

Library of Parliament
CANADA
OCT 28 1981
Br. M.
Bibliothèque du Parlement

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

29 Élisabeth II

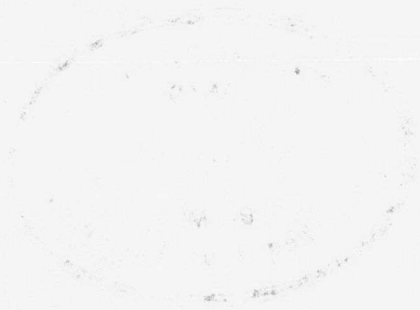
VOLUME I, 1980

COMPRENANT LA PÉRIODE DU QUATORZIÈME JOUR D'AVRIL 1980
AU QUINZIÈME JOUR DE MAI 1980, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9, à 50¢ l'exemplaire ou $65 par année pour les sociétés, $25 par année pour les particuliers et les institutions.



CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 14 avril 1980

• (0935)

PREMIÈRE SESSION—TRENTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

[*Traduction*]

La 31e législature ayant été prorogée et les Chambres dissoutes par proclamation le vendredi 14 décembre 1979, puis les brefs ayant été émis et rapportés, les nouvelles Chambres ont été convoquées pour l'expédition des affaires le lundi 14 avril 1980 et, en conséquence, se sont réunies le jour dit.

Le lundi 14 avril 1980

Le Parlement ayant été convoqué pour aujourd'hui, par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général du Canada pour l'expédition des affaires, et les députés étant réunis:

Marcel R. Pelletier, greffier adjoint de la Chambre des communes, donne lecture d'une lettre où le secrétaire administratif du Gouverneur général lui annonce que l'honorable Bora Laskin, juge en chef du Canada, à titre de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat, le lundi 14 avril 1980, à 9 h 30, pour ouvrir la première session de la trente-deuxième législature.

Le colonel T. G. Bowie, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Membres de la Chambre des communes,

C'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, la Chambre se rend à la salle du Sénat. Le Président du Sénat dit alors:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je suis chargé de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général du Canada ne juge pas à propos de faire connaître, avant que la Chambre des communes n'ait choisi un Orateur conformément à la loi, les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement, mais qu'il les exposera à 10 h 45 aujourd'hui même.

* * *

● (1000)

ÉLECTION DE L'ORATEUR

L'HON. JEANNE SAUVÉ, DÉPUTÉ DE LAVAL-DES-RAPIDES

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur Pelletier, comme nous en sommes aujourd'hui à la première séance de la trente-deuxième législature, tous les députés voudront sans doute se joindre à moi pour offrir nos meilleurs vœux de prompt rétablissement au greffier de la Chambre des communes, M. Koester, qui a subi une intervention chirurgicale il y a deux semaines. On me dit que son état s'améliore rapidement et je sais que, grâce à la télévision de nos débats, il va suivre, avec tout son intérêt habituel, le reportage de nos travaux.

Il nous incombe de prendre ce matin, monsieur, la décision collective la plus importante peut-être que puissent prendre nos partis politiques dans le cours d'une législature. Le choix par les députés de l'un de leurs pairs qui aura à guider les travaux de la Chambre des communes ne le cède réellement en importance qu'à celui qui incombe à la population du Canada lorsqu'elle élit ses représentants. La confiance dont tous les députés investissent l'Orateur est essentielle au bon fonctionnement de la Chambre et à la façon dont elle s'acquittera de ses responsabilités envers les électeurs.

Le choix que nous faisons aujourd'hui marque également un précédent dans l'histoire de notre assemblée. Pour la première fois, en effet, la Chambre des communes canadienne est priée d'appeler une femme à ces hautes fonctions.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Ce choix apporte une bouffée d'air frais à l'aube de cette nouvelle législature qui marque le début d'une nouvelle décennie.

[*Français*]

La candidate que nous proposons aujourd'hui à la présidence a l'honneur d'être la première femme à accéder à ce poste, et elle saura être fidèle à la tradition d'excellence à laquelle ses prédécesseurs ont habitué la Chambre. L'expérience que l'honorable député de Laval-des-Rapides (Mme Sauvé) a acquise pendant sa brillante carrière dans la radiodiffusion canadienne puis dans l'arène politique au sein du cabinet fédéral et au Parlement depuis plus de sept ans lui permet d'offrir à la Chambre bien plus qu'une simple connaissance de la procédure. Notre honorable collègue et amie sait se battre, se battre pour la justice, la liberté d'expression et l'extension du savoir. C'est une femme qui croit à la conciliation et à la victoire du bon sens sur l'émotivité. Elle est aussi au premier rang dans la lutte pour son pays. Elle fait tout cela avec grâce, patience et détermination. Cette description, monsieur Pelletier, me paraît convenir à merveille à quiconque est appelé à servir de modérateur aux débats de cette Chambre.

Élection de l'Orateur

[*Traduction*]

Voilà pourquoi je suis particulièrement heureux et fier de proposer, appuyé par le très honorable chef de l'opposition (M. Clark): Que madame Jeanne Sauvé, député de Laval-des-Rapides, occupe la fonction d'Orateur de la Chambre.

Des voix: Bravo!

● (1005)

[*Français*]

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur Pelletier, je veux tout d'abord dire que je désire m'associer, ainsi que mon parti, aux vœux exprimés par le très honorable premier ministre (M. Trudeau) à l'égard de M. Koester. Nous espérons tous qu'il sera bientôt avec nous, et j'imagine que tous les députés espèrent qu'il sera bientôt de retour à la Chambre pour remplir ses devoirs à titre de greffier.

[*Traduction*]

Je suis très heureux et honoré d'appuyer la nomination du député de Laval-des-Rapides (M^me^ Sauvé) au poste d'Orateur de la Chambre des communes.

Comme vous le savez, monsieur Pelletier, et comme les députés à la Chambre des communes le savent, nous avons assisté il n'y a pas très longtemps à une cérémonie identique. Bien entendu, certains d'entre nous auraient préféré ne pas répéter cette formalité si tôt. Toutefois, c'est la règle du jeu de nos institutions démocratiques, et j'applaudis au choix fait par le premier ministre (M. Trudeau), choix que je me félicite d'appuyer.

En sa qualité de garant des prérogatives et des privilèges de tous les députés à la Chambre et, à vrai dire, des droits du Parlement lui-même, l'Orateur joue un rôle primordial dans le fonctionnement de notre système démocratique. Pour assumer ces fonctions, le titulaire du poste doit, bien entendu, posséder certaines qualités et compétences particulières. Ainsi, il est indispensable de bien connaître le Règlement, la procédure et les précédents de la Chambre et de s'exprimer avec aisance dans les deux langues officielles. Il faut en outre disposer d'une bonne dose de patience, de courage, de sagesse, de fermeté et de compassion pour pouvoir maintenir l'ordre à la Chambre lorsque les esprits s'échauffent ou pour trancher les problèmes de nature parlementaire. La pondération et le sens de l'humour constituent aussi, bien sûr, des atouts importants.

Mais avant tout et par-dessus tout, pour être Orateur, il faut savoir faire preuve d'une impartialité rigoureuse et scrupuleuse en toutes circonstances. L'Orateur doit en effet protéger les intérêts de tous les députés et pas seulement de ceux du parti au pouvoir, et il est tenu, de par sa charge, de renoncer à toute affiliation politique et d'agir d'une manière impartiale et objective. Seule la réunion de ces conditions constitue le gage que le respect et la bonne volonté régneront à la Chambre et que la démocratie sera bien servie.

[*Français*]

Au cours des années durant lesquelles elle a siégé à la Chambre des communes, l'honorable député de Laval-des-Rapides (M^me^ Sauvé) a témoigné beaucoup d'intéret pour toutes les questions auxquelles le Parlement et le pays ont dû faire face, et elle a été très active comme député et comme ministre. Comme le très honorable premier ministre l'a souligné, l'honorable député s'est distinguée dans la carrière de journaliste, et elle est respectée partout au Canada.

[*Traduction*]

Je suis convaincu que M^me^ Sauvé a conscience des lourdes responsabilités que nous lui demandons d'assumer aujourd'hui, responsabilités qui risquent bien d'être plus lourdes pour elle à cette époque de l'histoire de notre pays qu'elles ne le furent pour ses prédecesseurs. Je suis persuadé toutefois que M^me^ Sauvé possède les qualités nécessaires pour assumer les fonctions d'Orateur et j'ai bon espoir qu'elle s'acquittera de sa mission avec honneur et distinction. C'est donc sans hésitation et même avec une grande fierté que j'appuie la nomination du député de Laval-des-Rapides, l'honorable Jeanne Sauvé, au poste d'Orateur de cette trente-deuxième législature du Parlement canadien.

Des voix: Bravo!

● (1010)

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur Pelletier, au nom de tous mes collègues, je veux tout d'abord exprimer mes vœux les plus sincères de prompt rétablissement à M. Koester qui a malheureusement dû subir une intervention chirurgicale.

[*Français*]

Monsieur Pelletier, au nom de mes collègues je félicite moi aussi le député de Laval-des-Rapides (M^me^ Sauvé) de sa nomination comme président de la Chambre des communes. Je suis sûr que ses nombreuses années d'expérience comme parlementaire l'ont préparée à jouer ce rôle très important. Le poste de président de la Chambre des communes en est un des plus importants, car c'est le président qui doit assurer que les règles d'équité et d'impartialité soient respectées à la Chambre.

[*Traduction*]

C'est donc dans notre intérêt à tous, à la Chambre, de lui exprimer nos meilleurs vœux de succès, d'autant plus qu'elle est la première femme dans notre histoire à avoir l'honneur d'assumer la fonction d'Orateur de la Chambre des communes du Canada. Tous mes vœux certes l'accompagnent.

Des voix: Bravo!

Le greffier adjoint de la Chambre des communes déclare la motion aoptée, *nemine contradicente*, et M^me^ Sauvé, député de Laval-des-Rapides, dûment élue Orateur de la Chambre.

M^me^ Sauvé est conduite au fauteuil présidentiel par le très honorable P. E. Trudeau et le très honorable Joe Clark.

[*Français*]

Mme l'Orateur: Honorables députés, je tiens à exprimer à la Chambre mes humbles remerciements pour l'honneur qu'elle a bien voulu me faire en me choisissant comme président.

[*Traduction*]

Honorables députés, je tiens à exprimer à la Chambre mes humbles remerciements pour l'honneur qu'elle a bien voulu me faire en me choisissant comme Orateur.

[*Français*]

Comme mon illustre prédécesseur, qu'il me plaît de remercier en votre nom, j'ai une conscience aiguë de ma responsabilité, comme de celle de chacun des membres de la Chambre, de faire entendre la voix des citoyens qu'ils représentent.

Par vous, c'est le pays tout entier qui s'exprime, et c'est le Parlement qui reflète de la manière la plus complète les aspirations de toute la nation. La responsabilité qui m'incombe, c'est simplement de voir à ce que chacun puisse parler en toute liberté et sans contrainte. Les règles que j'aurai à faire respecter ne doivent servir qu'à mettre en valeur la liberté d'expression, fondement de la démocratie parlementaire.

J'aborde cette lourde tâche en toute humilité, consciente de mes limites, et j'essaie de prendre la dimension exacte du rôle que vous me demandez de jouer afin que cette assemblée puisse œuvrer pour le plus grand bien de tout le Canada.

● (1015)

[*Traduction*]

Vous aurez sans doute remarqué que ni le premier ministre (M. Trudeau) ni le chef de l'opposition (M. Clark) n'ont insisté avec toute l'énergie qu'ils emploient habituellement lorsqu'ils choisissent l'Orateur de la Chambre. Peut-être est-ce parce que je n'ai pas hésité autant que j'aurais dû, sachant si bien que lorsque la Chambre exprime sa volonté, aucun député, surtout pas moi, n'oserait se dérober à ce qui est de toute évidence son devoir.

Néanmoins, c'est avec une humilité sincère que j'accepte cette impressionnante responsabilité. Le respect qu'inspire ce poste est de nature à garantir l'autorité de son titulaire, faible ou fort, et c'est de là que me vient la confiance qui m'anime, ainsi que de votre indulgence et de votre bonne volonté qu'il me faudra, en retour, mériter. Pour l'instant, je sais pouvoir compter sur votre collaboration et votre connaissance de notre Règlement, ce qui permettra à la présente législature d'agir avec efficacité et en parfaite harmonie.

Je remercie le très honorable premier ministre de l'honneur qu'il m'a fait en me nommant à ce poste et je lui suis reconnaissante de m'y avoir proposée. Je remercie aussi le très honorable chef de l'opposition et le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) de m'avoir accordé leur appui.

[*Français*]

Je remercie de leur appui tous les députés de la Chambre, et je veux les assurer de ma plus entière collaboration. Je formule le vœu que nous puissions tous ensemble travailler sous le regard de nos compatriotes à l'unité de notre pays et à la défense des libertés démocratiques. Je veux remercier aussi mes électeurs de Laval-des-Rapides qui, les premiers, m'ont fait confiance et qui, j'espère encore aujourd'hui, m'appuieront dans mes nouvelles responsabilités. Et on me permettra, malgré la solennité des circonstances, et peut-être justement pour cette raison, de remercier de leur appui de tous les jours mon mari et mon fils, appui sans lequel rien de mon engagement politique n'eut été possible.

[*Traduction*]

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame l'Orateur, je propose la suspension de la séance jusqu'à 11 heures ce matin.

Mme l'Orateur: La Chambre a entendu la proposition du très honorable premier ministre. Y consent-elle?

Des voix: D'accord.

Mme l'Orateur: La séance est suspendue jusqu'à 11 heures ce matin.

(A 10 h 20, la séance est suspendue jusqu'à 11 heures.)

● (1100)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 11 heures.

* * *

● (1105)

OUVERTURE DE LA SESSION

Mme le Président donne lecture d'une lettre du secrétaire du Gouverneur général annonçant que Son Excellence se rendra à la salle du Sénat à 11 heures pour ouvrir officiellement la session du Parlement fédéral.

Le colonel T. G. Bowie, gentilhomme huissier de la verge noire, apporte le message suivant:

Madame le Président, c'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rendre immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président, en compagnie des membres de la Chambre, se rend à la salle du Sénat. L'honorable Jeanne Sauvé, Président de la Chambre des communes, dit alors:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des communes m'a élue son président, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive jamais de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui, en vue de s'acquitter le mieux possible de leurs devoirs envers la Reine et le pays, réclament humblement, par ma voix, la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole dans leurs débats ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demande que Votre Excellence veuille bien interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

L'honorable Président du Sénat, s'adressant au Président de la Chambre des communes, dit alors:

Madame l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général me charge de vous dire qu'ayant pleine confiance dans le loyalisme et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté et ne doutant nullement que ses délibérations seront marquées au coin de la sagesse, de la modération et de la prudence, il lui accorde et, en toutes occasions, saura reconnaître ses privilèges constitutionnels.

Discours du Trône

J'ai également ordre de vous assurer que les Communes auront, en toutes occasions convenables, libre accès de Son Excellence et que leurs délibérations ainsi que vos paroles et vos actes seront toujours interprétés par lui de la manière la plus favorable.

Après quoi il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par un discours du trône.

● (1200)

Et les députés étant revenus à la Chambre des communes:

Mme le Président: J'ai l'honneur de vous informer que, les Communes s'étant rendues au Sénat sur l'invitation de Son Excellence le Gouverneur général, j'ai annoncé à Son Excellence que j'avais été choisie Président. En votre nom, j'ai réclamé les privilèges accordés d'ordinaire et que Son Excellence a bien voulu confirmer.

* * *

LES SERMENTS D'OFFICE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) demande à présenter le bill C-1, concernant la prestation des serments d'office.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

Mme le Président: J'ai l'honneur de vous informer que, lorsque la Chambre s'est rendue aujourd'hui auprès de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de faire un discours aux deux Chambres du Parlement. Afin d'éviter les erreurs, j'en ai obtenu le texte, qui est ainsi conçu:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à la première session de la trente-deuxième législature du Canada.

Au cours des dernières semaines, mon épouse et moi avons traversé une période de convalescence, et je profite de cette occasion pour remercier du fond du cœur nos concitoyens de toutes les régions du pays pour les bons vœux qu'ils nous ont fait parvenir.

Le Canada a reçu récemment la visite du prince de Galles qui a accepté, il y a deux semaines, certains engagements à Vancouver et à Victoria. Le duc d'Édimbourg assistera au cinquième Congrès d'étude du Commonwealth qui commencera à Kingston le 18 mai. En juillet, la princesse Margaret prendra part aux célébrations marquant le 75e anniversaire de l'entrée de la Saskatchewan et de l'Alberta dans la Confédération.

Le Canada entretient de longue date des liens très étroits avec les Pays-Bas et c'est avec grand plaisir que je représenterai notre pays à la cérémonie d'accession au trône de Son Altesse royale la Princesse Beatrix, le 30 avril à Amsterdam.

Pendant la première année de mon mandat, j'ai eu le plaisir de visiter la capitale de chacune des provinces ainsi que les Territoires du Nord-Ouest. Mon épouse et moi-même comptons maintenant nous rendre au Yukon et dans un certain nombre de villes et villages de notre vaste et beau pays. Cette découverte du Canada et de nos concitoyens avive de jour en jour notre conscience de l'immense richesse naturelle et humaine du pays où nous avons le privilège de vivre.

Nous assistons aujourd'hui non seulement à l'ouverture d'une nouvelle législature, mais aussi au début d'une ère nouvelle. Au seuil des années 80, le Canada fait face à de graves problèmes, mais nos possibilités dépassent largement nos difficultés. Comme nos prédécesseurs, nous saurons être à la hauteur de la situation. Aucun défi ne nous arrêtera, car l'histoire de ce pays a prouvé maintes et maintes fois que les Canadiens sont capables de tout quand ils font preuve d'une ferme volonté de travailler ensemble.

Les Canadiens attendent beaucoup de ce nouveau Parlement. Ils lui demandent d'agir, et d'agir maintenant. Sa première tâche sera d'examiner rapidement les nombreuses mesures législatives essentielles qui ont été laissées en plan par les législatures antérieures. La bonne marche des affaires de l'État en dépend. Le gouvernement compte sur la collaboration des députés et des sénateurs de tous les partis pour mener cette tâche à bien.

Le Parlement se doit aussi de préparer dès maintenant l'avenir. À l'occasion de la dernière élection générale, mes ministres ont reçu le mandat de mettre en œuvre un programme qui apportera au Canada justice, sécurité et prospérité au cours des années 80. Durant la campagne, un certain nombre d'engagements ont été pris qui formeront l'essentiel des travaux de ce Parlement. C'est ainsi que vous serez appelés à examiner un programme d'action pour:

—répondre aux besoins des particuliers, en augmentant la sécurité matérielle des personnes âgées et les chances d'avenir des jeunes, et en travaillant à assurer l'égalité des femmes;

—garantir aux Canadiens des approvisionnements en énergie à un prix équitable pour tous;

—promouvoir une nouvelle politique nationale d'expansion économique destinée à créer des emplois, à stimuler la croissance, à tirer profit des forces régionales, et à accroître le niveau de propriété et de contrôle de notre économie par les Canadiens;

—consolider les institutions fédérales tout en les rendant plus sensibles aux aspirations provinciales et régionales;

—amener le Canada à jouer un rôle énergique sur la scène internationale.

Tous ces engagements seront respectés, toutes ces promesses tenues, et le gouvernement saura remplir son mandat.

La force et la vigueur du peuple canadien devraient nous donner confiance en l'avenir. Nous avons assez de ressources et de créativité pour faire des années 80 une décennie de l'espoir et non du doute. Pourtant une question obscurcit l'horizon et contraint notre élan. C'est la question de l'unité du pays.

Le Canada existera-t-il encore comme pays à la fin de cette décennie ou se sera-t-il disloqué sous l'effet des tensions auxquelles il est soumis depuis plus d'une décennie? Bâtirons-nous ensemble notre avenir entre Canadiens ou nous laisserons-nous séduire par l'isolationnisme régional?

Partout au pays, des forces sont à l'œuvre qui tendent à nous diviser au lieu de nous unir. Le Canada a été bâti sur le partage mais cette tradition est aujourd'hui remise en cause dans chacune de nos régions. Ainsi, dans les provinces de l'Atlantique, défavorisées depuis si longtemps, la simple perspective de nouvelles richesses a déjà donné lieu à des querelles sur leur distribution éventuelle. Dans les provinces du centre, certains craignent que leur région ne soit en train de perdre peu à peu sa puissance économique, et cette crainte a donné naissance à des sentiments d'envie et d'amertume. Dans l'Ouest, bon nombre de Canadiens estiment que l'on ne tient pas compte de leurs problèmes, que l'on n'écoute pas leurs appels, et que l'on n'apprécie pas à sa juste valeur leur apport au pays.

Face à toutes ces récriminations, mon gouvernement affirme sans équivoque sa volonté de faire en sorte que le Canada continue d'être, de grandir et de prospérer. Depuis toujours, les Canadiens et les Canadiennes savent qu'il est infiniment plus excitant et enrichissant d'appartenir à un pays qui occupe la moitié d'un continent que de se limiter à une seule région ou à une seule province. Le fédéralisme renouvelé auquel mon gouvernement s'engage à consacrer tous ses efforts saura non seulement renforcer les droits et libertés des individus et des minorités, mais aussi veiller à ce que le Canada demeure:

—un pays fort, qui commande en premier lieu la loyauté de tous ses citoyens;

—un pays où l'on considère la diversité comme un atout et non comme un fardeau;

—un pays dont la population accepte de partager d'abord ses richesses avec les plus démunis;

—un pays où l'on favorise l'initiative, où l'on voit l'audace d'un bon œil et où l'on encourage l'esprit d'entreprise;

—un pays dont les habitants savent ouvrir leurs yeux, leur esprit et leur cœur à la grande famille des nations, et refusent de confondre leurs propres frontières avec les limites de l'univers.

Il est temps de dissiper le doute et de mettre fin à l'incertitude qui pèsent sur notre avenir. Dans toutes les régions du pays nous devons faire échec aux forces de désintégration, qu'elles soient d'ordre économique ou politique. Aussi le gouvernement espère-t-il ardemment que le référendum tenu au Québec dans quelques semaines sera, non seulement pour les Québécois mais pour tous les Canadiens, l'occasion de sortir de l'ambiguïté et de réaffirmer avec force leur vouloir vivre collectif et leur commune appartenance au Canada.

Pour renforcer l'esprit d'unité et favoriser l'éclosion du renouveau, mon gouvernement s'engage à interpréter un «non» à la souveraineté-association comme un «oui» au renouvellement de la fédération canadienne et à mobiliser en conséquence toutes les ressources dont il dispose pour négocier ce renouvellement dans le respect et la justice.

I. *Les citoyens d'abord*

Les Canadiens sont des gens raisonnables. Ils comprennent que l'économie mondiale traverse actuellement des temps difficiles et ils n'ignorent pas que leur pays ne peut échapper complètement aux effets d'une récession économique et d'une inflation généralisée. Dans ce contexte, mon gouvernement fondera son action sur les deux principes essentiels qui sont au cœur du programme qu'il a soumis à la population.

Le premier de ces principes est que les Canadiens sont prêts à accepter des sacrifices pour surmonter les problèmes économiques des années 80, mais qu'ils ne toléreront pas l'injustice. Ce n'est pas la première fois qu'ils doivent s'adapter à une situation difficile et, au besoin, ils le feront encore dans l'avenir, mais seulement si le fardeau est réparti équitablement.

Le second principe est tout aussi important. Les Canadiens reconnaissent que le pays doit vivre selon ses moyens et, en conséquence, ils comprennent que l'État ne peut répondre à toutes les exigences ni satisfaire tous les groupes. Aussi, dans l'emploi qu'ils feront des ressources limitées dont ils disposent, mes ministres se porteront-ils d'abord au secours des plus démunis.

Mon gouvernement reconnaît en particulier la nécessité de protéger les Canadiens que frappent le plus durement des taux d'intérêt inacceptables. Il s'appliquera à aider ceux pour qui la renégociation de l'hypothèque sur leur maison constituera un fardeau trop lourd en cette période particulièrement difficile, afin de leur éviter le cauchemar d'une saisie hypothécaire. De l'avis de mes ministres, cet objectif peut se réaliser sans que le gouvernement ait à instaurer un programme de subventions coûteux. La hausse des prix touche également de façon particulièrement pénible les agriculteurs et les petits entrepreneurs, et mon gouvernement est conscient de leurs problèmes. Afin de leur venir en aide, le montant maximal des prêts consentis aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises et de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles sera porté à $100 000. Le gouvernement envisage d'autres mesures dans le même sens.

Ce sont les personnes âgées et celles qui sont le moins en mesure de subvenir à leurs propres besoins qui sont les principales victimes de l'inflation. Le gouvernement vous demandera d'étudier dans les meilleurs délais une loi destinée à hausser de $35 par mois et par ménage, d'ici le 1er juillet de cette année, le supplément du revenu garanti accordé aux personnes âgées. Ce sont surtout les retraités qui vivent seuls, dont la grande majorité sont des femmes, qui bénéficieront de cette disposition. Le Parlement viendra ainsi en aide à plus de 1,3 million de Canadiens du troisième âge qui en ont le plus grand besoin.

À côté de ce secours immédiat apporté aux personnes âgées à faible revenu, le gouvernement prévoit convoquer dès l'automne une conférence nationale sur les pensions. Il faut s'employer dès aujourd'hui à rechercher de meilleurs moyens d'assurer la flexibilité, la transférabilité et la sûreté des régimes de pension publics et privés. Pour amorcer la réflexion, le gouvernement publiera sous peu une importante étude sur le système canadien de pensions.

L'un des objectifs fondamentaux du gouvernement est de procurer du travail à un plus grand nombre de Canadiens. Comme les jeunes, les femmes, les autochtones et les handicapés sont ceux qui ont le plus de mal à trouver de l'emploi, le gouvernement modifiera ses programmes et réaffectera ses ressources de façon à mieux répondre aux besoins de ces groupes. Par ailleurs, afin de mieux préparer la main-d'œuvre d'aujourd'hui au marché du travail de demain, le gouvernement mettra l'accent sur la formation professionnelle dans des domaines plus stratégiques.

Des efforts particuliers seront déployés en vue de créer des emplois pour les autochtones et de former les femmes à des activités non traditionnelles.

Les députés joueront un rôle important dans la sélection des projets de création d'emplois, et le gouvernement entend collaborer plus étroitement avec les organismes bénévoles et les organisations locales dans la mise en œuvre d'un programme de services communautaires.

Une attention spéciale sera accordée aux problèmes d'emploi des handicapés, dont les difficultés transcendent les frontières régionales, sexuelles et culturelles. Des modifications seront apportées à la loi canadienne sur les droits de la personne pour protéger les droits des handicapés.

La reconnaissance du rôle de la femme dans la société canadienne a fait des progrès marqués, et le gouvernement se doit d'appuyer cette évolution et d'en tenir compte dans ses initiatives. Étant l'un des principaux employeurs au pays, mon gouvernement est décidé à donner l'exemple par les mesures qu'il appliquera dans la Fonction publique. Le gouvernement estime que toute forme de discrimination fondée sur le sexe doit disparaître.

Le gouvernement proposera d'amender le Code criminel de manière à résoudre, entre autres, le grave problème de la violence à l'égard des femmes, et, de concert avec les administrations provinciales et territoriales, il s'efforcera d'améliorer les services sociaux et les soins offerts à celles qui sont victimes d'actes de violence. Par ailleurs, le temps est aussi venu de faire relever de la Loi des aliments et drogues les infractions relatives au cannabis et de supprimer la peine d'emprisonnement dont est punissable la simple possession de cette drogue.

II. *Énergie: approvisionnement sûr à des prix équitables*

De la politique énergétique du gouvernement dépend le succès de toutes ses politiques économiques. La politique énergétique est au Canada des années 80 ce que la politique ferroviaire était au Canada d'il y a un siècle. Tout comme l'expansion des chemins de fer fut un instrument de développement du pays, l'exploitation de l'énergie peut aujourd'hui être facteur de croissance et de prospérité pour toutes les régions du Canada.

Mon gouvernement est d'avis qu'il faut fixer le prix du pétrole en fonction des conditions et du contexte propres au marché canadien, plutôt que de le soumettre aux caprices d'un marché mondial instable et imprévisible. Ce prix doit être «fait au Canada». Le nouveau prix pondéré qui sera fixé incorporera progressivement les coûts du Programme d'indemnisation des importateurs de pétrole et permettra de maintenir au pays un prix unique pour tous les consommateurs. Ce prix tiendra compte du droit des provinces et des sociétés productrices de tirer un juste revenu de leurs ressources et de leurs investissements.

Le gouvernement a déjà entamé des discussions avec les provinces productrices, et il poursuivra vigoureusement le dialogue afin d'en arriver à un accord conforme à l'engagement qu'il a pris dans ce domaine auprès de la population canadienne. Mon gouvernement n'a pas l'intention de hausser de 18c. la taxe d'accise sur les carburants utilisés pour le transport, et le prix «fait au Canada» que paieront les consommateurs sera inférieur à celui que proposait le budget du gouvernement précédent.

Le gouvernement mettra sur pied une Agence de surveillance des prix du pétrole qui aura pour mandat de faire enquête et d'informer le gouvernement et les citoyens canadiens sur les coûts, les bénéfices, les immobilisations et le niveau de propriété canadienne des sociétés pétrolières.

Malgré l'abondance de ses ressources énergétiques qui lui donnent l'immense avantage d'être l'un des principaux exportateurs d'énergie, le Canada doit encore importer une partie de son pétrole. Mon gouvernement est résolu à réduire cette dépendance en encourageant les économies d'énergie et en favorisant la diversification des sources d'énergie au pays.

Afin d'accroître les économies de pétrole et d'essence dans le secteur des transports, vous serez invités à approuver une mesure législative établissant des normes de consommation pour les automobiles. On vous soumettra également des mesures visant à encourager l'adoption de normes plus élevées pour l'isolation des maisons et à améliorer le programme actuel en ce domaine.

D'autres mesures seront prises, de concert avec les provinces, afin d'accélérer la diversification de nos sources d'énergie, et de réduire sensiblement l'importance du pétrole dans la satisfaction de nos besoins énergétiques. Mon gouvernement encouragera de façon concrète les consommateurs à abandonner le pétrole au profit du gaz naturel ou de l'électricité pour chauffer leur maison. Il favorisera aussi la construction, dans les plus brefs délais, d'un gazoduc pour desservir Québec et les Maritimes, et il attend avec impatience le rapport de l'Office national de l'énergie sur ce projet.

Mon gouvernement compte préserver Petro-Canada et même accroître son rôle d'instrument au service de l'intérêt public. Il a déjà augmenté de 80 millions de dollars le budget de cette société pour l'année en cours, et il lui confiera un nouveau mandat pour négocier et conclure l'achat de pétrole auprès de fournisseurs étrangers.

Vous serez appelés à approuver une nouvelle Loi sur le pétrole et le gaz naturel du Canada. Elle accordera à Petro-Canada et à d'autres sociétés canadiennes de nouveaux droits préférentiels sur les terres fédérales et établira des exigences plus strictes pour l'exploration et la mise en valeur de l'immense potentiel des régions excentriques.

Discours du Trône

Le gouvernement entend fonder une Société canadienne des formes nouvelles d'énergie et lui donner le mandat de stimuler l'exploitation de nouvelles sources d'énergie renouvelable susceptibles de remplacer le pétrole.

Mes ministres croient que les sociétés et les investisseurs canadiens s'engageraient plus à fond dans le domaine de l'énergie si on leur en donnait l'occasion. Mon gouvernement se fixe donc pour objectif précis une participation canadienne d'au moins 50 p. 100 dans l'industrie pétrolière d'ici 1990, et il posera bientôt des premiers gestes pour atteindre ce but.

III. *Mise en valeur de notre potentiel économique*

Les richesses naturelles du Canada nous serviront d'instrument pour mettre en œuvre une politique industrielle vigoureuse. L'un des premiers objectifs de mes ministres sera d'élaborer des politiques économiques propres à créer des emplois, stimuler la croissance, améliorer l'équilibre entre les régions, et permettre aux Canadiens d'avoir la propriété et le contrôle de leur économie.

Mes ministres ont l'intention de maintenir les politiques de restriction des dépenses et d'améliorer la gestion des affaires de l'État, conformément aux suggestions du rapport Lambert et à l'action déjà entreprise par l'administration libérale précédente. Mon gouvernement réduira le déficit fédéral d'une façon progressive et ordonnée, tout en gardant en tête d'autres objectifs comme réduire le chômage et favoriser la croissance industrielle. Dans toutes ces réformes, l'amélioration de l'efficacité du gouvernement fédéral demeure un objectif aussi important que la réduction du déficit. Mes ministres croient que les Canadiens veulent un gouvernement plus efficace, pas nécessairement un gouvernement plus effacé.

L'alimentation et l'agriculture joueront un rôle de plus en plus important dans l'économie canadienne des années 80. Pour renforcer cette industrie, le gouvernement prévoit créer une Société canadienne d'exportation des produits agricoles qui sera chargée de trouver de nouveaux débouchés pour les produits canadiens. Un projet de loi sur l'importation des viandes sera en outre déposé pour assurer la protection des consommateurs aussi bien que des producteurs.

Le transport est un élément vital de toute stratégie industrielle. Mon gouvernement veillera à ce que le réseau de transport canadien soit capable de faire face aux défis économiques des années 80. Il considère que la production, le transport, la manutention et la commercialisation des céréales des Prairies constituent une priorité nationale. Les services de transport ferroviaire et les installations portuaires seront en conséquence améliorés. Il vous sera également demandé d'étudier de toute urgence une loi régissant le transport des produits dangereux.

Dans le domaine des pêches, la production canadienne devrait augmenter sensiblement au cours des prochaines années. Pour en faire profiter au maximum les pêcheurs et les entreprises de transformation du poisson, le gouvernement prendra d'importantes mesures pour relever la qualité du produit et en assurer une mise en marché ordonnée.

Le règlement touchant la délivrance des permis sera modifié de manière à faire profiter pleinement les pêcheurs de l'exploitation des ressources de la zone de 200 milles. Des mesures législatives seront aussi présentées pour garantir un niveau d'investissement suffisant dans le domaine des pêches en permettant le recouvrement partiel des coûts et le réinvestissement des profits accrus. Pour aider encore davantage les pêcheurs, on portera à $150 000 le montant maximal autorisé pour un prêt individuel accordé en vertu de la loi sur les prêts destinés aux opérations de pêche.

Les ressources scientifiques et technologiques du Canada sont la clé même de notre compétitivité comme nation commerçante. Mon gouvernement encouragera un plus grand nombre de jeunes à poursuivre une carrière en recherche par le biais d'un nouveau programme d'emploi dans les domaines techniques et il incitera l'industrie à intensifier ses travaux de recherche et de développement au Canada. Il réaffirme en outre son engagement de porter les dépenses au titre de la recherche et du développement à 1.5 p. 100 du produit national brut.

Afin d'augmenter la capacité concurrentielle de l'industrie canadienne à l'étranger et de créer ainsi des emplois au pays, mon gouvernement compte mettre sur pied une société nationale de commerce. Il projette aussi de rendre ses programmes d'aide plus accessibles aux petites entreprises, de simplifier les formules de demande et d'assurer une meilleure coordination de ses programmes.

Dans le but d'améliorer notre régime de négociation collective, le gouvernement créera un Bureau d'information du travail chargé de fournir sur une base impartiale les données statistiques et les renseignements nécessaires aux négociations. Afin de permettre un nouveau départ dans les relations de travail qui prévalent aux Postes, ce ministère sera transformé en société de la Couronne.

Mes ministres estiment que la population canadienne doit prendre davantage en main sa destinée économique. Tout en se conformant à nos engagements internationaux, le gouvernement fera donc vigoureusement usage de sa politique d'achat pour favoriser la création et l'expansion d'entreprises canadiennes autonomes.

La Loi sur l'examen de l'investissement étranger sera modifiée pour permettre de vérifier la façon dont les grandes sociétés étrangères s'acquittent de leur obligation d'apporter des avantages appréciables au Canada. Ces modifications rendront en outre obligatoire la publication des principales offres d'achat par des entreprises étrangères avant que le gouvernement ne décide si elles sont acceptables ou non. Le gouvernement prêtera son concours aux entreprises canadiennes qui veulent racheter leur actif actuellement en mains étrangères ou faire concurrence aux sociétés désireuses de devenir propriétaires ou de prendre le contrôle d'entreprises canadiennes.

IV. *Consolidation des institutions nationales*

Pour raffermir la conviction des Canadiens que leurs institutions nationales sont en mesure de répondre à leurs besoins, mon gouvernement proposera un programme destiné à rendre le Parlement plus efficace et plus sensible aux besoins de la population.

Vous serez invités à mettre sur pied un comité parlementaire chargé d'étudier le système électoral, afin d'assurer à nos institutions parlementaires un maximum de représentativité et de responsabilité, et de renforcer la confiance des Canadiens dans leur système de gouvernement.

Pour satisfaire à son engagement de renouveler le fédéralisme, mon gouvernement relancera le processus de réforme constitutionnelle. Mes ministres prennent l'engagement de travailler au plein épanouissement des deux principaux groupes linguistiques du Canada et au développement des diverses cultures qu'on retrouve au pays. Mon gouvernement cherchera à inscrire dans la Constitution une déclaration des droits et libertés, y compris les droits linguistiques.

Les députés, de quelque allégeance qu'ils soient, s'entendent sur la nécessité de rendre plus accessible aux Canadiens l'information qui les touche. Une mesure législative sur la liberté d'information sera déposée afin de donner un vaste accès aux documents gouvernementaux. Le droit d'un ministre de ne pas remettre aux tribunaux certains documents gouvernementaux, en vertu du paragraphe 41(2) de la loi sur la Cour fédérale, sera supprimé.

Mon gouvernement déposera aussi un projet de loi visant à accroître le droit d'accès de l'individu à l'information que possède le gouvernement sur son compte et à mieux protéger la vie privée en restreignant davantage encore l'utilisation possible des renseignements personnels.

Conformément aux recommandations de la Commission Marin, la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada sera modifiée pour réglementer la discipline interne et les procédures de grief, et pour permettre à une autorité extérieure d'être saisie des plaintes du public au sujet du comportement des membres de la G.R.C.

Mon gouvernement espère que ces mesures permettront dans les années à venir de tisser des liens de confiance réciproque entre le gouvernement et la population.

V. *Une politique étrangère active*

Mon gouvernement arrive au pouvoir à un moment où les perspectives internationales sont particulièrement sombres. Les événements survenus en Iran et en Afghanistan ont fait énormément de tort aux institutions et au droit internationaux. Ils ont aggravé l'instabilité et sapé la confiance.

En réponse à ces événements, mon gouvernement entend avoir une politique étrangère active. Le Canada tablera sur les solides liens d'amitié qu'il a noués avec nombre de pays. Notre action internationale doit comporter, en particulier, l'engagement de rendre l'OTAN plus apte à assurer la sécurité de ses membres et à faire progresser la cause de la paix, et mon gouvernement est déterminé à s'acquitter de ses obligations. Pour tenir ses engagements, il a décidé de faire l'achat d'un nouveau chasseur.

Tout en reconnaissant qu'il a le devoir d'améliorer la sécurité de l'alliance, le Canada ne peut oublier les dangers d'un holocauste nucléaire. Les tensions actuelles et la poursuite de la course aux armements ne font qu'aggraver ces dangers. Le devoir du Canada est clair. Mon gouvernement doit maintenir sa stratégie visant à étouffer la croissance mortelle des arsenaux nucléaires dans le monde. Nous devons prêter et nous prêterons notre concours aux efforts internationaux en vue de négocier des ententes sur des moyens vérifiables d'assurer le contrôle des armes et le désarmement. Nous chercherons à rallier les autres membres de la communauté internationale à cette cause qui touche la survie même des humains sur cette planète. À cette fin, un poste d'ambassadeur au désarmement sera créé au sein du ministère des Affaires extérieures.

Avant de conclure, je voudrais adresser un message particulier aux députés de la Chambre des communes représentant les trois provinces les plus à l'ouest.

On a laissé entendre, au cours des dernières semaines, que ces trois provinces n'avaient pas de représentant élu à la direction du pays. Cette affirmation est fausse. Le Parlement constitue l'assemblée législative suprême du Canada, et chaque Canadien est représenté à la Chambre des communes par le député qu'il a dûment élu.

Comme à tous vos collègues de la Chambre des communes, il vous incombe, à vous qui avez reçu la confiance de la population de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, de représenter vos commettants devant l'ensemble du pays. Mais la situation actuelle vous confère de façon encore plus marquée la responsabilité de représenter le pays auprès de vos commettants. C'est là une tâche que nul autre ne peut accomplir à votre place et mon gouvernement est pleinement disposé à vous épauler dans vos efforts.

Messieurs les députés,

Vous serez appelés à affecter les crédits nécessaires pour engager les dépenses et assurer les services approuvés par le Parlement.

Messieurs les Sénateurs,

Messieurs les Députés,

Puisse la divine Providence vous guider dans vos délibérations.

[*Français*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération plus tard aujourd'hui:

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1210)

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie authentique d'un décret du conseil nommant l'honorable Pierre De Bané, ministre de l'Expansion économique régionale, l'honorable Yvon Pinard, président du Conseil privé de la Reine, l'honorable Donald Johnston, président du Conseil du Trésor et l'honorable Paul Cosgrove, ministre des Travaux publics, pour agir avec le Président de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre H-9 des Statuts revisés du Canada de 1970, intitulé: loi sur la Chambre des communes.

* * *

[*Français*]

LES COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre) propose:

Qu'un comité soit institué en vertu des dispositions de l'article 65 du Règlement, aux fins de dresser et de présenter une liste des députés qui doivent composer les comités permanents et mixtes de la Chambre, ce comité se composant de MM. Baker (Nepean-Carleton), Guilbault, Hopkins, Kempling, Knowles, Pinard et Turner.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA NOMINATION DU PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, appuyé par le président du Conseil privé (M. Pinard), je propose:

Que M. Lloyd Francis, député d'Ottawa-Ouest, soit nommé président des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, appuyé par le président du Conseil privé (M. Pinard) je propose:

Que M. Denis Ethier, député de Glengarry-Prescott-Russell, soit nommé vice-président des comités pléniers.

(La motion est adoptée.)

[*Traduction*]

LA NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT ADJOINT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, appuyé par le président du Conseil privé (M. Yvon Pinard)je propose:

Que M. Rod Blaker, député de la circonscription électorale de Lachine, soit nommé vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

LES SUBSIDES

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je propose, conformément aux dispositions de l'article 58 du Règlement:

Que la Chambre étudie les travaux des subsides à sa prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

SÉANCE SUSPENDUE

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je propose que la séance soit suspendue jusqu'à 2 heures cet après-midi.

Mme le Président: La Chambre a entendu la proposition du très honorable premier ministre, la Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Les travaux de la Chambre sont donc ajournés jusqu'à 2 heures cet après-midi.

(A midi seize, la séance est suspendue jusqu'à 2 heures.)

● (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

LE DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE PROPOSÉE PAR Mme ÉVA CÔTÉ, ET APPUYÉE PAR M. DOUG FRITH

La Chambre passe à l'étude du discours fait par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

Mme Éva Côté (Rimouski): Madame le Président, au début de cet exposé, mes hommages respectueux s'adressent à Son Excellence le Gouverneur général et à son épouse, tous deux énergiques symboles de la vitalité de notre nation. Ma profonde admiration s'ajoute également, et je ne pourrais le taire particulièrement en ce jour, à l'endroit de notre nouveau président. Militante infatigable devant nos idéaux de justice, rempart lucide lorsqu'il s'agit des droits des régions excentriques et des citoyens qui les habitent—les communautés de l'Est du Québec se retrouvent facilement ici. Bref, en m'adressant à vous, madame le Président, je vous réitère de façon toute particulière ma reconnaissance pour votre manière d'être qui, disons-le à nos collègues, n'est peut-être pas indépendante de ma présence en cette enceinte.

En accordant le privilège de l'Adresse en réponse au discours du trône à la représentante de Rimouski-Témiscouata, le premier ministre et l'équipe ministérielle m'inspirent le plus grand respect pour cette délicatesse et ce témoignage évident d'intérêt vis-à-vis la confiance enthousiaste dont les citoyens de Rimouski et du Témiscouata ont bien voulu m'honorer lors des récentes élections canadiennes.

Je salue, de plus, un très grand nombre de mes collègues qui, au cours de la campagne électorale et depuis mon arrivée au Parlement canadien, se sont empressés d'un souci généreux à mieux comprendre le sens exact d'interventions répétées, parfois bruyantes, certes constantes depuis trop d'années en provenance de la capitale régionale du Bas-Saint-Laurent. La circonscription de Rimouski-Témiscouata présente une réalité géographique riveraine au nord, le fleuve Saint-Laurent. Elle est ceinturée à l'ouest par le comté de Kamouraska-Rivière-du-Loup, à l'est par Matapédia-Matane et au sud par les frontières de la province du Nouveau-Brunswick et par l'État américain du Maine. Elle décrit et regroupe en tous points les allures et caractéristiques de ces régions où, citoyens et citoyennes nourrissent un esprit nécessaire de vitalité et des attitudes de fierté revendicatrice que nous appellerons plus simplement: «la dignité». Les circonstances historiques, géographiques et parfois politiques ont forgé ce tempérament des gens de chez nous. Croyez-moi, il leur fallait beaucoup de détermination pour concilier leur affection patriotique à ce beau coin de pays et leur raison de vivre avec tous les moyens suggérés, souvent sans discernement, par les métropoles.

Il leur fallait beaucoup de courage pour pouvoir raffermir leurs chances de prospérité. Il leur fallait imaginer certains recours qui leur soient propres et qui leur ressemblent. Il leur fallait, de l'expression populaire que vous connaissez, «patenter pour le mieux». Il leur fallait aussi beaucoup de dignité, à ces hommes et à ces femmes, qui ont mis sur pied un nombre imposant de regroupements régionaux ou sectoriels pour mieux envisager et rendre applicables les moyens les plus réalistes d'exploiter les ressources du milieu, qu'elles soient physiques, techniques ou humaines. Combien d'exemples pouvons-nous citer d'expériences-pilotes qui ont été reproduites ensuite dans d'autres régions du Québec, voire du Canada tout entier. Le bureau d'aménagement de l'Est du Québec, le Conseil régional de développement, les nombreuses coopératives et sociétés d'exploitation des ressources et combien d'autres organismes complémentaires tous motivés par l'urgence d'une participation populaire efficace et rentable pour ses militants.

● (1410)

Notamment, rappelons les études du bureau d'aménagement de l'Est du Québec qui ont précédé la signature conjointe, à Rimouski, en 1968, par les gouvernements québécois et canadien, représentés alors par le regretté premier ministre Daniel Johnson et l'actuel premier ministre du Canada, d'ententes pour la régionalisation d'enveloppes budgétaires totalisant 411 millions de dollars affectées à la mise sur pied et à la consolidation d'infrastructures régionales. La volonté novatrice de nos concitoyens de Rimouski et du Témiscouata n'est donc plus à prouver. Toutefois, l'équation de la prospérité de notre région et de tout l'Est du Québec n'est pas complétée. Bien sûr, les forces du milieu ont proposé et vérifié plusieurs hypothèses d'utilisation maximale de nos ressources aux exigences de vie individuelle et collective. Pourtant, l'inventaire des ressources disponibles nous porte encore à croire à l'accroissement inévitable des fonds destinés, non pas seulement à la seule circonscription de Rimouski, mais à toute la vaste région du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

En aucun temps, doit-on croire cependant que je sous-estime les besoins légitimes de la rive nord, nos voisins d'en face, les circonscriptions de Charlevoix et de Manicouagan. Chez nous l'essor d'une rive s'associe traditionnellement à l'essor de l'autre. En un mot, madame le président, j'en appelle à la solidarité et à l'esprit d'équipe des parlementaires de ces régions, à l'instar même des populations que nous représentons. L'exemple nous vient de loin et la concertation déjà amorcée entre nous invite à la continuité. Déjà, le premier ministre, sensible à notre engagement, a-t-il répondu à notre intention en proposant deux ministères à vocation économique dans notre région: le ministère de l'Expansion économique régionale et le ministère responsable auprès des Petites et Moyennes entreprises. Est-ce un signe des temps? L'indice d'une telle reconnaissance de la qualité du travail de nos générations passées et actuelles et peut-être . . . de la lucidité qu'ils ont démontrée dans le choix de leur représentant au Parlement canadien.

Conscience aussi de l'immense patrimoine économique que représentent les richesses naturelles de notre coin de pays—industries forestière, minière, piscicole, agricole et j'en passe. Raisonnable admission des courants nouveaux qui inspirent la gestion de notre économie et auxquels le discours du trône accorde aujourd'hui un chapitre privilégié. Du contenu de l'énoncé gouvernemental sur les dimensions concurrentes de la politique industrielle et de la politique énergétique qui l'appuiera, les démarches de soutien favorables à l'application de ressources alternatives d'énergie stimuleront la conscience de nos entrepreneurs à s'abonner à des ressources actives et facilement accessibles sur lesquelles, particulièrement dans notre sphère géographique, nous pouvons compter. Nos ressources hydro-électriques du Nord Québécois ne sont pas éloignées et sont fort compétitives. La rationalisation de nos résidus industriels forestiers, marins ou autres, est fort pensable. Nous avons en quantité ces ressources et le gouvernement canadien est disponible à soutenir notre volonté de les utiliser.

En tout temps devons-nous avoir présent à l'esprit que notre pays est jeune et qu'il reste, ici, encore tout à faire. Ceux qui réussissent, admettent qu'il en va, avant tout, d'une question d'attitude. Au cours des semaines et des mois à venir, le gouvernement canadien précisera l'encadrement de collaboration et de leadership réel qui lui incombe dans la planification des instruments de relance et de raffermissement de notre économie. Il revitalisera l'accès des citoyens aux services publics dont ils peuvent se prévaloir pour espérer davantage de leurs saines préoccupations de contribuer au développement social et économique. Les petites et moyennes entreprises, moteurs déterminants de notre économie régionale, tout autant que du Québec tout entier, pourront compter sur des mesures de partitipation financières plus incitatives.

● (1420)

La population de Rimouski et du Témiscouata se réjouit d'apprendre la ferme intention du gouvernement canadien de favoriser l'aménagement d'installations portuaires, aériennes, ferroviaires et routières afin d'accroître les échanges commerciaux entre les régions. La faveur accordée aux communications électroniques et à tout le champ des télécommunications viendra compléter la pénétration de ces instruments sur notre territoire.

Les agriculteurs pourront également entrevoir l'amélioration des conditions de financement de leurs projets. La politique de commercialisation des produits agro-alimentaires sur les marchés étrangers répond à un vœu depuis longtemps exprimé. De telles mesures correspondent adéquatement aux besoins de la circonscription dans son ensemble—Rimouski-Témiscouata est d'abord et avant tout une circonscription rurale. Madame le Président, le discours du trône annonce l'esprit de continuité, mais aussi de revalorisation auquel le gouvernement s'engage dans la promotion du statut social et économique de la condition féminine.

A juste titre, madame le Président, une telle ferveur rejaillit sur notre présence à la Chambre des communes, mais elle consacre formellement l'évolution de notre société moderne, société qui, négligemment parfois, a hésité avant d'admettre que nous étions là à part entière. Est-ce le nombre qui fut déterminant dans le processus d'éveil de nos institutions à notre présence, ou est-ce la qualité des interventions que nous avons faites depuis quelques années ou est-ce encore ce réflexe qui—et le Québec nous en fournit actuellement l'éloquent témoignage—nous permet aujourd'hui d'affirmer devant l'intransigeance une solidarité que nous n'avons pas toujours jugé à propos de faire sentir. Le fait est là aujourd'hui que nous nous situons avec discernement dans les intentions majeures de ce Parlement et que le gouvernement canadien annonce un rôle de leadership effectif et moral dans l'exercice des conditions propres à protéger les droits de plus de la moitié des citoyens de ce pays.

Madame le Président, l'accueil présenté par le gouvernement aux nécessités des citoyens handicapés et sa volonté avouée d'élargir les programmes de formation et d'intégration sur le marché du travail me rejoignent profondément. Quelle vive joie après plus de dix ans de travail acharné pour cette cause!

Le parti gouvernemental demeure résolu à assurer la promotion d'une société libérale où les plus favorisés sont incités par les recours de l'État à partager leurs avantages économiques et sociaux avec ceux des nôtres qui ont plus de difficultés ou qui, encore, après une vie longue et engagée, méritent de droit que les générations actives contribuent à reconnaître leurs efforts. Ainsi les mesures annoncées en vue d'accroître le supplément au revenu minimum garanti s'imposent comme l'une des plus évidentes confirmations du type de conception sociale que le gouvernement canadien entend poursuivre même si certains croient que notre situation économique globale devrait nous porter, sans réflection, à saper les fondements mêmes de notre mode de vie collective. Les conditions de logement envisagées n'échappent pas à cette vision libérale.

Le gouvernement canadien préférera rationaliser les systèmes de contrôle et de gestion appliqués à certains secteurs du fonctionnement public et ainsi rétablir la cadence proportionnée, susceptible à une meilleure administration. Disons simplement que la région que je représente y voit les débuts d'une époque où les pouvoirs pourraient s'adapter à des dimensions tangibles et à l'esprit régionaliste constructif qui a contribué à la prospérité du Canada.

Madame le Président, outre l'endossement et l'enthousiasme que m'inspire ce nouvel élan et le sens encore une fois affirmé du gouvernement envers ses responsabilités, je demeure ferme dans mon intention de collaborer à empêcher que ce pays de raison—qui ne nous a pas si mal servis au fond—ne soit scindé par un étapisme trompeur, tel que nous le suggère le parti gouvernemental en poste à Québec. Loin de nier que le Canada actuel doit faire face à certains mécontentements sur sa structure et ses institutions politiques, je crois qu'il va falloir, notamment dans les semaines et aussi dans les mois qui vont suivre, que nous proclamions plus fort que le gouvernement canadien a déjà suggéré que «table rase soit faite» et que nous reformulions les concensus qui ont présidé au regroupement fédératif des dix États membres de notre pays.

La création de deux États indépendants au nord de la super-puissance américaine entraînerait des conséquences catastrophiques pour les deux peuples fondateurs de notre nation. Même, je suis portée à croire que les déchirements au sein de la nation canadienne-française risqueraient d'être plus douloureux. Nous ne devrons jamais oublier que notre état permanent comme francophones en Amérique du Nord nous invitera constamment à la diligence. Nous semblerons, d'ailleurs, plus réalistes en admettant que la présence d'un gouvernement canadien constitue peut-être, à la fin, une garantie certaine de protection contre notre véritable menace qui ne nous vient ni de l'Est, ni de l'Ouest, et encore moins du Nord, mais du Sud. Et, fait surprenant, la menace de scission amène nos concitoyens des autres provinces à raisonner de la même façon. Madame le Président, nous devons donc dire non à l'invitation mal adressée du gouvernement du Québec.

Un oui équivaudrait à dire non au déblocage sur lequel toutes les provinces sont maintenant prêtes à travailler. Un non au projet péquiste avoué confirmera notre intention de poursuivre dans la voie de l'évolution et de l'adaptation des structures et des institutions de notre pays. Qu'elles doivent être rajeunies, personne ne le conteste. Qu'elles soient injustement traitées de séniles, et candidates pour l'euthanasie, jamais! Ce serait une erreur de jugement grossière que de condamner à mort un pays jeune comme le nôtre où, comme je le disais plus haut, tout reste encore à faire.

Notre population de Rimouski-Témiscouata ne consentira jamais à voir tant de luttes menées depuis des générations risquer de se faire assombrir par des perspectives dont l'incertitude et le défaitisme sont emblèmes. Nous avons travaillé dur pour avoir ce que nous avons aujourd'hui. Nous avons envisagé davantage les résultats que nous obtenons que les contraintes inévitables que nous avons dû subir pour les obtenir. Nous n'avons pas fui devant l'apport bénéfique des autres régions canadiennes. Nous avons recherché cet apport et nous avons contribué notre propre apport. Nous n'avons pas démissionné!

Madame le Président, je réponds à ceux qui, pour raffermir leur thèse mensongère, s'appuient sur les propos supputés de nos cousins qui n'ont pas hésité à nous laisser tomber, il y a deux cents ans: notre Québec ne sera ni français, ni quoi que ce soit d'autre, il sera CANADIEN! Madame le Président, en vous remerciant de votre digne attention, je propose, appuyé par l'honorable député de Sudbury (M. Frith), que l'adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada.

A Son Excellence le très honorable Edward Richard Schreyer, chancelier et compagnon principal de l'ordre du Canada, chancelier et commandeur de l'ordre du mérite militaire, à qui a été décernée la décoration des forces canadiennes, gouverneur général et commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux chambres du Parlement.

● (1430)

[*Traduction*]

M. Doug Frith (Sudbury): Madame le Président, je me réjouis d'être le premier à féliciter officiellement ma collègue du Québec, l'honorable représentante de Rimouski (M^me^ Côté), pour l'honneur qui lui échoit de proposer l'Adresse en réponse au discours du trône.

De même, c'est à la fois un honneur et un privilège pour moi ainsi que pour mes électeurs de Sudbury, que le premier ministre (M. Trudeau) m'ait demandé d'être l'un des motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Depuis quelques années, la circonscription de Sudbury avait l'honneur d'être représentée aux Communes par le précédent Orateur de la Chambre, l'honorable James Jerome. Je suis certain que tous les députés seront d'accord avec moi pour louer la façon impartiale avec laquelle il a présidé les travaux de la Chambre. Je lui souhaite maintenant tout le succès possible dans ses nouvelles fonctions de juge en chef associé de la Cour fédérale du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Frith: Je suis également convaincu qu'en votre qualité d'Orateur, vous saurez maintenir les traditions de la Chambre et que vous ferez vôtres les qualités que mentionnait le premier ministre au moment où il annonçait le choix de M. Lucien Lamoureux comme Orateur de la Chambre. Il avait alors déclaré que tout Orateur:

. . . doit gagner notre respect sans perdre notre affection; il doit être à la fois ferme et compréhensif; savoir parler et aussi savoir écouter; il doit être prêt à s'inspirer des précédents et savoir quand y faire appel. Il doit posséder l'impartialité d'un juge, l'habilité d'un diplomate et combiner la virtuosité d'un équilibriste et d'un jongleur et, à l'occasion, se montrer aussi courageux qu'un dompteur de lion.

Madame le Président, je suis certain que vous serez à la hauteur de cette tâche exigeante.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Frith: J'avoue être un peu abasourdi que l'on m'ait offert de prononcer mon premier discours de député le jour de l'ouverture du Parlement. Comme tous les nouveaux députés, sans doute, je suis fier d'avoir été choisi par mes électeurs pour représenter et faire valoir leurs intérêts au sein de cette institution ancienne et noble qu'est le Parlement.

[*Traduction*]

La tradition parlementaire veut que l'un des deux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, soit un nouvel élu qui profite de l'occasion pour faire valoir les aspects socio-économiques et culturels de sa circonscription. Et c'est ce que je m'appliquerai à faire sans tarder. La région de Sudbury est le centre géographique, économique et culturel du nord-est de l'Ontario. Sa population s'élève à quelque 165,000 habitants. On y retrouve le plus gros producteur de nickel au monde de même que la seule université du nord-ouest de l'Ontario, sans compter qu'elle offre d'excellents services médicaux aux habitants de tout le nord de la province.

Près de 37 p. 100 de la population est francophone, 36 p. 100 anglophone, et on y rencontre un fort groupe d'Italiens ainsi que de nombreux représentants d'autres groupes ethniques. En somme, Sudbury est l'image même de Canada.

Les trois ou quatre dernières années ont été difficiles pour la ville de Sudbury. La récession des marchés du nickel a entraîné, en 1977, de très nombreuses mises à pied. En outre, il y a quelque temps à peine, nous avons subi les contrecoups d'une grève prolongée dans la région. Si je vous rappelle ces faits, c'est que je suis convaincu qu'à la suite de ces difficultés, la région de Sudbury s'est découvert des valeurs innées qui lui ont permis de tenir le coup et dont elle tirera profit pour faire face aux défis que devra relever le Canada dans les années 1980.

L'avènement d'une nouvelle décennie donne souvent l'occasion de réfléchir au passé et de se préparer pour l'avenir. En 1980, un objectif se détache nettement des autres et c'est le suivant: la présente législature doit prendre des initiatives qui apportent des solutions à long terme, et non des palliatifs, aux disparités régionales dans notre pays. Le gouvernement se doit d'élaborer une stratégie industrielle globale qui, si elle n'améliore pas beaucoup la situation à court terme, permettra à la génération montante de Canadiens de contribuer de façon concrète à l'édification de nos institutions économiques et sociales.

Sudbury a surtout compris ces dernières années qu'il lui fallait diversifier sa base économique. C'est seulement par la diversification que nous pourrons réduire notre dépendance d'une seule ressource en voie d'épuisement. Nous constatons qu'il s'impose d'apporter des changements d'envergure dans l'infrastructure économique, d'ici les deux prochaines décennies, si nous souhaitons régler le problème persistant auquel sont confrontées de nombreuses localités du pays.

Ce qui m'attriste le plus, c'est le sort réservé à ces jeunes Canadiens dynamiques qui, malgré toute leur bonne volonté, n'arrivent pas à trouver des emplois satisfaisants dans leur domaine et qui se voient obligés de gaspiller leurs talents dans d'autres secteurs. Voilà pourquoi j'ai été fort réjoui d'apprendre, ce matin, que le gouvernement a l'intention d'accorder une grande priorité à l'élaboration de la stratégie industrielle dont le pays a tellement besoin. Le discours du trône mentionne également une nouveau programme technique grâce auquel nos jeunes gens pourront exploiter leurs talents dans leur propre domaine de spécialisation technique et professionnelle.

Il importe de s'occuper immédiatement de l'engagement que le Canada a pris en matière de recherche et de développement. Le budget de novembre 1968 du ministre de la Justice actuel (M. Chrétien) prévoyait, dans un premier temps, d'accorder d'importants dégrèvements fiscaux en vue de stimuler la recherche et le développement. Il faut accélérer l'application de ces mesures. Il est notoire que le Canada est de loin, de tous les pays occidentaux industrialisés, celui qui affecte le plus faible pourcentage de son produit national brut à la recherche et au développement. Notre pays doit accorder une importance prioritaire à ce domaine, car ce n'est que par un accroissement important des sommes affectées à la recherche et au développement que nous pouvons espérer acquérir une compétence technologique mondialement reconnue dans de nouveaux secteurs, ce qui permettra de créer des emplois pour les Canadiens. C'est en combinant une stratégie industrielle hardie et une intensification des travaux de recherche et de développement que nous pourrons atténuer les disparités régionales au Canada.

Le cardinal Suenens de Belgique a dit un jour: «Bienheureux ceux qui ont des rêves et qui sont prêts à payer le prix nécessaire pour les réaliser». Eh bien, j'ai un rêve. Je rêve d'un pays qui percevrait l'essence de ses divers éléments et qui ne craindrait pas pour son intégrité, un pays fier de ses différences culturelles et linguistiques, où la diversité économique serait partagée. Je préfère utiliser le mot «compréhension» plutôt que le mot «tolérance» car je déteste le verbe «tolérer». Combien de fois n'avons-nous pas entendu dire: «Je puis tolérer les ambitions de l'ouest du Canada» ou «tolérer les aspirations du Canada français»? Je ne veux pas les tolérer; je veux les comprendre, ce qui implique qu'il faut se joindre à ces populations, sinon en personne, au moins de cœur.

Comme j'ai été élevé dans le nord de l'Ontario, j'ai vu nos jeunes partir vers d'autres régions du Canada pour y chercher un emploi, parce que les occasions d'emploi dans leur spécialité professionnelle ou technique n'existaient pas dans les villes moins industrielles. La plupart des localités du nord de l'Ontario sont sujettes aux aléas économiques d'une seule ressource en voie d'épuisement. Ce n'est pas depuis hier que je constate que l'on expédie nos ressources vers de riches régions du Sud pour y être transformées. Depuis 112 ans qu'existe la Confédération, le nord de l'Ontario continue d'être la victime d'une économie d'arrière pays.

Il y a deux semaines, à l'occasion d'un discours qu'il a prononcé devant l'*Empire Club* de Toronto, le Sheik Yamani d'Arabie Saoudite a déclaré que son pays préférait traiter avec les sociétés pétrolières multinationales plutôt qu'avec les sociétés d'État pour la simple et égoïste raison que les sociétés pétrolières multinationales échangent des connaissances technologiques contre du pétrole. En échangeant les ressources de son pays pour de nouvelles technologies, Yamani entend créer de nouvelles technologies qui permettront de donner des débouchés aux générations futures de Saoudiens. En tant que Canadiens, est-il logique de s'attendre à moins de la part des Albertains? Leur économie est également basée sur une ressource non renouvelable et comme député du nord de l'Ontario je comprends fort bien leur désir de développer de nouvelles technologies et de créer des débouchés pour les prochaines générations d'Albertains.

Des voix: Bravo!

• (1440)

M. Frith: Le développement des diverses régions du Canada n'a pas à se faire au détriment les unes des autres. Il va de soi que comme Canadiens nous reconnaissons qu'un Ouest fort, que des Maritimes fortes, sont aussi importants pour la confédération qu'un Canada central fort. La mise en place de nouveaux centres technologiques dans l'Ouest peut être accélérée par l'apport de matériel fabriqué dans le Canada central. Mais nous devons commencer par comprendre qu'en renforçant les parties nous renforçons le tout, et qu'en favorisant le cannibalisme régional nous nous engageons sur la voie de l'autodestruction. La confédération a toujours puisé sa force dans l'habileté du régime fédéral à partager et à redistribuer les ressources des diverses régions du Canada de façon à préserver une confédération économiquement et socialement progressive.

[*Français*]

Certes, les années quatre-vingts mettront le système fédéral à rude épreuve et, qu'il s'agisse du sentiment d'aliénation de l'Ouest ou du séparatisme au Québec, c'est le même défi: la fédération devra savoir répondre aux nouveaux besoins régionaux, tout en représentant l'ensemble du Canada.

Madame le Président, je réside dans la plus grande région officiellement bilingue de l'Ontario après, bien sûr, Ottawa, la capitale nationale. Je le dis avec fierté car la population du Sudbury a appris à apprécier et à accepter l'enrichissement que représentent pour elle la culture et la langue française. Grâce à sa forte population francophone et multiculturelle, Sudbury est devenue une région cosmopolite, dotée d'une université bilingue, d'un théâtre anglais et français, d'un journal, et de stations de radio et de télévision francophones.

[*Traduction*]

Par contre, en tant que représentant d'une région de l'Ontario, je suis un peu embarrassé de la façon dont cette province traite la population francophone lorsqu'il s'agit de la scolarité des enfants de Penetanguishene.

Des voix: Bravo!

M. Frith: Mais j'aimerais que tout le pays sache que le cas de Penetanguishene n'est pas représentatif de tout l'Ontario. Non sans avoir nous-mêmes rencontré des difficultés à Sudbury, nous y avons fait connaître le concept du fédéralisme canadien. Notre initiative a connu un franc succès et un grand nombre de parents de toutes les origines ethniques ont inscrit leurs enfants au programme d'immersion en français offert dans nos écoles. Peut-être cette expérience m'a-t-elle sensibilisé plus que d'autres à l'importance du référendum imminent au Québec.

On entend souvent des Néo-Canadiens revendiquer en priorité leur titre de Canadien. Moi aussi je suis Canadien d'abord, mais je suis inquiet. Je m'inquiète du libellé de la question référendaire, de l'issue du référendum et du peu de cas à mon avis qu'on semble faire de cette consultation à l'extérieur du Québec.

Entre autres avantages, l'élection à la Chambre des communes permet de côtoyer des députés des diverses régions de notre pays, d'apprendre à tirer la leçon de nos différences aussi bien qu'à mieux apprécier nos points de similitude. Ces dernières semaines, j'ai rencontré plusieurs de mes collègues du caucus québécois. L'un d'eux, à qui j'avais demandé quelle part il prendrait à la lutte référendaire dans sa province, m'a répondu qu'il voulait bien être damné s'il allait s'abaisser à défendre l'unité nationale au Québec—à vrai dire il a employé des termes encore plus crus qui m'ont fait regretter de lui avoir posé cette question. «L'unité nationale, je veux l'édifier» a-t-il dit. Il y a tout un monde dans cette nuance! Quel plaisir j'ai eu d'entendre ce député du caucus québécois qui ne veut pas défendre l'unité nationale mais qui luttera de toutes ses forces pour l'édifier.

Des voix: Bravo!

M. Frith: Je prie tous les députés, à quelque groupe politique qu'ils appartiennent, de se rendre disponibles et de s'engager dans cette consultation cruciale afin de prouver aux Québécois qu'il y a une solution de rechange à celle d'un Québec francophone et d'un Canada anglophone prônée par René Lévesque et le Parti Québécois.

Cette solution la voici, que j'emprunte à un article paru sous le titre «*The Canadian Journey*»:

> Il y a une solution plus prometteuse. L'organisation politique et les valeurs d'un pays, ce ne sont pas des choses qu'on peut jeter par terre pour les refaire du jour au lendemain. C'est comme un jardin qu'il faut soigner en harmonie avec le paysage. Le paysage du Canada a commencé à évoluer il y a deux décennies et la saison est venue d'un changement.
>
> Mais il faut d'abord reconnaître que l'existence de deux grandes communautés linguistiques et les nombreuses réalités régionales et culturelles, trop souvent considérées comme des entraves, sont au contraire une source d'enrichissement et de libération. Car après tout, «ils» c'est chacun d'entre nous.

Ne l'oublions pas!

Des voix: Bravo!

M. Frith: J'ai donc le plaisir d'appuyer l'Adresse en réponse au discours du trône.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je propose que le débat soit ajourné maintenant.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je propose que la Chambre s'ajourne maintenant.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable président du Conseil privé (M. Pinard). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Mme le Président: La motion est adoptée. La Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi en conformité du Règlement.

(La séance est levée à 2 h 46.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 15 avril 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES FINANCES

L'ÉTUDE DE LA POLITIQUE DES TAUX D'INTÉRÊT PAR LE COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que les taux d'intérêt ont atteint un sommet sans précédent au Canada depuis le 3 mars, le taux de la Banque du Canada passant de 14 à 16 p. 100 avec l'assentiment du gouvernement, ce qui a entraîné des hausses sans précédent des taux d'intérêt consentis par les banques, les sociétés hypothécaires et les institutions financières, et eu des effets néfastes sur l'embauche et les affaires, notamment dans le cas des petites entreprises, ainsi que sur les consommateurs et l'économie en général, je propose, appuyé par le député de Joliette (M. La Salle):

Que la Chambre ordonne immédiatement que son comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit constitué et qu'il entreprenne sur-le-champ une étude de la politique que préconisent le gouvernement et la Banque du Canada à propos du taux d'intérêt et qu'à cette fin, le ministre comparaisse devant ce comité et explique quelle ligne de conduite et quelles mesures ils adopteront pour résoudre les problèmes que les taux d'intérêt créent pour les particuliers et les entreprises, au dire du gouverneur de la Banque lui-même.

Mme le Président: Une motion de ce genre nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Des voix: Honte!

Une voix: C'est votre motion!

Une voix: Quelle volte-face!

LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS—ON DEMANDE LA DÉMISSION DU MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

Au cours d'une émission télévisée le 10 février 1980 à laquelle j'étais moi-même invité, le ministre de l'Industrie et du Commerce, qui fut le critique officiel de l'opposition en matière de finances pendant la dernière législature, a déclaré que les taux d'intérêt élevés en vigueur au Canada lui répugnaient et qu'il était déterminé à démissionner dans l'éventualité où un gouvernement dont il ferait partie ne les réduirait pas. Par conséquent, étant donné qu'au cours des cinq dernières semaines, donc depuis que le nouveau gouvernement a pris le pouvoir, les taux d'intérêt ont augmenté quatre fois et, pour m'en tenir aux principes que le ministre a lui-même énoncés, je propose, avec l'appui du député de Burlington (M. Kempling):

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce honore immédiatement l'engagement qu'il a pris devant des milliers de Canadiens et démissionne afin de garder sa crédibilité à la Chambre et la confiance des autres députés.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA PENSION PROPORTIONNELLE POUR LES VEUVES D'ANCIENS COMBATTANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, je propose, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement et avec l'appui du député d'Oshawa (M. Broadbent):

Que la Chambre sache gré au ministre des Affaires des anciens combattants de l'assurance qu'il a donnée avant l'ouverture de la session de présenter une proposition d'amendement à la loi sur les pensions visant à accorder une pension proportionnelle aux veuves des anciens combattants décédés dont l'invalidité était inférieure à 48 p. 100, et que la Chambre exhorte le ministre à présenter immédiatement la mesure législative pertinente, étant bien entendu qu'elle s'engage à l'adopter le plus rapidement possible.

Mme le Président: Une motion de ce genre requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

● (1410)

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA DEMANDE DE L'EPA D'EXPLOITER LA ROUTE AÉRIENNE HALIFAX-TORONTO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, aux termes de l'article 43 du Règlement, j'aimerais proposer une motion de nature assez urgente. Comme la Commission canadienne des transports a décidé, mercredi dernier, de ne pas autoriser Eastern Provincial Airways à exploiter la route aérienne Halifax-Toronto, et à cause des répercussions économiques très néfastes de cette décision sur l'économie de certaines villes de l'Atlantique, je propose, appuyé par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

Que la Chambre apporte officiellement son appui à Eastern Provincial Airways qui demande au cabinet d'interjeter appel de cette décision, de façon à assurer une croissance économique stable à bon nombre de localités de l'est du Canada.

Mme le Président: Pareille motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'UNITÉ CANADIENNE

LE DISCOURS DU TRÔNE—ON DEMANDE LA DÉMISSION DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que le discours du trône est insidieux, injurieux et propre à créer la discorde, et qu'il ne fera qu'aggraver encore plus l'alinéation des Canadiens de l'Ouest, je propose, avec l'appui du député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que, dans l'intérêt de l'unité canadienne, le premier ministre et son cabinet démissionnent.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: N'oubliez pas Herb en partant.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'INDUSTRIE

LA FABRICATION DU NOUVEL AVION DE CHASSE—L'EMPLACEMENT DES USINES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'invoque aussi l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Comme le marché conclu pour l'achat des nouveaux avions de chasse privera, paraît-il, la Colombie-Britannique, et surtout la localité de Mission, dans ma circonscription, de quelque 450 emplois, et que seulement 400 millions environ des 2.9 milliards de dollars en retombées économiques prévues pour l'industrie seront dépensés en dehors du Québec et de l'Ontario, je propose, avec l'appui du député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett):

Que le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre de la Défense nationale prennent des mesures, une fois les négociations relatives à la fabrication des nouveaux avions de chasse terminées, pour qu'une part plus juste des retombées économiques de ce marché soit accordée à d'autres provinces qu'à celles du centre du pays.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

DISTINCTIONS ET DÉCORATIONS

ON DEMANDE DE DÉCERNER L'ORDRE DU CANADA À M. KENNETH TAYLOR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement afin d'obtenir de la Chambre la permission de présenter une motion de nature apolitique, conforme aux vues de tous les partis qui siègent à la Chambre. Ma motion est appuyée par un député libéral et j'ose espérer que la Chambre y donnera son consentement unanime.

L'ancien ambassadeur du Canada en Iran, M. Kenneth Taylor, s'est distingué par l'attitude courageuse qu'il a eue dans ce pays, attitude qui a été tout à l'honneur du Canada et qui a aussi grandement contribué à resserrer les liens entre notre pays et les États-Unis. Les deux chambres du Congrès américain ont par ailleurs autorisé la frappe d'une médaille spéciale en son honneur. Je propose donc, appuyé par le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier):

Que la Chambre des communes recommande respectueusement au comité de sélection de l'Ordre du Canada d'envisager la possibilité de renoncer à la procédure habituelle et de recommander à Son Excellence le Gouverneur général de décerner à M. Kenneth Taylor l'Ordre du Canada.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

Une voix: Qui a dit non?

* * *

● (1415)

LE CANADIEN PACIFIQUE

WINNIPEG—LE DÉPLACEMENT DE LA COUR DE TRIAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, je demande à présenter une motion, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement et avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Étant donné que le déversement récent de quelque 10,000 gallons de méthanol dans la cour de triage du CP à Winnipeg aurait pu avoir de très graves conséquences pour les habitants de cette ville, que d'autres déversements de produits chimiques dangereux risquent fort de se produire dans cette cour de triage qui est située au cœur même de la ville, et que le déplacement de cette cour libérerait au cœur de la ville quelque 200 acres de terrain qui pourraient servir à meilleur escient et mettrait fin à tous ces désagréments dans le voisinage de la cour, je propose:

Que la Chambre prie le ministre des Transports et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration de rencontrer au plus tôt les représentants de la ville de Winnipeg et ceux du gouvernement de la province du Manitoba pour discuter du déplacement de la cour de triage du CP à l'extérieur de la ville, étant bien entendu que le gouvernement fédéral est prêt à assumer une large part du coût de ce déplacement.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

DEMANDE D'ÉTUDE DES TAUX D'INTÉRÊT PAR LE COMITÉ

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances. J'ai été surpris de voir que ses collègues refusaient délibérément d'adopter une motion identique à celle qu'avaient présentée ses collègues au cours de la dernière législature au sujet des taux d'intérêt, d'autant plus que cela intervient après que le gouvernement a décidé de laisser flotter les taux bancaires alors que le gouverneur de la Banque du Canada lui-même s'est montré très réservé à cet égard lors des audiences de l'automne dernier. Cela traduit-il simplement le mépris du ministre à l'égard des enquêtes parlementaires ou bien alors a-til d'autres raisons d'encourager ses collègues à cesser cette pratique?

Le ministre peut-il me dire très clairement s'il a l'intention de revoir sa position à cet égard, s'il est prêt à ce que l'on renvoie cette affaire au comité des finances et si par ailleurs il accepterait d'en faire partie avec le gouverneur de la Banque du Canada? De cette façon, tous les députés pourraient participer à une enquête complète et publique sur toutes les questions touchant la politique des taux d'intérêt.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je sais pertinemment que la motion présentée par mon honorable collègue est strictement identique à celle déposée par mon collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce. En fait, j'ai déjà tellement eu l'occasion de voir mes collègues d'en face à l'œuvre que je peux prédire sans beaucoup me tromper ce qu'ils vont faire. Aujourd'hui, comme prévu, ils ont présenté la motion que le ministre de l'Industrie et du Commerce avait déposée lors de la dernière session. Je pensais qu'ils auraient fait preuve d'un peu d'imagination et qu'ils auraient trouvé quelque chose d'autre. Eh bien non.

Je considère qu'il faut être plus circonspect à l'égard du genre de motions que l'on présente à la Chambre. Je ne suis pas opposé par principe à l'idée de confier au comité permanent le soin d'étudier la question des taux d'intérêt, y compris la politique des taux d'intérêt flottant. Quand les comités seront constitués, j'envisagerai d'y renvoyer cette question.

M. Clark: Madame le Président, c'est avec la même désinvolture qui caractérise sa politique économique que le ministre déclare ne pas être opposé à cette idée, sur le principe. Est-il aussi d'accord sur principe pour reconnaître que le Parlement a le droit d'étudier au plus tôt la politique des taux d'intérêt? Peut-il nous promettre sur le champ qu'il va demander que l'on en saisisse immédiatement le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Peut-il par ailleurs promettre qu'il va demander personnellement qu'on renvoie au comité toutes les questions relatives à la politique des taux d'intérêt et qu'il demandera à participer avec le gouverneur de la Banque du Canada aux travaux de ce comité? Peut-il nous en donner l'assurance immédiatement et ce, de manière claire et précise et dépourvue de toute équivoque?

● (1420)

M. MacEachen: Madame le Président, je sais que le président du Conseil privé formera les comités permanents et j'ai déjà fait savoir au chef de l'opposition que j'allais étudier la possibilité d'en référer au comité afin qu'il puisse examiner toute la question des taux d'intérêt. Peut-être pourrons-nous alors entendre le point de vue de l'ex-ministre, qui est très proche du mien.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, je suis déçu que le ministre des Finances ne daigne pas fournir une réponse claire et directe à une question fort simple. Permettez-moi de lui poser une autre question simple et directe: va-t-il promettre à la Chambre maintenant de présenter un budget exhaustif d'ici la fin de mai et nous en préciser la date?

M. MacEachen: Madame le Président, en toute simplicité, la réponse est non.

Des voix: Oh, oh!

LA MONTÉE DES TAUX D'INTÉRÊT—L'EFFET NÉFASTE POUR L'ÉCONOMIE

L'hon. John C. Crosbie (St-Jean-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances qui, je l'espère, m'imitera en tous points. Ainsi, il servira au mieux les intérêts du pays.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Le 25 octobre 1979, le taux d'escompte est passé à 14 p. 100. A ce moment-là, le critique financier du parti libéral a tenu au comité des finances, du commerce et des questions économiques les propos suivants:

> . . . cela se traduira par la perte de milliers d'emplois et une augmentation du coût de la vie; cela immobilisera l'industrie de la construction; la plupart des Canadiens à faibles et moyens revenus ne pourront pas s'acheter de maison; la petite entreprise et les agriculteurs seront aussi touchés; le prix des aliments augmentera.

Par conséquent, le député laissait entendre que le parti libéral connaissait d'autres solutions. Compte tenu de son opposition à cette mesure l'automne dernier, pourquoi le ministre des Finances a-t-il permis que le taux d'intérêt passe à 16.2 p. 100 quatre semaines après son entrée en fonctions le 3 mars? Le ministre a autorisé une augmentation supplémentaire de 2.2 p. 100 du taux d'intérêt. Comment peut-il justifier ce geste, compte tenu de ce que le critique des finances a déclaré l'automne dernier? Quelle était la solution que le critique des finances envisageait l'automne dernier et que le ministre des Finances semble maintenant incapable de formuler?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, il n'y a pas de doute que le député sera pour moi un modèle dont je saurai certes m'inspirer, à cette exception que mon premier budget ne sera pas défait à la Chambre.

Des voix: Bravo!

Une voix: Présentez-en un.

M. MacEachen: Je n'ai pas l'intention de faire l'historique du débat sur la question à la Chambre. Il est normal pour les partis de l'opposition de s'opposer à la hausse des taux d'intérêt et de rechercher des solutions de rechange. Le député suivra certes cette tradition et je n'ai quant à moi aucune raison de me plaindre de ce rôle que jouent depuis toujours les partis d'opposition.

Toutefois, il incombe au gouvernement et surtout au ministre des Finances d'appliquer une politique qui soit favorable à l'économie canadienne, et la politique qui est appliquée actuellement est favorable à l'économie. Si l'honorable député ou d'autres députés, de quelque parti qu'ils soient, connaissent une autre solution à la politique monétaire qui est actuellement suivie par le gouverneur de la Banque du Canada, et que j'appuie, alors je serais heureux d'étudier ces politiques.

M. Dick: Que l'on transmette la question au comité.

M. Crosbie: Madame le Président, le ministre a dit que la voie qu'il suivait était la meilleure pour le pays et celle-là même que j'avais adoptée l'automne dernier alors que j'étais au pouvoir. Comment explique-t-il alors l'hypocrisie de son parti, qui s'opposait à cette politique quand il était dans l'opposition et qui affirme maintenant que c'est la politique la plus favorable au pays? Comment le ministre explique-t-il le fait que le 13 décembre 1979, il nous a fait perdre le pouvoir en faisant adopter sa motion de défiance, laquelle disait que nous avions échoué à faire baisser les taux d'intérêt? Comment explique-t-il ce geste?

• (1425)

M. MacEachen: Madame le Président, l'honorable représentant ne devrait pas oublier que c'est le Nouveau parti démocratique qui avait proposé la motion qui a provoqué la chute du gouvernement en décembre dernier.

LA MONTÉE DES TAUX D'INTÉRÊT—LES RAISONS

M. Edward Broadbent (Oshawa): Il est évident, madame le Président, que mes amis conservateurs à ma droite se préoccupent juste un peu du fait que les libéraux ont haussé quatre fois le taux d'escompte, soit autant de fois que les conservateurs mais en moins de temps. J'aimerais demander au ministre des Finances . . .

Une voix: Quel est le rapport avec le prix du pain?

M. Broadbent: . . . étant donné que son collègue, le ministre de l'Industrie et du Commerce, a affirmé à la Chambre le 26 octobre dernier que chaque hausse d'un demi point du taux d'escompte coûte 375 millions de dollars aux entreprises canadiennes, si le ministre des Finances partage cette opinion comment peut-il la concilier avec la déclaration absurde qu'il vient de faire à la Chambre en soutenant que cette politique du taux d'escompte élevé est avantageuse pour l'économie canadienne?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, il est évident que la hausse actuelle des taux d'intérêt au Canada s'exerce au détriment de certains secteurs de la population. Personne ne saurait le nier. Elle nuit particulièrement aux petites entreprises, aux agriculteurs, aux propriétaires de maisons . . .

Une voix: De qui s'agit-il?

M. MacEachen: . . . et c'est pour cette raison . . .

Une voix: A qui profite-t-elle?

M. MacEachen: . . . que nous avons annoncé dans le discours du trône notre intention de prendre des mesures pour aider les propriétaires de maison qui renégocient actuellement leur hypothèque.

Je tiens à dire au chef du Nouveau parti démocratique que s'il est capable de proposer une politique monétaire de rechange, compte tenu des taux d'intérêt très élevés actuellement en vigueur aux États-Unis, compte tenu de l'imbrication des marchés des capitaux entre le Canada et les États-Unis et compte tenu des liens commerciaux qui existent entre nos deux pays, je me ferai un plaisir d'en parler au gouverneur de la Banque du Canada mais je ne veux pas entendre de ces boniments de campagne électorale auxquels il s'est livré partout au Canada durant la campagne électorale.

M. Broadbent: Madame le Président, je me ferai un plaisir de donner suite à la demande que vient de formuler le ministre des Finances et je lui donnerai donc certains conseils tout à l'heure.

LA POLITIQUE DES TAUX D'INTÉRÊT ÉNONCÉE DANS LE DISCOURS DU TRÔNE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Je voudrais maintenant m'adresser au premier ministre puisqu'on a fait allusion aux boniments de campagne électorale. Voici ce que le premier ministre a déclaré à la Chambre des communes le 29 octobre 1979:

Quand le gouvernement envisagera-t-il d'autres possibilités que d'aligner notre taux d'escompte sur le taux américain? Dieu sait où cela va nous mener!

Le premier ministre avait promis pendant la campagne électorale que si son parti remportait les élections, il maintiendrait les taux d'intérêt à un niveau plus bas que le parti conservateur du Canada. Comment explique-t-il que les taux d'intérêt aient augmenté à quatre reprises depuis qu'il a pris le pouvoir et que dans le discours du trône qui a été prononcé hier il ne soit absolument pas question d'une politique d'abaissement des taux d'intérêt?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le chef du Nouveau parti démocratique a induit la Chambre en erreur, bien involontairement sans doute. Je n'ai jamais promis que nous abaisserions les taux d'intérêt au moment où nous avons formé le gouvernement. On m'a précisément posé cette question et j'ai répondu que je ne pouvais pas faire une telle promesse.

M. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): C'est ce qu'a fait Herb Gray, qui est assis à trois sièges de vous.

M. Broadbent: Grâce au premier ministre, si je ne m'abuse. Je pense que celui-ci a mal compris ma question. Je n'ai pas dit que le premier ministre avait promis d'abaisser les taux d'intérêt. J'ai dit que pendant la campagne électorale, il avait promis de ne pas laisser augmenter les taux d'intérêt au même rythme que le parti conservateur. Il hoche la tête mais c'est certainement ce que la plupart des Canadiens ont compris.

LA MONTÉE DES TAUX D'INTÉRÊT—LES EFFETS SUR LES HYPOTHÈQUES

M. Edward Broadbent (Oshawa): Je voudrais adresser une dernière question supplémentaire au ministre des Finances. Lorsque les taux d'intérêt avaient atteint 14.5 p. 100, son collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, avait dit que de tels taux hypothécaires allaient mener les Canadiens à la catastrophe. Aussi, je voudrais que le ministre des Finances dise ce qu'il pense de la politique actuelle en matière de taux d'intérêt, les intérêts hypothécaires ayant maintenant grimpé à 17.5 p. 100.

• (1430)

Cela veut dire que quelque 350,000 Canadiens qui doivent renouveler leurs hypothèques cette année seront obligés de payer en moyenne $200 de plus par mois ou presque $3,000 par année.

Une voix: C'est une forte somme.

M. Broadbent: Le ministre des Finances considère-t-il cette situation acceptable pour le gouvernement du Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je crois que la question s'adressait au premier ministre. J'ai fait calculer le nombre de propriétaires des maisons qui pourraient renouveler leurs hypothèques cette année et ce chiffre s'établit à environ 350,000. De ce nombre, il me semble qu'une très grande partie pourra payer les hausses regrettables de paiements d'hypothèque si on se base sur le taux coutumier de la dette par rapport au revenu du ménage. Ce sera manifestement un fardeau supplémentaire, mais ce groupe de contribuables pourra se débrouiller.

Il y en a d'autres qui, parce que leurs revenus n'ont pas augmenté et parce que la valeur ou la part qu'ils ont payée de leur maison n'a pas augmenté se retrouveront dans une situation particulièrement difficile, et c'est vers ce groupe relativement restreint que nous dirigerons nos efforts pour les aider à traverser cette période très difficile.

* * *

L'INDUSTRIE

LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS—LES EFFETS SUR LES EXPORTATIONS

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce.

Une voix: Le regretté Herb Gray.

M. Wilson: Les hausses d'escompte au Canada et aux États-Unis préoccupent beaucoup les exportateurs canadiens. Comme la Société pour l'expansion des exportations a tout récemment emprunté environ 250 millions de dollars américains à 14 pour cent simplement pour financer ce à quoi elle s'était engagé alors que les taux d'intérêt étaient à 9 et 10 pour cent, ces taux d'intérêt élevés empêcheront-ils en quelque façon la Société pour l'expansion des exportations d'aider, conformément à son mandat, le secteur des exportations canadiennes?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, je pense que le ministre d'État (Commerce) voudrait répondre à cette question.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Réduisez le taux, Herb.

Questions orales

LE LOGEMENT

LE PROGRAMME D'AIDE AUX PROPRIÉTAIRES

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics. Elle intéresse le propriétaire moyen dont on a complètement omis de parler dans le discours du trône, et je reviens sur ce sujet en dépit de la réponse que vient de donner le ministre des Finances.

Puisque la plupart des propriétaires de maisons qui doivent renouveler leur hypothèque ces temps-ci sont sous la menace de taux d'intérêt bien au-dessus de leurs moyens et même d'une saisie éventuelle de leur maison—il en est question d'ailleurs dans le discours du trône—le ministre a-t-il fait préparer un vaste programme d'aide aux propriétaires qui soit comparable à certains égards à la mesure que le parti conservateur avait proposée au cours de la dernière législature?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je crois que le discours du trône est assez clair quand il fait état des problèmes de certains propriétaires de maisons qui ne sont pas cependant les plus nombreux et dont la situation n'est sans doute pas typique de la moyenne des propriétaires canadiens.

Comme vous le savez, peu après avoir été désigné ministre des Travaux publics, j'ai pris la parole devant un groupe de propriétaires qui bénéficiaient d'un programme établi par l'ancien gouvernement libéral. Ce que nous voulons, c'est venir en aide en premier lieu aux plus nécessiteux. Je crois que les principes que nous allons défendre et la portée générale du programme dont nous annoncerons les détails un peu plus tard, iront dans le sens de cette politique.

M. Lewis: Madame le Président, en attendant que les propriétaires soient fixés là-dessus, le gouvernement a-t-il prévu une mesure législative qui pourrait assurer une aide comparable au montant de $375 que les propriétaires canadiens auraient reçu en avril ou en mai, après avoir rempli leur déclaration d'impôt? C'est ce que prévoyait la mesure que nous avions proposée et que le parti libéral et ses alliés, les néo-démocrates, ont repoussée l'automne dernier.

M. Cosgrove: Madame le Président, la réponse est non.

Une voix: Merci.

M. Cosgrove: Les partis d'opposition voudront sans doute appuyer les programmes que soumettra le gouvernement alors que son programme législatif sera étudié.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES NORMES QUANTITATIVES D'EMBAUCHE POUR LES FEMMES

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, j'aimerais passer à un autre sujet et poser une question au président du Conseil du Trésor. Vu que c'est lui qui sera chargé de mettre en œuvre les mesures promises dans le discours du trône en vue d'améliorer la situation des femmes dans la Fonction publique du Canada, le ministre peut-il garantir que ces mesures comprendront des normes quantitatives d'embauche pour les femmes à tous les échelons de la Fonction publique?

L'hon. Donald J. Johnston (président du conseil du Trésor): Je remercie l'honorable représentante d'avoir posé cette question, madame le Président. Les mesures positives que le Conseil du Trésor compte prendre seront de portée générale. Nous n'avons pas prévu pour l'instant de quotas pour l'embauche des femmes dans la Fonction publique.

Mlle Jewett: Madame le Président, j'aimerais dans ce cas m'adresser au ministre chargé de la situation de la femme, qui est aussi ministre de l'Emploi et de l'Immigration, et lui demander s'il ne croit pas que les mesures positives visant à améliorer la situation des femmes dans la Fonction publique du Canada doivent comprendre notamment des quotas d'embauche?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je tiens à signaler à l'honorable représentante que le programme en question comporte actuellement la fixation de certains objectifs relatifs à l'embauche, ce qui est un principe tout à fait différent de l'établissement de quotas. Chaque ministère et société de la Couronne s'est cependant fixé des objectifs qui sont inscrits au Conseil du Trésor et qui font donc l'objet de contrôles.

Nous sommes en train d'étudier les divers programmes en vue de favoriser l'embauche des membres de certains groupes de la société dans les secteurs public et privé. Ce printemps, une fois l'étude terminée, nous présenterons des recommandations au cabinet et nous prendrons les mesures que nous jugerons les plus efficaces.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LES DIRECTIVES APPLICABLES AUX MEMBRES DU CABINET

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Peut-il nous dire s'il s'est assuré lui-même que rien, du point de vue juridique ou moral, ne pouvait empêcher un de ses ministres de faire partie de son cabinet?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, lorsque j'ai demandé à mes ministres de faire partie de mon cabinet, j'ai procédé de la façon habituelle. Je me suis assuré qu'il n'y avait absolument aucun obstacle du point de vue sécuritaire. Du point de vue moral, je me suis fié à la parole des ministres qui m'ont assuré que leur nomination ne créerait pas d'incompatibilités.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, le premier ministre a-t-il l'intention de demander à ses ministres de se conformer aux directives concernant les conflits d'intérêt? Dans l'affirmative, quel délai leur a-t-il fixé et quand nous fera-t-il une déclaration nous assurant que les membres du cabinet se conforment bien aux directives?

M. Trudeau: Madame le Président, j'ai déjà parlé des directives que mon gouvernement compte donner aux ministres. J'ai examiné les directives antérieures du gouvernement libéral. J'ai étudié aussi celles que le gouvernement conservateur avait instaurées et j'ai essayé de prendre ce que les unes et les autres avaient de meilleur.

Je vais annoncer, sans doute d'ici une quinzaine, quelles sont exactement ces directives. Je peux vous dire tout de suite que je me suis écarté, dans certains cas, des directives conservatrices, notamment pour ce qui est des conjoints et des enfants.

* * *

L'AGRICULTURE

LES TAUX D'INTÉRÊTS ÉLEVÉS—LES EFFETS SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

L'hon. John Wise (Elgin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture et concerne les taux d'intérêt. Au cours de la campagne électorale, le ministre a fait part de ses préoccupations à cet égard et s'est même dit mécontent au sujet du niveau des taux d'intérêt à l'époque. Depuis qu'il a pris possession de ses fonctions, comme l'a rappelé mon collègue, les taux d'intérêt ont subi quatre hausses en cinq semaines. Le gouvernement a admis l'existence du problème dans le discours du trône, sans toutefois proposer une nouvelle orientation ou une solution quelconque.

● (1440)

Je demande au ministre de l'Agriculture quelles mesures immédiates les producteurs canadiens peuvent-ils espérer de sa part simplement pour maintenir leurs opérations agricoles existantes et planifier une partie de leur récolte de 1980?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député a certainement découvert l'existence de nombreux programmes agricoles depuis quelque temps. Il y en a même grâce auxquels nos cultivateurs reçoivent des paiements anticipés libres de tout intérêt. Je puis en nommer un dont bénéficient ses électeurs. Les producteurs de soya ont reçu 15 millions de dollars sans intérêt. Il y a une foule de programmes semblables. Une partie du taux d'intérêt de la Société du crédit agricole, par exemple, a subi une majoration plus forte à l'époque où il était lui-même ministre que pendant toute la période que j'ai moi-même passée à l'Agriculture. Il y a beaucoup d'entreprises du Canada à qui il ne déplairait nullement de bénéficier du taux d'intérêt de 13 p. 100 consenti par la Société du crédit agricole qui finance 70 p. 100 de l'ensemble des prêts agricoles à long terme accordés aux agriculteurs canadiens.

Dans bon nombre de secteurs de notre agriculture, nous sommes beaucoup plus fortunés que nos voisins américains à qui nous faisons concurrence dans beaucoup de marchés. Par exemple, ils paient un taux d'intérêt beaucoup plus élevé, l'essence leur coûte beaucoup plus cher, tout comme les engrais, les pesticides, les herbicides, etc.

M. Wise: Madame le Président, de toute évidence, le ministre reconnaissait le problème quand il faisait partie de l'opposition; aujourd'hui, cependant, il préfère l'ignorer. En effet, la première initiative du ministre de l'Agriculture a été d'augmenter à un niveau jamais égalé jusqu'ici le taux d'intérêt exigé pour les prêts consentis par la Société du crédit agricole. Le ministre a-t-il l'intention de ne rien faire et de ne rien proposer tandis que les producteurs liquident leur terre, leur matériel et leurs autres biens simplement pour disposer de suffisamment de capitaux pour semer une partie de la récolte de 1980? Qu'a-t-il l'intention de faire à ce sujet? Qu'il se contente de répondre à ma question par un oui ou par un non, s'il le peut.

M. Whelan: Madame le Président, décidément, beaucoup de nos concitoyens veulent obtenir des réponses par «oui» ou par «non». Pour répondre aux questions de mon collègue, je lui rappellerai que tout ce que j'ai entrepris jusqu'ici équivaut à un «oui» pour beaucoup d'agriculteurs. Ces derniers seront en mesure de conserver leur exploitation. D'ici les quelques prochaines semaines, le député conviendra de lui-même que les programmes que nous mettons au point en ce moment prouvent bien l'intérêt que le présent ministre de l'Agriculture et son gouvernement portent aux agriculteurs.

* * *

[*Français*]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA DÉDUCTION DES SALAIRES PAYÉS AU CONJOINT TRAVAILLANT À LA FERME

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle touche un secteur important, soit les fermes familiales. En dépit de l'omission de ce sujet dans le discours du trône, est-ce que le ministre réintroduira la mesure incluse dans notre budget, promise, secondée et d'ailleurs appuyée par son collègue le ministre de l'Agriculture, permettant de déduire pour fins d'impôt les salaires payés au conjoint travaillant à la ferme? De plus est-ce que cette politique sera appliquée aux entreprises non incorporées afin que les pêcheurs et plusieurs entreprises en bénéficient également, comme l'avait prévu notre budget?

[*Traduction*]

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'admets avec le député qu'il va falloir décider si le gouvernement actuel va donner suite à diverses propositions qui ont été énoncées au budget du 11 décembre. Certaines de ces propositions, dont celle mentionnée par le député, portaient sur des questions de fond. D'autres portaient sur des questions importantes mais purement formelles.

En ce moment, j'examine la situation. J'espère pouvoir faire connaître à la Chambre le plus tôt possible la position que je vais adopter sur ces questions, et notamment sur celle évoquée par le député.

[*Français*]

M. La Salle: Madame le Président, je désire adresser ma question supplémentaire au ministre de l'Agriculture et lui demander s'il est toujours décidé de recommander à son collègue la déduction pour fins d'impôt du salaire payé au conjoint travaillant à la ferme.

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je suis tout à fait convaincu que mon collègue, le ministre des Finances, fera preuve de justice.

Questions orales

L'INDUSTRIE

LES EMPLOIS DISPONIBLES DANS L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. Ian Deans (Hamilton-Mountain): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet de l'industrie automobile actuellement en difficulté. Considérant que la société Ford, en mettant sa fonderie dans la naphtaline, va supprimer 900 emplois et qu'elle va en éliminer 1,500 autres à Oakville, où un poste complet est aboli, le ministre peut-il nous dire à quelles conditions était liée l'aide de 68 millions de dollars accordée à Ford, qui s'était engagée à maintenir le niveau de l'emploi en Ontario et au Canada lorsque les fonds lui ont été versés?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, le marché intervenu entre le gouvernement fédéral et la société Ford comporte actuellement une clause qui empêche de publier cette information sans l'accord de la société. Je lui ai demandé son accord pour donner le renseignement à la Chambre. Cette question nous préoccupe beaucoup, mes collègues et moi. Je rencontre demain les porte-parole des Travailleurs unis de l'automobile à ce sujet, et dès que possible je donnerai à mon honorable ami un complément d'informations.

M. Deans: Pourrais-je demander au ministre quelles mesures il entend prendre pour assurer un certain avenir aux 20,000 travailleurs de l'automobile qui ont déjà été mis à pied ainsi qu'au grand nombre de ceux qui risquent de perdre leur emploi à cause de la mauvaise administration des sociétés Chrysler et Ford.

M. Gray: Madame le Président, j'ai entamé une série de pourparlers avec les présidents des sociétés de l'industrie automobile, que je veux amener à prendre de nouveaux engagements tendant à l'accroissement de leurs activités au Canada, plus particulièrement dans les domaines de la création d'emplois, de la recherche et du développement ainsi que de la production. J'ai également rencontré les Travailleurs unis de l'automobile ainsi que les fabricants de pièces indépendants. J'ai l'intention de continuer et d'aller même rencontrer les présidents des sociétés mères aux fins d'amorcer des consultations officielles avec le gouvernement américain dans le cadre de l'Accord canado-américain de l'automobile afin de favoriser davantage les intérêts des travailleurs canadiens dans la mise en application de cet accord.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

LES MESURES CONCERNANT LES PRÊTS DE LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État (Petites entreprises). Le ministre sait sans doute que les prêts de la Banque fédérale de développement sont présentement toujours bloqués pour des périodes de cinq ans. Une telle condition laisse beaucoup à désirer surtout si l'on tient compte du fait que le taux d'intérêt actuel de la BFD est de 19 p. 100.

La question que je pose au ministre est la suivante: a-t-on récemment présenté des mesures pour permettre à quiconque voudrait obtenir un prêt de la Banque fédérale de développement, ou, aurait à en renégocier un, de conclure une entente lui permettant de renégocier plus fréquemment le taux d'intérêt de ce prêt. Je suppose que le ministre sait à quel point le règlement qui s'applique actuellement au remboursement des prêts cause de vives inquiétudes à un grand nombre de Canadiens. Il est manifestement injuste qu'une personne . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député voudrait-il en arriver à la question.

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises)): Madame le Président, je remercie l'honorable député de sa question. J'aimerais lui rappeler ce qui a été indiqué dans le discours du trône hier en ce qui concerne la loi sur les prêts aux petites entreprises, savoir que nous augmenterons le plafond des prêts de $75,000 à $100,000. Et en ce qui concerne de nouvelles mesures ou de nouvelles politiques ayant trait à la Banque fédérale de développement, mon collègue le président du Conseil privé aura l'occasion de déposer dans les jours à venir un projet de loi prévoyant certaines mesures de refinancement du fonds d'équité de la Banque fédérale de développement, et nous étudierons également la proposition faite par l'honorable député.

[*Traduction*]

M. Darling: Le ministre a-t-il déjà pris des mesures, ou, a-t-il l'intention d'en prendre, relativement au bill présenté par le gouvernement précédent en vue de mettre un capital de 500 millions de dollars à la disposition de la Banque fédérale de développement. Ce bill n'a pas atteint le stade de la troisième lecture au cours de la dernière législature.

• (1450)

Le ministre sait-il que de nombreux requérants ne vont pas pouvoir obtenir de nouveaux fonds ni faire de nouvelle demande? Même à ces taux faramineux, nombreux sont ceux qui voudraient obtenir des prêts de la Banque fédérale de développement pour l'expansion de leurs entreprises.

[*Français*]

M. Lapointe (Charlevoix): Madame le Président, comme je l'ai indiqué dans ma réponse précédente, c'est dans quelques jours que le président du Conseil privé déposera un projet de loi inspiré partiellement de l'ancien projet de loi.

* * *

L'IMMIGRATION

MESURES VISANT À AIDER LES ÉMIGRANTS DE CUBA

M. André Maltais (Manicouagan): Madame le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence de cette assemblée. Je crois que tous les Canadiens français et les Canadiennes françaises sont très heureux de cette nomination.

Ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Compte tenu du drame que vivent des milliers de familles à Cuba qui voudraient émigrer au Pérou, le Canada a-t-il l'intention, pour des raisons humanitaires, de montrer un certain leadership à l'égard de ce problème? Dans l'affirmative, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour venir en aide à ces gens?

[*Traduction*]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je remercie le député de sa question et je signale à la Chambre que le gouvernement du Pérou a demandé à un certain nombre de pays, dont le nôtre, d'aider au rétablissement des Cubains qui ont demandé asile et de ceux qui se trouvent actuellement à son ambassade.

Ces personnes sont dans une situation bien particulière parce qu'elles ne sont pas des réfugiés au sens strict de la définition internationale. A cause cependant des conditions extrêmes de souffrance et de privation, le gouvernement du Canada a fait savoir aux autorités péruviennes et cubaines qu'il était disposé a accueillir jusqu'à 300 réfugiés et à participer au besoin au financement de programmes de rétablissement. Nous envisagerons aussi volontiers d'autres mesures quand la situation sera éclaircie, mais voilà ce que nous faisons pour le moment.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE BOYCOTTAGE DES JEUX OLYMPIQUES DE MOSCOU

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. J'aimerais lui demander s'il veut annoncer aujourd'hui que le Canada appuira les États-Unies et boycottera les Jeux olympiques.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député nous a probablement entendu préciser notre position en cette matière durant la campagne électorale.

M. Crosbie: Quelle est-elle? En voilà assez, Pierre. Il faut maintenant agir, Pierre.

M. Trudeau: A notre avis, non seulement notre pays, mais aussi ceux dont la philosophie se rapproche de la nôtre doivent condamner l'invasion de l'Afghanistan. Mais nous croyons également qu'il est très important d'aligner notre ligne de conduite sur le vote de 104 pays de l'Organisation des Nations-Unies qui, le 14 janvier dernier, ont condamné cette invasion.

Pour ce qui est des Jeux olympiques et d'autres questions, nous ne nous sommes pas contentés de définir une politique qui soit propre à nous et, à cet égard, j'ai écrit dernièrement au président Carter pour l'aviser que nous approuvions les mesures qu'il a annoncées et que nous adopterions une ligne de conduite semblable. Toutefois, il est également important de s'allier à d'autres pays pour maintenir ce front de 104 pays, ou du plus grand nombre possible, pour condamner l'invasion soviétique de l'Afghanistan.

M. Malone: Madame le Président, j'ai cru, pour un moment, devoir dire que le silence peut ne pas être d'or: il est peut-être tout simplement preuve de lâcheté.

Des voix: Oh, oh!

M. Malone: J'aimerais demander au premier ministre s'il peut nous dire maintenant combien des 104 pays appuient les États-Unis au moment ou ce pays et le monde entier même en ont désespérément besoin.

M. Trudeau: Madame le Président, j'aimerais signaler au député que ce n'est pas faire preuve de grand courage que d'annoncer simplement un boycottage des Jeux olympiques.

Une voix: Essayez-le.

M. Trudeau: Cette annonce aurait très peu d'effet pour ce qui est de la présence des troupes soviétiques en Afghanistan.

Des voix: D'accord!

M. Trudeau: Assurer que ce front uni des nations s'opposant à l'invasion soit maintenu autant que possible est peut-être une politique plus difficile mais plus importante; voilà ce que nous tâchons de faire.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LES PERTES INFLIGÉES AUX AGRICULTEURS CANADIENS PAR L'EMBARGO AMÉRICAIN SUR LES CÉRÉALES À DESTINATION DE L'URSS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports, représentant de la Commission canadienne du blé à la Chambre. Si l'on considère que la décision du gouvernement Carter d'imposer un embargo sur les céréales à destination de l'Union soviétique a déjà eu des conséquences négatives pour l'agriculteur canadien qui se sont soldées par une diminution de 80c. le boisseau depuis le 28 décembre 1979, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement prévoit adopter la politique proposée par le gouvernement précédent pour compenser les pertes infligées aux agriculteurs de sorte que l'ensemble du pays, et non seulement les producteurs de céréales, subira les conséquences de cet embargo?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, c'est là une question très contestable, mais d'après ce que j'en sais maintenant, les agriculteurs de l'Ouest ne sont pas touchés par la politique canadienne d'exportation des céréales à destination de l'Union soviétique.

M. Hovdebo: Madame le Président, à la lumière de cette réponse, mon autre question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement a-t-il l'intention de poursuivre la politique présentée par le gouvernement précédent pour appuyer l'embargo sur les ventes supplémentaires de céréales à l'Union soviétique? Dans l'affirmative, le premier ministre pourra-t-il assurer la Chambre que les producteurs de céréales ne seront pas les seuls à supporter le poids de cette politique?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Bien sûr, madame le Président, telle est notre politique.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES AVANTAGES ACCORDÉS AUX GENS DU NORD—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Compte tenu de l'incertitude qui règne sur la question de l'impôt sur le revenu dans le Nord, plus particulièrement en ce qui a trait aux avantages sociaux accordés depuis toujours à ces gens-là, le ministre peut-il assurer la Chambre que le gouvernement présentera un amendement à la Loi de l'impôt sur le revenu ou une motion des voies et moyens pour reconnaître, rétroactivement, le moratoire actuellement appliqué?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, nous avons imposé un moratoire sur la perception d'impôt sur les avantages sociaux des habitants du Nord jusqu'au mois de janvier 1981. Cette mesure s'applique à l'année financière 1980. Nous examinons l'année 1979. Nous avons cessé les cotisations pour l'année 1979. Les fonctionnaires travaillent actuellement à établir clairement de quelle façon ce moratoire s'appliquera et j'espère pouvoir être en mesure de faire des observations la semaine prochaine ou les jours suivants.

* * *

L'AGRICULTURE

L'ARGENT VERSÉ AUX ÉLEVEURS DE BŒUFS ET DE PORCS

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Pourrait-il dire à la Chambre à quelle date on va annoncer si de l'argent sera versé aux éleveurs de bœufs et de porcs, en vertu de la loi sur l'office de stabilisation des prix agricoles?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député sait certainement que la loi nous astreint à verser de l'argent aux éleveurs de porcs. Il est possible que nous en versions également aux éleveurs de bœufs. Nous n'avons pas encore pris de décision mais j'espère que d'ici la fin d'avril, nous pourrons annoncer ce que nous comptons faire dans le cas des éleveurs de porcs.

* * *

LES FORÊTS

L'EMBAUCHE DES PERSONNES EN CHÔMAGE EN RAISON DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement, en sa qualité de responsable des prêts. L'industrie forestière est un des secteurs qui est le plus touché par l'important ralentissement de l'activité économique et par les taux d'intérêt. Des milliers de travailleurs de ce domaine sont en chômage.

Ma question est la suivante: le ministre a-t-il eu l'occasion de parler avec son collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, et avec ses homologues provinciaux de la possibilité d'employer tous ces sans-emploi à regénérer, reboiser et repeupler les millions d'acres d'étendues forestières improductives?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, le gouvernement dont je fais partie attache une énorme importance à la revitalisation du secteur forestier et à la poursuite des efforts déployés par les deux ministres précédents chargés des forêts. J'ai prononcé un discours sur cette question il y a quelques jours et je me ferais un plaisir d'en faire parvenir le texte au député. Quoi qu'il en soit, je vais étudier la proposition qu'il vient de me faire et en parler avec mon collègue.

● (1500)

M. Oberle: Madame le Président, j'ai lu le discours du ministre et je tiens à le féliciter de s'être engagé à suivre la politique que l'ancien gouvernement a énoncée en vue d'une stratégie forestière au Canada. Peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention de nous communiquer immédiatement le nom du sous-ministre adjoint qui devrait être nommé afin de restaurer la position des services forestiers au sein de la Fonction publique canadienne?

M. Roberts: Nous étudions très activement cette question. Je ne suis pas en mesure de donner un nom au député pour le moment, mais j'espère l'annoncer très bientôt.

* * *

LA VIE PRIVÉE

L'OUVERTURE DU COURRIER PAR LA GRC

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général, que j'aimerais féliciter pour sa nomination. Il a déclaré récemment qu'il a décidé que la GRC doit avoir le droit d'ouvrir le courrier de première classe et qu'il s'empresserait de convaincre le cabinet de présenter au plus tôt un projet de loi lui accordant ce pouvoir qui constitue une grave atteinte au droit à la vie privée des Canadiens.

Le solliciteur général peut-il nous assurer qu'il ne prendra aucune initiative en ce sens, au moins jusqu'à ce que la Commission McDonald ait déposé son rapport, et nous dire pour quelles raisons, s'il en est, il tient à accorder un pouvoir aussi vaste à la GRC?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Je remercie le député de ses bonnes paroles et de l'occasion qu'il me fournit de rectifier les faits. Je n'ai pas l'intention de présenter un projet de loi en vitesse. Je suis bien prêt à attendre les recommandations de la Commission McDonald, et je suis particulièrement heureux de confirmer que, comme vous le savez sans doute, la Commission McDonald présentera les grandes lignes de son rapport avant la fin de l'été et, si elle peut respecter son échéancier, son rapport final avant la fin de l'année.

En ce qui concerne l'opportunité et la nécessité d'ouvrir le courrier dans des circonstances particulières et sous réserve de certaines garanties, j'espère être en mesure de faire à la Chambre dans les prochains jours l'exposé qu'on réclame sur le sujet.

M. Robinson (Burnaby): En l'absence du ministre de la Justice qui se soucie sans aucun doute tout autant que les députés de ce côté-ci de la Chambre de la nécessité de respecter la règle du droit, c'est au très honorable premier ministre que je pose ma question supplémentaire, madame le Président. Celui-ci pourrait-il dire à la Chambre s'il entend recommander à son ministre de la Justice d'intenter des poursuites contre les officiers de la GRC qui ont autorisé leurs subalternes à enfreindre l'article 43 de la loi sur les postes et à ouvrir illégalement le courrier de première classe?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je m'entretiendrai volontiers de cette question avec le ministre de la Justice. Sans doute voudra-t-il suivre l'exemple du gouvernement précédent; ainsi, chaque fois que nous aurons la preuve, par le biais de la Commission McDonald ou autrement, qu'un agent de la GRC a enfreint la loi, nous nous empresserons d'en informer le procureur général provincial intéressé, qui est chargé d'appliquer le droit pénal. Je suis sûr que le ministre de la Justice continuera d'agir ainsi.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. COSSITT—LES MOTIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): J'invoque le Règlement, madame le Président, car j'aimerais prendre quelques secondes pour parler des motions présentées aux termes de l'article 43 du Règlement, compte tenu du sort réservé à la motion que j'ai présentée tout à l'heure au sujet de M. Kenneth Taylor. Je prie respectueusement la présidence de bien vouloir préciser un aspect de l'article 43 du Règlement.

J'avais l'impression qu'un léger signe de tête du premier ministre (M. Trudeau) ne constituait pas un «non» en bonne et due forme et qu'il fallait répondre «non» bien distinctement pour que la motion soit écartée. Si mon rappel au Règlement est recevable, j'aimerais, avec le consentement unanime de la Chambre, revenir à la motion que j'ai présentée en conformité de l'article 43 et fournir aux députés l'occasion de faire mentir à propos de M. Kenneth Taylor l'adage selon lequel nul n'est prophète en son pays.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, au sujet de ce rappel au Règlement, et puisque le député de Leeds-Grenville (M. Cossitt) a mentionné mon nom, je voudrais l'assurer que je n'ai rien dit. Mais je peux l'informer de ce que j'avais à l'esprit à ce moment-là, ce qui pourrait vous éclairer, madame le Président.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Perception subliminale.

M. Trudeau: Voilà l'exemple d'un cas où un député, quel que soit le côté où il siège, présente une motion sérieuse et où le gouvernement doit la rejeter, non parce qu'il n'est pas d'accord sur le fond de la motion, mais parce qu'il ne juge pas opportun de la débattre à ce moment-là ou encore parce que la motion soulève des questions très complexes, ce qui est le cas ici.

La décision de décerner l'Ordre du Canada—je le sais et je suis certain que le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) le sait aussi bien que moi—doit, en principe, être totalement indépendante du processus politique. Elle est prise par un comité présidé par le gouverneur général et son représentant, le juge en chef du Canada, afin que les hommes politiques et les groupes de pression ne puissent influencer le choix des personnes à qui l'Ordre est décerné. Je crois qu'avant de servir une ordonnance à ce comité très spécial que le gouverneur général et le juge en chef du Canada président, la Chambre devrait s'assurer qu'elle a le pouvoir d'agir ainsi. Je soutiens qu'elle ne l'a pas à ce moment-ci.

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): A propos de ce rappel au Règlement, madame le Président, je tiens simplement à dire que je ne contesterai pas du tout l'opinion exprimée par le premier ministre (M. Trudeau). Je lui conseille de relire la motion qui a été présentée. Il verra qu'elle proposait tout simplement que la Chambre soumette au Gouverneur général une requête le priant d'examiner la question. S'il relisait la motion au lieu de s'opposer automatiquement aux motions présentées par des députés qui ne lui plaisent peut-être pas, les travaux de la Chambre s'en trouveraient facilités.

Mme le Président: Du fauteuil de la présidence, les non me parviennent plus distinctement—et j'en ai effectivement entendu. Comme le temps alloué à la présentation de motions aux termes de l'article 43 du Règlement est écoulé, nous allons maintenant passer à l'ordre du jour.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES VOIES ET MOYENS

INSCRIPTION D'UNE MOTION À L'ORDRE DU JOUR

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): En vertu de l'article 60 du Règlement, madame le Président, j'ai l'honneur de déposer un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi, et je vous demande d'en inscrire l'étude à l'ordre du jour.

L'Adresse—M. Clark

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le lundi 14 avril, de la motion de M^me^ Côté: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du trône qu'il a fait à l'ouverture de la session.

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Tout d'abord, madame le Président, permettez-moi de réitérer formellement, maintenant que votre élection à ce poste est chose faite, les félicitations des députés de mon parti et le respect que nous vous témoignons. Permettez-moi de vous assurer au nom de mes collègues de l'opposition officielle que nous comptons bien collaborer étroitement avec vous de manière que la Chambre fonctionne de façon efficace et démocratique et serve tant l'intérêt national que la volonté nationale.

[*Français*]

Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter le nouveau député de Rimouski (M^me^ Côté). Elle a prononcé hier un éloquent discours, et j'espère qu'elle aura encore souvent l'occasion de s'adresser à la Chambre.

● (1510)

[*Traduction*]

Je voudrais aussi féliciter le député de Sudbury (M. Frith) qui succède à un homme éminent à la Chambre. Je ne suis pas d'accord en tous points avec son exposé, mais il a bien parlé. La Chambre est un lieu où il importe d'exposer clairement ses positions et où, à l'occasion, des désaccords éclatent.

Je crois qu'il est impératif en ce début de session d'exprimer l'admiration que nous ressentons tous—j'en suis sûr—devant le comportement de Leurs Excellences le Gouverneur général et M^me^ Schreyer. Depuis la dernière législature, ils ont tous deux été hospitalisés, et pourtant, cela ne les a pas empêchés de s'acquitter très efficacement de leurs importantes responsabilités envers la nation.

Le discours du trône démontre que les Canadiens attendent beaucoup de la présente législature. Je serai un peu plus précis: les Canadiens attendent beaucoup du gouvernement actuel. Comme je l'ai fait remarquer ailleurs, le problème qui nous confrontait lorsque nous formions le gouvernement, c'est que nous avions un programme sans cependant avoir la majorité nécessaire pour le mettre en œuvre. Le gouvernement actuel jouit d'une nette majorité. Il possède une longue expérience du pouvoir et rien ne saurait l'excuser de tarder à faire face à toutes ses responsabilités, à s'attaquer directement aux problèmes du pays et à en développer le potentiel.

Je regrette, par ailleurs, que le premier ministre (M. Trudeau) n'ait pas fait preuve de plus de courage et d'imagination dans la composition de son cabinet. Certains de ses amis de vieille date méritaient bien de prendre leur retraite, mais certains de ses vieux préjugés ont tenu à l'écart du cabinet des députés comme celui de Kenora-Rainy River (M. Reid), et celui de London-Ouest (M. Buchanan), et plus particulièrement l'honorable député de Hochelaga-Maisonneuve (M. Joyal) dont les services auraient été vraiment précieux à ce moment-ci de l'histoire du pays en rapprochant le gouvernement des principaux courants de la pensée moderne dans la province de Québec.

Malgré la faiblesse et la lassitude collectives du cabinet, je tiens à féliciter les membres du gouvernement de l'honneur qui leur est accordé et de la responsabilité qui leur est confiée. Mes bons vœux les accompagnent. Je tiens à leur dire dès maintenant que notre parti facilitera l'adoption de toute mesure constructive. Nous attendons du gouvernement qu'il assume ses responsabilités et qu'il s'occupe sans tarder et en toute honnêteté des affaires du Canada.

En ce moment, le Canada est confronté à des problèmes graves sur plusieurs fronts. Le gouvernement servira mal le pays s'il prétend que seul le référendum est important, ou encore s'il permet que les intérêts du Canada souffrent de l'idéologie ou de l'inflexibilité de certains ministres. En parlant d'idéologie, je songe surtout au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), et en parlant d'inflexibilité, je songe à son champion, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Nous avons des problèmes urgents sur le plan de l'unité de la nation, des problèmes attribuables pour une large part au fait que le premier ministre a refusé, dans le passé, de tenir compte du caractère changeant de notre pays. J'y reviendrai plus tard dans mon discours, mais que le gouvernement se le tienne pour dit: l'importance du référendum ne saurait excuser des atermoiements en matière de politique économique, de politique énergétique ou de politique étrangère. En effet, tout retard à aborder ces graves problèmes ne pourra qu'aggraver les tensions qui existent au sein de la grande famille canadienne.

Je voudrais tout d'abord traiter de la politique économique. Selon les économistes, notre taux de croissance tombera cette année à son niveau le plus bas depuis 1954. A cause de circonstances nouvelles et des promesses électorales faites par le gouvernement actuel, on peut s'attendre à ce que le déficit budgétaire que prévoyait mon collègue, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), dans son budget de décembre dernier, augmente d'au moins 4.5 milliards de dollars. L'attitude du gouvernement vis-à-vis du secteur privé est pour le moins ambiguë.

Le discours du trône passe entièrement sous silence la charte économique que le premier ministre actuel et les dix premiers ministres provinciaux ont signée en 1978 et qui signalait précisément que l'expansion du secteur privé était un des principaux facteurs de la croissance économique du pays. Mais le discours du trône et les déclarations des ministres chargés des questions économiques laissent présager de nouveaux organismes gouvernementaux, de nouvelles interventions de l'État et de nouvelles dépenses publiques.

Les taux d'intérêt continuent à grimper; le taux de saisies et de faillites a presque doublé depuis un an. Le gouvernement actuel s'est prononcé contre le budget ou contre le réalisme économique l'an dernier. Il savait ce à quoi il s'opposait en décembre. Il devrait savoir en avril quelle politique économique il préconise. A notre avis, il lui incombe de présenter un budget complet le plus tôt possible.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Aujourd'hui, le vice-premier ministre et ministre des Finances, dans la déclaration la plus catégorique qu'il ait faite depuis qu'on lui a confié le portefeuille des Finances, et probablement la plus catégorique qu'il fera jamais, dans l'exercice de ses fonctions, a dit qu'il ne présenterait pas de budget avant mai. Il ne se rend apparemment pas compte que les Canadiens dont les décisions sont subordonnées à la planification du gouvernement fédéral et à la compréhension de sa politique économique ne peuvent faire aucun projet tant qu'ils ne connaîtront pas les plans et l'orientation économique du gouvernement fédéral. Ni le secteur privé, ni les provinces, ni les particuliers ni les investisseurs ne peuvent faire des projets.

Le ministre ne peut blâmer les événements. Il ne peut pas dire que le gouvernement n'était pas prêt. Puisque le parti actuellement au pouvoir savait en décembre ce qu'il ne fallait pas faire, il doit sûrement savoir maintenant ce qu'il faut faire. Son retard délibéré constitue un fardeau intolérable pour tous les Canadiens qui ont besoin de certitudes pour réaliser des projets propres à favoriser la croissance de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Pour la gouverne du ministre, je dirai que chaque jour de retard ajoute à l'incertitude. Cette incertitude n'est pas une abstraction, puisque dans la conjoncture économique actuelle, elle risque d'aboutir à encore plus de faillites et de saisies. Le ministre se félicitait du petit nombre de saisies chez nous. Compte tenu de ses politiques et de ses retards, ce nombre ne manquera pas d'augmenter. Son inaction est inexcusable. Plus il tarde, plus le chômage augmente et plus la croissance se ralentit. Il est possible que tout le monde ne soit pas d'accord au sein du cabinet.

Apparemment, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) favoriserait l'expansion des dépenses publiques, alors que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) voudrait donner à la politique économique une orientation toute différente. Mais c'est au gouvernement qu'il incombe de résoudre ces différends et de ne pas y succomber. Les ministériels savaient ce qu'ils faisaient en décembre dernier en votant contre un budget qui allait redresser l'économie du pays et permettre d'affronter les réalités actuelles. Quand ils ont voté contre notre budget, ils devaient savoir quels principes ils défendaient. Il est maintenant de leur devoir de les faire connaître aux Canadiens dans une déclaration budgétaire et économique et de cesser de tergiverser, de créer du chômage et de faire augmenter le nombre des faillites et des saisies.

Des voix: Bravo!

M. Breau: Ce débat-là est terminé.

M. Clark: Je constate que le député de Gloucester (M. Breau) vient de se manifester.

Une voix: Il a encore été oublié.

M. Clark: Oublié encore une fois lors du choix des ministres. Je crois même d'ailleurs qu'il détient le record à ce chapitre.

Une voix: Ne serait-ce pas plutôt le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis)?

M. Clark: Excusez-moi, je ne voulais pas manquer d'égard envers le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis). Mais le député de Gloucester, qui a de toute évidence si peu d'influence auprès du cabinet qu'il ne peut pas en devenir membre, est intervenu ici pour dire que ce débat était terminé. Je tiens à souligner un point qui doit être bien compris par tous ceux d'entre nous qui respectent l'intégrité de la Chambre des communes. C'est qu'il est tout simplement inadmissible que l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce puisse s'engager consciemment à démissionner si les taux d'intérêts augmentaient, puis, après s'être fait élire, qu'il revienne sur sa parole, qu'il rompe son engagement.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je dis au député que ce débat est loin d'être terminé, car il s'agit d'une question fondamentale d'honnêteté et d'intégrité dans la conduite des affaires de l'État.

● (1520)

J'étais fier durant la dernière campagne électorale de préconiser une politique honnête qui réflétait la probité d'un gouvernement disposé à s'attaquer directement aux problèmes qui assaillent notre pays et durant la prochaine campagne électorale, je me rendrai volontiers dans la circonscription de Gloucester si . . .

[*Français*]

Si le député peut être de nouveau choisi par son parti.

[*Traduction*]

. . . et souligner à nouveau qu'il est important que le gouvernement fédéral et le parti fédéral fassent preuve de probité et tiennent parole après les élections, contrairement au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) qui a affirmé qu'il démissionnerait après les élections, mais qui, après avoir été élu, n'a pas tenu la promesse qu'il avait faite aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Permettez-moi de parler plus précisément du taux d'escompte, car les passages du discours du trône qui traitent de la ligne de conduite sur le taux d'escompte n'étaient guère réconfortants pour des centaines de milliers de Canadiens qui tentent de faire face aux hypothèques et aux frais découlant des emprunts qui ont atteint un niveau sans précédent. Je serais tenté de prendre le temps cet après-midi d'exposer l'hypocrisie du parti libéral sur cette question, mais je vais laisser les Canadiens juger chacune des déclarations des ministériels.

La politique en matière du taux d'escompte a changé de trois manières au Canada depuis le 18 février. Tout d'abord, les taux ont augmenté, plus vite en deux mois qu'au cours des neuf mois où nous avons été au pouvoir. Ensuite, notre gouvernement et notre ministre des Finances ont franchement et honnêtement reconnu qu'ils étaient les ultimes responsables de la politique monétaire, mais le gouvernement et le ministre des Finances actuels préfèrent se cacher derrière l'illusion des taux flottants; une fluctuation que le gouvernement refuse même de soumettre à l'examen du comité des Communes, une fluctuation sur laquelle il ne veut pas laisser interroger le gouverneur de la Banque du Canada qui, au comité parlementaire que nous avions formé, a dit douter de cette politique, une fluctuation qui n'est rien d'autre qu'une ruse pour faire retomber sur le gouverneur de la Banque du Canada la responsabilité du taux d'escompte qui est celle du gouvernement.

Des voix: C'est honteux!

M. Clark: Troisièmement, et c'est l'aspect le plus grave, alors que nous, nous avions proposé des mesures susceptibles d'amortir le contrecoup de la hausse inévitable des taux d'intérêt au Canada, le gouvernement est disposé à laisser tomber la grosse majorité des propriétaires de maisons, des agriculteurs et des petits commerçants pendant qu'Allan MacEachen chipote.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Nous avons proposé un vaste programme de crédit d'impôt sur l'intérêt hypothécaire et sur l'impôt foncier qui, même la première année, aurait maintenu à 12 p. 100 environ le coût de renouvellement d'une hypothèque moyenne aux taux d'intérêt actuels. Les libéraux et les députés de la nouvelle coalition—celle qu'ont essayé de former les députés qui sont assis à notre droite, les néo-démocrates—ont rejeté cette mesure. Au lieu de cela, d'après le discours du trône, le gouvernement se contente de promettre très vaguement d'offrir une certaine aide uniquement à ceux qui doivent renégocier une hypothèque et qui sont menacés de saisie.

Tout ce qu'offre le gouvernement, ceux-là même qui ont tellement protesté contre les taux d'intérêt en décembre, c'est une aide minime aux propriétaires de maison qui sont littéralement acculés; il n'offre cependant rien du tout aux Canadiens qui ont déjà des charges hypothécaires trop fortes avant d'avoir renouvelé leur hypothèque. Il n'offre rien aux Canadiens qui ont dû récemment renouveler leur hypothèque à des taux anormaux ni aux milliers de Canadiens qui veulent acheter leur première maison mais qui ne peuvent pas se permettre une telle dépense à cause des taux hypothécaires actuels; c'est là, mesdames, messieurs, l'attitude d'un gouvernement qui a créé et littéralement imposé aux Canadiens le programme d'aide pour l'accession à la propriété qui a causé des problèmes à tellement de Canadiens et qui est probablement le programme de logement le plus mal conçu et le moins bien administré qui ait été imposé à ce pays.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Voilà, madame le Président, ce que ce gouvernement, qui se prétend si soucieux de justice, tend comme main secourable aux propriétaires de maison. Il tempête contre l'injustice pour ensuite l'imposer aux Canadiens.

Que prévoit-il pour le cultivateur et la petite entreprise? Encore là, notre gouvernement avait présenté un budget prévoyant une mesure d'aide concrète pour ces Canadiens; une obligation de développement de la petite entreprise aurait permis aux petits entrepreneurs et aux cultivateurs d'emprunter jusqu'à $500,000 à des taux d'environ la moitié inférieurs aux taux courants. Mais les libéraux et les membres de la coalition—ces deux partis—ont rejeté cette mesure aussi. Qu'est-ce que le gouvernement actuel nous offre en échange? Comme toujours, de faire plafonner les emprunts à un niveau plus élevé, aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises et de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, proposition qui n'offre aux cultivateurs et aux petits hommes d'affaires à peu près rien comme aide là où ils en ont besoin et pour faire face au coût anormalement élevé de l'argent.

Permettez-moi, madame le Président, un dernier mot au sujet de la politique économique. Comme on avait déjà pu le constater pendant la campagne électorale, le premier ministre (M. Trudeau), a dans son discours d'hier, tenté de réconcilier des positions contradictoires sur le déficit budgétaire. Le gouvernement se dit déterminé à réduire le déficit mais—ce «mais» revient toujours—pas au point d'être prêt à sacrifier les nouveaux programmes de dépenses et les nouveaux organismes gouvernementaux qu'il projette de créer. C'est la rengaine familière des libéraux. En fait, c'est ce que le gouvernement libéral nous chante dans tous ses budgets depuis onze ans qu'il mène notre pays à la ruine.

Voici ce que j'ai à dire aux députés d'en face: le Canada ne peut plus se permettre ce genre d'inconséquence. On ne réduira pas l'inflation—ce qui devrait pourtant être le premier objectif—à moins de chercher à équilibrer les finances du gouvernement et à réduire les ponctions excessives que le Trésor fédéral fait dans les ressources financières du pays.

J'invite le ministre des Finances (M. MacEachen) à prendre note des paroles de son principal conseiller, le gouverneur de la Banque du Canada qui, dans son rapport annuel, déclare ceci:

> Mais si ces importants déficits budgétaires persistent lorsque l'économie ne peut guère accroître sa production, ils ont pour effet de décourager les investissements. Si l'on veut réduire au Canada le déficit de la balance courante et par conséquent le recours à l'épargne d'origine étrangère, on doit se préoccuper du rythme auquel le déficit budgétaire des divers paliers de gouvernement absorbe l'épargne intérieure.

Peut-être est-ce justement à cause de ces conseils que le ministre des Finances refuse si énergiquement de permettre au Parlement canadien de demander l'avis du gouverneur de la Banque du Canada.

[*Français*]

Madame le Président, au sujet des questions énergétiques, ils ne démontrent aucun sens d'urgence dans la politique énergétique du gouvernement. C'est comme s'il n'avait aucune idée de la précarité de la position actuelle du Canada, alors que nous dépendons tellement du pétrole étranger... de ce pétrole dont l'approvisionnement et le prix dépassent tout

contrôle efficace du Canada. L'objectif relatif à l'autosuffisance énergétique que nous avions proposé en tant que gouvernement n'est pas seulement louable, c'est une nécessité absolue pour la sécurité nationale et le développement économique. Parmi les nations du monde c'est là une occasion particulière de se suffire à lui-même en matière d'énergie.

Le discours du trône ne contient pas beaucoup d'informations précises quant à la position du gouvernement sur le prix de l'énergie. Cela est une affaire de dollars et de sous et il est grand temps que le gouvernement dévoile aux Canadiens le coût de l'énergie, non seulement pour cette année mais pour les trois ou quatre prochaines années.

[*Traduction*]

Il est temps également, madame l'Orateur que le gouvernement agisse loyalement envers les Canadiens et qu'il leur expose exactement ce qu'il a l'intention de faire à l'égard du programme d'indemnisation des importateurs de pétrole. Le discours du trône, reprenant des allusions faites pendant la campagne électorale, parle de le supprimer progressivement. Ce programme va coûter au Trésor fédéral au moins $2.6 milliards au cours de l'année financière actuelle et près du double d'ici 1985 si la tendance actuelle se poursuit. C'est le programme qui permettra d'assurer la pratique d'un prix unique dans tout le Canada et de subventionner la consommation de pétrole au Québec et dans les Maritimes.

● (1530)

Si le gouvernement a l'intention d'abolir ce programme comme il l'a promis hier dans le discours du trône et comme le premier ministre s'y est engagé au cours de la campagne électorale, qui va payer les milliards de dollars de frais supplémentaires que cela représente? Je vois parmi nous un député du Cap-Breton, une région qui dépend beaucoup des importations de pétrole. Les gens du Cap-Breton vont-ils devoir supporter ce fardeau supplémentaire simplement parce qu'ils ont élu un gouvernement libéral? Qui va payer ces 2.6 milliards, chiffre qui va augmenter énormément d'ici 1985? Va-t-on les faire payer aux consommateurs du Québec, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve ou a-t-on l'intention de faire partager la note à tous les Canadiens qui devront payer le pétrole beaucoup plus cher que ne l'avait proposé mon collègue, le député de Saint-Jean-Ouest, dans son budget de décembre dernier?

D'après ce qu'on en sait, le prix dit pondéré réflétera, cette année, une augmentation d'au moins $6 le baril pour compenser le coût des importations. Le parti d'en face a protesté contre une hausse de $4 et se prépare peut-être à majorer le prix de $6. S'il préfère camoufler cette hausse cette année les Canadiens devront en supporter le fardeau l'année prochaine. Nous avons le droit d'avoir des précisions à ce sujet. Nous avons le droit d'exiger que le ministre de l'Énergie dise la vérité au Parlement et aux Canadiens et précise quel sera le prix du pétrole et comment ce prix sera fixé exactement.

J'aimerais en venir maintenant aux affaires internationales. Dans son discours du trône, le gouvernement proclame qu'un de ses principaux objectifs est de veiller à ce que le Canada joue ce qu'il appelle un rôle énergique sur la scène internationale. A mon avis, toute l'énergie déployée par le gouvernement se résume à ce simple énoncé d'intention, car le reste du discours ne propose aucune mesure énergique ou même encourageante si ce n'est qu'on veut donner suite à l'initiative du député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) en renforçant le secteur du désarmement au ministère des Affaires extérieures.

Les années 80 s'annoncent difficiles au chapitre des affaires internationales, madame le Président. Il ne fait aucun doute que nous traverserons une période d'instabilité régionale pratiquement constante. La situation de l'économie mondiale est précaire et on a à peine commencé à définir ce qui constitue les intentions et les options du tiers monde. En outre, et c'est malheureux, tout laisse croire que les relations entre grandes puissances se détériorent.

Ce n'est certainement pas le moment pour des nations comme le Canada de se laisser tenter par des idées saugrenues de neutralité. Avant d'élaborer la politique étrangère pour le Canada des années 80, nous devrions commencer par nous connaître nous-mêmes, par connaître, comprendre et respecter les valeurs et les objectifs de notre nation démocratique; en outre, nous devons veiller à ce que les pays du monde entier sachent bien lesquels d'entre eux nous tenons pour amis et qu'ils connaissent également notre position au sujet des questions fondamentales.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Les députés de mon parti ne se font aucune illusion en ce qui concerne nos véritables amis. Les États-Unis demeurent notre principal allié, non pas pour des raisons géographiques, mais bien parce qu'ils partagent nos objectifs et nos idéaux fondamentaux. Certaines époques et certaines questions nous touchent particulièrement parce qu'elles ont une signification sur le plan de nos valeurs, de nos croyances et de nos amitiés. Nous sommes convaincus que nous traversons à présent pareille époque.

Voilà pourquoi nous avons réagi de la façon que vous savez à Téhéran. Voilà pourquoi à l'époque où nous formions le gouvernement, nous étions en faveur du boycottage des Jeux olympiques de Moscou et continuons de l'être, aujourd'hui en tant que parti. Voilà pourquoi je suis abasourdi lorsque je vois le présent gouvernement hésiter à faire preuve de leadership ou, pis encore, à se montrer indécis au sujet de la question des Jeux olympiques ou lorsque le président Carter demande qu'on exerce des pressions supplémentaires sur l'Iran en vue de la libération des otages. Les députés de ce côté-ci de la Chambre sont convaincus que les véritables amis ne sont pas ceux qui se tiennent à l'écart jusqu'à ce que tout risque de danger soit passé.

Je sais que le premier ministre a des idées bien arrêtées à ce sujet. Il les a dévoilées en Union Soviétique et nous les a rappelées au soir de sa victoire, quand il a placé sur un pied d'égalité nos relations avec l'Union Soviétique et avec les États-Unis d'Amérique. Je soupçonne que c'est l'influence et la force de ses idées personnelles qui l'on fait nommer, pour la première fois à ma connaissance, comme ministre des affaires étrangères un député qui ne soit pas du premier banc, lequel est une marionnette entre les mains du premier ministre du Canada. Je soupçonne qu'il s'agit là d'une des raisons pour lesquelles le présent gouvernement a refusé d'autoriser une analyse approfondie et honnête de la politique étrangère du Canada.

Comme la Chambre le sait déjà, nous étions prêts, comme gouvernement, à entreprendre une révision de ce genre, car nous croyons que les Canadiens devraient avoir leur mot à dire

quand il s'agit de choisir nos amis et d'arrêter notre politique internationale. Le gouvernement actuel adopte la position contraire. Il a mis fin à cette révision. Ma collègue de Kingston et les Îles ainsi que d'autres membres de mon parti se chargeront d'effectuer partout au pays cette révision publique de la politique étrangère pour que même si le gouvernement refuse d'écouter les Canadiens, il soit quand même possible aux députés, au sein du Parlement, et par l'intermédiaire de ce dernier, aux Canadiens, de dire quels pays sont à leur avis les amis du Canada et quelle politique étrangère nous devrions adopter.

Naturellement, madame le Président, on trouve dans le discours du trône certains points qui, dans la mesure où ils sont précisés, méritent notre approbation et notre appui de ce côté-ci de la Chambre. Nous attendons avec impatience des précisions sur la proposition touchant les pensions. Nous savons que le parti d'en face s'est engagé pendant la campagne électorale à augmenter les pensions de toutes les personnes âgées admissibles du pays, et nous attendons avec impatience que cette mesure se concrétise. Je puis dire que si la mesure proposée correspond à la promesse qui a été faite, nous l'appuierons certainement à la Chambre afin qu'elle soit rapidement adoptée. Si le gouvernement se fixe le 1er juillet comme vraie date limite, il bénéficiera certainement d'une collaboration véritable de ce côté-ci de la Chambre en vue de respecter cette échéance.

Il y a d'autres propositions auxquelles nous pourrons donner notre appui parce que très souvent, à en juger par les détails donnés dans le discours du trône, elles semblent mettre en œuvre des décisions que nous avions nous-mêmes amorcées quand nous formions le gouvernement. Quant au bill concernant l'accès à l'information, je réserve mon opinion: je préfère attendre de l'avoir examiné par le détail, car en cette matière le Parlement et les Canadiens ont été trop souvent dupés par le parti libéral.

Nous préférerions voir reprendre le bill que nous avions présenté. De toute façon nous espérons que le bill gouvernemental respectera les deux grands principes de notre projet à nous, principes que nous considérons comme absolument fondamentaux. Premièrement que les exceptions à la règle générale de la publicité de tous les renseignements soient étroitement et nettement définies; deuxièmement que l'on puisse s'adresser à un tribunal indépendant pour les cas de conflit entre un ministre et le Parlement ou la population.

Je ne veux pas voir concrétiser dans le projet de loi cette idée si souvent avancée au parti libéral qu'un droit inné doive être reconnu aux ministres ou aux fonctionnaires pour faire obstacle au droit à l'information quand le gouvernement a intérêt à tenir un renseignement caché.

Je suppose, sous réserve encore une fois d'un examen des textes eux-mêmes, que beaucoup d'autres initiatives énumérées dans le discours du trône donnent suite à des mesures ébauchées par notre gouvernement. Par exemple une loi relative à l'importation des viandes, un projet concernant le transport des marchandises dangereuses, un renforcement du droit de la vie privée, une aide accrue aux handicapés et un programme global pour l'amélioration des possibilités de travail de la femme, à commencer par la Fonction publique elle-même.

● (1540)

J'ai remarqué que l'on envisageait de préparer un exposé de principes et une conférence sur les pensions. Madame le Président, j'aimerais dire en passant que je suis inquiet: notre gouvernement prenait toutes les mesures possibles pour utiliser le Parlement au maximum; il avait notamment chargé un comité de faire une enquête sur les taux d'intérêt. Or, il semble déjà que ce gouvernement demande à d'autres organismes de s'occuper de questions et d'enquêtes qui sont du ressort du Parlement. Contrairement à notre gouvernement, il ne permet pas au Parlement de faire une étude sur la politique des taux d'intérêt; il ne lui permet pas d'étudier la politique des pensions comme notre gouvernement se proposait de le faire; par contre, il confie à d'autres institutions des questions qui devraient relever du Parlement.

Nous craignons une nouvelle manifestation de l'idée chère au premier ministre qui estime que les députés sont des nullités. La seule nouveauté, si l'on s'en tient à la proposition du nouveau leader du gouvernement à la Chambre, c'est peut-être que nous sommes des nullités qui ne devraient travailler que quatre jours par semaine. Nous ne pensons pas être des nullités; nous croyons que les députés ont un rôle et des droits et qu'ils devraient travailler toute la semaine sans se la couler douce le vendredi!

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je suppose également que l'allusion à un plus grand programme d'emploi des services communautaires reflète le travail commencé par l'ancien ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Madame le Président, j'aimerais traiter d'une autre question importante. Il s'agit de l'unité fondamentale, voire de l'avenir de ce pays unique. Nous le savons, le gouvernement du Québec a dévoilé un projet de souveraineté-association qui est absolument incompatible avec le principe du fédéralisme et auquel, par conséquent, les membres de ce parti et de ce Parlement ne peuvent absolument pas souscrire.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je crois qu'il est absolument nécessaire de répéter que la notion d'association est aussi inacceptable pour les Canadiens des autres provinces que pour le Québec. Presque tous les premiers ministres des provinces, notamment le premier ministre de la Saskatchewan, qui a fait tout dernièrement sur ce sujet un discours éloquent et énergique, ont clairement exposé leur position: il n'est absolument pas question que le reste du Canada accepte le principe de la souveraineté-association et les Québécois ne doivent se faire aucune illusion sur ce point.

Le premier ministre de la province de Québec a annoncé aujourd'hui que le référendum aurait lieu le 20 mai. Il veut obtenir l'appui . . .

M. Duclos: Vous a-t-il consulté?

M. Clark: Pardon? Non, il ne m'a pas consulté; et, vous?

Une voix: Vous consulte-t-on jamais?

M. Clark: Je comprends les difficultés que l'on peut éprouver à siéger dans la quatrième rangée après combien d'années à la Chambre des communes et, par conséquent . . .

M. Duclos: Six ans.

M. Clark: Six ans, en effet. Je comprends donc l'intérêt que manifeste l'honorable député pour la consultation, étant donné qu'il appartient à un parti qui consulte si peu souvent ses membres.

Si vous me permettez de revenir à la question de l'unité nationale, sans avoir à subir les interruptions des fédéralistes du Québec, je dirai que le premier ministre du Québec cherche à obtenir l'appui . . .

Une voix: Oh, oh!

M. Clark: L'honorable député veut-il, peut-être du fait que je représente une province de l'Ouest du Canada, que je m'abstienne de parler de la question de l'unité nationale? Est-ce là le but de ses interruptions constantes? Si le député de Montmorency (M. Duclos) a quelque chose à dire, il devrait demander à madame le Président de lui donner la parole et nous faire savoir pourquoi il veut m'empêcher en ma qualité de Chef de l'Opposition de m'exprimer sur les questions d'unité nationale à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Au moyen du référendum le premier ministre du Québec et son gouvernement cherchent à obtenir le mandat de négocier avec Ottawa sur la base du document qu'ils ont publié. Les députés n'ignorent pas que de nombreux progressistes conservateurs éminents du Québec représentent officiellement notre parti au sein du comité du Non. Mais j'estime quant à moi que le référendum québécois est le symptôme de problèmes encore plus profonds au sein de la grande famille que constitue le Canada, problèmes qui sont certes les plus exacerbés actuellement au Québec mais qui sont également graves et ne font qu'empirer dans le reste du pays. Notre système fédéral a besoin d'être réformé et effectivement, madame le Président, les conceptions que nous nous faisions de notre pays ont besoin d'être reconsidérées.

On a avancé plusieurs propositions en matière de réforme constitutionelle dans l'espoir de parvenir à une solution qui tienne mieux compte de la réalité fédérale canadienne. Claude Ryan a publié les siennes. D'autres provinces ont elles aussi fait connaître les éléments de certaines propositions. Notre gouvernement était en train d'en élaborer à son tour et nous poursuivons maintenant ce travail dans l'opposition.

Il est beaucoup trop tôt, madame le Président, pour dire laquelle de ces propositions s'avèrera la bonne. Nous connaissons en tout cas un moyen qui se soldera par un échec: je veux parler du genre d'insensibilité manifestée depuis 11 ans par le gouvernement Trudeau à l'égard de l'Ouest du Canada, situation qui, semble-t-il, est en train de se reproduire.

Depuis sa récente accession au pouvoir le 18 février dernier, le gouvernement a pris une série de mesures que les Canadiens de l'Ouest risquent fort de considérer comme hostiles. Ainsi, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a décidé unilatéralement de réduire le prix du pétrole extrait des sables bitumineux, alors que la simple bienséance et le simple bon sens exigeaient qu'il consulte d'abord ses partenaires. Pour sa part, le ministre des Transports (M. Pepin) parle de rompre l'engagement que notre gouvernement avait pris et qui, après des années de tergiversations aurait permis de doter Prince-Rupert d'installations propres à accélérer l'expédition du grain des Prairies vers les marchés étrangers. On parle d'écarter les députés de l'Ouest et de muter le coordonnateur du transport des grains de Winnipeg à Ottawa pour en faire le subalterne du ministre chargé de la Commission du blé. On parle également d'accélérer la conversion au système métrique, en dépit de l'opposition manifeste et connue de cette région.

J'avoue, madame le Président, que je m'étonne et m'inquiète à la fois de cette série de mesures du gouvernement Trudeau. Si je m'inquiète, c'est qu'on aurait tort—profondément tort—n'importe où au Canada et surtout à la Chambre des communes, de minimiser la profondeur, l'ampleur et la vivacité du sentiment de frustration que ressentent les Canadiens de l'Ouest à l'égard du régime fédéral et du système électoral fédéral.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Vu ce sentiment de frustration, le gouvernement agirait d'une façon dangereuse, téméraire et néfaste pour la cause fédéraliste s'il continuait de prendre des mesures que cette région tient pour hostiles.

Si je m'étonne, madame le Président, c'est que je n'arrive pas à comprendre qu'un gouvernement qui cherche tant à gagner l'adhésion des Canadiens du Québec au régime fédéral puisse faire preuve d'une telle indifférence à l'égard de ceux de l'Ouest.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Comme l'expérience l'a appris aux membres de notre parti, madame le Président, quand on est porté au pouvoir par une partie du pays, on est dans l'obligation la plus stricte de tenir compte de l'ensemble du pays. Le premier ministre actuel a choisi une solution facile en nommant des sénateurs pour représenter les régions où son parti est faible, bien qu'il m'ait condamné pour avoir le premier instauré cette pratique.

Il dit qu'il ne l'a pas fait. Il ne reconnaît pas la collectivité francophone de l'Ontario, ni même la collectivité francophone du Canada comme une collectivité à part entière. Moi, oui. Je lui dis, et j'insiste sur ce point, qu'il faut plus que des sénateurs pour régler ce problème. Notre gouvernement a cherché à comprendre la frustration du Québec à l'égard du gouvernement d'Ottawa et à y remédier, et notre succès s'est manifesté, entre autres, par un déclin de l'appui au séparatisme pendant la période où un gouvernement progressiste-conservateur était au pouvoir à Ottawa.

Des voix: Bravo!

● (1550)

M. Clark: Ce qui m'inquiète, madame le Président, c'est que le gouvernement Trudeau ne fait aucun effort apparent pour comprendre et représenter l'Ouest du Canada. Je tiens donc à dire tout simplement au premier ministre que s'il désire sincèrement maintenir et renforcer le fédéralisme et la diversité de notre pays, il doit changer d'attitude. Le domaine par excellence où il faut entreprendre ce changement est celui des politiques du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des politiques du ministre des Transports et des politiques d'autres ministres qui, trop souvent, ont fait preuve d'une

insensibilité arrogante à l'égard des préoccupations et des besoins de cette partie du pays.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Clark: Madame le Président, les Québécois et les Canadiens sont en droit d'exiger qu'on leur démontre que ce gouvernement a effectivement abandonné ses attitudes du passé, qu'il a renoncé à la doctrine du *statu quo*, et qu'il a enfin compris le concept qui se cache derrière les mots «fédéralisme renouvelé». Les Québécois et les Canadiens sont en droit d'exiger que les bonnes intentions du gouvernement fédéral ne s'arrêtent pas à la période référendaire. Ils sont en droit d'exiger que le gouvernement canadien engage, après le référendum, un authentique dialogue avec ses partenaires provinciaux. A mon avis, il n'est pas trop tard pour en convaincre tous les Canadiens, et en particulier ceux qui auront à voter lors du référendum, si l'actuel gouvernement reconnaît publiquement que le Canada et le Québec sont à la croisée des chemins et que nous avons maintenant l'occasion de renouveler notre fédération et de lancer le Canada sur la voie des années deux mille.

Il n'est pas trop tard non plus pour en convaincre les Québécois et les Canadiens si l'actuel gouvernement accepte enfin la légitimité des dynamismes régionaux et s'il cesse de les percevoir comme de simples manifestations d'isolationisme régional.

Pourquoi craindre l'émergence d'identités régionales? Nous devrions, au contraire, en être fiers, car elles correspondent à des forces constructives sur lesquelles il faut bâtir le Canada de demain.

Madame le Président, le temps est venu de cesser de traiter les justes revendications des provinces comme de simples récriminations. De plus, le gouvernement actuel doit être conscient du fait que le processus dans lequel le Canada doit s'engager est beaucoup plus qu'une guerre de mots, de pancartes et de propagande. Les dimensions de la question sont d'ordre fondamental. Il s'agit de savoir si oui ou non le Canada est prêt à s'engager sur la voie du fédéralisme renouvelé, si oui ou non le Canada va démontrer par des gestes concrets qu'il est engagé dans cette voie, si oui ou non le gouvernement fédéral va traiter les provinces comme des partenaires égaux.

Le gouvernement que j'ai dirigé a compris cela et voilà pourquoi dans le peu de temps où nous avons détenu le pouvoir nous avons établi un système de bonnes relations avec les provinces, nous avons réglé certains dossiers litigieux, et surtout nous avons amorcé le processus de renouvellement de la fédération.

Un groupe de travail avait été mis sur pied pour préparer le projet de renouvellement de fédération du gouvernement fédéral et son mandat a été rendu public. Même si nous n'avons plus les mêmes moyens, le travail entrepris l'an dernier par le sénateur Arthur Tremblay se poursuit toujours et je suis fermement déterminé en tant que chef du parti progressiste conservateur de soumettre au peuple canadien un projet global de véritable renouvellement de la fédération canadienne, car c'est dans le fédéralisme renouvelé que se trouve la clé de notre avenir collectif, la clé de l'avenir du Canada aussi bien que de celui du Québec. C'est d'ailleurs parce que j'y crois profondément, ainsi que mon parti, que le parti progressiste conservateur du Canada s'est joint aux tenants du non pour combattre le projet de souveraineté-association mis de l'avant par le Parti québécois.

Dans le contexte du débat référendaire, notre position a toujours été claire et sans équivoque. Nous sommes pour le renouvellement de la fédération canadienne. Mais, madame le Président, le non du parti progressiste conservateur a un sens vraiment positif: Dire non, c'est dire oui au changement que nous avons amorcé, c'est dire oui au renouvellement de la fédération canadienne, c'est dire oui à l'avenir.

Madame le Président, ce Canada que les Québécois sont invités à rejeter par les partisans de la souveraineté-association, ce Canada n'existe plus. Il fut un temps où les Québécois étaient seuls à revendiquer un changement constitutionnel. Aujourd'hui, le changement est réclamé par toutes les provinces. Il fut un temps où, par la force des choses, seuls les députés francophones étaient bilingues. Aujourd'hui cette situation a radicalement changé. Des députés anglophones de toutes les régions du pays, de Kingston, de Stratford, de Vancouver, de Toronto, de Woodstock, d'Oshawa, et même de l'Alberta, ont choisi d'apprendre le français.

Il fut un temps où c'était peut-être un désavantage d'être francophone quand on poursuivait une carrière dans la Fonction publique ou dans les affaires. Aujourd'hui, ce n'est pas un désavantage, c'est un avantage, et cela constitue un autre changement dans la vie canadienne.

Madame le Président, chaque collectivité change, évolue, devient plus sûre d'elle-même au fur et à mesure qu'elle croît. Le Québec a évolué de façon dramatique depuis la révolution tranquille. Le Canada aussi. Les Québécois ont été à même d'apprécier les multiples changements qui se sont produits dans leur province depuis 1960. Le même phénomène s'est produit en Ontario, en Alberta, en Saskatchewan, à Terre-Neuve. Il faut aussi avoir à l'esprit que dans cet immense pays, avec son pétrole, ses richesses naturelles, sa diversité culturelle et ses vastes espaces, le changement ne fait que commencer et que ce changement nous offre à tous des occasions uniques.

Bien sûr ces occasions se manifestent à la grandeur du territoire et elles peuvent être rejetées par crainte de l'avenir. Mais que serait-il arrivé de M^me^ Antonine Maillet si elle avait eu peur de l'avenir et si elle avait refusé de publier ses écrits? Elle n'aurait sûrement pas obtenu le prix Goncourt. Que serait-il advenu de M. Paul Desmarais s'il avait refusé de faire confiance à l'avenir? Il n'aurait sûrement pas transformé la petite entreprise familiale de Sudbury en un immense empire financier à Montréal.

Que serait-il arrivé de M. Gilles Villeneuve s'il n'avait pas fait confiance à son talent et n'avait pas accepté de participer à des compétitions? Il ne serait sûrement pas devenu un champion coureur. Lorsqu'on a confiance dans son potentiel, pourquoi enfermer son avenir dans des frontières trop étroites? Quand on est fier de soi, pourquoi avoir peur? Quand on est un Québécois avec toutes les ressources et la vitalité d'une culture originale, pourquoi limiter ses horizons et refuser de construire un vaste pays, jeune et riche?

● (1600)

[*Traduction*]

Toutes les questions que la Chambre des communes—où nous avons un gouvernement majoritaire—est appelée à étudier à l'heure actuelle nous confèrent à tous des obligations urgentes. Si le gouvernement actuel fait sienne comme je l'espère, la vision du Parlement que nous avons essayé d'implanter au cours de notre mandat, selon laquelle l'initiative devrait venir de tous les coins de la Chambre et non seulement des banquettes ministérielles, deux résultats seront acquis. Premièrement, la Chambre pourra compter sur une plus grande richesse, une plus grande variété et une plus grande exactitude dans les interventions. Deuxièmement, le savoir, l'expérience, l'information et le talent venus ici de tous les coins du pays pourront davantage se faire valoir.

J'espère que le gouvernement actuel suivra la voie que nous avons ouverte. Cependant, malgré tout, ce sont ceux qui tiennent les cordons de la bourse qui ont les plus grandes responsabilités. Ce sont eux qui tiennent les rênes du gouvernement. Ce sont eux qui doivent présenter des budgets ou qui, comme on l'a vu aujourd'hui, refusent d'en présenter alors qu'ils le devraient.

Le pays est aux prises avec des problèmes urgents. La Chambre devrait donc être saisie de problèmes urgents. Malheureusement, aucun sentiment d'urgence n'a transpiré dans le discours du trône au sujet de la crise économique qui assaille les Canadiens: On n'y a témoigné d'aucune volonté d'atteindre rapidement à l'autosuffisance énergétique. Pas un mot non plus des possibilités et des responsabilités du Canada au sein de la communauté mondiale. Voilà pourquoi, madame l'Orateur, appuyé par le député de Joliette (M. La Salle), je propose:

[*Français*]

. . . que ce qui suit doit être ajouté:

Votre Excellence, cette Chambre regrette de vous informer que votre conseiller a omis:

(1) d'assurer au Parlement qu'une représentation du budget sera faite avant la fin du mois de mai;

(2) de donner une aide adéquate contre les hauts taux d'intérêt aux propriétaires, aux fermiers et aux petits entrepreneurs;

(3) d'attacher l'importance requise à la réduction du déficit fédéral, une mesure essentielle pour combattre l'inflation;

(4) d'offrir des politiques afin de promouvoir l'autosuffisance énergétique;

(5) et d'apporter un leadership compétent pour les Affaires internationales, de même qu'un appui au boycottage des Jeux olympiques de Moscou.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne peux dire que bravo aux sentiments exprimés par le chef de l'opposition officielle (M. Clark), lorsque vers la fin de son discours il a exprimé, et en français, le point de vue que nous partageons également sur l'importance et l'enrichissement pour notre pays de pouvoir non seulement avoir accès aux deux langues officielles, mais d'avoir un Parlement et un peuple qui sont de plus en plus désireux de pratiquer cet enrichissement qu'est le bilinguisme. J'aurais espéré que le chef de l'opposition officielle nous ait prêté au moins les mêmes bonnes intentions en ce qui concerne sa partie du pays qu'il veut que nous lui en prêtions en ce qui concerne les francophones au pays. Je regrette que, dans les exemples qu'il a donnés et qui avaient pour effet d'indiquer que notre gouvernement était insensible à l'importance de travailler à l'unité du pays en comprenant le mieux possible les aspirations, les idéaux, les craintes des différentes régions du pays, il ait oublié de dire que notre gouvernement fait autant d'efforts qu'il en a fait lorsqu'il était au pouvoir ou que son parti dans l'opposition, à trouver une solution à ce grave problème de l'aliénation dans notre pays, et je regrette que les exemples donnés tenaient plutôt de la rumeur que de la réalité, tenaient même de l'erreur plutôt que de la vérité. Le chef de l'opposition officielle me dit de donner quelques exemples de cela. Eh bien, il a accusé le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) de ne pas avoir consulté son homologue en Alberta lorsqu'il a décidé, non pas de diminuer, comme le dit le chef de l'opposition officielle, le prix du pétrole provenant des sables bitumineux, mais de limiter son augmentation, eh bien, au contraire, le ministre m'assure qu'il l'a bel et bien consulté.

Le chef de l'opposition officielle a également donné d'autres exemples dans le domaine du transport. Le ministre des Transports (M. Pepin), que voici, m'assure que ces exemples sont faux. Le chef de l'opposition officielle a eu soin de dire: *There is talk*, eh bien, peut-être *there is talk*, mais ce sont justement des rumeurs non fondées. De toute façon, je ne veux pas commencer cette session parlementaire par un désaccord de détails peut-être avec le chef de l'opposition officielle, je veux l'assurer au contraire que dans l'expression de ses sentiments et de son désir de faire en sorte que le Parlement travaille d'une façon active, optimiste, à une plus grande unité canadienne, il y a accord complet entre nos deux partis. Il a un peu décrit la situation actuelle sur un ton d'apocalypse. Je suis d'accord avec le chef de l'opposition officielle sur le fait que nous vivons des temps difficiles. Mais je pense qu'il est important de nous rappeler, au début de cette nouvelle session parlementaire, que le Canada reste un des pays les plus fortunés au monde.

Au fur et à mesure que notre univers se rapetisse, au fur et à mesure que des nouvelles, bonnes ou mauvaises, qui nous viennent des antipodes, sont connues et commentées dans l'heure dans les rues de Montréal et d'Edmonton, je pense que les Canadiens deviennent de plus en plus conscients que le Canada avec un tout petit nombre d'autres peuples vit au sommet de la pyramide du bonheur humain, et que tous les autres peuples sont plus bas, beaucoup plus bas que nous en ce qui concerne l'accès à la richesse matérielle, à la liberté, à toutes ces institutions qui font que les hommes et les femmes peuvent s'épanouir librement dans cette vie humaine.

Cette réalité, madame le Président, il faut la rappeler, parce que tous ces autres peuples voient et pensent le Canada comme une sorte de mirage lointain à l'horizon, une sorte de pays au bonheur incroyable non seulement comblé de richesses terrestres, mais un peuple qui vit dans la paix, qui ne connaît pas la guerre, qui vit dans la fraternité et connaît des institutions qui tendent toujours à l'augmentation de cette liberté. Et je pense que la plupart de ces pays rêvent du jour où seulement ils pourraient partager une partie de notre bonheur.

Mais le chef de l'opposition officielle a quand même raison de dire que la population canadienne attend beaucoup de ce Parlement, de ce gouvernement. Tous les députés et tous les sénateurs sont certainement conscients du devoir qui leur incombe de ne pas décevoir ces espérances. Et je peux assurer le chef de l'opposition officielle que nous, de notre côté, nous sentons vivement nos responsabilités, et que nous ferons de notre mieux pour essayer de faire en sorte que les dangers qui existent dans toutes les régions du monde soient minimisés quant à leur impact sur les Canadiens.

● (1610)

[*Traduction*]

Nous entrons dans une décennie où pointent d'énormes écueils, comme le chef de l'opposition l'a si bien dit, et déjà de nombreux courants très violents agitent notre pays. Le chef de l'opposition a fait allusion aux dangers qui guettent d'autres parties du monde et je peux lui dire que nous partagions lorsqu'il était premier ministre et que nous partageons encore, maintenant qu'il est chef de l'opposition, l'inquiétude que lui inspiraient les menaces que représentent pour la paix mondiale des événements du genre de ceux dont nous avons été témoins au cours des derniers mois: l'usurpation militaire par un certain pays de la souveraineté d'un autre, le viol des libertés par des régimes oppressifs et très souvent, la perte de nombreuses vies humaines ainsi que les réactions redoutables que peut susciter une conjoncture économique mondiale chaotique, conjoncture qui limite notre liberté d'action et nous empêche d'atteindre notre but qui est notre bonheur économique. Ce sont là de graves dangers mais, en un sens, le pire ennemi est dans nos murs et non au dehors. Je me souviens que Pogo disait: «Nous avons rencontré l'ennemi, et c'est nous».

Une voix: Vous en êtes sûr?

M. Trudeau: J'ai vérifié la citation et c'est bien ça.

Le chef de l'opposition a eu raison, je crois, de rappeler pendant une bonne partie de son discours que les Canadiens doutent de plus en plus de leur aptitude à agir en tant que nation forte et unie. Par contre, je crois qu'avant d'essayer de trouver qui est responsable de cet état de choses, il importe de bien comprendre la situation. Il y a effectivement des Canadiens qui voient dans leurs concitoyens une menace. Il est des provinces qui refusent l'entrée, sur leur territoire, de capitaux, de main-d'œuvre et de biens en provenance d'autres provinces. Certains Canadiens se comportent comme si la langue et la culture d'autres Canadiens constituaient pour eux une menace. Partout au Canada, il en est qui se claquent réciproquement la porte au nez et entravent le libre mouvement des personnes—et, je suppose des idées et de la culture—ce qui, à mon sens, est le plus grand danger qui nous guette au cours de cette nouvelle décennie. Voilà le danger qui pourrait causer l'effondrement du Canada si nous, du Parlement, ne nous faisons pas un devoir d'exprimer d'une seule voix la volonté et l'intérêt national.

J'ai été heureux d'entendre le chef de l'opposition faire votre éloge, madame le Président, et vous louer de vous engager courageusement dans vos nouvelles fonctions, et je joins mes hommages aux siens. Mais j'ai aussi aimé l'entendre dire que vous et nous, de la Chambre, sommes ici pour défendre la volonté et l'intérêt national. Cela me donne l'espoir que l'ennemi dans nos murs sera bientôt vaincu.

J'ai eu de nombreuses occasions d'exprimer cet espoir au cours des huit semaines de campagne que nous avons tous eu à traverser, alors que j'ai senti que pour la majorité des Canadiens l'allégeance au Canada l'emporte sur l'allégeance à leur région. J'ai souvent entendu des Canadiens dire: «Je suis Québécois» ou «Je suis Albertain», mais pressés de préciser, ils ne manquent jamais d'affirmer qu'ils sont Canadiens d'abord, Québécois ou Albertains ensuite.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: C'est ce sentiment de loyauté à l'égard du pays tout entier que nous devons promouvoir pour vaincre l'ennemi dans nos murs, pour vaincre ce doute qui nous ronge, cette incertitutde qui nous incite à nous demander si nous serons toujours un pays fort et uni dans une dizaine ou une vingtaine d'années. C'est ce sentiment de loyauté à l'égard du pays tout entier que nous, députés, avons le devoir d'entretenir et de renforcer et, de ce côté de la Chambre, nous ne méganerons certainement pas nos efforts pour y arriver.

Si nous sommes insensibles dans certains domaines—s'il ne s'agit pas simplement d'une rumeur, mais de la réalité—, je dis d'avance que nous essaierons de réparer nos torts et de mieux comprendre les citoyens de n'importe quelle classe sociale ou région du pays qui ont l'impression de ne pas être servis comme il se doit par le gouvernement.

[*Français*]

Quand j'écoutais hier les motionnaires (M^me^ Côté et M. Frith) de l'Adresse en réponse au discours du trône, j'étais fier de voir que deux nouveaux députés pouvaient de façon si éloquente articuler leur conviction, non seulement parce qu'ils représentent un coin du pays qui leur est cher, mais aussi de voir comment ils avaient réussi dès leur premier discours en cette enceinte à exprimer non seulement leur désir de servir leurs commettants, mais celui de faire en sorte qu'ils serviraient aussi le bien commun canadien, l'ensemble du pays, et à situer leurs propositions politiques dans le contexte d'un Canada plus large, qu'ils sont ici pour servir comme nous sommes tous ici pour le servir. Et si nous, dans cette enceinte, nous ne nous rappelons constamment pas les uns aux autres que c'est cette loyauté au Canada qui doit l'emporter sur la loyauté à la région, à la province ou même à la circonscription, eh bien, qui va le faire à notre place?

● (1620)

[*Traduction*]

Nous sommes le seul groupe d'hommes et de femmes dans ce pays qui puisse parler au nom de tous les Canadiens. Nous sommes le seul groupe, la seule assemblée du pays qui puisse parler pour la nation tout entière, qui puisse exprimer la volonté nationale et l'intérêt national. Il est important que nous en tenions compte en remplissant notre mandat, que ce soit au sein du gouvernement ou de l'opposition, et si nous ne sommes pas d'accord, il faut que ce soit non pas à cause d'intérêts régionaux ou provinciaux, mais à propos de ce grand tout que nous essayons de servir chacun à sa manière. Car, enfin, que représente ce sentiment d'appartenance à un pays qu'on nomme citoyenneté, que représente l'amour du pays qu'on nomme patriotisme? Ces sentiments ont peu de rapports avec nos débats, nos politiques, nos lois et même notre constitution. Je dirai même qu'ils ont peu de rapports avec la géographie et l'histoire de notre pays, qui d'une certaine

manière sont des notions collectives, l'histoire étant le récit des choses que nous avons accomplies ensemble par le passé.

Je pense que le patriotisme doit être ramené à un niveau beaucoup plus individuel. Une personne aime son pays et lui est loyale si elle a le sentiment de pouvoir y être traitée justement, si elle a le sentiment de pouvoir se réaliser au maximum de son potentiel dans n'importe quelle partie de ce pays. Voilà ce qu'éprouvent les Canadiens indépendamment du lieu de leur naissance ou du temps qu'eux ou leurs ancêtres ont pu vivre au Canada.

Le sentiment d'être Canadien, ce sentiment personnel que nous devons cultiver, le sentiment d'être loyal à quelque chose qui dépasse la province ou la ville dans laquelle on s'adonne à vivre, doit trouver son fondement dans la protection des droits fondamentaux du citoyen, dans l'accès de ce citoyen à un juste part de l'abondance des richesses au Canada et à la richesse et à la diversité de ses lois. Dans ce sens, l'intérêt national doit l'emporter sur l'intérêt régional, si difficile qu'il soit parfois pour certains de nous d'oublier nos sentiments d'appartenance à une ville ou à une province parce que les gouvernements provinciaux et autres groupes s'efforcent de faire valoir leurs intérêts. Mais nous avons été élus pour représenter l'ensemble du Canada, et si quelqu'un ne peut avoir le sentiment qu'il obtiendra sa juste part dans une partie quelconque du pays, alors cette personne transférera sa loyauté de l'ensemble à la partie du pays où elle décide de vivre.

Voilà l'ennemi qui nous guette, quand les allégeances ne vont plus à l'ensemble et qu'il y a un conflit de loyautés, quand nous recherchons la protection de notre richesse, de nos droits ou de notre langue non dans l'ensemble du pays, mais dans une région ou une province de ce pays. C'est ainsi que nous en venons à nous fermer la porte au nez les uns aux autres parce que nous avons le sentiment que nous n'obtiendrons pas notre juste part dans toutes les parties du pays.

Je reconnais que l'idée d'une juste part peut se définir d'une façon différente suivant les idéologies et les croyances politiques, mais je pense que quand on ramène la question à certains principes fondamentaux, tous reconnaissent dans une société démocratique que cela doit au moins vouloir dire que personne n'aura de gâteau à moins que tous aient du pain et peut-être pourrait-on résumer la question à un niveau plus élevé en disant, comme on l'a fait dans le discours du trône, que c'est notre devoir d'aider d'abord ceux qui en ont le plus besoin. Nous reconnaîtrions peut-être tous dans notre société, et je cherche encore une fois ici un dénominateur commun à tous les partis, que tous les citoyens doivent avoir au moins des chances égales, où qu'ils soient nés ou décident de vivre au pays.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je le répète, ce principe du partage ne peut être garanti que s'il existe un gouvernement national prêt à affirmer qu'en cas de conflit, les intérêts nationaux doivent toujours l'emporter sur les divergences de vue régionales.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Il importe, je pense, de signaler en passant que sous un régime fédératif comme le nôtre, on ne saurait prétendre—et je ne prétends pas—que le gouvernement national soit le seul à défendre les intérêts du pays dans tous les domaines, ou encore que le parlement national soit le seul à les promouvoir. Au contraire, la constitution du Canada prévoit le partage des pouvoirs et stipule que dans certains domaines, par exemple les richesses naturelles et l'enseignement, l'intérêt national est la somme des intérêts provinciaux. Mais là encore, quand les Pères de la Confédération, ceux qui ont bâti le Canada, ont rédigé la constitution, ils ont tenu à garantir que même dans les secteurs qui relèvent d'elles, si les provinces exerçaient les pouvoirs qui leur sont confiés au détriment des intérêts du pays, le gouvernement national aurait le droit, et j'imagine que nous devrions dire l'obligation, de protéger l'intérêt national. C'est pourquoi la constitution du Canada prévoit, par exemple, le pouvoir déclaratoire, le droit de réservation et d'annulation, le pouvoir de dépenser et aussi, à l'article 93, paragraphes 3 et 4, le droit de rendre des ordonnances sur les questions relatives à l'éducation.

Je ne veux pas dire que ces droits ne peuvent pas être restreints ou cédés. De fait, à compter de 1968 et 1969, notre gouvernement a proposé divers moyens de restreindre le pouvoir de dépenser. Encore pendant la conférence fédérale-provinciale de février 1979, notre gouvernement a proposé des moyens pour limiter le pouvoir déclaratoire. Par ailleurs, ce que je veux dire, c'est que dans les cas de conflits d'intérêts, et non de lois sur lesquelles les tribunaux peuvent statuer, les citoyens doivent être convaincus qu'il existe un gouvernement national qui se chargera de promouvoir et de protéger l'intérêt national.

● (1630)

Malgré ces dissensions, malgré le sentiment d'éloignement grandissant dont a parlé le chef de l'opposition (M. Clark), même s'il faut tenir compte de l'hétérogénéité du Canada, sur laquelle se fonde d'ailleurs notre fédéralisme, même si nous pouvons toujours négocier des réformes constitutionnelles dans le but d'atténuer le sentiment d'abandon de certaines régions, nous devons nous rendre compte que si nous sommes sur la scène politique fédérale et si nous avons choisi de siéger ici plutôt que dans les Chambres provinciales, nous devons faire passer les intérêts nationaux avant les intérêts provinciaux.

Encore une fois, ce principe n'a rien de nouveau, mais il me semble qu'il est de plus en plus remis en question. Le ton du chef de l'opposition m'a quelque peu ennuyé lorsqu'il nous a de nouveau accusés d'être totalement insensibles alors qu'il voulait dire en fait que telle ou telle province jugeait notre politique nationale inacceptable. Il a déclaré lui-même que son gouvernement avait réussi à concilier ces divergences régionales. Il sait aussi bien que nous qu'il n'a pas réussi à concilier, par exemple, les opinions de l'Ontario et de l'Alberta sur le prix de l'énergie. Peut-être est-il impossible de les mettre d'accord. Si le chef de l'opposition siège maintenant de l'autre côté c'est peut-être parce qu'il s'est aperçu que le gouvernement de l'Ontario ne pouvait pas considérer sa politique énergétique comme une politique nationale et ne pouvait certainement pas l'accepter. Cela pose un problème bien réel.

Je le répète, nous ne sommes peut-être pas d'accord avec la politique du chef de l'opposition dans le domaine de l'énergie ou sur d'autres questions économiques, mais nous ne lui reprocherons pas de vouloir proposer de bonnes choses pour l'ensemble du pays pas plus qu'il ne peut critiquer notre politique sur cette base. Si les citoyens du Canada veulent vraiment se sentir libres dans leur pays ils doivent pouvoir se déplacer, être libres de se déplacer ou non.

Pour ce qui est des ressources, la seule façon de profiter des richesses provenant de telle ou telle ressource serait d'aller s'installer à proximité, nous perdrions certes alors l'une de nos libertés fondamentales. Par exemple, si un citoyen de l'Alberta, à qui on offrirait un emploi en Ontario ou en Nouvelle-Écosse, estimait renoncer à tout droit à la richesse accumulée dans sa province, il perdrait une partie de cette liberté de mouvement, et il se demanderait: «Qu'arrivera-t-il si je m'en vais? Mes enfants auront-ils toujours droit aux avantages du fonds du patrimoine?» Que doit faire une famille de Terre-Neuviens qui aiment bien vivre à Terre-Neuve mais qui espèrent améliorer rapidement leur situation économique en allant s'établir ailleurs au Canada?

Depuis des décennies, nous avons trouvé des solutions à ces questions. Ces solutions, ce sont les subventions de péréquation, les subventions à l'expansion régionale, les programmes d'aide aux personnes âgées, aux chômeurs et aux handicapés, visant à faire de tous les Canadiens des citoyens à part entière. C'est dans cet esprit que notre gouvernement songe à implanter des politiques propres à supprimer, tout au moins à atténuer, les divergences entre les intérêts de l'Ontario, du Manitoba ou du Québec, et de la Colombie-Britannique ou de toute autre région du Canada. C'est dans cet esprit que notre gouvernement proposera des lois à cet égard, car nous sommes convaincus que nous pourrons maintenir le Canada fort, si nous le voulons; nous pouvons vaincre l'ennemi dans nos murs.

[*Français*]

Ernest Renan disait qu'une nation c'est un plébiscite de tous les jours, et dans ce sens-là des millions de Canadiens ont plébiscité le Canada depuis plus de 100 ans quotidiennement. Ils ont affirmé leur adhésion à ce pays qui justement était un pays fondé sur le partage, un pays fondé sur l'échange, un pays fondé sur la fraternité; ils l'ont plébiscité. Eh bien, maintenant, dans la province de Québec, nous vivons une période historique où les Québécois seront interrogés d'une façon encore plus précise sur le plébiscite ou le référendum qui maintenant va être tenu dans la province de Québec, et cela évidemment exige un sens de la responsabilité plus grand de la part des Québécois, cela représente également une chance pour les Québécois d'exprimer leurs vues sur le Canada et sur la place que le Québec peut et doit prendre dans ce Canada.

J'aurais espéré, pour ma part, que ce moment historique soit envisagé avec plus de franchise, et plus de courage, même par le Parti québécois. J'avais exprimé le souhait, dès janvier 1977, que la question posée au moment du référendum soit claire, qu'elle soit posée bientôt, et qu'elle soit définitive, en tout cas pour qu'on n'en parle plus pour au moins une génération. Malheureusement, la question qui est posée aux Québécois par référendum n'est pas venue très vite, parce que cela aura pris à peu près trois ans et demi après l'élection du Parti québécois; elle n'est pas définitive, parce que dans le texte même de la question on voit qu'il y aura éventuellement un autre référendum, et certainement, elle n'est pas claire, puisqu'elle est basée sur une ambiguïté voulue par le Parti québécois qui savait que s'il posait la question clairement: «Voulez-vous, oui ou non, l'indépendance?» les Québécois auraient répondu non.

Les péquistes veulent-ils, oui ou non, l'indépendance, madame le Président? Et s'ils veulent l'indépendance, pourquoi ne l'ont-ils pas carrément demandée à la population québécoise? Ils voulaient leurrer cette population en faisant ce qu'ils appellent de l'étapisme, mais ce qui est aux yeux de tout le monde une ambiguïté systématique et volontaire. J'aurai l'occasion, en tant que Québécois, de concert avec les autres députés de faire la campagne du non et d'exprimer clairement mes vues sur cette question lorsque j'irai dans la province de Québec et que je parlerai à des Québécois en tant que Québécois.

Il m'incombe aujourd'hui, en tant que premier ministre du Canada, de dire, comme le chef de l'opposition (M. Clark) l'a fait fort éloquemment, quelle position nous prendrons dans l'éventualité d'un oui ou d'un non donné au référendum.

Madame le Président, je répète que ce n'est pas le but du gouvernement canadien d'aller faire la bataille référendaire. Les Québécois à la Chambre le feront, et je suis sûr qu'ils le feront bien et d'une façon convaincante. En tant que gouvernement, je crois que nous devons expliquer aux Québécois, qui sont appelés à voter oui ou non, quelle sera notre attitude à nous, du gouvernement canadien, dans l'éventualité d'un oui comme dans celle d'un non. Et c'est ce que je me propose de faire dans quelques minutes si la Chambre veut bien être indulgente à mon égard.

Prenons d'abord l'hypothèse d'un oui. Supposons que les Québécois votent en majorité oui au référendum. Le premier ministre québécois, M. Lévesque, devra commencer par reconnaître que le mandat qu'il a de négocier la souveraineté association est un mandat, comme je disais, fort ambigu. Il devra commencer par reconnaître que pour s'associer il faut s'associer avec quelqu'un. Or, comme l'a fort bien dit le chef de l'opposition, les premiers ministres provinciaux, les uns après les autres, parfois un à un et parfois collectivement, comme ce fut la situation pour les quatre premiers ministres de l'Ouest, ont dit que la souveraineté-association ne les intéressait pas. Ils ont dit très clairement que de l'association, en particulier, il n'était pas question, d'abord, parce qu'il n'y allait pas de leurs intérêts, comme l'a exprimé encore la semaine dernière le premier ministre Blakeney. L'association n'est pas intéressante pour sa province dans l'éventualité d'une séparation du Québec parce que, économiquement, il ne tirerait pas ce sens du partage qu'il tire du Canada tout entier.

Il est très clair, étant donné les propos de tous ces premiers ministres provinciaux, qu'ils n'ont aucune sympathie pour un gouvernement qui veut commencer par détruire le pays, et que s'ils devaient éventuellement s'associer, ils ne s'associeraient certainement pas avec un État indépendant qui aurait été cause de la rupture de ce pays. M. Lévesque et son gouvernement ont dit bien clairement que la souveraineté et l'association devaient se faire en même temps, cela est dit clairement dans la question référendaire, et en même temps il faut maintenir avec le Canada une association économique. Et, pour plus de clarté, le premier ministre Lévesque l'a dit à

quelques reprises, et j'ai en main le texte de son discours du 10 octobre 1978 où il disait, et je cite:

Il n'est pas question dans notre esprit d'obtenir d'abord la souveraineté puis de négocier l'association par la suite. La souveraineté et l'association devront donc se réaliser sans rupture et concurremment.

Et encore dans le Livre blanc publié il y a à peine quelques mois on trouve ces paroles, à la page 84:

La souveraineté ne va pas sans l'association, elles sont indissociables.

Alors, madame le Président, qu'on se mette dans la peau des premiers ministres provinciaux, qui n'ont aucun intérêt économique ou culturel à négocier l'association, qui n'ont, au contraire, aucune raison de dire oui à l'association. Le gouvernement péquiste en posant cette question leur a donné toutes les raisons de dire non. Or, en disant non, non seulement ces provinces expriment leur intérêt, mais elles garantissent que la souveraineté du Québec ne se fera pas encore une fois, puisqu'on a la garantie que l'un ne se fera pas sans l'autre. Alors M. Lévesque n'ayant pas réussi, encore une fois, dans l'éventualité d'un oui à obtenir de se désassocier de ceux avec qui s'associer, viendra sans doute voir le gouvernement fédéral où il sera poliment reçu, comme il m'a d'ailleurs toujours reçu, et il dira: Eh bien, vous du gouvernement fédéral, voulez-vous établir la souveraineté-association avec le Québec? Je devrai commencer par lui dire que le Canada est un pays souverain et indépendant et que les marchés communs cela se fait entre les pays souverains et indépendants.

Je ne sais pas si un jour nous agirons ainsi avec quelqu'un, mais pour le moment, le Québec n'étant pas un pays souverain ni indépendant, il n'est pas question de discuter d'association avec ce Québec-là. Au contraire, le Québec fait partie d'une fédération qui est une association. Cette fédération-là peut être changée et améliorée, mais ce n'est pas une association du type du marché commun que le gouvernement canadien peut négocier avec le gouvernement québécois puisque le Québec, dans notre hypothèse, n'est pas un pays indépendant.

M. Lévesque dira peut-être alors: Eh bien, puisqu'il n'est pas question de discuter d'association, discutons de souveraineté pure et simple. La réponse forcément sera: Mais, M. Lévesque, vous n'avez pas de mandat pour discuter de souveraineté purement et simplement, parce que vous n'avez pas posé cette question purement et simplement dans votre référendum. Vous n'êtes donc pas mandaté pour discuter de souveraineté, et moi, premier ministre canadien, je ne suis pas non plus mandaté pour en discuter avec vous parce que votre souveraineté vous la définissez bien ainsi dans votre question: C'est le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures. Voilà qu'il n'y a même pas deux mois le peuple québécois, de concert avec le reste du pays, vient d'élire sans aucune ambiguïté un gouvernement pour siéger à Ottawa, précisément pour faire des lois pour l'ensemble du pays, pour lever des impôts et en redistribuer le fruit dans l'ensemble du pays et pour vaquer aux relations extérieures. Donc, nous venons de recevoir du peuple québécois un mandat d'exercer la souveraineté pour l'ensemble du pays.

● (1640)

Comme nous serons deux interlocuteurs qui n'aurons ni l'un ni l'autre de mandat pour discuter de souveraineté, il semble bien, madame le Président, qu'il faudra bien proposer à M. Lévesque une fin de non recevoir. Et devant cette fin de non recevoir, je prédis qu'il y aura probablement des péquistes qui diront: «Vous voyez, on ne peut pas traiter avec le fédéral. Les autres provinces ne sont pas raisonnables, elles ne veulent pas discuter avec nous. Vous avez voté oui au référendum, vous voici humiliés par le partenaire qui refuse de reconnaître votre oui, qui refuse même de négocier avec vous.»

Et alors on dira: «Il faut claquer la porte et songer à faire l'indépendance pure et simple.» Vous voyez, madame le Président, comment un non qui sera donné à l'option péquiste par tous les partis dans cette Chambre, un non qui a déjà été donné à l'option péquiste par les premiers ministres provinciaux, sera interprété par quelques-uns comme un non au peuple québécois, et c'est contre cela que je veux mettre en garde la population québécoise. Ceux qui donneront un oui à la question référendaire devraient savoir dès maintenant qu'ils s'engagent dans une impasse. Ils devront savoir dès maintenant que le oui ne peut mener qu'à un cul-de-sac politique et juridique, puisque, comme je viens de le démontrer, l'association ne peut pas se faire sans associés. Il n'y en a pas, et l'indépendance ne peut pas se faire sans l'association, donc elle ne se fera pas.

Madame le Président, ce qui est le plus grave, ce n'est pas encore peut-être cette tentative qui sera faite par certains péquistes d'interpréter cette critique comme une insulte au peuple québécois, cette réponse que nous donnons d'avance, mais ce qui est plus grave c'est que cette impasse justement nous empêchera de procéder à un renouvellement du fédéralisme. Cette impasse nous empêchera de mettre enfin de côté toutes ces discussions constitutionnelles qui sont au niveau des gouvernements et des pouvoirs que les uns et les autres exercent, mais qui sont au détriment de la population puisqu'elles entraînent toutes les forces vives, toutes les forces créatrices de la population québécoise dans une impasse à laquelle nous ne voyons pas d'issue.

Et ce qui est grave aussi c'est de penser qu'il y aura également un autre référendum, car le premier ministre québécois nous dit dans la question même qu'il y en aura un autre. Il nous le dit également dans plusieurs de ses discours qu'il y aura éventuellement un autre référendum, et agir ainsi c'est ne jamais pouvoir sortir du doute, et c'est ce doute-là qui pèse lourdement non seulement sur le Québec mais sur l'ensemble du Canada. C'est ce doute-là qui a des conséquences économiques néfastes pour les emplois et pour le développement de nos richesses, puisque personne ne saura encore à quoi s'en tenir au sujet de l'avenir du Canada. Plutôt que de suivre ce développement que j'aurai peut-être l'occasion de faire à d'autres occasions, voyons maintenant ce qui arrivera s'il y a un vote négatif à la question référendaire. J'aimerais bien pouvoir dire que tout n'est qu'ordre et beauté, luxe, calme et volupté, comme le disait le poète, mais malheureusement rien n'est moins sûr. Un vote non donné par la population québécoise signifiera, en tout cas pour le moment, qu'on ne discutera plus de souveraineté-association. Cela signifiera comme je crois le chef de l'opposition officielle et moi-même et sans doute le chef du Nouveau parti démocratique le voulons, que le peuple québécois veut un renouvellement du fédéralisme. Mais qui sera l'interlocuteur pour ce renouvellement du fédéralisme, madame le Président? Le gouvernement péquiste veut détruire le fédéralisme, car ce n'est quand même pas de lui qu'on peut s'attendre à une attitude constructive pour chercher des nouvelles formules.

Avant de bâtir la maison pour satisfaire aux besoins de la famille, il faut d'abord décider qu'on veut vivre en famille. Or, on le sait, l'idéologie péquiste, le but ultime des péquistes c'est de sortir le Québec du Canada et c'est pas sur eux qu'on peut compter pour établir des négociations très productives dans le domaine d'un nouveau fédéralisme. Alors, je le répète, même un vote non ne mènera pas nécessairement à ce nouveau fédéralisme que tout le monde désire. Il y a sans doute une façon de l'assurer, ce serait que le non soit si massif, que le non soit si fort et retentissant que le gouvernement péquiste comprenne que vraiment les Québécois ne veulent pas se séparer du Canada et qu'il vaut mieux même pour le gouvernement péquiste de s'atteler à la tâche de renouveler ce fédéralisme plutôt que de le détruire.

● (1650)

[*Traduction*]

Voilà, pour ainsi dire, le nœud du problème soulevé par la question proposée. Si l'on répond par un oui à la question du référendum, la situation sera sans issue car, je le répète, personne ne veut, ni ne peut, associer ce type de pays ou d'association de pays de marché commun à un Québec qui ne sera pas indépendant en raison de cette même question. Personne n'est en mesure de négocier l'indépendance du Québec puisque le premier ministre de cette province n'aura pas le mandat de négocier, à moins qu'il n'obtienne l'association, et puisque notre gouvernement vient de recevoir de la population de cette même province un mandat très fort de légiférer et pour le Québec et pour le reste du pays.

Il importe à cette étape-ci de notre vie politique de mettre fin à l'incertitude qui règne au Québec depuis l'élection du Parti québécois en novembre 1976. Encore une fois, pour y réussir, et c'est l'unique moyen à notre disposition, il faut obtenir un non massif au référendum. Je ne spécule pas sur les résultats du référendum; j'analyse simplement l'attitude qu'adoptera obligatoirement le gouvernement fédéral. Je suis d'avis qu'en ce moment dans la vie du Canada, il importe de faire table rase de cette incertitude si nous voulons jeter les ponts entre les diverses régions du pays. Je le répète, non seulement les séparatistes du Québec ont exprimé cette incertitude, mais également une minorité, encore faible, je l'espère, qui, d'un bout à l'autre du pays, coupe les ponts les uns après les autres et cherche à protéger ses intérêts particuliers au-delà de l'intérêt national.

Les députés ont la grande responsabilité d'essayer d'exprimer de la façon la plus équitable possible la volonté du peuple canadien. Assurément, les députés de ce côté-ci de la Chambre ont la très forte conviction de pouvoir y réussir car ils savent que dans la plupart des sociétés, les problèmes causés par l'homme peuvent être résolus par l'homme. Nous sommes sûrs de pouvoir trouver le moyen de veiller à ce que chacune des régions du Canada soit représentée d'une façon ou d'une autre, non pas seulement au Parlement, mais également au sein du gouvernement du pays, quel que soit ce gouvernement.

● (1700)

Le discours du trône propose l'étude des moyens d'assurer cette représentation plus équitable. Le chef de l'opposition a essayé, avec les moyens dont il disposait lorsqu'il était premier ministre, d'assurer une certaine représentation du Québec au sein de son gouvernement. Nous avons tenté, avec les moyens dont nous disposions, de représenter les régions du Canada où nos candidats n'ont pas été élus. Ces moyens sont insuffisants.

Il y d'autres façons d'y arriver. Le bill C-60 présenté à une législature précédente proposait que ce genre de représentation soit adopté au Sénat. La Commission Pépin-Robarts et divers premiers ministres ont proposé l'étude de certaines formes de représentation proportionnelle. L'idée a même été discutée après les dernières élections. Nous espérons qu'un comité du Parlement examinera tous les moyens susceptibles de modifier notre système électoral ou, en fait, notre système parlementaire pour faire en sorte que le gouvernement parle au nom de tout le pays et, en même temps, qu'il soit perçu comme le porte-parole de chaque région du pays. Certains pays ont d'autres systèmes qui fonctionnent peut-être mieux, je n'en sais rien. J'espère que ce comité étudiera non seulement la représentation proportionnelle, mais diverses modifications électorales ou parlementaires qui permettraient au gouvernement d'exprimer la volonté nationale dans ses décisions.

Je ne rejette pas l'idée d'un référendum national. Si c'est la seule façon de permettre aux Canadiens d'aller au-delà de leurs loyautés régionales, pour affirmer leur loyauté au Canada, je crois alors que nous ne devrons pas en rejeter l'idée. J'espère avoir l'occasion de discuter de cette question avec les chefs des autres partis et peut-être avec les premiers ministres. Peut-être découvrirons-nous des questions simples traitant de la réforme constitutionnelle, qui pourraient faire l'objet d'un appui suffisant pour constituer un vote positif en faveur du Canada dans un référendum national. Cependant, cela n'est pas pour aujourd'hui ni même pour la présente session, quoique je souhaite que nous puissions le faire au cours de la présente législature.

En conclusion, je crois que nous devons tous nous rendre compte que les problèmes auxquels nous sommes confrontés, dans les domaines de l'économie, des affaires étrangères, du développement de notre pays et de nos échanges culturels, ne pourront être résolus que dans un Canada fort, non seulement sur le plan militaire, quoique cela soit très important, non seulement sur le plan économique quoique ce soit là un domaine vital, mais surtout dans le cœur des Canadiens. Le Canada doit être fort, non seulement par ses institutions, mais aussi par l'attachement de chaque citoyen au bien commun et à la volonté nationale.

[*Français*]

Et c'est seulement si nous avons cette volonté de partager le même destin dans l'ensemble du pays, c'est seulement si nous sommes prêts à bâtir dans la justice et la liberté un Canada, de la rencontre des ethnies, un Canada où le partage économique et culturel sera ouvert et généreux, c'est seulement si nous allons réussir cela, madame le Président, que nous aurons nous, au cours de ce Parlement, accompli le devoir qui nous a été confié par nos électeurs.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTION À DÉBATTRE

Mme le Président: A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre de la question qui sera soulevée ce soir au moment de l'ajournement: le député de Hamilton Mountain (M. Deans)—Industrie et Commerce—La disponibilité d'emplois dans l'industrie automobile.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M^me^ Côté: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, à l'aube de la présente législature et en cette période particulièrement cruciale de notre histoire, nous devrions nous engager à préparer le grand avenir que nous promettent l'alliance de nos peuples et la générosité de la nature, un avenir dont la grandeur ne repose ni sur le nombre des personnes ni sur la puissance de l'État mais sur la qualité de la vie que nous assurerons à tous ceux qui vivent à l'intérieur de nos frontières.

A ce moment précis de notre histoire, nous ne devrions donc pas nous donner simplement pour objectif de remédier temporairement aux imperfections ou aux injustices que nous découvrons dans le pays, mais nous assigner les objectifs qui nous permettront, dans dix ans d'ici, non seulement de se dire rétrospectivement que le Canada a effectivement su conclure des accommodements plus justes et qu'il est un pays heureux mais surtout qu'il est encore un pays uni grâce aux initiatives que nous avons prises en 1980.

En tant que députés, madame l'Orateur, nous sommes tenus envers la population canadienne de faire preuve d'esprit d'initiative et de prendre des décisions qui rendront tout cela possible. Nous devons le faire non seulement parce que cela s'inscrit dans le cadre de notre mandat général de représentants du peuple mais aussi parce qu'ainsi que le chef de l'opposition (M. Clark) l'a lui-même reconnu, de telles décisions, de telles initiatives sont nécessaires pour obtenir et conserver le soutien de toutes les régions et de tous les habitants du Canada car ce soutien est indispensable à sa survie à ce moment précis de son histoire.

[*Français*]

C'est le 20 mai que les Québécois seront appelés à se prononcer sur l'avenir politique de leur province et du Canada. Deux choix s'offrent à eux, la souveraineté-association et le Canada. Les Québécois diront oui au Canada s'ils pensent que nous désirons des changements profonds et que nous rejetons le *statu quo*. Comme les Canadiens des autres régions mais plus

fortement, ils veulent des changements au Québec. Au cours de la présente session, ils s'attendent à ce que nous passions aux actes. Il ne suffirait pas seulement de vanter les avantages économiques du Canada pour convaincre les Québécois, mais en même temps, je veux souligner qu'il ne suffit pas seulement d'avoir agi. Il faut également les convaincre que nous voulons des changements fondamentaux afin d'en arriver à un Canada plus juste pour tous.

[*Traduction*]

Dans le discours du trône et dans l'allocution qui a suivi, le premier ministre a proposé certains objectifs valables qui pourraient nous mener dans cette voie. Il a analysé de façon sérieuse et réfléchie certains des principes abstraits qui inspireront le oui ou le non des Québécois à la question référendaire et a parlé d'une façon générale et abstraite de certaines considérations susceptibles de susciter la loyauté ou le patriotisme dans toutes les régions.

Il y a certaines questions qu'il n'a pas abordées et qui à mon avis sont si cruciales et d'une telle importance pour notre unité nationale que j'ai assurément l'intention de les évoquer car ce sont des arguments qui ne peuvent demeurer sous une forme abstraite. Le débat tenu à l'Assemblée nationale du Québec il y a quelques semaines au sujet de la question référendaire devrait nous avoir convaincus que la logique et la raison, tout en jouant un rôle important, sont néanmoins bien inefficaces pour ce qui est d'obtenir d'un peuple qu'il oriente son histoire dans une certaine direction.

● (1710)

Par conséquent, madame le Président, je voudrais d'une certaine façon reformuler mon argument de façon à le faire cadrer avec celui du premier ministre. Quand nous parlons de patriotisme et d'équité, deux notions qui sont reliées, d'après le premier ministre, à savoir que nous sommes susceptibles d'éprouver un sentiment de patriotisme et d'avoir l'impression de former un tout—en effet, nous prenons conscience de la légitimité de l'ensemble de notre pays—si nous avons le sentiment que l'équité règne dans le milieu où nous vivons, où nous travaillons, ou dans notre région, je suis alors d'accord avec le premier ministre, du moins pour cette partie, car il a repris un argument que mes députés prêchent depuis longtemps.

Toutefois, par votre entremise, madame le Président, je voudrais demander au premier ministre d'analyser son propre discours du trône dans ce contexte, de réfléchir quelque peu sur notre récent passé et sur la période au cours de laquelle il a été premier ministre, et de juger par lui-même de l'exactitude de ses propres déclarations prononcées aujourd'hui et selon lesquelles son gouvernement, par ses initiatives, a agi de façon plutôt décisive en vue de susciter des sentiments de patriotisme et d'équité dans ces régions. A mon avis, les problèmes signalés dans le discours du trône—celui de la propriété étrangère, celui de la nécessité d'améliorer la situation de la femme au Canada, celui de la nécessité d'adopter une stratégie industrielle—ces problèmes, je dis bien, ne sont pas nouveaux pour le Canada. En effet, ce n'est pas la première fois que le présent gouvernement s'y attaque.

En réalité, et les Canadiens le savent fort bien, le gouvernement qui est là aujourd'hui n'a rien de nouveau. Nous avons le même premier ministre et le même parti qui ont gouverné 12 années sans interruption sauf pour un intermède de neuf mois. Les Canadiens se rendent compte que les programmes annoncés dans le discours du trône, nous les devons précisément à l'inaptitude de ceux qui nous ont gouvernés pendant les 12 dernières années—et que c'est l'ineptie du gouvernement libéral lui-même qui a entraîné la nécessité de ce discours du trône.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je demande au premier ministre de méditer sur le sens de ses paroles, lorsqu'il nous affirme que le patriotisme est engendré par la justice. Ne devrait-il pas alors se demander comment les Canadiens des diverses régions de notre pays qui suivent aujourd'hui ce très important débat historique réagiront à cette phrase en jugeant son gouvernement?

Quelle foi auront-ils dans ses promesses à la lumière des faits suivants: c'est le gouvernement libéral qui a causé les problèmes dus à un manque de patriotisme—comme le dit le premier ministre—ou à l'impression que l'ennemi est à l'intérieur, pour citer la phrase qu'il a utilisée dans un autre contexte. Prenons le cas d'un Canadien des Prairies qui depuis plusieurs années n'a reçu aucune assurance que les recommandations de la Commission royale d'enquête Hall seront mises en application et qui constate que le parti libéral n'a rien fait pour se réconcilier les agriculteurs mécontents, qui se sentaient lésés par la négligence du parti libéral, que peut-il ressentir? Ou considérons encore le cas d'un habitant de Sydney au Cap-Breton qui sait depuis six, sept, huit ou neuf ans que sa région riche en acier, en charbon, et en main-d'œuvre, aurait tous les éléments nécessaires pour devenir un grand centre sidérurgique si le gouvernement central, le gouvernement national, le seul gouvernement en mesure de suppléer à celui de la Nouvelle-Écosse pour répondre aux besoins de la population, fournissait le capital nécessaire au développement d'une industrie sidérurgique susceptible d'assurer à chacun un emploi stable, mais négligeait de le faire, que peut-il ressentir? Que peut-il penser d'un gouvernement qui parle de prendre des mesures pour adopter une stratégie industrielle, mais qui s'est abstenu d'agir? La désaffection et le sentiment d'abandon de cet homme ne sont-ils pas explicables?

Et que peuvent penser, madame le Président, les 20,000 chômeurs de l'automobile dont le sort prouve éloquemment que l'Ontario est pour la première fois dans l'histoire du Canada en train de s'appauvrir parce qu'elle n'a pu bénéficier de mesures propres à stimuler son industrie? Quelle peut être la réaction de ces chômeurs? Et que dire d'un premier ministre qui, en termes abstraits, exhorte les Canadiens à surmonter l'amertume qu'ils éprouvent à se sentir lésés? J'ai l'impression que quiconque se trouverait dans la situation de ces Canadiens éprouvés ne ressentirait pas grand enthousiasme—si je puis m'exprimer ainsi—pour les nouvelles promesses faites dans le discours du trône hier.

Il ne s'agit pas seulement de chômeurs isolés. Le chômage ne touche pas uniquement l'ouvrier agricole des Prairies, le métallo de Sydney ou le travailleur de l'automobile en Ontario. Le chômage touche des groupes entiers de travailleurs comme le premier ministre l'a mentionné, et ce sont là des cas beaucoup plus graves que ces quelques exemples isolés.

Dès 1971, le premier ministre et son gouvernement s'étaient fixé comme idéal la redistribution de la richesse. Ils se sont probablement trompés d'objectif, car depuis que le premier ministre est au pouvoir, nous avons bien redistribué la richesse, mais en faveur des nantis. Dix ans après, loin de décroître, le nombre de pauvres a augmenté au Canada.

En 1968, pour tenter de résoudre le problème qu'il a abordé aujourd'hui dans son discours, le premier ministre a instauré l'expansion régionale. Qu'est-il arrivé? Dans les provinces de l'Atlantique, le nombre de nouveaux emplois et la proportion des nouveaux investissements ont diminué par rapport au reste du Canada au cours de la même décennie, de sorte que l'expansion régionale est demeurée un vain mot. Après dix ans de pouvoir, les inégalités économiques régionales sont de plus en plus alarmantes.

Dans le discours du trône, on a également fait mention de l'inégalité des femmes. Après tant d'années de pouvoir, on constate encore qu'il existe un écart considérable entre les salaires des femmes et des hommes, car en dix ans le gouvernement a beaucoup parlé mais peu agi. Dans les faits, l'écart s'est agrandi, non rétréci, au cours de la décennie.

Une économie fondée sur l'extraction des ressources, voilà ce qui est au cœur des propos tenus par le premier ministre, car les sentiments de régionalisme sont fort répandus dans le Nord de l'Ontario et en Colombie-Britannique. Ces sentiments existent dans toutes les régions du pays qui vivent de l'extraction et de l'exportation des ressources. Les habitants de ces régions estiment que le gouvernement d'Ottawa ne leur donne pas la part qui leur revient.

En 1968, le premier ministre déclarait qu'il fallait diversifier notre économie pour qu'elle ne repose plus sur l'exportation des richesses naturelles. Après dix ans de gouvernement libéral, nous dépendons davantage de nos richesses naturelles, la part de ce secteur étant passée de 51.6 p. 100 à 54.5 p. 100. Loin d'être parvenus à réduire l'importance de nos ressources naturelles, nous devons compter davantage sur elles.

Je pourrais citer d'autres exemples mais je m'en abstiendrai pour l'instant. Ce que prouvent tous ces exemples et ceux que je pourrais encore citer, c'est que les Libéraux n'ont rien fait pour atteindre ces objectifs importants au cours de la dernière décennie, alors qu'ils en auraient eu les moyens.

Certes, face à certains éléments, entre autres l'inflation et le chômage généralisé, le gouvernement est largement tributaire de la conjoncture mondiale. Mais les exemples que j'ai choisis, et je l'ai fait à dessein, concernent des domaines où le gouvernement du Canada aurait pu agir s'il l'avait voulu, et dans lesquels il aurait pu prendre des mesures qui auraient contribué à atténuer certains des problèmes—sans parler de leur justice inhérente à laquelle le premier ministre a fait allusion. Si le problème du séparatisme existe au Québec, c'est parce que le parti au pouvoir n'a pas tenu ses promesses de 1968. Pourquoi le croirions-nous sur parole maintenant?

● (1720)

J'ai l'intention de consacrer la moitié de mon temps de parole dans ce débat important à la question de l'unité nationale ou, plus précisément, à la question du référendum. Mais avant, je tiens à parler de certaines mesures immédiates qui s'imposent et que le gouvernement actuel n'a encore montré aucun désir de prendre. Ces questions sont abordées dans le discours du trône et le premier ministre (M. Trudeau) les a aussi abordées aujourd'hui, si je peux dire, en faisant un bel exposé général qui pourrait impressionner l'auditeur conciliant qui ne s'intéresse qu'à la valeur intellectuelle des arguments et lui faire admettre que le gouvernement comprend très bien, d'une façon générale, les problèmes actuels.

La politique est cependant une toute autre affaire. Elle requiert plus qu'une compréhension générale. Pour obtenir des résultats d'ordre général, la politique doit répondre à des besoins humains réels par des mesures tangibles.

Quels sont les problèmes réels et les véritables causes du mécontentement régional qui influent directement sur l'unité nationale et auxquels on n'apporte aucune solution? En voici quelques-uns. Les taux d'intérêt en sont un, bien entendu. Le parti progressiste-conservateur critiquait les libéraux à ce sujet avant de prendre le pouvoir en mai dernier. En un sens, si l'on s'en tient à cette philosophie, j'admets qu'ils aient changé leur politique dans ce domaine. Il est certaines politiques que le gouvernement devra peut-être modifier et il devrait peut-être attendre encore un peu avant de s'engager.

Les conservateurs ont promis de réduire les taux d'intérêt. Après avoir pris le pouvoir, ils les ont haussés quatre fois. Les libéraux, pendant leur dernière campagne, ont fustigé les conservateurs pour leurs taux d'intérêt élevés. Maintenant, ils sont au pouvoir et eux aussi ont haussé les taux quatre fois. Je tiens à préciser que ces problèmes n'ont rien d'abstrait.

Je voudrais parler de la réponse qu'a faite le ministre des Finances (M. MacEachen) aujourd'hui quand il a demandé s'il y avait une solution. J'y viendrai dans un instant. La situation est alarmante non seulement au Canada mais aussi en Grande-Bretagne et aux États-Unis où les gouvernements prônent des politiques monétaires aberrantes et irréfléchies, des principes économiques que je croyais surannés depuis les années 20 et qui pourraient provoquer une crise économique d'envergure mondiale. C'est un fait notoire.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Considérons simplement certains indices au Canada. Hier, dans l'industrie forestière de la Colombie-Britannique, plus de 5,000 travailleurs étaient sans emploi, la plupart depuis janvier. En Saskatchewan, des agriculteurs sont actuellement dépossédés de leurs terres; il ne s'agit pas encore d'un nombre élevé, mais il est sans précédent pour les temps modernes. Des jeunes gens et des jeunes femmes ne peuvent plus se lancer dans l'exploitation agricole en raison des taux élevés d'intérêt.

La situation de l'accession à la propriété au Canada est devenue vraiment catastrophique. Les Canadiens rêvaient jadis d'être propriétaires d'une maison. En 1980, ce rêve s'est transformé en cauchemar. Je n'exagère pas. Pour ceux qui vont renouveler leur hypothèque, la hausse moyenne sera de 54 p. 100 en un an; or il s'agit le plus souvent de jeunes familles à faible revenu qui avaient droit à de petites subventions ces dernières années, et on me dit qu'il y en a environ 350,000. La hausse sera d'environ $200 par mois pour une hypothèque typique, soit près de $3,000 par an.

Si le gouvernement n'agit pas fermement, non pas simplement en faveur des gagne-petit mais de tous les Canadiens qui font face à cette crise des hypothèques, plus de gens perdront leur maison en 1980 qu'à n'importe quel moment depuis la crise économique. Un gouvernement devrait se préoccuper vivement de ce problème et se montrer compatissant.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je tiens à signaler au ministre des Finances qu'il n'y a pas plus de deux semaines, à Terre-Neuve, tous les pêcheurs qui voulaient s'acheter un bateau devaient payer 2 p. 100 d'intérêts de plus. Sauf erreur, une hausse d'intérêts de 2 p. 100 obligera le pêcheur de Terre-Neuve qui achète un palangrier de 65 pieds de long à capturer 250,000 livres de poissons de plus rien que pour payer la différence.

Pour la première fois depuis la grande crise, l'existence même des coopératives de crédit et des caisses populaires est menacée par la hausse des taux d'intérêt. Dans les petites entreprises, le nombre de faillites a augmenté de 25 p. 100 au cours des deux premiers mois de l'année. L'industrie forestière de la côte ouest, les pêcheurs des provinces de l'Atlantique, les ouvriers de l'automobile de l'Ontario, les coopératives de crédit, les caisses populaires, les petites et maintenant les moyennes entreprises sont tous menacés à cause de la politique absurde du gouvernement en matière de taux d'intérêt. Ce sont là des êtres humains qui sont menacés.

Le ministre des Finances demande ce qu'on peut faire. Je lui réponds que l'Allemagne, la Suisse et le Japon ont de faibles taux d'intérêt. Ceux-ci ont légèrement augmenté dans ces pays, comme il le sait.

M. MacEachen: Assez bien.

M. Broadbent: Le plus souvent, l'augmentation est environ deux fois moins forte qu'au Canada. Quand le taux d'inflation est de 20 p. 100 aux États-Unis alors qu'il est de 10 p. 100 au Canada, le vieux principe qui nous oblige à suivre les taux d'intérêts américains n'est plus valable pour la bonne raison que le rendement réel est plus élevé au Canada qu'aux États-Unis.

Je signale au ministre des Finances que je lui remettrai plus tard une liste d'économistes, s'il veut écouter des gens progressistes au lieu de suivre le glissement vers la droite que l'on remarque dans les milieux économiques depuis quelques années. Il pourra ainsi apprendre quelque chose en écoutant d'autres avis et œuvrer pour le bien des Canadiens. Un de nos porte-parole dans ce débat s'étendra beaucoup sur le sujet.

Puis il y a cet autre élément contenu dans le discours du trône qui a des répercussions immédiates, soit le contrôle de nos ressources pétrolières et gazières. A l'origine j'ai pensé qu'il y avait une coquille dans le texte. Les libéraux s'engagent à faire en sorte que le Canada contrôle 50 p. 100 du secteur pétrolier d'ici à 1990. Quel défi! Quelle direction politique! Tous les autres pays producteurs de pétrole dans le monde, comme le Venezuela, le Mexique et les pays du Proche Orient contrôlent depuis longtemps toutes leurs ressources pétrolières. C'est précisément ce que nous Canadiens devrions faire. D'ici dix ans, les Libéraux en contrôleront 50 p. 100. C'est là une théorie libérale formidable et je suis sûr que d'autres éléments soi-disant progressistes du discours du trône s'en inspireront. Le NPD pense que dix ans c'est trop. Nous devrions avoir la haute main sur tout ce secteur d'ici cinq ans, et non pas sur la moitié de ce secteur d'ici dix ans.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: L'autre mesure pratique concerne l'agriculture. Mise à part la diminution des taux d'intérêt qui aiderait les agriculteurs, d'autres propositions utiles ont été faites dont le gouvernement devrait tenir compte. Un des projets d'Environnement Canada propose de développer nos cultures en serres en utilisant comme le font d'autres pays la chaleur produite par nos centrales. Actuellement cette chaleur n'est pas utilisée et nous pourrions ainsi économiser des milliards de dollars tous les ans sur nos importations de fruits et de légumes. L'effet d'un milliard de dollars se ferait beaucoup sentir sur notre balance des paiements.

• (1730)

S'il est un élément dont le discours du trône ne tient à peu près pas compte et dont le premier ministre a négligé de parler aujourd'hui, c'est bien le sort de plus d'un million de chômeurs. Notre parti ne peut en faire abstraction. Un million de chômeurs, cela comporte une dimension humaine, sans parler de la réalité économique que représentent toutes ces énergies gaspillées. Nous avons vraiment besoin au plus tôt d'un budget qui tende au premier chef à créer des emplois pour les Canadiens qui réclament du travail et non la charité.

En somme, au lieu de s'en tenir simplement à un cadre général, le premier ministre aurait dû nous démontrer qu'il entend s'attaquer aux problèmes qui nous préoccupent. Il a raison de dire que notre patriotisme, notre loyauté nationale, dépend de notre propre bien-être économique, où que nous vivions. Si nous avions trouvé dans son discours d'aujourd'hui la volonté de favoriser ce bien-être par des mesures concrètes, bien des Canadiens seraient beaucoup plus heureux qu'ils ne le sont actuellement.

D'autres domaines exigeront l'intervention énergique de notre Parlement au cours de la décennie. Je dois dire, en toute franchise, qu'en ce moment mon parti est en train d'étudier ces questions, mais qu'il n'y existe pas de solution facile. Nous sommes en train d'élaborer nos propres politiques, et j'aimerais en parler car, que nous soyons du Parti progressiste-conservateur, du Parti libéral ou du Nouveau parti démocratique, nous devrions tous, dans nos travaux parlementaires, nous préoccuper sérieusement des problèmes liés au maintien d'un environnement sain pour nos concitoyens en cette époque industrielle avancée.

Notre pays est riche en uranium. Quelle sorte de politique d'ensemble avons-nous pour son exploitation quand il est possible qu'en l'exportant, nous favorisions la guerre nuclaire? D'autre part, que pouvons-nous faire alors que d'innombrables pays ne disposent pas, comme nous, d'autres sources d'énergie?

Il y a aussi la question très importante des dépenses militaires qui doit nous préoccuper tous. L'un des événements troublants survenus au cours de la campagne électorale à été l'accroissement de la tension entre les États-Unis et l'URSS, ce qui est symptomatique d'un changement dans leurs relations. En tant qu'être humain, je suis profondément bouleversé de voir les deux superpuissances s'engager dans de nouvelles dépenses militaires massives.

Je suis profondément troublé par les rumeurs émanant tant de l'Union soviétique que des États-Unis selon lesquelles il leur serait possible de survivre à des conflits nucléaires. Il y a de quoi être inquiet quand on pense qu'il y a quelques années à peine, dans ces deux pays—et surtant aux États-Unis—on se gardait bien d'évoquer même la possibilité d'une guerre nucléaire. On se préoccupait à juste titre de l'holocauste qui s'ensuivrait. Cependant, la terminologie a pris un tour nouveau et les militaires de ces deux grandes puissances se convainqent qu'il est possible de survivre à une guerre nucléaire, et, en s'appuyant sur des documents jusqu'alors inédits, ils commencent à tenter d'en convaincre leurs populations.

Il faut que nous soyons pénétrés de la nécessité d'éviter ce genre de conflit. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il s'agit là d'un euphémisme. A cet égard, ce n'est pas seulement l'expansion des armes nucléaires qui nous inquiète, mais aussi la progression de l'ensemble des dépenses militaires, surtout si l'on tient compte des problèmes du Tiers monde. Une commission présidée par un très éminent citoyen du monde, Willy Brandt, a remis son rapport récemment. On y souligne l'inégalité croissante entre le nord et le sud et le grave danger qui menace la partie la plus pauvre de l'humanité du fait de l'affectation d'une si grande part de nos ressources aux armements.

A titre de Canadien, je veux insister sur ce point, car nous nous apprêtons à dépenser massivement dans le domaine militaire. A partir des données compliées par la commission Brandt, j'ai fait des calculs concernant le F-18 que le Canada s'apprête à acheter. Nombre de députés de tous les partis insistaient, si cette décision était prise, pour que les retombées économiques soient réparties dans l'ensemble du pays. C'est là un argument raisonnable, mais la véritable question est de savoir s'il est opportun, dans la conjoncture actuelle, de dépenser de l'argent pour de telles armes meurtrières.

Pour le prix de chacun de ces avions que nous achetons, nous pourrions fournir 60,000 tonnes de riz aux nations affamées du Tiers monde. Pour le prix d'un seul de ces appareils, nous pourrions offrir 30,000 pharmacies aux pays du Tiers monde, où les médicaments et les soins médicaux spécialisés sont presque inexistants. Tout cela au prix d'un seul avion. Nous pourrions faire des choses extraordinaires si notre priorité était autre que de dépenser dans le secteur militaire.

Il s'agit là d'un problème qui se pose à l'échelle de l'humanité tout entière. C'est un problème qui concerne l'Ouest tout autant que le bloc de l'Est. Chacune des grandes puissances consacre une part de plus en plus importante de son produit national brut à l'armement. Le moment est certes venu de redoubler d'efforts pour parvenir au désarmement mondial.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Broadbent: Madame le Président, à ce moment-ci, je veux parler de la question nationale, qui préoccupe les Québécois mais qui aussi nous touche tous. Pour mon parti, je peux dire que nous partageons avec les Québécois leur esprit d'indépendance, leur fierté nationale, leur amour du patrimoine, mais pour que ces sentiments puissent s'épanouir, il faut une base solide pour nos deux peuples. Mon parti reconnaît aux Québécois le droit de choisir librement leur avenir politique dans lequel ils veulent vivre; c'est à eux de décider, pas à nous. Quant à nous, la Constitution doit refléter la réalité du pays; si elle ne correspond plus à la réalité, il faut la changer. La société évolue; les structures politiques doivent aussi s'adapter à cette nouvelle réalité. Le Canada du siècle dernier doit faire place au Canada des années 1980. Pour nous, en tant que parti social-démocrate, il faut d'abord décider des valeurs que nous voulons pour notre société et après on décidera quels arrangements constitutionnels seront préférables pour atteindre ce but. Voici quelques exemples concrets de ces valeurs: il faut décider d'abord du droit de vivre et de travailler dans sa propre langue; la langue est un aspect fondamental de la personnalité; le droit au travail intéressant et stable; l'égalité entre les sexes; la sécurité pour les retraités; le contrôle et le développement de nos ressources par nous-mêmes et non pas par les autres. Et, finalement, la distribution efficace des bénéfices économiques de notre pays.

Madame le Président, à cause des changements idéologiques survenus depuis les années 60, je pense que la plupart des Québécois sont actuellement d'accord sur ces principes. Alors, il faut donc décider quel régime constitutionnel est le meilleur: indépendance, souveraineté-association ou une forme de fédéralisme. Dans le moment je veux discuter du récent débat sur le référendum tenu à l'Assemblée nationale du Québec. Je lisais récemment le compte rendu du discours très intéressant et très émouvant prononcé à l'Assemblée nationale par M. Claude Charron, le leader parlementaire du Parti québécois. Dans son discours, M. Charron citait de nombreux exemples de mauvaise administration de la part de ce qu'il appelait le vieux régime: Telle indécision quant à l'avenir de la Place Guy-Favreau, l'aéroport de Mirabel, les loteries, le Centre des congrès de Montréal, l'industrie de l'automobile. Plusieurs autres ministres du gouvernement québécois ont dénoncé pendant ce débat les agissement inacceptables du «vieux régime», les problèmes avec les secteurs mous, les chantiers maritimes, la recherche et le développement, et d'autres problèmes de ce genre. Madame le Président, mes collègues et moi-même sommes complètement d'accord avec M. Charron et ses collègues là-dessus.

M. Trudeau: Au sujet de Mirabel qu'y a-t-il de travers?

M. Broadbent: Je regrette de devoir dire au premier ministre que M. Charron et les autres ont raison. Ce sont là de véritables exemples de faillite complète du «vieux régime».

M. Trudeau: Pas du tout!

M. Broadbent: Mais curieusement, le Parti Québécois n'a pas dit que ce vieux régime était le régime libéral. La raison est claire, ils n'ont pas voulu souligner la réalité selon laquelle ces problèmes ont été créés par des politiciens, et dans ce cas, par les libéraux et non pas par le fédéralisme parce qu'ils ont voulu . . . la raison . . .

M. Trudeau: Mais vous êtes d'accord sur ce qu'ils ont dit?

M. Broadbent: Le premier ministre n'aime pas cet argument, mais c'est la réalité.

M. Trudeau: Êtes-vous d'accord?

M. Broadbent: Le premier ministre est d'accord . . .

M. Trudeau: Mais êtes-vous d'accord sur les loteries? Sur Mirabel et tout ce que M. Charron a dit?

M. Broadbent: Oui, je suis d'accord sur ces arguments, comme je l'ai déjà dit. Le premier ministre a eu la parole, puis-je continuer mon discours maintenant?

M. Trudeau: Mais, oui.

M. Broadbent: Les membres du Parti Québécois n'ont pas dit que les libéraux ont fait les mêmes erreurs dans les autres provinces. C'est la réalité, nous avons eu un problème d'aéroport, pas seulement celui de Mirabel, mais aussi celui de Pickering. Il est certain que nous avons des problèmes avec quelques secteurs mous au Québec, mais il y en a aussi dans les provinces Maritimes ou dans la province d'Ontario avec certains secteurs, mais les membres du Parti québécois n'ont pas dit cela pour deux raisons.

C'est clair, madame le Président, en tant que néo-démocrate, ce n'est pas le régime politique fédéral qui est responsable de ces erreurs. Les grands responsables, ce sont ceux qui ont administré le pays pendant toutes ces années, c'est-à-dire presque exclusivement les libéraux du Canada. Madame le Président, ce n'est pas le système qui est responsable de ces problèmes, ce sont les politiciens. Ce sont les libéraux qui n'ont rien fait au sujet du contrôle de nos ressources par les étrangers. Ce sont les libéraux qui n'ont pas accepté le nationalisme québécois. Ce sont les libéraux qui n'ont pas établi de stratégie industrielle, non seulement pour le Québec, mais pour l'ensemble du Canada. C'est la réalité. Pour moi, madame le Président, et pour beaucoup de Canadiens des autres provinces, un Canada fédéral ne veut pas dire un Canada libéral. Mais en même temps, comme je l'ai dit, je ne suis pas d'accord sur la thèse péquiste . . .

M. Trudeau: Ah, oui, seulement les arguments!

M. Broadbent: Ah, ah, vous êtes d'accord maintenant! On peut éviter ces erreurs sans détruire le fédéralisme. Plus encore, on peut trouver une solution plus efficace pour nos deux peuples avec un nouveau fédéralisme.

Nous, du Nouveau parti démocratique, croyons en un nouveau fédéralisme, un fédéralisme juste pour toutes les régions. Il ne suffit pas d'accorder l'égalité linguistique à nos deux groupes fondateurs pour en arriver à une société juste. Mais je veux souligner que nous appuyons ce principe et que nous sommes entièrement d'accord sur les objectifs de la loi sur la langue. Bien sûr! Le droit au travail dans sa langue est fondamental et encore faut-il qu'il y ait du travail.

A mon avis, il est possible de créer un nouveau Canada plus égalitaire non seulement dans le domaine linguistique mais aussi dans tous les autres domaines. C'est la raison d'être de la social-démocratie non seulement ici, au Canada, mais aussi en Norvège, en Allemagne, en Suède et aussi au Québec. Il faut que les Canadiens puissent partager enfin l'immense richesse du Canada. Cela peut se faire dans les cadres d'une nouvelle entente.

Le NPD représente parmi les partis politiques fédéraux les idées les plus diverses, les plus progressistes. Nous croyons au développement de notre pays par nous-mêmes. Nous ne craignons pas le changement, ni les idées nouvelles dans tous les domaines: sociaux, culturels, économiques et politiques. Et dans les provinces où nous avons formé le gouvernement, nous avons fait les changements nécessaires. Fondamentalement, nous sommes fédéralistes parce que nous pensons que cette forme de gouvernement flexible est celle qui permet d'effectuer les réformes que nous souhaitons. Nous ne voulons pas gouverner à la place des provinces. Au contraire, nous voulons établir clairement le droit des provinces de contrôler leurs ressources naturelles et leurs communications. Elles ont un rôle fondamental à jouer et en particulier le Québec en raison de son caractère unique.

Nous avons déclaré à plusieurs reprises au cours des dernières années que nous étions d'accord sur les objectifs sociaux et économiques du gouvernement québécois. Par exemple, pour les politiques suivantes, je veux signaler au premier ministre que nous sommes d'accord.

● (1740)

[*Traduction*]

Mme le Président: Le député a malheureusement épuisé son temps de parole. La Chambre consent-elle à le laisser poursuivre?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Broadbent: Je veux dire pour le premier ministre que nous sommes d'accord sur les programmes suivants du Parti québécois: le programme de supplément de revenu, le régime d'assurance-automobile, le programme d'encouragement à la PME, la nationalisation de mines d'amiante, l'accessibilité pour tous au territoire québécois à des fins de récréation, chasse et pêche, et autres, les objectifs de la loi sur la langue, le régime d'assurance-maladie. Pour nous ces programmes sont acceptables. Voilà beaucoup d'exemples de programmes du gouvernement québécois qui ont été effectués dans les cadres du système fédéral. C'est la réalité. Il est donc possible, madame le Président, de changer sensiblement les structures sociales et économiques de la société québécoise dans un système fédéral. Il faut changer simplement les partis, à plus forte raison si ce gouvernement fédéral est un gouvernement social-démocrate.

Pour ma part, madame le Président, je ne crois pas que la solution aux problèmes constitutionnels des Québécois, des Canadiens, soit celle de la souveraineté-association. Pourquoi? Il y a plusieurs raisons contre cette idée. Aucun gouvernement provincial appuiera cette association, c'est clair; il y aura conflit continuel entre les deux gouvernements souverains. Mais pour moi, pour mon parti, il y a une raison fondamentale contre cette politique; ce n'est pas un arrangement juste pour les gens ordinaires de l'Ouest ou des provinces de l'Atlantique. Je veux expliquer clairement pourquoi, madame le Président.

Présentement, un fermier de la Saskatchewan, un bûcheron de la Colombie-Britannique ou un pêcheur de Terre-Neuve achète des produits manufacturés du Québec et de l'Ontario. Ils peuvent acheter ces mêmes produits à meilleur marché à l'extérieur du Canada. Ces produits sont présentement protégés par des tarifs et des quotas à l'importation. Les citoyens de l'Ouest et de l'Est acceptent cette situation parce que les Ontariens et les Québécois paient également des impôts non seulement à Toronto et à Québec mais aussi à Ottawa. Voilà la raison.

Le Parti Québécois veut l'un sans l'autre. Il veut les tarifs et les quotas mais il ne veut pas que les Québécois paient leur part à Ottawa. Je voudrais dire, madame le Président, aux Québécois: Si vous étiez fermiers en Saskatchewan ou pêcheurs à Terre-Neuve, accepteriez-vous cela? Je ne pense pas, parce que ce n'est pas juste. Et les Québécois veulent la justice comme les autres Canadiens. En somme, comme je l'ai déjà dit, sait-on que l'on peut dire oui au Québec sans dire non au Canada? Le Canada anglais est disposé, j'en suis sûr, à réviser entièrement sa position au sein du Canada et à négocier une nouvelle entente. Enfin, j'espère que le débat actuel nous rapprochera. Il serait dommage que l'incompréhension mène à une situation où toute entente serait exclue. Il y a eu des injustices commises dans le passé. Il est évident, madame le Président, que l'on ne peut les réparer, mais il faut dire également que beaucoup de progrès ont déjà été accomplis au Canada. Il reste toutefois beaucoup à faire, en particulier dans les secteurs de l'égalité économique, de l'égalité des sexes, du contrôle de nos ressources et du domaine de l'emploi.

Madame le Président, nous pouvons ensemble créer un Québec et un Canada juste et excitant pour tous, c'est certain.

● (1750)

[*Traduction*]

En guise de conclusion, madame le Président, je veux proposer un amendement à la motion. Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que l'amendement soit modifié par la substitution d'une virgule au point final et par l'addition, immédiatement après, de ce qui suit:

et la Chambre regrette notamment que le gouvernement n'ait pas modifié les politiques monétaires appliquées depuis 1975 ni demandé au gouverneur de la Banque du Canada de faire immédiatement le nécessaire pour réduire le taux d'intérêt d'au moins 2 p. 100.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Desmarais: Madame le Président, puis-je signaler qu'il est 6 heures?

Mme le Président: Comme il est 6 heures du soir, je quitte le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 5 h 55.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Louis R. Desmarais (Dollard): Madame le Président, c'est avec une vive émotion que je m'adresse pour la première fois aux distingués députés de la Chambre. Je me considère privilégié, madame le Président, d'avoir l'occasion de m'adresser à mes collègues du parquet de cette Chambre historique qui, depuis la Confédération, a veillé à la protection des droits et privilèges de tous les Canadiens.

Je veux en premier lieu signaler à mes électeurs de la circonscription de Dollard combien je suis reconnaissant de l'honneur qu'ils m'ont fait en me permettant de franchir le seuil de cette Chambre. A tous mes concitoyens de Ville-Saint-Laurent, de Dollard des Ormeaux, de Roxboro et de Pierrefonds, je réitère ma profonde gratitude pour toute l'aide, la sympathie et la collaboration qu'ils ont bien voulu m'accorder.

Je voudrais également adresser à madame le Président mes plus sincères félicitations pour le témoignage de confiance que la Chambre lui a accordé. Je me réjouis avec les électeurs de la circonscription de Laval-des-Rapides de l'honneur qui rejaillit sur eux du fait que leur représentant ait été choisi par la Chambre comme modérateur de ses travaux.

En même temps, je veux dire à mes collègues tout le plaisir que je ressens de me trouver avec eux aujourd'hui et de participer aux délibérations de tous ces parlementaires d'hier et d'aujourd'hui qui ont contribué si largement à faire de ce Parlement l'institution qu'elle est. A mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, mes plus sincères remerciements pour leur chaleureux accueil. C'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'envisage le travail d'équipe que nous devrons accomplir ensemble.

[*Traduction*]

En prononçant mon premier discours à la Chambre, madame le Président, je n'hésite pas à exprimer ce que je ressens profondément. Les réflexions sur les émotions, les sentiments individuels et les caractéristiques personnelles, dans la mesure où elles sont révélatrices de préoccupations profondes, sont courantes dans la tradition libérale.

Nous vivons à une époque où règnent la confusion, le découragement et la frustration. La hausse des prix, le ralentissement de la productivité, la structure incroyablement complexe des grandes entreprises, des grands syndicats et des grandes administrations ont fait de l'homme un être hanté par le doute et l'incertitude. Nous voyons le plus puissant des pays du monde réduit à l'impuissance par une poignée de terroristes iraniens, et nous nous interrogeons sur le sens du pouvoir.

Nous voyons les chars soviétiques pénétrer impunément en Afghanistan et annexer par la force le territoire de ce pays. Nous restons stupéfaits et songeurs devant cette agression et encore plus devant la riposte des États-Unis qui menacent de boycotter les Jeux olympiques par mesure de représailles. Il n'est pas exagéré de dire que les citoyens ordinaires éprouvent un sentiment croissant d'impuissance lorsqu'ils sont témoins de l'impuissance d'une grande nation.

Nous avons l'impression de ne plus être maîtres de la situation, d'être dépassés par des événements qui se déroulent en dehors de nous. Nous ressentons ce malaise bien que la grande entreprise n'ait cessé de nous enrichir. De puissantes organisations ouvrières ont veillé à ce que les travailleurs obtiennent leur part des bienfaits économiques, et le gouvernement omniprésent a tellement organisé les structures sociales que, dans son rôle d'arbitre, il doit maintenant tâcher de maintenir l'ordre et une juste proportion des avantages alloués à ses partenaires imposants et pas toujours silencieux.

[*Français*]

Il arrive, monsieur le Président, qu'en dépit de tous ces progrès le citoyen canadien d'aujourd'hui se trouve de plus en plus isolé des autorités qui l'entourent. Il se trouve à la merci des superstructures gouvernementales, patronales et syndicales qui constituent la charpente de notre société démocratique. Il me semble, monsieur le Président, que la plupart de nos électeurs font partie de cette catégorie de citoyens sans défense qui se sentent impuissants face aux grandes bureaucraties. Ce contribuable sans défense est réduit à faire les frais du jeu de puissance des grands porte-parole de la collectivité, et ce sans possibilité de réagir activement que par son vote tous les quatre ans. C'est là une situation extrêmement frustrante.

Loin de moi, monsieur le Président, l'idée de prononcer illégitimes ou indéfendables les démocraties gouvernementales, patronales et syndicales qui se sont développées au sein de notre société depuis plus d'un demi siècle. Il ne fait aucun doute que le gigantisme structurel qui caractérise le gouvernement, l'entreprise et le syndicalisme est un phénomène normal et inévitable dans une société démocratique aussi hautement développée, surtout dans un pays comme le nôtre où la population se trouve éparpillée sur un vaste territoire. Les gouvernements modernes sont devenus à peu près les seuls à pouvoir se charger d'une façon équitable de plusieurs services, tels les communications, les postes, le bien-être et d'autres.

[*Traduction*]

Dans une société aux structures aussi complexes que les nôtres, les difficultés qu'éprouve le gouvernement à percevoir et à comprendre les intérêts des simples citoyens sont nombreuses et peu faciles à surmonter. Il en résulte qu'à bien des points de vue les gens d'aujourd'hui, bien que jouissant d'une grande liberté constitutionnelle, n'en subissent pas moins des contraintes croissantes dans la conduite de leurs propres affaires.

Il est vrai que les partis politiques et les gouvernements de tous les pays occidentaux, depuis la Première Guerre mondiale et même avant, se sont souciés de la nécessité d'améliorer la condition humaine. Les mesures et les programmes auxquels presque tous les partis, sans exception, n'ont donné qu'un appui symbolique avaient pour but d'assurer à tous les individus l'essence même de la liberté et les avantages que procure cette liberté en termes concrets, un niveau de vie satisfaisant et des chances égales pour tous.

● (2010)

Aussi chimériques que ces objectifs puissent paraître à la lumière des événements qui se déroulent dans le monde aujourd'hui, le véritable démocrate, le véritable libéral, la personne qui croit sincèrement à la liberté humaine ne se découragera pas. Il n'abandonnera jamais non plus l'espoir de faire profiter l'humanité des fruits d'une société créative, c'est-à-dire d'une société où il est possible de participer à la vie communautaire et de se réaliser, non seulement à cause d'un chômage forcé, mais grâce à un ensemble de conditions de travail et de prise de conscience sociale qui permettent à la population de profiter des avantages découlant d'un système incroyablement complexe de relations industrielles mondiales.

Ce système a maintenant atteint un sommet d'efficacité jamais égalé dans l'histoire où tout est possible, sauf la satisfaction humaine. En cours de route, nous faisons face au danger de céder notre patrimoine contre un plat de lentilles de multinational. C'est peut-être cette réalisation précise qui explique le mouvement de nostalgie, le mouvement de retour à la terre et le mouvement de non-croissance. Mais la non-croissance industrielle et politique s'accompagne toujours d'une non-croissance intellectuelle et morale. Le slogan «Arrêtez le monde, je veux descendre», ne s'applique pas en politique.

Permettez-moi de dire immédiatement que dans l'histoire de notre pays, les gouvernements libéraux qui se sont succédé, dirigés par des chefs différents et qui offraient parfois des formules politiques et des programmes différents ont toujours remarquablement reconstitué l'infrastructure nécessaire pour répondre aux besoins fondamentaux des humains, soit l'alimentation, le vêtement et le logement et j'ajouterai même, l'espoir d'un avenir meilleur.

[*Français*]

Les gouvernements sont souvent amenés à prendre des initiatives qui appartiennent au secteur privé mais qui, à cause des insuffisances de ce dernier, ne peuvent être prises par celui-ci en temps opportun. A titre d'exemple, signalons les compagnies comme Polysar, Eldorado, Panartic et Petrocan. Ces types d'initiative gouvernementale s'ajoutant aux obligations croissantes dans tous les domaines de l'activité sociale font que l'État moderne se transforme de jour en jour en une bureaucratie terriblement lourde, une bureaucratie qui a du mal à percevoir les besoins du simple contribuable. Le gigantisme de l'entreprise privée obéit aux mêmes impératifs que le gigantisme gouvernemental. La société de consommation a développé des besoins auxquels la petite ou la moyenne entreprise ne sont pas en mesure de satisfaire au rythme qu'a pris la vie moderne. Par conséquent, la grande entreprise a tendance à envahir tous les secteurs de l'activité industrielle et commerciale. En se développant, elle se trouve à éliminer progressivement la petite entreprise, obligeant ainsi un nombre grandissant de travailleurs à se recycler ou à se prévaloir de l'assurance-chômage. Comme tout organisme humain, les entreprises commerciales ont toujours eu tendance à se développer en grandes agglomérations de pouvoir; très souvent aussi ces agglomérations ont tendance à se retirer dans des tours d'ivoire et, en conséquence, à devenir de plus en plus éloignées du peuple. Elles deviennent de moins en moins capables de reconnaître les vrais besoins des individus qu'elles ont mission de servir et dont le bien-être devrait être le but ultime.

Le citoyen lui-même se voit dans la presque impossibilité, même par le biais de son gouvernement, d'exercer quelqu'influence sur des corporations aussi importantes et complexes que la Exxon, la General Motors, ITT et d'autres multinationales qui occupent toute une position comparable aux états-villes du Moyen-Âge, c'est-à-dire au-dessus et en dehors du contrôle efficace des gouvernements. Bien qu'on dise beaucoup de mal des grandes entreprises en général et des multinationales en particulier, il reste que ces entreprises, précisément à cause de leur gigantisme, sont en mesure de répondre aux besoins de consommation de masse tout en assurant le gagne-pain de millions d'individus.

La grande croissance des entreprises a naturellement mené les organisations syndicales à se transformer elles aussi en monopoles de plus en plus puissants. Il ne fait aucun doute que justement, à cause de leur puissance, les organismes syndicaux ont contribué à améliorer grandement le sort d'une certaine classe de travailleurs, notamment dans les secteurs publics et les grands métiers spécialisés.

Aujourd'hui, contrairement à ce qui existait il y a à peine 10 ans, c'est souvent le patron qui est à la merci des travailleurs. Les syndiqués de nos jours font partie d'une élite ouvrière, et non seulement sont-ils en mesure de se défendre, mais ils deviennent des protagonistes aussi puissants que les patrons.

[*Traduction*]

Malgré cela, monsieur l'Orateur, notre circuit de production et de distribution semble atteint d'un déséquilibre structurel par la faute duquel ces produits mondiaux sont inéquitablement répartis. Qualitativement et quantitativement, la production semble incapable de combler les fossés énormes qui subsistent. Ces fossés s'accusent en fonction d'une disparité croissante entre l'opulence et le luxe de l'Occident et la pauvreté et l'impuissance de la majeure partie du tiers monde.

Ici même, l'inflation prive les travailleurs et les gens à revenus fixes d'une grande part des avantages économiques qu'ils avaient conquis au fil des ans. Les travailleurs canadiens, qui comptent parmi les plus qualifiés et les mieux formés du monde, ont vu saper par une inflation galopante les gains acquis de haute lutte. Conséquence peut-être de certaines pages de l'histoire de la sécurité sociale, ce fait impose aux gouvernements l'obligation de pratiquer des coupes sombres dans des programmes à courte vue dont le gaspillage n'a

d'égale que l'improductivité, et qui trop souvent ont été adoptés pour arracher la faveur de l'électorat plus que pour assurer la santé de l'économie. C'est nous, les citoyens, qui faisons les frais des organismes que nous avons créés pour répartir les biens et les services demandés par notre société.

Récemment, j'entendais avec une respectueuse admiration le chef du parti libéral du Québec traiter à l'Assemblée de cette grande question de la place du Québec au Canada. Son discours était un modèle de lucidité, de sérénité et de modération aussi bien que de franchise et d'honnêteté. Tous les Canadiens peuvent en être fiers. Vous estimerez sans doute avec moi, monsieur l'Orateur, que lorsqu'il a parlé de son amour pour le Canada, des racines qu'il a dans ce pays comme tous les Québécois d'ailleurs, lorsqu'il a parlé de l'attachement viscéral qu'éprouvent les Québécois pour le Canada, il était difficile de ne pas être ému par la sincérité de son patriotisme. Je suis sûr que chacun de nos collègues du Québec partage comme moi ces sentiments.

Quand on songe aux terribles problèmes qui planent sur le monde, on ne peut s'empêcher de conclure que les Canadiens sont fortunés, quelle que soit leur langue. Cela n'empêche pas de constater l'existence, sur le plan individuel de l'insatisfaction, de l'anxiété, du déchirement et de l'angoisse ressentis par beaucoup, jeunes ou vieux. J'attribue ces réactions au phénomène de dépersonnalisation et d'institutionnalisation qui fait partie intégrante de nos vies.

Sur la scène mondiale, il serait utile de revoir les faits saillants du rapport d'une commission dirigée par Willy Brandt, ancien chancelier de la République fédérale d'Allemagne. Le rapport, aboutissement de plusieurs années d'étude indépendante par dix-huit dirigeants mondiaux, a été remis au secrétaire général des Nations Unies, Kurt Waldheim, le 12 février 1980. Il s'intitule «A Program for Survival».

On y dépeint un monde dont le système économique de production-distribution est voué à l'échec.

La famine, l'inflation, l'anarchie, le chômage croissant, le chaos monétaire international, la concurrence pour l'énergie, les aliments et les matières premières, l'accroissement démographique, la désertification, le dépeuplement des pêcheries et la pollution font partie des catastrophes décrites dans cet important document.

Passons aux détails. Il y a 18 millions de chômeurs dans le monde occidental. Le phénomène se rencontre surtout dans les pays où il faut un minimum vital pour se nourrir, se loger et se chauffer.

● (2020)

L'environnement subit des dommages irréversibles dans nombre de pays qui comptent parmi les plus pauvres du monde. Le déboisement se poursuit à un rythme accéléré et, en l'an 2000, la réserve mondiale de bois aura été réduite de moitié. La population mondiale augmente d'un million tous les cinq jours. Il y aura deux milliards de personnes de plus à nourrir dans 20 ans, alors que 800 millions de personnes souffrent déjà de la faim aujourd'hui.

Dans les pays riches de l'Ouest, chaque personne consomme 100 fois plus d'énergie que dans les pays les plus pauvres du tiers monde.

Ce sont là quelques-unes des constatations les plus angoissantes du rapport Brandt. Je ne les cite pas pour impressionner la Chambre ou pour l'abasoudir; je veux seulement montrer l'incidence considérable et cumulative du fait que notre système ne peut aider ceux qui en ont le plus besoin.

Le rapport Brandt recommande avec force une approche énergique et réaliste qui exigerait, il est vrai, des sacrifices de la part de l'Occident. Mais mieux vaut faire certains sacrifices éclairés maintenant qu'avoir à subir le chaos plus tard!

Le rapport Brandt recommande la tenue d'un sommet mondial qui envisagerait la possibilité d'un transfert massif de fonds vers les pays en voie de développement, une stratégie énergétique internationale, un programme alimentaire planétaire et une réforme du système monétaire et financier international.

Toutes ces propositions méritent d'être étudiées sérieusement et je suis persuadé que c'est ainsi que nos dirigeants les étudieront. Je sais que notre éminent ministre des Finances (M. MacEachen) est au courant de ces initiatives et qu'il les étudie. Nous nous souvenons tous de l'apport considérable qu'il a fourni comme président de la conférence mondiale qui a examiné les problèmes nord-sud.

On propose également une stratégie pétrolière en vue de garantir l'approvisionnement et les prix dans le monde, et je suis persuadé que cette question est également étudiée avec intérêt par le ministre responsable.

Encore une fois, monsieur l'Orateur, permettez-moi d'insister sur l'inquiétude que suscitent en moi l'ampleur et la complexité de nos institutions. Nos institutions sont devenues plus puissantes et plus égocentriques que jamais auparavant. Les gouvernements, les entreprises et les syndicats défendent tous vigoureusement leur point de vue sans réaliser qu'ils le font aux dépens des deux tiers de notre population qui ne sont pas syndiqués. Il s'ensuit que chacun de nos citoyens perd progressivement sa liberté de diriger sa propre vie.

Je prétends, monsieur l'Orateur, qu'un des principaux objectifs d'un gouvernement moderne est de créer des conditions qui, tout en laissant à chacun son identité et sa personnalité, lui permettent, après avoir satisfait à ses besoins fondamentaux, de consacrer ses heures de loisirs à des activités créatrices dans le domaine des arts et de la culture.

Il suffit de songer à l'âge d'or de la Renaissance ou à l'époque victorienne en littérature—époque où les écrivains, les artistes, les compositeurs, les architectes, les ingénieurs et les scientifiques rivalisaient d'excellence en Europe et en Amérique—pour voir que ces périodes se distinguent par l'utilisation productive des loisirs. Sans aucun doute, avec l'époque élisabéthaine, comme l'a écrit A. L. Rouse, elles représentaient des sociétés à la fois dynamiques et novatrices.

Chose certaine, notre société fait face à d'importants problèmes dans le domaine économique et financier et en matière de relations internationales et de cohésion interne. Nous devons donc nous attaquer aux problèmes de l'économie et de l'unité nationale.

L'adresse, la patience et la compréhension nous aideront, j'en suis convaincu, à surmonter ces problèmes et permettront au pays d'entrer dans une nouvelle ère de progrès. Il nous faut toutefois savoir quelle direction nous comptons prendre et comment nous allons faire pour y réussir. En matière d'énergie, il nous faut économiser nos ressources, en créer de nouvelles et les diversifier. Je suis sûr que nous y réussirons.

Quand les États-Unis ont refusé d'aider le Canada à construire la Voie maritime du Saint-Laurent, Louis Saint-Laurent a déclaré, je m'en souviens bien, que le Canada en prendrait l'initiative, et c'est ce que nous avons fait. Aujourd'hui, les décisions que nous devons prendre au sujet de la commercialisation de l'énergie sont aussi importantes et stimulantes—qu'il s'agisse de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy, des gazoducs du Nord ou du transport de l'eau pure et fraîche depuis les bassins septentrionaux jusqu'aux villes altérées du littoral atlantique. Il nous faut apporter au règlement de ces difficultés le même genre d'audace édifiante et patriotique qui motivait le premier ministre Saint-Laurent, il y a 30 ans.

Pour en revenir à la société innovatrice, notre pays est en mesure de favoriser l'art et la culture beaucoup plus qu'auparavant. Nous pouvons faire bien plus pour valoriser les cultures d'ethnies autres que celles de nos deux nations fondatrices et qui se sont établies au Canada, apportant avec elles le dynamisme culturel des vieux pays. Il nous faut les reconnaître et les accepter de façon à créer chez leurs représentants une forme nouvelle et vibrante d'expression sociale.

Thomas Jefferson a vu le problème clé du monde moderne, le problème de l'individu. Dans un livre plus ancien, on déclarait que l'homme ne vivait pas que de pain. L'individu a besoin du confort social que lui procurent les institutions progressistes et souples dont les objectifs sont clairement définis et acceptés par tous. L'individu a également besoin de vivre et de travailler dans un contexte culturel qui lui est familier et qui contribue à son bien-être spirituel. Quand les gens ont le sentiment de participer à une société à la fois novatrice et dynamique, ils éprouvent alors un bien-être social et spirituel. Les grandes œuvres d'art, l'architecture, le ballet, le théâtre et même les chefs d'œuvre du génie permettent de surmonter la dépersonnalisation des institutions et les contraintes imposées à la libre expression de l'individu.

A quoi est réduit l'homme contemporain, monsieur l'Orateur, confronté à l'énormité à l'impersonnalité, à la médiocrité, aux politiques égoïstes et au gaspillage de beaucoup de nos institutions modernes? Je suis convaincu que l'être humain cherche une occasion de sauver son âme. Sommes-nous rendus trop loin? L'humanisme et l'intégrité sont-ils constamment battus en brèche par les grandes contraintes institutionnelles?

C'est Henri Bergson qui a écrit: «Il faut à l'homme un supplément d'âme», c'est-à-dire quelque chose qui puisse satisfaire l'esprit. Car, à long terme, notre opulence, notre technologie, notre produit national brut et notre prospérité deviendront des réalités de plus en plus insignifiantes.

Au cours des années 60, les jeunes ont rejeté les valeurs propres à l'État corporatif et militaire de même qu'une partie de son opulence. Aujourd'hui, bien des valeurs que colporte le monde occidental, notre avarice, notre cupidité, notre insouciance et notre mépris à l'égard des perspectives humaines, la fatalité qui nous voit polluer l'environnement avec insouciance, toutes ces réalités sont inadmissibles aux vieilles civilisations du tiers monde.

Il est de notre devoir, comme le recommandait le rapport Brandt, d'établir une échelle de priorités entre les valeurs techniques et humaines; entre les réalisations scientifiques et la préservation de l'âme humaine, c'est-à-dire la capacité de l'homme de préserver son intégrité individuelle et d'influencer sa propre destinée.

Essentiellement, il s'agit de savoir si l'organisation sociale sera fondée sur nos besoins ou si elle ne servira simplement qu'à perpétuer la domination d'un petit nombre. Qu'il s'agisse de la domination de l'État, des moyens d'information, des grandes sociétés ou simplement de la tyrannie engendrée par la médiocrité, le résultat final est le même.

[*Français*]

Même si nous ne sommes pas parvenus à réaliser tout le potentiel de cette liberté humaine qui nous est si chère, nous devons constater l'horreur de l'esclavage qui se propage de plus en plus dans les pays totalitaires communistes. Toute l'Europe de l'Est est sous le joug du communisme. En Afrique les régimes communistes se maintiennent au pouvoir grâce aux chars d'assaut soviétiques et aux fusils cubains. Dans la région du sud-est de l'Asie, les idéalistes qui voyaient dans la guerre du Viet-Nam une guerre de libération constatent avec effroi que leurs pires appréhensions sont en train de se réaliser. La force quasi diabolique du communisme soviétique a produit un génocide inégalé depuis celui d'Hitler.

Le président Lincoln a déjà dit que les États-Unis ne pouvaient survivre avec une moitié de son peuple en esclavage. C'est aux hommes de bonne volonté de reconnaître aujourd'hui que le monde lui-même ne peut survivre moitié esclave moitié libre, et que le communisme soviétique est à la base de ce nuage d'esclavage qui s'étend à travers le monde.

Pour atteindre son but, rien n'arrête l'URSS, et le triste sort du peuple afghan n'en est qu'un exemple. En vérité, on peut dire sans hésiter que l'exercice du droit de l'homme à sa liberté est plus en péril aujourd'hui qu'il ne l'était à l'époque dite de l'Âge noir. Je crains, monsieur le président, que nous soyons au bord d'un nouvel Âge noir où la liberté humaine ne serait qu'une faible lumière dans un monde de ténèbres. Je crois qu'il est de notre devoir, pour ce que nous croyons à la liberté et la démocratie, d'empêcher que cette lumière ne s'éteigne. Fort heureusement, il nous reste des signes d'espoir.

Lors des récentes élections en Rhodésie, nous avons été frappés par la modération dont a fait preuve le leader noir Joseph Mugabe envers la communauté blanche de son pays. Peut-on espérer, monsieur le président, que cette modération soit la clé d'une des solutions à nos problèmes. Au lieu de construire sur la haine et la peur, comme le font les marxistes, cet homme préfère la modération et le compromis et invite les Blancs de la Rhodésie à contribuer à l'essor de la société africaine dans un esprit nouveau de dignité. Monsieur le président, voilà la route à suivre.

La spécialisation nous a permis de développer une capacité de déployer rapidement nos efforts vers de nouveaux champs d'action. Comme John Donne qui dit «nul homme n'est une île», nous pouvons dire sans hésitation que la même chose s'applique à nos gouvernements. Les gouvernements doivent s'appliquer à comprendre ce qui se passe dans le monde, s'appliquer à déterminer les objectifs à suivre et les moyens de les atteindre. Notre viabilité dépend, monsieur le président, de notre capacité de nous adapter aux changements majeurs qui s'imposent. Notre processus de prise de décision doit se faire en considération de ces changements.

Qu'on me permette de réaffirmer mon souci pour les citoyens en tant qu'individus. Qu'on me permette aussi de suggérer aux gouvernements qu'ils prennent le temps de consulter et d'écouter les citoyens et leurs institutions de façon à mieux connaître les priorités qui s'imposent. La libération de l'esprit humain est le but ultime de toutes activités sociales. L'esprit de créativité est à la base de toute réussite sociale. L'apport humain dans notre processus décisionnel doit être réaffirmé. C'est le caractère d'une société créatrice et c'est l'objectif que je propose à nos chefs dans tous les domaines de l'activité humaine.

[*Traduction*]

● (2030)

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir de vous féliciter, ainsi que M^me^ le Président, d'avoir été nommés à ces postes très importants à la Chambre.

Comme c'est mon premier discours à la Chambre des communes, je tiens tout d'abord à remercier les électeurs de la circonscription de Peterborough de m'avoir choisi pour les représenter à Ottawa. Il y a moins d'un an que j'ai fait mes premiers pas en politique fédérale et j'ai déjà participé à deux élections plutôt rapprochées et répétitives—un peu trop rapprochées à mon goût—mais je suis heureux de l'appui que j'ai reçu de mes collègues à la Chambre. Je suis aussi reconnaissant aux députés d'en face car c'est grâce à leurs politiques que j'ai pu enlever mon siège.

De multiples raisons font que je suis fier de représenter la circonscription de Peterborough. Même si ce n'est qu'une des 282 circonscriptions électorales du pays, les autres auraient du mal à rivaliser avec la beauté naturelle et la qualité des lacs Kawartha. Comptant près de 100,000 habitants, le comté de Peterborough est la porte des lacs Kawartha, l'une des principales curiosités touristiques du Canada. Les deux tiers de mes commettants vivent en milieu urbain, la plupart dans la jolie ville de Peterborough. L'autre tiers en compte beaucoup qui cultivent certaines des meilleures terres agricoles de l'Ontario.

Peu de circonscriptions peuvent se comparer à la mienne car à dix minutes en voiture de l'immense usine de la société General Electric située au cœur de Peterborough se trouvent les lacs les plus poissonneux et les parcs les plus beaux. Dans mon comté, on est aussi conscient qu'il est essentiel de s'occuper des jeunes. Notre système scolaire n'a rien à envier à d'autres. Il compte d'excellentes écoles primaires et secondaires, ainsi que le Sir Sanford Fleming College et l'université Trent. Je tiens à remercier sincèrement les jeunes de ma circonscription de l'appui qu'ils m'ont fourni au cours de cette dernière campagne électorale.

Les problèmes qui se posent dans le comté de Peterborough sont les mêmes que dans la plupart des circonscriptions comportant des régions rurales et des régions urbaines. Plus de 72 p. 100 des maisons du comté appartiennent à leurs occupants. Ce chiffre est de beaucoup supérieur à la moyenne canadienne de 62 p. 100 et à la moyenne ontarienne de 63 p. 100. Par conséquent, les taux d'intérêt élevés que nous connaissons suscitent une vive inquiétude chez un bon nombre de mes commettants.

En raison de la proximité des lacs Kawartha et de l'importance de l'industrie du tourisme dans la région de Peterborough, les problèmes reliés à l'environnement figurent aussi en tête de liste. Deux problèmes surtout, notamment celui des pluies acides et celui de la mille-feuille eurasienne, représentent une menace grave pour ma circonscription comme pour d'autres régions du Canada, y compris la Colombie-Britannique. J'ai l'intention de consacrer une grande partie de mes efforts comme député à la Chambre aux domaines de l'économie et de l'environnement.

A l'aube des années 80, Peterborough est une ville prospère et ce à maints égards. En 1979, la circonscription a commencé à sortir de la stagnation économique qui persistait depuis le milieu des années 70 et, en octobre dernier, le taux de chômage atteignait son niveau le plus bas en cinq ans. L'emploi dans les grands établissements industriels et plus particulièrement chez General Electric, qui emploi plus de 4,500 personnes, a été un facteur déterminant.

La population de Peterborough attend maintenant avec impatience le transfer du bureau régional de Parcs Canada de Cornwall. Bien que le nouveau gouvernement soit en train de repenser ce transfer, le bon sens économique voudrait que l'on y procède. C'est une initiative qui a été étudiée par le gouvernement libéral et décidée par le gouvernement conservateur. De par sa position géographique plus centrale la circonscription de Peterborough est beaucoup mieux située pour desservir la province de l'Ontario que l'extrémité sud-est de cette dernière.

Je rappelle aux députés que le transfert de Cornwall au Québec du bureau du Québec de Parcs Canada n'a guère semblé susciter d'objections. D'autres part pour mieux servir la cause de l'unité nationale et répondre aux besoins du personnel francophone de Parcs Canada les deux conseils scolaires du comté de Peterborough ont déjà mis au point des projets de création du premier programme d'instruction exclusivement en français de cette municipalité. Tout bien considéré, voilà qui augure bien de l'avenir de notre pays. A l'approche du référendum, je trouve très encourageant de constater que le gouvernement ait jugé bon de transférer Parcs Canada à Peterborough et que cette ville ait quant à elle jugée opportun de mettre sur pied un programme d'instruction exclusivement en français pour les jeunes francophones.

Comme je siège à la Chambre depuis relativement peu de temps, je m'en voudrais de ne pas livrer dans mon premier discours mes impressions glanées au cours de la brève trente et unième législature. Bien que nous n'ayons été au pouvoir que brièvement, j'ai l'impression que nous avons quand même accompli beaucoup. Quand les historiens se pencheront sur les réalisations du gouvernement progressiste conservateur de la trente et unième législature, ils parleront des deux principales questions des années 80, c'est-à-dire l'énergie et l'économie. Peut-être notre défaite du 18 février pourrait-elle se comparer au cas du patient qui change de médecin parce qu'il n'aime pas le diagnostic.

Après coup, beaucoup ont dit que nous n'aurions pas dû présenter un budget aussi draconien, que nous aurions dû dorer la pilule. Cela aurait peut-être été payant politiquement, mais ce n'était pas ce dont notre pays avait besoin.

Il est intéressant de noter que peu de temps après les élections de février, le président Jimmy Carter a annoncé des modifications radicales au budget des États-Unis pour 1980-1981. Il proposait notamment une taxe d'accise de 10c. le gallon sur l'essence; une réduction des dépenses de l'ordre de 14 milliards de dollars; une compression des effectifs de la

Fonction publique touchant 20,000 personnes; et le premier budget équilibré des États-Unis—du moins le premier depuis 12 ans, aussi loin que je me rappelle. Lorsque j'ai pris connaissance du budget de M. Carter, je me suis demandé si nous n'avions pas par hasard perdu le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), s'il n'était pas allé s'installer à Washington et si son budget n'avait pas été à l'origine du programme anti-inflationniste du président Carter.

Je ne puis dire à quel point je suis fier de mon parti. Le leadership dont a fait preuve le très honorable député de Yellowhead (M. Clark) et son cabinet au cours de la trente et unième législature et pendant la campagne électorale m'inspire grandement confiance dans le rôle que nous serons appelés à jouer au cours de la trente-deuxième législature. Nous pouvons marcher la tête haute. Nous avons mis les Canadiens au courant de la situation. Nous leur avons dit que c'était «fini les vacances» et qu'il était temps de s'attaquer aux grands problèmes économiques de l'heure, soit la hausse des taux d'intérêt, l'inflation et les déficits. Nous avons également proposé certaines solutions.

● (2040)

Les députés de l'opposition ont jugé qu'il était opportun de renverser le gouvernement. Ils croyaient être en mesure de présenter d'autres solutions. Je leur ferai remarquer qu'ils indiqueront qu'ils se dégagent de toute responsabilité en matière de gestion financière du Canada s'ils négligent de présenter un budget d'ici 60 jours. Je suis parfaitement convaincu qu'ils ne peuvent se présenter à la Chambre des communes jour après jour, semaine après semaine et mois après mois pour dire aux critiques de l'opposition qu'ils ne présenteront pas de budget avant quelques mois.

Je voudrais pouvoir manifester au nouveau gouvernement les mêmes sentiments de confiance que j'éprouvais à l'égard du dernier gouvernement et de son budget. Le discours du trône que nous avons entendu cette semaine n'offre absolument aucun secours à des milliers de Canadiens qui souffrent de la hausse vertigineuse des taux d'intérêt. La réaction la plus franche au discours du trône est probablement celle des marchés financiers. Le dollar canadien a baissé de plus d'un demi cent le lendemain du discours, comme le signalait le *Globe and Mail*.

A Peterborough, nous avons pu nous rendre compte de l'indécision du gouvernement à un autre niveau. Le ministre chargé de Parcs Canada, le ministre de l'Environnement (M. Roberts) a annoncé le 12 mars dernier qu'il allait annoncer officiellement sa décision concernant le transfert du bureau régional de Parcs Canada de Cornwall à Peterborough dans un délai de 10 à 14 jours. La première échéance a expiré le 22 mars, la deuxième le 26. Nous sommes aujourd'hui le 15 avril. Peut-être le ministre est-il trop occupé. A moins qu'il ne soit indécis, qu'il ne sache que faire ou qu'on n'ait pas fait suffisamment d'études en sept ans pour savoir où les bureaux de Parcs Canada devraient se trouver.

Ni le ministre ni ses collègues ne peuvent se décider. C'est grave et pas seulement pour Peterborough. C'est grave pour tous les habitants de Cornwall et pour ceux qui ont déménagé à Peterborough et vont travailler tous les jours à Cornwall. Les vingt familles qui ont déjà acheté une maison à Peterborough souffrent de l'indécision du gouvernement. Environ 125 familles se demandent où elles doivent inscrire leurs enfants pour leurs études. Par ailleurs, le gouvernement s'est procuré des locaux à Peterborough qui restent vides en attendant la décision du ministre. De nombreux fonctionnaires et leurs familles vivent dans cette ville aux frais des contribuables et n'ont rien à faire. L'indécision dont le ministre fait preuve en l'occurrence annonce ce que nous pouvons attendre du gouvernement libéral à l'ouverture de cette session de la 32e législature.

Mes électeurs s'inquiètent également beaucoup d'une autre décision que le gouvernement a bien du mal à prendre et qui touchera la circonscription de Peterborough. Elle met en cause la circonscription de Durham-Northumberland qui a récemment connu une terrible inondation qui a causé des millions de dollars de dommages dans la ville de Port Hope. L'été dernier, l'Eldorado Nucléaire, société de la Couronne fédérale, a annoncé la construction d'une raffinerie de 100 millions de dollars dans le township de Hope, à proximité de Port Hope, juste au sud de Peterborough.

L'été dernier, le nouveau ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde)—que je ne vois pas ce soir à la Chambre—a annoncé qu'il allait suspendre pour quelque temps les travaux de construction de l'Eldorado Nucléaire.

Le mois dernier, l'Eldorado Nucléaire Ltée, société de la Couronne fédérale, a annonçé la construction d'une raffinerie d'uranium de 100 millions de dollars dans le township de Hope, à proximité de Port Hope.

Une voix: Vous avez déjà lu ce passage.

M. Domm: Le mois dernier, le nouveau ministre a décidé de réexaminer cette décision de la même façon que le gouvernement réexamine actuellement le déménagement de Parcs Canada. Il en a fait l'annonce au moment même où la ville tâchait de se remettre des dommages de 10 millions causés par l'inondation. Il a fait cette annonce malgré l'innondation, malgré la fermeture imminente de l'usine de Firestone Canada dans la ville voisine de Whitby et malgré le fait qu'il en coûtera 24 millions et demi de dollars de plus pour construire la raffinerie dans le nord de l'Ontario, de même qu'un montant additionnel de 3 millions en frais d'exploitation.

Je voudrais savoir pourquoi on prendrait une telle décision alors que le taux de chômage est de 2 p. 100 plus élevé à Port Hope que dans le nord de l'Ontario et que l'on a déjà dépensé 3 millions de dollars en travaux préparatoires dans le township de Hope. La simple bienséance exige que l'on ne s'acharne pas sur une collectivité alors qu'elle connaît déjà de graves difficultés. J'exhorte le député d'Outremont (M. Malone) à permettre que les travaux se poursuivent dans le township de Hope comme l'exige le simple bon sens, comme l'ont recommandé les études libérales et comme l'a confirmé la décision conservatrice.

Des voix: Oh, oh!

M. Domm: Vous riez, ce sont vos études.

M. Kaplan: Cela coûterait même moins cher d'aller construire l'usine aux États-Unis.

M. Domm: Ils nous proposent même d'aller la construire aux États-Unis.

Dans un autre ordre d'idées, je me demande bien qu'elles mesures le nouveau gouvernement compte prendre pour aider les victimes de la hausse des taux d'intérêts. Dans le discours du trône, la question des taux d'intérêt n'a été abordée que de manière très générale sans beaucoup préciser la manière dont

les problèmes seraient résolus. Compte tenu du fait que le programme de déduction des intérêts hypothécaires qui a été présenté par le parti conservateur a été attaqué pendant près d'un an par le parti libéral—pas par tous les libéraux, puisque certains l'approuvaient et se sont prononcés en sa faveur—, j'aimerais savoir ce que le gouvernement compte faire au juste pour aider les propriétaires de maison.

Les députés d'en face ont prétendu que notre programme de déduction des intérêts hypothécaires aiderait les riches. On pense cependant que des milliers de ces riches Canadiens risquent de perdre leur maison. Certaines observations faites par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) lorsqu'il était dans l'opposition, au cours de la législature précédente, sont très intéressantes. Je citerai les propos que le ministre libéral a tenus à la Chambre au mois de novembre dernier. Il a dit qu'environ 400,000 familles devaient renouveler leur hypothèque à un taux d'intérêt supérieur d'environ quatre points. Il y a bien plus de faillites et de défauts de paiement en perspective maintenant. Il a demandé ce que le gouvernement allait faire.

J'espère que le nouveau gouvernement se rappellera les observations faites alors par le ministre, et qu'il prendra les mesures voulues pour réduire les taux d'intérêt, ou au moins pour offrir une certaine aide aux propriétaires de maison, non pas à ceux qui sont riches, mais aux 400,000 familles dont le ministre avait dit qu'elles seraient touchées.

Le nouveau gouvernement devrait être condamné pour avoir approuvé la nouvelle méthode adoptée par la Banque du Canada pour déterminer la hausse des taux d'intérêt. C'est une façon criante et arrogante de se soustraire à ses responsabilités.

Il importe aussi de rappeler quelques-unes des observations du député de Windsor-Ouest (M. Gray) lorsqu'il était critique de l'opposition lors de la dernière législature. Je remonte encore au mois de novembre dernier. Le ministre libéral avait alors déclaré que les libéraux sommaient le gouvernement de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour épargner à des millions de Canadiens et à leurs familles les difficultés engendrées par la politique conservatrice en matière de taux d'intérêt. Je répète que les taux d'intérêt sont montés de plus de 2 p. 100 depuis l'élection du gouvernement et nous ne savons toujours pas quelle mesure il entend prendre pour soulager les petites entreprises, les propriétaires de maisons et les cultivateurs. Les Canadiens doivent savoir quelles mesures précises le gouvernement entend prendre. Nous devons savoir ce qu'il envisage. Durant la période des questions aujourd'hui, nous avons cherché à savoir à quoi songe le gouvernement et quand il entend présenter un nouveau budget. Lorsque nous avons suggéré la fin de mai, on nous a opposé un «non» retentissant.

● (2050)

Quand j'ai décidé de poser ma candidature il y a deux ans, je l'ai fait à la fois à titre de commerçant et de consommateur exaspéré par des années de mauvaise gestion économique. J'avais honte de voir des milliers de Canadiens sans travail, de voir le gouvernement fédéral dépenser sans vergogne, de le voir accumuler déficit sur déficit. J'étais dégoûté de voir l'inflation gruger les économies de mes électeurs et de ceux de tout le Canada. Je crois toujours qu'au cours de son mandat en qualité de ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest a réussi à remettre l'économie dans la bonne voie.

Je crois toujours que nous devons réduire puis éliminer nos énormes déficits avant de nous attaquer au double problème de l'inflation et des taux d'intérêt.

Le discours du trône m'a déçu, car il se préoccupe assez peu de réduire le déficit fédéral et je doute fort que les Canadiens tolèrent si bien les interventions gouvernementales. C'est ce qu'on dit dans le discours du trône. Le nouveau gouvernement n'a pas encore évalué l'état d'esprit de la population. On dit qu'elle souhaite moins de dépenses, moins d'interventions gouvernementales, moins d'inflation et moins d'intérêt. Bien sûr, nous voulons un gouvernement efficace, mais on ne pourra obtenir cette efficacité qu'en réduisant, en rognant sur la Fonction publique.

Je considère que depuis dix ans, le gouvernement fédéral a pris l'allure d'une pieuvre géante dont les tentacules enserrent chaque coin de notre pays, raflant avidement chaque dollar qu'elle peut trouver chez les commerçants, les boutiquiers, les agriculteurs, les villageois, les citadins et les locataires des grandes tours d'habitation dans les villes comme Toronto et Montréal. A quoi cela sert-il? Le gouvernement a-t-il vraiment besoin de se mêler de si près de la vie des Canadiens? Je me demande ce qu'il serait advenu du Canada si les explorateurs et les pionniers qui ont bâti le pays avaient dû franchir des piles de formules de Statistique Canada et du service de l'impôt ou traverser des montagnes de règlements et des rivières bordées de bureaucrates.

Comme je l'ai dit plus tôt, l'une des questions qui me préoccupent le plus et qui touchent de plus près mes électeurs de la circonscription de Peterborough est la question des pluies acides. Le ministre de l'Environnement de la dernière législature, c'est-à-dire la 31e, en l'occurrence le député de Vancouver-Sud (M. Fraser), avait affirmé que le problème des pluies acides était l'un des plus graves que notre pays ait eu à affronter. J'espère que le nouveau ministre sera du même avis. Si le Parlement ne commence pas bientôt à prendre des mesures pour résoudre le problème des pluies acides, tout ce que nous léguerons à nos enfants sera un patrimoine de lacs morts.

Il est inquiétant de constater que, dans son discours du trône, le gouvernement passe entièrement sous silence la question de la protection de l'environnement, de nos lacs, de la pêche et du tourisme, c'est-à-dire des sujets d'une importance vitale pour ma circonscription et un grand nombre d'autres circonscriptions du Canada. Ce qui est encore plus alarmant, c'est que nous risquons aussi de causer l'infertilité de notre sol et d'empêcher la croissance de nos forêts si nous ne faisons rien pour combattre ce problème insidieux.

Le député d'en face qui a prononcé son premier discours à la Chambre juste avant moi a parlé de millions de gens, du déboisement, de la nécessité de produire des aliments et de leur coût. J'affirme pour ma part que vu qu'il tombe actuellement onze onces de pluie acide par acre, nous aurons énormément de mal à produire nos propres aliments et à maintenir notre propre industrie forestière si nous ne nous penchons pas sur ce problème et si nous ne présentons pas des mesures pour restreindre les pluies acides qui menacent nos lacs, nos arbres, nos forêts et nos plantes.

L'étude des pluies acides menée conjointement par les gouvernements canadien et américain et publiée l'automne dernier indique que certains lacs de la région d'Haliburton-Muskoka dans la partie centrale du sud de l'Ontario ont perdu de 40 à 75 p. 100 de leur capacité de neutralisation de l'acide au cours de la dernière décennie.

En outre, et c'est effrayant, 140 lacs de l'Ontario, principalement dans la région de Sudbury, sont déjà acidifiés. Il n'y existe plus aucune vie, plus de poisson, plus de flore aquatique; ils sont devenus inutilisables.

Ce problème ne se pose pas seulement en Ontario, car des résultats semblables viennent d'être obtenus dans les provinces maritimes, aux États-Unis, en Europe occidentale, en Scandinavie et au Japon.

Les précipitations acides risquent d'être de plus en plus importantes du fait que le prix élevé du pétrole incite les compagnies d'électricité à utiliser du charbon pour produire l'électricité. Le combat contre les pluies acides va coûter un prix exorbitant. Au cours de la dernière législature nous avons entendu dire ici même que les Canadiens devront payer de 350 à 500 millions de dollars chaque année jusqu'à la fin du siècle simplement pour réduire de 50 p. 100 l'émission de sulphure de dioxide dans l'Est du pays. Dans l'est des États-Unis, la note a été évaluée à 7 milliards par année. C'est beaucoup d'argent, mais je rappelle à la Chambre que notre industrie forestière a un chiffre d'affaires de 17.5 milliards de dollars et que nous devons la protéger. Il y a 10 ans, nous avons vu en Scandinavie ce qui arrivera si nous n'instaurons pas les programmes voulus pour purifier l'air et assainir les émanations des usines avant d'être inondés de pluies acides.

Même si la dépense paraît énorme, et il s'agit effectivement d'une grosse somme, nous ne devons pas oublier qu'il ne s'agit pas seulement d'une simple question d'argent. En fait, nous mettons en jeu nos lacs, notre population et l'avenir que nous réservons à nos enfants. Il s'agit de savoir si nous voulons conserver l'environnement que nous connaissons aujourd'hui. C'est un problème qui va au-delà des considérations partisanes et je demande au ministre de l'Environnement de lui accorder la toute première priorité.

Un autre problème important qui se pose dans ma circonscription—c'est là-dessus que je voudrais terminer mes commentaires sur le discours du trône et cette question peut prendre de l'importance dans bien d'autres circonscriptions—c'est celui de la métrisation qui doit se poursuivre l'année prochaine. Peterborough a le malheur d'être une des trois régions pilotes choisies pour la mise en œuvre du programme de métrisation dans les magasins. Sans plaisanter, je me demande si les gens de Sherbrooke et de Kamloops ont eu l'honneur de servir de cobayes autant que nous.

Bien sûr, dans sa grande sagesse libérale, la Commission du système métrique a décidé d'entreprendre la métrisation des magasins de détail à Peterborough en pleine saison touristique, lorsque des milliers d'Américains et de Canadiens se rendant aux lacs Kawartha s'arrêtent dans notre circonscription.

Au cours de la dernière législature le gouvernement conservateur a nommé un comité chargé d'étudier la métrisation et, à la suite de ses recommandations, il a décidé de retarder d'au moins un an la conversion au système métrique. Voilà qu'on vient d'annoncer que la conversion se poursuivrait au début de l'année prochaine dans une vingtaine de villes canadiennes. Ce délai supplémentaire devait donner aux Canadiens la possibilité d'étudier les avantages d'une métrisation immédiate, possibilité qu'ils n'ont jamais eue et, comme le ministre d'État chargé de la Petite entreprise sous le gouvernement conservateur, le député de Capilano (M. Huntington) l'a déclaré après avoir annoncé l'abandon provisoire du projet en décembre dernier, il n'était guère urgent de poursuivre étant donné qu'aux États-Unis le programme de métrisation a sept à neuf ans de retard sur le nôtre.

● (2100)

La seule question que je pose est la suivante, pourquoi cette précipitation, pourquoi ne donnerait-on pas aux Canadiens la possibilité de discuter de la question, pourquoi imposer la métrisation à la population du Canada alors même que dans trois villes on pourrait déjà évaluer les résultats de cette métrisation forcée? C'est un désastre.

M. Pelletier: Les résultats ont été positifs.

M. Domm: Si vous pensez qu'ils sont bons à Peterborough, venez nous rendre visite et nous vous montrerons à quel point ils le sont.

M. Pelletier: Il n'y a pas eu une seule plainte.

M. Domm: Si la trente-deuxième législature refuse d'écouter la population du Canada, refuse de donner suite à ses désirs d'être entendue au tribunal, à se faire entendre ici à la Chambre des communes, il pourrait y avoir des suites désastreuses. Peut-être que tous ceux d'en face aiment le système métrique. Peut-être que nous tous de ce côté-ci aimons certains aspects de ce système. Mais à quoi cela sert-il d'être dix ans en avance sur les États-Unis? Pourquoi mettre en application une forme de mesure métrique étrangère à la plus grande partie de la population mondiale?

Pourquoi adopter le système métrique au Canada alors que seulement 4 p. 100 de notre marché de l'exportation, y compris l'Allemagne, se fait selon le système métrique? L'Allemagne achète encore des pièces de quatre par huit, de même que le Japon. Les dimensions du bois devraient s'adapter à celles de votre maison quand vous l'utilisez. Qu'est-ce qui presse? Le système métrique n'a jamais été jugé par un tribunal et le Parlement n'en a jamais discuté. La Chambre n'a jamais adopté une mesure législative stipulant que le gouvernement veut que le Canada adopte le système métrique.

Je dis au nouveau gouvernement—et j'ai certaines réticences à l'appeler nouveau gouvernement car c'est là l'ancien gouvernement avec les mêmes vieilles idées—de réviser le système métrique avant de le mettre en application.

Permettez-moi de dire en terminant, monsieur le Président, que j'espère qu'il ne s'agit pas là d'un autre exemple de l'arrogance libérale à laquelle nous nous étions tant habitués au cours de la trentième législature. Nous voulons des solutions pour combattre l'inflation. Nous voulons des solutions pour réduire les dépenses gouvernementales. Nous voulons réduire la bureaucratie. Nous voulons que les taux d'intérêt correspondent à ce que les gens ont les moyens de payer. Si le gouvernement ne veut pas écouter, il en sera tenu responsable et des élections pourraient avoir lieu plus tôt qu'aucun d'entre nous ne le souhaiterait.

Des voix: Bravo.

M. Pelletier: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Avec votre permission, je voudrais demander au député qui vient de céder la parole de bien vouloir répondre à une question.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Peterborough (M. Domm) a utilisé tout son temps de parole et il lui faudrait obtenir le consentement unanime de la Chambre pour participer à cette discussion. A moins que vous ne le lui accordiez, je serai dans l'obligation de donner la parole au député de Scarborough-Ouest (M. Weatherhead). Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Il n'y a pas de consentement unanime. La parole est au député de Scarborough-Ouest.

M. David Weatherhead (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de rappeler dès le début que c'est pour moi un grand honneur que de prendre la parole encore une fois dans cette enceinte au nom des commettants de Scarborough-Ouest. Qu'on me permette de féliciter madame le Président, le député de Laval-des-Rapides (M^me^ Sauvé) au nom des habitants de Scarborough-Ouest et de l'assurer que je suivrai attentivement ses directives. En choisissant le député de Laval-des-Rapides comme Président de la Chambre, nous avons créé un précédent; je suis sûr toutefois que son mandat sera surtout marqué par sa direction avisée et impartiale.

Je voudrais également féliciter le député d'Ottawa-Ouest (M. Francis) qui a été nommé orateur adjoint et président des comités pléniers de la Chambre. Qu'on me permette en outre de profiter de cette occasion pour féliciter le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Ethier) qui a été nommé vice-président des comités pléniers et de vous féliciter vous également, monsieur l'Orateur, le député de Lachine (M. Blaker), qui avez été nommé vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre. Peut-être pourrais-je féliciter également mon vieil ami et ex-voisin de banquette le député de London-Est (M. Turner), nommé whip en chef du gouvernement. Je suis persuadé qu'il réussira magnifiquement à ce poste difficile et parfois pénible.

Je tiens également à remercier le premier ministre (M. Trudeau) pour la marque de confiance qu'il m'a témoignée en me nommant secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il s'agit là d'un très gros ministère aux activités multiples et intéressantes, et j'ai bien l'intention de relever ses défis et d'aider du mieux possible le ministre très compétent auquel il a été confié.

Avant d'aborder les questions qui me tiennent à cœur, il y a deux points sur lesquels j'aimerais dire quelques mots. Je tiens à rendre hommage au doyen de la Chambre des communes, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) que je suis heureux de voir ici ce soir. Sans être toujours d'accord avec lui sur les questions de politique ou de procédure, je lui dois une grande reconnaissance pour son obligeance à m'informer et à me conseiller quand, nouveau député d'un autre parti, je siégeais avec lui au comité de la main-d'œuvre pendant la vingt-huitième législature.

J'ai eu l'honneur de devenir en 1968 le premier représentant au Parlement de la circonscription nouvelle de Scarborough-Ouest, dont j'ai été député jusqu'en 1972. Puis elle a eu la chance insigne d'être représentée pendant sept ans et demi par des membres distingués des trois partis. John Harney, qui a été son député néo-démocrate de 1972 à 1974, est très connu et hautement estimé. Il a fait par deux fois excellente figure au congrès national à la direction de son parti. Alan Martin, qui a ramené la circonscription au parti libéral en 1974, s'est ensuite signalé pendant cinq ans par son travail, ce qui lui a valu en fin de mandat de devenir secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations, puis du ministre des Finances. En mai dernier, Bill Wightman était élu sous l'étiquette progressiste-conservatrice; spécialiste des relations industrielles, il devenait immédiatement secrétaire parlementaire du ministre du Travail. Je vais m'efforcer de représenter Scarborough-Ouest et le Canada sans démériter de mes prédécesseurs.

La circonscription de Scarborough-Ouest compte environ 90,000 personnes et près de 30,000 ménages. Sur ce nombre, environ 17,000 logements sont occupés par leur propriétaires et les 13,000 logements restants le sont par des locataires. Un peu plus de 15 p. 100 de la population ont une langue maternelle autre que l'anglais ou le français et les 85 p. 100 restants sont essentiellement anglophones, bien que d'origines ethniques et de classes sociales très diverses. Scarborough-Ouest constitue à la fois une collectivité distincte et un microcosme pour ce qui est des préoccupations des Canadiens dans leur ensemble.

Scarborough-Ouest étant l'une des plus anciennes banlieues de Toronto, beaucoup de gens y sont propriétaires de leur maison depuis de nombreuses années. Grâce à leur dur labeur et à leur sens de l'économie, nombreux sont ceux qui ont déjà remboursé leur hypothèque. Ils seraient donc en droit de se demander pourquoi on se propose maintenant d'instaurer des subventions alors qu'à leur époque, ils n'ont pas bénéficié d'une aide semblable. Tous reconnaîtront cependant que nous connaissons actuellement une période exceptionnelle. Les taux d'intérêt n'ont jamais enregistré de hausses aussi brutales qu'au cours de l'année écoulée. Durant ce laps de temps, les taux sur les premières hypothèques ont presque doublé sans que les gens qui doivent maintenant les renouveler y soient pour quelque chose. Je félicite donc le gouvernement de la promesse qu'il a faite dans le discours du trône de venir en aide à ceux qui ne sont pas en mesure de supporter le fardeau de leurs nouvelles obligations hypothécaires. Le ministre des Finances (M. MacEachen) a déclaré cet après-midi que le critère d'admissibilité à cette aide sera largement fondé sur le rapport entre le coût d'habitation des propriétaires et leur revenu global. Nous pouvons ainsi être certains que ces subventions ne représenteront pas un fardeau trop lourd pour les contribuables en général.

Je tiens aussi à féliciter le gouvernement et le ministre responsable de la société canadienne d'hypothèques et de logement des initiatives qu'ils ont prises pour aider les propriétaires qui se sont prévalus du programme PAAP. Pour les mêmes raisons, l'aide accordée aux agriculteurs et aux petites entreprises sera accrue puisque le plafond des prêts consentis en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et de la loi sur les prêts aux petites entreprises sera porté à $100,000. C'est là une mesure importante qui ne pouvait arriver plus à point.

● (2110)

La question des taux d'intérêt flottants et toutes les questions connexes sont des sujets très controversés qui suscitent des discussions très animées, même parmi les experts. Je ne prétends pas connaître la question à fond, mais étant donné que beaucoup de nouveaux députés ont été élus en février dernier et que la situation économique change constamment, je crois qu'il serait utile que le comité permanent concerné procède à une nouvelle étude de tout le dossier dans les plus brefs délais. Dans ses observations de cet après-midi, le ministre des Finances a indiqué qu'il n'était pas opposé à cette façon de procéder et que le comité permanent approprié sera saisi de la question lorsque les comités auront été officiellement constitués.

L'une des préoccupations de toutes les nations industrielles est la sécurité énergétique. Même le plus optimiste d'entre nous admet qu'il faudra bientôt remplacer le pétrole comme principale source d'énergie. Je me félicite donc que le gouvernement recommande la création d'une société chargée de s'occuper des formes nouvelles d'énergie. Le gouvernement s'engage également à veiller à ce que les dépenses consacrées à la recherche et au développement atteignent 1.5 p. 100 du produit national brut. Ces deux initiatives tiennent compte du talent, du climat et des vastes étendues du Canada et permettront au Canada de se hisser au premier rang de la technologie énergétique.

Dans mon premier discours à la Chambre des communes, en novembre 1968, j'exprimais l'espoir que certaines réformes seraient apportées à la procédure parlementaire afin d'accélérer les travaux de la Chambre. Bien que quelques modifications aient été apportées depuis lors, je crois qu'il reste beaucoup à faire. Je suis parfaitement conscient de la nécessité d'accorder aux députés de l'opposition voire aux députés de l'arrière-ban du gouvernement assez de temps pour formuler leur point de vue. Les députés conviendront toutefois, j'en suis sûr, qu'il est inutile de faire des discours excessivement longs. A mon avis, 20 minutes suffisent amplement dans la plupart des cas.

L'exercice du pouvoir est une activité de plus en plus complexe. Il faut partager les heures de séance entre l'étude de divers projets de lois et l'examen d'autres questions. Or, les heures de séance sont précieuses et il importe de les utiliser judicieusement, à condition bien sûr d'assurer le respect des droits des députés, en particulier ceux de l'opposition. Il conviendrait également à mon avis de réexaminer sérieusement le rôle des comités permanents de la Chambre en vue de leur accorder plus autonomie et de les rendre plus utile pour la population. Les trois partis de la Chambre ont déjà accompli beaucoup de travail en ce sens et j'espère que ce travail portera fruit sous peu. Il faudrait examiner bien d'autres aspects de la réforme parlementaire et j'espère avoir l'occasion de revenir sur cette question dans l'avenir.

Scarborough-Ouest étant une vieille communauté, la proportion des personnes âgées y est plus élevée qu'ailleurs au Canada. Les personnes âgées sont celles qui méritent le plus qu'on s'occupe d'elles; elles ont bâti le Canada moderne. Elles ont d'autant plus souffert pendant la dépression des années 30 et la seconde Guerre mondiale qu'elles ont dû élever leur famille pendant ces temps difficiles. J'approuve donc sans réserve la promesse que nous avons faite pendant la campagne électorale de hausser le supplément de revenu garanti de $35 par ménage le 1er juillet de cette année. Nous répétons cette promesse dans le discours du trône. Cette mesure apportera un secours supplémentaire à plus de 1.3 million de Canadiens âgés. Ce qui est encore plus important à long terme, c'est la conférence nationale sur les pensions dont le discours du trône annonce la tenue l'automne prochain et où seront étudiés les moyens de prévoir de meilleures pensions, plus souples et plus facilement transférables dans les secteurs privé et public.

Enfin, je tiens à rappeler le problème le plus important qu'ait à résoudre le Canada aujourd'hui, à savoir si le Canada lui-même continuera à subsister devant l'énorme défi que lui posent René Lévesque et le gouvernement du Québec. On a annoncé aujourd'hui que le référendum se tiendra le 20 mai, et les cinq prochaines semaines seront d'une importance cruciale pour l'avenir du Canada. En tant que Canadien d'origine anglo-irlandaise, né et élevé dans la région de Toronto, il m'est difficile d'exprimer avec justesse ma conviction profondément ancrée que le Canada devrait demeurer uni.

Nous avons entendu à ce sujet cet après-midi un discours très émouvant de la part du premier ministre ainsi que les excellentes allocutions du chef de l'opposition (M. Clark) et du chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) dont je ne saurais égaler la logique et la tranquille passion. Je puis cependant rappeler la fierté et l'intérêt que j'éprouvais à voyager quand j'étais jeune, il y a quelques années, depuis la ferme de mon grand-père dans l'est de l'Ontario jusqu'à Montréal et à Québec, et je me rappelle quelle fierté j'éprouvais en constatant que la province de Québec, dont je découvrais avec enthousiasme toute la différence, constituait en même temps une partie intégrante de notre pays, le Canada. Chaque fois que je suis revenu au Québec comme avocat, et parfois comme député, ou avec ma femme et mes enfants, je n'ai jamais cessé de penser quelle chance avait le Canada d'avoir deux peuples fondateurs qui partagent les mêmes idéaux de base.

Le Canada est un pays unique au monde. Sa culture a des origines nombreuses. L'apport des deux peuples fondateurs en a fait une nation de stature internationale. Depuis ses tous débuts, le Canada a accueilli les peuples de toutes les nations, de toutes les races, de toutes les origines sans pour autant connaître les heurts et les tensions qui déchirent d'autres pays du monde. Notre pays encourage la diversité chez ces citoyens, quelle que soit leur origine. Dans l'esprit de collaboration et de tolérance qui règle chez nous, nos citoyens ont le droit d'avoir les croyances culturelles ou religieuses qu'ils veulent.

Si le Canada s'est taillé une telle place sur la scène internationale, c'est parce qu'il constitue un exemple de tolérance et de diversité aux yeux du monde. Ce serait donc un drame de laisser cette chance d'expansion et d'enrichissement s'évanouir. J'espère profondément que les efforts des fédéralistes de tous les partis politiques au Québec seront couronnés de succès et que les résultats du 20 mai seront l'expression de la confiance en notre pays et l'avènement de l'espoir en un Canada plus uni et plus compréhensif.

Des voix: Bravo!

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je suis très reconnaissant de pouvoir prendre la parole à l'occasion du débat sur l'Adresse de la trente-deuxième législature du Parlement canadien. Je suis tout particulièrement content de prendre la parole après mon chef de parti, le député d'Oshawa (M. Broadbent), le seul chef politique fédéral qui, à mon avis, exprime vraiment les préoccupations des petites gens de notre pays.

Je suis également très honoré de représenter la circonscription de Vancouver-Kingsway, située dans la partie est et sud-est de Vancouver. Il s'agit de personnes qui travaillent, qui ont confiance et qui sont indépendantes. Ces gens veulent une juste part de la prospérité du Canada à laquelle ils contribuent en raison de leur travail. Selon moi, ils veulent ce que tous les Canadiens veulent: un Canada propère et démocratique pour leurs enfants et leurs petits-enfants. Pendant neuf ans, M^me^ Grace McInnis les a représentés à la Chambre; je sais que j'aurai fort à faire si je veux marcher sur ses traces et suivre son noble exemple.

● (2120)

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Beaucoup de mes commettants sont des immigrants comme moi. En fait, je le suis doublement Jeune écossais, j'ai d'abord immigré au Canada en 1947 et j'ai connu la première expansion des banlieues canadiennes durant la période de l'après-guerre à Etobicoke, si vous pouvez vous imaginer. Puis, comme jeune homme à Vancouver, j'ai vu s'épanouir cette ville magnifique et prometteuse.

Monsieur le président, si mes observations ont du sens, c'est grâce au système d'éducation publique qui m'a énormément aidé. Dans le cas contraire, c'est que je me suis nourri, en partie du moins, du *Star* de Toronto et du *Sun* de Vancouver.

Avant d'aborder certaines des questions qui m'intéressent directement, particulièrement celle de l'énergie puisque je suis porte-parole de notre parti en matière d'énergie, j'aimerais d'abord parler du discours prononcé par le premier ministre (M. Trudeau) cet après-midi; je me sens presque une obligation de le faire.

J'ai reçu une note d'un député de l'autre côté de la Chambre me demandant où sont mes annuaires téléphoniques. Lorsque j'ai prononcé mon premier discours à la Chambre des communes, je me suis placé sur des annuaires pour paraître plus grand. Mon vis-à-vis a commencé à me taquiner. Après m'avoir donné les annuaires, il m'a dit qu'il s'agissait d'une plate-forme libérale.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est ce qu'ils ont pu trouver de mieux.

M. Waddell: Je puis vous assurer que c'était de beaucoup préférable à celles qu'ils ont fait valoir au cours de la campagne électorale.

Je veux vous entretenir, comme je le disais, de certaines des observations que le premier ministre a faites à la Chambre cet après-midi. Elles m'ont rappelé, en fait, certains cours de droit constitutionnel que je suivais à l'université. C'était une des matières que j'affectionnais tout particulièrement. Je me souviendrai toujours des heures consacrées à des discussions détaillées et logiquement vivifiantes sur des questions constitutionnelles extrêmement complexes et assommantes. Ces cours se donnaient l'après-midi. Je me précipitais ensuite vers la lumière du jour, à l'heure de pointe, avenue University à Toronto et je me rendais chez moi au milieu des gens ordinaires. En écoutant ce cours tantôt ennuyeux et tantôt brillant, à maints égards, donné cet après-midi par le premier ministre, je me suis rendu compte que d'une certaine façon le véritable drame du premier ministre est qu'il ne vit plus dans le monde réel des gens ordinaires.

Il a parlé avec grandiloquence de loyauté et de patriotisme, de la nécessité pour nos citoyens d'obtenir une juste part des richesses du pays et il a pratiqué une dissection logique de la question du référendum québécois.

Mes commettants pourraient me demander si c'est là le même homme qui a promis une société juste en 1968. Voyez ce qui est arrivé à cette vision. Le premier ministre est un homme, il me semble, à qui la population canadienne a accordé non seulement une fois, mais deux fois le pouvoir, en 1968 et en 1974, de transformer réellement le pays. Les électeurs lui ont accordé leur confiance à d'autres occasions, mais dans ces cas en particulier, le premier ministre s'est vu conférer le pouvoir de transformer véritablement le pays. Il me semble que cette chance est accordée à un politicien une fois, mais rarement deux fois dans sa vie et, pourtant, le premier ministre, ce héros déchu de nombreuses façons, a émoustillé sa chance et son mandat de transformer le pays.

Des hommes qui appartiennent essentiellement aux années 50 nous souhaitent la bienvenue pour les années 80. Pour moi, ils n'ont aucune crédibilité. Le premier ministre ne devra pas être surpris si moi-même, mes collègues, mes commettants et nombre de Canadiens ne répondent pas à ses incitations, de même il ne devrait pas être surpris que le pays dans son entier ne réagisse pas non plus.

Je pense que mon chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent) a énoncé le problème de façon fort succincte et fort éloquente dans son discours de cet après-midi lorsqu'il a déclaré qu'en politique il fallait agir pour répondre aux besoins réels des êtres humains. Au cours de cette dernière campagne électorale que nous avons tous trouvée pénible, le dessinateur humoristique, le génial Asselin, a fort bien décrit la campagne en représentant dans le ciel un DC-9, l'avion utilisé par les libéraux. La légende disait: «Trudeau salue la foule à 30,000 pieds d'altitude». Ce fut une des campagnes les plus inconsistantes et les plus cyniques du parti libéral. En Colombie-Britannique, nous l'avons constaté lorsque les candidats libéraux locaux . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Je le dis sérieusement, cette campagne a été tout à fait inconsistante. Les libéraux ont parlé de ports pétroliers. Voyez-vous les libéraux parler du problème des ports pétroliers en Colombie-Britannique? Le député de Skeena (M. Fulton) hoche la tête affirmativement. Les voyez-vous soulever le problème des ports pétroliers et reprocher aux conservateurs d'exposer notre magnifique côte à des déversements de pétrole alors que nous devons la présence de ces pétroliers à l'échec de la politique libérale.

A l'issue des élections nous avons échangé un gouvernement naïf et incompétent contre un gouvernement dirigé par un petit groupe d'hommes, une clique dangereusement restreinte, selon moi, dirigée par un «M. Kurtz» sorti tout droit du roman «Heart of Darkness» de Joseph Conrad ou peut-être un colonel

Kurtz plus moderne sorti du film de Coppola «Apocalypse Now».

«L'ennemi interne» dont a parlé le premier ministre c'est, selon moi, le parti libéral du Canada, ce vieux parti fatigué, incorrigible, ignorant qui ne parvient pas à faire peau neuve. C'est le véritable «ennemi dans la place». Dans son discours du trône le colonel Kurtz s'est tout simplement inspiré des principes néo-démocrates sans s'engager à les suivre.

Geoffrey Stevens écrit hier dans sa colonne du *Globe and Mail* que le pays a finalement le choix entre le libéralisme à gauche et le conservatisme à droite. Il est complètement dans l'erreur même si c'est là un journaliste que j'admire beaucoup. C'est le dernier gouvernement libéral que nous allons avoir au Canada. Je suggère aux députés d'attendre que le référendum ait lieu. Attendez jusqu'aux prochaines élections pour voir ce qui se passera. Le parti libéral n'a plus rien à offrir aux Canadiens.

Une voix: C'est curieux que les gens nous aiment.

M. Waddell: Ils ne vous aiment pas dans l'Ouest et ne vont pas vous aimer dans d'autres régions du pays d'ici quelques mois.

Prenez par exemple la loi sur la liberté de l'information. L'accès des citoyens à l'information gouvernementale est une question extrêmement importante. Le gouvernement Trudeau précédent a également fait cette promesse. L'avons-nous oublié? Les conservateurs ont présenté un bill qui avait besoin de certains redressements, surtout en ce qui concerne les exemptions, mais c'était une bonne mesure dans l'ensemble.

Voici ce que Ged Baldwin déclarait à la Chambre des communes le 29 novembre 1979:

> Quand je partirai—et je compte bien le faire . . . à la fin de cette législature—je saurai que notre pays est entre bonnes mains, que rien n'empêchera un député qui aura une cause à défendre de la plaider avec vigueur, et de revenir sans cesse à la charge.

Je prédis que les hommes politiques citeront souvent ces propos à la Chambre et les politicologues aussi. M. Baldwin a insisté sur une disposition essentielle du projet de loi sur l'accès à l'information prévoyant que tout différend entre le citoyen et le ministre à propos de la divulgation du contenu d'un document devrait être tranché en dernier ressort par le tribunal. M. Michael Pitfield, le greffier du Conseil privé recyclé, a rejeté cette idée dans un discours qu'il a prononcé il y a un mois. Selon lui, c'est le ministre qui devrait prendre la décision et non pas le tribunal, ce qui affaiblirait considérablement la portée du bill. Le journaliste Stevens attendra peut-être impatiemment ce projet de loi, moi pas. Je vois d'ici ce qui va arriver. Le «colonel Kurtz» et son camarade «Pit» vont rendre ce projet de loi inoffensif, ce qui rentrera dans les habitudes de ce gouvernement: faire de belles promesses et ne pas les tenir.

Je voudrais parler un peu de la question de l'énergie. Dans le discours du trône le gouvernement se fixe un but modeste en voulant mettre la main sur la moitié de l'industrie pétrolière d'ici 1990. Ce n'est pas un principe nouveau au Canada. Pensez aux règlements de la radiodiffusion que l'on connaît depuis des années et qui devaient veiller à accorder l'égalité des chances aux Canadiens sur nos propres ondes. Ce principe a été en quelque sorte contourné. Toutes les émissions canadiennes sont présentées le matin et l'après-midi alors que les heures de grande écoute sont encore prises par des émissions américaines.

• (2130)

Je crains que la même chose n'arrive avec cette canadianisation proposée de notre industrie pétrolière. Des étrangers continueront à dominer les précieux champs de pétrole du sud du Canada qui produisent les pétroles légers lucratifs et procurent des profits énormes. On laissera aux entreprises canadiennes les opération marginales, les puits à faible production et les travaux d'exploration à risques élevés. Je voudrais que les sociétés canadiennes aient une part du meilleur et non les restes. Je voudrais être assuré que la politique gouvernementale n'équivaudra pas à une participation symbolique des Canadiens à notre industrie pétrolière. Je suggère au gouvernement que la meilleure façon pour lui de hâter cette canadianisation serait de se porter acquéreur d'une ou deux des sociétés les plus importantes, qui exploitent déjà les meilleurs champs pétrolifères.

La production de pétrole brut léger ordinaire sera passée de 1,255,000 barils par jour d'après les chiffres de 1978 à 516,000 barils par jour en 1990. La production très rentable de pétrole léger en Alberta ne sera que l'ombre d'elle-même en 1990. Elle n'équivaudra qu'à 40 p. 100 de la production actuelle, et il faudra adopter de coûteuses techniques de production secondaire ou tertiaire pour continuer à exploiter la plupart des puits. Entre-temps, l'industrie pétrolière continuera à réinvestir ses énormes profits dans des domaines non reliés à l'énergie ou dans l'uranium.

Les grandes sociétés pétrolières savent prévoir l'avenir. Elles ne sont pas stupides. Elles se retirent progressivement du domaine pétrolier maintenant qu'elles ont réalisé des profits fabuleux. Elle sont maintenant en train de mettre la main sur l'industrie minière et l'industrie de l'uranium. Qu'est-ce que le gouvernement actuel se propose de faire? Il veut contrôler 50 p. 100 de l'industrie pétrolière d'ici 1990. Il devrait avoir honte de cette promesse. C'est trop peu et trop tard.

En tant que critique du NDP en matière d'énergie, j'aurai l'occasion d'exposer en détail notre politique énergétique pour les années à venir. Notre politique fera preuve d'imagination et elle sera détaillée. Nous augmenterions le nombre de postes de Petro-Canada, au lieu de le réduire comme voudraient le faire certains députés à ma droite. Nous augmenterions leur nombre d'un bout à l'autre du Canada pour que les Canadiens puissent faire le plein dans des stations-service canadiennes et se servir de cartes de crédit canadiennes. Ici à Ottawa, dans la capitale nationale, on ne peut pas acheter un litre d'essence d'une station-service canadienne. Nous mettrions fin à cela. Pourquoi ne pas avoir plus de fierté? Pourquoi ne pouvons-nous pas nous adopter une politique énergétique innovatrice qui étende le rôle de Petro-Canada?

Le discours du trône ne parle pas des exportations de gaz naturel. Les gouvernements libéraux et conservateurs qui se sont succédés ont vendu des quantités de gaz naturel à des prix records pour obtenir rapidement de l'argent. Il faut que cela cesse. Le ministre devrait aviser l'Office national de l'Énergie qu'il n'y aura plus de ventes de gaz ni de construction préalable du pipe-line de l'Alaska.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Un gouvernement néo-démocrate, et j'espère qu'au cours de ma vie il y en aura un au niveau fédéral, garderait le gaz naturel pour les Canadiens et le distribuerait partout au Canada.

Une voix: Vous pouvez toujours espérer!

M. Waddell: J'étais sûr que cela susciterait une réaction chez les députés d'en face. Nous donnerions à l'agence de surveillance des prix du pétrole de vrais pouvoirs. Elle serait responsable devant le Parlement et non devant le ministère de l'Énergie. Je peux facilement voir les libéraux demander en 1990, s'ils sont encore là, des pouvoirs supplémentaires pour cette agence, tout comme ils sont en train de le faire en 1980 pour l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Ils ont eux-mêmes créé cette Agence et ils veulent maintenant nous demander d'adopter une nouvelle loi pour lui accorder plus de pouvoirs.

Le gouvernement agit quand cela lui convient. Nous, du NDP, préconiserions des mesures d'économie sérieuses. C'est la vraie façon de réduire notre dépendance à l'égard des producteurs de pétrole étrangers.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Monsieur le Président, comme l'honorable député aura son tour, j'espère qu'il voudra bien me laisser terminer mon discours.

M. Simmons: J'essayais seulement de faire taire les vôtres pour mieux vous comprendre.

M. Waddell: Jamais un Terre-neuvien ne pourra faire taire quelqu'un de Skeena. Si le député veut bien m'écouter . . . Je disais donc que la maison de l'économie en Saskatchewan d'une superficie de 1 760 pieds carrés, couvre 80 p. 100 de ses frais de chauffage grâce à un système solaire complet et à un bon isolement, la facture de chauffage s'élevant à $125. Il existe d'excellents programmes tel que le Programme d'isolation thermique des maisons canadiennes, le programme d'économie d'énergie et bien d'autres. Mais le gouvernement refuse d'instaurer d'autres programmes. Le député de Vancouver-Est (M. Mitchell) et moi-même songeons à présenter une proposition relativement à la conservation de l'environnement.

La conservation n'est plus une question d'esthétique ou de morale. C'est maintenant une question de survie. S'il survient une révolution en Arabie Saoudite, comme ce fut le cas en Iran, les pays industriels auront vécu. Voilà une chose grave. Le Nouveau parti démocratique est prêt à proposer des idées, des solutions et des mesures énergétiques rationnelles, toutes choses qui font défaut dans le discours du trône.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous sommes prêts à écouter les voix de nos frères et de nos sœurs québécois. Nous sommes prêts à travailler ensemble après la tenue du référendum vers une nouvelle social-démocratie pour les gens ordinaires, pas pour les grandes corporations. Nous avons appris une leçon des sociaux-démocrates. La planification économique est possible dans toutes les régions et dans toutes les provinces du pays.

[*Traduction*]

Nous apprenons, et je le dis en toute franchise à mon propre parti, que la planification économique et le socialisme peuvent aller de pair dans certaines régions du Canada. Nous espérons que d'ici quelques années notre parti reprendra le pouvoir au Manitoba et en Colombie-Britannique et que nous pourrons continuer à expérimenter la démocratie sociale.

Une voix: Expérimenter?

M. Waddell: Et continuer à bien gouverner.

M. Siddon: Vous avez parlé n'est-ce pas d'expérimenter.

M. Waddell: Je terminerai en disant que je suis très fier non pas des réalisations des créditistes en Colombie-Britannique, mais de mes collègues.

Une voix: Oh, oh!

M. Waddell: Le député pourra m'écrire s'il le désire. Je suis très fier de mes collègues. Nous avons parmi nous des militants, des enseignants, des travailleurs sociaux, des avocats populaires et beaucoup d'autres métiers sont représentés. Nous avons de jeunes députés qui veulent être la véritable opposition à la Chambre. Je crois que nous représentons ceux qui au cours des années 60 et 70, ont mené des combats de rue, des combats de barricade, non pas comme le premier ministre qui voyait les choses de très haut.

Nous avons enrichi la doctrine et la tradition que nous devons à Woodsworth de l'apport de nos expériences, et j'en suis fier. Je suis fier également des principes et des libertés civiles dont le NPD s'est toujours fait le défenseur.

J'aurais encore bien d'autres choses à ajouter ce soir, mais j'espère avoir l'occasion de les dire une autre fois. En terminant, j'aimerais citer quelqu'un que j'ai beaucoup admiré quand j'étais étudiant. Il s'agit de Frank Scott, célèbre avocat et poète, qui a dit:

From those condemned to labour
For profit of another
We take our new endeavour.
For sect and class and pattern
Through whom the strata harden
We sharpen now the weapon.
Till power is brought to pooling
And the outcasts share in ruling
There will not be an ending
Nor any peace for spending.

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Monsieur le Président, je voudrais d'abord rendre hommage au nouveau Président de la Chambre, le député de Laval-des-Rapides (M^me^ Sauvé), la féliciter de sa nomination et lui souhaiter beaucoup de succès dans ses nouvelles responsabilités. Permettez-moi également de féliciter le député de Rimouski (M^me^ Côté) et celui de Sudbury (M. Frith) de leurs interventions respectives pleines de sens et d'à-propos. Je crois que la valeur de ce Parlement ne peut être qu'enrichie par l'addition de ces deux nouveaux députés, et il faut très certainement être reconnaissant à leurs électeurs pour nous les avoir envoyés au Parlement d'Ottawa.

● (2140)

Monsieur le Président, j'ai conscience ici aujourd'hui que je fais probablement le plus important discours de toute ma carrière politique. Et c'est aux électeurs de ma circonscription de Montréal-Papineau que je veux d'abord et avant tout m'adresser. Et par votre entremise, je m'adresse par la même occasion à tous mes concitoyens canadiens qui vivent dans la province de Québec, pas aux Québécois, non, aux Canadiens qui habitent dans la province de Québec. Et je fais cette

précision, parce que je pense qu'il est grand temps de la faire, car il faut dire que nous avons subi, nous avons enduré, toléré depuis plusieurs années une campagne subtile, une campagne sournoise, une campagne machiavélique de dénigrement de l'entité canadienne, du fédéralisme canadien, des institutions canadiennes, alors que simultanément, nous avons été assaillis de toutes parts par une propagande incessante, par une propagande soutenue pour la glorification de la spécificité québécoise, pour la béatification de l'identité québécoise, pour la sanctification du mot Québec. En bref, on nous a monté sur les autels le Québec et on a descendu aux enfers le Canada. Et je pense que cette farce a assez duré de nous faire accroire que le Canada c'est un mot vilain et qu'il faut forcément toujours parler du Québec. Je trouve que cette propagande envahissante fut l'œuvre bien entendu systématique de séparatistes convaincus qui se sont infiltrés un peu partout dans la province de Québec, dans tous les milieux, à tous les niveaux dans le monde de l'enseignement d'abord, dans le monde de l'information ensuite, dans le monde artistique bien entendu, dans le monde syndical, dans le monde agricole, dans la fonction publique provinciale et aussi dans la fonction publique fédérale, dans des corps intermédiaires, dans des organismes professionnels, dans des clubs sociaux et même dans des associations charitables.

Ces séparatistes se sont appliqués à faire tache d'encre. Sans aucun scrupule, ils ont fait leur travail partisan au mépris de l'objectivité et ils ont constamment critiqué le gouvernement canadien pour tout et pour rien. Au nom d'un Québec libre, et probablement à la recherche de l'égalité, ils ont scandaleusement abusé de cette extraordinaire liberté à nulle autre pareille au Canada. Ces professeurs qui sont supposés donner un enseignement objectif ont bourré le crâne des jeunes Québécois contre le Canada, ces journalistes censés objectifs pour toutes sortes de raisons ont minimisé les activités des fédéralistes et monté en épingle les activités des séparatistes. On en a encore eu une preuve éloquente en fin de semaine. On a parlé d'un immense succès d'une assemblée de 500 personnes à Donnacona et d'un demi succès d'une assemblée de plus de 3,000 personnes, des fédéralistes, à Chicoutimi. Ces artistes bourrés d'argent par Radio-Canada, qui ont déblatéré sur ce pays depuis des années, ces syndicalistes et ces politiciens, en toute liberté, monsieur le président, ont fait ce travail de sabordage de l'unité canadienne. Il n'y a aucun doute quand on regarde cela, que si ces gens-là avaient voulu faire la même chose dans n'importe quel autre pays du monde, ils se seraient fait casser la gueule, ils se seraient fait assommer, et ils se seraient fait emprisonner et même dans plusieurs pays, ils se seraient fait fusiller pour avoir fait même moins que ce qu'ils ont pu faire au Canada, cette terre de liberté, où ils ont pu en toute tranquillité mettre les bâtons dans les roues partout où ils le pouvaient, pour ensuite dire que ça allait mal au Canada, où ils ont sans réplique abusé de ce proverbe: Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose.

On a tellement menti sur le Canada que certains en viennent à croire un peu malgré eux au Québec que ce pays peut être mauvais pour eux. Ce n'est donc pas par hasard, monsieur le président, que nous tiendrons un référendum dans la province de Québec. C'est parce que bien sûr, d'une part, il y a des gens qui veulent la séparation du Québec, mais c'est aussi et surtout parce qu'il y a, d'autre part, des gens qui constituent le gouvernement canadien et qui permettent cette liberté de pensée, cette liberté d'action, cette liberté de contestation. Et je crois que c'est tout à l'honneur du fédéralisme canadien qu'il soit ainsi possible de vivre dans ce pays un aussi haut degré de démocratie, une si grande liberté et une aussi extraordinaire égalité.

Au Canada, les Canadiens sont vraiment libres et cette liberté est jalousement protégée par notre système politique fédéral, où on retrouve justement deux paliers de gouvernement au service des citoyens. D'autres paliers qui loin de faire double emploi sont là pour se compléter, pour assurer une saine émulation dans le meilleur intérêt des citoyens, pour justement travailler afin que les Canadiens jouissent de tous les services et de tous les avantages dont ils ont besoin, où il est évident qu'à maintes reprises on a vu des citoyens aller voir l'autre palier de gouvernement afin d'être mieux servis.

Dans certains cas, des citoyens viennent au niveau fédéral nous dire: La province ne fait pas exactement ce que l'on veut, faites donc votre possible pour améliorer la situation. Et, dans bien des cas on a vu le gouvernement fédéral intervenir et améliorer les choses. A l'inverse, lorsque le gouvernement canadien n'assume pas pleinement ses responsabilités, on a maintes fois vu les autorités provinciales jouer un rôle supplétif, intervenir et compléter le travail du palier supérieur afin de mieux servir les citoyens. Alors, monsieur le président, on veut avoir dans certains milieux du Québec un nouveau gouvernement, un gouvernement qui serait le gouvernement d'un Québec libre et qui amènerait, bien sûr, un État unitaire, avec un seul palier de gouvernement. Les séparatistes du Québec disent aux Canadiens, aux Québécois: On n'a pas besoin de deux paliers de gouvernement; ça coûte plus cher, ça fait double emploi; ce serait beaucoup mieux de n'en avoir qu'un seul, le palier québécois. Or je me demande, monsieur le président, si les citoyens, eux, auraient la même liberté? Comment seraient-ils protégés contre les abus de l'État unitaire? Les citoyens seraient-ils mieux servis? Je ne dis pas qu'il y aurait nécessairement moins de liberté et de services offerts aux Québécois sous un régime unitaire, mais je dis ceci cependant: Le Canada, c'est une expérience que nous vivons, c'est une expérience qui a fait ses preuves. Le Québec indépendant et libre, c'est l'inconnu, c'est l'incertitude. Or, par votre entremise, monsieur le président, je m'adresse à mes électeurs et à mes électrices de Montréal-Papineau et je leur dis: Vous aurez l'occasion de participer à un référendum le 20 mai prochain. Le simple fait que vous pourrez ainsi vous exprimer aussi secrètement et aussi démocratiquement sur l'avenir du Québec dans le Canada ou hors du Canada, c'est parce que vous vivez dans l'un des pays les plus libres du monde, et j'espère que vous vous en souviendrez et que pour vous cette grande liberté sera très importante dans le choix que vous ferez.

● (2150)

Je n'ai pas l'intention ce soir de tenter de vous citer des chiffres ou de faire la preuve par des arguments d'une sorte ou d'une autre pour orienter ou décider à votre place de votre choix de citoyen, et je dis, monsieur le président, qu'en réalité j'ai énormément confiance en cette décision que mes électeurs prendront et c'est avec beaucoup de sérénité que je vois venir ce référendum. L'issue de cette consultation populaire ne me fait pas peur, parce que je crois profondément en mon pays, le

Canada, parce que je connais intimement le bon jugement et le gros bon sens des Canadiens, de ces Canadiens qui vivent dans la province de Québec et qui veulent rester Canadiens. C'est donc sans aucune hésitation que je prévois le rejet de cette démarche séparatiste de René Lévesque et de sa bande de séparatistes.

Par delà cette question ambiguë et trompeuse, par delà tout ce battage de publicité, de propagande et de mise en scène savamment orchestrés par ces irréductibles séparatistes, les bonnes gens verront bien l'objectif ultime du Parti québécois qui est la séparation du Québec du Canada; ils reconnaîtront le danger de s'aventurer trop loin dans ce processus de dislocation du pays, dans cet éternel étapisme à la Claude Morin. Je suis convaincu qu'ils diront majoritairement non le 20 mai prochain.

Monsieur le Président, en 1976 le Parti québécois s'est fait élire à Québec en promettant d'être un bon gouvernement, en promettant de respecter les règles du fédéralisme canadien et de jouer franchement le jeu canadien, en promettant de tenir dans les plus brefs délais un référendum sur l'option première de ce parti, soit l'indépendance du Québec. J'affirme que ce parti n'a tenu aucun de ces trois engagements. Il a été le gouvernement qui a endetté la province de Québec comme jamais aucun autre gouvernement ne l'avait fait auparavant. Il avait pourtant promis la paix dans les relations ouvrières et on sait jusqu'à quel point les citoyens du Québec ont été victimes de multiples et d'interminables grèves dans les secteurs publics: écoles, hôpitaux, transport en commun.

Ce gouvernement plus que tout autre a eu une attitude arrogante, cavalière, envers l'entreprise privée. Il a chassé les compagnies du Québec, il a empêché les compagnies de venir s'établir au Québec et, par le fait même, fait perdre des milliers d'emplois à des travailleurs du Québec. Loin de jouer le rôle du fédéralisme canadien, M. René Lévesque est venu faire le pitre à des conférences fédérales-provinciales en boudant ou en claquant les portes. Et on a vu cela non seulement à une, mais à deux conférences fédérales-provinciales successives. Il n'a pas joué le jeu du fédéralisme canadien comme il avait promis de le faire. Son ministre M. Claude Morin et son *peddler* de tintins M. Yves Michaud ont cultivé la diplomatie mondiale et se sont proprement comportés comme si le Québec était déjà un pays différent du Canada.

Et, finalement, il a fallu attendre presque quatre ans avant de tenir le référendum, et il a fallu non seulement attendre presque quatre ans, soit trois ans et demie avant que ce référendum ait lieu au Québec, mais la question claire et précise de l'indépendance du Québec n'est même pas posée à l'occasion de ce référendum. Non seulement cette question claire et précise n'est-elle pas posée, mais on a même le toupet d'ajouter dans cette question qu'il y aura probablement un autre référendum un peu plus tard. C'est carrément de la duperie, de l'abus de pouvoir envers la population du Québec.

Je dis que ce gouvernement, qui avait pris des engagements très précis à la veille des élections de 1976, a trahi ses engagements et s'est comporté de façon trompeuse envers la population. Aujourd'hui, à la veille de ce référendum, nous ne pouvons pas avoir confiance à ce gouvernement qui demande un mandat alors qu'on sait très bien qu'à la première occasion il va trahir ce mandat qui pourrait lui être donné par la population de la province de Québec. Monsieur l'Orateur, je vois qu'il est maintenant 10 heures, si vous me le permettez, je continuerai mon exposé demain.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA DISPONIBILITÉ D'EMPLOIS DANS L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, à l'heure actuelle en Ontario un certain nombre de travailleurs—en fait, un grand nombre de travailleurs—sont aux prises avec de graves problèmes et à ce sujet, j'ai posé au ministre deux questions. Premièrement, est-il ou non en mesure de fournir à la Chambre des renseignements relatifs aux conditions et garanties arrêtées au moment où le gouvernement fédéral a accepté de garantir des crédits de 68 millions de dollars à la compagnie Ford? Deuxièmement, j'ai demandé au ministre quel genre de mesures il entend prendre afin que les travailleurs ontariens victimes de ces temps difficiles puissent au moins compter sur une certaine forme de soutien.

• (2200)

Dans cette province, l'industrie automobile est en très mauvaise posture. A compter d'aujourd'hui, le projet d'usine de pièces de Windsor est relégué aux oubliettes. L'usine ouvrira peut-être un jour, mais rien n'est moins sûr. Neuf cents employés se retrouveront sans travail. A Oakville, siège d'une autre usine Ford, on supprimera un poste de travail, ce qui se traduira par la mise à pied de 1,500 travailleurs. En tout dans la province, quelque 20,000 travailleurs de l'automobile sont en chômage ou sur le point de l'être. Cela ne tient pas compte des répercussions des ennuis de Chrysler et de l'effet d'entraînement qu'auront les fermetures d'usines de Ford et de Chrysler sur les entreprises connexes et les fournisseurs directement reliés à ces deux grandes compagnies.

La réponse du ministre ne me satisfait nullement puisqu'il n'a pas pu me dire quelles étaient les garanties qui figuraient dans l'entente prévoyant de verser à la compagnie Ford 68 millions de dollars provenant des contribuables. Pour pouvoir me le dire, il fallait qu'il ait la permission de la société. Il est ridicule de penser que, dans une entente commerciale, la personne qui fournit les fonds puisse ne pas avoir le droit de savoir immédiatement quelles sont les garanties qu'on lui offre et qu'un organisme public, comme c'est le cas, ne puisse pas rendre des comptes aux contribuables et leur dire quel genre d'engagements il a obtenu au moment où les garanties ont été données ou le contrat signé.

A la seconde question, le ministre a simplement répondu qu'il rencontrait des industriels, qu'on suppose très nombreux, pour essayer de trouver une solution. Je l'invite à s'y prendre autrement avec l'industrie automobile.

L'industrie automobile et la façon de s'en occuper doivent faire l'objet d'un changement radical au Canada. Nous ne pouvons plus accepter la politique décousue que nous appliquons depuis un certain nombre d'années. Pour remettre de l'ordre dans une industrie aussi désorganisée, il faudra procéder d'une autre façon. La société Chrysler est au bord de la faillite si ce n'est déjà chose faite. La compagnie Ford perdra environ un milliard de dollars cette année. Quelle sera la prochaine société en difficulté?

Nous participons actuellement à toutes sortes d'entretiens, tant avec les fournisseurs qu'avec les constructeurs. La société Chrysler a besoin d'environ un demi-milliard de dollars et nous nous demandons s'il vaut mieux les lui prêter, les lui garantir ou les lui rendre accessibles d'une autre façon. Mais aussitôt que nous aurons pris cette décision, la société Ford nous talonnera pour savoir combien elle peut espérer obtenir.

Nous devons absolument réorganiser l'industrie automobile au Canada. Les constructeurs sont les seuls responsables de tous leurs déboires. Ils ont certainement dû se rendre compte il y a sept ou huit ans que les préférences des consommateurs nord-américains changeaient sensiblement. Ils devaient certainement prévoir que la crise de l'énergie qui s'annonçait de plus en plus clairement allait leur causer toutes sortes de problèmes en raison de la voracité monstrueuse des voitures qu'ils fabriquaient.

● (2205)

Les fabricants n'avaient cependant pas de programme. Ils n'ont pas fait la transition, ils n'ont ni investi ni cherché les moyens de rendre leur industrie rentable et compétitive, comme des entreprises animées d'un certain civismes l'auraient fait.

Je crois que le ministre devra rencontrer les dirigeants de ces sociétés. Il doit leur dire de faire la transition maintenant et les prévenir qu'elles n'auront pas de fonds publics tant que les Ontariens qui sont déjà engagés dans l'entreprise, le gouvernement du Canada et les Canadiens qui avanceront l'argent n'auront pas l'assurance que l'action envisagée, quelle qu'elle soit, permettra à l'industrie de l'automobile du continent nord-américain et du Canada en particulier de concurrencer les constructeurs européens, non seulement ici mais dans d'autres parties du monde, sans ingérence de la part des sociétés mères des États-Unis.

Je demande au ministre de s'occuper de ces questions. Elles sont vitales pour l'économie de cette province et du pays. Deux personnes sur dix de cette province travaillent dans l'industrie automobile ou dans des industries connexes qui, si elles sombrent, plongeront de nombreuses communautés dans le marasme.

[*Français*]

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je suis très étonné d'entendre l'honorable député qui semble insatisfait de la réponse judicieuse qu'il a obtenue de l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) cet après-midi, disant tout simplement que le ministre ne pouvait lui fournir l'information demandée sans avoir à obtenir la permission de la compagnie Ford. Je dois faire remarquer à l'honorable député que ce soit dans un contrat syndical, que ce soit dans un contrat d'une compagnie d'automobiles ou avec toute autre personne, même dans un contrat de mariage, il y a toujours deux parties. L'honorable député semble oublier qu'il doit quand même y avoir des prémisses et de la collaboration entre les gens responsables qui signent un contrat, étant donné les circonstances, surtout quand cela concerne des emplois dans la province de l'Ontario. Je pense qu'il se doit de demander aux représentants de la Couronne d'être responsables. Je vais continuer dans la langue anglaise.

[*Traduction*]

Comme le ministre de l'Industrie et du Commerce l'a déclaré cet après-midi, d'ailleurs cette question le préoccupe énormément ainsi que le gouvernement. Il doit accorder demain une audience aux représentants des Travailleurs Unis de l'Automobile pour discuter de ce problème et il cherche également à s'entretenir prochainement avec le Président de Ford pour la même raison. Quelques jours à peine après sa nomination, le ministre de l'Industrie et du Commerce a entrepris une série de consultations avec les présidents des sociétés de construction automobile afin d'obtenir qu'ils s'engagent à nouveau à accroître leurs activités au Canada en particulier au niveau de la création d'emplois, de l'exécution de travaux de recherche et de développement et de l'augmentation de leur production. Si le député avait lu la presse à cette époque je suis convaincu qu'il aurait pu prendre connaissance des déclarations du ministre.

Le ministre a également reçu les membres des syndicats des TUA ainsi que les fabricants indépendants de pièces d'automobile dont un grand nombre sont concentrés au Québec et qui se préoccupent très sérieusement du niveau d'activité de Ford et de Chrysler afin de discuter des améliorations à apporter au fonctionnement de l'industrie automobile canadienne.

Le ministre a l'intention de poursuivre ses efforts et de recevoir également les présidents des sociétés mères avant d'entreprendre des consultations officielles au titre du Pacte de l'auto. Il s'agit là d'une question importante pour tout le Canada et non pas seulement pour l'Ontario. Je veux parler du renouvellement de ce pacte avec le gouvernement américain. L'objectif du ministre et du gouvernement est de parvenir à ce que le pacte de l'auto donne de meilleurs résultats et cela dans l'intérêt des travailleurs canadiens.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme l'honorable député le faisait lorsqu'il était au fauteuil et avec toute la délicatesse possible je dois l'interrompre et lui dire que la motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est adoptée d'office. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à 14 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 22 h 10.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 16 avril 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA RATIFICATION DU TRAITÉ CANADO-AMÉRICAIN SUR LES PÊCHES DE LA CÔTE EST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une urgente et pressante nécessité. Étant donné qu'il semble probable que le Sénat des États-Unis ne ratifiera pas le traité canado-américain sur les pêches de la côte est, et compte tenu de l'importance de ce traité pour nos pêcheurs, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre ordonne au secrétaire d'État aux Affaires extérieures d'entrer en communication tout de suite avec son homologue américain pour lui faire part de l'importance que le Canada attribue à la ratification sans délai de ce traité.

Mme le Président: Cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

LA RÉVISION DE LA SITUATION DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE ET L'AIDE À CETTE INDUSTRIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. Étant donné que l'industrie automobile canadienne est en très mauvaise posture, comme en font foi les mises à pied massives survenues récemment et certaines déclarations relatives aux opérations de la société Ford Motor Company of Canada Limited et de la société Chrysler Canada Ltd., et étant donné l'imminence d'une décision sur la demande d'aide financière que la société Chrysler Canada a présentée au gouvernement fédéral, je propose, avec l'appui du député de Elgin (M. Wise):

Que la Chambre ordonne immédiatement de réunir son comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques et que le comité entreprenne le plus tôt possible une révision de la situation de l'industrie automobile au Canada, de la demande d'aide financière présentée au gouvernement fédéral par la société Chrysler Canada Ltd. et qu'il procède aussi à une révision complète du pacte de l'automobile qui est maintenant devenu insuffisant et désuet.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

LA FONCTION PUBLIQUE

LA PRIORITÉ À LA RÉINTÉGRATION DES EMPLOYÉS MIS À PIED—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je voudrais proposer une motion de nature urgente en vertu de l'article 43 du Règlement. Étant donné que durant la récente campagne électorale, des candidats libéraux dans la région de la capitale nationale ont prétendu que les employés de la Fonction publique du Canada qui ont été mis à pied seraient réintégrés dans leurs fonctions ou recyclés, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie):

Que le président du Conseil du Trésor revienne sur sa décision de rendre le gouvernement fédéral nullement responsable de ses employés et prenne les dispositions voulues pour prolonger la priorité accordée aux employés mis à pied, conformément à la demande de l'Association des économistes, des sociologues et des statisticiens.

Mme le Président: Une motion de ce genre ne peut-être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

L'AMIANTE—LES MESURES POUR PROTÉGER LES TRAVAILLEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné que ce minéral funeste, l'amiante, provoque le cancer du poumon dont souffrent des milliers de Canadiens, je propose, appuyé par le député de Scarborough-Ouest (M. Weatherhead):

Que la Chambre demande au ministre des Travaux publics l'enlever ou de recouvrir dans les édifices publics l'amiante utilisée pour isoler, ignifuger ou insonoriser quand elle s'écaille, s'effrite ou est endommagée d'une façon ou d'une autre accroissant ainsi les particules d'amiante dans l'atmosphère.

Mme le Président: Une motion de ce genre ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC—ON DEMANDE QU'UNE COMMISSION CONJOINTE DU GOUVERNEMENT ET DE LA FÉDÉRATION RÉAFFIRME UN ACCORD ANTÉRIEUR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné qu'au cours de l'actuel débat constitutionnel les francophones hors Québec risquent d'être oubliés, étant donné que l'ancien secrétaire d'État, M. David MacDonald, avait ratifié un accord en vue de l'établissement d'une commission conjointe du gouvernement fédéral et la Fédération des francophones hors Québec, je propose, appuyé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre charge l'actuel secrétaire d'État (M. Fox) de réaffirmer cet accord.

Mme le Président: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ON DEMANDE LA POURSUITE DES NÉGOCIATIONS AVEC LE QUÉBEC SUR L'UTILISATION À DES FINS AGRICOLES DE TERRES À MIRABEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, en vertu des dispostions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné qu'une négociation entre le gouvernement du Québec et le gouvernement progressiste conservateur avait été amorcée en vue de permettre au gouvernement québécois l'utilisation à des fins agricoles des terres non utilisées présentement à Mirabel, je pense que tous les Québécois seront d'accord avec moi, étant donné l'intention du nouveau gouvernement d'adopter une attitude plus réceptive vis-à-vis des objectifs provinciaux, je propose, appuyé par l'honorable député de Provencher (M. Epp):

Que la Chambre, à l'unanimité, incite le ministre responsable à poursuivre, dans les plus brefs délais, les négociations déjà entamées.

Mme le Président: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

DEMANDE DE RÉUNION DES SERVICES AÉRIENS DANS LE NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante et urgente. Les services aériens dans le nord du Canada sont insuffisants et irréguliers, et les pistes d'atterrissage sont souvent juste assez longues pour accueillir les petits avions dont l'usage coûte plus cher dans cette région qu'ailleurs au Canada. Je propose donc, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

Que le ministre des Transports fasse une révision complète des services de transport aérien dans le Nord et examine notamment la politique des installations aériennes dans l'Arctique.

Mme le Président: Pareille motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE ZIMBABWE—FÉLICITATIONS AU NOUVEL ÉTAT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre acclame unanimement le nouvel État du Zimbabwe qui deviendra officiellement le quarante-neuvième État africain dans quelques heures.

Je propose en outre:

Que la Chambre félicite unanimement Robert Mugabe et lui souhaite que son nouveau pays, avec notre appui, connaisse de longues années de paix et de prospérité.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: La motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Une voix: Non.

M. Knowles: Qui a dit «non»?

* * *

● (1415)

[*Français*]

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

DÉPÔT DU RAPPORT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 1979

Mme le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport annuel du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes pour l'année financière terminée le 31 mars 1979.

Je rappelle aux députés que, conformément aux dispositions de l'article 65(1)q) du Règlement, ce rapport est réputé renvoyé en permanence au comité permanent des comptes publics.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU TRÈS HONORABLE EDWARD HEATH, ANCIEN PREMIER MINISTRE DU ROYAUME-UNI

Mme le Président: Je voudrais signaler aux honorables députés la présence à la tribune du très honorable Edward Heath, ancien premier ministre du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, que nous remercions d'être venu nous rendre visite.

Des voix: Bravo!

* * *

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. BAKER (NEPEAN-CARLETON)—PRÉAVIS D'UNE QUESTION DE PRIVILÈGE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je donne avis qu'après la période des questions, je soulèverai une question de privilège mettant en cause le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy).

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE BOYCOTTAGE DES JEUX OLYMPIQUES DE MOSCOU

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle a trait à la réponse qu'il a donnée hier quand on lui a demandé si son gouvernement appuyait le boycottage des Jeux olympiques.

Dans sa réponse ambiguë, qui a obligé non seulement son propre bureau mais aussi le ministère des Affaires extérieures à faire une mise au point—sans que ni l'un ni l'autre n'y réussisse trop bien—il s'est prononcé contre le boycottage et en même temps il a dit qu'il avait écrit au président Carter pour l'assurer qu'il appuyait les mesures annoncées, lesquelles, je suppose, comprenaient le boycottage. Le premier ministre pourrait-il maintenant nous dire sans détours s'il est ou non en faveur du boycottage des Jeux olympiques?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne suis pas surpris que le ministère ait dû une fois de plus dissiper la confusion qui régnait dans l'esprit du député.

Mlle MacDonald: C'est votre réponse embrouillée qu'il a dû expliquer.

M. Trudeau: J'ai dit que j'avais répondu à la lettre dans laquelle le président Carter m'annonçait d'autres mesures. Mon cabinet l'a bien précisé dans un commniqué publié il y a une dizaine de jours, après réception de cette lettre. Je lui ai répondu que, d'une manière générale, nous approuvions les différentes mesures qu'il prenait et je l'ai mis au courant de certaines mesures que nous comptons prendre de notre côté.

Mlle MacDonald: Madame le Président, le premier ministre n'a, bien sûr, toujours pas répondu à la question; il n'a pas dit si son gouvernement et lui-même sont en faveur du boycottage des Jeux olympiques, ce qu'il a semblé pourtant laisser entendre hier en disant qu'il avait écrit au président Carter à ce sujet. Il devrait peut-être lire ses propos. Le premier ministre a dit à d'autres occasions qu'un tel boycottage ne saurait être efficace que s'il est appuyé par bien des pays.

● (1420)

Puisque 33 pays se sont publiquement déclarés favorables à un boycottage, notamment ceux d'Afrique, d'Amérique latine, d'Amérique centrale, les Antilles, les pays du Moyen-Orient, de l'Asie du Sud-Est, d'Europe et d'Amérique du Nord et qu'en outre 20 autres pays ont en privé fait savoir au département d'État qu'ils appuyaient cette décision alors que seulement 27 gouvernements s'y sont publiquement opposés, le premier ministre nous dira-t-il maintenant quand, à son avis, le Canada devrait prendre position sur cette question?

M. Crosbie: Allons, Pierre. Assez de circonvolutions.

M. Trudeau: En réponse à la première partie de la question, madame le Président, je le répète, le président Carter n'abordait pas la question du boycottage dans sa lettre. Il y était plutôt question, et cela a été rendu public, des nouvelles mesures que les États-Unis envisagent maintenant de prendre étant donné que l'affaire de Téhéran est dans une impasse. C'est sur ces mesures que je donnais mon avis dans la réponse que je lui ai envoyée.

Pour ce qui est de la question du boycottage, j'ai clairement exposé ma position hier à la Chambre ainsi que pendant la campagne. Le boycottage ne sera efficace que s'il sert à démontrer au gouvernement et à la population de l'Union soviétique qu'un grand nombre de pays désapprouvent l'invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques.

Une voix: La désapprouvez-vous?

M. Trudeau: Ce but sera atteint, madame le Président, si la question du boycottage est réglée de façon à ce qu'il n'y ait pas apparence de dissension entre les pays occidentaux . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Démissionnez.

M. Trudeau: . . . et de façon en particulier à ne pas révéler l'impuissance apparente des 104 nations qui aux Nations Unies en janvier ont condamné l'invasion soviétique à maintenir leur réprobation. C'est dans le but d'accroître le nombre de pays prêts à entreprendre une action collective que nous avons employé nos efforts depuis lors et que nous continuons.

M. Andre: Boycottage, oui ou non.

Mlle MacDonald: J'ai une question supplémentaire, madame le Président. Le gouvernement ayant affirmé que sa nouvelle politique étrangère était paraît-il une politique d'action en dépit de l'absence de toute nouvelle initiative—en fait, nos alliés ignorent quelle est notre position vis-à-vis de l'Iran ou de l'Afghanistan en ce moment—le premier ministre a-t-il l'intention d'attendre que les 104 autres pays en cause se soient prononcés avant de le faire? Maintenant que 57 nations ont exprimé leur opposition à la tenue des Jeux à Moscou, va-t-il faire connaître la position du Canada? Va-t-il au moins se prononcer avant la visite du secrétaire d'État Vance qui doit venir le consulter la semaine prochaine sur cette question puisqu'il connaît déjà, j'en suis sûre, l'opinion des États-Unis sur cette question très importante?

M. Crosbie: Rassemble ton courage, Pierre.

M. Trudeau: Madame le Président, je crains qu'il ne soit utopique d'espérer que 104 nations se joindront à cette action collective de boycottage. Je pense qu'un plus grand nombre d'entre elles l'auraient peut-être fait si le gouvernement de l'honorable représentante n'avait pas lancé à l'Union soviétique un vaillant ultimatum lui intimant de retirer ses troupes d'Afghanistan avant le 20 février sinon elle allait voir ce qu'elle allait voir. Je pense qu'il devrait être évident, même pour l'ancien ministre des Finances, que cet ultimatum . . .

Une voix: Qu'auriez-vous fait lors de l'affaire de Munich?

M. Trudeau: . . . de votre gouvernement n'a pas eu grand effet sur l'Union soviétique.

M. Crosbie: Mais il valait bien mieux que votre pusillanimité.

LES SANCTIONS ÉCONOMIQUES DES ÉTATS-UNIS CONTRE L'IRAN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, le premier ministre évite de répondre à la question de mon honorable collègue, le député de Kingston et les Îles. Hier il s'est carrément embrouillé en parlant des sanctions contre l'Iran et de l'invasion de l'Afghanistan.

Pourrait-il me dire aujourd'hui si lui et son gouvernement approuvent les sanctions économiques proposées par le président Carter comme l'avait fait le gouvernement précédent, notre gouvernement, le 30 décembre 1979 devant le Conseil de sécurité? Le gouvernement souscrit-il à ces propositions?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, tout au début de la campagne j'ai déclaré que je souscrivais aux initiatives prises dans ce domaine par l'ancien gouvernement.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, je me souviens très bien, de même que les députés ici présents, des déclarations faites par le premier ministre avant et pendant la campagne électorale. Je demande au premier ministre s'il a pris d'audacieuses initiatives en ce qui concerne l'Iran, comme il pressait notre gouvernement de le faire, notamment lorsqu'il parlait de téléphoner dans les 24 heures; je lui demande s'il a parlé au président Carter, s'il a parlé également à d'autres membres du sommet et s'il a pris des initiatives en vue de faire adopter des sanctions et d'obtenir la libération des otages à Téhéran, ou bien s'il attend que tous les autres pays aient agi avant de se prononcer lui-même.

● (1425)

M. Trudeau: Madame le Président, les mesures que j'ai prises ne peuvent se comparer en fait d'audace à celles qu'a prises le parti du député, qui s'en est d'ailleurs servi fort audacieusement durant la campagne électorale. Mais j'ai pris des mesures. En fait, notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures est aujourd'hui même au Zimbabwe pour donner suite aux mesures que nous prenons en vue de faire condamner l'invasion et pour tenter d'obtenir un appui plus large en faveur de notre action que ce qu'avait obtenu le gouvernement du député.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Madame le Président, le premier ministre parle de l'invasion de l'Afghanistan alors que je parlais de l'Iran. C'est à côté de l'Irak et aussi de l'Afghanistan, mais c'est un autre pays.

Je demande au premier ministre s'il a fait mention ou non de ces lettres et communications avec le président Carter. Déposera-t-il maintenant ces documents à la Chambre des communes? Il en a parlé. Le Règlement de la Chambre des communes l'oblige à déposer ces documents. Pourrait-il le faire, afin que les Canadiens puissent savoir ce qu'il fait, puisqu'il ne veut pas nous le dire lui-même?

M. Trudeau: Madame le Président, encore une fois, il est évident que les gestes audacieux dont parle le député ne sont pas du genre que je serais capable de faire. Il n'est pas question que je tente de tirer un avantage politique de ceci. J'ai essayé de . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Même MacEachen la trouve bien bonne.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: . . . Je crois qu'il est plus important de prendre des mesures efficaces, et c'est ce que nous faisons.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS—LES EFFETS NÉFASTES SUR LES HYPOTHÈQUES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, c'est au ministre des Finances que je m'adresse. Étant donné l'inconscience dont il a fait preuve hier lorsqu'il a déclaré que la plupart des Canadiens avaient les moyens de s'acheter une maison et qu'un petit nombre seulement des propriétaires de maisons avaient besoin d'aide à cause des taux d'intérêt élevés, et étant donné qu'au moins 32,000 propriétaires risquent des saisies s'ils n'arrivent pas à s'acquitter des versements hypothécaires qui, à cause des nouveaux taux d'intérêt, peuvent équivaloir maintenant à plus de 30 p. 100 de leurs revenus, le ministre pourrait-il faire en sorte que le taux d'intérêt applicable aux prêts hypothécaires qui doivent être renégociés en 1980 soit maintenu à son niveau actuel pour au moins toute une année?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne puis faire aucune promesse au député à ce sujet. Le gouvernement ne saurait en aucune façon bloquer les taux d'intérêt dans les circonstances actuelles, ni agir de la façon inconsidérée que le chef du Nouveau parti démocratique préconise dans sa proposition d'amendement.

Ce que nous tentons de faire—et qui devrait rassurer quelque peu le député—c'est de veiller à ce que les propriétaires qui renégocient des hypothèques, à l'heure actuelle où les taux d'intérêt sont très élevés, puissent obtenir, grâce à des mécanismes que nous envisageons, des taux qu'ils peuvent assumer et qui leur permettent de conserver leurs maisons. Voilà qui me semble une solution très valable à une situation fort difficile.

Mme Mitchell: Madame le Président, peut-être le ministre ne s'en souvient-il pas, mais le gouvernement a, sauf erreur, imposé un blocage de ce genre en 1965.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LE FINANCEMENT DES LOGEMENTS SOCIAUX ET DES LOGEMENTS COOPÉRATIFS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre chargé de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Étant donné que la construction domiciliaire est dans le marasme, que quelque quatre millions de loyers n'ont jamais été aussi élevés et que bon nombre de retraités et de familles monoparentales consacrent jusquà 60 p. 100 de leurs revenus au loyer; et étant donné qu'il est urgent d'augmenter le nombre de logements sociaux à l'intention des citoyens dont le revenu est inférieur à 30 000 dollars par année, le ministre chargé de la SCHL pourrait-il nous dire combien de demandes de financement de logements sociaux et de logements coopératifs la SCHL a refusées cette année et confirmer que les crédits destinés à financer ce genre de logements seront augmentés?

● (1430)

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je reconnais que les problèmes auxquels le député d'en face fait allusion existent. Il faudra attendre un certain temps avant de pouvoir obtenir des détails à ce sujet. Je suis toutefois heureux de dire que nous savons qu'un certain nombre de demandes ont été faites. Il y en a apparemment beaucoup. Je dirai combien au juste au député lorsque j'en aurai l'occasion, demain sans doute.

* * *

[*Français*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

L'AUGMENTATION PRÉVUE DE $35 PAR MOIS AUX PERSONNES TOUCHANT LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

M. Serge Joyal (Hochelaga-Maisonneuve): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que dans le discours du trône lu par Son Excellence le Gouverneur général le gouvernement a exprimé de nouveau son engagement d'octroyer une augmentation de $35 par mois aux personnes touchant le supplément du revenu, l'honorable ministre peut-elle dire aux députés de la Chambre si elle a l'intention de rencontrer ses homologues provinciaux afin que cette fois-ci lorsque la Chambre aura donné son accord à l'augmentation, les provinces ne viennent pas chercher dans les goussets des personnes âgées, surtout celles qui sont en résidence, les $35 d'augmentation?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je voudrais en effet reconnaître l'existence d'un problème qui a beaucoup préoccupé tous les députés qui siégeaient à la Chambre il y a deux ans. J'ai écrit afin que cela ne se reproduise plus si possible à tous mes homologues provinciaux il y a, je crois, une semaine ou dix jours, leur demandant en particulier d'augmenter ce qu'on appelle l'allocation pour menues dépenses aux personnes âgées qui reçoivent le supplément et qui sont en résidence, ce qui représente environ 10 p. 100 de toutes les personnes âgées. Par exemple je sais que si le Québec agissait comme il l'a fait la dernière fois et prenait cet argent, il prendrait aux personnes âgées entre 6 et 7 millions de dollars.

Questions orales

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA RÉDUCTION DES IMPORTATIONS DE PÉTROLE—L'INCIDENCE SUR LES PRIX À L'ÉNERGIE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre qui était très agressif l'automne dernier lorsqu'on abordait le domaine des affaires étrangères. Il est beaucoup plus calme maintenant.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: A la conférence au sommet qui s'est tenue à Tokyo en juin 1979, à laquelle le premier ministre n'était pas . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: . . . le véritable premier ministre s'était engagé à ce que le Canada ramène le taux de croissance annuelle moyenne de sa consommation de pétrole à 1 p. 100 pour la fin de 1985, ce qui aurait eu pour conséquence d'abaisser le volume des importations de pétrole de 50,000 barils par jour. Il n'était pas question d'entente sur le prix du pétrole.

Le premier ministre peut-il nous dire s'il compte respecter cet engagement. Dans l'affirmative, comment envisage-t-il de s'y prendre compte tenu de la politique pétrolière qu'il a annoncée pendant la campagne électorale?

[*Français*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député sait certainement qu'au prochain sommet de Venise cette question de l'énergie sera discutée très longuement et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et moi-même sommes en train de préparer la position canadienne à ce sujet.

[*Traduction*]

M. Crosbie: Madame le Président, j'ai demandé au premier ministre s'il respectera l'engagement que le Canada a pris au sommet économique de juin dernier lorsqu'il a annoncé son intention de réduire nos importations de pétrole d'ici 1985.

Le premier ministre est-il en train de nous dire qu'il n'honorera pas cet engagement et que lui et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources vont prendre des engagements différents? De plus, qu'est-ce que le premier ministre a l'intention de faire au sujet des milliers d'Américains qui viennent acheter de l'essence au Canada et qui réalisent ainsi une économie de $17.40 le baril grâce aux subventions payées par les contribuables canadiens? Quand va-t-il intervenir? J'aimerais qu'il réponde à ces deux questions. Quelle est sa politique?

[*Français*]

M. Trudeau: Madame le Président, le député sait fort bien que le gouvernement actuel ne veut pas promettre de répéter toutes les promesses que le gouvernement précédent a faites ici et là. Le gouvernement Clark lui-même, on le sait bien, a dû changer d'idée au sujet de plusieurs de ses promesses. Jérusalem en est un exemple.

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LES FONDS NÉCESSAIRES À LA MISE EN VALEUR DES ÉLÉVATEURS À GRAINS DU PORT DE RIDLEY ISLAND À PRINCE-RUPERT (C.-B.)

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Je tiens d'abord à le féliciter de sa nomination. Le ministre peut-il assurer à la Chambre et aux Canadiens de l'Ouest que les fonds d'infrastructure nécessaires à la mise en valeur des élévateurs à grains du port de Ridley Island à Prince-Rupert seront fournis à des taux d'intérêts acceptables de manière à permettre le début immédiat des travaux et à lever tout le doute que suscite actuellement cette affaire?

Le ministre se rend compte, j'en suis certain, que les agriculteurs et les producteurs céréaliers de l'Ouest attachent à ces travaux une importance cruciale parce que chaque jour de retard leur coûte, ainsi qu'aux contribuables canadiens, des millions de dollars.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Oui, madame le Président, je peux donner cette assurance au député. Mon généreux prédécesseur avait engagé 42 millions et demi à cette fin. Cependant, comme tout le monde le sait, une partie de ces fonds devait être fournie par les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. J'ai dû m'assurer que ces derniers étaient toujours disposés à participer au projet et ils le sont.

M. Hnatyshyn: Et la Saskatchewan?

M. Pepin: Soit dit en passant, j'ai invité la Saskatchewan, avec le plus de bienveillance possible, à considérer la possibilité d'apporter une contribution similaire. La question du quai n'ayant jamais été résolue, et c'est vrai je pense, j'ai informé le consortium que le quai serait construit selon une formule de recouvrement des fonds.

On peut donc constater que je tâche de tout remettre en ordre. Je suis convaincu que le projet se réalisera et je fais tous les efforts voulus à cette fin.

M. Fulton: Peut-être le ministre pourrait-il nous dire sans équivoque si oui ou non les fonds nécessaires aux travaux d'infrastructure seront alloués d'ici la fin du mois.

M. Pepin: Oui, madame le Président.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RATIFICATION DU TRAITÉ CANADO-AMÉRICAIN SUR LES PÊCHES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'adresserai ma question au premier ministre. Étant donné les bruits très inquiétants émanant de Washington selon lesquels le Sénat américain pourrait ne pas ratifier le traité canado-américain sur les pêcheries qui revêt une si grande importance pour les provinces de l'Atlantique, et étant donné que des membres influents du Congrès américain de même que le sénateur Church, président du comité sénatorial des relations étrangères, semblaient disposés il y a deux mois à en approuver la ratification, je voudrais demander au premier ministre quelles mesures a prises le gouvernement pour profiter de la bonne volonté qui existait alors à cet égard, afin de

bien faire comprendre au gouvernement américain toute l'importance qu'attache le Canada à la ratification de cet important traité.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai en effet été très peiné de constater que la ratification du traité était remise en cause. Le député se souviendra que c'est l'ancien gouvernement libéral qui a lancé l'idée de ce traité et a conduit les négociations. J'ai donc été déçu d'apprendre que les conservateurs avaient si peu fait pour donner suite à cette initiative.

M. McGrath: La question supplémentaire que je veux poser au premier ministre est la suivante. Étant donné que la non-ratification du traité par le Sénat américain pourrait avoir de graves conséquences sur les pêches de la côte est, en particulier sur la pêche aux pétoncles qui est une activité très importante, et étant donné que mon collègue, l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures a présenté des instances à M. Cyrus Vance et au sénateur Church, je demande au premier ministre de me dire pourquoi le gouvernement n'a pas su profiter des bonnes dispositions des États-Unis à l'égard du Canada pour bien souligner l'importance que ce traité revêt pour notre pays.

M. Trudeau: Madame le Président, on ne manquera pas de remarquer le style ampoulé de cette question. Nous avons mené à bien la négociation de ce traité et nous l'avons signé. Nous étions prêts à en appliquer les clauses. Quand nous avons quitté le gouvernement, les États-Unis étaient très bien disposés à l'égard du Canada. Ce changement d'attitude de leur part laisse à penser qu'il s'est produit quelque chose pendant les six mois que les conservateurs ont passé au pouvoir, et nous allons tenter d'y remédier.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Démissionnez!

* * *

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

LA SITUATION CONCERNANT LES PRÊTS CONSENTIS À L'IRAN

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Commerce). Elle a trait à nos relations commerciales avec l'Iran. Le ministre peut-il nous dire où en est la situation actuelle concernant les prêts consentis à l'Iran par la Société pour l'expansion des exportations? Peut-il nous dire s'il y a actuellement des paiements en souffrance?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce)): Madame le Président, le montant des prêts consentis par la SEE s'élève actuellement à environ 125 millions de dollars. Je ne sais pas en ce moment s'il y a des paiements en souffrance.

M. Andre: Je comprends fort bien que le ministre ait peine à se faire une idée de la politique de son gouvernement à l'égard de l'Iran. Peut-il dire à la Chambre quelles instructions il a données à la Société pour l'expansion des exportations? Lui a-t-il par exemple ordonné de suspendre tout paiement en sus des facilités de crédit de 125 millions de dollars déjà consentis à l'Iran?

● (1440)

M. Lumley: Madame le Président, mon collègue le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que le gouvernement exposera sa politique à l'égard de l'Iran d'ici une semaine.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE PRÉTENDU MÉCONTENTEMENT CONCERNANT LES SALAIRES ET LA PROCÉDURE DES GRIEFS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Pourrait-il confirmer s'il est vrai qu'au-delà d'une centaine de membres de la GRC ont formé une association en vue de se syndiquer parce qu'ils sont mécontents de leurs traitements et de la procédure d'étude des griefs? Dans l'affirmative, comment le ministre et le gouvernement réagissent-ils à cette initiative?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, j'ai beaucoup réfléchi aux griefs des membres de la GRC. Il est tout à fait exact qu'une association s'est formée en vue d'obtenir la négociation collective. J'étudie la question car, depuis un certain nombre d'années mon ministère s'occupe de remanier et de réviser une loi sur la GRC. J'en ai fait une question de haute priorité. Cette loi prévoit des procédures d'étude des griefs. Il en était question dans le discours du trône et j'espère pouvoir la présenter bientôt. J'espère que les membres de cet effectif tâcheront de s'en accommoder et la mettront à l'essai avant de songer à l'abandonner et de chercher un autre moyen de régler les griefs.

M. Allmand: Madame le Président, le solliciteur général pourrait-il nous dire s'il est vrai que le nombre de démissions est plus élevé que d'habitude à la GRC parce que le moral est bas et que beaucoup ont à se plaindre des conditions de travail?

M. Kaplan: Madame le Président, non, il n'en est rien, selon moi. D'après les journaux d'aujourd'hui, le nombre de démissions dépasse la moyenne en Alberta. C'est un fait; je l'ai vérifié. Cependant, ce serait, semble-t-il, à cause des conditions économiques qui existent en Alberta et non de difficultés attribuables aux procédures d'étude des griefs dans cette province.

LES AMENDEMENTS À LA LOI SUR LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, comme le discours du trône indiquait que le solliciteur général va donner suite aux amendements à la loi sur la GRC qui lui ont été préparés par le gouvernement précédent, peut-il nous dire pourquoi, le 9 mars, il a dit ne pas avoir l'intention de donner suite à ces amendements?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, j'ignore de quoi parle le député. Je n'ai jamais dit que nous allions abandonner ces amendements. Nous y donnons suite. Je leur ai apporté certains changements importants et je les présenterai prochainement au conseil des ministres. Les membres de la GRC auront l'occasion de les étudier bientôt, comme les députés. En fait, ces modifications tiennent compte des recommandations de la Commission Marin, mais nous les avons mises à jour en fonction de la situation actuelle.

Questions orales

LES GRIEFS DE CERTAINS MEMBRES DE LA GRC

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire au solliciteur général et, compte tenu de ce qu'il vient de dire, je lui demande s'il est disposé à examiner d'un œil favorable les griefs de certains membres de la GRC, notamment McCleery, Brunet et un certain Danch dont les frais de justice n'ont pas été payés, alors qu'il a gagné sa cause à la Cour fédérale. Le ministre est-il disposé à considérer ces affaires d'un œil favorable?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Je suis bien disposé à examiner d'un œil favorable toute question que l'on voudra porter à mon attention.

Des voix: Bravo!

* * *

L'INDUSTRIE

LES CLAUSES DU CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ FORD

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce. Comme le marché entre le gouvernement de l'Ontario et la société Ford qui a été négocié en même temps que celui entre le gouvernement fédéral et cette même compagnie a été déposé hier à l'Assemblée législature de l'Ontario et ne renferme aucune clause empêchant en quelque façon Ford d'en publier les modalités, le ministre s'en tient-il toujours à sa déclaration d'hier selon laquelle le marché fédéral renferme une telle clause? Si oui, pourquoi s'y trouve-t-elle?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Énergie et du Commerce): Madame le Président, je crois qu'un télex confirmant que Ford a accepté de publier l'entente conclue pour l'usine de moteurs d'Essex nous parviendra sous peu. Je m'occupe de faire traduire le marché de façon que la Chambre puisse en prendre connaissance dans les deux langues officielles, et j'espère pouvoir le déposer demain.

M. Deans: Madame le Président, je suppose que le ministre connaît bien les modalités du marché puisqu'il a dit l'avoir fréquemment étudié. Est-il prêt à dire à la Chambre quelles clauses garantissent à la province d'Ontario les emplois qui étaient censés lui être assurés au moment où Ford a reçu les 68 millions de dollars?

M. Gray: Madame le Président, après avoir étudié le marché, je crois que les engagements qu'il renfermait avaient trait à la construction, à l'exploitation et au matériel de la nouvelle usine d'Essex. Toutefois, au moment où il avait été conclu, tout le monde s'attendait que ces activités viendraient s'ajouter aux installations existantes de Ford.

Le président de Ford (Canada) l'avait lui-même confirmé dans ses déclarations, et c'est pourquoi je cherche à rencontrer aussitôt que possible les dirigeants de la société mère ainsi que de la filiale canadienne pour les exhorter à revenir sur la décision qui a été annoncée hier au sujet de l'usine de moulage et des mises à pied à Oakville.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA PUBLICATION DES DOCUMENTS DE SYNTHÈSE DE L'ACDI SUR LES AFFAIRES INTERNATIONALES

M. Doug Roche (Edmonton-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. L'année dernière, le ministère des Affaires extérieures et l'ACDI ont établi deux documents de synthèse exposant les principales tendances dans les affaires internationales auxquelles devra répondre le Canada dans les années 80. Ces documents devaient servir de point de départ à une analyse, par le Parlement, de la politique étrangère du Canada.

Le gouvernement a-t-il l'intention de publier ces documents et de donner au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale le mandat d'entreprendre pareille étude?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne connais pas la teneur de ces documents, mais je prends bonne note de la question pour en discuter avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à son retour.

M. Roche: Madame le Président, dois-je déduire de la réponse du premier ministre qu'il consent en principe à ce que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale tienne des audiences publiques et entreprenne cette étude, permettant ainsi la participation des Canadiens, et particulièrement de ceux qui souhaitent que la politique étrangère du Canada des années 80 soit à la fois vigoureuse et constructive?

[*Français*]

M. Trudeau: J'ai expliqué au député que je ne connaissais pas le contenu de ces documents, et je ne peux pas lui donner à l'avance l'assurance que je rendrai publics tous les documents qui ont été préparés au moment où son propre parti formait le gouvernement. Je pense que l'honorable député lui-même s'y opposerait.

[*Traduction*]

L'ANALYSE DU RÔLE RESPECTIF DES MINISTRES DES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Depuis les élections, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de la Défense nationale nous ont affirmé qu'ils n'estimaient pas nécessaire en ce moment de procéder à l'analyse de leurs rôles respectifs. Est-ce bien là la politique du gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, à ma connaisance, la question n'a pas été soulevée au cabinet mais, pour la gouverne de mon collègue, je lui répondrai que je souscris à ce que mes ministres auraient dit. Nous ne voyons pas la nécessité de procéder à une révision complète et fondamentale de ces deux secteurs de l'activité gouvernementale. Le député s'en souviendra, nous avons procédé à de pareils examens à la fin des années 60.

Ces examens ont été critiqués par la population et même par l'opposition de l'époque, laquelle nous reprochait de perdre notre temps à mener des études au lieu de passer à l'action. Nous avons l'intention cette fois-ci de passer à l'action, nos études étant déjà complétées.

M. Crosbie: Que comptez-vous faire au sujet de l'Iran?

LE MÉCANISME D'AIDE FINANCIÈRE AUX PAYS DES ANTILLES

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, ma question au premier ministre a trait aux graves difficultés financières que connaît actuellement le gouvernement de la Jamaïque à la suite du conflit qui l'oppose depuis peu au Fonds monétaire international.

Comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est absent, ma question au premier ministre est la suivante: compte tenu du fait que l'on s'attend à ce que le Canada affecte 8 millions de dollars américains à un programme bancaire mondial, destiné à aider les pays des Antilles, y compris la Jamaïque, à équilibrer leur balance des paiements, le très honorable représentant peut-il garantir à la Chambre que cette aide canadienne indispensable sera accordée par l'intermédiaire de la banque mondiale et que les autres programmes d'assistance canadiens ne pâtiront pas de cette crise financière?

• (1450)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je vais devoir m'enquérir auprès du secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour me mettre au courant. Il y a deux semaines je sais qu'il y a eu un échange de correspondance entre les gouvernements jamaïcain et canadien. Dans ce qui constitue à ma connaissance sa dernière correspondance le gouvernement jamaïcain nous faisait savoir qu'il avait rejeté les conditions du FMI et que par conséquent il nous demandait de suspendre toute initiative pour le moment.

M. Ogle: Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre et ne diffère guère de la précédente. Étant donné qu'à cause de la décision du FMI, il paraît que l'on est en train de retarder l'expédition de matériel canadien fabriqué pour les besoins d'Alcan en Jamaïque et que cette société en a grand besoin et qu'elle tient absolument à l'obtenir, le gouvernement du Canada a-t-il l'intention de prendre les mesures nécessaires pour que ces livraisons aient lieu aussitôt que possible?

M. Trudeau: Je me ferai un plaisir de prendre cette question en préavis.

* * *

L'IMMIGRATION

TIMOTHY LEARY—LES MOTIFS JUSTIFIANT SON ENTRÉE AU CANADA

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Étant donné qu'a plusieurs reprises par le passé différents ministres de l'immigration libéraux ont refusé d'émettre des permis ministériels à Timothy Leary pour lui permettre d'entrer au Canada, quels faits nouveaux expliquent que M. Leary se soit vu accorder un permis ministériel surtout compte tenu du fait que l'un des buts de sa visite était de se produire pour la première fois au Canada à des fins commerciales dans un hôtel de Winnipeg dans lequel le ministre et son frère ont des intérêts financiers. Cela ne constitue-t-il pas un cas de conflit d'intérêts et dans l'affirmative le ministre devrait envisager de démissionner.

Des voix: Quelle honte!

Des voix: Démissionnez.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je suis très content que le député ait soulevé cette question car il a proféré la semaine dernière une série d'accusations fondées sur des faits totalement erronés qu'il vient maintenant de réitérer à la Chambre. Je tiens à rappeler à la Chambre et au député en particulier que la loi sur l'immigration ne vise pas à censurer les opinions exprimées au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Un ancien ministre de l'immigration, M. Nicholson, a présenté ce qu'on a appelé depuis la doctrine Nicholson, à savoir qu'il ne faut absolument pas essayer d'empêcher les Canadiens d'entendre une multitude de points de vue, qu'ils soient controversés ou pas. Le fait que le député de Winnipeg-Assiniboine ne souscrit pas aux vues de M. Leary ne signifie pas qu'il faut interdire à ce dernier l'entrée au Canada. S'il fallait s'en tenir à ce qui, selon le député de Winnipeg-Assiniboine, est bien ou mal, presque personne ne pourrait venir au Canada pour exposer son point de vue. J'ajoute, madame le Président, que . . .

Des voix: Règlement.

M. Axworthy: Pour répondre directement à la question . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: . . . le 6 mars dernier, mes fonctionnaires m'ont recommandé d'autoriser M. Leary à entreprendre une tournée au Canada et à se produire à Montréal, Toronto et Ottawa. J'ai approuvé la recommandation de mes fonctionnaires, contrairement à ce que déclare le député de Winnipeg-Assiniboine qui prétend que ma décision allait à l'encontre de la recommandation du ministère.

Des voix: Règlement.

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. Axworthy: Madame le Président . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Une question supplémentaire du député de Winnipeg-Assiniboine.

M. McKenzie: Il ne s'agit pas des opinions exprimées, mais d'un conflit d'intérêts et il est évident que le ministre n'a pas lu les lignes directrices qu'il doit suivre. Vous n'êtes pas censé aider vos parents. Dans ce cas-ci, vous avez favorisé nos propres activités commerciales. Vous avez également donné des instructions à Winnipeg et dans d'autres villes selon lesquelles cet homme ne devait pas . . .

Des voix: Règlement!

Mme le Président: Si le député a une question à poser, nous lui saurions gré de la poser tout de suite.

M. McKenzie: Voici ma question: allez-vous remettre votre démission ou en avez-vous discuté avec le premier ministre à qui j'ai fait part de mes opinions à ce sujet par écrit? Il est évident que vous avez violé les lignes directrices auxquelles un ministre doit se soumettre.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre.

M. Axworthy: La question du député me donne matière à soulever la question de privilège parce que le député de Winnipeg-Assiniboine refuse d'entendre la vérité. La vérité, c'est que j'ai suivi la recommandation du 6 mars. Je n'ai jamais, après cette date . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Madame le Président, les députés d'en face veulent savoir la vérité, oui ou non?

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: J'en doute fort!

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: Le fait est que la recommandation a été faite le 6 mars, à la demande d'une société d'avocats de Toronto qui représentait M. Leary. Je n'ai alors reçu aucune autre demande ou instance de qui que ce soit, y compris de parents à moi, concernant la possibilité qu'il se produise à un hôtel de Winnipeg. J'ai appris la chose probablement en même temps que le député, en lisant une annonce dans un journal de Winnipeg; mais personne n'a communiqué avec moi ni ne m'a présenté d'instances à ce sujet. La recommandation a été approuvée le 6 mars. Des dispositions ont été prises le 1er avril pour qu'il se produise à l'hôtel en question, mais personne n'a communiqué avec moi entre-temps.

Des voix: Bravo!

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

ON DEMANDE QUAND UNE DÉCISION SERA RENDUE PUBLIQUE AU SUJET DE L'ACHAT DE CAMIONS MILITAIRES

M. J.-Roland Comtois (Terrebonne): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Défense nationale.

Maintenant qu'une décision a été prise au sujet du nouveau chasseur F 18A, l'honorable ministre pourrait-il informer la Chambre au sujet du programme d'environ 300 millions de dollars destiné à renouveler quelque 2,800 camions militaires de 2½ tonnes, et dire à quel moment il prévoit annoncer une décision à cet effet?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, dans le programme de modernisation de l'équipement des forces armées, il est vrai, comme l'a dit l'honorable député, qu'il y existe un programme en vue de l'achat de plusieurs camions militaires. Nous sommes en train de préparer les devis des soumissions et, comme d'habitude, nous verrons à ce que les retombées économiques ou industrielles soient aussi bien réparties que possible dans toutes les provinces, et surtout dans celle de Québec.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA PENSION PROPORTIONNELLE POUR LES VEUVES D'ANCIENS COMBATTANTS

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Étant donné que la proposition de verser des pensions proportionnelles aux veuves d'anciens combattants invalides dont la pension d'invalidité était inférieure à 48 p. 100 bénéficie d'un appui généralisé, et étant donné que le ministre a déclaré aux médias il y a quelques semaines qu'il se proposait de présenter un projet de loi en ce sens, pourrait-il nous dire si la Chambre en sera saisie dans un avenir rapproché?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, je n'oublie pas une seconde la mesure législative à laquelle le député fait allusion, et j'ajouterais que je suis parfaitement au courant de la mesure présentée par l'ancien ministre. On a déjà beaucoup travaillé à cette mesure. Je ferai de nouvelles recommandations et je m'entretiendrai de cette question avec mes collègues à une date qui n'a pas encore été fixée.

M. Knowles: Lorsque le ministre présentera une mesure législative à ce propos, entend-il présenter en même temps le projet de refonte, promis depuis longtemps, de la loi sur les allocations aux anciens combattants et des autres lois intéressant les anciens combattants qui ont grand besoin d'être remises à jour?

M. MacDonald: Madame le Président, toutes ces questions sont actuellement à l'étude au ministère.

* * *

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

LES RECOMMANDATIONS DE PLUSIEURS COMMISSIONS—LE MINISTRE CHARGÉ D'EN COORDONNER L'APPLICATION

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. Dans son rapport rendu public aujourd'hui, le vérificateur général invite le gouvernement à coordonner l'application des recommandations du rapport Lambert, de la Commission d'Avignon et du vérificateur général.

Le premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement a décidé de charger un seul ministre de cette coordination et, le cas échéant, quel est ce ministre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président, c'est le président du Conseil privé qui en est chargé.

M. Beatty: Ma question supplémentaire s'adresse soit au président du Conseil privé, soit au premier ministre. Dans son rapport rendu public aujourd'hui, le vérificateur général consacre tout un chapitre à la nécessité d'améliorer l'imputabilité et le contrôle dans les sociétés fédérales de la Couronne, comme le recommandait le bill C-27 que notre gouvernement avait présenté.

Étant donné que le discours du trône recommande la création de trois nouvelles sociétés de la Couronne, sans faire état de l'intention du gouvernement actuel de présenter à son tour une mesure législative concernant les sociétés de la Couronne, et qu'il n'y a rien à ce sujet dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui, pourquoi le gouvernement refuse-t-il toujours d'agir ou de faire état de son intention d'agir pour améliorer l'imputabilité et le contrôle dans les sociétés de la Couronne?

● (1500)

M. Trudeau: Madame le Président, j'aurais pensé que l'ancien ministre était mieux placé que n'importe qui pour répondre à cette question. Il sait parfaitement que le gouvernement libéral a travaillé au moins pendant deux ans à une mesure concernant la responsabilité et le contrôle des sociétés de la Couronne et que le projet de loi donné au ministre lorsque son gouvernement a pris le pouvoir avait été préparé par notre gouvernement. Donc, il connait parfaitement nos intentions à cet égard.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BAKER (NEPEAN-CARLETON)—LA PRÉSUMÉE VIOLATION DU SECRET

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): J'ai donné à M^me^ le Président préavis d'une question de privilège concernant le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy).

A 2 h 15 aujourd'hui, M^me^ le Président a déposé devant la Chambre des communes le rapport du vérificateur général à la Chambre des communes pour l'année financière se terminant le 31 mars 1979 et dans lequel il est fait mention des activités gouvernementales. Au début de la journée, avant que le rapport ne soit déposé à la Chambre des communes, chaque député a reçu une déclaration concernant les prestations d'assurance-chômage payées en trop en 1978 d'après l'évaluation du vérificateur général du Canada, déclaration faite par l'honorable Lloyd Axworthy, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le 16 avril 1980.

Cela s'est passé ce matin, avant que le rapport ne soit déposé à la Chambre des communes et au moment même où le rapport du vérificateur général était communiqué à huis clos aux journalistes et aux députés, au cours d'une séance à laquelle un certain nombre de députés assistaient. J'ignore si le ministre y était ou non. Il n'avait peut-être aucune raison d'y assister. Sans le moindre doute, il faisait bien allusion au rapport du vérificateur général, car dans les documents qu'il a fait distribuer à l'avance dans tous nos bureaux on peut lire:

Le rapport annuel du vérificateur général déposé aujourd'hui . . .

C'est au passé, «déposé aujourd'hui». Et ensuite:

. . . évalue à 290 millions de dollars les prestations d'assurance-chômage qui auraient été payées en trop en 1978.

Puis il cite un certain nombre de chiffres puisés dans le rapport du vérificateur général.

Le fait est que les députés qui ont vu ce rapport étaient évidemment tenus au secret à ce propos tant que la Chambre des communes n'en était pas saisie. Je pense qu'il s'agit là d'une question fort grave, et à double titre. Premièrement, le ministre a manqué de courtoisie à l'égard du vérificateur général.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je ne sais pas si le ministre est au courant, mais le vérificateur général relève du Parlement et non de lui. Et d'un. Deuxièmement, il s'agit d'une violation des privilèges de la Chambre, ce dont un ministre devrait savoir se garder. Il faudrait exiger que le ministre s'excuse à la Chambre auprès du vérificateur général et qu'il donne au moins une explication à la Chambre des communes, après s'être s'excusé auprès d'elle d'avoir violé ses privilèges.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, il est regrettable que pendant les vacances forcées dont le député a bénéficié depuis le 18 février, il ne se soit pas donné la peine de lire les rapports que son gouvernement avait publiés. S'il l'avait fait, il saurait qu'en octobre 1979 la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada a publié son rapport annuel, auquel était joint le rapport consacré par le vérificateur général à l'activité de cette commission, et de la sorte les chiffres et les nombres exacts qu'il contenait ont été déposés en octobre 1979.

M. Baker (Nepean-Carleton): Déposé aujourd'hui.

M. Axworthy: Tout ce qui concerne les paiements excédentaires de la Commission canadienne de l'Emploi et de l'Immigration figurait dans le rapport du vérificateur général déposé à la Chambre en octobre 1979.

Le rapport publié aujourd'hui a pour seul but d'expliquer aux députés les diverses mesures que nous avons prises pour remédier à la situation, une fois qu'ont été connus les exposés en question du vérificateur général. Il s'agissait simplement d'informer les députés, pour éviter qu'ils ne se lancent dans des accusations intempestives et pour qu'ils comprennent que le gouvernement a pris les mesures qui s'imposaient pour remédier à la situation à la suite du rapport du vérificateur général, qui avait été publié en octobre dernier, par le gouvernement de l'honorable député. Je lui conseille donc de lire ce rapport.

Des voix: Bravo!

Une voix: Il a été déposé aujourd'hui. Drôle d'explication.

M. HNATYSHYN—OBSTACLE À LA DIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CHAMBRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je soulève la question de privilège à la première occasion qui m'est donnée après avoir été informé de circonstances qui portent atteinte aux droits et privilèges de tous les députés de la Chambre des communes, en particulier aux droits et prérogatives afférents à la télédiffusion des délibérations de notre assemblée. Plus particulièrement, je tiens à signaler ici qu'à Saskatoon, le gouvernement provincial, par l'entremise de sa société de la Couronne, Sask Tel ou Saskatchewan Telecommunications, a en fait empêché la transmission des délibérations de la Chambre des communes à l'intention des citoyens de cette ville.

Une voix: C'est une honte.

M. Hnatyshyn: La responsabilité qui incombe à la présidence, les enquêtes qu'elle doit mener et les mesures qu'elle doit prendre pour protéger les droits des députés m'obligent à soulever cette question à ce moment précis. Apparemment, ce qui s'est produit, c'est que la société Saskatoon Telecable Limited a reçu la transmission des délibérations assurée par les services de la présidence et dirigée vers la Saskatchewan. La compagnie a capté les signaux et devait retransmettre les délibérations par les lignes qui lui appartiennent et qu'elle contrôle à Saskatoon. En fait, on a empêché la retransmission de ces délibérations.

J'aimerais savoir du ministre compétent, le secrétaire d'État et ministre des Communications (M. Fox) quelle attitude le gouvernement entend prendre face à cette intervention et en ce qui concerne la responsabilité et la compétence en matière de télédiffusion au Canada, plus particulièrement lorsque celle-ci touche la Chambre des communes. Je porte la question à votre attention, madame le Président; j'en fais une question de privilège d'autant plus que la diffusion des délibérations de la Chambre des communes est de votre ressort. On a ici empêché la retransmission des délibérations à l'intention de la population canadienne. Je demande que l'on établisse un règlement concernant cette question de sorte que la situation ne se reproduise plus à Saskatoon.

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je déplore qu'un tel état de choses en soit venu à empêcher la population, plus particulièrement celle de la région de Saskatoon, si j'ai bien compris le problème, de suivre les travaux de la Chambre des communes au cours de la semaine.

Cette question m'a été signalée tard hier soir. Je dois dire qu'il semble, à première vue, que tout cela se résume à un conflit entre la société de câblodiffusion et la Saskatchewan Telephone Company. Quoi qu'il en soit, si M^me^ le Président le désire, je suis tout à fait prêt à mettre tous les moyens d'enquête dont dispose mon ministère au service de la présidence afin qu'elle puisse tirer l'affaire au clair et lui faire rapport.

M. ANDRE—PRÉAVIS D'UNE QUESTION DE PRIVILÈGE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, étant donné l'absence du chef de l'opposition (M. Clark), je voudrais seulement vous aviser de son intention de soulever demain la question de privilège suite aux propos que le premier ministre (M. Trudeau) a tenus hier, au cours du débat sur l'Adresse, propos qui pourraient intéresser plus particulièrement le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde).

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): M^me^ le Président, vous n'avez pas encore rendu de décision à propos de la question de privilège soulevée par le député de Nepean-Carleton (M. Baker). Il ne fait aucun doute qu'il était précisément question du rapport du vérificateur général déposé aujourd'hui. Peut-être voudrez-vous madame le Président étudier la question et nous faire part de votre décision demain.

● (1510)

D'après moi, parmi les responsabilités que vous venez d'assumer, l'une d'elles consiste à faire respecter les droits et privilèges des députés. En vertu de l'un de ces privilèges traditionnels ce n'est pas ainsi qu'agissent les ministres surtout en pareil cas alors qu'on avait convoqué une séance d'information à huis clos et pris toutes les mesures de sécurité nécessaires justement pour éviter une fuite. Or, en publiant ce communiqué, il semble que le ministre ait voulu lui-même la provoquer.

Madame le Président, d'après moi il n'y a pas à s'y tromper et le ministre s'est mis dans de très mauvais draps. Ou bien il reconnaît son erreur et présente des excuses ou bien vous, madame le Président devrez décider si le ministre a enfreint les droits et privilèges des députés, auquel cas nous pourrions par la suite prendre les mesures qui s'imposent.

[*Français*]

Mme le Président: Je désire faire remarquer à l'honorable député que l'honorable député de Nepean-Carleton (M. Baker) n'a pas fait suivre son intervention d'une motion et que, par conséquent, je n'avais pas à y donner suite.

L'on peut considérer que les remarques de l'honorable député de Nepean-Carleton découlent, en quelque sorte, des délibérations de cette Chambre parce qu'il existe certainement des affinités entre ce qu'il a dit et le fait que j'ai aujourd'hui déposé un document. Mais comme il n'y avait pas de motion, je ne peux pas y donner suite, et il est compris que les explications de l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) nous suffisaient.

[*Traduction*]

M. Nielsen: J'aimerais ajouter quelques mots madame le président, sans pour autant contester votre décision.

Mme le Président: A l'ordre. Je crois que les députés se font une idée assez claire de la chose. J'ai dit que puisque les propos du député n'avaient pas été précédés d'un avis de motion, il n'y avait aucune raison que je donne suite à sa suggestion. Les explications du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) devraient suffire aux députés.

M. NIELSEN—LA COUTUME CONCERNANT LA QUESTION DE PRIVILÈGE

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le président, j'invoque une autre question de privilège portant sur les coutumes de la Chambre.

Mme le Président: S'agit-il d'une nouvelle question de privilège?

M. Nielsen: En effet, madame le président, étant donné la façon dont vous avez réglé cette question. Chaque fois qu'un député a soulevé une question de privilège qu'elle soit accompagnée ou non d'une motion de fond, vos prédécesseurs n'ont jamais manqué de se prononcer sur la validité de la question de privilège elle-même.

En fait il existe deux façons de disposer d'une question de privilège: il y a la manière illustrée aujourd'hui par le sort fait à celle du député de Nepean-Carleton (M. Baker), et l'autre qui est l'étude en bonne et due forme d'une question précédée du préavis requis par le Règlement.

Je vous le rappelle, madame le Président, jusqu'ici les Orateurs de la Chambre et votre prédécesseur immédiat en particulier ont toujours pris le temps de juger de questions de privilège de cette nature, que les députés n'ont pas manqué de soulever régulièrement au cours de nos délibérations. En effet, quand les députés d'en face siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, c'est ainsi que l'on traitait ces questions; l'Orateur décidait s'il y avait lieu ou non de croire que les droits et privilèges des députés n'avaient pas été respectés.

J'ose espérer, madame le Président, et ce n'est pas en vain, j'en suis sûr, que vous vous conformerez à l'usage et que vous nous éviterez d'être obligés, désormais, de faire précéder chaque question de privilège d'un avis et d'une motion de fond.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je vous prierais humblement de ne pas trop vous laisser influencer par ce genre de cours de procédure, étant donné que le Règlement est très clair à ce sujet. La deuxième question de privilège que semble vouloir soulever le député n'est nulle autre chose qu'une critique de la décision que vous avez rendue, basée sur le Règlement de la Chambre. Effectivement tous les députés savent que vous ne pouvez pas déclarer s'il y a ou non *prima facie* matière à question de privilège lorsqu'une motion n'est pas présentée, et il n'y avait pas de motion.

Dans le passé, madame le Président, certains députés se sont servis de la question de privilège pour soulever une argumentation ou un débat, il est vrai que cela s'est produit, mais il arrivait toujours que le président de la Chambre conclue en disant: Mais écoutez, c'est une question intéressante, mais ce n'est là que matière à débat. Je n'y vois pas de question de privilège qui soit susceptible de faire l'objet d'une étude ou d'une décision par la Chambre, parce qu'ultimement c'est la Chambre qui décide si oui ou non il y a question de privilège. Alors, madame le Président, on peut, je pense, profiter de l'occasion pour plaider qu'à l'avenir on n'abuse pas indûment du temps de la Chambre pour soulever ce genre de débat et que lorsqu'un député ou la Chambre se sentent vraiment lésés dans leurs privilèges, on fasse suivre l'intervention d'une motion en bonne et due forme.

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, il est curieux de constater combien les attitudes changent d'une législature à l'autre, selon que les députés siègent d'un côté ou de l'autre de la Chambre.

J'ai suivi attentivement les propos de mon collègue, le député du Yukon (M. Nielsen), au sujet de ce qui aurait pu être interprété comme une décision de votre part et si je me sers de cette expression, c'est que mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre, a l'intention de contester une décision de madame le Président.

Or, madame le Président, vous n'avez pas rendu de décision, particulièrement en ce qui concerne le fond de la question de privilège et de mes remarques. Vous avez simplement dit que la question n'était pas précédée d'une motion. Toutefois, comme l'a dit le député du Yukon, une question de privilège a été soulevée, même si on ne l'a pas fait précéder d'une motion et notamment en ce qui concerne ma proposition, aussi précise ou imprécise soit-elle, vous n'avez toujours pas décidé si le député avait enfreint les privilèges de la Chambre, votre décision devant porter sur le fond et non sur la forme. Je rappelle respectueusement à la présidence que la Chambre demeure saisie de la question laquelle, je l'espère, sera résolue.

J'ose croire que la procédure proposée par mon collègue est acceptable, madame le Président, et avec tout le respect que je vous dois, je vous saurais gré de l'étudier. Si vous jugez, à la suite de ce qui s'est produit, qu'il y a lieu de soulever la question de privilège, il suffira d'ordonner qu'une motion soit rédigée et présentée. Cela s'est produit auparavant. Nous en avons l'habitude.

Je me permets de vous recommander cette façon de procéder car, en ce qui concerne d'éventuelles questions de privilège—et il ne s'agit pas ici de juger les décisions de Votre Honneur—il importe que la décision ne soit pas prise à la légère; en outre, il ne faudrait certes pas que la Chambre estime que la question a été tranchée alors qu'en réalité vous avez seulement traité de la forme et non du fond.

[*Français*]

Mme le Président: Il me semble que si justement nous voulons que les procédures de cette Chambre soient conduites dans l'ordre il faut respecter la procédure. J'ai décidé qu'il n'y avait pas de question de privilège parce que les remarques de l'honorable député n'ont pas été suivies d'une motion. Je reconnais qu'il y a matière à débat et je suis prête à entretenir un débat sur cette question-là mais, étant donné les circonstances, il me semble que les choses sont très claires et qu'il n'y a pas de question de privilège.

● (1520)

[*Traduction*]

M^lle MACDONALD—LES JEUX OLYMPIQUES DE MOSCOU—DEMANDE DE DÉPÔT D'UNE LETTRE

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, je soulève une question de privilège qui découle de la période des questions. Il s'agit de la réponse—ou de la non-réponse—donnée par le premier ministre (M. Trudeau) quand on lui a demandé de déposer un double d'une lettre dont il a parlé hier. Il s'agit de la lettre qu'il aurait envoyée au président Carter, lettre dont il a cité des passages et à laquelle il a largement fait allusion.

Il est de coutume que tout député auquel nous demandons de déposer un document dont il a parlé se soumette normalement à la volonté de la Chambre. Il n'en a pas été de même aujourd'hui dans le cas du premier ministre. Ses remarques d'hier ont suscité de la confusion, à la fois dans son bureau et au ministère des Affaires extérieures. J'en veux pour preuve les trois explications fournies par divers ministères à la suite de la réponse qu'il a donnée à la Chambre des communes.

Afin de tirer au clair la question et de savoir précisément de quoi parlait le premier ministre quand il a fait allusion à la lettre devant la Chambre, il ne serait que normal et conforme aux coutumes de la Chambre qu'il dépose le document quand on le lui demande. Par conséquent, au sujet de cette question de privilège, je vous demande de voir à ce que le règlement soit appliqué et à ce que le premier ministre dépose le document en question.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je vous suggère de prendre cette question en délibéré. Je vais en parler au très honorable premier ministre, mais j'étais présent et il me semble que le premier ministre s'est référé à des notes, et lorsqu'on se réfère à des notes, il n'y a aucune obligation de déposer quelque document que ce soit. Mais à tout événement, le premier ministre pourra lui-même expliquer ce qu'il a dit.

Mme le Président: La suggestion du président du Conseil privé me paraît sage, je prendrai cette question en délibéré.

[*Traduction*]

Mlle MacDonald: Madame le Président, au sujet de cette même question de privilège, le premier ministre (M. Trudeau) a fait la déclaration suivante que je cite, pour la gouverne du président du Conseil privé (M. Pinard), telle qu'elle a paru dans le hansard, à la page 21:

> Pour ce qui est des Jeux olympiques et d'autres questions, nous ne nous sommes pas contentés de définir une politique qui soit propre à nous et, à cet égard, j'ai écrit dernièrement au président Carter pour l'aviser que nous approuvions les mesures qu'il a annoncées et que nous adopterions une ligne de conduite semblable.

Le premier ministre parlait des Jeux olympiques. Il faisait allusion à une lettre qu'il avait envoyée au président Carter au sujet de mesures qu'il approuvait et il a dû ensuite faire expliciter sa réponse par son bureau. Nous demandons simplement au premier ministre de déposer la lettre en question.

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, si je peux humblement vous suggérer de ne plus prendre la question en délibéré, madame le Président, il n'y a absolument aucune question de privilège. Ce n'est pas parce que le premier ministre se réfère à une lettre dans les propos qu'il tient qu'il est obligé de la déposer à la Chambre. Il n'y a absolument aucun article du Règlement de la Chambre qui oblige un député ou un ministre ou le premier ministre à déposer un document s'il ne s'y réfère pas et s'il ne l'a pas devant lui, et ce n'est pas du tout ce que dit l'extrait des Débats cité par mon honorable collègue.

[*Traduction*]

Mme le Président: Comme cette question concerne le premier ministre (M. Trudeau), qui est absent de la Chambre, peut-être voudra-t-il s'expliquer demain. Quoi qu'il en soit, je vais aviser.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MAYER—LES QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES PERMISES AUX MINISTÉRIELS PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la coutume qui semble s'établir et qui consiste à permettre aux ministériels une question supplémentaire au cours de la période des questions. Nous disposons d'un temps limité pendant la période des questions pour faire état des préoccupations de nos commettants et de l'ensemble du pays. Si cette pratique devient monnaie courante, je crains d'être privé de l'opportunité de soulever des questions importantes qui préoccupent mes commettants.

Des voix: Oh, oh!

M. Mayer: Les ministériels ont accès au cabinet et au caucus. Avec déférence, madame le Président, je vous recommande de bien réfléchir à la question avant de permettre à cette pratique de se propager.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

DÉPÔT DES ÉTUDES

Mme le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre des études spéciales faites par le Commissaire aux langues officielles et portant sur la bibliothèque du Parlement et sur l'organisation administrative de la Chambre des communes.

* * *

[*Français*]

PETRO-CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 41(2) du Règlement, je désire déposer dans les deux langues officielles le rapport annuel de Petro-Canada pour l'année se terminant le 31 décembre 1979.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

MESURE VISANT À ACCROÎTRE LES PRÊTS AUX IMMIGRANTS

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) demande à présenter le bill C-2, tendant à modifier la loi de 1976 sur l'immigration.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Dépôt de bills

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) demande à présenter le bill C-3, tendant à modifier la loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE 1980 SUR LES SUBVENTIONS AUX MUNICIPALITÉS

MESURE VISANT L'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics) demande à présenter le bill C-4, concernant les subventions aux municipalités, provinces et autres organismes exerçant des fonctions d'administration locale qui lèvent des impôts fonciers.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES ACCORDS DE BRETTON WOODS

MESURE VISANT À ACCROÎTRE LE MONTANT DES DROITS DE TIRAGE SPÉCIAUX

L'hon. Pierre Bussières (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le bill C-5, tendant à modifier les accords de Bretton Woods.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE 1980 REMANIANT LA LÉGISLATION BANCAIRE

MESURE CONCERNANT LES INSTITUTIONS BANCAIRES

L'hon. Pierre Bussières (au nom du ministre des Finances) demande à présenter le bill C-6, tendant à remanier la loi sur les banques, à modifier la loi sur les banques d'épargne de Québec et la loi sur la Banque du Canada, à instituer l'Association canadienne des paiements et à apporter à certaines autres lois des modifications corrélatives».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée).

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LE POISSON SALÉ

AMENDEMENT VISANT À L'AUGMENTATION DU POUVOIR D'EMPRUNT DE L'OFFICE CANADIEN DU POISSON SALÉ

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans) demande à présenter le bill C-7, tendant à modifier la loi sur le poisson salé.

Dépôt de bills

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA PROTECTION DES PÊCHERIES CÔTIÈRES

MODIFICATION RELATIVE AUX SANCTIONS QUI PUNISSENT LES CONTRAVENTIONS

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans) demande à présenter le bill C-8, tendant à modifier la loi sur la protection des pêcheries côtières.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

● (1530)

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE BUREAU D'INFORMATION SUR LE TRAVAIL

MESURE VISANT L'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail) demande à présenter le bill C-9, tendant à constituer le Bureau d'information sur le travail.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS CANADIENNES SANS BUT LUCRATIF

MESURE RÉGISSANT LES SOCIÉTÉS CANADIENNES SANS BUT LUCRATIF

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes) demande à présenter le bill C-10, tendant à régir les sociétés canadiennes sans but lucratif.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'INSPECTION DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

L'INSPECTION DES COMPTEURS ÉLECTRIQUES ET DES COMPTEURS À GAZ ET LES APPROVISIONNEMENTS

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes) demande à présenter le bill C-11, concernant l'inspection des compteurs électriques et des compteurs à gaz et les approvisionnements.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée).

LA LOI DE 1980 SUR LA FAILLITE

MESURE CONCERNANT LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes) demande à présenter le bill C-12, concernant la faillite et l'insolvabilité.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA

LA RELOCALISATION D'AGENCES GOUVERNEMENTALES

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics) demande à présenter le bill C-13, concernant la relocalisation d'agences gouvernementales.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES PRIVILÈGES ET IMMUNITÉS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé) (au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures) demande à présenter le bill C-14, tendant à modifier la loi sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'AIDE À L'ALIMENTATION DES ANIMAUX DE FERME

MESURE CONCERNANT LES COÛTS DE TRANSPORT

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé) (au nom du ministre de l'Agriculture) demande à présenter le bill C-15, tendant à modifier la loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mardi 15 avril, de la motion de Mme Côté: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Clark (Yellowhead) (p. 31) et du sous-amendement de M. Broadbent (p. 43).

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, lorsque j'ai interrompu mon discours hier soir, je disais que le gouvernement péquiste n'était pas fiable, qu'il avait abusé dans le passé et qu'il tenterait encore d'abuser dans l'avenir de la confiance des gens bien intentionnés. Conscient qu'un grand nombre de Canadiens veulent une nouvelle constitution canadienne, le Parti québécois tente par son référendum au Québec d'obtenir un mandat de négocier avec le reste du Canada une nouvelle entente. Il ne faut pas se laisser duper par ce stratagème péquiste. Cette nouvelle entente qu'une grande majorité de Canadiens désirent, c'est une entente entre les Canadiens du Québec et ceux des autres provinces à l'intérieur du Canada, pas une entente entre le Québec d'un côté et le Canada de l'autre, pas une entente entre deux entités souveraines, d'un côté et de l'autre, face à face, comme le souhaite René Lévesque.

Ceux qui voudraient donc donner à M. Lévesque un mandat de négocier une nouvelle entente à l'intérieur du Canada se leurrent grandement, car ils devraient savoir et se rappeler que l'option connue, que l'objectif avoué du Parti québécois, c'est de sortir du régime fédéral. Donc la souveraineté, c'est l'objectif, l'association, c'est un ajout commode pour le Parti québécois afin de tenter d'obtenir plus de votes au référendum. En 1976, en votant pour le Parti québécois, on s'est mis la main dans le tordeur, en 1980, en votant oui au référendum, c'est tout le bras qui y passera et normalement, quand on a le bras dans le tordeur, il est bien difficile ensuite d'éviter que tout le corps y passe avec.

C'est pourquoi par votre entremise, monsieur le président, je veux demander à mes électeurs et à mes électrices de la circonscription de Montréal-Papineau et à tous mes concitoyens du Québec: Franchement, êtes-vous «tannés» d'être bien dans le Canada? Franchement, êtes-vous «tannés» d'appartenir à l'un des plus grands pays du monde? Êtes-vous «tannés» de jouir de l'un des plus hauts niveaux de vie? Êtes-vous «tannés» de bénéficier de tous les avantages et de toutes les richesses de la fédération canadienne? Avez-vous vraiment des griefs si sérieux que vous ne pensiez pouvoir les régler à l'intérieur du Canada? Sincèrement, je crois que non. Moi je crois que vous n'avez pas raison d'être «tannés» de tout ça et que, par conséquent, il est très important que vous votiez non le 20 mai prochain.

● (1540)

Les péquistes veulent faire croire que les impôts payés à Ottawa par les Québécois, s'ils allaient à la place au gouvernement du Québec, ce dernier pourrait financer les mêmes programmes sociaux, assurer les mêmes services à la population et générer les mêmes retombées économiques. Ceci est faux, ceci est «archifaux», il n'aurait pas assez d'argent à moins, bien sûr, qu'il augmente substantiellement les impôts des Québécois.

Au cours du débat référendaire à l'Assemblée nationale, les séparatistes y ont vraiment mis le paquet. C'est vraiment le cas de le dire: le ridicule ne tue pas. Les énormités prononcées par le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon, n'avaient d'égal que la rondeur du personnage. Comment M. Garon peut-il sérieusement prétendre que les agriculteurs constituent le groupe de citoyens qui va le plus profiter de la souveraineté du Québec, alors que ni lui ni son chef, M. Lévesque, ne veulent garantir aux producteurs laitiers le même niveau de quotas qu'ils ont présentement à l'intérieur du programme canadien? C'est une chose de dire que le gouvernement du Québec donnera aux agriculteurs le même subside que le gouvernement fédéral donne, mais si l'on diminue les quotas, ce sont des milliers de dollars que chaque agriculteur perdra parce que sa production ne sera plus vendue dans les autres provinces canadiennes comme c'est le cas présentement et parce que sa surproduction ne sera pas admissible au subside.

La contribution totale d'Agriculture Canada à l'activité économique des diverses régions du Québec se chiffre par année entre 450 et 500 millions de dollars, sans compter l'aide du ministère de l'Expansion économique régionale qui dépense aussi plusieurs millions de dollars chaque année pour le développement agricole de certaines régions du Québec. M. Garon a été bien silencieux sur les services qu'Agriculture Canada rend aux cultivateurs du Québec par l'entremise de ses instituts de Sainte-Foy, ses fermes expérimentales de la Pocatière et de Normandin, sa station de recherche de Lennoxville, ses installations à Saint-Jean ou à Saint-Hyacinthe. M. Garon n'a pas parlé non plus de l'aide considérable qu'Ottawa a donnée à la Coopérative agricole de Granby, la plus grosse coopérative au Canada, et à plusieurs autres coopératives laitières du Québec également. En réalité, monsieur le président, je peux dire ceci: le bon cultivateur qui a les deux pieds sur le plancher des vaches va être le dernier à se faire passer un Québec par les séparatistes.

J'aimerais également, puisque je représente une circonscription de la région de Montréal, dire au ministre québécois, M. Bernard Landry, qui se félicite de faire beaucoup pour la relance économique de Montréal, avec son programme OSE, qu'il a beau se glorifier, s'encenser, se péter les bretelles, qu'il a beau multiplier la publicité à la télévision au sujet de ce programme, eh bien, il a l'air d'un enfant d'école en train d'arroser timidement sa patinoire avec sa petite *hose* à jardinage, alors que le gouvernement canadien, lui, est beaucoup mieux équipé avec un bon gros tuyau d'arrosage de pompier pour faire un travail efficace et beaucoup plus important dans la région montréalaise. Il suffit de se rappeler que chaque année le gouvernement du Canada dépense directement dans la région de Montréal quelque cinq milliards de dollars en salaires, en aide sociale, en subventions, en dépenses d'immobilisation, en prêts garantis ou en contrats octroyés.

Le gouvernement du Canada est très présent à Montréal, il est omniprésent. Je pense à Air Canada, au Canadien National, aux Ports nationaux, aux grands établissements postaux, à Transport Canada avec ses aéroports de Mirabel et de Dorval, à la Banque fédérale de développement, à l'Office national du film, à la Canadair, à Radio-Canada. Toutes ces compagnies, tous ces ministères disparaîtraient de Montréal ou à tout le moins diminueraient de moitié si le Québec se séparait. Alors, M. Landry, pour compenser pour de telles pertes aura besoin de beaucoup plus que sa petite OSE. Les contrats qu'Ottawa donne à Montréal, et je termine sur ces paroles, les contrats que nous donnons sont absolument importants à la vitalité économique de Montréal. Je dis qu'il n'y a rien de petit à dire non, que le non que je demande à mes électeurs est beaucoup plus significatif, le non a beaucoup plus de force de caractère, de courage et de sagesse qu'un oui d'abdication, d'abandon et de démission.

Monsieur le Président, je veux rester dans ce pays et contribuer à le renouveler.

M. l'Orateur adjoint: Je regrette, mais le temps de parole de l'honorable député est écoulé.

[*Traduction*]

M. Gordon Towers (Red Deer): Monsieur l'Orateur adjoint, c'est avec un grand plaisir que je m'acquitte de mon premier devoir agréable en cette trente-deuxième législature en offrant à madame le Président mes meilleurs vœux à l'occasion de sa nomination aux fonctions lourdes de responsabilité d'Orateur de cette assemblée. Que la divine Providence la guide dans ses décisions. Je suis convaincu que madame le Président, avec sa compétence, son expérience et son charme, servira fort bien cette institution. Elle peut être assurée de mon respect et de ma collaboration en tout temps.

J'espère sincèrement que cette trente-deuxième législature sera efficace, digne de confiance et résolue à s'attaquer aux problèmes fondamentaux auxquels notre grand pays fait face. Ces problèmes ne seront pas résolus par des mesures de replâtrage, des expédients ou des récompenses distribuées ici et là. Nous réussirons à les résoudre si nous pouvons les cerner, nous y attaquer et adopter des mesures à long terme pour y remédier. Voilà pourquoi, j'ai été heureux d'entendre le premier ministre (M. Trudeau) déclarer dans le discours du trône que les députés auraient le privilège et l'occasion de plaider la cause de leurs commettants.

Je voudrais lire l'extrait du discours du trône auquel je fais allusion et qui se trouve à la page 6 du hansard du 14 avril 1980:

> Comme à tous vos collègues de la Chambre des communes, il vous incombe, à vous qui avez reçu la confiance de la population de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, de représenter vos commettants devant l'ensemble du pays. Mais la situation actuelle vous confère de façon encore plus marquée la responsabilité de représenter le pays auprès de vos commettants. C'est là une tâche que nul autre ne peut accomplir à votre place et mon gouvernement est pleinement disposé à vous épauler dans vos efforts.

C'est un défi que le premier ministre nous a demandé de relever. C'est un défi qu'en tant que représentant de la province de l'Alberta, je suis prêt à relever; mais pour que nous puissions accomplir notre mission, il faut que les membres du gouvernement collaborent avec nous et qu'ils nous écoutent. C'est fondamental. Je tiens à insister en particulier sur le fait que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) doit écouter avec beaucoup d'attention ce que nous avons à dire. Nous siégeons ici non seulement pour représenter le Canada, mais aussi pour représenter nos circonscriptions respectives et la province de l'Alberta avec ses ressources, et ce privilège, tous les députés devraient l'avoir. En tant que représentants élus, nous devons oublier les coteries et chercher à servir l'intérêt national. La nation attend du Parlement qu'il lui serve de guide, qu'il la dirige, qu'il lui donne les moyens sociaux et politiques lui permettant de chercher son identité et de réaliser l'unité nationale.

● (1550)

Le discours du trône parle de l'appel des sirènes. On en entend partout au Canada, des appels de sirènes: ils sont stridents, aigus, effrayants. Ils invitent à la désunion. Ils soulèvent les unes contre les autres les régions et les provinces. Ils pourront précipiter la balkanisation du Canada. L'heure est venue d'agir. Les hommes et les femmes de bonne volonté peuvent encore intervenir dans le débat. Il est encore temps de réparer le mal, de redresser les déséquilibres et d'apporter l'unité là où règne la division.

Je représente une circonscription d'Alberta, mais je suis avant tout un citoyen du Canada qui veut le demeurer, un Canadien de l'Alberta, province qui fait partie d'une grande Confédération, une Confédération qu'il faut renforcer. Naturellement, si le ministre de l'Énergie, entre autres, fait preuve d'insensibilité, il se peut qu'il nous complique la tâche en Alberta, car, je le répète, nous sommes ici pour protéger les droits et privilèges de cette province.

Les représentants de cette province et leur Assemblée législative ont élaboré des programmes, et je pense que le ministre de l'Énergie est prêt à les écouter. Toute action unilatérale de la part d'un membre du gouvernement peut détruire la confiance nécessaire au raffermissement de la Confédération. Je ne saurais rappeler trop souvent au gouvernement ce qui pourra arriver s'il ne se donne pas la peine de nous écouter et d'agir en tenant compte de notre avis.

Quels sont donc les maux dont souffrent notre nation? Quels sont les problèmes qu'il nous faut résoudre? A l'époque où le présent ministre des Transports (M. Pepin) était ministre de l'Industrie et du Commerce au début des années 70, c'est là que l'industrie a commencé à se détériorer. Tout dernièrement, sous la direction du précédent ministre des Transports le député de Vegreville (M. Mazankowski), l'Ouest du Canada a commencé à se relever. On en a parlé à la Chambre, je m'en souviens très bien. Un ancien ministre des Transports qui siège maintenant à l'autre endroit, a déjà dit que tout notre système de transport était un fouillis. Ce fouillis, le député de Vegreville était en train d'y remédier. J'espère que le nouveau ministre des Transports continuera l'œuvre si bien commencée par le député de Vegreville.

Je dois vous faire bien comprendre, madame le Président, que jusqu'à présent, le ministre des Transports s'y est mal pris. Il a semé le doute chez les agriculteurs de l'ouest du Canada en insinuant qu'il pourrait faire cesser une partie de l'aide au développement qui se fait à Prince Rupert. Ce n'est certainement pas la façon de rendre confiance aux gens de l'Ouest, y compris ceux de l'Alberta que je représente.

Madame le président, je dois également souligner qu'il faudrait convaincre les membres du consortium s'intéressant à cette affaire que le gouvernement national ne les trompera pas ou ne leur donnera pas de mauvais conseils. Ce n'est pas la situation à l'heure actuelle et ils ont des doutes. J'espère que le ministre des Transports reconnaîtra ce problème immédiatement et dissipera les doutes de ces représentants qui sont membres du consortium.

Nous ne devons jamais oublier que le Canada fait l'envie de la majorité du reste du monde. Nous possédons le lot de propriété immobilière le plus précieux de la planète. Nous avons les ressources naturelles. Nous avons les ressources humaines pour accomplir de grandes choses. Nous avons les matières premières, physiques et humaines. Comme peuple, ce peut-il que nous n'ayons pas les connaissances et l'initiative nécessaires pour utiliser ces ressources à bon escient? Je ne le crois pas.

Nous avons les moyens et les ressources financières pour construire une grande nation mais nous ne devons plus nous contenter de solutions temporaires à des problèmes chroniques et à long terme. Nous n'avons pas de stratégie industrielle. Que serait le Canada aujourd'hui si nous avions eu une stratégie industrielle et une politique scientifique efficaces? En 1978, nous avons dépensé moins de 1 p. 100 du PNB pour la recherche et le développement. Les États-Unis ont dépensé 2.3 p. 100; la Suisse, 2.2 p. 100; l'Allemagne de l'Ouest, 2.1 p. 100; les Pays-Bas, 2 p. 100; la Suède, 1.8 p. 100; le Japon, 1.7 p. 100; les pays scandinaves, 1.4 p. 100.

En 1972, le comité Lamontagne a recommandé au Canada d'envisager des dépenses brutes de 2.5 p. 100 du PNB pour les recherches et le développement avant 1980. On n'a pas donné suite à cette recommandation et les dépenses de recherche et de développement ont, en fait, baissé à moins de 1 p. 100 et elles restent à ce niveau depuis huit ans.

Vous vous demandez peut-être, monsieur l'Orateur, pourquoi je me préoccupe tellement de la recherche et du développement. Je ferai remarquer aux députés que les exploitants agricoles comptent davantage sur la recherche et les innovations technologiques que bien d'autres entreprises du Canada. Nous avons besoin d'engrais, de nouveaux types de céréales, de nouvelles sortes de machines; alors pourquoi ces terres laissées en jachère, et ainsi de suite, à une époque où le coût de l'énergie augmente constamment?

Que serait-il arrivé si nous avions eu la sagesse de prévoir une augmentation des dépenses même de 1 p. 100? Que dire si la hausse avait été de 1,94 p. 100, c'est-à-dire à mi-chemin entre la hausse dans les pays scandinaves et la hausse de 2.5 p. 100 recommandée par le comité Lamontagne? Les économistes affirment que même une hausse de 1 p. 100 à compter de 1972 aurait déjà créé un million de nouveaux emplois au Canada, y compris 400,000 dans le seul domaine de la fabrication où il existe actuellement un déficit énorme à l'égard des produits finis fabriqués au Canada.

Nous aurions pu créer dans le domaine de la fabrication pour au-delà de 20 milliards de dollars de ventes à l'intention du marché canadien et de notre important commerce d'exportation. Nous aurions pu créer une industrie tout à fait nouvelle dans le secteur de la recherche et du développement et fournir quelque 60,000 emplois à nos scientifiques, à nos ingénieurs et à nos diplômés d'université.

Les jeunes agriculteurs fréquentent eux aussi les universités. Ils ne peuvent pas tous trouver à s'employer dans les fermes. Ils doivent aller se trouver du travail ailleurs. Nous avons besoin d'un marché pour nos produits agricoles. Tous ces problèmes sont reliés entre eux et nous, députés, devons nous en rendre compte.

Si le gouvernement avait pris l'initiative et favorisé les dépenses de recherche et de développement, cela aurait pu inciter l'industrie à dépenser 1.5 milliard de dollars pour la recherche et le développement et les dépenses totales de l'industrie, des universités et du gouvernement dans ce domaine auraient pu s'élever à 2.5 milliards de dollars. La recherche et le développement industriels auraient été financés par les recettes tirées de la vente de nouveaux produits. J'insiste sur le fait que tout cela aurait pu se faire sans ajouter aux charges des contribuables. C'est cela que j'aime. Il y a trop longtemps que nous comptons sur les contribuables pour financer de tels programmes.

Il est plus que temps que ces importants programmes se financent d'eux-mêmes. Si nous voulons survivre à titre de nation manufacturière et commerçante, nous devons commencer par le commencement. Nous devons commencer par instaurer dans notre économie un secteur dynamique de recherche et de développement. Nous devons commencer par mettre au point la technologie dont nous avons besoin pour traiter nos propres ressources. Monsieur l'Orateur, j'insiste sur le fait que nous qui sommes originaires de l'Ouest nous en rendons fort bien compte et que c'est ce que nous voudrions faire. Nous voulons le faire parce que nous voulons que nos jeunes restent dans nos provinces. Il nous faut cesser d'être des coupeurs de bois et des porteurs d'eau. Il nous faut comprendre que ce n'est pas le gouvernement qui crée des emplois au Canada, mais bien les petites entreprises, le secteur de la fabrication, le marché. C'est là seulement qu'il y a des moyens efficaces pour améliorer notre qualité de vie et préserver notre standard de vie.

● (1600)

Monsieur le Président, je n'abuserai pas du temps de la Chambre pour disséquer les éléments du discours du trône. J'ai cependant certaines idées fondamentales que je tiens à exposer. Je suis un éleveur, un agriculteur, un petit exploitant, et à ce titre, je sais que je me fais l'interprète de milliers de mes concitoyens de l'ouest du Canada. La petite entreprise canadienne est en difficulté. La petite entreprise canadienne est coincée dans l'étau des prix. Quand je parle de «la petite entreprise canadienne», je comprends les éleveurs, les agriculteurs et tous les détaillants et fabricants. La propriété est importante pour chaque Canadien—la propriété de sa maison, la propriété de sa terre, la propriété de son entreprise. Sans cette propriété, nous devenons les serfs du gouvernement, nous devenons de petits fermiers, des laboureurs et des travailleurs de la terre dont nous ne sommes pas propriétaires à cause des graves pressions économiques de l'argent et des taux d'intérêt élevés.

Hausser à $100,000 le montant maximal des prêts accordés sous forme de crédits agricoles, ce n'est rien de plus qu'appliquer un cataplasme. Les agriculteurs sont déjà bien assez endettés comme cela. Offrir de nouveaux crédits à un secteur de notre population qui a déjà bien du mal à payer ce qu'il doit sur sa terre et ses installations, c'est comme offrir un verre d'eau à quelqu'un qui se noie. Ce n'est pas en haussant les taux d'intérêt qu'on réglera des problèmes fondamentaux. On ne les réglera pas non plus en accordant plus de crédit. Nous devons examiner de plus près les difficultés avec lesquelles les agriculteurs, les éleveurs et les petits entrepreneurs sont aux prises. Nous devons adopter des mesures propres à assurer que le petit entrepreneur qui prend des risques soit récompensé. Nous

devons prendre des mesures pour assurer la survie des exploitations agricoles familiales.

Nous devons cesser d'appliquer des mesures punitives qui découragent l'initiative personnelle et sapent la morale du travail. C'est sans doute un oubli, mais nulle part le discours du trône ne mentionne de progrès vers l'abolition de la taxe sur les gains de capital. Il faut examiner notre loi sur les gains de capital et ses modalités d'application aux propriétaires de petites entreprises, aux marchands, aux petits fabricants, aux agriculteurs, aux éleveurs. Après tout, la petite entreprise est l'épine dorsale de notre pays. C'est le fondement de notre économie. Elle fournit plus de 70 p. 100 des emplois au Canada et, pourtant, elle est traitée en parent pauvre. La petite entreprise n'a pas l'influence des grosses sociétés ni le poids des multinationales. Elle compte peu de défenseurs au Parlement et n'intervient presque pas dans la rédaction des lois et des règlements qui gouvernent son destin.

La dissolution du dernier Parlement fut un coup particulièrement dur pour la petite entreprise. Parmi les nombreuses mesures progressistes que proposait le premier budget favorable au secteur privé depuis des années, on prévoyait des obligations de développement des petites entreprises qui auraient permis au secteur de la petite entreprise de bénéficier de taux d'intérêts plus bas. Madame le Président, à moins que le gouvernement ne présente à la Chambre un programme quelconque de même nature, tout cela est perdu à jamais.

La petite entreprise est acculée au mur. Si nous voulons que notre économie soit florissante, il nous faut mettre au point et adopter des stratégies économiques qui favorisent toutes les entreprises au Canada, qu'elles soient grandes ou petites mais, aujourd'hui, je mettrai l'accent sur les plus petites. Une publication récente de l'association canadienne de la petite entreprise, Voice of Small Business, a mené une enquête auprès de ses lecteurs. Soixante-quinze p. 100 des répondants voulaient une réduction du déficit fédéral. L'un des répondants a dit ceci: «Si je dépense constamment plus que je ne gagne, je vais finir par faire faillite; il est temps que le gouvernement commence à fonctionner d'après le même principe que j'applique à la direction de ma propre petite entreprise.»

L'une des phrases du discours du trône m'inquiète profondément. Nous y lisons que le gouvernement entend donner encore plus d'ampleur aux activités de l'État. Monsieur le président, pour accroitre l'activité de l'État, il faut relever les charges fiscales et imposer un fardeau plus lourd à tous les Canadiens. Je ne pense pas que nous puissions nous le permettre.

Les dépenses effrenées du gouvernement sont une menace pour chaque propriétaire-directeur d'entreprise canadien. Les déficits consécutifs du gouvernement ont entraîné un taux d'inflation dépassant les 10 p. 100 qui empêche l'épargne, rogne les investissements et les profits des entreprises, force les établissements de prêts à exiger des taux d'intérêts inabordables et réduit à néant la récompense du courage et du travail incessant. Nous pourrions tous tirer une leçon du personnage de Dickens qui disait que des dépenses équilibrées entraînent le bonheur et l'harmonie et que les dépenses excessives engendrent la misère. J'espère que le gouvernement prend cette affaire au sérieux. Il nous faut nous atteler à cette tâche dès maintenant.

Je voudrais parler un peu du bill C-28 qui a été présenté lors de la dernière législature et qui porte sur les pensions et allocations aux anciens combattants, à leurs épouses et à leurs enfants. Il est intéressant de noter que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a présenté une motion en vertu de l'article 43 du Règlement à ce sujet hier et qu'il est revenu à la charge aujourd'hui avec une question. Monsieur le Président, c'est fou ce qu'un complexe de culpabilité peut faire, même au député de Winnipeg-Nord-Centre. Le NPD est bien connu pour l'intérêt qu'il porte aux principes relatifs à la maternité, mais lorsque ses députés ont l'occasion de parler de projets de loi existants, ils oublient très vite la compassion et s'adonnent à la partisanerie politique si elle sert leurs propres desseins. Le député de Winnipeg-Nord-Centre et ses collègues ont certes eu l'occasion, au cours de la dernière législature, de favoriser l'adoption de nouvelles mesures législatives avantageuses. L'ont-ils fait? Non, ils ont préféré faire passer leur parti et la politique sectaire avant le bien-être de la nation. Je suis certain que nos anciens combattants ne sont pas dupes au point de ne pas faire la distinction entre les grands discours et les actes.

Bref, le Canada est un grand pays qui continuera de croître à cause de son peuple et de ses ressources. Nous avons la formidable responsabilité d'élaborer des programmes et des politiques qui assureront effectivement cette croissance. Je suis quant à moi tout à fait disposé à retrousser mes manches et à mettre la main à la pâte pour tenter de trouver des solutions à des problèmes de longue date. Un vieux proverbe chinois dit que tout voyage de mille ans commence par un premier pas. Nous devons faire ce premier pas afin de construire un Canada fort pour tous les Canadiens en cette première session de la 32e législature.

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'aimerais d'abord me joindre à tous ceux qui m'ont précédé pour offrir mes meilleurs vœux aux distingués membres du Parlement que nous avons élus pour présider à nos assemblées et à nos délibérations. Je voudrais aussi me joindre à tous ceux qui ont félicité les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône. Ils ont tous deux parlé fort éloquemment de leur région et de leur pays. Je voudrais leur souhaiter une très longue vie parlementaire. Je voudrais enfin exprimer un remerciement sincère à mes électeurs de la circonscription d'Outremont qui m'ont accordé leur confiance pour la quatrième fois consécutive. Je voudrais tout simplement leur dire que je ferai tout pour continuer de mériter cette confiance qu'ils m'ont accordée depuis 1972.

Monsieur le président, j'aimerais commenter aujourd'hui le diagnostic posé par notre gouvernement sur la situation énergétique, nos principes directeurs, nos engagements, ainsi que les mesures que nous entendons prendre. J'aimerais aussi dire quelques mots sur les conséquences pour le Québec du projet péquiste en matière d'énergie.

[*Traduction*]

On s'accorde maintenant à reconnaître que le monde connaît actuellement un grave problème d'approvisionnement de pétrole. Nous dépendons trop d'une ressource dont la production et le prix sont soumis aux aléas politiques et aux troubles du Moyen-Orient. Nous savons aussi maintenant que, même si la stabilité et la raison étaient rétablies dans cette région, le monde doit modérer ses besoins de pétrole provenant des pays membres de l'OPEP.

Pour des raisons énergétiques, il nous importe donc d'agir. Pour des raisons économiques, cela est absolument indispensable. La crise énergétique constitue en fait une crise économique. Chacun réalise sûrement à l'heure actuelle que la hausse des prix de l'énergie a un effet négatif sur l'économie mondiale. Le monde paie cher d'avoir négligé jusqu'ici de remédier au déséquilibre fondamental entre l'offre et la demande de pétrole. Si l'on continue à ne pas y remédier, on court vers une crise économique à l'échelle mondiale.

● (1610)

A considérer le seul point de vue énergétique, le Canada est en bonne posture. L'an dernier, notre balance commerciale avait un net excédent de plus de 4 millions de dollars au chapitre de l'énergie. Cela constitue cependant une bien faible consolation pour les Canadiens qui se préoccupent d'un seul produit, le pétrole. Un pays aussi riche en énergie que le Canada peut et doit se dispenser du pétrole des pays de l'OPEP et, dès que possible, du marché mondial du pétrole.

Le Canada dispose de riches sources d'énergie renouvelable. Il nous faut les mettre davantage à contribution. Nous devons également utiliser davantage nos réserves abondantes de gaz naturel et d'autres combustibles pour remplacer le pétrole. Il nous faut réduire notre consommation de pétrole, et nous le ferons.

La crise de l'énergie a également une incidence sur le problème de l'unité canadienne. Contrairement à ce qui se passe dans les États unitaires comme la Grande-Bretagne ou la Norvège, les avantages et les fardeaux en matière énergétique ne sont pas également répartis dans tout le pays. La distinction entre les gagnants et les perdants est saisissante, facile à constater, et potentiellement destructrice. Si nous ne parvenons pas à régler ce problème, nous mettrons en péril notre avenir énergétique. Pis encore, cela pourrait amener les Canadiens à se dresser les uns contre les autres comme cela ne s'est jamais vu auparavant. Il faut donc, tout en cherchant des solutions à nos problèmes d'énergie, nous attaquer d'abord aux questions d'équité et d'unité.

Il nous faut aussi nous attaquer au paradoxe que constitue la domination par l'étranger de notre industrie pétrolière. Nous ne manquons pas de Canadiens compétents dans ce domaine. La liste des réussites s'allonge tous les jours. Ce n'est pas l'argent qui manque, car les Canadiens sont parmi les plus grands épargnants au monde. Il faut amener un plus grand nombre de Canadiens à détenir un contrôle intégral ou majoritaire de cette industrie.

Monsieur le Président, tout le monde s'entend sur la nature de ces problèmes, mais on n'est pas d'accord sur les solutions. Sans doute l'ancien gouvernement conservateur a-t-il cherché à résoudre les problèmes, mais il n'a pas réussi. En fait, le parlement et l'électorat ont rejeté les solutions proposées dans le budget parce qu'elles étaient injustes envers les consommateurs; elles auraient permis à l'OPEP de dicter le prix du pétrole canadien, elles ne réglaient pas équitablement la question de la distribution des revenus, elles n'encourageaient pas assez la recherche de matières destinées à remplacer le pétrole, et enfin elles ne stimulaient guère la participation des Canadiens.

Je publierai bientôt une analyse de certaines propositions budgétaires en matière d'énergie. Pour l'instant, je voudrais signaler certaines anomalies.

Voyons tout d'abord le prix du pétrole. Le public semble croire que les mesures budgétaires auraient entraîné une hausse de prix de $4 le baril en 1980, puis une augmentation annuelle de $4.50 jusqu'en 1984. Cependant, il en aurait été autrement en réalité. D'après le budget, le gouvernement comptait continuer à payer les prix mondiaux aux compagnies canadiennes qui extraient du pétrole des sables bitumineux. Il prévoyait également de porter le prix canadien à 75 p. 100 du prix mondial en 1983 et à 85 p. 100 en 1984.

Par conséquent, compte tenu du fait que le prix mondial a terriblement augmenté en 1979, le prix canadien aurait progressé plus rapidement que prévu, même au moment où se déroulaient les négociations à ce sujet.

Ainsi, si la hausse du prix mondial était supérieure de 2 p. 100 au taux d'inflation—et c'est, je pense, un chiffre conservateur—voici comment évoluerait notre prix selon les mesures prévues dans ce budget: En 1980 les prix que paient en moyenne les consommateurs pour les produits pétroliers auraient augmenté de plus de $7 le baril si nous incluons les effets de la taxe d'accise sur les carburants destinés au transport. En 1981, ils auraient encore augmenté de $5.80, puis de $4.70 en 1982, de $10.90 en 1983 pour atteindre 75 p. 100 du prix mondial et de $7.60 en 1984, pour atteindre 85 p. 100 de ce prix.

Ces chiffres se fondent sur l'hypothèse que nous n'assisterons pas à une répétition des hausses vertigineuses du prix international survenues en 1979. Y a-t-il quelqu'un dans cette Chambre qui oserait miser sur ce genre d'optimisme? Non, la réalité aurait probablement été beaucoup plus désastreuse pour les consommateurs.

Naturellement, personne n'aurait pu prédire le genre de prix international auquel nous sommes maintenant confrontés. D'ailleurs, personne aujourd'hui n'oserait faire des prédictions avec un degré quelconque de certitude. Mais c'est précisément pourquoi, dans la conjoncture actuelle, nous ne voudrions pas lier notre prix à celui de l'OPEP et c'est la raison pour laquelle nous voulons que le prix du pétrole canadien soit déterminé par le Canada en fonction de ses intérêts.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Le budget conservateur aurait également assuré d'énormes revenus à la principale province productrice, l'Alberta. Nous ne disputons absolument pas aux provinces leur droit à une juste part du produit de la vente de leurs ressources et, dans le cas de l'Alberta, cette juste part est celle de la province de loin la plus riche de la fédération canadienne, par habitant.

Qui plus est, nous nous félicitons de l'essor économique de l'Ouest. Tous les Canadiens sont enchantés de ce qui se produit là-bas. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour que la croissance continue et se diversifie. Il doit cependant y avoir un équilibre dans le partage des recettes du pétrole et du gaz. Il n'y a pas de formule établie pour le partage du produit de notre richesse énergétique. Nous devons en arriver ensemble à un accord équitable.

Les dernières mesures budgétaires n'apportaient pas, à mon avis, d'accord équitable. Le budget visait bien à réduire les revenus qui seraient autrement allés à l'industrie et nous approuvions cette partie des propositions, mais il n'était pas d'un bien grand secours pour les entreprises canadiennes.

Le secteur énergétique est le plus actif de notre économie. Nous devons le transformer. Non seulement nous nous fixons un objectif de 50 p. 100 de la propriété canadienne dans cette industrie, mais nous voulons que prospèrent de grandes sociétés sous contrôle intégralement ou majoritairement canadien.

La part des recettes qui revient à chacun des joueurs est importante. Cependant, la façon dont chaque partie sera touchée par les hausses éventuelles du prix du pétrole sur le marché mondial a également son importance. A notre avis, les mesures budgétaires ne tenaient pas suffisamment compte de ce fait.

Lorsque l'OPEP décrète des hausses importantes des prix, les recettes fédérales diminuent tandis que les dépenses augmentent par suite des mesures que nous devons prendre pour amortir le coup. En somme, le gouvernement fédéral perd lorsque les pays de l'OPEP gagnent. Et il en est de même des gouvernements des provinces consommatrices d'énergie. Au contraire, les régions productrices profitent des hausses. On ne saurait considérer comme raisonnable un accord en vertu duquel le gouvernement fédéral doit écoper, alors que toutes les autres parties s'enrichissent.

J'aimerais ajouter une dernière observation à propos des mesures budgétaires. Nous pourrions utiliser davantage de nos excédents de gaz naturel et d'autres produits, au lieu de les exporter tandis que nos importations de pétrole augmentent. Mais nos producteurs de gaz préfèrent exporter. C'est sans doute qu'ils font plus de profit à vendre le gaz sur les marchés étrangers que sur le marché canadien. Nous avons en fait un système qui encourage les producteurs à rechercher les marchés étrangers, au lieu d'appliquer leurs talents—qui sont considérables—à substituer le gaz au pétrole sur le marché canadien. A notre avis, le dernier budget a mal abordé la question.

● (1620)

Nous avons, croyons-nous, une meilleure solution, qui s'appuie sur un ensemble de principes clairs, fermes et à résonnance nationale. Nous avons énoncé ces principes durant la campagne électorale et je veux confirmer, afin de dissiper tout doute qui peut exister, que ces principes sont à la base de nos politiques et de nos propositions.

Ces principes sont les suivants: sécurité, équité et accès. Ils doivent être les pierres d'assises de la politique énergétique du Canada. Nous voulons assurer la sécurité des approvisionnements de pétrole à des prix faits au Canada qui soient raisonnables. Cela signifie pour le consommateur des prix inférieurs à ceux qui étaient proposés dans le budget. Nous refusons d'établir le prix du pétrole canadien en adoptant comme étalon les prix mondiaux. Nous adopterons un régime mixte d'établissement des prix jumelant le prix du pétrole canadien et le prix du pétrole importé. Nous estimons que l'Alberta a droit de voir augmenter ses recettes provenant des ressources pétrolières et gazières et que les autres provinces productrices de ressources énergétiques ont droit à des bénéfices importants provenant de la vente de leurs ressources. Nous voulons un régime fiscal qui, abstraction faite de toute nouvelle hausse du prix mondial du pétrole, assurera au gouvernement fédéral un revenu au moins égal à celui que prévoyait le budget du 11 décembre, sans avoir à imposer au consommateur canadien des impôts punitifs.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Nous voulons un régime de partage du revenu conçu de sorte que, même si le cours mondial du pétrole augmente, le gouvernement national puisse disposer des sommes dont il a besoin pour assumer ses responsabilités nationales. Nous voulons instaurer un régime de prix et d'encouragements qui permette de substituer rapidement le gaz au pétrole. Nous voulons assurer une mise en valeur accélérée des ressources nationales, surtout au large de la côte est. Nous veillerons à ce que l'industrie pétrolière ait les encouragements dont elle a besoin pour réaliser nos objectifs énergétiques, tout en veillant à ce que les compagnies qui appartiennent à des Canadiens et qui sont contrôlées par eux jouent un plus grand rôle. Nous renforcerons Petro-Canada et lui donnerons plus d'ampleur. Nous multiplierons nos efforts de conservation. Nous nous servirons de notre richesse énergétique pour créer la base d'une croissance industrielle solide et étendue.

Grâce à notre politique, la mise en valeur des gisements pétroliers et gaziers au large de l'Atlantique Canada stimulera l'implantation de nouvelles industries et la création de nouveaux emplois. Nous encouragerons en outre la diversification du développement de l'Ouest dont les richesses naturelles attirent déjà, puissants aimants, d'énormes capitaux d'investissement.

Ces principes répondent aux préoccupations de la plupart des députés et des Canadiens. Nous nous en tiendrons à ces principes. Toute décision au sujet de l'énergie sera fondée sur eux. Nous avons déjà pris certaines de ces décisions. Nous avons affecté une nouvelle somme de 80 millions à Petro-Canada et avons demandé qu'une certaine proportion de ces fonds soit utilisée pour établir une nouvelle Société des formes nouvelles d'énergie qui s'efforcera de trouver de nouvelles sources énergétiques et les solutions dont auront besoin les générations futures.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Nous prenons rapidement des dispositions pour obtenir en premier lieu des approvisionnements de pétrole du Mexique. Comme initiative pour établir un nouveau prix «fait au Canada», nous avons signalé à Syncrude et à Suncor que le prix du pétrole synthétique ne sera plus relié automatiquement aux cours international.

Nous avons aboli le dégrèvement spécial d'impôt accordé aux régions isolées pour lui substituer un programme plus approprié de stimulants qui favorisera une plus grande participation des entreprises canadiennes dans ces régions isolées. Ce sont simplement les premières mesures.

M. Crosbie: Quel prix paierez-vous au Mexique? S'agira-t-il du pétrole «fait au Canada»?

M. Lalonde: C'est de ces principes dont nous nous inspirerons lorsque nous entamerons les négociations sur le prix du pétrole et lorsque nous proposerons d'autres mesures.

M. Crosbie: La valse mexicaine du pétrole par exemple!

M. Lalonde: Mais comme il se doit, nous nous réservons une marge de manœuvre suffisante dans un certain nombre de domaines. Nous sommes déterminés à remplir nos responsabilités à l'égard de notre pays sans sombrer pour autant dans l'intransigeance. Il n'est pas question non plus pour nous d'user de notre pouvoir pour violer les droits légitimes des provinces productrices. Nous ne partons pas en croisade contre les pouvoirs provinciaux, pas plus que nous ne cherchons à trans-

former les provinces en colonies ou en territoires comme certains veulent nous en prêter l'intention. Comme par le passé, nous sommes au contraire décidés à chercher un règlement juste par la voie des négociations. Pour ce faire, nous ferons preuve d'une très grande souplesse à l'égard de la plupart des éléments importants du nouveau contrat: prix du pétrole ancien, prix du pétrole synthétique etc. Il existe un vaste terrain d'entente, à condition bien entendu de faire preuve de bonne foi lors des négociations.

J'ai parlé assez longuement du prix du pétrole et du partage des recettes, mais il ne faut pas nous laisser obnubiler par ces questions et en oublier de prendre les mesures nécessaires pour assurer notre avenir énergétique. Des mesures, nous en prendrons et nous donnerons suite aux initiatives nouvelles.

Le Canada aura d'importants défis économiques à relever au cours des années 1980 mais il a à son actif des possibilités énormes. Ce n'est certainement pas en affaiblissant le pouvoir fédéral que nous parviendrons à relever ces défis et à réaliser ces possibilités.

[*Français*]

Le débat a en fait atteint une étape critique. Les Canadiens assistent depuis quelque temps à l'affaiblissement progressif de leur administration fédérale et beaucoup en sont profondément bouleversés. Des citoyens réfléchis savent bien qu'une province isolée ne pourrait relever avec autant de fermeté les défis que le monde moderne peut présenter, et cela aussi bien qu'une grande nation unie dans sa diversité. L'institut C.D. Howe a d'ailleurs affirmé dans sa plus récente publication:

> Le principal argument en faveur du fédéralisme à l'heure actuelle consiste à dire que les dix provinces ont sans doute de meilleures chances de résoudre leurs problèmes économiques en demeurant unies. Cette conclusion se dégage principalement du fait que les provinces sont interdépendantes à l'intérieur de l'espace économique canadien.

Même si nous n'avions qu'à faire face aux problèmes économiques et énergétiques, l'érosion des pouvoirs du gouvernement fédéral serait déjà bien assez dangereuse. Mais nous avons maintenant un premier ministre provincial au Québec qui voudrait briser le Canada, et ce qu'il offre en quelque sorte c'est le dénouement logique, ultime d'une décentralisation à outrance. A titre de Canadien, je crois qu'une telle voix n'est pas celle qui convient aux Canadiens, et comme Québécois je suis parfaitement convaincu que la séparation, qu'on l'appelle indépendance ou souveraineté-association, serait tout à fait désastreuse pour ma province et les gens de ma province. La question de l'énergie est un exemple évident des avantages que retire le Québec de son appartenance à la fédération canadienne. Elle démontre également comment une politique énergétique nationale vigoureuse peut permettre à une région de mettre en valeur ses propres éléments positifs à sa façon, tout en reconnaissant ses responsabilités à l'égard du reste du pays et en profitant des richesses des autres régions. Les Canadiens doivent s'unir et affirmer le besoin d'une stratégie nationale de l'énergie et nous devons nous demander également ce qu'ont à offrir nos séparatistes.

Eh bien, qu'est-ce qu'ils disent nos séparatistes? MM. Lévesque, Pariseau et Bérubé continuent leurs litanies de plaintes imaginaires contre le reste du Canada et prétendent faussement que le Québec se porterait beaucoup mieux sans le reste du pays. Le citoyen québécois qui lit ou qui écoute ces jérémiades les voit immédiatement sous leur vrai jour, à savoir, comme des absurdités flagrantes. Il y a toutefois un danger que ces stupidités, à force d'être répétées et non refutées, puissent à la longue persuader ceux qui sont parfois moins bien informés. Je constate heureusement que plusieurs voix puissantes se sont élevées contre les allégations les plus farfelues du Parti québécois. J'ajouterai ma voix à la leur et on me permettra de citer quelques exemples. Les porte-parole du Parti québécois, impatients de manifester leur dédain à l'égard des bienfaits que procure la fédération canadienne, montrent qu'ils ne se soucient guère de l'impact que les prix du pétrole ont sur les consommateurs québécois. En effet, des ministres du Parti québécois déclarent même que les Québécois devraient payer les prix mondiaux pour leur pétrole. Sont-ils seulement conscients de ce qu'ils disent? S'il en était ainsi, la facture relative au pétrole du Québec serait immédiatement, et je dis bien immédiatement, majorée de 3.8 milliards de dollars par année, soit quelque $600 additionnel par habitant. Et ce ne serait là qu'un début.

L'accord sur les prix du pétrole que nous pousuivons sera en relation directe avec les coûts de production au Canada. Mais M. Lévesque et ses collègues, quant à eux, veulent que les Québécois paient les prix déterminés par le cartel international qui s'appelle l'OPEP. Si le Québec n'avait pas fait partie du Canada, il aurait payé, à la fin de 1980, 9.5 milliards de dollars de plus pour son pétrole depuis 1974 que ce que cela ne lui en a coûté en vertu de la politique canadienne du prix unique que nous avons mis en vigueur en 1974. J'en appelle aujourd'hui à tous mes compatriotes du Québec, et je leur dis avec toute la conviction dont je suis capable de ne pas se laisser duper par ces marchands d'illusions que sont les péquistes. Dans le secteur énergétique en particulier, les rêves séparatistes ne peuvent que nous mener tout droit à une sombre et sinistre réalité.

● (1630)

Si demain matin le Québec obtenait la souveraineté-association, s'il se voyait comme les péquistes le proposent, obligé de payer le pétrole qu'il consomme au prix international, et comme semblent le souhaiter ces ministres péquistes, chaque baril de pétrole au Québec coûterait $20 de plus que maintenant et chaque gallon d'essence demain matin serait majoré de 57c. Et voici comment cette augmentation subite se répercuterait sur le portefeuille des Québécois et des Québécoises. Il en coûterait $400 de plus par année à une famille québécoise pour se chauffer à l'huile ou au gaz. Une famille qui a une automobile et qui parcoure environ 12,000 milles par année devrait payer $450 de plus pour son essence. Un chauffeur de taxi qui parcoure en moyenne environ 60,000 milles par année devrait puiser dans ses poches $2,250 de plus pour conduire son taxi. Et le propriétaire d'une ferme laitière qui consomme environ 2,200 gallons de carburant diesel et d'essence serait contraint de payer $1,250 de plus par année. Une famille québécoise moyenne verrait à toutes ces additions s'ajouter $400 environ pour sa consommation non énergétique, c'est-à-dire tout ce qu'elle achète qui n'est pas de l'énergie mais qui contient des produits pétroliers et dont le prix va augmenter évidemment. Comme toutes ces statistiques sont reliées les unes aux autres, il n'y a presque pas de limites aux additions qu'on peut faire. Mais si on prend une famille moyenne québécoise, qui possède une maison, qui a une automobile, et qui se chauffe à l'huile ou au gaz, bien cette famille moyenne, en vertu du plan péquiste, demain matin, paierait en dépenses

supplémentaires la somme de $1,250 par année. C'est cela qu'on essaie de nous vendre. Voilà la sinistre réalité de l'idéologie péquiste et voilà ce contre quoi je mets en garde tous les Québécois et toutes les Québécoises. La solution de rechange est simple, progresser encore davantage avec le Canada ou reculer avec le projet péquiste.

Le Parti Québécois parle aussi avec emphase des richesses hydro-électriques de la province et en fait même la réponse-miracle aux problèmes énergétiques d'un Québec indépendant. Ici encore, la pensée du Parti québécois tient plus de la fiction que de la réalité. Les Canadiens du Québec et d'ailleurs sont fiers de l'esprit d'entreprise et de la compétence technique de ceux et de celles qui ont fait des richesses hydro-électriques du Québec ce qu'elles sont devenues aujourd'hui. Il s'agit d'un atout considérable pour la province et pour le pays tout entier. Mais c'est un non-sens d'affirmer, comme le fait le Parti Québécois, que les recettes engendrées par les exportations d'électricité pourraient compenser les coûts du pétrole importé aux prix mondiaux. A l'heure actuelle, le Québec consomme pour quelque 6.9 milliards de dollars par année de pétrole importé. S'il fallait le payer au prix mondial, les ventes d'électricité aux États-Unis pourraient-elles compenser pour une telle somme? Loin de là. Si on prend 1979 comme exemple, les ventes totales d'électricité québécoise aux États-Unis se chiffreraient à environ 200 ou 300 millions de dollars, ce qui ne laisserait qu'un léger déficit d'environ 6.6 milliards de dollars. Eh bien, le Parti québécois nous a habitués à des trous de 500 millions de dollars, mais là, on nous en offre un de 6.6 milliards de dollars!

Quoi qu'il en soit, même s'il était possible d'assurer un certain équilibre entre le coût du pétrole importé et les revenus provenant de la vente d'électricité, ce qui n'est pas la réalité, le Québec se retrouverait dans une situation bien pire que celle qu'il connaît et qu'il a connue. Il serait plus vulnérable face aux hausses de prix du pétrole importé, plus vulnérable aux embargos et le reste que nous ne le sommes actuellement. Un ministre péquiste s'inquiétait récemment de la possibilité que les livraisons de pétrole albertain vers Montréal puissent décroître dans les années 1980 et du fait que le Québec serait alors exposé à des interruptions de livraisons de pétrole, tandis que l'Ontario et les provinces de l'Ouest seraient, elles, complètement protégées.

Pourtant, c'est exactement ce qui se passerait si le Québec se retirait du Canada. Mais il en fait partie du Canada. Et il continuera d'en faire partie. Et ainsi, la sombre prédiction du ministre de l'Énergie du Québec est totalement fausse. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour réduire notre dépendance face au pétrole importé. Mais dans la mesure où il y a quelques risques de pénurie, ce risque sera assumé à part égale par tous les Canadiens. Et c'est là l'essence même de notre pays. C'est là la signification profonde d'appartenir au Canada. Et lorsqu'on s'imagine ce que serait la situation énergétique et économique d'un Québec souverain, on est rapidement convaincu de la nécessité de voter non à la question que le Parti québécois nous propose à l'heure actuelle.

Unis malgré nos différences et unis pour notre mieux-être à tous, telle est, monsieur le Président, la seule voie intelligente qui s'offre à tous les Canadiens si nous voulons pouvoir faire face aux innombrables problèmes qui nous attendent durant cette décennie. Lorsque nous parlons de pétrole, de gaz naturel, de charbon, nous parlons de formes d'énergie essentielles à notre niveau et à notre qualité de vie, mais en même temps, de formes d'énergie qui ne se renouvellent pas une fois utilisées. Nous devons, peut-être, moins pour nous que pour ceux qui nous suivront, penser à des horizons plus vastes. Aucune province seule, aucun gouvernement seul ne peut établir une véritable politique nationale de l'énergie. Et dans ce domaine comme dans bien d'autres, l'union et la collaboration sont essentielles.

Nous sommes déterminés, monsieur le Président, à mettre en place une véritable politique canadienne de l'énergie qui respectera les aspirations légitimes des provinces et les besoins du pays tout entier. Je ne peux, en terminant, qu'inviter la population du Québec à ne pas s'isoler, à ne pas rapetisser le Québec en se retirant du Canada à une période aussi critique, et à ne pas se priver de tout ce que le reste du Canada peut et veut lui apporter.

● (1640)

[*Traduction*]

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance de transmettre à madame le Président, en mon nom et en celui des excellents Canadiens de la circonscription d'Okanagan-Similkameen que j'ai l'honneur de représenter, le message suivant:

Madame le Président, veuillez accepter nos sincères et chaleureuses félicitations à l'occasion de votre accession à ce très haut poste. Permettez-nous d'ajouter à ce message de félicitations notre invitation personnelle à venir faire la connaissance de notre population et à admirer les magnifiques paysages de cette région favorisée du Canada en nous honorant de votre visite le plus tôt possible.

Je me sens particulièrement honoré, monsieur l'Orateur, de participer au débat sur l'Adresse à titre de député représentant les citoyens de la circonscription d'Okanagan-Similkameen en Colombie-Britannique. J'étais député à la trente et unième législature, mais c'est la première occasion qui m'est offerte de prendre la parole à la Chambre. Je réclamerai donc votre indulgence habituelle, tandis que je parlerai brièvement du caractère distinctif de cette région du Canada que j'ai l'honneur de représenter.

La circonscription d'Okanagan-Similkameen s'étend le long d'un tronçon d'environ 200 milles de notre frontière avec les États-Unis. Sa limite occidentale est située à environ 150 milles du Pacifique, tandis que son extrémité orientale se trouve à environ 200 milles des Rocheuses. Elle s'étend de Princeton et Merritt à l'Ouest jusqu'à Grand Forks et Christina Lake à l'Est. Elle se trouve au cœur de la vallée d'Okanagan. Elle comprend Osoyoos sur le 49e parallèle et s'étend vers le nord jusqu'à 100 milles au-delà de la localité florissante de Westbank. La principale localité de la circonscription est Penticton, ville des pêchers et des plages, renommée également pour sa fameuse équipe de hockey, les Vees de Pentincton, qui a été la dernière équipe amateur du Canada à gagner le championat mondial en battant l'équipe de l'Union soviétique par 5 à 0 au cours de la dernière partie. J'avais eu l'honneur d'assister à ce match en Allemagne.

La vallée de l'Okanagan et son pendant la vallée de la Similkameen sont des vergers célèbres dans le monde entier: ils produisent des pommes, des poires, des pêches, des abricots et des cerises. J'aimerais bien pouvoir faire découvrir le parfum des cerises qui viennent d'être cueillies dans mon verger à ceux d'entre vous qui ne le connaissent pas.

Des voix: Bravo!

M. King: A part les arbres fruitiers, ces vallées portent aujourd'hui également des vignobles. Nos viticulteurs prospères et sans cesse plus nombreux n'ont pas leur égal au Canada ni même dans le monde. C'est également dans ma circonscription qu'est situé le plus grand ranch du Canada ainsi que des dizaines d'autres ranchs moins importants. L'exploitation des forêts et des mines sont aussi des secteurs importants de l'économie locale.

Beaucoup d'entre vous qui siégez à la Chambre ont visité l'Okanagan et la Similkameen en touristes. Vous avez voulu profiter du soleil, du sable et de l'eau dont nous regorgeons ou en hiver, skier dans les dizaines de stations d'excellentes qualité que nous possédons. Nous assistons actuellement au plus récent phénomène qui ait marqué notre société canadienne: attirés par son climat doux, ses lacs, ses montagnes, et la qualité de la vie, des retraités de toutes les régions du Canada viennent s'établir de plus en plus nombreux dans cette région pour y finir leurs jours dans le décor le plus enchanteur du Canada et probablement du monde.

Après cette entrée en matière bien digne d'un fils natif de la vallée d'Okanagan, je vais examiner maintenant avec autant de sincérité et d'objectivité, mais en termes moins flatteurs, les objectifs que s'est fixé le gouvernement et qu'il fait connaître dans son discours du trône.

Ma circonscription n'existait pas avant les élections du 22 mai. Avant moi, ma région avait été représentée par des députés de la CCF, du parti libéral, du Crédit Social et du parti conservateur. Je sais que c'est l'évidence même, mais si j'ai été élu, c'est sans doute qu'un plus grand nombre d'électeurs étaient favorables à mon programme et à celui du Parti progressiste conservateur qu'à celui des quatre autres candidats. Donc, si j'en parle malgré tout c'est pour bien faire comprendre aux députés d'en-face que s'ils ne sont pas représentés dans l'Ouest du Canada c'est parce que la population de cette région ne veut pas des politiques et des principes de leur parti et de leur chef.

Malheureusement, aucun passage du discours du trône ne nous permet d'espérer un tant soit peu que le gouvernement considère sa situation précaire comme autre chose qu'un détail et qu'il ait classé le problème en déclarant en passant que «dans l'Ouest, bon nombre de Canadiens estiment que l'on ne tient pas compte de leurs problèmes, que l'on n'écoute pas leurs appels, et que l'on n'apprécie pas à sa juste valeur leur apport au pays. «Nous le croyons sincèrement. On pourrait énumérer bien d'autres éléments qui choquent les Canadiens de l'Ouest. Je crois que s'ils jugent les changements qui auront lieu d'après le discours du trône, les Canadiens de l'Ouest ne peuvent entrevoir l'avenir qu'avec encore plus d'appréhension.

Monsieur l'Orateur, je voudrais maintenant donner ma réaction directe au discours du trône. Dans l'édition du 15 avril du *Citizen* d'Ottawa, on trouve le texte suivant sous le titre «An Admission of Errors»:

> Se lançant dans toute une série de généralités, le gouvernement Trudeau a dévoilé un discours du trône qui ressemble à une liste des mesures qu'il aurait dû prendre pendant ses onze années de règne.
>
> L'évolution de la situation, et notamment la faiblesse du dollar, d'énormes déficits publics et des taux d'intérêt exorbitants qui résultent en grande partie d'une accumulation de dépenses ont incité le gouvernement à s'inquiéter . . .
>
> Dans le discours du trône, il n'est nullement question d'un budget, d'une stratégie, visant à instaurer un climat économique dans lequel les taux d'intérêt ne seraient pas fixés en fonction des taux américains.

Il convient de noter que dans la Partie V du discours, intitulée «Une politique étrangère active», le gouvernement parle des représentants dûment élus des trois provinces de l'Ouest. Je suis persuadé que le gouvernement, qui est l'auteur du discours du trône, prouvera par ses propos et par ses actes qu'il s'agit d'une mégarde.

L'ouest du Canada n'est pas un territoire étranger. Nombreux sont les députés de ce côté-ci de la Chambre qui demandent au gouvernement de s'en souvenir et d'en tenir compte. Nous représentons cette importante partie du Canada et nous prendrons ombrage de toute mesure constituant un manque de respect pour les choix des électeurs lors des dernières élections.

Permettez-moi de contester une affirmation contenue au début du discours du trône et qui se lit ainsi:

> Nous assistons aujourd'hui non seulement à l'ouverture d'une nouvelle législature, mais aussi au début d'une ère nouvelle.

Effectivement il s'agit bien d'une nouvelle législature et nous entrons dans une nouvelle décennie, mais nous voyons toujours les mêmes vieilles bobines dans les rangs ministériels, nous allons entendre les mêmes vieux clichés, voir employer les mêmes tactiques qui sèment la division, attendre des réactions toujours lentes à venir, obtenir les mêmes réponses éculées aux mêmes vieilles questions—questions d'ailleurs soulevées à cause des vieilles et désastreuses politiques libérales qui ont conduit notre pays à ce triste tournant de son histoire.

● (1650)

On peut lire également que «les Canadiens attendent beaucoup de ce nouveau Parlement» et je vous demande si c'est vrai, monsieur l'Orateur. Je doute fort qu'ils en attendent tellement. De nombreux Canadiens affichent un certain scepticisme et une certaine amertume à la suite des déceptions de ces douze dernières années. Les résultats des élections montrent bien aux députés d'en face que la politique libérale, passée et actuelle, est la cause de ce scepticisme. La question qu'il faut poser aux députés d'en face est la suivante: Etes-vous conscients de vos responsabilités?

Puis nous pouvons lire dans le discours du trône que «la première tâche du Parlement sera d'examiner rapidement les nombreuses mesures législatives essentielles qui ont été laissées en plan par les législatures antérieures.» Et un peu plus loin dans le même paragraphe nous lisons:

> Le gouvernement compte sur la collaboration des députés et des sénateurs de tous les partis pour mener cette tâche à bien.

Je crois pouvoir assurer à ces messieurs du gouvernement que nous montrerons au moins autant de collaboration et de bonne volonté qu'ils l'ont fait lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition au cours de la trente et unième Législature. Je sais, monsieur l'Orateur, que les députés ministériels seront totalement rassurés par mes propos s'ils repensent à leur conduite passée, surtout comme en témoigne le hansard du 6 et du 7 novembre dernier et d'ailleurs la conduite qu'ils ont eue la plupart du temps.

Nous avons hérité d'un véritable gâchis causé par une succession d'expédients qui ont noyé les mesures fondamentalement bonnes du gouvernement libéral, dirigé de façon désastreuse depuis 12 ans. Cet héritage a mis le Canada dans une situation pour le moins désespérée et catastrophique et il est accablé par l'inflation, les taux d'intérêt élevés, le chômage, les faillites et les dissensions. Où est donc ce soi-disant art de gouverner qu'auraient les libéraux? Ce n'est sûrement pas

l'histoire qui nous le dira et pour l'avenir immédiat du Canada, hélas, on pourra difficilement le constater par les réalisations du gouvernement si on en juge par le contenu du débat d'aujourd'hui.

En ma qualité de Canadien de l'Ouest, je déplore le ton et la portée de bien des déclarations entendues dans le présent débat. Qui donc a le plus profité de l'ancienne politique du gouvernement? Les électeurs de l'Ouest? A l'occasion des deux derniers scrutins, l'électorat de l'Ouest a montré comment il entrevoyait la Confédération sous les auspices du gouvernement libéral.

Ensuite, le sinistre message qu'on décèle dans le discours du trône, c'est que le gouvernement est déterminé à rapatrier des pouvoirs à Ottawa, à s'opposer aux initiatives et aux droits des régions, à imposer sa loi aux particuliers et aux régions, en prétendant agir dans l'intérêt de tout le Canada, mais avec l'intention de modifier à tout jamais le visage et la nature de notre pays.

Ce n'est pas parce que les citoyens canadiens auront exprimé leurs préoccupations et leurs aspirations qu'on effectuera ces changements. Ceux qu'on veut apporter à notre structure, à nos normes, à l'ordre social ne sont pas inspirés par un sentiment ou une conviction profonde mais sont plutôt dictés par ceux d'en face qui veulent nous imposer sournoisement une nouvelle orientation d'ordre philosophique, idéologique et économique.

Il existe bien des questions vitales que le discours du trône évite d'aborder. Les mêmes vieux thèmes dominent encore le message. Nous les avons tous entendus bien des fois: notre pays est fort, l'inflation est jugulée; sécurité, justice, égalité des chances, brillant avenir, gouvernement autonome, partage, renforcement de nos institutions nationales, défis économiques . . . Madame le président, pour répondre aux préoccupations des Canadiens, le gouvernement parle beaucoup mais agit peu.

Le discours du trône nous prévient que «partout au pays, des forces sont à l'œuvre qui tendent à nous diviser au lieu de nous unir». Il nous dit également:

A toutes ces forces de désintégration, mon gouvernement apporte une réponse claire.

Monsieur l'Orateur, cette réponse pour moi c'est: «Donnez-nous plus de pouvoir, faites-nous confiance». Le gouvernement qui nous a apporté de si bonnes choses comme des taux d'intérêt de 20 p. 100, le système métrique, des dépenses effrénées, une inflation néfaste, un système de défense affaibli, la division culturelle et linguistique, ce gouvernement là nous dit «faites-nous confiance». Il faut le faire!

On nous dit également que «Les Canadiens sont des gens raisonnables. Ils comprennent que l'économie mondiale traverse actuellement des temps difficiles». Monsieur l'Orateur, les Canadiens savent également que les difficultés économiques de l'heure découlent directement de l'indiscipline dont a fait preuve un gouvernement fatigué, un gouvernement présentement dirigé par un premier ministre ressuscité (M. Trudeau).

Les résultats des deux dernières élections ne font que trop voir à quel point les Canadiens de l'Ouest «comprennent» ce que les points de doctrine libéraux réservent à notre partie du pays.

Le discours du trône dit également que «les Canadiens sont prêts à accepter des sacrifices pour surmonter les problèmes économiques des années 80, mais qu'ils ne toléreront pas l'injustice». J'espère bien, monsieur l'Orateur, que le gouvernement va prendre bonne note de ce que je vais dire, qu'il ne l'oubliera pas et qu'il en tiendra compte. Froissé et parfois révolté, l'Ouest du Canada n'admettra pas, je dis bien n'admettra pas l'injuste confiscation de ses droits et de ses ressources naturelles.

Au paragraphe suivant, le discours affirme: «Les Canadiens reconnaissent que le pays doit vivre selon ses moyens.» Il est bien certain que les Canadiens le reconnaissent, car nos difficultés viennent de ce que le gouvernement en place a constamment violé ce principe fondamental et qu'il s'apprête encore une fois à faire preuve au plan budgétaire d'une détermination purement verbale que ses actes contrediront. Le discours du trône est plein de promesses d'extension du rôle de l'État, de mainmise sur l'économie, d'interventionisme sur les marchés et d'un virage à gauche.

Le discours du trône nous dit ensuite:

Mon gouvernement reconnaît en particulier la nécessité de protéger les Canadiens que frappent le plus durement les taux d'intérêt inacceptables.

Monsieur l'Orateur, je relève que le ministre des Finances (M. MacEachen) n'englobe dans cette catégorie que 10,000 titulaires d'hypothèques environ. Il semble croire que les 500,000 autres sont favorisés par la hausse des intérêts hypothécaires.

«La politique énergétique est au Canada des années 80 ce que la politique ferroviaire était au Canada d'il y a un siècle.» L'équipement ferroviaire a eu comme principal moteur l'initiative privée, assitée par l'État. Ce discours du trône traduit une orientation voulue mais non pas surprenante qu'a pu donner à la politique énergétique un gouvernement dont les accomplissements désastreux sont déjà très éloquents. Cette politique énergétique laisse présager une plus grande intervention de la part du gouvernement. Un autre organisme public, l'Agence de surveillance des prix du pétrole, sera mis sur pied par les Libéraux pour contrôler l'organisme déjà en place pour contrôler l'industrie. Petro-Can, société créée par le gouvernement pour contrôler l'industrie, sera elle-même contrôlée par un autre organisme.

● (1700)

Cette prolifération et ce dédoublement d'efforts de la part d'organisme publics continueront-ils longtemps? Aussi longtemps que le gouvernement libéral cherche à assurer sa survie, de plus grandes bureaucraties, des fardeaux plus onéreux pour les contribuables, une intention bien arrêtée d'ignorer des réalités qui exigeraient un certaine discipline qui n'a pas de place dans les philosophies de libéralisme moderne à la Trudeau.

La politique énergétique ne porte donc que sur une plus grande activité gouvernementale, de nouveaux organismes, de nouvelles mesures et de nouvelles directions. Mais, chose étonnante, elle ne concorde pas du tout avec le défi du préambule engageant les Canadiens à profiter de l'occasion. On n'entrevoit pas du tout pour le Canada une auto-suffisance en matière énergétique. Le gouvernement actuel s'intéresse plutôt à la négociation de contrats avec l'étranger, ce qui augmentera notre dépendance et nous empêchera d'atteindre une autonomie en matière énergétique. Le gouvernement compare la situation à celle de la construction du chemin de fer en 1880. C'est irresponsable.

Voici une phrase tirée du discours du trône:

Mes ministres croient que les Canadiens veulent un gouvernement plus efficace, pas nécessairement un gouvernement plus effacé.

Monsieur l'Orateur, le discours du trône indique clairement que les Canadiens auront maintenant à endurer une plus grande administration, une plus grande intervention du gouvernement dans leur vie quotidienne, une prolifération de nouveaux organismes et une intensification des activités des organismes déjà en place. Ce sera une confirmation, comme l'a dit Geoffrey Stevens, des doutes qu'entretiennent les gens quant aux penchants socialistes du premier ministre et de ses aides.

Les Canadiens veulent un gouvernement efficace. Ce même gouvernement libéral, sous la direction du premier ministre actuel, est efficace. Il a effectivement divisé notre pays sur les questions régionales et culturelles. Il a effectivement donné à notre pays une dette nationale brute, fardeau qui nous enlève la possibilité d'agir indépendamment sur des questions importantes comme les taux d'intérêt au pays. Ce gouvernement libéral replâtré a, de manière efficace, fait de notre pays riche en énergie, un pays de plus en plus tributaire des sources étrangères d'approvisionnement en produits pétroliers. Le gouvernement a efficacement et inutilement, par négligence et inaction préméditées, rendu les industries et les services de transport de notre pays vulnérables aux interruptions d'approvisionnement en pétrole étranger.

Je pourrais continuer ainsi à énumérer les erreurs du gouvernement, mais c'est là toute l'efficacité dont fait preuve le gouvernement d'en face.

Je décrirais les citoyens d'Okanagan-Similkameen comme des personnes pas tellement différentes du Canadien moyen. Ce sont des gens qui travaillent fort, des gens honnêtes, dotés d'un esprit de patriotisme, indépendants et qui craignent Dieu. Ces gens-là n'aiment pas l'indifférence et surtout cette indifférence aromatisée d'arrogance, caractéristique marquante des Libéraux.

Il faut bien comprendre ceci: nous ne demandons pas à la Confédération des avantages qu'elle refuse aux autres. Ce que nous demandons effectivement, et nous insistons là-dessus, c'est que l'on ne profite pas de nous en raison de notre loyauté à cette Confédération. Le premier ministre, en faisant de la prospérité le synonyme du bonheur, rend un mauvais service à ceux des Canadiens qui estiment que le bonheur est fait d'autres ingrédients. La reconnaissance et le respect, notamment, sont deux des ingrédients qui doivent être ajoutés à la recette car la prospérité matérielle sans le contentement apporte bien peu de bien-être à l'individu, à la région ou au pays.

Si le gouvernement a pour politique de favoriser les régions du Canada dont le pouvoir électoral est plus important aux dépens de celles où il l'est moins, nous pouvons nous attendre à ce que la voix de l'autonomie régionale se fasse plus stridente.

J'ai constaté, monsieur l'Orateur, que les habitants d'Okanagan-Similkameen se préoccupent surtout des affaires nationales et internationales. Nous nous inquiétons vivement de la position distante que la dernière incarnation du gouvernement libéral a adoptée, position qui équivaut à un refus d'accepter de façon sérieuse la charge de protéger nos libertés contre la menace de plus en plus grande de l'expansion et de l'agression soviétiques.

C'est pourquoi je suis donc heureux de constater que pour la première fois en 12 ans on mentionne notre participation à l'OTAN dans un discours du trône des Libéraux. Il est inconcevable qu'il ait fallu que l'Union soviétique démontre ses intentions agressives en Afghanistan pour émouvoir le gouvernement, et j'attends, avec certaines craintes, que justifient des attitudes adoptées dans le passé, les mesures que le gouvernement prendra pour donner suite à la déclaration qu'il a faite dans le discours du trône.

La solution des problèmes écologiques de la circonscription d'Okanagan-Similkameen appelle l'aide financière du gouvernement central. La solution des problèmes touchant la qualité de l'eau est de toute première priorité. De faibles précipitations de 11 pouces seulement par année n'assurent que très peu de curage naturel à nos lacs. Il faut 60 ans d'écoulement pour changer l'eau du lac Okanagan. L'accroissement de la population exige que l'on intervienne immédiatement. Les décharges d'égout doivent être éliminées des cours d'eau où l'écoulement est limité. Nous demanderons au gouvernement actuel d'aider les administrations locales à atteindre ce but.

Il est question dans le discours du trône de la mosaïque multiculturelle du Canada. J'espère que le gouvernement tiendra compte des aspirations d'un grand nombre de néo-Canadiens de ma circonscription qui désirent préserver certains aspects de leur culture tout en s'acquittant de leur devoir de Canadiens. Je m'attends à ce que le gouvernement se montre prêt à encourager ces aspirations.

Je ne vois rien d'important dans le discours du trône pour le fructiculteur ou l'éleveur qui a contracté emprunt d'exploitation de $25,000, $50,000 ou $100,000 à 20 p. 100. Je ne vois pas grand-chose pour aider le petit exploitant forestier indépendant qui arrive à peine à faire les versements sur son équipement de camionnage de $75,000. Je ne vois pas grand-chose pour soulager le commerçant qui n'a plus les moyens de stocker son magasin aux taux d'intérêt élevés que la gestion du gouvernement actuel lui impose.

Je ne vois pas grand-chose pour les jeunes Canadiens qui veulent devenir propriétaires. Les programmes que nous avons proposés permettaient de déduire les intérêts hypothécaires et allégeaient considérablement la charge financière des petits exploitants.

Par induction, l'opposition libérale a laissé entendre qu'elle avait mieux à offrir. Le discours du trône montre le vide de leurs critiques, l'audace de leur entreprise et leur soif de pouvoir qui l'emporte sur la raison et le sens du devoir.

• (1710)

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur l'Orateur, il me fait grand plaisir de pouvoir prendre la parole en cette trente-deuxième législature.

Je commencerai par féliciter M^me^ le Président de sa nomination. Elle a bien servi le Parlement au cours des sept ou huit dernières années. Je crois qu'elle s'acquittera très bien de son nouveau rôle. Il convient bien qu'une femme soit nommée à la présidence de la Chambre des communes. Nous savons d'avance que ses délibérations et ses jugements seront, comme par le passé, justes et bien fondés.

Je veux aussi féliciter les comotionnaires des éloquents discours qu'ils ont faits en amorçant ce débat.

En dépit de ce que certains députés de l'opposition ont dit, c'est l'un des meilleurs discours du trône que j'aie entendus

depuis que je suis arrivé ici, et c'est la quatrième législature à laquelle je participe en tant que député. Le discours du trône est un appel aux Canadiens à qui il demande de s'unir pour assurer la force du pays.

En tant que représentant de deux localités se situant très près du centre du pays, l'une, la plus importante, étant Thunder Bay et l'autre Atikokan, les deux étant séparées par des localités plus petites, je peux vous assurer que nous prenons très au sérieux notre rôle de pont entre l'ouest et l'est, et celui de pivot, qui nous est échu. Notre ville étant le deuxième port du Canada et le premier port de grain au monde, nous sommes très heureux que le discours du trône mette l'accent sur le transport du grain. Le gouvernement a clairement indiqué qu'il ferait tout en son pouvoir pour faire transporter davantage de grain.

Le rôle central de Thunder Bay est un facteur de première importance dans ce transport. A l'heure actuelle, environ 70 pour cent du grain passe par Thunder Bay. Certaines personnes, entre autres les dirigeants du CP nous ont dit que, sans le taux du Pas du Nid-de-corbeau, tout le grain pourrait être expédié à meilleur compte par Thunder Bay, en passant par la voie maritime et ensuite par le canal de Panama jusqu'aux ports de l'Orient. C'est la meilleure façon de transporter le grain.

Nous désirons vivement que des améliorations soient apportées au transport du grain par Thunder Bay. Nous croyons qu'en réorientant les voies du CN et du CP le long du même corridor et en construisant de nouvelles gares aux endroits où le grain sera déchargé, on améliorera considérablement le transport.

La municipalité d'Atikokan a beaucoup de problèmes. Ces deux dernières années, deux mines ont été fermées et 1,200 personnes se sont retrouvées sans emploi. Il y a de graves problèmes à cet endroit. J'ai été déçu de ce qui c'est passé pendant les six ou huit mois durant lesquels le gouvernement Clark est resté au pouvoir. Il aurait pu faire beaucoup pour cette région, mais il ne l'a pas fait. Notamment, vu le climat qui régnait dans la Fonction publique, surtout au sein d'organismes comme la SCHL, où l'on était terrorisé à l'idée de faire une erreur ou de faire quoi que ce soit parce que les employés ne savaient pas du jour au lendemain s'ils allaient être congédiés . . .

Des voix: Oh, oh!

M. McRae: Les employés de la SCHL n'ont pas appuyé les habitants de ma localité qui éprouvent notamment beaucoup de difficulté à conserver leur maison. J'espère que la situation changera à cet égard.

Le monde des années 80 est extrêmement complexe. Au cours du débat qui se poursuit depuis plusieurs années, les Canadiens et les députés ont eu tendance à trop simplifier les problèmes qui se posent pour nous. Il existe toute une gamme de problèmes que nous n'avions jamais vus auparavant. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises à la Chambre, tout comme certains députés d'en face. Nous nous heurtons à des problèmes d'inflation et de chômage aigu en même temps qu'à celui de taux d'intérêts exorbitants. Nous nous trouvons devant toute une série de problèmes économiques d'une envergure et d'un type tout à fait différents de ceux auxquels nous étions habitués jusqu'ici. Cela ne fait aucun doute. Il se produit actuellement des bouleversements sociaux sans précédent. La situation mondiale est grave, vu les difficultés qu'éprouvent tous les pays à résoudre leurs propres problèmes. C'est aussi le cas des sociétés multinationales. Il s'agit là de problèmes que les gouvernements antérieurs n'avaient pas eu à résoudre.

Quand je parlais de cette situation à la Chambre il y a deux ans, nous considérions un taux d'inflation de 5 p. 100 comme normal. Maintenant, le taux normal est de 10 p. 100. Ces derniers mois, le taux d'inflation aux États-Unis a oscillé aux environs de 18 p. 100. Nous n'avons pas trouvé de solution à ces problèmes.

Un facteur d'une importance primordiale vient s'ajouter à tout cela. En effet, depuis deux, trois ou quatre ans, nous avons commencé à nous rendre compte qu'il existe une très grave pénurie d'énergie. La situation est grave tant au Canada qu'aux États-Unis. Je reviendrai là-dessus et sur nos problèmes économiques dans un instant.

Je tiens à signaler que la solution à ces problèmes n'est pas simple. Le fait d'augmenter la masse monétaire, les taux d'intérêt ou, comme le propose le NPD, les dépenses du gouvernement et de créer ainsi une demande plus forte et un plus grand pouvoir d'achat, n'est pas une solution viable et ne l'a pas été depuis longtemps. Nous avons augmenté la demande à un rythme effarant, sans pour autant obtenir des résultats satisfaisants. Les raisons à cela sont nombreuses.

Nous devons envisager les années 80 comme une nouvelle ère. Les députés voudront bien se reporter aux commentaires du premier ministre (M. Trudeau), en 1975, à la veille du Nouvel An 1976. Il nous invitait à l'époque à changer de mode de vie. Il a été critiqué pour cela. Nous devrons cependant adopter certains des changements qu'il avait proposés. Le problème de l'énergie en entraînera notamment, mais ce n'est qu'un changement.

Je voudrais traiter de la situation énergétique. Les passages du discours du trône qui portaient sur cette question m'ont particulièrement réjoui. Le discours du trône était magnifique à cet égard. J'en ai été réjoui car la plupart des idées de fond de ce discours provenaient des députés de ce côté-ci, non pas uniquement du gouvernement, mais bien des députés de notre caucus. On y reprenait systématiquement toutes les déclarations que nous avions faites au cours de la campagne.

Nous voulons cependant signaler deux ou trois petits points. En juin dernier, l'Office national de l'énergie annonçait que la production canadienne de pétrole brut classique en 1978, dernière année pour laquelle les données avaient été calculées, s'élevait à environ 1.4 million de barils par jour et que cette production tomberait à un peu plus de 500,000 barils par jour d'ici 1990. Il s'agit là d'une réduction d'un peu moins de deux tiers, qui a soulevé une série de problèmes. L'Office avait également annoncé à l'époque que les courbes de l'offre et de la demande de gaz naturel se rejoindraient vers 1992 ou 1993. Ces données ont été révisées à la hausse par la suite.

Il y a eu également ce célèbre jeudi où le premier ministre a annoncé à la Chambre que l'Est du Canada pourrait fort bien souffrir d'une pénurie de pétrole si l'hiver était trop froid. Puis le ministre de l'Énergie est intervenu deux heures et demie plus tard pour annoncer que nous allions solder ou vendre 2.8 trillions de pieds cubes de gaz naturel. Ce fut un jour intéressant, et le plus intéressant à ce propos fut que nous dûmes nous y prendre à six reprises lorsque nous siégions dans l'opposition pour savoir quand il prévoyait que l'offre allait dépasser la

demande dans le cadre du nouveau programme, et ce ne fut qu'après six questions que nous réussîmes à obtenir la réponse: en 1997.

Aussi avons-nous là un grave problème en ce qui concerne le pétrole et le gaz naturel. Il y a bien quelques solutions, mais c'est là la ligne de pensée suivie.

● (1720)

L'idée que se fait l'opposition à cet égard est intéressante: parce qu'on a fait une chose d'une certaine façon depuis 12 ans, on va toujours continuer à la faire de la même façon. Je le dis, monsieur l'Orateur, le monde change et il nous faudra apprendre à changer avec lui.

L'un des principaux changements survenus dans notre façon de penser au cours des six ou huit derniers mois, c'est que nous ne pouvions plus accepter de nous aligner sur les cours mondiaux du pétrole, c'est-à-dire que les cours mondiaux du pétrole ne répondent en rien aux besoins canadiens. C'était une chose quand le prix mondial était de 12 ou 13 dollars le baril. C'en est une autre quand il double et triple presque en un an, passant de 13 à 30 ou 34 dollars. Les règles du jeu ne sont plus les mêmes. Nous avons alors décidé d'abandonner la notion de prix mondial pour celle d'un prix qui serait fonction des coûts. Nous avons alors eu l'idée d'un prix «made in Canada», qui était en fait un prix composite.

Je m'inquiète de la façon dont l'opposition et en particulier les provinces productrices—et je songe surtout à l'Alberta—interprètent cette notion de prix composite. Je perçois chez M. Lougheed, mais non chez les habitants de l'Alberta, une espèce de paranoïa qui m'inquiète. Son attitude équivaut à un plaidoyer quasi désespéré en faveur de sa province. Avec raison, il considère le pétrole brut comme une ressource qui aura pratiquement disparu d'ici quinze ou vingt ans et dont il importe de tirer le maximum le plus rapidement possible.

Je crois qu'il fait erreur parce que tel n'est pas le cas. Je pense que l'Alberta possède des ressources en pétrole qui s'épuiseront d'ici très peu de temps et des ressources en gaz naturel qui dureront un peu plus longtemps. Elle a, à beaucoup plus longue échéance, une ressource non renouvelable dans ses sables bitumineux, de même que dans son charbon.

Aussi, à mon avis, ce que nous devons faire en pareille circonstance, c'est convaincre les habitants de l'Alberta et leur gouvernement que la situation n'est pas dépourvue de stabilité, que les Canadiens sont disposés à payer un montant raisonnable aux Albertains sur une longue période, et que ce prix composite, basé sur un prix donné pour le pétrole ordinaire et un prix différent pour le pétrole extrait des sables bitumineux, sur un prix différent pour le gaz et ainsi de suite, que ce mélange de prix différents selon qu'il s'agit de production secondaire ou tertiaire, sera très convenable pour l'Alberta et lui assurera sa subsistance économique à long terme. Il ne s'agit pas d'une de ces situations où une fois les ressources épuisées, tout est fini. Il faut tenir compte du long terme et, à mon avis, c'est l'accord à long terme que nous conclurons avec l'Alberta qui sera extrêmement important.

Un dernier mot au sujet de cette question de prix: j'ai omis un point que je tenais à faire ressortir. Encore à propos de l'Office national de l'énergie, celui-ci a préparé une étude dont tous les députés ont eu connaissance puisqu'elle a été communiquée à tous les partis à la Chambre en novembre dernier. On y établissait que d'ici à 1985 les revenus tirés des ressources en pétrole et en gaz, sur la base d'une hausse de un dollar tous les six mois—et non pas sur la base de $4 ou de $4.50 par an, mais sur celle de un dollar tous les six mois—serait de l'ordre de 30,54 milliards de dollars dont la majeure partie irait à l'Alberta, la part de la province s'établissant à presque 10 milliards de dollars, soit 9,80 milliards. Cela, sans se baser sur le chiffre de $4 ou de $4.50 dont nous parlions à l'instant.

Je ne suis pas contre cette idée, qui rapporterait aux Albertains un montant de l'ordre de $5,000 par an pour chaque homme, femme et enfant. Ces taux se maintiendraient très longtemps à ce niveau grâce aux effets du prix composite. Je pense donc que les Albertains n'ont guère à se soucier de leur avenir. Je sais aussi qu'ils voudront partager leurs ressources avec leur compatriotes Canadiens et je ne pense pas non plus que l'actuel gouvernement ait vraiment l'intention de mettre la main dessus comme on l'entend dire. Ce n'est pas ce que nous essayons de faire. Nous voulons seulement que tous les Canadiens reçoivent une part équitable de cette manne tout en laissant aux Albertains une quote-part généreuse puisqu'ils nous laissent utiliser leurs ressources. Nous estimons que ces ressources doivent profiter à tous les Canadiens.

Notre politique énergétique, telle qu'elle a été exposée, renferme aussi d'autres éléments. Nous voulons notamment trouver d'autres sources de pétrole brut que celles que nous avons actuellement. N'oublions pas, notre production tombera de 1.4 million de barils à 516,000 d'ici 1990. Nous devrons donc acheter du pétrole étranger. Nous avons été très fiers d'apprendre que, peu après son accession au pouvoir, le nouveau gouvernement a pu négocier une entente très intéressante avec le Mexique. Je crois savoir que le président mexicain viendra au Canada le mois prochain ou le mois suivant pour la signer. Nous espérons faire de même avec le Venezuela. Cette entente est importante à notre avis parce que nous avons intérêt à diversifier nos sources d'approvisionnement. Mais, il nous faut acheter près de 300,000 barils par jour pour la côte est, pour les provinces de l'Atlantique. Or, nous croyons qu'il serait possible de diminuer ce volume en achevant le pipe-line entre Montréal et les provinces de l'Atlantique. Ce projet doit à notre avis avoir la priorité et nous devons substituer au pétrole le gaz naturel, que nous avons, jusqu'à un certain point en abondance. Je ne crois toutefois pas que nous en ayons suffisamment pour en vendre davantage à l'étranger. Mais nous en avons sûrement assez à l'heure actuelle pour substituer le gaz au pétrole importé pour la région de l'Atlantique.

Je n'ai jamais pu comprendre les étranges louvoiements du gouvernement conservateur à l'égard de Petro-Canada. Cela me semblait incroyable à une époque où le gouvernement canadien avait besoin d'un instrument de base pour mettre en œuvre sa politique énergétique, un instrument capable d'agir au besoin. Voilà la raison d'être de Petro-Canada; ce n'était pas seulement un organisme visant à accroître la propriété canadienne ou à surveiller l'industrie. Petro-Canada doit servir avant tout à appliquer la politique énergétique du Canada, et c'est un excellent instrument. Je n'ai jamais pu comprendre qu'on puisse parler de le donner ou le vendre. Mais nous sommes de nouveau aux commandes. Nous croyons que Petro-Canada est une excellente affaire et nous allons faire tout en notre pouvoir pour lui donner de l'expansion, la rendre encore plus rentable et lui permettre de s'aventurer dans des régions qu'elle n'a pas encore explorées pour mettre en valeur de

nouvelles sources de pétrole et de gaz et ainsi résoudre d'autres problèmes énergétiques.

Nous sommes très heureux que le gouvernement ait annoncé la création d'une deuxième société énergétique. Au début, il se peut qu'elle dépende de Petro-Canada ou qu'elle en soit totalement indépendante, mais il est extrêmement important que le Canada se dote d'une deuxième société énergétique. Nous sommes heureux que le discours du trône renferme un pareil engagement.

● (1730)

Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources est confronté à un problème très grave: celui de la conservation de l'énergie. Je pense que nous devons nous y attarder plus longuement que par le passé. Cela s'inscrit dans ma conception du nouveau monde dans lequel nous entrons. Je crains que le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui veille aujourd'hui surtout à l'approvisionnement énergétique, ne cherche pas suffisamment—je fais allusion aux deux gouvernements et pas à l'un ou à l'autre en particulier—à réduire la demande, à faire diminuer la consommation comme cela s'impose. Selon moi ce qu'il faut faire aujourd'hui c'est développer le secteur des énergies de remplacement et chercher à économiser l'énergie. Peut-être y aurait-il lieu de créer à cet effet un nouveau ministère ou peut-être faudrait-il procéder à une restructuration pour mettre l'accent sur ce secteur.

Le discours du trône, qui propose d'établir un prix pondéré pour le pétrole, contribue fort utilement à l'avenir énergétique de notre pays et à l'élaboration d'un mécanisme de fixation des prix à long terme répondant à la fois aux besoins des Albertains et de tous les Canadiens.

Au début de mon exposé, j'ai décrit brièvement le monde vers lequel nous évoluons et la nature de nos inquiétudes. J'ai dit que certains des problèmes apparemment presque insolubles touchaient l'économie. Certes, les temps pour l'économie canadienne s'annoncent très difficiles.

J'aimerais tout d'abord dissiper l'idée que nos vis-à-vis semblent soucieux de répandre et selon laquelle, si nous n'avons pas accepté le budget qui a été défait en décembre et qui était austère, c'est que nous n'avions pas l'étoffe voulue et que nous avons eu tort de rejeter ce budget puisqu'il nous faudrait présenter un budget analogue. Ce budget était austère, je le reconnais, mais il était aussi insensé. Je ne puis croire qu'un gouvernement soucieux surtout de juguler l'inflation au moyen de son budget puisse venir proposer au Parlement une taxe d'accise de 18c. qui aurait contribué à hausser précisément le taux d'inflation de 1.5 ou 2 p. 100. La plupart des économistes reconnaissent que c'est l'effet qu'elle aurait eu. Les députés alors dans l'opposition n'avaient rien contre l'idée que le gouvernement devaient trouver plus d'argent et réduire le déficit—personne ne le contestait. Ce que nous disons, c'est que vous n'aviez pas besoin de hausser le taux d'inflation de 1.5 ou 2 p. 100 pour atteindre cet objectif.

C'était là une différence fondamentale entre notre conception et la leur. Le fait n'est pas que nous n'aurions pas accepté un budget austère: il s'agissait plutôt d'une mesure absurde à prendre, une mesure inopportune qui ne répondait pas à l'attente des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. McRae: Je me suis présenté devant l'électorat canadien. J'ignore s'il y avait une part de supercherie à cela ou si ce ne fut que l'effet du hasard, mais les gens finirent par croire qu'il fallait qu'augmente le prix de l'essence et que la taxe de 18c. allait contribuer d'une certaine manière à produire plus d'essence. Ce n'était pas vrai. Il ne s'agissait que d'une contribution additionnelle aux recettes fiscales générales. Je trouve bien difficile de toujours répéter cela jour après jour. Il faut accepter que nous n'avons pas défait le gouvernement parce qu'il nous avait proposé un budget austère. Nous l'avons défait parce que cette taxe d'accise de 18c. n'avait pas de sens.

Une voix: Que dire des sondages Gallup?

M. McRae: Cela n'a rien à voir avec les sondages Gallup. Vous preniez plaisir à nous provoquer, mais le fait est que la taxe de 18c. était inopportune parce qu'elle aurait accru le taux de l'inflation de 1.5 à 2 p. 100.

Depuis deux ans au moins, nous sommes confrontés à des taux d'intérêt exceptionnellement élevés; au cours des 12 ou 15 derniers mois, ils ont atteint un point où ils causent de très graves problèmes au sein de l'économie canadienne. Je ne suis pas convaincu que notre gouvernement ou le gouvernement conservateur ait attaqué ce problème de façon globale et j'ai été ravi d'entendre le ministre des Finances (M. MacEachen) déclarer qu'il désirait en savoir plus long et entendre davantage de suggestions originales . . .

Une voix: Il n'écoute pas.

M. McRae: C'est parce qu'on ne lui a rien dit qui vaille la peine d'être écouté. Je ne suis pas convaincu que nous nous soyons attaqués de la bonne façon aux problèmes qui assaillent les propriétaires, la petite entreprise et l'industrie de la construction domiciliaire. Dans ma circonscription, une société d'ingénierie compétente de dimensions moyennes n'a aucun contrat. Personne ne s'y présente en disant: «Je songe à ceci, je crois que nous devrions construire telle et telle chose.» On ne voit pas cela. Il y a une lacune fondamentale à la base même de notre industrie du bâtiment. C'est un problème très grave. J'espère qu'il disparaîtra, mais je ne pense pas que les solutions actuelles fassent l'affaire. Je ne pense pas qu'il suffise de dire que nous allons tenter de venir en aide à ceux qui autrement ne pourront pas survivre. Je félicite le gouvernement de vouloir prendre des mesures dans ce sens, mais, à mon avis, nous devrons faire davantage.

Pendant la 31e législature, les arguments avancés pour justifier les taux d'intérêt élevés m'ont laissé très perplexe. On a parlé de taux d'inflation très élevés et fait des comparaisons entre les États-Unis et le Canada. On a déclaré que les taux d'intérêt étant élevés aux États-Unis, ils devaient, en conséquence, l'être aussi au Canada. Lorsque vers la fin d'octobre dernier nous avons rencontré M. Bouey au comité des finances, ses réponses ne m'ont nullement satisfait car, au fond, en prenant le taux d'intérêt réel, c'est-à-dire le taux préférentiel moins le taux d'inflation, je constatais que le Canada avait, et de loin, le taux d'intérêt réel le plus élevé de tous les membres du Groupe des sept. Le nôtre s'établissait à 5.5 p. 100. Je n'ai pas les chiffres de cette période avec moi en ce moment, mais en mars le taux était de 5.5, alors qu'aux États-Unis il était de

2.75 à 3.75; en Allemagne de l'Ouest, de 4.75; au Japon, de 1.50 et ainsi de suite. Nous nous trouvions tout en haut de la liste. Ce qui revient à dire que quiconque prête de l'argent ici au Canada réalise un bénéfice beaucoup plus considérable que s'il en prêtait aux États-Unis ou ailleurs, car les taux d'intérêt réels y sont beaucoup plus élevés.

Cela me tracassait à l'époque. J'ai approfondi la question et M. Bouey a dit qu'il fallait s'attendre à une recrudescence de l'inflation à cause de l'augmentation du prix du pétrole. A ce moment, on avait laissé entendre qu'il y aurait une taxe de 18c. Cela me préoccupait, mais j'étais passablement satisfait lorsque le gouvernement décida de laisser flotter le taux d'intérêt parce que je trouvais alors que nous pourrions vérifier si, comme on le prétendait, il fallait que le taux d'intérêt augmente à ce point, malgré nos taux d'intérêt réels élevés. Ils ont légèrement augmenté, cela va de soi.

Je commence à me demander ce qui s'est passé. J'ai été passablement surpris et je dois admettre que j'aurais dû y penser plus tôt, lorsque je me suis intéressé à la masse monétaire du Canada. J'ai commencé à comprendre que la masse monétaire réelle, c'est-à-dire la masse nominale à laquelle on applique le facteur de déflation des 12 derniers mois, était de l'ordre de moins 2.6 p. 100. Elle est tombée à environ 2.6 p. 100. Autrement dit, on constate à l'analyse que la masse monétaire moyenne M1—qui est la masse acceptée par le gouvernement, et nous n'avons pas le temps de nous demander s'il a raison ou non—, a augmenté de 6.8 p. 100 l'année dernière mais que l'indice des prix à la consommation a progressé de 9.4 p. 100. Il y a donc à ce titre une perte dans la masse monétaire effective de 2.6 p. 100. J'ai demandé au vice-premier ministre et ministre des Finances d'examiner de près encore une fois ce qui arrive à la masse monétaire M1 ainsi qu'au taux d'intérêt effectif, et de voir s'il ne serait pas avantageux dans la conjoncture présente d'augmenter la masse monétaire de ce qu'il faudrait au moins pour . . .

● (1740)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole.

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, je tiens tout d'abord à féliciter le député de Rimouski (M^me^ Côté) et le député de Sudbury (M. Frith) qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône, pour la qualité de leur premier discours à la Chambre. Nous ne sommes pas toujours d'accord avec les nouveaux-venus, mais ceux-ci avaient des choses à dire et ils s'en sont remarquablement bien tirés.

J'ai l'intention de parler tantôt de la Défense nationale, mais vu l'heure avancée—une sonnerie de 15 minutes doit débuter je pense à 17 h 45—, je me contenterai de quelques propos préliminaires, pour demander à continuer demain.

Le temps est peut-être bien choisi pour dire que le marché de fourniture du nouvel avion de chasse a enfin été signé aujourd'hui. J'ai été assez déçu de constater que le nouveau gouvernement n'a voulu annoncer ni le choix de l'appareil ni la signature du marché par une déclaration à l'appel des motions, qui aurait permis à l'Opposition d'interroger les ministres, ce à quoi ils ne semblent pas vouloir se prêter. Enfin, la chose a été signée aujourd'hui. Je pense que le choix est le bon. C'est celui que nous avions retenu. J'estime que le F-18A est supérieur à l'autre, et qu'il répond mieux aux besoins des Forces armées canadiennes.

Une voix: Oh, oh!

M. McKinnon: Je crois avoir entendu une interjection dans le camp du NPD. Leur critique de la défense m'a fort amusé quand il a recommandé de confier le choix entre les deux chasseurs à un comité permanent. J'ose espérer qu'il songeait au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. La position du député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett) est notoire en ce qui concerne les questions militaires, et s'oppose en tous points à celle du chef de son parti. Le NPD aurait peut-être dû profiter de cette belle occasion pour sonder ses députés et chercher à savoir s'ils étaient en faveur de l'achat d'un avion ou contre cette idée, comme l'a proposé l'automne dernier le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Les réunions du comité désigné pour choisir entre les deux avions, auraient été fort étranges. Le fait de demander au Nouveau parti démocratique, particulièrement à ces deux députés, de choisir entre les deux chasseurs, équivaut un peu à demander à Truman Capote de juger le concours de Miss Amérique.

Mlle Jewett: Nous ne voulions ni l'un ni l'autre de ces avions.

M. McKinnon: Profitant du fait que nous abordons aussi souvent la question du référendum dans le débat sur l'Adresse, je voudrais signaler que le spectacle malséant des députés provinciaux du Québec et de l'Ontario se querellant pour savoir laquelle des deux provinces obtiendra 50 p. 100 des recettes de ce contrat et l'autre 40 p. 100, étonne pour le moins les députés de tous les coins du pays. Les habitants des quatre provinces de l'Ouest, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon ou encore des Maritimes ne se réjouissent pas particulièrement du fait qu'ils devront se contenter de 10 p. 100 comme étant leur part normale. Je suis content que ce projet soit tombé à l'eau.

Des voix: Bravo!

M. McKinnon: Madame le Président, j'espère que vous ne verrez pas d'inconvénient à ce que je déclare qu'il est 5 h 45.

[*Français*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! Comme il est 5 h 45 de l'après-midi, il est de mon devoir, en conformité des dispositions du paragraphe (3) de l'article 38 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer du sous-amendement dont la Chambre est maintenant saisie.

Le vote porte donc sur le sous-amendement inscrit au nom de M. Broadbent. Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui s'opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Qu'on convoque les députés.

● (1750)

[*Traduction*]

(Le sous-amendement de M. Broadbent, mis aux voix, est rejeté.)

(*Vote nº 1*)

POUR

Messieurs

Althouse
Anguish
Benjamin
Blackburn
Blaikie
Broadbent
Deans
de Jong
Fulton
Hovdebo
Ittinuar
Jewett (Mlle)
Keeper
Knowles
Kristiansen
Lewycky
Manly
Miller
Mitchell (Mme)
Murphy
Nystrom
Ogle
Orlikow
Parker
Rae
Riis
Robinson (Burnaby)
Rose
Sargeant
Skelly
Waddell
Young—32.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Andre
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Bégin (Mme)
Berger
Blais
Blaker
Blenkarn
Bloomfield
Bockstael
Bosley
Bossy
Breau
Buchanan
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Cardiff
Chénier
Chrétien
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Collenette
Comtois
Cooper
Corbett
Corriveau
Cosgrove
Cossitt
Côte (Mme)
Cousineau
Crombie
Crosby (Halifax Ouest)
Crouse
Cullen
Cyr
Dantzer
Darling
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais

Messieurs

Dick
Dingwall
Dinsdale
Dion (Portneuf)
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Duquet
Ellis
Elzinga
Epp
Erola (Mme)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Forrestall
Foster
Francis
Fraser
Fretz
Frith
Garant
Gass
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd
Gray
Greenaway
Guay
Guilbault
Gurbin
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hargrave
Harquail
Hees
Henderson
Hervieux-Payette (Mme)
Hnatyshyn
Hopkins
Howie
Irwin
Isabelle
Jelinek
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Kempling
Kilgour
Killens (Mme)
King
Korchinski
Kushner
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lambert
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
Lawrence
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewis
Loiselle
Lonsdale
Lumley
MacBain
MacDonald (Cardigan)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Îles)
MacEachen
Mackasey
MacKay
MacLaren
Malépart
Malone
Maltais
Marceau
Massé
Masters
Mayer
Mazankowski
McCain
McCauley
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
McRae
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Munro (Hamilton Est)
Murta
Neil
Nicholson (Mlle)
Nielsen
Oberle
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Patterson
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (St. Catharines)
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Roche
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schellenberger
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Simmons
Smith
Speyer
Stevens
Stewart
Stollery
Tardif
Taylor
Tessier
Thacker
Thomson
Tobin
Tousignant
Towers
Trudeau
Turner
Vankoughnet
Veillette
Watson
Weatherhead
Wilson
Wise
Wright
Yanakis
Yurko—223.

● (1810)

Mme le Président: Je déclare le sous-amendement rejeté.

Comme il est passé 6 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément à l'article 2(2) du Règlement.

(A 6 h 17, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 17 avril 1980

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA GAZÉIFICATION DE LA HOUILLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill J. Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Comme nos exportations de gaz naturel vers les États-Unis ont procuré des revenus importants au Canada, comme il importe d'accroître ces exportations pour favoriser la construction du tronçon préfabriqué destiné à acheminer le gaz de l'Alaska, et comme il est maintenant techniquement possible et rentable de gazéifier la houille en surface et sur place, je propose, appuyé par le député d'Athabasca (M. Shields):

Que la Chambre charge le gouvernement de demander à l'Office national de l'énergie d'examiner la possibilité de gazéifier les vastes gisements de houille du Canada pour compléter et renforcer les réserves de gaz naturel connues à l'heure actuelle en vue d'accroître nos exportations de gaz naturel vers les États-Unis.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

LES RÈGLES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME D'ISOLATION DES MAISONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. La période de chauffage domestique est presque terminée pour cette année. Les propriétaires et les entrepreneurs en isolation espèrent maintenant pouvoir s'organiser pour pouvoir isoler des maisons et faire réaliser ainsi les économies qui découlent d'une meilleure isolation. Le discours du trône fait brièvement état de mesures que le gouvernement compte prendre pour favoriser l'adoption de normes plus élevées en matière d'isolation domestique.

Je propose donc, avec l'appui du député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ainsi qu'au ministre responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement d'établir des règles détaillées relatives au programme d'isolation des maisons de manière à englober toutes les maisons construites avant 1975, afin que les propriétaires sachent à quoi s'en tenir au sujet des promesses faites dans le discours du trône et puissent s'arranger pour faire faire ces travaux essentiels le plus tôt possible.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

PARCS CANADA

LE DÉMÉNAGEMENT ÉVENTUEL DE CORNWALL À PETERBOROUGH—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente.

Étant donné la récente décision du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement, qui est responsable de Parcs Canada, de réexaminer la décision du gouvernement précédent de déménager de Cornwall à Peterborough le bureau régional de Parcs Canada; étant donné l'inquiétude qui règne actuellement chez les fonctionnaires visés par la décision de remettre en question ce déménagement; étant donné les engagements financiers pris par l'ancien gouvernement en vue de louer des bureaux à Peterborough; compte tenu aussi des mesures prises par les conseils scolaires des écoles publiques et séparées du comté de Peterborough en vue d'offrir des programmes d'immersion française aux enfants des employés francophones qui déménageraient de Cornwall à Peterborough; étant donné, enfin, d'autres mesures prises par la ville et le comté de Peterborough pour recevoir ces employés, je propose, appuyé par le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence):

Que la Chambre ordonne au ministre de confirmer à tous les intéressés que le déménagement de Cornwall à Peterborough du bureau régional de l'Ontario de Parcs Canada aura bien lieu comme prévu et tel que décidé par le gouvernement conservateur, afin que les employés puissent inscrire leurs enfants à l'école et prendre possession de leur maison dans la région de Peterborough.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES POURPARLERS CANADO-AMÉRICAINS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente. Étant donné que le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement sera à Washington demain pour s'y entretenir avec des représentants du gouvernement des États-Unis au sujet des pluies acides, je propose, appuyé par le député de Peterborough (M. Domm):

● (1110)

Que le gouvernement canadien fasse connaître au gouvernement américain sa détermination de poursuivre vigoureusement des stratégies de lutte contre les pluies acides et lui fasse savoir que la Chambre des communes appuie à l'unanimité la conclusion d'un accord canado-américain en vue de la suppression des pluies acides qui, selon l'ancien ministre de l'Environnement, le député de Vancouver-Sud, constituent la plus grave menace écologique qui s'est jamais posée au Canada.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AÉROPORTS

REGINA (SASK.)—LE BUREAU DE LA DOUANE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, je veux également proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Le gouvernement fédéral a construit un bureau de la douane temporaire à l'aéroport de Regina, mais comme il refuse de payer des heures de travail supplémentaires aux douaniers, les vols charter qui arrivent à Regina tôt le matin ou en fin de semaine doivent tout d'abord être détournés vers Winnipeg où se fait le dédouanement. Cela coûte sans doute 100 fois plus que ne coûterait le temps supplémentaire, sans compter que cela ajoute deux heures au temps de vol des voyageurs et entraîne un gaspillage de 900 gallons de carburant pour chaque avion ainsi détourné. Je propose donc, appuyé par le député de Regina-Est (M. de Jong):

Que la Chambre enjoigne le gouvernement de fournir un service de dédouanement à l'aéroport de Regina pour tous les vols qui l'exigent et ce, à toute heure de la journée.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES AFFAIRES INDIENNES

LA TAXE D'EXPORTATION SUR LE PÉTROLE—LA PART DES BANDES INDIENNES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que les bandes indiennes ont grand besoin d'argent et qu'il y a six ans, le gouvernement fédéral a perçu certaines sommes pour le compte des Indiens, je propose, appuyé par le député de Peace River (M. Cooper):

Que le gouvernement rembourse immédiatement aux bandes indiennes leur part de la taxe d'exportation sur le pétrole.

Mme le Président: La présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LA MODERNISATION DE L'USINE DE LA SYDNEY STEEL CORPORATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a demandé cette semaine à rencontrer le ministre de l'Expansion économique régionale, que le ministre a refusé et que le but de cette rencontre était de discuter de la nécessité d'accorder une subvention pour moderniser les installations de l'usine de la Sydney Steel Corporation, et étant donné que le parti libéral a promis durant la dernière campagne électorale d'affecter 50 millions de dollars à cette modernisation, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le ministre rencontre au plus tôt le premier ministre de la Nouvelle-Écosse pour discuter de cette affaire, et que le gouvernement tienne sa promesse électorale en accordant au moins 50 millions de dollars pour moderniser l'usine.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en discussion sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE REPRÉSENTER IMMÉDIATEMENT LE BILL C-28—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Étant donné que le bill C-28 présenté en décembre dernier par le gouvernement conservateur pour protéger les veuves de guerre n'a pas pu être adopté à cause de l'obstruction faite par les néo-démocrates et les libéraux au cours de la dernière législature et étant donné qu'il n'appartient pas aux anciens combattants de faire les frais de ces atermoiements délibérés et permanents, je propose, avec l'appui du député de Grey-Simcoe (M. Mitges):

Que le gouvernement représente immédiatement le bill C-28 dans sa version originale et qu'il verse des prestations rétroactives aux anciens combattants à compter du 6 décembre 1979, date à laquelle le bill a été présenté pour la première fois par le député de Victoria.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE TRANSPORT

LE DRAGAGE DE SALMON ARM (C.-B.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné qu'une bonne partie de l'activité économique de Salmon Arm (C.-B.) serait paralysée s'il n'était plus possible d'accéder au lac Shuswap ce qui, à cause de l'envasement normal des rives, ne peut se faire en ce moment en empruntant la digue fédérale, je propose avec l'appui du député de Beaches (M. Young):

Que la Chambre demande immédiatement au ministre des Pêches et des Océans de prendre les mesures voulues pour faire draguer le chenal de navigation avant les crues du printemps.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES PROVINCES PRODUCTRICES CONCERNANT LE PRIX DU PÉTROLE

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme l'accord actuel relatif au prix du pétrole expire le 1er juillet, le gouvernement doit nécessairement en conclure un autre d'ici là. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a entamé des négociations avec les gouvernements des provinces productrices, et, s'il ne l'a pas encore fait, s'il a fixé la date à laquelle il les amorcera?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai rencontré mes homologues des provinces productrices peu après ma nomination, et nous avons procédé à des entretiens préalables. J'ai communiqué depuis avec les gouvernements de ces provinces et nous projetons de communiquer de nouveau et de nous rencontrer au cours des prochaines semaines, si possible au début de mai.

M. Epp: Madame le Président, nous sommes au courant des entretiens préalables que le ministre a engagés avec les gouvernements des provinces productrices et avec ses homologues. Mais ce que je lui demande, c'est si une date précise a été

arrêtée pour le début des négociations, étant donné que nous sommes à quelques mois seulement de la date limite du 1er juillet. D'autre part, le ministre a-t-il communiqué aux gouvernements des provinces productrices les propositions du gouvernement fédéral quant aux approvisionnements et aux prix?

[*Français*]

M. Lalonde: Madame le Président, j'ai indiqué en réponse à la question précédente qu'une rencontre serait prévue pour le début de mai. La date sera déterminée en accord avec mes collègues des provinces en cause et, à ce moment-là, nous aborderons tout particulièrement l'étude de certains éléments qui pourraient constituer la base d'une nouvelle entente sur le prix du pétrole.

[*Traduction*]

M. Epp: Madame le Président, la réponse du ministre démontre encore une fois que le gouvernement marche à tâtons et qu'il n'a pas arrêté sa politique, alors que le 1er mai, il ne lui restera plus que deux mois avant l'expiration de l'accord actuel. Ni le discours du trône ni l'exposé que le ministre a fait hier à la Chambre ne renferment le moindre engagement concret de la part du gouvernement à rechercher l'autarcie en matière d'énergie, en particulier en ce qui concerne les approvisionnements de pétrole au Canada.

Le gouvernement s'est-il fixé pour objectif de rechercher l'autosuffisance en matière d'énergie, ou le ministre en est-il venu à la conclusion que les politiques actuelles du gouvernement, quelles qu'elles puissent être, ne sauraient nous donner cette autarcie? Si le gouvernement s'est fixé cet objectif, le ministre pourrait-il préciser à quelle date il escompte l'atteindre?

M. Lalonde: Madame le Président, bien sûr que l'objectif du gouvernement est l'autosuffisance, mais je n'entends pas fournir de dates en l'air comme le précédent gouvernement qui évidemment n'est pas arrivé à les respecter.

Mlle MacDonald: Vous n'essayez même pas.

* * *

L'INDUSTRIE

L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN SUR LES PRODUITS DE L'AUTOMOBILE—LA RÉVISION EN VUE DE PRÉVENIR DES PERTES D'EMPLOIS

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce une question qui constitue un grave sujet de préoccupation pour tous les travailleurs canadiens de l'automobile ainsi que pour l'ensemble des contribuables.

Le ministre sait-il que la société Volkswagen a l'intention d'étendre ses opérations aux États-Unis et que le gouvernement américain négocie actuellement avec les firmes Honda et Datsun qui désirent aussi construire des usines aux États-Unis? Dans l'affirmative, voudra-t-il convenir qu'à moins que les opérations de ces sociétés ne s'inscrivent très bientôt dans le cadre d'un accord révisé canado-américain sur l'automobile, ces projets seront catastrophiques pour le Canada puisqu'ils se traduiront par la perte de milliers d'emplois et une augmentation considérable du déficit commercial de l'industrie automobile qui s'élève déjà à plus de 3 milliards de dollars?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, lorsque nous amorcerons nos négociations officielles avec les États-Unis au sujet du pacte de l'automobile, nous avons l'intention de soulever la question des importations de modèles de pays tiers et de défendre les intérêts de l'industrie automobile canadienne. Nous entendons aussi aborder la question de l'accroissement des activités de ces pays tiers chez nous.

Je désire aussi informer la Chambre que lundi prochain je rencontrerai à Ottawa le représentant commercial spécial des États-Unis, l'ambassadeur Askew. Cette question sera précisément à l'ordre du jour.

M. Broadbent: Madame le Président, des pourparlers à ce niveau se poursuivent depuis de nombreuses années entre le gouvernement du Canada et les représentants des États-Unis. A part les graves problèmes auxquels nous serons confrontés si des constructeurs étrangers étendent leurs opérations aux États-Unis, la General Motors vient d'annoncer aujourd'hui des milliers de mises à pied dans les deux pays, emboîtant le pas à la société Ford qui avait fait la même annonce hier. Compte tenu de tout cela, le ministre ne saisira-t-il pas maintenant l'occasion que lui donne cette véritable crise de l'industrie automobile pour organiser une rencontre à un niveau supérieur, à laquelle il participerait lui-même ainsi que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, afin d'arrêter les termes d'un traité renégocié d'ici la fin de l'année?

• (1120)

M. Gray: Madame le Président, quelques jours à peine après l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement, nous avons commencé à tenir une série de réunions avec les présidents des sociétés canadiennes dans le but de remplir notre engagement de consolider l'industrie automobile du Canada . . .

Une voix: Nous connaissons déjà les premiers résultats!

M. Gray: . . . et nous entendons agir aussi rapidement que possible pour faire une chose que n'ont tentée auparavant ni le gouvernement conservateur ni les gouvernements libéraux précédents, à savoir tenir des consultations officielles en vertu de la clause pertinente de l'accord canado-américain sur l'industrie automobile.

Je constate avec plaisir que le député reconnaît qu'il s'agit là d'une crise nord-américaine. Nous la considérons comme telle car notre objectif prioritaire est de protéger les emplois existants et d'en créer de nouveaux au Canada. J'espère à cet égard pouvoir compter aujourd'hui sur l'appui du député et de tous les représentants à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Madame le Président, s'il y a crise au Canada aujourd'hui, c'est que depuis 12 ans les libéraux ne font rien pour nous assurer notre juste part d'emplois.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Voilà pourquoi il y a crise. Vu la situation, et comme les profits de presque toutes les compagnies automobiles nord-américaines, que ce soit Chrysler, Ford, General Motors ou American Motors, sont plus élevés au Canada qu'aux États-Unis, et comme leur production de cette année, à une exception près, ne respectera pas les engagements pris dans le cadre de l'accord canado-américain, le ministre peut-il promettre aux Canadiens que le gouvernement imposera aux compagnies de respecter ces engagements au moins en 1980?

M. Gray: Madame le Président, nous nous réjouissons tous de constater que le député et son parti ont enfin pris conscience des difficultés que connaissent les travailleurs de l'automobile.

Des voix: Oh, oh!

M. Gray: Pour notre part, nous nous en occupons depuis le début et nous avons commencé nos démarches dès notre arrivée au pouvoir. Nous comptons bien user des pouvoirs que nous confère l'accord de l'automobile canado-américain pour préserver les emplois canadiens et, nous l'espérons, en augmenter le nombre.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

L'ÉCHÉANCE EN MATIÈRE D'AUTOSUFFISANCE ÉNERGÉTIQUE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Tout à l'heure, il a fustigé les députés de ce côté-ci de la Chambre parce que nous avions dit que 1990 était la date à laquelle nous voulions atteindre notre objectif d'autosuffisance énergétique. Je voudrais rappeler au ministre que dans une interview qu'il a accordée à la Presse canadienne, le ministre d'État chargé du Développement économique qui siège à l'autre endroit a déclaré sur cette question: «Il faut y arriver d'ici 1990».

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Le ministre peut-il nous dire si son collègue émettait alors un souhait et à quel point ses politiques sur les prix et le partage des recettes aideront les Canadiens à atteindre à l'autosuffisance, sinon d'ici 1990, mais à une date qui lui semble plus appropriée?

Une voix: Qui est le porte-parole de la politique gouvernementale?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le gouvernement précédent avait effectivement parlé de 1990, mais le ministre de l'énergie précédent avait également précisé que nous importerions encore 250,000 barils de pétrole par jour en 1990. C'est pourquoi j'ai dit que l'échéance fixée par le gouvernement précédent était factice, qu'elle n'était absolument pas réaliste.

Une voix: C'est votre propre ministre qui en a parlé au Sénat.

M. Lalonde: Certes, pour notre part, nous voulons que le Canada soit autonome et nous espérons bien y parvenir avant 1990 . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Qui est-ce qui raconte des histoires?

M. Lalonde: Si les travaux de prospection qui se déroulent actuellement au large de la côte est donnent des résultats aussi encourageants qu'on le pense, il se pourrait que nous y arrivions beaucoup plus tôt que ne permettaient de le croire les prévisions les plus optimistes des conservateurs. Pour ma part, je ne m'encombe pas d'une échéance précise.

M. Andre: Madame le Président, je voudrais adresser une question supplémentaire au même ministre. Pendant la campagne électorale, le ministre a décrit comme suit la politique des prix libérale, comme le signale un article paru le 29 janvier dans le *Globe and Mail:*

«Si l'on représente le prix du pétrole conventionnel par la lettre X, celui du pétrole non conventionnel sera représenté par X plus Y; il y a ensuite le prix international—vous le connaissez—mais nous avons dit que nous continuerions à subventionner le prix . . . On aurait donc en fin de compte un prix intermédiaire entre ceux-là.»

Une voix: Règlement!

● (1125)

M. Andre: Depuis lors, les déclarations du ministre sont plus grammaticales, mais ni plus ni moins concises.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Le ministre peut-il dire à la Chambre quelle formule il emploie pour fixer les prix et comment elle permettra au Canada d'échapper aux majorations de prix décrétées par les pays de l'OPEP et le Mexique?

[*Français*]

M. Lalonde: Madame le Président, j'ai déjà indiqué qu'au moment où j'ai commencé et poursuivi les discussions avec mes collègues de diverses provinces, je n'avais pas l'intention de m'embarquer dans des spéculations sur des chiffres particuliers, à la Chambre ou ailleurs.

LES MESURES COMPENSATOIRES AU SUJET DE L'USINE D'EAU LOURDE À LAPRADE—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT QUELLES SONT SES INTENTIONS À CET ÉGARD

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse également au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je voudrais lui parler d'une vieille histoire ayant trait aux mesures compensatoires qui avaient été négociées avec le gouvernement de l'époque, il y a déjà plusieurs mois, au sujet de l'usine d'eau lourde à Laprade, lesquelles devaient être de l'ordre de 200 millions de dollars et négociées entre le Québec et le gouvernement fédéral. Étant donné la conjoncture actuelle, est-ce que le ministre a actuellement l'intention de faire diligence au sujet de cette question et la régler une fois pour toutes car, à mon avis, elle était fort justifiée?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Cette question avait été discutée avec le précédent gouvernement libéral et particulièrement le ministre des Finances de l'époque qui est aujourd'hui le ministre de la Justice.

J'ai reçu une lettre du ministre de l'Énergie de la province de Québec, je suis en train d'examiner cette situation et de me mettre au courant des derniers événements et il me fera plaisir de faire connaître au député tout fait nouveau qui pourra survenir à ce sujet.

M. La Salle: Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que nous avions déjà consenti et accepté de respecter cette mesure compensatoire de l'ordre de 200 millions de dollars selon certaines conditions qui pouvaient toucher par exemple l'économie de l'énergie, est-ce que le ministre pourrait nous assurer qu'il recommandera au ministre des Finances le paiement de ces 200 millions, étant donné, madame le Président, que le ministre sait parfaitement bien qu'il faudra bien dire oui de temps en temps si l'on veut avoir un non aussi massif que le premier ministre l'a souhaité?

M. Lalonde: Madame le Président, comme l'honorable député le sait, nous avions discuté d'une formule compensatoire de 200 millions de dollars en effet lorsque nous formions le gouvernement, et comme l'honorable député le sait aussi et comme il l'a lui-même indiqué, il existait certaines conditions, certaines conditions sont effectivement attachées à cette question et c'est ce que nous examinons à l'heure actuelle.

[*Traduction*]

LES EXPORTATIONS DE GAZ NATUREL VERS LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je voudrais lui demander si comme le 6 décembre dernier, il s'oppose encore à l'exportation du gaz naturel aux États-Unis. En particulier, croit-il toujours—et je le cite—qu'il «faudrait que le projet de financement notamment soit signé, ratifié et confirmé . . . pour tout le gazoduc de l'Alaska . . . avant que nous n'entreprenions d'exporter un seul pied cube de gaz canadien aux États-Unis»? Est-encore là la position du gouvernement ou du ministre?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, comme l'honorable député le sait, nous avons été saisis de certaines propositions visant à augmenter l'exportation du gaz, ou même à apporter certaines modifications au traité qui avait été signé du temps que nous étions au pouvoir. Nous avons décidé de ne prendre aucune mesure à l'égard de cette question jusqu'à ce que nous obtenions une indication beaucoup plus claire que le précédent gouvernement n'a été capable d'en obtenir quant aux intentions des Américains. Nous voulons avoir des assurances fermes que le projet du pipeline de l'Alaska va être lancé.

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Madame le Président, s'il voulait par là élucider la situation, je crains bien qu'il n'y soit pas parvenu. En ce qui concerne la politique du ministre au sujet du gaz naturel, le 4 mars dernier, peu après avoir été assermenté à son poste actuel, il déclarait qu'une de ses priorités serait de prélever un impôt sur les exportations de gaz naturel. S'agit-il d'un exposé de principe du gouvernement qui demeure toujours valable?

M. Lalonde: Madame le Président, je ne me souviens pas d'avoir fait une déclaration en ce sens.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Si le député pouvait me fournir une telle citation, j'aimerais bien la voir, mais ce n'est pas la politique du gouvernement.

* * *

● (1130)

LES DÉPENSES PUBLIQUES

L'AMÉLIORATION DE L'INFORMATION EN MATIÈRE FINANCIÈRE AU PARLEMENT

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Étant donné que le vérificateur général a indiqué dans son rapport de 1978-1979 que le gouvernement n'avait plus de contrôle sur ses dépenses et qu'il recommande, comme partie de la solution au problème, que le Parlement ait accès à de plus amples informations, et étant donné que le 8 mars 1979 le comité permanent des comptes publics a demandé au contrôleur général de revoir la question de l'accès à l'information par le Parlement, comme il était proposé dans le rapport de la Commission Lambert et dans plusieurs autres rapports émanant du gouvernement, et l'a prié de faire rapport au comité au plus tard en décembre 1980, le ministre peut-il assurer à la Chambre que ce délai sera respecté et que des rapports sur l'avancement de cette étude seront régulièrement présentés à la Chambre?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, il nous sera impossible de respecter le délai imparti le 8 mars 1979 en raison des événements qui ont eu lieu depuis—je pense aux deux changements de gouvernement et à ce qui en est suivi—mais je peux assurer à la Chambre que l'amélioration de l'information donnée au Parlement en matière financière est une des priorités du Conseil du Trésor.

J'ai eu de nombreuses discussions à ce sujet avec le contrôleur général et nous allons faire l'expérience, enfin je l'espère, de nouvelles formules de prévision des dépenses d'ici la fin de l'année pour la prochaine année financière. Le programme est donc retardé, mais il est déjà assez avancé et je crois que nous allons pouvoir donner suite à la requête du député dans l'année en cours.

M. Anguish: Puisqu'il s'agit d'une priorité pour le gouvernement et compte tenu du fait que le comité des comptes publics est déjà surchargé de travail, le ministre peut-il renvoyer les documents et les recommandations visant à mieux informer le Parlement à un comité spécial de la Chambre dont la seule tâche consisterait à faire des recommandations au Parlement afin d'accroître l'efficacité et la responsabilité du gouvernement?

M. Johnston: La question porte sur toute une série de points, madame le Président. Je pense avoir répondu à la question en ce qui concerne les formules de prévisions de dépenses et nous tiendrons bien volontiers la Chambre au courant de la situation.

Pour ce qui est de la situation générale, le député doit bien savoir que le contrôleur général est en train de faire des études dans presque tous les ministères importants. Celles-ci touchent à leur fin; nous espérons terminer complètement les études que nous faisons dans 27 ministères cette année. Nous sommes en train de mettre au point un programme avec ces ministères et je dois dire que tout se déroule très bien; je pense que le contrôleur général sera d'accord avec moi.

* * *

L'ÉNERGIE

LES CONSULTATIONS CONCERNANT LE PRIX DU PÉTROLE DE LA SYNCRUDE

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. L'honorable représentant peut-il dire à la Chambre s'il a consulté, oui ou non, les neuf partenaires qui forment le consortium Syncrude avant d'annoncer unilatéralement un prix pour le pétrole qu'il produit et peut-il nous dire exactement où et quand cette consultation a eu lieu et combien de temps elle a duré?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas consulté les neuf partenaires de l'entreprise. Il s'agit d'une décision gouvernementale et elle était nécessaire. J'en ai toutefois parlé au ministre de l'Énergie de l'Alberta le 17 mars, à Edmonton, ainsi qu'aux environs du 26 mars, dans un entretien téléphonique.

M. Shields: Il me paraît difficile à croire qu'une entente conclue par le gouvernement actuel . . .

Des voix: Règlement!

Mme le Président: Le député aurait-il l'obligeance de poser sa question?

M. Shields: Étant donné la paralysie totale provoquée dans l'industrie des sables bitumineux et l'incertitude créée chez les petites entreprises de Fort McMurray, Cold Lake et Bonnyville concernant leur développement et les difficultés économiques qui en résulteront . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député aurait-il l'obligeance de poser bientôt sa question?

M. Shields: Oui, je vais la poser.

Des voix: Tout de suite!

M. Shields: Merci, madame le Président. Je pose ma question. Étant donné le nombre des petites entreprises qui ont fait faillite, le ministre dira-t-il à la Chambre s'il y a eu une analyse d'effectuée afin de déterminer les frais non seulement pour les localités de la région mais aussi pour l'économie canadienne qu'entraînerait un retard minimal d'un an dans la mise en œuvre du projet Alsands et de celui de Cold Lake?

M. Lalonde: Je crains que le député ait été mal renseigné sur la décision qui a été prise. Il a été décidé de ne pas lier à l'avenir le prix du pétrole des sables bitumineux aux prix internationaux. J'ai ici la déclaration du président du Suncor qui se lit comme suit—je suis convaincu qu'elle intéressera le député—: «Suncor continuera de toucher le même prix en attendant qu'un nouvel accord sur les prix ait été conclu. C'est donc dire que cette décision n'aura pas de répercussion immédiate sur nos gains.»

Effectivement, les usines qui traitent les sables bitumineux touchent actuellement le même prix que par le passé. Je l'ai

déjà dit: aussi longtemps que les négociations se poursuivront avec le gouvernement de la province productrice, nous continuerons de transmettre les hausses inévitables que prévoit la formule. Aussi, rien n'a changé, sauf que nous avons dit clairement aux compagnies en cause qu'à l'avenir nous ne tiendrons pas compte du prix international ou des prix fixés par l'OPEP, lequel n'est au fond, les députés le savent, qu'un cartel international.

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): J'ai une brève question supplémentaire à poser. En guise de préambule, je demanderais au ministre, si sa citation était bien tirée d'un document officiel et non d'une coupure de journal, de respecter le Règlement de la Chambre et de déposer le document en question.

Ma question porte sur la prétendue consultation avec les gouvernements des provinces productrices. Le ministre confirmerait-il que ce que le premier ministre et lui-même ont appelé l'autre jour une consultation se résumait en fait à une conversation téléphonique au cours de laquelle ils ont donné des conseils au ministre de l'Énergie de l'Alberta et ce, à peine une heure avant que la décision, qui avait d'ailleurs déjà été prise, ne fût communiquée à la presse?

M. Lalonde: Tout d'abord, si cela intéresse le chef de l'opposition, je suis bien disposé à déposer un exemplaire du *Globe and Mail* du 17 avril dans lequel on publie cette déclaration. Je suis certain que le chef de l'opposition a pleinement confiance dans ce journal.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, je signale au chef de l'opposition que le ministre de l'Énergie de l'Alberta et moi-même avons eu un long échange de vues le 17 mars et que je lui ai téléphoné le 26 mars, je crois, soit deux jours avant l'annonce de la décision, laquelle a été faite le 28 mars, si je me souviens bien.

* * *

LES FINANCES

L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION—LES RÉPERCUSSIONS DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Je vous remercie, madame le Président. Ma question s'adresse au ministre des Finances et porte sur l'indice des prix à la consommation que Statistique Canada a fait connaître ce matin et qui indique que le prix des produits de base comme l'huile à chauffage a augmenté de 19.5 p. 100 et celui des produits laitiers de 14.5 p. 100 depuis un an.

Le ministre peut-il nous dire s'il est toujours d'avis que le meilleur moyen de combattre l'inflation est de permettre un taux d'intérêt de 20 p. 100 alors que des observateurs de plus en plus nombreux démontrent chaque jour qu'en permettant la flambée des taux d'intérêt, on accélère le processus inflationniste au lieu de le ralentir?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre des Finances): Le député me demande mon opinion sur l'inflation. Je n'aurais pas le temps de vous l'expliquer intégralement pendant la période des questions.

Une voix: Présentez un budget!

M. MacEachen: En tant que ministre des Finances, mon travail consiste, entre autres choses, à résister à toute proposition qui serait susceptible d'accroître les tendances inflationnistes au Canada. Je suis reconnaissant à la Chambres des communes d'avoir rejeté la mesure proposée par le chef du député, car elle était inflationniste et si elle avait été adoptée, elle aurait provoqué une hausse immédiate et sensible des prix de l'alimentation, des vêtements, des transports et autres articles. Voilà un point que je tenais à exposer au député. Mais je ne veux pas admettre les solutions exorbitantes proposées actuellement par son parti.

• (1140)

M. Rae: Madame le Président, je tiens à remercier le ministre de cette réponse claire et nette. Je suis persuadé qu'elle met les points sur les «i» pour les Canadiens qui tiennent beaucoup à savoir dans quelle direction le gouvernement va s'engager. Parce que ce gouvernement patauge dans le flou et le cynisme qui le caractérisent.

Je me demande si le ministre peut garantir aux consommateurs, si lourdement écrasés non seulement par l'inflation mais par les taux d'intérêt—qui avivent l'inflation au lieu de la ralentir—que leurs intérêts seront protégés le plus tôt possible dans le budget, l'exposé économique ou ce que le ministre jugera bon de donner, par un crédit d'impôt au titre du coût de la vie ou d'une autre mesure du genre, afin que les Canadiens les plus démunis soient mis à l'abri des effets de l'inflation et de la hausse des intérêts, qui entrent, comme on le voit maintenant, dans la politique de son gouvernement.

M. MacEachen: Madame le Président, il est évident qu'entre autres objectifs, le gouvernement a celui de mettre à couvert des effets de l'inflation toutes les catégories possibles de citoyens, et spécialement celles qui en ont le plus besoin. Nous avons annoncé au discours du trône que le gouvernement ne tient pas à appliquer la taxe d'accise de 18c. sur l'essence, qui aurait été nettement inflationniste.

Nous avons annoncé au discours du trône notre intention de présenter le plus tôt possible le supplément de revenu garanti, qui va donner une aide importante aux personnes âgées qui sont touchées par l'inflation. Nous avons déjà dit que nous prenons des mesures pour aider les propriétaires de maisons individuelles à traverser cette crise . . .

Une voix: Lesquelles?

M. MacEachen: . . . provoquée par la hausse extraordinaire des taux d'intérêt. Je dis donc au député que voilà trois mesures immédiates, conçues pour contrecarrer, pour amortir les effets de l'inflation dans le pays.

Questions orales

STATISTIQUE CANADA

LE DÉPÔT DE CERTAINS RAPPORTS

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Peut-il dire à la Chambre s'il a bien été confirmé, du moins pour les prochains mois, à titre de ministre chargé de Statistique Canada? Dans l'affirmative, à quel moment compte-t-il déposer les trois rapports désormais terminés concernant Statistique Canada, à savoir, les rapports Newcombe, Price Waterhouse et celui de sir Claus Moser?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, en effet, je suis bien chargé de Statistique Canada. J'espère pouvoir déposer le rapport Price Waterhouse et celui de sir Claus Moser sous peu.

Pour ce qui est du rapport Newcombe, j'ai déjà déclaré que je n'avais pas l'intention de le déposer à cause de certaines allusions personnelles qu'il renferme, mais que je n'aurai aucune objection à le mettre à la disposition des porte-parole des partis de l'opposition qui souhaiteraient le consulter. Je suis disposé à changer d'avis, à ce sujet, s'ils insistent sur le dépôt.

M. Stevens: Madame le Président, je voudrais que le ministre reconsidère sa décision de ne pas déposer intégralement le rapport Newcombe; je voudrais également qu'il expose à la Chambre les correctifs qu'il entend prendre au sujet de Statistique Canada.

M. Johnston: Madame le Président, Statistique Canada relève directement désormais de M. Larry Fry, à qui on a confié un court mandat à titre de statisticien en chef. Il a déjà étudié les rapports et il prend en ce moment les correctifs nécessaires en vue d'améliorer la gestion du ministère et de certains des secteurs désignés dans le rapport Price Waterhouse. Je ferai une nouvelle déclaration au moment où je déposerai le rapport, c'est-à-dire, je le répète, très bientôt.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE BOYCOTTAGE DES JEUX OLYMPIQUES DE MOSCOU

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. J'aimerais revenir sur la question du boycottage des Jeux olympiques. Quelle que soit la façon dont le premier ministre perçoive les effets d'un boycottage sur le peuple et le gouvernement russes et quelle que soit l'attitude qu'adopteront d'autres pays, n'est-il pas grand temps que le premier ministre fasse valoir l'autorité morale que lui confèrent ses hautes fonctions et prenne des mesures concrètes au nom du peuple canadien, au lieu de se contenter de pieuses déclarations . . .

Des voix: Règlement.

M. Speyer: . . . que notre pays décide enfin de ne pas aller à Moscou?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, madame le Président.

Une voix: Quoi?

M. Trudeau: J'ai dit non.

M. Crosbie: Il a dit non.

M. Speyer: Monsieur le premier ministre . . .

Une voix: Adressez-vous à la présidence.

M. Speyer: Excusez-moi, madame le Président. Ne convenez-vous pas . . .

Des voix: Non.

Mme le Président: Je rappelle au député qu'il doit s'adresser à la présidence.

M. Speyer: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au premier ministre. Se rend-il compte de la signification qu'aurait, aux yeux des Canadiens, une position ferme de notre part vis-à-vis du boycottage des Jeux olympiques, indépendamment de l'attitude d'autres pays et des conséquences possibles pour les Russes? Le premier ministre se rend-il compte du symbolisme d'un pareil geste pour les Canadiens?

M. Trudeau: Madame le Président, je ne saurais donner raison au député. S'il croit que ce geste symbolique aurait une valeur en soi mais, comme il l'a dit lui-même, n'aurait aucun effet sur l'Union soviétique, je ne suis vraiment pas d'accord avec lui.

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME PERMETTANT UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION AUX DÉPUTÉS FÉDÉRAUX DU QUÉBEC

M. Maurice Dupras (Labelle): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé. Tout en reconnaissant, madame le Président, l'importance des travaux de la Chambre et l'urgence d'en disposer, et malgré que la campagne du non dans la province de Québec reçoive de plus en plus d'appuis de toutes les régions de la province de Québec, je voudrais savoir si le président du Conseil privé a reçu l'agrément des partis de l'opposition, ce qui nous permettrait de prendre des dispositions selon lesquelles nous pourrions nous, députés du Québec, être plus visibles et plus actifs pendant cette campagne dans la province de Québec. Et je sais, madame le Président, que ce sont tous les Canadiens et les Canadiennes, et particulièrement les Québécois et les Québécoises qui voudraient savoir quel rôle nous pourrons jouer si . . .

Mme le Président: A l'ordre! L'honorable député veut-il poser sa question?

M. Dupras: Ma question, madame le Président, est celle-ci. Je voudrais savoir si les partis de l'opposition ont consenti à permettre un programme de pairage ou toute autre disposition qui permettrait aux députés de la province de Québec d'être plus actifs et plus présents dans cette province pendant la campagne référendaire.

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, il est vrai que nous avons une double tâche au cours des prochaines semaines, celle de faire face à un programme législatif considérable et en même temps de s'impliquer et d'appuyer les forces du non dans la campagne référendaire au Québec.

J'ai confiance, pour ma part, madame le Président, que tous les députés à la Chambre vont vouloir disposer du travail législatif accumulé dans un esprit de collaboration et de bonne volonté tel que requis par Son Excellence le Gouverneur général dans le discours du trône. D'ailleurs, des négociations sont déjà entamées avec les leaders parlementaires des partis de l'opposition, et j'ai confiance que nous allons en venir à des ententes favorables pour permettre de disposer des travaux de la Chambre dans des délais raisonnables, et en même temps trouver des moyens qui permettront aux députés du Québec principalement d'aller faire campagne en reportant les votes, s'il y a lieu, ou en agençant le travail d'une façon telle que nous pourrons tous ensemble, d'une façon directe ou indirecte contribuer au succès des forces du non au Québec et assurer l'unité du Canada.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LES EXPORTATIONS DE GAZ NATUREL VERS LES ÉTATS-UNIS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'aimerais revenir à la question de l'indépendance en matière d'énergie et adresser ma question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je pense que le ministre conviendra avec moi que l'une des façons d'en arriver à l'indépendance énergétique serait de garder pour nous notre gaz naturel.

● (1150)

Quand il était critique en matière d'énergie dans l'opposition libérale, il a dit à la Chambre qu'on ne devrait autoriser d'exportations de gaz naturel aux États-Unis qu'après leur avoir fait promettre de s'engager à construire le gazoduc de l'Alaska. C'est ce qu'il a dit. Maintenant qu'il est en mesure de faire quelque chose à ce sujet, dirait-il à la Chambre si cette condition tient toujours?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je me suis déjà entretenu avec le secrétaire à l'énergie américain. Très peu de temps après ma nomination, j'ai revu toute la situation avec lui. J'ai fait part aux autorités américaines de notre inquiétude devant leur lenteur à prendre une décision ferme et définitive concernant la construction du gazoduc de l'Alaska. Le secrétaire à l'énergie américain a dit que son gouvernement était maintenant convaincu que le projet devait aller de l'avant et qu'il faisait pression avec ses associés du secteur privé aux États-Unis responsables du projet pour que ce projet démarre.

Je rencontrerai très bientôt, demain, je crois, un des principaux promoteurs de ce projet dans le secteur privé aux États-Unis pour obtenir un rapport complet de la dernière réunion. Je me tiens très au courant de la question pour bien savoir ce qui se passe, et le gouvernement devra ensuite prendre une décision.

M. Waddell: Madame le Président, j'aimerais rappeler au ministre que le Parlement avait réclamé une garantie absolue dans la loi de 1978 sur le pipe-line du Nord, disant qu'on ne pouvait construire d'avance ce pipe-line sans une garantie absolue de financement. Pourtant, depuis la semaine dernière, le gouvernement du ministre a permis à l'Office national de l'énergie d'ouvrir toute cette question et d'envisager la possibilité de laisser la compagnie construire le pipe-line d'avance sans cette garantie.

Avant de modifier la loi sur le pipe-line du Nord, avant de laisser construire d'avance la partie sud et de vendre du gaz canadien aux Américains sans garantie que la partie nord sera construite, le ministre assurera-t-il à la Chambre qu'il la consultera et obtiendra sa permission avant d'apporter quelque modification à cette loi?

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Madame le Président, aucune modification n'a été apportée à la loi sur le pipe-line du Nord, et il est évident qu'aucune modification n'y sera apportée sans que le Parlement en soit saisi. L'Office national de l'énergie tient actuellement des audiences en vertu des pouvoirs que lui confèrent les lois adoptées par le Parlement.

LA REMISE À L'ÉTUDE DE LA DÉCISION DE L'ONE CONCERNANT LES EXPORTATIONS DE GAZ NATUREL

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le 6 décembre 1979, il a déclaré que la décision de l'Office national de l'énergie relativement à l'exportation de gaz constituait la pire trahison que nous ayons connue.

Une voix: En effet.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Est-il toujours du même avis et, dans ce cas, cela explique-t-il pourquoi il se sert de l'Office de l'énergie pour remettre la question à l'étude? Est-ce pour lui permettre de sauver la face?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai certainement déclaré ce que le député a dit et, d'ailleurs, je crois encore que le gouvernement avait fait erreur en prenant une telle décision à ce moment-là.

Des voix: Bravo!

Une voix: Sans être le moins du monde au courant de la question.

L'IMPORTATION DE BRUT DU MEXIQUE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, j'aimerais poser une autre question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources quand il aura fini de converser avec les socialistes à notre gauche.

Étant donné l'entente imminente entre le Canada et le Mexique relativement à l'importation de pétrole brut mexicain, le ministre peut-il donner quelques précisions sur la capacité des raffineries de l'est du Canada de traiter le pétrole lourd parmi ces importations?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, quand nous aurons conclu une entente avec le Mexique, nous serons en mesure de donner des précisions.

Mlle MacDonald: L'accord était prêt à être signé en janvier.

M. Lalonde: A l'heure actuelle, nous sommes en pourparlers avec les autorités mexicaines. L'entente n'est pas encore signée, et je refuse d'en dire davantage tant qu'elle ne le sera pas.

Mlle MacDonald: Ah, qu'est-il donc arrivé?

M. Forrestall: Madame le Président, j'ai l'impression que le ministre ne se rend pas compte que les importations comprendront à la fois du brut lourd et du brut léger et que la région de l'Atlantique ne possède aucune installation capable de raffiner le brut lourd. Si c'est ainsi que le gouvernement veut parvenir à l'autarcie, il s'y prend bien mal.

Ma question supplémentaire comporte deux éléments. L'ancien gouvernement avait accepté en principe d'accorder une aide financière aux sociétés de raffinage. Le gouvernement est-il prêt à dire s'il respectera ou non cet engagement et, deuxièmement, si le gouvernement a bien précisé au cours des négociations que le pétrole importé devra être transporté par des navires canadiens?

M. Lalonde: Madame le Président, je suis ravi de constater que l'honorable député sait comment fonctionnent les raffineries de la Nouvelle-Écosse.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Pour en revenir à l'accord et à ses conséquences, nous en parlerons dès qu'il aura été signé.

M. Forrestall: Je soulèverai la question de privilège à midi.

* * *

LES POSTES

L'OUVERTURE DES BUREAUX DE POSTE RURAUX LE SAMEDI

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes. Vu que les députés des circonscriptions rurales ont reçu de nombreuses instances demandant que les bureaux de postes ruraux restent ouverts le samedi, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si son gouvernement confirmera ou infirmera la décision prise par l'ancien gouvernement conservateur de fermer les bureaux de poste le samedi?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, il me fait plaisir d'informer la Chambre que nous n'effectuerons pas de telles diminutions de services sans consultations d'abord avec les représentants élus dans ce Parlement, et également avec les représentants des associations locales des maîtres de poste et des adjoints.

[*Traduction*]

M. Lewycky: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire. Le ministre a-t-il fait étudier ou a-t-il l'intention de faire étudier les difficultés économiques et sociales qu'ont à souffrir les localités rurales du fait de la fermeture des bureaux de postes ruraux le samedi?

[*Français*]

M. Ouellet: Madame le Président, on peut sans doute faire une telle étude. En tant que ministre des Postes, je peux dès maintenant assurer l'honorable député que ce n'est pas ma politique que de vouloir réduire ce service le samedi, et je ne pense pas que ce soit non plus celle du gouvernement libéral actuel.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LE NOUVEL AVION DE CHASSE F-18A—L'INCIDENCE DE L'INFLATION SUR LE PRIX

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale, bien que le ministre des Approvisionnements et Services puisse vouloir y répondre. Il s'agit d'un contrat signé hier.

Étant donné que le taux d'inflation est monté en flèche dernièrement aux États-Unis et que cela pourrait bien avoir entraîné une augmentation de 50 p. 100 des coûts du F-18A en deux ans, est-ce que l'un des deux ministres pourrait nous dire comment il se fait que le gouvernement ait basé sa décision sur un taux d'inflation anticipé de 8 p. 100?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, même s'il existe un prix limite incluant les 8 p. 100, comme l'honorable député le sait très bien, le contrat contient aussi des dispositions prévoyant des rajustements périodiques afin de tenir compte du taux annuel véritable d'inflation.

M. McKinnon: Madame le Président, je me demande si le ministre des Approvisionnements et Services peut informer la Chambre, indépendemment du contrat, si le pire devait arriver aux États-Unis, et si la marine américaine de même que le corps des «marines» des États-Unis décidait de ne pas acheter le F-18A, si le gouvernement a prévu un plan d'urgence le cas échéant?

M. Blais: Madame le Président, je peux informer l'honorable député que nous avons tout lieu de croire que le nombre d'aéronefs prévu sera effectivement produit par le constructeur. Nous sommes entièrement assurés que même les prévisions seront dépassées et que la situation du Canada s'en trouvera ainsi améliorée.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

LE PARTAGE DES COÛTS AVEC LES PROVINCES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être. Compte tenu des crises constantes que connaît le régime d'assurance-santé du Canada, comme celles qu'a provoquées le refus des gouvernements provinciaux de payer leur quote part des soins de santé, et compte tenu de la possibilité d'une grève des infirmiers et infimières de l'Alberta, résultat de la mesquinerie des gouvernements provinciaux, le ministre peut-elle dire à la Chambre ce qu'elle prévoit faire à ce sujet avant que le juge en chef Hall ne présente son rapport cet été?

● (1200)

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): J'ai bien examiné, madame le Président, les mesures que nous pourrions éventuellement prendre en attendant que M. le Juge Hall nous présente ses recommandations en vue de réétablir, comme il se doit, le régime d'assurance-maladie partout au Canada.

Des voix: Bravo!

Mme Bégin: Vu la situation quand nous sommes revenus au pouvoir, nous avons pensé qu'il valait mieux laisser les audiences publiques en cours se poursuivre, laisser le public se renseigner davantage et laisser le Juge Hall et l'équipe qu'il a formée, M. Malcolm Taylor et les autres, continuer leur travail et faire des recommandations au gouvernement, recommandations qui pourraient, je l'espère, nous apporter davantage que les seuls deux lourds outils juridiques que la loi nous laisse présentement relativement à l'assurance-maladie.

M. Blaikie: J'ai une question supplémentaire à poser. Madame le Président, lors de la dernière législature, lorsque le gouvernement conservateur a donné cette réponse au ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social, elle l'a jugée inacceptable, et je la considère de même aujourd'hui.

Comme le parti libéral a promis pendant la campagne électorale de s'opposer aux primes d'assurance-maladie, au ticket modérateur et aux dépassements d'honoraires, le ministre pourrait-elle nous dire ce qu'elle a l'intention de faire maintenant pour réduire les frais d'assurance-maladie que les Canadiens doivent payer personnellement, lesquels, selon l'indice du prix à la consommation, auraient augmenté de 1.7 p. 100 au cours du mois dernier?

Mme Bégin: Madame le Président, je pense que le député oublie certaines réalités nouvelles. La Commission existait déjà. Nous ne l'avons pas créée. C'est le gouvernement conservateur qui l'a faite. Aimeriez-vous mieux que l'on mette fin au travail de la Commission? Il fallait à mon sens épauler la Commission et c'est pourquoi nous avons décidé de lui laisser poursuivre ses travaux.

Elle devrait nous présenter ses recommandations le 30 juin, au plus tard. Entre-temps, nous avons toujours soutenu que c'était à la population de nous dire si elle désirait l'assurance-maladie gratuite. Qu'avons-nous fait? Nous avons essayé de présenter les faits au public, et alors qu'est-il arrivé? Au Nouveau-Brunswick, par exemple, n'est-il pas vrai, que le gouvernement conservateur vient d'annuler les honoraires aux frais du patient qu'il avait imposés l'an dernier. N'est-ce pas là une victoire pour le régime de soins médicaux?

Des voix: Bravo!

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LE FINANCEMENT DES LOGEMENTS SOCIAUX ET DES LOGEMENTS COOPÉRATIFS

L'hon. Paul Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, en réponse à une question que le député de Vancouver-Est (M^me Mitchell) a posée hier, je voudrais préciser que le nombre de demandes refusées pour l'année 1980 est de 6,089 pour les logements sociaux et de 2,978 pour les logements coopératifs. Je ne puis confirmer que l'on augmentera cette année les crédits destinés à ce genre de financement, mais je considère que c'est là un moyen que nous pourrions utiliser pour tâcher de mettre plus de logements à la disposition des locataires.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M^lle MACDONALD—LES JEUX OLYMPIQUES DE MOSCOU—DEMANDE DE DÉPÔT D'UNE LETTRE—DÉCISION DE MADAME LE PRÉSIDENT

Mme le Président: A l'ordre. Hier, le député de Kingston et les Îles (M^lle MacDonald) a soulevé la question de privilège pour demander au très honorable premier ministre (M. Trudeau) de déposer la copie d'une lettre qu'il avait adressée au président Carter et dont il avait parlé au cours de la période des questions, le mardi 15 avril 1980. Le premier ministre est libre de déposer cette lettre s'il le désire, mais je dois faire remarquer à la Chambre que rien ne l'oblige à déposer une lettre dont il a simplement parlé, sans vraiment la citer.

Travaux de la Chambre

Si nous nous reportons aux précédents, il y a eu plusieurs décisions sur ce genre de question, notamment une le 16 novembre 1971 où l'Orateur, M. Lamoureux, déclare, à la page 9599 du hansard:

En toute justice, et d'un point de vue aussi objectif que possible, je ne vois pas comment la présidence pourrait décider ici qu'un document mentionné en passant, mais dont on n'a pas directement extrait une citation, doit être déposé au cours du débat. Je trouve difficile d'en décider affirmativement. Les députés pourront examiner les commentaires cités d'une manière très intéressante par les députés du Yukon et de Peace River. Ces commentaires me paraissent clairs. Si, au cours d'un débat, un ministre de la Couronne a effectivement cité un passage d'un document, ce document doit être déposé. Si on ne fait que le mentionner, je ne vois pas d'obligation de le faire déposer.

Par conséquent, je crois qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette question de privilège.

M. FORRESTALL—L'ÉNERGIE—LA RÉPONSE INSATISFAISANTE DU MINISTRE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, je soulève la question de privilège à la suite des réponses tout à fait insatisfaisantes données par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) aux gens de la région de l'Atlantique à l'égard des capacités de raffinage et des négociations en vue d'un accord énergétique avec le Mexique.

Ma question de privilège porte sur deux points. D'abord, j'admets parfaitement que les députés des banquettes ministérielles sont libres de ne pas répondre à certaines questions, s'ils le désirent, et je ne leur conteste pas ce droit, mais j'estime que les députés ici présents ont le droit d'être entendus et de ne pas être traités de la façon méprisante dont le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a traité la Chambre et les gens de la région de l'Atlantique.

Je ne vous demande pas de rendre une décision, madame le Président, mais je vous demande d'avertir le bureau qu'à la première occasion, je désire prendre le ministre à parti pour l'arrogance dont il a fait preuve envers l'est du pays et la Chambre au sujet de ces négociations, c'est-à-dire quand le moment s'y prêtera, à 10 heures.

Mme le Président: Nous avons pris note de ce grief et le député se rend compte qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, puisque nous sommes jeudi aujourd'hui, je voudrais poser au leader du gouvernement à la Chambre la traditionnelle question sur les travaux de la Chambre. Étant donné la décision que vous avez rendue au sujet de la correspondance échangée entre le premier ministre et le président Carter et étant donné la réponse du premier ministre, ce dernier a-t-il l'intention de déposer les lettres en question? Je sais qu'il n'y est pas tenu, mais, pour qu'on sache exactement à quoi s'en tenir, je me demande s'il compte le faire.

M. Trudeau: Non, madame le Président. Je serais très heureux d'essayer à nouveau de donner des éclaircissements au cours de la période des questions, sur les points essentiels de la politique du gouvernement canadien, mais je n'ai pas l'intention de déposer les lettres échangées entre chefs d'État.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je vous remercie beaucoup. Je ne veux pas me mêler de ce qui ne me regarde pas mais je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre est disposé à nous dire aujourd'hui quels seront les travaux de la Chambre. Tout d'abord, va-t-on poursuivre le débat sur l'Adresse? Peut-être pourrait-il commencer par répondre à cette question-là.

[*Français*]

M. Pinard: Oui, madame le Président, comme le sait très bien l'honorable député, nous devons faire face dans des délais très urgents à certaines lois, dont quelques-unes requièrent l'adoption avant le 15 mai. Mon savant collègue sait très bien que la procédure de subsides ne s'applique pas, étant donné que les prévisions budgétaires de cette année n'ont pu être déposées en temps utile, et dans ce sens-là nous avons entamé ensemble des négociations, et j'ai confiance qu'on va s'entendre sur un ordre du jour et sur un ordre spécial qui nous permettra d'en disposer en temps opportun, et qui permettra également au gouvernement d'avoir ses crédits provisoires pour le 15 mai.

De plus certains projets de loi techniquement urgents requièrent l'adoption avant le 15 mai; c'est pourquoi nous envisageons la possibilité d'interrompre le débat sur le discours du trône pour les deux dernières journées, soit mardi soir prochain, après le vote. Ce n'est pas définitif, mais j'en aviserai mon vis-à-vis et également mon collègue du Nouveau parti démocratique en temps utile, lorsqu'une décision finale aura été prise. Mais je les préviens à nouveau de cette possibilité que le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône soit interrompu surtout pour permettre aux partis d'opposition d'avoir tout le temps voulu pour étudier et contester s'il y a lieu cette législation urgente, dont l'adoption de certaines lois doit se faire avant le 15 mai, et pour d'autres, avant le 30 juin.

Voilà l'esprit dans lequel nous comptons diriger les travaux au cours des prochains jours. Je confirmerai aux leaders de l'opposition notre décision finale dans les meilleurs délais.

● (1210)

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Une autre chose, madame le Président. Il y a au *Feuilleton* un bill inscrit au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et visant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse. Lui fera-t-on franchir aujourd'hui l'étape de la première lecture, et s'agit-il d'un bill que le gouvernement juge prioritaire?

La deuxième chose dont je voulais parler aujourd'hui a trait au bill relatif aux allocations aux anciens combattants. Je sais qu'un bill est prêt à être déposé. Le gouvernement a-t-il l'intention d'en donner avis et de le mettre en délibération sans tarder?

M. Pinard: Madame le Président, il me faudra me renseigner pour ce qui concerne la dernière question du député. Quant au bill relatif au supplément de revenu garanti, il sera présenté très bientôt mais pas aujourd'hui, et notre gouvernement accorde un caractère prioritaire à cette question.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HNATYSHYN—L'ÉNERGIE—LA DÉCLARATION À PROPOS DE L'AUTOSUFFISANCE EN 1990

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je soulève la question de privilège à propos des réponses données par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) au cours de la période des questions. Pour situer l'affaire dans son contexte, je dirai d'abord que le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont dit au cours de la dernière campagne électorale que j'avais déclaré lors des délibérations d'un comité que nous ne serions pas autosuffisants en pétrole en 1990 et que nous aurions encore un écart journalier d'environ 250,000 barils.

Cette affirmation, le ministre le sait très bien, est incorrecte et fausse. Au cours des échanges intervenus au comité, comme en fait foi la transcription, j'ai clairement affirmé que si nous continuions à appliquer les mêmes programmes énergétiques sans remplacer le pétrole par du gaz naturel et sans adopter des méthodes pour économiser l'énergie, il subsisterait un trou de 250,000 barils d'après les évaluations du ministère.

Le ministre a dit et répété la chose. J'estime qu'il induit la Chambre en erreur. La presse s'est penchée sur cette affaire en toute indépendance et après avoir consulté les documents idoines, elle a réfuté les allégations du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. S'il persiste à répéter ces fausse-tés, il va passer pour le Pinocchio de la scène politique canadienne.

M. Nielsen: C'est presque déjà fait.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le député a fait valoir son point de vue. C'est avec plaisir que je déposerai à la Chambre la transcription de la séance du comité où figure sa déclaration. Cette déclaration est limpide et je ne m'engagerai pas dans un débat au sujet de son interprétation.

Je voudrais aussi dire à mon honorable collègue et ami de Dartmouth que lui et moi sommes loin d'être arrogants et que nous sommes bien connus pour notre humilité ainsi que notre vif intérêt pour le sort de l'Est du Canada. J'espère qu'il appuiera toute mesure que je présenterai afin de favoriser le développement et la croissance de cette région comme nous nous y efforçons tous.

[*Français*]

Mme le Président: A l'ordre. Évidemment, l'intervention de l'honorable député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) était de nature à permettre un débat. C'était une question d'opinion et, par conséquent, je pense bien que je ne peux la considérer comme une question de privilège.

[*Traduction*]

M. KNOWLES—LE COMPTE RENDU OFFICIEL—L'ARTICLE DU *JOURNAL* D'OTTAWA

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, je soulève la question de privilège dont je vous ai donné avis ce matin conformément aux dispositions de l'article 17(2) du Règlement. Il s'agit d'un article paru dans le *Journal* d'Ottawa d'aujourd'hui et qui, à mon avis, attaque injustement l'éditeur et le personnel du hansard de la Chambre des communes.

L'auteur de l'article semble vouloir faire de l'esprit, mais il dit dans la première phrase:

Le hansard ment.

Au milieu de l'article, il qualifie un passage du hansard ainsi:

Tissu de mensonges.

Vers la fin de l'article, il accuse le hansard de:

. . . falsifier les faits . . .

Il finit en demandant qu'un effort soit fait pour

. . . le rendre plus fidèle . . .

Je n'interviens pas pour défendre les députés de législatures précédentes—cela ne s'est pas produit au cours de celle-ci—qui ont pu essayer d'apporter au hansard des corrections qui ne soient pas simplement de forme. Là n'est pas la question. Je me porte à la défense de notre dévoué et vaillant personnel du hansard.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Nous savons tous que ces personnes travaillent dans des conditions difficiles, surtout pendant la période des questions où les répliques sont nombreuses. Elles ont bien du mérite de faire si bien leur travail. Nous savons qu'elles s'efforcent consciencieusement de produire chaque jour un compte rendu exact de ce qui se passe à la Chambre des communes.

Je crois qu'il est très injuste d'attaquer ainsi ces personnes qui travaillent si fort pour nous et qui n'ont pas la possibilité de se défendre. Je voudrais, au nom de tous les députés, prendre la défense de l'éditeur et du personnel du hansard. Votre Honneur pourrait peut-être envisager d'inviter l'auteur de cet article à communiquer avec l'éditeur du hansard qui, j'en suis sûr, se ferait un plaisir de faire visiter ses locaux à ce journaliste.

Mme le Président: Je suis certaine que les observations du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) feront chaud au cœur des employés du hansard qui travaillent sous une pression considérable pour nous livrer ces compte rendu en temps voulu. Je vais donner suite à la suggestion du député.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

DÉPÔT DE L'ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LA SOCIÉTÉ FORD

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le président, conformément à l'article pertinent du Règlement, je voudrais déposer des exemplaires dans les deux langues officielles de l'accord conclu entre le gouvernement fédéral et la Ford Motor Company, en date du 23 octobre 1978 ayant trait à l'usine de moteurs Ford d'Essex. J'en ai également des exemplaires à l'intention des porte-parole de l'opposition.

* * *

● (1220)

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mercredi 16 avril, de la motion de M^me^ Côté: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Clark (p. 31).

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre nomination à ces hautes fonctions. Je suis sûr que vous ferez honneur à votre charge et nous espérons que vous l'occuperez longtemps.

Lorsque le timbre a retenti hier soir, j'étais en train de commenter le discours du trône et je parlais du contrat signé hier pour l'achat d'un nouvel avion de chasse. Je n'ai pas eu le temps de terminer; je me propose donc de le faire avant de passer au corps de mon discours.

J'invite le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais) et le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) qui ont débloqué les crédits nécessaires à étudier ce contrat de très près. Aujourd'hui, les choses ont tôt fait de changer, notamment dans le domaine des finances. Je me pose un certain nombre de questions au sujet de ce contrat; malheureusement, comme je l'ai fait remarquer hier soir, le ministre ne semble pas être en mesure de déposer ce document et de faire en même temps une déclaration à l'appel des motions. Les déclarations à l'appel des motions permettent aux porte-parole de l'opposition et aux députés de tous les partis de cuisiner les ministres et de leur poser toutes sortes de questions. Il doit y en avoir entre trente et quarante que les députés souhaiteraient poser au ministre de la Défense nationale et à celui des Approvisionnements et Services au sujet du contrat et du choix qui a été fait. Il faudra des semaines pour répondre à autant de questions si nous devons compter seulement sur la période des questions. J'espère que ce n'est pas là une façon pour le gouvernement de nous faire comprendre qu'il entend reprendre son habitude de ne pas déposer les documents disponibles et de ne pas faire de déclaration à l'appel des motions, même si cela permet de clarifier et d'accélérer les travaux de la Chambre.

En terminant, j'aimerais dire un mot sur la répartition régionale dont j'ai parlé hier soir. Je serais fort surpris que le contrat d'achat du nouveau chasseur, au moment où il sera déposé, fasse état d'une répartition des tâches entre les régions. J'en serais fort surpris. Je ne vois pas comment le gouvernement pourrait forcer le principal fournisseur à effectuer telle partie des travaux dans une région ou une province particulière. Il lui donnerait ainsi la possibilité de dépasser le budget prévu et de blâmer ensuite le gouvernement pour l'avoir obligé à allouer les travaux à telle ou telle région. Je pense au contraire que cette répartition se fera de la façon habituelle, en fonction des contrats que le premier adjudicataire signera avec des sous-traitants suite à des soumissions.

Voilà tout ce que je tenais à dire pour le moment au sujet du nouvel avion de combat. Je m'en tiendrai là en partie parce qu'une multitude de questions surgissent et que le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône ne constitue pas vraiment l'occasion indiquée pour essayer d'obtenir des réponses à tant de questions.

J'aimerais m'attarder un instant à une remarque qu'a faite hier à la Chambre le premier ministre (M. Trudeau) et qui m'a alarmé, pour dire le moins. Le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) lui avait demandé si le gouvernement songeait à invité le ministère de la Défense nationale et celui des Affaires extérieures à réexaminer leurs rôles respectifs. Voici la réponse alarmante qu'a donnée le premier ministre, comme en fait foi le hansard à la page 67:

> Le député s'en souviendra, nous avons procédé à de pareils examens à la fin des années 60. Ces examens ont été critiqués par la population et même par l'opposition de l'époque, laquelle nous reprochait de perdre notre temps à mener des études au lieu de passer à l'action. Nous avons l'intention cette fois-ci de passer à l'action, nos études étant déjà complétées.

Si le premier ministre croit vraiment qu'une étude effectuée vers la fin des années 60 est encore valable dans les années 80, je me demande ce qu'il a fait depuis dix ans? Je présume qu'il se trouvait dans l'édifice Langevin entouré de sa cour et complètement coupé du reste du monde. Le ministère des Affaires extérieures et le ministère de la Défense nationale ne peuvent flotter dans les limbes ou maintenir le statu quo durant 12 ans!

J'ai demandé à l'un de mes collaborateurs de faire des recherches sur ce qui s'est passé depuis que le premier ministre a fait effectuer la dernière étude à ce sujet. Je devrais signaler également qu'il y a tout juste un an, l'honorable Barney Danson déclarait qu'il se rendait compte de la nécessité de publier un Livre blanc sur la défense et qu'il se proposait de le faire dès que la chose serait possible. Certes, il est embarrassant pour le gouvernement d'être majoritaire. Il ne se soucie plus d'étudier les diverses questions et veut agir à sa guise.

Pour revenir à ces 10 ou 12 ans durant lesquels le premier ministre s'est isolé de la réalité, je voudrais signaler quelques événements survenus durant cette période. En 1968, l'Union soviétique intervenait en force en Tchécoslovaquie pour renverser le régime de M. Dubcek.

En 1970, le cartel des pays de l'OPEP forçait pour la première fois les compagnies pétrolières étrangères à majorer le prix affiché du pétrole, s'écartant ainsi de la politique de partage à parts égales en vigueur jusque là. La même année, l'honorable Mitchell Sharp présenta un Livre blanc sur la politique étrangère à la Chambre des communes. Ce fut le dernier. Par ailleurs, le chancelier Willi Brandt lança sa politique d'ouverture à l'Est qui avait pour but de reconnaître l'Allemagne de l'Est.

C'est en 1971 que l'Union soviétique eut un nombre plus élevé de missiles basées à terre que les États-Unis. La même année, M. Trudeau se rendit en Union soviétique où il signa un accord de consultation en matière d'affaires étrangères qui est analogue à l'accord qui a été conclu entre l'Union soviétique et la France. Je n'ai pas entendu parler des consultations en particulier mais puisqu'ils ont signé un accord, je suppose qu'il y a eu des consultations. Cette année-là, la guerre éclate entre l'Inde et le Pakistan après l'invasion, par l'Inde, de l'Est du Pakistan qui est devenu le Bangladesh.

En 1972, le président Nixon se rendit à Pékin et à Moscou; il y avait 23 ans que les États-Unis refusaient de reconnaître la Chine. C'est cette année-là que l'accord Salt I et le traité relatifs aux missiles antibalistiques furent signés.

Ce sont là des événements que le premier ministre ne juge pas suffisamment importants ou dignes d'être reconsidérés dans le contexte de la situation mondiale actuelle.

En 1973, le Marché commun porta le nombre de ses membres de six à neuf, après l'entrée de l'Irlande, de la Grande-Bretagne et du Danemark. C'est au mois d'octobre qu'éclata la guerre entre les Arabes et les Israéliens. Elle fut suivie par la menace pétrolière des pays arabes. C'est également cette année que fut renouvelé l'accord du NORAD entre le Canada et les États-Unis.

C'est en mai 1974 que l'Inde fit exploser son premier engin nucléaire, grâce aux techniques dérivées d'un réacteur canadien. Au mois de juillet, l'armée turque envahit Chypre, ce qui incita le Canada à y envoyer des troupes. Elles y sont toujours 5 ans plus tard. Au mois d'août, le président Nixon démissionna à la suite du scandale du Watergate. Cela a complètement échappé à l'attention du premier ministre.

La guerre du Viêt-Nam s'est terminée en 1975 avec la chute de Saigon et l'écroulement du gouvernement du Viêt-Nam du Sud. Cela a sûrement eu des incidences sur notre politique étrangère et notre politique de défense. Il n'y a pas de doute, non plus, que la guerre israélo-égyptienne a modifié les vues du ministère de la Défense nationale.

En 1975, les hostilités ont commencé en Angola où les nationalistes aidés par les Soviétiques et les Cubains ont remporté la victoire. Les Soviétiques ont entrepris la construction d'une base de missiles et d'une installation de manutention à Berbera, en Somalie.

En 1976, les Soviétiques ont déployé le char T-72 en Europe et ont terminé la construction de leur premier porte-avions, le Kiev.

En 1977, la guerre faisait rage entre les régimes communistes du Viêt-Nam et du Cambodge. L'intervention soviétique dans la péninsule africaine s'est accentuée. Après avoir tout d'abord appuyé la Somalie, les Soviétiques ont ensuite décidé d'appuyer l'Ethiopie. Comme en Angola, ce sont les Cubains surtout qui ont pris les armes tandis que les Soviétiques fournissaient le matériel et les fonds.

En 1978, l'OTAN a convenu d'augmenter de 3 p. 100 par an en termes réels, pendant cinq ans, les dépenses dans le domaine de la défense. La révolution en Iran a commencé. Cette année-là, l'URSS a déployé en Europe le missile SS-20 à moyenne portée. Cela lui donnait pour la première fois l'avantage sur l'Europe de l'Ouest. Ses missiles basés derrière les Oural, en Russie, pouvaient atteindre n'importe quelle cible européenne. Il s'agissait de missiles sur rampe mobile de lancement et non pas du genre nécessitant des installations fixes. Contre ceux-ci, les missiles de l'OTAN ne pouvaient même pas atteindre la Russie à partir de l'Allemagne de l'Ouest. Ils n'étaient opérationnels que dans un rayon englobant certains pays satellites tels que l'Allemagne de l'Est.

● (1230)

En 1979, la guerre frontalière entre la Chine et le Viêt-Nam a été déclenchée et l'Union Soviétique a envahi l'Afghanistan. A cette époque, notre premier ministre comateux (M. Trudeau) était d'avis qu'il ne se passait rien, qu'il n'y avait pas lieu de s'intéresser ni à notre propre défense ni aux affaires étrangères. Que diable allons-nous faire? Vers quoi nous dirigeons-nous?

Le budget de la défense nationale est maintenant de l'ordre de cinq milliards de dollars; à mon avis, les Canadiens qui acquittent chaque année cette somme sont en droit de savoir quelle est la position actuelle du Canada en matière de défense et quelle politique le gouvernement entend adopter. Si le ministre n'a aucune idée à ce sujet—et il y a lieu de croire qu'il n'en a pas—il devrait, à mon avis, demander au Livre blanc pour mettre de l'ordre dans ses propres idées, tout au moins. Mais ce document nous permettrait probablement de savoir ce qui nous pend au bout du nez et ce que les contribuables peuvent espérer contre leurs cinq milliards de dollars.

Pour autant que je sache, le gouvernement actuel semble avoir décidé de poursuivre les politiques énoncées par le premier ministre en 1968. Les conservateurs avaient prévu la publication d'un Livre blanc sur la défense pour le mois de septembre de l'année en cours. Puisque nous n'aurons aucune orientation nouvelle pour ce qui est des politiques de défense et de relations étrangères, il nous faut encore nous fier aux mêmes vieilles idées du premier ministre et de son petit cénacle de mandarins. Cela m'étonnerait qu'un ressassement des mêmes vieilles idées puisse le moindrement servir les intérêts des Canadiens, pas plus d'ailleurs qu'un remaniement des pouvoirs ne pourrait aboutir à autre chose qu'au même désastre, mot qui pourrait décrire le résultat de quelques 11 années de domination bureaucratique.

J'aimerais vous entretenir quelques minutes de cette domination bureaucratique. Malgré la tradition canadienne de gouvernement parlementaire selon laquelle des ministres élus doivent tout à la fois élaborer des programmes et en être comptables devant le Parlement du Canada, le premier ministre actuel a, en 1979, mis au point un système selon lequel le pouvoir véritable d'élaborer des programmes a été confié à ses bureaucrates, et les ministres obligés de rendre compte de ces programmes à la Chambre. Ces derniers étaient suffisamment informés pour pouvoir répondre aux questions, ou encore pour pouvoir inventer des réponses à la Chambre et il semble que ce soit là l'ensemble de leurs fonctions.

Ce qui s'est révélé-être un mépris profond à l'endroit du processus démocratique a permis au premier ministre et à son club de mandarins dirigés par M. Pitfield. bien sûr, de dénaturer le rôle du cabinet, particulièrement dans les domaines de la politique étrangère et de la défense. En fait, au lieu de s'en remettre au cabinet, le premier ministre a établi son propre système dans le bureau du Conseil privé et les ministres étaient, semble-t-il, invités à apposer leur signature sur des documents qu'ils avaient peut-être seulement quelques minutes

pour lire avant de les présenter pour approbation officielle et ratification par le cabinet.

Il n'est peut-être pas nécessaire d'apporter d'autres preuves des efforts qu'a déployés le premier ministre pour unsurper le rôle des ministres que ce que l'on convient d'appeler ce système de comités bureaucratiques et cette paperasserie sans fin qu'il a mis au point en 1979 et par lequel le rôle du ministre a été largement réduit à celui d'un secrétaire correspondant auréolé.

Le nouveau ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne)—je regrette qu'il ne soit pas à la Chambre, mais je suis certain que ses fonctions le retiennent ailleurs—a déjà commencé à faire des déclarations et son comportement devrait gêner tous ceux qui croient que le ministère de la Défense nationale mérite un ministre capable d'arrêter des programmes et de prendre des décisions de son propre chef et qui n'agit pas simplement comme le porte-parole de quiconque le premier ministre a choisi dans son cercle intime pour lui confier le rôle d'établir toute politique en matière de défense.

Par exemple, dans une entrevue récente, le ministre de la Défense nationale aurait affirmé qu'il ne voyait pas la nécessité de publier un nouveau Livre blanc sur la défense, allant jusqu'à dire que de telles études étaient compliquées, voire même ennuyantes. Le ministre aurait également affirmé qu'un Livre blanc n'était pas nécessaire étant donné l'excellence des exposés que lui avaient remis ses collaborateurs. Pour ma part, je crois que si ces documents sont si excellents, le ministre devrait s'empresser de les faire connaître à d'autres personnes intéressées, c'est-à-dire les contribuables canadiens et leurs représentants élus du Parlement.

En ma qualité de membre du gouvernement précédent, je m'étais engagé à publier un Livre blanc sur la défense dès cet automne, et je mets au défi le ministre actuel de nous indiquer quand il nous fera part de la politique de son gouvernement en matière de défense—bien entendu, s'il en a une.

Si c'est vraiment là l'attitude du ministre à l'endroit d'un Livre blanc, ce qui équivaut à une abdication de ses responsabilités de chef de ministère, il me semble que nous allons revivre les derniers jours de l'ancien gouvernement Trudeau. Sauf erreur, l'article 2 de la loi sur la Défense nationale précise que le ministre de la Défense est chargé de la direction du ministère de la Défense nationale ainsi que des Forces armées.

Certains journalistes ont déjà décelé un net glissement des prérogatives du ministère des Affaires extérieures vers le cabinet du premier ministre. Les communiqués intéressant les questions de politique étrangère émanent du bureau du premier ministre, et quand les journalistes s'adressent au ministère des Affaires extérieures, leurs interlocuteurs ignorent tout des décisions politiques, et il leur faut téléphoner au bureau du premier ministre pour pouvoir obtenir des renseignements.

Nous n'évaluons pas tant ce que les nouveaux ministres de la Défense nationale et des Affaires extérieures font en ce moment, ou sont en mesure de faire dans le futur, mais plutôt la façon dont le premier ministre et les acolytes dont il s'est entouré aborderont la politique de défense et la politique étrangère.

L'ouvrage du journaliste Peter Stursberg paru il y a peu de temps, intitulé *Lester Pearson and the American Dilemma* (Lester Pearson et le dilemme de l'Amérique), présente une bonne analyse des idées du premier ministre à ses débuts. L'auteur y rappelle certaines erreurs d'action et d'omission de l'actuel premier ministre et y explique la grande trahison de l'héritage pearsonien dans le domaine de la politique étrangère et de la politique de défense. Des entrevues menées avec d'anciens ministres libéraux comme l'honorable Mitchell Sharp, l'honorable Paul Hellyer et l'honorable Léo Cadieux, ressort clairement l'attitude du premier ministre à l'égard du gouvernement de cabinet. La première fois qu'il devint premier ministre, il proposa d'entreprendre une étude—laquelle, croit-il, a toujours cours—sur la politique étrangère et sur la politique de défense. Il adopta à ce moment-là l'usage de recourir au bureau du Conseil privé et à ses proches conseillers du cabinet du premier ministre pour élaborer les politiques, au lieu de s'en remettre au cabinet et aux ministres compétents en la matière.

Voici, tels que les a signalés M. Stursberg dans son livre, les propos de Paul Hellyer qui nous rappelle cette pratique:

> Lors des premières réunions du cabinet, il va de soi que le statu quo était prépondérant: pourquoi effectuer des changements quand l'équipe actuelle fait du bon travail . . .

C'était à l'époque où il parlait de réduire notre participation à l'OTAN. Il poursuit:

> Peu à peu, toutefois, on s'est mis à changer d'avis, ou du moins à sembler en avoir changé, quand de plus en plus de ministres commencèrent à connaître, chacun de son côté, le point de vue du premier ministre . . .
>
> . . . Mais avec le temps, au fil des jours, de plus en plus d'indécis se déclaraient en faveur du changement et, d'après moi, c'était là tout l'objet de la démarche.
>
> . . . Fait intéressant à noter, le point de vue du ministère avait été encore une fois laissé de côté, et c'est après cela, ou du moins en ce qui concernait la discussion, qu'on se pencha sur la version d'Ivan Head, préparée probablement en collaboration avec le premier ministre. Ivan Head était le conseiller de M. Trudeau en matière d'affaires extérieures. C'est une technique intéressante.
>
> Normalement, la personne qui rédige un document du cabinet a un avantage de 90 p. 100 sur toute autre et la façon dont ils s'y sont pris en deux ou trois occasions pour tourner la difficulté—et c'est là une technique inventée par le gouvernement Trudeau—consistait à faire rédiger le même document par quelqu'un d'autre; il ne restait plus ensuite qu'à passer poliment de l'un à l'autre.
>
> Celui qui émanait du ministère était effectivement rejeté et celui qui avait été rédigé de façon à correspondre davantage aux vues du premier ministre était celui dont s'inspirait finalement la décision politique.

M. Trudeau n'a pas choisi de s'opposer à la politique de M. Pearson en matière étrangère et militaire seulement parce qu'elle était dominée par les militaires, mais parce que, comme M. Stursberg le montre bien, le but réel qu'il visait était de ramener au Canada toutes les troupes canadiennes d'Europe et surtout de se retirer de l'OTAN pour adopter une sorte de neutralité. S'il n'y est pas parvenu, c'est en grande partie à cause de la vive opposition de l'honorable Léo Cadieux et sans doute de celle de bien d'autres véritables libéraux, qui comme Lester Pearson lui-même, s'opposaient avec indignation à cette politique pseudo-NPD qui tenait si peu compte des réalités du monde dont le Canada fait partie.

● (1240)

Si le Canada établit la nouvelle politique qu'il entend suivre dans les années 80, tous les députés à la Chambre devraient se donner la possibilité de lire une partie des écrits de M. Stursberg qui proviennent d'enregistrements magnétiques et d'interviews pour bien se rappeler quelles sont les véritables opinions du premier ministre actuel.

Comme l'un des principaux objectifs d'une révision de la politique extérieure et militaire consiste à déterminer les nouveaux facteurs qui influenceront, ou qui influencent déjà la nature du monde dans lequel nous vivons, pour ensuite indiquer dans les grandes lignes la politique que nous devrions suivre, il semblerait que nous ayons à apporter de nombreux changements au cours des années 80. Cependant, aux fins du présent débat, comme critique de la défense de mon parti, je traiterai plus particulièrement de deux questions. Il s'agit des problèmes touchant la sécurité internationale et le pétrole. En un sens, ces deux questions deviennent de plus en plus étroitement liées, vu que la disponibilité et la sécurité de l'approvisionnement en pétrole sont loin d'être sûres, et depuis 1970, l'approvisionnement futur en pétrole est devenu du point de vue de la stratégie militaire, à la fois plus important et plus précaire.

Je ne voudrais toutefois pas laisser entendre que la solution au problème de l'approvisionnement futur en pétrole doit, ou devrait être vue d'un point de vue surtout militaire. Au contraire, la meilleure solution qui s'offre au monde occidental, du point de vue du Canada, serait certainement que les pays producteurs de pétrole soient à la fois forts et indépendants, tout en étant en bons termes avec l'occident. Cependant, des facteurs politiques inhérents et aux sentiments nationalistes des populations du Moyen-Orient et aux courants révolutionnaires qui balaient le monde islamique, ont, comme nous le savons tous, dramatiquement modifié la situation en Iran. Au cours de la révolution iranienne, la confusion et la violence ont amené, entre autres choses, une interruption des approvisionnements en pétrole qui non seulement a fait monter les prix, mais qui aurait menacé le fondement des économies de bien des états occidentaux si elle s'était poursuivie.

Bref, si la situation intérieure de l'Iran se détériorait davantage, ou si un autre état islamique et grand producteur de pétrole subissait un bouleversement révolutionnaire semblable, bien des pays du monde, à la fois industrialisés et non industrialisés, seraient durement atteints par l'interruption de l'approvisionnement en pétrole ou seulement par la réduction de l'approvisionnement global.

C'est ici que l'indivisibilité des facteurs politiques, économiques et stratégiques entre alliés devient évident et qu'apparaît la nécessité d'une réévaluation fondamentale tant par le Canada que par ses alliés. En termes brutaux, l'OTAN dépend maintenant et dépendra, aussi loin qu'on puisse prévoir, des approvisionnements de pétrole du Moyen-Orient pour une grande part de ses besoins énergétiques. Si c'est là une de nos principales contraintes à nous et à nos alliés, il faut alors s'en occuper comme d'un problème commun, chercher et mettre en œuvre ensemble les solutions politiques, économiques ou autres qui nous satisfassent tous.

La récente invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique ne laisse plus aucun doute possible sur le changement radical qui est survenu dans la politique soviétique et dont les signes étaient nombreux depuis quelque temps; elle confirme une tendance et constitue la preuve la plus récente que nous devons considérer les anciens rapports de détente comme chose du passé.

La signification de cet événement ne doit pas être sous-estimée. Le Canada et ses alliés ont fondé l'ensemble de leurs politiques à l'égard du bloc soviétique sur l'hypothèse que depuis la fin de la guerre froide, nous étions parvenus à des rapports plus constructifs et nous avons fini par qualifier cette période de «détente». Bien que les deux superpuissances soient demeurées des adversaires il était entendu qu'il faudrait se mettre d'accord non seulement pour limiter l'accroissement du nombre et des types d'armes nucléaires stratégiques mais aussi pour qu'aucune des deux parties ne se livre à des actes d'agression ouverte, et pour que de part et d'autre personne n'ait recours à la force pour envahir de petits États frontaliers neutres tels que l'Afghanistan.

Cependant avec l'invasion directe de l'Afghanistan, perpétrée sous des prétextes bien peu convaincants, les Russes ont été bien plus loin encore. Pour la première fois depuis 1945, l'Armée rouge a franchi une frontière internationale entre un État communiste et un État non communiste. La différence qui existe entre leurs invasions de la Hongrie en 1956 et de la Tchécoslovaquie en 1968 et de l'écrasement de la révolution dans ces deux pays est considérable. Dans les deux cas, les Soviétiques pouvaient à la rigueur prétendre agir en vertu de quelque obligation réelle contractée dans le cadre d'un traité et que par ailleurs leur intervention visait à préserver le statu quo.

Par conséquent, ce qui s'est passé en Afghanistan devrait nous inciter tous, Canadiens et membres de l'Alliance, à réévaluer nos politiques futures. Les pays occidentaux, et l'Otan en particulier, devraient voir dans cette crise un exemple de la façon dont leurs intérêts vitaux peuvent être indirectement menacés sans qu'aucune action collective soit possible, semble-t-il. Cela est attribuable à la situation géographique de l'Afghanistan. J'insiste sur le terme «collectif», parce que l'OTAN est une alliance défensive composée d'un grand nombre d'États indépendants. A moins que l'on ne consacre beaucoup de réflexion et d'efforts pour arrêter une politique collective, il est impossible d'agir efficacement, à moins d'un précédent. La zone géographique que les États membres de l'Otan ont délimité comme faisant partie de leur champ de rayonnement exclut une grande partie des routes maritimes servant à acheminer le pétrole du golfe Persique en Europe.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, permettez-moi tout d'abord de rendre hommage à toutes les «Yvettes» du Canada et de leur exprimer mon amitié et ma solidarité. Étant donné que vous occupez le fauteuil en ce moment, je vous demanderais de bien vouloir transmettre mes félicitations à madame le Président et, au nom des «Yvettes», de lui souhaiter tout le succès possible dans ses nouvelles fonctions.

Des voix: Bravo!

Mlle Bégin: Monsieur l'Orateur, étant de l'autre sexe, je vais sans doute tenir des propos qui vous surprendront. Je voudrais dire à la Chambre un mot au sujet des deux rassemblements des «Yvettes». Quoi qu'en disent les analystes, les journalistes et compagnie, la vérité, c'est que les femmes ordinaires, les gens simples, la prétendue minorité silencieuse en ont eu assez d'être humiliés et ont décidé de se faire entendre. C'est de ces gens, de la grande majorité des Canadiens dont je voudrais parler aujourd'hui.

La présence en masse de ces personnes qui militent pour que le Québec demeure dans la Confédération canadienne a changé le rapport de force dans cette province. Les femmes auront joué un rôle de premier plan lors du vote qui doit décider de l'avenir de notre pays. A Québec, le 30 mars dernier, 1,700 femmes de la région ont partagé un petit déjeuner de travail pour exprimer leur «non» à la séparation. J'étais assise à côté de la directrice d'une boulangerie familiale de la basse-ville et à côté d'elle se trouvait un jeune étudiant en comptabilité de l'Université Laval qui venait de mériter la médaille de l'Athlète de l'année.

Au Forum de Montréal, où 15,000 femmes se sont réunis le 7 avril, j'ai reconnu une femme de 68 ans qui était venue dans un autobus scolaire avec des amis d'une localité située à 55 milles de Montréal. Je sais qu'il y avait dans l'auditoire une femme médecin, une employée de cantine et des «ménagères». Aucune de ces femmes ne se réclame du parti libéral. Il importe de signaler qu'il s'agissait là de Québécoises ordinaires qui savent ce qu'elles veulent et qui n'œuvrent pas nécessairement au sein d'un parti politique. Voilà soudain qu'elles avaient le moyen de dire «non» à la séparation avec fierté et enthousiasme.

Elles ont fait un geste important. Par exemple, elles ont fait échouer une manigance du gouvernement péquiste en mettant un terme à l'isolement où celui-ci avait confiné le vote des minorités ethniques et anglophone du Québec.

[*Français*]

Les Yvettes en s'exprimant en faveur du non sans fausse honte et sans hésitation ont déjà joué un rôle d'importance dans le débat référendaire. Par exemple, savent-elles qu'elles ont brisé le ghetto psychologique dans lequel se trouvaient enfermés les groupes ethniques et les anglophones chez nous quand le gouvernement péquiste a voulu les culpabiliser du futur non au référendum? Maintenant les Italo-Québécois, les anglophones de Montréal, les Haïtiens canadiens savent qu'ils ne sont pas obligés de dire oui pour montrer leur solidarité aux Canadiens français parce que des milliers de Québécoises de chez nous enracinées depuis longtemps se sont opposées à la séparation, alors ces groupes savent qu'ils ne sont plus seuls et qu'il peuvent voter sans être de mauvais Québécois, et qu'ils ne sont pas de faux Québécois, de faux jetons en exprimant leur pensée sur l'avenir de notre pays. En d'autres mots, les Yvettes devraient savoir, doivent savoir que ce qu'elles ont fait, ce qu'elles ont redonné à des milliers de gens ordinaires, des gens de tous les jours, c'est leur fierté puis leur fidélité, le droit d'être fidèle à eux-mêmes. J'aimerais aujourd'hui, monsieur le président, à l'occasion du discours du trône qui suit l'élection du 18 février dernier, dire à d'autres Canadiens ordinaires que leur gouvernement canadien les a bien servis et continuera de bien les servir.

J'aimerais aujourd'hui trouver les mots pour convaincre les Québécois qui hésitent sur leur réponse à donner au référendum, ou qui sont manipulés, qui sont sensibles à la propagande péquiste en faveur de la séparation, que par delà les querelles de pouvoir des hommes politiques, la vérité pure et simple, c'est que le fédéralisme les a bien servis. J'irai plus loin: rien ne servira mieux les petites gens et la masse des Canadiens ordinaires que le fédéralisme canadien. Je voudrais dire aux Québécois: ne tombez pas dans la facilité en votant oui à la question. Conserver le fédéralisme, le renouveler, l'améliorer, c'est bien plus difficile que la séparation, mais c'est beaucoup plus profitable et cela en vaut la peine.

● (1250)

[*Traduction*]

Pour quelles raisons est-ce que je dis que le fédéralisme est le meilleur système politique que nous puissions avoir et qu'il est—et continuera de l'être—celui qui a le mieux servi les intérêts des Canadiens moyens et en particulier ceux des malades, des sans travail et des pauvres? Comment puis-je dire cela alors qu'il est souvent si difficile pour les Canadiens de s'y retrouver parmi les divers niveaux de gouvernement, système qui n'est pour eux qu'un casse-tête?

Il y a quelques années, Gordon Fairweather, qui était alors un de nos collègues à la Chambre et qui est maintenant président de la Commission canadienne des droits de la personne, a raconté une anecdote au sujet de la complexité de notre travail en tant que députés fédéraux. La voici. Un certain vendredi soir, vers les 10 heures, au moment où il arrivait chez lui, au Nouveau-Brunswick, il est demandé au téléphone par un de ses commettants qui lui dit: «Il y a un ours derrière notre maison. Pouvez-vous faire quelque chose?» A ce moment, pendant qu'il racontait son histoire, M. Fairweather a demandé à son auditoire en plaisantant: «Les ours sont-ils de compétence municipale, provinciale ou fédérale?» Que fait-on lorsqu'on a un ours derrière sa maison, surtout si sa maison se trouve en ville? Je suis certaine que M. Fairweather a trouvé la meilleure solution tant pour son commettant que pour l'ours parce qu'il était conscient des problèmes qu'engendre l'existence de plusieurs niveaux de gouvernement dans un pays comme le nôtre.

Nous sommes tous au service de la population et nous devons combler ces lacunes et résoudre ces problèmes. C'est parce que notre système est complexe et parce que les conseils municipaux, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral se partagent le pouvoir que nous jouissons de la meilleure protection de nos libertés et de nos droits et de la meilleure redistribution des richesses.

[*Français*]

C'est donc de cela que je voudrais parler aujourd'hui si vous me le permettez, monsieur l'Orateur. Les Canadiens vivent en régime fédéral depuis maintenant 113 ans. Historiquement, leur fédération est la troisième plus ancienne du monde, venant immédiatement après la fédération américaine créée en 1787 et la fédération suisse créée en 1848. Aujourd'hui, la moitié de la population mondiale vit en régime fédéral. C'est donc dire que la viabilité de ce système politique, son succès comme formule d'organisation politique qui permet la diversité et l'unité, autrement dit l'unité dans la diversité, n'est plus à démontrer.

Après les États-Unis, la Suisse, le Canada, l'Australie, c'est la République fédérale d'Allemagne qui plus récemment a divisé ses pouvoirs entre deux ordres de gouvernement. Ces fédérations ont connu un tel succès que d'autres pays ont décidé d'en prendre au moins les apparences. Ils n'ont malheureusement pas toujours respecté le principe majeur du fédéralisme. Et quand on nous nomme des pays que nous jugeons pas nécessairement intéressants aux points de vue de la situation des droits de l'homme, du bien-être et des libertés des gens qui y vivent et que ce sont des fédérations et que le parti au pouvoir au Québec en ce moment dit aux gens: Regardez ces

horreurs, et il nous nomme quelques pays du monde. Il faut toujours vérifier si ces pays-là appliquent vraiment le fédéralisme. Le fédéralisme veut dire qu'il faut au moins deux ordres de gouvernement ayant chacun des pouvoirs précis et forts, des pouvoirs puissants qui se contre-balancent afin qu'aucun des deux ordres ne soit expansionniste au profit de l'autre. C'est là qu'est la clé de l'équilibre d'une fédération et donc du mieux-être de tous ses citoyens. C'est l'idée d'une division équilibrée de pouvoirs entre deux ordres de gouvernement qui fait la force d'une fédération. Les pays qui ont respecté ce principe sont des succès, et je le répète, les États-Unis, la Suisse, le Canada et l'Australie entre autres sont des modèles que tout le monde connaît.

Cependant les Canadiens ont accumulé au fil des années des griefs contre l'État, la bureaucratie, les politiciens et le système. Je suis certaine que la grande majorité des Canadiens qui parlent comme cela le fait dans un esprit constructif. Puis cela fait, bien sûr, partie en soi du processus démocratique et l'amélioration du système est un travail de tous les instants.

Mais quand chaque imperfection peut faire l'objet d'un débat public, il arrive que les personnes qui sont peu politisées ont l'impression, à force d'images et de mots véhiculés, de vivre dans un fouillis indescriptible, alors que leur niveau de vie et leurs droits démocratiques font l'envie de tous les autres pays du monde. Alors, je me dis, il faut aider les citoyens à faire des comparaisons globales et à ne pas se laisser aveugler par la dramatisation de certains détails. C'est vrai qu'il y a encore et qu'il y aura toujours bien des choses à améliorer dans notre pays, mais je sais aussi que c'est beaucoup mieux qu'ailleurs et que la liberté exceptionnelle dont nous jouissons, c'est elle qui permet et qui favorise le travail des réformistes qui veulent voir les choses changer pour un monde meilleur.

Alors, j'ai envie de dire à tous les Canadiens, aux Québecois, bien sûr, chez nous aux Québécois, continuons à profiter de la liberté exceptionnelle qui est la nôtre en ce moment. Continuons à critiquer très sévèrement tous nos gouvernements, mais ne commettons pas la bêtise de détruire le système même qui nous permet d'être très sévères, très exigeants envers nos gouvernements.

Les avantages qui sont spécifiquement liés au fédéralisme, au fait même que nous sommes au Canada une fédération, sont très nombreux. Je pourrais en parler pendant des heures. Ce que je voudrais cependant faire aujourd'hui, parce qu'il me concerne plus particulièrement comme ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, c'est parler des programmes sociaux et expliquer aux Québécois, comme aux Canadiens des autres provinces qui sont tentés peut-être de l'oublier, ce que c'est que la redistribution des revenus.

Il est 1 heure, je pourrais continuer mon discours cet après-midi.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure 1.)

● (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

Mlle Bégin: Merci, monsieur l'Orateur. Je disais ce matin dans la première partie de mon discours combien le fédéralisme canadien est justement la forme d'organisation politique qui permet une redistribution des richesses, que c'est ce qui a le mieux servi les Québécois, et ce qui continuera de servir le mieux le petit Canadien, le Canadien ordinaire, le Canadien de tous les jours.

Alors évidemment je ne suis pas ici pour décider de ce qui devrait être de juridiction fédérale ou provinciale en matière de santé et de bien-être. D'ailleurs, cela est peu important parce que mon propos s'attache à la redistribution et, de toute façon, il est bien évident que certains services sont mieux rendus par la province qui est sur les lieux et qui peut tenir compte des différences régionales et des particularités d'un groupe. Par ailleurs, il ne faut pas, me semble-t-il, tomber dans la mode de la décentralisation parce qu'au-delà d'une certaine limite, la décentralisation devient préjudiciable aux gens même qu'elle devrait aider. Alors le système fédéral a bien servi les gens de chez nous, non seulement à cause des économies réelles qu'il entraîne, mais à cause de l'importante distribution des revenus qu'il permet.

En ce moment, dans la province de Québec, mes collègues peuvent en témoigner, nous nous faisons constamment répéter par ceux qui croient que la séparation est un bien, «comme nous n'aurons plus à payer d'impôt à Ottawa, que tout reviendra au Québec, nous pourrons faire ceci, nous pourrons avoir tel programme». Ayant été ministre du Revenu national, avant d'être ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, je peux affirmer en toute connaissance de cause que le gouvernement fédéral impose une taxation uniforme à tous les Canadiens, où qu'ils habitent dans les dix provinces, c'est-à-dire que tous les Canadiens paient des impôts fédéraux et des impôts provinciaux. La seule différence, c'est que les résidants des neuf autres provinces que le Québec paient leurs impôts sur une formule unique et que nous ensuite, au niveau fédéral, pour économiser des coûts administratifs, nous renvoyons à chacune des provinces sa quote-part provinciale. Alors c'est dire que tous les Canadiens sont solidaires par les impôts qu'ils paient au gouvernement fédéral en fonction des revenus de chacun.

Si une province compte une proportion moins grande de gens riches, de contribuables à revenu élevé, elle paie un peu moins que sa part d'impôts fédéraux, cela constitue déjà en soi une part d'aide aux défavorisés. A l'heure actuelle par exemple, et je cite ce chiffre parce que les chiffres donnés par le gouvernement péquiste au Québec ne sont pas du tout fidèles à la réalité, le Québec paie au plus 22 p. 100 des impôts fédéraux, même si sa population constitue 27 p. 100 de la population canadienne.

Alors si on reprend le raisonnement, cela donne ceci: les Québécois paient en tout et partout, aux niveaux fédéral et provincial ensemble, près de 13 milliards en impôts, c'est le chiffre de 1978. En ce moment la somme est partagée entre Québec et Ottawa, mais que les impôts des Québécois aillent entièrement à Québec, il n'en restera toujours au plus que 13 milliards, ni plus ni moins. La question est donc de savoir si les programmes actuels peuvent continuer d'exister si le Québec se sépare. Concrètement cela veut dire: Est-ce que les gens pourront continuer à toucher la même pension de sécurité de la vieillesse, le même supplément, la même allocation familiale, le

même crédit d'impôt enfant? Cela veut dire: Est-ce que les visites chez le médecin, l'opération chirurgicale, le séjour à l'hôpital, les médicaments, l'ambulance pour les personnes âgées, continueront d'être gratuits? Ce sont les questions que les gens se posent sur le référendum, et c'est là, je crois, que le gouvernement péquiste a fait le plus de surenchère pour acheter, je crois, le vote de la majorité silencieuse. Et quiconque essaie de donner une réponse à ces questions, même d'en discuter, se fait accuser de terroriste économique. Mais il ne faut pas avoir peur des réalités économiques. Les Québécois décideront ensuite en toute connaissance de cause.

● (1410)

Les programmes au service de la population en matière sociale sont si nombreux que je vais tenter de donner la règle générale qui s'applique avant de passer à des cas particuliers. En gros, je crois qu'il est juste de dire que si l'argent payé à Ottawa par les Québécois pour des programmes «universels» était payé au Québec directement, les gens continueraient probablement à recevoir les mêmes programmes. Voici des exemples: les allocations familiales, les pensions de vieillesse. Cependant, les programmes qu'on appelle «sélectifs», c'est-à-dire les programmes qui ne vont qu'aux gens qui en ont besoin, comme le crédit d'impôt-enfant, le supplément de la pension, certains programmes de santé, les médicaments, l'ambulance gratuite, ne pourraient absolument pas être payés dans un Québec séparé, à moins d'augmenter les impôts considérablement ou de couper dans d'autres programmes d'autres ministères. Pourquoi? Parce que ces programmes-là sont des programmes de redistribution et que la redistribution fédérale ne se fait pas seulement des familles riches aux familles moins riches, mais des régions riches aux régions moins favorisées. Alors, cela veut dire que, pour le supplément de la pension ou pour le crédit d'impôt-enfant, la personne au Québec qui reçoit un chèque reçoit de l'argent qui vient d'autres parties du Canada et non pas de l'argent qu'elle a payé de ses impôts.

Prenons le cas de la santé, pour commencer. D'abord, les gens, je l'espère, savent que dans les dépenses dans le domaine de la santé tous les honoraires des médecins et spécialistes au Québec, les salaires des infirmières, ceux des travailleurs de la santé, viennent du gouvernement fédéral. Malheureusement, les provinces canadiennes et, en ce moment, le Québec, il faut le dire, a le moins mauvais dossier, essaient tellement d'économiser de l'argent sur le dos des petites gens en ne mettant pas leur quote-part dans leur budget de la santé. Nous avons été obligés d'établir une commission d'enquête qui fera rapport d'ici le 30 juin. Mais d'après l'analyse des comptes publics que nous avons fait faire, nous payons 55 p. 100 du budget de la santé au Québec, et la province en paye 45 p. 100. L'idéal devrait être 50-50. Chose certaine, et je mets le ministre Lazure au défi de le nier, nous avons payé 1.5 milliard de dollars pour l'année 1978-79 dans le budget de la santé au Québec.

Ceci représente 27.2 p. 100 du total que je verse aux provinces pour la santé. C'est donc dire que c'est égal à la part de la population que représente le Québec sur le reste du Canada. Bien entendu, les Québécois ont contribué par leurs impôts pour une partie de cette somme d'argent-là, mais comme ils payent au plus 22 p. 100 des impôts fédéraux, ils reçoivent pour la santé environ 250 millions de dollars de plus qu'ils ne payent d'impôts à Ottawa. A propos de l'assurance-médicaments que le ministre Lazure se vante d'avoir créée, je voudrais lui rappeler que les deux tiers des bénéficiaires la recevaient déjà du temps du gouvernement de M. Bourassa. Ce qu'il a fait, c'est ajouter un tiers de bénéficiaires avec l'argent du gouvernement fédéral.

Par ailleurs, le cas du service ambulancier gratuit est tout à fait différent. Ce service ne pourra pas continuer, dans un cas de séparation, pour une raison extrêmement simple. L'argent avec lequel il est financé n'appartient pas et n'a jamais appartenu au gouvernement du Québec, cela je veux le dire aux gens qui nous écoutent. Je veux dire que ce service ambulancier, créé il y a à peu près un an au coût de 1.5 million de dollars, est financé à même les 2.7 millions de dollars que le gouvernement péquiste a enlevés aux personnes âgées qui vivent en institution. On s'en souviendra, en janvier 1979 nous avons augmenté le supplément de la pension de $20 par mois pour chaque personne seule ou par couple. M. Lazure a pris $15 de ces $20, et ce sont ces sommes qui appartenaient aux gens mais qui n'appartenaient pas au gouvernement du Québec et qui ont financé les services ambulanciers, et je le mets au défi de dire aux personnes âgées qu'il n'a pas retiré 75 p. 100 de l'augmentation que nous avions accordée au supplément. Alors, moi je pose la question: Où est-il le bon gouvernement?

Du côté des services sociaux et du bien-être, la situation est semblable à l'assurance-santé. Le gouvernement fédéral rembourse 50c. de chaque dollar dépensé par les provinces. Cela veut dire concrètement, et je ne crois pas que les gens le sachent, que chaque salaire de chaque CLSC, chaque projet communautaire, l'Office des handicapés de Drummondville, les garderies populaires, le nouveau service des soins à domicile pour les gens du troisième âge, et je pourrais en nommer bien d'autres, sont financés à 50 p. 100 par le gouvernement fédéral. Ceci vaut pour les 120,000 employés du réseau des Affaires sociales.

Par le biais de ce programme, le Québec a reçu 35 p. 100 des fonds que nous avons pour les programmes d'assistance publique du Canada, c'est-à-dire 664 millions de dollars pour 1978-1979. Et en recevant 35 p. 100, avec le même raisonnement que j'ai fait tout à l'heure, sa population étant 27 p. 100 et les Québécois ne payant que 22 p. 100 des impôts fédéraux, le Québec est gagnant d'une somme nette d'au moins 220 millions de dollars. Le ministre Lazure et le Parti québécois peuvent-il nier cela? C'est là la question que je pose aux gens.

Parlons maintenant non pas des chèques qui vont au gouvernement mais de ceux qui vont directement aux gens. Et je cite un article de M. Claude V. Marsolais du journal *La Presse* du 11 avril, lequel nous disait que le ministre Lazure devra convaincre les retraités de voter pour la souveraineté-association, c'est-à-dire pour la séparation, et je vous livre le texte:

> S'il a été choisi pour cette tâche de persuasion, c'est en raison, semble-t-il de sa popularité personnelle auprès des personnes âgées et notamment de la gent féminine de l'Âge d'or.

Moi je lui dirai: Attention, docteur Lazure, c'est plein d'Yvettes dans les femmes de l'Âge d'or! Vous n'êtes pas le premier beau parleur qu'elles entendent. Elles en ont vu durant leur vie. N'oubliez pas de leur dire, docteur Lazure, surtout à ces gens-là, et aux femmes de l'Âge d'or, surtout à celles qui sont seules, séparées, divorcées, veuves, abandonnées ou célibataires, dites-leur donc que vous allez leur enlever complètement les $35 par mois d'augmentation qu'on augmentera au mois de juillet, dites-leur cela. Ou bien dites-leur que vous

ferez comme la dernière fois lorsque vous avez volé 2.7 millions de dollars aux gens. Demandez-leur si vous allez cette fois-ci leur enlever de 6 à 7 millions de dollars. J'aimerais cela qu'il le leur dise. Samedi il ira à Verdun, car il doit aller parler aux gens de l'Âge d'or, probablement pour les convaincre de voter en faveur de la séparation. Il faut que les gens de l'Âge d'or posent cette question à M. Lazure et obtiennent une réponse afin de savoir à quel enseigne loge le Parti québécois.

MM. Lévesque et Lazure, comment osez-vous raconter dans votre brochure aux retraités publiée conjointement avec la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal que si le oui l'emporte, rien ne changera et que les pensions continueront d'arriver d'Ottawa le lendemain. Vous savez pourtant que lorsque vous ferez la séparation, peu importe le nombre exact de mois que cela prendra après le référendum, lorsque vous ferez la séparation, vous aurez assez d'argent pour payer les pensions, mais vous n'aurez plus d'argent pour payer le supplément. Vous savez que pour l'année 1978, avant même l'augmentation du supplément de $20 et avant qu'on l'augmente de $35 au mois de juillet, les Québécois ont reçu en pensions, toujours par le raisonnement d'impôt que j'ai fait tout à l'heure, la somme de 120 millions de dollars de plus qu'ils n'ont payé d'impôts au gouvernement canadien. Oseriez-vous le nier?

Un autre chèque adressé directement aux gens c'est celui des allocations familiales et du crédit d'impôt-enfant envoyés aux mères de familles par le gouvernement canadien. Une première précision s'impose. Les chèques d'allocation familiale que perçoivent les Québécoises sont payés à 75 p. 100 par le gouvernement fédéral, c'est-à-dire que le gros chèque, 75 p. 100 du total, vient du gouvernement fédéral et que le petit chèque vient du Québec. Là encore le Québec est receveur net, c'est-à-dire qu'il reçoit plus en allocations familiales et en crédit d'impôt qu'il ne paye en impôts, toujours à cause de la redistribution de régions favorisées et à celles moins favorisées.

Alors dans ce domaine c'est 80 millions de dollars de plus pour les allocations familiales, 60 millions de dollars de plus pour les crédits d'impôt-enfant, que les gens ont reçus chez nous à titre de prestations pour enfants. Sur ce, le programme du Parti québécois est très clair, il n'en parle absolument pas et on devine que le vote des personnes âgées, parce qu'elles ont le droit de vote, est peut-être plus important à ses yeux que le sort des enfants malgré la situation de pauvreté et de manque d'occasion qui existe dans bien des familles, car les enfants n'ont pas le droit de vote. Je laisse cela tel quel. Il y a une chose qui est certaine, dans une situation où la pauvreté existe encore et est inacceptable, c'est fini le crédit d'impôt-enfant pour les mères de famille si le oui l'emporte. Alors moi, je dis: Où est-il le bon gouvernement?

Si l'on additionne ces programmes du gouvernement canadien en matière sociale, on constate que les Québécois reçoivent des chèques de 680 millions de dollars les impôts qu'ils paient au gouvernement canadien. Et cela bien sûr, c'est en plus de la fameuse péréquation qui, elle, vaut 1.27 milliard de dollars par année. Alors moi je dis que notre système social est probablement la manifestation la plus éloquente de la richesse du fédéralisme et de ce que le fédéralisme peut donner au monde ordinaire, parce que les provinces ont intérêt à aider celles qui sont moins fortes à cause de leur économie pour traverser les périodes difficiles, cela joue dans tous les sens entre parenthèses, afin qu'elles se renforcissent et qu'elles viennent à pouvoir payer leurs pleins impôts complets.

Alors si le Québec devenait indépendant il pourrait, bien sûr, percevoir les impôts, la même somme d'argent qu'il paie à Ottawa. Avec cela il pourrait faire face aux pensions mais pas au supplément parce qu'il n'aurait pas l'argent nécessaire pour payer les 340,000 retraités québécois qui reçoivent le supplément. Alors qu'est-ce qu'il ferait? Il verrait se creuser à côté de son trou de 500 millions de dollars dans l'éducation un autre trou de 680 millions de dollars juste au titre des programmes sociaux. Qu'est-ce qu'il va faire? Est-ce qu'il va augmenter ses taxes? Moi je dis non parce que, et je vois le député de Joliette (M. La Salle) en face de moi qui est sûrement d'accord, les Québécois sont déjà les gens les plus taxés du Canada. Est-ce qu'ils peuvent augmenter leur déficit budgétaire? Je ne pense pas dans la situation actuelle. Alors je conclus, monsieur le président, en disant que c'est avec une certaine répugnance qu'aujourd'hui j'ai fait le bilan des programmes sociaux du Canada en faveur du Québec. La raison en est simple: les gens ne sont pas à vendre et les pensions, les allocations sociales, sont des droits qui sont acquis en travaillant à bâtir notre société, pas des récompenses qu'on leur accordera selon leur vote. Je me suis décidée à établir ces chiffres à cause de la manipulation psychologique des personnes âgées par le premier ministre Lévesque et le gouvernement péquiste.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Je regrette d'interrompre l'honorable ministre, mais son temps de parole est écoulé. Néanmoins, elle pourrait continuer du consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

Mlle Bégin: Je remercie beaucoup mes collègues de leur bienveillance, monsieur le Président. Je voudrais simplement dire, et j'essaierai d'être brève, que les pensionnés, et je pense que c'est l'avis de tout le monde, ont besoin d'être protégés et rassurés sur leur sécurité économique. C'est clair comme de l'eau de roche. Mais ils ne sont pas faits en chocolat, et faire la bataille des chiffres sur leur dos est, d'après moi, le plus mauvais service que le Parti québécois pouvait leur rendre. C'est ce que je pense, et ce que je voudrais dire aujourd'hui c'est que la population veut savoir clairement les faits, et après, elle portera elle-même son jugement. Les clubs de l'Âge d'Or que je rencontre régulièrement dans mon travail comme ministre des pensionnés savent très bien que nous n'avons jamais dragué la question des pensions dans le débat référendaire. Le gouvernement péquiste a décidé de le faire, et avec une telle insistance, que je n'avais plus d'autre choix comme ministre pour les pensionnés de tout le pays que de rétablir les faits sur les programmes sociaux offerts à la population.

Je finis mon discours en disant qu'il y a pourtant tant de choses urgentes qui devraient être entreprises pour continuer de corriger des injustices et donner à chacun des chances égales. Nous avons l'intention au cours des prochains mois d'entreprendre la réforme des pensions privées afin que chaque Canadien puisse toucher un revenu raisonnable pour sa retraite. Il faut aussi mettre à jour le Régime de pensions du Canada et protéger les maîtresses de maison qui ne perçoivent pas de pensions privées. La Régie des rentes du Québec a besoin exactement des mêmes réformes. Il faut aussi savoir si le revenu annuel garanti est faisable, quand et comment.

Alors, moi, je dis: Avec qui pourrons-nous travailler au Québec? On ne croit pas seulement à un pays pour ce qu'il nous rapporte, un pays c'est bien plus que cela.

J'ai tenté d'expliquer aujourd'hui que ce n'est pas par accident que le Canada est une réussite. C'est grâce au fédéralisme. Ce n'est pas par accident qu'il a très bien servi les petites gens et les gens ordinaires, où qu'ils habitent. C'est grâce au fédéralisme qui permet le partage des richesses. Ce n'est pas par accident! Nous sommes beaucoup de nouveaux et de relativement jeunes députés dans cette Chambre des communes qui ont peu d'années après tout derrière eux dans la vie publique, mais rappelons-nous les dates. Ce n'est pas par accident que le gouvernement canadien, et non pas les provinces, a créé l'assurance-chômage en 1935, les allocations familiales en 1945, les pensions de vieillesse universelles en 1951, le supplément de la pension en 1967, le partage des services sociaux et l'assurance hospitalisation en 1957, l'assurance santé en 1967, c'est grâce au fédéralisme.

Le fédéralisme canadien, pour les gens qui ont à traverser les difficultés économiques à un moment de leur vie, c'est l'ami, c'est le frère dont chacun a besoin, et ce frère a un visage: c'est l'Albertain, c'est l'Ontarien, c'est la femme de Colombie-Britannique, en un mot, c'est un autre Canadien.

● (1420)

[*Traduction*]

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Je vous remercie, madame le Président. J'aimerais commencer d'abord par féliciter notre nouvel Orateur d'avoir été nommé à une charge aussi distinguée. Je lui offre mes meilleurs vœux de succès. Je voudrais également féliciter la représentante de Rimouski (M^me^ Côté), de même que le député de Sudbury (M. Frith), des discours qu'ils ont prononcés en qualité de motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Puisque j'en suis à mon premier discours à la Chambre je veux en profiter pour remercier les électeurs de ma circonscription de m'avoir prouvé leur confiance en me choisissant pour les représenter aux Communes.

Ma circonscription est une région essentiellement agricole qui produit une grande variété des denrées originaires du Canada. C'est donc un grand honneur pour moi, étant moi-même agriculteur, de représenter une telle circonscription et aussi d'avoir été désigné comme critique en matière d'agriculture pour mon parti.

J'en profiterai également pour féliciter le député d'Essex-Windsor (M. Whelan) d'avoir reçu à nouveau le portefeuille de l'Agriculture. Je lui souhaite beaucoup de succès dans ses fonctions. Et j'adresse les mêmes vœux au député d'Elgin (M. Wise), membre du parti conservateur, qui a été nommé président du comité permanent de l'agriculture. J'ai bien hâte de pouvoir collaborer avec ces deux messieurs, que ce soit au comité permanent ou à la Chambre.

La circonscription de Humboldt-Lake Centre est située au centre de la Saskatchewan rurale, soit à l'est de Saskatoon et au nord de Regina, et couvre de 150 à 160 milles à partir de chacune de ces deux villes. La ville de Humboldt est le chef lieu de la circonscription et sa population atteint 4 500 habitants. En plus des denrées agricoles, nous produisons de la potasse et nous fabriquons du matériel agricole. Il existe une douzaine d'usines qui fabriquent des cultivateurs géants, des sarcleuses, du matériel d'épierrage et divers types d'appareils servant aux récoltes des grains. Quatre mines de potasse sont en exploitation: celles de Guersey, de Colonsay, D'Allan et de Patience Lake. Nos produits sont diversifiés et se vendent bien au point d'être concurrentiels à l'échelle mondiale, du fait que nos marchés locaux sont restreints, et parce que nous avons développé une technologie de qualité internationale dans le domaine de la production de potasse, et celle de produits agricoles et je pourrais ajouter, des machines agricoles.

Toujours dans le domaine du matériel agricole, je rappelle que c'est à Humboldt qu'est situé l'Institut des machines agricoles des Prairies. Trois gouvernements des Prairies participent à son financement et, dans toute l'Amérique du Nord et même dans le monde entier, elle est à l'avant-garde dans la mise au point du matériel agricole.

Comme nous n'échappons pas à la règle, les habitants de notre circonscription sont influencés à la fois par leur passé et par leur milieu. S'il est vrai que notre province de la Saskatchewan n'aura que 75 ans cette année, elle est habitée depuis bien plus longtemps et ses premiers habitants ont été des immigrants. Les immigrants qui y sont établis depuis le plus longtemps sont les Cris qui ont été suivis par les Saulteaux venus du Nord-Est il y a quelques centaines d'années. Les Sioux sont venus du Sud après l'arrivée des Blancs sur le continent. Vinrent ensuite, surtout pendant le dernier siècle, des Européens, des Américains et des Asiatiques. Ils ont fondé cette partie du Canada dans un territoire vaste et désolé mais dont le potentiel de croissance est énorme, du double point de vue économique et démographique.

● (1430)

Pour beaucoup de ces nouveaux venus, les grands espaces étaient synonymes de sécurité. Le climat y était rude et la nature inhospitalière, mais les pionniers qui sont venus s'installer dans la région ont tôt fait de constater que la vie devenait plus facile quand ils unissaient leurs forces pour lutter contre les éléments. Les Indiens travaillaient et vivaient en groupes. A leur arrivée, les Blancs ont fait de même, travaillant en commun pour se construire rapidement un abri. Les deux groupes ont collaboré pour organiser l'approvisionnement en nourriture. Les Indiens s'adonnaient collectivement à la chasse aux bisons et les Blancs se partageaient la viande des bœufs abattus pour qu'elle puisse être consomnée avant de s'avarier.

En outre, les habitants de cette région ont uni leurs efforts pour mettre sur pied les services communautaires nécessaires, tracer les routes et les sentiers, ouvrir des écoles et des hôpitaux. Forts de leur tradition de collaboration et de mise en commun des ressources pour lutter contre les éléments naturels et instaurer un genre de société, les premiers colons de notre région ont très rapidement tenté de maîtriser le système économique dans lequel ils vivaient. Leur raisonnement était le suivant: si, à force d'intelligence et d'ingéniosité, l'homme peut tenir en échec les éléments naturels tels que l'hiver et la sécheresse, il peut certainement faire de même pour atténuer les répercussions violentes de l'économie de marché.

Que l'on considère le marché comme un phénomène naturel ou artificiel, leur logique demeure irréfutable. Peut-être cela explique-t-il le dynamisme politique et économique qui a caractérisé l'histoire de notre région et pourquoi je suis fier d'avoir été choisi par mes commettants pour poursuivre cette longue, honorable et nécessaire tradition. J'espère être à la hauteur de la tâche.

Des voix: Bravo!

M. Althouse: A l'aube de cette nouvelle législature, madame le Président, je crois qu'il est important de se pencher quelques instants sur certains faits hérités des gouvernements précédents et touchant l'agriculture. A titre de critique des questions agricoles dans les dernières législatures, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a soulevé un certain nombre de problèmes qui restent en suspens. Le ministre de l'Agriculture a déposé récemment un rapport rédigé par le Conseil national de commercialisation des produits agricoles, et portant sur l'Office canadien de commercialisation des œufs. Notre parti exigera d'avoir la possibilité d'étudier ce rapport, de même que le rapport annuel de l'Office, au comité permanent de l'agriculture.

L'ancien ministre de l'Agriculture, le député d'Elgin (M. Wise), a créé un comité interministériel chargé d'étudier l'incidence des acides gras transhydrogénés contenus dans la margarine sur la santé des Canadiens. Ce groupe devra faire rapport au comité approprié de la Chambre et en temps opportun au cours de la session actuelle du Parlement.

En 1978, le ministre de l'Agriculture de l'époque, qui est d'ailleurs le même qu'aujourd'hui, a créé un comité interministériel chargé d'examiner les accusations portées contre les essais de toxicité effectués par le Industrial Biotest Laboratory sur nombre des principaux produits chimiques agricoles utilisés au Canada. Il semblerait que le comité ait terminé un rapport provisoire, que nous demanderons au ministre de déposer à la Chambre dans les plus brefs délais. Cette question revêt toujours pour nous une très grande importance.

Enfin, divers ministres de l'Environnement nous ont promis d'établir une politique nationale d'utilisation des terrains qui fixerait au moins une ligne de conduite relative à l'utilisation, l'achat et la vente de terrains fédéraux. Comme cela concerne les Indiens, les exploitants de ranchs, les agriculteurs et les usagers des terrains de loisirs, il importe de formuler cette politique sans délai. Nous continuerons de suivre l'évolution de cette question à la Chambre et au comité concerné. Mon parti ne s'explique pas pourquoi on tarde tant à présenter un document énonçant la politique d'utilisation des terrains.

Après ce bref examen de quelques questions encore en suspens, monsieur l'Orateur, j'aimerais en aborder d'autres qui revêtent une importance considérable pour les agriculteurs. Ce dont ils s'inquiètent par dessus tout, c'est des taux d'intérêt élevés qui affaiblissent tous les secteurs de notre économie, mais nul autre plus que celui de l'agriculture.

La semaine prochaine, nous assisterons à Ottawa à deux grandes manifestations réclamant une intervention d'urgence dans le domaine des taux d'intérêt. Les membres du Syndicat national des agriculteurs viendront mardi sur la Colline, et ceux de l'Ontario Federation of Agriculture se réuniront jeudi au Chateau-Laurier, pour manifester leur inquiétude au sujet de cette crise. Pourquoi ces agriculteurs viennent-ils à Ottawa? Parce que le prix chroniquement bas de nombreux produits, le prix sans cesse croissant des combustibles, des produits chimiques, des engrais et de tous les autres produits à base de pétrole et de gaz naturel, le prix des machines agricoles et des terres rendent intolérable le fardeau supplémentaire dû aux taux d'intérêt élevés.

Le président de l'Ontario Confederation of Agriculture signale dans un numéro récent de *Farm and Country* que les taux d'intérêt ont presque doublé depuis 1978. De nombreux agriculteurs paient plus de 19 p. 100 d'intérêt sur les prêts à taux flottant servant à financer leur capital de fonctionnement. Et que dire de la Société de crédit agricole, cet organisme créé pour offrir des prêts à long terme aux agriculteurs? Son taux d'intérêt, qui était de 10 p. 100 en mars 1979 sous le gouvernement libéral, est passé à 12 p. 100 sous le gouvernement conservateur, puis a grimpé à 13 p. 100 avec le retour des Libéraux. Le nombre de prêts et leur montant global ont baissé en 1978-1979 par rapport à 1977-1978.

Le gouvernement libéral avait pratiquement coupé les vivres à la SCA et bien que le député d'Elgin ait augmenté son capital de 50 millions de dollars pendant qu'il était ministre ce n'était là qu'une goutte d'eau dans l'océan. La dette agricole globale augmente d'environ 1.5 milliard de dollars par an. Entre 1968 et 1978, cette dette a triplé puisqu'elle est passée de 4.1 à 12.3 millards de dollars. Il faudrait des capitaux énormes pour renflouer la Société de crédit agricole.

Pour vraiment permettre aux jeunes agriculteurs de continuer à se lancer dans l'agriculture et à d'autres agriculteurs d'y faire des placements importants, le gouvernement aurait du geler le taux d'intérêt à 12 p. 100. Au contraire nous constatons que dans le discours du trône on nous annonce l'augmentation du plafond des prêts consentis au titre de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles qui passe désormais à 100,000 dollars, ce qui amène la Fédération canadienne de l'Agriculture à déclarer qu'elle estimait que cela revenait en quelque sorte à offrir davantage de corde aux agriculteurs pour se pendre.

Le taux d'intérêt actuel sur les prêts destinés aux améliorations agricoles s'élève à 18.5 p. 100. En 1978 d'après les premières estimations 212 millions de dollars ont été prêtés au titre de cette loi. Cela correspondait à seulement 2.7 p. 100 du crédit total accordé aux agriculteurs au cours de cette année-là. Certaines banques n'offrent pratiquement aucun financement au titre de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. La plupart des agriculteurs vous diront que quelle que soit la banque à laquelle vous vous adressez, il est difficile voire même pratiquement impossible d'en obtenir même au taux de 18.5 p. 100 ce qui ne constitue déjà pas en soi une faveur aux agriculteurs.

Il est évident que le gouvernement va devoir faire bien davantage s'il veut véritablement aider les agriculteurs en butte au problème actuel des taux d'intérêt élevés. Les agriculteurs ont besoin d'aide ce printemps-ci pour ensemencer leurs terres et nous devons rapidement mettre au point certains programmes si nous voulons effectivement leur fournir l'aide dont ils ont besoin. Je suis donc prêt à offrir le plein appui de notre parti en vue d'adopter rapidement toute mesure législative raisonnable visant à rendre cette aide disponible.

Je voudrais m'attarder un instant sur les raisons de cette dette en augmentation constante. Il me semble que notre industrie connaît actuellement de très graves problèmes et que nous devrions nous pencher sur les raisons de cette grave situation. L'agriculture ne peut être viable si sa dette triple en dix ans. Pourquoi ne génère-t-elle pas suffisamment de capitaux pour s'autofinancer? Pour quelle raison les agriculteurs doivent-ils constamment emprunter des sommes de plus en plus importantes pour éviter la faillite? Pour répondre à ces questions, il nous faut considérer les prix qu'ils ont pu obtenir jusqu'ici.

● (1440)

Pour la troisième année de suite, le prix de la pomme de terre est tombé ce printemps à un niveau catastrophique. Il est bien inférieur à la moitié du coût de production. Le prix du porc est d'environ un tiers en deçà du coût de production. Le prix du bétail engraissé ne cesse de régresser et les marchés du veau et du bouvillon ont suivi. L'embargo sur le grain décrété par le président Carter s'est fait sentir sur le prix du grain et, en particulier, le grain de provende. Cet embargo a entraîné la mévente de grandes quantités de grain de provende qui étaient auparavant expédiées aux États-Unis. Les agriculteurs américains cherchent à contourner le problème en donnant plus de grain aux porcs et aux poulets. La chute du prix du grain a entraîné celle du prix du bœuf, du porc et de la volaille. En fait, beaucoup d'analystes avaient prévu une augmentation du prix du grain avant l'application de l'embargo du président Carter qui a multiplié de façon imprévue les stocks américains.

Comparons la situation des marchés du porc, du bœuf et de la pomme de terre à celle des marchés des œufs, de la dinde et de la volaille. Dans ces derniers que réglementent des offices nationaux de commercialisation chargés de stabiliser dans une certaine mesure les prix et l'offre et de protéger tant les producteurs que les consommateurs, la situation n'est pas aussi mauvaise. Ces offices organisent les producteurs, leur donnent un certain contrôle sur les importations et font bénéficier les consommateurs de prix avantageux quand le jeu de l'offre et de la demande fait monter les prix mondiaux.

Bien sûr, les offices de commercialisation ne sont pas toujours des modèles de bonne administration, mais nous pouvons alors intervenir puisqu'ils doivent rendre compte de leurs activités au Parlement, comme aucune société privée n'est jamais tenue de le faire.

Dans ce contexte, je voudrais dire quelques mots, monsieur l'Orateur, en faveur de la création d'un office national de commercialisation de la pomme de terre. Pendant combien de temps encore devrons-nous assister passivement aux querelles entre les offices provinciaux de commercialisation? Des gouvernements provinciaux peu perspicaces, dominés par le milieu des affaires, conspirent, de concert avec le gouvernement fédéral, pour maintenir les producteurs de pommes de terre dans un bourbier de dettes et d'incertitude, sous la menace constante de la faillite. Je note qu'un nouvel organisme de commercialisation a été mis sur pied au Nouveau-Brunswick. Ayant déjà collaboré avec l'Office provincial de commercialisation du porc de la Saskatchewan, j'estime que ce nouvel organisme n'obtiendra que des résultats médiocres. Tant que les offices de commercialisation ne collaboreront pas dans le cadre d'un plan national, ou du moins régional, je ne pense pas qu'on puisse entrevoir de solution concrète. Je propose que nous entreprenions le plus rapidement possible de mettre sur pied un office fédéral de commercialisation de la pomme de terre, auquel les provinces céderaient une partie de leurs pouvoirs.

Les cultivateurs de pommes de terre du Canada font face à de très graves difficultés. Cette année, les pommes de terre se vendent 1.75c. la livre alors que le coût de production est de 4.5c. C'est la troisième mauvaise année de suite. Certaines régions du Nouveau-Brunswick ont subi de grosses pertes car les récoltes ont pourri et jusqu'à 20 p. 100 des agriculteurs ne pourront semer s'ils ne bénéficient d'une aide financière considérable.

Si nous établissions un organisme semblable à la Commission canadienne du blé afin d'organiser des systèmes d'inspection et de classement normalisé de toutes les pommes de terre, et si nous embauchions des spécialistes en commercialisation comme ceux de la Commission canadienne du blé, nous verrions alors les énormes possibilités d'expansion qui s'offrent dans la culture des pommes de terre.

Voyons maintenant quels avantages cela apporterait à l'exploitant. La stabilité des prix amènerait de nouveaux agriculteurs qui persévéreraient, elle permettrait de stabiliser la production agricole et l'approvisionnement de l'industrie de préparation et elle permettrait aux agriculteurs de déplacer leurs cultures dans de meilleurs endroits où la gestion des sols est meilleure au lieu de récolter et de cultiver continuellement le même sol comme ils le font maintenant parce qu'ils y sont forcés pour éviter de faire faillite et pour résister à la baisse des prix.

J'ajouterais de plus que les éleveurs de porcs auraient besoin d'un système de mise en marché ordonné du même genre. L'instabilité de la dernière décennie a entraîné un énorme gaspillage des ressources. Au Québec, l'élevage du porc se fait sur le principe de l'intégration verticale, les éleveurs sont à la merci des grandes sociétés et de contrats à court terme qui ne leur garantissent aucune stabilité. Nous voyons maintenant que Cargill, par exemple, envisage aussi d'intégrer verticalement l'élevage du porc au Manitoba.

Permettrons-nous, qu'avec le temps, les importations américaines remplacent la production canadienne, ou encore, attendrons-nous que ce qui est arrivé dans le passé dans l'élevage du poulet se répète dans celui du porc? Allons-nous essayer de ramasser les morceaux dans cinq ans, lorsque nous négocierons les quotas d'importations avec les États-Unis, parce qu'aujourd'hui nous n'avons pas d'organisme national de commercialisation? Nous devrions agir en ce sens dès maintenant. Présentement, au pays, l'offre et la demande s'équilibrent assez bien pour ce qui est du porc. Nous disposons du potentiel nécessaire pour maintenir et augmenter nos exportations vers les États-Unis et sur d'autres marchés choisis. C'est maintenant qu'il faut établir un organisme national, et non dans cinq ans.

Je suis heureux de voir qu'il est question d'une loi sur les importations de viande dans le discours du trône, madame le Président, non pas parce que je crois que cela constitue une solution à long terme, mais plutôt parce qu'il s'agit là d'un pas dans la bonne voie. J'espère qu'elle portera sur toutes les viandes et qu'elle imposera aussi un contrôle efficace du transport des animaux de boucherie sur pied.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler deux autres questions dont nous serons probablement saisis au Parlement et qui reviennent continuellement. J'espère, tout comme mon collègue, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo), que le gouvernement s'engagera pleinement à entreprendre les travaux d'aménagement du port de Prince Rupert.

J'espère que la question des grains de provende sera à nouveau du ressort de la Commission canadienne du blé et qu'il en sera de même pour toutes les semences. Je recommande que l'on adopte le plus vite possible le rapport de la Commission Hall et ses solutions concernant le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et je demande au gouvernement de conserver tous les embranchements où des sociétés d'exploitation d'élévateurs s'engagent à continuer d'offrir leurs services.

J'aimerais aussi signaler l'opposition constante du parti à la loi relative aux droits des producteurs de plantes. Celle-ci fera augmenter le prix des semences pour les agriculteurs, amènera la prise en charge de nombre de nos programmes de reproduction et de nos sociétés productrices de semences par des sociétés étrangères et fera aussi diminuer le nombre de ces programmes exécutés par nos instituts de recherche publics. Cette loi entraînerait une diminution du nombre de variétés de semences et pourrait causer de nombreux problèmes aux producteurs dans tout le Canada, ces derniers devant faire face aux importations dans ce domaine ou à l'impartition de nouvelles variétés de semences par des sociétés qui posséderaient les droits sur ces semences. J'incite donc fortement le ministre, par votre entremise, madame le Président, à renoncer à ce projet de loi.

J'espère que nous aurons l'occasion de discuter de la mise en place de nouvelles agences de commercialisation, de l'expansion et de l'amélioration de la Société du crédit agricole, de la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et des mesures comme celles-ci susceptibles de favoriser davantage l'autosuffisance du Canada en fruits, légumes et autres produits. J'espère aussi que le Parlement adoptera une loi prévoyant l'étiquetage des aliments par pays d'origine et que nous pourrons réaliser des économies d'énergie et améliorer nos techniques d'entreposage et de manutention des grains. De même, il faudra apporter des modifications à la Loi sur la stabilisation des prix agricoles pour répondre aux besoins des producteurs et pour améliorer les possibilités de stabiliser leurs revenus nets.

● (1450)

Nous devons relever de nombreux défis mais par contre de nombreuses possibilités s'offrent à nous, madame le Président, à l'aube de cette nouvelle législature et de cette nouvelle décennie. Je me ferai un plaisir de travailler avec tous les députés pour faire de ces possibilités une réalité. J'ai été heureux de participer à ce débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, puisque c'était là mon baptême d'orateur au Parlement, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur le Président, je dois vous dire tout d'abord quel plaisir j'éprouve à participer à ce débat dans le cadre du discours du trône. Mon intention première était de parler en bonne partie de mes responsabilités en tant que secrétaire d'État et ministre des Communications. J'ai mis de côté ces intentions premières parce que je pense que dans notre pays, en ce moment, nous vivons des moments critiques et qu'il faut s'attaquer à des problèmes qui transcendent d'une certaine façon nos intérêts, qu'il s'agisse d'intérêts régionaux, provinciaux, ou de toutes sortes, pour s'adresser, dis-je, à des intérêts, à des questions qui intéressent vraiment toute la nation canadienne.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, je suis tout à fait convaincu qu'à la veille du référendum, je me dois, dans mon premier discours ici, de traiter principalement de cette question d'un intérêt vital pour le pays, parce que nonobstant des arguments contraires, le référendum n'est pas seulement le fait des francophones, non seulement le fait du Québec, mais aussi une question qui touche à l'avenir du Canada, le Québec étant un élément important de cet avenir.

[*Français*]

Monsieur le Président, le présent discours des ultra-nationalistes, et plus particulièrement celui des séparatistes, interprètent l'histoire du Québec et celle du Québec au sein du Canada d'une façon qui, selon eux, démontre que la langue et la culture françaises ont été continuellement mises en danger et empêchées de se développer dans notre pays. La conclusion qu'ils en tirent c'est qu'une séparation du Québec du reste du Canada est nécessaire pour assurer le respect, voire la survie de la culture française.

Ce discours séparatiste, monsieur le président, est nettement fallacieux. C'est un tissu de faussetés, un tissu qui ne sert que l'ambition politique d'un groupe de personnes qui cherchent simplement à s'approprier le pouvoir total sur leurs concitoyens. La langue française, monsieur le président, se porte bien et ne s'est jamais aussi bien portée. La culture française se porte bien et ne s'est jamais portée aussi bien. Il est faux de prétendre que le fédéralisme canadien n'a pas permis à la langue française et à la culture française de se développer et de s'épanouir chez nous. Il est faux de prétendre que le gouvernement central du Canada a nui au maintien et à l'essor de notre fait français dans notre Canada. C'est en fait tout le contraire qui s'est produit. La réalité, elle est tout autre que la fiction séparatiste.

Je me suis aperçu au cours des dernières années, monsieur le président, et plus particulièrement à l'occasion de rencontres avec des groupes de jeunes dans nos CEGEP, qu'il est toujours difficile d'expliquer que la fiction n'est pas la réalité, qu'il est toujours difficile d'aller expliquer que le Canada, grâce au gouvernement central, grâce à son système fédéral, a tout au contraire favorisé l'amélioration de l'usage et de la qualité de la langue française au Québec et à travers tout notre pays.

Je sais qu'il y a des réalités qui font mal dans certains milieux séparatistes, mais elles n'en demeurent pas moins des réalités. En voici d'authentiques, et qui sont vérifiables. D'abord, la loi sur les langues officielles. Le gouvernement du Canada a fait reconnaître non seulement l'apport historique des francophones, mais aussi la place fondamentale des francophones dans l'avenir du pays. Et cela, monsieur le président, sans qu'il fut nécessaire de passer à la séparation, à la brisure. Cette loi sur les langues officielles a fait reconnaître bien avant que le Parti québécois ne s'agite que le Canada est bilingue, que le Canada doit demeurer bilingue, et ce pour vraiment être lui-même, pour être original et authentique. Les progrès

accomplis depuis lors sont très encourageants. Cela est une réalité bien plus importante que la fiction séparatiste.

Contrairement à ce que prétendent les séparatistes, qui à ce sujet font carrément des affirmations fausses, et même plus, manipulent l'histoire pour les simples fins de leur cause, les Canadiens savent maintenant qu'ils peuvent s'adresser à leur gouvernement central dans la langue officielle de leur choix où qu'ils soient au Canada. Ils savent que le gouvernement du Canada appuie de plus en plus l'accès de tous les Canadiens à l'apprentissage et à l'usage de la langue seconde officielle et favorise tous les efforts pour leur permettre de vivre et de se développer dans la langue officielle de leur choix. Les gouvernements des autres provinces ont aussi des responsabilités pour assurer le développement de la collectivité linguistique francophone qui existe au sein de leurs frontières. Après bien des difficultés historiques, dont certaines continuent, ces responsabilités se font reconnaître de plus en plus.

J'aimerais, monsieur le Président, à ce titre, citer simplement un chiffre. Qui par exemple au Québec, sait qu'aujourd'hui, dans la lointaine province de l'Alberta, il y a quand même 75 écoles francophones? Qui, qui parmi les ténors du séparatisme au Québec pourraient dire à la population du Québec qu'aujourd'hui au Canada, il y a plus de 203,000 enfants de familles anglophones à l'extérieur du Québec, 203,000, monsieur le Président, qui fréquentent des écoles d'immersion française? Et c'est là un exemple du genre de changement qui s'est opéré au cours des années dans le Canada anglais, dans les autres provinces de ce grand pays dont on ne fait presque pas état dans la province de Québec.

Les députés de la Chambre le savent fort bien. Le gouvernement du Canada, quant à lui, favorise nettement l'enseignement dans la langue de la minorité dans chaque province, et cela à travers tout le pays. Des sommes de 160 millions de dollars ont été versées par mon ministère aux provinces pour ces fins au cours de l'année fiscale 1979-1980. Cela, c'est une réalité. Cela, c'est un fait. Pour la seule province de Québec, des sommes de l'ordre de 733 millions de dollars, cela fait 300 millions de dollars en transfert direct, 400 millions de dollars en transfert d'impôt, ont été versées en 1979-1980 en matière d'éducation.

Lequel des ténors séparatistes, monsieur le Président, a eu le courage de reconnaître ces efforts du gouvernement fédéral dans le domaine de l'éducation dans la province de Québec au cours du débat à l'Assemblée nationale? La réponse est évidemment aucun. Mais c'est une réalité, c'est un fait. Quant aux jeunes du Québec, ils ont plus que jamais l'occasion de prendre avantage de nouveaux instruments de travail, de participer à des échanges valables avec d'autres jeunes citoyens de notre pays pour pouvoir bénéficier d'instruments pédagogiques qui leur permettent de mieux maîtriser le français et d'apprendre l'anglais s'ils le veulent. A cet effet, des sommes de 10 millions de dollars, dont 6 millions pour les seuls échanges linguistiques, ont été utilisées au ministère du secrétariat d'État dans le cadre du programme Hospitalité Canada. Cela, monsieur le président, c'est une réalité, c'est un fait vérifiable.

Le gouvernement du Canada aide aussi les nouveaux arrivants au Québec. Il les aide à s'instruire en français. Cela, c'est un programme dont les séparatistes québécois ne parlent tout simplement pas. Ils ne parlent pas des sommes qui ont été consacrées pour permettre une meilleure insertion de ces nouveaux citoyens à la vie francophone du Québec et du Canada et de la somme, par exemple, de 11 millions de dollars du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour ces mêmes fins. Mentionnons également les sommes mises à la disposition des jeunes francophones dans des programmes d'emploi, dans des programmes d'animation, dans des programmes d'entraînement, comme celui des Forces armées, et qui permettent aux jeunes Québécois d'avoir accès à une éducation plus complète en français. De cela, monsieur le Président, les séparatistes ne parlent tout simplement pas. Je veux parler aussi de nos programmes de traduction, programmes qui permettent l'avancement des communications dans les deux langues officielles du pays. Nous y investissons chaque année des sommes très considérables. Par exemple, l'année dernière, le bureau des traductions de mon ministère a consacré 50 millions de dollars à ses programmes de traduction en langues officielles. Ce montant comprend une somme de six millions qui a servi aux recherches nécessaires pour promouvoir la qualité du français, pour en assurer la modernisation ainsi que l'utilisation dans tous les nouveaux centres d'activités de notre société, pour développer une banque de terminologie moderne ainsi que pour relier le Canada d'expression française aux banques de terminologie internationale. Il est donc faux de prétendre que le gouvernement central ne fait rien dans l'intérêt de la langue française. La réalité elle, elle est tout autre.

● (1500)

J'invite donc tous les Québécois à un examen honnête et rigoureux, parce que c'est le cas de le dire, monsieur le président, l'examen dans cette matière-là n'a pas connu l'honnêteté et la rigueur intellectuelle qu'on devrait y apporter. Quelles sont-elles ces réalités en cause? Je regarde par exemple la Société Radio-Canada, l'Office national du film, le Conseil des arts et toutes les autres agences culturelles du gouvernement du Canada; ces agences-là, monsieur le Président, n'ont pas attendu l'agitation d'un gouvernement séparatiste à Québec pour assurer le maintien et l'usage de la langue française, pour assurer l'amélioration considérable de la qualité de la langue et de la culture françaises au Québec et à travers tout le Canada.

Le fait français au Canada, que serait-il aujourd'hui, serait-il de la même qualité, de la même envergure, de la même importance sans la Société Radio-Canada, sans l'Office national du film, sans le Conseil des arts, sans les Musées nationaux du Canada, sans les Archives publiques et toutes les autres agences du gouvernement central? Cela encore ce sont des réalités, ce ne sont pas des illusions, ce ne sont pas des racontars, ce sont des faits, des faits authentiques, des faits vérifiables. Aucun honnête citoyen, par exemple, ne peut prétendre que la Société Radio-Canada n'a pas été dans le passé et ne continue pas d'être un catalyseur important des éléments parmi les plus dynamiques du monde de l'information francophone, du monde artistique francophone, un catalyseur qui leur a permis de se faire valoir et de s'épanouir. On pourrait parler ici de la qualité de la langue française, de cette qualité que les annonceurs de la Société Radio-Canada ont véhiculée depuis plusieurs années. De M. Henri Bergeron à M. René Lecavalier, tous les annonceurs ont toujours fait la promotion d'un français de grande qualité et non pas celle de l'anglais, pas la promotion du «joual», mais la promotion du bon français, et cela c'est une réalité.

Je pourrais parler également, monsieur le Président, d'une façon quantitative. Prenons par exemple l'année 1977-1978, les dépenses de la Société Radio-Canada au Québec ont alors atteint plus de 200 millions de dollars, et cela, c'est 36 p. 100 des dépenses globales au cours de la même année, et c'est bien plus qu'un strict pourcentage mathématique si cher aux péquistes, beaucoup plus que ce strict pourcentage mathématique basé sur la population. Et la Société dans cette même année a employé au Québec 4,300 personnes. Est-ce là vraiment un exemple d'un gouvernement fédéral qui tente de nuire au développement de la culture française? Les traitements et les salaires de ces employés et les dépenses connexes s'élèvent à plus de 100 millions de dollars, et la valeur totale des immobilisations de Radio-Canada au Québec représentait en mars 1978 une somme de 151 millions de dollars. Et cela, monsieur le Président, c'est encore la réalité. Et combien de nos artistes ont bénéficié à un moment ou l'autre de la présence de la Société Radio-Canada?

Combien de nos groupes culturels, et même de nos groupes sociaux et politiques ont pu se faire connaître grâce à la société Radio-Canada? Et cette réalité existe depuis le tout début de la télévision au Canada. Elle n'a pas attendu l'agitation séparatiste.

Je pourrais parler également, monsieur le président, de l'Office national du film. Demandons à nos séparatistes du Parti québécois où seraient nos cinéastes québécois, nos cinéastes francophones sans l'Office national du film? On pourrait leur signaler que le gouvernement du Canada et l'Office national du film ont été capables, dans un Canada fédéral, de permettre à tous nos talents de se faire valoir quelles que soient leurs options politiques, qu'ils ont été capables d'aider un Claude Jutras à créer Mon Oncle Antoine, de favoriser l'œuvre d'un Gilles Carle, d'encourager l'œuvre de Jean-Pierre Lefebvre, de permettre l'œuvre d'un Pierre Perrault et de tant d'autres.

Et que dire des nouvelles mesures fiscales qui permettent un nouvel essor à l'industrie cinématographique francophone du Canada? Cela également, c'est une réalité. Le gouvernement du Canada ne pose pas de conditions à son appui aux créateurs francophones et aux instruments culturels francophones. Le gouvernement du Canada n'exerce pas de censure politique. Le gouvernement du Canada n'incite pas les créateurs à faire partie d'un comité plutôt que d'un autre. Que je sache, la Société Radio-Canada n'a jamais été reconnue comme un nid de fédéralistes.

Une voix: C'est une autre réalité.

M. Fox: Cette liberté réelle, c'est aussi une réalité. Pouvons-nous parler de la même liberté dans toutes les interventions du gouvernement du Parti Québécois en matière linguistique et en matière culturelle? Pouvons-nous parler de la même qualité de liberté d'expression, de liberté d'expression de points de vues différents par certaines instances du gouvernement du Parti québécois? Avons-nous déjà entendu beaucoup de fédéralistes à Radio-Québec? De ceci, monsieur le président, il faut aussi se préoccuper.

Je puis également parler plus longuement du Conseil des Arts. La réalité, encore là, est contraire à la fiction séparatiste, le contraire des affirmations erronées que l'on charrie dans la population sous des allures de belles chansons ou de pseudo-élévations à la je-ne-sais-quoi. Où seraient donc tous et chacun de nos créateurs et de nos artistes, de nos artisans, de nos troupes de théâtre, de nos organisations musicales, de nos organisations de danse, sans l'apport du Conseil des Arts du Canada et sans l'apport de Radio-Canada? Le gouvernement du Canada a été, depuis déjà plusieurs décennies, un des principaux moteurs de la création artistique, un des principaux soutiens du développement artistique des francophones. Ça, encore une fois, c'est une réalité, ça c'est une réalité qui semble faire mal dans certains milieux; mais c'est une réalité dont il faut parler.

Je voudrais, monsieur le président, parler pendant quelques instants aux esprits les plus créateurs de notre société. Où en serions-nous aujourd'hui si, à l'époque où le gouvernement du Québec s'intéressait trop peu à la culture, s'intéressait trop peu à l'information, s'intéressait trop peu à l'éducation universitaire, quand certaines personnalités publiques riaient de ce qu'ils appelaient les «arts artistiques», où en serions-nous si le gouvernement du Canada, le gouvernement de tout le Canada, s'il n'avait pas été là et si un système fédéral de gouvernement n'avait pas permis d'équilibrer, et je dis bien d'équilibrer, un manque de compréhension dans certains milieux à cette époque-là? Ça ce sont des choses qui se sont passées, ce sont des chose vraies, ce sont des choses réelles. Comment pourrait-on prétendre maintenant que le gouvernement du Canada aurait essayé de mettre le fait français en tutelle, aurait essayé de coloniser la création d'expression française, aurait essayé de minoriser les francophones, alors que c'est exactement le contraire qui s'est produit? Comment pourrait-on prétendre que la création artistique serait stimulée dans un Québec isolé? Il faudra réfléchir plus longuement à toutes ces questions.

De plus, dans un Québec souverain pour lequel le Parti québécois s'est engagé à maintenir tous les paiements de transferts sociaux, tous les salaires des gens payés par le gouvernement fédéral et tellement d'autres dépenses, quelle serait justement la marge de manœuvre réelle, quelles seraient les ressources dont ce gouvernement disposerait pour soutenir les activités artistiques et culturelles? C'est une question qu'il faut poser et qu'il faut poser dès maintenant et à laquelle il faut demander des réponses précises dès maintenant.

● (1510)

Ce sont là des réalités auxquelles il nous faut faire face. Par le biais de belles chansons qui sont parfois, et je l'admet volontiers, très belles, et au moyen d'émotions que je crois bien légitimes, les tenors séparatistes du Parti québécois manipulent la réalité, utilisent des faussetés qui en viennent à tenir lieu de vérités à force d'être répétées. Ils demandent à la population d'échanger des droits d'aînesse pour des plats de lentilles, d'échanger des réalités concrètes de l'appui positif du gouvernement du Canada pour des projets de société dont le seul élément certain est l'accession au pouvoir absolu d'un petit groupe pour les citoyens du Québec.

Au surplus, monsieur le président, dans la conjoncture politique actuelle de notre pays, à la veille du référendum québécois, je voudrais soulever deux autres éléments de réflexion qui m'intéressent personnellement. J'ai toujours été choqué de la confusion dans laquelle les intervenants séparatistes se complaisent.

Et il y a une confusion délibérément entretenue depuis plusieurs années, qu'il importe de dissiper. C'est le fait de mêler les problèmes qui peuvent être posés à la collectivité

francophone, aux problèmes qui peuvent être posés aux Québécois comme citoyens d'une région particulière du pays. On ne peut quand même pas continuer à prétendre que tous les problèmes du Québec proviennent du fait qu'il y a une majorité anglaise, d'une part, au pays et une minorité française, d'autre part, dans le même pays.

Un très grand nombre de problèmes actuels sont des problèmes régionaux, des problèmes sociaux, des problèmes économiques, qui n'ont rien à voir avec le caractère français du Québec. Une très grande partie des problèmes du Québec sont causés par des conditions sociales, géographiques ou économiques qui n'ont rien à voir avec le fait français comme tel. Il est malhonnête de faire croire que tous les problèmes existants au Québec sont imputables au seul fait de la tension entre les deux collectivités linguistiques.

Les problèmes du taux de chômage dans certaines régions, par exemple, le problème du développement industriel du Québec sont des problèmes qui se fondent sur des données géographiques, sur des données économiques, qui n'ont rien à voir avec le fait français. Il me semble qu'il ne devrait plus être possible de faire croire à la population que tous ces problèmes disparaîtraient le lendemain d'une éventuelle accession du Québec à la souveraineté.

Pourtant, nous savons tous très bien que les tenors séparatistes font courir tous ces rêves. La libération de tout le monde est devenue reliée à une pseudo libération du Québec. Il y a là une confusion entre un certain type de problème relié au caractère linguistique de notre pays, et un autre type de problème relié à des données géographiques et économiques et il ne faut plus laisser passer cette confusion sous silence.

Ceci m'amène, monsieur le président, à soulever un autre aspect du débat qui mériterait aussi une attention particulière: la question de la préservation de la langue et de la culture françaises, de la mise en place des outils et des instruments qui sont nécessaires pour en assurer leur développement dynamique, n'est pas une chasse gardée des séparatistes. Ce sont là des choses qui sont chères au cœur de tous les Québécois, qu'il œuvrent dans le secteur privé ou dans le secteur public, qu'ils œuvrent à Ottawa ou à Québec. La volonté de demeurer français est tout aussi présente chez les intervenants fédéralistes qui travaillent au gouvernement central que chez les autres intervenants qui travaillent à l'Assemblée nationale. Il est malhonnête de prétendre le contraire.

L'histoire canadienne a certainement connu des moments de tension. Il ne faut ni dissimuler ni exagérer ces moments. Il ne faut même pas s'attendre qu'ils cessent d'exister un jour. Les tensions font partie de la vie elle-même. Elles feraient partie de la vie dans un système provenant d'une espèce de souveraineté-association. Mais tout comme cela a été fait dans les dernières décennies, et tout comme il sera toujours nécessaire de continuer à le faire, tous les moyens doivent être pris pour faire comprendre à chacun des deux groupes linguistiques de notre pays l'apport positif de l'autre groupe, pour faire comprendre la nécessité de respecter totalement l'autre groupe et d'apprécier la différence de l'autre groupe.

Ces incidents du passé, qui souvent remontent fort loin dans notre histoire, font en sorte, et je le reconnais aisément, qu'aucun francophone ne veuille mettre le contrôle entier de sa destinée linguistique dans les mains de l'autre groupe linguistique du pays. Cette volonté politique est une donnée politique fondamentale de notre pays. Mais cette volonté politique, monsieur le Président, n'entraîne nullement la nécessité de passer d'un régime fédéral à un régime unitaire, du Canada où deux communautés linguistiques coexistent, à un État séparé du Québec.

Nous retrouvons, monsieur le Président, dans le Livre blanc de M. Camille Laurin, l'utilisation d'une méthode anthropologique pour interpréter la société. Dans ce Livre blanc, on parle du phénomène linguistique comme point fondamental de la réalité quotidienne de notre Québec, pour servir d'axe à toutes les autres dimensions de la vie, pour interpréter en fonction de cet axe particulier tout le reste de la société. On a voulu englober à partir du seul critère de la langue toutes les manifestations vitales d'une société.

La méthode anthropologique est un instrument d'interprétation intéressant. Mais il est loin d'être aussi pertinent que certains le prétendent ou si réel dans la vie de chaque jour de chaque citoyen de notre province. Chaque Québécois comprend plutôt qu'il y a d'autres dimensions dans sa vie que la seule dimension linguistique, qu'il y a des dimensions politiques, des dimensions sociales, des dimensions économiques, des dimensions ethniques, des dimensions religieuses et bien d'autres encore. C'est bien vrai qu'il y a d'une part des Canadiens anglophones et d'autre part des Canadiens francophones, mais c'est également vrai qu'il y a de multiples autres facteurs d'identification des citoyens les uns envers les autres et qui en fait réunissent les Canadiens entre eux bien plus qu'ils ne les séparent. Il y a bien plus de choses qui rassemblent les citoyens que de choses qui ne les séparent. Ce qui nous unit est bien plus fort que ce qui nous distingue. Ce que nous avons en commun est plus important que ce qui nous particularise.

Je veux reprendre, monsieur le Président, le même argument d'une autre façon. Pour moi, dans ma philosophie politique, dans ma façon de voir l'organisation politique d'un pays, d'une société, dans ma façon de concevoir les instruments dont une société a besoin pour assurer son développement, je suis totalement opposé à toute forme d'exclusivité de juridiction et de contrôle. Et je suis d'autant plus opposé que ce projet de société qu'on cherche à nous vendre à l'heure actuelle briserait l'un des meilleurs moyens que nous avons eu pour développer à travers notre histoire et pour assurer le meilleur respect possible des droits de la personne. Je ne peux pas accepter qu'un seul gouvernement puisse avoir le contrôle total de ma vie, puisse avoir le contrôle total de la législation qui m'affecte, puisse avoir le contrôle total de mes impôts. Je crois au contraire qu'il est sain, et plus particulièrement sain encore dans les domaines qui touchent au contenu de notre vie de chaque jour, qui touchent au contenu de notre société, qui touchent à la culture, qu'aucun gouvernement ne puisse avoir le contrôle total sur tout ce qui nous concerne. Je crois qu'il est sain qu'il y ait une certaine concurrence entre deux niveaux de gouvernement pour mieux protéger ainsi les droits des citoyens.

Le débat sur la séparation du Québec, monsieur le Président, dure depuis déjà quelques années. Les citoyens continuent à manifester de façon majoritaire leur opposition irréductible au projet des séparatistes, au projet souverainiste. En fait, cette opposition irréductible a été comprise par le Parti québécois lui-même. Le débat référendaire, à l'heure actuelle, ne porte pas sur le projet de séparation, parce qu'alors il serait

carrément rejeté par la population. Mais il cherche quand même à amener les Québécois, petit à petit, à faire un pas de plus dans une direction qu'ils rejettent. Il y a une malhonnêteté dans l'étapisme suggéré par le Parti québécois. Il m'apparaît y avoir un manque de respect fondamental de la population du Québec. Il m'apparaît y avoir une tentative de faire indirectement, et à compte-gouttes, ce que la population ne veut pas faire directement et clairement.

Le débat référendaire actuel n'en demeure pas moins un débat historique et qui sera un élément essentiel dans l'évolution de tous les citoyens du Québec comme dans celle de tous les autres citoyens du Canada. Ce débat historique a amené les séparatistes du Parti québécois à faire des affirmations totalement fausses. Il est faux de prétendre que le Québec a besoin d'un oui pour obtenir un mandat de déblocage alors que tout au contraire la réalité est que le mandat de déblocage se situe dans le camp du non. Il est faux que le Québec doive se séparer pour assurer le maintien et l'épanouissement de la langue et de la culture françaises au Québec même. Au contraire de ce qu'on affirme dans les milieux séparatistes, le gouvernement du Canada, tant dans le passé que dans le présent, . . .

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre l'honorable ministre, mais son temps de parole est écoulé. Il peut continuer du consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Fox: Merci monsieur le président, et je remercie mes collègues. En conclusion, monsieur le président, je dois dire qu'au contraire de ce qu'on affirme depuis longtemps dans les milieux séparatistes, le gouvernement du Canada, tant dans le passé que dans le présent, et la situation sera la même dans l'avenir, a été un instrument tout à fait substantiel et privilégié pour favoriser le développment de la qualité de la langue et de la culture françaises. Ce fait français du Canada qui est reconnu aujourd'hui, non seulement chez nous, mais à travers le monde, ne serait pas aussi vigoureux, aussi riche, aussi prometteur, si ce n'avait été de tout l'apport positif du gouvernement du Canada.

Monsieur le président, le système fédéral de notre Canada est un bien meilleur instrument pous assurer le progrès du français et la promotion des francophones qu'un système unitaire ne le serait, système politique qui isolerait les Québécois des vrais défis, des défis d'un univers dans lequel les gens qui sont différents devront avoir appris à vivre ensemble pour assurer la paix, la liberté, la sécurité et la prospérité de tous.

● (1520)

[*Traduction*]

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur l'Orateur, au nom de ma circonscription de Bruce-Grey, je suis heureux d'avoir l'occasion de commenter le discours du trône qui a marqué l'ouverture de la 32e législature.

D'abord, je tiens à féliciter madame le Président de sa nomination au poste d'Orateur et à lui souhaiter beaucoup de succès. Je félicite aussi le premier ministre (M. Trudeau) et ses collègues pour le succès de leur campagne électorale. J'espère que le nouveau gouvernement fera quelque chose de bien pour le Canada.

Vu que c'est mon premier discours à la Chambre, j'en profiterai pour parler de ma circonscription de Bruce-Grey. L'un des aspects les plus attachants de cette circonscription, ce sont les trésors qu'elle renferme: les cavernes des îles au large de Tobermory, le magnifique escarpement du Niagara et de la baie Georgienne, les rives du lac Huron qui ont conservé toute leur beauté naturelle, l'imposante centrale nucléaire de Bruce et les localités écossaises environnantes, la ville prospère de Hanover qui forme le cœur d'une industrie du meuble en plein essor, la localité allemande de Neustadt, la durable Durham et enfin la sécurité et la stabilité de Walter's Falls. Ma circonscription se caractérise par tous ces trésors et par une collectivité rurale productrice.

Cette circonscription a donné au pays de grands hommes politiques. Le très honorable J. G. Diefenbaker était originaire de Neustadt et l'arrière-grand-père du très honorable chef de l'opposition (M. Clark) s'était établi dans le comté de Kincardine. La plus grande richesse de la circonscription, c'est cependant ceux qui sont restés dans les localités agricoles qui continuent de prospérer. A ce capital humain sont venus s'ajouter récemment tous ceux qui se sont établis dans la région pour construire et faire fonctionner ce qui sera le plus important complexe nucléaire du monde.

Les caractéristiques naturelles de la région permettent à bon nombre de nos citoyens de vivre du tourisme, tandis que d'autres travaillent dans diverses entreprises de fabrication, surtout des fabriques de meubles et de produits en bois.

Les questions qui préoccupent le plus les gens que je représente ne sont pas tellement différentes de celles qui précoccupent les habitants de toute ma province de l'Ontario et de tout le Canada.

L'élevage des bovins de boucherie et les autres activités agricoles qui s'exercent dans la circonscription de Bruce-Grey comptent parmi les plus productives au Canada. L'agriculture telle qu'elle est pratiquée dans notre mode d'exploitation agricole autonome revêt autant d'importance pour notre avenir que nos ressources pétrolières et énergétiques peuvent en avoir aujourd'hui. Malheureusement, le discours du trône ne fait état d'aucune initiative importante en vue de permettre la survie économique des exploitations agricoles.

Le pire de tout, cette année, c'est que l'endettement et les frais d'exploitation de certains agriculteurs les mettront dans l'impossibilité de faire leurs semences à moins de vendre des biens d'investissement. Certains ne sèmeront pas. S'il est déjà assez pénible que chaque agriculteur ait à faire face à des difficultés économiques, il est tragique, dans notre monde affamé, que la capacité de production agricole se perde. Cette situation est en grande partie attribuable aux prix que les agriculteurs obtiennent pour leurs produits. J'applaudis à l'expansion que l'on propose d'apporter au marché de l'exportation grâce au projet de société canadienne d'exportation des produits agricoles. Je trouve l'annonce d'une loi sur l'importation des viandes encourageante et j'espère que ce sera un instrument efficace pour les éleveurs de bovins. J'espère que la promesse électorale visant la révision des prix agricoles se concrétisera. J'espère sincèrement que le gouvernement fournira de l'aide à court terme aux agriculteurs pour leur permettre de survivre jusqu'à ce que la conjoncture économique s'améliore.

Depuis ses débuts, l'énergie nucléaire s'est développée de façon très inégale et a toujours fait l'objet de débats passionnés. Elle s'est développée dans l'ombre de la plus grande force

destructive que l'homme ait jamais inventée, et suite aux événements de Three Mile Island cette ombre a presque éclipsé tout le programme nucléaire américain. Au Canada, nos ressources nucléaires ont été exploitées selon les besoins, et c'est particulièrement vrai dans le centre industriel du Canada, en Ontario.

La deuxième phase principale d'un projet de construction se poursuit présentement dans la circonscription de Bruce-Grey: il s'agit d'une centrale qui produira à peu près le quart de toute l'énergie électrique de l'Ontario. Ce complexe, qui s'appuie sur le fleuron de la technologie canadienne, la filière Candu, comprendra également la plus grande génératrice de vapeur du monde qui pourrait alimenter quatre des usines Syncrude de l'Alberta.

Ce complexe est également le plus grand en Amérique du Nord où on utilise une source d'énergie pour produire à la fois de l'électricité et de la vapeur destinées à l'industrie. Il faut d'énormes quantités de vapeur pour produire l'eau lourde qu'utilise la formule Candu.

Monsieur l'Orateur, excusez-moi pour cette digression, mais cette explication était vraiment nécessaire étant donné que le discours du trône annonce la création d'une Société canadienne des formes nouvelles d'énergie et que l'avenir énergétique de l'Ontario est extrêmement important.

La pleine utilisation des systèmes actuellement en place pourrait donner des résultats étonnants. Le rendement énergétique des combustibles, qui est actuellement de moins d'un tiers, pourrait être largement doublé. L'amélioration du rendement énergétique combinée à l'utilisation de combustibles comme le méthanol, l'éthanol et l'hydrogène permettront à l'Ontario de s'assurer une certaine indépendance dans le domaine de l'énergie. Je crois que nous pourrions avoir une autarcie énergétique en Ontario d'ici l'an 2000.

Il y a autre chose à ajouter à propos de notre avenir énergétique. En conservant des systèmes de chauffage mixtes et en utilisant la biomasse provenant des arbres et des autres sources de cellulose, des sources d'amidon des cultures marchandes, des sources de sucre ou des déchets, on peut obtenir un cycle de production d'hydrocarbure à partir d'une source renouvelable.

L'élément nucléaire de cette combinaison permettra à l'Ontario d'acquérir une certaine indépendance et de soutenir la concurrence des provinces qui ont la chance d'avoir des gisements de combustibles fossiles ou un important potentiel hydroélectrique. En outre, il est possible de réduire largement l'émission d'acide carbonique. Cela peut permettre d'éviter l'effet dit de serre.

La mainmise des provinces sur les ressources énergétiques constitue un élément important des discussions actuelles sur la question de l'énergie. Le dialogue serait facilité si l'Ontario se rendait compte de son potentiel.

Dans notre propre région, nous mettons actuellement au point une forme de génération mixte assez particulière. Il s'agit d'un prototype de serre d'une superficie d'un acre. Trois types différents de structures sont utilisés pour ce prototype qui, à l'heure actuelle, produit sa deuxième récolte de concombres et de tomates pour les marchés de l'Ontario et du Canada.

En mettant cette technique au point pour obtenir ces produits de serre nous acquérons une technologie capable de nous donner un produit commercialisable à partir de nos propres ressources énergétiques. Nous pouvons en fait remplacer les importations qui nous coûtent environ 200 millions par année et nous pouvons le faire en utilisant une source d'énergie existante.

Je trouve inquiétante la partie du discours du trône qui prévoit jusqu'à 50 p. 100 de propriété canadienne dans l'industrie du pétrole d'ici 1990. Je ne vois pas comment on peut y arriver sans nationalisation. Je ne comprends pas comment en fait nous pourrions parvenir à 50 p. 100 de propriété canadienne sans une forte ingérence gouvernementale. Le gouvernement doit donner plus de précisions sur les moyens qui seront utilisés.

● (1530)

Le tourisme continue d'être une source importante de revenus et il constitue également une bonne source d'emplois dans la circonscription de Bruce-Grey tout comme dans beaucoup d'autres régions du pays. Le discours du trône peut donner l'impression qu'on néglige le tourisme. J'espère cependant qu'on y consacrera plus d'attention dans les mois à venir. Une politique nationale particulière au tourisme et des mesures bien précises propres à développer l'industrie pourraient ranimer les économies locales et réduire les déficits de la balance canadienne des paiements.

Les chemins de fer et les moyens de transport en commun de la dernière décennie ne suffisent pas à répondre aux besoins actuels. Il est encourageant de constater une reconnaissance de ce fait dans le discours du trône, mais on trouve bien peu d'encouragement dans l'absence d'une planification précise sauf pour les améliorations déjà entreprises par le gouvernement précédent pour ce qui concerne le transport du blé. Avec la dégradation des installations, on peut être pratiquement assuré de voir continuer le dépérissement des services ferroviaires actuels. Je crois qu'un processus d'examen, dit de rationalisation des services ferroviaires, qui est actuellement en cours pour la première fois dans notre propre région, devrait fournir un excellent modèle pour le développement d'un réseau ferroviaire national intégré et économiquement viable. L'intégration des systèmes nous permettrait de nous servir à la fois des voies réservées aux denrées, au trafic-voyageurs et au tourisme pour créer une infrastructure économique viable.

Je pense qu'il est important que les députés gardent présent à l'esprit pendant le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône que ce ne sont pas nos contemporains, mais les générations futures qui connaîtront les retombées de nos délibérations. Par conséquent, nous devons faire en sorte que nos décisions soient dépourvues d'égoïsme et fondées sur une évaluation honnête des besoins et des aspirations de nos enfants.

Trop souvent les gouvernements servent les intérêts du jour en hypothéquant l'avenir. Ils instaurent des programmes sociaux, sanctionnent la consommation de ressources non renouvelables et adoptent de nouvelles lois sans se préoccuper le moins du monde des répercussions de ces décisions sur la qualité de la vie de nos descendants. En tant que représentants du peuple, nous devons surveiller ses intérêts. Nous devons tenter de protéger les droits non seulement de la majorité, mais aussi des éléments de la population incapables de se défendre eux-mêmes. Les jeunes sont de ceux-là.

Les jeunes sont impatients de faire leurs preuves. Ils veulent se lancer dans la vie et établir leur crédibilité, ce qui devient de plus en plus difficile. Il ne suffit plus d'avoir de l'instruction

pour trouver un emploi stable et rémunérateur; la plupart des jeunes Canadiens n'ont plus les moyens de s'acheter une maison; les jeunes ne peuvent plus espérer avoir le niveau de vie que nous leur avions promis.

Quelle promesse le gouvernement fait-il aux jeunes dans le discours du trône? Ah oui, il y est question de création d'emplois. Qu'est-ce que cela veut dire? S'agit-il d'un nouveau programme Perspectives-jeunesse? Dans ce cas, ce ne sera pas très utile à une circonscription comme celle de Bruce-Grey pas plus d'ailleurs qu'à bien d'autres régions du pays. Il nous faut des emplois permanents et non pas des expédients. Il faut que les taux d'intérêt soient protégés afin de permettre aux jeunes de reprendre l'exploitation agricole ou l'entreprise familiale. Il nous faut de nouvelles industries et de nouveaux emplois qui répondent non pas aux désirs des bureaucrates mais aux besoins réels de notre pays et tiennent compte des possibilités immenses qu'il offre. Il faut mettre un terme à l'inflation afin que les jeunes se sentent de nouveau suffisamment en sécurité pour pouvoir posséder une maison et élever une famille.

Il nous faut repenser notre système d'éducation pour qu'il prépare mieux les jeunes à l'avenir qui les attend. Peut-être devrons-nous à cette fin insister davantage sur la formation professionnelle, mais nous devrons de toute façon faciliter l'accès à l'éducation. Il nous faut pouvoir assurer aux jeunes que nous avons pris toutes les mesures voulues pour qu'ils puissent compter à l'avenir sur des sources d'énergie sûres. Il nous faut sauvegarder notre environnement, protéger nos précieuses terres arables et nos régions de villégiature contre la pollution et ainsi conserver ces ressources pour les générations futures.

Mais, par-dessus tout, il nous faut convaincre les jeunes qu'ils ont un gouvernement qui s'occupe de leurs intérêts. C'est-à-dire, un gouvernement prêt à donner l'exemple, prêt à établir des normes d'après lesquelles les jeunes pourront eux-mêmes se juger, un gouvernement conscient des besoins du Canada et prêt à agir avec vigueur et détermination.

Tout en veillant au bien-être économique de la nation, le gouvernement doit aussi démontrer une bonne compréhension des lois qui façonnent l'âme d'un pays. Il doit être disposé à appliquer celles de ces lois qui sont justes et à modifier celles qui ne le sont pas.

Si je peux me permettre de poursuivre ma digression, le gouvernement doit être capable de comprendre la nécessité de la peine capitale et de lois plus strictes sur l'avortement. Je suis loin d'être convaincu que le gouvernement est capable d'un tel degré de compréhension. Par exemple, le gouvernement a annoncé son intention de décriminaliser la simple possession du cannabis. J'espère que le gouvernement étudiera très attentivement la formulation d'une telle mesure. Pour ma part, je crois que le gouvernement ne devrait rien faire qui puisse amener les Canadiens à croire que la Chambre favorise la consommation de la marijuana. D'un autre côté, il est important que les jeunes ne soient pas hantés par le spectre d'un dossier criminel pour avoir fait l'expérience d'une pratique que certaines couches de notre société approuvent tacitement.

Le cas du cannabis est un excellent exemple d'une question au sujet de laquelle une décision prise aujourd'hui pourrait exercer une influence néfaste sur notre pays dans quelques années. D'après les données les plus récentes, il est de plus en plus probable que le cannabis soit dangereux pour la santé. S'il faut s'inquiéter des incidences dangereuses de l'établissement de casiers judiciaires pour de jeunes garçons et de jeunes filles, il faut aussi s'inquiéter des dangers que crée l'usage généralisé de drogues. Je n'appuierai aucune mesure législative qui ne prévoirait pas des peines sévères pour les trafiquants de drogues.

Une voix: Bravo!

M. Gurbin: En outre, je crois qu'il est essentiel que le gouvernement veille à la création d'un programme d'éducation en matière de drogues pour renseigner les jeunes Canadiens quant aux incidences possibles de l'usage de la marijuana.

La grande famille canadienne se trouve aujourd'hui dans une situation qui n'a rien d'étonnant. L'état de dépendance existant entre le parent fédéral et les rejetons provinciaux a évolué avec le temps et il faut maintenant rétablir les relations officielles liant les divers membres de cette famille. Le destin, jouant son rôle paternel, a pris un autre tournant. Mais la mère patrie, le Canada, entretient avec ses enfants provinciaux des liens historiques et géographiques qui résisteront aux caprices de la politique, de l'économie et même de la raison humaine, à condition que nos frontières soient protégées contre les forces étrangères. En ne tenant pas compte dans notre débat sur la constitution et le référendum, de la menace qui nous guette au-delà de nos fontières, nous oublions une considération importante qui pourrait pourtant servir à réaffirmer les liens qui unissent notre famille.

En ne reconnaissant pas à sa juste valeur l'expansion militaire et politique de l'Union soviétique, nous contribuons à accroître l'isolement et la vulnérabilité de nos provinces et de notre pays. L'achat par le gouvernement d'un nouvel avion de chasse et son réengagement à faire jouer au Canada son rôle véritable au sein de l'OTAN, nous portent à croire que le gouvernement reconnaît la menace et que, face à la crise, il fera sa part pour assurer la paix et le maintien de la confédération.

Je veux vous remercier, madame le Président, ainsi que tous mes collègues de m'avoir donné l'occasion de prendre part à ce débat.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, un peu plus tôt aujourd'hui un de mes collègues, durant la période des questions orales, m'a posé une question à laquelle je lui ai, bien entendu, fourni la meilleure réponse que je pouvais lui fournir, étant donné les circonstances, mais sur laquelle j'aurais aimé apporter beaucoup plus de précisions. Le collègue qui me posait la question est un député fédéral, un député canadien de la province de Québec qui semblait s'inquiéter du temps mis à sa disposition pour pouvoir d'une façon efficace à la fois jouer son rôle de législateur au Parlement canadien et aussi épauler les forces de ceux qui combattent pour le Canada uni dans le débat référendaire actuel au Québec.

Et mon collègue se demandait si, comme leader du gouvernement à la Chambre et comme président du Conseil privé, je ne pouvais pas lui fournir des garanties à l'effet qu'il pourrait disposer du temps nécessaire pour remplir la double tâche qu'il doit assumer. Et j'ai tout lieu de croire que dans sa question, puisqu'il s'agissait du président du caucus des députés du Québec à Ottawa, qu'il parlait au nom de la majorité de ses

collègues et je pense bien de la totalité de ses collègues. Ma réponse a été à l'effet que, bien sûr, notre mandat est pratiquement double au cours des prochains jours et des prochaines semaines. Double en ce sens que nous avons d'abord le mandat et le devoir de gouverner ce pays et qu'en même temps nous avons aussi l'obligation de nous impliquer pour aider nos frères et nos sœurs du Québec qui ne veulent pas abandonner le Canada et qui veulent se battre pour l'érection d'un Canada uni et vigoureux. Et c'est dans ce contexte que je dus lui répondre que je devais pour cela travailler en collaboration avec l'opposition officielle et le nouveau parti démocratique et que je devais compter sur leur collaboration.

● (1540)

Et c'est sur cet aspect, au début de mon intervention, que j'aimerais insister, monsieur le Président, c'est que tous les députés à la Chambre, bien sûr, désirent que le non l'emporte dans le référendum qui doit se tenir le 20 mai prochain, et que tous les députés de la Chambre, bien sûr, veulent contribuer d'une façon directe ou indirecte à cette victoire pour le Canada. Et je dirai respectueusement qu'une façon de contribuer, même si elle est indirecte, serait celle de permettre que les travaux de la Chambre pour les semaines à venir, et cela pourrait servir d'exemple pour l'avenir, se déroulent dans la plus parfaite harmonie entre tous les partis, sans nier pour autant le droit et le privilège des partis d'opposition de critiquer de façon complète mais non dilatoire les mesures gouvernementales.

J'en appelle aujourd'hui au sens des responsabilités des partis de l'opposition pour nous permettre à nous et à tous ceux à la Chambre qui le désirent de pouvoir, d'une façon rationnelle, au cours des prochaines semaines, organiser leur horaire de travail et consacrer tout leur temps et toute leur énergie, bien sûr, non seulement à gouverner ce pays, ce qui est essentiel, mais aussi à aller défendre la cause du Canada et à plaider la cause des Québécois qui désirent demeurer dans le Canada, sur leur terrain, dans la province de Québec.

Il m'apparaît important que mes collègues, et j'ai tout lieu de croire que j'aurai leur collaboration et, en particulier, je me réfère aux leaders parlementaires des deux partis de l'opposition, et j'ai tout lieu de croire que ces derniers sont bien conscients du rôle très positif qu'ils peuvent jouer dans le débat actuel, non pas en reniant leur droit comme partis de l'opposition encore une fois de critiquer la législation gouvernementale, mais en offrant le plus de souplesse possible et le plus de collaboration possible pour nous permettre à la fois de rencontrer ces deux objectifs, ces deux tâches qui nous incombent, plus particulièrement aux parlementaires qui viennent surtout du Québec, eh bien de gouverner le Canada et en même temps de travailler à son unité.

Monsieur le Président, moi je suis entré en politique pour une raison bien simple. Ce n'est pas pour une question de frontière, c'est pour une question de santé économique et sociale du milieu duquel je suis issu. C'est pour améliorer les conditions de vie économique et sociale du milieu duquel je suis issu. C'est pour améliorer les conditions de vie économique et sociale de ma province et de mon pays également, le Canada. Et lorsque je me suis présenté la première fois, en 1974, dans la circonscription où je suis né, une région foncièrement basée sur l'industrie du textile, une région que je qualifierais comme région à moyen taux de croissance économique, mon objectif, c'était de faire en sorte, et c'est l'expression que j'utilisais, d'aller dans la vie publique pour tâcher d'accrocher des sourires aux lèvres des gens. Mon objectif, c'était d'essayer de rendre les gens de mon milieu, de ma province et de mon pays plus heureux. C'est aussi simple que cela. Et dans le débat actuel, dans ce débat référendaire, c'est dans cet esprit-là que je vais aborder la question qui est posée à mes concitoyens et à mes concitoyennes du Québec et que je veux en traiter.

Il semble que depuis le débat sur «la question référendaire» nationale, il semble que dans la province de Québec mes concitoyens et mes concitoyennes, pour un grand nombre, seraient en quelque sorte hypnotisés par des spécialistes de la parole, par des spécialistes de la rhétorique, mais par des experts peu futés de la logique.

Le danger c'est que durant ce débat à l'Assemblée nationale où on devait débattre la question référendaire, on a parlé de tous les sujets excepté de la question elle-même. Et comme député d'une région qui compte 99 p. 100 de gens ordinaires, pour ma part je voudrais beaucoup qu'au cours des prochains jours et des prochaines semaines, on porte le débat au niveau des gens ordinaires pour que ce soit compréhensible. Je voudrais qu'on arrête ce débat, que les péquistes entretiennent à un niveau de professeurs d'université, pour qu'on dise bien simplement aux gens du Québec: Eh bien on a une question à vous poser, la question c'est cela et la réponse qu'on veut ça va nous mener là. Et ce qui se fait actuellement c'est toute sorte d'affirmations gratuites, comme mes préopinants l'ont mentionné, qui ne sont pas étoffées, qui sont souvent erronées et qui ont pour conséquence d'hypnotiser mes concitoyens, comme je le mentionnais tantôt. Alors ce que je veux faire aujourd'hui en réalité c'est de mettre mes concitoyens en garde contre ce qui se passe actuellement et les amener à réfléchir sérieusement, si on leur pose une question, à analyser le contenu de cette question et à prendre en considération qui pose la question.

Dans ma circonscription de Drummond, monsieur le Président, j'ai des travailleurs du textile, des travailleurs de la petite et de la moyenne entreprises, et des producteurs de lait industriel. Cela est pas mal caractéristique de plusieurs régions de la province de Québec. Ce sont des gens qui travaillent dur. Ce sont des gens pour qui les questions de pain et de beurre, les questions économiques sont vitales dans ce débat-là. Et il est très important qu'ils sachent qu'un oui ou un non puisse avoir des conséquences et des répercussions sérieuses sur leur vie au lendemain du référendum le 20 mai prochain.

Alors à ces gens-là, je demande de considérer deux choses: la première, et c'est normal, il y a quelqu'un qui vous pose une question à laquelle vous devrez répondre le 20 mai. Demandons-nous qui pose la question, parce qu'avant de répondre, c'est toujours important de savoir qui demande quelque chose, qu'est-ce qu'ils veulent, qui veut cela? Et on se rend compte, la réponse est très simple, mais il faut bien y penser, parce que c'est important, la question; et c'est important de savoir qui la pose, c'est une question de crédibilité. La question est posée par le gouvernement du Parti québécois. C'est une question préparée et adoptée par la majorité d'un parti politique, un parti qui a un programme dans lequel on recherche très clairement l'indépendance du Québec. Alors, en partant, c'est important de le signaler à tous ces gens ordinaires dont je

parle, quelqu'un veut une réponse de vous, quelqu'un veut un oui de vous. Ces gens-là, ce sont des gens d'un parti politique, au Québec, qui est voué à la séparation du Québec, à l'indépendance du Québec. Première raison pour vous méfier, et pour être doublement attentifs au fait de la question qu'on a si soigneusement évité de débattre à l'Assemblée nationale du côté du Parti québécois, il y a quelques semaines. La question étant posée par des politiciens du Parti québécois qui veulent l'indépendance du Québec, qu'est-ce qu'ils veulent? Eh bien on n'a qu'à prendre le texte de la question. On risque moins de se tromper, et au deuxième paragraphe de cette longue question, il est écrit, et je cite:

> Cette entente permettrait au Québec d'acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté et, en même temps, une association.

Alors c'est noir sur blanc, la question, monsieur le Président, le Parti québécois veut un oui à un mandat de négocier la souveraineté, ce qui est synonyme d'indépendance, de séparation. Alors, mes gens ordinaires, de mon milieu, chez nous, qui travaillent à des salaires moyens et qui, lorsqu'ils se retrouvent en chômage, à cause de périodes économiques difficiles, profitent de ce régime d'assurance-chômage très généreux que nous avons établi au pays, ces gens qui, lorsqu'ils sont malades, bénéficient de l'assurance-santé et de l'assurance-hospitalisation, ou, lorsqu'ils sont âgés, bénéficient des pensions de sécurité de la vieillesse, qui sont à leur disposition, ces gens-là sont en droit de se demander: le parti politique qui me pose une question veut que je dise oui à l'indépendance du Québec, ce parti politique veut que je lui donne le mandat de négocier la séparation de la province de Québec et en même temps faire l'association économique, ce qui est une impossibilité, étant donné les propos tenus par les premiers ministres de toutes les provinces et par le premier ministre du Canada, qui ont dit que la souveraineté n'était pas négociable, que nous n'avions pas le mandat de la négocier.

Ce qui est important, c'est de dire à ces gens-là: Écoutez, le Parti québécois vous demande de dire oui à un mandat de négocier l'indépendance du Québec. Si on vous demande de dire oui à cette question, vous êtes en droit d'exiger d'eux qu'on vous démontre d'une façon claire qu'au lendemain de ce mandat vous allez vivre au moins dans des conditions économiques et sociales au moins aussi bonnes que celles qui existent aujourd'hui. Le fardeau de la preuve, monsieur le Président, repose sur les épaules de ceux qui actuellement veulent briser un pays pour tenter d'en créer un deuxième.

Il appartient au Parti Québécois de démontrer aux gens ordinaires au Québec et à toute la population du Québec qu'au lendemain de l'obtention de leur mandat ces gens-là vont vivre aussi bien qu'ils vivent aujourd'hui. Et ça, c'est une question légitime que je pose. Ce sont eux, les péquistes, qui veulent changer l'ordre des choses, ce sont eux, les péquistes, qui veulent changer le fédéralisme pour y substituer un pays indépendant au Québec à plus ou moins court terme et il leur appartient de faire la preuve indubitable que les gens ordinaires desquels on semble vouloir abuser actuellement en exploitant indûment une pseudo-fierté, c'est leur fardeau de démontrer qu'au lendemain de l'obtention de leur mandat, s'ils l'obtiennent, ces gens-là vont connaître des conditions au moins aussi favorables que celles qu'ils ont actuellement. Et Dieu sait que cette preuve-là est loin d'être faite.

Nous vivons actuellement, et nous en sommes conscients, dans une province, dans un pays, où les mesures sociales sont presque les plus évoluées au monde.

Nous vivons dans un pays d'abondance, et ceux qui veulent changer l'ordre des choses, le statut politique d'une partie de ce pays, devraient avoir au moins la décence de faire la preuve claire aux citoyens du Québec qu'ils connaîtront au moins les même avantages économiques et sociaux pour lesquels je me bats depuis que je suis en politique. Mais moi je ne suis pas si sûr que cela, monsieur le Président, que maintenant ils aient l'honnêteté de placer le débat à ce niveau-là. Monsieur le Président, je reviens à ceux que je représente tout particulièrement parce que je les connais bien. Parlons des travailleurs du textile. Ces gens-là savent très bien que le gouvernement canadien, au cours des dernières années, est parvenu à négocier des accords bilatéraux avec sept, huit, neuf pays du Sud-Est asiatique pour limiter les importations de vêtements qui sont fabriqués à des coûts moindres dans ces pays-là pour permettre à l'industrie du textile d'être plus concurrentielle au Canada et de mieux fonctionner.

Ces contingentements ont été imposés par le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque (M. Jean Chrétien) et ont encore été renouvelés il n'y a pas tellement longtemps l'an dernier pour une période de trois jusqu'à cinq ans dans certains cas. Eh bien, le simple fait de limiter les importations de ces vêtements a pour conséquence d'obliger certains citoyens d'autres parties du Canada de payer leurs vêtements plus cher. Il est sûr que s'il y a moins de chemises de Hong Kong sur le marché, le citoyen de la Colombie-Britannique ou de l'Alberta va être obligé d'acheter une chemise fabriquée probablement au Canada, et elle coûtera plus cher que si elle venait de cette région-là.

● (1550)

Monsieur le Président, nous avons actuellement des Canadiens et des Canadiennes qui acceptent de payer leurs vêtements plus cher, car ils sont d'accord pour protéger, jusqu'à un certain point, l'industrie du textile. Et, en protégeant jusqu'à un certain point l'industrie du textile, on protège par le fait même ces emplois-là. Il y a une autre façon également dont le gouvernement protège jusqu'à un certain point, car cette protection est toujours limitée, et je le concède, cette industrie du textile et du vêtement. Ce sont les accords du GATT, où on a fait des ententes sur les tarifs et où on limite les importations de textile et de fibres.

Mais lorsqu'on place ensemble ces deux politiques canadiennes, résultat d'un fédéralisme sain, on a le résultat que l'industrie du textile au Canada est capable de mieux vivre, de mieux fonctionner, par voie de conséquence, d'empêcher l'érosion de ses employés et de son emploi en général. On est parvenu ainsi à sauver des centaines, pour ne pas dire des milliers d'emplois dans le secteur du textile et du vêtement au Canada à cause justement de nos bonnes politiques canadiennes dans ce secteur, politiques qui ont été réalisées et rendues possible parce que le Canada était suffisamment puissant pour être capable de conclure les accords bilatéraux dont je parlais avec les sept, huit ou neuf pays et, également, pour en arriver à une conclusion à notre avantage au GATT lors des Accords de Genève.

Ce que je demande moi aux péquistes qui veulent un oui, un mandat de séparer le Québec du Canada, c'est de venir démontrer, car ils ont le fardeau de la preuve, de venir prouver

à mes travailleurs du textile dans la circonscription de Drummond, et partout au Québec, qu'au lendemain de leur mandat il n'existera pas d'insécurité telle que les Canadiens ne seront pas portés à faire des pressions pour qu'ils puissent acheter leurs vêtements à meilleur compte, et qu'au lendemain d'une souveraineté du Québec on puisse bénéficier d'une protection semblable pour l'industrie du textile dont les emplois se retrouvent majoritairement dans la province de Québec. C'est une première question que je leur pose.

Je leur demande aussi de démontrer à mes électeurs, à mes travailleurs du textile, que ces gens-là, au lendemain d'une souveraineté du Québec ou de l'indépendance du Québec ou d'une séparation, puisque c'est comme cela que ça s'appelle, de leur prouver que dans l'industrie du textile il y aura autant d'emplois et de santé que nous en connaissons actuellement, grâce principalement aux politiques fédérales dans ce secteur.

Il y a environ 15 ans, dans ma région, l'industrie du textile constituait 45 p. 100 de la main-d'œuvre industrielle. Au moment où je parle, cela représente à peine 8 p. 100 de la main-d'œuvre active de la circonscription de Drummond. Que s'est-il passé depuis ce temps-là? Il existe ici à Ottawa, un ministère de l'Expansion économique régionale qui a vu le jour en 1969, qui cherche à lutter contre les inégalités régionales, et qui a eu un impact très positif dans une région comme celle que je représente. C'est là un autre aspect positif de notre fédéralisme, monsieur le président. Grâce à l'injection de capitaux fournis par ce ministère qu'on a été capable, chez nous, de diversifier l'industrie et de faire en sorte que les emplois qui dans le secteur du textile étaient appelés à disparaître à cause de la modernisation de l'industrie puissent être récupérés par d'autres petites ou moyennes entreprises qui ont vu le jour.

Effectivement, il y a eu des millions de dollars de dépensés strictement dans la circonscription de Drummond par le ministère de l'Expansion économique régionale afin de nous aider dans cet effort de diversification industrielle et afin de fournir des «jobs», des emplois, à nos concitoyens et concitoyennes du Québec qui résident dans cette région. C'est là un autre avantage sur lequel le Parti québécois a l'obligation de parler. Il doit démontrer à mes concitoyens dans la circonscription de Drummond que le même effort de diversification doit pouvoir se faire dans un Québec séparé, dans un Québec indépendant. Je ne dis pas que cela ne se fera pas, jusqu'à un certain point. Je leur demande, et c'est leur devoir, et ils ont le fardeau de le prouver, qu'ils nous le démontrent pendant ce débat référendaire. C'est ça que les gens veulent savoir. Les gens veulent savoir, au lendemain d'une souveraineté, s'ils auront les mêmes emplois, les mêmes avantages sociaux.

Aurons-nous la même liberté, serons-nous aussi bien au lendemain d'un oui au mandat de négocier une souveraineté association que nous le sommes maintenant? Et cette question est tellement légitime, monsieur le Président. Il est essentiel que le Parti québécois qui pose la question référendaire donne cette preuve requise des citoyens ordinaires au Québec et qu'on cesse de diffuser ces demi-vérités ou ces faussetés dans certains cas pour tâcher de continuer à hypnotiser les gens et à exploiter indûment une pseudo-fierté.

● (1600)

Nous, notre approche, monsieur le Président, dans ce débat, elle est noble. Nous disons qu'il est beaucoup plus courageux et beaucoup plus généreux de relever le défi de la diversité. Nous comptons deux grands peuples fondateurs au Canada. C'est vrai qu'historiquement il y a eu des injustices, mais la réaction que nous devons avoir à ces injustices dont j'ai déjà parlé à la Chambre, ce n'est pas une réaction de frustration et d'égoïsme comme le préconise le Parti québécois, la réaction que nous devons avoir aux leçons de l'histoire, c'est plutôt un effort de générosité et de courage.

Nous avons des ancêtres, monsieur le Président, qui ont travaillé dur dans ce pays pour qu'on ait les richesses qu'on connaît d'un océan à l'autre. On a des enfants également qui sont en droit d'exiger qu'on prenne une décision qui ne les prive pas plus tard d'une richesse à laquelle ils ont droit. On vit dans un pays, monsieur le Président, où on a l'opportunité de relever un défi, de s'engager sur ce que le premier ministre qualifie souvent de la route de l'excellence et de venir nous battre ici, à Ottawa, pour faire en sorte que nos deux grands peuples fondateurs puissent vivre effectivement dans l'harmonie et dans l'égalité la plus entière. La réalité, c'est que dans le Parlement actuel nous comptons beaucoup de francophones.

Dans le Cabinet, il y a 16 francophones sur 31 ou 32 ministres. C'est un peu plus que l'égalité dont parle le Parti québécois. Et on voudrait, par ce référendum, en demandant aux gens le pouvoir exclusif de faire des lois, on voudrait leur dire: Gens du Québec, vous vous êtes trompés le 18 février dernier. Vous avez dans une proportion de 68 p. 100 demandé à des hommes et à des femmes d'aller faire des lois à Ottawa, d'aller vous représenter, d'essayer d'établir l'harmonie et le développement dans la plus stricte égalité d'un Canada fort, d'un Canada uni, vous avez demandé à ces gens-là, d'une façon massive et non équivoque, d'aller vous représenter pour justement aller faire des lois, et nous, on vous dit: Oubliez cela et donnez-nous un mandat exclusif de faire nos lois ici au Québec. Il semble que c'est absurde, monsieur le président, il semble que les gens devraient comprendre qu'après avoir appuyé si massivement des hommes et des femmes qui sont aujourd'hui des parlementaires du Québec à Ottawa, fiers d'être canadiens et canadiennes, il me semble que c'est ridicule et que c'est rire des gens et de ne pas les respecter que d'aller solliciter une réponse qui implique exactement le contraire de l'intention manifestée par la population du Québec il y a quelques semaines. Et cela, les gens ordinaires devraient le comprendre facilement.

L'approche du Parti Québécois face aux injustices dont je parlais, cela peut sembler paradoxal puisqu'il recherche un oui, est très négative. Eux, ils se disent: Eh bien, écoutez il n'y a plus rien à faire, la solution, c'est un repli territorial. On abandonne à leur sort quelques centaines de milliers de francophones hors Québec, on les abandonne à leur sort, nous on va se débrouiller dans notre Québec, on va faire nos lois, on va percevoir nos impôts. Bien sûr cela n'est pratiquement pas faisable, il va falloir une association économique. Mais les gens savent très bien que cette association économique en même temps que la souveraineté, ce n'est pas négociable, qu'un oui à cette question engage le Québec véritablement dans un cul-de-sac, dans une impasse. Ce qui va résulter de ce cul-de-sac, de cette impasse, ce ne sont pas des changements constitutionnels qui sont tant souhaités, ce ne sera pas un fédéralisme renouvelé, cela va tout simplement être une incertitude encore très néfaste pour l'économie de notre pays et en particulier pour

l'économie de la province de Québec. C'est cela qu'il est important de souligner également dans ce débat.

Monsieur le Président, on peut être à la fois, on l'a dit souvent, un bon Québécois et on peut être à la fois un bon Canadien. Je suis né dans la région que je représente et en fin de semaine, lorsqu'avec mes amis du comité du non je lançais la campagne de ce comité dans le comté, je disais que je suis Drummondvillois dans l'âme, je suis Québécois dans le cœur, mais je suis Canadien dans tout mon être, c'est comme ça aujourd'hui que je veux demander le plus simplement possible à tous mes concitoyens de la région que je représente, lorsqu'ils répondront à cette question étapiste qui recherche foncièrement l'indépendance du Québec, de songer sérieusement à cet élément de fierté qu'il y a dans le fait de poser un geste qui soit généreux, un geste qui soit constructif, un geste qui cherche vraiment à faire en sorte que, dans notre société, on ne se pose pas de bornes, on ne se pose pas de frontières, mais qu'on cherche à vivre dans l'harmonie de la façon la plus économiquement rentable possible et la plus juste possible.

Il me semble que les gens, lorsqu'ils devront répondre à cette question, devront se dire est-ce que le Parti québécois nous a fait la preuve qu'au lendemain de ce mandat de négocier dans chaque coin de la province de Québec, on va avoir au moins les mêmes avantages? Est-ce qu'au lendemain d'un mandat de négocier, si le oui devait l'emporter, on va être si fier d'avoir boudé les injustices du passé, d'avoir suivi ces frustrés de l'histoire qui prêchent le repli territorial et d'avoir renoncé plutôt au courage de bâtir un Canada uni et vigoureux dans un système le plus souple au monde et qui peut fonctionner de la façon la plus parfaite si seulement les hommes et les femmes qui en font partie veulent véritablement négocier et se parler.

Et, monsieur le Président, il y a plus d'un exemple que je peux donner de ce que je viens d'affirmer. C'est que M. Lévesque, son mandat de négocier une meilleure condition pour les gens du Québec, il l'a ce mandat-là. Lorsqu'il est venu nous claquer les portes à deux reprises ici durant des conférences fédérales-provinciales, il avait le mandat d'améliorer les conditions de vie économiques et sociales des citoyens du Québec. C'est d'ailleurs le mandat sur lequel il s'est fait élire, bien gouverner le Québec. Mais au lieu de négocier il est venu ici avec l'intention délibérée de démontrer qu'aucun succès n'était possible dans les négociations avec le gouvernement canadien et avec les gouvernements des autres provinces. Il est l'esclave du programme de son parti et il doit faire l'indépendance du Québec, et sa stratégie était très simple, c'était de venir ici claquer les portes et ensuite mettre en application les bonnes recommandations qui lui ont été faites par son grand conseiller le père Gédéon de faire l'indépendance sans le dire.

Et c'est ça, monsieur le Président, que les gens du Québec doivent savoir. Ce que M. Lévesque est en train de faire dans ce référendum, c'est mettre en application une stratégie qu'il a soigneusement planifiée, une stratégie qui veut qu'il ait claqué les portes ici à deux reprises au progrès économique et social du Québec et du Canada, et maintenant une stratégie qui veut que sous prétexte . . . c'est d'une pseudo-fierté d'être Québécois, on lui donne un mandat de venir négocier l'impossible. Et une fois qu'il pourra retourner devant nos concitoyens et nos concitoyennes du Québec et leur dire voyez-vous, ils ne veulent pas négocier la souveraineté-association, donnez-moi maintenant l'autorisation de faire la séparation, il aura atteint son objectif et il aura complété cette stratégie soigneusement planifiée, monsieur le Président. Et c'est cela que les gens doivent savoir.

Les gens doivent regarder cette question dans la perspective de l'élection du Parti québécois depuis 1976 jusqu'à la recherche de ce qui est préconisé dans le programme du parti québécois, l'indépendance du Québec. Et cette question n'est nulle autre chose qu'une étape, qu'un pas vers l'indépendance du Québec, et je dis à mes concitoyens qu'on peut être fier d'être Canadien, qu'on peut être fier de dire non à une question semblable, qu'on peut être fier de travailler pour un Canada où on se sent bien d'être Québécois, où on se sent bien aussi d'être Drummondvillois comme je le suis et qu'on peut être fier de choisir la route de l'excellence, la route du courage plutôt que celle du défaitisme et que celle de l'abandon d'un pays et de richeses qui nous appartiennent à nous et à nos enfants.

[*Traduction*]

M. Robert C. Coates (Cumberland-Colchester): Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) vient de dire hourra à la Nouvelle-Écosse. C'est heureux pour les habitants de la Nouvelle-Écosse d'avoir eu un allié comme lui pendant la période où nous avons siégé ensemble, lui et moi, à la Chambre des communes.

● (1610)

Pour moi, l'atmosphère de la présente session diffère de celle des neufs autres que j'ai connues jusqu'ici, surtout à cause de l'absence du regretté John G. Diefenbaker. Bien qu'il n'ait pas eu l'occasion de siéger lors de la dernière législature, il y avait été réélu. Il a contribué à enrichir le folklore de notre pays et à enrichir l'histoire du Canada; il a contribué en tant que citoyen à l'unité du Canada de l'Atlantique au Pacifique, depuis le 49e parallèle jusqu'aux confins de l'Arctique, et il a fait beaucoup pour améliorer la qualité de la vie au Canada. Je le regrette. Je le regrette beaucoup comme je suis certain que de nombreux Canadiens le regrettent également, surtout à une époque troublée comme celle que nous vivons, alors que nous aurions pu nous tourner vers lui, le champion de tous et chacun de nous au Canada, quels que soient notre lieu d'origine ou notre identité culturelle, quel que soit notre rôle dans la vie. Il était l'ami et le champion des grands et des petits. Il n'était pas comme les autres.

Des voix: Bravo!

M. Coates: Après avoir écouté les discours de mes collègues du Québec, je ne peux que leur dire qu'ils ont aujourd'hui une responsabilité bien lourde à porter au nom de tous les Canadiens. Je leur souhaite bonne chance. J'espère que le succès couronnera leurs efforts, car d'un point de vue de parlementaire, le sort de notre pays repose entre leurs mains de bien des manières. Ce sont eux qui vont transmettre notre message à leur concitoyens, leur disant combien nous voulons qu'ils continuent à faire partie du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Coates: Monsieur l'Orateur, pour bien des raisons, il est dommage que l'Orateur précédent ne fasse plus partie de notre Chambre. L'exercice des fonctions de président du comité de la gestion et des services aux députés m'a permis d'apprécier à leur juste valeur l'impartialité et les talents de James Jerome. C'était un éminent représentant du Parlement du Canada.

Pendant longtemps, il a été le premier parmi ses pairs à la Chambre. Il s'est acquitté de sa tâche avec une impartialité exceptionnelle et je suis certain que tous ceux d'entre nous qui sont ici et qui ont travaillé avec lui, le regretteront. Mais je ne peux manquer de lui souhaiter tout le succès possible dans la lourde tâche qu'il assume à la Cour fédérale du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Coates: Les Canadiens, aujourd'hui, donnent l'impression de vouloir se livrer à une sorte de masochisme constitutionnel, que ce soit la velléité de séparation du Québec ou celle de l'aliénation de l'Ouest, au lieu d'accepter les avantages que le ciel nous a donnés et qui font que notre pays est à peu près le plus fortuné de la planète.

A une époque où le monde élargit ses horizons, où de nouvelles associations politiques et économiques unissent des régions du globe, où ces associations transcendent les liens nationalistes étroits sans les menacer mais en apportant d'importants avantages économiques, il est presque impossible de s'imaginer que nous nous engageons dans une voie qui pourrait éventuellement mener à la destruction de notre confédération.

Nous savons maintenant que l'angoisse suscitée au Québec par le débat actuel sur la souveraineté-association proprement dite—reste à savoir ce que cela signifie au juste—se terminera le 20 mai. Si l'on considère que toute l'opération semble ni plus ni moins vouée à l'échec étant donné que tous les partenaires du Québec ont signifié leur intention de ne plus en parler après cette date, je ne réussis pas à m'expliquer les avantages que le Québec ou le pays peuvent espérer tirer de cette affaire. A mes collègues de la Chambre, j'offre mes meilleurs vœux pour qu'ils puissent exprimer toutes les bonnes et judicieuses raisons de défendre cette union qui a été très avantageuse pour tous les citoyens et qui, tout compte fait, offre à ceux qui habitent ce pays beaucoup plus qu'il n'est possible de recevoir ailleurs au monde.

Pourtant, malgré toutes ces preuves militant en faveur de la confédération, quel que soit l'endroit où l'on se trouve au Canada, les media semblent vouloir nous faire comprendre que les Canadiens sont confus, craintifs et anxieux quant à l'avenir. Tout le pays ressent un profond malaise.

Comment pouvons-nous justifier ce profond sentiment de malaise et d'appréhension? Je ne prétends pas être un grand analyste de la condition des sociétés modernes. Je ne comprends pas le jargon ni nombre des notions que certains des prétendus spécialistes utilisent. Je me demande parfois s'ils les comprennent eux-mêmes; mais je crois que le fait d'avoir été réélu dix fois à la Chambre des communes, d'avoir été président de mon parti et d'avoir travaillé avec un grand nombre d'hommes politiques depuis 23 ans me place dans une assez bonne position pour répondre à la question fondamentale que les Canadiens et les étrangers se posent de plus en plus aujourd'hui: «Qu'est-ce qui ne va pas au Canada?».

Peut-être nous sommes-nous concentrés sur nos propres carences parce que nous avons passé le plus clair de notre temps en campagne électorale depuis 1978. On dit souvent que les arbres cachent la forêt. Nous n'avons pas su voir ce qui se produisait véritablement dans le monde, bien que la crise de l'énergie que nous traversons depuis le début des années 70 nous ait montré que les pays de l'OPEP, en constituant une union économique internationale, ont bouleversé l'équilibre financier du monde industrialisé.

La CEE nous a permis, une fois de plus, de constater que l'Europe pouvait exercer une influence économique plus grande sans provoquer l'érosion que nombre de pays membres craignaient.

Nous entendons beaucoup parler du nationalisme économique que maintes personnes craignent parce qu'elles trouvent que notre industrie est dominée par des sociétés multinationales qui sont principalement américaines. Ce que nous semblons oublier, c'est que les Canadiens sont des commerçants et qu'ils se sont avérés de bons commerçants au cour des 113 années de leur histoire. Certes, les habitants de ma province étaient de bons commerçant bien avant que le Canada n'existe et ils ont connu avant la Confédération un succès qui n'a pas été égalé depuis 1867.

Si nous voulons jouir des avantages que nous confère notre potentiel, nous devons nous tourner vers l'extérieur, et non vers l'intérieur. Nous devons envisager la totalité du continent nord-américain: le Canada, les États-Unis et le Mexique et nous entendre, en tant qu'habitants de ce continent, sur la façon d'exploiter les possibilités qui s'offrent à nous.

Je me réjouis de la visite prochaine du président du Mexique. J'espère qu'elle sera l'occasion de discussions fécondes sur les nombreux intérêts que nous partageons avec ce grand pays. Le Mexique s'est distingué par son dynamisme dans le nouvel ordre économique mondial. A l'instar du Canada, il est situé à la frontière du géant économique du monde libre et comme lui, il éprouve les problèmes d'identité inhérents à cette proximité.

Mais le Canada comme le Mexique ne peut que bénéficier d'une planification tirant parti des possibilités découlant du fait que les 220 millions ou plus d'Américains constituent un marché proche dont l'accès présente moins de barrières que n'importe quel autre au monde.

Permettez-moi de souligner quelques réalités. Nos échanges économiques avec les États-Unis sont considérables; les investisseurs canadiens ont fortement tendance à privilégier les États-Unis; de plus en plus de Canadiens y achètent des propriétés et, sur toutes les grandes questions internationales, nos intérêts et ceux des Américains sont identiques.

● (1620)

Nous nous évertuons en ce moment à régler la question du boycottage des Jeux olympiques. Nos concitoyens sont aujourd'hui du même avis que le gouvernement de M. Clark, quand ce dernier a déclaré que nous appuierions nous aussi ce boycottage. Nous attendons en ce moment la décision du gouvernement Trudeau. Je sentirais que notre meilleur ami a été gravement trahi si nous devions aller à l'encontre de la position favorable au boycottage adoptée par le gouvernement Clark.

Nous avons en effet le bonheur d'avoir comme ambassadeur des États-Unis au Canada, M. Kenneth Curtis. M. Curtis a depuis toujours été étroitement associé au Canada. Quand il était gouverneur de l'État du Maine, il a pris l'initiative de mettre sur pied une association officielle des gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre et de représentants des cinq provinces de l'est du Canada. Plus tard, il assuma de lourdes responsabilités politiques à titre de président de l'organisation du parti démocratique.

Nous avons donc au Canada, aujourd'hui, un homme de grande valeur, qui connaît bien notre pays et qui comprend les États-Unis et ses institutions politiques mieux que quiconque d'entre nous; en outre, il nous a déjà montré sa diplomatie d'un

style spécial et unique dans les affaires internationales. Voilà donc l'homme tout désigné pour nous aider à ouvrir un nouveau chapitre en matière de relations nord-américaines.

J'ai été impressionné par le grand déploiement d'efforts positifs, ces dernières années, en vue d'établir des rapports plus étroits entre le Canada et les États-Unis. Je parle ici du Sénat canadien et particulièrement de son comité permanent des affaires étrangères. Ce comité a préparé un rapport des plus utiles sur les relations commerciales canado-américaines. Nous avons également les rapports de l'Institut de recherche C.D. Howe et du sous-comité du Sénat américain, présidé par le sénateur Baucus.

Toutefois, l'une des propositions les plus innovatrices que j'ai jamais entendues nous a été faite par un ancien conseiller de mon chef, M. Duncan Edmonds; cette proposition nous permettrait de conclure un traité de l'Amérique du Nord. M. Edmonds s'est fait une réputation dans les milieux politique et universitaire ainsi que dans le milieu des affaires, et a montré de grandes qualités de prévoyance dans les affaires nationales et internationales. Le projet de traité qu'il a mis au point concernant le Canada, les États-Unis et le Mexique sert de catalyseur au type de discussion qui ne sera utile et avantageuse que pour les habitants du continent nord-américain. Les propositions provocatrices de M. Edmonds viennent de paraître dans un certain nombre de journaux canadiens et sont en ce moment en voie d'être réimprimées dans le journal du Congrès. D'après moi, l'analyse et les propositions de M. Edmonds en vue d'une relation plus étroitement structurée avec les États-Unis et le Mexique avantagera les trois pays et contribuera sans aucun doute à considérablement renforcer le Canada.

J'aimerais signaler à la Chambre certaines initiatives très intéressantes attribuables à l'association nationale des gouverneurs des États-Unis. Cet organisme, qui regroupe les gouverneurs des 50 États américains, vient d'adopter cette année une résolution détaillée dont je vais citer un passage:

> Enfin—et c'est là le point le plus important—, nous invitons le gouvernement fédéral à étudier la possibilité de tenir immédiatement des pourparlers tripartites en vue de la création d'un comité conjoint chargé de trouver les domaines éventuels de la coopération future. Ce comité, qu'il s'agisse d'un groupe existant ou nouvellement constitué, devrait:
>
> 1) garantir l'intégrité et protéger les intérêts de chaque pays;
>
> 2) veiller à ce que le choix des domaines devant faire l'objet d'études et de pourparlers soit unanime;
>
> 3) être composé de façon à assurer une représentation égale de chaque pays;
>
> 4) veiller à assurer, à part la participation fédérale, une représentation convenable des gouvernements des États et des provinces, des gouvernements locaux et du secteur privé; et
>
> 5) laisser les décisions politiques au gouvernement souverain de chaque pays.

Le gouverneur Busbee de Georgie, qui préside le comité du commerce international de l'association nationale des gouverneurs, a, en collaboration avec le Centre Dean Rusk de l'Université de Georgie, produit des textes vraiment excellents sur les façons dont nous pourrions procéder pour en arriver à une plus grande collaboration entre le Canada et les États-Unis. Je recommanderais à ceux qui croient comme moi aux avantages de telles initiatives, d'examiner attentivement les propositions du Centre Dean Rusk touchant l'établissement d'un Conseil nord-américain. Je cite un passage qui se trouve à le page 12 du rapport publié par le Centre le 16 novembre 1979 sur la coopération nord-américaine:

> Le pivot des initiatives proposées par l'Association nationale des gouverneurs est une organisation cadre tripartite, qui constituerait l'expression la plus visible de la volonté des trois pays de résoudre les problèmes continentaux par une approche continentale, tout en assurant la participation des parties les plus actives dans les affaires nord-américaines.
>
> Comme la plupart des organisations cadres, le Conseil nord-américain servirait surtout d'organe consultatif dont les membres exerceraient la majeure partie de leurs fonctions dans le cadre de leurs activités normales. Les sessions plénières du Conseil serviraient, au début du moins, à donner corps à l'engagement pris par le Canada, le Mexique et les États-Unis d'élaborer un mécanisme de décision tripartite; elles donneraient aux délégués l'occasion de nouer des relations et permettraient d'instaurer un mécanisme de communication assurant la continuité des Travaux du Conseil entre les sessions. Pour mieux définir le travail et donner des responsabilités précises à chacun, on pourrait envisager la création de comités spécialisés (tripartites) et de sous-comités (soit bilatéraux soit spéciaux) ayant pour mission de recueillir des renseignements et de présenter des recommandations aux assemblées plénières du Conseil. Les dispositions concernant les réunions, les calendriers de travail et la répartition interne des responsabilités pourraient être laissées à la discrétion des membres des comités et sous-comités. Le mécanisme de communication tripartite proposé serait la pierre angulaire des travaux en comité. Le Conseil servirait essentiellement à habituer l'élite nord-américaine à prendre des décisions tripartites. La nomination à plein temps de délégués et de personnel autre que le personnel strictement nécessaire à l'administration serait contraire à l'esprit du Conseil puisque ce dernier est censé s'adresser à des personnes qui ne consacrent pas normalement tout leur temps aux affaires étrangères.
>
> L'Association nationale des gouverneurs peut prendre l'initiative de constituer un conseil nord-américain et, partant, s'assurer un rôle prépondérant dans toutes les entreprises trilatérales subséquentes. Dans ce but, voici les mesures que l'on recommande:
>
> 1) L'ANG devrait constituer des comités régionaux chargés d'entrer en contact avec des organismes publics et privés engagés dans le commerce ou d'autres relations avec le Canada et le Mexique, afin de faire mousser le projet, de recueillir des idées et d'obtenir des engagements à participer aux initiatives et à les appuyer;
>
> 2) L'ANG choisira ensuite un certain nombre de gouverneurs (représentant chaque région) les plus intéressés au projet pour les déléguer auprès du Conseil;
>
> 3) Il s'aboucherait avec les autorités fédérales aux fins d'admettre au sein de la délégation un groupe représentatif de responsables des politiques fédérales;
>
> 4) La délégation devrait en outre comprendre des personnages importants du monde des affaires, des universitaires et des dirigeants locaux, dont le critère suprême de sélection consisterait à occuper un poste influent touchant les relations avec le Canada ou le Mexique et à accorder au moins un appui général au projet dans son ensemble;
>
> 5) L'ANG devrait ensuite inviter les institutions compétentes du Canada et du Mexique à constituer dans chaque pays une délégation numériquement aussi importante que celle de l'ANG, en stipulant parmi les critères de sélection de leurs membres la diversité tant au point de vue de la provenance géographique que des fonctions exercées, de l'expérience et de la compétence dans les affaires nord-américaines, sans oublier d'y inclure l'entreprise privée.

Ces initiatives présentent un énorme potentiel. A mon avis, la mise au point d'une nouvelle série d'ententes avec les États-Unis et le Mexique constituera la tâche dominante des années 80. Je signale ces documents à l'attention de la Chambre, car il s'agit là d'un domaine où nous pourrons enfin redécouvrir une orientation pour le Canada.

● (1630)

Comme sir John A. Macdonald l'a dit il y a plus d'un siècle, la géographie façonne le destin. A l'aube des années 80, nous avons beaucoup de chance d'être les voisins des États-Unis et de pouvoir travailler avec eux et le Mexique à l'instauration de relations plus étroites. Ces nouvelles relations devraient renforcer la position du Canada et nous permettre de conserver notre souveraineté et notre indépendance tout en contribuant notablement aux affaires mondiales.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais terminer en reprenant la conclusion de M. Edmonds:

> Nous avons l'occasion de préparer l'entente vers laquelle l'histoire nous entraîne inexorablement de toute façon. Il est rare qu'un peuple ait la chance que nous avons maintenant de remplacer la profonde incertitude nationale et le malaise que nous éprouvons par une nouvelle et dynamique perception de

nous-mêmes comme partenaires du reste du continent nord-américain. Nous devrions nous atteler immédiatement à cette grande tâche.

L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln): Je vous remercie, monsieur le Président.

Une voix: Oh, oh!

M. Mackasey: Excusez-moi de vous avoir appelé «Monsieur le Président», monsieur l'Orateur, mais je viens de passer 18 mois dans une autre assemblée où c'est en ces termes qu'on s'adresse à la présidence et je l'ai donc fait machinalement.

Je ne sais trop si on doit me compter parmi les nouveaux venus. Personnellement, j'aimerais le croire car cela me donnerait l'occasion de parler de ma circonscription, celle de Lincoln. Je dois vous avouer que je suis assez heureux d'être de retour à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: Beaucoup de choses ont changé, évidemment. La télévision et la radio n'étaient pas là il y a quatre ans. Cependant, beaucoup d'autres choses sont restées les mêmes. Lorsque j'ai été élu à la Chambre pour la première fois, en 1962, l'actuel député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) était Orateur. Je siégeais tellement loin au fond des rangs de l'opposition que je refusais de venir à la Chambre chaque fois qu'on remplissait le canal Rideau au printemps. Je tiens à exprimer ma joie que nous ayons encore parmi nous le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), l'un des tout nouveaux membres du Conseil privé.

Il y a eu un autre changement pendant mon absence, c'est que le parti créditiste a disparu et que, malheureusement, les rangs de la bande de laissés-pour-compte qui sont assis là-bas dans le coin ont grossi. Ce changement nous donne matière à réflexion et à débat, j'en suis sûr.

Une voix: Vous ne perdez rien pour attendre!

M. Mackasey: Je suis heureux de pouvoir encore provoquer une forte réaction chez le député qui est assis là-bas. Nous verrons au cours de la session, mais certainement pas dans ce discours.

Il va sans dire que tous les députés de la Chambre des communes s'inquiètent de l'avenir du pays. Il va sans dire que la question du référendum au Québec dépasse en réalité les allégeances politiques aux Communes. Certes, les années que j'ai passées dans cette enceinte m'ont appris qu'aucun parti en particulier, même pas le parti libéral, ne peut prétendre être le seul à se préoccuper de l'avenir de ce grand pays. Comme on l'a signalé, certains d'entre nous ont évidemment une responsabilité extraordinaire en ce moment de l'histoire du Canada, celle de convaincre des millions de Canadiens qui résident au Québec qu'ils doivent rejeter catégoriquement les avances de ceux qui veulent diviser ce pays magnifique.

Depuis le peu de temps que j'ai l'honneur de représenter la circonscription de Lincoln, et assurément au cours des mois qui ont précédé les élections, j'ai découvert un parallèle frappant entre cette circonscription et celle de Verdun que j'ai représentée de 1962 à 1976. On pourrait décrire Verdun comme étant une ville dortoir de la banlieue de Montréal et, de prime abord, cette circonscription peut sembler n'avoir guère en commun avec celle de Lincoln et son importante population rurale, ses vergers, son industrie vinaire et sa zone industrielle dans la banlieue de Hamilton. En réalité, cependant, les problèmes des chefs de petites entreprises de Verdun et ceux des agriculteurs frappés par les taux d'intérêt inutilement élevés et insupportables sont très semblables.

Ils partagent le même souci concernant les pratiques de dumping sur les marchés fruitiers. Comme représentant du Québec je me suis lamenté pendant des années concernant les pratiques de dumping et leurs répercussions néfastes sur l'industrie textile. Je suis assurément en mesure d'apprécier les problèmes des travailleurs industriels de Hamilton ou de Stoney Creek ou de Grimsby, qui sont venus il n'y a pas si longtemps d'Italie, d'Espagne, du Portugal ou encore de Yougoslavie et qui s'inquiètent de ne plus pouvoir acheter de maison voire même joindre les deux bouts à cause de l'inflation galopante actuelle. Quel que soit le genre de circonscription que nous représentions, ces problèmes auxquels nous devons tous faire face constituent un dénominateur commun. C'est ainsi, madame le Président que j'effectue ma transition d'une province à une autre non seulement sans appréhension mais plutôt avec intérêt à cause du défi que cela représente.

Je veux parler de notre pays tel que je le vois et je sais que mes impressions sont partagées par la plupart des députés. Les Québécois qui cherchent à faire croire que le fédéralisme est un échec sont tout à fait dans l'erreur. En dépit de ses points faibles, c'est une réussite retentissante. Ce n'est pas une réussite complète, mais tout de même une réussite retentissante. Il n'existe pas de pays au monde où les citoyens jouissent d'une aussi grande liberté d'expression que nous. Nous avons même la liberté de militer en faveur de la séparation, de l'indépendance, voire de la balkanisation du Canada et de la disparition complète de notre pays tel que nous le connaissons. Nous jouissons de la liberté d'expression, de la liberté de mouvement et de la liberté de religion, mais nous n'y prêtons guère attention. Pourtant, il existe des pays—bien des nouveaux citoyens de Lincoln me l'ont rappelé—dont les citoyens sont privés de ces libertés, ce qui explique leur désir de s'établir dans notre magnifique pays. Oui, en dépit de toutes ses lacunes, notre pays est doté d'un régime qui a permis à la langue et à la culture françaises de survivre et de se développer, pour le plus grand bien de l'ensemble des Canadiens.

● (1640)

Il fut un temps où j'aurais pu comprendre le mouvement actuel, même la justification d'un référendum. C'était il y a à peine quelques dizaines d'années, quand les Canadiens de langue française de cette province se sentaient comme des citoyens de seconde zone. Il leur était trop souvent refusé des emplois auxquels ils avaient droit à titre de Canadiens. Même ici à la Chambre des communes, encore en 1962, le degré de bilinguisme que nous acceptons aujourd'hui leur était refusé. Les Québécois n'avaient pas le droit de parler leur propre langue à bien des endroits de cette belle province. Nous tous pouvons donc comprendre la colère, la passion et le ressentiment de ces sens fiers, aux riches traditions et culture.

Je pense toutefois que la langue et la culture françaises au Québec ne sont plus menacées. Le danger a disparu et toute menace que courent la langue et la culture française au Québec ne vient pas du Canada; elle vient surtout de la technologie et de la possibilité pour tous dans cette province d'écouter la radio, la télévision et tout ce qu'on veut—les media électroniques—dans n'importe quelle langue du monde.

Heureusement, la lutte pour l'égalité à cet égard est terminée, je crois. Un million de Québécois anglophones se félicitent

du fait que les Canadiens vivent dans une harmonie relative et une liberté entière et peuvent jouir de toutes les possibilités qu'offre le Canada, et ce dans les deux langues officielles. Bien des portes du monde des affaires qui, dans les années 60, étaient fermées aux francophones étaient aussi fermées aux Canadiens irlandais, au néo-canadiens et aux juifs. Les préjugés englobent parfois tout.

C'est pourquoi le séparatiste fervent justifie actuellement l'indépendance par le motif économique. L'accès aux leviers de commande passe par le contrôle de l'économie. Certains hommes politiques québécois, comme certains hommes politiques d'autres provinces et même de la Chambre des communes, ont soif de pouvoir. Mais il faut se demander ce que l'on fait une fois que l'on a le pouvoir. Le Parti Québécois est indéniablement déterminé, par une politique de graduation, à prendre les leviers de commande économiques de la province, coûte que coûte.

Le message qu'adresse la Parti Québécois au Québec est séduisant, certes, mais quand—comme j'ai pu le faire en différentes occasions au cours de mes 18 mois à l'Assemblée nationale du Québec—j'ai voulu poser la question carrément à l'un ou l'autre des ministres, en tête-à-tête, après les heures de travail, comme cela arrive souvent ici, il a eu beaucoup de mal à préciser quel pouvoir, quelle concession, ou quel changement à la constitution il demanderait si l'occasion s'en présentait car—et je reviens à ma thèse—le fédéralisme, en dépit de ses faiblesses, est le genre de gouvernement tout indiqué pour un grand pays comme le nôtre.

Des voix: Bravo!

M. Mackasey: J'estime en outre qu'il est bon, à mesure que le débat s'anime et que la date cruciale approche, de nous rappeler que bien des partisans du séparatisme au Québec s'inspirent d'un souci légitime. C'est leur droit, dans notre société, d'appuyer la forme de gouvernement qui leur plaît. Certains d'entre eux sont convaincus que sans un Québec indépendant, leur langue et leur culture disparaîtront. Certains d'entre eux sont convaincus qu'il serait économiquement plus avantageux que la province se sépare.

C'est une erreur, que certains ont tendance à commettre, de considérer ceux qui prêchent l'indépendance ou la séparation comme des mystiques, des illuminés ou des phénomènes. Au cours des 18 mois que j'ai passés à l'Assemblée de Québec, j'ai parfois été presque séduit par l'éloquence et les arguments de certaines personnes profondément convaincues que le pays a tout intérêt à se scinder en deux parties qui conserveraient une certaine forme d'association.

Je pense qu'à long terme, une menace tout aussi grave pèse sur l'avenir du Canada si nous affaiblissons davantage le gouvernement central dans les domaines où il est important qu'il soit fort. Le plus grand danger pour notre pays est la perpétuation des disparités régionales et de l'inégalité des chances. Pour offrir aux jeunes des provinces de l'Atlantique des chances égales à celles dont jouissent les jeunes qui vivent dans le Canada central, à Toronto, Montréal ou d'autres grandes villes, si près de nos grands centres d'éducation et de savoir, il faut que le gouvernement central soit assez fort, non pas pour s'attribuer tous les pouvoirs, mais pour agir sur les leviers économiques qui peuvent garantir à tous ces jeunes l'égalité des chances à tous les points de vue.

Si nous refusons au gouvernement central cet accès au capital, à l'argent, alors inévitablement nous refuserons aux habitants des provinces les moins privilégiées un statut égal dans des programmes aussi fondamentaux que l'assurance-maladie et l'éducation, ils n'auront pas les mêmes chances que les autres de jouer un rôle important dans leur pays ou d'avoir accès aux meilleurs professeurs et aux meilleures universités. Cela va de pair, et si nous continuons à n'avoir pas de politique ou à appliquer une politique tendant à affaiblir le gouvernement central au point que les pauvres deviennent de plus en plus pauvres et les riches de plus en plus riches, alors inévitablement, la Confédération connaîtra dans dix ans des difficultés encore pires que celles que lui impose le Parti Québécois dans sa détermination à diviser le pays.

● (1650)

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, je veux tout simplement dire à mes concitoyens du Québec que ce pays appartient à tous les Canadiens et il est inconcevable que les francophones québécois optent pour l'indépendance, privant ainsi leurs enfants et petits-enfants des avantages innombrables qu'offre le Canada. Ce pays a été exploré par des francophones canadiens. Aussitôt leur arrivée, monsieur le président, sur notre continent, les Français de France se sont empressés de fouiller ses rivières, d'explorer ses endroits sauvages, de fonder des hameaux et des avant-postes. Les Québécois se sont battus pour le Canada dans deux guerres mondiales dans des pays étrangers. Leurs poètes, écrivains, politiciens, intellectuels, hommes d'affaires, tous ont contribué largement à l'évolution de ce qui doit être considéré l'un des pays les plus prospères et les plus libres au monde.

Ceux qui osent suggérer aux Québécois après tout cela qu'ils devraient renier ce à quoi ils ont contribué pour emprunter la route de l'indépendance ne peuvent prétendre avoir l'intérêt des Québécois à cœur. L'on serait plutôt porté à croire que ceux qui préconisent cette ligne d'action insouciante sont plus intéressés au pouvoir qu'à la justice.

[*Traduction*]

Finalement, je dirais que quel que soit le résultat du référendum—et particulièrement si le «non» allait triompher, et je dis si, car cela est très hypothétique—il faudra, par des changements constitutionnels, céder aux provinces les pouvoirs dont elles ont besoin pour garder leur identité régionale, leurs traits culturels et ce qui fait l'originalité aussi bien des Maritimes que de l'Ouest. En même temps, il faudra renforcer le gouvernement central dans les domaines où il est essentiel qu'il soit puissant et qu'il ait les ressources nécessaires pour rendre justice à tous dans notre grand pays.

L'un des avantages que les nouveaux députés apprécieront à la Chambre—un avantage accessoire, pour ainsi dire, est qu'ils auront l'occasion de connaître leur pays, chose que ne peuvent faire la majorité des Canadiens, étant donné son immensité. Je suis certain que je n'aurais jamais eu l'occasion, et peut-être même le goût, de visiter l'intérieur de la Colombie-Britannique, d'être saisi par la majesté des Rocheuses par un jour ensoleillé, de les survoler, de m'enfoncer dans la vallée de l'Okanagan, enfin d'être ébloui par les splendeurs de cette partie du globe, de s'émerveiller devant les champs de blé à l'automne et, enfin, pour finir, que ce soit en Colombie-Britan-

nique mais aussi au Cap-Breton, de taquiner l'insaisissable saumon.

Une voix: Et la vallée du Fraser?

M. Mackasey: Ils auront sûrement l'occasion quand ils visiteront le Québec de comprendre sa joie de vivre et son effervescence. Quand ils écouteront certaines chansons folkloriques, ils reconnaîtront peut-être des airs anciens apportés d'Irlande près de 100 ans avant la conquête. Voilà le pays que nous avons, un grand pays que nous devons nous efforcer de préserver.

Le député qui m'a précédé a longuement cité les propos d'un Canadien éminent. On me permettra de vous faire part des vues d'un autre Canadien qui a dit ceci:

> Je considère l'avenir de mon pays adoptif avec espoir, mais non sans une certaine inquiétude. Je vois, non loin de nous, une grande nation bordée, comme le bouclier d'Achille, par la frange bleue de l'océan—je la vois divisée en nombreuses communautés administrant chacune ses affaires intérieures, mais toutes unies par des institutions libres, des échanges libres et un commerce libre; sur ce bouclier, je vois se profiler les sommets des montagnes de l'Ouest et la crête des vagues de l'Est—les méandres de l'Assiniboine, les cinq plis des Grands lacs, le Saint-Laurent, l'Outaouais, le Saguenay, le Saint-Jean et le bassin de Minas—dans toutes les vallées que fertilisent ces cours d'eau et dans toutes les villes qu'ils traversent, je vois une génération d'hommes laborieux, satisfaits et moraux, libres au vrai sens du terme, des hommes capables de conserver, en temps de paix comme en temps de guerre, une constitution digne d'un si grand pays.

Telles sont les paroles prononcées par Thomas Darcy McGee au cours du débat sur la Confédération.

Des voix: Bravo!

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter M^me^ le Président de sa nomination. J'ai été élu pour la première fois à la Chambre en mai 1979 et je ne connaissais pas très bien l'ancien Orateur. Néanmoins, je l'ai toujours trouvé juste et impartial et je suis certain que M^me^ le Président suivra ses traces.

Je voudrais remercier brièvement les gens de Kindersley-Lloydminster de m'avoir réélu à la Chambre des communes. Je suis très sensible à cet honneur et je m'engage à les représenter de mon mieux. Néanmoins, en tant que député de Saskatchewan, une des provinces de l'Ouest, je n'ai guère apprécié les allusions faites dans le discours du trône à l'endroit des députés des trois provinces les plus à l'ouest qui, selon le discours, ont, de façon encore plus marquée, la responsabilité de représenter leurs commettants devant l'ensemble du pays et aussi de représenter le pays auprès de leurs commettants.

De quel pays s'agit-il? S'agit-il seulement du centre du Canada? Seulement de l'Ontario ou du Québec? Je suis forcément d'accord avec le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) qui a dit que «Pierre Trudeau était la dernière personne au Canada à faire la leçon aux députés de l'Ouest au sujet de leurs responsabilités envers leurs électeurs». Le discours du trône expose la politique par laquelle les libéraux de Trudeau comptent dépouiller l'Ouest de ses ressources.

Au cours de ce débat on a beaucoup parlé de la raison d'être du Canada. Je tiens à le dire avant tout, je pense que nous sauverons le Canada et je m'y emploierai. Néanmoins, nous ne pouvons pas sauver le Canada si nous vendons nos ressources et nos produits à un prix inférieur au prix mondial alors que nous payons plus cher que le prix mondial pour les choses que nous achetons dans le reste du pays. Les gouvernements libéraux successifs ont longtemps négligé ma région. Après avoir entendu le discours du trône, je crois que le gouvernement libéral actuel va continuer à nous négliger.

• (1700)

Je sais qu'il existe des injustices au Canada. Il y en a dans la région de l'Atlantique, en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec, mais ces injustices ont pris racine depuis 12 ans, ces 12 années durant lesquelles l'actuel premier ministre (M. Trudeau) a dirigé le Canada. Le fait de tenir un débat sur l'unité nationale et de combattre pour tenter de garder le Canada uni sous le contrôle du gouvernement libéral équivaut à mettre le loup dans la bergerie.

Le discours du trône a passé sous silence les espoirs et les aspirations de la population du Canada et surtout ceux des gens de l'Ouest. Il est fait mention des chemins de fer et des ports. On y signale le rôle des chemins de fer dans l'expansion du pays au siècle dernier. Permettez-moi de dire que les chemins de fer sont toujours aussi importants. Les compagnies ferroviaires n'ont pas fini ce qu'elles avaient commencé et nous espérons qu'on les forcera à le faire.

Dans le discours du trône, le gouvernement s'engage à améliorer les installations ferroviaires et portuaires, mais les producteurs de l'Ouest éprouvent déjà certaines inquiétudes par suite de déclarations de ministres de la Couronne, notamment du ministre des Transports (M. Pepin). Je sais que les ministres sont embrouillés quant à la politique du gouvernement et je sais pourquoi.

Au sujet du silo terminus du Prince Rupert, le sénateur chargé du développement économique a déclaré le 2 avril que le ministre ne comprenait pas ce à quoi le ministre des Transports voulait en venir. Le 9 avril, le sénateur responsable de la Commission canadienne du blé a affirmé catégoriquement que le gouvernement procéderait à la construction du terminus à Prince Rupert. Le 16 avril, à l'autre endroit, le leader du gouvernement au Sénat a déclaré:

> Les négociations se poursuivent, mais d'après le plan actuel le projet sera en grande partie subventionné. Je signale au sénateur que ce projet est à toutes fins pratiques identique à l'accord qu'avait conclu le gouvernement libéral précédent . . .

Je voudrais seulement prendre une minute, monsieur l'Orateur, pour préciser que le gouvernement libéral n'a conclu aucune entente dans le passé. C'est le député de Vegreville (M. Mazankowski) qui a négocié les termes d'un accord alors qu'il était titulaire de ce portefeuille depuis deux mois.

Je vous fais un bref historique. En 1978, le ministre des Transports, qui ne fait plus partie de notre Chambre maintenant, a offert la somme de 16.3 millions de dollars pour l'amélioration du port de Prince-Rupert. Le consortium croyait qu'il s'agissait là d'une subvention. Peu après, le ministre a fait savoir que ce n'était pas là une subvention, que ces fonds allaient être récupérés conformément au fameux principe selon lequel «l'usager doit payer» que le ministre avait mis en œuvre.

Les négociations ont progressé un peu plus et le consortium s'est rendu compte encore davantage qu'on lui demandait de verser une somme exagérée pour l'infrastructure; qu'il ne s'agissait plus de 16 millions de dollars mais de 45 millions, et que de ce montant on lui demandait d'affecter 27 millions au chantier Ridley, et tout cela pour la plus grande gloire du Conseil des ports nationaux, des sociétés houillères du Canada, selon ce qu'il achèterait.

Le consortium s'est vivement opposé à la caution d'exécution de 20 millions de dollars qu'exigeait le Conseil des ports nationaux. Le consortium s'est vivement opposé à l'idée de frais de débit. C'était un moyen qu'utilisait le Conseil des ports nationaux pour faire ses frais. Le Conseil des ports nationaux demandait un revenu de placement de 15 à 18 p. 100 de façon à récupérer entièrement ses fonds en 20 ans.

Je voudrais seulement dire, monsieur l'Orateur, qu'il n'y a eu aucun accord. Le seul accord est celui que le député de Vegreville a conclu.

On s'inquiète déjà en Saskatchewan et dans tout l'ouest du Canada de l'avenir de la Commission canadienne du blé. De toutes les personnes parmi lesquelles le gouvernement pouvait choisir pour représenter la population de la Saskatchewan, il a choisi celle qui a le moins de liens avec ma province; le gouvernement a choisi une personne qui n'a aucun lien avec le parti libéral de la Saskatchewan, aucun lien avec le Nouveau parti démocratique de la Saskatchewan et certainement aucun lien avec le partie progressiste conservateur de la Saskatchewan.

Les habitants de la Saskatchewan auraient été bien servis si le gouvernement avait choisi le sénateur de Prince-Albert ou le sénateur de Saskatoon, ou même le député de Saint-Boniface (M. Bockstael) qui, je le sais, aurait bien servi les intérêts de l'ouest du Canada. J'ai eu l'occasion de faire ample connaissance avec le député de Saint-Boniface lors des réunions du comité permanent de l'agriculture. Il se serait fait le grand champion de l'Ouest canadien et c'est peut-être là la raison pour laquelle on ne l'a pas fait entrer dans le cabinet. Le premier ministre se serait peut-être trompé—plutôt non, il s'est trompé—dans son choix d'un député du Manitoba pour représenter l'Ouest.

Mes concitoyens, en Saskatchewan, ont été témoins des hauts et des bas de la confédération pendant 113 années. Le principal sujet de préoccupation pendant ces 113 années a été la question des transports. Comment faire pour transporter notre grain? Comment faire pour transporter notre potasse? Et le pétrole, et le charbon? Or, le transport de ces produits, ou de la majorité d'entre eux, doit se faire par chemin de fer. Le juge Emmett Hall l'a clairement exprimé en ces mots:

> Le transport dans l'ouest du Canada est un élément des plus importants de la structure sociale et économique de cette région. Depuis la confédération, il a été un instrument de politique publique et un outil d'expansion.

L'unique engagement pris par le présent gouvernement, dès la campagne électorale, a été celui de doubler les voies ferrées. Je ne puis croire que le député de Cornwall, à l'époque critique des transports, ou le député de Laprairie (M. Deniger), un expert dans ce domaine, inscriraient cette promesse dans un bulletin exposant la politique de leur parti.

Une voix: Pourquoi pas? Ils ont bien doublé tout le reste.

M. McKnight: Non, ils avancent en arrière! La seule chose qui me semble possible est que cela doit avoir été écrit par ce sénateur en attente de la Saskatchewan, le candidat deux fois défait dans la circonscription d'Assiniboia. Rien ne permet à quiconque de dire que le gouvernement libéral a étudié la question et qu'il en est très bien informé, surtout lorsque des ministres affirment qu'ils peuvent réaliser le projet à peu de frais et très facilement. Ils ont dit qu'ils allaient tout bonnement relier les voies de service desservant les élévateurs à grain. Cela serait possible si ces voies étaient toutes du même côté de ia voie principale, mais ce n'est pas le cas. Il y en a des deux côtés, ce qui obligerait les trains à zigzaguer sur les voies et je crois que personne, pas même le ministre des Transports ne peut faire rouler un train de cette manière.

Le doublage des voies n'est pas une blague, sauf de Winnipeg à Vancouver. Ce n'est pas une idée nouvelle. Le CN planifie le doublage de ses voies à l'ouest d'Edmonton depuis le début des années 1970. Le CP poursuit présentement quatre projets de doublage de ses voies; trois d'entre eux sont déjà en chantier et le quatrième, celui du tunnel Beaver, en est encore à l'étape dela planification. Le doublage des voies à l'ouest d'Edmonton et de Calgary est onéreux, mais nécessaire; pourtant, le gouvernement ne s'est nullement engagé dans le discours du trône à financer ces travaux qui reviennent à 2.7 millions de dollars le mille. Le seul commentaire que j'ai entendu à propos de financement émanait du ministre des Transports qui a déclaré que le moyen de souscrire les capitaux nécessaires résidait peut-être dans la suppression du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Cela signifie que les agriculteurs canadiens acquitteraient le tarif kilométrique qui représente 2.7 millions de dollars.

Ce même ministre a d'ailleurs déclaré que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau constituait un obstacle. Il a même dit que si nous ne pouvons pas le modifier maintenant, en période de croissance et de prospérité, nous aurons peut-être manqué l'occasion historique de le faire. Je tiens à dire aux députés d'en face que s'ils modifient maintenant le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau ils auront manqué une occasion historique de laisser une marque de leur passage et ils disparaîtront définitivement dans la poubelle de l'histoire de cette partie-là de l'Ouest canadien.

● (1710)

Bien que peu de gens le sachent, la Saskatchewan est une province productrice de pétrole. La plupart des gens s'imaginent que l'Alberta est la seule au Canada. Les autres provinces productrices de pétrole sont la Colombie-Britannique, le Manitoba, l'Ontario, et Terre-Neuve. Je voudrais, cependant, parler de la Saskatchewan et des ressources qui appartiennent à la population de cette province. La Saskatchewan a obtenu le contrôle de ses ressources en 1930 aux termes de la loi sur le transfert des ressources. Il ne nous avait pas été accordé lors de notre entrée dans la confédération mais seulement plus tard en 1930 par un gouvernement conservateur. L'Alberta a d'ailleurs reçu le contrôle des siennes par la même loi.

Dans le discours du trône, ces ressources ne sont pas traitées comme les ressources qu'elles sont en réalité mais comme un bien d'usage public. Ce n'en est pourtant pas un. Ce sont des ressources qui appartiennent à la population de la Saskatchewan. J'aimerais bien entendre d'autres députés représentant la Saskatchewan et qui n'appartiennent pas à mon parti prendre la défense des intérêts des gens de leur province et non pas de ceux de la population de l'Ontario et du Congrès du travail du Canada mais bien plutôt des gens de la Saskatchewan qui les ont élus et qui les rééliront s'ils ne les trahissent pas au profit des gros capitalistes et des gros syndicats.

Une voix: C'est votre problème; c'était la politique de votre gouvernement.

M. McKnight: Nous avions effectivement une politique, mais vous ne nous avez pas laissé le temps de l'appliquer.

Une voix: C'est votre problème.

M. McKnight: C'était votre motion, mais si vous tenez à m'interrompre et à revenir sur les difficultés de l'année dernière. . .

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre le député, mais je dois l'inviter à s'adresser à la présidence.

M. McKnight: Nous avons entendu parler d'un fonds du patrimoine, monsieur l'Orateur. Tout comme l'Alberta, la Saskatchewan dispose d'un fonds du patrimoine, mais beaucoup plus modeste puisqu'il n'atteint même pas le dixième de celui de l'Alberta. Les quelque 600 millions de dollars que renferme ce fonds comprennent $350,000 en liquide et 18 millions de dollars en placements, le reste étant investi dans des sociétés provinciales de la Couronne qui ne payent aucun intérêt, de sorte que les gens de la Saskatchewan ne touchent rien.

Il faut fixer le prix de nos ressources de la même manière qu'on établit le prix des ressources des autres provinces. Pourquoi y a-t-il une taxe à l'exportation sur les ventes de pétrole canadien à l'étranger? Aucune taxe ne frappe les ventes d'hydro-électricité du Québec aux États-Unis. Il n'y a pas de taxe à l'exportation sur les ventes de l'or produit en Ontario. Il n'y a pas de taxe sur le nickel de l'Ontario ni sur l'amiante extraite au Québec. Pourquoi y en a-t-il donc une sur les ventes de pétrole? Je regrette d'avoir mentionné cela, car le gouvernement actuel qui est déjà naturellement enclin à taxer va certainement imposer les produits des provinces que j'ai mentionnés.

Que produisons-nous en Saskatchewan? Nous produisons du grain qui est vendu sur le marché mondial au prix mondial, celui que l'agriculteur peut obtenir. Les biens que nous achetons au Canada sont protégés par le tarif douanier. Il faut vendre notre pétrole à un prix pondéré et non pas au prix mondial! La Saskatchewan a beaucoup partagé avec le reste du Canada et continuera à le faire. Mais nous n'aimons pas voir nos ressources traitées différemment des ressources du reste du pays lorsqu'elles sont exportées. Nous aimerions que l'on traite nos ressources de la même façon. Il n'y a pas pas de prix pondéré pour le nickel ou l'amiante, mais un prix dicté par le jeu du marché.

Faute d'engagement de la part du gouvernement actuel à réaliser l'auto-suffisance du Canada en matière énergétique, nous alons continuer à payer d'énormes subsides pour l'importation de pétrole. Nous, de l'ouest du pays, nous versons notre part des subsides par le biais de nos impôts, mais on ne nous paie pas nos ressources au cours mondial. Ce n'est pas juste. Cela ne respecte pas l'esprit de la confédération, et c'est inacceptable pour les gens de la Saskatchewan comme, j'en suis persuadé, pour ceux des autres provinces.

L'uranium constitue une autre ressource importante de la Saskatchewan. Le premier ministre de la Saskatchewan a dépensé des millions de dollars d'impôt pour exploiter cette ressource. Mais nous ne pouvons pas exploiter l'uranium ni les autres ressources minières dont dispose notre province à moins d'être assurés qu'on ne nous les dérobera pas. Nous ne pouvons continuer à consacrer nos deniers publics à l'exploitation de nos ressources et perdre une partie de nos revenus en devant accepter un prix inférieur pour le reste du Canada.

Des membres du Congrès du travail du Canada et du Nouveau parti démocratique se sont dits très préoccupés par la question du développement dans d'autres pays. J'aimerais que les députés néo-démocrates de Saskatchewan expriment l'inquiétude de leurs commettants au sujet du développement de leur région. J'espère qu'ils en feront part à leur chef afin que nous puissions mettre en valeur notre coin de pays et apporter notre contribution au reste du Canada.

Nous avons déjà contribué à l'essor du Canada et nous continuerons de le faire.

Une voix: Prêchez par l'exemple.

M. McKnight: Certains députés me lancent: «Prêchez par l'exemple». Grâce à ses ressources pétrolières, l'Ouest du Canada a déjà versé et continuera de verser jusqu'à 20 millions de dollars au reste du Canada sous forme de subventions. Le double prix du blé est un autre aspect de notre apport. Pour les députés qui ne sauraient pas de quoi il s'agit, le double prix du blé est un système par lequel les céréaliculteurs de l'Ouest subventionnent le pain que consomment les Canadiens. Ce système coûte aux céréaliculteurs de l'Ouest plus de 50 millions de dollars par an, soit environ 1 million de dollars par semaine.

Le taux d'intérêt est plus élevé qu'il ne l'a jamais été dans les annales du Canada. Le discours du trône l'admet, mais ne propose aucune solution. Les agriculteurs et les petits commerçants de la Saskatchewan ne peuvent pas continuer à supporter un tel fardeau. Nous avions proposé un programme de prêts à intérêt réduit destinés à l'expansion des petites entreprises, qui aurait profité aux agriculteurs et aux hommes d'affaires canadiens. A l'heure actuelle, la Société du crédit agricole a un capital de 50 millions de dollars inférieur à ce qu'il aurait été si notre gouvernement était resté au pouvoir. Le taux d'intérêt de la SCA est de 13 p. 100. Il n'a jamais été aussi élevé et ce, alors que le revenu net des agriculteurs de la Saskatchewan diminue depuis trois ans. Cette situation a des répercussions catastrophiques sur les agriculteurs.

Les jeunes comme les vieux sont forcés de vendre leurs terres. Malheureusement, en Saskatchewan, c'est à la réserve foncière de la province qu'ils les vendent. Ainsi, le gouvernement devient le propriétaire et l'agriculteur, un locataire. C'est la seule solution offerte à certains agriculteurs, jeunes et âgés, en Saskatchewan. Si le gouvernement de la Saskatchewan voulait venir en aide aux agriculteurs, il pourrait probablement le faire en autorisant l'agriculteur à hypothéquer sa terre. De cette façon, il serait en mesure de la récupérer après un certain temps, mais ce gouvernement à tendance socialiste tient à posséder les terres. A l'heure actuelle, cette politique a fait du gouvernement de la Saskatchewan le plus grand propriétaire terrien du Canada. En effet, il possède et contrôle plus d'un million d'acres de terres cultivées.

● (1720)

Et pis est, le gouvernement de la Saskatchewan veut restreindre les droits de gens qui chérissent la liberté, de gens qui sont venus s'installer au Canada pour y laisser leur marque, pour améliorer leur sort et celui de leur famille. Il a, en effet, constitué un comité chargé d'étudier la taille des exploitations agricoles afin de restreindre le droit de propriété dans cette province. C'est une intrusion dans la vie privée. Je sais que cela n'intéresse guère les députés d'en face, ces champions de l'intervention de l'État, puisque le discours du trône annonce la création de quatre nouvelles sociétés de la Couronne.

M. Broadbent: En Alberta?

M. McKnight: Quatre autres sociétés de la Couronne, monsieur l'Orateur, puis ils prétendent que la population ne veut pas être gouvernée davantage, mais réclame un gouvernement plus efficace. Si la situation ne change pas, le gouvernement ne sera pas plus efficace, mais plus coûteux.

J'entends un député néo-démocrate m'interroger au sujet de l'Alberta. En effet, que dire de l'Alberta? Les citoyens de la Saskatchewan connaissent ce qu'est la bureaucratie, car nous avons proportionnellement plus de fonctionnaires que toute autre province à l'ouest de l'Ontario. En Ontario, cette proportion est de 0.99 p. 100, au Manitoba, de 1.13 p. 100, en Colombie-Britannique, de 1.42 p. 100 et en Alberta, de 2.41 p. 100 tandis qu'en Saskatchewan, 2.79 p. 100 de la population travaillent pour le gouvernement.

Une voix: C'est une bande de socialistes!

M. McKnight: Oui, monsieur l'Orateur, je crois bien que c'est une bande de socialistes!

Dans le discours du trône, on dit que le ministère des Postes va devenir une société de la Couronne. Apparemment, c'est une toute nouvelle idée. Si ma mémoire est fidèle, un député de notre parti avait fait une étude du ministère des Postes et avait recommandé qu'on en fasse une société de la Couronne, monsieur l'Orateur, et si notre gouvernement n'avait pas été renversé, nous aurions donné suite à cette recommandation.

J'aimerais parler de la situation actuelle en Saskatchewan, monsieur l'Orateur. Je sais que le ministre des Postes (M. Ouellet) ne comprend rien au service postal de la Saskatchewan. Il comprend peut-être comment fonctionne la poste à Papineau et à Montréal, mais il ne peut savoir ce qu'il en est dans les régions rurales de la Saskatchewan. Les locaux occupés par les bureaux de poste, les conditions de travail des employés sont lamentables . . .

Une voix: C'est pathétique!

M. McKnight: Quelqu'un a dit pathétique. Je me servirai donc des deux mots. Je mets le ministre des Postes au défi d'aller jeter un coup d'œil à certains de ces bureaux de poste et d'y trouver des toilettes propres ou un seul local accueillant, je le mets au défi d'aller dans ma circonscription de Kindersley-Lloydminster et d'y trouver un seul bureau de poste où des employés puissent travailler confortablement, dans un milieu agréable.

Mais vous n'avez pas entendu le pire de toute l'histoire. Il est maintenant question qu'ils ferment le samedi et pendant le repas de midi. En Saskatchewan, les habitants des régions rurales font vingt milles ou plus pour aller chercher leur courrier. Celui ou celle qui doit parcourir une telle distance pour aller chercher son courrier aimerait bien en profiter pour faire quelque chose d'autre. Du point de vue économique et social, la fermeture des bureaux de poste le samedi en Saskatchewan sonnera le glas de certaines petites localités. Je sais que le ministre des Postes se préoccupe de la qualité de la vie dans les nouvelles banlieues et en ville et de la distribution quotidienne du courrier à domicile. Mais si on nous fait payer 17c. en Saskatchewan et dans les régions rurales du Canada pour une lettre ou une carte postale, il faut au moins que le bureau de poste soit ouvert pour que nous puissions aller chercher notre courrier. Je voudrais bien que le ministre aille visiter ces bureaux de poste; en fait, il pourrait même passer une journée dans l'un d'eux.

Je vais citer un exemple de la patience des habitants de la Saskatchewan. Dans une lettre datée du 8 avril 1980, le conseil municipal de Landis m'a appris que le gouvernement fédéral envisageait de rénover le bureau de poste de Landis depuis 1964. Les habitants de l'endroit ont envoyé une pétition en 1978 demandant qu'on rénove les locaux et, jusqu'à aujourd'hui, ils n'ont reçu aucune réponse leur disant quand les travaux commenceraient. Ils sont patients; ils ne sont pas pressés; après tout, il n'y a que douze ans qu'ils attendent et, dans encore douze ans, ils auront toujours le même bureau de poste et, j'en suis sûr, signeront une nouvelle pétition.

Doit-on s'étonner que les Canadiens de l'Ouest aient le sentiment d'être aliénés? Doit-on s'étonner en voyant le mépris grossier qui ressort du discours du trône à l'égard des aspirations régionales, que des Canadiens soient si mécontents, qu'ils aient envie de quitter la confédération, de ne plus faire partie du Canada? Dans la région d'où je viens nous sommes inquiets. Pour que les députés d'en face et le gouvernement comprennent que le problème ne concernes pas qu'une seule région de notre pays, je voudrais lire un extrait de la *Gazette* de Montréal du 15 avril. Je cite:

> Selon lui, 32 p. 100 des Canadiens de l'Ouest sont favorables au maintien du statu quo contre 33 p. 100 au Québec; 58 p. 100 des Canadiens de l'Ouest sont favorables à un changement, qu'il s'agisse d'un fédéralisme renouvelé ou de l'indépendance, contre 59 p. 100 au Québec; et 10 p. 100 des Canadiens de l'Ouest sont en faveur du rattachement aux États-Unis contre 8 p. 100 au Québec.

Ces chiffres de la Canada West Foundation sont fournis par Stanley Roberts, l'ancien chef du parti libéral au Manitoba.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je dois malheureusement interrompre le député, car son temps de parole est écoulé. Il peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

Une voix: Parlez-nous donc de Dick Collver.

M. McKnight: Je tiens à vous remercier, monsieur l'Orateur, ainsi que tous les députés. Je serai bref. Je vais tenter d'exprimer ce que je pense et ce que je ressens à l'égard de notre pays.

J'ai parlé des inquiétudes des gens de ma région et je les estime justifiées. C'est en mon nom personnel que je parle, mais je pense que mes amis Canadiens français surtout ont l'impression que ceux d'entre nous qui ne sont pas du Québec ne comprennent guère ni ne se soucient de ce qui se passe dans cette province. Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que ceux d'entre nous qui ne sont pas du Québec comprennent aussi les difficultés du Québec.

Je conviens avec le député de Lincoln (M. Mackasey) que le fait d'être député est une source d'enrichissement et nous ouvre des perspectives qui nous manqueraient autrement. Mes collègues et le chef de mon parti tâchent de comprendre les aspirations des Québécois, bien qu'ils ne vivent pas dans cette province.

Je supplie les députés de tous les côtés à la Chambre, et plus particulièrement ceux qui sont chargés d'élaborer les politiques et les changements constitutionnels, de ne pas faire cas de ce que pourraient dire ceux qui ne viennent pas du Québec, parce que nous nous préoccupons de l'avenir du Canada, nous nous préoccupons de l'avenir du Québec. En tant que Canadien qui a vécu la majeure partie de sa vie adulte en Saskatchewan, il m'importe que le Québec demeure dans le pays. Je tiens à dire à mes concitoyens canadiens qui habitent au Québec: Dites «non». Nous voulons de vous dans la Confédération. Nous avons besoin de vous.

Des voix: Bravo!

● (1730)

[*Français*]

Mme Suzanne Beauchamp-Niquet (Roberval): Monsieur le Président, lorsque nous nous sommes adressés à la population canadienne l'hiver dernier, nous lui avons annoncé le sens des attitudes que nous lui proposerions si elle nous redonnait sa confiance. Il y a quelques jours, le discours du trône confirmait notre intention d'apporter aux problèmes ressentis par la majorité des solutions qui favorisent précisément la majorité.

En un mot, le gouvernement a tenu parole comme le veut l'expression populaire. En un mot, l'énoncé des intentions du gouvernement canadien propose, à mon avis, des mesures réalistes pour nous tous, y compris pour les communautés résidantes sur tout le territoire du Saguenay et du Lac Saint-Jean. Cette région, l'une des plus typiques qui soient, présente tant par sa géographie physique que par son tissu social l'une de ces parties de pays qui pourrait presque se survivre à elle-même si les gens en décidaient ainsi. Description caricaturale bien sûr. Toutefois, elle explique bien ce caractère affiché par une population qui a appris à consentir d'abord d'elle-même avant de s'appuyer sur quelque recours de soutien en provenance de l'extérieur.

Madame le Président, l'économie régionale dépend, à ce titre, à l'instar d'autres régions excentriques du Québec et du Canada, sur l'exploitation des richesses naturelles. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, on retrouve principalement l'industrie forestière, minière et hydro-électrique. Une industrie de transformation de ces richesses y est également développée.

Après une période de stagnation dans les années 1960, la population a connu depuis les années 1970 une légère augmentation, inférieure toutefois à la moyenne québécoise. Les principaux centres de la région, soit les villes d'Alma, Ville-de-la-Baie, Chicoutimi, Jonquière, ainsi que les villes de ma circonscription de Roberval, soit Roberval, Saint-Félicien, Normandin, Mistassini et la ville de Dolbeau où je suis maire, ces villes, dis-je, regroupent près de 80 p. 100 de la population totale de la région, évaluée à près de 300,000 personnes. Comme dans d'autres régions québécoises, je pense ici à l'Est du Québec, l'émigration des jeunes vers Québec ou Montréal symbolise partiellement un contexte de vie où de nombreux efforts restent encore à faire et où l'ingéniosité des gens mérite toute l'attention des centres gouvernementaux.

En 1977, monsieur le Président, par exemple au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le revenu personnel disponible était de 9 p. 100 inférieur à la moyenne québécoise et l'étude du marché du travail révèle un taux de chômage bien supérieur à celui du Québec en général. Les gains dans le niveau d'emploi se retrouvent au sein de l'industrie manufacturière, principalement depuis l'ouverture de l'usine Donahue à Saint-Félicien, et dans le secteur de la construction. Par exemple, le projet d'aménagement de l'Alcan à Ville-de-la-Baie a créé plus de 500 emplois depuis sa mise en chantier, il y a quelques mois. Le Centre de données fiscales de Revenu Canada à Jonquière, en plus de fournir des centaines d'emplois, pourra avec l'annonce des derniers jours, apporter un réservoir intéressant pour la main-d'œuvre disponible.

Pourtant, monsieur le Président, malgré ces points importants marqués en faveur de la croissance de notre région, il demeure évident que l'ossature de notre économie, soit les industries forestières, minières et hydro-électriques exigent une attention vigilante. Notre prospérité repose principalement sur l'exploitation et la transformation dans ces trois secteurs spécialisés. Or, comme la spécialisation des productions engendre directement une dépendance du rendement à l'égard des politiques gouvernementales et des fluctuations des marchés internationaux, et que ces trois industries sont conditionnées largement par la mesure des interventions gouvernementales, je me réjouis fortement de la perspective de l'établissement d'une politique industrielle cohérente, axée sur le développement des régions excentriques.

Par ailleurs, l'insistance accordée par le gouvernement canadien à l'utilisation des sources d'énergie autres que le pétrole, et je pense ici, monsieur le Président, à l'énergie produite à partir des déchets de bois, des écorces, par exemple, ne peut que favoriser la comptabilité concurrentielle des coûts de production. La consolidation des voies d'accès telle qu'envisagée dans le discours du trône procurera un autre élément de rationalisation des coûts de transport lesquels, comme on le sait, sont sans cesse croissants.

Il est donc à entrevoir dans un avenir assez proche, un encadrement propice à rassurer les principaux intervenants dans ces secteurs. Je constate avec soulagement la possibilité de convertir progressivement les énormes investissements accordés sous forme de programmes sociaux en investissements plus productifs. Et cela, comme l'a déjà souligné l'actuel ministre de l'Expansion économique régionale (M. De Bané), dans la mesure où une stratégie industrielle sera solidement doublée par des mesures fiscales et monétaires plus incitatives au réinvestissement. Je présume ici de l'étroite association du ministère des Finances dans toutes démarches de régionalisation, y compris la régionalisation de la politique fiscale.

Monsieur le Président, la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean est connue favorablement comme un des coins du Québec où la fierté est fort enthousiaste et où le sens de l'appartenance y est peut-être des plus enraciné. Un Jeannois ou un Bleuet, ça

parle fort, ça ne passe pas inaperçu. Une telle volonté de vaincre les humiliations provoquées par notre éloignement nous a amenés à répondre à ceux qui nous répliquent oui, mais c'est loin, chez vous. Loin de quoi? Il est juste de dire que nous sommes, nous de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, un peu maîtres chez nous.

A ce sujet, monsieur le Président, je soulignerai le témoignage unique dans notre histoire de la mise sur pied de l'entraide économique, l'une des institutions financières les plus progressistes au Québec. Partie d'une simple mais bonne intention, il y a moins de 20 ans, cette coopérative d'épargnants, aujourd'hui milliardaire, a sans équivoque contribué plus depuis au moins 10 ans à l'essor des petites et des moyennes entreprises dans notre région et au Québec dans son ensemble, plus, dis-je, que tous les paliers gouvernementaux réunis. Vous savez, monsieur le président, il n'y a pas de miracle là-dedans.

● (1740)

Mais il y a eu un Jacques Gagnon, un travailleur, un type de notre région qui, il y a 20 ans, entouré également de travailleurs, était décidé à se prononcer, à s'aider eux-mêmes au niveau régional. Et ces gens-là, dis-je, se sont maintenant regroupés autour du nouveau président, M. Eric Forest. Ils continuent à travailler très fort, non seulement au niveau régional, mais également au niveau provincial, et je pense qu'actuellement leur preuve est vraiment faite.

Enfin, je cite cet exemple en particulier pour illustrer sur un autre plan ce qui me semble être le sens exact du débat constitutionnel actuel. La question profonde réside d'une part dans le partage des pouvoirs, mais aussi dans l'exercice cohérent des pouvoirs qui existent déjà. A ce sujet, monsieur le Président, il faut tenir compte, dans une éventuelle séance de redistribution des champs de juridiction, de la poussée irréversible des régionalismes et j'irais, comme l'a déjà proposé le sénateur Maurice Lamontagne, jusqu'à dire qu'aucune profession envers quelque changement constitutionnel ne peut être amorcée avant d'évaluer l'impact de ces régionalismes dont, de plus en plus, dépendront nos chances de développement économique, social et culturel. Mon expérience au sein d'organismes régionaux et aussi à la tête d'un gouvernement municipal m'a convaincue et en a convaincu bien d'autres que le vrai débat ne réside pas dans la guerre entre pouvoirs centraux, mais plutôt dans la manière que les détenteurs de pouvoirs sont prêts à adopter pour donner aux citoyens des collectivités régionales le contrôle nécessaire afin de mieux structurer les réponses à leurs besoins régionaux.

[*Traduction*]

On a maintenant tendance à admettre que «petit, c'est mieux». Il ne faudrait à vrai dire apporter aucun changement d'ordre constitutionnel sans respecter les apports régionaux. Quand je parle de pouvoirs régionaux, je pense à la possibilité d'intervention des collectivités locales dans les questions d'ordre administratif, politique et financier qui touchent à la qualité de la vie de tous les citoyens d'une région qui—se caractérise normalement par des facteurs humains et naturels.

[*Français*]

Monsieur le Président, en tenant compte des tendances que je viens d'énumérer, je souscris à toute idée de renouvellement à notre équilibre politique qui tiendrait compte des aspirations véritables des citoyens. Notre histoire politique québécoise, à cet effet, et les déséquilibres qu'elle suscite actuellement dans la structure canadienne ne m'apparaissent pas situer le problème dans toute sa dimension. Ainsi, la sécession du Québec ne réglerait rien, mais pourrait bien retarder l'avènement des pouvoirs régionaux si importants pour nos collectivités et ma région n'est pas la moins préoccupée à ce chapitre. La séparation politique du Québec de l'entité canadienne imposerait plutôt un courant indéniable de centralisation vers le Québec au détriment des régions, et c'est déjà commencé avec la loi 57 sur la réforme municipale, monsieur le président. Une telle probabilité se vérifie par les conséquences de réorganisation des pouvoirs auxquels un Québec souverain serait confronté.

Les lueurs et aussi les dispositions tant au niveau du gouvernement canadien que du gouvernement québécois, dispositions qui se manifestent depuis quelques années déjà, risqueraient d'avorter et de minimiser sinon de contredire la réalité. Le phénomène encouru dans les autres régions canadiennes, en supposant qu'elles aussi décideraient d'imiter le comportement des dirigeants québécois actuels, soulèveraient les mêmes déséquilibres. Pourtant, monsieur le président, ces autres régions expriment vivement leurs nécessités régionales tout en ne rejetant pas la formule fédéraliste comme mode d'organisation politique. Bien sûr, on rétorquera que le Québec est une province différente. Je l'admets. Mais en quoi? Parce que nous sommes francophones, et que si nous avons vécu jusqu'à ce jour, c'est peut-être aussi parce qu'une protection nous a évité de devenir le quatrième État sous-développé du Nord des États-Unis.

Monsieur le Président, en tant que québécoise, fière d'être québécoise, fière d'être canadienne, je veux répéter ici les paroles que j'ai souvent dites lors de ma campagne électorale: j'ai souvent dit que je me considérais aussi québécoise que n'importe quelle femme québécoise qui adhère au Parti québécois dans la province de Québec. Je suis québécoise, comme je l'ai dit, je suis fière de l'être, et je veux le demeurer dans un Canada uni.

[*Traduction*]

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je suis certainement très heureux d'être ici. J'attendais ce jour-ci depuis un bon bout de temps, comme vous pouvez le voir; je suis les travaux parlementaires depuis de longues années.

Tout d'abord, je tiens à féliciter M^me^ le Président pour sa nouvelle charge et à dire qu'à en juger d'après la manière dont elle se comporte depuis deux ou trois jours, il convient de la féliciter pour la façon dont elle a pris son rôle et dont elle l'a assumé.

Je tiens également à féliciter tous les députés qui sont revenus et ceux qui sont élus pour la première fois. A titre de nouveau député, je sais à quel point il est stimulant d'être élu au Parlement, et je me rends bien compte de l'importance du rôle que nous sommes tous appelés à jouer. Aux électeurs qui se sont rendus aux urnes le jour des élections et qui m'ont envoyé ici, je dis que j'espère leur donner satisfaction et jouer le rôle qu'ils attendent de moi. J'espère qu'à l'autopsie, ils seront contents de ce que j'aurai fait ici en leur nom et qu'ils envisageront la possibilité de me réélire, ce qui n'est pas courant dans la circonscription que je représente.

Je n'ai pas l'intention de parler trop longuement de ma circonscription, mais si je tiens à signaler une ou deux choses importantes qui reflètent ce que pensent mes commettants du gouvernement et du Parlement. Tout d'abord, je leur ai fait parvenir un petit questionnaire peu après les élections leur demandant quelles sont, à leur avis, les questions importantes dont le gouvernement actuel devrait s'occuper et quelle position je devrais adopter.

Il est ressorti sans équivoque de ce mini-sondage que le principal sujet de préoccupation de la majorité de ces gens, qui sont tous des travailleurs acharnés et qui ont consacré beaucoup de temps à se tailler une place au sein de la collectivité de Hamilton, est la hausse des taux d'intérêt et ses répercussions non seulement sur les prêts hypothécaires, bien que ce soit l'une des principales préoccupations, mais aussi sur leur pouvoir d'achat, qui décroît de jour en jour, sans compter l'augmentation toujours croissante de l'indice des prix à la consommation qu'il devront et qu'ils doivent déjà absorber.

Ils s'inquiètent également de l'incidence de tout cela sur l'emploi, car ils n'arrivent pas à trouver l'argent nécessaire à l'achat des biens qu'ils achèteraient normalement. Ils savent, tout comme moi-même et tous les députés le savons, que tout cela a une très forte incidence sur les travailleurs et sur la production des biens de consommation qu'ils achèteraient normalement. Dans l'avenir immédiat, il y aura certainement un ralentissement dans le secteur manufacturier, à cause de la réduction du pouvoir d'achat provoquée par l'escalade des taux d'intérêt. Cette baisse entraînera une diminution du nombre des travailleurs. Comme quelqu'un me le faisait remarquer, s'il y a moins de gens qui travaillent, ceux d'entre nous qui ont un emploi seront obligés de payer encore plus cher pour maintenir les structures que nous avons créées.

Il me semble, et beaucoup de gens pensent comme moi au Canada, qu'il est essentiel que le Parlement s'attaque immédiatement au problème de la hausse des taux d'intérêt. Le coût de la consommation, rien qu'en tenant compte de ce qu'il faut payer en intérêts, a subi une hausse vertigineuse. J'attends du ministre des Finances (M. MacEachen) des paroles plus encourageantes que ses déclarations des deux derniers jours, qui étaient franchement absurdes, alors qu'il a parlé du petit nombre de gens qui pourrait obtenir une aide pour faire face à la hausse des intérêts hypothécaires. Il a parlé de ceux qui devront simplement faire face à ce fardeau et trouver un moyen de payer. Je sais que mes électeurs ne sont pas d'accord là-dessus et, en leur nom, je tiens à dire bien clairement au ministre des Finances que je ne suis pas d'accord non plus.

● (1750)

Le coût élevé de la vie, un sujet dont on parle rarement, rançonne les pensionnés, les familles à faibles et moyens revenus qui tentent de joindre les deux bouts. Il faudrait que le gouvernement réserve un certain temps à l'étude des divers éléments qui contribuent à la hausse croissante du coût de la vie. Il faudrait que les députés réservent un certain temps pour parler entre eux et avec le gouvernement des mesures à prendre pour empêcher la hausse croissante du coût de la vie, sans quoi la base industrielle de notre pays va être ébranlée, les gens auront de moins en moins d'argent pour acheter les choses que nous produisons et, si nous ne pouvons pas acheter ce que nous produisons parce que la majeure partie de notre argent nous sert à acheter l'essentiel, nous assisterons, une fois de plus, à une réduction de la production et de l'emploi.

Il faut bien veiller à ne pas laisser le coût des choses essentielles comme le logement, l'alimentation, les soins médicaux, l'éducation, accaparer une trop grande partie des revenus, ne laissant rien aux gens pour acheter d'autres choses plus agréables, mais néanmoins, des choses tout aussi importantes, du point de vue économique, dans une société comme la nôtre.

J'aimerais dire quelques mots des problèmes qui existent au Québec. J'avoue ne pas très bien les comprendre, et je dois dire à mes collègues du Québec que les gens de l'extérieur ont du mal à bien comprendre ce qui se passe dans leur province. J'aurais voulu dire ce soir quelques mots en français, mais je dois avouer, monsieur l'Orateur, que je ne les aurais pas compris et vous non plus peut-être. Néanmoins je suis des cours de français et je jure qu'un jour, avant la fin de cette législature, je vais prendre la parole en français, vous pouvez me croire.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Néanmoins, permettez-moi de dire quelque chose que je comprends, du moins je pense. Comme vous le savez, j'ai regardé le Parlement travailler pendant des années et je ne comprends pas pourquoi les Québécois estiment que leurs griefs n'ont pas été bien présentés au Parlement. Je ne comprends pas cela, car la députation du Québec représente une proportion appréciable des députés à la Chambre des communes et le parti libéral, auquel la plupart des députés du Québec appartiennent, est au pouvoir depuis assez longtemps pour que les députés du Québec aient certes fait des démarches auprès du gouvernement, auprès de leurs collègues du cabinet pour leur exposer les problèmes de leur province, et on les a sûrement écoutés. Il faut croire que le cabinet n'a pas daigné écouter ses propres députés ou que ces derniers n'ont pas bien défendu leur cause. Je ne vais pas essayer de décider ce qui s'est passé. Toutefois, il y a quelque chose qui va bien mal lorsqu'une province se sent aliénée à ce point, bien qu'aussi fortement représentée.

Je vous dis, monsieur l'Orateur, qu'il est important que la population du Québec comprenne que le reste des habitants du Canada seraient très heureux de trouver une solution aux problèmes constitutionnels qui semblent empoisonner les relations non seulement entre la province de Québec et le reste du Canada mais aussi entre d'autres parties du Canada et le régime fédéral. Il est juste de dire, je pense, qu'il n'y a pas un seul député à la Chambre qui ne soit pas prêt à consacrer tout le temps nécessaire pour trouver des solutions à ces problèmes constitutionnels, à élaborer les arrangements de partage qui s'imposent et à déployer les efforts nécessaires pour créer au Canada une société à laquelle tous et chacun auront le sentiment d'appartenir. Je crois que cela est possible. Si je le crois, c'est que je sais que le régime fédéral a fonctionné. Je pense que mon chef l'a très bien dit quand il a laissé entendre que même sous le régime fédéral que M. Lévesque déteste, la province de Québec a remarquablement prospéré.

Les gouvernements du Québec et du Canada ont pu, toutes proportions gardées, donner autant à la population du Québec qu'à celle du reste du Canada et ils ont tâché par tous les moyens, je l'espère, de satisfaire aux demandes légitimes que les représentants du Québec ont soumises au cabinet.

Je voudrais ce soir aborder une autre question tout aussi importante, je crois, mais avant de le faire, permettez-moi de dire ceci: il y a de graves problèmes au Canada. La population se préoccupe énormément du gouvernement. Je ne pense pas que les gens s'inquiètent parce que le gouvernement en fait trop; je pense qu'ils s'inquiètent parce qu'ils ne savent pas ce qu'il fait. Ils se demandent, tout comme je me demande moi-même, comment il se fait qu'un pays aussi riche puisse être assailli par un aussi grand nombre de problèmes. Ils se demandent comment il se fait qu'un pays avec un tel potentiel énergétique, non seulement en pétrole brut mais sous toutes les formes d'énergie, puisse se trouver confronté à une crise de l'énergie? Comment se peut-il qu'un pays doté d'abondantes ressources naturelles, ressources qui ont été utilisées par tous les autres pays du monde pour édifier leur économie, ne s'en soit pas servi pour mettre sur pied les industries de transformation et le secteur secondaire qui lui sont si manifestement nécessaires et dont il faudra bien disposer lorsqu'un jour ces ressources finiront fatalement par s'épuiser ou cesseront d'être utilisées par le secteur secondaire? Comment se peut-il qu'un pays comme le nôtre, avec ses ressources humaines exceptionnelles et la qualité inégalée de son enseignement, se trouve aux prises avec ces problèmes énormes, et peut-être même insurmontables dans certains cas?

C'est à cause de l'impéritie gouvernementale. C'est tout d'abord parce que le gouvernement ne s'est pas fixé, au nom des Canadiens, des objectifs conformes aux ressources humaines et matérielles qui sont les nôtres, en vue d'édifier une société et des infrastructures qui nous permettraient de traverser ces temps difficiles. C'est parce que les gouvernements se sont toujours contentés d'expédients, attendant pour agir que se présentent des problèmes immédiats plus ou moins importants, au lieu de s'attaquer aux grands problèmes de la planification économique, seul moyen de résister à l'infiltration et aux pressions auxquelles nous expose inévitablement notre rôle de succursale d'une économie géante.

Nous en avons la preuve dans la situation de la construction automobile, et c'est de ce secteur que j'aimerais parler tantôt, parce qu'il s'agit-là d'une industrie vitale non seulement pour l'Ontario mais pour le Canada tout entier. Car la construction automobile, c'est la clef de l'expansion industrielle; c'est la possibilité de créer des entreprises de sous-traitance dans l'ensemble du pays; la possibilité de mieux utiliser les ressources naturelles de la province.

Quand nous reviendrons à 8 heures, monsieur l'Orateur, j'aimerais, si vous me le permettez, consacrer quinze minutes à ce sujet. Et si vous me le permettez, je dirai qu'il est 6 heures.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Deans: Monsieur l'Orateur, lorsque nous avons suspendu la séance à 6 heures pour le dîner, j'annonçais mon intention de parler des conditions qui règnent présentement dans le secteur automobile.

La Chambre se rappellera que, mardi et mercredi de cette semaine, j'ai évoqué auprès du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) les difficultés qui semblent prendre leur source dans le contrat signé en 1978 entre le gouvernement fédéral et Ford. Par ce contrat, Ford se voyait offrir 68 millions de dollars environ en échange de la construction d'une usine à Windsor. J'ai demandé au ministre de faire connaître à la Chambre les articles de ce contrat qui nous autoriseraient à faire pression sur Ford pour qu'elle maintienne l'emploi au niveau de celui de 1978 et de l'époque qui a suivi. Aujourd'hui le ministre a déposé les documents à la Chambre, et il ne faut pas s'étonner qu'on nous roule.

J'ai lu le texte du contrat et l'accord lui-même, revêtus tous deux de la signature du ministre de l'époque, M. Horner, dont le ciel nous a heureusement débarrassés il y a un moment! Les contrats n'assurent aucune protection aux travailleurs de l'Ontario, ce qui explique que le ministre n'ait pas été pressé de nous les faire voir. Mais outre qu'il n'y est pas question des travailleurs de l'Ontario, rien au contrat ne dit que le ministre est empêché de nous en informer. Bien sûr, il précise ce qui suit:

> Sous réserve des dispositions de la législation fédérale canadienne, le ministre conservera à l'égard du projet la discrétion d'usage en matière commerciale. Il ne communiquera de renseignements sur l'importance ou le coût des travaux constitutifs du projet à qui que ce soit, particulier ou gouvernement, qui n'appartienne aux ministères, organismes ou sociétés de la Couronne fédéraux ou provinciaux du Canada sans . . . l'accord écrit de la Société.

Point n'est besoin d'être spécialiste du droit commercial pour comprendre que cela n'empêchait en rien le ministre de nous dire qu'il n'y a rien de prévu pour la protection des travailleurs des usines Ford.

En prétendant qu'il devait attendre l'approbation de Ford, il s'esquivait. Bien entendu, le ministre a omis de nous signaler que non seulement les ouvriers de l'Ontario et du Canada

n'étaient pas protégés, mais qu'au moment où il avait été signé, le contrat stipulait ceci:

Il est entendu et convenu que rien dans le présent paragraphe . . .

Il s'agit du paragraphe traitant de la protection.

. . . ne limitera d'aucune façon . . . le droit . . .

Il s'agit du droit de la société.

. . . de conduire ses affaires de la façon qu'elle jugera appropriée.

C'est exactement ce qui a été fait. La société a mené ses affaires dans la province de l'Ontario de la façon qu'elle a jugé la plus opportune, ce qui a donné le résultat que l'on connaît aujourd'hui, c'est-à-dire que quelque 20,000 employés de cette société ou d'autres semblables travaillant généralement dans l'industrie de l'automobile ou dans d'autres industries connexes se retrouvent aujourd'hui sans travail.

Ces employés ne sont pas tous de la région de Windsor. On aurait cru que le ministre comprendrait le problème puisqu'il vient lui-même de cette ville, qu'il prétend défendre les droits des travailleurs de Windsor, qu'il se réjouit d'entendre enfin le NPD s'occuper des travailleurs de l'industrie automobile et, enfin, qu'il se prétend un expert en ce qui a trait à l'industrie automobile, au pacte de l'auto et à d'autres questions connexes. Je trouve étrange qu'il ne comprenne pas les termes de ce contrat.

Qu'a-t-on donné en pure perte? Non seulement 40 millions de dollars en fonds fédéraux, mais également la somme supplémentaire de 28 millions de dollars provenant de la province d'Ontario.

Que la Chambre me permette de lui exposer la situation dans cette province car, à mon avis, il importe qu'elle la connaisse. Ce n'est pas seulement à Windsor que l'on procède à des mises à pied massives. Nous connaissons tous le cas de la Budd Manufacturing Company qui a licencié plus de 1,900 travailleurs à Windsor. A Brampton, American Motors a mis à pied quelque 700 employés. Dans cette même ville, la Gabriel Company a, à son tour, remercié de leurs services 20 personnes et la Canadian Ferrow Company, 108 autres. Enfin, à Stratfords la Sealed Power a congédié 180 personnes.

A Ottawa, la société Beach Foundry vient d'annoncer le congédiement de 140 personnes. A Windsor, Chrysler a mis à pied toute une équipe en avril 1980, soit 1,200 personnes et a l'intention d'en congédier 2,100 autres cet été. A Windsor, Ford a licencié 840 employés de ses services des pièces. A Oakville, Ford a mis à pied une équipe de 1,400 personnes, au complet.

Si nous regardons un peu plus loin, du côté des filiales, dans une ville comme Otter Lake, près de Parry Sound, la Rockwell Corporation, que la plupart des gens connaissent bien, vient d'annoncer qu'elle fermerait sans doute ses portes. Elle employait 200 personnes. Une centaine d'employés ont déjà été mis à pied et la seule autre industrie importante de la région, la C.I.L., a annoncé qu'elle songait également à fermer. Bien sûr, même si la compagnie ferme à Otter Lake elle conserve son usine du Mississippi. On doit évidemment s'attendre à cela de la part d'une société qui fait affaire dans le climat créé par un gouvernement comme celui que nous avons eu depuis trop longtemps.

Si nous regardons brièvement ce qui s'est passé dans l'industrie automobile, n'allons surtout pas croire qu'elle se distingue des autres et que c'est une industrie unique et à part, car les congédiements massifs qui ont lieu dans cette industrie ont, d'une manière ou d'une autre, des répercussions dans tous les autres secteurs. Comme je l'ai dit l'autre jour, deux travailleurs sur 10 de l'Ontario sont employés dans l'industrie automobile ou un secteur connexe. Nous avons actuellement 20,000 chômeurs, dont 10,000 à Windsor. Les députés savent-ils que 35 p. 100 de tous les travailleurs de Ford à Windsor sont en chômage ainsi que 40 p. 100 de tous les travailleurs de Chrysler?

Si nous regardons la situation dans cette région, nous voyons qu'à Kitchener, à St. Catharines et à Ajax, 40 à 80 p. 100 de tous les travailleurs de l'automobile sont mis à pied de façon permanente ou temporaire. Le ministre ne peut pas prétendre que c'est un phénomène nouveau et que ce problème lui tombe tout à coup sur le dos, car cela se préparait de façon évidente depuis longtemps.

Je ne veux pas ennuyer la Chambre avec tous ces détails, mais les manchettes se sont succédées toute l'année dernière. «Le ralentissement atteint les fabricants de pièces.» «Plus d'un millier de personnes mises à pied». «La décision de Ford entraîne 1,175 mises à pied.» «Les mises à pied dans l'automobile brisent l'essor de Windsor.» Et ainsi de suite. «L'industrie des pièces automobiles menacée de mises à pied massives.» Suivent les endroits où ces congédiements devaient se produire.

Ce sont des nouvelles de l'année dernière, et le ministère de l'Industrie et du Commerce et les ministres, quels qu'ils soient, savaient sûrement à quoi s'attendre. Que va faire le ministre? Et bien il va avoir quelques réunions. Je tiens à dire à la Chambre que ces réunions ne suffisent pas aux chômeurs de notre pays, de cette province et de Windsor en particulier. Ce n'est pas une autre série de réunions entre le ministre et des personnes insignifiantes qui contribueront à résoudre les problèmes de l'industrie automobile.

● (2010)

Je ne sais pas si la Chambre se rend compte du nombre de personnes concernées et de ce qui arrive à ces familles. Je ne pense pas que le ministre comprenne—et il le devrait pourtant—que toute l'infrastructure des services sociaux dans sa ville est compromise. La raison en est évidente: la plupart des organismes qui offrent des services sociaux fonctionnent grâce aux donations que leur fait Centraide ou les pouvoirs publics. Or, les pouvoirs publics réduisent leurs dépenses. Centraide pour sa part ne peut pas réunir autant de fonds que par le passé puisque le nombre des gens qui travaillent et donc qui donnent de l'argent a diminué. Par conséquent, au moment où ces organismes ont besoin d'argent, au moment où le besoin est le plus pressant où plus de gens font la queue pour obtenir de l'aide—la plupart pour la première fois—, ils n'en reçoivent pas parce que les organismes n'ont pas l'argent qu'il faut et que le gouvernement ne veut rien débourser.

Et cela ne finira pas là. Aujourd'hui, j'ai parlé avec un cadres supérieur de l'un des plus grands fabricants de pneus du Canada. Il m'a dit que les mises à pied ne se limiteraient pas à l'usine de Whitby dont la fermeture, annoncée il n'y a pas une semaine, a eu un effet foudroyant sur la population locale. Il a ajouté que nous devons craindre des mises à pied partout où sont installés des fabricants de pneus. Par exemple, il faut s'attendre à des mises à pied à Joliette. Bien entendu, il y en aura à Hamilton que je représente. Que fait le gouvernement? L'industrie des pneus est aux prises avec les mêmes problèmes que l'industrie automobile, et voilà le gouvernement qui donne quelque 40 millions de dollars à la société Michelin pour qu'elle puisse construire une nouvelle usine en Nouvelle-Écosse. A quoi peut servir une nouvelle usine lorsque partout au Canada, les autres fabricants produisent au-deçà de leur capacité et congédient actuellement des travailleurs? Pourquoi donner 40 ou 50 millions de dollars pour construire une usine dont personne n'a besoin? Pourquoi mettre davantage en péril le gagne-pain des travailleurs actuels de cette industrie en octroyant des subventions à un moment aussi mal choisi?

On ne l'a pas encore fait, mais on nous annoncera bientôt d'importantes réductions d'activité dans l'industrie du caoutchouc, comme on le fera également pour toutes les autres industries connexes. Ces réductions nous toucheront tous d'une façon ou d'une autre. Que les députés s'en rendent compte ou non, l'industrie automobile est essentielle au bien-être du pays. Le ministre devrait être prêt à définir une fois pour toutes le rôle que l'industrie automobile peut et doit jouer au Canada, un rôle qui doit être établi d'une façon ou d'une autre séparément de celui de l'industrie américaine, même si nous demeurons liés par des accords. Nous ne pouvons nous permettre de laisser une industrie qui pourrait très bien être rentable, être démolie par les décisions d'une direction qui ne se soucie pas vraiment des filiales canadiennes ni du sort des familles de Windsor, Oakville, St. Catharines, Kitchener, Parry Sound, Hamilton et ailleurs, ni des intérêts économiques et sociaux du Canada.

Comment est-il possible d'élaborer une stratégie industrielle qui exclue l'industrie automobile? Comment est-il possible d'envisager la création de nouveaux emplois? Je ne fais pas uniquement allusion à la création d'emplois pour les gens qui cherchent actuellement du travail. Comment pouvons-nous croire que nous serons en mesure de créer de nouveaux emplois à moins d'obtenir de cette industrie qu'elle fixe des niveaux de fabrication fondés sur les ventes canadiennes, et de cesser de nous borner à être de simples assembleurs pour devenir des constructeurs d'automobiles?

Des voix: Bravo!

M. Deans: Nous devons dès maintenant assortir les subventions gouvernementales de conditions qui nous permettront d'exiger des sociétés en cause un rendement correspondant à nos besoins. Nous ne le faisons jamais. Le gouvernement actuel a toujours été beaucoup trop étroitement lié avec la grande entreprise. Voilà le problème. Ces entreprises ne comprennent pas. Ils n'ont pas le droit de manier des deniers publics autrement qu'ils ne le feraient de capitaux privés si on leur demandait de les investir. Ils doivent demander aux gens auxquels ils donnent cet argent le même genre de garanties en matière de rendement qu'ils exigeraient s'ils leur confiaient leur propre argent car, au fond, c'est bien de leur propre argent dont il s'agit. Il est grand temps que le gouvernement comprenne cela. Au cours des deux ou trois prochaines années, j'espère voir le gouvernement nous présenter ce qui . . . je vois que mon collègue de l'autre côté lève la main pour m'indiquer qu'il s'agit de quatre années.

M. Collenette: Cinq.

M. Deans: Peu importe le nombre exact. En fait, je compte siéger ici encore plus longtemps. Peut-être n'est-ce pas son cas. Quoi qu'il en soit, au cours des prochaines années, j'espère voir le gouvernement dévoiler sa stratégie en matière de développement industriel. En attendant, pour l'amour de Dieu, qu'il prenne des mesures pour protéger ces travailleurs et obtenir de cette société qui a déjà prélevé un si lourd tribut sur le Canada, le genre de garanties qui nous donneront l'assurance que nous retireront des avantages non seulement à court terme mais aussi à long terme et que ceux-ci profiteront à la présente génération et même à bien d'autres à venir.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Henri Tousignant (Témiscamingue): Monsieur le Président, je voudrais d'abord me joindre à mes préopinants pour offrir mes vœux sincères à notre nouvel et distingué Président ainsi qu'à tous les membres de ce nouveau Parlement. Aussi, j'en profite pour remercier les électeurs de ma circonscription de Témiscamingue pour la confiance certaine qu'ils mettent en moi.

Monsieur le Président, la circonscription de Témiscamingue que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre des communes est à l'image de notre Canada, tant par la richesse et la diversité de son potentiel humain que par l'abondance de ses ressources naturelles. Au chapitre des ressources humaines, cette digne assemblée se souviendra longtemps de mon illustre prédécesseur, M. Réal Caouette, qui fut un grand Canadien et un grand défenseur du fédéralisme. Puis-je me permettre de porter également à l'attention de mes collègues que mon humble paroisse a vu naître et grandir celui qui est presque continuellement en devoir ici, à la Chambre, sous nos yeux. J'ai nommé le greffier adjoint en poste, mon bon ami d'enfance et de collège, M[e] Pelletier. Je veux lui rendre hommage pour la dignité avec laquelle il s'acquitte de ses lourdes responsabilités.

Des voix: Bravo!

● (2020)

M. Tousignant: Monsieur le Président, chez nous la nature est généreuse par l'abondance des ressources; la forêt est immense; lacs et rivières constituent un paysage remarquable; notre sous-sol regorge de minéraux, mais encore faut-il nous rendre accessibles les outils essentiels à un développement rationnel et nécessaire. L'agriculture pourrait connaître un essor intéressant moyennant des mesures incitatives appropriées.

Dans le discours du trône, je me réjouis de retrouver divers éléments répondant exactement à certaines priorités que j'avais mises de l'avant au cours de la dernière campagne électorale et que je croyais essentielles au développement de ma région et au mieux-être de mes concitoyens. Au chapitre de la qualité de la vie, voici les intentions du gouvernement: Il nous sera demandé d'étudier dans les meilleurs délais une loi destinée à hausser de $35 par mois par ménage, d'ici le 1er juillet de cette année, le supplément de revenu garanti accordé aux personnes âgées. Ce sont surtout les retraités qui vivent seuls, dont la grande majorité sont des femmes, qui bénéficieront de cette disposition. A côté de ce secours immédiat apporté aux personnes âgées à faible revenu, le gouvernement prévoit convoquer dès l'automne une conférence nationale sur les pensions. Il faut s'employer dès aujourd'hui à rechercher de meilleurs moyens d'assurer la flexibilité, la transférabilité et la sûreté des régimes de pensions publics et privés. Pour amorcer la réflexion, le gouvernement publiera bientôt une importante étude sur le système canadien de pensions.

L'un des objectifs fondamentaux du gouvernement consiste à procurer du travail à un plus grand nombre de Canadiens comme les jeunes, les femmes, les autochtones et les handicapés. Le gouvernement modifiera ses programmes et «réaffectera» ses ressources de façon à mieux répondre aux besoins de ces groupes. Connaissant le taux élevé de chômage qui sévit présentement dans ma région, ces mesures seront certes bien accueillies par mes concitoyens. Le rôle de la femme dans ma circonscription constitue un élément dominant et des plus positifs dans les secteurs sociaux, culturels et économiques, et un de mes désirs les plus chers est que le Parlement canadien fasse lever les barrières discriminatoires à l'endroit des femmes sur le marché du travail, et je me réjouis également de son intention de bien vouloir donner l'exemple dans la fonction publique fédérale.

Monsieur le Président, j'exprime à cette assemblée ma profonde satisfaction de constater que le gouvernement s'engage à confier aux députés un rôle important dans l'élaboration des projets de création d'emplois et une collaboration plus étroite avec les organisations bénévoles et locales dans la mise en œuvre d'un programme de services communautaires, ce que j'avais d'ailleurs préconisé durant ma campagne électorale. Il serait illusoire d'entrevoir un développement raisonnable du secteur économique de ma circonscription et de la région sans une injection substantielle de mesures incitatives et d'aide financière à la petite et moyenne entreprise.

Je me permets de signaler que ma circonscription n'a guère été choyée au cours des trois dernières décennies, serait-ce parce que les représentants élus n'ont fait partie d'aucun gouvernement au pouvoir depuis 1957, causant ainsi l'apathie et le désintéressement chez notre population? Quoi qu'il en soit le réveil a sonné et pour nous rattraper il nous faudra prendre les bouchées doubles. De plus en plus les citoyens de ma circonscription s'impliquent au niveau des divers secteurs de développement économique, et je me suis fait un point d'honneur de changer la face de ma circonscription au cours de mon mandat.

Étant donné les circonstances, je crois ces aspirations bien légitimes. J'entends être ferme et compte recevoir l'appui du gouvernement. De plus, monsieur le président, dans le discours du trône, divers passages me permettent d'entrevoir la possibilité de réaliser les engagements que j'ai pris dans ma circonscription de Témiscamingue et ce lorsque le gouvernement s'engage, premièrement, à promouvoir une nouvelle politique nationale d'expansion économique destinée à créer des emplois, à stimuler la croissance, à tirer profit des forces régionales et à accroître le niveau de propriété et de contrôle de notre économie par les Canadiens; deuxièmement, à consolider les institutions fédérales tout en les rendant plus sensibles aux aspirations provinciales et régionales. Que penser de ce fameux édifice fédéral devant être construit à Rouyn-Noranda et qui a fait l'objet de tant de campagnes électorales! Pourtant sa nécessité est flagrante. Il n'existe plus aucune raison aujourd'hui pour en retarder la réalisation, et quand je dis aucune raison, j'espère bien qu'on me comprendra. Troisièmement, garantir aux Canadiens des approvisionnements en énergie à un prix équitable pour tous, et afin d'augmenter la capacité concurrentielle de l'industrie canadienne à l'étranger et créer ainsi des emplois au pays, notre gouvernement compte mettre sur pied une société nationale de commerce. Il projette aussi de rendre ses programmes d'aide plus accessibles aux petites entreprises, de simplifier les formules de demandes et d'assurer une meilleure coordination de ses programmes. De plus, dans le but fort louable d'économiser l'énergie, ce à quoi je souscris volontiers, il devient impératif d'améliorer le programme actuel d'isolation des maisons par des mesures visant à encourager l'adoption de normes plus élevées.

Monsieur le Président, tous mes électeurs, et particulièrement ceux résidant dans le secteur sud de ma circonscription, seront très satisfaits d'apprendre que le gouvernement se propose de faire approuver une nouvelle loi sur le pétrole et le gaz naturel au Canada. Elle accordera à Petro-Canada et à d'autres sociétés canadiennes de nouveaux droits préférentiels sur les terres fédérales et établira des exigences plus strictes pour l'exploration et la mise en valeur de l'immense potentiel des régions excentriques. Par la même occasion, il serait à mon avis fort souhaitable que le gouvernement étudie sérieusement la possibilité de doter tous les Canadiens de quelque région que ce soit d'un prix uniforme sur l'essence et sur l'huile à chauffage. Pourquoi des régions éloignées comme la nôtre, avec des conditions climatiques difficiles, pourquoi donc devons-nous payer 10c. de plus le gallon? La juste répartition des richesses naturelles n'est-elle pas l'essence même du fédéralisme? Le gouvernement entend fonder une société canadienne des formes nouvelles d'énergie et lui donner le mandat de stimuler l'expansion de nouvelles sources d'énergie renouvelables susceptibles de remplacer le pétrole.

Monsieur le Président, qu'il me soit permis de porter à votre attention que des projets sérieux de récupération d'énergie à partir de résidus du bois sont en train d'être élaborés dans ma circonscription et font présentement l'objet d'une étude déposée au ministère de l'Expansion économique régionale. Voilà une autre preuve de notre volonté inébranlable de mise en valeur de notre potentiel économique. Les richesses naturelles du Canada nous serviront d'instrument pour mettre en œuvre une politique industrielle vigoureuse.

S'il est vrai que l'agriculture et l'alimentation joueront un rôle de plus en plus important dans l'économie canadienne des années 80, nous du Témiscamingue fondons de grands espoirs sur nos éleveurs de bovins de boucherie, de moutons et de chèvres, pour parvenir à stimuler ce secteur vital et assurer la

relève sur les fermes familiales. A cet effet, je me permets de signaler à mes honorables collègues que des encouragements fiscaux sont essentiels. Une entreprise qui se veut rentable nécessite, mises à part les immobilisations, un fonds de roulement ou une avance bancaire de $100,000 et plus annuellement. Les intérêts étant ce qu'ils sont, les profits s'en trouvent dramatiquement compromis. Toute cette ère de prospérité s'offre maintenant à nous. Nous sommes en lieu de nourrir maintenant chez nous de pareils espoirs.

● (2030)

Le génie de l'homme transforme la laine du mouton en vêtement de roi. Je sais mes concitoyens capables de choses extraordinaires. Mais, monsieur le Président, comme il n'y a pas de rose sans épine, force nous est de constater qu'une minorité agissante, et je dis bien une minorité agissante, s'offre à bousiller tout le tableau, s'emparer de certains meubles et mettre le feu à la maison. Je veux parler, monsieur le Président, de cet exercice factice et ridicule présentement en cours au Québec, initiative de ce même gouvernement, c'est-à-dire le référendum.

Nous vivons présentement au Canada et au Québec la plus grande escroquerie que notre pays ait jamais connue depuis sa découverte. Je m'explique: la formation politique péquiste n'ayant pas réussi à se faire élire à deux ou trois reprises, en s'affichant carrément indépendantiste, a décidé aux dernières élections de camoufler son vrai visage et de se mettre quoi, un peu de farine sur la patte, en proposant aux Québécois d'être un bon gouvernement et en promettant de tenir un référendum à l'intérieur de son mandat. Jusqu'ici, cela va très bien. Personne ne s'oppose à avoir un bon gouvernement et personne non plus ne voit d'objection à ce que ce gouvernement tienne un référendum. En fait, cela équivaut à peu près à une élection. Mais voici: sitôt l'élection gagnée par le Parti québécois, celui-ci a hâte bien sûr d'arriver à ses fins.

Au lieu d'administrer à temps complet les affaires de l'État, c'est la course au racolage. Tous les ministres et députés sans exception passent la grande partie de leur temps dans des assemblées de cuisine ou à essayer d'extorquer un oui d'un individu ou d'un maire de municipalité en échange d'une job ou d'une subvention quelconque. Plusieurs résistent, mais quelques-uns acceptent le jeu.

Une voix: C'est du «tordage de bras.»

M. Tousignant: Oui, c'est vrai, mon collègue dit que c'est du «tordage de bras.» Ce qui est encore pire et inacceptable, monsieur le Président, c'est qu'on essaie de nous imposer une salade, un régime qui va à l'encontre de la volonté de la majorité des citoyens du Québec et tout ceci à nos frais et dépens. Nous sommes forcés de payer à même notre argent pour nous faire imposer, par un gouvernement en place avec tous les moyens dont il dispose, un changement draconien de nos structures politiques. Monsieur le Président, ceci est à mon avis de la pure piraterie politique des temps modernes.

Évidemment, le scénario est un chef-d'œuvre et s'inspire de l'intelligentsia de certaines puissances étrangères. La proposition que nous fait le Parti québécois, gouvernement socialiste, et on sait que le socialisme c'est l'antichambre du communisme, la proposition que ce gouvernement nous fait est ni plus ni moins qu'un gâteau empoisonné présenté sur un plateau d'argent enrobé d'un nationalisme surchauffé. De fait, on exploite de façon abusive, je dirais même maladive, le nationalisme. Oui monsieur le Président, cette forme de nationalisme est une action rétrograde qui doit être dénoncée. De nos jours, tout en nous appliquant à prendre soin de nos intérêts, nous devons faire preuve de compréhension, d'ouverture d'esprit, d'une vue plus prophétique, si l'on veut, de la réalité et d'objectifs autres que l'extase contemplative stérile qu'engendre un nationalisme exagéré. Oui, monsieur le Président, la mise en scène est un chef-d'œuvre.

Comme disait le député de l'Assemblée nationale, M. Samson, c'est le truc de l'hameçon enrobé dans une boulette de viande. On se souvient que lorsqu'on était jeune et qu'on voulait se débarrasser d'un chien errant, on prenait un hameçon puis on l'enrobait dans une boulette de viande et la recette était infaillible. C'est également l'attrape du piège à ours. On nous demande bien candidement de mettre un pied dedans en nous assurant qu'il nous sera possible de nous en sortir sans conséquence.

Pour moi, monsieur le Président, tout cet exercice de charme et de séduction superficielle de la part du gouvernement du Québec me fait penser à un galant qui veut profiter des charmes de la belle. Va-t-il lui faire part directement de ses intentions? Comme le P.Q., il va habilement détourner de la question et lui proposer, bien sûr, un souper à la chandelle. C'est ça le souper à la chandelle, monsieur le Président, que le gouvernement du Québec nous propose actuellement. Nous sommes d'accord. Il n'y a pas de mal à ça un souper à la chandelle, mais en acceptant, le processus irréversible vient tout juste de s'engager. Le P.Q. n'est pas pressé, le galant non plus. S'il faut un souper, deux soupers, trois soupers, pas de problème . . . L'effet agit en profondeur. On parle de richesses naturelles, des yeux de la belle, de son potentiel et d'un paradis certain. La chandelle se consume, et on connaît l'histoire, le vin devient une assurance-tout-risque. J'allume ta cigarette, nous parlons de subventions. Le point de non retour étant atteint, il ne reste plus qu'à attendre les conséquences.

Oui, monsieur le Président, les conséquences d'une proposition camouflée. On nous demande un mandat pour négocier la souveraineté-association, quelle belle affaire! Des paroles de M. Lévesque lui-même, la souveraineté-association c'est tout simplement l'indépendance. Être souverain, comme on l'a dit cet après-midi à la Chambre, c'est avoir le pouvoir de faire ses lois, percevoir ses impôts, prendre charge de ses affaires extérieures. C'est ni plus ni moins que l'indépendance, mais on prend bien soin d'y ajouter pour nous rassurer le mot association, sachant très bien qu'habitués à profiter du système actuel, les Québécois sont enclins à croire que cela va continuer indéfiniment après avoir même rejeté le Canada. Ne nous faisons pas d'illusions, l'association est impossible et les privilèges disparaîtront avec.

Monsieur le Président, on nous parle de monnaie commune encore dans le but de nous endormir, pour ne pas justement que nous nous en parlions, sachant très bien que cela pourrait effrayer les investisseurs et les petits épargnants. N'oublions pas que lorsqu'on est pris par la piastre, cela est touchant, mais on veut camoufler cela. Or je dis que la monnaie commune est impossible, pourquoi? Je vais citer quelques exemples bien simples. Nous savons tous et cela a été répété à maintes reprises qu'actuellement au Québec on importe 550,000 barils de pétrole par jour, sept jours par semaine, 365 jours par

année, ce qui a fait un déficit pour l'année dernière de 4 milliards de dollars renfloué par le gouvernement fédéral.

A cela nous pouvons ajouter 400 millions de dollars de déficit pour le gaz naturel. Si nous faisons un calcul mathématique rapide, en supposant que d'ici 1990 nous réussirions, si l'on veut, à maintenir notre consommation à 550,000 barils par jour, cela pourrait être 800,000, mais le ministre Joron nous dit qu'il va maintenir la consommation à 550,000, soyons conservateurs, disons qu'en 1990, nous utiliserons encore 550,-000 barils de pétrole par jour au Québec.

● (2040)

En faisant une petite projection avec une augmentation de 9 p. 100 par année, cette année le pétrole a augmenté de 40 p. 100. Mais si l'on calcule sur une base de 9 p. 100 jusqu'en 1990, le pétrole, dans un pays ou dans un État indépendant, coûtera quelque chose comme $90 le baril et ce sont des chiffres conservateurs. Le prix de $90 le baril représente un déficit annuel de 16 milliards de dollars que la province de Québec devra envisager comme déficit seulement en ce qui concerne le pétrole. Comment pourrons-nous arriver, je disais tout à l'heure: monnaie commune impossible, comment pourrons-nous en arriver à établir une valeur relative du dollar avec les autres provinces au Canada?

Monsieur le président, j'aimerais bien que ces théoriciens des temps modernes, ces «oiseaulogues», m'expliquent l'équation miracle par laquelle, même en récupérant les fameux 50 p. 100 de nos impôts sur lesquels ils insistent tant, en nous faisant miroiter l'avantage marqué pour les citoyens du Québec d'avoir à produire une seule déclaration d'impôt. Imaginez! Une seule déclaration d'impôt! Imaginez! On en est rendu à exploiter de pareilles balivernes! C'est comme si on voulait nous vendre un vulgaire produit de consommation. J'aimerais qu'on m'explique quel sera le bilan financier de la province une fois qu'elle aura assumé entièrement les coûts de construction des routes, par exemple, que le gouvernement défraie à 60 p. 100, les services de santé à frais partagés, l'assurance-santé, les allocations familiales, les pensions de sécurité de la vieillesse, l'assurance-chômage, l'aide aux Indiens, l'aide aux anciens combattants, l'aide au logement, les chemins de fer, les postes, les ports nationaux, la défense nationale, les ambassades dans presque tous les pays du monde, les organismes internationaux comme l'OTAN, les Nations Unies, auxquels un pays indépendant doit forcément souscrire, et je n'en ai pas énuméré encore la moitié.

Il y en a qui trouvent le moyen de nous répondre qu'ils n'ont pas vu d'ambassade en Abitibi. Ce sont des réflexions de péquistes: On n'a pas trouvé d'ambassade en Abitibi. Je dirai, par exemple, qu'en Abitibi-Témiscamingue le gouvernement fédéral, en 1978, a dépensé, et j'entends dépenses directes, 188 millions de dollars. Ceci exclut évidemment les ambassades, la défense nationale et les affaires extérieures. Pourtant, ces mêmes sans-scrupules ne se sont pas gênés pour lancer toutes sortes de chiffres farfelus en pleine télévision, lors du débat sur la question à l'Assemblée nationale, alors qu'ils ont accaparé et extorqué plus des deux tiers du temps alloué dans ce débat. Quel bel exemple de démocratie, monsieur le Président! Quel équilibre, quel sens poussé et développé de la justice-guillotine qui nous attend! Quelle injure à l'intelligence que de lancer des chiffres, n'importe quels, pourvu qu'ils soient défavorables à la cause fédéraliste.

Monsieur le président, on a poussé l'audace jusqu'à insinuer que dans la région d'Abitibi-Témiscamingue les dépenses du gouvernement fédéral représentaient 8.6, on a mis .6, bien sûr, parce que ces gens-là sont précis, 8.6 p. 100 des dépenses gouvernementales totales. Imaginez donc! En pleine télévision nationale ou québécoise, 8.6 p. 100 des dépenses, quand on sait que le gouvernement fédéral, et cela avec preuves à l'appui, a dépensé 188 millions chez nous. Si cela équivaut à 8.6 p. 100 des dépenses gouvernementales dans ma région, j'aimerais bien savoir ce que le gouvernement du Québec a dépensé comme milliards. Pour toutes ces raisons, j'ai la ferme conviction qu'il ne sera pas possible pour un État à moitié en banqueroute de maintenir la parité d'un dollar avec les autres provinces qui se refuseront de maintenir ou de soutenir un dollar malade. En outre est-il besoin d'ajouter que plusieurs facteurs sont directement déterminants pour établir le cours du dollar? Où sont les chiffres? Nous a-t-on présenté un bilan *pro forma*? Non, on marche sur des suppositions et des sentiments. Dans un autre ordre d'idées, je voudrais rappeler, monsieur le Président, qu'en se séparant, le Québec perd non seulement 9/10 des autres provinces du Canada, mais aussi et surtout tous les territoires du Nord-Ouest et le Yukon qui, comme on le sait, sont excessivement riches et sur lesquels l'avenir des Canadiens dépend de plus en plus.

En terminant, monsieur le Président, je me permets de m'interroger sérieusement sur l'appartenance et les intentions réelles de ceux qui osent s'attaquer avec mépris à un pays aussi exceptionnel que le Canada, un pays qui garantit à ses citoyens par des lois et selon sa propre déclaration des droits et qu'il me soit permis ici, juste à titre d'exemple et de réflexion, qu'il me soit permis, monsieur le Président, de citer quelques passages de cette déclaration, ce qui fera peut-être réfléchir certains indépendantistes.

Voici les engagements de ce pays à l'endroit de ses citoyens:

Le droit de l'individu à la vie, à la liberté, à la sécurité de la personne ainsi qu'à la jouissance de ses biens, le droit de l'individu à l'égalité devant la loi et à la protection de la loi, la liberté de religion, la liberté de la parole, la liberté de réunion et d'association, et la liberté de la presse.

Toute loi du Canada, à moins qu'une loi du Parlement ne déclare expressément qu'elle s'appliquera nonobstant la déclaration canadienne des droits, doit s'interpréter et s'appliquer de manière à ne pas supprimer, restreindre ou enfreindre l'un quelconque des droits ou des libertés reconnus et déclarés aux présentes ni à en autoriser la suppression, la diminution ou la transgression, et en particulier, nulle loi du Canada ne doit s'interpréter ni s'appliquer comme: autorisant ou prononçant la détention, l'emprisonnement ou l'exil arbitraires de qui que ce soit: infligeant des peines ou traitements cruels ou inusités, privant une personne arrêtée ou détenue du droit d'être promptement informée des motifs de son arrestation ou de sa détention, du droit de retenir et constituer un avocat sans délai, ou du recours par voie d'habeas corpus pour qu'il soit jugé de la validité de sa détention et que sa libération soit ordonnée si la détention n'est pas légale; autorisant une cour, un tribunal, une commission, un office, un conseil ou une autre autorité à contraindre une personne à témoigner si on lui refuse le secours d'un avocat, . . .

Le Parti Québécois nous garantit-il ces choses-là?

. . . la protection contre son propre témoignage ou l'exercice de toute garantie d'ordre constitutionnel; privant une personne du droit à une audition impartiale de sa cause, selon les principes de justice fondamentale, pour la définition de ses droits et obligations; privant une personne accusée d'un acte criminel du droit à la présomption d'innocence jusqu'à ce que la preuve de sa culpabilité ait été établie en conformité de la loi, après une audition impartiale et publique de sa cause par un tribunal indépendant et non préjugé, ou la privant sans juste cause du droit à un cautionnement raisonnable;

Monsieur le Président, je pourrais aussi ajouter en terminant cette réflexion de M. Diefenbaker:

Je suis canadien, un Canadien libre, libre de m'exprimer sans crainte, libre de servir Dieu comme je l'entends, libre de m'opposer à ce qui me semble injuste,

libre de choisir les dirigeants de mon pays. Ce patrimoine de liberté, je m'engage à le sauvegarder pour moi-même et pour toute l'humanité.

Voici, monsieur le Président, les engagements de notre pays envers ses citoyens, et en retour, ceux de tous bons citoyens à l'égard de son pays. Que pouvons-nous attendre de mieux? Je le répète, celui qui veut détruire un pays merveilleux comme le nôtre, celui-là me fait penser à un enfant qui oserait lever la main contre son père.

[*Traduction*]

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Monsieur l'Orateur, je vous prie de féliciter pour moi madame le Président de sa nomination. Je suis sûr qu'elle saura s'acquitter avec distinction des fonctions que vous assumez à sa place ce soir et les empreindre de la grâce qui la caractérise. Première femme à accéder aux hautes fonctions qui sont les siennes à la Chambre des communes, sans doute continuera-t-elle d'y cueillir des lauriers ainsi qu'elle l'a toujours fait dans tous les domaines auxquels elle s'est intéressée tant au Canada que sur la scène internationale.

● (2050)

Je suis fier de représenter ici la circonscription d'Edmonton-Sud qui fait partie d'une ville en pleine croissance et riche de promesses pour l'avenir. Cette année marque le 75e anniversaire de l'Alberta et j'espère qu'un grand nombre de Canadiens auront l'occasion de visiter notre province de même que la ville d'Edmonton, et de constater par eux-mêmes quel esprit de progrès et d'aventure caractérise notre ville.

Je remercie mes électeurs de m'avoir accordé leur confiance pour la quatrième fois et j'espère que je pourrai continuer à la mériter.

Le Canada est en train de sombrer dans une crise d'une gravité effarante. De notre vie, les problèmes économiques, énergétiques et politiques, qui assaillent le Canada n'ont jamais été plus grands. Le pays est écrasé sous des taux d'intérêt sans précédent, un endettement gouvernemental intolérable et une inflation endémique. Les sondages indiquent que les votes séparatistes pourraient l'emporter au référendum du Québec, ce qui serait le plus dur coup qu'ait reçu la confédération dans ses 113 années d'existence.

Un nouveau gouvernement qui à toutes fins pratiques n'a pas réussi à faire élire ses candidats à l'ouest de Winnipeg a déjà par deux fois giflé l'Ouest canadien à propos de questions essentielles touchant l'énergie et les transports. Est-il étonnant que l'air soit lourd de colère, une colère que j'ai personnellement sentie au cours d'une réunion à l'hôtel de ville que j'ai convoquée pour rencontrer mes commettants d'Edmonton-Sud après les élections. Les gens désirent l'ordre et on leur donne le chaos. Ils veulent la stabilité et tout s'en va à vau-l'eau. Ils veulent une direction et on leur sert de la petite politique. Nous vivons à un moment où nous voulons tous un Canada uni qui soit fort économiquement ainsi qu'un fédéralisme renouvelé qui soit solide. Si ceux d'entre nous qui veulent construire sur les bases de ce que nous avons reçu ne prennent pas la parole pour protéger le Canada, ce Canada que nous aimons, les forces de ceux qui voudraient diviser et détruire le pays augmenteront certainement.

J'en appelle aux députés de tous les côtés de la Chambre. Je leur demande d'essayer ensemble de mettre fin aux terribles divisions du pays.

Des voix: Bravo!

M. Roche: Je leur demande d'assurer par le truchement de notre institution la direction économique, sociale et politique que recherchent aujourd'hui si désespérément les Canadiens. Unissons-nous—du moins en ce moment où nous reconnaissons qu'un vote affirmatif au référendum détruira irréparablement le Canada—car l'Ouest ne tolérera jamais d'être dirigé par un gouvernement que ses habitants ont rejeté lors des élections et que la province même, sur l'appui électoral de laquelle compte ce gouvernement aura rejeté à son tour.

Il nous faut laisser de côté toute interprétation trop subtile de la question référendaire. Je sais qu'elle est formulée de façon ambiguë, mais à l'extérieur du Québec, le «oui» signifiera que cette province veut se séparer du reste du pays; or, le cas échéant, le Canada sautera.

A titre d'Albertain, j'en appelle au peuple du Québec et lui demande de voter «non» au référendum. Un vote négatif n'est pas un vote en faveur du statu quo car les provinces de l'Ouest souhaitent elles aussi un fédéralisme renouvelé, qui refléterait la nouvelle position de l'Ouest dans la Confédération, une confédération renouvelée, et qui fournirait également au Québec une solution de rechange acceptable contre la séparation.

Mon travail m'a permis de me rendre dans tous les coins du globe. Je sais à quel point notre pays est riche de larges espaces, d'importantes ressources, de techniques et d'industries de pointe, et d'un milieu qui favorise la qualité de la vie comme nulle part ailleurs. Nous ne pouvons éviter d'être fier du Canada. C'est une raison de plus de nous montrer contrariés par les problèmes qui nous affligent et dans lesquels nous nous embourbons, qui nous obligent à constamment nous repliersur nous-mêmes alors que nous devrions nous tourner vers l'extérieur à la recherche de nations qui pourraient bénéficier de notre leadership et de notre production.

Les difficultés qu'éprouve le Canada ne sont par insolubles mais pour les faire disparaître, il nous faut faire preuve d'une plus grande honnêteté politique et d'un plus grand sens de la justice, et nous montrer plus économes qu'en ce moment. A l'instar du Québec, l'Ouest est frustré par le système fédéral actuel qui n'a pas réussi à s'adapter de façon adéquate à l'évolution de la situation du Canada d'aujourd'hui. La frustration de l'Ouest est ancrée plus dans l'économie que dans la culture. Les Albertains constatent que les deniers qu'ils versent à titre de paiements de péréquation, que leurs impôts et enfin les revenus pétroliers et gaziers de leur province vont dans la poche d'un gouvernement plus attentif aux besoins du centre du Canada, grand consommateur et grand corps électoral, qu'aux besoins des régions riches en ressources, mais maigrement peuplées.

Le mouvement séparatiste né d'un mécontentement n'a pas encore pris d'ampleur dans l'ouest du Canada, mais il peut en prendre si le gouvernement fédéral ne tient pas compte des besoins de cette partie du pays que les députés de l'Ouest ici présents ont exprimés depuis plusieurs années.

D'après les résultats d'un sondage effectué par des employés du *Journal* d'Edmonton et du *Herald* de Calgary, 68 p. 100 des Albertains se croient mal représentés à Ottawa. Qu'est-ce que cela veut dire? Que l'Ouest attend des preuves d'un engagement de la part du gouvernement actuel. Jusqu'à présent, ces indications n'ont pas été prometteuses. J'ai bien tendu l'oreille lorsque le premier ministre (M. Trudeau) a prononcé son discours il y a

deux jours. Je dois avouer sincèrement qu'à mon avis, le premier ministre a de nouveau écarté un peu trop légèrement les questions du traitement équitable des régions. La décision du gouvernement fédéral d'invoquer les dispositions prévues pour des cas d'urgence dans l'entente sur le prix du pétrole extrait des sables bitumineux pour fixer un plafond au prix du pétrole brut synthétique a secoué l'industrie et semé le doute quant aux intentions du gouvernement fédéral à l'égard des négociations avec l'Alberta. Le gouvernement de l'Alberta s'est déjà fortement opposé à cette politique et l'avenir des deux usines d'extraction du pétrole des sables bitumineux est menacé en raison du manque de confiance de l'industrie relativement aux ententes avec le gouvernement fédéral.

Je supplie les députés d'en face de réfléchir à ces problèmes car ils sont tout aussi importants pour l'unité du pays que le référendum au Québec. Le refus du gouvernement fédéral de s'engager dans le sens de l'entente conclue par le gouvernement conservateur selon laquelle on affecterait 30 millions de dollars pour payer les coûts d'infrastructure que comporte le projet de terminus céréalier à Prince-Rupert a aussi menacé la bonne entente entre l'Alberta et le gouvernement actuel. Il a certainement compromis l'avenir du transport des céréales dans notre pays.

D'autres mesures gouvernementales ont été considérées comme discriminatoires dans l'Ouest. Par exemple, la réduction des ristournes de l'impôt fédéral perçu auprès des sociétés privées d'utilité publique que le gouvernement accordait aux provinces touche l'Alberta plus que les autres; plusieurs Albertains ont même subi une augmentation des coûts de services. Le gouvernement n'avait pas besoin d'agir ainsi.

On peut vérifier de plusieurs manières si l'engagement du gouvernement à l'égard de l'Ouest est sincère. Il conviendrait de conclure avec l'Alberta une entente sur les prix qui procurent à cette province autant d'avantages qu'elle n'en avait reçus à la suite des négociations avec le gouvernement Clark. Les provinces productrices doivent être indemnisées équitablement pour l'épuisement rapide de leurs ressources. Voilà essentiellement quelle est la position de l'Alberta à l'heure actuelle. Le premier ministre Lougheed l'a bien dit au dîner auquel il était invité par la Presse canadienne hier soir à Toronto. Je tiens à signaler à mes collègues de la Chambre que les Albertains appuient tous le premier ministre Lougheed quand il défend la position de l'Alberta à l'échelon fédéral.

Il nous faut de bonnes politiques de transport, tant pour le transport des marchandises que pour celui des personnes, des politiques qui tiennent compte du rôle essentiel que les transports ont joué dans la mise en valeur de l'Ouest. La région se plaint d'abord des effets adverses que les taux du Nid-de-Corbeau ont sur les produits finis dans l'Ouest; ensuite du fait que le réseau de transport du grain n'a pas été conçu d'une manière rationnelle et que les villages tributaires des services ferroviaires disparaissent parce que les lignes de chemin de fer ont été abandonnées. Il est maintenant temps de passer à l'action si l'on veut éviter de graves conséquences économiques dans l'Ouest.

● (2100)

Les gens de l'Ouest demandent aussi au gouvernement de préparer des programmes d'expansion industrielle qui inciteront davantage les fabricants à s'installer dans leur région, ainsi que des programmes en matière d'agriculture et d'élevage qui assureraient un revenu plus équitable et plus stable à nos agriculteurs. Ce sont là quelques-uns des objectifs que nous nous sommes assignés en ce début de législature.

Nous nous engageons à renouveler le fédéralisme. Nous voudrions que le gouvernement prenne des mesures concrètes pour montrer qu'il s'intéresse sincèrement à l'Ouest du pays. Notre constitution a fait preuve d'une remarquable souplesse au sein de la Confédération, nous sommes tous d'accord—me semble-t-il—pour reconnaître qu'elle doit être modifiée car elle ne convient plus à la réalité d'aujourd'hui. C'est là l'essentiel de la position du Québec.

Le fédéralisme devrait être renouvelé par des amendements constitutionnels de manière à permettre aux régions de répondre aux besoins de leur population, tout en conservant l'unité du Canada sous la direction d'un gouvernement central fort.

Des voix: Bravo!

M. Roche: On ne devra proposer aucune modification au système fédéral sans tenir compte de l'opinion des gens de l'Ouest. Le gouvernement de l'Alberta a déjà détaillé ses propositions dans un document intitulé «Harmony and Diversity», conçu pour fortifier l'unité nationale et permettre au système fédéral de remplir efficacement son rôle. Les auteurs du document proposent une nouvelle répartition des pouvoirs qui donne plus d'autorité aux provinces pour contrôler leurs ressources naturelles; qui leur permette aussi de percevoir elles-mêmes leurs impôts directs et indirects et qui fasse relever les domaines des communications, de la pêche, des transports et de la culture à la fois de la compétence fédérale et provinciale. Le gouvernement fédéral ne pourrait intervenir dans les domaines qui sont du ressort provincial que dans des limites bien définies. Le principe de la péréquation serait intégré à la constitution et les langues française et anglaise seraient reconnues comme langues officielles du Canada.

Le document publié par le Parti libéral du Québec intitulé «Une nouvelle fédération canadienne», c'est-à-dire le livre beige de M. Ryan, présente une analyse rationnelle et globale du dilemne actuel. Il mérite notre appui. Je ne souscris pas à tout ce qui y est énoncé mais j'estime que le document est au moins fondé sur le principe essentiel de l'égalité des deux peuples fondateurs et sur le respect de la diversité culturelle et régionale des Canadiens.

Il y a, bien sûr, des divergences entre les diverses propositions et les divers documents qui ont vu le jour, comme ceux du Canada West Foundation, de la chambre de commerce d'Edmonton, de la ville d'Edmonton et de la commission Pepin-Robarts, dont nous avons discuté à la Chambre l'automne dernier, mais ils partagent tous le même objectif de base, soit de réaliser un Canada fort et uni où il sera possible de négocier certains compromis. Cette volonté de négocier nous permettra de nous assurer que le gouvernement central a conservé la force et l'efficacité nécessaires pour régler des problèmes économiques et sociaux qui exigent une solution ferme au niveau national.

Un fédéralisme renouvelé permettra à toutes les régions du Canada de s'épanouir complètement et de profiter de toutes les possibilités que leur offre le pays. Nous pourrions consacrer beaucoup de temps à exposer et à explorer ces possibilités ici à la Chambre pour la gouverne de tous les Canadiens qui regardent ou qui lisent nos délibérations. Nous pourrions

peut-être alors les leur faire apprécier autant que nous qui traversons régulièrement le pays.

Nous avons besoin de mesures fermes en matière d'économie et d'énergie. Cela fait partie de notre lutte pour l'unité nationale. Rappelons-nous ce que disait le chef de l'opposition (M. Clark) dans le discours qu'il a prononcé il y a deux jours dans le cadre de ce débat. Il a alors déclaré:

> . . . l'importance du référendum ne saurait excuser des atermoiements en matière de politique économique, de politique énergétique ou de politique étrangère. En effet, tout retard à aborder ces graves problèmes ne pourra qu'aggraver les tensions qui existent au sein de la grande famille canadienne.

Des problèmes économiques graves contrôlent le pays au lieu que ce soit l'inverse. En dépit de leur situation économique solide et dynamique, les Albertains sont inquiets des tendances qui se dessinent dans les autres régions du Canada. Notre force dépend de celle de ces régions et nous comptons sur le gouvernement fédéral pour intervenir dans son champ d'influence.

L'Alberta préférerait que le gouvernement intervienne moins dans le domaine économique et qu'il laisse davantage d'initiative au secteur privé. Il faut mettre un frein aux dépenses gouvernementales excessives et aux mauvaises pratiques administratives et instaurer au pays un climat de confiance pour les investisseurs. Pour ce faire, il faut régler les problèmes des taux d'intérêt élevés, de l'inflation et de la dette nationale et élaborer une stratégie globale de développement industriel. L'Alberta est prête à faire sa part; d'ailleurs elle verse déjà 4 milliards de dollars par an sous forme de recettes pétrolières et gazières. Elle a consenti des prêts à six autres provinces à même le Fonds du patrimoine, contribuant ainsi à équilibrer la balance des paiements du Canada en réduisant les versements d'intérêts à l'extérieur du pays. En outre, le gouvernement de l'Alberta est disposé à accroître le montant disponible pour les prêts consentis aux provinces.

Un discours dans lequel on ne s'attacherait qu'aux problèmes économiques serait incomplet. Je voudrais parler un peu des problèmes sociaux. Tout comme nous ne devons pas nous laisser distraire de nos problèmes économiques par le problème de l'unité nationale, nous ne devons pas laisser ces deux types de problèmes nous détourner du grave problème social auquel nous sommes actuellement confrontés. La vague de changement qui déferle sur le monde contemporain démembre nos familles, ébranle notre économie, paralyse nos systèmes politiques, renverse nos valeurs tout en faisant germer les fondements d'une société plus équilibrée, plus sage et plus humaine, ce qui est paradoxal. Si vous voulez en savoir plus long à ce sujet, je vous conseille de lire «The Third Wave» d'Alvin Tofler. L'auteur y fait une analyse intéressante des changements qui se produisent dans le monde à l'heure actuelle.

La leçon que nous devons en tirer, c'est que dans notre société hypertechnologique, le progrès devrait être centré sur les valeurs de l'humanisme, de la personne et non pas seulement sur les valeurs économiques. Nous devons également nous préoccuper du milieu naturel, des relations sociales, de l'éducation. Voilà les problèmes qui inquiètent beaucoup les Canadiens ce soir.

Nous les députés, nous devons nous poser des questions très courageuses sur la qualité de la vie dans la société actuelle au cours de cette législature. Pourquoi avons-nous connu une recrudescence de la criminalité, de la violence, du divorce, du suicide, des avortements, de la toxicomanie et de l'alcoolisme au cours de la dernière décennie? En 1978, 140,000 Canadiens ont été victimes de délits violents. La proportion de divorces a doublé depuis dix ans. Au Canada, plus d'un mariage sur quatre est rompu par le divorce. Le suicide vient au deuxième rang dans les causes de décès parmi les Canadiens âgés de 15 à 34 ans. Je ne compte pas critiquer ce soir ces statistiques très compliquées et très significatives; je me contente de signaler à la Chambre la crise morale que nos traversons en plein milieu d'une économie en croissance. Les hommes politiques ne peuvent résoudre seuls ces problèmes, nous sommes les premiers à le savoir. Mais je pense qu'à l'heure actuelle tous les pouvoirs publics devraient faire preuve de plus d'initiative face aux problèmes sociaux qui nous assaillent.

Il faut se demander pourquoi il y a tant de pauvres dans notre société. Environ 24 p. 100 des familles canadiennes n'ont pas les moyens de se procurer le strict nécessaire, soit la nourriture, les vêtements et le logement. Les trois quarts de nos vieillards vivent avec des revenus inférieurs à 5,000 dollars par an. Les autochtones continuent de lutter pour obtenir leur part des avantages que procure notre mode de vie. Je vais maintenant reprendre un thème que j'ai exposé à plusieurs reprises depuis que je siège à la Chambre, soit la nécessité d'intégrer plus étroitement la planification économique et sociale faite à l'intention d'êtres humains qui sont l'objet de notre politique et non de simples statistiques nationales. Un Canada fort, uni et dévoué au bien-être économique et social de ses citoyens et des citoyens d'autres pays pourrait jouer un rôle plus prépondérant au sein de la communauté internationale. Je ferai en terminant, monsieur l'Orateur, quelques remarques à ce propos.

• (2110)

Une déclaration appuyant le boycottage des Jeux olympiques de Moscou serait actuellement un témoignage de leadership au sein de la collectivité internationale.

Des voix: Bravo!

M. Roche: En retardant cette décision, le gouvernement affaiblit simplement l'efficacité de la réaction. L'invasion soviétique de l'Afghanistan a été condamnée dans le monde entier. Un boycottage des Jeux olympiques serait la meilleure façon de manifester notre réprobation à l'Union soviétique sans recourir à une action militaire. Pourquoi donc ne prenons-nous pas cette initiative maintenant? Les Canadiens comptent sur la Chambre pour donner la réplique à l'invasion soviétique en Afghanistan. Dans le passé, la politique étrangère du Canada a sacrifié nos intérêts à long terme au profit des objectifs économiques à court terme.

Une autre publication que je recommande aux députés est le rapport de la commission Brandt. La commission Brandt a étudié durant deux ans le problème des relations nord-sud. C'est le meilleur document qu'on peut consulter actuellement pour voir sous leur vrai jour les problèmes et les solutions du dilemme nord-sud, le dilemme des pays nantis et des pays pauvres du monde. Il est intitulé «North-South: A Program for Survival» et il décrit l'ampleur des changements qui se produisent actuellement dans le monde ainsi que les dangers multiples qui nous menacent et les possibilités sans précédent qui s'offrent à nous dans un monde en ébullition.

Il faut adopter un nouveau mode de pensée afin de transformer nos intérêts mutuels avec les pays en voie de développement en une collaboration fructueuse qui accroîtrait les chan-

ces de parvenir à la stabilité et à la sécurité universelles et de répondre aux besoins des peuples de la terre. Pour le Canada, c'est là une voie à suivre et un devoir. Le Canada doit mettre au point une politique globale adaptée à l'évolution du monde. Une telle politique reposerait sur nos objectifs en matière d'investissements commerciaux, d'aide et d'immigration. La session spéciale de l'ONU sur la stratégie internationale de développement pour l'amorce de la troisième décennie de développement approche à grands pas. Quelle est la politique du gouvernement à cet égard? Que fait-on pour promouvoir une politique canadienne réaliste cohérente face au dialogue nord-sud? Une révision parlementaire de notre politique étrangère serait certes un bon début, monsieur l'Orateur. Notre parti préconise une telle démarche depuis quelque temps. Nous croyons que pendant les dix ans qui se sont écoulés depuis la révision totale de notre politique étrangère, tant de choses se sont produites qu'il faudrait un discours tout entier pour évoquer tout ce qui s'est passé au cours des années 70. Il est devenu si nécessaire de procéder à une telle réévaluation que le gouvernement serait bien avisé d'agir sans plus tarder dans ce domaine.

Je félicite le gouvernement d'avoir décidé de nommer un ambassadeur au désarmement. La course aux armements constitue la plus grande menace immédiate à la paix mondiale et une initiative canadienne énergique en ce domaine ne peut être que la bienvenue. La nomination d'un ambassadeur aidera à attirer l'attention du monde sur le désarmement et à convaincre l'opinion publique de la nécessité de s'attaquer à ce problème très concret. Nous sommes d'ailleurs confrontés à un dilemme. La sécurité a deux aspects. Nous devons honorer nos engagements envers l'OTAN et jouer notre rôle militaire en contribuant à la défense du monde occidental, mais nous devons parallèlement œuvrer au sein des organismes des Nations-Unies pour ralentir la course aux armements. Ces objectifs peuvent sembler contradictoires à certains, mais cela ne fait qu'illustrer le paradoxe de notre époque. Si nous voulons la paix dans le monde, telles sont les mesures que doit prendre le gouvernement.

Il convient également de louer ses initiatives face au sort cruel des réfugiés indochinois et des Cubains ayant cherché asile à l'ambassade du Pérou.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je pense qu'au cours de la présente législature nous devrions attendre de nos gouvernants qu'ils proposent des mesures qui répondent aux besoins énumérés par les administrateurs de l'Église Unie dans leur lettre adressée au premier ministre et rendue publique il y a à peine un jour ou deux; il s'agit là d'une lettre très importante dont je recommande la lecture à tous les députés. Je cite le passage suivant:

> Avec quelle urgence votre gouvernement agira-t-il et avec quelle priorité cherchera-t-il à remédier aux injustices observées actuellement tant au Canada qu'à l'étranger? Quel son l'accueil officiel rendra-t-il à l'oreille des réfugiés en quête d'asile canadien; des autochtones soumettant leurs revendications territoriales; des personnes à la retraite que l'inflation réduit à la pauvreté; des chômeurs et des inaptes au travail; des propriétaires que les taux sans précédent d'intérêt chassent de leur maison; et du nombre croissant des gens qui se demandent avec inquiétude si le Canada pourra jouir indéfiniment de la paix sociale et de la prospérité sans une mesure accrue d'indépendance économique?

Des voix: Bravo!

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que c'est hier que, siégeant encore en face, j'avais pris la parole, pour prononcer mon premier discours à la Chambre. Le 13 décembre dernier, soit il y a un peu plus de quatre mois, j'avais en effet participé au débat sur le budget. Plus tôt ce jour-là, je m'étais acheté une maison. Ce jour-là également je m'étais inscrit à un cours de français. Ayant prononcé mon discours, j'ai voté ce soir-là et le gouvernement est tombé.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Monsieur l'Orateur, sans doute avez-vous constaté qu'hier soir, j'ai voté pour la première fois depuis le début de la présente législature. J'ajouterai que je me suis également inscrit hier à un cours de français. Je prononce aujourd'hui mon discours. Il va sans dire que le premier ministre (M. Trudeau) ne m'a donné sa bénédiction qu'après que je me sois engagé sous serment à ne pas m'acheter de maison aujourd'hui!

En premier lieu, monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter madame le Président d'avoir été choisie pour diriger nos délibérations. Je tiens lui donner ainsi qu'à tous ceux qui sont appelés à occuper le fauteuil, l'assurance de ma loyauté et de mon appui aux importants principes qui régissent sa charge, et lui offrir mes meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

Il convient de féliciter nos collègues les députés de Rimouski (M^me^ Côté) et de Sudbury (M. Frith) pour avoir respectivement présenté et appuyé la motion d'Adresse en réponse au discours du trône et pour l'éloquence de leur présentation qui a donné le ton à l'ensemble du débat d'aujourd'hui.

Ma circonscription de Burin-Saint-Georges comprend 102 localités du sud et du sud-ouest de Terre-Neuve. Je veux remercier mes électeurs et tous ceux qui ont travaillé pour moi de leur appui le 19 novembre puis le 18 février. Je ferai de mon mieux pour exercer le mandat qui m'a été confié de travailler à la Chambre en collaboration avec tous les députés, dans l'intérêt de la population de Burin-Saint-Georges et de tous les Canadiens.

• (2120)

Puisque nous parlons du 18 février, permettez que je vous rappelle un fait ou deux qui nous ont sûrement tous impressionnés ce soir-là. Celui qui est actuellement le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) avait, dans un discours rempli de dignité et de magnanimité, concédé la défaite de son gouvernement. Je pense que son discours a fait honneur à tous les Canadiens et je veux l'en féliciter sincèrement.

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Si l'attitude de l'ancien premier ministre, le député de Yellowhead, a constitué l'un des points forts de la soirée des élections, c'est sûrement son ministre des Finances, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), qui en a fourni le point faible. Je ne cherche nullement à porter atteinte au chef de l'opposition. Je suis sûr que le député de Saint-Jean-Ouest représente pour lui un aussi grand embarras que pour tous les Terre-Neuviens et tous les députés de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Le soir des élections, le député de Saint-Jean-Ouest a voulu faire peur à tout l'électorat canadien quand il a parlé à la télévision, et a mis en cause l'intégrité de plus de la moitié des députés de la Chambre. Cette insolence ne peut

passer inaperçue. Venant du ministre des Finances du Canada, elle était d'autant plus répréhensible et inattendue. Je sais que le député était extrêmement tendu ce soir-là, mais maintenant qu'il a retrouvé et son équilibre et ses esprits—je dois dire qu'il me paraît maintenant aussi normal qu'il l'a toujours été—et puisque les circonstances sont maintenant moins dramatiques, je l'invite, que dis-je, je l'exhorte à s'excuser auprès de la Chambre et de l'électorat canadien pour sa sortie du soir des élections. La chose ne peut être passée sous silence et je l'invite à faire amende honorable et à la faire sans tarder.

Tout comme le chef de l'opposition et le député de Saint-Jean-Ouest m'ont inspiré ce soir-là des sentiments de fierté d'une part, de dégoût et de pitié, de l'autre, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a, pour sa part, . . .

Mme Mitchell: Bravo!

M. Simmons: Je pensais bien que ma collègue de Vancouver applaudirait. Eh bien, c'est le chef du Nouveau parti démocratique qui m'a permis de me détendre en riant un peu pendant la campagne. Tous les soirs, il présentait à la télévision ses solutions aux problèmes du jour. Un soir, il réglait le problème de l'inflation, le lendemain il avait un remède miracle pour les taux d'intérêt élevés et le surlendemain, le problème de l'énergie cédait devant son implacable intelligence. Il a continué ainsi pendant toute la campagne.

Un président américain, M. Franklin Roosevelt, s'était engagé à remplir ses promesse dand les 100 jours suivant son accession au pouvoir. Notre regretté premier ministre, M. Pearson, avait parlé de 60 jours. C'était deux tortues à comparer à notre ami d'Oshawa. Au rythme effrené auquel il guérit les maux de la nation, s'il était premier ministre, il pourrait facilement vous donner le royaume d'Utopie d'ici la fin du mois. C'est le saint patron des solutions instantanées. Les remèdes qu'il a proposés pendant la campagne étaient tellement miraculeux que je me suis demandé s'il y survivrait. A la vitesse à laquelle il réglait les problèmes du pays, j'étais certain qu'avant la fin de la semaine, faute d'autres mondes à conquérir, il n'aurait plus, comme Alexandre, qu'à s'asseoir et à pleurer jusqu'à ce que mort s'en suive.

Puis, alors que la situation paraissait désespérée pour notre grand saint patron canadien, une libérale—qui d'autre?—est venue à sa rescousse. Même si c'est une libérale échappée du troupeau, l'ancienne représentante libérale de Northumberland, actuellement député néo-démocrate de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett), est venue se ranger derrière son chef et c'est tout à son honneur, mais pas au sien. «Comptez sur moi pour vous remettre à votre place, cher chef», ce qu'elle a été obligée de faire pendant la campagne. Elle l'a fait dans l'intérêt du libéralisme, vous comprenez. Les députés se souviendront certainement de l'incident. Je sais que les néo-démocrates n'aiment pas en entendre parler. Cela leur fait mal, mais c'est arrivé et parlons-en. Notre saint patron des solutions instantanées venait d'administrer sa potion quotidienne à la nation malade. Le problème, ce soir-là, c'était l'agression russe en Afghanistan. Comme remède, il proposait une intervention militaire.

Mme Mitchell: Vous auriez mieux fait de l'écouter.

M. Simmons: Oh, je n'ai pas seulement à écouter passivement. Je puis donner à l'honorable représentante les coupures de presse et les citations exactes des propos tenus par son chef sur la nécessité de recourir à la force des armes au besoin. Il allait appuyer M. Carter jusqu'au bout, si le député s'en souvient, jusqu'à la force armée s'il le fallait. L'honorable représentante n'est sans doute pas plus d'accord maintenant qu'elle ne l'était durant la campagne, et voilà pourquoi ce que j'ai à dire en ce moment, c'est la vérité vraie.

Une voix: Finissez-en.

M. Simmons: Son remède, c'était la force des armes. Son remède à lui, mais il ne s'est pas donné la peine de consulter la bonne dame de New-Westminster-Coquitlam. Il aurait même oublié à ce qu'on me dit de consulter son parti. C'est là qu'elle a bondi. «Il ne parle pas en mon nom, a-t-elle dit, ni en celui du caucus, ni en celui du parti». Voilà ce qu'elle a dit textuellement, voilà ce qu'elle a dit deux semaines seulement avant les élections. Je veux parler du député de New-Westminster-Coquitlam.

M. Crosby: Elle ne l'a pas dit assez haut.

M. Simmons: Oh, elle l'a dit bien assez haut, mais ce qui s'est passé, je le dis à mon ami de Halifax qui se trouve dans l'opposition officielle, ce n'est pas qu'il a eu l'oreille dure, mais plutôt que le réseau NPD a bien travaillé ce soir-là.

Une voix: Qu'entendez-vous par là?

M. Simmons: Je parle du réseau NPD, celui qui a si bien travaillé au cours de l'élection partielle de Burin-Saint-Georges, en novembre dernier. Radio-Canada, pour le cas où mon honorable ami n'aurait pas compris.

M. Blackburn: Continuez votre discours.

Une voix: Qu'est-ce que vous fumez, Roger?

M. Simmons: Comme ils sont doux, ce soir, monsieur l'Orateur!

Je ne m'étonne pas que, mardi de cette semaine, dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, le chef du Nouveau parti démocratique ne se soit pas montré si belliqueux. Ce n'était plus l'épervier d'il y a moins de trois mois. Il nous parle maintenant de la quantité de riz qu'il pourrait acheter avec le prix d'un F-18A. Comme chaque fois qu'il y a un problème, il a réglé la question en un jour. Comment est-il sorti de ce dilemme du beurre ou des canons? A sa façon habituelle, en se prononçant pour et contre.

Mme Mitchell: Et vous, vous êtes pour quoi?

M. Simmons: Je vais le dire dans un instant à l'honorable représentante.

En janvier, le chef du Nouveau Parti démocratique demandait des canons. En avril, il demande du beurre.

M. Blackburn: Non, du riz.

M. Simmons: Oh, que c'est beau de voir les deux côtés de la médaille . . . militaire. D'ailleurs, il n'y a pas grand risque à conseiller en même temps pour et contre, quand on sait que les conseilleurs ne sont pas les payeurs!

Des voix: Bravo!

● (2130)

M. Simmons: Quoi qu'il en soit, je suis ravi que le député d'Oshawa soit sorti assagi de l'expérience que son amie, le député de New Westminster-Coquitlam lui a fait vivre au cours de la campagne. Il s'en est trouvé assagi. Il se trouve maintenant heureux du côté de l'humanité et de la compassion,

ce qui est un très bon parti. Je remercie notre libérale en exil de l'avoir remis sur le droit chemin.

M. Knowles: Cela ressemble à de la jalousie.

M. Simmons: Tout comme ce député, nous, les ministériels, nous inquiétons aussi vivement de la situation internationale actuelle. C'est pourquoi le gouvernement a annoncé dans le discours du trône son intention de nommer un ambassadeur chargé du désarmement, ce qui concrétiserait l'inquiétude que nous cause la proportion élevée des rares ressources mondiales qui sont affectées au matériel militaire tandis que les besoins de l'humanité sont en grande partie négligés.

Cela m'amène à parler de ceux qui au Parlement, à la différence du député d'Oshawa et de sa joyeuse bande de disciples, ont eu l'occasion de joindre le geste à la parole, ceux qui ont eu en mains, bien que très peu de temps, les rênes du pouvoir. Depuis le peu de jours que nous sommes ici depuis le début de la présente session, il devient de plus en plus évident que les conservateurs n'ont pas appris grand-chose pendant le peu de temps qu'ils ont été au pouvoir même si, d'autre part, ils ont gouverné le pays assez longtemps pour lui faire du tort. Le très honorable chef de l'opposition nous a morigénés ces deux ou trois derniers jours tantôt ici à la Chambre, tantôt à la télévision. Il nous a reproché assez ouvertement de n'avoir pas présenté de budget, dès la première semaine de session du Parlement et à peine six semaines après l'assermentation du gouvernement.

Une voix: Votre microphone ne fonctionne pas.

Une voix: Donnez-lui une minute de plus.

M. Simmons: Merci.

Une voix: Il a eu assez de temps.

M. Simmons: Que dire de l'est du Canada? Ne vous inquiétez-vous pas de cela?

Une voix: Oui, nous nous en inquiétons très vivement.

Une voix: L'Est a besoin d'aide, c'est certain.

Une voix: Il n'y a que six mois qu'il est arrivé à la Chambre des communes et il rugit déjà comme un lion.

M. Simmons: Le chef de l'opposition nous reproche de n'avoir pas présenté de budget pendant la première semaine de la législature, c'est-à-dire six semaines après l'arrivée au pouvoir du gouvernement. A-t-il mauvaise mémoire ou se contente-t-il d'oublier ce qui l'arrange? Le gouvernement conservateur qu'il dirigeait a attendu cinq gros mois avant d'accepter de faire face au Parlement et neuf semaines de plus avant de présenter son budget.

Le chef de l'opposition est peut-être d'accord avec la théorie tellement populaire au Canada et exprimée de façon si éloquente par son ministre des Finances pendant la campagne électorale, selon laquelle les libéraux sont plus compétents lorsqu'il s'agit de gouverner le Canada. Est-ce pour cela que le chef de l'opposition insiste pour que le gouvernement actuel prenne moins du tiers du temps que son propre gouvernement a pris pour présenter son budget? S'il a lui aussi la langue forcée—je veux dire la langue fourchue . . .

Une voix: La langue forcée?

M. Simmons: C'est le député d'Oshawa qui a la langue forcée. Quant au député de Yellowhead, il a peut-être la langue fourchue. Si tel est le cas, le moins qu'il doive faire, c'est d'apprendre à en tirer parti.

Une voix: Quelle aigreur!

M. Simmons: Si l'on songe au budget que le gouvernement conservateur a enfin présenté, les cinq longs mois qu'il a mis à accoucher de ce budget et ensuite les neuf autres semaines, c'était un charme comparativement à la réalité. «Un petit mal pour un grand bien», c'est en ces termes que le ministre conservateur des Finances s'exprimait, ou différemment: «Je suis certain de pouvoir guérir un malade dès que j'aurai terminé son autopsie».

Une voix: Le malade est mort.

M. Simmons: Ne faut-il pas s'étonner que le très honorable député de Yellowhead et ses collègues soient retournés, par la grâce de la population canadienne, du côté de l'opposition?

Une voix: Très original.

M. Simmons: J'en viens maintenant, monsieur l'Orateur . . .

Des voix: Enfin!

M. Simmons: J'en viens maintenant au problème le plus grave auquel doit faire face notre pays . . .

Des voix: Le gouvernement libéral.

M. Simmons: . . . sa survie en tant que pays. Je ne me suis jamais senti aussi fier d'être Canadien ni plus à l'aise ici dans notre pays que lorsque le très honorable premier ministre a prononcé son discours à la Chambre mardi.

Des voix: Bravo!

M. Simmons: De façon plus qu'éloquente, il a détaillé pour nous l'essence même de la confédération et a fait part de l'urgente nécessité de maintenir ce pacte fédératif quoique bien sûr sous une forme renouvelée qui tienne compte des réalités et des exigences actuelles.

[*Français*]

Je ne suis pas né Canadien. Ma patrie était le dominion de Terre-Neuve qui a été une nation souveraine pour plus de 100 ans avant 1949, alors que Terre-Neuve s'est jointe à la Confédération canadienne. Je me souviens de la campagne menée pour que Terre-Neuve se joigne à la Confédération et aussi des référendums. Je me souviens de l'angoisse, de l'amertume et de la crainte. Mon père qui est maintenant âgé de 75 ans, bien qu'il ait voté en faveur de la Confédération se considère premièrement comme Terre-Neuvien, mais il est aussi très fier d'être Canadien. Mon père ainsi que beaucoup d'autres personnes de Terre-Neuve qui se souviennent des événements qui ont précédé 1949 ont découvert qu'il est possible d'être Terre-Neuvien et Canadien du même coup. Et je vais dire pourquoi.

Lorsque Terre-Neuve est devenue membre de la Confédération, nous n'avons ni abandonné, ni supprimé, ni liquidé notre souveraineté. Plutôt, nous l'avons agrandie, nous l'avons mise à l'œuvre, nous l'avons fait travailler afin de diriger nos aspirations vers une liberté économique et culturelle. Et nous avons réussi.

Liberté est un mot qui ne veut rien dire s'il n'y a pas de marché pour vendre les denrées, si l'on n'a pas de travail, si on risque de perdre son patrimoine, sa culture, parce que l'on est trop préoccupé par des questions financières personnelles. Notre culture et notre patrimoine représentent des biens précieux pour nous Terre-Neuviens, et aujourd'hui nous sommes témoins d'un épanouissement que nous ne connaissions pas dans les années 40, et tout ceci est possible parce que nous faisons maintenant partie du Canada.

A Terre-Neuve et au Labrador, notre culture et notre liberté économique se sont remarquablement épanouies depuis 1949 et ce à cause de la Confédération. Nous sommes la seule province canadienne qui ait négocié son union avec le Canada au cours du présent siècle. Malgré tout après une alliance de 31 ans, nous croyons que cette union doit être améliorée. Alors nous ne sommes pas surpris que les gens du Québec, une des provinces fondatrices de la Confédération, demandent que l'on examine de plus près les termes de la Confédération après 113 ans. Il n'y a pas une province au Canada qui soit d'accord pour que la Confédération continue comme nous la connaissons présentement. Tous les partis politiques de la Chambre ont fait connaître publiquement leur désir de voir la Confédération améliorée, rénovée. Et notre premier ministre (M. Trudeau) nous a indiqué que lui et le gouvernement sont d'accord et impatients de travailler à cette fin.

● (2140)

[*Traduction*]

Aucune province ne se contentera de la Confédération telle qu'elle existe à l'heure actuelle, qu'il s'agisse des provinces de l'Ouest dont on a parlé il y a quelques minutes, du Québec, de Terre-Neuve et du Labrador, ma propre province, ou de n'importe quelle autre. Je crois que tout le monde est à peu près d'accord là-dessus, tant à la Chambre que partout au pays, quelles que soient les divergences politiques. Comme le premier ministre l'a répété encore une fois mardi, notre parti est prêt à se mettre au travail. C'est pourquoi il est impensable que le «oui» triomphe lors du référendum québécois. C'est impensable parce que ce serait contraire aux intérêts du Québec, à ceux de Terre-Neuve et du Labrador et à ceux de toutes les autres provinces et de tous les Canadiens.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, je tiens à demander à mes concitoyens canadiens du Québec de donner une victoire triomphale au «non» le 20 mai prochain parce que seul un «non» lancera non seulement le Québec, mais aussi ma province et tout le pays sur la voie du fédéralisme renouvelé et amélioré. Je vous remercie.

Des voix: Bravo!

M. John Thomson (Calgary-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord vous demander de transmettre à M^me^ le Président mes meilleurs vœux et mes félicitations à l'occasion de sa nomination à cette haute fonction de Président des Communes. Bien que je ne sois membre de la Chambre que depuis mai dernier, j'ai pu me rendre compte des difficultés de sa tâche, de l'intégrité et du courage qu'elle exige.

Je vais m'efforcer de communiquer à la Chambre ce soir les sentiments de mes concitoyens de l'Alberta et surtout ceux de mes électeurs de Calgary-Sud sur l'unité nationale. Le référendum au Québec et la possibilité que les Québécois décident de se séparer du reste du Canada préoccupent les gens de Calgary-Sud. Ils souhaitent sincèrement que le pays reste uni.

Des voix: Bravo!

M. Thomson: Je ne prétends pas exprimer les préoccupations des Québécois dans le débat sur l'unité nationale; je dirai simplement que mes mandants rejettent la thèse de la souveraineté-association. Il est également important de dire aux Québécois que les Albertains souhaitent de tout leur cœur que les Québécois optent pour demeurer au sein de la confédération. Les Albertains s'inquiètent pour l'avenir du Canada. Le gouvernement fédéral les déçoit, mais ils restent fidèles au Canada et ils veulent résoudre leurs griefs dans le contexte confédératif. Le mouvement en faveur de la séparation de l'Ouest n'a pas beaucoup d'adeptes.

Le premier ministre (M. Trudeau) a dit dans son discours que les députés ne devraient pas s'opposer sur la question des intérêts régionaux, mais seulement sur les divers moyens de travailler au bien du pays dans son ensemble. Je suis certain que chaque député veut autant que lui servir le Canada.

A mon avis, personne ne conteste que la Chambre doive représenter la volonté nationale et les intérêts de la nation. Pourtant, monsieur l'Orateur, si je ne me fais pas le porte-parole des aspirations régionales de l'Alberta et de mes commettants de Calgary-Sud en ce qui concerne les questions qui sont de compétence fédérale, qui donc défendra ces aspirations?

Dans notre régime électoral fédéral actuel, il serait certes déraisonnable que j'accepte le point de vue selon lequel les deux provinces les plus peuplées du Canada représentent à elles seules la volonté nationale ou l'intérêt national.

Le premier ministre a parlé du sentiment d'appartenance et de l'amour du pays. Je suis convaincu que chaque Canadien aime profondément le Canada à sa manière, même s'il exprime ce sentiment d'une manière différente de celle de ses compatriotes.

J'ai parlé de la frustration qui règne aujourd'hui en Alberta. Dans Calgary-Sud, ces préoccupations, ces frustrations et cette hostilité même s'expriment très ouvertement et presque quotidiennement. Ce qui me laisse songeur, ce que les Albertains n'arrivent pas à comprendre, c'est le manque de compréhension de la part des Canadiens de l'Est du génie et des possibilités d'avenir de l'Ouest canadien. Nous n'avons pas réussi à nous faire comprendre des Canadiens de l'Est.

Le premier ministre a déclaré à plusieurs reprises qu'il ne comprenait pas l'Ouest, et cela est malheureusement évident si on en juge par les paroles et les gestes de son gouvernement qui semblent conçus expressément pour s'aliéner les Canadiens de l'Ouest. Permettez-moi de donner deux exemples des antagonismes créés par le gouvernement: les installations du terminus de Prince-Rupert et la dénonciation de l'entente sur les prix du pétrole extrait des sables bitumineux. Certes, cette entente demandait-elle peut-être à être modifiée. Peut-être ne faudrait-il pas que Syncrude et Sundor fasse payer pour le pétrole le prix exorbitant du cours mondial. Mais il faut reconnaître que ces décisions ont été prises de manière unilatérale sans que le gouvernement fédéral consulte les intéressés. Peut-on parler

de consultation dans le cadre de l'entente sur la fixation des prix du pétrole extrait des sables bitumineux quand le gouvernement se contente de passer un coup de téléphone une heure avant d'annoncer sa décision à la presse? Peut-on parler de consultation dans de telles conditions?

● (2150)

L'adoption du système métrique et les intrusions du gouvernement fédéral dans les domaines du logement et de la santé sont d'autres exemples de décisions qui ont contribué à aliéner les Canadiens de l'Ouest pour ne citer que ceux-là. Le «gel» du prix du pétrole national en 1973 et les nombreuses interventions du gouvernement dans le domaine du pétrole et du gaz sont aux yeux des habitants de l'Ouest autant d'entorses à leurs intérêts. Les Albertains et notamment ceux de la génération précédant la mienne sont très fiers du Canada. Je ne veux pas dire par là qu'ils en sont plus fiers que le député de Terre-Neuve ou les députés des autres provinces de notre pays. J'essaie simplement de dire que les Albertains ont le sentiment d'appartenir à quelque chose qu'ils ont construit eux-mêmes avec très peu d'aide du reste du Canada. Ces hommes et ces femmes qui n'ont compté que sur eux-mêmes ont su développer leur autonomie. Ils ont de l'initiative et sont terriblement indépendants. Ils ressentent profondément la lourde main du gouvernement.

Les agriculteurs et les éleveurs de l'Alberta sont amers parce qu'on ne les a pas aidés au milieu des années 20 et des années 30, quand les temps étaient difficiles, quand ils avaient peine à vendre leurs produits et que la sécheresse de ces années-là détruisait beaucoup de leurs récoltes. Ces gens-là ont le sentiment qu'on les a laissés se débrouiller seuls durant les années de la crise, que le gouvernement central est très rarement intervenu en leur faveur.

Depuis quelques années, les moyens de transport et de manutention des grains ne sont pas à la hauteur de l'abondance céréalière qu'a connue l'Ouest canadien. Les structures douanières et les tarifs-marchandises ont systématiquement désavantagé l'ouest du Canada. Les Albertains estiment qu'on les a oubliés, et comme les Canadiens de l'Ouest ont commencé à goûter la prospérité grâce à leurs richesses naturelles et à l'agriculture, ils voient alors que le gouvernement central et les canadiens de l'Est essaient de leur voler ce qu'ils ont acquis à la sueur de leur front. Ils estiment que la règle du jeu a changé au beau milieu de la partie.

Les Canadiens de l'Ouest sont également fermement convaincus d'être victimes d'une injustice lorsqu'on leur demande de payer au prix mondial les produits fabriqués dans l'Est qui sont protégés par des barrières douanières alors qu'on les empêche de vendre leurs ressources et leurs récoltes au-dessous du prix mondial. Depuis 1947, année où l'on a découvert le gisement pétrolier Leduc, l'Alberta a fait des pas de géant, en grande partie grâce à la force de son industrie pétrolière et gazière. J'ai eu la chance de participer à ce développement économique et je peux dire que les investisseurs de l'Est n'ont pas voulu aider à le financer si bien que les compagnies de prospection pétrolière et gazière ont dû chercher des investisseurs aux États-Unis. C'est là une des nombreuses causes du sentiment d'hostilité qui règne actuellement en Alberta. Doit-on s'étonner qu'une grande partie de l'industrie pétrolière et gazière soit entre des mains étrangères?

Fait ironique, beaucoup de nationalistes en matière d'économie n'apprécient pas cette propriété étrangère et, pourtant, n'eussent été ces investisseurs étrangers, nous ne jouirions pas des avantages que nous procurent aujourd'hui les ressources pétrolières et gazières de l'ouest du Canada. Il est ironique en outre, à mon avis, que nous éprouvions aujourd'hui au Canada un sentiment de nationalisme économique. Je ne comprends pas non plus pourquoi le discours du trône a fait état de l'intention du gouvernement de racheter l'emprise étrangère à un moment où le Canada fait face à une pénurie cruciale de capitaux nécessaires pour lui permettre d'atteindre l'autosuffisance en matière d'énergie.

Le gouvernement libéral ou, quant à cela, n'importe qui d'autre, croit-il vraiment que le Canada dispose bel et bien des ressources nécessaires pour financer son autarcie énergétique? Non, honorables collègues, nous n'avons pas ces ressources. Il est faux de faire croire le contraire aux Canadiens. Beaucoup de nos concitoyens de l'Est croient que l'Alberta est avare et qu'elle se montre peu raisonnable dans ses exigences relatives au prix du pétrole et du gaz. Les ressources gazières et pétrolières de l'Alberta s'épuisent rapidement. D'ici dix ans, notre capacité de production diminuera de plus de la moitié. L'Alberta dispose de fort peu de temps pour diversifier son économie afin que les générations à venir puissent vivre dans une prospérité égale à celle dont nous jouissons aujourd'hui. Notre production aura diminué de moitié dans dix ans. Je n'exagère pas. Ce sont des faits connus énoncés par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les députés de tous les partis présents à la Chambre les connaissent bien.

L'Alberta ne se montre pas, ne s'est jamais montrée inflexible quand à l'établissement des prix de son pétrole et de son gaz naturel comme certaines personnes voudraient nous le faire croire. L'Alberta a consenti une subvention sans précédent au reste du Canada si l'on considère la différence entre le prix mondial du pétrole et celui que paie les Canadiens. Le montant global de cette subvention consentie depuis 1973 est de l'ordre de 15 milliards de dollars. L'accord conclu entre le gouvernement conservateur et l'Alberta aurait assuré aux Canadiens une autre subvention supplémentaire dont le total calculé pour les cinq prochaines années se serait élevé à presque 20 milliards de dollars.

Il y a quelques autres points de la question de l'énergie que j'aimerais porter à l'attention des députés, plus particulièrement au sujet des prix du pétrole. Le ministre fédéral de l'Énergie a mentionné hier dans son discours que l'ancien gouvernement conservateur aurait laissé l'OPEP fixer les prix du pétrole au Canada. Cela est inexact, monsieur l'Orateur, La formule que notre gouvernement avait fait adopter aurait finalement accroché les prix pétroliers canadiens à un niveau égal à 85 p. 100 du prix pondéré pratiqué aux États-Unis, celui qu'on appelle là-bas le «Chicago Composite Price». Il n'y a aucun rapport avec le prix OPEP, actuel ou futur. Le ministre a dit ensuite que le gouvernement fédéral perd ce que l'OPEP gagne. La raison en est bien simple. Elle tient au fait qu'en vertu de la politique énergétique libérale adoptée en 1975, il verse au consommateur canadien une subvention égale à l'écart qui existe entre le coût du pétrole importé et le prix du pétrole national. En d'autres termes, le gouvernement libéral a décidé de financer cette subvention par le déficit budgétaire.

Voilà en quoi le gouvernement fédéral perd ce que l'OPEP gagne.

Le gouvernement libéral a décidé de propos délibéré d'endetter les générations futures de cette subvention, de l'écart qui existe entre le prix du pétrole importé et celui du pétrole national. Notre gouvernement à nous, le gouvernement conservateur, voulait soumettre les Canadiens à la vérité des prix du pétrole d'importation. Il voulait mettre ce pétrole à la charge des Canadiens qui l'utilisent aujourd'hui non à celle de nos enfants.

● (2200)

Un autre point sur lequel bon nombre de Canadiens se trompent, je pense, c'est qu'ils croient que les prix de l'OPEP sont encore fixés par un cartel et que ce prix n'a aucun rapport avec la valeur du pétrole sur le marché.

Je vois qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur, mais je pourrais peut-être finir ce paragraphe-ci. Permettez-moi seulement de finir mon paragraphe . . .

Des voix: Dix heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je regrette d'interrompre le député de Calgary-Sud (M. Thomson), mais d'après ce que j'ai entendu, il n'a pas obtenu le consentement de la Chambre pour terminer son paragraphe.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES POSTES—LE SERVICE POSTAL RURAL LE SAMEDI

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Monsieur le Président, je voudrais remercier le ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes (M. Ouellet) de ses réponses à ma question, ce matin, au sujet du service des Postes.

[*Traduction*]

J'ai été heureux ce matin d'entendre le ministre dire qu'il n'a pas l'intention de réduire le service postal du samedi dans les régions rurales. J'ai été d'autant plus heureux qu'il a ajouté que c'était la politique du gouvernement. Beaucoup de mes collègues et moi-même avons reçu de nombreuses protestations à l'égard de la politique proposée par le gouvernement conservateur.

Permettez-moi, pour commencer, de donner plusieurs des raisons pour lesquelles mes commettants trouvaient inacceptables les propositions de l'ancien gouvernement. Ma circonscription compte 34 municipalités ainsi que de nombreux villages et collectivités rurales non incorporés qui souffriraient des effets de toute réduction du service postal du samedi.

Mais avant de continuer, j'aimerais remercier mon collègue, le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker), notre critique en matière postale, qui m'a encouragé à exposer les inquiétudes de mes commettants au sujet de leur service postal.

Les services postaux sont, dans ma circonscription, un service public vital, M. l'Orateur. Ils constituent un élément moteur et non pas un élément accessoire dans un rouage. De même l'ouverture des bureaux de poste le samedi, joue le rôle de courroie de transmission dans les rouages économiques des régions rurales. Si le bureau de poste ferme ce jour-là, les habitants de ces secteurs se rendront à la ville la plus proche où il y a un bureau de poste auxiliaire. Ils en profiteront aussi pour faire toutes leurs courses là-bas et non plus dans les petits villages. Si l'argent s'en va des villages les emplois vont eux aussi s'en aller.

Les journaux hebdomadaires souffriront également de cette situation. Dans ma circonscription, de nombreux journaux paraissent vers la fin de la semaine. Si les journaux ne sont pas distribués le vendredi, ils n'atteindront pas leurs lecteurs avant le lundi. Cela veut dire qu'il ne servira à rien aux petits commerçants de passer des annonces le jour où les gens sont nombreux à venir en ville.

Le service postal dans les circonscriptions rurales est la courroie de transmission des rouages de la vie rurale. Pour bien des gens de la campagne, le bureau de poste constitue le seul lien avec le gouvernement fédéral. C'est bien plus qu'un comptoir de timbres et qu'une boîte aux lettres, puisque c'est au bureau de poste qu'ils trouvent les formulaires de déclaration d'impôt, les formulaires de demande de passeports, ainsi que les renseignements concernant les programmes du gouvernement.

J'ajouterai que les bureaux de poste sont souvent le moyen des activités sociales. Dans ma circonscription, les maîtres de poste sont des chefs de file. Ils sont dévoués à leur tâche. Ils savent qu'ils rendent service à la population. Ils offrent un service chaleureux qu'on ne trouve pas dans les grands centres dépersonnalisés. C'est le samedi qu'ils sont souvent le plus occupés.

Selon un article paru dans le *Journal* du 15 février 1980, le précédent ministre des Postes aurait déclaré qu'il songeait à fermer les bureaux de poste le samedi par souci d'économie. En fait, le gouvernement précédent avait fermé les bureaux de poste de Pembrooke et de Peterborough sur une base expérimentale. Certaines des lettres que j'ai reçues de mes commettants illustrent bien la façon dont le peuple a réagi au projet du gouvernement précédent. Plus précisément, par exemple, M. Drebinsky, secrétaire-trésorier de la municipalité rurale de Gilbert Plains, m'a écrit ce qui suit:

> Le président du conseil et le conseil de la municipalité rurale de Gilbert Plains s'opposent énergiquement à la proposition. L'idée est peut-être bonne pour les grands centres, mais on ne fera que réduire encore davantage les activités économiques dans les petites localités si l'on y ferme les bureaux de poste le samedi.

Il ajoute plus loin:

> Il doit exister d'autres moyens de réduire les dépenses des Postes. Veuillez transmettre nos objections aux autorités du mieux possible.

De même, monsieur l'Orateur, le maire et le conseil du village de Gilbert Plains ont communiqué la résolution suivante:

Attendu que le ministère des Postes projette la fermeture, le samedi, de tous les services postaux des villages du Canada;

Attendu que le conseil du village de Gilbert Plains estime que cette mesure nuira au bien-être économique de cette collectivité et menacera la survivance de toutes les petites localités,

Et attendu que le conseil du village de Gilbert Plains est d'avis que tous les services n'ont pas qu'une seule valeur pécuniaire comme semble le donner à entendre le ministère des Postes;

En conséquence qu'il soit résolu que nous prions nos représentants locaux auprès des gouvernements provincial et fédéral d'intervenir et de mettre un terme aux agisements de Postes Canada qui font tant de tort aux petites localités comme la nôtre.

● (2205)

De même, monsieur l'Orateur, le président et le conseil de la municipalité rurale d'Ochre River ont adopté une résolution qui dit:

Attendu que la fermeture du bureau de poste le samedi causera un problème sérieux aux petites localités, à la fois aux entreprises et en ce qui a trait au service de commandes par catalogue;

Et attendu qu'une décision dans ce sens précipitera la disparition des petites localités ainsi que le dépeuplement des régions avoisinantes;

En conséquence qu'il soit résolu que nous protestons énergétiquement contre la fermeture du bureau de poste le samedi.

Le secrétaire-trésorier du village de Minitonas, M. Bruce, écrit au nom de ce village du nord de ma circonscription:

Le service du courrier est vital à l'économie des petites localités. Je ne peux dire combien de personnes viennent chercher leur courrier à la ville le samedi. Il ne serait probablement pas possible d'établir un chiffre exact. L'important, cependant, c'est que pendant qu'ils sont en ville, les campagnards en profitent pour faire quelques emplettes. Les commerçants en profitent donc. Si on ferme les bureaux de poste, une partie de l'argent qui est habituellement dépensée ne le sera pas et l'économie de la ville en souffrira.

Ma circonscription s'étend sur une distance d'environ 200 milles du nord au sud. Certains électeurs du sud de ma circonscription m'ont écrit pour se déclarer opposés au projet de fermeture des bureaux de poste, M^me^ Ed Rempel, secrétaire-trésorière de Plumas, écrit:

C'est une mauvaise idée. Certaines personnes ne viennent en ville que le samedi pour faire leurs achats pour la semaine, elles viennent chercher le courrier et régler d'autres affaires.

Les quotidiens sont distribués par la poste. Ils arrivent un jour en retard pour le moment, ce qui veut dire que les lecteurs ne recevraient pas le journal du vendredi avant lundi. Nous, les membres du comité de Plumas, nous jugeons impossible de fermer le bureau de poste le samedi.

Le courrier arrive déjà assez lentement maintenant. Pourquoi le retarder encore davantage?

Je partage les soucis de mes collègues des campagnes également. Ainsi, mon voisin du côté ouest, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a dernièrement envoyé un questionnaire. La circonscription de Yorkton-Melville est une circonscription rurale qui ressemble beaucoup à celle de Dauphin. Les gens ont envoyé des cartes pour dire qu'ils étaient en faveur du maintien du service postal le samedi dans les campagnes. Dans les neuf jours, le député a reçu plus de 500 réponses manifestant l'opposition des citoyens au projet de fermeture des bureaux le samedi. Il a reçu immédiatement plus de 500 réponses signées. Bien des signatures sont celles d'hommes et de femmes mariés et des membres d'une même famille. Je remercie mon collègue de m'avoir permis d'apporter ces réponses à la Chambre ce soir pour vous les montrer, monsieur l'Orateur.

Mais Yorkton-Melville n'est pas la seule circonscription à être touchée. Bon nombre de mes collègues d'autres circonscriptions comme celles de Prince-Albert, de Humboldt-Lake Centre, de Battlefords-Meadow Lake, Kootenay-Ouest, de Mission-Port Moody de même que celle de Selkirk-Interlake, m'ont également fait part de leurs inquiétudes.

Pour terminer, je veux remercier de nouveau le ministre de la réponse qu'il m'a fournie ce matin. Je le remercie également de m'avoir répondu sans détours. Qu'il sache cependant que nous, les élus du peuple, allons le contraindre à tenir parole tout comme nos commettants qui nous ont demandé de soulever cette question.

Mlle Aideen Nicholson (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, les Postes canadiennes ont toujours joué un rôle important dans l'évolution socio-économique de notre pays et les Postes continuent de jouer un rôle essentiel dans la vie quotidienne de tous les Canadiens. Pour cette raison, le ministre des Postes (M. Ouellet), répondant ce matin à la question que lui avait posée le député de Dauphin (M. Lewycky), a voulu non seulement rassurer les députés, mais aussi garantir aux Canadiens qui habitent les régions rurales qu'aucune décision unilatérale ne sera prise concernant les livraisons du courrier le samedi. Le ministre a clairement indiqué qu'il n'y aurait aucun changement sans que nous ayons consulté ceux qui subiront les effets d'une telle décision.

Pour s'assurer que ses services répondent bien aux besoins existants, le ministère des Postes, comme tout organisme, doit constamment examiner ses opérations. Le profil démographique du Canada est en évolution constante. Certaines localités naissent et croissent très vite, d'autres se meurent. Pour assurer un service postal économique et efficace et dans l'intérêt de tous les Canadiens, il faut le modifier, compte tenu, toujours, de la nécessité d'assurer à tous les Canadiens, où qu'ils soient, un service de qualité.

Récemment, le ministère des Postes a dû faire face à l'augmentation effrénée du coût de l'énergie. Celle-ci touche tous les Canadiens et elle influe grandement sur le coût des services de la poste.

Les divers paliers de gouvernement ont enjoint les Canadiens d'économiser l'énergie pour des raisons évidentes mais surtout parce que les sommes que nous consacrons à l'achat de pétrole étranger ne profitent pas à l'économie nationale et à notre balance des paiements. La question de l'énergie touche tous les Canadiens et c'est notamment pour cette raison que les dirigeants du ministère des Postes ont envisagé la possibilité de diminuer le service sur 5,000 routes rurales. Nous ne pouvons exhorter les Canadiens à économiser l'énergie sans tenter de réduire la consommation d'énergie du gouvernement lui-même. Évidemment, il faut aussi tenir compte du fait que les Canadiens exigent le meilleur service postal possible. En fait, le ministère des Postes a amélioré le service tout en réduisant les coûts de fonctionnement. L'objectif du ministre est de veiller à ce que tous les Canadiens, où qu'ils habitent au pays, reçoivent un service convenable des Postes canadiennes et que l'on continue à chercher à améliorer le rendement sans que le service en souffre.

● (2210)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Étant donné qu'aucun autre député n'a fait inscrire son nom pour le débat de ce soir, la motion d'ajournement est adoptée d'office. En conséquence, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 11.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 18 avril 1980

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA TÉLÉVISION

LE PRÉSUMÉ PROGRAMME RACISTE DE CTV—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que le réseau canadien de télévision CTV a récemment produit et diffusé un reportage intitulé «Campus Give-Away» dans le cadre de l'émission «W5», étant donné que les comités de Canadiens d'origine chinoise ont dénoncé le caractère raciste de ce reportage et qu'à la suite de cette protestation, M. Murray Chercover, président de CTV, a reconnu que des statistiques erronées combinées à la présentation visuelle donnaient à ce reportage télévisé un ton et un impact racistes, je propose, avec l'appui du député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell):

Que la Chambre condamne le racisme sous toutes ses formes, qu'elle félicite les comités de Canadiens d'origine chinoise pour leurs efforts, qu'elle exprime sa satisfaction devant l'attitude du président de CTV et qu'elle exhorte le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, le réseau CTV et les autres média à prendre des mesures pour que des reportages de ce genre ne soient jamais plus diffusés.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SITUATION DE LA FEMME

LA 4^e^ VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL CONSULTATIF DE LA SITUATION DE LA FEMME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que le Conseil consultatif de la situation de la femme compte moins de 20 employés et a déjà une présidente et trois vice-présidentes et que par conséquent, la nomination cette semaine d'une quatrième vice-présidente—qui vient directement du cabinet du premier ministre—est entièrement superflue et s'inspire nettement d'un esprit de parti, je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le premier ministre revienne sur sa décision de nommer la secrétaire chargée de sa correspondance, Hellie Wilson, au poste de quatrième vice-présidente du Conseil consultatif de la situation de la femme.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX DU PÉTROLE IMPORTÉ DU MEXIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que le gouvernement songe à importer du pétrole du Mexique à un prix supérieur à $36 le baril, tandis qu'il continue à maintenir le prix du pétrole brut de l'ouest du Canada à moins de $15 le baril, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Est (M. Yurko):

Que le gouvernement, qui prétend qu'il est plus avantageux pour le Canada de payer l'industrie pétrolière du Mexique davantage pour son pétrole qu'il ne paie les Canadiens pour le leur, soit blâmé de son hypocrisie.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LES PETITS PRÊTS

DEMANDE D'ABROGATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné que la loi sur les petits prêts, qui remonte à 1939, a été adoptée pour résoudre des difficultés d'une tout autre époque et que la loi peut désormais porter préjudice à ces mêmes consommateurs qu'elle était censée protéger à l'origine, c'est-à-dire ceux qui demandent un prêt de moins de $1,500; étant donné que le surintendant des assurances a déclaré devant le comité que la loi ne présentait aujourd'hui plus aucun intérêt, je propose, avec l'appui du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre abroge cette loi sur-le-champ, afin de venir enfin en aide aux caisses de crédit et aux caisses populaires qui sont si limitées par les règlements actuels.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1110)

LA SANTÉ

L'ÉRUPTION VIRALE À DAUPHIN (MAN.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que 200 jeunes de la région de Dauphin, âgés de 5 à 20 ans, ont contracté une éruption virale à l'heure qu'il est, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social d'enquêter sur les rapports concernant une maladie grave dont souffrent certaines personnes dans de la région de Dauphin, et de collaborer avec le ministère de la santé et des services communautaires du Manitoba pour remédier à cette situation.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LA VENTE D'ESSENCE AUX AMÉRICAINS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que de plus en plus d'Américains traversent la frontière pour acheter notre essence et nos produits pétroliers subventionnés à au moins 50c. de moins le gallon que le prix américain, je propose, avec l'appui du député de Fundy-Royal (M. Corbett):

Que le gouvernement mette immédiatement en œuvre des mesures de contrôle pour empêcher les étrangers d'acheter plus d'essence et de produits pétroliers qu'ils n'en ont raisonnablement besoin en tant que touristes et hommes d'affaires.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

DEMANDE DE RENÉGOCIATION DU PACTE CANADO-AMÉRICAIN DE L'AUTOMOBILE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Compte tenu des mises à pied massives survenues dans l'industrie automobile parce que le gouvernement n'a pas su faire respecter les dispositions de partage équitable prévues dans l'actuel accord de l'automobile canado-américain, et compte tenu des difficultés économiques que cela impose aux Canadiens, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre invite le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et le ministre de l'Industrie et du Commerce à se rendre sans délai à Washington dans le but de renégocier l'accord de l'automobile de façon que l'industrie canadienne obtienne une juste part de tous les travaux de fabrication, fondée sur le pourcentage canadien de la totalité des ventes réalisées sur le marché nord-américain.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PENSIONS

L'ÉGALITÉ DES PENSIONS POUR LES CONJOINTS SURVIVANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, je propose, en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, et avec l'appui du député de New Westminster-Coquitlam (M[lle] Jewett):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à examiner tous les régimes de pension des employés qui relèvent de sa juridiction et à prendre les mesures nécessaires pour que la pension de veuve survivante (ou de veuf survivant dans certains cas) ne soit pas inférieure à 75 p. 100 du montant de la pension du cotisant de façon à accorder un jour la pleine pension au survivant, en conformité du principe de l'égalité entre hommes et femmes.

Mme le Président: Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA DEMANDE DE L'EPA D'EXPLOITER LA ROUTE HALIFAX-TORONTO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et importante.

L'industrie des transports aériens de la région de l'Atlantique est en mauvaise posture à cause du refus de la Commission canadienne des transports d'accorder à la société Eastern Provincial Airways l'autorisation d'établir une route entre Halifax et Toronto. En effet, cette décision compromet la viabilité de la compagnie et va à l'encontre des recommandations des premiers ministres des provinces de l'Atlantique. En conséquence, je propose, appuyé par le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan):

Que la Chambre ordonne au ministre des Transports de remettre à l'étude l'aspect de la politique des transports aériens qui empêche EPA d'établir une route entre Halifax et Toronto.

Mme le Président: Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES SANCTIONS CONTRE L'IRAN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre qui a indiqué au cours de sa conférence de presse de ce matin qu'il consultait les chefs des pays membres du sommet économique et d'autres pays pour définir sa position en ce qui concerne les sanctions contre l'Iran à cause de la situation des otages et les sanctions contre l'Union soviétique à cause de leur invasion de l'Afghanistan.

Étant donné qu'il a eu deux mois pour y réfléchir, qu'il ne s'est pas prononcé publiquement, que le premier ministre Thatcher de la Grande-Bretagne, le chancelier Schmidt de l'Allemagne de l'Ouest et le président Carter ont dit publiquement quelles étaient leus vues . . .

● (1115)

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Quand le premier ministre fera-t-il connaître publiquement son opinion au sujet des sanctions?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, l'honorable représentante le sait, je suis un homme plutôt modeste . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Pour une très bonne raison.

Une voix: Et ce n'est pas une blague.

M. Trudeau: Si le premier ministre Thatcher, le chancelier Schmidt, le président Carter et même le premier ministre Joe Clark à l'époque n'ont pas réussi à faire évoluer le moindrement la situation des otages à Téhéran ni à obtenir le retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan, elle me prête beaucoup d'importance en effet si elle croit que le monde entier est suspendu à mes lèvres.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: J'ai une question supplémentaire, madame le Président.

Peut-être le premier ministre du Canada pourrait-il essayer. Je voudrais parler plus précisément du boycott des Jeux olympiques. J'ai signalé l'autre jour que quelque 57 pays, dont bon nombre du tiers monde, s'étaient déclarés en faveur du boycott. A l'occasion de sa conférence de presse, le premier ministre a laissé entendre ce matin qu'il n'était personnellement pas en faveur du boycott des Jeux olympiques. Pourrait-il dire s'il s'agit là de la position officielle du gouvernement?

M. Trudeau: Madame le Président, permettez-moi d'être d'un autre avis. Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. J'ai fait remarquer que mon opinion personnelle n'avait rien à voir avec la question.

Des voix: Oh, oh!

Mlle MacDonald: Il y a beaucoup de Canadiens qui sont eux aussi de cet avis-là.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: A propos de sanctions, le premier ministre a également laissé entendre à sa conférence de presse que certaines mesures prises par le gouvernement précédent pour protester contre l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique, et notamment la décision de suspendre les échanges sur le plan scientifique, n'étaient plus en vigueur. Je voudrais demander au premier ministre combien d'autres sanctions parmi celles qui avaient été décrétées par l'ancien gouvernement ont été annulées depuis par le nouveau gouvernement et pourquoi.

M. Trudeau: Madame le Président, j'ignore où l'honorable député est allée pêcher cette nouvelle. Je n'ai rien dit de tel et aucune de ces mesures n'a à ma connaissance été annulée par mon gouvernement. Bien au contraire en décembre dernier alors que la campagne venait de commencer, j'ai précisé que notre parti appuyait les mesures de rétorsion économique prises par le premier ministre Clark et aucune initiative n'a été prise depuis lors pour revenir sur aucune d'entre elles.

Questions orales

LE BOYCOTTAGE DES JEUX OLYMPIQUES DE MOSCOU

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné le vote libre qui s'est déroulé à l'Assemblée législative de l'Ontario, résolution décisive en faveur de laquelle s'est prononcé le chef du parti libéral, demandant au gouvernement du Canada d'appuyer le boycott des Jeux de Moscou, le premier ministre est-il prêt à dire à la population de l'Ontario et par là même à celle du Canada tout entier que notre pays ne sera pas représenté aux Jeux olympiques?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai déjà déclaré que nous espérons faire connaître la politique du gouvernement avant la réunion du Comité olympique canadien à la fin de la semaine prochaine.

Une voix: Et pourquoi pas cette semaine?

M. Trudeau: En attendant, j'espère m'entretenir avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui reviendra du Zimbabwe en fin de semaine, concernant ses efforts en vue de parvenir à un accord avec le nombre croissant de pays qui ont condamné en janvier dernier l'invasion soviétique et recueillir leur point de vue sur les mesures efficaces que nous pourrions adopter pour montrer collectivement à l'Union soviétique . . .

Une voix: Quel est votre propre point de vue?

M. Trudeau: . . . que non seulement les pays capitalistes, non seulement quelques pays occidentaux, non seulement un petit nombre de pays africains et asiatiques mais plutôt un très grand nombre de pays non alignés ont décidé d'accentuer leurs pressions contre l'Union soviétique.

* * *

● (1120)

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE SI LE MINISTÈRE A ASSUMÉ LES FRAIS D'UN SONDAGE AU SUJET DU PRIX DU PÉTROLE ET D'AUTRES QUESTIONS EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre confirmerait-il que le gouvernement fédéral à l'instar du gouvernement de l'Ontario a adopté la pratique douteuse d'utiliser l'argent des contribuables pour effectuer des sondages d'opinion dont il ne divulgue même pas les résultats.

Plus précisément, confirmerait-il que son ministère a assumé les frais d'une enquête effectuée par l'entreprise Canadian Facts la première semaine d'avril pour savoir ce que la population pense du prix du pétrole et d'autres questions en matière d'énergie?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je n'ai pas eu connaissance d'une enquête de ce genre, mais je demanderai à mes collaborateurs s'ils l'ont fait faire. Je me ferai un plaisir d'en informer le député à la prochaine période des questions.

M. Broadbent: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a pour politique de laisser d'autres ministères effectuer des sondages de ce genre aux frais des contribuables? Dans l'affirmative, pourrait-il nous dire quels ministères l'ont fait? Et enfin, dirait-il à la Chambre les résultats de ces sondages et ce qu'ils ont coûté aux contribuables?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je m'informerai, madame le Président. La nature exacte de l'échange m'a échappé mais je sais que sous mon gouvernement antérieur certains ministères ont effectué des sondages. Sauf erreur, je crois que des enquêtes ont également été réalisées sous le gouvernement Clark et il est possible que certains sondages soient toujours en cours. Je vais m'en informer.

M. Broadbent: Compte tenu de l'importance de la question, le premier ministre fera-t-il bientôt une déclaration à la Chambre sur la politique du gouvernement en matière de sondages d'opinion publique en vue de préciser notamment qui doit en assurer les frais et quel montant du budget de cette année pour chaque ministère sera affecté à ces sondages? Par la même occasion, nous dira-t-il s'il estime, comme le pense mon parti, que les résultats de ces sondages doivent immédiatement être communiqués à tous les députés à la Chambre et à l'ensemble des Canadiens?

M. Trudeau: Madame le Président, je suis certain que le chef du Nouveau Parti démocratique conviendra qu'il est nécessaire que le gouvernement utilise tous les moyens à sa disposition pour savoir ce que les Canadiens pensent sur diverses questions d'importance et d'intérêt public. Par conséquent, ni le député ni moi-même ne rejetons la possibilité de recourir aux sondages.

Je crois qu'en règle générale, nous serons d'accord pour dire que ces sondages ne devraient pas avoir un caractère purement politique. En d'autres termes, ils devraient avoir pour but de renseigner le gouvernement sur des problèmes d'administration et d'orientation politique plutôt que sur des questions partisanes. Je suis parfaitement d'accord pour dire que le parti au pouvoir, quel qu'il soit, ne devrait pas utiliser les deniers publics pour effectuer des sondages partisans. Mais cela dit, madame le Président, il est possible que certains sondages puissent révéler des faits qu'il ne serait pas souhaitable de diffuser sur une grande échelle, mais je dirais certainement . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: J'ai dit que «c'était possible», je n'en suis pas sûr. J'ai dit à la Chambre que j'examinerais la question. Il serait peut-être utile, en de tels cas, d'adopter une procédure qui permette au moins aux chefs des autres partis d'être informés des résultats du sondage.

* * *

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX

LE DOUBLAGE DE LA VOIE FERRÉE DANS L'OUEST

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Peut-il dire à la Chambre où en est son projet de doubler la voie ferrée des chemins de fer nationaux entre Winnipeg et la côte du Pacifique, et quand il lui soumettra une évaluation du coût de ce projet de très grande envergure?

Des voix: Bravo!

• (1125)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président, les projets vont bon train. Sauf erreur, 30 p. 100 de la voie est double actuellement. Je tiendrai le député au courant des progrès.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Manifestement, il ne restait donc que 70 p. 100 de la voie à doubler lorsque le premier ministre a été si prodigue de promesses. Voici ma question supplémentaire: est-il vrai que le gouvernement compte prendre les dispositions voulues pour faire coïncider la première apparition sur les lieux des équipes de levé des plans du CN avec le déclenchement des prochaines élections?

Des voix: Oh, oh!

M. Hees: Le premier ministre dirait-il à la Chambre si son opération de doublage est reliée au projet—prêtez bien attention, Pierre; je vais répéter la question à son intention: je veux lui donner toutes les chances d'y répondre—si ce doublage, dis-je, est relié au projet que nourrit le très honorable représentant de jumeler des députés de l'Est et des circonscriptions de l'Ouest?

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Madame le Président, les prouesses mathématiques du député m'éblouissent. S'il veut vraiment une réponse sérieuse, peut-être devrait-il poser sa question au ministre des Transports.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): J'essaierai de ne pas éblouir le député par ma réponse.

Une voix: Avec qui avez-vous été jumelé?

M. Pepin: La question a été soulevée à Winnipeg il y a quelques semaines, le député devrait le savoir. On a alors évalué les progrès dans le doublage de la voie. Il est intéressant de signaler que le CN a annoncé que, d'après ses projets de 1988, on allait doubler 40 p. 100 de la voie du CN entre Winnipeg et la côte. Le CN nous a appris qu'il allait relever ces estimations à l'automne. M. Bandeen, président du CN, nous a dit que si l'Ouest continue de se développer au rythme actuel, le doublage de la voie sera une réalité avant la fin du siècle.

Une voix: Quel siècle?

* * *

L'ÉNERGIE

LA CONFÉRENCE DE PRESSE CONCERNANT L'ACCORD SUR LE PRIX DU PÉTROLE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, la question que je vais poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources découle du fait qu'il a eu le mauvais goût de recourir à des fonctionnaires pour servir les fins de son parti. Hier, le ministre de l'Énergie a chargé ses collaborateurs de tenir une conférence de presse destinée à dénigrer l'accord sur le prix du pétrole conclu par le gouvernement précédent.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas eu le cran de tenir lui-même cette conférence de presse au lieu d'y déléguer ses collaborateurs

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, nous n'avons nullement tenté de dénigrer le budget précédent. Il s'est lui-même déconsidéré.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: J'ai déclaré à la Chambre mardi ou mercredi dernier, je crois, que je présenterais une analyse statistique détaillée des répercussions du dernier budget en fonction des hausses les plus récentes du cours international du pétrole. J'ai donné certains chiffres dans mon discours à la Chambre; ils sont consignés au compte rendu.

Des chiffres plus détaillés ont été fournis dans les données statistiques remises aux journalistes et un fonctionnaire était disponible pour leur fournir tous les renseignements qui pouvaient les intéresser. Certains journalistes ont peut-être tenté d'obtenir de ce fonctionnaire des renseignements sur des questions de principe, mais évidemment seul le ministre pouvait se prononcer sur ces questions.

Une voix: Quel lâche!

M. Lalonde: J'ajoute que j'étais disposé à accueillir les journalistes après mon discours à la Chambre—je me trouvais dans la pièce 130-S en bas et j'ai longuement parlé à ceux qui étaient présents. Je suis encore à la dispositions des journalistes. Il n'y a aucune difficulté sous ce rapport.

M. Beatty: Il est fort regrettable qu'un ministre de la Couronne ait recours à des fonctionnaires de l'État pour servir les fins de son parti. J'aimerais demander au ministre s'il a donné instruction à ses fonctionnaires de ne pas mentionner dans ce résumé qui a été diffusé à la séance d'information d'hier la clause de force majeure qui existait dans l'entente sur la fixation des prix et qui invalide toute cette analyse.

• (1130)

M. Lalonde: Madame le Président, ce que le député semble oublier, c'est qu'il n'y avait pas d'entente sous le gouvernement précédent. Aucune entente n'a jamais été conclue.

M. Andre: Alors toute cette analyse est absurde.

M. Beatty: Madame le Président, la Chambre est alors en droit de se demander pourquoi cette conférence de presse a même eu lieu hier si le ministre croyait qu'il n'y avait rien à discuter. Le ministre ne pense-t-il pas qu'il eût mieux utilisé le temps des fonctionnaires qui ont participé à cette démarche visant à discréditer les propositions du gouvernement précédent en les faisant travailler à ses propres propositions qu'il n'a pas encore présentées aux provinces productrices?

Questions orales

M. Lalonde: Madame le Président, les chiffres qui ont été communiqués hier étaient basés sur le contenu du dernier budget qui a été rejeté à la Chambre, et non sur l'accord non-existant dont le député aimerait entendre parler.

M. Nielsen: Où sont les vôtres, vos propositions?

* * *

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

L'ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE—LA PUBLICATION DES RENSEIGNEMENTS OBTENUS

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, ma question aujourd'hui s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme son ministère fait enquête depuis sept ans sur l'industrie du pétrole, pourrait-il expliquer à la Chambre aujourd'hui pourquoi il y a eu un tel retard à porter des accusations ou à publier ces renseignements?

Deuxièmement, serait-il prêt à communiquer au Parlement du Canada les renseignements recueillis sur les compagnies pétrolières de façon que nous puissions profiter des milliers et des milliers de dollars qui ont été dépensés pour cette longue étude?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, il est évident qu'il s'agit d'une enquête fort importante, qui couvre plusieurs années. Par conséquent, le directeur a un mandat extrêmement sérieux, et je pense qu'il est dans l'intérêt public que nous lui permettions de mener à bien son enquête et de ne pas précipiter les conclusions de façon à l'empêcher de faire une enquête exhaustive, et qui pourrait porter fruit.

[*Traduction*]

M. Skelly: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Si j'ai bien compris, les documents ont été envoyés à son ministère. Le ministre de la Justice ou, en son absence, le premier ministre, peut-il nous dire quand son ministère sera prêt à intenter des poursuites?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, le ministre de la Justice a dû s'absenter de la Chambre un moment, mais il est ici pour la période des questions et sera de retour avant qu'elle ne prenne fin.

* * *

LES FINANCES

LA PRÉSENTATION DU BUDGET—L'ENTENTE SUR LE PRIX DU PÉTROLE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Apparemment, il aurait déclaré hier à certains journalistes qu'il n'y aura pas de budget, pas même de déclaration financière, ni même de mini-budget tant qu'un accord sur le prix du pétrole n'aura pas été conclu. Il n'y aura même pas un semblant de budget.

Le ministre est, en principe, à l'origine de la défaite du budget précédent. Pourquoi, quatre mois plus tard hésite-t-il tellement à présenter son propre budget et va-t-il nous garantir qu'il empêchera le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de falsifier encore ce qui était dans le budget en attendant de présenter le sien? Peut-il nous l'assurer et nous dire ce qui va arriver s'il n'y a pas d'accord sur le prix du pétrole? Pourquoi prend-il ses airs de sainte nitouche?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, à mon avis c'est l'honorable représentant qui fait la sainte nitouche, car il a attendu du 4 juin au 11 décembre pour présenter son budget. . .

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: . . .donc, j'espère que je ne tarderai pas plus longtemps que lui. Je crois savoir qu'il avait de bonnes raisons de retarder la présentation de son budget. . .

Une voix: C'est le moins qu'on puisse dire.

M. MacEachen: . . .comme moi-même, car je vois mal l'intérêt de présenter un budget basé sur l'incertitude. Lorsque nous aurons des certitudes quant aux. . .

M. Andre: Vous êtes censé donner des certitudes avec votre budget.

M. MacEachen: . . .quant aux accords sur le prix du pétrole, il sera possible de satisfaire le député et de présenter un budget. Je vais certainement le faire le plus tôt possible, mais je ne pense pas que cela puisse être prochainement ou même dans un avenir assez rapproché.

Une voix: Avant Noël?

M. Crosbie: Le ministre voudrait-il nous expliquer les causes de cette incertitude? Ses collègues du cabinet ne sont-ils pas ces hommes à poigne qui allaient imposer une entente à l'Alberta afin que l'augmentation soit inférieure à $4 cette année? Ne peut-il pas supposer dès lors que la majoritation sera inférieure à $4 ou bien fallait-il interpréter la salade qu'on nous a servie hier comme une excuse étant donné que la hausse dépassera de beaucoup ce montant?

Le ministre ne pense-t-il pas qu'il devrait expliquer au public s'il va permettre un accroissement du déficit prévu? Ce sont eux les hommes à poigne qui vont aller dicter sa conduite à l'Ouest. Pourquoi ne peuvent-ils pas assumer que l'accord sur le prix du pétrole comportera une hausse de moins de $4 le baril cette année? Allons, messieurs, cessez de jouer avec le public canadien.

M. MacEachen: Madame le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déjà affirmé qu'il espère pouvoir négocier une entente avec les provinces productrices.

M. Crosbie: Il va plutôt leur en imposer une.

M. MacEachen: Le député suggère maintenant d'agir unilatéralement en imposant de force une entente. Nous n'en sommes pas encore là. J'entends encore l'ancien premier ministre nous affirmer qu'il ferait tout son possible pour conclure une entente. Et il a échoué.

M. Nielsen: Ce n'est pas vrai. Il a réussi.

M. MacEachen: Mais il a également dit que si c'était nécessaire, son gouvernement agirait unilatéralement. Nous n'en sommes pas encore au point d'envisager une telle mesure. Nous avons bon espoir d'en arriver à une véritable entente avec les provinces productrices.

M. Crosbie: Durant la campagne électorale, le ministre—et aussi le premier ministre—a promis aux électeurs canadiens qu'il n'y aurait pas de hausse du prix de pétrole cette année au-delà de ce qui était prévu dans le budget, soit $4 le baril cette année, dont $1 à compter du 1er janvier.

Comment peuvent-ils nous affirmer maintenant qu'ils ne songent pas à imposer une entente de force, puisque l'Alberta a déclaré sans équivoque durant la campagne qu'elle n'accepterait rien de moins? Comment peut-il soutenir que son gouvernement n'envisage pas d'agir unilatéralement? Quelle sorte de mesure envisage-t-il? Va-t-il trouver le moyen de contraindre l'Alberta à accepter quelque chose de moins bon gré que ce dont il a été convenu lorsque nous étions au gouvernement?

M. MacEachen: Madame le Président, l'honorable parlementaire a déclaré qu'un accord était intervenu entre le gouvernement auquel il a appartenu et la province d'Alberta. Je ne pense pas que l'exposé budgétaire lui-même, tel que je me le rappelle, corrobore cette affirmation du député . . .

M. Nielsen: Mais vous savez que c'est vrai.

M. MacEachen: . . . qu'un accord était intervenu. Si cet accord était intervenu, pourquoi n'a-t-il pas été signé . . .

M. Andre: Il n'avait plus qu'à être dactylographié.

M. MacEachen: . . . ce qui aurait permis au nouveau gouvernement de l'avoir sous la main, au lieu de se heurter à un regain d'incertitude . . .

M. Nielsen: Cela, c'est votre faute.

M. Crosbie: C'est vous qui avez tout bloqué.

M. MacEachen: . . . du fait que cet accord n'est pas intervenu? Il est clair que le député ne sait pas ce qu'est une négociation. Quand on négocie c'est pour avancer, pour amener un certain changement d'attitude entre les parties. Voilà ce que nous espérons obtenir au cours des négociations que nous allons entreprendre avec la province d'Alberta.

M. Crosbie: Vous dites des bêtises.

LES PLANS POUR RÉDUIRE LES TAUX D'INTÉRÊT ET ACCROÎTRE L'EMPLOI

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Considérant que plus de 20,000 travailleurs de l'industrie forestière et plus de 145,000 travailleurs de la construction sont en chômage au Canada à cause des politiques gouvernementales d'intérêts élevés qui ont anéanti le secteur du bâtiment au Canada, et vu que Weldwood of Canada vient d'annoncer le licenciement de 1,600 travailleurs dans les fabriques de contreplaqué de Vancouver, le ministre des Finances veut-il nous dire ce qu'il entend faire pour réduire les taux d'intérêt et redonner du travail à ces personnes?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député a dû comme moi être heureux d'apprendre hier que le taux d'escompte a légèrement baissé . . .

Des voix: Bravo!

M. Dick: Grâce à vous sans doute, Allan.

M. MacEachen: . . . et que plusieurs banques en ont profité pour réduire leur taux de base. C'est, à mon avis, un pas dans la bonne voie et, si, avec le temps, il est possible de tempérer les revendications consécutives à l'inflation nous serons alors en mesure d'espérer une baisse des taux d'intérêt.

● (1140)

L'EXTENSION DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE AUX TRAVAILLEURS FORESTIERS ET AUX TRAVAILLEURS DU BÂTIMENT

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Ce n'est pas une grande consolation pour les chômeurs, madame le Président.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. En premier lieu, que compte-t-il faire pour redonner du travail aux chômeurs et, en deuxième lieu, est-il disposé à faire verser des prestations d'assurance chômage aux travailleurs du bâtiment et aux travailleurs forestiers, qui sont sans emploi en ce moment? Étant donné l'absence du ministre, le premier ministre pourrait-il répondre à sa place?

[*Français*]

M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, j'aimerais faire remarquer à l'honorable député qu'il ne s'agit pas nécessairement d'une question supplémentaire. Je vais en prendre note, et dès que le ministre sera de retour de la conférence de l'OCDE sur le statut de la femme, je lui ferai part des remarques du député.

Questions orales

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'AVENIR DE L'ACCORD CANADO-AMÉRICAIN

Mlle Coline Campbell (South West Nova): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Connaît-il la teneur des pourparlers et des propositions actuels du comité sénatorial américain des relations étrangères au sujet de l'avenir de l'accord canado-américain relatif aux pêches et, dans l'affirmative, se préoccupe-t-il de la tournure que semblent prendre les événements à ce sujet?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, si l'ancien secrétaire d'État veut bien me permettre de répondre, je dirai qu'il y a un an, après de négociations interminables et compliquées, nous avons, de concert avec le gouvernement américain . . .

Des voix: Vos sources!

M. LeBlanc: Madame le Président, je suis sûr que mon prédécesseur mesure toute la gravité de la question et de ma réponse.

Des voix: Oh, oh!

M. LeBlanc: Nous avons réussi à conclure une entente complexe et . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Ils ne tiennent pas à connaître la vérité.

M. LeBlanc: Après un an de négociations, nous sommes parvenus à conclure une entente complexe et équilibrée. Trois choses m'ont étonné depuis la signature de l'entente et je suis certain qu'elles ont aussi stupéfait les députés de l'opposition et les ministériels qui connaissent un peu la pêche. D'abord, le Sénat des États-Unis a attendu 12 mois avant d'étudier l'entente. Deuxièmement, entre temps, la flotille américaine a continué à pêcher le pétoncle sans aucune restriction, ce qui a bouleversé l'état de choses et l'équilibre qui existaient au moment de la signature de l'entente. Troisièmement, quand le Sénat s'est finalement penché sur l'entente, certains sénateurs ont proposé plusieurs amendements que même les porte-parole du gouvernement américain ont déclarés non négociables et innaceptables.

La semaine prochaine, le secrétaire Vance sera à Ottawa et j'espère qu'il sera en mesure de dire ce que le gouvernement des États-Unis compte faire pour résoudre ce grave problème.

Des voix: Règlement.

[*Français*]

Mme le Président: Le ministre pourrait-il abréger sa réponse?

[*Traduction*]

M. LeBlanc: Si c'est la seule solution que les États-Unis ont à offrir pour régler ce conflit qui dure depuis si longtemps, je trouve cela inadmissible et je suis certain que mon prédécesseur partage mon avis.

Des voix: Bravo!

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE BOYCOTTAGE DES JEUX OLYMPIQUES DE MOSCOU

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, avant de poser ma question au premier ministre, je signalerai que les États-Unis seraient peut-être plus disposés à s'entendre avec le Canada sur les questions du genre de celle que le Ministre des Pêches a mentionnée si le Canada faisait preuve de plus d'esprit de collaboration à propos d'importantes questions de principe relatives à la politique étrangère.

Des voix: Bravo!

M. Clark: La question que je veux poser au premier ministre a trait justement à cette situation et au boycottage des Jeux olympiques. Nous savons que le gouvernement du Canada a refusé jusqu'ici de prendre position quant au boycottage des Jeux olympiques notamment parce que le premier ministre veut faire le compte des pays qui appuyeront l'une ou l'autre position avant de décider de quel côté le Canada se rangera.

J'aimerais demander au premier ministre quels autres facteurs, mise à part la question de savoir combien de pays se rangeront d'un côté ou de l'autre, poussent le gouvernement à attendre avant de suivre l'exemple des 57 pays représentant diverses races, divers continents et des niveaux économiques divers qui ont déjà pris position en s'opposant à l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique. Que faut-il qu'il arrive de plus avant que le gouvernement se décide à intervenir pour défendre un principe aussi fondamental?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le très honorable chef de l'opposition laisse entendre qu'un accord avec les États-Unis au sujet des Olympiques, apporterait en quelque sorte une solution au conflit sur les droits de pêche.

Une voix: Cela ne nuirait pas.

Une voix: Exact!

M. Trudeau: Un député dit que cela ne nuirait pas. Étant donné que l'ex-premier ministre a très docilement adopté, le même jour, la même attitude que les États-Unis, on peut donc se demander pourquoi le conflit sur les droits de pêche ne s'est pas réglé alors. Il est bien évident que même si son gouvernement a adopté une position identique à celle des États-Unis il n'a pas réussi par ce moyen à amener le Congrès à sanctionner cet accord sur les pêches.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Madame le Président, je réponds aux questions du très honorable chef de l'opposition. Si la réponse donnée aux questions posées par leur propre chef n'intéresse pas les députés d'en face, je me demande pourquoi ils l'ont choisi comme chef.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous avez démissionné, Pierre, vous n'êtes même pas ici.

Une voix: Vous êtes le premier ministre fantôme.

Une voix: Une ombre.

Mme le Président: A l'ordre.

M. Trudeau: Quant à la deuxième partie de la question à propos du dénombrement des pays, madame le Président, j'ai répété à maintes reprises quelle était la position du gouvernement à cet égard, à savoir que nous devons faire comprendre à l'Union soviétique que nous ne sommes pas divisés au sujet de l'invasion de l'Afghanistan. Ma première préoccupation n'est pas d'ajouter le nom d'un ou deux pays à la liste de ceux qui ont déjà adopté une position ou une autre. Je tiens d'abord à m'assurer qu'un nombre croissant de pays font front commun . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: . . . comme ils l'ont fait le 14 janvier à la réunion de l'Organisation des Nations Unies, et c'est à cela que nous nous employons.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le premier ministre doit savoir grâce aux déclarations publiques du sénateur Church et du secrétaire d'État Vance, que les négociations avaient progressé, du moins à l'époque où les États-Unis savaient quelle était la position du Canada.

Ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Sport amateur, qui aurait dit l'autre jour—voyons si je puis attirer son attention; voilà, c'est fait—que certains événements ont rendu plus probable la participation du gouvernement à un boycottage des Jeux.

Pourrait-il nous dire quels sont les facteurs qui ont augmenté les chances de participation du Canada à un boycott et qui expliquent ce revirement de la politique du Canada? Il n'est pas question de se joindre aux autres nations. Le premier ministre et son gouvernement se sont dissociés d'une position de principe appuyant les autres pays favorables au boycottage—voilà ce qui s'est passé. Le ministre chargé du Sport peut-il nous dire quels autres facteurs l'ont amené à faire la déclaration que lui ont attribuée les journaux l'autre jour, selon laquelle la cause du boycottage aurait progressé?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je remercie le très honorable député de sa question. Je voudrais lui rappeler qu'il y a déjà plusieurs mois, notre premier ministre avait déclaré qu'avant d'exiger ce sacrifice de nos athlètes, il faut nous assurer que le boycottage sera significatif, efficace et aussi vaste que possible. Je ne pense pas que les Canadiens souhaitent que nous fassions le premier pas . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Regan: Ce qui nous intéresse, c'est de sensibiliser le peuple russe et le tiers monde, par l'intermédiaire des reportages télévisés sur les Olympiques, au fait qu'un grand nombre de pays se sont mis d'accord pour faire front et que des athlètes du monde entier sont prêts à faire ce sacrifice afin de montrer à quel point ils désapprouvent l'invasion de l'Afghanistan.

Des voix: Bravo!

● (1150)

M. Regan: A part la question qui a été signalée du nombre de pays qui pourraient se concerter pour organiser le boycottage, il y a celle de savoir si les organismes athlétiques qui ont le dernier mot dans les pays libres accepteront l'invitation de participer aux Jeux ou décideront de respecter la décision de leur gouvernement.

Je demande au très honorable député si rien ne serait pas plus contraire à notre désir d'exprimer aux Russes notre réprobation pour leur invasion de l'Afghanistan que le fait qu'un grand nombre de pays décident de boycotter et que les organismes athlétiques envoient quand même leurs athlètes là-bas. Les Russes diraient sûrement . . .

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre.

M. Clark: Madame le Président, dans toute la question du boycottage olympique, le gouvernement actuel a pris les devants en une chose: il a été le premier à abandonner nos amis après qu'une position de principe eut été prise pour la défense des valeurs démocratiques.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le ministre des sports a donné une bien longue réponse, mais il a oublié la question en cours de route. La question était la suivante: quelles raisons le portent à dire que les possibilités d'un boycottage par le gouvernement du Canada sont plus grandes maintenant? Quelles sont ces raisons?

M. Regan: Je remercie le très honorable député de ne pas s'impatienter parce que je n'ai peut-être pas répondu directement à la question. J'en suis ici à mes premières armes et je prendrai peut-être le tour. Je constate, en fait, madame le Président, qu'il y a plus de chahut et moins de courtoisie que je n'y étais habitué dans une autre assemblée.

Des voix: Bravo!

M. Regan: Par votre entremise, madame le Président, je tiens à dire au très honorable député que si je crois personnellement qu'il est de plus en plus possible que notre décision soit favorable au boycott des Jeux, c'est peut-être parce qu'il semble que les athlètes et les organisations sportives des pays occidentaux soient de plus en plus disposés à appuyer les décisions de leurs gouvernements dans cette affaire et parce qu'il semble, selon les renseignements dont je dispose, que l'opinion soit devenue favorable au boycott des Jeux dans certains pays qui s'y opposaient jusqu'à maintenant.

Une voix: Dans ce cas, prenez position.

Questions orales

LES AFFAIRES DU NORD CANADIEN

LES RECOMMANDATIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT POLITIQUE DU NORD

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Je vous remercie, madame le Président. Ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le récent rapport du représentant spécial pour le développement constitutionnel dans les Territoires du Nord-Ouest, rapport favorable au maintien du statu quo et que la population du Nord a catégoriquement rejeté, contient aussi certaines recommandations au sujet du développement politique dans le Nord canadien.

Le ministre peut-il assurer la Chambre que ces recommandations ne seront pas acceptées sans que le gouvernement ait officiellement pris position sur la division des Territoires du Nord-Ouest?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je voudrais remercier le député pour avoir donné préavis de sa question. Je ne peux pas lui faire une telle promesse mais je peux lui dire que le gouvernement va essayer de consulter le mieux possible tous les habitants du Nord pour savoir ce qu'ils pensent des recommandations du rapport.

Je dirais que nous sommes en train de recevoir bon nombre de ces recommandations et l'avis des différents groupes du Nord et que nous les étudions de très près. Comme je l'ai dit au député hier, j'espère que nous pourrons appliquer un système de consultation afin d'avoir en quelque sorte une réaction commune aux nombreuses recommandations du rapport qui peuvent être avantageuses pour toutes les personnes concernées. Le gouvernement ne manquera pas d'essayer de connaître l'avis de tous avant de prendre de fermes décisions.

* * *

L'INDUSTRIE

L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS AVEC CHRYSLER CANADA

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné qu'une décision sera prise sous peu, vers la fin du mois, je pense, à la suite des négociations avec la société Chrysler, le ministre peut-il dire à la Chambre où en sont ces négociations et partant, confirmer mes dires.

Par ailleurs, peut-il dire si une entente de principe a été conclue entre le gouvernement et Chrysler Canada et si le gouvernement considère que les déclarations que le ministre lui-même et le premier ministre ont faites durant la campagne électorale signifient que le gouvernement est en principe d'accord ou favorable à l'octroi d'une aide à la société Chrysler Canada?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, dans notre façon d'aborder cette question très importante pour l'économie canadienne et pour des milliers d'emplois pour les Canadiens, nous suivons de près les déclarations faites par le premier ministre et par moi-même pendant la campagne électorale.

Les négociations que je mène en personne ou par l'entremise de mes collaborateurs avec les directeurs de Chrysler Canada et de la société-mère, vont bon train. J'estime que nous avons fait des progrès remarquables. Nous n'en sommes pas cependant rendus au point où le gouvernement pourrait annoncer une décision sur cette question importante. D'autre part, nous sommes très conscients du fait que la situation aux États-Unis est telle que nous devrons peut-être prendre une décision et l'annoncer d'ici quelques semaines.

M. Wilson: Madame le Président, ma question s'adresse aussi au ministre de l'Industrie et du Commerce.

Les déclarations de la compagnie Ford Motor au sujet des mises à pied et de la fermeture de son usine à Windsor, et le fait que son exploitation en Amérique du Nord a essuyé une perte d'un milliard de dollars, c'est-à-dire d'une importance comparable à celle de la Chrysler of Canada, auront-ils des implications dans les négociations en cours avec la Chrysler? Quelle portée auront-ils sur l'aide que le gouvernement songe à accorder à Chrysler Canada?

M. Gray: Madame le Président, ce sont là deux questions tout à fait distinctes, mais je dirais, exprimant mon avis personnel, que la situation de la Ford nous sera certes utile dans l'établissement des conditions d'entente—et je crois pouvoir dire que c'est aussi l'avis du gouvernement—dans notre décision finale concernant l'aide à accorder à la société Chrysler.

* * *

LES FINANCES

L'ATTITUDE DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL ENVERS LES PAYS DU TIERS MONDE

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre et ministre des Finances qui, je crois, doit assister aux réunions du Fonds monétaire international la semaine prochaine.

Étant donné que le Fonds monétaire international a déjà rendu des décisions extrêmement rigoureuses au sujet des pays du tiers monde et récemment plus particulièrement à l'égard de la Jamaïque, je me demande si le ministre assurera à la Chambre que lors des réunions du FMI, au nom du gouvernement canadien, il exhortera le FMI à manifester plus d'intérêt envers les pays du tiers monde?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'envisage avec plaisir la perspective d'assister à la réunion la semaine prochaine, car ce sera la première fois que je pourrai aborder directement certains problèmes auxquels j'ai déjà fait face à titre de président conjoint de l'Organisation pour la coopération et le développement économique qui s'intéressait fondamentalement aux questions dont sera saisi le FMI probablement avant la réunion des chefs au sommet plus tard au printemps.

Je n'ai pris aucun engagement et n'ai tiré aucune conclusion sur ces questions, mais je peux assurer à mon honorable collègue que je tenterai d'adopter une attitude aussi bienveillante que celle que j'ai tenté d'imposer à autrui dans l'exercice de mes anciennes fonctions.

Mlle Jewett: Madame le Président, je suis très heureuse que le ministre fasse preuve de bienveillance et je le crois quand il s'exprime ainsi, mais plus précisément au sujet de la Jamaïque qui éprouve actuellement de si grandes difficultés à renégocier le rééchelonnement de ses dettes, le ministre s'intéressera-t-il particulièrement aux problèmes actuels du premier ministre Manley au FMI?

● (1200)

M. MacEachen: Madame le Président, le député n'ignore pas que le Canada a des intérêts considérables en Jamaïque, non seulement du fait que nos pays sont l'un et l'autre membres du Commonwealth, mais aussi parce que nous y avons fait des investissements, et nous sommes de temps à autre venus en aide à la Jamaïque par le passé. Je regrette pour ma part que la Jamaïque ait effectivement rompu ses négociations avec le FMI, l'organisme le mieux en mesure d'aider à régler les problèmes de balance des paiements. Cela ne nous empêchera cependant pas de conserver tout notre intérêt pour l'avenir économique de ce pays.

L'AIDE AUX SOCIÉTÉS SYDNEY STEEL ET MICHELIN

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je voudrais apprendre du premier ministre ou du ministre des Finances quelles mesures particulières a prises le gouvernement depuis son accession au pouvoir afin de régler deux problèmes de grande importance pour la Nouvelle-Écosse: Je veux parler de l'aide à la société Sydney Steel et de l'expansion de la société Michelin.

M. Maurice Harquail (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, le cabinet étudie actuellement très attentivement ces deux questions. Le ministre sera bientôt en mesure d'annoncer quelque chose à ce sujet.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BAKER (NEPEAN-CARLETON)—L'ANNONCE PAR LE PREMIER MINISTRE DE LA FORMATION DE GROUPES D'ÉTUDE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, avant que le premier ministre (M. Trudeau) ne quitte la Chambre, j'aimerais faire un rappel au Règlement sur les propos qu'il a tenus ce matin en annonçant la formation de six groupes d'étude parlementaires selon ses termes, dans les domaines de l'économie, des affaires sociales et de la politique étrangère. J'ai assisté à la télévision à l'annonce qu'il en a faite au cours de sa conférence de presse.

Le premier ministre a déclaré que le leader du gouvernement à la Chambre ou quelqu'un d'autre nous avait consultés sur la question. Je tiens à faire clairement savoir au premier ministre afin de dissiper tout malentendu que nous n'avons pas été consultés dans l'acception habituelle du terme; mon honorable collègue m'a cependant prévenu hier, au moment où nous quittions la Chambre, que le premier ministre annoncerait bientôt la formation d'un groupe d'étude quelconque. Rien n'était décidé et rien ne laissait croire que le président serait nommé par le gouvernement, et que le groupe d'étude relèverait d'un ministre de la Couronne plutôt que du Parlement. Nous ignorons également quelle serait la composition de ces groupes d'étude.

J'ai pensé qu'il était de mon devoir de rectifier les faits en ce qui concerne cette prétendue consultation. En lisant le communiqué—et j'espère que les députés le liront—on se demande vraiment comment on peut légitimement qualifier ces groupes d'étude de parlementaires. Selon moi l'adjectif «parlementaire» est justifiable uniquement parce que des députés seront, semble-t-il, invités à en faire partie. Même le premier ministre conviendra que les comités, groupes d'études parlementaires ou autres choses du genre imposent d'assez lourdes obligations aux députés.

Il existe un système destiné à protéger les députés et leurs droits. Par exemple, et c'est là une question essentielle, est-ce que les procès-verbaux des réunions de ces groupes d'étude et les documents qui y seront présentés seront consignés? Seront-ils rendus publics sans être soumis au préalable à un ministre de la Couronne? Selon une garantie parlementaire en vigueur, le Parlement n'a pas de compte à rendre à un ministre. A qui ces groupes d'étude feront-ils rapport? S'ils font rapport au Parlement, c'est bien, mais que doit-on entendre par l'expression «le ministre concerné»? Qu'est-ce que ça veut dire que le premier ministre désire obtenir l'avis des groupes d'étude? Est-ce un avis secret? Les députés de tous les partis pourront-ils avoir l'oreille du gouvernement?

Le groupe d'étude pourra-t-il présenter un rapport minoritaire, comme la pratique parlementaire l'admet actuellement? En tant que parlementaires, pourrons-nous débattre de l'opportunité des sujets d'étude proposés? Ceux-ci sont plutôt différents, sauf dans un cas, de ceux que nous avions proposés et il y avait eu un débat parlementaire à ce sujet. Cela nous sera-t-il accordé?

Autre chose. On n'en a pas encore parlé mais compte-t-on organiser un débat sur la question du mandat? Et les rapports, seront-ils déposés à la Chambre? Ces groupes d'étude rendront-ils des comptes de la manière habituelle pour que nous puissions débattre les rapports qui seront établis? Avant d'entreprendre quoi que ce soit au sujet de ces groupes d'étude, il faut organiser des consultations sur toutes ces questions.

Étant donné la situation actuelle, il apparaît que nous nous éloignons beaucoup de la tradition parlementaire, tradition qui comporte des règles assurant la sauvegarde et la protection non seulement des droits des députés mais aussi des droits du public, puisqu'elles autorisent ce dernier à consulter les renseignements contenus dans ces rapports.

A un moment donné, au cours de la période des questions ou plutôt juste avant, a surgi sur le pupitre du député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) un document qui était plus ou moins censé définir le mandat d'un quelconque comité sur les handicapés. Le député m'a remis un exemplaire de ce document. Je ne sais pas d'où provient ce document? Personne ne nous a consultés sur la forme à lui donner ce qui va à l'encontre de nos usages parlementaires.

Le document couvre un certain nombre de secteurs et semble se présenter sous la forme d'un mandat normal devant recevoir l'approbation de la Chambre des communes. En voici un extrait:

Que le groupe de travail remettra des rapports de temps à autre au moment opportun, et qu'il soumettra son rapport final le 31 octobre 1980—

Il ne précise pas à qui seront remis ces rapports, si ce sera à un ministre de la Couronne, au Parlement ou à qui que ce soit d'autre. Il prévoit de donner à ce comité spécial le pouvoir de faire comparaître des témoins et produire des documents et des dossiers. C'est là un pouvoir qui est prévu aux termes des règlements de la Chambre des communes. Il ne doit pourtant pas sortir de nulle part et il n'émane certainement pas de ce bout de papier. Il ne peut pas non plus provenir de la bouche du Premier ministre tout bien intentionné qu'il puisse être.

Une réunion des leaders des partis à la Chambre a eu lieu mercredi et nous aurions pu être consultés à ce moment-là. Il serait préférable que des consultations aient lieu au lieu de laisser les leaders aborder la question au cours de discussions amicales en sortant de la Chambre, au lieu de présenter les attributions à l'improviste—décision qui ne fera apparemment pas l'objet d'un débat—et au lieu de traiter le Parlement d'une façon très péremptoire en annonçant la formation des groupes d'étude.

Il y a aussi la question du choix des présidents. J'ai toujours pensé que le choix des présidents des comités de la Chambre était le privilège du Parlement. Au lieu de les nommer de façon péremptoire, le premier ministre aurait mieux fait de tenir des consultations en bonne et due forme en vue de leur nomination. Il a peut-être essayé d'en organiser et ces consultations n'ont tout simplement pas eu lieu. Je l'ignore. Quoi qu'il en soit, cela place le Parlement, le gouvernement et certes les partis de l'opposition dans un dilemme à la suite de la déclaration de ce matin. Il faudra trancher d'une façon ou d'une autre ce dilemme, compte tenu des coutumes du Parlement. Étant donné l'impact de cette affaire sur notre institution et les garanties qu'il faut prendre pour le Parlement et les citoyens, j'ai jugé bon de soulever la question. Je ne connaissais aucun autre moyen de le faire que par le biais d'un rappel au Règlement, madame le Président.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je comprends l'inquiétude du leader du parti conservateur à la Chambre, et je pense qu'il a soulevé le problème comme il se doit, c'est-à-dire par voie de rappel au Règlement. J'accepte la distinction que le député fait entre l'information et la consultation.

Tout a commencé hier lorsqu'on m'a dit au cabinet que le gouvernement autorisait la création de ces groupes d'étude. Aussi, il n'aurait pas pu y avoir de consultations préalables. Comme il se doit, le leader du gouvernement à la Chambre a averti les autres leaders que l'on ferait une déclaration. De toute évidence, maintenant qu'elle est faite, nous comptons ouvrir les consultations et essayer de répondre à toutes les questions posées par le député.

• (1210)

Bien entendu, il est plus simple de reconnaître que nous avons emprunté cette idée des conservateurs. Selon nous, ils avaient tout à fait raison de mettre sur pied non pas des comités parlementaires proprement dits mais plutôt des groupes d'étude pour renseigner le gouvernement. Lorsqu'ils étaient au pouvoir, les conservateurs eux-mêmes en ont créé trois, si ma mémoire est bonne, sans consulter ni mon parti ni moi-même. Ces groupes d'étude portaient sur le transport des céréales, l'abandon de certaines lignes de chemins de fer et la loi sur l'importation du bœuf.

Madame le Président, vous vous souviendrez que la question de ces groupes d'étude a été discutée à la Chambre en novembre et décembre derniers et que votre prédécesseur distingué, M. Jerome, Orateur à l'époque, avait décidé que ce genre de groupes de travail pouvaient être utiles qu'il faudrait les encourager et leur donner une aide financière. On avait alors fait allusion, si je ne m'abuse, à un groupe de travail créé par notre parti en 1974 lorsque nous étions au pouvoir pour étudier l'incident de Millhaven. M. l'Orateur Jerome n'avait trouvé qu'un défaut à notre initiative, en ce il s'agissait d'un groupe de travail composé uniquement de membre de notre parti; selon lui, s'il fallait lui affecter des deniers publics, il aurait été préférable de prévoir la participation d'autres députés.

Notre initiative fait suite à celle des conservateurs l'été dernier. Nous mettons sur pied des groupes d'étude. A notre avis, il est juste et bon que les députés servent à renseigner le gouvernement sur des sujets particuliers. Par conséquent, nous sommes d'accord là-dessus. La seule différence, c'est que nous avons exprimé aux autres partis l'espoir de pouvoir compter sur la participation de certains de leurs membres.

Voilà la situation à l'heure qu'il est. Bien sûr, il faudra tenir des consultations, notamment en ce qui a trait au mandat et à la façon de procéder de ce groupe d'étude en particulier et au sein même du groupe, pour s'assurer que tout le monde est d'accord.

Quant aux membres de ce groupe d'étude, nous attendrons la réponse des leaders des autres partis à la Chambre pour savoir s'ils désirent se joindre à certains des nôtres et participer à quelques-uns de ces groupes. Le cas échéant, nous les réunirons et essaierons de nous entendre sur le mandat qui a déjà été proposé mais qui, bien sûr, peut être modifié si tous les partis peuvent trouver un meilleur moyen de réaliser l'étude.

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'aimerais seulement poursuivre ce rappel au Règlement un instant. Je ne retiendrai pas le premier ministre (M. Trudeau) longtemps à la Chambre. En réalité, il s'agit vraiment de trois éléments distincts. Notre gouvernement avait établi une série de groupes de travail au sujet desquels l'Orateur avait formulé de légères objections comme l'a rappelé le premier ministre. Notre gouvernement avait pris des mesures pour remédier à la situation.

Notre parti, lorsqu'il était au pouvoir, avait aussi proposé expressément l'établissement de comités spéciaux de la Chambre des communes chargés d'étudier certaines des questions qui sont proposées maintenant, comités dont la création a été annoncée par le premier ministre ce matin. Ces comités spéciaux disposeraient de tous les pouvoirs et de toutes les garanties des comités de la Chambre des communes du Canada, ce qui diffère sensiblement de ce qui, je crois, a été proposé par le premier ministre.

Il y a aussi une troisième variante dont il a parlé, l'étude de la questions des pénitenciers confiée à un sous-comité d'un comité permanent de la Chambre des communes, lors d'une de ses métamorphoses précédentes comme premier ministre. Nous ne voyons pas exactement à quoi il veut en venir dans ce cas-ci.

A supposer que nous nous entendions sur le mandat, il va de soi que les députés de ce côté-ci préféreraient que le groupe d'étude ainsi établi jouisse de tous les pouvoirs d'un comité parlementaire spécial. C'est, à notre avis, la meilleure façon de protéger chacun des députés et le public. Cela signifie que si un ministre, par exemple le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin), recevait un rapport sur les handicapés qui ne lui plairait pas particulièrement, elle serait désormais tenue de dévoiler ledit rapport. Si nous avons donc bien compris, le ministre a en ce moment le pouvoir de tenir secret un rapport qui ne lui plaît pas. A notre avis, il serait très facile d'abuser d'un tel pouvoir et ainsi de gravement préjudicier le système parlementaire.

Il nous serait donc des plus utiles de comprendre de quoi au juste il en retourne. Nous préférons nettement que ce pouvoir revienne aux comités spéciaux de la Chambre des communes. Naturellement, nous voudrions avoir la possibilité de discuter à fond du mandat pour nous assurer que l'enquête est suffisamment vaste et qu'elle permet aux députés et aux personnes intéressées d'y contribuer aussi concrètement que possible.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, qu'on me permette d'abord de confirmer ce qui me semble désormais très clair, à savoir, que même si l'on nous a annoncé hier cette déclaration pour ce matin, nous n'avons point été consultés et on ne nous a pas demandé d'approuver quoi que soit. En fait, j'ai proposé que cette déclaration soit faite devant la Chambre, plutôt qu'à une conférence de presse, mais on a refusé. Puisque nous en parlons, toutefois, signalons que nous nous réjouissons du fait que le gouvernement nous consultera désormais avant d'entreprendre toute nouvelle initiative.

J'appuie sans réserve le député de Nepean-Carleton (M. Baker) et le chef de l'opposition officielle (M. Clark) lorsqu'ils déclarent qu'il faut des comités parlementaires. Peut-être parlera-t-on de comités spéciaux ou de n'importe quoi, mais en tant que députés de l'opposition, nous ne tenons pas du tout à ce que les ministres du gouvernement nous évincent et nous assignent des tâches quelles qu'elles soient. Nous trouvons excellente l'idée de constituer des groupes d'étude spéciaux pour examiner des questions précises—ce qui revient à peu près à dire des comités spéciaux—mais nous tenons à ce que cela se passe dans le cadre parlementaire. Lorsque les leaders des différents partis à la Chambre seront consultés, voilà quelle sera notre position.

M. Trudeau: Madame le Président, le chef de l'opposition a dit que son gouvernement avait constitué aussi bien des comités spéciaux que des groupes d'étude. Le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) me rappelle que c'est en fait un groupe d'étude qui s'est occupé de l'affaire de Millhaven en 1974. Sauf erreur, le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) en faisait partie.

Le chef de l'opposition confond ce groupe d'étude avec un sous-comité du comité parlementaire que présidait à l'époque le député de Windsor-Walkerville, l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan). Mais il y avait un groupe d'étude. Nous en avions constitué un, et le chef de l'opposition en a constitué un certain nombre.

Sauf erreur, il dit maintenant qu'il préfère les comités spéciaux aux groupes d'étude. Madame le Président, son gouvernement a démontré qu'on peut avoir les deux; notre gouvernement démontre qu'on peut avoir les deux, et nous entendons aujourd'hui exprimer notre désir de constituer des groupes d'étude. Nous comptons sur la collaboration des autres partis. S'ils ne veulent pas entendre parler dorénavant de groupes d'étude, bien qu'ils aient été d'accord par le passé, nous verrons ce que nous pourrons faire.

Notre intention est d'instituer un groupe d'étude comprenant des députés de tous les partis, comme en 1974, d'inviter tous les partis à collaborer pour conseiller le gouvernement en place et le Parlement sur une question précise, comme cela fut fait au sujet de l'affaire de Millhaven.

Nous nous en remettons aux partis de l'opposition. S'ils ne veulent pas participer à de tels groupes d'étude, compte tenu de la décision de l'Orateur, M. Jerome, nous ne pourrions probablement pas aller de l'avant et en créer, comme M. Jerome le constatait à regret, à cause de la décision unilatérale prise alors par le chef de l'opposition. Nous discuterons de la création de ces groupes d'étude et j'espère qu'ils pourront voir le jour, madame le Président. Des députés de tous les partis ont souvent dit qu'ils regrettaient que le Parlement fût laissé dans l'ombre, que les députés ne pussent pas participer suffisamment à l'élaboration des politiques, et qu'il faudrait trouver un moyen quelconque de les amener à participer à la conception de ces politiques. Voilà notre objectif.

M. Clark: Madame le Président, une très brève question pour que tout soit bien clair. Le premier ministre est-il disposé à discuter également avec les partis d'opposition de la création de comités spéciaux ayant les mêmes buts?

• (1220)

M. Trudeau: Madame le Président, j'ose espérer que les leaders à la Chambre de tous les partis voudront bien discuter, au besoin, de la création de comités spéciaux de ce genre.

Lorsque nous formions l'opposition, nous estimions que le gouvernement avait peut-être créé un trop grand nombre de comités et que le Parlement ne pouvait pas facilement diriger les activités des comités permanents habituels, des comités spéciaux et des groupes de travail. Par conséquent, nous aurons peut-être tendance à en créer moins, mais nous n'avons pas pour autant rejeté l'idée d'établir des comités spéciaux, ainsi que le prévoit le Règlement de la Chambre.

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Madame le Président, je voudrais intervenir brièvement sur ce sujet important parce que j'ai été intimement lié à cette innovation de l'automne dernier. Je pense que tous les députés ont alors reconnu que ce changement allait permettre aux députés, à titre individuel, de prendre enfin directement part à l'élaboration de la politique.

Si je me souviens bien, le leader de l'opposition à la Chambre, qui est actuellement vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen), cherchait à s'assurer que la procédure parlementaire serait respectée lors de la création, en particulier, du comité spécial sur les services de réadaptation. Il a fallu si longtemps pour s'en assurer que la création de notre comité n'a en fait été autorisée que le 29 novembre, si je me souviens bien.

Nous savons tous, du moins ceux d'entre nous qui siègent à la Chambre depuis quelques années, que les simples députés ont perdu peu à peu de leurs droits. Nous avons toujours espéré que le système des comités de la Chambre remédierait à cette ingérence de l'exécutif. Je crois que la plupart des députés conviendront avec moi que même les comités sont malheureusement devenus un instrument du gouvernement. Mais ce sont les comités spéciaux qui ont pour la première fois donné aux parlementaires—aux simples députés—le droit de s'attaquer aux problèmes particulièrement graves et de faire des recommandations dans le cadre du processus parlementaire.

J'ajouterai que j'avais eu le privilège, le 29 novembre dernier, de lancer le débat par lequel nous avons finalement créé le comité spécial. Je vous rappellerai que le leader de l'opposition à la Chambre, qui est maintenant vice-premier ministre et ministre des Finances, s'était opposé à ce que je lance le débat. Je suis certain que les députés se rappelleront ce débat et se souviendront que le leader du gouvernement, qui est maintenant leader de l'opposition, a expliqué ensuite très clairement que c'était là un geste indiquant que les simples députés auraient enfin un rôle très important à jouer au sein des comités spéciaux. Ces comités devaient cesser d'être soumis à l'influence des ministres de la Couronne, c'est-à-dire des ministres du Cabinet.

Pour résumer ses propos, l'ancien leader de l'opposition à la Chambre avait alors déclaré—et je cite la page 1837 du hansard du 29 novembre:

> Je ne veux pas gêner davantage le député, qui s'intéresse par ailleurs grandement à ce sujet, mais je signale au président du Conseil privé (M. Baker) qu'il s'agit là d'un précédent qui, à mon avis, ne devrait pas se répéter.

Au fur et à mesure que ces consultations sur cet important sujet progresseront, on considérera cette situation, je l'espère, de plus en plus, pour reprendre la citation, comme un précédent ne devant pas se répéter et on en reviendra à l'ancienne formule établie par la procédure des comités spéciaux qui constituait un véritable progrès pour les simples députés en leur permettant de participer de façon indépendante.

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, je serai bref. Je regrette que le premier ministre (M. Trudeau) soit parti. Certes, il sait lire et j'espère qu'on attirera son attention sur cette question.

Le premier ministre a déclaré qu'il était prêt à discuter avec les autres leaders à la Chambre de la possibilité de créer des comités d'une autre nature ou d'un autre type, voire à discuter de l'existence même de tel ou tel d'entre eux. Je n'ai pas vu la liste complète. Toutefois, j'ai été très intéressé, au cours de la dernière législature, par la proposition visant la création d'un comité spécial de l'énergie et de la prolifération nucléaires. Le discours du trône faisait allusion à cette question grave qui met en cause non seulement la paix dans le monde, mais aussi la protection de l'humanité.

C'est pourquoi je voudrais demander qu'on me dise si le premier ministre ou le gouvernement sont disposés à envisager de créer des comités spéciaux chargés d'autres questions. Peut-être pourrait-on parler de cette question au premier ministre et peut-être pourrait-il nous fournir une réponse ultérieurement.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, en réponse aux deux derniers intervenants, lesquels préféreraient des comités qu'ils appellent *select committees*, je veux simplement porter à leur attention le fait qu'en vertu des dispositions de l'article 65 du Règlement de la Chambre, il existe déjà 20 comités permanents de la Chambre des communes. Et nous avons dans le passé eu toutes les difficultés à intéresser plus du tiers des députés de la Chambre à participer activement aux comités permanents de la Chambre des communes. Et je me demande s'il est sage et prudent de prévoir la création de *select committees* à ce moment-ci, avant qu'on ait démontré et prouvé qu'avec les comités déjà existant on ne puisse faire fonctionner le système d'une façon adéquate.

Je trouve leur suggestion intéressante malgré tout, parce qu'elle implique un peu une idée de changement. Mais déjà, comme le très honorable premier ministre (M. Trudeau) a annoncé ce matin, c'est une idée originale, idée à laquelle le parti progressiste conservateur, cela est surprenant, a déjà pensé, puisqu'eux-mêmes avaient songé à établir ce qu'on appelle les *task forces*. Alors tout ce qu'on veut faire, c'est permettre aux députés des banquettes arrière de participer d'une façon plus directe dans la prise de décision. C'est une forme de participation que nous voulons et que nous suggérons au parti de l'opposition officielle. S'ils préfèrent l'instauration d'un *select committee*, cela pourrait faire l'objet de nouvelles discussions quant à une réforme parlementaire plus générale. Je me rappelle très bien que l'honorable député de Nepean-Carleton (M. Baker) a lui-même participé avec moi à des travaux du comité de la procédure et de l'organisation en 1975 et en 1976. Nous avons eu un rapport intéressant sur les comités qui a été préparé par le député de Edmonton-Ouest (M. Lambert), qui est présent à la Chambre, et toutes les idées étaient très intéressantes. Mais on n'a jamais abouti à des résultats concrets de cette réforme parlementaire tant souhaitée et tant souhaitable, madame le Président.

Alors le geste que nous posons aujourd'hui, cette intention qui a été manifestée par le très honorable premier ministre du Canada, de faire participer les députés de toutes les régions du pays et en particulier ceux de l'Ouest canadien dans ces comités dont il a fait la description un peu plus tôt ce matin en réponse au très honorable chef de l'opposition, qui est ici et également au leader de l'opposition officielle, c'est notre approche de la situation. Nous, nous croyons que dans le moment il ne serait pas sage d'instaurer des comités de la Chambre additionnels à la vingtaine de comités qui existent déjà en vertu de l'article 65 du Règlement. Maintenant, l'invitation est lancée aux députés des deux côtés de la Chambre à participer. Je suis convaincu que le très honorable premier ministre n'empêchera pas les députés des banquettes arrière de travailler de façon constructive à des sujets d'intérêt national. J'en ai la conviction et j'ai également cette assurance de la part du leader parlementaire du Nouveau parti démocratique.

Alors c'est tout simplement ce à quoi nous visons, soit faire travailler les députés, les intéresser davantage, revaloriser le rôle du député. C'est là un premier temps dans une réforme de cette institution, et je me demande pourquoi les réactions ne sont pas négatives! Les questions qui seront posées vont faire l'objet de négociations entre les leaders parlementaires, tel que requis. Hier, ce que j'ai fait, c'était par simple courtoisie, savoir, aviser mes collègues que le très honorable premier ministre allait faire une annonce. C'était simplement ce que je devais faire et nous sommes ouverts à toute suggestion positive pour faire en sorte que ces *task forces* travaillent d'une façon efficace. Et on souhaite ardemment la participation des députés progressistes conservateurs comme celle des députés néo-démocrates. Quant à la suggestion des *select committees* proprement dits, je prétends respectueusement que ça pourrait faire l'objet d'une belle étude sur la réforme parlementaire dans les plus brefs délais.

● (1230)

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je voudrais seulement dire que je suis très heureux d'entendre le leader du gouvernement à la Chambre déclarer que tous les aspects de cette question feront l'objet de négociations, car je crois que c'est très important. Voilà le genre d'assurance que mon ami et moi-même recherchons, et je remercie le ministre de nous donner cette assurance.

[*Français*]

M. Herb Breau (Gloucester): Madame le Président, étant donné l'occasion qui nous est fournie de discuter de cette question brièvement, j'aimerais juste faire une mise au point en plus de ce qu'a déjà dit le président du Conseil privé (M. Pinard). Je me joindrais au chef de l'opposition et au chef de leur parti à la Chambre pour collaborer à la création de ces *task forces* pour une simple raison. Je ne pense pas que nous devrions discuter de ces *task forces* à ce titre ou au titre de comités particuliers de la Chambre pour une raison seulement.

Je les enjoins donc de collaborer parce que, qu'on le veuille ou non, une créature du parlement comme un *select committee* dans certains cas, cela peut être actif et positif, surtout dans les cas où il s'agit d'un rôle inquisitorial. Mais souvent l'adversité politique de la Chambre des communes peut se traduire dans un *select committee*. Et cela n'est pas nécessairement mauvais. Mais dans un *task force* qui est une créature par ordre de conseil, plutôt qu'un comité particulier de la Chambre, je pense qu'il serait possible d'obtenir un mécanisme beaucoup plus actif et positif. Mais cela ne veut pas dire que nous n'aurons pas de comité particulier, mais je demanderais au chef de l'opposition de ne pas faire une condition du fait de collaborer au *task force*, du fait qu'il doit y avoir ou non des *select committees*. Dans certains cas, je suis d'accord là-dessus, mais ce que j'aimais de sa proposition, l'année dernière, c'est que ça peut dans certains cas, des *task forces*, faire une étude plus positive, parce que bien qu'il y aurait des divisions philosophiques sur un *task force*, les chances sont telles qu'on aurait moins d'adversité politique. Quant à moi, j'ai accepté de faire partie d'un *task force*, et j'ai déjà invité un député de son parti à s'y intéresser, parce que je pense qu'il pourrait en faire une très bonne étude.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NYSTROM—LA DÉCLARATION D'UN DÉPUTÉ DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA SASKATCHEWAN

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, la question de privilège que je désire soulever maintenant est très délicate, car elle comporte des aspects raciaux. Ma tâche est donc très difficile. Il s'agit d'une déclaration faite par un député à l'Assemblée législative de la Saskatchewan, M. Dennis Ham, qui, de concert avec un autre député, M. Dick Collver, lequel, il y a quelques semaines encore, était chef de l'opposition et chef du parti conservateur de la Saskatchewan, a quitté son parti pour siéger à titre d'indépendant et préconise la séparation des provinces de l'Ouest et leur annexion aux États-Unis.

[*Français*]

Et madame le Président, j'ai en main un article qui a fait les manchettes du *Journal de Montréal*, le 17 avril 1980, et que jamerais citer:

Si les otages de Téhéran étaient des Québécois, on dirait:

Ce sont des gens de l'Ouest.

«Laissez-les là»

—Un député de l'ouest

[*Traduction*]

Je vais répéter. «Si les otages de Téhéran étaient des Québécois, on dirait (dans l'Ouest): Laissez-les là».

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Qui a dit cela?

M. Nystrom: Un député provincial de l'ouest du Canada.

[*Français*]

Mais, madame le Président, comme je l'ai déjà dit, ce n'est pas avec fierté que je pose la question de privilège ce matin. Mais je veux citer un article de Regina, publié par la Presse canadienne:

«Si 50 Canadiens français étaient détenus comme otages à Téhéran, en lieu et place des 50 Américains, la majorité des Canadiens de l'Ouest diraient: «Laissez-les là».

C'est du moins ce qu'a prétendu le député provincial indépendant de Swift Current, M. Dennis Ham, lors d'une conférence au Press Club de la Saskatchewan mardi.

M. Ham, qui fait campagne depuis un certain temps déjà en faveur de la sécession de l'Ouest canadien pour en faire un nouvel État américain, prédit également une insurrection au Québec.

Madame le Président, M. Ham, un député de la Saskatchewan, comme tous les autres Canadiens, a le droit d'exprimer librement son opinion, mais cette dernière ne reflète pas du tout celle des citoyens de ma province, de l'Ouest du Canada.

Malheureusement, comme on le sait, il existe une minorité dans l'Ouest du Canada qui ne comprend pas le sens des aspirations des Québécois. Mais les propos de M. Ham ne reflètent pas l'opinion de cette minorité et encore moins celle de la majorité des citoyens de ma province dans l'Ouest du Canada. Les propos de M. Ham ont été injurieux à l'égard des Québécois, des Canadiens de la Saskatchewan, de ceux de l'Ouest du Canada et de tous les Canadiens.

[*Traduction*]

Quand je pense au discours du premier ministre (M. Trudeau) à la Chambre, il y a trois jours, dans lequel il rappelait qu'en tant que députés, nous représentons tous les habitants du Canada, j'estime, à titre de représentant de ma province et de ma circonscription, qu'une déclaration du genre de celle qu'a faite un représentant élu qui a comme collègue un député très respecté, constitue une déformation caractérisée des sentiments d'un grand nombre de gens de l'Ouest à ce moment-ci de l'histoire du Canada. A cause de cela, j'estime qu'on a porté atteinte à mon travail et à ma capacité de me faire vraiment l'interprète des gens de l'Ouest du Canada, car cette déclaration ne traduit absolument pas les sentiments de ces gens. Je n'ai jamais rencontré quelqu'un qui souhaiterait que les otages américains soient remplacés par des Québécois pour pouvoir dire ensuite: «Laissez-les là.»

Je voudrais saisir cette occasion pour me dissocier ainsi que les membres de mon parti, particulièrement ceux de l'Ouest, des déclarations qu'a faites ce membre de l'Assemblée législative de la Saskatchewan. Je suis convaincu qu'il en va de même des députés conservateurs et libéraux de l'Ouest. Si vous trouvez en ceci matière à question de privilège, Madame le Président, je serais disposé à présenter une motion de renvoi de cette déclaration et des articles de ce genre au Comité permanent de privilèges et élections pour qu'il décide ce qu'il convient de faire.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'aimerais parler brièvement sur la question de privilège. Je doute fort qu'il s'agisse d'une question de privilège pour une Chambre comme la nôtre. Je suis certain que le député a eu ses propres raisons pour la poser et pour citer cet article à la Chambre des communes, et je ne veux pas élaborer sur ses motivations ni sur ses raisons. Mais je veux profiter de l'occasion pour m'associer moi-même, en tant que député de l'Ouest, ainsi que mes collègues à la position exprimée par le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), qui est d'avis que la déclaration attribuée à M. Ham ne représente pas du tout l'opinion des gens de l'Ouest du Canada. La chose essentielle qui doit être soulignée à la Chambre aujourd'hui est que la Chambre des communes du Canada n'a pas la capacité de limiter le droit d'expression des députés, des citoyens privés et même des députés d'une autre chambre, dans une autre juridiction. Mais il y a là une occasion pour nous, comme individus, et pour moi comme chef d'un parti, qui a beaucoup d'appui auprès des gens de l'Ouest du Canada de rejeter absolument les propos cités et attribués à M. Ham.

[*Traduction*]

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, je dois ajouter quelques commentaires aux remarques de mon collègue de Yorkton-Melville (M. Nystrom) et à ceux du très honorable chef de l'opposition (M. Clark). Ainsi que mon collègue et le chef de l'opposition l'ont déclaré, personne n'envisage de restreindre le droit de quiconque d'exprimer son opinion. Mais quand on le fait en prétendant et en sous-entendant que cette opinion est partagée par la plupart des gens de l'ouest du Canada, j'estime c'est une insulte à ces gens-là.

Des voix: Bravo!

● (1240)

M. Benjamin: Je pense qu'on enfreint les privilèges des députés, surtout ceux de l'Ouest quand on fait une affirmation de portée aussi globale, quand on dit que c'est là un sentiment général, une attitude, un état d'esprit ou la marotte préférée des Canadiens de l'Ouest.

Je tiens à vous dire, madame le Président, ainsi qu'à mes compatriotes canadiens-français, que la présence de francophones dans toutes les régions du Canada est ce qui différencie le plus notre pays et la plupart des autres pays, sinon tous, surtout les États-Unis et nous. La présence de francophones dans toutes les régions du Canada offre au monde entier un exemple de la manière dont les peuples de cultures différentes peuvent cohabiter en paix, collaborer pour régler leurs différends, dont certains remontent à des décennies, pour rendre notre pays plus fort, plus libre et, ce qui est très important, plus souverain et plus indépendant.

Depuis toujours il existe un petit nombre de personnes, non seulement dans l'Ouest mais partout au Canada qui, de temps à autre depuis 200 ans, entretiennent des vues semblables à celle-ci mais, invariablement, de telles vues sont le cas de marginaux, d'extrémistes, de cinglés, d'anormaux et de réactionnaires de droite qui représentent une minorité infinitésimale. Et ce n'est pas uniquement le fait d'une poignée de Canadiens de l'Ouest, mais d'une poignée de gens qu'on retrouve dans toutes les régions de notre pays.

Je voudrais que mes compatriotes canadiens-français sachent que la réalité est tout à l'opposé. La grande majorité des Canadiens de l'Ouest pensent le contraire, vous respectent, respectent votre apport à notre pays. La grande, la très grande majorité d'entre nous, sommes prêts à collaborer avec vous pour accroître notre souveraineté et notre indépendance, pour affermir nos libertés et notre bien-être, et nous allons montrer l'exemple au reste du monde.

Des voix: Bravo!

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, j'aimerais, à titre de député de la Saskatchewan, me faire l'écho de mon chef, du député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) et du député de Regina-Ouest (M. Benjamin). J'aimerais contester les déclarations que M. Ham a faites dit-on au nom des Canadiens de l'Ouest comme l'a dit le député.

Le député de Yorkton-Melville a mentionné que ces deux messieurs avaient été associés au parti progressiste conservateur de Saskatchewan. C'est exact. Ils y ont été associés. Depuis, leur association de circonscription les a répudiés; il s'agit de la circonscription de Nipawin dans le cas de M. Collver et de celle de Swift Current dans le cas de M. Ham.

Des voix: Bravo!

M. McKnight: Ils n'ont plus ni lien ni rapport avec le parti progressiste conservateur de la Saskatchewan ou même avec le parti progressiste conservateur du Canada. J'ai dit hier que les gens de l'Ouest, comme bien des gens du reste du pays, estiment que nous ne sommes pas tous traités de façon équitable. Néanmoins, les sentiments exprimés par ces deux députés ne sont pas partagés par la majorité des gens de l'Ouest, pas plus, je l'espère que par la majorité des gens du Québec. Nous essaierons de faire du Canada un meilleur pays avec nos compatriotes du Québec et nos compatriotes des autres provinces.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je veux très simplement féliciter le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) d'avoir soulevé cette question de privilège.

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Madame le Président, lorsque j'ai donné copie de l'article à l'honorable député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) hier, je ne croyais pas, bien sûr, qu'il soulèverait cette question à la Chambre. Je veux le remercier très sincèrement.

J'ai eu, à plusieurs reprises, madame le Président, à voyager à travers ce pays, et je sais que parfois, dans certaines régions, y inclus l'Ouest canadien, certaines politiques ou certains programmes gouvernementaux n'étaient pas acceptés, mais jamais les Canadiens de ces provinces n'ont démontré un manque de sensibilité devant des drames humains comme celui des otages de Teheran, et je félicite les députés de l'opposition, aussi bien les néo-démocrates que les progressistes conservateurs, de cette mise au point, et je suis persuadé que du côté libéral, nous l'apprécions énormément en cette époque très difficile que nous vivons au Québec, étant donné les efforts considérables que nous devons faire pour convaincre les Canadiens d'expression française que le Canada est encore le pays de l'avenir pour nous tous.

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, en ma qualité de député sénior du Québec, je siège ici depuis 18 ans et je suis le seul de mon groupe—je veux d'une façon particulière remercier l'honorable député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) et les autres honorables députés, en particulier aussi le chef de l'opposition (M. Clark), au sujet de ces remarques portant atteinte à l'honneur et à l'attachement que les Québécois peuvent avoir envers le reste du Canada.

Je veux dire à l'honorable député que depuis 18 ans on a pu entendre quelquefois des insinuations semblables d'un côté comme de l'autre, mais je pense que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ou encore l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), qui siègent à la Chambre depuis plus longtemps que moi, reconnaîtront qu'il y a eu énormément de progrès dans cette période de 18 ans, et que la Chambre a peut-être été l'un des instruments qui ont beaucoup aidé les Canadiens à se comprendre davantage et à se rapprocher. Je pense que le témoignage qui nous est rendu par l'honorable député de Yorkton—Melville ce matin, appuyé fortement par l'honorable député de Regina-Ouest (M. Benjamin), démontre que dans l'Ouest canadien il y a de l'affection pour les Québécois et pour tout le Canada, et je suis sûr que ces remarques de ce matin seront énormément appréciées par tous les Québécois de bonne volonté qui veulent de plus en plus de compréhension, de solidarité et d'amitié entre tous les Canadiens quelles que soient leurs origines et leur langue.

Mme le Président: La question soulevée par l'honorable député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) était certes opportune, et elle a été accueillie avec les sentiments qui conviennent par les députés des deux côtés de cette Chambre. Si j'en juge par les applaudissements que nous avons entendus, j'en conclus que ces déclarations sont certainement blessantes à la fois pour les Québécois et pour la population de l'Ouest canadien. Toutefois, cette déclaration a été faite en dehors de la Chambre et elle n'attaque pas un député en particulier, mais se réfère à un groupe; par conséquent je pense qu'à première vue je ne peux pas reconnaître l'existence d'une question de privilège, mais je veux tout de même remercier le député de son intervention, qui a été si bien accueillie des deux côtés de la Chambre.

● (1250)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

L'AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMAL MENSUEL DU SUPPLÉMENT

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) demande à présenter le bill C-16, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le jeudi 17 avril, de la motion de Mme Côté: Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Clark (Yellowhead) (p.31).

M. John Thomson (Calgary-Sud): Madame le Président, lorsque la Chambre s'est ajournée hier soir j'étais en train de dire à quel point mes commettants de Calgary-Sud sont frustrés par le gouvernement fédéral. Je tiens à préciser tout de suite que ces frustrations ne correspondent en aucune façon au sentiment exprimé dans l'article de journal que l'on vient de mentionner.

Je parlais hier soir de la fixation du prix du pétrole, et plus particulièrement des prix du pétrole établis par l'OPEP. Je pense que bien des Canadiens croient que les prix de l'OPEP sont encore fixés par un cartel et qu'ils ne correspondent en rien à une valeur commerciale raisonnable. C'était certainement vrai en 1973 quand l'offre de pétrole des pays de l'OPEP dépassait de loin la demande. Ce n'est plus vrai depuis 1978. Comme le Sheik Yamani l'a déclaré il y a plusieurs semaines, l'OPEP a perdu le contrôle des prix. Au cours des années 1978 et 1979, la demande pour le pétrole de l'OPEP a de loin dépassé l'offre. Il n'y a plus de prix unique fixé par l'OPEP. Chaque pays membre de l'OPEP, sauf l'Arabie Saoudite, demande le prix que peut offrir le marché.

Les Canadiens devraient certainement être prêts à payer le pétrole du pays à un prix qui équivaille au moins aux frais qu'entraîne la mise au point de formes d'énergie de remplacement. Si nous ne considérons pas que c'est là un prix raisonnable à payer pour notre pétrole, nous nous leurrons en espérant parvenir à l'autonomie énergétique.

Le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré dans son discours que le premier ministre Clark n'avait pas réussi à concilier les opinions de l'Ontario et de l'Alberta sur l'établissement du prix de l'énergie. Ce n'est pas vrai. Notre gouvernement en était arrivé à un accord sur le prix de l'énergie avec toutes les provinces du Canada. Bien que ni l'Ontario ni l'Alberta n'en aient été très satisfaits, il n'en demeure pas moins qu'on était arrivé à un accord. Il y a eu consensus, et c'est là, à mon point de vue, la définition d'un accord.

Les Pères de la Confédération ont prévu dans la constitution que le gouvernement national avait le droit de veiller à l'intérêt du pays, même dans les domaines relevant de la compétence provinciale, dans les cas où l'intérêt national n'est pas sauvegardé. Il va de soi que les provinces nanties ont l'obligation de partager leurs richesses avec leurs sœurs démunies; il s'agit cependant de déterminer ce que l'on entend au juste par «partager». Comment procéder à ce partage? Doit-on entendre par là qu'une province donnée serait tenue de vendre ses ressources à une valeur marchande différente de celle auxquelles les autres provinces vendent les leurs? Certes, telle n'était pas là l'intention des Pères de la Confédération.

Les citoyens de l'Alberta ne contestent pas le droit de chacun de leurs concitoyens, d'un bout à l'autre du pays, d'avoir des chances égales de succès. Le gouvernement de l'Alberta ne refuse certes sa chance à personne, loin de là. C'est justement pour profiter de cette égalité des chances que les gens affluent dans notre province.

Il faut permettre à l'Ouest d'atteindre ses propres objectifs sociaux et économiques dans le contexte canadien. C'est tout ce que nous demandons. Nous voulons pouvoir nous assigner des objectifs sociaux et économiques dans le contexte de la Confédération. Cela est non moins vrai pour les provinces de l'Atlantique, le Québec ou toute autre province.

Il ne fait aucun doute que le Canada a besoin d'un gouvernement central fort; mais cette force doit être puisée dans un sentiment d'unité librement consentie et non pas imposée par la contrainte. A mon avis, l'unité nationale ne peut être dictée par un gouvernement central. L'unité nationale doit être inspirée par le sentiment de participer à la Confédération et, je le répète, l'Ouest ne demande qu'à pouvoir participer de façon active à la Confédération, et souhaite ne pas être oublié ou négligé.

Personnellement, j'ai toujours considéré que le Canada était un pays qui cherchait à se découvrir. Jusqu'ici, la nécessité d'une intervention du gouvernement central pour rassembler le pays afin de nous donner une identité nationale, ne s'est pas fait sentir.

Je suis persuadé que les Canadiens pourraient finir par se trouver une identité nationale. J'ai dit en toute honnêteté que je redoute beaucoup de modifier notre constitution qui, malgré toutes ses imperfections a apporté aux Canadiens non seulement les libertés individuelles et les libertés civiques, mais aussi un des niveaux de vie les plus élevés du monde. J'en arrive pourtant à me dire malgré moi que, pour sauver le Canada, il faut modifier la constitution dans un sens qui permette aux régions de réaliser les divers objectifs qui répondent aux aspirations régionales.

Je ne pense pas qu'il faille s'accrocher à l'idée du contrôle par l'État fédéral de toutes les politiques, qu'elles soient économiques, sociales, culturelles, linguistiques, ou qu'elles concernent les communications. Je ne pense pas non plus que l'uniformité de ces politiques soit possible ni souhaitable. Mais surtout, je ne pense pas que l'État fédéral parviendra à assurer l'unité nationale en imposant une solution constitutionnelle à l'élaboration de ces politiques.

Monsieur l'Orateur, les Albertains sont prêts à admettre des changements constitutionnels, mais ce qu'ils réclament avant tout, c'est que l'Est du Canada les considère comme des partenaires à part entière dans la Confédération.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Si on me le permet, je dirai qu'il est 1 heure. Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 12 h 59.)

● (1400)

[*Français*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le Président, dans ce débat sur l'unité de notre pays, je pense que la vraie question devrait être celle-ci: Est-ce que les Canadiens veulent de toutes leurs forces ouvrir leur cœur et leur esprit afin d'assurer la survie de leur pays, où francophones et anglophones vivront ensemble dans l'égalité et la fraternité ou encore préfèrent-ils tourner une page d'histoire et vivre comme deux nations souveraines et indépendantes sur un territoire qui s'appelle Canada?

Tout le reste n'est que discussion et argutie d'avocats et d'experts en droit constitutionnel ou d'économistes.

Personnellement, j'ai fait mon choix et je veux vivre en partenaire adulte et fraternel dans la dignité et l'égalité en communauté avec tous ceux et celles qui sont les artisans et les bénéficiaires de ce pays. Si par malheur mon pari qui est basé tout autant sur l'ouverture de mon cœur que sur la générosité des autres devait être trahi, alors, et alors seulement, je prêcherai les valeurs d'une société close.

Voilà d'ailleurs le point fondamental entre mon option et celle des péquistes qui, avant même de rechercher le cœur des autres, ont décidé de fermer les leurs. Remarquons d'ailleurs que la justification de leur geste, de leur option change constamment. Ainsi, par exemple, un péquiste dira que son option est fondée sur le fait que les Québécois versent plus d'impôts à Ottawa qu'Ottawa ne dépense dans le Québec. Quand on lui rappelle qu'il s'agit là d'une méconnaissance des faits, car M. Parizeau lui-même a reconnu qu'au cours des dernières années seulement, le gouvernement fédéral a dépensé bien plus de milliards de dollars au Québec que les impôts qui ont été payés, il n'y a pas de danger qu'il change d'option.

Se peut-il que notre système actuel soit trop rigide et que cela explique le fondement de son option? Bien sûr que non, puisque l'on peut rappeler à ce péquiste que le mouvement de souveraineté-association a été fondé alors que M. Pearson était premier ministre du Canada, une époque que M. Parizeau lui-même a qualifiée de période où le fédéralisme a été d'une souplesse extraordinaire. Se peut-il, parce que le système est trop centralisateur, lorsqu'on lui rappelle que sur chaque dollar d'impôt qui est payé au Canada, à peine 32c. vont au gouvernement fédéral et 68c. aux gouvernements provinciaux et aux municipalités? Bien sûr que non! Ce n'est pas parce que le système est trop centralisateur. Serait-il alors péquiste parce que les politiques du gouvernement fédéral sont mal avisées pour la province de Québec et n'ont pas les effets qu'elles devraient avoir? Là encore, il s'agit d'un prétexte, puisque je n'ai jamais encore rencontré un péquiste qui était prêt à abandonner son option seulement pour les fins de la discussion si le gouvernement fédéral adoptait les politiques qu'il souhaitait. D'ailleurs, récemment cette question a été posée au ministre chargé du développement économique du gouvernement québécois, M. Bernard Landry, qui argumentait que les politiques fédérales n'étaient pas bonnes pour le Québec, et les journalistes de lui demander: Et si d'aventure, elles étaient changées dans le sens que vous le souhaitiez, est-ce que vous deviendriez fédéraliste, et il a admis que bien sûr que non, il demeurerait indépendantiste.

● (1410)

C'est dire, monsieur le Président, que tous ces arguments que l'on essaie d'invoquer pour expliquer son option ne sont qu'un écran de fumée, et que fondamentalement, la raison pour laquelle on veut l'indépendance, il n'y en a pas deux, il n'y en a pas trois, il y en a qu'une seule: c'est parce qu'on parle français et les autres, anglais. Et tous les arguments que l'on apporte pour justifier son option ne sont qu'un écran de fumée. D'ailleurs, depuis peu, le Parti québécois ne cache pas que fondamentalement ce qu'il recherche c'est briser cette relation qu'il y a à l'intérieur du pays où francophones et anglophones participent à la gouverne du plus grand pays du monde, après l'Union Soviétique. Et je me dis pourquoi, pourquoi veulent-ils cacher le fondement de leur option et présenter autant de raisons qui n'ont absolument rien à voir avec le fondement de leur parti?

A cela, monsieur le Président, je voudrais rappeler la bassesse de M. Claude Morin, le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, qui déclarait récemment que les seules personnes qui pourraient souffrir des effets de leur option sont celles et ceux qui représentent la province de Québec ici à la Chambre. Au cours des 12 ans, durant lesquels j'ai siégé à titre de député, et aujourd'hui comme ministre, je ne pensais jamais qu'un compatriote québécois oserait porter une attaque aussi indigne contre des personnes qui ne partagent pas son option politique. D'ailleurs qui sont-ils ceux-là qui veulent aujourd'hui nous prêcher l'indépendance? Qui sont-ils en regard de leur administration laquelle est marquée au coin de l'incompétence? Rappelons-nous que durant des années ils ont critiqué le gouvernement qui les a précédés pour avoir entrepris les travaux de la baie James, et sitôt au pouvoir, ils admettent ce qui tombe sur le sens commun que c'était peut-être la décision la mieux avisée prise par le précédent gouvernement.

Durant des années ils ont argumenté que l'énergie nucléaire devait être entreprise sans délai avant l'énergie hydroélectrique. Regardons dans quelle position ils se sont placés immédiatement après avoir pris le pouvoir. M. Bernard Landry qui nous rappelait qu'il y a toujours eu un différentiel de 2 dans le taux de chômage du Québec et de l'Ontario, il doit admettre aujourd'hui que, pour la première fois dans l'histoire, le différentiel entre les deux provinces dépasse 3 p. 100 systématiquement au cours des trois premières années de leur administration. Alors qu'il était de 2 ou un peu moins ou un peu plus dans toutes les années qui les ont précédés en 1976, 1977, en 1976, il a été de 2.5 p. 100, en 1977 de 3.3, en 1978, de 3.7, en 1979 également au-dessus de 3 p. 100. Cela ne s'est jamais vu avant qu'ils n'arrivent au pouvoir.

Regardons leur budget où sur des dépenses de 17 milliards ils vont consacrer seulement pour les Affaires sociales et pour l'éducation plus de 10 milliards de dollars. Or, dans les Affaires sociales, le ministre Lazure lui-même déclarait qu'il en coûte envion 30 p. 100 de plus par patient au Québec qu'en Ontario.

Dans le domaine des écoles, j'aimerais citer des extraits du discours du budget de M. Parizeau lui-même qui, après avoir admis, à la page 34, et je cite:

Les Québécois sont trop taxés.

. . . nous dit, à la page 15, que, à la faveur de la dernière négociation collective, il a consenti à 1,600 enseignants de plus dans le système. Il dit:

C'est à mon sens la seule incongruité du Règlement, la seule idiotie du Règlement.

Il ajoute:

Si l'on avait su, au moment où ces offres ont été formulées, ce que l'on sait maintenant sur le coût réel de l'enseignement, une telle offre n'eut jamais été faite.

Voilà ce que le ministre des Finances (M. Parizeau) déclare trois ans et demi après avoir pris les rênes de l'administration financière:

«Si j'avais su ce que je sais aujourd'hui, j'aurais fait ça il y a un mois.»

Et à la page 24, et c'est M. Parizeau qui parle . . .

. . . on en est même arrivé à un coût par élève qui est de $500 par an plus élevé dans nos écoles qu'en Ontario. Il n'y a pas de quoi en être fier.

Seulement dans ces deux ministères qui accaparent plus de 60 p. 100 de son budget, nous voyons ce que lui-même et le ministre de la Santé déclarent. Heureusement que la Voirie ne relève pas du gouvernement fédéral parce que là ils diraient, bien sûr, si les routes du Québec sont les plus meurtrières, cela doit dépendre du gouvernement fédéral.

Mais plus que leur incompétence, monsieur le Président, j'ai voulu démontrer à même leurs propres déclarations, à mon avis, ce que l'histoire retiendra c'est que le dommage le plus grave qu'ils ont fait à notre pays, ce sont les divisions qu'ils y ont maintenues et engendrées entre les Québécois de toutes origines. Jamais on ne mesurera assez les dommages qu'ils ont créés depuis 15 ans en faisant accroire à la population, et particulièrement à la jeunesse, que les fédéralistes sont moins patriotes qu'eux, aiment moins passionnément le Québec qu'eux, qu'eux sont plus patriotes, qu'ils ont le monopole du cœur et du patriotisme. Et même au moment où M. Trudeau prenait, avec l'appui du pays, la gouverne du Canada, rappelons-nous tout ce qu'ils ont fait pour le détruire et, simultanément, en même temps qu'ils travaillent contre tout ce que nous faisions, ils osent pousser l'impudence jusqu'à nous reprocher que nos progrès ne sont pas assez rapides. La loi la plus importante que toute la Chambre a passée, avec l'appui de tous les députés de tous les partis, a été, bien sûr, la loi sur les langues officielles, qui met le français et l'anglais, à l'article 2, sur un pied d'égalité, et je cite. Rappelons-nous ce que René Lévesque et les autres ont dit à ce moment-là.

Incapables de vouloir que nous occupions notre place dans notre pays, ils essaient aujourd'hui de nous amender à leur vraie couleur, celle de nous inviter à une société qui malgré tous les stratagèmes ne sera pas autre chose qu'une société close et fermée. Et ces divisions qu'ils ont créées allant jusqu'à, eux qui se disent d'un parti social-démocrate, appuyer les créditistes tant dans leur berceau lors de leur fondation qu'aux dernières élections ou les autres qui ont précédé, a mon avis, cette ambiguïté fondamentale où ils essayent de cacher que, par-dessus tout, ce qu'ils veulent privilégier, ce sont les valeurs nationales, peu importe le prix. Et cette ambiguïté, bien sûr, se retrouve, monsieur le président, dans la question qu'ils posent à la population. Dans la première partie, ils disent, et je cite, qu'ils veulent le pouvoir exclusif de faire des lois, de percevoir des impôts, d'établir les relations extérieures. Cela n'est pas autre chose, bien sûr, que l'indépendance. Dans la même question, ils veulent un mandat de négocier entre ce Québec souverain et le Canada. Mais si la question précise que ces deux mandats seront menés de front «en même temps», dit le texte, il reste qu'ils sont de nature tout à fait différente. Et cela devrait sauter aux yeux de n'importe qui.

● (1420)

L'indépendance, l'accession à la souveraineté, le séparatisme, la sécession nous pouvons décider cela seuls entre nous, les Québécois. Mais pour divorcer ou se séparer s'il faut être seul pour le vouloir, pour se marier ou s'associer, il faut être au moins deux à le désirer. Or rien ne serait donc possible en cas de oui à la question posée par le gouvernement Lévesque tant que le reste du Canada n'aura pas été consulté pour s'associer avec un Québec souverain. Et au reste du Canada, qui n'a aucune raison de dire oui, M. Lévesque a donné toutes les raisons du monde de dire non, puisqu'il a lui-même déclaré à maintes reprises que souveraineté et association sont indissociables.

Sur cette planète où il y a à peine 160 pays et 2,500 langues et cultures, il y en a eu bien d'autres mouvements vers l'indépendance et la séparation! Mais je n'en connais aucun où la démarche a été marquée dès le début par l'ambiguïté et l'humiliation. Dire qu'une chose qui ne se négocie pas comme l'indépendance va devenir maintenant unie d'une façon indissoluble à l'association, est-il possible d'imaginer une démarche plus humiliante, où l'on met notre avenir, nous qui sommes supposés être les porte-parole de la fierté, entre les mains de l'autre? Je dis, monsieur le président, qu'en fait de *bargaining power* j'ai vu mieux et que celui qui veut «bluffer» ne commence pas par montrer ses cartes au voisin.

D'ailleurs, est-il possible d'imaginer que le Canada dirait oui? A mon avis, il n'y a plus qu'une seule hypothèse où cela peut être imaginé. C'est l'hypothèse d'une souveraineté abîmée, d'une souveraineté de papier, d'une souveraineté où en ayant la même monnaie et où l'on serait en minorité eu égard à l'autorité monétaire. Je vous rappelle ce que M. Parizeau lui-même disait il y a trois ou quatre ans: Que d'avoir la même monnaie qu'un pays dont l'économie serait encore plus importante que la nôtre, cela serait de faire du Québec une république de banane. Lorsque je pense que c'est cela qu'on nous offre, d'être à la remorque d'un autre pays qui aurait un droit de veto tous les jours et dans tous les domaines qui concernent l'activité économique.

Je dis comment peut-on avoir le culot de dire qu'il s'agit là d'une vision passionnante de l'avenir? Pensons, d'ailleurs combien de temps la personne de Trois-Rivières ou de Matane ou de la région des Bois-Franc ou de la Beauce accepterait que son destin soit entre les mains d'un gars de Vancouver ou de Toronto ou d'ailleurs? Combien de temps? Est-ce qu'il existe quelque part au monde un pays qui donne un droit de veto sur son destin, et ce, tous les jours à un autre pays? C'est la seule hypothèse, à mon avis, où l'on peut imaginer que l'autre pays accepterait. D'ailleurs, ce n'est pas pour rien que le Canada, qui a des relations des plus étroites avec les États-Unis, n'a jamais demandé une association, parce que nous savons très bien que dans la mesure où nous nous ne pourrons pas espérer avoir un droit de veto sur leurs politiques, eux, à ce moment-là en auraient un sur nous, et nous serions à leur remorque. Voilà pourquoi je n'ai jamais entendu quelqu'un qui avait son bon sens au Canada oser approuver une telle solution.

Essayons de penser une seule minute pour voir à quel point cette thèse est irréaliste. Pensons donc à l'hypothèse contraire. Que les provinces de l'Ouest qui sont maintenant infiniment plus riches que le reste du Canada, décident demain de se séparer, elles qui ont une population plus nombreuse que le Québec. Et, après s'être séparées du Canada, elles se retournent et disent au Québec, à l'Ontario et aux provinces Maritimes: Nous de l'Ouest, nous avons une voix et vous du Québec, vous aurez 30 p. 100 d'une voix.

Et l'Ontario, qui est encore plus populeux que nous, vous aurez 40 p. 100 d'une voix, et les Maritimes, le reste. Est-ce qu'on l'accepterait? Est-ce qu'il est possible de faire violence à la réalité et de penser que, par des lois, demain le Québec, qui a près de trois millions d'habitants de moins que l'Ontario, va se tourner vers l'Ontario et lui dire: Moi, le Québec, j'ai une voix et vous, l'Ontario, qui êtes plus nombreux que nous, vous avec l'Ouest et les Maritimes, vous aurez une voix, et si vous ne voulez pas, je vais rester dans le Canada. Quel genre de stratagème poursuit-on, sinon de vouloir amener les Québécois à une humiliation collective, à un cul-de-sac où nous serons tous humiliés afin d'essayer par cette blessure à notre peuple de les amener à poser un geste dont tous les sondages disent qu'après 20 ans le pourcentage d'indépendantisme est rigoureusement le même?

Monsieur le président, entre cette thèse qui, à mon avis, est marquée au coin de l'irréalisme et d'un cul-de-sac qui nous humilierait tous nous qui participons à la gouverne de ce pays, qui venons d'être mandatés avec un appui infiniment plus important que les péquistes, ce que nous demandons à la population, c'est de faire un véritable appel à sa fierté, un appel à prendre avec nous une décision adulte face à l'avenir, un choix lucide qui refuse de prendre ses rêves pour ses réalités, un choix courageux qui refuse de prendre l'inconscience pour de l'audace, un choix rationnel qui refuse d'être dominé aussi bien par l'affaire économique que culturelle. Bref, un choix tout court et non un refus de choisir tel que nous le proposent les tenants de la souveraineté-association.

D'ailleurs c'est assez ironique le fait que si demain le Québec acceptait la souveraineté-association, plusieurs des politiques qu'il peut aujourd'hui adopter en toute liberté, cela ne lui serait pas possible demain. Qu'il s'agisse de leur abolition sélective de la taxe de vente dans le domaine fiscal, qu'il s'agisse de l'aide au développement industriel, qu'il s'agisse des politiques préférentielles d'achat, toutes choses qui peuvent être faites aujourd'hui, demain ne pourront pas être faites sans l'accord de l'autre pays voisin si tant est que le pays voisin acceptait de faire un marché commun.

Monsieur le président, ce qui m'attriste le plus, c'est qu'un grand nombre de mes compatriotes du Québec qui sont opposés à tous égards à l'idée d'indépendance pensent qu'il faudrait voter oui, ne serait-ce que pour exprimer notre fierté. Je n'ai pas la tentation de faire comme Camille Laurin et dire que j'incarne l'âme québécoise, mais je pense qu'au contraire ceux-là qui pour faire triompher leur point de vue sont prêts à nous amener collectivement dans l'humiliation, ceux-là même, à mon avis, monsieur le président, cherchent en réalité bien autre chose que de parler le langage de la fierté et de la dignité. Et une chose que je peux leur dire, ils n'ont pas le monopole de la passion du Québec, nous l'avons tout autant qu'eux, et cette idée de vouloir essayer de récupérer le patriotisme des Québécois, de cet objectif que nous avons tous de vivre dans la dignité, pour moi c'est la manœuvre la plus diabolique à laquelle je peux penser.

Cela, monsieur le président, me fait penser à l'une des crises les plus importantes que nous avons vécues, celle de la conscription obligatoire au cours de la Seconde Guerre mondiale, et dont l'un des héros a été M. André Laurendeau. Et au moment même où le monde entier a considéré qu'il était de son devoir de participer à la défense de la liberté on a cru, tout le monde au Québec, sans exception, qu'on ne pouvait pas être en faveur de la liberté et pour la participation à la guerre. Et M. Laurendeau dans son livre, lui qui s'est tellement opposé à la conscription, a écrit et je cite:

> Cette crise fut profonde. Elle nous a remués. Elle a modifié quelques-unes de nos idées. Puis elle a paru surmontée: d'un commun accord, nous avons cessé d'en parler, comme si nous n'étions pas tellement fiers, d'un côté comme de l'autre, de ce que nous y avions fait.

● (1430)

Bien sûr, si j'avais vécu durant cette période, moi aussi si l'on m'avait dit que mon patriotisme s'exprimerait par le refus de servir comme chair à canon à l'Angleterre et qu'il s'agissait encore une fois d'aller défendre l'empire, j'aurais dit non. Mais aujourd'hui que les passions se sont tues, on s'aperçoit au fond quel a été l'enjeu de cette deuxième guerre, et qu'il s'agissait de défendre la liberté. Et aujourd'hui l'on essaie de récupérer le patriotisme de nos compatriotes en leur faisant croire qu'en votant oui on vote pour un peuple debout.

A mon avis, je pense avoir démontré, monsieur le Président, que ce qu'ils essaient de faire c'est de blesser d'une façon irrémédiable la fierté et la dignité du peuple du Québec. Ce que nous leur offrons, nous, c'est quelque chose d'infiniment plus large. Au lieu d'avoir un pays qui serait fondé sur la religion, comme disait la Commission royale Tremblay, il y a 25 ans à peine, et qu'aujourd'hui eux veulent fonder sur la race ou sur la langue, nous ce que nous offrons c'est non pas de faire partie du Canada parce que le Canada dépense plus d'argent au Québec, si c'était cela on ne mériterait pas d'être Canadiens, ce que nous offrons à nos compatriotes du Québec c'est de former avec les autres Canadiens de toutes les régions une société ouverte, fraternelle, où l'on va s'entraider les uns les autres.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. De Bané: D'ailleurs, que veut dire le mot «fédéral» qui vient du mot latin *foedus*, c'est un pacte, avec *fides*, qui veut dire confiance, promesse, engagement, obligation, vœu. L'idée de pacte ne renvoie pas uniquement au serment solennel de deux ou de plusieurs personnes qui promettent de se faire confiance et d'honorer un engagement. Elle comporte l'idée de coopération, de réciprocité, d'entraide, et ce n'est pas par hasard que M. Raymond Aron, le grand politicologue français, disait récemment: Le fédéralisme, c'est la sagesse et la fraternité appliquées à la politique. Et un grand ministre de M. de Gaulle, qui est encore ministre en France, Alain Peyrefitte, disait récemment dans son livre *Le Mal français*:

Beaucoup de gens considèrent que la France dispose d'une grande supériorité, du fait de son régime unitaire. Trois décennies d'observations m'ont convaincu au contraire que les pays polycentriques. . .

Et il cite la Suisse fédérale, l'Allemagne fédérale, les États-Unis fédéral. . .

. . . que les pays polycentriques constituent des sociétés plus souples.

Voilà donc ce que dit le ministre actuel de la Justice en France, M. Alain Peyrefitte, après trois décennies d'observations d'un système unitaire et d'un système polycentrique.

Monsieur le Président, là où nous voulons amener les Québécois, c'est à une société ouverte, fraternelle, qui va participer à l'intérieur d'un pays à ce système d'entraide, de fraternité, de coopération. Demandons à un Français, à un Allemand, à un Anglais, à un Espagnol, à un Italien, leur impression de nous et ils diraient que nous sommes de loin le peuple le plus chanceux de la terre. J'en ai la plus profonde, la plus intime conviction. Récemment, dans un sondage mondial, la firme Gallup a découvert que les gens les plus heureux étaient au Canada.

Récemment, en France, dans un sondage où on demandait: A part leur pays, quel est le pays où ils aimeraient habiter le plus? Et le pays qui est arrivé de loin en avance fut encore le Canada.

Un Canada qui pour nous est une terre de liberté, un Canada où francophones et anglophones auront des relations marquées au coin de l'égalité et de la fraternité, un Canada qui sera encore plus généreux pour ses habitants qui souffrent, qui sont malades ou qui sont pauvres, et précisément parce que nous allons être encore plus riches au cours des années qui viennent, un Canada qui sera solidaire de tous les pays du monde. Un Canada qui, pour nous tous, pour chacun d'entre nous, continuera d'être chaque jour, pour notre intelligence, un défi et un appel à l'ouverture de notre cœur.

Et comme le disait Saint-Exupéry, et je termine là-dessus, monsieur le président, le plus beau métier des hommes, c'est d'unir les hommes.

[*Traduction*]

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de consacrer quelques instants à féliciter l'orateur qui m'a précédé de son plaidoyer intense et passionné en faveur de l'unité nationale. C'était pour moi un honneur de l'écouter depuis mon fauteuil, de ce côté-ci.

Des voix: Bravo!

M. Hargrave: Tout d'abord, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire combien je suis personnellement honoré de participer à ce débat sur l'Adresse. Je voudrais commencer par féliciter madame le Président de sa nomination très importante et lui offrir mes meilleurs vœux. J'aimerais aussi féliciter les comotionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône pour leurs discours inauguraux bien préparés et admirablement prononcés.

Aujourd'hui, j'ai l'intention d'aborder dans mes remarques plusieurs questions qui concernent particulièrement les provinces des Prairies, questions qui selon moi, sont trop importantes pour être entachées de sectarisme politique.

J'aimerais d'abord vous parler d'énergie, de sécheresse et de la perte d'une génération d'hommes. Les ressources énergétiques actuelles de l'Alberta sont en effet la conséquence d'un heureux accident climatique et géographique à l'époque lointaine où il y avait encore des dinosaures et des plantes tropicales dans cette région il y a des millions et des millions d'années.

Je me souviens très bien qu'à la fin des années 20 et durant les années 30, on a percé de nombreux puits de gaz que l'on appelait, à juste titre, des puits de pétrole parce que c'est ce que l'on cherchait. Ils étaient situés sur d'immenses étendues de terre aux alentours de notre chantier dans le sud-est de l'Alberta où j'habite encore aujourd'hui. On trouvait facilement du gaz dans ces puits dont certains jaillisaient de toutes parts dans l'atmosphère. Bien sûr, il n'y avait ni pipe-lines ni marchés pour ce gaz naturel.

Ce n'est qu'aux environs de 1940 que le gouvernement de l'Alberta a adopté la loi régissant l'exportation de pétrole et de gaz naturel à destination des autres provinces et des États-Unis d'Amérique.

C'est aussi un autre accident climatique et géographique qui a provoqué en Amérique du Nord et dans les provinces canadiennes des Prairies la grande sécheresse des années 30. Dix années de crise économique ont coïncidé exactement avec ce désastre géographique. Dix ans de sécherese et de dépression, c'est la perte d'une demi-génération d'êtres humains; il a fallu une autre décennie soit une autre demi-génération pour remonter la pente. Nous avons dû réapprendre à faire un budget, à emprunter et à dépenser. Cela peut paraître étrange aujourd'hui. C'était une époque de notre histoire où le conservatisme, mais pas au sens politique du terme, était vraiment ancré dans les mœurs de l'Ouest, notamment en Alberta.

Si notre économie a commencé à se relever vers le milieu des années 40, ce n'est que dans les années 60 que les prairies de l'Ouest ont vraiment commencé à prospérer. Nous commençons tout juste à rattraper les pertes d'il y a 40 ans. C'est pour cette raison que nous apprécions tellement aujourd'hui ces ressources énergétiques qui gisent sous nos sols si désastreusement érodés au cours des années 30. Je demande au député, très sincèrement, d'essayer de comprendre que le Fonds du patrimoine d'environ 6 milliards de dollars que possède présentement l'Alberta ne commence même pas à compenser la perte de nos terres et le sacrifice d'une génération, il y a 40 ans.

Je rappelle à la Chambre la triste histoire de nos prairies de l'Ouest car je crains vivement que la même combinaison de facteurs climatiques et géographiques puisse entraîner une autre sécheresse, une sécheresse qui pourrait même durer dix ans. Malgré l'immense progrès de la technologie agricole, rien ne garantit que l'intérieur de l'Amérique du Nord ne sera pas frappé par une autre sécheresse.

Les conséquences seraient extrêmement néfastes pour nos cultures, quoique moins graves que dans les années 30, grâce à notre matériel agricole incroyablement perfectionné et encore plus grâce à nos herbicides chimiques—pourvu qu'on nous permette de les utiliser.

Au cours des années 30, une mauvaise herbe, le chardon de Russie, avait détruit à elle seule des milliers d'acres de terres fraîchement ensemencées, parce qu'une fois que les graines de cette plante avaient germé, il n'existait pas d'autre moyen de la détruire que de labourer le champ, et la terre n'était naturellement pas assez humide pour être réensemencée.

Pour ce qui est des pâturages de l'Ouest, c'est une autre histoire. Une autre sécheresse aurait des conséquences tout aussi désastreuses que la première. Les pâturages affectés à l'élevage du bétail dans l'ouest du Canada couvrent une superficie de 45 millions d'acres. Le fourrage, le foin, l'eau stockée en surface et les aménagements locaux pour prévenir les inondations seraient durement touchés.

Certains d'entre vous se souviendront peut-être de ce que j'ai dit à diverses occasions, ici à la Chambre, lors d'une sécheresse d'un an qui a frappé l'Ouest en 1977. L'enneigement de nos montagnes cette année-là n'a atteint qu'environ 60 p. 100 de la moyenne normale. Jamais il n'avait été aussi faible depuis 1941. L'eau a failli manquer à la période de croissance dans nos 950,000 acres de cultures d'irrigation intensive. On ignore généralement que le niveau d'eau domestique de consommation à Calgary et Regina a été dangereusement bas et que pendant trois jours les édiles de Calgary se sont demandé s'ils ne devaient pas rationner l'eau. Une sécheresse prolongée aurait des incidences beaucoup plus graves sur tous les habitants des Prairies étant donné l'énorme quantité d'eau consommée aujourd'hui dans cette région.

● (1440)

Les trois villes méridionales de Calgary, Lethbridge et Medicine Hat en Alberta et les trois villes de Moose Jaw, Regina et Saskatoon en Saskatchewan, ont vu leur population passer de 230,680 habitants qu'elle était vers le milieu des années 1930 à plus de un million aujourd'hui. Cela représente une augmentation de 337 p. 100 en 45 ans. Et ajoutons à cela l'augmentation de la consommation d'eau dans les centaines de petites villes et les milliers de fermes et de propriétés rurales, toutes équipées de lave-vaisselle et de lessiveuses automatiques, de toilettes avec eau courante l'approvisionnement en eau est une question grave. Évidemment, très peu de gens dans les localités que je viens de mentionner connaissaient le luxe de l'eau courante dans les années 30.

Je crois que nous devrions tous relire le témoignage accablant fait devant le comité permanent de l'expansion économique régionale en novembre 1979 par des cadres supérieurs de l'ARAP, MM. Harry Hill et Collinson. Ce dernier a fait remarquer que si le coût de la production d'électricité avait augmenté de 100 millions de dollars dans les Prairies en 1977, c'est parce que les précipitations dans les Rocheuses pendant l'hiver avaient été trop faibles. Je tiens à féliciter M. Hill de s'être si spontanément intéressé à la question de la sécheresse étant donné qu'il n'occupe ses fonctions au sein de l'ARAP que depuis bien peu de temps.

En outre, j'aimerais rappeler à tous ceux que la chose intéresse la proposition que j'ai eu le privilège de faire devant ce comité et dans laquelle je demandais qu'un petit comité spécial de la Chambre fasse une brève étude de l'ARAP, notamment de son histoire, de sa situation actuelle et du rôle qu'elle est appelée à jouer à titre de seul organisme fédéral capable de mettre sur pied et à exécution un programme d'urgence efficace pour combattre la sécheresse. En novembre 1979, cette proposition a reçu l'appui de tous les partis.

On notera également que le Canada West Foundation de Calgary a lancé récemment un projet d'étude des ressources hydrauliques dans l'ouest du Canada afin d'établir une documentation et de définir les problèmes dont le plus important est la sécheresse, à mon avis.

Je peux assurer la Chambre que je n'ai pas envie de mériter la distinction douteuse d'être la conscience du Parlement en matière de sécheresse, monsieur l'Orateur, mais nous devrions faire bien plus cette année que raconter nos souvenirs à ce sujet. Le sud des Prairies vient de traverser un hiver très doux marqué par de bien faibles précipitations. C'était en réalité une sécheresse hivernale, et le sol renferme actuellement bien peu d'humidité pour favoriser la croissance des cultures printanières.

Sur un sujet connexe, le gouvernement fédéral s'est engagé il y a longtemps à réparer le barrage Bassano érigé sur la rivière Bow dans le sud de l'Alberta. Certaines considérations juridiques complexes concernant la propriété du lit de la rivière ont retardé les travaux de réfection dont le besoin se fait sentir depuis longtemps. Je soutiens que nous devrions entreprendre tout de suite les travaux, et si les complications juridiques ne pouvaient être résolues, qu'on construise alors un barrage à Eyremore, un peu en aval.

Je voudrais faire une dernière observation sur la sécheresse. Nous devons nous tracer un programme d'irrigation à long terme qui englobe une étude sérieuse du détournement des eaux du nord de l'Alberta vers le sud du Canada. Ces travaux exigent des années de préparation et concernent le gouvernement fédéral et les provinces. Dans l'Ouest, les trois gouvernements des Prairies seront concernés et ce projet doit se conformer à l'Accord des provinces des Prairies sur la répartition des eaux.

Je passe maintenant à une question très délicate sans rapport avec celles dont j'ai parlé, jusqu'ici mais qui est néanmoins très importante. Nous sommes tous au courant du référendum au Québec et du débat public national qu'il suscite. Le débat nous en a évidemment rendus conscients. Je veux toutefois vous entretenir d'une question reliée au tarif ferroviaire du Pas du Nid-de-Corbeau, qui agite l'Ouest et qui à sa façon est presque aussi importantes pour l'Ouest et même le Canada que l'autre question que j'ai mentionnée.

Depuis deux ans d'excellents débats publics ont lieu aux réunions et comices agricoles annuels dans les provinces de l'Ouest. La question est maintenant débattue librement, avec moins de passion que pendant les nombreuses années où elle n'était jamais ou rarement l'objet d'un débat en bonne et due forme. Ce débat n'a cependant lieu que dans l'Ouest. Il n'y a jamais eu de débat parlementaire en règle sur la question des taux du Pas du Nid-de-Corbeau.

La meilleure occasion que nous ayons eue d'en parler a été la journée de l'opposition du 26 mai 1977 où les conservateurs ont mis à l'étude le rapport Hall. Nous semblons tous nous mettre à l'abri d'un débat direct sur la question derrière divers points de vue sur l'expression vague à dessein des «avantages du tarif-marchandises». Diverses questions connexes concernant, entre autres choses, les wagons-trémies, les wagons des producteurs, l'aiguillage, les quotas en dehors du territoire de la Commission et notre politique des grains de provende sont en réalité les symptômes d'un problème fondamental, soit le tarif ferroviaire du Nid-de-Corbeau.

Grâce au rapport de Carl Snavely, nous savons maintenant combien coûte le transport du grain des Prairies. Toutes les personnes concernées sont généralement d'accord sur les données du rapport. La conclusion politique doit maintenant être claire, à savoir qu'il n'est pas raisonnable d'ordonner à nos deux compagnies ferroviaires de transporter des céréales à perte.

Avec un gouvernement majoritaire qui pourrait bien se maintenir au pouvoir pendant quatre ans ou davantage, la présente trente-deuxième législature devrait ouvrir un débat officiel sur le taux de transport du Pas du Nid-de-Corbeau et constituer un comité permanent dont les membres se rendraient dans toutes les provinces des Prairies, peut-être dans deux ans. Voilà qui nous laisserait encore deux ans pendant lesquels un débat non officiel pourrait s'engager. En attendant qu'un tel débat ait lieu, ne conviendrait-il pas de demander à la Cour suprême du Canada non pas d'étudier la légalité de ces taux statutaires—ce n'est certainement pas le point en litige—mais de se prononcer sur la possibilité d'imposer à CP Rail de se servir des bénéfices de ses différentes filiales pour compenser les pertes occasionnées par le transport des céréales? Parmi ces filiales figurent Cominco, Pine Point Mines, Marathon Realty et littéralement des dizaines d'autres entreprises étroitement reliées au CP.

Il me semble que cette suggestion sérieuse et bien réfléchie constitue le préliminaire indispensable à un débat parlementaire sur la question du taux du Pas du Nid-de-Corbeau, et j'espère qu'on y songera sérieusement.

Je voudrais maintenant aborder une autre question qui, je le crois, préoccupe nombre d'entre nous partout au Canada. Sauf erreur, il en a été question une fois ou deux dans le discours du trône, mais j'aurais quand même une ou deux remarques à ajouter. Je veux parler de la conversion au système métrique. J'espère sincèrement que les députés ne sous-estiment pas à quel point ce processus est perturbateur et controversé. On a vu d'ailleurs, à l'occasion des deux dernières campagnes électorales, combien cette question était grave et angoissante; elle continue de l'être.

● (1450)

J'aimerais vous faire part de quelques réflexions personnelles sur cette question. Nous devrions arrêter la conversion à son stade actuel, c'est-à-dire annuler toutes les échéances prévues comme celle du 1er janvier 1981, tout en laissant les secteurs qui le désirent poursuivre la conversion. Pour le reste, je vois deux possibilités. Premièrement, nous pourrions avoir au Parlement un débat en bonne et due forme sur la conversion au système métrique, et un comité permanent pourrait se déplacer partout au Canada. Si cela se produisait, ce serait d'ailleurs le premier débat formel du Parlement canadien à propos de cette question. Au cours des onze dernières années, il n'y a eu que des débats sporadiques, plus au moins structurés.

En second lieu, et c'est la solution que je préférerais, nous pourrions tenter de conclure une entente ou un traité avec les États-Unis prévoyant l'adhésion simultanée des deux pays au système métrique. A défaut de pouvoir s'entendre sur un échéancier, nous ne devrions pas faire cavalier seul.

Avant de terminer, j'aimerais signaler brièvement un passage du discours du trône qui m'a vraiment plu. Jusqu'à maintenant, je n'ai pas encore parlé de mon sujet favori, l'élevage. Certains députés pourront s'en étonner. Cependant, le discours du trône contient trois ou quatre mots qui m'ont vraiment plu. Il y est question d'une loi régissant l'importation de la viande. Je ne peux pas m'empêcher de dire combien cela m'a fait plaisir. J'ai bien hâte que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) nous donne des précisions surtout sur la façon dont il se propose de définir le mot «viande» par rapport au mot «bœuf» que je préfère. Sans doute ces deux termes ont-ils une portée quelque peu différente, mais le fait qu'un tel projet de loi soit mentionné dans le discours du trône méritait d'être signalé et je m'en réjouis beaucoup.

J'ai voulu dans mon discours aborder des questions qui sont trop importantes pour faire l'objet de discussions partisanes. J'espère que mes collègues conviendront que c'est le cas pour ces dernières; elles le sont en ce qui me concerne du moins.

* * *

[*Français*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

L'AVIS D'ÉLECTION DE M. DAVE NICKERSON DANS LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE WESTERN ARCTIC

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! J'ai l'honneur de faire connaître à la Chambre que le greffier a reçu du directeur général des élections un exemplaire de l'avis qui doit être publié aujourd'hui dans la *Gazette du Canada* au sujet de l'élection de M. Dave Nickerson pour la circonscription électorale de Western Arctic.

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M^me^ Côté: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Clark (p. 31).

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et Procureur général et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je suis heureux de vous offrir mes félicitations. Vous avez été élue Président de la Chambre des communes, vous êtes la première femme à occuper ce poste important et je suis convaincu que vous en éprouvez beaucoup de satisfaction. Je suis en outre fier de voir que c'est à une Québécoise que revient l'honneur de marquer cette étape dans l'histoire du Canada. Je souhaite qu'au cours du siècle prochain et par la suite, un grand nombre de femmes encore, y compris le nombre de Canadiennes ainsi que les Québécoises suivent la voie que vous aurez tracée.

Comme vous le savez, madame le Président, mes espoirs quant au rôle à la Chambre des Québécoises et des Québécois risque de ne pas se réaliser. M. Lévesque annonçait mardi dernier que le référendum au Québec se tiendrait le 20 mai prochain. Le P.Q. tente d'obtenir, madame le Président, le mandat de mettre fin à toute participation au Parlement du Canada des représentants élus par la population québécoise. Il demande un mandat pour que vous soyez la dernière Québécoise à occuper le poste de Président de la Chambre. Il demande un mandat pour que M. Pierre Elliott Trudeau soit le dernier à occuper le poste de premier ministre de notre pays, et il demande un mandat pour que je sois le dernier Québécois à occuper le poste de ministre de la Justice du Canada. Il en serait de même pour tous les autres Québécois qui se trouvent à la Chambre aujourd'hui.

Cette Chambre a été depuis 113 ans au cœur même de l'histoire du Canada. Si elle est exceptionnelle, c'est qu'elle est le seul lien où se rencontrent les représentants élus de toutes les régions du Canada. Chacun d'entre nous tente de formuler du mieux qu'il le peut les espoirs, les idées et les intérêts de ses électeurs. Nous nous écoutons et tâchons de comprendre pleinement la richesse et la diversité de notre pays.

Le Parti Québécois demande un mandat pour que 75 sièges québécois de la Chambre demeurent à tout jamais vacants, un mandat pour que plus jamais 75 hommes et femmes élus par le peuple ne soient présents afin d'exprimer la volonté des Québécois de vivre une vie meilleure dans un Canada meilleur. Au cours des prochaines semaines, nous nous battrons pour faire en sorte que les Québécois continuent d'occuper au Parlement du Canada la place qui leur revient de plein droit. Madame le Président, je ne crois pas que le peuple québécois veuille briser le Canada. Je pense que les Québécois devraient éviter le piège que leur a tendu le P.Q. au référendum. Ce parti faisait preuve jadis d'une certaine honnêteté. Il admettait que son objectif était l'indépendance, la séparation. Il lui arrive encore parfois d'exprimer clairement ses intentions, par exemple, le 16 mars 1977, M. Lévesque déclarait à l'Assemblée nationale que, et je cite:

> Notre option politique est de sortir du régime fédéral. C'est l'objectif. L'indépendance, la souveraineté. Cela ne sert à rien de chinoiser sur les mots.

Cette déclaration est un lapsus ou un aveu involontaire, parce que toute la stratégie du P.Q. vise à cacher ses véritables intentions derrière une avalanche de mots rassurants, comme souveraineté-association, vraie confédération, souveraineté en association et nouvelle entente. En réalité, la nouvelle entente dont il parle en 1980 n'est rien d'autre que la séparation dont il parlait en 1968. Malgré les camouflages de tous ces mots, M. Lévesque et le P.Q. sont aussi séparatistes que jamais. Il serait tragique que la majorité des Québécois donne un mandat au P.Q. Ils auraient ainsi fait cause commune avec une thèse qu'ils n'appuient pas. Ils auraient éloigné considérablement l'éventualité d'un Canada renouvelé, alors même que c'est ce Canada nouveau qu'ils veulent véritablement. Le gouvernement du Canada sait très bien que les Québécois ressentent profondément le besoin de changement. Malheureusement, le P.Q. a créé au Québec un climat où il est difficile de voir l'importance des changements déjà effectués et la valeur de ce que nous possédons déjà au Canada. Il n'y a aucun doute, nos réalisations sont considérables. Le fédéralisme a énormément évolué.

● (1500)

Examinons quelques exemples: les institutions du gouvernement canadien ont été changées pour toujours par la loi sur les langues officielles, comme le disait si éloquemment mon collègue, le député de Matane et ministre du Développement régional (M. De Bané) il y a quelques minutes. Nous avons maintenant un système très développé de consultations fédérales et provinciales qui a transformé les rapports entre les gouvernements fédéral et provinciaux. On le constate dans toutes les réunions des premiers ministres qui sont devenues annuelles.

Depuis la guerre, qui fut une ère de centralisation par nécessité, les ententes fiscales ou financières de la fédération canadienne ont été radicalement modifiées. En 1945, les gouvernements provinciaux et municipaux ne contrôlaient que 31 p. 100 de tous les revenus de l'État, après transferts. En 1960, leur part était presque de 50 p. 100, et en 1979, ils contrôlaient pas moins de 67 p. 100 des revenus publics au Canada. Devant ces chiffres, on peut dire, comme le fait le Parti québécois, que le Canada est un pays très centralisé ou centralisant. Derrière ces chiffres imposants se trouvent d'autres changements qui sont d'une très grande importance. Prenons, par exemple, la création parallèle en 1965 du Régime de pensions du Canada et du Québec, ce qui a conféré au gouvernement du Québec des sources énormes d'investissements. L'accord, par exemple, en 1974, sur les allocations familiales a permis l'adaptation d'un programme fédéral majeur aux besoins particuliers de chacune des provinces. Et je n'ai pas à souligner l'importance de l'accord sur le financement des programmes établis en 1976.

Le fédéralisme canadien a évolué de manière spectaculaire dans un autre domaine financier, à savoir celui des paiements de péréquation versés aux provinces les moins favorisées. Les paiements de péréquation ne s'élevaient qu'à 46 millions de dollars en 1957-1958. Ils sont montés jusqu'à 3.3 milliards de dollars aujourd'hui pour devenir un des éléments centraux du fédéralisme moderne au Canada. Cet avantage du fédéralisme canadien procurera au Québec cette année la somme de 1.6 milliard de dollars soit près de 50 p. 100 de tout le programme. C'est l'équivalent de $262 par habitant ou plus de $1,000 par

famille de quatre personnes. Aucune de ces évolutions, je n'ai donné que quelques exemples des plus importants, ne donne à penser que notre fédéralisme est un fédéralisme figé ou immuable. Ces changements importants ont été possibles sans pour cela avoir eu à modifier d'une façon formelle la Constitution écrite de notre fédération. Ces changements démontrent qu'il est possible de renouveler la fédération canadienne. Comme on le sait, le renouvellement de notre Constitution écrite reste un objectif fondamental pour tous les Canadiens. A défaut d'une formule de modification, nous devons faire tout pour en arriver à un consensus entre les partenaires de la fédération sur le renouveau constitutionnel. A mon avis, on voit se dégager un tel consensus à ce moment-ci. On le voit dans les diverses propositions faites par la plupart des gouvernements provinciaux, par tous les partis représentés à la Chambre, par la Commission Pepin-Robarts, par le Barreau canadien, et bien d'autres; bien qu'elles diffèrent à plusieurs égards, ces propositions s'accordent toutes quant aux grandes lignes de la réforme. Elles entrevoient toutes la modernisation de la répartition des pouvoirs, l'amélioration des institutions centrales, les garanties constitutionnelles sur les droits civiques fondamentaux des Canadiens et sur les droits linguistiques des minorités à travers le pays et la reconnaissance du rôle du gouvernement fédéral de redistribuer les richesses du pays afin d'égaliser les chances pour tous les Canadiens.

Mais qu'à fait le Parti Québécois à l'égard de ce concensus grandissant? Il a formellement rejeté toute solution fédérale au problème du Canada. Le renouvellement du Canada ne l'intéresse absolument pas. Ce qu'il veut, c'est un mandat pour négocier la fin du Canada et la création d'un État indépendant et séparé. Il ne recherche pas un mandat pour venir à la table de conférence et négocier. Il n'a pas besoin d'un mandat nouveau pour cela. Il veut plutôt venir et exiger l'indépendance et l'association. Il est évident que le fait de donner un tel mandat à un parti politique qui a toujours rejeté toute solution fédérale ne peut en aucune façon, monsieur le président, favoriser le renouvellement du fédéralisme canadien.

Ainsi, l'argument selon lequel le mandat pour le Parti Québécois permettra d'entamer des négociations et d'en arriver à un compromis ne tient absolument pas. Un tel mandat produirait exactement l'effet contraire, c'est-à-dire qu'il créerait beaucoup d'incertitude et entraînerait une détérioration importante des relations au sein du Canada. Il mettrait sûrement en péril la volonté de changement qui s'est manifestée et retarderait de plusieurs années la réforme constitutionnelle.

Plus grave encore, il pourrait entraîner un durcissement des positions et créer des malentendus qui pourraient bien aboutir à la division de notre pays le Canada.

Il convient de signaler qu'au cours de sa campagne le Parti Québécois a mis l'accent sur l'idée absurde qu'un mandat confié à un parti séparatiste produirait un changement constructif et créerait une nouvelle entente. Je répète que la nouvelle entente de 1980 équivaut exactement à la séparation de 1968. Seuls les mots ont changé!

J'ai confiance dans le gros bon sens de mes concitoyens du Québec. Ils examineront le contenu de la proposition du Parti québécois avant de faire leur choix. Ils constateront que le mandat demandé par le Parti québécois vise à mettre fin au Parlement du Canada, à la nationalité canadienne, au rôle du Canada à l'échelle internationale et aux bénéfices que tous les Québécois retirent de nos ressources.

Tous les Canadiens ont raison d'être fiers de la place importante que notre pays occupe sur l'échiquier mondial. Le Canada a grandement contribué à la victoire des alliés au cours de la Seconde Guerre mondiale. Il a joué un rôle déterminant lors de la mise sur pied des Nations-Unies et d'autres organismes internationaux importants créés après la guerre, comme l'OTAN. MM. St-Laurent et Pearson ont, par leur qualité d'hommes d'État, fait avantageusement connaître notre pays au cours des années '40, '50 et '60. Aujourd'hui, le Canada est dirigé par un homme qui est reconnu comme l'un des grands leaders du monde occidental. Le Parti québécois demande un mandat pour mettre fin à tout cela.

Fini un Canada avec la grandeur, la confiance et les liens historiques qui lui donnent un rôle unique dans le monde! Fini pour les Québécois le droit de porter le passeport canadien qui est tellement respecté! Le Parti québécois demande un mandat pour diviser et réduire la présence du Canada dans le monde, un mandat pour créer deux petits pays à côté d'un géant, deux pays amers et méfiants l'un vis-à-vis de l'autre et isolés dans un monde instable et incertain.

Si on doute un instant de l'engagement du Parti Québécois à réaliser l'indépendance, on n'a qu'à consulter les journaux de la semaine dernière, dans lesquels M. René Lévesque admet qu'une victoire péquiste au référendum serait un mandat pour créer une armée québécoise séparée. Voilà ce que veut dire une nouvelle entente: une armée séparée, un pays séparé. Les péquistes demandent également le mandat de négocier la fin du partage des richesses au Canada. La soi-disant association qu'ils proposent ne serait que le pâle reflet de la vraie association économique qui existe actuellement. Dans leur soi-disant association économique, les Québécois perdraient ce qu'ils ont aujourd'hui, leur part dans la mer de BeauPort, dans les sables bitumineux de l'Athabasca, dans le blé des Prairies, dans les richesses côtières du Pacifique, dans le pétrole de l'Atlantique et j'en passe. La force du Canada réside dans le fait que tous les Canadiens sont associés dans le partage de toutes ces richesses. Les séparatistes demandent un mandat pour priver les Québécois de ces richesses. La proposition du P.Q. est d'autant plus étonnante qu'elle signifie l'abandon d'autres aspects du partage des richesses canadiennes qui sont vitales au Québec. Ainsi le P.Q. demande un mandat de négocier la fin du partage des bénéfices des impôts canadiens et de l'approvisionnement en pétrole canadien pour le Québec. Dans les deux cas, c'est le Québec qui y perdrait énormément. Mais que signifie un mandat de négocier la fin du partage des bénéfices des impôts?

● (1510)

Monsieur le Président, cela veut dire un mandat d'augmenter de 33 p. 100 l'impôt provincial sur le revenu des Québécois en supposant que ceux-ci veuillent continuer de bénéficier des mêmes services gouvernementaux, c'est-à-dire les pensions, les allocations familiales, les contributions aux diverses dépenses provinciales, et autres. En tout cas, ils devraient trouver $900 par famille, c'est-à-dire 1.4 milliard de dollars au total. Ce sera un autre trou que M. Parizeau devra remplir, le trou de l'indépendance. Il faut se rappeler dans tout cela qu'au Canada ce sont les Québécois qui paient déjà les impôts les plus élevés. Par exemple, les Québécois paient 21 p. 100 de plus que leur voisin de l'Ouest, l'Ontario, et 28 p. 100 de plus que la moyenne des neuf autres provinces. Le P.Q. fait aussi grand état de la nécessité pour le Québec d'assumer le contrôle absolu de ses ressources.

En ma qualité de Québécois, je suis fier du succès de l'Hydro-Québec, mais je ne suis pas aveugle au point de ne pas voir certains faits essentiels. Ces faits essentiels sont les suivants: le Québec est relativement pauvre du point de vue énergétique. En 1978, il n'a produit que 38 p. 100 des biens énergétiques qu'il a consommés. Bien qu'il ait exporté un peu d'électricité, il importe tout son gaz naturel, son pétrole et son charbon. Le Québec est donc très chanceux de faire partie du Canada qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme. Le Québec a directement bénéficié des ressources énergétiques du Canada de deux façons: premièrement, en payant le pétrole de l'Ouest canadien à un prix bien inférieur au prix international; deuxièmement, en recevant une subvention importante qui lui permet de payer le pétrole acheté sur le marché mondial au même prix que le pétrole canadien.

Ces deux avantages représentent cette année pour les Québécois une somme de 3.8 milliards de dollars. Le P.Q. n'en fait pas mention dans sa prétendue association économique. Cela signifie qu'il demande un mandat de négocier la fin des subventions versées au Québec, un mandat pour ajouter la somme de $1,250 au budget d'une famille moyenne de quatre personnes au Québec. C'est là le mandat que le P.Q. demande dans le domaine de l'énergie.

Mais, monsieur le Président, j'ai peut-être parlé un peu de chiffres et je m'en excuse, seulement je pense qu'il est important que mes collègues et moi profitions de l'occasion que nous avons à ce moment-ci pour rectifier certains faits. Mais moi j'ai eu un très grand privilège, monsieur le président, je siège dans cette Chambre depuis 17 ans, j'ai eu le privilège de servir mon pays comme ministre de la Couronne depuis plus de 12 ans. Je suis venu à Ottawa en 1963 avec certains de mes collègues doutant un peu du régime fédéral. Et j'ai appris à connaître le Canada. J'ai eu le privilège pendant six ans, un mois, trois jours et deux heures, monsieur le président, d'être le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et c'est là que j'ai compris ce qu'était le Canada. J'ai compris, par exemple, que dans les villes de l'Arctique il y a plus de roches sédimentaires qu'il y en a en Louisiane, en Oklahoma, au Texas, en Californie, mais je n'insisterai pas sur ces aspects économiques.

J'ai eu le privilège de m'occuper des citoyens de notre pays qui sont arrivés avant les gens de langue française et de langue anglaise, les Indiens et les Esquimaux. Et dans le mandat qu'on m'avait donné, j'avais le message de leur parler de leur appartenance au Canada. Et on ne sait pas combien fier j'étais de pouvoir leur dire: ici au Canada, vous pouvez être ce que vous êtes, des Indiens et des Inuit, et en même temps, des Canadiens à part entière. Il est possible dans notre pays de garder nos différences linguistiques et culturelles, il est possible pour ces gens qui ont été les premiers citoyens de notre terre, de partager un héritage culturel historique différent du nôtre et, en même temps, de partager les avantages et les responsabilités de la citoyenneté canadienne.

On a fait énormément de progrès dans notre société. Ce qui me choque un peu dans le débat émotif qu'on entend au Québec, c'est qu'on parle encore des erreurs du passé, qu'on parle du temps où il existait beaucoup de discrimination avant que le Canada ne devienne une société plus mûre. C'est sûr qu'il y en a eu de la discrimination. Mais cela ne sert à rien, monsieur le président, d'essayer de réécrire l'histoire. Moi aussi j'aurais aimé que sur les Plaines d'Abraham, Montcalm puisse défaire Wolfe. Je n'étais pas là pour le réveiller Montcalm quand Wolfe est arrivé durant la nuit. Que voulez-vous? Cela ne sert à rien de vouloir réécrire l'histoire.

Mais prenons la réalité d'aujourd'hui. Récemment, j'étais à Toronto et vraiment il y a une occasion qui m'a ému. Quelqu'un est venu au micro, il était d'origine italienne venu ici au Canada avec un sac sur le dos, célibataire, tout jeune. Il est maintenant devenu un homme d'affaires très prospère. J'étais à une réunion où il y avait 500 ou 600 personnes, généralement des gens de groupes ethniques, et c'était en l'honneur d'une personne de religion juive. La personne en question, d'origine italienne, disait: Quand j'étais petit gars, je suis allé me baigner à une piscine où on payait 5¢. J'avais mes 5¢. Quand je me suis présenté à la porte, on m'a dit: Avez-vous vu la pancarte en haut? Le monsieur italien dit: Oui, je l'ai vue. C'était écrit *For Gentiles Only*, pour les gens de religions autres que la religion juive. Alors le monsieur qui était Italien dit: Voici, je ne suis pas Juif, je suis Italien. La personne à la porte a répondu: C'est pire! Et cela, c'est le genre de société qu'on a surmonté. Cela n'existe plus aujourd'hui. On ne sait pas combien j'étais fier de leur dire: Eh bien, c'est votre frère le mangeur de soupe aux pois qui est avec vous ce soir. C'est cela qu'est notre pays.

On a fait des progrès considérables, et ce qui me choque dans le débat, c'est qu'on essaie d'instaurer, dans notre société, la haine. C'est rendu que les gens nous détestent parce que nous sommes fédéralistes, parce que nous avons décidé de venir ici à Ottawa défendre les intérêts de nos commettants. Cela fait mal. Je l'ai vu dans des assemblées au cours des dernières années, me promenant au Québec où des jeunes Québécois qui avaient été fanatisés me détestaient parce que moi je suis un compatriote, j'aime les miens et je viens les servir à Ottawa.

C'est cela qui fait mal, monsieur le Président. Nous avons au cours de l'histoire canadienne eu des périodes peut-être malheureuses. Mais aujourd'hui c'est des millions d'êtres humains qui donneraient leurs chemises et tout ce qu'ils ont pour venir partager ce qu'on appelle nos misères canadiennes. Des millions!

Des voix: Bravo!

M. Chrétien: Et il est possible de bâtir une société fraternelle au Canada. Il est possible de faire des accommodations. Tout le monde veut avoir une constitution canadienne nouvelle. Il n'y a aucun parti politique qui prêche le *statu quo*. Et je

crois aujourd'hui que ce qui est très prenant, et cela m'est arrivé mercredi, c'est la réunion des fédéralistes au Québec. Je vois mon ami de Joliette (M. La Salle) qui est là. Il n'en aurait pas cru ses yeux de me voir assis à côté de Marcel Masse, et parlant tous les deux dans le même sens pour un Canada uni. Et c'est cela qui se passe au Québec à ce moment-ci. Cela est possible pour les gens qui croient qu'il est possible d'être Canadiens et Québécois en même temps. Moi je n'ai pas de problème, monsieur le président, avec mon identité. Cela ne m'en crée pas. Je suis avant tout Mauricien. Je suis de la province de Québec et je suis un citoyen du Canada. Cela ne me donne aucun complexe. Je peux être aussi bien Québécois que Canadien en même temps.

Monsieur le Président, ce qui me préoccupe à ce moment-ci, c'est que les gens essaient de créer des divisions au lieu d'essayer de s'unir. On a trop reçu du créateur pour ne pas ouvrir ses yeux à ses concitoyens. La société canadienne, c'est l'une des plus démocratiques au monde. C'est le pays le plus libre qui existe dans l'univers. Vous pouvez avoir toutes sortes d'opinions, prêcher n'importe quelle cause, et vous pouvez le faire au Canada, vous pouvez être différents quant à la langue, à la culture, et le gouvernement vous encourage à garder vos différences, parce qu'un individu se réalise lorsqu'il accepte sa personnalité et qu'il l'ajuste aux personnalités des autres.

Quand je regarde mon pays, quand je regarde le progrès que nous avons fait au cours des 25 dernières années, je vois qu'énormément de choses ont changé ici. En 17 ans seulement, depuis mon arrivée, le Parlement du Canada n'était pas le même qu'il est aujourd'hui. Je me promène dans la Chambre et je vois des gens de tous les partis politiques qui aujourd'hui prennent des heures et des heures pour essayer d'apprendre la langue de l'autre groupe. Cela n'existait pas ici, il y a 17 ans. Il y a des écoles à travers le Canada qui sont combles et qui refusent, des écoles d'immersion où des anglophones veulent apprendre la langue française. Il est sûr qu'on ne demande pas que tous les anglophones soient bilingues. Les gens qui sont à Shawinigan ou à Joliette et qui travaillent dans les usines peuvent bien garder seulement la langue française et les gens qui font le même travail à Hamilton ou bien à Windsor peuvent bien garder leur seule langue. Seulement, le fait que nous ayons deux langues ici au Canada, ce n'est pas un problème, c'est un actif, monsieur le Président. Que nous ayons accès aux deux plus grandes cultures du monde occidental, c'est cela qu'est le Canada.

Le dernier geste que j'ai posé alors que j'étais ministre des Finances a été de signer une entente avec le gouvernement de l'Algérie, et je demandais à l'ambassadeur pourquoi il signait une entente où nous leur donnions une marge de crédit de 2 milliards de dollars pour acheter des biens canadiens? La réponse a été bien simple, il me répondit: Parce que le Canada, c'est le seul pays qui peut nous donner la technologie nord-américaine en français. C'est cela qu'est le Canada. C'est cela qui fait qu'on est un pays acceptable dans le monde. C'est cela qui fait que quand nous nous promenons avec la feuille d'érable ou notre passeport canadien dans le monde entier, nous sommes toujours reçus comme un ami, parce que nous sommes assez développés pour aider les autres et que nous n'avons aucune ambition extra-territoriale.

Voilà pourquoi, monsieur le Président, à ce moment-ci, nous devons, nous Québécois, penser sérieusement à ce que nous demande le Parti québécois, à la vraie nature du mandat que le Parti québécois demande.

Et je voudrais résumer ce fameux mandat en quelques points. C'est un mandat visant à mettre fin au Parlement du Canada; c'est un mandat pour que vous, madame le Président, soyez la première et la dernière Québécoise à être président de la Chambre; c'est un mandat pour que mon collègue, M. Pierre Elliott Trudeau, soit le dernier Canadien français à être premier ministre du Canada; c'est un mandat pour qu'il n'y ait plus jamais de Québécois et de Québécoises au Parlement du Canada. A tout cela, monsieur le Président, je dis non. C'est un mandat pour mettre fin aux paiements de péréquation au Québec; c'est un mandat pour s'opposer à toute réforme du fédéralisme canadien. A cela, je dis non. C'est un mandat pour créer une armée québécoise séparée; c'est un mandat pour enlever le passeport canadien aux Québécois; c'est un mandat pour enlever la part des Québécois dans les richesses du Canada; c'est un mandat pour mettre fin au partage des bénéfices du système fiscal canadien; c'est un mandat pour augmenter les impôts des Québécois ou diminuer les services. A tout cela, monsieur le Président, je dis encore non. Enfin, c'est un mandat pour négocier une augmentation éhontée des prix de l'essence et de l'huile à chauffage des Québécois.

Monsieur le Président, je dis non et j'invite tous les citoyens du Québec à dire non, à dire non parce que l'expérience du Canada n'est pas finie, parce que nous sommes capables de relever le défi des citoyens à part entière du Canada, d'assumer toutes nos responsabilités et d'être à la fois des Québécois et des Canadiens. Et c'est pourquoi, monsieur le Président, ce nouveau défi, nous le reprendrons tous, nous les gens qui croyons qu'il est possible de bâtir un meilleur Canada, et c'est pourquoi nous refuserons le mandat que demande le gouvernement péquiste, nous dirons non merci, monsieur Lévesque.

● (1520)

[*Traduction*]

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord présenter mes félicitations à M^me^ le Président, l'honorable représentante de Laval-des-Rapides (M^me^ Sauvé), pour avoir été nommée à la présidence de la Chambre. Je veux lui offrir mes meilleurs vœux de succès ainsi qu'à vous, monsieur l'Orateur adjoint.

Je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte d'intervenir dans le débat sur la motion dont la Chambre est saisie. Je suis fier d'être ici en qualité de représentant des résidents de Selkirk-Interlake, que je tiens à remercier de m'avoir témoigné leur confiance à deux reprises en l'espace d'une année. Je souhaite ne jamais trahir cette confiance.

Bien que j'aie été assez actif au cours de la dernière législature, ayant souvent posé des questions à la Chambre et ayant pris la parole au comité plénier, je n'avais pas eu l'occasion de faire ce qu'on appelle mon premier discours. Je devais le faire lors du débat du budget en décembre dernier, mais les événements m'ont privé de cette occasion.

Des voix: Bravo!

M. Sargeant: Voilà pourquoi je suis si heureux de pouvoir le faire aujourd'hui.

Comme la coutume le veut à l'occasion de ce premier discours, j'aimerais passer en revue les grandes caractéristiques de ma circonscription. Selkirk-Interlake, situé au centre du Manitoba, s'étend vers le nord des limites de Winnipeg

jusqu'à Grand Rapids, 250 milles plus loin. Elle est bornée à l'est et à l'ouest par les lacs Winnipeg, Manitoba et Winnipegosis. C'est une région très diverse. La partie sud est urbanisée, l'ouest et le centre sont agricoles tandis que le secteur nord, peu peuplé, est essentiellement couvert de muskeg et de bois d'épinettes. On retrouve dans l'ensemble de ce territoire une douzaine de réserves indiennes.

Selkirk-Interlake a joué un rôle assez important dans le développement de l'ouest du Canada. Parti de Montréal, le sieur de La Vérendrye a été le premier à venir y faire la traite des fourrures. De même, partis du nord d'Ontario, le chef Peguis et sa bande d'Indiens Salteaux sont venus s'installer dans cette région. En 1812, Lord Selkirk est venu s'y établir avec un premier groupe de colons. Quelques années plus tard, ces colons devaient repartir à la suite du massacre de Seven Oaks.

Par la suite, en 1875, des Islandais ont établi une colonie sur les rives du lac Winnipeg, une colonie dirigée par un gouvernement de type républicain. Quelques années après, vinrent s'établir dans l'Ouest canadien les premiers colons ukrainiens, suivis des Polonais et des Allemands. Au nombre des colons allemands figuraient les ancêtres de notre gouverneur général.

Après ce bref aperçu, examinons à présent les problèmes qui préoccupent aujourd'hui les habitants de Selkirk-Interlake. A l'instar de la plupart des Canadiens, ils souhaitent profiter de toutes les bonnes choses que le pays peut offrir. Comme leurs compatriotes, ils sont déçus de ne pouvoir pleinement en profiter. Ils subissent les mêmes privations, à la fois économiques et sociales, qu'il faut attribuer à des décennies d'incurie de la part du gouvernement.

Permettez-moi d'apporter quelques précisions, monsieur l'Orateur. Beaucoup d'agriculteurs vivent dans ma circonscription. Certains d'entre eux ont la chance de posséder quelques-unes des terres céréalières les plus productrices de l'Ouest. D'autres ont l'infortune de posséder des terres arides. Certains sont de gros éleveurs de bovins. D'autres pratiquent la culture maraîchère. Tous s'inquiètent au plus haut point de ce que leur réserve le futur immédiat. La hausse des taux d'intérêt et du coût de l'énergie, qui s'ajoute au spectre de la hausse éventuelle du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, renchérit considérablement leurs frais d'exploitation. Entretemps, les revenus dérivés de la vente de leurs produits augmentent moins vite que les frais de production. En fait, dans certains cas, les prix ont chuté. Cette situation menace sérieusement un mode de vie cher à une grande partie du Canada—il s'agit de la sauvegarde de l'entreprise agricole familiale et des collectivités rurales—mais les gouvernements du pays, les uns après les autres, ne font qu'exacerber le problème.

Le gagne-pain de centaines de pêcheurs et de leurs familles dépend des lacs qui entourent Selkirk-Interlake. En effet, on y pratique la pêche commerciale. Les pêcheurs partagent donc les préoccupations des agriculteurs au chapitre de la hausse fulgurante du prix de l'énergie et des taux d'intérêt. A l'instar de leurs homologues de la côte est, il en veulent au dernier gouvernement d'avoir supprimé une subvention qui leur permettait de renouveler et d'améliorer leur équipement. Leur avenir immédiat est menacé par un gouvernement provincial qui souhaite démanteler l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, organisme qui a apporté une certaine stabilité dans le secteur de la pêche et qui a largement amélioré le niveau de vie des pêcheurs. Leur avenir est également assombri par la construction d'un réseau d'irrigation dans le Dakota du Nord.

Le projet Garrison nous cause des problèmes depuis des années. La Commission mixte internationale a confirmé dans un rapport que la réalisation de ce projet entraînerait de graves répercussions pour le Manitoba. Ce projet pourrait anéantir l'industrie de la pêche en eau douce du Manitoba. Les ministres successifs ont affirmé qu'au Manitoba aucun dommage ne serait causé à l'environnement; et pourtant la construction se poursuit.

● (1530)

Les gens les plus défavorisés de Selkirk-Interlake, ceux pour lesquels je me fais le plus de souci, sont les autochtones. Les Indiens inscrits ou non représentent 25 pour cent de la population de ma circonscription, mais ont une proportion beaucoup plus élevée de chômeurs. Dans toutes les communautés d'autochtones, le chômage est scandaleusement élevé; dans certaines, il est de l'ordre de 90 pour cent pendant une grande partie de l'année.

Les autochtones de Selkirk-Interlake s'inquiètent du chômage, du manque d'occasions de s'instruire, du manque de logements convenables. Ils s'inquiètent de l'incompréhension des bureaucrates d'un ministère des Affaires indiennes sclérosé. Ils veulent mener leur propre existence, ce qui semble assez raisonnable au Canada en 1980; d'autres Canadiens se sont battus pendant des années pour y parvenir. Mais les gouvernements successifs, dans leur incompréhension et leur arrogance, ont toujours voulu dicter aux autochtones leur façon de vivre. Nous n'avons qu'à jeter un coup d'œil dans la plupart des réserves pour constater à quel point ces bureaucrates arrogants ont échoué.

Dans ma circonscription, de nombreux autres citoyens, femmes, petits commerçants et travailleurs, ont les mêmes préoccupations: ils s'inquiètent de la façon dont Ottawa nous mène. Au cours de l'an dernier, on nous a imposé deux élections générales, avec tout ce qu'elles comportent d'ennuis et de dépenses, mais rien n'a changé. Les problèmes se sont aggravés et le dernier discours du trône n'offre pas de solution concrète susceptible d'améliorer la situation. Il est simplement truffé des mêmes platitudes usées.

Faut-il donc s'étonner que plusieurs régions se sentent aliénées par rapport à leur gouvernement fédéral? Faut-il s'étonner que les gens de l'Ouest se sentent coupés d'un gouvernement dont l'émissaire a osé traiter d'eunuques leurs représentants élus? Pour citer mon chef qui a si bien exprimé la situation l'autre jour, les gens de l'Ouest ne sont pas coupés du système fédéral, mais plutôt de ceux qui l'administrent. Les gens de Selkirk-Interlake sont du même avis et attendent du gouvernement de meilleures propositions que celles du discours du trône.

On nous a beaucoup parlé ces dernières semaines des projets «innovateurs» qu'entretient le parti libéral pour en arriver à représenter l'ouest du Canada. Il appelle cela, je crois, du «jumelage» et, d'une façon, on fait ici un étrange parallélisme avec les voies ferrées. Les libéraux semblent croire que ce plan leur permettra de mettre le doigt sur les préoccupations fondamentales des habitants de l'Ouest, mais quand on s'arrête pour voir de quelle façon ils perçoivent les besoins premiers de leurs

propres commettants, on voit que leur succès est bien peu reluisant.

Par exemple, dans ma circonscription de Selkirk-Interlake, le taux de chômage a atteint un niveau aberrant de 9.1 p. 100, le taux le plus élevé de tout le Manitoba. A supposer qu'un libéral «jumelé», le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen), se rende dans ma circonscription pour entendre les doléances des habitants de l'Ouest; les gens demanderaient de l'aide au ministre, car ils veulent vraiment travailler pour pouvoir payer leurs comptes, nourrir et vêtir leurs familles mais n'ont pas d'emploi. Comment le ministre répondra-t-il à leurs besoins? Sans aucun doute, de la même façon qu'il répond aux demandes de ses commettants dans sa circonscription de Cape Breton Highlands-Canso qui, je dois ajouter, connaît un taux de chômage qui dépasse les 16 p. 100, soit le plus élevé dans les Maritimes. Comment le ministre répond-il aux demandes de ses commettants? Il ne fait rien.

S'il visitait ma circonscription, le ministre rencontrerait peut-être des pêcheurs qui sans aucun doute lui diraient poliment, j'en suis sûr, qu'ils ont de la difficulté à joindre les deux bouts parce qu'ils ont besoin d'un nouveau bateau de pêche et que le gel imposé par le gouvernement sur la subvention de 35 p. 100 pour l'achat d'un bateau de pêche les empêche tout simplement d'acheter ce nouveau bateau. Le ministre a déjà entendu cette plainte aussi. Les pêcheurs du Cap-Breton ressentent les conséquences de ce gel tout autant, sinon plus, que leurs homologues de l'ouest du Canada et pourtant, qu'est-ce qu'il a fait pour ses commettants? Pas grand-chose que je sache.

Par contre, le ministre aurait peut-être l'occasion de rencontrer un agriculteur ou le propriétaire d'une petite entreprise dans la circonscription d'Interlake au Manitoba; il leur demanderait peut-être ce qui ne va pas. Ces derniers s'empresseraient de lui répondre que les taux d'intérêt et les coûts élevés de l'énergie sont simplement insupportables. L'agriculteur pourrait ajouter aussi que les tarifs-marchandises pour le transport de son bétail ramènent ses revenus agricoles à un niveau de pure subsistance.

Le ministre a lui-même entendu toutes ces doléances de la bouche des agriculteurs et des propriétaires de petites entreprises de sa propre circonscription. Nous avons vu quelle solution il a apportée à ces problèmes: il a augmenté le plafond des prêts consentis aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises et de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Toute une solution! Pour la plupart des agriculteurs et des petits hommes d'affaires du Cap Breton ou de Selkirk-Interlake, ces sommes ne représentent rien en pratique.

Ce que je veux démontrer au gouvernement en comparant brièvement ces problèmes économiques, c'est qu'il n'est pas nécessaire de se creuser les méninges pour comprendre ce qui fatigue les circonscriptions de l'Ouest. Les députés d'en face n'ont qu'à regarder chez eux pour bien comprendre les sources d'insatisfaction de l'Ouest. Les gens de l'Ouest sont mécontents parce qu'ils sont assaillis par les mêmes problèmes que ceux de l'Est et du Centre, ces mêmes problèmes que les députés d'en face n'ont pu résoudre pendant toutes les années qu'ils ont gouverné le pays.

Comme je le disais, on a omis bien des choses dans le discours du trône de lundi, mais ce qui m'inquiète le plus, comme critique de la défense de mon parti, c'est qu'on n'y trouve rien au sujet d'une éventuelle révision de la politique de défense du Canada. Cependant, cette omission n'aurait peut-être pas dû m'étonner du tout, compte tenu des déclarations extraordinaires que le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) a faites récemment.

A la question de savoir quand on entreprendrait de rédiger un nouveau Livre blanc sur la défense, le ministre a répondu:

> Je ne veux pas parler d'un Livre blanc, car cela représente de multiples études et des évaluations de toutes sortes.

Il a poursuivi en disant aussi qu'il n'y était pas vraiment opposé mais que les livres blancs étaient «compliqués et ennuyeux». Ainsi, le Canada peut continuer à s'embourber en matière de défense, simplement parce que le ministre actuel trouve que les livres blancs sont compliqués et ennuyeux.

Ne vous y trompez pas, la politique de défense de notre pays n'est pas du tout adaptée à la réalité actuelle d'un monde en évolution. C'est en 1971 qu'a été rédigé et déposé au Parlement le dernier Livre blanc sur la politique de défense. Depuis, les gouvernements successifs modifient notre politique nationale de défense au gré de leurs besoins politiques à court terme. Le gouvernement actuel envisage de dépenser cinq milliards de dollars au cours de la prochaine année financière. Tout députés et Canadiens que nous sommes, nous ne pouvons pas vérifier qu'on nous en donne bien pour notre argent dans le domaine de la défense.

Pendant que le Canada s'embourbe à la recherche d'une politique de défense, le monde court à la catastrophe. Le regain de tension entre les États-Unis et l'Union soviétique n'augure pas d'un bon avenir pour nous. L'intention du gouvernement de promouvoir le désarmement est certes louable, mais on peut s'interroger sur la loyauté de ses intentions quand dans le même temps il annonce qu'il compte acheter 137 avions de chasse parmi les plus perfectionnés du monde. L'avion F-18A n'est certainement pas une arme de paix.

Certes, monsieur l'Orateur, nous devons axer notre politique de défense sur la recherche de la paix dans le monde par le désarmement. Le Canada devrait ouvrir la voie, en se dotant d'une politique étrangère dont le seul but serait d'instaurer la paix dans le monde. En toute logique, nous devrions par conséquent nous efforcer d'atteindre cet objectif par le seul biais de notre politique de défense. Le Canada peut montrer l'exemple en prouvant que la coexistence pacifique est possible et qu'il n'est nul besoin de courir à l'apocalypse. Je signale en passant que le nouveau secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. McGuigan) semble lui aussi penser, à l'instar de son collègue, le ministre de la Défense nationale, que les livres blancs sont compliqués et ennuyeux et qu'il a relégué l'initiative louable de son prédécesseur aux oubliettes.

● (1540)

En septembre 1979, le secrétaire américain à la Défense a déclaré qu'il était dangereux de faire des dépenses excessives dans le domaine militaire. Depuis lors, les événements ont prouvé qu'il n'avait que trop raison. Alors que les super-puissances se lancent dans une escalade de la guerre froide et essaient de se dérober mutuellement la suprématie militaire en augmentant terriblement et d'une manière provocatrice les dépenses dans ce domaine, l'échéance d'un holocauste général se rapproche. En tant que Canadiens, habitants d'un pays qui a œuvré sans relâche au maintien de la paix et au désarmement mondiaux, nous devons nous assurer que l'argent consa-

cré à la défense est dépensé à bon escient et que ces dépenses n'ont pas pour seul effet d'accroître la tension mondiale. On pourrait faire une étude exhaustive sur le rôle militaire du Canada pour voir de quelle façon l'argent affecté à la défense est dépensé. On pourrait revoir tous les aspects de notre politique de défense; l'OTAN, le NORAD, les forces de maintien de la paix des Nations Unies et la protection de la souveraineté du Canada.

Pour le moment, nos forces de l'OTAN se divisent en deux petits groupes. Le premier, le groupe terrestre, comprend environ 3,000 hommes et le deuxième, le groupe aérien, comprend à peu près 2,000 hommes. Environ 5,000 Canadiens sont donc stationnés en Europe en vertu de nos engagements envers l'OTAN, ce qui représente, mes amis, un millième de l'ensemble des effectifs de l'alliance. Il faut se demander si cela en vaut la peine ou si nous ne pouvons pas être plus utiles à nos alliés de l'OTAN. Les responsables du ministère de la Défense se tracassent déjà parce que nos terrains d'aviation sont tellement mal protégés qu'en cas de conflit classique, les nouveaux chasseurs, qui vont nous coûter 4 milliards de dollars, seraient détruits avant d'avoir pu décoler et d'avoir pu envoyer un seul projectile. Il conviendrait certainement de réfléchir à notre rôle vis-à-vis de nos alliés afin de voir s'il contribue réellement à maintenir la stabilité et la paix en Europe.

Je vais aborder brièvement la question de notre participation au NORAD. A l'époque où l'accord NORAD fut conçu, la principale menace pour la sécurité américaine venait des bombardiers dotés d'un équipage. Mais tout le monde sait qu'aujourd'hui une telle menace est presque inexistante. En 1975, le secrétaire américain à la Défense de l'époque, James Schlesinger, a déclaré qu'une attaque de bombardiers pilotes était impensable à l'ère des missiles intercontinentaux et des sous-marins nucléaires, à cause de la force de frappe des États-Unis. Il faudrait trois ou quatre fois plus de temps à un bombardier pilote venant d'URSS pour atteindre des objectifs situés aux États-Unis qu'il n'en faudrait pour détruire le monde entier avec des missiles nucléaires.

Le Canada devrait repenser son rôle au sein du NORAD. Personne ne nie que nous devons être en mesure de protéger notre souveraineté, mais il faut être réaliste en analysant les menaces qui pèsent sur elle. Malheureusement, je pense que nos experts en matière de défense ne se sont pas montrés réalistes.

C'est encore ce manque de réalisme, le fait que nos responsables militaires semblent vivre dans un monde imaginaire fourmillant d'action et d'aventures, qui a poussé notre parti à envisager d'un œil si critique le programme d'achat du nouvel avion de chasse. Nous venons d'acheter l'un des chasseurs les plus perfectionnés au monde pour protéger l'Amérique du Nord contre une éventualité qui risque seulement de se produire, comme le général Simonds disait il y a dix ans au comité de la défense nationale, «si les Russes sont tous fous». Je suis certain que personne à la Chambre ne dira qu'ils le sont. Voilà le gaspillage gouvernemental à son comble. Ce qui n'arrange rien, il est bien possible que nous ayons acheté un avion que le gouvernement de Washington va bientôt mettre au rancart. L'accord de NORAD devra bientôt être renouvelé. Le gouvernement devrait au moins veiller à ce que la question de ce nouvel engagement soit l'objet d'une étude complète et approfondie au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

J'ai parlé plus tôt de l'un des problèmes des pêcheurs maritimes. Un autre problème a trait à l'extension des limites territoriales à 200 milles. Cette extension cause des problèmes de surveillance. On ne se préoccupe pas assez de la nécessité pour le Canada de protéger ses eaux territoriales. Nous n'avons pas assez d'avions patrouilleurs et de navires pour bien défendre nos intérêts au large des côtes. La revue de la défense que l'on propose pourrait porter sur ces problèmes.

Je voudrais maintenant, monsieur l'Orateur, répondre à des commentaires du député de Victoria (M. McKinnon), l'ancien ministre de la Défense nationale, qui me visaient. En parlant de ma proposition de soumettre la question de l'achat d'un avion de chasse à un comité spécial de la Chambre, il a prouvé une fois de plus qu'il est incapable de comprendre une position clairement énoncée. S'il avait lu mon communiqué attentivement, il aurait su que je préconisais un comité spécial et non un comité permanent. Il aurait su que le mandat aurait permis à ma collègue de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett) d'apporter une contribution utile à cet examen. Si le député arrivait à voir plus loin que son nez, il s'apercevrait que le NPD a véritablement des politiques en matière de défense. Ces politiques sont conformes à nos conceptions philosophiques. En matière de défense comme en tout, ce sont les êtres humains qui sont notre principal souci. L'objectif ultime de nos politiques en matière d'affaires étrangères et de défense, c'est la paix. Or, pour réaliser cette paix, nous devons tendre vers le désarmement. Ne trouvez-vous pas curieux, monsieur l'Orateur, que ceux qui recherchent la paix soient couverts de ridicule et bien souvent écartés sous prétexte qu'ils seraient un peu timorés.

Récemment, un de mes collègues me disait que la meilleure façon de se préparer à la guerre était de ne pas s'y préparer. Je trouve que c'est pure folie que pour défendre la cause de la paix, les pays du monde dépensent 1.5 milliard de dollars par jour pour se préparer à la guerre. Selon une déclaration de George Ignatieff parue dans un numéro récent de *MacLean*, «la seule chose dont on soit sûr à propos des armes nucléaires, c'est qu'elles ne servent pas à la défense: elles ne peuvent servir qu'à l'attaque».

Au risque de me répéter, je trouve suspect que le gouvernement actuel s'engage à rechercher la paix de cette façon. Dans un paragraphe du discours du trône, le gouvernement mentionne la nécessité «d'étouffer la croissance mortelle des arsenaux nucléaires dans le monde», de contrôler les armes et de travailler au désarmement. Et pourtant, je me souviens que l'automne dernier seulement, lorsque mon collègue de New Westminster-Coquitlam a exhorté le Canada à joindre les rangs de ceux de nos alliés de l'OTAN qui s'opposaient à l'entreposage de missiles nucléaires en Europe, ces mêmes libéraux n'ont pas pipé mot. Bien que très louable, je crains que la nomination d'un ambassadeur chargé du désarmement ne reste qu'une façade tant que notre pays ne dépensera pas autant au chapitre du désarmement qu'à celui de l'armement.

Je ne vis pas dans un monde utopique. J'ai les deux pieds bien sur terre en cette fin du XX^e^ siècle où pour son malheur et sa honte, l'humanité doit encore se donner des forces armées. Cependant, je suis d'avis que nous pouvons faire un bien meilleur usage des nôtres que nous ne l'avons fait jusqu'à

maintenant. Nous pourrions nous en servir de façon beaucoup plus positive et favorable aux intérêts et besoins du Canada. Lorsque nous aurons déterminé ces besoins, il nous incombera de doter nos forces de l'équipement le plus moderne et le plus approprié. Cependant, comme je l'ai fait remarquer plus tôt dans mon discours, le gouvernement actuel ne semble pas intéressé à définir ces besoins et ces intérêts.

Il est tout à l'honneur de l'ancien ministre de la Défense nationale d'avoir repris le chemin de Damas car maintenant, il voit qu'une révision immédiate de notre politique de défense s'impose. Il faut revoir cette politique en même temps que notre politique étrangère. Il faut que la politique que nous appliquons dans le domaine de la défense aille dans le sens des intérêts de notre politique étrangère et non pas qu'elle s'en éloigne complètement. Je répète qu'il faut que notre politique étrangère, tout en prônant le désarmement, soit axée sur la recherche de la paix dans le monde et que notre politique de défense traduise cet objectif.

A une époque où les événements évoluent si vite, à une époque où austérité et restrictions budgétaires sont les slogans des rédacteurs de budget, pourquoi ne nous demandons-nous pas une bonne fois à qui sert l'argent que nous consacrons à la défense? Comme le faisait remarquer le député d'Oshawa (M. Broadbent) au début de ce débat, «avec $15.7 milliards de dollars, prix d'un seul avion de chasse, on peut acheter 60,000 tonnes de riz». En tant que législateurs nous devons certes veiller à ce que les sommes consacrées à la défense soient parfaitement justifiées. Un grand général américain a déjà dit:

● (1550)

Chaque fusil qu'on fabrique, chaque navire de guerre qu'on lance à la mer, chaque fusée enlève quelque chose à ceux qui meurent de faim et de froid.

C'est le président américain Dwight Eisenhower qui l'a dit dans les années 50. Les problèmes de défense qu'il soulevait à l'époque sont toujours d'actualité.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Patterson): La parole est au député de Sainte-Marie (M. Malépart).

M. Pelletier: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur.

[*Français*]

Monsieur le Président, au début de son discours, l'honorable député de Selkirk—Interlake (M. Sargeant) a dit que la circonscription que je représente est pairée avec la sienne, ou plutôt jumelée avec la sienne. Et le député a laissé croire que j'essayais de représenter sa circonscription. Monsieur le président, il est absolument faux de prétendre que j'essaie de représenter des circonscriptions autres que la mienne. Je suis fier de représenter les électeurs de la circonscription de Sherbrooke, mais je n'ai aucunement l'intention de représenter à la Chambre d'autres personnes que celles qui m'ont élu. Et je suis un peu étonné que l'honorable député soit un peu offensé qu'un autre député aille dans sa circonscription. Je me rappelle très bien, il y a trois ans, l'un de ses collègues, M. Firth, m'avait invité dans sa circonscription et m'avait demandé à un moment de venir dans la mienne, ce que je trouvais une idée excellente. J'ai eu à parcourir la circonscription de M. Firth et quoi, environ 40 p. 100 de tous les territoires canadiens, et j'ai trouvé que c'était une excellente idée. Un autre député . . .

Des voix: Règlement.

[*Traduction*]

M. Hees: Vous êtes en train de faire un discours. Reprenez votre siège, l'ami. Ce n'est pas une question de privilège.

L'Orateur suppléant (M. Patterson): A l'ordre, s'il vous plaît. Il s'agit plus d'une opinion que d'une question de Règlement. J'invite le député à prendre la parole.

M. Pelletier: Je termine à l'instant, monsieur l'Orateur. Je souhaite simplement rappeler au député de Selkirk—Interlake (M. Sargeant) que je ne représente pas les habitants de cette circonscription.

L'Orateur suppléant (M. Patterson): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député invoque-t-il le Règlement?

M. Hees: Monsieur l'Orateur, on m'a dit il y a quelque temps, que je venais après le NPD. Je crois que c'est maintenant mon tour.

Une voix: Il y a belle lurette de cela!

L'Orateur suppléant (M. Patterson): On m'informe que le député de Sainte-Marie est le suivant sur la liste.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Sainte-Marie): Monsieur le Président, mes premiers mots seront pour féliciter M^me^ Sauvé de sa nomination à la présidence de la Chambre des communes, et mes collègues, de leur élection. J'aimerais aussi exprimer ma gratitude aux électeurs de la circonscription de Sainte-Marie qui ont bien voulu me réélire comme député. C'est un honneur que j'accepte avec beaucoup d'humilité et je désire les assurer de mon entière collaboration. J'ai été très heureux de remarquer dans le discours du trône quelques points importants qui répondent non seulement aux besoins de la population canadienne, mais plus spécialement aux citoyens de la circonscription de Sainte-Marie, comme la hausse de $35 par mois, à titre de supplément du revenu garanti pour les personnes du troisième âge, la réaffectation des ressources pour la création d'emplois chez les jeunes, les femmes et les handicapés, la fixation d'un prix canadien du pétrole inférieur à celui proposé par le gouvernement précédent, la création d'une agence de surveillance des prix du pétrole, l'utilisation de la politique d'achat du gouvernement pour favoriser la création et l'expansion pour les entreprises canadiennes, l'assistance du gouvernement aux entreprises qui veulent racheter leur actif aux mains des intérêts étrangers et la relance du processus de révision constitutionnelle.

Aujourd'hui, monsieur le Président, je me permets d'attirer votre attention sur le point qui me tient le plus à cœur, soit l'avenir du Québec et du Canada. Nous savons tous que le 20 mai prochain la population du Québec aura à voter sur la question référendaire telle qu'imposée, et je dis bien «imposée» par le Parti Québécois. Ce même parti nous invite à lui accorder un mandat de négocier la séparation du Québec d'avec le reste du Canada, qu'il a habillée du nom de souveraineté-association. Nous savons tous que le chef du Parti Québécois accuse très souvent les fédéralistes de mentionner le mot «indépendance» dans le débat actuel. Il a même déclaré à l'Assemblée nationale que son parti a toujours prôné la souveraineté-association. A la suite de ces déclarations, j'ai vérifié les programmes du Parti Québécois de 1975 et de 1978 où l'on retrouve au chapitre 2 de ces programmes l'inscription, noir sur blanc, l'accession à l'indépendance, et, à la page 62, dans le programme de l'année 1978, le titre: Mandat à toutes les

instances du Parti. Il est noté au paragraphe 6, et je cite: «Le 6e Congrès demande que soit dressé un bilan du fédéralisme et démontre la nécessité de l'indépendance pour réaliser le programme du Parti». A ma connaissance, M. René Lévesque, membre actif du Parti Québécois, était président lors de son congrès et a sûrement approuvé cette motion.

Monsieur le Président, les péquistes promettent présentement le paradis terrestre aux Québécois . . . des promesses, des promesses et encore des promesses, et à ce rythme-là je peux dire qu'ils sont en train de battre le record des promesses du Parti Rhinocéros, des promesses que l'on peut trouver dans le Livre blanc du Parti Québécois. C'est bien beau toutes ces promesses, mais j'aimerais rappeler aux Québécois les nombreuses promesses faites par le Parti Québécois avant 1976 et qu'il n'a jamais réalisées. Voilà une première promesse que l'on retrouve dans son programme de 1975, à la page 19, et je cite:

Un gouvernement du Parti québécois s'engage à assurer à tous les citoyens, y compris les personnes âgées, un revenu minimum garanti respectant les éléments suivants:

a) le revenu minimum d'une personne ne peut descendre au-dessous du seuil de la pauvreté . . .»

J'aimerais savoir pourquoi M. Lévesque maintient les prestations des citoyens qui dépendent de l'aide sociale à des montants inférieurs au seuil de la pauvreté, et je donne l'exemple suivant: Une personne seule qui reçoit l'aide sociale du gouvernement québécois ne reçoit que $301 par mois, et une personne seule qui reçoit la pension de la sécurité de la vieillesse, avec le supplément du gouvernement canadien, recevra, à compter du 1er juillet 1980, $361 par mois, et cette même pension est indexée à tous les trois mois alors que celle du Québec n'est indexée qu'une seule fois par année. J'aimerais savoir pourquoi M. Lévesque n'a pas respecté cette promesse et aussi pourquoi il s'est empressé d'abolir l'indexation à l'aide sociale et de diminuer, pour ne pas dire voler, d'environ 15 millions les prestations versées aux mères de famille avec enfants, lorsque le gouvernement canadien décidait l'an dernier d'accorder un crédit d'impôt-enfant de $200 par enfant. Monsieur le Président, dans un autre engagement pris par le chef du Parti Québécois on peut lire à la page 21 du programme de son parti ce qui suit: «En conséquence, un gouvernement du Parti Québécois s'engage à indexer le taux du salaire minimum à la hausse du coût de la vie . . .»

Voilà une autre promesse abandonnée. On retrouve aussi au chapitre 9, de la page 24 de ce même programme, sous le titre Le Troisième Âge: «Un gouvernement du Parti québécois s'engage à construire des logements dont le coût de location sera fonction du revenu et qui offriront en plus des services courants (conciergerie, ascenseur, buanderie, lavoir, dépanneur) une surveillance médicale et une salle communautaire.» Dernièrement, nous apprenions du ministre des Finances du Québec que ce projet sera aboli l'année prochaine. On pourra trouver cette déclaration dans le discours du budget du gouvernement du Parti québécois, à la page 33.

● (1600)

Au même chapitre de ce programme, le gouvernement garantit le transport gratuit en milieu urbain et à tarifs réduits pour les personnes du troisième âge, et à tarifs réduits pour le transport interurbain. Tous les citoyens de Montréal se rappellent de la hausse de tarifs des billets pour les personnes du troisième âge. De plus, les personnes du troisième âge qui habitent les centres d'accueuil du Québec savent très bien que le gouvernement Lévesque leur enlève tous les trois mois leur indexation et, qu'adviendra-t-il des $35 que le gouvernement canadien doit leur donner?

Une autre promesse, à la page 27, au chapitre de l'éducation de nos jeunes, le gouvernement du Parti québécois s'engage à:

Instituer la gratuité générale des cours à tous les niveaux, étendre jusqu'à l'âge de 18 ans la période de scolarisation obligatoire et établir un système cohérent de bourses ou allocations de subsistance et éventuellement le régime de pré-salaire.

Une autre promesse non réalisée.

Monsieur le Président, comment pouvons-nous croire toutes les belles promesses trouvées dans le Livre blanc du Parti Québécois et les multiples déclarations de M. Lévesque et de son équipe alors que ceux-ci n'ont même pas su respecter leurs promesses faites depuis leur arrivée au pouvoir?

La publicité du Parti Québécois à l'occasion de la campagne référendaire me fait penser à la publicité de certaines compagnies de finance qui utilisent les sentiments de la population pour les inviter à emprunter sans leur mentionner qu'il leur en coûtera deux fois plus cher dans les compagnies de finance que dans les autres institutions bancaires. C'est là une des raisons pour lesquelles le Parti Québécois utilise les sentiments des Québécois afin de vendre leur projet, et il n'a pas le courage de leur dire la vérité sur le coût de cette aventure du projet de souveraineté-association.

Monsieur le Président, en 1973, le Parti Québécois avait présenté le budget l'An 1 et la population, connaissant la vérité sur le coût de la souveraineté-association, avait rejeté massivement le Parti québécois et son option de l'indépendance. J'aimerais rappeler aux citoyens qu'un oui au référendum ne ferait que maintenir l'incertitude, et ce oui représenterait un risque de plus en plus lourd à supporter comme nous l'expliquait le premier ministre du Canada dans son discours au Parlement canadien: les provinces refusent de négocier l'association, le gouvernement canadien n'a pas le mandat de négocier la souveraineté et M. Lévesque n'aura pas le mandat de négocier la souveraineté pure et simple. Ce qui veut dire qu'un oui ne donne rien, sauf l'incertitude. Sommes-nous capables de payer le prix de cette situation incertaine et risquer qu'elle ne se prolonge jusqu'au deuxième référendum? De plus, qui nous dit que dans deux ou trois ans le Parti québécois, craignant à nouveau de nous présenter son option honnêtement, n'aura pas recours à de nouvelles tactiques pour perpétuer le climat d'incertitude?

De plus, j'aimerais que le chef du Parti Québécois nous dise quelles seront les conséquences d'un oui pour les quelque 3,000 employés de la société Radio Canada, pour les 8,000 employés de la société Air-Canada, pour les 1,050 employés de Téléglobe Canada, pour les 600 employés de la Banque fédérale de développement du Canada, pour les 900 employés de l'Office national du film du Canada, pour les 500 employés de l'administration de la Voie maritime Saint-Laurent, pour les 500 employés de la Société canadienne d'hypothèques et de logement du Canada, pour les 14,000 employés du Canadien National. Et de plus qu'adviendra-t-il des milliers de fonctionnaires de la région de Montréal qui travaillent pour divers ministères canadiens? J'aimerais obtenir une réponse de M. Lévesque.

J'aimerais aussi rappeler aux citoyens de la région de Montréal quelle a été la contribution du gouvernement canadien dans les domaines social et communautaire pour les années 1977-1978. Au chapitre des allocations familiales, la région de Montréal comptait à ce moment-là plus de 975,000 enfants, et le gouvernement canadien versait aux mères de ces enfants une somme de 303 millions de dollars. Au niveau de la sécurité de la vieillesse, la région de Montréal compte plus de 300,000 personnes âgées, et le gouvernement canadien versait à ces personnes une somme de plus de 783 millions de dollars. Au chapitre des programmes Horizons nouveaux, programmes mis sur pied par le gouvernement canadien pour permettre aux personnes âgées de participer plus activement à une vie communautaire, le gouvernement canadien versait une somme de 1.4 million de dollars. Au chapitre de l'assurance-chômage, le gouvernement canadien a versé une somme de 723 millions de dollars en 1977.

Le gouvernement canadien au niveau du logement de 1975 à 1978, par le biais de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, a prêté directement plus de 173 millions de dollars pour la construction ou l'acquisition de maisons et d'ensembles d'habitations à caractère économique dans la région de Montréal. Les prêts directs pour le logement à caractère social s'y sont élevés à plus de 102 millions de dollars. De plus, la société a prêté dans la région de Montréal plus de 21 millions pour la restauration de maisons individuelles et multiples. Et la SCHL a assuré dans la même région des prêts d'une valeur totale de plus de 1.5 milliard, de 1975 à 1978; l'ensemble de ces prêts directs et assurés a contribué à l'accès et à la restauration de 92,199 logements. Qu'a fait le gouvernement canadien pour aider les municipalités? Les municipalités de la région de Montréal ont bénéficié des programmes de la SCHL notamment de ceux touchant à l'infrastructure municipale, à l'amélioration de quartiers, aux logements publics et à l'encouragement à la densité moyenne. La SCHL a versé aux municipalités de la région plus de 428 millions, de 1975 à 1978, en vertu de ces programmes. De plus le ministère canadien des Finances à remis plus de 16.2 millions de dollars en paiements tenant lieu de taxes aux municipalités et aux commissions scolaires de la région de Montréal, en 1977-1978.

J'aimerais rappeler aussi aux citoyens l'aide du gouvernement canadien dans le domaine des entreprises. Le ministère de l'Industrie et du Commerce a garanti des prêts totalisant 18.4 millions, en 1977-1978, à des petites entreprises de la région de Montréal. Au niveau de l'expansion des entreprises, le ministère canadien de l'Industrie et du Commerce a octroyé des subventions de 2.5 millions et assuré des prêts d'une valeur totale de 13 millions dans la région en vertu du programme visant à favoriser l'expansion et l'efficacité des entreprises. Aussi au niveau des prêts aux entreprises: la Banque fédérale de développement a accordé en 1978 dans la région de Montréal 731 prêts, ce qui représente 50.5 millions de dollars. Au niveau de l'exportation: la Société de l'expansion des exportations a conclu en 1978 avec des entreprises montréalaises des accords de prêts dépassant 150 millions de dollars.

Cela monsieur le Président, ce sont des réalisations et non des promesses comme celles faites par le P.Q. En terminant, pour toutes les raisons négatives que j'ai énumérées plus haut à l'endroit du Parti québécois et pour toutes les raisons positives que j'ai énumérées au niveau du gouvernement canadien et parce que je suis fier d'être francophone, d'être Montréalais, d'être Québécois et Canadien, je voterai non à la question du P.Q., et je suis assuré que la très grande majorité des Québécois diront non à la «patente» du P.Q.

[*Traduction*]

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, il est très important que le Canada en arrive à se suffire lui-même en pétrole, car cela lui permettrait de se dégager de l'emprise des producteurs de pétrole étrangers qui peuvent maintenant exiger n'importe quel prix et nous couper nos approvisionnements au gré de leurs fantaisies.

Pour ce faire, le gouvernement doit d'abord instaurer un important programme de recherche et de développement afin de mettre au point d'autres sources d'énergie plus économiques, telles que l'énergie solaire, l'alcool de grain, le charbon, l'uranium, les sables bitumineux, les sources d'énergie hydro-électrique, les déchets solides des grandes villes, les déchets des industries agricole et forestière, la chaleur dégagée par certaines opérations industrielles et l'exploitation de la biomasse.

Le gouvernement doit également accroître fortement l'utilisation du gaz naturel dans le chauffage des maisons, des bureaux, des usines et des immeubles résidentiels. Il est possible de le faire en subventionnant le remplacement du matériel de chauffage au mazout par du matériel de chauffage au gaz, ce qui encouragerait fortement les gens à changer de combustible.

Nous disposons d'abondantes réserves de gaz naturel au Canada. Nos réserves de cet excellent combustible ont augmenté de 7½ p. 100 l'an dernier, et nous avons dû boucher plus de 7,000 puits de gaz naturel parce qu'il n'y a pas assez de demande pour ce précieux combustible.

Si nous pouvons réaliser cette conversion au gaz et mettre au point d'autre sources d'énergie à meilleur marché, comme celles que j'ai mentionnées, nous pourrons réserver le pétrole canadien au transport et à la fabrication des plastiques. Nous pourrons ainsi nous suffire en pétrole et nous libérer de notre dépendance d'approvisionnements étrangers aussi coûteux qu'incertains.

Pour citer un exemple de ce qu'il est possible de faire pour parvenir à l'autonomie énergétique, j'aimerais mentionner brièvement ce que ma province, l'Ontario, fait à l'heure actuelle. Ils se sont même fixé des objectifs assez exigeants en matière d'économie d'énergie. Ils visent à limiter à 2 p. 100 par an, à compter de 1985, la croissance de la demande de toute forme d'énergie en Ontario, tandis que la croissance annuelle de la demande du pétrole par habitant devra être nulle.

● (1610)

Je considère que l'économie d'énergie est notre atout le plus précieux. Ce n'est pas cher, c'est efficace, abondant et facile. Il suffit d'un peu de bon sens et dans certains cas, d'un peu d'aide du gouvernement.

Dans le cadre du projet quinquennal de 5 millions de dollars, appelé «Heat Save» la province aura recours à la thermographie et à des appareils de mesures domestiques pour indiquer aux propriétaires de maisons ontariens si leur maison est mal isolée. La thermographie est une technique qui permet de détecter les pertes de chaleur d'un bâtiment en mesurant les émissions infra rouge.

Grâce à des photos aériennes, il est possible de voir les départitions de chaleur. Grâce à ces renseignements, les propriétaires savent si leur maison doit être mieux isolée.

Depuis trois ans, le gouvernement de l'Ontario a entrepris huit projets témoin dans ce domaine, et plus de 16,000 propriétaires ont accepté de se prêter à ces tests. Ce faisant, l'Ontario est à l'avant-garde des techniques d'utilisation de la thermographie aérienne.

Le gouvernement a également mis sur pied une gamme variée de projets destinés à canaliser l'énergie renouvelable et récupérable. Comme il l'a annoncé l'automne dernier dans un exposé de principe important qui s'intitulait «Energy Security for the Eighties: A Policy for Ontario», le gouvernement a prévu que l'énergie solaire pourrait en 1985, répondre à 1.8 p. 100 de tous les besoins en énergie primaire de la province, et à cela s'ajoute encore 3.2 p. 100 à partir des déchets des municipalités, des produits forestiers, des industries et de l'agriculture.

Ces objectifs font partie d'un plan général devant permettre à la province de l'Ontario de répondre davantage à ses propres besoins en énergie primaire, sa capacité actuelle de 22 p. 100 passant à au moins 35 p. 100 vers 1995. Il y a quelques semaines le gouvernement a lancé un programme qui permettra de produire de l'énergie à partir de déchets. Voici ce que le ministre de l'Énergie a déclaré en annonçant le programme:

> Si elle est bien utilisée, l'énergie que l'on peut tirer des déchets et de la biomasse équivaudrait à 27 millions de barils de pétrole par an ce qui représente une valeur d'environ 400 millions de dollars au taux de 1979. C'est suffisant pour chauffer un million de logements unifamiliaux chaque année.

Le gouvernement prévoit qu'il faudra investir, sur une quinzaine d'années, environ 3 milliards de dollars au taux de 1979 pour produire de l'énergie à partir des ordures ménagères, des déchets industriels, agricoles et forestiers, de la chaleur inutilisée produite par les usines et grâce à la transformation de la biomasse. Le gouvernement s'attend qu'un grand pourcentage des investissements proviennent du secteur privé et le reste du gouvernement de l'Ontario, des municipalités, de la Société de l'énergie de l'Ontario et de l'Hydro Ontario.

Le ministre de l'Énergie a prévu pour cette année un budget de 2 millions de dollars pour les études de faisabilité et le travail d'ingénierie qui seront faits à frais partagés. Le ministère fera également l'évaluation préliminaire des projets et assurera des services techniques consultatifs une fois un projet en route. Le programme bilatéral Canada-Ontario fournira une aide supplémentaire.

Le gouvernement est fermement convaincu que les autorités municipales et l'industrie privée ont un rôle vital à jouer dans les projets visant à produire de l'énergie à partir des déchets. Ces projets seront avantageux pour l'économie ontarienne et fourniront à de nombreuses municipalités et industries un bon moyen de se débarrasser de leurs déchets.

A Hamilton, par exemple, la société Tricil Limited exploite l'usine SWARU ou Solid Waste Recovery Unit. Cette usine construite en 1972 peut traiter 600 tonnes de déchets par jour et c'est la première installation du genre au monde. Tricil a signé un contrat de 10 ans avec la municipalité régionale d'Hamilton-Wentworth pour traiter au moins 120,000 tonnes de déchets par an et compte élargir ses activités afin de produire de l'électricité à partir de la vapeur en collaboration avec la Société d'énergie de l'Ontario.

Dans la région de Sudbury, la société Inco Limited et la Sudbury Regional Development Corporation ont récemment annoncé la construction prochaine d'une usine semblable qui pourra traiter plus de 100,000 tonnes de déchets par an.

Le gouvernement ontarien pense que ce genre de projet offre à l'entreprise privée et au gouvernement des possibilités extraordinaires dans le domaine des nouvelles formes d'énergie et qu'il faudra pousuivre dans cette voie.

Outre ces projets de transformation des déchets en énergie, l'industrie s'intéresse à la production de combustiles liquides synthétiques, au développement de la technologie et de l'équipment relatifs à l'énergie solaire et à la fabrication d'appareils, d'automobiles et de matériaux de construction utilisant moins d'énergie. A l'heure actuelle, le ministère de l'Énergie entend proposer une politique importante au cabinet d'ici quelques mois.

Ces combustibles pouvant être extraits du gaz naturel, de la houille, de céréales, d'autres récoltes et du bois, feront en sorte qu'à l'avenir, il sera possible d'économiser les combustibles classiques. Bien qu'il soit difficile à l'heure actuelle de savoir quelle part il prendront du marché des combustibles, c'est le moment tout indiqué de développer l'industrie du combustible liquide synthétique.

Le pays a la possibilité de développer un approvisionnement sûr en énergie par rapport à d'autres pays industrialisés. Puisque la plupart des industries cherchent à s'assurer des approvisionnements, des réserves d'énergie procureraient à notre pays un très grand avantage industriel sur le marché. Tout ce qu'il nous faut, c'est saisir l'occasion.

En terminant, monsieur l'Orateur, j'ai exposé à la Chambre ce qu'une province faisant preuve d'initiative, de connaissances et de leadership peut faire dans l'immédiat pour s'orienter vers l'indépendance énergétique. J'espère que le gouvernement fédéral fera preuve du même genre de leadership, afin que notre pays puisse se suffire en fait de pétrole sans tarder.

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): Je tiens d'abord à féliciter M^me^ le Président de sa nomination. Au cours de sa carrière, elle s'est signalée par ses qualités de discipline, de tact, de fermeté et de perspicacité, qualités dont nous nous trouverons bien durant son mandat comme Président de la trente-deuxième législature. C'est un moment historique, car c'est la première fois qu'une femme est nommée à ce poste. Je veux également féliciter mes collègues de Rimouski (M^me^ Côté) et de Sudbury (M. Frith), qui ont présenté et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône. Leurs exposés étaient excellents et méritent tous les éloges.

Les renseignements qu'ils ont donnés à la Chambre sur les régions du Canada qu'ils représentent nous aideront certainement à mieux comprendre notre pays, sa diversité et les problèmes communs. En tant que nouveau député de la circonscription de Lambton-Middlesex, je profiterai de mon premier discours, pour parler de cette région, de son passé, de son présent et de l'apport qu'elle peut faire à notre pays.

Je tiens à témoigner ma reconnaissance envers les électeurs de cette circonscription qui m'ont donné l'occasion de les servir au cours de cette 32e législature. La circonscription a une superficie de 6,400 milles carrés au sud du lac Huron et côtoie une des plus grandes voies maritimes du monde. On y trouve un mélange assez unique d'industrie agricole et de petites entreprises. Elle posséde aussi une riche histoire.

Au début du siècle dernier, lorsque nos relations avec nos voisins du sud n'étaient pas aussi amicales qu'elles le sont actuellement, il s'est livré dans le sud de la circonscription la bataille de Longwoods, que nous avons remportée. Par la suite, certains des «United Empire Loyalists» sont venus s'installer là et ont colonisé ce coin de pays sauvage. Au cours des quatre décennies suivantes, des immigrants, venus surtout d'Irlande, d'Écosse et d'Angleterre, vinrent coloniser une bonne partie du secteur comprenant les comtés de Lambton et Middlesex, après avoir pris la décision, chargée d'émotion, de quiter leur terre natale pour s'installer dans une terre d'élection. Ils baptisèrent leurs colonies d'après des localités de leur mère patrie et des villages comme Glencoe, Appin et Watford surgirent leur rappelant leurs origines. La région prospéra et la population augmenta au fur et à mesure que les pionniers défrichèrent et cultivèrent ce sol fertile et établirent des filatures de laine, des meuneries, des fromageries et des forges; ils se construisirent aussi des écoles et des églises.

● (1620)

Les historiens font état d'un personnage nommé Lucas qui dut quitter sa ferme à New York à cette époque. Il décida de venir chercher la liberté au Canada. Chemin faisant alors qu'il roulait dans les terres marécageuses d'Enniskillen, ses couvertures glissèrent et traînèrent dans la boue. Lorsqu'il arriva à Watford pour y passer la nuit, on refusa de l'héberger à cause de l'odeur bizarre de ses vêtements et de son chariot. On l'obligea à quitter la ville. Quelque temps après, les habitants de la localité découvrirent d'où provenait cette odeur. C'était du pétrole et à la suite de longues recherches, on constata que c'est dans ma localité située près d'un village que l'on a appelé par la suite Oil Springs, que prit naissance l'industrie pétrolière au Canada. Peu de temps après et quelques milles plus loin, une nouvelle localité s'établissait appelée Petrolia.

Aujourd'hui, plus de 100 ans après cette découverte, certains de ces puits de pétrole sont toujours en exploitation dans le comté de Lambton et de nouveaux sont sur le point de l'être. Bien sûr, ces puits ne sont pas aussi productifs que d'autres que l'on trouve au Canada aujourd'hui. Il est quand même intéressant de remarquer que l'on s'affaire maintenant à reconstruire une partie de cet ancien champ pétrolifère que l'on appellera Discovery Petrolia et qui doit être ouvert au tourisme en juillet. A cette époque, l'industrie pétrolière et l'agriculture ont assuré la prospérité de la région. L'un des premiers pionniers possédait plus de 200 puits de pétrole sur ses terres. Il s'agissait de J. H. Fairbank qui fut député à la Chambre au cours de la cinquième législature du Canada.

Il est aussi intéressant de remarquer qu'un autre personnage de la région de Lambton a siégé aux quatres premières législatures du Canada; il s'agit d'Alexander McKenzie, un ancien premier ministre de notre pays.

Dernièrement, nous avons eu l'honneur de voir une charmante jeune femme de notre circonscription, Sheila Rose, recevoir l'Ordre du Canada à la résidence du gouverneur général. Cette distinction lui a été conférée pour son travail dans le domaine de l'éducation et pour avoir défendu la cause d'un Canada uni d'un océan à l'autre. Je puis dire que cette récompense était bien méritée.

Les techniques mises au point par ces pionniers de l'industrie pétrolière se sont répandues à l'étranger au cours des générations suivantes. Des hommes sont allés au Moyen-Orient, en Amérique du Sud, à Bornéo et dans d'autres parties du monde, apportant avec eux leur expérience et leur matériel. A Petrolia, on fabrique encore des trépans qui sont vendus sur le marché intérieur et à l'étranger. Jusqu'à présent on se sert encore partout dans le monde de la technologie canadienne mise au point par ces hommes entreprenants. Cette technologie a profité au monde entier et nous avons raison, comme Canadiens, d'être fiers du travail de nos pionniers et de notre patrimoine.

Pendant des années, vers le début du siècle, des milliers de gens de ma région sont allés dans les provinces des prairies en apportant avec eux leur ingéniosité et leur expérience de l'agriculture. Des immigrants de toutes les parties du monde sont allés les rejoindre.

J'ai vu moi-même, dans ma région, arriver des gens d'autres pays, les Slovaques dans les années 30, les Hollandais dans les années 50 et les Portugais à la fin des années 60, pour ne nommer que ceux-là. Ils sont venus au Canada, pays des grandes possibilités, pays de la liberté, et leur présence nous a tous enrichis. J'admire leur courage et je me souviens que nos ancêtres aussi avaient choisi ce pays. Ils s'étaient établis parmi les autochtones qui vivent encore dans la région aujourd'hui, dans les localités de Kettle Point, Muncey et Caradoc. C'est avec fierté que ces autochtones participent aux sports, aux activités locales et collectives en général.

Soit dit en passant, je voudrais féliciter le député de York-Melville (M. Nystrom) d'avoir soulevé la question de privilège ce matin à la Chambre, car cela a permis aux représentants de tous les partis de manifester leurs sentiments à propos de la question qu'il a soulevée. Nous avions de quoi être fiers devant l'unanimité suscitée chez les députés par certains commentaires prononcés à l'extérieur de cette enceinte.

Je connais les différends qui existent depuis toujours entre l'Est et l'Ouest, et entre chacune des régions, je connais les malentendus qui, malheureusement, se multiplient au lieu de diminuer. Nous devons peut-être cette situation aux communications modernes qui nous permettent de prendre instantanément conscience des avantages et des désavantages qu'offrent les régions. Il semble parfois que nous ayons oublié les espoirs et les rêves des Pères de la Confédération, qui les soutenaient dans leur lutte en vue d'unir cette vaste contrée en une seule et grande nation.

Pour bien remplir nos obligations à la Chambre des communes, nous ne devons pas oublier que nous sommes tous unis par un lien commun—oui, nous tous Canadiens. Que nous ayons été élus dans l'Est ou dans l'Ouest, nous l'avons été pour représenter nos concitoyens au Parlement du Canada. Cette institution constitue le Canada et pour bien accomplir notre tâche en tant que représentants élus, il nous faut travailler à un objectif commun dont une partie consiste à mieux comprendre nos concitoyens et les problèmes particuliers à chacune des régions.

Des voix: Bravo!

M. Ferguson: A mon avis, le discours du trône a bien cerné notre héritage et nos objectifs quand il s'engage à veiller à ce que le Canada demeure, et je cite:

> . . . un pays fort, qui commande en premier lieu la loyauté de tous ses citoyens; un pays où l'on considère la diversité comme un atout et non comme un fardeau; un pays dont la population accepte de partager d'abord ses richesses avec les plus démunis; un pays où l'on favorise l'initiative, où l'on voit l'audace d'un bon œil et où l'on encourage l'esprit d'entreprise; un pays dont les habitants savent ouvrir leurs yeux, leur esprit et leur cœur à la grande famille des nations, et refusent de confondre leurs propres frontières avec les limites de l'univers.

Nous avons un fort beau et grand pays qui jouit de ressources naturelles et humaines aussi vastes que multiples. Nous devons envisager l'avenir avec optimisme et dûment planifier l'exploitation des richesses du pays. Bien entendu, nos concitoyens sont notre plus grande ressource. Encourageons nos jeunes gens à visiter le pays afin qu'au contraire de leurs aînés, ils soient en mesure de comprendre la diversité dont est composé le Canada et les cultures qui distinguent aussi nettement son identité. J'ai la chance que mes enfants aient pu parcourir le pays d'ouest en est pour voir et comprendre son immensité et sa grandeur. Je suis également fier qu'ils aient appris à communiquer avec les Canadiens dont la langue maternelle est le français, comme avec ceux dont c'est l'anglais.

Un autre potentiel qui m'emballe, c'est celui de nos ressources renouvelables; sur ce plan-là également nous faisons l'envie du monde par la possibilité que nous avons d'exploiter autant de sources d'énergie. Comme les premiers pionniers du pétrole, nous voyons maintenant beaucoup de jeunes entrepreneurs récupérer les ordures culturales et ménagères d'une façon qui nous permettra d'économiser nos ressources non renouvelables. Nous sommes emballés par un procédé efficient de chauffage que les jeunes de ma circonscription sont en train de mettre au point, procédé qui utilisera des matières actuellement considérées comme déchets. J'ai bon espoir que la Société canadienne des formes nouvelles d'énergie viendra en aide à ces pionniers et à ces entrepreneurs. Les énergies de remplacement sont là, et il faut savoir y recourir le plus rapidement possible.

L'esprit qui se dégage du discours du trône est celui d'une mise en œuvre du potentiel de notre pays, et j'y note avec plaisir l'intention de créer la Société canadienne d'exportation des produits agricoles qui permettra à nos producteurs d'exporter sous l'étiquette canadienne, au lieu de se concurrencer d'une province à l'autre à l'étranger. Cet instrument nous permettra de nous attacher à des marchés bien définis et d'élargir notre volume de ventes à l'étranger, en utilisant une ressource renouvelable canadienne. Nous sommes un des rares pays à disposer de mécanismes permettant de planifier notre production en vue d'un marché bien précis et de vendre dans le cadre d'accords à long terme. Cette heureuse initiative aura des retombées sur le plan de la création d'emplois, et elle va rendre de grands services aux petites entreprises et à notre industrie agro-alimentaire.

Elle va non seulement améliorer notre balance commerciale au profit de l'ensemble de la société, mais permettre à nos agriculteurs de pratiquer cette collaboration entre Canadiens qu'avaient prévue les Pères de la Confédération.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 4 h 30?

● (1630)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Comme il est 4 h 30 de l'après-midi, il est de mon devoir, en conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 38 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'amendement dont la Chambre est maintenant saisie. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Vote

M. l'Orateur adjoint: Qu'on appelle les députés.

(L'amendement de M. Clark, mis aux voix, est rejeté.)

● (1640)

(Vote n° 2)

POUR

Messieurs

Alexander
Andre
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Blenkarn
Bosley
Cardiff
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Cook
Cooper
Corbett
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Dick
Dinsdale
Domm
Ellis
Elzinga
Epp
Fennell
Forrestall
Fretz
Gamble
Gass
Greenaway
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Hees
Howie
Kempling
Kilgour
King
Korchinski
Kushner
Lambert
La Salle
Lewis
MacDonald (M^lle) (Kingston et les Îles)
MacKay
Malone
Mayer
Mazankowski
McCuish
McDermid
McGrath
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Patterson
Reid (St. Catharines)
Roche
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Thomson
Towers
Vankoughnet
Wilson
Wise
Wright
Yurko—83.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Appolloni (M^me)
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (M^me)
Bégin (M^lle)
Benjamin
Berger
Blaikie
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Broadbent
Buchanan
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell (M^lle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Chénier
Chrétien
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (M^me)
Coûsineau
Cyr
Daudlin
Dawson
Deans
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Dingwall
Dion (Portneuf)
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duclos
Dupont
Dupras
Erola (M^me)
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Fox
Francis
Frith
Fulton
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd
Gray
Guay
Guilbault
Harquail
Henderson
Hervieux-Payette (M^me)
Hopkins
Hovdebo
Irwin
Isabelle
Ittinuar
Jewett (M^lle)
Johnston
Joyal
Kaplan
Keeper
Kelly
Killens (M^me)
Knowles
Kristiansen
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Lewycky
Loiselle
Lonsdale
Lumley
MacBain
MacDonald (Cardigan)
MacEachen
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Manly
Massé
Masters
McRae
Miller
Mitchell (M^me)
Munro (Hamilton-Est)
Murphy
Nystrom
Orlikow
Ostiguy
Ouellet
Parker
Pelletier
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Riis
Robinson (Burnaby)
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rose
Rossi
Roy
Sargeant
Savard
Schroder
Simmons
Skelly
Smith
Stollery
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Waddell
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—157.

● (1700)

Mme le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

M. Nowlan: Madame le Président, quand le greffier a fait l'appel nominal, j'ai clairement entendu le nom du député de Durham-Northumberland (M. Lawrence). L'opposition a certainement un cabinet fantôme, mais je suis M. Nowlan. J'ignore si mon nom figure sur la liste. Le député de Durham-Northumberland est absent et je pense qu'on a dit son nom deux fois.

Mme le Président: Nous vérifierons la liste pour être certains que le nom du député y figure.

[*Français*]

Comme il est 5 heures de l'après-midi, la Chambre demeure ajournée jusqu'à lundi à 11 heures du matin, en conformité des dispositions de l'article 2(2) du Règlement.

(A 5 h, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 21 avril 1980

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

SA MAJESTÉ LA REINE ELIZABETH II

VŒUX À L'OCCASION DE SON ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, comme c'est aujourd'hui le 21 avril, l'anniversaire de naissance de Sa Majesté, la reine Elizabeth II, reine du Canada par la grâce de Dieu, je propose donc, appuyé par le député de South Shore (M. Crouse):

Que la Chambre adresse à Sa Majesté la Reine Elizabeth II, à l'heureuse occasion de son anniversaire, nos vœux les meilleurs et les plus sincères pour de nombreuses autres années de bonheur.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES AFFAIRES DU NORD CANADIEN

LE RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'EXPLOITATION MINIÈRE DANS LE NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante.

Étant donné que le rapport du Comité consultatif sur l'exploitation minière dans le Nord a suscité un vif intérêt tant dans l'industrie minière du Nord que parmi la population des territoires du Nord en général, et étant donné que ce rapport, en vertu d'une motion adoptée à l'unanimité par la Chambre lors de la 31e législature, a été renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien qui, cependant, n'a pu en terminer l'étude à cause des dernières élections, je propose, avec l'appui du député de St. Catharines (M. Reid):

Que le rapport du Comité consultatif sur l'exploitation minière dans le Nord soit de nouveau soumis à l'étude du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

DEMANDE D'UNE ÉTUDE SUR LES RESSOURCES NON RENOUVELABLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill J. Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné les controverses de plus en plus vives entre les gouvernements fédéral et provinciaux au sujet du prix, des impôts et des redevances applicables aux ressources non renouvelables, je propose, appuyé par le député de Calgary-Est (M. Kushner):

Que la Chambre charge le gouvernement du Canada de constituer une commission royale d'enquête chargée d'étudier les structures actuelles en matière de prix, de redevances et de fiscalité applicables aux objectifs nationaux, régionaux et provinciaux relatifs à toutes les ressources réellement non renouvelables exploitées au Canada et vendues dans notre pays ou à l'étranger, afin d'établir dans quelle mesure ces structures sont satisfaisantes et de faire les recommandations qui s'imposent; la commission devra examiner notamment les mécanismes et régimes relatifs aux prix, aux redevances et aux impôts applicables aux hydrocarbures, aux métaux ferreux et non ferreux, à l'amiante et aux phosphates, en insistant plus particulièrement sur les contradictions et les anomalies observées dans les pratiques suivies par le gouvernement fédéral pour fixer les prix et les impôts applicables aux ressources non renouvelables vendues à l'étranger et d'une province à l'autre.

Mme le Président: Une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LE MULTICULTURALISME

DEMANDE DE CRÉATION D'UN MINISTÈRE CONSACRÉ ENTIÈREMENT À CE DOMAINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Comme il importe de protéger les intérêts des groupes ethniques du Canada, et en raison de la requête présentée par le Congrès national des Italo-Canadiens, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre enjoigne le gouvernement de créer un ministère entièrement consacré au multiculturalisme.

Mme le Président: Une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

LE LOGEMENT

LES TAXES PAYÉES PAR LES RÉSIDENTS DES PARCS NATIONAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Selon des rumeurs inquiétantes et alarmantes qui circulent le loyer des terrains qu'occupent les résidents permanents du Parc national de Banff, et peut-être d'autres parcs de l'Ouest, sont sur le point d'être augmentés sensiblement, ce qui signifie que les propriétaires devront payer des taxes s'échelonnant de 3 000 à 10 000 dollars par an. Avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je propose donc:

Que le ministre de l'Environnement se penche immédiatement sur cette affaire et ordonne que cette décision soit révoquée afin que les résidents de longue date ne craignent plus de perdre leurs maisons.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

DEMANDE DE CONSTITUER UN COMITÉ POUR EXAMINER L'INDUSTRIE AUTOMOBILE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Au cours de la fin de semaine, on a annoncé d'autres mises à pied dans le secteur de l'automobile. Tout le monde convient maintenant que l'industrie automobile a besoin d'un examen urgent et que l'accord canado-américain sur l'automobile ne fournit pas une protection adéquate à l'industrie et aux travailleurs canadiens. Par conséquent, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je propose:

Que le Parlement crée un comité parlementaire qui serait chargé d'examiner la situation économique de l'industrie de l'automobile, l'accord sur l'automobile et les mesures que le gouvernement pourrait prendre, et que ledit comité se mette en rapport sans délai avec des représentants de l'industrie, des syndicats et du gouvernement afin de présenter des recommandations sur l'attitude que le gouvernement devrait adopter en ce qui concerne l'avenir de l'industrie du Canada et les conditions et dispositions dont le Canada devrait exiger l'inclusion dans l'accord sur l'automobile.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES INONDATIONS PRINTANIÈRES EN ONTARIO—L'AIDE AUX INTÉRESSÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante et urgente.

Les inondations ont été nombreuses au printemps partout en Ontario et comme il y a crise actuellement dans la circonscription de Simcoe-Nord, où les crues relèvent du ministre fédéral de l'Environnement par l'entremise de Parcs Canada, je propose, appuyé par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que le ministre de l'Environnement ordonne à Parcs Canada de prendre des mesures immédiates pour venir en aide aux intéressés dans la circonscription de Simcoe-Nord et pour faire faire une étude visant à résoudre le problème à long terme.

Mme le Président: La motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE BOYCOTTAGE DES JEUX OLYMPIQUES DE MOSCOU

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre dont le retard de deux mois à annoncer la décision du gouvernement sur le boycottage des Jeux olympiques a suscité non seulement certaines inquiétudes parmi nos alliés, mais aussi des difficultés indescriptibles pour nos athlètes canadiens qui ne savaient pas à quoi s'en tenir sur les intentions du gouvernement.

Comme le gouvernement conservateur avait pris l'initiative d'amorcer avec certains pays des discussions détaillées sur la possibilité d'organiser des jeux internationaux d'un niveau comparable dans un ou plusieurs endroits ou pays, cette initiative ayant déjà été prise, je demande au premier ministre de nous dire ce qu'a fait son gouvernement pour faire avancer ce projet, de sorte que nos athlètes puissent être assurés qu'ils participeront à ce genre de compétition internationale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je sais que le gouvernement précédent en a discuté. Si mes souvenirs sont bons, cette possibilité n'était pas envisagée très sérieusement, mais j'essayerai de savoir si l'idée n'a pas été abandonnée.

Mlle MacDonald: Madame le Président, je remercie le premier ministre car je suis certaine que nos athlètes tiennent beaucoup à ce que l'on n'abandonne pas l'idée. Ils veulent savoir s'ils auront l'occasion de participer ailleurs à des jeux de niveau international.

Le premier ministre peut-il toutefois promettre à la Chambre aujourd'hui même que la décision du gouvernement sur le boycottage sera annoncée avant la visite du secrétaire d'État américain, M. Vance, c'est-à-dire avant mercredi, afin d'éviter de donner l'impression que le Canada se laisse influencer, afin d'être au moins certain que le gouvernement aura le courage de prendre une décision de lui-même.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Madame le Président, j'ai répondu à une question analogue la semaine dernière et j'ai dit que je ne considérais pas l'arrivée de M. Vance comme une échéance. Au contraire, je pourrais profiter de cette occasion pour me renseigner auprès du secrétaire au sujet des différents aspects de la politique et des relations internationales de nos voisins.

● (1115)

J'ai effectivement déclaré que la date limite que s'était fixée le gouvernement serait peut-être celle de la rencontre au cours de la prochaine fin de semaine du Comité olympique canadien, mais nous pouvons toujours prendre une décision avant. Nous pourrions, par exemple, la prendre après la visite du secrétaire d'État Vance, madame le Président.

Mlle MacDonald: Nous savons déjà que 53 pays n'ont pas l'intention d'aller à Moscou. Vingt-sept pays dont un bon nombre font partie du Pacte de Varsovie sont en faveur d'y aller. Je voudrais demander au premier ministre à quelles autres consultations il lui faudra procéder et quels autres renseignements il lui faudra obtenir avant d'être en mesure de faire connaître la position du Canada.

M. Trudeau: Madame le Président, je crois qu'il s'agit là d'une répétition de la question qu'a déjà posée l'honorable représentante la semaine dernière. J'avais alors l'impression que ses chiffres n'étaient pas les bons et j'en ai maintenant la preuve.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

LE SONDAGE DU MINISTÈRE SUR DES QUESTIONS RELATIVES À L'ÉNERGIE—ON DEMANDE LE DÉPÔT DU RAPPORT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre peut-il confirmer aujourd'hui que son ministère a fait procéder à un sondage sur diverses questions relatives à l'énergie et peut-il donner l'assurance à la Chambre que ses résultats qui devraient maintenant être disponibles seront déposés soit aujourd'hui, soit demain?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je remercie le député de sa question et de m'avoir donné le temps de m'enquérir des faits. Depuis 1975, en février et en mars de chaque année, le ministère fait procéder à un sondage sur l'attitude de la population en matière d'économies d'énergie. Le marché a été accordé à Canadian Facts par le bureau de recherche et d'évaluation en matière de consommation du ministère de la Consommation et des Corporations.

Mon ministère n'a pas encore reçu le rapport et celui-ci devrait lui parvenir sous peu. Je tiens à aviser le député que le rapport sera rendu public comme l'ont été tous les sondages précédents en cette matière auxquels il est procédé en février ou en mars de chaque année sur cette question. Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources ou le ministère de la Consommation et des Corporations diffuseront des copies du rapport aussitôt qu'il sera prêt. Dès que j'en aurai reçu un exemplaire, je me ferai un plaisir de l'envoyer au député s'il n'en a pas déjà reçu un.

M. Broadbent: Je remercie le ministre pour cette réponse complète. Ma prochaine question, qui est de portée plus large, s'adresse au premier ministre. Vendredi, le premier ministre a dit qu'il se renseignerait sur les sondages effectués par d'autres services gouvernementaux.

Je lui demande donc maintenant s'il est prêt à déposer tous les renseignements concernant ces sondages, y compris les questions posées et les réponses obtenues, et je lui demande ce qu'il entendait exactement quand il a dit à la Chambre vendredi que certains sondages peuvent révéler des faits qu'il ne serait pas souhaitable de «diffuser sur une grande échelle». Plus précisément, peut-il nous dire ce qu'il ne serait pas bon que les Canadiens sachent sur eux-mêmes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, c'est la même question qui a été posée vendredi. J'ai dit alors que j'examinerais la question. Nous sommes lundi matin, comme le chef du Nouveau parti démocratique le sait. Je n'ai pas encore reçu les renseignements pertinents, mais d'après la réponse que vient de faire le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, il me semble que la question posée vendredi par le chef du NPD péchait au moins dans sa formulation, puisqu'elle laissait entendre que nous gardions secret le résultat de ces sondages.

M. Broadbent: Non.

M. Trudeau: Le député dit que non. J'ai en main le texte de sa question. Il a prétendu que «le gouvernement fédéral, à l'instar du gouvernement de l'Ontario, avait adopté la pratique douteuse d'utiliser l'argent des contribuables pour effectuer des sondages d'opinion dont il ne divulgue même pas les résultats». Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources vient de dire que nous rendons publics les résultats de ces sondages depuis six ans.

M. Broadbent: Madame le Président, je sais que le premier ministre ne fausserait pas délibérément le sens de ma question. Le texte qu'il a cité disait: «la pratique douteuse du gouvernement de l'Ontario» . . .

M. Trudeau: Lisez-le.

M. Broadbent: Je tentais d'obtenir l'assurance que le gouvernement libéral ne se livrait pas à de telles pratiques douteuses. Je ne laissais pas entendre qu'il le faisait. Je suis satisfait de la réponse du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je m'adresse donc au premier ministre: étant donné qu'en une seule année le gouvernement de l'Ontario a consacré près d'un demi-million de dollars à de tels sondages qu'il avait initialement l'intention de garder secrets et que le ministre n'a signalé qu'un sondage, qui a été effectué périodiquement et dont les résultats ont été rendus publics, la question fondamentale demeure donc sans réponse. Le premier ministre nous garantira-t-il que les résultats de tout sondage semblable effectué par tout autre ministère seront divulgués?

• (1120)

Par ailleurs, dans sa réponse de vendredi dernier, il laissait entendre que certains ne devraient pas l'être; quelles raisons, à son avis, justifient de les garder secrets? Quels seraient les critères?

M. Trudeau: Madame le Président, pour répondre à la première partie de la question, je rappelle au député la question qu'il a lui-même posée et qui se trouve à la page 158 du hansard: «Le ministre confirmerait-il que le gouvernement fédéral à l'instar du gouvernement de l'Ontario a adopté la pratique douteuse . . . (d')effectuer des sondages d'opinion dont il ne divulgue même pas les résultats?» Ne s'agit-il pas là d'une accusation à peine voilée que nous gardons secrets les résultats des sondages d'opinion? C'était pourtant bien la question du député.

Pour ce qui est du reste de la question, je le répète, j'ai demandé aux ministères de me tenir au courant de ces sondages. Je ne dispose pas pour l'instant des renseignements voulus, mais je répondrai au député aussitôt qu'ils m'auront été communiqués. Je serai alors peut-être plus en mesure de répondre à l'autre partie de sa question. Je lui ai d'ailleurs déjà dit à ce sujet qu'il pouvait être préférable, pour une raison ou pour une autre, de ne pas divulguer les résultats de certaines enquêtes. J'y reviendrai.

* * *

LES SPORTS

LE REMPLACEMENT DES JEUX OLYMPIQUES PAR DES JEUX INTERNATIONAUX

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, je m'adresse au ministre chargé du sport amateur. Étant donné que l'ancien gouvernement avait adopté une attitude précise vis-à-vis du boycott des Jeux olympiques et qu'il avait amorcé des discussions avec certaines localités quant à la possibilité d'organiser des jeux à d'autres endroits, au Canada notamment en faisant appel au Vélodrome de Montréal, aux installations des jeux du Commonwealth à Edmonton et aux aires de yachting à Kingston, le ministre pourrait-il dire s'il s'est entretenu avec les organismes intéressés afin de fournir aux athlètes canadiens l'occasion de se faire valoir à un niveau international?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Je remercie le député de sa question et le félicite d'avoir été choisi pour agir à titre de critique de son parti en matière de santé et de sport amateur. Je suis sûr qu'il saura assumer ses fonctions avec beaucoup de brio, compte tenu du vif intérêt qu'il manifeste à l'égard de ce domaine depuis des années.

Pour répondre à sa question, je dirai que le Canada et d'autres pays envisagent la possibilité d'organiser des concours qui permettraient à nos athlètes, advenant le boycott des Jeux, de participer à d'importantes compétitions sportives, étant donné que ledit boycott risquerait de leur faire perdre la seule chance peut-être qu'ils aient de participer à des Jeux olympiques. On en est venu à la conclusion qu'il serait impossible de tenir toutes ces compétitions en même temps à un seul endroit, faute de temps pour se préparer.

A signaler d'autre part qu'il serait également impossible de faire sanctionner des rencontres sportives de niveau international à six semaines des Jeux et que les participants à ces rencontres risqueraient d'être disqualifiés en tant qu'amateurs lors de concours internationaux ultérieurs. Cela constitue un obstacle de plus. Par ailleurs, un certain nombre de pays envisagent d'organiser des jeux à titre individuel et le Canada a lui-même songé à mettre à contribution certaines installations dans différentes régions de notre pays pour des concours dans deux ou trois disciplines, si la chose était souhaitable et advenant un boycott.

M. Reid (St. Catharines): Madame le Président, le fait que l'on tarde tant à décider quels autres emplacements seraient possibles met la patience des athlètes à rude épreuve.

Le ministre a-t-il recommandé ou suggéré à un organisme international de choisir un emplacement approprié et les différentes disciplines, de façon qu'en mettant si longtemps à décider, le gouvernement ne fasse pas manquer aux athlètes du Canada, voire du monde, leur chance de participer à des jeux?

• (1125)

M. Regan: Madame le Président, je remercie une fois encore le député. Je tiens à lui préciser que nous ne tardons pas à choisir une ville pour la tenue de jeux parallèles pour la bonne raison qu'il nous faut commencer par décider si nous allons participer aux Jeux olympiques ou non avant d'y songer.

Nous avons délégué un fonctionnaire à une réunion tenue à Genève à laquelle participaient un certain nombre d'autres pays. Cette réunion portait sur la possibilité d'organiser des compétitions internationales dans d'autres parties du monde. Nous connaissons donc désormais la position de certains pays à l'égard de cette question.

Le député a tort, à mon avis, de dire que cela nuit à la préparation des athlètes. En effet, ces derniers continuent à se préparer pour les Jeux et supposent, tant qu'ils n'auront pas été avisés du contraire, qu'ils y participeront. Je puis affirmer au député que mon ministère a étudié de très près cette question d'une manière officieuse et que nous avons envisagé ce qui pouvait être fait. J'insiste sur le fait que le Canada ne peut pas prendre de décision unilatérale, car nous ne pouvons pas organiser de compétitions internationales sans la participation d'athlètes d'autres pays.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES SANCTIONS CONTRE L'IRAN—L'ANNONCE DE MESURES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. A la veille de la visite du secrétaire d'État américain, M. Vance, qui doit avoir lieu vers la fin de la semaine et afin de prouver aux États-Unis, au monde entier et aux Canadiens que le gouvernement n'entend pas rester inactif, ce dernier a-t-il l'intention de prendre des sanctions contre l'Iran pour montrer qu'il condamne le fait que ce pays ne respecte pas et n'observe pas les règles du droit international, et ce afin de contribuer à la libération des otages?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président, cette affaire fera l'objet d'entretiens lors de la visite de M. Vance.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je ne suis pas certain que le premier ministre ait compris ma question. Je ne lui ai pas demandé s'il était prêt à discuter de cette question avec le secrétaire d'État Vance, mais plutôt s'il songe à annoncer quelque chose avant l'arrivée du chef de la diplomatie américaine.

De même, dans une dizaine de jours, le premier ministre d'un pays qui a également pris des sanctions contre l'Iran nous rendra visite. Nous attendons en effet la visite du premier ministre japonais dont le pays a adopté une attitude très courageuse. Le premier ministre va-t-il attendre la venue de ce visiteur avant de prendre des mesures pour manifester son appui au droit international ainsi qu'aux missions diplomatiques à travers le monde?

M. Trudeau: Madame le Président, il va certainement en être question dans mes entretiens avec le premier ministre Ohira. Le député sait bien qu'à mon avis, la prise d'otages à Téhéran, l'automne dernier, constitue une violation du droit international que tous les pays du monde auraient dû condamner beaucoup plus vigoureusement à ce moment-là.

J'ai informé les participants au prochain sommet de Venise que nous songions à soulever cette question là-bas et nos représentants en ont déjà parlé à la réunion préparatoire qui a eu lieu en Sardaigne.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES ALLÉGATIONS D'ACTES ILLÉGAUX

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Depuis deux ou trois jours, la Commission McDonald a publié nombre de témoignages révélant que le service de sécurité de la GRC avait commis des actes criminels dans le cadre d'opérations telles que «Checkmate», «Oddball» et d'autres. Ces actes comprenaient l'interception et la destruction de courrier de première classe, la production de fausses déclarations d'impôt, des appels téléphoniques de menace, etc. Le très honorable premier ministre voudrait-il nous dire si lui-même ou ses solliciteurs généraux successifs ont autorisé directement ou indirectement ces opérations?

En second lieu, quelles mesures le gouvernement entend-il prendre pour que de tels actes illégaux ne se reproduisent plus à l'avenir? Plus précisément, quelles mesures disciplinaires le premier ministre et son gouvernement vont-ils prendre à l'encontre de ceux qui ont ainsi violé la loi? Le premier ministre songe-t-il à recommander des poursuites à cet égard?

● (1130)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je voudrais informer le député, comme j'en ai informé la Chambre au cours de la dernière législature, que notre gouvernement n'a pas l'intention de commenter les témoignages reçus par la Commission McDonald. Nous attendrons que cette dernière présente son rapport pour dire quelles mesures nous prendrons à cet égard.

Pour ce qui est des actes illicites qui ont pu être commis, le député pourra poser sa question au solliciteur général. Le gouvernement et les solliciteurs généraux précédents ont toujours eu pour habitude de fournir aux procureurs généraux des provinces les renseignements pouvant être de nature à incriminer des membres de la GRC. Néanmoins, le solliciteur général, qui suit je crois la même ligne de conduite, pourra répondre à cette partie de la question.

M. Robinson (Burnaby): De toute évidence, le premier ministre ignore que les poursuites pour infraction à certaines lois fédérales sont intentées par le gouvernement fédéral et non par les procureurs généraux des provinces. La Commission est à l'œuvre depuis trois ans; aussi demanderai-je au très honorable premier ministre quelles mesures il compte prendre avant que la Commission ne présente son rapport pour éviter que ce genre d'incident ne se reproduise et, deuxièmement, quel membre de son gouvernement a autorisé la destruction des dossiers concernant cette affaire peu après l'établissement de la Commission?

M. Trudeau: Le député ne considère pas la loi sous le même angle que moi, madame le Président. Le code criminel est une loi fédérale, et pourtant ce sont les procureurs généraux des provinces qui intentent des poursuites lorsqu'il y a infraction.

* * *

L'IMMIGRATION

TIMOTHY LEARY—L'ENTRÉE AU CANADA—LES CONTRATS AVEC LES HÔTELS

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. La semaine dernière, j'ai questionné le ministre au sujet de M. Timothy Leary qui a donné sa première conférence au Canada dans un hôtel dans lequel le ministre a des intérêts et ce dernier m'a alors répondu avoir été mis au courant par une annonce parue dans un journal de Winnipeg.

Comme le ministre a également déclaré au *Free Press* de Winnipeg et à M. Peter Warren du poste de radio CJOB de Winnipeg qu'il avait été averti, le weekend précédent, de la visite de M. Leary à son hôtel, je voudrais lui demander laquelle de ces déclarations est vraie. L'a-t-il appris par une annonce ou par son frère?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je me fais un plaisir d'éclairer le député à ce sujet: quand j'ai dit avoir été averti, je voulais dire que je l'avais lu dans le journal le weekend précédant son arrivée, et que c'est ainsi que j'avais appris la nouvelle. Quand je dit avoir été «averti», je veux dire que j'ai appris la nouvelle. Je suis rentré chez moi pour le weekend de Pâques et c'est là que j'ai lu l'annonce. C'est ainsi que j'en ai été averti, madame le Président.

M. McKenzie: Compte tenu de tous les efforts que déploie le ministre en vue de remplacer l'actuel premier ministre, a-t-il dévoilé à ce dernier son conflit d'intérêts, en d'autres mots, lui a-t-il dit qu'il avait des intérêts dans l'hôtel de Winnipeg où M. Leary a donné sa première conférence, ce qui, sans aucun doute crée une situation de conflit d'intérêts? En a-t-il discuté avec le premier ministre et envisage-t-il de démissionner du cabinet?

M. Axworthy: Madame le Président, je répète ce que j'ai déjà dit au député: il n'y a pas de conflit d'intérêts. La demande de M. Leary que j'avais approuvée mentionnait plusieurs autres villes; on ne m'a jamais dit cependant qu'il devait se produire à Winnipeg. J'ai exposé les faits au premier ministre dans la lettre que je lui ai envoyée à cet effet.

Je ne vois absolument aucun conflit d'intérêts dans cette affaire et je serais heureux de discuter avec le député, une bonne fois pour toutes, de son étrange obsession concernant cet hôtel et le secteur hôtelier en général. J'ajoute également que je me suis départi de mes intérêts qui sont désormais confiés à une société de fiducie, à gestion autonome ce qui, je l'espère, devrait le rassurer.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): J'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre a délivré un permis spécial d'immigration à un dénommé Timothy Leary.

Le ministre a-t-il obtenu au préalable la liste des hôtels dans lesquels devait se produire cette personne? Dans la négative, aurait-il l'obligeance de déposer à la Chambre la demande et de nous expliquer comment il a procédé pour l'approuver? Le ministre aurait-il l'obligeance de nous donner les détails précis de cette affaire, car il s'agit d'un grave conflit . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Blenkarn: Si le ministre a dit vrai, il n'aura alors aucune objection à déposer les documents relatifs à la demande de permis d'immigration et à la nature du permis délivré. Le ministre le fera-t-il?

Une voix: Il s'agit de pluies acides.

M. Axworthy: Le député le sait pertinement, le gouvernement reçoit des centaines de demandes de permis de travail temporaires.

Une voix: Est-ce que vous les signez sans les voir?

M. Axworthy: Comme je l'ai déjà dit, dans bien des cas, lorsque la sécurité du pays est en jeu, les demandes doivent être présentées au ministre et approuvées par lui. J'ai donc donné mon approbation. Je sais que je me répète, madame le Président, et je demande votre indulgence vu que j'ai donné la même réponse à la Chambre la semaine dernière, mais la demande et la recommandation initiales, qui me sont parvenues le 6 mars, demandaient uniquement l'autorisation pour M. Leary de se produire à Ottawa, Toronto et Montréal. J'ai accédé à cette demande en principe.

Je n'avais reçu aucune autre indication à ce moment-là. Mais j'ai certainement autorisé M. Leary à venir au Canada et je le ferais encore parce que je sais que certains Canadiens tiennent à entendre ce qu'il a dire, même si ce n'est pas le cas du député.

M. Blenkarn: A propos de permis, le *Free Press* de Winnipeg a cité les paroles suivantes du ministre:

> Nous avons jugé qu'il (Leary) ne suscitait aucun problème important . . .

Le ministre disait aussi qu'il avait accordé plusieurs permis pour des raisons de commisération, notamment à un marin polonais et à une Indienne aveugle. Existait-il des raisons de commisération dans le cas de M. Leary . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Blenkarn: . . . ou bien M. Leary a-t-il été autorisé à entrer au Canada pour promouvoir le LSD ou pour des raisons d'ordre commercial reliées à l'hôtel du ministre? Si, comme le ministre l'a signalé, le permis était valable seulement pour Ottawa, Montréal et Toronto, M. Leary est-il contrevenu aux termes du permis en se rendant à Winnipeg? Le ministre peut-il expliquer comment il se fait qu'on ait décidé que la conférence devait avoir lieu à Winnipeg si le permis n'était valable que pour Montréal, Toronto et Ottawa?

M. Axworthy: Madame le Président, pour en revenir à la question, les permis ministériels sont demandés pour toutes sortes de raisons, qui vont de la commisération à l'exercice des droits reconnus par la loi au titre des antécédents. M. Leary avait déjà satisfait à la liberté conditionnelle. Les fonctionnaires qui ont examiné le dossier ont estimé qu'il ne présentait pas de danger pour le pays. La demande visait ces trois villes.

En outre, j'ai donné mon accord de principe à la prolongation du délai de séjour accordée par le ministère à la demande de ses avocats ou représentants. Je n'en ai pas eu connaissance, et d'ailleurs je tiens à préciser, madame le Président, qu'il n'y avait absolument rien qui pût laisser supposer que cela donnerait lieu à conflit. En disant cela, c'est le député qui se met lui-même en faute et qui devrait avoir à répondre à la question de privilège. J'ai tout simplement pris une décision d'appliquer la loi telle qu'elle doit l'être, et elle ne demande pas de censurer les opinions des gens qui viennent au pays.

LE CANADIEN PACIFIQUE

WINNIPEG—LE DÉPLACEMENT DE LA GARE DE TRIAGE

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Considérant que le conseil municipal de Winnipeg s'est prononcé en faveur du déplacement de la gare de triage du Canadien Pacifique, question d'une grande importance pour l'avenir de la ville, et comme cette prise de position est appuyée depuis longtemps par les quatre députés de mon parti qui représentent la ville de Winnipeg, et également par les deux libéraux de Winnipeg, c'est-à-dire le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le secrétaire parlementaire du ministre des Transports, le ministre veut-il maintenant nous annoncer que le gouvernement est décidé à envisager favorablement une participation fédérale à cet important projet?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la question n'est pas de savoir si l'État fédéral va y participer ou non, mais à hauteur de combien. L'État fédéral s'est déjà engagé à dépenser quelque sept millions, si j'ai bonne mémoire, du programme d'aide au transport urbain pour les nouvelles voies à construire dans le cadre de ce projet. Mais la municipalité nous arrive maintenant avec un autre genre de projet, le plus coûteux des plans de déplacement de voies, d'un montant d'environ 167 millions.

Et suivant sa façon de voir, elle répartit le coût du projet entre la municipalité pour environ un sixième, la province pour environ un sixième, et l'État fédéral pour environ les deux tiers. Deux tiers de 167 millions, je n'ai pas de calculatrice sour la main mais, cela fait une foutue somme. Désolé, mais nous n'avons pas cette somme. Nous ne pouvons donc nous engager qu'avec prudence à participer à cet excellent projet.

● (1140)

Une voix: Restez sur la bonne voie!

M. Knowles: Madame le Président, le ministre a dit que le gouvernement fédéral avait déjà accepté de participer à ces travaux, et tout ce qui reste à déterminer est le niveau de cette participation. A moins que cette participation ne soit suffisante, elle ne signifiera rien.

Je voudrais poser cette autre question supplémentaire au ministre. Comme le déménagement de cette cour de triage a énormément d'importance pour l'avenir économique et social du centre de Winnipeg, et que le gouvernement s'est engagé à aider d'autres municipalités à faire des déménagements semblables, le gouvernement accueillera-t-il favorablement la délégation de Winnipeg représentant le conseil municipal et le gouvernement du Manitoba qui doit le rencontrer jeudi prochain?

M. Pepin: Je m'y suis déjà engagé, madame le Président. Je recevrai ce groupe et j'écouterai ses instances. Je veux seulement donner une idée de l'ampleur du projet de Winnipeg et mentionner également que d'autres projets semblables sont en cours d'ailleurs. Dans tout le Canada, la plupart des municipalités ont des problèmes de déménagement de voies ferrées à résoudre, que ce soit Regina, Toronto, ou Montréal, on en trouve partout au Canada. De toute évidence, il faudra envisager d'autres mesures moins radicales que le démémagement complet des cours de triage et des voies ferrées car le pays n'a sans doute pas les moyens de régler tous ces problèmes et d'embellir toutes les villes du Canada au cours des prochaines années.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

L'AMIANTE—LES MESURES DESTINÉES À RÉDUIRE LES RISQUES

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, j'aimerais poser ma question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Vu que le taux de mortalité des travailleurs de l'amiante augmente, et que 43 employés de Johns-Manville de Scarborough, Ontario, sont déjà morts d'un cancer attribuable à l'amiante, quelles mesures le ministre entend-il prendre pour faire en sorte que les propriétaires d'usines d'amiante réduisent au moins les niveaux de poussière d'amiante qui présentent des risques pour les travailleurs à ceux que le gouvernement fédéral a établis par voie de règlement le 31 décembre 1978?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, d'après mes renseignements, les directives que nous avons publiées à l'échelle nationale—je ne suis pas certaine que la date soit exacte; je suppose qu'elle l'est—sont présentement respectées et mises en application par les provinces. En outre, mes fonctionnaires collaborent présentement avec ceux des États-Unis en vue de déterminer dans quelle mesure les directives émises au niveau national peuvent être renforcées; et nous transmettrons au besoin les nouvelles données et recommanderons éventuellement des directives plus sévères en vue de réduire le niveau d'amiante toléré dans les usines.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

JAMES OAG—CRITIQUE DU SYSTÈME DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. En 1968, à London, un dénommé James Oag a été trouvé coupable d'un meurtre particulièrement brutal. En 1971, lors des massacres sanglants de Kingston, il a été trouvé coupable de la mort de deux détenus.

Avant 1968, il avait été reconnu coupable de plusieurs crimes, par exemple d'avoir provoqué un incendie, d'avoir lancé des cocktails molotov, de s'être livré à des voies de faits graves, notamment contre un policier. Je demande au solliciteur général comment le service pénitentiaire canadien a pu laisser M. Oag parcourir les rues du Canada sans surveillance?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, j'ai demandé que l'on fasse enquête sur ce cas précis, et je me ferai un plaisir de faire part à la Chambre des résultats. Je tiens également à signaler que je suis à colliger des données statistiques d'ordre général sur le comportement de tous les libérés conditionnels. Plus de 6,000 détenus bénéficient d'une libération conditionnelle de quelque sorte, ce qui est un nombre tout à fait considérable.

Si le système de libération conditionnelle est menacé, il en coûtera peut-être des centaines de millions de dollars de plus pour prévoir l'incarcération de tous les détenus jusqu'à ce qu'ils aient purgé leurs peines. Donc, à mon avis, il est important d'appuyer le principe de la libération conditionnelle, d'étudier les cas où des abus de ce genre sont effectivement commis et de prendre les mesures qui s'imposent pour minimiser les risques du genre de ceux dont le député a parlé. Par ailleurs, je signale au député que le détenu en question a déjà été libéré à deux reprises. Son comportement a été exemplaire dans les deux cas . . .

Une voix: Tout semble l'indiquer.

M. Kaplan: . . . et ses surveillants m'ont expliqué pour l'instant qu'il ne présentait pas beaucoup de risques.

Une voix: Oh!

M. Speyer: Madame le Président, mon autre question s'adresse au solliciteur général. Sur la foi de son enquête actuelle le solliciteur général pourrait-il confirmer que M. Oag est un criminel endurci dont les délits d'agression ne se comptent plus. Conviendra-t-il qu'un homme avec un pareil casier judiciaire ne devrait pas être relâché, si l'on songe qu'il a été commis des meurtres distincts en 1968 et en 1971.

M. Kaplan: Son casier judiciaire fait état de délits d'agression tout comme celui de bien d'autres qui sont libérés sous conditon sans danger et qui ne menacent pas la sécurité publique. Je préfère attendre les résultats de l'enquête et les données statistiques avant de m'engager auprès du député à modifier le régime de libération conditionnelle?

Des voix: Bravo!

* * *

LE LOGEMENT

L'AIDE AUX PROPRIÉTAIRES VICTIMES DE LA HAUSSE DES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre en l'absence du ministre responsable de l'habitation. La semaine dernière, je lui ai fait parvenir une pétition signée par 470 propriétaires de Newton-Mount Pearl, dans ma circonscription, qui doivent renouveler leurs hypothèques aux termes du PAAP cette année. Dans un cas, le loyer ou ses versements hypothécaires ont déjà doublé, étant passés de $161 à $338 par mois et le taux d'intérêt de 9½ p. 100 à 14½ p. 100. Ce cas est déjà réglé.

Le premier ministre ordonnera-t-il au ministre responsable de l'habitation d'étendre la portée du programme, qui ne doit s'appliquer qu'à 7,000 personnes, ou en discutera-t-il avec le cabinet, de façon à rendre ce programme rétroactif et à l'appliquer désormais aux bénéficiaires du PAAP dont les taux d'intérêt hypothécaire ont tellement augmenté ces derniers mois?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le ministre étant absent, je me ferai un plaisir de lui transmettre la question du député.

M. Crosbie: Ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre, madame le Président. Le conseiller du premier ministre en matière de logement, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a déclaré le 6 novembre dernier que s'il était indispensable de relever les taux d'intérêt, il fallait également aider les victimes de cette hausse. Les libéraux brandissaient ce beau principe lorsqu'ils n'étaient plus au pouvoir.

Est-il toujours valable, alors que les taux d'intérêt ont encore augmenté d'environ 2 p. 100 depuis leur arrivée au pouvoir? Appliqueront-ils ce principe afin d'aider tout le monde, ceux qui se trouvent déjà coincés avec le PAAP ou la SCHL et ceux qui le seront? Ce principe sera-t-il appliqué, ou bien le premier ministre renie-t-il les propos que son successeur putatif a tenus le 6 novembre dernier?

M. Trudeau: Non, madame le Président, je ne le renie ni à titre de ministre ni à titre de successeur putatif, si c'est ce qui l'intéresse, pourvu qu'il ne se lance pas trop tôt.

Des voix: Bravo!

Une voix: Il s'est déjà mis à la besogne.

M. Trudeau: Je ne renie certainement pas le principe qu'il a énoncé. Au contraire, il faut le rattacher à l'autre grand principe des libéraux qui consiste à aider avant tout ceux qui en ont le plus besoin. Le gouvernement préférera adopter cette solution—au lieu d'essayer d'aider tout le monde, et je cite le député, nous essayerons d'aider ceux qui en ont le plus besoin.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ÉNERGIE

LA VENTE D'ESSENCE AUX AMÉRICAINS

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui n'ignore pas que des milliers d'automobilistes américains passent la frontière pour venir faire le plein d'essence au Canada, où le prix de l'essence est subventionné, ni que les compagnies aériennes étrangères, les compagnies de transport routier et maritime et même les propriétaires d'embarcations de plaisance les imitent. Je suis certain que le ministre a demandé aux responsables du ministère de faire une estimation à ce sujet. Peut-il dire à la Chambre combien de milliers de barils de mazout et d'essence passent ainsi la frontière?

● (1150)

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le Canada a toujours été un pays qui accueille volontiers les touristes, surtout quand ils viennent des États-Unis. Il ne faut pas oublier qu'avec la venue en grand nombre de touristes au Canada, la consommation d'essence ne monte que d'à peine un pour cent. On a noté il est vrai une augmentation du nombre de résidents américains qui viennent faire leur plein d'essence au Canada. On surveille attentivement la situation dans certaines régions frontalières.

Je ne crois pas qu'il y ait lieu pour le moment de prendre des mesures spéciales à cet égard. Il ne faut pas oublier qu'un grand nombre de Canadiens vont chaque hiver brûler une grande quantité d'essence américaine en Californie et en Floride.

Nous suivons actuellement la situation. Mes collaborateurs, en consultation avec ceux des gouvernements provinciaux, surveillent attentivement la situation. Si des mesures devaient s'imposer dans l'avenir, j'en informerais la Chambre.

M. Andre: Madame le Président, le ministre n'a pas dit s'il possédait effectivement des statistiques à cet égard. Acceptera-t-il les chiffres avancés par un autre organisme qui évalue à quelque 20,000 barils par jour le volume de carburant ainsi consommé? Cela veut dire que les contribuables canadiens subventionnent les consommateurs étrangers. Il ne s'agit pas de touristes, mais de gens qui viennent au Canada faire le plein d'essence pour rentrer ensuite chez eux. Il y a là une nette différence. D'après certains calculs, rien que pour les compagnies aériennes, les contribuables canadiens subventionnent actuellement les consommateurs étrangers à raison de 5 à 10 millions de dollars.

En plus d'être au courant de la situation, comme l'a dit le ministre, quelles mesures songe-t-il à prendre pour mettre fin à cette situation? Il est certes ridicule de faire payer aux contribuables canadiens des dizaines de millions de dollars pour subventionner la consommation étrangère, car il ne s'agit pas de touristes en visite au Canada, mais d'étrangers qui consomment cette essence dans leur propre pays.

M. Lalonde: Madame le Président, je n'accepte pas les chiffres que vient de mentionner le député.

LA TRANSMISSION DE L'ÉLECTRICITÉ DES CHUTES DU BAS CHURCHILL

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que le gouvernement du Québec s'est montré peu disposé à négocier une entente avec la province de Terre-Neuve en ce qui concerne la transmission de l'électricité des chutes du bas Churchill à travers le Québec vers les marchés de l'Ontario et de New York, le ministre est-il prêt à exercer le pouvoir que lui confèrent les articles 91 et 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour instituer un corridor de transmission de l'électricité des chutes Churchill à travers le Québec, et le gouvernement fédéral est-il disposé à participer financièrement à la construction des lignes de transmission nécessaires?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le contrat qui existe entre Terre-Neuve et le Québec au sujet de l'électricité de Churchill Falls a fait l'objet de nombreux débats non seulement durant les derniers mois, mais aussi durant les dernières années. Je crois comprendre que certains échanges récents ont eu lieu entre le gouvernement du Québec et celui de Terre-Neuve. Je dois moi-même rencontrer bientôt les ministres de l'Énergie de Terre-Neuve et du Québec. Je profiterai de ces rencontres pour examiner avec eux la situation actuelle, mais je n'envisage pas pour le moment de recommander aucune mesure particulière, au moins tant que je n'aurai pas eu l'occasion de rencontrer mes collègues provinciaux et d'examiner avec eux quelle est exactement la situation actuelle. Je rappelle à l'honorable député, encore une fois, qu'il s'agit là d'un contrat librement conclu entre deux gouvernements, et qui est sous l'autorité des deux gouvernements provinciaux en cause.

[*Traduction*]

M. McGrath: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre, puisque le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources semble ne pas très bien comprendre la question, car le contrat dont il a parlé porte sur le haut Churchill qui est déjà en quelque sorte un fait accompli.

Il est question ici de l'électricité produite dans le bas Churchill. Il est inutile de produire cette électricité si Terre-Neuve ne peut la transmettre à travers le territoire québécois; or le gouvernement de cette province a dit qu'il n'était pas disposé à conclure une entente avec Terre-Neuve pour lui fournir un corridor de transmission. Les article 91 et 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique donnent au gouvernement fédéral des pouvoirs constitutionnels dans ce domaine, comme ils lui donnent le droit de régir le transport du gaz et d'autres formes d'énergie par pipe-line.

Je vais donc poser au premier ministre une question très simple, puisque le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne semble pas comprendre. Le gouvernement fédéral est-il disposé à exercer son pouvoir constitutionnel afin d'accorder à Terre-Neuve, en territoire québécois, une voie d'accès aux chutes du bas Churchill pour que soit mise en valeur cette source d'énergie hydro-électrique? Le gouvernement du Canada est-il disposé à favoriser la construction de cette ligne de transport d'énergie au Québec?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources comprend évidemment cela. Le député devrait toutefois essayer de comprendre le point de vue du ministre, à savoir qu'il est préférable pour les gouvernements provinciaux de tenter de s'entendre entre eux avant d'invoquer le pouvoir fédéral. J'aurais cru que le député et son parti auraient approuvé cette position puisqu'ils nous accusent parfois d'user trop librement de nos pouvoirs fédéraux.

M. Crosbie: Lisez votre correspondance.

Questions orales

LES PETITES ENTREPRISES

LES PROJETS D'AIDE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises). Le ministre sait pertinemment que les temps sont durs pour les chefs de petites entreprises: les coûts de la constitution de stocks sont exorbitants, l'augmentation des taux d'intérêt les met au bord de la faillite, et pour aggraver les choses, l'activité économique a ralenti.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qu'il compte faire dans l'immédiat à cet égard? S'intéresse-t-il vraiment au sort des chefs de petites entreprises, et quand peut-on escompter des mesures concrètes de sa part?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises)): Madame le Président, il est bien évident que je suis préoccupé par la situation économique générale actuelle et ses effets sur la petite entreprise au Canada, comme d'ailleurs tous mes collègues du gouvernement. Pour répondre plus précisément à la question de l'honorable député, j'aimerais indiquer que je déposerai à midi, pour étude en première lecture, une révision de la loi sur les prêts aux petites entreprises augmentant le plafond financier pour que les petites entreprises aient un accès plus facile au financement. Également, dans quelques jours j'aurai l'occasion de déposer un autre projet de loi visant encore une fois à augmenter le plafond financier de la Banque fédérale de développement. A l'heure actuelle, si je peux ajouter quelque chose, madame le Président, je dirai que nous avons entrepris deux études importantes en ce qui concerne les problèmes globaux de la petite entreprise de même que les problèmes de financement. Ces études effectuées par le Conseil économique du Canada en collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce et l'Association des banquiers canadiens nous donneront une idée plus globale des solutions que nous pourrons apporter aux problèmes de la petite entreprise. Mais je peux rassurer l'honorable député que nous sommes préoccupés par ces problèmes et continuons nos consultations d'une manière très assidue avec les entrepreneurs eux-mêmes et leurs associations.

* * *

LES AÉROPORTS

ON DEMANDE SI LES VOLS À DORVAL SERONT TRANSFÉRÉS À MIRABEL

M. Robert Gourd (Argenteuil): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Transports. Étant donné l'inaction et l'incompétence du précédent gouvernement dans le domaine du transport, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention d'autoriser le transfert des vols de Dorval à Mirabel afin de «débloquer» le développement du plus grand aéroport de l'Amérique du Nord?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, l'objectif originel de la construction de l'aéroport de Mirabel consistait à y transférer tout trafic aérien à l'exception des routes domestiques de courtes distances. Je pense que cet objectif reste valable aujourd'hui encore. Mais il faut tenir compte dans la réalisation de cet objectif des conditions des routes d'accès, des habitudes de voyage de la population et de la situation économique de la région de Dorval. Ce sont tous ces facteurs-là que mon ministère est en train de réunir présentement dans une étude de conjoncture que je vais faire au mois de juin, et j'ai l'intention d'en faire la base de discussions que j'aurai avec toutes les parties intéressées.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA SITUATION DU LIEUTENANT-GÉNÉRAL PARADIS

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le lieutenant-général Paradis, commandant actuel de la force mobile, s'est mis en rapport avec lui pour éviter qu'aucune décision d'affectation ne soit prise qui puisse conduire le général Paradis à démissionner? Le ministre est-il intervenu comme il est en droit de le faire?

[*Français*]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je pense que le rôle du ministre de la Défense nationale consiste à voir à ce que les généraux responsables de certains secteurs puissent communiquer avec lui aussi librement que possible. Cependant je n'ai pas eu de conversation dernièrement avec le général Paradis, lequel n'a pas non plus exprimé le désir de démissionner ou d'obtenir une promotion ou autre chose. L'honorable député sait très bien que nous sommes en train, de concert avec le haut commandement, de faire certains changements dans les rangs supérieurs des généraux, et je pense que d'ici quelques jours, il obtiendra les nouvelles qu'il attend.

● (1200)

[*Traduction*]

M. McKinnon: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Le chef du commandement aérien a récemment démissionné sans donner de raisons précises et j'ai appris qu'on avait demandé au chef du commandement de la Force mobile de démissionner. L'amiral Allan a été muté du poste de chef du commandement Maritime après n'avoir occupé ce poste que pendant dix mois. L'amiral Martin, chef du commandement Maritime du Pacifique, démissionne un an avant d'avoir atteint sa limite d'âge et le chef du perfectionnement du personnel, un major-général, démissionne également.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il est au courant de ces questions et s'il y porte quelque intérêt, et également si on est en train de se livrer à une sorte de chasse aux sorcières?

M. Lamontagne: Madame le Président, je pense que le député a tort de parler de chasse aux sorcières. Je pense que si certains de nos généraux battent en retraite ou . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lamontagne: Pas «battent en retraite».

M. Hees: Vous venez de faire les manchettes.

M. Lamontagne: Je veux dire prennent leur retraite avant le temps, c'est parce que . . .

Une voix: Ils n'ont pas de place où aller!

[*Français*]

M. Lamontagne: Madame le Président, je pense que ce serait peut-être préférable que je parle français, et que j'explique que le mot *retreat* en anglais ne veut pas dire en français retraite prématurée de certains généraux. Nos généraux ont certainement une très haute compétence, parce que la plupart qui ont pris leur retraite prématurément ont maintenant de très bonnes positions, gagnent leur vie de façon très honorable, et je pense que l'entraînement et l'expérience acquis dans les Forces armées veulent dire qu'en fin de compte ce sont des citoyens qui vont très bien gagner leur vie ou faire une autre carrière après celle de général.

* * *

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LA MONTÉE DES TAUX D'INTÉRÊT—LES EFFETS SUR LES HYPOTHÈQUES

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre suppléant des Travaux publics. Le mardi 15 avril, le ministre des Finances a dit, à la page 17 du hansard, que les gens n'ont de la difficulté à renouveler leurs hypothèques que pour la raison suivante:

. . . leurs revenus n'ont pas augmenté et parce que la valeur ou la part qu'ils ont payée de leur maison n'a pas augmenté . . .

Le ministre admettra-t-il que les agents de prêts hypothécaires ne sont intéressés qu'aux revenus disponibles permettant d'honorer les paiements d'hypothèque quand ils décident de renouveler une hypothèque et que l'augmentation de la valeur acquise ou de la valeur de la maison ne fait qu'éviter aux compagnies de prêts hypothécaires d'avoir à décider de reprendre la maison au lieu d'aider les 350,000 Canadiens moyens qui renouvellent leurs . . .

Mme le Président: A l'ordre. A l'ordre, s'il vous plaît. Le député poserait-il sa question?

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, en l'absence du ministre des Travaux publics, il me fera plaisir de lui transmettre l'exposé de l'honorable député.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BAKER (NEPEAN-CARLETON)—LES MINISTRES SUPPLÉANTS

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je désire invoquer le Règlement. C'est la réponse à la dernière question qui me pousse à invoquer le Règlement. Le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il l'intention de déposer une liste des ministres suppléants pour que les députés puissent savoir qui répondra au cours de la période des questions?

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, si je ne m'abuse, c'est déjà fait, sinon cela ne saurait tarder, et pour la gouverne de mon honorable collègue, je suis le ministre suppléant des Travaux publics, c'est pourquoi je me suis levé pour répondre à la dernière question.

M. Baker (Nepean-Carleton): Cela n'a pas été fait!

M. Pinard: Alors mon collègue dit qu'il a vérifié et que ça n'a pas été fait. Je le rassure en disant que ce sera fait incessamment.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé) présente le rapport du comité spécial chargé de dresser et de présenter les listes des députés qui feront partie des comités permanents de la Chambre et des comités permanents mixtes:

AGRICULTURE

Messieurs

Althouse	Lonsdale
Bloomfield	Mayer
Bockstael	McKnight
Bossy	Mitges
Côté (M^me^)	Murta
Ferguson	Nystrom
Garant	Ostiguy
Gurbin	Schroder
Hamilton (Swift Current—Maple Creek)	Tardif
Hargrave	Taylor
Henderson	Tessier
Hovdebo	Thacker
Lapierre	Towers
Lapointe (Beauce)	Veillette
Leduc	Wise—30

COMMUNICATIONS ET CULTURE

Messieurs

Beatty	Dion (Portneuf)
Carney (M^lle^)	Dupont
Cook	Flis
Dawson	Friesen
de Jong	Gauthier

Comités permanents

Gingras
Gourd
Herbert
Irwin
Kushner
Masters
McMillan
Rose
Scott (Hamilton—Wentworth)
Smith—20

AFFAIRES EXTÉRIEURES ET DÉFENSE NATIONALE

Messieurs

Appolloni (M^me^)
Bloomfield
Caccia
Crouse
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland—Miramichi)
Duclos
Dupras
Friesen
Frith
Gauthier
Hamilton (Swift Current—Maple Creek)
Hopkins
Jewett (M^lle^)
MacDonald (M^lle^) (Kingston et les Îles)
MacLaren
Massé
McKinnon
Munro (Esquimalt—Saanich)
Nowlan
Ogle
Patterson
Prud'homme
Robinson (Etobicoke—Lakeshore)
Roche
Roy
Sargeant
Schroder
Stewart
Wenman—30

FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Messieurs

Blenkarn
Breau
Buchanan
Campbell (M^lle^)(South West Nova)
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Cullen
Deans
Evans
Garant
Hopkins
Huntington
Lachance
Lambert
Laniel
Mackasey
Peterson
Rae
Stevens
Thomson
Wilson—20

PÊCHES ET FORÊTS

Messieurs

Baker (Gander—Twillingate)
Breau
Campbell (M^lle^)(South West Nova)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Cyr
Dingwall
Dionne (Northumberland—Miramichi)
Gass
Henderson
Kristiansen
MacLellan
Maltais
McMillan
Miller
Munro (Esquimalt—Saanich)
Oberle
Siddon
Simmons
Tobin—20

SANTÉ, BIEN-ÊTRE SOCIAL ET AFFAIRES SOCIALES

Messieurs

Berger
Blaikie
Chénier
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Dinsdale
Gauthier
Halliday
Killens (M^me^)
King
Knowles
Lewis
Malépart
Marceau
McGrath
Reid (St. Catharines)
Robinson (Etobicoke—Lakeshore)
Rossi
Savard
Schroder
Weatherhead—20

AFFAIRES INDIENNES ET DÉVELOPPEMENT DU NORD CANADIEN

Messieurs

Allmand
Chénier
Cyr
Gimaiel
Gingras
Greenaway
Guilbault
Ittinuar
Loiselle
Lonsdale
Maltais
Manly
McCuish
Neil
Nickerson
Oberle
Penner
Schellenberger
Shields
Watson—20

JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES

Messieurs

Baker (Nepean—Carleton)
Crosby (Halifax-Ouest)
Dubois
Guay
Henderson
Hnatyshyn
Kilgour
Lachance
Landers
Lawrence
MacLellan
MacKay
Marceau
Nystrom
Hervieux-Payette (M^me^)
Robinson (Burnaby)
Robinson (Etobicoke—Lakeshore)
Rossi
Smith
Vankoughnet—20

TRAVAIL, MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

Messieurs

Alexander
Bosley
Dawson
Dupont
Epp
Flis
Hawkes
Henderson
Irwin
Lewis

Malépart
McLean
Orlikow
Parent
Parker
Portelance
Speyer
Stollery
Tousignant
Veillette—20

GESTION ET SERVICES AUX DÉPUTÉS

Messieurs

Breau
Coates
Comtois
Dionne (Northumberland—Miramichi)
Duquet
Ellis
Evans
Lambert
Nowlan
Rose
Turner—11

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES EN GÉNÉRAL

Messieurs

Berger
Blackburn
Collenette
Cossitt
Daudlin
Demers
Duquet
Fraser
Garand
Gauthier
Gilchrist
Herbert
Isabelle
Joyal
Lambert
Mitchell (Mme)
Peterson
Siddon
Stevens
Towers—20

BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL ET RÈGLEMENT

Messieurs

Andre
Berger
Blaikie
Chénier
Collenette
Cooper
Côté (Mme)
Cousineau
de Corneille
Duquet
Gendron
McLean
Orlikow
Parent
Savard
Scott (Hamilton—Wentworth)
Scott (Victoria—Haliburton)
Wright
Yanakis
Yurko—20

RESSOURCES NATIONALES ET TRAVAUX PUBLICS

Messieurs

Andre
Cooper
de Corneille
Dingwall
Gendron
Gilchrist
Gingras
Gustafson
Hopkins
Jarvis
Keeper
Kelly
Loiselle
MacLaren
McCauley
Nowlan
Roy
Savard
Waddell
Yurko—20

Comités permanents

PIPE-LINES DU NORD

Messieurs

Corriveau
de Corneille
Frith
Fulton
Hargrave
Loiselle
MacLaren
Malone
Neil
Oberle
Watson—11

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

Messieurs

Benjamin
Bosley
Buchanan
Chénier
Clarke (Vancouver Quadra)
Collenette
Dick
Domm
Dubois
Duquet
Evans
Isabelle
Laniel
Lapierre
Lewycky
McKenzie
McKinnon
Reid (Kenora—Rainy River)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Smith—20

PROCÉDURE ET ORGANISATION

Messieurs

Baker (Nepean-Carleton)
Buchanan
Chénier
Collenette
Dick
Friesen
Knowles
Lachance
Laniel
Nowlan
Reid (Kenora—Rainy River)—11

COMPTES PUBLICS

Messieurs

Anguish
Clarke (Vancouver Quadra)
Corbett
Demers
Deniger
Desmarais
Evans
Fennell
Gamble
Garant
Henderson
Hovdebo
Huntington
Joyal
Lang
Lapointe (Beauce)
Murta
Nicholson (Mlle)
Peterson
Wilson—20

Dépôt de documents

EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

Messieurs

Bachand	Harquail
Beauchamp-Niquet (Mme)	Howie
Campbell (Mlle) (South West Nova)	La Salle
Carney (Mlle)	Maltais
Chénier	Murphy
Darling	Pelletier
Dingwall	Reid (St. Catharines)
Foster	Riis
Fretz	Tobin
Frith	Scott (Victoria—Haliburton)—20

TRANSPORTS

Messieurs

Benjamin	McCuish
Bockstael	McDermid
Campbell (LaSalle)	McKenzie
Dionne (Northumberland—Miramichi	Olivier
Forrestall	Penner
Gourd	Portelance
Jelinek	Roy
Mackasey	Skelly
Maltais	Stollery
Mazankowski	Wright—20

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Messieurs

Bradley	Mitges
Campbell (LaSalle)	Parent
Chénier	Robinson (Etobicoke—Lakeshore)
Cullen	Rossi
Dupras	Schroder
Henderson	Scott (Victoria—Haliburton)
King	Stewart
Knowles	Young—19
Lambert	
Laniel	
McKenzie	

* * *

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

DÉPÔT DU RAPPORT INTITULÉ: «LE SYSTÈME DE REVENU DE RETRAITE AU CANADA—PROBLÈMES ET POSSIBILITÉS DE RÉFORME»

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, aux termes de l'article 41(2) du Règlement, je voudrais déposer dans les deux langues officielles le rapport Finances-Santé et Bien-être qui s'intitule «Le système de revenu de retraite au Canada—Problèmes et possibilités de réforme».

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT

DÉPÔT DE COPIE D'UNE PROPOSITION DE DÉCRET DU CONSEIL RELATIF À LA CRÉATION D'UN DÉPARTEMENT D'ÉTAT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Toujours à titre de dépôt de documents, madame le Président, en conformité des dispositions de l'article 41(2) du Règlement, et au nom du très honorable premier ministre du Canada, je veux déposer la copie d'une proposition de décret du conseil autorisant le lancement d'une proclamation créant un département d'État chargé du développement social, conformément aux dispositions de l'article 18 de la loi sur les départements et ministres d'État.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DU CANADA

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je voudrais déposer le rapport annuel du gouverneur de la Banque du Canada.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Charles Lapointe (au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce) demande à présenter le bill C-17 intitulé «loi modifiant la loi sur les prêts aux petites entreprises».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

BILL VISANT À ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports) demande à présenter le bill C-18 intitulé «loi visant à accroître la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Traduction*]

LE COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU 1er RAPPORT

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé) propose: Que le 1er rapport du comité chargé de dresser et de présenter les listes des députés qui feront partie des comités permanents de la Chambre et des comités permanents mixtes, présenté plus tôt, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le vendredi 18 avril 1980, de la motion de Mme Côté: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur l'Orateur, en parlant de la Société canadienne d'exportation des produits agricoles lors de la dernière séance, j'ai fait état de ses retombées éventuelles pour l'ensemble de la société. Il faut nous appliquer à exploiter le potentiel du secteur de la production alimentaire car les aliments sont de première nécessité pour la vie humaine. En stimulant ce domaine de production, nous permettrons davantage à notre industrie de la transformation d'atteindre le volume de production nécessaire pour lui assurer une exploitation efficace et rentable. Une telle mesure contribuera sûrement à renverser la tendance à la production de produits semi-ouvrés que l'on a observée au Canada ces dernières années.

Dans ce contexte, monsieur l'Orateur, je trouve certes alarmant le volume d'aliments importés qu'ont achetés les Canadiens l'année dernière, et notamment dans le domaine des viandes. Nous avons en effet importé d'autres pays pour près de 2 milliards et demi de dollars de produits alimentaires ouvrés et de produits semi-ouvrés au rayon des viandes et des poissons qui auraient pu être transformés au Canada. Je crois que nous devrions tenter de supprimer ce déséquilibre car nos producteurs ont le plus fort rendement du monde.

● (1210)

Je me réjouis que dans le discours du trône on annonce une loi sur l'importation de la viande, puisqu'une telle mesure devrait apporter la stabilité que réclament à la fois les producteurs et les consommateurs. Je pense que les propos du député de Medicine Hat (M. Hargrave) vendredi dernier, exprimaient bien la position de son parti et laissent entrevoir que cette mesure franchira rapidement toutes les étapes.

Si certains secteurs de notre production alimentaire doivent se contenter de prix très faibles à l'heure actuelle, des comparaisons, au niveau des prix de détail, avec d'autres capitales mondiales révèlent que les prix à la consommation au Canada sont ou bien les plus faibles au monde ou bien viennent juste après les prix aux États-Unis. De même, le nombre d'heures requises par nos travailleurs pour gagner la valeur au détail de nos produits alimentaires, par comparaison avec certaines capitales mondiales en mars 1980, est le plus bas du monde. Les producteurs canadiens sont en mesure de soutenir la concurrence mondiale. La création d'une société canadienne d'exportation des produits agricoles répondrait aux besoins à la fois de notre industrie agro-alimentaire et de notre économie fondée sur la productivité présente et sur la productivité potentielle ainsi qu'aux besoins alimentaires de certaines régions du globe. L'agriculteur canadien se rend compte que le consommateur canadien est son meilleur client. Mais, comme pour tout homme d'affaires, son entreprise doit être rentable pour survivre. L'agriculture n'est plus seulement un mode de vie, c'est une grosse affaire commerciale qui exige des fonds adéquats, l'appui et l'encouragement du public.

Une question qui nous préoccupe c'est de voir, partout dans le monde, de vastes espaces transformés progressivement en déserts. Par exemple, le désert de Thar en Inde, progresse au rythme de 30,000 acres par année et le Sahara, qui à une époque était le grenier de l'Empire romain, ne cesse de s'agrandir à cause notamment des méthodes agricoles et de l'orientation de ses activités.

Nous devons reconnaître que tout comme le défi le plus important des années 70 a été le problème de l'énergie, celui des années 80 sera la question de l'énergie et des aliments. J'espère que la Chambre reconnaîtra l'utilité du travail de l'Ontario Federation of Agriculture, qui publie les prix qu'obtiennent les producteurs et les prix au détail que paient les consommateurs pour les mêmes produits. J'aime à croire que cela permettra aux collectivités rurales et urbaines de mieux se comprendre et que cela sera utile à tous les Canadiens. Le gouvernement doit prendre des mesures positives qui feront suite aux préoccupations exprimées dans le discours du trône à l'égard des agriculteurs et des propriétaires de petites entreprises s'il veut garantir l'expansion de notre richesse renouvelable la plus importante.

Enfin, et c'est un point qu'il ne faut certes pas négliger, si nous voulons favoriser l'expansion sociale et économique pendant la 32e Législature du Parlement, nous devons nous efforcer de maintenir la qualité de la vie dans les régions rurales du Canada, dans nos petites villes et nos villages parce que ce sont ces localités qui sont à la base de nos petites entreprises et de nos petites industries et elles favorisent donc la création d'emplois. Les petites entreprises fournissent des occasions d'emploi pour nos jeunes. Elles emploient plus de 2,500 personnes, ce qui représente 40 p. 100 de la main-d'œuvre dans le secteur privé. Nous devons prendre les mesures nécessaires pour encourager l'expansion de ces petites entreprises dont une bonne partie travaillent en parfaite harmonie avec le secteur agricole en lui fournissant des services essentiels.

Nous devons protéger la qualité de la vie dans ce secteur de l'économie. Nous devons encourager les jeunes et les aider à se lancer dans les affaires. Les agriculteurs et les propriétaires de petites entreprises doivent être en mesure de planifier en toute confiance et, par-dessus tout, chacun doit pouvoir considérer la retraite comme une période de repos et non comme un châtiment.

Au début de mon discours, j'ai dit quelques mots à propos de la région que je représente à la Chambre. Cette région est d'une grande importance pour le Canada. Nous y cultivons un grand nombre de produits qui ne peuvent pas être cultivés dans d'autres régions à cause du climat. Nous produisons des fruits, des légumes, du tabac, du maïs, des graines de soja, du blé et la plupart des viandes et des volailles. Ces dernières années, la ville de Strathroy est devenue la capitale de la dinde au

Canada—je parle seulement des spécimens à plumes. Un des plus grands couvoirs du Canada qui a des filiales dans plusieurs autres pays du monde, se trouve dans ma circonscription. Là encore, grâce à un homme d'affaires dynamique, le Canada a réussi à s'imposer dans une industrie où la concurrence est très forte.

Je suis fier de la région que je représente. Même si cette région offre déjà une grande variété de produits, même si elle a une forte productivité et un gros potentiel dont tout le Canada peut profiter, elle ne peut réussir qu'en travaillant avec les autres Canadiens.

Toutes les régions du Canada doivent apporter quelque chose à l'ensemble du pays. Elles sont toutes aussi importantes les unes que les autres. J'ai souvent traversé le pays d'un bout à l'autre, à partir des côtes découpées de Terre-Neuve et de la route panoramique Cabot, au Cap-Breton, jusqu'aux majestueuses montagnes Rocheuses et à la côte du Pacifique. Les Canadiens ont raison d'être fiers de leur pays et de ses habitants. Je souhaite ardemment que le climat d'incertitude qui règne actuellement dans certaines régions du pays se dissipera au cours des mois à venir et que nous pourrons travailler ensemble pour réaliser tout notre potentiel.

Je crois que le discours du trône nous a fourni les fondations sur lesquelles nous pourront bâtir un pays encore plus grand au cours des dix prochaines années.

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, c'est avec un certain plaisir que je participe à ce débat, car c'est depuis 23 ans que j'ai le privilège de représenter ici les citoyens de la côte sud de la Nouvelle-Écosse.

D'abord, je tiens à vous féliciter, monsieur l'Orateur, d'avoir été nommé Orateur adjoint de la Chambre. Je désire également féliciter madame le Président d'avoir été choisie pour cette fonction importante. Je sais qu'elle la remplira avec dignité et fera preuve de justice envers tous les députés à la Chambre. Je tiens à féliciter les membres du cabinet et les secrétaires parlementaires récemment nommés. Certains comptent parmis mes vieux amis, et je sais qu'il sera agréable de travailler avec eux au cours de cette législature.

Je tiens à féliciter le motionnaire, le député de Rimouski (M^me^ Côté) et le comotionnaire de l'Adresse, le député de Sudbury (M. Frith). Ils nous ont tous deux permis de les connaître un peu mieux et, même, si je ne suis pas toujours d'accord avec leurs idées, je crois qu'ils feront honneur aux électeurs qui les ont élus à la Chambre.

Le discours du trône regorge de beaux arguments et de promesses, comme tous ceux que les gouvernements libéraux ont présentés depuis qu'ils ont le premier ministre actuel pour chef, c'est-à-dire depuis 1968. Toutefois, on constate, au fil des années, que les promesses n'ont jamais été tenues. Le parti libéral est au pouvoir depuis 1968, exception faite de la courte période pendant laquelle mon parti a formé le gouvernement.

Nous devons donc, à mon avis, le tenir responsable du marasme économique actuel, du taux de chômage et des taux d'intérêt élevés, de l'absence de direction au sommet et de la discorde qui règne en ce moment dans le pays. En fait, on peut directement attribuer la dépression actuelle, assortie d'une inflation de près de 13 p. 100 si l'on se fonde sur les chiffres du mois de mars, aux politiques et programmes des gouvernements libéraux depuis 1968.

Entre autres choses, on nous dit dans le discours du trône que nous avons assez de ressources et de créativité pour faire des années 80 la décennie de l'espoir et non celle du doute. Pourtant, une question obscurcit nos horizons et freine notre élan. C'est la question de l'unité du pays. Ce malaise serait ressenti dans les provinces de l'Atlantique—ma région—, dans les provinces du centre et dans l'Ouest du pays, mais malgré tout, le gouvernement promet que le Canada continuera à exister, à grandir et à prospérer.

Bien entendu, nous souscrivons d'emblée à ce noble principe. Toutefois, à l'instar du batelier, il nous faut parfois jeter un coup d'œil en arrière si nous souhaitons arriver en toute sécurité à notre destination. Il faut nous demander de quoi découlent toutes les tensions dont souffre le Canada. Le lendemain du discours du trône, j'ai écouté attentivement les doctes propos du premier ministre qui, pour l'occasion, avait emprunté le ton d'un professeur d'université, fasciné par la logique de ses propres arguments. Il s'est élevé énergiquement contre les propositions de René Lévesque relatives à la souveraineté-association et il a réclamé un vote négatif au référendum qui aura lien le 20 mai, position que j'approuve.

Il a également dénoncé la présence d'un ennemi au Canada, un ennemi qui sape la légitimité du gouvernement fédéral. Il a déclaré que les Canadiens doutent de plus en plus de notre aptitude d'agir en tant que nation forte et unie. Nous voyons des Canadiens craindre que certains de leurs concitoyens ne constituent pour eux une véritable menace. Nous voyons des provinces exclure des travailleurs, des capitaux et des services en provenance d'autres provinces. Nous voyons certains Canadiens agir comme si la langue d'autres Canadiens représentaient pour eux un danger. Malheureusement, monsieur l'Orateur, telle est la situation.

• (1220)

Le discours philosophique du premier ministre sur nos problèmes actuels m'a incité à revenir aux années où il avait participé à la création de *Cité Libre*, organe de jeunes intellectuels québécois. Il est fort intéressant de prendre connaissance de ses écrits et de ses opinions à l'époque où il commençait la révolution tranquille avec ses amis André Laurendeau, Gérard Filion, Gérard Pelletier et René Lévesque. Comparons-les à ses déclarations actuelles. De l'aveu général, les partisans de *Cité Libre* étaient contre le système en place, l'ordre établi, le conformisme, le conservatisme et le traditionnalisme.

A la suite des élections provinciales de 1952, le premier ministre a ouvert les pages de *Cité Libre* non seulement au porte-parole du parti socialiste de l'époque, mais aussi au directeur de l'agitation et de la propagande du parti communiste, Pierre Gélinas. A l'époque, le premier ministre a écrit ceci:

> Après la conquête du Canada français par les Britanniques, les Canadiens français ont décidé d'abuser du système parlementaire au lieu de s'en servir. Ils ont joué le jeu parlementaire sans avoir foi en ses principes fondamentaux. Désireux avant tout de protéger leur identité nationale, ils ont subordonné l'intérêt de la nation à leur intérêt propre, et ce faisant, ils ont perdu tout sens moral politique. La réaction du Canada français à la grande dépression a été d'exiger que l'État réaffirme son nationalisme. A nos yeux, nos malheurs n'étaient pas attribuables au système économique, mais à un système dominé par «les Anglais».

Voici ce qu'a écrit textuellement l'actuel premier ministre en 1952. Je regrette qu'il ne soit pas présent à la Chambre pour expliquer ses propos ou les justifier. Il y en a beaucoup d'autres mais je ne citerai que ceux-là pour démontrer que les germes de contestation et de discorde ont été semés il y a de nombreuses années et que l'actuel premier ministre y a contribué.

M. Collenette: Balivernes, de pures fariboles.

M. Crouse: Depuis lors ces problèmes n'ont cessé de croître régulièrement pour culminer dans le référendum sur la souveraineté-association prévu pour le 20 mai prochain. S'attendre à ce que le premier ministre réussisse à les résoudre serait un peu comme inviter un pyromane à éteindre un incendie. J'estime qu'il n'y a rien de plus important aujourd'hui pour la sécurité de l'Amérique du Nord pour le moins, que l'unité du Canada.

Jusqu'à présent on a beaucoup trop écrit sur le sujet en termes d'un rapport entre «nous» et «eux». Nous, les Canadiens anglais, parlons la langue des affaires, la langue de l'Amérique du Nord, et eux non. Nous, Canadiens français, avons notre propre culture et identité profondément originales ainsi que nos privilèges particuliers en tant que peuple fondateur et eux non. Nous du centre du Canada, avons notre industrie, nous, des provinces de l'Ouest, nous possédons nos propres ressources et «ils» feraient mieux de ne pas se mettre en travers de notre chemin. C'est ainsi que tant de Canadiens se cramponnent à leurs biens économiques et culturels ou serrent les poings de rage en voyant d'autres se cramponner aux leurs qu'ils semblent avoir oublié le malentendu à l'origine de pareils sentiments, à savoir la différentiation entre «eux» et «nous».

Le fait de vivre dans un Canada fédéral et pluraliste présente des problèmes et des matières à déconvenue, ce qui se produit fatalement lorsque des peuples et des cultures différentes doivent vivre ensemble. Nous ne devons pas oublier que les groupes linguistiques anglophones et francophones sont suffisamment nombreux et puissants pour briser notre pays. Il existe cependant une autre alternative. Le cadre politique et les valeurs d'un pays ne sont pas des choses que l'on peut démolir et rebâtir du jour au lendemain. Ils ressemblent davantage à un jardin qu'il faut cultiver, et entretenir en harmonie avec le paysage.

Le paysage canadien a commencé à évoluer il y a environ trois décennies de cela pour les raisons que j'ai citées tout à l'heure et à mon avis le moment est venu de changer quelque chose. Il est temps de ne plus nous considérer comme des Canadiens à rallonge mais de nous considérer plutôt comme des Canadiens tout court. Voilà ce que nous devons commencer par faire.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: Il faudrait commencer par reconnaître que l'existence de deux grands groupes linguistiques et de nombreuses différences régionales et culturelles, que nous présentons souvent comme un handicap pour les Canadiens, est en réalité l'occasion de nous enrichir et de nous unir, car en fin de compte, «eux», c'est chacun d'entre nous. Personnellement, j'espère sincèrement que le Canada français décidera de demeurer partie intégrante d'un Canada uni, car nous avons besoin du Canada français. Nous avons besoin d'eux dans une nation unie. C'est seulement en restant uni et en travaillant ensemble que nous pourrons progresser et aller de l'avant.

J'aborde maintenant une autre partie du discours du trône intitulée «Mise en valeur de notre potentiel économique». On y lit ceci:

Mon gouvernement réduira le déficit fédéral d'une façon progressive et ordonnée, tout en gardant en tête d'autres objectifs comme réduire le chômage et favoriser la croissance industrielle . . . Mes ministres croient que les Canadiens veulent un gouvernement plus efficace, pas nécessairement un gouvernement plus effacé.

Voilà ce que nous dit un gouvernement qui, en 1968, dépensait 10 milliards de dollars pour répondre aux besoins de 20 millions de Canadiens environ, alors qu'aujourd'hui il demande bien au-delà de 50 milliards pour répondre aux besoins d'à peine plus de 23 millions de citoyens, ce qui fait une hausse de plus de 40 milliards de dollars de dépenses en 12 ans. C'est bien beau dire qu'il va réduire le déficit fédéral, mais le gouvernement a beaucoup plus important à faire: il doit s'arranger pour équilibrer le budget d'ici quatre ans.

Un malaise règne dans le Canada de l'Atlantique. On l'a d'ailleurs signalé dans le discours du trône. Depuis 1968, notre pays s'en va à la dérive, sur le plan économique, et nous nous en inquiétons. Nos taux d'intérêt, notre balance commerciale déficitaire, notre productivité plutôt lamentable sont autant de symptômes de cette absence de direction. Et nous n'avons guère confiance dans le gouvernement actuel pour y proposer des solutions ou même des améliorations.

Il n'est pas facile d'être optimiste face à l'avenir quand le taux d'intérêt préférentiel dépasse les 16 p. 100, quand notre petite entreprise est en difficulté financière et acculée à la faillite, quand notre productivité est à la baisse, et que les saisies d'immeubles hypothéqués se multiplient. Nous pourrions peut-être accepter pareille situation temporairement si nous pouvions croire que le gouvernement a des projets ou qu'il s'est engagé à vivre selon ses moyens, c'est-à-dire qu'il compte équilibrer le budget au moins pour ce qui est des besoins réels de trésorerie.

Cette loi suffirait à montrer l'exemple. Elle démontrerait aux simples citoyens et aux hommes d'affaires canadiens que le gouvernement est déterminé à contrôler l'inflation et le loyer de l'argent. En 1978-1979, le gouvernement fédéral a emprunté quelque 11 milliards de dollars sur les marchés financiers canadiens. Le gouvernement a offert davantage que tous les autres emprunteurs pour obtenir cet argent. Il a offert davantage que les autres paliers de gouvernement, qu'il s'agisse des provinces ou des municipalités. Plus grave encore, il a offert davantage que les emprunteurs du secteur privé qui avaient besoin d'argent pour construire de nouvelles installations touristiques ou de nouvelles usines et pour construire des barrages hydro-électriques. Le gouvernement faisait également concurrence aux agriculteurs, aux pêcheurs et aux petits exploitants, toutes catégories d'électeurs que je représente. Les intérêts constituent le loyer de l'argent, et les variations des taux d'intérêts sont régies par l'offre et la demande. Le gouvernement se présente actuellement sur le marché. En ce moment-même, il offre d'emprunter des millions de dollars à un taux d'environ 12 p. 100 en invitant les gens à investir dans les obligations d'épargne du Canada.

● (1230)

Le taux payé par l'État détermine ceux imposés aux autres emprunteurs et plus l'État emprunte, plus il fait monter les taux d'intérêt en même temps qu'il raréfie l'argent au détriment des entrepreneurs et qu'il augmente la charge fiscale du

pays. Aujourd'hui, la dette publique absorbe environ 16.5 p. 100 de toutes les dépenses budgétaires, c'est-à-dire en gros neuf milliards de nos dépenses publiques.

Comme le déficit budgétaire détermine l'importance des emprunts de l'État, ce dernier peut et doit restreindre ses dépenses et équilibrer son budget. Je ne suis pas le seul à le dire. Lorsque je présidais il y a quatre ans le comité des compte publics, le Vérificateur général a déclaré ce qui suit dans son rapport du 31 mars 1976:

Je m'inquiète sérieusement du fait que, sur la foi de l'examen de deux ans effectué par le Bureau de la vérification, le Parlement—et, en réalité, le gouvernement—ne contrôle plus les deniers publics ou semble près d'en perdre le contrôle.

Un an auparavant, il avait déjà dit:

Les systèmes de gestion et de contrôle financiers des ministères et organismes de l'Administration fédérale sont actuellement loin de répondre aux normes acceptables de qualité et d'efficacité en la matière.

Dans son tout dernier rapport, il exprime des préoccupations du même genre au sujet de la productivité et de l'efficacité des fonctionnaires. D'après le Vérificateur général, le rendement du personnel de divers ministères est de 60 p. 100 seulement, contre 87 p. 100 dans le secteur privé.

Les occupants des fauteuils ministériels ne peuvent pas dire qu'ils n'ont pas été prévenus, ou qu'ils n'ont pas reçu de suggestions pour résoudre le problème. Dans son tout dernier rapport, le Vérificateur général insiste sur la nécessité de doter chaque ministère de contrôleurs financiers du plus haut calibre, recommandation à laquelle je souscris. Je proposerai également, moi qui ai étudié pendant plusieurs années les comptes publics du Canada, que le système du comité soit modifié de manière à donner aux simples députés et sénateurs qui le composent plus de poids quand il s'agit de faire rendre des comptes au gouvernement. Si on avait pris ces mesures plus tôt, on aurait peut-être pu éviter la dépense de plus d'un milliard de dollars pour la construction de Mirabel ainsi que des pertes de plus d'un million de dollars par semaine qu'accuse cet aéroport. A mon avis, il incombe au gouvernement d'établir clairement les objectifs de sa politique officielle. Le Parlement a ensuite la responsabilité de déterminer dans quelle mesure il atteint ces objectifs; et comme parlementaires, nous avons besoin de meilleurs mécanismes pour accomplir ce travail.

On mentionne dans le discours du trône que le transport est un élément crucial de la stratégie industrielle et que le gouvernement s'engage à faire en sorte que le réseau de transport canadien ait la capacité nécessaire pour répondre aux besoins économiques des années 80. Si le gouvernement s'engage vraiment sérieusement à le faire, j'espère qu'il entreprendra immédiatement une étude de faisabilité à Shelburne, en Nouvelle-Écosse, afin de déterminer quelles mesures il convient de prendre pour améliorer le transport des marchandises et des voyageurs entre la Nouvelle-Écosse et la Nouvelle-Angleterre. Étant donné les besoins nouveaux engendrés par l'expansion de notre industrie des pêches, de notre industrie papetière et de notre industrie manufacturière en général, sans parler de notre importante industrie touristique, il devient de plus en plus nécessaire d'instaurer un nouveau service de transbordeur à Port Shelburne, l'un des ports de la côte atlantique les moins affectés par les glaces et le brouillard. Le port de Shelburne est relativement proche de nombreux ports américains et des armateurs européens ont manifesté le désir d'assurer ce service si on y trouvait des installations portuaires convenables. J'espère que le gouvernement étudiera sérieusement cette question étant donné que les activités de ces armateurs avantageraient non seulement la Nouvelle-Écosse mais toutes les Maritimes en général.

Dans le discours du trône, on peut lire ce qui suit:

Mon gouvernement est résolu à réduire cette dépendance en encourageant les économies d'énergie et en favorisant la diversification des sources d'énergie au pays.

Ce sont là des idées dont on peut, bien sûr, le féliciter, mais qui ne signifient rien si on n'y donne pas suite. Par exemple, on sait déjà depuis assez longtemps que l'utilisation la plus efficace de l'essence consommée par une automobile intervient à la vitesse de 50 à 55 milles à l'heure. Cependant, les vitesses maximales autorisées sur la plupart des routes au Canada sont encore de 100 km à l'heure, soit quelque 62.6 milles à l'heure. Je prétends que si le gouvernement voulait sérieusement conserver l'énergie, il réduirait la vitesse maximale dans tout le Canada à 55 milles à l'heure et qu'il ferait de cette question un des sujets de discussion de toute première priorité lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale.

Il faudrait également songer à une exploitation plus poussée de nos réserves de charbon, dont on retrouve des gisements importants dans presque toutes les provinces, en vue de l'extraction de produits pétroliers par gazéification. Cette opération donne d'abord du gaz dont on peut extraire ensuite de l'essence et du combustible diesel. Il y a également des sous-produits, notamment l'ammoniac, la poix, des alcools, la cire de paraffine et le gaz liquide. Ce genre de projet aiderait beaucoup à réduire notre taux de chômage en créant des emplois dans une grande industrie pétrochimique qui pourrait ainsi utiliser nos spécialistes en combustibles et nos ingénieurs chimistes.

Je demande que cette proposition soit étudiée car de nombreux jeunes gens compétents terminent aujourd'hui leurs études universitaires sans avoir de perspectives d'avenir très reluisantes. Ce projet pourrait mettre leurs compétences à profit en leur donnant des possibilités d'emplois dans de nouveaux domaines. Vu la façon odieuse dont nous traitent certains pays producteurs de pétrole, je souscris à l'engagement pris dans le discours du trône d'œuvrer en vue de l'indépendance énergétique. Bien sûr, conservateurs et libéraux ne sont pas d'accord sur la date à laquelle nous devrions parvenir à cette indépendance, mais tout ce qui m'intéresse dans cette affaire, c'est que des mesures concrètes soient prises pour nous en rapprocher. Peu importe qui va en tirer vanité pourvu qu'on se mette tout de suite au travail.

Je pourrais faire des observations sur plusieurs autres sujets traités dans le discours du trône. A mon avis, la promesse de modifier la Loi sur l'examen de l'investissement étranger signifie que le gouvernement mettra davantage l'accent sur le contrôle de l'économie canadienne. Cela se traduira par une nouvelle expansion de la bureaucratie et par de nouveaux problèmes pour notre région de l'Atlantique. Cette région a prospéré grâce à l'investissement étranger. Les sociétés qui se sont établies en Nouvelle-Écosse ont bien servi la population, formant des travailleurs, créant de l'emploi et donnant aux gens la possibilité d'accéder à un niveau de vie plus élevé sans avoir à aller dans le centre ou dans l'ouest du pays.

L'Agence d'examen de l'investissement étranger va devenir un épouvantail qui fera fuir les capitaux à un moment où le

Canada en a désespérément besoin pour créer de nouveaux emplois. Voilà pourquoi, selon moi, les idées développées dans le discours du trône ne sont pas rassurantes; elles annoncent un autre gouvernement interventionniste alors que l'économie a désespérément besoin d'une diminution des contrôles et d'une réduction des impôts, objectifs qui semblent irréalisables dans les conditions actuelles.

[*Français*]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat sur le discours du trône. Cependant, j'aurais beaucoup mieux aimé commenter et mettre en évidence le programme législatif exceptionnel mis de l'avant par notre gouvernement. Ce programme qui a pour objectif un mieux-être des Canadiens, une approche positive des divers problèmes économiques et une volonté évidente d'assumer nos responsabilités devant la situation difficile et grave tant au point de vue national qu'international, celle d'ailleurs qui a été mentionnée dans le discours du trône. Mais dans une situation telle que celle que nous vivons aujourd'hui, il y a une priorité, la préservation d'un Canada uni, indivisible, que je crois être pour tous les Canadiens et en particulier pour les Québécois une question de survivance nationale et où la possibilité d'une balkanisation désastreuse du plus beau, du plus prospère pays du monde est une menace véritable.

On me permettra donc, au nom de la très grande majorité des Québécois qui nous ont permis à nous, les 74 députés du Québec, de venir siéger au Parlement du Canada, et qui nous ont donné le mandat de défendre les intérêts du Québec et du Canada à la Chambre et dans nos circonscriptions. Nous avons l'intention, et ça a déjà débuté, de mettre à leur service toutes nos énergies, nos possibilités et notre cœur pour défendre ce pays et le Québec contre ceux qui, de façon sournoise, intellectuellement malhonnête, sont en train, par un lavage de cerveau inégalé, de s'emparer du Québec sous le camouflage d'un nationalisme étroit, faussé, et de la promotion d'une fierté québécoise dont ils se réclament les seuls détenteurs. Je peux vous assurer que les péquistes ont peut-être le monopole de l'ambiguïté et de la confusion, mais ils n'ont certainement pas celui de la fierté québécoise. Ils se sont peut-être emparés pour le moment du drapeau québécois et du fleurdelisé, en en faisant des instruments politiques, mais ils ne nous enlèveront pas à nous, les députés québécois fédéraux, notre fierté d'être Québécois.

● (1240)

Monsieur le Président, permettez-moi, à titre d'ancien combattant, de souligner maintenant—tout en m'efforçant de garder mon calme—un point qui m'irrite énormément et, d'après les communications que j'ai reçues de toutes parts, qui irrite de la même façon des milliers de femmes et d'hommes qui ont servi et qui servent encore leur pays au sein des forces armées. Je pense aux milliers d'anciens combattants, à leur famille, à nos disparus, aux anciens prisonniers de guerre, et à tant d'autres qui ont été des victimes inconnues.

Lors d'une entrevue à Radio-Québec, le premier ministre Lévesque comparait l'armée canadienne à un opéra comique où il y a plus de chefs que d'Indiens. Il a souligné que l'armée canadienne comprenait 1,600 généraux, ajoutant que tout cela coûtait cher aux contribuables. D'abord, je dirai, madame le Président, que nous commençons à être habitués à ces affirmations gratuites, car au lieu de 1,600 généraux, il y en a exactement 107 dans les forces armées canadiennes. Il continue, et je cite: «Un Québec devenu souverain aurait son armée, qui jouerait son rôle au sein de l'OTAN de façon plus efficace que ne le fait l'armée canadienne actuellement.» A mon avis, c'est là une insulte injustifiable de la part d'un de nos concitoyens, que nous n'aurions jamais imaginée possible. A cela, le général Richard, commandant de la base de Valcartier, a répondu de façon très adéquate: «L'armée à laquelle vous appartenez s'est acquis et a su garder le respect de la communauté internationale dans toutes les tâches qu'on lui a confiées . . .» Il donne, en fin de compte, les divers rôles de l'armée canadienne, autant au plan international qu'au plan national.

M. Lévesque réalise-t-il que cette insulte s'adresse à des milliers de Québécois et de Québécoises? Je sais qu'ils sauront, je l'espère, exprimer leur désaccord durant la campagne référendaire et lors du vote. Je considère qu'en faisant cette déclaration, on a fait preuve d'une extrême lâcheté quand on sait très bien que la discipline des membres des forces canadiennes leur interdit d'intervenir sur la scène politique pour défendre leur réputation et que même des milliers ne sont plus là pour le faire. Voilà, pourquoi je parle en leur nom, et c'est mon devoir de rétablir les faits.

Les forces armées qu'on s'efforce de dénigrer doivent nécessairement être formées de militaires professionnels pour remplir les multiples rôles qui leur sont confiés. Il faut, pour défendre l'Amérique du Nord des intercepteurs dont les équipages sont constamment sur le qui-vive, toujours prêts à détecter, à intercepter, à identifier et même au besoin à détruire les appareils ennemis qui violeraient notre espace aérien. Il faut, pour respecter les engagements que le Canada a pris envers l'OTAN, des aviateurs hors pair, des marins de très grande compétence, et des soldats parfaitements entraînés qui se chargent d'appliquer les mesures de défense collective. Il faut des militaires impartiaux à qui confier, en raison de leur valeur professionnelle, les opérations du maintien de la paix susceptibles d'empêcher la guerre d'éclater dans les zones de tension.

Ils sont nécessaires aussi ces militaires à l'épanouissement national. Ils se tiennent prêts à intervenir pour venir en aide aux Canadiens quand les éléments se déchaînent, que les feux de forêt font rage, ou que les inondations menacent nos biens ou mettent nos vies en péril. Ce sont ces militaires qui sont en état d'alerte 24 heures sur 24, 7 jours par semaine pour aller porter secours aux victimes d'accidents maritimes ou d'écrasements d'avions.

Pour défendre l'intégrité territoriale d'un Québec indépendant, M. Lévesque songe à, et je cite:

. . . une petite armée, modeste et efficace . . .

Mais il oublie la défense aérienne ou encore la nécessité absolue d'assurer un appui aérien à une armée de campagne. Il ne mentionne pas non plus les forces navales qui sont essentielles à la sécurité d'un état maritime. Il semble penser qu'une participation minimale à l'Alliance atlantique suffira pour régler tous ces problèmes et que tout cela ne lui coûtera rien. En effet, le premier ministre du Québec est bien naïf; posons-lui la question: Que sera sa petite armée efficace et modeste? Quel sera son rôle? Quel sera son budget? Une chose est certaine, si M. Lévesque envisage déjà une armée québécoise,

il n'y a pas d'ambiguïté sur sa déclaration, il s'agit bien de l'indépendance et de la séparation.

Dans tous les cas, c'est une déclaration très inquiétante et dans le contexte de nos forces armées passées et actuelles, je dirais insultante. N'a-t-il pas aussi pensé à tous les vétérans qui se sont battus et qui ont donné leur vie pour permettre justement à M. Lévesque d'avoir cette liberté de parole dont il jouit aujourd'hui, une liberté inégalée dans aucun autre pays du monde et qu'il utilise maintenant pour démolir son propre pays?

M. Lévesque réalise-t-il qu'actuellement c'est un Québécois, comme lui qui est ministre de la Défense nationale et que deux des quatre derniers chefs de l'état-major de la Défense sont fils du Québec. Le général Jean-Victor Allard et le général J. A. Dextraze ont tous deux occupé le plus haut poste des forces armées du Canada. Le vice-chef actuel, le général Thériault est aussi un Québécois. Aujourd'hui, la femme qui détient le plus haut grade dans les Forces canadiennes est Québécoise; il s'agit d'Anne-Marie Bélanger, laquelle a le grade de colonel et est directrice du personnel féminin. Les Québécois ont leur place dans les forces armées canadiennes et ils ont eu, dans le passé comme maintenant, une réputation enviable, et je me demande pourquoi M. Lévesque les insulte.

A l'heure actuelle, afin de démontrer ce que les forces armées représentent au Québec ou au Canada, je dirai que nous avons au Québec 39 corps de cadets de la Marine qui offrent à près de 2,500 jeunes une formation en matière navale, et 109 corps de cadets de l'Armée qui comptent près de 8,000 jeunes. Il y a aussi 86 escadrilles de cadets de l'Air, dont environ 6,500 jeunes font partie. Au Québec, ce programme coûtera au ministère de la Défense nationale plus de 5 millions de dollars cette année, sans compter l'immense appui accordé à cet égard par les bases. Il y a aussi la contribution militaire au Programme d'emplois d'été pour les jeunes qui représente un investissement de l'ordre de 1,800,000 dollars pour près de 10,000 semaines-hommes de formation valable et d'emploi. Et qui ne connaît le programme Katimavik pour les jeunes? Tout cela pour dire que les Québécois ont leur large part de participation dans les Forces armées canadiennes.

● (1250)

Voyons très brièvement maintenant ce que représente le ministère de la Défense nationale au point de vue matériel au Québec. Les installations servant à l'instruction militaire, aux opérations et aux activités de soutien y sont nécessairement très importantes. A l'heure actuelle les terrains dont nous disposons au Québec ont une valeur de quelque 160 millions de dollars. La valeur de tout le matériel se trouvant au Québec est estimée à 1.3 milliard de dollars. Ces investissements augmentent sans cesse de semaine en semaine. Le fonctionnement de toutes ces installations requiert un budget considérable. Si l'on parle des coûts de gestion du personnel, tant militaire que civil, on arrive à un chiffre qui dépasse 275 millions de dollars dont la majeure partie est consacrée aux salaires. Il en coûte 29 millions de dollars pour exploiter les installations, 87 millions de dollars pour exploiter le gros équipement comme navires, les véhicules et les radars. Au cours de la dernière année financière, le coût net d'exploitation des établissements du ministère de la Défense nationale au Québec s'est élevé à plus de 393 millions de dollars. Rares sont les entreprises qui investissent autant d'argent dans notre province. Les commandes de matériel de défense données à l'industrie québécoise constituent une source de retombées encore plus considérables. L'an dernier, les achats du ministère de la Défense nationale au Québec ont été de l'ordre de 334 millions de dollars.

En résumé les forces armées canadiennes représentent un actif économique important pour le Québec, un actif d'entraînement et d'éducation incomparable pour les jeunes Québécois, une source de nouvelle technologie et de recherche appréciable. Cela représente une armée de paix au service de la population canadienne.

Qu'il me soit permis à nouveau de me référer à la dépêche de la Presse canadienne et je cite:

> Le premier ministre M. Lévesque a ajouté qu'un Québec souverain prendrait à sa charge les équipements militaires en sol québécois et en réduirait leur coût tout en les rendant plus efficaces.

Madame le Président, je demande à M. Lévesque s'il a l'intention de s'emparer de tous ces actifs payés par tous les Canadiens? Encore une fois s'il a cette intention, c'est qu'il a en vue la réalisation de son rêve d'indépendance. J'aurai d'ailleurs en annexe, madame le Président, tous les chiffres des investissements et dépenses du ministère de la Défense nationale au Québec pour démontrer en fin de compte que le ministère de la Défense nationale au Québec représente un actif formidable, le ministère de la Défense nationale et, quant à moi, comme ministre de la Défense nationale, je n'ai pas l'intention de laisser aller ces actifs à qui que ce soit d'autre qu'au gouvernement du Canada.

Un autre sujet qui a été mentionné dans le discours du trône, c'est l'achat des nouveaux chasseurs. J'aimerais maintenant parler du contrat du nouvel avion de chasse. En marge de l'octroi de ce contrat, il a fallu travailler beaucoup afin de protéger la balance des paiements et l'équilibre des échanges économiques du Canada. Et nous avons réussi. Il fallait aussi obtenir les plus grands bénéfices économiques pour le Canada. Il n'y a pas eu beaucoup de marchés qui se sont conclus de façon avantageuse, mais cet achat de trois milliards de dollars aux États-Unis se solde par un investissement en retombées économiques au Canada de plus de 3 milliards 260 millions de dollars. Il fallait en même temps choisir le meilleur avion afin de pouvoir respecter nos engagements quant à la défense de la souveraineté du territoire canadien aussi bien qu'à nos engagements collectifs envers nos amis de NORAD et de l'OTAN. Le choix du F-18 a été, sans contredit, et ce à la suite d'études techniques élaborées, le chasseur qui était le plus apte à répondre à tous les critères énoncés. Le partage équitable des bénéfices industriels était aussi un des objectifs principaux de ce contrat. Il faut se rappeler ici que c'est nous, le gouvernement canadien, qui avons bâti l'industrie aéronautique québécoise et que nous voulions continuer d'appuyer et d'élargir cette industrie pour en faire une industrie de pointe dans les deux principales provinces centrales.

Nous voulions aussi nous assurer que le Québec recevrait le bénéfice maximum du choix que nous étions appelés à faire. Nous avons fait en sorte que les bénéfices revenant au Québec soient au moins équivalents à ceux qui auraient pu découler du projet qui a été rejeté. Cela a été fait. Ainsi tenant compte seulement des composantes de ventes et d'achats des retombées économiques, méthode qui permet d'obtenir l'idée la plus juste des incidences financières d'une activité, le programme proposé par la McDonnell Douglas est évalué à quelque trois milliards 260 millions de dollars pour l'ensemble du Canada.

Appliquant la même méthode analytique au calcul des retombées économiques pour le Québec, on en arrive à environ un milliard 570 millions de dollars dans le cas de la McDonnell Douglas, soit environ 48 p. 100 des retombées.

Il s'avère donc que le choix le plus avantageux pour le Canada l'était aussi pour le Québec. Le choix étant fait, il reste maintenant à veiller à l'exécution du contrat, et pour ce faire, mes collègues et moi-même devons pouvoir compter sur la collaboration de tous les intervenants gouvernementaux ou autres. Les garanties sont là et déjà, si je lis le communiqué émis vendredi dernier par la compagnie McDonnell Douglas, et des extraits du discours de son président, M. Graff, je crois qu'il y a là des gestes concrets et des affirmations qui nous confirment sa bonne foi et justifient notre confiance en l'avenir.

Quelques phrases du discours du président:

Voici venu le moment de la signature du contrat. D'aucuns ont prétendu que cette étape marquait la fin du projet, mais il n'en est rien. En fait, le programme relatif au CF-18 ne fait que commencer. Le défi n'est plus le même, mais il demeure. Déjà, nous avons commencé à le relever.

A l'heure actuelle, les travaux vont bon train en vue de la livraison, en 1982, du premier CF-18 et l'important programme de retombées industrielles que nous avons endossé est en bonne voie de réalisation.

Déjà, un contrat de plus d'un demi-milliard de dollars en vue de la fabrication d'un système de guidage pour missiles *cruise* a été adjugé au Canada.

Il dit aussi:

En outre, ce contrat que nous allons signer aujourd'hui comporte une clause prévoyant des retombées d'au moins $150 millions en nouvelle technologie dérivée uniquement des activités du programme relatif au F-18 issues de la technologie de pointe.

Aussi je crois qu'il est bon de mentionner ce qu'il a dit dans son discours sur sa compagnie.

Depuis plus de 15 ans, notre société s'enorgueillit d'être un bon citoyen canadien.

C'est important pour une compagnie.

... C'est un fait. Durant cette période, la McDonnell Douglas a conclu des transactions commerciales de l'ordre de 1.5 milliard de dollars, de concert avec plus de 700 compagnies canadiennes. Depuis plus de 20 ans, l'industrie canadienne a, au même titre que celle des autres pays, eu la possibilité de faire des offres visant les contrats de la McDonnell Douglas; d'ailleurs ...

... et c'est très important, monsieur le Président, ...

... elle en a décroché un très grand nombre. Il n'est pas un seul DC-10, DC-9, F-15 Eagle, F-4 Phantom, et DC-8 qui ne se compose de pièces et d'équipement fabriqués au Canada et au Québec.

Je pense que c'est très important de voir qu'il n'y avait pas seulement des F-18 qui les intéressaient. Madame le Président, j'aimerais aussi lire un extrait dans la lettre du président, M. Graff, lorsqu'il a fait une mise au point sur une déclaration qui avait été faite dans les journaux.

Je regrette beaucoup qu'une remarque faite la semaine dernière à Ottawa par l'un de nos représentants ait été mal comprise par certains journalistes et par le public en général.

... La société McDonnell Douglas est tout à fait d'accord que les projections du gouvernement au sujet des retombées industrielles du nouvel avion de combat sont raisonnables et exactes. Pour ce qui est des avantages économiques destinés au Québec, qui faisaient l'objet de l'article du journal, nous acquiesçons sans hésitation à la projection totalisant $1,573 millards en avantages industriels et nous sommes aussi d'accord avec la projection ... de $248 millions pour les éléments structurels du F-18A ...

... qui seront faits au Québec.

Je pense aussi à un autre extrait que j'aimerais citer, tiré du discours du ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais), et je suis d'accord sur sa déclaration. M. Blais a de nouveau mentionné que c'est grâce à l'intervention des députés fédéraux du Québec que le montant des retombées économiques attribuées au Québec par le contrat du F-18 est passé de 1 milliard 358 millions de dollars à 1 milliard 573 millions. C'est aussi grâce à eux que de nombreux amendements ont été apportés au contrat pour que l'usine de la société General Electric destinée à la construction des aubes et palettes soit installée dans les Cantons de l'Est et pour qu'un centre d'usinage à contrôle numérique d'une valeur de 225 millions de dollars soit également prévu au contrat.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je regrette d'interrompre le ministre, mais comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

[*Français*]

M. Lamontagne: Monsieur le Président, lors de l'ajournement avant le déjeuner, j'étais justement à dire qu'en fin de compte, sur ce contrat du F-18, il n'y a eu aucun perdant. En ce sens que le Canada a gagné un marché qui, je pense, n'avait pas été fait de cette façon depuis toujours. Je pense que sur un achat de 3 milliards de dollars aux États-Unis, on pouvait récupérer en bénéfices marginaux 3 milliards 250 millions de dollars, ce qui fait qu'au niveau des échanges commerciaux, de la balance des paiements, l'équilibre était bien préservé. Deuxièmement, nous avons vu à ce que nous achetions le meilleur avion, afin que nous puissions nous acquitter de nos responsabilités et des missions qui nous étaient confiées par nos amis de l'OTAN et nos amis de la Défense de l'Atlantique Nord des États-Unis. De plus, nous avons vu à ce que le partage des retombées économiques soit équitablement partagé entre les deux provinces où se situe la grande partie de cette industrie aéronautique. Et surtout nous avons pris en considération le fait que nous avions bâti cette industrie aéronautique dans le Québec, que nous n'avions pas l'intention de la laisser tomber et que l'action de mes collègues du caucus et du Cabinet et tout le monde ensemble avait fait en sorte que le Québec ait sa part légitime de ces retombées économiques, soit 48 p. 100.

Il y en a évidemment qui sont incrédules. Je voyais encore un article au sujet de M. Duhaime qui demandait des chiffres. J'ai moi-même, dans la dernière lettre que je lui ai envoyée, offert à M. Duhaime d'envoyer des représentants du ministère de l'Industrie et du Commerce, du ministère des Approvisionnements et Services et de la Défense nationale à son ministère, pour lui donner en fin de compte des instructions, enfin toutes les informations qu'il voulait obtenir sur le sujet. Il a préféré ignorer ma proposition ...

Une voix: Comme toujours!

M. Lamontagne: Comme toujours, préférant rester dans l'ignorance et critiquer à sa façon ce contrat, qui en fin de compte a été une très bonne affaire pour le Québec.

Monsieur le Président, il n'y a pas de confusion, comme je l'ai mentionné, et lorsqu'on a vu la lettre du président de la McDonnell Douglas, M. Graff, qui explique très bien que les engagements qui ont été pris vont être observés à la lettre et qu'en fin de compte, il n'y aura aucune façon d'éviter de réaliser le pourcentage et les retombées économiques qui ont été promis par la compagnie. M. Blais, qui est responsable du contrat, a bien mentionné que le contrat sera observé de la façon la plus stricte possible.

Je disais tantôt qu'il n'y a certainement pas de confusion, M. Duhaime et ses collègues cherchent des faux-fuyants. Il dit que nous faussons les faits, que nous ne sommes pas de bonne foi. Il nous traite même de menteurs. Je puis garantir que ceci me passe un peu par-dessus la tête lorsqu'on sait de qui cela vient. Il veut des garanties. Je pense que la meilleure garantie que je peux lui donner au Québec, c'est que nous, la députation québécoise au gouvernement fédéral, la députation québécoise,—je pense que notre passé dans l'industrie aéronautique au Québec est garant de l'avenir,—nous verrons à ce que cette industrie puisse continuer à prospérer et à avoir la place qui lui revient dans le Québec. D'ailleurs, on trouvera en annexe de ce que je vais déposer toutes les précisions quant aux annexes industrielles que le Québec devrait obtenir.

Il est tout de même extrêmement étonnant de voir René Lévesque et ses amis s'impliquer et s'intéresser à un tel projet lorsque, du même souffle, ils mettent toutes leurs énergies à se séparer du Canada. Il est encore plus étonnant de les entendre toujours parler de confusion lorsqu'ils mentionnent le contrat du siècle pour le F-18, lorsque la question du siècle, celle du référendum est elle-même le prototype parfait de la confusion et de la mauvaise foi. La question référendaire, c'est tout simplement une demande de mandat pour la séparation. Et j'espère que les Québécois ne s'y laisseront pas prendre. Que M. Lévesque nous les donne donc lui aussi des garanties. Il demande des garanties pour le contrat du F-18, qu'il nous donne les garanties que la question référendaire n'est pas synonyme d'un mandat pour réaliser l'indépendance et la séparation. Qu'il nous garantisse qu'il n'a pas à l'esprit dans sa campagne référendaire comme objectif l'indépendance, la séparation du Québec du Canada.

Monsieur le Président, je connais bien les Québécois. Mon association avec eux date de bien loin. Je me suis battu avec eux durant la dernière guerre. J'ai fait affaire avec eux pendant 20 ans. J'ai dirigé les destinées de leur capitale pendant 12 ans. Je les représente dans la circonscription de Langelier, à la Chambre, depuis près de trois ans. Je crois qu'il faut avoir confiance au bon sens des Québécois, à leur clairvoyance et à leur sens d'appartenance à leur pays, le Canada. Ils l'ont d'ailleurs prouvé lorsqu'ils nous ont donné gain de cause dans les sept élections partielles provinciales. Ils l'ont encore prouvé dernièrement, aux dernières élections fédérales, en nous accordant 74 circonscriptions avec de larges majorités.

Monsieur le Président, je pense que mes collègues et moi-même qui sommes ici, 74 sur 75, les Québécois ne nous ont pas envoyés ici pour nous demander de faire la séparation du Québec du Canada. En terminant, monsieur le Président, juste un mot, je pense que, au Québec, voter non c'est garantir l'avenir de nos enfants et c'est garantir notre propre sécurité.

• (1410)

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, si j'interviens aujourd'hui dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône c'est, en fait, pour mettre le doigt sur les problèmes auxquels fait face le Canada. Je sais que ce faisant, je m'adresse à un Canada très tourmenté et, en fait, à un monde bien mal en point.

Je crois que tous les députés conviennent des problèmes auxquels nous nous heurtons. La différence, bien sûr, c'est la façon dont chaque parti s'attaque et réagit à ces problèmes. A titre de députés, nous serons appelés durant la présente session à traiter de problèmes économiques graves. De même, les tensions qui déchirent notre confédération, et qui n'ont jamais été aussi aiguës qu'aujourd'hui, devront être assouplies. Nous ne devons pas oublier non plus que le Canada fait partie d'une collectivité internationale aux prises avec des problèmes sans cesse croissants. Nous devrons relever des défis très ardus.

Les Canadiens misaient beaucoup sur ce dernier discours du trône. A l'aube de cette nouvelle décennie, celle des années 80, aucun autre pays n'offre plus de possibilités que le Canada. Je regrette de constater, cependant, que le discours du trône et les interventions subséquentes des ministres de la Couronne offrent bien peu d'espoir de solution à certains problèmes des Canadiens.

Entre autres, il y a la crise actuelle de l'habitation. Des centaines de milliers de Canadiens doivent subir des hausses d'intérêts hypothécaires. Cette année, 350,000 ménages devront renouveler leur hypothèque à des taux d'intérêt sans précédent. Dans Kingston et les Îles seulement, il y a plus de 5,000 de ces ménages, et ces derniers ont bien peu d'espoir. Le ministre des Finances (M. MacEachen) a sans pitié tourné le dos à leurs problèmes. Il a déclaré que le gouvernement aiderait seulement un petit pourcentage de ce grand nombre qui doivent renégocier leur hypothèque. Des 350,000 qui sont dans cette situation, peut-être 5,000 à 10,000 bénéficieront d'une certaine aide financière.

Que va-t-il arriver par exemple aux 5,000 familles de ma ville et de toutes les autres villes du Canada que le gouvernement refuse d'aider? Quel espoir reste-t-il aux petites entreprises, aux exploitations agricoles, qui sont aux prises avec des taux d'intérêt élevés et sans secours à l'horizon. Prenons le cas d'un petit commerçant et de sa femme établis à Kingston. Les taux d'intérêt ont conduit à la faillite leur entreprise déjà vieille de 15 ans. Ils ont donc perdu le fruit de leur labeur. Sous un gouvernement conservateur, cette entreprise aurait pu bénéficier de taux d'intérêt spéciaux aux termes du programme d'aide à l'expansion de la petite entreprise. En effet, par ce programme, nous nous proposions de réduire de moitié les taux d'intérêt exigés des petites entreprises. Grâce à cette aide, peut-être que cette entreprise de ma circonscription aurait survécu. Sous un gouvernement conservateur, les contribuables qui emploient leurs conjoints dans une entreprise non constituée en société ou dans une exploitation agricole, auraient pu déduire le salaire de leur conjoint en tant que dépenses imposables. C'est un programme que je souhaitais vivement voir adopter par la Chambre des communes.

Les politiques préconisées par le gouvernement conservateur visaient à compenser la montée des taux d'intérêt et à instaurer un climat de stabilité économique. Le gouvernement actuel s'est contenté du truc du taux d'intérêt flottant. Quand on pense aussi que le ministre des Finances a affirmé qu'il n'y aurait pas de budget avant le mois de mai, peut-être même pas en mai, ni en juin, peut-être pas avant tard cette année, ni peut-être jamais, on peut croire que les entreprises vivent dans une inquiétude permanente. Dans des temps incertains, nous n'avons que faire d'un gouvernement qui contribue à l'incertitude.

Comme la grande majorité des Canadiens, je suis vivement préoccupée par les événements politiques que vit le Canada, mais spécialement par ce qui se passe dans le Québec.

[*Français*]

J'ai vécu l'histoire récente du Québec de très près, souvent à l'intérieur même de la province, et je me sens impliquée dans l'évolution politique et culturelle de cette province, par amitié, par admiration et par appartenance. Comme femme politique et comme simple canadienne, je me sens impliquée mais aussi inquiète, car je ne puis envisager un Canada sans le Québec, le berceau de notre pays qui demeure partie intégrante de ce que nous sommes et de ce que nous pouvons devenir.

Je ne pourrai jamais me faire à l'idée qu'il n'y a pas de solutions valables, durables et équitables à nos problèmes constitutionnels nationaux et à nos divergences régionales et culturelles. Il me semble aberrant que nos différends puissent nous diviser au point que nous parlons de la rupture, surtout à ce moment de notre histoire, de l'histoire du monde, alors que l'unité et la concertation sont plus importantes que jamais, voire même plus vitales. Mais, monsieur le président, je suis sûre que tout le monde dans cette Chambre partage mes sentiments, et j'espère qu'ensemble, avec les Canadiens que nous représentons à travers le pays, nous allons savoir nous en sortir avec une compréhension, une volonté et une tolérance accrues. La solution de rechange n'en est aucunement une.

[*Traduction*]

La situation internationale soulève également le spectre de difficultés encore plus accablantes que nos problèmes internes. En matière de politique étrangère, le gouvernement a déclaré dans le discours du trône qu'il entendait mener une politique «active». Or, jusqu'à présent, le gouvernement s'esquive plutôt qu'il n'accomplit quoi que ce soit.

M. Baker (Nepean-Carleton): Il somnole.

Mlle MacDonald: La première initiative du gouvernement a été de rejeter l'analyse publique de la politique étrangère déjà bien entamée sous l'ancien gouvernement. Nous avions préparé les documents qui auraient servi à amorcer et à alimenter la discussion et nous étions prêts à les soumettre au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Notre intention était de faire de ce comité une tribune où de nombreux Canadiens qui s'intéressent aux affaires internationales auraient exposé leur point de vue, au lieu de réserver la politique étrangère à un groupe exclusif de bureaucrates, d'universitaires et de politiciens.

● (1420)

Non seulement cet examen de notre politique étrangère aurait été le premier à permettre aux Canadiens qui s'y intéressent déjà, de participer aux affaires internationales, mais il aurait également permis de sensibiliser davantage tous nos concitoyens aux nombreuses répercussions que ces événements internationaux ont sur toute leur vie.

Un tel examen public aurait montré aux Canadiens combien ils sont en fait étroitement tributaires de la communauté mondiale. Il leur aurait montré que contrairement à ce que les Canadiens ont cru pendant beaucoup trop longtemps, il n'est plus possible de vivre en marge des événements internationaux à cause de notre situation géographique ou de l'abondance de nos ressources. Cette initiative aurait encouragé l'ensemble de nos concitoyens à présenter des suggestions collectives ou personnelles sur la manière de relever les défis des années 1980 dans le monde instable et troublé qui est le nôtre.

Oui, ces documents ont été constitués mais ils sont restés en plan aux Affaires extérieures. Ces documents retracent l'ampleur des changements survenus dans le monde depuis 35 ans dans trois grands domaines: militaire, économique et politique. Dans chacun de ces domaines, ces documents témoignent de l'instabilité croissante qui a caractérisé les années 70 et qui menace de s'étendre aux années 80.

Les tensions régionales sont de plus en plus aiguës; les relations est-ouest se dégradent et le dialogue nord-sud s'enlise. Voilà les problèmes qu'il faudra résoudre au cours des années 80. Quels sont le rôle et la responsabilité du Canada au moment où nous entrons dans cette difficile décennie? Voilà la question que posaient ces documents. Voilà la question qui était posée au public canadien. C'est le thème que le comité parlementaire aurait invité les Canadiens à débattre. Une politique étrangère dynamique telle que notre parti l'avait envisagée aurait non seulement exigé une vaste participation du public, mais elle aurait également favorisé une meilleure compréhension, une plus grande prise de conscience de la contribution que le Canada devra fournir pour empêcher la propagation de cette croissante instabilité. Défense, commerce, aide, institutions internationales, négociations sur le droit de la mer, droits de la personne problèmes de réfugiés, un débat sur toutes ces questions importantes aurait fait de la politique étrangère un aspect beaucoup plus intéressant de la vie d'un nombre incalculable de Canadiens.

Mais le gouvernement actuel a rejeté cette démarche axée sur la transparence. Fidèle à lui-même, le premier ministre (M. Trudeau) a réaffirmé l'autre jour son attitude restrictive et secrète face à l'élaboration de politique quand, en réponse à une question que lui posait le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), il a déclaré qu'il était inutile de procéder à une révision de notre politique de défense ou de notre politique étrangère puisqu'elles avaient été révisées au cours des années 60. Dans les années soixante! Bien entendu, il est superflu d'en faire une autre dans les années 80!

Évidemment, il n'a pas parlé de ce qu'il y avait de nouveau à savoir premièrement que les révisions faites dans les années 60 se sont déroulées à huis clos et que seule l'élite avait le droit d'y participer; deuxièmement, ce qui est encore plus important, que le monde a changé énormément depuis les années 60. Peut-être n'a-t-il pas changé pour le très honorable député—peut-être croit-il qu'il donne encore le ton comme pendant les folles années 60—mais, madame le Président, pour les millions de gens qui ont souffert de la guerre, de la famine et de l'exil, qui doivent se préparer à subir une crise énergétique en grande partie imprévue ou qui, en tant que nouveaux pays, luttent encore pour se faire admettre dans le club nucléaire créé par les super puissances, le monde a effectivement changé depuis les années 60.

Mon collègue, le député de Victoria (M. McKinnon), a fait une analyse détaillée d'un grand nombre de ces changements dans son intervention de jeudi dernier, qui dénotait une grande lucidité. Par suite de ces changements le Canada se voit désormais forcer de jouer un rôle plus dynamique dans le monde. Ainsi, il nous faudra affronter les réalités politiques mondiales telles qu'elles existent et non telles que nous voudrions qu'elles soient. Nous ne pouvons fermer les yeux sur l'instabilité croissante qui caractérise le monde ni manquer d'y réagir. Cette réaction doit tenir compte tant des besoins humanitaires que des réalités politiques.

C'est exactement ce qu'a fait notre parti lorsqu'il formait le gouvernement. Nous avons énormement accru l'aide que le Canada fournissait pour alléger les souffrances au Viêt Nam, au Cambodge et au Laos, tout en condamnant par ailleurs le gouvernement du Viêt Nam pour les atrocités indescriptibles auxquelles il s'est livré sur des peuples sans défense. Nous avons pris de nouvelles initiatives au chapitre du désarmement, mais sachant que l'URSS a une avance stratégique dans la course aux armements, nous avons aussi appuyé un programme de modernisation des installations nucléaires en Europe de manière à ce que l'OTAN puisse négocier se trouvant en situation de force et non de sa faiblesse.

Au cours de la campagne électorale, j'ai essayé de connaître la position du Nouveau parti démocratique à ce sujet. Après avoir lu les journaux de ce matin, je ne suis toujours pas plus avancé, monsieur l'Orateur.

Ce n'est qu'en faisant preuve de fermeté, en alliant la compassion au réalisme, ce n'est qu'en ayant un solide programme d'aide tout en condamnant tous les pays qui cherchent à exploiter d'autres pays ou à réduire leur l'intégrité—ce n'est donc qu'en adoptant une attitude réaliste que nous pourrons vraiment contribuer à réduire l'instabilité qui règne de plus en plus dans le monde.

Quand nous étions au pouvoir, nous trouvions qu'il fallait procéder de façon exhaustive et cohérente, c'est pourquoi nous avions décidé de revoir toute la politique étrangère du Canada. Comme mon chef l'a déclaré l'autre jour, nous poursuivrons notre tâche même si le gouvernement actuel veut enrayer le mouvement, le ralentir ou réagir aux événements de manière purement opportuniste. La revue complète de la politique étrangère ne doit pas être remplacée par un groupe d'étude qui devra rendre des comptes au ministre et non pas au Parlement, et dont l'activité portera sur un seul aspect de la politique étrangère.

N'allez surtout pas croire que l'instabilité politique dans le monde ne s'aggrave pas. Nous avons eu deux exemples extrêmement frappants ces derniers mois. Le premier, c'est la rupture de la très ancienne convention de Vienne sur l'immunité diplomatique par l'occupation de l'ambassade des États-Unis en Iran et la détention de son personnel. C'était et cela reste un des actes les plus répréhensibles qui aient jamais été commis par un pays contre un autre. Deuxièmement, l'invasion de l'Afghanistan, pays neutre, par les troupes soviétiques est l'événement qui, depuis la deuxième guerre mondiale, risque le plus de déboucher sur un conflit général. Dans les deux cas, le Canada avait réagi très vite et sans détours. Nous avons informé nos amis et nos alliés, ainsi que les Canadiens, des sanctions que nous serions prêts à imposer à titre de représailles.

Dans ces deux cas, le Canada a pris certaines mesures unilatéralement et d'autres de concert avec ses alliés et d'autres pays animés du même esprit. Nos alliés connaissaient notre position. Dans un éditorial daté du 1^er février dernier, le *Wall Street Journal*, au sujet de la politique extérieure du gouvernement conservateur, disait ce qui suit:

> Son chef a volontairement cherché à infléchir la politique du Canada pour en faire un membre loyal du camp occidental favorable à l'humanisme politique, après le long régime Trudeau, qui tendait parfois à être ambivalent.

Non monsieur, l'ambivalence n'est pas notre style! Mais depuis que le gouvernement libéral a pris le pouvoir, nous l'avons vu refuser de procéder à une révision publique de la politique étrangère, nous l'avons vu demeurer silencieux quant aux sanctions contre l'Iran que nous nous étions engagés à prendre devant le Conseil de sécurité des Nations Unies le 30 décembre dernier, de sorte que nous ignorons s'il les approuve ou non, et nous l'avons vu battre en retraite quant aux sanctions que nous avions imposées à l'Union soviétique à la suite de l'invasion de l'Afghanistan.

En décidant de boycotter les Jeux olympiques à Moscou le gouvernement précédent disait clairement au Kremlin, que nous ne tolérerions pas l'agression. Cinquante-trois pays représentant toutes les régions, races et religions du monde participent maintenant au boycott. Le premier ministre peut certes continuer avec suffisance de ne pas donner suite à nos instances lorsque nous demandons à son gouvernement de donner son appui au boycott olympique, mais combien de temps pourra-t-il rester indifférent au désir de liberté de la population de l'Afghanistan et d'autres pays qui ne veulent pas vivre sous le joug étranger, qui ne veulent pas être occupés et vivre sous la domination tyrannique de Moscou? Combien de temps fera-t-il la sourde oreille?

● (1430)

Même si le gouvernement finit par décider de se joindre au boycott des Jeux de Moscou—cela probablement après la visite du Secrétaire d'État Vance—son indécision et son ambiguïté auront amoindri l'impact que la décision du Canada aurait pu avoir à la fois sur Moscou et sur nos alliés.

En outre, les athlètes canadiens à qui on demandera de tant sacrifier pour la défense d'un principe, ne savent même plus si le gouvernement continue à considérer la possibilité d'organiser des jeux internationaux de niveau comparable. Je tiens à vous dire, monsieur, que les réponses de ce matin lors de la période des questions n'ont en aucune façon permis à nos athlètes de savoir si le gouvernement était en train de prendre des dispositions dans ce sens. Il y a plus de trois mois, le

Canada faisait figure de chef de file dans l'organisation de jeux de ce genre à divers endroits du globe. Mais maintenant, on n'en parle même plus.

Un autre engagement international sur lequel le gouvernement semble être revenu, c'est celui que le Canada a pris à Tokyo en juin dernier, avec d'autres membres du sommet économique, de réduire le taux de croissance annuel de sa consommation de pétrole, ainsi que ses importations de pétrole au cours des cinq prochaines années. Dans un discours qu'il a prononcé à Toronto le 12 février dernier, le très honorable député d'en face a accusé le chef de mon parti d'avoir cédé aux pressions des autres pays participant au sommet. Il est allé jusqu'à dire qu'il avait agi ainsi probablement parce qu'il était dans un état d'euphorie à la seule pensée de côtoyer les grands du sommet.

S'il était à sa place actuellement, je dirais au premier ministre, qui a trompé les Canadiens sur cette question et sur bien d'autres au cours de la campagne électorale, que ce n'est pas un état d'euphorie, mais le bon sens et la compréhension de ce qui sera exigé de nous dans l'avenir qui ont persuadé le gouvernement conservateur de faire route commune avec ses partenaires du sommet économique pour tenter de régler efficacement la crise internationale du pétrole.

Mais puisque le premier ministre croit que nous avons cédé à Tokyo, qu'il laisse entendre qu'il était contraire à nos intérêts d'avoir à réduire le taux d'accroissement de la consommation de pétrole et nos importations de pétrole, comment expliquera-t-il à nos partenaires du sommet économique qu'il revient sur la parole donnée? Que peut-il faire d'autre que de réduire le taux d'accroissement de la consommation de pétrole? Quelle autre solution a-t-il? Est-ce d'inciter les Canadiens à consommer davantage de ce produit qui s'épuise rapidement et de devenir toujours plus dépendants d'approvisionnements étrangers incertains? Cela, il ne le dit pas.

Je voudrais également commenter brièvement ce que dit le discours du trône au sujet du désarmement et des dangers d'un holocauste nucléaire. Nous n'avons rien contre la nomination d'un ambassadeur au désarmement, mais il ne faudrait pas oublier ou sous-estimer le travail de grands Canadiens tels que le général E. L. M. Burns et Harry Jay qui ont joué à peu près ce rôle pendant longtemps.

Le gouvernement fait valoir à juste titre dans le discours du trône que la survie même de l'humanité est en jeu et je suis sûre que la question de la prolifération des armements nucléaires préoccupe beaucoup tous les députés. Pourtant, cette prolifération ne se fait pas en vase clos et on ne saurait l'éviter simplement en nommant un ambassadeur au désarmement. J'aurais été beaucoup plus rassurée si le gouvernement s'était engagé une nouvelle fois à adopter des mesures de protection des plus rigoureuses en matière d'exportation de techniques nucléaires, engagement que nous avions pris, et auquel certains membres du gouvernement s'étaient opposés quand j'avais soulevé la question aux Nations Unies.

J'implore le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) dont je sais qu'il a de bonnes intentions, même si ses initiatives sont quelque peu circonscrites, de faire tout en son pouvoir pour favoriser une discussion franche des politiques de son ministère au cours des débats de politique étrangère que nous aurons pendant cette session. Je l'exhorte à donner aux Canadiens l'occasion de se faire entendre à ce chapitre.

J'implore le gouvernement de ne pas craindre de prendre position et de ne pas chercher à se réfugier dans la neutralité à un moment où les événements internationaux exigent une réponse plus concrète que celle que répète inlassablement le premier ministre quand il affirme que le problème sera abordé au prochain sommet de Venise.

Des voix: Bravo!

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, avant de traiter du discours du trône, j'aimerais vous féliciter de votre nomination au poste d'adjoint de l'Orateur suppléant de la Chambre des communes, et par votre entremise, je voudrais également féliciter madame le Président de sa nomination à cette haute fonction. La présidence a un rôle exigeant à jouer même dans les meilleures conditions mais je sais que vous pouvez compter sur l'appui et la collaboration de tous les députés dans l'exécution de votre travail.

De plus, j'aimerais féliciter les députés de Rimouski (M^me^ Côté) et de Sudbury (M. Frith) qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône.

J'aimerais également souhaiter la bienvenue à la Chambre à tous les députés qui nous reviennent ainsi qu'à tous nos nouveaux collègues qui ont été élus pour la première fois le 18 février. Il y a à peine onze mois que je suis arrivé pour la première fois à la Chambre, et maintenant après deux élections en une année, je m'aperçois qu'on me considère comme un vieux de la vieille.

Ce qui est encore plus important, je voudrais remercier les électeurs d'Ottawa-Centre qui m'ont renouvelé leur confiance avec une majorité encore plus forte le 18 février. J'attends avec impatience, comme toujours, l'occasion de servir et de représenter mes commettants à propos des questions que nous aurons à régler au niveau local et régional.

J'ai hâte également d'exercer mes fonctions de secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen). Je voudrais remercier le premier ministre (M. Trudeau) de la confiance qu'il m'a accordée en me nommant à ce poste.

Des voix: Bravo!

M. Evans: Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, je voudrais aborder deux questions de la plus haute importance pour l'avenir du Canada, deux questions que l'on retrouve tout au long du discours du trône. La première concerne le renouveau qu'il faut apporter à nos institutions nationales, et ce qui est encore plus important à notre volonté nationale et, deuxièmement, celle de la revivification de notre économie.

Permettez-moi d'abord de parler d'économie. Il est évident que depuis plusieurs années tous les pays industrialisés font face à de graves difficultés économiques. L'inflation et le chômage ont empiré. Les investissements et la croissance ont fléchi, et les gens se sont montrés en général moins confiants que les gouvernements pour comprendre et résoudre ces problèmes chroniques.

Cependant, je crois fermement que cette perte de confiance est injustifiée. Les gouvernements, et particulièrement le gouvernement actuel, non seulement comprennent les problèmes qui nous confrontent, mais ont raffermi leur résolution et

prennent des mesures en vue de rétablir un ordre économique stable dans l'économie mondiale. Cela ne veut pas dire que ces mesures peuvent résoudre ou qu'elles résoudront rapidement les problèmes. Non. Nous faisons face en effet à des problèmes extrêmement complexes causés par le bouleversement complet des conditions économiques, et surtout par le fait que l'énergie n'est plus bon marché et que nous assistons à une redistribution spectaculaire des richesses entre les pays.

De tels changements fondamentaux survenus dans notre ordre économique exigent une adaptation poussée de l'industrie de même qu'une révision également en profondeur des aspirations et des attitudes des Canadiens. Ils ne peuvent être réalisés rapidement, simplement et facilement. Toutefois, grâce à notre ligne de conduite précise et à notre volonté politique, nous y parviendrons.

● (1440)

Sous ce rapport, considérez les politiques économiques du gouvernement. Dans le domaine fiscal, il reconnaît nettement la nécessité de modérer ses dépenses de façon soutenue et de réduire le déficit. Notre engagement dans ces domaines est clair. Toutefois, il faut comprendre que le gouvernement fédéral ne peut modifier sa position fiscale qu'avec précaution et prudence, afin d'éviter d'importants bouleversements économiques et de vives souffrances humaines.

Un gouvernement, par exemple, ne peut tenter aveuglément de combler le déficit sans entraîner de graves conséquences économiques, soit un accroissement du chômage et un ralentissement de la croissance économique. Il faut donc mettre en œuvre un programme de transition mesurée et c'est précisément ce à quoi le premier ministre s'est engagé.

Le gouvernement va poursuivre son programme de compression des dépenses lancé en 1976 ainsi que réexaminer et réorienter les priorités de ses dépenses directes et fiscales. Il va créer des stimulants pour encourager l'initiative des particuliers et augmenter la participation des Canadiens dans l'économie. Nous voulons créer des conditions qui donneront envie aux Canadiens d'engager leur potentiel et celui de leurs ressources pour assurer l'avenir de leur pays. Par ailleurs, nous devons et nous comptons proposer des programmes sélectifs d'aide en faveur des plus nécessiteux.

Le discours du trône fait clairement ressortir ces importants engagements fiscaux. Mais, M. l'Orateur, les engagements que nous avons pris à l'égard de la politique monétaire et de la réduction de l'inflation sont tout aussi importants. En effet, l'inflation est l'ennemi numéro un de l'ordre et de la stabilité économiques. L'inflation est porteuse de graves incertitudes et du malaise social; elle nuit aux investissements, à la croissance et à la création d'emplois. La politique monétaire du gouvernement doit donc, et c'est ce qu'elle fait déjà, chercher à lutter contre ce mal qui débilite l'économie.

Je répète que les forces inflationnistes qui ont pris des années à s'accumuler ne peuvent se renverser du jour au lendemain. Les attentes et les comportements du public ne changent pas rapidement et ne changeront pas si la politique gouvernementale est incohérente. La Banque du Canada vient de s'engager dans une politique à long terme pour stabiliser les prix. Je crois que c'est la politique tout indiquée et que, si nous nous montrons persévérants et patients, elle réussira.

Mais ce n'est pas une voie facile. Nous avons subi et subissons encore de fortes pressions de l'extérieur qui font monter de façon vertigineuse les prix des produits et services importés comme le pétrole, les aliments et les produits finis. La réduction constante du taux d'accroissement de la masse monétaire, tant au Canada qu'aux États-Unis, a fait grimper rapidement les taux d'intérêt.

Certains croient que ces effets peuvent être évités, que l'inflation peut se combattre par le contrôle des salaires et des prix et que les taux d'intérêt se régissent par décret. Je dis, monsieur l'Orateur, que ce sont des idées erronées et irréfléchies; ce sont deux exemples de politiques qui s'attaquent aux symptômes et non à la cause du mal. Si le contrôle des prix et des salaires peut provisoirement contribuer à briser le cycle inflationniste, ce n'est et ne peut être une solution permanente. Parallèlement, la hausse vertigineuse des taux d'intérêt ne sert qu'à raréfier la masse monétaire empruntable.

Non, monsieur l'Orateur, des solutions rapides et simples ne conviennent pas à des problèmes profonds et complexes. Ce qu'il faut, c'est ce que le gouvernement fait à l'heure actuelle, prendre des mesures solides et équilibrées destinées à attaquer le mal à sa racine. L'inflation étant causée par une expansion monétaire excessive, la politique gouvernementale a précisément pour but de la réduire.

Appliquées de façon équilibrée, les mesures que le gouvernement a promis de prendre dans les domaines fiscal et monétaire déboucheront sur une situation économique stable caractérisée par une inflation modérée, des perspectives de croissance économique suffisante et moins de chômage. Je le répète, cela ne se réalisera pas du jour au lendemain, mais avec de la persévérance et de la détermination, nous y arriverons pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

Je voudrais maintenant aborder la question du renouveau national, question que comme bien d'autres, je considère fondamentale pour l'avenir du Canada et tout au moins aussi importante que les questions économiques dont je viens de parler.

Au moment où nous entrons dans les années 80, nous, en tant que parlementaires, sommes aux prises avec des défis démesurés, l'existence même du Canada étant remise sérieusement en question. Le discours du trône l'a rappelé, «partout au pays, des forces sont à l'œuvre qui tendent à nous diviser au lieu de nous unir». Pourant, je me rassure lorsque je constate à quel point le premier ministre a foi dans les perspectives qui s'ouvrent devant les Canadiens en dépit des perturbations intérieures. Je m'enthousiasme devant sa conception d'un Canada comme une entité unique, conception qui s'oppose à celle qui préfère y voir «une communauté de communautés», c'est-à-dire un assemblage de régions disparates. Sa vision intégriste du Canada contribuera sans doute à redonner confiance aux Canadiens et à renforcer leur vouloir-vivre collectif.

Quand le premier ministre a déclaré, le jour du discours des chefs de parti, que le pire ennemi est dans nos murs, il avait absolument raison. Ce qui menace la Canada, ce ne sont pas les aspirations des habitants d'une province qui ont en partage les mêmes privilèges, mais bien le régionalisme. C'est le chauvinisme qui fait se dresser les groupes de Canadiens les uns contre les autres, et qui, selon le premier ministre, les fait s'isoler les uns des autres, qui fait obstacle à la libre circulation des capitaux, de la main-d'œuvre, des marchandises et des idées d'une province à l'autre.

Ce qui menace également le Canada, c'est une tendance grandissante au repli sur soi qui, selon le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) amène les Canadiens à se croire de plus en plus incapables d'agir de concert dans un pays fort et uni.

Nous savons quelles sont les conséquences désastreuses du protectionnisme exacerbé sur la scène internationale: tous les pays s'en trouvent plus mal. Il faut se poser la question: y a-t-il des raisons de croire que le résultat serait autre si pareille folie s'emparait d'une province au sein d'un pays? Si cette possibilité se transforme en réalité, alors assurément notre sort à tous sera pire. Économiquement, bien sûr, mais ce qui est plus important, la qualité de la vie sera gravement amoindrie, notre culture perdra de sa richesse, notre société perdra de sa diversité.

Si l'on peut imputer une partie des problèmes à la soif de pouvoir des premiers ministres provinciaux, les institutions fédérales sont également coupables. Non seulement les Canadiens doivent être libres de voyager partout au Canada et d'en partager les richesses, mais il faut aussi qu'ils soient bien conscients de ces possibilités. Il incombe au gouvernement fédéral de veiller à la protection de ces droits et de les faire connaître. Le gouvernement fédéral doit reprendre le rôle de chef qui est le sien, car si nous n'agissons pas tout de suite pour assurer la prééminence du Canada, nous assisterons certainement à l'éclatement du pays.

S'il existe dans certaines régions du Canada—l'est ou l'ouest—un sentiment d'aliénation, il s'agit d'une aliénation de la scène nationale, et nous en sommes tous responsables. Les Canadiens, individuellement, n'ont pas tellement lieu de se plaindre. Pourtant il existe actuellement au Canada des scissions profondes, et notre avenir est incertain. A cause de cette mentalité du «moi d'abord» qui s'est installée au pays nous avons tendance à oublier les avantages que le Canada a à offrir et dont les Canadiens ont traditionnellement toujours pu jouir pour nous concentrer sur les avantages que peuvent revendiquer des groupes particuliers.

Le Canada ne survivra en tant qu'entité harmonieuse que si nous parvenons à bien saisir cet intérêt national et à ranimer chez les Canadiens la volonté de vivre unis. A titre de députés et de représentants dûment élus du peuple canadien, nous avons le devoir de veiller à ce que ces deux conditions se réalisent. Tous ensemble, de quelque parti que nous soyons, nous devons nous faire les défenseurs de cette volonté commune et veiller qu'elle engendre une nation vivante et dynamique. Nous, membres de cette assemblée, n'avons rien à envier à aucun autre représentant nommé ou élu au Canada. Les mêmes électeurs qui choisissent les représentants provinciaux et municipaux de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, nous ont élus, vous et moi. Il est absolument faux ou illogique d'affirmer que ces autres représentants sont plus près de l'électorat ou encore, sont mieux en mesure de comprendre les besoins et les aspirations du public.

● (1450)

Les électeurs canadiens nous ont confié la tâche de protéger le pays, d'en assurer la sauvegarde et de promouvoir le bien-être de ses citoyens; ils nous ont demandé de faire en sorte que tous les points de vue se fassent entendre. Ils nous ont fait l'honneur et le privilège de nous choisir pour leur indiquer la voie du futur. Voilà ce qu'exige de nous le public canadien; mais nous allons faillir à la tâche si, en cédant à un régionalisme mesquin et aux incertitudes, nous nous empêchons de nous élever au-dessus des particularismes et de faire triompher le Canada.

Monsieur l'Orateur, bien peu d'autres nations du monde ont des perspectives d'avenir aussi brillantes que le Canada. Mais, cet avenir prometteur nous ne pouvons le réaliser que si nous avons constamment sous les yeux notre raison d'être ici, si nous nous consacrons à faire du Canada un pays fort et uni. Le 17 avril dernier, à l'occasion de l'assemblée annuelle de la Société commerciale et industrielle de développement d'Ottawa-Carleton, M. Kenneth White, président de la Royal Trustco Ltd., a déclaré ce qui suit:

> Nous pouvons ou bien canaliser nos énergies vers des objectifs nationaux ou encore nous contenter de régionalismes égoïstes qui auraient pour effet de laisser les économies et les individus s'orienter dans toutes sortes de directions, rendant ainsi impossible toute perspective de progrès.

Je crois que les sentiments d'incertitude et de doute qui seraient fort répandus à travers notre pays, résultent d'une vision nationale erronée, trop centrée sur le matériel, le territorial. Les Canadiens sont à la recherche d'un but, d'une vision. Vous et moi, le Parlement tout entier, avons l'obligation et l'occasion de faire en sorte que cette vision soit celle d'un Canada fort et uni d'un océan à l'autre. La tâche est complexe, le défi immense, mais en unissant nos efforts, nous pourrons montrer la voie aux Canadiens, et ranimer notre désir d'être une seule et même nation.

Il ne tarde d'entrer de plein pied dans cette trente-deuxième législature, afin que nous puissions concrétiser cette vision et cette grandeur qui sera celle du Canada.

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur l'Orateur, avant de participer à ce débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, j'aimerais vous féliciter, monsieur l'Orateur adjoint, et, par votre intermédiaire, féliciter M^me^ le Président de son élection. Tout comme vous même, je suis certain qu'elle s'acquittera de sa tâche de façon juste et judicieuse et je vous souhaite à tous deux beaucoup de succès dans vos nouvelles fonctions.

Je voudrais également mentionner ici ma fierté d'avoir été réélu pour servir les gens d'Etobicoke-Centre au cours de cette trente-deuxième législature. Je désire leur exprimer ma gratitude. Un bon nombre d'entre nous qui siégeons de ce côté-ci avons trouvé la dernière législature beaucoup trop brève à notre goût et je suis sûr que les députés d'en face pensent la même chose, même si c'est pour des raisons quelque peu différentes. Je suis très heureux de pouvoir servir la population d'Etobicoke-Centre au cours de cette trente-deuxième législature et j'espère pouvoir continuer à le faire pendant de nombreuses années.

Enfin, je tiens à dire quelques mots pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux députés. Je ne compte certainement pas moi-même parmi les plus anciens. J'ai fait mes débuts à la Chambre en 1979. Néanmoins, je comprends fort bien les sentiments des nouveaux députés, car je suis moi-même ici depuis très peu de temps. Je suis certain qu'ils ressentent tous la même joie, le même enthousiasme, le même sentiment de réussite et le même sens des responsabilités lorsqu'ils pensent à l'avenir qui les attend que je l'ai ressenti moi-même, au moment de mon élection et comme je le ressens encore depuis ma réélection. Je leur souhaite beaucoup de succès pendant toute la durée de leur mandat. Nous ne partagerons peut-être

pas toujours les mêmes vues politiques, mais, comme ce débat l'a démontré, je suis certain que nous avons tous le même but: bâtir un Canada fort et uni, un Canada libre, un pays où chacun aura sa place.

Il y a exactement une semaine, les députés ont entendu le premier discours du trône des années 80. Je l'ai écouté et lu très attentivement, convaincu qu'il s'agit d'un document important où y sont abordées les questions de l'heure et y est exposée l'orientation que le gouvernement donnera au pays dans cette nouvelle décennie. Je souscris avec enthousiasme à certains passages de ce discours. Je partage la confiance que le gouvernement manifeste envers le Canada et nos concitoyens. Nous avons vraiment beaucoup de chance. Nous sommes à l'aube d'une décennie des plus excitantes et des plus intéressantes, au cours de laquelle le Canada devrait pouvoir s'épanouir vraiment et faire l'envie de tous les autres pays de la planète.

Je souscris aux objectifs du gouvernement lorsqu'il cherche à unir le pays, de façon à ce que nous puissions remplir cet engagement. Je suis également convaincu que pour sauvegarder l'unité du pays, il s'impose de promouvoir le renouveau du fédéralisme, en commençant par un non au référendum du 20 mai. J'ai l'intention de traiter de cette question un peu plus loin.

Quoi qu'il en soit, malgré la force naturelle de notre pays, en dépit du succès avec lequel nous avons traversé les périodes de grande adversité, nous devons veiller à ce que les programmes du gouvernement fédéral ne nuisent pas à cette détermination même qui nous a permis d'occuper une position aussi privilégiée.

C'est à partir de ce point, toutefois, que je me dissocie des principes énoncés dans le discours du trône, car le gouvernement y donne à entendre qu'il a l'intention de poursuivre l'application de certains des programmes ruineux dont il nous a accablés ces dernières années, au cours desquelles notre position privilégiée par rapport aux autres nations a accusé un net recul.

Permettez-moi de m'expliquer là-dessus. Dans le discours du trône, le gouvernement reconnaît deux principes essentiels dont le suivant: «Les Canadiens reconnaissent que le pays doit vivre selon ses moyens.» C'est juste. Mais le gouvernement fédéral ne pratique pas ce qu'il prêche. L'engagement qu'il prend de vivre selon ses moyens et de réduire le déficit, une des principales causes de l'inflation, est édulcoré par les mêmes restrictions qu'on a imposées au cours des dernières années, où le déficit et l'inflation ont atteint des proportions des plus alarmantes. Le gouvernement se contente de palier les symptômes de l'inflation, d'alléger de façon insignifiante le fardeau des propriétaires, des retraités, des agriculteurs et des petits entrepreneurs. Nous souscrivons à toutes ces initiatives. Toutefois, le gouvernement ne semble vouloir prendre aucun engagement, proposer aucun programme, voire même discuter de l'inflation ou de ses causes fondamentales.

Je le répète, j'ai lu ce document très attentivement et je n'ai pu trouver que deux vagues allusions au terme «inflation» dans tout le discours. Or, l'inflation aujourd'hui fait rage partout. Des propriétaires sont forcés d'abandonner leur maison, des entreprises font faillite, l'inflation règne sur les marchés financiers. Et pourtant, le gouvernement a choisi, à toutes fins pratiques, de ne tenir aucun compte du problème.

C'est justement pourquoi il devrait déposer un budget le plus tôt possible afin que les Canadiens—les simples citoyens et les sociétés aussi bien que les gouvernements—puissent juger des programmes du gouvernement et, je l'espère, reprendre espoir que les mesures nécessaires seront bientôt prises. Je dis cela en qualité de porte-parole de mon parti pour l'industrie et le commerce. Il est indispensable que les industriels canadiens donnent de l'expansion à leurs usines ou en construisent de nouvelles afin de répondre au défi des années 80. Les taux élevés d'intérêt entraînés par l'inflation sapent les liquidités et la confiance dont les industriels ont besoin pour poursuivre leurs activités. A moins de reprendre confiance, ils remettront à plus tard la décision d'investir et les occasions d'emplois s'en ressentiront.

● (1500)

J'ai entendu mardi le premier ministre (M. Trudeau) parler de l'importance de la liberté pour notre pays, de la liberté qu'ont les Canadiens de pouvoir conserver le même niveau de vie sans se croire obligés d'aller vivre en Alberta ou en d'autres coins du pays qui progressent plus vite que les autres. Ces paroles m'ont touché, mais il y a d'autres dangers beaucoup plus menaçants. Bien sûr, il n'est pas nécessaire d'aller vivre en Alberta par exemple pour obtenir ce que l'on désire.

Mais ce qui menace surtout notre liberté économique, c'est l'inflation. Voyez nos retraités, qui doivent vendre leur maison parce que le fardeau des taxes et des frais d'entretien est devenu trop lourd. Les Canadiens à bas revenus cherchent par tous les moyens à sortir de leur logement subventionné, mais chaque fois qu'ils pensent pouvoir arriver à prendre le dessus, les voilà assommés par une nouvelle hausse de loyer. Les propriétaires de maisons individuelles qui doivent renégocier leur hypothèque sont à la merci du gouvernement, et risquent de perdre leur maison.

Il y a des exemples encore beaucoup plus graves de perte de liberté individuelle. Pour mieux faire avaler cette perte de liberté, le gouvernement lance des programmes qui dorent la pilule au lieu d'essayer de résoudre les vrais problèmes. Tout cela fait que les gens sont de plus en plus à la merci de l'État, au point de n'avoir à peu près plus de liberté économique.

Voici un autre exemple, aussi grave mais à plus long terme. Nous avons de façon vraiment incroyables: nos prix énergétiques sont inférieurs à la moitié des cours mondiaux, et au niveau fédéral il y a des années que nous dépensons au moins 25 p. 100 de plus que nos recettes. Cela ne peut pas durer indéfiniment. Malgré ce que les députés d'en face et ceux à ma gauche répètent pour gagner des votes, on n'a jamais rien pour rien. Nous nous la coulons douce aujourd'hui, mais nous laisserons à nos enfants une dette publique si élevée que les relèvements futurs d'impôts finiront peut-être par affaiblir encore plus leurs libertés économiques. En d'autres termes, nos enfants devront payer demain en impôts un pourcentage beaucoup plus élevé de leurs revenus, à cause de la belle vie que nous menons vous et moi. Cette vérité dont s'inspirait le budget du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) n'a pas été comprise, j'en ai peur, par la coalition libérale-NPD de décembre.

Le gouvernement pourrait se sortir de ce dilemme s'il décidait clairement d'accorder la priorité au développement industriel. Si nous voulons garder tous les nombreux programmes sociaux dont nous bénéficions depuis bon nombre d'années,

nous devons nous engager clairement à accroître nos moyens de les défrayer. On ne trouve nulle part dans le discours du trône que nos dirigeants se soient engagés à donner à cette importante question la priorité qu'elle mérite. Le gouvernement ne cherche pas à s'effacer, il manifeste au contraire une tendance à intervenir davantage, à imposer un plus grand nombre de règlements et donc à ralentir la croissance économique. Je pensais que le professeur Helmut Schmidt avait donné une bonne leçon à son élève en 1978. Il est évident que c'est maintenant le professeur Galbraith qui a pris les affaires en main et que nous revenons aux élucubrations de 1975.

On dit dans le discours du trône que les Canadiens veulent un gouvernement plus efficace mais pas nécessairement être moins gouvernés. Si on regarde à quel point le gouvernement libéral précédent a réussi à gouverner efficacement, je comprends à la lecture du discours du trône que les libéraux ont maintenant la ferme intention de faire en sorte que le gouvernement coûte plus cher et qu'il réglemente et intervienne davantage.

Quels que soient les principes politiques des partis à la Chambre, le fait est que nous en sommes presque rendus au point où nous ne pouvons plus tolérer de nouvelles intrusions du gouvernement. Si on étudiait les effets que la réglementation gouvernementale a sur l'efficacité et la productivité économiques, on s'apercevrait qu'un accroissement de la réglementation a généralement pour effet de réduire le nombre d'emplois, ce qui est présentement une constatation d'une importance cruciale, car il y a plus d'un million de chômeurs au Canada.

En examinant les détails des propositions économiques, j'ai été très heureux d'y lire que «les richesses du Canada nous servent d'instrument pour mettre en œuvre une politique industrielle vigoureuse». Cependant, mon enthousiasme s'est arrêté là. En effet, l'un des aspects les plus tragiques de ces dernières élections et de la période qui a suivi c'est que le gouvernement songeait surtout à se ménager des avantages politiques immédiats en faisant ressortir le prix que la politique énergétique adoptée par notre gouvernement coûterait à court terme. Pourtant, il est bien plus important à long terme de saisir l'occasion qui nous est offerte de développer d'énormes sources d'énergie pour l'avenir. Si les Canadiens s'unissent pour assurer l'avenir énergétique du pays, je suis persuadé que le potentiel énergétique du Canada peut établir un lien d'importance fondamentale entre l'ouest du Canada et le reste du pays.

Rien de ce que nous avons vu jusqu'ici ne se comparera à l'activité industrielle dont bénéficiera l'est du Canada si nous investissons dans l'industrie de l'énergie partout au pays. Voilà la possibilité qui s'offre à nous et je suis absolument convaincu que la politique énergétique du gouvernement conservateur était dans l'intérêt national. Certes tous les Canadiens auraient eu à en payer le prix, mais ils en auraient aussi partagé les avantages, tant sur le plan de la sécurité des approvisionnements que sur celui de l'expansion économique. Mais, à cause de sa politique à courte vue, le gouvernment actuel n'a pas voulu saisir cette occasion.

Je voudrais simplement citer quelques chiffres. Au cours de la prochaine décennie, le Canada aura besoin de 300 à 400 milliards de dollars de capitaux dans le secteur de l'énergie, et au moins du double dans les années 90. Or notre revenu national total, notre produit national brut était en 1979, de quelque 260 milliards de dollars. Cela représente un niveau d'activité économique extraordinaire, non seulement pour l'industrie du pétrole et du gaz, l'industrie de l'électricité et les sociétés de pipe-line elles-mêmes, mais aussi pour les fournisseurs d'acier et les industries de pointe qui produisent les machines et le matériel.

Aujourd'hui, nous importons une part beaucoup trop grande de ce matériel. J'exhorte le gouvernement à instaurer de façon prioritaire des politiques visant à assurer le plus possible de ces contrats à des sociétés canadiennes. Cela créera des emplois, contribuera à équilibrer notre balance commerciale, renforcera la technologie canadienne et nous permettra à l'avenir de prendre les devants dans ces domaines sur le plan mondial. Nous disposons de tous les éléments nécessaires à un formidable essor du Canada. Si le gouvernement ne saisit pas l'occasion, elle se transformera en un problème grave.

Je voudrais commenter brièvement la proposition de créer une société nationale de commerce international. J'applaudis à cette initiative, qui aidera les petites et moyennes entreprises à accéder aux marchés d'exportation. Plus tôt cette année, le gouvernement Clark avait annoncé une série de mesures visant à permettre à ces entreprises de bénéficier plus facilement de l'aide de la Société pour l'expansion des exportations et envisageait une série d'autres mesures. Une chose m'inquiète cependant: il faudrait éviter que cette société nationale ne noie les petites entreprises dans un océan de paperasse et de bureaucratie. Ce qu'il faut, c'est que les entreprises puissent réagir rapidement aux débouchés d'exportation tout en ayant l'assurance que la société nationale pourra en faire autant.

J'invite le gouvernement à envisager d'instituer une aide fiscale ou autre afin de stimuler le développement de sociétés commerciales plus petites et plus souples. Ces sociétés devraient relever du secteur privé et être dirigées par des hommes d'affaires et non pas des bureaucrates peu soucieux de rentabilité.

Je voudrais faire quelques brèves remarques sur l'un des aspects de la situation au Québec. C'est pour moi un honneur de participer à ce débat pendant lequel j'ai entendu de nombreux députés des deux côtés de la Chambre commenter l'évolution qui s'est produite au Québec ces derniers mois et ces dernières années. J'ai beaucoup aimé entendre en particulier les députés d'en face qui sont confrontés à cette situation en pleine évolution et qui, à bien des égards, doivent remplir leur mandat dans un milieu où les opinions sont très divisées. Je les félicite des efforts qu'ils déploient dans leurs propres circonscriptions et c'est au nom de la population d'Etobikoke que je dis avec force et conviction que je leur souhaite bonne chance dans ces efforts.

● (1510)

Au cours de mes premières années dans le monde des affaires, je me souviens que je me sentais très mal à l'aise en compagnie de certains collègues ou connaissances anglophones de la communauté montréalaise. Les attitudes de certains d'entre eux envers leurs associés francophones rappelaient des époques depuis longtemps révolues dans d'autres parties du monde. Je n'y accordais que très peu d'importance à ce moment-là, mais il était évident que leurs attitudes devraient changer. Je ne savais pas comment ni à quel rythme cela se passerait, mais depuis quelques années ces attitudes ont changé rapidement et profondément. Les raisons sont multi-

ples, mais, au fond, elles tiennent à ce que les Québécois ont une influence de plus en plus grande dans le monde des affaires.

Des sociétés comme la SNC, Lavalin, Bombardier, Provigo, La Banque nationale du Canada, le Crédit foncier ou la Power Corporation de Paul Desmarais m'impressionnent énormément. Elles comptent parmi les plus importantes dans le monde des affaires au Canada. Dans toute l'Amérique du Nord, l'École des Hautes Études Commerciales est très respectée. Sur le plan des affaires, le Québec a fait une percée non seulement au Canada mais aussi dans le monde. Quant aux Québécois eux-même, ils sont très fiers de leurs réalisations; la confiance qu'ils ont dans leurs compétences et les réussites qu'ils ont obtenues jusqu'à maintenant le démontrent clairement.

Quelle tragédie si le Québec se séparait. La réussite en affaires exige un marché intérieur important. Le marché canadien n'est pas assez grand mais il est certainement plus grand que celui du Québec. Si le Québec réduit de trois quarts l'importance de son marché intérieur, il causera beaucoup de tort à ses entreprises moyennes; pas à celles que je viens d'énumérer, bien sûr, car elles sont déjà bien établies sur les marchés du monde, mais à celles de la génération suivante.

Je sais que les considérations d'ordre économique n'auront pas nécessairement beaucoup d'influence sur le vote du 20 mai prochain. Pour moi, le «oui» ne serait qu'un geste futile et dénué de sens dans le contexte actuel, puisque les sociétés québécoises et les hommes d'affaires québécois ont accompli tellement de choses dernièrement. Ce serait gagner la bataille des dix ou vingt dernières années, mais perdre la guerre de l'avenir.

Tous les partis à la Chambre de même que tous les gouvernements provinciaux s'engagent à renouveler le fédéralisme. Nous n'avons pas besoin d'un «oui» pour nous pousser à le faire. En fait, un «oui» pourrait très bien avoir l'effet contraire, c'est-à-dire qu'il pourrait rendre plus difficile la conclusion d'une entente sur un fédéralisme renouvelé et susciter des réactions négatives.

Il y a actuellement un sentiment général de préoccupation pour l'avenir, il y a de la sympathie pour le Québec et je crois que toutes les provinces conviennent de la nécessité de changements. Mais un «oui», je le crains, pourrait modifier l'attitude des différentes parties aux négociations futures. La position du gouvernement du Québec, tant qu'il sera dirigé par les péquistes, n'est pas claire. Nous ne savons pas quelle sera son attitude aux négociations. Nous ne pouvons oublier que les péquistes sont déterminés à diviser notre pays, de sorte que leur position dans des négociations à venir ne peut être constructive.

Comme je l'ai mentionné, il y a déjà eu beaucoup de changement. J'ai essayé d'illustrer cette affirmation en prenant l'exemple du milieu des affaires pour démontrer aux Québécois que des changements peuvent être apportés rapidement. Ces changements ont renforcé le Québec et, du même coup, le Canada. Tout ce que j'espère, c'est que les Québécois réagiront favorablement à cet exemple et à d'autres et diront majoritairement «non» le 20 mai, car un Canada sans le Québec, tout comme un Québec sans Canada, aurait beaucoup de difficulté à réaliser son plein potentiel dans les années 80.

En conclusion, j'exhorte le gouvernement à attacher beaucoup plus d'importance à la croissance économique dans les années 80 que ne le laisse prévoir le discours du trône. J'ai essayé d'aborder la question d'une façon positive. Nous ne pouvons répondre aux aspirations de tous; nous devons faire des choix. Je crois qu'il est tout à fait évident que si nous n'établissons pas notre ordre de priorité selon les principes que je viens d'énoncer, il nous sera impossible d'atteindre nos grands objectifs sociaux.

Le gouvernement, avec la majorité qu'il détient, a la possibilité de débarrasser le Canada des problèmes qui ont surgi dans les années 70. Il est malheureux que la plupart des responsables de ces problèmes fassent toujours partie du gouvernement. Je souhaite seulement qu'ils auront compris que les vieilles politiques n'ont donné aucun résultat et qu'ils auront l'esprit suffisamment ouvert pour élargir leurs horizons au profit de toute la population du Canada.

[*Français*]

M. Robert Gourd (Argenteuil): Monsieur le Président, c'est pour moi un grand honneur de m'adresser à la Chambre à titre de député d'Argenteuil. J'aimerais d'abord féliciter tous les députés, nouveaux et anciens ici présents de leur élection, et j'espère que chacun d'entre nous en tant que représentants du peuple canadien serons en mesure d'accomplir notre tâche dignement. Je partage sans réserve l'enthousiasme de la Chambre pour la nomination de madame le président, et je suis convaincu que vous, monsieur le président saurez vous acquitter de vos lourdes responsabilités avec sagesse et persévérance.

L'histoire de mon pays est parsemée de hauts et de bas, mais toujours nous avons su sumonter ces crises et nous améliorer. Mais, monsieur le Président, à mon avis le Canada traverse une période difficile, peut-être même la plus difficile de toute notre histoire. En effet, alors même que la situation économique mondiale est fragile, alors même que la situation politique mondiale accuse certains malaises, le Canada, en plus d'avoir à travailler durement et sans relâche pour minimiser les répercussions néfastes qui en découlent, doit aussi faire face à une crise politique interne. Alors que la plupart des gouvernements des divers pays peuvent consacrer leurs énergies à la fortification de leur économie, le gouvernement canadien doit en plus lutter pour maintenir le pays uni sous un régime fédéral. Et malgré tout, monsieur le président, je suis confiant et même très optimiste quant à l'avenir de notre pays car, jusqu'à présent, notre performance économique compte tenu de la conjoncture mondiale est enviée par plusieurs pays industrialisés. Non pas seulement notre performance économique, monsieur le président, mais aussi notre système politique fait l'envie de plusieurs pays, car, on l'oublie trop souvent, nulle part au monde peut-on jouir d'autant de libertés, que ce soit la liberté d'association, de mouvement, d'expression et j'en passe! Combien d'étrangers rêvent de pouvoir un jour mettre le pied sur notre sol et dire: Ici, je referai ma vie. Combien?

• (1520)

Évidemment, cela ne signifie aucunement que le Canada ne peut faire mieux, mais c'est à mon avis une indication indéniable du bien-fondé de notre système fédéral, de sa force et capacité de protéger le bien-être du peuple canadien. Quant à moi, je suis heureux et me considère privilégié d'avoir vu le jour dans ce pays, je suis heureux d'y vivre et pour rien au

monde je ne voudrais vivre ailleurs. Plus encore, j'espère que jusqu'à mon dernier souffle de vie je pourrai dire la tête bien haute: Je suis Québécois mais avant tout je suis Canadien au même titre que l'Ontarien ou l'Albertain.

Malheureusement, une ombre obscurcit cet idéal qui est le mien et qui, sans hésitation je le dis, est sans doute partagé par la majorité des Canadiens. Cette ombre, monsieur le président, est la possibilité d'une dislocation de notre pays. En effet, le gouvernement séparatiste de M. Lévesque, comme tous le savent déjà, est d'avis que le Québec et le peuple québécois pourront s'épanouir davantage en dehors du système fédéral actuel. La souveraineté-association, selon leur dire, est la solution à tous les maux du Québec.

Pour bien comprendre l'objectif actuellement inavoué du Parti séparatiste québécois de faire l'indépendance, il faut se demander si l'utilisation de ce terme, ce terme frauduleux de souveraineté-association, ne montre pas l'esprit frondeur du gouvernement séparatiste du Québec et aussi son désir de tromper la population. En effet, le Larousse définit de façon adéquate le terme souveraineté comme suit: qualité du pouvoir politique d'un État ou d'un organisme qui n'est soumis au contrôle ni d'un autre État ni d'un autre organisme. Bref, souveraineté, monsieur le président, n'est qu'un terme adoucissant, un terme qui calme et engourdit les esprits mais qui, en fait, ne signifie autre chose que séparation, qu'indépendance.

Mon ami, le Larousse, définit aussi le mot association de la façon suivante: groupement de personnes réunies dans un intérêt commun. Encore faut-il, on l'admettra, que les personnes réunies soient en mesure de retracer cet intérêt commun. Or, il semblerait, si on analyse les propos de M. Lévesque, qu'il a déjà retracé, et cela à l'encontre de tous les premiers ministres provinciaux, cet intérêt commun qui permettrait de bâtir une telle association. J'ai bien dit à l'encontre de tous les premiers ministres provinciaux, car tous les uns après les autres ont rejeté cette possibilité d'association avec un Québec souverain. Quelle sottise! Quelle sottise dangereuse pour tous les Canadiens! D'ailleurs, comme l'a si brillamment démontré l'honorable premier ministre (M. Trudeau), cette entreprise ne peut mener qu'à un cul-de-sac.

On se rend facilement à l'évidence que le gouvernement séparatiste de M. Lévesque est malhonnête. Ces derniers, incapables d'assumer les conséquences de la séparation, veulent jouir du meilleur des deux mondes, jouir des avantages politiques d'une séparation et jouir à la fois des avantages économiques offerts par l'association avec le Canada. Or, monsieur le président, tout ceci se résume à la destruction d'une association politique et économique déjà existante entre toutes les provinces par son remplacement par un type d'association que l'on voudrait strictement de nature économique et qui, malgré ma bonne volonté à bien vouloir comprendre, reposerait sur on ne sait quelles bases. En effet, monsieur le président, notre système fédéral est déjà une association basée sur un intérêt commun, intérêt commun qui se résume au vouloir vivre collectif. Les gouvernements provinciaux représentent les intérêts régionaux de leur province. Ils sont les mieux placés pour comprendre les problèmes, les nécessités de leurs populations respectives car, monsieur le président, la diversité géographique, économique et sociale de ce pays entraîne nécessairement des différences régionales que l'on ne saurait négliger. Mais à l'encontre des gouvernements provinciaux, le gouvernement canadien, lui, ne représente ni l'une ni l'autre province, mais bien toutes les provinces à la fois. Ce gouvernement canadien n'est pas une entité étrangère aux Canadiens comme voudrait le faire croire M. Lévesque, il est le canadien, il est la canadienne. Il assure un partage équitable entre provinces, une redistribution des richesses qui tantôt tend à favoriser une région plus en nécessité, tantôt une autre. Et ce partage, cette redistribution, monsieur le président, sont effectués dans le plus grand respect du principe démocratique et de la liberté. Ce fédéralisme, cette association politique et économique dont nous jouissons est à mon avis de beaucoup supérieure à une association strictement économique comme par exemple le marché commun. Pourquoi? Eh bien, monsieur le président, parce que nous avons su combiner performance économique, entraide et fraternité. Il est évident que, par moments, certaines politiques tendent à favoriser une région au détriment d'une autre, mais à long terme, ce sont toutes les régions qui en bénéficient car un Canada économiquement et politiquement fort traverse toutes les frontières régionales et provinciales.

Face à cette réalité le gouvernement séparatiste de M. Lévesque veut jouir de tous les avantages économiques offerts par le Canada mais ne veut pas aider les autres provinces qui ont certains besoins. Il veut recevoir mais ne veut pas donner. Mais, je le demande, qui pourrait accepter une association sur une base aussi égoïste et inhumaine? D'ailleurs ce type d'association pose des problèmes insurmontables que M. Lévesque évite à tout prix. Prenons à titre d'exemple la politique monétaire. M. Lévesque veut que son gouvernement séparatiste soit en mesure de faire ses propres lois, de lever ses impôts, bref un État souverain. Mais, ajoute-t-il, le Québec utiliserait la monnaie canadienne. Alors voilà que le Québec dépense ici, dépense là, s'endette ici, s'endette là, sans que pour autant que le reste du Canada ne puisse intervenir. Qu'arriverait-il alors dans l'éventualité d'une période particulièrement difficile si le Québec se trouvait dans l'incapacité de respecter ses engagements? Qui alors devrait supporter la chute du dollar canadien? Serait-ce le Québec qui aurait provoqué cette crise ou le reste des Canadiens? Voilà le genre de problèmes non résolus que nous devons, Canadiens de toutes les régions, faire ressortir afin que les Québécois puissent réaliser le bien-fondé du fédéralisme et le danger qui les menace.

Face à cette situation, tous les députés fédéraux, mises à part leurs différences idéologiques et politiques, se doivent de par leur mandat de défendre le système fédéral. Dans quel sens doit-on le défendre? Eh bien, il ne s'agit pas d'inventer les bienfaits de ce système mais simplement de les mettre en évidence, car jusqu'à présent le parti séparatiste québécois a jugé préférable pour des raisons bien évidentes de n'en donner que les aspects négatifs.

J'insiste maintenant sur le point suivant: il ne s'agit pas non plus de camoufler les faiblesses de notre fédéralisme, car, à le faire, on se montrerait coupable au même titre que le gouvernement québécois actuel de malhonnêteté, et même plus on porterait atteinte à la démocratie elle-même en trompant la population canadienne.

Il ne fait selon moi, monsieur le Président, aucun doute que notre système peut et doit être amélioré afin de répondre davantage aux besoins et intérêts de toutes les régions de notre pays. Mais, à bien y penser, n'est-ce pas ce que démontre notre histoire? N'avons-nous pas par le biais des discussions libres et franches et en fonction de la conjoncture dans laquelle on vivait, amélioré, modifié et même enrayé certaines structures désuètes qui ne répondaient plus aux nouvelles réalités? A croire certaines personnes, le Canada n'aurait pas évolué depuis la Confédération de 1867; ma foi, on aurait même régressé à l'âge préhistorique.

Le gouvernement séparatiste de M. Lévesque a-t-il mentionné qu'en 1977-1978 le gouvernement fédéral a effectué des transferts à la province de Québec de l'ordre de 4.4 milliards de dollars? Entre autres a-t-il mentionné que les paiements de la péréquation se sont élevés à 1.3 milliards de dollars? A-t-il mentionné aux citoyens de ma circonscription d'Argenteuil les investissements massifs du gouvernement fédéral pour la construction de l'aéroport de Mirabel qui bientôt deviendra la porte d'entrée en Amérique du Nord? Leur a-t-il signalé les avantages économiques que ceci représente pour ma région? Et plus, le gouvernement séparatiste québécois actuel a-t-il dit à mes concitoyens que l'achat du F-18 amènera des retombées économiques de l'ordre de 100 millions de dollars dans le secteur de Saint-André, Lachute? Et finalement, monsieur le président, M. Lévesque et son équipe ont-ils dit aux Québécois que les Canadiens anglais de toutes les provinces reconnaissent la francophonie? Qu'ils acceptent les Québécois comme étant des Canadiens à part entière? La réponse malheureusement est non. C'est donc nous, députés fédéraux du parti libéral, progressistes conservateurs et députés du Nouveau parti démocratique qui devront le faire, et c'est ce que moi, député d'Argenteuil, je m'engage à faire dans ma circonscription, au Québec et dans le Canada tout entier.

● (1530)

[*Traduction*]

Aussi, je suis heureux de constater que le chef de l'opposition (M. Clark) a compris qu'il était nécessaire de combattre le séparatisme, qu'il s'est rendu compte que cet idéal est irréalisable et dangereux non seulement pour le Canada anglais, mais aussi pour le Québec. Par ailleurs, lorsque j'ai dit que les Canadiens anglais aiment les Canadiens français même si, en ma qualité de libéral, je ne partage pas ses opinions politiques, je songeais au chef de l'opposition parce qu'il est l'exemple parfait du Canadien anglais de l'Ouest qui a jugé nécessaire et qui s'est donné la peine d'apprendre la langue que parlent six millions de Canadiens. Je tiens à préciser qu'il a extrêmement bien réussi.

[*Français*]

On me demandera peut-être, monsieur le Président, pourquoi j'accorde une si grande importance à cette question, pourquoi en fait mon discours ne porte que sur ce sujet. En effet, j'entends plusieurs personnes me dire ainsi qu'à d'autres personnes que ce sont les problèmes économiques qui sont urgents et non cette question de séparation. Soit, je respecte cette opinion, mais j'ajouterai, monsieur le président, que l'on ne saurait jouir d'une vie économique saine dans un climat politique instable et incertain. Pour conclure, monsieur le président, qu'on me permette de dire ceci: Si nous devons, nous Canadiens, de quelque région que nous soyons, tirer une leçon importante de toute cette crise à laquelle nous faisons face actuellement, c'est que jamais plus nous ne devrons tenir pour acquis le Canada, ses structures, son histoire et son avenir.

[*Traduction*]

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord me joindre à ceux qui ont présenté leurs félicitations et meilleurs souhaits à M^me^ le Président à propos de sa nomination qui fera date dans notre histoire ainsi qu'à vous, Monsieur, pour votre nomination. J'aimerais également féliciter les motionnaires de l'Adresse ainsi que les nouveaux députés qui, tout comme moi, ont fait ou feront leur premier discours à la Chambre.

Il y a environ 25 ans que je fais de la politique puisque j'ai commencé vers l'âge de 15 ans, et mon expérience m'a porté à croire et à dire souvent à mes commettants, et à bien d'autres personnes, que ceux qui sont engagés à fond dans la politique, soit à titre de représentant élu ou d'organisateur ou à un autre titre, ont tendance à avoir plus d'affinités entre eux qu'avec les personnes qui partagent leurs opinions mais qui ne sont pas dans la politique active.

Comme c'est mon premier discours à la Chambre, j'aimerais en outre profiter de l'occasion pour dire quelques mots de la nature et de l'histoire de ma circonscription, circonscription à tradition unique, circonscription—d'autres diraient, je suppose—pas tout à fait comme les autres, que je suis fier et honoré de représenter. En tant que nouveau député de Kootenay-Ouest, je dois dire aussi que c'est avec beaucoup d'humilité que je songe à ceux de mon parti comme des autres qui m'ont précédé ici depuis de nombreuses années.

Pendant 30 des 35 années écoulées depuis 1945 alors que feu Herbert W. Herridge—«le châtelain de Kootenay-Ouest» comme on l'avaient surmonné ses compatriotes pendant ses dernières années—était élu pour la première fois, à titre de candidat populaire du parti CCF, lors des élections générales, incident pour ainsi dire unique dans l'histoire du processus politique, la circonscription de Kootenay-Ouest a été représentée avec talent par des députés élus sous la bannière des partis CCF ou NPD.

Grâce à son dévouement à l'égard de ses commettants, à son affabilité, à son humour et à son charme parfois espiègle, M. Herridge a séduit les députés de tous les partis à la Chambre et du pays tout entier. A sa retraite, en 1968, c'est Randolph Harding, député pendant vingt-trois ans à l'assemblée législative de la Colombie-Britannique qui lui a succédé. Connu au moins dans toute cette province comme l'ombudsman de Kootenay, au cours des six ans qu'il a passés à la Chambre, il a été reconnu par des ministres, des députés de l'autre côté de la Chambre et bien d'autres personnes comme «le plus grand expert de la Chambre en matière d'environnement». Ce sont là les propres paroles du ministre qui était chargé des questions d'environnement à ce moment-là.

Comme j'ai travaillé en très étroite collaboration avec M. Harding à une certaine époque, je tiens aussi à mentionner qu'il était l'un des plus honnêtes, des plus sincères, des plus consciencieux et des plus effacés des hommes publics que j'ai eu le privilège de connaître. Après sa défaite aux élections fédérales de 1974, il a continué à servir ses voisins et concitoyens en assumant des fonctions pour lesquelles il avait été élu ou nommé.

J'aimerais en outre signaler—sans doute me pardonnera-t-on de ne pas trop m'étendre là-dessus—le court laps de temps pendant lequel mon prédécesseur immédiat a été député, lui qui avait agi en tant que président du caucus progressiste conservateur ces dernières années. Dans les limites que lui allouaient son parti et sa philosophie—certains reconnaîtront sans doute avec moi que ce sont des limites bien étroites—M. Brisco s'est acquitté avec zèle et efficacité des devoirs qu'il avait assumés au nom de ses commettants.

Une voix: Voilà qui est honnête!

Des voix: Bravo!

M. Kristiansen: Le 18 février, cependant, mes commettants de Kootenay-Ouest se sont souvenus de leurs origines et de leurs convictions politiques. Par mon dévouement au cours des prochaines années, j'entends faire en sorte qu'ils ne les oublient plus et qu'ils travaillent à les faire partager aux habitants des autres régions du pays.

● (1540)

Comment se fait-il qu'une région comme Kootenay-Ouest décide si souvent et si longtemps de voter différemment de bien d'autres régions du Canada? Avant tout, monsieur l'Orateur, c'est une question de géographie. Kootenay-Ouest est une sorte d'île, entourée de cours d'eau, de lacs et de montagnes. Le fleuve Columbia serpente autour du lac Kootenay qui mesure 100 milles de long sur cinq milles de large. Les lacs Arrow sont constitués par un léger élargissement du fleuve Columbia. Monsieur l'Orateur, ils ne sont plus aussi larges qu'ils l'étaient par suite de l'intervention de deux gouvernements fédéraux successifs et d'un gouvernement provincial en Colombie-Britannique.

Nous avons également une population extrêmement diverse. Nous partageons d'ailleurs ce privilège avec plusieurs autres provinces. Elle est constituée de Britanniques, d'Allemands, d'Italiens, de Portugais, de Scandinaves, de Hollandais et de bien d'autres nationalités, sans compter que nous avons eu un apport assez notable de réfugiés politiques, par vagues successives. Ce sont des réfugiés politiques de droite, venus de tous les pays du monde, même d'Amérique.

Dès le début du siècle, nous avons reçu, en provenance des Prairies, un certain nombre de Russes Doukhobors qui ont quitté leur foyer. L'explication de leur venue, transmise par leur chef spirituel de l'époque, Peter Verigin, peut s'appliquer à bien d'autres groupes ethniques de notre coin de pays qui est plutôt isolé du double point de vue spirituel et géographique. J'aimerais citer, tout comme Bert Herridge l'avait fait en 1946, quelques propos que M. Verigin a tenus:

> En Colombie-Britannique, nous allons acheter nos terres afin d'en être propriétaires, de sorte que nous ne serons pas tenus d'être sujets du roi d'Angleterre, et nous allons garder ces terres. On n'y retrouve pas d'écoles. L'air y est très pur tout comme en Suisse. De sorte que nous vivrons en bonne santé dans la tradition chrétienne, sans gouvernement, sans rhumatismes et presque sans moustiques pour nous importuner.

A la suite des colons Doukhobors nous avons connu la migration plutôt forcée des Canadiens japonais, après l'adoption de la loi sur les mesures de guerre durant la Seconde Guerre mondiale et par suite de l'hystérie qui s'était emparée de notre pays—je suis fier de pouvoir dire que notre parti n'a pas partagé cette hystérie, pas plus que le très honorable député, à ma droite, qui dirigeait alors le parti. Un grand nombre de ces Japonais sont demeurés. Ils étaient arrivés par milliers et ont apporté leur contribution à notre société.

Ensuite vinrent les Quakers à la recherche de la vie paisible qu'offre cette partie de notre province. Venus de tous les coins de l'Amérique du Nord, les membres de la Société de l'amitié vinrent s'y établir.

En 1950, sont venus les réfugiés américains fuyant le maccartisme. Ils ont apporté des talents et des compétences qu'ils ne pouvaient plus manifester chez eux au cours de cette époque sombre dominée par le sénateur qu'on appelait Joe. Les derniers réfugiés politiques américains ont été incités à trouver refuge dans notre pays par un dégoût d'une guerre qu'ils croyaient en toute honnêteté injuste, insensée et anti-américaine. Ils sont arrivés dans notre région en nombres de plus en plus imposants.

La diversité de leurs talents est venue s'ajouter à celle plus classique des autres réfugiés, attirés eux aussi au Canada par les perspectives de travail dans les industries forestières et minières. La fonderie Cominco à Trail est pratiquement la première fonderie de zinc et de plomb dans le monde. Beaucoup de ces gens sont des travailleurs industriels et certains d'entre eux trouvent satisfaction et tranquilité d'esprit dans le mode de vie qu'ils adoptent chez nous. C'est la diversité même de cette collectivité qui en fait la richesse.

Plus tôt, j'ai traité rapidement d'un des facteurs qui a permis à notre collectivité d'être la plus active au pays dans le secteur du bénévolat, et particulièrement en matière d'écologie. Je fais allusion ici au grenouillage auquel a donné lieu le traité du fleuve Columbia. Les députés de Kootenay-Ouest, qu'ils fussent du parti conservateur, du parti CCF ou du NPD, ont lutté contre la mise en œuvre de ce traité et contre l'idée de le transformer en projet de détournement de la rivière Kootenay.

Il est difficile de savoir qui est à l'origine du traité du fleuve Columbia. Le projet, conçu par suite de relations incestueuses entre gouvernements fédéraux conservateurs, gouvernements fédéraux libéraux et gouvernements créditistes, avait avorté. Nous nous sommes retrouvés avec une note de un milliard de dollars, alors que le projet devait ne rien nous coûter. Le plus difficile à accepter est que des gens ont été déplacés. Nous avons perdu nos vallées et bon nombre de nos rivières, aujourd'hui devenues des marécages ou des déserts de poussière. Nous n'avons rien reçu en retour de cet argent, monsieur l'Orateur. C'est une chose que nous ne pardonnerons jamais et nous ferons désormais tout en notre pouvoir pour éviter que pareille situation ne se reproduise dans notre région.

Par la faute de ce traité, des milliers d'acres de forêts productives ont été rasées. Ce qui m'amène en partie à la question à laquelle je voulais consacrer le reste de mon temps de parole.

Le discours du trône ne mentionne aucunement l'industrie forestière du Canada. Malgré les propos plutôt vaillants et encourageants du ministre de l'Environnement et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Roberts), quelques jours avant l'ouverture de la session, où il reconnaissait l'échec de l'ancien gouvernement libéral à parer à la dégradation des services forestiers du Canada et son immobilisme de nombreuses années durant à cet égard, le gouvernement n'a pas une seule fois dans le discours du trône mentionné l'industrie forestière. Un ouvrier sur dix au Canada travaille dans cette industrie particulière qu'on a pourtant négligé de mentionner. Pourtant, tous les colloques et toutes les conférences qui on eu lieu dans les diverses régions du Canada n'ont cessé d'attirer notre attention sur la négligence dont on a fait preuve envers cette industrie.

Nos ressources forestières ne sont plus une ressource renouvelable, monsieur l'Orateur; lorsqu'une ressource s'épuise plus vite qu'elle ne se renouvelle, ce n'est plus, par définition, une ressource renouvelable. C'est un drame, et particulièrement pour des collectivités comme Kootenay Ouest et de nombreuses autres au Canada qui sont tributaires d'une seule ressource et dont l'existence ne tient qu'à une industrie unique.

Les taux d'intérêt, sous le gouvernement actuel tout comme sous le gouvernement précédent, obligent certains Canadiens à quitter leur logement et renversent les tendances de la construction domiciliaire d'une extrémité du pays à l'autre. Même dans la province prospère de l'Alberta, les mises en chantier sont tombées de 7,828 il y a un an à 4,429 aujourd'hui. En Saskatchewan, les mises en chantier ont chuté de 11,000 à 6,000, et au Manitoba la baisse est encore plus prononcée. Des milliers de travailleurs de l'industrie forestière ont été mis à pied dans maintes régions du pays.

Avant d'être élu à la Chambre, je travaillais dans l'industrie forestière, monsieur l'Orateur, et j'ai l'intention de retourner y travailler pendant les vacances d'été, si nous en avons cette année. C'est sur place qu'on peut vraiment en prendre le pouls; c'est vrai de l'industrie forestière et d'autres industries canadiennes.

En fin de semaine dernière, j'ai assisté à une rencontre réunissant plus de 100 travailleurs forestiers des circonscriptions de Kootenay Ouest et de Kootenay Est. Ces travailleurs sont furieux, monsieur l'Orateur, plus que furieux parce qu'au cours des deux dernières semaines, ils ont vu le nombre de leurs confrères de la Colombie-Britannique en chômage passer d'un peu plus de 2,000 à 6,000. Au moment où je vous parle, on est en train d'établir les statistiques pour aujourd'hui et l'on prévoit que le nombre de chômeurs se situera entre 8,000 et 9,000.

Le 2 mai, la Manitoba Forest Industry, qui est le principal employeur du centre-nord de la province et qui emploie de nombreux autochtones fermera ses portes. Elle entraînera ainsi la fermeture de beaucoup d'autres entreprises dans cette région du pays.

● (1550)

Dans le nord de l'Ontario et les régions avoisinantes nous constatons qu'environ le tiers des travailleurs syndiqués des entreprises forestières et des scieries sont actuellement en chômage. On se demande parfois si le gouvernement compte régler le problème du déboisement en nous obligeant à construire moins de maisons afin que nous coupions moins d'arbres dans l'espoir qu'ainsi les choses se régleront toutes seules. C'est une façon pour le moins étrange de régler le problème. J'aurais même des qualificatifs moins polis pour la décrire, mais je préfère m'abstenir pour le moment.

Je voudrais vous lire une résolution adoptée à une réunion à laquelle j'ai assisté le week-end dernier. Elle a été adoptée par des représentants des travailleurs des scieries, des fabriques de contreplaqué et de bardeaux du Canada.

Attendu que des milliers de nos frères et soeurs de l'industrie forestière de l'ouest du Canada sont victimes de mises à pied dévastatrices, y compris des centaines de travailleurs de notre syndicat local; et

Attendu que ces mises à pied sont causées presque en totalité par les taux d'intérêt désastreux imposés par le gouvernement fédéral du Canada et des États-Unis; et

Attendu qu'un bon nombre de familles de travailleurs perdent également leurs maisons à cause de ces taux d'intérêt;

Il est résolu que notre section du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique se déclare absolument résolue à faire tout en son pouvoir pour débarrasser notre pays des gouvernements qui causent des torts aussi considérables aux simples citoyens et à faire tout son possible pour que baissent ces taux d'intérêt désastreux;

Et il est enfin résolu de présenter immédiatement la présente résolution au premier ministre, au chef de l'opposition, au chef du NPD.

Je l'ai fait en leur nom.

Maintenant, monsieur l'Orateur, si vous le permettez, je voudrais proposer, appuyé par le député de Kamloops-Shuswaу (M. Riis),

Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse:

Cette Chambre a cependant le regret de faire savoir à Votre Excellence que le gouvernement n'a pas établi de programme pour remédier à la crise engendrée par des mises à pied massives dans l'industrie du bois, et elle blâme le gouvernement de ne l'avoir pas fait.

[*Français*]

M. Marcel Roy (Laval): Monsieur le Président, je voudrais d'abord m'unir à tous mes collègues de la Chambre pour féliciter le nouveau président du haut poste qu'elle occupe à la Chambre. Je suis d'autant plus heureux et fier qu'une partie du nom de sa circonscription Laval-des-Rapides représente une ancienne partie de la mienne, et que la ville de Laval-des-Rapides ne peut me laisser indifférent parce qu'il s'agit de la ville où je suis né, et que j'ai choisie pour y vivre et je vous souhaite satisfaction et bonne chance dans toutes les responsabilités que vous assumerez au cours de ce Parlement.

Mes chers collègues, j'aurais aimé aujourd'hui, à l'occasion de l'Adresse en réponse au discours du trône, exposer certaines situations qui seraient peut-être plus pertinentes au discours lui-même. Mais je pense qu'on ne m'en voudra pas si j'ai choisi. La grande partie de mon exposé portera sur la situation québécoise et je remercie à l'avance tous les députés des deux côtés de cette Chambre de l'intérêt qu'ils ont manifesté et du souci qu'ils ont de cette situation.

J'ai l'intention, au cours de cet exposé, de faire une espèce de révision du bilan de la situation économique, de jeter un regard sur un sujet qui, à mon avis, manque dans le vocabulaire de nos souverainistes, à savoir la péréquation, la centralisation de la situation actuelle concernant le gouvernement canadien au regard des gouvernements provinciaux, ce qui laisse supposer le *statu quo* constitutionnel. Voilà bientôt 12 ans que je siège à la Chambre à titre de député de Laval.

Depuis ce temps, j'ai participé à plusieurs débats qui étaient de nature à améliorer la qualité de vie de mes concitoyens lavallois, québécois et canadiens. Aujourd'hui, cependant, c'est encore avec cet intérêt marqué que je prends la parole afin d'exprimer mes pensées sur la tenue d'un référendum qui peut signifier pour 24 millions de Canadiens une modification au niveau de la structure du Parlement et qui peut également influencer la qualité de vie dont ils bénéficient aujourd'hui.

En effet, si la décennie 70 a permis à l'ensemble des Canadiens le maintien d'un niveau de vie et de paix sociale élevé, sur tous les autres continents la violence grondait, la démocratie s'effritait et l'inflation rongeait le pouvoir d'achat de l'ensemble des citoyens du monde. Au Canada, nous n'avons qu'à penser, par exemple, au prix du pétrole lequel, dans certains pays, est trois fois plus élevé que chez nous, quand paradoxalement le pouvoir d'achat de ces travailleurs est bien souvent trois fois inférieur au pouvoir d'achat des travailleurs canadiens.

Le Canada est l'un des pays les plus beaux et les plus privilégiés de la planète, son revenu par habitant dépassant en 1978 celui des États-Unis, de la Norvège, du Danemark et de la République fédérale d'Allemagne. Si l'on considère la question du pouvoir d'achat réel au Canada, la situation est encore plus avantageuse. Le touriste canadien qui a acheté sa tasse de café en Suisse cette année à dû payer $5.00, et a payé $100 pour coucher dans un hôtel allemand de deuxième classe, ou a payé pour souper à Tokyo une somme de $150 par personne, ce touriste canadien a réalisé que le Canada est encore un paradis de pouvoir d'achat; voilà une réalité canadienne.

Le Canada est donc un pays riche, mais qu'il faut préserver dans son intégrité si on veut que la décennie 1980 soit aussi stimulante pour tous ces hommes et ces femmes qui ont su relever le défi des années passées. Au fond, on parle souvent de notre constitution et de son renouvellement, mais on oublie tous les arrangements fiscaux et les modifications qui ont été apportées, particulièrement au cours des 25 dernières années et spécifiquement depuis le début de la révolution tranquille au Québec sous l'initiative libérale en 1960. Nous sommes donc un pays nouvellement centenaire qui n'a pas si mal fait, et conscients du potentiel de nos ressources naturelles que nous avons à développer, on peut encore dire que tout est à bâtir au Canada. Si les pays européens vivent de leur passé, le Canada, pour sa part, vivra de son avenir, à condition que les Canadiens, ensemble, soient prêts à relever le défi. Cet avenir, ce défi se doit de demeurer réalisable pourvu que tous les Canadiens se concertent et consentent ensemble à le relever, et qu'à titre d'actionnaires canadiens, nous puissions en récolter les dividendes.

● (1600)

De là l'importance de bien situer le débat référendaire dont l'objectif est l'établissement d'un Québec séparé ou souverain. On a beau accuser le gouvernement canadien d'être responsable de tout ce qui ne va pas au Québec, je crois que l'histoire et les politiques du Canada prouvent le contraire, que le Québec, à l'instar des autres provinces, a pu se développer, c'est l'évidence même. Au Canada nous bénéficions plus d'avantages sociaux, économiques et politiques qui, pour la majorité des pays du monde, se situent encore au niveau des rêves. Ici c'est une réalité canadienne pour tous les Québécois, alors que la souveraineté, c'est une aventure.

Il s'agit aussi d'une réalité pour la majorité des Québécois, même si certains sociologues, politicologues et autres observateurs «patentés» prétendent que le Québec est l'enfant pauvre du Canada en recommandant aux Québécois de se contenter de un septième de son territoire, en nous proposant un autre système sans en connaître les avantages économiques, en nous proposant un autre système sans nécessairement faire le bilan de la situation lorsque l'on intégrera les 135,000 fonctionnaires fédéraux qui sont actuellement au Québec, en nous proposant un système sans en connaître le bilan de ce nouveau système-là.

La progression du mouvement séparatiste, souverainiste au cours des années 1960 et 1970 a suivi une planification orchestrée au niveau de l'enseignement dans nos écoles au Québec, au niveau de la culture et dans le domaine économique, en s'assurant que la participation du gouvernement canadien dans tous les programmes conjoints ou administrés par la province avec des fonds perçus par le gouvernement canadien, en s'assurant que cette participation ne soit pas publiée et tenue sous silence, cette participation du gouvernement canadien en préférant propager que le fédéralisme n'était pas rentable au Québec et que l'argent perçu par nos impôts ne nous revenait pas au Québec. Par exemple, le 10 avril 1978, à l'occasion de l'ouverture de la Cité de la santé à Ville de Laval, les autorités avaient décidé d'ignorer complètement la présence des députés fédéraux de la région, et non seulement la présence des députés fédéraux de la région, a aussi interdit au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) de prononcer une allocution au nom du gouvernement canadien qui avait participé à raison de 16 millions de dollars dans le coût de la construction de cet édifice. Grâce à une intervention que j'ai pu faire, nous avons obtenu d'être invités à cette réception, mais on a conservé cette décision, et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, Monique Bégin, a dû accepter de ne prononcer aucune allocution, car il était entièrement interdit au représentant du gouvernement canadien de le faire à l'occasion de cette ouverture.

J'ai donné un exemple au sujet de la Cité de la santé, mais je pourrais vous en donner d'autres en ce qui concerne l'ouverture de nos maisons pour personnes âgées où, encore là, le financement se faisait par le truchement de la Société canadienne d'hypothèques et du logement à raison de 95 p. 100, alors que dans ces résidences le coût d'opération, dans le déficit des coûts d'opération, 50 p. 100 sont payés par le gouvernement canadien. On s'est ingénié à éliminer et à éviter que la participation canadienne soit mentionnée à l'occasion de ces événements.

Cette propagande péquiste a été très subtile et exploite tous les symboles de la souveraineté. Je pense à ce moment-là à l'utilisation du drapeau fleurdelisé, l'hymne national du prochain pays qu'ils voudraient former avec *Gens du pays* de M. Vigneault, en passant par le discours du balcon, on suscite même l'invitation de la France pour que le premier ministre québécois gravite l'escalier de Louis-Philippe même si la France dans ses investissements nord-américains a choisi d'autres provinces que le Québec. Et c'est ainsi qu'avec toute cette planification on a laissé passer le message qu'au Québec nous étions maltraités au Canada et que l'argent perçu par le gouvernement canadien ne nous revenait pas au Québec. Eh bien, encore là je pourrais continuer longuement, par exemple,

à l'occasion de toutes les manifestations organisées par l'État québécois pour propager l'idée de cette souveraineté mais en appliquant toujours, lors de ces événements, lors des planifications, la stratégie explosive de Doris Lussier, tel que mentionné dans le *Journal de Montréal* du 21 juin 1978, théorie explosive, et dans cette lettre adressée à M. Lévesque, et c'est à ce moment-là le fédéralisme renouvelé qui avait recueilli 44 p. 100 des suffrages contre 21 p. 100 pour la souveraineté-association, M. Lussier, sociologue, mentionnait bien clairement à M. Lévesque, chef du Parti québécois, et je cite:

. . . que le Parti québécois était «en perte de vitesse, c'est certain. Si nous ne sommes pas des autruches, admettons-le.»

Il faisait part à M. Lévesque d'une stratégie explosive avec différents points qui devraient être appliqués avant la bataille. Et je cite donc certains points que j'ai en main. Ils appelaient cela des leçons, et je cite:

La quatrième leçon des faits, c'est qu'il va falloir chauffer à blanc le nationalisme québécois, avec tous les moyens à notre disposition, subtilement mais de façon constante, quotidienne et massive.

On mentionne ici la sixième leçon qu'il faudrait à ce moment-là dans notre matériel de propagande utiliser:

. . . la meilleure défense c'est l'attaque. Il faut faire passer les fédéralistes québécois dans l'opinion publique pour ce qu'ils sont: des peureux, des arrières politiques, des poids morts . . .

. . . et même . . .

. . . presque des traîtres.

Je cite cette lettre qui était adressée:

Quant aux indécis, il faut arriver à leur donner mauvaise conscience de ne pas monter dans le train de la liberté.

Et je continue. On mentionne ici qu'il faudra absolument, cela c'est dans les termes de la stratégie:

. . . qu'il faudra absolument s'assurer du mouvement syndical.

C'est ce qui est arrivé il y a deux ou trois semaines. On a vu même en dernière semaine le mouvement syndical s'identifier au mouvement du oui. Cela ne veut pas nécessairement dire que les membres vont suivre la décision de leur chef,

. . . que la seule façon au Québec de faire l'indépendance c'est de ne jamais en parler. C'est bête mais c'est comme cela. On ne bâtit pas une stratégie sur ce que l'on voudrait qui soit mais sur ce qui est.

Et voici le passage sur les syndicats, et je cite:

Il y a une autre chose qui me paraît s'imposer. Il va falloir nous assurer la collaboration active du mouvement syndical. Les grosses compagnies, on s'en fout: de toutes façons, elles sont fichement contre nous. Mais les syndiqués, nous n'avons pas les moyens de ne pas les avoir de notre côté au référendum. Il faudra avoir cette donnée de fait à l'esprit au cours des prochaines négociations du secteur public et parapublic.

Et c'est là la lettre de M. Doris Lussier, laquelle a été publiée dans les journaux du 21 avril 1978. On voit à quel point tous les points qui sont mentionnés dans cette lettre s'appliquent régulièrement selon une stratégie, selon une planification. Monsieur le président, il faut se rendre compte du fait que les fédéralistes peuvent difficilement concurrencer les indépendantistes sur le terrain de la propagande. Contrairement au séparatisme, le fédéralisme constitue une forme de gouvernement essentiellement humain, pluraliste, qui ne prête pas aux grandes croisades. Le fédéralisme ne peut espérer de victoire sur la propagande et la démagogie indépendantistes, mais nous préférons nous adresser calmement et sereinement à l'intelligence et au bon sens dans le plus grand respect de ces qualités innées du peuple.

● (1610)

J'entendais le président du comité du oui, à son retour de vacances la semaine dernière, «condamner» le caucus québécois des députés fédéraux de «cocus». C'était un autre exemple pour confirmer ce que je viens d'énoncer et c'était aussi non seulement une insulte envers tous ses collègues québécois mais à la population québécoise qui a élu ces députés à la Chambre avec 68 p. 100 des électeurs. J'aurais préféré, monsieur le Président, qu'à titre de premier ministre du Québec, qui a été élu avec 41 p. 100 du vote enregistré, M. Lévesque étudie le dossier qui a nécessité au personnel spécialisé de trois ministères en cause 200,000 heures d'études avant d'en arriver au choix d'un type de chasseur canadien qui représentera pour le Québec un investissement d'un milliard 573 millions de dollars pour un pourcentage de 49 p. 100 des investissements qui se feront au Québec. Il me semble qu'il aurait été beaucoup plus digne d'un premier ministre d'étudier le dossier avant de suivre la directive de M. Lussier.

. . . de tout ce qui vient d'Ottawa. Il faut que cela soit mal. Il faut que cela soit mauvais et il faut condamner ces initiatives.

Le fédéralisme n'en reste pas moins une notion exaltante à plus d'un égard. Il fait appel à des qualités de l'esprit et du cœur qui font l'honneur de l'homme et de la femme; l'intelligence, le respect, la tolérance, l'esprit de justice, de partage et de paix. Le fédéralisme est une assurance mutuelle. Dans une fédération on s'épaule et on partage afin de se renforcer mutuellement et ceci dans le plus grand respect. Nous croyons que l'unité peut exister dans la diversité et qu'il peut exister de l'harmonie dans la variété.

En ce qui concerne maintenant la péréquation. Oui, dans la structure générale, on s'épaule et on partage, parce que la structure est flexible et permet de vivre d'égal à égal individuellement d'un océan à l'autre par un système de la péréquation qui a été établi en 1967 qui est à la base même du fédéralisme canadien, et pour le Québec, le but d'existence de ce système-là, un gain de 12 milliards de dollars, représente seulement pour l'année 1980 un montant de un milliard 300 millions de dollars soit 15 p. 100 de la valeur des recettes prélevées par le gouvernement québécois. Cela représente un montant de $216 par citoyen québécois. Évidemment, parce que la population est de plus de six millions, nous allons chercher par ce partage de la péréquation près de 50 p. 100 du montant total. Alors qu'à Terre-Neuve par exemple, le revenu *per capita* se situe à environ $592, soit 340 millions de dollars, mais parce qu'au Québec nous sommes six millions, nous sommes allés chercher, par le système de la péréquation, un milliard 352 millions de dollars. C'est un langage tout à fait inconnu de nos opposants les souverainistes, le Parti québécois.

A tous les niveaux, le gouvernement canadien a contribué à l'essor du Québec et à moins d'être hypocrite et de refuser de voir la réalité en préférant propager des sentiments de division linguistique, de faire appel à l'émotivité, à la sentimentalité pour ne servir que des objectifs teintés d'une partisanerie politique non objective, on aura beau encore nous accuser de tous les torts, mais les politiques fédérales ont non seulement respecté mais même encouragé certaines particularités québécoises qui constituent une richesse historique et fondamentale dans le contexte de la diversité canadienne. A cet égard, soulignons que le gouvernement canadien a grandement contribué au développement culturel du Québec. Sans l'effort du gouvernement canadien dans le domaine de la culture, Radio-Canada en français ne serait pas de ce monde. Je pense également aux subventions aux universités, au Conseil des arts,

au Conseil national de recherches du Canada, à l'Office national du film qui a permis à beaucoup de cinéastes québécois de gagner leur vie et de nous faire honneur à l'étranger, puisque l'ONF est reconnu mondialement.

Monsieur le Président, si Maurice Duplessis a fourni un drapeau au Québec, le gouvernement fédéral, par ses différents organismes, lui a fourni le trépied pour le porter. Monsieur le Président, dans le domaine des accusations concernant la centralisation selon les opposants à notre régime fédéral canadien, le Parlement d'Ottawa est une grosse bête centralisatrice et suffisante. Encore là, monsieur le président, on semble tellement trafiquer l'histoire du côté des opposants à notre système politique qu'à les écouter parler on pourrait croire que Jacques Cartier est venu en Amérique pour faire l'indépendance du Québec, alors que deux siècles plus tard Louis-Joseph Papineau préconisait une souveraineté-association avec les États-Unis. Non, monsieur le Président, de tels raccourcis sont inacceptables.

Le Parti québécois fait grand état des coûts que représente la présence de deux niveaux de gouvernement: chevauchement des compétences, concurrence excessive, duplication des services. Il est vrai qu'il y a un prix à payer pour cette dispersion de l'autorité, mais c'est aussi le prix d'une plus grande liberté et d'une meilleure protection et défense de ses droits. Grâce au partage des compétences législatives et à un système judiciaire à l'abri des ingérences d'un État unique, les Canadiens ont pu bâtir une société fondée sur les libertés individuelles. Dans le régime fédéral canadien, aucun niveau de gouvernement n'a suffisamment de pouvoirs pour céder à la tentation du totalitarisme. La décentralisation des pouvoirs administratif, législatif et judiciaire est la meilleure des garanties contre l'érosion des libertés fondamentales.

Dans les faits, le gouvernement du Canada depuis la Confédération de 1867 a permis au Québec de se développer et de devenir souverain dans une foule de domaines. N'est-ce pas ce même système fédéral qui, année après année, voyant l'élan économique du Canada être plus dynamique que jamais, a ouvert des champs de juridiction des plus divers aux provinces et transféré également plusieurs champs d'impôts? D'ailleurs, la preuve en est qu'en 30 ans, dans le domaine des recettes gouvernementales, le gouvernement fédéral percevait les deux tiers des recettes qui étaient perçues par l'ensemble des gouvernements, et un tiers se faisait par les autres niveaux. Aujourd'hui, eh bien, c'est l'inverse. C'est que les deux tiers des sommes perçues sont au niveau des gouvernements provinciaux et seulement 30.8 p. 100 au niveau du gouvernement canadien. Alors on ne mentionne pas cela et l'on continue à taxer le gouvernement canadien de gouvernement centralisateur. Le mouvement de décentralisation n'a pas été une affaire exclusivement dans le domaine de la fiscalité, mais il s'est manifesté également par de nombreux arrangements tels que dans le domaine des pensions.

En 1963, en vertu d'un arrangement conclu avec le gouvernement canadien, le Québec a pu se doter de son propre régime de rentes et les neuf autres provinces ont continué à adopter le Régime de pensions du Canada. En 1974, dans le domaine des allocations familiales, on a eu un arrangement pour la province de Québec. En 1975, dans le domaine de l'immigration, un autre arrangement s'est fait pour le Québec. C'est donc dire que le régime fédéral canadien est l'un des régimes les plus décentralisés du monde si l'on considère qu'en Australie, par exemple, 77 p. 100 des revenus sont détenus par le gouvernement fédéral et 22 p. 100 aux niveaux provincial et municipal, alors qu'aux États-Unis 55.8 p. 100 et 44.2 p. 100 aux paliers provincial et municipal. Alors on voit qu'au Canada avec les deux tiers aux niveaux provincial et municipal, cette thèse de centralisation n'est pas une réalité.

Je pense que nos souverainistes ont exploité cette idée de *statu quo*, que la Constitution n'avait pas évolué, qu'aucune modification n'avait été apportée. Je m'en tiens, monsieur le Président, à ce que le très honorable premier ministre (M. Trudeau) déclarait à Québec, le 28 janvier. Il disait à ce moment-là que, dans la constitution actuelle, il y avait seulement un préalable, soit le respect des droits de l'homme et de la femme, le respect des droits humains, plus probablement le respect de l'aspect collectif de ces droits humains. Je pense, disait le très honorable premier ministre, à la langue et aux droits des régions d'exister. A partir de ce préalable, on peut faire table rase en ce qui concerne les modifications à apporter à la Constitution si l'on veut améliorer la Constitution. Mais depuis ce temps-là . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé. Néanmoins, il pourrait continuer s'il avait le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Roy: Je vous remercie, monsieur le Président, ainsi que tous mes collègues. Je termine en mentionnant que la souveraineté-association, c'est l'option de ceux qui ne veulent pas choisir, qui veulent à la fois être indépendants et dépendants, souverains et associés. Voilà l'option de ceux qui veulent à la fois supprimer la fédéralisme canadien et conserver tous les avantages de la monnaie, des postes et de la défense.

Je voterai non à cette option, monsieur le président, car lors du référendum, nous sommes actuellement à la croisée des chemins. Nous devons faire un choix entre le fédéralisme renouvelé et la séparation du Québec. Le fédéralisme renouvelé reste l'option constitutionnelle préférée de la très grande majorité des Québécois et le projet péquiste présente le seul obstacle à la réalisation des changements souhaitables. Mes chers amis, je voterai non lors du référendum parce que je veux demeurer un Lavalois pure laine, un Québécois optimiste et un Canadien réaliste.

● (1620)

[*Traduction*]

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais vous féliciter pour votre nomination au poste de vice-président des comités pléniers de la Chambre et je vous prie de féliciter, en mon nom et au nom des députés de ce bord-ci de la Chambre, M^me^ le Président pour sa nomination au poste d'Orateur de la Chambre. Ce choix me paraît excellent et il augure bien pour cette trente-deuxième législature.

Au cours de l'intervention que j'ai faite le 15 octobre dernier pendant le dernier débat sur l'Adresse, j'ai énoncé trois grands principes qui, en tant que député, me paraissaient importants.

Tout d'abord, il n'existe selon moi qu'une seule sorte de Canadiens. Il n'y a aucune différence entre ceux dont la langue maternelle est le français et ceux dont la langue maternelle est l'anglais. Il n'y a aucune différence culturelle ou

raciale. On ne distingue pas les Canadiens d'après la date d'arrivée de leurs ancêtres au pays.

Un Canadien à qui nos cours de la citoyenneté viennent d'accorder récemment la nationalité et qui a choisi de devenir Canadien est tout aussi Canadien et a droit aux mêmes honneurs que ceux dont les ancêtres se sont installés dans notre pays depuis les Loyalistes de l'Empire uni ou depuis Champlain ou Frontenac. Nous sommes tous Canadiens. Il n'existe aucune différence entre les Canadiens et les efforts que font les gouvernements pour établir des distinctions, protéger un groupe de Canadiens au détriment d'un autre, pour favoriser un groupe par rapport à un autre sont des causes de dissension et provoquent la dislocation du pays.

Deuxièmement, je pense que moins le gouvernement est présent et mieux c'est. Comme j'ai dit en octobre, plus on cherche à résoudre les problèmes des gens en adoptant des lois, des règlements, des statuts et des décrets administratifs, plus on crée de problèmes. Dans la plupart des cas en effet, les coûts administratifs annihilent les avantages de la protection que le gouvernement cherchait à assurer en adoptant les règlements en cause. Il est bien rare que la présence d'un gouvernement plus important se traduise pour les administrés par de plus grands avantages bénéfices-coûts. Nous devons nous rendre compte aujourd'hui, étant donné le développement du gouvernement au cours de la dernière décennie et l'augmentation des dissensions au Canada pendant la même époque que ces deux éléments sont liés.

Enfin, j'ai dit que le député avait une triple responsabilité au Parlement. Tout d'abord en tant que représentant, et je tâcherai au cours de la présente législature comme je l'ai fait au cours de la précédente, de transmettre au gouvernement l'opinion des gens de Mississauga-Sud et d'interpréter les décisions des ministères auprès de mes électeurs. J'ai pour seconde obligation celle d'un ombudsman; à cause en effet de la montagne de lois, de règlements, de formalités administratives et le reste, chaque circonscription du pays a besoin d'un protecteur du citoyen qui demeure très actif; si ce n'était en effet des députés qui jouent le rôle d'ombudsman auprès de leurs commettants, toutes les tracasseries administratives que nous connaissons auraient depuis longtemps entraîné une révolution sanglante.

Et enfin, en tant que législateurs, je trouve nécessaire que nous examinions très attentivement les projets de lois afin de veiller à ce que les nouvelles lois, en tâchant de résoudre des problèmes, ne viennent pas aggraver davantage les problèmes économiques que nous connaissons et la désunion que nous déplorons dans le pays.

Aujourd'hui je veux montrer le rapport entre ces trois principes et ma vision du Canada. Je parle du référendum au Québec parce qu'il nous oblige à prendre conscience des inquiétudes que créent la croissance effrénée de la bureaucratie, le refus de traiter les Canadiens en égaux et le refus du gouvernement de songer sérieusement aux conséquences des lois qu'il adopte.

L'idée du Canada remonte plus loin dans le temps que la confédération, avant l'union du haut et du bas Canada en une unité législative. Elle remonte même au temps où de jeunes Canadiens d'origine française ont jeté un premier regard sur leur pays et dit: «Nous sommes chez nous ici et nous ne nous occuperons pas des rois de France et de leurs lois; nous allons devenir coureurs des bois, nous établir et devenir des Canadiens.» Deux fils du Canada, Radisson et Groseillers, formèrent la compagnie d'aventuriers qui commerçait dans la baie d'Hudson.

Nous assistons aujourd'hui au démembrement de ce Canada qui s'étend d'un océan à l'autre. Cette menace nous force, nous députés, à revoir l'idée et la vision qu'avaient John Macdonald, Laurier, Borden, King, Bennett, St-Laurent et surtout John George Diefenbaker, un membre distingué de ce Parlement récemment disparu.

Les gouvernements canadiens d'autrefois étaient prêts à diriger. Ils étaient prêts à construire des chemins de fer, des voies maritimes, des ports, des lignes aériennes et des pipelines transcontinentaux. Ils étaient prêts à stimuler l'exploitation privée de nos terres et de nos forêts et à encourager les immigrants à s'établir dans les territoires encore vierges. Le gouvernement actuel n'a pas de vision du Canada. Ses formules sont restrictives, bureaucratiques, socialistes. Il veut diviser en parts égales un gâteau de plus en plus petit, au lieu de grossir le gâteau. Le gouvernement est devenu une gigantesque machine à distribuer l'argent aux diverses régions du pays. L'argent ne convaincra jamais personne de rester canadien.

Le Canada est une affaire de cœur. Il n'a jamais été une entreprise économique logique. Les divisions économiques naturelles sur le continent nord-américain vont du nord au sud et non d'est en ouest. Le gouvernement voit le Canada avec des yeux de comptable. Son message aux Québécois est: «Votez «non», vous gagnerez plus d'argent.» Si les avantages étaient d'ordre comptable ou économique, il est certain que les Canadiens de l'Ouest voteraient «oui» à un référendum.

J'ai eu la chance de pouvoir beaucoup voyager au Canada et je l'ai fait en bonne partie en canoe. J'ai pagayé dans ces mêmes rivières que de jeunes Canadiens français ont parcourues lorsqu'ils exploraient le pays autrefois. Certains d'entre eux se sont d'ailleurs établis en Ontario dans le comté d'Essex et à Penetanguishne dans le Nord de l'Ontario. Ils se sont aussi établis au Manitoba en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et au Yukon. Comment pourrait-on maintenant les amener à vouloir renoncer à ce patrimoine? C'est le gouvernement actuel qui a créé le climat propice à la manœuvre de Lévesque.

M. Cousineau: Ne charriez pas.

M. Blenkarn: Il n'a jamais parlé de l'immense potentiel du Canada. Il n'a jamais fait valoir leur pays aux Canadiens; bien au contraire il a consacré ses efforts à proclamer ce que l'individu peut retirer du système au lieu d'encourager les Canadiens à explorer leur pays et à profiter de sa croissance. Il a parlé d'égalité linguistique plutôt que de l'égalité du patrimoine et des chances de réussite. Il s'est fait le promoteur d'un Canada étriqué et à l'esprit de clocher. Il n'est donc pas étonnant que l'avenir provincial minable dont Lévesque arrive si bien à répandre l'idée puisse faire autant d'adeptes.

Une voix: Pour vous peut-être.

M. Blenkarn: Nous avons tous entendu parler des richesses que recèlent les sables bitumineux. Certains d'entre nous ont parlé des possibilités qu'offrent le Yukon et la vallée du Mackenzie. Dans ma province de l'Ontario se trouve par exemple une vaste ceinture argileuse qui s'étend depuis New Liskeard jusqu'aux rives de la Baie de James et depuis bien à l'intérieur du Québec jusqu'à la frontière du Manitoba. C'est

une terre riche en minéraux de toutes sortes et dont les possibilités agricoles sont au moins égales à celles des Prairies. Dans l'île Moose Factory, j'ai vu des choux aussi gros que des citrouilles. En septembre dernier, pendant que j'attendais le train à Fauquier, j'ai vu un potager à côté duquel le mien faisait piètre figure.

● (1630)

Que fait le gouvernement pour les terres de la région «frontière». Ce sont des terres nouvelles en bordure de la ceinture de glaise où des Canadiens tant français qu'anglais travaillent côte à côte. Pourquoi n'encourageons nous pas nos jeunes gens en leur donnant la chance d'acquérir une terre à bon marché dans cette région? Le gouvernement actuel parle de programmes d'action positive. C'est justement ce qu'il nous faut, mais pas un programme d'action positive qui divise les emplois existants; il nous faut un programme qui crée des emplois pour les hommes et les femmes en leur donnant la possibilité de reculer encore les frontières de notre vaste pays et de mettre en valeur les endroits qui ne sont pas exploités. Où est donc la vision?

Pourquoi n'avons-nous pas allégé nos contrôles sur la mise en valeur des gisements de pétrole lourd? Pourquoi n'avons-nous pas donné des stimulants fiscaux aux hommes d'affaires au lieu de leur imposer des règlements? Pourquoi n'avons-nous pas accordé des taux d'imposition réduits à ceux qui voulaient se lancer en affaires dans le Nord? Pourquoi n'avons nous pas créé des programmes d'aide à l'aménagement des terres? Pourquoi n'avons nous pas poursuivi le programme d'aménagement de voies d'accès aux ressources proné par M. D. John Diefenbaker, et cela qu'il s'agisse de lignes de chemin de fer ou de routes. Pourquoi n'a-t-on pas fait ce que nous proposions dans le dernier budget de décembre, à savoir permettre aux agriculteurs de transformer les excédents de leur production agricole et forestière en alcool industriel pour en faire du combustible? Pourquoi ne parle-t-on pas de l'avenir du Canada? Pourquoi ne vend-on pas? Pourquoi écoute-t-on encore les arguments éculés avancés par ceux qui tirent parti de nos matières premières? A les en croire, la seule chose qu'on puisse faire avec des matières premières, c'est de les exporter. C'est l'argument qu'on entendait ressasser en Ontario quand nous exportions du bois à pâte, chose que George Drew a décidé d'arrêter. C'était l'argument qu'on entendait en Ontario quand nous exportions de la pâte à papier, ce que Les Frost a fait cesser.

Où était le gouvernement quand le Québec voulait forcer les compagnies qui exploitaient les mines d'amiante à fabriquer des dérivés sur place? Nous continuons à exporter du bois; nous continuons à exporter du minerai de fer, du charbon et des oléagineux par bateaux entiers. Que faisons-nous pour développer les industries de transformation de nos ressources? Quelle est notre vision? Quel sens voulons-nous donner à notre pays?

Le gouvernement est paralysé par la bureaucratie. Il fait des règlements, il contrôle, il propose la création d'un plus grand nombre de sociétés de la Couronne et il conseille aux Canadiens de se serrer la ceinture au lieu de négocier des échanges commerciaux intéressants avec des pays comme Taïwan et l'Afrique du Sud où il y a d'immenses possibilités. Toute la partie australe du continent africain est sous la mainmise de comptoirs installés à Johannesburg. Qu'avons-nous là-bas pour nous représenter? Un seul agent commercial rattaché à notre ambassade. Que faisons-nous à partir de ce marché pour favoriser des échanges avec le Mozambique, le Zimbabwe, la Namibie, le Lesotho et le Transkei? Rien du tout! C'est à Johannesburg que ces pays vont acheter leurs marchandises et c'est là que nous devrions être pour les leur vendre.

Il n'est pas surprenant que les Canadiens aient le moral bas. L'autre jour, ici même, je bavardais avec un de ces Canadiens découragés. Permettez-moi de dire aux députés d'en face que c'était un fervent partisan des libéraux.

M. Baker (Nepean-Carleton): Il a toutes les raisons d'être découragé.

M. Blenkarn: Il m'a dit: «Don, les Québécois vont voter oui. S'ils le font, je m'en vais.» Je lui ai demandé où il irait et il m'a dit qu'il irait évidemment aux États-Unis car il n'y avait pas d'avenir ici, au Canada.

Une voix: Qui a dit cela?

M. Blenkarn: Je vous le dirai en privé. C'et également un de vos grands amis.

Je suis profondément peiné d'entendre des habitants de ma circonscription dire qu'ils souhaitent que le Québec se sépare car ce serait peut-être un bon moyen de se débarrasser du gouvernement actuel. Personne n'aurait parlé de la sorte il y a dix ou quinze ans. Nous qui sommes assis de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes tous persuadés que si la province du Québec se prononce en faveur du «oui» le 20 mai, ce choix entraînera une réaction extrêmement violente dans les autres provinces qui, se sentant rejetées, laisseront les Québécois agir à leur guise.

Le gouvernement actuel est en grande partie responsable de cette situation. La rivière Saguenay m'appartient, la beauté de la Gaspésie m'appartient, les mines de Val d'Or sont à moi. Tout cela m'appartient, à moi et à mes enfants; cela n'appartient pas seulement aux gens qui habitent le Québec. La rivière Churchill et les fjords du Labrador, les puits de pétrole Hibernia et même le parc de Signal Hills m'appartiennent. Il n'appartiennent pas uniquement aux Terre-Neuviens.

Ma femme est originaire de la Colombie-Britannique. J'ai obtenu l'autorisation de pratiquer le droit en Colombie-Britannique. Je suppose que si nous assistions à l'éclatement du Canada, je pourrais aller en Colombie-Britannique et y réclamer certains droits et privilèges. Mais je vous le dis, monsieur l'Orateur, le saumon du fleuve Fraser m'appartient à titre de Canadien. Les imposants pins Douglas du parc MacMillan, le long de la route d'Alberni, m'appartiennent, à moi et à mes enfants, à titre de Canadiens. Ils nous appartiennent à nous tous, Canadiens. On a parlé de l'Alberta. Eh bien oui, les sables bitumineux sont à moi, ainsi que ce qui reste de pétrole à Leduc. Cela n'appartient pas uniquement à ceux qui, aujourd'hui, parce qu'ils se trouvent à vivre en Alberta, se targuent d'être des Albertains. On peut en dire autant du blé et de la potasse et de la beauté de la région entre-les-lacs au Manitoba, et la Saskatchewan.

A ceux qui ne sont pas des Ontariens, je dis que les problèmes qui affligent nos usines d'automobiles à Windsor sont aussi les vôtres, et que l'énergie produite à Pickering est à vous, ainsi que les eaux des Grands lacs, la grande ceinture d'argile et toutes les ressources que nous avons. Tout cela fait partie du Canada et appartient à chacun d'entre nous à titre de

Canadiens. Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que personne, pas même un petit politicien provincial, n'a le droit, que ce soit par référendum ou par défi, de m'enlever, à moi ou à mes enfants ou à mes commettants de Mississauga, les droits qui sont les nôtres à titre de Canadiens. Ce sont des Canadiens. Le Canada leur appartient, et aucune reconstitution ou renégociation de la confédération, ni aucun nouveau partage des pouvoirs dévolus aux législatures provinciales ou au gouvernement fédéral ne sauraient en rien réduire ou modifier mes droits de Canadien ni ceux de mes enfants de jouir du Canada tout entier.

Le régionalisme et le chauvinisme n'existaient pas au Canada il y a 16 ou 17 ans. Ils n'ont fait leur apparition qu'avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel et de celui qui l'a précédé à l'occasion des élections de 1963.

Le gouvernement actuel a tenté de maintenir l'unité canadienne au moyen d'une formule publicitaire selon laquelle un «non» au référendum signifierait que nous voulons un nouveau pacte confédératif, et un «oui» que nous n'en voulons pas. Entretemps, le gouvernement suscite des controverses parmi les Canadiens. Il utilise des ressources financières du secrétariat d'État et d'autres ministères pour financer des entreprises particulières. Au nom de la représentation, surtout au cours de la dernière décennie, il a si bien su fragmenter notre pays que, j'en ai bien peur, il a gaspillé le patrimoine de mes enfants et de mes commettants.

Voilà qui a permis à René Lévesque, dont la courte vue ne dépasse pas les frontières étroites du Québec, de parler au cœur des Québécois à l'occasion de son référendum. Les membres du parti libéral—le député de Laval (M. Roy) qui était ici tantôt s'exprimait à peu près en des termes identiques—qui défendent la cause du «non» dans la province ne savent pas s'adresser au cœur des gens. Ils ne parlent que du fric que le Québec peut tirer de la confédération, de ce que cela rapporte aux Québécois de demeurer les partenaires des Anglo-saxons. Avec un déficit fiscal de 16 milliards de dollars, il ne reste pas beaucoup de pognon. Si les Québécois votent «oui» le 20 mai, cela viendra du cœur et s'ils votent «non», cela viendra également du cœur.

• (1640)

Depuis son accession au pouvoir en février dernier, le gouvernement a fait une maladresse après l'autre. Il a suspendu les travaux de construction d'une raffinerie d'uranium pour l'Eldorado Nucléaire, à Port Hope, juste au moment où la population de l'endroit venait de subir une inondation terrible. Le ministre des Transports (M. Pepin) a ensuite laissé entendre que le gouvernement laisserait peut-être tomber le projet de l'installation portuaire de l'île Ridley à Prince Rupert, bien que cette installation soit essentielle si l'on veut augmenter les expéditions de céréales, de charbon et de soufre. Puis le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), ce ministre extraordinaire, le ministre de l'unité nationale comme on pourrait l'appeler, a immédiatement suscité une confrontation avec l'Alberta et la Saskatchewan. Pour l'affaire Syncrude, il ne s'est même pas donné la peine de consulter les autres signataires de l'entente, il l'a tout simplement annulée.

Le député de Sudbury (M. Frith) a appuyé la motion d'Adresse en réponse au discours du trône. Lui aussi semble avoir été atteint de la maladie du gouvernement. Dès son premier discours, il s'en est pris au ministre de l'éducation de l'Ontario, l'honorable Bette Stephenson, sur un sujet qui n'intéresse même pas sa circonscription de Sudbury. C'est une question de compétence provinciale et qui, de toute façon, ne concerne que la circonscription de Simcoe-Nord.

Les députés se rappellent sûrement qui a dit: «Pourquoi irais-je vendre votre blé?» Et n'oublions pas qui a créé une station de télévision française à Vancouver, malgré les objections des députés de son propre parti, alors qu'il n'y a pas de téléspectateurs francophones dans la région.

Une voix: C'est faux!

M. Blenkarn: Qui a imposé la métrisation à tous les Canadiens sans même demander l'approbation de la Chambre des communes? Quel gouvernement a forcé l'Ontario à adopter le régime d'assurance maladie en dépit du fait que la dispensation des soins médicaux demeure nettement une responsabilité provinciale?

Une voix: Sornettes!

M. Blenkarn: N'oubliez pas que ce gouvernement a provoqué d'incessantes querelles aux conférences fédérales-provinciales, de sorte que dans le domaine législatif, les Canadiens doivent faire face à des dispositions qui font double et triple emploi. C'est le gouvernement qui a refusé de tenir compte des instances de Montréal et de Toronto en matière de rénovation urbaine, et il faut en partie lui imputer les problèmes qui assaillent la Société canadienne d'hypothèques et de logement. C'est le gouvernement dont l'ancien ministre des Finances, devenu ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social (M. Chrétien), ou autrement désigné «ministre du non», en présentant un budget qui était censé stimuler l'économie, s'était empressé de s'ingérer dans la perception de la taxe provinciale de vente.

Que les Canadiens de l'Ouest voient que leurs ressources sont promises à un bel avenir sur les marchés internationaux et le gouvernement s'empresse de les secouer. Que les provinces Maritimes essaient d'exploiter leurs ressources sous-marines et le gouvernement essaie de les étouffer en les inondant de prestations de bien-être. Que le Québec veuille prendre ses activités culturelles et ses communications en main, ce qui est tout à fait légitime, et le gouvernement cherche à juguler ses ambitions. Il arrive que le gouvernement ne soit pas prêt à s'attaquer aux véritables problèmes de la confédération. En fait, on devrait dire qu'il n'y est jamais prêt. Je répète que le gouvernement ne veut pas s'attaquer à la question de l'unité nationale puisqu'il refuse de revoir les lois qui m'empêchent moi, Canadien, d'acheter une ferme dans l'Île-du-Prince-Édouard ou en Saskatchewan. Il ne va pas intervenir pour que moi, Canadien, je puisse trouver du travail sur un chantier de construction du Québec. Il ne fera rien pour m'aider à exporter du lait, des poulets, des œufs ou d'autres denrées d'une province à l'autre si cela me chante. Il imagine qu'il a fait tout ce qu'il devait en me permettant de payer une contravention pour stationnement interdit rédigée en anglais.

Il est absolument indispensable que le gouvernement du Canada change de cap, qu'il adopte la vision d'un Canada pour tous les Canadiens, qu'il donne à nos concitoyens le sens d'appartenir à leur pays, qu'il leur donne le sentiment qu'ils peuvent être des pionniers et qu'il leur offre la possibilité de posséder et de créer par leurs propres initiatives. C'est seule-

ment par une telle attitude unificatrice que l'on pourra réaliser l'ambition qui a permis à nos ancêtres de créer ce pays s'étendant d'un océan à l'autre, que l'on pourra réaliser l'ambition qui a permis à Laurier de dire que le vingtième siècle serait le siècle du Canada, que l'on pourra réaliser l'ambition qui faisait dire à Bennett qu'il partirait à la conquête des marchés du monde. Seule cette vision du Canada, seuls cet espoir, ces aspirations et ce rêve d'un grand Canada, seule la vision de John Diefenbaker peuvent faire de ce pays une nation vraiment unie.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le Président, vous voudrez bien transmettre mes sincères félicitations à M^me^ Sauvé pour sa nomination au haut poste où elle a été nommée. Je suis d'autant plus fier que c'est vous qui êtes au fauteuil aujourd'hui, député de Glengarry-Prescott-Russell, parce que les questions dont je vais traiter aujourd'hui, vu le manque de temps, doivent se restreindre à deux sujets.

[*Traduction*]

Je serais ravi d'avoir l'occasion de réfuter certains des propos qu'a tenus le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Il semble, si j'ai bien compris, qu'il ne s'opposerait même pas à ce que les gens de Chicoutimi aient la télévision en anglais. Je ne vois vraiment pas où il veut en venir sauf que, s'il a bien dit qu'il n'y avait pas de francophones à Vancouver, je lui apprendrai qu'il y en a autant que d'anglophones dans la ville de Québec. Et voilà!

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: L'autre déclaration qu'il a faite—un coup bas, selon moi—consistait à reprocher au co-motionnaire de l'Adresse d'avoir commenté la situation à Penetanguishene et de s'en être pris à M^me^ Stephenson. En tant que Canadien, je voudrais qu'il se pose la question suivante: l'affaire de Penetanguishene est-elle une querelle locale ou est-ce la lutte d'un peuple pour sa survie? Ce qui est important, c'est que les Franco-Ontariens luttent pour obtenir une école à Penetanguishene, ce ne sont pas ses déclarations ou celles de M^me^ Stephenson.

[*Français*]

Monsieur le Président, je pourrais utiliser presque entièrement les 20 minutes qui me sont alloués pour réfuter les remarques faites par mon collègue de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), mais j'y perdrais mon temps et probablement ma patience. Je voudrais d'abord, monsieur le Président, remercier mes commettants d'Ottawa-Vanier de m'avoir réélu pour un quatrième mandat en moins de sept ans.

Quatre élections dans sept ans, cela représente la participation de beaucoup de gens, mais j'ai accepté l'honneur de les représenter et je m'engage, comme je l'ai déjà fait, à les représenter de mon mieux et à essayer de représenter leurs vues à la Chambre objectivement et le plus correctement possible.

Si dans ce débat on entend parler du référendum québécois, c'est certainement parce que tous les députés de la Chambre, tous les Canadiens, sont préoccupés par ce processus référendaire, cette décision collective des Québécois, qui entraîne, qu'on le veuille ou non, un respect démocratique, l'autodétermination. Moi je suis de l'Ontario, mon pays, c'est le Canada; il y a deux langues officielles, le français et l'anglais. Ma province, comme je l'ai dit, c'est l'Ontario; il y a une langue officielle, l'anglais. Mes parents m'ont transmis une langue et une culture qui n'est pas celle de la majorité de la province où j'habite. Les quelque 500,000 Franco-Ontariens, comme moi et comme vous, monsieur le président, ont travaillé d'arrache-pied pour conserver leur héritage culturel et linguistique. Nous poursuivions ce rêve canadien, cet espoir d'un Canada renouvelé. Nous vivons continuellement un cauchemar, celui de l'assimilation. Des frustrations, et elles sont nombreuses, dont parlent mes cousins québécois, nous, de la minorité francophones hors Québec, les avons ressenties au centuple.

Combien plus facile il serait pour moi de défendre la thèse fédéraliste si les deux langues officielles de mon pays étaient également langues officielles de ma province. Mais ce n'est pas le cas. Si je suis fédéraliste, et je suis convaincu, comme d'ailleurs le million de Canadiens d'expression française vivant à l'extérieur du Québec, c'est parce que le gouvernement fédéral a été pour moi l'identité, presque la seule par moments, qui a su venir à ma rescousse, m'appuyer et m'apporter les services dont j'avais besoin pour survivre.

Tantôt le député de Mississauga-Sud a fait allusion au secrétaire d'État qui dispensait des sommes d'argent à l'appui de groupes. J'en suis. Les minorités francophones en profitent de ce fédéralisme, elles en profitent par l'appui financier qu'elles reçoivent du secrétaire d'État pour leurs projets socio-culturels. La loi sur les langues officielles du gouvernement fédéral m'a permis ici même, depuis près de 20 ans, de m'exprimer dans ma langue, ici, de me faire comprendre par mes collègues à la Chambre des communes. A l'extérieur, le Canada, le gouvernement canadien, accepte également de servir dans la langue française ou anglaise sa population canadienne. L'appui à l'éducation des minorités, en grande partie, a été donné et concédé parfois à cause du gouvernement fédéral qui a appuyé financièrement, par le truchement des octrois et des paiements formulaires l'éducation aux groupes minoritaires de langues officielles. Il est vrai de dire que les groupements minoritaires de langues officielles reçoivent un appui substantiel du gouvernement fédéral. Je pense que c'est normal que mon pays vienne m'aider, dans la province où j'habite, quand le besoin se fait sentir, si on croit et si on veut que le Canada existe comme entité différente de l'entité américaine ou autre.

Monsieur l'Orateur, c'est parfois en dépit des provinces que les minorités francophones ont survécu. Voilà pourquoi il est bon de le dire, et que n'eût été du gouvernement fédéral, probablement vous et moi, monsieur l'Orateur, serions assimilés. Mais nous avons fait des gains, on a acquis des choses et, en Ontario aujourd'hui, Dieu soit béni, on peut envoyer nos enfants à l'école française, au moins au niveau élémentaire.

Au niveau secondaire il y a encore des petits accrocs, il y a encore des difficultés. On les réglera, je l'imagine, un jour, et j'espère bientôt afin de permettre, justement, aux gens de Penetanguishene, de Midland et de Lafontaine d'envoyer leurs enfants à une école secondaire homogène française, parce que c'est au niveau secondaire que ça semble prendre du temps. C'est là où nous avons eu les grosses batailles depuis dix ou douze ans. Ce n'est pas le gouvernement fédéral qui nuit, puisque cela est de juridiction provinciale, comme l'a si bien dit l'honorable député de Mississauga tantôt. Mais les provinces constituent le Canada! Et s'il y a deux langues officielles au Canada, comment se fait-il qu'on me refuse d'exister en province? Moi je ne comprends pas. Alors, soyons logiques et disons aux provinces: Reconnaissez au moins la thèse la plus simple qui puisse exister, la thèse des deux peuples fondateurs, et reconnaissez aux Canadiens d'expression anglaise au Québec et d'expression française hors Québec le droit aux services les plus élémentaires, soit l'éducation, les services de santé, les services juridiques.

Or, j'admets qu'il y a eu de l'amélioration, beaucoup d'amélioration puisque dans les dix dernières années on peut compter d'abord le nombre d'écoles, qui se chiffrent près de la centaine en Ontario. En ce qui concerne les services juridiques aujourd'hui, on peut facilement se présenter en cour criminelle et se défendre en français, du moins depuis le 1er janvier de cette année. Mais au civil c'est encore l'anglais. Et dans les services de santé, soyons honnêtes, si vous n'habitez pas Ottawa, les services de santé en Ontario en français n'existent à peu près pas. Alors, ce sont là des défis à relever. Ce ne sont pas des choses essentiellement difficiles à régler, mais il faut avoir la volonté et la capacité de le faire. Et le gouvernement fédéral a su appuyer les minorités linguistiques et le faire là où il le fallait, au moment voulu, avec son argent, avec ses subventions.

Comme je le disais tantôt, monsieur le président, il aurait été tellement plus facile de parler du fédéralisme si en Ontario nous avions une loi respectueuse des deux langues officielles de mon pays. Mais c'est le premier ministre lui-même Bill Davis qui a torpillé le projet de loi 89 de mon homologue provincial, Albert Roy, il y a un peu plus d'un an, alors qu'il s'y est opposé, en dépit de l'unanimité de la législature ontarienne. Il a dit non au projet de loi de M. Roy, lequel visait à reconnaître le statut légal du français en Ontario.

Je me demande comment M. Davis peut maintenant réconcilier avec ses propres citoyens de l'Ontario et le Canada entier sa position exposée en février 1979, dans laquelle il dit: Je suis prêt à enchâsser les lois linguistiques dans la Constitution canadienne. Encore là je suis confus. Je ne comprends pas qu'on puisse refuser un statut légal au fait français, qu'on ne puisse me permettre, à moi, Canadien d'expression française en Ontario de remplir en français des documents strictement personnels, comme par exemple un testament. Cela me semblait tout à fait élémentaire. Mais en Ontario le testament doit être enregistré en anglais. Alors, je me dis: Suis-je citoyen à part entière? C'est ce que je veux pouvoir dire, c'est ce que je veux devenir, c'est ce que je désire être. Ce n'est pas une grosse affaire. Il faut que les provinces, que ce régionalisme dont parlait l'honorable député de Mississauga-Sud et qui nous affecte aujourd'hui . . .

• (1650)

[*Traduction*]

L'esprit de clocher dont le député parlait, cet intérêt à l'égard du régionalisme ou cette théorie de la communauté des communautés qui existe actuellement et qui avait été préconisée par certains conseillers de l'ancien premier ministre rend la situation très difficile et je m'y oppose car en l'occurrence j'appartiens à une minorité. Je suis devenu l'otage.

[*Français*]

. . . l'otage de ce jeu qui se joue dans les majorités francophone du Québec et anglophone du Canada. C'est difficile d'expliquer que je ne veux pas devenir l'otage d'un marchandage qui se fera entre la majorité anglophone du Canada et la majorité francophone du Québec. J'en ai parlé tantôt. Je ne pense pas qu'aucun Canadien puisse accepter de devenir l'otage d'un tel débat.

Mais c'est ce que je suis, parce que si l'on s'en souvient, je me réfère à deux ans plus tôt lorsque M. Lévesque a parlé de droit à l'éducation et a dit à ses collègues provinciaux: Nous allons faire la réciprocité. La réciprocité cela veut dire que si vous reconnaissez chez vous le droit à l'enseignement en français, le droit à l'enseignement en anglais doit l'être également. Et on a dit: Non, ce n'est pas cela le Canada. Le Canada c'est le respect, c'est la générosité, c'est la reconnaissance de l'existence de deux peuples fondateurs, le peuple francophone et le peuple anglophone. C'est cela la formule. Je vais faire le point encore une fois, monsieur le Président. La séparation dont parlent les péquistes, ne nous faisons pas d'illusions, cette souveraineté-association ne sous-entend pas du tout négociation. Elle sous-entend indépendance.

Où se trouve la minorité linguistique dans cette galère? D'un côté je ne peux pas accepter le *statu quo* parce que cela veut dire l'assimilation. Et comme je l'ai dit, c'est mon cauchemar. Nous nous assimilons, le million de francophones hors Québec, à un rythme effarant. En 1971, on trouvait 27 p. 100 d'assimilés. Cela veut dire qu'un jour va venir où au Canada il ne sera plus question de séparer le pays, il se sera séparé lui-même entre deux groupes, une balkanisation du français au Québec et une balkanisation de l'anglais dans le reste du Canada. A ce moment-là, il n'y aura pas beaucoup de liens culturels sociaux et linguistiques entre les deux. On parlera de séparation des deux entités. Je ne sais pas. Mais là-dedans, c'est moi qui meurs, c'est moi qui y perds, ce sont nous les francophones hors Québec qui paierons la note, et je trouve cela inacceptable. Cela, c'est le *statu quo*.

Ce que propose M. Lévesque, l'indépendance du Québec, c'est la même chose pour moi, parce qu'une fois que le Québec et le Canada se seront séparés, qu'est-ce qui arrive aux minorités linguistiques tant au Québec qu'au reste du Canada? Je ne le sais pas, mais si on n'est pas prêt à démontrer autant de générosité aujourd'hui, en 1980, dans ce Canada, qui est-ce qui peut me dire que le sort des minorités va être meilleur dans un pays divisé? Je dis: Messieurs, cela ne peut pas être mieux, cela peut être «diablement» pis par exemple. Parce qu'à ce moment-là les Canadiens comme moi qui sommes nés en Ontario, qui y avons vécu toute notre vie, nous deviendrons peut-être les Palestiniens de l'Amérique du Nord, des gens sans pays. C'est une menace qui nous hante, qui nous angoisse, qui nous fait mal au cœur, parce qu'on veut que le Canada

existe, on veut que le Canada s'améliore et on veut surtout que le Canada se renouvelle, en tenant compte des réalités culturelles, linguistiques, sociales et économiques. C'est très important également, mais j'avouerai à mon cher collègue de Mississauga-Sud qu'il n'y a pas un Québécois, et encore bien moins un franco-ontarien, qui va être impressionné par ses arguments économiques. Ce sera une décision du ventre qui va se prendre le 20 mai. J'espère qu'elle sera prise avec connaissance de toute cette question, parce qu'on ne convaincra pas les gens, en tout cas pas moi, en parlant d'argent. Je n'ai jamais été convaincu de cela et je ne le suis pas aujourd'hui non plus. Si c'est dans le défi à relever qu'on trouve la force, la volonté d'agir et la volonté . . .

● (1700)

[*Traduction*]

J'en conviens; c'est précisément ce que le député a dit, non en ces termes, mais vous l'avez au moins compris dans notre discours.

M. Blenkarn: C'est tout à fait ce que j'ai dit. On ne peut parler d'argent, il faut toucher la corde sensible.

M. Gauthier: C'est bien ce que je fais.

[*Français*]

Si c'est dans le défi à relever qu'on retrouve la force, la volonté d'agir de façon impérative, les Franco-Ontariens ont démontré qu'ils étaient capables de surmonter les obstacles et de mettre en place les institutions culturelles, économiques, sociales dont ils avaient besoin et qu'ils désiraient. Monsieur le président, je n'ai pas le temps aujourd'hui de faire le bilan, mais on se souviendra et on les connaît les clubs Richelieu, l'Union du Canada, le journal *Le Droit,* ces institutions que nous avons fondées, que nous avons soutenues et qui nous ont défendus. Et aujourd'hui, je peux dire que dans cette expérience de coexistence canadienne nous avons réussi à bâtir en coopération avec nos collègues de langue anglaise un pays, une fédération qui, je le crois, se compare à n'importe quel autre pays, à n'importe quel autre système politique au monde. Et j'en suis fier et j'en suis d'autant plus heureux que je pense, je suis convaincu qu'il y a moyen d'ici peu de temps de s'asseoir à une table et de négocier un renouveau constitutionnel qui sera respectueux non seulement des droits fondamentaux de la personne mais également des droits linguistiques à travers tout le Canada. Et que l'engagement pris en février dernier par cinq provinces incluant l'Ontario, ma province, le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard, d'enchâsser les droits linguistiques dans la Constitution canadienne, je pense que c'est là un pas en avant. Il reste à convaincre évidemment l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et le Québec. Le Québec! Et pourquoi? Probablement parce que le gouvernement, le gouvernement péquiste actuel, n'a pas compris et ne veut pas comprendre ce que c'est que le Canada. Et moi je lui dis exactement ce que j'ai dit au commencement, ils ne veulent pas le Canada, ils sont voués à l'échec de ce pays, ils parlent de souveraineté-association quand on sous-entend facilement indépendance. Et c'est un mouvement irréversible dans lequel nous sommes tous ici engagés aujourd'hui, un mouvement irréversible vers le changement, vers un changement constitutionnel pour le mieux, je l'espère. On verra, monsieur le président. Ce n'est pas facile de tenir les propos que je tiens actuellement, je le sais, parce que les Québécois qui vont me regarder vont dire: mais Gauthier, Ottawa-Vanier, Ontario, il parle pour le changement, bien oui, parce qu'ici au Canada, j'ai encore confiance que mes enfants, ma famille, mes amis, mes concitoyens de l'Ontario et du Canada sont prêts aujourd'hui après 113 ans à renégocier, à mettre en place une constitution qui sera respectueuse de mes attentes personnelles et de celle des gens qui comme moi vivent en situation minoritaire.

Monsieur le Président, selon la position du gouvernement actuel tout est négociable, sauf la formule fédérative et l'enchâssement des droits fondamentaux individuels et linguistiques. Le gouvernement fédéral est prêt à entamer cet exercice de négociations en vue de renforcir la fédération canadienne. Je pense qu'il est important que nous, les parlementaires du gouvernement fédéral, puissions anticiper d'ici la fin de l'année une conférence constitutionnelle où les chefs des provinces constituant notre pays viendront publiquement faire le *trade-off* qu'ils veulent faire, qu'il s'agisse de ressources naturelles, de main-d'œuvre et de sa mobilité, question d'économie, de culture ou de langue, mais qu'il y ait une conférence fédérale-provinciale traitant essentiellement du renouveau de ce pays, de ce Canada à nous, de ce Canada que nous voulons garder, de ce Canada qui est le nôtre, et que nous nous devons de défendre avec autant d'énergie que possible. Monsieur le Président, il y a une menace évidemment et elle existe actuellement, c'est le régionalisme rampant actuellement selon lequel les parties se pensent plus importantes que le tout. C'est cette menace qui fait que c'est le moi qui compte et non pas le nous. C'est que aujourd'hui, et c'est là une réaction tout à fait normale, humainement explicable j'imagine, lorsqu'ils ont des problèmes, ont tendance à se renfrogner, à faire de l'introversion, à se bâtir des clôtures. Il est tout à fait normal j'imagine au point de vue humain lorsqu'on se sent moins en sécurité et qu'on veuille s'isoler.

● (1710)

Mais je dis, monsieur le Président, que cette réaction ne peut continuer ainsi sans attaquer très gravement le tissu même de ce pays, et voilà pourquoi je fais un appel aussi pressant, aussi sérieux et aussi important à tout ce Parlement d'inciter ce gouvernement à convoquer une conférence fédérale-provinciale à l'automne pour vraiment poser la question, et celle qui s'impose d'abord: Êtes-vous en faveur, pour ou contre la thèse des deux peuples fondateurs? Oui ou non? On verra bien alors comment les provinces vont se situer. Ensuite on passera aux amendements constitutionnels, parce que c'est cela qui est le débat actuellement. Si je suis un citoyen de seconde zone en Ontario, je veux le savoir et je veux le savoir clairement. Je ne pense pas que le gouvernement actuel puisse me le dire clairement, parce qu'il ne peut pas renier ses engagements.

[*Traduction*]

Le député d'en face veut-il la parole?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Quand les députés ont quelque chose à dire à la Chambre, ils doivent s'adresser à la présidence.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'aimerais continuer dans cette même veine, mais je crois bien que j'ai fait le point sur ce dont il faudra se souvenir, on ne peut pas sauter les étapes. Le processus référendaire saute l'étape de la négociation honnête et réelle. Le *statu quo* actuel saute l'étape de la négociation. Je pense, et je le pense sérieusement, que lorsqu'un partenaire brûle les étapes et que l'autre est hésitant, il faudra quelqu'un pour ramener les choses, il faudra un leadership réel au niveau du Canada. Le schisme s'élargit actuellement, il devient peut-être infranchissable, je ne le sais pas, je ne l'espère pas. Les points d'attache sont surchargés, les fusibles risquent de sauter. Je laisse à d'autres les arguments économiques. D'autres également diront que le Canada a réussi en dépit de ses faiblesses et de ses erreurs. Mon seul message, c'est de vous inviter à réfléchir sérieusement avant de vous prononcer, vous mes cousins québécois, et ne pas oublier l'avant-garde, les fantassins, vos cousins qui demeurent dans le reste du Canada. Nous savons que le Canada doit être plus grand, doit être meilleur pour nous tous, pour nos enfants.

Monsieur l'Orateur, je m'en voudrais de terminer sans parler également d'un autre sujet. Je ne sais pas combien de temps il me reste, mais j'aurais voulu parler d'un sujet qui m'intéresse énormément et qui concerne les fonctionnaires fédéraux, en particulier mon collègue de Nepean-Carleton (M. Baker) qui va le reconnaître, il s'agit du besoin de mettre en place une politique de perfectionnement et de promotion.

[*Traduction*]

Je vous renvoie au dernier de toute une série de documents, soit le rapport du vérificateur général. Comme le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) est ici, je pourrais peut-être traiter très brièvement de cette question. Je crois que les hommes politiques ont peut-être tort de taxer les fonctionnaires d'inefficacité ou d'inefficience. D'après ce que j'ai pu comprendre, après avoir étudié la question pendant à peu près sept ou huit ans, on s'accorde à dire que nous éprouvons effectivement des difficultés dans l'administration du pays. Cependant, ces dernières seraient en grande partie dues au manque de principes de gestion. A ce propos, je renvoie les députés au rapport D'Avignon qui y démontre bien cela.

Le rapport déplore le fait qu'on n'a pas adopté de principes généraux régissant la formation et le perfectionnement ni de politique de gestion qui puisse permettre à ces gestionnaires de savoir exactement ce que la Chambre des communes désire et attend d'eux. Au lieu de blâmer la plupart des fonctionnaires, nous devrions peut-être envisager la possibilité d'élaborer et d'appliquer un programme de formation et de perfectionnement des fonctionnaires qui ait pour but d'améliorer leur efficacité et celle des programmes. J'aimerais traiter de cette question de façon plus détaillée, mais je le ferai une autre fois. Je remercie les députés de leur attention.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. En conformité de l'article 40, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—les affaires des anciens combattants—la pension proportionnelle pour les veuves d'anciens combattants; le député de Vacouver-Kingsway (M. Waddell)—l'énergie—les exportations de gaz naturel vers les États-Unis.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat de la motion de M^me^ Côté: Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur pour moi de participer à ce débat sur l'Adresse, et j'en suis profondément reconnaissant à mes électeurs d'Edmonton-Strathcona qui m'en ont donné la possibilité. Permettez-moi de remercier chacun de mes commettants de m'avoir élu une deuxième fois.

[*Français*]

S'il vous plaît, j'aimerais aussi féliciter M^me^ le Président de ses nouvelles responsabilités à la Chambre. Ses qualités, son courage et son bon sens à l'égard de la démocratie parlementaire sont bien connus et bien appréciés, et cela partout à la Chambre.

[*Traduction*]

Le discours du trône nous dit pourquoi le gouvernement aurait besoin de renouveler ses clichés au seuil des années 80. J'aimerais illustrer mon propos en vous donnant deux exemples typiques: Voici un premier extrait du discours du trône: «Les Canadiens attendent beaucoup de ce nouveau Parlement». C'est un sophisme grossier. Sur près de 62 p. 100 du territoire du Canada, près de sept électeurs sur dix ont refusé d'élire un seul député libéral. En fait, dans certaines régions du Canada, il n'y a pas de pire insulte que de se faire appeler un libéral de Trudeau.

Voici ma deuxième citation . . . et elle s'applique aux représentants de l'Ouest: «La situation actuelle vous confère de façon encore plus marquée la responsabilité de représenter le pays auprès de vos commettants.»

Cette dernière citation je l'ai prise dans la cinquième partie du discours du trône intitulée «Une politique étrangère active». Que se passe-t-il? On suppose que lorsque le gouvernement parle de nation dans ce contexte, il veut parler du gouvernement national, et invite les représentants de l'Ouest à transmettre son message à leurs électeurs. Mais depuis le 18 février, le gouvernement n'a rien fait pour les taux d'intérêt, rien fait pour l'expansion du port de Prince Rupert, la conversion au système métrique, le jumelage du CN et des députés de l'Ouest, les Jeux olympiques qui ont été une occasion pour M. Trudeau de montrer combien il raffole de faire des pieds de nez à l'Ouest.

Au sujet de la très importante question de l'énergie, le discours du trône parle de la sécurité de nos approvisionnements tout en se montrant hostile à l'industrie pétrolière en général, à l'exception de Petro-Canada qui emploie maintenant directement presque un Albertain sur trois. Depuis qu'il a été nommé, presque tout ce que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a dit ou a fait, a contribué à mettre en péril la sécurité de nos approvisionnements et notre auto-suffisance énergétique. Et cela inclut naturellement la joie qu'il exprimait l'autre jour en disant que les Canadiens paieront encore plus que le cours mondial pour acheter du pétrole mexicain, mais ne paieront plus le prix mondial pour le pétrole synthétique de fort McMurray.

S'imagine-t-il qu'une telle attitude va favoriser les futures usines de Alsands et Cold Lake? S'imagine-t-il que sa politique va aider à équilibrer notre balance des paiements ou créer de l'emploi à l'est et à l'ouest du Canada? La réponse est non, monsieur l'Orateur. Les Canadiens de l'Ouest sont de plus en plus convaincus qu'il n'y a personne au sein du cabinet capable de parler réellement au nom de l'Ouest. Ils sont convaincus que le pouvoir est encore aux mains du Canada central, appuyé par un gouvernement qui y a gagné sa majorité—majorité bien faible—en faisant campagne sur le dos des Canadiens de l'Ouest.

Un grand nombre d'entre eux ont été scandalisés par les résultats des élections et d'après moi, les gens de l'Ouest sont de plus en plus amers de voir les fruits engendrés par de semblables résultats. Ils constatent que de nouveau le gouvernement fédéral tourne ses batteries, non pas son oreille, en direction de l'Ouest. Ce n'est pas nouveau. Les gouvernements libéraux successifs ont maintes et maintes fois renié les promesses qu'ils avaient faites à l'Ouest en adoptant des programmes qui ne tenaient pas compte de cette région ou encore qui l'exploitaient. Cette attitude de nos vis-à-vis a toujours été considérée comme un étalage de pouvoir. Durant les 11 années de gouvernement dirigé par le chef actuel, les habitants de l'Ouest ont senti que l'on voulait promouvoir une politique nationale fortement centralisée qui laissait bien peu de place à la diversité et qui a entraîné des disparités sociales et économiques. A mon avis, l'injustice des sacrifices que l'on nous a imposés et les inégalités que ressentent les habitants de l'Ouest sont l'une des sources de l'insatisfaction des Canadiens français, des habitants des Maritimes et de l'Ouest.

● (1720)

Comment se fait-il que les libéraux n'aient pas su recueillir suffisamment d'appui pour faire élire un seul député entre la vallée de la rivière Rouge et le Pacifique, le 49e parallèle et l'Arctique? Les habitants de l'Ouest ont voté, tout simplement, pour assurer leur survie. Ils ont rejeté le parti libéral dont on dit que les programmes ne favorisent que deux provinces du pays.

Peut-être, si vous n'habitez pas l'Ouest, vous ne pouvez pas vraiment comprendre cette rage impuissante que nous ressentons après avoir essayé de faire entendre notre point de vue régional particulier, mais sans succès. Personne n'a peut-être vraiment essayé de comprendre. Il se peut que nos problèmes et nos préoccupations qui nous paraissent particulièrement importants n'intéressent même pas le reste du Canada. Il semble que ce soit le cas. En outre, le public en général ne paraît pas très bien connaître la situation de l'Ouest. Nous ferions mieux de commencer à nous renseigner nous-mêmes immédiatement.

Depuis l'application de la politique nationale de Sir John A. Macdonald dans les années 1870, l'Ouest a été considéré comme une source d'approvisionnements en matières premières et comme le marché du Canada central. Pendant des générations, les habitants de l'Ouest ont assisté au déplacement de leurs richesses vers l'Est. L'Ouest a eu la mainmise sur ses ressources à partir du moment où il a pu en arracher ce contrôle au gouvernement Mackenzie King dans les années 30.

Le boom pétrolier de 1947 qui suivit la découverte de pétrole à Leduc n'a touché qu'une province de l'ouest du Canada. En 1972, les pays de l'OPEP ont commencé à augmenter le prix du pétrole. Les Albertains ont cru qu'après cent ans, ils pourraient connaître la prospérité, mais le centre du pays en a jugé autrement. Le gouvernement Trudeau a imposé une taxe à l'exportation sur le pétrole brut pour aider l'industrie de l'Est qui devait s'approvisionner en pétrole étranger au prix fort. Les Albertains étaient furieux. Je ne peux pas insister trop fortement sur le fait que leur fureur ne s'est pas calmée depuis le 18 février. Les produits manufacturiers, la production d'or, l'électricité ou quoi que ce soit n'ont jamais été taxés à l'exportation pour subventionner les gens de l'Ouest. Tout le monde le sait, c'est alors que s'est posé le problème bien connu des ressources naturelles, de leur contrôle et de l'établissement du prix du pétrole.

Il ne s'agit pas uniquement de mécontentement. Il s'agit de questions touchant le tarif-marchandises, l'industrie, l'agriculture, les opérations bancaires et la culture. Prenons, par exemple, l'élevage du porc. L'exemple est révélateur. L'Ontario et le Québec importent des céréales fourragères des Prairies grâce à un tarif-marchandises fortement subventionné; ces provinces établissent des parcs d'engraissement et des abattoirs, alimentent leurs animaux de céréales fourragères de l'Ouest, privant ainsi les provinces des Prairies de l'aspect lucratif de la production. En raison des subventions fédérales au transport des céréales fourragères, entre autres, les chiffres démontrent qu'il en coûte moins cher d'expédier 880 livres d'orge à l'extérieur des Prairies que 160 livres de porc congelé. C'est incroyable. Cela permet aux provinces sans céréales de provende d'élever des porcs et de les abattre. Le contribuable canadien en général et l'industrie de l'élevage du porc de l'Ouest en particulier en font les frais. Ce n'est certainement pas le cas lorsque

les forces du marché décident du mode de production. Par exemple, l'État de l'Iowa compte moins de 2 p. 100 de la population totale des États-Unis; néanmoins, l'exportation et l'abattage du porc y sont plus pratiqués que dans tout autre État, parce que l'Iowa possède les meilleurs champs de maïs.

Parlons maintenant du transport des céréales. Les représentants de la Commission canadienne du blé avouent qu'il perdent environ 2 millions de dollars par jour en ventes de blé parce qu'il est impossible de livrer la marchandise. Le Canada, naguère le grenier du monde, n'est maintenant que le cinquième ou le sixième pays exportateur de blé. Si le Canada n'est plus à l'avant-garde du commerce du blé, c'est que notre système d'entreposage et de transport des céréales s'est détérioré à tel point qu'il ne fonctionne plus.

Comme le savent les agriculteurs et les hommes d'affaires de l'Ouest, ce n'est pas uniquement à cause du manque de wagons. Il y a les agriculteurs, les chemins de fer, les silos et les terminus portuaires et les navires—ces éléments doivent former un tout cohérent.

Afin d'atténuer le retard dans les livraisons de grain dans l'Ouest, le gouvernement Clark avait proposé de faire construire à Prince-Rupert un terminus et des installations portuaires. Mais depuis les dernières élections, le nouveau gouvernement hésite, semble-t-il, à consentir les fonds nécessaires à ce projet. Cela prouve à quel point l'on s'intéresse à l'un des problèmes les plus graves de l'Ouest.

Le mois dernier, quand les ministres du commerce des quatre provinces de l'Ouest se sont réunis à Calgary, ils ont reconnu à l'unanimité que l'essor commercial de leur région ne serait pas favorisé dans l'Est du pays, mais bien dans les pays en bordure du Pacifique et au sud du Canada. Un négociateur américain aurait dit aux ministres que leurs intérêts avaient été négligés lors des pourparlers commerciaux entre le Canada et les États-Unis; en effet, les objectifs commerciaux de l'Est exposés par les négociateurs fédéraux allaient à l'encontre de ceux de l'Ouest.

A une époque où le Canada traverse une période d'incertitude politique et de marasme économique, l'Ouest se laissera-t-il séduire par des relations commerciales encore plus étroites avec les États-Unis? Si le gouvernement fédéral et le centre du Canada adoptent une attitude positive à l'égard de questions comme les droits de douane et les frais de transport qui intéressent l'Ouest, cela ne se produira pas. Reste à savoir s'ils le feront.

La situation et les opinions évoluent très rapidement dans l'Ouest. Les cinq grandes banques du Canada qui, jusqu'à présent, n'avaient jamais été poussées à investir massivement dans l'exploitation de l'énergie de l'Ouest, ont fini par s'intéresser à notre pétrole. A quoi devons-nous attribuer cet état de choses? Le sous-sol de l'Ouest recèle un produit que le reste du Canada et la majorité des autres pays du monde souhaitent avoir. Je parle, bien entendu, du pétrole et du gaz et, bientôt, de leurs sous-produits pétrochimiques. Je fais également allusion aux produits forestiers, au bœuf, au grain, aux métaux, à la potasse, à l'énergie hydroélectrique ainsi qu'à l'accès au Nord et au littoral du Pacifique.

Avec ces richesses, l'Ouest souhaite réaliser un de ses vieux rêves: rendre son économie plus prospère, plus diversifiée et plus stable, et participer de façon plus concrète à l'élaboration de la politique nationale. La tournure que prendront les négociations fédérales-provinciales à venir y sera pour beaucoup. L'Ouest acquiert une importance croissante dans notre économie; voilà pourquoi il nous faudra désormais adopter des politiques nationales qui tiendront compte de l'épanouissement et de la diversification des économies régionales. Cela est d'autant plus vrai, bien entendu, en matière d'énergie. La question a cessé d'être de nature économique et revêt désormais un aspect politique. Comme nous le savons tous, cette question était parmi les plus importantes au cours de la campagne électorale. Nous avons tous vu à quel point le centre du Canada mène encore dans l'arène politique.

S'il faut fixer un nouveau prix pour le pétrole canadien, il faut le négocier avec le gouvernement de l'Alberta qui, depuis six ans, a perdu pour environ 17 milliards de recettes en vendant son pétrole et son gaz aux Canadiens plutôt qu'à l'étranger.

Le président de la Canadian Petroleum Association a répété, dans un discours prononcé à Toronto le mois dernier, que l'industrie pétrolière estime à 200 milliards la somme nécessaire pour parvenir à l'autarcie énergétique d'ici à 1990. Ce n'est pas un prix pondéré, c'est-à-dire un bas prix pour les réserves pétrolières actuelles, qui nous aidera à réunir pareille somme. Apparemment, le gouvernement ne cherche pas vraiment à parvenir à l'autonomie énergétique étant donné qu'il n'en a pas fait sérieusement mention dans son discours du trône.

Le régime actuel ne cesse d'élargir l'écart entre le prix canadien et le prix mondial. Ottawa continuera à subventionner les achats de pétrole importé, de plus en plus coûteux. Le Canada restera le seul pays industrialisé à subventionner l'essence pour automobiles au moyen de taxes nationales. En fait, le gouvernement paie actuellement plus par baril, sous forme de subvention, aux multinationales qui importent du pétrole que le prix total de chaque baril de pétrole produit au Canada. C'est absolument incroyable.

Le journal britannique *The Economist* mentionne que le Canada a «la politique énergétique la plus boiteuse du monde industrialisé». Selon ce journal, le Canada manque de maturité à cet égard.

Le gouvernement prétend être un gouvernement national, mais sa politique énergétique et la façon dont il l'applique nous permettent d'en douter. Qu'il se le dise: ce n'est guère le moment pour lui de pratiquer une politique d'affrontement et d'imposer la loi du plus fort. Nous devons nous entendre et collaborer si nous voulons continuer à vivre ensemble.

L'Ouest estime qu'il fait depuis longtemps les frais de l'unité nationale. Son fardeau ne s'allégera que s'il parvient à obtenir des conditions plus avantageuses. Si le gouvernement refusait de tenir compte des intérêts de l'Ouest, cette région pourrait revendiquer des pouvoirs plus étendus.

Bref, l'Ouest est aujourd'hui dans un état de rebellion latente. A certains égards les habitants de l'Ouest et les Québécois ont eu des aventures semblables avec le Canada central. Nous devons noter que John Calhoun avait perçu la faiblesse des États fédératifs qui délèguent leurs pouvoirs à une autorité centrale lorsqu'il a recommandé notamment que les régions devaient se protéger contre l'exercice injuste du pouvoir central en incorporant des garanties dans leurs institutions. Le chapitre de l'histoire du Canada que nous vivons actuellement nous montre qu'il doit exister un équilibre entre

les intérêts, surtout les intérêts régionaux obtenu à force de compromis de façon à ce que partout au Canada les habitants de chaque région aient la conviction que leurs droits ont été respectés.

Il faudrait que le reste du pays envisage les objectifs de l'Ouest dans leur juste perspective. Il ne faut pas oublier que l'essor des provinces de l'Ouest bénéficiera d'abord à ceux qui y vivent mais que ces avantages s'étendront aux autres régions du pays. Le Canada central devrait faire l'inventaire de ses propres ressources, de ses compétences, et, ce qui est encore plus important, de la satisfaction qu'il a toujours manifestée se considérant comme le pivot de l'activité financière et industrielle du pays. Cette région du Canada ne devrait pas oublier—et personne ne devrait mieux savoir cela que les députés des provinces Maritimes—qu'elle n'a pas tant mérité ces avantages qu'ils ne lui sont échus fortuitement des suites de la colonisation, du fait de sa situation géographique que parce qu'une série analogue d'événements historiques alliés à l'industrialisation se déroulaient à proximité dans le nord-est des États-Unis. De leur côté, les gens de l'Ouest devraient tâcher d'oublier ce que chaque génération s'est vu manquer depuis sa tendre enfance—que notre fédération politique n'a pas donné les résultats escomptés.

Pour conclure, je crois que nous devrions rechercher en tant que Canadiens, une nouvelle formule de coexistence collective. Individuellement, nous devrions tâcher de revenir aux anciens principes moraux de nos ancêtres—à l'enseignement des distinctions fondamentales entre le bien et le mal, à l'importance des responsabilités et du devoir plutôt que de ne s'attacher qu'aux droits et aux avantages. Ainsi armés de la force morale de nos ancêtres et d'une volonté renouvelée de poursuivre notre effort collectif, nous pourrons vraiment relever les défis qui nous attendent dans l'édification de notre pays.

● (1730)

[*Français*]

En terminant, monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots sur le référendum au Québec. Mon discours a démontré jusqu'ici, je le pense bien, qu'il faut procéder à des changements réels dans notre constitution. Ma région l'a demandé, le demande et le demandera. Et je prie cependant mes compatriotes du Québec de voter non le 20 mai prochain. S'ils se séparent de nous, comme leur premier ministre actuel le veut, cela serait fort pénible pour tout le reste du Canada.

Les propositions qui viennent d'être publiées par M. Ryan sont largement acceptables, je le crois, pour beaucoup de Canadiens de l'Ouest du pays. Par exemple, je constate que presque tous les premiers ministres qui se sont prononcés sur la question relative au Sénat sont en faveur des grandes lignes. Le chef de notre parti, M. Clark, et tous mes collègues sont disposés, je le crois, à des changements profonds dans le système actuel du fédéralisme. Mais, au nom des 800,000 Canadiens qui ont présenté récemment une pétition au peuple du Québec et des milliers d'autres qui auraient voulu le faire, mais qui ne l'ont pas pu, je vous prie de voter non lors du prochain référendum.

[*Traduction*]

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur l'Orateur, permettez-moi, pour commencer, de féliciter M^me^ Sauvé de son élection à la haute charge d'Orateur. Je lui offre tous mes vœux de succès. J'offre aussi mes meilleurs vœux, à vous, et à vos collègues qui partagent avec vous les responsabilités de la présidence.

Je représente une circonscription urbaine qui compte quelques régions rurales. En ordre d'importance c'est la troisième circonscription du Canada, on y compte environ 160,000 personnes dont 87,000 électeurs que j'aimerais remercier de m'avoir réélu à la Chambre. Maintenant que la campagne électorale est terminée je m'efforcerai de justifier leur confiance et de tous les représenter ici à la Chambre.

Notre région se développe rapidement et avant d'aborder certains des problèmes auxquels nous nous heurtons, j'aimerais vous faire part de quelques bonnes nouvelles encourageantes.

Le nouveau port du CN, Bramport, où les nouveaux conteneurs seront acheminés et les trains assemblés, sera inauguré officiellement dans les jours à venir. Je compte participer à la cérémonie. Ce port va attirer de nombreuses industries dans notre région. Pas plus tard que vendredi dernier, la société Caterpillar a annoncé qu'elle avait acheté 200 acres de terrain chez nous pour y implanter une usine et nous en sommes très contents.

La région urbaine que je représente connaît quelques problèmes graves. Celui dont je voudrais parler aujourd'hui concerne le Programme d'aide pour l'accession à la propriété, instauré il y a environ cinq ans par le gouvernement libéral. Sans vouloir offenser personne, je ne peux pas croire que ce programme a été suffisamment planifié. Il repose sur un principe parfaitement valable, je pense . . . un acompte de $99, des versements d'environ 200 dollars par mois à un taux d'intérêt de 8 p. 100, une subvention inconditionnelle et des chèques mensuels puis, au bout de cinq ans, une deuxième hypothèque au taux d'intérêt courant. Bien sûr, on est parti du principe qu'au bout de cinq ans, les salaires auraient augmenté et que les gens seraient davantage en mesure de payer une première et une deuxième hypothèque au taux d'intérêt courant.

Nous sommes arrivés au terme de cette période de cinq ans. Quatre mille logements ont été construits dans ma localité dans le cadre de ce programme et il y en a 16,000 dans la région de Peel qui englobe quatre circonscriptions fédérales. Quatre logements sur dix sont libres et les gens déménagent au milieu de la nuit de peur d'avoir à payer une hypothèque à 17 p. 100 et une deuxième hypothèque au taux d'intérêt courant qui s'élève à 20 ou 21 p. 100. Ils n'en ont pas les moyens et les voilà coincés. Ces messieurs de l'autre côté de la Chambre nous servent toutes sortes de platitudes, mais aucune solution.

Allez savoir pourquoi la SCHL libère les gens de leur dette, non pas parce qu'ils n'ont pas pu s'acquitter de leurs obligations financières au cours des cinq premières années, mais pour éviter un scandale qui aurait des conséquences politiques fâcheuses. Ces gens ont reçu la subvention. Ils ont reçu les chèques du PAAP. La SCHL leur envoie un chèque tous les mois mais ils ont quitté leur maison. Où sont-ils partis? Ils ont déménagé un peu plus loin et dans certains cas carrément en face de leur maison. Ils n'ont pas rendu au gouvernement l'argent qu'ils lui devaient parce que celui-ci les a libérés de leur dette. Les députés savent-ils ce qu'ils m'ont dit? Ils m'ont dit qu'ils prenaient le chèque que le gouvernement leur envoyait tous les mois et qu'ils économisaient l'argent pour se constituer un acompte.

• (1740)

Ceux qui demeurent encore dans les maisons du programme PAAP à l'heure actuelle sont les victimes. Ce sont ceux qui sont restés et qui ont essayé de réussir. Ce sont ceux qui ne se sont pas sauvés au milieu de la nuit. Ce sont ceux qui n'ont pas demandé d'être libérés de leur dette. Ils ont essayé de créer un foyer pour leur famille. Reçoivent-ils de l'aide? Les encourage-t-on? Non. La SCHL est intervenue et elle vend $33,000, $34,000 ou $35,000 les maisons que ces gens avaient achetées pour environ $43,000, $44,000 ou $45,000 dollars.

Ces gens qui essayaient de se créer un foyer ont vu la valeur de leur maison diminuer automatiquement de $10,000. Ils doivent faire face à des prêts à 17 p. 100 en première hypothèque, et à des taux que la SCHL voudra bien fixer en deuxième hypothèque, mais l'accord précise «au taux courant», qui est maintenant de 20 p. 100. Et que fait le gouvernement pour les aider? Rien.

Le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) fait toutes sortes de déclarations, disant qu'il étudie quatre ou cinq projets. L'un d'entre eux lui a été proposé par le responsable des services sociaux de Brampton, et il se rapproche beaucoup du programme de crédit d'impôt au titre des hypothèques et des taxes foncières mis de l'avant par le parti progressiste-conservateur. Ce programme lui semblait excellent; seul le nom avait changé. Trois ou quatre autres programmes lui ont été proposés, qu'il juge également excellents. Pourtant, le ministre des Finances (M. MacEachen) est ensuite venu nous dire qu'il ne pouvait rien faire pour venir en aide à ces gens. Oh, il a bien parlé d'allonger la période d'amortissement de 25 à 40 ou 50 ans pour diminuer un peu les paiements. Cela aiderait un peu, mais c'est insuffisant.

Je prends aujourd'hui la parole au nom de ceux qui se sont installés dans les maisons du programme PAAP, qu'il s'agisse de tours ou de maisons en rangée, et je demande au gouvernement d'intervenir, par l'entremise de la SCHL, et de se pencher sur la situation dans laquelle il a mis ces gens. Je demande au gouvernement d'accorder à ces gens une aide véritable. J'ai rencontré beaucoup d'associations de propriétaires de logements en copropriété et le programme de deuxième hypothèque de la SCHL aux taux courants est l'une de leurs principales causes de soucis. Je demande donc au gouvernement d'étudier la possibilité d'étaler le remboursement des deuxièmes hypothèques contractées auprès de la SCHL sur une période beaucoup plus longue: au lieu de cinq ans, la SCHL devrait accorder dix ans. Je demande aussi au gouvernement de renoncer aux intérêts sur les deuxièmes hypothèques. Je ne parle pas de cadeaux, mais si je lui demande cela, c'est pace que ces gens ont été poussés à se prévaloir de ce programme. On les a séduits pour les amener à y participer.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): On les a roulés.

M. McDermid: On les a roulés et leurrés. Tous l'ont d'ailleurs déclaré. Il suffit de jeter un coup d'œil sur un journal de fin de semaine de Toronto pour voir que le gouvernement vend encore des unités d'habitation avec $90 de rabais pour $245 par mois à un taux hypothécaire de 8 p. 100. On ne dit nulle part qu'il faut liquider l'hypothèque en cinq ans. On ne parle pas d'aide possible de la SCHL. Le leurre par excellence! Pourquoi le gouvernement n'abandonne-t-il pas ce programme?

Le gouvernement va acculer de jeunes familles à la faillite. Je vois cela d'ici. Il y a de ces personnes qui viennent me voir à mon bureau toutes les fins de semaine. Je vais chez elles et je vois qu'elles ont fait de ces maisons des foyers chaleureux. C'est là qu'elles vivent et qu'elles tentent d'élever leurs enfants, mais elles s'inquiètent des taux de leurs premières hypothèques qui sont passés de 8 à 17 p. 100 et des prêts qu'elles ont obtenus en vertu du Programme d'aide pour l'accession à la propriété et qu'elles doivent rembourser aux taux actuels. C'est effrayant, et j'intercède en leur nom pour que le gouvernement étudie sérieusement la situation et y remédie au plus tôt. C'est tout ce que je demande. Je regrette que le ministre des Travaux publics ne soit pas là pour m'entendre, mais je suis sûr que ceux qui sont là voudront bien lui transmettre ma supplique en leur nom.

Je n'aime pas faire de publicité, mais j'ai ici la section immobilière du *Sun* de dimanche dernier. On y annonce un magnifique immeuble en copropriété nouvellement construit dans ma localité et auquel le Programme d'aide pour l'accession à la propriété s'applique, Un appartement de trois chambres à coucher pour $43,000, c'est une aubaine. On raconte que les appartements des trois autres tours sont tous vendus. En fait, c'est en partie vrai. Ils ont tous été vendus . . .

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Les gens aussi.

M. McDermid: . . . mais la moitié sont maintenant vides. La SCHL a décidé de vendre ces unités de logement mais elle ne le fera pas avant que la dernière tour ne soit remplie. Une fois que cette tour aura été remplie, la SCHL vendra les autres unités à environ $10,000 de rabais. La SCHL ne bouge donc plus et attend que la tour soit complète.

Le gouvernement devrait avouer que le Programme d'aide pour l'accession à la propriété n'était autre chose qu'un programme visant à vendre des maisons. Ce n'était pas un programme destiné à faciliter à des familles l'accession à la propriété mais plutôt un programme de vente de maisons pour le compte de constructeurs et voilà maintenant que les déboires et l'incertitude qu'il a pu causer se retournent contre leur auteur. Les cinq années sont maintenant juste écoulées et j'invite encore une fois le gouvernement à réfléchir très sérieusement sur la gravité de la situation. S'il ne le fait pas, il y aura pas seulement un taux de vacance de quatre sur dix unités mais bien un taux de dix sur dix, et le gouvernement aura causé des déboires inimaginables à bien des familles non seulement dans ma localité mais aussi dans celle du ministre des Travaux publics, à Scarborough, tout comme souffriront également des gens dans la localité du critique en matière de logement, Orillia, ainsi que dans la localité du nouveau député de Mississauga-Nord (M. Fisher) qui devrait d'ailleurs prendre la parole à ce sujet.

Je terminerai mes remarques sur ce sujet en disant au gouvernement que j'espère qu'il trouvera très rapidement une solution afin que nous puissions encourager ces gens à rester dans leurs maisons et à continuer d'y élever leur famille.

Le prochain sujet dont j'aimerais parler brièvement, si vous me le permettez, est celui du référendum qui approche à grands pas au Québec. Anglophone de l'Ontario, je ne suis pas un expert sur ce qui se passe au Québec; tout ce que je puis dire c'est ce que je ressens. Je ne veux pas que le Québec quitte la confédération parce que cette province fait autant partie de moi, qui suis un Canadien anglais de l'Ontario, que n'importe

quelle autre du pays. En tant que Canadien, le Québec a autant d'importance pour moi que l'Alberta ou la Colombie-Britannique, et je ne désire pas qu'il se sépare.

M. Nystrom: Et la Saskatchewan?

M. McDermid: Oui, bien sûr, la Saskatchewan aussi. C'est de là que vient la famille de ma mère.

M. Nystrom: Bravo!

M. McDermid: Merci.

M. Knowles: Comment êtes-vous devenu conservateur?

M. McDermid: Il ne m'a pas été difficile de devenir conservateur, croyez-moi; et avec ce qui se passe aujourd'hui, il ne m'est pas difficile de le rester. Je vois que le secrétaire parlementaire, le député d'Ottawa-Centre (M. Evans), est lui aussi en train de se tâter.

● (1750)

Une voix: C'est un vrai conservateur.

M. McDermid: Ce qui se passe au Québec me préoccupe et j'exhorte les Québécois à réfléchir soigneusement avant de voter le 20 mai parce que leur décision pourrait ébranler pour très longtemps les fondements même de notre pays.

Les habitants de l'Ontario, et moi-même à titre de député de l'Ontario, sommes prêts à participer au remaniement de la constitution. Il ne fait aucun doute que ce remaniement est nécessaire. Je pense que le premier ministre de notre province l'a indiqué très clairement. Il a aussi bien précisé qu'il ne discuterait jamais d'aucun projet de souveraineté-association. C'est aussi l'avis de mes électeurs. Ils ne veulent pas voir le Canada se diviser et ils ne sont pas disposés à discuter de souveraineté-association.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: Nous pouvons obtenir les résultats que nous souhaitons dans le cadre de la Confédération, c'est certain. J'exhorte donc, dans ma propre langue, les gens du Québec à voter non et à appuyer tous mes collègues de la Chambre qui sont de mon avis.

J'aimerais me pencher quelques instants sur l'économie du Canada. Cela me préoccupe, et j'ai pu me rendre compte la fin de la semaine dernière qu'un grand nombre d'habitants de ma circonscription s'inquiétent aussi de voir que le ministre des Finances ne veut pas présenter de budget. Il dira sans doute quelques mots ce soir et j'ai bien hâte de l'entendre. Par ailleurs, au nom des petits hommes d'affaires et des agriculteurs de ma région, au nom de tous ceux qui contribuent à l'économie du Canada, je l'exhorte à présenter son budget afin que les Canadiens puissent planifier leurs affaires financières et savoir quelle orientation le gouvernement donnera à l'économie du Canada au cours des quatre ou cinq prochaines années.

S'il faut en juger d'après le discours du trône, le secteur privé n'a pas de quoi se réjouir. J'espère que le cabinet adoptera une attitude plus raisonnable, mais j'en doute. J'espère qu'il instillera un peu de bon sens dans le gouvernement et présentera un budget susceptible d'aider les Canadiens. Pour quelle raison ne mettez-vous pas sur pied un programme de subventions hypothécaires, destiné à aider les propriétaires actuellement en difficulté? Nous vous promettons de ne pas protester contre ce revirement. Proposez-nous un programme qui aide le petit entrepreneur, et abstenez-vous de créer d'autres sociétés d'État. Songez à l'agriculteur qui, je vous le dis tout de suite, est en fort mauvaise posture—oui, en effet, j'ai eu le plaisir d'entendre aujourd'hui parler le ministre de l'Agriculture (M. Whelan). Le jeune agriculteur en particulier délaisse sa terre, que les banques s'empressent de vendre dans des encans. Je supplie donc le ministre des Finances de nous laisser un peu entrevoir ce que son gouvernement a l'intention de faire d'ici l'année prochaine, car l'incertitude qui règne dans le milieu des affaires est des plus inquiétantes.

Je voudrais terminer en invitant les députés à délaisser les mesquineries politiques et à songer sérieusement à la situation du pays. Les récriminations de l'Ouest, du Québec et de l'Ontario, ma province, me préoccupent. Elles me préoccupent au plus haut point car, à l'instar de tous mes collègues ici présents, j'aime mon pays. Je souhaite que nous mettions de côté nos différends et que nous nous concertions pour le plus grand bien du pays. Nous avons un des plus beaux et grands pays dans le monde, auquel tous et chacun témoignent le plus grand respect. Il nous faut conserver ce respect.

Monsieur l'Orateur, avec votre permission, puis-je dire qu'il est 6 heures?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Y a-t-il accord pour dire qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à 8 heures, ce soir.

(La séance est suspendue à 5 h 55.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. l'Orateur adjoint: La parole est au ministre des Finances (M. MacEachen).

Des voix: Bravo!

M. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, au sujet de la déclaration que projette de faire le ministre des Finances (M. MacEachen). Je voudrais signaler que je m'oppose à cette façon de procéder. Je me réserve le droit de soulever une question de privilège à la Chambre. Nous croyons que c'est la ligne de conduite à suivre après que le ministre aura terminé sa déclaration ou demain. Je veux en donner préavis dès maintenant. Ce n'est que vendredi dernier que le ministre m'a dit en passant . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Si le député veut soulever une question de privilège, il a le droit de le faire en temps opportun et il connaît le Règlement.

M. Crosbie: Je vais soulever ma question de privilège maintenant si vous me demandez de le faire. Ma question de privilège est que ce n'est pas la procédure régulière. En réalité, le ministre tente de se servir de l'Adresse en réponse au discours du trône pour prononcer un discours du budget.

Une voix: Pour le passer en fraude.

M. Crosbie: Pour le passer en fraude.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je signale respectueusement au député que dans tout ce qu'il a dit jusqu'à maintenant, je ne distingue rien qui puisse donner lieu à une question de privilège.

Une voix: Pourquoi ne le laissez-vous pas finir?

M. l'Orateur adjoint: Le ministre des Finances.

M. Crosbie: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur.

M. Andre: Question de privilège!

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur . . .

M. Crosbie: J'aimerais que l'on me permette de soulever la question de privilège.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) soulève la question de privilège.

M. Crosbie: J'aimerais avoir la chance de soulever ma question de privilège avant que Votre Honneur ne rende une décision. J'en donne maintenant préavis et je voudrais peut-être l'expliciter plus tard. Je dis qu'il s'agit d'un discours du budget sous le couvert d'un discours sur l'Adresse . . .

Une voix: Comment le savez-vous?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député enfreint le Règlement.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord vous féliciter d'avoir été choisi Orateur adjoint et président de nos délibérations . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Ce n'est pas dans le texte, Allan.

M. MacEachen: . . . et vous demander de transmettre mes compliments à M^me^ le Président à l'occasion de son élection à ce poste. Je lui souhaite plein succès dans l'exercice de ces très importantes fonctions.

Comme M. l'Orateur le sait, c'est la première fois que je prends officiellement la parole à la Chambre en ma qualité de ministre des Finances. J'en profite pour remercier tous les députés des deux côtés de la Chambre qui m'ont offert leurs félicitations. Certains ont accompagné leurs vœux d'expressions de sympathie, mais je les remercie quand même de la bonne intention qui les animait. Je voudrais aussi dire que j'ai trouvé très heureux le choix du motionnaire (M^me^ Côté) et comotionnaire (M. Frith) de l'Adresse. Leurs discours ont encore une fois révélé à la Chambre que les nouveaux venus au Parlement arrivent ici pleins d'idéaux et de loyauté et sont capables dès leur première intervention d'émouvoir la Chambre plus profondément que les députés qui siègent ici depuis des années.

Une voix: Que voilà une belle entrée en matière.

M. MacEachen: Je regrette, en un sens, que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) ait laissé entendre que je procédais de façon irrégulière, et je discuterai bien sûr de cette allégation avec lui un peu plus tard. Mais j'interviens ce soir dans le but de régler certaines questions importantes restées en suspens à la fin des deux dernières législatures, et de donner à la Chambre un aperçu de la situation économique et financière à laquelle nous sommes confrontés au moment où nous abordons les projets dont fait état le discours du trône.

Les questions en suspens ont trait aux mesures fiscales proposées dans le budget du 11 décembre 1979 et même à certaines autres remontant au budget du 16 novembre 1978 et qui n'ont pas encore été approuvées par le Parlement.

Je rappellerai qu'environ deux mois après les élections de mai dernier, le ministre précédent des Finances avait publié un communiqué exprimant ses intentions à l'égard des mesures fiscales et tarifaires qui avaient été proposées par le gouvernement libéral précédent. Lui-même et son collègue, le président du Conseil du Trésor avaient décrit de façon très détaillée les perspectives financières et économiques.

M. Knowles: A la Chambre?

M. MacEachen: Si le Parlement avait siégé, ils auraient certainement préféré communiquer cette information directement aux députés à la Chambre. C'est ce que je me propose de faire ce soir.

M. Stevens: Pour une période de cinq ans?

M. MacEachen: Je veux . . .

M. Clark: Voilà qui démontre bien leur mépris du Parlement.

M. MacEachen: . . . sans plus tarder mettre fin aux incertitudes qui entourent les mesures fiscales en suspens et informer la Chambre de la situation financière du gouvernement telle que je l'ai trouvée en prenant en charge le ministère des Finances. Bien sûr, je présenterai également des observations sur la situation économique actuelle.

Je commencerai par les mesures fiscales. Le gouvernement n'envisage évidemment pas d'augmenter de 18c. le gallon la taxe d'accise sur l'essence . . .

Des voix: Bravo!

Une voix: Vous trouverez bien à l'épingler ailleurs.

M. MacEachen: . . . ni de l'étendre aux autres carburants, comme il avait été proposé en décembre. Je ne représenterai pas non plus trois mesures touchant l'imposition des gains en capital: le régime de placement en actions ordinaires, le régime fiscal des gains en capital des REER, et la possibilité de transférer à un REER les gains en capital sur des biens agricoles.

• (2010)

M. Stevens: Quelle honte!

M. MacEachen: Je désire étudier ces mesures et d'autres dispositions plus à fond, en particulier à la lumière d'une discussion générale sur le rôle et l'importance de l'imposition des gains en capital. Je présenterai par conséquent un document d'étude sur la question. Par ailleurs, je ne proposerai pas à nouveau les avantages fiscaux particuliers prévus pour les sommes investies dans des bateaux de pêche dans la région de l'Atlantique. Je désire étudier avec mon collègue, le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc), l'effet de diverses mesures sur la structure de l'industrie de la pêche dans le cadre de l'examen déjà entrepris.

Je ne propose pas non plus d'offrir à l'entreprise privée des contrats fiscaux pour investir dans certaines régions. La loi actuelle donne au ministère de l'Expansion économique régionale une grande latitude pour soutenir le développement régional. Ces mécanismes feront naturellement l'objet d'un examen d'ici à l'expiration de la loi l'an prochain.

Mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, (M. Lalonde) ainsi que moi-même avons déjà annoncé que les déductions supplémentaires pour épuisement ne seront pas maintenues à l'égard des travaux d'exploration du pétrole et du gaz dans les régions neuves et sous-marines; elles seront remplacées par un nouveau programme d'encouragements visant à soutenir les efforts mis en branle par cette mesure fiscale. Je présenterai à nouveau plusieurs des autres motions des voies et moyens déposées en décembre dernier: la mesure permettant aux personnes ayant une entreprise non constituée en société de déduire le salaire versé au conjoint, et la disposition temporaire relative aux obligations pour l'expansion des petites entreprises, permettant à ces dernières de se financer à des taux d'intérêt moins élevés.

M. Clark: Encore une promessse non tenue!

M. MacEachen: Le chef de l'opposition (M. Clark) avait beaucoup insisté sur cette mesure dans son discours, et j'ai beaucoup réfléchi à ses propos lorsque je me suis demandé si j'allais réintroduire cette mesure.

Pour compenser le manque à gagner entraîné par ces mesures et aider à financer la hausse du supplément de revenu garanti, je propose à nouveau deux augmentations fiscales: la hausse des droits sur l'alcool et le tabac, devant entrer en vigueur à minuit et la surtaxe de 5 p. 100, pendant deux ans, sur les sociétés, à compter du 1er janvier 1980. Je présente à nouveau d'autres mesures fiscales. Nombre d'entre elles doivent entrer en vigueur aux dates proposées initialement.

M. Clark: Ce sont des mesures budgétaires.

M. MacEachen: Ces mesures comprennent des allégements fiscaux pour les pompiers volontaires . . .

M. Clark: Encore une promesse non tenue!

M. MacEachen: . . . pour les emplois temporaires à l'étranger . . .

M. Clark: Encore une promesse non tenue!

M. MacEachen: . . . pour les employés qui utilisent un aéronef dans leur travail et dans certaines situations où le régime fiscal agit sur le droit de la famille. On notera de plus une diminution des déductions pour les avoirs pétroliers et gaziers, des changements dans l'application de la taxe de vente aux cosmétiques, l'extension de la taxe de vente aux travaux photographiques, et des mesures plus sévères dans le domaine des régimes de rémunération différée et de la déduction des frais payés d'avance. Des détails sur ces mesures ainsi que leurs dates d'entrée en vigueur figurent dans l'avis de motion des voies et moyens que je dépose ce soir.

M. Clark: Si vous y arrivez.

M. MacEachen: Certaines mesures ont subi des changements d'ordre technique, souvent pour tenir compte des remarques utiles formulées par les milieux d'affaires et les experts fiscaux. Les motions reprennent aussi les mesures de fiscalité indirecte prévues dans le budget de novembre 1978. Je tiens à signaler qu'il s'agit de changements assez importants. Je n'en ferai pas une énumération détaillée aujourd'hui, mais l'ancien ministre des Finances l'avait fait l'été dernier en nous annonçant qu'il avait l'intention de réintroduire ces mesures provenant du budget précédent.

J'annonce aussi que le gouvernement a l'intention de procéder à un certain nombre de changements dans le règlement de l'impôt sur le revenu, comme il avait été proposé en décembre. Étant bien conscient des difficultés que causent les retards dans l'adoption des mesures fiscales, j'ai l'intention de présenter le plus tôt possible la loi mettant en vigueur ces modifications fiscales. Cependant, en ce qui concerne les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, je juge préférable de publier des projets de modification pour donner à tous les intéressés la possibilité d'évaluer l'incidence des changements d'ordre technique et de proposer des modifications avant que le texte définitif soit adopté. Je veillerai à ce que des avant-projets de loi soient préparés de manière que, dans la version finale, la loi bénéficie de l'analyse approfondie des spécialistes de l'impôt.

A la suite de cette déclaration sur les mesures fiscales, en conformité des dispositions de l'article 60 du Règlement, je voudrais déposer les avis de motion des voies et moyens tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu, dans les deux langues officielles.

M. Crosbie: Il n'y a pas consentement unanime.

M. MacEachen: En vertu des dispositions de l'article 60 du Règlement, un ministre de la Couronne peut déposer en tout temps des motions de voies et moyens à la Chambre des communes. Ce faisant, je voudrais également demander que l'on désigne une journée pour l'étude de ces motions de voies et moyens.

Je voudrais maintenant fournir au Parlement les renseignements provisoires dont nous disposons sur les résultats financiers de l'exercice 1979-1980, ainsi qu'un résumé des perspectives pour 1980-1981. Je dépose donc les chiffres sommaires habituels sur la situation financière du gouvernement pour ces deux années. Les perspectives financières prévues actuellement pour 1980-1981 serviront de complément au Budget principal qui doit être déposé demain.

Le budget principal est celui qui avait été préparé par le gouvernement précédent et était prêt à imprimer quand nous sommes entrés en fonctions. Il a été jugé préférable de ne pas essayer de réviser cette masse considérable de chiffres et de déposer le document existant sans retard, de manière à obtenir des moyens à titre provisoire. Les dépenses figurant dans les prévisions financières que je dépose sont fondées sur le Budget principal, mais tiennent aussi compte des hausses de coûts enregistrées depuis décembre par les programmes prévus dans ce budget, ainsi que de l'augmentation du supplément de revenu garanti.

Les prévisions actuelles de la situation financière globale du gouvernement fourniront également au Parlement les informations nécessaires pour étudier les nouvelles demandes de pouvoir d'emprunt que je soumettrai bientôt. En ce qui concerne les résultats de l'exercice 1979-1980, les chiffres provisoires montrent que les besoins financiers, compte non tenu des opérations de change, se sont élevés à 10.4 milliards de dollars. Ce chiffre est de 500 millions inférieur à celui de l'exercice précédent. Les dépenses totales devraient atteindre le montant de 53.1 milliards de dollars prévu dans le budget de décembre 1979, quoique cette estimation puisse subir des révisions appréciables.

Les recettes sont inférieures de quelque 300 millions aux prévisions de décembre. Les diverses augmentations prévues en décembre qui n'ont pas été mises en vigueur auraient accru les recettes de près de 600 millions. Le produit de l'impôt sur les sociétés a toutefois augmenté un peu plus vite qu'on ne s'y attendait alors, ce qui a eu un effet compensateur. Les prévisions de 1980-1981 reposent sur des hypothèses économiques que j'exposerai bientôt.

• (2020)

Les recettes devraient augmenter de 13 p. 100, compte tenu des mesures fiscales que je viens de proposer à nouveau. Les prévisions de dépenses tiennent compte de la hausse de $35 par mois du Supplément de revenu garanti pour les pensionnés dans le besoin.

D'après ces hypothèses, les dépenses totales devraient augmenter de 13.7 p. 100 en 1980-1981 pour atteindre $60.4 milliards. Cette forte croissance des dépenses prévues s'explique en grande partie par la hausse rapide du coût de deux grands programmes de dépenses: le service de la dette publique et la compensation des importations de pétrole.

M. Andre: Quelle surprise!

M. MacEachen: Depuis le budget du 11 décembre 1979, la montée des taux d'intérêt et le déficit plus important qui est maintenant prévu ont conduit à réviser à la hausse, d'environ $500 millions, les frais de la dette publique. L'augmentation des prix internationaux du pétrole a ajouté quelque $1.5 milliard aux paiements prévus pour la compensation des importations du pétrole. Malgré une provision pour éventualités dans le budget de décembre, ces révisions ont finalement accru le total des dépenses prévues. Ce facteur, combiné au relèvement du Supplément de revenu garanti, représente, pour l'essentiel, la différence entre les $60.4 milliards prévus actuellement et les $58.4 milliards que projetait le budget de décembre.

Cette augmentation du coût de la dette publique et de la compensation des importations de pétrole n'aurait évidemment pas épargné le gouvernement précédent, qui aurait lui aussi été presque certainement obligé de laisser la croissance des dépenses dépasser l'objectif de 10 p. 100 annoncé en décembre.

Cette hausse prévue de plus de 13½ p. 100 des dépenses est sensiblement supérieure à ce que je souhaiterais. Le système de pondération du prix du pétrole que notre gouvernement a l'intention de promouvoir permettra de diminuer les paiements fédéraux de compensation des importations de pétrole, par rapport au niveau pris pour hypothèse dans le calcul d'un total des dépenses de $60.4 milliards.

M. Hnatyshyn: Quelle fumisterie!

M. MacEachen: De plus, nous surveillerons de très près les dépenses discrétionnaires du gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Les besoins financiers, compte non tenu des opérations de change, devraient s'élever à $11.7 milliards en 1980-1981. Ce chiffre représente une hausse de plus de $1 milliard par rapport à 1979-1980 et dépasse sensiblement la prévision de $8.2 milliards que contenait le budget de décembre 1979. La cause de loin la plus importante de cette différence par rapport à décembre est l'absence d'une hausse massive de la taxe d'accise sur l'essence.

Des voix: Bravo!

Une voix: Nous la payons quand même.

M. Beatty: Portez-la au compte d'Allen.

Mlle MacDonald: Empruntez la carte de crédit de Broadbent.

M. MacEachen: Madame le Président, j'aimerais souligner qu'il s'agit de prévisions de dépenses . . .

M. Epp: Qui vont augmenter.

M. MacEachen: . . . et de besoins financiers existant au moment où j'assume mes responsabilités de ministre des Finances. J'ai jugé qu'il importait de donner à la Chambre sans tarder un compte rendu exact de l'état actuel des choses.

M. Dick: Donnez-nous un budget.

M. MacEachen: Je voudrais également bien faire comprendre, cependant, que ces prévisions ne constituent aucunement le plan des dépenses ou de besoins financiers de notre gouvernement pour l'exercice 1980-1981.

M. Stevens: Quand le verrons-nous celui-là?

M. MacEachen: La mise en œuvre d'un système de pondération du prix du pétrole pourrait à elle seule retrancher jusqu'à $1 milliard aux dépenses et aux besoins financiers.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: J'étudierai les autres modifications de dépenses et de recettes qui pourraient être nécessaires lorsque je préparerai mon budget.

Des voix: Oh!

Une voix: C'est ce que vous nous présentez ce soir.

M. MacEachen: Je veillerai alors à ce que le rythme de croissance des dépenses publiques soit étroitement contrôlé.

Une voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Je verrai tout particulièrement à ce que le déficit et les besoins financiers du gouvernement diminuent à mesure que la croissance économique reprend.

Une voix: Qui va se charger de la faire reprendre?

Une voix: Vous rougissez.

M. MacEachen: Cela signifie que les nouveaux programmes importants de dépenses, s'il en existe, devront être financés par une augmentation des recettes ou ne pas voir le jour. Pour juger de l'orientation appropriée de l'exercice 1980-1981, je tiendrai compte autant de la faiblesse conjonctuelle de l'économie que de la nécessité de juguler les anticipations inflationnistes. J'étudierai des mesures permettant de répartir plus équitablement le fardeau du chômage et de l'inflation. Le budget tiendra compte du fait que le bien-être des Canadiens, la création d'emplois et l'atténuation de l'inflation sont autant de facteurs qui dépendent absolument de la vigueur soutenue des investissements privés.

Je voudrais maintenant évoquer les perspectives de l'économie internationale et de l'économie intérieure.

Le contexte international actuel est extrêmement troublé. Depuis décembre 1978, les prix du pétrole ont plus que doublé. Cette hausse a infligé à l'économie mondiale un choc comparable à celui de 1974 en termes relatifs et à peu près deux fois plus important en termes nominaux. Le relèvement des prix de l'OPEP a été facilité par la vigueur de la demande mondiale, les pays consommateurs accroissant leurs stocks et l'économie internationale entamant sa quatrième année d'expansion conjonctuelle.

Mlle MacDonald: C'est ça. Tout l'univers est à blâmer.

M. MacEachen: La vigueur de la demande a également contribué à une forte hausse du prix des produits de base. A cette influence inflationniste du pétrole et des autres produits de base s'est ajouté un ralentissement de la productivité. Ces facteurs ont entraîné dans le monde entier une nouvelle accélération de la montée des prix, qui a conduit la plupart des pays à resserrer notablement leur politique économique. Le rythme d'expansion monétaire a été freiné. Les taux d'intérêt ont atteint des niveaux sans précédent. Des mesures fiscales restrictives ont été adoptées.

Depuis 1975, l'expansion conjonctuelle est plus marquée aux États-Unis que dans la plupart des autres pays. La résistance de l'économie américaine jusqu'à ces derniers mois a surpris maints observateurs, qui prévoyaient depuis quelque temps une récession. La chute remarquable du taux d'épargne à 3 p. cent a permis à l'économie américaine de continuer sur sa lancée.

L'inflation a fait dernièrement un nouveau bond aux États-Unis. Cela s'explique en grande partie par la persistance d'une demande vigoureuse. Les prix élevés du pétrole dus à la levée des contrôles et aux importations, ainsi que l'escalade du coût du logement et des taux hypothécaires, ont également joué un rôle important. L'inflation paraît plus sérieuse maintenant que dans les périodes précédentes de forte inflation.

● (2030)

Je voudrais signaler à ce propos que les Canadiens se sont peut-être réjouis trop vite de la tenue apparemment meilleure de nos prix au cours des derniers mois. La différence tient en grande partie à la façon dont les taux d'intérêt hypothécaires sont pris en compte dans l'indice des prix à la consommation des deux pays. Le relèvement plus rapide des prix américains du pétrole vers les niveaux mondiaux joue également un rôle. En fin de compte, le rythme fondamental de l'inflation n'est pas très différent dans les deux pays. Le Canada ne peut certainement pas se permettre de relâcher ses efforts face à l'inflation.

Pour combattre l'inflation, les États-Unis ont pris un certain nombre de décisions rigoureuses. La politique financière a été resserrée et les taux d'intérêt ont été relevés de façon à freiner la croissance de la masse monétaire. Des mesures de contrôle du crédit ont été mises en place. Il semble maintenant que la récession soit amorcée. En fait, il apparaît maintenant que le ralentissement risque d'être plus marqué que ne le souhaiteraient les autorités américaines. Cela entraîne un certain fléchissement de la demande de capitaux et, partant, des taux d'intérêt. On espère que ce phénomène exercera une influence appréciable et rapide sur le rythme de l'inflation.

Le Canada n'est pas épargné par ces influences internationales. Une faible croissance économique à l'étranger se traduit pour notre pays par un fléchissement de la demande extérieure. L'inflation internationale se répercute sur le prix des biens et services que nous importons.

Le consommateur canadien aurait souffert encore plus du renchérissement des importations si nous n'avions laissé nos taux d'intérêt augmenter et, ainsi, enrayé la baisse de notre taux de change. Simultanément, l'économie canadienne possède un certain nombre d'atouts importants. Notre compétitivité a été améliorée par la baisse appréciable du dollar canadien. L'excédent de notre balance commerciale a augmenté l'an dernier pour atteindre le chiffre record de 4 milliards de dollars, tandis que notre déficit touristique diminuait. Des investissements vigoureux de la part des entreprises nous apportent les capacités de production supplémentaires qui nous permettront de profiter pleinement des possibilités commerciales qui s'offrent à nous.

Nous possédons un autre atout, qui nous distingue des autres pays industrialisés, avec notre potentiel énergétique. Nous pouvons bénéficier des investissements et des créations d'emplois qu'entraînera l'exploitation des ressources énergétiques de notre pays. Notre industrie sera également avantagée sur les marchés mondiaux par un approvisionnement relativement bon marché en énergie. Toutefois, dans l'immédiat, nous ressentirons les effets d'une faible croissance mondiale, d'une inflation rapide et de taux d'intérêt élevés. De l'avis général, l'expansion sera faible ou nulle au Canada en 1980.

M. Stevens: Avec les libéraux au pouvoir.

M. MacEachen: D'après nos dernières prévisions, la croissance de l'économie ne sera que d'environ ½ p. 100.

M. Stevens: Avec les libéraux.

M. MacEachen: La production devrait donc progresser un peu moins que ne le prévoyait en décembre mon prédécesseur.

M. Crosbie: Où est Herb Gray quand on a besoin de lui?

M. MacEachen: Cette révision en baisse a été le fait de presque toutes les prévisions du secteur privé et ce, bien que l'économie ne soit plus menacée par une augmentation massive de taxes.

Une voix: Pas encore, mais patientez.

M. MacEachen: L'effet de la hausse des taux d'intérêt dans le monde et dans le pays, ainsi que la révision des perspectives de l'économie américaine . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le ministre, mais le temps qui lui était alloué est expiré. Il peut poursuivre s'il a le consentement unanime de la Chambre.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je tiens simplement à vous dire, Votre Honneur, ainsi qu'au ministre des Finances que ce qu'il fait ce soir constitue un abus du temps du Parlement et de sa procédure, car il tente d'introduire en douce un exposé budgétaire dans le débat sur l'Adresse.

M. l'Orateur adjoint: Avec tout le respect dû au député . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Puis-je terminer mon rappel au Règlement, monsieur l'Orateur?

Nous voulons bien permettre au ministre d'achever son propos bien qu'il ait violé les privilèges de la Chambre, mais je tiens à vous prévenir, monsieur, que j'ai l'intention de soulever la question de privilège demain à propos d'un usage parlementaire que j'estime tout à fait douteux.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) et le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) ont notifié leur intention de soulever la question de privilège. Il me semble que la question de privilège ne peut être soulevée qu'en temps opportun, c'est-à-dire quand le ministre des Finances aura présenté ses observations à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: Le ministre des Finances a demandé le consentement unanime de la Chambre pour poursuivre ses propos. Dois-je conclure que, par son observation, le leader de l'opposition à la Chambre indique que le consentement unanime est accordé?

M. Baker (Nepean-Carleton): Oui, monsieur l'Orateur. Voilà ce que j'ai dit, à cette condition.

M. Clark: Voilà ce qu'il a dit.

M. Trudeau: On ne mâche pas ses mots, hein, Joe?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je remercie le député de Nepean-Carleton (M. Baker) qui m'autorise à terminer mon propos au-delà de la limite des 30 minutes, mais j'aimerais signaler, simplement pour manifester mon désaccord avec lui, que les précédents parlementaires ne manquent pas à ce que je fais ce soir; sans remonter plus loin, le précédent créé par son collègue dans le dernier gouvernement me justifie de faire ce que je fais ce soir.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je pense que la Chambre consent unanimement à ce que le ministre poursuive son propos. Je ne sache pas que la Chambre soit encore saisie d'une question de privilège.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, puis-je poursuivre mon propos sur la croissance économique prévue?

Le député de York-Simcoe (M. Stevens) a dit que la faiblesse de la croissance prévue est attribuable à l'élection d'un gouvernement libéral.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Le député s'est peut-être déjà fait une opinion à ce sujet, mais je tiens à lui rappeler que les prévisions du taux de croissance de l'économie pour 1980 que je révèle ce soir ne sont guère différentes. Elles sont de peu inférieures à celles que son voisin de pupitre avait annoncées à la Chambre en décembre dernier.

L'effet de la hausse des taux d'intérêt dans le monde et dans le pays ainsi que la révision des perspectives de l'économie américaine, particulièrement dans le secteur de l'habitation—très important pour les exportations canadiennes—sont les principaux facteurs qui nous ont amenés à baisser les prévisions de croissance de l'économie canadienne pour 1980.

On s'attend maintenant à ce que le taux de chômage monte à un niveau moyen de 8 p. 100. Ce taux est un peu plus faible que ne le prévoyait le budget de décembre en raison de la vigueur soutenue de l'emploi au cours des derniers mois.

L'indice des prix à la consommation devrait s'élever de 10 p. 100. Ce taux est évidemment plus faible que ne le projetait le budget de décembre, puisque nous n'imposons pas aux Canadiens une lourde taxe d'accise sur l'essence.

Des voix: Bravo!

Une voix: Mettez le problème sur le dos de nos enfants.

M. MacEachen: Pour l'indice de déflation de la Dépense nationale brute, la hausse devrait être d'environ 9½ p. 100. Si l'on y ajoute une progression réelle d'un demi de 1 p. 100 de la DNB, cette dernière devrait augmenter d'à peu près 10 p. 100 en valeur nominale.

Les principaux facteurs de soutien de la demande globale, en 1980, seront la consommation et l'investissement. Les dépenses de consommation devraient s'accroître de 2 p. 100 en volume. Le cycle d'expansion des investissements, amorcé en 1979, devrait se poursuivre pendant toute l'année 1980 et se traduire par une nouvelle hausse de plus de 7½ p. 100 en termes réels. Les autres secteurs de l'économie intérieure ne connaîtront pas de changement ou accuseront un recul en 1980.

● (2040)

Les dépenses publiques en biens et services continueront de subir l'effet des politiques de restrictions. La construction résidentielle régressera probablement, les taux d'intérêt élevés et l'abondance des logements neufs inoccupés limitant les mises en chantier. Un important élément d'incertitude pour 1980 est le profil probable des stocks, du fait que les hommes d'affaires révisent en baisse leurs prévisions de ventes en raison d'une croissance plus lente de la production.

En résumé, l'économie mondiale traverse une période difficile d'adaptation, pendant qu'elle absorbe la hausse des prix internationaux du pétrole et que le processus toujours pénible de lutte contre l'inflation se poursuit. Grâce à certains atouts importants, l'économie canadienne devrait pouvoir éviter un ralentissement aussi marqué que celui qui semble menacer aux États-Unis, mais nous ne pouvons prétendre échapper complètement à cette influence. Cela est d'autant plus le cas que notre balance courante accuse déjà un déficit important et que le solde du budget fédéral est largement déficitaire.

Après avoir brossé cette toile de fond, je désire, madame le Président, revenir un peu sur ce qui constitue pour beaucoup l'effet le plus immédiat et le plus visible des taux d'intérêt élevés que nous connaissons. Je veux parler des conséquences des taux d'intérêt hypothécaires pour les quelque 350,000 propriétaires de logements qui devront renégocier leur hypothèque cette année. Ces personnes devront indéniablement faire face à une hausse importante et imprévue de leurs paiements hypothécaires.

Pour évaluer la situation, il importe cependant de rappeler un certain nombre de faits. On estime que moins de 10 p. 100 de ces familles devront assumer des frais de logement supérieurs à 30 p. 100 de leurs revenus lors du renouvellement de l'hypothèque. Ce chiffre de 30 p. 100 et souvent considéré par les prêteurs et les assureurs comme le fardeau hypothécaire que peut normalement supporter une famille.

Étant donné la croissance des revenus, la majorité de ceux qui renégocieront leur hypothèque devront payer des coûts de logement qui, exprimés en proportion de leurs revenus, seront en fait plus faibles qu'ils ne l'étaient lorsque leur hypothèque initiale a été conclue. Sur la proportion inférieure à 10 p. 100 des personnes dont le coût du logement passera à plus de 30 p. 100, la plupart pourront recourir à un certain nombre de moyens déjà disponibles ou en cours d'élaboration par les prêteurs du secteur privé, afin d'atténuer la transition vers des coûts hypothécaires plus élevés et de garder leurs déboursés dans des limites raisonnables.

J'ai déjà affirmé à la Chambre des communes que le gouvernement avait l'intention de prendre des mesures pour aider les quelques détenteurs d'hypothèques dont le revenu ne leur permet pas de payer la partie normale des coûts. Mon collègue, le ministre responsable de la SCHL, rencontrera les représentants des institutions de prêt pour étudier la situation générale. Nous croyons que les institutions de prêt spécialisées dans ce secteur de l'économie sont tout aussi soucieuses d'aider les propriétaires de maisons à traverser cette crise. Nous savons qu'à l'heure actuelle certaines de ces institutions sont en train de prendre des dispositions spéciales pour répondre à ces conditions.

Nous espérons que les discussions entre le ministre responsable de la SCHL et les institutions de prêt permettront de déceler d'autres domaines d'aide possible. Si ces discussions démontrent qu'il faut prendre de nouvelles dispositions dans le nombre limité de cas que j'ai mentionnés, le gouvernement sera prêt à agir pour aider ce groupe de détenteurs d'hypothèques et en particulier leur éviter de s'exposer à perdre leurs maisons dans la crise actuelle.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Les députés d'en face devraient s'entendre sur leur politique économique. Ils ont exprimé leur indignation en entendant mentionner le déficit comme s'il ne devait absolument pas exister. Quand une analyse révèle qu'un important programme financier pourrait ne pas être nécessaire, ils expriment encore leur indignation. L'un va de pair avec l'autre. Peut-être pourront-ils réussir à se mettre d'accord au cours de la présente législature.

Notre gouvernement est d'avis que toute mesure générale d'aide en faveur de ce qui constitue, dans la grande majorité des cas, un problème financier temporaire, remettrait sérieusement en cause l'équité de notre système vis-à-vis des Canadiens qui sont touchés sous une autre forme par la hausse des taux d'intérêt et par l'inflation. Si nous nous embarquons dans un important programme de dépenses aujourd'hui, que nous n'avons pas les moyens de nous payer dans ce secteur du logement, alors, pour être justes, nous serions obligés d'agir de même dans d'autres secteurs. Ce serait une mesure coûteuse pour le gouvernement, qui ne ferait que rendre plus difficile une réduction générale de l'inflation et des taux d'intérêt. La diminution progressive de l'inflation et des taux d'intérêt est à long terme la seule solution viable de ce problème. A cet égard, les signes croissants d'un fléchissement général des taux d'intérêt, tant aux États-Unis qu'au Canada, sont des plus encourageants.

Une voix: Un quart de point.

M. MacEachen: Oui. C'est mieux que rien. La réduction du taux d'escompte et la réduction subséquente du taux sont très encourageantes. Le seul moyen de résoudre ce problème est de maintenir cette tendance.

J'ai voulu ce soir, très peu de temps après être devenu ministre des Finances, donner à la Chambre mon interprétation de la situation qui existe dans le monde en général et au Canada en particulier. Il n'échappe à personne d'entre nous que le Canada ainsi que le monde entier traversent une période difficile. Je suis convaincu toutefois qu'en conjuguant leurs forces dans un Canada uni, les Canadiens peuvent affronter et surmonter ces difficultés. Mais nous ne pourrons le faire et nous compromettrons notre bien-être à tous si nous ne parvenons pas à relever immédiatement le défi que le référendum du Québec présente pour l'unité de notre pays. Je tiens à affirmer ma conviction que seul notre régime fédéral peut assurer que les intérêts des Canadiens, au Québec et dans toutes les régions du pays, seront bien servis.

● (2050)

M. Baker (Nepean-Carleton): J'invoque le Règlement, M. l'Orateur. Ayant entendu la déclaration au complet, je tiens à faire savoir que j'ai l'intention de soulever demain la question de privilège à cet égard et au sujet de la procédure que nous avons amorcée ce soir.

M. Crosbie: M. l'Orateur . . .

M. l'Orateur adjoint: Le député a-t-il l'intention de soulever la même question de privilège? C'est ce que je croyais. J'étais sur le point de donner la parole au député de Winnipeg-St. James (M. Keeper).

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: Je suppose que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) voulait soulever la même question que le député de Nepean-Carleton (M. Baker). Autrement, la Présidence donnera la parole au député de Winnipeg-Saint-James.

Une voix: Attendez!

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: J'invoque le Règlement, M. l'Orateur et ce, pour la raison suivante. Les chefs de file avaient décidé que je pourrais prendre la parole après le ministre des Finances. Je voudrais donc que la Présidence m'explique pourquoi elle n'a pas donné la parole à un député de ce bord-ci à la suite de l'intervention du ministre des Finances.

M. l'Orateur adjoint: Sauf votre respect, la présidence a suivi la procédure adoptée de façon générale tout au long de ce débat, c'est-à-dire celle qui consiste à donner la parole aux députés d'un côté et de l'autre en tenant compte de leur représentation numérique proportionnelle à la Chambre. Ayant entendu trois députés de l'opposition officielle, la présidence donne maintenant la parole au député de Winnipeg-St. James.

Des voix: Oh!

Des voix: Bravo!

M. Keeper: Merci, monsieur l'Orateur.

M. Nielsen: J'invoque le Règlement. Je suis sûr que dans un esprit de justice et conformément aux us et coutumes de la Chambre les députés voudraient entendre le porte-parole de l'Opposition donner sa réponse à ce mini budget qui vient d'être introduit subrepticement. Si l'on désire toutefois s'assurer de l'importance accordée à cette requête, je propose, appuyé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Que l'on donne maintenant la parole au député de St-Jean-Ouest (M. Crosbie).

M. l'Orateur adjoint: La Chambre a entendu la motion. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non!

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Convoquez les députés.

(La motion de M. Nielsen, mise aux voix, est adoptée.)

● (2100)

(Vote nº 3)

POUR

Messieurs

Alexander
Allmand
Althouse
Andre
Anguish
Axworthy
Bachand
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Blaikie
Blenkarn
Bloomfield
Bockstael
Bosley
Broadbent
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Cardiff
Clark (Yellowhead)
Collenette
Comtois
Cook
Cooper
Cosgrove
Cossitt
Cousineau
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Cyr
Dantzer
Darling
Deans
De Bané
de Corneille
de Jong
Dick
Dingwall
Dion (Portneuf)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Domm
Duclos
Duquet
Elzinga
Epp
Erola (Mme)
Evans
Ferguson
Fleming
Friesen
Gamble
Garant
Gass
Gauthier
Gimaïel
Gingras
Greenaway
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Harquail
Hawkes
Henderson
Hnatyshyn
Hopkins
Hovdebo
Huntington
Ittinuar
Johnston
Kaplan
Keeper
Kelly
Kempling
King
Knowles
Kristiansen
Kushner
Lang
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lewis
Lonsdale
MacBain
MacDonald (Cardigan)
MacDonald (Mlle) (Kingston et les Iles)
MacEachen
MacGuigan
Mackasey
MacLellan
Malone
Maltais
Manly
Masters
McDermid
McKenzie
McKinnon
McLean
Miller
Mitchell (Mme)
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Ogle
Orlikow
Ostiguy
Parker
Patterson
Pelletier
Penner
Pepin
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (St. Catharines)
Reid (Kenora-Rainy River)
Riis
Roberts
Rose
Roy
Sargeant
Schellenberger
Schroder
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Siddon
Simmons
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Tousignant
Towers
Trudeau
Turner
Vankoughnet
Waddell
Watson
Weatherhead
Wilson
Wright
Yurko—148

CONTRE

Messieurs

Laniel—1

● (2140)

Mme le Président: Je déclare la motion adoptée.

Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie).

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Merci, madame le Président. J'aimerais vous féliciter de votre promotion. Tout départ du cabinet Trudeau ne peut être qu'une promotion!

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Cela mis à part, et très sérieusement, madame le Président, nous savons que vous vous distinguerez à la présidence en tant que première personne de votre sexe à occuper ce poste.

M. Trudeau: Cessez de parler de sexe.

M. Crosbie: Madame le Président, je vous fais mes meilleurs vœux. J'aimerais aussi féliciter ceux qui ont proposé et appuyé l'Adresse en réponse au discours du trône et je voudrais remercier les 148 députés qui m'ont appuyé ici ce soir, de même que celui qui a voté contre la motion. J'espère que la proportion sera la même aux prochaines élections générales.

La seule chose que je ne puis faire, madame le Président, c'est féliciter le ministre des Finances (M. MacEachen) de la déclaration qu'il a faite ici ce soir. Je pense que c'est Walpole qui a dit quelque chose de ce genre au sujet du monde—le monde est une comédie pour ceux qui pensent et une tragédie pour ceux qui sentent.

Ceux d'entre nous qui sont ici ce soir et qui peuvent penser et sentir se demandent s'ils doivent rire ou pleurer en entendant cette déclaration boiteuse que l'on vient de faire à la Chambre. Le ministre des Finances doit avoir complètement abdiqué et renoncé à toutes ses responsabilités pour faire une pareille demi-déclaration. Le ministre reprend certains points du budget du 11 décembre qui étaient opportuns et populaires, mais il fait fi de ses responsabilités envers le pays, envers notre système et notre structure économiques et envers nos institutions en négligeant de s'attaquer aux véritables problèmes économiques et financiers auxquels le Canada doit faire face aujourd'hui. Ce faisant, il ne répond donc pas aux besoins du pays, ni à ceux du gouvernement qui doit augmenter ses revenus, ni aux besoins des milieux économiques et financiers en ne leur indiquant pas l'orientation que le gouvernement entend prendre. Quelle indication peut-on trouver dans sa déclaration de ce soir relativement à la structure économique du pays? On y trouve le symptôme d'une totale irresponsabilité.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Madame le Président, ce n'est pas un mini budget—c'est le budget de Minnie Mouse.

On ne prévoit aucune aide pour les propriétaires de maisons. On ne prévoit d'aide pour personne.

Le ministre des Finances nous quitte demain—il quitte le pays demain—pour s'enfuir en Allemagne. Qu'il s'en aille donc en Allemagne de l'Ouest assister à sa réunion du Fonds monétaire international! J'espère bien que les autres ministres des Finances du monde qui assisteront à la réunion pourront lui apprendre quelque chose. Le FMI lui apprendra peut-être à réduire la consommation de pétrole au moyen d'une taxe. C'est ce qu'il a conseillé à tous ses pays membres le 24 février 1980.

Une nouvelle étude du FMI déclare ce qui suit:

Le Canada, les États-Unis et les autres pays industriels devraient essayer de réduire leur consommation de pétrole importé en imposant des taxes sensiblement plus élevées sur l'essence . . .

Le ministre écoutera peut-être les conseils du FMI sur ce que chaque pays qui veut protéger ses approvisionnements de pétrole devrait faire à notre époque où nos réserves de pétrole s'épuisent et les risques de pénurie augmentent. Il apprendra peut-être à agir de façon sensée.

Qu'a-t-il fait? Il a manqué à la promesse qu'il avait faite en février ou en janvier à Toronto, qui est encore la capitale financière du Canada. C'est à Toronto que le premier ministre (M. Trudeau) avait pris ses cinq engagements solennels à propos de l'économie et des finances, notamment l'engagement de ne permettre en aucun cas que les dépenses gouvernementales dépassent l'augmentation réelle du produit national brut chaque année. Le ministre des Finances vient nous dire ce soir que le taux de croissance réel du produit national brut du Canada sera de ½ p. 100 ou peut-être même nul cette année. Cela veut dire que les dépenses du gouvernement ne devraient pas augmenter cette année. Mais de combien augmenteront-elles? Pas d'au plus 10 p. 100 comme nous l'avions décidé—si nous étions restés au pouvoir, les décaissements se seraient élevés à 58.4 milliards de dollars au total—mais, jusqu'ici, on prévoit une hausse des dépenses de 2 milliards de dollars de plus, ce qui fera 60.4 milliards de dollars. Cela représente une augmentation de 13.7 p. 100.

● (2150)

Des voix: Quelle honte!

M. Crosbie: Si l'on soustrait la hausse de 10 p. 100 du coût de la vie qui est prévue pour cette année, cela fait une augmentation réelle de 3.7 p. 100 alors que le taux de croissance de l'économie elle-même sera nul. Le premier ministre n'a pas perdu de temps. On ne pouvait s'attendre à autre chose de sa part vu les revirements et les volte-face qu'il a exécutés en huit ou dix ans pendant sa carrière de chef du gouvernement entre 1968 et 1978. Personne ne doit d'étonner de voir confirmer encore une fois qu'il ne pense jamais ce qu'il dit et qu'il est prêt à dire n'importe quoi tant qu'il peut reprendre le pouvoir et penser qu'il a encore quatre ans devant lui pour permettre aux gens d'oublier.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Non seulement le total des décaissements va augmenter de 13.7 p. 100, mais encore les dépenses budgétaires que nous avions fixées à 57.3 milliards de dollars dans notre budget du 11 décembre vont passer à 59.8 milliards. Cela veut dire une augmentation de 2.5 milliards de dollars dans les dépenses du gouvernement, non pas dans les décaissements, mais bien dans les dépenses du gouvernement. Il y a aussi une réduction inexpliquée des emprunts gouvernementaux et ainsi de suite et le ministre devra nous donner des précisions à ce sujet s'il veut nous convaincre que les décaissements n'augmenteront que de deux milliards de dollars au total.

Le ministre nous dit que le service de la dette augmentera de 500 millions de dollars et passera à 10.7 milliards, ce qui représente le montant que les Canadiens devront verser en intérêt cette année sur la dette. Sur quelle dette? Il s'agit de la dette contractée au cours des six ou sept dernières années par les députés d'en face qui n'ont pas si tôt repris le pouvoir qu'ils

nous ramènent sur la route de la faillite qu'ils avaient fait emprunter au Canada avant que nous les arrêtions pendant quelques mois l'année dernière.

Quel sera leur déficit cette année? Il ne s'agit pas des 12.4 milliards que nous avions prévus, mais de 14.1 milliards de dollars.

Des voix: C'est une honte!

M. Crosbie: Les États-Unis vont réduire à néant leur déficit de la prochaine année financière. Les Américains sont convaincus que c'est la seule façon de surmonter l'inflation endémique qui sape leur système et le nôtre. Néanmoins, le nouveau ministre des Finances nous prépare un déficit de 14.1 milliards. Comme les États-Unis sont dix fois plus grands que le Canada, si leur dette se comparait à la nôtre, elle atteindrait 140 milliards. Néanmoins, selon cette déclaration, le gouvernement va accroître notre déficit de 3.7 milliards.

M. MacEachen: Absolument pas!

M. Crosbie: Absolument pas, dit le ministre. Si ce n'est pas le cas, comment va-t-il accroître ses recettes? Pourquoi n'a-t-il pas le courage de nous le dire ce soir?

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Et les emprunts? Si nous étions restés au pouvoir, nos emprunts se seraient montés cette année à 8.2 milliards de dollars. D'après sa déclaration insensée, le ministre des Finances actuel va porter le montant des emprunts à 11.7 milliards; c'est une augmentation de 3.5 milliards. Lorsque ce ministre des Finances siégeait dans l'opposition, le critique financier était l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray). Ce dernier était contre la hausse du taux d'intérêt et a déclaré qu'il y avait moyen de faire quelque chose; qu'il y avait d'autres solutions. Mais maintenant que ces gens-là ont repris le pouvoir, le critique financier a été supplanté par le nouveau ministre des Finances qui déclare suivre la politique de Bouey, la politique de la Banque du Canada. Il prétend que c'est la bonne. A l'entendre, il n'existe aucune solution à part la politique de la Banque du Canada à l'égard des taux d'intérêt. Il n'existe pas d'autre solution, prétend-il, que la politique du gouverneur Bouey ou celle que nous avions suivie. Il y a quelques jours, il a répondu à une question en disant suivre la même politique que moi. En fait, il n'a pas très bien suivi ce qui s'est passé lorsqu'il était dans l'opposition et que nous étions au pouvoir.

Mais qu'en dit le gouverneur de la Banque du Canada dans le rapport annuel qu'il a déposé aujourd'hui? Le ministre des Finances l'a sans aucun doute lu très attentivement. Je cite un extrait d'un article paru dans le *Globe and Mail* du 20 mars:

«La Banque du Canada a prévenu le gouvernement fédéral que le grand déficit budgétaire défavorise les investissements et freine les gains au chapitre de la productivité nationale.

Les déficits budgétaires utilisent l'épargne qui autrement pourrait être canalisée par les marchés financiers vers le financement d'immobilisations.»

En outre, si le Canada souhaite réduire le déficit de la balance courante et le recours à l'épargne d'origine étrangère, le gouverneur déclare dans son rapport annuel ceci:

. . . on doit se préoccuper du rythme auquel le déficit budgétaire des divers paliers de gouvernement absorbent l'épargne intérieure.»

Voilà l'avertissement du gouverneur de la Banque du Canada. Le nouveau ministre des Finances a préféré l'ignorer et n'a pas le courage d'augmenter les impôts pour contenir le déficit budgétaire. Ce déficit va épuiser nos épargnes intérieures. Il va concurrencer le secteur privé qui requiert des capitaux sous forme d'équité et de prêts pour étendre sa capacité productive; or le secteur privé n'est point en mesure de le faire en ce moment étant donné l'important déficit du gouvernement qu'il nous faut assumer cette année.

En outre, cette année, de plus en plus de Canadiens se font rembourser leurs obligations d'épargne car le taux d'intérêt de 12 p. 100 qu'elles rapportent est trop faible, comparé aux taux d'intérêt offerts pour d'autres titres canadiens depuis l'accession au pouvoir, en mars dernier, du présent gouvernement.

On a l'intention de ne pas tenir compte des conseils du gouverneur de la Banque du Canada car ils ne sont pas très appréciés sur le plan politique. On ne peut cependant ignorer les augmentations des taux escompte car, comme l'a dit le ministre lui-même dans une entrevue, publiée le 18 avril dernier dans le *Star* de Toronto—notre Bible—:

M. MacEachen a déclaré que la réduction des taux d'escompte était «de bon augure» mais il a rappelé «que les taux d'escompte élevés qui nous ont été imposés et le rythme auquel ils augmentaient, il n'y a pas longtemps, étaient directement attribuables aux initiatives de nos voisins du Sud.»

Le ministre des Finances reconnaît donc qu'il est impuissant, qu'il n'est pas en mesure de faire quoi que ce soit, qu'il dépend des États-Unis et des taux d'escompte élevés qu'on y applique. Ce n'est pas ce qu'on nous avait dit quand M. Gray-le-cafard, en face de nous, jouait le rôle de critique financier. Mais on nous dit maintenant que le puissant Samson du Cap-Breton se trouve pieds et poings liés par les taux d'intérêt des États-Unis.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Le ministre recyclé.

M. Crosbie: Comment le ministre peut-il réduire cet énorme déficit? Maintenant c'est le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) qui a disparu. Il s'est dissimulé dans la noirceur comme un vampire.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: L'accroissement des revenus est le seul moyen de réduire le déficit, a déclaré Johnston au cours d'une entrevue au réseau CTV. On lui avait demandé s'il était vrai, selon lui, que le seul moyen de réduire le déficit était d'accroître les revenus. Il a répondu: «C'est exact, à mon avis». Eh bien, le message n'a pas été entendu du ministre des Finances. S'il veut réduire ce déficit, il lui faudra accroître les revenus parce que c'est la seule façon d'y arriver. Lors de sa nomination, le ministre des Finances a dit qu'il s'inquiétait mais ne s'affolait pas de l'énorme déficit gouvernemental de 11.8 milliards de dollars. Ce déficit ne l'affole sûrement pas car il l'a laissé croître de 3.7 milliards de dollars.

Et il a dit à la même occasion:

La meilleure façon de faire baisser les taux d'intérêt serait, bien sûr, de réduire de façon générale les pressions inflationnistes qui se font sentir au pays.

Comment le ministre réduira-t-il les pressions inflationnistes que subit le pays s'il gonfle le déficit de plus de trois milliards en permettant au gouvernement d'emprunter jusqu'à concurrence de 3.7 milliards de dollars? Comment contrôlera-t-il l'inflation? Quel est son programme? Quel exemple le gouvernement donne-t-il au reste du pays? Quels exemples les ministres donnent-ils à nos sociétés? A nos concitoyens? Les libéraux dépensent avec prodigalité et empruntent inconsidérément. Fichez-vous en complètement. C'est ce qu'ils recommandent. C'est ce qu'ils conseillent au pays.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: On ne peut pas toujours être le docteur Jekyll, il faut parfois être M. Hyde, madame le Président.

Une voix: C'est ce qu'il est.

M. Crosbie: Le ministre deviendra M. Hyde avant la fin de son mandat car il lui faudra augmenter les recettes de milliards de dollars. Il pense donc que, maintenant qu'ils en sont rendus à une confrontation avec l'Alberta et qu'il y a une rupture des négociations, lui et son gouvernement—ces hommes forts de la Confédération, qui aiment tant leur pays et qui s'emploient à en maintenir l'unité—vont mettre le carcan à la pauvre province d'Alberta et vont réaliser des recettes de 2, 3 ou 4 milliards de dollars grâce à l'industrie du pétrole et du gaz. Mais ce n'est pas ce qui est écrit. Il ne peut y avoir de Canada uni. Il ne peut y avoir de Canada un et indivisible aussi longtemps que le gouvernement à Ottawa s'imagine qu'il peut étouffer l'Alberta ou l'Ouest et combler cette forte augmentation du déficit budgétaire.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Ils ne peuvent non plus mener du bout du doigt les provinces de l'Atlantique, les provinces qui devraient gérer les ressources gazières et pétrolières. Ces ressources ne seront pas mises en valeur dans ce coin du pays si le gouvernement ne fait pas preuve de bon sens et ne parvient pas à s'entendre avec la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et les autres provinces de la côte atlantique.

● (2200)

Ils feraient mieux d'y songer sérieusement car les quatre ou cinq prochaines années seront leurs dernières au pouvoir. Ils ne se retrouveront plus jamais du côté du gouvernement, jusqu'à la fin du XX^{e} siècle, je puis les en assurer. Où sont les taux d'intérêt «faits au Canada» qu'on nous avait promis?

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Crosbie: Je déclare qu'il est 10 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ajournement

LA PENSION PROPORTIONNELLE POUR LES VEUVES D'ANCIENS COMBATTANTS

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, je voudrais signaler à la Chambre une affaire très importante. Je remercie le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) d'être encore des nôtres à cette heure-ci pour en discuter. La question préoccupe beaucoup les veuves d'anciens combattants. Elle inquiète également un grand nombre de nos anciens combattants qui se préoccupent du sort de leur épouse après leur décès. Le 16 avril dernier, tel qu'on le voit à la page 68 du hansard, j'ai posé au ministre des Affaires des anciens combattants la question suivante:

Étant donné que la proposition de verser des pensions proportionnelles aux veuves d'anciens combattants invalides dont la pension d'invalidité était inférieure à 48 p. 100 bénéficie d'un appui généralisé, et étant donné que le ministre a déclaré aux médias il y a quelques semaines qu'il se proposait de présenter un projet de loi en ce sens, pourrait-il nous dire si la Chambre en sera saisie dans un avenir rapproché?

Dans sa réponse, le ministre a signalé qu'il était conscient de l'importance de ce projet de loi, qu'il avait pris connaissance du bill C-28 présenté à la législature précédente par le ministre des Affaires des anciens combattants d'alors et qu'il ferait d'autres recommandations. J'espère que dans sa réponse à ma question ce soir, il affirmera expressément qu'un projet de loi sur la question sera présenté à la présente session.

Je me joins aux autres membres de notre assemblée pour féliciter l'ancien ministre des Affaires des anciens combattants, l'honorable député de Victoria (M. McKinnon) d'avoir présenté un projet de loi le 6 décembre dernier qui aurait annulé ce degré d'invalidité établi à 48 p. 100. Malheureusement, le délai entre la présentation du projet de loi et la fin de la session a été trop court pour le présenter en deuxième lecture.

Je tiens à dire en toute franchise à mon honorable ami de Victoria que je crois que son projet de loi contenait certaines lacunes. A mon avis, il n'accordait pas une pension suffisante aux veuves d'anciens combattants dont le degré d'invalidité est inférieur à 48 p. 100. Je crois aussi qu'il contenait une disposition inacceptable prévoyant son entrée complète en vigueur six ans plus tard.

J'espère que le projet de loi qui sera présenté à la présente session permettra à la veuve d'un ancien combattant d'obtenir une pension plus équitable lorsque celui-ci présente un degré d'invalidité inférieur à 48 p. cent, et que son entrée en vigueur sera immédiate, et non échelonnée sur une période de cinq ou six ans.

Nous savons sans doute tous que cette question a fait l'objet de nombre d'études et de rapports, dont le plus remarquable est peut-être le rapport Woods établi il y a un certain nombre d'années et plus récemment, le rapport Hermann qui ont tous deux recommandé que les veuves des anciens combattants dont le degré d'invalidité est inférieur à 48 p. 100 devraient recevoir une pension.

A deux ou trois reprises, les comités des affaires des anciens combattants ont aussi recommandé la même disposition à la Chambre. En fait, je crois que l'Orateur suppléant, qui occupe maintenant le fauteuil, faisait partie du comité des affaires des anciens combattants à moment-là. Il est absolument insensé que l'on refuse ou accorde une pension à cette limite de 48 p. 100, ce qui veut dire que la veuve d'un ancien combattant dont le degré d'invalidité est de 48 p. 100 reçoit une pension complète alors que celle d'un ancien combattant qui n'a que 47 p. 100 d'invalidité ne reçoit rien du tout à la mort de son mari.

● (2205)

Je sais que le ministre des Affaires des anciens combattants est du même avis que nous tous pour ce qui est de cette question. Ses déclarations à la presse avant la reprise du Parlement semblent le confirmer puisqu'il a dit qu'il envisage de présenter un projet de loi semblable à celui qu'avait proposé l'honorable député de Victoria (M. McKinnon) au mois de décembre dernier. Je ne demande pas au ministre de nous donner des renseignements détaillés sur ce que contiendra le projet de loi; ce serait contraire à nos règles. Mais il peut certainement nous dire, comme il l'a dit à la presse avant l'ouverture de la session, qu'il déposera un projet de loi prévoyant le versement de pensions à ces veuves.

Dans ma question supplémentaire, l'autre jour, j'ai demandé au ministre s'il comptait étudier quelques autres questions telles que la révision tant attendue de la Loi sur les allocations aux anciens combattants. Il faudrait également songer à rajuster les montants payables en vertu de la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre. Des renseignements détaillés ont été envoyés au ministre à ce sujet.

Je suis prêt à dire que nous avons beaucoup fait progresser les lois touchant les anciens combattants depuis huit ou dix ans, mais quelques questions n'ont pas encore été réglées. La plus importante, je crois que les anciens combattants du pays en conviendront, est la nécessité de protéger la situation des veuves d'anciens combattants invalides. Le ministre, que je suis content de voir ici à cette heure tardive, pourra, je l'espère, nous faire une déclaration positive à cet égard.

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je remercie l'honorable député de sa question qui me donne l'occasion de parler des pensions aux veuves d'anciens combattants qui recevaient des pensions pour une invalidité évalué à moins de 48 p. 100 et de renseigner les députés quant à la révision de la loi sur les allocations aux anciens combattants.

Comme les honorables députés le savent, l'ancien gouvernement avait déposé à la Chambre un projet de loi proposant des modifications à la Loi sur les pensions pour permettre aux veuves de toucher des prestations advenant la mort d'un ancien combattant dont le degré d'invalidité était évalué à moins de 48 p. 100. J'ai l'intention de présenter à mes collègues du cabinet un projet qui permettrait le versement de prestations à des veuves de pensionnés invalides qui n'y sont pas admissibles actuellement. Nous examinerons soigneusement les dispositions du bill C-28 pour voir s'il y a lieu de les améliorer.

La révision de la loi sur les allocations aux anciens combattants a pour principal objectif d'assurer le maintien des allocations versées en reconnaissance des services rendus à la patrie durant la guerre. En vertu de ce critère, le ministère a élaboré de nombreuses propositions et je suis heureux de vous informer que la refonte législative a donné lieu à des recommandations très importantes visant à améliorer le sort des anciens combattants et de leurs personnes à charge. En outre, de concert avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, mon ministère a entrepris une étude permanente afin d'harmoniser davantage les dispositions administratives de la politique de sécurité du revenu et de recenser les possibilités de simplifier celles du programme des Anciens combattants, deux aspects majeurs de la refonte législative.

Monsieur l'Orateur, à mon sens, nous ne pourrons jamais indemniser entièrement les Canadiens qui ont été victimes de la guerre, mais nous pouvons continuer à nous assurer que l'on reconnaît à part entière leur situation particulière et que leurs personnes à charge continueront à recevoir l'aide dont elles ont besoin pour se procurer le strict nécessaire et vivre dans la dignité. Je sais que tous les députés de la Chambre partagent cette opinion.

Bien que je sois impatient de présenter le plus tôt possible un bill tendant à modifier la Loi sur les allocations aux anciens combattants, il faut que les changements projetés soient étudiés en relation avec d'autres initiatives sociales. Toutefois, dans les mois à venir, j'espère pouvoir faire une déclaration définitive à ce sujet.

● (2210)

L'ÉNERGIE—LES EXPORTATIONS DE GAZ NATUREL VERS LES ÉTATS-UNIS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler ce soir de la question des exportations de gaz naturel et de la construction préalable du gazoduc de l'Alaska. Mon intervention fait suite à une question que j'ai posée au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) le 17 avril dernier à la Chambre.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais ouvrir une parenthèse pour dire qu'en écoutant ce soir ce mini-budget surprise à la Chambre, j'ai remarqué que le ministre a dit que les contribuables canadiens avaient subi ces derniers temps une augmentation de 1.5 milliard de dollars au titre du programme de compensation du prix du pétrole importé. Cela m'a fait remonter à l'époque de Joe Greene, qui fut ministre de l'énergie dans un gouvernement libéral, et qui disait: «Nous avons de l'énergie pour des siècles au Canada». C'est alors qu'il donna l'autorisation d'exporter le pétrole. Aujourd'hui, nous payons pour cette erreur, car nous n'avons pas de pétrole pour des siècles à venir. Nous avons une pénurie de pétrole, et je n'arrive pas à comprendre qu'un pays comme le Canada puisse faire deux fois la même erreur.

Je crois que nous sommes sur le point de commettre la même erreur une deuxième fois pour ce qui est des exportations de gaz naturel parce qu'on exerce actuellement beaucoup plus de pressions sur ce gouvernement pour qu'il ouvre les écluses et exporte encore plus de gaz naturel canadien, le bon gaz, le gaz peu cher, qui est maintenant disponible aux États-Unis; par la suite, il nous faudra faire face au problème soulevé par un produit plus cher, tel que le pétrole.

Ma question s'adressait au ministre. Je disais qu'une façon d'atteindre l'indépendance en matière d'énergie était de garder notre gaz naturel pour notre propre consommation et j'ai demandé au ministre de parler de la garantie ou de l'engagement absolu que le Canada devrait avoir sur l'ensemble du projet de gazoduc de l'Alaska avant que la construction préalable des tronçons sud du pipe-line n'ait eu lieu car l'expression «garantie absolue» était celle qu'employait le ministre lorsqu'il était critique libéral en matière d'énergie. Toutefois, ma question est restée sans réponse. En guise de réponse, on m'a dit que le ministre rencontrerait le secrétaire à l'énergie américain, et ainsi de suite.

J'ai alors posé une question supplémentaire. J'ai demandé au ministre d'assurer la Chambre que, si l'on devait modifier de quelque façon la loi sur le pipe-line du Nord, il reviendrait devant la Chambre des communes pour demander la permission d'apporter cette modification. Il a répondu que oui, effectivement, il reviendrait si la loi devait être modifiée. Il a esquivé la question. Il savait très bien ce que je lui demandais, c'est-à-dire si l'on modifierait la loi ou les règlements afférents qui permettent au gouverneur général d'émettre un décret prévoyant certaines modifications mineures, non pas des modifications importantes, à la loi. Le ministre ne m'a pas assuré, et j'aimerais que le secrétaire parlementaire le fasse, qu'il s'engageait formellement à ce qu'aucun décret ne soit imposé pour permettre la construction préalable du pipe-line de la route de l'Alaska.

Je m'explique. La loi prévoit initialement que la construction de tous les tronçons du pipe-line doit se faire en même temps et que le financement intégral du pipe-line doit être assuré. Elle ne prévoit pas la construction des segments sud du pipe-line. Le Parlement l'a fait pour des raisons valables, prudentes et raisonnables, les raisons étant que, si nous permettions la construction préalable du tronçon sud, le tronçon nord pourrait ne jamais être construit. Cela reviendrait à autoriser des exportations de gaz naturel . . .

M. Nickerson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: Un instant!

M. Nickerson: J'invoque le Règlement . . .

M. Knowles: Non.

M. l'Orateur adjoint: On ne peut invoquer le Règlement à ce moment-ci du débat.

M. Nickerson: N'est-il pas important de respecter les règles?

M. Knowles: Non.

M. l'Orateur adjoint: Le député n'a pas le droit d'intervenir. Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) voudra bien continuer ses remarques.

Une voix: Lisez Beauchesne!

M. Waddell: Peut-être le député devrait-il aller chercher son ourson et le placer sur son pupitre comme il l'avait fait au cours de la dernière législature.

Je disais donc dans mon envolée à la manière du député de Saint-Jean que, si nous permettions la construction préalable de ce tronçon sud du gazoduc, nous nous trouverions à acheminer immédiatement du gaz canadien à bon marché aux États-Unis, sans que le gazoduc ne soit jamais construit au complet. C'est la raison pour laquelle je veux que le secrétaire parlementaire nous réponde aujourd'hui. Un décret du conseil permettra-t-il la construction préalable de tronçons du gazoduc contrairement à la volonté exprimée dans la loi sur le pipe-line du Nord, ou le gouvernement reviendra-t-il demander au Parlement la permission de modifier cette loi si c'est ce qu'il entend faire?

Il y a du grenouillage à l'Office national de l'énergie. Celui-ci veut permettre la construction préalable du pipe-line. Il a rendu une ordonnance à cet égard et le ministre, dans ce cas-ci, le sénateur Olson, a dit: «Tenez d'abord une audience à ce sujet et vous nous ferez ensuite rapport.» Je pense bien qu'ils vont accorder la permission. Ils vont prendre un décret du conseil. Nous, du NPD, nous y opposons pour toutes sortes de bonnes raisons et en particulier parce que cela est contraire à la volonté que le Parlement avait exprimée dans la loi sur le pipe-line du Nord.

● (2215)

L'extrême difficulté qu'on a à obtenir des moyens de financement pour les tronçons alaskiens du pipe-line routier de l'Alaska montre bien le peu de bon sens qu'on attribue, même du côté américain, à ce projet énorme qui tend à livrer du gaz à des prix exorbitants. L'intérêt que peut revêtir pour le Canada lui-même, au plan énergétique, un projet essentiellement américain qui vise à livrer le gaz de l'Alaska au territoire continental des États-Unis n'a jamais été démontré, ni même seulement analysé, ni par le gouvernement ni par l'Office national de l'énergie.

Il a toujours été postulé, tant par le gouvernement que par l'ONE, que le besoin pour le Canada du gaz du Nord était évident en soi. Poussé principalement par cette supposée nécessité, ce qui fait bien voir qu'il n'a ni politique énergétique cohérente ni stratégie industrielle globale dans laquelle le gaz du Nord pourrait s'insérer, le gouvernement s'est laissé aller à signer avec les États-Unis un traité qui peut avoir pour ces derniers des avantages à long terme mais qui ne couvre qu'une fraction marginale de nos besoins énergétiques, et encore au prix d'une singulière distorsion de notre économie.

Ce traité binational nous oblige à laisser passer sur notre territoire un ouvrage essentiellement américain que le gouvernement cherche à justifier par des motifs de création d'emplois et de sécurité pour l'époque où nos réserves d'énergie conventionnelle seront épuisées. En attendant, le gouvernement continue d'accélérer l'exportation de ces réserves conventionnelles, contribuant ainsi à réaliser sa prophétie de la nécessité du gaz du Nord.

Qu'est-ce qu'un excédent de ressource non renouvelable? Le gouvernement est incapable de le dire, ce qui ne l'a pas empêché de patauger dans un continentalisme énergétique de fait . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole.

M. Waddell Puis-je terminer, monsieur l'Orateur, puisque j'ai été interrompu? Je puis finir en une phrase.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Waddell: Le compte rendu peut dire que la Chambre entière s'est prononcée en ce sens.

Je termine en demandant au secrétaire parlementaire s'il peut me donner aujourd'hui un engagement dur comme fer—il sait ce que je veux dire—qu'il n'y aura pas de décret du conseil autorisant l'Office national de l'énergie à revenir sur cette promesse de garantie dure comme fer, de sorte que le pipe-line n'ira pas ainsi siphonner tout le gaz canadien en direction des États-Unis sans ces garanties dures comme fer de la construction d'un pipe-line entier.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je réponds plus complètement à la question posée le 17 avril par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) au sujet du rapport existant entre l'approbation des exportations de gaz et la construction du gazoduc de l'Alaska.

La loi sur le pipe-line du Nord, et plus précisément la 12e condition, interdit d'entreprendre la construction d'une partie quelconque du gazoduc y compris la construction préalable, avant que la question du financement de l'ensemble du pipeline n'ait été réglée. Le financement des sections du pipe-line à construire en Alaska et dans le Nord du Canada ne sera pas arrêté avant au moins un an. Néanmoins, les travaux de construction préalable pourraient être entrepris cet été. Par conséquent, si nous voulons que cela se fasse, il faudra modifier la 12e condition, mais cela ne se fera pas tant que toutes les conditions préalables n'auront pas été respectées.

La 12e condition n'est qu'une des nombreuses modalités d'application de la loi sur le pipe-line du Nord. La loi permet à l'Office national de l'énergie de modifier ces modalités, mais de telles modifications ne peuvent entrer en vigueur avant d'avoir été approuvées par le gouverneur en conseil. Il n'est pas nécessaire de faire approuver par le Parlement une modification de la 12e condition, mais ce serait indispensable si l'on devait modifier la loi elle-même. L'Office national de l'énergie a modifié la condition 12. La modification permet au gouvernement d'approuver la construction préalable du pipe-line cette année pourvu qu'il soit assuré qu'on pourra obtenir le financement nécessaire pour les tronçons du nord du pipe-line.

● (2220)

M. Waddell: Qu'on pourra ou qu'on devrait pouvoir obtenir.

M. MacLaren: Toutefois, la modification n'est pas encore entrée en vigueur. Elle requiert l'approbation du gouverneur en conseil, et cela n'a pas encore été possible parce qu'on n'a pas répondu à toutes les conditions préalables. Le cabinet n'étudiera pas la modification avant d'avoir obtenu de plus amples renseignements des États-Unis sur le financement de la section de l'Alaska, ainsi que de plus amples renseignements sur le financement des sections du nord du Canada. L'audience de l'Office national de l'énergie sur le financement du pipe-line qui commencera le 29 avril devrait permettre d'obtenir les renseignements nécessaires sur le financement du pipe-line au Canada. C'est pourquoi l'audience ne signifie pas que le gouvernement approuve la construction préalable du pipe-line. Au contraire, elle montre que le gouvernement essaye d'obtenir d'autres renseignements.

La construction préalable du pipe-line requerra l'approbation d'exportations supplémentaires de gaz. Le gouvernement a déjà dit qu'il n'envisagera pas de telles exportations avant d'assurer l'expansion des marchés canadiens et d'être convaincu que les tronçons du nord du pipe-line de l'Alaska seront construits dans un délai raisonnable.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 23.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 22 avril 1980

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

LE TRANSPORT TERRESTRE À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE TORONTO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente, en vertu de l'article 43 du Règlement. Je propose, appuyé par le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson):

Étant donné qu'une action en justice intentée par un chauffeur de limousine à l'aéroport contre son employeur pour renvoi injustifié a mis au jour la pratique suivie couramment par les propriétaires qui exigent des chauffeurs qu'ils versent jusqu'à $55,000 pour avoir le droit de conduire et qu'ils paient en outre leur voiture et tous les frais connexes, que les chauffeurs sont portés à croire qu'ils ont ainsi acheté leur plaque d'aéroport en violation des conditions régissant la délivrance du permis, et que le défaut de paiement les prive de l'usage de la radio et leur attire des menaces de mort, la Chambre charge donc le ministre d'entreprendre une enquête complète sur tous les aspects du transport terrestre à l'aéroport international de Toronto, afin de protéger comme il se doit l'intérêt public, le bien-être et la sécurité des chauffeurs.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

ON DEMANDE UN DÉBAT SUR LA QUESTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question extrêmement urgente et importante.

Étant donné que la mise en vigueur forcée du système métrique dans le comté de Peterborough l'été dernier a eu des effets néfastes tant sur les consommateurs que sur les commerçants, étant donné la difficulté qu'ont eue les touristes à s'adapter au nouveau système, étant donné que la question de la conversion au système métrique n'a jamais été présentée à la Chambre sous la forme d'un bill, ce qui aurait permis aux Canadiens d'exprimer leur opinion à ce sujet, et puisque le Canada est déjà de sept à neuf ans en avance sur les États-Unis au chapitre de la conversion au système métrique, je propose, avec l'appui du député de Crowfoot (M. Malone):

Qu'on ne prenne plus au Canada d'autres mesures de mise en vigueur du système métrique dans le secteur de la vente au détail tant que la Chambre n'aura pas débattu la question et que tous les Canadiens n'auront pas eu l'occasion de faire connaître au gouvernement leur opinion à ce sujet.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET GARRISON—L'ENGAGEMENT DES ÉTATS-UNIS EN VERTU DU TRAITÉ SUR LES EAUX FRONTALIÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Puisqu'il est prouvé que la réalisation du projet Garrison actuel dans le Dakota du Nord va causer environ six millions de dollars de dommages par an à l'industrie de la pêche commerciale au Manitoba, étant donné d'autre part que les municipalités manitobaines se verront dans l'obligation de payer des dizaines de millions de dollars tous les ans pour le traitement chimique de leur eau de consommation, étant donné par ailleurs que le président américain, M. Jimmy Carter, fait de plus en plus pression pour faire approuver ce projet et ce, malgré les dangers qu'il présente pour l'écologie de notre pays, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de rappeler vivement et clairement à son homologue américain au cours des entretiens prévus pour demain que le gouvernement canadien attend des États-Unis qu'ils respectent l'engagement qu'ils ont pris en vertu du Traité sur les eaux frontalières, à savoir de ne pas polluer les eaux des cours d'eau canadiens, au risque de nuire à la santé ou aux biens de nos citoyens; que la Chambre demande également au secrétaire d'État de bien faire remarquer à M. Vance que le gouvernement canadien n'est nullement disposé à accepter la réalisation d'un projet de détournement qui altère les transferts de produits biologiques entre les bassins concernés.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

LES DÉPENSES PUBLIQUES

LE SALAIRE DE MICHAEL PITFIELD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet du versement de l'équivalent de deux années de salaire, soit environ $150,000, à M. Michael Pitfield lors de son départ du poste de secrétaire du cabinet à l'issue des élections du 22 mai 1979. Depuis lors, M. Pitfield a repris ses anciennes fonctions. Je propose donc avec l'appui du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que le premier ministre explique à la Chambre si, lorsqu'il a repris ses fonctions de greffier du conseil privé et de secrétaire du cabinet après seulement neuf mois d'absence, M. Michael Pitfield a remboursé au Trésor public, comme cela devrait être le cas, le trop-perçu sur ces deux années de salaire qu'il a touché. Par ailleurs, que le premier ministre nous dise si M. Pitfield a déclaré l'existence d'une société d'études connue sous le nom de N. Michael Pitfield Investments Limited ou du moins s'il a déjà cédé les intérêts qu'il a dans cette société ou s'il est sur le point de le faire.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

LES AÉROPORTS

LES INSTALLATIONS RADAR À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VICTORIA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je prends également la parole en conformité de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Puisque des données statistiques ont établi que le volume du trafic des avions à réaction et des avions à hélice à l'aéroport international de Victoria a beaucoup augmenté au cours de la dernière décennie et a presque doublé, et que le nombre croissant à la fois d'avions à réaction et d'avions à hélice augmente sensiblement les risques d'accidents, je propose, avec l'appui du député de Victoria (M. McKinnon):

Que la Chambre exhorte le gouvernement à demander sans plus tarder au Conseil du Trésor d'approuver les projets de l'ancien gouvernement de doter de toute urgence l'aéroport international de Victoria d'installations de radar.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES PARTIS POLITIQUES

ON PROPOSE UN NOUVEAU NOM POUR LE NPD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que dimanche dernier, le Nouveau parti démocratique de l'Ontario a adopté une résolution condamnant la politique étrangère du Nouveau parti démocratique fédéral au cours de la campagne électorale de 1980, ce qui témoigne d'une scission au sein du parti quant à l'engagement du NPD de se retirer de l'OTAN et du NORAD, je propose, avec l'appui du député de Manicouagan (M. Maltais):

Que le NPD change de nom pour s'appeler le nouveau parti divisé, et que le ministre du Travail nomme immédiatement un conciliateur pour éviter la lamentable autodestruction de ce parti.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SÉCURITÉ SOCIALE

DEMANDE DE RENVOI DU RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE AU COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je demande à proposer une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Comme on semblait s'être entendu lors de la dernière législature pour renvoyer à un comité spécial de la Chambre le rapport du groupe d'étude sur la politique relative aux revenus des retraités, et étant donné l'intérêt que présente cette question, je propose, appuyé par le député de Rosedale (M. Crombie):

Que le rapport du groupe d'étude sur la politique du revenu de retraite soit renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales.

Mme le Président: Une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

LES TAUX D'INTÉRÊT SUR LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, je prends la parole à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Hier soir, le ministre des Finances a présenté un budget révélant le volume d'emprunts le plus élevé jamais vu au Canada, soit 11.73 milliards de dollars.

Comme les taux d'intérêt sur les obligations d'épargne du Canada sont sensiblement inférieurs au taux de 15¾ p. 100 payé aux gros investisseurs qui achètent des bons du Trésor, et comme on observe déjà une désaffection à l'égard des obligations d'épargne du Canada de la part de ceux qui sont plus avisés que de prêter leur argent à un taux de 12 p. 100 ou moins, je propose, appuyé par le député de Leeds-Grenville (M. Cossitt):

Que le gouvernement porte immédiatement le taux d'intérêt payé sur les obligations d'épargne du Canada à 13 p. 100 pour toutes les émissions d'obligations en cours et jusqu'à leur échéance.

Mme le Président: Une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

L'EMBAUCHE DE CANDIDATS LIBÉRAUX DÉFAITS DANS L'OUEST DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a annoncé il y a quinze jours la nomination comme son conseiller spécial pour l'Ouest d'un candidat libéral de Calgary-Ouest qui n'a pas été élu aux élections fédérales. Par ailleurs, ce ministre a nommé trois candidats libéraux du Manitoba qui ont été battus aux élections comme membres du groupe d'étude chargé d'étudier l'emploi et les programmes d'aide chez les autochtones alors qu'il existe actuellement au Manitoba des autochtones possédant les connaissances et l'expérience nécessaires pour analyser ces programmes et qu'ils n'ont pas été nommés. Aussi, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre condamne l'attitude du ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui abuse de ses pouvoirs ministériels d'une façon flagrante afin d'essayer de relancer le parti libéral dans l'Ouest aux frais des contribuables canadiens.

Mme le Président: Pour présenter une telle motion il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1115)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

L'APPROBATION PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR DE LA DÉCLARATION DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, à la suite de la débâcle d'hier soir, je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor. Comme il ne l'ignore pas, en vertu de la Loi sur l'administration financière, le Conseil du Trésor est responsable au premier chef de l'ensemble de la gestion financière du gouvernement et notamment de ses dépenses.

Le président pourrait-il nous dire si le Conseil du Trésor avait été informé en détail au préalable de la teneur de la déclaration qu'a faite le ministre des Finances hier soir, dans laquelle il a annoncé une hausse des dépenses de 7,9 milliards

de dollars, ce qui représente le plus grand bond de toute l'histoire du Canada d'une année à l'autre, et s'il l'a approuvée?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, il me semble que la déclaration d'hier soir est parfaitement limpide et le Conseil du Trésor l'appuie sans réserve.

M. Stevens: J'ai une autre question à poser au président du Conseil du Trésor, qui vient d'admettre qu'il n'est qu'un homme de paille. Pourrait-il convenir que le déficit annoncé hier soir, qui représente plus de 500 dollars pour chaque homme, femme et enfant du pays, aura pour effet d'alimenter considérablement l'inflation et nuira aux milieux d'affaires et à d'autres secteurs notamment les secteurs public et privé?

M. Johnston: Il me semble qu'il serait préférable d'adresser cette question au ministre des Finances qui est chargé de la politique fiscale et de l'ensemble du programme des dépenses du gouvernement. Comme il l'a fait remarquer hier soir, le programme des dépenses, que l'on est actuellement en train d'étoffer, sera disponible dans un délai raisonnable.

M. Stevens: Je suis forcé de déduire des propos du ministre qu'il n'a pas lu l'article 5 en particulier de la loi sur l'Administration financière et qu'il ne connaît pas ses obligations envers la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Le Conseil du Trésor assume la responsabilité de la gestion financière et des dépenses de l'État. Le ministre est-il prêt à admettre qu'à moins d'arriver à se faire écouter au cabinet et d'essayer de réduire les dépenses des ministères les plus dépensiers, le ministre des Finances n'aura d'autre recours que d'augmenter les impôts, plaçant ainsi un fardeau inutile sur le dos des Canadiens.

M. Johnston: Je tiens à rassurer la chambre. Je suis parfaitement au courant de mes responsabilités de président du Conseil du Trésor. A la différence de mon prédécesseur, je ne cherche pas à usurper les fonctions dont le ministre des Finances s'acquitte si bien.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Je vais d'ailleurs faire une déclaration au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône où je dirai comment je conçois personnellement mon rôle de président du Conseil du Trésor. Je le ferai peut-être même dans le courant de l'après-midi.

L'AUGMENTATION DU DÉFICIT—LES PROGRAMMES QUI SERONT COMPRESSÉS

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse également au président du Conseil du Trésor. Le semi budget d'hier soir a augmenté le déficit fédéral de la somme rondelette de 2.5 milliards de dollars. Avant d'avoir humblement accepté cette hausse du déficit, dans quels programmes précis le ministre a-t-il réclamé que l'on effectue des compressions.

Une voix: La hausse est de 3.7 milliards de dollars.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, si je comprends bien sa question, le député me demande de lui dire quels programmes vont faire l'objet de compressions budgétaires auxquelles le montant du déficit anticipé qui a été communiqué hier soir à la Chambre donne lieu de s'attendre.

● (1120)

D'abord, je signale que la déclaration d'hier soir sur le déficit, d'après les renseignements fournis par le ministre des Finances, ne tient pas compte des mesures qui pourront être proposées plus tard cette année ni des négociations que poursuivra mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources; le ministre des Finances a dit très clairement hier soir que ce chiffre représente, en ce moment, le montant maximal et je puis assurer au député que je continue d'appliquer les mesures de restriction inaugurées par le gouvernement actuel en 1975 et continuerai . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Madame le Président, le président du Conseil du Trésor nous affirme maintenant avoir insisté pour qu'il n'y ait pas de coupes avant que la déclaration d'hier soir soit déposée. J'aimerais lui poser une question au sujet de la déclaration faite par le premier ministre, le 12 janvier, à Toronto, au cours de laquelle il a esquissé les grandes lignes d'une plateforme économique libérale comprenant l'engagement solennel de restreindre la hausse des dépenses à un niveau inférieur à la croissance du produit national brut, et de réduire le déficit fédéral d'une manière progressive et ordonnée.

Pourquoi le président du Conseil du Trésor a-t-il permis qu'on viole ces promesses solennelles faites aux Canadiens?

M. Johnston: Madame le Président, je n'admettrai pas qu'on prétende que j'ai permis à qui que ce soit de violer des engagements pris envers le peuple canadien. Notre gouvernement a toujours eu, et a encore l'intention de réduire le déficit de façon ordonnée.

L'INCIDENCE DES MESURES FINANCIÈRES SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION D'EMPLOIS

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le 12 décembre dernier, alors qu'il était dans l'opposition, le ministre des Finances a dit que le budget conservateur présenté la veille annonçait «inflation à deux chiffres, augmentation du chômage, augmentation des impôts et ralentissement de la croissance des revenus».

Étant donné que dans son exposé d'hier soir, le ministre des Finances nous annonçait presque la même chose, et étant donné que les Libéraux ont voté le 13 décembre en faveur d'une motion qui réclamait la croissance économique et la création d'emplois, pourquoi le ministre a-t-il complètement trahi hier soir les engagements de son parti, qui ont provoqué la défaite du gouvernement conservateur et les élections générales?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je n'ai aucune hésitation à répondre à la question du député, à savoir pourquoi nous avons appuyé le Nouveau Parti démocratique pour battre le gouvernement conservateur ce soir-là. Nous l'avons fait parce que nous ne pouvions accepter le régime fiscal inéquitable que créait la taxe d'accise sur l'essence et parce que nous étions contre le fait d'utiliser cette taxe pour financer un programme d'aide hypothécaire que nous jugions injuste.

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Voilà pourquoi nous avons renversé le gouvernement. Il y avait dans le budget présenté par le député de Saint-Jean-Ouest d'autres éléments sur lesquels nous ne nous étions pas prononcés. Après examen, j'ai trouvé valables certains d'entre eux et je les présente de nouveau. Je suis heureux d'avoir pu permettre au député de Saint-Jean-Ouest d'échapper à l'oubli.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Compte tenu de l'exposé d'hier soir, je suis certain que les Canadiens espèrent que l'actuel ministre des Finances le rejoindra bientôt dans l'oubli.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je rappelle au ministre que contrairement à ce qu'il vient de dire, la motion qu'il a appuyée réclamait une réduction des impôts et des taux d'intérêt et des stimulants économiques. Tel était le sens du vote de son parti, contrairement à ce qu'il vient de dire.

● (1125)

Je voudrais poser une deuxième question. Pendant la dernière campagne et dans le discours du trône même, les libéraux se sont engagés à mettre en œuvre des programmes d'expansion régionale mais, comme le faisait remarquer le ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse au cours des dernières 24 heures, la déclaration du ministre des Finances, hier soir, ne prévoit rien à cet égard. Quand donc le gouvernement respectera-t-il les engagements qu'il a pris envers toutes les régions du Canada qui n'ont pas encore bénéficié des avantages économiques du pays, même si les libéraux le leur promettent depuis plus de dix ans?

M. MacEachen: Madame le Président, par sa question, le député me donne l'occasion d'expliquer pourquoi j'ai supprimé de mon discours d'hier soir la disposition concernant les contrats fiscaux spéciaux qui pourraient être consentis aux entreprises qui décident de s'installer dans des régions défavorisées. Je l'ai supprimée parce que je considère le programme du MEER suffisamment souple et aussi parce que les documents que le député a déposés à la Chambre ne me donnaient pas une idée juste de la portée de cette mesure.

Comme je le signalais dans mon discours, le gouvernement fédéral continue de se préoccuper de l'expansion régionale et il examine actuellement les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour en accélérer le processus.

LES PROMESSES FAITES AU COURS DE LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

M. Edward Broadbent (Oshawa): La revue et la souplesse dont le ministre parle durent depuis une décennie. Entretemps, le chômage se maintient autour de 25 p. 100 au Cap-Breton et à un niveau excessivement élevé partout dans la région de l'Atlantique.

Je voudrais poser ma dernière question supplémentaire au premier ministre. Vu les promesses qui n'ont pas été tenues, non seulement celles du ministre des Finances du temps où il était dans l'opposition, mais celles du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, du ministre de l'Industrie et du Commerce et de tant d'autres, y compris celles du premier ministre lui-même, que dira-t-il aux Canadiens qui comprendront que les déclarations que ses collègues et lui-même ont faites avant les élections n'étaient qu'un moyen abominablement cynique de prendre le pouvoir et qu'elles ne déboucheront pas sur une action pour le bénéfice des Canadiens?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je crois que le député se montre bien injuste. S'il étudie le discours du trône qui a été prononcé devant le Parlement il y a moins de dix jours, il y retrouvera au contraire toutes les promesses que notre parti a faites lors des dernières élections. C'est le programme que nous avons l'intention de réaliser au cours de la présente session.

Des voix: Bravo!

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES CRITIQUES CONTENUES DANS LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. John Gamble (York-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Étant donné que dans le rapport qu'il a déposé la semaine dernière à la Chambre le vérificateur général a dénoncé un manque d'efficacité déplorable chez les fonctionnaires fédéraux et que le ministre des Finances, dans son semblant de mini-budget d'hier soir, a prédit une augmentation de 3,700 millions de dollars de notre déficit budgétaire pour cette année, le ministre peut-il expliquer à la Chambre comment il compte faire en sorte, tout en maintenant une politique de restriction, que les contribuables canadiens qui sont déjà surtaxés puissent être assurés que les employés de leur Fonction publique leur en donnent pour leur argent?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Je dirai, pour commencer, madame le Président, que le rapport du vérificateur général sera soumis au comité permanent des comptes publics et que le député qui, je l'espère, sera un membre actif de ce comité, aura alors tout le temps voulu pour interroger les représentants du vérificateur général qui pourront lui expliquer comment ces études du rendement des fonctionnaires ont été effectuées, ce qui lui permettra de faire sa propre évaluation de leur efficacité.

Il convient aussi de placer les observations du vérificateur général dans le contexte d'une gestion générale des ressources humaines par le gouvernement fédéral. Le député connaît l'existence du rapport d'Avignon. Nous étudions sérieusement les mesures que nous allons prendre pour améliorer la gestion des ressources humaines, y compris le maintien des emplois, en nous guidant sur le rapport d'Avignon. J'espère que nous serons ainsi en mesure d'accroître leur rendement ou d'éliminer certaines des lacunes qui ont été décelées. C'est une erreur, cependant, de rejeter le blâme de ces insuffisances, comme le fait le député, sur le dos des fonctionnaires qui, en fait, abattent une très grosse besogne.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Le problème doit être perçu dans la perspective plus vaste de la gestion des ressources humaines et c'est ce que nous avons l'intention de faire.

● (1130)

M. Gamble: Madame le Président, nous savons maintenant ce que veut dire l'expression «agir et agir maintenant» qui figure dans le discours du trône.

Une voix: La question.

M. Gamble: Étant donné que le vérificateur général a déclaré qu'on pourrait réduire l'effectif de la Fonction publique de 85,000 employés sans réduire la qualité des services, le ministre a-t-il fixé des objectifs et prévu un calendrier pour la réduction du nombre de fonctionnaires et, si tel est le cas, quels sont-ils?

M. Johnston: Madame le Président, je voudrais signaler à la Chambre que je n'ai pas l'intention d'être connu sous le nom de joyeux sabreur ou de sabreur solitaire. C'est faire erreur, je crois . . .

M. Kempling: Savez-vous soustraire?

M. Johnston: . . . que de fixer des objectifs, notamment ceux qui découlent d'une seule étude, comme le député l'a fait, car c'est injuste, à mon avis, à la fois envers la Fonction publique et envers le rapport du Vérificateur général.

Des voix: Bravo!

* * *

LES DÉPENSES PUBLIQUES

LE RAPPORT LAMBERT—LES PROJECTIONS QUINQUENNALES DES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse également au président du Conseil du Trésor. Ce dernier dispose-t-il de projections quinquennales des dépenses publiques fédérales, projections qui constituent un mécanisme de contrôle important et dont l'emploi est recommandé dans le rapport Lambert?

Questions orales

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, il est exact que la planification à long terme est un outil indispensable à la gestion des ressources publiques.

Des voix: Oh, oh!

M. Siddon: Madame le Président, j'en déduis que le président du Conseil du Trésor a répondu «oui» à ma question.

Une voix: Il a dit «non».

M. Siddon: Dans ce cas, étant donné les reponsabilités qui lui incombent dans le domaine du contrôle des dépenses, a-t-il l'intention de déposer tout de suite ces projections pour que les Canadiens puissent se faire une idée de l'ampleur des compressions de dépenses qu'il espère effectuer au cours des cinq prochaines années?

M. Johnston: Nous ferons ultérieurement des déclarations . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: . . . au sujet des projections et des intentions du gouvernement à cet égard.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

LES TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS AGRICOLES

M. Vic Althouse (Humbolt-Lake Centre): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Les déclarations budgétaires d'hier soir ne comprenaient aucune mesure relativement à la question des taux d'intérêts sur le crédit à l'exploitation agricole, ce qui constitue, du moins partiellement, la raison de la manifestation qui se déroule à l'extérieur.

Qu'est-ce que le ministre se propose de faire concernant ces taux d'intérêt, compte tenu de la situation d'urgence à laquelle doivent faire face les producteurs agricoles dans tout le pays, mais plus particulièrement dans les régions productrices de pommes de terre des Maritimes alors que se rapproche la période des semailles?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je crois que les questions qui m'ont été posées aujourd'hui font ressortir le dilemme auquel est confronté un ministre des Finances par les temps qui courent. J'ai déjà été fustigé par des députés de l'Opposition officielle à cause de ce qu'ils qualifient de hausse des dépenses de l'État et voilà maintenant un député qui préconise un autre programme de dépense qui, s'il était appliqué aux agriculteurs, tout justifiés que puissent être leurs besoins actuels, conduirait à l'adoption de mesures semblables en faveur d'autres groupes victimes de la conjoncture économique.

Comme je l'ai précisé en ce qui concerne les propriétaires de maisons, mon intention est d'essayer de mettre au point des méthodes qui permettront de venir en aide aux groupes concernés et n'entraîneront qu'un montant minimal de dépenses, tout en tenant compte autant que possible des difficultés auxquelles ils sont actuellement confrontés.

Des voix: Bravo!

M. Althouse: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Étant donné ce qu'il vient de dire, le ministre accepterait-il alors de décréter un moratoire applicable à toutes les dettes des agriculteurs jusqu'à ce qu'on modifie le mandat de la Société du crédit agricole afin de lui confier également l'application de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et l'octroi de crédits d'exploitation à des taux déterminés par la Société elle-même?

M. MacEachen: Madame le Président, pour les raisons que j'ai déjà mentionnées, il est impossible pour le moment d'accepter le suggestion du député.

Une voix: Il suffirait d'adopter une loi.

* * *

LES DÉPENSES PUBLIQUES

L'ABOLITION DE PROGRAMMES COMME MESURE D'ÉCONOMIE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Il s'est rendu dans ma circonscription, pendant la campagne électorale, et j'aurais été honoré de lui parler s'il en avait eu le temps.

Une voix: La question.

M. Crouse: Comme les hausses d'intérêt et l'augmentation du coût d'importation du pétrole ajouteront 2 milliards de dollars au montant des dépenses prévues dans le budget du 11 décembre pour 1980-1981, soit une augmentation totale de 13.5 p. 100. . .

Une voix: La question.

M. Crouse: Les députés réclament la question. Ce n'est pas ma faute s'ils ont chambardé l'économie. J'en arrive à la question, mais je leur demande de patienter un peu.

Des voix: Bravo!

M. Crouse: Le ministre veut-il bien nous dire quels ministères ou quels programmes il compte annuler pour respecter l'objectif avoué de son gouvernement de ne pas laisser les dépenses augmenter de plus de 10 p. 100?

[*Français*]

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je suis très flatté de l'attention dont on m'entoure aujourd'hui, mais, à mon avis, je pense qu'il serait prématuré de répondre à cette question aujourd'hui.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES PLANS POUR RÉDUIRE LE DÉFICIT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, je voudrais poser une petite question supplémentaire. Je me demande si je dois l'adresser au président du Conseil du Trésor ou au ministre des Finances. Puisque le mini-budget qui a été présenté hier soir par le ministre des Finances ne renferme aucune prévision à longue échéance, je voudrais demander à celui-ci sur quel critère les hommes d'affaires de la région de l'Atlantique ou plutôt du Canada en général peuvent se baser pour s'assurer qu'il est sérieux lorsqu'il parle de réduire progressivement le déficit?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je suis heureux que le député pose cette question car elle me donne l'occasion de répéter une remarque que j'ai faite dans ma déclaration hier soir qui n'a pratiquement pas été relevée, à savoir que je voudrais bien faire comprendre que les prévisions dont il a été question hier soir ne constituent aucunement le plan des dépenses ou des besoins financiers de notre gouvernement pour l'exercice 1980-1981.

Une voix: Elles ne signifient rien.

M. MacEachen: Je pensais qu'il importait de donner à la Chambre et aux Canadiens . . .

Une voix: Qu'est-ce qu'elles veulent dire alors?

M. MacEachen: . . . un compte rendu de la situation dans laquelle on se trouvait au moment où j'ai pris mes fonctions de ministre des Finances, et c'est ce que j'ai fait.

Une voix: On le fait normalement en présentant un budget.

M. MacEachen: Ce sont des prévisions et j'ai dit à la Chambre que j'entends exercer un contrôle très serré des dépenses . . .

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: . . . que grâce à l'introduction d'un prix composite pour le pétrole, nous serons en mesure de réduire à la fois nos obligations financières . . .

M. Clark: Et le pays.

M. MacEachen: . . . et le déficit d'un milliard par rapport aux projections mentionnées hier soir et que, dans mon budget, j'envisage d'inclure des mesures financières qui ne manqueront pas d'influer sur le déficit pour l'année financière 1980-1981.

Une voix: Des impôts, encore plus d'impôts.

M. MacEachen: Je tiens à donner à mon honorable ami l'assurance que c'est la situation telle que je l'ai exposée hier soir. Il ne doit pas considérer ces prévisions comme des chiffres fermes que j'aurais acceptés à des fins de planification.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LA HAUSSE DES EMPRUNTS PUBLICS—L'INCIDENCE SUR LES PROGRAMMES

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances qui a manifesté hier soir pour s'attaquer à nos problèmes économiques tout le courage, toute la détermination et toute la férocité de la minuscule souris de Robert Burns.

Étant donné que les prévisions du ministre indiquent pour la présente année financière une augmentation de 3,5 milliards au titre des emprunts et de 3,7 milliards de dollars au titre des dépenses gouvernementales, je voudrais savoir si le ministre des Finances a consulté le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Cette dernière a en effet informé le pays le 23 mars dernier qu'après avoir étudié en profondeur le régime fiscal, elle avait découvert des exemptions d'impôt d'environ 30 milliards de dollars qui, selon elle, devaient être supprimées et l'argent récupéré injecté dans des programmes spéciaux.

Le ministre s'est-il informé auprès d'elle pour savoir ce qu'il en était de ces mesures fiscales cachées qui nous permettraient d'économiser quelque 30 milliards de dollars? Veut-il nous promettre d'en présenter quelques-unes de manière à pouvoir réduire ses dépenses ou son déficit budgétaire?

• (1140)

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député se passionne pour les souris.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Il a voulu faire la souris qui rugit le soir du 11 décembre mais le soir du 13 décembre il est rentré dans son trou.

Je lui dirai simplement que je suis au courant des propositions ou des idées qui ont été présentées par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elles ne manqueront pas évidemment d'être prises en considération dans notre recherche non seulement de compressions budgétaires mais aussi, s'il le faut et surtout s'il fallait suivre le conseil donné hier soir par le député, de nouveaux impôts, quand je présenterai le budget. Je le remercie de l'appui qu'il me donne d'avance aux augmentations d'impôt que je pourrai demander.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: S'il y a une chose qui ne m'intimide pas, c'est une souris sans canines.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Il n'a plus de mordant. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit qu'elle voulait faire reconsidérer, ce qui veut dire faire supprimer, les exemptions accordées aux personnes âgées, aux personnes mariées et aux enfants, comme celles qui sont accordées aux sociétés.

Est-ce que le vice-premier ministre des Finances songe sérieusement à abolir les exemptions fiscales des personnes âgées, des retraités, des personnes mariées et des enfants? Est-ce à l'étude? Est-ce qu'il veut bien éclairer la Chambre et ceux qui, au pays, aimeraient réfléchir plus sérieusement à ces possibilités?

M. MacEachen: Madame le Président, j'aimerais dire au député quelque chose qu'il sait déjà, c'est-à-dire que tout cela est constamment à l'étude sous n'importe quel gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Mais je le prie de ne pas trop compter sur l'application d'une quelconque de ces propositions qu'il me fait actuellement.

* * *

L'EMPLOI

LES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS EN VUE DE RÉDUIRE LE TAUX DE CHÔMAGE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Vu que des mises à pied massives dans l'industrie de l'automobile et dans l'industrie forestière ont fait que le nombre de chômeurs augmente régulièrement ces derniers mois, et vu qu'hier soir le vice-premier ministre et le ministre des Finances n'ont annoncé aucune mesure pour stimuler l'économie et que, bien au contraire, ils ont prédit une hausse du taux de chômage pour l'année qui vient, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration pourrait-il dire à la Chambre s'il prépare de nouveaux programmes de création d'emplois, surtout ceux qui aideraient à réduire le taux de chômage très élevé qui frappe les femmes, les jeunes et les autochtones dont le taux de chômage atteint des proportions alarmantes?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, en réponse au député de Winnipeg-Nord, j'aimerais lui signaler qu'il n'a que répété dans sa question une déclaration que nous avons faite le lundi de la semaine dernière dans le discours du trône à l'effet que nous prendrions effectivement des mesures pour mettre sur pied des programmes de création d'emplois, surtout à l'intention des femmes, des jeunes et de ceux qui sont désavantagés sur le marché du travail.

J'ajouterais, madame le Président, que je suis très heureux de constater que le député de Winnipeg-Nord s'intéresse à cette question et je compte sur son appui et son encouragement quand nous présenterons à la Chambre cette loi et ces mesures en vue d'établir ces programmes de création d'emplois.

M. Orlikow: Madame le Président, vu que le gouvernement dont le ministre fait partie s'est engagé à réduire le nombre de ses employés, et vu que les femmes et les autochtones déjà trop peu nombreux qui sont à l'emploi du gouvernement ont été les derniers à être embauchés et que l'application de tout programme visant à réduire le nombre des fonctionnaires fera qu'ils seront les premiers à être mis à pied, le ministre pourrait-il mentionner quelques-unes des mesures concrètes qu'il entend prendre d'ici peu pour répondre aux besoins de ces personnes, au lieu de se contenter de nous servir encore des phrases ronflantes, comme à son habitude?

M. Axworthy: Madame le Président, ce ne sont pas que des mots. Il était bien précisé dans le discours du trône que nous avions l'intention d'instaurer des programmes d'action positive pour garantir entièrement le droit au travail de toutes les personnes, à la fois dans la Fonction publique et dans le secteur public, et pour aider à faire disparaître les injustices ou la discrimination dans les milieux de travail.

Encore une fois, je compte bien sur l'appui du député quand nous présenterons ces mesures, car nous en aurons besoin, si on compare son attitude à celle qu'ont adoptée certains autres députés juste en face de moi.

* * *

LES AFFAIRES DU NORD CANADIEN

LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES AUTOCHTONES DANS LE DELTA DU MACKENZIE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme le sait pertinemment le ministre, l'ancien gouvernement libéral avait signé un accord de principe avec le CÉDA au sujet du règlement des revendications territoriales des autochtones dans le delta du Mackenzie; le gouvernement conservateur avait essayé de modifier unilatéralement ou même d'annuler cet accord.

Le ministre a-t-il bien l'intention de respecter l'accord de principe du CÉDA et peut-il nous dire à quelle date il compte ratifier l'accord et adopter la loi le mettant en vigueur?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, madame le Président, notre gouvernement a l'intention de respecter l'accord de principe. J'ai discuté à quelques reprises, dont la dernière fois vendredi dernier, si je ne m'abuse, avec les dirigeants du CÉDA, du genre de négociateur spécial qui nous conviendrait pour entamer les discussions relatives à la mise en vigueur de l'accord. Nous serons en mesure de nommer ce négociateur spécial d'ici deux semaines.

* * *

LES FINANCES

LES PROPOSITIONS RELATIVES AUX IMPÔTS SUR LES GAINS EN CAPITAL

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances. Si j'ai bien compris, le ministre a déclaré hier soir que les impôts sur les gains en capital, proposés par son prédécesseur, le député de Saint-Jean-Ouest, ne seraient pas entérinés. Étant donné que cette décision pourrait fort bien ruiner les projets de retraite de beaucoup de nos agriculteurs et étouffer toute initiative possible, le ministre est-il disposé à reconsidérer sa décision?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai bien dit que j'avais l'intention de supprimer plusieurs impôts sur les gains en capital. Le député s'en souviendra, l'ancien ministre des Finances comptait déposer un document de travail traitant des gains en capital.

La question est fort sérieuse et prête souvent à équivoque. J'ai jugé qu'il serait préférable d'avoir en main le document de travail avant de commencer à faire des changements, qu'on pourrait d'ailleurs justifier lors des discussions publiques relatives à ce document.

M. Taylor: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire. Le ministre peut-il alors assurer à la Chambre que le document de travail traitera, entre autre choses d'une seule et unique exemption pour ceux qui doivent vendre à des personnes étrangères à la famille et qui souvent sont menacés de ruine et doivent emprunter contre l'argent reçu pour payer les impôts sur les gains en capital.

Cette exemption unique est quelque chose de très important lorsqu'il s'agit de la fin de la lignée. Le ministre peut-il nous assurer qu'il en sera question dans le document de travail?

M. MacEachen: Madame le Président, j'aimerais discuter de la question avec le député car je voudrais mieux comprendre ce qui le préoccupe pour qu'il reçoive une réponse lorsque le document sera présenté.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE BOYCOTTAGE DES JEUX OLYMPIQUES DE MOSCOU—LE DÉDOMMAGEMENT DES ATHLÈTES

M. Bob Wenman (Fraser-Valley-Ouest): Merci, madame le Président. Ma question s'adresse au premier ministre. Si le Canada décide de boycotter les Jeux olympiques, les Canadiens qui devront faire le plus grand sacrifice seront en fait nos athlètes; et vu le fait que la plupart des athlètes ont déjà renoncé à une partie de leur revenu d'emploi depuis plusieurs mois, que certains ont contracté des dettes et engagé des dépenses considérables, le gouvernement prévoit-il faire une estimation de ces pertes subies par nos athlètes et leur consentir une compensation financière?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, vous reconnaîtrez, sans doute, que la question est posée de façon très hypothétique.

● (1150)

M. Wenman: Une question supplémentaire, madame le Président. Le premier ministre prendra-t-il immédiatement une décision pour mettre fin à l'incertitude qui règne chez les sportifs, pour limiter leurs frais et les aider de façon générale vu qu'ils commencent à se décourager et ne fournissent peut-être pas tous les efforts qu'ils devraient parce qu'ils s'attendent à un boycottage des Jeux.

[*Français*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président.

* * *

[*Traduction*]

LES PÉNITENCIERS

LA PRÉSENTATION D'UN FILM PORNOGRAPHIQUE AUX DÉTENUS

M. Benno Friesen (Surrey-White-Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. L'automne dernier, les administrateurs du pénitencier de la Colombie-Britannique ont montré un film aux détenus et au grand public. Il s'agissait d'un film pornographique intitulé «The Night of the Voyeur» et pour justifier cette décision, le commissaire du Service correctionnel a déclaré que le film avait été projeté dans le cadre de la politique qui vise à créer le climat le plus normal possible dans les pénitenciers tout en respectant les limites qui sont nécessairement imposées par l'incarcération.

J'aimerais demander au solliciteur général si son ministère a pour politique de montrer des films pornographiques comme «The Night of the Voyeur» pour créer parait-il le climat le plus normal possible?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je puis garantir au député que je me pencherai là-dessus et que je ferai sans doute une déclaration à ce sujet. Entre temps, il sera certainement heureux de savoir que nous avons décidé et même entrepris de fermer le pénitencier de la Colombie-Britannique.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES PRÉSUMÉS ACTES ILLÉGAUX COMMIS PAR LES GENDARMES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Hier à la Chambre, le premier ministre a déclaré que les documents concernant les actes illicites des GRC, en l'occurrence les supposées mesures perturbatrices, seraient remis immédiatement aux provinces en cause, c'est-à-dire le Québec, la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario.

Vu que les provinces n'ont en réalité reçu que des versions considérablement épurées des documents et que le procureur général de l'Ontario a déclaré qu'on l'empêchait d'obtenir les preuves dont il a besoin pour intenter des poursuites, le solliciteur général garantira-t-il à la Chambre qu'il remettra aux provinces tous les renseignements concernant les activités de la GRC et non pas seulement une version épurée des faits pour qu'elles puissent intenter des poursuites?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, j'ai communiqué avec les procureurs généraux et je leur ai signalé que j'étais prêt à discuter avec eux des documents qui leur ont été remis la semaine dernière puisque nous avons pour politique de leur fournir tous les renseignements dont ils ont besoin pour bien faire leur travail. Je serai très heureux d'avoir ces entretiens avec eux et je suis prêt à leur faire part de tous les renseignements que la loi m'autorise à leur transmettre.

Je dois cependant signaler à la Chambre que les renseignements concernant l'opération Checkmate sur laquelle portait la question, je pense, se fondent surtout sur une reconstruction orale des évènements et non pas sur des documents. Dans ce cas, la liste de noms que nous possédons est très incomplète. Par ailleurs, je remettrai volontiers aux procureurs généraux tous les documents que la loi me permet de leur transmettre et ce sera ensuite à eux de décider s'ils intenteront des poursuites ou non et quand ils le feront. Cela fait partie de leur travail et je tiens à les aider à bien le faire.

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, évidemment, la raison pour laquelle la preuve consiste en grande partie d'une reconstruction orale des faits est que les dossiers ont en fait été détruits. Ma supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Hier, le premier ministre a dit à la Chambre que les preuves de violation de lois fédérales par la GRC seraient remises entre les mains des procureurs généraux des provinces qui pourraient sans doute alors intenter des poursuites.

Le ministre de la Justice confirmera-t-il aujourd'hui que c'est en fait de lui, le procureur général fédéral, que relèvent les poursuites en vertu de la loi sur les postes et de la loi de l'impôt sur le revenu, et non des procureurs généraux des provinces, comme l'a laissé entendre le premier ministre hier? De plus, le ministre de la Justice nous dira-t-il quelles mesures il entend prendre pour s'assurer que les membres de la GRC coupables d'actes criminels seront poursuivis?

[*Français*]

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et procureur général et ministre d'État chargé du Développement social): Monsieur le président, je ne crois pas que le très honorable premier ministre ait dit hier que toute infraction devrait être transmise aux procureurs généraux des provinces. A titre de Procureur général du Canada, s'il y a lieu pour moi d'intenter des poursuites, j'assumerai mes responsabilités. Mais en vertu du droit criminel, je crois que c'est la responsabilité des procureurs généraux des provinces d'intenter des poursuites, et nous leur donnerons les renseignements nécessaires. A ce moment-ci, madame le Président, aucune décision n'a encore été prise. Nous étudions les dossiers et il serait probablement préférable d'attendre que la Commission McDonald ait terminé ses travaux.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES CULTURELLES

LE FINANCEMENT DE LA GALERIE D'ART DE VANCOUVER

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, j'ai une question pour le secrétaire d'État concernant la Vancouver Art Gallery. Comme des engagements du gouvernement provincial et de particuliers totalisant presque 4.5 millions de dollars dépendent de la contribution du gouvernement fédéral, le ministre a-t-il l'intention d'honorer l'engagement qu'avait pris son prédécesseur de souscrire quatre millions de dollars pour transformer le vieux palais de justice en galerie d'art pour Vancouver?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je remercie le député de sa question. J'aimerais la féliciter d'avoir été choisie comme critique de l'opposition officielle pour les questions ayant trait au secrétariat d'État.

J'aimerais lui signaler que mon prédécesseur immédiat avait fait beaucoup de promesses électorales—des promesses véritablement électorales—et je ne crois pas qu'elles constituaient vraiment des engagements de la part du gouvernement précédent, mais simplement des promesses électorales, et dans ce sens je suis en train de toutes les revoir.

Le député en a mentionné une, mais si je m'arrêtais à toute la série de promesses électorales qu'avait faites mon prédécessuer immédiat au cours des mois de janvier et de février 1980, mon ministère n'aurait plus aucun argent pour honorer d'autres projets de financement dans le domaine des arts et de la culture.

J'aimerais aussi signaler au député qu'il y aurait beaucoup plus d'argent de disponible pour la culture et les arts si le gouvernement précédent n'avait pas conclu ce mignon de petit marché avec les gouvernements des provinces par lequel ont été réduits d'un certain nombre de millions de dollars les fonds disponibles pour de tels projets au Canada.

* * *

L'INDUSTRIE

L'AIDE FINANCIÈRE À CHRYSLER CANADA

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. On a avancé un certain nombre de chiffres au sujet de l'aide qu'on pourrait apporter à Chrysler (Canada) Limitée—250 millions, 500 millions, 750 millions de dollars. J'ai demandé au ministre s'il pouvait dire à la Chambre aujourd'hui à quel chiffre le gouvernement songeait. De plus, pourrait-il dire à la Chambre ce qui l'autoriserait à fournir cette aide?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, comme cette question fait toujours l'objet de négociations, et que les ministres l'étudient présentement, je ne saurais pour le moment citer de chiffres. Quant au programme lui-même qui, s'il est réalisé, n'offrira en partie ou même en tout, que des garanties de prêts, il comportera une disposition qui permettra au Parlement d'approuver l'activité du gouvernement en ce qui concerne les garanties de prêts.

M. Stevens: Quand?

M. Wilson: Une question supplémentaire, madame le Président. La semaine dernière, le député de Halton a présenté une motion demandant au gouvernement de saisir un comité permanent de la Chambre de cette affaire. Le ministre entend-il donner suite à cette motion, ou prendra-t-il une décision à ce sujet avant que la Chambre n'en soit saisie?

M. Gray: Madame le Président, j'ai certainement l'intention de discuter avec les chefs des différents partis de la possibilité qu'un comité étudie l'activité de l'industrie automobile et les modalités de l'accord sur l'automobile.

M. Wilson: Avant une décision?

M. Gray: Mais peut-être le gouvernement sera-t-il obligé de prendre une décision avant qu'on puisse procéder à un examen comme celui auquel songent le député et ses collègues.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ MICHELIN—LES POURPARLERS AVEC LE PREMIER MINISTRE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, comme le député de Hamilton-Mountain confond malheureusement les problèmes de l'industrie de l'automobile avec d'autres problèmes de développement dans d'autres régions du Canada, je vais poser une question au ministre de l'Expansion économique régionale.

Je veux parler des dépenses que se partagent le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, mais je sais que le ministre des Finances est tout à fait au courant du problème. Peut-il donner à la Chambre l'assurance que la demande de la société Michelin au MEER, qui s'inscrit dans le cadre d'une politique nationale des deux gouvernements, sera jugée au fond et ne sera pas assimilée aux problèmes d'autres industries en activité ailleurs au Canada? S'est-il récemment entretenu avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, et quand pouvons-nous espérer une déclaration?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'ai eu un entretien téléphonique avec le premier ministre Buchanan en fin de semaine dernière et, antérieurement, à sa demande et en personne au cours de la fin de semaine précédente, au sujet d'un certain nombre de questions de développement touchant la Nouvelle-Écosse. Entre autres choses, nous avons parlé de la société Michelin.

● (1200)

Je tiens à assurer au député que le gouvernement se propose d'étudier cette demande de la façon habituelle, et de tenir compte des retombées importantes que cela amènerait à la province de la Nouvelle-Écosse en termes d'emplois et de revenus. Nous avons bon espoir de terminer rapidement cette étude et de prendre une décision sur la question.

* * *

LES AFFAIRES CULTURELLES

L'AIDE FINANCIÈRE—LA LISTE DES PROMESSES DU GOUVERNEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au secrétaire d'État. Le secrétaire d'État déposerait-il à la Chambre des communes une liste de toutes les promesses faites par le gouvernement du Canada dans le domaine de l'avancement des arts et de la culture au Canada et qu'il envisage de ne pas tenir?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je serais ravi de déposer à la Chambre une liste de toutes les promesses faites par mon prédécesseur au cours de la campagne électorale. Je serais vraiment ravi de le faire. Je serais également curieux de savoir

s'il s'agissait d'engagements pris par le gouvernement précédent, si ces promesses avaient été approuvées par le Conseil du Trésor et le cabinet ou s'il ne s'agissait que de promesses électorales. Je crois que c'est bien le cas.

[*Français*]

M. Clark: Je crois que le secrétaire d'État n'a pas compris la question que je lui ai posée.

[*Traduction*]

J'ai demandé s'il déposerait une liste des engagements pris par le gouvernement du Canada et que son gouvernement songe maintenant à violer.

M. Fox: Madame le Président, j'étudie actuellement toutes les demandes qui nous ont été présentées par la collectivité culturelle d'un bout à l'autre du Canada.

Une voix: Répondez à la question.

M. Andre: Elle était assez simple.

[*Français*]

M. Fox: Alors, madame le Président, je réponds à la question posée par l'honorable député. Dans le moment je suis en train d'effectuer une révision complète de toutes les demandes qui me sont faites dans ce domaine et qui proviennent de toutes les parties du pays. Je voudrais évidemment indiquer à l'ancien premier ministre, ou chef actuel de l'opposition, que nous serions dans une bien meilleure position pour répondre à ces demandes-là si son gouvernement n'avait pas réduit, je crois, de sept ou huit millions de dollars, les fonds disponibles, qui avaient été prévus par son prédécesseur immédiat, le premier ministre du Canada actuel, pour aider les gens qui œuvrent dans le domaine artistique. Somme toute, les sommes disponibles en ce moment pour aider les gens des secteurs culturel et artistique ont été diminuées à cause des mesures prises par son gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BAKER (NEPEAN-CARLETON)—LE DISCOURS DU MINISTRE DES FINANCES AU SUJET DE L'ÉCONOMIE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je vous ai avisée hier soir et aujourd'hui encore que mes collègues et moi-même soulèverions la question de privilège à propos d'une atteinte flagrante aux droits des députés.

J'estime que ce que nous avons entendu hier soir n'était pas, comme le ministre des Finances (M. MacEachen) a tenté de le prétendre, un simple résumé de la situation économique au Canada ou encore une liste de mesures qui ne constituaient pas en réalité un budget. Son exposé comportait tous les éléments essentiels que la Chambre devrait pouvoir débattre, modifier, approuver ou rejeter, conformément aux formalités établies dans le cas d'une question budgétaire dont est saisie la Chambre. Voilà pourquoi, j'ai dit hier soir qu'on avait tenté d'introduire subrepticement une question budgétaire dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône sans accorder aux députés et effectivement à la population la protection et les privilèges habituels consentis à l'égard d'un exposé budgétaire.

Je tiens à préciser au départ que j'ai étudié les précédents en la matière. Je sais que des motions des voies et moyens ont déjà été présentées sans que des budgets ne soient déposés. Cette pratique est acceptée depuis longtemps bien qu'elle ait toujours suscité des objections. Je sais que des déclarations à caractère économique portant sur des mesures fiscales ont fait l'objet de débats à l'étape de la troisième lecture ou du débat en comité plénier. Nous nous souvenons tous de la déclaration que l'actuel ministre de la Justice (M. Chrétien) a faite à la Chambre le 20 octobre 1977 pendant le discours du trône lorsqu'il était ministre des Finances.

Je soutiens, madame le Président, que le ministre a dépassé la portée de tous ces précédents et qu'il a présenté à la Chambre un mini-budget tout en privant les députés de leur droit d'en discuter dans un débat et de proposer des amendements à la motion d'adoption qu'il avait l'intention de présenter. Il y a une différence fondamentale entre ce qui s'est passé hier soir et ce qui s'est fait dans le passé. Vous aurez sûrement, madame le Président, l'occasion d'étudier l'ouvrage de Beauchesne. Je voudrais cependant signaler à votre attention le commentaire 515, à la 5e édition de l'ouvrage de Beauchesne, qui se lit comme suit:

Il n'est pas obligatoire de faire précéder une mesure législative dite «des voies et moyens» de l'exposé budgétaire.

Je suis d'accord là-dessus. Il est raisonnable de donner au ministre la liberté de proposer des changements sans un débat de six jours. Ce commentaire découle d'un recours au Règlement soulevé par mon honorable ami, le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), le 20 mars 1972. L'Orateur avait alors statué que rien ne s'opposait à ce que l'on présente des mesures fiscales tirées d'un budget précédent sans avoir à présenter un nouveau budget. L'Orateur s'appuyait alors en partie sur une décision rendue le 22 octobre 1962 lorsque le ministre des Finances de l'époque avait présenté un exposé budgétaire à l'étape de l'adoption d'une motion des voies et moyens en matière fiscale.

La procédure avait suscité des objections en 1962. Mais il ne faut pas oublier que le Règlement a subi des modifications depuis 1962. Il ne faut pas oublier que la Chambre a pu débattre une motion des voies et moyens en vertu du Règlement de l'époque. Cette fois-là, la Chambre avait consenti à l'unanimité à ce qu'il y eût un débat sur les questions économiques en général; c'était bien différent de ce qui s'est produit hier soir. La Chambre n'examinait à ce moment-là qu'une sorte de motion de voies et moyens tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

En 1972, la Chambre étudiait aussi une sorte de modification, cette fois-là aussi à la loi de l'impôt sur le revenu. Ce n'était quand même qu'une restriction limitée des droits de la Chambre parce que le débat de six jours sur le budget avait remplacé le droit de débattre les motions de voies et moyens, et la Chambre n'avait étudié que le bill. Comme chacun le sait, dans le discours du trône du 20 octobre 1977, le gouvernement d'alors est allé plus loin, il a fait un pas de plus vers l'érosion. Le ministre du temps a fait un exposé économique et donné avis de motions de voies et moyens relatives à la loi de l'impôt sur le revenu et aux Règles concernant son application.

Il convient de signaler que ces mesures concernaient une action future du gouvernement ou de futures modifications à la loi de l'impôt sur le revenu et ne prenaient pas effet immédiatement. Ces mesures ne prévoyaient aucune augmentation, seulement des réductions. Elles n'apportaient aucune modification aux lois, si ce n'est à la loi de l'impôt sur le revenu.

Mais, hier soir, nonobstant le communiqué, le gouvernement a apporté des modifications. Il a imposé des hausses. La déclaration d'hier soir diffère tout à fait de celle de 1977 que mon ami invoquera sûrement comme une sorte de précédent. Hier soir, le gouvernement nous a servi un véritable exposé budgétaire et a énoncé tout un ensemble de mesures économiques. La seule excuse du ministre est qu'il n'a pas eu le courage d'affronter à la fois tous nos problèmes économiques, et il nous a promis un autre budget dans l'avenir. Mais c'est là une excuse, madame le Président, et non pas un argument de procédure.

Voyons ce qui est arrivé hier soir. Il y a eu une séance d'information à huis clos pour les journalistes parce que certaines personnes de l'extérieur auraient pu bénéficier de connaître à l'avance les mesures prévues. Le ministre a prononcé un discours budgétaire déjà rédigé. Il l'a même entamé à 8 heures, un lundi soir, qui est l'heure traditionnelle pour un exposé budgétaire. Il a fait des prévisions quant aux perspectives économiques du Canada et quant au déficit à escompter. Plus important encore, il a déposé des motions de voies et moyens visant toutes les lois budgétaires habituelles. On y trouve des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, au règlement qui en régit l'application, à la loi sur la taxe d'accise et à la loi sur les douanes. Certaines de ces dispositions sont entrées en vigueur hier soir à minuit. Tout cela se produit lors de la présentation d'un budget.

Il ne s'agissait donc pas d'une simple déclaration. Ni non plus d'un résumé de la situation. Le ministre nous a présenté un vrai budget qui aujourd'hui—depuis minuit hier soir, en fait—soutire de l'argent des poches des Canadiens. La situation est bien différente de ce qu'elle était en 1977. Ces mesures-ci ont été tirées d'un budget que la Chambre avait choisi de rejeter, délibérément, soit d'un budget présenté par un gouvernement qui a été défait surtout à cause de ce budget.

Le ministre n'a absolument pas le droit de prendre à son compte ceci ou cela et de prétendre que telle ou telle taxe ou tel ou tel impôt plaisait ou ne plaisait pas à la Chambre et à l'électorat. Le ministre doit présenter à la Chambre l'exposé habituel de la politique budgétaire, et la Chambre doit signifier son approbation générale dans les termes de la motion habituelle. Tout grand parlementaire que le ministre puisse être, il n'a aucun droit de s'attribuer un quelconque mandat occulte de la Chambre et d'établir une politique budgétaire pour le Canada au moyen d'un décret de l'exécutif. C'est précisément ce qu'il a tenté de faire hier soir.

• (1210)

Des voix: Bravo, bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Des mini-budgets ont déjà été présentés selon les règles et il aurait dû en être de même hier soir. Il est ridicule de prétendre que le ministre fait la même chose que mon collègue de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a faite l'été dernier en prononçant son discours. L'ancien ministre des Finances, l'honorable député de Saint-Jean-Ouest, est ici et il est prêt à le nier, et j'en fais autant. Mon collègue a dit qu'il donnerait suite à des mesures contenues dans un budget qui avait été approuvé par la Chambre et qui n'étaient pas entrées immédiatement en vigueur comme certaines des mesu-

res qu'a annoncées le ministre hier soir. C'est là une différence appréciable.

Je crois, madame le Président, que c'est la première question de procédure sur le fond que vous êtes appelée à trancher. Je tiens à vous dire, avec le plus grand respect, que nous sommes allés trop loin pour permettre que la Chambre des communes soit soumise aux caprices de l'exécutif. Comme la procédure normale n'a pas été suivie dans le cas présent, nos droits comme membres du Parlement de même que les droits des gens que nous représentons n'ont pas été respectés par suite de ce qui s'est produit hier soir. C'est la raison pour laquelle la question de privilège a été soulevée hier soir.

Nous n'avons reçu aucun avis officiel de l'exposé budgétaire comme nous aurions dû en avoir, selon le Règlement. Nous n'avons aucun droit automatique de parole et de réplique. L'Orateur suppléant nous l'a confirmé hier soir. Nous ne pouvons présenter d'amendement. Le processus budgétaire nous accorde tous ces droits à titre de députés pour la protection de la population du pays, et ces droits ont été bafoués à cause de la façon dont le ministre des Finances a procédé hier soir.

Des voix: Bravo, bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Hier soir, une orientation économique a été donnée au pays sans l'approbation de la Chambre des communes. On a ainsi complètement fait fi des droits du Parlement et de ceux du peuple. Même si le ministre avait peur d'affronter l'ensemble des problèmes du pays dans un budget, cela ne l'a pas empêché d'établir une nouvelle orientation.

Si nous permettons pareille chose, madame le Président, où irons-nous? Quelle sera la prochaine étape? De quelle façon cherchera-t-on encore à priver les députés et le public de leurs droits? Si cela continue, il suffira que le leader à la Chambre propose une motion demandant à la Chambre «de prêter une oreille attentive aux commentaires du ministre des Finances sur l'économie», pour que nous ayons droit à un véritable exposé budgétaire. Les dispositions de l'article 60 du Règlement risquent fort de perdre tout leur poids si l'on procède comme hier soir. A mon avis, le leader du gouvernement à la Chambre n'aurait pas dû donner ce genre de conseils au ministre des Finances, et cela augure mal de l'avenir.

La Chambre accumule des précédents qui risquent d'enlever à ses membres le droit d'approuver ou non par leur vote la politique budgétaire du gouvernement. Hier soir, on a établi un précédent, si toutefois c'en est un, et j'espère que non, et, ce faisant, on a gravement porté atteinte aux droits des députés dans le domaine budgétaire.

A mon avis, c'est très grave. J'en ai parlé assez longuement, mais je ne veux pas m'arrêter là. Je pense qu'il faut aller plus loin. Je propose donc la motion suivante:

Que la question de l'effritement des droits de la Chambre des communes de se prononcer sur la politique budgétaire générale du gouvernement, effritement qu'a fait particulièrement ressortir la procédure suivie par le ministre des Finances lorsqu'il s'est adressé à la Chambre le lundi 21 avril, 1980 au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

Cette motion est appuyée par le député du Yukon (M. Nielsen). Nous devons immédiatement mettre un terme à ce genre de chose. Le ministre des Finances aurait pu procéder selon les usages. S'il avait fait son travail en essayant de résoudre des problèmes économiques du pays, nous n'aurions pas été ainsi dépouillés de nos droits. Nous aurions eu un budget, un vrai budget nous offrant une véritable protection, qui aurait respecté tous les droits et privilèges des députés et protégé le public, conformément à toutes les déclarations faites depuis longtemps.

Mais voilà que l'on piétine la procédure de la Chambre, qui a pourtant de bonnes raisons d'être, simplement pour permettre au ministre d'échapper à ses responsabilités envers les Canadiens. On ne devrait pas autoriser pareille chose à la Chambre des communes. Je demande donc à la Chambre d'étudier ma motion.

Des voix: Bravo!

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je constate que le député de Nepean-Carleton (M. Baker) est en train de décrire ma déclaration d'hier soir comme un budget. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a pourtant déclaré à la télévision qu'il ne s'agissait pas d'un budget. Même pas un mini-budget.

M. Crosbie: Un mini-rien du tout.

M. MacEachen: Il dit maintenant que c'était un mini-rien du tout. Comme les deux députés sont assis tout près l'un de l'autre, je ne saurais parler des liens qui unissent le député à son chef, puisque le député de Saint-Jean-Ouest les a si bien décrits durant la campagne électorale, mais de toute façon ces deux députés devraient se mettre d'accord sur ce qu'ils disent. L'honorable représentant de Nepean-Carleton affirme qu'il s'agit d'un budget tandis que le critique financier affirme le contraire. Quant à moi, je me rangerais plutôt du côté du critique financier. Je veux en deux mots expliquer à la Chambre quelle était la situation au moment où j'ai pris possession du portefeuille des Finances.

M. Crosbie: C'est une histoire à faire pleurer.

M. MacEachen: Il n'y a pas de quoi pleurer, à moins qu'on ne veuille s'apitoyer sur les déficiences de l'ancien ministre.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Lequel?

M. MacEachen: Voici donc la situation: l'avant-dernier ministre des Finances avait déposé à la Chambre des motions des voies et moyens qui n'avaient pas reçu l'approbation du Parlement.

M. Nielsen: Elles étaient restées au *Feuilleton*.

M. MacEachen: De plus, il y avait aussi les motions de voies et moyens du député de Saint-Jean-Ouest qui étaient en suspens.

M. Blenkarn: Elles sont aussi restées au *Feuilleton*.

M. MacEachen: Le député ne devrait pas oublier qu'un grand nombre d'hommes d'affaires partout dans le pays téléphonaient au ministère ou m'écrivaient pour demander quel sort je réservais aux mesures budgétaires non adoptées de l'actuel ministre de la Justice (M. Chrétien) et aux motions des voies et moyens découlant du budget du député de Saint-Jean-Ouest.

M. Clark: Ne mélangez pas les deux.

M. MacEachen: On me demandait des réponses et je n'ai pas voulu perdre de temps pour dissiper les incertitudes. Je suis très étonné que le député de Nepean-Carleton ait oublié des faits si récents. Comment peut-on appeler budget ma déclaration d'hier soir? En quoi consiste un budget? Est-ce que cela consiste essentiellement à déposer une motion de voies et moyens? D'après moi, le fait de déposer une telle motion ne constitue pas l'essentiel de la définition d'un budget. Autrement, on pourrait dire que le député de Saint-Jean-Ouest a présenté deux budgets au cours de l'unique session de la dernière législature.

● (1220)

L'article 60(1) du Règlement dit ceci:

Un ministre de la Couronne peut en tout temps, pendant une séance, déposer sur le Bureau de la Chambre un avis de motion des voies et moyens, mais ladite motion ne peut être mise en délibération au cours de cette même séance.

En d'autres termes, il est possible de présenter la motion, mais on ne peut demander son adoption. D'autres ministres des Finances l'ont fait. Mon prédécesseur l'a fait le 25 octobre dernier lorsqu'il a déposé des avis de motions des voies et moyens. En fait, ce jour-là, il a proposé que ces motions soient adoptées. Il s'agissait d'une motion des voies et moyens tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu dont avis avait été déposé deux jours plus tôt, soit le mardi 23 octobre, et d'une motion tendant à modifier les règles d'application de l'impôt sur le revenu dont avis avait aussi été déposé le mardi 23 octobre 1979.

Il ne s'agissait pas là de mesures sans importance que le député de Saint-Jean-Ouest présentait de nouveau à la Chambre. Les motions des voies et moyens portant modification de la loi de l'impôt sur le revenu et du tarif des douanes étaient contenues dans le budget du 16 novembre 1978. La nouvelle motion relative à l'impôt sur le revenu—et j'attire l'attention du député de Nepean-Carleton (M. Baker) sur ce fait—modifie profondément l'une des mesures, soit l'application du taux d'imposition des petites entreprises à ceux qui exercent une profession libérale. Cette motion des voies et moyens était à la fois plus libérale et plus rigoureuse.

En outre, on nous a présenté une motion des voies et moyens visant à modifier la taxe de vente et la taxe d'accise tel que prévu dans le budget du 16 novembre 1978. Était-ce là une mesure sans importance? C'est un des changements les plus profonds qu'aucune des mesures que j'ai prises puisque nous allions alors procéder à des réductions fiscales de un milliard de dollars et à quelques augmentations fiscales. Ce sont là des motions qui ont été présentées par l'ancien ministre des Finances, au mois d'octobre dernier.

Je vous signale, madame le Président, qu'au cours de l'été, le ministre a publié un communiqué de presse indiquant qu'il allait présenter ces motions des voies et moyens. Un député a signalé que la motion générale concernant le budget ayant été rejetée, on ne saurait présenter à nouveau ces motions sous une forme ou sous une autre.

Une voix: Ce ne sont pas des motions de voies et moyens.

M. MacEachen: Bien sûr que ce sont des motions de voies et moyens. La dernière législature n'avait jamais étudié les motions de voies et moyens que j'ai déposées hier soir. Elles n'ont jamais été portées à l'ordre du jour. Elles n'ont jamais été adoptées. Elles n'ont été ni approuvées ni rejetées. C'est ridicule de prétendre que le rejet ou l'adoption de la motion générale relative au budget détermine à l'avance le sort des motions de voies et moyens.

Je dois dire ceci au chef de l'opposition (M. Clark): son ministre des Finances a présenté des motions de voies et moyens qui avaient été déposées par un gouvernement défait et contre lesquelles son parti avait voté dans le cadre de la résolution relative au budget. Il faudrait se décider, d'un côté ou de l'autre. L'ancien ministre des Finances a présenté ces motions de voies et moyens parce qu'il les trouvait bonnes, bien que son parti ait voté contre le budget de son prédécesseur et que le gouvernement qui avait présenté ces motions ait été défait aux élections générales.

M. Clark: Mais pas à la Chambre.

M. MacEachen: Pas à la Chambre. Mais qu'est-ce qui est le plus important: la Chambre ou le peuple canadien?

Des voix: Bravo!

M. MacEachen: Le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a soulevé là un faux problème. Son raisonnement n'est fait que pour dévier la discussion. Je n'ai fait que ressusciter des motions déposées par le ministre des Finances précédent qui, lui, avait ressuscité des motions qui l'avaient été par son prédécesseur, l'actuel ministre de la Justice. Si moi je devais me donner la peine de présenter un budget pour ce faire, je me demande bien pourquoi le député ne s'en est pas lui-même donné la peine.

Une voix: Les circonstances étaient différentes.

M. MacEachen: Qu'ai-je fait d'autre après avoir repris une partie de ces motions? Je pensais que les députés d'en face se réjouiraient du fait que j'avais accepté et présenté de nouveau à la Chambre certaines mesures qu'ils jugeaient importantes. Je n'ai présenté aucune mesure nouvelle, pas une seule mesure fiscale nouvelle, si ce n'est que j'ai apporté quelques modifications d'ordre technique. Il s'agit exactement des mêmes motions. Je pensais que cela ferait plaisir aux députés. Je pensais que le chef de l'opposition se réjouirait du fait que j'avais présenté la disposition relative aux obligations pour l'expansion des petites entreprises car c'est le seul point du budget auquel il a fait allusion dans le discours qu'il a prononcé pendant la journée réservée aux chefs de partis. Mais non, l'opposition conteste maintenant mes initiatives.

J'ai non seulement déposé les motions des voies et moyens mais j'ai aussi donné des renseignements sur les dépenses. Le président du Conseil du Trésor et le ministre des Finances ont fourni une foule de renseignements avant la convocation des Chambres. Et l'on prétend que ces renseignements n'ont jamais été fournis? S'agit-il d'un budget? Je n'arrive pas à comprendre pourquoi l'opposition se plaint que le gouvernement fait fi des droits du Parlement en déposant ouvertement des motions à l'occasion d'un discours dans lequel il explique tous les changements d'ordre fiscal qui sont repris et parle des dépenses. Pourquoi faut-il qu'elle considère cela comme une atteinte aux droits du Parlement?

J'ai étudié soigneusement les précédents, madame le Président, et je tiens à vous assurer que je me suis vraiment demandé si je ne violais pas d'une manière ou d'une autre une coutume qui avait déjà été acceptée par la Chambre. Par ailleurs, je voulais m'assurer que personne ne serait pris de court. Je tenais à faire une déclaration dans le cadre du débat sur l'Adresse afin que les députés d'en face soient alertés et qu'ils aient trois ou quatre jours supplémentaires pour faire des observations, des critiques ou des condamnations s'ils le désiraient. Ce n'est pas la procédure qui me préoccupait car je trouvais qu'elle reposait sur des fondements très solides; ce qui me tracassait, c'est l'aspect parlementaire au sens large, c'est-à-dire que je me demandais si les députés d'en face auraient, en toute équité, l'occasion de faire des observations sur les initiatives que j'avais prises.

• (1230)

La semaine dernière, j'ai téléphoné au député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) pour lui dire que j'allais prononcer un discours hier soir. Après avoir essayé en vain de rejoindre le critique financier du Nouveau parti démocratique, j'ai communiqué ce renseignement au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) la semaine dernière en l'avertissant que j'allais prononcer lundi soir un discours susceptible d'intéresser les députés de son parti et de se réserver droit de parole après moi.

M. Clark: Vous les avez donc induit en erreur eux aussi.

M. MacEachen: J'ai expliqué en termes généraux ce que j'avais l'intention de faire. Hier, si les députés avaient été attentifs, ils auraient remarqué que j'ai traversé la Chambre pour aller m'asseoir auprès de l'honorable député de Saint-Jean-Ouest pour lui exposer plus en détail mon projet et j'ai fait de même pour le député de Winnipeg-Nord-Centre. Je ne comprends donc pas ce tollé au sujet de la procédure adoptée.

M. Clark: Elle n'est pas correcte, Allan.

M. MacEachen: J'espère que tout cela n'est pas très sérieux.

M. Clark: C'est sérieux.

M. MacEachen: J'espère qu'il s'agit là seulement d'une manifestation de la vigilance qu'on attend normalement de la part de l'opposition et que ce n'est pas une tentative visant à condamner une pratique à laquelle se sont conformés le ministre précédent et d'autres ministres des Finances.

M. Clark: Ce n'est pas vrai, Allan, et vous le savez.

M. MacEachen: Si j'avais présenté de nouvelles mesures fiscales . . .

M. Clark: Ce que vous avez fait.

M. MacEachen: . . . et si j'avais arrêté un programme ferme de dépenses et de recettes pour l'exercice 1980-1981, les députés auraient pu alors en conclure qu'il s'agissait d'un budget. Je les invite donc à se reporter à la définition que donne Erskine May d'un budget. Je les invite également à consulter Beauchesne et à lire sa définition d'un budget et s'il n'est pas suffisamment clair dans leur esprit que ce que j'ai fait hier n'était pas le dépôt d'un budget officiel, je les prierais alors d'ouvrir le dictionnaire. Ces trois ouvrages prouveront très clairement qu'ils n'ont en fait assisté qu'à la présentation d'un discours relatif aux finances et à l'économie du pays ainsi qu'au dépôt de motions des voies et moyens.

M. Nielsen: Et à l'imposition de taxes.

M. MacEachen: Mais il ne s'agissait certes pas d'un budget. Le député du Yukon (M. Nielsen) dit que c'était un budget parce que j'ai imposé des taxes.

M. Nielsen: Sans débat.

M. MacEachen: Le député de Saint-Jean-Ouest a fait exactement la même chose.

M. Nielsen: Pas sans préavis.

M. MacEachen: Si le député du Yukon les avait lues, il saurait que les motions qu'il avait déposées augmentaient les impôts de plusieurs centaines de millions de dollars.

M. Nielsen: C'est un argument spécieux.

M. MacEachen: Si ces motions avaient été portées à l'ordre du jour, elles auraient été débattues de la façon ordinaire.

Mlle MacDonald: Si elles avaient été portées.

M. MacEachen: Le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald) dit «si». Ce n'est pas de ma faute si son parti a la faculté de s'auto-détruire aux moments critiques. Je ne veux pas rendre le débat encore plus acerbe, mais je m'en tiens à ma déclaration d'hier et je dis que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et les députés néo-démocrates auront amplement l'occasion de donner leur point de vue sur mon exposé. Dans ce sens-là, aucun droit n'a été supprimé. Je crois même avoir fait un bel effort pour donner des possibilités de réplique, car j'aurais pu déposer toutes ces motions de voies et moyens en disant simplement à la Chambre: «Je dépose toutes ces motions de voies et moyens», exactement comme le député de Saint-Jean-Ouest l'a fait. Voilà ce que j'aurais pu faire et je me fais maintenant critiquer . . .

M. Clark: Pauvre Allan!

M. MacEachen: . . . parce que je me suis donné la peine de fournir des informations supplémentaires à la Chambre des communes pour démontrer que notre gouvernement est ouvert et disposé à présenter tous les faits aux députés.

Des voix: Bravo!

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, je doute que l'on puisse soutenir que le Parlement a vécu hier l'un de ses plus beaux moments.

M. Nowlan: Ce fut une heure de perdue.

M. Knowles: En fait, je crois que ce qui s'est produit est très grave. Nous pouvons débattre les deux côtés de la question en nous fondant sur les règles et les précédents, mais le problème est beaucoup plus profond. Avant de développer cette idée, je voudrais traiter d'une ou deux questions secondaires.

J'ai été très ennuyé hier soir quand j'ai entendu le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), qui essayait alors d'avoir la parole, dire qu'il avait été convenu entre les whips qu'il prendrait la parole après le ministre des Finances (M. MacEachen). Je suppose que «par whips» il entendait aussi les leaders à la Chambre, mais ni moi ni le whip de notre parti, le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom), n'avons été consultés du tout sur ce point. Personne ne nous a parlé de la possibilité que le député de Saint-Jean-Ouest suive le ministre des Finances.

M. Nystrom: Honte à vous, John.

M. Knowles: Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) est venu me voir et m'a informé, en fin d'après-midi, des dispositions prises pour permettre au ministre des Finances de prononcer son discours à 8 heures. Ces dispositions supposaient que deux députés conservateurs se succéderaient avant 6 heures. Il m'a demandé si je m'y opposais. J'ai dit non, mais je ne savais pas ce qui arriverait après le discours du ministre des Finances.

Je suis allé trouver le Président plusieurs fois pour m'assurer que le nom du député de Winnipeg-St. James (M. Keeper) figurait bel et bien à la place qui lui avait été attribuée, et tout était dans l'ordre. Par conséquent, bien que je n'aie pas été étonné de voir le député de Saint-Jean-Ouest essayer d'obtenir la parole, j'ai été étonné, indigné et bouleversé d'apprendre qu'il y a eu une sorte de consultation avec des personnes autorisées ou non, en tout cas des personnes avec qui nous n'avions rien à voir. Le président du Conseil privé (M. Pinard) est venu me voir hier soir pour me dire qu'il n'en savait rien, mais je pense que l'on peut sans hésitation dire qu'il y a eu un tour de passe-passe quelconque dans cette affaire.

Une voix: Je peux vous en citer de bien meilleures.

M. Knowles: J'aimerais tout simplement rappeler aux deux vieux partis de la Chambre que celle-ci en compte trois et que tout ira beaucoup mieux ici si nous sommes tous consultés sur des questions de ce genre.

Avant d'en venir à ce que je crois être le point le plus important de toute la question, permettez-moi de dire que l'indignation de mes amis de la droite ne m'impressionnent pas autant qu'ils pourraient l'espérer. J'ai cru me rendre compte hier soir, et je le pense encore aujourd'hui, que mes amis ne peuvent attaquer le budget, le budget ou le quasi-budget, comme vous le voulez, présenté hier soir par le ministre des Finances parce qu'ils ont présenté le même.

Une voix: Non.

M. Knowles: Oh, presque le même. Donc, ils attaquent plutôt le ministre des Finances sur sa façon de procéder. Cependant, ce processus a été utilisé bien des fois au cours des années. Le ministre des Finances s'est reporté au communiqué publié l'été dernier par son homologue d'alors. Je me souviens, il y a longtemps, bien avant la naissance de certains de mes honorables collègues, que M. Abbott avait annoncé des mesures fiscales à la radio.

• (1240)

Si vous voulez lire le débat sur la procédure qui a été animé et prolongé, reportez-vous à l'année 1948, à peu près, au moment où nous avons soutenu qu'il fallait annoncer les impôts à la Chambre des communes, non pas à la radio. C'était avant l'avènement de la télévision. Je me souviens également de la dernière fois où nous avons eu un gouvernement conservateur, avant celui de l'an dernier; le chef était alors feu le très honorable John G. Diefenbaker. A cette époque-là, le ministre des Finances était Donald Fleming. Il voulait agir comme le ministre des Finances actuel. Il ne voulait pas déposer de budget et cherchait une façon de l'éviter. Donc, en décembre 1957, au moment où nous discutions des prévisions budgétaires, car à l'époque les discussions avaient lieu à la Chambre et non pas en comité, M. Fleming s'est levé au cours du débat sur les prévisions budgétaires pour prononcer ce qui était effectivement un exposé budgétaire.

Les mêmes arguments entendus aujourd'hui, selon lesquels il s'agit d'un mini-budget, d'un simili-budget ou qu'il ne s'agit pas d'un budget du tout, nous les avons entendus à cette époque et la discussion s'est prolongée pendant des heures. Toujours est-il qu'à la fin, les Conservateurs l'ont emporté et M. Fleming a pu présenter ses résolutions et faire des propositions budgétaires. Mais nous étions contrariés du fait que ce ministre des Finances ne voulait pas déposer de budget et qu'il devait néanmoins donner à la Chambre un exposé de la situation, proposer certains impôts; il a donc choisi une façon inhabituelle de le faire car, normalement, à la Chambre, il faut observer certaines coutumes relatives au dépôt d'un budget.

Donc, madame le Président, ceux qui siègent autour de la table et vous-même aurez fort à faire si vous voulez étudier les précédents avant d'établir si l'honorable député de Nepean-Carleton soulève une question de privilège selon la procédure proprement dite. Mais, comme je l'ai dit auparavant, même si j'ai lancé une ou deux pointes à mes amis siégeant à la droite qui ont soulevé cette question, il est très important, à mon avis, de régler cette affaire. Le ministre des Finances a beau parler jusqu'à ce qu'il soit bleu, un bleu conservateur, il va sans dire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles: . . . qu'au cours du débat sur l'adresse un député peut parler de quoi que ce soit, aussi est-ce son droit et il peut faire un discours sur n'importe quel sujet de son choix.

Une voix: Ou sur rien du tout.

M. Knowles: Il peut même prétendre qu'en vertu du paragraphe (1) de l'article 60 du Règlement, il peut déposer un avis d'une motion des voies et moyens en tout temps à la Chambre des communes. Il peut dire qu'il y eut des moments où nous évitions les discussions sur le budget général. Mais il s'agit d'un Parlement peu habituel. Il a été élu après la chute prématurée du gouvernement précédent. Je ne m'étendrai pas sur les raisons des deux dernières élections: la plupart d'entre nous savons que, dans les deux cas, l'électeur a voté non pas pour l'un mais contre l'autre. Quoi qu'il en soit, le gouvernement a remporté la majorité des sièges même si beaucoup lui refusent leur confiance. Il est donc majoritaire et pourra demeurer ici quatre ou cinq ans, si ses effectifs ne fondent pas. Mais il doit donner le sentiment qu'il s'efforce d'être juste et qu'il a renoncé à son ancienne arrogance. Cela est terriblement important.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Juste avant le début de la session, madame le Président, j'ai participé à l'une de ces émissions radiophoniques qui abondent dans le coin. On m'a demandé comment les libéraux allaient se comporter à mon avis. Désirant accorder aux gens le bénéfice du doute, comme ma générosité naturelle m'y pousse, j'ai répondu: «Peut-être ont-ils assez pâti d'être restés dans l'opposition ces quelques mois. Peut-être auront-ils perdu leur arrogance d'antan.»

Des voix: Oh, oh!

M. Knowles: Je regrette d'avoir dit cela, madame le Président, car rien n'a changé. Le gouvernement s'imagine que parce qu'il est majoritaire, parce qu'il dispose du pouvoir il peut faire comme il l'entend. Le ministre peut bien invoquer tant qu'il voudra les règles de la procédure. Cela ne lui donne pas le droit moral ni parlementaire de sortir des voies que la Chambre estime devoir suivre dans l'étude des mesures budgétaires.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: La discussion qui se déroule en ce moment prouve bien qu'il y a désaccord sur la façon dont le gouvernement entend faire marcher le Parlement. Je pense que le chef de l'opposition (M. Clark) a eu tort de dire si souvent, quand il était premier ministre, que ses collègues et lui allaient gouverner comme s'ils étaient majoritaires alors qu'ils ne l'étaient pas, et je pense que c'est une des raisons de sa chute. Mais ce que nous avons maintenant, madame le Président, c'est plus grave encore. Le gouvernement est majoritaire, mais il agit comme s'il était maître de la boutique, comme s'il était seul ici, comme s'il pouvait tout faire à sa guise.

Le ministre des Finances prétend avoir informé les conservateurs et mon parti, par mon intermédiaire en ce cas, de ce qui était prévu. Il est vrai que la semaine dernière il m'avait fait part de son intention de prendre la parole hier soir. Je lui ai demandé directement s'il s'agissait d'un exposé budgétaire. Il m'a répondu que non, qu'il s'agissait d'une déclaration établissant ce que nous allions faire des deux restes de budget ainsi que nos projets généraux; qu'il s'agissait plus d'une question de procédure que d'un exposé budgétaire.

Des voix: Quelle honte.

M. Knowles: Hier, quand il a semblé, après qu'on eut donné un avis à la presse, que cette intervention se rapprocherait plutôt d'un exposé budgétaire, nous avons eu une autre conversation et je lui ai encore demandé: «Présenterez-vous un mini-budget ou ne s'agit-il que d'une question de procédure?». Le réseau CBC m'a même invité à faire connaître mon opinion parce qu'hier soir on semblait envisager, la possibilité de retransmettre directement le discours du ministre. Je leur ai répondu: «Je pense que vous faites erreur car le ministre m'a dit qu'il ne s'agissait pas d'un mini-budget». Eh bien, c'est une question de définition et le ministre prétend toujours qu'il n'en est rien. Je l'ai cru sur parole et j'ai même contredit certains de mes collègues et certains journalistes en disant: «Nous n'allons pas nous exciter et nous inquiéter à ce sujet.» Cependant, quand j'ai vu le texte à sept heures et que j'ai entendu le ministre le lire à huit heures, j'ai eu l'impression qu'il ne s'agissait pas que de la simple explication de procédure qui selon le ministre devait constituer l'essentiel de ce budget.

Je pense qu'étant donné cet exposé, il aurait dû s'entendre avec les représentants des deux partis de ce côté-ci afin de déterminer de quelle façon l'affaire serait traitée. Il ne voulait pas présenter de budget—parfois, je pense, que tout comme Donald Fleming l'a fait en 1957 quand il ne voulait pas présenter de budget—il l'a fait passer de cette façon. Le ministre n'est pas prêt à présenter de budget mais il a pensé qu'il lui fallait aborder certaines questions financières et c'est ainsi qu'il l'a fait. Je le répète, il peut citer l'article 60 du Règlement, il peut citer les décisions et les précédents concernant le débat sur l'Adresse, et il nous sera difficile de persuader la présidence de déclarer que ce qu'il a fait est contraire au Règlement. Cependant, ce n'est pas bon pour le fonctionnement de cette législature et cela n'inspire pas confiance à la population du pays, . . .

Des voix: Bravo!

M. Knowles: . . . si nous avons l'impression que le gouvernement décide carrément de procéder comme il l'entend. J'affirme, madame le Président, que le présent gouvernement majoritaire devrait se montrer plus prudent et attentif aux propos de l'opposition, que le gouvernement minoritaire ne l'a fait à la session précédente. Ce dernier avait décidé d'en faire à sa tête, et nous savons tous ce qui lui est arrivé. Toutefois, cette fois-ci, nous en avons pour trois, quatre ou même cinq ans, et il importe au plus haut point de montrer à nos concitoyens que nous poursuivons nos travaux dans l'harmonie. Or l'incident d'hier soir ne saura leur donner cette impression.

Le ministre des Finances a affirmé, le cinquième jour du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, qu'il avait fait tout en son pouvoir pour nous prévenir; or il ne nous reste que trois jours de débat. On nous sert cet argument à chaque fois. Donald Fleming s'en était prévalu en 1957, et chaque fois qu'on a voulu passer en fraude les budgets, on nous représentait cet argument selon lequel les députés peuvent toujours intervenir. Mais dans le débat sur l'Adresse, surtout à la première session d'une nouvelle législature, les nouveaux députés à vouloir prendre la parole sont nombreux. Il y en a plus d'une douzaine dans notre parti qui souhaiteraient se prononcer là-dessus, mais en vain, faute d'occasion. Nous ne pouvons faire parler pour eux notre chef. Nous avions prévu que notre critique des finances ne prendrait pas la parole lors du présent débat, mais plutôt lors du débat du budget. La possibilité pour nos députés de participer à la discussion sur le budget au cours des trois prochains jours—et nous perdrons la moitié de la journée d'aujourd'hui à débattre la question de privilège—est fort ténue.

Le ministre aurait pu faire une déclaration comme nous disons à l'appel des motions, mais il s'agit plutôt des déclarations ministérielles, les partis de l'opposition ayant le droit d'intervenir ou de poser des questions. Pourtant non, le ministre estime avoir agi de façon équitable en nous prévenant. Toutefois, quand j'ai entendu la déclaration, elle m'a paru aller beaucoup plus loin que je ne l'avais imaginé après ce qu'il nous avait dit. Il serait vain de prétendre que nous avons maintenant l'occasion de donner notre opinion.

● (1250)

Il incombera à madame le Président d'examiner les précédents avant de décider ce qu'elle doit faire de la motion proposée par le député de Nepean-Carleton (M. Baker). Au lieu de confier l'affaire à un comité, il conviendrait mieux je pense que les chefs de parti à la Chambre aient une bonne explication entre eux.

M. Clark: Non, non, il faut que tout se fasse au grand jour.

M. Knowles: Peut-être aussi que d'autres ministres et d'autres députés pourraient être présents; car, pour assurer le succès de la présente législature qui durera deux, trois ou quatre ans, il importe que le gouvernement se rende compte que même s'il est majoritaire, il n'est pas le propriétaire de ces lieux et que nous sommes-là nous aussi. La pagaille qui a régné hier soir et la tournure que prend la session aujourd'hui prouvent que les députés sont mécontents, que la consultation n'a pas été suffisante. J'espère que le gouvernement ne prendra pas les choses à la légère.

Je laisse donc à Votre Honneur le soin de décider s'il y a matière à question de privilège pour une question de procédure comme le proclame le député de Nepean-Carleton, mais je reste convaincu qu'avant d'aller plus loin, il faudrait examiner l'orientation que doivent prendre les travaux de la présente législature. Nous aussi avons des obligations. Nous aussi devons être à la hauteur de notre tâche. Bien sûr, il faut éviter toute obstruction inutile, mais le gouvernement doit comprendre que le public ne lui accorde pas toute la confiance que sa position majoritaire semble lui suggérer.

Ce n'est pas la première fois qu'une pareille situation se présente. Il y a eu le gouvernement minoritaire de 1972 à 1974. Nous croyons avoir accompli du bon travail à ce moment-là; nous avions réussi à faire bouger le gouvernement. Par la suite, l'élection de 1974 accordait une majorité au gouvernement et quelques députés libéraux sont venus me dire qu'ils ne comptaient pas revenir aux habitudes antérieures à 1972, qu'ils espéraient avoir appris leur leçon de 1972 à 1974. Mais ce ne fut pas le cas; en moins de deux semaines, ils avaient retrouvé leurs anciennes habitudes. De 1974 à 1979, les libéraux se sont comportés en seigneurs et maîtres.

Une voix: Donc, rien n'a changé.

M. Knowles: Nous avons alors eu deux mois l'an dernier pour nous reposer des libéraux. Ils sont maintenant de retour au pouvoir et j'ai même dit à la radio avant la reprise de la session qu'ils allaient peut-être adopter une attitude différente. Ce n'est pas ce vers quoi ils semblent s'acheminer, et je les implore de revoir leur position.

Je remercie le ministre de m'avoir avisé la semaine dernière qu'il prononcerait son discours hier soir. S'il y a malentendu quant à ce qu'il entendait en disant qu'il ne s'agirait pas d'un budget, dont certains d'entre nous pensent le contraire, alors, je regrette que ce malentendu existe. Mais, à mon avis, cet incident devrait nous inciter à avoir de très sérieuses conversations entre nous et aussi à forcer le gouvernement libéral à se rendre compte que du seul fait qu'il compte 147 députés, cela ne le rend pas maître après Dieu ici. Il doit constamment consulter les partis de l'opposition. Il doit montrer à la population qu'il contribue à faire du Parlement un organe constructif et qu'il ne fait pas simplement mener les travaux comme il l'entend.

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, j'aimerais aborder ici certaines observations du ministre des Finances (M. MacEachen). Dans cet ordre d'idées, il est bien évident que ma déclaration du 26 juillet 1979 sur les mesures fiscales et tarifaires ne correspond en rien ni ne ressemble à celle du ministre hier soir. J'ai fait deux déclarations le 26 juillet et ce pour de bonnes raisons; je les ai ici sous les yeux. L'une porte sur la situation financière et économique et l'autre sur les mesures fiscales et tarifaires.

Le 16 ou le 18 novembre—je crois que c'était le 16 novembre 1978—la Chambre a présenté un budget qui n'a pas été défait. La Chambre ne l'a pas rejeté, mais certaines des mesures qu'il contenait n'ont pas été adoptées ni présentées à la Chambre pour adoption. Le gouvernement libéral d'alors, dans ses habitudes, ne s'est pas préoccupé de faire adopter ces mesures. Il a annoncé qu'elles entreraient toutes en vigueur le soir de la présentation du budget, que la Chambre adopte une loi ou non à cette fin. Ainsi, le leader du gouvernement à la Chambre d'alors n'a pu présenter les modifications à la loi sur les douanes, à la loi de l'impôt sur le revenu ni à la loi sur la taxe d'accise à la Chambre avant la dissolution en mars.

Au mois de mars, le premier ministre qui était alors au pouvoir a enfin dissous la Chambre ou a demandé au gouverneur général de le faire. Bien entendu, il en était à sa cinquième année, ce qui servira probablement de précédent cette fois-ci. Il en sera à sa cinquième année et il n'aura pas encore décidé si la Chambre devra continuer ses travaux ou faire quoi que ce soit. Mais c'était là le scénario. La Chambre a été dissoute et des élections ont été déclenchées. Ce sont des décrets du conseil et des mesures administratives prises par le gouvernement qui ont fait que ces dispositions ont été adoptées. Donc, en faisant une déclaration le 26 juillet, je ne

cherchais pas à annoncer que certains impôts auraient force de loi le soir même du 26 juillet; je voulais faire part de notre position par rapport à ces mesures prises le 16 novembre 1978 . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Quelle différence!

M. Crosbie: . . . et dire aux contribuables qu'ils payaient des impôts que le Parlement, croyait-on, allait autoriser. Les gens établissaient donc leurs déclarations d'impôt en fonction des modifications à la loi; ils avaient cessé de payer la taxe de vente. La taxe de vente générale, imposée par le gouvernement fédéral, avait été réduite de 12 à 9 p. 100. Mais la Chambre des communes n'a encore rien adopté à cet égard. Le Parlement n'a pas encore adopté de loi approuvant cette réduction de la taxe de vente de 12 à 9 p. 100; il ne l'avait pas fait entre novembre 1978 et juillet 1979. Mais les gens avaient cessé de payer. Les gens ne payaient plus 12 p. 100. Ils payaient 9 p. 100 en vertu de dispositions de décrets du conseil, de manigances ou de tours de passe-passe ordonnés par le gouvernement précédent.

Il faut se demander si tout cela est légal, si le gouvernement avait réellement le droit d'agir ainsi. Quoi qu'il en soit, le public croyait pouvoir le faire et le public agissait en conséquence. La taxe a donc été réduite. Voilà pourquoi j'ai dû faire une déclaration le 26 juillet dernier pour indiquer si nous allions oui ou non adopter ces mesures déjà en vigueur, ce que nous en ferions lorsque le Parlement reprendrait ou ce que nous demanderions au Parlement de faire.

Si Votre Honneur examine ces deux communiqués, il constatera que j'y traite de la situation. Je disais au quatrième paragraphe que la plupart des mesures qui figureront dans la loi étaient des mesures que nous ne pouvions faire autrement que conserver puisque les Canadiens administraient leurs affaires depuis le 16 novembre en parlant du principe que les dispositions budgétaires proposées ce soir-là étaient entrées en vigueur à compter de cette date. Nous avons fait exactement le contraire. Après notre défaite survenue, je crois, le soir du 13 décembre, le chiffre chanceux n'est-ce pas, ou malchanceux . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Le 13 décembre.

M. Crosbie: Après notre défaite du 13 décembre, nous avons réuni le cabinet, le lendemain je crois. Sur mon avis personnel, celui de mes collaborateurs et celui du Conseil privé, nous avons décidé de ne pas considérer les mesures proposées dans le budget du 11 décembre comme étant en vigueur. Nous avons publié un communiqué annonçant qu'elles ne seraient pas appliquées, que toute la question serait reportée jusqu'à après les élections et que nous déciderions alors de la suite à leur donner.

Nous avons annoncé notre intention de les représenter. Nous n'allions pas finasser et essayer de faire croire à l'électorat que nous n'adopterions pas certaines mesures impopulaires. Nous n'allions pas dire une chose aux électeurs et faire le contraire une fois élus, comme les députés d'en face l'ont fait à maintes reprises. Nous avons donc annoncé que ces mesures n'étaient pas en vigueur et nous n'avons pas adopté de décret du conseil pour les mettre en vigueur. Nous n'avons pris aucune initiative juridique propre à les faire entrer en vigueur. La différence est énorme. Le ministre des Finances, qui siège à la Chambre depuis une éternité . . .

M. Nielsen: Le premier ministre dit «des éternités».

M. Crosbie: . . . est tellement rusé qu'il vous glisse entre les doigts comme une anguille. Il prétend qu'il fait la même chose que moi le 26 juillet dernier. Eh bien, madame le Président, consultez les notes documentaires de l'avis de motion des voies et moyens et vous verrez ce qu'il a fricoté hier soir. Il a réduit les déductions pour les avoirs gaziers et pétroliers et il a rendu cette mesure rétroactive au 11 décembre 1979. Elle n'avait jamais été en vigueur auparavant: c'est une nouvelle mesure fiscale. Il a imposé une surtaxe provisoire aux entreprises et l'a rendue rétroactive au 1er janvier 1980. Son communiqué indique 1979, mais de toute évidence, c'est une erreur. C'est de 1980 qu'il s'agit. C'est une nouvelle surtaxe imposée aux entreprises. Elle n'était pas en vigueur auparavant. Elle n'était pas entrée en vigueur le 11 décembre. Nous avons déclaré intentionnellement qu'elle n'entrerait pas en vigueur parce que nous avions été défaits à la Chambre. De sorte qu'il a introduit un nouvel impôt. Il n'a pas annoncé qu'il maintenait um impôt déjà en vigueur; mais pas du tout. Il a introduit un nouvel impôt. Il a augmenté les droits sur le tabac.

• (1300)

Mme le Président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

• (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

Privilège—M. W. Baker

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

DÉPÔT DU 9e RAPPORT ANNUEL

Mme le Président: Si la Chambre veut bien m'accorder quelques minutes. J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le neuvième rapport annuel du Commissaire aux langues officielles.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BAKER (NEPEAN-CARLETON)—LE DISCOURS DU MINISTRE DES FINANCES AU SUJET DE L'ÉCONOMIE

La Chambre reprend l'étude de la question de privilège de M. Baker (Nepean-Carleton).

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, lorsque la Chambre s'est ajournée à 1 heure, je faisais valoir la différence qu'il y a entre la situation actuelle et ce que le ministre des Finances (M. MacEachen) a fait hier soir, d'une part, et ce que j'ai fait le 26 juillet 1979, d'autre part, mesure qu'il a rappelée en tentant de justifier sa conduite extraordinaire d'hier soir.

Je faisais remarquer, madame le Président, que les mesures que j'ai dû prendre ce jour-là avaient été prévues dans le budget du 16 novembre 1978 qui stipulait qu'elles devaient entrer en vigueur le 26 juillet. Les mesures relatives à l'impôt et au tarif des douanes qu'il contenait avaient déjà été ordonnées par un décret du conseil et d'autres décisions juridiques, mais la Chambre n'avait jamais adopté de bill à cet effet. C'est pourquoi nous avons dû prendre certaines mesures pour faire savoir à tous si nous allions aller de l'avant à partir de là ou non.

Pour bien faire ressortir la différence, madame le Président, je me reporterai simplement une fois de plus à la déclaration que j'ai faite le 26 juillet. J'ai alors fait remarquer que les dispositions contenues dans ces bills devaient être adoptées le plus tôt possible parce que 5,000 contribuables avaient rempli leur formule de déclaration d'impôts en se basant sur les changements proposés pour l'année d'imposition 1978 avant que leurs déclarations puissent être vérifiées. Il fallait tirer la situation au clair et adopter un bill à cet effet. Autrement dit, le budget du 16 novembre leur avait donné le choix quant à la façon de déclarer leurs impôts. Quelque 5,000 contribuables avaient établi leurs déclarations d'impôts en tenant compte des changements apportés dans ce budget alors que la Chambre n'avait jamais adopté de bill à cet effet, ce qui faisait toute une différence.

Madame le Président, je me reporte à l'avis de motion des voies et moyens qui a été déposé hier soir et dont le ministre a parlé. Nous voilà avec tout un train de nouvelles taxes qui n'avaient jamais été appliquées au Canada, auxquelles on n'avait jamais envisagé de donner suite. Votre Honneur, je retrouverai à votre intention—mais votre personnel pourra certainement le faire pour vous—le texte d'un communiqué à la presse publié le 13 ou le 14 décembre 1979 et dans lequel le gouvernement annonçait, par l'intermédiaire du ministère des Finances, qu'aucune des mesures fiscales contenues dans l'exposé budgétaire du 11 décembre ne serait appliquée.

Hier soir, madame le Président, il a énuméré à l'intention des Canadiens et des députés dans un simple discours à l'occasion du débat sur l'Adresse certains des changements fiscaux proposés: réduction annuelle rétroactive à compter du 11 décembre de l'amortissement, de 30 à 10 p. 100, sur les puits de pétrole et de gaz; nouvelle surtaxe temporaire sur les sociétés, rétroactive à compter du 1er janvier 1980, chose jamais vue par le passé; augmentations des taxes sur le tabac et les boissons alcoolisées; toutes ces mesures sont entrées en vigueur hier soir à minuit pour la première fois dans notre pays. Les pompiers bénévoles bénéficient désormais d'une exemption. Ce sont là de bonnes choses. Je constate avec satisfaction que le ministre des Finances applique certaines des mesures contenues dans mon budget.

On nous propose une taxe de vente sur les produits de beauté qui se montera à 25 millions de dollars. Désormais, le développement des photographies sera taxé, fait nouveau pour notre pays et qui va rapporter d'emblée 10 millions de dollars; les exemptions fiscales relatives aux contenants et aux étiquetages etc. seront modifiées, mais je n'entrerai pas dans les détails pour l'instant. La perception de la taxe de vente sur l'essence et l'huile diesel se fera différemment. Madame le Président, cela constitue un changement très important; en effet on ne prélèvera plus une taxe de tant de cents au litre ou au gallon, mais une taxe de 9 p. 100 du prix de vente de l'essence et de l'huile diesel, ce qui veut dire que la taxe augmentera chaque fois que le prix de l'essence ou du diesel sera relevé. Cela doit entrer en vigueur immédiatement, madame le Président.

M. Baker (Nepean-Carleton): Quelle ruse.

M. Crosbie: Il y a toute une série de changements accompagnés de dates—cet avis mentionne entre le 11 décembre et le 1er janvier comme dates d'entrée en vigueur. Voilà donc que le gouvernement actuel impose une foule de changements d'ordre fiscal que le gouvernement précédent avait proposés le 11 décembre en précisant qu'ils n'entreraient en vigueur que si notre gouvernement était reporté au pouvoir. Il ne l'a pas été. Les Canadiens n'avaient aucune raison de croire que le gouvernement allait les présenter de nouveau. Ils n'avaient aucune raison de le croire de la part d'un gouvernement qui s'était tant élevé contre ces majorations de taxes. L'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) s'était ni plus ni moins mordu les lèvres à force de grincer des dents devant les horribles hausses de taxes que le budget renfermait. Il disait qu'un fumeur ou un buveur ne pouvaient compter sur aucun allégement de la part du gouvernement. Voilà que le ministre des Finances et le gouvernement proposent maintenant exactement les mêmes hausses que nous avions proposées le 11 décembre concernant le tabac et l'alcool.

Et pour comble d'hypocrisie, c'est sûrement une nouvelle mesure budgétaire. On pourrait se quereller sur les mots, madame le Président, pour savoir s'il s'agit d'un budget, d'un minibudget et d'un budget de Minnie Mouse. De toute façon, il fait fi de la justice. Il modifie en profondeur la fiscalité de notre pays, la perception des recettes, et le ministre n'a même pas donné de préavis suffisant.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a dit que le ministre des Finances l'avait appelé. Le ministre des Finances m'a appelé vendredi dernier, madame le Président, et comme je suis un Terre-Neuvien confiant et innocent, je lui ai répondu moi-même. J'ai été renversé qu'un homme aussi

influent et haut placé du gouvernement m'appelle. Jamais cela ne m'était arrivé entre 1976 et 1979. On ne me disait même pas bonjour dans ce temps-là. Quoi qu'il en soit, le ministre était au bout du fil. J'ai pris l'écouteur d'une main qui tremblait d'émotion à l'idée que le ministre des Finances m'appelait. Il m'a dit que lundi soir—vous savez comment avec sa voix suave et doucereuse il pourrait convaincre une roche qu'elle n'est pas une roche mais une pierre—il interviendrait dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône pour traiter de questions concernant des motions des voies et moyens des deux derniers budgets et qu'il parlerait un peu des recettes et des dépenses de l'an dernier et de ses prévisions pour cette année.

● (1410)

Je n'étais même pas assez méfiant pour lui poser d'autres questions. Je croyais qu'il ferait un exposé des recettes et des dépenses et sur le sort réservé aux motions des voies et moyens découlant du budget présenté par l'ancien ministre des Finances (M. Chrétien), et ainsi de suite. Le ministre ne m'a jamais dit qu'il présenterait un minibudget, qu'il parlerait de certaines questions fiscales ou de nouveaux impôts. Il ne cherchait peut-être pas à m'induire en erreur. J'étais si aimable et raisonnable qu'il a oublié de me révéler l'énormité de ce qu'il proposait de faire.

Puis lundi, il est venu s'asseoir auprès de moi à la Chambre. J'ai été sidéré par cet honneur. Il m'a répété en somme la même chose, disant que je recevrais un exemplaire de son discours une heure avant qu'il le prononce. J'étais enchanté de connaître ces oracles une heure à l'avance. En prenant connaissance du discours à 7 h 1 hier soir, j'ai découvert un monde tout nouveau, tout comme le téléroman "Another World" diffusé l'après-midi. Ce n'était pas ce que le ministre des Finances (M. MacEachen) m'avait laissé entendre. Je suis sûr qu'il ne voudrait induire personne en erreur de propos délibéré, lui le parfait modèle d'innocence du Cap-Breton.

Nous ne nous attendions pas à cela—et même si cela avait été le cas, cela ne nous aurait pas plu. Il n'empêche que les journalistes ont été enfermés, mais pas avant qu'il commence son exposé à 8 heures. Oh non, il était trop malin pour cela, et il s'est dit que je pourrais m'esquiver pour parler aux journalistes pendant qu'il prononcerait son discours. Il les a donc gardés enfermés jusqu'à la fin de son discours. Si j'avais voulu leur parler, j'aurais dû renoncer à mon discours à la Chambre. Non seulement cela avait-il été prévu, mais qui plus est, je n'ai pas pu prononcer mon discours avant 9 h 45 hier soir.

C'est là un enchaînement de circonstances qui ne devrait pas se renouveler. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a mis le doigt dessus, que ce soit ou non réglementaire en théorie—et d'après moi, ça ne l'est pas, même en théorie. Pareil acte dépasse en tout cas les bornes de la convenance et de la décence, et pourtant, le ministre des Finances s'en montre toujours fort soucieux.

Je vais maintenant aborder la question des whips. Notre whip m'avait dit qu'il avait été prévu que je pourrais prendre la parole après le ministre des Finances. J'aurais cru que le ministre des Finances aurait voulu accorder le même privilège au critique financier du NPD après avoir fait une déclaration aussi importante. Le fait que tout ceci soit contraire à l'esprit du Règlement est mis en évidence, madame le Président, par l'ajournement dès ce soir du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, sur l'ordre du gouvernement. Le gouvernement veut que ce débat prenne fin ce soir, même s'il nous reste encore deux jours. Le gouvernement va suspendre le débat parce qu'il veut passer à d'autres questions.

Nous n'avons pas à accorder ou à refuser notre consentement. Le gouvernement a le pouvoir de régler ces questions lui-même. Il y a dans tous les partis des députés qui voudraient prendre la parole dans le cadre du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Ces députés se voient refuser ce privilège et cet honneur à cause de l'argument que l'on avance maintenant et à cause de la déclaration faite hier par le ministre.

Pour toutes ces raisons, madame le Président, rien ne permet au ministre de tenter de procéder ainsi. Il veut avant tout éviter un débat sur l'important exposé économique et financier qu'il a fait hier soir.

Il ne peut prétendre adopter une partie de notre budget. Celui-ci traduisait une approche globale des problèmes économiques et financiers du Canada. Son objectif était de réduire le déficit budgétaire, de réduire le montant des emprunts contractés par le gouvernement. Il fallait, à notre avis, trois ou quatre ans pour juguler l'inflation et régler tous ces autres graves problèmes. Mais la portée des mesures que le ministre a annoncées hier soir dans son exposé est tout à fait l'inverse. Il veut supprimer toute restriction. Il veut autoriser le gouvernement à augmenter ses emprunts de 3.7 milliards de dollars et laisser le déficit monter de 3 milliards et demi. J'ai peut-être inversé les montants. Mais dans chaque cas, il s'agit d'une augmentation d'au moins 3 milliards de dollars. Cela est tout à fait contraire à la politique financière que nous préconisions pour le pays. C'est tout à fait contraire à la politique fiscale proposée par le gouverneur de la Banque du Canada, dont le ministre a pourtant appuyé la politique relative aux taux d'intérêt.

Hier soir, on nous a donc présenté un exposé financier, un budget ou minibudget qui modifiait de 180 degrés la voie que nous avions tracée pour le pays dans le dernier budget présenté à la Chambre. Que le ministre prétende qu'un revirement aussi important de la politique financière et fiscale du gouvernement se fasse par le biais d'un discours prononcé dans le cadre du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, alors que notre chef a déjà parlé et ne peut plus reprendre la parole, qu'un grand nombre de députés de notre parti sont dans le même cas et que le chef du Nouveau parti démocratique a aussi déjà parlé . . .

M. MacEachen: Ils peuvent parler à nouveau.

M. Crosbie: Pas dans le cadre du débat sur l'Adresse, à moins qu'il n'y ait un autre amendement.

M. Baker (Nepean-Carleton): Il sera mis aux voix ce soir.

M. Crosbie: On s'est foutu des députés dans cette affaire, voilà ce qu'il en est. S'il y a un autre vote ce soir sur une motion de défiance envers le gouvernement—envers le ministre qui a siégé à la Chambre plus longtemps que bon nombre d'entre nous, beaucoup trop longtemps pour le bien qu'en retire la population du Canada, le ministre de qui on se serait attendu à mieux et qui s'est prêté à ce petit jeu—cette manœuvre va faire boomerang. Au lieu de faire ce genre d'exposé, si le ministre a l'intention de faire davantage dans le domaine fiscal, de donner une orientation différente à l'économie en promettant de ne pas accroître le déficit et même de le réduire, ou de ne pas accroître les emprunts contrairement à ce qu'on pourrait croire, il aurait certes dû attendre d'avoir bien préparé tout son budget.

Il n'a fait que montrer que tout ça n'a pas d'importance. Il va dépenser et emprunter davantage. Telle est son orientation. Tel est son message au pays. Tel est son message aux investisseurs, et notamment aux investisseurs étrangers. Tel est son message au FMI et au monde entier. Tel est son message aux simples citoyens canadiens: il va agir comme un panier percé, sans égard à l'orientation que les États-Unis ou ses autres partenaires prendront. Il va faire exactement le contraire de ce que quiconque a étudié sérieusement la situation estime qu'il faudrait faire.

Il va maintenant renverser la politique, et si c'est là la nouvelle orientation que le gouvernement actuel entend maintenant prendre en matière fiscale et financière, il aurait certes dû nous inviter à tenir un débat de six jours à ce sujet, et non un débat de deux ou trois jours, madame le Président.

[*Français*]

Mme le Président: L'honorable ministre d'État chargé des Finances a la parole.

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Je vous remercie, madame le Président. Je ne voudrais pas retarder indûment les travaux de la Chambre, mais j'aimerais faire quelques remarques à la suite de la question de privilège qui a été soulevée.

On reproche en fait au ministre des Finances (M. MacEachen) d'avoir suivi une procédure qui est conforme à la coutume régissant les travaux de cette Chambre et également au Règlement de la Chambre. Cela a été très bien expliqué à la lumière de notre Règlement et des précédents qu'on a cités, ce qui a été reconnu par un de nos collègues dont l'autorité est respectée en matière de Règlement et de procédure à la Chambre, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Cette question est claire pour tous les députés sur le plan de la procédure; le ministre des Finances a procédé suivant les Règlements, la coutume et les voies normales connues par les députés. Cependant, on fait ce reproche au ministre des Finances.

Quel est le second reproche, madame le Président, que l'on fait au ministre des Finances? En fait, on lui reproche d'avoir saisi l'occasion d'informer tous les députés et la population canadienne de certaines mesures qui avaient déjà été déposées à la Chambre, et de la façon dont il entendait procéder à l'égard de ces mesures, et ainsi disposer de travaux qui étaient restés en plan. De plus, on lui reproche d'avoir saisi l'occasion pour dire quelle était la situation quant aux dépenses telles qu'elles étaient prévues aujourd'hui, et également pour donner certaines indications sur l'état de l'économie. En fait, si l'on revient au premier point, comme on l'a souligné, le dépôt de motion de voies et moyens a été souvent utilisé à l'extérieur de budgets, et le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) l'a lui-même utilisé. Il l'a utilisé afin de disposer de motions de voies et moyens qui originaient du dépôt d'un budget et, à l'occasion, d'un nouveau gouvernement.

Sa motion de voies et moyens comportait également des mesures extrêmement importantes à l'égard soit des nouveaux revenus ou encore des réductions de taxes ou d'impôt sur le revenu. Le député de Saint-Jean-Ouest avait également procédé par dépôt d'une motion de voies et moyens selon son intention de mettre de l'avant le programme de crédits d'impôt pour les intérêts sur hypothèques et les taxes foncières sur immeubles. On se souvient que les montants qui devaient dériver de cette mesure étaient extrêmement importants. Le député avait correctement procédé par motion de voies et moyens suivant les lois et la coutume de cette Chambre.

Alors on s'aperçoit que le reproche sur le plan de la procédure ne tient pas puisque la procédure est conforme au Règlement, et que de tels précédents ont souvent été utilisés au moyen de dépôts de motions de voies et moyens et, comme je le disais au début, notre collègue, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre reconnaît que sur le plan de la procédure le ministre des Finances a très bien procédé.

Pour ce qui est du second reproche, je pense qu'on ne peut pas reprocher au gouvernement de donner trop d'information. Au contraire, on reproche souvent au gouvernement de limiter l'information qu'il donne à la Chambre et aux citoyens. Cette occasion de clarifier certains points était une chance pour les députés de savoir où le ministre des Finances en était, et je crois que c'est plutôt le signe d'une volonté de bien informer les députés et la population. C'est à la louange du ministre des Finances qu'il ait saisi cette première occasion après les élections générales pour donner le plus rapidement possible ces renseignements à la Chambre et à la population.

Madame le Président, c'était là les quelques remarques que je voulais faire.

● (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, l'attitude que le ministre a adoptée en présentant un mini-budget hier soir a été qualifiée de plusieurs épithètes qui étaient en partie maladroites, malhonnêtes voir fausses. Je compare cette attitude à celle d'un insecte dont il est question dans «Alice au pays des merveilles». Au cours d'une conversation avec une chenille, Alice s'éleva contre le fait que celle-ci déformait complètement les mots. Elle dit à la chenille qu'elle ne pouvait pas employer des mots de cette façon-là. Comme le ministre, la chenille répondit que lorsqu'elle employait un mot, celui-ci prenait exactement le sens qu'elle voulait lui donner, ni plus, ni moins.

Le ministre fait preuve d'une verbosité analogue en essayant, quelle honte, de nous imposer par le biais du débat sur l'Adresse ce qui est en réalité un mini-budget. Il reproche à l'opposition d'ignorer les précédents. Il cite May.

Une voix: Vous le méritez.

M. Nielsen: Il y a un saboteur de l'autre côté qui prétend que nous le méritons. S'il veut bien contenir son enthousiasme, il changera peut-être son fusil d'épaule lorsque j'aurai cité quelques-uns de ces commentaires. S'il a jamais lu May, madame le Président, il comprendra peut-être les arguments que je compte vous présenter. J'ai consulté May et Beauchesne. Je vais vous en citer des extraits qui vont peut-être rafraîchir la mémoire du ministre qui pourrait être légèrement défaillante après toutes les années qu'il a passées à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Nielsen: D'après tous les spécialistes, il ne fait absolument aucun doute que lorsqu'un ministre fait un exposé de la situation financière du pays et dépose une motion des voies et moyens, visant à augmenter les taxes ou à en instaurer de nouvelles, ce qu'il a fait, il présente un budget. Normalement, la présentation d'une telle motion est précédée d'une résolution budgétaire, qui a pour conséquence d'ouvrir un débat sur le budget après le renvoi au comité, donc de donner à la Chambre l'occasion de critiquer les mesures proposées par le ministre. Le ministre a choisi ce subterfuge inadmissible pour éviter le débat.

Le leader à la Chambre du NPD estime que cette très sérieuse affaire peut se régler à l'amiable par une simple discussion entre leaders à la Chambre. Je tiens à lui dire au nom de tous les députés y compris celui de ses propres députés d'arrière ban, que la gravité de cette affaire est telle qu'une simple concertation entre leaders à la Chambre ne sauraient suffire. Elle touche aux privilèges de chaque député qui désire participer à un débat et émettre des critiques.

Des voix: Bravo.

M. Nielsen: C'est la raison pour laquelle le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a suggéré de renvoyer cette question devant le comité permanent des Privilèges et Élections qui pourra entendre les points de vue à ce sujet.

Il y a également une autre question importante. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) affirme qu'il ne s'attend pas à ce que les députés de l'Opposition officielle critiquent les mesures qu'ils ont eux-mêmes proposées l'automne dernier dans leur budget, et qu'il se peut que bon nombre de députés ne comprennent pas pourquoi nous devrions en faire tout un plat. Que nous le comprenions ou non laisse certainement les députés d'en face indifférents. Ils ont l'intention d'avancer comme un rouleau compresseur quoi qu'il arrive. Ils ont recours aux mêmes vieux trucs car ils font partie de la même vieille bande.

Parmi les questions que nous aurions aimé débattre, et qui soulignent la gravité de ce que le gouvernement tente de faire, figure le déficit de 14.2 milliards de dollars que l'on prévoit pour 1980-1981, et qui diffère du déficit de 10.5 milliards que prévoyait le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) quand il était ministre des Finances. Nous aimerions aussi discuter du déficit de 11.5 milliards que le ministre des Finances (M. MacEachen) prévoit pour 1979-1980 et qui diffère de celui que proposait le budget de notre gouvernement. Nous aimerions débattre le chiffre qu'il avance de 0.5 p. 100 de croissance réelle en 1980, alors que nous avions prévu une croissance de 1 p. 100.

Nous aimerions débattre le chiffre de 8 p. 100 de chômage prévu par le ministre et le comparer au chiffre de notre budget. Nous aimerions discuter des 10 p. 100 d'inflation qu'il prévoit pour 1980 alors que notre budget prévoyait 11 p. 100. Nous voudrions débattre les augmentations du coût des intérêts et des importations de pétrole, augmentations qui dépassent de 2 milliards de dollars celles prévues dans notre budget du 11 décembre pour 1980-1981, soit une augmentation totale de 13½ p. 100. Nous aimerions discuter de la perte de revenus de 2.5 milliards de dollars causée par la décision de ne pas imposer la taxe d'accise de 18c. Nous voudrions débattre le prix pondéré du pétrole qui, d'après le gouvernement, réduirait les dépenses et le déficit de un milliard de dollars à mesure que la subvention à l'importation de pétrole est progressivement supprimée.

Nous voudrions débattre le fait qu'il a laissé tomber le régime de placement en actions ordinaires ainsi que les modifications apportées au traitement fiscal des gains en capital et aux régimes d'épargne-retraite. Nous voudrions débattre la disposition concernant le transfert à un régime d'épargne-retraite des gains en capital réalisés sur des biens agricoles. Nous voudrions également débattre le fait qu'il abandonne les stimulants spéciaux pour la région de l'Atlantique, les avantages prévus pour les sommes investies dans les bateaux de pêche de la région de l'Atlantique et les contrats fiscaux accordés aux entreprises qui investissent dans des régions défavorisées. Nous voudrions débattre le fait qu'il ne prévoit aucun secours sérieux pour les propriétaires de maisons qui doivent renouveler leur hypothèque, et qu'il n'envisage d'aider que ceux qui risquent de perdre leur maison. Voilà certaines des questions que le comportement de ce ministre et de son gouvernement nous empêche de débattre.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre ne voit aucune différence entre ce que le ministre des Finances tente actuellement de faire et la situation qui s'était présentée, non pas en 1957 comme il le croit, mais bien en 1962. J'ai pris la peine d'obtenir une copie des débats de la Chambre des communes de cette période alors que l'honorable député d'Eglinton, M. Fleming, qui était alors ministre des Finances, essayait de faire quelque chose qui ressemble beaucoup à ce qui se passe maintenant. Le député de Winnipeg-Nord-Centre avait participé à ce débat à l'époque. Pour que le député puisse retrouver le texte plus facilement, je dirai qu'il commence à la page 834 du hansard du 22 octobre 1962.

● (1430)

M. Knowles: Un incident s'était aussi produit en décembre 1957.

M. Nielsen: Voilà, à mon avis, le précédent qui s'applique et le député de Winnipeg-Nord-Centre avait certes eu beaucoup de choses à dire pour s'opposer à ce que le ministre des Finances de l'époque, M. Fleming, semblait vouloir faire. Mais la distinction là est très claire. La Chambre était alors constituée en comité plénier pour étudier les voies et moyens conformément aux règles qui existaient à l'époque. C'était un débat qui durait depuis déjà sept ou huit jours et de nombreux députés y avaient participé. Le président avait alors dit et je cite la page 847 du hansard de ce jour-là:

> A l'ordre! Je regrette d'interrompre le ministre, mais voici où il semble enfreindre le paragraphe 2 de l'article 59 du Règlement. Je devrais peut-être demander le consentement unanime du comité avant de permettre au ministre de poursuivre. La Chambre consent-elle à lui permettre de s'écarter de la règle de pertinence, paragraphe 2 de l'article 59 du Règlement?

Le débat se poursuit ainsi:

M. LEBOE: J'estime que ce consentement devrait s'appliquer à tous les députés sans exception.

M. LE PRÉSIDENT: Le consentement unanime est accordé pourvu que le même privilège soit accordé aux chefs des autres partis.

DES VOIX: D'accord.

M. LE PRÉSIDENT: En outre, les autres chefs de parti auront droit, comme le ministre, à une prolongation de temps, ce qui leur permettra de terminer de façon générale leurs observations à propos de la présente résolution.

Le ministre des Finances actuel avait aussi participé à ce débat. Alors que les règles étaient bien différentes, mais la situation bien semblable, il avait dit, à cette époque où il faisait partie de l'opposition, et je cite la page 912:

J'aimerais dire un mot à propos du rappel au Règlement, monsieur le président, me rendant compte qu'il n'est pas lié à la question de la pertinence. Quand le débat a commencé nous avons décidé que ce serait un débat général équivalant à un débat sur le budget et portant sur une grande diversité de questions à soumettre au comité. Si vous aviez invoqué le Règlement à propos de la pertinence des observations de l'honorable député, nous aurions eu l'occasion alors d'essayer de déterminer l'étendue du consentement que nous avons donné. Mais, si je comprends bien, vous tenez ces propos dans une tout autre intention, car vous voulez que le comité vous dise s'il convenait, s'il était approprié ou de l'intérêt du Canada de débattre une question assez délicate.

Je dirai au député de Winnipeg-Nord-Centre que ce qui distingue le débat actuel du précédent de 1957, c'est qu'à cette époque, le débat avait porté sur une motion des voies et moyens en bonne et due forme. La Chambre avait consenti à l'unanimité à un débat général et que nous avions passé huit ou neuf jours à étudier la résolution qui ne portait d'ailleurs—autre distinction—que sur les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui.

La distinction qu'on vous a signalée madame le Président, à propos des objections soulevées en 1962, consiste principalement en ce qu'il faut considérer qu'à ce moment-là la Chambre pouvait, comme l'y autorisait le Règlement, étudier intégralement une motion des voies et moyens sans aucune limite imposée par les règles. A cette occasion, en vertu du consentement unanime, le débat avait pris une allure économique générale et la Chambre s'en était tenue à un seul aspect de la motion, à savoir celui qui tendait à modifier la loi de l'impôt sur le revenu. La situation est différente aujourd'hui. Le ministre des Finances affirme dans le dernier paragraphe de l'avis qu'il a fait distribuer aux journalistes au cours de la journée d'hier je suppose, qu'il y aurait une séance d'information, «mais qu'il n'y aurait pas d'exposé officiel» et voici le passage important: «puisqu'aucune nouvelle mesure n'était annoncée». Je dirai au ministre des Finances qu'il a grossièrement déformé les faits puisque la déclaration d'hier soir contenait effectivement de nouvelles mesures.

Pour répondre à mon collègue de Saint-Jean-Ouest le ministre tente de faire valoir que nous pouvons toujours débattre sa déclaration. Il invoque l'amendement, nous rappelant que le chef de l'opposition (M. Clark) ou tout autre député qui a déjà pris la parole peut le faire à nouveau. Nous allons nous prononcer sur cet amendement ce soir, mais outre que le gouvernement ajourne le débat sur le discours du trône, le ministre se prépare à s'envoler vers l'Allemagne pour une semaine. Comment donc les députés pourront-ils critiquer le mini-budget qu'il nous a livré hier soir? C'est peine perdue.

Après avoir trouvé moyen de nous présenter ce que j'appelle un budget de poche hier soir à l'occasion du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, le ministre, en gros malin qu'il est, a esquivé toute possibilité d'une attaque bien montée, bien organisée de la part de l'opposition contre son budget, car c'en est effectivement un. C'est en quelque sorte un budget surprise. Il l'a introduit par des voies inhabituelles au beau milieu d'un débat parlementaire.

Cette insolence, ce mépris des privilèges parlementaires ne nous étonnent plus de la part de la vieille bande qui se retrouve encore une fois de l'autre côté de la Chambre. Le ministre a en fait imposé au pays les vues économiques du gouvernement de façon frauduleuse et trompeuse. Il a ainsi prouvé que le gouvernement n'a pas de théorie économique. Le ministre a dû répéter, ressusciter, rétablir les vues économiques des prédécesseurs, emprunter libéralement, j'emploie ce terme à dessein, du budget que lui et son parti avec leurs collaborateurs du NPD ont défait tout simplement parce qu'ils étaient assoiffés de pouvoir. Nous comprenons donc mal les gémissements du député de Winnipeg-Nord-Centre, le porte-parole du NPD, ce parti qui a aidé à retourner ces chenapans au pouvoir. Le ministre a prouvé hier soir par sa conduite qu'il n'a rien appris et qu'il a tout oublié.

Ce qu'il a fait constitue au mieux une infraction au Règlement, au pire une atteinte aux privilèges parlementaires et, de toute manière, une façon sournoise de priver la Chambre de son droit d'examiner et de critiquer les dépenses publiques. C'est une autre tentative d'affaiblir le contrôle parlementaire, un autre exemple du mépris qu'a ce groupe pour les parlementaires.

● (1440)

Nous avons eu l'exemple de leur fourberie. Ils n'ont pas besoin des députés de l'opposition. Ils comptent créer leur propre organisation qui remplacera le régime représentatif du Parlement, alors pourquoi devraient-ils nous écouter? Pourquoi même tenir des débats? Le gouvernement s'est contenté d'annoncer sa politique financière de façon désinvolte sans même respecter les règles parlementaires de préavis et je signale au ministre que c'est un autre fait qui distingue ce qu'il essaie de faire maintenant de tous les précédents établis.

Il ne peut s'agir d'autre chose que de l'établissement de nouveaux impôts grâce à une motion des voies et moyens. S'il ne s'agit pas de mesures budgétaires, de quoi s'agit-il? Le ministre a essayé de nous convaincre que les motions de voies et moyens qui ont été déposées pendant la dernière législature sont encore valables. Il sait bien que c'est faux. Il sait que quand le budget a été rejeté en décembre dernier, les résolutions déposées à ce moment-là et d'ailleurs toutes les mesures qui étaient inscrites au *Feuilleton* sont devenues choses du passé, de même que le budget et la dernière législature.

Il me semble que le ministre devrait avoir honte—si cela lui est possible—d'avancer une telle proposition. Si l'établissement de toute une gamme d'impôts comme ceux qu'il a annoncés hier soir ne constitue pas un budget, je le mets au défi de me dire ce que c'est. Il voudrait nous faire croire qu'il n'a fait que donner un bilan de la situation financière du Canada. Je citerai un extrait de Beauchesne dans un instant pour lui rafraîchir la mémoire.

Si l'on permet au gouvernement de faire un tel tour de passe-passe impunément, nous lui donnons le droit de gouverner par décret, sans recours au Parlement. Dans ce cas, pourquoi ne pas nous renvoyer chez nous? Je suis certain que c'est ce que les députés d'en face voudraient faire. Je pense que c'est ce que le gouvernement du Ghana a fait quand l'opposition est devenue un peu trop encombrante. Il a simplement aboli l'opposition. Les députés d'en face suivraient volontiers son exemple.

M. MacEachen: Vous avez attendu quatre mois avant de convoquer le Parlement.

M. Nielsen: Le ministre a eu 16 ans d'expérience au pouvoir.

Mlle MacDonald: Il était là à l'époque de C.D. Howe.

M. Nielsen: Ma collègue me rappelle qu'il était ici avec C. D. Howe, ce qui ne le rajeunit guère, avouons-le. Néanmoins, son gouvernement et lui ont eu seize ans pour remédier à la situation économique, mais ces messieurs osent maintenant nous dire que nous avons causé tout ce désastre en deux mois de Parlement. C'est véritablement se moquer du monde.

M. Chénier: Vous êtes excellents dans l'opposition.

M. Nielsen: Il serait inacceptable qu'un ministre, quel qu'il soit, porte atteinte aux droits du Parlement sous prétexte de récupérer, Dieu sait par quel tour de passe-passe, des motions proposées au cours de législatures antérieures, mais qu'un ministre qui est censé connaître le Parlement, un parlementaire expérimenté, agisse de la sorte, c'est se moquer de nous de façon vraiment trop délibérée et trop flagrante pour que nous puissions l'accepter. Le gouvernement vient de jeter le masque montrant qu'il se moque éperdument des droits du Parlement, et en fait, de tout le système parlementaire, ce qui n'a rien de surprenant pour la plupart d'entre nous.

Le ministre sait parfaitement qu'il ne peut invoquer ce qui s'est passé au cours d'une législature précédente pour justifier les abus que lui-même et son gouvernement viennent de commettre. De toute évidence, il se sent toujours coupable d'avoir amené son parti à la victoire en rejetant un budget qui aurait été bon et utile pour le pays. Il essaye maintenant de jouer sur les deux tableaux et enlève au Parlement son droit de se renseigner et de critiquer.

Pour ceux qui auraient le moindre doute quant à la nature des documents que le ministre a lus hier soir, je leur demande de prendre le Beauchesne, à la page 174 et, sous la rubrique «Voies et moyens», je vous recommande, Madame le Président, de lire le commentaire 514 qui dit ce qui suit:

Rien n'est plus important, à la rubrique «Voies et moyens» que l'examen de l'exposé financier annuel du ministre des Finances.

En fait, c'est un des principaux buts, sinon le premier, des travaux de la Chambre.

L'exposé financier qu'on appelle familièrement «le budget» est présenté lorsque le ministre a terminé ses prévisions relatives aux recettes et aux dépenses probables de l'année. C'est dans ce document que le ministre expose son point de vue sur les ressources du pays, communique ses calculs des prévisions des rentrées et des sorties envisagées et annonce l'allégement ou, au contraire, l'aggravation des charges imposées à la population. Les aspects économiques du budget sont importants, les charges fiscales étant calculées tout à la fois en fonction de leurs effets économiques et en vue de la perception des recettes destinées à couvrir les dépenses de l'année.

Au paragraphe 517 et à ceux qui suivent, Beauchesne donne une description de la procédure normalement suivie pour arriver à ce but, un but que le ministre n'a atteint que très partiellement hier soir. D'après tous les précédents, la déclaration qu'il a faite hier soir ne peut être considérée comme une autre chose qu'un budget, quelque médiocre qu'il ait été. Si le ministre se donne la peine de lire le chapitre 30—et je le recommande aussi au questionneur, là-bas, que l'on a entendu il y a un moment . . .

Une voix: Groucho Marx.

M. Nielsen: . . . de la 19e édition de May, pages 775 à 783, il se rendra compte que sa participation d'hier soir au débat sur l'Adresse ne peut être tenue pour autre chose qu'un exposé budgétaire.

Il demande: «Qu'est-ce qui est le plus important, le Parlement ou la population du Canada?» C'est une attitude qui le caractérise bien, lui et la bande d'en face. Il serait temps qu'il apprenne que les droits du Parlement sont les droits de la population, et que si les droits du Parlement sont abrogés, bafoués et foulés aux pieds, ce sont aussi les droits de la population qui sont abrogés et bafoués. Le Parlement, c'est le peuple. La population nous envoie ici justement pour débattre du sujet le plus important, celui que le ministre et le gouvernement veulent nous empêcher par des moyens détournés de débattre.

Le ministre essaie de présenter un budget sans avoir à subir l'examen qu'un budget justifie ordinairement et qui fait partie de notre tradition parlementaire. Cela justifie bien les paroles du Vérificateur général qui disait que le Parlement a perdu le contrôle des dépenses publiques. Le ministre est bien déterminé à perpétuer cet état de choses, et l'affront qu'il a fait au Parlement a non seulement pour but d'éviter que ce contrôle soit rétabli, mais vise aussi à supprimer, par des moyens aussi mesquins que frauduleux, les derniers vertiges de contrôle que détiennent encore les parlementaires.

Madame le Président, cette motion devrait être adoptée. Si elle ne l'est pas, nous pourrions vraiment tout aussi bien rentrer chez nous parce que le Parlement aura été circonvenu, intentionnellement, par un gouvernement qui n'a rien perdu de son arrogance ni de sa conviction que c'est par droit divin qu'il détient et continuera à détenir le pouvoir.

● (1450)

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, à mon avis cette question de procédure est fort simple. Lorsqu'un gouvernement désire amender des lois fiscales ou lever des impôts, il n'existe pas cinquante façons de le faire. Il y a deux articles du Règlement qui sont applicables, l'article 60, et je suis sûr que notre conseiller l'a indiqué, et l'article 61.

L'article 60 comprend 11 paragraphes, et l'article 61 n'en compte qu'un seul. C'est à la lumière des 12 paragraphes de ces deux articles du Règlement, madame le Président, qu'on doit considérer tout amendement des lois fiscales ou toute imposition de nouvelles taxes. Ce genre de calcul me rappelle l'intervention faite par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) en 1972, lorsqu'il avait utilisé les mêmes chiffres, qu'il s'était pratiquement excusé de faire un peu d'arithmétique, qu'il avait voulu circonscrire le débat sur une question analogue, et qu'il avait dit: Mais écoutez, monsieur le président, vous avez une décision à prendre, à savoir, si en dehors des cadres d'un débat normal sur le budget une semblable mesure peut être appliquée. Et, le député de Winnipeg-Nord-Centre, avec beaucoup d'à-propos à l'époque, disait: Mais, évidemment, pour prendre votre décision, vous êtes limité à interpréter deux articles du Règlement, l'article 60 et l'article 61. Dans ces deux articles comportant 12 énoncés, 11 dans l'article 60 et 1 dans l'article 61, il y en a neuf qui traitent d'un budget proprement dit, il y en a deux qui permettent au ministre des Finances de faire ce qu'il a fait hier soir, et il y en a un qui est à caractère général.

Alors, madame le Président, dans la décision que vous aurez à prendre, c'est fort simple, il s'agit de lire l'article 60 et l'article 61 du Règlement et de lire également Beauchesne, la 5e édition, à la page 176 et à la page 177. Toute la solution s'y trouve.

Madame le Président, l'article 60(1) du Règlement dit bien simplement et je cite:

Un ministre de la Couronne peut en tout temps, . . .

Le mot en tout temps est important.

. . . pendant une séance, déposer sur le Bureau de la Chambre un avis de motion des voies et moyens, mais ladite motion ne peut être mise en délibération au cours de cette même séance.

C'est la porte qui a été ouverte pour permettre au ministre des Finances de modifier des lois fiscales ou de lever de nouveaux impôts, et elle lui est ouverte par le biais de l'article 60(1) du Règlement. Cela est très simple. Malgré tous les propos qu'on a pu entendre depuis le matin à ce sujet cela peut sembler bien compliqué, mais la procédure est tellement simple qu'elle crève les yeux.

Si nous allons au paragraphe (11) du même article, on constate qu'il complète les dispositions s'appliquant à une telle situation. On y indique, et je cite:

L'adoption de toute motion des voies et moyens constitue un ordre en vue du dépôt d'un ou de plusieurs projets de loi fondés sur les dispositions que renferme ladite motion.

Il faut également souligner un fait important, madame le Président. Lorsque les projets de loi fondés sur ces avis de motions sont présentés, ils sont débattables, et il n'y a pas de limite de temps imposé pour les débattre, que ce soit au stade de la deuxième lecture, à l'étape de l'étude en comité, ou au stade de la troisième lecture. Et c'est à ce moment que les partis de l'opposition ont tout le loisir et tout le temps voulu pour critiquer la politique gouvernementale en ce qui a trait à ces nouveaux impôts ou à ces modifications aux lois fiscales. Alors quand j'entends des instances à l'effet que l'opposition pourrait être muselée parce que le ministre des Finances a déposé des avis de motion de voies et moyens, je dis que ce n'est pas juste. Le Règlement prévoit qu'un ordre de la Chambre va suivre, que des bills devront être présentés et discutés à toutes les étapes, sans limite de temps, sans contrainte imposée à l'opposition.

Alors, madame le Président, il est important, lorsqu'on a à prendre une décision dans ce genre de débat, si on veut véritablement respecter le Parlement comme mes amis d'en face veulent qu'il soit respecté, qu'on suive très simplement le Règlement. Ce Règlement, en l'occurrence, permet au ministre des Finances d'agir en tout temps, cela aurait pu être fait en dehors du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, il aurait pu donner avis de motions de voies et moyens à un autre moment après quoi l'opposition n'aurait même pas eu le loisir d'abord de soulever la question de privilège qui lui a permis de faire entendre plusieurs députés, et ensuite de faire des discours sur le budget. Et il aurait pu donner ses avis de motions à un moment qui n'aurait pas permis à l'opposition de se faire entendre par l'intermédiaire de son critique financier et au moyen de discours pour critiquer le ministre, s'il y a lieu, ou le féliciter de ses initiatives. Donc la procédure suivie est parfaitement régulière. Le ministre n'a rien fait d'autre que de respecter les paragraphes (1) et (11) de l'article 60 du Règlement.

Je veux également profiter de l'occasion pour féliciter le député de Winnipeg-Nord-Centre, car c'est peut-être un peu à cause de son intervention en 1972 que Beauchesne a été amené à énoncer dans son traité le principe suivant à la page 177, commentaire 515 (cinquième édition). Il n'est pas obligatoire de faire précéder une mesure législative dite des Voies et Moyens de l'exposé budgétaire. Et là on nous réfère aux journaux du 20 mars 1972, à la page 202, et dans ce débat, madame le Président, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre disait justement, et je suis d'accord avec lui, et je cite:

[*Traduction*]

Mais les articles 60 et 61 du Règlement ne me paraissent pas à ce point insuffisants. Ils permettent d'effectuer un changement, comme celui que l'on propose aujourd'hui, sans un débat de six jours sur le budget, mais les règles établissent clairement que, selon l'intention du Parlement, au moins une fois l'an un budget doit, pendant six jours, faire l'objet d'un débat en bonne et due forme.

[*Français*]

Je suis d'accord sur l'exposé de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre dans un débat qui est survenu ici en 1972 dans une situation analogue. L'année est loin d'être écoulée, madame le Président, et j'ai tout lieu de croire qu'au cours de la prochaine année les partis d'en face auront l'occasion de participer à un débat de six jours sur un budget. Mais entretemps il n'y a absolument rien d'irrégulier, d'illégal, d'anormal, ou d'antiparlementaire à ce que le ministre des Finances (M. MacEachen) donne un avis de motions de voies et moyens qui lui permette de modifier les lois fiscales ou de percevoir des impôts. Et la situation étant parfaitement régulière, je ne vois pas comment vous pourriez maintenir la motion qui a été présentée par le député de Nepean-Carleton (M. Baker) invoquant une question de privilège et disant que les privilèges des députés ont été atteints de quelque façon que ce soit.

Je fais remarquer respectueusement que lorsqu'on respecte d'une façon aussi claire le Règlement de la Chambre, on n'atteint en rien les privilèges des députés, même si dans le passé cette pratique n'a pas été suivie d'une façon régulière. C'est curieux, chaque fois qu'on déroge un tant soit peu, ici à la Chambre, à des pratiques établies, tout le monde est survolté et cela fait presque scandale, lorsque malgré tout les règles sont quand même respectées. Il y a une foule de façons dont la Chambre peut se comporter tout en étant dans les limites permises par le Règlement. Et il semble que certains soient tellement attachés à la tradition qu'il faudrait toujours réagir absolument, mais absolument de la même façon, face au Règlement de la Chambre.

Madame le Président, cette mentalité, je ne la partage pas. Cette mentalité je n'y souscris pour aucune considération, et lorsque les règlements nous permettent suffisamment d'élasticité, ça demande une certaine largeur d'esprit, je suis d'accord avec le député de Nepean-Carleton, lorsque les règlements nous permettent d'agir d'une façon régulière, même si ce n'est pas absolument conforme à certaines actions passées, si c'est dans les limites des règlements prescrits et qu'on respecte l'esprit parlementaire, je dis qu'il n'y a pas lieu de faire un drame, qu'il n'y a pas lieu d'éterniser indûment les débats et de soulever des questions de privilège qui en soi n'en sont pas.

Or, en conclusion, madame le Président, pour disposer de cette question, je vous suggère respectueusement qu'il ne s'agit que d'une application intégrale des paragraphes (1) et (11) de l'article 60 en regard des commentaires clairs et précis de Beauchesne aux pages 176 et 177 de la cinquième édition.

Mme le Président: J'aimerais signaler que les interventions de tous les députés me sont certes utiles pour statuer sur la question de privilège qui a été soulevée par l'honorable député de Nepean-Carleton (M. Baker). J'entendrai certainement les deux députés qui ont déjà demandé la parole, mais je leur demanderai de s'en tenir à de nouveaux arguments comme à tous les autres orateurs qui pourraient prendre la parole après eux.

[*Traduction*]

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, je voudrais vous exprimer mes meilleurs vœux en ce jour mémorable où vous prendrez une décision qui marquera nettement l'orientation de notre législature. Je vous souhaite beaucoup de succès car la question que vous aurez à régler est extrêmement importante.

En termes très simples, nous nous posons aujourd'hui la question de savoir si la déclaration d'hier soir équivaut oui ou non à un budget. Le ministre des Finances (M. MacEachen) a déclaré aujourd'hui que, de toute évidence, son discours d'hier soir n'était pas un exposé budgétaire. S'il en est ainsi, la chose devrait paraître très claire à tous les députés ainsi qu'aux observateurs de l'extérieur; or, manifestement, ce n'est pas du tout le cas. Le gouvernement l'appelle mini-budget ou déclaration économique, il lui colle une foule d'étiquettes différentes, ce qui sans aucun doute signifie qu'il n'est pas lui-même certain de la vraie nature de cette déclaration.

● (1500)

Mais je voudrais soulever certains points, en particulier une question dont nous n'avons pas encore traité. En prétendant qu'il a fait sa déclaration dans le cadre du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône pour nous permettre d'y réfléchir, le ministre des Finances tente en fait d'orienter le cours du débat, alors que les députés veulent profiter de cette période libre qui leur est accordée pour aborder les questions qui les ont incités à venir à la Chambre. Son intervention prive donc les députés de l'exercice de leur liberté de parole. Il oblige ainsi les critiques financiers et tous ceux qui s'intéressent à la question financière à écourter ce qu'ils ont à dire sur le discours du trône afin de traiter d'une autre question présentée au Parlement. Il serait en effet irresponsable de la part des députés de l'opposition de ne pas commenter une telle déclaration.

Compte tenu de cela, si nous acceptons l'explication avancée par le ministre des Finances, la présentation d'une motion telle que celle qu'il a déposée hier soir pourrait en effet dénaturer complètement la tradition du débat sur l'Adresse qui donne aux députés toute latitude pour soulever des questions touchant leur circonscription ou leur région. Si je réussissais à obtenir la parole pendant ce débat, je me sentirais pratiquement obligé de signaler à l'attention du Parlement le genre d'attitudes absurdes observées dernièrement et qui provoquent une profonde désaffection dans la région du pays dont je viens. Je ne pourrais ressentir une tentative de dénaturer ce débat que comme une violation de mon droit de m'exprimer librement sur un sujet de mon choix.

J'aimerais passer à une autre question qui me paraît se rattacher étroitement à ce qui s'est passé hier soir. Lorsque Votre Honneur examinera la motion, je lui demanderais de considérer l'importance traditionnellement attachée au caractère confidentiel du budget. Cette tradition de secret est ancienne et bien établie.

En Grande-Bretagne, des ministres des Finances ont démissionné à cause de fuites, prouvées ou non, de renseignements budgétaires. On se rappellera qu'il y a cinq ou six ans, la Chambre s'est penchée sur les déclarations du député de Kenora-Rainy River (M. Reid). Pendant une grande partie de ce mois de juillet caniculaire, des députés des deux côtés de la Chambre avaient siégé pour savoir s'il y avait eu fuite, compte tenu des renseignements dont le député de Kenora-Rainy River aurait pu disposé ou des déclarations qu'il avait pu faire. Pour la plus grande joie du Parlement et, j'en suis sûr, le plus grand soulagement du député, le Parlement avait conclu qu'il n'y avait pas de preuves justifiant la thèse de la fuite. J'essaie de faire comprendre, madame le Président, l'importance du concept qui existe depuis 700 ans de tradition parlementaire, le concept voulant que rien ne soit plus important que le caractère confidentiel du budget jusqu'au soir de sa présentation.

Hier soir, il y a eu des séances d'information à huis clos et on a remis à certaines personnes le texte de la déclaration qui portait sur des modifications de la loi de l'impôt sur le revenu et de la loi sur les douanes, ainsi que sur de nouveaux impôts qui entraient en vigueur à minuit. Signalons à la Chambre qu'il est du domaine du possible qu'il y ait eu des indiscrétions, des fuites. Ce qui permet de poser la question très intéressante que voici: Un député ou un ministre peut-il se soustraire à ses obligations tout simplement en disant de ce qui s'est produit hier soir qu'il s'agissait d'«autre chose qu'un budget»? A mon avis, la Chambre a là de quoi s'inquiéter sérieusement. S'il suffit à un ministre, pour échapper à ses obligations lors de la présentation d'un budget, de désigner celui-ci sous un autre non, alors la situation est vraiment très grave.

C'est probablement parce qu'il savait que toute indiscrétion aurait de graves conséquences que le ministre a convoqué une séance à huis clos et pris les précautions dont on s'entoure toujours pour la présentation d'un budget. Par ces mesures de sécurité, le ministre reconnaissait, du moins dans son esprit, qu'en fait sa déclaration ressemblait à un budget. Elle proposait la perception de nouveaux impôts, des changements à la loi sur les douanes et de nouvelles taxes qui entraient en vigueur à minuit hier soir. Si le ministre n'avait pas considéré qu'il s'agissait d'un budget, aucune des mesures de sécurité qu'il a prises n'auraient été nécessaires ou implicites. Il me semble quant à moi que ces mesures correspondaient plutôt aux mesures traditionnelles entourant le dépôt d'un budget. En remettant après coup le texte du discours et en ne le faisant qu'après huit heures du soir, le ministre reconnaissait lui-même que son texte avait des allures de budget. La seule différence, c'est qu'il l'a désigné sous un autre nom.

J'estime que nous sommes parvenus à un moment de vérité particulièrement intéressant dans l'histoire de nos usages parlementaires. Il ne s'agit pas seulement de la question dont nous sommes saisis. Il importe de savoir quels sont les sentiments des députés à l'égard du fonctionnement de nos institutions parlementaires, ainsi que de savoir si nous qui siégeons dans les rangs de l'Opposition estimons avoir la possibilité de représenter équitablement nos commettants et de prendre la parole au sujet des questions importantes. Nous attendons avec beaucoup de curiosité de connaître les conclusions auxquelles parviendra madame le Président, car j'estime quant à moi, en tant que simple député, que cette décision revêtira énormément d'importance.

Les ministériels ne doivent s'attendre à aucune complaisance de notre part à ce sujet. A supposer qu'ils s'en tiennent à la lettre de la loi sans pouvoir respecter l'esprit du Parlement, même s'il y avait des précédents, ils savent très bien que l'esprit de corps entre parlementaires nous commande de coopérer entre nous et de laisser chacun s'exprimer sur les questions importantes, et le ministre des Finances ne voudrait sûrement pas venir dire à la Chambre que son intervention d'hier soir n'avait pas d'importance. S'il dit que son exposé était important, il ne peut pas affirmer du même coup que malgré cela, personne d'autre ne peut en parler.

Je termine par cette réflexion: Étant donné le mystère et la sécurité qui entourent les budgets, les mesures que le ministre des Finances a prises indiquent qu'il a fait hier soir un exposé budgétaire. Il faudrait donc que les délibérations de la Chambre en réponse à ce discours soient celles qui accompagnent d'habitude un budget.

Des voix: Bravo!

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, je serai relativement bref. En effet, je n'ai pas l'intention de citer les ouvrages dont on a déjà parlé ni de tracer le parallèle significatif évoqué par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) et d'autres députés entre la façon dont on a procédé hier soir et ce qui se fait d'ordinaire le soir de l'exposé budgétaire.

Je voudrais parler d'une chose qui est à mon avis fort pertinente. Madame le Président affronte son premier grand débat de procédure, et franchement—le député de Crowfoot (M. Malone) a effleuré ce point dans ses observations—il s'agit d'un débat qui n'intéresse pas seulement les occupants des premières banquettes gouvernementales ou de l'opposition. Ce débat intéresse les députés d'arrière-ban de tous les partis car il s'agit au fond de savoir s'ils pourront participer aux débats ou aux travaux de la Chambre des communes et tenter de faire connaître le point de vue de leurs électeurs. Pour moi, c'est aussi fondamental que cela.

Je pourrais peut-être accepter en partie certains des arguments invoqués par le ministre des Finances (M. MacEachen) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je crois que madame le Président, qui assume pour la première fois le rôle du premier d'entre nous, a le redoutable devoir de rendre une interprétation du point en litige, à savoir si la règle énoncée à l'article 60 du Règlement est finale et sans appel ou s'il faudrait que le Règlement de la Chambre soit beaucoup plus approprié qu'il ne l'a été jusqu'à maintenant.

● (1510)

Madame le Président, vous et moi avons entendu les divers orateurs se plaindre du Règlement archaïque dont nous sommes prisonniers. Aucun d'entre eux n'a manqué de citer des précédents et mon collègue machiavélique, le vice-premier ministre et ministre des Finances, qu'on l'appelle Minnie House ou mini-ministre ou encore ministre du mini-budget, s'il siégeait de notre côté, aurait vite fait de comprendre que les quatre premières pages de la déclaration d'hier soir n'étaient rien d'autre qu'un exposé budgétaire, quoi qu'on en dise. Les changements fiscaux du genre qu'il y a proposés ne peuvent figurer autrement que dans un budget.

Je n'ai pas l'intention de les examiner un à un. Aucun des téléspectateurs qui ont suivi la discussion sur leur petit écran, hier soir, ne s'y est laissé prendre. Je ne veux pas m'écarter trop du sujet mais je me demande, cependant, si la présidence ne serait pas d'avis qu'il s'agit en réalité d'une admission d'office—c'est une expression qu'emploient parfois les avocats lorsqu'ils exercent leur profession avant de s'exercer au métier de législateur. Tous ceux qui ont entendu, hier soir, la déclaration du vice-premier ministre et ministre des Finances, n'ont pas manqué de croire qu'il s'agissait d'un exposé budgétaire, lorsqu'ils ont entendu parler des changements au régime enregistré d'épargne retraite, au régime de placement en actions ordinaires, et de la suppression des gains en capital sans parler de toutes les autres taxes supplémentaires.

Voilà une partie du dilemme, madame le Président. Malgré les dispositions péremptoires de l'article 60 du Règlement, notre Parlement sous les feux des caméras de télévision, se trouve à offrir au public quelque chose de bien plus probant que tous les précédents qu'on a cités à propos des articles 62, 72, 77 ou même 79 du Règlement. A vrai dire, ils valent tous la peine d'être mentionnés, comme on l'a fait aujourd'hui.

Toutefois, le précédent qui m'a le plus inquiété et qui présentait une certaine note historique, car l'affaire remonte à 1962, année où le ministre, à l'époque député d'Eglinton, et d'autres de son entourage auquel j'étais vaguement lié, avait lui-même, avec manifestement un peu plus d'innocence, fait la même chose que le ministre des Finances hier soir. Je croyais que le vice-premier ministre et ministre des Finances allait nous rappeler cet incident avec un peu plus d'insistance mais en l'occurrence une motion des voix et moyens prévoyait un débat de huit jours.

Cette discussion touche tous les députés, pas seulement ceux des premières banquettes. Franchement, je me souciais fort peu de savoir si je parlais de l'adresse ou du débat sur le budget. En toute sincérité puisqu'il s'agit d'un budget frauduleusement introduit par le ministre hier soir, nous n'aurons pas droit à un exposé budgétaire du ministre et les députés de l'arrière-ban ne pourront pas participer à une discussion du budget avant l'automne prochain, peut-être. Mon whip doit maintenant chercher à nous donner une occasion de participer à un débat sur l'adresse et un débat sur le budget à la fois. Peu m'importe ce que dit le Règlement.

Votre Honneur, je crains que le ministre n'ait malheureusement pas siégé assez longtemps du côté de l'opposition pour reconnaître que les députés de l'opposition, surtout ceux de l'arrière-ban et même ceux siégeant du côté du gouvernement ont très peu d'occasions de participer. Les honorables députés ici présents, y compris celui de Winnipeg-Nord-Centre qui s'intéressent à certaines questions sans faire nécessairement de grands discours à l'intention des mandants de circonscription ont signalé que des députés de l'arrière-ban ont très peu d'occasions de participer aux discussions, de prendre la parole et d'exposer la situation de leur circonscription.

Voilà ce qui rend l'action du ministre des Finances plus répréhensible car il introduit en fraude ce budget au moment du débat sur l'Adresse alors que les députés, surtout ceux du côté du gouvernement, s'intéressent à la question très importante du vote du 20 mai prochain. C'est encore plus malheureux. Nous allons maintenant troubler le débat sur l'adresse par une discussion sur le budget au moment où une des questions les plus importantes pour le pays, celle qui fera l'objet d'un vote au Québec, retient certainement l'attention des députés. La situation tourne maintenant au ridicule: certains députés se lèvent pour parler de questions importantes telles que la souveraineté-association et les nouveaux députés veulent prononcer leur discours habituel portant sur leur circonscription; ils y ont droit et il faudrait leur permettre de parler au nom de leurs commettants en tant que nouveaux députés au lieu de leur demander de s'intéresser immédiatement à des mesures budgétaires.

L'honorable député du Yukon (M. Nielsen) a dressé tout à l'heure une liste de questions que nous n'aurons pas l'occasion de discuter. J'aimerais poursuivre plus avant, madame le Président. Les députés d'en face, lorsqu'ils siégeaient de ce côté le 13 décembre dernier, ont non seulement eu la chance de participer à un débat, mais aussi l'occasion de voter sur appel nominal. Je ne suis certes pas satisfait du résultat de ce vote.

Hier soir, le ministre a présenté subrepticement son quasi-budget en se dissimulant sous les jupes de Sa Majesté. Cette dernière célébrait son anniversaire il y a quelques jours et le ministre, à lui seul, s'est en fait arrogé les pouvoirs de la Couronne en se cachant sous ses robes pour faire passer un exposé budgétaire.

Des voix: C'est honteux.

M. Nowlan: Je sais que le ministre aime porter le kilt, mais je ne m'étais pas rendu compte que ses affinités l'amèneraient à prononcer clandestinement un discours du budget sous la protection de la Couronne. C'est ce qu'il a fait, madame le Président.

Dans un sens, je vais au-delà des arguments de l'honorable député du Yukon. J'ai presque terminé, madame le Président. J'essaie de faire comprendre ici que les députés des premières banquettes de l'un et l'autre côté ne sont pas les seuls en cause. Il y a de simples députés de l'autre côté qui, j'en suis certain, voulaient peut-être parler aujourd'hui du référendum du Québec. Ils ont été empêchés de le faire à cause de cette discussion sur un légitime rappel au règlement, quelle que soit notre décision, Votre Honneur.

Je sais aussi qu'il y a des députés ici qui voulaient prononcer des discours sur leur propre circonscription, mais qui ne peuvent le faire. Même s'ils avaient pu, on les aurait peut-être devancés et ils auraient été forcés de répondre à ce pseudo-discours sur le budget.

C'est ce qui se produit ici, madame le Président. C'est plus qu'un simple débat. Les députés d'en face ont eu la chance de voter à la majorité des voix. J'aimerais bien les voir voter sur certaines des propositions de ce document. J'aimerais bien voir des députés de la région de l'Atlantique voter la résiliation de «contrats fiscaux» pour la région de l'Atlantique. J'aimerais bien qu'un député de n'importe quelle circonscription ose faire face à un vote à la majorité des voix sur l'imposition des gains en capital, en d'autres termes sur les régimes de retraite des agriculteurs qui ont construit notre pays. Voilà encore une chose qui s'est produite, madame le Président. Les députés n'ont pas la possibilité de se lever et d'exprimer leurs suffrages en faveur d'une opinion exprimée au cours d'un scrutin budgétaire.

En fin de compte, j'estime que nous revoilà au point de départ. Le député du Yukon a évoqué Alice au pays des merveilles à propos de ce qui se passe ici. Je pense que vous étiez ici hier soir, madame le Président. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a bien dit que cela n'a pas été le plus beau moment du Parlement. Si Alice avait été ici, elle n'aurait pas compris ce qui s'est passé. La sonnerie a retenti d'un bout à l'autre du pays pendant trois quarts d'heure, puis les députés se sont attelés résolument au scrutin. Résultat, 148 contre un.

Comme cela témoigne de l'archaïsme de certains points du règlement et de certains de nos usages! Sous l'œil inquisiteur de la télévision, les numéros de ce genre vont nous tourner en ridicule si nous ne modifions pas certains articles, en fonction non pas de la télévision mais de la nécessité d'agir plus raisonnablement.

Que demande la résolution de mon leader? Est-ce qu'elle demande une énormité, est-ce qu'elle fustige le vice-premier ministre et ministre des Finances, est-ce qu'elle lui donne certains des qualificatifs qu'on pourrait lui attacher, comme la souris Miquette par exemple? Je ne vais pas me lancer dans la guerre des épithètes. Tout ce que la motion dit, c'est qu'il y a motif à priori et je pense très sincèrement que si nous avons pris tout ce temps, c'est pour en convaincre Votre Honneur.

Nous n'avons pas à en faire plus. Nous ne sommes pas tenus d'établir une preuve absolue.

Dans ce débat, il y a matière à discussion. Il y a une zone d'incertitude. Tout ce que la motion demande, c'est que la question de l'érosion des droits de la Chambre en matière de politique budgétaire générale du gouvernement, surtout lorsque la procédure est celle qui a été adoptée par le ministre pour son allocution à la Chambre du lundi 21 avril dans le cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, que cette question donc soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections.

Vous savez comme moi, madame le Président, que le fondement même de notre institution dérivant du Parlement britannique, c'est le pouvoir budgétaire. Et tous les rapports du Vérificateur général nous répètent depuis toujours, depuis 25 ans et même depuis la Seconde Guerre mondiale que nous avons lentement et parfois trop vite perdu la maîtrise des cordons de la bourse, et je ne fais pas de distinction entre les partis qui ont été dans l'opposition.

Si nous ne pouvons pas saisir le comité de cette question, pour qu'il redéfinisse un minimum à respecter, notre institution va se discréditer encore plus. Il est bon qu'elle évolue avec la technologie moderne, mais ce n'est pas en exposant au produit de cette technologie des règles archaïques et des procédures douteuses que nous ferons des progrès.

Je comprends que le ministre désire nous faire examiner un texte quelconque. Madame le Président, supprimez les quatre premières pages de la déclaration qu'il nous a lue à la Chambre—celles où il est question de modifications à la loi de l'impôt—prenez la page 4 où il nous parle de la situation fiscale pour 1979-1980 et 1980-1981, jusqu'à la page 12, si cette partie n'avait constitué que son discours, madame l'Orateur, ç'aurait été le même discours que vous et moi et d'autres députés de la Chambre avions entendu de la bouche de précédents ministres des finances, à savoir une revue générale de la situation économique, une revue générale de l'état des recettes du gouvernement et une revue générale des besoins du gouvernement en matière d'impôt, mais non pas de changement fiscal. Madame le Président, les modifications d'ordre fiscal n'entrent pas dans le cadre des déclarations à la Chambre. Quand on songe à modifier la loi de l'impôt, on dépose un budget et par la suite, tous les députés ont l'occasion de donner leur opinion de ce budget.

● (1520)

Des voix: Bravo!

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, il y a lieu de se demander ce qui se passe aujourd'hui. On a parlé de choses invraisemblables; je pense parfois que c'est le cas. On nous a rappelé Alice au pays des Merveilles, on a traité le leader du gouvernement de vaurien, on l'a comparé à une chenille, à un foie de morue.

Une voix: A une langue de morue.

M. Nystrom: Il y a lieu de se demander ce qui arrive à l'institution qu'est le Parlement.

Je n'ai qu'une chose ou deux à dire, madame le Président. D'abord, pour reprendre ce que le leader à la Chambre de notre parti a déclaré, la question ne porte pas tellement sur un aspect de procédure, mais plutôt sur le jugement politique ou l'initiative du ministre des Finances (M. MacEachen). Je soutiens que le ministre des Finances n'a pas eu l'initiative heureuse ni qu'il a fait preuve d'un bon jugement politique. Cela m'étonne car c'est un vieux renard . . . parlementaire. C'est lui l'architecte du parti libéral, le soi-disant artisan de la chute du chef de l'opposition officielle (M. Clark). Je m'étonne que le ministre ait fait une bourde si monumentale, aussi désobligeante à l'égard du Parlement.

Madame le Président, j'aimerais signaler une ou deux choses très importantes. D'abord, on constate que bon nombre de députés de notre côté sont très mécontents. Un certain nombre des nôtres voulaient participer au débat du discours du trône pour parler de leur région, de leur circonscription ou de leur province. Et voilà que soudainement on nous présente une mesure budgétaire, du moins la plupart d'entre nous la considère comme telle, qui anticipe de quelques semaines sur le véritable débat budgétaire. Certains de nos députés comptaient prendre la parole à ce moment-là et d'autres désiraient participer au débat aujourd'hui. J'estime que c'est très important.

Les dernières paroles du discours du trône proclamaient l'égalité des députés qui devaient représenter chaque région du pays et ainsi de suite. Pour que ce soit possible, il faut que nous soyons égaux ici; nous devrions être tous traités en égaux. C'est ici que les décisions devraient être prises. Nous devrions tous être consultés et mis au courant de la situation. Je ne pense pas que nous l'ayons été dans ce cas. Je maintiens que le gouvernement et l'opposition doivent jouer franc jeu.

Si le gouvernement veut obtenir des résultats, il ne doit jamais oublier que les partis de l'opposition sont importants et qu'il progressera plus vite si la collaboration des partis de l'opposition lui est assurée. Évidemment, pour amener les partis de l'opposition à collaborer, il faut les tenir au courant, les consulter et les faire contribuer, comme c'est leur droit, à la politique gouvernementale. Il ne faut surtout pas contourner le Règlement de la Chambre.

A mon avis, madame le Président, nous devons nous conduire en adultes. Nous devrions jouer franc jeu avec tout le monde. Ce débat porte en grande partie sur les relations entre les divers partis politiques. A mon avis, ces relations doivent se fonder sur la coopération et la sincérité.

Je peux vous dire, madame le Président, que le leader de notre parti à la Chambre n'a pas compris que la déclaration du ministre des Finances engloberait toutes les modifications fiscales et budgétaires qu'il a annoncées. Nous nous fions aux renseignements donnés par notre leader à la Chambre. Si le ministre des Finances avait été plus honnête et plus sincère envers l'opposition—après tout, nous représentons, de ce côté-ci de la Chambre, plus de 50 pour cent de la population canadienne—je pense qu'il se serait comporté de façon totalement différente.

Je désire simplement lancer un appel, madame le Président. Nous avons quatre ans à passer ensemble—peut-être trois peut-être cinq. Je pense que le Parlement peut faire preuve d'un grand esprit de collaboration et obtenir de bons résultats, mais cela dépendra de l'exemple donné par le premier ministre (M. Trudeau), le leader du gouvernement à la Chambre et les gens de l'importance du ministre des Finances. S'ils se montrent francs, sincères et honnêtes avec nous, s'ils font preuve de bon sens, donnent le bon exemple et tiennent compte de l'avis de tous les partis, le Parlement pourra travailler de façon très fructueuse. S'il en était ainsi, nous n'aurions pas cette discussion aujourd'hui et nous ne perdrions pas trois ou quatre

heures dans ce débat sur les procédures. Nous n'aurions pas eu une mise aux voix ridicule comme celle d'hier soir si le ministre des Finances avait fait preuve d'une attitude franche.

Je l'invite, à l'avenir, à se montrer plus sensible aux désirs des partis d'opposition de la Chambre.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A l'ordre. Pour terminer ce débat, je tiens à assurer les députés que j'ai écouté très attentivement tous les arguments présentés de chaque côté de la Chambre, notamment ceux du député de Nepean-Carleton (M. Baker). Il se dit fermement convaincu que l'on a empiété sur les droits du Parlement et que le ministre des Finances (M. MacEachen) aurait dû suivre les procédures s'appliquant à un exposé budgétaire au lieu d'agir comme il l'a fait.

Je note que le député a admis qu'il existe certains précédents permettant de déposer des motions de voies et moyens au moment où le ministre l'a fait. Il a même cité Beauchesne pour démontrer qu'il n'est pas nécessaire de présenter un budget avant une motion des voies et moyens. Il a ensuite informé la Chambre que certaines modifications avaient été apportées au Règlement et qu'il ne croyait pas que nous puissions encore l'interpréter de cette façon. Je pense que sa conclusion principale était que, d'après l'ordre des faits, le ministre des Finances aurait en fait présenté un exposé que l'on pourrait appeler un exposé budgétaire et que les droits des députés et du public avaient de fait été abrogés.

Le ministre des Finances a, bien sûr, défendu sa cause avec beaucoup d'éloquence. Je pense que son argumentation se fonde en grande partie sur sa définition d'un budget. Il a cité des auteurs comme Erskine May et Beauchesne—auteurs que j'ai beaucoup fréquentés depuis plusieurs semaines—mais j'ignorais que je pourrais apprendre certains points de la procédure parlementaire dans le dictionnaire Oxford! Je le consulterai également.

Une voix: C'est de là qu'il tire ses interprétations!

Mme le Président: Les arguments du ministre des Finances se fondent essentiellement sur l'article 60(1) du Règlement que d'autres députés ont également évoqué à la Chambre. Le ministre a estimé qu'il était en droit de déposer des motions déjà présentées.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a une fois de plus éclairé la Chambre. J'apprécie ses remarques mais il fonde son argumentation sur des motifs autres que de procédure pour différer d'opinion avec le ministre des Finances sur la façon de procéder de ce dernier.

Je tiens seulement à signaler pour le moment que la présidence n'était absolument pas au courant d'ententes préalables conclues entre les leaders concernant le tour de parole. La présidence doit donc présumer qu'aucune entente n'a été conclue. Il serait dorénavant préférable que lorsque des ententes de ce genre sont conclues entre les partis, celles-ci soient portées à la connaissance de la présidence.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: J'ai écouté tous les arguments présentés et je n'en ai résumé que quelques-uns pour faire comprendre à la Chambre que j'estime cette question extrêmement compliquée même pour quelqu'un qui aurait beaucoup d'expérience dans les fonctions que je remplis. Il n'échappe à personne que je suis effectivement très inexpérimentée dans mon nouveau rôle. Par conséquent, vu la gravité de la question et des arguments qui ont été avancés par tous les députés, je préfère bien réfléchir à toute cette affaire et reporter ma décision à plus tard.

● (1530)

M. AXWORTHY—LA DÉCLARATION RELATIVE AUX INTÉRÊTS DU MINISTRE DANS UN HÔTEL DE WINNIPEG

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je soulève la question de privilège à propos d'une affaire qui concerne ma fonction de député. Je sais que les députés viennent d'entendre une longue discussion sur une autre question de privilège, et je demande donc leur indulgence pour me permettre de m'expliquer sur une affaire que je considère comme bien importante.

Cette affaire concerne ma part d'intérêt dans un hôtel de Winnipeg. Cette question a été soulevée pendant la période des questions le 16 avril et encore une fois hier relativement à un permis que j'ai délivré à M. Timothy Leary pour lui permettre d'entrer au Canada. Je répète ce que j'ai dit à ce moment-là, soit que ma décision de permettre à M. Leary d'entrer au Canada n'entrait aucunement en conflit avec mes fonctions ministérielles.

Comme je l'ai déclaré à la Chambre hier en réponse à une question posée par le député de Winnipeg-Assiniboia (M. McKenzie), ma part d'intérêt dans l'hôtel Royal Albert Arms à Winnipeg a été confiée à une société de fiducie à gestion autonome. Cela s'est fait conformément aux directives que j'ai données à mon avocat de Winnipeg quand j'ai été nommé ministre.

L'hôtel en question a été acheté en association par deux catégories d'associés, en l'occurrence un associé gérant et plusieurs commanditaires. J'ai participé à cette affaire à titre d'associé anonyme. A ce titre, je ne me suis jamais occupé de l'administration quotidienne de l'hôtel. De fait, selon la Partnership Act du Manitoba, je n'aurais pas pu le faire si j'avais continué à être commanditaire.

La fin de semaine dernière, en s'occupant de transférer ma part d'intérêt à une fiducie, mon avocat a découvert que l'hôtel avait participé à un programme financé par le gouvernement fédéral en vue de donner une formation en cours d'emploi à des travailleurs handicapés. L'associé gérant de l'hôtel a instauré le programme l'automne dernier quand j'étais député. L'hôtel s'est maintenant retiré du programme.

En apprenant cela, j'ai jugé important de me renseigner pleinement sur l'affaire et de présenter les faits à la Chambre le plus tôt possible afin qu'il n'y ait absolument aucun malentendu.

L'associé gérant de l'hôtel et les fonctionnaires du ministère m'ont expliqué les faits exacts relatifs à ce programme et que voici.

En septembre 1979, un agent régional de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration invitait la direction de l'hôtel à embaucher un travailleur handicapé et à lui donner une formation sur le tas dans le cadre du Programme de formation industrielle de la main-d'œuvre du Canada, sous la rubrique des besoins spéciaux. Si les agents du ministère se sont adressés à l'hôtel, c'est que ce dernier était réputé fournir de l'emploi à des travailleurs handicapés et que l'un des associés gérants avait déjà fait du travail social auprès des handicapés.

En novembre dernier, donnant suite à la demande d'un professeur de l'école Prince-Charles pour les déficients mentaux, l'hôtel accueillait deux autres travailleurs handicapés auxquels était donnée une formation sur le tas. En échange, le gouvernement s'engageait à payer 85 p. 100 du salaire de ces employés. Aucune subvention supplémentaire n'a été consentie. L'application des ententes, approuvées et ratifiées sous le gouvernement précédent, a été confiée à des agents fédéraux et à des agents provinciaux. L'associé gérant de l'hôtel a traité ces ententes de la façon habituelle et il n'a pas jugé utile de me consulter en ma qualité de commanditaire. Voilà pourquoi je n'ai pas eu connaissance de ces tractations avant la fin de semaine dernière.

Permettez-moi en outre d'ajouter, madame le Président, qu'en aucun moment je n'ai touché de dividende, d'intérêt ou de paiement sur mon investissement à titre de commanditaire de cet hôtel.

Comme le montrent bien ces faits, je suis convaincu que ma part d'intérêt dans cet hôtel, désormais confié à une société de fiducie à gestion autonome, n'a jamais empiété sur mes obligations de député à la Chambre. Je tiens cependant à assurer tous mes collègues de mon entière disposition à tirer les choses au clair et à ne rien leur cacher.

Je serai très heureux de renvoyer la question à un comité, si les députés souhaitent obtenir de plus amples détails sur l'affaire, afin que la question soit réglée par une instance supérieure du Parlement.

Si vous décidez qu'il y a matière à la question de privilège, madame le Président, je veux bien proposer qu'elle soit renvoyée au comité permanent des privilèges et élections pour qu'il l'étudie et fasse rapport, si la Chambre le veut.

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, voilà une question d'importance capitale qui intéresse vivement la Chambre et qui j'en suis sûr, préoccupe le ministre visé.

On vient de me remettre le texte de la déclaration qu'il voulait faire. Je dois ajouter, sans vouloir trouver à redire plus que de raison, qu'il nous aurait été utile d'être avisé un peu plus tôt de la nature de la déclaration du ministre sur la question de privilège.

La question est importante car elle concerne les normes de comportement d'un ministre de la Couronne. Le premier ministre (M. Trudeau) savait que la question serait soulevée aujourd'hui, je suppose. Le ministre fait signe que oui. Par conséquent, je m'étonne que le premier ministre ne soit pas ici en ce moment puisque l'affaire intéresse effectivement les normes sévères qu'il impose aux membres de son cabinet.

Le premier ministre a signalé à la Chambre en réponse aux questions de l'honorable député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) qu'il revoyait actuellement les lignes directrices sur les conflits d'intérêts qui s'appliqueront au nouveau cabinet, que celles qu'adopterait le gouvernement libéral seraient essentiellement différentes. En lisant le compte rendu, je conclus qu'elles seront plus souples que celles qu'appliquait le gouvernement que j'ai eu l'honneur de diriger. Il a dit compter déposer ces lignes directrices à la Chambre des communes dans une quinzaine.

Je crois qu'il est urgent que la Chambre des communes soit saisie le plus rapidement possible de ces lignes directrices, car les déclarations du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) prouvent bel et bien que des normes énoncées par le premier ministre ne semblent pas être assez rigoureuses qu'il aurait fallu dans le cas de ce ministre.

Le premier ministre a dit, en réponse à mon collègue, qu'il croirait ses ministres sur parole lorsqu'il les sonderait sur leur capacité d'accéder au cabinet. La déclaration du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, d'après ce que je vois, laisse supposer que les renseignements qu'il communique maintenant à la Chambre lui sont parvenus après son entrevue avec le premier ministre et après son assermentation.

C'est là peut-être une question que les députés voudront approfondir davantage en comité ou ailleurs; et notamment ils voudront peut-être bien savoir dans quelle mesure le premier ministre ou le ministre lui-même ont examiné de près toutes les conséquences d'ententes conclues dans une association qui, depuis six semaines que le cabinet est constitué, a déjà été mise en question à deux reprises lors de discussions publiques quant à son opportunité, aux actes et à la participation du ministre.

Malheureusement, madame le Président, nous voyons trop souvent des ministres qui siègent même à la Chambre maintenant et dont la conduite est incompatible, du moins pendant un certain temps, avec leurs fonctions. Mentionnons le secrétaire d'État (M. Fox), le ministre des Affaires indiennes et du Nord (M. Munro), le ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes (M. Ouellet) et l'ancien ministre des Travaux publics, l'honorable M. Drury.

J'en parle non pas pour faire un rappel historique, mais pour attirer l'attention de la Chambre, et celle du ministre qui vient d'accéder à ses responsabilités, sur la pratique observée dans chacun de ces cas. Chaque fois que fut mise en doute la rectitude de la conduite d'un ministre de la Couronne: le ministre intéressé remit chaque fois sa démission au premier ministre qui chaque fois l'accepta.

Le ministre a laissé entendre qu'il était prêt à soumettre sa conduite à l'examen d'un comité permanent de la Chambre. C'est ce qui s'impose en effet. Un cas de ce genre, qui nous amène à nous demander si un ministre de la Couronne est vraiment capable d'exercer ses responsabilités de façon efficace et à l'abri des conflits d'intérêts, constitue une affaire extrêmement sérieuse dont il faut saisir un comité permanent.

● (1540)

J'ai le regret de dire, avec le plus grand sérieux, que le ministre devrait aussi admettre que, tant que les députés et les Canadiens doutent le moindrement qu'il y ait conflit d'intérêt de sa part, il lui incombe de suivre l'exemple de certains de ses collègues du gouvernement actuel et de présenter sa démission au moins pour la durée de l'enquête du comité permanent de la Chambre.

Si je dis cela, c'est que cette question revêt de toute évidence une certaine importance aux yeux du ministre lui-même, sinon il ne l'aurait pas soulevée à la Chambre par le biais de la question de privilège. Par conséquent, il s'agit d'une affaire suffisamment importante pour qu'à l'instar de certains de ses collègues du cabinet, il renonce à ses charges ministérielles pendant toute la durée de l'enquête du comité permanent de la Chambre des communes qui, je l'espère, ne durera pas longtemps.

Si je me rappelle bien les déclarations faites par quelques-uns de ses collègues lorsqu'ils se sont trouvés dans des situations délicates et qu'il y avait conflit entre leurs activités privées et leur fonctions publiques, au moins l'un d'eux sinon plusieurs ont dit que les Canadiens continueraient de poser ce genre de questions tant que l'affaire ne serait pas réglée et que la situation dans laquelle ils se trouvaient leur causerait des soucis qui pourraient même les empêcher de s'acquitter efficacement de leurs fonctions. Je crois que cet argument est aussi valable dans le cas présent.

Je soutiens que c'est ce que le ministre devrait faire, puisqu'il a soulevé cette affaire qui le tracasse manifestement, car il est ici question d'un conflit d'intérêts possible non seulement entre lui et le gouvernement en général, mais entre lui et le ministère qu'il dirige. En effet, si j'ai bien compris la déclaration, c'était son ministère qui était impliqué dans l'affaire de l'hôtel dans lequel il détenait des intérêts importants. Si l'affaire est assez importante pour qu'il ait soulevé à cet égard la question de privilège, le ministre, s'il est honorable, doit se tenir à l'écart de ses fonctions pour au moins la durée de l'enquête du comité permanent.

Je demande donc instamment au ministre de donner suite à son offre et de proposer que l'affaire soit renvoyée devant le comité permanent. Je lui demanderais aussi de remettre sa démission au premier ministre (M. Trudeau) et j'espère que ce dernier l'acceptera au moins pour la durée de l'enquête.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, je n'ai pas l'intention de porter un jugement sur le ministre ni sur ceux qui ont soulevé cette question à la Chambre. Toutefois, il me semble que nous devrions accéder à la demande, si je puis m'exprimer ainsi, du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). Il incombe, je crois, à la Chambre de faire toute la lumière sur cette question. Il ne semble pas que les questions posées et les réponses fournies à la Chambre permettent de l'éclaircir de manière satisfaisante. Il serait donc bon de renvoyer cette affaire au comité permanent des privilèges et élections.

Votre Honneur souhaite peut-être attendre avant de trancher et de décider s'il s'agit d'une question de privilège de prime abord; mais étant donné que les porte-parole des trois partis représentés à la Chambre disent que la formule proposée les satisfait, peut-être pourrait-on résoudre cette question maintenant.

Si vous jugez, madame le Président, que le ministre a eu raison de soulever la question de privilège et si la motion est adoptée, je me permets de vous faire remarquer qu'il ne semble pas nécessaire d'en débattre. L'important, c'est que cette question soit renvoyée à un comité qui se chargera de l'examiner à fond.

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je me permets d'appeler votre attention sur une question de privilège identique qui fut soulevée le 14 mai 1970 par le député du Yukon (M. Nielsen). Ce dernier s'était porté acquéreur de terres relevant de la compétence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il avait alors demandé qu'on présente une motion pour renvoyer l'affaire au comité permanent des privilèges et des élections.

Après que l'Orateur eut décrété qu'on avait de prime abord porté atteinte aux privilèges du député, la Chambre avait alors consenti à l'unanimité à renvoyer cette question à ce comité. Après l'intervention du chef de l'opposition (M. Clark) et celle du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et après l'offre généreuse du ministre, nous ne voyons bien entendu aucune objection, de ce bord-ci de la Chambre, à ce qu'on renvoie cette question au comité permanent des privilèges et élections si vous jugez qu'il s'agit bien d'une question de privilège de prime abord.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je n'aurais pas pris part à cette discussion n'eût été le fait que l'on vient de mentionner mon nom dans ce contexte. Je veux faire remarquer à la Chambre que la situation que le leader du gouvernement à la Chambre vient de signaler n'avait rien d'un conflit d'intérêts. Il s'agissait en l'occurrence du fait qu'un contrat de vente rédigé par le gouvernement interdisait à un député fédéral d'acheter un terrain de la Couronne. Cela ne présentait aucun conflit.

Or, le comité permanent a décidé que les députés jouissaient des mêmes droits que n'importe qui d'acheter des terrains de la Couronne. Je tiens à faire cette mise au point parce que la question a été soulevée dans le contexte de cette discussion alors que les deux cas ne se ressemblent pas du tout.

[*Français*]

Mme le Président: Si l'honorable président du Conseil privé était d'accord, et c'est ce que j'ai conclu par les observations qu'il a faites et celles que j'ai entendues de l'autre côté de la Chambre, s'il veut présenter une motion du consentement unanime de la Chambre, je pourrais la recevoir maintenant. Autrement, je prendrai toute la question en délibéré et j'en déciderai plus tard de façon à statuer s'il s'agit ou non d'une question de privilège.

M. Pinard: Madame le Président, si vous me permettez, je pourrais demander au ministre qui a soulevé la question de privilège de proposer lui-même la motion pour déférer le cas au comité des privilèges et élections. Bien entendu, quant au petit bout de la démission dont a parlé le chef de l'opposition officielle (M. Clark), il n'est pas question de cela. Il s'agit strictement de déférer le cas au comité des privilèges et élections pour que ce soit étudié. Alors si vous n'y voyez aucun inconvénient, la motion pourrait être présentée par le ministre qui a soulevé la question de privilège, et je présume que mes collègues n'auront pas d'objection à y souscrire.

[*Traduction*]

M. Axworthy: Madame le Président, avant de présenter ma motion, je devrais peut-être faire une mise au point, compte tenu des déclarations que viennent de faire le député du Yukon (M. Nielsen) et le chef de l'opposition (M. Clark). Les circonstances dont j'ai parlé sont survenues avant que je ne devienne ministre. Ce n'est pas une question de conflit d'intérêts mais une question de réputation à la Chambre, ce qui s'apparente à la situation dans laquelle le député du Yukon s'est déjà lui-même retrouvé.

Les dispositions en question ont été prises et achevées avant mon assermentation en tant que ministre. Il ne s'agit donc pas d'un conflit d'intérêts. Il s'agit plutôt de ma réputation à la Chambre et cela se compare au cas qu'a cité le président du Conseil privé (M. Pinard). C'est donc pour cette raison que je tiens à renvoyer la question au comité permanent.

Je propose donc, appuyé par le président du Conseil privé:

Que l'objet de ma question de privilège soit renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le ministre présente sa motion?

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je ne prends pas la parole pour dire que le ministre n'a pas fait ce qu'il fallait faire. Je suis seulement un peu gêné par le mot «objet» employé dans la motion. Nous aimerions être certains que la motion soit suffisamment précise pour qu'on puisse l'étudier.

Un cas semblable s'est déjà produit il y a quelque temps. Les leaders des partis à la Chambre se sont alors réunis afin de préciser les choses pour que la Chambre sache à quoi s'en tenir. Il semble y avoir une certaine imprécision dans cette motion. Je sais que ce n'est pas voulu et je suis certain que le ministre aimerait bien tirer les choses au clair. Voilà le but de mon intervention.

Je me demande, madame le Président, si vous seriez d'accord pour que nous nous réunissions et que nous revoyions le texte de cette motion pour qu'il corresponde bien à ce que les députés de la Chambre comptent faire. C'est pour cette seule raison que j'ai pris la parole. Si vous croyez que je ne devrais pas intervenir dans les circonstances actuelles, je m'en remettrai à la motion qui a été présentée à la Chambre, mais j'aimerais savoir s'il serait possible de remettre cette affaire à plus tard, ce qui donnerait le temps d'en discuter.

● (1550)

M. Axworthy: Pour revenir à la question, madame le Président, je tiens à dire au leader de l'opposition que la formulation est calquée sur celle d'une motion présentée à la Chambre en 1968. Il y a donc précédent. Nous avons procédé à une vérification et cette formule a servi dans une affaire du même genre en 1968.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Pinard: Madame le Président, je veux, en ce qui a trait aux travaux de la Chambre, tout simplement informer mes honorables collègues des deux côtés de la Chambre qu'après le vote qui est prévu pour ce soir sur l'amendement proposé par l'honorable député du Nouveau parti démocratique, celui de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen), que le débat sur le discours du trône soit interrompu pour être complété plus tard durant cette session.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, il serait peut-être indiqué à ce moment-ci que le leader du gouvernement nous donne en détail l'ordre des travaux qu'il propose. Nous en avons déjà discuté.

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, pour répéter publiquement ce que j'ai mentionné privément à mon honorable collègue, nous procéderons demain après-midi à l'étude du projet de loi C-2. D'autres projets de loi doivent être présentés aujourd'hui, dont un en particulier sur les prêts aux petites entreprises, et nous désirons éventuellement procéder, après l'étude du bill C-2, à l'étude de ce projet de loi sur la petite entreprise. Il y a aussi un autre projet de loi qui est très urgent, qui demande d'être étudié. C'est pourquoi nous interrompons le débat sur le discours du trône, ce projet de loi ne pouvait pas être présenté avant l'interruption du débat lui-même. Il sera présenté demain par l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). Il s'agit du projet de loi qui a trait aux crédits d'impôts à l'emploi, et nous pourrons l'étudier après demain si nous avons terminé l'étude du bill C-2 et/ou du projet de loi sur les prêts aux petites entreprises.

Alors les trois projets de loi qui me semblent les plus urgents pour étude cette semaine sont, si cela est possible, ceux dont je viens de parler, et bien sûr, la semaine prochaine si cela est possible, nous pourrons procéder à l'étude du projet de loi sur les banques.

[*Traduction*]

M. Knowles: Madame le Président, je voudrais m'assurer de l'ordre dans lequel les trois premiers bills seront étudiés. L'ordre que vient de donner le ministre ne correspond pas tout à fait, d'après mes notes, à ce qu'on nous avait été indiqué à une réunion il y a un jour ou deux. On nous avait alors dit qu'on étudierait d'abord le bill sur l'immigration, puis celui sur le crédit d'impôt à l'emploi, et enfin celui sur les petites entreprises. Je présume que le ministre a modifié légèrement cet ordre puisque nous allons étudier en premier lieu l'immigration, deuxièmement les petites entreprises et troisièmement le crédit d'impôt à l'emploi.

M. Pinard: C'est exact, c'est ce que je viens de dire. La raison en est que le projet de loi au sujet du crédit d'impôt à l'emploi ne peut être présenté à la Chambre avant que le présent débat ne soit suspendu. Il subira donc la première lecture demain. Je devrai obtenir le consentement unanime pour passer à la deuxième lecture si nous avons terminé l'étude du bill C-2. Cela ne change donc rien à ce que j'ai dit au député. Si la chose est possible, nous étudierons le bill C-2, le crédit d'impôt à l'emploi et ensuite les prêts aux petites entreprises. Toutefois, il se pourrait que nous examinions les prêts aux petites entreprises demain si par hasard nous terminons l'étude du bill C-2. Si le député veut obtenir d'autres explications, je les lui fournirai volontiers.

M. Knowles: Plus ça change, plus c'est la même chose.

* * *

LE BUDGET PRINCIPAL, 1979-1980

DÉBAT DU RAPPORT SUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Avec la permission de la Chambre, j'aimerais déposer à la Chambre des communes un rapport sur le budget principal, 1979-1980, ainsi que sur les budgets supplémentaires (A), (B) et autres nécessaires pour terminer l'année financière 1979-1980. Il indique comment chacun des crédits a été financé au moyen de bills de subsides, de fonds d'urgence et d'un mandat spécial du gouverneur général. Comme certains crédits ont été dépensés en vertu d'un mandat spécial, le prochain bill de subsides en fera expressément mention.

M. Stevens: A ce propos, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) pourrait-il nous dire s'il a vraiment l'intention de faire une déclaration à l'appel des motions cet après-midi concernant ce qu'il dépose maintenant? Tandis que j'y suis, j'aimerais faire savoir que je me réserve le droit de soulever la question de privilège relativement à ce que le président du Conseil du Trésor vient de déposer, compte tenu particulièrement de la déclaration que le ministre des Finances (M. MacEachen) a lue hier soir à la Chambre.

Statistique Canada

M. Johnston: J'ai effectivement l'intention de faire une déclaration plus tard cet après-midi, madame le Président.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

DÉPÔT DU RAPPORT INDIQUANT LES MANDATS SPÉCIAUX ÉMIS APRÈS LA DISSOLUTION DU PARLEMENT

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le président, avec votre permission, j'aimerais déposer à la Chambre des communes un rapport indiquant les mandats spéciaux émis en vertu de l'article 23 de la loi sur l'administration financière après la dissolution du Parlement le 14 décembre 1979, conformément à cet article et à l'article 41(2) du Règlement.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET PRINCIPAL, 1980-1981

Le président du Conseil du Trésor présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1981.

* * *

[*Français*]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1980-1981

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget supplémentaire (A) des dépenses requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1981, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, recommande ledit budget à la Chambre des communes.

* * *

[*Traduction*]

STATISTIQUE CANADA

DÉPÔT DE L'ÉTUDE SUR L'ORGANISATION ET DE L'EXAMEN DE LA MÉTHODOLOGIE

● (1600)

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, en conformité des dispositions de l'article 41(2) du Règlement, je demande à présenter, dans les deux langues officielles, copies de l'étude sur l'organisation de Statistique Canada effectuée par la société Price Waterhouse Associates en février 1980 et l'examen de la méthodologie de Statistique Canada réalisé sous la direction de sir Claus Moser en mars 1980.

Recours au Règlement—M. Malone

M. Stevens: Madame le Président, cette fois, j'invoque le Règlement. Le ministre pourrait-il nous dire premièrement s'il a l'intention de faire une déclaration plus tard dans la journée au sujet des deux rapports qu'il vient de déposer et, deuxièmement, quand nous pouvons nous attendre à ce qu'il dépose le rapport de M. Peter Newcombe?

M. Johnston: Madame le Président, je n'ai pas l'intention de faire de déclaration aujourd'hui au sujet des deux rapports que j'ai déposés. J'ai déjà annoncé que je communiquerai le rapport de M. Peter Newcombe aux porte-parole des partis d'opposition. On ne m'a pas encore demandé de copies de ce document et, comme je l'ai aussi déjà dit en réponse à une question la semaine dernière, je crois, j'envisagerai de déposer ce rapport, mais avant de le faire, je voudrais en parler à mon collègue, le député de York-Peel (M. Stevens).

M. Beatty: Il vient de vous demander de le faire.

M. Stevens: Madame le Président, en toute franchise, j'estime qu'il n'est pas correct que le ministre propose de dévoiler le contenu de ce rapport à certains députés sans que le rapport soit déposé, selon la pratique habituelle, à l'intention de l'ensemble des députés et je voudrais officiellement demander au ministre de déposer ce rapport comme cela avait été promis lorsque la commission a été mise sur pied et ce, le plus tôt possible.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MALONE—LE REFUS DE CERTAINS DÉPUTÉS D'OBTEMPÉRER À L'ORDRE DE SE LEVER DE Mme LE PRÉSIDENT

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, j'invoque le Règlement à propos de cette même question mais dans une perspective différente de celle des orateurs précédents. Il s'agit du fait que lorsque l'on a déposé les documents sous le nom du serviteur de Sa Majesté, Votre Honneur a demandé à deux reprises «les députés voudraient-ils se lever». La première fois, quatre députés qui siègent à ma gauche ont refusé de se lever. La seconde fois, trois autres se sont levés avec beaucoup de réticence, tandis que le député de Churchill (M. Murphy) refusait toujours de se lever malgré cet ordre.

A première vue, certains pourront peut-être juger insignifiant le point que je soulève, mais je rappelle aux députés qu'il n'y a que quelques semaines à peine que la plupart d'entre nous avons prêté serment à titre de membres du Parlement. Nous avons juré allégeance à sa Majesté la Reine, et nous avons affirmé que nous servirions avec diligence notre monarque à titre de députés au Parlement.

Lorsque des députés de leur propre parti leur ont rappelé qu'ils étaient censés se lever, ils ont hoché la tête ou fait signe de la main de rester assis. En réalité, quels qu'aient été leurs opinions personnelles à l'égard de systèmes qu'ils peuvent aimer ou ne pas aimer, ils signifiaient ainsi leur intention d'adopter une attitude tout à fait contraire au serment d'office qu'ils ont prêté il y a à peine quelques semaines.

Ce à quoi je veux en venir c'est ceci: les députés qui ne peuvent accepter le régime dans lequel ils vivent ou qui ont du mal à l'accepter tel quel, devraient au moins être courtois, respecter la dignité du Parlement et s'accomoder du régime actuel jusqu'à ce qu'il soit modifié, ce que je ne souhaite pas. D'autre part, j'espère qu'on prendra bonne note du fait qu'ils ont défié la tradition de notre Parlement et qu'on veillera à ce que cela ne se reproduise pas à l'avenir. Il devrait leur être interdit d'agir contrairement au serment d'office qu'ils ont prêté à titre de parlementaires.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme le Président: Les honorables députés ont certainement entendu les remarques d'un de leurs collègues. Ils en feront ce que bon leur semble. C'est une coutume, évidemment, qui a été établie à la Chambre et la Présidence n'a aucune espèce d'autorité pour faire respecter cette coutume.

* * *

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES, 1980-1981

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, j'ai déposé aujourd'hui le budget principal des dépenses pour 1980-1981, qui prévoit des dépenses de l'ordre de 58.4 milliards de dollars, ce qui constitue une augmentation de 11.4 p. 100 par rapport au budget principal des dépenses de l'année précédente. Je voudrais préciser, madame le Président, que le budget a été établi à partir des hypothèses économiques et de politiques du gouvernement précédent, et qu'il n'a subi aucune modification visant à lui faire traduire les politiques que notre gouvernement est en train d'élaborer.

Étant donné le temps nécessaire à l'examen technique d'un budget d'une telle complexité, il n'était pas possible au gouvernement de mener à bien la formulation de ses propres politiques et programmes sans retarder de façon indue le dépôt du budget des dépenses. Comme les honorables députés se fondent sur le budget principal des dépenses pour accorder les crédits, il m'a semblé important qu'ils en disposent dès aujourd'hui de manière à se mettre à l'œuvre sans tarder. Mon collègue le ministre des Finances (M. MacEachen) a déjà décrit à la Chambre le contexte économique et financier dans lequel s'inscrivent nos prévisions de dépenses. A mesure que se déroule le processus de planification, certains postes du budget principal des dépenses devront être rajustés, par le truchement de budgets supplémentaires ou de mesures législatives pertinentes.

[*Traduction*]

Madame le Président, je voudrais signaler aux députés qu'il nous arrivera de demander des crédits supplémentaires pour faire face aux changements apportés aux programmes établis dans le cadre du budget principal des dépenses. Les députés savent que le gouvernement a présenté des mesures législatives afin d'augmenter de $35 par mois et par ménage le montant des prestations servies en vertu des dispositions sur le supplément de revenu garanti prévues dans la loi sur la sécurité de la vieillesse. Étant donné que le montant de 1,7 milliard de dollars affecté à ce programme dans le budget est fondé sur les anciens taux, il faudra le rajuster par la suite.

Je pense également que la révision de la politique énergétique qu'effectue actuellement le gouvernement nous amènera à rajuster le financement d'un certain nombre de programmes liés à l'énergie. La provision de 2,6 milliards de dollars prévue dans le budget principal des dépenses de 1980-1981 pour le paiement d'indemnisations aux importateurs de pétrole se fonde sur les prix du pétrole établis par l'ancien gouvernement ainsi que sur le cours mondial de ce produit prévu en décembre dernier. Ces prévisions seront donc rajustées en fonction des changements intervenus récemment dans les cours mondiaux du pétrole et en fonction des ententes pétrolières que mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) est en train de négocier.

● (1610)

Le gouvernement s'occupe aussi de revoir les modalités de financement des immobilisations de Petro-Canada. Jusqu'en 1979-1980, le gouvernement avait aidé Petro-Canada à financer ses immobilisations par l'achat annuel d'actions de participation dans la compagnie. Le gouvernement précédent avait suspendu ce mode de financement et ne prévoyait pas d'achat d'actions de participation dans le budget de 1980-1981. Le mois dernier, le gouvernement actuel a fait le premier pas en vue de rétablir le niveau prévu de financement pour Petro-Canada en accordant à la société un investissement de participation de 80 millions de dollars pour son exercice financier de 1980. Nous envisagerons d'autres besoins de Petro-Canada en 1980 dans le cadre de notre politique énergétique globale et les changements seront reflétés dans les budgets supplémentaires à venir.

J'aimerais aussi signaler aux députés que le budget principal de 1980-1981 pour le programme d'emplois et d'assurance montre que les frais d'administration des services nationaux d'emploi sont payés entièrement grâce au produit des primes d'assurance-chômage. De plus, on a supposé en déterminant le niveau de contribution du gouvernement au compte d'assurance-chômage dans le budget principal que la loi sur l'assurance-chômage aura été modifiée avant le 1er avril 1980 de façon à éliminer le taux de seuil, de sorte que les deux premières étapes de prestations de chômage seront entièrement payées par les primes des employeurs et employés. La loi n'a pas encore été modifiée et mon collègue le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) entend faire un exposé complet à ce sujet.

Madame le Président, ce sont là quelques-uns des postes dont on pourra modifier le niveau de financement prévu dans le budget principal pour refléter les politiques et programmes du gouvernement actuel.

Le budget principal que j'ai déposé aujourd'hui représente une augmentation de 5,971 millions de dollars par rapport à celui de l'année dernière. Elle se compose d'une réduction de 1,123 millions de dollars au chapitre des dépenses non-budgétaires et une hausse de 7,094 millions au chapitre des dépenses budgétaires. Deux postes importants représentent 53 p. 100 de l'augmentation des dépenses budgétaires. Les paiements d'indemnisation des importations de pétrole a augmenté de 1,861 millions et les frais de la dette publique ont augmenté de 1,925 millions par rapport au budget principal de 1979-1980. Les autres grandes raisons de cette augmentation de 7 milliards au niveau des dépenses budgétaires sont les autres paiements de transfert, surtout aux autres niveaux de gouvernement, qui représentent 19 p. 100; les paiements aux sociétés de la Couronne, qui représentent 11 p. 100; et la défense nationale, qui représente 10 p. 100. Les coûts de toutes les autres activités du gouvernement ne représentent que 7 p. 100 de l'accroissement total. Autrement dit, plus de 83 p. 100 de l'augmentation des dépenses budgétaires seront transférées à d'autres gouvernements, à des particuliers et à des sociétés du Canada ou versées en intérêts sur la dette publique.

En 1975-1976, dans le cadre de sa politique générale de restriction, le gouvernement avait décidé de réduire le taux de croissance de l'effectif de la Fonction publique. Pour la deuxième année consécutive, le budget principal de 1980-1981 prévoit une réduction du nombre absolu d'années-personnes autorisées. La réduction de 6,685 années-personnes en 1978 avait ramené à 318,435 années-personnes le total autorisé en 1979-1980. Le budget de cette année prévoit une autre réduction de 5,840 années-personnes, ce qui fera passer le nombre d'années-personnes de la Fonction publique à 312,595 en 1980-1981.

Madame le Président, en plus du budget principal de 1980-1981, j'ai déposé aujourd'hui le budget supplémentaire (A) de 1980-1981. Ce budget supplémentaire comprend de nouveaux postes qui ne sont pas compris dans le budget principal de 1980-1981 ainsi qu'un certain nombre de postes urgents du budget de 1979-1980 qui n'avaient pas reçu l'approbation du Parlement avant la dissolution des Chambres en décembre dernier. Ce budget supplémentaire prévoit des dépenses de 232 millions de dollars.

Madame le Président, j'ai également eu le plaisir de déposer deux autres rapports sur les dépenses publiques. Le premier est un rapport sur le budget de 1979-1980 qui donne un résumé des besoins financiers des ministères en 1979-1980 et explique la façon dont ont été utilisés les pouvoirs de dépenses qui ne sont pas prévus dans des lois distinctes, c'est-à-dire les mandats spéciaux du gouverneur général, le bill de crédits provisoires de l'automne dernier et le budget supplémentaire qui avait été entièrement approuvé. Conformément aux dispositions de la loi sur l'administration financière, j'ai aussi déposé un rapport sur l'utilisation des mandats du gouverneur général depuis le 14 décembre 1979, date de la dissolution des Chambres.

[*Français*]

En terminant, madame le Président, je voudrais également préciser pour la gouverne des députés les intentions du gouvernement actuel ainsi qu'elles furent exprimées dans le discours du trône à l'effet de poursuivre la réalisation de la politique de restriction des dépenses, d'améliorer l'efficacité des programmes du gouvernement, et de fournir aux Canadiens un gouvernement plus efficace. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement actuel va poursuivre l'intégration de la politique et de la gestion des dépenses.

Pour l'essentiel, l'approche adoptée par le gouvernement consiste à établir, dans le cadre de son plan global des dépenses, un ensemble d'enveloppes budgétaires qui constituent, pour chacun des comités de politiques du Cabinet, une structure de planification définie s'appliquant à un secteur de politique. On pourra ainsi confier à chaque comité la responsabilité de planifier et de prendre les décisions touchant les politiques et les programmes, et ce en fonction des ressources disponibles dans chaque secteur. Grâce à cette rationalisation

des politiques et des autorisations de dépenses qui s'y rapportent, il devrait s'avérer plus facile de poursuivre l'examen des programmes nouveaux ou actuels et de tirer le meilleur parti possible des ressources dont nous disposons.

[*Traduction*]

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, vous me permettez peut-être de poser quelques questions au ministre, en partie au sujet des prévisions qu'il a déposées et en partie concernant la déclaration qu'il nous a lue hier soir. En premier lieu, le ministre pourrait-il nous dire s'il approuve le budget principal qu'on a déposé? L'approuve-t-il et recommande-t-il à la Chambre de l'adopter?

M. Johnston: Comme je l'ai dit dans ma déclaration madame le Président, ces prévisions représentent les projets politiques du gouvernement précédent. En fait, juridiquement parlant ce sont nos prévisions, mais je le répète, nous nous proposons de déposer un budget supplémentaire pour donner effet à ces changements et aux politiques mentionnées dans le débat sur le discours du trône, et tout cela sera repris plus en détail au cours de l'année.

M. Stevens: Peut-être le ministre n'a-t-il pas bien compris ma question. Pourtant elle est très simple. Recommande-t-il l'adoption du budget principal pour 1980-1981 tel que déposé à la Chambre?

M. Johnston: Ce budget principal sera renvoyé au comité et on en recommande l'adoption sous réserve de certaines modifications qui pourront être proposées dans le budget supplémentaire.

M. Stevens: Je pense qu'il convient de noter qu'à deux reprises, le ministre a refusé de dire qu'il recommandait ce budget à la Chambre. A moins que le ministre ne s'explique davantage, nous aurons bientôt sur les bras une autre question de privilège ou encore un débat pour discuter de la façon d'examiner ce budget si le ministre continue à hésiter à la Chambre de l'adopter. C'est une question très simple.

L'affaire remonte à l'automne dernier. L'actuel ministre des Finances (M. MacEachen) qui était alors leader de l'opposition à la Chambre, était très préoccupé par cette question l'automne dernier. J'aurais cru qu'ils auraient solidarisé leur action de sorte que le ministre des Finances aurait fait équipe avec le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) et que tous deux auraient recommandé l'adoption de ces dépenses budgétaires.

M. Johnston: Je pensais que ma réponse était assez claire. J'ai dit que le budget des dépenses une fois déposé serait transmis au comité. Nous en recommandons l'adoption avec, cependant, les modifications qui peuvent y être apportées dans le budget supplémentaire de dépenses dans le but de faire effectuer les changements que l'actuel gouvernement souhaite introduire dans sa politique.

● (1620)

M. Stevens: Madame le Président, à la lumière de ce que le ministre vient de dire et étant donné que le budget principal annonce des dépenses totales de 58.4 milliards de dollars pour l'année financière 1980-1981, le président du Conseil du Trésor peut-il concilier ces dépenses et la déclaration que le ministre des Finances a faite hier soir lorsqu'il a dit que les dépenses totales pour 1980-1981 seraient de 60.4 milliards, bref une différence de 2 milliards? Qu'est-il arrivé cette nuit qui fasse que les 60.4 milliards d'hier soir ont été ramenés à 58.4 milliards aujourd'hui? Peut-il donner à la Chambre une explication logique de cette diminution?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Le Règlement ne prévoit-il pas que lorsqu'un ministre fait une déclaration, un porte-parole de chaque parti peut faire une déclaration pour y répondre et que la période des questions ne peut débuter qu'après ces déclarations? Je n'essaie pas en ce moment de couper l'herbe sous le pied du député de York-Peel (M. Stevens) et de l'empêcher de poser ses questions. Je crois simplement qu'il devrait faire sa déclaration maintenant pour que le porte-parole de notre parti puisse faire la sienne, après quoi nous pourrions entamer la période des questions comme notre Règlement le prévoit.

Mme le Président: Je crois comprendre que le député n'a aucune déclaration à faire, mais seulement des questions à poser. Je m'en remets à la Chambre quant à ce que je dois faire maintenant. Personnellement, je crois devoir permettre au député de York-Peel (M. Stevens) de continuer à poser ses questions.

M. Stevens: Je ne tiens pas à insister particulièrement sur des précisions techniques, madame le Président, mais si vous vouliez bien lire l'article 15(3) du Règlement, vous constateriez que les députés ont évidemment le choix. Cet article dit en effet que:

> Un porte-parole de chaque parti de l'opposition pourra ensuite commenter brièvement cet exposé ou cette déclaration et des députés pourront être autorisés à questionner le ministre sur le sujet traité.

A mon avis, le Règlement ne précise pas qu'il faut d'abord faire une déclaration officielle, avant que chacun ayant fait la sienne, tous puissent commencer à poser des questions. Il me semble que chaque député doit décider. S'il le désire, il peut soit faire une déclaration soit poser des questions. Quant à moi, j'estime très important que certaines données très pertinentes soient révélées à la Chambre, contrairement à d'autres députés qui voudraient simplement dire ce qu'ils pensent en se gargarisant de mots.

On ne nous a pas tout dit hier soir. Nous avons tenu un débat sur la question de privilège afin d'établir si le budget du membre était un budget de contrebande. J'affirme aujourd'hui que le gouvernement ne nous dit pas tout au sujet de son programme de dépenses. Je pense être en droit de demander au président au Conseil du Trésor de nous donner de plus amples précisions à cet égard.

M. Knowles: Madame le Président, je ne vois pas d'objection à ce que le député de York-Peel pose toutes les questions qu'il a envie de poser et je n'exige pas non plus qu'il fasse de déclaration. Mais je trouve qu'on devrait d'abord donner la parole à ceux qui veulent faire une déclaration. Si le député de York-Peel ne veut pas en faire une, qu'il cède le micro à notre porte-parole et qu'on passe ensuite aux questions.

Mme le Président: Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a-t-il une déclaration à faire?

M. Anguish: J'invoque le Règlement, madame le Président.

Mme le Président: Je donne la parole au député de Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish)

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, je dois dire que, d'après le peu d'expérience que j'ai à titre de nouveau député, je trouve qu'il n'existe aucune différence entre le côté conservateur et le côté libéral à la Chambre du fait que le député de l'opposition pose exactement les mêmes questions que celles qu'on lui posait lorsqu'il était président du Conseil du Trésor.

Une voix: En plein dans le mille.

M. Beatty: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Anguish: Je voudrais dire également que je suis déçu de constater que le député qui essaie de questionner le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a reçu une copie du budget des dépenses . . .

Une voix: Votre intervention est antiréglementaire.

M. Anguish: . . . alors que je n'ai pas eu de copie à lire pendant que le ministre faisait sa déclaration, ce qui m'aurait permis de lui poser des questions en toute connaissance de cause.

Les prévisions budgétaires dont nous avons été saisis aujourd'hui semblent montrer que le gouvernement entend aborder certaines choses d'une façon relativement nouvelle et d'autres de la façon dont il l'a toujours fait. Le prétendu budget d'hier soir et les prévisions budgétaires déposées aujourd'hui montrent bien . . .

M. Beatty: J'invoque le Règlement, madame le Président. Le député a demandé la parole en invoquant le Règlement. Il n'a pas encore exposé son rappel au Règlement et semble pour le moment faire une déclaration.

Mme le Président: Le député a demandé la parole pour intervenir dans le débat, et c'est pourquoi je la lui ai donnée. Comme le député de York-Peel n'avait pas de déclaration à faire mais voulait poser des questions, j'ai décidé de donner la parole au député de The Battlefords-Meadow Lake.

M. Beatty: Le compte rendu en témoignera autrement.

M. Anguish: Merci, madame le Président. Hier soir . . .

M. Stevens: J'invoque le Règlement, madame le Président. Pour plus de précision, j'espère que je serai autorisé à poursuivre mes questions après cette déclaration.

M. Knowles: Certainement.

Mme le Président: Oui. J'accorderai ensuite la parole au député pour qu'il puisse poser les questions qu'il désire.

M. Anguish: Il est agréable de savoir que les députés les plus anciens sont prêts à aider un député plus jeune ou moins expérimenté à exposer l'opinion de ses commettants et de l'ensemble des Canadiens.

Une voix: Règlement.

M. Anguish: Comme je le disais tout à l'heure, le prétendu budget d'hier soir et les prévisions déposées aujourd'hui reflètent la nouvelle démarche des ministériels. L'exposé d'hier soir pourrait être baptisé le «Mac mini budget» et les prévisions d'aujourd'hui «prévisions provisoires». En fait, pour dire vrai, si les libéraux avaient fait leur travail, ils auraient eu le temps depuis le vote, en décembre, d'élaborer des politiques propres à réduire les taux d'intérêt et à diminuer les impôts ainsi que d'autres mesures destinées à stimuler l'économie.

Les prévisions déposées à la Chambre sont censées représenter, du moins je le pense, les intentions du gouvernement. Quelles sont-elles? Eh bien, nous constatons tout d'abord que les libéraux sont tout de suite retombés dans leur vieille habitude de ne vouloir rien prévoir. J'estime au contraire que nous avons absolument besoin d'une planification à long terme. Je crois que c'est là un moyen qui permettrait au gouvernement de fonctionner plus efficacement et de pouvoir rendre davantage de comptes aux Canadiens. Il nous faut un plan à long terme qui comprenne l'emploi rationnel des fonctionnaires afin de les rendre plus efficaces, et non pas une forte réduction des années-hommes tel qu'on le propose dans les prévisions, réduction de 5,840 années-hommes. Il y a certainement moyen d'employer ces personnes plus efficacement au sein même de la Fonction publique.

Que dire de la politique énergétique à laquelle il est fait allusion? Je conviens certes avec le ministre que nous avons besoin de disposer au plus tôt des prévisions pour mener les affaires de l'État, mais nous n'avons quand même pas à nous baser sur des prévisions qui comprennent des indemnisations pour le pétrole calculées en fonction de la politique de fixation des prix du pétrole de l'ancien gouvernement, politique repoussée non seulement par l'actuel gouvernement mais par les Canadiens aux dernières élections. Les Canadiens ont alors indiqué qu'ils voulaient un prix fait au Canada, mais il semble qu'il faudra attendre pour cela que les Canadiens eux-mêmes le fassent.

Depuis quelque temps, certaines choses nous portent à croire que le gouvernement relèvera peut-être le prix de l'énergie plus qu'il nous l'a fait croire pendant la campagne électorale. Cela fait peut-être partie de sa stratégie de revenir sur une autre de ses promesses et de tromper les Canadiens en imposant subrepticement une augmentation accrue du prix de l'énergie.

Dans son rapport, le président du Conseil du Trésor aborde la question de l'assurance-chômage. Dans ce budget des dépenses et dans leurs déclarations à l'extérieur de la Chambre, les libéraux ont manifesté leur intention de mettre en œuvre le projet des conservateurs de faire payer par les cotisants le coût des programmes de main-d'œuvre et, qui plus est, du régime d'assurance-chômage. Je pense que le gouvernement devrait faire suffisamment preuve de responsabilité pour respecter la loi déjà adoptée stipulant que le gouvernement doit absorber ce coût dès que le taux de chômage atteint 4 p. 100. Ce sont les programmes du gouvernement qui sont responsables du chômage, et le gouvernement devrait donc en supporter partiellement les conséquences et aider à y remédier.

Avant les dernières élections, les libéraux traitaient de telles mesures fiscales d'inacceptables et de régressives. Voyez comme ils semblent, ou plutôt comme nous semblons oublier rapidement l'incroyable ressemblance entre les politiques conservatrices et libérales. Comme un ministre du gouvernement de la Saskatchewan le disait si bien il y a quelque temps, «par les élections fédérales de 1979, les Canadiens ont abandonné les oignons et se sont remis à l'ail; après les élections de 1980, nous retournons une fois de plus aux oignons».

S'il y a des lacunes dans ce qu'annoncent les prévisions, les omissions sont encore plus grandes. Les libéraux ont promis des mesures visant à réduire les disparités régionales, mais il n'en est question nulle part dans les observations faites cet après-midi par le président du Conseil du Trésor.

Il ne faut surtout pas oublier que nous sommes en face d'un parti et d'un gouvernement qui, en décembre dernier, a renversé le gouvernement parce que son budget ne stimulait pas l'économie, n'allégeait pas la charge fiscale des Canadiens et ne faisait rien pour prendre l'économie en main.

• (1630)

Les crédits dont nous sommes saisis sont présentés avec une sorte de régularité cyclique. Quand j'aurais eu l'occasion de parcourir ce document je crois qu'il prouvera encore une fois que les libéraux se soucient plus de garder le pouvoir que de tenir les promesses qu'ils ont faites aux Canadiens. Il semblerait que le manque d'intérêt qu'ils ont manifesté pour les travaux de la Chambre les deux derniers jours soit dû à ce qu'ils appellent un manque de représentation fédérale au caucus libéral. Comme ils risquent de voir cette représentation libérale diminuer encore plus, ils ne feront certainement pas grand cas des autres députés à la Chambre.

En tant que nouveau venu au Parlement j'avais espéré que le gouvernement libéral serait sensible aux besoins des Canadiens de toutes les régions du pays, conformément au régime démocratique, comme on le disait dans le discours du trône. Les événements des derniers jours ne semblent pas dénoter la volonté de servir. Ayant écouté ce qu'en disaient certains de mes électeurs je trouvais un certain mérite aux libéraux, à leur discours du trône et à l'intérêt qu'ils accordaient, paraît-il, aux autres députés. Cependant, si leur façon de faire des derniers jours est un présage de la tournure que prennent les choses, je regrette d'avoir eu la moindre confiance dans le parti libéral du Canada.

M. Stevens: Madame le Président, si seulement mon préopinant et ses collègues avaient éprouvé ce manque de confiance envers les libéraux au cours de la dernière campagne électorale!

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Je pourrais peut-être recommencer à interroger le président du Conseil du Trésor. Pourrait-il concilier pour la gouverne des députés le montant total des dépenses de 58.4 milliards de dollars dont parle le document déposé aujourd'hui avec le chiffre de 60.4 milliards dont il était question dans la déclaration d'hier soir, comme étant le total des dépenses de l'année financière 1980-1981? Pour être plus précis, pourrait-il nous expliquer cette différence de 2 milliards de dollars?

M. Johnston: Madame le Président, je crois que le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) a répondu à cela hier soir lorsqu'il a mentionné que depuis la présentation du budget de décembre et depuis la préparation des crédits dont nous avons hérités en prenant le pouvoir, il s'était produit un certain nombre de changements: une augmentation du service de la dette publique et la hausse du prix international du pétrole ce qui augmente les indemnisations versées aux importateurs de pétrole, pour n'en citer que deux parmi les plus significatifs; en outre, l'augmentation du supplément de revenu garanti que le gouvernement s'est engagé à mettre en vigueur, coûtera environ, je crois, 345 millions de dollars. Cela s'ajoute au chiffre d'environ 58.4 milliards figurant à ce budget principal. Vous savez, madame le Président, qu'il n'est pas exceptionnel de déposer un budget supplémentaire comme je l'ai fait aujourd'hui, qui englobe une certaine tranche de l'augmentation des montants qui figuraient dans le budget principal.

M. Stevens: Madame le Président, peut-être pourrions-nous les examiner un par un avec le président du Conseil du Trésor. Il se doit de nous dire exactement à quoi est affectée cette différence entre les montants de 58.4 milliards et 60.4 milliards. Hier soir, le ministre nous a dit que l'augmentation du service de la dette était de l'ordre de 500 millions. Le président du Conseil du Trésor pourrait-il nous dire de combien a été relevé le compte de la péréquation pétrolière, qui doit figurer j'imagine dans cet écart ou cette différence de deux milliards?

M. Johnston: Madame le Président, je n'ai pas l'intention d'analyser intégralement la différence entre le montant de 58.4 milliards qui figure dans le budget principal et le budget supplémentaire que je viens de déposer aujourd'hui, et les chiffres cités hier soir par le ministre. Il a dit alors qu'il s'agissait de simples projections. Il a aussi ajouté, si je me souviens bien, qu'il espérait que ce chiffre baisserait lorsqu'on établirait un prix pondéré du pétrole que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources parviendra, il faut espérer, à faire adopter. Il ne servirait à rien à mon avis que le président du Conseil du Trésor et le député de York-Peel se livrent à une analyse de ce genre.

M. Anguish: J'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor, madame le Président. Au cours de son exposé de cet après-midi, il a déclaré que 5,840 années-personnes allaient être supprimées dans la Fonction publique. Pourrait-il nous expliquer où ces compressions de personnel sont à prévoir?

M. Johnston: Madame le Président, je pense qu'on s'est mépris sur le sens de mes paroles. Ce que j'ai dit, c'est que 1979-80 serait la deuxième année de réductions. Ces réductions que ces programmes ont occasionnées pour l'année en cours s'élèvent me dit-on à 5,840 années-personnes. Si le député désire des détails complets, je puis les lui donner. Ils figurent au budget. Le député a déjà affirmé qu'il n'en avait pas reçu le texte, en tout cas les réductions d'années-hommes figurent au tableau donné au début du budget principal. Je m'étonne que les porte-parole du NPD n'aient pas reçu ce tableau.

M. Anguish: Voudrait-on bien me faire passer un exemplaire de ce budget, pour que j'en prenne connaissance pendant les interrogations?

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser au président du Conseil du Trésor (M. Johnston) une question au sujet des indemnités versées aux importateurs de pétrole. Dans l'exposé budgétaire du 11 décembre et les documents qui l'accompagnaient, on évaluait à 1.620 milliard de dollars le montant des indemnités pour 1980-81. Nous étions arrivés à ce chiffre en nous basant sur les hausses du prix du pétrole prévues dans notre budget et une estimation du coût du pétrole importé en 1980. Bien sûr, comme l'a fait remarquer à la Chambre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), cette estimation se basait sur un prix de vingt-sept dollars et quelques cents le baril.

A l'heure actuelle, le pétrole importé livré à Montréal coûte environ 35 ou 36 dollars le baril et ce chiffre ne cesse d'augmenter. Dans sa déclaration d'hier soir, le vice premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) a indiqué que la hausse du prix international du pétrole ferait probablement augmenter de un milliard et demi le montant des indemnités versées aux importateurs de pétrole. Faut-il en conclure que l'on évalue maintenant à 3.120 milliards de dollars les indemnités qui devront être versées aux importateurs ou à combien se chiffreront-elles, pour cette année 1980-1981, d'après le président du Conseil du Trésor?

M. Johnston: Madame le Président, en même temps que je réponds à la question du député, je pourrais peut-être en profiter pour dissiper la confusion résultant de l'écart entre les dépenses totales prévues par le gouvernement et le budget principal des dépenses déposé aujourd'hui.

Dans son discours d'hier soir, le ministre a expliqué la différence entre les prévisions que le gouvernement précédent avait faites en décembre et celles que nous présentons maintenant; celles qu'il a présentées hier soir. Comme il l'a fait remarquer, la hausse du taux d'intérêt de la dette publique, les deux augmentations du prix international du pétrole qui sont survenues en décembre une fois le budget des dépenses établi, sont les principales causes de cette augmentation de deux milliards du total des dépenses prévues.

Pour en venir au budget principal des dépenses déposé aujourd'hui, madame le Président, il s'élève à 58.437 milliards de dollars, c'est-à-dire environ le même chiffre que le montant total des dépenses prévu par l'ancien gouvernement en décembre. Le député n'ignore pas que ces deux chiffres ne représentent pas la même chose. Les 58.4 milliards de dollars équivalaient au total des dépenses prévues alors que les 58.437 milliards représentent le montant total des autorisations qui devront être demandées au Parlement lors du dépôt du budget principal des dépenses, étant bien entendu qu'il faudra faire approuver des budgets supplémentaires au cours de l'année.

Le budget principal des dépenses déposé aujourd'hui s'élève à environ un milliard de plus que ne l'avait prévu l'ancien gouvernement lorsqu'il a déposé son budget de décembre et ses prévisions de dépenses globales dont a parlé le député.

● (1640)

L'augmentation de près de un milliard de dollars dans le budget des dépenses est attribuable à un rajustement qu'il a fallu faire pour compenser la première hausse du prix mondial du pétrole; cette hausse était survenue immédiatement après le dépôt du budget, en décembre dernier, mais préalablement à la rédaction définitive des chiffres publiés dans les prévisions budgétaires déposées aujourd'hui.

Les rajustements supplémentaires apportés au total des dépenses sont survenus par la suite et ne figurent pas dans les prévisions; il faudra donc en tenir compte et prévoir de façon réaliste le total de nos dépenses, comme le ministre des Finances l'a fait dans son exposé d'hier soir.

Ces rajustements supplémentaires d'importance, je le répète, madame le Président, s'expliquent par l'augmentation des frais de la dette publique, par la deuxième hausse du prix mondial du pétrole et par la promesse de relever le supplément de revenu garanti. Les prévisions dont nous a fait part, hier soir, le ministre des Finances, au total de 60.4 milliards de dollars, expliquent donc les hausses dont je viens de faire état et auxquelles il faut ajouter un supplément pour les imprévus dans le budget supplémentaire qui paraîtra dans l'année.

J'ose espérer que cette brève explication de la coïncidence de ces deux chiffres, des deux montants de 58.4 milliards de dollars, dissipera tout doute dans l'esprit des députés.

M. Crosbie: Madame le Président, je crois comprendre ce que le président du Conseil du Trésor essaie de nous dire, même s'il est un spécialiste du droit fiscal. Il pourrait cependant nous éclairer davantage en nous expliquant les deux crédits sur lesquels repose principalement cette différence. D'après lui, il s'agit des frais de l'intérêt et des compensations versées au titre des importations de pétrole—la différence entre l'exposé du ministre des Finances, le budget qu'il a déposé hier soir et le supplément de revenu garanti.

Pourrait-il nous dire tout simplement—en laissant de côté le budget qu'il a déposé—quelle est pour les intérêts à payer pendant l'année 1980-81 la plus récente estimation établie par le Conseil du Trésor, et que le ministre des Finances a bien dû utiliser? En ce que j'arrive à déterminer, ils doivent se situer autour de 10.7 milliards. Quel est le montant qu'il pense devoir être consacré au relèvement du supplément de revenu garanti en 1980-81, puisque le ministre des Finances a utilisé ce chiffre hier soir, en plus de ce qui figurait déjà dans la loi—à supposer que la nouvelle modification soit adoptée par la Chambre, ce qui ne manquera pas d'arriver. A combien le ministre estime-t-il maintenant le coût total du programme des subventions de prix du pétrole importé cette année pour 1980-81, en fonction de ce qu'il sait déjà du cours international, avec une augmentation de un dollar seulement en janvier et compte non tenu des augmentations qui pourraient intervenir pendant le reste de l'année, parce qu'il n'y en aura peut-être pas. Quel est actuellement le chiffre estimatif au mieux? Est-ce 3.120 milliards comme il me semble? Si le ministre pouvait nous donner ces trois chiffres, cela nous tirerait d'embarras, parce que ce sont les trois postes principaux.

Budget principal des dépenses

M. Johnston: Madame le Président, je serai heureux de prendre note de la question et de faire connaître au député les chiffres exacts prévus. Certains des renseignements demandés semblent figurer dans la documentation que j'ai devant moi, mais d'autres vont exiger un complément d'analyse auquel je ne pourrai vraiment pas procéder pendant cette interrogation.

M. Crosbie: Cela est on ne peut plus mystérieux. Ce qu'il faut conclure de ce que vient de nous dire le président du Conseil du Trésor, c'est qu'hier soir, le ministre des Finances s'est avancé à donner en Chambre ses propres estimations, estimations qui n'avaient pas été établies en consultation avec le président du Conseil du Trésor, et que le président du Conseil du Trésor ne peut pas me fournir ces trois éléments si simples parce qu'il ne sait pas comment le ministre des Finances a calculé les charges supplémentaires d'intérêt, le coût du subventionnement supplémentaire des importations pétrolières et celui du relèvement du supplément de revenu garanti.

C'est pourtant là le travail du Conseil du Trésor. C'est ainsi je pense que nous faisions, quand nous étions au gouvernement et que les choses se faisaient correctement. Le Conseil du Trésor établissait ses estimations et les examinait de concert avec les fonctionnaires du ministère des Finances. Le ministère des Finances se mettait d'accord avec le Conseil du Trésor à ce sujet, ou vice-versa, en sorte que le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor savaient s'y retrouver.

Le président du Conseil du Trésor nous dit aujourd'hui qu'il n'avait pas les mêmes chiffres que le ministre des Finances et qu'il ne sait pas comment le ministre des Finances a calculé les siens.

M. Johnston: Madame le Président, cela déforme tout à fait ma réponse. J'ai simplement demandé à examiner la documentation et à fournir le renseignement au député. De tous les postes dont nous avons discuté en établissant la position budgétaire globale et parmi ceux que le député a mentionnés, celui qui de loin est le plus important, c'est bien sûr celui du service de la dette qui passe de 8.350 milliards en 1979-1980 à 10.275 milliards en 1980-1981.

M. Anguish: Madame le Président, j'aimerais demander si, compte tenu des énormes déficits des deux dernières années—10 milliards en 1978 et plus de 16 milliards en 1979—nous pouvons prévoir un déficit semblable pour 1980-1981? Dans la négative, comment le ministre prévoit-il de venir à bout de ce problème?

M. Johnston: Madame le Président, cette question s'adresse plutôt à mon collègue, le ministre des Finances. Il en a traité hier soir. Je pense qu'il a bien précisé dans sa déclaration quelles étaient les intentions du gouvernement à ce propos, notamment lorsqu'il a fait allusion à la possibilité de réduire le montant de 60.4 milliards de dollars par la mise en application d'un système de pondération du prix du pétrole.

Mme le Président: A l'ordre. Je pense que je devrais commencer à limiter les questions. Je donnerai la parole à ceux qui ont déjà manifesté l'intention de poser une question—les députés de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon), de Wellington Dufferin-Simcoe (M. Beatty) et de York-Peel (M. Stevens). Le député de Richmond-South Delta.

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président. Avec tout le respect dû au président du Conseil du Trésor, je crois qu'il a quelque peu embrouillé la définition de ses chiffres. Il a mentionné dans sa déclaration que les dépenses gouvernementales dans les prévisions budgétaires s'élevaient à quelque 58.4 milliards de dollars, tandis que le ministre des Finances (M. MacEachen) a déclaré hier soir que son plan révisé des dépenses donnait un montant de 59.8 milliards de dollars, selon la projection des comptes publics établie à partir du budget de quelque 57.3 milliards de dollars que le ministre des Finances précédent avait présenté.

J'aimerais demander au président du Conseil du Trésor s'il est vrai que l'augmentation du déficit prévue pour l'année 1980-1981 s'élève vraiment à 2.5 milliards de dollars et non pas à un chiffre moins élevé, comme il l'a dit il y a quelques instants.

Je voudrais que le président du Conseil du Trésor nous dise où il pense que cela mènera le Canada. Notamment, a-t-il songé à faire des projections pour cinq ans et à calculer le pourcentage des dépenses gouvernementales qui se traduira par un déficit pendant l'exercice financier 1983-1984? A-t-il noté à cet égard que le budget de l'ancien ministre des Finances prévoyait de ramener le déficit à 6 p. 100 des dépenses publiques d'ici quatre ans?

Les Canadiens voudraient bien savoir ce que le ministre et le gouvernement comptent faire pour obtenir une réduction équivalente du déficit gouvernemental.

M. Johnston: D'abord, madame le Président, le député ne semble pas très bien comprendre le but des prévisions budgétaires. Elles représentent le pouvoir de dépenser, demandé par le gouvernement et non pas les dépenses projetées par le gouvernement. Je pense que le ministre des Finances l'a bien expliqué hier soir.

En outre, madame le Président, je pense que nous avons prouvé—et la discussion que nous avons maintenant le montre clairement—que le gouvernement actuel a très peu usé de son pouvoir discrétionnaire pour augmenter les dépenses. L'augmentation d'environ 345 millions de dollars au titre du supplément de revenu garanti est, certainement, une dépense supplémentaire que le gouvernement était en droit de décider. Comme le ministre des Finances l'a signalé hier soir, la hausse des prix du pétrole dont nous avons déjà discuté et l'augmentation du service de la dette représentent la plus grande partie de cette augmentation d'environ 2 milliards de dollars.

Comme le député le sait très bien, madame le Président, un déficit représente l'écart entre les dépenses et les recettes. Pour le moment, nous examinons uniquement les dépenses. Selon moi, madame le Président, si le gouvernement conservateur avait eu l'occasion de déposer le même budget principal, il aurait lui aussi présenté des projets de dépenses qui auraient dépassé de beaucoup le montant approuvé de 58.4 milliards de dollars . . .

M. Stevens: Non, non.

M. Johnston: . . . parce qu'il aurait dû lui aussi compter avec la hausse des prix du pétrole . . .

● (1650)

M. Stevens: Non. Lisez l'exposé budgétaire du 11 décembre.

M. Johnston: . . . et ils auraient dû s'occuper également de la hausse du coût de financement de la dette.

Pour répondre encore à la question du député, je dirai que le budget prévoyait en fait un déficit beaucoup plus faible, mais presque entièrement à cause de la taxe d'accise de 18c. sur le prix de détail de l'essence qu'il imposait et que le gouvernement actuel refuse. Il s'ensuit qu'il est inconcevable que le déficit—étant donné que cette source de revenu que le gouvernement libéral considérait comme régressive a été écartée—n'aurait pas pu être plus élevé que ne le laissaient prévoir les chiffres figurant dans le budget de décembre.

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) vient enfin de révéler le niveau d'un poste de dépenses discrétionnaires, soit celui du supplément de revenu garanti.

Le 12 janvier 1980, le chef du parti dont le député se réclame a défini à Toronto la stratégie économique en cinq points du parti libéral, stratégie dont le cinquième point est le suivant:

> Finalement nous promettons durant cette campagne électorale que tout nouveau programme de dépenses mis au point pour faire face aux besoins changeants des Canadiens sera financé par la réaffectation de crédits existants ou par des hausses des recettes. Nous n'augmenterons pas le déficit en ajoutant de nouveaux programmes.

Je demande quelles sont les réductions que le ministre effectuera dans les programmes existants ou quelles hausses de recettes le ministre envisage pour faire face aux nouvelles dépenses de 345 millions de dollars qu'entraînent les programmes discrétionnaires dont le ministre nous entretient aujourd'hui?

M. Johnston: Madame le Président, nous avions annoncé durant la campagne électorale que le supplément de revenu garanti serait augmenté de $35 par mois et par ménage, pour venir en aide à ceux qui se trouvent en deçà du seuil de la pauvreté. Ce programme sensé et important, j'espère que le député en conviendra, devait être financé au moyen d'un impôt quelconque sur le revenu des sociétés. Sauf erreur, telle sera la technique utilisée. Le ministre des Finances signalait hier soir que la surtaxe imposée aux sociétés servirait en principe à cette fin, du moins en partie.

M. Stevens: Madame le Président, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) admet donc que le budget principal des dépenses de $58,4 milliards qu'il présente au Parlement correspond au montant total des dépenses budgétaires prévues par mon collègue, l'ancien ministre des finances dans son budget du 11 décembre. J'en conclus que la réserve d'environ un milliard de dollars qui avait été prévue a été dépensée. Le ministre des Finances actuel (M. MacEachen) nous annonce donc qu'il est possible que le gouvernement demande deux milliards de dollars supplémentaires pour couvrir toutes ses dépenses.

Il me semble un peu fort que le président du Conseil du Trésor ne puisse pas nous dire d'où vient ce chiffre de $60.4 milliards. Nous en concluons donc que ce chiffre a été établi par le ministère des Finances qui l'a communiqué ensuite au président du Conseil du Trésor, lequel ignore tout comme nous d'où il provient.

Je voudrais demander au président du Conseil du Trésor la chose suivante: je crois comprendre que le service total de la dette s'est monté au cours de l'année fiscale 1980-1981 à $10,275 millions. Peut-être peut-il nous expliquer cela.

M. Johnston: Madame le Président, je veux bien sûr parler du montant prévu dans le budget principal des dépenses. Le montant inscrit au budget au titre de la dette publique est de 10,275 millions de dollars, soit 17.7 p. 100 du total des dépenses budgétaires.

M. Stevens: Je voudrais avoir un éclaircissement, madame le Président. Mon collègue a demandé le chiffre correspondant au service total de la dette pour l'année financière 1980-1981, non pas seulement celui qui est inscrit au budget principal. Quelle est donc ce chiffre total.

En répondant à cette question, le président du Conseil du Trésor pourra peut-être nous expliquer les propos qu'il tenait en disant qu'il y aura un financement accru de Petro-Canada en 1980, dans le cadre de notre politique énergétique globale, et que les crédits nécessaires paraîtront dans des budgets supplémentaires ultérieurs. Peut-il concilier ces propos avec ceux que tenait hier soir le ministre des Finances qui assurait, en cuisinant peut-être un peu les comptes, que les avances, investissements et prêts nécessaires aux sociétés de la Couronne n'allaient s'élever qu'à 600 millions de dollars pour l'année financière actuelle, contre 1,250 millions dans le budget précédent? Comment se fait-il que, d'après les prévisions révélées hier soir, les sociétés de la Couronne recevront plus de 600 millions de dollars en moins alors que le ministre dit que Petro-Canada va recevoir davantage?

Une voix: C'est illogique.

M. Johnston: Madame le Président, je n'ai aucune peine à justifier ces deux déclarations. C'est une question de chiffres. C'est une question de calcul. C'est une question de répartition des sommes. Il se fait que le gouvernement accorde la priorité à Petro-Canada et la déclaration que le ministre a faite hier soir est donc parfaitement logique.

Pour en revenir à la première question du député, d'après mes calculs, la dette totale prévue pour le moment—c'est-à-dire le service de la dette—serait de l'ordre de 10.8 ou 10.9 milliards de dollars.

[*Français*]

Mme le Président: J'avais donné avis tout à l'heure, avant que certains députés ne se lèvent de nouveau, que je n'entendrais plus d'orateurs. Je crois donc que dans l'intérêt des travaux de la Chambre, je dois maintenant mettre un terme à cette période de questions. Il y aura sans doute d'autres occasions pour discuter de ces questions. Nous devrions passer au reste de l'ordre du jour si nous voulons arriver à la fin de la journée en même temps que les autres.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES

LA NON-PARTICIPATION DES ATHLÈTES CANADIENS

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, l'entrée de l'Union soviétique en Afghanistan au début de l'année a surpris et choqué la communauté mondiale. On peut mesurer l'opposition internationale à cette action par la force du vote tenu lors de la session d'urgence de l'Assemblée générale des Nations Unies convoquée au début de janvier pour étudier la question. Cent quatre gouvernements ont alors condamné l'action soviétique. Cette action se poursuit. Les dirigeants soviétiques consolident maintenant leur emprise sur ce qui était depuis des décennies un pays voisin indépendant. Un tel comportement international ne peut être ignoré. Le pays responsable ne peut prétendre se soustraire aux conséquences des gestes qu'il a librement choisi de poser.

Il s'est dégagé un vaste consensus international selon lequel l'action soviétique ne peut être contrée que par des mesures concrètes, adoptées par les membres de la communauté internationale, de façon à exprimer leur préoccupation à l'égard de politiques inacceptables et injustifiables. Ces mesures ne sont ni ne peuvent être uniformes: elles ne peuvent non plus par elles-mêmes assurer le retrait des forces soviétiques de l'Afghanistan. Elles constituent toutefois toute une gamme de réactions nationales qui, combinées, sont une démonstration impressionnante et délibérée de l'opposition mondiale à l'invasion soviétique.

[*Traduction*]

Le Canada, après des consultations très approfondies avec ses alliés et amis, a adopté tout un train de mesures que le gouvernement actuel a confirmées. Les visites en Union soviétique de ministres et de hauts fonctionnaires ont été annulées. Pareillement, de nombreux échanges universitaires, culturels et sportifs, ainsi que l'exportation d'une vaste gamme d'articles manufacturés et de produits agricoles, ont été arrêtés. Ainsi, diverses catégories de Canadiens—artistes, sportifs, fermiers, universitaires et hommes d'affaires pour n'en nommer que quelques-uns—ont été appelées à consentir des sacrifices pour appuyer la réaction du Canada à l'agression soviétique.

● (1700)

Dans le cadre de la réaction du gouvernement à l'invasion de l'Afghanistan, il restait à résoudre une question, à savoir celle de la participation aux Jeux olympiques qui doivent se tenir à Moscou en juillet 1980. Le gouvernement canadien est d'avis que la situation internationale provoquée par l'agression soviétique en Afghanistan rend tout à fait inappropriée la tenue des Jeux olympiques à Moscou.

Des voix: Bravo!

M. MacGuigan: Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a maintenu qu'il appartient à l'Union soviétique de créer les conditions propices à la tenue des Jeux. Il est évident que ces conditions n'existent pas à l'heure actuelle. En outre, il semble que l'URSS n'a pour l'heure aucunement l'intention de les créer.

Par ailleurs, nous n'avons cessé de répéter qu'un boycottage olympique ne serait à conseiller que si l'on peut en assurer l'efficacité. L'action isolée de quelques pays ou même l'action non concertée d'un plus grand nombre de pays n'aurait pas d'effet. Nous avons donc eu comme politique de tout mettre en œuvre pour arriver à un boycottage efficace.

Au cours des dernières semaines, nous avons consulté nos partenaires de l'alliance occidentale et des pays du tiers monde en vue de déterminer si le boycottage des Jeux olympiques de Moscou serait un moyen efficace de démontrer notre condamnation de l'agression de l'URSS en Afghanistan. Le premier ministre a pris lui-même l'initiative d'écrire à des chefs de gouvernement à ce sujet. Les résultats de ces consultations, ajoutés aux entretiens que j'ai eus avec mes homologues d'autres pays lors des récentes célébrations de l'indépendance au Zimbabwe, ont convaincu le gouvernement que les critères permettant d'assurer un boycottage efficace sont désormais remplis. Je m'attends que d'autres gouvernements feront connaître d'ici quelques jours leur appui à un boycottage efficace.

C'est un dur choix pour tout pays libre que de demander à ses athlètes, qui s'entraînent depuis quatre ans et plus de renoncer à leur chance de décrocher une médaille d'or. Le gouvernement est convaincu cependant que son retrait des Jeux olympiques est le moyen le plus clair et le plus efficace dont il dispose pour bien faire comprendre à l'Union soviétique que le monde condamne son invasion de l'Afghanistan et son défi des pressions internationales en faveur du retrait de ses forces. Si, comme l'Union soviétique le prétend, les Olympiques de 1980 marquent un triomphe de la politique soviétique, une non-participation à ces Jeux nous permettra alors de rappeler aux dirigeants et au peuple soviétiques que l'action de l'URSS en Afghanistan est condamnée par la communauté internationale.

L'Association olympique canadienne a demandé au gouvernement qu'il se prononce fermement sur la question. Après une étude approfondie de la situation, le gouvernement en est venu à la conclusion que les circonstances ne lui laissent d'autre choix que d'exhorter l'Association olympique canadienne à informer le comité organisateur des Olympiques de 1980 que les athlètes canadiens ne participeront pas aux Jeux. Le gouvernement n'entend pas user de coercition pour forcer un retrait des Jeux. Il ne révoquera pas les passeports et ne prendra aucune mesure pour limiter le droit des Canadiens de voyager librement à l'étranger. Mais les athlètes canadiens qui décideraient de se rendre à Moscou le feront sans l'appui moral ou financier du gouvernement du Canada.

Plusieurs nations planifient activement des compétitions sportives auxquelles leurs athlètes pourraient participer pour compenser en partie leur absence de Moscou. Si les athlètes canadiens, par le biais de leurs organismes sportifs accrédités, font savoir clairement qu'ils désirent participer à de telles compétitions, le gouvernement leur donnera la possibilité d'y participer. De plus, le ministre responsable de la santé et du sport amateur fera en sorte que les fonctionnaires de son ministère rencontrent immédiatement les représentants des organismes sportifs nationaux pour déterminer quelles occasions s'offrent ou pourraient être organisées pour compenser cette déconvenue et donner à nos athlètes d'autres occasions de se mesurer aux meilleurs compétiteurs pour viser à l'excellence.

Le gouvernement est conscient que le 24 mai est la date limite pour l'acceptation des invitations aux Jeux. Un changement sensible de la situation en Afghanistan semble improbable, mais on ne peut en exclure totalement la possibilité. C'est pourquoi le gouvernement entend continuer à suivre la situation de près. Il appartient à l'Union soviétique de créer les conditions propices à la tenue des Olympiques. Si, contrairement à ce que l'on observe présentement, il devient apparent que ces conditions ont été créées, le gouvernement est disposé à réévaluer la requête qu'il présente aujourd'hui.

Enfin, madame le Président, nous demandons à nos athlètes et à tous les Canadiens d'appuyer cette importante décision qui a été prise dans l'intérêt de la nation. Nous reconnaissons tout le sacrifice que cela représente pour nos athlètes qui se sont tant entraînés et pour lesquels nous avons beaucoup d'estime.

Ce n'est évidemment pas leur faute, pas plus que celle des autres Canadiens auxquels on demande également d'appuyer une politique gouvernementale visant à faire comprendre à l'Union soviétique que le terrorisme international sous toutes ses formes—qu'il soit le fait d'étudiants armés ou de troupes disciplinées—est inacceptable pour le Canada. Le gouvernement incite les athlètes canadiens à respecter son conseil. Il ne doute pas que l'Association olympique canadienne et les athlètes eux-mêmes aient à cœur le bien du pays et qu'ils refuseront de participer aux Jeux de Moscou, tant dans l'intérêt des Canadiens que des gens libres du monde entier.

Des voix: Bravo!

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, le ministre a eu l'obligeance de m'envoyer une copie de sa déclaration tout à l'heure, ce qui m'a fait plaisir. J'ai été heureux d'apprendre que le gouvernement libéral était finalement passé à l'action, qu'il avait fini par se prononcer sur le boycottage des Jeux olympiques. Cent dix-huit jours, c'est-à-dire quatre mois après l'invasion de l'Afghanistan, pays neutre, par les troupes soviétiques, le gouvernement libéral a jugé bon de prendre des mesures pour protester contre cette atteinte flagrante à l'indépendance d'un pays commise par un autre pays. Cent dix-huit jours, c'est-à-dire quatre mois après l'invasion soviétique, deux mois après son arrivée au pouvoir, le gouvernement a jugé bon d'adopter la même attitude que le gouvernement conservateur et de boycotter les Jeux olympiques.

D'après le ministre, si son gouvernement a tellement tardé, s'il a tellement hésité à prendre une décision sur cette affaire, c'est qu'il fallait attendre qu'il soit allé au Zimbabwe afin de consulter d'autres pays et surtout de convaincre le pays du tiers monde à participer au boycottage. Il paraît que c'est exactement le contraire, madame le Président. Les pays du tiers monde ont dû intervenir, eux-aussi, pour essayer de convaincre le gouvernement libéral, le gouvernement canadien d'appuyer le boycottage étant donné que c'est la façon la plus convaincante de condamner l'assujettissement de l'Afghanistan par l'Union soviétique. Et si le ministre se demande pourquoi j'ai dit que ce sont lui et son gouvernement qui ont dû être persuadés par les pays du tiers monde plutôt que l'inverse, il n'a qu'à lire les messages téléscriptés qu'il a reçus avant d'aller au Zimbabwe pour se rendre compte qu'un grand nombre de pays avaient déjà décidé de boycotter les Jeux. Certains pays du tiers monde s'étaient déjà engagés: Djibouti, le Kenya, l'Île Maurice, le Soudan, le Zaïre, la république d'Afrique centrale, Antigue, les Bermudes, le Honduras, le Paraguay, les Îles Fiji, la Nouvelle-Guinée, les Philipines, l'Arabie saoudite. Je pourrais encore énumérer bien d'autres noms. Tous ces pays avaient pris une décision bien avant que le ministre n'aille au Zimbabwe. Mais le gouvernement du Canada s'est enfin prononcé et nous appuyons sa prise de position tardive.

• (1710)

Au nom du Canada, nous avions décidé d'appuyer un boycottage des Jeux le 26 janvier dernier. C'était il y a trois mois. Trois mois se sont écoulés depuis que le gouvernement du Canada s'est engagé à boycotter les Jeux olympiques de Moscou. Au cours de cet intervalle, le gouvernement libéral a confondu nos alliés et déçu nos amis, d'abord en revenant sur la position de l'ancien gouvernement conservateur puis en répugnant à prendre lui-même position.

Il a réellement nui aux athlètes canadiens en ne menant pas à bon terme les préparatifs que nous avions amorcés en vue de la tenue de Jeux internationaux de même calibre. Il a gaspillé trois mois qui auraient pu être consacrés à la préparation de tels jeux. Pendant trois mois, le gouvernement a fermé les yeux sur le travail qu'il aurait pu accomplir pour que nos athlètes puissent participer à des compétitions de niveau international—pour qu'ils n'aient pas à consentir d'intolérables sacrifices.

Les tergiversations du gouvernement nous ont fait du tort sur le plan de nos relations extérieures et ont inutilement imposé l'angoisse de l'incertitude à nos athlètes du fait qu'ils ignoraient s'ils participeraient aux Jeux olympiques cette année. Même maintenant, le ministre ayant fait sa déclaration, il faut bien se dire qu'il s'agit d'un boycottage conditionnel. Le ministre nous déclare, et je cite: «L'Association olympique canadienne a demandé au gouvernement qu'il se prononce fermement sur la question». L'Association a dû le lui demander. Il ne pouvait prendre l'initiative de le faire. C'est ce que le ministre nous affirme. Il poursuit: «. . . le gouvernement en est venu à la conclusion que les circonstances ne lui laissent

d'autre choix . . .» Allons donc! Après l'invasion de l'Afghanistan par l'Union Soviétique, il n'avait pas le choix au départ!

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mlle MacDonald: Madame le Président, après deux mois de pouvoir, le gouvernement libéral a finalement pris la même décision que celle que nous avions prise en janvier, à l'effet de boycotter les Jeux olympiques. Je regrette le délai et le manque d'intérêt manifesté par le gouvernment à ce sujet. Le délai a causé une détérioration dans nos relations avec nos alliés et nos amis à travers le monde. De plus, pendant cette période, nos athlètes ont été laissés sans direction et sans *leadership*.

[*Traduction*]

Mon parti estime qu'il n'y avait aucune raison de retarder une prise de position sur cette question. Nous savions dès le début que l'invasion de l'Afghanistan était une situation qui exigeait une réaction ferme. Nous savions qu'il fallait imposer des sanctions à l'Union soviétique. C'est pourquoi le gouvernement précédent a fait figure de chef de file à l'OTAN, à l'OCDE, aux Nations Unies et au sein du Commonwealth. C'est pourquoi, dès le 11 janvier dernier, nous annoncions toute une série de sanctions économiques, y compris un embargo sur les livraisons de céréales, la suppression des crédits à l'exportation, un resserrement des ventes de matériel technique de pointe et l'annulation des visites de nature scientifique, culturelle et ministérielle.

A titre de gouvernement, nous avons pris la décision, que nous avons annoncée le 26 janvier dernier, d'appuyer le boycottage des Jeux olympiques parce que nous savions que ce geste indiquerait clairement au gouvernement et surtout à la population de l'Union soviétique que nous ne resterions pas indifférents et muets devant l'invasion d'un pays neutre.

Il était évident pour nous que les Soviétiques entendaient se servir des Jeux olympiques à des fins de propagande. Il n'est besoin que de citer un paragraphe du dernier «Manuel du militant du parti», publication annuelle destinée aux membres du Parti communiste soviétique, qui traite du choix de Moscou comme site des Jeux:

> En décidant d'accorder à la capitale du premier État socialiste du monde le droit tant convoité d'y tenir les Jeux olympiques on a prouvé irréfutablement que l'importance historique et la justesse de la politique étrangère de notre pays sont universellement reconnues.

Ma foi, il ne nous a pas fallu quatre mois, en tant que parti ou que gouvernment, alors que nous étions au pouvoir, pour démontrer que contrairement à ce que prétendent les soviétiques le fait que les Jeux aient lieu à Moscou «ne prouve nullement la justesse de leur politique étrangère», surtout si l'on songe à l'invasion de l'Afghanistan. Nous n'étions pas disposés à laisser l'Union soviétique justifier ce genre de politique étrangère agressive. C'est pourquoi notre parti accueille favorablement la décision prise par le gouvernement d'appuyer, bien qu'un peu tard, le boycott généralisé des Jeux de Moscou.

J'exhorte le gouvernement à prendre tout de suite l'initiative et à chercher, de concert avec d'autres pays animés du même esprit, à tenir des Jeux parallèles de même niveau, afin que nos athlètes puissent participer cet été à une compétition internationale.

Des voix: Bravo!

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président je voudrais tout d'abord féliciter le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) de sa nomination et le remercier également de m'avoir transmis à l'avance un exemplaire de la déclaraion qu'il a faite aujourd'hui.

La position du Nouveau parti démocratique concernant un éventuel boycottage des Jeux olympiques de Moscou de la part du Canada a été clairement énoncée par notre chef en janvier dernier. Nous étions alors opposés à l'idée d'un tel boycottage et nous le sommes encore.

Des voix: Quelle honte!

Mlle Jewett: En condamnant l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique le chef du NPD a instamment invité le gouvernement canadien à se joindre à d'autres pays qui ont voté contre cette invasion pour mettre au point des sanctions internationales à caractère diplomatique, économique et culturel qui seules peuvent faire vraiment comprendre à l'Union soviétique nos sentiments ainsi que ceux des pays membres de l'Organisation des Nations Unies à son égard.

Nous étions alors convaincus et nous le restons d'ailleurs qu'un boycottage des Jeux de Moscou ne permettrait pas d'atteindre l'objectif qui est de forcer les Soviétiques à se retirer de l'Afghanistan. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le reconnaît d'ailleurs lui-même quand il déclare «qu'il est peu probable que l'on assiste à un revirement subit de la situation en Afghanistan».

Nous déplorons également la décision de choisir nos athlètes pour en faire l'instrument de notre colère. Aucun sacrifice comparable n'est attendu d'autres catégories de Canadiens. En outre, en refusant de participer aux Jeux de Moscou, nous signons probablement l'arrêt de mort des Jeux olympiques de l'avenir.

Enfin, ce boycottage, loin d'amener un retrait des forces soviétiques d'Afghanistan, peut très bien avoir pour effet d'accroître les tensions entre l'Est et l'Ouest, ce qui éloignera d'autant plus le contrôle effectif des armements et la volonté dans les deux camps de procéder à un véritable désarmement.

Le NPD croit que le gouvernement devrait plutôt s'opposer au boycottage et faire figure de chef de file parmi les 103 pays qui, comme le Canada, ont condamné la façon d'agir de l'URSS à l'Assemblée générale des Nations Unies en préconisant des mesures de dissuasion propres à convaincre les Soviétiques de se retirer d'Afghanistan. Dans le cas du Canada, par exemple, le NPD pense à la suspension des relations bilatérales dans les domaines de la culture et des sports, la suppression de notre aide technique avancée dans le domaine commercial et l'annulation des lignes de crédit dont jouit l'URSS au Canada. Ces mesures marqueraient le point de départ d'une protestation plus convaincante que le boycottage des Jeux olympiques. Il est fort possible que des mesures semblables, si elles sont prises de concert avec d'autres pays, obligent l'Union soviétique à changer sa politique et favoriseraient ainsi la paix mondiale.

● (1720)

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Madame le Président, je voudrais poser quelques questions au ministre à cet égard. Ma première devrait peut-être s'adresser au secrétaire d'État (M. Fox),

mais je suis certaine que le ministre pourra y répondre en l'absence de ce dernier.

Je voudrais savoir si les dispositions prises par Radio-Canada relativement au reportage des Jeux de Moscou et les fonds engagés ont été annulés.

M. MacGuigan: Madame le Président, aucune mesure de ce genre n'avait été prise jusqu'à présent puisque la décision n'a été annoncée qu'aujourd'hui. Cependant, je peux affirmer que le gouvernement va tâcher par tous les moyens de dissuader Radio-Canada de diffuser les Jeux olympiques.

M. Nielsen: Lâchez Ouellet après eux.

Mlle MacDonald: Mais il s'agit de fonds publics et d'une décision que le gouvernement n'aurait prise, je suppose, qu'après avoir consulté non seulement d'autres pays mais aussi les ministres responsables des organismes du Canada. Voilà pourquoi j'aurais espéré que le ministre s'engage à tout annuler au moment où il a pris la parole cet après-midi et dans les réponses qu'il a faites. Peut-il me dire quand il pourra fournir ces renseignements? Sauf erreur, son collègue devrait pouvoir s'entretenir avec le président de Radio-Canada ce soir pour lui faire part de la décision du gouvernement et lui faire comprendre que si le gouvernement a annulé ou se dispose à se retirer des Jeux de Moscou, cela veut dire également que Radio-Canada, organisme d'État, doit en faire autant.

M. MacGuigan: Bien sûr, nous sommes absolument d'accord quant à l'opportunité pour Radio-Canada de ne pas diffuser les Jeux de Moscou. Le parti de l'honorable représentante aime bien de temps à autre proclamer l'indépendance de Radio-Canada, qui nous tient aussi à cœur, mais les propos qu'elle tient présentement ne vont pas dans ce sens.

Nous allons utiliser tous les moyens à notre disposition pour dissuader Radio-Canada, mais c'est une décision qui lui appartient même si nous sommes prêts à exercer les pressions nécessaires.

M. Clark: Tout de suite ou dans quatre mois?

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, j'aimerais d'abord dire au ministre que ça fait déjà plusieurs semaines que nous sommes bien d'accord sur une décision semblable. Les athlètes ont travaillé fort, ils ont trimé dur, ils se sont préparés. Est-ce que le ministre, au nom de son gouvernement, pourrait dire à la Chambre, s'il a pensé à certaines initiatives pour encourager ces athlètes, peut-être pour compenser certaines dépenses importantes qu'ils ont dû faire? Est-ce qu'on a l'intention, par exemple, de compenser par une compétition qui pourrait être très intéressante pour répondre quand même aux efforts qu'ont faits ces athlètes?

M. MacGuigan: Madame le Président, comme je l'ai déjà dit le ministre responsable, mon collègue le ministre de la Santé et du sport amateur, a l'intention de rencontrer immédiatement les organismes sportifs du Canada afin de créer pour nos athlètes des occasions de se produire ici au Canada.

[*Traduction*]

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame le Président, je voudrais pousser l'affaire un peu plus loin. Les sanctions comportent toujours des sacrifices et, manifestement ce sont les athlètes qui en souffriront le plus. Il importe au plus haut point que ces sacrifices ne soient pas consentis en vain. On ne peut vraiment remplacer les Jeux olympiques par des jeux secondaires. La compensation est insignifiante et nettement insuffisante.

En général, on aime bien croire à l'aisance des athlètes et même prétendre qu'ils peuvent dépenser sans compter pour se perfectionner. Cette notion est fausse bien entendu. Dans beaucoup de cas, le sacrifice consenti se traduit par une carrière menacée, par la perte de revenu, par quatre à huit années d'entraînement intensif cinq à sept jours par semaine, et des rêves évanouis. Voilà le prix que paieront nos athlètes.

Si les Jeux olympiques sont annulés, ou encore si l'argent n'est pas dépensé de la façon proposée, je propose que soit constitué un fonds—il sera important sans aucun doute, qu'il s'agisse de Radio-Canada ou de toute autre société—destiné à dédommager directement les athlètes des pertes personnelles subies au cours de la dernière année, que ce soit sous forme d'emprunts ou de dépenses.

M. MacGuigan: Madame le Président, je crains que cette proposition ne soit pas d'application très pratique. D'après moi, la seule façon de dédommager les athlètes consiste à organiser à leur intention des rencontres d'athlétisme. Je ferai remarquer à la Chambre qu'au moment où mon collègue, le ministre chargé du sport amateur, et moi-même avons rencontré les représentants du Comité olympique du Canada, ces derniers étaient absolument contre la tenue d'autres jeux. Ils ont refusé d'en discuter avec nous car, d'après eux, notre idée allait tout à fait à l'encontre du point de vue du Comité et des associations sportives du pays. Toutefois, nous avons l'intention de poursuivre le dialogue.

Mon collègue et ses collaborateurs rencontreront sous peu—sinon immédiatement—non seulement les représentants du Comité olympique du Canada, mais également ceux des autres associations sportives nationales pour essayer d'améliorer et d'étendre les programmes sportifs existants et faire en sorte que l'entraînement de nos athlètes n'ait pas été vain. Nous leur fournirons la possibilité de participer à des programmes. Je puis le dire maintenant que nous avons décidé de boycotter les Jeux—et c'est sur ce point que nous différons de l'opposition—comme d'autres pays feront connaître leur décision dans quelques jours, le boycottage sera efficace.

M. Beatty: Il ne faudrait surtout pas vous en remercier.

M. MacGuigan: Ceux qui participeront aux compétitions de Moscou se rendront compte que les médailles qu'ils remporteront ont très peu de valeur. Celles qu'ils pourront remporter dans d'autres compétitions partout dans le monde pourraient bien avoir plus d'importance en soi que celles qu'ils pourraient remporter à Moscou avec le genre de compétition qu'on y retrouvera.

Jeux olympiques

M. Benno Friesen (Surrey-White-Rock-Delta-Nord): Madame le Président, il y a des centaines de familles qui avaient fait des réservations pour aller assister aux Olympiques à Moscou, surtout des familles d'athlètes. Certaines d'entre elles ont investi plusieurs milliers de dollars en payant en avance leur voyage. Ce sont des vols nolisés et certaines de ces personnes sont maintenant en train de perdre tout leur argent parce que la date limite pour les remboursements est passée et elle peut-être passée dans certains cas à cause de la lenteur qu'a mise le gouvernement à annoncer cette décision.

M. Clark: Pas de doute.

M. Friesen: J'aimerais demander au ministre si son gouvernement libéral a exercé quelque pression sur ces compagnies de voyage pour s'assurer qu'elles remboursent l'argent dont elles se servent depuis maintenant plusieurs mois. Elles se servent de l'argent qu'elles ont reçu de familles qui peuvent difficilement investir dans quelque chose dont elles ne pourront jamais profiter. Le gouvernement fait-il quoi que ce soit pour s'assurer que ces compagnies, comme Sears et d'autres, rembourseront cet argent à ces familles qui n'ont pas le moyen de se permettre ce genre de dépense pour rien?

M. MacGuigan: Madame le Président, quand une décision de politique publique est prise, il n'est pas toujours possible d'indemniser les citoyens qui peuvent y perdre. C'est souvent le cas parce qu'il n'est pas toujours possible de les identifier ou de déterminer les pertes réelles ou parce que cela serait trop coûteux pour le gouvernement, mais je pense que mon honorable ami a fait une suggestion qui mérite d'être étudiée. Je puis au moins lui assurer que nous étudierons ce problème pour voir ce qui peut être fait.

M. Friesen: Le ministre dit que je demande au gouvernement de dépenser de l'argent. Ce n'est pas ce que je lui demande. Je ne lui demande pas de dépenser de l'argent. Ce que je lui demande, c'est de se servir de ses bons offices, si on peut en parler, pour persuader les compagnies de permettre à ces familles de récupérer leur argent.

● (1730)

M. MacGuigan: Je me suis peut-être trop méfié des arrière-pensées de mon honorable ami. Je suis tout à fait convaincu que nous pouvons discuter avec ces organismes au nom du gouvernement et que si nous ne nous engageons pas à autre chose, je crois alors que je peux lui donner l'assurance qu'il demande.

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, outre qu'il reconnaît dans son discours que le boycottage des Jeux olympiques n'aurait problablement pas beaucoup d'effet sur l'action soviétique en Afghanistan, le ministre a essayé de démontrer, à la page 2 de sa déclaration, qu'en plus des athlètes, d'autres Canadiens seront appelés à faire des sacrifices à la suite de la décision du gouvernement. Il a signalé que les ministres n'auraient plus le droit d'aller en Union soviétique aussi souvent qu'avant et qu'il en serait de même pour d'autres hauts fonctionnaires. Je ne sais pas si cette restriction est un bien grand sacrifice. Il a demandé aux fédérations sportives et à certains organismes culturels de restreindre de la même façon leurs contracts avec l'U.R.S.S.

Ce qui me préoccupe, c'est que les agriculteurs et les hommes d'affaires, pour n'en nommer que quelques autres à part ceux qu'il a mentionnés, devront supporter ce qui, laisse-t-on entendre, équivaut au fardeau de celui imposé aux athlètes. Le ministre peut-il dire à la Chambre quels sacrifices précis il demande aux agriculteurs canadiens de consentir pour exprimer l'outrage que ressent le Canada? Le ministre voudrait peut-être aussi donner plus de détails sur les sacrifices auxquels devront se résoudre commerçants et industriels canadiens.

M. MacGuigan: Bien sûr, madame le Président. Je devrais tout de suite signaler que nous suivons les politiques arrêtées par le gouvernement précédent. Nous les avons faites nôtres. Une grande variété de mesures ont été adoptées; mais, plus précisément, celles auxquelles mon honorable ami a fait allusion ont trait aux pertes que pourraient subir les entreprises; il s'agirait donc principalement des autorisations d'exporter des biens ou de l'équipement d'importance stratégique. Jusqu'à présent, nous avons refusé cette autorisation à deux entreprises canadiennes et il semblerait que quatre autres aient aussi perdu des contrats d'exportation. Dans l'ensemble, la valeur de ces pertes a été fixée à 6 millions de dollars. Mon honorable ami le sait sans doute, nous avons imposé des limites aux exportations de céréales à l'Union soviétique, qui respectent les niveaux traditionnels. Jusqu'à présent, on n'a pas subi de perte à la suite de cette mesure; tout le monde le sait, je crois.

Des voix: Oh, oh!

M. MacGuigan: On n'a subi aucune perte sur le plan du volume parce que nous exportons le volume traditionnel. Mais il existe également la possibilité d'une perte dans ce domaine.

M. Rose: Le ministre pourrait-il nous donner plus de renseignements sur les six entreprises en question. Pour certaines d'entre elles, s'agissait-il de contrats faisant appel à une technologie avancée et le ministre a-t-il songé à retirer certains genres de crédits consentis pour accroître le commerce avec l'Union soviétique lorsqu'il a étudié les autres sanctions? Comme mes collègues, j'estime qu'en exprimant son indignation, le Canada fait retomber le fardeau le plus lourd sur les grands athlètes des Jeux olympiques; à notre avis, c'est injuste. Si les athlètes doivent porter ce fardeau au nom de leur pays pour ne pas qu'on leur reproche leur manque de patriotisme, je crois que d'autres secteurs de la société doivent également porter leur part; d'après ce que nous a dit le ministre, c'est certainement le cas.

Des voix: D'accord.

M. MacGuigan: Je n'ai pas le nom de ces entreprises sous les yeux. Je tenterai de les obtenir et de les communiquer au député. Mais il faut également signaler, je crois, qu'un très grand nombre de programmes scientifiques, culturels ou d'échanges entre universités ont été annulés, touchant des centaines de Canadiens qui comptaient sur toutes sortes d'occasions, que ce soit des scientifiques du Conseil national des recherches ou d'autres. Si les députés veulent bien me poser une question audible, je me ferai un plaisir d'y répondre, mais je ne parviens pas à entendre. . .

Une voix: Nommez-en un.

M. MacGuigan: Un exemple? Une quinzaine de chercheurs du Conseil national de recherches ne seront pas autorisés à se rendre en U.R.S.S. cet été pour s'y livrer à des recherches sous les auspices de l'Académie des sciences soviétique. Je pourrais vous en citer toute une liste, si cela intéresse le député. Le critique de l'opposition dit qu'ils ont été les premiers à le faire. Nous suivons la même politique qu'eux à cet égard. Cela touche de nombreux étudiants, professeurs et artistes tels que l'ensemble Stratford, Karen Kain et Frank Augustyn, qui devront annuler leur tournée en Union soviétique, et bien d'autres. Un bon nombre de projets sont annulés dans bien des domaines. Il est assez difficile de répartir de façon parfaitement équitable le poids des conséquences de notre politique, mais nous avons certainement fait de notre mieux, comme le gouvernement précédent, je pense, pour que tous les secteurs soient traités de façon équitable.

M. Nielsen: Quelles nouvelles initiatives allez-vous prendre?

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Comme le boycottage des Jeux olympiques est directement relié à la politique étrangère du Canada et nous permet de voir dans quelle direction le gouvernement compte s'orienter pendant les années 80 qui s'annoncent déjà comme une période dangereuse de l'histoire mondiale, le ministre est-il disposé à permettre au Parlement d'étudier la politique étrangère du Canada comme on ne l'a pas fait depuis 10 ans. Les fonctionnaires de son ministère, tant aux Affaires extérieures qu'à l'ACDI, ont déjà jeté des bases de cette étude de l'ensemble de notre politique étrangère, étude qui l'aidera à formuler une politique qui pourrait lui gagner la faveur des Canadiens au cours de la décennie?

M. MacGuigan: Le député n'ignore pas que les comités permanents ont toujours la possibilité d'examiner la politique étrangère lors de l'étude du budget ainsi qu'à d'autres occasions. Néanmoins, s'il veut parler d'un mandat spécial, je dois dire que j'étudie actuellement la meilleure façon d'étudier plus particulièrement la question de l'aide aux pays étrangers. C'est à mon avis une question qu'il faudra examiner assez profondément, d'une manière ou d'une autre. Je tiens à ce qu'il y ait une large participation à cet examen, et j'accueillerai avec plaisir toute suggestion des députés de l'opposition quant au meilleur moyen d'arriver à cette fin. Si le député fait allusion à une révision générale de la politique étrangère, je dois dire que je n'envisage pas de renvoi à cette fin. Je suis convaincu que notre politique étrangère est bien établie.

Des voix: Oh, oh!

M. MacGuigan: En ce qui concerne l'aide proprement dite, notre politique arrive bientôt à terme, dans la mesure où nous avions établi des plans pour une période définie, et il nous faut maintenant fixer des objectifs pour les cinq ou dix prochaines années dans le domaine de l'aide.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je vais permettre au député d'Edmonton-Sud (M. Roche) de poser une question supplémentaire, puis je vais accorder la parole au chef de l'opposition (M. Clark).

M. Roche: Une revue des programmes d'aide s'impose de toute évidence, mais elle ne donnera de résultats que si elle se fait parallèlement à la revue de notre politique extérieure globale, étant donné que la question de l'aide intervient dans de nombreux aspects de cette politique.

Je voudrais demander au ministre plus précisément s'il a eu l'occasion de lire les deux documents qui ont été préparés par les fonctionnaires des Affaires extérieures et de l'ACDI, des documents professionnels, objectifs qui exposent les aspects de la situation mondiale dont le Canada doit tenir compte dans l'élaboration de sa politique extérieure globale et de sa politique d'aide pour les années 80. A-t-il lu ces documents et est-il disposé à les soumettre à un comité parlementaire qui pourra ainsi recueillir l'opinion du public canadien puis faire un rapport qui aidera à définir la politique que le ministre est chargé de mettre en œuvre.

M. MacGuigan: Oui, j'ai lu ces documents, comme le député le sait, étant donné que le gouvernement n'a pas pu les rendre publics—les événements leur ont enlevé un peu de leur pertinence, dans certains domaines plus que dans d'autres—je ne m'opposerais certainement pas à les publier, tels quels ou avec certaines mises à jour. Je n'ai pas pris de décision là-dessus mais je réfléchis à la question. Je n'ai en tout cas pas décidé d'en faire l'objet d'un renvoi à un comité parlementaire. Je ne suis pas en mesure de prendre cet engagement en ce stade-ci.

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Le passage le plus énigmatique de cette déclaration tardive émanant du gouvernement est peut-être le suivant:

> Il appartient à l'Union soviétique de créer les conditions propices à la tenue des Olympiques.

● (1740)

Dans sa déclaration, le ministre a ajouté que si ces conditions sont créées, le gouvernement libéral est prêt à reconsidérer la position que le ministre a annoncée aujourd'hui après quatre mois. Quelles sont exactement ces conditions auxquelles le gouvernement songe et qui pourraient l'inciter à reconsidérer sa décision de boycotter les Jeux olympiques?

M. MacGuigan: Madame le Président, il n'y a pas de mystère là-dedans. Cette réserve est analogue à celles qu'ont faites tous les pays qui se sont prononcés en faveur du boycottage des Jeux, à l'exception des États-Unis, car ce pays a déclaré que ses athlètes ne participeraient pas aux Jeux même si l'Union soviétique retirait ses troupes de l'Afghanistan et laissait la population de ce pays libre de se choisir un gouvernement. En fait, la plupart des pays ont déclaré qu'ils participeraient à ce boycottage tant que l'Union soviétique persévérait dans son occupation de l'Afghanistan. Je ne pense pas que nous ayons à reconsidérer notre décision, car l'Union soviétique a manifestement l'intention de demeurer en Afghanistan. Mais parce que nous prenons cette décision un mois avant que le comité olympique ne la communique à qui de droit, nous estimons que nous devons, à l'instar des autres gouvernements qui ont pris la même décision, tenir compte au moins de cette éventualité. Nous voulons parler du retrait réel des troupes soviétiques de l'Afghanistan et de la possibilité pour ses habitants d'élire librement le gouvernement de leur choix.

Jeux olympiques

M. Clark: J'ai posé la question car lorsque j'avais dit que nous ne participerions qu'à cette seule condition le premier ministre (M. Trudeau), actuellement absent de la Chambre et alors chef de l'opposition, nous avait accusés de parler pour la galerie. Ce sont précisément, je crois, les termes qu'il avait employés. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) confirmera-t-il que ce retrait est la seule condition qui empêcherait le gouvernement du Canada de boycotter les Jeux olympiques?

M. MacGuigan: Pas du tout, madame le Président. C'est la seule condition que nous puissions encore poser à ce stade. Ce n'est pas une condition en ce sens que nous ne prévoyons pas qu'elle puisse se matérialiser. C'est une condition théorique, si vous préférez.

Des voix: Oh, oh!

M. MacGuigan: La grande différence existant entre nous sur cette question, c'est que nous ne nous sommes pas contentés d'une protestation verbale. Nous demandons un boycott véritable, un boycott auquel participeront d'autres pays qui comptent dans le monde athlétique.

L'honorable représentante d'en face a lu une liste des pays en faveur du boycottage. Certes, mais ce ne sont pas les pays les plus importants dans le monde du sport. Un grand nombre de pays importants ne se sont pas encore prononcés et ils feront connaître leur décision sous peu. Le Canada s'inscrit dans ce processus. J'ajouterai même qu'à la suite d'un entretien que j'ai eu avec le ministre ouest-allemand des Affaires étrangères à Salisbury la semaine dernière, nous avons décidé d'agir de concert avec le gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest en annonçant notre position.

M. Clark: Je suis sûr que le Kenya, l'Allemagne de l'Ouest, l'Australie et le Japon seront heureux d'apprendre qu'aux yeux du Canada, ils ne figurent pas parmi les pays dont les athlètes sont en mesure d'apporter une contribution notable aux Jeux olympiques. Mais revenons-en au fait que le ministre était à la recherche d'une politique qui serait efficace. Il a mentionné certaines initiatives qui ont été prises. Avec raison, il a accordé au gouvernement que j'ai eu l'honneur de diriger le mérite d'avoir été l'instigateur de la plupart de ces initiatives. Peut-il nous dire quelles autres initiatives son gouvernement a prises, hormis ses tergiversations sur la question du boycottage? Quelles nouvelles mesures le gouvernement actuel a-t-il prises depuis son arrivée au pouvoir?

M. MacGuigan: Madame le Président, je ne sais pas très bien moi-même quelles mesures actuellement en vigueur viennent d'eux et lesquelles viennent de nous.

Des voix: Oh, oh!

M. MacGuigan: Je pense que c'est nous qui avons pris la décision de rejeter la demande habituelle de la compagnie Aeroflot pour son service d'été qui comprend une augmentation du nombre de ses vols au Canada.

Une voix: Non.

M. MacGuigan: J'ai dû au moins confirmer ce rejet depuis que nous sommes au pouvoir. En toute honnêteté, j'ignore si oui ou non l'initiative revient aux députés d'en face.

Une voix: C'est cela!

M. Friesen: Qui encore?

M. MacGuigan: La grosse différence, en réalité, c'est que, d'après moi, c'est nous qui avons contribué à susciter un boycottage efficace à l'échelle internationale.

Des voix: Oh, oh!

M. MacGuigan: Le chef de l'opposition (M. Clark) peut ergoter sur le nom des participants. Notre but, c'est d'obtenir la participation au boycottage d'un nombre suffisant de pays ayant des athlètes susceptibles de gagner une médaille aux Jeux pour les saboter complètement. Nous pensons que, grâce à nos initiatives, nous avons aidé d'autres pays qui sont de notre avis à atteindre cet objectif.

Mlle MacDonald: De quelles initiatives s'agit-il?

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) et concerne l'embargo sur le grain. En tant que représentant des Prairies, je peux dire, après la décision prise aujourd'hui, que de nombreux agriculteurs de ma province ne manqueront pas de se demander ce que le gouvernement compte faire au sujet de l'embargo sur le grain. Je voudrais qu'il me dise s'il a l'intention d'annoncer bientôt la position du gouvernement à cet égard.

Les agriculteurs ont déjà vu le prix du blé tomber de 70 à 80 cents le boisseau depuis l'annonce de l'embargo; les États-Unis ont annoncé qu'ils se serviraient de l'embargo sur les denrées alimentaires comme arme et l'ancien premier ministre avait décidé de leur emboîter le pas. Les agriculteurs se demandent pendant combien de temps cet embargo va encore durer. Allons-nous continuer à exporter les mêmes quantités de céréales en Union soviétique ou le gouvernement a-t-il l'intention de les réduire encore? Le gouvernement a-t-il envisagé certains moyens pour dédommager les producteurs céréaliers? Le ministre pourrait-il répondre à certaines de ces questions? Sinon, peut-être envisage-t-il de faire ultérieurement une déclaration à l'appel des motions pour exposer clairement aux agriculteurs la position du gouvernement à cet égard. C'est un grave problème économique pour les agriculteurs canadiens. L'immense majorité des agriculteurs ne veulent pas de cet embargo. Ils ne veulent pas jouer le rôle de boucs émissaires dans cette affaire.

Une voix: Cette décision a été prise par le gouvernement précédent.

M. MacGuigan: Comme un député vient de le dire, cette décision a été prise initialement par le gouvernement précédent, et nous sommes disposés à y donner suite. Dans le cadre de l'entente conclue avec d'autres pays, nous allons fournir la quantité habituelle de grain et nous ne chercherons pas à combler le déficit céréalier que l'URSS pourrait avoir. La chute des prix n'est certes pas directement attribuable à la politique du gouvernement canadien, quoique l'on puisse soutenir qu'elle résulte de l'embargo général auquel nous avons participé. C'est une question qu'il nous faudra discuter avec les autres pays ayant participé à l'embargo. Il n'est pas question d'établir unilatéralement une politique à cet égard.

M. Nystrom: Je me demande si le ministre ne pourrait pas offrir aux agriculteurs une indemnisation un peu plus concrète. Il a laissé entendre qu'il prendrait peut-être l'initiative d'examiner avec d'autres pays ce qu'il pourrait être possible de faire en raison de la chute des cours, mais ne pourrait-il pas être un peu plus précis aujourd'hui, nous dire s'il y a des moyens d'indemniser les agriculteurs autres que le régime de stabilisation des prix du grain de l'Ouest, qui ne suffit pas en l'espèce?

M. MacGuigan: De façon générale, nous avons adopté le principe qu'en cas de réduction de nos ventes à l'Union Soviétique, il y aurait lieu d'indemniser les agriculteurs. Mais cela ne s'est pas produit. Nous avons actuellement des contrats et nous sommes en train de livrer plus que depuis de nombreuses années. Moins qu'aux années de pointe, mais en tout cas un volume représentatif. Le député pourra peut-être revenir plus tard sur la question, s'il apparaît que nos exportations tombent au-dessous du niveau habituel.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) a parlé du prestige relatif des médailles à gagner aux Jeux olympiques de Moscou cette année et des médailles qui seront offertes à d'autres jeux. Je me suis demandé si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut nous dire quelles dispositions ont été prises, ou quels entretiens préliminaires ont eu lieu entre le Canada et d'autres pays où ces autres jeux dotés de médailles plus prestigieuses pourraient se tenir?

M. MacGuigan: Madame le Président, il y a lieu de signaler à la Chambre que, pour toutes sortes de raisons, on accorde peu de chances de réussite aux efforts tentés, à l'initiative peut-être des États-Unis, pour mettre sur pied une série complète de jeux concurrents ou un festival sportif international, comme on les a appelés par euphémisme à la réunion de Genève à laquelle nous avons assisté en qualité d'observateurs. Il ne semble pas y avoir beaucoup de ferveur internationale, même chez les pays de boycott, chez leurs comités olympiques et leurs athlètes, à organiser une série complète de manifestations mondiales qui, prises ensemble, pourraient constituer en quelque sorte des jeux concurrents.

● (1750)

Si cette tentative échoue—et nous participerons assurément à toute tentative effectuée par les pays qui ont décidé de boycotter les Jeux—mon collègue le ministre se propose de voir immédiatement avec les associations sportives du Canada s'il est possible de relever le niveau de certaines de nos compétitions, afin que nos athlètes aient au moins l'occasion d'affronter de meilleurs concurrents. Je dois ajouter que selon la prédiction la plus optimiste que j'ai entendue, si le boycottage est efficace, comme nous en sommes persuadés maintenant, environ 80 p. 100 des meilleurs athlètes du monde non-communiste ne participeront pas aux Jeux. Ce fait assurément réduira de beaucoup la valeur intrinsèque des médailles décernées à Moscou.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je me demandais si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait nous dire si des démarches ont été effectuées en vue de trouver une ville canadienne susceptible d'organiser des Jeux qui pourraient accueillir des athlètes du monde entier.

M. MacGuigan: Je ne peux pas répondre de façon catégorique, madame le Président, car il est possible qu'il y ait eu des consultations officieuses. Toutefois, après avoir été, avec mon collègue responsable du sport amateur, dissuadé par le comité olympique du Canada d'envisager une pareille idée, du moins tant que nous n'aurions pas pris de décision au sujet des Jeux olympiques eux-mêmes, nous n'avons entrepris aucune démarche méthodique en vue de choisir un endroit. Je le répète, mon collègue le ministre responsable du sport amateur a l'intention de s'occuper immédiatement de la question.

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. McGuigan). Il y a plusieurs mois, c'est-à-dire avant le 18 février, lorsque le Canada avait un vrai gouvernement, un gouvernement qui savait ce qu'il voulait et était capable de se montrer énergique, il a été décidé, lorsque cette politique a été mise en vigueur, qu'il n'était pas nécessaire d'intervenir dans cette affaire puisque des bateaux de pêche soviétiques venaient faire faire leurs radoubs dans les cales sèches du CN, à Saint-Jean (Terre-Neuve). Ces cales sèches sont maintenant prêtes pour l'expansion du Synchrolift, soit dit en pasant, et j'espère que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) va faire son travail, assurer le financement de ces travaux immédiatement et faire l'appel d'offres le plus tôt posible. Pour le moment, 18 ou 20 chalutiers soviétiques environ se rendent dans ces cales sèches chaque année pour y faire faire des réparations, ce qui est très bon pour les affaires dans le port de Saint-Jean et pour les gens qui y travaillent. Le gouvernement est-il toujours d'avis que d'empêcher les chalutiers soviétiques d'entrer dans le port de Saint-Jean n'apporterait rien au Canada, ne renforcerait pas le boycottage et qu'il vaut mieux s'en tenir à l'arrangement actuel?

M. MacGuigan: Madame le Président, à moins que le député ne veuille défendre la thèse contraire, nous avons bel et bien l'intention de permettre aux bateaux de pêche soviétiques de continuer à venir s'approvisionner dans les ports canadiens. A l'instar du gouvernement antérieur, je crois, nous avons refusé aux navires autres que les navires de pêche la permission d'entrer dans les ports ou nous les avons dissuadés de le faire. La situation s'est présentée une fois dans chaque port je pense. Mais je doute que nous adoptions des mesures semblables à l'égard des bateaux de pêche.

M. Crosbie: Non, j'estime que la position doit demeurer la même. Je ne voudrais pas que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'y méprenne parce que cela rapporte des avantages réels pour le Canada et que de toute façon une interdiction d'entrée ne nuirait guère à l'URSS. J'en conclus donc que la politique demeure inchangée.

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, le ministre serait-il disposé à déposer une liste de ceux qui subissent les retombées des sanctions imposées à l'Union soviétique pour obtenir que le boycottage réussisse à faire sortir les Soviétiques de l'Afghanistan et à les faire cesser leur agression dans cette région? Est-il disposé à déposer une liste de ceux qui en subissent des répercussions négatives?

M. MacGuigan: Madame le Président, je suis certes disposé à écrire au député pour lui exposer notre politique globale. Il pourra alors se servir de ces renseignements comme il l'entend.

M. Chris Speyer (Cambridge): Madame le Président, cet après-midi des ministres ont fait nombre de déclarations importantes et je suis sûr que bien des députés s'étonnent de ce que le premier ministre (M. Trudeau) n'ait pas, par sa présence, manifesté davantage de respect pour la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Le député veut-il bien poser sa question?

M. Speyer: Ne s'agit-il pas d'une mesure importante? Pourquoi le premier ministre n'est-il pas ici?

Une voix: Il travaille.

Mme le Président: A l'ordre. Le député veut-il bien poser sa question?

M. Speyer: Ma question est la suivante: le ministre pourrait-il me dire exactement quand il lui est apparu évident que le boycottage aura bien lieu et quelles sont les circonstances qui l'ont poussé à prendre cette décision et à présenter au cabinet une recommandation dans ce sens? Deuxièmement, le ministre pourrait-il me citer des cas où à son avis la conduite d'un autre État justifierait que notre pays prenne des mesures indépendantes, quelles que soient les répercussions que cela puisse avoir en Russie en l'occurence et peut-il me dire si l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques ne tombe pas dans cette catégorie?

M. MacGuigan: Madame le Président, je voudrais tout d'abord faire remarquer que le premier ministre (M. Trudeau) se trouvait dans l'anti-chambre cet après-midi et qu'il avait bien l'intention d'écouter les déclarations que mon collègue et moi-même devions faire. En voyant que le débat sur la question de privilège s'éternisait, il a décidé de partir.

Des banquettes sont vides des deux côtés de la Chambre. Ce n'est pas que je reproche à qui que ce soit de ne pas assister du début à la fin à nos travaux de cet après-midi.

J'ignore quelle sorte de test psychologique la question du député me réserve, mais je lui dirai volontiers que c'est en fin de semaine dernière, à Salisbury au Zimbabwe, où j'ai eu l'occasion de m'entretenir de cette question avec les représentants d'une vingtaine ou d'une trentaine d'États, que j'en suis venu, pour la première fois, à la ferme conclusion qu'un boycottage des Jeux olympiques serait efficace. J'ajouterai qu'un des facteurs, et non le moindre, qui ont joué dans cette décision, a été ma longue conversation avec le ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne de l'Ouest, au cours de laquelle nous avons pu coordonner nos stratégies en vue d'un boycottage.

Mme le Président: Il me reste encore trois intervenants. Si ces députés acceptaient de s'en tenir à une question chacun, peut-être pourrais-je m'abstenir de signaler qu'il est 6 heures pendant encore un moment, de façon à nous permettre de terminer le débat avant de lever la séance. Le député a posé une question. J'aimerais maintenant céder la parole au député de Saskatoon-Est (M. Ogle).

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan). J'ai été très heureux d'apprendre plus tôt dans la journée qu'il était disposé à accepter une revision complète de toute la question de l'aide internationale mais, comme mon préopinant, je doute fort que cette revue puisse se faire sans une révision de fond en comble du rôle du Canada au sein de la collectivité internationale. J'aimerais demander au ministre si, au fond, il n'est pas d'avis qu'aujourd'hui le Canada doit se voir, pour ainsi dire, sous un jour tout à fait nouveau car l'époque que nous vivons, soit les années 80 et les 90 qui suivront—si nous nous y rendrons—diffère de beaucoup de celle où le Canada a conçu sa politique extérieure actuelle. J'espère qu'il accueillera ma suggestion de bonne grâce, et qu'il me dira ce qu'il pense de la possibilité de prendre sérieusement, en toute honnêteté, conscience de nous-mêmes, de ce que nous estimons être en ce moment au sein de cette collectivité universelle, par voie de cette revision.

M. MacGuigan: Madame le Président, pour gagner du temps et compte tenu de l'éloquence du député, je promets de réfléchir à sa proposition.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame le Président, je voudrais rappeler au ministre qu'à plusieurs reprises le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré douter du succès d'un boycottage. Je voudrais demander au ministre s'il peut donner son assurance aujourd'hui à la Chambre que le premier ministre croit qu'il peut être efficace, surtout compte tenu du fait que ce dernier a déclaré pas plus tard que vendredi dernier que son point de vue personnel n'entrait pas en ligne de compte. Peut-il nous assurer que le premier ministre estime personnellement que cette décision permettra d'atteindre l'objectif escompté?

M. MacGuigan: Madame le Président, le député devrait savoir que les opinions personnelles des ministres y compris les miennes n'entrent pas vraiment en ligne de compte. Je ne fais qu'énoncer la politique du gouvernement, politique naturellement épousée par son chef, c'est-à-dire le premier ministre, et je m'inscris donc en faux contre l'affirmation selon laquelle le premier ministre aurait dit que le boycottage ne donnerait pas les résultats escomptés. Il a dit, en substance, qu'un boycottage en vase clos, tel que l'a proposé l'autre parti, ne servirait à rien. Nous avons organisé un boycottage efficace entre-temps.

• (1800)

Des voix: Bravo!

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, d'après ce que vient de déclarer le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan), le premier ministre (M. Trudeau) n'a pas hésité à retarder le boycottage des Jeux olympiques afin de pouvoir convaincre d'autres pays du bien-fondé de cette mesure. J'aimerais poser deux petites questions au ministre. Premièrement, combien de pays le Canada a-t-il persuadé de participer au boycottage, et, deuxièmement, quelles démarches le ministre ou le premier ministre ont-ils faites pour amener les pays à changer d'avis, quel que fût le nombre de ces derniers? Le ministre pourrait-il déposer ces renseignements pour que la Chambre sache exactement ce qu'il a fait, à moins qu'il ne soit encore une fois en train de bluffer?

Une voix: Il parle pour la galerie.

M. MacGuigan: Madame le Président, je suis prêt, bien sûr, à mettre brièvement le député au courant des mesures que nous avons prises.

Le premier ministre a écrit à environ 14 chefs de gouvernement. Le ministère des Affaires extérieures, grâce à ses services qu'il dispense un peu partout dans le monde et grâce à nos ambassadeurs, a communiqué avec les gouvernements de tous les pays où nous sommes représentés. De plus, j'ai eu l'occasion . . .

M. Nielsen: La question!

M. MacGuigan: . . .au cours de mes voyages du mois dernier de discuter de cette question avec un assez grand nombre de chefs de pays de l'Occident et du tiers monde. . .

Une voix: Combien en avez-vous persuadé?

M. MacGuigan: . . .entre autres les ministres des Affaires étrangères du Mexique, de la France, du Royaume-Uni et de l'Allemagne et, dans certains cas, des critiques de l'opposition aussi.

Une voix: Vous en avez persuadé combien?

M. MacGuigan: Le député demande combien de personnes nous avons réussi à convaincre. Supposons que nous les ayons tous convaincus—tous ceux qui annonceront leur décision. Nous en sommes arrivés à un consensus avec un grand nombre de pays avec lesquels nous avons discuté de cette question. Naturellement, nous aimerions bien penser que c'est notre influence qui a fait la différence. Je pense que nous avons de bonnes raisons de penser que le rôle que nous avons joué a effectivement donné de très bons résultats.

Des voix: Bravo!

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

LE TIRAGE AU SORT POUR ÉTABLIR L'ORDRE DE PRIORITÉ

Mme le Président: A l'ordre. Je voudrais, avec l'autorisation de la Chambre, communiquer les renseignements suivants.

Le lundi 14 avril dernier, j'ai écrit aux whips de tous les partis pour leur proposer que le tirage au sort parlementaire pour établir l'ordre de priorité au *Feuilleton* des motions d'initiative parlementaire et des bills publics ait lieu le mardi 22 avril.

Le 16 avril, les whips m'ont demandé de reporter la date du tirage d'une semaine. J'y ai consenti.

Ainsi, le tirage au sort pour établir l'ordre de priorité au *Feuilleton* des motions d'initiative parlementaire et des bills publics sera tenu par l'Orateur adjoint le mardi 29 avril, à 3 h 30 de l'après-midi. Les bills et motions présentés avant 6 heures, le lundi 28 avril, seront inclus.

Les bills et motions figureront donc au *Feuilleton* du mercredi 30 avril, et les bills pourront subir la première lecture, avec la mise en garde habituelle, le vendredi 2 mai. La première heure consacrée aux initiatives parlementaires aura donc lieu le vendredi 2 mai.

Cette proposition agrée-t-elle aux députés?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Il en est ainsi convenu et ordonné.

Si la Chambre le veut bien, je passerai maintenant aux autres articles, afin que nous puissions aborder l'ordre du jour à 8 heures ce soir.

* * *

LES SUBSIDES

MOTION DE RENVOI DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A)

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé) propose:

Que les prévisions du budget supplémentaire (A), 1980-1981, qui a été déposé aujourd'hui, soient renvoyées aux divers comités permanents de la Chambre ainsi qu'il suit:

Au comité permanent de l'agriculture:

Agriculture—Crédits 25a et 35a

Au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale:

Affaires extérieures—Crédits L11a, L12a et L51a

Au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien:

Affaires indiennes et Nord canadien—Crédit 5a

Au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques:

Industrie et Commerce—Crédits 1a et 6a

Au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration:

Emploi et Immigration—Crédit L27a

Au comité permanent des prévisions budgétaires en général:

Secrétariat d'État—Crédit 115a

Au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics:

Énergie, Mines et Ressources—Crédits 10a, L42a et L107a

Au comité permanent des transports:

Transports—Crédits 37a, L66a et 90a

Au comité permanent des affaires des anciens combattants:

Affaires des anciens combattants—Crédit 1a

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Mme le Président: Passons à l'ordre du jour.

* * *

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le lundi 21 avril 1980, de la motion de M^me^ Côté: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session, ainsi que de l'amendement de M. Kristiansen (p. 226).

Mme le Président: Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 h 7).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. La dernière fois que nous avons ajourné le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, c'était le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) qui avait la parole. Le député est-il prêt à poursuivre?

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Oui monsieur l'Orateur même s'il s'est écoulé presque 22 heures depuis que j'ai dû interrompre mon intervention. Je me réjouis quand même d'avoir l'occasion de poursuivre aujourd'hui. Étant donné la bienveillance dont nous avons fait preuve à l'égard du ministre des Finances (M. MacEachen), je sais que si je dois dépasser les 30 minutes prévues, la Chambre sera prête à me rendre la politesse en me permettant de terminer mes observations.

Bien sûr, j'ai perdu un peu de l'ardeur et de la verne que j'avais il y a 22 heures. Un discours ainsi écartelé perd un peu de son intérêt. Sans compter que le ministre des Finances s'est déjà envolé vers d'autres cieux, étant déjà en route vers l'Allemagne de l'Ouest. Comme il sera absent le reste de la semaine, il est difficile de se montrer indigné.

Pour revenir sur terre, je dirai que le ministre nous a présenté un véritable exposé budgétaire dans lequel il a traité de questions financières, si on se rappelle ce que le ministre a dit aujourd'hui en intervenant sur la question de privilège. Mais il ne fut aucunement question d'énergie. La question reste en suspens. Il faudra pourtant la régler bientôt. Il y a bien le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) dont les collaborateurs nous ont remis des déclarations il y a quelques jours pour tenter de montrer que les majorations du prix du pétrole prévues par les progressistes conservateurs pour les quatre prochaines années, seraient de beaucoup plus élevées que le public ne l'a jamais imaginé, beaucoup plus que $4 le baril pour cette année et $4.50 le baril pour les trois prochaines années. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ainsi que le gouvernement tenaient à se dédouaner avant d'en arriver à une entente avec l'Alberta, entente prévoyant des hausses de $6, $7, $8 ou $10, et ces messieurs tiendront ainsi la promesse qu'ils ont faite d'établir un prix inférieur, en tablant sur le fait que le 1^er^ janvier 1983, nous étions disposés à en arriver à 75 p. 100 du prix international ou du prix de Chicago, le moindre des deux devant s'appliquer, et le 1^er^ janvier 1984, à 85 p. 100 du prix.

Je rappellerais seulement à ces messieurs que ces dispositions ne visaient aucunement les années 1980, 1981 et 1982, si bien que la question de la hausse de quatre dollars ou quatre dollars cinquante le baril ne se pose même pas. Ils ont donc l'obligation de maintenir le prix de l'essence et des produits pétroliers à un niveau plus bas en 1980, 1981 et 1982. Le ministre n'en a pas du tout parlé.

Le gouvernement envoie le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources négocier cette affaire délicate avec l'Alberta. Comme je l'ai dit samedi dernier dans une interview, c'est comme si on envoyait une mangouste négocier avec un serpent. Nous assisterons à un combat à mort, car le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'est pas capable de négocier sans mettre son interlocuteur hors de lui, quoi qu'il puisse suggérer. Mais la déclaration d'hier soir n'en faisait pas mention.

Le compte courant de la balance du commerce international accuse un déficit de 5.19 millions pour 1979. On a oublié d'en parler. Notre dette étrangère nette s'élève à 69 milliards. En fait, elle est du double, mais si nous déduisons nos investissements à l'étranger, nous arrivons à un chiffre net de 69 milliards à la fin de 1979.

Toujours en 1979, le montant net des intérêts et dividendes qui sont sortis du pays s'élevait à 5.2 milliards. Dans son semblant d'exposé budgétaire d'hier soir, le ministre des Finances n'en a pas parlé.

Au Canada, il y a les gens qui savent à quoi s'en tenir et les autres. Les autres, ce sont les veuves, les héritiers et les jeunes enfants. Mais ceux qui s'y connaissent en taux d'intérêt et qui savent ce que leur argent devrait leur rapporter encaissent leurs obligations d'épargne du Canada. Sur la dette totale du gouvernement, une dette interne de 70.6 milliards, 17.89 milliards sont sous forme d'obligations d'épargne du Canada. S'il n'en était que de nombreuses personnes ne comprennent pas ce que cela signifie: les ignorants, ceux qui n'ont pas le sens des affaires, les veuves, les enfants et les innocents, la plupart de ces obligations seraient encaissées.

Ceux qui s'y connaissent un tant soit peu en matières financières encaissent leurs obligations d'épargne car le taux d'intérêt de 12 p. 100 consenti au prêteur n'est pas suffisant dans les circonstances actuelles. Le ministre des Finances n'a pas fait allusion à ce problème dans son exposé.

Le ministre des Finances me fait penser à un vieux loup de mer—seul, toujours tout seul en pleine mer, avec un horizon à perte de vue!—oui, c'est à cela qu'il me fait penser. Il me donne l'impression d'être un vieil oiseau astucieux à qui on a mis la corde au cou. C'est qui la corde?

Une voix: C'est Trudeau!

M. Crosbie: La corde, c'est ce personnage à l'air épuisé et à la boutonnière défraîchie prenant place aux côtés du ministre des Finances, et c'est le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), assis un peu plus loin—M. Gray-le-cafard.

Seul, toujours tout seul, en pleine mer, avec un horizon à perte de vue!

Une voix: Tout seul, John.

Une voix: Mais où sont-ils, John?

M. Crosbie: Cet équipage hétéroclite, élu par les Canadiens, et qui nous gouvernera pendant les quatre ou cinq prochaines années . . .

Une voix: Que Dieu nous vienne en aide!

M. Crosbie: Oui, que Dieu nous vienne en aide! . . . s'est chargé de démolir notre budget qui offrait une approche coordonnée à la solution du problème économique du Canada. Ils ont défait un budget qui, à longue échéance, nous aurait permis de juguler l'inflation, dans lequel nous traitions des prix du pétrole et des questions énergétiques, et où nous favorisions le secteur privé, grande source de richesses pour le pays. Ils ont rejeté tout cela. Cependant, une fois revenus à la Chambre, ils ont eu le culot de représenter, hier soir, une parodie, voire une caricature, de ce même budget. Le ministre des Finances ne peut en pondre un lui-même; il lui faut absolument le voler à un autre.

Une voix: Voyez où cela vous a mené, John.

M. Crosbie: Je ne vous dirai pas où cela m'a mené, comparé à vous, honorables collègues. C'est toutefois dans la même veine, je vous l'assure.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je sais que nous ne pouvons espérer que nos collègues d'en face accordent du sérieux à ces questions. Il ne s'agit que de la ruine du système économique.

Je voudrais vous faire part d'une analyse effectuée par l'Institut de recherche C.D. Howe. Je ne veux pas vous citer des extraits de notre propre étude . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je voudrais vous donner les résultats d'une étude indépendante.

Une voix: Il y a longtemps que vous avez laissé tomber la chose.

M. Crosbie: Nous avons parmi nous ce soir de nobles représentants du Nouveau-Brunswick. On peut les entendre piailler dans le fond. Les albatros se sont enfin réveillés.

Voilà ce que nous a révélé l'Institut de recherche C.D. Howe. Je vous lis des extraits de l'analyse des programmes de 1980, publiée, le 10 mars dernier, dans le *Journal* d'Ottawa.

● (2010)

On incite à la consommation de l'énergie en la vendant à un prix bien inférieur à ce que nous coûterait la constitution de réserves sûres et suffisantes pour l'avenir. On se charge de dettes tant à l'intérieur qu'à l'étranger pour financer la consommation actuelle des secteurs public et privé. Ces dettes et les intérêts qu'elles portent devront être payés par les générations futures.

Voilà la politique du parti au pouvoir. Mais il s'en balance. Au diable l'avenir. Que nos enfants se débrouillent avec nos dettes.

L'Institut dit encore:

Le Canada a toujours été exposé aux événements économiques survenant dans le monde et surtout aux États-Unis et il a toujours été fortement influencé par eux, mais au cours des années 70, il a fait montre d'une indépendance remarquable.

Les années 70, c'est pendant le règne de la tribu qui siège de l'autre côté. L'Institut ajoute:

Malheureusement, beaucoup de ces politiques se sont révélées impraticables à long terme.

Ça, on peut le dire.

. . . en fait elles avaient contribué à rendre le Canada considérablement plus vulnérable à la fin de la décennie.

Assurément.

Les décisions de politique économique canadienne devinrent dominées par la nécessité de maintenir l'afflux de capitaux étrangers indispensables pour financer les déficits budgétaires et des comptes courants.

L'afflux des capitaux étrangers. Voilà pourquoi nous entendons le gouverneur Bouey dire que nous n'avons d'autre choix que de suivre les variations des taux d'escompte américains parce que l'honorable bande d'en face a appliqué durant dix années cette politique désastreuse et nous a mis dans la situation où il nous faut financer les déficits budgétaires et des comptes courants.

En effet, la politique canadienne fut dictée, en tout ou en partie, par des décisions prises à l'étranger—des décisions nettement déterminées par les intérêts des pays de l'OPEP ou des États-Unis.

Voilà pourquoi nous en sommes là aujourd'hui.

Les députés d'en face ont eu le front de dire qu'ils voulaient définir une politique d'intérêt faite au Canada. Ils voulaient doter le pays d'une politique financière faite au Canada. Le ministre des Finances a reconnu, il y a quelques jours, qu'il était sans ressources et dépourvu de tous moyens. S'il est à la merci des États-Unis, c'est à cause des politiques que son gouvernement a suivies par le passé.

Je continue à citer le document du C.D. Howe Institute:

La façon la plus évidente de ne plus avoir à recourir aux emprunts à l'étranger pour financer la consommation actuelle, c'est d'augmenter l'épargne nationale et une des façons d'y parvenir consiste à réduire le déficit budgétaire.

Or, d'après la déclaration faite hier soir, le gouvernement a l'intention de laisser le déficit budgétaire augmenter de $3.5 milliards de dollars.

Le document cité poursuit en ces termes:

Les déséquilibres survenus entre l'offre et la demande de pétrole, le déficit budgétaire du gouvernement fédéral et la situation du compte courant sont liés entre eux. Les tendances défavorables de ces trois domaines ne se corrigent en général pas d'elles-mêmes; seules des mesures politiques concrètes sont aptes à les modifier. La plupart des mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour inverser ces tendances auront inévitablement des répercussions immédiates néfastes . . . Elles tendront à relancer les pressions inflationnistes et à ralentir la croissance économique.

Pourtant, à moyen terme, elles porteront leurs fruits.

J'aimerais bien que les députés d'en face lisent cet article. Le moyen terme, voilà quel était l'objectif de notre budget. Nous voulions remettre le Canada sur la bonne voie. Nous savions qu'il fallait pour cela viser le moyen terme. Cependant, nos vis-à-vis s'en fichent pas mal. Ce qui les intéresse c'est d'être au pouvoir maintenant. Ils sont prêts à n'importe quoi pour avoir le pouvoir et se fichent du mal qu'ils font au pays pour s'y maintenir. Nous espérons qu'à un moment donné au

cours de notre siècle, cette démarche axée vers le moyen terme donnera des résultats.

Voyons ce que le critique financier de l'opposition a déclaré le 4 février dernier avant d'apprendre qu'il ne s'occuperait plus de finances. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) avait dit:

Je ne pense pas qu'une baisse du dollar nuisse autant à notre économie que les taux d'intérêts élevés actuels.

Ainsi, le ministre a dit, dans le *Sun* de Toronto du 4 février, qu'il fallait laisser le cours du dollar baisser, mais réduire les taux d'intérêt, parce que des taux élevés nous faisaient encore plus de tort. Voilà ce qu'il disait et pensait.

Que dit maintenant le gouverneur de la Banque du Canada? Il a prononcé un discours il y a à peu près une semaine, lui qui peut compter sur l'appui de l'actuel ministre des Finances. Le 8 avril à Winnipeg, ainsi qu'on le rapporte à la page 10 de son discours, il a déclaré ce qui suit, alors qu'il se demandait s'il fallait laisser les taux d'intérêt et le cours de notre dollar descendre:

Au lieu de simplement échanger un dollar canadien dévalué contre des taux d'intérêt plus faibles, nous nous verrions rapidement aux prises avec une dépréciation accélérée du taux de change, avec une inflation accélérée, puis à plus ou moins brève échéance, avec des taux d'intérêt encore plus élevés; en somme, nos difficultés économiques s'aggraveraient. Penser autrement, c'est prendre ses rêves pour la réalité.

Selon le gouverneur de la Banque du Canada, le ministre de l'Industrie et du Commerce rêve tout éveillé. De quel côté l'actuel ministre des Finances se range-t-il? Évidemment, du côté de frère Bouey, et non de son collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce. Que non! Il est d'accord avec le gouverneur Bouey quant aux résultats que ces mesures pourraient avoir. Voici ce que le ministre a dit hier soir à la page 9 de sa déclaration:

Le consommateur canadien aurait souffert encore plus du renchérissement des importations si nous n'avions laissé nos taux d'intérêt augmenter et, ainsi, enrayé la baisse de notre taux de change.

Ces deux hommes font partie du même cabinet. L'un prétend qu'il faut abaisser les taux d'intérêt et que la dévaluation du dollar qui s'ensuivra n'a pas d'importance. C'est ce qu'il a dit lorsqu'il était dans l'opposition, au mois de février. Le ministre des Finances prétend qu'il prend ses rêves pour la réalité, que si on avait fait cela, si on n'avait pas laissé monter les taux d'intérêt et enrayé la chute du dollar sur le marché des changes, le consommateur canadien aurait davantage souffert.

Qui a raison? Est-ce l'homme qui est chargé de sauver la société Chrysler, le sauveur de Chrysler, l'homme de la seconde chance de Chrysler ou est-ce le ministre des Finances? Le ministre de l'Industrie et du Commerce est occupé pour le moment à essayer de sauver la société Chrysler. Il appuie les gagnants. Voilà sa nouvelle stratégie industrielle, appuyer les gagnants, les sociétés qui ont perdu des milliards de dollars, qui ont mal évalué le marché et qui ont commis toutes sortes d'erreurs. Appuyer les gagnants, voilà son nouveau principe. Si vous venez de Windsor et y possédez une usine, vous êtes un gagnant peu importe le montant de vos pertes. Voilà comment il agit pour le moment.

Ces honorables représentants sont ceux qui présentent un programme concerté pour surmonter les problèmes économiques des Canadiens. Quand le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) était dans l'opposition et siégeait de ce côté-ci de la Chambre, comme il tempêtait contre les taux d'intérêt élevés! Le hansard du 6 novembre rapporte de lui les paroles suivantes:

. . . que si les taux d'intérêt doivent être haussés, il faut également venir en aide à ceux à qui ces hausses sont préjudiciables.

Le même homme s'est opposé à notre programme relatif aux intérêts hypothécaires et à l'impôt foncier qui visait à aider les propriétaires de logements et les débiteurs hypothécaires. Les libéraux ont bloqué l'adoption du programme à la Chambre des communes. Ils ont dit qu'ils aideraient les locataires et présenteraient un programme d'aide plus équitable pour les débiteurs hypothécaires et les propriétaires de logements. Ils n'ont rien présenté. Pas la moindre petite ébauche. Ils n'ont aidé personne. Ils disent qu'ils vont aider quelques milliers de Canadiens qu'il y a cinq ans ils ont poussé à acheter des maisons trop chères en vertu du PAAP, mais personne d'autre.

Le ministre des Finances dit que seuls ceux qui dépensent 30 p. 100 de leurs revenus pour le loyer ou l'hypothèque recevront de l'aide. Imaginez, 30 p. 100 de votre revenu avant que vous n'obteniez de l'aide de ce ministre des Finances au cœur de pierre. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a laissé les taux d'intérêt grimper de 2.2 p. 100. Les taux ne sont maintenant que de 1.96 p. 100 plus élevés que lorsque ces messieurs ont pris le pouvoir. Il n'a rien fait pour aider les victimes de ces hausses. Nous ne l'entendons même plus parler de ces personnes. Tels sont les honorables hypocrites qui gouvernent aujourd'hui le pays.

Voici une autre citation du ministre de l'Industrie et du Commerce, Gray le bavard, tirée du hansard du 6 novembre:

Les libéraux et moi-même exigeons que des mesures soient prises immédiatement pour empêcher que cette politique conservatrice du taux d'intérêt élevé ne fasse souffrir des millions de Canadiens et leur famille.

Les honorables députés de son côté ont ponctué sa déclaration de couacs et de bravos. Que font les libéraux maintenant qu'ils ont changé de côté? Ils ne disent plus un mot des effets.

M. Nielsen: Coin-coin.

M. Crosbie: C'est ça, coin-coin. Ils ont tous le nez à l'eau. Quand aurons-nous le plaisir de l'avoir comme ministre des Finances? Il a dit le 6 novembre, comme en fait foi la page 1031 du hansard,

Monsieur l'Orateur, certains députés de ce côté-ci de la Chambre . . .

Et blablabla . . .

Cette décision veut dire que l'économie du Canada s'aventure en territoire dangereux et inconnu.

Et blablabla . . .

A cause de cela, je suis convaincu que les Libéraux ont tout à fait raison de réviser leur politique sur les taux d'intérêt.

Où est cette révision? Où est cette nouvelle politique? Le ministre des Finances prend la parole à la Chambre et déclare fièrement qu'il suit ma politique sur les taux d'intérêt. Voilà la bande de magiciens qui devaient faire baisser les taux d'intérêt.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): C'est à regret que je dois interrompre le député dont le temps de parole est maintenant expiré . . .

• (2020)

M. Crosbie: Comme disent les Irlandais, je vais conclure très rapidement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): . . . sauf si la Chambre consent à l'unanimité à ce qu'il poursuive.

Des voix: D'accord.

M. Crosbie: Mais cinq minutes seulement. D'autres orateurs doivent prendre la parole et je ne veux pas prendre trop de temps ni abuser de la gentillesse de mes collègues. Je crois avoir déjà complètement démoli les arguments avancés hier soir par le ministre. Je peux donc conclure très rapidement.

Une voix: Vous avez perdu vos notes?

M. Crosbie: Nous y voilà. Des taux d'intérêt faits au Canada. Quelle bonne blague!

Une voix: A vos feuilles!

M. Crosbie: Pour siéger de ce bord-ci, il faut passer un examen de lecture. Veinards! Vous n'avez pas à en passer, vous. De toute façon, je vais arrêter de lire.

Des voix: Hourra!

M. Crosbie: Nous aurons le temps de nous occuper de cela.

Une voix: Oui, quatre ans.

M. Crosbie: Je ne pense pas que nous en ayons pour quatre ans. Je tiens à mettre en garde les députés d'en face et à leur rappeler que s'ils envoient des mangoustes pour négocier avec des serpents, leur sort sera vite réglé.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Nous gagnerons les élections bien avant cela. Les Libéraux ont tenté un coup de poker quand ils ont mis en minorité notre gouvernement sur la question du budget le 11 décembre dernier et ils se sont hissés de nouveau au pouvoir. C'est une victoire à court terme, mais cela comporte un danger à long terme, car nos concitoyens attendent d'eux qu'ils proposent des solutions à leurs problèmes économiques et financiers. Or, ce n'est pas le canard boîteux de budget présenté hier soir par le ministre des Finances qui va en proposer. Les Canadiens ne sont certainement pas réjouis d'entendre le gouvernement leur apprendre en toute quiétude que la croissance en 1980 sera de 0.5 p. 100. Ils ne sont pas contents d'apprendre que le taux d'inflation atteindra probablement 10 p. 100. Ils ne sont pas contents d'apprendre que le déficit budgétaire dépassera 14 milliards de dollars. Ils ne sont pas contents d'apprendre que les besoins d'emprunts du gouvernement se chiffreront à près de 12 milliards de dollars cette année parce qu'ils savent que c'est courir au désastre, qu'on ne va pas se remettre des problèmes économiques actuels ni en Amérique du Nord ni n'importe où ici au Canada si c'est là la solution proposée aux problèmes.

Ils attendent maintenant que le gouvernement accomplisse un tour de passe-passe. Le ministre leur a promis qu'il allait trouver le moyen de réunir sans douleur 3 ou 4 milliards de dollars pour réduire ces déficits énormes, et qu'il allait d'une manière ou d'une autre obtenir cet argent grâce aux négociations visant à fixer le prix du pétrole et du gaz naturel. Eh bien! monsieur l'Orateur, il ne réussira pas à trouver l'argent de cette façon sans diviser le pays encore davantage qu'il ne l'est aujourd'hui, et je songe plus particulièrement aux dangers de scission que nous observons actuellement dans la province de Québec. Les électeurs devront se prononcer le 20 mai et personne ne semble savoir de quel côté le vent va tourner. Il se peut que j'aille moi-même sur place pour tenter d'endiguer le courant.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Les honorables députés d'en face ne semblent pas capables de le faire. Il est donc possible que j'aille moi-même colmater les brèches de la digue. Ils devraient voir la poutre qui est dans leur œil lorsqu'ils examinent la situation. S'ils se considèrent comme nos sauveurs, ils ont intérêt à se mettre à l'ouvrage. Il leur faudra plus que des vendredis pour réparer les dommages causés au fil des ans par leur négligence et leur intransigeance face aux problèmes. Nous devrons peut-être aller les aider là-bas.

La population du Québec et la population du Canada attendent de voir comment le gouvernement actuel va s'attaquer aux problèmes économiques et financiers du pays parce qu'ils doutent que nous nous en sortions quoi qu'il arrive. Notre marge d'erreur diminue, constamment. Notre marge de sécurité décline. Les gens qui perdent leurs maisons parce qu'ils sont incapables de faire leurs paiements n'ont plus aussi confiance qu'avant en l'avenir de notre pays. Les gens qui veulent investir leur argent, mais qui doivent faire concurrence au gouvernement pour emprunter quelques dollars à des taux d'intérêt ruineux commencent à se demander s'ils ont un avenir au Canada et s'ils devraient y rester ou non.

Comment pouvons-nous convaincre les Québécois qu'ils devraient rester dans le Canada si nous ne pouvons pas gérer nos affaires fiscales et économiques avec plus de succès que nous n'en avons maintenant? Peut-être le ministre des Finances est-il parti en Allemagne de l'Ouest convaincu d'avoir réussi un coup de maître en pénétrant subrepticement à la Chambre pour y concocter un petit semblant de budget sans trop se mouiller. Les journalistes en étaient tout excités, ils ont publié leur version des faits, puis ils sont passés à autre chose. Il s'imagine peut-être qu'il s'en est très bien tiré. Mais c'est un très mauvais départ pour cet honorable représentant qui est à la Chambre depuis si longtemps, et s'il persiste à détourner imperturbablement l'attention, s'il veut faire étalage à la Chambre de l'art, qu'il maîtrise parfaitement, de parler beaucoup pour ne rien dire, alors il patinera sur une glace de plus en plus mince, car beaucoup de Canadiens se demandent quel avenir le pays leur réserve, d'où viendra leur prochain repas, comment ils se trouveront du travail, comment ils pourront être prospères et payer des intérêts de 16 ou 17 p. 100. Les Canadiens veulent que l'on s'attaque à ces problèmes.

Cette année, le ministre des Finances sera aux prises avec les conséquences du renversement de notre gouvernement dont il a été l'artisan en décembre 1979; il devra notamment se procurer 3 à 4 milliards de recettes supplémentaires. Le seul moyen de trouver cette somme, c'est par le biais de l'impôt sur le revenu des particuliers, en cessant d'indexer les exemptions ou en adoptant une mesure de ce genre là. Il ne trouvera pas cet argent dans un pot magique ou dans une urne remplie d'or. Autrement, il devra revenir à la taxe d'accise, ou encore examiner toutes les réductions de taxe et d'impôt qui ont été accordées depuis dix ou 15 ans, période pendant laquelle le montant des recettes a diminué de 7.5 milliards de dollars. Il devra écouter le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) qui lui a dit qu'il n'y arriverait pas en réduisant les dépenses et qu'il fallait augmenter les recettes.

Pour le moment, monsieur l'Orateur, nous sommes certains que les Canadiens ont vu ce que nous avons proposé, non pas des solutions à brève échéance, mais des mesures s'étalant sur une période de trois à quatre ans. Les gens s'en souviendront et ils vont attendre de voir ce que les députés d'en face proposeront d'ici la fin de l'année. Les entreprises privées attendront de voir si elles vont être encouragées à faire ce qu'il faut pour assurer la prospérité du pays. Nous sommes convaincus qu'une fois ces comparaisons faites, lorsque le ministre aura vraiment présenté un budget, le nôtre remportera l'épreuve du temps et que dans trois ou quatre ans, les Canadiens se rendront compte que, même si nous avons été défaits, au moins nous avons fait un effort sérieux pour résoudre leurs problèmes et n'avons pas craint de nous attaquer à ces problèmes même si nous étions minoritaires, alors que, d'autre part, le gouvernement majoritaire d'en face semble hésiter à affronter la réalité même s'il semble assuré de disposer de quatre ou cinq ans.

Des voix: Bravo!

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur l'Orateur, c'est vraiment un grand privilège pour moi que d'adresser la parole à la Chambre ce soir. C'est tout un honneur. Ce n'est pas une question de privilège mais un privilège tout court. J'aimerais commencer par demander à la présidence de transmettre mes félicitations à madame le Président à l'occasion de sa nomination. A mon avis, c'est une excellente chose à la fois pour l'égalité des femmes du Canada et pour le pays tout entier.

Ma première tentative pour prendre la parole à la Chambre ayant été interrompue par la discussion des affaires financières du pays, j'aimerais faire quelques observations sur le prétendu budget.

● (2030)

Si je me souviens bien, le 12 décembre dernier, lorsque nous avions un gouvernement conservateur et que la Chambre étudiait un budget, le NPD a présenté une motion proposant une baisse des taux d'intérêt, une réduction des impôts et une relance de l'économie. Les libéraux ont appuyé la motion et le gouvernement a été défait. Or hier soir, dans sa première déclaration à la Chambre, le ministre des Finances (M. MacEachen) a rejeté ces trois mesures économiques. Ce n'était certes pas de bon augure et cela n'ouvre guère de perspectives au Canada.

Je veux tout d'abord remercier tous ceux qui m'ont permis d'être ici. Je songe en premier lieu aux électeurs de ma circonscription de Winnipeg-St. James. Je remercie également ceux qui ont travaillé pour moi et qui m'ont aidé à me faire élire. Enfin, j'espère que la Chambre me permettra de remercier le Nouveau parti démocratique, sans lequel il m'aurait été impossible d'être ici et sans lequel je n'aurais non plus aucune raison d'y être.

Des voix: Bravo!

M. Keeper: De nombreuses personnalités politiques m'ont aidé au cours de la dernière campagne électorale, et je suis sûr que tous ces gens, dont je ne citerai pas les noms, se joindraient à moi pour remercier plus particulièrement un personnage politique dont l'intervention a contribué à ce que le siège que j'occupe passe aux néo-démocrates. Cette personne est . . .

Une voix: John Crosbie?

M. Keeper: . . . le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Je tiens tout particulièrement à lui exprimer ma reconnaissance.

Des voix: Bravo!

M. Keeper: Mes sentiments de gratitude les plus vifs pour mon élection vont à ma famille. Je voudrais remercier mon épouse Lynne et mes deux garçons des sacrifices qu'ils ont consentis pour que je puisse me faire élire.

Une voix: Comment s'appellent vos garçons?

M. Keeper: David Samuel et Edward Stanley.

Des voix: Bravo!

M. Keeper: Je voudrais enfin remercier les Canadiens de m'avoir donné l'occasion de les servir.

Ma circonscription de Winnipeg-St. James est relativement nouvelle; elle comprend une partie de la circonscription que représentait le député de Winnipeg-Nord-Centre et, avant lui, J. S. Woodsworth. Lors de la dernière législature, elle était représentée par Bob Lane, agent immobilier et homme d'affaires qui y vit, comme moi. Je sais que Bob a fait de son mieux pour représenter ses commettants; je m'efforcerai de faire de même.

Si je suis en politique et à la Chambre maintenant, c'est qu'à mon avis on peut faire de la démocratie une réalité. Par cela j'entends que, par elle, la volonté du peuple peut s'exprimer, que, par elle, il y a moyen de répondre aux besoins de la population. Mais cela ne se produit pas tout seul, il faut faire fonctionner la démocratie. C'est pour cela que nous sommes ici. Si nous parvenons à faire de la démocratie une réalité, alors le plein épanouissement de la personne humaine sera possible.

La circonscription urbaine que je représente comprend des groupes bien divers que j'aimerais mentionner. Elle compte un nombre assez élevé de petites entreprises qui, à l'heure actuelle, souffrent des taux d'intérêts élevés. La circonscription compte un grand nombre de travailleurs, syndiqués ou non, qui sont actuellement durement frappés par le chômage. On trouve un nombre important d'étudiants dans la population. Ces étudiants fréquentent l'université et le collège communautaire. Leurs frais de scolarité sont trop élevés et leurs indemnités de subsistance trop faibles. On y trouve des immigrants et de nouveaux citoyens en grand nombre et ils réclament une politique de libre immigration qui, comme nous le savons tous, ne peut être fondée en définitive que sur une économie vigoureuse et prospère.

Les femmes constituent également un groupe très important. Elles veulent non pas être traitées comme des hommes, mais être considérées comme des citoyennes à part entière. Elles recherchent l'égalité au travail et des services familiaux suffisants, notamment la garde des enfants. Les fonctionnaires et le personnel des forces armées qui demeurent dans ma circonscription ne veulent pas être des boucs émissaires ni être méconnus. Il faut répondre aux besoins fondamentaux, tels que des logements et des emplois, de nos Indiens autochtones et il y en a un certain nombre dans ma circonscription. Les Franco-Manitobains veulent obtenir l'égalité et affirmer leur culture. Les retraités font face au coût croissant de la vie et ont besoin de revenus suffisants.

Les propriétaires de maisons doivent faire face au spectre des taux hypothécaires exorbitants et tous les citoyens de ma circonscription sont touchés par l'augmentation ininterrompue des prix attribuable à la hausse constante des coûts du pétrole et des taux d'intérêt et à une gestion incompétente de l'économie.

J'aimerais parler maintenant de la teneur du discours du trône sur lequel porteront mes observations ce soir. Je voudrais commencer par dire quelques mots des handicapés et des modifications à la Loi sur les droits de la personne prévues dans le discours. Je suis très content de l'intérêt accordé à cette question et j'incite le gouvernement à agir le plus vite possible.

Durant la campagne électorale, j'ai participé dans la région à un programme radiodiffusé auquel tous les candidats avaient été invités. Un citoyen a téléphoné pour demander aux trois candidats de veiller à ce que cette question soit soulevée dans le discours du trône. Je n'ai pas pu le faire mais j'ai répondu que je soulèverais la question lors du débat sur l'Adresse. Mais je suis content de voir que le discours du trône en fait mention. Toutefois, étant membre du NPD et par conséquent, de l'opposition, je suit libre de presser le gouvernement de transformer cet espoir en réalité. Je suis plus libre de presser le gouvernement qu'un député libéral de l'arrière-ban ne pourrait l'être et, puisque le Manitoba n'a eu droit qu'à un ministre du cabinet dans ce gouvernement, un autre député libéral manitobain ne pourrait probablement pas faire activer cette affaire.

Une voix: Comme un eunuque.

M. Keeper: Ce n'est pas moi qui le dis.

Pour reprendre le discours du trône, je tiens à signaler que je suis disposé à représenter les gens de ma circonscription auprès du gouvernement. Je suis également disposé à représenter le gouvernement auprès de mes électeurs de la façon qu'il le mérite et on m'assurera toute la collaboration voulue à cet égard, j'en suis certain.

Le discours du trône soulève également une autre question importante, celle des taux d'intérêt très élevés. Il parle de protection des gens les plus touchés par ces taux. Il est maintenant évident, que le gouvernement n'a pas l'intention de faire quoi que ce soit relativement aux taux d'intérêt en général. Sa formule de taux bancaire flottant témoigne d'une politique calculée de taux d'intérêt élevé. Par contre, le NPD offre une politique de taux d'intérêt peu élevé. Nous devons demandé une réduction immédiate des taux d'intérêt d'au moins deux points de pourcentage dans un premier temps pour nous attaquer directement à ce problème.

Les taux d'intérêt élevés ne sont pas uniquement un problème comme tel. Ils ont également leur effet sur des domaines précis de l'économie et les besoins particuliers des gens. Je pense au logement, car on mentionne dans le discours du trône que le gouvernement aidera les gens qui ont le plus de difficulté à renégocier leur hypothèque. On ajoute plus loin: «sans . . . instaurer un programme de subventions coûteux.» Cela me porte à croire que le gouvernement n'a pas vraiment l'intention d'intervenir et qu'il n'adoptera que des mesures superficielles.

● (2040)

Le NPD propose au contraire une politique du logement complète et efficace, je crois, et j'en recommande cinq points au gouvernement. Je vais les énumérer. Premièrement, nous recommandons d'abord et avant tout que le gouvernement rétablisse la SCHL, surtout comme prêteur direct qui grâce à des subventions, aiderait à rembourser leurs hypothèques les familles dont le revenu est inférieur à $30,000. Deuxièmement, nous recommandons qu'on élargisse les programmes de logement fédéraux en accordant une attention toute spéciale aux logements sociaux coopératifs. Troisièmement, nous recommandons qu'on favorise le regroupement des terres publiques afin de réduire les coûts. Quatrièmement, nous recommandons que le remboursement échelonné des prêts hypothécaires, qui perpétue les problèmes inhérents au PAAP, soit abandonné, et enfin, que l'on convoque une conférence fédérale-provinciale pour étudier les problèmes des locataires comme ceux des propriétaires. En accordant tant d'attention aux problèmes des propriétaires, on a négligé ceux des locataires.

Des voix: Bravo!

M. Keeper: Il ne suffirait pas d'avoir uniquement une bonne politique de logement.

Avant de passer à un autre sujet, j'aimerais tout simplement ajouter que s'ils n'ont pas leur mot à dire à propos de la politique énergétique, les gens ne pourront plus vivre dans leurs maisons et satisfaire à leurs autres besoins si le coût de l'énergie continue à augmenter.

A ce propos, je tiens à dire que le gouvernement doit éviter toute hausse injustifiée du prix du pétrole. A en juger d'après les journaux—auxquels nous pouvons faire confiance, j'en suis sûr, du moins je suis prêt à le faire—il semble que les libéraux s'apprêtent à revenir sur leur promesse de réduire les prix du pétrole. De même, plus particulièrement pour ce qui est du logement, il paraît que le ministre responsable du logement, le député de York-Scarborough (M. Cosgrove), espère que les taux d'intérêt ont atteint leur maximum. Les gens s'attendent à plus que des vœux du ministre, ils veulent des programmes de logement efficaces.

Des voix: Bravo!

M. Keeper: Tout le problème des taux d'intérêt démontre comment le gouvernement entend gérer l'économie. J'aimerais parler des conséquences des taux d'intérêt élevés pour la petite entreprise. Le discours du trône mentionne que le plafond des prêts accordés dans le cadre de la loi sur les prêts aux petites entreprises sera porté à $100,000. A mon avis, c'est un changement purement théorique, car il tient seulement compte de l'inflation qui diminue l'importance véritable du prêt auquel ce programme donne droit. Il ne diminue pas le taux d'intérêt, étant donné que les petites entreprises doivent payer le taux d'escompte plus 1 p. 100. Du coup, le pourcentage de faillites a augmenté de 24.8 p. 100 au cours des deux premiers mois de

1980, par rapport à la même période l'année dernière, selon le ministère de la Consommation et des Corporations. Ces faillites commerciales sont causées directement par les taux d'intérêt très élevés et la mauvaise gestion du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Keeper: C'est pour cette raison, je pense, que Geoff Hale, porte-parole de la Canadian Organization of Small Businessmen, a qualifié les promesses du discours du trône de sinistre plaisanterie. Pourtant, le gouvernement promet davantage. Il promet d'autres formes d'aide.

Lorsque j'ai lu le discours du trône, j'ai d'abord compris que le gouvernement reconnaissait lui-même qu'il ne suffisait pas de relever le plafond des prêts à la petite entreprise. J'ai eu également l'impression que le gouvernement ignorait ce qu'il faisait, du moins lorsqu'il a rédigé le discours du trône. J'ai eu l'impression que le gouvernement libéral allait peut-être révéler certains éléments inédits de son programme électoral de la dernière campagne. Néanmoins, j'avoue que l'exposé économique d'hier soir, ce budget, ou quel que soit le nom que vous lui donnerez, m'a fait comprendre que les libéraux avaient non pas gardé pour eux certains éléments de leur programme électoral, mais simplement omis de révéler qu'ils s'étaient inspirés du budget conservateur. Les autres mesures dont il a été question sont sans doute les dispositions temporaires relatives aux obligations pour l'expansion de la petite entreprise. J'avoue que ces obligations sont les bienvenues dans la mesure où elles cherchent à alléger le poids des taux d'intérêt pour la petite entreprise, mais on s'apercevra probablement que ce genre de remède est meilleur en théorie qu'en pratique. En principe, les petites entreprises auront accès à ce type de prêts. Le taux d'intérêt sera égal à la moitié du taux d'escompte plus 1 p. 100. D'après moi, à toutes fins utiles, les taux d'intérêt égaleront sans doute le taux d'escompte et, naturellement, on peut se demander à quoi serviront ces prêts. Je pense que ce sera à des fins d'expansion mais non pas pour des activités courantes telles la constitution de stocks. De même, les taux d'intérêt exigés seront laissés à la discrétion des banques, ce qui signifie que le gouvernement ne contrôle même pas ses propres programmes. Il n'est même pas certain que l'objectif que le gouvernement a fixé en créant ces obligations sera atteint. Il vaudrait mieux avoir recours à une gestion économique rationnelle et à une politique générale visant à faire baisser les taux d'intérêt.

Si on en juge par le discours du trône et les propos entendus hier soir, le gouvernement fédéral n'a pas encore élaboré de politique relative aux petites entreprises. C'est une véritable tragédie, car une telle politique produirait au bas mot quelque 100,000 emplois par année, si l'on en croit la Fédération canadienne des entreprises indépendantes. Par contre, le Nouveau parti démocratique a déjà élaboré une politique relative aux petites entreprises, et si je m'abstiens de l'exposer en détail, je recommande quand même au gouvernement de s'en inspirer.

Je voudrais signaler également que les petites entreprises vont souffrir de la montée des prix de l'énergie. De nouveau, il convient de dénoncer toute hausse injustifiable des prix du pétrole, et j'entends par là toute recette au chapitre de l'énergie dont le gouvernement se sert à d'autres fins que des projets énergétiques et que les sociétés utilisent pour investir ailleurs que dans ce secteur de l'énergie. J'estime que ces types de majorations sont injustifiables et nuisibles à toute la société et surtout aux petites entreprises.

La création d'emplois souffre également des taux d'intérêt élevés. Au Canada tout comme aux États-Unis, nous subissons bel et bien une récession. Dans le discours du trône, le gouvernement a mentionné qu'il allait accroître ses programmes d'emploi, ce qui n'est pas à dédaigner, mais je doute que leur ampleur soit suffisante. Aussi, ces programmes ne peuvent tenir lieu de politique ni d'orientation économique favorables au plein emploi.

● (2050)

Le discours du trône fait également mention de la situation des femmes. Bon nombre de passages dans ce discours sont dignes de nos éloges, mais d'autres, par contre, requièrent un examen plus attentif. Le gouvernement s'est engagé à prendre des mesures concrètes au sujet de la Fonction publique, négligeant toutefois de mentionner le secteur privé, du moins dans le discours du trône. Si le gouvernement a des intentions quelconques au sujet de la ratification de contrats touchant le secteur privé et l'emploi des femmes, il ne nous en a pas fait part. En fait, il suffit de lire attentivement le discours du trône pour constater que le gouvernement n'envisage de prendre aucune initiative dans le secteur privé—c'est là une omission grave—qui permettrait de concrétiser l'objectif de l'égalité des femmes sur le marché du travail.

En outre, on ne mentionne nullement l'intention de mettre sur pied des garderies de jour adéquates dont les services seraient offerts à des prix raisonnables, initiative qui s'impose, manifestement, si l'on veut que les femmes puissent contribuer à part entière et à juste titre à l'édification de notre société.

Des voix: Bravo!

M. Keeper: Le gouvernement fait cependant allusion aux pensions et toute augmentation qu'il se propose d'apporter dans ce domaine est méritée depuis longtemps et mérite tous nos éloges. A mon avis, toutefois, cette augmentation ne sera pas suffisante et ne saurait faire disparaître les nombreuses injustices qui persistent dans ce domaine à l'égard des femmes. La proportion des femmes en chômage est plus importante que celle des hommes dans la même situation. Si le gouvernement a l'intention de mettre en œuvre un programme concret à l'intention des femmes, il devra alors accorder la priorité à des questions telles que l'assurance-chômage, les allocations de formation et le programme d'extension des services du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada.

Le discours du trône fait mention de la violence à l'endroit des femmes, que le gouvernement entend protéger. Il s'agit là d'une initiative louable, et j'espère que les gestes du gouvernement vont correspondre à ses paroles. Il est certain qu'aujourd'hui les femmes ne veulent plus se satisfaire de discours: elles exigent des mesures concrètes, des mesures qui correspondent à leurs besoins réels.

Des voix: Bravo!

M. Keeper: Très brièvement, j'aimerais dire que le discours du trône est muet sur les grands problèmes sociaux des centres-villes. C'est là un oubli on ne peut plus déplorable. Il ne dit rien non plus du soulagement des problèmes urgents des autochtones en milieux urbains. Ces problèmes ont pourtant des répercussions sur la qualité de notre vie à tous.

Le discours parle longuement d'unité nationale. Je ne voudrais pas traiter de la question de façon partisane, mais je tiens à présenter quelques observations de caractère général à ce sujet. Car il importe de nous rappeler aujourd'hui que nous avons les moyens d'édifier un Canada meilleur, si nous le voulons. Il nous faut un pays qui ne soit pas déchiré par d'importants écarts de richesse entre groupes sociaux ou entre régions. Ce qu'il nous faut, c'est un pays où les besoins fondamentaux de toutes les personnes et de toutes les collectivités soient satisfaits.

Il ne faut pas que notre pays soit écartelé par les différences culturelles. Ce qu'il nous faut, c'est un pays uni par des intérêts communs mais qui admette, qui estime et qui proclame sa variété culturelle; un pays qui tire sa joie du complet épanouissement de sa population, épanouissement prenant sa source dans la liberté d'un peuple satisfait dans ses besoins humains fondamentaux. Et je ne pense pas uniquement à la nécessité de manger, de se vêtir et de se loger, mais aussi au besoin de sécurité, aux conditions nécessaires à la réalisation du potentiel individuel comme, par exemple, l'enseignement, les loisirs et la liberté d'expression. Appliquons-nous dès aujourd'hui à l'édification d'un Canada meilleur, d'un Canada qui résiste à l'épreuve du temps.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le Président, je suis honoré de prendre la parole en cette première session de la 32e législature, et je voudrais profiter de cette occasion pour vous présenter à vous-même et à vos collègues de la présidence mes plus sincères félicitations et mes vœux de bonne chance. Je vous prierais également de bien vouloir transmettre à madame le Président, en plus de mes plus respectueux hommages, l'expression de tout le plaisir que j'ai de même que mes collègues de la Chambre, à voir son talent au service de ses collègues de la Chambre des communes et de lui exprimer également toute l'importance que nous attachons au fait qu'une femme qui a laissé sa marque au cours des dernières années dans l'histoire de notre pays atteigne maintenant la fonction de première dame au sein de la Chambre des communes.

Je ne pourrais laisser sous silence l'excellent travail fait par les motionnaires de la motion en réponse de l'Adresse au discours du trône, et je voudrais remercier les honorables députés de Rimouski et de Sudbury (Mme Côté et M. Frith) pour la vision généreuse qu'ils nous ont présentée du Canada et également pour le ton et l'allure positifs qu'ils ont donnés à ce débat en réponse au discours du trône. Comme nous le savons, monsieur le Président, notre pays traverse une des périodes les plus critiques de son histoire. Dans le secteur économique, nous sommes aux prises avec une situation extrêmement difficile alors que nous avons, d'une part, à lutter à la fois contre le chômage qui touche de façon dramatique les régions les plus pauvres de ce pays et, d'autre part, à prendre des mesures monétaires et fiscales difficiles pour vaincre ou combattre l'inflation.

Sur le plan politique, la situation est encore plus noire, monsieur le président. L'avenir même du Canada, notre pays, est menacée par les visées séparatistes du Parti québécois et de ses amis. Les prochaines semaines seront déterminantes et le référendum qui sera tenu au Québec le 20 mai concerne tous les Canadiens d'un océan à l'autre et, au premier chef, les Québécois. Il s'agira pour nous, monsieur le Président, d'un choix fondamental pour notre devenir collectif. Choisirons-nous de renouveler notre foi et notre appartenance au Canada, ce grand pays qui nous offre tant d'opportunités et de défis, ou plutôt, monsieur le Président, choisirons-nous de vivre entre nous à l'intérieur de frontières rétrécies, parce que les défis canadiens nous font peur et parce que les opportunités qu'il nous offre nous essouflent?

Tel est le choix que nous avons à faire, tel est le choix que nous force à faire le Parti québécois, et c'est à ce choix existentiel auquel nous mène la question piégée qui nous est soumise, qu'on veuille l'admettre ou non. En cette période, monsieur le Président, nous devons nous demander pourquoi le Canada existe, et qu'est-ce qui a amené nos ancêtres, les Pères de la Confédération, à s'asseoir autour d'une même table et à se dire: Pourquoi ne mettrions-nous pas nos avoirs en commun? Pourquoi n'essayerions-nous pas de trouver les accommodements et les moyens nécessaires à l'épanouissement de nos deux peuples?

● (2100)

Monsieur le Président, de 1865 à 1867, alors qu'avaient lieu les pourparlers menant à l'élaboration du pacte fédératif, deux grands principes présidaient à cette élaboration. Ces principes sont les plus généreux, les plus nobles auxquels tout être humain peut et doit adhérer. Il s'agit, monsieur le Président, du partage et de la générosité. Ces deux principes liés au courage et à la ténacité des bâtisseurs de ce pays ont fait que le Canada d'aujourd'hui est un pays riche et libre, un pays où il fait bon vivre. Ce ne fut pas une mince tâche que de bâtir un pays aussi immense. Nos ancêtres ont eu à affronter de nombreuses difficultés.

Aujourd'hui encore tout n'est pas parfait, mais nous pouvons quand même nous considérer comme une des nations les plus chanceuses de la terre. L'autre question que nous devons nous poser, monsieur le Président, c'est ce que nous a apporté ce pacte fédératif depuis 113 ans. Non seulement vivons-nous dans un pays où nous avons atteint un des plus hauts niveaux de vie au monde, mais nous vivons surtout dans un pays où les libertés fondamentales sont respectées au maximum, dans un pays où le partage et la générosité nous ont amenés à nous doter d'un système de redistribution du revenu et d'un système de politiques sociales des plus avancées au monde et dans un pays où nos droits de collectivité française sont respectés et où nous avons pu nous épanouir culturellement, économiquement et socialement.

Nous avons la chance, monsieur le président, de participer à une grande aventure de civilisation. Nous avons la chance de bâtir jour après jour cet homme nouveau issu du contact de deux grandes civilisations: la civilisation française et la civilisation anglaise. Cet homme nouveau influencé dans son comportement même par la civilisation et les habitudes de vie des premiers habitants de ce pays nos frères autochtones, cet homme nouveau nord-américain, façonné aussi par toutes les richesses qu'ont apportées à ce pays les nouveaux Canadiens qui sont venus du monde entier, cet homme nouveau, francophone, dans notre cas, monsieur le président, a la chance de vivre dans le deuxième plus grand pays au monde, dans un pays qui n'a jamais connu la guerre, dans un pays issu de négociations basées sur une volonté commune de vivre ensemble dans un esprit de partage et de générosité. Bien sûr tout cela n'a pas toujours été facile et il y a eu par le passé des injustices flagrantes à l'égard des francophones dans ce pays. Mais faut-il se diriger vers l'avenir à reculons, en ayant constamment les yeux fixés sur les erreurs passées, monsieur le président? Ou ne vaut-il pas mieux regarder les énormes progrès accomplis depuis 30 ans, et tabler notre avenir sur ce qui est déjà acquis?

A l'heure actuelle, les chantres du Parti québécois sur toutes les scènes du Québec essaient sournoisement de faire croire à nos concitoyens et nos concitoyennes que l'État fédéral, son Parlement et son gouvernement sont des institutions étrangères. On laisse entendre que de tout temps le Québec a été le parent pauvre de la Confédération et que les francophones furent constamment exploités par les Anglais de ce pays. C'est cela même qu'ils ont voulu démontrer dans leur Livre blanc en triturant les faits historiques. Ainsi, dans tous les discours qu'ils prononcent ces jours-ci, un des exemples qui leur est cher est celui de la culture. Ils se scandalisent à qui mieux mieux de ce que le fédéral, ce gouvernement d'étrangers, comme ils se plaisent à le dire, ait voulu dominer et contrôler la culture française au Canada. Comment peut-on prétendre de telles choses, monsieur le président, alors que l'on sait que le Conseil des Arts du Canada, créé en 1957 par le gouvernement fédéral, a permis à tant d'artistes du Canada, québécois et francophones, tels que Borduas, Riopelle, Julien, Leclerc, Vignault et à beaucoup d'autres de réussir non seulement leurs carrières, de réussir à perfectionner leur art et à établir leur influence sur le monde artistique, non seulement au Québec mais dans tout le Canada et même sur la scène internationale.

Aujourd'hui certains de ceux qui ont le plus bénéficié du Conseil des Arts du Canada préfèrent ne plus se souvenir. La même chose s'est présentée, monsieur le Président, au début des années cinquante. On se souviendra que la télévision en était à ses débuts et le gouvernement de l'époque avait décidé de doter ce grand pays d'un réseau national de télévision. Et en 1952 ce Parlement décidait de créer la *Canadian Broadcasting Corporation.* Et dans le même projet de loi de 1952, monsieur le Président, ce gouvernement d'étrangers, comme dit le Parti québécois, créait également la Société Radio-Canada, société qui jouit d'un degré d'autonomie financière et artistique à nulle autre semblable, cette société qui, au cours des années, a permis le développement de la culture française en terre canadienne et l'éclosion de nombreux talents dans tous les domaines de la télévision.

Il est intéressant de noter également, monsieur le président, qu'en 1979, donc l'année dernière, 36 p. 100 du budget de toute la société était alloué à Radio-Canada, le réseau français, et que 4,300 employés de cette société sont présentement au Québec. Un autre domaine, monsieur le président, où l'on peut citer les deux principes fondamentaux à la base de notre fédération, savoir, le partage de la générosité, c'est bien le domaine économique. Et j'aimerais passer en revue en quelques minutes, si on me le permet, certains secteurs industriels du Québec en commençant par les secteurs traditionnels comme le textile, le vêtement, la chaussure et les industries du cuir. Quelle est la situation dans le domaine du textile, monsieur le président? Les chiffres nous disent que 48,000 employés de ce secteur de l'économie se retrouvent au Québec, c'est-à-dire 51 p. 100 du total des employés canadiens en ce domaine. Et dans cette industrie fort importante au Québec, 45 p. 100 de toute la production québécoise dans le domaine du textile est vendue dans les autres provinces canadiennes. Dans le domaine du vêtement, 70 p. 100 des installations industrielles se retrouvent au Québec, ce qui représente 66 p. 100 du total canadien. Et là comme dans le textile, 47 p. 100 de tous les vêtements fabriqués au Québec sont vendus dans les autres provinces canadiennes.

Qu'est-ce que l'État fédéral a fait pour protéger cette industrie majoritairement québécoise, menacée par la concurrence étrangère chez qui la production des textiles et des vêtements se fait à un coût moindre? Eh bien, monsieur le président, le gouvernement national est intervenu pour imposer des quotas à l'importation, pour augmenter la protection tarifaire, ce qui assure maintenant à l'industrie québécoise du textile et du vêtement un marché stable et des emplois assurés. La même chose se produit dans le domaine de l'industrie du cuir et de la chaussure. Avec dix mille employés au Québec, ce qui représente 43 p. 100 du nombre total des employés canadiens en ce domaine, 57 p. 100, monsieur le président, de toute la production de chaussure et de toute la production de produits de cuir fabriqués au Québec, 57 p. 100 sont vendus dans les autres provinces canadiennes.

La stratégie sectorielle fédérale établie en 1973 a grandement aidé cette industrie. L'imposition de tarifs et de quotas à l'importation de même que les programmes d'aide ont non seulement permis de protéger les emplois dans ce secteur au Québec mais également suscité la création d'emplois nouveaux depuis 1976. Un des programmes dans le domaine de l'industrie du cuir et de la chaussure qui a été très avantageux pour le Québec est le programme d'ajustement en vertu duquel on offre aux entreprises des prêts à taux d'intérêt avantageux et également des subventions. C'est ainsi, monsieur le président, que de 1974 à aujourd'hui, 66 p. 100 des subventions et 56 p. 100 des prêts sont allés au Québec. Le gouvernement fédéral a également contribué en 1976 à la création de l'Institut canadien de la chaussure et du cuir dont le siège social est à Montréal. Cet institut est d'une grande importance pour le Québec, puisque 50 p. 100 de ses activités y sont concentrées. Monsieur le président, ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Je suis profondément indigné lorsque j'entends nos adversaires du Parti québécois affirmer impunément que le Québec est défavorisé par rapport aux autres provinces au chapitre de l'aide gouvernementale au secteur du textile et de la chaussure.

● (2110)

Il ne faut pas se leurrer, monsieur le président, nos concitoyens de Calgary, Kamloops, Winnipeg ou d'ailleurs au Canada, qui achètent les textiles, les vêtements, les produits de cuir et les chaussures produites au Québec, pourraient acheter ces mêmes articles de Hong Kong, de la Corée du Sud ou d'ailleurs, à bien meilleur marché. Mais, monsieur le président, l'essence même du fédéralisme canadien, comme je l'ai dit précédemment, c'est le partage. C'est pourquoi on veut que tous les consommateurs canadiens servent à protéger ces secteurs industriels où le Québec a beaucoup d'emplois. Et pour éviter que les membres du Parti québécois crient au terrorisme économique et au mensonge, et pour éviter que le premier ministre du Québec répète comme il le disait ce matin sur les ondes de Radio-Canada que nous les députés québécois fédéraux à Ottawa sommes tous des maudits menteurs, j'aimerais citer ici une des études du Parti québécois lui-même, qui s'appelle le rapport Bonin, publié en janvier 1980, et intitulé *A propos de l'association économique Canada-Québec*. Voici des extraits de cette étude, monsieur le Président, qu'on peut trouver aux pages 417 et 418, et je cite:

> Les expéditions du Québec vers le reste du Canada sont fortement concentrées dans les industries à forte intensité de travail et qui bénéficient d'une protection douanière: aliments et boissons, cuir, textiles, bonneterie, vêtement, meubles. Ces industries dépendent beaucoup du marché canadien et, comme on devait s'y attendre puisqu'elles ont besoin de la protection douanière pour survivre, elles n'exportent pas beaucoup à l'extérieur du Canada. Si l'Association Canada-Québec devait prendre la forme d'une zone de libre-échange, une partie du marché canadien pourrait être perdue pour ces entreprises québécoises puisque le Canada, conservant sa propre politique commerciale à l'égard des pays tiers, resterait libre de s'approvisionner ailleurs si les conditions sont plus avantageuses.
>
> Une autre considération mérite d'être mentionnée, car elle peut aussi réduire à court terme la marge de manœuvre réelle que le Québec obtiendrait. Si ces industries fortement protégées sont des industries à forte intensité de travailleurs engagés dans ces industries (et cela peut être vrai même s'il s'agit d'industries dites «de bas salaires»), il s'ensuit que la libéralisation du commerce international dans ces industries pourrait se faire au détriment des travailleurs engagés dans ces industries, à moins que des mesures de transition soient prévues comprenant une compensation adéquate.

Il n'est pas que les secteurs traditionnels de l'économie québécoise qui profitent du Canada actuel, monsieur le Président, et je voudrais m'attarder maintenant quelque peu au secteur de la construction navale. J'ai eu l'occasion, il y a deux semaines, d'être encore indigné alors que j'assistais au lancement de deux traversiers aux chantiers maritimes de la Marine Industries, à Sorel. Le ministre des Transports du Québec, lors de son allocution, affirmait à cette occasion que le Québec était le parent pauvre dans le domaine de la construction navale, le gouvernement fédéral préférant accorder ses subventions aux autres provinces.

Monsieur le Président, je commence à me demander sérieusement si nos adversaires séparatistes sont capables de lire les statistiques correctement ou plus encore s'ils ne souffrent pas d'un complexe perpétuel de persécution vis-à-vis du gouvernement fédéral. Je m'explique: si l'on examine ce qui s'est passé au cours des 18 dernières années, de 1961 à 1979, on s'aperçoit que les subsides et subventions versés par le gouvernement fédéral pour la construction navale se sont chiffrés pour l'ensemble du Canada à 623 millions de dollars. De cette somme, le Québec a reçu 223 millions de dollars, ce qui représente plus de 36 p. 100 du total, et de ces 223 millions de dollars, la société Marine Industries de Sorel en a reçu près de la moitié, soit 102 millions de dollars. Alors je crois, monsieur le président, lorsqu'on entend des personnes comme le ministre des Transports du Québec dire qu'on a toujours préféré accorder nos subventions dans le domaine de la construction navale à d'autres provinces, qu'il s'agit-là à tout le moins de certains chiffres ou de certaines affirmations qui faussent la réalité.

Lorsqu'on examine, monsieur le Président, les contrats octroyés par le ministère des Approvisionnements et Services pour la réparation ou la transformation des navires en 1978-1979, on constate que ces contrats ont été de l'ordre de 38.1 millions de dollars pour l'ensemble du Canada. La part du Québec à ce chapitre était de 32.2 millions de dollars, soit 84 p. 100 de tous les contrats. On a le front ensuite, monsieur le Président, de venir nous dire que le Québec est le parent pauvre et que le gouvernement fédéral ne lui donne rien. Je trouve cette attitude tout à fait inacceptable et elle m'indigne profondément en tant que Québécois et Canadien.

L'aéronautique est un autre secteur où le Québec est loin d'être à la remorque des autres provinces. En effet, monsieur le Président, plus de 46 p. 100 de tout le secteur aéronautique sont concentrés au Québec, procurant ainsi de l'emploi à environ 20,000 Québécois. Et le gouvernement fédéral n'est pas étranger à cette excellente situation aux Québec. On se souviendra au début des années 1970, alors que ce secteur industriel connaissait des moments on ne peut plus difficiles, le ministre de l'Industrie et du Commerce de l'époque, l'honorable Jean Chrétien, avait entraîné le gouvernement fédéral à se porter acquéreur de l'usine Canadair, laquelle comptait à ce moment 1,500 employés. Neuf ans plus tard, monsieur le Président, la société Canadair emploie maintenant plus de 6,000 personnes, grâce entre autres au programme de l'avion *Challenger* qui a été subventionné en grande partie par le gouvernement fédéral.

Monsieur le Président, j'ai déjà parlé brièvement du textile, de la chaussure, de l'industrie du cuir, du vêtement, de la construction navale et de l'aéronautique, lesquels sont tous des secteurs importants dans l'économie du Québec. Mais il en est un que je voudrais aborder d'une façon un peu plus particulière et qui nous plonge au plus profond de nos racines sur cette terre canadienne et, il s'agit évidemment du secteur agricole. S'il est un secteur, monsieur le président, où les notions de partage et de générosité s'appliquent, c'est bien celui de l'agriculture.

Une des critiques que l'on entend le plus souvent est à l'effet que les politiques agricoles du gouvernement fédéral ont favorisé davantage les gens de l'Ouest du pays au détriment de ceux de l'Est, notamment le Québec. On oublie cependant quelques données essentielles, monsieur le président. On n'a qu'à se rappeler que l'Ouest canadien possède 89 millions d'acres cultivées, comparativement à 6 millions d'acres pour le Québec. Quant à la main-d'œuvre agricole, elle ne représentait au Québec que 5.6 p. 100 du total de la main-d'œuvre active contre 17 p. 100 dans les Prairies.

Même si le potentiel du sol agricole du Québec ne représente que 6 p. 100 du total canadien, monsieur le président, il est intéressant de noter que 13 p. 100 des fonctionnaires fédéraux de l'agriculture sont en poste au Québec. Et même toujours si ce potentiel agricole québécois est relativement faible par rapport aux taux canadiens, le Québec reçoit une part substantielle des programmes fédéraux à l'agriculture. Ces programmes tentent de refléter l'importance et les particularités des

diverses régions du pays. A titre d'exemple, nous pouvons mentionner le programme d'assurance-récolte qui a permis, de 1973 à 1978, de verser 10 millions de dollars aux agriculteurs québécois. La société du crédit agricole fédérale a elle aussi largement aidé les agriculteurs québécois, et pour la seule année financière 1975-1976, le gouvernement fédéral a approuvé 1,116 prêts agricoles au Québec, représentant une somme de 85 millions de dollars.

Que dire maintenant, monsieur le président, de l'entente auxiliaire Canada-Québec du ministre de l'Expansion économique régionale sur le développement agricole conclue, comme je le disais précédemment, avec le gouvernement du Québec? Cette entente vise entre autre à assainir les terres agricoles de la région de Montréal et à favoriser le réaménagement foncier dans les régions de l'Est du Québec, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue. Cette entente prévoit des déboursés fédéraux de 62 millions de dollars répartis sur une période de 6 ans.

Toujours dans le domaine agricole, j'aimerais qu'on examine d'un peu plus près le domaine de l'industrie laitière lequel est d'une importance capitale pour les agriculteurs du Québec. En effet, en 1977-1978, 75 p. 100 des agriculteurs québécois tiraient au moins 60 p. 100 de leurs revenus de la production laitière. Le gouvernement fédéral est conscient de cette situation, et il lui a accordé et y accorde encore une grande importance. Mais encore là, monsieur le président, je préfère me référer à cette étude du gouvernement du Québec intitulé «A propos de l'association économique Canada-Québec», et je voudrais citer un passage que l'on retrouve aux pages 150 et 151:

> On peut dire que les programmes fédéraux touchant l'industrie laitière sont moins variés que ceux de la culture des céréales. Il s'agit en effet, presque uniquement de paiements de transfert aux producteurs de lait. La préoccupation première de la politique fédérale du lait demeure donc le soutien du revenu des producteurs et les questions de mise en marché y jouent un rôle moindre que pour les céréales. En revanche, l'industrie laitière est l'objet d'une politique commerciale très protectionniste ce qui lui assure un accès privilégié au marché canadien: l'importance du lait nature et de la plupart des produits laitiers est soumise à un régime de contingentement; certains produits transformés profitent de plus d'une protection douanière élevée (crèmeries, par exemple).
>
> Du strict point de vue des producteurs de lait du Québec, il serait difficile de parler d'une incidence défavorable de la politique laitière du gouvernement fédéral: presque la moitié des sommes consacrées à cette politique entre 1960 et 1976 ont été versées au Québec, surtout sous la forme de paiements aux producteurs, non seulement ce montant a-t-il représenté une addition considérable aux revenus des producteurs québécois, mais depuis la création de la CCL,
>
> . . . la Commission canadienne du lait . . .
>
> . . . leur revenu total s'est même accru plus rapidement que celui des producteurs ontariens. De plus, l'industrie québécoise de la transformation du lait a bénéficié de la protection, douanière et autres. Cette industrie vend à peu près 25 p. 100 de sa production dans le reste du Canada et seulement 2 p. 100 à l'étranger. Elle occupe pourtant une place de choix (environ 40 p. 100 de la valeur ajoutée), dans l'industrie québécoise des aliments et boissons.

Comme les statistiques sur la politique laitière de cette étude du gouvernement du Québec s'arrêtaient en 1976, j'ai pensé qu'il était important et intéressant de mentionner ce qui s'était passé en 1977-1978. Au cours de cette année financière, le gouvernement fédéral a versé directement en subventions aux producteurs de lait du Québec 128 millions de dollars, soit 48.6 p. 100 des sommes distribuées à ce chapitre au Canada. Globalement, monsieur le président, les producteurs de lait du Québec ont bénéficié en 1977-1978 de 52 p. 100 des dépenses fédérales pour le lait, soit 238 millions de dollars.

Au chapitre de sa participation à l'aide alimentaire canadienne aux pays en voie de développement, le Québec là encore a eu largement la part qui lui revenait. Ainsi, en 1977-1978, l'Agence canadienne de développement international, par le biais de la Commission canadienne du lait, a acheté 53.4 millions de livres de beurre et 236.9 millions de livres de lait en poudre dans l'ensemble du Canada. De ces achats, 95 p. 100 du beurre et 84 p. 100 du lait en poudre provenaient du Québec. L'agriculture représente un secteur non négligeable de l'économie du Québec et le gouvernement fédéral a la ferme intention de continuer à aider tous les agriculteurs du Québec.

Je pourrais continuer, monsieur le président: dans le domaine du transport des grains, une autre des accusations favorites du Parti québécois est de dire qu'on envoie tout l'argent de ce secteur dans l'Ouest, et il oublie toujours de mentionner que lorsqu'on a investi 100 millions de dollars pour aider les fermiers de l'Ouest à transporter leurs grains, et qu'avec ces 100 millions de dollars-là on demande à la Commission canadienne du blé et aux producteurs de l'Ouest de construire des wagons-trémies, il oublie toujours de dire que ces 100 millions de dollars-là reviennent en grande partie au Québec pour la construction de ces wagons, soit à la Canadian Vickers, soit à la Marine Industries, soit à la Bombardier.

On constate la même chose à la société VIA Rail, monsieur le président, savoir un contrat de 115 millions de dollars octroyé par le gouvernement fédéral pour permettre à la société Bombardier de développer un nouveau train léger, rapide et confortable qui se trouve à la fine pointe de la technologie mondiale en ce domaine. Je pourrais parler encore longtemps du domaine économique, mais je sais que certains de mes collègues veulent prendre part à ce débat, monsieur le président, et je pense qu'à cause de la supercherie de la question référendaire telle que posée par le Parti québécois, nous n'avons pas d'autre choix que de dire non à cette question, que de dire non au rêve ou à cette aventure que nous propose ce parti. Et le non, monsieur le président, est le seul vote positif que nous pouvons poser à l'heure actuelle. Et comme Son Excellence le Gouverneur général le mentionnait dans le discours du trône, le non au référendum, à la question proposée par le Parti québécois est un vote oui pour le renouvellement du fédéralisme au Canada.

● (2120)

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je devrais normalement donner la parole au député de Joliette (M. La Salle) qui tente d'attirer mon attention depuis un bon moment, mais étant donné l'heure tardive et si le député de Joliette y consent, il sera le premier à prendre la parole demain. Avec le consentement de la Chambre, je dirai qu'il est 9 h 30.

Une voix: Il n'y a pas de débat demain.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Il sera alors le premier à prendre la parole à la reprise du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris, le débat est ajourné, mais il reste encore cinq minutes que nous pourrions accorder au député.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme je l'ai dit tout à l'heure, le député de Joliette peut prendre la parole pour les cinq minutes qui restent s'il le désire.

[*Français*]

Si l'honorable député de Joliette veut commencer son discours, il peut le faire s'il en a l'intention.

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, je vous avouerai franchement qu'il me reste à peine le temps de vous saluer et de vous féliciter, ainsi que M^me^ le Président et ses adjoints, et je voudrais bien également profiter des quelques secondes mises à ma disposition pour féliciter les motionnaires. Vous avez déjà signalé qu'il était difficile, si je voulais faire un bon discours, et c'est ce que vous souhaitez, j'en suis convaincu, car il y a des sujets qui m'intéressent particulièrement. D'abord, le discours du trône, aussi vague qu'il puisse être, mérite quand même quelques remarques, et il y a un sujet qui m'intéresse moi aussi qui est de l'ordre, qui est de l'intérêt de l'unité nationale. Dans les circonstances, je préfère garder, si possible, mon tour en première place lorsque le débat reprendra, et j'aurai, je vous l'affirme, monsieur le président, et à mes collègues, des propos qui seront, je pense, très à point sur les deux sujets que j'ai soulignés.

Je demanderais à ce moment-là de passer au vote plutôt que d'entamer un discours dont je ne voudrais pas perdre l'impact que ce discours mérite, monsieur le Président, c'est tout!

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Comme il est 9 h 30 du soir, il est de mon devoir, en conformité des dispositions du paragraphe (4) de l'article 38 du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ le sous-amendement dont la Chambre est maintenant saisie.

Le vote porte donc sur le sous-amendement inscrit au nom de M. Kristiansen. Que tous ceux qui sont en faveur du sous-amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Que tous ceux qui s'opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Qu'on convoque les députés.

(L'amendement de M. Kristiansen, mis aux voix, est rejeté.)

(*Vote n^o^ 4*)

● (2130)

POUR

Messieurs

Alexander
Althouse
Andre
Anguish
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Benjamin
Blaikie
Blenkarn
Bosley
Bradley
Broadbent
Cardiff
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Coates
Cooper
Corbett
Cossitt
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Deans
de Jong
Dinsdale
Domm
Elzinga
Epp
Fennell
Fraser
Fretz
Friesen
Fulton
Gamble
Gass
Gilchrist
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hamilton (Swift Current-Maple Creek)
Hawkes
Hees
Hnatyshyn
Hovdebo
Howie
Huntington
Ittinuar
Jelinek
Jewett (M^lle^)
Keeper
Kempling
Kilgour
King
Knowles
Kristiansen
La Salle
Lawrence
Lewis
MacKay
Malone
Manly
Mayer
McDermid
McGrath
McKinnon
McLean
McMillan
Miller
Mitchell (M^me^)
Mitges
Munro (Esquimalt-Saanich)
Murphy
Murta
Neil
Nickerson
Nielsen
Nowlan
Nystrom
Oberle
Ogle
Orlikow
Parker
Patterson
Reid (St. Catharines)
Riis
Robinson (Burnaby)
Roche
Rose
Sargeant
Schellenberger
Scott (Hamilton-Wentworth)
Scott (Victoria-Haliburton)
Shields
Siddon
Skelly
Speyer
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Towers
Vankoughnet
Waddell
Wenman
Wilson
Wise
Wright
Young
Yurko—112.

CONTRE

Messieurs

Allmand
Appolloni (M^me^)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Beauchamp-Niquet (M^me^)
Bégin (M^lle^)
Berger
Blais
Blaker
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Buchanan
Bujold
Bussières
Caccia
Campbell (M^lle^) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Chénier
Collenette
Comtois
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Côté (M^me^)
Cousineau
Cyr
Daudlin
Dawson
De Bané
de Corneille
Demers
Deniger
Desmarais
Dingwall
Dion (Portneuf)
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Dupont
Dupras
Duquet
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Fox
Francis
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gimaïel
Gingras
Gourd
Gray
Guay
Guilbault
Harquail
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (M^me^)
Hopkins
Irwin
Isabelle
Johnston
Joyal
Kaplan
Kelly
Killens (M^me^)
Lachance
Lajoie
Lalonde
Lamontagne
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Charlevoix)
Lapointe (Beauce)
LeBlanc
Leduc
Lefebvre
Loiselle
Lonsdale
Lumley
MacBain
MacDonald (Cardigan)
MacGuigan
Mackasey
MacLaren
MacLellan
Malépart
Maltais
Marceau
Massé
Masters
McCauley
McRae
Munro (Hamilton-Est)
Nicholson (M^lle^)
Olivier
Ostiguy
Ouellet
Parent
Pelletier
Penner
Pepin
Peterson
Pinard
Portelance
Prud'homme
Regan
Reid (Kenora-Rainy River)
Roberts
Robinson (Etobicoke-Lakeshore)
Rompkey
Rooney
Rossi
Roy
Savard
Schroder
Simmons
Stollery
Tardif
Tessier
Tobin
Tousignant
Trudeau
Turner
Veillette
Watson
Weatherhead
Whelan
Yanakis—138.

[*Français*]

Mme le Président: Je déclare l'amendement rejeté.

Comme il est maintenant 10 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi, en conformité des dispositions de l'article 2(2) du Règlement.

(A 10 h 2, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 23 avril 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RATIFICATION DES TRAITÉS CANADO-AMÉRICAINS SUR LES PÊCHERIES ET SUR LES FRONTIÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Je pense que la Chambre sera d'accord pour accorder son consentement unanime. Voici ma motion:

Il est résolu que la Chambre adopte le point de vue, publiquement exprimé par les gouvernements du Canada et des États-Unis, selon lequel les traités sur les pêcheries de l'Est et sur les frontières représentent des accords de collaboration justes et nécessaires d'urgence dans l'intérêt des deux pays; qu'elle considère que la ratification et l'application rapides de ces traités sont d'importance nationale pour le Canada et pour les bons rapports entre le Canada et les États-Unis; et qu'elle demande instamment au Sénat des États-Unis de faire sans retard le nécessaire pour la ratification de ces traités.

Cette motion est présentée avec l'appui du député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan).

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu le texte de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES POSTES

LE PROJET DE TRANSFERT DU BUREAU DE SASKATOON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion relative à une affaire importante et urgente. Le ministère des Postes projette de transférer le bureau de district de la Saskatchewan de Saskatoon à Winnipeg, de sorte que la Saskatchewan et l'Île-du-Prince-Édouard seront les deux seules provinces à ne pas avoir de bureaux de district.

Étant donné qu'il y a beaucoup plus de bureaux de poste en Saskatchewan qu'au Manitoba et qu'ils sont répartis sur un territoire beaucoup plus grand, et que ce transfert entraînera dans la seule ville de Saskatoon la suppression de 103 emplois représentant environ de 1¾ million de dollars par année en salaires, je propose, avec l'appui du député de Moose Jaw (M. Neil), puisque le député libéral d'Ottawa-Centre (M. Evans), dont la circonscription est jumelée avec Saskatoon-Est et à qui j'avais d'abord demandé d'appuyer cette motion, s'y est refusé:

Que la Chambre ordonne au ministre des Postes d'abandonner l'idée de transférer le bureau de district de la Saskatchewan de Saskatoon à Winnipeg, dans l'intérêt de l'efficacité du service postal dans l'ouest du Canada.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

L'UNITÉ CANADIENNE

LE PROGRAMME PRÉCONISÉ DANS LA «REVIEW» DE NIAGARA FALLS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Al MacBain (Niagara Falls): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. A cette heure cruciale de notre histoire, tous les Canadiens vivant en dehors du Québec se demandent bien comment ils pourraient montrer clairement aux Québécois les sentiments qu'ils nourrissent à leur égard, à l'égard de leur province, de leur culture et de leur langue et comment ils peuvent leur faire comprendre qu'ils ne peuvent pas concevoir un Canada sans le Québec.

Tous les députés ont déjà reçu ou vont recevoir le numéro de la *Review* de Niagara Falls du 22 avril qui préconise un programme personnalisé de communications entre les Canadiens n'habitant pas le Québec et les Québécois. Je propose donc, avec l'appui du député de Guelph (M. Schroder):

Que la Chambre engage vivement la presse de toutes les municipalités canadiennes autres que celles du Québec à établir des programmes semblables à celui qui est proposé dans le numéro du 22 avril 1980 de la *Review* de Niagara Falls et qu'elle invite tous les Canadiens hors Québec à profiter de ces programmes pour exprimer aux Québécois les profonds sentiments d'affection et d'amour qu'ils leur portent.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord!

Des voix: Non.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

WINNIPEG—LE DÉPLACEMENT DE LA GARE DE TRIAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a souvent déclaré qu'il fallait donner suite au projet de déplacement de la cour de triage du CP à Winnipeg, et que la ville de Winnipeg demande au gouvernement fédéral de décider au plus tôt s'il favorise la réalisation de ce projet et compte fournir un appui financier important, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que le gouvernement du Canada accepte les conditions de la ville de Winnipeg, et qu'en outre il fasse connaître sa décision au plus tard à la fin de mai, comme la ville de Winnipeg le lui demande.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AÉROPORTS

LES SERVICES D'ÉVACUATION ET DE SAUVETAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, je voudrais proposer une motion urgente en vertu de l'article 43 du Règlement, et je suis convaincu que tous les députés voudront y donner suite dans les plus brefs délais.

Étant donné que Transports Canada a décidé que les sapeurs-pompiers des aéroports ne seront plus responsables de l'évacuation ou du sauvetage des passagers et de l'équipage en cas d'incendie ou d'écrasement d'un avion, et étant donné que Transports Canada a décidé que ces mesures d'urgence seront désormais à la charge des compagnies aériennes, c'est-à-dire des employés de ces sociétés, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de maintenir dans les aéroports de Transports Canada des services d'évacuation et de sauvetage suffisants.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE S'IL PRENDRA DES MESURES EN VUE DU RENOUVELLEMENT DE LA CONSTITUTION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que les premiers ministres des provinces de l'Ouest ont unanimement manifesté leur vœu en faveur d'un renouvellement de la Constitution, étant donné qu'ils rejettent aussi catégoriquement la souveraineté-association et le *statu quo*, et étant donné enfin l'engagement pris récemment par le premier ministre (M. Trudeau) en faveur d'un fédéralisme renouvelé, je propose, appuyé par l'honorable député de Provencher (M. Epp):

Que la Chambre invite le premier ministre du Canada à répondre par l'affirmative aux désirs formulés par ses homologues des provinces de l'Ouest.

Mme le Président: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que deux importantes mesures d'aide aux provinces de l'Atlantique proposées dans le budget Crosbie, à savoir des contrats fiscaux accordés à des firmes de la région et des stimulants à la construction de bateaux de pêche, ont été écartées par le nouveau ministre des Finances, et compte tenu du fait que les premiers ministres de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve ont récemment confirmé leur position voulant que les recettes provenant des ressources sous-marines doivent revenir aux provinces, je propose, appuyé par le député de Malpèque (M. Gass):

● (1415)

Que la Chambre ordonne au premier ministre, dans l'intérêt de l'unité nationale, de prendre sans délais des dispositions pour se réunir avec les premiers ministres des provinces de l'Atlantique afin d'aboutir à un règlement négocié de ce problème et ainsi manifester l'intérêt du gouvernement pour le développement régional des provinces de l'Atlantique.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES FINANCES

LA DIFFÉRENCE ENTRE LES CRÉDITS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET CEUX DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État (Finances). Premièrement, je voudrais le féliciter des responsabilités qu'il a assumées.

[*Traduction*]

Compte tenu de l'écart de 2 milliards de dollars qui existe entre les prévisions de dépenses de 58,4 milliards de dollars qu'a déposées ici hier le président du Conseil du Trésor et les projections de 60,4 milliards de dollars pour le total des débours qu'a déposées le ministre des Finances lundi soir, ce dernier chiffre étant censé résulter des augmentations au titre du programme d'indemnisation pour l'importation du pétrole et des hausses au titre du service de la dette publique, et compte tenu du fait que le président du Conseil du Trésor a été incapable de le justifier—il a dit qu'il aviserait—le ministre des Finances peut-il dire à la Chambre et au président du Conseil du Trésor comment il en est arrivé à ces prévisions pour le total des dépenses cette année au titre du programme d'indemnisation des importations de pétrole et des coûts de service de la dette publique?

Quelles sont les sommes que prévoit maintenant débourser le ministre des Finances? Pourrait-il nous le confier et mettre le Conseil du Trésor dans la confidence?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, je remercie le député de Saint-Jean-Ouest de ses félicitations, et j'aimerais lui dire tout de suite que j'ai pleinement confiance, ainsi que le ministre des Finances, dans les grandes capacités et les aptitudes du président du Conseil du Trésor. Je crois que le député de Saint-Jean-Ouest peut voir dans la déclaration du ministre des Finances que les montants qui ont été avancés sont pris à partir des chiffres que lui-même avait prévus et des différences entre les négociations qui ont lieu actuellement sur les prix du pétrole.

[*Traduction*]

LES PRÉVISIONS RELATIVES À L'INDEMNISATION DES IMPORTATEURS DE PÉTROLE ET AU COÛT DE LA DETTE PUBLIQUE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor, puisque le ministre d'État ne sait rien de ces chiffres. Il manifeste envers le président du Conseil du Trésor bien plus de confiance que ce que nous nous autorisons jusqu'ici.

Le vérificateur général a fait remarquer que les chiffres des dépenses inscrites aux prévisions budgétaires étaient incomplets et parfois incompréhensibles, ce qui se conçoit aisément quand même des ministres ne réussissent pas à les comprendre. Le président du Conseil du Trésor a-t-il maintenant appris du ministère des Finances ce que le gouvernement a inscrit dans ses prévisions budgétaires sous la rubrique de l'indemnisation des importateurs de pétrole, dont le montant s'élève, sauf erreur, à 3.1 milliards de dollars, d'après ce que je peux lire, et tout ce que couvre le montant de 10.7 milliards prévu sous la rubrique du coût de la dette publique? Pourrait-il confirmer qu'il s'agit bien là des montants réels, ou nous dire ce qu'ils sont réellement; et pourrait-il nous dire également s'il se peut que le Conseil du Trésor redevienne une direction du ministère des Finances?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je suis surpris de constater que, même si leur règne fut bref, l'ancien ministre des Finances et son collègue, l'ancien président du Conseil du Trésor ne semblent pas comprendre qu'il existe une différence fondamentale entre une prévision de dépenses et le chiffre qui est indiqué dans le budget principal des dépenses.

M. Andre: Cela ne devrait pas exister.

M. Johnston: Il en a toujours été ainsi. Il en sera toujours ainsi. Lorsque l'ancien ministre des Finances a annoncé ses prévisions de 58.4 milliards de dollars en cette journée tristement célèbre de décembre, il s'agissait de prévisions et si le budget avait été déposé, les dépenses budgétaires auraient été de l'ordre de 57 milliards de dollars pour la bonne raison que la réserve à laquelle il fait parfois allusion n'est pas comprise dans le budget.

En ce qui concerne les indemnités versées aux importateurs de pétrole, la somme indiquée dans le budget principal des dépenses est de 2.6 milliards de dollars et les prévisions actuelles sont d'environ 3.1 milliards. J'ai dit hier qu'en ce qui concerne le service de la dette, il est question, dans le budget, d'une somme de 10.275 milliards de dollars et les prévisions actuelles sont de 10.775 milliards.

M. Crosbie: Madame le Président, je voudrais poser une dernière question supplémentaire au président du Conseil du Trésor. Les deux tiers environ des dépenses prévues dans ce fameux budget ont été adoptées en même temps par les députés d'en face. Il devra surveiller ses épithètes, parce qu'elles pourraient se transformer en épitaphe.

Puis-je poser la question suivante au président du Conseil du Trésor: il a maintenant obtenu les plus récentes extrapolations ou prévisions pour l'année courante. Pourrait-il nous expliquer les propos du ministre des Finances qui a déclaré: «La mise en œuvre d'un système de pondération du prix du pétrole pourrait à elle seule retrancher jusqu'à 1 milliard aux dépenses et aux besoins financiers.»

● (1420)

Comment ce fameux système pourrait-il réduire ces sommes d'un million? Pourrait-il expliquer cela à la Chambre, nous sommes tous suspendus à ses lèvres. Si tel est le cas, pourquoi les prévisions budgétaires n'en tiennent pas compte s'il s'agit seulement d'extrapolations?

M. Johnston: Madame le Président, l'ancien ministre des Finances ne semble pas comprendre la différence entre le budget principal des dépenses et les extrapolations.

Une voix: Nos prévisions budgétaires ne sont-elles pas des extrapolations des dépenses?

M. Johnston: Les extrapolations ne tiennent nettement pas compte de l'arrangement au sujet des prix que pourrait conclure mon collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Une voix: Expliquez-vous.

M. Johnston: Si le député veut poser cette question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je suis persuadé que mon collègue sera disposé à lui répondre.

Des voix: Bravo!

LES OBJECTIFS DE DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, hier lorsqu'il a déposé ses prévisions budgétaires le président du Conseil du Trésor a pris grand soin de préciser que celles-ci ne constituaient pas un programme de dépenses de la part du gouvernement. Le moment doit maintenant être venu pour le gouvernement de faire savoir quelles sont ses véritables intentions en matière de dépenses. Le président du Conseil du Trésor est-il prêt à dire au Parlement et à la population canadienne quels sont en fait les objectifs de dépenses du gouvernement pour cette année-ci.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, il me semble que mon collègue, le ministre des Finances, a déjà traité de ces questions dans son discours et que nous en avons encore parlé hier ici même.

Une voix: Contentez-vous donc d'y répondre alors.

M. Johnston: Avant-hier soir, le ministre des Finances a cité le chiffre de 60.4 milliards de dollars, prévision sujette à une réduction en fonction de ce que sera le prix composite du pétrole. Je ne comprends vraiment pas pourquoi . . .

Une voix: C'est manifeste!

M. Beatty: Cet aveu est la déclaration la plus franche que le ministre ait faite depuis qu'il occupe son poste.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Le président du Conseil du Trésor pourrait-il nous dire si oui ou non il se sent lié par le fait que son chef, l'actuel premier ministre, ait promis à Toronto le 12 janvier dernier que les dépenses du gouvernement augmenteraient moins que le produit national brut cette année?

M. Johnston: Madame le Président . . .

Une voix: Voilà un bon début.

Une voix: Oui ou non?

M. Johnston: Tout d'abord, depuis sa déclaration de 1975, le gouvernement a toujours visé à maintenir le taux d'augmentation des dépenses à un niveau inférieur au taux d'augmentation du PNB.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Voilà l'objectif que le gouvernement a toujours visé et qu'il continue de viser.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Par ailleurs, madame le Président, j'aimerais donner . . .

Une voix: Vous êtes aussi fiable qu'Herb Gray.

M. Johnston: . . . une précision qui intéressera la Chambre, eu égard aux prévisions de dépenses que j'ai déposées hier, et compte tenu des extrapolations financières auxquelles nos amis se sont livrés en décembre dernier, ils auraient des dépenses globales presque aussi élevées que les nôtres, sans disposer toutefois de cet important programme qui rapportera 345 millions de dollars à nos personnes âgées sous forme de supplément de revenu garanti.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES POURPARLERS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Environnement. Auparavant je voudrais le féliciter pour sa nomination à une des charges les plus importantes de notre pays.

Aujourd'hui, cent cinquante lacs dans le centre du Canada peuvent déjà être considérés comme morts, des milliers d'autres le seront bientôt et la flore de ces plans d'eau ainsi que la santé de nos concitoyens sont menacées. Avant son départ pour Washington, le ministre avait déclaré que les pluies acides «étaient comme une bombe à retardement qui avait déjà explosé» et que nous étions «au bord de la catastrophe». A l'instar de vous tous, je m'alarme moi aussi de cette situation.

Étant donné que le ministre est revenu bredouille de Washington puisqu'il n'a obtenu aucun engagement des pouvoirs publics américains, peut-il affirmer à la Chambre que lui et le gouvernement trouvent la réaction des Américains absolument inacceptable pour le Canada et que son gouvernement va faire pression sur les États-Unis pour qu'ils prennent des mesures concrètes?

• (1425)

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, je tiens à remercier le député des propos bienveillants qu'il a eus à mon endroit à propos de ma nomination à mon poste. J'admets avec lui que ce ministère est l'un des plus importants et j'espère qu'il me gardera son appui et ses bons sentiments dans les mois qui viennent.

Je tiens à préciser au député et à la Chambre que le but de mon voyage à Washington n'était pas d'aller y conclure une entente. Il consistait uniquement à entamer des pourparlers. On nous a écoutés d'une oreille attentive. Le secrétaire d'État américain est encore chez nous aujourd'hui et les discussions que nous aurons porteront sur les mêmes sujets que les entretiens de Washington.

Nous sommes désireux d'aller de l'avant le plus rapidement possible non seulement afin d'en arriver à une entente sur les normes de qualité de l'aire qui circule de part et d'autre de la frontière, mais aussi d'affirmer provisoirement la volonté des gouvernements des États-Unis et du Canada d'appliquer aussi sévèrement qu'ils le peuvent les règlements actuels pour combattre des deux côtés de la frontière un danger trop grand pour être toléré.

M. Fulton: Madame le Président, la question des pluies acides ne date pas d'hier au Canada. J'estime que certaines des propositions du président Carter sont dignes d'être soulignées à la Chambre. Le plan du Président prévoit la mise en service de 300 nouvelles usines tirant leur énergie du charbon, la modification de 107 usines fonctionnant présentement au pétrole pour qu'elles fonctionnent désormais au charbon, et ces usines seront presque toutes situées dans le nord-est des États-Unis, ce qui aura certainement des effets sur le Canada.

A l'heure actuelle, au Canada, 48,000 lacs sont menacés et on prévoit un accroissement considérable des émissions industrielles nocives aux États-Unis. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre et aux Canadiens quelles mesures le ministère a prises ou a l'intention de prendre pour protéger et revaloriser les ressources canadiennes vitales qui sont menacées?

Une voix: On pourrait installer un ventilateur à la frontière et leur renvoyer leur pollution.

M. Roberts: Madame le Président, cette question appelle une longue réponse. Je dirai simplement trois choses très brièvement. Nous avons déjà fait valoir auprès des États-Unis, quoique très brièvement, notre préoccupation quant à l'application des proposition du président Carter si elles devaient être réalisées telles quelles. Mais ces propositions doivent passer au crible du Congrès, et je suis convaincu que de nombreux changements seront apportés.

Deuxièmement, le député devrait s'inquiéter tout autant de la transgression des règlements actuels, pas seulement des incidences futures de la conversion du pétrole au charbon, mais aussi du fait que les règlements actuels ne sont pas appliqués intégralement aux États-Unis. Nous avons également fait des instances pressantes à cet égard.

La troisième chose que le député doit savoir, c'est que ce problème est en grande partie créé ici même au Canada. J'ai entamé des pourparlers avec certains de mes homologues provinciaux. A certains égards, la performance du Canada doit être améliorée dans ce domaine. J'ai bon espoir qu'un progrès sensible sera réalisé dans les deux semaines sur ce point précis, notamment en ce qui concerne la source de pollution attribuable à l'Inco à Sudbury, grâce à une action conjointe du gouvernment fédéral et de celui de l'Ontario.

M. Fulton: Madame le Président, à mon avis, bien des Canadiens s'irritent de cette attitude larmoyante et irréfléchie dont nous avons été et sommes encore les témoins face à ce genre de pollution. Peut-être le ministre nous dirait-il quelle position lui et ses collègues du cabinet vont adopter à l'occasion de la visite de M. Cyrus Vance aujourd'hui; vont-ils s'en tenir aux gestes protocolaires . . .

Des voix: Question!

M. Fulton: . . . ou le ministre présentera-t-il à M. Cyrus Vance des instances précises, par l'entremise du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, pour qu'on mette fin au genre de pollution qui se produit actuellement?

M. Hnatyshyn: Répétez la question.

M. Roberts: Madame le Président, le député parle d'attitude larmoyante. Il est clair, après ce que j'ai dit, que nous avons déjà pris bien des mesures énergiques. C'est plutôt le député qui pleurniche après coup sur des propositions qu'il aurait voulu faire, mais il est bien trop tard.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CONSOMMATION

LES POURSUITES POUR PUBLICITÉ TROMPEUSE

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes a retiré la semaine dernière la plainte qu'il avait portée contre 57 magasins de l'Ontario qui auraient vendu pour du bœuf haché un mélange de bœuf et de porc.

Le ministre de l'Agriculture pourrait-il nous dire si on l'a consulté avant de prendre cette décision? Le cas échéant, comment le ministère pourra-t-il dorénavant assurer aux Canadiens qu'ils reçoivent bien ce qu'on leur dit qu'on leur vend?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Sauf erreur, madame le Président, si on a retiré la plainte, c'est en raison d'un jugement qu'un tribunal avait antérieurement rendu relativement à la loi pertinente. Cela ne signifie pas pour autant que les ministères intéressés vont cesser leur surveillance et ne plus s'assurer que la viande et d'autres produits au Canada sont purs et sains.

● (1430)

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes. Maintenant qu'il a laissé tomber ses accusations et qu'il a abdiqué ses responsabilités à l'égard du consommateur canadien, qui désormais ne sera plus protégé contre la vente de bœuf haché de qualité douteuse, quelles garanties peut-il donner à la communauté juive en particulier qu'on ne continuera pas de mettre du porc dans le bœuf haché?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je voudrais rassurer l'honorable député. Les fonctionnaires de mon ministère continuent en fait de surveiller les pratiques commerciales, et s'ils décèlent une fois de plus la présence de porc dans le bœuf haché, ils prendront les mesures qui s'imposent, et cela pourrait signifier des saisies ou des poursuites au criminel. L'honorable député a fait référence à des accusations qui ont été abandonnées, il s'agissait d'accusations fondées sur le contenu, sur la norme, et absolument pas d'accusations de frauder, de vendre ou d'étiqueter d'une manière trompeuse. En conséquence, il faut faire la distinction, et je veux rassurer non seulement l'honorable député mais tous les députés et le public que les fonctionnaires de mon ministère sont aux aguets et prendront les mesures qui s'imposent dans l'avenir.

Questions orales

[*Traduction*]

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

ON DEMANDE UN DÉBAT PARLEMENTAIRE AVANT L'APPLICATION GÉNÉRALE DU SYSTÈME

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'aurais préféré poser ma question au premier ministre, mais en son absence je l'adresserai au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le gouvernement annonçait récemment l'intention d'appliquer le système métrique dans une vingtaine de villes canadiennes comptant au total environ six millions d'habitants.

Considérant les oppositions que cela suscite et les inconvénients qui en découlent pour les petites entreprises et les consommateurs, le ministre répondant pour l'industrie et commerce veut-il nous assurer qu'il autorisera un examen parlementaire complet de l'application du système métrique, avant qu'on ne l'impose de force aux commerçants du Canada?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises)): Madame le Président, j'aimerais d'abord rappeler à l'honorable député que lorsque nous avons adopté la loi sur la conversion métrique à la Chambre il y a eu amplement d'occasions pour tous les députés d'en discuter. Lorsque les députés d'en face se seront calmés, madame le Président, j'aimerais dire à l'honorable député que la suggestion qu'il vient de faire sera examinée.

* * *

[*Traduction*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LES INÉGALITÉS MENTIONNÉES DANS LE RAPPORT DU COMMISSAIRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor chargé de l'application de la loi fédérale sur les langues officielles.

Il doit savoir que le commissaire aux langues officielles nommé en vertu de la loi, a déposé hier à la Chambre son rapport annuel qui constitue en réalité un catalogue des inégalités et des injustices dont souffrent les Canadiens-Français dans la Fonction publique fédérale. Il fait voir en particulier que les francophones sont grandement sous-représentés dans les cadres intermédiaires et supérieurs.

Pourquoi le gouvernement a-t-il si longtemps tergiversé avant de chercher à assurer l'égalité, la possibilité de travailler en français dans la Fonction publique, et celle de traiter en français avec elle, alors qu'il prêche tous les jours au Québec que cette égalité existe mais que M. Yalden dit le contraire dans son rapport?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, permettez-moi de dire à l'honorable député que certaines des conclusions et observations du commissaire m'ont troublé et quelque peu découragé, mais je suis aussi encouragé par les nombreuses choses qu'il n'a pas dites à cause des progrès remarquables accomplis dans certains secteurs.

En ce qui concerne certaines des critiques formulées sur les écarts de salaires, par exemple, en les examinant de près on constate que c'est en grande partie parce que les fonctionnaires anglophones sont plus âgés et qu'en ce qui concerne le groupe de fonctionnaires de moins de quarante ans, les niveaux de traitements sont les mêmes. Le rapport du commissaire ne fait pas état de ce genre de choses qu'il y a lieu de noter, selon moi. Je peux assurer au député que nous étudions le rapport de près et que toutes les mesures positives que nous pourrons prendre pour faciliter la réalisation des objectifs de M. Yalden auxquels nous souscrivons seront prises.

M. Nystrom: Le ministre n'a pas répondu à la question.

[*Français*]

Mais, madame le Président, je désire poser une question supplémentaire. Étant donné que M. Max Yalden vient de démontrer qu'il s'agit surtout d'un problème d'attitude et d'action au sein des structures fédérales, le gouvernement fédéral, est-ce que le ministre peut dire quelles mesures son gouvernement va prendre en vue de réaliser une véritable égalité entre la langue française et la langue anglaise au sein du gouvernement fédéral?

M. Johnston: Madame le Président, comme je viens de le dire, nous allons prendre toutes les mesures possibles pour réaliser l'application de cette politique. Il faut commencer avec les hauts fonctionnaires et la gestion. Il faut imposer notre volonté parce que le commissaire aux langues nous dit dans son rapport qu'il y a un manque de volonté. Alors, madame le Président, nous allons manifester cette volonté.

ON DEMANDE SI UN COMITÉ MIXTE SUR LES LANGUES OFFICIELLES SERA BIENTÔT CRÉÉ AFIN D'Y DÉFÉRER LE RAPPORT DU COMMISSAIRE

M. Serge Joyal (Hochelaga-Maisonneuve): Madame le Président, compte tenu des conclusions du neuvième rapport du Commissaire aux langues officielles, compte tenu du fait qu'en mars dernier le gouvernement avait déposé une motion à la Chambre visant à la création d'un comité mixte sur les langues officielles, et compte tenu également du fait qu'au mois de décembre dernier, le très honorable premier ministre, lequel aujourd'hui siège du côté de l'opposition officielle, avait également donné son accord pour la création d'un tel comité, j'aimerais demander à l'honorable leader du gouvernement à la Chambre si le gouvernement a l'intention de déposer une motion analogue dans les plus courts délais, afin que soit déféré à un comité mixte de la Chambre et du Sénat le neuvième rapport du Commissaire aux langues officielles.

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, c'est là une excellente suggestion à laquelle nous pourrions donner suite dans les meilleurs délais.

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LES ESCROQUERIES PRÉSUMÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ISOLATION DES MAISONS

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics responsable du Programme canadien d'isolation des maisons. Comment se fait-il que le gouvernement tolère des escroqueries dans le cadre de ce programme, alors que de nombreux entrepreneurs installent pour $350 de matériel d'isolation quel que soit l'espace à isoler, 600 ou 1,600 pieds carrés, et dans la plupart des cas sans ventilation?

Quelles mesures le gouvernement prend-il pour protéger les consommateurs et leur conseiller de contrôler les entreprises qu'ils engagent pour isoler leurs maisons? Le ministre ne convient-il pas que le programme a attiré des sociétés qui ne connaissent absolument rien aux travaux d'isolation parce qu'il est mal conçu, mal appliqué et mal surveillé?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je peux assurer mon ami que mon ministère, de concert avec les ministères des diverses provinces qui ont compétence en la matière et en ce qui concerne la réglementation des entreprises commerciales, et aussi avec les organismes et commissions come la Metropolitan Toronto Licensing Commission, dont je faisais partie avant d'arriver à la Chambre et au cabinet, s'occupent actuellement d'étudier le problème soulevé par le député. Je peux l'assurer que nous nous en préoccupons et j'espère être bientôt en mesure de répondre que ces abus ont été supprimés.

M. McDermid: Madame le Président, le ministre a-t-il pu s'entretenir, comme je l'ai fait, avec certains petits chefs d'entreprises qui doivent fermer boutique et demandent instamment au gouvernement de suspendre le programme d'isolation des maisons? Ils affirment qu'en raison de ce programme, de grosses entreprises insouciantes fournissent aux consommateurs des services d'isolation de piètre qualité. A-t-il envisagé la possibilité de fixer des normes fédérales pour ces installateurs ainsi qu'un système de garantie qui protégerait les consommateurs et sinon, pourquoi?

M. Cosgrove: Madame le Président, je répondrai tout d'abord que cette question ne relève pas de la compétence du gouvernement fédéral mais des organismes provinciaux qui ont droit de regard sur les activités des entreprises. Toutefois, c'est là une question que je suis disposé à soumettre aux services juridiques de mon ministère.

● (1440)

Néanmoins, je m'empresse de l'ajouter, c'est la première fois que j'entends dire que ce programme conduit des entreprises à la ruine. Au contraire, de nombreux électeurs estiment qu'il s'agit d'un excellent programme et m'exhortent, en tant que ministre, à prévoir des fonds supplémentaires dans le budget pour lui donner davantage d'expansion.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LE MOTIF—LE DÉBAT PARLEMENTAIRE

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, dans ma question supplémentaire, j'aimerais en revenir à la métrisation. J'ai été heureux d'apprendre que le ministre d'État (Petites entreprises) serait prêt à envisager une enquête parlementaire approfondie sur l'application du système métrique. Néanmoins, j'aimerais en savoir un peu plus long.

Comme, dans le discours du trône, le gouvernement s'est engagé à placer au premier rang les intérêts de la population et a dit qu'il ne tolèrerait pas d'injustices, le ministre d'État (Petites entreprises) peut-il nous dire pourquoi nous devons obliger les Canadiens à se convertir au système métrique malgré les conséquences néfastes que cela entraîne pour le commerce, particulièrement dans le domaine de l'alimentation de détail, d'autant plus que ce système a été appliqué sans l'approbation du Parlement à laquelle le ministre a fait allusion dans sa première réponse, lorsqu'il a dit que c'était approuvé par le Parlement?

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre. Comme le député de Peterborough pose une question supplémentaire, voudrait-il être plus bref?

Une voix: Il n'avait pas besoin d'en poser.

M. Domm: Le ministre peut-il nous promettre de présenter une mesure concernant l'application du système métrique au Canada avant que d'autres villes ne soient obligés de l'accepter?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises)): Madame le Président, j'aimerais référer l'honorable député à la loi sur les poids et mesures adoptée en 1971 et à la loi sur l'étiquetage et l'emballage adoptée en 1971, et j'aimerais lui dire que le gouvernement n'a pas du tout l'intention d'imposer *manu militari* l'application du système métrique, et qu'il a toujours été dans la philosophie du parti et du gouvernement libéral de s'occuper d'abord des gens, et non pas des règlements. Je lui ait dit dans ma première réponse à sa question que j'examinerais sa suggestion, et je lui répète la même chose à ce moment-ci.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

ON DEMANDE QU'UNE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE SOIT TENUE APRÈS LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, je me demande sérieusement à qui je dois adresser ma question, compte tenu de l'absence du très honorable premier ministre. J'aurais le goût de la poser à l'ancien ministre responsable des relations fédérales-provinciales, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné hier que les quatre premiers ministres représentant les provinces de l'Ouest ont clairement indiqué qu'ils s'opposeraient à reconnaître la souveraineté-association, mais de façon aussi catégorique que le *statu quo* que vous connaissez bien, étant donné les circonstances, les premiers ministres ont manifesté également le désir très profond de voir à ce que le gouvernement, compte tenu de son engagement au sujet d'un fédéralisme renouvelé, s'engage immédiatement après le référendum à tenir une conférence fédérale-provinciale pour enfin déboucher sur une nouvelle constitution qui pourrait peut-être se réaliser dans deux ans, est-ce que le ministre aujourd'hui serait en mesure de répondre par l'affirmative au désir manifesté par les provinces de l'Ouest et par beaucoup de Canadiens d'ailleurs?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, premièrement je voudrais signaler que le premier ministre n'est pas à la Chambre présentement parce qu'il a une importante rencontre avec le secrétaire d'État américain qui nous visite aujourd'hui. Deuxièmement, en ce qui concerne la question posée par l'honorable député, je suis très heureux en effet de noter que les quatre premiers ministres de l'Ouest ont indiqué leur complet désaccord avec la thèse de la souveraineté-association. Et je suis heureux de constater que le député de Joliette partage le même avis aussi, à savoir que la souveraineté-association doit être rejetée.

M. La Salle: Le *statu quo* aussi!

Une voix: Enfin! Enfin!

M. Lalonde: Le député de Joliette dit qu'il rejette le *statu quo*. Nous aussi nous le rejetons, et nous sommes heureux de le compter parmi ceux qui sont . . .

Je rappelle à l'honorable député cependant qu'actuellement au Québec un référendum est mené par un gouvernement qui propose la division, la scission du pays. Nous verrons ce que ce référendum va donner. Nous sommes confiants qu'avec l'appui de toutes les forces fédéralistes à la Chambre, à l'Assemblée nationale du Québec et dans la population du Québec nous remporterons une forte victoire pour le Canada et le fédéralisme. Quant à la question même posée par l'honorable député, je réfère ce dernier à l'important discours que le premier ministre a prononcé à la Chambre lors du débat sur le discours du trône. Il y trouvera la réponse à la question qui a été posée.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À RECOMMANDER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES SUR L'AMENDEMENT DE LA CONSTITUTION

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Je suis un peu déçu de la réponse du ministre, madame le Président. Le premier ministre a bien parlé d'un fédéralisme renouvelé. Il n'y a toutefois aucun détail à ce sujet. Les premiers ministres ont rejeté la thèse de M. Lévesque, et c'est la pratique du gouvernement fédéral actuel, et le ministre l'a reconnu également, et je suis bien d'accord que l'on refuse si énergiquement le *statu quo* comme la souveraineté, mais étant donné les circonstances et compte tenu de l'absence d'explications sur le fédéralisme renouvelé, et sachant très bien que dans l'hypothèse d'un oui ou d'un non il y a un besoin pressant d'une rencontre des premiers ministres, est-ce que le ministre représentant le premier ministre aujourd'hui pourrait au moins s'engager dans l'intérêt de beaucoup de gens qui se posent des questions sur les véritables intentions du gouvernement à l'égard d'une nouvelle constitution? Est-ce que le ministre est prêt à recommander au moins que cette conférence se fasse dans les plus courts délais?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le premier ministre a déjà indiqué plusieurs fois à la Chambre et ailleurs que pour autant que le gouvernement est concerné nous sommes prêts à considérer une révision complète de la Constitution canadienne et, pour nous, tout ce qui est important et fondamental dans cette considération, c'est que ce soit sur la base d'un régime de nature fédérale, qu'on ait une Constitution de nature fédérale et, deuxièmement, que les droits des citoyens, particulièrement les droits linguistiques, soient garantis dans la Constitution. Ce gouvernement est prêt à négocier.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LA CONSULTATION RELATIVE AUX PROJETS D'ENTENTE DE FINANCEMENT

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Déposera-t-il des documents relatifs aux nouveaux projets d'entente de financement intéressant les bandes et les organisations indiennes, tels qu'ils sont exposés dans la délibération nº 763729 du Conseil du Trésor, et aurait-il l'obligeance de dire à la Chambre si les organisations et les bandes indiennes ont été consultées?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je répondrai d'abord à la deuxième partie de la question du député. On a laissé entendre que les chefs des collectivités et des bandes indiennes n'avaient pas été suffisamment consultés. Par conséquent, j'ai suspendu, pour une période limitée, l'application de la directive, inspirée de la décision du Conseil du Trésor, qu'on avait communiquée aux bandes; nous serons ainsi en mesure de consulter plus intensément les intéressés et de décider s'il y a effectivement lieu de donner suite à la directive en question.

Si la directive est jugée inacceptable, nous essaierons alors de conclure d'autres ententes. Les bandes ne sont plus tenues de suivre la directive prévue dans la délibération du Conseil du Trésor qu'a mentionnée le député.

M. Manly: Madame le Président, puisque les bandes d'Indiens autochtones jugent insuffisante la période de suspension de trois mois et que les ententes proposées leur semblent être une autre tentative du gouvernement de mettre en vigueur des programmes prévus dans le Livre blanc de 1969, destinés à favoriser l'assimilation, le ministre veillera-t-il à remonter le moral des autochtones et des fonctionnaires de son ministère?

Plus précisément, peut-il nous assurer qu'il continuera de discuter avec les bandes indiennes du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard en vue de conclure, avant le 30 avril 1980, une entente relative au financement qui soit mutuellement satisfaisante?

M. Munro (Hamilton-Est): Madame le Président, il y a deux ou trois jours, j'ai rencontré les repréentants de la Fraternité nationale des Indiens du Canada; le chef de l'association provinciale des Indiens du Nouveau-Brunswick assistait à cette réunion. Je lui ai clairement fait comprendre, ainsi qu'à tous les autres présents, que j'avais précisément l'intention de faire ce que le député vient de proposer.

Je veux que la consultation soit des plus complètes et que la solution proposée convienne aux deux parties de façon à supprimer les problèmes soulevés par les procédures préconisées dans la directive. J'espère que nous y réussirons. Je suis sûr que nous pourrons conclure une entente dans laquelle les aspects déplaisants de ce genre de directives auront disparu.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

LES ENTRETIENS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX EN VUE DU RENOUVELLEMENT DU FÉDÉRALISME

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je préférerais l'adresser au premier ministre, mais cette question vient se greffer sur celles du député de Joliette.

Je suis certain que tous les députés ont été heureux d'entendre les premiers ministres de l'Ouest exhorter les Québécois à voter «Non» au référendum et favoriser la tenue d'entretiens en vue de renouveler le fédéralisme. J'aimerais demander au ministre si le gouvernement envisage de convoquer une conférence des premiers ministres, quelques jours après le référendum du 20 mai, afin de discuter d'un fédéralisme renouvelé.

● (1450)

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, la campagne référendaire est présentement en cours. Il nous faudra en attendre les résultats. Si la réponse au référendum est nettement négative, nous en serons tous très heureux, bien sûr, et il sera alors possible à tous les premiers ministres provinciaux—y compris celui du Québec, j'espère—de se rencontrer et de discuter d'un renouvellement de la constitution canadienne dans le cadre du régime fédéral.

Si, par malheur, la réponse devait être «oui», nous nous trouverons alors en face d'un gouvernement qui a déjà clairement indiqué que s'il obtenait le mandat qu'il a demandé aux Québécois, il n'aurait pas l'intention de discuter d'un renouvellement de notre constitution canadienne . . .

Une voix: Qu'en savez-vous?

M. Lalonde: . . . son intention serait de diviser le Canada. C'est ce qu'ont déclaré à plusieurs reprises le premier ministre et le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec. C'est pourquoi le premier ministre a maintes fois répété que le Canada se trouverait alors dans une impasse.

[*Français*]

En un mot, un vote «oui» au référendum va donner lieu à une impasse complète dans la possibilité de renouveler le fédéralisme canadien, pour la bonne raison qu'un mandat aura été donné au gouvernement du Québec par la population du Québec de ne rien faire d'autre que d'essayer de négocier la brisure du pays.

Nous avons dit, en tant que gouvernement, que nous n'avons pas de mandat pour négocier la brisure du pays, que nous ne sommes pas intéressés à demander un tel mandat, que notre rôle est de préserver l'unité de ce pays, et c'est pourquoi nous nous battons à l'heure actuelle.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT FERA UNE DÉCLARATION SUR LA NATURE DU FÉDÉRALISME RENOUVELÉ

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire.

Le premier ministre a parlé d'un fédéralisme renouvelé, ce qui suscite beaucoup d'intérêt chez les Québécois, et maintenant, par la déclaration des premiers ministres des quatre provinces de l'Ouest sur le contenu exact des pensées du gouvernement fédéral actuel sur un fédéralisme renouvelé.

La question posée par l'honorable député de Joliette (M. LaSalle) était celle de savoir si le gouvernement était prêt à envisager, comme l'ont demandé les premiers ministres de l'Ouest, la convocation immédiatement après le référendum au Québec d'une conférence fédérale-provinciale pour étudier le renouvellement du système fédéral.

Je voudrais savoir s'il y aura une déclaration par ce gouvernement ou au moins une indication avant ou après le 20 mai sur le contenu exact du régime de fédéralisme renouvelé et décrit par le premier ministre?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je trouve étonnant que le chef de l'opposition, qui a eu la chance d'être premier ministre durant quand même quelques mois, pose cette question, alors que son propre parti n'a pas été capable de définir quoi que ce soit durant le temps où il était au pouvoir. Même aujourd'hui on est encore à se demander quelle thèse au juste il défend.

La question que le chef de l'opposition m'adresse concerne la politique générale et constitutionnelle du gouvernement, et je suggère que la réponse à cette question vienne du premier ministre lui-même, qui sera à la Chambre avant la fin de la période des questions aujourd'hui ou demain.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ÉTABLIRA UN GROUPE DE TRAVAIL AYANT POUR TÂCHE DE DÉTERMINER LE CONTENU D'UN FÉDÉRALISME RENOUVELÉ

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je regrette le ton partisan de l'honorable député parce qu'il s'agit là d'une question qui touche la sécurité de tout le pays et l'intérêt de tous les députés. Comme le ministre l'a suggéré, nous avons eu l'occasion de former un gouvernement. Nous avons fait beaucoup de progrès dans la capacité à démontrer la nécessité d'un fédéralisme renouvelé, et nous avons établi un petit groupe de travail sous la présidence du sénateur Tremblay pour indiquer le contenu, selon nous, d'un fédéralisme renouvelé. Nous avons pris un engagement ferme de publier une telle position et je pose la question suivante au ministre: est-ce que le gouvernement actuel partage notre position selon laquelle il sera valable pour la cause du fédéralisme d'indiquer au moins par l'établissement d'un groupe de travail pour le renouvellement d'un système fédéral, la détermination du gouvernement fédéral de considérer sérieusement les changements recherchés par les Québécois fédéralistes par les gens de l'Ouest?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je suis très heureux que l'honorable chef de l'opposition ait créé ce comité sous la direction du sénateur Tremblay. Nous nous en sommes réjouis et nous avons hâte de voir le résultat du travail de cette équipe. Le gouvernement n'a pas besoin de créer une équipe spéciale. La question de la réforme constitutionnelle en est une qui nous tient à cœur et à laquelle nous avons travaillé durant des années et à laquelle nous continuons de le faire. Les ministères du gouvernement sont là pour faire ce travail, le ministère de la Justice et toutes les personnes qui sont touchées par l'administration de ce gouvernement. Ceci va continuer dans les mois et les années à venir.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

L'ACCORD CANADA-ONTARIO SUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL

M. Keith Penner (Cochrane): Madame le Président, j'ai une courte question à poser au ministre de l'Expansion économique régionale. Comme le ministre le sait, la Conférence des perspectives économiques du Nord de l'Ontario a eu lieu le week-end dernier à Kapuskasing. Une des résolutions adoptées par cette conférence concerne son ministère et ses programmes.

Je me demande si le ministre pourrait maintenant dire à la Chambre à quelle date l'accord Canada-Ontario sur le développement rural sera signé? Ce n'est pas un programme coûteux, mais il est d'importance vitale pour une région comme le nord de l'Ontario étant donné la multiplicité des projets qui peuvent recevoir de l'aide aux termes d'un tel accord.

[*Français*]

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, j'ai visité cette région du Nord-Est de l'Ontario et en effet, comme l'honorable député le mentionne, il y a une demande unanime pour que le gouvernement fédéral, à la faveur d'une entente, puisse aider cette région. Tout ce que je peux dire à l'honorable député, c'est que je me ferai son porte-parole et celui de la population qu'il représente à la Chambre, auprès du Conseil des ministres, pour que l'on donne une réponse favorable à cette demande unanime dont il se fait le champion.

* * *

[*Traduction*]

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

ON DEMANDE DE RÉVOQUER LES COMMISSAIRES À LA MÉTRISATION

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Petites entreprises) et elle fait suite à la question posée par mon collègue, le député de Peterborough.

Étant donné le très fort mouvement d'hostilité contre toute nouvelle mesure de métrisation au Canada, le ministre serait-il prêt à dégager de leurs responsabilités tous les commissaires à la métrisation jusqu'à ce que toute cette question ait été amplement débattue à la Chambre des communes et qu'on ait prouvé la véritable utilité de ce règlement?

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises)): Madame le Président, j'aimerais bien que mes collègues d'en face aient une vision de l'avenir économique de ce pays un peu plus à long terme. On n'a qu'à regarder . . .

M. La Salle: Une vision métrique!

M. Lapointe (Charlevoix): Une vision métrique comme le dit le député de Joliette, peut-être. On n'a qu'à regarder ce qui se fait en Australie, et comment la mise en œuvre de la métrification s'y fait très rapidement. On n'a également qu'à regarder les progrès accomplis dans ce domaine et dans certains secteurs industriels importants aux États-Unis, comme le secteur de l'industrie automobile. Je sais que certains Canadiens trouvent difficile la mise en œuvre de ce système, et nous sommes disposés à accorder toute la sympathie et toute la compréhension voulues pour que cette mise en œuvre se fasse le plus agréablement possible tant pour les consommateurs que pour les utilisateurs.

[*Traduction*]

M. Towers: Je me demande si par votre entremise, madame le Président, le ministre voudrait bien répondre à ma question. A-t-il l'intention de licencier les commissaires en attendant qu'on puisse prouver leur utilité?

[*Français*]

M. Lapointe (Charlevoix): Je pense, madame le Président, qu'il n'y a aucune réponse à donner à une question aussi peu sérieuse.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LA LOCATION DE LOGEMENTS DANS LE CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. En mai dernier, la SCHL a acheté 720 unités de logements dans le centre-ville de Montréal dans l'intention avouée de les revendre à des membres d'une coopérative de logement à but non lucratif.

● (1500)

Étant donné que les longs délais et les obstacles dressés par la SCHL ont eu pour résultat de désappointer et d'exaspérer les intéressés directs, le ministre peut-il nous dire ce qu'il entend faire, dès demain espérons-le, pour sortir de cette impasse qui compromet l'avenir d'une collectivité bien établie?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je vais prendre note de la question et faire de mon mieux pour y répondre demain.

Mme Mitchell: Madame le Président, le ministre semble ignorer qu'une délégation de huit personnes de Montréal est venue à son bureau hier et doit prendre part à une rencontre très importante demain. Puisque, contrairement à son habitude, la SCHL augmente les loyers de 50 p. 100 en moyenne, ce qui est inacceptable pour les gens de l'endroit et, en outre, entraînera des départs massifs et transformera le quartier en projet d'habitation pour gros revenus, le ministre peut-il nous expliquer pourquoi la SCHL augmente les loyers de 50 p. 100 et nous dire ce qu'il entend faire pour empêcher la disparition de la collectivité de Milton Park qui comprend des locataires à revenus faibles et modestes?

M. Cosgrove: Madame le Président, voilà un bon exemple des nombreuses difficultés qui se posent pour la Société, dont je suis responsable devant le Parlement, notamment des difficultés financières. D'une part, l'opposition nous recommande de ne pas accroître les budgets ni les déficits. D'autre part, comme le révèle cette affaire, les besoins existent. Voilà le dilemme. Nous devons tenter d'accorder les moyens disponibles avec les besoins. L'honorable représentante peut être certaine que les dirigeants de la Société sont sensibles à ces besoins.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BAKER (NEPEAN-CARLETON)—LE DÉPÔT DU BUDGET PRINCIPAL

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je soulève la question de privilège. Elle découle des réponses données aujourd'hui par le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) aux questions qu'on lui a posées à propos de sa déclaration d'hier à la Chambre lorsqu'il a déposé le budget principal des dépenses. Il est de la plus haute importance, selon moi, que le ministre ait déclaré hier à la Chambre que le budget qu'il venait de déposer, et je cite ses propos qui figurent à la page 290 du hansard:

... il (le budget) n'a subi aucune modification visant à lui faire traduire les politiques que notre gouvernement est en train d'élaborer.

Les députés qui l'ont interrogé aujourd'hui voulaient lui demander ce que cela signifiait au juste et s'il n'avait pas d'explication à donner pour montrer qu'en adoptant la procédure proposée, nous allions donner au gouvernement un chèque en blanc relativement au budget des dépenses et qu'il nous faudrait encore attendre quelque temps pour connaître leurs futurs programmes de dépenses.

Au cours de son exposé d'hier, et il y a encore fait allusion aujourd'hui, le ministre a parlé de plusieurs cas précis pour lesquels on présentera un budget supplémentaire qui tienne compte des changements qui seront apportés aux programmes

figurant dans le budget principal. Il a ensuite affirmé que le budget de 1980-1981 prévoyait une somme de 2.6 milliards de dollars pour indemniser les provinces importatrices de pétrole mais que ce montant était basé sur une chose qui ne cadre apparemment pas avec ce que le gouvernement entend faire. Il a dit que le gouvernement était en train de réexaminer les modalités de financement des immobilisations de Petro-Canada. Il a aussi signalé qu'il y avait des questions concernant le programme d'assurance-chômage. Il a ajouté:

Madame le Président, ce sont là quelques-uns des postes dont on pourra modifier le niveau de financement prévu dans le budget principal pour financer les mesures et les programmes adoptés par le gouvernement actuel.

Ce qu'il dit, enfin de compte, c'est que ce budget n'a rien à voir avec les programmes et mesures adoptés par le gouvernement actuel. Il demande en fait au Parlement d'accepter cela les yeux fermés. Franchement, je pense que ce serait brimer le droit qu'ont le Parlement et public de savoir ce que le gouvernement entend faire. C'est une violation de ce que je considère comme les préoccupations légitimes des députés.

Pour qu'il n'y ait absolument aucun doute, il a ajouté, comme on peut le voir plus loin à la page 292:

Nous en recommandons l'adoption avec, cependant, les modifications qui peuvent être apportées dans le budget supplémentaire de dépenses dans le but de faire effectuer les changements que l'actuel gouvernement souhaite introduire dans sa politique.

Ce que le ministre dit en réalité s'est qu'il ne sert à rien d'étudier ce budget à la Chambre des communes parce qu'il n'est pas une indication de ce que sont les programmes du gouvernement. Franchement, je ne pense pas que nous devrions accepter cela, et je refuse de le faire. Il est temps que le gouvernement se rende compte que, s'il y a un problème, il doit trouver une façon de le régler.

A la page 296, on peut lire ce qu'il a dit:

Elles ... ne ... représentent ... pas les dépenses projetées par le gouvernement.

Les prévisions budgétaires sont très importantes pour les députés. Elles sont étudiées soit par la Chambre réunie en comité plénier ou par un comité permanent de la Chambre des communes. Ce n'est qu'en étudiant les programmes de dépenses du gouvernement qu'il est possible d'apprécier les programmes pour savoir s'ils répondent effectivement aux besoins des Canadiens. En fait, c'est le seul moyen qu'ont les députés de tenir le gouvernement responsable des déclarations qu'il fait au peuple canadien de ses intentions.

En réponse à la deuxième question posée par un de mes collègues, le ministre a affirmé que le gouvernement cherche toujours à respecter ses engagements lorsqu'il s'agit de s'en tenir à certaines dépenses. La réponse n'est pas celle que j'ai donnée à la conférence de presse. Je cite un extrait d'un article publié dans le *Globe and Mail* le 23 avril dernier:

... le Président du Conseil du Trésor, M. Donald Johnston, a avoué qu'il ne voyait pas comment les Libéraux pourraient, conformément à l'engagement qu'ils avaient pris durant la campagne électorale, baser l'augmentation annuelle des dépenses publiques sur le taux national de l'augmentation du produit national brut.

Cela peut influer considérablement sur le déficit, l'administration des programmes publics et la prestation des services publics au peuple que nous représentons. Franchement, je ne crois pas qu'on puisse demander au Parlement de s'occuper d'un Livre bleu inutile, rempli de chiffres qui n'ont rien à voir avec la politique de ce gouvernement, les projets et les programmes de dépenses publiques.

Je soulève la question car le gouvernement doit en tenir compte dans l'étude des prévisions budgétaires. Je tiens à signaler au Président du Conseil du Trésor et au Président du Conseil privé (M. Pinard), avec qui j'entretiens des rapports très amicaux, qu'avant d'aller plus loin ils devraient faire une déclaration à ce sujet pour nous mettre bien au courant des programmes et des projets prévus dans les prévisions budgétaires. C'est important. C'est l'étude de ce programme, la déclaration des dépenses prévues qui nous permettra de juger les programmes du gouvernement. Voilà ce sur quoi nous voulons nous prononcer. Peu importe que le gouvernement soit d'accord ou non.

Je soulève la question pour donner à mon ami, le Président du Conseil du Trésor. l'occasion d'adopter une ligne de conduite, qui lui permette de fournir au Parlement des réponses plus précises que les prévisions qu'il a déposées hier et de répondre aux questions qui lui ont été adressées aujourd'hui. Il est dans l'intérêt des citoyens que l'on procède à ces prévisions budgétaires avec assez de rigueur pour qu'elles ne deviennent pas un vain mot comme c'est souvent le cas avec un grand nombre de nos projets.

● (1510)

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, mon collègue a soulevé cette question dans le cadre d'une question de privilège, mais je pense bien que c'est plutôt un rappel au Règlement. Mais si c'est une assurance qu'il recherche à l'effet que la Chambre va avoir l'occasion voulue d'étudier à fond tant les prévisions budgétaires principales que les précisions budgétaires supplémentaires, cette assurance je la lui donne immédiatement. Nous avons entamé ensemble des négociations, il le sait très bien, pour qu'on puisse dans des délais très raisonnables et très justes pour l'opposition disposer des prévisions budgétaires des années antérieures, compte tenu des deux élections que nous avons eues au cours de la dernière année. Je tiens à dire publiquement à la Chambre que nous sommes disposés à offrir aux partis d'opposition au moins la même période de temps prévue par le Règlement, si ce Règlement avait été applicable et si l'on avait pu déposer les prévisions à temps le 1er mars dernier. Alors cette assurance je la donne aujourd'hui aux leaders, je la répète à nouveau au leader de l'opposition officielle à la Chambre, et je ne vois absolument rien d'irrégulier dans ce que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a fait hier.

Ce que le président du Conseil du Trésor a fait, il a déposé le budget principal des dépenses, et il a dit clairement, comme on le rapporte à la page 292 du compte rendu officiel des *Débats*, en réponse à une question de précision demandée par le député de York-Peel (M. Stevens), ce qui suit, et je cite:

En fait, juridiquement parlant ce sont nos prévisions, mais je le répète, nous nous proposons de déposer un budget supplémentaire pour donner effet à ces changements . . .

Or, toutes précisions budgétaires supplémentaires, madame le Président, sont sujettes à étude par les comités de la Chambre. J'ai moi-même, hier, après que le président du Conseil du Trésor eut déposé en plus du budget principal des dépenses, les prévisions budgétaires supplémentaires (A), proposé à la Chambre une motion pour déférer ces prévisions budgétaires supplémentaires aux comités appropriés composés des députés des deux côtés de la Chambre, pour qu'on les étudie à fond. Alors, dans la procédure adoptée, tout est légal, tout est conforme aux articles 58 et 59 du Règlement, qui sont les deux seuls applicables et pertinents, et rien d'irrégulier ne résulte de l'attitude et de l'approche qui ont été prises par le président du Conseil du Trésor.

Ceci étant dit, madame le Président, encore une fois j'insiste, je tiens à assurer les partis d'opposition que de ce côté-ci de la Chambre nous sommes disposés à leur offrir au moins le même temps prévu par le Règlement pour l'étude des prévisions budgétaires principales et supplémentaires que le temps prévu par le Règlement, si le budget principal des dépenses avait été déposé en temps utile. Mes collègues savent très bien que la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement est absolument exceptionnelle, alors que nous avons connu deux élections successives dans un an, ce qui n'arrive pas tous les jours.

Les conséquences de cette situation sont les suivantes: les prévisions budgétaires pour 1979-1980 n'ont jamais été approuvées par la Chambre et, ce qui est encore plus important, les prévisions budgétaires pour 1980-1981 n'ont pu être déposées en temps utile conformément au Règlement, c'est-à-dire le 1er mars dernier, pour des raisons évidentes. Justement parce que le budget principal des dépenses n'a pu être déposé le 1er mars, le Règlement de la Chambre qui prévoit des limites de débats normales, naturelles, ne s'applique pas du tout, et nous sommes entièrement entre les mains de l'opposition qui pourrait théoriquement faire traîner le débat pendant des années si elle le voulait, en empêchant le gouvernement de disposer de l'étude de ces prévisions budgétaires tant principales que supplémentaires, si tel était son désir.

Je sais que telle n'est pas l'intention de l'opposition officielle, ni celle du Nouveau parti démocratique. Il y a eu jusqu'à maintenant dans nos négociations un esprit de collaboration qui nous laisse optimistes face à une entente pour rétablir en quelque sorte une procédure qui permette une étude sérieuse des prévisions budgétaires, tant principales que supplémentaires mais non pas une étude dilatoire qui fasse penser que l'opposition officielle se comporte de façon irresponsable. Je suis certain, au contraire, que l'opposition officielle va se montrer responsable et qu'elle ne profitera pas de cette situation vraiment exceptionnelle pour empêcher le Parlement de fonctionner normalement et de disposer du travail législatif accumulé, résultat de deux élections successives en un an, comme l'a souhaité Son Excellence le Gouverneur général dans le discours du trône la semaine dernière.

Alors ceci étant dit, madame le Président, je donne l'assurance à mon honorable collègue qu'il va disposer d'un délai au moins égal à celui prévu par le Règlement s'il avait été appliquable. Et c'est actuellement la formule que nous sommes

à négocier et sur laquelle j'anticipe un accord de mon collègue au cours des deux prochaines journées, autant que possible.

Alors, ceci étant dit, nous allons permettre à l'opposition officielle d'avoir un délai raisonnable, et en même temps la procédure suivie jusqu'à maintenant et celle qui sera suivie à l'avenir sera en tous points conforme aux dispositions des articles 58 et 59 du Règlement qui sont les articles pertinents en la matière.

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, le leader du gouvernement à la Chambre a traité d'une autre question de privilège que celle soulevée par le chef de l'opposition. Il ne s'agit pas de savoir dans quel délai le budget va être étudié ou combien de temps le leader du gouvernement à la Chambre va mettre à notre disposition dans sa grande générosité. La question est de savoir ce que nous allons étudier. Allons-nous étudier un budget que le gouvernement défend, ou allons-nous étudier un budget qu'on nous lance comme un chien à un os ou comme un os à un chien pour nous occuper pendant que le gouvernement fera approuver des crédits provisoires?

Ni le président du Conseil du Trésor ni le gouvernement n'ont dit que ce budget principal est autre chose qu'une fiction. Permettez-moi, madame le Président, de citer le discours fait lundi par l'effervescent ministre des Finances (M. MacEachen) qui va maintenant faire de l'effervescence en Allemagne de l'Ouest—j'espère qu'il réussira là-bas à mieux faire passer son message qu'ici l'autre soir. Voici ce qu'il a dit—je ne cite pas le hansard, je cite le texte du discours:

Les perspectives financières prévues actuellement pour 1980-1981 serviront de complément au budget principal qui doit être déposé demain.

C'est déjà une belle impertinence de prétendre que son discours sert de complément au budget principal. Il disait ensuite que le budget principal était celui qui avait été établi par le gouvernement précédent et qui était prêt à aller sous presse quand le gouvernement actuel est entré en fonction. Il déclare:

Il a été jugé préférable de ne pas essayer de réviser cette masse considérable de chiffres et de déposer le document existant sans retard . . .

Pourquoi, madame le Président? De manière à obtenir des moyens à titre provisoire. Il admettait franchement qu'il allait présenter ce budget à la Chambre pour essayer d'obtenir des crédits provisoires, non pas comme budget pour 1980-1981, mais comme un os qu'on jette à un chien, pour nous occuper et pour obtenir des crédits provisoires pendant que le gouvernement travaillera au vrai budget, quel qu'il soit.

Il a dit ensuite:

Les dépenses figurant dans les prévisions budgétaires que je dépose sont fondées sur le Budget principal, mais tiennent aussi compte . . .

Il nous donne ensuite sa propre estimation de ce que seront probablement les dépenses. Puis, deux pages plus loin, on apprend, et c'est si outrageant, madame le Président, que cet homme devrait être amené à la barre de la Chambre, les menottes aux poignets:

Je voudrais également bien faire comprendre, cependant, que ces prévisions ne constituent aucunement le plan des dépenses ou des besoins financiers de notre gouvernement pour l'exercice 1980-1981.

Il veut nous faire comprendre que ce budget, ses prévisions, ne représentent nullement le programme de dépenses ou les besoins financiers qu'entrevoit le gouvernement. C'est à vous couper le souffle. On dépose le budget et on nous lance à la face qu'il ne représente pas le programme de dépenses prévues pour répondre aux besoins financiers du gouvernement. Nous avons certes le droit de chercher à savoir quels sont les besoins financiers qu'entrevoit le gouvernement et quel est son programme de dépenses.

● (1520)

Si le gouvernement ne recommande pas ces prévisions sauf dans un sens bien précis, quelles sont les siennes ses prévisions budgétaires? La Chambre devrait-elle accepter des prévisions—déposées sous forme de budget principal—dont deux ministres avouent franchement à la Chambre qu'ils n'en tiendront pas compte. On nous demande de voter des subsides et le gouvernement nous dit d'avance qu'il n'a pas l'intention de tenir compte de nos désirs en engageant les dépenses. Les ministres dépenseront l'argent comme bon leur semblera sans plus s'en remettre à la Chambre avant qu'ils ne déposent le budget supplémentaire plus tard cette année ou l'année prochaine. L'effronterie flagrante de ces déclarations est telle que la Chambre devrait intervenir et déclarer: «Cela suffit, nous n'allons pas adopter des prévisions budgétaires qui, selon les ministres, ne cadrent pas avec leur programme de dépenses ni ne correspondent à leurs prévisions des besoins financiers». Autrement dit, c'est un cirque qu'on nous a monté pour obtenir des crédits provisoires et il est peu probable qu'il les obtiennent, en nous demandant de collaborer.

Donc, madame le Président, si vous vous en tenez aux propos du ministre des Finances (M. MacEachen) et à ce qu'a confirmé hier le président du Conseil du Trésor (M. Johnston), on n'a pas réussi à lui faire avouer qu'il avait appuyé ces prévisions budgétaires. Il a donné toutes sortes d'exemples de modifications qu'on apporterait à ces prévisions. En fait, elles avaient déjà été modifiées avant d'être déposées. Nous ne savons pas s'il avait le droit de le faire. Je ne veux pas citer les mêmes textes que mon honorable ami, mais j'aimerais donner une ou deux autres citations. Il ne pouvait pas, bien entendu, répondre à certaines questions que nous lui avons adressées. Si je ne m'abuse, les citations que je recherche ont déjà été données; donc je ne veux pas les répéter, mais lorsque le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) l'a interrogé, il ne voulait pas admettre qu'il présentait ces programmes de dépenses ni . . . oh, voilà. Page 292!

Nous en recommandons l'adoption avec, cependant, les modifications qui peuvent y être apportées dans le budget supplémentaire de dépenses dans le but de faire effectuer les changements que l'actuel gouvernement souhaite introduire dans sa politique.

Très bien, madame le Président. Plus tard durant l'année, si le gouvernement veut apporter des modifications qu'il ne peut pas prévoir, il sera alors justifié de recourir à un budget supplémentaire. On nous présente un budget supplémentaire. Et on nous déclare: «Dommage, membres de la Chambre et du Sénat, nous ne savions pas au moment où nous avons déposé le budget principal des dépenses que certains événements allaient avoir lieu. Il y a eu une catastrophe qui nous a forcés à dépenser certaines sommes. Là il y a eu une inondation, ici, il s'est produit quelque chose d'inattendu ou encore, il y a eu un revirement dans notre politique, par exemple, dans le programme de subventions à l'importation du pétrole et c'est pourquoi nous vous demandons maintenant votre indulgence en présentant un budget supplémentaire. C'est ça la marche à suivre.» On ne peut dire en présentant un budget principal: «Ne tenez pas compte de ces prévisions de dépenses: elles auront

l'air de ce que nous déciderons quand nous jugerons que le moment est venu de vous dire de quoi il retourne.»

Ainsi, madame le Président, cela se rattache à la raison qui a motivé une question de privilège hier. Parce que le gouvernement est majoritaire, il s'imagine pouvoir agir à sa guise et pour l'instant, il nous demande de renvoyer cet immense livre bleu à tous les comités permanents de la Chambre et nous invite à mettre au travail tous les députés de notre parti, c'est-à-dire leur faire étudier le budget et se renseigner auprès des fonctionnaires. Ensuite, nos seigneurs les ministres se présenteront entourés de leurs satrapes ou encore, si vous aimez mieux, de leurs pantins. Ce sont des experts. Ils viendront comme une nuée d'abeilles en route vers la ruche. Il y a les abeilles ouvrières, et les reines. La nuée de conseillers viendra nous rendre visite. Nous passerons tout notre temps à les questionner sur ce budget des dépenses, et après cela, dès que nous aurons terminé notre rapport, ils s'en retourneront dans leurs bureaux tripatouiller les chiffres, car finalement ils ne représentent pas le budget principal des dépenses.

Alors, à quoi bon soumettre toutes ces données aux différents comités? L'adjoint parlementaire du ministre des Finances est l'un des pires. Il a déjà commencé à modifier les prévisions et son ministre l'a admis, alors comment osent-ils se présenter devant la Chambre—il ne leur suffisait pas de bouleverser le processus budgétaire et de le mettre en échec; voilà qu'ils s'attaquent maintenant au mécanisme d'étude du budget et nous devons faire appel à vous, madame le Président, pour nous protéger et mettre un frein à leurs menées.

Lorsque le leader du gouvernement à la Chambre parle ensuite du temps qu'il entend allouer, nous demandons à avoir du temps pour examiner un budget réel et non pas un budget fictif. Nous voulons du temps pour examiner les projets de dépenses réels du gouvernement. Voilà ce que nous voulons.

Voyez un peu l'exposé scandaleux qu'a fait le ministre des Finances avant de se rendre à Munich pour y faire le jaquemart ou autre chose. J'espère seulement qu'il se contente d'y frapper les heures sur la grand-place. Il a dit qu'il tenait à ce que nous comprenions que les prévisions ne reflètent pas du tout les projets de dépenses du gouvernement non plus que ses besoins financiers. «Pas du tout», madame le Président. C'est la pire effronterie dont on ait jamais fait preuve à la Chambre des communes, et c'est la raison pour laquelle nous soulevons la question de privilège et nous vous demandons, madame le Président, de la tenir pour extrêmement grave, tout comme l'autre—pour qui sonne le glas. Il sonne cette année comme il sonnera ensuite pendant quatre ans pour la Chambre des communes, car à peine siégeons-nous de nouveau depuis six jours que déjà le gouvernement a fait un sort à deux de nos traditions les plus chères.

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, j'aurais volontiers cédé la parole au président du Conseil du Trésor (M. Johnston), mais je tiens à appuyer brièvement la position de mes deux collègues.

Il n'existe pas de droit ni de responsabilité plus fondamentaux du Parlement que la surveillance des dépenses publiques. C'est d'ailleurs parce que les dépenses publiques n'étaient pas adéquatement surveillées que les Britanniques avaient décidé de créer cette institution. En notre qualité de parlementaires, c'est le principal rôle que l'on nous demande de jouer dans l'exercice de nos fonctions.

En présentant un budget des dépenses qu'il a refusé de garantir et dont il n'a pas voulu prendre la responsabilité au moment même où il l'a déposé, le gouvernement sabote les efforts que nous déployons pour essayer de nous acquitter des responsabilités qui nous ont été confiées par nos électeurs. Hier, lorsque le président du Conseil du Trésor a déposé le budget des dépenses pour 1980-1981, il n'en a pas seulement nié la paternité mais il a aussi déshérité son rejeton. Il a dit dans son discours que des changements importants allaient être apportés. Il a bel et bien dit que ces prévisions ne constituaient pas le budget des dépenses du gouvernement. Mes collègues ont cité cette déclaration du ministre.

Madame le Président, si vous lisez les pages 290 et 291 du hansard d'hier, vous verrez que le ministre a consacré une bonne moitié de son discours à annoncer des changements qu'il avait l'intention d'apporter à ces prévisions et à expliquer pourquoi elles ne représentaient pas les intentions du gouvernement en matière de dépenses. Il terminait ce passage en disant:

> Madame le Président, ce sont là quelques-uns des postes dont on pourra modifier le niveau de financement prévu dans le budget principal pour refléter les politiques et les programmes du gouvernement actuel.

Il ressort clairement de ce passage qu'il s'agit seulement d'une partie des changements, que le Parlement ne connaît aujourd'hui, alors qu'on lui demande d'approuver ce Livre bleu de prévisions, qu'une partie des changements que le gouvernement entend y apporter. Je vous le demande, madame le Président, comment croit-on que nous pourrons nous acquitter de notre responsabilité de veiller sur les deniers publics si les prévisions budgétaires qu'on nous présente sont manifestement cuisinées, de l'aveu même du ministre qui les a présentées?

Lorsque j'ai essayé d'interroger le président du Conseil du Trésor pour savoir quels étaient les programmes de dépenses du gouvernement—car c'est là un point essentiel quand il s'agit d'approuver les prévisions budgétaires; à quoi d'autre servent-elles?—il s'est contenté pour toute réponse de me renvoyer aujourd'hui à l'exposé que nous a fait le ministre des Finances il y a deux jours. Or, ce dernier a expressément déclaré dans son exposé qu'il ne fallait pas compter y trouver les programmes de dépenses du gouvernement.

A quoi donc servent les prévisions budgétaires? Quel est leur objet? Si nous ne pouvons pas trouver les programmes de dépenses du gouvernement dans les prévisions budgétaires, où donc le Parlement les trouvera-t-il? Quel est donc notre mandat? Quelle est donc notre responsabilité? A quoi riment ces prévisions budgétaires qu'on nous demande d'approuver? Qu'est-ce que le gouvernement entend faire avec les crédits que nous approuvons si nous le faisons sur la foi de ces prévisions budgétaires qui, de l'aveu même des députés d'en face, sont fausses et ne représentent pas leurs programmes de dépenses?

La question que soulevait mon collègue, le leader à la Chambre, n'est pas celle que soulevait le leader du gouvernement, à savoir combien de temps nous serait accordé pour étudier le budget des dépenses. Certes nous voulons avoir suffisamment de temps, mais la question fondamentale est la suivante: sommes-nous saisis de documents utiles? La recommandation présentée à la demande du président du Conseil du Trésor en vue de l'affectation de crédits est-elle valable, ou le gouvernement nous demande-t-il d'affecter des crédits à des programmes qu'il n'a même pas l'intention de mettre en œuvre?

Si le gouvernement ne joue pas franc jeu en nous disant très bientôt quels sont ses projets de dépenses et en nous indiquant le montant global qu'il prévoit dépenser cette année—ce qui est le but d'un budget des dépenses—le travail du Parlement devient inutile et superflu et nous ne pouvons absolument pas continuer d'étudier un budget des dépenses qui, au dire du ministre qui l'a présenté, est faux.

Voilà la question fondamentale à laquelle le président du Conseil du Trésor doit répondre. Quand donc sera-t-il sincère avec le Parlement? Quand déposera-t-il les projets de dépenses du gouvernement? Quand nous communiquera-t-il les données dont nous devons disposer avant de pouvoir approuver un seul cent du budget des dépenses dont nous sommes actuellement saisis?

Le budget des dépenses serait valable si l'exposé budgétaire de l'ancien ministre des Finances avait été adopté et non pas rejeté le 13 décembre dernier. Si nous n'avions pas eu d'élections le 18 février, ces prévisions seraient toujours pertinentes. Mais on sait ce qui s'est passé et le gouvernement actuel nous apprend qu'il n'accepte pas ces prévisions, qu'elles ne sont pas conformes à ses projets de dépenses. C'est pourquoi, avant de nous demander les fonds qu'ils désirent obtenir—comme ils le font maintenant—il incombe aux ministres d'être honnêtes envers les Canadiens et le Parlement et de leur dire quels sont, en fait, leurs projets de dépenses, ce qu'ils n'ont pas fait, madame le Président.

● (1530)

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je trouve assez extraordinaire le comportement de mes amis de l'opposition. Toute cette vertueuse indignation émane de députés qui, l'an dernier, ont redéposé à l'automne les prévisions qu'avaient déposées le gouvernement libéral au printemps. Je n'ai pas devant moi la déclaration qu'a faite le président du Conseil du Trésor de l'époque à cette occasion, mais si mes souvenirs sont exacts, il s'est borné à dire qu'il déposait ces prévisions et qu'il n'avait aucun commentaire à formuler.

En déposant ces prévisions hier, j'ai dit que nous en recommandions l'adoption, sous réserve de certains changements, et j'ai tenté d'indiquer en détail à l'opposition la voie que nous entendions suivre.

Ces prévisions sont toujours d'actualité. Je sais que le député d'en face n'a pas été au pouvoir pendant très longtemps, moi non plus; mais, au moins, je sais que le processus d'élaboration des prévisions budgétaires s'étend sur plus d'un an. Il est donc parfaitement clair que ces prévisions sont valables et qu'elles devraient être adoptées sous réserve des modifications que nous présenterons.

Quand le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) nous dit que ces prévisions auraient été justes si le budget proposé par l'ancien ministre des Finances avait été adopté, il fait une observation intéressante, madame le Président, car toutes sortes d'événements survenus depuis ce soir de décembre auraient rendu ce budget principal des dépenses aussi dépassé aux yeux des conservateurs pour plusieurs raisons.

Pour commencer, comme je l'ai indiqué plus tôt, il y a eu après l'exposé budgétaire une hausse des prix pétroliers. La hausse a vidé ce qu'on a appelé la réserve, dont l'ancien président du Conseil du Trésor a parlé hier et, les projections de 58.4 milliards, qui étaient des projections et non des prévisions, ne valaient donc plus. Les conservateurs auraient eu à faire face à de nouvelles hausses des prix pétroliers et à de nouvelles augmentations du fardeau de la dette publique dont il aurait fallu tenir compte dans l'éventualité très peu probable de leur retour au pouvoir. Il leur aurait fallu présenter des prévisions supplémentaires en déposant le budget principal des dépenses et d'autres au cours de l'année.

Il me semble en fait que nous avons été particulièrement francs en faisant savoir dans la déclaration que j'ai faite hier en ma qualité de président du Conseil du Trésor quels sont les secteurs particuliers dans lesquels nous comptons prendre d'importantes décisions tant sur le plan des politiques que sur celui des changements à apporter. Le supplément de revenu garanti en est une et les députés d'en face le savent pertinemment.

Je dois dire que je trouve cette réaction de leur part tout à fait extraordinaire compte tenu de leurs propres précédents de l'année dernière et du fait que l'actuel gouvernement a été élu le 18 février dernier et qu'il est quand même déjà parvenu à déposer ces prévisions budgétaires. Nous n'avons naturellement pas eu encore la possibilité d'apporter des modifications d'ordre technique à des prévisions aussi importantes et aussi complexes qu'il a fallu dresser sur une période de plusieurs mois. Je ne vois pas ce sur quoi ils peuvent se fonder pour la question de privilège, pour protester ou pour tenir le genre de propos auxquels ils se livrent. Il me semble que nous avons fait preuve de franchise, que nous avons donné une explication complète, que nous avons déposé les prévisions au moment opportun et ainsi que le président du Conseil privé (M. Pinard) l'a déclaré, les députés de l'opposition auront amplement le temps d'étudier ces prévisions budgétaires en comité. Le président du Conseil privé en a d'ailleurs donné l'assurance à l'opposition.

Des voix: Bravo!

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Madame le Président, je veux tout simplement faire quelques observations en réponse à celles du président du Conseil du Trésor (M. Johnston). Il existe une différence fondamentale entre nous. L'ancien président du Conseil du Trésor avait déposé les prévisions budgétaires comme étant nos projets de dépenses. C'est-à-dire ces prévisions budgétaires étaient les projets de dépenses du gouvernement précédent. L'actuel président du Conseil du Trésor a déposé à la Chambre hier des prévisions qui ne sont, de l'aveu même du ministre des Finances (M. MacEachen) dans son discours, et du président du Conseil du Trésor, les projets de dépenses du gouvernement actuel. Ces ministres attaquent donc, comme l'a signalé mon collègue, le député de Welling-

ton-Dufferin-Simcoe (M. Beatty), le fondement même du budget des dépenses.

Que nous demande-t-on d'examiner précisément et à quel propos veut-on notre avis? Il y a une différence fondamentale entre ce qu'a fait l'ancien président du Conseil du Trésor en déposant les prévisions budgétaires, sans commentaires, et la façon de procéder de deux ministres importants du gouvernement actuel qui ont accompagné le dépôt des prévisions d'observations et de commentaires abondants. A mon avis, madame le Président, c'est là un point essentiel dont vous devez tenir compte dans l'examen de toute cette question.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, je voudrais simplement faire une observation à ce sujet. On demande à la Chambre et ensuite au comité, d'étudier une question très importante. Nous sommes chargés d'étudier quelque chose qui ne sera pas effectivement les prévisions budgétaires du gouvernement. Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) affirme cependant que des modifications secondaires seront apportées. Il devrait donc pouvoir, je présume, déposer immédiatement les modifications sous forme d'addenda au Livre bleu déposé hier.

Je comprends qu'il ne veuille pas prendre la peine de faire réimprimer, simplement pour quelques détails, cet énorme annuaire que nous appelons le Livre bleu, mais assurément, il pourrait nous fournir les modifications en addenda, de façon que nous puissions vraiment nous rendre compte des prévisions budgétaires du gouvernement. S'il n'y a que des changements secondaires à apporter, un petit milliard au chapitre des intérêts et peut-être deux petits milliards au chapitre des subventions pour le pétrole, il pourrait alors les déposer en addenda afin que les comités de la Chambre puissent étudier les prévisions budgétaires comme il se doit, et qu'ils sachent ce que le gouvernement prévoit dépenser. Toutefois, il ne semble pas vouloir agir ainsi. Il dit qu'on avait préparé en décembre, quelque chose qui n'avait aucun sens, que le gouvernement ne l'adoptera pas, qu'il a changé d'orientation et qu'il a rejeté le budget du 11 décembre.

Le président du Conseil du Trésor affirme qu'il n'accepte pas entièrement les prévisions budgétaires et qu'elles pourraient être modifiées. S'il veut les faire étudier à la Chambre et en comité, s'ils ne veut pas faire perdre leur temps aux députés, s'il veut traiter le Parlement en toute honnêteté, il devrait déposer les modifications en addenda avant que le budget ne soit renvoyé au comité. Il a eu nettement tort de déposer ce document hier. Je ne vois pas comment on peut demander aux députés d'étudier quelque chose que le gouvernement même juge erroné. Si le gouvernement dit qu'il est inexact, alors qu'il nous indique les rectifications nécessaires. Il est fatal qu'il y ait des changements.

● (1540)

Ce budget a été établi en décembre et une élection est survenue depuis lors. Le gouvernement, comme on le sait, a lancé le Canada dans une voie tout à fait différente. Les dépenses que le Parlement va être en conséquence prié de voter devraient figurer dans une mise à jour qui aurait dû être jointe au travail effectué l'automne dernier. Nous comprenons qu'il est difficile d'établir un budget. Nous ne cherchons pas à paralyser la Chambre, ni le gouvernement. Ce que nous lui demandons c'est de faire preuve d'honnêteté. D'honnêteté pure et simple. La Chambre va devoir étudier le budget. Ce que nous voulons étudier c'est ce que le gouvernement a vraiment l'intention de dépenser.

[*Français*]

Mme le Président: Il me semble que la Chambre est en train de s'engager dans un débat sur un grief concernant la validité des crédits. La Chambre par conséquent disposera d'autres périodes de temps pendant lesquelles elle pourra discuter de cette question, lorsqu'elle sera saisie d'un ordre des subsides. Par conséquent, je dois conclure qu'à première vue il n'y a pas de question de privilège. Avec la permission de la Chambre, je procéderai maintenant à l'ordre du jour.

[*Traduction*]

AFFAIRES COURANTES

LA LOI SUR LE CRÉDIT D'IMPÔT À L'EMPLOI

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) demande à présenter le bill C-19, tendant à modifier la loi sur le crédit à l'emploi.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Français*]

LA LOI DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉTUDIER LES TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES DÉPUTÉS ET DES SÉNATEURS

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): En conformité des dispositions de l'article 34(8) de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, madame le Président, je veux déposer le rapport de la Commission chargée d'étudier les traitements et indemnités des députés et des sénateurs, et remercier M. Hales. La même loi nous impose l'obligation de nommer une nouvelle commission, et nous le ferons bientôt.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DE DÉCRETS DONNANT LA LISTE DES MINISTRES SUPPLÉANTS ET DES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, toujours au sujet du dépôt de documents, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles des exemplaires des décrets donnant la liste du ministre suppléant, des ministres suppléants et des secrétaires parlementaires, soit les décrets 1980-824 et 1980-663.

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton?*

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre que les demandes de documents soient reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

MESURE VISANT À ACCROÎTRE LES PRÊTS AUX IMMIGRANTS

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose: Que le bill C-2, tendant à modifier la loi sur l'immigration de 1976, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, la main-d'œuvre et de l'immigration.

M. Knowles: Madame le Président, j'invoque le Règlement à propos du bill C-2. Il me faut dire, je crois, qu'il a été question de la possibilité d'étudier ce bill en comité plénier après la deuxième lecture au lieu de le renvoyer au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration. Pour ce qui est de mon parti, je puis dire que nous accepterions de procéder ainsi, si on le proposait.

M. Pinard: Madame le Président, je ne m'oppose aucunement à ce que l'on procède de cette façon, et le député de Nepean-Carleton (M. Baker) est d'accord.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, nous en avons discuté, et nous sommes prêts à étudier ce bill de cette façon. Je pense que c'est tout à fait raisonnable.

Mme le Président: La Chambre a entendu la suggestion. La Chambre est-elle prête à en donner l'ordre à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose: Que le bill C-2, tendant à modifier la loi sur l'immigration de 1976, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Le bill C-2 est donc renvoyé au comité plénier, et je quitte maintenant le fauteuil.

M. Nielsen: Madame le Président, ce n'est pas là ce que nous avions l'intention de faire. Si vous me permettez, je dirais que la façon de procéder ordinaire serait de tenir le débat de deuxième lecture et de renvoyer ensuite le bill au comité plénier.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est exact.

M. Nielsen: Je pense que c'est là la bonne façon de procéder.

M. Knowles: Le ministre a mis du temps à se lever.

Mme le Président: Je tiens à informer la Chambre que personne ne s'est levé. Si la Chambre désire tenir maintenant le débat de deuxième lecture, je vais donner la parole au député du Yukon (M. Nielsen).

M. Knowles: Le ministre devrait se lever.

Mme le Président: Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy).

M. Axworthy: Madame le Président, je m'excuse d'avoir tardé à me lever. Vous savez, il y a de ces jours, mais je remercie les députés d'avoir bien voulu que cette mesure soit examinée aussi rapidement. Même si l'objectif en est simple, il est quand même très urgent de l'adopter. Le besoin du bill C-2 se faisait sentir depuis longtemps et s'il n'est pas adopté, le programme des réfugiés au Canada en souffrira énormément.

Le projet de loi vise simplement à relever de 20 millions à 60 millions de dollars le maximum des prêts dans la caisse de prêts destinés aux immigrants. Comme vous le savez, cette caisse de prêts existe depuis longtemps dans le cadre des programmes d'immigration du Canada, car elle remonte à environ 1951. Le principe fondamental en est que le gouvernement du Canada établit une caisse de prêts renouvelable et consent des avances aux réfugiés et aux immigrants qui arrivent au Canada afin de les aider à payer leurs frais de transport, avances qu'ils remboursent par la suite.

Je suis heureux d'annoncer à la Chambre que depuis la création de cette caisse, le taux de remboursement a été exceptionnellement élevé, à peu près de 95 p. 100. Ainsi, la caisse de prêts renouvelable a démontré son utilité et sa solidité financière, d'autant plus qu'elle n'impose guère de frais supplémentaires au gouvernement. Ces seuls frais supplémentaires consistent dans l'argent effectivement emprunté pour être ensuite prêté aux réfugiés sans intérêt. Mais je m'empresse d'ajouter que le remboursement se fait très rapidement et que la période de roulement est très courte.

● (1550)

A titre d'exemple, je voudrais vous parler d'une lettre de M. John Derkson, qui est représentant des Mennonites du Manitoba et qui a participé activement au parrainage des réfugiés. Il m'a envoyé une note accompagnée d'une lettre qu'il a reçue d'un réfugié auquel nous avions accordé un prêt en faisant remarquer que, quatre mois à peine après son arrivée au Canada, ce réfugié avait entièrement remboursé les $750 que nous lui avions avancés. Cela vous montre que les gens qui ont bénéficié de ce genre de prêts ont le sens de leurs responsabilités et de leurs obligations.

Une voix: Comme par hasard, c'est arrivé dans votre circonscription.

M. Axworthy: Il se trouve que c'est arrivé dans ma circonscription, comme le fait remarquer le député du Yukon (M. Nielsen).

Nous devons relever le plafond de la caisse de prêts aux immigrants, monsieur l'Orateur, car un grand nombre d'autres réfugiés sont arrivés au Canada depuis 1979. Par la même occasion, je voudrais rendre hommage à mon prédécesseur qui a lancé le programme de réfugiés en 1979 et établi cette formule de subventions pour inciter le secteur privé à contribuer largement au programme. En fait, depuis quelques années, nous avons vu les citoyens faire preuve d'une extrême générosité par l'intermédiaire des organismes confessionnels et bénévoles, et nous pouvons nous enorgueillir d'un tel succès.

Si nous avons relevé ces chiffres, c'est simplement pour en revenir à la formule établie initialement par mon prédécesseur, qui devait assurer un certain équilibre entre les contributions du gouvernement et celles des citoyens. Nous voulons encourager le secteur privé et les organismes bénévoles à continuer à faire preuve de cette générosité qui nous a aidés à faire face au grave problème des réfugiés. Ce problème continue à sévir dans le monde et notre pays peut faire beaucoup pour y remédier.

La caisse de prêts a dû être renflouée pour faire face à l'arrivée de 60,000 autres réfugiés du Sud-Vietnam. Avec la dissolution des Chambres, les élections et la longue période qui s'est écoulée avant la convocation du Parlement, depuis plusieurs mois, le gouvernement a dû financer le programme au moyen d'autorisations. Comme le Parlement a recommencé à siéger, le délai dont nous disposons pour demander une autre autorisation expirera au début de mai. En conséquence, j'insiste auprès des députés sur l'urgence de l'adoption de ce projet de loi.

Si nous ne réussissons pas à l'adopter et aussi à autoriser le relèvement à un maximum adéquat du plafond imposé sur la caisse de prêts, nous couperions du fait le pont aérien qui nous permet de secourir les réfugiés. Nous nous verrions dans l'obligation de rompre bon nombre de nos engagements auprès des affréteurs aériens et d'interrompre le programme d'accueil des réfugiés et le rythme de nos opérations. Notre réputation sur le plan international en serait considérablement ternie. Les répercussions seront d'autant plus graves pour ce qui est de la possibilité de continuer d'accueillir les réfugiés. Voilà pourquoi il s'impose de traiter la question avec la plus grande célérité.

Je tiens à rappeler aux députés qui souhaiteraient profiter de l'occasion pour soulever des questions plus importantes au sujet de l'orientation des programmes d'accueil des réfugiés et de la politique de l'immigration, que je souscris personnellement à ce genre de discussion et, bien entendu, que le gouvernement et moi-même comptons analyser l'ensemble de ces programmes. J'espère prendre un engagement global et vaste qui nous évitera d'adopter des mesures spéciales année après année. Nous pourrons ainsi établir un programme qui combinera à nos efforts la contribution du bénévolat nouvellement consentie. Je souhaiterais que les députés interviennent à un autre moment, quand il sera question, par exemple, de prévisions budgétaires ou de déclarations ministérielles, car l'adoption de ce projet de loi est impérative à un point tel qu'il nous faudra reporter à une date ultérieure la discussion à laquelle il me fera d'ailleurs grand plaisir de prendre part. Ceci dit, je vais suivre mes propres conseils et recommander à la Chambre d'adopter cette mesure importante et des plus urgentes. J'espère que nous pourrons régler la question aujourd'hui même. Je vous remercie de votre attention.

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur l'Orateur, je vous remercie de m'avoir accordé la parole.

Les députés n'ont pas réussi à s'entendre sur bien des choses depuis le début de la session, du moins c'est ce qu'il m'a semblé, mais dans ce cas-ci, nous serons heureux de collaborer avec le ministre, comme il importe d'adopter le bill rapidement et qu'il s'agit d'une mesure constructive.

Je dois dire qu'un bon nombre des affirmations faites par le ministre sont exactes. Le programme de prêts a été un instrument constructif et utile. Nous savons que les emprunts ont été remboursés rapidement et, si j'ai bien interprété les chiffres, près de 95 p. 100 des emprunts ont été entièrement remboursés.

Il est nécessaire d'appuyer le bill, car le chiffre des dépenses a augmenté sensiblement depuis la dernière fois. Ce que j'essaie de dire, c'est que nous appuyons réellement le bill à l'étude.

Je serai assez bref, mais il y a certaines choses que je tiens à dire à propos de l'immigration et de la politique de l'immigration en général. Cette politique, et surtout le nombre d'immigrants admis au Canada, est l'une des plus délicates et des plus importantes questions sociales que la Chambre puisse étudier. Comme toujours, il importe que nous comprenions bien les faits. Avant de prendre une décision bien raisonnée, nous devons tous prendre le temps de nous rendre compte des faits exacts.

Bien des gens au Canada et bien des députés seraient étonnés d'apprendre qu'en 1978, moins de 15,000 immigrants ont été admis au Canada. J'ai moi-même trouvé ce chiffre étonnant et ceux à qui j'en ai parlé depuis en ont eux aussi été étonnés. C'est quelque chose que bien des gens devraient comprendre, selon moi.

Deuxièmement je voudrais faire remarquer aux députés qu'il faudrait être un peu réalistes lorsqu'on envisage le nombre d'immigrants que notre pays peut accepter. Le programme d'accueil des réfugiés que nous devons à mon prédécesseur, est un programme novateur. Il fait appel à la générosité des gens et je l'appuie sans réserve. Cependant, malgré toute notre bonne volonté, il faut quand même pouvoir évaluer avec réalisme le nombre de personnes que notre pays peut recevoir. D'après moi, un jour ou l'autre, il faudra nous pencher sur cette question.

Enfin, j'ai une dernière chose à signaler à la Chambre. Je l'ai prise dans le rapport annuel pour 1980 déposé en novembre dernier. A propos des quotas d'immigration dont il est question à la page 28, j'ai été étonné d'apprendre qu'entre 1974 et 1978, la proportion des personnes appartenant à la catégorie de la famille était passée de 24.8 à 53.5 p. 100. Pendant ce temps, la catégorie d'indépendants était tombée de 50.8 à 25.6 p. 100. Il ne fait aucun doute que les provinces de l'Ouest ont besoin d'une main-d'œuvre qualifiée. J'espère que nous aurons l'occasion de nous demander s'il y aurait lieu d'équilibrer davantage le programme. Nous devrions avoir l'occasion de discuter s'il y a lieu d'accueillir plus d'indépendants en possession d'un métier et sont acceptés suivant leur mérite, ou encore de réévaluer tout au moins la proportion d'immigrants de la catégorie famille.

Je sais que c'est une question qu'il faudra régler sans trop tarder, et c'est sur ce que je conclus mes observations, monsieur l'Orateur.

● (1600)

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais, au nom de mon parti, dire que nous appuyons les principes énoncés dans ce bill. Mon parti a toujours appuyé les bills semblables chaque fois qu'ils ont été présentés.

J'ai examiné ce que le Canada a fait par le passé dans le domaine de l'immigration. Je crois que nous avons fait plus que tous les autres pays industrialisés au monde. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, plus de 4.5 millions de personnes sont arrivées au Canada en tant qu'immigrants ou réfugiés. Je m'en réjouis ainsi que du fait que, contrairement à la période qui avait tout juste précédé et suivi la Seconde Guerre mondiale, les immigrants qui sont arrivés au Canada venaient non seulement du nord et de l'ouest de l'Europe, mais de toutes les parties du monde, de régions comme le sud de l'Europe, l'Afrique, l'Asie, les Antilles et l'Amérique du Sud. Il ne s'agit pas seulement de protestants anglo-saxons blancs, mais de gens de toutes les races et de toutes les croyances.

Mon parti est aussi fier du fait qu'à l'occasion de chacune des récentes crises où des réfugiés ont été obligés de quitter leur pays, que ce soit la Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Pologne, l'Ouganda, le Chili ou, comme c'est le cas depuis quelques années, des pays de l'Indochine, la Canada a été parmi les premiers à donner l'exemple et à accepter ces réfugiés.

Je ne veux pas prolonger le débat, mais mon parti se réjouit du fait que la loi actuelle sur l'immigration reconnaisse les réfugiés comme catégorie admissible, que des modalités aient été établies pour la sélection des réfugiés à l'étranger et qu'il soit possible de demander le statut de réfugié au Canada même. C'est le comité consultatif sur le statut des réfugiés qui étudie actuellement ces demandes. Nous nous réjouissons aussi du fait que le Canada ait ratifié la convention des Nations Unies sur les réfugiés. Nous nous ne réjouissons cependant pas du fait que nous n'ayons pas inclus toutes les dispositions de cette convention dans nos propres lois. Notre parti croit que le moment est venu pour le Canada de concilier notre acceptation de la convention de l'ONU avec nos lois et règlements sur l'immigration.

Nous approuvons le bill parce que, comme le ministre l'a dit, beaucoup de réfugiés sont venus au Canada et que beaucoup d'autres viendront, et qu'il faut de l'argent pour aider ces personnes à s'établir. Avec le ministre et l'opposition officielle, nous louons la façon dont les réfugiés et les immigrants se sont intégrés. La proportion de 95 p. 100 ou plus de ceux qui ont remboursé l'argent qui leur avait été prêté pour les aider à s'établir en dit long sur cette intégration.

Je voudrais dire maintenant au ministre, comme je l'ai dit en 1967, la dernière fois qu'un bill comme celui-ci a été débattu et à d'autres occasions, qu'il tarde que nous examinions certains problèmes concrets que nous avons au Canada et qui découlent en partie de notre constitution. C'est le gouvernement fédéral, le ministre et son ministère qui décident le nombre de personnes que le Canada accueillera, d'où viendront ces personnes et qui elles seront.

Je constate, à mon grand étonnement, de grandes fluctuations dans les chiffres de l'immigration. Permettez-moi d'en citer quelques-uns pour vous en donner une idée. En 1967, le gouvernement a autorisé 222,000 personnes à immigrer au Canada. Trois ans plus tard, soit en 1970, ce chiffre tombait à 147,000 personnes. En 1974, il est remonté à 218,000 pour retomber encore une fois en 1978 à 86,000. Le député de Cambridge (M. Speyer) donnait un chiffre encore plus bas. Il a dû soustraire le nombre d'émigrants du nombre d'immigrants.

Ces chiffres traduisent une politique très pragmatique, pour dire le moins. Ils ne montrent certes pas que nous avons réussi à mettre en place une politique claire et uniforme qui pourrait être appliquée d'une année à l'autre. Je sais fort bien que la question de l'immigration et la question de permettre l'entrée au pays de réfugiés sont très délicates et suscitent des réactions émotives très contradictoires. Il y a d'une part les immigrants de récente date qui ont encore des amis et des parents dans leur pays d'origine et qui aimeraient les voir venir au Canada.

D'autre part, il y a beaucoup de gens au Canada dont les parents, les grands-parents ou encore les arrières-grands-parents étaient eux-mêmes des immigrants, mais qui pensent au million de chômeurs actuels et disent à leurs députés que nous ne devrions pas laisser entrer un trop grand nombre d'immigrants dans notre pays. Aussi longtemps que persistera le taux de chômage actuel, il sera difficile de s'entendre sur cette question. Je tiens à dire au ministre que si nous voulons mettre au point une politique qui recevra l'approbation d'une large majorité de Canadiens, nous devrons d'abord remédier à la situation économique actuelle qui fait qu'un million de nos concitoyens sont sans emploi.

Je voudrais traiter d'une question particulière avant de me rasseoir. Elle porte sur le droit du gouvernement fédéral de décider du nombre de gens qui peuvent venir s'installer au Canada. Le gouvernement fédéral décide également des pays d'où peuvent venir ces gens et je n'ai rien à redire à cela. Je suis très heureux de constater que, depuis quelques années, nous ayons eu un si grand nombre d'immigrants en provenance de pays où la langue officielle n'est ni l'anglais ni le français qui sont les deux langues officielles au Canada.

Une fois que ces gens-là sont arrivés au Canada, le gouvernement fédéral les oublie le plus souvent, du fait même que l'éducation est la responsabilité des provinces. Je trouve que c'est une grave lacune de notre système. Si je dis cela, c'est que pour ceux qui ne parlent pas la langue, il sera non seulement difficile voire impossible de trouver un emploi, mais il sera aussi difficile de s'adapter au Canada, à moins de vivre dans un cercle très fermé.

Le ministre a passé son enfance dans la circonscription de Winnipeg que je représente et je suis sûr qu'il ne sera pas surpris de m'entendre dire que je vois encore des gens, surtout des femmes de soixante ou de soixante-dix ans, qui sont au Canada depuis 30, 40 ou 50 ans et qui ne parlent toujours pas l'anglais. Même si elles peuvent parler un peu l'anglais, elles ne sont pas à l'aise. Ces femmes-là sont arrivées au Canada à une époque où leur mari devaient travailler 60, 70 et même 80 heures par semaine. Par conséquent, elles ont vécu dans un cercle fermé et n'ont pas appris la langue.

A cet égard, le Canada fait beaucoup plus depuis quelques années qu'il y a 40 ou 50 ans. Nous avons maintenant des programmes qui encouragent les gens à apprendre la langue et à mieux connaître le Canada. Toutefois, ces programmes sont loin de répondre à tous les besoins.

Lundi dernier, le *Citizen* d'Ottawa publiait un article intitulé, «Les réfugiés de la mer s'efforcent de surmonter leurs problèmes». Je cite:

> Certains parlent de leurs malheurs, de leur nostalgie, de leur découragement; d'autres de leur joie, de leur fierté et de leurs réalisations.
>
> Pour une poignée de réfugiés de la mer d'origine vietnamienne, le poids de l'adaptation à la vie canadienne a provoqué des crises d'alcoolisme et, dans quelques cas, attiré des raclées à des femmes.
>
> Mais la plupart s'accordent à dire, avec les organismes d'aide sociale, que les problèmes majeurs sont d'apprendre l'anglais ou le français, de trouver un emploi pour subvenir aux besoins de leurs familles . . .

Je sais qu'il existe certains programmes, que le gouvernement fédéral paie certaines personnes pour étudier une seconde langue, l'anglais ou le français, mais leur nombre est bien inférieur au nombre de celles qui aimeraient suivre ces cours. C'est particulièrement vrai des femmes mariées qui ne cherchent pas de travail et qui restent à la maison. C'est là une question très importante. Moralement, nous n'avons pas le droit d'imposer ce fardeau aux gouvernements provinciaux ni aux municipalités.

● (1610)

Il y a quelques années, je crois que c'était en 1967 lorsque nous avons discuté de cette question, j'avais fait remarquer que la ville de Toronto estimait qu'il lui en coûterait 1,5 million de dollars par année pour offrir des programmes d'enseignement à ses écoliers qui ne parlent pas anglais à la maison. Mais aujourd'hui, plus de 50 p. 100 de ces écoliers proviennent de familles d'immigrants dont la langue maternelle n'est pas l'anglais. Cette situation cause des problèmes énormes à cette ville.

Dans ma propre ville de Winnipeg, je suis certain que le ministre le sait, le nombre d'immigrants n'est pas aussi grand que dans des agglomérations comme Vancouver et Toronto, mais il y a beaucoup de classes au centre-ville où la majorité des élèves sont soit issus de familles d'immigrants, soit de familles d'autochtones qui ne parlent pas anglais à la maison. C'est là une question très grave pour la population de Winnipeg tout comme pour les habitants des autres villes aux prises avec le même problème. Je ne veux pas prolonger le débat, monsieur l'Orateur, mais je voudrais faire remarquer au ministre qu'en temps opportun, nous poursuivrons la discussion de cette question et d'autres que nous estimons très importantes si nous devons en arriver un jour à ce que les immigrants qui viennent s'établir au Canada soient en mesure de s'intégrer à notre société et d'y jouer pleinement leur rôle.

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je serai très bref, car nous voulons tous, je le sais, que ce bill soit adopté rapidement cet après-midi. Cependant, j'ai une ou deux choses à dire car il y a longtemps que nous n'avons pas eu l'occasion de nous pencher sur les quelques questions d'immigration qui se sont accumulées du fait de certaines mesures adoptées à la suite de l'examen il y a quelques années du Livre vert, ainsi que des longues et intéressantes audiences consacrées à la nouvelle loi sur l'immigration.

Tout d'abord, nous sommes tous d'accord au sujet du bill C-2, et le relèvement du plafond d'aide aux réfugiés recueille tous les suffrages. J'ai appuyé publiquement le programme de l'ancien gouvernement lorsqu'il l'a présenté l'an dernier. Je n'ai pas changé d'avis. J'estime toujours que le programme d'accueil des réfugiés du Sud-Est asiatique était conforme à la conception canadienne des problèmes de réfugiés. Le nombre de ces derniers va continuer de s'accroître en notre époque de conflit mondial, et j'espère que le gouvernement actuel fera preuve de générosité dans son assistance aux mouvements futurs de réfugiés.

Cette semaine, je pense, le ministre a annoncé qu'il accueillait quelques réfugiés de l'ambassade du Pérou à la Havane. Ce geste mérite des félicitations.

En ce qui concerne plus généralement la politique de l'immigration et ce que disait il y a quelques instants le député, nous avons appris au cours de l'enquête effectuée à l'automne par le comité que le chiffre net de l'immigration au Canada était inférieur à 15,000 personnes pour les 12 derniers mois. Ce chiffre nous a sidérés, ceux d'entre nous qui l'avons appris, lorsqu'il a été publié à l'automne.

Il faut que les députés remettent en question un système qui est devenu si rigide à mon avis qu'il freine la croissance du pays. Je pense qu'un chiffre net de 15,000 immigrants est insuffisant pour assurer la croissance du pays.

Dans ma région, la ville de Toronto proprement dite, j'ai pu remarquer que le freinage de l'immigration avait des conséquences pour les petites entreprises, l'industrie du bâtiment, l'industrie des appareils ménagers et tout le secteur de la fabrication qui se portait fort bien dans les années 60 et au début des années 70. On peut dire, je pense, que certains de ces secteurs doivent leur ralentissement au fait qu'il nous arrive si peu d'immigrants. A mon avis, les conséquences sont assez graves pour les principaux éléments du secteur de la fabrication.

Je sais que nous ne voulons pas nous étendre sur ce sujet cet après-midi, mais j'en profite pour mentionner certaines choses que nous devrions examiner, je pense, au cours de cette législature.

Le député qui a pris la parole avant moi a dit que, depuis quelques années, le pourcentage d'immigrants autonomes était devenu inférieur à celui des immigrants ayant de la famille au Canada. Au cours des témoignages rendus aux divers comités au cours de nos audiences, on a pu clairement constater que ce phénomème préoccupait beaucoup les gens du ministère de l'Immigration. Je pense pour ma part que nous ne devons pas oublier que les immigrants de la catégorie de membre de familles qui viennent au Canada doivent satisfaire aux conditions de la demande de main-d'œuvre dans leur catégorie professionnelle. Je pense que nous avons tendance à oublier cela. Une personne ne peut immigrer au Canada à moins qu'elle ne soit un proche parent et qu'elle satisfasse aux conditions de la demande de main-d'œuvre dans sa catégorie professionnelle. La difficulté est venue de ce que les conditions touchant la demande de main-d'œuvre dans une catégorie professionnelle sont très rigides et ne souffrent pas d'exception.

Le ministère publie quatre fois par année, je crois, son rapport sur l'état de la demande par catégorie professionnelle, disons—pour ceux qui l'ont peut-être oublié ou qui ne sont pas au courant—que quelle que soit votre profession, quelle que soit votre compétence et peu importe ce que vous pouvez apporter au pays grâce à votre travail et à vos aptitudes, si votre profession est cotée à zéro, d'une échelle de zéro à 15, dans la demande de main-d'œuvre par profession au Canada, vous êtes d'office refusé. C'est pour cette raison que le chiffre de l'immigration nette au Canada est inférieur à 15,000 personnes. Je pense qu'étant donné ce que l'on exige présentement des immigrants, la plupart des députés ne pourraient jamais venir au Canada, en fait, je doute qu'aux termes du Règlement actuel, 5 p. 100 des députés de la Chambre des communes puissent être acceptés au Canada comme immigrants reçus.

En essayant de trouver un système, ce qui comme je l'ai toujours dit, ne fonctionne jamais lorsqu'il s'agit du genre de personnes qui font de bons immigrants, nous avons effectivement refusé les gens qui depuis toujours ont immigré au Canada, les gens entreprenants, qui ont le sens de l'aventure et qui sont toujours venus au Canada parce qu'ils en avaient assez de leurs pays. Ils avaient quelque chose à offrir, quoiqu'ils ne sachent pas exactement quoi. Ils sont simplement partis et ont réussi au Canada par millions. Ils ont contribué à la vie canadienne et ont beaucoup apporté à l'économie du pays. Nous avons maintenant dit à ces gens qu'ils pouvaient rester chez eux, qu'ils ne pouvaient venir au Canada. C'est très grave.

● (1620)

On a beau dire que nous ne pouvons admettre plus d'immigrants au Canada parce que le chômage est trop élevé chez nous. Pourtant, cet argument est faible parce qu'il ne tient pas compte du fait que beaucoup d'employeurs canadiens sont des ex-immigrants. Ils créent des emplois. Il faudrait insister sur le fait qu'ils créent plus d'emplois qu'ils n'en enlèvent aux Canadiens et aux autres travailleurs.

Il faut réviser le système. On est allé beaucoup trop loin en restreignant l'admission au Canada de gens entreprenants. En fait, on ne l'a pas seulement restreinte, on l'a arrêtée. On a atteint le degré zéro. L'afflux massif d'immigrants au Canada dans les années 70 s'est traduit par un apport extraordinaire à l'économie canadienne. Nous y avons mis fin. J'espère que les députés, le ministre et ses fonctionnaires en prendront bonne note et examineront cette question, et qu'ils auront trop de bon sens pour dire à ceux qui deviendraient de bons Canadiens grâce à leur esprit d'initiative et leur goût de l'aventure que nous ne voulons pas d'eux. Je ne crois pas que ce soit une bonne idée.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, le fait de consentir des prêts à des immigrants, qu'ils soient immigrants indépendants—et j'ai eu connaissance de prêts dans de tels cas—ou réfugiés, a été un bon investissement pour le Canada. C'est le genre d'opération à laquelle le Canada se livre depuis longtemps. A l'époque des pionniers, notre gouvernement aidait les immigrants, parfois en leur prêtant tout juste de quoi s'acheter une vache, un cheval ou du matériel agricole. Il est important d'aider les gens qui viennent ici. L'expérience a prouvé que dans la grande majorité des cas, ces prêts ont été remboursés rubis sur l'ongle. Par conséquent, il s'agit d'un programme réussi et il est bon de porter ses crédits à 60 millions de dollars.

Le bill dont nous sommes saisis nous donne une occasion que nous n'avons pas eue depuis un certain temps, celle d'aborder brièvement la question de l'immigration. C'est une question importante pour les députés. La population de Mississauga compte un grand nombre de gens qui sont nés à l'étranger. En fait, notre ville compte sans doute des gens de tous les pays du monde, pas seulement un faible pourcentage, mais un grand nombre de peuples d'origine ethnique, de culture et de coutumes différentes. Par conséquent, la question de l'immigration et de ses modalités revêt beaucoup d'importance aux yeux des habitants de ma localité.

La circulaire que j'ai adressée à mes électeurs en mars dernier traitait exclusivement de l'immigration. A mesure que me parviendront les réponses au questionnaire, j'en communiquerai les résultats au ministre. J'ai cru bon aujourd'hui de faire part au ministre de l'analyse que nous avons faite des 1,000 premières réponses en mettant en relief certains des problèmes soulevés par mes commettants et certaines de leurs attitudes.

L'immigration constitue un sujet important. En intervenant dans ce domaine, le gouvernement actuel, tout comme n'importe quel autre gouvernemnt, doit tenir compte de l'opinion des gens déjà installés, notamment dans une circonscription dont la population se compose en grande partie d'immigrants. Il faut tenir compte de leur opinion et de leur attitude à l'égard de la venue d'autres immigrants quand on examine toute la question de l'immigration au Canada.

Une chose que je trouve très difficile à accepter, c'est que les gens ont tendance à penser que leur député jouit d'une grande influence auprès du ministre de l'Immigration. Encore samedi dernier seulement, trois groupes de mes commettants sont venus me parler de questions d'immigration. Il ne se passe pas une semaine sans que j'adresse une lettre au ministre. Mon chef de cabinet doit communiquer presque tous les jours avec les bureaux de l'immigration. Il faut donc apporter une solution au problème dans son ensemble.

Il faut faire quelque chose dans ce ministère. Il faut faire revoir la façon dont on applique le système de quotas en général prévu par la loi. Nous devrions essayer de changer le côté partial de certaines personnes. Mes électeurs sont convaincus que l'agent d'immigration qui a pris la décision à leur sujet les aimait bien ou ne les aimait pas, soit que certains avaient de l'influence, d'autres pas et que moi, en tant que député, je pouvais quelque chose pour eux. Je peux bien leur dire tout ce que je veux. Je leur ai dit dans ma circulaire que je pourrais peut-être les renseigner sur la loi et dans une certaine mesure leur dire quelle était la demande professionnelle dans telle ou telle profession, mais que je ne pouvais leur être d'aucun secours quand il s'agissait de déterminer les points qu'il obtiendraient d'après le système en vigueur. Toutefois, mes électeurs persistent à croire, notamment ceux qui veulent faire venir des parents au Canada, que je peux faire quelque chose pour eux.

Si le nombre de familles parrainées augmente tellement, c'est qu'il est possible de refuser l'autorisation d'immigrer aux jeunes gens débrouillards qui cherchent à venir de leur propre chef. Mais quand il s'agit d'une affaire de famille, la famille au Canada et le candidat à l'immigration à l'étranger cherchent par tous les moyens comment avoir le nombre de points voulu pour être admis. C'est ce qui explique sans doute qu'en 1978, 74.3 p. 100 des personnes admises au Canada avaient des parents dans le pays, tandis que seuls 25.6 p. 100 étaient des immigrants non parrainés.

Je conviens avec le député de Spadina (M. Stollery) que l'immigrant indépendant qui vient s'installer au Canada et qui manifeste un instinct de pionnier en venant ainsi par ses propres moyens est probablement le genre d'immigrant qui créera une nouvelle industrie et offrira de nouvelles perspectives au Canada. Un immigrant de ce genre ne possède peut-être pas exactement les qualités professionnelles que nous recherchons, mais son esprit d'entreprise peut nous aider à créer plus d'emplois au Canada.

Il y a un autre fait que je voudrais signaler au ministre. Il est au courant, j'en suis certain, car je lui ai écrit hier à ce sujet. Je veux parler de la façon dont certains de nos bureaux d'immigration disséminés dans le monde entier fonctionnent. Je dévoilerai peut-être des secrets au sujet de hauts fonctionnaires de l'Immigration dans la région de Toronto, notamment de Mississauga, mais on me dit, et j'en ai moi-même l'expérience, qu'il vaut mieux ne pas compter sur les bureaux de New Delhi ou de Port d'Espagne, qui ne daignent même pas répondre aux télex du ministère. Les gens peuvent attendre deux et même trois ans avant de passer l'entrevue; on ne répond même pas à leurs lettres, ce qui, bien entendu, crée un tas de problèmes d'ordre social.

● (1630)

Je vais maintenant parler des origines ethniques et des questions connexes, car j'estime que nous devons tenir compte de l'avis des gens. Il se pourrait fort bien que nos bureaux d'immigration dans tous les coins du globe soient tenus à un quota secret et que les retards administratifs soient un moyen d'y arriver. Le cas échéant, on aurait tort d'agir ainsi. J'ai discuté de l'affaire avec divers groupes d'immigrants qui, semble-t-il, ne protesteraient pas si on les prévenait que le quota pour le bureau de New Delhi est restreint à 1,000 ou 2,000 personnes, par exemple, et qu'une fois ce nombre atteint, que les familles soient parrainées ou non, le bureau estime avoir rempli sa mission pour l'année et décide de reporter à l'année suivante, ou jusqu'au renouvellement du quota, toute nouvelle demande d'immigration.

Ce quota global, de 120,000 personnes cette année, paraît imposant, alors qu'en réalité, ce n'est pas le cas. D'après mes électeurs—je parle ici presque exclusivement en leur nom, car ce n'est pas nécessairement là mon avis, même si à certains égards je partage le leur—on rationnerait, si vous me passez l'expression, par l'entremise de certains bureaux, le nombre des immigrants éventuels en provenance du tiers monde.

J'ai fait figurer la question des origines ethniques dans le questionnaire, et les réponses obtenues intéresseront probablement le ministre; ainsi, nous devrions préserver l'équilibre au sein de notre population. Voilà le genre de réponse que m'ont fournie des Chinois, des Kampuchéens, des Indiens, des Pakistanais, des Ougandais, et bien d'autres. Ils ont tous dit la même chose: il nous faut préserver un certain équilibre dans le pays. Cette observation n'est pas raciste, mais elle permet de voir de quelle façon ils envisagent la façon dont le pays est constitué. Le ministre devrait sérieusement envisager de publier un état ventilé du quota appliqué dans chaque bureau d'immigration, afin que les gens sachent à qui s'adresser et pour quelle raison ils ont dû se déplacer. Cela réduirait sans aucun doute les difficultés qu'éprouvent les députés à obtenir des explications d'un bureau qui ne semble pas vouloir leur répondre.

Quant aux critères sur lesquels le ministre fonde actuellement ses décisions aux termes de la loi, il semble y en avoir trois. Il s'agit d'abord, bien entendu, de l'unification des familles; deuxièmement, des besoins en main-d'œuvre du Canada, et enfin, le ministre le sait bien, des dispositions spéciales visant les réfugiés de la région du Vietnam ou de certains pays d'Amérique latine ou ceux qui s'exilent d'un pays communiste à la faveur d'un voyage au Canada. J'ai fait part de tous ces renseignements à mes commettants, ce qui m'a donné des réponses intéressantes.

D'abord, dans les centres urbains, les gens semblent croire que le pays accueille beaucoup trop de gens. L'honorable député de Cambridge (M. Speyer) l'a signalé, beaucoup de gens arrivent au Canada, mais beaucoup en partent. On l'a dit, en tout cette année, il n'y a eu que 15,000 nouveaux arrivants. Lorsque j'ai demandé à mes commettants si, à leur avis, 120,000 était un chifre trop élevé, trop faible ou suffisant, 13 p. 100 ont répondu trop faible, 25 p. 100, suffisant, et 62 p. 100, trop élevé. Il s'agit peut-être d'un manque de communication; on estime peut-être que le nombre d'immigrants est trop élevé parce que le ministère ou le personnel de l'immigration, ceux qui étudient les exigences démographiques du Canada, ne réussissent pas à communiquer entre eux, comme l'a dit le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

Le député de Cambridge a signalé que le total pourrait être extrêmement faible. Quoi qu'il en soit, pour les gens de Mississauga, voici les résultats. Pas moins de 62 p. 100 sont d'avis que 120,000 immigrants selon le quota actuel, c'est trop. Le ministre doit se rappeler qu'il faut vraiment tenir compte de ces impressions en gouvernant un pays, car les questions relatives à l'immigration soulèvent tous les problèmes d'intégration et des attitudes par rapport aux autres cultures.

Cela peut sembler curieux, mais la plupart des gens ont répondu que le besoin de main-d'œuvre devait primer. Certains soutiennent même que si nous n'avons pas de travail à offrir à ces personnes, on ne devrait pas les laisser entrer, quels que soient leurs liens de parenté. Quatre-vingt dix p. 100 des personnes qui ont répondu ont dit que c'était essentiellement en fonction des besoins de main-d'œuvre que l'on devait permettre aux immigrants d'entrer au Canada.

La question suivante a été, bien entendu, celle de l'origine ethnique. Les résultats assez intéressants. La question de l'origine ethnique vient au second rang et la question des liens familiaux vient bien loin dans la liste, mais les attitudes varient à cet égard. Après avoir posé les questions, on commence à douter des réponses. On commence à se dire: peut-être que le ministère est mieux placé pour le savoir. Mais quand on constate que le public affirme des choses totalement contraires aux pratiques du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, on se demande alors si le ministère ne devrait pas réexaminer ses méthodes.

Au début de cette session, le chef du Nouveau parti démocratique a questionné le premier ministre (M. Trudeau) au sujet des résultats de certains sondages. Peut-être serait-il bon que le ministre fasse à son tour effectuer des sondages sur les attitudes des citoyens en matière d'immigration. Le ministre continue à recevoir des résultats d'enquête de la part de la Coalition nationale des citoyens qui affirme des choses assez dures sur le programme d'immigration que défend non seulement le gouvernement actuel, mais le gouvernement antérieur et même celui qui l'avait précédé. Et il n'y a pas que le ministre actuel qui entend ces propos. Les mêmes objections avaient été présentées à l'ancien ministre de l'Immigration et je pense que la politique actuelle du ministère ainsi que la façon dont le ministre traite ces choses, ne diffère guère de celle du ministre précédent. Je peux affirmer que le ministère s'empresse toujours de fournir les réponses réclamées par les députés. Je me réjouis qu'il soit aussi efficace. Peut-être a-t-il encore amélioré son rendement. Mais la politique du ministre ne diffère pas de celle de son prédécesseur. Pourtant il y a beaucoup d'agitation dans le pays à ce sujet. La Coalition se charge de les l'attiser. Sans aucun doute, le ministre a-t-il reçu des lettres d'un certain William Kelly qui finance un organisme appelé les Amis du Royaume-Uni.

● (1640)

Le ministre sait que si nous ne tenons pas compte de la réaction des gens, nous allons créer des problèmes. Il me semble que son ministère devrait prendre des mesures et appliquer la politique d'immigration que souhaitent les citoyens canadiens. Il ne s'agit pas de théorie farfelue à propos de gens qui sont politiquement de l'extrême droite ou de l'extrême gauche. Il s'agit simplement d'appliquer une politique de l'immigration conforme aux désirs des citoyens déjà établis au Canada. Je recommande donc au ministre de faire faire un sondage et de faire connaître ensuite aux députés l'attitude des Canadiens à ce propos.

Mon questionnaire portait ensuite sur ce que pensent les Canadiens de la disposition de la loi sur l'immigration qui accorde cinq points aux immigrants qui décident de s'établir dans une région où il y a peu de chômage. Par exemple, comme je l'ai dit à un habitant de ma circonscription samedi: «Si votre soeur acceptait de venir se fixer à Calgary, je suis certain qu'elle se trouverait du travail comme dactylo et qu'elle serait acceptée immédiatement au Canada.» C'est fort probable. Ce qui est certain c'est que selon le système actuel, on accorde des points supplémentaires aux immigrants selon l'endroit où ils comptent s'établir au Canada.

Dans Mississauga, notamment, 67 p. 100 des gens pensent que le ministre devrait décider de l'endroit où les immigrants s'établiront. Il devrait faire signer aux immigrants une sorte de contrat aux termes duquel ils s'engageraient à s'établir dans le Nord, dans les régions rurales et dans des villes autres que les principaux centres urbains. Il semble que les Canadiens pensent qu'il y a trop de gens dans les villes et que les autres régions du Canada devraient être développées. J'ignore d'où vient cette idée, mais je puis affirmer au ministre qu'un très grand nombre de citoyens manifestent ce genre d'attitude dans leurs réponses. Une réponse typique dirait par exemple que le fait de donner des points supplémentaires à un immigrant s'il accepte de s'établir dans une région désignée n'atteint pas l'objectif souhaité parce que le seul résultat sera d'admettre un immigrant dont nous ne voulons pas vraiment dans une région quelconque. Si l'immigrant répond à tous les autres critères, il n'a pas besoin de points supplémentaires.

Selon nous, le gouvernement devrait favoriser l'établissement de collectivités viables dans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ou encore dans la ceinture d'argile.

Je tiens simplement à signaler au ministre qu'il devrait tenir compte de l'attitude des Canadiens. Selon les réponses que j'ai reçues, les gens estiment qu'il faudrait que les immigrants soient orientés vers une région en particulier et il est clair que ces réponses visent particulièrement les programmes d'accueil de réfugiés. Les Canadiens seraient peut-être beaucoup plus disposés à accueillir des réfugiés si ceux qui sont acceptés au Canada étaient destinés dès leur arrivée à certaines régions éloignées du pays où l'agriculture est en pleine expansion et ainsi de suite au lieu d'avoir le droit de s'installer dans les grandes villes.

L'autre question que j'ai soulevée portait sur les procédures d'appel. Le ministre se souviendra que pendant la dernière campagne électorale, l'ancien ministre a décrété la déportation d'une dame de l'Est des Indes après des procédures qui ont, paraît-il coûté environ $80,000. Il n'y a pas à douter que cette déportation était légalement correcte, mais ce qui a inquiété beaucoup de gens—ou attiré l'attention de la Commission là-dessus—c'est la somme énorme qu'on a dépensée du fait que le processus d'appel est, d'après les gens, beaucoup trop généreux. Je voudrais que le ministre sache que 65 p. 100 des personnes qui ont répondu ont affirmé qu'elles désiraient qu'il n'y ait aucune procédure d'appel du tout ou alors qu'elle soit très brève et qu'elle porte sur la seule question de savoir si l'appelant se trouve illégalement au Canada, et qu'il n'y ait pas toute une série d'appels sur une seule décision de la Commission.

Il y a quelques jours, il s'est produit une affaire dans laquelle je soupçonnais que le ministre d'avoir rendu une ordonnance d'expulsion. La personne frappée d'expulsion portera sa cause en appel aux termes de la loi actuelle—je crois que le ministre conviendra que c'est son droit le plus strict—et sa cause ira peut-être jusqu'à la Cour suprême du Canada. Il s'agit au fond de savoir si le Canada devrait financer un appareil judiciaire qui permet à des gens qui ne sont pas citoyens et qui souvent sont au Canada illégalement ou par permission spéciale seulement, de s'en servir impunément et de se prévaloir de tous les délais prévus par la loi, d'aller ainsi d'appel en appel pour finalement entraîner des coûts de quelque $80,000 comme dans l'affaire dont il a été question pendant la campagne électorale. Pour la grande majorité des Canadiens, ce genre de chose est tout simplement inacceptable.

En résumé, je crois que l'on souhaite ardemment voir instaurer un régime plus sévère et vraiment sélectif qui accorderait une place essentielle aux critères de l'emploi, et qui, lorsque nous acceptons un grand nombre d'immigrants, nous permette de les diriger le plus possible dans les régions frontalières du pays afin de les confiner aux grandes villes. En matière d'immigration, les intérêts du Canada devraient primer.

Je félicite le ministre de s'être vu confier ce portefeuille et je lui souhaite bonne chance. C'est un ministère qui est source de soucis énormes et de chagrins, et qui n'est pas toujours très profitable politiquement. Mes vœux l'accompagnent.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je suis bien d'accord avec le ministre lorsqu'il déclare comme il l'a fait aujourd'hui, qu'il est temps d'élaborer une politique rationnelle d'aide aux réfugiés au lieu de procéder au petit bonheur et sous l'impulsion du moment comme il semble que ce soit souvent le cas actuellement, vu l'absence d'une véritable politique, ce qui a tendance à favoriser certains réfugiés au détriment de certains autres.

Je pense qu'il faut se doter à cet égard d'une politique logique, juste et impartiale qui tienne à la fois compte des besoins internationaux et aussi, bien sûr, des moyens dont dispose le Canada pour accueillir ces réfugiés. Il faut que cette politique s'inspire de considérations humanitaires et non politiques. Par conséquent, nous devrons étudier sérieusement nos programmes dans le but de les redéfinir, et appuyer régulièrement la politique des Nations Unies dans ce domaine et ne pas simplement nous contenter de réagir aux crises qui éclatent de temps à autre. Cela nous donne peut-être souvent l'impression d'être des bienfaiteurs à court terme, mais en réalité notre action n'a guère d'influence sur les problèmes qui assaillent la planète.

Je voudrais citer deux ou trois exemples qui ont illustré de façon probante cette nécessité alors que j'étais critique de l'immigration pour le compte du Nouveau parti démocratique. L'an dernier, le Canada a généreusement parrainé environ 50 000 réfugiés politiques originaires de l'Asie du Sud-Est. Nous avons instruit leurs cas à la hâte. Les délais ont été réduits au minimum. Et pourtant, à la même époque, alors que la situation des prisonniers politiques était désespérée en Argentine—certains attendaient au Brésil de quitter leur première terre d'asile—le gouvernement du Canada promettait une centaine de visas. En fin de compte, nous n'avons accepté que neuf réfugiés de ce pays et ils sont venus s'installer au Canada par la suite. Les gens qui ont essayé de venir au Canada en passant par le Brésil ont dû attendre au moins six mois à cause de la lenteur de nos formalités d'admission. Le gouvernement brésilien exigeait naturellement qu'ils quittent le pays avant cette date.

● (1650)

Il apparaît donc que nous avons pu accélérer les formalités quand nous le voulions, mais peut-être aux dépens de réfugiés d'autres parties du monde, et surtout de l'Amérique latine dans ce cas particulier.

Je voudrais également rappeler le cas d'un jeune réfugié chilien, Galindo Madrid, qui est bien connu en Colombie-Britannique. Il a abandonné un navire et a demandé l'asile politique au Canada. Il a par la suite été établi par les autorités compétentes des Nations-Unies qu'il risquerait de subir des injustices s'il devait retourner dans son pays d'origine. Après avoir passé deux années au Canada où il a travaillé comme laveur de vaisselle et s'est bien comporté—le métier de laveur de vaisselle étant probablement le seul emploi qu'il puisse se trouver—il s'est vu refuser l'asile au Canada par le même gouvernement—à l'époque il s'agissait d'un gouvernement conservateur—qui a accueilli à bras ouverts, dans la fièvre de la campagne électorale, deux jeunes amants russes qui avaient abandonné leur navire à Vancouver et, à la différence de Galindo Madrid, leur a accordé d'emblée l'asile politique.

Je donne ces exemples pour montrer l'injustice de la politique réactionnaire et émotive actuelle. Je recommande instamment au gouvernement et au nouveau ministre de faire preuve de compassion envers les réfugiés de pays dominés par des régimes de droite, comme il en témoigne aux réfugiés de pays

dominés par des régimes de gauche. J'espère que le critère qu'il utilisera pour admettre les réfugiés sera humanitaire et dénué de tout préjugé politique. Bien entendu, nous appuyons les besoins humanitaires des réfugiés qui veulent venir s'établir au Canada.

Il ne suffit pas non plus d'admettre des réfugiés et des immigrants sans se préoccuper de leur sort par la suite ni de certains sentiments des Canadiens une fois ces immigrants et ces réfugiés arrivés au Canada. Il est de la plus haute importance d'organiser efficacement les services aux immigrants en vue d'aider les réfugiés et les immigrants en général à s'adapter rapidement et à s'intégrer après leur arrivée au Canada. Il importe de financer les services aux immigrants avec plus de souplesse—et j'espère un jour en parler au ministre—et de conclure des arrangements financiers souples avec les agences de service aux immigrants pour une période d'au moins trois ans.

Comme mon collègue l'a dit, les femmes ont besoin de plus de trois ans pour s'adapter. Les immigrantes qui ne parlent pas l'anglais et qui souvent ne peuvent s'intégrer à la société canadienne aussi rapidement que les hommes parce qu'elles ont des enfants à élever, ne peuvent plus profiter des services d'aide aux immigrants lorsqu'elles sont au Canada depuis plus de trois ans. Cela signifie qu'elles ne pourront jamais s'adapter, et cela explique que certaines grand-mères n'ont pour tout contact social que leur famille parce qu'elles ont été coupées de la société canadienne en général. Voilà un autre aspect que nous devrions aussi étudier.

En outre, il est urgent de permettre l'expansion des programmes d'aide pour les immigrantes, car elles sont victimes d'une double ségrégation. Il suffit de faire une étude sérieuse des cas d'immigrantes qui réussissent à trouver du travail—beaucoup d'entre elles doivent travailler pour survivre au Canada—pour constater qu'elles ont les emplois les moins rémunérés et qu'elles ont droit à très peu d'avantages marginaux et de protection. Les immigrantes sont souvent incapables de se payer des services de garderie, ce qui les empêche de suivre des cours de langue. De plus, elles sont souvent privées de la possibilité de participer aux programmes de formation, d'orientation et de pré-emploi qui sont tous essentiels à leur adaptation à la vie au Canada.

La loi sur l'immigration est discriminatoire envers les femmes puisqu'elle les considère comme des épouses et non comme des être humains à part entière possédant des droits propres.

Je pense que nous devrions aussi nous pencher sur les problèmes particuliers des immigrants qui sont employés comme domestiques et ouvriers agricoles, des gens que l'ont fait venir au Canada pour occuper les emplois dont les Canadiens ne veulent pas. Quand ils viennent ici, ces gens sont dépourvus de tous droits, ils n'ont aucun avantage social et ils sont à la merci de leurs employeurs qui parfois les exploitent et usent de menaces. Les domestiques, dont une grande partie se compose d'immigrantes, ne reçoivent pas de prestations d'assurance-chômage, ne bénéficient pas du régime de pensions du Canada et craignent d'être déportées s'ils se plaignent de leurs conditions de travail. Ils ne sont pas protégés par la législation ouvrière fédérale ou provinciale. Souvent ils sont surmenés, étant obligés de travailler sept jours par semaine et mal rémunérés. Ils n'ont aucun recours. Je pense que le gouvernement fédéral devrait prendre l'initiative d'élaborer des lignes directrices et des mesures législatives protégeant les travailleurs immigrants. Après tout, c'est lui qui leur permet d'entrer au Canada. Il devrait empêcher ce genre d'exploitation au lieu de se borner à dire que cela relève de la compétence des provinces.

Il me semble qu'une domestique qui a travaillé durant six mois, ou peut-être même plus longtemps, et a donné satisfaction à son employeur, devrait avoir droit au statut d'immigrant reçu, de façon à pouvoir bénéficier de la protection dont jouissent les autres travailleurs au Canada. On a encore besoin des services de domestiques ici. Aussi le gouvernement fédéral devrait-il prendre l'initiative dans ce domaine au lieu de laisser aux provinces le soin d'offrir une protection aux travailleurs immigrants que nous faisons venir ici pour répondre aux besoins de main-d'œuvre dans notre pays.

En Colombie-Britannique, nos travailleurs agricoles, dont la plupart viennent des Indes orientales, subissent une situation de travail aberrante. Ils touchent de faibles salaires et sont exploités par des intermédiaires qui leur soutirent leur salaire. Ils touchent dans bien des cas une rémunération inférieure au salaire minimum. Certains d'entre eux luttent heureusement pour obtenir le droit à la négociation collective. Voilà un effort qu'appuiera notre gouvernement, je l'espère.

Je vois que le temps commence à nous manquer, aussi vais-je être brève. Il y a cependant un point très important et essentiel que je tiens à soulever maintenant. Nombre de Canadiens se préoccupent en effet des violations des droits de la personne, et cela peut s'appliquer aussi bien aux réfugiés, aux immigrants ou aux Canadiens de naissance qui appartiennent aux minorités de couleur.

Notre parti, comme, j'en suis certaine, beaucoup de députés à la Chambre, se préoccupe vivement des exemples répétés de racisme et de stéréotypage que nous avons vus dans les media ces derniers mois. Ces media sont subventionnés par les deniers des contribuables et sont censés éduquer le public, mais je frémis en pensant au genre d'éducation que certaines de ces émissions donnent à nos enfants ainsi qu'aux adultes. De telles émissions exacerbent les préjugés et le racisme parmi le public, quand ces attitudes n'y sont déjà que trop répandues en des temps difficiles.

L'année dernière, une émission de Radio-Canada dépeignait le crime organisé de façon à laisser entendre que la plupart des Italo-Canadiens ont des liens avec la Mafia. A peu près à la même époque, l'Office national du film réalisait un documentaire très mal fait sur la collectivité chinoise. Il avait été tourné surtout à Vancouver. Le manque d'information et les stéréotypes étalés dans ce film, intitulé «Bamboo Lions and Dragons», a choqué non seulement beaucoup de Chinois mais aussi un grand nombre d'autres Canadiens qui l'ont vu.

Plus récemment, il y a eu l'émission dans la série «W5» intitulée «Campus Give-Away», dont le caractère superficiel se doublait d'un racisme manifeste. J'espère que tous les députés sont conscients de l'exagération éhontée du chiffre des étudiants étrangers dans les universités, étudiants qui ne sont admis que s'il y a des places non prises par des Canadiens. Cette émission desservait les étudiants étrangers et était insultante pour le Canada, qui s'est engagé à former des jeunes aux postes de commande dans les pays du tiers monde. Beaucoup plus grave, cependant, fut la tentative délibérée pour dénigrer

un groupe d'étudiants canadiens, dont beaucoup appartiennent à la deuxième ou à la troisième génération de Canadiens d'ascendance asiatique. Parce qu'ils n'étaient pas de race blanche ni canadiens de naissance, ils se sont vus accusés d'être des étrangers qui n'ont pas droit à l'éducation universitaire. Dans un pays qui prétend favoriser le multiculturalisme, c'est une honte nationale. Qu'après sept mois de protestation, le président de CTV ait présenté des excuses il y a quelques jours ne suffit pas. Il ne les a présentées que deux jours avant la tenue d'une assemblée nationale de protestation.

● (1700)

J'aimerais citer ce qu'a dit l'un des protestataires lors d'une réunion à Vancouver:

Peut-être avons-nous remporté la bataille, mais les blessures ne continuent pas moins de faire mal.

Ces excuses ne feront pas oublier les insultes jetées à la figure de milliers de Canadiens d'origine chinoise, et elles ne préviendront pas les récidives. Je suis heureuse de savoir que dans ce cas-ci, une association permanente a été formée, notamment le «Conseil national pour l'égalité des Canadiens d'origine chinoise». Je sais que cette association a l'intention de rencontrer d'autres groupes ethniques et de former avec eux une coalition forte pour combattre cette discrimination et cette violation des droits de la personne. On veut travailler à la protection des droits de la personne pour tous et à l'édification d'un Canada vraiment multiculturel. Mais ce n'est pas là une obligation des seules victimes de ces attitudes racistes.

Ceux qui sont visés ne devraient pas être les seuls à s'indigner et ils ne devraient pas avoir à se défendre tout seuls. Les droits de la personne sont la responsabilité de tous les Canadiens et celle du pays en tant que tel. Ils sont certainement celle de nos média—la presse, la télévision, la radio, les journalistes et le cinéma. Je voudrais donc présenter à la Chambre et au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) plusieurs recommandations qui ont été faites dans le cadre des rencontres auxquelles j'ai assisté à Vancouver.

D'abord, les responsables des médias devraient instituer un code d'éthique pour leur industrie et leurs professionnels. Deuxièmement, des lois plus sévères doivent être adoptées pour protéger les droits de la personne et dissuader les médias de produire le genre de reportage que nous avons vu à l'émission W5. Troisièmement, nous devrions mettre en place un protecteur du citoyen et les médias devraient diffuser des émissions positives sur les groupes ethniques avec l'aide de représentants de ces groupes. Enfin, les députés doivent exiger que la télévision canadienne ne diffuse et surtout ne produise plus jamais d'émissions racistes du genre de *Campus Giveaway*.

Pour gagner du temps, j'aimerais seulement souligner qu'il est essentiel de procéder à une révision de certaines questions liées à la loi sur l'immigration et j'aurais souhaité que nous ayons le temps d'en parler aujourd'hui. Si nous pouvions abréger nos interventions, j'aimerais que le ministre choisisse le moment—peut-être pendant les séances du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration—où ces questions pourraient être étudiées de façon exhaustive.

Voici, pour moi, en tant qu'ancien critique des questions d'immigration, les dispositions de la loi sur l'immigration qu'il y aurait lieu de revoir: les pouvoirs attribués aux agents d'immigration de décider qui peut venir au Canada et qui ne peut pas; les mécanismes d'appel qui sont très insuffisants tant pour les réfugiés que pour les autres immigrants; la discrimination à l'égard des femmes qui cherchent à immigrer; les politiques qui ont tendance à briser les liens familiaux, en ne tenant pas compte des différences culturelles, en particulier dans les pays d'Asie où la notion de la famille est beaucoup plus étendue que chez nous. Je connais de nombreux cas—et mes collègues en connaissent certainement eux-aussi—où des enfants de plus de vingt et un ans ne sont pas autorisés à immigrer alors que leurs parents le sont. C'est une chose tout à fait inacceptable pour les nombreux immigrants qui viennent de l'Inde ou de Hong Kong. On fait des concessions aux chefs d'entreprise et aux personnes qui ont de l'argent, mais on pose de nombreux obstacles aux autres personnes qui veulent immigrer dans notre pays.

Bien entendu, il faut que notre politique d'immigration tienne d'abord compte des intérêts des Canadiens. Il faut qu'on leur donne du travail et des maisons à tous. Il est compréhensible, étant donné les difficultés économiques actuelles, que nos concitoyens qui ont du mal à trouver du travail, une maison ou un toit pour eux-mêmes et pour leurs enfants, aient un certain ressentiment à l'égard de ces nouveaux venus à qui tout semble plus facile. Mais nous savons que ce n'est pas ainsi qu'il faut envisager les choses. Nous sommes tous des immigrants. Il nous faut instaurer des programmes de sensibilisation du public pour créer une meilleure compréhension. La meilleure façon de le faire, c'est d'offrir tant aux Canadiens qu'aux immigrants les logements et les services dont ils ont besoin dans leurs communautés.

Des voix: Bravo!

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur l'Orateur, nous souhaitons ardemment, de ce côté-ci de la Chambre du moins, que le bill C-2 puisse être adopté à l'étape de la deuxième lecture cet après-midi. C'est pourquoi je serai plutôt bref.

En intervenant en faveur du bill, je tiens à faire remarquer qu'il s'inspire du principe voulant que l'immigrant constitue un apport précieux pour le pays sur le plan économique. Ce principe est admis depuis longtemps. Ce programme a vu le jour au début des années 50. Je crois comprendre, comme d'autres l'ont déjà dit, que le Canada avait déjà adopté cette attitude auparavant afin d'attirer des immigrants dans notre pays.

Il est de fait, bien que tous ne partagent pas cette opinion dans notre pays, que l'immigrant adulte arrive ici comme un individu productif. Ayant grandi aux frais d'un autre pays et étant en bonne santé grâce aux services d'un autre pays, il devient presque immédiatement après son arrivée un participant à la vie collective, non seulement comme producteur et comme consommateur mais aussi comme membre actif de la collectivité, et constitue donc un apport positif très précieux pour la collectivité, son milieu, sa ville, sa région, sa province et le pays dans son ensemble. Voilà pour nous la signification du bill C-2. De toute évidence, tous les députés de la Chambre l'appuient. La somme en cause reflète le fait que certains projets et programmes nécessitent plus que d'autres un appui immédiat à cause de la hausse des coûts dans le monde. C'est un fait que nous admettons et auquel nous souscrivons.

Cependant, dans l'esprit de ceux d'entre nous qui connaissent le processus de l'immigration et de l'installation au Canada, le présent bill rappelle le fait qu'il existe dans cette chaîne un maillon fragile qui dépasse la portée du bill mais

auquel le libellé fait allusion. Cette faiblesse tient à l'insuffisance des services ou réseaux qui sont censés s'occuper de l'installation des immigrants et des programmes d'adaptation. En analysant ce bill et en l'adoptant, il importe de mentionner qu'il serait souhaitable d'assurer une adaptation heureuse aux immigrants qui viendront ici sous ses auspices. Autrement dit, il importe de prêter davantage attention aux besoins des immigrants au moment de leur arrivée ici.

Au cours de la dernière année financière, le budget consacré aux programmes d'adaptation s'élevait à 2 millions de dollars environ. Cette année, il a légèrement diminué, ce qui me désole énormément. Il me semble que si nous nous lançons dans une entreprise pareille, nous devrions augmenter les crédits de tels programmes, et notamment le financement des organismes bénévoles qui, dans toutes les localités du pays, de Montréal à Vancouver surtout, se chargent de faciliter l'adaptation des immigrants.

Le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) vient de faire allusion à la règle des trois ans. J'ignore si c'est vraiment le délai prescrit, mais quel qu'il soit, j'invite instamment le gouvernement à étudier la question et à le supprimer entièrement.

● (1710)

Il arrive que des immigrants qui s'installent n'aient jamais besoin de services. D'autres peuvent en avoir besoin dès leur arrivée, et d'autres enfin peuvent en avoir besoin bien au-delà de la période de trois ans. Il faudrait donc que les services soient fournis d'une façon souple lorsque le besoin s'en fait sentir et sans restrictions quant à la période d'admissibilité, restrictions imposées comme actuellement par des fonctionnaires qui ne tiennent pas compte des réalités de la vie et du temps qu'il faut pour s'intégrer à un nouveau milieu.

Je voudrais dire un mot maintenant de la société qui accueille les immigrants, c'est-à-dire des Canadiens de naissance et des Canadiens d'adoption qui voient arriver les immigrants et qui font l'effort voulu pour les intégrer dans leurs milieux respectifs.

Sauf erreur, le secrétaire d'état (M. Fox) a, à cet égard, encore un rôle important à jouer en ce qu'il doit convaincre la société d'adopter une attitude de souplesse et de compréhension afin d'accueillir les nouveaux arrivants avec plus de chaleur et de cordialité.

Il est bien évident que c'est là encore une tâche que doit assumer le gouvernement par l'entremise des services du Secrétariat d'État qui, d'après ce que je comprends, est le ministère qui contribue à insuffler un certain dynamisme à la société canadienne en l'aidant à se transformer et à s'adapter continuellement à la situation résultant de l'immigration annuelle régulière de personnes en provenance de toutes les parties du monde qui viennent s'installer chez nous.

Pour rendre le bill C-2 efficace et pour que l'adaptation des nouveaux immigrants dans les années à venir soit non seulement plus facile mais mieux réussie, deux choses sont nécessaires: d'abord, un meilleur programme d'installation et d'adaptation des immigrants et, ensuite, mieux préparer nos concitoyens à bien recevoir les nouveaux arrivants.

Avant de reprendre mon siège, je voudrais dans mon intervention répondre brièvement à une suggestion faite précédemment par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) qui, au cours d'une longue intervention qui mérite peut-être même la palme annuelle du politicien qui arrive le mieux à tenir deux langages différents à la fois, a été très clair sur un point. Il a recommandé que les immigrants soient envoyés dans des endroits déterminés pour répondre à des besoins de main-d'œuvre particuliers et qu'ils soient tenus, si je l'ai bien compris, de résider dans ces endroits pendant un certain temps.

Pour notre part, nous sommes contre cette idée, car elle créerait deux catégories de personnes dans notre pays, ceux qui ont le droit d'aller vivre où ils veulent et ceux qui n'en ont pas le droit. Nous ne saurions tolérer cela. L'intérêt de la politique d'immigration du Canada, c'est qu'elle a permis à notre pays de réaliser une chose presque unique, en ce sens qu'elle a toujours traité les immigrants de la même manière que ceux qui sont nés ici et ont la nationalité canadienne, sauf en ce qui concerne le droit de vote. Du point de vue humain, c'est un fait très rare et hautement louable. Nous ne voulons pas que notre pays manque à cette tradition en acceptant une proposition telle que celle du député de Mississauga-Sud.

En adoptant une telle mesure, le gouvernement canadien violerait non seulement l'esprit mais aussi la lettre des accords d'Helsinki signés en 1975, accords qui attachent une importance fondamentale au droit des particuliers à se déplacer dans chaque pays et d'un pays à l'autre. Nous aimerions que les autres pays du monde respectent et appliquent également ces dispositions.

M. Gordon Taylor (Bow River): Merci, monsieur l'Orateur. Je voudrais faire une brève intervention dans ce débat et j'espère apporter des faits nouveaux.

La plupart des politiques générales présentent de graves lacunes et je voudrais essayer de montrer cet après-midi, en particulier au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), si tant est qu'il est nécessaire de le faire, que les politiques générales du ministère de l'Emploi et de l'Immigration ne font pas exception.

Prenons par exemple l'opinion de nombreux Canadiens qui affirment qu'on ne devrait plus accepter d'immigrants parce que nous avons 900,000 ou un million de chômeurs. Cette façon de voir pêche gravement. Il est peut-être correct de dire qu'il ne faut pas laisser les immigrants s'installer dans des régions où le taux de chômage est élevé et où il y a beaucoup de travailleurs sans qualification. Mais il est totalement erroné de dire qu'il ne faut pas laisser les travailleurs sans qualification s'installer dans d'autres régions du pays.

Je voudrais nommer deux ou trois endroits dans ma circonscription de Bow River où il y a un besoin d'ouvriers non spécialisés. Quand les fonctionnaires de l'Immigration m'écrivent pour m'annoncer qu'ils refusent d'excellents candidats simplement parce que ces requérants n'ont pas de métier ou de profession, je ne sais trop quoi dire aux personnes qui recherchent justement ce genre de travailleurs.

Voyons la situation dans les petites villes, Bow River par exemple. Les circonstances sont les mêmes dans presque toutes les circonscriptions rurales de l'Ouest. Il n'y a pas de chômage dans nos petites villes et villages. Le Canadien d'origine chinoise qui tient un restaurant dans une petite ville travaille souvent 14 heures par jour pour essayer d'élever sa famille, mais il ne peut pas trouver d'employés. Il ne lui sert à rien d'aller au bureau de main-d'œuvre à Calgary parce que la plupart des personnes inscrites ne voudront pas aller travailler

dans une petite ville ou village. Les employeurs de ces endroits ne trouvent donc personne.

Lorsqu'un Canadien d'origine chinoise présente une demande pour un neveu ou une nièce qui habite Hong Kong ou la république populaire de Chine et que cette personne répond à toutes les autres conditions, je trouve que ce n'est pas une erreur de la laisser venir, même si elle n'est pas qualifiée. Je pense que cela concorde avec les propos du député de Spadina (M. Stollery). Ces gens-là font partie de la même famille. Cette famille leur apprendra la langue s'il le faut et elle veillera à ce que l'immigrant poursuive ses études, et le Canadien d'origine chinoise ne devra pas travailler de 14 à 16 heures par jour. C'est ce qui se passe dans bien des petites villes et je pense que c'est vrai dans bon nombre de régions.

L'autre exemple que je voudrais citer a trait au travail agricole. Le ministère est saisi pour le moment d'une demande de visa pour deux jeunes gens des Bermudes que le fils d'un agriculteur a rencontrés au cours d'un voyage là-bas. Ils lui ont dit qu'ils voudraient venir au Canada pour un certain temps afin de voir à quoi ressemble le travail dans une ferme. Cet homme doit recevoir 2,000 dindes dans quelques jours et il n'arrive pas à trouver quelqu'un pour l'aider. Un troupeau de 2,000 dindes demande beucoup de soins et ce n'est pas un travail qui exige des qualifications particulières. Les fonctionnaires des services d'immigration ont interrogé un de ces deux jeunes gens—je n'ai pas entendu parler de l'autre—qui travaillait dans le secteur hôtelier et ils ont rejeté sa demande. On aurait pu permettre au moins à celui-là d'aller travailler dans l'élevage de dindes.

● (1720)

Beaucoup d'autres agriculteurs ont tenté d'obtenir de la main-d'œuvre, mais les gens refusent de travailler dans les fermes. Nombreux sont les jeunes au Danemark, en Suède, en Norvège et dans d'autres pays qui aimeraient venir travailler au Canada. Très souvent ce sont de bons sujets qui n'ont cependant aucune expérience des travaux agricoles. Dans d'autres cas, ce sont des jeunes qui ont été élevés dans des fermes, qui connaissent le bétail, savent faire la différence entre un sol pauvre et un sol riche. Malheureusement, un grand nombre de ces candidats sont refusés.

Beaucoup de nos agriculteurs sont déçus et découragés parce qu'ils ne peuvent obtenir de l'aide. L'attitude générale qui consiste à refuser des immigrants parce que nous avons du chômage, pêche par bien des égards lorsqu'il est question d'emploi dans les villages et dans les exploitations agricoles. Nombreux sont les députés ici qui admettront qu'il est difficile d'obtenir certaines catégories de travailleurs dans des endroits de villégiature renommés comme Lac-Louise et Banff. Un exploitant de motel près de Lac-Louise a dû fermer plus tôt l'an dernier à cause du manque de main-d'œuvre. Lac-Louise n'a pas une population bien nombreuse et il faut faire venir du personnel de Calgary. Voilà un endroit où des immigrants pourraient trouver du travail.

Dans le cas de Lac-Louise, je ne songe pas à certaines catégories d'immigrants en particulier comme c'est le cas pour les deux autres situations précédentes. Il existe sûrement dans le monde des gens qui accepteraient d'occuper ce genre d'emploi. Je voudrais bien que le ministre aille houspiller un peu certains chômeurs qui hantent le bureau de placement de Calgary et qui refusent d'accepter ce genre d'emploi. L'orientation générale laisse à désirer et j'exhorte le ministre à faire preuve de plus de souplesse.

Par exemple, si quelqu'un de non spécialisé veut émigrer dans une petite ville où il a déjà de la parenté, je pense que nous devrions lui permettre d'entrer au Canada. Il deviendrait citoyen canadien tout comme ses parents et je pense aussi que ce serait une façon d'obtenir le type de main-d'œuvre dont nous avons besoin.

Je voudrais également parler de l'industrie de la restauration dans les petites villes. Il est difficile de trouver des travailleurs prêts à exécuter les menues tâches exigées par notre société. Bien des immigrants seraient prêts à le faire. Ce serait pour eux une façon de s'intégrer dans notre société. Par conséquent, lorsqu'il n'y a pas de Canadiens disposés à faire ces basses besognes, faisons venir des immigrants qui veulent travailler. Peu importe leur couleur ou leur religion. Peu importe qu'ils soient noir, jaune, rose, bleu ou blanc. Le principal c'est qu'il s'agisse de gens honnêtes, de gens qui désirent devenir Canadiens et qui seront loyaux envers notre pays.

J'aimerais également parler du problème des réfugiés. Je crois que nous devons aider nos frères et je trouve merveilleux que les Canadiens soient prêts à accueillir ceux qui souffrent dans d'autres pays, qui ont perdu leur foyer, leur raison de vivre. Un peu avant de revenir à Ottawa j'ai eu l'occasion de parler, à Calgary, à un réfugié débarqué de fraîche date. Il parlait mal l'anglais, mais j'ai été vraiment surpris qu'il puisse déjà si bien se débrouiller alors qu'il était arrivé depuis seulement quelques jours. Il m'a dit: «merveilleux, merveilleux; j'ai un travail». Il s'agissait d'un bien petit emploi, mais il était heureux d'en avoir trouvé un. Il m'a dit dans son anglais maladroit: «j'aime le Canada». Cet homme deviendra un excellent citoyen. Je pense que nous devrions inviter les réfugiés à venir au Canada. Certaines personnes de ma circonscription estiment qu'il ne faudrait pas en faire venir trop. Nous en faisons peut-être déjà assez.

De nombreux Canadiens aimeraient se perfectionner en suivant des cours de langue et de bien d'autres choses, comme les réfugiés, et j'espère que notre politique permet d'accorder à ces Canadiens les mêmes avantages qu'aux réfugiés pour qu'ils puissent devenir de bons citoyens car, après tout, charité bien ordonnée commence par soi-même.

[*Français*]

M. André Maltais (Manicouagan): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole pour appuyer ce projet de loi, et je veux rappeler à tous les députés que depuis la Deuxième guerre mondiale, soit depuis 35 ans, le Canada a accueilli quelque 350,000 réfugiés. Ce qui veut dire que dans le cadre de notre programme global d'immigration un immigrant sur dix est arrivé durant cette même période, et cet immigrant avait le statut de réfugié. Cela veut dire également qu'en 35 ans ce sont 350,000 réfugiés ou 350,000 nouveaux Canadiens qui ont choisi le Canada, qui sont donc des Canadiens par choix.

L'importance des prêts sans intérêt destinés à permettre le transport des réfugiés ne saurait être mise en doute et il est très important de signaler à la population que lorsque des réfugiés arrivent dans notre pays ces gens doivent alors payer leur coût de transport. C'est une opinion largement répandue dans la population que souvent ce sont les Canadiens qui paient pour faire venir ces gens alors que la réalité est tout autre puisque ces mêmes réfugiés défraient, par la suite, leurs frais de transport.

Plusieurs de ceux mêmes qui ont bénéficié de ce programme de transport sans intérêt ont exprimé publiquement par la suite leur reconnaissance à tous les Canadiens en disant de façon très concrète et très émue que la nouvelle vie qu'ils ont entreprise au Canada grâce à ce système de prêt sans intérêt leur a permis de reprendre espoir dans la vie et de prospérer avec leur famille dans une terre de liberté et d'accueil.

Au cours des années, plusieurs ethnies notamment ont profité de ces prêts. Qu'on pense par exemple aux Hongrois, qu'on pense aux Tchèques, aux Chiliens, aux Ougandais ou encore, dernièrement, aux Indochinois. A la vérité, un des principaux avantages de ce système de prêts est que le Canada peut réagir très rapidement dans des situations qui sont fort complexes et qui commandent dès le départ une décision ferme. Il faut remarquer que souvent dans des bureaucraties comme celle dans laquelle nous vivons aux XX^{e} siècle la grande difficulté réside dans la prise de décision. Or le fait de disposer de montants substantiels pour des prêts sans intérêt permet au ministre ou au Parlement d'agir très rapidement et, comme conséquence première, souvent ces décisions rapides nous permettent de ramener les gens rapidement ici en leur évitant des pressions ou, encore, tout simplement des pertes de vie, alors que dans les pays qu'ils doivent quitter la situation politique ou économique est dramatique.

Les mouvements successifs de réfugiés à destination du Canada ont prouvé hautement que chaque groupe pouvait s'installer solidement dans ce pays et participer généreusement à la vie économique et culturelle du Canada. Chaque député compte parmi ses commettants des immigrants ou encore des réfugiés, et nous savons tous qu'ils sont devenus des membres actifs et à part entière de nos collectivités.

La circonscription de Manicouagan que je représente s'étend sur 600 milles de longueur sur 1,250 milles de largeur et une bonne partie des grands développements miniers et hydro-électriques que nous avons connus sur la Côte Nord depuis les vingt dernières années ont été réalisés grâce à la collaboration et au génie de ces réfugiés ou encore de ces immigrants.

On peut dire que les personnes qui se sont réunies avec nous pour lancer le défi de la Côte Nord ont été très appréciées au niveau des qualités du génie ou simplement de la main-d'œuvre. Et comme le signalait tantôt le député de Bow River (M. Taylor), il est extrêmement important de voir chez les réfugiés ou chez les immigrants un actif de première classe au niveau du travail ou simplement de la qualité des citoyens puisque ceux-ci ont choisi le Canada contrairement à nous qui avons eu la chance de naître ici, et ces gens-là font un effort extraordinaire pour venir nous rejoindre et pour s'adapter et ajouter à la collectivité canadienne une diversité qui ne fait qu'enrichir l'ensemble.

Je veux même profiter de l'occasion qui m'est offerte pour signaler l'effort très important qu'ont fait deux maires de ma région, soit le maire de Shefferville et celui de Sept-Îles pour aider des réfugiés indochinois qui avaient demandé à être acceptés au Canada. Alors les fonctionnaires du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration de Sept-Îles ont accompli un travail extraordinaire, et je veux le souligner au ministre parce que souvent nous avons l'habitude de dire que les fonctionnaires sont un peu lents, qu'ils ne sont pas tellement sensibles aux demandes des gens, alors je veux signaler cet après-midi que dans notre région, à l'égard des réfugiés indochinois, la réaction des fonctionnaires a été merveilleuse et l'accueil fait par les gens de Shefferville et par ceux de Sept-Îles a été merveilleux.

Le projet de loi que nous étudions aujourd'hui permettra au Canada de maintenir son effort considérable pour apporter une solution aux problèmes des réfugiés à travers le monde. Tandis que l'attention s'est surtout portée vers le mouvement des réfugiés indochinois, probablement le mouvement du genre le plus important jamais entrepris au pays, la hausse des crédits destinés au transport et constamment disponibles permettra au Canada de poursuivre son travail humanitaire dans d'autres parties du monde tout en permettant d'accueillir au Canada, terre de liberté et de prospérité, des hommes et des femmes épris de justice et de paix.

Je voudrais souligner que le fait d'accueillir chez nous des réfugiés nous donne l'occasion d'avoir des hommes et des femmes qui deviennent à mon sens un rempart vis-à-vis nos libertés et nos droits. Souvent ces gens qui ont vécu des problèmes extrêmement complexes et difficiles dans leur pays et qui doivent de façon très rapide le quitter, lorsqu'ils arrivent ici au Canada nous permettent de détecter dans notre système des lois ou des projets de loi qui pourraient constituer des abus à l'égard de la liberté ou de nos droits. Souvent comme Canadiens nous n'avons jamais eu l'occasion d'exprimer le fait que les droits et libertés que nous vivions ou que nous vivons actuellement représentaient quand même des valeurs extrêmement importantes. Par la suite ces gens nous disent et nous font voir que nous vivons dans ce pays-ci un niveau de libertés et un niveau de droits dont nous devons être fiers, mais dont nous n'en sommes pas assez souvent conscients. Or le fait d'accueillir ces gens-là suscite souvent une prise de conscience additionnelle, ce qui nous permet d'autant plus d'apprécier notre pays.

Selon les termes du ministre dans son exposé, le projet de loi ne comporte pas d'engagement financier. Or c'est un pas en avant dans un monde de partage et d'accueil, et je compte sur l'appui de tous les membres de la Chambre pour appuyer ce projet de loi. Je remercie le ministre de présenter ce bill et j'espère que nous pourrons accéder à l'adoption rapidement.

• (1730)

[*Traduction*]

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, à mon avis, le Canada et les Canadiens se sont réjouis de la décision de l'ancien gouvernement d'accepter un nombre aussi important de réfugiés de l'Indochine. Selon moi, ce geste a démenti d'une façon éclatante l'idée que certaines personnes au Canada, il faut l'avouer, ont tendance à croire que nous acceptons un trop grand nombre de personnes qui ne s'adaptent pas tellement bien sur le plan culturel. Quoi de plus génial que de faire correspondre le nombre d'immigrés parrai-

nés par le gouvernement à celui des personnes parrainées par les citoyens et les groupes canadiens. Ce qui veut dire que, si 50,000 personnes étaient acceptées, 25,000 d'entre elles seraient parrainées par des citoyens ou des groupes de citoyens qui s'occuperaient pendant un certain temps de réfugiés accueillis, chez nous, tout en sachant quelles seraient à cet égard leurs responsabilités.

On nous apprend maintenant que le Canada a accepté 10,000 autres personnes. Le ministre pourrait-il le préciser dans sa déclaration car je ne sais pas au juste si les mêmes conditions s'appliqueront ou, en d'autres mots, si le gouvernement acceptera et parrainera lui-même 10,000 autres personnes.

Toutefois, il y a eu un certain nombre de retombées imprévues à la suite de l'entrée de 50,000 ou plutôt maintenant de 60,000 personnes du Sud-Est asiatique causant certaines préoccupations qu'il serait bon de porter à l'attention du ministre. J'avais saisi l'ancien ministre de ces préoccupations dans une lettre mais il convient de soulever la question de nouveau puisqu'elles n'ont pas été éliminées. Il s'agit de certaines maladies non particulières à l'Amérique du Nord, inconnues jusqu'à présent et qui ont maintenant pris pied au Canada. On a prononcé des diagnostics sur quelques-unes d'entre elles et les hôpitaux ont été avertis. La situation inquiète davantage les gens qui ont déjà des réticences et des réserves mais leurs inquiétudes sont légitimes. Un très grand nombre de ces réfugiés ont trouvé des emplois à des endroits où ils manutentionnent les aliments.

Certaines des maladies en question peuvent être transmises par un contact avec l'épiderme, par l'haleine et même par les glandes sudoripares, je crois. Par exemple, il semblerait que nous ayons écopé d'une nouvelle sorte de grippe et d'une hépatite fort curieuse. Les dentistes canadiens ont été prévenus au sujet de ce type particulier d'hépatite. Cette maladie est particulièrement dangereuse. Il m'a fallu six semaines pour m'en remettre. Elle est causée par certaines mauvaises habitudes que nous avons réussi à enrayer; toutefois, elle pourrait fort bien avoir été réintroduite au pays par l'un de ces réfugiés.

On a également découvert des cas de tuberculose. Nous avons réussi à faire disparaître cette maladie de chez nous. Le paludisme est une autre de ces maladies extraordinaires qui ont fait leur réapparition. Il n'y a probablement pas d'anophèles au Canada. J'espère que ces moustiques n'ont pas été amenés chez nous dans les bagages des réfugiés car le paludisme est une maladie des plus débilitantes. Bien que j'ai vécu de nombreuses années dans les tropiques, j'ai eu la chance de ne pas contracter cette maladie. Toutefois, je connais nombre de gens qui ont longtemps souffert de ses suites.

On a découvert également une forme de blennorrhée particulière, si je ne m'abuse, à l'Asie du Sud. Les autorités compétentes m'ont assuré, il y a trois ou quatre mois de cela, que les réfugiés recevaient tous les soins médicaux nécessaires avant d'arriver au Canada.

Je me demande si on a attiré l'attention du ministre sur cette affaire et s'il est d'avis qu'elle est suffisamment inquiétante pour justifier l'adoption des nouvelles directives ou la mise à jour des directives actuelles en ce qui concerne l'examen médical de ces réfugiés avant leur arrivée au Canada.

J'espère que personne ne doute qu'il ne s'agit là que de faux prétextes provenant de personnes qui n'aiment pas voir arriver chez nous des réfugiés du Sud-est asiatique et qui s'y opposent comme ils peuvent. Je pense qu'il y a lieu de signaler que l'on a mis les hôpitaux en garde et qu'on a recommandé à tout le personnel médical de prendre note de tout trouble qui sort de l'ordinaire et de le signaler aux autorités provinciales. De plus, le budget présenté au Parlement de la Colombie-Britannique il y a environ deux ou trois semaines prévoit un montant supplémentaire de 2.5 millions de dollars pour faire subir des examens médicaux aux réfugiés déjà établis au Canada. Ce montant ne doit pas servir à les examiner à leur arrivée car, comme le ministre le sait sans doute, on suppose qu'ils ont subi un examen médical avant leur départ.

● (1740)

Il est vrai qu'ils étaient dans une situation des plus désespérées. C'est entendu. Cependant, il n'en demeure pas moins que s'ils sont atteints d'une maladie, celle-ci devrait être diagnostiquée avant leur arrivée pour qu'ils puissent être soignés. J'ai déjà mentionné, mais je crois que cela mérite d'être répété, que certaines de ces maladies se transmettent par contact. Et le fait que beaucoup de ces réfugiés travaillent dans la restauration a avivé l'inquiétude de ceux qui m'ont fait part de leurs craintes.

Cela mis à part, je voudrais profiter de l'occasion pour mentionner deux autres points. Je doute qu'il y ait bien des députés à la Chambre à qui des gens du Royaume-Uni n'aient pas fait part des difficultés qui les empêchaient d'immigrer au Canada pour retrouver leur famille. Il peut s'agir d'un parent éloigné, d'une sœur âgée, mariée ou veuve qui vit au Royaume-Uni. Je connais un cas semblable.

Je connais également un homme qui voulait se rendre compte s'il pourrait s'adapter au climat social et au climat tout court. C'était un homme très entreprenant. Il s'était trouvé un travail et une fiancée. Tout allait bien. Cependant, quand on a étudié sa demande, il y a eu des retards qui défient l'imagination. Les autorités locales de l'immigration prétendaient que sa demande avait été envoyée à Ottawa, parce qu'il manquait tel ou tel document. Lorsque les papiers revenaient, il y avait toujours un autre prétexte. Les prétextes qu'invoque la bureaucratie dans ce domaine pour empêcher les gens nés au Royaume-Uni d'émmigrer au Canada ont été une source de difficultés pour chaque député à la Chambre, je serais prêt à la parier. Je suis certain que chacun a eu connaisance d'au moins un cas. Pour ma part, j'en connais des douzaines.

Il suffit d'être Britannique pour avoir des ennuis. Je ne sais pas pourquoi il en est ainsi, mais c'est ce qui arrive. D'autres immigrants sont acceptés. On pourrait penser que les règlements sont les mêmes, mais j'ai dû écrire au haut-commissaire pour qu'il règle certains de ces cas. Je soulève cette question non pas par plaisir, mais parce que c'est ce que j'ai vécu. Je n'ai pas ce genre de problème avec les autres pays, mais avec la Grande-Bretagne, oui.

J'ai peine à le croire étant donné que j'ai déjà été fonctionnaire mais j'ai l'impression qu'on en veut en quelque sorte aux Britanniques qui veulent venir au Canada.

M. Collenette: C'est ridicule.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Ridicule si vous voulez, mais c'est ce que mon expérience m'a appris. Je ne veux pas y croire, j'espère que ce n'est pas vrai, mais le ministre doit savoir que la population du Canada a cette impression. C'est un fait.

En conclusion comme on s'est acharné sur un des orateurs de ce côté-ci, peut-être devrais-je faire autant. A notre arrivée à Ottawa avant le discours du trône, le chauffeur de taxi qui nous ramenait de l'aéroport nous a dit qu'il était bien content que les libéraux soient revenus au pouvoir parce qu'on lui avait laissé entendre que si les conservateurs avaient été réélus, ils auraient interdit ou strictement limité la venue au Canada de parents vivant dans ces pays. C'est ce que lui avaient raconté des candidats au cours des dernière élection. Certains faisaient donc circuler des mensonges de ce genre. Je trouve cela déplorable. Nous n'avions rien dit à ce chauffeur de taxi, il ne savait même pas que j'étais député. C'est spontanément, qu'il nous a parlé. Je trouve regrettable qu'un parti aille aussi bas pour obtenir des votes.

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur l'Orateur, je veux exprimer mon avis sur le bill C-2 qui modifie la loi de 1976 sur l'immigration et qui permettra de relever de 20 à 60 millions le montant des prêts à accorder aux immigrants. Je tiens à exprimer mon accord sur cette mesure et à présenter quelques commentaires au sujet de l'immigration.

Je tiens tout d'abord à féliciter personnellement madame le Président pour sa nomination. Je rappelle à la Chambre qu'elle est originaire de la Saskatchewan puisqu'elle est née à Prud'homme. La population de sa localité est extrêmement heureuse de la voir à ces nouvelles fonctions.

Je tiens également à féliciter sincèrement le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). J'espère sincèrement qu'il fera preuve de cœur et de sensibilité à un poste que je considère comme très difficile, poste qui influera sur la vie de millions de personnes encore à naître, et souvent du fait de ses propres décisions d'admission ou de non-admission.

L'an dernier, le Canada s'est occupé adéquatement des réfugiés de la mer, c'est-à-dire d'une façon on ne peut plus humanitaire. Il s'agissait d'immigrants à caractère tout à fait spécial en raison de la très grande publicité que les média leur ont accordée. La télévision, la radio et la presse ont fait connaître la façon tout à fait spéciale dont ils se sont évadés pour devenir réfugiés. Il y a des millions d'autres réfugiés qui ne bénéficient pas de cette publicité et dont on s'occupe moins en conséquence. Je pense que les réfugiés de la mer ont déjà exercé une influence remarquable sur la vie canadienne. Je pense que les Canadiens, agissant par groupes de localité ou d'église, ont fait preuve de la plus grande générosité et de la plus grande ouverture d'esprit dans une situation qui est nouvelle pour notre pays.

Visitant la semaine dernière dans ma circonscription et d'autres endroits de l'ouest du Canada, j'ai fait la connaissance de certaines de ces familles nouvellement arrivées, et j'ai parlé à plusieurs Canadiens qui les avaient parrainées. J'entrevois les débuts de bonnes retombées, de bons échanges qui vont naître de ce que des petites villes et des petits villages des Prairies ont pris l'initiative d'intégrer une famille dont ils ne connaissaient même pas l'existence il y a un an.

● (1750)

Les réfugiés de la mer ne sont cependant que le symbole de ce qui se passe dans le monde en fait de migrations de peuples. Jamais dans l'histoire, la pression démographique n'a atteint l'intensité que l'on constate actuellement en de nombreux points du globe. Les terres et les espaces libres ne sont tout simplement plus aussi nombreux qu'ils l'étaient encore au début du siècle. Aujourd'hui, des millions et des millions de gens sont acculés à des conditions de vie qui, à cause du manque d'espace, du manque de terres cultivables, du manque de terres habitables, ont transformé des villes et d'autres endroits en immenses bidonvilles sordides.

Il est impossible d'énumérer maintenant toutes les causes sociales et politiques de cette situation, mais c'est un fait qu'un nombre sans cesse croissant d'hommes et de femmes vivent actuellement sur la terre dans des conditions indignes d'un être humain.

Je dis tout cela parce que je crois que nous, Canadiens, sommes privilégiés au delà de ce que l'on peut imaginer, avec nos grands espaces et nos possibilités illimitées, et que nous devons songer sérieusement au principe qui dit que «les gens sans terre ont un droit sur les terres inoccupées». Évidemment, beaucoup soutiendront que ce principe ne s'applique qu'à l'intérieur d'un même pays, mais au moment où nous abordons cette décennie et celles qui suivront, je crois que nous avons de moins en moins le droit de refuser à des gens l'accès à une vie meilleure sous prétexte qu'ils ne sont pas nés au bon endroit. Je prévois donc à l'avenir de grandes migrations de populations vers des terres actuellement inoccupées ou du moins sous-exploitées, et ces mouvements se produiront soit de façon pacifique, par voie de négociation, soit par la force. C'est là un principe qui remonte à l'aube de l'humanité. Les gens sans ressources finiront par s'emparer des moyens de se bâtir une vie meilleure.

Considérons notre cas. Je crois que la plupart des représentants qui siègent à la Chambre sont eux-mêmes des immigrants ou du moins des enfants d'immigrants venus s'installer au Canada depuis 372 ans—à l'exception de mon collègue de Nunatsiaq (M. Ittinuar) dont les ancêtres sont arrivés environ 20,000 ans plus tôt. Dans mon propre cas, ma famille est originaire d'Irlande et s'est établie ici il y a environ 150 ans à cause d'une explosion démographique et d'une famine. Au cours des générations suivantes nous avons retiré les avantages qui ont découlés indirectement de cette première terrible catastrophe qu'avait causé l'émigration de mes ancêtres.

Mes ascendants comme ceux de beaucoup d'autres Canadiens ont été naturellement considérés comme des étrangers et ils ont été en butte à des préjugés à leur arrivée. Par la suite ils ont eux mêmes fini par éprouver des préjugés contre d'autres individus arrivés soit avant eux soit après eux. Le problème des préjugés est universellement répandu. C'est un sentiment contre lequel nous devons constamment lutter particulièrement à notre époque où les peuples de la terre sont contraints par les circonstances et l'histoire de vivre en dehors de leur milieu traditionnel et naturel et de se fondre dans un creuset planétaire. Je crois que les préjugés fondamentaux qu'éprouvent les

gens trouvent en grande partie leur origine dans les lois et les restrictions en matière d'immigration qui même à l'heure actuelle défavorisent certains groupes désireux de s'installer au Canada.

J'espère que le ministre et ses collaborateurs sauront toujours déceler les lois qui comportent en elles-mêmes la marque d'un préjugé contre une certaine catégorie d'individus simplement parce qu'ils se trouvent être de race, de religion ou d'opinions politiques différentes et qu'il veillera à ce que des préjugés de ce genre soient éliminés dans la mesure du possible de nos lois d'immigration.

J'aimerais vous entretenir pendant quelques instants d'un cas particulier que m'ont signalé certains de mes commettants. C'est un exemple d'un préjugé qui fait partie intégrante de notre système juridique canadien. Il s'agit plus précisément de familles canadiennes, d'origine chinoise, qui désirent faire venir de Chine des parents qui, d'après les normes canadiennes, n'en sont pas un, du fait que le mariage est conçu autrement là-bas. Dans ce cas-ci, une femme d'origine chinoise, qui vit dans ma circonscription, cherche depuis des années à faire venir au Canada un homme qu'elle considère comme son frère. Selon la tradition chinoise, son père a deux femmes. Ma commettante est issue de la première femme, et son «frère» de la seconde. De ce fait, on a refusé d'admettre son frère au Canada. J'espère qu'à l'avenir nous saurons, dans nos lois, être sensibles aux normes culturelles des autres peuples, que nous saurons les respecter, en accueillant chez nous les membres de leurs familles même si leurs normes familiales ne correspondent pas exactement à celles que nos lois imposent.

Enfin, j'aimerais ajouter que notre politique d'immigration doit être intimement liée à l'ensemble de notre politique extérieure. C'est pourquoi, à mon avis, nous devons repenser notre politique extérieure dans sa totalité, de sorte qu'elle puisse mieux répondre aux besoins des peuples du monde, qu'elle réponde non pas aux besoins particuliers du Canada mais à ceux de notre planète.

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dans les quelques instants qui restent faire quelques remarques au sujet du bill C-2. Mes collègues se sont dits en faveur du bill et je pense qu'il rendra l'accueil du Canada aux immigrants bien meilleur qu'avant.

En écoutant les interventions, j'ai pensé à signaler au ministre un problème que la politique du gouvernement a créé surtout dans la ville de Vancouver et sans doute dans d'autres régions qui comptent beaucoup d'immigrants. Le problème a été désigné par le sigle ALS qui veut dire «l'anglais comme langue seconde». C'est un problème attribuable à la politique d'immigration du gouvernement fédéral. Moi-même et, j'en suis certain, d'autres l'avons porté à l'attention du ministre fédéral actuel et de son prédécesseur.

Nous avons entendu parler tout à l'heure d'immigrants qui n'apprennent pas la langue et nous comprenons comment cela peut parfois arriver. Le problème surgit quand des enfants qui ne parlent pas anglais fréquentent les écoles canadiennes. Tout le programme d'enseignement est retardé, bien sûr, pendant qu'on leur apprend l'anglais, car l'enseignement des jeunes Canadiens anglophones est interrompu pendant ce temps. Ce sont les enfants dont l'éducation est retardée qui en souffrent et les contribuables des régions où le taux d'immigrants est élevé, car les conseils scolaires doivent payer les frais de cet enseignement de «l'anglais comme langue seconde». Dans le cas de Vancouver, le montant dont les conseils scolaires se plaignent d'avoir à payer atteint quelque 2 millions de dollars par année. Je voulais simplement le signaler. C'est un problème qui existe et le fardeau en est lourd. C'est une situation injuste et le gouvernement fédéral se doit de trouver une solution pour ces régions.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

(La motion de M. Axworthy est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois, et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Blaker.)

● (1800)

Sur l'article 1.

M. Siddon: Monsieur le président, à propos du bill C-2 et de toute la question des programmes d'aide aux immigrants, j'aimerais aborder un problème plutôt délicat qui suscite quelques questions que j'aimerais poser au ministre, tandis qu'il est ici.

C'est au sujet d'une citation, que l'on m'a signalée, qui est tirée du numéro du 1er mars 1980 du *Indo Canadian Times* publié à Vancouver. Sur la première page de ce numéro on peut voir une photographie du premier ministre actuel et la traduction de cet article permet d'obtenir des renseignements remarquables, qui, à ma grande surprise, n'ont jamais été communiqués à la population canadienne au cours de la dernière campagne électorale. Une transcription partielle de cet article, qui s'intitule «Les efforts déployés pour libérer les visiteurs entrés dans la clandestinité», se lit comme suit:

> Nos lecteurs se souviendront que dans notre dernier numéro publié au cours des élections fédérales certains politiciens bien connus avaient déclaré que le parti libéral avait pour politique de libérer (accorder le statut d'immigrant reçu) les milliers de visiteurs qui étaient entrés dans la clandestinité, s'il était élu. Maintenant que le parti libéral est au pouvoir, nous allons former un comité, qui, en collaboration avec les dirigeants des diverses organisations, prendra la responsabilité de déléguer des représentants à Ottawa auprès du gouvernement et d'exercer des pressions afin que cette tâche soit accomplie cet été.

La tâche, comme le bruit court au sein du propre ministère du ministre, si j'ai bien compris, vise à inciter le gouvernement à accorder une amnistie d'immigration générale et à le faire cet été.

Je considère que cette question que je soulève présentement est plutôt délicate, et c'est avec hésitation que je l'aborde, parce que, comme tous ceux qui ont pris la parole cet après-midi, moi-même y compris, je pense que nous avons beaucoup d'espace au Canada et qu'il nous est tout à fait impossible de continuer à accueillir de plus en plus de gens des autres parties du monde et de partager avec eux l'abondance du Canada que nous connaissons.

Cependant, nous avons une loi de l'immigration qui demande à être respectée. Nos fonctionnaires ont pour mission de l'appliquer, et quand pour des raisons politiques on fait cette promesse on fait de cette loi un objet de ridicule. On complique même sérieusement le nœud de tous ces antagonismes qui se manifestent dans la politique d'immigration de notre État fédéral. Je ne puis donner aujourd'hui des noms de personnalités politiques libérales, mais j'aimerais énormément que le ministre intervienne pour nous dire ce qu'il sait de ces promesses, qui n'ont jamais été analysées devant le public mais qu'on a faites semble-t-il dans le seul but d'arracher des votes. C'est ainsi que notre politique de l'immigration est devenue un objet de ridicule au cours de la dernière élection générale.

Le ministre est-il au courant de la promesse d'amnistie générale faite par certains hommes politiques libéraux, quels sont ces hommes politiques libéraux, et est-ce que ce n'est pas dégrader des personnes innocentes que de les encourager à entrer au pays en fraude, à violer une loi existante qui serait susceptible d'être changée si le gouvernement était remplacé?

Le vice-président adjoint: A l'ordre. Je vois qu'il est 6 h 5. A son choix la Chambre peut autoriser la présidence à ne pas voir la pendule, ou à dire qu'il est 6 heures.

M. Collenette: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je pense que nous sommes peut-être enclins à faire franchir les étapes au bill aujourd'hui. Peut-être serait-il possible de demander le consentement unanime pour passer à la troisième lecture, quand rapport du bill aura été fait.

Le vice-président adjoint: Le secrétaire parlementaire estime qu'il y aura peut-être consentement unanime à faire franchir au bill toutes les étapes. La Chambre est-elle d'accord?

M. Knowles: Monsieur le président, je pense que pour que soit donné le consentement unanime à la troisième lecture, il faudrait que le Président soit au fauteuil. Pour l'instant, je suggère simplement que vous ne voyiez pas la pendule. Nous ferons preuve de bonne volonté.

M. Siddon: Monsieur le président, je voudrais poser deux ou trois questions au ministre. Il peut réserver sa réponse jusqu'à la prochaine réunion du comité permanent, mais je voudrais que mes questions figurent dès maintenant au hansard.

Premièrement, je demande au ministre s'il est au courant qu'on aurait promis à divers groupes ethniques du pays d'accorder une certaine forme d'amnistie, après les élections du 18 février, aux personnes entrant au Canada avec un visa de touriste afin qu'elles puissent prolonger leur séjour?

Ma deuxième question concerne la publicité faite depuis quelque temps dans certains pays pour inviter la population locale à demander des visas de touriste aux services d'immigration canadiens ou à nos consulats. Apparemment, la rumeur circule qu'une fois arrivées au Canada avec ces visas, ces personnes pourraient prolonger leur séjour. J'ai appris que, dans certaines parties du monde, on faisait depuis quelque temps beaucoup de publicité pour ce genre de voyages.

Troisièmement, le ministre a-t-il été mis au courant de la situation par les services de son ministère? Autrement dit, ses collaborateurs lui ont-il fait part de leur inquiétude à propos de la publicité qui incite les gens à venir visiter le Canada depuis le 18 février?

Enfin, le ministre trouve-t-il normal qu'on récompense les personnes qui entrent au pays dans un but illicite et sait-il que cette façon d'utiliser l'immigration à des fins politiques déplait à de nombreux groupes ethniques, et tend également à polariser et à aggraver le problème de l'immigration et les tensions raciales qui existent actuellement au Canada?

M. Axworthy: Monsieur le président, je suis assez déconcerté par les questions du député, car c'est certainement la première fois que j'entends parler de suggestions ou de promesses de ce genre. Sincèrement, je ne crois pas que ce soit vrai. Je n'ai jamais entendu qui que ce soit dans notre parti parler d'une amnistie générale en faveur d'un groupe particulier.

Je me souviens—si ma mémoire ne me trahit pas—que plusieurs années avant l'adoption de la loi sur l'immigration, on avait amnistié les gens qui séjournaient au Canada depuis un bon moment, mais il s'agissait d'une période bien déterminée, qui a pris fin d'ailleurs.

Je puis assurer au député que nous n'avons aucun projet d'amnistie pareil. Aucun des collègues de mon parti et aucun de mes collaborateurs n'y ont jamais fait allusion. Le député m'obligerait beaucoup en me fournissant un double de l'article dont il parle afin que je puisse l'étudier et chercher à en déterminer les sources. J'assure au député et à tous ses collègues que telle n'est pas notre intention.

Nous avons une loi sur l'immigration et nous essayons de la faire respecter. Le député sait pertinemment que devant le nombre imposant d'immigrants, il n'est pas toujours facile d'appliquer la loi. Toutefois, les services chargés de son application sont des plus efficaces. Au fil de la discussion d'aujourd'hui, plusieurs députés ont déclaré que nous faisions un peu trop de zèle en ce moment et que nous devrions, si les députés me passent l'expression, libéraliser la loi. En même temps, je voudrais ajouter que mes collègues et moi-même ne tenons pas à envisager le recours à l'amnistie.

Comme le sait le député, l'autre question portant sur la publicité faite à l'étranger au tourisme canadien n'est pas du ressort de mon ministère; j'estime toutefois—et j'étais déjà de cet avis du temps où je siégeais dans l'opposition—que le dernier gouvernement et celui qui l'a précédé ont déployé des efforts considérables pour encourager le tourisme au Canada dans le but d'atténuer un peu le déficit de notre balance des paiements; je soupçonne en outre que l'on cherche à attirer un plus grand nombre de touristes étrangers chez nous pour compenser les sommes que dépensent nos concitoyens lorsqu'ils se rendent au sud de la frontière.

Encore une fois, je tiens à assurer au député qu'aucun motif illicite ou ultérieur autre que le désir de régler le problème posé par la balance des paiements ne nous inspire. J'ai l'intention de discuter de la question avec le ministre d'État chargé du Commerce et le ministre de l'Industrie et du Commerce et de faire en sorte que la publicité n'aille pas plus loin, même si, à première vue, tel serait là son objet.

Quant à l'immigration pour des fins illicites, l'un des principes essentiels de la loi veut qu'elle soit appliquée avec impartialité. Voilà la règle que j'entends appliquer.

Le député sait également que nous avons usé du pouvoir discrétionnaire dans plusieurs domaines et que c'est un instrument que nous manions avec grande prudence. Divers ministres et gouvernements l'ont abordée de différentes façons, mais il s'agit là d'une question de principe et nous n'avons pas l'intention d'enfreindre la loi. Il s'agit simplement d'interprétations différentes. Je tiens à l'assurer une fois de plus qu'en appliquant cette disposition nous n'accordons pas de façon désinvolte des visas aux visiteurs. Nous faisons au contraire preuve d'une extrême prudence. Le député le sait, d'après les modifications apportées en 1978 à la loi sur l'immigration, le statut d'immigrant reçu doit être accordé à l'étranger, ce qui permet d'assurer un contrôle efficace pour éviter tout abus.

• (1810)

Il faut, à mon avis, examiner la situation. Au cours du débat, certains députés ont dit des choses très intéressantes et très utiles sur la façon dont on pourrait veiller à ce que les lois n'exploitent personne ni n'avantagent indûment qui que ce soit. Je me pencherai sur la question. Je les remercie de ces observations, mais je rejetterais toute autre intention et je dirais simplement que nous appliquerons la loi telle quelle tout en faisant preuve de la plus grande compassion.

M. Siddon: Monsieur le président, j'aimerais mettre un terme à mon intervention en disant que je suis des plus heureux de présenter au ministre des doubles de l'article de journal. On y fait mention d'articles antérieurs ou d'annonces publicitaires passées au cours de la campagne électorale. Il semble que certains libéraux ont fait des promesses. Je recommande donc au ministre d'étudier ces promesses pour voir si elles sont conformes à la politique du parti libéral.

Si je comprends bien, selon l'engagement annoncé aujourd'hui, la politique du parti libéral veut que le gouvernement n'accorde aucune amnistie, générale ou autre, aux termes de son mandat. Je crois que beaucoup de Canadiens apprécieront cette assurance, d'autant plus que nous cherchons des façons de modifier notre politique actuelle d'immigration tout en respectant les idées énoncées par plusieurs députés cet après-midi. Je remercie beaucoup le ministre de nous avoir donné cette confirmation. Je verrai à ce qu'il obtienne une copie de toutes les transcriptions que j'ai en main, de même que de l'original rédigé dans une langue que je ne lis pas.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le président, j'espérais que le ministre aurait clos le débat en deuxième lecture et parlé de certaines questions même si elles n'ont pas été réellement formulées. Certaines observations, il me semble, appelaient des explications. Je songe particulièrement à celle de l'examen médical que je lui ai signalée au cours du débat; ses fonctionnaires lui ont-ils parlé de cette question et peut-il nous donner quelques renseignements à ce sujet? Je ne sais pas s'il peut le faire à ce moment. Je serais disposé à mettre la question en veilleuse jusqu'à ce qu'il puisse nous rassurer. Le ministre pourrait peut-être demander à ses fonctionnaires de le renseigner ce soir et nous pourrions continuer en comité plénier demain.

M. Axworthy: Monsieur le président, je doute qu'il soit nécessaire de prolonger davantage la discussion car le député peut être certain que j'ai pris note de ses observations.

Pour ce qui est des examens médicaux, quiconque demande à entrer au Canada, soit par la voie normale de l'immigration ou en vertu du programme spécial des réfugiés, est tenu de subir un examen médical avant de venir ici. Règle générale, ce sont des médecins canadiens ou des préposés aux services sanitaires qui s'en occupent. Ces examens sont très rigoureux et les intéressés font l'objet de nombreux tests. Je ne suis pas certain que l'état de la science médicale nous permette actuellement de détecter tous les virus exotiques dont le député a parlé, mais je sais par exemple que les examens médicaux exigés sont très, très rigoureux. Je rappellerai également au député qu'une fois que les réfugiés ont été accueillis au Canada, ils font de nouveau l'objet d'autres observations médicales. En fait, au moment où j'ai visité le centre d'accueil situé au centre médical de Greaseback, en banlieue d'Edmonton, j'ai pu me rendre compte du type d'examen que l'on faisait subir aux familles de réfugiés.

Je tiens aussi à signaler au député que nos services restent en communication étroite avec les services de santé provinciaux parce que ceux-ci ont exprimé leur préoccupation à cet égard. Nous avons eu plusieurs entretiens avec eux et ils sont prêts à fournir des services ou des traitements spéciaux au besoin. Je dois dire au député que parmi les familles de réfugiés et les réfugiés seuls que nous accepterons au Canada, certains ne seront pas en excellente santé. Nous accepterons aussi des réfugiés handicapés. Nous estimons devoir accepter notre juste part de réfugiés qui ont des problèmes de ce genre dans le cadre de notre programme de réfugiés. Les autorités provinciales ont été tout à fait disposées jusqu'ici à offrir les services dont ces réfugiés ont besoin. De fait, au cours de nos entretiens avec le ministre de la Santé de l'Ontario et celui de l'Alberta, ceux-ci ont signalé qu'ils étaient prêts à prendre d'autres initiatives que les mesures normales pour garantir que les réfugiés qui ont des problèmes spéciaux auraient accès aux services de santé voulus.

Je veux bien assurer le député que nous nous servons de tous les moyens que nous offre la médecine. Si le député a d'autres problèmes à signaler, j'en parlerai au ministère pour voir s'il se passe quelque chose de spécial. Je serais très heureux de lui obtenir une réponse.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Je ne voulais pas que le ministre laisse l'impression que c'étaient les handicaps ou les invalidités qui sont le sujet de préoccupation. Il y a de vraies maladies exotiques qui sont importées au pays. Elles pourraient prendre des proportions plutôt effarantes. Par exemple, je crois bien que nous avons réussi à éliminer les parasites internes, mais ils pourraient très facilement se propager étant donné le genre de travail qu'on a confié à certains de ces réfugiés.

Je sais gré au ministre de nous donner cette assurance. J'espère qu'il continuera à veiller à ce que ces personnes reçoivent les soins voulus avant d'être admises et qu'à leur arrivée, elles subissent d'autres examens pour prévenir toute maladie qui n'aurait pas été détectée au cours de l'examen initial. Comme l'a mentionné le ministre, j'espère que les provinces continueront de collaborer.

M. Axworthy: Le député s'est demandé si je répondrais en détail à toutes les observations, questions et suggestions qui ont été faites. Comme le projet de loi doit être adopté rapidement, je n'aurais pas le temps de répondre à chaque député, mais en tant que nouveau ministre, je me félicite de leur apport à la discussion. Ce fut une expérience enrichissante pour moi qui me servira dans l'exécution de mes fonctions. Je tiens à le dire aux députés, je me réjouis que ce projet de loi nous ait fourni l'occasion d'examiner cette question. Chose certaine, un certain nombre de députés non seulement s'intéressent à la question mais la connaissent aussi à fond.

J'espère qu'au cours de la présente législature, nous aurons l'occasion de débattre toute la question des politiques de l'immigration et des réfugiés. Je rappelle aux députés que la nouvelle loi de l'immigration oblige le gouvernement fédéral à établir les nouveaux contingents en consultation avec les gouvernements provinciaux. Par ailleurs, j'ai annoncé publiquement mon intention d'entreprendre une série de consultations avec tous les organismes bénévoles et autres intéressés du Canada sur la question générale du nouveau programme ou de la nouvelle politique des réfugiés et sur l'orientation à prendre en matière d'immigration. Je constate avec plaisir aujourd'hui la bonne volonté que les députés ont manifestée et j'en conclus que les membres des Communes seront capables d'aborder ces questions avec une attitude et un regard neufs à partir desquels nous pourrons définir une politique à plus long terme en ce qui concerne l'immigration et les réfugiés. Je voudrais dire au député que j'espère que nous aurons d'autres possibilités après ces consultations.

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Quand lirons-nous le bill pour la troisième fois?

M. Knowles: Avec la permission de la Chambre, dès maintenant.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

● (1820)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre s'il dira à tous, comme il nous l'a dit, que nous étudierons le bill sur le crédit d'impôt à l'emploi demain?

M. Pinard: Oui, monsieur l'Orateur. Tout d'abord, je voudrais remercier les députés d'avoir permis au projet de loi de franchir toutes les étapes aujourd'hui. Demain, nous étudierons, comme je l'ai dit hier, le projet de loi sur le crédit d'impôt à l'emploi.

M. Knowles: Comme vous l'aviez dit la veille.

M. Pinard: Et également le jour précédent.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Les délibérations sont terminées, semble-t-il. Comme il est passé 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi, en conformité de l'article 22(1) du Règlement.

(A 6 h 20, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 24 avril 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

• (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE PROJET DE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ MICHELIN EN NOUVELLE-ÉCOSSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que la General Rubber and Tire Company de Barrie (Ontario) a mis à pied 50 travailleurs et qu'un grand nombre des 850 autres font face au même sort, bien que la compagnie se trouve en plein milieu d'un programme d'expansion financé par des fonds privés et comportant l'achat de nouveau matériel pour la fabrication de pneus radiaux, je propose, appuyé par le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn):

Que le gouvernement n'autorise pas la subvention de 55 millions de dollars qu'il se propose d'accorder, au titre de l'expansion économique régionale, à la compagnie Michelin en Nouvelle-Écosse, subvention qui servira non à créer de nouveaux emplois, mais à transférer, aux dépens des contribuables de l'Ontario, des emplois qui existent déjà dans cette province, à un moment où l'industrie du pneu ne fonctionne pas à plein rendement.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

ON DEMANDE QU'UNE CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES SOIT TENUE APRÈS LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill J. Yurko (Edmonton-Ouest): Madame le Président, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire de plus en plus pressante.

Étant donné l'inquiétude croissante de nombreux Canadiens au sujet des répercussions possibles du référendum qui se tiendra au Québec le 20 mai prochain, et comme il importe de plus en plus de garantir aux Canadiens la stabilité et la continuité économique, sociale et politique du pays après le référendum, je propose, appuyé par le député de Provencher (M. Epp):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de prendre des dispositions immédiates pour organiser une conférence des premiers ministres le plus tôt possible après le référendum québécois du 20 mai, afin de discuter à fond et de mettre au point une stratégie économique, sociale et politique susceptible de faire face aux conséquences du référendum sur le pays et sur ses relations internationales. En outre, que tous les chefs officiels de l'opposition dans les dix provinces et à la Chambre des communes soient invités à participer à cette conférence, à titre de membres de plein droit.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

LES MESURES PROPRES À PROTÉGER L'INDUSTRIE AUTOMOBILE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très importante et urgente.

Étant donné que selon certains rapports, le délégué commercial américain Reuben Askew a dit qu'il est peu probable que l'accord canado-américain sur l'automobile fasse l'objet d'une révision importante et que l'accord n'est pas perçu comme étant équitable et utile en dépit du déficit de 3 milliards de dollars qu'accuse le Canada à ce chapitre, ce qui traduit une attitude pcur le moins inacceptable à l'égard de la situation des travailleurs canadiens de l'automobile, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que le gouvernement présente immédiatement au Parlement les mesures qu'il a l'intention de prendre pour protéger l'industrie et les travailleurs canadiens de l'automobile des effets des déficits qui continuent à se produire.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

ON DEMANDE DE SUPPRIMER LA TAXE D'ACCISE SUR LES VOITURES CONSTRUITES EN AMÉRIQUE DU NORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, j'invoque aussi l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

Étant donné que la situation de l'industrie canadienne de l'automobile empire constamment, que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Herb Gray) se montre peu empressé de soumettre tout ce dossier au comité permanent concerné et que le gouvernement lui-même adopte la même attitude, comme en fait foi la réponse donnée à la motion précédente qui portait sur le même sujet, étant donné, enfin, que le gouvernement n'a rien fait pour atténuer les effets de l'incertitude qui plane sur ce secteur vital de l'industrie, je propose, avec l'appui du député de Brampton-Georgetown (M. McDermid):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre ordonne au gouvernement d'envisager immédiatement la suppression de la taxe d'accise fédérale de 9 p. 100 sur les voitures construites en Amérique du Nord afin de stimuler l'industrie et d'assurer en même temps l'emploi de milliers de Canadiens menacés de mises à pied massives.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LE GRAIN

L'ACHAT DE WAGONS-TRÉMIES SUPPLÉMENTAIRES—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et importante pour les céréaliculteurs de l'Ouest.

Le gouvernement précédent avait décidé de se porter acquéreur de 2,000 wagons-trémies supplémentaires afin d'accélérer les livraisons de grain de l'Ouest. D'après certains manutentionnaires dignes de foi, le nombre de wagons sera ramené à 1,250 par le gouvernement actuel. Aussi, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que la Chambre demande au ministre des Transports d'expliquer les intentions du gouvernement en ce qui concerne l'achat de wagons-trémies soit devant le comité permanent de l'agriculture soit dans une déclaration définitive à la Chambre.

Mme le Président: Une telle motion ne peut pas être mise en délibérations sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE REVENU NATIONAL

LES EXEMPTIONS FISCALES POUR LES RÉGIONS ÉLOIGNÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et importante.

Dans les régions éloignées du Canada, on ne sait plus exactement si Revenu Canada a oui ou non l'intention de rendre imposables des prestations qui avaient toujours été exonérées d'impôt. Aussi, je propose, appuyé par le député de Western Arctic (M. Nickerson):

Que le ministre du Revenu national fasse immédiatement le nécessaire pour présenter des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu ou une motion des voies et moyens afin de garantir l'exonération des prestations, comme les porte-parole du gouvernement l'avaient promis durant la campagne électorale.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

L'OCTROI DE FONDS POUR DÉVELOPPER LE TRANSPORT EN COMMUN RAPIDE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'invoque également les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que le gouvernement de la Colombie-britannique projette de construire un nouveau pont à Annacis Island sur le fleuve Fraser pour permettre à d'avantage d'automobiles et d'autres véhicules de se déverser dans des quartiers déjà encombrés du grand Vancouver, y compris la zone de Boundary Road, et étant donné qu'en cette période d'économie d'énergie, il est illogique de construire des ponts destinés aux banlieusards au lieu de leur fournir des moyens rapides de transport en commun, je propose, appuyé par le député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett):

Que la Chambre prenne note du fait que le discours du trône a complètement passé sous silence la question du transport en commun rapide, qu'elle se souvienne des promesses faites par les gouvernements précédents dans ce secteur et qu'elle ordonne au gouvernement d'octroyer immédiatement 300 millions de dollars à Vancouver et à d'autres villes pour développer le transport en commun rapide et de suspendre toute subvention à des projets tels que la construction d'un pont à Annacis Island.

Mme le Président: La présentation d'une telle motion nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LES GROUPES ETHNIQUES

ON DEMANDE QUE SOIT RECONNUE LA CONTRIBUTION DES ARMÉNIENS AU DÉVELOPPEMENT DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une affaire dont l'urgence et l'importance ne font aucun doute, à savoir, la présence sur la colline parlementaire aujourd'hui de Canadiens d'origine arménienne.

[*Traduction*]

Je propose donc, avec l'appui du député de St. Catharines (M. Reid):

Que la Chambre prenne acte de la présence sur la colline aujourd'hui de Canadiens d'origine arménienne et qu'elle leur exprime à cette occasion sa gratitude et son admiration pour leur contribution à l'essor de notre pays.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1415)

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA CONDAMNATION DE LA SITUATION AU GUATEMALA— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter une motion qui procède du même esprit que la motion précédente.

Étant donné que la violence, la répression, les enlèvements, la torture, le meurtre et les assassinats règnent en maîtres au Guatemala, qu'au cours du premier trimestre de cette année seulement, un millier de personnes y ont été mises à mort, un grand nombre d'entre elles après avoir été torturées, et qu'on n'y tient aucun compte de la loi, je propose, avec l'appui du député de Manicouagan (M. Maltais):

Que le gouvernement fasse savoir officiellement au président Romeo Lucas Garcia combien il déplore et désapprouve les conditions qui règnent actuellement dans la République du Guatemala, et l'exhorte à user de toute son autorité pour rendre à ses concitoyens l'exercice de leurs droits et de leurs libertés fondamentales.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA FORMULE DE CALCUL DU PRIX PONDÉRÉ DE L'ÉNERGIE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le gouvernement a signalé que l'établissement d'un prix pondéré du pétrole lui permettrait de réaliser une économie de 1 milliard de dollars. Il doit sûrement se baser sur une formule pour prévoir le montant de cette économie. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a adopté une formule définitive pour calculer le prix pondéré?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, nous calculons effectivement le prix pondéré à partir d'une formule qui fait entrer en ligne de compte le prix du pétrole traditionnel et celui du pétrole tiré de sources non traditionnelles, auxquels sera combiné progressivement le prix du pétrole importé.

M. Clark: Madame le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut-il nous dire si cette formule définitive à été communiquée à l'une ou l'autre ou à l'ensemble des provinces?

M. Lalonde: Oui, je me suis entretenu avec les représentants des provinces productrices peu après ma nomination. Ils sont évidemment tous au courant de la formule, que mon parti a défendue pendant la campagne et qui a contribué à nous faire élire.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Le ministre répond sans doute à une question que je ne lui ai pas posée. Je veux plutôt savoir si le gouvernement a établi non pas simplement une formule générale, mais une formule algébrique, détaillée qui lui permet de calculer qu'il réalisera des économies de 1 milliard de dollars. Je veux également savoir s'il a communiqué cette formule aux provinces. Ma première question est donc la suivante: existe-t-il une formule détaillée; la seconde: cette formule détaillée a-t-elle été communiquée aux provinces?

M. Lalonde: Madame le Président, la formule est aussi détaillée que je viens de l'expliquer au chef de l'opposition.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: X plus Y égalent zéro.

LES FUTURS PRIX DU PÉTROLE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Si le ministre ne connaît pas la formule ou n'est pas disposé à nous la communiquer, compte tenu du fait que le ministre des Finances a déclaré qu'il épargnerait un milliard de dollars grâce à cette formule, compte tenu du fait que les autorités albertaines ont annoncé qu'elles s'attendaient à tirer de ce nouvel accord des profits nets équivalant à ceux du budget de décembre, et compte tenu du fait qu'il ait lui-même dit le 16 avril que le gouvernement fédéral prévoyait aussi en tirer les mêmes avantages qu'il aurait retirés du budget de décembre, ces conditions ne peuvent être réunies que grâce à des hausses de prix supérieures à celles que lui et son chef ont promises pendant la campagne électorale pour cette année et les trois prochaines années?

Questions orales

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, madame le Président.

M. Andre: En réalité, ce qu'il dit est tout simplement impossible. Si l'on conjugue sa formule et ces conditions, on obtient une hausse de prix de $6. Le ministre aura-t-il au moins l'honnêteté d'admettre que la formule de prix pondéré auquel il a fait allusion transmettrait directement aux consommateurs canadiens toute hausse future du prix du pétrole du Mexique ou de l'OPEP?

M. Lalonde: Le député répéterait-il la dernière partie de sa question?

M. Andre: Ma question est celle-ci: le ministre voudra-t-il au moins admettre que sa formule de prix pondéré aura pour résultat de transmettre directement aux consommateurs canadiens d'huile à chauffage et de carburants pour le transport toute hausse future du prix mondial du pétrole, qu'il provienne du Mexique ou de l'OPEP? En d'autres termes, les consommateurs ne seront plus à l'abri de ces hausses et les subiront immédiatement sur leur compte mensuel de chauffage.

M. Lalonde: Non, madame le Président.

* * *

● (1420)

LA CONSTITUTION

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—LA CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, je pose ma question au très honorable premier ministre. Elle a trait à la demande que lui ont faite les premiers ministres de l'Ouest, il y a un jour ou deux, de convoquer une conférence du comité permanent des ministres de la constitution, que le «oui» ou le «non» l'emporte au référendum.

Je voudrais dire au premier ministre que je suis d'accord avec les dirigeants des provinces de l'Ouest: nous ne pouvons accepter ni la souveraineté-association ni le statu quo. Mais accédera-t-il à leur demande? Se rendra-t-il à la requête des premiers ministres de l'Ouest et convoquera-t-il une conférence sans égard aux résultats du référendum?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je me réjouis de voir que le député est d'accord avec notre parti qui, depuis 12 ou 15 ans, juge la souveraineté-association aussi peu acceptable que le statu quo; c'est pourquoi nous avons présenté depuis 1968, à l'époque où M. Pearson était premier ministre, un ensemble de propositions visant à modifier la constitution à bien des égards. La plupart de ces propositions tiennent toujours.

Je crois par ailleurs que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a répondu hier de ma part à l'autre partie de la question, et j'endosse sa réponse. Si le «non» l'emporte au référendum, comme nous l'espérons et nous y attendons, il sera alors important de convoquer tous les premiers ministres en vue d'examiner les diverses propositions en vue de renouveler le fédéralisme, celles que notre gouvernement a publiées dans le livre blanc intitulé «La voie à suivre», celles de la commission Pepin-Robarts . . .

Une voix: «Le temps d'agir».

M. Trudeau: Pardon, dans le livre blanc intitulé «Le temps d'agir».

M. Clark: Vaut mieux oublier «La voie à suivre».

M. Trudeau: Il existe aussi d'autres propositions présentées par certains des premiers ministres, et elles feront toutes l'objet d'examen. Mais si le «non» l'emportait au référendum, comme nous ne nous y attendons guère . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: . . . si le «oui» l'emportait, voulais-je dire, comme nous ne nous y attendons guère et le regretterions, il s'agirait de savoir alors, bien sûr, si les premiers ministres voudraient se réunir sans M. Lévesque. Mais il vaut mieux attendre à plus tard pour en discuter.

M. Nystrom: Madame le Président, les premiers ministres de l'Ouest ont déclaré sans ambages qu'ils veulent une conférence, que la réponse soit «oui» ou «non» au Québec. M. Allan Blakeney, parlant aux Québécois au nom de ses collègues, a déclaré:

> Nous sommes prêts à assister à n'importe quelle conférence. Amenez-y vos idées sur la souveraineté-association, et nous y amènerons les nôtres.
>
> Nous ne souscrirons pas à votre idée, mais cela, c'est dans la nature d'une discussion. Mais nous tenons à avoir une conférence pour négocier une nouvelle confédération.

Voici ma question au premier ministre: pourquoi est-il aussi intransigeant? Pourquoi se sert-il du référendum comme d'un écran? Pourquoi laisse-t-il Lévesque déterminer la marche des événements? Excusera-t-il ses tergiversations encore une fois en invoquant aussi les prochaines élections au Québec? Pourquoi laisse-t-il Lévesque établir le rythme de l'évolution au Canada?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Trudeau: Madame le Président, on me permettra de m'étonner du ton hargneux utilisé par le député pour poser sa question. Cela m'étonne beaucoup de sa part, et cela s'explique peut-être du fait que plusieurs de ses partisans NPD dans la province de Québec disent qu'ils vont voter oui et qui sont péquistes. Je prie le député de ne pas prêter les confusions de son propre parti au nôtre.

Ce que j'ai dit en réponse à la première question, madame le Président, c'est que les premiers ministres de l'Ouest ne peuvent sûrement pas obliger M. Lévesque à se mettre à table pour discuter avec eux et nous du gouvernement fédéral de la question d'un fédéralisme renouvelé s'il a déjà un mandat pour discuter la souveraineté-association. Je ne peux pas parler pour lui, mais cela m'étonnerait fort qu'ayant un mandat donné par un oui hypothétique il veuille discuter d'autres choses que la souveraineté-association. Et alors dans ces conditions-là est-ce qu'il serait utile de provoquer une conférence d'abord avec les autres premiers ministres qui vont vouloir parler d'autres choses et M. Lévesque, qui va dire: Dans ces conditions-là cela ne m'intéresse pas. Discutez cela entre vous, moi je viendrai quand vous serez prêts à parler de souveraineté-association?

Mais nous sommes dans des situations hypothétiques, madame le Président, et je ne vois vraiment pas quel intérêt le député aurait à vouloir nous forcer dès maintenant à donner une réponse précise non seulement à une réponse hypothétique sur la question référendaire, mais aussi sur l'attitude du premier ministre Lévesque à la suite de cette réponse.

● (1425)

[*Traduction*]

M. Nystrom: Madame le Président, le premier ministre semble se préoccuper davantage de la présence ou de l'absence de M. Lévesque et je m'en inquiète également. Pourquoi laisse-t-il à M. Lévesque le soin de décider à quel rythme notre pays évoluera?

D'après le compte rendu d'hier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est censé avoir déclaré que nous devrons attendre les résultats de la campagne référendaire et du scrutin. Voici ma question au premier ministre: Pourquoi ne consent-il pas dès maintenant à convoquer une conférence des premiers ministres ou des ministres pour discuter de la constitution après le référendum du Québec, quels que soient les résultats du scrutin? C'est la position que les premiers ministres de l'Ouest ont adopté à l'unanimité à leur conférence en Alberta et je soutiens que la majorité des Canadiens sont de cet avis.

M. Trudeau: Madame le Président, je comprends que les premiers ministres provinciaux de l'Ouest et que le député disent ce qu'ils aimeraient faire. Je prétends que nul d'entre eux ne sait ce que M. Lévesque aimerait faire. S'il décidait de ne pas participer à une conférence fédérale-provinciale de ce genre, je demande au député s'il serait opportun alors d'en convoquer une?

Des voix: Assurément.

M. Trudeau: Eh bien, les partis de l'opposition disent oui, mais je ne partage pas cet avis, madame le Président. J'attendrai les résultats.

* * *

LES PIPE-LINES DU NORD

LES MESURES POUR EMPÊCHER LA CONSTRUCTION DU PIPE-LINE DE LA NORTHERN TIER

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Je vous remercie, madame le Président. Ma question s'adresse également au très honorable premier ministre. Il lui sera peut-être plus facile de répondre à celle-ci.

A la dernière campagne électorale, le premier ministre et plusieurs candidats libéraux ont promis aux citoyens de la Colombie-Britannique de ne pas accroître le trafic des pétroliers le long de la côte de cette province, s'ils étaient portés au pouvoir. Le premier ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer à la Chambre ce que son gouvernement a fait pour empêcher la construction du pipe-line de la Northern Tier, qui amènerait les superpétroliers jusqu'au détroit de Juan de Fuca, et de nous exposer les dispositions qu'il a prises jusqu'ici pour épargner aux eaux baignant la côte de la Colombie-Britannique les conséquences désastreuses d'importants déversements d'hydrocarbures?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député voudra bien se rappeler que le dernier gouvernement, dont il était membre, a complètement gâché les négociations que nous avions entamées.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Nous avons déclaré au cours de la campagne électorale que si nous étions appelés à former le gouvernement, nous ferions de notre mieux pour réparer les pots cassés par nos prédécesseurs. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a entamé le dialogue avec son homologue américain et, en fait, nous avons remis la question sur le tapis; j'espère que nous aurons plus de succès que le parti du député.

M. Siddon: Madame le Président, le premier ministre sait bien que l'ancien gouvernement conservateur a clairement fait état de son opposition au projet de la Northern Tier et a insisté auprès du président Carter sur le choix d'un tracé entièrement canadien par voie terrestre.

Des voix: Bravo!

M. Siddon: Il le sait pertinemment. Les habitants de la Colombie-Britannique, sinon tous les Canadiens, attendent du premier ministre qu'il agisse avec fermeté et résolution et qu'il fasse pression auprès du gouvernement américain à ce sujet.

Lors de la rencontre d'hier avec le secrétaire d'État, M. Vance, le premier ministre a-t-il insisté sur cette question importante? Peut-il en outre confirmer qu'il a bien lancé un ultimatum énergique pour tenir la promesse faite aux électeurs de la Colombie-Britannique?

M. Trudeau: Madame le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons bel et bien abordé la question avec le secrétaire d'État, M. Vance. Je rappelle au député qu'à l'époque où nous formions le gouvernement, nous avions fait comprendre aux États-Unis, il y a plus d'un an de cela, que nous préférions le tracé terrestre exclusivement canadien. Le gouvernement conservateur a attendu du 4 juin . . .

Une voix: C'est faux.

M. Trudeau: . . . à la fin de septembre pour faire connaître sa position à ce sujet. Voilà pourquoi les Américains ont choisi le tracé maritime. Nous essayons de réparer la grave erreur commise par ce parti quand il était au pouvoir.

Questions orales

● (1430)

L'ÉNERGIE

LES PROJETS DE LOI PRÉVUS POUR LA CONSERVATION DE L'ÉNERGIE

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ce dernier voudrait-il confirmer à la Chambre qu'il a demandé à ses collaborateurs d'élaborer un projet de loi traitant de questions relatives à la conservation de l'énergie qui relevant normalement de la compétence provinciale?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, madame le Président.

M. Kilgour: Ce renseignement, madame le Président, ne correspond pas à ceux que nous avons à ce sujet. Cependant, en regard des engagements pris dans le discours du trône sur les problèmes de conservation, est-ce que vous pouvez dire à la Chambre si vous allez bientôt discuter du problème avec nos partenaires provinciaux?

M. Lalonde: Oui madame le Président.

* * *

[*Traduction*]

LES PIPE-LINES DU NORD

LA PROMOTION D'UN PIPE-LINE PAR VOIE DE TERRE

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, ma question fait suite à celle qu'on vient de poser au premier ministre. Voudrait-il bien dire à la Chambre pourquoi en décembre 1971 le gouvernement n'a pas cherché à encourager la construction d'un pipe-line par voie de terre, ce qui a poussé les Américains à construire le pipe-line Alyeska, et c'est ce qui explique que des pétroliers croisent aujourd'hui le long de la côte ouest.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si le député prenait la peine de s'informer auprès des autorités américaines qui étaient responsables des questions énergétiques à l'époque et, plus récemment, auprès du ministre américain de l'énergie, M. Schlesinger, il apprendrait que la décision de construire le pipe-line Alyeska a été prise sans tenir compte de la position canadienne. Les Américains étaient alors déterminés à construire ce pipe-line quoi qu'il arrive, et ils l'ont fait savoir de façon très explicite.

* * *

L'ÉNERGIE

LE PRIX DU GAZ NATUREL DESTINÉ À L'EXPORTATION

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Permettez-moi de lui dire avant de poser ma question, qu'il n'est pas tenu d'y répondre par un «oui» ou par un «non»; ce n'est pas une question référendaire.

Selon un article publié ce matin dans le *Globe and Mail*, à la suite d'une intervention personnelle du président de la Northwest Alaskan Pipeline Company of Delaware, M. John G. McMillian, le gouvernement a ordonné au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'imposer un moratoire sur l'échéancier des hausses de prix visant les exportations de gaz naturel vers les États-Unis.

Le ministre peut-il nous expliquer comment il concilie cette action avec la politique énergétique «made in Canada» annoncée en grande fanfare dans le discours du trône?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je serai heureux de ne pas m'en tenir à un «oui» ou un «non» dans ma réponse. Que je sache, aucune démarche n'a été effectuée auprès du premier ministre dans ce sens, pas plus que le cabinet du premier ministre ou le premier ministre lui-même n'a donné de directives à mon ministère à ce sujet. J'ignore tout des instances qu'auraient présentées M. McMillian. Si le député veut demander au premier ministre ce qu'il en est, il n'en tient qu'à lui.

Ce que je puis dire au député, toutefois, c'est que la décision a été prise à la suite de fortes instances présentées par les autorités des provinces productrices et le secteur privé. J'ai décidé d'imposer un moratoire également à la suite de consultations avec mes hauts fonctionnaires.

M. Waddell: Madame le Président, je le demanderai au premier ministre. D'après mes calculs, la lettre que le premier ministre a reçue représente une perte de 75 millions de dollars pour les Canadiens. Le gouvernement a déjà renoncé par un traité international au droit d'imposer une taxe sur le gaz acheminé par le pipe-line de l'Alaska, il a permis à l'Office national de l'énergie de remettre sur le tapis la question de la construction préalable et maintenant, il vient d'accéder plutôt hâtivement—dans un délai d'un ou deux jours—aux demandes pressantes d'un cadre supérieur d'une compagnie de pipe-lines américains.

Le premier ministre est-il prêt à reconnaître qu'il a reçu cette lettre, à la déposer à la Chambre et à lui expliquer dans quelle mesure il est disposé à compromettre la politique énergétique du Canada pour faciliter la construction de ce pipe-line américain?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, nous ne le considérons pas comme un pipe-line américain. Nous avons négocié la construction de ce pipe-line qui aura des avantages énormes pour le Canada non seulement à cause de la construction proprement dite mais parce qu'il nous permettra d'acheminer notre gaz de l'Arctique vers le centre du pays ou vers l'Ouest. Je pense donc qu'il est faux de prétendre que c'est un pipe-line américain. Il est intéressant pour les deux pays. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a expliqué pourquoi nous avions pris cette décision et nous l'avions annoncée la semaine dernière, et ses explications sont justes.

M. Waddell: Déposerez-vous la lettre?

LES RÈGLEMENTS RÉGISSANT LES GISEMENTS PÉTROLIERS DE LA COURONNE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné qu'il y a dix ans ce mois-ci on a abrogé les dispositions réglementaires concernant l'administration des gisements de pétrole et de gaz situés sur les territoires de la Couronne au Nord de notre pays, laissant ainsi toute latitude aux industriels, et comme il n'existe pas de règlement—régissant, par exemple, les redevances et la jouissance des terres—les investissements des sociétés d'exploration et notamment ceux des sociétés privées de notre pays ont beaucoup baissé. En conséquence, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut-il dire à la Chambre quand il compte présenter les nouveaux textes législatifs tant attendus, pour nous permettre de vivre en autarcie énergétique, objectif que s'était fixé l'ancien gouvernement et qui est aussi, je l'espère, celui du gouvernement actuel dans ce domaine.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Bientôt, madame le Président.

M. Nickerson: Madame le Président, c'est exactement ce qu'a répondu en 1970 l'honorable J. J. Greene, il y a donc dix ans ce mois-ci.

Des voix: Bravo!

M. Nickerson: Qu'est-ce qui nous prouve que ces règlements seront bien adoptés?

M. Lalonde: Madame le Président, dans ce cas il faut que je réponde «très bientôt.»

Des voix: Bravo!

LES PLANS POUR LA PROSPECTION DANS LE NORD

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Dans l'élaboration de plans visant à l'autonomie énergétique, le ministre ou son ministère ont-ils déterminé dans quelle mesure le Canada tient compte des gisements de pétrole et de gaz au nord du 60e parallèle et son ministère a-t-il dressé un échéancier ou fixé une date ou des dates pour le début des travaux d'exploration dans le Nord et la fin de la constitution de systèmes de livraison ou d'acheminement, qu'il s'agisse de pipe-lines ou de bateaux-citernes pour le GNL?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, la réponse à la première partie de la question du député est «oui» et celle à la deuxième partie de sa question est «non».

M. Neil: Madame le Président, j'espérais que le ministre me donne une réponse plus détaillée. Ma question supplémentaire concerne l'expansion du champ pétrolifère de Norman Wells et la demande présentée par la société Interprovincial Pipe Lines qui voudrait construire un pipe-line et transporter du pétrole vers le sud.

Le ministre assurera-t-il à la Chambre et à la population que, sous réserve de l'approbation de l'Office national de l'énergie, son gouvernement approuvera sans délai la construction de cet oléoduc afin que nous puissions rapidement devenir autonomes en matière d'énergie?

M. Lalonde: Madame le Président, j'ai récemment eu l'honneur de rencontrer le président de la société Imperial Oil et je lui ai demandé quels étaient les projets de sa société dans ce domaine. J'ai été très heureux d'apprendre qu'elle était très intéressée à mettre ce projet à exécution.

L'Office est actuellement saisi de la question ou le sera prochainement. Je ne suis donc pas en mesure de formuler un jugement sur ce projet avant qu'il n'ait rendu sa décision. J'attendrai les recommandations de l'Office et je promets à la Chambre de les examiner, quelles qu'elles soient, dès qu'elles me seront communiquées.

* * *

LES AÉROPORTS

LES SERVICES D'ÉVACUATION ET DE SAUVETAGE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. J'ai entre les mains un télex de la section des employés des transports de Winnipeg de l'Alliance de la Fonction publique. Il se lit comme suit:

• (1440)

Le ministère des Transports a décidé que les pompiers des aéroports ne se chargeront plus d'évacuer les passagers ou les membres d'équipage dans l'éventualité d'un accident ou d'un incendie mettant en cause des avions dans les aéroports. La responsabilité de l'évacuation et du sauvetage a été confiée aux lignes aériennes.

Étant donné que, d'après l'énoncé des fonctions des pompiers, ceux-ci sont chargés de l'évacuation et du sauvetage, le ministre pourrait-il me dire s'il est vrai que cette exigence ne fait plus partie de la politique du ministère des Transports et que les pompiers ne s'occupent plus de l'évacuation et du sauvetage des passagers et des membres d'équipage lors de l'écrasement d'avions.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je n'aime pas prendre note des questions pour y répondre plus tard, mais c'est ce que je vais devoir faire dans ce cas-ci, parce que je ne suis pas au courant de ce changement. Je vais m'informer immédiatement.

M. Benjamin: J'ai une question supplémentaire, madame le Président. J'ai avisé le cabinet du ministre de mon intention de poser cette question hier et on m'a alors répondu que le ministre serait à la Chambre pour y répondre. Le ministre n'a pas assisté à la période des questions hier.

Des voix: C'est honteux!

M. Benjamin: Les journaux de Winnipeg ont parlé de cette affaire il y a déjà trois ou quatre jours. La déclaration émane d'une section de l'Alliance de la Fonction publique, et je voudrais savoir . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député voudrait-il poser sa question?

M. Benjamin: Je voudrais que le ministre assure à la Chambre qu'il donnera l'ordre à ses fonctionnaires de faire en sorte qu'en toutes circonstances, non seulement les pompiers éteignent les incendies et assurent une voie d'évacuation sûre à partir des appareils, mais qu'ils continuent de faire tout ce qu'ils peuvent pour évacuer et secourir les passagers des avions accidentés dans tous les aéroports du Canada, puisqu'ils sont équipés et entraînés pour ce genre de travail, ce qui n'est pas le cas du personnel des lignes aériennes.

[*Français*]

M. Pepin: Madame le Président, on sait combien je suis diligent. La raison pour laquelle je n'ai pas eu le temps de lire les documents que j'ai en main maintenant, c'est que j'ai rencontré jusqu'à 2 heures et quart une délégation qui justement venait de Winnipeg. Et hier soir, j'étais à Toronto à discuter de nombreux sujets avec le gouvernement ontarien. Il y a seulement 24 heures par jour, madame le Président, et j'essaie de les utiliser le mieux possible.

[*Traduction*]

M. Nielsen: Si vous ne pouvez supporter la chaleur, n'entrez pas dans la cuisine.

* * *

LES PÊCHES

LA POLITIQUE CONCERNANT LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, j'ai une question à l'intention du ministre des Pêches et des Océans. Comme la société National Sea Products Ltd de Halifax, en Nouvelle-Écosse, vient d'annoncer qu'elle lançait une entreprise intégrée de pêche et de conditionnement du poisson d'une valeur de 25 millions de dollars en Uruguay, en alléguant qu'elle y était poussée par les doutes que lui inspirait la façon dont est gérée l'industrie de la pêche sur la côte est canadienne, le ministre songe-t-il à revoir les politiques actuelles en matière de pêche dans le but de retenir au Canada ce genre d'investissements? Dans l'affirmative, quand pouvons-nous espérer que lui ou même le premier ministre se prononcent sur cette question qui revêt une telle importance pour l'économie de la région?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, si cette société a décidé d'investir dans un pays étranger, je suppose que c'est pour des raisons économiques évidentes. Je me permettrai de faire remarquer au député que si ce genre de sociétés ont des fonds à investir à l'étranger, c'est sans doute en partie parce que les politiques que nous avons instituées leur ont permis d'accumuler de si grands profits et de voir augmenter à tel point leurs actions qu'elles sont maintenant en mesure d'aller aventurer leur argent ailleurs.

M. Crouse: Une question supplémentaire, madame le Président. L'entreprise dont cette société a annoncé le lancement en Uruguay ne constitue que l'une des nombreuses opérations de diversification que la société a annoncées pour l'étranger, et sa nouvelle conserverie sera alimentée au début par six chalutiers à pêche arrière de fabrication danoise commandés il y a environ deux ans à l'époque où le ministre était au pouvoir. L'usine utilisera surtout de l'équipement de conditionnement du poisson fabriqué en Norvège et financé par la société norvégienne d'expansion des exportations.

Le ministre et son gouvernement qui étaient au pouvoir quand ces mesures ont été prises se sont-il efforcés d'encourager la construction de ces chalutiers au Canada qui aurait donné du travail pourtant si nécessaire à nos chantiers navals et à tous les secteurs périphériques?

M. LeBlanc: Madame le Président, j'espère que le député vérifie très soigneusement les faits qu'il avance. A ma connaissance, la compagnie en question a commandé six nouveaux chalutiers, trois devant être construits au Japon et les trois autres, en Nouvelle-Écosse, avec l'aide du gouvernement provincial. Ils serviront à la pêche au Canada. Je ne suis pas au courant de ce que la compagnie fera des autres senneurs ou des chalutiers dont parle le député.

* * *

L'ÉNERGIE

LA MISE EN VALEUR DES SABLES BITUMINEUX ET DES GISEMENTS D'HUILE LOURDE

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre est-il toujours engagé dans la mise en valeur des sables bitumineux et des gisements d'huile lourde de l'ouest du Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, madame le Président.

M. Shields: Madame le Président, je voudrais adresser une question supplémentaire au même ministre. Étant donné la nature de sa réponse, le ministre peut-il dire à la Chambre si l'on a fait une étude pour voir combien non seulement l'économie de la région concernée mais aussi l'économie canadienne tout entière perd à cause du retard qu'a provoqué sa décision unilatérale de bloquer le prix du pétrole extrait des sables bitumineux par les compagnies Alsands ou Imperial Oil?

M. Lalonde: Madame le Président, je crains qu'encore une fois le député ne se trompe. Le prix du pétrole provenant des sables bitumineux n'a pas été bloqué. Nous payons actuellement le prix international, et j'ai dit que nous continuerons de répercuter les hausses pendant la durée des négociations avec les provinces productrices, en l'occurrence avec l'Alberta.

Je l'ai signalé l'autre jour, le président de Syncrude a bien dit que la décision ne touchait en rien les opérations de la société. Pour ce qui est de l'avenir, nous n'avons jamais dit que le prix serait bloqué, mais bien qu'il augmenterait graduellement sans toutefois être aligné sur le prix international.

Pour ce qui est de la question du retard, je rappelle au député que ce n'est pas notre gouvernement qui a retardé l'établissement ou la mise en marche de cette installation. C'est le gouvernement de l'Alberta qui a refusé d'approuver le projet Alsands et a déclaré qu'il ne ferait rien tant qu'une entente sur le prix n'aurait pas été conclue. La décision a toujours dépendu du gouvernement de l'Alberta, qui l'a prise bien avant que nous n'annoncions notre propre décision sur le prix du pétrole extrait des sables bitumineux.

LES MAISONS D'ÉDITION

LA MAINMISE ÉTRANGÈRE SUR DES SOCIÉTÉS CANADIENNES

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État que je voudrais tout d'abord féliciter pour sa nomination à son nouveau poste. Alors que les Canadiens s'efforcent sinon de développer du moins de conserver leur identité, il importe que notre pays ait un ministre à poigne qui soit prêt à défendre les intérêts de ses artistes.

La semaine dernière, madame le Président, on a annoncé que la maison d'édition MacMillan, l'une des plus anciennes et des plus connues de notre pays, allait être rachetée par une maison d'édition financée par des capitaux étrangers, la société Gage. Or, celle-ci n'a jamais manifesté le moindre intérêt pour cette noble tradition consistant à éditer et à commercialiser les ouvrages des grands auteurs canadiens. Je demande donc au ministre de me dire ce qui se passe. En outre, ces deux sociétés ont reçu, depuis un an, plus de un million de dollars provenant de la poche des contribuables. Le ministre est-il au courant de cette situation et est-il déterminé à empêcher ce genre d'opération?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je remercie le député de ses bons vœux. Je tiens à lui dire que je suis, bien entendu, au courant de cette mainmise. J'ai demandé à mes collaborateurs d'étudier le dossier et de me faire part de leurs conclusions le plus tôt possible.

M. de Jong: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. J'espère que le ministre va exposer les grandes lignes des intentions de son gouvernement en la matière. La société Gage doit recevoir cette année un million de dollars sous forme de subventions et pourtant elle a les moyens de s'emparer de MacMillan. Cette décision va provoquer des licenciements et nuire à la diffusion d'ouvrages d'auteurs canadiens.

Va-t-on laisser les sociétés étrangères racheter des sociétés canadiennes avec l'argent de nos contribuables? Est-ce pour cela que nous faisons payer des impôts à nos concitoyens?

M. Fox: Madame le Président, j'aimerais signaler au député le fait que les deux compagnies en cause sont toutes deux canadiennes et soumises aux lois canadiennes.

J'ai déjà dit que le gouvernement et moi-même nous intéressons à l'avenir de la compagnie MacMillan et au rôle qu'elle a joué comme éditeur dans le passé. Nous étudions la question en ce moment pour voir quelles sont nos possibilités d'action.

* * *

LES MINES

L'EXPANSION DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Bill J. Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'aimerais poser une question au ministre d'État chargé des Mines afin de lui donner l'occasion de prendre la parole et d'éblouir gentiment la Chambre par sa personnalité et sa connaissance de l'industrie minière.

• (1450)

Le ministre peut-il assurer à la Chambre et à l'industrie minière que son gouvernement n'a pas l'intention de prendre d'initiatives législatives, de réglementation ou d'imposition régressives qui empêcheraient la croissance ordonnée de l'industrie minière comme son gouvernement l'avait fait au début des années 1970?

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président . . .

Des voix: Bravo!

Mme Erola: J'aimerais qu'on sache que je n'ai absolument pas d'objection à employer l'expression «Madame le Président». Je m'en réjouis.

J'aimerais remercier le député de sa découverte. J'ai cru un instant que j'allais devoir demander à mes fonctionnaires de faire une étude géologique pour permettre cette découverte. Non, je ne suis au courant d'aucune mesure semblable à l'heure actuelle. En fait, j'ai rencontré hier des représentants de la Colombie-Britannique qui m'ont posé la même question. Le gouvernement n'a pas l'intention à l'heure actuelle d'augmenter l'assiette fiscale.

M. Yurko: J'ai une question supplémentaire un peu plus précise. Le 29 juin 1978, le gouvernement a présenté en première lecture le bill C-64, concernant les mines d'uranium et de thorium, qui aurait obligé les compagnies ayant l'intention de faire l'extraction commerciale de l'uranium d'obtenir un permis à cette fin de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, en plus des permis requis en vertu de la loi sur le contrôle de l'énergie atomique. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que son gouvernement n'a nullement l'intention de représenter ce bill à la Chambre?

Mme Erola: Je ne puis assurer le député en ce moment, parce que toute la question est actuellement à l'étude.

* * *

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

LES DIRECTIVES À L'INTENTION DES MEMBRES DU CABINET

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): J'aimerais poser une question au premier ministre. Au début de la présente législature, le premier ministre a dit, si je l'ai bien compris, qu'il présenterait et déposerait à la Chambre des directives concernant les conflits d'intérêts dans une quinzaine de jours.

J'imagine que le comité permanent des privilèges et élections se réunira d'ici peu. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre s'il songe à une date précise pour présenter ces directives concernant les conflits d'intérêts à l'intention des membres du cabinet et confirmer qu'il déposera en fait ces directives à la Chambre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président. Je dirai au député que la question a été étudiée une dernière fois au cabinet ce matin. A la suite de cette réunion, j'enverrai les directives sous leur forme définitive aux ministres lundi probablement. J'espère qu'elles pourront être déposées au cours de la semaine prochaine au plus tard.

* * *

LE GRAIN

L'INDEMNISATION DES PRODUCTEURS CÉRÉALIERS POUR LES PERTES SUBIES

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il a toute ma sympathie pour sa charge de travail et je m'excuse de l'alourdir davantage. Mais puisque le ministre chargé de la Commission du blé n'a pas le droit de siéger à la Chambre, je n'ai pas le choix.

Étant donné que le prix des céréales à l'exportation dans les pays qui appuient le boycottage lancé par les États-Unis ont baissé de 80c. à $1 le boisseau et que les autres pays obtiennent jusqu'à $1.35 le boisseau de plus que le prix courant au Canada, quel programme le ministre compte-t-il mettre en œuvre pour tenir la promesse faite par le très honorable premier ministre le 15 avril 1980 en vue d'indemniser les producteurs céréaliers de toute perte qu'ils subiront?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, dans ce cas-ci, le principe d'indemnisation . . . je m'excuse, mais je devrai donner au député une réponse à la Paul Martin.

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: Le principe d'indemnisation n'est pas facile à définir. Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure une indemnisation serait justifiée. A cause de sa politique à l'égard de l'invasion de l'Afghanistan par l'URSS, le Canada s'est engagé non pas à un boycottage ou à un embargo, mais plutôt à l'imposition de restrictions. A l'heure actuelle, nos ventes à l'Union Soviétique sont raisonnablement bonnes puisqu'elles se sont élevées à deux millions de tonnes pour la période se terminant en mars.

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: Nous nous sommes engagés à ne pas dépasser le niveau normal et traditionnel des ventes. Qu'est-ce que cela représente? Cela peut varier entre deux et cinq tonnes. Nous essayons de faire la part des choses tout en respectant les obligations qui découlent de notre position à l'égard de la situation en Afghanistan.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE L'AUSTRALIE

Mme le Président: J'aimerais prendre quelques instants pour signaler la présence à la tribune du sénateur Peter Durack, procureur général de l'Australie.

Des voix: Bravo!

LE GRAIN

LE PRIX INITIAL DU BLÉ ET LE PRIX FINAL PAYÉ AUX PRODUCTEURS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, ma deuxième question s'adresse également au ministre des Transports. Le volume que nous vendons importe peu, c'est le prix qui compte.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est ainsi que vous envisagez la production agricole?

M. Hovdebo: Compte tenu de l'impasse dans laquelle se trouvent les céréaliculteurs en raison des taux d'intérêt trop élevés et d'autres hausses de prix dans le secteur agricole, le ministre peut-il garantir à la Chambre d'augmenter le prix initial du blé en 1980-1981 au niveau actuel de $4.25 le boisseau, ce qui représente une augmentation de 50 cents le boisseau par rapport au prix initial annoncé et, deuxièmement, le ministre peut-il garantir aux céréaliculteurs un prix final correspondant à celui qui était en vigueur avant l'embargo?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, l'honorable député a un avantage sur moi: il a un papier en main.

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: Il existe évidemment un rapport entre le prix et le volume. Personne ne niera que le niveau des prix a baissé depuis la mise de l'embargo. Nous tenons compte de cet élément en essayant de justifier le dédommagement.

Quant aux prix initiaux, le gouvernement les a annoncés il y a quelques jours. Si je me souviens bien, cette annonce est toujours soumise à un débat qui compare le niveau souhaité et les perspectives. Dans ce cas, le gouvernement a signalé qu'il ferait son possible tout en étant raisonnable et en laissant espérer de nouvelles initiatives. Par conséquent, je ne m'en excuse pas. Cette question est débattue chaque année depuis quinze ans, si je me souviens bien.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LA PUBLICITÉ FAITE POUR LE PAAP—LES RAISONS DU MAINTIEN DU PROGRAMME

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Le ministre a reconnu qu'un grave problème se posait à cause du Programme d'aide pour l'accession à la propriété, le PAAP, de triste réputation, en faisant de maigres promesses qui ne régleront pas grand-chose. Comme il y a 4,000 logements de ce genre dans ma circonscription et 16,000 dans la région de Peel, et que la plupart des gens à qui j'ai parlé reprochent au gouvernement de leur avoir fourni de faux renseignements lorsqu'ils ont acheté ces logements, ou, si vous préférez, de les avoir poussés à les acheter alors que dans la plupart de ces ensembles, quatre logements sur dix sont maintenant vacants et abandonnés, pourquoi laisse-t-il continuer un programme aussi mal conçu et fait-il de la publicité comme

celle-là pour mener d'innocentes familles à la catastrophe d'ici cinq ans?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je dois avouer avoir fait l'expérience contraire de celle de mon collègue dans la municipalité dont j'étais maire.

Des voix: Bravo!

M. Cosgrove: J'ai le plaisir de dire que, dans l'ensemble, ce programme a été une réussite à 95 p. 100. Autrement dit, cinq p. 100 seulement des personnes qui ont profité du programme sont obligées d'abandonner. Je dois admettre qu'il y a certains problèmes par-ci par-là, mais dans l'ensemble, c'était un bon programme.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1500)

LES TRANSPORTS

L'ACHEMINEMENT DU GRAIN—L'ATTRIBUTION DE WAGONS-TRÉMIES À LA BRITISH COLUMBIA RAILWAY

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports, question dont je l'ai déjà prévenu et dont j'ai discuté avec lui pour ne pas le prendre au dépourvu. Il s'agit de la pratique bizarre instaurée par le gouvernement pour l'attribution des wagons-trémies à la British Columbia Railway, que les fonctionnaires considèrent comme une société étrangère.

Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il s'est suffisamment informé pour se rendre compte que la British Columbia Railway est soumise aux mêmes dispositions que les autres sociétés ferroviaires et que, par conséquent, on devrait lui attribuer un nombre suffisant de wagons, qui sont payés par les contribuables canadiens.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, voilà une autre affirmation fort discutable. La BCR n'est pas tenue de payer le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau aux expéditeurs de grain. Elle le fait volontairement et par conséquent, la Colombie-Britannique serait en droit dans une certaine mesure, en ce qui concerne l'achat de wagons-trémies, d'agir tout comme les autres gouvernements de l'Ouest.

C'est une question qui peut être débattue, je le répète, mais à mesure que le parc de matériel roulant s'accroît au point d'être bientôt suffisant, il est fort possible qu'une partie des wagons-trémies soit attribuée à la BCR. Nous sommes en train d'examiner la question.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je voudrais demander au leader du gouvernement à la Chambre quels travaux sont prévus pour les prochains jours, puisque le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône a été interrompu? Pourrait-il nous préciser également à quel moment il songe à reprendre les deux jours qui restent au débat sur l'Adresse, en somme, quand pourrons-nous reprendre le débat et le terminer?

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, aujourd'hui nous allons étudier le bill C-19, et si cette étude n'était pas terminée, demain, nous entendons commencer l'étude du bill C-17. Et si nous la terminons avant la fin de la journée, nous pourrons étudier également le bill C-5 et peut-être aussi le bill C-18.

Mon collègue sait qu'il y a des négociations en cours en vue d'en venir à une entente sur un calendrier parlementaire pour disposer des travaux de subsides. J'ai confiance qu'on en vienne à une entente au cours des prochains jours, ce qui nous éviterait d'en discuter au début de la semaine prochaine. Advenant une entente, nous pourrons la semaine prochaine procéder à l'étude de la loi sur les banques.

Quant à la deuxième partie de la question au sujet des deux derniers jours du débat sur le discours du trône, j'ai demandé que ce débat soit ajourné et qu'il se continue plus tard au cours de cette session. Il n'y a aucune décision de prise en ce moment quant au moment précis où nous reprendrons et terminerons l'étude du débat sur le discours du trône.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Il y a deux autres questions, madame le Président. A l'ouverture de la session, une motion présentée en vertu de l'article 43 demandait que le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada comparaissent devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Elle a malheureusement été repoussée, et cependant, elle était rédigée dans les mêmes termes qu'une motion présentée par le gouvernement précédent. Mais à cette occasion, le ministre des Finances a dit qu'il réfléchirait à la demande formulée par la motion. Est-ce que cette réflexion est terminée? Est-ce que le ministre des Finances et le gouverneur de la Banque pourront être entendus de la façon prévue par la motion présentée en vertu de l'article 43?

La deuxième question porte sur les travaux parlementaires en général, et devrait intéresser tous les députés. L'honorable parlementaire se souviendra que le 11 décembre 1979, un renvoi adopté par la Chambre devait permettre au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale de recevoir et d'examiner les rapports des délégations parlementaires officielles. Il pourra contrôler dans le hansard. Je crois savoir qu'on se prépare à envoyer des délégations parlementaires et que des organismes parlementaires sont mis en marche à cette fin.

Il conviendrait que le leader du gouvernement à la Chambre envisage un nouveau renvoi, et je l'assure que nous n'avons pas l'intention de débattre cette affaire mais de l'appuyer. Nous estimons que cette initiative était bonne. Elle permettrait de saisir le comité permanent des observations faites par les députés lors de leurs voyages en mission. Je serais extrêmement reconnaissant à l'honorable parlementaire d'étudier cette possibilité.

Travaux de la Chambre

Enfin, est-ce que le leader du gouvernement à la Chambre a décidé à quel moment il commencera à attribuer les jours réservés à l'opposition?

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, au sujet du premier point, le ministre des Finances est actuellement à la conférence du Fonds monétaire international, et il me fera plaisir de lui transmettre la question qui m'a été posée par mon honorable collègue et d'en faire rapport aussitôt que possible.

Quant au deuxième point, je prends bonne note de l'intérêt manifesté par mon collègue, et quant au troisième, tout dépend bien sûr des négociations que nous avons entamées il y a maintenant deux semaines, soit depuis le début de cette session.

J'entends bien mettre à la disposition des partis d'opposition un délai très raisonnable pour pouvoir procéder à l'étude des prévisions budgétaires. Les jours d'opposition servent généralement en principe à cette fin, et je veux assurer mon collègue qu'il aura au moins le même nombre de jours d'opposition que ceux prévus par le Règlement, si le Règlement était applicable.

[*Traduction*]

M. Knowles: Madame le Président, au sujet des travaux de la Chambre pour le proche avenir, puis-je demander au président du Conseil privé s'il accorde un caractère d'urgence au bill C-16, qui traite du supplément de revenu garanti? Puis-je lui demander également s'il va accorder une certaine priorité au bill que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) a promis de présenter à bref délai?

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, à la première partie de la question, la réponse est oui. Pour répondre à la deuxième, je dirai que j'espère être en mesure de donner satisfaction à l'honorable député.

[*Traduction*]

Mme le Président: Le député de Red Deer.

M. Towers: Madame le Président, malgré les efforts sincères que j'ai faits pour recueillir les données dont j'ai besoin pour exposer ma question de privilège, je constate qu'elles ne sont pas complètes. M'autoriseriez-vous à attendre demain pour vous saisir de la question?

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE PLAFONNEMENT DES TAUX D'INTÉRÊT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, je désire présenter une pétition signée par près de 6,000 Canadiens de la région de Peterborough qui demandent le plafonnement à 10 p. 100 des taux d'intérêt des hypothèques sur les maisons d'habitation. Au nom des pétitionnaires, je prie le gouvernement d'examiner sérieusement cette requête.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1510)

[*Français*]

L'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT

DÉCRET RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement.

22 avril 1980—Le premier ministre:

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Edward Richard Schreyer, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence

La Chambre des communes ayant examiné le texte proposé du décret déposé à la Chambre le 21 avril 1980, relativement à l'établissement d'un département d'État chargé du Développement social, la prie de bien vouloir approuver ledit décret.

Mme le Président: En conformité de l'article 21(2) du Règlement, la motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la présente séance ou de la prochaine, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CRÉDIT D'IMPÔT À L'EMPLOI

MESURE TENDANT À PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) propose: Que le bill C-19, tendant à modifier la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

—Madame le Président, c'est le deuxième bill que j'ai le plaisir de présenter en 24 heures. J'espère que les députés accepteront d'étudier ce bill avec la même courtoisie qu'ils ont manifestée envers le premier car il est aussi urgent de faire adopter celui-ci que celui d'hier; ce bill a déjà été présenté et il est assujetti à des délais très stricts et très importants. Nous considérons comme absolument nécessaire d'adopter ce bill très rapidement pour que le programme continue à bien s'appliquer.

L'objet de ce bill est très simple. Il s'agit seulement de prolonger d'un an le programme de crédit d'impôt à l'emploi qui a été instauré en 1978 pour assurer divers crédits d'impôt aux employeurs privés afin de les inciter à créer des emplois supplémentaires ou de nouveaux emplois. Les députés qui ont lu le bill savent sans doute que le crédit s'échelonne de $1.50 dans les régions où le chômage est raisonnablement faible jusqu'à $2.00 dans les régions où le chômage est élevé, comme dans les Maritimes.

L'an dernier, le programme des crédits d'impôt a fourni près de 50,000 emplois supplémentaires, selon nos meilleures estimations, au coût d'environ 100 millions. La difficulté que nous rencontrons vient de ce que la loi qui autorisait ces crédits d'impôt a pris fin le 31 mars cette année. Pour que le programme se poursuive il faut donc adopter cette loi pour le prolonger d'un an.

Nous avons inclus dans le bill un article rétroactif qui nous permettrait de reporter au 15 avril la date jusqu'à laquelle les employeurs pourront représenter des demandes. Cela signifie qu'il y a eu un hiatus de deux semaines entre le 31 mars et le 15 avril pendant lequel les employeurs ne pouvaient pas présenter de demandes. Après avoir présenté le bill par des motions de voies et moyens nous avons informé les employeurs qu'ils pouvaient présenter leurs demandes mais qu'elles étaient sujettes à une mise en garde très stricte; à savoir, que si cette loi n'était pas adoptée par le Parlement, les ententes ne seraient plus valides. Nous avons cru effectivement qu'il était important de maintenir ce programme pour que les résultats qu'il avait apportés et les espoirs qu'il avait suscités chez les employeurs ne soient pas anéantis.

Quant au succès du crédit d'impôt à l'emploi, mis à part les emplois supplémentaires qu'il a permis de créer au Canada, on peut dire qu'il a réussi à atteindre un certain nombre d'autres objectifs: il s'est révélé une mesure fiscale de stimulation particulièrement utile aux petites entreprises. Celles qui embauchent moins de 20 personnes ont touché près de 70 p. 100 des crédits affectés à ce programme et bénéficié des emplois ainsi créés. Donc, sans tenir compte du seul aspect de la création d'emplois, le programme est aussi une mesure qui a fortement stimulé la petite entreprise et qui lui a permis de retirer des avantages supplémentaires en raison de sa nature fiscale.

Le programme a en outre fortement mis l'accent sur l'emploi des jeunes. D'après nos estimations, il appert qu'environ 60 p. 100 des personnes qui ont profité de ses bienfaits ont été des jeunes. Le programme de crédit d'impôt semble avoir porté ses fruits, surtout dans l'industrie manufacturière, et il a eu aussi des effets très bénéfiques dans les régions.

Pour ce qui est des crédits qui ont été affectés au Canada, on constate qu'un bon nombre d'ententes ont été signées dans les Maritimes, le Québec, l'Ontario et l'Ouest. Le programme n'a pas été appliqué plus dans une région que dans d'autres. Ce qui importe ici, c'est que ce projet de loi soit adopté immédiatement pour que puisse continuer l'application du programme.

A cet effet, j'aimerais signaler aux députés qu'ils ne doivent pas le considérer comme le seul programme de création d'emploi que le gouvernement présentera. Nous devons tout simplement, poussés par le temps, présenter ce projet de loi tout de suite afin de maintenir le programme en vigueur. Nous nous proposons expressément, comme en fait état le discours du trône, de présenter à la Chambre d'ici quelque temps, peut-être deux ou trois semaines, d'autres programmes de création d'emploi par lesquels nous nous attaquerons au problème du chômage au Canada. Je suis quand même restreint dans mes mouvements parce que ces programmes de création d'emploi n'ont pas été discutés ni examinés à fond par le cabinet, mais ils seraient à la fois un mélange de mesures de stimulation de l'emploi se présentant sous forme d'autres programmes fiscaux de formation en cours d'emploi et de programmes de création immédiate d'emplois qui pourraient viser directement certains groupes précis de travailleurs au Canada, en particulier les jeunes, les femmes et les divers groupes minoritaires qui se heurtent à des barrières ou à des handicaps sur le marché du travail.

Donc, je tiens à dire aux députés que c'est seulement un début et que le gouvernement va continuer à présenter des programmes de création d'emplois.

Je dois signaler que les autres programmes de création d'emplois n'auront pas de caractère législatif. Nous avons plein pouvoir pour en créer d'autres dans le cadre du budget et des programmes du ministère. Pour le moment, la présente initiative est la seule qui nécessite l'adoption d'une loi.

Nous espérons également pouvoir étudier les besoins à plus long terme dans le domaine de l'emploi. La semaine dernière, je crois, le premier ministre (M. Trudeau) a annoncé notre intention de former—en fait c'est déjà commencé—un groupe d'étude composé de députés de tous les partis qui entreprendra un examen public des domaines les plus touchés par le chômage et des moyens que les secteurs public et privé pourraient prendre pour y remédier. Comme vous le savez sans doute, mon collègue, le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) présidera ce comité. Je crois qu'on a déjà commencé à s'entendre sur les représentants des autres partis qui formeront le comité.

Ce groupe d'étude devrait commencer ses travaux dans l'immédiat afin de se livrer à une étude publique plus complète. En même temps, nous allons entreprendre une révision sérieuse dans mon ministère et dans l'ensemble du gouvernement pour voir comment utiliser le plus efficacement possible les ressources publiques en vue de stimuler davantage la création d'emplois.

Cela ne veut pas dire que nous puissions remplacer, de quelque manière que ce soit, le secteur privé à cet égard. C'est ce dernier qui crée le plus d'emplois au Canada, mais le gouvernement a aussi son rôle à jouer, notamment en ce qui concerne les besoins particuliers et les problèmes des handicapés, des défavorisés et de certaines régions. Tel sera le grand principe à la base du programme général de création d'emplois.

Je demande la collaboration des députés, car c'est une mesure importante si nous voulons poursuivre notre programme. Si nous attendons trop longtemps, il subira un retard important. Et les employeurs du secteur privé seraient alors moins nombreux à signaler des ententes avec le gouvernement pour obtenir ces crédits d'impôt.

• (1520)

Certes, je sais gré aux députés tant de ce côté-ci que de l'autre de leurs observations sur la question générale de l'embauche et de la création d'emplois, mais j'espère qu'ils sauront faire preuve de prudence et nous permettre d'examiner rapidement ce bill. Sans doute aurons-nous à l'avenir maintes occasions de discuter de la question très vaste et très importante du chômage et des moyens que la Chambre et le gouvernement peuvent mettre en œuvre pour la régler.

M. Beatty: Comme le ministre semble avoir encore beaucoup de temps à sa disposition, j'aimerais lui poser une question, monsieur l'Orateur. Au cours de son exposé, le ministre a déclaré qu'une fois cette mesure législative adoptée, il mettrait en œuvre de nouvelles mesures pour favoriser la création d'emplois, mesures qui ne seraient pas de caractère législatif, étant donné qu'il dispose déjà de tous les moyens dont il a besoin dans le cadre du budget 1980-1981. Sans doute le ministre sait-il que la nature de ce budget fait l'objet de maintes discussions à la Chambre depuis deux ou trois jours. Pourrait-il nous dire combien le budget alloue aux programmes de création d'emplois et si ces programmes ont été modifiés de quelque façon que ce soit? Autrement dit, jusqu'à quel point les programmes de création d'emplois qu'il entend mettre en œuvre diffèrent-ils de ceux qui figurent dans le budget conservateur?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je croyais que le député invoquait le Règlement. La coutume veut qu'un député puisse poser une question à un autre député qui a la parole, pourvu que celui-ci y consente, mais je ne pense pas que la présidence doive encourager les députés à inaugurer une deuxième période de questions. Le ministre peut répondre à la question s'il le veut, mais il n'y aura pas d'autres questions et réponses.

M. Axworthy: Monsieur l'Orateur, je réponds simplement au député que, comme il le sait très bien, les prévisions offrent une répartition des dépenses que l'on n'est pas tenu d'appliquer telle quelle aux programmes précis, pourvu que le montant global reste le même. Je puis donner au député l'assurance que nos programmes de création d'emplois se limiteront ou se borneront aux prévisions qui ont été présentées, mais ils seront de forme et de caractère différents.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est ma première intervention au cours de la trente-deuxième législature, la première à titre de critique de mon parti.

Je voudrais tout d'abord féliciter le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) de sa nomination et lui souhaiter de réussir dans ses nouvelles fonctions. Je profite aussi de l'occasion pour offrir mes félicitations à madame le Président et à tous ceux qui occupent le fauteuil.

Je crois qu'il serait utile que j'explique à la Chambre comment je conçois mon rôle de critique de l'opposition officielle en matière d'emploi. Je considère que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, de par ses fonctions reliées à la main-d'œuvre, est le représentant des Canadiens à la Chambre des communes en ce qui concerne l'emploi. C'est le ministre que nous avons devant nous aujourd'hui qui représente le million de Canadiens qui sont en chômage, c'est lui qui est leur porte-parole au sein du cabinet.

Je parle de plus de un million de chômeurs, car il est abondamment prouvé que les chiffres officiels du chômage au Canada sont tout à fait inexacts. Les enquêtes portant sur les gens qui aimeraient travailler mais sont incapables de trouver un emploi révèlent que leur nombre oscille entre un quart de million et 300,000, nombre qui vient s'ajouter aux chiffres officiels du chômage.

Je me permettrai de dire aux députés qui ont dit se soucier de l'égalité que le groupe qui n'est vraiment pas traité avec équité dans notre pays est bien celui des chômeurs. De 10 à 11 millions de gens ont un emploi au Canada, mais on compte plus de un million de personnes sont en quête d'un emploi et n'en trouvent pas. Nous avons dans un certain sens créé à cet égard une classe de possédants et une classe de non-possédants.

Il est parfois utile—et c'est là la tradition dans notre parti, comme l'évoque le terme «conservateur»—d'étudier l'histoire et de retenir certaines des leçons qu'elle a à nous apprendre. Nous n'avons pas à remonter bien loin en arrière pour découvrir que notre pays n'a pas toujours eu un million de chômeurs. Notre pays a connu en 1968 son premier gouvernement Trudeau. A cette époque, on comptait un peu plus de 300,000 Canadiens en quête d'un emploi et incapables d'en trouver. Or, en 1980, plus de un million de Canadiens se cherchent en vain du travail.

Aujourd'hui, on nous demande d'étudier la prorogation d'un autre projet de création d'emplois dans le secteur public et, de ce côté-ci de la Chambre, on aurait plutôt tendance à accorder au ministre le feu vert, parce que le pays est en crise. Plus de un million de Canadiens sont en chômage. Pour moi, le travail entre dans la même catégorie que la nourriture et le logement. Notre emploi fait partie intégrante de notre identité, il préside à nos relations avec les autres, il nous donne la sécurité financière nécessaire pour acheter une maison, louer un appartement, mener une vie normale et fonctionner harmonieusement en société. Il est tragique que près de un dixième de la population active du pays soit actuellement sans emploi. Ces gens sont des démunis. Nous avons créé cette classe de démunis par le biais d'une série d'initiatives économiques malheureuses qui s'étendent maintenant sur plus d'une décennie, une douzaine d'années de mauvaise gestion économique. J'estime que ces douze années de mauvaise gestion économique ont créé le million de démunis qu'il y a actuellement dans le pays.

J'étais là lundi soir dernier quand le ministre des Finances (M. MacEachen) a présenté à la Chambre son budget à la Miquette, son demi-budget. J'écoutais, et j'étais triste et inquiet, car j'ai entendu une série de déclarations d'ordre économique qui créeront assurément de 100,000 à 200,000 citoyens de seconde zone. Je m'inquiétais également en voyant le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), car il ne me semblait nullement préoccupé, nullement inquiet du fait que son ministère devra s'occuper de 100,000 ou 200,000 autres Canadiens sans emploi l'automne prochain. J'écoutais donc une série de déclarations à saveur économique destinées à créer de 100 à 200,000 chômeurs de plus, et il me semblait que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration aurait dû être inquiet puisque cela est de son ressort. Comme je l'ai dit au début de mon discours, je crois qu'il est de son devoir de se faire le porte-parole de ces gens dépourvus de tout auprès de ses collègues du cabinet, de son caucus et de son parti.

Il doit être bien clair que l'exposé économique fait à la Chambre lundi soir va grossir le nombre des chômeurs au Canada. Le ministre des Finances l'a admis, bien que pas très explicitement. Il a déclaré à la Chambre que selon ses prévisions, le taux de chômage moyen sera de 8 p. 100 cette année. L'élément qui aura peut-être échappé à ceux qui écoutaient cette déclaration, c'est que l'année civile est déjà vieille de trois mois et que le taux de chômage moyen est de 7.4 p. 100 jusqu'à maintenant.

● (1530)

En passant, je pourrais mentionner que le taux de chômage avait commencé à décliner à la suite de l'élection d'un gouvernement conservateur. Le taux était descendu et demeuré à juste au-dessus de 7 p. 100, de plus de 8 p. 100 qu'il était, et ce à cause de notre rationalité fiscale, de notre initiative et de notre orientation économique sans équivoque qui faisaient confiance à l'entreprise privée; celle-ci d'ailleurs vient de faire l'objet d'une profession de foi de la part du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Lundi dernier, on nous a présenté un mini-budget qui sera loin de rassurer les hommes d'affaires canadiens. Non, loin de là, et l'entreprise privée n'aura pas la réaction que lui prête le ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

On sait que le ministre des Finances a prévu un taux de chômage de 8 p. 100 pour la présente année. Si on se rappelle que le taux a été de 7.4 p. 100 pour les trois premiers mois de l'année, on ne peut qu'en déduire qu'il sera sûrement de l'ordre de 9 p. 100 à l'automne. C'est là où nous en serons à l'automne ou encore la moyenne ne sera pas de 8 p. 100 pour l'année, car nous avons fait beaucoup mieux au cours du premier trimestre. Je pense que c'est criminel.

Je voudrais passer en revue le discours du ministre des Finances qui se trouve dans le hansard du 21 avril. C'est une intervention intéressante. On comprend mieux la tournure d'esprit du ministre des Finances quand on lit le discours qu'il a fait à la Chambre. Il a commencé par nous énumérer les choses qu'il ne fera pas. C'est aussi intéressant d'examiner ces choses qu'il ne fera pas, car chacune d'elles aurait contribué à stimuler l'emploi, chacune d'elles aurait favorisé la création d'emplois.

Permettez que je les repasse brièvement. Tout d'abord, il refuse de représenter pour l'instant les trois dispositions ayant trait à l'imposition des gains en capital. Autrement dit, le ministre des Finances a décidé pour l'instant de ne pas encourager les Canadiens à investir dans des valeurs mobilières du secteur privé. S'il avait suivi l'exemple que lui avait donné le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) en décembre, il aurait encouragé ce genre d'investissements, ce qui aurait favorisé la création d'emplois dans le secteur privé.

La deuxième chose que le ministre a déclarée, c'est qu'il ne représenterait pas la mesure devant fournir des encouragements fiscaux à ceux qui investissent dans des bateaux de pêche dans la région de l'Atlantique. Cette mesure visait clairement à favoriser la création d'emplois dans les chantiers maritimes et éventuellement dans l'industrie de la pêche. Le ministre des Finances a indiqué lundi qu'il ne se souciait pas de ces emplois vu qu'il n'a pas l'intention de représenter cette mesure.

Il a ensuite déclaré qu'il ne proposerait pas de disposition relative aux ententes fiscales avec les sociétés du secteur privé qui investissent dans certaines régions du Canada. Certaines régions et certaines localités du Canada ont des taux de chômage effarants qui se situent entre 20 et 30 p. 100, mais, malgré cela, même s'il y a un million de chômeurs au Canada, le ministre des Finances a déclaré qu'il n'allait pas prévoir de disposition fiscale pour favoriser l'investissement dans les régions défavorisées du Canada. Il ne se soucie aucunement des régions où il y a beaucoup de chômage.

Le ministre a ensuite parlé de l'industrie pétrolière et des allocations pour épuisement. Il a l'intention de supprimer ces allocations. Dans une certaine mesure, elles favorisent la création d'emplois, mais elles ne sont peut-être pas aussi nécessaires que les encouragements fiscaux à l'échelle régionale. Le ministre a cependant conservé quelques stimulants fiscaux qui pourraient favoriser l'emploi: la disposition visant les conjoints, la déduction de la rémunération versée au conjoint et les obligations relatives au développement des petites entreprises. Je suis heureux qu'il ait fait au moins cela, même si ce n'est pas beaucoup.

Il y a une autre disposition que le ministre ne compte pas proposer et dont il a parlé un peu plus loin dans son discours. Je pense que, d'une certaine façon, il a été futé de détourner l'attention du problème véritable quand il a parlé des Canadiens qui devront négocier une nouvelle hypothèque sur leur maison cette année. Il s'est servi de chiffres pour indiquer que,

même avec les taux hypothécaires actuels, une bonne partie de ces gens devront dépenser moins de 30 p. 100 de leurs revenus pour conserver leur maison. Ceux dont il n'a pas parlé, ce sont les Canadiens qui ne sont pas encore propriétaires de maison, les jeunes Canadiens, les jeunes familles et les nouveaux mariés qui veulent s'acheter une maison.

Selon les premières extrapolations, il y aurait eu environ 220,000 mises en chantier cette année. D'après les plus récentes leur nombre serait d'environ 150,000. C'est un recul de 70,000 maisons au Canada cette année. Combien d'emplois perdus représente cette baisse? L'absence de mesures économiques répondant aux besoins des jeunes gens cherchant à s'établir dans leur première maison a des incidences non pas seulement sur ces familles et ces mariages, mais aussi dans une grande mesure sur la situation de l'emploi au Canada.

Selon les prévisions, 40 p. 100 des employés de la construction domiciliaire n'auront pas de travail cette année. La question n'est pas de refinancer une maison déjà construite, mais de construire de nouvelles maisons. C'est ce qui est plus important à long terme si l'on parle des chances des ouvriers de trouver du travail. Compte tenu des antécédents du ministre, j'aurais espéré qu'il ait pu convaincre ses collègues du cabinet et le ministre des Finances de prendre des mesures susceptibles de stimuler l'industrie.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique qui, soit dit en passant, a un budget équilibré, a réussi à stimuler l'industrie de la construction domiciliaire sur son territoire. Il y a peut-être une leçon à dégager de cet exemple et à porter à l'attention du ministre des Finances. Cela pourrait sûrement toucher 100,000 ou peut-être 200,000 personnes aptes à être employées dans ce secteur. Ce taux de chômage élevé nous vaut des dépenses extrêmement élevées sur le plan des services sociaux. Il s'agit de la santé physique et mentale des gens. Ces dépenses contribuent à épuiser le Trésor public et j'espère que nous serons en mesure de faire un peu plus pour ces personnes.

Durant la campagne électorale, nous avons eu le temps de participer à des groupes de discussion. J'ai participé à près de vingt de ces groupes de discussion dans ma région et au cours de ces rencontres les gens ont eu l'occasion de me présenter leurs idées, de me poser des questions; nous avons tiré certaines conclusions de l'expérience vécue dans les années 70. Je ne sais pas si cela a toujours été le cas, mais il est bien sûr que le gouvernement Trudeau, dont fait partie le ministre, croit dans les déficits. Une certaine école de pensée économique a toujours soutenu que les déficits publics pouvaient stimuler le chômage et qu'ils pouvaient être utiles à l'économie. Depuis près de dix ans déjà, nous accumulons des déficits énormes qui nous obligent à emprunter davantage.

● (1540)

Si nous considérons ce qui s'est produit au cours de la dernière décennie, nous constatons que ce genre d'emprunt s'accompagne généralement d'une poussée d'inflation qui porte préjudice à ceux qui ont des revenus fixes et, en fait, à toute notre économie. Un taux élevé d'inflation entraîne également un chômage élevé.

Lundi soir dernier, nous avons entendu le ministre des Finances déclarer qu'il augmenterait le déficit d'environ 40 p. 100, qu'il augmenterait nos emprunts d'environ 40 p. 100. Je me demande ce qu'un tel recours à l'emprunt permettra d'accomplir. Le gouvernement fédéral devra s'adresser aux marchés financiers du Canada pour emprunter un montant de l'ordre de 3.7 milliards de dollars. Que signifient 3.7 milliards de dollars pour le Canadien moyen? C'est un montant astronomique dont nous ne pouvons nous faire une idée, toute une rangée de zéros, comme le suggère mon collègue derrière moi. Eh bien, je vous dirai que cela représente 70,000 hypothèques de $50,000. Cela représente 70,000 nouvelles maisons et les hypothèques de $50,000 nécessaires pour les construire. Soit dit en passant, c'est précisément là le nombre de maisons qui ne seront pas construites cette année au Canada.

A quoi correspondent ces emprunts accrus et pourquoi le gouvernement fédéral se retrouve-t-il aujourd'hui dans l'obligation d'emprunter près de 12 millions de dollars? Le ministre des Finances nous dit que c'est pour payer l'intérêt de la dette publique. Voilà pourquoi son budget est différent de celui du député de Saint-Jean-Ouest. L'intérêt de cette dette publique augmente et représente plus de 10 milliards de dollars. Le ministre a également déclaré qu'il fallait subventionner les importations de pétrole. Cela revient à retirer de l'argent des poches des contribuables pour le donner à l'Arabie Saoudite, au Venezuela et au Mexique.

Quelle proportion de ces emprunts destinés à financer la dette publique représente en fait de l'argent que nous empruntons à l'étranger pour l'y renvoyer? Pas un seul dollar de cet argent que nous envoyons à l'étranger ne sert à créer des emplois au Canada. C'est là une dépense de fonds publics qui ne sert en rien à résoudre la crise de l'emploi qui sévit actuellement dans notre pays.

J'aimerais profiter de l'occasion pour parler de la taxe d'accise de 18c et de ses incidences sur le chômage. L'ancien ministre des finances a proposé, le 13 décembre, une taxe qui a provoqué la chute du gouvernement d'alors et joué un rôle important dans la réélection d'un gouvernement libéral. De ce côté-ci de la Chambre, nous voyions alors, et nous voyons toujours, dans la taxe d'accise sur l'essence une mesure raisonnable. On demandera peut-être pourquoi. D'abord, parce que le pétrole importé coûte cher; ensuite, parce que, dans l'ensemble, la consommation de pétrole d'importation augmente. La consommation au Canada a augmenté 8 p. 100 environ alors que, dans le même temps, elle accusait une baisse de 3 à 4 p. 100 aux États-Unis, notre voisin du sud. L'écart est énorme.

Nous estimions que l'imposition d'une taxe sur l'essence en ferait diminuer la consommation, réduisant ainsi la nécessité pour le gouvernement fédéral de contracter des emprunts, réduisant la masse d'argent que nous expédions à l'étranger sans nous faire prier, cet argent qui ne crée pas d'emplois ici. Nous espérions ainsi réduire les pressions sur les marchés de capitaux et ainsi peut-être même réduire les taux d'intérêt qui, à vrai dire, étouffent notre économie. Nous y voyions une initiative valable.

Lundi soir dernier, le ministre des Finances nous a informés que le gouvernement n'adopterait pas cette mesure sage, qu'il n'y substituerait pas de mesure comparable. Il a déclaré que le gouvernement continuerait de procéder comme il l'a fait depuis une décennie, c'est-à-dire qu'il irait emprunter de l'argent, afin que mes enfants et les vôtres, monsieur le Président, aient davantage d'intérêt à verser demain.

Une voix: Touché!

Une voix: Pas étonnant que vous soyez dans l'opposition.

M. Hawkes: Monsieur le Président, le député d'en face vient de dire qu'il n'est pas étonnant que je sois albertain.

Une voix: Non, non, j'ai dit dans l'opposition!

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Il y a une grande différence.

M. Hawkes: C'est la différence entre assumer ses responsabilités ou les fuir, si vous voulez mon avis. Je croyais que le député avait dit qu'il n'était pas étonnant que je sois albertain. Nos honorables vis-à-vis auraient peut-être intérêt à écouter certains députés de ce côté-ci qui représentent d'autres régions du pays. Je crois que vous constaterez que l'un des traits communs aux Canadiens de l'Ouest, qu'ils soient du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta ou de la Colombie-Britannique, c'est qu'ils sont sensibilisés depuis fort longtemps à cette question des déficits. En ce qui les concerne personnellement, ils répugnent fort à s'endetter outre-mesure. Ils ont tendance à exiger de leurs politiciens, quelle que soit leur affiliation politique, qu'ils équilibrent leur budget. Ils refusent de voir le gouvernement les endetter pour les années à venir. Ils veulent que le gouvernement fasse le nécessaire aujourd'hui et qu'il le paye aujourd'hui. Ils ont vécu des temps difficiles. Ils se sont fait saisir leur maison faute de pouvoir la payer pendant la dépression.

Voilà le genre de tradition qu'ont connue nos régions. Rien ne garantit que la saison prochaine apportera suffisamment de pluie et de soleil pour produire une bonne récolte. Si la récolte est bonne, nos gens mettent un peu d'argent de côté en prévision des mauvais jours. Ils dépensent ce qu'il leur faut dépenser, mais ils ne prennent pas des engagements qu'ils risquent de ne pas honorer à l'avenir parce que le soleil ou la pluie n'auront pas été au rendez-vous.

Si l'on examine ce qui s'est passé dans l'Ouest du pays, on s'aperçoit que cette attitude a prédominé au cours de la dépression et de la guerre. Tout au long de notre histoire politique, cette attitude a prévalu. Aujourd'hui, en 1980, l'Ouest possède une économie saine qui permet de dépenser de façon productive les impôts perçus.

En examinant le budget fédéral, on constate que le gouvernement dépense de 20 à 25 p. 100 de l'impôt des contribuables dans des entreprises non productives comme le service de la dette publique et les paiements compensatoires qui vont au Mexique, à l'Iran et au Venezuela pour leur pétrole. Le gouvernement dépense inutilement environ 25 p. 100 des impôts versés par les contribuables. Ces dépenses n'ont rien à voir avec les problèmes de chômage du pays et pourtant, elles représentent pour tous les citoyens un fardeau quasi éternel. Je pense que cela est presque criminel.

Nous avons eu, au mieux, une décennie entachée par un manque de sérieux flagrant et aujourd'hui, nous sommes aux prises avec de graves problèmes. Le pays compte un million de chômeurs et 25 p. 100 des impôts sont de tout évidence affectés à des entreprises non productives. Le ministre des Finances a admis que l'augmentation du déficit, qui augmente nos emprunts, est attribuable à des dépenses non productives. Si vous examinez le budget principal, vous vous apercevrez que depuis deux ou trois ans, les dépenses productives ont chuté tandis que les dépenses non productives ont plus que largement augmenté. Il y a plus d'un million de chômeurs chez nous par suite de dix ans de politiques de ce genre.

● (1550)

Nous exhortons nos collègues d'en face, ceux qui ont pour deux sous de bons sens, à repenser à certains événements et à demander de façon un peu plus énergique que le gouvernement fasse preuve d'un peu plus de responsabilité afin que certains de ces problèmes finissent par se régler.

Le bill C-19 que nous étudions aujourd'hui, communément appelé le bill sur le crédit d'impôt à l'emploi, semble inoffensif de prime abord. J'ai pris la peine de lire un discours prononcé à la Chambre par l'ancien ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le 13 décembre 1979. L'ancien ministre convient avec le ministre actuel qu'il est bon d'établir un programme susceptible de favoriser la création d'emplois dans le secteur privé. Tel est le genre de mesure à l'étude aujourd'hui. Il vaut mieux créer des emplois dans le secteur privé que dans le secteur public. A long terme, les résultats sont plus tangibles et c'est moins coûteux. Néanmoins, l'ancien ministre comptait-il présenter la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui? La réponse est non. Le 13 décembre, l'ancien ministre avait promis de présenter un bill sur le crédit d'impôt à l'emploi, mais il était passablement différent de celui-ci.

Je dirais que je vois entre ces deux mesures la même différence qu'entre un fusil de chasse et une carabine. Si l'on se penche sérieusement sur les statistiques du chômage, on a tôt fait de constater qu'il est très élevé dans certaines régions et très faible dans d'autres. Manifestement, le chômage sévit davantage chez les jeunes, les femmes, les handicapés et les autochtones. Dans ces groupes, le chômage est parfois trois, quatre et cinq fois plus élevé que parmi la population active ordinaire et plus expérimentée.

Ce que nous devrions essayer de découvrir dans ce projet de loi, c'est s'il s'adresse précisément à ces groupes. Au début de mon discours, j'ai parlé des possédants et des non-possédants. J'ai dit que plus d'un million de ces non-possédants n'ont ni logement ni emploi. Mais dans cette catégorie de non-possédants, les femmes, les jeunes, les autochtones et les handicapés sont encore moins «possédants» que les autres.

Voilà pourquoi j'ai comparé ce projet de loi à un fusil de chasse. Il ne prévoit aucune mesure incitative de création d'emplois pour ces groupes. Si nous, députés, avons la responsabilité de créer des emplois—et je crois que c'est le cas—nous devons nous assurer que les emplois créés à même les deniers publics le sont au profit de ceux qui en ont le plus besoin. Le projet de loi à l'étude n'a pas ce caractère sélectif. C'est un fusil de chasse. Rien dans ce bill n'empêche le conjoint d'une personne qui gagne $200,000 par an d'obtenir l'un des emplois créés.

Le ministre a décidé, et je crois que c'est conforme à la politique de son gouvernement depuis douze ans, de ne pas fournir à la Chambre la documentation que son ministère possède, j'en suis certain. Ce programme existe depuis environ deux ans et, si l'on en croit le budget principal des dépenses, ce ministère dispose du personnel de recherche le plus important de tous les ministères d'exploitation de l'administration fédérale, un personnel qui absorbe des sommes d'argent considérables. Je suis donc certain que le ministre possède des données sur l'efficacité du programme.

Nous voilà en train d'étudier ce bill, mais le ministre n'a pas jugé bon de nous fournir les résultats des recherches payées par les contribuables. J'espère que la situation changera quand le gouvernement se décidera à tenir la promesse, contenue dans le discours du trône, de présenter un bill sur la liberté d'information. Cependant, on nous fait cette même promesse depuis près de 12 ans et je n'y ferai foi que lorsque le projet de loi sera adopté.

Si les députés avaient ces données, qu'est-ce qu'ils y apprendraient au sujet du bill? Son texte prévoit bien peu de conditions à respecter. Les personnes embauchées au titre du bill doivent être en chômage depuis deux semaines. L'employeur doit déclarer par écrit que, sans ce programme, il n'aurait personne pour occuper le poste. En d'autres termes, les employeurs déclarent qu'ils créent un emploi nouveau par rapport aux besoins normaux de l'entreprise.

Je me demande si les résultats des recherches que le ministre doit bien posséder lui apprennent que tous les patrons ne sont pas honnêtes, et que certains ont peut-être signé de fausses déclarations. Je me demande s'il n'est pas permis de le supposer. Je me demande si les résultats des recherches nous éclaireraient à cet égard. Je me demande s'ils nous apprendraient combien de femmes et d'autochtones travaillent dans le cadre de ce programme, et dans quelles régions du pays, pour que nous puissions savoir s'il est raisonnable d'effectuer les dépenses prévues par ce bill. Est-ce que ces dépenses créent des emplois pour les groupes et les régions dont les députés se préoccupent le plus? Je soupçonne que les résultats des recherches nous apprendraient tout cela, si on nous les fournissait.

Le point suivant qu'il faut examiner, c'est l'aspect crédit d'impôt. Le bill n'apporte aucun avantage, aucune incitation à l'employeur qui n'a pas d'impôt à payer. C'est seulement s'il doit acquitter de l'impôt que le crédit a de l'intérêt pour lui. Je dirai aux députés que la moitié environ des employeurs du pays ne sont pas réellement touchés par les dispositions de ce bill. Et c'est cette moitié, c'est-à-dire les sociétés qui démarrent et qui doivent lutter pour s'établir, les sociétés qui n'ont pas atteint le seuil de rentabilité, qui sont le plus susceptibles de créer en quantité notable des emplois à long terme. Le bill ne les aide pas. C'est ainsi que le ministre en a décidé.

Voilà des choses que je lui signale, et j'ai invité d'autres membres de mon caucus à exposer leurs préoccupations au ministre. La situation du chômage au Canada est une de ces questions qu'il faut prendre le temps de discuter. J'invite les députés de tous les partis à faire connaître leurs idées et leurs suggestions sur ce qu'il y aurait lieu de faire, à long terme et à court terme, pour aider le gouvernement et le ministre à résoudre ce très grave problème.

● (1600)

L'Orateur suppléant (M. Dionne (Northumberland-Miramichi)): La parole est au député de Welland.

M. Parent: Monsieur l'Orateur, je suis très heureux . . .

M. Knowles: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois que c'est l'usage à la Chambre qu'un représentant de chaque parti puisse prendre la parole au cours de la première série de discours. Je ne veux pas insinuer qu'il y a quelque chose qui cloche, mais j'ai communiqué à la présidence les noms des députés de mon parti qui désirent prendre la parole. J'espère que le député libéral qui vient de se lever voudra bien céder la parole au député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker).

M. Parent: A propos du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, je connais l'usage qui est en vigueur depuis nombre d'années et je ne le conteste nullement. Naturellement, je cède la parole à mon collègue du Nouveau Parti démocratique.

L'Orateur suppléant (M. Dionne (Northumberland-Miramichi)): Le député de Kootenay-Est-Revelstoke a la parole.

Des voix: Bravo!

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, je suis très partagé face au bill à l'étude cet après-midi. Le programme de crédit d'impôt à l'emploi a été adopté à titre temporaire pour stimuler l'emploi dans le monde des affaires, mais il n'a pas donné grand-chose. Le chômage n'a pas disparu, loin de là. Personne ne croyait réellement que ce programme allait faire disparaître le chômage, mais je suppose que bon nombre de nos vis-à-vis espéraient qu'il aurait au moins une incidence minime sur le nombre de chômeurs.

Je n'ai pas besoin de rappeler aux ministériels qu'il y a encore près d'un million de chômeurs au Canada aujourd'hui, bien que ce programme soit en vigueur depuis plus de deux ans. Selon les derniers chiffres du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, seulement 50,000 nouveaux emplois ont été créés par l'entremise de ce programme au cours de la dernière année financière. Cela signifierait que même si le nombre des chômeurs n'augmentait pas d'ici un an—ce qui est très improbable, monsieur l'Orateur, compte tenu des prédictions qu'a faites lundi soir dernier, le ministre des Finances (M. MacEachen), la diminution nette du nombre des chômeurs en vertu de ce programme ne représenterait que 5 p. 100. A la vérité, monsieur l'Orateur, le nombre de chômeurs au Canada risque fort au contraire d'augmenter considérablement, et tout ce que ce programme pourrait faire, c'est peut-être de le réduire le 1,500,000 à 1,450,000. Ce n'est pas là, à mon avis, un écart appréciable.

J'ai dit au début que j'étais partagé dans mes sentiments à l'égard de ce bill. Je ne saurais l'appuyer sans réserve. J'ai une double raison pour cela, et elle tient essentiellement aux taux d'intérêt.

La première raison pour laquelle je ne puis accorder un appui inconditionnel au bill réside dans la nature même du programme, qui se fonde sur l'hypothèse qu'il existe aujourd'hui au Canada une foule de petits exploitants tout disposés à prendre de l'essor et à embaucher de nouveaux employés. Monsieur l'Orateur, c'était peut-être le cas il y a deux ans lorsque fut initialement institué le programme; j'ignore si c'était bien le cas alors, mais c'est croire au Père Noël que de soutenir que ce l'est aujourd'hui; c'est nier toute la réalité économique à laquelle font face les petits chefs d'entreprise aujourd'hui au Canada. Je mets le gouvernement au défi de trouver 50,000 hommes d'affaires aujourd'hui au Canada qui aient la moindre intention d'emprunter auprès de leur banque ou de leur caisse populaire les capitaux dont ils auraient besoin pour développer leur entreprise et embaucher de nouveaux employés, avec ou sans crédit d'impôt.

On croirait, monsieur l'Orateur, que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) et ses collègues du cabinet ont vécu en vase clos ces quatre derniers mois, qu'ils n'ont pas rencontré de petits chefs d'entreprise depuis leur élection. J'ai rencontré régulièrement de ces hommes d'affaires dans ma circonscription et j'ai entendu leurs appels à l'action. Ils ne réclamaient pas une reconduction du programme de crédit d'impôt à l'emploi; ils ne réclamaient pas que le gouvernement leur accorde des concessions fiscales supplémentaires. Leurs demandes sont beaucoup plus sérieuses que cela, monsieur l'Orateur. Ils demandent que le gouvernement cesse de les étrangler, qu'il desserre le nœud coulant avant qu'ils ne soient acculés à la faillite.

Les petits chefs d'entreprise ne demandent qu'une seule et unique chose aujourd'hui au Canada: des taux d'intérêt moins élevés. Il faudrait avoir perdu l'esprit pour emprunter présentement de l'argent dans le but de développer son entreprise alors que les taux d'intérêt exigés atteignent jusqu'à 20 p. 100. Le programme de crédit d'impôt est chose dépassée. Il ne vaut plus rien car l'hypothèse sur lequel il est fondé sent le ridicule.

Je me demande souvent quel genre de petits génies financiers travaillent au ministère des Finances quand les directives économiques du gouvernement sont si contradictoires. D'un côté, on retrouve les économistes partisans de Milton Friedman, dont les politiques monétaires sont tellement conservatrices que même le Chili n'en veut pas. Ces économistes font monter les taux d'intérêt à des niveaux absolument insensés. Et le principal objectif de leur politique est de décourager les emprunts. Ils veulent ainsi nous forcer, pour reprendre les propos de l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), à nous «serrer la ceinture et à vivre selon nos moyens».

Le fait que les Canadiens aient rejeté cette doctrine le 18 février ne trouble guère ces «experts». Ils ne se sont jamais vraiment préoccupés de concepts aussi radicaux que le vote et la démocratie, ils sont bien installés dans une pièce du ministère des Finances où ils concoctent de nouveaux moyens de hausser les taux d'intérêt et de décourager les emprunts. Et pourtant de l'autre côté de la Chambre siègent des libéraux au sens large du terme qui ont conçu le programme du crédit d'impôt à l'emploi et recommandent de le prolonger d'une année. Ils sont bien gentils, à leur façon, mais il semble qu'ils ne parlent jamais à leurs collègues, car le programme est une invitation directe à emprunter, fondé sur l'hypothèse que les hommes d'affaires vont courir emprunter l'argent dont ils auront besoin pour engager d'autres employés et profiter des avantages négligeables du crédit à l'emploi.

Si j'avais à choisir entre un groupe ou l'autre du ministère, monsieur l'Orateur, je me rangerais du côté de ceux qui ont rédigé le bill. Mais les choses ne sont pas si simples. Tout effet positif que pourra avoir le bill sera annulé par les taux d'intérêt élevés que les monétaristes d'en face ont machinés.

Ce qui est encore plus décourageant, c'est que si—je dis bien «si»—le bill a le moindrement d'effet et incite même une poignée d'hommes d'affaires à emprunter pour donner de l'expansion à leur entreprise, ce sera le signal d'une nouvelle hausse du taux d'escompte par le ministère des Finances et la Banque du Canada.

• (1610)

C'est un attrape-nigaud que nous, qui sommes dans ce coin-ci de la Chambre, ne pouvons absolument pas tolérer. C'est pourquoi nous avons réclamé une diminution des taux d'intérêt. Il est temps que le gouvernement canadien dise aux experts dans les questions monétaires ce que les Canadiens ont essayé de lui dire en février; nous ne sommes pas d'accord avec vous et nous ne voulons plus que vous perturbiez complètement notre économie.

J'ai une autre raison pour être plutôt réticent au sujet de ce bill; elle se rattache un peu plus à ma circonscription. Je représente une région de la Colombie-Britannique où une bonne partie des emplois se trouvent dans l'industrie forestière. En février, d'après Statistique Canada, c'était ma région qui était le plus durement touchée par le chômage dans l'Ouest du Canada et, à l'exception de Windsor, c'était elle qui avait le taux de chômage le plus élevé à l'ouest du Québec. Le motif de cette crise se résume en trois mots: taux d'intérêt élevés. A cause de la montée des taux d'intérêt, le marché hypothécaire est déprimé, ce qui a provoqué un ralentissement de la construction qui a eu finalement des répercussions profondes sur l'industrie forestière.

Ce projet de loi ne permettra pas à un seul travailleur forestier de reprendre le travail; c'est pourquoi je trouve que ce n'est pas le bon moyen d'essayer de résorber le chômage dans ma région. Il existe une seule façon de régler le problème et elle est très simple: il faut abaisser les taux d'intérêt. Tant qu'ils sont élevés, les chômeurs et chômeuses de ma circonscription ne retrouveront pas d'emploi, peu importe les programmes fantaisistes que puisse lancer le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il ferait beaucoup mieux de demander à ses collaborateurs d'étudier la possibilité d'étendre l'accès aux prestations de chômage et de lutter au sein du cabinet pour que l'on abaisse les taux d'intérêt au lieu de chipoter avec des programmes ridicules comme celui dont il est actuellement question.

En guise de conclusion, je voudrais signaler que ce programme s'attaque en réalité aux symptômes au lieu de s'attaquer à la racine du mal qui accable le Canada à l'heure actuelle. Je pense qu'un programme visant à réduire les taux d'intérêt serait beaucoup plus utile à tous les Canadiens que ce programme plutôt ridicule qui se borne à soustraire un nombre relativement faible de personnes au chômage. J'exhorte le ministre du Travail, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ainsi que le ministre des Finances à s'attaquer très sérieusement au problème du chômage.

M. Gilbert Parent (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer à ce débat sur le bill C-19. L'orateur qui m'a précédé, le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker) nous a dit que ce bill était dépourvu d'utilité. Je pense qu'on peut difficilement qualifier de futile un programme qui, depuis deux ans, a contribué à créer 23 000 nouveaux emplois pour femmes et 37 000 nouveaux emplois pour hommes.

Quant à l'orateur qui a précédé le député du Nouveau parti démocratique, il a insisté sur le fait que le pays compte près d'un million de chômeurs. Nous, de ce côté de la Chambre, connaissons bien les ravages que peuvent causer des chiffres aussi élevés. L'orateur précédent a aussi déclaré qu'il n'y avait jamais eu tant de chômeurs au Canada. A mon avis, c'est plutôt le contraire. Il n'y a jamais tant eu de Canadiens au travail. Le Canada compte à l'heure actuelle plus de onze millions de travailleurs.

Le représentant du parti conservateur a déclaré que sa région avait connu des temps difficiles. Dans mon coin de l'Ontario, nous nous souvenons bien de la dépression et du gouvernement qui était au pouvoir à l'époque.

Les députés d'en face parlent de soi-disant onze années d'erreurs de notre part. Même si nous avons commis certaines erreurs, nous devons également avoir fait quelques bonnes choses, sinon le Canada ne jouirait pas de la prospérité qu'il connaît actuellement.

Au cours de la dernière législature, j'ai fait partie d'un comité qui a étudié le système de crédit d'impôt. Lorsqu'il fut présenté à cette époque par le parti conservateur, nous avons approuvé un bon nombre des mesures ainsi préconisées. Je suis d'ailleurs sûr que tous les députés savent que c'est le gouvernement libéral qui a eu le premier l'idée de ce programme. Nous sommes donc en présence d'un programme libéral repris à son compte par un éphémère gouvernement conservateur et mis maintenant en application par le gouvernement libéral.

Je trouve que le nom de ministre de l'Emploi et de l'Immigration est particulièrement bien choisi car ce dont nous nous préoccupons est de créer des emplois et de nous assurer que les Canadiens ont du travail. J'entends les porte-parole de l'opposition murmurer. Nous devons être sur la bonne voie puisque d'un côté le porte-parole conservateur dit que nous en faisons trop et que de l'autre celui du NPD pas assez. C'est donc signe que nous devons avoir raison puisque nous n'arrivons à plaire ni à l'un ni à l'autre de ces deux camps extrémistes.

Le député tory qui m'a précédé a déclaré que son gouvernement avait été renversé en partie à cause de la taxe de 18 c. qu'il se proposait d'imposer sur l'essence. Il prétend encore que son gouvernement avait raison et qu'il agirait encore ainsi. Toutefois, les Canadiens ont décidé qu'il avait tort. Sera-t-il arrogant au point de prétendre que les Canadiens ont tort et qu'ils ne peuvent décider ce qui leur convient à eux ou à d'autres?

Le programme de crédit d'impôt à l'emploi, le bill C-19, est prolongé tout simplement parce qu'il est efficace et peu coûteux. Toutefois, le gouvernement actuel n'a pas l'intention de poursuivre ce seul objectif ou d'agir seul, car ce n'est pas là la solution à tous nos problèmes au Canada. De fait, les crédits accordés actuellement sont probablement utilisés par les hommes d'affaires dans les régions à expansion moyenne ou élevée qui comptent un nombre important de chômeurs, mais en général le chômage n'y est pas si aigu que dans les régions où il sévit à l'état endémique, où l'économie est dans le marasme et l'activité commerciale réduite au minimum. Ces collectivités ont besoin d'une autre mesure pour accroître l'emploi. Je suis persuadé que le ministre et ses collègues en proposeront certaines non seulement durant le présent débat, mais au cours de nos discussions durant les mois et les années à venir.

En Colombie-Britannique et au Yukon par exemple, durant l'année financière 1978-1979, le programme de crédit d'impôt à l'emploi a été très efficace dans le sud de la province, mais il a eu moins de répercussions dans d'autres régions. Plus de la moitié des emplois créés en vertu du programme de crédit d'impôt à l'emploi en Colombie-Britannique l'ont été dans le sud et moins de 1 p. 100 dans la région de Skeena et de Whitehorse. Il en va de même dans les autres régions du Canada. La plupart des emplois créés en vertu du programme de crédit d'impôt à l'emploi sont disponibles dans les régions urbaines et le programme est beaucoup moins efficace dans les régions rurales à faible expansion dont l'activité commerciale est réduite au minimum.

• (1620)

Comme les schémas de l'emploi et du chômage varient beaucoup d'une région à l'autre, le programme de crédit d'impôt à l'emploi, malgré son succès—je vous ai donné des chiffres plus tôt—ne peut satisfaire les divers besoins en matière d'emploi de notre vaste pays. Le succès de mesures fondées sur les crédits d'impôt est fonction de la participation des employeurs et, de ce fait, ces mesures sont susceptibles de donner le plus de résultats tangibles dans les régions où le milieu des affaires est bien établi. Le crédit d'impôt à l'emploi n'a pas beaucoup d'effets dans les collectivités isolées du Grand Nord, les réserves indiennes et les avant-postes.

Nous disposons de programmes de création directe d'emplois, comme le programme Canada au travail, qui comportent des avantages bien concrets pour ces régions. En premier lieu, ils peuvent facilement s'adresser à des secteurs particuliers. En deuxième lieu, ils s'appliquent bien à une vaste gamme d'activités. En troisième lieu, ils peuvent être adaptés aux besoins et aux ressources des régions à croissance faible ou lente, comme le nord de l'Ontario et les provinces de l'Atlantique. Enfin, ils peuvent servir à subventionner, à différentes étapes, certaines activités orientées vers la création d'emploi à long terme.

[*Français*]

Il faut dire ici, monsieur l'Orateur, que dans ma région, le sud de l'Ontario, il existe une équipe de gens qui œuvrent sous le nom de la John Howard Society. Il y a quatre ans, ils sont venus me demander de l'argent pour un programme précis. Je leur ai dit à propos des gens avec lesquels ils veulent travailler, que nous sommes très intéressés à avoir la chance de leur donner de l'instruction pour qu'ils puissent faire le travail dans les secteurs où nous n'avons pas assez de travailleurs.

[*Traduction*]

La John Howard Society nous a conseillé de créer une école de briqueteurs, pour enseigner le métier aux gens de l'endroit. Nous avons constaté, à l'issue de ce programme particulier de Canada au travail, que 85 p. 100 des participants avaient pu trouver du travail.

Je vous signale également que le programme Canada au travail mis en place l'an dernier sous le gouvernement précédent, visait certaines grandes régions. Les citoyens de l'Ontario ont vite fait de découvrir qu'ils n'étaient pas admissibles à recevoir les subventions, malgré le chômage élevé qui sévissait dans le Nord et dans d'autres régions de la province. La taux global du chômage n'était pas suffisant pour nous permettre d'en profiter. Je suis d'avis, monsieur l'Orateur et honorables collègues, que les chômeurs de l'Alberta, de l'Ontario ou de Terre-Neuve éprouvent les mêmes sentiments d'angoisse ou sujet du chômage et qu'il nous faut présenter des programmes précis aptes à répondre à tous les besoins. Je souhaite que le programme Canada au travail qui, je l'espère, sera mis sur pied cette année, nous permettra de créer des emplois de la façon la plus efficace possible.

Les mesures directes de création d'emplois ont des effets visibles précisément dans les secteurs où le programme de crédit d'impôt à l'emploi donne des résultats négligeables. Les différentes catégories de programmes se complètent et le gouvernement s'engage à les combiner en exploitant leurs points forts et en respectant leurs limitations. La politique de création d'emplois doit contribuer à rendre les gens plus autonomes sur le marché du travail et, lorsqu'il y a des problèmes particuliers dans certaines régions, elle doit renforcer la capacité du secteur des affaires ou, si ce secteur est faible ou pratiquement inexistant, favoriser son expansion. Pour être efficaces, les mesures de création d'emplois et de formation professionnelle doivent s'adresser à des régions et à des situations particulières au lieu de s'appliquer uniformément dans l'ensemble du pays.

Dans ma région, celle de St. Catharines, dans le sud de l'Ontario, nous avons des chantiers navals. Il y a trois ou quatre ans, ces chantiers avaient besoin de soudeurs. Comme nous ne pouvions pas en trouver dans la région, nous avons essayé d'en recruter dans le reste du pays. Finalement, nous en avons fait venir de Grande-Bretagne. Nous nous étions entendus avec les chantiers maritimes de Port Weller pour laisser venir ces soudeurs à condition qu'au bout de trois ans, ils formeraient et engageraient le même nombre de soudeurs canadiens pour remplacer les personnes que nous avions fait venir de l'étranger. Un des députés qui ont pris la parole lundi a mentionné qu'on avait actuellement grand besoin de soudeurs en Alberta et je suggère donc à l'Ouest de suivre notre exemple. Ainsi, comme je l'ai dit, nous avons des solutions qui s'adressent à des régions particulières et, par dessus le marché, des solutions qui s'attaquent à des problèmes précis.

Les programmes, qu'il s'agisse de crédits d'impôts ou de subventions directes, doivent être orientés de façon sélective et stratégique vers des objectifs clairement définis. Cette orientation, qui respecte la diversité du pays et répond à ses différents besoins et possibilités, constitue un élément essentiel des mesures de développement de l'emploi que prépare le gouvernement et qui seront prochainement proposées à la Chambre.

Pour ce qui est du bill C-19, je l'ai appuyé lorsqu'il a été présenté pour la première fois il y a deux ans. Lorsque le gouvernement éphémère des conservateurs l'a présenté, nous nous sommes déclarés en faveur du système de crédit d'impôt. Nous croyons à son efficacité. Comme il est économique, nous le croyons acceptable pour les Canadiens, et, en ce qui nous concerne, nous appuyons de tout cœur la mesure que le ministre a présentée cet après-midi.

● (1630)

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'espère que la Chambre et Votre Honneur se montreront indulgents à mon égard aujourd'hui. Le premier discours de tout député à la Chambre est toujours pour lui un moment sacré.

Des voix: Bravo!

M. Bosley: Je connais la règle qui exige que toute intervention soit pertinente chaque fois que le débat porte sur un bill précis. Ces derniers jours, j'aurais bien aimé que les députés du gouvernement observent cette règle dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, mais cela ne fait rien. Je ferai de mon mieux pour m'en tenir à l'objet du bill que nous étudions. Mais pourtant, si la Chambre me le permet, je dirai quelques mots sur ma circonscription et j'aborderai quelques sujets d'ordre général qui sont d'importance pour notre pays et qui sont à leur place, je crois, dans tout débat qui porte sur un bill prévoyant des crédits d'impôts à l'emploi, donc relatif à l'emploi et au chômage et par conséquent au développement économique.

La circonscription de Don Valley-Ouest est au cœur de Toronto. Elle en est le centre absolu sur le plan géographique. Depuis quelque temps, sa population a le bon sens d'être d'allégeance progressiste-conservatrice.

Des voix: Bravo!

M. Bosley: Pendant un court moment, à la fin des années 60 et au début des années 70, les électeurs de Don Valley ont appuyé un député qui siège aujourd'hui de l'autre côté et représente la région de Downsview. Cependant, Don Valley a fait preuve de jugement en 1972 en le bottant dehors et en élisant Jim Gillies, l'un de nos économistes les plus éminents, qui a très bien servi la Chambre pendant six ans et qui continue à nous faire bénéficier de sa précieuse expérience.

La circonscription de Don Valley-Ouest se distingue de plusieurs façons. En effet, contrairement à ce que pensent la plupart des Torontois, les propriétaires n'y sont pas en majorité; elle compte en fait 55 p. 100 de locataires. Ce sont eux qui pendant des années ont voté pour moi en tant qu'échevin, avant que je ne présente ma candidature comme député fédéral. C'est la circonscription où le niveau d'instruction est le plus élevé au Canada, et mes commettants le démontrent bien par la façon dont ils votent.

M. Nowlan: Expliquez-vous!

M. Bosley: Un député conservateur me demande de m'expliquer. Je n'ai pas besoin de m'expliquer: je suis là.

M. Ellis: C'est l'évidence même.

M. Bosley: Don Valley-Ouest compte autant d'employeurs que d'employés. C'est là qu'habitent les plus grands chefs d'industrie. On y trouve, heureusement, bien peu de chômeurs. Don Valley-Ouest s'enorgueillit d'un site naturel d'une beauté spectaculaire comme il s'en trouve peu dans le cœur d'une grande ville: je veux parler du Hog's Hollow qui se prolonge en un long ravin composant un paysage unique.

Un certain nombre d'entre nous s'intéressent à l'urbanisme, et il est extraordinaire de découvrir partout dans ma belle ville un grand nombre d'arbres, de parcs et de ravins qui embellissent toute ma circonscription et l'ensemble de la ville de Toronto.

Ma circonscription respire l'assurance et la confiance en l'avenir. Ses habitants ont donc plutôt tendance à se préoccuper davantage des questions d'intérêt national que de celles d'intérêt local en temps d'élections. Depuis 1972, ses électeurs ont toujours su résister aux tentatives de la part des députés d'en face formant l'actuel gouvernement libéral de détruire l'infrastructure économique du pays. C'est par cette orientation que s'explique à mon avis la nécessité de présenter des mesures de rafistolage comme celle-ci, et c'est ce dont je voudrais parler maintenant, avec votre permission.

Si nous retenons les chiffres officieux au même titre que les chiffres officiels, nous comptons maintenant au Canada plus de un million de personnes qui ne travaillent pas, et nous déplorons ce nombre élevé de chômeurs, tout comme nous déplorons tant de nos problèmes, parce que ceux qui ont détenu le pouvoir durant trop longtemps dans cette ville, par opposition à ceux qui le détiennent dans la nôtre, n'ont jamais compris qu'un pays ne se dirige pas différemment de la façon dont on se conduit soi-même ou de la façon dont on gère son compte en banque. Il est tout simplement impossible de continuer à imprimer des billets. Il est tout simplement impossible de continuer à emprunter plus d'argent que nous ne pouvons en rembourser sans en ressentir les effets. Toutes les mesures au monde visant uniquement à colmater les fissures—comme celle-ci—ne résoudront pas les problèmes de structure qui font que les fondations sont en train de s'écrouler. Voilà précisément quel a été notre problème et c'est pourquoi au début de la décennie du gouvernement Trudeau les taux de chômage et d'inflation étaient moins élevés et c'est pourquoi ils n'ont cessé de croître depuis. Au cours de notre bref mandat, nous avons tenté . . .

M. Chénier: Et vous avez échoué.

M. Bosley: . . . de modifier radicalement la politique économique de base du gouvernement du Canada. Nous l'avons tenté grâce à un budget qui, dans son ensemble, aurait amorcé un processus propre à ranimer chez les Canadiens un sentiment de sécurité économique et de confiance. Inévitablement, cela aurait supprimé la nécessité de présenter des mesures de ce genre. Ce qui est tragique, ce n'est pas que nous ayons perdu les élections, c'est que les Canadiens devront endurer pendant encore quatre ou cinq ans plus de chômage et plus d'inflation parce que nos vis-à-vis ne comprenent tout simplement pas la simple réalité économique suivante: il est insensé d'accroître le déficit gouvernemental de 3.7 milliards de dollars en un an. Ils ne veulent tout bonnement pas admettre qu'il est impossible d'augmenter les dépenses de 13 p. 100 lorsque le produit national brut va progresser de 10 p. 100.

On ne peut pas continuer à agir de la sorte, Monsieur l'Orateur, sans ébranler la structure de notre économie car on se contraint à tirer de plus en plus d'argent du réseau des investissements privés, ce qui fait monter les taux d'intérêt puisque l'argent est rare. A moins d'avoir recours à l'autre solution qui consiste tout simplement à faire marcher la planche à billets, donc à faire dévaluer notre monnaie. Il est impossible de continuer à puiser de plus en plus dans les capitaux du secteur privé tout en s'attendant à ce que ce dernier soit toujours en mesure d'offrir les emplois, la croissance, les richesses et les investissements qui sont nécessaires à cause de l'accroissement de la population active.

Donc, si l'on essaie de dorer la pilule aux Canadiens en leur disant que l'on peut emprunter et dépenser davantage, sans qu'il n'en coûte un sou maintenant ou plus tard, il est inévitable d'avoir recours à une mesure comme celle-ci qui, il faut l'admettre, est peut-être nécessaire dans la situation actuelle. Il est toutefois insensé de croire que nous parviendrons à résoudre notre problème avec des mesures de ce genre. Dans un certain sens, on induit en réalité les gens en erreur en proposant une mesure comme celle-ci car l'on essaie, par le biais des dépenses publiques ou en renonçant à certaines recettes, d'apporter une solution à un problème que le gouvernement lui-même a créé par ses dépenses excessives.

Monsieur le Président, en continuant à appliquer un système qui demande l'application constante de nouvelles mesures qui sont en réalité des débours, quelle que soit la façon dont on les envisage, on fait monter le coût net de l'administration, donc on provoque le problème en prétendant le résoudre. Il y a quelques instants, j'ai entendu le secrétaire parlementaire employer un langage qui m'a fait peur. Ce qu'il nous faut, disait-il, ce sont des solutions géographiquement adaptées à ce problème, une stratégie planifiée sélectivement. C'est du charabia. Ce qu'il nous faut, c'est plutôt un gouvernement qui fasse face à ses obligations économiques, qui vive selon ses moyens et qui cesse de fouiller dans la poche du contribuable.

Des voix: Bravo!

M. Bosley: De plus, il nous faut un gouvernement qui non seulement ait des principes moraux, ce que certains Canadiens auront du mal à discerner chez les ministériels actuels, mais aussi un gouvernement qui soit prêt à prendre des décisions. Il est étrange pour moi, critique en matière de travail, de débattre cette mesure à la Chambre alors que nous ne pouvons obtenir du gouvernement du Canada qu'il prenne une décision à propos de la société Chrysler. Nous sommes donc en train de débattre une mesure qui ne pourra absolument pas créer autant d'emplois qu'il y aura de mises à pied si les usines Chrysler ferment. Pouvons-nous extirper une décision du gouvernement du Canada, un «oui» ou un «non» sur une question si chère aux députés d'en face, eux qui n'arrêtent pas de parler de «oui» et de «non»? Rien n'y fait. Nos vis-à-vis savent qu'ils doivent se prononcer bientôt sur cette question, et ils aggravent le problème en remettant constamment la décision à plus tard. Il ne sert à rien de temporiser. Il faut prendre une décision rapidement: si on décide de ne pas aider, il faudra envisager un moyen d'aider les gens qui seront mis à pied.

● (1640)

Voici une question beaucoup plus importante: que fera le gouvernement de toutes ces personnes qui se trouvent sans emploi aujourd'hui et que les politiques économiques du gouvernement vont maintenir au chômage. Le gouvernement du Canada a l'obligation morale de s'en occuper. Ou bien il tentera de régler le problème, ce dont je doute, ou bien il va reprendre, ce que je redoute cette fois-ci, les mêmes vieilles politiques qu'il traînait depuis onze ans avant notre élection en mai.

C'est du moins ce que laisse entendre le discours du trône, de même que le semblant de budget qu'on nous a soumis. C'est pourquoi les députés peuvent s'attendre à ce qu'on leur demande d'étudier de plus en plus de mesures semblables. Parce qu'on refuse de régler le problème fondamental, il faudra avoir recours davantage à du remblayage politique. Voilà ce que nous avons connu et c'est justement la raison pour laquelle on a inventé ce crédit d'impôt à l'emploi qui est en fait une tentative de dissimuler à quel point le gouvernement est responsable du chômage.

A en juger par les manœuvres dont nous avons été témoins jusqu'à présent, je prévois qu'il ne s'agit que de la première mesure de son espèce. Oui, nous en verrons beaucoup d'autres à la fois dramatiques et nécessaires à cause des orientations fondamentales du gouvernement d'en face.

Je vois que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) hoche la tête. Je suppose qu'il sait. Je ne suis jamais certain de ce qu'il sait mais d'aucuns ont dit à la Chambre qu'il ne savait pas tout ce qu'il aurait dû savoir au sujet des choses qu'il devait connaître. Il sait, j'espère, que la stratégie que nous poursuivions avec notre programme de croissance de l'emploi était la bonne, et que ce programme n'était pas une mesure isolée. Il s'appuyait sur une réduction de la croissance, de la taille du gouvernement et de ses besoins d'emprunt. Tous les programmes que le gouvernement songe à mettre en œuvre sont voués à la faillite s'il ne tient pas compte de ce point fondamental.

Si le gouvernement se contente de programmes de crédit d'impôt à l'emploi financés par des déficits sans cesse croissants, s'il a recours à des solutions partielles, solutions exigeant sans cesse plus d'argent, s'il augmente les subventions, si le gouvernement se voit obligé d'intervenir davantage pour régler le problème, eh bien, ce sera lui la cause du problème. Il faut déterminer à un moment donné, monsieur l'Orateur, si l'on contribue au problème ou à la solution. Voilà précisément ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le ministre des Finances, le premier ministre et son cabinet devront finir par comprendre.

Les députés de ce côté-ci et moi-même sommes fiers de rappeler que nous avons toujours eu le courage de prendre ce genre de décisions et d'assumer les risques qu'elles comportaient. Oui, je le sais, nous avons perdu aux élections et personne n'aime perdre. Pourtant, nous sommes fiers d'avoir dit aux Canadiens qu'ils devraient se serrer la ceinture. Nous n'en démordrons pas d'ailleurs. Nous leur dirons même que tant que les gens persisteront à ne pas vouloir se rendre à l'évidence, ils contribueront à aggraver la situation.

Voilà à quoi nous expose le «non-budget» de l'autre jour. Voilà l'horrible réalité qu'on nous a servie dans le discours du trône qui invitait ouvertement nos concitoyens à se résigner, à ne pas faire confiance à l'économie du pays, car le gouvernement ne peut tout bonnement pas comprendre la situation précaire des propriétaires de maisons, des employeurs qui doivent payer leurs travailleurs et de ceux qui n'arrivent pas à joindre les deux bouts. Voilà ce qui déçoit profondément quiconque s'intéresse de près au problème du chômage.

Toutes les solutions et les stratégies proposées négligent l'unité du tout et nous mènent donc à notre perte. Les Canadiens en sont fort conscients, car ils s'en plaignent tous les jours auprès des députés de ce côté-ci. Nos concitoyens savent que ce gouvernement devra bientôt rendre des comptes. Ils savent qu'on ne peut impunément leur annoncer la suppression de la taxe de 18 cents sur l'essence, pour ensuite augmenter le déficit. Ils comprennent qu'il est malhonnête de leur proposer un programme économique qui permettrait au pays de vivre selon ses moyens, pour ensuite déposer un «non-budget» prévoyant une augmentation de plus de 13 p. 100 des dépenses publiques.

Ils savent que toutes les stratégies d'emploi fondées sur des programmes économiques qui détournent l'argent du secteur privé, nous mènent à la ruine. Ils craignent à juste titre la faillite du pays, une faillite due non à l'insolvabilité, mais à la chute vertigineuse de notre dollar et au déficit énorme du compte commercial dû au manque de confiance de nos clients. La faillite nous guette parce que personne ne veut investir au Canada, parce que personne n'a confiance dans l'avenir et parce que l'argent quitte le pays.

Tous ceux qui ont observé le marché et parlé à leurs amis depuis le semblant de budget de l'autre soir savent qu'à nouveau, les gens songent sérieusement à vendre leur entreprise et à quitter le pays. Si vous vous rappelez ce qui est arrivé il y a environ deux ans quand ce mouvement s'est amorcé, comme toutes les maisons de courtage vous le diront et comme le sait fort bien ma famille, à Toronto, vous vous souviendrez que le phénomène s'est amplifié l'année dernière avant les élections de mai, et n'importe quel courtier vous le dira. Le mouvement s'est arrêté après les élections, en mai, quand les gens ont commencé à vouloir réinvestir au Canada, à utiliser leur argent pour créer des emplois, non pas à cause d'un crédit d'impôt à l'emploi du gouvernement, non pas à cause des programmes du MEER, non pas à cause de programmes favorisant les investissements non rentables, mais parce qu'ils croyaient à l'avenir économique du pays.

Donc, rien d'étonnant—pas pour moi, en tout cas—qu'après notre défaite et l'élection du nouveau gouvernement, les affaires se soient arrêtées, les gens attendant de voir ce que le gouvernement fera. Le mouvement s'est de nouveau amorcé depuis le discours du trône et surtout depuis ce semblant de budget. Si vous voulez vérifier, appelez n'importe quel courtier de Toronto et c'est ce qu'il vous dira.

Donc, tous ces programmes institués par le gouvernement—et le secrétaire parlementaire a dit que ce n'était là qu'une initiative parmi une pléthore de programmes désastreux—n'ont pas su assainir les fondements économiques du pays en laissant l'argent là où il doit être, c'est-à-dire entre les mains des citoyens qui sauront en faire bon usage. Il est immoral de faire si peu confiance aux Canadiens. On n'a pas su reconnaître que le secteur privé est le seul capable de créer des emplois. On s'illusionne en pensant aider les gens avec un programme qui, en réalité, les empêche d'investir et les dépouille de ce que leur argent leur rapporte. Le gouvernement n'a pas su comprendre que si nous considérons la richesse comme une mauvaise chose qu'il faut faire disparaître à coups d'impôts—ce qui a commencé avec l'impôt ridicule sur les gains en capital—aucun programme de ce genre ne réglera le problème tant que nous poursuivrons dans cette voie.

Cela revient à dire que la maison que vous habitez est en excellent état parce que vous en avez repeint l'extérieur en blanc, sans en réparer le toit qui coule et ruine l'intérieur. Si vous ne vous occupez pas des fondations, si, comme les premiers ministres de l'Ouest l'ont signalé l'autre jour, vous ne corrigez pas les problèmes économiques fondamentaux, si vos politiques mènent aux taux d'intérêt incroyablement élevés que nous avons maintenant, si elles conduisent directement aux saisies d'hypothèques massives, si elles mettent les gens en chômage, alors toute solution que vous proposerez et qui vaudra de $1 à $2.50 l'emploi sera méprisable parce que vous dites à la fois que vous allez créer un emploi et que vous allez condamner dix autres personnes au chômage. C'est loin d'être la façon de construire quoi que ce soit.

● (1650)

N'importe qui comprend qu'un investissement dont les gains sont de $1 pour des pertes de $10 n'a rien d'extraordinaire. Cependant, comme ces programmes ont été mis sur pied au cours des 11 dernières années et qu'on les garde, il faudrait expliquer aux Canadiens pourquoi le nombre de chômeurs est passé de 300,000 à 1,200,000 au cours de cette période si ces programmes étaient tellement bons. Si après toutes ces années de travail, les programmes et les politiques économiques ont donné de bons résultats, pourquoi sommes-nous dans le pétrin?

Nous explique-t-on cela? Nous donne-t-on des solutions qui s'attaquent aux problèmes de structure? Non. On nous dit: «Changeons la date d'expiration de la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi». Est-ce qu'on nous donne un budget? Est-ce qu'on nous présente un exposé économique des politiques du gouvernement? Non, on nous fait un exposé qui ne dit rien des politiques économiques. Le gouvernement essaie de se défiler en prétendant que ce n'est pas un budget, mais en fait, le budget présenté à la Chambre équivalait à un refus de s'attaquer aux problèmes du pays. C'est ce qui se passe vraiment. Nous n'avons pas un nouveau gouvernement. Nous avons l'ancien gouvernement en plus mauvais. Nous avons le vieux gouvernement qui continue à tout faire de travers.

Je pense que la plupart des Canadiens se rendent compte que ces politiques et cette situation feront augmenter le chômage et nous causerons des problèmes incroyables avec les taux d'intérêt. Le taux d'inflation ne baissera pas et nous serons en plus mauvaise position au niveau international. Qu'est-ce que cela signifie? Certains députés parleront peut-être de ce que l'on appelle parfois le nationalisme économique, mais ceux d'entre nous qui tiennent absolument à faire du Canada un pays économiquement fort, ceux d'entre nous qui veulent que le pays soit fort, savent que la vraie raison est ailleurs; le Canada ne peut pas être fort parce que nous hypothéquons continuellement jusqu'à ce que nous soyons finalement obligés de traiter avec les seuls banquiers qui nous restent, c'est-à-dire des étrangers.

Au lieu de nous rendre plus à même de contrôler notre destinée et de régler les problèmes du pays, nous faisons tout grâce aux politiques de ce gouvernement, pour être de moins en moins en mesure de les régler, pour avoir moins de liberté de manœuvre, moins de possibilités de croissance et moins de possibilités de donner du travail aux gens. C'est incroyablement frustrant pour quiconque voudrait investir au Canada et favoriser ainsi la création d'emplois.

Je remercie monsieur l'Orateur de son indulgence. J'ai fait de mon mieux pour ne pas m'éloigner du sujet. Permettez-moi seulement de dire aux électeurs de Don Valley-Ouest à quel point je leur suis reconnaissant de m'avoir envoyé ici pour la deuxième fois. Le mois de mai dernier ne paraît pas si loin. J'ai parfois du mal à croire que nous avons eu deux élections, mais c'est bien vrai et nous sommes ici. Je pense que tous les députés seront d'accord avec moi pour dire qu'il n'y a pas de plus grand privilège que de servir dans cette Chambre. Même si on n'est pas d'accord avec les députés d'en face ou parfois même avec ses amis, on peut dire que cette Chambre réunit les 282 représentants du plus grand peuple du monde. Malgré toutes les luttes partisanes, les invectives et le reste, je pense que chacun ici à la Chambre n'en pense pas moins que la population du Canada est extraordinairement bien servie par ses 282 députés.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. André Maltais (Manicouagan): Monsieur le Président, mon exposé sera très bref. Le bill C-19 à l'étude aujourd'hui est un projet de loi important puisqu'il touche directement plus de 50,000 emplois et qu'il prévoit une injection de crédit de 100 millions de dollars. Et compte tenu que la plupart de ces emplois s'adressent à des jeunes de moins de 25 ans comme le prouvent les statistiques, je crois qu'il est important que les députés puissent très rapidement l'adopter, parce que beaucoup de gens au Canada dépendent directement des crédits qui seront votés pour étendre la durée de ce projet de loi jusqu'en 1982.

Je sais très bien ce que peut représenter le chômage chez les jeunes, étant moi-même un des représentants de ces jeunes, et je crois que malgré ce qui a pu être dit par l'opposition il y a quelques minutes, il est impératif que des projets semblables puissent être mis de l'avant pour assurer une forme de continuité du programme et stimuler la création d'emplois. Il est sûr qu'un programme comme celui-ci est plus ou moins adéquat parce qu'il ne vise pas la permanence, et je voudrais faire quelques remarques non pas en ce qui a trait au court terme

mais au long terme d'un tel programme. A court terme, c'est sûr, c'est un projet important, car comme je le disais tantôt, il y a des gens qui immédiatement attendent que ce programme soit en vigueur et puisse être mis en œuvre directement dans certaines régions du pays qui ont énormément besoin d'une assistance semblable pour réaliser des travaux qui sans ce programme évidemment seraient voués à l'échec ou tout au moins permettraient encore d'augmenter considérablement le niveau de chômage. Mais c'est au sujet du long terme que j'adresserais mes remarques au ministre pour savoir si au niveau de son ministère il y a des plans ou tout au moins une révision de la structure actuelle de l'emploi pour en arriver à permettre aux jeunes d'entrer directement sur le marché du travail avec la sécurité financière et aussi la sécurité de l'emploi.

Ce qui est vraiment dramatique au sujet de ces jeunes, hommes ou femmes, qui quittent les CEGEP ou encore les collèges, les universités et même pour ceux qui finissent tout simplement au secondaire, c'est de voir qu'en s'adressant un peu partout chez les employeurs la réponse est toujours la même, il n'y a pas d'emplois disponibles ou s'il y en a ce sont simplement des emplois à caractère temporaire. Et après on se demande à titre de représentant du gouvernement ou à titre tout simplement de citoyen comment il se fait qu'il y a autant de contestation, autant de problèmes de délinquance. Je crois que véritablement l'une des raisons fondamentales, c'est le manque d'emplois.

Or, ce projet de loi est important, parce qu'il vise à court terme justement à créer de l'emploi, et c'est sa qualité première. Mais son grand défaut, c'est qu'après 52 semaines, comme le prouvent les statistiques, les jeunes se retrouvent encore devant l'absence de travail, et c'est ce qui fait qu'après un certain temps les gens sont démobilisés et qu'on n'arrive pas à les motiver pour s'intégrer à notre collectivité ou tout simplement à la productivité nationale. Et comme le faisait remarquer tout à l'heure un député de l'opposition, c'est à cela que le gouvernement doit actuellement tout mettre son talent et ses énergies, créer de l'emploi producteur et non pas créer de l'emploi artificiel qui finalement nous oblige à augmenter les impôts, les déficits. Souvent on crée de l'emploi qui a plus ou moins d'intérêt pour quelqu'un.

Les compagnies qui utilisent ces programmes dans une large mesure, 75 p. 100 selon les statistiques et 82 p. 100 selon d'autres sources, sont de petites ou de moyennes entreprises, et j'aimerais que le ministre tout à l'heure dans ses remarques puisse dire s'ils ont fait une étude de rentabilité, tout au moins une étude d'appréciation auprès des industries en cause. Est-ce que les petites, les moyennes entreprises, les compagnies ou les industries qui ont utilisé des jeunes et des plus vieux dans les cadres de ces programmes s'en disent satisfaites? Est-ce qu'elles peuvent démontrer que leurs capacités de produire ainsi que leur taux de rentabilité se sont accrus pendant les 52 semaines où le programme a été appliqué? Voilà autant de réponses que j'aimerais entendre de la part du ministre, parce que dans notre région, ce n'est pas un programme particulièrement connu. Et j'aimerais à ce stade-ci peut-être aviser le ministre qu'au niveau d'un programme comme celui-ci, l'information peut être déficiente. Je représente évidemment une circonscription extrêmement éloignée et lorsqu'on parle de création d'emplois, je pense davantage à ce que nous appelons chez nous la Basse-Côte-Nord du Saint-Laurent, c'est-à-dire de Sept-Îles à Blanc-Sablon, 400 milles de côtes, où vivent des pêcheurs. Et en examinant le programme que le ministère fournit, on s'aperçoit que dans l'ensemble, la Côte-Nord est plus ou moins couverte à tel point que même sur le diagramme, la région n'apparaît pas. Alors j'aimerais savoir de la part du ministre s'il serait possible de faire une promotion accrue pour des régions qui sont plus ou moins visées par le programme à cause de l'éloignement bien souvent?

Un autre élément de ce programme que je considère comme étant important à court terme, et je le signale, c'est la valorisation du travail. Il est extrêmement important dans un programme semblable de voir à ce que les jeunes, non seulement puissent s'intégrer rapidement, mais qu'on puisse s'assurer de la continuité. Une étude a-t-elle été faite au niveau du ministère? Où vont les jeunes après un certain temps dans le cadre de ces programmes? C'est important! C'est sûr que le fait d'occuper les gens dans un programme semblable est une qualité importante. C'est même, je pense, l'aspect fondamental du programme. Mais qu'est-ce qui arrive à ces jeunes après les 52 ou 60 semaines, parce qu'on sait que dans bien des cas l'emploi peut devenir permanent. On se rend compte à l'étude des statistiques du ministère qu'après 52 semaines beaucoup d'emplois qui avaient été créés grâce au programme ont été gardés après. Mais est-ce que ces jeunes, qui restent longtemps après 52 semaines, font l'objet de statistiques? Et après, ces jeunes-là, où vont-ils exactement?

Et cela, ce n'est pas indiqué dans les rapports du ministère, et souvent, dans la structure même de la création d'emplois, c'est un des éléments qui est laissé pour compte. Et on aurait avantage à savoir exactement quels sont les «suivis» que le ministère fait à l'intérieur d'un programme semblable?

Souvent aussi, à l'intérieur de ces programmes, il faudrait intégrer des éléments de compatibilité de régions. C'est-à-dire que dans un endroit comme chez-nous, sur la Côte Nord, lorsqu'on parle de création d'emplois, on parle d'emplois spécialisés. Et souvent les gens qui pourraient accéder à un programme semblable ne répondent pas à ce critère premier. Alors au niveau de normes, il y aurait des assouplissements importants à apporter. Et je constatais qu'au niveau des critères, on est souvent très vague. On dit que n'importe qui de 18 ans à 64 ans peut accéder au programme. Mais on se rend compte que lorsque quelqu'un se présente directement chez l'employeur ou au centre de la main-d'œuvre, on demande une série de qualifications ce qui fait que le chômeur demeure chômeur après s'être présenté au centre de la main-d'euvre pour présenter une demande dans les cadres de ce programme.

Au niveau même de ces programmes, monsieur le Président, est-ce que le ministère s'interroge pour savoir si des 100 millions de dollars qui sont véritablement dépensés dans ce programme, il y a une grande proportion de ces sommes qui sont octroyées à de grandes compagnies? Je pense aux multinationales. Est-ce que la proportion d'argent donnée à des compagnies s'adresse aux multinationales? Cela est important, parce que je pense que ces compagnies ont quand même le moyen d'embaucher des employés, et je pense qu'on aurait avantage à octroyer la somme d'argent le plus possible aux petites et moyennes entreprises. Tantôt je parlais de 80 p. 100, toutefois il y a 20 p. 100 que j'aimerais que l'on puisse ventiler pour savoir exactement où sont redistribués ces 20 p. 100.

Est-ce aux grandes compagnies? Est-ce que ce sont des compagnies qui pourraient même sans subvention gouvernementale créer de l'emploi?

Je terminerai simplement mes remarques en demandant au ministre non pas de créer un comité d'étude, parce que nous savons très bien où cela peut se terminer, nous savons très bien les délais que cela suppose, mais de voir à ce que d'ici les 12 prochains mois nous puissions obtenir de son ministère une brève analyse de la situation afin de prendre des mesures avant 1982, dans l'optique de la création d'emplois à long terme. Et dans cette stratégie de création d'emplois à long terme, est-ce qu'on ne devrait pas réunir des éléments du monde syndical et patronal? Parce que souvent, c'est relié aussi évidemment à l'application de conventions collectives, c'est très difficile d'incorporer des jeunes au tout début, parce que la séniorité, l'expérience n'existe pas encore. Mais est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de réunir des éléments du monde des affaires, du monde syndical et du monde étudiant pour voir ce qu'on peut faire pour les jeunes dans l'optique d'une création d'emploi à long terme?

Je crois que les mesures contenues dans le programme, dans le bill C-19, ont leur importance, c'est bien sûr, mais ça demeure, comme le disait tantôt le député de l'opposition, et même comme nous l'avons dit à l'époque où nous étions dans l'opposition, et bien avant, nous savons que ces programmes ne sont que des palliatifs. A court terme cela permet évidemment à beaucoup de personnes d'acquérir de l'expérience, cela permet à des industries aussi de créer des emplois expérimentaux. Ce sont des avantages, je l'admets, mais pour quelqu'un qui veut véritablement s'installer, qui veut s'intégrer à la collectivité canadienne, qui veut produire, fonder un foyer, tout au moins planifier sa vie, il est très important que nous puissions en arriver à développer dans le système économique, à générer tout au moins des emplois à long terme.

Alors je demanderais au ministre en terminant s'il serait possible dans les cadres de son ministère de faire effectuer une brève analyse de la situation, puis de tenter de nous donner des orientations qu'un comité de la Chambre pourrait étudier pour que nous puissions parvenir à donner à des jeunes et à des plus vieux l'emploi permanent qu'ils désirent. On est toujours très surpris de voir jusqu'à quel point la société actuelle est sans motivation et même démoralisée parce que, il ne faut pas se le cacher, dans le monde de la jeunesse actuellement, c'est morose. On a l'impression que tout n'est que de courte durée et passager et que les gouvernements font plus ou moins pour eux.

Alors si l'on pouvait obtenir une brève analyse qui nous donnerait certaines orientations à plus long terme, à ce moment-là nous pourrions véritablement, au cours de la prochaine année, de 1980 à 1982, tenter de créer une politique de l'emploi qui permettrait aux jeunes d'avoir confiance dans l'avenir et au ministère de créer des emplois productifs, et à ce moment-là, je pense que toute l'économie canadienne ne s'en porterait que mieux.

• (1700)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plaît. Avant de donner la parole au député suivant et en conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de York-Nord (M. Gamble)—La Fonction publique—Les critiques contenues dans le rapport du vérificateur général; le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen)—Les pénitenciers—La présentation d'un film pornographique aux détenus; le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish)—Les dépenses publiques—L'amélioration de l'information en matière financière au Parlement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CRÉDIT D'IMPÔT À L'EMPLOI

MESURE TENDANT À PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Axworthy: Que le bill C-19, tendant à modifier la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur l'Orateur, ce bill dont est saisie la Chambre prévoit de modifier la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi et d'en étendre l'application pour une durée de deux ans se terminant le 31 mars 1982. Le communiqué de presse accompagnant la présentation de ce bill comporte la précision assez édifiante qu'il s'agit là d'une «mesure temporaire.» Ce bill a toute l'apparence du caractère temporaire qu'on pourrait attribuer aux dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu.

Le ministre ajoutait dans son communiqué que la mesure était destinée à préserver l'efficacité du programme de création d'emplois en attendant qu'une stratégie de l'emploi soit annoncée sous peu à la Chambre des communes. Cela nous amène à nous demander pourquoi il faut une stratégie de l'emploi: On peut facilement répondre à la question. Il y a plus de Canadiens en quête d'un emploi au Canada qu'il y a de postes à combler.

Nous pouvons nous demander maintenant pourquoi il en est ainsi. Je sais que le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) a expliqué dans son budget qui ne peut faire l'objet d'un débat que notre climat économique défendait la situation internationale. De fait, en écoutant ses sages observations à la Chambre, j'avais très nettement l'impression de siéger au Congrès américain.

Nous sommes obligés de répondre que le seul danger qui nous menace est imputable au gouvernement qui a piètrement géré les affaires de l'État et qui a négocié des engagements internationaux qui ne sont pas dans le meilleur intérêt du Canada. Nous perdrons cette année 3 milliards de dollars en vertu de l'accord sur l'automobile intervenu avec les États-Unis. Nous sommes devenus un pays qui assemble des pièces d'automobiles fabriquées dans le monde entier et non seulement aux États-Unis, pays avec lequel nous avons conclu le contrat.

● (1710)

Nos négociateurs ont mal évalué les avantages commerciaux consentis à nos associés américains dans cette entente quand ils n'ont pas tenu compte du fait que les sociétés mères des entreprises susceptibles d'en tirer profit, grâce au contrôle de leurs filiales étrangères, verraient à ce qu'une bonne partie des pièces d'automobiles qui auraient à être montées au Canada seraient fabriquées dans des pays où les salaires sont considérablement plus bas que ceux qui auraient pu être versés dans l'un ou l'autre pays signataires de l'accord. En outre, nous n'avons pas su reconnaître que le marché des pièces de réserve qui en découlerait, auquel vient s'ajouter le caractère attrayant du marché des pièces d'origine, augmenterait les avantages économiques que pourrait tirer le pays où seraient montées ces pièces.

Le gouvernement a encore adopté une politique qui exclut les entreprises canadiennes de l'industrie de l'armement. Je me rappelle avoir entendu, non sans étonnement, l'ancien ministre de la Défense du gouvernement libéral précédent déclarer qu'il considérait la création d'une industrie canadienne de l'armement comme préjudiciable. Cela va de soi lorsque le gouvernement vient tout juste de négocier un contrat prévoyant l'achat d'un avion de chasse pour les Forces qui, lorsqu'il aura pris fin, se chiffrera aux environs de 4 milliards de dollars et dont une grande partie des bénéfices fuira le pays. Nous avons signé un contrat pour l'achat de chars Leopard à l'Allemagne. De même, nous avons prévu acheter des véhicules blindés de transport de troupes d'un autre pays européen.

Pour justifier le déclin de la recherche et du développement chez nous, ce qui auraient permis la création non seulement d'une industrie de l'armement mais encore d'industries connexes, le gouvernement a annoncé dans le discours du trône qu'il espérait fortement, et qu'il prévoyait, pouvoir consacrer des crédits généraux à la recherche et au développement équivalant à 1.5 p. 100 de la valeur de notre produit national brut.

On remarque—et les données sont plutôt révélatrices—qu'en 1975, dernière année où des chiffres ont été publiés sur la recherche et le développement de même que sur la proportion de ces crédits par rapport au produit national brut, les États-Unis ont consacré au total 2,35 p. 100 de leur PNB à la recherche et au développement, l'Allemagne 2,6 p. 100, le Japon 2 p. 100 tandis que le Canada affectait la somme plutôt ridicule de 1 p. 100 de son PNB. L'actuel gouvernement nous promet que ces chiffres seront augmentés de la moitié mais il ne précise pas quand le miracle s'accomplira.

Je voudrais de toute urgence faire remarquer à la Chambre que le précédent gouvernement conservateur s'était engagé à atteindre un objectif de 2,5 p. 100 des crédits affectés à la recherche et au développement. Le présent projet de loi, le bill C-19, est un exemple de l'échec du gouvernement dans ce domaine, gouvernement qui demande que plus de fonds fédéraux soient affectés aux salaires, au moins en partie, des employés de l'industrie privée, ce qui veut dire qu'il ira chercher plus d'argent dans les poches des contribuables canadiens.

A quoi peut-on encore attribuer le chômage? Surtout à la faillite du gouvernement qui est incapable de fixer le prix du pétrole. Les réponses très évasives mais amusantes du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources étaient peut-être de bon ton en période de campagne électorale mais elles ne le sont certainement pas lorsqu'il s'agit de faire face aux obligations quotidiennes du gouvernement du Canada. Il nous a dit que le prix du pétrole serait pondéré à partir des éléments suivants: le prix du pétrole ordinaire—ou l'ancien prix comme il l'appelle—celui du pétrole extrait des sables bitumineux et celui du brut importé.

Sur quel prix les entreprises canadiennes peuvent-elle pour leur part se fonder pour calculer leurs coûts opérationnels? J'ai parlé il y a quelque temps avec un de mes commettants, responsables d'une entreprise d'asphaltage de la voirie municipale, au sujet de l'un de ses principaux postes de dépense pour ses matières premières. Vais-je lui dire qu'aujourd'hui à la Chambre le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a clairement établi un prix dont il pourra se servir pour le calcul des soumissions qu'il doit préparer à l'avance pour une période d'un an? Lorsque mon commettant soumettra son offre de contrat, pourra-t-il dire que le montant pour lequel il exécutera ses services en sera un composite, constitué du coût de la main-d'œuvre plus un pourcentage pour les frais généraux et un profit compatible avec le prix pondéré du pétrole qui constitue l'un des ingrédients essentiels parmi ses matériaux de base?

On répondra bien sûr à cette question que c'est absurde, tant pour les entreprises que pour le gouvernement. Pouvoir prédire avec un degré raisonnable de certitude ce que nous réserve le lendemain c'est très certainement avoir du flair dans les affaires.

M. Caccia: Monsieur l'Orateur, l'intervention du député d'en face est très intéressante. J'aimerais savoir, Votre Honneur, si vous la trouvez pertinente au bill dont la Chambre est saisie.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence n'ignore pas les règles de pertinence concernant les délibérations à la Chambre des communes. On aura constaté que la règle touchant la pertinence n'a pas toujours été appliquée rigoureusement à la Chambre des communes canadienne. Je souscris aux observations du député de Davenport (M. Caccia), et j'invite l'honorable député à préciser ses remarques.

M. Gamble: Bien entendu, monsieur l'Orateur, en préparant mes remarques sur le présent bill, j'ai veillé à ce qu'elles soient pertinentes. Considérant que le bill vise à trouver des fonds pour permettre la prorogation d'un programme, tout esprit inquisiteur se doit de se demander pourquoi de tels fonds sont requis. A mon sens, ces fonds sont requis parce qu'il y a du chômage au Canada. Si toutefois mon éminent collègue estime qu'il n'y a pas de chômage au Canada, alors j'admets que l'orientation de mes propos à la Chambre devrait être sensiblement différente.

M. Caccia: Mon esprit n'est pas aussi inquisiteur que le vôtre.

M. Gamble: Je le sais, et c'est pourquoi vous siégez sur cette banquette. Soit dit en passant, ces remarques font partie intégrante de mon premier discours à la Chambre, en dépit du fait que j'ai eu l'honneur de siéger ici lors de la trente et unième législature. Elles sont limitées, bien entendu, par la règle de la pertinence. Si je les fais maintenant, c'est que je suis impatient de proférer les généralités d'usages à l'intention de mes commettants comme dans tout bon discours inaugural, après les avoir dûment mis au fait des problèmes urgents qui nous assaillent à cause de la façon dont le gouvernement actuel entend gérer les affaires du pays.

J'ajouterai que ce sont les mesures monétaires et fiscales présentées par le ministre des Finances (M. MacEachen) dans le cadre d'un non-débat qui m'incitent à tenir de tels propos. Elles nous poussent à faire de notre mieux pour régler les problèmes qui nous attendent au tournant.

● (1720)

Monsieur l'Orateur, le secteur des affaires auquel on doit venir en aide au Canada alors que le gouvernement est censé aider les chômeurs, surveille de près le fonctionnement du gouvernement. Exception faite de la surtaxe temporaire de 5 p. 100 imposée sur les profits des sociétés, surtaxe annoncée dans le budget non à débattre du ministre des Finances (M. MacEachen), nous devons envisager la perspective d'un déficit systématique qui ne peut qu'inciter les hommes d'affaires à retarder l'expansion et le développement de leurs entreprises, lesquels sont indispensables au bien-être financier du Canada et des Canadiens.

Je vous signale à ce propos, monsieur l'Orateur, qu'à la fin de l'année financière 1980-1981, nous accuserons un déficit de 14.165 milliards de dollars. Les seuls intérêts sur la dette nationale atteindront environ 10.5 milliards de dollars. Ces prévisions ne peuvent qu'effrayer nos hommes d'affaires. Chose certaine, un jour il faudra payer les pots cassés. Ce jour approche rapidement, monsieur l'Orateur. Aucune entreprise au Canada n'est certes en mesure de se développer si elle doit acquitter des impôts écrasants pour faire honneur aux engagements du gouvernement fédéral ou acquitter les dettes qu'elle a contractées.

Nous entendons le ministre des Finances parler de nos problèmes économiques actuels et les attribuer dans une certaine mesure au contexte économique et aux piètres progrès réalisés aux États-Unis, mais j'aimerais qu'il reconnaisse les efforts que fait le gouvernement américain en vue d'équilibrer son budget et de réduire son déficit. Au lieu de cela, les Canadiens font face à des déficits croissants que ne peut approuver le monde des affaires; celui-ci ne sera pas enclin à se développer et à nous soustraire à la nécessité d'adopter un projet de loi comme le bill C-19.

Le gouvernement aura-t-il toujours pour fonction de détruire la libre entreprise, puis d'abuser des contribuables canadiens pour réparer ses erreurs du début? Je soutiens que tel n'est pas son rôle.

Que dire de l'application jusqu'à maintenant de la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi que le gouvernement tente de modifier aujourd'hui? Ce programme, avec ses formules de demande et toute la paperasse qui l'accompagne, est le rêve de tout bureaucrate, mais la hantise de l'entreprise privée. Fidèle à lui-même, le gouvernement a réagi à la domination de la bureaucratie en la rendant encore plus nécessaire. Nous nous souvenons tous très bien de la création du bureau du commissaire à la paperasserie, dont la première fonction consistait à envoyer des questionnaires aux hommes d'affaires.

Le ministre prétend que cette mesure n'est que temporaire et que le gouvernement met au point une stratégie de l'emploi; mais en réalité le gouvernement a déjà sa stratégie de l'emploi. Il a déjà montré en quoi elle consiste et il a déjà montré qu'il n'a pas l'intention d'en changer. Cette stratégie consiste à réduire le chômage au pays par l'expansion de la Fonction publique.

La Fonction publique canadienne représente une masse salariale de 8.6 milliards de dollars, si l'on en croit le rapport du vérificateur général qui a été déposé ici même pas plus tard que la semaine dernière. Ce rapport nous apprend que le taux de productivité moyen de la Fonction publiques est de 60.8 p. 100, contre 80.7 p. 100 pour le secteur privé. En fait, dans certains cas, le taux de productivité des entreprises privées est plus élevé que cela.

Nous savons également que, dans son étude, le vérificateur général n'a pas tenu compte du ministère des Postes. Nous savons aussi que si le niveau d'efficacité moyen était de 60.8 p. 100, certains niveaux étaient d'au plus 55 p. 100.

En ma qualité de député, j'ai fait partie au cours de la dernière législature de notre comité des comptes publics que présidait l'actuel président du Conseil du Trésor (M. Johnston). A ce moment-là, vu la façon dont le ministre se comportait, j'étais persuadé qu'il avait vraiment à cœur de bien utiliser l'argent des contribuables, qu'il se souciait de faire cesser le gaspillage et les extravagances, et qu'il voulait inculquer à nos fonctionnaires le sens de la responsabilité dont ils ont toujours manqué.

A ce moment-là, nous nous sommes demandé comment nous pourrions bien modifier certains aspects de la Fonction publique de façon à inculquer à ses membres le sens de l'efficacité et de la responsabilité. J'ai donc été quelque peu surpris d'entendre le président du Conseil du Trésor me répondre qu'il laissait le soin au comité, dont il faisait encore partie récemment, de pallier le manque d'efficacité et de rendement de la Fonction publique.

Nous savons tous, monsieur l'Orateur, que les comités des finances publiques vont se succéder. Mais les choses ne changeront pas tant que le gouvernement ne prendra pas de mesures concrètes pour faire en sorte que les gestionnaires de la Fonction publique et les fonctionnaires eux-mêmes s'efforcent, en toute honnêteté, compte tenu de leur rémunération, d'offrir aux contribuables de notre pays des services qui répondent à leurs attentes.

Le vérificateur général a fait remarquer que, par rapport à sa production, la Fonction publique, si on s'en tient aux chiffres, compte 24 p. 100 de fonctionnaires de trop. Si l'on poursuit ce raisonnement, avec les effectifs dont elle dispose, la Fonction publique devrait produire 32 p. 100 de plus. Notons que les calculs du vérificateur général sont établis à partir d'une production minimum de 80 p. 100, alors que la moyenne exigée dans les entreprises privées est de 87 p. 100. Je rappelle que ces chiffres ne s'appliquent pas au service postal.

Le gouvernement commet donc un abus de pouvoir, monsieur l'Orateur, en créant des postes dans la Fonction publique pour essayer de masquer le chômage. Dans le discours du trône, le gouvernement affirme que les Canadiens ne se plaignent pas d'avoir un secteur public trop important, mais qu'ils veulent un secteur public plus efficace et non pas moins.

● (1730)

Où étaient donc nos ministres quand la maison Gallup effectuait des sondages pour connaître l'opinion du public à cet égard? Il fut un temps où c'était la grande entreprise qui était considérée comme l'élément de la société le plus oppresseur et le plus dangereux. Vint après cela une époque où l'opinion publique considérait les syndicats comme l'élément le plus opprimant et le plus dangereux dans la société canadienne. Aujourd'hui, cependant, ils ont cédé la place au gouvernement et à son pouvoir sans cesse grandissant, ses ponctions incessantes dans les goussets des contribuables et les fardeaux injustifiés qu'il impose aux Canadiens.

Le processus s'en trouve facilité par la création de nouveaux postes, l'augmentation de volumes de travail inutiles et des programmes d'embauche dans la Fonction publique également inutiles comme le démontre clairement le rapport du vérificateur général. Quand le gouvernement présente non seulement un bill comme le bill C-19 mais aussi n'importe quel autre bill entraînant la dépense de fonds publics comme c'est le cas ici, il se doit absolument de tenir compte de la façon dont ces fonds publics seront dépensés.

Le public sait bien qu'elle n'est pas inépuisable la masse des fonds publics dans laquelle on peut soit puiser aujourd'hui, soit, espère-t-on, puiser à l'avenir en remettant le problème à plus tard. Il est temps que le gouvernement le reconnaisse également aujourd'hui et prenne les mesures essentielles pour y remédier.

Le discours du trône nous a appris que les Canadiens s'attendaient à des gestes concrets, et tout de suite. Cela est vrai. Cependant, ce n'est pas en se contentant de se le répéter sans cesse qu'on résoudra le problème. Les groupes d'étude, les revisions, la constitution de commissions, l'étude annuelle du rapport du vérificateur général, rien de cela ne résoudra le problème. Il ne sera résolu que par des mesures concrètes et positives prises par le gouvernement dans le but de satisfaire aux exigences légitimes des contribuables canadiens.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter tous ceux qui occupent à tour de rôle votre fauteuil pour leur impartialité et la façon dont ils dirigent les travaux de la Chambre.

Mon intérêt a été éveillé lorsque le dernier intervenant s'est fait interrompre par un député ministériel qui invoquait le Règlement. Ce dernier se demandait évidemment si celui qui avait la parole tenait des propos pertinents au sujet à l'étude. Ma réaction est de poser la question suivante: la mesure à l'étude est-elle pertinente au problème?

Quand on a présenté le bill C-23, en janvier 1978, tous les partis ont convenu qu'il fallait l'adopter rapidement. Cependant, le porte-parole néo-démocrate au cours du débat, M. Stu Leggatt de New Westminster, ne se faisait pas d'illusion quant à l'efficacité du bill ou du programme pour donner un coup de pouce dans la lutte contre le chômage. Je cite le hansard de cette date:

> Ce projet de loi contribuera si peu à la diminution du taux de chômage que je suis plutôt surpris qu'il n'ait pas été présenté par un simple député.

Nous n'avons guère plus d'illusions aujourd'hui quant à l'efficacité de ce bill pour résoudre l'un des grands problèmes du Canada, c'est-à-dire le chômage. La mesure proposée est manifestement insuffisante. On pourrait dire que c'est une mesure cataplasme, sauf que c'est un cataplasme appliqué sur un autre cataplasme déjà en place. En d'autres termes, le ministre propose de régler un problème en rapiéçant un programme qui a été mis en œuvre il y a deux ans et qui était déjà à l'époque rien de plus qu'un sparadrap.

Une voix: Qui ne colle pas.

M. Murphy: Qui ne colle pas, monsieur l'Orateur. Au lieu de proposer des mesures qui aideraient à répondre aux besoins des millions de chômeurs au Canada, le ministre ne fait que prolonger un programme temporaire. Tout au long de la dernière campagne électorale, les Canadiens se sont fait dire qu'il y avait une nouvelle équipe libérale, un parti libéral rénové et amélioré et, pourtant, dans cette mesure comme dans le dicours du trône comme dans le mini-budget de l'autre soir, nous constatons que le parti libéral n'a rien de neuf à offrir au Canada.

L'étude de cette mesure nous invite à regarder un peu en arrière. Si vous y regardez de près vous constaterez que c'est la même mesure qui fut présentée il y a deux ans. Le parti libéral l'a alors présentée comme mesure temporaire. Au lieu d'affronter cette crise avec un programme concret à caractère global, il préfère maintenant prolonger ce même programme d'une nouvelle année encore.

C'est là une politique de rapiéçage et de rafistolage typiquement libérale devant le problème auquel est confronté le pays. Ce problème a été causé par un accroissement du contrôle de notre économie par des intérêts étrangers, par une accentuation de la tendance du parti libéral à essayer de résoudre les problèmes par des injections d'argent frais. C'est un problème qui est aggravé par l'approche brouillonne retenue à l'égard de programmes de création d'emplois tels que celui-ci, le programme d'initiatives locales, le programme Perspectives-Jeunesse, et ainsi de suite.

M. Epp: Vous les avez appuyés!

M. Murphy: Le député de Provencher (M. Epp) dit que nous avons appuyé ces programmes. C'est seulement parce que le gouvernement libéral et le gouvernement conservateur qui l'a précédé, n'ont rien fait pour résoudre les problèmes des sans-emplois. Nous avons été contraints d'accepter ces mesures temporaires. Nous aimerions beaucoup que notre pays se donne une stratégie industrielle. Nous voudrions voir à l'œuvre une stratégie industrielle qui assure le développement du Canada et de ses ressources.

Malheureusement, le député de Provencher a raison. A défaut de mieux, nous sommes coincés avec ce genre de programme. Dans tous les cas, ces programmes ont créé des emplois. Ils ont contribué à redonner une certaine dignité à ceux qui en ont bénéficié, et le gouvernement libéral y a gagné un certain répit. Cependant, le chômage a continué à augmenter. La propriété étrangère s'est accrue. Le nombre des investissements étrangers a augmenté dans le pays.

Deux facteurs sont devenus évidents. Premièrement, ces mesures «cataplasmes» ne donnent aucun résultat qui vaille. Ces pansements adhésifs qui sont censés recouvrir les bobos de l'économie canadienne tombent en lambeaux. L'opinion publique a fait savoir aux libéraux partisans de ce genre de programmes qu'elle voulait des mesures plus concrètes, et pourtant, le gouvernement libéral ne s'est pas rendu à son désir.

En fin de compte, ces programmes n'ont rien fait pour régler le chômage structurel qui frappe les chômeurs non inscrits et les autres dans notre société. Cette mesure a été présentée il y a deux ans quand le public, les chômeurs et les partis d'opposition réclamaient à cor et à cri des mesures qui viendraient à bout d'un chômage tragique. Le bill C-23 a été la réponse du gouvernement à ces pressions.

C'est le traditionnel cataplasme sur une jambe de bois que l'on a utilisé maintes et maintes fois. Le gouvernement annonce la création d'un programme dans lequel il injecte des millions, sans résutat. Et qu'est-ce qui se passe? Le gouvernement annonce alors la création d'un nouveau programme ou la prorogation de l'ancien, encore à coup de millions, toujours sans résultat.

En 1968, quand le premier ministre (M. Trudeau) a été élu pour la première fois pour réaliser son projet de société juste, le taux de chômage au Canada s'élevait à 4.5 p. 100. Il s'élève maintenant à 8.6 p. 100. Au Québec, en 1968, il était de 6.1 p. 100 contre presque 11 p. 100 à l'heure actuelle. Dans les provinces de l'Atlantique, le taux de chômage n'était que de 6 p. 100 en 1968 contre près de 13 p. 100 maintenant. Quels avantages ont eu ces programmes? Presque aucun. Le chômage a augmenté et le gouvernement a moins de contrôle qu'avant sur notre économie.

● (1740)

Le programme n'est qu'un palliatif parce qu'il ne tient pas compte des groupes et des régions qui ont le plus besoin d'emplois. Il prévoit certes le relèvement du montant d'aide accordée aux régions les plus éprouvées par le chômage, et ses défenseurs prétendent qu'il a permis de créer 50,000 emplois. Mais quelles mesures de formation prévoit-il pour aider ceux qui doivent acquérir des compétences afin d'avoir un moyen de subsistance à long terme? Il n'en prévoit aucune. Que fait-il pour aider les femmes et les jeunes? Il ne fait presque rien. Et, en fait, rien ne prouve qu'il ait même permis de créer ces 50,000 emplois dont parle le ministre. Rien ne prouve que d'autres mesures n'auraient pas pu les créer. Considérons les groupes de citoyens qu'un programme de crédit d'impôt à l'emploi ou tout autre programme d'emploi devrait chercher à aider. Commençons par les femmes.

Une voix: Bravo!

M. Murphy: Les femmes portent . . .

Une voix: Des enfants.

M. Murphy: Oui, elles portent des enfants. Cela me rappelle le premier ministre du Manitoba qui avait l'habitude de se vanter, en pleine assemblée législative, d'être l'un de nos meilleurs géniteurs. Les femmes sont revenues en disant que ce qu'il savait le mieux engendrer, c'était le mépris. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner de cette observation d'un député conservateur à la Chambre. Les femmes portent sur leurs épaules une part disproportionnée du fardeau que comportent le chômage, l'inflation et la réduction des effectifs gouvernementaux. Depuis une dizaine d'années, la mauvaise gestion économique a causé de graves préjudices aux Canadiennes.

Au sein de la population active, 400,000 femmes environ sont sans travail. Près de 9 p. 100 des travailleuses sont en chômage, contre 5 p. 100 des travailleurs, et cela ne tient pas compte du chômage occulte, où le taux réel de chômage des femmes est beaucoup plus élevé. Ce taux réel devrait comprendre en effet les ménagères qui se chercheraient du travail si seulement elles avaient l'espoir d'en trouver; il devrait comprendre en outre les mères qui touchent du bien-être social et qui, après avoir cherché du travail pendant des mois, se sont découragées et ont abandonné.

Il y a aussi que lorsqu'une de ces femmes finit pas se trouver un emploi, vous pouvez être sûr qu'elle gagnera moins d'argent qu'un homme dans le même poste. Dans les années 70, elle aurait touché moins, par rapport aux hommes, qu'en 1968. Aujourd'hui, les femmes touchent 58 c. comparativement au dollar que gagne un homme, et cela quand elles trouvent un emploi.

Nous avons été témoins, depuis une décennie, d'une aggravation de ces problèmes, et d'inertie de la part du gouvernement. Prenons l'année 1975, par exemple, année qui a été déclarée l'Année internationale de la femme. Les libéraux lui ont rendu hommage en faisant des coupes systématiques dans les programmes à l'intention des femmes, en les mettant à pied dans la Fonction publique, dans une mesure tout à fait disproportionnée, en modifiant injustement les prestations d'assurance-chômage et en refusant d'incorporer à la législation sur les droits de la personne un article stipulant le salaire égal à travail égal.

Le ministre a beau s'adresser aux groupes féminins, comme il l'a fait hier soir, parler contre la philosophie conservatrice et proclamer l'importance de politiques sociales; quand il tonne contre ces néo-conservateurs, comme il les surnomme, il devrait se rappeler que c'est son parti qui, par son action, est devenu le parti néo-conservateur du Canada.

M. Deans: Bien dit!

M. Murphy: Un autre groupe qui a été atteint est celui des jeunes Canadiens. Le taux de chômage était de 8.6 p. 100 le mois dernier, mais il était de 15.1 chez les jeunes de 15 à 24 ans. Décrocher le premier emploi, se trouver du travail conforme à ses capacités et à sa formation devient de plus en plus

difficile pour les jeunes, surtout depuis dix ans. Les jeunes vont refuser de plus en plus d'être de simples statistiques dans les chiffres du gouvernement, car si le Canada n'offre pas de possibilités de carrières aux jeunes Canadiens, il n'a aucun avenir. Qu'a fait ce programme pour les jeunes? Rien du tout.

Je passe maintenant à un autre groupe de personnes que le gouvernement d'aujourd'hui et des seize dernières années a oubliées. Je veux parler des autochtones, en particulier de ceux des régions septentrionales. Il suffit d'étudier la situation dans ma circonscription de Churchill où, selon les statistiques du gouvernement, le taux de chômage n'est que légèrement plus élevé qu'au Manitoba en général. Pourtant une tournée des localités comme j'en fais depuis deux ans vous fera connaître des chômeurs non déclarés. Ces personnes ne figurent pas dans les chiffres du gouvernement.

Chez les autochtones des localités du nord du Manitoba, le taux de chômage réel est d'environ 75 p. 100; en certains endroits, il est supérieur à 90 p. 100. Les chiffres donnés par le gouvernement ne tiennent pas compte de ces personnes mais ce sont des chômeurs, que le gouvernement l'admette ou non. De toute façon, l'ensemble du système de la main-d'œuvre ne tient pas compte d'elles. Dans la plupart de ces localités, on vit du bien-être social.

Le manque de planification qui caractérise l'économie canadienne en général et l'attitude d'«accaparement des ressources du Nord» qui caractérise l'histoire du développement du Nord ont fait que les premiers habitants du Canada n'ont rien eu en retour. Des initiatives sporadiques ont donné aux autochtones quelques occasions de travailler mais tout compte fait, aucun régime de contingentement n'est venu leur assurer des emplois. Ces gens ont besoin d'une formation et d'une planification à long terme qui seront profitables pour la région, non pas des palliatifs proposés aujourd'hui par le ministre.

Un des députés ministériels a affirmé qu'il importait peu que ce programme n'aide pas les collectivités éloignées puisqu'elles pouvaient profiter des programmes Canada au Travail. Madame le Président, ce n'est pas le cas au Manitoba. Ce n'est pas le cas en Saskatchewan ni dans d'autres parties du pays parce que le gouvernement conservateur d'il y a quelques mois a supprimé ces programmes pour les gens du nord de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Une voix: Quelle honte!

M. Murphy: Un ministériel crie «quelle honte», et il a bien raison. N'importe où ailleurs au Canada, pour n'importe quelle catégorie de Canadiens, 75 p. 100 de chômage constituerait une abomination. Le taux de chômage qui sévit chez nos populations autochtones est une honte à l'échelle internationale, et je répète que ce programme ne fera rien pour eux.

La vérité, malheureusement, c'est que les compagnies qui vont profiter de ce programme n'existent pas dans les localités où il y a du chômage autochtone.

Nos régions n'en profiteront pas non plus. Les disparités régionales témoignent de l'absence historique de planification économique au Canada et de l'envahissement du capital étranger, qui n'a fait qu'accuser le problème. Le développement continue de se faire au centre plutôt que dans l'arrière-pays. Quand l'économie de marché et les compagnies restent libres d'égrener les emplois et les salaires à leur guise, elles laissent trop de personnes en chômage dans les Maritimes, trop de Québécois mal payés comme ceux du vêtement, et trop peu d'industries secondaires dans l'ouest du Canada, comme l'histoire nous l'enseigne.

Les statistiques de chômage masquent une partie de la réalité, car à cause d'elles nous ne parlons que du chômage visible. Elles ne disent rien du chômage caché. En outre, elles ne tiennent pas compte des différences entre régions riches et régions pauvres du pays. En périodes de marasme économique, ce sont les régions pauvres qui souffrent le plus. En mars, le taux de chômage officieux était de 15 p. 100 à Terre-Neuve, mais le taux réel se situait plutôt autour de 30 p. 100. Tel n'était pas le cas il y a dix ans. Dans cette partie du Canada, le chômage n'a fait que s'aggraver d'une année sur l'autre sous le régime libéral.

Statistique Canada ne tient pas compte des 15 p. 100 de la population qui sont en chômage mais cachés. Il s'agit de personnes qui n'ont pas obtenu de place dans la population active. Dans un pays aussi riche que le Canada, c'est une honte d'avoir dans certaines régions plus de 30 p. 100 de la population en chômage. Qu'est-ce que ce programme va faire encore une fois pour remédier aux disparités régionales? Rien, ou presque.

Ce qu'il faut, c'est un programme énergique de développement régional. Il faut créer une situation économique où tous les Canadiens auront leur part de la richesse du pays. Ce dont nous avons besoin, c'est de programmes visant le plein emploi, de lignes directrices concernant les investissements et de nouvelles politiques d'élaboration de programmes fédéraux comme celui-ci, pour nous assurer que ces programmes profiteront aux régions, surtout celles dont le développement économique laisse à désirer. Le gouvernement doit s'engager à réaliser le plein emploi en établissant, à la Chambre, des objectifs et un calendrier annuels quant au nombre d'emplois qui doivent être créés dans chaque région.

• (1750)

Nous devons aussi faire preuve de dynamisme dans l'élaboration de programmes d'action positive. Le Nouveau parti démocratique désapprouve totalement ceux des partis libéral et conservateur. Il soutient que ces actions positives doivent entraîner une réorganisation en profondeur du marché du travail et de ses conditions pour garantir aux femmes, aux jeunes, aux autochtones et aux travailleurs des régions éloignées qu'ils pourront se joindre à la population active.

Une voix: De l'action, pas seulement des relations publiques.

M. Murphy: Comme le dit l'honorable député, en effet, de l'action, pas seulement des relations publiques.

Ces actions positives doivent avoir force de loi. Leur exécution doit être obligatoire et non volontaire.

Tous crédits gouvernementaux accordés au secteur privé doivent être tributaires d'un programme d'action positive précis et bien établi. Le Nouveau parti démocratique reconnaît que l'égalité pour tous sur le marché du travail ne peut se réaliser comme quelque chose qui va de soi, qui se fait tout seul. Nous croyons plutôt que les préoccupations des personnes qui ont toujours été exclues de la population active doivent être résolues en partie par le gouvernement sur le plan des achats, des mesures à adopter et du leadership dont il doit faire preuve pour reconstruire notre économie. L'égalité des chances pour tous les groupes au Canada ne se fera pas automatiquement, mais nous devons insister pour que le gouvernement s'engage à prendre des mesures visant à résoudre les problèmes des

chômeurs. Ce n'est que grâce aux mesures positives prises par le gouvernement pour assurer cette participation et l'orientation de l'économie en ce sens que l'égalité se réalisera.

C'est ce genre de replâtrage qui a toujours permis au gouvernement de se dérober à ses devoirs. Au lieu d'adopter un programme d'ensemble pour répondre à la croissance et aux besoins sans cesse changeants de notre population, le gouvernement, et le parti libéral qu'il représente, a eu peur de relever le défi. Il a toujours opté pour des programmes à court terme et des déductions fiscales, et les libéraux prient bien fort pour que les choses s'améliorent un jour.

Eh bien, la situation ne s'améliore pas et, comme je l'ai prouvé dans mon discours d'aujourd'hui, les choses vont de mal en pis d'une année à l'autre, sous l'administration libérale. Le Parti libéral et le gouvernement doivent voir les choses en face. Ils ne pourront jamais relever le défi du chômage s'ils ne mettent pas au point un programme complet visant à accentuer la croissance économique de tout le pays de manière à ce que nous puissions tirer profit des ressources énergétiques et des autres richesses, tant naturelles qu'humaines, que notre pays possède.

Enfin, à la source des problèmes du Canada au chapitre de l'emploi et du chômage, il y a, de la part du gouvernement, l'incapacité lamentable de mettre sur pied une stratégie de développement industriel. Tout découle du fait que nous ne pouvons fournir du travail aux Canadiens si les décisions économiques qui nous concernent sont prises à l'étranger. Nous avons laissé la plus grande partie de notre secteur manufacturier tomber sous le contrôle des multinationales qui ne se sont jamais engagées à rien envers notre pays. Les opérations des filiales sont axées non sur la création d'emplois pour les Canadiens, mais sur la maximisation des profits de la société mère qui, elle, se trouve à l'étranger. Lorsque ces filiales ferment leurs portes, nos travailleurs et nos collectivités souffrent du chômage et du marasme économique.

Que ce soit dans les villes minières ou les scieries de la Colombie-Britannique, à Windsor où les travailleurs de l'automobile sont mis à pied ou dans les villages de pêcheurs des Maritimes, les Canadiens perdent leurs emplois lorsque les multinationales ou les sociétés américaines décident de réduire leurs opérations au Canada. Et le bill à l'étude n'apporte aucune solution à ce problème.

Nous ne pourrons jamais vraiment contrer le chômage au Canada tant que nous n'aurons pas un gouvernement capable de prendre en charge la mise en valeur de nos ressources et de créer une industrie canadienne qui emploiera des Canadiens.

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur l'Orateur, permettez-moi tout d'abord de féliciter le ministre pour sa nomination à ce poste difficile. J'espère qu'il mesure toute la portée de la tâche à la fois lourde et importante qui l'attend.

La première chose qu'il nous a dite aujourd'hui, c'est qu'il voulait que la Chambre adopte ce bill aussi vite que possible. Ces dix derniers jours, le gouvernement nous a rebattu les oreilles de «S'il vous plaît, soyez coopératifs». Certes, nous le serons, mais nous entendons étudier sérieusement tous les bills sans exception qui vont nous être présentés.

C'est mon deuxième mandat de député. Au cours du premier, les autres députés ne se sont pas montrés très coopératifs, surtout quand nous avons présenté leurs propres bills qui étaient restes au suspens depuis la législature précédente. J'ai entendu des députés d'en face, y compris le ministre, faire de longues interventions sur des bills qu'on aurait pu adopter beaucoup plus rapidement. Si mes souvenirs sont bons, les trente premiers jours de la dernière législature ont été en majeure partie perdus en discussions oiseuses.

L'orateur qui m'a précédé, le député de Churchill (M. Murphy), a fait valoir de très bons points. Il a parlé de «cataplasme», de mesure de rafistolage, et c'est bien ce qu'est ce programme d'emploi, un simple cataplasme. Le gouvernement le présente pour faire croire aux Canadiens qu'il prend des mesures pour créer des emplois.

Au cours de la dernière campagne électorale, l'une des questions que me posaient le plus fréquemment les jeunes était celle-ci: «Quel avenir m'est réservé dans notre beau pays; pourrai-je trouver un emploi, un emploi intéressant?» Je ne suis pas convaincu que le bill à l'étude réponde en quoi que ce soit à cette question. Le ministre n'a pas présenté de statistiques pertinentes sur les résultats de ce programme pour les deux dernières années. Les emplois créés étaient-ils valables? Existent-ils toujours, ou est-ce que les entreprises ont fermé leurs portes? Je ne suis pas convaincu que le programme vienne en aide aux gens qui en ont besoin. Vient-il en aide au jeune entrepreneur dynamique qui essaie de lancer son entreprise, de lui faire prendre de l'essor ou même d'en créer une? Je ne le pense pas car il ne dispose probablement pas de revenus imposables pendant les premières années.

Plutôt que de nous présenter de ces vieux projets de loi et de reconduire des programmes anciens, j'inviterais le ministre à présenter un programme global qui soit significatif. Le processus pourrait commencer par un budget, si le ministre des Finances (M. MacEachen) pouvait réunir assez de courage pour en présenter un aux Canadiens. Voilà par quoi on devrait commencer, afin que le secteur privé puisse faire des projets pour les années qui viennent.

Je m'inquiète au sujet des jeunes. J'ai ici quelques chiffres effrayants. Je constate que 410,000 jeunes de 15 à 24 ans sont en chômage. De ce nombre, 202,000 sont dans la tranche de 20 à 24 ans, soit dans une période très importante de leur vie, une période où ils amorcent une carrière. Je crois que les sommes affectées à ce programme seraient beaucoup plus utiles ailleurs. Par exemple, penchons-nous quelques instants sur l'assurance-chômage.

Mais je constate que l'heure avance. J'aimerais poursuivre mes observations à 8 heures. Puis-je déclarer qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

L'Orateur suppléant (M. Rose): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. l'Orateur adjoint: Au moment où nous avons interrompu la séance, à 6 heures, nous étudiions la motion de deuxième lecture du bill C-19, tendant à modifier la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi. Le député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) avait la parole.

M. McDermid: Je sollicite indulgence à mon égard pendant un petit moment. Je remarque que le greffier suppléant est des nôtres et je voudrais profiter de l'occasion pour dire combien il m'a fait plaisir d'être assermenté par M. Pelletier. Je suis ravi de le voir parmi nous. Il a chaussé les bottes de quelqu'un d'important, et cela avec beaucoup de compétence.

Des voix: Bravo!

M. McDermid: En outre, on m'apprend que notre greffier a enfin quitté l'hôpital. Nous nous en réjouissons tous bien sûr.

Juste avant d'ajourner pour le dîner, j'étais en train de discuter du bill C-19 que je considère être un palliatif. C'est une mesure qu'on applique depuis déjà quelques années et qu'on cherche à conserver un an de plus sans avoir vraiment réussi à prouver son efficacité. Si cette mesure est aussi efficace qu'on le dit, pourquoi ne pas étendre le programme? J'allais dire que le gouvernement devrait peut-être se tourner vers d'autres secteurs de notre économie qui nécessitent une plus grande attention, notamment la Commission d'assurance-chômage. Fait intéressant à noter, les paiements en trop, versés en vertu de ce programme, s'élèvent à près de 300 millions de dollars et, dans beaucoup de cas, le programme n'encourage pas les chômeurs à trouver du travail.

J'ai consulté un bureau de placement à Toronto qui s'était montré intéressé par notre système et ses avantages. La maison en question s'était plainte de ne pouvoir trouver des gens pour occuper les emplois disponibles. J'ai demandé à cette personne de s'expliquer un peu, car on nous fait souvent cette observation sans toutefois nous citer d'exemples. permettez-moi de le faire maintenant. Je ne me servirai que des prénoms des intéressés.

Le premier cas est celui de Michelle, chômeuse, inscrite auprès de ce bureau pour du travail temporaire. On lui a offert du travail pour une journée dans une grande société du centre de Toronto; elle a refusé, prétextant des courses avec sa mère.

Le deuxième cas est celui de Donna à qui l'on a offert divers emplois; en guise de réponse, celle-ci s'est contentée de fournir une liste des choses qu'elle ne voulait pas faire au travail. Entre autres, elle ne voulait pas transcrire des colonnes de chiffres, ni faire de comptabilité, et tenait absolument à ce que le travail soit intéressant. C'est une dactylo.

Il y a aussi le cas de Linda, qui a désespérément besoin d'un emploi, permanent ou temporaire. Quand on lui a offert un emploi temporaire, elle a répondu qu'il lui fallait aller porter sa télévision chez le réparateur.

Kim, qui a un urgent besoin d'argent et qui cherche un travail permanent ou temporaire après avoir accepté et d'aller travailler chez un employeur a téléphoné pour dire que ses grand-parents arrivaient et qu'elle devait rester à la maison pour les recevoir. Le jour suivant, quand on lui a offert une autre tâche temporaire, elle a répondu qu'elle ne pouvait l'accepter parce qu'elle allait dîner à l'extérieur et qu'elle n'aurait pas le temps de se préparer.

Permettez-moi de vous citer encore un exemple, monsieur l'Orateur. Il s'agit d'Anne qui ne pouvait accepter un travail d'une journée parce que cela aurait modifié ses prestations d'assurance-chômage. Dans sa lettre le président de la société a fait remarquer qu'au moins elle avait été franche.

Il ajoutait que la liste n'en finit pas, que des cas semblables se produisent trois fois ou quatre fois par jour, que les gens qui ont refusé d'accepter un emploi qui leur avait été offert demandent continuellement des attestations de cessation d'emploi, il faut une demi-heure pour remplir ces formules. Le personnel de cette maison de placement passe son temps à discuter avec des gens pour essayer de les persuader de se présenter à des entrevues pour trouver des emplois permanents ou temporaires, mais les gens ne sont tout simplement pas intéressés. Cependant, ils touchent des prestations d'assurance-chômage. Je prétends, monsieur l'Orateur, que le ministre devrait examiner longuement et bien à fond ce régime pour voir s'il répond bien à ce qu'on en attend.

J'aimerais maintenant dire quelques mots de l'industrie automobile et des emplois dans ce domaine. C'est un problème qui préoccupe tout le monde. Nous entendons toujours parler de Windsor. Je dois remercier mon ami, le député de Hamilton Mountain (M. Deans) d'avoir mentionné Brampton l'autre soir. Brampton est aussi une grande ville de l'automobile. La société American Motors y est installée. La société American Motors se ressent également du ralentissement économique et elle a mis des ouvriers à pied. J'ai été heureux d'apprendre cette semaine que cette société a renouvelé tout son outillage et qu'elle commencera à fabriquer l'automobile Eagle à Brampton ainsi que certaines parties de l'assemblage de la Concord. Cela stimulera l'économie de la collectivité que je représente et dans laquelle j'habite, car on y fabrique actuellement la Jeep, qui est un véhicule récréatif, et naturellement la mévente de ce genre de véhicules a eu des effets néfastes sur l'emploi. J'étais donc très heureux de cette nouvelle.

• (2010)

Il est intéressant de noter que j'ai cherché à me mettre en rapport avec le président des Travailleurs unis de l'automobile. De nombreux coups de téléphones ont été échangés, et un rendez-vous a même été fixé, puis annulé. Il s'agissait de voir comment nous pourrions les aider à surmonter les problèmes avec lesquelles ils sont aux prises. Pour une raison quelconque ils ne semblent pas vouloir en discuter de façon intelligente. Mon offre de les aider tient toujours. J'espère qu'ils communiqueront avec nous, car les mises à pied continueront pendant encore quatre ou cinq mois, pendant que l'on installe le nouvel outillage.

L'industrie de l'automobile connaît actuellement de très sérieuses difficultés. Au lieu de présenter le bill C-19 ou de reconduire ce programme, le gouvernement aurait mieux fait d'adopter au lieu de rejeter la motion que le député de Halton (M. Jelinek) a présentée aujourd'hui en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, dans laquelle il l'exhortait à abolir la taxe de vente de 9 p. 100 sur les automobiles construites en Amérique du Nord. Une telle mesure aurait un

effet radical sur l'industrie de l'automobile. Elle viendrait en aide à de très nombreuses collectivités, non seulement en Ontario et au Québec, mais également ailleurs au Canada. Je ne puis que m'associer à ses observations et exhorter le gouvernement à donner suite à sa suggestion.

Je tiens à redire au ministre qui se trouve parmi nous ce soir à la Chambre que nous sommes très déçus de ce premier document de son ministère au sujet des programmes de création d'emplois. Il nous resert après l'avoir réchauffé ce qu'on nous avait déjà servi au cours de la 30e législature. Ce qu'il nous offre ne nous fait pas vraiment franchir le seuil des années 80. Nous n'y trouvons rien d'excitant, de brillant, de nouveau ou de vibrant. Rien que les gens puissent vraiment se mettre sous la dent en se disant: «Voilà enfin un nouveau gouvernement qui a vraiment à cœur de faire quelque chose». On nous avait dit que le ministre était la lumière de son parti. Par ailleurs, dans le *Canadian* le supplément hebdomadaire de fin de semaine on nous le décrit comme le grand espoir venu de l'Ouest pour prendre la direction du Canada. Pourtant, le premier bill qu'il nous présente n'est que la reconduction d'un programme qui existe déjà depuis des années. Dans son introduction cet après-midi, il n'a pas dit si le programme avait du succès. Il croit que ce programme aide les jeunes et il prend pour acquis qu'il donne des résultats, ce qui n'est pas le cas. Tant qu'il ne nous aura pas présenté des résultats concrets, nous nous demanderons s'il y a vraiment lieu d'adopter ce bill. J'ai hâte d'entendre ce qu'il aura à dire lorsqu'il mettra fin au débat à l'étape de la deuxième lecture.

Des voix: Bravo!

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler des problèmes dont nous sommes saisis grâce à la mesure qui est à l'étude. A la lecture de ce bill, il me semble que le gouvernement libéral a établi un nouveau record pour un nouveau gouvernement, c'est-à-dire qu'il est déjà fatigué deux mois après son élection.

Je voudrais tout d'abord signaler que le communiqué que le ministre a envoyé à propos du projet de loi à l'étude m'a impressionné. D'après ce communiqué, qui est daté du 15 avril, ce projet de loi est essentiel pour la bonne raison que la mesure législative précédente a été tellement fructueuse qu'elle a suscité la création de 50,000 emplois. Je trouve cela merveilleux, sauf qu'il s'agit apparemment de 50,000 années-hommes. Le ministre ne le précise pas.

En lisant le projet de loi, on constate que, pour participer au programme, l'employeur doit conserver son employé au moins 13 semaines. Si 50,000, emplois ont été créés de la sorte, prenons l'autre raisonnement extrême. Si l'on multiplie le nombre d'emplois créés, c'est-à-dire 50,000 par le nombre de semaines, c'est-à-dire 13, on n'obtient pas le chiffre de 50,000 années-hommes mais de 12,000 à 15,000 années-hommes. Le programme n'a donc pas été aussi fructueux qu'on nous le laisse entendre dans le communiqué. Je suis sûr que le chiffre pourrait être légèrement supérieur aux douze ou quinze mille années-hommes prévues car certains de ces emplois seront peut-être devenus des emplois permanents. C'est toutefois fort peu probable car tout employeur qui a l'intention de procéder à une opération de nettoyage dans son entreprise considérera cela comme un excellent moyen de le faire. Il embauchera cette personne pour les 13 semaines seulement et, surprise, l'emploi sera supprimé le lendemain de l'arrivée à expiration du programme. Il n'est pas honnête envers la population canadienne de la part du ministre de publier un communiqué qui l'induit ainsi en erreur.

Quelqu'un a déjà fait remarquer concernant cette mesure législative que l'une de ses faiblesses réside dans le fait qu'elle ne s'applique pas à l'égard des entreprises qui ont le plus besoin de cette aide et pourraient rendre les plus grands services, c'est-à-dire aider le plus les sans-emploi. Ainsi que quelqu'un l'a déjà fait remarquer aujourd'hui, il est probable que la moitié des sociétés au Canada ne pourront bénéficier de ce programme de crédit d'impôt à l'emploi car pour y avoir droit il leur faut avoir payé un impôt sur le revenu. Qu'advient-il alors de la petite entreprise, d'une entreprise nouvellement créée qui se débat pour survivre et qui n'a jamais eu à payer d'impôt sur le revenu? Qu'est-ce que ce programme lui apportera?

Le ministre est-il disposé à modifier la loi afin que ces sociétés, si elles n'ont pas versé d'impôts, reçoivent de l'aide en fin d'année? Actuellement, seules les sociétés qui paient de $27,000 à $30,000 d'impôt bénéficient du programme. J'aimerais savoir si le ministre est disposé à proposer un amendement afin que bénéficient également du programme les jeunes sociétés, celles qui cherchent à percer et qui n'ont pas encore payé d'impôts ou encore celles qui ont été lancées pendant l'année et qui n'ont pas de dossier fiscal. Il n'y a pas de doute qu'elles fournissent des emplois. Le ministre proposera-t-il une mesure qui permettra à ces sociétés de jouir des avantages d'un programme de ce genre? Je songe aux entreprises qui seront privées des avantages prévus au projet de loi tel qu'il nous est présenté.

Une autre chose qui m'inquiète grandement est le fait que le projet de loi vise plutôt à arrêter une échéance qu'à limiter les montants d'argent en cause. Le bill fixe l'échéance du programme à la fin de 1982 mais ne précise aucune somme. Le ministre peut-il nous dire exactement combien ce programme coûtera aux contribuables? En a-t-il la moindre idée? A son avis, combien d'employeurs en bénéficieront? Lorsqu'il résumera le débat de deuxième lecture, le ministre pourrait-il nous donner une idée du montant que les contribuables canadiens devront payer pour assurer la mise en œuvre du programme, plutôt que de se concentrer uniquement sur l'échéance? Nous avons certes le droit de savoir exactement combien le gouvernement nous demande de payer pour réaliser ce programme.

Je signale également que le bill est censé s'attaquer au problème du chômage; alors, nous devons nous demander pourquoi il y a du chômage. Certes, tôt ou tard, il nous faudra passer au crible les réalisations du gouvernement actuel sous la direction du premier ministre (M. Trudeau).

• (2020)

J'ai reçu aujourd'hui certaines statistiques sur les faillites d'entreprises de 1968 à 1978, période pendant laquelle l'actuel premier ministre était au pouvoir. En 1968, année où il est entré en fonctions, il y a en 261 faillites d'entreprises commerciales impliquant des pertes de l'ordre de 287 millions de dollars. En 1974, chose curieuse, leur nombre avait diminué parce que nous bénéficiions alors d'un regain d'activité à court terme, il n'y en a eu que 244. Cependant, en 1979, toujours avec le même premier ministre, le nombre des faillites est

passé à 534, soit le double de ce qu'il était l'année de son entrée en fonctions.

Je trouve assez ironique que son genre présente un projet de loi qui est censé aider les petits industriels alors que ces derniers font déjà faillite au rythme de presque deux par jour. Il élabore un projet de loi qui, à cause de ses critères, si je comprends bien, ne viendra aucunement en aide aux entreprises chancelantes qui vont faire faillite si on ne les aide pas. J'estime qu'il faut examiner avec soin les réalisations économiques du gouvernement actuel. Certes, le ministre conviendra que le fait que 534 entreprises aient fait faillite en 1979 explique en partie le taux de chômage élevé que nous connaissons aujourd'hui. Quand 534 entreprises font faillite en un an, c'est une bonne raison pour que le chômage augmente.

Je vois dans la dette du pays un deuxième facteur qui a contribué à notre taux élevé de chômage. Le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) a présenté l'autre jour un mini-budget dans lequel il annonçait que la dette du pays allait être supérieure à ce qu'on avait prévu l'automne dernier, soit de l'ordre de quelque 14 milliards de dollars cette année. Il faudra trouver cet argent quelque part. S'il provient du revenu général, il faudra que le revenu général augmente, donc que le contribuable paie davantage. Il se trouve que le petit exploitant est lui aussi un contribuable.

Quand on considère les déficits budgétaires nationaux par rapport au PNB, on constate que nous tenons vraiment une bonne place. Aux États-Unis, ce rapport entre le déficit budgétaire et le PNB se chiffre à 0.1 p. 100; en France, ce rapport s'élève à 1.9 p. 100 alors qu'il atteint 3.8 p. 100 au Canada.

Des voix: Une honte!

M. Friesen: Pour pouvoir financer une telle augmentation du déficit, le gouvernement va devoir imposer davantage les entreprises alors même qu'il cherche à les aider. Cela va certainement leur être d'un grand secours. Le gouvernement nous a donné la preuve flagrante l'autre jour qu'il ne croyait pas vraiment au secteur privé. Le mini-budget dément en tout cas formellement qu'il y croit.

Voyons ce que le ministre a fait avec les taxes sur les plus values. Je me souviens très bien que la commission Carter a présenté, il y a environ dix ans, un programme intitulé «une piastre est toujours une piastre». Je précise pour mes amis situés à ma gauche qu'il ne faut pas prendre cette expression seulement au sens propre mais aussi au sens figuré, ou peut-être l'inverse, puisqu'ils croient vraiment a cette théorie. Les commissaires venaient du Manitoba, à l'époque haut lieu du socialisme. Chaque sou avait son importance.

Des voix: Oh, oh!

M. Friesen: Nous savons qu'ils ne dorment pas, monsieur l'Orateur. Ils croient que le gouvernement est le meilleur agent d'investissement, de capitalisation. Chose étrange, dès que le gouvernement a appliqué les recommandations de la Commission Carter en matière d'impôt sur les gains en capital, des pressions se sont faites sentir sur le marché de l'habitation. La réaction immédiate des promoteurs a été de cesser de construire et il s'est créé instantanément une pénurie d'immeubles de rapport et de maisons unifamiliales. En effectuant cette révision fiscale, le gouvernement a créé un problème dans le bâtiment. Naturellement, les socialistes étaient heureux parce qu'ils ont pu multiplier les lois et règlements. Ils ont imposé des règlements sur les rapports entre propriétaires et locataires, la régie les loyers et toutes ces autres mesures qui leur plaisent tant. Dès que les investisseurs n'avaient plus d'intérêt à faire des immobilisations, le gouvernement a dû intervenir.

Le ministre qui parraine le projet de loi a travaillé activement au sein du groupe d'étude sur le logement qui a parcouru le pays. Il aurait dû prévoir les résultats. Je suppose qu'il approuve ce genre de mesure.

Nous avons eu lundi soir une autre preuve flagrante que le gouvernement ne favorise pas les investissements du secteur privé dans la construction domiciliaire. C'est l'une des raisons pour lesquelles il n'y a pas de logements à louer à Vancouver et c'est pourquoi le coût du logement y est monté en flèche.

Je défie le ministre, qui était membre du groupe d'étude en 1968, de presser le ministre des Finances de renverser la loi de l'impôt sur les gains en capital dans l'industrie de l'habitation afin qu'il devienne profitable d'investir dans l'habitation et qu'on procure des emplois et des logements aux Canadiens, surtout dans la région de Vancouver où les besoins sont si pressants.

En troisième lieu, j'attribue le chômage croissant au Canada à l'importation de la main-d'œuvre qui vient se substituer à la main-d'œuvre canadienne. La semaine dernière, j'assistais à une conférence de l'union interparlementaire et à mon retour, je faisais escale à Londres pour y visiter notre bureau d'immigration. Dans le hall du bureau d'immigration, j'ai examiné les annonces d'emplois qui y étaient affichées. Je sais que le ministre préfère causer avec le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) au lieu d'apprendre ce qui se passe à notre bureau d'immigration à Londres, mais le tableau d'affichage était couvert d'annonces d'emplois offerts aux Britanniques qui voudraient venir au Canada. On leur offrait des emplois de tuyauteurs à Fort McMurray et de machinistes à Edmonton, à Regina, à Moose Jaw et à Sarnia. Je présume qu'il n'y a aucun tuyauteur sans travail au Canada. Une grande variété d'emplois était offerte aux artisans de la Grande-Bretagne qui viendraient ici faire le travail qui pourrait être confié à des Canadiens.

Le ministre n'a-t-il pas l'intention d'adopter une politique en vertu de laquelle on pourrait offrir aux machinistes sans travail de Windsor des emplois à Edmonton? Ne pourrait-on pas aussi exercer sur eux une pression quelconque pour qu'ils déménagent de Windsor à Edmonton, afin que ces emplois soient accordés aux Canadiens plutôt qu'à des immigrés britanniques? Se propose-t-il d'agir de la sorte? Au sein du programme de la main-d'œuvre, on a prévu assurément des stimulants pour défrayer les déplacements de ce genre. Comment le ministre incitera-t-il les Canadiens à accepter ces emplois qui leur conviennent plutôt que de faire appel à des gens venant de l'Europe ou d'ailleurs? On attend de doter ces postes et des Canadiens pourraient bien faire l'affaire.

● (2030)

L'honorable député de Brampton-Georgetown (M. McDermid) l'a déjà dit: notre système de chômage semble avoir une politique bien ancrée selon laquelle sous le moindre prétexte les gens ne sont pas tenus d'accepter une offre d'emploi. Le gouvernement libéral semble avoir adopté la politique d'importer de la main-d'œuvre étrangère sous le moindre prétexte plutôt que de pousser les Canadiens à faire ce genre de travail, quel qu'il soit. Ce sont de bons emplois, des emplois rémunérateurs qu'ont acceptés des gens importés par le ministre grâce à ses politiques.

La plupart des Canadiens savent pertinemment que le Canada compte fort peu d'hommes de métier compétents ayant reçu leur formation au pays. Environ 25 p. 100 des hommes de métier au Canada ont été formés au pays. Tous les autres ont reçu leur formation à l'étranger. L'autre 75 p. 100 comprend des Canadiens ayant reçu leur formation à l'étranger ou des gens ayant appris leur métier dans un autre pays et qui ont émigré au Canada.

C'est le moment de mettre sur pied le genre de programme de formation que nous avions prévu dans notre politique selon lequel les hommes de métier compétents pourraient être formés au Canada dans un système d'apprentissage en collaboration avec le mouvement syndical et le patronat. Nous aurions ainsi une sorte de programme de formation permettant aux jeunes gens d'apprendre des métiers qui sont maintenant laissés aux gens venant de l'extérieur.

Voici une autre cause du chômage: nous exportons des emplois que des sociétés canadiennes pourraient accepter. Le député de South-Shore (M. Crouse) en a donné un bon exemple lorsqu'il a dit à la Chambre que les bateaux de pêche construits à l'étranger pourraient l'être par les gens des provinces maritimes et les contrats de pêche pourraient aussi leur être octroyés.

J'aimerais que le compte rendu signale un autre exemple: il s'agit d'une entreprise de dragage de ma propre circonscription. Dans une lettre qu'il m'adressait, un représentant de la société disait:

> Nous souscrivons à l'octroi de subventions pour divers projets; mais nous nous inquiétons beaucoup devant la façon dont on affecte nos deniers à des travaux de prospection dans des régions où les ressources employées ne sont pas canadiennes, et surtout quand les recettes ne nous reviennent même pas.
>
> En voici quelques exemples:
>
> 1. L'entreprise Esso Ressources Limited, spécialisée dans la construction sur des îles de l'Arctique. En 1971, la société recevait des offres fermes conformes à ses exigences et répondant à ses devis. Au début, une importante firme américaine s'est insinuée à coup d'argent dans cette affaire et a continué, huit années de suite à négocier les contrats. Les profits sont en bonne partie réinvestis aux États-Unis.
>
> La loi Jones interdit aux sociétés canadiennes d'en faire autant dans les eaux territoriales américaines.

Mais le Canada lui le permet. Il poursuit:

> 2. L'entreprise Esso Ressources Limited, ayant besoin de matériel supplémentaire s'adressa à la firme Beaver Dredging, de Toronto. Cette société a bien un semblant de bureau au Canada, mais elle appartient en réalité à des Hollandais. Encore une fois, le matériel et l'équipe principale d'ouvriers ont été importés. Nous calculons que les 30 à 50 millions de dollars que nous avons investis dans ces travaux, les cinq dernières années, sont sortis du pays de cette façon. La société a tout de même eu recours aux services de quelques Canadiens.
>
> 3. La société Dome Petroleum songeait, depuis 1975, à approfondir le canal dans le port de Tuktoyaktuk. Les offres des sociétés canadiennes désireuses d'entreprendre ces travaux ont été en bonne partie écartées. En 1979, la société Dome louait à de grands frais une grosse drague hollandaise, sans inviter les sociétés canadiennes à lui faire des offres fermes.
>
> Quelques-uns des hommes avec qui je travaille ont eu l'occasion de monter à bord de cette drague et ils ont remarqué que les très rares Canadiens employés n'y faisaient que de menus travaux.
>
> Nous sommes sûrs que les gains importants que cette société hollandaise a réalisés quitteront le pays.
>
> Ce projet est probablement celui qui coûte le plus cher et où le plus de fonds Canadiens sont versés à des propriétaires et à des équipages étrangers.
>
> 4. La Société pour l'expansion des exportations (S.E.E.) a lancé des appels d'offres pour des travaux de dragage à Contonou, République du Bénin, grâce à une subvention qui lui avait été donnée directement par l'ACDI.
>
> Ce marché était accessible à des concurrents étrangers comme autre possibilité. Une grande société européenne s'est portée acquéreur du projet pour exclure les sociétés canadiennes.
>
> 5. La Société pour l'expansion des exportations a construit une drague à trémies pour le port de Douala, au Cameroun, un don de 12,5 millions de dollars. L'ACDI a lancé des appels d'offres au Canada pour réaliser ce projet et former des camerounais. La société Beaver Dredging a obtenu le contrat, mais n'a embauché aucun Canadien.

Le ministre se demande pourquoi nous avons de plus en plus de chômage dans notre pays. C'est pour ces raisons que nous avons du chômage au Canada.

Je pense aussi que notre chômage est dû au fait que nous ne dirigeons pas nos programmes vers les régions et les groupes où les besoins se font le plus vivement sentir. Le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) qui a pris la parole avant moi a signalé que le ministre s'y prenait comme quelqu'un qui tire avec un fusil de chasse plutôt qu'avec une carabine. La comparaison est juste. Pourquoi le gouvernement ne dirige-t-il pas le tir de son programme destiné aux chômeurs, le programme d'impôt, vers les groupes où le chômage est le plus élevé? Environ 15 p. 100 des jeunes sont sans emploi. Il serait possible de diriger le tir du programme vers les régions géographiques où la situation est la plus grave, les Maritimes, par exemple. Il pourrait être dirigé vers les femmes. Je vois que le député d'Ottawa-Centre considère que mon idée a du bon.

M. Evans: Qu'avez-vous fait du programme Jeunesse-Canada au travail?

M. Friesen: Si le député veut consulter le hansard du 13 décembre 1979, il le verra.

M. Evans: Il a été annulé.

M. Friesen: Le député ne devrait pas rester si près, il risque d'être emporté par le courant d'air.

Le bill que la Chambre étudie ce soir ne vise pas particulièrement les groupes ou les régions où les besoins se font le plus vivement sentir et comme aucun montant fixe n'est attaché à ces programmes, le public canadien n'en bénéficiera pas. Ce bill n'aura pas les résultats escomptés.

D'une part, nous sommes saisis d'un projet de loi fort insipide, bien que sur le plan de la conception, il compte certains bons points. Il a l'air insipide même s'il est peut-être utile, mais je suis d'avis qu'à cause de la façon dont le programme est pensé, du travail qu'il exigera et particulièrement des fonds qui devront y être injectés, les Canadiens n'en bénéficieront pas comme ils le devraient.

[*Français*]

M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de participer si tôt au débat mais je crois qu'à la suite du discours de mon honorable ami, certains points doivent être clarifiés.

Premièrement, je vais me permettre de faire la lecture d'un extrait du discours prononcé par un ami de l'honorable député de l'opposition le 13 décembre dernier, une date que tous les députés de l'opposition peuvent certainement se rappeler.

En parlant du dossier sur les crédits d'impôt: Le principal objectif de la mesure est de stimuler l'emploi en accordant un crédit d'impôt de $80 par semaine aux employeurs qui offrent des emplois dans certaines conditions. Si l'employeur ne pouvait se prévaloir des crédits d'impôt une année donnée, il aurait jusqu'à cinq ans pour les reporter.

[*Traduction*]

Mon premier point porte sur la remarque du député selon laquelle les sociétés qui ne paient pas d'impôt, autrement dit, les petites entreprises qui ne font pas de bénéfices ne seraient pas admissibles au programme. Premièrement, les sociétés qui désirent bénéficier du programme de crédit d'impôt sont en majorité de petites entreprises. Si une entreprise ne peut bénéficier du crédit d'impôt au cours de sa première année d'activité parce qu'elle n'a pas d'impôt à payer, elle peut en bénéficier au cours des cinq années suivantes.

Nombreux sont ceux qui estiment que nous ne devrions pas subventionner une société non rentable; la société qui n'a pas réalisé de bénéfices après cinq ans d'activité ne devrait pas être admissible au crédit d'impôt. Voilà mon premier point. Je vais revenir au discours qu'a prononcé M. Atkey en décembre dernier.

[*Français*]

Les deux éléments du programme viseront, tout d'abord, à augmenter l'emploi chez les jeunes et, deuxièmement, améliorer, ou maintenir l'aptitude au travail des personnes qui ont de la difficulté à trouver des emplois, comme les jeunes, les autochtones, les travailleurs âgés, les femmes qui reviennent sur le marché du travail et les infirmes. Ces éléments doivent entrer en vigueur au début de février 1980. Si le secteur privé répond comme je le prévois, nous réussirons à placer dans le secteur privé, avant la fin de la prochaine année financière, jusqu'à 105,000 jeunes chômeurs.

Pour en revenir au deuxième point de mon préopinant, lorsqu'il parle du programme qui selon lui n'a pas réellement créé le nombre d'emplois comme le ministre le signale dans son communiqué de presse . . .

● (2040)

[*Traduction*]

Le député prétend que le programme n'a pas vraiment entraîné la création de 50,000 années-hommes d'emploi et, d'après lui, la plupart des entreprises mettent les gens à pied après 13 semaines. D'après les estimations, le nombre d'années-hommes de travail ainsi créées est de 45,000 pour l'année 1979-1980 et la durée moyenne des contrats est de 46 semaines et non pas du minimum de 13 semaines, contrairement à ce qu'a dit le député. Nous n'avons pas encore les chiffres complets, mais on estime qu'environ la moitié des emplois créés subsistent après la suppression de la subvention, contrairement, une fois de plus, à ce que prétend le député.

M. Atkey a par ailleurs déclaré ceci:

[*Français*]

Sur ce nombre, 89,000 jeunes occuperont des emplois dans le secteur privé, qui n'existaient pas auparavant;

[*Traduction*]

Le ministre d'alors nous disait qu'il créait 89,000 emplois inexistants à ce moment-là. Je ne comprends pas le raisonnement du député qui, après avoir appuyé le projet de loi le 13 décembre, vient maintenant prétendre qu'il n'est pas fameux et que ce n'est pas le genre de mesure qu'un gouvernement conservateur cautionnerait. Monsieur l'Orateur, le bill que nous appuyons est absolument identique. Il ne reflète pas notre volonté car nous aurons nos propres programmes d'embauche . . .

M. Friesen: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur adjoint: Le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) a la parole.

M. Friesen: Vous savez que je répugne à faire un rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, mais je pense qu'il existe une grosse différence entre le projet de loi que M. Atkey a présenté et celui qui est actuellement à l'étude. Le premier fixait un montant d'argent déterminé, tandis que le second ne le fait pas.

Une voix: Cela ne constitue pas un rappel au Règlement.

M. l'Orateur adjoint: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Dawson: Monsieur l'Orateur, je m'aperçois que nous avons touché un point délicat qui a amené le député à réagir brusquement. C'est exactement le même genre de bill et, je le répète, ce n'est pas le genre de bill que nous voudrions voir adopter, mais nous vivons présentement une situation d'urgence en ce domaine. Pendant qu'il était au pouvoir, le parti conservateur a mis fin au programme Canada au travail ainsi qu'à toute une série de programmes créateurs d'emplois. Il a licencié du personnel . . .

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, étant donné que ces mêmes députés de l'autre côté sont la cause du chômage d'aujourd'hui, on est obligé à l'heure actuelle de prendre des mesures urgentes afin de pallier les erreurs faites par leur gouvernement qui heureusement n'était là que pour quelques mois. On entend, dans les prochaines semaines, présenter un programme global de création d'emplois qui comprendra plusieurs facettes. Si nous avons décidé de présenter ce programme, c'est que nous croyons dans la petite entreprise et nous croyons que c'est notre devoir d'aider la petite entreprise durant les mois qui vont venir en attendant de présenter un programme global de création d'emplois. Mais je pense, monsieur l'Orateur, que je vais encore continuer de faire la lecture du discours du ministre d'alors, parce que cela pourra peut-être donner aux progressistes conservateurs, je l'espère, un peu de sentiments de culpabilité, car j'ose croire que leurs idées ne changent pas de six mois en six mois.

Une voix: Ils ont la mémoire courte.

M. Dawson: Vous avez raison, ils ont la mémoire courte.

Quant à savoir si nous atteindrons les objectifs d'emplois, qu'il s'agisse d'en accroître le nombre ou de rendre plus de gens employables, cela dépendra pour une large part de la réaction des chefs d'entreprises et des industriels.

Monsieur l'Orateur, je puis dire qu'après six mois la réaction des chefs d'entreprises et des industriels a été remarquable et que si le programme est réinstitué par ce gouvernement, c'est justement parce que les fonds ont été utilisés par les compagnies et que l'entreprise privée avait confiance dans ce programme. Nous allons continuer à appuyer ce programme comme nous l'avions annoncé en 1978 dans le discours du budget de M. Chrétien.

Nous les inviterons à tout mettre en œuvre pour offrir des possibilités d'emploi aux Canadiens et surtout aux jeunes.

Outre notre désir de nous associer à l'entreprise privée et à l'industrie, nous voulons travailler avec les organismes bénévoles à créer des emplois spécialement pour la jeunesse.

Bien que le secteur bénévole ait démontré une capacité formidable à rendre des services précieux, comme en témoigne la campagne d'aide aux réfugiés indochinois, il n'a guère été fait appel à cette source possible d'expérience concrète de travail pour les jeunes hommes et jeunes femmes.

Voilà un autre objectif que nous partageons nous aussi. Nous n'avons pas défait le gouvernement, comme cela a été dit cet après-midi au sujet de ces dossiers, parce que nous appuyions l'ancien gouvernement dans ses programmes de création d'emplois, mais nous l'avons défait pour d'autres raisons que l'on connaît bien, monsieur l'Orateur.

Maintenant que nous étudions ce bill à la Chambre, nous comptons sur la collaboration des progressistes conservateurs, qui appuyaient ce bill il y a maintenant six mois pour le faire adopter le plus rapidement possible, afin que les petites entreprises que nos amis d'en face appuyaient tellement aient justement droit à ces subventions et que les jeunes aient la chance d'obtenir des emplois. Nous espèrons donc qu'il n'y aura pas d'obstruction systématique de la part des progressistes conservateurs sur ce programme.

[*Traduction*]

Plus de 25,000 employeurs ont signé des accords au titre du programme de crédit d'impôt à l'emploi et 92 p. 100 d'entre eux ont fait savoir à l'occasion d'un sondage effectué depuis lors, qu'ils seraient prêts à y participer de nouveau.

Comptant le plus grand nombre d'employeurs, le Québec et l'Ontario ont enregistré le nombre le plus important d'employés embauchés au titre du programme, soit 18,500 au Québec et plus de 19,000 en Ontario, au cours de la dernière année financière.

Le bon accueil réservé au programme par les petites entreprises est démontré par le fait que 77 p. 100 de tous les accords ont été signés avec des entreprises employant 20 personnes ou moins et que 40 p. 100 de ces employeurs comptaient au maximum cinq employés réguliers à leur service. C'est ce que nous appelons venir en aide à la petite entreprise, monsieur l'Orateur.

Le programme a été très populaire dans toutes les provinces de l'Atlantique. Dans cette région, 88 p. 100 des participants étaient des entreprises de moins de 20 employés. Les petites entreprises représentaient 85 p. 100 des participants dans la région des Prairies, 82 p. 100 en Colombie-Britannique, 77 p. 100 en Ontario et 72 p. 100 au Québec.

Voilà ce que nous faisons pour aider les petits exploitants dont le député parlait—ceux qui ont tous ces problèmes de taux d'intérêt. Je voudrais recevoir plus d'information de mon collègue le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen).

M. Beatty: Tout cela n'est que de l'obstruction systématique de la part des libéraux.

M. Dawson: Allons donc. Nous essayons de vous éduquer, vous tous en face.

M. Neil: N'y comptez pas!

M. Dawson: Vous avez raison. Je dois avouer que nous avons peiné vainement ces dernières années pour essayer d'éduquer nos honorables vis-à-vis, mais nous continuons d'essayer. Nous ne désespérons pas.

M. McKenzie: Vous avez eu 16 ans pour essayer.

M. Dawson: Oui, et nous serons ici encore quelques années.

M. l'Orateur adjoint: Le député doit s'adresser à la présidence.

[*Français*]

M. Dawson: Monsieur l'Orateur, je répondais malheureusement aux remarques des honorables députés de l'autre côté.

[*Traduction*]

Les emplois se répartissaient comme il suit: fabrication, 51 p. 100; vente en gros et au détail, 20 p. 100; industries de service, 12 p. 100. Des employés, 43 p. 100 s'occupaient de machines et de fabrication, 15 p. 100 effectuaient des travaux d'écriture, et 7 p. 100 s'occupaient de vente.

Les employeurs des provinces de l'Atlantique et de la région de Gaspé au Québec peuvent obtenir jusqu'à $4,160 de crédits d'impôt pour chacun des travailleurs qu'il embauchent en vertu de ce programme. Dans la plupart des autres zones urbaines, les crédits d'impôt sont d'au plus $3,120 par employé, alors qu'ils sont ailleurs de $3,640 par employé.

Le programme s'embarrasse de très peu de paperasse administrative. L'employeur intéressé doit remplir un formulaire qui ne comporte que deux pages obligatoires et une page facultative.

Les jeunes de 25 ans ou moins constituaient 55 p. 100 des personnes qui ont trouvé un emploi grâce au programme, avec une répartition égale entre hommes et femmes. Dans l'ensemble, 34 p. 100 des personnes qui se sont ainsi trouvé du travail étaient des femmes. Il s'agit là d'une autre responsabilité que le ministre doit assumer et il y reviendra au cours des prochaines semaines, monsieur l'Orateur.

Les députés d'en face n'ont pas cessé de répéter que nous accablons les petites entreprises de paperasserie. Or il s'agit en l'occurrence d'un programme de crédit d'impôt et il est très facile pour les sociétés de demander le crédit. Nous n'avons jamais reçu de plaintes d'entreprises privées ou de petites sociétés parce que le formulaire de demande est très simple et qu'il leur est facile d'obtenir le crédit. Certains députés ont traité de cet aspect, monsieur l'Orateur.

Un sondage portant sur 5,000 personnes qui ont trouvé un emploi grâce au programme, a révélé que 52 p. 100 vivaient jusque là de prestations d'assurance-chômage, 5 p. 100 étaient des assistés sociaux et les autres étaient à la charge de leur famille ou vivaient de leurs économies ou encore de pensions. Je pense que ce sont des chiffres éloquents, monsieur l'Orateur. Toutes ces personnes avaient été sans emploi pour au moins deux semaines, mais en moyenne elles avaient été en chômage et à la recherche d'un emploi pendant 15 semaines. Je pense donc, monsieur l'Orateur, qu'il s'agit d'un programme progressiste.

Les schémas d'emploi et de chômage varient grandement au Canada et le programme de crédit d'impôt à l'emploi, malgré ses résultats positifs, ne peut répondre à tous les besoins d'emplois d'un pays aussi divers que le nôtre.

La prorogration de la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi est une mesure provisoire qui sera bientôt suivie de toute une série de nouveaux programmes d'emploi.

Le dosage, qui doit tenir compte de la diversité du pays et répondre aux besoins et aux possibilités variés d'un océan à l'autre, est un aspect fondamental des mesures de développement de l'emploi que le gouvernement met au point présentement et qu'il présentera à la Chambre très bientôt.

Cela dit, monsieur l'Orateur, j'espère que les députés cesseront de s'opposer systématiquement au bill et qu'ils coopéreront avec nous dans toute la mesure du possible, de manière que les petites entreprises, dont ils sont de si ardents défenseurs, puissent à nouveau se prévaloir de ce programme et s'en féliciter.

Des voix: Bravo!

● (2050)

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot ou deux au sujet du bill à l'étude, le bill C-19. Je jasais avec mon collègue le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen) juste avant de me lever pour prendre la parole. Il m'a signalé une citation de John Foster Dulles qui, à mon avis, s'applique bien à ce débat. La voici: «La mesure du succès n'est pas si l'on a un problème difficile à régler, mais si c'est le même problème que l'année dernière.» Je pense que si l'on juge le succès du gouvernement d'après ce critère, alors son succès est certain. Son succès est certain parce que le problème auquel il fait face maintenant est encore pire que lorsque son prédécesseur avait présenté la mesure la première fois.

J'aimerais parler un instant d'un point de vue différent de celui de mes collègues qui ont eu tendance à vouloir parler de problèmes statistiques et de la valeur statistique de cette mesure législative. J'aimerais parler de ce qu'est vraiment le chômage. Ce n'est pas une donnée statistique que les politiciens devraient manipuler à leurs propres fins. Ce n'est pas 7, 8 ou 9 p. 100 de n'importe quoi. Pour la majorité de ceux qu'il frappe, c'est l'expérience la plus terrifiante et dévastatrice.

Le chômage brise les familles et porte à l'alcool et à la drogue. C'est un symptôme qui se traduit fréquemment par des sévices sur les enfants et les épouses. Le chômage pousse beaucoup au crime. Si vous y réfléchissiez un instant, vous reconnaîtriez que le chômage est notre plus grave problème. Si nous pouvions remédier à ses causes, nous aurions réglé dans une grande mesure les problèmes sociaux et économiques qui affligent notre pays en ce moment.

Notre pays fait face à une crise terrible. On nous demande d'étudier une mesure législative qui, en toute autre circonstance, serait inacceptable.

M. Fraser: Quelles seraient les circonstances?

M. Deans: En toute autre circonstance, ce genre de mesure législative serait tout à fait inacceptable. J'y viendrai dans un instant. Quand on voit la crise et les problèmes auxquels nous faisons face, puis cette mesure législative visant à s'attaquer même en partie aux problèmes du chômage, on a tendance à sourire et à vouloir l'oublier.

Voilà que notre secteur des richesses naturelles subit les pressions de l'étranger, a beaucoup de difficultés à soutenir la concurrence, parce que les sociétés exploitantes abusent de nos ressources qu'elles ont à leur disposition depuis des années. Elles se servent de l'argent qu'elles retirent de la vente de ces ressources pour développer des ressources concurrentielles ailleurs dans le monde. A toutes fins utiles, le prix de notre énergie est fixé par les pays de l'OPEP. Nos politiques relatives aux taux d'intérêt sont formulées à Washington et à New York. Notre secteur manufacturier est entre les mains d'étrangers. Nos personnes âgées sont désespérées et nos jeunes ne savent plus où donner de la tête.

J'ai moi-même trois enfants qui me demandent parfois ce qu'ils devraient faire. Ce qu'ils devraient étudier. Quels sont les débouchés. Quels conseils je peux leur donner sur les perspectives d'emploi qui s'offrent à eux dans l'avenir. Que les députés s'arrêtent un instant pour y penser. Quels conseils donneriez-vous aux jeunes d'aujourd'hui qui vous demanderaient quelles études ils doivent entreprendre, quels secteurs offrent les meilleurs débouchés et quelles sont leurs chances de réussite? Je suis bien en pleine de leur donner les mêmes conseils que j'ai reçus de mon père et que lui-même avait reçus du sien.

Une voix: Va au Canada?

M. Deans: Merci bien, voilà une interruption fort intéressante et typique des conservateurs. Ceux qui ont du travail ont peur de dépenser de l'argent parce que leur emploi est en danger. L'avenir les préoccupe beaucoup. Ceux qui n'ont pas d'emploi ne peuvent dépenser. L'économie nationale glisse vers l'abîme et on nous présente une mesure législative qui essentiellement, quand on y regarde de près, fait des travailleurs pauvres une institution nationale.

Il faut jeter un coup d'œil sur ce qui se passe autour de nous. Il aurait fallu peut-être que le gouvernement nous propose un programme global qui tienne compte de ce qui nous attend et qui montre que nous réglons les problèmes actuels. Vous en êtes parfaitement conscient, monsieur l'Orateur, puisque vous vous intéressez à la question depuis des années, mais c'est si simple et élémentaire qu'on a presque peur de le dire, et pourtant c'est la réalité. La baisse de la consommation se traduit par un ralentissement dans le secteur de la fabrication. Le ralentissement du secteur de la fabrication provoque des mises à pied. Ces mises à pied diminuent la consommation. Avec la hausse des taux d'intérêt hypothécaires, les gens ont moins d'argent pour acheter des biens durables ou périssables. Et le cycle recommence. Baisse de la consommation. Ralentissement de la fabrication. De plus en plus de mises à pied.

Le mouvement s'alimente tout seul. Il fait boule de neige. Ce n'est pas ce crédit d'impôt à l'emploi qui l'arrêtera. Ce n'est même pas une amorce de solution, car le chômage entraîne le chômage, et plus il y a de chômeurs, plus il y en a d'autres.

Ce programme est principalement destiné aux petites entreprises. Néanmoins, si vous examinez honnêtement la situation de ces dernières, le ralentissement économique actuel empêche leur expansion. Comme les gens ne peuvent pas acheter, l'homme d'affaires n'a pas besoin d'embaucher d'autres employés. Par conséquent, un programme comme celui-là ne constitue même pas une amorce de solution aux graves problèmes que connaissent les gens en quête d'emploi. La prospérité de la petite entreprise dépend largement de celle de l'économie. Si nous ne favorisons pas la prospérité économique, nous ne pourrons pas régler le problème du chômage ni ceux qui en découlent.

Prenez la petite entreprise. J'ai écouté les députés qui ont parlé de ce secteur et des difficultés qu'il éprouve actuellement. Pendant qu'il attend le client ou la commande pour pouvoir vendre son produit, le grossiste, le détaillant ou le fabricant voit grossir son stock. Ces stocks représentent de l'argent. Ces hommes d'affaires doivent aller à la banque.

Je suis allé à la banque hier. Un de mes amis, qui possède une petite entreprise, m'a demandé quand le gouvernement d'Ottawa allait se décider à agir. «Il ne comprend pas, m'a-t-il dit, que je n'ai pas les moyens de conserver cette marchandise plus longtemps, que je ne peux pas récupérer ces frais-là. Je ne peux pas les récupérer à cause de la concurrence des grosses entreprises qui peuvent accorder davantage de crédit. Je dois donc aller emprunter à la banque. Je dois ajouter les 20 p. 100 d'intérêt au coût de la marchandise lorsque je la mets en vente. Les consommateurs, ceux qui travaillent encore et ont un peu d'argent à dépenser comparent mon prix avec celui de la grosse entreprise, du magasin à succursales ou de mes autres concurrents, et constatent qu'ils peuvent acheter le même produit pour beaucoup moins cher ailleurs.»

Cela n'aide pas mon ami qui est dans les affaires. Ce n'est pas ça qui va l'aider. Il ne peut engager personne, car il ne vend pas assez, et pourtant il doit conserver son stock. Il doit emprunter. Si l'on cherche à régler les problèmes du Canada, il ne faut certainement pas commencer par là, mais plutôt par des mesures propres à stabiliser les taux d'intérêt.

• (2100)

Les observations du député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen) m'ont particulièrement intéressé parce qu'il a tout à fait raison, du moins sur un point. Les 50,000 emplois en question ne dureront pas un an chacun. Ils pourraient durer seulement quelques semaines. C'est tout. Ensuite, ceux qui en auront profité devront encore une fois attendre leur chèque d'assistance sociale ou d'assurance-chômage et recommencer à s'interroger sur leur avenir.

Combien de députés ont déjà été chômeurs? Combien savent ce qu'un chômeur ressent quand il regarde ses enfants et se rend compte que parce qu'il est sans revenu, il ne peut pas leur donner ce que les autres familles de son quartier donnent aux leurs? Combien savent ce qu'un chômeur ressent à Noël quand il ne peut rien donner à sa famille parce qu'il n'a pas pu se trouver du travail, ou ce qu'il ressent quand il sait qu'il devra bientôt renégocier son hypothèque et qu'il doit faire face non seulement à la hausse des taux d'intérêt, non seulement à l'augmentation exorbitante de ses paiements hypothécaires, mais aussi au fait qu'il ne pourra pas se trouver du travail et que cela voudra dire qu'il perdra sa maison, après avoir épargné pendant des années avec sa femme pour faire le versement initial, après avoir placé tout son espoir dans cette maison et peut-être avoir cru qu'il y élèverait sa famille?

Les députés n'ont qu'à demander aux chômeurs ce qu'ils en pensent. La mesure à l'étude ne fait rien pour résoudre ce problème monstrueux. Nous parlons du chômage comme si, d'une façon quelconque, il touchait vraiment ceux qui siègent à la Chambre des communes. Je ne m'étendrai pas sur les problèmes du chômage dans d'autres régions du Canada parce que je compte le faire une autre fois, mais en Ontario, le chômage est maintenant devenu monnaie courante. Il y a très peu de localités où les industries ne congédient pas une partie de leurs employés. Il y a très peu de familles qui ne sont pas touchées par le chômage d'une façon ou d'une autre. Pourtant, on nous présente le bill C-19 qui créera deux ou trois emplois temporaires rémunérés au salaire minimum. On nous présente un bill qui ne fait rien pour résoudre le principal problème. C'est tout ce que le gouvernement a trouvé.

Les députés savent-ils, par exemple, que le 19 janvier, à Talbotville, 3,100 employés de l'industrie automobile ont été congédiés? La même date, à Oakville, 3,400 employés de l'industrie automobile ont perdu leur emploi. A St. Catharines, 2,400 employés ont été remerciés de leurs services par la General Motors le 22 janvier. En février, à Brampton, dans l'industrie de la fabrication de pièces, 20 employés de la compagnie Gabriel ont été licenciés.

A Hamilton, Firestone a licencié 75 employés le 8 février et doit en congédier d'autres à compter de demain. A Stratford, la société Sealed Power a mis à pied 180 employés du service des pièces. En début de soirée un collègue du parti conservateur a exprimé ses inquiétudes au sujet de la situation à Brampton. Dans cette ville, 470 travailleurs ont été mis à pied le 16 février. A l'usine GM d'Oshawa, 2,000 employés ont été congédiés le 1er mars. A Ajax, 18 personnes ont été licenciée le 6 mars et 92 autres en avril. C'était chez Chrysler. La Leigh Instruments de Waterloo, une autre société reliée à l'industrie de l'automobile, a congédié 130 employés.

A Whitby, la compagnie Firestone Tire ferme ses portes, laissant 650 personnes sans emploi et nous nous demandons toujours s'il faut poursuivre le projet Michelin. A St. Catharines, General Motors a congédié 3,100 employés; également à St. Catharines, Hayes Dana, un fabricant de chassis, a mis à pied 70 personnes le 29 mars. A Oakville, 1,400 travailleurs perdent leur emploi le 16 avril; à Windsor, le même jour, Ford congédie 800 employés. A Scarborough, le 17 avril, General Motors congédie 131 personnes. A Ottawa, comme je l'ai dit l'autre soir, Beach Foundry, un fabricant de pièces d'automobiles a licencié 240 employés. Kelsey Hayes, de St. Catharines, a encore mis à pied 28 personnes plus une centaine d'autres, à Otter Lake, comme je l'ai dit. A Stratford, chez Schwitzer, 61 personnes ont été congédiées. Et aujourd'hui, Massey Ferguson à Brantford, a annoncé 85 mises à pied qui seront suivies d'autres. Nous devons immédiatement examiner la situation chez nos voisins de Détroit, car elle a des répercussions dans la région de Windsor. General Motors a annoncé aujourd'hui le congédiement de 13,000 employés.

Le chômage prend des proportions alarmantes, Monsieur l'Orateur. Et il a de terribles conséquences pour les travailleurs et leurs familles. Ce n'est pas cette mesure législative ridicule qui remédiera à un chômage d'une telle ampleur.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Pour être charitable, je voudrais pouvoir dire qu'il s'agit seulement d'une mesure de dépannage. L'ennui c'est que je ne vois pas venir de mesures permanentes. Quand le gouvernement nous fera-t-il connaître sa politique à l'égard de l'emploi? Quand nous fera-t-il connaître sa politique à l'égard de la restructuration du secteur de la fabrication? Quand pouvons-nous espérer que le gouvernement nous fasse connaître ses politiques qui touchent l'industrie de l'automobile et celles qui s'y attachent?

Si je croyais que ce bill ait pour but de combler un tout petit vide, je dirais: très bien, adoptons-le, et passons ensuite aux choses sérieuses. Mais vous savez et je sais, monsieur l'Orateur—je le vois à votre façon de me regarder—nous savons tous deux qu'il n'y aura pas de loi; je le vois à votre regard. C'est tout simplement épouvantable. Nous sommes là, à la Chambre des communes; on dirait que c'est nouveau, qu'on n'en a jamais entendu parler, que cela vient tout juste de se produire.

Hier, j'étais à Hamilton et les gens me faisaient part de leurs difficultés—la société Firestone fait des mises à pied, et la sidérurgie sera sans doute affectée par le ralentissement de l'industrie automobile. Mes collègues et mes amis d'Oakville Ford travaillent dans des industries de la région qui envisagent très sérieusement des réductions. Ils risquent d'être mis à pied et ils m'ont dit: «Que ferez-vous demain quand vous retournerez?» J'ai répondu: «Je dirai quelques mots au sujet du bill sur le crédit d'impôt à l'emploi.»

«Hé!» m'ont-ils dit, «est-ce que cela peut donner des résultats?» Vraiment, que pouvais-je leur répondre? J'étais embarrassé. Ce n'est pas étonnant. Ce gouvernement a été élu parce qu'il avait promis de s'occuper de l'économie et de terrasser l'inflation encore une fois. Ils vont vraiment se présenter sous leur meilleur jour . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): S'ils peuvent réussir à faire oublier ce qu'ils ont dit.

M. Deans: Si jamais ils y arrivent. Oui, le problème est évident. Pour certains d'entre nous, c'est une frustration évidente. Nous ne devrions pas étudier ce bill ce soir. Nous devrions nous occuper de l'essentiel. Nous devrions parler des problèmes que rencontrent les gens partout au pays. Nous devrions étudier des lois de toute première importance pour tâcher de régler ces problèmes.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Je tiens à suggérer deux ou trois petites mesures—le gouvernement pourrait peut-être les prendre en considération quand il aura fait adopter cette mesure législative insignifiante, ridicule et insultante. Il pourrait peut-être envisager la possibilité de réduire les taux d'intérêt comme nous le recommandons, ainsi que Walter Gordon, entre autres, qui a dit que si jamais il y avait un moment opportun pour réduire ces taux, dans l'intérêt de l'économie nationale, c'était bien maintenant.

• (2110)

Non seulement devrions-nous avoir une politique relative aux taux d'intérêt mais nous devrions également stabiliser ces taux pendant un certain temps afin que les gens soient sûrs de leurs placements, de leur avenir et de leur aptitude à rembourser leurs emprunts. C'est la première politique que je voudrais bien voir instaurer. Ensuite, nous pourrions peut-être songer à aider l'industrie de l'automobile, car c'est une industrie de première importance en Ontario. Il faut se rendre compte que si nous ne profitons pas de la situation qui s'offre à nous, si nous ne sommes pas prêts à développer une industrie de fabrication des pièces en Ontario et dans le reste du Canada, nous serons à jamais à la merci de l'industrie automobile des États-Unis. Cela crève les yeux.

Je suis certain qu'il n'y a pas un député ici qui n'admettra pas que c'en est fini du bon vieux temps où on pouvait troquer sa voiture tous les deux ans, une pratique qui a fait le succès de l'industrie automobile. Désormais, les gens vont garder leur voiture plus longtemps, ils achèteront des pneus neufs et peut-être même y mettront-ils un moteur neuf. Ils vont aussi changer des pièces et si nous ne fabriquons pas ces pneus, ces moteurs, ces pièces, c'en est fini de notre industrie. Peut-être que les ministériels pourraient consacrer quelques minutes de plus que la période des questions pour nous dire comment, en collaborant ensemble, nous pourrions résoudre ce problème très ennuyeux et très difficile.

Peut-être que si nous avions une politique des taux d'intérêt, nous pourrions encourager l'industrie du bâtiment à recommencer à construire des maisons pour le citoyen moyen. L'effet d'entraînement de l'industrie de la construction est phénoménal: 3.6 emplois voient le jour dans les industries connexes pour chaque emploi créé dans le bâtiment. Les députés peuvent-ils imaginer le nombre d'emplois ainsi créés au Canada dans ces industries si nous pouvions relancer l'industrie du bâtiment et construire des maisons à des prix abordables et à des taux d'intérêt raisonnables?

Nous pourrions même aller jusqu'à modifier radicalement nos politiques d'exploitation des richesses naturelles. Peut-être devrions-nous insister davantage sur la transformation des produits au Canada, une idée originale. C'est une chose qui n'a peut-être jamais été envisagée. Peut-être pourrions-nous même considérer, puisque les ressources nous appartiennent, qu'il serait utile d'en faire quelque chose ici même, au lieu de les expédier à l'étranger. Les honorables députés peuvent-ils imaginer tout ce qui en résulterait? Peuvent-ils concevoir tous les avantages que nous pourrions en tirer?

Bien sûr, nous pourrions aussi songer à notre politique énergétique. Peut-être pourrions-nous considérer l'énergie comme une ressource, un catalyseur ou un instrument de développement de notre pays. Peut-être pourrions-nous réfléchir et trouver une façon de l'utiliser le mieux possible afin de stabiliser l'économie, de mettre en place une industrie manufacturière secondaire et de créer des possibilités d'emploi qui rendraient inutile ce genre de projet de loi, comme je l'ai dit.

Certes si quelqu'un présentait alors une foutaise comme celle-ci, nous saurions qu'elle vise en réalité un petit secteur isolé de la société. Nous pourrions alors financer convenablement ce programme, pour créer non des emplois abrutissants payant des salaires de famine, mais du travail satisfaisant permettant de gagner décemment sa vie. C'est à ce moment-là que ce genre de bill serait utile. Aujourd'hui, il ne vaut rien.

Si le gouvernement voulait s'attaquer à ce genre de problèmes, peut-être alors la population du Canada serait-elle un peu plus rassurée et un peu plus heureuse de notre présence à tous ici ou du moins, de la présence de ceux qui participent à nos travaux. Peut-être le ministre prendrait-il même la peine de venir à la Chambre et d'écouter ce qui se dit. Il s'amuserait peut-être, sinon, il pourrait apprendre. S'il n'apprenait pas, il pourrait au moins faire semblant d'être intéressé. Ce serait peut-être quelque chose à considérer.

De toute façon, il n'est pas facile de résoudre les problèmes de notre pays, mais ce sera tout à fait impossible si nous ne nous y attaquons pas ici. C'est ici même à la Chambre que le processus doit s'amorcer, sinon, rien ne sera entrepris.

Nous avons fait confiance à General Motors. Nous avons pensé que Chrysler, étant la septième plus grande société, se tirerait bien d'affaire. Nous étions certains que Ford ne pouvait avoir des difficultés. Soyons réalistes, les sociétés nous ont démontré qu'elles ne pouvaient agir seules et nous ne pouvions pas nous attendre à ce qu'elles le fassent. L'heure de la coopération est venue. Dans plusieurs pays du monde, la coopération est à l'ordre du jour, l'industrie et le gouvernement travaillent de concert.

Il y a aussi dans le monde des endroits où les travailleurs sont consultés, où les objectifs nationaux ont un sens, où les citoyens croient vraiment que leur pays représente quelque chose et où ils ne craignent pas d'en faire trop, sachant que leur participation sera bien reçue. Nous n'aurions pas à étudier ce bill si nous pouvions faire partager ce sentiment par le gouvernement.

Des voix: Bravo!

L'hon. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, juste avant que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) ne prenne la parole, le député de Louis-Hébert, secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Dawson), a fait une intervention. Je tiens à le féliciter de son discours lucide, clair et réfléchi. Il a montré une grande intelligence du sujet, d'autant plus grande qu'il a emprunté son discours à l'ancien ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Je suggère au secrétaire parlementaire de poursuivre dans cette voie, et je compte bien entendre d'autres discours de lui s'ils ont la même qualité.

M. Dawson: Je n'aimerais pas imiter sa carrière.

M. Epp: Je serai heureux d'entendre d'autres discours du député s'ils ont la même qualité.

Le secrétaire parlementaire a mentionné dans ses propos que la Chambre et la population canadienne recevraient une stratégie globale de l'emploi, stratégie que le gouvernement, paraît-il, va présenter de façon tout à fait claire et précise, en nous disant comment il entend s'occuper du chômage.

Je suppose qu'on nous dira de façon précise comment le gouvernement entend s'attaquer au problème du chômage chronique chez certains groupes comme les femmes, les autochtones et les handicapés. Je demande au ministre d'étudier à fond les engagements qu'a pris son secrétaire parlementaire et je lui suggère de présenter un rapport complet et un ensemble complet de mesures législatives d'ici un mois. Nous les réclamerons en vertu de l'engagement qui a été pris ce soir.

J'ai trouvé plutôt curieux que le secrétaire parlementaire dise que nous nous sommes opposés systématiquement à ce bill.

M. Friesen: Le premier jour.

M. Epp: C'était hier la première fois que nous étudiions un bill au cours de la 32e Législature, et c'était un bill de ce ministre. Ce bill a franchi toutes les étapes en une journée. Les députés remarqueront qu'hier c'était mercredi. C'était ce qu'on appelle une journée courte, et le bill a été adopté. Peut-être le secrétaire parlementaire pense-t-il que, parce qu'on a décidé de dépasser l'heure régulière de 6 heures hier soir et que la Chambre a siégé jusqu'à environ 6 h 30, nous faisions de l'obstruction systématique après 6 heures. Je suis obligé de dire au secrétaire parlementaire qu'il devrait revoir sa définition de l'obstruction systématique. Ce bill, le bill C-19, a été présenté à la Chambre en deuxième lecture aujourd'hui à environ 3 heures et, avant même la fin de la soirée, le secrétaire parlementaire se lève pour nous accuser d'obstruction systématique. Je l'avais toujours pris pour un homme raisonnable.

M. Kempling: Non!

• (2120)

M. Epp: Il prétend maintenant que c'était une erreur de ma part et j'en conviens. Je l'avertis que nous passerons de longues heures au comité et à la Chambre à discuter et à étudier la stratégie d'emploi, mais s'il veut abréger le temps que nous consacrerons à l'emploi au Canada, il devra se mettre sérieusement à la tâche et offrir des solutions possibles. Il n'était peut-être pas très sérieux quand il a porté son accusation d'obstruction systématique mais, quoi qu'il en soit, je lui ferai remarquer que cela n'améliore pas forcément les travaux de la Chambre. En outre, il a réclamé notre collaboration et je crois que la Chambre travaille plus efficacement quand tout le monde se donne la main. Mais comme il a la mémoire courte!

S'il se rappelait la trente et unième législature—mais je ne veux pas y revenir—je crois que le député qui est encore un homme juste comprendra qu'il ne peut compter uniquement sur la collaboration de ce côté-ci de la Chambre. La collaboration exige de la bonne volonté de part et d'autre. Je lui signale, ainsi qu'à son ministre et par leur intermédiaire à leur leader à la Chambre, que la collaboration offerte ne devra évidemment pas être à sens unique. Donc s'il veut faire adopter ce bill, il faut qu'il emploie des arguments qui soient pertinents contrairement à ceux qu'il a employés ce soir.

Dans le discours du trône, le gouvernement aborde la question du chômage au Canada. J'en citerai deux extraits:

> Comme les jeunes, les femmes, les autochtones et les handicapés.

. . . sont les personnes qui ont le plus de mal à trouver de l'emploi . . .

> . . . le gouvernement modifiera ses programmes et réaffectera ses ressources de façon à mieux répondre aux besoins de ces groupes. Par ailleurs, afin de mieux préparer la main-d'œuvre d'aujourd'hui au marché du travail de demain, le gouvernement mettra l'accent sur la formation professionnelle dans des domaines plus stratégiques.

Voici le deuxième:

> Les députés joueront un rôle important dans la sélection des projets de création d'emplois, et le gouvernement entend collaborer plus étroitement avec les organismes bénévoles et les organisations locales dans la mise en œuvre d'un programme de services communautaires.

Ce sont des propos nobles et je suis convaincu que les députés de tous les partis représentés à la Chambre les approuvent.

Ce soir, j'ai demandé au ministre si nous devions prendre ces paroles au sérieux et à quels programmes il pensait lorsqu'il a dit que lui-même et le gouvernement consulteraient des députés des deux côtés de la Chambre et suivraient les avis que ces derniers leur donneraient. J'ai demandé au ministre s'il nous dirait clairement avant de clore le débat sur ce bill, quelle qu'en soit la durée, ce qu'il entendait par ces paroles, ce que sont les frais précis et les programmes dont il a parlé et comment ces programmes fonctionneront, de façon à ce que les députés des divers partis puissent y réfléchir et faire des suggestions qui ne seront pas seulement toutes étudiées, mais dont certaines seront même retenues.

Depuis le début du débat, nous avons entendu parler de l'économie, et des problèmes de structure qui existent au Canada. Évidemment, ce que nous devons admettre, c'est qu'avec le gouvernement actuel et sa façon de faire, notre croissance économique sera nulle pendant l'année qui vient, ce qui augure assez mal au chapitre de l'emploi pour les douze prochains mois. Je crois, et les députés le savent bien, que c'est au secteur privé qu'il revient en principe de créer des emplois à long terme, des emplois durables. Mais pour y arriver, il faudra instaurer un climat de confiance propre à favoriser les investissements. Je vous dirai, monsieur l'Orateur, ainsi qu'aux députés que certains des propos tenus par les néo-démocrates ne contribuent pas à mousser cette confiance.

J'ai écouté aujourd'hui l'intervention du député de Churchill (M. Murphy). Il a sa résidence dans la localité de Thompson, ville dite fermée et toute vouée à une seule entreprise, et pourtant presque tout au long de son intervention il s'en est pris au rôle des multinationales. L'Inco constitue le principal employeur à Thompson et si elle devait fermer ses portes, Thompson devrait le faire également. Un certain nombre d'autres localités de sa circonscription vivent également de l'exploitation des ressources naturelles par des sociétés multinationales. Qu'est-ce qu'ont fait ces sociétés? Elles sont allées s'installer dans ces localités—dans bien des cas elles les ont même créées—et en ont créé l'infrastructure. Il y a eu dans bien des cas beaucoup de collaboration entre la société et les habitants de la localité.

On relève dans ma circonscription les villes dites fermées de Pine Falls, et puis encore d'Abitibi, et je ne cesse d'entendre parler des sociétés de pâtes et papier qui entretiennent de bonnes relations avec leurs employés et qui ont contribué à l'essor économique de la localité où elles sont installées. Je voudrais savoir combien de temps encore le député de Churchill entend soutenir à la Chambre que l'Inco a mal servi les intérêts de Thompson. Il n'a pas proposé d'autre solution. Bon nombre d'entre nous se rappelleront ce que nous ont dit les néo-démocrates lorsque le marché mondial du nickel s'est contracté et que le chômage s'est accru dans des centres comme Thompson et Sudbury. Ils nous ont dit de stocker le nickel. Je me souviens l'avoir entendu de la bouche du député de Nickel Belt. J'ignore où il se trouve depuis le 18 février.

Une voix: On l'a stocké dans Nickel Belt.

M. Epp: Ce qui doit ressortir de tout cela, c'est que dans bien des villes qui vivent de nos ressources, les compagnies multinationales ont été bonnes citoyennes. Les emplois mêmes que vous réclamiez, messieurs, ont été créés grâce à leurs investissements.

Aujourd'hui, le député de Hamilton-Mountain (M. Deans) a pris la parole.

Une voix: L'homme bionique.

M. Epp: Il a énuméré bien des cas de mises-à-pied et, vous vous en souviendrez, dans la plupart des cas une compagnie multinationale était en cause. Je tiens à souligner que ces emplois ont été créés au moyen de capitaux étrangers. Mais les néo-démocrates veulent à la fois le drap et l'argent. Ils prétendent qu'une compagnie ne respecte pas ses obligations de bonne citoyenne lorsqu'elle renvoie des employés quand l'économie stagne. Je ne suis pas là pour défendre le gouvernement, mais j'estime nécessaire qu'on conserve un certain équilibre à cet égard. Je ne vois pas comment le député de Churchill pourrait rentrer chez lui pour rencontrer les membres du conseil de ville—qui, soit dit en passant, travaillent tous pour la compagnie—et leur dire: «Je pense que nous devrions fermer l'Inco et ne pas nous préoccuper des répercussions possibles sur Thompson», car la compagnie est parfaitement consciente des répercussions qu'un ralentissement pourrait avoir sur la localité. La survie de la compagnie est liée à celle de la ville, et je ne comprends pas que le NPD puisse penser que la compagnie soit l'ennemie de ses employés, car si elle l'était, elle devrait encore se mettre en peine d'embaucher et de former de nouveaux travailleurs. Cela lui coûterait de l'argent, et les dépenses ainsi engagées figureraient sur son bilan.

• (2130)

Je crois que le programme de crédit d'impôt à l'emploi a une certaine valeur. Dans les petites localités rurales, je pense que nous avons vu plus de gens souscrire au programme qu'à beaucoup d'autres. Je crois que c'est ce que révéleraient les données statistiques. Il est vrai que les emplois ont été créés là où ces emplois n'auraient peut-être pas été pris ou simplement là où d'autres personnes cumulaient deux emplois.

Cela va à l'encontre de l'intention du bill en ce que trop souvent, malheureusement, des personnes qui avaient été engagées n'étaient plus requises quand le contrat prenait fin. Quand le ministre prendra la parole, j'aimerais qu'il nous dise si une étude a été faite là-dessus. En général, les cas sont relativement peu nombreux par rapport au nombre d'emplois créés, mais ils existent. Je crois que les fonctionnaires du ministère devraient voir comment nous pouvons mieux éviter cette situation parce que nous ne pouvons pas trouver de l'emploi aux gens, leur donner de l'espoir, et puis voir l'emploi disparaître quand le programme du gouvernement prend fin.

Je signale aussi au ministre que ce programme devrait être mieux annoncé. Encore cette semaine, j'ai reçu deux lettres de ma circonscription, l'une de Beauséjour et l'autre de Ridgeville, une très petite localité. Dans les deux cas, les gens ont appris que le programme de crédit d'impôt à l'emploi existait après avoir opté pour un emploi. Je crois que le ministre devrait revoir le programme publicitaire dans les hebdomadaires, car je pense qu'ils permettraient d'atteindre plus de gens dans les régions rurales que les quotidiens ou, en fait, les media électroniques.

Le ministre a fait partie de l'opposition pendant longtemps, depuis 1973 au Manitoba. Jusqu'à ce qu'il arrive à Ottawa, il avait la réputation de s'occuper de beaucoup de causes, de parler d'à peu près tout, sans être vraiment embêté s'il n'avait pas étudié le sujet. Un de ses principaux projets, sur lequel il a fait certaines recherches, je le reconnais, était des études urbaines. Jusqu'à cet après-midi, il avait la réputation dans notre province d'être le grand défenseur du déplacement des lignes de chemins de fer. Le hansard du Manitoba est plein de commentaires du ministre sur la nécessité absolue de déplacer les lignes des cours du CP et les lignes dans le centre de Winnipeg. Nous en avons des preuves. Je n'ai pas à rappeler au ministre les nombreuses occasions où il en a parlé.

Il y a un an, presque jour pour jour, un membre du cabinet, un représentant de l'Ontario, le député de Kenora-Rainy River (M. Reid), est devenu membre du cabinet pour le Manitoba. L'exercice de ses fonctions l'avaient amené à nous rendre visite. A son arrivée il s'est empressé d'aller voir le ministre qui à ce moment-là siégeait dans l'opposition provinciale. Il ne fallut pas longtemps à ces deux compères pour se convaincre mutuellement de l'absolue nécessité de déplacer les voies de chemins de fer à Winnipeg. A son retour le député de Kenora-Rainy River était absolument convaincu que le sort de Winnipeg était ainsi arrêté.

M. Collenette: Règlement!

M. Epp: Le député me rappelle au Règlement. Je veux parler du nombre d'emplois que ces projets auraient créés dans le centre-ville de Winnipeg. Qu'il se calme, je vais le lui dire.

M. Baker (Nepean-Carleton): Soyez patient.

M. Epp: A ce moment-là, la ville de Winnipeg s'était déjà engagée à construire un autre pont routier. Cependant, il leur fallait la permission du ministère des Transports. Le gouvernement de la province du Manitoba s'était engagé lui-même à construire le pont routier et soudainement tout fut bloqué parce que ces deux messieurs avaient décidé qu'ils voulaient une étude sur le déplacement des voies ferrées. Je suppose que nos projets étaient trop humbles, que nous avions des œillères, que nos perspectives étaient trop limitées. Cela se passait il y a un an.

Depuis l'élection du ministre à la Chambre et sa nomination au cabinet, il a pris d'autres engagements. Il s'est engagé à déplacer les voies ferrées à Winnipeg. C'était une paille, une dépense d'environ 168 millions de dollars, dont 100 millions seraient versés par la trésorerie fédérale. La chose allait se réaliser puisque le ministre nous l'avait promis.

M. Baker (Nepean-Carleton): Homme de parole qu'il était!

M. Epp: Je crois savoir qu'on a pris une décision aujourd'hui à propos du déplacement des voies ferrées.

Une voix: Non!

M. Beatty: Le ministre indique que ce n'est pas le cas.

M. Epp: Je crois savoir que Son Honneur le maire de Winnipeg, certains conseillers municipaux et des représentants du gouvernement du Manitoba ont été reçus par le ministre des Transports (M. Pepin).

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, j'observe depuis quelque temps le député de Provencher (M. Epp) et il me semble qu'il a parlé de tout jusqu'ici sauf du bill à l'étude. Je vous demanderais donc, monsieur l'Orateur, de bien vouloir lui faire remarquer qu'il devrait parler du bill C-19 et non pas de questions générales qui intéressent le Manitoba.

Une voix: Êtes-vous l'Orateur?

M. Baker (Nepean-Carleton): Le député allait justement parler du bill C-19.

M. l'Orateur adjoint: La présidence a entendu toutes sortes d'observations émanant de tous les coins de la Chambre ce soir. Il me semble que le député qui a la parole parle de façon générale du sujet du bill.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Retournez à l'arrière d'où vous venez.

M. Epp: Je tiens à dire à mon bon ami de Toronto que je parlerai bientôt de façon très précise des occasions d'emploi reliées à cette question s'il veut bien patienter un peu.

Aujourd'hui, Son Honneur le maire de Winnipeg et des représentants du Manitoba ont été reçus par le ministre des Transports qui leur a dit: «Pas d'argent, pas de déplacement des voies ferrées.» Je crois savoir que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est arrivé tout essoufflé et en retard à la réunion et qu'il a déclaré: «Attendez un instant, nous pouvons décider autre chose. Vous pouvez peut-être essayer le MEER; vous pouvez peut-être essayer un autre ministère.» Je tiens à signaler au ministre que l'une des fonctions des membres du cabinet consiste à dire honnêtement aux gens si un projet est réalisable ou non au lieu de les tenir en haleine.

Une voix: Qu'arrivera-t-il à la voie double?

M. Epp: A compter de ce soir, le projet de déplacement des voies ferrées à Winnipeg est mort. Combien d'emplois aurait-il créés?

M. Collenette: Règlement!

M. Epp: Mais le bill porte sur l'emploi. Je demande seulement combien d'emplois auraient été créés. Si le député ne voit pas le rapport, qu'il se taise et qu'il écoute.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Il y a eu au cours de la soirée des intervenants de tous les partis et de l'avis de la présidence, la question du Règlement ne se pose pas.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Je demande au ministre quand il s'acquittera de ses responsabilités envers les gens de Winnipeg, les gens du Manitoba et les Canadiens et cessera de répondre que «oui, il agira», sans avoir réfléchi ni vérifié si le gouvernement peut ou non donner suite à ses promesses. La ville de Winnipeg et le gouvernement manitobain doivent envisager la construction de ce viaduc dont le coût ne sera pas celui prévu l'an dernier; en raison de l'inflation, il coûtera 2 millions et demi de dollars de plus.

● (2140)

Des voix: Oh, oh!

M. Epp: Le député de la Nouvelle-Écosse trouve ça drôle et pense que le projet créera plus d'emplois, mais ce n'est pas le cas. Reste à savoir si le gouvernement fédéral a l'intention de payer ces 2 millions et demi de dollars, car le retard fait suite à une étude qui avait été demandée et que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a prié la ville de Winnipeg de remettre d'une année; dans l'intervalle, les coûts ont grimpé et les embouteillages ont continué.

Le ministre a des comptes à rendre non seulement à la Chambre mais aussi aux habitants de Winnipeg et de façon générale aux Manitobains. Lorsque les ministres font des promesses, ils ne devraient pas tenter de s'y soustraire. Si le ministre ne peut pas tenir ses promesses, il ferait mieux à l'avenir de ne pas en faire, et ce serait mieux pour tout le monde.

J'en reviens au projet de loi. Le ministre est soulagé car il croit que je passe à une autre question. Mais je vais revenir à cette question du déplacement des voies, de sorte qu'il ferait mieux de se calmer.

A mon avis, le chômage ne diminuera pas tant que nous ne réussirons pas à enrayer l'inflation. Il faut le reconnaître, le plus grand responsable de l'inflation est un gouvernement pléthorique. Dans son rapport, le vérificateur général a signalé des inefficacités inflationnistes. L'inflation sape la confiance et l'investissement en souffre. Pourquoi les Canadiens cherchent-ils à investir ailleurs? Quand ils le font, nous perdons des emplois ici.

Le gouvernement doit s'occuper de chercher très sérieusement les moyens de ralentir l'inflation qui sévit actuellement, et s'il veut faire un grand pas dans cette voie, il n'aura qu'à mettre de l'ordre dans sa gestion et à devenir efficient. Le gouvernement et l'ancien ministre des Finances ont déjà dit, je le sais, que l'inflation est d'importation étrangère et que nous n'y pouvons rien. D'accord, il y a un élément de vérité dans cette affirmation, mais dans notre inflation tout n'est pas d'importation.

Dans le discours du trône, il est dit que le gouvernement va devenir plus efficient. J'espère que tel sera bien le cas. Mais n'y comptez pas trop, connaissant les habitudes du gouvernement, car du même souffle presque, le gouvernement ajoute qu'il veut grossir. Eh bien, quand les pouvoirs publics à tous les niveaux prélèvent à diverses fins plus de 40 p. 100 du produit national brut, quand l'État fédéral dépense 25 p. 100 de plus qu'il ne perçoit en taux annualisé, c'est bien peu encourageant. Le ministre a la réputation d'être un des grands dépensiers.

Une voix: Déjà.

M. Epp: Déjà. Il a la réputation d'être au cabinet un de ceux qui vont réclamer des interventions sans cesse plus nombreuses du gouvernement, des dépenses publiques sans cesse croissantes, dans l'idée, j'imagine, que plus un gouvernement s'étend, mieux il vaut. Je le prie de revenir sur cette idée et d'en changer très rapidement.

Avec l'économie que nous avons, l'unique façon de vaincre l'inflation et le chômage, c'est de s'en remettre aux Canadiens et aux Canadiennes pour qu'ils investissent dans le pays. Je crois qu'ils investiront, mais pas à cause d'une promesse du gouvernement, car ils ne croient plus en ses promesses. Ils investiront s'ils voient des raisons tangibles de croire que leurs investissements ne seront pas taxés ou grignotés à des taux sans cesse croissants. Quand les Canadiens se mettront à investir, ils créeront des emplois. Et c'est cela qui va nous aider grandement.

Permettez que je vous parle du problème du chômage qui sévit dans le nord du Canada. Depuis dix ans, le Nord canadien est de plus en plus tributaire du gouvernement. A cause des règlements, du régime fiscal et du régime des permis octroyés par le gouvernement fédéral et d'autres pouvoirs publics, il est pratiquement impossible à une petite entreprise de subsister au nord du 60e parallèle. J'invite le ministre à reconsidérer les dispositions fiscales concernant les citoyens canadiens qui investissent dans le Nord. Les perspectives d'emploi pour l'avenir y sont excellentes. Il est même difficile d'imaginer le véritable potentiel qui existe dans le Nord. J'invite le gouvernement, surtout le ministre, à instaurer des programmes d'emploi dans le Nord du Canada, et cela ne veut pas dire nécessairement au nord du 60e parallèle.

D'après ce que j'y ai vu, et je crois que ceux qui ont l'expérience du Nord pourraient le confirmer, il est de plus en plus difficile de fonder une entreprise dans ces régions. A moins d'obtenir un contrat du gouvernement ou d'approvisionner un projet public quelconque, vos chances de survie financière sont minces. Il faut songer tout de suite à élaborer des stratégies d'emploi et d'investissement, surtout dans des domaines précis qui ont des besoins particuliers, et de nous attaquer à des problèmes précis. Le Nord ne devrait pas aujourd'hui être plus tributaire du gouvernement qu'il ne l'était il y a dix ans, et pourtant à cause des nombreux règlements gouvernementaux, les nombreux projets qui pourraient contribuer à renverser cette tendance, ne voient jamais le jour.

• (2150)

Pour ce qui est de l'emploi des autochtones, le programme de crédit à l'emploi n'est pas très utile. L'honorable député prendra note que je n'ai pas dit inutile. C'est que je n'ai pas en main le nombre d'emplois créés pour les autochtones. De façon générale, le programme offre des emplois que les autochtones ne peuvent pas accepter; il ne leur donne donc pas tous les avantages qu'il devrait. Nous ne pouvons pas nous permettre de prendre indéfiniment le potentiel qu'offrent ces personnes. Le programme mis en place pour les autochtones du Canada devrait être plus précis.

Toutefois, nous devons cesser de leur offrir des emplois temporaires. Lorsque l'emploi temporaire prend fin, l'employé n'a plus d'espoir. Le gouvernement doit offrir des emplois basés sur une activité économique rentable plutôt qu'artificielle, des programmes conçus dans un but très précis. Le ministre a annoncé la création de 50,000 nouveaux emplois. J'espère que ce sera le cas. J'ai fait part de mes doutes aux représentants du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, non seulement sur ces 50,000 emplois mais aussi sur les chiffres qu'ils nous donnent, chaque semaine, chaque mois, et sur chacun de ces programmes. Si j'additionnais tous ces chiffres, ils indiqueraient que nous n'avons pas de chômage. Ces chiffres nous proviennent de deux ministères: L'Emploi et l'Immigration et l'Expansion économique et régionale. Si le gouvernement tente de nous dorer la pilule autant que possible, je lui demanderai une description plus réaliste.

Souvent, un emploi découlant d'un programme fait également partie d'un autre programme; lorsque le programme est remplacé par un autre, on estime que la même personne a accepté un emploi dans le cadre du deuxième programme. Conclusion: deux emplois ont été créés. Lorsque le deuxième programme prend fin, la personne peut être au chômage mais les chiffres indiquent que deux emplois ont été créés. Le gouvernement doit changer sa façon d'établir des statistiques sur l'emploi. C'est une contradiction: il existe un million de chômeurs; et pourtant d'après les chiffres, des emplois ont été créés et ils indiquent même qu'il n'y a guère ou pas de chômage.

Je demande au ministre de proposer des programmes à sa portée au lieu de faire des promesses qu'il ne peut pas tenir faute d'avoir assez de poids au cabinet, comme nous l'avons vu aujourd'hui. Le gouvernement a déclaré dans le discours du trône que les Canadiens étaient des gens réalistes.

Une voix: Il ne parlait pas de vous.

M. Epp: Je me considère comme un Canadien. Les Canadiens préfèrent la vérité à des promesses impossible à tenir. Je demande au ministre de prendre ses responsabilités et de réfléchir avant de parler.

M. Knowles: Le député me permet-il de lui poser une question avant qu'il n'en termine?

M. l'Orateur adjoint: Le député accepte-t-il une question?

M. Epp: Oui.

M. Knowles: C'est au sujet du déplacement de la gare de triage du Canadien Pacifique à Winnipeg, dont le député a parlé. Ne croit-il pas qu'au lieu de renoncer à ce projet, parce que le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) a dit non à la délégation de Winnipeg qui était ici aujourd'hui, il devrait se joindre à nous pour exhorter le gouvernement à ne pas fermer le dossier? Le ministre n'ignore pas que cette gare de triage est située dans ma circonscription et comme je m'intéresse au bien-être des riverains, j'estime qu'elle doit partir.

M. Epp: Monsieur l'Orateur, pour répondre au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), j'ai effectivement l'intention de poursuivre mes pressions. Je voudrais rappeler au député que j'ai proposé hier une motion en vertu de l'article 43 du règlement au sujet du déplacement de cette gare de triage pour demander au gouvernement d'étudier la question, d'accepter les conditions de la ville de Winnipeg et de faire connaître sa décision dans les délais demandés par cette dernière, c'est-à-dire d'ici la fin de mai.

Le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) a fait la même chose et je constate avec plaisir que le député de Winnipeg-Nord-Centre s'est joint à nous.

M. l'Orateur adjoint: Le temps de parole du député est écoulé.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, car le député vient de faire une déclaration tout à fait inexacte au sujet de certaines personnes qui se seraient jointes à lui.

M. Nowlan: Vous ne vous êtes joint à personne depuis votre passage chez les scouts.

M. Knowles: C'est une chose que nous demandons depuis des années.

M. l'Orateur adjoint: Le Règlement n'est pas en cause, comme le député le sait fort bien.

M. Maurice Harquail (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, puis-je saisir l'occasion . . .

M. Nowlan: Ne la saisissez pas, vous pourriez vous étrangler.

M. Harquail: Je parle souvent des yahoos de l'Ouest, mais je vois que nous en avons quelques-uns de l'Est avec nous ce soir, entre autres un député bien connu pour ses fumisteries à la Chambre des communes.

Comme c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole au cours de la trente-deuxième législature, je voudrais vous féliciter, monsieur, de votre nomination à la Présidence, et par votre entremise offrir mes félicitations à madame le Président.

Je prends la parole pour appuyer cette mesure positive, pour demander que le bill C-19 soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité plénier afin de modifier la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi. Ce programme a pour but d'accorder des dégrèvements fiscaux aux employeurs qui embauchent des chômeurs pour combler des postes nouvellement créés qui viennent grossir l'effectif ordinaire de l'entreprise.

On désire prolonger le programme de crédit d'impôt parce qu'il est efficace et peu coûteux. Cependant, le gouvernement n'a pas l'intention de s'en remettre à ce seul programme, car il ne répond pas à tous les problèmes de chômage du Canada. Comme je représente une circonscription des provinces atlantiques, j'ai hâte, comme tous les députés de ce côté-ci de la Chambre, j'en suis sûr, que cette mesure soit adoptée.

Ce projet de loi a été déposé à la Chambre pour la première fois par l'ex-gouvernement libéral dans une des législatures précédentes. On a déjà perdu assez de temps.

M. Baker (Nepean-Carleton): Bravo!

M. Harquail: J'incite le leader de l'opposition à la Chambre à collaborer avec nous.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ce que j'ai toujours fait.

M. Harquail: Je remercie le député de sa collaboration à cet égard, et j'espère qu'il se sentira libre de faciliter l'adoption rapide de cette importante mesure. 92 p. 100 des quelque 25,000 employeurs qui ont signé des ententes en vertu du programme de crédit d'impôt à l'emploi ont déclaré dans un sondage qu'ils seraient prêts à recommencer.

Les chiffres révèlent que le plus grand nombre d'employeurs ayant embauché des gens au titre de ce programme étaient en Ontario ou au Québec. En pourcentage, toutefois, le Nouveau-Brunswick vient immédiatement après le Québec. On s'est grandement prévalu de ce programme dans les provinces atlantiques. En moyenne, 88 p. 100 des employeurs de la région de l'Atlantique ont bénéficié du programme et les sociétés concernées en ont ainsi grandement profité.

A cause du long discours prononcé par le député de Provencher (M. Epp), je devrai reprendre la parole ultérieurement pour conclure mon discours mais je tiens à insister sur l'importance de l'aide à accorder à la jeunesse canadienne qui subit de façon disproportionnée les effets du chômage qui sévit dans notre pays.

Puis-je déclarer qu'il est dix heures, monsieur l'Orateur?

• (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA FONCTION PUBLIQUE—LES CRITIQUES CONTENUES DANS LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. John Gamble (York-Nord): Monsieur l'Orateur, je profite de l'occasion qui m'est offerte dans le débat d'ajournement pour signaler que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) m'a donné mardi des réponses plus qu'insatisfaisantes en ce qui concerne le rapport du vérificateur général présenté à la Chambre la semaine dernière et qui traitait de l'inefficacité dans la Fonction publique. Je tiens à dire au départ que mes questions ont été posées par souci d'améliorer l'efficacité du gouvernement et de lui faire réaliser des économies.

La question que j'ai posée au ministre concernait les étapes successives qu'il a proposées pour améliorer la qualité des services dans la Fonction publique afin que les contribuables canadiens soient assurés que leurs fonctionnaires font une juste journée de travail. J'ai aussi demandé à ce moment-là si des objectifs et des dates seraient établies pour la réduction de l'effectif. Certaines phrases que j'ai utilisées provenaient directement du rapport du vérificateur général, à la page 25 de l'Aperçu général, entre autres celle-ci.

> Ces évaluations de niveaux actuels de productivité soulèvent une question importante: si c'est la politique du gouvernement de veiller à ce que les employés reçoivent un juste salaire pour une journée de travail, la politique tant de la direction que des employés ne devrait-elle pas être de fournir en retour à l'employeur (en fait, le contribuable) une «juste» journée de travail?

Ces évaluations sont formulées à la page 25 de l'Aperçu général et aux paragraphes 9.99 et suivants de la page 218 du rapport même. Sur un effectif total de 355,000 employés, des sondages ont été effectués auprès de quelques 50,000 fonctionnaires et ont démontré un taux moyen d'efficience de 60.8 p. 100. Les employés du secteur privé ont été soumis aux mêmes sondages par le vérificateur général et l'on a obtenu un taux de 87.7 p. 100.

La conclusion à laquelle on en arrive à la page 25 de l'Aperçu général est exprimée en ces termes:

> Si ces résultats sont représentatifs de ce groupe et s'il était possible d'atteindre le niveau minimum acceptable de 80 p. 100, le travail actuellement exécuté par 50,000 employés pourrait l'être par 38,000.

Il faut se rappeler que les chiffres avancés par le vérificateur général sont calculés sur la base d'un rendement minimum de 80 p. 100 alors que les enquêtes effectuées dans le secteur privé montrent que le rendement y atteint 87.7 p. 100. En multipliant, comme il convient, par 7.1 le nombre 12,000 qui correspond à la différence entre les deux nombres figurant dans l'extrait que je viens de citer, on trouve qu'au moment où le rapport a été constitué, il y avait 85,200 fonctionnaires de trop.

Le vérificateur a-t-il attaché toute l'importance voulue à cela? Voici ce qu'indique la rubrique 9.111 de la page 221 de son rapport:

Nous proposons que le critère de 80 pour cent de performance devrait être considéré comme le niveau d'efficience minimum acceptable au gouvernement. Il ne s'agit pas là nécessairement du plus haut niveau accessible au gouvernement. Il est évident que ce dernier doit énoncer sa cible de performance, qui peut largement dépasser 80 pour cent. Nous considérons qu'une performance inférieure à 80 pour cent révèle l'absence d'un juste souci d'efficience et constitue ainsi une question qui devrait être portée à l'attention du Parlement.

Bien entendu, le vérificateur général est au service du Parlement.

● (2205)

Voici ce qu'il écrit à la page 25 de l'Aperçu général:

A mon avis, ce genre de problème doit être traité de façon constructive au palier le plus élevé du gouvernement et aboutir à un plan intégré pour la gestion générale.

Je suis entièrement d'accord. La loi de l'administration financière confie au Conseil du Trésor, à l'alinéa 5(1)*e*), la responsabilité de la direction du personnel dans la Fonction publique, et c'est le président du Conseil du Trésor qui en est l'autorité suprême. J'inviterais donc le président du Conseil du Trésor à s'attacher à résoudre le problème agaçant mais croissant du manque d'efficacité dans la Fonction publique.

Je n'accepte pas qu'il me réponde comme il l'a fait à ma question que le comité permanent des comptes publics et moi-même, en ma qualité de membre de ce comité, pourrons faire notre propre évaluation de l'efficacité de la Fonction publique. Je l'ai déjà faite pour mon compte, et le public a vu confirmer ce qu'il sait depuis des années, c'est-à-dire que la Fonction publique ne donne pas un rendement suffisant contre tout l'argent qu'elle touche en rémunération. Il appartient au ministre de fournir les projets concrets que l'on exige et non de paralyser et de retarder les mesures nécessaires pour y remédier.

M. Robert Daudlin (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, pour commencer, je tiens à déclarer, aux fins du compte rendu, que nous avons peut-être ce soir une autre preuve de la nécessité d'apporter des changements à notre procédure parlementaire et cette preuve réside dans le fait même que le député de York-Nord (M. Gamble) peut proférer des accusations ou prendre certaines positions, comme il l'a fait ce soir, alors que le gouvernement ne dispose pas d'un laps de temps égal pour lui répondre et traiter de tous les points qui ont été soulevés aussi bien ce soir qu'au moment où le sujet a été abordé pour la première fois à la Chambre. On ne peut qu'espérer que cet état de choses changera très bientôt.

Deuxièmement, je voudrais reprendre certaines des affirmations que le député de York-Nord a faites et en particulier à celles qu'il a faites ce soir lorsqu'il a parlé de la réponse que lui a donnée le ministre le jour en question et surtout lorsqu'il a prétendu qu'en fait, le ministre lui a dit qu'il aurait le temps d'étudier l'affaire pendant les séances du comité. Le ministre ne lui demandait pas seulement d'étudier le rapport mais d'examiner très soigneusement les prémisses sur lesquelles se fondent les recommandations du vérificateur général. C'est là une chose que, je l'espère, tous les députés voudront faire, non parce qu'ils supposent au départ que le rapport contient ou pourrait contenir des erreurs, mais parce qu'ils ne veulent pas accepter de rapport sans en examiner les prémisses, sans déterminer s'il a été rédigé à la suite d'un examen valable mené à l'échelle de toute la Fonction publique, en prenant pour acquis tout ce qui figure dans le document en question.

En fait, le gouvernement est actuellement à mettre en application un programme d'austérité visant à la fois les dépenses et la croissance de la Fonction publique qui a été lancé au cours de l'année financière 1976-1977. Nous avons maintenant les résultats de cinq ans à nous mettre sous la dent. Le nombre autorisé de fonctionnaires relevant du Conseil du Trésor s'élevait à 317,184 pour l'année financière 1975-1976. Comme le montre le budget principal de 1980-1981 déposé par le président du Conseil du Trésor (M. Johnston), le nombre de fonctionnaires autorisé pour 1980-1981 s'élève à 312,595. En fait, le nombre des fonctionnaires a diminué de 4,589, soit de 1,4 p. 100 au cours des cinq années pendant lesquelles le programme d'austérité a été en vigueur. Il ne fait absolument aucun doute que les services offerts ayant considérablement progressé depuis 1975 alors que les effectifs de la Fonction publique ont diminué, le rendement a beaucoup augmenté dans bien des secteurs.

Cela ne veut pas dire que nous avons atteint notre but. Il ne faudrait pourtant pas que nous, les députés, nous nous mettions à tirer immédiatement des conclusions hâtives de la lecture d'un rapport et à houspiller systématiquement les fonctionnaires sans avoir vérifié les faits. Les fonctionnaires ont fourni de bons services au pays et nous devrions être les premiers à les protéger.

Il y a bien d'autres points que je voudrais préciser en réponse à la question du député. Je sais qu'il est sincère. Malheureusement, je n'ai pas le temps de répondre en détail aux réflexions qu'il a faites. Tout ce que je voudrais demander . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît!

● (2210)

LES PÉNITENCIERS—LA PRÉSENTATION D'UN FILM PORNOGRAPHIQUE AUX DÉTENUS

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, il y a quelques mois, j'ai reçu par la poste un document qui était en fait le double d'une note de service interministérielle venant du pénitencier de la Colombie-Britannique. L'envoi n'était pas signé et je suis sûr que ce n'est pas l'auteur de la note de service qui me l'a envoyée. Il y était question du fait que les autorités du pénitencier ont présenté à l'ensemble des détenus, les 1er et 3 septembre, un film pornographique intitulé «The Night of the Voyeur». La note de service disait, et je cite:

Tous les agents qui ont vu ce film sont d'avis qu'il ne fera qu'encourager l'homosexualité dans cet établissement et dans tous les autres.

Je sais que le ministre a dit ce jour-là qu'il étudierait la question. J'ai aussi mentionné le même jour une lettre que j'avais reçue du commissaire des services correctionnels dans laquelle il me dit:

Dans le cadre d'une politique visant à assurer un milieu qui, dans les limites nécessairement imposées par l'incarcération, incite à un comportement . . .

Monsieur l'Orateur, je me demande, tout comme je l'ai fait il y a deux jours lorsque j'ai posé la question, s'il est possible de considérer que des films comme «The Night of the Voyeur» peuvent inciter à un comportement normal. Si cela est normal, j'aimerais savoir du solliciteur général (M. Kaplan) ce qu'il considère comme un comportement étrange.

Nous avons posé quelques questions à ce sujet. Nous sommes entrés en contact avec l'agent de classification des films. Le commissaire des Services correctionnels mentionne en outre que l'on projette ces films et que ceux qui font l'objet de la plainte sont classés comme films pour adultes. J'ai ensuite contacté l'agent responsable des films pour découvrir que les établissements fédéraux n'ont pas à se préoccuper des classifications établies par les autorités provinciales. Ils peuvent s'en désintéresser totalement parce que le règlement le leur permet. Je me suis rendu compte que les agents fédéraux avaient en fait téléphoné aux agents de classification et que, dans le cas présent, ils étaient au courant du contenu du film.

On a dit aux autorités fédérales que la diffusion du film était si restreinte qu'il ne pouvait pas être présenté dans les ciné-parcs. Cela nous en donne une idée. «La diffusion est si restreinte que tout cinéma qui veut le présenter doit demander la permission avant chaque projection.» On les a même informées de l'avertissement suivant: «film qui ne concerne que la sexualité, sans histoire, purement pornographique.» Voilà ce que le commissaire du Service correctionnel considère comme un film pour adulte. Voilà ce qui, selon lui, imite la vie normale. Si c'est ce qu'il appelle normal, qu'est-ce qu'il considère comme comportement bizarre?

● (2215)

Le solliciteur général a dit qu'il se pencherait sur la question. C'est ce qu'il a fait et je le félicite de sa prompte réponse. Mais je crains que sa réponse ne soit pas complète parce qu'il a réussi, semble-t-il, en un seul jour, en réponse à la question que je lui ai posée hier, à faire toutes les recherches nécessaires pour déterminer si ce film convenait au service pénitencier. Voici ce qu'il dit dans la lettre qu'il m'a envoyée:

J'ai étudié la lettre que le Commissaire du Service correctionnel vous a adressée à ce sujet, et je suis convaincu que la politique et les pratiques du Service à cet égard sont justes et raisonnables.

Est-il besoin de se demander pourquoi il y a des problèmes au sein des services correctionnels canadiens quand les gardiens des pénitenciers cèdent aux exigences des prisonniers et leur montrent ce genre de films? Est-il surprenant que les gardiens de pénitencier s'inquiètent de ce qui se passera dans les pénitenciers quand on montre ce genre de films aux détenus? Comme je le confiais à certains, il me semble que la politique du ministre et de ses prédécesseurs semble consister à rendre la réadaption plus passionnante que le crime initial. Il me semble qu'il ne faudrait pas injecter au patient une dose supplémentaire de la maladie dont nous tennons de le guérir.

J'ai fait inscrire une question au *Feuilleton* et je me demande combien de temps il faudra au ministre et à ses fonctionnaires pour y répondre. J'aimerais savoir combien de fois on a projeté des films semblables dans les pénitenciers. Je me demande s'il y a corrélation entre le genre de films que l'on a programmés et les dates des rébellions, insurrections ou prises d'otages dans les établissements. Je me demande s'il y a corrélation et je me demande combien de temps il faudra au ministre pour répondre à ma question au *Feuilleton* et ce que nous allons trouver dans cette réponse. Je crois qu'il est déplorable que l'administration des pénitenciers permette ce genre de choses, et j'espère que le secrétaire parlementaire nous donnera une réponse satisfaisante dès ce soir.

[*Français*]

Mme Céline Hervieux-Payette (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Je remercie l'honorable député de Surrey—White Rock—Delta-Nord (M. Friesen) de revenir à la charge afin de nous permettre de préciser ce qu'il qualifie d'incident lequel, à mon avis, correspond tout simplement à une réalité qui peut se présenter également à l'extérieur des pénitenciers comme mon collègue l'admettait. D'une part, je dois dire qu'effectivement cette réponse fait suite et donne des explications additionnelles à une lettre adressée à son collègue, l'honorable député de Durham—Northumberland (M. Lawrence) en octobre 1979, lequel n'avait pas encore reçu de réponse au moment où le solliciteur général a été nommé. De plus, je confirme que ce film a été approuvé sur le plan de sa classification par le *Classification Board of B.C.*, c'est-à-dire qu'il a été effectivement classifié pour adultes, donc pour être utilisé à cet usage. D'autre part il a été également jugé comme acceptable par un volume intitulé *Theatre Manager's Handbook*. Ce film-là est également contenu dans ce répertoire. De plus, j'aimerais ajouter que la location du film a été payée par les détenus, lesquels n'étaient pas obligés ni tenus d'assister à sa présentation et évidemment que si ce sont les députés qui doivent établir la normalité des individus, je crois que nous sommes très mal placés pour le faire. Quant à sa demande du lien avec les prises d'otages, je trouve cette question peut-être pas tellement pertinente et reliée à la question des films pornographiques ou qui traitent de questions à caractère sexuel. D'autre part, évidemment, en tant que femme, je n'ai pas eu l'occasion d'assister à des projections similaires qui ont lieu dans les chantiers éloignés. Je sais qu'à la Baie James ce genre de films est montré régulièrement et que la population de cet endroit est composée en large partie d'hommes. A propos, dans l'armée souvent, on me le dit, je n'ai pas fait partie de ce corps composé en majorité d'hommes, mais on me dit que des films de ce genre sont montrés. Je pense donc qu'on traite les détenus comme des gens qui vivent dans un endroit éloigné, ou en tout cas dans une société qui n'est pas comme la nôtre. Je pense qu'il faut traiter ces détenus comme des êtres normaux, c'est-à-dire capables de juger de la valeur d'un film. Il se peut que les officiers de la prison ne jugent pas certains films conformes à leurs goûts, mais je pense que c'est une question de goût, monsieur le président, et qu'il n'appartient pas en fait aux pénitenciers de déterminer la valeur culturelle des films qui sont projetés pour les détenus, parce que ces derniers choisissent des films qui ont déjà été approuvés au point de vue moralité par la province de Colombie-Britannique. A ce sujet je pense que toutes les normes nécessaires pour procurer un loisir de temps à autre choisi par les détenus ont été respectées, et il me ferait plaisir de donner des détails supplémentaires à mon collègue. Je sais que nous avons très peu de temps pour lui répondre, alors que ce film-là peut

paraître bizarre. Je lui offre d'aller le voir avec lui, parce que je ne l'ai pas vu. Or, pour terminer des critères semblables et pouvoir juger par soi-même, je pense quand même qu'il faut voir le film.

● (2220)

[*Traduction*]

LES DÉPENSES PUBLIQUES—L'AMÉLIORATION DE L'INFORMATION EN MATIÈRE FINANCIÈRE AU PARLEMENT

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé à prendre ici la parole ce soir pour obtenir une réponse satisfaisante à une question que j'avais d'abord posée au président du Conseil du Trésor (M. Johnston). Cette question portait essentiellement sur le rapport du vérificateur général déposé la semaine dernière.

L'essentiel, je pense, de ce que disait le Vérificateur général, c'est que les dépenses publiques échappent à tout contrôle, même si les conservateurs en ont rejeté la responsabilité sur les fonctionnaires et si certains journalistes ont monté en épingle les deux millions du navire qui persiste à ne pas flotter et les quatre millions de matériel Radio-Canada dont personne n'a l'inventaire. Moi, je ne crois pas vraiment, avec tout le respect dû à M. Macdonell, que c'est sur cela que porte l'essentiel de son rapport. L'essentiel, c'est que les dépenses publiques échappent à tout contrôle depuis un certain temps déjà.

C'est ce que le vérificateur répète dans plusieurs des rapports qu'il a publiés depuis sa nomination il y a six ans. Dans ces six ans, une quinzaine de commissions ont été créées pour étudier ce problème au sein du gouvernement, et des centaines d'autres études interministérielles ont été effectuées. Tout cela peut se résumer en deux mots: inefficience et absence de responsabilités. Je dis qu'on a mis tout cela sur le dos des fonctionnaires, pour conclure qu'il fallait réduire les effectifs de la Fonction publique. Comme il est dit au budget qui a été déposé récemment, il va y avoir une réduction de personnel de 5,840 années-personnes environ. Et pourtant, certains des services qui vont être amputés, comme par exemple à la Commission canadienne des transports, auraient besoin d'être renforcés, au chapitre de la sécurité par exemple. Peut-être que si certaines coupures n'avaient pas été opérées, il n'y aurait pas eu cet accident de Mississauga en Ontario ou celui de Macgregor au Manitoba. Il y a des centaines de recommendations faites dans le domaine de la responsabilité comptable.

A ma première question, le président du Conseil du Trésor a répondu que le gouvernement s'occupe en priorité du problème de l'inefficience et du manque de responsabilité comptable. Il semble néanmoins que cette priorité ait été écartée parce que nous n'avons aucun moyen de vérifier les progrès accomplis. Le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor (M. Daudlin) a dit que nous devrions d'abord vérifier ces rapports. Mais il n'y a aucun moyen de vérifier les 15 rapports qui contenaient probablement des milliers de recommandations.

Par conséquent, dans la question supplémentaire que j'ai posée au secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et à laquelle il n'a pas répondu—il l'a admis plus tard lorsque je lui en ai parlé à l'extérieur de la Chambre—je lui ai demandé si le gouvernement instituerait un comité spécial pour étudier les très nombreuses recommandations qui ont été faites en vue d'accroître l'efficacité du gouvernement et sa responsabilité devant le Parlement. Il n'est pas nécessaire de réduire le nombre de fonctionnaires; ce qu'il faut, c'est en tirer plus de profit. Pourquoi blâmer les fonctionnaires des déficiences de l'administration? Les gouvernements qui ont dirigé le pays au cours des 113 dernières années ont affronté des crises; ils ne se sont pas lancés dans une planification à long terme et n'ont pas essayé de résoudre les problèmes dans un contexte général. Le gouvernement ne se base sur aucune stratégie industrielle ni sur aucune politique économique. Si un comité spécial pouvait examiner toutes les études qui ont été faites, nous pourrions peut-être venir à bout de ces problèmes.

● (2225)

Si je comprends bien, on a déjà remis un grand nombre de ces rapports, de commissions et autres, et de recommandations relatives à cette étude, au comité permanent des comptes publics. Ce comité est maintenant surchargé. C'est probablement le comité le plus occupé, le comité permanent le plus pris. Même si le gouvernement nous dit qu'il lui accordera une certaine priorité, il ne peut le faire. Il n'y a pas de tribune où l'on puisse étudier ces recommandations, pour ensuite les représenter au Parlement et mieux renseigner, de sorte que les parlementaires puissent exiger du gouvernement qu'il rende mieux compte de son mandat. A l'heure actuelle, non seulement le gouvernement ne comprend pas une bonne partie des renseignements dont est saisi au Parlement, mais les députés de l'opposition n'y comprennent guère plus d'ailleurs que la presse; en conséquense, la population canadienne n'y comprend rien. Les Canadiens n'y comprennent peut-être rien: mais on peut en dire autant des parlementaires et des journalistes.

A mon avis, il est temps, maintenant, de créer un comité spécial chargé d'étudier les questions que je viens de mentionner. Voici la question que j'adresse au secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor: le gouvernement chargera-t-il un comité spécial d'étudier ces questions importantes et urgentes auxquelles je viens de faire allusion?

M. Robert Daudlin (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, sans prétention aucune, je voudrais dire au député que peut-être il parlait pour un groupe très limité, et peut-être même pour lui seul, quand il a parlé de députés qui ne comprenaient pas ce qui était soumis au Parlement. Même si je ne comprends pas tout, tout ne m'est pas un mystère, loin de là.

Comme le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) l'a déclaré à la Chambre le 17 avril 1980, l'amélioration de l'information financière présentée au Parlement est une tâche que le Conseil du Trésor considère comme prioritaire. Il a été signalé que, malgré le rajustement des délais de livraison de ces informations et de cette aide à la Chambre, en fait, de grands progrès ont été réalisés et la principale cause de retard jusqu'ici n'a pas été la résistance au changement mais plutôt la complexité des modifications proposées.

Le député pourra juger que des progrès utiles ont été effectivement réalisés lorsqu'il saura que le contrôleur général a créé une division que dirige le contrôleur général adjoint et qui est chargée pour la première fois d'améliorer les renseignements fournis au Parlement concernant le budget et les comptes publics. Cette mesure était nécessaire afin d'assurer que les données vérifiées des comptes publics correspondaient à celles du budget revisé. Par ailleurs, les groupes de régie interne du gouvernement qui se préoccupent de ces réformes ont été réunis et travaillent ensemble à ce projet. Comme le comité permanent des comptes publics le recommandait, un comité de sélection comprenant le secrétaire du Conseil du Trésor, le contrôleur général et le vérificateur général a été constitué.

On a mis au point un programme global qui tient compte des différentes tâches à accomplir afin de concevoir et d'appliquer les changements qui doivent être apportés au budget des dépenses et aux comptes publics. L'évolution ne pourra nécessairement se faire que sur une période de plusieurs années, mais on soumettra un certain nombre de projets importants aux parlementaires. Je peux préciser que M. N. G. Ross, qui est associé à la société Coopers and Lybrand et qui a une solide expérience dans ce domaine, travaille actuellement sous contrat pour le bureau du contrôleur général où il joue le rôle de conseiller sur tous les aspects du projet. Il participera à la préparation de divers documents de base que nous comptons présenter aux parlementaires dans le courant de cet exercice.

Outre ces documents, des études pilote seront effectuées tant à l'échelon central qu'à l'échelon ministériel. Ces études qui, espérons-le, seront publiées à la fin de l'automne, donneront aux parlementaires des prévisions explicites tenant compte des changements proposés.

Le député affirme donc que les moyens dont nous disposons à la Chambre ne nous permettront pas d'étudier ce rapport de manière satisfaisante. J'en déduis donc qu'il préférerait qu'on crée un comité spécial qui serait chargé d'étudier les rapports au lieu d'en laisser le soin au comité permanent des comptes publics. C'est certainement une solution à envisager parmi celles qui s'offrent à nous et je serais moi aussi favorable à l'idée de la proposer au leader du gouvernement à la Chambre.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 31.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 25 avril 1980

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE DROIT DE VOTE

ON DEMANDE QUE LA CHAMBRE FÉLICITE L'HONORABLE SÉNATEUR CASGRAIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mme Céline Hervieux-Payette (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente et pressante. Je propose, appuyé par l'honorable député de Welland (M. Parent):

Que la Chambre offre ses meilleurs vœux de santé et de félicitations à l'honorable sénateur Thérèse Casgrain à l'occasion du 40e anniversaire de l'obtention du droit de vote pour les femmes au Québec, pour lequel elle a joué un rôle prépondérant.

Mme le Président: Une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Il est proposé par l'honorable député de Mercier (Mme Hervieux-Payette), appuyé par l'honorable député de Welland (M. Parent):

Que la Chambre offre ses meilleurs vœux de santé et de félicitations à l'honorable sénateur Thérèse Casgrain à l'occasion du 40e anniversaire de l'obtention du droit de vote pour les femmes au Québec, pour lequel elle a joué un rôle prépondérant.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

LE CANADIEN PACIFIQUE

WINNIPEG—LE DÉPLACEMENT DES VOIES FERRÉES—DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU COÛT SUPPLÉMENTAIRE DU VIADUC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente, en vertu de l'article 43 du Règlement. Le ministre des Transports (M. Pepin) a fait savoir au maire de Winnipeg que des fonds ne seront pas affectés au déplacement des voies ferrées du CP à Winnipeg... Le premier ministre (M. Trudeau) avait déclaré auparavant que le déplacement des voies ferrées du CP était une initiative envisagée par le gouvernement libéral et qu'il y était favorable. Le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) avait révoqué les permis accordés pour la construction d'un viaduc jusqu'à ce que d'autres études soient effectuées, retardant le projet de plus d'un an et accroissant le coût de 2 millions et demi de dollars. La ville de Winnipeg doit maintenant entreprendre la construction de ce viaduc.

Je propose donc, appuyé par le député de Portage-Marquette (M. Mayer):

Que la Chambre ordonne au premier ministre de verser immédiatement les 2 millions et demi en frais supplémentaires que doit assumer la ville de Winnipeg et qui sont attribuables aux mesures dilatoires du gouvernement fédéral.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y-a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÉNITENCIERS

ON DEMANDE D'APPLIQUER LE RAPPORT DU SOUS-COMITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Étant donné que près de trois ans se sont écoulés depuis le dépôt du rapport unanime du sous-comité parlementaire du système pénitentiaire canadien, lequel faisait état d'un profond malaise dans ce domaine et recommandait que le solliciteur général de l'époque intervienne immédiatement; étant donné, par ailleurs, que les anciens solliciteurs généraux ont soit rejeté de nombreuses recommandations de ce rapport ou n'y ont pas donné suite, je propose, avec l'appui du député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que la Chambre exige du solliciteur général actuel qu'il applique les recommandations du sous-comité des pénitentiers du Canada pour éviter que de graves problèmes n'éclatent dans les prisons de notre pays.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non

Article 43 du Règlement

● (1110)

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—ON DEMANDE DE CONSULTER PLEINEMENT LES ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Le ministre de l'Environnement s'est récemment entretenu à Washington avec son homologue américain au sujet de la contamination par les pluies acides, mais il n'a pas encore dit à la Chambre s'il a pu obtenir des engagements fermes de l'Agence américaine pour la protection de l'environnement quant aux mesures que nos deux pays pourraient prendre de concert pour combattre les causes et les effets des pluies acides. Je propose donc, avec l'appui du député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le gouvernement du Canada fasse part au gouvernement des États-Unis de la profonde inquiétude que nous causent le projet d'entreprises d'utilité publique américaines d'utiliser du charbon désormais au lieu du pétrole et du gaz pour produire de l'électricité, et l'accroissement des pluies acides qui en résultera au Canada, et qu'il demande au gouvernement américain de ne pas approuver ce projet sans d'abord le consulter pleinement au sujet des effets des pluies acides sur l'ensemble de notre environnement.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

ON DEMANDE DE CONFIRMER L'OCTROI DE FONDS À L'EST DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, j'invoque la même disposition du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Compte tenu du fait que dans l'exposé budgétaire du 11 décembre on annoncait que le gouvernement avait prévu dans les crédits pour 1980-1981 l'injection de 50 millions de dollars afin de mettre en vigueur de nouvelles mesures destinées à stimuler l'emploi et le développement économique dans l'Est du Canada, de 25 millions à l'intention de Pêches Canada et de 40 millions pour la direction des ports de plaisance, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de confirmer l'octroi de 25 millions de dollars additionnels au secteur des pêches et de 14 millions de dollars à la direction des ports de plaisance pour d'importants travaux de construction de quais, d'installations de dragage, de halage et d'autres installations nécessaires aux pêcheurs de l'Est du Canada et, plus précisément, de confirmer que commenceront immédiatement les projets déjà annoncés relativement au dragage dans le port de Petty, à la réfection du quai et à la reconstruction à Renews, Admiral's Beach, Merasheen, St. Vincent's, Bay Bulls, St. Bride's, Point Lance et St. Shott's toutes localités vivant de la pêche côtière.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE CANADIEN PACIFIQUE

LE TRANSPORT DES SUBSTANCES DANGEREUSES—L'INSTALLATION DE DÉTECTEURS DE COUSSINETS ÉCHAUFFÉS SUR LA VOIE DE LONDON À TORONTO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Douglas Fisher (Mississauga-Nord): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente. Il s'agit de la menace quotidienne qui pèse sur des milliers de gens à la suite du refus de la société CP Rail d'installer des dispositifs de sécurité simples et essentiels appelés détecteurs de coussinets échauffés sur sa voie de London à Toronto. Tous les jours, le CP transporte sur cette voie des gaz mortels et inflammables. Il s'est déjà produit un déraillement grave à Mississauga. Ces dispositifs ne sont pas obligatoires aux termes de la loi et ils ne sont pas non plus infaillibles, mais s'ils avaient été là en novembre dernier, l'équipage du train aurait peut-être été averti à temps qu'un déraillement était imminent.

Je propose donc, appuyé par le député de Bellechasse (M. Garant):

Que la Chambre déplore cette menace causée par l'absence de dispositifs de sécurité suffisants sur les voies du CP; que l'on ordonne au CP de cesser de transporter des gaz mortels et inflammables sur cette voie tant que des détecteurs de coussinets échauffés n'y seront pas installés, et que l'on donne l'ordre au CP de commencer immédiatement l'installation de ces dispositifs.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

PACIFIC WESTERN AIRLINES—ON DEMANDE DE REFUSER LA DEMANDE D'ESPACE DE HANGARS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour soulever une question importante et urgente. Comme le public s'oppose de plus en plus à la demande d'espace de hangars de la Pacific Western Airlines à l'extrémité sud de l'aéroport international de Winnipeg, et comme l'ancien ministre des Transports, M. Otto Lang, a accepté les recommandations faites à la suite d'une étude menée par le ministère voulant qu'on accorde de l'espace à la compagnie mais plus loin au nord-ouest, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le ministre des Transports appuie la décision prise par l'administration régionale des transports aériens de rejeter la demande de la PWA.

Mme le Président: La motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1115)

LES PENSIONS

DEMANDE D'APPLICATION DE LA CONVENTION CANADO-ALLEMANDE SUR LA DOUBLE IMPOSITION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, je prends la parole à propos d'une question urgente et importante. Des milliers de Canadiens originaires de la république fédérale d'Allemagne doivent payer deux fois des impôts sur les pensions qu'ils reçoivent éventuellement de leur ancienne patrie. Aussi, je propose, appuyé par le député de Mission-Fort Moody (M. Rose):

Que la Chambre demande au gouvernement de s'arranger pour faire entrer en vigueur de toute urgence les modalités prévues dans la convention bilatérale qui a été signée en 1976 entre le Canada et la république fédérale d'Allemagne, étant donné que ces conventions portent notamment sur la double imposition des pensions.

Mme le Président: Pour être présentée, une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION DE LA RÉPUBLIQUE DE HAUTE-VOLTA

Mme le Président: Je désirerais saluer la présence à la tribune aujourd'hui de Son Excellence Georges Sanogoh, ministre du Plan et de la Coopération de la République de Haute-Volta et Président de l'autorité du Liptako-Gourma.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

IRAN—L'ÉCHEC DE LA MISSION AMÉRICAINE DE LIBÉRATION DES OTAGES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, comme le premier ministre est absent, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures à propos de la mission américaine de sauvetage qui a échoué ce matin en Iran. Je me demande si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut fournir à la Chambre des renseignements qui auraient été révélés au premier ministre, à lui-même ou à n'importe quel autre haut fonctionnaire Canadien par le secrétaire d'État, M. Vance ou par d'autres hauts fonctionnaires américains ou encore qui auraient été communiqués directement au premier ministre par le président Carter?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le premier ministre regrette de ne pouvoir être présent ce matin. Comme les députés en sont au courant, je crois, il a émis un communiqué de presse dans lequel il a fait allusion à la courageuse tentative des Américains et exprimé ses regrets pour la perte de vies humaines résultant de cette opération, sentiment que nous partageons tous, tout comme nous déplorons le maintien en détention des otages à Téhéran. Nous n'avions pas été prévenus de cette opération. Les informations que nous avons reçus par la suite sont à caractère très général et non du genre auquel a fait allusion le chef de l'opposition.

M. Clark: Je me demande si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut dire à la Chambre si le gouvernement canadien envisage de prendre certaines initiatives ou d'émettre certaines recommandations qui pourraient contribuer à assurer la sécurité et la libération pacifique des otages américains à Téhéran.

M. MacGuigan: Madame le Président, c'est évidemment une question qui est aujourd'hui au premier plan de nos préoccupations. Nous comptons discuter de cette affaire très prochainement avec nos alliés, y compris les États-Unis. Nous avons eu des pourparlers à caractère général à ce sujet avec le secrétaire d'État Vance lors de son passage à Ottawa mais compte tenu de l'évolution de la situation, je crois qu'il est plus important que jamais que nous ayons de nouveaux entretiens sur la question.

M. Clark: Madame le Président, le gouvernement du Canada préconise-t-il en principe et en pratique une application rigoureuse des sanctions canadiennes contre l'Iran?

M. MacGuigan: Madame le Président, nous n'avons certes pas l'intention de lever les sanctions que nous avons imposées. Nous ne serions pas contre l'idée de prendre, en coopération avec nos alliés européens, de nouvelles sanctions comme celles dont il a été question dernièrement. Nous n'avons pas encore imposé un embargo économique total contre l'Iran. Nous envisageons de le faire et nous agirons de concert avec nos alliés.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

WINNIPEG—LE DÉPLACEMENT DES VOIES FERRÉES—LE REVIREMENT DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Pourrait-il expliquer à la Chambre la volte-face du gouvernement qui a décidé de ne pas accorder de fonds à la ville de Winnipeg pour le déplacement de la voie ferrée du CP? Le premier ministre s'est déclaré en faveur du déplacement des voies ferrées. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a affirmé que le déplacement des voies ferrées était nécessaire. Le prédécesseur du ministre des Transports, M. Lang, a dit que le déplacement des voies ferrées s'imposait. Le député de Kenora-Rainy River a conseillé la ville de Winnipeg sur la façon d'obtenir des fonds pour le déplacement des voies ferrées. Étant donné toutes ces déclarations, le ministre peut-il expliquer à la Chambre le revirement de politique du gouvernement libéral?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le ministre des Transports est aussi en faveur du déplacement des voies ferrées, comme tout le monde et son père. Toute la question est là. Il est facile à tout le monde d'approuver ce projet de réaménagement.

● (1120)

Une étude a démontré qu'entre la construction de viaducs et le déplacement de voies il y a une différence importante, soit la différence entre 65 millions de dollars et 135 millions de dollars. Trois paliers de gouvernement ont compétence en la matière et le conseil municipal de Winnipeg essaie de financer le projet de déplacement des voies. Le maire et ses conseillers sont venus nous voir hier mais, à titre de ministre des Transports, le seul moyen dont je dispose est le Programme d'aide au transport urbain. Dans le cadre de ce programme, nous pouvons affecter une somme de neuf millions de dollars à ce projet. Des dispositions ont d'ailleurs été prises pour verser cette somme si jamais le conseil de ville et le gouvernement de la province, puisque ce sont les autorités provinciales qui devront en définitive décider, acceptent la recommandation.

Nous cherchons d'autres sources de financement et il se peut que le ministère de l'Expansion économique régionale nous donne un coup de main.

La difficulté, bien sûr, est qu'il existe un grand écart entre le coût de mise en œuvre de chacune des solutions, c'est-à-dire entre 65 millions de dollars et 135 millions de dollars. Même si le MEER participe au projet, les initiateurs du projet devront néanmoins réunir un montant important.

En définitive, il s'agit d'une question qui intéresse les trois ordres de gouvernement. Nous sommes jusqu'à un certain point pris dans un cercle vicieux parce que chacun essaie de voir ce que les autres ont l'intention de faire. J'ai tenté d'exposer hier ma position en tant que ministre des Transports.

Des voix: Bravo!

M. McKenzie: Madame le Président, c'est le premier ministre et le député de Winnipeg-Fort Garry qui sont à l'origine de ce cercle vicieux. Ils n'ont rien dit de tout cela lorsqu'ils ont empêché Winnipeg d'obtenir des fonds . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je prierais le député de bien vouloir poser sa question.

M. McKenzie: Étant donné que le retard d'un an est attribuable au gouvernement libéral, je lui demande s'il remboursera au conseil de ville de Winnipeg le montant supplémentaire de 2.5 millions nécessaire pour construire le viaduc Sherbrooke-McGregoet s'il lui accordera un permis pour le construire. Si le ministre peut verser des fonds du MEER quand fera-t-il une annonce à ce sujet?

M. Pepin: Je veux le répéter, madame le Président, aucune décision définitive n'a été prise. Il y a encore une démarche à faire et nous espérons tout terminer la semaine prochaine. J'y consacrerai beaucoup de temps, car le conseil de ville de Winnipeg, je crois, devrait savoir quelle est la position des deux autres niveaux de gouvernement. Je veux parler du gouvernement manitobain qui hésite à se prononcer à ce sujet.

Quant à l'indemnisation pour les retards, je regrette de dire que je n'accepte pas cette idée pour deux raisons. Tout d'abord, l'étude qui s'est prolongée était indispensable pour que le projet s'insère dans le Programme d'aide au transport urbain. En deuxième lieu, je crois que si l'étude n'avait pas été faite, la population de Winnipeg se serait longtemps demandé quel aurait été le coût du déplacement s'il avait été possible, du point de vue financier, d'agir ainsi.

WINNIPEG—ON DEMANDE UNE DÉCISION EN FAVEUR DU DÉPLACEMENT DE LA GARE DE TRIAGE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, j'adresserai ma question au même ministre pour lui demander s'il s'accorde à reconnaître qu'il est important de déplacer la gare de triage de Winnipeg et si les avantages économiques l'emportent sur le coût des travaux? Est-il prêt à s'engager dans les huit jours à opter pour le déplacement?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne vois pas ce que je pourrais ajouter aux réponses très claires que j'ai déjà données.

M. Keeper: Une question supplémentaire au ministre, madame le Président. Est-il donc disposé à proposer, au besoin, des modifications à la loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemins de fer, de manière que la loi réponde davantage aux intérêts de la collectivité et non pas seulement aux intérêts du CP?

Des voix: Bravo!

M. Pepin: Madame le Président, je répète encore une fois que l'objectif du déplacement des voies ferrées emporte l'adhésion de tout le monde et son père. Le problème est de trouver l'argent pour le réaliser. Ces travaux ne sont pas nécessaires à Winnipeg seulement, mais à Regina, à Toronto, à Montréal, à Vancouver, partout.

● (1125)

M. Clark: A quoi se limitait la promesse de M. Axworthy?

M. Pepin: J'espère pouvoir dans les mois qui viennent mettre au point un programme qui remplacera le Programme d'aide au transport urbain qui doit expirer dans l'année financière 1982-1983.

* * *

L'ÉNERGIE

LE RETARD À EXPLIQUER LA NOUVELLE FORMULE SUR LA FIXATION D'UN PRIX COMPOSITE POUR LE PÉTROLE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Lundi soir, le ministre des Finances a solennellement promis que la mise en vigueur du prix du pétrole mélangé réduirait les sommes à verser en subventions aux importations de pétrole du tiers, soit de un milliard de dollars, du total prévu pour cette année qui est de 3.1 milliards de dollars. Cette année, le Canada importera 165 millions de barils de pétrole grâce à une subvention qui est maintenant de $20 le baril. Par conséquent, pour atteindre ce milliard de dollars, il faudrait hausser à $6 le prix du baril de pétrole importé.

Étant donné l'importance de cette promesse, le ministre peut-il expliquer à la Chambre pourquoi il attend si longtemps pour expliquer clairement à l'Alberta, à la Saskatchewan et aux autres provinces les détails de sa nouvelle formule, pas de la rhétorique électorale comme il en a servi au chef de l'opposition hier, mais sa formule elle-même? Est-ce parce que sa proposition a entraîné pour cette année une augmentation de plus de $4 le baril du prix prévu dans le budget ou est-ce parce que le ministre tient à faire le coup de la carotte aux Québécois pour après le 20 mai comme il l'a fait aux Canadiens pour après le 18 février? Quelle raison a-t-il à donner?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, quand le député cite le ministre des Finances, j'aimerais qu'il le fasse correctement. Quand il fait allusion à une déclaration de ce dernier en son absence, il devrait au moins citer exactement l'extrait du hansard.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Quant à sa question, je lui rappelle qu'il a fallu attendre six mois avant que son gouvernement entre en pourparlers avec l'Alberta et commence à amorcer sérieusement la discussion avec le gouvernement de cette province. Pour ma part, j'ai rencontré de ministre albertain de l'Énergie deux semaines après mon entrée en fonction.

Mlle MacDonald: Vous avez attendu dix ans.

M. Lalonde: Au cours des deux premières semaines du mois de mai, j'ai l'intention de rencontrer mes collègues provinciaux, notamment ceux des provinces productrices afin d'aborder avec eux des propositions concrètes.

M. Clark: Il refuse encore une fois de répondre.

M. Crosbie: Madame le Président, le prix composite a été l'un des éléments clé de la campagne électorale. Maintenant le ministre admet qu'il en ignore tout et qu'aucune proposition n'est prête.

Mlle MacDonald: Très juste.

M. Crosbie: Quant à l'exactitude des citations, le ministre a dit hier au député d'Athabasca que ce n'était pas le gouvernement fédéral, mais le gouvernement de l'Alberta qui retardait l'ouverture de l'usine de la société Alsands. Pour sa part, le président de la société Shell Canada Ltée a tenu hier les propos suivants, comme le rapporte le *Globe and Mail* de ce matin:

> Le parachèvement de la troisième usine d'extraction pétrolière des sables bitumineux sera retardé d'un an, soit jusqu'en 1987, si Ottawa n'accepte pas de payer le prix mondial pour sa production d'ici la fin de juin . . .

Compte tenu de cette déclaration, comment le ministre peut-il rejeter le blâme sur le gouvernement de l'Alberta alors que le président de Shell Canada affirme que le parachèvement de l'usine sera retardé d'un an si le gouvernement fédéral n'accepte pas, d'ici juin, de payer le prix en vigueur sur les marchés mondiaux pour leur produit? Qui a raison? Le président de Shell Canada ou le ministre? J'ai ma petite idée là-dessus:

M. Lalonde: Madame le Président, je ne m'attends évidemment pas à ce que le député soit impartial sur cette question, et sa conclusion ne m'étonne donc pas. Je rappelle au député que bien avant notre décision de nous prévaloir de la clause de «force majeure» de l'entente avec Syncrude qui nous permettait de mettre fin à l'alignement sur le prix international du prix du pétrole tiré des sables bitumineux, le gouvernement de l'Alberta avait retardé de plusieurs mois l'approbation du projet Alsands, alors que le gouvernement fédéral avait pris toutes les mesures voulues pour la réalisation de ce projet. Or le premier ministre de l'Alberta avait décidé de retarder cette approbation au moins un mois, sinon deux, avant notre annonce sur le prix des sables bitumineux. Ce sont des faits, et je défie le député de prouver le contraire.

M. Crosbie: Madame le Président, étant donné l'urgente nécessité de régler la question du prix du pétrole, à la fois aux fins du budget, que le ministre des Finances hésite à déposer tant que cette question ne sera pas réglée et parce que l'accord actuel prend fin le 1er juillet, étant donné, en outre, cette situation retarde la construction de l'usine de traitement des sables bitumineux et enfin que le président de Shell Oil a déclaré que s'il n'obtenait pas le prix mondial, cette usine ne serait pas rentable, quand le ministre a-t-il l'intention de sortir son lapin pondéré de son chapeau pondéré et de le donner aux provinces et à la Chambre afin que nous puissions voir exactement ce qu'il a en tête et comment il a l'intention d'atteindre ses objectifs?

M. Lalonde: Madame le Président le gouvernement ne se laissera pas intimider par les menaces d'un président de société.

Des voix: Bravo!

● (1130)

M. Lalonde: Nous sommes en train de chercher avec les provinces, et surtout les provinces productrices, un nouvel accord sur les prix. Nous avons retenu, le gouvernement d'Alberta et nous, le début juillet comme date indicative. Les deux gouvernements se sont entendus là-dessus. Je travaille en fonction de cette date et j'espère que nous serons alors parvenus à un accord.

Au fait, madame le Président, si nous y parvenons, nous aurons mis deux fois moins de temps pour parvenir à une entente que le précédent gouvernement n'en a mis pour ne pas y réussir.

* * *

LES DÉPENSES PUBLIQUES

L'AUGMENTATION PRÉVUE DES PRIX DU PÉTROLE CANADIEN

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, dans le même ordre d'idées, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. En présentant le budget principal à la Chambre au début de la semaine, le président du Conseil du Trésor a déclaré:

> La provision de 2,6 milliards de dollars prévue dans le budget principal des dépenses de 1980-1981 pour le paiement d'indemnisations aux importateurs de pétrole se fonde sur les prix du pétrole établis par l'ancien gouvernement . . .

Le président du Conseil du Trésor voudrait-il confirmer que ces prix prévoyaient une augmentation de $4 le baril de pétrole canadien dans le courant de la présente année financière?

Questions orales

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, si j'ai bonne mémoire, c'est ce chiffre qui figurait dans les prévisions présentées en décembre 1979 par le ministre des Finances précédent.

ON DEMANDE SI LA FORMULE DU PRIX PONDÉRÉ A ÉTÉ COMMUNIQUÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR AVANT QU'IL METTE LA TOUCHE FINALE AU BUDGET

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, nous savons maintenant que la Chambre a été saisie d'un budget qui prévoit une augmentation du prix du pétrole de $4 le baril. J'aimerais donc poser ma question suivante au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre a-t-il au moins communiqué la formule détaillée de calcul de ce prix pondéré au président du Conseil du Trésor avant de mettre la touche finale au budget et de le présenter à la Chambre, puisque le budget prévoit le versement d'indemnités aux importateurs de pétrole, mais qu'il semble se fonder quand même sur ces $4 d'augmentation?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le gouvernement considère diverses possibilités en ce qui concerne les prix . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: C'est vraiment édifiant.

M. Lalonde: . . . mais je peux assurer à l'honorable député que, pour cette année, le gouvernement envisage une augmentation inférieure à $4, pour ce qui est du prix à la source.

* * *

LA CONSOMMATION

LES PROFITS EXCESSIFS DES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES—ON DEMANDE QUELLES MESURES LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, je suis heureux d'entendre dire que le gouvernement sera ferme et ne cédera pas au chantage.

Ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Les bénéfices des sociétés pétrolières pour le premier trimestre de cette année ont été publiés récemment. Shell a augmenté ses profits de 94 p. 100, Gulf de 72 p. 100, Texaco de 94 p. 100 et Suncor du chiffre incroyable de 364 p. 100. Dans ces conditions, quelles mesures le gouvernement du Canada prévoit-il adopter pour empêcher ces sociétés pétrolières de nous dépouiller ainsi?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, en ce qui concerne la société Suncor, l'honorable député sait que le prix du pétrole tiré des sables bitumineux ne sera plus rattaché aux cours mondiaux et que nous essaierons d'en arriver à un prix négocié qui n'aurait pas nécessairement de rapport avec les prix mondiaux.

M. Hnatyshyn: Qu'allez-vous faire, Marc?

ON DEMANDE SI LES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES SOUPÇONNÉES DE S'ÊTRE ENTENDUES POUR FIXER LES PRIX SERONT POURSUIVIES

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, cela ne répond pas à ma question sur les profits des sociétés pétrolières, mais si vous me le permettez, je vais poser ma question supplémentaire au ministre de la Justice. Je sais qu'il est opiniâtre et qu'il ne cédera pas du chantage non plus.

Vu que le ministère de la Consommation et des Corporations mène depuis sept ans une enquête sur une collusion entre les grandes sociétés pétrolières pour fixer les prix et vu que le contentieux du ministère a recueilli au cours de cette enquête plus de preuves qu'il n'en avait besoin, le ministre pourrait-il confirmer à la Chambre que l'on prendra maintenant des mesures, ce qui pourrait comprendre entre autres des poursuites judiciaires contre les sociétés pétrolières qui réalisent des profits exorbitants et qui seraient soupçonnées de s'être entendues pour fixer les prix?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, j'étudierai la question. On ne m'a pas informé que l'on prendrait bientôt des mesures à propos de ce dossier. Je pense que c'est une question très importante et je m'en occuperai. Si nous devons agir, nous le ferons mais pour le moment, je ne suis pas en mesure de renseigner la Chambre.

M. Waddell: Madame le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations est au courant de cette affaire, ou tout au moins il devrait l'être. Pourrait-il dire à la Chambre s'il est vrai que les fonctionnaires de son ministère sont absolument furieux de l'inaction du dernier gouvernement et du refus du présent gouvernement de se montrer sévère et de s'attaquer aux grandes sociétés pétrolières à propos de cette collusion sur les prix? Peut-il nous dire à quel moment on prendra des mesures à ce propos?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je m'en voudrais de rendre publiques des impressions personnelles de fonctionnaires. Je ne veux pas aller dans cette veine, mais je veux répondre à l'honorable député qu'il y a une enquête, et il est au courant de cela. J'ai pleinement confiance que le directeur va mener à bien cette enquête. Pour le moment, tout ce que l'on peut faire n'est que spéculation. Je pense qu'il serait plus sage d'attendre les conclusions du directeur des enquêtes. Lorsqu'il aura fait son rapport, il est évident que ce gouvernement va agir avec célérité.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LA CONSTRUCTION DE NAVIRES D'ESCORTE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Louis Leduc (Richelieu): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. J'aimerais connaître les intentions du gouvernement sur l'avenir des navires d'escorte au pays.

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je pense que le député fait bien de poser une telle question, si l'on considère qu'avec la modernisation des Forces armées, à laquelle nous procédons très rapidement, après l'achat des chasseurs, et après, probablement dans un avenir assez rapproché, d'autres équipements seront achetés. Je pense, au sujet des navires que nous devons acheter pour les fins de la marine du Canada, qu'il serait très important de mentionner que les chantiers maritimes du Québec seront certainement les plus favorisés si l'on considère que nous avons deux chantiers maritimes qui ont grandement besoin d'aide, et je pense de la même façon que les autres parties du Canada pourront voir améliorer la situation.

[*Traduction*]

LES RESSOURCES NATURELLES

LES GISEMENTS SOUS-MARINS DE PÉTROLE ET DE GAZ—LA RECONNAISSANCE DES DROITS DE TERRE-NEUVE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme le gouvernement n'a pas reconnu les droits de Terre-Neuve sur les gisements sous-marins de pétrole et de gaz et que cela retarde l'exploitation commerciale du puits Hibernia, et compte tenu de la position adoptée à cet égard par l'homologue terre-neuvien du ministre, je demande à ce dernier si le gouvernement a l'intention de reconnaître les droits de Terre-Neuve sur les gisements sous-marins de pétrole et de gaz, pour qu'on puisse entreprendre l'exploitation de ce puits très important? Dans l'affirmative, le ministre est-il prêt à nous faire connaître sa position?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, ce qui retarde les choses, si toutefois il y a des retards, c'est aussi le fait que le gouvernement de Terre-Neuve n'a pas voulu accepter la position du gouvernement du Canada.

M. McGrath: Madame le Président, je désire poser une question supplémentaire au ministre. Son collègue, le ministre du Revenu National, a déclaré publiquement que la position du gouvernement du Canada se rapprochait davantage de celle de Terre-Neuve. Ma question est la suivante: le gouvernement du Canada a-t-il cédé un seul pied de terrain, et le ministre compte-t-il entamer des négociations avec Terre-Neuve pour permettre l'exploitation de cette source d'énergie très importante, de façon que nous dépendions moins du pétrole et du gaz de provenance étrangère qui nous coûte si cher?

M. Lalonde: Madame le Président, je suis heureux de voir mon collègue reconnaître que la position du gouvernement du Canada pourrait se rapprocher davantage de celle de Terre-Neuve, et cela veut dire aussi, j'espère, que celle de Terre-Neuve se rapproche davantage de celle du Canada.

Quant à l'autre partie de la question du député, j'ai l'intention de rencontrer prochainement mon collègue, le ministre de l'Énergie de Terre-Neuve.

* * *

L'INDUSTRIE

L'AIDE FINANCIÈRE À CHRYSLER CANADA

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Mardi dernier, je lui ai demandé s'il comptait soulever la question de Chrysler Canada devant le comité compétent. A mon grand étonnement, étant donné l'ampleur de l'appui proposé, il a répondu par la négative. Je tiens à aborder à la Chambre certains autres aspects de cette importante question avant que la décision soit prise.

● (1140)

Devant l'ampleur et l'imminence de la décision, et eu égard à la position fiscale très précaire du gouvernement fédéral, le ministre peut-il nous dire de quel budget il compte tirer l'aide financière fournie à la société Chrysler? La puisera-t-il dans l'enveloppe de l'Expansion économique ou dans celle des programmes à caractère social?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): En premier lieu, je n'ai pas fini d'étudier avec le leader de la Chambre la possibilité de saisir le comité compétent de la question de l'Accord de l'automobile. Aussitôt déposé devant le comité des finances, le budget du ministère de l'Industrie et du Commerce nous servira en partie d'instrument permettant de mener le genre d'étude à laquelle songe le député.

En deuxième lieu, à propos de l'allusion très précise qu'il fait dans sa question, qu'il n'aille surtout pas croire que le gouvernement envisage sérieusement d'accorder à la Chrysler la somme importante sur laquelle avait spéculé la presse.

En dernier lieu, à propos de l'enveloppe dont seront tirés les fonds, tout dépend de la forme et de l'importance de l'aide qui sera consentie en dernier ressort.

M. Wilson: Je ne parlais pas du Pacte de l'automobile en tant que tel. Je conviens avec le ministre de la nécessité de renvoyer cette question à un comité compétent. Ma question porte surtout sur la décision relative à la société Chrysler, qui sera rendue sous peu. Le ministre peut-il nous donner l'assurance, aujourd'hui même, qu'une décision en faveur de la Chrysler n'aura pas de répercussions fâcheuses sur d'autres programmes d'expansion économique? L'aide consentie à la Chrysler s'ajoutera-t-elle aux autres programmes d'expansion économique, compte tenu de l'importance actuelle de l'expansion économique dans notre pays?

M. Gray: Madame le Président, toute décision du gouvernement concernant la Chrysler visera à favoriser l'expansion économique du Canada.

M. Wilson: Vous ne répondez pas à ma question.

Questions orales

RADIO-CANADA

LE REMPLACEMENT DE L'ÉMISSION «OMBUDSMAN» AU RÉSEAU ANGLAIS

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État en sa qualité de ministre faisant rapport au Parlement de la situation à la CBC. Étant donné que la CBC prévoit supprimer certaines émissions sur les affaires publiques notamment The Medicine Show, The Watson Report et Newsmagazine, et, je tiens à le souligner, Ombudsman, une émission d'enquêtes poussées et un exemple de bonne programmation profitable à tous puisqu'elle s'intéresse aux problèmes du citoyen moyen aux prises avec une bureaucratie anonyme, l'honorable ministre voudrait-il chercher à savoir si la CBC prévoit remplacer Ombudsman par une autre émission du même calibre susceptible de défendre les intérêts du Canadien moyen?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): La CBC est entièrement responsable de la programmation qu'elle offre aux spectateurs canadiens. Je vais saisir la direction de la société de la question soulevée par l'honorable député pour lui donner une réponse.

M. Rose: Je sais bien que le secrétaire d'État ne fait que déposer les rapports de la CBC à la Chambre. Mais, je lui pose une question supplémentaire: pourrait-il chercher à savoir si l'émission Ombudsman est supprimée non pas en raison d'une faible cote d'écoute comme ce fut le cas de This Hour Has Seven Days il y a plus de dix ans mais plutôt parce qu'elle met en cause des fonctionnaires supérieurs dans des situations gênantes, sous compter que certains membres de la haute direction de la société, son président même peut-être, n'ont jamais compris ni aimé l'émission?

[*Français*]

M. Fox: Madame le Président, c'est la première fois que l'on me fait des instances. Je pense que l'honorable député est bien au courant de l'indépendance de la Société Radio-Canada en établissant sa programmation, et à mon avis, en regardant le genre d'émissions relatives aux affaires publiques dont la Société Radio-Canada a eu l'occasion de discuter au cours des années, il n'y a personne à la Chambre qui croit vraiment qu'une telle décision aurait été prise pour des fins politiques comme le signale le député.

* * *

[*Traduction*]

AIR CANADA

LA RUMEUR CONCERNANT LA SUPPRESSION DES DROITS D'ATTERRISSAGE AU ROYAUME-UNI

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, puis-je adresser ma question au ministre des Transports? Elle fait suite à certains communiqués publiés il y a huit ou dix jours au Royaume-Uni selon lesquels le gouvernement britannique prévoyait refuser à notre transporteur national ses droits d'atterrissage pour les vols entre l'Ouest canadien et le Royaume-Uni. Le ministre peut-il nous dire ce qu'il en est; les négociations sont-elles en cours à l'heure actuelle et le Canada a-t-il adopté une position ferme qu'il entend défendre étant donné que le Royaume-Uni cherche à obtenir des droits réciproques?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, la question a trait à l'atterrissage des transporteurs étrangers et particulièrement britanniques, dans l'Ouest du Canada. Des négociations à cet égard sont actuellement en cours; nous nous en étonnons un peu car nous ne nous attendions pas à cela de la part des Britanniques; les représentants britanniques aux négociations ont annoncé à la presse que si le Canada ne changeait pas sa façon du voir, ils feraient cesser les vols d'Air Canada de l'ouest du Canada vers la Grande-Bretagne l'année prochaine.

Telle est donc la situation. Cela montre combien il sera difficile de poursuivre les négociations à l'avenir. Cela montre aussi que, comme tous les autres peuples du monde, les Britanniques ont la mémoire courte et ont oublié qu'en 1965, nous avions conclu certaines ententes qui étaient à leur avantage.

M. Forrestall: Le ministre peut-il profiter de l'occasion pour expliquer aux Canadiens en quoi au juste consiste le problème entre le Canada et le Royaume-Uni au sujet de ces droits d'atterrissage? J'aimerais notamment savoir si cet acte irréfléchi de la part du Royaume-Uni découle de quelque façon de la difficulté que nous éprouvons à maintenir nos services à l'aéroport international de Heathrow à l'extérieur de Londres, ou bien si elle découle d'autres négociations et, dans ce cas, quels sont les facteurs qui y ont contribué.

M. Pepin: On m'informe que la question de l'aéroport de Heathrow n'a rien à voir avec cette affaire. Tout cela appartient au passé. Le problème a simplement surgi au cours de pourparlers normaux entre deux équipes de négociation qui ont des intérêts bien précis à protéger. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de nous décourager. Ces négociations sont très importantes tant pour le Canada que pour le Royaume-Uni et il est normal qu'elles soient difficiles au tout début. Ce qui est étonnant, c'est qu'elles aient donné lieu à la déclaration des Britanniques.

* * *

LES TRANSPORTS

L'ACHEMINEMENT DU GRAIN—LA PROMESSE DU GOUVERNEMENT D'ACHETER DES WAGONS-TRÉMIES

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre des Transports. Selon certaines rumeurs qui circulent dans l'ouest du Canada, le gouvernement a l'intention de revenir en partie sur sa promesse d'acheter 2,000 wagons-trémies pour le transport des céréales de l'Ouest. Le ministre peut-il dire si c'est bien vrai?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Je ne puis que nier de façon catégorique que ces rumeurs sont fondées, car elles sont fausses. Le programme se poursuit. De fait, tout va bien à l'heure actuelle. Nous devrons cependant décider avant la fin de l'année dans quelle mesure nous continuerons régulièrement à fournir des wagons-trémies à l'Ouest.

Une voix: Qu'est-ce que cela veut dire?

M. Pepin: Cela veut simplement dire que nous avons atteint un niveau satisfaisant et qu'il serait utile de fixer un chiffre pour les achats futurs.

* * *

LES PÊCHES

LA POLITIQUE CONCERNANT LE DÉBARQUEMENT DU GASPAREAU

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches. Par suite de la réponse donnée hier par le ministre, j'ai vérifié les faits soigneusement, et je puis informer l'honorable représentant qu'un contrat a été passé avec le Danemark pour la construction de six chalutiers en vue du projet en Uruguay dont j'ai parlé.

La question que je veux poser aujourd'hui est la suivante. Le ministre peut-il nous expliquer sa politique au sujet des 6,000 tonnes de gaspareaux qui seront pêchées dans sa province du Nouveau-Brunswick et que le Canada a promis à des chalutiers suédois—qui appartiennent à la Russie et ne paient aucun impôt au Canada—et peut-il nous donner la raison de cette initiative, puisque les conserveries canadiennes auraient pu traiter jusqu'à 10,000 tonnes de gaspareaux?

• (1150)

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, le député a peut-être vérifié certains faits avant de poser sa première question, mais il ne l'a sûrement pas fait pour la deuxième. Pour ce qui est de la décision de la National Sea, le député oublie qu'il s'agit d'un accord de participation qui comporte d'autres associés. Il oublie également que dans sa propre circonscription, la National Sea a agrandi son usine de traitement au point qu'elle est maintenant la plus importante d'Amérique du Nord. Cela doit sûrement contribuer à le rassurer quant à l'avenir des pêches dans sa province et dans sa circonscription.

Pour ce qui est des ventes directes aux chalutiers congélateurs étrangers, les pêcheurs de différentes régions des Maritimes, dans ce cas-ci les pêcheurs de gaspareaux du Nouveau-Brunswick, ont demandé la permission au ministère de vendre directement le poisson pour lequel aucun conditionneur n'avait fait d'offre ferme quant au prix et au volume.

J'ai tenté d'amener les conditionneurs et les pêcheurs à conclure une sorte d'arrangement entre eux. A la réunion, les conditionneurs n'ont pas présenté d'offre ferme aux pêcheurs. Puisque le gaspareaux se dirigeaient vers nos côtes et que les pêcheurs réclamaient une décision, j'ai autorisé la vente.

M. Crouse: Une brève question supplémentaire, madame le Président. Puisque, de toute évidence, les décisions du ministre des Pêches ne favorisent pas le développement de l'industrie canadienne, voudrait-il organiser sans tarder une rencontre avec les ministres provinciaux des Pêches du Canada atlantique dans l'espoir de formuler une politique plus favorable aux intérêts canadiens?

M. LeBlanc: Madame le Président, le député ne semble pas comprendre. Une politique favorable à nos intérêts n'en est pas une qui refuse aux pêcheurs un prix raisonnable et une garantie raisonnable d'acheter le poisson qu'ils ont à vendre. Je favorise plutôt une politique favorable aux pêcheurs. Depuis des années, ce que j'ai tenté de faire c'est de donner aux pêcheurs au moins l'occasion d'avoir leur mot à dire dans leur propre industrie. Et j'ai bien l'intention de poursuivre dans cette voie.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS CONCERNANT L'IMPOSITION DES AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Étant donné que rien n'a encore été décidé concernant l'imposition pour l'année 1978-1979 des avantages supplémentaires consentis dans le Nord, par exemple les vols gratuits, le logement subventionné, le combustible, le gîte et le couvert etc., le ministre voudrait-il donner des précisions à la Chambre et nous assurer que ces avantages échapperont à l'impôt pour cette année-là?

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je vais prendre note de la question et m'assurer que l'honorable député obtienne une réponse aussitôt que possible.

[*Traduction*]

L'OCTROI D'AVANTAGES COMPARABLES AUX AUTOCHTONES DU NORD

M. Jim Fulton (Skeena): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je n'avais pas remarqué que le ministre n'était pas à la Chambre, mais je vois que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien y est. Étant donné la position du ministre du Revenu national concernant un moratoire pour au moins l'année fiscale 1980, assurera-t-il à la Chambre et aux autochtones du Nord qu'il songera immédiatement à présenter des propositions en vue de leur accorder des avantages comparables?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires Indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je sais que les autochtones sont impatients de savoir ce que le gouvernement décidera après le moratoire.

Je tiens à dire au député, comme il le sait peut-être, que la grande majorité des chefs indiens de tout le Canada se réuniront à Ottawa la semaine prochaine. J'espère pouvoir les consulter encore une fois pour savoir quelle politique ils aimeraient voir le gouvernement adopter. Je serai peut-être en mesure de fournir plus de détails après avoir eu l'occasion de les entendre.

Questions orales

[*Français*]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT ANNONCERA LA VENTE DE LA NORDAIR

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question fait suite à une question de mon collègue, et je pense que le ministre de l'Industrie et du Commerce vient de quitter. Où est-il?

Une voix: Il a peut-être démissionné!

M. La Salle: Je poserai donc ma question au ministre des Transports. Étant donné qu'il a eu l'occasion d'étudier, j'imagine bien, le dossier de la Nordair depuis sa nomination, et comme tout le public s'attend qu'on en vienne à une décision bientôt et qu'il a également rencontré les intéressés, le ministre pourrait-il dire où on en est rendu au sujet de ce dossier et si une décision doit être prise, et quand il annoncera la vente de la Nordair?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, on n'avait pas été très sévère à l'égard du gouvernement précédent sur ce dossier-là. Mais je comprends mieux maintenant pourquoi ils n'ont pas pu se décider dans un sens comme dans l'autre à la suite de leur enquête.

Nous réfléchissons beaucoup sur le sujet. Je rencontre présentement un grand nombre d'intéressés. Je consulte mes confrères et j'annoncerai une décision aussitôt que je le pourrai.

M. La Salle: Madame le Président, je pourrais bien dire au ministre des Transports que nous nous étions penchés sur cette question et, de toute façon, nous nous étions déjà engagés a protéger les intérêts importants de la province de Québec.

Le ministre pourrait-il dire au moins à la Chambre, quels que soient les acheteurs, que les intérêts majoritaires du Québec seront protégés dans cette vente? Je pense que c'est là la question importante.

M. Pepin: Madame le Président, il va sans dire: nous sommes aussi conscients des intérêts du Québec que l'était le gouvernement précédent.

* * *

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LES CRITIQUES CONTENUES DANS LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL—LE DÉPÔT DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'ai une question pour le président du Conseil du Trésor. Le ministre sait sans aucun doute que les observations sur la Fonction publique dans le rapport du vérificateur général ont crée ou aggravé un problème de moral déjà difficile dans la Fonction publique, puisqu'ils sont interprétés comme une attaque contre les fonctionnaires plutôt que contre le système de gestion. Dans ces conditions, le ministre envisagera-t-il de déposer la méthodologie et les études ainsi que les documents de travail sur lesquels le vérificateur général s'est fondé en l'occurrence? Le ministère du ministre ou d'autres services du gouvernement s'occupent-ils d'effectuer des études sur un groupe plus important que l'échantillonnage plutôt restreint dont il s'est servi pour en arriver à ses conclusions, afin de voir si elles sont justes?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, j'espère avoir l'occasion de rencontrer le vérificateur général. J'invite les députés de l'opposition intéressés à se joindre à moi pour examiner les méthodes et l'échantillonnage, à moins que la question ne soit étudiée au comité des comptes publics dans un avenir très rapproché. Les députés n'ignorent pas que l'échantillonnage portait, je crois, sur les classes 1 à 4 du groupe des commis aux écritures et aux règlements. On a eu tendance, à cause de certains des commentaires, et cela se comprend, à appliquer les chiffres à l'ensemble de la Fonction publique, ce qui, à mon avis, est injuste et inexact.

Comme je l'ai indiqué en répondant à une question la semaine dernière, la question s'insère dans le contexte de la gestion globale des ressources humaines. A ce sujet, madame le Président, j'ai reçu mandat de faire établir des recommandations découlant des rapports de la Commission Lambert et la Commission d'Avignon de concert avec un comité du cabinet que sera formé à cet effet et qui sera présidé par le président du Conseil privé.

Je crois que c'est en ce sens que nous devons agir, madame le Président, c'est-à-dire améliorer la gestion des ressources humaines et ne pas avoir tendance à s'en prendre aux fonctionnaires laborieux qui ont fait l'objet de cette étude particulière.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je tiens seulement à dire au ministre que je reconnais que c'est là une façon raisonnable d'aborder la question. Je me réjouis d'apprendre de lui que le rapport d'Avignon sera également étudié par le gouvernement puisqu'il n'y a pas été fait allusion dans le discours du trône qui ne citait que le rapport Lambert.

Le ministre peut-il nous dire s'il procède actuellement à des consultations avec l'Association des cadres de la Fonction publique et les syndicats concernés relativement au rapport d'Avignon et aux conclusions du vérificateur Général et, peut-il nous dire quelle forme ces consultations sont susceptibles de prendre? J'ai constaté qu'ils ne figuraient pas dans la liste de personnes avec lesquelles il compte travailler de concert.

M. Johnston: Madame le Président, il s'agit évidemment de consultations en cours. J'ai rencontré les représentants de la Commission de la Fonction publique ainsi que M. Stewart et Myers du Conseil national mixte. Comme le savent les députés, M. Stewart est président de l'Alliance de la Fonction publique. Nous poursuivons une série de rencontres et de consultations et bien entendu, ce sont les questions soulevées dans le rapport d'Avignon et par la Commission Lambert qui font l'objet de toutes nos discussions.

[*Français*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE À LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT INCITE RADIO-CANADA À ACCEPTER LES RECOMMANDATIONS DU CONCILIATEUR

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, en l'absence du ministre du Travail ma question s'adresse au secrétaire d'État. Il est possible que la Société Radio-Canada déclenche une grève à midi, et compte tenu du fait que les recommandations du conciliateur nommé par le ministre du Travail ont été acceptées par le syndicat des employés de production mais rejetées par la Société Radio-Canada, est-ce que le ministre a l'intention d'intervenir auprès de la direction de Radio-Canada afin que ces gens acceptent les recommandations du conciliateur de son gouvernement et de son ministre du Travail?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, j'ai eu l'occasion de rencontrer au cours de cette semaine une délégation du syndicat en cause, laquelle m'a fait part de ses inquiétudes et de ses problèmes à l'égard des négociations actuellement en cours entre la Société Radio-Canada et le syndicat. A ce moment-là, et je pense que c'était mercredi après-midi, ces gens m'ont dit qu'ils n'avaient pas l'intention de faire la grève et qu'ils faisaient plutôt des retraits de service à l'occasion. Je vais sûrement en discuter avec mon collègue, le ministre du Travail, qui a nommé un conciliateur dans cette affaire.

* * *

● (1200)

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

CALGARY, ALB.—LES MESURES DU GOUVERNEMENT POUR REMÉDIER À UNE SITUATION ALARMANTE

M. John Kushner (Calgary-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics, qi a compétence en matière de logement. A Calgary, la situation dans ce domaine est alarmante puisque les loyers ont augmenté de 30 p. 100 cette année. Le pourcentage des logements inoccupés est nul et les familles s'entassent dans les maisons. Il faut avoir un revenu d'environ $50,000 ce qui est bien supérieur à ce que gagne le Canadien moyen pour avoir le droit d'acheter une maison modeste. Il semble évident que le ministre laisse traîner les choses dans ce domaine.

Mme le Président: A l'ordre. Le député peut-il abréger sa question?

M. Kushner: Madame le Président, j'ai terminé mon entrée en matière. Le ministre a-t-il l'intention de proposer un moratoire sur les taux d'intérêt ou que compte-t-il faire pour atténuer ces difficultés?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, comme l'a fait remarquer le ministre des Finances, le gouvernement m'a demandé de rencontrer des représentants de ce secteur, maisons de prêts et compagnies d'assurance privées comprises.

Je compte avoir une réunion le 9 mai avec un bon nombre de représentants du secteur. J'espère que ces entretiens entre le gouvernement fédéral et mes homologues provinciaux—je dois notamment rencontrer les ministres de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan lundi—me permettront de donner d'ici peu une réponse à la Chambre et à nos concitoyens.

* * *

LES AÉROPORTS

LES SERVICES D'ÉVACUATION ET DE SAUVETAGE

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je voulais seulement répondre à une question posée hier par le député de Regina-Ouest qui s'est fait l'écho d'une rumeur selon laquelle les pompiers ne sont plus responsables de l'évacuation et du sauvetage des passagers d'un avion lorsqu'il s'écrase. Cette rumeur a pour origine une révision actuellement en cours des normes applicables aux pompiers et il s'agit là d'un document de travail qui a été publié et fait l'objet d'une fuite.

La vérité dans cette affaire est que le rôle prioritaire des pompiers demeurera de sauver des vies humaines, celui de sauver des biens matériels restant un objectif secondaire par rapport au premier. La question que l'on essaye maintenant d'approfondir est de savoir comment y procéder et c'est précisément ce que ce règlement tente de définir. Il stipule que les pompiers doivent offrir une issue de secours hors d'atteinte du feu préservant la structure du fuselage et en accomplissant des actions très complexes de ce genre, mais dans le cas où l'équipage ne serait pas en mesure d'intervenir, les pompiers doivent pénétrer dans l'appareil et aider les passagers à l'évacuer.

Il s'agit là il me semble, d'une tentative tout à fait louable de définir dans les règlements le rôle des pompiers en termes de priorités d'action.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. BAKER (NEPEAN-CARLETON)—LE DROIT DES MINISTRES DE RÉPONDRE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS AUX QUESTIONS POSÉES LA VEILLE

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): J'invoque le Règlement, madame le Président. Vous avez donné la parole au ministre des Transports, ce à quoi je ne trouve pas à redire puisque c'est votre droit, mais, que je sache, aucune règle de notre procédure n'autorise un ministre à répondre à une question soulevée la veille ou encore plus tôt.

M. Ouellet: Bien sûr que si.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je n'en connais tout simplement pas. Il y en a peut-être une mais, de toute façon, cela pourrait donner lieu à des questions supplémentaires. Cela pourrait inciter tous les ministres à la Chambre à demander la parole pour répondre de façon détaillée à des questions auxquelles ils n'avaient pas réussi, pour de bonnes ou de mauvaises raisons, à répondre la veille. Cela est tout à fait inacceptable, à moins que l'on veuille prolonger la période des questions bien au-delà d'une heure. Il est inacceptable de recourir au Règlement dans ce but. Je suis tout à fait disposé à examiner la façon dont nous pourrions le permettre, mais nous ne devrions pas revoir le Règlement au fur et à mesure.

Mme le Président: Je prends note des observations du député. Je croyais avoir bien fait comprendre que la période des questions était terminée et que le ministre donnait une explication touchant une question qui avait déjà été posée.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est là le problème.

Mme le Président: Il me faudra trouver moyen de bien préciser que la période des questions est terminée. Je le fais actuellement en donnant la parole à quelqu'un d'autre, soit qu'il s'agisse d'une question de privilège dont j'ai été prévenue, soit qu'il s'agisse d'un autre point sur lequel les députés sont autorisés à intervenir à ce moment-là, mais je tâcherai de faire bien comprendre à quel moment se termine la période des questions.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HNATYSHYN—OBSTACLE À LA DIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CHAMBRE—DEMANDE DE DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet de la question de privilège que j'ai soulevée, il y a un peu plus d'une semaine, je crois. Votre Honneur se souviendra que j'ai attiré l'attention des députés sur le fait que les délibérations de la Chambre n'étaient pas diffusées à Saskatoon par l'entremise du système de télédistribution local, Saskatoon Telecable Limited. A ce moment-là, le ministre des Communications (M. Fox) avait promis que lui-même et ses collaborateurs enquêteraient avec diligence sur la situation afin de voir s'il n'y avait pas moyen de diffuser ces délibérations là-bas.

Comme le ministre des Communications est ici, j'invoque le Règlement afin de savoir si l'enquête suit son cours et quand nous pouvons nous attendre à connaître ses conclusions, qu'il a proposé de communiquer à la Chambre et à Votre Honneur. Cela me permettrait de déterminer quelle position adopter et quelles mesures prendre au nom des citoyens de Saskatoon.

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, quand le député a soulevé la question de privilège la semaine dernière, j'ai immédiatement envoyé un télex au président des Télécommunications de la Saskatchewan, M. Forrester, ainsi qu'au ministre chargé des communications dans le gouvernement de la Saskatchewan, M. Roy Romanow. Je n'ai pas encore reçu de réponse d'aucun de ces messieurs. J'ai attiré leur attention sur le fait que des députés à la Chambre étaient préoccupés de cette interruption de la diffusion des débats de la Chambre des communes dans la région de Saskatoon, et je leur demandais de voir s'ils pouvaient régler le problème sans préjudice quant aux droits des deux parties en cause.

Comme le député le sait, il est tout à fait possible que cette affaire soit portée devant les tribunaux, mais ce que je demandais à M. Romanow et, par son entremise, au gouvernement de la Saskatchewan, c'est de chercher à en arriver à une entente sans préjuger aucunement d'une décision judiciaire toujours possible.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, j'apprécie vraiment beaucoup le compte rendu que le ministre nous a fait et les efforts qu'il déploie pour accorder aux habitants de Saskatoon le droit et le privilège de suivre les délibérations de la Chambre des communes. Sauf erreur, il se pourrait que l'on prenne des mesures du même genre dans d'autres villes de la Saskatchewan si un conflit survient avec les compagnies privées de télédistribution.

Ce que je comptais toutefois demander à propos du compte rendu du ministre des Communications, c'est s'il serait disposé à déposer la correspondance à la Chambre afin que nous puissions voir quelles démarches le ministre et ses collaborateurs ont faites au juste. Je serais très heureux que l'on dépose les documents si le ministre est d'accord.

M. Fox: Oui, madame le Président, je serais disposé à déposer le texte du message téléscripté que j'ai envoyé à M. Forrester et à M. Romanow. Je demande toutefois un délai afin de pouvoir avertir M. Romanow et M. Forrester que j'ai l'intention de déposer ce texte et d'avoir le temps de déposer les documents dans les deux langues officielles.

M. STEVENS—LES DÉPENSES PUBLIQUES—PRÉAVIS DE LA QUESTION DE PRIVILÈGE

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, je voudrais vous aviser que j'espère pouvoir soulever la question de privilège la semaine prochaine après avoir eu l'occasion de lire le hansard d'aujourd'hui. Elle portera sur deux réponses que j'ai reçues aujourd'hui, celle du président du Conseil du Trésor (M. Johnston) et celle du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Ce dernier conteste en effet que le gouvernement s'est basé sur une hausse de $4 du prix du pétrole au Canada dans les prévisions budgétaires qui sont actuellement à l'étude.

● (1210)

Cette divergence pourrait se traduire par un écart allant jusqu'à $400 millions. Ce serait donc dire que l'on nous a présenté des prévisions grossièrement inexactes, et qu'au moins un ministre en était conscient, j'en suis convaincu. J'aimerais approfondir cette affaire quand j'aurai vérifié le hansard d'aujourd'hui et que j'aurai relu la stupéfiante déclaration faite aujourd'hui à la Chambre par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde).

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'aimerais répondre au point soulevé par mon collègue. Je crois qu'il a tout à fait mal compris la réponse du président du Conseil du Trésor (M. Johnston) ainsi que la mienne. J'espère qu'après avoir lu le hansard, il se rendra compte que sa question de privilège n'est absolument pas fondée.

Ce que le président du Conseil du Trésor a dit, c'est que les chiffres que l'on a donnés étaient les prévisions faites par le député quand il était président du Conseil du Trésor et que le chiffre total était fondé sur le budget, sur les chiffres avancés dans le budget précédent qui a été défait. Il ne s'ensuit pas nécessairement que l'on va prélever exactement le même montant et de la même manière que dans le dernier budget. C'est très simple.

M. Stevens: Madame le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a maintenant beaucoup embrouillé la question car il semble ignorer complètement que les prévisions budgétaires sont de 1,545 millions de dollars plus élevées que toutes les prévisions antérieures jamais présentées à la Chambre. Ce que je veux dire, c'est que même ces 1,545 millions sont fondés sur la prémisse que le prix du pétrole canadien sera augmenté de $4 le baril. Voilà maintenant que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nie cette prémisse et refuse de reconnaître que ma question est fondée sur le fait que nous avons été grossièrement induits en erreur.

M. TOWERS—LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, je soulève la question de privilège suite aux observations faites le 23 avril 1980, comme en fait foi le hansard aux pages 326, 327 et 330, par le ministre d'État aux Petites entreprises (M. Lapointe) au sujet du programme de conversion au système métrique, lesquelles, à mon avis, induisent en erreur et ne sont pas conformes à la vérité.

Le ministre aimerait faire croire à la Chambre que ce programme a été amplement débattu. Je le cite:

> . . . lorsque nous avons adopté la loi sur la conversion métrique à la Chambre, il y a eu amplement d'occasions pour tous les députés d'en discuter.

Le fait est que la Chambre n'a pas débattu de bill sur la conversion au système métrique comme tel. Le programme de conversion a été imposé à la population canadienne par la porte de service, par des moyens détournés.

Le programme de conversion au système métrique a vu le jour après la parution du Livre blanc déposé aux Communes le 16 janvier 1970. Comme le veut la tradition en ce qui concerne les déclarations à l'appel des motions, notre porte-parole, M. G. W. Baldwin, n'a disposé que de quelques minutes pour commenter la proposition. Un bill omnibus sur la conversion au système métrique n'a été ni présenté ni débattu à la Chambre. Le bill S-5, l'actuelle loi sur les poids et mesures, a été présenté au Sénat en octobre 1970 et adopté en avril 1971. Les unités métriques pouvant être employées dans le commerce au Canada figuraient dans ce projet de loi. Il semblerait que le gouvernement a alors créé une Commission du système métrique par voie de décret.

Le ministre d'État (Petites entreprises) a déclaré:

> . . . le gouvernement n'a pas l'intention d'imposer le système métrique . . .

Mais dans les faits, c'est ce qui se produit au Canada. De juin 1971, date à laquelle a été créée la Commission du système métrique, à novembre 1976, date à laquelle le bill C-23 a été présenté à la Chambre, il n'a pas été donné une seule fois aux députés de débattre du principe de la conversion au système métrique. Un programme de conversion au système métrique avait déjà été mis en œuvre quand le bill C-23 a été présenté à la Chambre. Les députés ont donc été mis devant le fait accompli. Ce bill était une mesure législative fourre-tout, permettant simultanément d'apporter des modifications à plusieurs lois existantes, notamment à la loi sur la commission canadienne du blé, à la loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, et le reste.

A la page 330 du hansard, le ministre a fait état des progrès accomplis dans le domaine de la conversion au système métrique aux États-Unis. Or, à ma connaissance, le gouvernement et les industriels américains n'ont pris aucune mesure dans ce sens. Peut-être le ministre dispose-t-il de renseignements que nous n'avons pas et, dans ce cas, nous lui saurions gré de bien vouloir nous en faire part. Voici ce qu'a déclaré M. Baldwin, lors de la présentation du Livre blanc:

> Nous devons songer à nos relations commerciales particulières avec les États-Unis, qui envisagent naturellement depuis quelques années d'adopter ce système. Bon gré mal gré, nos initiatives doivent dans une large mesure marcher de pair avec celles des États-Unis. A mon avis, ce serait peut-être courir à la ruine que d'adopter un système métrique sans tenir compte de ce qui se passe aux États-Unis.

Le ministre n'a pas donné à la Chambre un exposé exact de la chronologie des événements qui ont abouti à l'adoption de la conversion au système métrique au Canada. Je crois qu'une présentation erronée des faits par des ministres libéraux successifs, y compris le député de Charlevoix (M. Lapointe) a porté atteinte à mes droits et à ceux de millions de Canadiens qui s'opposent à cette conversion.

Après avoir étudié l'affaire, madame le Président, si vous décidez que mes droits de député ainsi que les droits de nombreux Canadiens qui sont censés vivre dans un pays libre n'ont pas été sauvegardés par les initiatives des gouvernements libéraux qui se sont succédé, je suis disposé à proposer, appuyé par le député de Moose Jaw (M. Neil):

> Que la question de la présentation erronée des délibérations de la Chambre au sujet de la conversion au système métrique par le ministre d'État (Petites entreprises) soit envoyée au comité permanent des privilèges et des élections.

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises)): Madame le Président, je ferai une première remarque. Je crois qu'il aurait été de la plus élémentaire courtoisie de la part de mon collègue de me prévenir qu'il avait l'intention de poser la question de privilège à ce sujet. Il est bien évident que lorsqu'il s'agit de citer des faits qui se sont produits au cours des 10 dernières années, il est impossible pour qui que ce soit à la Chambre d'avoir à l'esprit tous les détails sur des débats qui ont pu y être tenus. Si j'avais été prévenu de cette question, j'aurais pu donner une réponse beaucoup plus détaillée.

Mais si on me le permet j'ajouterai quelques remarques de caractère général, madame le Président. J'aimerais rappeler à l'honorable député que lors de la déposition du Livre blanc sur la conversion au système métrique, au début des années 1970, le Livre blanc avait obtenu l'appui des leaders des trois partis

représentés à la Chambre. Et on reconnaissait dans ce Livre blanc qu'il était de l'intérêt national de s'orienter vers la conversion métrique.

Dans les remarques de l'honorable député, que j'ai écoutées attentivement, à mon humble avis, madame le Président, il n'y a absolument pas matière à question de privilège. Il s'agit tout simplement d'une différence entre l'opinion du député et la position que j'ai énoncée au début de la semaine.

[*Traduction*]

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je voudrais dire quelques mots sur ce point. J'ai entendu l'honorable député dire qu'un ministre était faillible, comme d'autres, et il a laissé entendre qu'il s'est trompé lors qu'il a donné à la Chambre cette information dont se plaint mon collègue, le député de Red Deer (M. Towers).

Je me souviens très bien—et je n'ai pas eu le temps de consulter le hansard à ce sujet—qu'en fait deux questions ont été posées au ministre, qu'un laps de temps s'était écoulé entre les deux et que le ministre a eu le temps de se renseigner. Il s'est bien fait donner des renseignements supplémentaires sur l'autorité sur laquelle la métrisation se fonde. L'information contestée était donc une affirmation réfléchie que le ministre a faite dans sa deuxième réponse en citant des lois qui, selon lui, autorisent l'application du système métrique. Autrement dit, il ne s'agissait pas simplement d'une information erronée, mais d'une affirmation réfléchie faite après vérification des lois qui ont été adoptées et de la situation d'alors.

Je crois que le ministre lui-même a fait valoir que si ses explications étaient jugées suffisantes, la présidence pourrait conclure à une simple erreur, mais si l'affirmation a été faite après que le ministre ait eu le temps d'examiner les faits et si, dans sa déclaration, il a cité diverses mesures législatives, comme je me le rappelle, alors la demande du député de Red Deer de renvoyer la question au comité est mieux fondée.

● (1220)

Vous le savez sans doute, madame le Président, les députés, voire tous les Canadiens, s'inquiètent de la hâte avec laquelle nous entreprenons de mettre en œuvre un programme qui ne se fonde que sur une autorité législative pour le moins fort suspecte. La question est secondaire, mais non dénuée d'importance. Elle rappelle tout le sérieux avec lequel le député de Red Deer, d'autres de notre côté, et même le pays, réagiraient devant la position adoptée par le gouvernement délibérément ou accidentellement, et selon laquelle le système qu'on chercherait à nous imposer a un fondement juridique alors que, selon nous, ce fondement est nettement insuffisant. L'étude de la réponse du ministre dépend beaucoup de la décision de Votre Honneur.

[*Français*]

M. Lapointe: Madame le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les remarques du très honorable chef de l'opposition officielle (M. Clark). Dans ma première réponse ou dans celle que j'ai apportée à la première question, je reconnais qu'il y a eu erreur de ma part, parce que je n'avais pas eu le temps d'être suffisamment informé de la question. Je cite à la page 326 du compte rendu officiel des Débats:

> J'aimerais d'abord rappeler à l'honorable député que lorsque nous avons adopté la loi sur la conversion métrique à la Chambre . . .

Alors je reconnais en toute humilité, madame le Président, qu'il n'y a pas eu adoption *per se* d'une loi sur la conversion au système métrique.

Dans ma deuxième réponse, alors que j'avais eu l'occasion de consulter davantage la documentation à ma disposition, j'ai indiqué à la Chambre que lors de la discussion sur la loi sur les poids et mesures en 1971, de même que lors de la discussion, toujours en 1971, de la loi sur l'étiquetage et l'emballage, il y avait référence au système métrique, et je n'ai pas dit qu'il s'agissait là d'une loi pour la conversion au système métrique, mais j'ai dit qu'à l'intérieur des discussions sur ces deux projets de loi, les députés ont eu l'occasion de discuter du système métrique. Et si le très honorable chef de l'opposition officielle relit ma réponse, comme on le rapporte à la page 327 du compte rendu officiel des *Débats*, il pourra constater que c'est ce que j'ai dit à la Chambre.

[*Traduction*]

Mme le Président: Le député de Moose Jaw (M. Neil) demande-t-il la parole pour donner son avis sur la même question de privilège?

M. Neil: Oui.

Mme le Président: La parole est donc au député de Moose Jaw.

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, au départ, je voudrais préciser que je souscris aux propos du député de Red Deer (M. Towers). Si le ministre veut bien prendre la peine de relire la page 368 du hansard du 24 avril, il constatera que le député de Red Deer a donné avis de la question de privilège dont il comptait nous saisir aujourd'hui.

J'ai écouté attentivement les questions posées au ministre mercredi dernier, qui figurent aux pages 326 et 327 du hansard. A vrai dire, la réponse du ministre m'a beaucoup inquiété, car elle était de nature à faire croire aux Canadiens qu'à un moment donné ou à un autre, peut-être même à plusieurs reprises, les députés ont eu amplement l'occasion de discuter de l'application du système métrique. Or, tel n'est pas le cas. Le ministre a ensuite parlé du Livre blanc auquel, d'après lui, avaient souscrit tous les partis.

Je recommande aussi au ministre de consulter le hansard du 16 janvier 1970. Trois députés ont pris la parole, un de chaque parti. Même si on acceptait la métrisation en général, la question n'a pas été débattue et rien n'indiquait à ce moment que l'on imposerait le système métrique aux Canadiens sans que cela fasse l'objet d'un débat général.

Je pense que le ministre a répondu de façon à donner l'impression au public canadien que la métrisation avait fait l'objet d'un débat général. Comme je l'ai déjà dit, il n'en est rien. Les discussions ont été écourtées. Je crois que l'on a porté atteinte à mes privilèges de député, et je considère certainement que le député de Red Deer a soulevé la question de privilège avec raison. C'est pour cette raison que j'étais prêt à appuyer officiellement cette motion.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Le député de Capilano (M. Huntington) demande-t-il à prendre la parole au sujet de la même question de privilège?

M. Huntington: Oui.

Mme le Président: La parole est au député de Capilano.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Madame le Président, je voudrais exprimer mon appui à la motion du député de Red Deer (M. Towers). Le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe) perpétue dans sa déclaration le mythe que la Chambre des communes, depuis 1970, soit l'année du dépôt du Livre blanc, aurait donné au gouvernement du Canada, peu importe le parti au pouvoir, le mandat d'imposer ou de mettre en application le système métrique. Je sais que son nouveau poste lui impose une lourde tâche et je sympathise avec lui. Les libéraux imposent en fait le système métrique au moyen de décrets du conseil ou par l'entremise des membres d'une commission qui s'adressent aux fonctionnaires qui ont le pouvoir d'appliquer certains aspects de la loi sur les poids et les mesures ou de la loi sur la santé des animaux, lois qui n'ont jamais eu pour but d'imposer un changement de système de mesure aux Canadiens.

En 1975, le premier ministre informait par lettre ses homologues provinciaux qu'il avait été mandaté par la Chambre des communes pour solliciter leur aide afin d'imposer le système métrique sur l'ensemble du territoire. Si madame le Président veut bien se pencher sur l'origine de ce mandat, elle verra qu'il remonte à un quelconque texte des années 1870. A l'époque, une loi avait autorisé le gouvernement à approuver par décret du conseil certaines mesures concernant le système métrique. Si l'on s'en rapporte à des sondages impartiaux et indépendants effectués sur cette question dans l'ensemble du pays par tranche d'âge, on constate que plus de 75 p. 100 des Canadiens s'opposent à cette mesure.

Si la Chambre des communes entend représenter la population contre l'imposition par décret de manigances en coulisses, contre le recours à des lois qui n'avaient pas été prévues à cette fin, il faut que madame le Président déclare la motion recevable et que ledit comité en soit saisi. Il s'agit d'une question très grave.

Des voix: Bravo!

M. Huntington: Je veux croire que madame le Président autorisera la Chambre à représenter la population en général dans une affaire où les pouvoirs mis en œuvre sont ceux des bureaucrates fédéraux, et à s'opposer au recours à des décrets du conseil et à des lois qui n'avaient jamais été prévues à cette fin. Si madame le Président ne veut pas accepter la motion, il incombera alors au gouvernement de présenter à la Chambre des communes une loi d'adoption du système métrique, pour qu'il soit possible d'aller au fond de la question, de peser le pour et le contre et d'expliquer la chose à la population. Je prie la Chambre des communes d'appuyer cette motion.

Des voix: Bravo!

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'aimerais ici faire une brève intervention pour appuyer la motion et la proposition présentées par l'honorable député de Red Deer (M. Towers) et si bien rédigées par mes collègues conservateurs. Je crois qu'il est important de remettre toute la question dans son contexte. Je sympathise avec le ministre. Il n'a eu que trois ou quatre mois pour étudier la question.

Je crois qu'il est important de saisir deux éléments fondamentaux. Le ministre doit connaître pleinement l'historique de la question; c'est important pour comprendre les responsabilités des députés de la Chambre des communes. L'un des éléments fondamentaux, c'est que la question n'a été débattue qu'une fois à la Chambre des communes; c'était lors d'un débat sur une résolution présentée par le gouvernement au cours duquel les représentants de chacun des partis ont fait quelques brèves interventions. Comme je l'ai dit, seule une mesure gouvernementale a été présentée à cet égard.

S'il relisait le compte rendu, le ministre pourrait constater que le porte-parole de notre parti avait alors mis en garde le gouvernement au sujet de l'application et de la responsabilité du programme de conversion. M. Baldwin a fait remarquer, avec la compétence dont il a toujours fait preuve au cours de sa brillante carrière de parlementaire, que l'aspect le plus dangereux serait d'adopter le système métrique sans suffisamment consulter la population canadienne.

J'en arrive au deuxième élément que je désire signaler à madame le Président et au ministre. L'une des carences du programme de conversion tient au fait que les responsables de son application n'en sont pas comptables au Parlement, soit directement grâce à une loi, soit devant un comité du Parlement. Ce qui se passe en fait, c'est que la Commission du système métrique agit en se fondant sur une résolution de caractère très général adoptée en 1970 et approuvée par la Chambre qui appuyait simplement le principe de la conversion éventuelle au système métrique, suivant la situation dans le monde, ce que tout le monde comprend.

● (1230)

Le Canada, comme le ministre le sait bien, est dans une situation unique en ce sens que nous faisons plus de 70 p. 100 de notre commerce avec les États-Unis. Il serait imprudent, tant du point de vue économique que de celui de l'acceptation par le public, de s'y convertir à un rythme beaucoup plus rapide qu'aux États-Unis.

Il ressort de la question, comme l'a souligné mon collègue, le député de Capilano (M. Huntington), que pour que nous puissions effectivement nous acquitter de nos responsabilités, le gouvernement doit nous rendre compte des décisions qu'il a prises en vertu de décrets du conseil.

En tant que député de l'Ouest je fais remarquer au ministre que le discours du trône a affirmé que les députés avaient la responsabilité de faire connaître clairement à la Chambre les questions qui préoccupent l'Ouest. Si le ministre veut régler une de ces questions très importantes pour l'Ouest, il devrait étudier attentivement ce dossier de la conversion au système métrique et prendre l'initiative de demander à la Commission du système métrique de présenter un rapport au Parlement. Il devrait en fait envisager très sérieusement de présenter une loi qui établisse l'échéancier et les modalités de la conversion au système métrique au Canada.

Je n'irai pas plus loin à ce stade, si ce n'est pour dire que c'est à mon avis un sujet et une motion qui méritent d'être étudiés par le comité permanent des privilèges et élections ou les députés pourront présenter leur points de vue au sujet de cette initiative que pourrait prendre le gouvernement et des responsabilités qui sont celles du ministre dans ce domaine.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Lapointe: Madame le Président, permettez-moi de rétablir quelques faits. Il est exact qu'on avait donné avis d'une question de privilège le 24 avril, comme on le rapporte à la page 368 du Compte rendu officiel des *Débats*, mais si vous relisez bien le texte, on ne donne pas la teneur de cette question de privilège.

En ce qui concerne l'intervention du député de Moose Jaw (M. Neil), il me semble y avoir une apparente contradiction quand il dit que lorsque le Parlement a discuté de cette question en 1970, il y avait, et je cite en anglais:

[*Traduction*]

. . . «le principe a reçu l'approbation générale».

[*Français*]

Alors il est évident que la Chambre a eu à se prononcer à un certain moment de l'histoire de cette Chambre, madame le Président, sur le principe de la métrification. Et mon collègue, le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) a indiqué que, et je cite:

[*Traduction*]

«Une loi a été adoptée en 1970 qui reconnaissait le principe général de la métrication.»

[*Français*]

Alors je pense que mon prédécesseur a détenu plus longtemps que moi le portefeuille que je représente et je me demande comment il se fait que maintenant il s'agisse, selon eux, d'un problème d'urgence nationale, que des mesures n'aient pas été prises à cette époque. Une action que mon prédécesseur a entreprise a été de retarder la mise en œuvre dans les magasins de détail des balances, dans le domaine des poids et mesures, et j'ai l'intention, madame le Président, de faire la même recommandation que lui-même a faite à mes collègues du Cabinet dont il faisait partie à ce sujet-là.

En ce qui concerne tout le reste du débat, madame le Président, je dirai qu'on ne saurait récrire l'histoire. Il y a eu une discussion à ce sujet en 1970. Ce n'est pas votre faute, ni la mienne, ni celle des députés de cette Chambre si aucun d'entre eux n'a pris la parole à ce sujet-là, et je pense que tout le fond de la question repose sur une différence d'opinions.

[*Traduction*]

M. Huntington: J'ai quelque chose à ajouter à propos de la question de privilège, madame le Président. Je vous remercie de m'avoir accordé la parole de nouveau. Le ministre d'État chargé des Petites entreprises a prétendu que tout ce que j'ai fait à propos de cette importante question a été de retarder la métrication pour les marchandises pesées dans le secteur de la vente au détail pendant un an. C'est faux, madame le Président. Je pense avoir le droit de mettre les choses au point.

Nous avions avec grande prudence établi un conseil d'examen général de la métrication qui a travaillé consciencieusement à cette question pendant plusieurs mois. Le conseil a présenté six rapports séparés et un rapport définitif. Ce rapport m'a été présenté quelques heures avant que je cesse d'occuper les fonctions de ministre. Je crois savoir qu'avec le nouveau ministre d'État chargé des Petites entreprises, le rapport ne sera pas diffusé et publié officiellement, ce qui est vraiment dommage à mon avis parce que les contribuables canadiens ont payé quelques milliers de dollars pour la rédaction d'un rapport qui reflète fort bien les préoccupations qui existent dans l'ensemble du pays à propos de la métrication.

Il me semble que le prédécesseur du ministre a fait preuve de beaucoup de sagesse en ne reléguant pas inutilement aux oubliettes le travail déjà accompli par la Commission du système métrique et en choisissant plutôt de bien représenter les Canadiens et de se pencher sur une question qui était extrêmement controversée dans plus d'une région du pays. Je voudrais qu'il comprenne que je pense avoir agi de façon extrêmement sage à cet égard et ne rien avoir fait de négatif qui aurait pu nuire aux progrès déjà accomplis dans un secteur quelconque.

Je vous remercie de m'avoir permis de m'expliquer, madame le Président.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je pense devoir rappeler à la Chambre qu'en fait, nous nous lançons dans une discussion, à tel point que les députés se permettent de juger l'efficacité des ministres actuels ou de leurs prédécesseurs. Tout en remerciant le député de Red Deer (M. Towers) de ses observations, je tiens à lui rappeler qu'à mon avis, il est surtout mécontent de la réponse qu'a donnée un ministre à une question qu'il avait posée au cours de la période des questions. Il sait parfaitement qu'il ne peut pas en discuter sous le couvert d'une question de privilège.

Il s'agit d'un sujet important. Tout le monde a reconnu l'importance et la gravité du sujet, et je suis certaine que la Chambre voudra en discuter quand le moment lui conviendra. Je suis à son entière disposition à cet égard.

Je suis d'avis qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège et je voudrais m'appuyer sur les explications données par M. Lamoureux, un de mes prédécesseurs, dans des circonstances semblables, qui d'ailleurs se présentent très souvent à la Chambre. Il a dit qu'un député qui n'est pas satisfait de la

réponse donnée à une question qu'il a posée ne peut évidemment pas soulever la question de privilège. Il a ajouté:

Avec sa longue expérience à la Chambre, le député . . .

Je pense que cela vaut également pour le député de Red Deer.

. . . sait qu'il ne peut pas soulever une prétendue question de privilège pour parler d'une réponse donnée à la Chambre. Le député peut être mécontent de la réponse qu'il a reçue et estimer qu'il y a une contradiction. Il a le droit de penser ce qu'il veut, mais il ne peut pas aborder le sujet en soulevant la question de privilège.

Par conséquent, après avoir entendu cette discussion à fond, j'estime qu'il ne s'agit pas d'une question de privilège.

M. FORRESTALL—LES CONTRATS DE CONSTRUCTION NAVALE—PRÉAVIS DE LA QUESTION DE PRIVILÈGE

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, je prends la parole pour signaler qu'après avoir examiné l'enregistrement et la transcription de nos délibérations, j'ai l'intention de soulever la question de privilège la semaine prochaine, à propos d'une question posée par le député de Richelieu (M. Leduc) au ministre de la Défense Nationale (M. Lamontagne) au sujet de la réparation des bateaux et de la construction navale au Canada.

● (1240)

Je regrette que le ministre de la Défense ne soit pas présent à la Chambre, mais de toute façon il aura le temps de réexaminer sa réponse. Car il s'agit de la réponse qu'il a faite au député de Richelieu—j'espère que je cite correctement le ministre, sinon je m'en excuse—où il a allégué que les chantiers navals québécois seraient favorisés aux dépens des autres chantiers canadiens pour ce qui est des contrats qui découleront des programmes de renouvellement de la flotte du ministère de la Défense nationale, ainsi que pour les contrats courant du gouvernement et les contrats relatifs aux travaux de construction et de réparation.

L'objet de ma question de privilège est le suivant: le gouvernement a-t-il le droit d'accorder des faveurs particulières ce qui va à l'encontre du principe de la mise en adjudication, et compte tenu des mesures déjà prises par le gouvernement relativement au programme de renouvellement de la flotte, par exemple les invitations lancées à un certain nombre d'entreprises au Canada et enfin, la question elle-même qui de toute évidence était une question bidon destinée seulement à amener les travailleurs des chantiers maritimes dans le camp du «non» à l'occasion du référendum.

La question qui se pose est donc la suivante: le gouvernement a-t-il enfreint les pratiques commerciales courantes en laissant sous-entendre aux chantiers navals de la côte ouest, des Grands lacs et de la côte est, qu'il ne leur servait à rien de préparer des soumissions et des évaluations pour la construction, la réparation, la remise en état, l'entretien de navires étant donné le caractère et la nature de ces soumissions.

Questions au Feuilleton

Madame le Président, je voudrais vous demander de me permettre de relire la réponse du ministre pour éviter toute erreur d'interprétation de mes propres propos ou de ceux que le ministre a tenus en répondant à la question du député de Richelieu.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE PLAFONNEMENT DES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRES

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le greffier adjoint a déposé sur la table le premier rapport du greffier des pétitions qui déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions n^os^ 108 et 544.

[*Texte*]

LES AÉRONEFS DU GOUVERNEMENT

Question n^o^ 108—**M. McKenzie:**

Le Parti libéral du Canada a-t-il payé pour les aéronefs du gouvernement qu'il a utilisés du 16 août au 16 octobre 1978, en rapport avec les élections partielles du 16 octobre 1978 et, le cas échéant, combien pour chaque déplacement?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse à la question n^o^ 331, 31^e^ législature, dans le hansard du 26 novembre 1979, à la page 1688.

LE BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ—LES CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

Question n^o^ 544—**M. Orlikow:**

1. Durant l'année financière 1978-1979, quels contrats de services professionnels ont été accordés pour l'étude, l'examen et l'analyse *a*) des politiques, des programmes ou des analyses d'information présents ou futurs, et notamment de leur efficacité, *b*) de l'administration ou des activités internes du Bureau du Conseil privé?

2. Quels étaient le montant et le nom du bénéficiaire de chacun des contrats?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Voir la réponse à la question n^o^ 24, 31^e^ législature, dans le hansard du 20 novembre 1979, à la page 1496.

[*Traduction*]

M. Collenette: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Charles Lapointe (au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce) propose que le bill C-17, tendant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises, soit maintenant lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—C'est avec plaisir que je présente aujourd'hui pour considération en deuxième lecture le bill C-17, loi modifiant la loi sur les prêts aux petites entreprises et, en substance, madame le Président, ce bill prolongera de deux ans la loi sur les prêts aux petites entreprises et ainsi se trouvera à faire partie intégrante de la réaffirmation par le gouvernement de son engagement à soutenir les petites entreprises au Canada.

Comme on le sait sans doute, madame le Président, la loi sur les prêts aux petites entreprises a été mise en vigueur le 19 janvier 1961 pour faciliter l'obtention du financement à terme par les petites entreprises au Canada. Ce programme se distingue notamment par le fait que le prêteur consent le prêt directement à l'emprunteur sans approbation préalable du gouvernement. Le gouvernement garantit simplement le prêt effectué dans le secteur privé et, de cette façon, il appuie le monde financier et ajoute à sa capacité. Depuis 1961, la loi a été révisée régulièrement par les législateurs et plusieurs modifications ont été apportées au cours de cette période pour élargir la loi.

A l'heure actuelle, monsieur le Président, la loi permet de consentir des prêts 1) pour l'achat de matériel fixe ou mobile, 2) pour l'amélioration ou la modernisation des locaux, 3) pour l'achat ou la construction de nouveaux locaux, et, 4) pour l'achat de terrains.

Ces prêts sont consentis conformément aux modalités ordinaires d'emprunt, et ils sont pleinement garantis. La période maximale de remboursement est de dix ans.

[*Traduction*]

Depuis 1961, près de 65,000 prêts ont été consentis et leur valeur totale dépasse le milliard de dollars. Ces chiffres indiquent clairement que la loi sur les prêts aux petites entreprises constitue une source importante de financement pour les petites firmes. Ce programme a connu une expansion rapide au cours des dernières années. Pour la seule année 1979, des prêts d'une valeur de plus de 250 millions de dollars ont été garantis par le gouvernement, soit un quart de la valeur totale, qui s'élève à un milliard de dollars des sommes prêtées depuis le début de l'entrée en vigueur du programme.

Ce programme revêt une importance considérable pur l'ensemble du pays et il a fait son chemin au sein du monde des finances. Une répartition par province de la valeur de l'ensemble des prêts consentis en 1978 indique que 24 p. 100 de ces prêts ont été accordés en Colombie-Britannique, 18 p. 100 dans les autres provinces de l'Ouest, 12 p. 100 en Ontario, 39 p. 100 au Québec et 7 p. 100 dans les provinces maritimes.

Pour ce qui est des prêteurs, le programme avait été conçu à l'origine pour fonctionner par l'intermédiaire presque exclusif des banques à charte et pour encourager les banques à accorder plus de prêts aux petites entreprises canadiennes. Cependant, depuis l'entrée en vigueur du programme, la participation des prêteurs s'est élargie. Actuellement les prêteurs qui participent au programme sont non seulement les banques à charte, mais aussi des sociétés de fiducie, des sociétés de prêts hypothécaires, des sociétés d'épargne et des caisses de crédit, ainsi que les services du trésor de l'Alberta.

● (1250)

[*Français*]

Le projet de loi à l'étude, monsieur le président, propose divers changements et comporte deux volets principaux. Tout d'abord, il modifie la loi actuelle qui est en vigueur depuis le 1er juillet 1977 et qui doit prendre fin le 30 juin 1980, et, de plus, il modifie et proroge la loi pour une nouvelle période de deux ans, soit du 1er juillet 1980 au 30 juin 1982.

En premier lieu, le bill modifie la loi de façon à relever le plafond des prêts actuellement autorisés, soit pour la période du 1er juillet 1977 au 30 juin 1980 de 600 à 675 millions de dollars.

Monsieur l'Orateur, lorsque cette loi a été étudiée pour la dernière fois par cette Chambre, elle avait alors été prolongée pour une période de trois ans. On avait donc jugé qu'un plafond de 600 millions de dollars serait suffisant pour l'ensemble de cette période. Cette somme s'est avérée insuffisante à cause de la croissance du programme dont j'ai déjà fait état, au début de cette intervention. Le montant des prêts accordés approche rapidement du plafond de 600 millions de dollars. Le bill C-17 propose donc que le plafond de la loi actuellement en vigueur soit relevé de 600 à 675 millions de dollars, afin que tous les emprunts requis par les petites entreprises puissent être consentis en vertu de la loi actuelle qui expire le 30 juin 1980.

Deuxièmement, monsieur le président, le bill C-17 proroge l'application de la loi sur les prêts aux petites entreprises d'une période de deux ans, soit du 1er juillet 1980 au 30 juin 1982.

Il était pratique courante dans le passé de proroger l'application de cette loi pour une période de trois ans. Cependant, le gouvernement entreprend maintenant un examen approfondi de tous ses programmes d'aide financière au titre de la petite entreprise et présentera dans les mois qui viennent des propositions globales touchant au financement des petites entreprises. Par conséquent, il m'apparaît inapproprié, monsieur l'Orateur, d'appliquer la prorogation habituelle de trois ans puisqu'une période de deux ans se rapproche davantage de la date d'achèvement de l'examen général entrepris par le gouvernement en ce qui concerne le financement de la petite entreprise.

C'est la principale raison, monsieur l'Orateur, de la prorogation de deux ans. Je reviendrai sur cet examen du gouvernement au sujet du financement et des programmes relatifs à la petite entreprise dans la conclusion de mon discours.

Je voudrais maintenant expliquer plus en détail les principales modifications à apporter à cette loi.

[*Traduction*]

Le changement le plus important, c'est que le plafond des prêts est passé de $75,000 à $100,000. Cette majoration était absolument nécessaire étant donné que l'on demande de plus en plus de prêts portant sur des sommes plus importantes, et que l'inflation progresse. Si l'inflation a durement frappé tous les hommes d'affaires, ce sont les petits commerçants qui sont le plus à plaindre. Monsieur l'Orateur, ces petites entreprises ne peuvent pas se défendre et protéger aussi bien leur viabilité que les grandes compagnies. Un des aspects réellement positifs de ce programme, c'est qu'il permet aux petites entreprises d'emprunter de l'argent à 1 p. 100 de plus que le taux préférentiel, c'est-à-dire à un taux nettement inférieur à celui auquel elles devraient emprunter pour les fins prévues dans la loi.

Il y a une autre modification, monsieur l'Orateur, c'est que le gouvernement a proposé un nouveau plafond pour la période de prolongation c'est-à-dire pour deux ans. Le plafond actuel est de 675 millions de dollars pour la période de trois ans se terminant le 30 juin 1980, mais le nouveau plafond sera de 850 millions de dollars pendant la période de prolongation, c'est-à-dire du 1er juillet 1980 au 30 juin 1982. Monsieur l'Orateur, les raisons qui font que le nouveau plafond proposé est nettement plus élevé que l'ancien, malgré le raccourcissement de la période couverte, sont très évidentes: d'une part, la demande croissante de prêts de la part des petites entreprises et d'autre part, le désir du gouvernement de répondre à cette demande.

Enfin, monsieur l'Orateur, cette loi a été modifiée en vue de tenir compte du fait que l'administration du programme est passée du ministère des Finances au ministère de l'Industrie et du Commerce. Ce changement semble bien naturel puisque l'administration de la loi sur les prêts aux petites entreprises appartient maintenant à un ministère qui possède le mandat de travailler en étroite collaboration avec la petite entreprise et de répondre à ses besoins.

[*Français*]

Après avoir exposé, monsieur le Président, les principaux éléments du bill C-17, je voudrais revenir brièvement à la question de l'examen par le gouvernement des programmes d'aide financière à la petite entreprise.

Comme les députés le savent, le gouvernement offre diverses mesures d'aide financière à l'intention des petites entreprises dynamiques, par exemple, la Banque fédérale de développement répond aux besoins des petites entreprises depuis 1944. La Banque possède des bureaux dans tout le Canada et actuellement le solde des prêts qu'elle a consentis s'élève à deux milliards de dollars. La Banque fédérale de développement a également fourni au cours des dernières années du capital-risque aux petites entreprises. De plus le programme d'expansion des entreprises du ministère de l'Industrie et du Commerce accorde un grand nombre de prêts aux petites entreprises et ses activités ont été élargies dans le cadre d'une décentralisation du programme. L'an dernier, le programme a fourni environ 140 millions de dollars en assurance-prêt et 90 millions de dollars en subventions.

En outre les petites entreprises bénéficient d'un appui financier grâce à un taux plus faible d'imposition pour les petites entreprises, et le ministère de l'Expansion économique régionale offre également des programmes qui viennent en aide à ce secteur de l'économie.

En plus de ces initiatives relevant du gouvernement fédéral les provinces ont mis sur pied des programmes d'aide à la petite entreprise, et le secteur privé a considérablement accru ses efforts sur le plan des prêts à long terme accordés aux petites entreprises, ces dernières années surtout.

En raison de toutes ces activités tant aux niveaux fédéral et provincial que dans le secteur privé le gouvernement a entrepris de réexaminer au cours des prochains mois ses propres programmes afin que ceux-ci constituent un meilleur complément aux autres programmes existants relevant d'autres gouvernements ou du secteur privé.

[*Traduction*]

En effet, monsieur l'Orateur, le gouvernement a l'intention, au cours de l'examen, d'obtenir les points de vue des milieux financiers, du monde de la petite entreprise et des gouvernements provinciaux. Nous espérons que ces consultations donneront au gouvernement les conseils et l'analyse largement étoffés qui seront nécessaires à l'établissement de la meilleure politique d'appui financier aux petites entreprises pour les prochaines années. Monsieur l'Orateur, c'est là une tâche vitale. Je suis certain que mon prédécesseur et les membres de son parti ainsi que mes collègues du Nouveau parti démocratique seront disposés à me dire quels sont les meilleurs moyens dont dispose le gouvernement pour organiser les meilleurs programmes possibles pour les petites entreprises canadiennes.

Je le répète, le gouvernement entreprend ce travail en sachant bien que la vitalité et la prospérité du secteur de la petite entreprise revêtent une grande et durable importance pour la prospérité économique générale du Canada.

L'hon. Ron Huntington (Capilano): Monsieur le Président, je ne peux pas dire qu'il me fasse plaisir de suivre la politique de mon successeur. J'aurais bien préféré continuer le travail que j'avais entrepris en tant que ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie, mais la déclaration préliminaire du ministre m'encourage. Je note que l'on poursuit le travail extrêmement important ainsi que les discussions très approfondies qui avaient été entrepris et que le ministère, les députés des deux côtés de la Chambre, le secrétariat de la petite entreprise et divers niveaux du ministère de l'Industrie et du Commerce n'ont pas cessé de collaborer.

De notre côté, nous n'avons aucune difficulté à appuyer le bill C-17, modifiant la loi sur les prêts aux petites entreprises que le ministre a déposé aujourd'hui en deuxième lecture. Je suis heureux de constater que le montant original de $75,000 a été porté à $100,000, ce qui équivaut ni plus ni moins à une indexation pour tenir compte de l'inflation. Malgré cet élargissement, nous ne faisons qu'assurer l'utilité du projet de loi vu la valeur décroissante du système monétaire ou de l'argent dans notre propre système.

Je me demande parfois s'il ne serait pas plus simple et moins onéreux pour la Chambre de reconnaître cet état de choses en incluant dans le projet de loi des dispositions pour tenir compte de l'inflation.

Monsieur le Président, nous ne nous opposerons pas à ce projet de loi. J'en profite, comme le feront certains de mes collègues, pour faire quelques observations sur l'ensemble des petites entreprises et de l'aide gouvernementale apportée aux petites et moyennes entreprises.

Puis-je signaler qu'il est 1 heure, monsieur le Président?

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 h 1.)

• (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Au moment où nous avons interrompu la séance, à 1 heure, nous débattions la motion de deuxième lecture du bill C-19, tendant à modifier la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi. Le député de Capilano (M. Huntington) avait la parole.

Je demande pardon aux députés. J'avais le mauvais texte à la main et c'est pourquoi j'ai fait erreur. Au moment donc où nous avons interrompu la séance, nous débattions la motion de deuxième lecture du bill C-17, tendant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises.

M. Huntington: Je suis heureux, monsieur l'Orateur, que mes collègues aient fait cette mise au point, car je n'avais pas ici mes notes touchant le bill C-19. Cela aurait fait toute une différence.

A une heure, j'ai été interrompu au début de mon intervention au sujet du bill tendant à modifier la portée de la loi sur les prêts aux petites entreprises et le degré de responsabilité qu'elle impute au gouvernement. Je voudrais faire inscrire au compte rendu quelques observations au sujet de la loi que le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe) pourrait prendre en note pour répondre, je l'espère, à une ou deux questions lorsqu'il reprendra la parole à la fin du débat.

Je crois que nous pouvons dire de la loi sur les prêts aux petites entreprises qu'elle constitue un programme très efficace d'aide financière aux petites entreprises. Comme le ministre d'État l'a dit, depuis que le plafond du taux d'intérêt a été porté à 1 p. 100 au-dessus du taux préférentiel, le secteur privé s'en est beaucoup plus prévalu.

Le programme est très peu coûteux et les pertes n'ont jamais dépassé 0.42 p. 100 de la moyenne des prêts consentis. Les députés ne savent peut-être pas tous que cette formule annule presque complètement les risques courus par les établissements par l'intermédiaire desquels ces prêts sont réalisés parce que le gouvernement garantit 95 p. 100 des premiers $125,000 prêtés, 50 p. 100 de la seconde tranche de $125,000 et 10 p. 100 de l'excédent, quel qu'il soit. Dans la pratique, les grosses maisons de prêts bénéficient d'une garantie de 100 p. 100.

Je constate avec satisfaction que l'amendement proposé vise à augmenter le montant plafond, afin de compenser la dépréciation de notre monnaie due à l'inflation actuelle.

En revanche, une chose me déçoit et je signale ce fait au ministre qui pourra peut-être apporter une réponse. Le fonds de roulement constitue une des grandes préoccupations des petites et moyennes entreprises. Comme nous nous proposons d'étudier les besoins financiers de ces dernières et l'évolution dans ce domaine, nous devrions donc nous intéresser à cette question. Trop souvent, dans notre économie, les petites et moyennes entreprises doivent en effet utiliser une bonne partie de leur fonds de roulement et de leurs liquidités pour financer les installations fixes, le matériel, les pertes ou pour constituer des provisions pour créances douteuses. Cela leur coûte cher. Donc, comme le ministre dit qu'il est temps que nous étudions les besoins financiers des petites et moyennes entreprises, il conviendrait d'examiner cette question du fonds de roulement. Il conviendrait peut-être aussi d'élargir la portée de la Loi sur les prêts aux petites entreprises afin d'y inclure à l'avenir le fonds de roulement. A l'heure actuelle, le fonds de roulement ne fait pas partie du champ de son mandat. A titre de représentants de cet important secteur, il serait bon d'examiner cette possibilité de plus près dans le cadre de la révision globale des programmes financiers à l'intention des hommes d'affaires.

Encore une fois, je tiens à faire consigner au compte rendu l'importance de la petite et de la moyenne entreprise au sein de notre économie, et c'est pourquoi la révision qu'a proposée le ministre d'État chargé de la petite entreprise s'impose. Le secrétariat de la petite entreprise a fait du bon travail en extrayant des données de l'impôt sur le revenu certains renseignements. Sur 1,075,000 entreprises canadiennes, 325,000 étaient formées en société et 750,000 ne l'étaient pas. Le chiffre d'affaires de 99 p. 100 de ces entreprises s'établit à moins de deux millions de dollars par an; au nombre des sociétés non constituées, on comptait 429,000 membres des professions libérales travaillant à leur propre compte.

• (1410)

Le total du chiffre d'affaires de toutes les entreprises canadiennes a été de 392.2 milliards de dollars en 1976, réparti comme suit: les entreprises constituées en sociétés, 347.6 milliards de dollars, et les entreprises non constituées en sociétés, 44.6 milliards de dollars. Fait intéressant à noter, les entreprises dont le chiffre d'affaires était inférieur à deux millions de dollars, comptaient pour 28 p. 100 du chiffre d'affaires total; le secrétariat de la petite entreprise étudie et surveille de près ce secteur, et recommande aux députés les mesures qui s'imposent et leur explique les forces en jeu. C'est une composante de poids dans notre industrie.

Environ 225,000 entreprises non constituées en sociétés ont un chiffre d'affaires inférieur à $10,000 et, croyez-m'en, ces entreprises entrent dans la catégorie de la petite entreprise. Voilà où voulait en venir le gouvernement précédent avec son budget, en autorisant les propriétaires des entreprises non constituées à déduire le salaire de leur conjoint. Cette mesure importante aurait beaucoup aidé ces entreprises et c'est pourquoi je souhaite qu'elle soit adoptée.

L'apport du milieu des affaires au produit national brut, en 1976, s'établissait à 42 p. 100. Une tranche de 30 p. 100 de la composante commerciale du produit national brut provenait de sociétés au chiffre d'affaires inférieur à deux millions de dollars par an. Une portion de 55 p. 100 provenait de sociétés

au chiffre d'affaires inférieur à 20 millions de dollars par an. Ce qui laissait aux institutions gouvernementales, financières, hospitalières et autres jusqu'à 58 p. 100 du produit national brut. Je tiens à ce que ces chiffres soient consignés car il importe de comprendre la situation avant d'accorder notre aide au ministre d'État (Petites entreprises) ainsi qu'à son secrétariat, et de signaler un problème que les députés seront appelés à étudier de plus près.

La collectivité dont je vous ai parlé compte 6.6 millions de travailleurs, d'après les données statistiques de 1976. Les entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à deux millions de dollars employaient 2.5 millions de personnes, c'est-à-dire 42 p. 100 des travailleurs. Les entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à 20 millions de dollars, c'est-à-dire les petites et moyennes entreprises, employaient 4.1 millions de personnes, ce qui représente 66 p. 100 de l'embauche dans le milieux des affaires, en 1976.

Si je consigne encore une fois ces chiffres au compte rendu, c'est pour souligner l'incidence et l'importance de ces questions et de ces instruments ainsi que de l'étude qui fait partie d'un processus permanent, d'après ce que nous a dit le ministre d'État. C'est de cette étude et de cet examen financier que j'aimerais parler. Mais auparavant, je voudrais aborder un autre sujet sur lequel j'aimerais connaître l'opinion du ministre.

Comme la loi sur les prêts aux petites entreprises a été élargie—le ministre nous en a parlé dans son exposé—pour englober, en plus des banques à chartre qui forment le principal groupe, les coopératives de crédit et d'autres institutions prêteuses, j'aimerais que le ministre nous dise si cette loi modifie ses responsabilités en quoi que ce soit. Je veux parler de la nature des prêts, de l'examen du crédit, du genre d'institutions qu'englobe maintenant la loi, ce qui a probablement suscité chez les institutions financières plus importantes et plus conservatrices un mode de fonctionnement qui ne s'est pas encore traduit en pratique. Quoi qu'il en soit, j'aimerais savoir, pour ma part, si le ministre est au courant de quelque modification des responsabilités de son ministère attribuable à l'élargissement du programme.

Le ministre nous a dit que l'on faisait présentement un examen financier de tous les aspects des programmes financiers intéressant le groupe dont j'ai parlé. Nous avons déjà la loi sur les prêts aux petites entreprises, celle que nous modifions aujourd'hui; nous avons la loi sur les petits prêts, une mesure législative complètement différente qui ne vise peut-être pas les petites entreprises sauf pour ce qui est des comptes à recevoir. Nous avons déjà la Banque fédérale de développement dont j'ai eu l'occasion de dire ce que je pensais vraiment au cours du débat sur le bill C-4 lors de la 31e législature.

Je suis sûr que la Banque fédérale de développement est présentement dans une situation difficile et qu'elle aurait besoin d'aide financière à cause des taux d'intérêt très élevés actuels. J'imagine que le nombre croissant de faillites a dû modifier très sensiblement sa trésorerie et entamer son excédent accumulé, et nous aimerions peut-être savoir à quel point. Si le ministre pouvait nous informer des changements qui se sont produits au cours des 90 derniers jours et des pressions qui se sont exercées sur la Banque fédérale de développement, ceux d'entre nous que ce renseignement intéresse lui en seraient très reconnaissants.

En plus de l'important apport de la Banque fédérale de développement dans ce domaine, il nous faut entreprendre de réviser les programmes d'aide et de développement relevant du ministère de l'Industrie et du Commerce. En tant que ministre d'État à l'Industrie et aux Petites entreprises dans l'ancien gouvernement, j'étais frustré de voir l'importance des sommes dont disposait mon collègue de l'Expansion économique et régionale, lors de ses entretiens avec ses homologues des provinces et avec le monde des affaires, pour les programmes d'aide aux entreprises. Nous avons donc toutes ces activités différentes et tous ces ministères différents qui s'occupent de ce secteur que décrivent les statistiques de 1976. S'il est un domaine qui a besoin de coordination pour assurer une exploitation efficace des ressources et des programmes, c'est bien celui-ci.

Je suis très heureux d'apprendre que le ministre a l'intention de poursuivre le travail déjà commencé dans son ministère pour réaliser cette révision dont il a parlé. A mon avis, un changement fondamental de structure sera nécessaire pour aider le ministre car jusqu'à présent, le Canada n'a réagi que par réflexes automatiques aux pressions politiques exercées par la Fédération canadienne des entreprises indépendantes ou par d'autres.

Maintenant que nous avons défini le secteur et l'importance de son rôle dans l'économie canadienne, il importe aux deux côtés de la Chambre d'adopter une structure plus efficace qui nous permettra de mieux exploiter les ressources dont dispose le Parlement au profit de ce secteur. Dans le cadre de cette révision, je crois que le gouvernement devrait peut-être envisager—et peut-être le ministre d'État pourrait-il transmettre cette recommandation au cabinet—de créer un comité permanent de la Chambre chargé de l'industrie et de la petite entreprise; ce comité servirait de tribune au secteur que l'on a décrit pour communiquer avec les représentants dûment élus et surtout avec les bureaucrates chargés des programmes et sous-programmes dans les divers ministères.

● (1420)

Après avoir étudié la question de façon assez approfondie et s'être demandé quel serait le meilleur moyen d'aider le monde des affaires—ou plutôt ce secteur particulier du monde des affaires—on peut examiner la législation des États-Unis en matière de petite entreprise. On constate alors qu'elle a engendré une bureaucratie envahissante administrant de nombreux programmes, chacun ayant ses propres définitions de chaque catégorie, et que la confusion est la plus totale.

Si l'on passe ensuite à l'Europe et aux pays du Marché commun européen, on constate que le rôle de coordinateur du secrétariat et son influence y sont rehaussés, mais ce rôle peut en soi être très décevant pour les fonctionnaires du ministère. Ils ne sont vraiment pas en mesure—j'ai versé mes chiffres au compte rendu—de répondre aux besoins des milieux intéressés. Je suis convaincu que mes collègues de ce côté-ci de la Chambre approuveraient et encourageraient même la mise en place d'un organisme, comme par exemple un comité permanent de l'industrie et de la petite entreprise, qui pourrait aider le ministère et tous les intéressés à coordonner les programmes et à améliorer les communications entre les représentants élus, les membres du monde des affaires, les diverses associations, les groupes de pression et les bureaucrates; car, s'il est une chose que j'ai trouvée très irritante pendant la courte période

au cours de laquelle j'ai eu le privilège de servir mon pays comme ministre d'État, c'est bien les difficultés rencontrées dans les relations entre ministères.

J'ai pu parvenir à une entente et à un accommodement satisfaisant dans ce qui était alors mon domaine de compétence mais il m'a été extrêmement difficile d'obtenir que ces progrès se fassent sentir à travers les ministères au sein de la structure bureaucratique. Donc, j'estime que la création d'un comité permanent de la Chambre contribuerait énormément à faire rapidement accepter ces programmes par le monde des affaires.

Je doute en outre que notre système politique ou administratif nous permette de faire connaître les besoins et les opinions d'organismes tels que les Chambres de commerce et les divers groupes qui dans leur études réunissent les données qui nous révèlent les sentiments, les désirs et les aspirations des citoyens de leur région. Le défi que nous devons relever en tant que représentants élus est celui de satisfaire les désirs de ces hommes d'affaires créateurs de richesse, car ces entrepreneurs qui se livrent à des activités qui sont sources de richesses et de valorisation de biens sont aussi ceux qui créent de l'emploi ainsi que du capital et qui paient les impôts qui permettent au fonds consolidé du revenu de financer des programmes. Or, ce qu'ils désirent, c'est que nous leur fournissions l'occasion de prendre davantage de décisions dans les régions où ils pourraient investir leurs capitaux et leur énergie dans certains secteurs.

A mon avis, le domaine de la recherche et du développement cristallise la lutte actuelle. Il semble que les bureaucrates—et j'emploie ce mot respectueusement—de deux ou trois ministères veulent pouvoir contrôler la recherche et le développement. C'est pour cette raison qu'ils préfèrent mettre en œuvre des programmes d'encouragement et des programmes de capital-risque, plutôt que d'accorder des concessions fiscales au secteur visé, ce qui inciterait celui-ci à consacrer une certaine somme à un domaine d'innovation particulier. J'aimerais voir ce débat se poursuivre, et il me semble, après avoir consacré quelque temps à l'étude de ce secteur, que le comité permanent de l'industrie et de la petite entreprise serait le meilleur endroit pour le faire.

Essentiellement, les bureaucrates estiment que la façon la plus efficace d'encourager les activités de recherche et de développement consiste à mettre en œuvre des programmes plutôt qu'à accorder des concessions fiscales. Je viens de ce secteur industriel et je signale aux députés que je n'ai pas le temps de me soumettre à la paperasserie et au processus d'examen de ces programmes. Par contre, si j'avais 125 p. 100, je pourrais convoquer une réunion de conseil d'administration et nous pourrions décider que les 25 p. 100 supplémentaires compensent le risque d'entreprendre quelque chose d'innovateur qui viendra allonger les listes de paie et augmenter la richesse du pays. Les décisions pourront alors être laissées à tous ces Canadiens qui, après tout, risquent leurs propres capitaux et leurs propres épargnes. Je pense que c'est une question dont nous devrions nous occuper et peut-être pourrions-nous contrer cette propension qu'ont beaucoup de nos amis dans la bureaucratie de lancer des programmes.

Ce que je viens de mentionner n'est que l'une des causes de frustration chez les industriels et, encore une fois—je m'excuse de me répéter—je crois qu'un comité comme celui-là pourrait contribuer grandement à réduire cette irritation et à améliorer les rapports entre les trois forces.

J'ai constaté aussi, lorsque j'étais ministre et surtout depuis que je ne le suis plus, que les petites et moyennes entreprises ne sont pas au courant des programmes que le gouvernement met à leur disposition. Je voulais apporter à la Chambre une liasse de documents, toute la publicité de la Banque fédérale de développement, du service d'orientation et de tous les programmes qui se rapportent à chaque aspect de la comptabilité ou des approvisionnements dans le secteur des petites entreprises.

Toute cette magnifique documentation a été diffusée dans de jolies trousses et pourtant, il existe encore beaucoup d'ignorance. Je sais que la Banque fédérale de développement organise des colloques à l'intention des entreprises. Il arrive aussi que des universités, des organismes, en organisent aussi, mais l'ignorance des moyens mis à la disposition des entreprises subsiste encore et c'est une chose dont je voudrais parler. Je veux profiter de ce débat qui porte sur les modifications à la loi sur les prêts aux petites entreprises pour inviter le ministre à former peut-être de nouveau un comité qui se pencherait sur ce problème d'information et examinerait comment il serait possible d'utiliser plus efficacement la documentation.

Cet examen des finances a révélé que l'un des grands besoins à assurer, c'est le capital de risque. Les investisseurs placeront leurs avoirs dans des titres et des investissements sûrs à moins qu'on ne leur offre des incitations qui les protègent, après déduction d'impôt, contre les coûts élevés de ce type de capital.

J'ai mentionné le capital d'exploitation. La province de Québec et celle de l'Ontario—sauf erreur, la Colombie-Britannique et d'autres provinces également—pas encore affirme le ministre—s'acheminent dans la voie de la participation spéculative. Bien sûr qu'il peut y avoir des abus, mais je pense que toute mesure pouvant contribuer à orienter l'épargne après impôt vers les secteurs risqués, avec une protection fiscale suffisante, serait une initiative que le ministre devrait prendre, initiative qui recueillerait un large appui du public canadien.

J'ai mentionné les politiques et les programmes en matière de recherche et de développement. Au cours de la trentième législature, nous en avons longuement discuté et si le ministre jette un coup d'œil au dossier, il verra qu'il existe des études approfondies sur ces programmes et politiques, études qui devraient être communiquées aux industries, si nous voulons que les industries canadiennes restent modernes et efficaces, et aient une productivité élevée. Dans l'exercice de mes fonctions, j'ai vu qu'un trop grand nombre de programmes gouvernementaux—et je suis certain que le ministre le verra aussi—sont destinés à des industries qui, parce que leurs installations sont désuètes ou à cause des technologies appliquées à l'étranger, ne sont vraiment pas en mesure de soutenir la concurrence mondiale.

● (1430)

Tout cela est aussi relié à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et à la suppression graduelle de la protection tarifaire accordée aux industries. Selon moi, lorsqu'il reconsidérera les choses le gouvernement devra notamment modifier son attitude, et cesser d'utiliser comme il le fait les fonds dont il dispose pour protéger des industries qui ne sont plus capables de faire face à la concurrence sur le marché mondial et au contraire mettre sur pied des programmes comportant des avantages et des stimulants directs qui nous

permettraient de développer au Canada une technologie de pointe au sein de la collectivité industrielle canadienne afin que nous puissions liver concurrence aux industries des autres régions du monde où le niveau de vie est moins élevé et qui n'ont peut-être pas eu à adopter des mesures destinées à protéger l'environnement aussi strictes que celles que nous imposons nous-mêmes.

Ce sont là toutes sortes de questions dont les Canadiens, par l'entremise de leurs représentants élus, ne discutent pas vraiment à mon avis et c'est pour cela notamment que j'exhorte tous les députés à accepter que l'on crée un comité permanent de l'industrie et de la petite entreprise qui s'occuperait mieux de ces questions et serait en mesure d'y contribuer davantage. En alliant peut-être les programmes et les points fiscaux on pourrait peut-être calmer les esprits et commencer à faire quelque chose d'utile et à sensibiliser le public aux besoins de ces secteurs industriels parce que ce sont eux qui décideront de notre avenir et qui donneront de l'essor au secteur de l'emploi.

Je suis affolé par les sommes que nous dépensons pour protéger des industries qui sont de toute évidence dépassées. La crise qui sévit actuellement au Canada par suite de l'accord sur l'automobile est à mon avis un exemple classique. Nous savions il y a 10 ans que l'industrie devait trouver de nouveaux concepts et modifier son produit, qu'il y aurait bientôt des lois pour protéger l'environnement, que tout le continent connaîtrait une pénurie de produits énergétiques et que nous ne pourrions plus continuer à gaspiller comme par le passé. Pourtant, nous avons continué aveuglément à construire des automobiles à moteur V8, ces monstres qui consomment tellement d'énergie, pendant que les États-Unis mettaient tranquillement au point un moteur à faible consommation d'essence. Nous avons maintenant changé nos habitudes d'achat ce qui a entraîné une inversion du commerce qui a atteint des proportions de crise au Canada.

Si nous voulons continuer à aider ces secteurs industriels, je pense que nous devrions offrir de l'aide, des programmes et des points fiscaux seulement aux industries qui fabriquent des produits susceptibles de répondre aux besoins des consommateurs et de l'ensemble du continent et capables de s'adapter à une utilisation efficace de l'énergie au cours des 10 prochaines années au lieu de protéger les secteurs qui méritent seulement d'être engloutis par le système du marché parce que nous devons pouvoir produire quelque chose qui se vendra sur le marché mondial en général et plus particulièrement sur le continent nord-américain.

Voilà certains des problèmes que j'ai perçus; j'aimerais maintenant terminer en parlant d'un problème financier que connaissent les petites et moyennes entreprises. En effet, les épargnants placent leur argent dans des fonds de pension, des régimes enregistrés d'épargne-retraite et dans les établissements financiers qui n'investissent que dans des placements sûrs. Nous avons trouvé un moyen que nous avons cherché à faire approuver par trois ministères, dont celui de l'Industrie et du Commerce et la direction des assurances du ministère des Finances. Ce moyen permettrait aux institutions dont je viens de parler de garantir l'argent déposé par leurs clients tout en le mettant à la disposition des entreprises, sous forme de prêts variant à $500,000 et $5 millions sur une période s'échelonnant de 15 à 30 ans, à un taux d'intérêt inférieur au taux préférentiel.

En conclusion, je demande à l'administration de nous faciliter les choses car ces caisses d'épargne et ces réserves au lieu de demeurer inutilisées pourraient servir de source de financement aux industriels qui en ont besoin. Il suffirait de trouver un moyen de garantir la sécurité de ces prêts.

Ce qui empêche ce moyen d'être efficace et ce que je déplore, c'est que le gouvernement fédéral ou ses conseillers donnent au terme de prêteurs qualifiés, une acception trop étroite qui les empêche de tenir compte de certains fonds comme celui des indemnités pour les accidents du travail dans les provinces, le Heritage Fund de l'Alberta et les fonds de pensions des sociétés d'État. Au lieu de les avoir négliger, on devrait mettre ces ressources financières à la disposition des industriels. On pourrait ainsi créer une industrie de première classe, construire des usines capables de soutenir la concurrence sur le marché mondial et nous préparer éventuellement à faire face à l'avenir que nous réservent les accords du GATT.

Des voix: D'accord!

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, je voudrais vous entretenir aujourd'hui des modifications qu'on propose d'apporter à la loi sur les prêts aux petites entreprises; ces modifications porteraient de 75,000 dollars à 100,000 dollars le montant du prêt garanti qui peut être consenti à une petite entreprise en vertu de la loi; elle porteraient aussi à 850 millions de dollars le montant des prêts pouvant être garantis, et prolongerait la durée d'application de la loi jusqu'au 30 juin 1982.

Je suis en faveur de ce projet de loi, mais avec certaines réserves, car les avantages qu'en retirera la petite entreprise ont été passablement amenuisés par suite de la politique monétaire du gouvernement qui consiste à maintenir les taux d'intérêts à un niveau élevé.

En fait, le Bill C-17 injurie non seulement les petits commerçants, mais aussi tous les Canadiens. Il donne l'impression que le gouvernement a enfin décidé de venir en aide à la petite entreprise, alors qu'il en est tout autrement dans la réalité. Le gouvernement n'a pas su profiter de l'occasion pour proposer dans le projet de loi, des mesures qui auraient rassuré le milieu des affaires à un moment où l'expansion économique et l'esprit d'entreprise sont en régression. Nous avons raté l'occasion de redonner confiance à nos concitoyens, puisque le milieu des affaires à rejeté le projet de loi, s'en déclarant déçu. Il en avaient espéré tellement plus.

Le projet de loi ne prévoit rien à l'intention du petit commerçant et il nous a été présenté à un moment où des changements sérieux, et logiques s'imposent dans notre économie. Dans leur for intérieur, les Canadiens se rendent bien compte que le régime actuel est très mal adapté à nos besoins, que malgré la richesse excessive du pays, ses possibilités extraordinaires et innombrables, sans parler de ses ressources humaines, jeunes, vigoureuses et talentueuses, les problèmes demeurent graves.

Les députés à ma droite et ceux d'en face nous affirment que le pays favorise la libre entreprise et la concurrence. Je crains que ce ne soit là une illusion, un rêve. Les Canadiens estiment que si une industrie est concurrentielle, ils sont en droit d'obtenir des produits de qualité à meilleur marché. Les preuves empiriques à l'appui de cette opinion sont nombreuses, pourvu qu'existent les conditions favorisant la concurrence. La réalité économique canadienne est cependant bien différente de ce modèle de concurrence. Les principaux secteurs industriels du système économique canadien sont dominés par un petit nombre de grandes sociétés, et si l'on reconnaît que la plupart de ces sociétés sont des filiales d'entreprises étrangères, on commence à replacer la structure de l'économie canadienne dans son véritable contexte international.

Je suis certain que mes collègues à la Chambre savent jusqu'où va la concentration des sociétés dans l'économie canadienne. Il suffit de regarder les dégats économiques causés par la vague de rachats de sociétés à laquelle nous avons assisté depuis le dépôt du rapport de la Commission royale d'enquête sur les groupements de sociétés pour voir que notre économie subit des changements structurels intenses et profonds, qui ne sont pas nécessairement dans l'intérêt des Canadiens.

● (1440)

Nous pouvons remarquer que le mandat de la Commission royale d'enquête sur les groupements de sociétés laissait de côté une question extrêmement importante. La voici: en quoi la politique du gouvernement fédéral a-t-elle favorisé et accéléré les groupements de sociétés au Canada? Ou encore, comment le gouvernement fédéral a-t-il contribué à éroder la concurrence au détriment d'un grand nombre de petites entreprises comme d'habitude?

Quoi d'étonnant si depuis des dizaines d'années la grosse entreprise, et souvent les entreprises étrangères, influencent de façon illégitime la politique économique canadienne. Tous les Canadiens se sont rendu compte de la situation à cause de la crise économique actuelle, mais c'est surtout vrai pour ceux qui travaillent dans les petites entreprises. C'est en effet dans ce secteur que sont réunies toutes les conditions favorables à la concurrence et que les forces du marché ont le plus d'effet. Le gouvernement a négligé ce secteur essentiel de notre économie pendant des dizaines d'années. C'est seulement l'année dernière qu'il s'est décidé à publier sa première grande étude statistique de la petite entreprise. En utilisant comme critère un chiffre d'affaires inférieur à deux millions de dollars pour la petite entreprise et de plus de 20 millions pour la grosse entreprise, on a pu brosser le tableau suivant de l'entreprise canadienne. Je voudrais mentionner certains points précis de cette étude.

En 1976, il y avait au Canada 628,000 petites entreprises représentant 97 p. 100 de l'entreprise dans son ensemble. Les 2,000 grosses entreprises du Canada constituent moins de 0.5 p. 100 de toutes les entreprises. Le chiffre d'affaires des petites entreprises atteint près de 28 p. 100 du chiffre global. Du point de vue de l'emploi, la petite entreprise emploie environ 40 p. 100 de la population active du Canada.

Une étude récente effectuée par la Fédération canadienne des entreprises indépendantes établit que les petites entreprises ont créé plus de 50 p. 100 des nouveaux emplois dans le secteur privé depuis 1971. Mais il existe d'autres raisons qui font de la petite entreprise un secteur vital pour l'économie canadienne. Alors que 48 p. 100 des grandes sociétés au Canada appartiennent à des intérêts étrangers, plus de 96 p. 100 des petites entreprises appartiennent à des Canadiens. J'insiste sur le fait qu'elles appartiennent à des Canadiens et qu'elles sont exploitées au Canada. La petite entreprise au Canada se veut l'expression de l'esprit canadien, une réalisation de sa population qui fait preuve d'énergie et d'imagination; elle traduit ses espoirs, ses rêves, ses aspirations et ses inquiétudes face à l'avenir.

Les Canadiens qui décident d'exploiter une entreprise décident en réalité de prendre leur avenir en mains. Cela comporte des risques, des frustrations et exige beaucoup de durs labeurs. Lorsque nous parlons de petite entreprise au Canada, nous ne voulons certainement pas dire entreprise anonyme, mais bien plutôt association de personnes. La petite entreprise est l'affaire de la population et nous devons faire tout notre possible pour l'entretenir, l'encourager et l'appuyer.

La petite entreprise en particulier est durement frappée par la crise économique actuelle. Les incertitudes des années 70 ont amené une croissance marquée du nombre de faillites. Au cours des deux premiers mois de 1980, on a compté presque 25 p. 100 de plus de faillites commerciales qu'à la même période l'an dernier. Des spécialistes dans ce domaine estiment qu'au moins 75 p. 100 des faillites sont des petites entreprises. Cet après-midi, j'ai eu l'occasion de déjeuner avec deux hommes d'affaires de ma circonscription en visite à Ottawa. L'un deux possède un petit magasin de vêtements et l'autre représente une petite firme d'affermage. Ces deux personnes sont presque en faillite. Les taux d'intérêt élevés et la politique monétaire que maintient et appuie le gouvernement actuel les ont conduits au bord de l'abîme.

Devant la régression économique actuelle, le projet de loi visant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises, traduit une faillite monumentale de la part du gouvernement. Il n'aidera pratiquement en rien à soulager le fardeau des petites entreprises au Canada. Le relèvement de la limite des prêts, qui passerait de $75,000 à $100,000 et qui est proposé dans le présent projet de loi, une fois l'inflation des trois dernières années calculée, ne représente aucune augmentation du pouvoir réel d'emprunt. En 1979, la loi sur les prêts aux petites entreprises garantissait moins de 3 p. 100 de la valeur globale de tous les prêts consentis aux petites entreprises. Cela s'explique par un certain nombre de raisons dont la présente loi ne tient absolument aucun compte.

Par exemple, les prêts garantis ne peuvent servir qu'à l'achat ou à l'agrandissement d'usines, de terrains ou à l'acquisition de matériel. Ces prêts ne peuvent servir de capital d'exploitation, ce qui constitue naturellement une des conditions les plus importantes relativement aux capitaux exigés du petit homme d'affaires et du petit entrepreneur. Ce sont les banques à charte canadiennes, qui, en définitive, prennent la décision de consentir les prêts. Elles se sont montrées réticentes à se prévaloir de cette loi parce que celle-ci impose des limites sur les intérêts qu'elles peuvent exiger. Pourquoi demander le taux préférentiel plus 1 p. 100 quand il est possible d'obtenir 3. p. 100 de plus? En fait, les banques à charte ont tout intérêt à ne pas favoriser ce programme où que ce soit au Canada.

D'après les petites entreprises, les directeurs de succursales des banques à charte et des autres sociétés de prêt n'aiment pas qu'on évoque la loi sur les prêts aux petites entreprises ou prétendent n'être pas au courant de ce programme. La seule exception à cette règle est la Banque Canadienne Nationale qui participe davantage à ce programme au Québec. Nous espérons que les banques à charte et les autres sociétés de prêt ont promis au ministre de participer activement au programme de prêts aux petites entreprises et que si le ministre n'a pas reçu cette assurance, qu'il s'emploie activement à l'obtenir.

Je considère aussi qu'il est important de signaler que la loi sur les prêts aux petites entreprises autorisera en tout moins de 500 millions de dollars par année pour des prêts. En fait, ce n'est qu'une petite fraction de la masse de neuf milliards de dollars que les petites entreprises ont empruntée en 1979. Comme un de mes collègues l'a déjà mentionné, cette loi ne va rien faire pour régler un des graves problèmes qui assaillent les petits hommes d'affaires, soit le manque d'information. Il faudrait trouver une méthode pour faire en sorte que les investisseurs ou les hommes d'affaires soient mieux renseignés sur les quelques 400 programmes qui les concernent.

Le véritable manque de direction qui se fait sentir non seulement dans le domaine des petites entreprises, mais dans l'économie canadienne en général, vient de la politique imprévoyante et aberrante qui impose aux petites entreprises et à l'économie en général les taux d'intérêt les plus élevés que l'on ait jamais vus. Lorsque le taux d'escompte atteint 16.75 p. 100, les quelques avantages que fournit la loi sur les prêts aux petites entreprises n'ont plus aucune valeur.

Nous n'aurions pas besoin de mesures artificielles, simplistes et à court-terme comme la loi sur les prêts aux petites entreprises que nous débattons aujourd'hui si le gouvernement avait, dans le passé, assumé ses responsabilités et pris l'initiative de mettre en œuvre une stratégie industrielle à long terme pour le Canada. La hausse des taux d'intérêt, un déficit record dans la balance des paiements et un déficit sans précédent dans le budget fédéral, prouvent que le gouvernement a failli magistralement à ses obligations envers la population.

Lors de mes voyages un peu partout au Canada, j'ai eu l'occasion de discuter, à l'intérieur de petits et de gros groupes d'hommes d'affaires, des problèmes que ces derniers connaissent actuellement. J'espère que le ministre et son gouvernement présenteront, au cours de la présente session, des projets de loi visant à remédier aux graves problèmes qui ont déjà été signalés au cours de la présente discussion.

Je voudrais aussi aborder et examiner l'effet d'étranglement que la paperasserie administrative du gouvernement exerce sur les petites entreprises. Le trop grand nombre de formulaires que le gouvernement fédéral leur impose, place les petites entreprises dans une bien mauvaise posture et devient une source de frustration et de pression indues, sans compter qu'il augmente leurs frais de personnel. Je signale également au ministre que le régime actuel d'impôt sur le revenu des sociétés traite les petites entreprises différemment des grandes sociétés. En réalité, le régime fiscal est injuste envers les petites entreprises puisqu'il leur impose des taux d'imposition effectifs plus élevés qu'aux grandes sociétés.

● (1450)

Pour terminer, je voudrais raconter à la Chambre un incident qui s'est produit dans ma circonscription de Kamloops-Shuswap pendant la dernière campagne électorale. Pendant cette campagne, j'ai insisté sur le fait qu'un seul des trois partis politiques fédéraux appuie constamment et activement le principe de la justice et de l'équité pour l'entreprise privée et de la libre initiative individuelle. Je veux parler bien sûr du Nouveau parti démocratique.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Le député de York-Peel, l'ancien président du Conseil du Trésor, qui était en tournée dans ma circonscription, a contesté publiquement cette affirmation et déclaré que les électeurs de Kamloops-Shuswap décideraient eux-mêmes quel parti appuie vraiment ce principe. Selon moi, c'est précisément ce que les électeurs de Kamloops-Shuswap ont fait.

Des voix: Bravo!

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur l'Orateur, honorables députés, je suis très heureux de pouvoir parler du bill C-17, tendant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises, qui a été présenté par mon collègue, le ministre d'État chargé des Petites entreprises (M. Lapointe). Le ministre a donné les grandes lignes du bill C-17 et a décrit brièvement l'objectif général et l'historique de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Il a en outre signalé que le gouvernement avait l'intention de collaborer avec le monde des finances, les petites entreprises et les gouvernements provinciaux pour faire une révision complète de tous les programmes fédéraux d'aide financière aux petites entreprises.

Je tiens à féliciter le député de Capilano (M. Huntington) pour les observations positives qu'il a faites à propos de cette révision et des modifications contenues dans le bill présenté aujourd'hui.

Je voudrais revenir très brièvement aux observations du député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) au sujet de la chute des taux d'intérêt au cours des deux dernières semaines, soit depuis l'ouverture de la trente-deuxième législature. A mon avis, cela dénote une certaine confiance envers le gouvernement et cela indique que les propositions qu'il a faites dans le discours du trône tombent à point et sont pertinentes.

Des voix: Bravo!

M. Ferguson: Quant au bill C-17, je voudrais aussi commenter la portée de ce programme. Le ministre d'État (Petites entreprises) a déjà parlé de l'impact considérable que ce programme a eu partout au Canada, comme en font foi sa vaste popularité dans les régions et le degré croissant de participation de plusieurs établissements financiers.

En outre la loi sur les prêts aux petites entreprises s'adresse à toute une gamme de sociétés. Elle vaut dans tout le Canada aussi bien dans les petites localités des zones rurales que dans les villes de notre pays. C'est un texte fondamental pour les petites entreprises, d'un océan à l'autre.

Les statistiques de 1978 montrent par exemple, que le montant total des prêts accordés aux petites entreprises était réparti de la manière suivante: 4.1 p. 100 aux grossistes, 8.6 p. 100 aux entreprises de transport, 9.9 p. 100 à celles du bâtiment, 14 p. 100 à celles du secteur manufacturier, 26.6 p. 100 aux détaillants, et enfin 35.9 p. 100 aux sociétés de service.

On voit donc que cette loi s'applique à toute une gamme d'entreprises dont beaucoup sont traditionnellement de petite taille. Elle exclut toutefois deux types d'exploitations: les fermes et les entreprises de pêche qui, elles, sont assujetties à deux autres programmes du gouvernement fédéral soit respectivement la loi sur les prêts aux améliorations agricoles et la loi sur les prêts aidant les opérations de pêche. Comme il l'a annoncé dans le discours du trône, le gouvernement nous invitera également à étudier des modifications de ces deux lois dans un proche avenir.

En entreprenant l'étude du bill C-17, je trouve important de mentionner les principes sur lesquels se fondent non seulement la loi sur les prêts aux petites entreprises, mais aussi tous les autres programmes de financement des emprunts par le gouvernement fédéral.

En premier lieu, tous ces programmes sont conçus pour s'ajouter aux services rendus par les prêteurs privés et non pour leur faire concurrence. Ce n'est pas là une simple position théorique touchant le rôle des secteurs privé et public. Nous estimons en fait que le gouvernement peut agir plus efficacement en aidant les institutions financières à faire un meilleur usage des systèmes très complets de prestation de services qui existent déjà dans le secteur privé. On devrait pour cette raison mesurer les résultats de la loi sur les prêts aux petites entreprises non seulement d'après le volume des prêts consentis, mais aussi et surtout d'après la façon dont elle aura influencé les prêteurs privés pour qu'ils diversifient leurs formes de financement et augmentent le volume de leurs prêts aux petites entreprises.

La Loi sur les prêts aux petites entreprises s'inscrit dans cette façon de penser. Ce programme a été administré de façon efficace avec le minimum d'intervention de la part de l'État. Toutes les transactions entre prêteurs et emprunteurs se font dans le cadre du secteur privé, le gouvernement se bornant à servir de garant.

Nous savons tous qu'il ne peut toujours en être ainsi, mais le gouvernement compte des hommes intelligents qui ont en outre institué des programmes de subventions et de prêts directs. Ces programmes ont été mis sur pied dans le but de faire face à des situations particulières. Cependant, même dans le cas de ces programmes de prêts directs, on tente, quand c'est possible, d'intéresser des prêteurs privés à titre de cofinanciers. C'est ainsi que les choses devraient se passer, monsieur l'Orateur, et je suis sûr que tous les chefs de petites entreprises du pays seront d'accord avec moi. Ils ne veulent pas de cadeaux de la part du gouvernement. Ils veulent, et uniquement quand cela s'impose, que le gouvernement leur donne un coup de pouce qui vient s'ajouter à leurs propres efforts pour bâtir leurs entreprises. Ils veulent conserver leur indépendance et mener leur barque comme bon leur semble. La loi sur les prêts aux petites entreprises respecte cette démarche.

Pour conclure mes brèves remarques sur cette mesure, je tiens à souligner que ce programme constitue une importante source de financement pour les petites entreprises. Il contribue à aider des milliers d'hommes et de femmes méritants qui dirigent les entreprises qui constituent l'épine dorsale de l'économie canadienne. J'ai donc été très heureux de pouvoir intervenir dans le débat sur ce bill.

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole à la Chambre depuis sa convocation et je voudrais vous adresser, monsieur l'Orateur, mes félicitations pour votre nomination et vous demander de transmettre à vos collègues, et tout particulièrement à madame le Président, mes meilleurs vœux de succès dans l'accomplissement de leurs tâches à la Chambre. Je sais que vous servirez tous fort bien la Chambre, étant tous familiers avec son fonctionnement et ce sera donc pour nous un plaisir de collaborer avec vous.

Permettez-moi maintenant de dire quelques mots au sujet de ce bill. Le secteur de la petite entreprise, comme nous le savons, est le plus grand employeur de main-d'œuvre au Canada avec 6.6 millions de gens à son service. C'est un sujet de discussion pour tous les échelons de gouvernement, qu'ils soient fédéral, provincial ou municipal. C'est aussi le secteur où il est le plus difficile pour les représentants fédéraux de jouer un rôle vraiment actif à cause du si grand nombre de ces entreprises qui relèvent de lois provinciales. Quand on fait le tour de la question, je crois qu'on s'aperçoit qu'au fond c'est au gouvernement fédéral qu'il importe de créer un climat propice à la prospérité des petites entreprises.

● (1500)

Je ne connais pas très bien le nouveau ministre d'État chargé des Petites entreprises, j'ignore ses antécédents et je ne sais même pas s'il a déjà dirigé une petite entreprise. Le bill va peut-être l'encourager à le faire dans un avenir rapproché. Je crois que le ministre dans l'ancien gouvernement, mon collègue le député de Capilano (M. Huntington), a peut-être été le premier ministre chargé des petites entreprises, du moins depuis que je siège à la Chambre, à savoir d'expérience ce que c'est que d'en diriger une, l'ayant lui-même fait pendant des années. Le député de Capilano sait ce que cela implique d'aller recueillir des capitaux, d'employer des gens et de concevoir un produit qui se vendra bien et rapportera.

Si le ministre actuel n'a pas l'expérience des affaires, j'espère qu'il sait écouter parce qu'il y a beaucoup à apprendre du secteur des petites entreprises et des députés de la Chambre. Comme je l'ai dit, il sera peut-être encouragé à se lancer dans les affaires à un certain moment dans l'avenir. C'est un défi fascinant à relever.

Comme le député de Capilano vient de le signaler, le projet de loi atténue dans une certaine mesure les problèmes qui se posent pour les petites entreprises. Une des principales difficultés auxquelles donne lieu la loi sur les prêts aux petites entreprises, comme j'ai pu le constater depuis huit ans c'est que la plupart des gens croient à tort que le gouvernement fédéral consent des prêts. Ils ne comprennent pas la situation. Il serait souhaitable de faire une certaine publicité pour faire comprendre que le gouvernement ne prête pas des fonds, mais garantit simplement un prêt consenti par une banque. Toutefois, il s'agit d'un aspect de la question auquel je reviendrai dans un instant.

Une autre chose que bien des gens ne comprennent pas au sujet de la loi sur les prêts aux petites entreprises, c'est le taux d'intérêt qui a subi d'étranges manipulations au cours des ans. Sauf erreur, dans la version initiale de la loi, le taux d'intérêt était de 6 p. 100. Le taux d'escompte était alors de 7½ p. 100. Évidemment, les banques ne tenaient pas alors à prêter des fonds aux termes de la loi à un taux inférieur. Le taux d'escompte est passé de 8 à 9 p. 100, tandis que le taux des prêts aux petites entreprises est demeuré à 6 p. 100. Puis le taux d'intérêt fixé par la loi a changé. Je crois que le taux était déterminé par le rendement de certaines obligations de l'État et révisé bisannuellement, en avril et en octobre.

M. Knowles: Semi-annuellement.

M. Kempling: En tout cas, c'était deux fois par an. Toutefois, le marché des obligations s'est effondré et, naturellement, le rendement des obligations a baissé, de sorte que le taux d'intérêt sur les prêts aux petites entreprises s'est retrouvé dans la même impasse qu'auparavant. A cette époque, des députés profitaient de la période des questions ou de discours pour demander au ministre des Finances—je crois que c'était John Turner—pourquoi les propriétaires de petites entreprises ne pouvaient obtenir un prêt aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises et pourquoi les banques se moquaient des hommes d'affaires. Si ceux-ci demandaient aux banquiers: «J'aimerais emprunter de l'argent aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises», ceux-ci répondaient «Je n'en ai jamais entendu parler». M. Turner répondait aux députés: «Je déjeune demain ou la semaine prochaine avec le président de l'Association des banquiers canadiens. Je vais aborder cette question et nous verrons ce que nous pouvons faire». Évidemment, cela n'aboutissait jamais à rien.

Ce jeu de cache-cache a continué année après année, et dans une certaine mesure, il se pratique encore aujourd'hui. En fait, à une certaine époque, pour contenter le ministre des Finances qui les harcelait parce qu'elles n'accordaient pas de prêts en vertu de la loi, les banques se sont mises à utiliser cette loi pour accorder un genre de cadeau à leurs meilleurs clients. Elles n'aidaient pas les petits entrepreneurs qui manquaient de capitaux d'investissement et avaient besoin d'aide. Elles accordaient plutôt des prêts aux termes de cette loi à leurs bons clients qui payaient régulièrement leur dû, avaient constamment de l'argent dans leur compte et étaient bien vus de la banque. En d'autres termes, elles s'en servaient comme d'un cadeau.

Les banques disaient à ces bons clients qui voulaient accroître leur volume d'affaires en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises: «Oui, nous vous obtiendrons ce prêt, parce que le taux d'intérêt est moins élevé que celui que nous exigeons de nos clients commerciaux ordinaires, ce qui vous rendra service». Ces banques auraient dû prêter de l'argent aux hommes d'affaires qui n'offraient pas les garanties nécessaires pour obtenir l'argent du secteur privé, quoi que cette masquarade ait cessé depuis lors dans l'ensemble.

Je me permets de recommander au ministre d'en parler à ces collaborateurs, et bien que je n'aime pas voir s'accroître la paperasserie, je lui recommande l'impression d'une brochure qui pourrait s'intituler «Comment obtenir un prêt en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises». Le ministre devrait exercer davantage de pressions sur les banques à charte et insister pour qu'elles placent ces brochures sur les comptoirs de leurs succursales dans tout le Canada. Voila qui rendrait un grand service.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ajoutez-y donc la photo du ministre dessus.

M. Kempling: Quand le bill sera mis à l'étude par le comité plénier ou le comité permanent, où qu'il soit renvoyé, j'ai l'intention de présenter des amendements sur des points qui m'inquiètent. Je suis un petit homme d'affaires et je sais quels sont les problèmes.

M. Pepin: Avez-vous bien dit petit?

M. Kempling: Je vous remettrai cela.

Je voudrais qu'un amendement permette que les prêts consentis aux termes de cette loi servent au titre du capital d'exploitation. Je voudrais qu'il soit possible aux termes de la loi d'utiliser les prêts pour mener à bonne fin des projets de recherche et de développement. Je m'explique. J'ai été dans les affaires, grosses et petites, j'ai travaillé au sein de multinationales et de conglomérats et j'exploite maintenant ma propre entreprise. Je sais de quoi je parle. La personne qui tue un projet de recherche et de développement dans une petite entreprise n'est pas l'ingénieur ou l'agent de développement, mais le contrôleur des finances, celui qui tient les cordons de la bourse. C'est lui ou elle qui coupe les fonds parce qu'il n'y en a pas assez pour mener le projet à bonne fin.

Nous devons la plupart des innovations et des inventions à des gens engagés dans le secteur de la petite entreprise. La loi devrait être modifiée de manière à assurer que les projets de recherche et de développement soient menés à terme. Je dirais même qu'on devrait exiger du requérant qu'il prouve que le montant d'argent demandé lui permettra, en fait, de mener son projet à terme.

Je compte proposer un troisième amendement qui permettrait de faire breveter tout produit, processus ou formule mis au point dans la petite entreprise aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Souvent, un petit entrepreneur dépense tout son argent à mettre au point un produit, un processus ou une formule pour constater ensuite qu'il lui en faudrait beaucoup plus pour le faire breveter au Canada, aux États-Unis, en Grande-Bretagne ou ailleurs pour l'y protéger.

La loi sur les prêts aux petites entreprises pourrait servir en outre pour permettre l'acquisition de processus, produits ou formules brevetés, dont la petite entreprise a besoin. Les conditions du marché étant ce qu'elles sont aujourd'hui, et surtout compte tenu des caprices du change, certains petits hommes d'affaires seraient en mesure d'obtenir la licence de production de certains produits qu'ils importent actuellement. Leurs problèmes de balance des paiements en seraient amoindris et la petite entreprise en deviendrait d'autant plus entreprenante.

Si le ministre voulait bien présenter ces trois amendements, je serais heureux de les lui transmettre, à condition qu'il le fasse cependant. C'est tout ce qui me tient à cœur: il faut agir.

Le solliciteur général (M. Kaplan), du temps qu'il était président du comité des finances d'un autre gouvernement, et moi-même avions étudié la loi sur les banques. Il se rappelera sûrement l'article 88 de cette loi qui a trait à la possibilité d'accepter comme garantie des matières premières et des travaux non terminés. A notre réunion de comité tenue à huis clos avec l'inspecteur général des banques, nous avons convenu de modifier cet article de la loi sur les banques, surtout en ce qui a trait aux petits hommes d'affaires. Nous avons cru que ceux-ci devraient pouvoir offrir leurs stocks en garantie. Je sais que le ministre s'en souvient parce que nous avions eu une longue conversation avec l'inspecteur général des banques. Lui et moi-même avions fini par nous entendre et nous avions fait modifier la loi. C'est le bill que la Chambre sera maintenant appelée à étudier et nous nous en réjouissons parce que cela va aider les petits hommes d'affaires.

• (1510)

Ce sont les petites entreprises qui emploient le gros de la population active au Canada et qui contribuent le plus au produit national brut qui est l'élément stabilisateur de notre économie. Les petites entreprises en général mettent rarement des gens à pied. Même si l'économie ralentit, elle les gardent en emploi à cause des difficultés qu'elles ont à trouver et à garder leur main-d'œuvre. Une de leurs façons de garder leurs employés est de ne pas en congédier comme le font certaines des grandes compagnies quand l'économie ralentit. En agissant ainsi, elles confèrent beaucoup de stabilité à notre économie. Si nous pouvons faire quoi que ce soit pour les aider, monsieur l'Orateur, et pour développer ce secteur, nous aiderons l'économie à prospérer et à progresser.

On a parlé de la paperasserie qui est imposée aux petits hommes d'affaires. Je me souviens qu'un ancien titulaire du portefeuille de la petite entreprise au cours d'une législature précédente avait créé un comité qu'il avait chargé d'étudier les problèmes que représentait toute cette paperasserie pour le petit homme d'affaires. J'aimerais vous parler des difficultés pratiques que nous causait cette paperasserie quand j'étais en affaires. Nous la séparions en deux piles, celle de Statistique Canada d'un côté et celle de Revenu Canada de l'autre. Nous savions que nous devions payer nos impôts et nous nous occupions toujours de la pile de Revenu Canada. L'autre devenait de plus en plus épaisse et nous avons commencé à recevoir des menaces d'un commis de Statistique Canada. L'affaire est devenue inquiétante pour nous. N'ayant qu'un petit nombre d'employés, nous avons fini par nous demander si nous étions là pour faire des affaires, créer quelque chose, fabriquer quelque chose, vendre quelque chose, ou simplement remplir ces tas de formules, dont certaines n'avaient absolument rien à voir avec notre entreprise.

J'ai un tempérament tout à fait pratique, monsieur le Président, et j'étais décidé à trouver une solution au problème. Un jour, en ville, je me suis rendu dans une boutique de timbres en caoutchouc et j'ai acheté un gros timbre qui portait la mention «Sans objet», avec un tampon encreur. De retour au bureau j'ai marqué toute cette pile d'imprimés de mon timbre «Sans objet» et j'ai tout renvoyé à Statistique Canada.

Des voix: Bravo!

M. Kempling: En retour, j'ai reçu une lettre informatisée qui disait à peu près: «Nous avons bien reçu votre note sur l'imprimé numéro tant, et nous en déduisons qu'il est sans objet.» Nous avons soigneusement classé cette lettre dans nos dossiers, et quand nous avons reçu un autre imprimé du même genre, nous y avons de nouveau porté la mention «Sans objet», nous y avons joint une photocopie de la lettre de Statistique Canada et nous avons renvoyé le tout. Monsieur l'Orateur, cela nous a permis de réduire de 66 p. 100 nos travaux de bureau.

Je conseille cette solution à quiconque désire alléger les travaux de bureau que l'administration lui impose, car c'est en grande partie du fatras inutile.

M. Evans: Feriez-vous toujours de même?

M. Kempling: Bien sûr.

Permettez-moi de passer à un autre volet de la question, monsieur l'Orateur. Une des difficultés éprouvées par les petits hommes d'affaires du pays vient du fait que les méthodes utilisées pour distribuer leurs produits en Amérique du Nord changent continuellement. Les États-Unis sont notre premier fournisseur et nous sommes son plus gros client, ce qui fait qu'il y a un courant d'échanges énorme entre les deux pays. Il en va de même dans une moindre mesure avec l'Europe.

L'Amérique du Nord a été le témoin d'une série d'événements, à commencer par cette surtaxe de 10 p. 100 qu'avait imposée le président Nixon sur les produits importés aux États-Unis au moment où leur balance des paiements était en difficulté. Par la suite, les États-Unis ont créé la DISC, la Domestic International Sales Corporation, dans le but d'inciter les sociétés américaines exploitées à l'étranger à retourner aux États-Unis pour y produire leurs biens et ensuite les exporter.

La DISC proposait entre autres que l'entreprise conserve 50 p. 100 des bénéfices, libres d'impôt, avec l'approbation du président. Cela voulait dire que les profits réalisés sur un grand nombre de marchandises exportées étaient conservés dans l'entreprise, libres d'impôt toujours avec l'approbation du président. Monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'aucun président n'ait le courage d'annuler pareille décision. Ce programme a bouleversé les méthodes commerciales des petites et moyennes entreprises canadiennes. Il a modifié du tout au tout la méthode de distribution. Auparavant, un industriel fabriquait un produit, le faisait figurer dans son stock, d'où il le sortait ensuite pour l'expédier. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Maintenant, un produit quitte la chaîne de production et est expédié immédiatement au réseau de distribution en aval. Ainsi, le fabricant n'est plus tenu d'acquitter les frais de stockage, mais ce sont plutôt le grossiste et le détaillant qui doivent le faire. Le problème dans tout cela, c'est qu'au Canada, notre système financier n'a su s'adapter et ce sont les petites et moyennes entreprises qui s'en ressentent.

Voilà pourquoi, monsieur l'Orateur, je tiens à dire au ministre, par votre intermédiaire, qu'il faut absolument qu'on modifie la Loi sur les prêts aux petites entreprises pour faire en sorte que les fonds acquis puissent servir de fonds de roulement.

Tantôt j'ai parlé de l'article 88 de la loi sur les banques qui deviendra l'article 177 de la nouvelle loi. Ce sera une bonne chose, car à l'heure actuelle un petit détaillant comme celui que mentionnait un député d'en face, par exemple un marchand de vêtements, menacé de faillite, doit payer sa marchandise dès qu'il la reçoit. S'il l'offre en garantie contre un prêt bancaire, il ne pourra obtenir que 30 p. 100 de sa valeur parce que la banque considère cette garantie comme une charge flottante. Et c'est pourquoi il n'obtient que 30 p. 100 de la valeur des biens qu'il offre en garantie.

Nous croyons que les dispositions du nouvel article seraient utiles dans des cas pareils du fait que la proportion de la valeur de l'inventaire net présentée comme garantie, augmenterait, permettant ainsi au petit commerçant de payer sa facture et de rester en affaires.

Le nombre de faillites entre 1968 et 1979, a atteint un niveau effarant car il a doublé et je suppose qu'il aura triplé à la fin de 1980. C'étaient toutes de petites entreprises manufacturières monsieur l'Orateur, et la principale cause de leur faillite a été la manque de capital d'exploitation. Pour mettre sur pied une entreprise, certaines personnes hypothèquent leur maison, leur chalet, la voiture, le conjoint, tout . . .

Une voix: La belle-mère?

M. Kempling: La belle-mère . . . tout ce que la banque voudra accepter.

M. Baker (Nepean-Carleton): Combien vaut une belle-mère?

M. Kempling: Cela dépend! Quoi qu'il en soit, il hypothèque tout ce qu'il peut pour lancer son affaire. Cela fait, il estime être bien parti et qu'il fera beaucoup d'argent. Les commandes ne tardent pas à entrer, mais les fonds de roulement font défaut. C'est exactement ce qui se produit. Certaines personnes ont assez d'initiative pour entreprendre une affaire, concevoir une nouvelle idée, inventer quelque chose. Ils mettent leur entreprise sur pied, puis manquent de capitaux. Que font-ils alors? Ils vendent, parfois à un rival, ou encore s'accrochent, jusqu'à la faillite. Quelques-uns, plus retors, se débattent et finissent par réussir. Nous voyons alors qu'il y a une foule de manières d'aider la petite entreprise. Nous en avons une, ici, devant nous.

● (1520)

Je félicite le ministre d'avoir présenté ce projet de loi. Je ne vois pas d'objection à faire relever du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) la loi sur les prêts aux petites entreprises. En fait, c'est un pas de l'avant, une excellente chose. Elle a déjà relevé du ministre des Finances, mais si l'on en croit l'expérience le petit entrepreneur sera certes mieux partagé si la loi relève du ministre de l'Industrie et du Commerce plutôt que du ministre des Finances. Au moins nous n'aurons pas à attendre que le ministre des Finances aille prendre le lunch avec le président de l'Association des banquiers canadiens pour lui demander s'il ne pourrait pas venir en aide à ces petites entreprises, se faire dire par le président que les banques ont prêté autant qu'elles ont pu et qu'elles ne peuvent faire plus, et en être pour sa peine.

Notre économie a cela d'admirable qu'elle a du ressort, qui lui vient en grande partie du secteur des petites entreprises. Malgré toutes les sombres prédictions qui circulent, je ne suis pas du tout pessimiste pour l'avenir. J'ai une grande confiance dans le milieu des affaires et dans le secteur des petites entreprises en particulier. Ces personnes ont cependant besoin d'aide. Elles en ont besoin maintenant et elles en auront besoin pendant encore quelque temps.

Je demande seulement au ministre de prendre ces remarques en considération en vue d'aider ces personnes dans la mesure où nous le pouvons et même s'il n'est pas un petit homme d'affaires lui-même, je suis certain que tant qu'il sera disposé à écouter et à prendre conseil, il s'acquittera très bien de ses fonctions.

M. David Weatherhead (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion d'appuyer aujourd'hui le bill C-17, loi modifiant la loi sur les prêts aux petites entreprises. Je suis plus heureux encore de pouvoir dire quelques mots en faveur de la petite entreprise en général.

Tout d'abord, j'aimerais rappeler à la Chambre que c'est notre gouvernement qui, dans une législature précédente—je crois que ce fut la trentième—a créé ce très important ministère qu'est le ministère d'État (Petites entreprises).

Des voix: Bravo!

M. Weatherhead: Franchement, je crois qu'un tel ministère aurait dû être créé depuis longtemps, mais au moins, vers 1977, le gouvernement y a vu et nous a donné ce ministère chargé expressément des intérêts de la petite entreprise.

J'aimerais également féliciter le ministre actuel (M. Lapointe) et lui souhaiter le meilleur succès dans ses nouvelles fonctions.

J'ai écouté avec intérêt les commentaires des députés d'en face et, bien entendu, ceux du secrétaire parlementaire. Je pense qu'il ne fait aucun doute que l'ancien ministre, le député de Capilano (M. Huntington) prend à cœur les intérêts de la petite entreprise au Canada. Je crois que le ministre actuel tiendra compte de ses commentaires et de ses suggestions.

Je pense que le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) est allé un peu loin dans certains de ses commentaires, mais lorsqu'il a souligné l'importance de la petite entreprise canadienne, j'ai souscrit sans réserve à ses propos.

Les observations du député de Burlington (M. Kempling), émaillées de propositions d'amendements—bien que ce ne soit pas à moi de dire s'il serait bon d'amender ce genre de bill de portée plutôt restreinte—et portant sur la nécessité d'examiner certaines de ces questions pour venir en aide aux petites entreprises, sont intelligentes et méritent d'être prises en considération.

Il est incontestable que les petites entreprises, comme d'autres députés l'ont affirmé aujourd'hui, constituent la trame même de l'économie au Canada. Elles permettent à l'économie canadienne de fonctionner.

Je constate dans mes notes que les petites entreprises au Canada emploient plus de 2.5 millions de personnes, ce qui représente 40 p. 100 de la main-d'œuvre dans le secteur privé. Par contre, je me souviens d'avoir entendu le député de Burlington dire qu'elles employaient plus de six millions de personnes. Je crois en réalité que s'il s'agit d'environ 2.5 millions seulement, sa définition de la petite entreprise doit être très limitative, car elle accapare assurément d'une façon ou d'une autre, la majorité de la main-d'œuvre au Canada.

Assurer la prospérité des petites entreprises au Canada est la meilleure façon d'y accroître le nombre d'emplois. Ce sont elles qui peuvent embaucher et qui effectivement embauchent plus de travailleurs quand les affaires vont bien. Nous devons donc chercher par tous les moyens possibles à favoriser les petites entreprises.

Dans mon propre quartier de Scarborough, dans l'est de Toronto, qui compte une population de 400,000 âmes, les petites entreprises constituent le principal employeur. Il existe un certain nombre de grandes sociétés mais la plupart des entreprises de Scarborough sont de petites exploitations, plus ou moins importantes. Dans ma circonscription, la municipalité en particulier a encouragé la création de petites entreprises au cours des dernières années. Il faut dire que le maire pendant une bonne partie des années 70 n'était autre que le ministre actuel des Travaux publics (M. Cosgrove). Toutefois, la prospérité des petites entreprises dépend étroitement de la conjoncture de tout le pays ainsi que des textes législatifs leur procurant des avantages financiers.

Le bill C-17 modifie une de ces lois nécessaires et il contribuera à aider les petites entreprises de notre pays.

Le ministre nous a dit tout à l'heure que le programme, qui existe depuis 1961, avait été une réussite et qu'il était désormais bien accepté par les milieux financiers du Canada.

Ce sont surtout les marchés financiers privés qui prêtent de l'argent à long terme aux petites entreprises, et le gouvernement fédéral garantit automatiquement les prêts admissibles. On a signalé que depuis le lancement du programme, le gouvernement avait garanti au-delà de un milliard de dollars de prêts; il en a garanti pour une somme de 250 millions de dollars l'an passé.

Nous connaissons maintenant les détails du projet de loi. Nous savons qu'il proroge la loi de deux ans, qu'il porte à $100,000 le montant maximum du prêt qui peut être consenti à un emprunteur et que le montant global des prêts garantis, pour la période se terminant le 30 juin 1980, a été porté à 675 millions de dollars. Le projet de loi prévoit également que, pour la période de deux ans à compter du 30 juin 1980, un montant maximum de 850 millions de dollars sera garanti.

Suivant le projet de loi, le ministre de l'Industrie et du Commerce remplacerait le ministre des Finances en tant que ministre compétent en la matière.

Je signale qu'au cours des deux prochaines années le gouvernement entreprendra une étude approfondie des programmes d'aide financière destinés aux petites entreprises. Nous examinerons notamment les programmes de la Banque fédérale de développement, les fonds de développement des entreprises et la loi sur les prêts aux petites entreprises, que le ministre a mentionnés ce matin et dont il a signalé certains des avantages. Cette étude aboutira peut-être à des modifications de fond pour tenir compte de l'évolution et des nouvelles perspectives de ce secteur important de notre société.

A mon avis, cette étude, que le ministre s'est engagé ce matin à lancer et dont les députés ont beaucoup parlé, notamment le député de Capilano, est sans doute le point le plus important du discours du ministre. Il est essentiel, à mon avis, d'étudier de très près les programmes rattachés à la Banque fédérale de développement, du Fonds de développement des entreprises et de la loi sur les petits prêts, et de proposer des modifications de même que de nouvelles lois pour rendre ces programmes avantageux et utiles au secteur le plus important de l'économie canadienne, celui des petites entreprises.

• (1530)

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas un spécialiste des petites entreprises, mais je tiens à faire tout l'impossible pour aider la petite entreprise canadienne à supporter la charge qui lui est maintenant imposée.

Le principe qui consiste à consentir à l'entreprise privée des prêts garantis par le gouvernement n'est pas nouveau. Le meilleur exemple d'une mesure législative de ce genre est la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles qui a été adoptée il y a une trentaine d'années et qui s'est révélée si utile pour aider les agriculteurs à rendre leur exploitation plus efficace et à accroître ainsi leurs revenus. Sa mise en application a amené les banques à apprendre quelque chose de l'agriculture; certains directeurs de banque sont devenus de véritables spécialistes et ont énormément aidé les clients agriculteurs.

Je ne m'oppose aucunement au principe de cette loi. Ce que je voudrais plutôt faire, c'est signaler l'écueil sur lequel elle échouera. Cet écueil est là depuis des mois, et nous devrions maintenant, comme parlementaires, être en mesure de prévoir le danger et de prendre les mesures qui s'imposent pour l'éviter. Mes propositions n'entraîneraient aucune modification à la loi. Il faudrait seulement que le ministre s'autorise des des termes de règlement, en remaniant les taux d'intérêt, pour prendre les mesures nécessaires de façon à éviter les dangers que présente actuellement la politique financière et monétaire du Canada.

Évidemment, je veux parler du fait que nous traversons une période déraisonnable dans l'histoire économique du monde occidental. Tous les pays occidentaux se retrouvent sous la férule de gens qui appliquent des théories et des principes monétaires périmés. Ce qu'ils ont appris sur les bancs de l'école il y a 30 ou 40 ans ne s'applique plus au genre d'économie que nous avons actuellement en Occident. Sans me lancer dans une longue dissertation, je dirai seulement que tout le monde ici comprend ce que je veux dire. L'automne dernier, nous avons vu la Banque du Canada agir de façon ridicule en augmentant brutalement le taux d'escompte, simplement parce que les Américains avaient haussé le leur. Les Allemands font maintenant la même chose, tout comme les Hollandais, les Suisses et les Japonais.

La situation monétaire internationale est complètement démente, et tous les citoyens de tous les pays s'en rendent compte. Mais les déclarations d'usage ne suffisent pas. En tant que parlementaires, nous devons manifester une des qualités que nous possédons—une qualité qui manque à ces brillants théoriciens de la génération précédente. Il s'agit du bon sens.

Chacun d'entre nous ici présent peut se lever pour raconter des histoires plus horribles les unes que les autres qui sont arrivées à ceux qu'on appelle les petits hommes d'affaires, ce qui comprend les agriculteurs. Ces entreprises prometteuses et dynamiques ont été écrasées par ces taux d'intérêt ridicules et dangereusement élevés, tout cela à cause d'une théorie complètement erronée.

Un certain nombre de députés ici présents siégeaient à nos côtés au comité des finances lorsque nous avons interrogé le gouverneur de la Banque du Canada et le ministre des Finances. Comme s'en souviendront ceux qui étaient là, le gouverneur a reconnu que les trois raisons qu'il avait données pour suivre les Américains n'étaient pas étayées par des preuves concrètes. Je lui ai demandé s'il avait la preuve, après avoir relevé les taux d'intérêt pendant deux ans suivant l'exemple américain, que sa politique donnait des résultats et, dans chaque cas, il a dit non, comme en témoigne la transcription. Il s'est lancé à l'aveuglette dans l'obscurité la plus totale, sur un chemin pavé d'embûches. Il a entraîné notre politique monétaire dans une voie très dangereuse.

Par exemple, ces grands esprits dont dépend notre destinée en matières fiscales et monétaires, craignent entre autres choses que les produits importés nous coûtent plus cher si le dollar perd 1 p. 100 de sa valeur. Cela est vrai. Quand j'ai interrogé à ce sujet le prédécesseur de l'avant-dernier ministre des Finances—vous le savez, nous en changeons plus souvent qu'à notre tour, monsieur l'Orateur—il a répondu ceci: chaque fois que le dollar perd 1 p. 100 de sa valeur, il en coûte probablement aux Canadiens ¼ p. 100 de plus. Il a négligé de donner d'autres précisions. Nous dépensons chaque année près de 50 milliards de dollars au titre des importations. Je ne sais pas calculer avec des fractions; c'est au-delà de mes aptitudes. Je vais donc me servir du chiffre de 1 p. 100, qui est quatre fois supérieur à celui avancé par le ministre des Finances.

Si le dollar perd 1 p. 100 de sa valeur sur 50 milliards de dollars en importations, il nous en coûte 500 millions de dollars de plus chaque année. Voilà en quoi consiste l'inflation, l'inflation par les coûts. Quand j'ai demandé au gouverneur de la Banque du Canada de m'indiquer le total de l'argent placé à terme fixe, il a eu l'obligeance de me communiquer par écrit tous les détails précis. Ainsi, en tout temps, plus de 500 millions de dollars sont placés à terme fixe—le prêt proposé dans le projet de loi sera lui aussi à terme fixe. Il suffit d'ajouter 1 p. 100 au taux d'intérêt sur le montant de la dette pour augmenter de cinq milliards de dollars par année les frais que doivent assumer les Canadiens—cinq milliards de dollars par rapport à un demi milliard de dollars, multipliant ainsi par dix les effets de l'inflation qu'on veut juguler en jouant avec le dollar canadien, au lieu de relever les taux d'intérêt.

● (1540)

N'importe lequel d'entre nous comprend facilement ces chiffres—un demi-milliard par opposition à 5 milliards—et peut sans peine constater où cette folie furieuse a mené les pays occidentaux, en particulier les États-Unis et le Canada, ces deux dernières années. Les taux d'intérêt sont passés de 7 ou 8 p. 100 à plus de 16 et de 17 p. 100. Lorsque nous appliquons des taux d'intérêt accrus à nos instruments financiers—les hypothèques par exemple—et que nous étendons cela à l'ensemble du système, nous nous rendons compte qu'en une seule année nous ajoutons des milliards de dollars au coût de la vie et aux coûts de production. Je parle de «folie» parce que c'est le mot le plus faible qui décrit la situation.

Je ne vais pas me faire prophète de malheur et décrire les retombées désastreuses qui nous guettent. Je veux tout simplement trouver des moyens positifs, constructifs et simples de les éviter. Nous devons reconnaître que le gouverneur de la Banque du Canada n'a pas tort de suivre cette théorie parce que c'est celle qu'appliquent tous les économistes du monde occidental. Dieu le Père est au ciel et Keynes est assis à sa droite.

Mais en réalité, nous sommes en train de détruire le pays. Nous sommes en train de détruire les États-Unis, le Canada et le monde occidental, sans parler des pays en voie de développement. C'est pourquoi il faut nous retrousser les manches et faire ce qui s'impose.

Je ne vais pas parler de la masse monétaire. Je pense que le gouverneur de la Banque accomplit un travail assez satisfaisant en contenant ce monstre. Je ne vais pas parler du manque de coopération, coopération qui aurait dû exister ces trente dernières années entre la banque centrale, les ministres des finances et les grandes banques à charte. Le député de Burlington (M. Kempling) a bien démontré pourquoi une telle coopération s'impose. Je n'en parlerai donc pas.

Quelle est donc la chose simple que nous pourrions faire en vertu de cette loi, sans la modifier, et qui écartera de nous ce danger? En supposant que nous convenons tous que les taux d'intérêt constituent l'élément le plus dangereux du problème global de l'inflation, comment pouvons-nous les abaisser sans nuire à l'économie et sans avoir à verser de subventions? L'idée que je vais proposer n'a rien de neuf. Elle est aussi vieille que le système monétaire lui-même. Il suffisait de consulter l'année dernière les chroniques d'affaires dans les journaux pour constater presque chaque semaine que de grandes sociétés annonçaient leur intention d'émettre une quantité énorme d'actions.

La compagnie Massey-Ferguson parle d'émettre des actions pour l'équivalent de 500 millions de dollars. La compagnie Noranda a fait la même chose à deux reprises pour empêcher une mainmise. Les sociétés se servent ensuite de l'argent que leur rapporte cette émission d'actions, pour payer leurs intérêts à taux fixe et diminuer ainsi leurs frais. Elles misent, à juste titre, sur le fait que tous les gens dans notre pays qui veulent faire des économies ou des placements savent que ceux qui ont acheté des obligations ou d'autres titres du même genre ont perdu de l'argent au cours des dix dernières années d'inflation. Ces sociétés savent que les gens sont prêts à placer de l'argent dans des titres ou des actions dont le revenu n'est pas garanti, car ces derniers misent sur le fait que la société va s'en sortir et que les dividendes versés au cours des dernières années rapportaient davantage. Nous voyons donc, d'après l'exemple des grandes sociétés, ce qu'il faut faire pour que les petites entreprises puissent s'en sortir.

Les petites entreprises ne sont pas constituées en sociétés publiques ou privées et c'est pourquoi elles peuvent émettre des actions et changer les montants de temps à autre. Toutefois, supposons qu'on décide, en vertu de ce texte législatif de fixer un taux d'intérêt de 8 p. 100. Je choisis ce taux au hasard. Cela se rapproche beaucoup de l'intérêt qu'auraient dû payer les mêmes petites entreprises grâce au concept des obligations de développement proposées dans le budget Crosbie. D'ailleurs cette idée a été reprise l'autre jour par le ministre dans son

mini-budget. En appelant ce prêt obligation, au lieu de payer des intérêts, l'emprunteur paie des dividendes, qui lui permettent de tirer profit d'une faille des règlements fiscaux. A la banque, on vous dira: «Si vous empruntez en vertu de cette disposition, nous vous prêterons à la moitié du taux d'intérêt courant puisque nous n'avons pas à payer d'impôt sur ce genre de revenu.» Pour moi, qui suis un profane, c'est le principe de l'obligation de développement.

Si j'ai bien compris le mini-budget, cette idée va être reprise, alors pourquoi ne pas faire sensiblement la même chose dans ce cas? Si le taux d'intérêt moyen actuel en vertu du concept de l'obligation de développement s'élève à 7.5 ou 8 p. 100, établissons-le à 8 p. 100 pour les petites entreprises. On me rétorquera sans doute aussitôt que cela revient à subventionner la petite entreprise et que je demande au gouvernement d'emprunter à 15 ou 16 p. 100 pour prêter ensuite à 8 p. 100. Ma réponse à cette objection est très simple. En prêtant cet argent à 8 p. 100, la dette sera plus rapidement remboursée et, une fois cela fait, le gouvernement exige un pourcentage des bénéfices pendant un nombre «x» d'années.

Quand vous proposez cela au prêteur et que vous lui montrez votre courbe de rentrées d'argent pour les dix ou quinze prochaines années et qu'il constate que ce prêt de $100,000 va ajouter, par exemple, $20,000 à vos profits par an, même si la marge brute d'autofinancement est inexistante au début, s'il peut rembourser rapidement cette dette à un taux de 8 p. 100 et récupérer son argent pour le réinvestir et percevoir alors 2 p. 100, 3 p. 100, 4 p. 100, 5 p. 100 et même jusqu'à 10 p. 100 selon la situation des nouveaux profits, il se rend compte que sur une période de vingt ans il va faire davantage d'argent de cette façon qu'autrement. L'emprunteur est en meilleure posture. Il n'a pas de gros frais de préproduction à acquitter au moment où ses rentrées sont faibles. Le créancier va réaliser davantage de bénéfices. Cela ne constitue pas une subvention de l'État. Notre homme se sent indépendant. Il s'agit d'une transaction d'affaires régulière.

Cette proposition n'est pas nouvelle. J'ai déjà suggéré au comité que nous devrions y avoir recours pour les prêts de la Société du crédit agricole. Tous les règlements le permettent. J'ai aussi suggéré qu'on y ait recours dans le cas des entreprises d'exportation où il faut attendre plus longtemps avant de réaliser des rentrées d'argent et où la durée d'attente est de trois, quatre et même cinq ans.

J'ai proposé aussi qu'on applique cette méthode à l'achat de maisons. On ne peut parler de «profits» dans ce cas, disons donc «gains en capital». Nous prêterions à l'acheteur l'argent nécessaire à un taux de 6 p. 100. Mais nous préciserions: «Si vous vendez votre maison dans 10 ans et réalisez un gain en capital, quel qu'il soit, nous en voulons la moitié.» Alors les deux parties à la transaction feraient quelques calculs rapides et l'emprunteur se rendrait compte qu'il peut acheter sa maison à un taux de 6 p. 100. Le prêteur, lui, sait que 80 p. 100 de toutes les maisons construites au Canada et aux États-Unis au cours des dix ou quinze dernières années changent de propriétaire tous les dix ans. C'est une simple question de moyenne. Il sait aussi à quel gain en capital il peut s'attendre. Ces gains fluctuent. Quels que soient les chiffres dont on se sert—disons un prêt hypothécaire à 8 p. 100 moyennant un quart du gain en capital à la revente—on peut prouver mathématiquement que les deux parties y gagneraient.

Ce n'est pas là une nouvelle façon de penser. J'ai vu des hommes d'affaires procéder ainsi. L'automne dernier, j'ai dit à plusieurs de mes amis que j'en avais parlé à un groupe d'hommes d'affaires qui désiraient prêter de l'argent au Canada. Je leur avais fait valoir qu'il ne servait pas à grand-chose de prêter à 14 p. 100 parce qu'alors, l'emprunteur a tellement de charges financières pendant les premiers temps qu'il n'arrivera pas à bien démarrer et à lancer son produit. Ils m'ont alors demandé ce que je proposais. J'ai répondu: «Prêtez à 8 p. 100 et calculez les liquidités. Vous connaissez les coûts. Vous connaissez la valeur du produit parce qu'elle est stipulée dans le contrat. Vous connaissez la durée du contrat. Vous n'avez qu'à proposer vos conditions.» J'ai dit: «Fixez le taux à 8 p. 100, accélérez le remboursement, réservez-vous une part des bénéfices et ce sera une meilleure affaire». Deux mois plus tard, l'affaire était conclue et faisait les manchettes de tous les journaux de Vancouver. On avait prêté 30 millions de dollars à 5 p. 100. Cela ne se passait pas il y a 20 ans, mais bien l'automne dernier. On ne prête pas de l'argent pour l'amour des taux d'intérêt.

● (1550)

On prête de l'argent pour faire de l'argent. Si l'on fait plus d'argent en prêtant à 5 p. 100 plus une part des bénéfices, alors c'est à 5 p. 100 qu'il faut prêter. Au cours des dix ou quinze dernières années, il s'est développé dans les pays occidentaux une idée fixe quant à certains types d'instruments financiers qu'on appelle l'effet spéculatif accru. Si les taux d'intérêt sont faibles, il est avantageux d'emprunter la majeure partie de son capital et de ses liquidités d'exploitation. Mais maintenant que les taux d'intérêt ont grimpé, ce moyen devient ruineux. Aux taux actuels, le financement par voie d'emprunt est suicidaire pour la plupart des entreprises, qu'elles soient grandes ou petites.

Je crois que j'en ai dit suffisamment pour faire valoir mon point. J'ai montré que l'on pouvait appliquer le même principe à d'autres mesures législatives. Je suis convaincu qu'en y réfléchissant bien nous pourrions trouver bien d'autres cas auxquels appliquer le même principe; la banque a toujours sa caution, l'argent est prêté à ceux qui n'ont pas les avoirs qu'exigent la plupart des institutions prêteuses. Je vous signale que les caisses de crédit et les banques seront forcées, par la concurrence, à recourir à ce genre de pratique, de même que les gouvernements.

Nous avons tous lu, j'en suis sûr, les rapports du Conseil économique du Canada. Il publiait son grand rapport pour 1979 l'automne dernier, et un autre tout récemment, soit la semaine dernière. Que nous dit-il? Soit dit en passant, le Conseil a été créé pour donner aux hommes politiques une source de conseils autre que le ministère des Finances. Le Conseil met les Canadiens en garde contre le phénomène particulier qui est en train de se produire au Canada: au lieu de faire ce que les initiés conseillent en période d'inflation c'est-à-dire, de tout acheter aujourd'hui parce que cela vaudra deux fois plus demain, les Canadiens font le contraire. De 1975 à 1979, les Canadiens ont doublé leur taux d'épargne.

Nous occupions le premier rang comme nation d'épargnants en 1975. Nous économisions environ 4.5 à 5 p. 100 de notre revenu disponible. Nous en économisons maintenant plus de 10 p. 100. Les Canadiens ne se conforment pas à la vision que s'en font dans leurs livres les économistes du ministère des Finances. Vous rendez-vous compte de ce que représentent 10 p. 100 du revenu disponible du pays dans une année? Nos banques, nos caisses de crédit, nos sociétés de crédit foncier et nos sociétés de fiducie débordent d'argent. Elles connaissent la situation financière la plus précaire de notre histoire à cause du resserrement de leur marge de profit. Plus nous empruntons d'argent à ces taux élevés d'intérêt qu'elles demandent, plus elles doivent augmenter leurs exigibilités. Quand elles ne peuvent pas obtenir tout cet argent, c'est le petit qui y perd. Déjà les rapports financiers des banques et des sociétés de crédit foncier révèlent une tendance à la baisse au chapitre des gains. Elles sont prises dans un étau tout comme l'est le gouvernement. Tout ce que je dis, c'est que la réalité les forcera à adopter une attitude pratique, tout comme j'espère que le fera le gouvernement actuel, au lieu de respecter ces mythes ridicules.

Je le répète, ces idées ne sont pas nouvelles, et je peux vous citer d'autres précédents remontant au moins à 1965. Je tiens cependant à démontrer à la Chambre que le bill modificatif dont nous sommes saisis est un bon projet de loi. Le principe est judicieux et il s'est révélé efficace. Il n'est guère coûteux pour le gouvernement et il aide les banquiers à s'entendre avec leur conseil d'administration grâce à une garantie du gouvernement qui leur évite de subir des pertes. Cela a été utile aux agriculteurs, aux petites entreprises, aux exportateurs et aux fonctionnaires de la SCHL. Toutefois, quand la situation change, les député devraient être disposés à modifier leur position. Tentons de convaincre nos ministres, afin qu'ils puissent rétorquer à leurs brillants conseillers en matière de politique monétaire et fiscale: «Voilà les témoignages obtenus; agissons maintenant.» Je serais très étonné s'ils n'étaient pas d'accord. Ils doivent être très ébranlés quand ils se rendent compte du tort qu'ils nous causent. Ce ne sont pas de méchants hommes, mais on leur a simplement inculqué le respect de la hiérarchie et ils adoptent toujours une attitude conformiste.

Je répète cela à la Chambre depuis 25 ans et la lutte se poursuit—elle doit se poursuivre, car comme le député de Burlington l'a dit, le Canada et les États-Unis sont en bonne forme. Toutefois, le gouvernement et les instituts financières devraient nous ficher la paix. Celles-ci ne peuvent s'y opposer, car si elles suivent mon conseil—et je sais que le gouvernement voudrait qu'elles agissent ainsi—elles augmenteront leurs gains. Les banques ne feront pas longtemps grise mine si elles gagnent plus d'argent. Le gouvernement percevra aussi plus d'impôts et je pourrais continuer ainsi.

Je crois, monsieur l'Orateur, avoir assez dit que la Chambre en a assez de ces cataplasmes des dix ou quinze dernières années. Porter le montant de $75,000 à $100,000 n'est pas d'un grand réconfort pour les petits hommes d'affaires dans les circonstances actuelles. Le montant de $500,000 relatif aux obligations pour l'expansion est un peu mieux. Le point faible n'est pas le montant mis à la disposition des petits exploitants, c'est le danger que si on les pousse à emprunter pour se constituer des stocks, exploiter leur entreprise ou pour toute autre raison, aux taux élevés de 12, 14 ou 16 p. 100, on les ruine et ruine le pays en même temps. Très sérieusement, j'aimerais que le ministre considère d'abord que ces idées sont valables, ensuite qu'elles sont constructives et enfin qu'elles ont été efficaces pendant des centaines d'années, ce que je veux bien lui prouver.

Pour montrer un brin d'érudition, monsieur l'Orateur, je signale que le débat est celui qu'ont mené Platon et son élève, Aristote, leur vie durant. Rien ne change dans le monde.

Je signale seulement qu'une occasion se présente où il y a de la bonne volonté des deux côtés de la Chambre. Nous ne voulons pas accabler le ministre ou le gouvernement. Que l'idée soit examinée. Ils n'ont rien à perdre à essayer, parce qu'il est impossible de perdre.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir prendre la parole aujourd'hui au sujet de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Je regrette beaucoup, quant à moi, que cela ne représente qu'une simple mesure sans grande importance dans l'histoire de notre pays, car les problèmes sont beaucoup plus fondamentaux. J'approuve le principe de ce bill, mais je voudrais présenter au ministre, avec les meilleures intentions, quelques idées qu'il pourrait peut-être retenir. Il est étonnant, compte tenu des problèmes structurels sous-jacents, que bien qu'il s'agisse là du deuxième bill que nous étudions à la Chambre, nous devrions consacrer beaucoup plus de temps aux questions importantes. Il est intéressant de constater que nous venons de dépenser 60 millions de dollars pour tenir des élections. L'augmentation prévue par ce bill est de $25,000 pour les prêts aux petites entreprises. Si nous n'avions pas eu ces élections, nous aurions pu accorder le plein montant de $25,000 à 2,400 entreprises.

Le problème structurel sous-jacent auquel doit faire face le gouvernement est celui de la situation en matière d'énergie. La simple vérité est que le Canada n'est pas autosuffisant en matière de pétrole. Notre pays est un grand importateur de pétrole. Le gouvernement fédéral continue cependant d'agir comme si nous étions autosuffisants à ce chapitre. Le problème structurel n'est pas une question de prix au sujet duquel le gouvernement a déjà pris sa décision et dont nous débattons maintenant. Nous sommes au beau milieu d'un conflit qui pourrait fort bien déchirer notre pays si le gouvernement central essaye d'appliquer au pétrole albertain le prix qu'il a fixé. Cela pourrait déchirer le pays, la question n'étant pas celle du prix mais de l'offre. Un gouvernement vraiment soucieux de montrer la voie devrait veiller à la sécurité de l'approvisionnement s'approvisionner.

Quand on parle aux petits hommes d'affaires, on constate que ce qu'ils veulent, c'est être certains de pouvoir s'approvisionner. Ce n'est pas tellement une question de prix pour eux, mais ils ont besoin de savoir ce qu'il en sera de façon à pouvoir s'organiser en conséquence. En maintenant le prix du pétrole au Canada artificiellement inférieur au cours mondial, on ne rend certes pas service à l'économie.

● (1600)

Nous devrions être en train d'économiser le pétrole. Nous savons que si les Canadiens devraient payer le prix mondial ils seraient plus enclins à l'économie. Nous savons que le fait qu'il soit à 50 p. 100 du prix mondial empêche la production de biens. Nous savons que le fait qu'il soit à 50 p. 100 du prix mondial empêche les signaux qui sont envoyés aux vrais producteurs du Canada, c'est-à-dire nos agriculteurs et nos petits

hommes d'affaires, de leur parvenir. Ils ne reçoivent pas ces signaux.

On pourrait dire que ce sont les grosses compagnies de pétrole qui contrôlent le prix. C'est tout simplement inexact. Il y a plus de 700 compagnies de pétrole et de gaz en Alberta. A part les cinq grosses, ce sont de petites compagnies qui emploient des maris, des épouses et des enfants, 60, 70, jusqu'à 100 personnes. Ce sont les gens qui font marcher notre pays.

Le premier problème concerne les approvisionnements et le prix. Le gouvernement serait sur une bonne voie s'il reconnaissait simplement que les Albertains ont déjà renoncé à des revenus de 17 milliards de dollars et que la taxe à l'exportation leur a déjà fait perdre environ 3 milliards de dollars. Jamais dans l'histoire de notre pays une province n'a été aussi généreuse envers les autres. Pourtant, je n'ai entendu aucun mot de remerciement, ni de gratitude ni même le ministre reconnaître que la province qui a fait cette contribution mérite notre reconnaissance. Non, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) s'empresse de s'attaquer à l'industrie du pétrole de l'Alberta, aux 695 petites entreprises qui font le travail spécialisé de la recherche sismique, de la recherche géologique, de la production du pétrole et du gaz, de leur raffinage ou de leur distribution sur le marché. Voilà ce qui se passe. C'est le boulot des petites entreprises pas celui des grandes.

La province de l'Alberta, qui y est allée d'une contribution généreuse de plus de 20 milliards de dollars, a quand même réussi à économiser six milliards qu'elle a placés dans un fonds du patrimoine. C'est l'existence de ce fonds qui pèse si lourd dans nos rapports, car les gens du centre et de l'Est le considèrent comme une sorte de pactole où l'on peut puiser à volonté. Il faut se rendre compte que six milliards de dollars ce n'est rien de plus que le budget annuel de la province de l'Alberta. Si l'on considère comment le gouvernement fédéral a dirigé l'économie canadienne, ces six milliards de dollars seraient épuisés en l'espace de six mois. Oui, six mois de financement du déficit absorberaient toute l'épargne de l'Alberta.

Pourquoi s'inquiète-t-on que le gouvernement d'une province ait constitué un fonds d'épargne? Cette réserve servira à créer des immobilisations. Voilà l'usage que fait l'Alberta de son fonds du patrimoine. Une proportion est versée à l'industrie albertaine et une autre à l'industrie canadienne. Le fonds du patrimoine albertain pourra donc assurer les immobilisations dont nous avons besoin. Il est sûrement plus avantageux d'emprunter de l'argent d'une de nos provinces qui réinvestit les intérêts dans notre pays, que d'avoir à se rendre à New York, à Tokyo et en Allemagne comme nous le faisons actuellement.

Je me demande quel prix nous devrions payer le pétrole si les gisements étaient situés dans la province de Québec. D'après moi, le cabinet et le gouvernement se montreraient beaucoup moins aggressifs à l'égard des Québécois qu'il ne le sont envers les Albertains. Je suppose qu'il en serait de même pour l'Ontario. Si je soulève cette hypothèse, c'est que j'ai vu comment les députés du Québec ont réussi à faire bouger les choses au sujet du F-18A, au moment où il se passe des choses critiques entre le Québec et le reste du Canada. Mais il existe une autre dynamique, la dynamique des liens qui unissent le Canada central et le gouvernement provincial de l'Alberta. Je crois que le cabinet se serait montré beaucoup moins agressif à l'égard du Québec dont les représentants auraient réclamé le pétrole à 50 p. 100, qu'il ne l'a été à l'égard des citoyens de l'Alberta.

Le deuxième plus grand défaut structurel de notre nation: la question du budget équilibré. Je n'ai pas besoin de vous signaler, monsieur le Président, que le déficit accumulé est de l'ordre de 70 milliards de dollars. Le dernier budget, celui du 21 avril, prévoyait un déficit annuel de 14 milliards de dollars. M. le Président sait également que l'année dernière, les États-Unis ont enregistré un déficit de 14 milliards de dollars. Des citoyens ont immédiatement demandé la convocation d'une conférence constitutionnelle pour bloquer le financement du déficit. Mais pour que la situation des États-Unis soit comparable à la nôtre, il faudrait que leur déficit annuel soit de 140 milliards de dollars. Il n'est que de 14 milliards de dollars et ils passent à l'action. Le nôtre est de 14 milliards de dollars et notre gouvernement semble en être fier.

L'aspect important des déficits budgétaires qui influe directement sur les petites entreprises est, comme nous le savons tous, que chaque nation ne dispose que d'un montant fixe de capital et diverses parties de cette nation vont y puiser pour faire prospérer la nation. Les gouvernements ont toujours disposé d'une petite partie de ce capital. Quant au reste, les petites entreprises et les gens innovateurs sont libres de l'investir pour créer d'autres emplois et augmenter le revenu du gouvernement central grâce à l'impôt. Depuis qu'ils ont pris le pouvoir en 1968, les libéraux n'ont pas pris leurs responsabilités envers le Parlement pour ce qui est de notre budget; par conséquent, nous avons accumulé ce déficit énorme de 70 milliards de dollars et un déficit annuel de 14 milliards de dollars.

Je me demande combien de Canadiens se rendent vraiment compte que les sommes versées chaque année pour le service de la dette sans qu'un sou du capital ne soit remboursé, dépasse l'ensemble du budget fédéral de 1968. Je me demande si nos amis du NPD comprennent réellement que leur collusion avec le gouvernement libéral responsable de ce déficit nuit à leurs efforts pour aider le simple citoyen et, qu'en somme, ce sont les gens que le NPD veut aider, les simples citoyens, qui sont le plus visés par ces déficits énormes et les taux d'intérêts élevés. A force d'en imposer autant à nos marchés de capitaux, le gouvernement a dû faire concurrence. Il se livre à une concurrence injuste en empruntant l'argent contre des taux d'intérêt tellement élevés que la petite entreprise ne peut pas suivre. Voilà un autre changement structurel fondamental auquel il faudra songer.

Il est question d'amender la constitution. Nous espérons pouvoir assurer la survie du pays. En tant que députés, il nous faudrait lutter pour une modification qui forcerait le gouvernement à prévoir des budgets équilibrés non déficitaires, à moins d'une crise économique nationale, d'une guerre, d'une dépression ou d'une situation extraordinaire; le déficit ne doit pas servir uniquement à assurer les activités courantes des gouvernements.

● (1610)

Je sais que le gouvernement libéral aime bien dépenser, mais non pas percevoir des impôts. Je ne veux pas insister sur ce que nous savons tous, mais la théorie veut qu'un groupe quelconque de la société soit choisi pour former un gouvernement afin de prendre des décisions dans ce domaine. Dans sa sagesse, le gouvernement met ensuite des programmes sur pied et les finance en percevant des impôts des citoyens. En théorie, le gouvernement convainc les contribuables de l'utilité de ces programmes et ceux-ci sont donc prêts à les financer. S'ils ne sont pas d'accord avec l'utilité des programmes ou le montant de leurs impôts, ils votent pour défaire le gouvernement.

Nous savons aussi que ces dix dernières années, le gouvernement libéral a mis au point un système qui lui permet d'obtenir de l'argent des contribuables et de mettre sur pied des programmes sans être obligé de percevoir directement des impôts. Je veux parler des obligations d'épargne du Canada. Le gouvernement emprunte de l'argent de ses propres citoyens et leur donne quelque chose en retour. Il leur rembourse non seulement le capital, mais aussi des intérêts et c'est l'ensemble des citoyens qui doit assumer le coût de ces intérêts.

Je me demande combien de Canadiens se rendent compte que 218 millions de dollars en obligations d'épargne du Canada ont été encaissés cette semaine et 116 millions de dollars la semaine précédente alors que pendant une semaine normale, seulement 20 millions de dollars en obligations sont encaissés. Cela dépend d'une raison bien simple. Les Canadiens se rendent compte que leur pays connaît de graves ennuis et ils veulent investir leur argent dans quelque chose de plus sûr qui leur donnera peut-être un meilleur rendement.

Une autre façon dont le gouvernement nous trompe, c'est en s'adressant au marché international pour avoir de l'argent. Quand j'ai dit il y a quelques instants que le Canada dépensait plus de 10 milliards de dollars uniquement pour le service de la dette, j'ai omis de dire que la plus grande partie de cette somme était versée à l'extérieur du Canada, soit à New York, à Tokyo ou à Genève.

Le Nouveau parti démocratique a aidé activement au gouvernement à nous placer dans cette situation, même si cela nuit aux citoyens ordinaires qu'il prétend représenter. Les néo-démocrates voudraient nous faire croire que tout ce qui sort du Canada, c'est l'argent que les sociétés multinationales versent à leur société-mère en intérêts et en dividendes. C'est vraiment ridicule parce que c'est tout à fait faux. La plus grande partie de l'argent qui quitte le Canada consiste dans des intérêts que le gouvernement lui-même doit payer.

Si au lieu d'opter pour un déficit systématique, si néfaste à la petite entreprise aujourd'hui, le gouvernement avait même essayé d'augmenter honnêtement les impôts, nous nous en porterions bien mieux. Si dix millions de contribuables paient chacun $1,000 d'impôt, cela fait 10 milliards de recettes par année.

En résumé, même si, je le reconnais, je suis tout à fait d'accord pour que le projet de loi soit adopté, j'aimerais que le ministre envisage sérieusement l'idée qu'il s'agit d'un expédient, que la solution réelle n'est pas de modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises, mais bien plutôt de concentrer nos efforts sur l'approvisionnement d'énergie, l'expansion du gouvernement et les fonds qu'il retire de notre économie. Si celui-ci prenait moins d'engagements sur le marché financier, nous aurions plus de crédits à affecter aux petites entreprises qui sont réellement la pierre angulaire du pays, comme l'honorable député de Capilano (M. Huntington) l'a si bien montré. Les petites entreprises sont le pivot de l'économie, elles exigent un peu de financement, engagent une douzaine de personnes qui travaillent dur à la réalisation d'un objectif commun, ce qui permet au Parlement d'affecter plus de recettes fiscales à des programmes.

J'espère que le ministre réussira à convaincre le cabinet de résoudre les problèmes liés aux approvisionnements énergétiques et de surveiller de près l'expansion du gouvernement et le marché économique, sinon, le pays connaîtra alors de graves problèmes.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur l'Orateur, je prend la parole au sujet du bill C-17, tendant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises, que le Nouveau parti démocratique appuie tout en faisant bien comprendre cependant qu'il ne constitue pas une solution réelle aux problèmes de la petite entreprise.

Quand on parle de petite entreprise, on songe à un bon nombre d'activités économiques, y compris la fabrication, le commerce au gros et au détail, les entreprises de prestation de services, la construction, les transports et les communications. Selon les dispositions du bill, toutes ces entreprises devraient réaliser des recettes annuelles inférieures à 1 million et demi de dollars.

L'amendement propose de relever le maximum des prêts consentis en vertu de cette loi de $75,000 à $100,000. Il s'agit d'une augmentation de 25 p. 100, mais l'inflation entre 1977 et 1980 s'est accrue de 30 p. 100. La hausse du maximum ne fait que compenser le taux d'inflation depuis que la limite a été établie la dernière fois.

Les prêts sont offerts au taux de base majoré de 1 p. 100. Cependant, cette disposition ne sert pas tellement. Beaucoup plus de prêts sont assortis d'intérêts plus élevés parce que les établissements de crédit gagnent plus en ne passant pas par la loi. En 1979, les petites entreprises ont emprunté dans les neuf milliards, alors que les sommes qui peuvent être prêtées dans le cadre de cette loi s'élèvent à quelque 425 millions. Il s'agit donc d'un pourcentage peu élevé des prêts aux petites entreprises et il faut faire quelque chose pour élargir le rayonnement de ce programme.

Je pense qu'il y a diverses façons d'y arriver, par exemple, de mieux informer les petites entreprises des prêts qu'elles peuvent obtenir par cette voie. Une autre façon consisterait à encourager les banques à faire un usage plus dynamique de la loi. Le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe) pourrait faire pression auprès du surintendant des banques pour qu'il donne des encouragements en ce sens.

La modification est de portée limitée car son effet sur les taux d'intérêt sera minime. Il va s'agir de quelque chose de l'ordre de 0.5 à 1 p. 100. Cela n'est pas suffisant, étant donné le niveau élevé des taux actuels.

En outre, les prêts prévus par la loi ne concernent que l'acquisition de matériel, les agrandissements de locaux et de terrains. Il n'est pas prévu de prêts pour assurer du capital d'exploitation. Il faudrait donc envisager de faire figurer cette possibilité de capital d'exploitation dans la loi sur les prêts aux petites entreprises pour en élargir la portée.

D'ailleurs, cette modification à la loi ne fait rien pour assurer des taux d'intérêt raisonnables. Il faut que les taux d'intérêt soient peu élevés de façon générale pour les petites entreprises puissent se procurer des capitaux pour toutes les applications.

Le relèvement du plafond des prêts ne saurait non plus tenir lieu de saines politiques économiques ni de croissance de l'économie, car ce qui est le plus nécessaire à une petite entreprise c'est la demande pour ses services et un marché pour ses produits. Vu le peu de capitaux dont disposent les petites entreprises pour leur fonctionnement, elles sont sensibles au recul économique et aux récessions, et c'est bien une récession que nous traversons en ce moment. Le relèvement du plafond des prêts ne saurait tenir lieu non plus de politique générale, de politique globale des entreprises.

Le Nouveau parti démocratique propose de nombreuses solutions à cet égard, et nous encourageons le gouvernement à les adopter. Il y a par exemple la solution d'une politique officielle des approvisionnements qui favorise la petite entreprise. Aux États-Unis, un tiers des marchés de l'État sont confiés aux petites entreprises, et c'est ce qu'il faudrait faire ici.

La Société de développement économique devrait aider les petites entreprises à se trouver des débouchés outre-mer. Il faut des subventions de recherche et de développement, surtout dans le domaine des technologies de pointe. La petite entreprise doit pouvoir obtenir des capitaux à un coût raisonnable, quelles que soient les fins auxquelles elle les destine. Il faudrait mettre au point un programme incitant à «acheter canadien» pour encourager les grandes sociétés à s'approvisionner chez les petits commerçants. En outre, quand nous étudierons le projet de loi modifiant la loi sur les banques la semaine prochaine, nous devrons veiller à réserver des capitaux suffisants à la petite entreprise. Il y aurait aussi beaucoup à faire pour ce qui est de diminuer la paperasserie imposée à la petite entreprise. La politique du NDP aborde également la question de la publicité trompeuse et vise à protéger la petite entreprise contre la concurrence déloyale.

● (1620)

Nous avons besoin d'une politique d'encouragement de la petite entreprise, comme en témoigne la montée en flèche du nombre de faillites. Au début de l'année, ce nombre a enregistré une hausse de 24.8 p. 100 par rapport à la même période de 1979. De toute évidence, la petite entreprise a besoin de notre aide. La multiplication des faillites me touche de très près, car dans une grande mesure, l'économie du Manitoba, et plus particulièrement celle de Winnipeg, est basée sur la petite entreprise. A titre d'exemple, plus des trois-quarts des 20,000 entreprises manitobaines se classent dans la catégorie des petites entreprises. Sur les 1,300 sociétés manufacturières dans la province, il faut compter 80 p. 100 de petites entreprises. Il importe donc au plus haut point, pour sauvegarder l'avenir économique du Manitoba, d'adopter une politique ferme et saine à l'égard de la petite entreprise.

L'apport de la petite entreprise dans notre collectivité est considérable; en effet, les petits commerçants vivent parmi nous, se sentent responsables à notre égard et ne sont pas susceptibles d'aller faire affaire ailleurs. Ce sont des citoyens au même titre que tous les autres et ils constituent un atout pour la collectivité. La petite entreprise revêt de l'importance non seulement pour le Manitoba, mais également pour le reste du Canada. Les entreprises ayant un actif de moins de 1 million de dollars représentent 90 p. 100 des sociétés canadiennes et emploient plus de 50 p. 100 de la population active. Dans ce contexte, il s'impose de prêter attention à la situation économique actuelle. La récession qui guette le pays aujourd'hui entraîne un chômage très élevé, réduit les débouchés de la petite entreprise et fait ressortir encore une fois la nécessité d'adopter des politiques qui aideront la petite entreprise, stimuleront l'économie et ramèneront les taux d'intérêt à un niveau plus acceptable.

Encore une fois, je rappelle que mon parti appuiera ce bill, mais bien qu'il s'agisse d'une mesure utile, elle est loin d'être suffisante.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, la ferme familiale et la petite entreprise forment l'épine dorsale de l'économie canadienne. Le nombre de faillites dans le secteur de la petite entreprise est un bon indice de prospérité ou de crise économique. Par exemple, en 1978, 392 compagnies manufacturières ont fait banqueroute. Cette même année, le nombre total de faillites au Canada était de 5,546. Dans l'ensemble du pays, 5,546 propriétaires et leurs familles ont connu la faillite avec son cortège d'épreuves. Ce chiffre est beaucoup plus élevé qu'en 1977.

Je conseille au ministre et à son gouvernement de surveiller de très près le nombre des faillites. En 1977, 279 compagnies manufacturières ont fait banqueroute. Cette année-là, il y a eu en tout 3,905 faillites au lieu de 5,546 en 1978. Ces chiffres ne disent pas tout. Pour avoir une meilleure idée de la situation, il faut examiner le montant des pertes réelles de ces entreprises. En 1977, les faillites ont causé des pertes de 307 millions de dollars. En 1978, ce chiffre avait doublé, passant à 638 millions.

Comme nous avons tous des petites entreprises dans nos circonscriptions, comme, certainement, le ministre d'État (petites entreprises) (M. Lapointe), il incombe à chacun de nous d'étudier le problème en vue de comprendre pourquoi ces entreprises ont fait faillite. Je suppose que le ministre voudra même pousser l'étude plus loin en demandant à son ministère d'étudier les causes réelles de ces faillites. D'ordinaire, lorsqu'une personne est malade, le médecin diagnostique la cause de la maladie afin de pouvoir la guérir. Lorsque le médecin trouve la cause de la maladie, il peut prescrire le remède voulu ou une opération. La personne retrouve alors la santé.

Je me demande quelles sont les causes des faillites au Canada. Comme la petite entreprise est l'épine dorsale de notre économie, plus elle se développe, moins il y a de chômage et plus l'économie prospère, ce qui veut dire davantage de recettes pour les gouvernements fédéral et provinciaux. S'il se produit le phénomène contraire, il y a plus de faillites, plus de chômage, l'économie stagne et les gouvernements ont moins d'argent, que ce soit au palier municipal, provincial ou fédéral.

J'aimerais signaler à la Chambre trois facteurs auxquels on peut atttribuer, à mon avis, une partie des faillites ou qui peuvent être la cause d'un grand nombre de faillites en 1980, si on n'intervient pas. Le premier est l'imposition des gains de capital. Une fois qu'un agriculteur ou le propriétaire d'une petite entreprise a payé son impôt sur le revenu à la fin de l'année, et qu'il a payé tout ce qu'il doit, il met une partie de ses profits de côté. Il le fait année après année pour accumuler des fonds qui serviront à assurer sa retraite, l'éducation de ses enfants ou le maintien du niveau de vie de la famille. Il arrive un jour que le propriétaire veut vendre son entreprise. C'est à ce moment que l'on exige un impôt sur les gains de capital.

Il a réussi à la sueur de son front, grâce au travail de sa femme, de ses enfants et de ses employés. Le petit homme d'affaires ou l'agriculteur a déjà payé les impôts sur le revenu à chaque année, pourquoi le gouvernement voudrait-il alors prendre encore une partie du montant qu'il réussit à obtenir lorsqu'il vend son entreprise? L'impôt sur les gains de capital qui s'applique lors de la vente d'une entreprise est une cause importante de l'inflation. L'homme d'affaires se dit qu'il doit avoir une certaine somme pour prendre sa retraite et vivre comme il l'entend. Pour obtenir ce montant, il doit demander plus cher que le prix de vente normal de son entreprise. C'est donc une source importante d'inflation.

C'est celui qui veut rester en affaire qui est vraiment menacé, mais rien ne l'incite ou le motive à donner de l'expansion à son entreprise. Un petit homme d'affaires d'une des petites villes de ma circonscription m'a demandé dernièrement quelles étaient les intentions du gouvernement à propos des gains de capital. Je lui ai dit que je ne pouvais répondre à sa question parce que je ne suis pas le gouvernement. J'ai ensuite ajouté que s'il n'en tenait qu'à moi, il n'y aurait pas d'impôts sur les gains de capital. Nous étions alors devant une petite entreprise très prospère, et il m'a dit qu'elle lui appartenait. Il avait construit son entreprise à la force du poignet. Il avait sept employés et prospérait. Le terrain adjacent à son bâtiment lui appartenait également.

● (1630)

Il voulait construire sur ce terrain et doubler la taille de son entreprise pour employer peut-être 10 ou 12 personnes, car il estimait que le marché justifiait l'expansion. Je lui ai demandé si c'était le manque de capitaux qui l'arrêtait, mais il m'a dit que ce n'était pas le cas, que son crédit était bon. Il m'a déclaré: «Si vous croyez que je vais travailler encore 20 ans à la sueur de mon front et à la force de mes bras pour qu'un quelconque gouvernement me prenne la moitié de ma richesse sous forme d'impôt sur les gains en capital, vous vous trompez». Il disait qu'il était prêt à remettre chaque année au gouvernement la part qui lui revient, mais pas la majeure partie qui, selon lui, revenait à sa famille. Il disait qu'il s'en tiendrait là puisqu'il s'en tirait.

Combien d'autres Canadiens, monsieur l'Orateur, ne veulent pas accroître leur entreprise à cause de l'impôt sur les gains en capital? Combien de faillites sont dues au fait qu'une entreprise n'a pas pu croître et profiter d'un plus vaste marché? Cet homme était prêt à travailler 10 à 12 heures par jour à son entreprise pour sa femme et ses enfants, mais il mettait une limite à ce qu'il ferait pour le gouvernement. Mesdames et messieurs, je pense que cet homme exprimait un point de vue honnête et sensé. Nous prenons tout d'abord soin des nôtres—femme et enfants—puis nous versons notre juste part à l'Etat. Mais si cette juste part semble un peu excessive, nous sommes portés à dire: assez, si c'est comme ça, je ne laisserai pas mes affaires prendre autant d'expansion qu'elles le pourraient.

Pour revenir à l'impôt sur les gains en capital, monsieur l'Orateur, je dirais que s'il est impossible de le supprimer, eh bien il doit y avoir moyen de l'adoucir. Un homme de ma connaissance a vendu son entreprise et a dû ensuite payer en impôt sur les gains en capital une part importante du produit de la vente. Ce qui l'irritait le plus, c'est qu'il lui avait fallu payer l'impôt non seulement sur les gains en capital—ce qu'il aurait fait sans rechigner, me dit-il—mais encore sur la valeur gonflée de l'entreprise. Dans un pareil cas, il estimait que l'impôt sur les gains en capital ne se justifiait plus. Si nous ne pouvons supprimer l'impôt sur les gains en capital, monsieur l'Orateur, nous pouvons du moins l'indexer de sorte que l'agriculteur ou l'homme d'affaires qui vend son entreprise puisse obtenir un profit raisonnable—un profit mérité après une vie de travail, non pas après un an ou cinq ans de travail.

J'ai rencontré un agriculteur de la région de Nanton, dans ma circonscription, qui voulait prendre sa retraite à cause d'ennuis de santé. Il voulait s'assurer un revenu suffisant pour lui permettre de conserver un niveau de vie raisonnable pour lui-même, sa femme et un enfant. Il regrettait cependant, à cause de l'impôt sur les gains en capital, qu'il ne reste personne de sa famille à qui il pût vendre sa propriété et qu'il doive donc la vendre à un étranger. Il avait déjà bénéficié apparemment d'un ou deux reports du paiement de l'impôt, aussi se voyait-il confronté maintenant à une grosse facture à cause de tout l'impôt qu'il aurait dû payer plus tôt s'il n'avait pas été reporté. Il devait donc vendre à un étranger, et cela représentait un terrible fardeau pour la famille.

Je connais un groupe de personnes de la province d'Alberta qui durent emprunter de l'argent pour payer une partie de l'impôt sur les gains en capital après avoir vendu leur propriété. J'inviterais le ministre à étudier ce problème pour voir si nous y gagnons quelque chose à imposer doublement des gens qui s'efforcent de monter des entreprises ou des exploitations agricoles.

Le second point que je tiens à soulever, monsieur l'Orateur, à trait au problème des faillites. Je ne connais pas de cas de faillites, mais je peux vous rapporter ce que m'ont dit des commerçants au sujet du système métrique. Un marchand de ma circonscription m'a montré une balance qu'il a achetée il y a quatre ans à peine pour $1,500. Comme il ne réalise que de maigres profits sur la vente de sa marchandise, il lui faudra vendre de milliers d'articles pour compenser ce déboursé, même en tenant compte des déductions permises en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu. Maintenant, il est tenu de la remplacer par une balance métrique de $3,500. Ce n'est qu'un petit marchand de campagne et il craint de faire faillite à cause de l'imposition du système métrique, système dont ne veulent d'ailleurs pas ses clients. Ils sont fort satisfaits de sa balance impériale.

Un autre marchand de la vallée de Drumheller—où se trouve le magnifique canyon de Red Deer, que de nombreux députés visiteront un jour, je l'espère, afin de voir les os des dinosaures qui hantaient autrefois ces parages et de voir aussi ses habitants d'aujourd'hui qui tentent d'apporter leur contribution à la richesse du pays,—ce marchand m'a donc montré

sa balance qui lui a coûté $150. Cette balance ne lui sert qu'à peser des fruits et des légumes. Maintenant, il doit adopter le système métrique et se procurer une balance qui coûte $300. Monsieur l'Orateur, cette somme semblera peut-être dérisoire à des députés nantis—s'il y en a—mais c'est beaucoup pour quiconque gère un petit commerce. Lorsque j'étais en affaires, j'ai connu des moments où, à la fin de certaines périodes, je m'estimais heureux de réaliser un bénéfice net de $50. Naturellement, d'autres périodes étaient plus rentables. Pour cet homme, $300 représentent une grosse somme et selon lui, il ne lui reste plus qu'à fermer son comptoir de fruits et légumes. Ses clients devront alors gaspiller de l'essence et se rendre à Drumkeller, quatre milles plus loin, ou à East Coulée, 8 milles plus loin, pour s'en procurer.

A mon avis, le système métrique n'aide pas notre économie du tout, monsieur l'Orateur. J'invite vivement les députés à en ralentir l'application. A défaut d'y renoncer, j'espère qu'on va au moins en freiner l'application.

Récemment, j'ai été invité à participer à une réunion d'hommes d'affaires et d'agriculteurs hostiles au système métrique. Voici ce qu'un des agriculteurs, qui n'avait pas de grands talents d'orateur, a déclaré à cette occasion: «Ce système métrique—je ne le comprends pas. Je ne vois pas où on veut en venir». Il m'a regardé en me disant: «Ne me faites pas vivre en étranger dans mon propre pays. C'est là que je suis né.» Soit dit en passant, il était né au Québec. Il a ajouté: «J'ai vécu presque toute ma vie dans l'Ouest. Ne me donnez pas l'impression d'être un étranger dans mon propre pays en me demandant d'employer un système de poids que je ne comprends pas».

Si le système métrique a un mérite quelconque, monsieur l'Orateur, qu'on cherche à l'appliquer correctement, c'est-à-dire en l'apprenant à nos enfants à l'école pour ne pas leur donner l'impression d'être étranges dans leur propre pays. Je vais maintenant aborder cette question du point de vue de l'homme d'affaires, monsieur l'Orateur, du point de vue économique. Je pense que la conversion contribue à la disparition de certaines entreprises.

● (1640)

J'aimerais signaler un autre point au ministre. Je sais que ce n'est peut-être pas de sa compétence, mais peut-être de celle du ministre des Postes (M. Ouellet). Il s'agit du service postal. Une vendeuse d'assurances de Turner Valley, en Alberta, m'a dit que le service postal ruinait son entreprise. Pourquoi? Comme elle n'établit pas elle-même ses polices d'assurance, elle doit plutôt remplir la demande et l'expédier par la poste à Calgary ou à Edmonton, ou à une ou deux reprises, à des sociétés dont les bureaux sont à Regina ou à Winnipeg. Elle m'a dit qu'elle devait attendre trois ou quatre semaines avant de recevoir la police. Je propose donc au ministre que le gouvernement étudie sérieusement la situation et apporte des mesures correctives afin d'offrir un service postal vraiment efficace à la population. Nous ne nous attendons pas à ce que vous trouviez une solution automatique, mais nous croyons que des mesures peuvent être prises pour améliorer la situation de sorte que des entreprises ne soient pas victimes d'un mauvais service postal et que leur courrier leur parvienne à temps.

Je souscris à ce projet de loi. J'aimerais qu'il s'applique aussi aux stocks et qu'il dépasse ce plafond de $100,000 parce que deux ou trois petites entreprises de ma circonscription aimeraient bien connaître une expansion au-delà de cette limite. Mais quels que soient les chiffres qu'on arrête, il y aura toujours quelqu'un qui en voudra encore davantage.

Je voudrais signaler au ministre que nous espérons que l'application de cette loi empêchera des faillites et redonnera à l'économie de notre pays toute la vigueur dont elle a besoin.

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'aimerais vous féliciter vous et vos collègues de votre nomination et j'aimerais adresser des félicitations toutes particulières à M^me^ le Président.

Hier, à la Chambre, nous avons débattu le bill C-19 concernant le crédit d'impôt à l'emploi. Aujourd'hui, nous étudions le bill C-17, loi visant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises. Tout ce que je peux en conclure, c'est qu'il y a là tout un paquet de problèmes à résoudre et qui ont été créés par le gouvernement d'en face. Tout ce que le gouvernement fait, c'est de créer des problèmes à la petite entreprise et aux industries canadiennes sans reconnaître la réalité des problèmes d'aujourd'hui. On nous dit que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, que le projet de loi relèverait la limite des prêts de $25,000 jusqu'à concurrence de $100,000. A quel taux la semaine dernière le pauvre chef d'entreprise aurait-il pu emprunter de l'argent? A 1 p. 100 de plus que le taux d'escompte, c'est-à-dire 1 p. 100 de plus que 17 p. 100 ou, 18 p. 100. Aucune entreprise ne peut faire face à de tels taux d'intérêt.

Nous parlons de petite entreprise. Qu'est-ce que la petite entreprise? Ce n'est pas ce que nous avons connu il y a 20 ou 30 ans. Nous parlons plutôt de mini-entreprise. Aux États-Unis, une petite entreprise est définie en fonction de l'établissement et du nombre d'employés qui s'y trouvent. Autrement dit, on s'occupe aussi des marchands, ce qui est bien. Chez nous, on laisse de côté la moyenne entreprise, la mini-entreprise, la petite et la moyenne. C'est vraiment dommage qu'on ne se préoccupe pas de l'entreprise et de la production canadienne.

Pourquoi le gouvernement ne nous présente-t-il pas un seul texte qui nous donnerait une vue d'ensemble de la situation? Les chefs d'entreprise ne seraient pas obligés de consulter des ouvrages et des avocats pour savoir quel type de subventions leur est offert. Oui, s'il n'y avait qu'une loi, les entreprises—pas seulement les petites, les minis ou les micros—pourraient survivre dans notre pays.

Pour revenir à la question des taux d'intérêt que les députés d'en face tentent de régler avec la garantie de $500,000 que notre gouvernement a offerte . . .

M. Evans: Tenez-vous en au bill C-17, s'il vous plaît.

M. Fennell: Je parle du taux d'intérêt que le petit homme d'affaires doit payer et les prêts octroyés aux petites entreprises. Je l'ai déjà dit, on ne peut pas payer un taux d'intérêt de 18.5 p. 100. C'est le gouvernement qui en est le responsable. En effet, il n'a cessé d'augmenter ses dépenses. Plus il dépense, plus il nous en coûte pour emprunter. Aujourd'hui, on ne peut plus emprunter à des taux plus bas. Le gouvernement demande maintenant à la petite entreprise de régler le même problème. Nous n'avons aucun contrôle sur nos taux d'intérêt. Nous sommes entièrement tributaires des sociétés américaines et de ceux qui nous aident à nous endetter.

Les petites entreprises ont besoin d'être aidées et elles ont besoin de beaucoup plus que $100,000. Il faudrait plutôt songer à un million de dollars. Même davantage. Nous devrions encourager les industries de fabrication. Prenez le cas de l'industrie de l'électronique. A toutes fins pratiques, nous n'aidons pas cette industrie. Nous ne l'encourageons pas. Nous n'offrons ni assez de fonds ni assez de capital de risque. Pourquoi ne pas intégrer tous ces programmes. Il y en a un en Ontario, un à Ottawa, un au Québec et un en Saskatchewan. Nous parlons de la Banque fédérale de développement. J'ai dû conseiller à un commerçant de s'adresser à sa propre banque parce que la BFD ne pouvait lui prêter.

Toute l'affaire est un méli-mélo. Nous avons toutes sortes de programmes. L'homme moyen ne sait plus à qui s'adresser pour lancer une affaire. S'il a $100,000, il ne sait pas à qui s'adresser pour en obtenir encore $100,000. On lui dit maintenant qu'il va obtenir $500,000. Qui va-t-il voir pour obtenir cette somme? Il faut regrouper toutes ces choses.

Notre pays dépend du petit homme d'affaires. Certains ne comprennent pas vraiment l'agriculteur, mais il fait partie de l'un des groupes les plus importants de petits exploitants. Nous l'avons oublié.

Ma circonscription est un microcosme du Canada. On y trouve des petites entreprises, des centres urbains, de petites villes et des exploitations agricoles. La plupart des gens sont reliés aux petites entreprises. Mais pour les gens dont nous parlons, les petits fabricants, les petits conditionneurs, $100,000 ne sont pas assez.

Notez bien que je ne suis pas contre ce bill. Je dis simplement qu'il ne va pas assez loin et que c'est trop peu trop tard. Comme un autre l'a dit, nous nous sommes bornés à indexer le montant. Nous devons faire plus au Canada pour le secteur important de la population que sont les entrepreneurs.

Je n'ai pas de solutions magiques à nos problèmes. J'étais dans le monde des affaires avant de venir ici, et je ne blâme pas seulement le gouvernement fédéral. Je blâme le gouvernement provincial, le gouvernement municipal et le gouvernement régional que nous avons la chance d'avoir en Ontario. Ce sont tous des éléments disparates de gouvernement. Il faudra un jour que nous conjuguions leurs efforts. Il y a la SBDC en Ontario. Si on pouvait rattacher l'aide qu'elle accorde aux $100,000 ou $500,000, cela aiderait. Mais j'aimerais, par votre entremise, monsieur l'Orateur, demander au ministre ce qu'il en est de la recherche et du développement de produits canadiens? Le pays n'avance pas. Nous importons tous nos produits du Japon, de Taiwan et des États-Unis. Nous devons commencer à développer notre pays. C'est un pays magnifique. Nous avons les ressources et les matières premières, mais nous n'en profitons pas. Nous ne faisons que du rapiéçage. C'est tout ce que nous faisons.

Je demande au ministre de bien vouloir faire quelque chose de concret non seulement pour les boutiquiers, les agriculteurs, les dégraisseurs, mais aussi pour les fabricants et les conditionneurs. Faites quelque chose au sujet des matières premières que nous exportons. Faites quelque chose pour créer des industries manufacturières secondaires. Si nous faisons ces choses, nous n'aurons pas à nous préoccuper du crédit d'impôt à l'emploi et l'assurance-chômage ne poserait pas de problèmes aussi importants. Les difficultés du pays se régleront. Il ne faut pas oublier qu'en 1985, moins de gens se joindront à la population active. Il y aura donc moins de chômage. Il pourra se résorber deux fois plus vite si nous faisons quelque chose de concret, par exemple, établir une stratégie globale pour aider notre pays.

● (1650)

Pour en revenir à ma circonscription, une des principales régions commerciales est celle d'Ajax. Grâce à l'aide du gouvernement fédéral durant la guerre, la Dominion Industries a créé Ajax pour fabriquer des munitions. Plusieurs petites entreprises ont vu le jour à Ajax au lendemain de la guerre mais depuis, les filiales américaines les ont toutes absorbées; Ajax ne représente guère plus qu'une économie d'usines succursales. La situation ressemble à celle des banlieues de Toronto.

Qu'est-il arrivé dans l'intervalle entre la fin de la guerre et 1948-1949, lorsqu'on rêvait d'accueillir des gens désireux de lancer leurs propres commerces? Qu'est-il arrivé entre 1950 et aujourd'hui? Nous avons vendu. Bien sûr, le gouvernement a mis sur pied l'Agence d'examen sur des investissements étrangers pour ralentir ce processus, mais c'était peine perdue. Elle ne réussira jamais. Mon honorable ami de Qu'Appelle-Moose-Mountain l'a signalé, nous avons poussé les gens à faire des économies. Nous devons réussir à leur faire retirer cet argent pour l'investir dans l'industrie. Nous devons faire en sorte que l'industrie appartienne aux Canadiens, non pas aux Américains. On ne construit pas de nouvelles usines. Ils utilisent encore les vieilles usines montées durant la guerre qui ne devaient pas servir après 1947. Ils s'appuient encore sur les programmes du gouvernement. Je vous incite donc, les ministériels, à commencer à vous intéresser sérieusement à cette question durant votre mandat car il sera relativement long.

Le nôtre n'a été de six mois et nous n'avons pas pu faire quoi que ce soit. Mais, je dirai à la décharge de mon gouvernement qu'il était bien parti pour mettre sur pied des programmes en vue de remédier à la situation. Notre cabinet voulait mettre sur pied beaucoup d'autres programmes. Je veux dire au ministre que, de notre côté, nous travaillerons en collaboration avec vous pour faire en sorte que le Canada soit meilleur et, la seule façon pour vous d'y arriver est de laisser les citoyens investir dans leurs propres commerces sans que le gouvernement ait à y intervenir.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je reconnais que l'honorable député est ému, mais il serait plus conforme au Règlement s'il s'adressait à la Présidence pour faire ses observations aux députés de l'opposition.

M. Fennell: Je m'excuse, monsieur l'Orateur. C'est mon premier discours à la Chambre, mais j'apprendrai.

Une voix: C'est un très bon discours.

M. Fennell: Une autre chose qui me préoccupe, c'est que l'argent ne reste pas au Canada. Je comprends pourquoi le gouvernement doit suivre les taux d'intérêt des États-Unis. C'est parce qu'il y a beaucoup d'argent qui sort du pays. La même chose se produit dans tous les pays du monde lorsque le taux d'intérêt de leurs voisins est plus élevé que le leur. Que pouvons-nous faire pour reprendre cet argent canadien aux banques étrangères et le faire rentrer au Canada pour l'investir dans l'industrie canadienne? Je vais vous le dire, monsieur l'Orateur. Nous pouvons élaborer une stratégie industrielle qui fera du Canada le pays le plus riche du monde.

Une voix: Ce n'était pas une promesse électorale des conservateurs.

M. Fennell: Je m'excuse, elle est de moi. Monsieur l'Orateur, je pense avoir assez bien réussi à dire ce que je pensais. J'ai signalé à quelques personnes que je comptais prononcer ce discours et elles m'ont dit: «Vous n'arriverez jamais à parler pendant 40 minutes; vous ne pouvez pas parler plus de cinq minutes à la fois.» Je me suis assez étendu longuement sur certains points et je m'en excuse auprès des députés. Pour terminer, j'exhorte tous les membres de cette assemblée à collaborer pour faire du Canada un pays prospère. Je les exhorte à encourager le ministre à présenter des programmes positifs. Il peut le faire et nous voulons l'aider. Bien entendu, nous préférerions siéger de l'autre côté et je suis certain que nous ferions le nécessaire si nous étions à la place du gouvernement. Mais comme nous ne pouvons pas attendre plus longtemps, je demande au gouvernement de prendre l'initiative et de faire quelque chose d'utile.

Des voix: Bravo!

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur l'Orateur, il y a à peine quelques semaines, quand je siégeais de l'autre côté de la Chambre, cela m'agaçait toujours de devoir rester tranquille en écoutant les autres discourir sur toutes sortes de questions qui n'avaient rien à voir avec le bill à l'étude. J'aurais bien voulu qu'on respecte un peu plus les règles concernant l'à-propos du débat. La situation est quelque peu différente lorsqu'on siège de ce côté-ci de la Chambre, mais je pense tout de même que nous devrions essayer de nous en tenir au sujet à l'étude. Par conséquent, je voudrais profiter des quelques minutes qui nous restent pour parler de façon précise des diverses dispositions du bill qui, bien entendu, ne traitent que des prêts garantis destinés à l'amélioration d'entreprises.

La première disposition vise à faire transmettre les attributions relatives à l'application de la loi du ministre des Finances (M. MacEachen) au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray). Je ne comprends pas très bien l'utilité de ce transfert. Si nous examinons l'article 5, nous constatons que le ministre des Finances continuera à participer à l'examen des taux d'intérêt. Il ne sera donc pas tenu tout à fait à l'écart du système. Nous allons peut-être nous attirer des ennuis administratifs en ayant deux personnes plutôt qu'une pour s'occuper de l'application de la loi. Nous devrions étudier la question au comité.

Une autre des principales dispositions prévoit une hausse de $75,000 à $100,000 du maximum qui peut être consenti à un seul emprunteur. Manifestement, on veut tenir compte de l'inflation. C'est une des choses que nous devons faire périodiquement dans le cas des mesures législatives où figurent des montants d'argent. J'imagine que cela s'imposera tant que l'inflation ne sera pas maîtrisée.

J'aurais quelques observations à faire au sujet de l'article 4, soit celui qui porte de 600 à 675 millions de dollars le montant maximal de tous les prêts pouvant être garantis durant la période se terminant le 30 juin 1980. C'est aujourd'hui le 25 avril, il nous reste donc environ un mois. Comme je suis assez méfiant, je me demande pourquoi ce changement est nécessaire. Il est absolument impossible de faire garantir 75 millions de dollars de plus dans les trente prochains jours. Je soupçonne fort qu'on fait ici du camouflage et que des emprunts ont déjà été garantis pour un montant supérieur à celui de 600 millions qu'autorise la loi. Nous devrons étudier cela de près, lorsque le bill ira au comité, pour voir comment ces excédents se sont produits. Peut-être devrons-nous adopter des contrôles afin d'éviter que cela se reproduise à l'avenir.

L'article 4 relève à 850 millions de dollars le montant maximal qui peut être garanti d'ici au 30 juin 1982. Une somme supplémentaire de 175 millions de dollars est prévue durant cette période de deux ans.

• (1700)

Je constate qu'il est 5 heures. Puis-je dire qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur?

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je me demande si un député ministériel pourrait nous dire quel sera le menu lundi prochain.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, je voudrais confirmer l'entente que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) a conclue avec les partis. Le gouvernement a déposé et remis aux partis un avis de motion concernant les travaux de subsides, et il a l'intention d'inscrire l'étude de la motion en tête de l'ordre du jour lundi prochain.

Nous reprendrons également lundi le débat sur le bill C-17, puis nous passerons au bill C-5 et au bill C-18. Le leader du gouvernement à la Chambre prendra d'autres dispositions au sujet des travaux à venir.

M. Knowles: Que ferons-nous lundi soir?

M. Cousineau: Nous verrons lundi matin.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi après-midi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 h 1, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 28 avril 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SECONDE GUERRE MONDIALE

TÉMOIGNAGE DE SYMPATHIE À L'ÉGARD DES SACRIFICES FAITS PAR LA POLOGNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, je voudrais signaler à tous les députés une question importante et urgente aux termes de l'article 43 du Règlement.

Étant donné que cette année, ce sera le quarantième anniversaire de la tragédie survenue dans la forêt de Katyn et que les Polonais ont déclaré 1980 l'année de Katyn, je propose, appuyé par le député de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald):

Que, la Chambre sympathise avec nos compatriotes d'origine polonaise pour les grands sacrifices humains qui ont endeuillé la Pologne au cours de la deuxième guerre mondiale et déclare que la mémoire de ceux qui ont perdu la vie à Katyn ou en tout autre funeste lieu de Pologne demeurera longtemps.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES PÊCHES

NOUVELLE ÉCOSSE—LES DOMMAGES À L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE AU HOMARD—DEMANDE D'INDEMNISATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, j'invoque aussi l'article 43 du Règlement pour proposer une motion relative à une affaire extrêmement urgente et importante, notamment l'industrie de la pêche au homard sur la côte de la Nouvelle-Écosse.

Les orages de fond et de surface très violents survenus au début de la semaine dernière ont, à toutes fins utiles, mis un terme à la pêche au homard dans cette partie du pays pour la présente saison de pêche. Sur environ 280 pêcheurs, les 14 avec lesquels nous avons communiqué ont dit avoir perdu près de 96 p. 100 de leurs cages. Un examen de quelque 2,300 cages dans la région il y a eu une semaine samedi dernier a révélé que 2,072 avaient été perdues ou endommagées de façon irréparable.

Je propose donc, avec l'appui du député de Central Nova (M. MacKay):

Que la Chambre demande au gouvernement de s'occuper immédiatement de cette catastrophe, d'instituer et d'appliquer un programme de remplacement des cages, d'étudier la possibilité de verser aux pêcheurs éprouvés des indemnités provisoires et enfin, de songer à prolonger de une ou deux semaines la campagne de pêche au homard dans ce district.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE SÉNAT

LES ACTIVITÉS DU SÉNATEUR PERRAULT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement importante et urgente.

Étant donné le caractère de plus en plus partisan des activités auxquelles se livre le sénateur Perrault dans des ministères où il n'a absolument rien à voir, étant donné sa décision de mettre en place, aux dépens du public, un personnel imbu d'esprit de parti, et comme l'honorable sénateur n'est aucunement responsable devant la Chambre ni les Canadiens, je propose, avec l'appui du député de Burnaby (M. Robinson):

Que la Chambre ordonne à l'honorable sénateur de se limiter aux seules activités que doivent normalement exécuter les membres de la Chambre haute et que le premier ministre dépose tous les mois un relevé de toutes les dépenses du sénateur et de son personnel, y compris celles pour les vols à bord d'appareils gouvernementaux ou commerciaux.

● (1410)

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

AIR CANADA

LES VOLS D'OTTAWA À SAINT-JEAN (T.-N.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné qu'en vertu de l'horaire d'hiver d'Air Canada, il était possible de partir d'Ottawa à 8 heures à destination d'Halifax, de changer d'avion à Halifax et d'arriver à Saint-Jean (T.-N.) à 1 h 45, heure de Terre-Neuve, ce qui représente un voyage de quatre heures et 15 minutes en tout, et étant donné qu'en vertu de l'horaire d'été d'Air Canada, le voyageur qui veut se rendre à Saint-Jean (T.-N.) doit quitter Ottawa à 7 h 35 à destination de Montréal, attendre environ quatre heures là-bas puis prendre à 12 h 10 un vol à destination de Saint-Jean (T.-N.), avec escale à Halifax, ce qui l'amène à destination à 5 heures, soit huit heures après son départ

d'Ottawa, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que tous les employés d'Air Canada qui ont collaboré à l'élaboration de l'horaire d'été d'Air Canada pour les vols entre Ottawa et Saint-Jean (T.-N.) subissent le même sort que M. Mackasey, poignée de main en moins; que l'horaire soit modifié afin d'assurer un service au moins équivalent à celui en vigueur pendant l'hiver, surtout quand on pense que les capitales de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Prince-Édouard bénéficient de vols directs à partir d'Ottawa, et que cesse immédiatement cette discrimination à l'endroit de Terre-Neuve sur le plan du service aérien.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Baker (Nepean-Carleton): Mackasey a dit «oui».

* * *

LES FORÊTS

ON DEMANDE DE CRÉER DES EMPLOIS DE RECHANGE POUR LES TRAVAILLEURS MIS À PIED—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, je demande moi aussi à prendre la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour porter une grave question à l'attention de la Chambre.

C'est au sujet des problèmes qui ne cessent de s'aggraver dans l'industrie forestière et celle de la transformation du bois, problèmes qui entraînent une augmentation du nombre des chômeurs dans tout le pays, mais plus spécialement sur la côte ouest, et qui auront bien sûr des graves répercussions sur les statistiques de l'assurance-chômage. Je propose donc, appuyé par le député de Prince George-Bulkley Valley (M. McCuish):

Que le ministre entame immédiatement des consultations avec le ministre responsable de la main-d'œuvre et le ministre de l'Industrie et du Commerce, de même qu'avec leurs homologues provinciaux, dans le but de mettre sur pied un programme permettant de confier des travaux de reboisement aux travailleurs qui ont été licenciés à cause du marasme qui sévit dans ce secteur, et que le gouvernement fédéral s'engage à verser des subventions directes aux sociétés qui entreprendront de tels programmes de reboisement.

Mme le Président: Une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES POSTES

ON S'OPPOSE À LA FUSION DES BUREAUX DE DISTRICT DU MANITOBA ET DE LA SASKATCHEWAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une question urgente, aux termes de l'article 43 du Règlement.

Vers la fin de la semaine dernière, des fonctionnaires des Postes de la Saskatchewan ont confirmé que l'on prévoyait fusionner les bureaux régionaux du Manitoba et de la Saskatchewan, supprimant ainsi le bureau régional de Saskatoon; cette mesure supprimerait des emplois en Saskatchewan et mettrait fin à une certaine responsabilité locale en matière de services postaux. Je propose donc, appuyé par le député de Regina-Est (M. de Jong):

Que la Chambre fasse connaître son opposition à cette fusion qui réduira le service et l'efficacité et ne servira qu'à centraliser davantage les services postaux au Canada.

Mme le Président: Cette motion nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Hnatyshyn: Vous êtes en retard d'une semaine.

* * *

LA TAXE D'ACCISE

ON DEMANDE D'EN EXEMPTER LE GASOHOL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill J. Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une urgente et pressante nécessité.

Étant donné qu'il est désormais possible sur le plan technologique de produire du Gasohol en quantité industrielle et que ce produit pourrait fournir jusqu'à concurrence de 10 p. 100 de nos besoins en carburant présentement assurés intégralement par l'essence, je propose, appuyé par le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker):

Que la Chambre ordonne au Gouvernement du Canada de faire preuve d'initiative en exemptant le gasohol de la taxe d'accise sur les carburants qui représente actuellement approximativement sept cents par gallon, le gasohol étant défini comme de l'essence contenant au moins 10 p. 100 d'alcool en carburant de biomasse, ce qui aurait pour effet de rendre concurrentiel le prix du gasohol par rapport à celui de la gasoline.

M. Baker (Nepean-Carleton): Une excellente idée.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES DROITS DES AUTOCHTONES

ON DEMANDE DE MODIFIER LA LOI AFIN DE RECONNAÎTRE LES DROITS DE CHASSE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné qu'au printemps de 1978, des autochtones de Le Pas au Manitoba ont été accusés, poursuivis et plus tard condamnés pour avoir chassé le canard en mai de cette année-là; comme ces condamnations sont attribuables au fait que des gouvernements précédents avaient abrogé les dispositions prises en vertu du traité conclu avec les autochtones après l'adoption de la loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs; comme le gouvernement libéral avait promis en 1978 et en 1979 de modifier la loi afin de reconnaître les droits de chasse des autochtones et comme un protocole autorisant ces modifications a été signé l'an dernier avec le gouvernement des États-Unis, je propose, appuyé par le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly):

Que la Chambre charge le ministre de l'Environnement d'effectuer immédiatement les modifications nécessaires à la loi pour s'assurer qu'aucun autochtone ne sera désormais traîné devant les tribunaux parce qu'il exerce des droits traditionnels conférés en vertu du traité.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1415)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'USINE D'ELDORADO NUCLÉAIRE DANS LE CANTON DE HOPE—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RECONSIDÉRER SA DÉCISION

L'hon. Allan Lawrence (Durham-Northumberland): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Pour justifier le fait qu'on n'installe pas l'usine d'Eldorado dans le canton de Hope, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a cité vendredi, dans sa déclaration à la presse, des coûts estimatifs présentant des inexactitudes grossières. Il s'est sans doute servi des mêmes chiffres pour justifier ce changement devant le cabinet.

Puisqu'il est désormais évident que les coûts supplémentaires initiaux se monteront à plus de 50 millions de dollars et non pas à 2 millions de dollars, comme l'a déclaré le ministre dans sa conférence de presse, le gouvernement envisage-t-il de remettre ce transfert en cause?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il n'est nullement question de remettre ce transfert en cause. Le ministre vient, par ailleurs, de me faire savoir qu'il n'avait pas cité de coûts estimatifs au cours de sa conférence de presse. Si le député a été mal renseigné, peut-être devrait-il demander au ministre de lui dire ce qu'il en est exactement.

M. Lawrence: Madame le Président, si le premier ministre affirme qu'il n'y a aucune chance pour que le gouvernement change d'avis . . .

Une voix: Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. Lawrence: J'interprète donc mal les propos du premier ministre. Peut-être pourrait-il donner des éclaircissements. Je lui ai fait part de mon intention de poser une question supplémentaire.

Puisqu'il faudra que le gouvernement paie des dommages et intérêts s'il n'exécute pas le contrat concernant la viabilisation du terrain de l'usine du canton de Hope et que ces travaux permettraient de fournir du travail aux ouvriers de la construction au cours des prochains mois, le gouvernement pourrait-il viabiliser le terrain où l'usine devait être construite puis le céder à la municipalité, moyennant une somme symbolique, espérons-le, afin que cette dernière puisse inciter d'autres industriels à venir s'y installer? Comme je viens de le dire, j'ai déposé un préavis de cette question au bureau du premier ministre.

M. Trudeau: Oui, madame le Président, on m'a dit qu'il s'agissait d'une des solutions envisagées. Je crois que le député a raison de chercher une solution à ce problème pour sa circonscription mais s'il désire obtenir de plus amples renseignements, je le prierai de poser ses questions au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui est mieux informé que moi des détails de cette affaire.

M. Lawrence: J'ai une dernière question supplémentaire à poser, madame le Président. Je suis sûr que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a entendu la dernière demande que j'ai adressée au gouvernement concernant l'entretien du site et sa remise à la municipalité. Le ministre pourrait-il dans ce cas considérer la question comme lui étant adressée?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, madame le Président, l'Eldorado étudie actuellement cette question et les autorités locales discutent actuellement des mesures à prendre le cas échéant.

LE CHOIX DE BLIND RIVER (ONT.) COMME SITE D'UNE RAFFINERIE D'URANIUM

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Puisque le gouvernement a choisi Blind River comme site d'une nouvelle raffinerie d'uranium partiellement en fonction du problème que pose le stockage des déchets cela veut-il dire que la population de cette localité a accepté qu'elle devienne le lieu de stockage des déchets nucléaires au Canada?

• (1420)

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, en réponse à la question précédente, je précise que le communiqué remis aux journalistes à la conférence de presse ne mentionnait pas de coûts précis.

J'ai cité certains chiffres durant cette conférence de presse, en réponse à des questions. J'ai dit que le projet coûterait 133 millions de dollars s'il était retardé d'un an, plus 13 millions supplémentaires si les coûts de construction augmentaient de 10 p. 100. C'est la question que l'on m'avait posée. Je n'ai pas donné de chiffres plus précis quant aux suppléments de coûts.

Pour ce qui est de la question du député, nous n'avons choisi aucun emplacement précis, mais le député sait que tous les experts reconnaissent que le meilleur emplacement possible au Canada pour l'élimination des combustibles usés est le bouclier canadien, qui se trouve dans le nord de l'Ontario. Certains endroits sont à l'étude. Aucune décision n'a encore été prise. Il faudra procéder à des recherches poussées et à une analyse approfondie, et consulter les autorités locales.

J'espère que la décision prise par le gouvernement la semaine dernière nous assurera la collaboration des localités du nord de l'Ontario, afin que nous puissions étudier la question à fond et déterminer, en collaboration avec le gouvernement de l'Ontario et les autorités locales, le moyen le meilleur et le plus sécuritaire de nous débarrasser des combustibles usés.

M. Gurbin: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le gouvernement travaille-t-il à l'expansion du système Candu tant au Canada qu'ailleurs dans le monde et, plus précisément, envisage-t-il de promouvoir l'utilisation de ce système pour l'extraction du pétrole lourd dans l'ouest du Canada?

M. Lalonde: Madame le Président, pour répondre à la première partie de la question, le gouvernement fait en effet beaucoup d'efforts pour favoriser l'expansion du système Candu tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. Par exemple, la semaine dernière, j'ai rencontré des représentants de l'Argentine à ce sujet et je pense que nous avons progressé sur les questions restées en suspens entre le gouvernement de l'Argentine et le gouvernement du Canada.

A propos de la deuxième partie de la question, de toute évidence c'est une possibilité dont il faudra discuter avec le gouvernement de l'Alberta. Nous n'avons pris aucune décision en ce sens, mais c'est une voie qui mérite d'être explorée plus avant.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS—LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE NATIONALE

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Compte tenu des déclarations émanant du trésorier de l'Ontario et des quatre premiers ministres des provinces de l'Ouest qui se sont rencontrés la semaine dernière, le ministre des Finances peut-il dire à la Chambre si son gouvernement réexamine ou non sa politique des taux d'intérêt élevés que critiquaient l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce et l'actuel ministre de l'Emploi et de l'Immigration lorsqu'ils siégeaient dans l'opposition et, notamment, si le gouvernement a songé effectivement à la possibilité de tenir une conférence nationale sur l'économie aussitôt que possible?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député décrit à tort notre politique comme en étant une de taux élevés d'intérêt. Pour plus d'exactitude, il devrait rappeler que le taux d'escompte et les taux d'intérêt préférentiels des banques à charte ont connu deux baisses récemment. Il s'agit certes là d'un pas dans la bonne direction.

Je n'ai pas songé à convoquer une conférence économique nationale, mais je me ferai un plaisir de tenir compte des instances du député.

M. Baker (Nepean-Carleton): Pensez-y, Allan.

M. Rae: Madame le Président, je rappellerais au ministre que le taux d'escompte est maintenant de 15.67 p. 100 alors qu'il était de 14 p. 100 lorsque le ministre est arrivé au pouvoir. Cela représente une hausse d'un peu plus de 1.5 p. 100 depuis que le gouvernement actuel a été formé.

D'après la presse, le gouverneur Bouey aurait refusé de s'entretenir avec les quatre premiers ministres de l'Ouest à cause d'un engagement antérieur mais aussi parce que, à son avis, il ne convenait pas qu'un fonctionnaire fédéral s'entretienne avec les quatre premiers ministres de l'Ouest. J'aimerais demander au ministre si c'est ainsi qu'il conçoit lui aussi le rôle du gouverneur Bouey?

M. MacEachen: Madame le Président, j'aimerais préciser au député que le gouverneur Bouey s'est déclaré prêt à s'entretenir avec chacun des premiers ministres de l'Ouest comme il l'a déjà fait dans le passé. Le gouverneur a décidé de décliner l'invitation à la conférence des premiers ministres des provinces de l'Ouest qui pouvait avoir des implications quant au niveau de gouvernement dont relève la politique monétaire, et il a dit pourquoi.

● (1425)

A cet égard, je suis d'accord avec le gouverneur de la Banque du Canada. Mais je répète qu'il est disposé à rencontrer les premiers ministres provinciaux, comme il l'a fait dans le passé, et à leur expliquer les raisons de la politique monétaire actuelle.

M. Rae: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire. Étant donné que le ministre ne veut pas assumer la responsabilité de la politique adoptée par son gouvernement en ce qui concerne les taux d'intérêt élevés, je ne suis pas du tout surpris de constater que personne ne sait au juste qui en est responsable au sein du gouvernement.

Voici ma dernière question supplémentaire, madame le Président. Le ministre nous dira-t-il s'il est disposé à étudier la recommandation des quatre premiers ministres de l'Ouest proposant qu'au lieu de laisser au gouvernement libéral du jour le soin de nommer les membres du conseil d'administration, la Banque du Canada prenne l'avis d'un comité consultatif dont les membres seraient, au moins partiellement, nommés par les gouvernements provinciaux? Cela permettrait un degré beaucoup plus grand de consultation nationale dans le domaine économique, assurerait la divulgation de la politique monétaire du pays et inspirerait à tous les Canadiens une plus grande confiance à l'égard de la politique générale de la Banque du Canada.

M. MacEachen: Madame le Président, je tiens à préciser au député que le gouverneur de la Banque du Canada a reçu et continuera à recevoir des propositions des premiers ministres des provinces de l'Ouest et d'autres groupes intéressés.

Pour cette raison, je ne crois pas qu'il soit indiqué de revoir les arrangements constitutionnels et de mettre en place une nouvelle structure officielle qui n'est pas nécessaire étant donné que tous les groupes ont librement accès au gouverneur de la Banque et au gouvernement.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'EMBARGO SUR LES EXPORTATIONS DE PRODUITS AGRICOLES À L'UNION SOVIÉTIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Selon les nouvelles, le ministre de l'Agriculture aurait déclaré en fin de semaine qu'il est en faveur d'un embargo total sur les exportations de produits agricoles canadiens à l'Union soviétique.

Le premier ministre peut-il dire à la Chambre si le ministre de l'Agriculture énonçait une politique gouvernementale, étant donné que le seul embargo sur les ventes de grains à la Russie coûterait au Canada plus de 400 millions de dollars par an?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le ministre de l'Agriculture n'a pas eu l'occasion de me faire cette suggestion. Il en a peut-être discuté avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou d'autres ministres. Je vais vérifier.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, la déclaration du ministre de l'Agriculture a fortement secoué les agriculteurs qui s'inquiètent de cette nouvelle orientation et du fait que le porte-parole des agriculteurs canadiens et de ceux de l'Ouest en particulier, propose maintenant de restreindre nos exportations à l'Union soviétique.

Madame le Président, comme le premier ministre lui a au moins permis de répondre à une question à ce sujet, j'aimerais interroger le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le ministre a déclaré, au sujet du boycottage des Jeux olympiques, que nous maintiendrons nos ventes de céréales et de produits agricoles à l'Union soviétique au niveau habituel, je voudrais savoir s'il appuie cette initiative et s'il en a discuté avec le ministre de l'Agriculture?

Si le gouvernement envisage d'étendre l'embargo à d'autres produits, le ministre est-il disposé à en parler à la Chambre et à nous dire s'il prévoit d'autres mesures en ce qui concerne la situation en Afghanistan?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le ministre de l'Agriculture et moi-même discutons constamment de ces problèmes et de bien d'autres. J'ai également discuté de la question de l'embargo avec le secrétaire d'État américain, ou du moins avec celui qui occupait cette fonction la semaine dernière.

M. Hnatyshyn: Et voyez ce qui lui est arrivé.

M. MacGuigan: Nous n'avons pour l'instant rien d'autre à annoncer. Nous allons certainement tenir la Chambre au courant de la situation. Je dois dire que nous avons adopté toute une série de sanctions contre l'Union soviétique pour protester contre son invasion de l'Afghanistan.

* * *

PARCS CANADA

LE PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU RÉGIONAL DE CORNWALL À PETERBOROUGH

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, au début de la séance, un député a posé une question au sujet de l'abandon du projet de construction d'une usine de l'Eldorado Nucléaire dans le township de Hope.

Ma question, qui y fait suite, s'adresse au ministre de l'Environnement et concerne le déménagement de Cornwall à Peterborough, d'un autre bureau régional de Parcs Canada. Le ministre voudrait-il nous dire s'il a changé d'avis au sujet de ce déménagement de Cornwall à Peterborough, qui est actuellement à l'étude, ou s'il a décidé de l'autoriser?

• (1430)

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, le député a eu raison de dire que la question est à l'étude. J'ai présenté des recommandations à mes collègues à ce sujet, et j'espère pouvoir annoncer très bientôt, peut-être au cours des deux prochaines semaines, une décision définitive.

M. Domm: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Environnement sur le même sujet. Au cours des dernières élections, on a dit au personnel du bureau de Cornwall qu'il serait informé sous sept ou 14 jours, dans le cas où le gouvernement déciderait de contremander le déménagement. Ces 14 jours sont passés depuis longtemps. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi il exige tous les 14 jours un nouveau délai de 14 jours pour étudier la question?

M. Roberts: Madame le Président, les attendus de la question sont inexacts. Quand j'ai rencontré le personnel de Cornwall, j'ai dit que j'espérais me former une opinion très bientôt, dans les deux semaines, et que je présenterais alors des recommandations à mes collègues du Cabinet. Effectivement, j'ai pris une décision sur ce que j'entends proposer et j'en discuterai avec mes collègues du Cabinet. J'avais alors dit que ces discussions pourraient imposer un nouveau délai avant l'annonce d'une décision.

Questions orales

AIR CANADA

DEMANDE DE LIAISON DIRECTE OTTAWA-SAINT-JEAN (T.-N.)

M. Brian Tobin (Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. Comme Air Canada a l'intention de modifier ses horaires, que Saint-Jean (Terre-Neuve) est la seule capitale provinciale qui ne soit pas desservie par un vol direct d'Air Canada en provenance d'Ottawa et que tous les députés terre-neuviens aimeraient atteindre directement leur capitale provinciale, le ministre peut-il nous dire s'il va approcher Air Canada au sujet de cette liaison directe Ottawa-Saint-Jean

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je n'y manquerai pas. Mais j'ai appris tout récemment que cette liaison directe vers Saint-Jean va être créée, qu'elle va être annoncée ou débutera la semaine prochaine. J'aurai un complément de renseignements demain, parce que je désire que tous les députés de Terre-Neuve disposent de bonnes liaisons au départ de la capitale.

M. MacEachen: Oui, surtout au départ.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

PROTESTATION CONTRE LE PROJET DE LA SOCIÉTÉ ALCAN ALUMINIUM LIMITÉE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Lorne McCuish (Prince George-Bulkley Valley): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. La société Alcan Aluminium Limitée a déclaré vouloir entreprendre la réalisation du projet hydro-électrique de Kemano II au centre de la Colombie-Britannique conformément aux dispositions d'une entente signée en 1949 avec cette province.

Les études de rentabilité de la société révèlent que le projet causera des dommages insensés et irréparables à l'environnement, y compris la fuite des espèces qui viennent frayer dans les rivières Maurice, Skeena, Nechako et Fraser, une modification des tarifs des compteurs d'eau qui aura des conséquences sur les réseaux d'aqueduc et d'égout municipaux et privés, la perte de terres agricoles et la destruction de la faune. Compte tenu des graves dangers que courent plus de 200,000 personnes, le ministre peut-il assurer la Chambre et la population de la Colombie-Britannique que le gouvernement fédéral ne permettra pas à la société Alcan de réaliser ce projet?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, je crois savoir que le gouvernement de la Colombie-Britannique a déjà donné l'assurance qu'une enquête publique globale sera effectuée avant que l'on procède à ces travaux. Certes, nous surveillerons l'évolution de cette enquête et entreprendrons une étude complète des conséquences de cette entreprise sur l'environnement, tout particulièrement en ce qui a trait aux poissons; avant de prendre une décision, nous nous assurerons que la réalisation de ce projet ne causera aucun dommage à l'environnement, si le gouvernement de la Colombie-Britannique a toujours l'intention d'y procéder.

M. McCuish: Madame le Président, le ministre sait sans doute que son prédécesseur avait pris des mesures positives et qu'il a en main suffisamment de preuves à son bureau quant à l'impact de ce projet. J'aimerais que le ministre nous garantisse, noir sur blanc, qu'il n'acceptera pas les conditions de ce projet telles qu'elles se présentent actuellement à ses homologues de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique.

M. Roberts: Madame le Président, comme je l'ai dit, nous effectuerons une enquête publique complète. Je crois que nous serions tout avisés de différer une décision finale jusqu'à ce que nous soyons en mesure de préciser quels seront les résultats complets de cette enquête.

* * *

LA VIE PRIVÉE

L'OUVERTURE DU COURRIER PAR LA GRC

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Il y a deux semaines, le ministre s'est engagé envers la Chambre à présenter—dans quelques jours, comme il l'a dit—un exposé sur l'ouverture du courrier qui intéresserait les députés. Bien entendu, le solliciteur général sait que, même si la GRC a ouvert le courrier illégalement pendant des années, l'on n'a pu en faire la preuve devant la Commission McDonald.

Le solliciteur général pourrait peut-être nous confirmer, en sa qualité d'ex-défenseur des libertés civiles, qu'il comprend que les Canadiens ne veulent plus que l'on s'immisce dans leur vie privée, ou de toute façon, pourrait-il dire à la Chambre pourquoi la préparation de cette importante étude a tant tardée.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je voudrais d'abord rappeler à la Chambre que ni moi ni le gouvernement n'avons l'intention de modifier le principe qui interdit l'ouverture du courrier ni par voie de règlement ni d'aucune façon. Si nous le modifions ce sera par une loi présentée et étudiée à la Chambre.

M. Baker (Nepean-Carleton): Quand?

M. Kaplan: Comme je l'ai déjà précisé dernièrement, étant donné que la Commission McDonald a annoncé qu'elle présenterait son rapport avant la fin de l'été, nous n'interviendrons pas d'ici là. J'ai déjà informé les députés qu'on était en train de rédiger un rapport. J'en ai déjà vu une version qui ne contient pas assez de données statistiques, mais comme cette affaire n'est pas urgente, ni moi ni le gouvernement n'envisageons pour le moment d'accélérer les travaux, car je pense qu'il vaut mieux se donner la possibilité de recevoir un rapport complet, et j'ai l'intention de le présenter, dès que nous l'obtiendrons.

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je ne suis pas étonné d'apprendre que ces données ne sont pas disponibles. Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre en l'absence du ministre de la Justice. Voilà plus d'un an maintenant que le gouvernement détient la preuve que des agents de la GRC enfreignent systématiquement la loi sur les postes. Le premier ministre doit savoir maintenant qu'il incombe au gouvernement fédéral d'intenter des poursuites en vertu de cette loi.

Ma question est donc la suivante: comment le gouvernement entend-il poursuivre ceux qui, au-delà de tout doute, ont enfreint la loi sur les postes et quand passera-t-il à l'action? J'espère qu'il agira avec la même célérité que dans le cas du chef du syndicat des postiers du Canada, M. Jean-Claude Parrot.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, au sujet de l'affaire dont est saisie la commision royale d'enquête, j'ai déjà expliqué, à l'instar de divers ministres d'ailleurs, que nous n'avons pas l'intention d'appliquer un plan d'action fragmenté au fur et à mesure que les faits viennent à la connaisance de la commission. Certaines audiences sont tenues à huis clos, d'autres sont publiques. Certaines portent sur des aspects particuliers de l'affaire et les témoignages obtenus sont réunis à des étapes ultérieures.

Le député ne souhaite certainement pas que le gouvernement entame des poursuites sur la foi de preuves partielles. Nous avons toujours affirmé que nous ne nous prononcerions pas sur les preuves obtenues de façon fragmentée et que nous attendrions d'avoir en main le rapport complet. Voilà notre position.

* * *

LES POSTES

LA LIMITE MAXIMUM POUR L'ADJUDICATION DU TRANSPORT POSTAL—DEMANDE DE MAJORATION

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac): Ma question s'adresse au ministre des Postes. Étant donné que le maximum pour l'adjudication du transport postal, sans appel d'offres, est de $10,000 en ce moment et que ce maximum n'a pas changé depuis 1968, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il envisage de le relever?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, il est évident que nous aimerions augmenter cette limite le plus tôt possible. L'honorable député doit savoir que malheureusement il faut apporter une modification à la loi sur les Postes pour le faire. Si l'honorable député pouvait consulter ses collègues et m'assurer qu'on pourrait unanimement adopter une telle mesure en quelques minutes au Parlement, je serais le premier à aller de l'avant avec une telle mesure et à la faire adopter immédiatement.

● (1440)

[*Traduction*]

LE TOURISME

LE FINANCEMENT DES CENTRES DE CONGRÈS

M. Girve Fretz (Erié): Madame le Président, comme les membres du cabinet libéral ont prêté le serment d'office au début de mars et que le premier ministre n'a pas encore jugé bon de confier à quelqu'un le portefeuille du tourisme, une des industries qui nous rapportent le plus de devises étrangères, puisqu'elle se classe au sixième rang à cet égard, et qui fournit 5 p. 100 de notre produit national brut, je voudrais poser ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce, qui a peut-être été mis au courant de cet aspect important du tourisme.

Chacun sait que le gouvernement antérieur avait approuvé le financement des centres de congrès de Vancouver et de Toronto. Le ministre peut-il nous assurer que son gouvernement honorera les promesses faites de bonne foi aux villes de Toronto et de Vancouver? Je pose la question, car il est difficile de faire des plans sans savoir si on aura l'argent.

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises)): Madame le Président, toute la question du financement des centres de congrès ou de commerce à travers le Canada est actuellement en train d'être révisée au sein du ministère de l'Industrie et du Commerce, et nous pourrons présenter un document de discussion à nos collègues du Cabinet dans les semaines à venir.

* * *

[*Traduction*]

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

LES MESURES DESTINÉES À PERMETTRE AUX ARTISTES CANADIENS DE TALENT DE RESTER AU CANADA

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Comme il est absent, je la pose au secrétaire d'État suppléant. Il y a deux semaines, un réalisateur de dessins animés canadien qui travaillait pour l'Office national du film a remporté un Oscar pour son film «Every Child». Pourtant, l'Office national du film l'a licencié à cause de restrictions budgétaires. Il n'a pas pu se trouver d'emploi dans l'industrie cinématographique canadienne depuis novembre dernier.

En fin de compte, des Canadiens de talent doivent quitter le pays, emportant avec eux des ressources de valeur, ce qui affaiblit encore davantage notre industrie cinématographique. Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour que les artistes canadiens de talent puissent rester au Canada et permettre à notre industrie cinématographique de poursuivre son essor?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, je sais que mon collègue est au courant de la situation et, à son retour, je lui rapporterai les remarques du député.

M. de Jong: Une question supplémentaire, madame le Président. L'ancien secrétaire d'État pourrait peut-être répondre. Je tiens à ce qu'il me donne une réponse aujourd'hui.

En 1978, l'ancien gouvernement libéral avait réduit de 4.6 millions de dollars le budget de l'Office national du film. L'ancien gouvernement conservateur l'a augmenté de $350,-000, rien que pour l'année dernière. De toute évidence, ces restrictions budgétaires ont sérieusement limité le rôle de l'Office. Le ministre peut-il nous dire si son gouvernement compte augmenter le budget de l'Office national du film, particulièrement le budget de la production?

M. Roberts: Madame le Président, il est certain que les mesures d'austérité ont eu de lourdes conséquences sur l'Office national du film. Néanmoins c'est le secrétaire d'État actuel qui doit répondre pour ce qui est de l'augmentation du budget de l'Office national du film. Comme je viens de le dire, je me ferai un plaisir de lui signaler les inquiétudes du député.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE BOYCOTTAGE DES JEUX OLYMPIQUES DE MOSCOU—LA POSITION DU GOUVERNEMENT CONCERNANT D'AUTRES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. A la suite de la décision du gouvernement, longtemps attendue et favorablement accueillie, de boycotter les Jeux olympiques de Moscou, et pour s'assurer que le gouvernement est constant dans sa condamnation de l'invasion militaire de l'Afghanistan par l'Union soviétique, le premier ministre peut-il dire à la Chambre si son gouvernement est maintenant disposé à mettre fin à tous les échanges artistiques et sportifs entre le Canada et l'union soviétique, et même à empêcher l'équipe de hockey soviétique de participer au tournoi de la Coupe du Canada cet automne? Sinon, comment le premier ministre explique-t-il les contradictions évidentes de sa politique à cet égard?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne peux pas aborder tous les aspects de la question. Là encore, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures serait plus en mesure de le faire que moi.

Quant à la question du député concernant le tournoi de la Coupe mondiale du hockey qui sera tenu ici l'automne prochain, je signale à la Chambre que le gouvernement n'a pas adopté comme politique de boycotter les Jeux olympiques ou les événements sportifs proprement dits, mais plutôt de les boycotter parce qu'ils avaient lieu à Moscou. Voilà ce qu'il faut comprendre. A mon avis, c'est ce que le président Carter a d'abord tenu à faire ressortir en énonçant sa politique, à laquelle nous souscrivons, bien sûr.

Autrement dit, nous ne sommes pas contre tous les rapports avec les athlètes et les artistes russes ou tous les Russes, quels qu'ils soient. Nous refusons de participer aux Jeux de Moscou. Voilà le principe dont s'inspire la politique du gouvernement. Je ne sais pas quelle était celle du député.

M. Jelinek: Madame le Président, les athlètes amateurs canadiens perdront cette occasion unique de participer à des Jeux olympiques, et à bon droit dans les circonstances, mais voici la question que j'adresse au premier ministre et qu'il ne semble pas avoir comprise la première fois. Comment peut-il justifier que, d'un côté, les athlètes amateurs canadiens devront perdre cette occasion, mais que, de l'autre, les joueurs de hockey, par exemple, ou les gens chargés au Canada de la vente des voitures Lada construites en Union soviétique, continueront de favoriser l'industrie de l'Union soviétique et des échanges sportifs qui, le premier ministre le sait bien, sont le principal instrument de propagande de l'Union soviétique?

M. Trudeau: Madame le Président, notre politique n'a rien à voir avec le statut d'amateur ou de professionnel. Nous condamnons la tenue des Jeux à Moscou. Voilà l'essentiel de notre politique. Nous ne condamnons pas tous les autres événements sportifs, qu'ils soient amateurs ou professionnels. En fait, les députés ne sont pas sans l'ignorer, les athlètes russes se sont rendus à Lake Placid aux États-Unis il y a deux mois. Donc, ceux-là même qui ont inauguré cette politique de boycottage, les Américains, l'interprètent de la même façon que nous, non pas comme le député.

* * *

LES PÊCHES

LES VENTES DIRECTES À DES FLOTTES DE PÊCHE ÉTRANGÈRES

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Madame le Président, je voudrais demander au ministre des Pêches et des Océans de donner quelques précisions sur les garanties que son ministère est censé offrir relativement aux ventes directes de poisson, notamment à Joint Trawlers Limited, un consortium ayant son siège en Suède. Je me demande si ces garanties n'équivalent pas en réalité à une subvention et j'aimerais que le ministre explique brièvement pourquoi son ministère veut procéder de cette façon si les rumeurs à ce sujet sont fondées.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, les entretiens que nous avons eus avec la société étrangère en question ont en effet porté notamment sur la possibilité d'offrir des avantages appropriés pour le poisson acheté à des pêcheurs canadiens.

Comme le député le sait, nous avons fait quelques essais avec la formule des garanties. Nous avons constaté que cette méthode n'encourageait pas les pêcheurs à persister, par exemple, si le maquereau n'est pas là au bon moment. Nous songeons maintenant à offrir à titre d'avantages appropriés le poisson que les pêcheurs canadiens n'ont pas beaucoup pêché par le passé et que nous avons en trop grande quantité, par exemple, le merlu argenté dont nous ne faisons pas une grande consommation. C'est la méthode que nous comptons appliquer cette année.

M. MacKay: Madame le Président, je remercie le ministre de sa réponse. Peut-il simplement dire s'il existe ou non des dispositions qui garantissent que le poisson vendu de cette façon ne sera pas utilisé pour livrer une concurrence directe aux marchés canadiens déjà en place?

M. LeBlanc: Madame le Président, si une partie au moins des négociations en cours aboutit, elle favorisera un pays qui consomme beaucoup de maquereau et l'entente s'appliquera à toute espèce de poisson dont ce pays a besoin pour sa propre consommation.

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Pêches et des Océans. Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi il faut offrir des garanties qui équivalent à peu près à une subvention à Joint Trawlers ou à toute autre compagnie étrangère de chalutage quand les conserveries canadiennes ont les moyens de traiter ce poisson?

M. LeBlanc: Madame le Président, le député sait très bien—et d'ailleurs notre politique ne diffère pas tellement de celle qu'il préconisait, je pense, à Charlottetown en janvier dernier—que si l'on veut demander à des navires frigorifiques de venir au Canada et d'attendre pour acheter du poisson, ce qui peut prendre quelque temps dans le cas du maquereau, il faut offrir quelque chose à ces navires pour les indemniser du temps qu'ils attendent dans la baie.

C'est cela que nous voulons faire, c'est-à-dire non pas offrir une garantie, mais indemniser les navires pour leur temps de navigation. Si le poisson livré aux navires étrangers ne dépasse pas un certain niveau, le système que nous comptons instaurer garantirait que la quantité vendue par les pêcheurs canadiens se situerait en un minimum et un maximum fixés.

* * *

● (1450)

L'ENVIRONNEMENT

LE TRANSPORT DU PÉTROLE PAR PÉTROLIERS—LES INSTANCES DU GOUVERNEMENT AUX AUDIENCES DE L'ÉTAT DE WASHINGTON

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Depuis 1975, le gouvernement du ministre a permis qu'on transporte du pétrole de l'Alaska le long de la côte de la Colombie-Britannique. Le trafic des pétroliers s'est déjà accru considérablement, ce qui augmente beaucoup les risques d'accident.

L'État de Washington est en train de tenir des audiences à Olympia sur le projet de la Northern Tier qui veut construire un port pour pétroliers à Port Angeles, dans cet État. Le Canada n'a ni représentants ni observateurs à ces audiences, et il n'est tenu au courant de ce qui se passe que par son consul général à Seattle. Vu l'importance de cette question et de ces audiences, cela ne suffit pas.

Le ministre s'engagera-t-il à déléguer un fonctionnaire canadien à ces audiences ou, à défaut, accepterait-il d'assumer les frais d'un groupe public indépendant qui serait prêt à y envoyer un représentant?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, le gouvernement du Canada n'a pas l'habitude de présenter des instances à de telles audiences, et mon ministère, j'ai le regret de le dire au député, n'a pas de fonds disponibles pour payer les frais de groupes qui voudraient y assister.

Toutefois, comme le député l'a mentionné dans sa question, nous avons des observateurs à ces audiences par le biais du consulat, et je suis certain qu'ils nous tiendront bien informés du déroulement des audiences.

M. Manly: Madame le Président, je suis certain que cette réponse donnera aux gens de la Colombie-Britannique la conviction que le gouvernement n'honore pas ses promesses électorales à ce sujet.

Pour que le gouvernement du Canada puisse bien faire comprendre nos inquiétudes au sujet du trafic de pétroliers le long de notre côte, il faudrait que des études indépendantes soient effectuées sur les répercussions écologiques. Le ministre trouve-t-il suffisant que l'Office national de l'énergie exige que la compagnie Trans Mountain Oil Pipe Line Limited fasse de telles études avant d'approuver sa demande ou, vu que Trans Mountain peut retirer sa demande à tout moment, son ministère est-il prêt à faire lui-même des études écologiques?

M. Roberts: Madame le Président, nous suivons la situation de très près. Nous sommes opposés au trafic des pétroliers sur la côte ouest et nous continuons d'évaluer les répercussions écologiques que pourraient avoir les divers projets à l'étude.

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE DE NE PAS METTRE LA GRAINE DE COLZA SOUS LE CONTRÔLE DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports. Comme certains agriculteurs préparent actuellement leur sol et que d'autres se proposent d'ensemencer, on laisse entendre que le gouvernement songerait à mettre la graine de colza sous l'autorité de la Commission canadienne du blé.

Le ministre pourrait-il apaiser les craintes des agriculteurs et dire à la Chambre que le gouvernement n'a nullement l'intention d'agir ainsi maintenant?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé déclarait catégoriquement dans un récent discours qu'il prononçait dans l'Ouest qu'il n'avait nullement l'intention d'agir sans suivre la formalité établie qui est de saisir le cabinet de toute la question. La plupart des gens en ont déduit qu'il ne prendrait aucune initiative unilatérale en ce sens. Telle est la situation à l'heure actuelle.

A mon avis, il y a d'autres choses beaucoup plus importantes à faire dans l'Ouest actuellement, notamment accroître le rendement des chemins de fer et aborder la question du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau ce qui exigera une ambiance de concertation sur laquelle je compte grandement.

Questions orales

L'UNITÉ CANADIENNE

LA POSSIBILITÉ DE FAIRE SIÉGER LA CHAMBRE DES COMMUNES AU QUÉBEC

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné que la Chambre des communes a déjà eu l'occasion, par le passé, de siéger ailleurs que dans ces locaux et étant donné que rien, du point de vue technique, ne s'oppose à ce qu'elle le fasse une nouvelle fois, étant donné que de nombreuses régions du Canada, notamment le Québec, ont fait savoir dernièrement qu'elles voulaient qu'on renouvelle le fédéralisme; étant donné par ailleurs que le Parti Québécois a déclaré que le reste du Canada n'avait que faire du Québec et que ce dernier s'en tirerait mieux sans le Canada de même que le Canada s'en tirerait mieux sans le Québec, ce à quoi nous ne croyons pas, le premier ministre pourrait-il envisager avec les autres chefs de parti et avec Votre Honneur la possibilité de faire siéger la Chambre des communes pendant deux ou trois jours à Montréal ou ailleurs au Québec, et ce non pas pour parler de la question du référendum qui concerne les Québécois mais pour permettre aux députés de tout le Canada de dire aux Québécois que leurs électeurs sont très nombreux à penser que le Québec peut jouer un rôle important au sein d'une fédération renouvelée et qu'ils sont très nombreux à demander et à souhaiter ceci: «Restez, unissons-nous pour fonder un Canada plus grand».

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je dois dire au député que j'approuve et j'admire le but qu'il propose dans sa question et l'objectif qu'il poursuit. Quant à sa proposition précise selon laquelle la Chambre des communes pourrait siéger à Montréal quelques jours, je la trouve fort intéressante et je suis convaincu qu'une bonne partie de mon caucus la trouverait fort acceptable. Mais je vais demander au leader du gouvernement à la Chambre de discuter du problème avec les autres leaders. S'il y a un consensus en ce sens, nous pourrons ensuite en discuter avec madame le Président et les autorités appropriées.

* * *

[*Traduction*]

LES POSTES

LE PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU DE DISTRICT DE LA SASKATCHEWAN, DE SASKATOON À WINNIPEG

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Postes. La semaine dernière, le député de Saskatoon-Ouest a présenté une motion demandant que le projet de déménagement du bureau de district de la Saskatchewan, de Saskatoon à Winnipeg, soit suspendu.

Le ministre peut-il nous dire si on a donné suite à cette motion et pourquoi il n'a pas répondu à la lettre que je lui ai envoyée lui demandant de me donner des éclaircissements au sujet de cette affaire et du changement de décision, si tant est qu'une décision a été prise?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je suis très heureux de cette question et je remercie l'honorable député de la poser. Je trouve qu'il s'agit là d'un geste beaucoup plus responsable que celui posé récemment par l'honorable député de Saskatoon-Ouest, qui a soulevé cette question, alors qu'il savait très bien que je ne pouvais y donner de réponse. Il me fait donc plaisir d'informer l'honorable député que cette question du fusionnement des services administratifs n'est pas réglée. Aucune décision finale n'a été prise, et si jamais nous devions faire une fusion quant aux responsabilités administratives, cela n'entraînerait aucunement une diminution des services en Saskatchewan. Cela ne toucherait aucunement les employés qui assurent le service des postes dans la province de Saskatchewan. Finalement, si cela devait se faire pour diminuer notre personnel, au niveau de l'administration, des emplois dans la Fonction publique ou à l'intérieur du ministère des Postes seraient offerts à tous ces employés de la Saskatchewan pour qu'ils puissent continuer à travailler pour le gouvernement canadien en Saskatchewan, s'ils veulent le faire.

[*Traduction*]

M. Ogle: Madame le Président, je me demande si le ministre comprend bien que la population de Saskatoon craint un grave problème lorsqu'elle entend parler de la suppression possible de ce bureau. Je me demande s'il se rend compte que cette question rend la population de l'endroit de plus en plus hostile à l'égard du gouvernement.

Le ministre peut-il me donner la garantie qu'il fait tout en son pouvoir pour laisser à Saskatoon le bureau du district de la Saskatchewan?

M. Ouellet: Madame le Président, je dois préciser que l'affirmation du député de Saskatoon-Ouest était fort exagérée et sans fondement. Nous n'avons encore pris aucune décision.

M. Clark: Est-ce que Radio-Canada a rapporté le fait?

M. Ouellet: Toute mesure que nous prendrons ne diminuera en rien la qualité du service assuré en Saskatchewan. Elle ne touchera pas des centaines d'employés, comme on l'a prétendu, mais seulement quelquess personnes du niveau de l'administration, et nous nous assurerons de la prestation d'un service de qualité en Saskatchewan. Nous n'allons pas réduire substantiellement le service.

M. Epp: Qu'entendez-vous par «substantiellement»?

M. Ouellet: Je vois que cette réponse ne plaît pas à certains conservateurs.

M. Hnatyshyn: C'est juste.

M. Ouellet: Je me crois toutefois obligé d'assurer au député—et je le remercie de sa question—et à la population de l'endroit qu'ils n'ont rien à craindre en ce qui concerne la sécurité d'emploi. Si nous décidons éventuellement de déménager le bureau, les personnes visées se verront offrir d'autres postes au sein de la Fonction publique en Saskatchewan, si elles veulent bien y rester.

* * *

LES AÉROPORTS

LES PLANS D'EXPANSION DES INSTALLATIONS AÉROPORTUAIRES DE MOUNT HOPE

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, depuis l'accession au pouvoir du gouvernement, la population de Hamilton n'a pas entendu parler du ministre des Transports et son ministère n'a certainement rien dit d'officiel sur l'expansion projetée de l'aéroport de Mount Hope.

● (1500)

Le ministre peut-il nous dire maintenant si le gouvernement est prêt à engager les 45 millions de dollars promis par le gouvernement conservateur ou s'il songe à réviser à la hausse ou à la baisse les sommes prévues pour améliorer le terminus et les installations aéroportuaires de Hamilton?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Entre autres choses, j'ai eu une conversation avec le ministre ontarien des Transports à ce propos, et cette question l'intéresse de près. Il y a lieu de signaler deux choses. L'une d'elles porte sur la définition du «concept»—ou encore l'orientation de la piste d'envol, chose qui reste encore à préciser. Une autre chose consisterait . . .

Une voix: Venez au fait!

M. Pepin: J'utilise des termes techniques dont j'ignorais la signification il y a deux mois. J'apprends vite, n'est-ce pas?

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre. Puisque la période des questions tire à sa fin le ministre voudrait-il répondre le plus brièvement possible?

M. Pepin: Oui, madame le Président. Je disais donc qu'il reste une autre question très importante soit, les services d'Air Canada. Des négociations intenses se poursuivent actuellement à cet égard car, pour que l'aéroport puisse se développer, il faut tout de même assurer des services à horaires réguliers.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Le ministre ne nous a pas encore dit si le gouvernement va poursuivre le programme d'expansion de 45 millions de dollars que le gouvernement précédent avait approuvé. Le ministre voudrait-il aussi nous promettre qu'il s'entretiendra personnellement avec les maires de la région métropolitaine de Hamilton afin d'aplanir quelques problèmes fondamentaux? Enfin, peut-il nous assurer que le projet d'expansion de l'aéroport sera réalisé?

M. Pepin: J'allais dire que la promesse faite par le gouvernement précédent sera tenue, si cela paraît raisonnable . . .

Des voix: Bravo!

M. Pepin: . . . chose que devraient confirmer les données que je suis en train d'examiner.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BAKER (NEPEAN-CARLETON)—LES REMARQUES DU MINISTRE DES FINANCES AU SUJET DE L'ÉCONOMIE—DÉCISION DE Mme LE PRÉSIDENT

Mme le Président: A l'ordre. Le mardi 22 avril, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) a contesté, en soulevant la question de privilège, la validité du discours que l'honorable ministre des Finances (M. MacEachen) avait fait la veille pendant le débat sur l'Adresse. J'ai eu l'occasion d'étudier les arguments avancés par les deux parties. En substance, la Présidence doit décider si le ministre des Finances a porté atteinte aux privilèges de la Chambre.

Il serait peut-être bon d'examiner brièvement les critères qui permettent de déterminer quand il y a question de privilège et quand il y a mépris. Il y a matière à question de privilège lorsqu'on empêche les députés de s'acquitter de leurs fonctions parlementaires et il y a mépris lorsqu'un député manque d'égard envers la Chambre. Les faits invoqués par le député de Nepean-Carleton et son grief portent plutôt sur la manière dont le ministre des Finances a procédé lundi soir pendant les délibérations de la Chambre.

Le système des voies et moyens, c'est-à-dire le système relatif aux mesures d'ordre fiscal, a été modifié considérablement en janvier 1969. Auparavant, la plupart des questions d'ordre fiscal étaient étudiées par le comité des voies et moyens qui discutait de la résolution fiscale précédant la présentation du projet de loi. La Chambre se constituait en comité des voies et moyens par un ordre inscrit au nom du gouvernement qui permettait à la Présidence de quitter purement et simplement le fauteuil.

A l'occasion des exposés budgétaires traditionnels, la Chambre entamait le débat par la présentation d'une motion sujette à débat demandant à la Présidence de quitter le fauteuil afin de permettre à la Chambre de se constituer en comité des voies et moyens. Une fois ce débat terminé, les motions de voies et moyens basées sur le budget étaient adoptées après le débat en comité des voies et moyens et les projets de loi découlant de ces motions étaient alors présentés.

Depuis 1969, une motion des voies et moyens est déposée par un ministre, n'importe quand au cours d'une séance, sans préavis, mais elle ne peut être mise en délibération qu'à une séance ultérieure, et sans débat. En ce qui concerne l'exposé budgétaire, le gouvernement demande à l'avance de désigner un jour pour sa présentation qui est suivie d'un débat de six jours. Les motions de voies et moyens—les mesures fiscales—qui découlent toujours de la présentation d'un tel exposé sont déposées pendant celui-ci et elles sont traitées de la même manière que les motions de voies et moyens dont il a été question précédemment. Autrement dit, elles sont mises en délibération au cours d'une autre séance, sans débat.

En gros, ce que le député de Nepean-Carleton reproche au ministre des Finances, c'est d'avoir présenté en fait un budget lundi dernier sans avoir suivi les procédures établies pour l'exposé budgétaire, empêchant ainsi les députés de répondre au cours du débat de six jours qui suit habituellement un exposé budgétaire.

Par ailleurs, d'après le ministre des Finances, ce n'est pas un exposé budgétaire qu'il a fait lundi soir à la Chambre si l'on s'en tient à la définition de notre Règlement. D'après lui, il a pris la parole dans le cadre du débat sur l'Adresse et il a déposé des motions de voies et moyens, conformément aux dispositions de l'article 60(1) du Règlement, ce dépôt ne devant pas nécessairement être précédé d'un exposé budgétaire.

Étant donné que les procédures relatives aux mesures fiscales ont considérablement évolué depuis 1969, les décisions antérieures à 1969 ne sont peut-être pas tellement utiles du fait que les mesures fiscales étaient encore sujettes à débat alors que le grief dont nous sommes saisis porte précisément sur le fait que l'on ne peut pas tenir de débat sur ce que le plaignant considère comme un exposé budgétaire.

Certaines choses sont claires. Premièrement, un ministre de la Couronne peut déposer des mesures fiscales n'importe quand au cours d'une séance. Deuxièmement, on ne peut en proposer l'adoption le jour de leur dépôt. Troisièmement, la motion d'adoption n'est pas sujette à débat. Quatrièmement, le Règlement de la Chambre des communes prévoit une procédure pour les exposés budgétaires. Cinquièmement, un exposé budgétaire, pour lequel le Règlement prévoit une procédure, peut être présenté au moment où le gouvernement est disposé à le faire.

Enfin, il serait difficile d'avancer qu'il n'est pas loisible à n'importe quel député de traiter de n'importe quel sujet au cours du débat sur l'Adresse. Comme on pourra le constater en lisant le compte rendu, la Chambre a généralement fait preuve d'une beaucoup plus grande souplesse et elle n'a pas insisté outre mesure sur la pertinence des interventions qui sont faites pendant le débat sur l'Adresse.

[*Français*]

Certaines choses sont claires au regard justement de la question de privilège qui a été soulevée par l'honorable député de Nepean-Carleton (M. Baker).

Premièrement, les propositions d'imposition peuvent être déposées par un ministre de la Couronne n'importe quand au cours d'une séance. En second lieu, on ne peut présenter de motion d'adoption de ces propositions le jour de leur dépôt. Troisièmement, la motion d'adoption de ces propositions n'est pas débattable. En quatrième lieu, le Règlement de la Chambre des communes prévoit une procédure pour un exposé budgétaire. Cinquièmement, un exposé budgétaire pour lequel le Règlement prévoit une procédure peut être présenté au moment où le gouvernement est disposé à le présenter. Enfin, il serait vraiment difficile d'avancer qu'il n'est pas loisible à n'importe quel député de traiter de n'importe quel sujet au cours du débat sur le discours du trône.

[*Traduction*]

Ce qu'on reproche au ministre des Finances, c'est d'avoir manqué d'égard envers la Chambre par sa façon de procéder, mais la Chambre a établi des règles et elle a mis au point un système en ce qui concerne les motions de voies et moyens ou les procédures en matière de fiscalité. Aussi, si l'on considère la question strictement du point de vue de la procédure, on constate que ce grief porte sur la validité de ce procédé; par conséquent, cette question peut être considérée davantage comme matière à un rappel au Règlement que comme une question de privilège ou comme du mépris. Il me semble donc que, dans ce cas-ci, la question ne répond pas aux critères fondamentaux de la question de privilège.

[*Français*]

Le grief exposé par l'honorable député de Nepean—Carleton relève plutôt de la régularité de la procédure que du privilège ou de l'outrage. Par conséquent, les conditions pour invoquer la question de privilège n'existent pas à mon avis.

● (1510)

[*Traduction*]

La Chambre des Communes est guidée par son Règlement et par l'application de celui-ci. Il peut y avoir eu effectivement une légère entorse au Règlement lundi dernier, mais si l'on compare cela avec ce qui s'est passé le 20 octobre 1977, lorsque le ministre des Finances a déposé des mesures fiscales pendant le discours qu'il a prononcé dans le cadre du débat sur l'Adresse de cette session, je trouve que les procédures que le ministre des Finances a suivies lundi soir ne recèlent pas une irrégularité qui puisse justifier mon intervention.

[*Français*]

Quant à l'entente entre les parties ou ce qui a semblé à certains être une entente au sujet de l'ordre dans lequel les orateurs auraient dû être entendus en 1977, la Chambre s'est trouvée dans une situation à peu près identique. Toutefois, à ce moment-là, la Présidence avait été prévenue d'une entente intervenue entre les leaders de tous les partis et elle a pu, sans confusion, se conformer aux désirs de la Chambre. Je cite le compte rendu des débats du 20 octobre 1977, comme en fait foi la page 98, alors que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé avait la parole:

> J'invoque le Règlement, monsieur le président. Il reste à peine deux minutes et nous avons convenu, avec les représentants de chaque parti, d'ajourner le débat à 6 heures, afin de permettre au ministre des Finances . . .
>
> . . . qui était alors M. Chrétien, . . .
>
> . . . de prendre la parole à 8 heures.
>
> Le ministre devrait être suivi d'un orateur du parti progressiste conservateur, d'un orateur du Nouveau parti démocratique et, enfin, d'un orateur du Parti Crédit Social du Canada. L'entente convenait que l'orateur précédent, c'est-à-dire celui qui vient de parler, terminerait son discours à 6 heures. Comme il est maintenant 6 heures moins quelques secondes, . . .
>
> . . . et je cite toujours le secrétaire parlementaire . . .
>
> . . . je demande à la Chambre de signaler qu'il est 6 heures afin de respecter l'entente que nous avons faite.

[*Traduction*]

Si la Chambre veut déroger aux principes traditionnels qui règlent les débats, elle devrait le faire par le biais d'une entente claire ou, de préférence, par un ordre de la Chambre, de manière à permettre à la Présidence d'être à l'entière disposition de la Chambre.

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'ai aussi quelque chose à signaler au sujet de la question de privilège que le député de Red Deer (M. Towers) a soulevée vendredi. Je crois que je dois porter cette question à l'attention de la Chambre et du ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe) pour qu'il n'y ait absolument aucun doute dans l'esprit de qui que ce soit, car je sais que le ministre ne chercherait pas délibérément à tromper la Chambre.

Au cours de ses observations qui sont consignées à la page 424 du hansard, le ministre me cite et les paroles qu'il me prête exposent une position qui est à l'opposé de celle que j'ai prise en réalité. Il me fait dire qu'une loi a été adoptée. C'est ce que j'ai relevé dans le compte rendu. J'ai dit plutôt qu'il n'y avait pas de loi; j'ai insisté sur ce fait. Je suis certain que le ministre reconnaîtra que je n'ai pas parlé de loi précise.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT SPÉCIAL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL RELATIF AUX DÉPENSES DES PARTIS ET CANDIDATS

Mme le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau de la Chambre un rapport spécial du directeur général des élections du Canada relativement aux dépenses d'élection des partis enregistrés et des candidats pour la trente et unième élection générale du 22 mai 1979.

En conformité des Statuts, ce rapport est déféré au comité permanent des privilèges et élections.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LA RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, je voudrais présenter à la Chambre des communes une pétition signée par plus de 2,000 personnes habitant en majorité la ville de Thompson. Dans leur pétition, elles demandent à la Chambre d'ordonner au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour ramener les taux d'intérêt à un niveau raisonnable et abordable.

Rapport de comités

Je tiens à informer les députés qu'un grand nombre de pétitionnaires ont signé avant le 18 février, en réaction aux déclarations du ministre précédent.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

MESURE VISANT À AUGMENTER LE MONTANT DES AVANCES À LA CORPORATION

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises) au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce) demande à présenter le bill C-20, intitulé «loi modifiant la loi sur la Banque fédérale de développement».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI DE LA CONVENTION SUR LA SÉCURITÉ DES CONTENEURS

MESURE VISANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports) demande à présenter le bill C-21, intitulé «loi de mise en œuvre de la Convention internationale sur la sécurité des conteneurs».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LA RÉGULARISATION DES COMPTES

MESURE RÉGULARISANT LES COMPTES DU CANADA

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé au nom, du président du Conseil du Trésor) demande à présenter le bill C-22 intitulé «loi régularisant les Comptes du Canada et modifiant diverses dispositions qui se rattachent à ces comptes».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1980-1981

RAPPORT DES COMITÉS PERMANENTS

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement.

25 avril 1980—*Le Président du Conseil privé:*

Que, nonobstant toutes les dispositions du Règlement, les comités permanents fassent rapport ou soient censés avoir fait rapport du budget supplémentaire (A) 1980-1981 au plus tard le 9 mai 1980.

Qu'au plus tard quinze minutes avant l'heure habituelle et l'ajournement quotidien, le 15 mai 1980, Mme le Président interrompe les délibérations en cours et mette aux voix, sur-le-champ et successivement, sans débat ni amendement, toutes les questions nécesaires à l'expédition de toute affaire relative aux crédits provisoires, au budget supplémentaire des dépenses, au rétablissement de tout poste du budget ou à tout poste du budget auxquels on s'oppose et, nonobstant les dispositions de l'article 72 du Règlement, à l'adoption à toutes les étapes, de tout projet de loi fondé sur le budget, à condition que l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien demeure suspendue jusqu'à ce que toutes les questions susmentionnées aient été réglées; et

Questions au Feuilleton

Que pour l'année 1980, l'article 58 du Règlement soit modifié, ainsi qu'il suit:

(i) en remplaçant le mot «cinq» par le mot «dix-huit» au paragraphe (5) et en y retranchant les mots «Treize jours additionnels seront réservés aux affaires relatives aux subsides au cours de la période se terminant au plus tard le 30 juin.»;

(ii) en remplaçant le mot «deux» par le mot «quatre» au paragraphe (9);

(iii) en remplaçant les mots «1er mars de l'année financière en cours» par les mots «30 avril» au paragraphe (14); et

(iv) en remplaçant les mots «31 mai de l'année financière en cours» par les mots «10 novembre» au paragraphe (14).

Mme le Président: En conformité de l'article 21(2) du Règlement, la motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la présente séance ou de la prochaine.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, nous répondrons aujourd'hui aux quesions nos 41, 266 et 343.

[*Texte*]

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LES MÉTHODES D'ACHATS

Question no 41—**M. Cossitt:**

1. Entre le 20 avril 1968 et le 22 mai 1979, quelles ont été les méthodes d'achat du mobilier, de l'équipement et des accessoires ou de tout autre article destiné aux bureaux du gouvernement?

2. Pour les achats en vrac, a-t-on fait des appels d'offres et *a*) sinon, dans quels cas, *b*) le cas échéant, a-t-on procédé par publicité ou sur invitation et, dans ce dernier cas, comment les noms étaient-ils fournis?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Pour autant que le ministère des Approvisionnements et Services est concerné, depuis la création du ministère, le 1er avril 1969, jusqu'au 22 mai 1979, tous les achats de mobilier, d'équipement et d'accessoires ou de tout autre article destiné aux bureaux du gouvernement ont été effectués conformément au règlement sur les marchés de l'État et aux directives complémentaires contenues dans le guide de la politique des approvisionnements. Ces acquisitions représentent à la fois les achats en vrac et les achats relatifs à un seul type d'article, selon le mode qui s'impose pour les besoins des clients.

2. Dans le cas des achats en vrac, on procède toujours par appels d'offres. Ces appels d'offres peuvent être publics ou restreints.

a) Même si on lance toujours des appels d'offres pour les achats en vrac comme il est indiqué plus haut, il peut s'agir d'appels d'offres restreints dans les cas suivants: les articles à acheter doivent s'harmoniser avec ceux déjà en usage ou être interchangeables; les articles à acheter ne peuvent être obtenus qu'auprès d'un seul fournisseur; il n'y a qu'un seul fournisseur en mesure de répondre aux conditions de livraison imposées pour les articles à acheter.

b) A l'aide d'invitation à soumissionner adressée aux fournisseurs qui ont manifesté leur intérêt à participer aux contrats d'approvisionnement du gouvernement fédéral et qui ont été autorisés à le faire en se conformant aux politiques du ministère.

L'INDUSTRIE—L'UTILISATION DE LA CAPACITÉ

Question no 266—**M. Herbert:**

1. Le gouverneur de la Banque du Canada a-t-il déclaré, lors de sa comparution devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, le 25 octobre 1979, «qu'un grand nombre de nos industries fonctionnent dangereusement proches de leur capacité maximale»?

2. Le gouverneur a-t-il connaissance d'un secteur industriel quelconque se trouvant dans cette dangereuse situation?

3. Quel est le pourcentage estimatif actuel de capacité de l'industrie canadienne?

4. Quel pourcentage estime-t-on souhaitable, et le gouvernement a-t-il l'intention d'adopter des mesures propres à stimuler et à encourager l'industrie à accroître sa capacité?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): 1. Oui.

2. Les industries manufacturières, opérant au deuxième trimestre de 1979 à un taux d'utilisation de la capacité plus élevé que leurs taux moyens pour l'ensemble de l'année 1974, sont les suivantes: tabacs, caoutchouc, cuir, textiles, bonneterie, vêtements, impression et bois. (Le sommet précédant pour les taux d'utilisation de la capacité fut l'année 1974.)

3. Au quatrième trimestre de 1979, la période la plus récente pour laquelle des données sont disponibles, le taux d'utilisation de la capacité dans les industries manufacturières était de 86.9 p. 100 comparativement à un taux moyen d'utilisation de la capacité de 90.4 p. 100 en 1974.

4. Une décision par rapport au besoin de stimulants supplémentaires sera prise avant le budget.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LES DEMANDES DE PENSION

Question no 343—**M. Herbert:**

1. Combien de demandes de pension étaient parvenues à la Commission canadienne des pensions du ministère des Affaires des anciens combattants sans faire l'objet d'une décision de première instance, le *a*) 31 décembre 1978, *b*) 31 octobre 1979?

2. Combien d'employés *a*) permanents, *b*) temporaires étaient chargés du traitement de ces demandes aux différents stades, le (i) 31 décembre 1978 (ii) 31 octobre 1979?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):

1. *a*) 2709;
   b) 3570.
2. *a*) (i) 94;
   (ii) 81.
   b) (i) 4;
   (ii)4.

Ces chiffres incluent les commissaires, les médecins-conseils et le personnel de soutien (médical), mais non les employés chargés de traiter les avantages auxiliaires ou faisant partie du personnel de soutien du comité d'examen ou du comité d'évaluation, ou de toute administration.

[*Traduction*]

M. Collenette: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Réponse a été donnée aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Passons aux articles inscrits à l'ordre du jour.

● (1520)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1980-1981

RAPPORT DES COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé) propose:

Que, nonobstant toutes les dispositions du Règlement, les comités permanents fassent rapport ou soient censés avoir fait rapport du budget supplémentaire (A) 1980-1981 au plus tard le 9 mai 1980.

Qu'au plus tard quinze minutes avant l'heure habituelle de l'ajournement quotidien, le 15 mai 1980, M^me^ le Président interrompe les délibérations en cours et mette aux voix, sur-le-champ et successivement, sans débat ni amendement, toutes les questions nécessaires à l'expédition de toute affaire relative aux crédits provisoires, au budget supplémentaire des dépenses, au rétablissement de tout poste du budget ou à tout poste du budget auxquels on s'oppose et, nonobstant les dispositions de l'article 72 du Règlement, à l'adoption à toutes les étapes, de tout projet de loi fondé sur le budget, à condition que l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien demeure suspendue jusqu'à ce que toutes les questions susmentionnées aient été réglées; et

Que pour l'année 1980, l'article 58 du Règlement soit modifié, ainsi qu'il suit:

(i) en remplaçant le mot «cinq» par le mot «dix-huit» au paragraphe (5) et en y retranchant les mots «Treize jours additionnels seront réservés aux affaires relatives aux subsides au cours de la période se terminant au plus tard le 30 juin.»;

(ii) en remplaçant le mot «deux» par le mot «quatre» au paragraphe (9);

(iii) en remplaçant les mots «1^er^ mars de l'année financière en cours» par les mots «30 avril» au paragraphe (14); et

(iv) en remplaçant les mots «31 mai de l'année financière en cours» par les mots «10 novembre» au paragraphe (14).

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, si à sa face même cette motion peut sembler fort technique, l'effet recherché est pourtant fort simple. Il s'agit tout simplement d'adapter le Règlement de la Chambre aux circonstances actuelles. Tous mes collègues savent que nous avons connu au cours de la dernière année deux élections et que cela a eu pour effet de perturber très sensiblement l'ordre des travaux de la Chambre, en particulier ce qui a trait aux travaux relatifs aux subsides ou au budget des dépenses du gouvernement.

Selon la motion il s'agit tout simplement d'essayer de rétablir un minimum d'ordre pour pouvoir disposer positivement et efficacement du travail accumulé comme résultat de ces deux dernières élections. Alors, monsieur le président, ce que l'on

voit dans le texte de cette motion n'est autre chose que des modifications au Règlement de la Chambre pour l'année 1980, et ce encore une fois, pour rendre le Règlement applicable aux travaux relatifs aux subsides qu'il nous faut aborder.

Pour bien comprendre l'objet de la motion, il faut faire un bref historique des événements. Premièrement, en 1979-1980, nous avons connu au pays des élections successives, des élections le 22 mai 1979, et dès le début de 1980, d'autres élections le 18 février. Les conséquences de ces élections ont été les suivantes: les prévisions budgétaires ou le budget principal des dépenses du gouvernement pour l'année 1979-1980 n'ont jamais été formellement approuvés par la Chambre et les prévisions budgétaires pour l'année se terminant le 31 mars 1981 n'ont jamais pu être déposées le 1^er^ mars dernier pour être déférées aux comités de la Chambre comme le veut le Règlement. Ainsi, les règlements qui concernent les travaux des subsides et qui comportent des limitations aux débats ne s'appliquent pas. Et en présentant cette motion aujourd'hui, nous voulons éviter que la Chambre ne soit tellement encombrée qu'elle ne soit plus productive, faire en sorte qu'un calendrier raisonnable et juste soit adopté pour qu'on puisse disposer de ce travail accumulé, résultat de deux élections en moins d'un an.

Et j'insiste sur le fait que le calendrier proposé est très généreux pour l'opposition, parce qu'en réalité il accorde plus de temps que ne l'aurait prévu le Règlement s'il avait été applicable. Et je m'explique.

En temps normal, monsieur le président, le budget principal des dépenses du gouvernement ou les prévisions budgétaires doivent être déposés pour être déférés aux comités de la Chambre le 1^er^ mars chaque année. Ensuite, le Règlement prévoit que lorsque cela est fait, le 31 mai, trois mois plus tard, ces prévisions sont présumées être automatiquement rapportées à la Chambre sans débat additionnel aux comités. Donc les règlements, lorsqu'ils s'appliquent, lorsqu'on peut déposer les prévisions budgétaires le 1^er^ mars, accordent un délai maximum de trois mois pour leur étude en comité. Et la pratique veut que le 26 mars, le dernier jour d'une des trois périodes de subsides tel que prévu par le Règlement, la Chambre des communes accorde des crédits provisoires au gouvernement pour que celui-ci puisse fonctionner et dépenser en attendant l'étude et l'adoption finales du budget principal.

Également la pratique veut que ce ne soit que le 30 juin, fin d'une des trois périodes de subsides, que le tout, c'est-à-dire le budget principal et les prévisions budgétaires supplémentaires qui étaient étudiés dans les comités jusqu'au 31 mai, soit voté et approuvé finalement le 30 juin, donc dans un délai total maximum de quatre mois prévu pour l'étude du budget principal des dépenses et des prévisions budgétaires supplémentaires, cela comprenant l'accord de la Chambre sur les crédits provisoires.

Or, monsieur le président, si les élections avaient eu lieu un peu plus tôt et si le gouvernement actuel avait pu déposer le budget principal des dépenses le 1^er^ mars, l'opposition aurait eu un délai maximum de trois mois dans les comités de la Chambre pour l'étudier et finalement un délai maximum de quatre mois avant l'adoption finale dans l'intervalle ayant accordé au gouvernement des crédits provisoires moins de 26 jours après le renvoi du budget principal des dépenses aux comités.

Or, à cause de cette situation exceptionnelle que nous connaissons, ces limites normales, qui avaient été acceptées par la Chambre dans le cadre d'une réforme parlementaire en 1968 ou 1969, ces limites normales et naturelles prévues par le Règlement ne s'appliquent pas. Ce qu'il faut faire maintenant c'est d'essayer de faire en sorte que le voeu exprimé par Son Excellence le Gouverneur général dans le discours du trône s'applique. Et vous me permettrez de vous référer à un paragraphe dans le discours du trône selon lequel on lit ce qui suit, et je cite:

[*Traduction*]

Les Canadiens attendent beaucoup de ce nouveau Parlement. Ils lui demandent d'agir, et d'agir maintenant. Sa première tâche sera d'examiner rapidement les nombreuses mesures législatives essentielles qui ont été laissées en plan par les législatures antérieures. La bonne marche des affaires de l'État en dépend. Le gouvernement compte sur la collaboration des députés et des sénateurs de tous les partis pour mener cette tâche à bien.

[*Français*]

C'était là le vœu exprimé par Son Excellence le Gouverneur général et c'est dans cet esprit, monsieur le Président, que j'ai entamé des consultations et des négociations, comme je l'ai répété souvent à la Chambre, depuis que le Parlement siège. Au cours des deux dernières semaines et demie, j'ai entamé des pourparlers, et je crois que la bonne foi ou la bonne volonté dont parle Son Excellence le Gouverneur général, on aura l'occasion d'en avoir un bel exemple dans le débat, s'il y en a un, sur la motion, parce que jusqu'à aujourd'hui, malheureusement, j'attends les explications qui, j'en suis certain, devront être valables, et qui nous seront fournies par le parti progressiste conservateur pour que nous puissions d'une façon ordonnée disposer de cette accumulation de travaux afin que ce Parlement soit efficace et pour qu'on puisse vraiment étudier ici et disposer des véritables problèmes auxquels le pays fait face.

Alors, monsieur le Président, ce que dit la motion, selon l'esprit du vœu exprimé par Son Excellence le Gouverneur général, au nom de l'efficacité et aussi au nom du respect des droits de l'opposition, c'est qu'on va faire en sorte que les deux seuls articles du Règlement qui touchent aux travaux des subsides ou qui sont pertinents quand on parle de dépenses budgétaires, on va les modifier, on va les adapter à la situation, aux circonstances actuelles. On va changer quelques dates dans l'article 58 qui comporte 19 paragraphes et qui détermine ces limites naturelles de temps dont je parlais tantôt. On va changer les dates pour faire en sorte que le 32e Parlement puisse étudier tant le budget principal des dépenses que les prévisions budgétaires supplémentaires dans des délais raisonnables, qui soient au moins égaux à ceux prévus par le Règlement s'il avait pu être appliqué, et je crois qu'on ne peut demander davantage d'un gouvernement lorsque celui-ci se montre disposé à demander un ordre de la Chambre qui accorde à l'opposition plus de délais pour l'étude des prévisions budgétaires tant principales que supplémentaires que ne le permettrait le Règlement en temps normal.

Un autre avantage de cet ordre est demandé par la motion, c'est celui de donner à l'opposition tous les jours désignés qui sont prévus par le Règlement pour les deux périodes de subsides, jusqu'au 10 décembre 1980. Et je m'explique: dans la procédure de subsides, il est prévu trois phases, trois périodes de subsides annuelles dans lesquelles on détermine les nombres de jours qu'on appelle des journées de l'opposition qui peuvent être utilisées par les partis d'opposition pour étudier des prévisions budgétaires ou des sujets qui concernent le Parlement canadien. Or, ces trois périodes sont les suivantes: la première s'étend du 26 mars au 30 juin, et cette période accorde à l'opposition 13 jours, dits jours désignés. La deuxième période s'étend du 30 juin au 10 décembre, et elle accorde à l'opposition cinq jours désignés. Et la troisième période, c'est du 10 décembre au 26 mars, comptant 7 jours désignés additionnels, ce qui constitue un grand total de 25 jours désignés ou de 25 jours dits d'opposition.

Si on considère la période de temps prévue dans la motion dont est actuellement saisie la Chambre, on constate qu'elle comprend en quelque sorte deux périodes de subsides et accorde à l'opposition le nombre total de jours désignés normalement accordés dans ces périodes de subsides. En d'autres termes, la motion prévoit 18 jours désignés pour les partis de l'opposition d'ici au 10 décembre, alors que normalement, le Règlement prévoit le même nombre de jours du 26 mars au 10 décembre. Comme je le signalais tantôt, du 26 mars au 30 juin, il y a 13 jours d'accordés et du 30 juin au 10 décembre, cinq jours, ce qui représente un total de 18 jours. Aujourd'hui c'est le 28 avril et nous sommes disposés, cela apparaît à la lecture même de la motion, à accorder aux partis de l'opposition les 18 jours désignés comme le prévoit le Règlement si on était au 26 mars. Et en d'autres termes, cela veut dire que l'opposition disposera de 18 jours désignés pour une période d'environ 7 mois, au lieu de 18 jours désignés pour une période d'environ 8 mois, ce qui est nettement à l'avantage de l'opposition.

Alors, je résume, monsieur le Président, que les deux avantages contenus dans cette motion, premièrement, dans une période de temps plus courte, les partis de l'opposition ont le même nombre de jours désignés que ceux prévus par le Règlement, soit 18, d'ici au 10 décembre, donc un avantage marqué, et deuxièmement, le budget principal et les prévisions supplémentaires vont pouvoir être étudiés en comité, non seulement pendant trois mois, comme le prévoit normalement le Règlement, mais pendant une période plus longue que 6 mois.

Au fait, nous disons que ces prévisions seront considérées comme étant étudiées complètement et devront être rapportées à la Chambre, seulement le 10 novembre, comparativement à l'autre délai qui s'applique normalement le 31 mai. Donc, deuxième avantage, les prévisions vont pouvoir être scrutées et étudiées plus à fond par les partis d'opposition pendant une période de temps deux fois plus longue que celle normalement prévue par le Règlement.

Alors, dans cet esprit, monsieur le Président, je pense que la suggestion du gouvernement est très raisonnable et permet au Parlement d'agir d'une façon efficace et de démontrer au public canadien que nous sommes désireux de travailler d'une façon ordonnée, pour disposer, comme le dit le discours du trône, de ce cumul considérable de lois résultant de deux Parlements antérieurs, conséquence de deux élections successives en moins d'un an; mais cette ordonnance qui est requise aujourd'hui nous permet d'être justement efficaces sans brimer les droits de l'opposition, sans l'empêcher d'étudier d'une façon complète et à fond les prévisions budgétaires et le budget principal des dépenses du gouvernement. Bien au contraire, comme je l'ai déjà signalé, la façon dont l'article 58 du Règlement sur les travaux relatifs aux subsides est modifié par

la motion à l'étude permet aux partis de l'opposition d'être gagnants, puisqu'ils ont beaucoup plus de latitude pour critiquer, analyser et discuter des prévisions budgétaires d'une façon ordonnée.

Alors, monsieur le Président, je veux bien croire à la bonne volonté des partis d'opposition au sujet de la nécessité de disposer, dans un délai raisonnable, de ce travail accumulé, et en particulier, de ce dont nous discutons aujourd'hui, les travaux de subsides. J'ai confiance que le parti progressiste conservateur, à défaut d'avoir consenti jusqu'à aujourd'hui à ce genre d'ordre de la Chambre, à défaut d'avoir fait des contre-propositions, j'ai confiance que dans l'étude de cette motion visant à un ordre spécial de la Chambre, étude que je souhaite très courte pour que nous puissions disposer des très nombreux autres projets de loi urgents, accumulés, résultat de deux élections successives dans un an, j'ai confiance que le parti progressiste conservateur va se montrer raisonnable et qu'il va manifester la bonne volonté souhaitée par Son Excellence le Gouverneur général.

J'ai confiance, et je le dis d'une façon sincère, que ce parti va nous permettre de travailler d'une façon efficace, parce que nous leur offrons dans cette ordonnance quelque chose de plus généreux que ce qui normalement est accordé à l'opposition en vertu du Règlement de la Chambre. Et je suis certain que mon collègue, le leader de l'opposition officielle à la Chambre, va collaborer pour que cette bonne volonté soit manifeste. Je suis convaincu qu'il va donner la preuve dans ce débat que cette bonne volonté requise par Son Excellence le Gouverneur général est possible entre les trois partis de la Chambre, et voilà pourquoi aujourd'hui je demande au parti progressiste conservateur d'accepter la générosité du gouvernement, d'admettre qu'effectivement l'ordre proposé est beaucoup plus généreux que celui qui est stipulé dans le Règlement de la Chambre, s'il avait été applicable. De plus je suis bien conscient du fait qu'il peut y avoir un débat pour peut-être obtenir des explications sur l'ordre de la Chambre requis, mais je pense que le parti progressiste conservateur a aujourd'hui une très bonne occasion de prouver qu'il est désireux de voir le Parlement disposer efficacement du travail législatif accumulé, résultat d'une situation extraordinaire, savoir, deux élections en moins d'un an.

● (1530)

[*Traduction*]

M. Hnatyshyn: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement, et je demande des éclaircissements. Je sais que le président du Conseil privé ne chercherait pas à tromper intentionnellement la Chambre. Tout au long de son exposé, il a fait allusion à des déclarations faites par Son Excellence le Gouverneur général dans le cadre du discours du trône comme s'il s'agissait de déclarations personnelles de Son Excellence. L'autre jour, monsieur l'Orateur, je me suis entretenu avec le Gouverneur général et il n'a jamais dit un mot au sujet de ce problème.

● (1540)

Je me demande si le président du Conseil privé voudrait se donner la peine de préciser que le discours du trône, bien qu'il soit lu par le Gouverneur général, est tout de même dirigé par le premier ministre et ses collègues du cabinet, dont le président du Conseil privé.

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le Président, il est évident que le discours du trône, dont j'ai cité l'extrait, parle par lui-même. Quant aux interprétations que peut y donner mon collègue ainsi que les conversations privées qu'il peut avoir eues avec ceux qui ont pu participer à la rédaction du discours du trône, je ne peux en témoigner, je n'étais pas présent. Mais selon l'extrait que j'ai cité, il est évident qu'il existe dans ce pays une volonté que le gouvernement cesse de se traîner les pieds et soit efficace dans l'exécution de ses travaux. Et c'est tout ce que j'ai voulu mentionner, et ces paroles sont tirées du discours du trône, et nous voulons agir, monsieur le président, en respectant le plus possible les droits du parti progressiste conservateur et des autres partis de l'opposition. Sur ce point nous voulons accorder aux partis de l'opposition encore plus de latitude et plus de temps que ne le prévoit le Règlement. Voilà exactement ce que propose l'ordre actuellement à l'étude à la Chambre.

Alors je demande au député, au nom de quel principe il renonce à une générosité semblable de la part du gouvernement. A mon avis, cela ne tient pas.

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, je me demande vraiment s'il convient de reprocher quoi que ce soit au Gouverneur général relativement au discours du trône qu'il a lui il y a deux semaines et demie. Je me réjouis que le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) ait rappelé aux Canadiens que ce discours ne peut être attribué au Gouverneur général qui ne fait que le lire au nom du gouvernement. «A thing of beauty is a joy forever».

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: En nous offrant ce cadeau, le Président du Conseil privé (M. Pinard) cherche à se montrer généreux. Il veut donner un présent aux députés de notre parti. Il veut nous offrir quelque chose que nous n'avons jamais eu. Il veut accorder à l'opposition des jours supplémentaires au cours d'une période donnée. C'était vraiment touchant de l'entendre nous décrire ce qu'il voulait nous donner. Nous ne voulons pas qu'on nous donne quoi que ce soit. Nous estimons que les droits du Parlement sont des droits, et qu'ils ne peuvent faire l'objet d'un présent de la part du gouvernement.

Nous croyons que les députés ont des droits, que l'opposition a des droits et que le gouvernement a lui aussi des droits. Il a les droits que lui confère la majorité et s'il ne les exerce pas avec bon sens, équilibre et discrétion, c'en est fait de nos droits à nous.

Nous ne voulons pas que le président du Conseil privé nous accorde ces jours réservés à l'opposition. En fait, à quoi servent-ils au juste? A quoi riment-ils? Nous n'en voulons pas. Nous voulons que le président du Conseil privé, le représentant d'un gouvernement fortement majoritaire, nous offre bien mieux des droits, par exemple, consignés dans le Règlement.

J'ai l'intention de proposer plus tard un amendement à la motion du ministre. Cet amendement est des plus raisonnables. Il portera sur des questions que nous comptions proposer nous-mêmes aux fins de la réforme parlementaire, afin que les députés de l'opposition n'aient pas à mendier auprès du président du Conseil privé, comme des chiens bien dressés, le suppliant d'accorder quelques jours de plus à l'opposition et qu'ils aient le droit d'exiger des ministres qu'ils présentent leur budget à la Chambre. Je vise particulièrement les ministres récalcitrants et arrogants, qui n'assistent pas aux réunions des comités, ou alors seulement quand cela leur convient, ces ministres qui ne veulent pas témoigner devant les comités, qui ont des laquais à l'arrière-ban, du côté du gouvernement, pour les protéger pendant les réunions des comités et nous faire perdre du temps, comme vous le savez, monsieur l'Orateur.

Les membres de ces puissants comités, qui étudient les budgets en question, ont dix minutes pour interroger le ministre à tour de rôle. Mais voilà, ces gens sont en majorité du côté du gouvernement et, profitant de cette même majorité, ils épuisent en vains badinages le temps qui leur est alloué afin que le ministre n'ait pas à répondre à des questions pertinentes, embarrassantes ou directes, afin que nous n'ayons pas le temps d'embarrasser le ministre en cherchant à tirer au clair un scandale ou un autre, ou en cherchant à lui soutirer quelques renseignements.

Voilà comment les choses se passent dans les comités. La majorité nous fait perdre notre temps. Les comités sont donc inutiles. Ils sont absolument inutiles pour ce qui est d'étudier les budgets, tout à fait inutiles, monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Nous, les députés de l'opposition, minoritaires et sans pouvoirs, ne sommes certainement pas en position d'exiger quoi que ce soit. Quand les budgets sont soumis à l'étude des comités, c'est tant pis pour nous! Nous ne tirons rien de ces comités, à moins que ce ne soit accidentellement, quand des fonctionnaires appelés à témoigner veulent bien nous donner des réponses complètes et honnêtes si le ministre n'est pas là pour les en empêcher.

Voilà comment se déroule l'étude des budgets devant les comités de la Chambre des communes. La décision la plus regrettable qui ait jamais été, monsieur l'Orateur, a été de retirer à la Chambre et au comité plénier l'étude des budgets, pour les confier aux comités.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Ainsi, le ministre ne nous donne rien, trois fois rien, le zéro absolu, le néant.

Nous n'avons pas accepté la motion qu'il propose aujourd'hui. Nous n'allons pas l'accepter non plus. Un autre choix s'offre à nous. S'il a l'intention d'écouter le discours du trône—s'il a l'intention de faire confiance à la bonne volonté des députés, je suis certain alors qu'il suscitera le même esprit à la Chambre. Pour ce faire, il écoutera ce que nous avons de raisonnable et de convenable à proposer et cela facilitera alors les choses aux députés.

Quand il est question de la bonne volonté des députés, monsieur l'Orateur, je me reporte à la bonne volonté dont on a fait preuve à la Chambre il y a une semaine aujourd'hui, quand on nous a passé un mini-budget ou un exposé financier dans l'Adresse en réponse au discours du trône. Je me reporte à ce moment-là et je vois toute la bonne volonté que l'on a suscitée lundi soir dernier, toute l'extraordinaire bonne volonté dont on a fait preuve à la Chambre.

On n'a pas considéré qu'il était alors justifié de soulever la question de privilège. Je pense que le député de Winnipeg Nord Centre (M. Knowles) est allé au cœur du problème quand il a dit qu'il ne s'agissait pas de l'application stricte du Règlement à la Chambre mais de la façon dont le gouvernement voulait aborder la Chambre—quel genre d'atmosphère il voulait créer à la Chambre. C'est là toute la question. On ne nous a pas montré beaucoup de bonne volonté jusqu'ici. Nous comptons sur la bonne volonté du gouvernement. Nous attendons du gouvernement qu'il en fasse la preuve.

On disait dans le discours du trône que les Canadiens attendaient beaucoup de cette législature. Ils attendaient beaucoup de la dernière législature, monsieur l'Orateur, mais ils n'ont pas tellement eu la possibilité de voir ce qu'elle pouvait faire. La dernière législature n'a duré que deux mois avant d'être interrompue. Pendant ces quelques mois l'opposition n'a que très peu collaboré avec le le gouvernement minoritaire d'alors; en fait elle n'a pas collaboré du tout.

Nous sommes prêt à oublier tout cela, monsieur l'Orateur. Je puis dire au président du Conseil privé que pour ma part je suis tout à fait prêt à laisser passer toute mesure législative qui ne prête pas à controverse. Il y a en a un grand nombre. Je ne vois aucune raison d'en débattre longuement. Nous les étudierons rapidement et efficacement, tant que nous bénéficierons de la collaboration de ce côté-ci de la Chambre.

Là où nous voulons que l'on fasse preuve de coopération, monsieur l'Orateur, c'est dans l'étude de ce budget qui devrait être débattu ici et non au comité de la Chambre, à l'insu de tous—là où nous n'avons aucune arme—là où le ministre peut nous traiter comme des pantins. Il est possible dans ce dernier cas que l'on pose une question au ministre et qu'il prenne neuf minutes et demie pour y répondre, ce qui met fin aux dix minutes d'intervention.

Quand on pose une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) au comité au sujet du prix pondéré du pétrole, il répond pendant neuf minutes et demie. Alors il arrive au bout de son temps, il sourit et termine sa péroraison. Il n'a pas répondu à la question, il n'a pas donné une parcelle d'information, il n'avait même pas l'intention de le faire. Puis c'est le tour de l'interrogateur suivant. Un simple député libéral le félicite, lui dit qu'il fait merveille. Il lui pose des questions d'un air pénétrant, comme par exemple «Monsieur le ministre, savez-vous à quel point vous être brillant?»

Ce n'est pas cela que nous voulons. Nous voulons qu'on nous amène ici certaines prévisions de dépenses. Nous voulons les crédits des ministres les plus arrogants, les plus supérieurs, les plus pointilleux, les plus faibles. Pourquoi ne pas en prendre un faible puis un dur de dur, un qui se prend pour un caïd et qui n'a peur de rien? Nous voulons examiner ces crédits en comité plénier, sans limitation de temps, jusqu'à ce que le cher monsieur fournisse les renseignements demandés. Qu'est-ce que c'est que ce prix pondéré? Comment va-t-il donner aux Canadiens ce qu'on leur a promis? Voilà ce que nous voulons savoir.

Si l'on nous traite de cette façon, madame . . . monsieur le Président, vous pourrez compter sur notre collaboration. L'esprit coopératif va ruisseler au Parlement. De la bonne volonté, il y en aura comme vous n'en n'avez jamais vu monsieur l'Orateur. Assez pour noyer le président du Conseil privé. J'arrive à mon amendement dans un instant.

Voilà un gouvernement qui nous revient majoritaire et qui en deux semaines tout au plus a fait de son mieux pour décourager les meilleures volontés. Il a glissé un budget à la sauvette sans prévenir les députés, puis il a agi d'une façon on ne peut plus cavalière. Il a interrompu après six jours le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, de telle sorte que si nous voulions dans ce débat examiner le budget sauvette, nous ne le pourrions pas.

Après cela, monsieur l'Orateur, le gouvernement a présenté le budget. Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a signalé qu'il s'agissait de prévisions budgétaires, mais que le gouvernement n'allait pas s'en soucier pour l'instant. Il a dit que ce n'était pas dans leurs principes; qu'ils présenteraient ces prévisions budgétaires au Parlement simplement pour obtenir des crédits provisoires.

On a reconnu effrontément que l'on nous présentait ces prévisions budgétaires non parce qu'elles donnaient une idée exacte des intentions véritables du gouvernement en matière de dépenses, mais parce que si celui-ci veut soutirer des crédits provisoires à la Chambre des communes, il faut bien qu'il lui présente un document quelconque. On a constaté qu'après s'être fait interroger pendant deux jours, le président du Conseil du Trésor ne savait pas ce que contenait le budget. Le budget qu'a présenté le ministre des Finances (M. MacEachen) prévoyait des dépenses de $2 milliards de plus que le budget du président du Conseil du Trésor. Cela veut donc dire que le président du Conseil du Trésor ne sait pas ce qui se passe au ministère des Finances et qu'au ministère des Finances, on ne sait pas ce qui se passe au Conseil du Trésor, et qu'enfin dans les deux ministères, on n'est pas au courant de l'état de l'économie. Il y a un écart de $2 milliards et le président du Conseil du Trésor n'a pu nous dire d'où il provenait. Il a dit qu'il lui faudrait du temps pour étudier la question, je peux vous citer ses paroles exactes et je vais le faire, monsieur l'Orateur. Avant la fin de la semaine, j'aborderai ces questions en détail, mais je vais aussi vous citer les paroles exactes du président du conseil du trésor. J'arrive tranquillement à la question.

● (1550)

Je recommande au président du Conseil du Trésor de consulter le hansard du 12 octobre 1979. J'ai souligné le passage. J'avais trouvé à ce moment-là que c'était une déclaration très appropriée. Nous savons que l'ancien ministre des Finances tente actuellement de colmater toutes les brèches au Québec. Il n'est pas à la Chambre cet après-midi, mais il a dit une chose fort pertinente en donnant un conseil à notre gouvernement. Dommage que notre gouvernement n'ait pas eu le temps de le suivre. Voici ce qu'il déclarait, comme en fait foi le compte rendu à la page 147:

> Il n'y a qu'une chose qui importe, c'est d'être honnête avec le public.

Imaginez un Libéral qui donne ce conseil.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je veux le répéter, afin que les honorables représentants d'en face sachent quel est le principe fondamental dont s'inspire le gouvernement:

> Il n'y a qu'une chose qui importe, c'est d'être honnête envers le public. C'est ce que je demande au gouvernement.

C'est ce que le député qui est maintenant ministre de la Justice (M. Chrétien) nous a demandé en octobre dernier. Nous avons donc été honnêtes envers la Chambre et les Canadiens. Aujourd'hui, nous sommes dans l'opposition et ils sont au pouvoir.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Voilà notre erreur. Nous avons suivi son conseil. Le jour où il a ouvert la bouche pour nous donner ce conseil s'est révélé un jour maudit pour nous. Mais aujourd'hui, je donne au président du Conseil privé le même conseil: une seule chose compte, être honnête envers les Canadiens.

La motion dont nous sommes saisis ne nous donne rien. Si elle est adoptée, le budget supplémentaire de dépenses sera renvoyé aux comités qu'on dupera pendant quelques semaines. Tout le monde s'y amusera et fera l'éloge des ministres. Le ministre s'amusera aussi et dira qu'après tout, il n'occupe ses fonctions que depuis deux mois et qu'il ne peut répondre aux questions des membres des comités. Ensuite, tout ce beau monde reviendra à la Chambre et il n'y aura pas de débat. Si cette motion est adoptée dans sa forme actuelle, il n'y aura pas un seul mot de débat à la Chambre sur le budget supplémentaire de dépenses. On ne va pas dire un mot à la Chambre des crédits provisoires pour 1980-1981 qui doivent permettre au gouvernement d'aller jusqu'à la fin du mois de décembre. On ne nous laissera pas dire un mot à la Chambre des milliards de dollars que ces crédits vont permettre de dépenser jusqu'en décembre. Voilà ce que le président du Conseil privé offre à l'opposition officielle. J'ignore ce que les députés du NDP comptent faire. Nous savons tous qu'ils ne sont pas très fins sur ces questions. Ils changent d'avis comme de chemise.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Nous savons comment ils se sont comportés. Nous avons vu jusqu'où allait leur honnêteté et combien ils étaient résolus à ce que les droits de la Chambre soient défendus à tout prix, coûte que coûte, lorsque nous étions au pouvoir et qu'ils étaient dans l'opposition, lorsqu'eux, les Libéraux et le Crédit social étaient majoritaires. Nous savons qu'ils voulaient que les choses soient faites en règle. Ils nous a fallu donner, donner, donner, ce que nous étions disposés à faire, parce que nous voulions changer le règlement et améliorer le fonctionnement de la Chambre. Les députés du NPD se font entendre partout dans le pays. Ils luttent pour la démocratie

tous les jours de leur vie. Toutes les minutes de toutes les heures, ils luttent sans relâche. Nous savons que nous pourrons compter sur eux quand nous présenterons notre amendement.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Et maintenant, parlons du budget principal. Voyons. Nous aurons jusqu'en décembre prochain pour l'étudier. Imaginez les membres de ces comités le nez fourré dans le budget principal tous les jours, samedis et dimanches compris, pendant le mois d'août et jusqu'en décembre!

Une voix: Le budget ne veut rien dire.

M. Crosbie: En mars 1981, les libéraux vont nous dire que ce n'était pas leur budget de toute façon, qu'ils devaient changer de politique. Nous nous pencherons donc tous sur ces prévisions budgétaires au sein des comités qui siègent dans les entrailles de cet édifice. Les journalistes seront tous là à prendre des notes pendant que nous interrogeons les ministres qui viendront de Waikiki ou d'ailleurs toutes les deux semaines pour répondre aux questions sur le budget. Savez-vous, monsieur l'Orateur, que ces prévisions ne reviendront pas non plus devant la Chambre? Ai-je bien compris, monsieur le leader du gouvernement? Monsieur le leader, où êtes-vous quand j'ai besoin de vous?

M. Baker (Nepean-Carleton): Ici.

M. Crosbie: N'est-il pas exact que nous ne reverrons pas non plus le budget principal?

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est exact.

M. Crosbie: L'ancien président du Conseil privé, qui le redeviendra d'ailleurs un jour, me dit qu'il est exact qu'aux termes de cette règle le budget principal ne reviendra pas devant la Chambre. Nous ne le reverrons jamais. Nous savons que nous disposons de jours réservés à l'opposition, mais le budget principal ne reviendra pas devant la Chambre des communes. C'est donc carrément inacceptable.

Mais avant de proposer ma motion, je veux soulever d'autres points qui nous tarabustent un petit peu. Les membres du gouvernement ne semblent pas considérer, contrairement à l'automne dernier, que les questions financières et économiques ont un caractère d'urgence. Le chef du gouvernement ne semble pas savoir au juste ce qui l'inquiète. Apparemment, il ne s'inquiète pas du déficit. Non, cela n'inquiète pas du tout le premier ministre (M. Trudeau). Je suis content qu'il me rassure sur ce point, car je crois bien que son inquiétude aurait été mortelle s'il avait dû s'inquiéter de ce qu'il a fait depuis dix ans en matière de budgets et de déficits. Mais il a dit qu'il ne s'inquiète pas du déficit. De plus, il a un séide, le ministre des Finances qui lui non plus ne s'en inquiète pas.

Je ne voudrais pas que l'on m'accuse de citer quiconque de façon erronnée. D'habitude j'ai une foule de citations sous la main et, de temps à autre, monsieur l'Orateur, il vous faut attendre une ou deux minutes avant que je trouve la bonne afin que personne ne puisse m'accuser d'injustice. En tout cas voilà ce que le premier ministre a déclaré à sa conférence de presse de jeudi dernier. Je crois que le premier ministre va probablement cesser de donner des conférences de presse. Il a déclaré, que si nous voulions réduire le déficit ce n'était pas pour améliorer la conjoncture d'économique du Canada. Je ne sais pas pourquoi il veut le réduire s'il ne veut pas améliorer la conjoncture économique. Il dit que la conjoncture est bonne. Nous avons un premier ministre qui pense que l'économie canadienne se porte bien. Il ne veut pas réduire le déficit pour améliorer la conjoncture économique, car la conjoncture, tenez-vous bien, est bonne au Canada.

Voilà l'état de l'économie dont il disait il y a quelques mois à peine, lorsqu'il siégeait dans l'opposition, qu'elle était dans le marasme. Voilà l'état de l'économie dont le ministre des Finances nous a décrit lundi dernier certains traits et certaines projections en exposant les perspectives économiques du Canada. Voici ce qu'il a dit, comme en fait foi le hansard du 21 avril à la page 245:

> De l'avis général, l'expansion sera faible ou nulle au Canada en 1980.

Est-ce cela une économie saine? Une expansion faible ou nulle? Comment peut-on rêver économie plus saine? Le premier ministre ne se préoccupe pas de ce que la croissance puisse être faible ou nulle au Canada. Il a même congratulé son ministre des Finances en lui disant que c'était là l'exposé le plus lucide qu'il ait fait depuis qu'ils formaient le gouvernement. Je le répète: «De l'avis général, l'expansion sera faible ou nulle au Canada en 1980». Est-ce vraiment là une économie saine? Le ministre des Finances a ajouté comme on peut le lire à la même page du hansard:

> D'après nos dernières prévisions, la croissance de l'économie ne sera que d'environ ½ p. 100.

L'économie se porte de mieux en mieux. Imaginez! L'économie va croître d'un demi pour cent, et le premier ministre du pays estime qu'elle se porte très bien, qu'il n'a donc pas à se soucier du déficit. C'est ce qu'il dit, en somme. Et c'est lui qui dirige le gouvernement, qui va le diriger encore quatre ou cinq ans. Il y a lieu de s'inquiéter du sort du pays monsieur l'Orateur, quand on songe que l'homme qui va en diriger la destinée pendant quatre ou cinq ans est d'avis que notre économie est florissante.

Puis le ministre des Finances d'ajouter:

> L'indice des prix à la consommation devrait s'élever de 10 p. 100.

C'est là un autre indice que notre économie est en très bonne posture? Quelle bonne nouvelle, monsieur l'Orateur: l'indice des prix à la consommation va augmenter de 10 p. 100! Quelle excellente nouvelle pour les Canadiens! Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Et encore là, le ministre des Finances nous déclare que la valeur nominale de la hausse du PNB sera de 10 p. 100 environ.

Une voix: Qu'en est-il du chômage?

M. Crosbie: Quelqu'un mentionne le chômage. Que dit-il du chômage? Je sais qu'il en glisse un mot quelque part. Il parle des taux d'intérêt, des hypothèques, d'autres secteurs de l'économie interne, de la demande globale, de la construction résidentielle. Il le cache bien en quelque part.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Ah, voici. Il dit qu'on s'attend maintenant à ce que le taux de chômage monte à un niveau moyen de 8 p. 100. J'ai devant moi des discours que le premier ministre a prononcés pendant la campagne électorale. Je puis en citer des passages. C'est probablement ce que je vais faire d'ici la fin de la semaine. Il dit ne pas pouvoir prendre de risques tant qu'il y aura un million de chômeurs au Canada. Il ne peut prendre de risques tant qu'il y aura un seul au chômeur au Canada. Pendant la campagne électorale, il débordait d'enthousiasme pour lutter contre le chômage, pour trouver du travail aux personnes sans emploi. Mais le voilà à nouveau confortablement installé dans son poste de chef du gouvernement et la conjoncture économique au Canada est bonne. L'économie canadienne est saine, absolument saine. Le ministre des Finances lui, dit que le taux de chômage va passer d'une moyenne de 7.5 p. 100 à 8 p. 100 à peu près. Voilà ce qu'on appelle une économie saine.

● (1600)

Les dépenses de consommation devraient s'accroître de 2 p. 100 en volume. Le cycle d'expansion des investissements, amorcé en 1979, devrait se poursuivre pendant toute l'année 1980 et se traduire par une nouvelle hausse de plus de 7.5 p. 100 en termes réels.

Si le mini-budget du ministre des Finances ne contrecarre pas cette tendance! Telle est l'économie saine dont parlait le premier ministre. Il dit ensuite:

. . . il faut plutôt réduire le déficit, parce que les taux d'intérêts élevés rendent le service de la dette exorbitant.

C'est ce qu'il aurait déclaré à la conférence de presse. Voici ce que rapportait le *Journal* d'Ottawa du 22 avril:

Le premier ministre Trudeau a déclaré hier que ce n'est pas le déficit fédéral considérable en soi qui l'inquiète, mais le service de la dette que le gouvernement doit assumer.

Notre premier ministre ne se rend pas compte que l'un ne va pas sans l'autre. Il ne s'inquiète pas du déficit, mais du service de la dette duquel il n'aurait pas à s'inquiéter s'il limitait le déficit; toutefois, en augmentant le déficit il aura encore plus de raison de s'inquiéter du service de la dette.

Notre premier ministre ne se rend pas compte que le service de la dette est relié au déficit. Le déficit augmentera cette année de 14.1 milliards, selon les chiffres donnés à la Chambre il y a une semaine, et le service de la dette, les intérêts, qui coûteront cette année 10.775 milliards de plus. Quant aux intérêts, ils engloutiront à eux seuls, un dollar sur quatre des impôts du contribuable canadien. Ce sont les prévisions actuelles, le montant pourrait être plus élevé. Un dollar sur quatre de vos contributions fiscales, monsieur l'Orateur, serviraient à payer les intérêts. Cet argent pourrait être utilisé autrement s'il n'y avait pas de déficit et si, sous le régime du premier ministre, les déficits n'avaient pas toujours tant augmenté.

Quels ont été les montants de ces déficits? Je ne vais pas remonter au début de 1968 lorsque notre dette nette était de 16.76 milliards de dollars. Elle est maintenant le quadruple. A la fin de 1979-1980, elle était d'environ 67.7 milliards de dollars. A la fin de la présente année financière elle atteindra près de 81.8 milliards de dollars. La dette nette du gouvernement du Canada a quadruplé pendant la durée du mandat du premier ministre. Pourquoi? Parce que le premierr ministre ne s'inquiète pas d'avoir un gros déficit fédéral. Il ne s'inquiète que des intérêts, et même cette préoccupation n'est que toute récente. Depuis son accession au pouvoir, la dette du gouvernement national a quadruplé.

Quel était le montant des intérêts en 1968? Il était de 1.27 milliards de dollars. Aujourd'hui, nous payons neuf fois ce montant. Il a «nonentuplé» le montant des intérêts que nous versons sur la dette. Qu'il s'en inquiète donc maintenant, monsieur l'Orateur. Il n'a que récemment commencé à s'inquiéter des intérêts sur la dette, mais ils ont pourtant «nonentuplé» depuis son accession au pouvoir en 1968.

Je ne vais pas remonter à 1968, mais je me contenterai de citer certains chiffres de 1972-1973. En 1972-1973 notre déficit a été de 968 millions de dollars et cela remonte à huit ans seulement et notre dette nationale s'est établie à 2.27 milliards de dollars. En 1973-1974, encouragés par ce déficit raisonnable, nous avons enregistré un déficit de 1.4 milliard de dollars et la dette est passée à 2.55 milliards de dollars. En 1974-1975, le déficit a été de 1,650 millions de dollars et la dette est grimpée à 3.16 milliards de dollars.

Le premier ministre a dû être surpris. Il a certainement dû dire à son ministre des Finances: «Que faites-vous là, que se passe-t-il donc là, pourquoi cette dette est-elle en train d'augmenter, comment pouvez-vous nous endetter, pareillement, ne vous rendez-vous pas compte que je n'aime pas avoir de dettes, elles m'inquiètent». Le ministre des Finances de l'époque a certainement dû lui répondre: Monsieur le premier ministre, il m'est impossible d'éviter une telle dette si vous tolérez semblables déficits. Apparemment il n'y est jamais arrivé car ce n'est que la semaine dernière que le premier ministre a appris qu'il y avait un rapport entre ces deux phénomènes.

En 1975-1976 le déficit a été de 5.3 milliards de dollars et la dette est passée à 3.91 milliards de dollars. En 1976-1977 le déficit a été de 6.093 milliards de dollars et la dette est passée à 4.66 milliards de dollars. En 1977-1978 le déficit a été de 10,098 milliards de dollars et la dette de 5.47 milliards. En 1978-1979 le déficit a été de 12,103 milliards de dollars et la dette de 6.87 milliards. En 1979-1980 le déficit a été de 11,450 millions de dollars et la dette de 8,420 millions de dollars. C'était l'année dernière.

Le ministre des Finances est venu à la Chambre lundi dernier et a déclaré bien calmement au peuple canadien que le déficit sera encore plus élevé que celui que nous prévoyions, qu'il augmentera de 3.7 milliards pour atteindre 14,165 millions de dollars et que le financement de la dette nous coûtera 10,775 millions. Pourquoi autant? A cause de tous ces déficits.

Le premier ministre nous dit que ce n'est pas le déficit fédéral lui-même qui l'inquiète, mais plutôt le service de la dette. Il faut qu'il comprenne—et j'espère que le ministre des Finances aura le courage de le lui expliquer—qu'il y a un rapport entre les deux. Si on trouve le service de la dette trop lourd, monsieur l'Orateur, il faut alors réduire le déficit. Le premier ministre ne semble pas encore comprendre.

Une voix: Allez-y!

M. Crosbie: Il y a un néo-démocrate qui coasse là-bas dans le coin. C'est tout ce qu'ils savent faire: se gonfler et coasser dans les coins obscurs du Canada. On n'en trouve pas un seul à l'est de l'Ontario. Nous avons vaincu la peste. Aussi longtemps que nous n'aurons pas de puces chez nous, nous vivrons en sécurité.

Voici ce que le ministre des Finances a dit au sujet du déficit juste après sa nomination à ce poste prestigieux. C'est tiré du numéro du 7 mars du *Chronicle Herald* de Halifax.

M. MacEachen, qui a une formation d'économiste, . . .

Voilà qui va en étonner plus d'un!

. . . se dit préoccupé, mais non obsédé par l'ampleur du déficit gouvernemental, qui est de 11.8 milliards.

Quand le déficit était de 11.8 milliards, il était donc préoccupé mais pas obsédé. Maintenant que le déficit s'élève à 14.1 milliards, nous ne pouvons qu'espérer qu'il est à la fois préoccupé et obsédé et qu'il fera quelque chose au lieu de rester assis à étaler son indifférence. Il a livré d'autres considérations éclairées dans cette même interview, et je cite:

«Le meilleur moyen de faire baisser les taux d'intérêts est évidemment de réduire, de façon générale, les pressions inflationnistes au Canada», a-t-il dit, sans toutefois offrir de solutions précises.

Les précisions que nous réussirons jamais à soutirer à ce ministre des Finances seront rigoureusement limitées. Les précisions, ce n'est pas son fort. Se lever à la Chambre et débiter vingt-cinq phrases là où deux ou trois mots suffiraient, voilà ce dans quoi il excelle. Mais les Canadiens vont réclamer des mesures précises.

Le premier ministre pense que l'économie est saine. Mais ce n'est pas l'avis des Canadiens qui vont exiger des réponses. Cela s'est déjà vu d'ailleurs. A ce propos, monsieur l'Orateur, je ne dis pas que la politique du gouvernement relativement aux taux d'intérêt est mauvaise. Les libéraux doivent faire face à la même situation que nous. A moins que l'on nous trouve une meilleure solution, il nous faudra malheureusement nous accommoder de la Banque du Canada et de taux d'intérêt élevés. La situation n'a pas changé depuis que les libéraux ont pris le pouvoir. Par conséquent, je ne leur reproche pas la hausse des taux d'intérêt. Ce que je leur reproche, c'est qu'alors qu'ils étaient dans l'opposition l'automne dernier, et qu'ils savaient fort bien que leur politique ne différerait pas d'un iota de la nôtre, c'est d'avoir essayé de faire croire à la Chambre qu'ils avaient autre chose de mieux à offrir comme politique.

● (1610)

L'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) avait l'habitude d'intervenir à la Chambre pour nous exposer en bon apôtre les diverses politiques qu'il préconisait; j'y reviendrai dans un instant. Les députés se souviendront que les libéraux parlaient notamment d'une politique des taux d'intérêt et d'une politique des prix pétroliers «faites au Canada». Le député de Kenora-Rainy River (M. Reid) a dit que c'était la même vieille politique que nous préconisions, mais lui se retrouve maintenant au pouvoir et nous dans l'opposition à cause de cela. Oui, il a suivi le conseil de l'ancien ministre des Finances, l'actuel ministre de la Justice. Il n'y a qu'une chose qui importe, c'est d'être honnête avec le public; et il sait où vous mène l'honnêteté avec le public, tout comme nous le savons.

Vous vous rappelez les taux d'intérêt «faits au Canada», monsieur l'Orateur? Les prix pétroliers devaient être établis au Canada. Et puis quoi encore?

M. Baker (Nepean-Carleton): De pures inventions fabriquées au Canada.

M. Crosbie: Leurs inventions devaient toutes être de fabrication canadienne. Voici, comme je l'ai dit l'autre jour à la Chambre, ce que le ministre des Finances a déclaré le vendredi 18 avril au *Star* de Toronto. On le sait, seules les stars ont voix au chapitre dans ce journal. Voici, cela doit être vrai. Je cite:

M. MacEachen a dit que la baisse du taux était «une bonne nouvelle».

Cela c'est pour la baisse du taux d'intérêt. Mais:

«. . . Il convient de remarquer que les taux d'intérêt élevés que nous avons eus et les hausses rapides qui se sont produites récemment sont la conséquence directe des mesures prises aux États-Unis».

Il y a quelques mois, au cours de la campagne électorale, les députés d'en face affirmaient qu'ils allaient avoir leur propre politique canadienne des taux d'intérêt. Ils ne subiraient pas, disaient-ils, les répercussions de notre étroite dépendance économique à l'égard des États-Unis. Ils auraient des taux d'intérêt «faits au Canada».

Où sont-ils ces fameux taux d'intérêt, maintenant que les libéraux sont de nouveau au pouvoir? Ils ont rusé et c'est comme cela qu'ils se sont fait réélire. Qu'ont-ils fait de ces promesses, eux qui avouent aujourd'hui qu'il n'y a pas de politique canadienne des taux d'intérêt, que nous sommes sans recours et que ces augmentations du taux d'intérêt sont le résultat de mesures prises aux États-Unis? C'était la même chose l'automne dernier et quand ils étaient au pouvoir en 1978 et en 1979. S'ils ne peuvent rien faire de mieux que de changer leur fusil d'épaule aussi vite, ils n'ont pas de quoi inspirer confiance aux Canadiens.

Où est le ministre de l'Industrie et du Commerce lorsqu'on a besoin de lui? Où est-il cet Hercule qui, l'automne dernier, sur les bancs de l'opposition, parlait sans arrêt de la politique que nous devrions adopter, des moyens à employer pour mettre au point une stratégie industrielle, résoudre le problème du chômage, créer des emplois ou modifier le pacte de l'automobile? Ne vous souvenez-vous pas de ce qu'il disait? Que fait-il maintenant? «L'Ontario est la plus durement touchée par le fléchissement économique aux États-Unis». C'est le titre d'un autre article de Robert Stephens, celui-ci dans le *Journal* d'Ottawa, où il écrit, et je cite:

L'Ontario souffrira plus que toute autre province de la présente récession aux États-Unis et aura par conséquent l'un des pires bilans économiques parmi les provinces cette année. Voilà la sombre prédiction faite . . . par le Conference Board of Canada. Cet organisme prévoit que le fléchissement de 0.6 p. 100 du produit intérieur réel en Ontario ne sera dépassé que par la chute de 1 p. 100 prévue au Nouveau-Brunswick.

L'article dit aussi qu'en Ontario,

—l'industrie de fabrication représente environ 30 p. 100 de la production totale de la province et que, par conséquent, l'économie provinciale est particulièrement vulnérable aux difficultés qu'éprouve ce secteur clé. L'affaiblissement du marché pour les voitures américaines, l'inflation élevée et les conditions de crédit plus strictes vont continuer de ralentir l'industrie de fabrication.

Comment est-ce possible? Le député qui avait toutes les solutions l'automne dernier est maintenant ministre de l'Industrie et du Commerce. Il n'est malheureusement pas là en ce moment pour nous éclairer sur sa nouvelle politique industrielle, sa politique qui consiste à se ranger du côté du gagnant, comme Chrysler, l'un des grands gagnants auxquels il veut s'associer. Pourquoi n'est-il pas là pour nous expliquer les nouvelles politiques dynamiques que le gouvernement va adopter pour raffermir le marché de l'automobile américaine, réduire l'inflation et faciliter le crédit?

Le Conference Board prédit que le rendement dans le secteur manufacturier diminuera d'environ 4 p. 10.

Cela, même si le magicien de Windsor a été nommé ministre de l'Industrie et du Commerce. Il n'est pas actuellement à la Chambre pour nous dire comment il remédiera aux problèmes actuels.

Certains députés pourraient me trouver injuste. Ils pourraient prétendre sûrement que le malin député de Windsor-Ouest, le ministre de l'Industrie et du Commerce, n'a rien dit de tel, que je suis injuste, absolument injuste, qu'on ne trouve aucune intervention où il se serait exprimé ainsi. Tiens, j'en trouve une maintenant du premier ministre et je la citerai tout d'abord. Le premier ministre était chef de l'opposition le 6 novembre dernier et il faisait alors bien piètre figure. On le voyait s'affaler dans son fauteuil comme une rose fanée. Il ne venait plus à la Chambre l'automne dernier avec à chaque jour une nouvelle fleur à sa boutonnière. Jamais de la vie, il ne pouvait pas puiser à la caisse de l'État. Il n'y avait pas de fleurs fraîches. Elles avaient disparu. Mais elles ont commencé à refleurir, car un poste secret dans les prévisions budgétaires est réservé pour les fleurs du premier ministre. Non, à son retour l'automne dernier, il s'affalait dans son fauteuil et penchait la tête. Je ne crois pas qu'il ait posé dix questions durant tout l'automne. Il était accablé et abattu. Toutefois, le 6 novembre dernier, il présentait une motion de défiance. Il reprochait quatre choses au gouvernement. Je n'en signalerai qu'une seule, car je ne veux pas accaparer trop de temps.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Je veux vous laisser un peu de temps la semaine prochaine.

Mlle Jewett: Présentez donc votre amendement.

M. Crosbie: J'y arrive. Je me reporte à la page 998 du hansard du 6 novembre dernier.

Que le gouvernement n'a pas la confiance de la Chambre, parce qu'il provoquera de graves difficultés économiques . . .

Il invoqua quatre raisons et la quatrième était:

. . . du fait qu'il accepte des taux d'intérêt plus élevés que jamais.

Le 6 novembre dernier, l'actuel premier ministre a proposé une motion de censure contre notre gouvernement parce que, disait-il, nous acceptions des taux d'intérêt sans précédent. A ce moment-là, le taux d'escompte de la banque centrale était de 14 p. 100. Aujourd'hui, cela ne nous semble pas trop mal. Le 25 octobre 1979, le taux d'escompte était de 14 p. 100, et le taux privilégié, de 15 p. 100. Depuis l'arrivée au pouvoir de l'honorable représentant qui avait proposé cette motion de censure, le taux d'escompte, soit celui de la Banque du Canada, est passé à 16.2 p. 100, et le taux privilégié des banques à 17.5 p. 100. Dieu merci, ils ont baissé légèrement depuis. Le taux de la Banque du Canada est actuellement de 15.67 p. 100 et le taux privilégié de 17 p. 100 environ. Mais ils sont quand même beaucoup plus élevés qu'au moment où le premier ministre a présenté sa motion de censure le 6 novembre. Que s'est-il donc produit? Va-t-il lui-même démissionner? Et sinon, pourquoi pas?

Il ne faisait pas confiance à notre gouvernement le 6 novembre dernier, non pas à cause de notre incapacité d'agir, mais parce que nous tolérions des taux d'intérêt record. Le premier ministre a toléré une situation bien pire depuis qu'il est au pouvoir, et pourtant, il s'était vanté au cours de la campagne électorale de pouvoir contenir les taux d'intérêt. Il devait les faire baisser, il devait aider les plus grandes victimes. Il devait aider les débiteurs hypothécaires. Il devait faire tout cela, mais il n'a fait strictement rien pour eux depuis son élection. Il s'est résigné aux forts taux d'intérêt pour lesquels blâmait notre gouvernement l'automne dernier.

M. Evans: Montent-ils ou descendent-ils?

M. Blenkarn: Dites n'importe quoi, faites n'importe quoi.

Une voix: Dites n'importe quoi, ne faites rien.

M. Crosbie: Mon œil est tombé sur ce texte, pendant que j'en cherchais un autre du ministre de l'Industrie et du Commerce. Je ne voudrais pas qu'on me trouve injuste. Je veux simplement faire une citation ou deux pour montrer que l'automne dernier, il se prenait pour le Surhomme, Super Herb. Il avait réponse à tout, et il ne s'expliquait pas comment nous pouvions ne pas accomplir les miracles qu'il allait opérer.

Le 6 novembre, l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce a dit:

Il est évident, monsieur l'Orateur, que la majoration des taux d'intérêt approuvée par les conservateurs a déjà considérablement nui à l'économie.

Voilà ce qu'il a dit. Maintenant qu'il est au pouvoir, il semble que cette vieille politique des taux d'intérêt élevés n'a plus aucune incidence sur l'économie mais, l'automne dernier, le 6 novembre, comme en fait foi la page 1031, il disait sombrement que «cela avait déjà considérablement nui à l'économie». Il a poursuivi en ces termes:

Monsieur l'Orateur, certains députés de ce côté-ci de la Chambre croyaient peut-être que c'était nécessaire de permettre aux taux d'intérêt d'augmenter il y a un an quand ils ne dépassaient l'inflation que de un ou deux points de pourcentage, mais la situation était tout à fait différente quand les conservateurs ont permis aux taux d'intérêt de dépasser 14 p. 100, c'est-à-dire cinq points de plus que le taux d'inflation. Cette décision veut dire que l'économie du Canada s'aventure en territoire dangereux et inconnu.

Voilà donc une passe dangereuse . . . un territoire dangereux et inconnu. C'est pourquoi il a conclu en ces termes:

. . . je suis convaincu que les libéraux ont tout à fait raison de réviser leur politique sur les taux d'intérêts.

Tels étaient les propos tenus par l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce le 6 novembre dernier. Les libéraux ont maintenant révisé leur politique et adopté un nouveau point de vue, et nos taux d'intérêts sont plus élevés de un point et demi qu'ils ne l'étaient le 6 novembre dernier. Où est passée cette révision? En quoi consiste donc cette nouvelle approche?

● (1620)

Quand on leur a demandé au début de la session d'approuver une motion visant à établir le comité des finances de façon à pouvoir entendre ce que M. Bouey avait à dire, ils ont refusé. Les audiences de ce comité sur les taux d'intérêt n'ont commencé qu'au début de l'automne dernier. J'ai été heureux de comparaître devant le comité. J'ai été heureux de le voir siéger parce que, franchement, si on avait pu me persuader qu'il y avait une meilleure politique, j'aurais été disposé à l'adopter plutôt que de laisser les taux d'intérêt monter comme ils l'ont fait. Si le comité des finances avait pu trouver quelque chose de meilleur et que j'aie pu prendre le risque d'accepter, j'aurais

été heureux de le faire. Mais je puis vous dire, monsieur l'Orateur, que c'est le ministre des Finances qui prend la responsabilité de la décision et c'est pourquoi il ne peut prendre de risque en ce qui a trait aux taux d'intérêt et au dollar canadien. Il doit être assez certain de son affaire, s'assurer que des personnes très compétentes le conseillent, et indépendamment de ces conseils, c'est lui, le ministre, qui sera responsable si l'économie canadienne en souffre. C'est pourquoi j'ai accepté les conseils qu'on m'a donnés l'automne dernier et que je croyais devoir continuer à accepter. Mais si le comité des finances ou quiconque d'autre avait pu me convaincre que notre économie s'en porterait mieux si nous ne suivions pas cette route, j'aurais certes été prêt à suivre ses conseils.

Pourquoi le gouvernement empêche-t-il le comité des finances de la Chambre des communes de poursuivre ce travail? Le comité avait entendu un certain nombre d'économistes américains et canadiens. Le ministre des Finances de l'époque y avait comparu, de même que M. Bouey. Il désirait y retourner. Pourquoi ce comité ne siège-t-il pas à l'heure actuelle? Le problème des taux d'intérêt élevés est le même, et les problèmes économiques sont les mêmes, même pires. Pourquoi le gouvernement ne permet-il pas au comité des finances de la Chambre de tenir ses audiences sur les taux d'intérêt? Qu'est-ce qui a changé? Ce n'est pas le problème qui a changé. C'est seulement le gouvernment qui a changé et le groupe qui était ici et réclamait des audiences et la tête du gouverneur Bouey ainsi que la mienne est maintenant en train de suivre le gouverneur Bouey à l'échafaud.

M. Knowles: Nous écoutons.

M. Crosbie: Vous écoutez mais vous n'apprenez jamais. Si jamais ce groupe d'irresponsables là-bas prenait le pouvoir, que Dieu nous en préserve. Les absurdités qu'ils colportent et claironnent d'un océan à l'autre ruineraient l'économie du Canada. J'espère qu'ils écoutent pour apprendre mais j'en doute. Je n'ai jamais entendu pareilles absurdités. Si jamais ils prenaient le pouvoir, ils abaisseraient par décret du conseil les taux d'intérêt à 2 p. 100. Imaginez cela. Voilà ce qu'allait faire le bon vieux Broadbent: il allait ramener tous les taux d'intérêt à 2 p. 100. La folie libérale n'a jamais été si loin.

Une voix: C'est un compliment.

M. Crosbie: C'est un compliment équivoque . . . les libéraux ne sont pas aussi absurdes que les néo-démocrates.

Mlle Jewett: Parlez-nous donc de la motion?

M. Crosbie: J'entends la voix d'un député qui, au cours de la dernière campagne a porté un coup fourré à son chef; et voilà que cette personne à l'audace de m'interpeller. Je suis donc prévenu et je suis paré à recevoir ses coups.

Des voix: Oh, oh!

Mlle Jewett: J'ai dit de vous en tenir à la motion. Quel est votre amendement?

M. Crosbie: Le chef des néo-démocrates a été chanceux de se faire réélire. En dépit du coup bas que lui a porté la représentante de Vancouver-quelque chose.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: La justesse de raisonnement en matière économique laisse indifférents les députés de ce groupe. Je poursuis, monsieur l'Orateur. Voici ce que disait le 6 novembre dernier le ministre de l'Industrie et du Commerce:

> Les libéraux et moi-même exigeons que des mesures soient prises immédiatement pour empêcher que cette politique conservatrice du taux d'intérêt élevé ne fasse souffrir des millions de Canadiens et leur famille.

C'est ce que l'on peut lire à la page 1032 du hansard. Il voulait des mesures immédiates. Eh bien, il est en poste depuis la fin de février. A-t-il fait quelque chose? Non, les taux d'intérêt ont poursuivi leur montée et les députés de l'autre côté ont refusé d'aider les emprunteurs hypothécaires.

Monsieur l'Orateur, notre parti avait mis au point un programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier.

Une voix: Règlement.

M. Crosbie: J'ignore qui nous rappelle au Règlement sur ce ton. Nous étudions les crédits provisoires et nous pouvons donc parler de n'importe quoi dans le budget. C'est d'ailleurs ce que je compte faire.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Qu'est-ce que les députés d'en face ont fait jusqu'ici? Ils ont laissé les détenteurs d'une hypothèque en plan. Les ministériels disent qu'ils vont aider 6,000 ou 7,000 détenteurs d'hypothèque et que les autres pourront se débrouiller seuls. Le magnifique gouvernement libéral avait promis d'aider les Canadiens à résoudre leurs problèmes: il allait aider les locataires, il allait aider les détenteurs d'une hypothèque. Maintenant, il semble que si quelqu'un ne dépense pas 30 p. 100 de son revenu pour payer son hypothèque, il devra se débrouiller seul. Si quelqu'un a un revenu de $10,000 par année, il n'obtiendra aucune aide gouvernementale à moins de dépenser $3,000 pour son hypothèque. Les députés d'en face n'ont rien promis de tel pendant leur campagne électorale, monsieur l'Orateur. Ils n'ont pas dit aux détenteurs d'hypothèque du Canada: «Si vos paiements hypothécaires engloutissent 30 p. 100 de votre revenu, nous vous donnerons un gland, le gland symbolique qu'exigeaient les anciens contrats.» On sait pourtant ce qui est arrivé. C'est encore une épreuve que doivent subir les Canadiens. Le ministre voulait qu'on prenne des mesures immédiates pour éviter cela.

Où est le ministre de l'Industrie et du Commerce maintenant que les Canadiens qui doivent se serrer la ceinture à cause des taux d'intérêt élevés lui demandent de l'aide? Il n'est pas à la Chambre. J'ignore où il est. Il est à Windsor; il parle aux dirigeants de Chrysler; il parle aux dirigeants de Ford. Il a vu les dirigeants de Ford et ceux de Chrysler. Ceux de Ford refusent de le recevoir. Lui les voit, mais eux ne veulent pas le voir. Il se plaint des subventions que ces sociétés ont obtenues. Il se plaint parce que les libéraux ont conclu une entente avec Ford qui ne prévoyait aucune protection et qui ne garantissait pas un certain nombre d'emplois; cette entente était du vrai gâchis, un gâchis libéral. De toute façon, le ministre n'est pas ici maintenant pour nous dire ce que nous devrions faire ou ce que, lui, compte faire.

L'automne dernier, monsieur l'Orateur, les députés d'en face voulaient un budget. N'est-ce pas étonnant de voir combien les choses peuvent changer quand on fait quelques pas pour traverser la Chambre? Ils voulaient un budget. Pourquoi? Voici ce que disait le ministre de la Justice le 23 octobre:

Ce qui importe, c'est que la population du Canada sache à quoi s'en tenir, et j'espère que le ministre des Finances nous dira ce qu'il pense et ce qu'il compte faire.

Voilà pourquoi les ministériels voulaient un budget l'automne dernier. Ce passage est tiré de la page 517 du hansard. L'ancien ministre des Finances a donné diverses autres raisons, notamment à la page 516 du hansard, où l'on peut lire ce qui suit:

Il faut nous préparer à agir maintenant au lieu de remettre tous les problèmes à plus tard.

Je pourrais vous lire son discours en entier et vous rappeler les raisons qu'il avait données. Le député de Windsor-Ouest a, lui aussi, exposé les raisons pour lesquelles il exigeait un budget, comme on peut le voir à la page 950 du hansard du 5 novembre dernier. Mais je ne ferai pas consigner toutes les raisons qu'ils avaient alors invoquées à cette fin. Pourquoi ne parlent-ils pas à présent à ce novice hésitant qu'est le ministre des Finances? Celui-ci ne tient pas à présenter de budget. Mais pourquoi ne veut-il pas faire connaître sa position aux Canadiens? Je vais vous le dire. Il craint que les Canadiens découvrent que sa position est très précaire. Nos concitoyens ne l'apprécieront pas beaucoup. Ils n'apprécieront pas ce que le ministre des Finances aura à leur dire; ils ne se réjouiront pas non plus des mesures fiscales qu'il compte leur imposer à moins que son projet pétrolier ne réussisse à le tirer d'affaire en lui procurant les milliards de dollars en revenus dont il a tant besoin. Mais d'où proviendront ces revenus? Les puisera-t-il dans les sables bitumineux? Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dispose-t-il de mécanismes magiques qui nous permettraient d'exploiter ces sables et d'en tirer du pétrole à un prix raisonnable?

Le ministre des Finances piétine car il mise sur le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, un magicien des plus improbables. Mandrake le magicien n'a rien à lui envier. Quand le premier ministre de l'Alberta, M. Lougheed, en aura fini, on ne pourra même pas ramasser à la cuillère le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Mais celui-ci doit à tout prix réussir ce coup de dé, car s'il ne compte pas imposer une taxe d'accise sur l'essence, mesure qui aurait aidé le Canada et aurait favorisé l'économie d'énergie, et que le FMI aurait recommandé aux gouvernements des pays de l'Occident—et s'il ne réussit pas à obtenir les 2.5 milliards de dollars en revenus que pareilles mesures auraient engendrés, alors il devra se tourner ailleurs. Et comme l'a dit le président du Conseil du Trésor, l'unique moyen d'amenuiser le déficit est d'accroître les revenus.

● (1630)

Le ministre des Finances ne dépose donc pas un budget. Il ne veut pas que le pays connaisse sa position. Il ne veut pas que la pays sache ce qu'il pense. Il ne veut pas que le pays soit au courant de ce qu'il a l'intention de faire. Voilà pourquoi il n'a pas déposé de budget en bonne et due forme et pourquoi il ne le fera pas au mois de mai. Ainsi, une fois au pouvoir, les honorables ministres font exactement le contraire de ce qu'ils avaient dit lorsqu'ils étaient dans l'opposition.

Une voix: Et cet amendement?

M. Crosbie: J'y arrive. Et lorsque j'en parlerai, je crois que l'honorable député y souscrira.

Une voix: Je suis impatient de l'entendre.

M. Crosbie: Vous l'entendrez, croyez-moi. Vous serez le premier à l'entendre.

Je parlais du ministre de l'Industrie et du Commerce. Il est très fort; il fera des miracles pour que le Canada reprenne le contrôle de son économie et de son industrie. Il fera un travail de titan et nous lui souhaitons bonne chance. Pendant 30 ou 40 ans, son parti a laissé l'économie canadienne passer graduellement aux mains des États-Unis et d'autres. Il ne se souciait pas de savoir qui contrôlait l'économie. Depuis 1945, sa politique a consisté à laisser la main-mise étrangère s'étendre sans arrêt. Il y a bien eu quelques grandes déclarations durant la dernière campagne électorale, mais maintenant, nous avons un Hercule qui va nous mettre de l'ordre dans tout ça pour que l'économie canadienne revienne aux Canadiens. Eh bien, je lui souhaite bonne chance car il en aura besion si jamais il tente de faire quoi que ce soit. Voici donc un extrait d'une déclaration que l'honorable député a faite en parlant de mon budget; il est tiré de la page 2299 du hansard:

Ce budget est particulièrement dur pour les citoyens à revenus modestes.

Les larmes commençaient à lui ruisseler le long des joues, je m'en souviens. Il a ajouté:

S'il décide de fumer une cigarette ou de prendre un verre pour se consoler de ce budget conservateur, le gagne-petit subira encore une fois les conséquences injustes du budget.

C'est ce qu'il disait le 12 décembre dernier. Qu'a fait le ministre des Finances, son collègue assis à deux sièges de lui, sur les banquettes du Trésor? Je pense que c'est le ministre de l'Industrie et du Commerce, le ministre des Transports et ensuite, le premier ministre qui déclarent l'économie très saine. Non, c'est le ministre des Finances, puis le premier ministre. Il vient juste après. Le ministre des Finances est à portée de voix du ministre de l'Industrie et du Commerce. Qu'a fait le ministre des Finances il y a huit jours? Il a présenté un budget qui s'attaque au gagne-petit, exactement ce qu'il nous reprochait le 12 décembre dernier. Si ce gagne-petit désire fumer une cigarette ou prendre un verre pour se consoler des mesures présentées par le ministre des Finances du gouvernement libéral, il constatera que les cigarettes ont augmenté, le tabac aussi, le vin pareillement, tout comme la bière et l'alcool. C'est exactement ce dont ne voulait pas le ministre de l'Industrie et du Commerce lorsqu'il était critique financier, le 12 décembre dernier. Il s'est levé ici même pour s'opposer à de telles mesures.

Eh bien je n'irai pas par quatre chemins. C'est évidemment de l'hypocrisie, la pire hypocrisie qui soit. Qu'on vous la serve en français, en anglais ou en turc, l'hypocrisie est une très vilaine chose. Il aurait pu le dire en n'importe quelle langue, il s'est conduit en bel hypocrite. Puis il a proposé un amendement au budget.

M. Evans: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) invoque le Règlement.

M. Hnatyshyn: Règlement, monsieur l'Orateur.

M. Evans: Je suis debout.

M. Hnatyshyn: Le député devrait être à sa place habituelle pour prendre la parole.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. J'ai permis au député d'invoquer le Règlement, et je m'en excuse auprès de la Chambre. Je ne m'étais pas rendu compte que le député qui avait demandé la parole n'était pas à sa place. Le député d'Ottawa-Centre.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, je m'excuse de ne pas avoir été à ma place quand j'ai invoqué le Règlement. Toutefois, le député qui a la parole tient des propos antiréglementaires. Selon l'ouvrage Parliamentary Practice d'Erskine May, l'usage des mots «hypocrisie» ou «hypocrite» a déjà été jugé comme antiréglementaire par la présidence, de même que le mot «débauche» dont le député s'est déjà servi.

Une voix: Retirez-le.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je ne veux pas vous mêler à une chicane de procédure. Je retire les mots «hypocrisie» ou «hypocrite», et je me contenterai de dire «fourbe, dissimulé». Je ne veux pas enfreindre le Règlement.

M. Evans: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) invoque le Règlement.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour une autre raison, et je le fais avec la plus grande prudence. Je me rends compte qu'aux termes de l'article 31(1) du Règlement, le député de St-Jean-Ouest (M. Crosbie) peut parler pendant un temps illimité. Cela veut dire qu'il peut parler aussi longtemps que l'ex-député de Nickel Belt et peut-être même battre son record en deux ou trois jours. Cependant, n'est-il pas tenu de veiller à ce que ses propos portent, au moins de temps à autre, sur la motion à l'étude?

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je pensais qu'il s'en tirait pas mal.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député de Winnipeg-Nord-Centre soulève la question de la pertinence. Lui-même et les députés n'ignorent pas que la présidence n'est pas encore saisie d'une motion . . .

M. Knowles: Bien sûr que si.

Une voix: Laissez-le finir.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je veux dire que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) lui-même n'a encore présenté aucune motion. Pour être pertinent, son discours doit se rapporter à la motion présentée par le président du Conseil privé (M. Pinard). Je suis prêt à admettre que les propos du député se rapportent d'assez loin à cette motion, mais il est rarement arrivé que les députés demandent à la présidence de faire respecter la règle de la pertinence au cours d'un débat. L'intervention du député de Winnipeg-Nord-Centre suffira peut-être à rétablir l'ordre et le député de Saint-Jean-Ouest voudra peut-être en tenir compte.

M. Crosbie: Très bien, monsieur l'Orateur. Je disais que si nous ne pouvons appuyer la motion sous sa forme actuelle, c'est que l'approche du gouvernement à l'égard des problèmes économiques, financiers et énergétiques, entre autres, nous préoccupe. Mais je suis heureux de suivre le conseil du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), et je vais tâcher de m'en tenir au sujet encore plus qu'auparavant, mais je me demande bien comment je pourrai y réussir.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Je sais que les députés à notre gauche se crispent lorsqu'ils entendent la vérité à la Chambre. Quand ils n'écoutent pas leurs propres balivernes stupides, ils commencent à se tortiller et ne veulent rien entendre.

M. Knowles: Vous me faites penser à M. Rodriguez.

M. Crosbie: Ce député me manque beaucoup. J'espère de tout cœur qu'il nous reviendra un jour, par exemple au XXI[e] siècle.

J'aimerais seulement citer de nouveau l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) qui a pris la parole le 13 novembre, comme en fait foi le hansard à la page 1251. Je veux seulement river son clou au gouvernement une fois pour toutes. Le ministre s'élevait contre l'hypothèse d'un taux de chômage et d'inflation qui dépasserait les 10 p. 100 l'an prochain et il a dit ceci au sujet de notre gouvernement:

> On semble, d'une part, avoir adopté l'approche du malthusianisme économique de M. Volcher aux États-Unis . . .

C'est ce que pensait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources le 13 novembre dernier. Pourquoi ne parle-t-il pas au ministre des Finances qui a prétendu, et je l'ai rappelé il y a quelques jours, que tout était entre les mains des États-Unis? Pourquoi ne dit-il pas à son collègue, le ministre des Finances: «Allan, vous adoptez le malthusianisme économique de M. Volcher? Pourquoi donc, Allan? Le 13 novembre dernier encore, j'ai pris la parole à la Chambre des communes pour m'élever contre l'adoption par le gouvernement d'alors du malthusianisme économique de M. Volcher». Je suis sûr que si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut expliquer ce qu'il entendait par malthusianisme économique—et je doute qu'il puisse le faire—le ministre des Finances ne serait que trop heureux de l'écouter et de détourner le gouvernement de ce malthusianisme économique à la Volcher.

N'est-il pas temps qu'ils accordent leurs violons? Maintenant que le gouvernement est en place depuis la fin février, c'est-à-dire voici maintenant deux mois, n'est-il pas temps que la Chambre et les Canadiens sachent à quoi s'en tenir? Eux, ils sont des habitués de la maison. Ce ne sont pas des gens qui tombent des nues, des gens tous frais débarqués comme nous l'étions alors. Il nous fallait le temps de nous dégourdir un peu quand nous sommes arrivés. Ils nous a fallu quelques mois pour connaître les lieux. Seize ans que nous étions restés à l'écart! Mais le gouvernement actuel est en place depuis 16 ans—ce n'est pas une brève interruption de sept mois qui lui a fait oublier les erres du pouvoir. Voilà deux mois qu'il est de retour, et il a l'air ankylosé par l'inactivité.

M. Lalonde: Quel fouillis vous nous avez laissé!

M. Crosbie: Nous pensions avoir affaire à des géants reprenant le camp après nous avoir fait passer sous les fourches caudines, des géants qui nous auraient montré comment on reprend le pouvoir, comment on traite de façon réaliste et honnête avec les provinces. Nous croyions que, d'entrée de jeu, ils allaient mettre en marche leur programme. Mais ce programme, on n'en sait encore rien. Ils ne veulent même pas présenter de budget à la Chambre. Et ils en sont encore au volchérisme économique ou au malthusianisme économique volchérien, si l'on préfère. En tout cas, ce n'est pas comme cela qu'on gouverne. Ce n'est pas en s'abstenant de dire à la population ce qu'on va faire. Ce n'est pas ainsi qu'on inspire confiance aux investisseurs ou au pauvre diable qui voit fondre au soleil de l'inflation les quelques dollars qu'il a en banque. On en est encore à se demander comment ils vont approcher les provinces pendant les quatre ou cinq ans à venir.

● (1640)

Ils sont majoritaires. Et à la Chambre ils essaient de nous faire avaler cette bouillie de morue, cette motion . . . Nous devrions selon eux accepter la motion à l'étude, après quoi la Chambre ne verra plus jamais ces prévisions budgétaires, et en échange ils nous accorderont une couple de jours réservés, ce que nous n'accepterons certainement pas. Ils peuvent bien nous l'imposer, mais nous n'allons pas l'accepter.

J'ai encore des douzaines de citations, monsieur l'Orateur, mais vous comprenez ce que je veux dire. Le gouvernement ne fait pas présentement ce que ses porte-paroles prétendaient l'automne dernier que nous devrions faire, et il est dirigé par un premier ministre qui n'a pas une once de bon sens économique. Il ne réussit même pas à comprendre que plus les déficits sont considérables, plus on paie d'intérêts. Il a nommé un président du Conseil du Trésor qui manque de coordination avec le vice-premier ministre et ministre des Finances.

Comment se fait-il, dites-vous? Le président du Conseil du Trésor, un brillant avocat—il est aussi brillant avocat que parfait gentleman—ignore ce que fait le ministre des Finances? Bien oui, il ignore ce que fait le ministre des Finances. Il suffit de consulter le hansard de mardi dernier pour le constater, quand on lui a demandé quels allaient être les coûts en intérêts pour l'année prochaine. On lui a aussi demandé à combien il estimait le coût du programme de subventions des prix du pétrole importé et, troisièmement, quel montant allait être consacré au supplément de revenu garanti. Le ministre répondit, comme en fait foi le hansard à la page 296:

. . . je serai heureux de prendre note de la question.

Le président du Conseil du Trésor vient dans cette auguste assemblée avec le budget principal et le budget supplémentaire des dépenses pour 1980-1981, et il ne trouve rien de mieux à dire, lorsqu'on lui demande le montant de ces trois postes extrêmement importants, savoir l'intérêt sur la dette, l'indemnisation des importateurs de pétrole et le relèvement du supplément de revenu garanti, qu'il doit prendre note de la question. Il doit prendre note de la question, mais il vient pourtant tout juste de déposer les documents à la Chambre et de prononcer un discours préparé et, après maintes tergiversations, il a fini par déclarer qu'il ne s'en tiendrait pas au budget des dépenses. Il dit que certains des renseignements demandés figurent dans la documentation déposée, mais que d'autres vont demander un complément d'analyse et qu'il ne conviendrait pas d'inclure ces renseignements dans sa réponse.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. L'intervention du député pose certaines difficultés à la Présidence. Tout d'abord, comme le député l'a lui-même signalé, l'article 31 du Règlement ne fixe aucune limite à la durée de son intervention et il pourrait, comme il l'a fait remarquer, poursuivre jusqu'à la semaine prochaine.

M. Knowles: N'allez pas lui mettre cette idée dans la tête.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Deuxièmement, il existe une règle de pertinence que, comme je l'ai déjà dit, la Chambre a toujours interprétée de façon très souple et très générale. Je ne voudrais pas trop développer cet argument de toute façon. Il y a également un troisième point et celui-ci a trait au langage parlementaire. On a déjà rappelé une fois au député qu'il commettait des écarts de langage et je pense que je me dois de lui rappeler à nouveau de se surveiller.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Vous vous souviendrez sans doute que le mot «hypocrite» ou «hypocrisie» a été prononcé. A ce moment-là le député de Saint-Jean-Ouest l'a retiré car il ne voulait pas se laisser entraîner dans une dispute. Cependant si vous consultez la cinquième édition de Beauchesne, vous remarquerez que ce mot n'est pas contraire au langage parlementaire.

Une voix: Et qu'est-ce qu'on lit donc à la page 425 du livre d'Erskine May?

M. Baker (Nepean-Carleton): Je me reporte à un livre beaucoup plus récent que celui d'Erskine May et qui fait bien davantage autorité. Quoi qu'il en soit, le député a retiré ses paroles alors qu'il n'était même pas tenu de le faire. J'ai consulté Beauchesne pour vérifier si le mot qu'on lui reproche maintenant d'avoir employé était contraire à nos usages parlementaires car je pense qu'il accepterait de bonne grâce de le retirer si tel était le cas, et j'y ai constaté que ce mot n'est pas à proscrire de notre vocabulaire.

Le député de Saint-Jean-Ouest a un style oratoire intéressant qu'il est rafraîchissant d'entendre à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): Il est extrêmement direct et il appelle un chat un chat. Dans le cas qui nous occupe, je crois qu'il a vu juste et je ne pense pas que le terme qu'il a employé soit antiréglementaire.

En ce qui concerne la pertinence de ses remarques, monsieur l'Orateur—et je dis ceci parce que vous vous êtes borné à faire une simple observation au lieu de rendre une décision—nous discutons actuellement de tous les programmes de dépenses que le gouvernement veut faire approuver par le Parlement pour les raisons qu'a exposées le président du Conseil privé. Il n'y a rien, à mon avis, qui touche de plus près à cette question et à celle de savoir si nous ou le public allons l'approuver, qu'une étude des contradictions entre ce que les libéraux ont dit lorsqu'ils étaient dans l'opposition et ce qu'ils disent maintenant qu'ils forment le gouvernement. Cela se rattache absolument à la question des programmes. Les prévisions budgétaires sont le tremplin de toute politique. Si le gouvernement a gaffé et perdu toute crédibilité politique, alors je pense qu'il faut le lui dire, et sans ambages. C'est précisément ce que faisait le député de Saint-Jean-Ouest.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, au sujet de ce même rappel au Règlement, la Chambre se rappellera que lorsque j'ai mentionné la question de pertinence tout à l'heure, je l'ai fait très délicatement. Je me suis borné à faire une suggestion, en pensant que mon ami en tiendrait compte. Mais quand j'entends mon ami le député de Nepean-Carleton affirmer qu'en vertu de cette motion, nous pouvons discuter de tout ce qui a trait aux dépenses et aux politiques budgétaires du gouvernement, je me permets de lui dire qu'il n'aurait pas parlé ainsi du temps qu'il était président du Conseil privé.

Cette motion n'a pas une grande portée. Elle porte sur les modalités qui régiront l'étude des prévisions budgétaires. Elle concerne les changements que l'on va apporter en 1980 au Règlement. Je ne vois pas comment à partir de cela on peut en venir à parler de tout. Si c'est effectivement possible et si on y autorise le député de Saint-Jean-Ouest, ce que le député de Nepean-Carleton semble vouloir faire, alors cette motion vaut mieux que le débat sur l'Adresse, car elle pourrait permettre de prolonger le débat pendant deux, trois, voire cinq semaines. Tout le monde pourrait dire ce qui lui paraît critiquable dans le gouvernement.

Au départ, lorsque j'ai fait cette proposition, je l'ai fait prudemment. Je ne voulais pas faire un tas d'histoires. Votre Honneur a dit que le député de Saint-Jean-Ouest devait tenir compte des observations faites. Il n'y a pas lieu, à mon avis, de pousser la discussion pour savoir jusqu'où nous pouvons aller, et je ne veux pas non plus donner beaucoup d'importance à cette question. Toutefois, je pense que nous devrions être un tant soit peu pertinents.

M. Crosbie: Je vais m'efforcer de suivre le conseil, monsieur l'Orateur. Mes propos sont pertinents en ceci que nous discutons en ce moment d'une motion qui a trait à la façon dont nous procéderons à l'étude des crédits provisoires et du budget suplémentaire des dépenses. On nous demande d'adopter les crédits provisoires en fonction des prévisions budgétaires pour l'année en cours tout entière dont nous sommes saisis. Je parle ici du fait que ce sont là des prévisions budgétaires dont le président du Conseil du Trésor ignore tout. Ce sont des prévisions dont lui et le ministre des Finances ont deux versions différentes. J'insiste sur ce point: qu'il y ait lieu d'étudier ces prévisions au comité ou non, ce que nous devrions en faire, tout dépend de leur exactitude. Voilà en quoi mes observations sont pertinentes. D'abord et avant tout, ces prévisions budgétaires n'en sont pas vraiment. Le gouvernement n'a pas soumis à la Chambre de véritable budget des dépenses.

Je souligne que le président du Conseil du Trésor, qui a présenté ce budget supplémentaire qu'on nous demande d'approuver par la motion, n'a pas su répondre à certaines questions qu'on lui a posées mardi dernier, 22 avril. En terminant ses observations ce jour-là, le président du Conseil du Trésor a déclaré, comme en fait foi le hansard à la page 297, que le service de la dette serait de l'ordre de 10.8 ou 10.9 milliards de dollars. Or il s'est trompé de 200 millions environ, car le lendemain, quand on lui a posé la question de nouveau en fait, on n'a pas eu à la lui poser car le budget des dépenses contenait le chiffre exact. Le président du Conseil du Trésor a dit le mercredi 23 avril, comme en fait foi la page 323 du hansard:

● (1650)

J'ai dit hier qu'en ce qui concerne le service de la dette, il est question, dans le budget, d'une somme de 10.275 milliards de dollars et les prévisions actuelles sont de 10.775 milliards.

Le lendemain, le ministre a dû rectifier ce qu'il avait dit la veille au sujet du budget qu'il avait présenté à la Chambre. Il dit maintenant que les frais de la dette s'élèvent à 10.775 milliards de dollars, et non pas à 10.8 milliards ou 10.9 milliards. La veille, le ministre ne le savait pas, et il a dû obtenir le renseignement du ministre des Finances.

Jusqu'à quel point ce budget qu'on nous demande de renvoyer au comité est-il exact? Pour la première fois à la Chambre, on nous présente un budget, alors que le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor ne peuvent s'entendre sur le montant total prévu. Le président du Conseil du Trésor a dit mardi que c'était 58.4 milliards. La veille, le ministre des Finances avait parlé de 60.4 milliards.

Cette différence est-elle étrangère au sujet? Ne pouvons-nous pas nous arrêter à des questions semblables quand on nous demande d'approuver des règles pour que ce budget ne revienne jamais à la Chambre? C'est certes important. Le député de Winnipeg-Nord-Centre est à la Chambre depuis les années 1940. Cela ne me fait rien qu'il soit ici depuis les années 1900. Je dis qu'il est important de discuter du budget dans cette motion.

M. Collenette: Qui êtes-vous?

M. Crosbie: Qui suis-je? Je suis le député de Saint-Jean-Ouest. Je ne suis que le petit député de Saint-Jean-Ouest et on peut me clouer le bec n'importe quand.

M. Collenette: Ce n'est pas vous qui décidez.

M. Crosbie: Vous non plus.

M. Collenette: C'est la présidence qui décide.

M. Crosbie: Exactement, et je dis que mon opinion est aussi importante pour moi que celle du député de Winnipeg-Nord-Centre l'est pour lui. Il est important d'étudier ce qu'on nous demande de faire par ces changements apportés au Règlement.

Le même président du Conseil du Trésor n'est pas en mesure de nous indiquer comment un système de pondération du prix du pétrole pourrait contribuer à réduire les dépenses et les besoins financiers d'au moins un milliard de dollars. C'est ce que nous a dit le ministre des Finances, lundi soir dernier—nous sommes justement en train d'étudier le budget des dépenses—et il nous a annoncé que les prévisions de dépenses globales s'élevaient à 60.4 milliards de dollars. Ensuite il a tenté de nous faire croire qu'elles ne s'élèveraient pas à 60.4 milliards. Comme il est rapporté à la page 244 du hansard, le ministre a déclaré ceci:

. . . que ces prévisions ne constituent aucunement le plan des dépenses ou de besoins financiers de notre gouvernement pour l'exercice 1980-1981.

La mise en œuvre d'un système de pondération du prix du pétrole pourrait à elle seule retrancher jusqu'à $1 milliard aux dépenses et aux besoins financiers.

Pour la première fois, on déclare sans ambages à la Chambre que les dépenses gouvernementales globales atteindront 60.4 milliards de dollars. Mais il se peut qu'elles ne s'élèvent qu'à 59.4 milliards et le président du Conseil du Trésor a même dit qu'elles pourraient n'être que 58.4 milliards. Faut-il tenir compte de ces chiffres après qu'on nous a présenté une motion visant à faire adopter définitivement le budget des dépenses? Devons-nous passer sous silence de tels écarts pour la simple raison que quelqu'un à ma gauche estime que cela ne convient pas? Ce n'est pas mon avis.

Le gouvernement doit expliquer à la Chambre, avant que la motion soit adoptée, comment il entend s'y prendre pour réduire ses dépenses et ses besoins financiers d'un milliard de dollars. Sauf erreur, C. D. Howe aurait déjà dit: «Qu'est-ce qu'un million?» L'actuel gouvernement affirme à son tour: «Qu'est-ce qu'un milliard?» Il estime qu'il lui suffit de demander à l'opposition indolente—comme il voudrait que nous soyons—d'adopter la motion référant le budget aux comités, et c'en sera fini. Oui, il existe un écart d'un million dans les prévisions des dépenses.

Quand notre parti demande au ministre des Finances, au président du Conseil du Trésor et au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, comment ce système de pondération pourra contribuer à réduire les dépenses et les besoins financiers d'un milliard de dollars, il reste muet. J'ai ici des exemplaires du hansard de jeudi et de vendredi où ces questions ont été posées.

Comme l'indique la page 539 du hansard, jeudi dernier, quand le chef de l'opposition (M. Clark) a questionné le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à propos d'un prix pondéré pour le pétrole, il n'a pas reçu de réponse. Le ministre n'a même pas de formule pour établir un prix pondéré. Il a déclaré qu'il s'agissait d'une formule détaillée, comme il vient de le répéter au chef de l'opposition. Le ministre n'a rien dit du tout.

Vendredi, le député de York-Peel (M. Stevens), mon voisin de bureau, a demandé au président du Conseil du Trésor si la somme de 2.6 milliards de dollars prévue dans le budget principal que nous étudions maintenant au titre des paiements d'indemnisation aux importateurs de pétrole se fondait sur la politique adoptée par l'ancien gouvernement à propos de la fixation des prix du pétrole au Canada à cause de la hausse prévue de $4 le baril cette année. Le président du Conseil du Trésor a répondu qu'il s'agissait bien du chiffre qui figurait dans les prévisions établies par l'ancien ministre des Finances en décembre 1979.

Par conséquent, les prévisions pour les paiements d'indemnisation aux importateurs de pétrole, que nous avons maintenant sous les yeux supposent une augmentation de $4 le baril du prix du pétrole au Canada cette année, c'est-à-dire la même augmentation que celle que nous avions proposée dans notre budget et, que le gouvernement de l'autre côté a dénoncée partout au Canada en déclarant qu'il présenterait pour sa part une politique de fixation des prix «fabriquée au Canada». C'est un autre aspect de leur politique «fabriquée au Canada». Cette politique devait entraîner une hausse moins importante des prix du pétrole, mais ni le président du Conseil du Trésor, ni le président du Conseil privé, ni le ministre des Finances, ni le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne nous ont dit comment ils comptaient réduire les prévisions budgétaires de 1 milliard de dollars.

Pourquoi devrions-nous accorder au gouvernement 1 milliard de dollars de plus qu'il n'a besoin pour les crédits provisoires? Est-ce que cela ne concerne pas le débat actuel? On nous demande de nous prononcer sur les crédits provisoires pour la période se terminant en décembre, c'est-à-dire pour la moitié de l'année financière, et les députés d'en face affirment tranquillement que sur les 60.4 milliards de dollars qu'ils demandent, 1 milliard ne leur serviront pas. S'ils n'ont pas besoin de cette somme de 1 milliard, pourquoi la leur accorderions-nous? Nous devrions réduire immédiatement les prévisons de 1 milliard de dollars afin d'inciter le gouvernement à conclure une entente sur la fixation des prix du pétrole, qui entraînera une augmentation de moins de $4 le baril cette année. De son propre aveu, le gouvernement demande un milliard de dollars de plus qu'il n'en a besoin. Si les députés adoptent cette motion, nous ne verrons plus jamais ces prévisions budgétaires à la Chambre. Nous aurons alors plié servilement devant le gouvernement. Voilà pourquoi il est important de discuter ces questions à la Chambre.

Voici ce que le ministre des Finances dit à la population du Canada. Il s'agit d'un extrait d'une déclaration qu'il a faite il y a une semaine. A la page 6, on peut lire:

Cette hausse prévue de plus de 13½ p. 100 des dépenses est sensiblement supérieure à ce que je souhaiterais.

Que veut-il nous faire avaler? Pourquoi a-t-il dit dans sa déclaration que la hausse prévue de plus de 13.5 p. 100 des dépenses était sensiblement supérieure à ce qu'il souhaiterait? Si c'est le cas, pourquoi alors fait-elle partie des prévisions? Si les prévisions sont de 13.5 p. 100 supérieures à ce que le ministre aurait voulu, pourquoi n'a-t-il pas fait son travail pour les réduire de 13.5 p. 100?

On demande aux Canadiens en général et aux députés en particulier d'avaler ce genre de déclaration. Voici ce que nous permettrons au gouvernement de faire: renvoyer la motion à un comité pour nous faire oublier ces 13.5 p. 100. C'est une déclaration pieuse de la part du ministre des Finances.

A la page 7 de sa déclaration, on retrouve ces mots:

Le budget tiendra compte du fait que le bien-être des Canadiens, la création d'emplois et l'atténuation de l'inflation sont autant de facteurs qui dépendent absolument de la vigueur soutenue des investissements privés.

En marge de ce paragraphe, j'ai fait une annotation que je ne peux pas répéter dans la Chambre: «hypocrisie». Je n'utilise-

rai pas ce mot. Le ministre des Finances a prononcé une déclaration sur l'économie susceptible de chasser tous les investissements privés hors du pays en avançant un déficit de 14.1 milliards de dollars et des besoins financiers s'élevant à 11.7 milliards de dollars; en d'autres mots, il faut emprunter cette année et l'argent doit venir des marchés publics.

Les besoins dont a parlé le ministre dans son exposé budgétaire vont mettre le secteur public en concurrence avec le secteur privé, feront grimper les taux d'intérêt, détourneront les capitaux d'investissement nécessaires au secteur privé et réduiront l'expansion de nos moyens de production. Le je-m'en-foutisme du gouvernement devant l'escalade si rapide des dépenses budgétaires et devant l'aggravation du déficit affolle les investisseurs.

Le ministre des Finances affirme que son budget tiendra compte de ce que toutes ces choses, la création d'emplois et l'atténuation des pressions inflationnistes, dépendent absolument de la vigueur soutenue des investissements privés. S'il n'en dépend que de cela, pourquoi alors le ministre n'a-t-il pas prévu des dépenses de 3.5 milliards de dollars inférieures à celles qu'il cherche à nous faire autoriser et sur lesquelles la Chambre sera appelée à se prononcer seulement par un vote, le soir du 15 mai?

Le ministre poursuit sa déclaration à la page 8:

Le Canada ne peut certainement pas se permettre de relâcher ses efforts face à l'inflation.

Le ministre ne s'est pas suffisamment méfié de l'inflation dans ce même discours en proposant un déficit de 14.1 milliards de dollars. Pourquoi le ministre a-t-il fait pareille déclaration alors qu'il compte agir tout à fait autrement? Non seulement les États-Unis ont réussi à freiner l'inflation, mais ils ont même réussi à réduire à néant leur déficit budgétaire. Au Canada, d'après ce que dit le gouvernement, plus précisément le ministre des Finances, comme on peut le lire à la page 245 du hansard:

● (1700)

Le Canada ne peut certainement pas se permettre de relâcher ses efforts face à l'inflation.

Dans le même discours il annonce un déficit de 14.1 milliards ce qui correspondrait à 140 milliards aux États-Unis qui ont une population dix fois plus grande que nous. Il ne relâche pas ses efforts face à l'inflation. Il ne fait aucun effort. Voilà les prévisions budgétaires que l'on nous demande d'oublier dans les placards de notre système de comités. Contentons-nous d'un vote le 15 mai et le gouvernement profitera de sa majorité pour les faire adopter sans que qui que ce soit ait un mot à dire.

A la page 247 du hansard le ministre a déclaré:

. . . nous ne pouvons prétendre échapper complètement à cette influence.

Autrement dit l'économie canadienne doit subir le contrecoup du ralentissement économique aux États-Unis. Le ministre des Finances déclare que le Canada ne peut prétendre échapper à l'influence des États-Unis. Il ajoute:

Cela est d'autant plus le cas que notre balance courante accuse déjà un déficit important et que le solde du budget fédéral est largement déficitaire.

Qui cause ce déficit important? C'est le gouvernement au pouvoir depuis 16 ans. A qui le gouvernement fédéral doit-il un déficit d'une telle ampleur? Au gouvernement d'en face. Le ministre lui-même annonce un déficit de 14 milliards. Le soir même où il déclarait que nous ne pouvions pas échapper complètement à l'influence des États-Unis à cause de ces déficits, il annonçait un déficit encore plus élevé.

Lorsqu'on lit le discours on se demande comment on a pu imprimer pareilles inepties. Nous ne pouvons pas échapper à l'influence des États-Unis à cause du déficit énorme de notre balance des paiements et de notre compte courant. Il était de 5 milliards l'année dernière. D'après les prévisions, les exportations devraient atteindre 7 milliards cette année. Notre propre budget accusait une série de déficits importants et, cette année, un déficit de 14 milliards viendra couronner le tout. Le ministre va faire en sorte que nous ne puissions pas échapper à l'influence américaine.

Nous devons conclure de sa déclaration que le Canada est plus incapable que jamais de se soustraire à l'influence économique des États-Unis. Pourtant, on nous demande de voter ce budget sur la foi de pareils raisonnements? Monsieur l'Orateur, qu'on n'y compte pas trop.

Dans le budget du 11 décembre, au sujet des crédits du ministère de l'Emploi et de l'Immigration était prévue une somme . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je tiens à prévenir le député que deux fois déjà d'autres députés ont fait valoir qu'il s'écartait du sujet.

Ce qui est actuellement en délibération, c'est une motion du président du Conseil privé tendant à modifier l'article 58. Je constate que le député qui a actuellement la parole aimerait que le champ de la discussion soit le plus large possible, du fait que l'article 58—qu'il s'agit de modifier—porte sur les crédits supplémentaires.

Cependant je dois insister sur la nécessité de circonscrire l'objet du débat. Car le règlement ne prévoit pas de limitation du temps de parole, et le député pourrait comme il l'a dit lui-même poursuivre sur sa lancée pendant une semaine ou deux ou trois ou quatre et, de la façon dont il semble vouloir traiter le sujet, aborder sans rime ni raison toute la gamme des activités gouvernementales et parlementaires.

Je pense donc devoir inviter le député à s'en tenir d'un peu plus près à la motion elle-même actuellement en délibération.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, ce qui est en discussion c'est une procédure tenant compte de ce que les procédures normales d'étude des budgets nous sont inaccessibles. Je suppose que la procéduce normale serait de présenter une motion quelconque que nous pourrions débattre. On nous demande d'accepter qu'un droit nous soit retiré pour être remplacé par un autre. Je voudrais dire, avec tout le respect que je vous dois, qu'il est pertinent, dans les circonstances, d'examiner les prévisions budgétaires en fonction des droits qui nous sont retirés.

Comme vous le constaterez dans la suite de son intervention, les déclarations de l'honorable député, se rapportent également à un processus que nous allons proposer à la Chambre pour rétablir son droit d'examiner ces prévisions budgétaires de la façon habituelle et ce, d'une manière qui devrait être acceptable pour tous les députés.

Afin de poser les bases de ce genre d'amendement, je crois qu'il est important que la Chambre et le pays comprennent l'importance des prévisions budgétaires, et se rendent compte des contradictions que l'on y trouve. Ainsi, nous aurons donné une base solide à la proposition que l'honorable député de Saint-Jean-Ouest présentera sous peu afin de permettre à la Chambre des communes d'examiner le budget.

Je ne crois pas qu'il suffise de dire qu'il y a des contradictions pour établir notre droit. Je crois que nous devons en prouver l'existence. C'est précisément ce que l'honorable député essaie de faire et c'est dans ce sens que ses propos sont pertinents. Je veux assurer la présidence que nous ne désirons pas débattre cette motion à l'infini.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous n'en avons jamais eu l'intention. Je suis surpris que l'honorable député de l'autre côté s'incline si facilement devant les désirs du gouvernement. Toutefois, je crois qu'il est important que nous discutions du budget, car c'est bien la première fois qu'on impose à la Chambre une telle façon de procéder.

Nous avons l'intention de présenter une motion pour proposer un moyen qui, je l'espère, permettra d'étudier rapidement le budget à la Chambre, car c'est là que le budget doit être étudié, comme l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre l'a dit à maintes reprises. Je lui demande donc d'être patient . . .

M. Knowles: Mais c'est mon deuxième prénom.

M. Baker (Nepean-Carleton): . . . et de considérer les propos de l'honorable député de Saint-Jean-Ouest comme une entrée en matière destinée à prouver les contradictions qui existent entre ce que nos vis-à-vis disaient lorsqu'ils étaient dans l'opposition et pendant la campagne électorale et ce qu'ils disent maintenant qu'ils sont au pouvoir. Ils veulent obtenir bien plus que ce qu'ils accordent à la Chambre en essayant de faire adopter la motion du président du Conseil privé.

A cause de ces contradictions, nous ne pouvons accepter un processus qui ne permet pas l'examen de ce budget à la Chambre. Les propos du député de Saint-Jean-Ouest constituent une entrée en matière en vue de la présentation de cette motion que les députés d'en face trouveront acceptable, je l'espère.

Je pense, monsieur l'Orateur, que vous vous rendrez compte de tout cela quand la motion sera présentée.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je reconnais le bien-fondé de l'intervention du député de Nepean-Carleton, surtout parce qu'il s'est servi du mot «processus». La motion à l'étude vise en effet à modifier notre processus. C'est pour cette raison que j'ai demandé au député de Saint-Jean-Ouest de traiter de ce processus ou de la nature de ce processus.

La présidence est appelée à se prononcer sur la question de savoir s'il n'y a pas de limite de temps parce qu'il s'agit du budget supplémentaire et d'une modification du Règlement de la Chambre relative au budget supplémentaire et aux crédits provisoires ou bien s'il y a une limite de temps et si la règle de la pertinence s'applique. Je ne pense pas que les députés voudraient que je tente de rendre une décision dans un cas de ce genre.

Le député de Nepean-Carleton a bien précisé que l'on n'avait pas l'intention de trop s'écarter du sujet. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) connaît l'opinion de la présidence et peut-être aussi celle d'autres députés qui lui demandent, en fait, de s'en tenir davantage au processus proposé à la Chambre dans le cadre de la motion à l'étude.

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, je sais qu'il s'agit là d'une question très difficile et c'est justement de ce processus que je veux parler.

Comme vous le savez, cette motion propose que nous renvoyions maintenant au comité l'étude des crédits provisoires et du budget supplémentaire. Pour autant que nous sachions, ces mesures ne feront plus l'objet d'un débat à la Chambre et 15 minutes avant l'heure de l'ajournement, le 15 mai prochain, l'Orateur interrompra les travaux, quels qu'ils soient, et mettra aux voix l'adoption du budget supplémentaire et des crédits provisoires.

● (1710)

C'est ce qu'on préconise dans cette motion. J'essaie d'expliquer pourquoi nous n'aimons pas et n'acceptons pas le procédé proposé dans la motion: nous nous y opposons parce que des questions importantes relatives au budget des dépenses, à la politique économique et financière du gouvernement à sa façon d'aborder le problème et à la question du contrôle qu'exerce la Chambre sur les affaires économiques et financières sont tout simplement restées sans réponse au cours des deux dernières semaines. La motion dont nous sommes saisis est la suite logique de cette démarche.

En quoi consiste cette dernière? Lundi soir, il y a une semaine, on a subrepticement faufilé une déclaration à caractère économique, un budget ou un quasibudget—appelez cela comme vous voulez—dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Cela a marqué le début de la démarche du gouvernement visant à mettre le Parlement de côté de façon arrogante et à fouler aux pieds les droits de l'opposition à dire leur opinion sur des questions financières et économiques importantes.

Cela a continué mardi lorsque le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a déposé le budget des dépenses en refusant d'en prendre la responsabilité et en se montrant incapable d'expliquer l'écart entre ses prévisions et les déclarations faites par le ministre des Finances (M. MacEachen) la veille au soir.

La même attitude de mépris s'est manifestée durant la semaine lorsque des ministres ont effrontément refusé d'expliquer comment ils comptaient économiser un milliard de dollars comme on le dit dans le budget des dépenses déposé mardi et dont avait parlé le ministre des Finances dans la soirée de lundi. Ils ont en effet refusé effrontément d'expliquer comment cette politique de pondération du prix du pétrole allait permettre d'économiser un milliard de dollars.

Ceci s'est reproduit lorsqu'ils ont saisi la Chambre de la motion à l'étude, à laquelle notre parti refuse son consentement, méconnaissant par le fait même nos droits et les responsabilités qui incombent au gouvernement en matière économique et financière; on est encore revenu à la charge en nous saisissant de ce budget supplémentaire qui va permettre au gouvernement de tenir jusqu'à décembre et que l'on veut faire adopter séance tenante par la Chambre. «I'm gonna wash that man right out of my hair», disait la chanson; nous pourrions aussi bien dire que nous allons tâcher d'oublier ces prévisions budgétaires et les laisser adopter. Cela vaudrait autant. La Chambre les renverra à un comité, pour ne les revoir à nouveau que durant 15 minutes pour les adopter le 15 mai.

Je vais montrer comment ils s'y prennent. Je ne vais pas essayer d'émuler M. Rodriguez. Comment vous portez-vous, John, là-bas dans votre bled? Je vais terminer mon intervention avant que la séance ne soit suspendue à 6 heures. Je ne vais pas tenter de marathon à la Rodriguez, pas du tout. Je vais proposer un amendement dans cinq minutes. Par exemple, dans notre budget du 11 décembre, nous avions dit que outre un programme de crédit d'impôt à l'emploi, pour remédier aux ingéalités entre les régions en matière d'emplois nous allions consacrer 50 millions de dollars à lancer de nouveaux programmes ou à élargir des programmes existants destinés à stimuler l'emploi et le développement économique dans l'est du pays.

Nous avions prévu 50 millions de dollars, monsieur l'Orateur. Nous avions augmenté les dépenses de lutte contre le chômage de 150 millions par rapport à l'année précédente. Voilà ce que j'avais annoncé dans mon exposé budgétaire. Et les prévisions qui ont été déposées à la Chambre mardi dernier incluent ces 50 millions puisque le président du Conseil du Trésor a dit que c'était les mêmes prévisions que nous avions préparées.

J'ai cherché à savoir ce qui était advenu de ces 50 millions de dollars dans les prévisions, qui sont celles-là mêmes que nous avions préparées, au dire du président du Conseil du Trésor. J'ai posé la question au ministre des Pêches et à d'autres ministériels—car 25 millions de dollars allaient au ministère des Pêches et 14 millions étaient destinés au service des ports pour petits bateaux, pour stimuler la construction de quais, de jetées, de cales sèches, et les projets de dragage dans l'est du Canada, ce qui créera cette année de nombreux emplois—et l'on m'a répondu que cet argent n'y était pas. Il semble que ni les Pêches, ni le service des ports pour petits bateaux ne va recevoir cet argent.

Où sont passés ces 50 millions de dollars que nous avions prévus dans notre budget pour créer des emplois cette année dans l'est du Canada? Si la Chambre n'obtient pas de réponse satisfaisante à cette question, nous ne la connaîtrons jamais. Pourquoi le gouvernement a-t-il supprimé les 50 millions d'incitation à la création d'emplois dans l'est du Canada où, nous sommes tous d'accord là-dessus, le taux de chômage est le plus élevé du pays?

Si la procédure qu'a suggérée le député est adoptée le budget sera renvoyé devant le comité et nous ne pourrons contraindre aucun ministre à répondre à des questions. Ils peuvent ne pas tenir compte de nos questions. Ils ne sont pas tenus de répondre à des questions en comité. Nous ne pouvons pas les attaquer car nous ne pouvons pas retenir quoi que ce soit contre eux aux comités. Tout doit être présenté ici automatiquement le 15 mai prochain. Les ministres ne sont pas tenus de se présenter de toute façon. Nous ne saurons jamais ce qui est arrivé à ces crédits supplémentaires de 50 millions de dollars inscrits dans les prévisions budgétaires en vue de créer des emplois dans l'est du Canada cette année-ci. Ces mêmes prévisions budgétaires ont été déposées à la Chambre et on nous dit pourtant qu'on n'a pas inscrit une somme supplémentaire de 14 millions de dollars pour les petites embarcations et les ports. Le ministre des Pêches n'est pas en mesure de me dire si l'on va construire notre quai à Bay Bulls ou réparer celui de St. Shott, etc . . . J'ai présenté une motion vendredi dernier au titre de l'article 43 du Règlement dans laquelle je désignais les différentes localités où certains de ces travaux devaient être effectués afin de créer de l'emploi dans une région à taux de chômage élevé, etc . . .

C'est la façon dont les choses se passent. Une fois que la motion est adoptée, ces questions sont soumises aux comités, où nous obtenons ou non des réponses. Nous n'avons aucun moyen de forcer la Couronne à donner quelque précision que ce soit sur l'affectation de ces 50 millions de dollars. C'est pourquoi la procédure est importante. C'est pourquoi il faut que le président du Conseil privé adopte une procédure différente dont le mérite saute aux yeux.

On commence à s'impatienter, monsieur l'Orateur, on vous presse de faire respecter la règle de la pertinence; comme je ne voudrais pas compliquer votre tâche davantage, je vais donc proposer mon amendement maintenant. Il est l'œuvre de cette lumière qu'est notre leader à la Chambre. L'amendement est indiscutable. Appuyé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker) l'un des grands parlementaires de ce siècle, je propose:

Qu'on modifie la motion en remplaçant le deuxième paragraphe par ce qui suit:

«Que le 12 mai les affaires de la Chambre soient l'étude des motions ou bills se rapportant au budget supplémentaire des dépenses ou aux crédits provisoires;

Qu'aucun préavis ne soit requis pour un avis d'opposition à un poste budgétaire ni pour une motion de rétablissement d'un poste budgétaire;

Qu'au plus tard quinze minutes avant l'heure habituelle de l'ajournement quotidien, le 12 mai, M^me^ le Président suspende les délibérations alors en cours et mette aux voix, sur-le-champ et successivement, sans débat ni amendement, les motions relatives aux crédits provisoires, au budget supplémentaire des dépenses, au rétablissement de tout poste du budget ou à l'étape de la deuxième lecture de tout projet de loi portant affectation de crédits fondé sur le budget supplémentaire ou sur les crédits provisoires;

Que du 13 au 15 mai inclusivement les affaires de la Chambre soient l'étude, à l'étape du comité plénier, de tout projet de loi se rapportant au budget supplémentaire ou aux crédits provisoires;

Qu'au plus tard quinze minutes avant l'heure habituelle de l'ajournement quotidien, le 15 mai 1980, M^me^ le Président suspende les délibérations alors en cours et mette aux voix, sur-le-champ et successivement, sans débat ni amendement, et nonobstant les dispositions de l'article 72 du Règlement, toutes les questions nécessaires à l'adoption à toutes les étapes suivantes, de tout projet de loi fondé sur le budget supplémentaire ou sur les crédits provisoires, à condition que l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien demeure suspendue jusqu'à ce que toutes les questions susmentionnées aient été réglées;»

Et, en ajoutant, après le dernier paragraphe de la motion, le paragraphe qui suit:

«Que les députés qui s'opposent au gouvernement puissent choisir les prévisions budgétaires de trois ministères ou organismes qui seront présentées à la Chambre dans un projet de loi portant affectation de crédits distinct et exempt de tout délai prévu dans cet article du Règlement ou tout autre article du Règlement ou ordre spécial, permanent ou temporaire, concernant les travaux des subsides, à condition que toutes les étapes de ce projet de loi, sauf celle du comité plénier, soient mises aux voix, sans amendement ni débat.»

Je pourrais essayer d'expliquer l'objet de la motion. Voici à quoi vise cet amendement. Je répète que si la motion est adoptée, le budget supplémentaire, les crédits provisoires et le budget des dépenses pour l'année seront tous renvoyés au comité. Le budget supplémentaire et les crédits provisoires seront mis aux voix avant la fin de la séance du 15 mai. Nous n'en discuterons plus à la Chambre une fois la motion adoptée.

Par ailleurs, si je comprends bien, le budget principal des dépenses pour 1980-1981 est soumis au même processus, mais il ne reviendrait à la Chambre, pour y être mis aux voix, qu'en décembre. C'est bien la procédure qui s'applique, je crois. Quoi qu'il en soit, nous n'en discuterons plus à la Chambre.

● (1720)

Par contre, si le président du Conseil privé et le gouvernement agréent cet amendement, voici ci qui arrivera: le 12 mai, nous discuterons des motions ou des bills relatifs au budget supplémentaire et aux crédits provisoires et ceux-ci seront mis aux voix ce jour-là. Les trois jours suivants, soit les 13, 14 et 15 mai, nous étudierons le budget supplémentaire ou les crédits provisoires en comité plénier.

Suivant la procédure habituelle des comités pléniers, nous aurions tous l'occasion d'interroger les ministres. Je pose une question, je me rasseois et ensuite quelqu'un d'autre pose une question. Si nous voulons nous attarder à un ministre en particulier, nous pouvons l'interroger pendant trois jours. Il pourrait s'agir de la politique énergétique ou de tout autre programme visé par le budget supplémentaire. Enfin, grâce au comité plénier, nous pourrions, pendant trois jours, dépouiller le budget principal et le budget supplémentaire des dépenses ainsi que les crédits provisoires. Voilà ce que nous proposons de faire.

Nous aurions ainsi trois jours en comité plénier qui seraient beaucoup plus utiles que des journées réservées à l'opposition, car nous pourrions ainsi interroger les ministres, tenter d'obtenir des réponses à nos questions, voir si les ministres ont rempli leurs obligations, coincer ceux qui ne savent pas de quoi ils parlent ou les forcer à nous donner des renseignements, leur rendre la vie un peu dure. C'est pour ça qu'ils sont là. Il faut mettre leurs méthodes à l'épreuve, leur rendre la vie un peu dure, voir ce qu'ils savent faire quand ça commence à chauffer.

Nous en aurions pour trois jours, non pas trois journées de l'opposition où je me lève et fais un discours, ce député-là se lève et fait un discours, et un troisième fait de même, ce qui n'accomplit pas grand-chose, mais nous aurions trois jours pour interroger les ministres, ici, sous l'oeil des caméras de télévision, de sorte que les Canadiens puissent voir ce qui se passe. Les ministres savent-ils ce qu'ils disent? Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sait-il ce qu'il dit? A-t-il un prix composite en tête? Le ministre des Finances sait-il de quoi il parle? En trois jours, nous verrions bien. Les Canadiens verront, soit qu'il ne le sait pas, comme d'habitude, ou peut-être qui sait, que le ministre des Finances est un homme brillant, qu'il a su résoudre toutes les questions, qu'il a bien expliqué, en détail, sa politique. Je serai certes très étonné si c'était le cas. Mais c'est un homme qui siège à la Chambre de longues années et qu'a beaucoup d'expérience. Il revient tout juste de Hambourg. Nous savons ce qui arrive aux célibataires quand ils vont à Hambourg, monsieur l'Orateur. J'imagine qu'il y a été pris.

Quoi qu'il en soit, voilà l'objet de ma motion. Non seulement les crédits provisoires et le budget supplémentaire des dépenses, mais tout serait adopté pour le 15 mai, de sorte que le président du Conseil privé puisse ensuite saisir la Chambre de ses travaux urgents.

Bon, supposons que le budget est renvoyé aux comités. Toutefois, en décembre prochain ou au moment où il revient des comités, l'opposition peut choisir, disons, trois ministères. Ce, parce que nous voulons laisser à nos confrères de l'opposition, les députés du Nouveau parti démocratique, une chance de participer. Nous ne sommes pas comme eux. Nous ne voulons pas les couper du débat. Nous ne nous sommes pas opposés à ce que M. Rodriguez prenne la parole jour après jour.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre à nouveau le député, mais la tradition parlementaire veut que la présidence lise à la Chambre l'amendement proposé. Je ne le ferai pas tout de suite si le député est sur le point de terminer ses remarques.

M. Crosbie: J'ai presque fini, monsieur l'Orateur. J'en aurais encore long à dire, mais il semble que l'on s'agite si je garde la parole trop longtemps. Que puis-je y faire?

Ce que nous proposons, c'est qu'en décembre ou au moment où la Chambre sera de nouveau saisie du budget principal, l'opposition puisse dire au gouvernement: montrez-nous les budgétaires de trois ministères. Le NPD peut en proposer un; cela intéresserait peut-être nos confrères néo-démocrates d'en choisir un. Nous en choisirions deux. A propos de ces trois ministères, nous aimerions obtenir de plus amples renseignements ou tout simplement discuter des sujets de l'heure. Cette année, il est probable que la question de l'énergie susciterait un débat animé. Ce pourrait être le ministère des Finances ou tout autre ministère. Qui sait quelles seront les questions d'actualité l'automne prochain?

Les budgets de ces ministères seraient présentés sous forme de bills distincts. Nous passerions à l'étape de l'étude en comité plénier. Nous questionnerions les ministres concernés jusqu'à ce que nous ayons obtenu les renseignements requis ou qu'ils aient répondu aux questions soulevées à la Chambre.

Nous ne sommes pas en train de recommander, des banquettes de l'opposition, une mesure que nous ne préconisions pas quand nous formions le gouvernement. Notre gouvernement avait annoncé son intention de prendre une telle mesure parce que nous avions foi en la Chambre des communes, que nous voulions qu'elle fonctionne bien et que les députés aient le sentiment d'avoir vraiment de l'influence, au lieu de n'intervenir que pour pouvoir adresser des copies de leurs discours à leurs électeurs, ou que parce que quelqu'un les regarde faire, le jour où ils prononcent un discours.

Nous voudrions une assemblée qui travaille efficacement. Il y a probablement une douzaine de ministères, peut-être même vingt, auxquels nous ne trouvons rien à redire, mais il y en a peut-être deux qui ne fonctionnent pas bien ou dans le cadre desquels se commettent des injustices. Par exemple, il se peut qu'on se livre à du magouillage au ministère des Transports.

Je me rappelle le cas de l'avion CFLCO qui s'était écrasé en 1977 au Labrador. C'était révoltant. Le ministère des Transports s'était immiscé dans la rédaction du rapport de la

division des enquêtes sur les accidents. J'ai découvert le pot aux roses. On a constitué une commission royale d'enquête qui tient actuellement des audiences pour recueillir des témoignages sur toute cette affaire.

Cette façon de faire serait très utile dans un cas comme celui-là. Si le ministre des Transports semblait avoir quelque chose à cacher sur une question comme celle-là, alors nous choisirions les prévisions de son ministère et la Chambre l'interrogerait jusqu'à ce qu'il livre les renseignements voulus. Qui sait quel ministère ou ministre serait choisi? Ainsi les ministres seraient tous sur le qui-vive et un peu plus à l'écoute de leurs députés de l'arrière-ban et de l'opposition.

Il y a là, sur les banquettes ministérielles, un ancien ministre chevronné. Il a toujours été assez ouvert. Il aurait été encore plus ouvert et aux aguets s'il avait su que la Chambre pouvait l'interroger à loisir en comité plénier pendant plusieurs jours. Il se serait montré plus communicatif.

Voilà ce que cet amendement propose. Nous aurions été prêts à nous y soumettre nous-mêmes. Nous offrons un choix au président du Conseil privé. La seule différence entre sa motion et la nôtre, c'est que la Chambre consacre quatre jours à l'étude des crédits provisoires et des budgets supplémentaires, et trois jours au cours desquels le comité plénier pourra réellement questionner le ministre à fond, autant nous-mêmes que les ministériels de l'arrière-ban. Rien ne les empêcherait de poser en comité plénier toutes les questions qu'ils voudraient.

Voilà ce que nous voulons qu'on fasse pour le budget principal des dépenses. Nous pensons que cela va beaucoup changer les choses à l'étape du comité, car les ministres seront alors enclins à être raisonnables. Ils n'auront pas intérêt à ce que l'opposition s'en prenne à leur ministre ou les mette sur la sellette à la Chambre. Ils seront directs. Tout compte fait, cela va améliorer tout le système.

Ce qui me déçoit, dans l'état actuel des choses, c'est qu'on ne peut rien faire quand le gouvernement essaie de nous gruger. Nous avons été nous-mêmes de l'autre côté. Nous ne voulons pas nous faire avoir. Personne ne veut donner un couteau à son voisin qui veut le poignarder. C'est uniquement parce que nous connaissons mal le jeu et parce que nous n'étions au gouvernement que depuis quelques mois que nous étions prêts à faire de telles propositions. Si nous avions été à la tête du pays depuis 16 ans, nous serions aussi médiocres que le gouvernement d'en face, c'est vraisemblable. Je voudrais qu'on m'accorde d'abord seize ans et qu'on voie ensuite si on peut faire la comparaison. Il ne devait pas en être ainsi.

Voilà donc nos propositions. Nous espérons que le président du Conseil privé va accepter cet amendement. Sinon, il pourra voir avec notre leader à la Chambre s'il y a moyen de s'entendre.

Pour terminer—j'aurais certainement encore beaucoup de choses à dire—mais je ne veux pas monopoliser le micro, car je sais que de nombreux collègues aimeraient intervenir. De ce bord-ci de la Chambre, nous voulons vraiment collaborer.

● (1730)

En tant qu'ex-ministre des Finances, je serai très franc. Je tiens à ce que beaucoup de ces bills soient adoptés, notamment ceux qui portent sur les conventions fiscales, sur la législation bancaire, sur les accords de Bretton Woods. Beaucoup de bills ne sont pas du tout controversés et devraient être adoptés en un temps raisonnable par la Chambre pourvu que les députés de ce côté-ci aient la chance de donner leur avis et qu'ils soient traités avec un minimum de déférence.

Il nous reste quatre ou cinq ans à passer dans cette législature et je ne crois pas personnellement que ce qui sera dit cette année ait grand effet sur les prochaines élections. Je tiens à ce que le Parlement remplisse bien son rôle et qu'il étudie à fond les questions sur lesquelles l'opposition et le gouvernement ne seront pas d'accord. Pour les autres, il vaudra mieux ne pas trop s'appesantir. Cependant, nous ne pourrons travailler en bonne intelligence que si le gouvernement se montre conciliant, ce qui n'est pas le cas depuis dix jours. Ils ont mis une première fois notre patience à rude épreuve au moment de l'exposé financier de lundi soir, et à nouveau mardi en présentant les prévisions budgétaires. Tout cela est bien beau, mais ne nous incite guère à nous montrer conciliants.

Si nous avons la possibilité, avec les députés de l'arrière-ban d'en face, d'étudier les prévisions budgétaires sachant qu'en définitive nous pourrons exercer certaines pressions sur les ministres récalcitrants, sur ceux qui sont vaniteux ou qui ont quelque chose à dissimuler, toute la situation sera sensiblement améliorée, nous gagnerons beaucoup de temps en comité et l'atmosphère sera bien assainie, je l'espère.

Je n'ai aucun éloge à adresser au gouvernement en ce moment. Dans mon prochain discours, j'aimerais pouvoir louer le gouvernement d'avoir agi judicieusement. Je n'ai pu le faire jusqu'ici, mais je le signale au président du Conseil privé (M. Pinard) en espérant qu'il réagira afin que nous puissions abattre une lourde besogne d'ici la fin de juillet, ajourner pour une semaine, ou deux puis rentrer à la mi-août pleins d'énergie et de vigueur pour nous remettre à la tâche.

Je m'empresse donc de proposer, appuyé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker) la motion dont votre Honneur est saisie, et j'espère que les députés d'en face l'accueilleront favorablement.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Avant de soumettre cet amendement à la Chambre je tiens à lui faire part de mes préoccupations relativement à son dernier paragraphe dans lequel il est proposé qu'en cas d'adoption de celui-ci par la Chambre, si je comprends bien, il ne serait pas touché par une quelconque limite de temps prévue dans le Règlement ou tout autre règlement temporaire, ordinaire ou encore permanent relatif aux subsides, etc... D'après ce que je comprends, l'amendement propose de tenir un débat d'une durée illimitée et je pense donc qu'il serait souhaitable que les députés me laissent profiter de l'heure du dîner pour consulter les greffiers afin de déterminer ce qu'il convient de faire.

Ceci dit et si les députés n'y voient pas d'inconvénient le débat sur la motion peut se poursuivre.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. En conformité de l'article 40, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: le député de Peterborough (M. Domm)—La conversion au système métrique—On demande un débat parlementaire avant l'application générale du système; le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie)—le Canadien Pacifique—Winnipeg—Le déplacement des voies ferrées—Le revirement de la politique du gouvernement

---

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1980-1981

RAPPORT DES COMITÉS PERMANENTS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Pinard:

Que, nonobstant toutes les dispositions du Règlement, les comités permanents fassent ou soient censés avoir fait rapport du budget supplémentaire (A) 1980-1981 au plus tard le 9 mai 1980.

Qu'au plus tard quinze minutes avant l'heure habituelle de l'ajournement quotidien, le 15 mai 1980, M^me^ le Président interrompe les délibérations en cours et mette aux voix, sur-le-champ et successivement, sans débat ni amendement, toutes les questions nécessaires à l'expédition de toute affaire relative aux crédits provisoires, au budget supplémentaire des dépenses, au rétablissement de tout poste du budget ou à tout poste du budget auxquels on s'oppose et, nonobstant les dispositions de l'article 72 du Règlement, à l'adoption à toutes les étapes, de tout projet de loi fondé sur le budget, à condition que l'heure ordinaire de l'ajournement quotidien demeure suspendue jusqu'à ce que toutes les questions susmentionnées aient été réglées; et

Que pour l'année 1980, l'article 58 du Règlement soit modifié, ainsi qu'il suit:

(i) en remplaçant le mot «cinq» par le mot «dix-huit» au paragraphe (5) et en y retranchant les mots «Treize jours additionnels seront réservés aux affaires relatives aux subsides au cours de la période se terminant au plus tard le 30 juin.»;

(ii) en remplaçant le mot «deux» par le mot «quatre» au paragraphe (9);

(iii) en remplaçant les mots «1^er^ mars de l'année financière en cours» par les mots «30 avril» au paragraphe (14); et

(iv) en remplaçant les mots «31 mai de l'année financière en cours» par les mots «10 novembre» au paragraphe (14).

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous avons tous aimé le discours décousu du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). Je suis un peu déçu qu'il n'ait pas tenu le coup pendant au moins deux bonnes heures. Il s'est arrêté neuf minutes trop tôt. Il battra peut-être son propre record la prochaine fois.

Même si je le critique, notamment parce que ses propos manquaient de suite, je dois dire qu'à la fin il a produit quelque chose que j'estime négociable. J'imagine que le président du Conseil privé (M. Pinard) pourra difficilement accepter tel quel l'amendement qui contient tout de même des principes que je trouve solides. J'espère qu'il pourra y avoir des consultations en vue d'un compromis ou d'un règlement à l'amiable.

En fait, je regrette que nous ayons ce débat à la Chambre. Il y a beaucoup de travail à abattre au cours de cette législature et il me semble que la raison d'être des réunions des leaders parlementaires est d'essayer de préparer la voie pour que la Chambre puisse s'occuper des questions essentielles. Il est en effet regrettable, je crois, que la formulation de l'amendement n'ait pas été présentée à une réunion des leaders à la Chambre où nous aurions peut-être pu parvenir à une entente.

Je me suis peut-être montré un peu critique à l'endroit de mes amis de droite. Quant au président du Conseil privé, il sait que j'étais disposé à souscrire à la motion qu'il a présentée l'autre jour. J'étais même prêt à en accepter la version plus courte qu'il nous a présentée à une réunion des leaders à la Chambre, mais je lui ai demandé de ne pas rejeter d'emblée les propositions faites par le député de Saint-Jean-Ouest dans un amendement qui, selon lui, avait été rédigé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker).

Avant de m'arrêter aux conséquences pratiques, telles que je les vois, de cet amendement, permettez-moi de revenir un peu en arrière et de décrire ce qui résulterait, je crois, de la motion qu'a présentée le président du Conseil privé. Le député de Saint-Jean-Ouest a proposé des modifications parce que, selon lui, nous sommes privés du droit de débattre le budget des dépenses à la Chambre. Eh bien, c'est ce que prévoit le Règlement. Je n'aime pas cela, mais enfin, c'est ce que veut le Règlement. La motion du président du Conseil privé n'en respecte pas les exigences. Par sa motion, le président du Conseil privé tient compte du fait que nous avons eu deux élections générales, que la Chambre n'a siégé que deux mois sur 13 entre les mois de mars 1979 et avril 1980, et que nous avons du rattrapage à faire. Sa motion propose donc, étant donné que le semestre en cours et celui de la seconde partie de l'année comptent 18 jours désignés, qu'il y ait 18 journées de l'opposition. Comme le Règlement prévoit deux motions de défiance dans chaque période des subsides, il additionne deux à deux, et obtient quatre. C'est un homme intelligent: il est fort en math.

Une voix: Il devrait être ministre des Finances.

M. Knowles: Quant à la question d'envoyer les prévisions budgétaires au comité et de les renvoyer ensuite à la Chambre sans avoir la chance d'en discuter de nouveau, formule que nous sommes nombreux à déplorer, c'est ce que prévoit le Règlement depuis que nous avons adopté cette formule il y a deux ans. Le député de Nepean-Carleton a tout à fait raison: cette façon de procéder me déplaît. De tous les changements que nous avons apporté au Règlement c'est celui qui est le plus illogique et que nous devrions modifier. Mais d'ici là, je veux bien essayer une autre formule.

● (1740)

Quant à la proposition du président du Conseil privé, elle prévoyait le même nombre de jours pour ce qui reste de 1980, elle prévoyait le même nombre de jours de «non-confiance». Elle permettait aussi l'étude du budget en comité pendant beaucoup plus longtemps que ne le prévoit le Règlement. Je ne pense donc pas que le ministre méritait d'être critiqué aussi sévèrement qu'il l'a été aujourd'hui. Il essayait simplement de faire cadrer le Règlement avec les années 1980. J'apprécie qu'il ait ajouté ces semaines ou mois supplémentaires pour l'étude en comité, mais, comme l'a signalé le député de Saint-Jean-Ouest, un grand nombre d'entre nous ne sommes plus satisfaits de cette façon de faire.

Ce que le député de Saint-Jean-Ouest, en tant que porte-parole du député de Nepean-Carleton, propose maintenant, c'est que nous tentions en 1980, de faire ce que nous avons fait certaines autres années, c'est-à-dire d'étudier le budget pendant quelques jours à la Chambre. On propose dans cet amendement, si j'ai bien compris, quatre jours de débat pour les subsides provisoires et le budget supplémentaire, quatre jours qui seraient les 12, 13, 14 et 15 mai. Cela pose immédiatement un problème très difficile au président du Conseil privé. Où trouve-t-il les quatre jours? J'y reviendrai dans un instant.

Le député de Saint-Jean-Ouest propose ensuite qu'en décembre, quand nous aurons terminé l'étude du budget principal, on puisse étudier le budget de trois ministères, que l'opposition choisira, sans qu'il y ait aucune limite de temps sur le nombre total de jours consacrés à ce débat. Si je comprends bien son amendement, les débats auraient tous lieu en comité plénier. Cela est bon. Autrement dit, il n'y aurait pas de discours sous la présidence de l'Orateur, nous passerions tout notre temps en comité plénier à interroger les ministres sur ces budgets. Je ne pense pas que le libellé de l'amendement change la limite de temps pour les discours; la règle de 20 minutes s'applique, je crois, toujours en comité plénier. Mais il n'y a pas de limite de temps pour le nombre de jours qu'on pourrait consacrer à ces ministères.

Le député de Saint-Jean-Ouest se trouve donc à demander qu'en plus de ce que prévoit le Règlement, compte tenu de la proposition du président du Conseil privé, il y ait quatre autres jours en mai pour étudier le budget supplémentaire et les subsides provisoires et encore un certain nombre de jours en décembre pour étudier trois ministères. J'aimerais suggérer que d'ici peu, peut-être dès que j'aurai fini, le débat soit même ajourné et que nous passions à un autre sujet et que les leaders à la Chambre se réunissent pour voir ce qu'on pourrait faire.

D'abord, je voudrais parler des quatre jours prévus en mai. Nous pourrions échanger certains des jours réservés à l'opposition contre ces quatre jours. Je ne dis pas que ce serait quatre contre quatre, mais nous pourrions en échanger deux contre quatre. En somme, nous pourrions aider le ministre à trouver les quatre jours qu'il lui faut en troquant des jours réservés à l'opposition. Il pourrait en être de même en décembre. J'admets que ce serait une attitude bien singulière si le gouvernement acceptait un débat illimité à propos de ces trois ministères. Supposons que le député de Nepean-Carleton nous dise ceci: «D'accord, nous acceptons qu'il y ait une limite de temps; nous voulons bien de quatre jours en décembre pour débattre ce bill de finances qui porte sur trois ministères, et quant à vous, vous allez nous céder deux jours réservés à l'opposition.» C'est monnaie courante au cours des réunions qui ont lieu entre les leaders à la Chambre.

Je pense que si on nous avait proposé cela à l'une de nos réunions de la semaine dernière, nous aurions peut-être réussi à nous entendre. Il arrive souvent au cours de ces rencontres que j'essaye de m'entremettre entre mes deux collègues qui ont tous deux fait partie du gouvernement, alors que ni un ni l'autre ne veulent céder. Comme je n'ai jamais fait partie du gouvernement, je suis en mesure de les mettre tous deux d'accord.

Je ne pense pas que l'on doive reprocher au président du Conseil privé d'avoir présenté une telle motion, car elle ne contient rien de vraiment nouveau. On sait déjà que les prévisions budgétaires sont renvoyées au comité et, quand elles nous reviennent, il n'y a pas de débat à moins que l'opposition ne décide d'en faire l'objet du débat un des jours qui lui sont réservés. Le ministre nous accorde plus de temps, mais cela s'explique simplement à cause du calendrier pour 1980. Voilà pourquoi on ne doit pas le blâmer. Pas plus que j'estime qu'il faut rejeter sur-le-champ la proposition du député de Saint-Jean-Ouest qui réclame quatre jours de plus en mai et un nombre illimité de jours en décembre. En somme, le compromis se résume à ceci: trois ou quatre jours en mai et quelques jours réservés à l'opposition en échange. L'autre solution est de s'entendre sur un nombre limité de jours en décembre, à condition d'obtenir quelque chose en échange.

Pour ce qui est de remettre certains crédits à l'étude à la Chambre, c'est une chose que je réclame depuis des années. Quant à l'autre proposition, suivant laquelle ce débat aurait lieu uniquement à l'étape du comité plénier—je ne sais pas si c'est exactement ce qu'on a proposé—c'est une bonne idée et j'en félicite l'auteur.

Il y a de cela bien longtemps, le débat sur le budget se déroulait entièrement à la Chambre réunie en comité des subsides. Cela prenait énormément de temps, mais nous avions parfois d'excellentes discussions. Le député de Nepean-Carleton s'en rappelle certainement parce qu'il suivait les débats de la tribune quand il était étudiant. Certains d'entre nous siégeaient déjà comme députés. Malheureusement, les affaires de l'État ont pris trop d'ampleur, le nombre des ministères a trop augmenté et les sommes en cause sont devenues trop complexes pour que nous continuions à nous en occuper de cette manière. L'année entière n'aurait pas suffi pour étudier toutes les prévisions budgétaires en comité à la Chambre. Nous avons donc essayé deux ou trois méthodes différentes.

Finalement, je pense que c'était en 1968 ou 1969, après toutes sortes d'essais, nous avons décidé de cesser entièrement d'étudier les prévisions à la Chambre et de les renvoyer aux divers comités permanents. En même temps, nous avons apporté certains changements à la procédure, notamment à propos de l'étude des mesures, de l'étape du rapport et du renvoi des bills au comité et, à mon avis, ces changements ont donné de bons résultats. Nous avons aussi instauré le débat d'ajournement et certaines autres choses. Je pense que tout cela a amélioré la procédure de la Chambre.

Un problème que nous n'avons pas encore résolu est celui de l'adoption des prévisions budgétaires. Nous ne pourrions certainement pas revenir à la procédure qui était en vigueur à mon arrivée à la Chambre en 1942. Par ailleurs, je ne pense pas que nous puissions continuer à confier l'étude des prévisions budgétaires aux comités sans en dire un seul mot à la Chambre. Nous devrions donc encourager un moyen terme.

J'espère que nous pourrons nous pencher calmement sur cette question et cesser de nous disputer à propos de ce qui s'est fait par le passé. La Chambre finira certainement par se rendre compte que le président du Conseil privé a un problème et que ce problème doit être résolu. Nous devons trouver une solution. J'espère que malgré tous ses problèmes, le président du Conseil privé consentira à essayer cette année d'accorder quelques jours à l'étude de bills de finances spéciaux à la Chambre, réunie en comité plénier.

A mon avis, ce n'est pas en discutant du problème toute cette semaine et toute la semaine prochaine et en tenant un vote inscrit que nous trouverons une solution. Il faudrait plutôt que les leaders de la Chambre se consultent. J'espère qu'ils le feront et qu'ils trouveront une solution au problème. Comme je l'ai dit au début, nous avons beaucoup de travaux en retard, il y a le budget et toutes sortes d'autres choses qui n'ont pas été faites et je pense que l'ensemble des Canadiens . . .

Une voix: A qui la faute?

M. Knowles: Un député demande à qui la faute. Ne serait-il pas temps de cesser de demander à qui la faute, pourquoi il y a eu deux élections, et ainsi de suite? Il faudrait se dire: sans rancune. Si j'ai favorisé le plus serré des deux horaires que le président du Conseil privé nous a proposés l'autre jour, c'est parce qu'il réglait la question plus rapidement, vers le milieu de l'été. Il ne faudrait pas s'étendre sur le passé pendant toute cette année. Comme je l'ai dit, le pays voudrait voir des résultats concrets. J'espère que nous ne passerons pas toute la semaine à discuter de ce processus; il faudrait en arriver à un accord et nous mettre au travail.

● (1750)

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): J'invoque le Règlement, monsieur le président, puisque j'ai déjà participé à la discussion et que l'amendement est pris en considération, sous réserves. Je veux simplement signaler une chose. Il est vrai, comme le dit l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), qu'il y a une dizaine de jours les options étaient à l'étude et disponibles pour les leaders parlementaires de l'opposition. Il a pris sa décision rapidement; il était prêt à collaborer, à accepter l'une ou l'autre des deux propositions, et mon savant collègue du parti progressiste conservateur, bien sûr, n'a pas pris position et a préféré que nous discutions de la chose aujourd'hui, en quelque sorte n'ayant pas fait de contre-proposition, comme je l'ai signalé dans mon exposé principal tantôt sur la motion.

Il est bien sûr qu'il aurait été préférable que la question de procédure soit négociée et qu'on en vienne à une entente à l'amiable ou que, à tout le moins, on obtienne des contre-propositions plutôt que de nous forcer à venir à la Chambre pour faire une proposition qui soit fort juste et conforme à l'esprit des Règlements comme le souligne avec beaucoup d'à-propos le député de Winnipeg-Nord-Centre, ce qui malgré tout ne nous empêche pas d'être ouverts à une négociation sérieuse, si seulement il peut y avoir un interlocuteur au sein du parti progressiste conservateur.

● (1750)

Alors si le débat d'aujourd'hui a pu avoir pour conséquence de décider mon honorable collègue, leader parlementaire du parti progressiste conservateur, au moins à donner une réponse aux propositions qu'on lui fait et négocier avec toute la bonne volonté que je lui reconnais habituellement, je suis convaincu qu'en signalant qu'il est 6 heures, d'ici 8 heures ce soir on pourra sûrement essayer de négocier une entente raisonnable et, à défaut d'une attitude raisonnable de mon savant collègue, on verra, à 8 heures à continuer le débat.

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis assez étonné. A mon avis, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) avait déjà parlé très éloquemment des dispositions d'esprit qui devraient animer les leaders de la Chambre. J'espère que le président du Conseil privé (M. Pinard) n'a pas chassé ces dispositions d'esprit par son intervention que je trouve injurieuse.

Puisqu'il vient d'en parler, j'aimerais lui rappeler ce que je lui avais dit: que je consulterais des experts, bien à fond pour savoir ce qu'il fallait faire. C'est exactement ce que j'ai fait. Comme je l'ai dit au début, je n'ai pas l'intention de mettre des bâtons dans les roues du gouvernement; toutefois, mon ami doit s'en rappeler: lorsque j'occupais son poste je n'avais pas la tâche facile en raison des discussions interminables qui avaient lieu en comité plénier sur les prévisions. Il devrait s'en souvenir, il me semble. Quoi qu'il en soit, après avoir examiné la question de savoir comment nous pourrions assurer le succès des travaux de la Chambre des communes, nous avons décidé, entre autres choses de ne pas nous injurier à la Chambre.

Nous nous sommes attachés à régler deux questions. La première était la nécessité pour le gouvernement de vaquer à sa besogne habituelle. J'ai déjà siégé de ce côté-là. Je comprends donc ses aspirations à cet égard. J'ai souffert de l'obstruction systématique de l'opposition qui se moquait éperdument de notre volonté d'agir. La seconde, qui revêtait de l'importance à cet égard, voulait qu'il incombe au Parlement aussi de demander des comptes au gouvernement. Le Parlement n'est pas au service du gouvernement. Et il ne le sera jamais, si Dieu le permet. Le Parlement a pour tâche de demander des comptes au gouvernement. La seule façon pour nous de nous y prendre est de refondre d'une certaine façon nos règles et procédures.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a bien raison. L'étude du budget en comité est pratiquement inutile, et cela, tous mes collègues le savent fort bien. Le député d'Ottawa-Vanier (M.

Gauthier) est préoccupé depuis un certain temps par les difficultés qu'éprouvent les francophones à l'extérieur du Québec à faire valoir leurs droits. Il sait que nous n'avons pas beaucoup d'occasions pour discuter sérieusement de ce problème. Mais s'il pouvait étudier à loisir le budget du secrétariat d'État, par exemple, et connaître ainsi ce que le gouvernement compte faire ou ne pas faire, le cas échéant, il aurait alors le sentiment de pouvoir défendre la cause d'une circonscription à laquelle il accorde beaucoup d'importance. Il en est de même pour tous les 282 députés de la Chambre.

Cet amendement concerté ne vise pas en réalité à retarder les travaux du gouvernement. Il doit cependant assurer l'équilibre qui, d'une façon, nous permettra d'accomplir notre tâche. Nous nous sommes démenés pour trouver le moyen d'y réussir. J'espère, monsieur l'Orateur, que vous le jugerez opportun. En fait, si je puis me permettre de lui donner quelques conseils, la Présidence devrait envisager de juger opportune cette mesure, si cela est possible. Elle étend les droits des députés et même ceux de l'Orateur. C'est dans cet esprit qu'elle a été préparée, et non pas de façon à retarder les travaux du gouvernement.

Je pense que nous pourrons bien nous entendre si nous ne nous insultons pas les uns les autres à la Chambre. C'est très important, et comme j'ai exercé et le rôle de leader de l'opposition à la Chambre et celui de leader du gouvernement à la Chambre, si je donnais un conseil à mon docte ami, ce serait d'apprendre à mesurer ses paroles.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean–Carleton): Nous sommes ici à la Chambre pour débattre des questions et défendre des opinions divergentes, mais pour ce qui est du fonctionnement du gouvernement et du Parlement, nous devons, dans une certaine mesure, faire preuve de bonne volonté. Comme je l'ai déjà dit, je n'ai pas l'intention de freiner le travail du gouvernement, absolument pas. Nous pouvons lui donner satisfaction sur ce point si nous pouvons nous entendre. Cet amendement est précisément un effort en ce sens. Nous sommes évidemment prêts à la consultation, bien sûr. Nous avons maintenant un point à propos duquel la consultation est possible.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, je veux parler à propos du même rappel au Règlement. Me serait-il permis de faire une suggestion qui modifierait légèrement celle du président du Conseil privé? Je dirais que c'est peut-être un peu trop demander que d'essayer de régler cette question avant 8 heures, mais je crois qu'une réunion est déjà prévue pour demain matin. Je me demande si nous ne pourrions pas arriver à cette réunion en gardant l'esprit et le cœur ouverts, avec l'assurance de pouvoir en arriver à quelque conclusion et, le cas échéant, si nous ne pourrions pas nous entendre pour ajourner le présent débat à 6 heures et nous employer à d'autres travaux ce soir. Je pense maintenant que si le débat se poursuit ce soir, les députés ne feront que se répéter, mais nous avons là quelque chose qui pourrait faire l'objet de consultations demain matin. Je pense que le député de Nepean-Carleton (M. Baker) serait prêt à procéder de cette façon. J'invite le président du Conseil privé à déposer cela sur la table au cours de notre réunion de demain matin et à demander à la présidence de passer à d'autres travaux à 8 heures ce soir.

M. Baker (Nepean–Carleton): Monsieur l'Orateur, c'est une excellente suggestion, fort à propos, et je me rends à cette invitation, si vous me le permettez. Si le leader du gouvernement à la Chambre voulait prendre quelques minutes afin de décider de ce qu'il aimerait mettre en discussion, nous sommes tout à fait prêts à traiter de tout ce qu'il voudra ce soir.

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le président, j'apprécie ce nouveau vent de collaboration. Je n'ai pas besoin de consulter. Ce soir nous allons procéder à l'étude du bill sur les prêts aux petites entreprises. J'espère bien que nous parviendrons à nous entendre demain matin sur cette motion, sinon je verrai à aviser mes collègues de l'ordre du jour pour demain. Alors la suggestion de notre honorable collègue de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) m'apparaît très raisonnable, et je suis bien disposé à négocier, pourvu encore une fois que j'aie un interlocuteur valable du côté progressiste conservateur. Ce soir nous étudierons le bill au nom de l'honorable ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe) sur les prêts aux petites entreprises. Demain nous verrons à aviser s'il y a des changements ou non quant à l'ordre du jour.

M. Baker (Nepean–Carleton): D'accord!

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Si la présidence a bien compris, on discutera ce soir de la recevabilité de cet amendement, et je crois que le président du Conseil privé (M. Pinard) a précisé que nous reprendrions l'étude du bill C-17 à 8 heures ce soir. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Knowles: Que le présent débat soit ajourné.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil, jusqu'à 8 heures, ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 25 avril, de la motion de M. Lapointe (Charlevoix): Que le bill C-17, tendant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. l'Orateur adjoint: Sauf erreur, c'était le député de Western Arctic (M. Nickerson) qui avait la parole.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur l'Orateur, je pense que vous avez raison, mais j'ignorais que vous alliez changer le programme et que cette question serait à nouveau débattue ce soir dès mon entrée. J'avais toutefois pratiquement dit tout ce que j'avais à dire à ce sujet.

Le dernier article du projet de loi à l'étude porte la date d'expiration de la loi au 30 juin 1982, sauf si elle est renouvelée. Je suis heureux de constater que cette mesure abrogatoire a été maintenue dans ce projet de loi. Si nous ne sommes pas très prudents, des mesures législatives de ce genre peuvent demeurer en vigueur éternellement et le Parlement peut très bien les perdre de vue. Grâce à cette mesure, la question doit être soumise de nouveau à la Chambre avant l'échéance.

On nous donne à entendre que dans ce délai de deux ans le gouvernement va étudier de près les diverses façons d'aider les petites entreprises, ce dont je suis très heureux. Le sentiment général des députés est, je pense, qu'il faut ainsi aider les petites entreprises, et nous félicitons le gouvernement de s'en être chargé. Je suis persuadé qu'il peut compter sur les conseils et le concours de tous les députés.

Malgré ce que j'estime être le sentiment général, j'ai une réserve à exprimer. Il me semble parfois qu'au lieu de soutirer de l'argent à une catégorie de contribuables pour le distribuer ensuite dans des secteurs particuliers, l'État ferait mieux peut-être de laisser cet argent au contribuable. Les arguments ne manquent pas pour justifier que l'on devrait laisser l'argent à la disposition des particuliers, des grosses sociétés et des petites entreprises, pour qu'ils puissent décider eux-mêmes dans quel domaine ils voudront le réinvestir.

Il y a quelques jours seulement tous les députés ont reçu je pense une note du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) au sujet du programme d'emplois d'été pour les jeunes. Pendant que nous passions en revue divers projets réalisés dans le cadre de ce programme, il nous est apparu qu'une fois tout cet argent dépensé, nous ne sommes guère plus avancés. C'est en quelque sorte une rustine. Peut-être que dans ce cas comme dans celui du programme d'aide aux petites entreprises, mieux vaudrait laisser l'argent au contribuable.

Je terminerai là-dessus mes observations concernant ce bill. Je suis persuadé que de tous les côtés on est disposé à l'étudier rapidement. Nous sommes tous d'accord en principe, et j'espère qu'il sera voté bientôt.

M. Dan McKenzie (Winnipeg–Assiniboine): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de participer au débat sur le Bill C-17, tendant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises. Le gouvernement n'a pas lieu de s'en féliciter, car tout cela représente un bien mince progrès. Il est certain que s'il veut libérer les hommes d'affaires de son emprise étouffante, le gouvernement aura fort à faire pendant cette législature. J'aimerais simplement citer les opinions de certains personnalités manitobaines du monde des affaires à la suite du mini-budget de la semaine dernière. Voici un excellent article paru dans le *Free Press* de Winnipeg, sous le titre «Le budget exaspère les hommes d'affaires de Winnipeg». En voici un extrait:

> Le mini-budget fédéral c'est le comble à tous égards, selon trois hommes d'affaires éminents de Winnipeg.
>
> Il combine, disent-ils, l'augmentation des dépenses, l'aggravation des déficits et l'alourdissement de la fiscalité.
>
> «Ils nous ont monté un bateau», déclare au *Free Press* Gervin Greasly, vice-président exécutif de l'Association du Bâtiment de Winnipeg.
>
> Jim Cartlidge, président de la Chambre de commerce de Winnipeg, s'inquiète de voir que le gouvernement augmente les impôts et les dépenses de l'administration sans présenter de programme de gestion budgétaire à long terme.

● (2010)

En d'autres termes, le gouvernement ne sait pas où il veut en venir. L'auteur de l'article critique l'inconscience dont il a toujours fait preuve dans ses dépenses, et qui résume le comportement du gouvernement libéral ou de ce que l'on convient d'appeler le gouvernement libéral depuis 1968. Les libéraux devraient avoir honte du peu qu'ils ont fait en ce qui concerne l'aide accordée au monde des affaires au Canada. Qu'il suffise de considérer le nombre de faillites de sociétés depuis 1968. Cette année-là, sous le régime libéral, on en a enregistré 2,481. Depuis lors, les libéraux ont réussi à faire grimper ce chiffre à 5,648. Il ne fait aucun doute que leurs politiques d'impôts élevés, d'ingérence dans le monde des affaires et de harcèlement dans ce domaine ont très bien marché. Le gouvernement libéral a réussi à faire augmenter le nombre des faillites en rendant l'existence aussi compliquée et difficile que possible aux hommes d'affaires au Canada.

M. Pepin: Quels sont les chiffres pour 1979?

M. McKenzie: Nous, du parti conservateur, sommes très heureux de constater que le parti libéral a adopté un certain nombre de nos propositions, dont l'achat d'actions au titre de la PME, qui permettra aux chefs de petites entreprises d'affronter la hausse des taux d'intérêt. Je vais vous entretenir dans quelques instants des politiques de taux d'intérêt élevés défendues par le Nouveau parti démocratique et le parti libéral.

Autre initiative du gouvernement: la déduction pour fins d'impôt des salaires versés par les propriétaires de petites entreprises à leur conjoint, présentée dans le dernier budget conservateur. L'un des fardeaux les plus lourds pour les entreprises, grandes et petites, c'est la paperasserie. Notre gouvernement avait pris des moyens pour diminuer la paperasserie imposée aux petites entreprises. Plus de 70,000 d'entre elles ne seront plus tenues de remplir des rapports conformément à la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers. C'est là un pas dans la bonne direction et j'espère que le gouvernement libéral prendra conscience de ce fardeau et continuera de prendre des mesures dans ce sens.

Le bill C-12 est resté en plan au cours de la dernière législature en raison de l'obstruction systématique du NPD et du parti libéral. J'espère que le nouveau gouvernement représentera ce projet de loi ou un projet semblable qui apporterait une aide substantielle aux petites et aux grandes entreprises canadiennes. Il ferait gagner beaucoup de temps aux propriétaires d'entreprises canadiennes étant donné qu'il réduirait la paperasserie.

Je le répète, nous avions seulement commencé à réduire la paperasserie. Le bill C-12 visait à simplifier les systèmes de rapport et à améliorer le partage des renseignements entre les

services gouvernementaux fédéraux. Ce bill aurait également permis de mieux comprendre l'activité syndicale, surtout du point de vue financier. J'espère que le ministre compétent s'occupera de ces questions.

Tous les députés reçoivent *Mandate*, le journal de la petite entreprise. Je le lis avec beaucoup d'intérêt, et particulièrement le courrier des lecteurs. Je voudrais ce soir vous en lire quelques extraits. Une personne a écrit ceci:

> La hausse des taux d'intérêt conduit les entreprises à la faillite. Les autorités gouvernementales devraient consentir aux entreprises des taux d'intérêt beaucoup plus réduits en fixant deux taux d'escompte différents . . . et en consentant aux entreprises un taux deux fois moins élevé que pour les prêts personnels.

Les obligations pour l'expansion de la petite entreprise, proposées par les conservateurs, et que le gouvernement libéral a reprises à son compte feront quelque chose dans ce sens.

Les taux d'intérêt élevés sont un des principaux problèmes de l'heure. Je voudrais en parler et préciser leurs causes. L'ampleur du déficit gouvernemental est un des principaux facteurs de la hausse des taux d'intérêt. Pour combler le déficit il faut vendre des valeurs au public, ce qui fait que l'économie absorbe une bonne partie de l'épargne. L'épargne ainsi absorbée contribuerait à réduire les taux d'intérêt si le gouvernement ne devait pas emprunter autant.

Nous avons des taux d'intérêt très élevés parce que nous devons inciter les investisseurs à rembourser l'énorme déficit causé sous la vingt-neuvième législature par l'alliance néo-démocrate-libérale lorsqu'on s'est mis à dépenser sans aucune retenue. Cette prodigalité a fait augmenter les dépenses fédérales de 50 p. 100. C'est ce qui s'est passé lorsque les néo-démocrates ont eu la haute main sur le pays pendant 20 mois, au cours de la vingt-neuvième législature. Dieu merci, cela n'a duré que 20 mois. Au cours de ces 20 mois, de 1972 à 1974, les dépenses du gouvernement libéral ont augmenté d'environ 50 p. 100, lorsque le petit groupe à ma gauche avait le contrôle du pays.

M. Benjamin: Bravo!

M. McKenzie: Ils applaudissent, monsieur l'Orateur. Ils prennent grand plaisir à soudoyer les gens avec leur propre argent et à endetter le pays jusqu'au cou. Au cours de l'exercice 1971-1972, les dépenses budgétaires se sont élevées à $17,046,000,000. En 1974-1975, elles s'établissaient à $29,717,000,000, ce qui représente une augmentation de 12 milliards de dollars pour 12 mois. Voilà pourquoi les taux d'intérêt sont aussi élevés de nos jours; il faut payer les dettes et les dépenses effrénées d'une législature menée par le NPD, car les libéraux étaient prêts à vendre leur âme pour rester au pouvoir. Non seulement ils ont vendu leur âme au cours de la législature en question, mais ils ont mené le pays à la faillite.

Des voix: Oh, oh!

M. McKenzie: Les rires fusent des rangs des libéraux et des néo-démocrates car cela leur paraît une excellente blague. Les Canadiens ont bien vu les messages publicitaires des libéraux au cours de la dernière campagne électorale, qui répétaient, soir après soir, qu'on n'aurait jamais dû laisser monter les taux d'intérêt, que les conservateurs avaient commis une grave erreur en les laissant grimper. Si les taux d'intérêt n'auraient pas dû augmenter, pourquoi le présent gouvernement ne s'applique-t-il pas à les réduire? Il est au pouvoir depuis le 19 février et pourtant il n'a rien fait à cet égard. Il a préféré jouer aux Canadiens un tour des plus cruels. Voyez ces grimaces et ces rires chez ces nouveaux députés néo-démocrates.

Des voix: Oh, oh!

M. McKenzie: Ces nouveaux députés libéraux—quelle différence y a-t-il entre un néo-démocrate et un libéral?

Une voix: C'est du pareil au même.

M. Huntington: C'est une coalition.

M. McKenzie: Oui, en effet, c'est une coalition. Les libéraux ont partagé pendant 20 mois la couche des néo-démocrates.

On a accusé le gouvernement conservateur minoritaire d'avoir rendu le Parlement inefficace en refusant de faire des concessions pour rester au pouvoir. Ce sont les lourdes dépenses de la 29e législature, et non le gouvernement conservateur, qui sont à l'origine des grandes difficultés qu'éprouve le milieu des affaires. Les libéraux prétendent que leur aptitude à demeurer au pouvoir pendant 20 mois de 1972 à 1974, bien qu'ils aient été en minorité, est une preuve suffisante de leur aptitude inhérente à gouverner. Les libéraux ne comprennent pas que l'art de gouverner comporte beaucoup plus que des ruses pour assurer la survie politique. Ils ont survécu la période où ils étaient minoritaires en faisant des marchés avec le NPD ou en dérogeant à leurs principes pour obtenir le pouvoir, ce qui n'a pas profité aux Canadiens. Voilà une des raisons pour lesquelles nous avons un taux d'intérêt élevé, problème qui ne vise pas seulement les hommes d'affaires mais aussi les propriétaires de maisons dans tout le pays.

En 1979, obligé de prendre des décisions économiques énergiques à la suite d'une période prolongée durant laquelle pratiquement aucune décision économique n'avait été prise, le gouvernement conservateur de M. Clark a pris des décisions et les a respectées. Nous n'avons pas l'intention de conclure de marchés sous la table avec le NPD. Si tel avait été le cas, il eût été impossible de contrôler les dépenses qui auraient monté en flèche et le taux d'intérêt aurait été beaucoup plus élevé que 16, 17 ou 18 p. 100.

Par contre, entre 1972 et 1974, le gouvernement minoritaire libéral a été caractérisé par l'absence totale de gestion fiscale sérieuse et le coût de cette alliance entre les libéraux et les néo-démocrates a été renversant. Les dommages à la fiscalité durant cette période ont empêché le gouvernement Clark d'agir et le Canada ne pouvait plus respecter les engagements économiques que le gouvernement libéral minoritaire avait trouvés si utiles à sa survie politique. Le gouvernement Clark avait pris position au sujet de principes économiques fondamentaux, des principes sur lesquels il refusait de transiger.

● (2020)

J'ai entendu à la station radiophonique de Winnipeg le critique financier du NDP se plaindre et gémir au sujet des taux d'intérêt. Il oubliait de dire à la population ce qui s'est produit lors de la 29e législature avec la coalition du NPD et du parti libéral. Le NPD est directement responsable du taux élevé d'intérêt en vigueur à l'heure actuelle. Il poursuit une politique de taux d'intérêt élevés en préconisant des dépenses gouvernementales échappant à tout contrôle.

J'ai également parlé de la réclame des libéraux à la télévision. Ils ont berné les Canadiens le plus cruellement possible au sujet des taux d'intérêt. On s'est alors nettement rendu compte que le parti libéral n'a pas plus de principes ou de moralité qu'une racoleuse. Les Canadiens ne pouvaient pas

être plus cruellement bernés. Malheureusement, c'est un député du Manitoba, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), qui a affirmé soir après soir dans les annonces à la télévision que les taux d'intérêt ne devraient pas augmenter. Monsieur l'Orateur, pourquoi ne les rabaisse-t-on pas, s'ils ne devraient pas grimper?

Nous avons ensuite entendu également durant la dernière législature la déclaration parfaitement absurde du critique financier libéral qui est maintenant ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) originaire de Windsor. Lorsqu'on lui a demandé comment il réduirait les taux d'intérêt, il a répondu qu'il présenterait une stratégie industrielle. Quand connaîtrons-nous cette stratégie industrielle qui réduira les taux d'intérêt? Jamais, monsieur l'Orateur.

Le parti libéral devrait maintenant être connu sous le nom de parti B et B. Dans les années 60, c'était le bilinguisme et le biculturalisme qui devait être la solution à tous les problèmes du Canada. Cela n'a pas marché. Cela n'a eu qu'un succès limité. Les Libéraux vont nous gouverner au début des années 1980. On va devoir leur trouver une nouvelle raison sociale pour leur nom de parti B et B: le parti de la banqueroute et de la balkanisation. Cela leur irait comme un gant.

M. Collenette: Et que diriez-vous du parti de la victoire?

M. McKenzie: Oui, monsieur l'Orateur. Un député libéral vient de me demander ce que je pensais du nom de «parti de la victoire».

M. Collenette: Essayez-le donc de temps en temps.

M. McKenzie: C'est avec les tactiques totalement dénuées de scrupules de leurs annonces télévisées et autres que les Libéraux ont gagné. Si les Libéraux ne savent pas comment diriger un pays, ils savent par contre comment gagner les élections, malheureusement. Mais le public canadien commence à voir leur jeu.

Le bill C-17 omet un certain nombre de secteurs qui figuraient dans le budget que nous avons présenté au cours de la dernière législature. Notre budget prévoyait des crédits à l'expansion pour l'Est de notre pays. Il accordait des stimulants fiscaux aux sociétés qui investissaient dans les Maritimes et en Gaspésie. Il accordait des avantages fiscaux afin d'encourager la construction de bateaux de pêche dans notre pays. Nous proposions d'offir 50 millions de dollars à l'est du Canada pour aider à créer des emplois dans le cadre de programmes d'expansion économique. J'espère que le gouvernement libéral va étudier ces questions-là de façon imminente.

Il est bon de proposer des programmes de replâtrage. Mais dans les pays, en l'occurence les provinces, qui sont fortement nationalistes, gauchistes ou bureaucratiques, les chefs d'entreprises prospères ou ambitieux se sentent mal à l'aise. C'est ce à quoi nous assistons depuis quelques années dans notre pays. C'est également ce que nous avons connu au cours des huit années de pouvoir du NPD au Manitoba. La plupart des gens ne se doutent pas à quel point les entreprises en souffrent. Cette politique fait fuir les investissements et paralyse l'expansion des entreprises car elles n'ont pas confiance dans ces gouvernements socialistes. Je ne ferai pas consigner ce soir au compte rendu des faits que j'ai signalés lors de débats précédents, tenus dans le cadre d'autres législatures, au sujet du montant des investissements et du nombre des entreprises qui ont fui le pays.

On constate facilement que le bill C-17 ne constitue pas un remède absolu. Il s'agit d'un bill bien modeste qui viendra temporairement en aide à quelques milliers d'hommes d'affaires. J'ai fait consigner à un certain nombre de reprises au compte rendu les chiffres tirés de ce document qui révèle l'importance des investissements qui ont fui la province du Manitoba au cours des huit années de gouvernement néo-démocrate. J'ai également fait consigner à un certain nombre de reprises au compte rendu les montants d'argent qui ont fui le pays au fil des années sous les gouvernements libéraux successifs.

Le taux non désaisonnalisé de chômage s'élevait en mars à 8.6 p. 100, ce qui représente près de un million de chômeurs. Le chiffre démontre bien que la politique du gouvernement s'est avérée un échec complet au cours des années. Nos dirigeants ont réussi à tromper les gens avec leur publicité à la télévision et leur propagande habile. Nous ne pouvons leur nier ce mérite car ils y ont très bien réussi—mais c'est à peu près tout le succès que cela leur a valu. En 1970, monsieur l'Orateur, le Canada venait au troisième rang dans le monde quant au niveau de vie; en 1978, nous avions glissé au onzième rang et nous n'occupons plus aujourd'hui que le quinzième rang, je crois, de sorte que notre niveau de vie n'a cessé de baisser sous les gouvernements libéraux successifs tandis qu'augmentaient les problèmes des entreprises.

Je reviens à *Mandate* dont j'ai parlé tout à l'heure et aux commentaires qui y figurent au sujet des problèmes des petites entreprises. J'espère que le ministre en prendra note ce soir. Je voudrais citer une autre lettre parue récemment dans le *Mandate*:

> Sachez que les chefs de petites entreprises perdent beaucoup de temps et n'obtiennent rien grâce à la loi sur les prêts aux petites entreprises. J'ai supplié 1) ma banque, 2) une coopérative de crédit et 3) les services du Revenu provincial, et tout le monde m'a ri au nez. Partout on m'a dit qu'il n'était pas question de prêter de l'argent à 1 p. 100 au-dessus du taux préférentiel.

Cette lettre venait d'une entreprise de plomberie de Calgary, mais ce problème a été soulevé maintes et maintes fois à la Chambre. Les petits industriels ont de la difficulté à obtenir des prêts auprès des banques et des sociétés de fiducie. J'espère que le ministre aura quelque chose de positif à dire à ce sujet.

Je voudrais maintenant citer les remarques d'un homme d'affaires de Salmon Arm, en Colombie-Britannique, qui a écrit ce qui suit dans *Mandate*:

> Pour nos clients, négocier avec les banques est une source constante de problèmes. Les banques ne sont pas au service des hommes d'affaires—c'est plutôt le contraire.

Les problèmes persistent et le projet de loi C-17 est loin d'être la solution idéale. En fait, il ne s'en approche même pas. Une autre lettre parue dans *Mandate* se lit ainsi:

> Puisque le gouvernement a le droit de légiférer pour protéger le consommateur, il devrait également assumer la responsabilité de faire connaître ces lois à toutes les petites entreprises, de façon que ce ne soit pas toujours à nous de faire le premier pas. Après tout, qui est-ce qui lit la Gazette officielle!

J'imagine que l'auteur fait allusion aux décrets du conseil. Nous savons qu'en 1978, environ 3,300 décrets ont été adoptés. C'est là un problème permanent pour le milieu des affaires: essayer de se tenir au courant de tous les changements de lois et de règlements. Les hommes d'affaires ne peuvent passer leur

temps à lire les décrets du conseil! Nous avons soulevé à maintes reprises à la Chambre cette question du grand nombre de décrets touchant les hommes d'affaires et d'autres Canadiens.

Un autre problème se pose pour le monde de la petite entreprise, surtout dans l'industrie de la construction domiciliaire. Le numéro de septembre 1979 de Hudac National *Focus* applaudit au projet conservateur de déduction des intérêts hypothécaires, que les partis libéral et néo-démocrate ont farouchement combattu et coulé au cours de la dernière législature. On lisait dans cette publication que dans l'ensemble, les constructeurs et l'industrie étaient satisfaits du programme annoncé par le ministre des Finances de l'époque, même si quelques uns étaient sceptiques quant au résultat global. Ce programme n'aurait peut-être pas aidé tout le monde au Canada, mais il aurait été très bénéfique pour les propriétaires et les constructeurs de maisons. Le nouveau gouvernement n'a rien fait depuis qu'il est au pouvoir. Les néo-démocrates s'égosillent à dénoncer les taux d'intérêt, mais ils ont combattu et coulé une mesure législative qui aurait grandement aidé les propriétaires et l'industrie du bâtiment au Canada.

Ils n'étaient pas assez occupés à couler des mesures concernant les anciens combattants et le transport de matières dangereuses, il a fallu qu'ils combattent aussi le programme de déduction des intérêts hypothécaires qui aurait aidé les propriétaires et le monde des affaires en général.

M. Blenkarn: Et ils ont chassé les gens de chez eux.

• (2030)

M. McKenzie: C'est juste. Le NPD et les libéraux chassent les gens de leurs maisons.

M. Blenkarn: Ils paient 3 p. 100 de plus en intérêts qu'ils ne devraient.

M. McKenzie: Très juste. Un de mes collègues vient de signaler que les taux d'intérêt ont monté de 3 p. 100. C'est la faute de ce que le parti libéral et le NPD ont fait au cours de la 29e législature.

Le gouvernement libéral a aussi le tort de ne pas créer des emplois. A la place, il crée des problèmes. Il ferait beaucoup pour les entreprises s'il réalisait l'autosuffisance pétrolière. Nous constatons que le Canada dépense 5.1 millions de dollars par jour en importations pétrolières. Les gouvernements libéraux successifs ont fait plus pour la création d'emplois dans les pays de l'OPEP qu'au Canada.

M. Blenkarn: Là où ils ont réussi, c'est à faire monter les taux d'intérêt au Canada.

M. McKenzie: Oui, sur ce plan-là ils ont fait du bon travail. En tout cas, sur le plan de la création d'emplois dans les pays de l'OPEP, ils ont remarquablement réussi avec leur politique d'importations pétrolières au lieu d'une politique d'autosuffisance pour le Canada. Si les gouvernements libéraux avaient appliqué la politique mise en place par le gouvernement Diefenbaker en 1958, le programme des routes d'accès aux ressources, le Canada serait sans doute autosuffisant aujourd'hui. Nous n'aurions probablement pas de chômage, pas d'ennuis d'importation de pétrole. Toutes les entreprises seraient florissantes si le programme Diefenbaker des routes d'accès aux ressources n'avait pas été abandonné. Ce programme a bien fait rire les libéraux. Ils parlaient des routes d'accès aux iglous. Aujourd'hui, ces ricanements libéraux nous coûtent très cher.

Bien sûr, avec la politique libérale actuelle, les 5.1 millions par jour que nous envoyons à l'OPEP pour créer des emplois vont passer à 15 millions par jour environ au cours des trois ou quatre prochaines années. Les pays de l'OPEP doivent sûrement regarder avec amour ce gouvernement libéral qui compte si bien sur eux.

Il y a d'autres membres de notre parti qui aimeraient prendre la parole ce soir, mais je voulais faire consigner ces opinions au compte rendu. Je sais que le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe) s'est déplacé—le voilà derrière le rideau—et j'espère qu'il a pris note de ce que j'ai dit ce soir. J'espère aussi qu'il lit les mandats et qu'il se souvient pourquoi nous préconisons des taux d'intérêt élevés. Je ne sais pas s'il était ici durant la vingt-neuvième législature, mais j'espère qu'il se rappelle le tort qu'on a causé à notre pays en permettant au NPD de diriger le Canada pendant 20 mois. Ce parti doit assumer la responsabilité pleine et entière, de concert avec les libéraux, de la politique actuelle de taux d'intérêt élevés qui a été établie par les néo-démocrates et les libéraux au cours de la vingt-neuvième législature.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur l'Orateur, je suis content de pouvoir prendre la parole ce soir, car je me suis fait le défenseur de la petite entreprise au cours de la dernière législature. Il s'ensuit donc que je connais les difficultés qu'elles éprouvent actuellement dans le pays.

En réalité, la petite entreprise ne se laissera pas berner par cette loi. Tout ce dont il s'agit, c'est d'un amendement aux directives que l'on trouve d'habitude dans la trousse de premiers soins des libéraux. L'accroissement de 75 millions de dollars, portant le total à 675 millions, qui entrera en vigueur le 30 juin, n'aide pas tellement à régler les nombreux problèmes internes critiques qu'éprouve la petite entreprise. La limite passe de $75,000 à $100,000 et on s'attaque à l'inflation en ajoutant une tranche de $25,000. Mais il ne s'agit simplement en réalité que d'une indexation pour compenser trois années d'inflation effrénée.

Il était intéressant d'écouter le dernier orateur qui n'a jamais vraiement parlé de la petite entreprise ni de ses problèmes mais a fait plutôt de l'éloquence politique. J'espère vraiment que le parti conservateur prendra le temps de faire parvenir son discours à tous les propriétaires de petites entreprises du Canada.

Une voix: Jamais ils n'oseront.

M. Fulton: Le nouveau maximum, qui nous mène jusqu'en 1982, prévoit l'addition de 175 millions de dollars, ce qui porte la limite à $850 millions. Je pense qu'il est important de voir ce que cela signifie. L'ensemble de cette mesure législative libérale n'a jamais porté sur le capital d'exploitation, pas plus que les modifications proposées par le gouvernement précédent. Ce bill s'applique au matériel, à l'amélioration des locaux, à l'achat et à la construction de locaux et à l'achat de terrains.

J'aimerais surtout traiter ce soir des besoins en capital d'exploitation. J'aimerais signaler qu'en ma qualité de critique du NPD en matière de petites entreprises, une chose m'a frappé pendant la dernière législature; c'est le nombre de lettres que j'ai reçues de propriétaires de petites entreprises comparativement au nombre de celles que j'ai reçues des grandes sociétés. Je puis vous dire en toute franchise que je n'en ai pas reçu une seule des grandes sociétés.

Des voix: Oh, oh!

M. Fulton: Je pense que cela nous en dit long sur les deux grands partis et sur la façon dont ils financent leur campagnes électorales. On les entend rire et glousser. J'ai signalé que, dans ma circonscription, l'Alcan avait donné $15,000 au candidat libéral et le même montant au candidat conservateur. Il est intéressant de voir à quel point cela les a baillonnés durant la campagne. L'Alcan voulait construire un grand barrage qui aurait détruit les poissons et une grande partie de l'environnement. Les libéraux et les conservateurs n'en ont pas dit mot pendant la campagne électorale. On n'entendait qu'une voix, celle du NPD.

Le nombre élevé de faillites ne sera pas réduit par les prêts de capital qui pourraient être offerts aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises. Ce bill vise plutôt des changements superficiels qui touchent les locaux et le matériel, et non les taux d'intérêt, les frais d'inventaire ou une meilleure livraison des biens et des services, ce qui constitue véritablement les assises d'un secteur commercial vigoureux. Il est grand temps que l'on discute à la Chambre de la politique centralement désorganisée que l'on adopte à l'égard de la petite entreprise. La multitude des critères et des formulaires d'emprunts est un embarras inutile pour la plupart des petites entreprises. On aurait besoin d'un appareil qui s'occupe, comme un médecin, de l'ensemble et des parties, au lieu d'obliger un grand nombre de petites entreprises à embaucher, comme elles font maintenant, un employé à plein temps pour remplir des formules et chercher des documents. Les hommes d'affaires ont besoin de capitaux et de connaissances techniques, non de bureaucratie et de paperasse.

Avec des taux d'intérêt de 17 à 20 p. 100, le petit commerçant doit payer plus de $1,000 par mois d'intérêt pour $100,000 de marchandises en stock. Cela permet aux grosses chaînes de magasin et grosses sociétés d'accaparer les marchés si le petit commerçant doit réduire son stock. Par exemple, dans ma circonscription, un certain nombre de commerçants ont communiqué avec moi au début de l'année quand les taux d'intérêt ont amorcé leur escalade. Le propriétaire d'un magasin de vêtements n'avait que deux solutions s'il voulait conserver son commerce. S'il voulait attirer les clients et les inciter à revenir il devait absolument offrir un vaste assortiment de tailles, de couleurs, de coupes et de tissus. Première solution: il pouvait emprunter, augmenter son stock en espérant que les clients viendraient l'acheter. Deuxième solution: réduire son stock et réduire ses frais en risquant de perdre des ventes et des clients. Aucune de ces deux solutions n'était vraiment souhaitable. N'oublions pas que quatre Canadiens sur dix travaillent dans des petites entreprises ayant un chiffre d'affaires inférieur à deux millions de dollars.

Je crois important de soulever une question abordée par le député qui a pris la parole avant moi. Avec plus de un million de chômeurs, il vaut la peine d'examiner la répartition procentuelle des gens qui travaillent. Environ 400,000 travailleurs trouveraient un emploi dans le secteur de la petite entreprise si nous proposions un plan susceptible de remettre ce secteur à flot.

Le temps perdu à chercher des prêts pourrait servir à faire prospérer notre économie. Permettez-moi de vous citer quelques exemples. Il y a un certain nombre d'années, j'étais vitrier. Je dois vous dire que ce genre de commerce exige un stock important. Il vaut beaucoup mieux qu'un vitrier passe son temps à couper du verre, à poser des vitres, des miroirs ou autre chose que d'avoir à faire continuellement le tour des grossistes, comme c'est maintenant le cas de nombreux vitriers constamment en quête de matériaux, faute de pouvoir conserver un stock complet.

Je dis aux députés que le bill C-17 et les quelque 400 autres mesures et programmes sans valeur, faits de bric et de broc, ne s'attaque pas aux graves problèmes qu'éprouve la petite entreprise.

M. Blenkarn: C'est un projet de loi absurde, reconnaissons-le.

M. Fulton: Un plombier ferait mieux de refaire la tuyauterie d'une maison que de perdre du temps dans un bureau à essayer de négocier un emprunt, car ses comptes se paient lentement ou encore ses liquidités sont restreintes à cause de ses ressources limitées.

Un ingénieur ferait mieux de préparer l'évaluation d'un site quelconque que d'essayer de comprendre quoi que ce soit à la liasse épaisse de paperasserie administrative absconse, ou encore d'essayer d'adapter ses besoins personnels à un programme fédéral truffé de jargon administratif.

Je vous assure, monsieur l'Orateur, que j'ai bien étudié à maintes reprises les directives à la petite entreprise. Je me réjouis de voir que le député de Capilano (M. Huntington) est des nôtres. Je suis sûr qu'il avait beaucoup à dire à ce sujet et j'ai d'ailleurs lu certaines de ses observations. Le gouvernement précédent avait sans aucun doute l'intention de se pencher sur la question, mais il n'en a pas eu le temps.

La petite entreprise subventionne le système monétaire du gouvernement fédéral qui, à son tour, la compense fort peu de son dur labeur. Le secteur de la petite entreprise, secteur en pleine croissance et des plus actifs, a besoin d'une direction dynamique et novatrice de la part du gouvernement fédéral, qu'on ne retrouve hélas pas dans le bill C-17. Nous ne devrions pas passer des journées à traiter de mesures aussi puériles qui ne sont que du replâtrage. Faisons un meilleur emploi de nos journées, condensons et étudions des questions telles qu'un système-cadre de financement, un programme élargi de recherche et de développement . . .

● (2040)

Une voix: Vous vous y opposez?

M. Fulton: Je ne m'y oppose certainement pas. A mon avis, il s'agit d'un projet de loi superficiel qui n'a rien à voir avec le genre de questions et certainement le genre de publicité qui accompagnent des situations telles que la présentation de ce projet de loi.

Une voix: Il est inutile.

M. Fulton: Je ne dirais pas qu'il est inutile comme le dit le député à ma droite. Il offre, bien sûr, des fonds au secteur des petites entreprises.

Ces approches multiples, qui comptent maintenant quelque 400 programmes, sont une tentative de camoufler les problèmes fondamentaux de l'appui libéral accordé à des sociétés monopolistes, et des taux d'intérêt élevés, suscités par une absence de stratégie économique et industrielle canadienne.

Jusqu'à présent les mesures prises à droite et à gauche pour sauver les petites entreprises n'ont réussi qu'à nous disperser à droite et à gauche, ce qui devrait plaire, j'en suis sûr, au farceur enfariné de St-Jean. Il faut que la petite entreprise ait une tribune pour s'exprimer avant l'élaboration d'une structure globale qui s'intéresse immédiatement aux besoins de la petite entreprise, non pas seulement ceux du parti libéral et son approche qui consiste à ne faire que des retouches.

Par le truchement du bill C-17 le gouvernement cherche à replâtrer une politique économique datant du XVIII[e] siècle et à l'appliquer à une économie globale du XX[e] siècle. J'ai relevé des interventions intéressantes de la part du député de Capilano, l'ancien ministre chargé des petites entreprises, tirées de la page 431 du hansard de vendredi:

> Selon moi, lorsqu'il reconsidérera les choses, le gouvernement devra notamment modifier son attitude, et cesser d'utiliser comme il le fait les fonds dont il dispose pour protéger des industries qui ne sont plus capables de faire face à la concurrence sur le marché mondial et au contraire mettre sur pied des programmes comportant des avantages et des stimulants directs . . . afin que nous puissions liver concurrence aux industries des autres régions du monde où le niveau de vie est moins élevé et qui n'ont peut-être pas eu à adopter des mesures destinées à protéger l'environnement aussi strictes . . .

En ce qui concerne la première partie de cette affirmation, je suis bien d'accord que certains secteurs de l'économie canadienne se sont laissés dépasser par les événements et qu'il faut faire quelque chose à cet égard, soit mettre au point de nouvelles techniques pour récupérer les emplois dans ces secteurs, soit prendre des mesures à l'intérieur de l'économie du Canada afin de permettre aux petites entreprises de prendre de l'expansion dans les domaines où nous importons actuellement soit la technologie, soit les produits eux-mêmes.

Le député parlait de certains autres facteurs. Vu que je suis le critique de mon parti pour les questions qui touchent l'environnement, je voudrais reprendre ce que l'ancien ministre a dit à propos des mesures strictes imposées au Canada pour protéger l'environnement. Vu certaines des déclarations faites par l'ancien ministre de l'Environnement quand son parti était au pouvoir, il importe de noter que la réparation des dommages à l'environnement et le contrôle de la pollution industrielle était évalué à des centaines de millions de dollars à ce moment-là. Si nous voulons laisser entendre que les mesures destinées à protéger l'environnement sont un fardeau, nous devrions certainement insister davantage sur le coût que représente la pollution.

Par exemple, la pluie acide est un fardeau. Les lacs et les rivières pollués par l'industrie sont un fardeau. Le cancer et la maladie que cause un environnement pollué sont un fardeau onéreux. Selon de récentes études, certains secteurs à faible technologie créent plus d'emplois que le fait d'établir une industrie qui ne polluera pas l'environnement. Ces secteurs peuvent créer plus d'emplois que le simple fait d'adopter, comme l'ont fait nos voisins du Sud, des politiques qui disent que nous devrons sacrifier une partie de notre environnement si nous voulons parvenir à l'autarcie énergétique d'ici 1990. Pour ma part, et j'espère que tous les députés seront d'accord avec moi sur ce point, nous ne devrions pas sacrifier une partie de notre environnement à cause d'objectifs en matière d'indépendance énergétique et de plein emploi au Canada que nous ne pourrons tout simplement pas atteindre à court terme. Les projets bien réfléchis et soigneusement mis à exécution qui ne nuisent pas à l'environnement sont un avantage et non pas un fardeau.

Les taux d'intérêts élevés nuisent à l'utilité de la loi. A mon avis, nous devrions nous pencher davantage sur ce facteur. La limite des emprunts passe de $75,000 à $100,000. Ce supplément de $25,000 a été très rapidement englouti par l'inflation de ces dernières années.

Arrêtons-nous un instant à considérer les difficultés d'un petit commerçant typique. Il éprouve des difficultés à percevoir ses comptes ainsi qu'à maintenir des stocks considérables. Quels sont les objets visés par cette loi? Elle traite de locaux, de machines et de terrains.

Refaire la devanture du magasin suffirait peut-être à attirer la clientèle. Une parcelle de terrain pourrait également servir à aménager un parking. Cependant, les petits commerçants attendent que le gouvernement s'occupe vraiment de régler les très graves problèmes qu'ils éprouvent: c'est-à-dire, les frais d'inventaire, les frais de tout accroissement de personnel qui leur permettraient de régler leurs problèmes et de prendre les initiatives essentielles à toute petite entreprise. On ne peut pas dire que la hausse de 25 p. 100, sans compter l'intérêt de 17 p. 100 à payer, constitue une politique constructive.

M. Blenkarn: Où prenez-vous 17 p. 100?

M. Fulton: 15,67 plus 1 p. 100.

M. Blenkarn: Un pour cent de plus que le taux préférentiel.

M. Fulton: Le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) a très bien exposé les raisons pour lesquelles les banques sont peu empressées à se contenter du taux préférentiel plus 1 p. 100, alors qu'elles peuvent obtenir 3 p. 100 de plus sur d'autres prêts. Cela met en lumière le problème crucial auquel les petites entreprises doivent faire face, soit l'accès aux capitaux.

Je me suis réjoui d'entendre le député de Capilano expliquer comment il serait possible de tirer des capitaux de l'économie et d'en faire profiter la petite entreprise. C'est une tâche qui

incombe au gouvernement. De toute évidence, le gouvernement actuel n'est pas prêt à le faire. C'est aussi une tâche pour l'opposition qui ne doit pas se contenter de chercher querelle comme l'a fait le dernier orateur conservateur. Nous devrions nous mettre sérieusement à la tâche au lieu d'utiliser le temps que nous passons à la Chambre à nous chamailler pour des riens, nous devrions nous attaquer aux questions fondamentales, par exemple, tenter de résoudre les problèmes de la petite entreprise. Après tout, c'est le but du débat actuel. Et il conviendrait de le faire avec le plus de sérieux possible.

C'est en partageant les frustrations que ressentent les petits exploitants du Canada que j'appuie le projet de loi, même en sachant qu'il s'agit d'un expédient bureaucratique, alors qu'une approche novatrice et cohérente s'impose.

M. Otto Jelinek (Halton): Monsieur l'Orateur, je ne puis m'empêcher de dire que j'ai été vraiment renversé par les propos creux de l'Orateur précédent du Nouveau parti démocratique. Si un gouvernement adoptait la doctrine de ce parti, il n'y aurait plus de petite entreprise au Canada. Il ne nous resterait qu'un pays mené par les socialistes avec de grands syndicats et des sociétés de la Couronne nationalisées.

J'aimerais d'abord féliciter le nouveau ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe) de sa nomination. J'espère qu'il recevra de son cabinet le genre de collaboration qu'avait reçue son prédécesseur, le député de Capilano (M. Huntington), et non celle de ses prédécesseurs libéraux. Autrement, il ne sera qu'une marionnette comme les ministres précédents l'ont été par le passé. Je lui souhaite sincèrement beaucoup de chance dans ses relations avec la petite entreprise parce que nous nous préoccupons tous de son avenir, du moins dans ces deux partis-ci.

Je suis heureux de participer à ce débat sur les modifications qu'on se propose d'apporter à la loi sur les prêts aux petites entreprises. Je suis toujours ravi de parler de questions ayant trait au secteur des petites entreprises parce qu'elles ont été et sont encore les piliers de l'économie. Malheureusement, parce qu'on n'a pas donné à ce secteur toute l'attention voulue, il est en train de se désagréger petit à petit.

La petite entreprise, comme nous l'avons dit maintes et maintes fois, emploie plus de 60 p. 100 de la population active du Canada. C'est certes l'employeur le plus important du pays, et les gouvernements en général ne tiennent pas compte de ce fait autant qu'ils le devraient dans une période où un million de nos concitoyens sont en chômage.

Il est malheureux que la Chambre étudie si rarement des questions ayant trait aux petites entreprises alors qu'en fait toute l'économie gravite autour d'elles. Il est aussi malheureux que trop souvent, quand la Chambre étudie en fait de telles questions, il s'agisse de la modification ou de la prorogation de vieilles lois qu'il est nécessaire de mettre à jour et non de nouvelles politiques et de nouveaux programmes qui aident vraiment le secteur des petites entreprises. Le bill C-17 n'est qu'un autre exemple d'une simple modification destinée à mettre à jour la loi sur les prêts aux petites entreprises. Bien entendu, tout le monde va appuyer le bill parce qu'il porte le montant des prêts maximums garantis de $75,000 à $100,000. Comme je l'ai dit, cela ne fait qu'indexer les prêts sur le taux d'inflation actuel.

● (2050)

Je me souviens des amendements semblables qu'on a apportés à la loi sur les prêts aux petites entreprises en 1977 et qui portaient le maximum de $50,000 à $75,000. A ce moment-là, certains d'entre nous avaient recommandé au gouvernement d'être plus généreux et d'accorder tout de suite un maximum de $100,000, ce qui nous aurait évité de présenter un bill modificatif tous les trois ans. Nous pourrions peut-être étudier un bill permanent contenant des mesures d'indexation, ce qui nous éviterait d'avoir à étudier régulièrement des solutions superficielles aux problèmes des petites entreprises comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant. Quoi qu'il en soit, il y a trois ans, lorsque nous avons étudié ce genre d'amendements, j'ai dit que nous ne devrions pas nous occuper de ce secteur vital au coup par coup, mais que nous devrions mettre au point un programme global de prêts aux petites et moyennes entreprises du Canada.

Pendant mes années comme porte-parole de la petite entreprise ici à la Chambre, mes collègues et moi avons proposé toutes sortes d'idées, fait toutes sortes de recommandations visant à aider et à favoriser l'épanouissement de la petite entreprise. En fait, mon ami, le député de Capilano a commencé à mettre au point quelques-unes de ces idées lorsqu'il était ministre d'État à la petite entreprise pendant la dernière législature. Malheureusement, tout le monde le sait, la mise au point de ces idées a pris fin, tristement et abruptement, lorsque les libéraux et les néo-démocrates ont défait le budget pour une raison, à mon avis, tout autre que budgétaire enfin pour une question de pouvoir politique.

M. LeBlanc: Expliquez-vous.

M. Jelinek: Les libéraux n'ont pu défaire le budget parce qu'ils ne l'approuvaient pas. Je m'explique. Les libéraux n'ont pu défaire le budget tout simplement parce qu'ils n'approuvaient pas les mesures proposées car, pourquoi alors le ministre des Finances (M. MacEachen) aurait-il copié, à un cent près, nombre de nos mesures budgétaires dans son mini-budget d'il y a tout juste une semaine ce soir? Il en a laissé tomber certaines dispositions bien sûr dont, entre autres, la promesse que les dépenses du gouvernement n'augmenteraient pas plus rapidement que le produit national brut. Voyez les prévisions actuelles, 4 milliards de dollars! C'était une promesse.

Durant la campagne électorale, après la chute du gouvernement sur le budget, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) avait promis de démissionner si les taux d'intérêt montaient après la formation du gouvernement libéral. Que s'est-il passé? Les taux d'intérêt ont augmenté de 3 p. 100 et il est toujours là. La seule chose que je peux dire à ceux qui ont voté pour les libéraux le 18 février, c'est qu'ils se sont fait avoir. S'ils croient que le prix de l'énergie n'augmentera pas de plus de 18 cents le gallon, ils se bercent de douces illusions. Le gouvernement a dupé les Canadiens. C'est ce qui est arrivé. Les libéraux l'avaient déjà fait en 1974 à propos du système de surveillance des prix et des salaires. Ils ont recommencé cette fois-ci à propos du budget et de la politique énergétique.

Et ce fameux prix pondéré ou ce prix «fait au Canada»? Quand on aura tout pondéré, le prix de l'essence augmentera de 50 cents le gallon ou davantage au lieu de 18 cents. Nous proposions une hausse de 18 cents le gallon. Nous proposions en même temps un dégrèvement d'impôt au titre de l'énergie pour les familles à faibles revenus, les producteurs agricoles et l'expansion du réseau de transport urbain. Maintenant qu'ils sont au pouvoir, les libéraux ne nous proposent rien de tel.

Pendant la campagne électorale, le premier ministre (M. Trudeau) promettait que, sitôt son accession au pouvoir, il nous préciserait le coût de l'énergie. En décembre dernier il disait que dans deux semaines il nous dirait exactement en quoi consisterait le prix fait au Canada. Deux semaines plus tard, il disait qu'il nous le préciserait aussitôt qu'il formerait le gouvernement. Il a formé le gouvernement mais il ne le savait pas davantage. Il ne nous a encore rien dit et les Canadiens sont toujours dans le noir en ce qui concerne le coût de l'énergie. C'est pourquoi je dis et je répète aux Canadiens qui ont appuyé les libéraux le 18 février dernier: ils se sont fait avoir.

Quoiqu'il en soit, revenons au bill C-17 . . .

M. Baker (Nepean—Carleton): Magnifique digression.

M. Jelinek: . . . il y a trois ans, la Chambre a également relevé le seuil d'admissibilité des petites entreprises, dans le cadre de la loi sur les prêts aux petites entreprises, en faisant passer le montant maximum des ventes annuelles de 1 million de dollars à 1 million et demi. Je suis un peu étonné qu'il y ait pas de changement d'apporté à cette définition en ce qui concerne les dispositions du bill C-17. La croissance a-t-elle quelque chose de répréhensible? Le ministre d'État (Petites entreprises) ou le gouvernement sont-ils contre la croissance? Le niveau inchangé semble encourager l'entreprise à rester petite au lieu de grandir.

Le vice le plus sérieux du bill est peut-être l'exclusion du capital-risque ou du fonds de roulement, parce que, après tout, la plupart du temps, les entreprises ont des problèmes financiers parce qu'elles manquent de capital de roulement. J'ai demandé cette disposition à cor et à cri la dernière fois que la loi a été modifiée, en 1977. La proposition a été examinée, puis rejetée pour diverses raisons, mais aujourd'hui plus que jamais, vu le climat économique au Canada, le bill doit inclure le fonds de roulement ou le capital-risque. J'espère que le ministre envisagera sérieusement d'inclure cette disposition quand le bill sera à l'étude par le comité compétent. Des collègues et moi proposeront alors des amendements qui amélioreront le bill.

Toutefois, tout compte fait ce sont les taux d'intérêt qui nuisent le plus à l'industrie, la cherté du loyer de l'argent. Les membres du gouvernement promettaient, il y a deux ou trois mois, que s'ils étaient élus, ils diminueraient les taux d'intérêt. Une remarque qu'on peut faire à l'actif du gouvernement, c'est qu'il a repris certaines parties du budget de John Crosbie, notamment les obligations pour l'expansion des petites entreprises, mais cela ne saurait suffire.

Comme l'a répété le chef de l'opposition (M. Clark) au cours des derniers mois, les libéraux savaient il y a trois mois ce qui n'allait pas. Ils savent bien ce qui irait par contre et pourtant tout ce qu'ils ont le courage de faire, c'est de présenter un mini-budget à la sauvette pour que l'opposition n'ait pas la chance de répondre. Nous ne pouvons pas soumettre les mesures budgétaires au comité concerné, afin qu'il en parle et en débatte. Qu'est-ce qui arrive au gouvernement qui a fait toutes ces promesses à nos concitoyens sur ce qui est bon et ce qui ne l'est pas? Malheureusement, les chefs des petites entreprises ont besoin d'autre chose que la loi sur les prêts aux petites entreprises et ses actualisations trois fois par an.

Les petites entreprises ne peuvent continuer pour ainsi dire à vivoter pendant que d'un côté les pouvoirs publics ignorent leurs besoins fondamentaux et de l'autre la bombardent de règlements bureaucratiques, de directives, de mesures de contrôle, de formulaires et de paperasserie. C'est sur le secteur de la petite entreprise que repose le système de la libre entreprise dans notre pays et si nous voulons que ce système tel que nous le connaissons maintenant se perpétue, il va falloir accentuer créer et développer davantage de programmes et une politique à long terme.

J'ai déjà dit à maintes et maintes reprises à la Chambre comme ailleurs, que le gouvernement doit s'engager à mettre au point une politique d'ensemble et non pas seulement présenter des amendements et des mesures législatives pour pallier des cas particuliers comme c'est le cas avec le bill dont nous sommes saisis aujourd'hui. Le gouvernement doit se donner une politique d'ensemble pour aider la petite entreprise à faire face à toute une série de problèmes et de préoccupations.

Le parti auquel j'appartiens a soumis au gouvernement maintes recommandations de nature réaliste pour répondre aux besoins de ce secteur vital de notre industrie et avait même entrepris de passer aux actes. Le député de Capilano était en train de les mettre en pratique lorsqu'il en a été empêché. Le gouvernement conservateur a été court-circuité dans sa tentative de mettre en œuvre les nombreux programmes et propositions que nous avions présentés ou étions sur le point de présenter.

Voici quatre exemples seulement de programmes que j'ai personnellement recommandés à la Chambre par le passé et que je continue à préconiser: accorder des ristournes fiscales et d'autres stimulants fiscaux aux petites entreprises qui investissent dans le secteur de la recherche et du développement, car le recours aux stimulants est essentiel dans le domaine de la petite entreprise. Pourtant, depuis 12 ans, sous le gouvernement libéral, le mot «stimulant» a pratiquement disparu du vocabulaire politique.

● (2100)

J'en arrive à mon deuxième point: accorder un crédit d'impôt à tout citoyen canadien qui investit directement dans les actions d'une entreprise canadienne. Encore une fois, nous devons stimuler la petite entreprise et inciter les Canadiens non seulement à y investir, mais à y conserver leurs investissements. Ce programme nous permettrait de faire d'une pierre deux coups . . . garder les investissements au Canada, tout en aidant la petite entreprise.

Troisièmement: créer des écoles de métier et des programmes d'apprentissage. Il est regrettable qu'un pays comme le nôtre, qui compte maintenant un million de chômeurs, fasse venir des spécialistes et des gens de métier de l'étranger au lieu de créer davantage d'écoles de formation professionnelle et de programmes d'apprentissage. Nous devons aller chercher de la main-d'œuvre à l'étranger. C'est une honte, quand on a un million de chômeurs, d'être obligé d'aller chercher la main-d'œuvre spécialisée à l'étranger. Le gouvernement conservateur avait entrepris de créer davantage d'écoles de métier et de programmes d'apprentissage avant d'être arrêté dans son élan par les libéraux et les néo-démocrates qui n'ont rien à proposer pour remplacer les programmes que nous proposions.

Quatrième point: Un certain pourcentage des biens et services achetés par le gouvernement devrait provenir des petites entreprises. Autrement dit, il s'agit de mieux répartir les contrats. Nous en parlons depuis des années. Pourquoi la majeure partie des produits et services achetés par le gouvernement devrait-elle être fournie par les grosses sociétés, dont beaucoup sont des multinationales appartenant à des intérêts étrangers? Pourquoi le gouvernement ne réserverait-il pas une certaine partie de ses contrats aux petites entreprises canadiennes qui, le plus souvent, sont en mesure de fournir des meilleurs produits et services que les grosses sociétés multinationales?

Cinquième point: Exempter les petites entreprises des lois fédérales qui peuvent leur causer des torts. Souvent, nous examinons les lois fédérales en fonction des grosses sociétés en oubliant les torts qu'un bon nombre de ces mesures peuvent causer à la petite entreprise, qu'il s'agisse des contingents sur les textiles, qu'il s'agisse . . .

Une voix: La loi sur les banques.

M. Jelinek: . . . ou la loi sur les banques, comme me le souffle un de mes honorales amis. Un grand nombre des mesures législatives soumises à la Chambre nuisent aux petites entreprises. Le ministre chargé des Petites entreprises (M. Lapointe) devrait s'occuper de les faire exempter des dispositions qui leur sont défavorables.

Sixièmement: développer grâce à des stimulants un secteur secondaire de la fabrication. Les Canadiens sont riches en ressources naturelles, et pourtant, voyez ce qui arrive: nous faisons extraire nos matières premières, le plus souvent par des firmes américaines ou étrangères et nous les revendons à l'Allemagne de l'Ouest, au Japon ou ailleurs où elles créent de la productivité et des emplois. La plupart du temps, nous rachetons à des prix gonflés les produits finis dont la plupart sont fabriqués à partir des matières premières extraites du sol canadien. Je répète que nous devons songer à encourager la formation d'un secteur secondaire de la fabrication, surtout des petites et moyennes entreprises qui offrent le plus de possibilités. Comme je le disais, nous sommes plus favorisés que le Japon ou l'Allemagne de l'Ouest parce que nous avons des ressources naturelles.

Dans le passé, les gouvernements ont fermé les yeux sur ces possibilités. Leur principe a été le suivant: extraire et expédier. Si notre secteur secondaire était plus développé nous ne serions plus tributaires comme nous le sommes actuellement, des États-Unis pour obtenir, par exemple, des pièces automobiles.

Aussi—et je serai bref car je sais que mon temps de parole tire à sa fin—il faudrait procéder à une réforme complète de la Banque fédérale de développement. A mon avis, ses méthodes sont trop lentes, trop bureaucratiques, elle est aux prises avec une paperasserie administrative excessive et elle demande trop de titres en nantissement. Je pourrais vous conter une douzaine d'histoires invraisemblables, monsieur l'Orateur. Je me rappelle l'époque où je bâtissais ma propre petite entreprise. La Banque fédérale de développement s'appelait alors la Banque d'expansion industrielle. Nous avions besoin de fonds d'expansion parce que l'entreprise croissait si vite que nous ne pouvions obtenir suffisamment de crédit auprès des banques à charte. Il nous a fallu six mois pour obtenir un prêt, avec un nantissement quatre fois plus gros que ce que nous estimions raisonnable. Je suis sûr que si la banque avait su que ma grand-mère avait des obturations en or, elle nous les aurait demandées également! Nous ne lui avons pas dit. J'ajouterai que les frais juridiques se sont élevés à environ 10 p. 100 du montant total du prêt. Peut-on donc vraiment appeler cela de l'aide à la petite entreprise? La même réflection vaut actuellement pour la banque fédérale de développement. Il ne s'agit pas là en fait d'aide à la petite entreprise.

Comme je l'ai déjà dit, des bills tels que celui dont nous sommes saisis sont nécessaires, je veux bien l'admettre rien qu'à des fins de mises à jour. Je crois cependant que le bill aurait dû inclure une foule d'autres dispositions. Parmi celles qu'on aurait dû y trouver figurent le relèvement des montants maximals, l'admissibilité de bénéficiaires ayant des revenus bruts annuels plus élevés, l'augmentation du nombre d'institutions offrant les prêts, l'inclusion de fonds de roulement et une bien plus grande variété de motifs rendant les gens admissibles aux prêts et pas seulement les personnes ayant une petite entreprise au sens strict du terme, mais aussi les agriculteurs et les pêcheurs.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cette question, car j'ai l'intention de présenter ces recommandations peut-être sous forme d'amendements à l'étape du comité. En guise de conclusion, je voudrais répéter ce que j'ai souvent dit dans cette enceinte, quelque chose qui revêt à mon avis une grande importance si nous voulons préserver notre système démocratique.

Si nous voulons que la petite entreprise prospère dans notre société, et je suis certain que nous le voulons tous—du moins les Conservateurs et les Libéraux; quant à ces bouffons qui siègent à ma gauche, je n'en suis pas si sûr—le gouvernment fédéral doit mettre immédiatement sur pied un programme global et exhaustif d'aide à la petite entreprise qui remplacerait le rafistolage actuel, la méthode cataplasme. Je sais bien que le ministre doit être fatigué d'entendre parler de cataplasmes, je sais que l'expression est usée, mais c'est exactement de cela qu'il s'agit, ce sont des cataplasmes que l'on applique depuis 12 ans. La petite entreprise est au cœur même du régime de la libre entreprise. C'est elle qui nous a permis de construire notre pays et c'est par elle qu'il pourra prospérer.

D'autres pays, qui connaissent actuellement un meilleur sort que le Canada quant au chômage, à l'inflation, à la productivité et d'autres critères permettant d'évaluer le succès d'une société, ont concentré toute leur énergie en matière économique sur la petite entreprise. Il est encore temps de redonner vie et santé à notre libre entreprise et d'affronter l'avenir avec

confiance, en capitalisant sur nos points forts. Mais il faut agir vite pour ne pas laisser passer l'occasion.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, il y avait dans le discours du trône une promesse grandiose. On y parlait de hausser à $100,000 le maximum des prêts consentis aux termes de la loi sur les prêts aux petites entreprises et de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Naturellement, cette mesure est conçue pour impressionner la population. C'est une mesure vide de tout sens, monsieur l'Orateur, une sottise pure et simple. Cela ne veut rien dire quand le taux d'intérêt préférentiel est de 16.75 p. 100, et le taux courant de 17.75 ou 18 p. 100. Bonté divine!

Nous allons porter de 600 à 675 millions de dollars le plafond des prêts que le gouvernement du Canada peut garantir auprès des grandes banques! N'est-ce pas là une mesure législative importante pour les grosses banques? N'est-ce pas merveilleux pour les grosses banques? Elles vont sûrement s'en réjouir. Sans compter que nous allons entendre parler de la loi sur les banques plus tard dans la session. N'est-ce pas formidable? Ce que nous aidons la petite entreprise! Nous allons lui consentir de l'argent à un 1 p. 100 de plus que le taux privilégié, à condition toutefois qu'elle respecte les exigences du règlement de la loi.

● (2110)

Voyons cette loi et ses exigences. Aux termes de l'article 7 de la loi, le gouverneur en conseil peut édicter des règlements régissant les formules, les demandes, les rapports et autres documents requis concernant les améliorations apportées aux prêts garantis par la loi. A 1 p. 100 de plus que le taux privilégié, il faut se soumettre à des chinoiseries; même à 18 p. 100, il faut s'y soumettre. Tout cela, pour aider la petite entreprise. N'est-ce pas merveilleux? Comment peut-on être ministre d'État à la petite entreprise (M. Lapointe) et croire qu'on aide les petits entrepreneurs en adoptant un autre brin de fantaisie, de chinoiserie administrative, jusqu'à concurrence de $100,000? Il ne faut toutefois pas que l'entreprise ait un chiffre d'affaires brut trop élevé et il faut que la demande soit conforme aux règles et aux modalités prescrites par le ministre. Quel est son pouvoir en matière de réglementation? Les conditions couvrent toute une page et une partie de la page suivante jusqu'au paragraphe *m*) et aux alinéas suivants. Elles sont interminables.

Le pauvre petit commerçant qui vient demander un prêt dira à son banquier qu'il veut un prêt en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises à un taux d'intérêt qui dépasse de 1 p. 100 le taux préférentiel. Le banquier va le jeter à la porte. C'est ce qu'on appelle aider les petits commerçants. Voilà comment les libéraux aident les petits commerçants en réalité. Ils veulent vraiment les aider. Ils veulent leur accorder le privilège de ne payer que 1 p. 100 de plus que le taux préférentiel. Le commerçant pourrait probablement arriver à obtenir un prêt à ce taux sans passer par toutes les tracasseries administratives, sinon il n'obtiendra pas son prêt de toute façon.

Qu'est-ce que les Libéraux vont garantir avec ce taux d'intérêt dépassant de 1 p. 100 le taux préférentiel? Ils vont garantir aux banques qu'elles retoucheront 90 p. 100 des sommes couvertes qui ne lui ont pas été remboursées. Voilà de quoi ils parlent. Ils parlent d'une mesure législative à laquelle ils attachent tellement d'importance qu'ils en ont fait mention dans le discours du trône. Cette mesure a été introduite pour inciter les pauvres types qui ne connaissent rien aux petites entreprises à croire que le gouvernement fera quelque chose pour celles-ci.

Je vois le ministre sortir à l'instant. Je ne l'en blâme pas. Je ferais la même chose si j'étais à sa place après avoir présenté un tel projet de loi qui constitue une insulte au Parlement. On nous a demandé d'étudier des mesures urgentes. En exposant le travail qui attendait la Chambre, le Gouverneur général a dit dans son discours que le gouvernement comptait sur la collaboration des députés et qu'il fallait nous atteler à la tâche d'adopter les mesures législatives nécessaires, d'examiner rapidement les mesures essentielles qui se sont accumulées. Voici ce qu'on appelle une mesure législative essentielle, une mesure visant à aider la petite entreprise. Je vois le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) faire signe que oui. Il trouve que c'est une excellente mesure. Il a été si activement mêlé au domaine de la petite entreprise qu'il connaît vraiment ce que c'est que de gagner sa vie et de payer des salaires, tant qu'il émarge à la Fonction publique.

Qu'en est-il au juste. Le bill à l'étude ne constitue qu'un stratagème pour impressionner le public. Il ne vise pas du tout à venir en aide à la petite entreprise. Cette mesure ne fera absolument rien pour venir en aide à la petite entreprise. Elle hausse simplement la limite des prêts que pourront faire les banques. La garantie qu'accorde le ministre sur les prêts consentis par les grosses banques passera de 600 à 675 millions de dollars. Cette mesure porte le montant du prêt jusqu'à $100,000, pourvu qu'il satisfasse à toutes les conditions réglementaires. La belle affaire! Quelle mesure dingue! C'est une mesure anodine à laquelle on ne peut s'opposer. Elle est pleine de bonnes intentions. Elle concerne la petite entreprise. Elle a vraiment pour objet de lui venir en aide. Peut-être aidera-t-elle un peu le modeste exploitant, mais elle n'améliorera en rien les conditions dans lesquelles vivent les entreprises au Canada.

Je regrette que le ministre ait quitté la Chambre, car j'aurais aimé lui demander combien de fonctionnaires appliquent cette extraordinaire mesure législative, et sont chargés de surveiller les conditions dans lesquelles les banques garantiront ces prêts. Combien de fonctionnaires s'occupent de surveiller l'activité des banques dans le cadre de l'application de la loi sur les prêts aux petites entreprises? Combien de fonctionnaires les contribuables canadiens rémunèrent-ils pour surveiller les conditions terriblement sévères d'octroi de ces prêts pour lesquels le pauvre petit exploitant n'a à payer que des intérêts de 18 p. 100, soit 1½ p. 100 par mois? C'est aussi simple que cela. Il est dégoûtant de voir le gouvernement présenter ce genre de mesure et ne pas venir à la Chambre armé de propositions économiques concrètes pour régler les problèmes de l'intérêt qui assaillent le pays en général et les hommes d'affaires en particulier.

L'autre jour, j'examinais la loi sur les banques. Je suis heureux de voir que j'ai l'attention du député d'Ottawa-Centre. Alors que j'étudiais cette loi sur les banques, je me suis entretenu avec des banquiers et j'ai pu comprendre que les banques font payer le prix fort aux petites entreprises afin de rattraper les erreurs qu'elles ont faites en se lançant dans le secteur des prêts hypothécaires et des prêts à la consommation.

Pour couvrir les pertes qu'elles enregistrent à cause des taux élevés d'intérêt, les banques imposent aux petites entreprises le taux de base plus un ou plus deux ou que sais-je encore, et ce, uniquement pour couvrir leurs pertes sur les prêts hypothécaires à long terme, les prêts de financement d'achat de voitures à long terme et les prêts de type «chargex» qui sont garantis à des taux d'intérêt bien inférieurs au taux de base actuel. Résultat: les hommes d'affaires ont été dupés. En fait, le ministre devrait parler de la loi sur les banques. Il devrait nous dire comment il va contrôler les taux d'intérêt imposés à des entreprises qui produisent beaucoup et exploitent beaucoup de gens plutôt que de parler des entreprises qui ont besoin de l'aide fournie dans ce bill.

Franchement, la loi n'a jamais rien apporté de bon aux petites entreprises. Elle a été adoptée en 1961. Qu'a-t-on réellement accompli depuis grâce à elle? En quoi consistent ces grandes réalisations? Quels sont les effets miraculeux de cette loi qui encombre nos livres de loi depuis 1961? Qu'est-ce que le gouvernement a vraiment accompli grâce à elle? Nous pourrions parler de la bureaucratie qu'elle nécessite, de tous ceux que le gouvernement du Canada emploie pour la mettre en application. Nous pourrions parler de toute la paperasse qui a été créée à cette fin ou des formulaires qui sont prévus à l'article 7. C'est comme cela page après page. Voilà le genre de choses que nous donnent des gouvernements libéraux. Le gouvernement actuel n'a rien de neuf à proposer. Il nous demande donc de modifier une vieille loi qu'il ne peut même pas justifier par l'aide qu'elle apporte aux petites entreprises. Il est vrai qu'elle est très attrayante, si on peut s'exprimer ainsi. C'est magnifique, on va aider les petites entreprises. On va hausser à $100,000 le plafond des prêts garantis. Ce n'est pas ce que nous devrions faire durant la présente législature.

Même si le gouverneur général se faisait le porte-parole du premier ministre (M. Trudeau) en prononçant le discours du trône, les Canadiens comptent que les travaux de la présente législature seront fructueux. Ils se passeraient de balivernes de la sorte. Ils comptent sur des initiatives positives qui feront appel à l'esprit d'entreprise des Canadiens. Quel est l'objet de cette loi? Elle porte la limite d'un prêt à $100,000 et la garantie à $675 millions. C'est absolument tout. On ne peut nullement prouver que l'application de cette loi a été vraiment avantageuse pour les petites entreprises depuis près d'une vingtaine d'années, qu'elle a vraiment permis aux petites entreprises de progresser et de se développer même si elles offrent très près sinon plus de la moitié des emplois au Canada.

Quelle a été la portée de la loi? En qualité de propriétaire d'une petite entreprise, iriez-vous demander à votre gérant de banque: «Monsieur, vous devez me faire profiter de la loi sur les prêts aux petites entreprises?» De fait, vous voulez emprunter. Si le gérant dit qu'il vous consent un prêt à un taux de 1.5 p. 100 au-dessus du taux de base, vous l'accepterez au lieu d'irriter le gérant en tentant de le faire descendre à 1 p. 100. Voilà ce que vous ferez. Oui, c'est bien cela. Vous n'allez certainement pas prier le directeur de la banque de remplir les formules prévues par la loi sur les prêts aux petites entreprises et de vous consentir un prêt au taux de 1 p. 100 au-dessus du taux préférentiel. Vous le devinez bien, à jouer à ce jeu, vous ne l'obtiendrez jamais, votre prêt. Vous le savez pertinemment; je le sais, de même que le savent tous ceux qui sont dans les affaires.

● (2120)

Cette mesure législative est un palliatif destiné à apaiser ceux qui sont dupes. Elle est destinée à faire croire que le gouvernement a aidé la petite entreprise. A mon avis, le gouvernement a plutôt joué un mauvais tour, à la fois à la petite entreprise et aux Canadiens.

Le gouvernement a demandé aux Canadiens, et compte le faire encore une fois cette année, de lui prêter 50 millions de dollars pour chaque jour ouvrable de l'année. Il lui faut cet argent pour faire face à son budget ruineux, et il refuse de dire aux Canadiens et à la Chambre l'usage qu'il va en faire. Le gouvernement a besoin de 50 nouveaux millions de dollars pour chaque jour ouvrable.

Certains petits commerçants possèdent des obligations d'épargne, à l'instar de certains de leurs concitoyens ordinaires; néanmoins, ces trois dernières semaines, ils s'en sont fait rembourser pour la somme de 500 millions de dollars.

Le gouvernement a fait monter en flèche le prix de l'argent. Par des emprunts excessifs, il a favorisé la majoration du coût de l'intérêt. Il suffirait que le gouvernement accepte de réduire ses dépenses de seulement 2 milliards de dollars, ou même de 3.7 milliards de dollars comme l'aurait permis le budget du 11 décembre dernier; en pareil cas, les capitaux disponibles sur le marché aux fins de prêts auraient été plus importants. Quand la masse monétaire est suffisante, les taux d'intérêt fléchissent. Les hommes d'affaires ne se préoccupent pas de savoir si la mesure à l'étude leur permet d'emprunter. Ils veulent savoir plutôt s'ils peuvent le faire à un taux raisonnable. Que fait alors le gouvernement? Eh bien, il va vraiment aider le petit commerçant en relevant à $100,000 le plafond des prêts garantis.

Je suppose que mon parti appuiera cette mesure absurde. J'imagine que nous la renverrons au comité. Comme disait le député de Halton (M. Jelinek), je suppose que nous pourrons y apporter quelques modifications. Vous savez toutefois que c'est vraiment là une mesure absurde. Elle n'est d'aucune utilité pour quiconque exploite une petite entreprise. Elle n'aide personne. Je parie que si le ministre était ici il ne pourrait pas nommer une seule personne qui puisse vraiment en bénéficier. Si quelqu'un peut obtenir un prêt ce n'est pas grâce à cette mesure car s'il est incapable d'en obtenir un par ses propres moyens, ce n'est pas cette mesure qui y changera quelque chose.

Pensez-vous qu'une banque vous consentira un prêt à 1 p. 100 au-dessus du taux préférentiel quand elle sait qu'elle pourrait exiger 3 p. 100 de plus que son taux préférentiel simplement parce que vous rappelez au directeur l'existence de la loi sur les prêts aux petites entreprises? En pareil cas il vous répondra que vous n'y aurez pas droit, parce ce qu'il ne remplira pas la formule. Il vous conseillera telle ou telle banque que vous consulterez à tour de rôle mais en vain. Le cas échéant si vous frappez aux bonnes portes, vous arriverez peut-être à trouver quelqu'un qui remplira les formules, pour ensuite vous refuser le prêt probablement.

Tout cela est absurde. Quiconque a l'expérience des affaires le sait. Je vois que le député de Stormont-Dundas (M. Lumley) ne fait pas exception. Il n'est pas né d'hier et il sait que tout cela est absurde. C'est une mesure dingue présentée par un gouvernement dingue qui ne connaît rien aux affaires. Le député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett) . . .

Une voix: Je dormais.

M. Blenkarn: Elle dit qu'elle dormait. Même elle, dirais-je, ne s'attend pas à grand-chose de cette mesure. Le député de Skeena (M. Fulton) en parlait et je pense que lui non plus ne voit guère d'utilité à cette loi. Toute la Chambre sait qu'elle ne sert pas à grand-chose. C'est un bill bouche-trou destiné à apaiser les gens et à permettre au gouvernement de dire qu'il a fait quelque chose. Le gouvernement peut dire à monsieur Bulloch, qu'aujourd'hui il a rendu sercice à la petite entreprise. J'espère que monsieur Bulloch de l'association des petites entreprises s'en réjouit, parce qu'il a vraiment un bill du tonnerre qui va sûrement rendre tous les membres de son association riches et prospères. Cette mesure les aidera tous à s'enrichir.

C'est le genre de bill qui ne vaut vraiment pas le papier sur lequel il est rédigé. Aucun directeur de banque ne s'opposera au projet de loi, ils sont tous parfaitement d'accord. Ils croient tous, mince alors, que le gouvernement du Canada vient vraiment à l'aide du gagne-petit. Nous étudions actuellement un projet de loi qui est censé aider la petite entreprise. Pourquoi le gouvernement n'en présente-t-il pas un à la Chambre stipulant qu'il s'engage à acheter les choses dont il a besoin au propriétaire d'une petite entreprise? Le gouvernement pourrait effectuer une partie de ses achats auprès de ce dernier, par exemple, un certain pourcentage de ses fournitures, de ses trombones, de ses machines à écrire, il pourrait aussi faire appel aux services de réparation offerts par une petite entreprise.

Et en ce qui concerne le matériel nécessaire au gouvernement sur la colline et dans ses bureaux de tout le pays? Achète-t-il un pourcentage de ses fournitures à la petite entreprise? Le gouvernement va-t-il engager exclusivement des travailleurs de la petite entreprise pour réparer les machines à écrire, les machines à additionner et les ordinateurs du bureau de la Main-d'œuvre dans ma ville? Est-ce là le genre de programme que nous avons ou le gouvernement va-t-il engager seulement des gens des grosses entreprises, ceux qui détiennent le pouvoir et raconter ses boniments aux propriétaires de petites entreprises dans le bill C-17?

Voilà un exemple de stupidité du gouvernement actuel. C'est le genre de mesure qu'il nous présente pour être capable ensuite de dire qu'il a agi. Dans tous les journaux, on va maintenant écrire qu'au mois d'avril, le gouvernement a pu présenter en deuxième lecture un grand nombre de projets de loi. Alleluia! Alleluia!

Ce projet bidon, avec toute la bureaucratie qui l'entoure, affublé des taux d'intérêt actuels de 17¾ p. 100 n'apportera rien au monde des affaires du Canada. Il ne fait qu'occuper notre temps ce soir. Nous avons beaucoup de plaisir. Nous pouvons en discuter maintes fois, mais les problèmes véritables de la petite entreprise concernent l'acquisition de capitaux. Si le gouvernement avait vraiment l'intention de faire quelque chose, il devrait apporter des amendements à la loi sur la Banque fédérale de développement et même trouver des ententes pour que les propriétaires de petites entreprises puissent aller chercher des capitaux. Le gouvernement devrait modifier la Banque fédérale de développement de façon à exiger moins de garanties et à prendre plus de risques sur les possibilités de prêts qui existent dans la petite entreprise.

Ce bill n'a pas grand chose à offrir. Il limite les fonctions du ministre à celles d'un banquier. C'est vraiment un bill qui garantit les banques contre les prêts sans conditionnement. En d'autres termes, si une banque doit faire un prêt en raison de pressions politiques dans la collectivité et si elle pense qu'il ne s'agit pas d'un bon prêt, la banque est protégée par le gouvernement. Si un banquier pensait qu'il avait des chances de perdre, il remplirait quand même les papiers nécessaires et prêterait l'argent. Si c'était un bon prêt, le banquier inviterait peut-être le client à accepter un taux supérieur de 1.5 ou 2 p. 100 au taux préférentiel, en arguant du fait qu'il l'obtiendrait rapidement. Car quelle différence y a-t-il entre un taux d'intérêt de 17¾ p. 100 ou 18 p. 100 soit 1 p. 100 de plus que le taux préférentiel et un taux de 18¾ p. 100 soit 2 p. 100 de plus que le taux préférentiel? Pour une personne qui veut de l'argent, le taux d'intérêt qu'elle paie sur son prêt à l'amélioration n'a pas beaucoup d'importance. Ce qui l'intéresse, c'est combien de temps il lui faut pour avoir ce prêt et faire ce travail.

En fait, ce bill ne diminue pas du tout les taux d'intérêt. C'est un programme d'aide aux grandes banques. Voilà ce que c'est: un prêt pour l'amélioration des grandes banques. C'est ainsi que nous devrions l'appeler. Nous pourrions dire que c'est le régime de prestations de la banque royale, le régime bénévole de la Banque de commerce ou le régime du Oui de la banque de Montréal. Voilà ce qu'il en est.

● (2130)

A bien y songer, les seuls à faire une demande aux termes de cette loi sont ceux que la banque estime ne pas être en mesure de payer leurs comptes de toute façon. Les banques tenteront de tenir le ministre responsable de la perte de $100,000. Elles peuvent tenir le ministre responsable de plusieurs pertes. Il a le dos large lorsqu'il s'agit de pertes. Il doit parfois gêner ce gouvernement puisqu'il a présenté ce projet comme celui d'une loi urgente. C'est une loi de bienfaisance pour les banques.

Si une personne est vraiment jugée admissible, sa banque locale lui consentira un prêt. D'après ma longue expérience dans le secteur des petites entreprises et dans leur financement grâce à notre système bancaire, je peux dire que ce dernier est très compétent lorsqu'il s'agit de consentir des prêts aux petites entreprises. Il ne s'intéresse pas aux chinoiseries administratives de ce projet de loi. En fait, les banques consentiront ces prêts à un taux qui dépassera de 1 p. 100 ou un peu plus le taux préférentiel. Les banques consentiront ces prêts contre une garantie minimale dans certains cas si l'emprunteur est un bon risque. C'est seulement si l'emprunteur éventuel n'est pas un bon risque, s'il ne peut pas ou ne veut pas rembourser le prêt que la banque essaiera de tenir le ministre responsable de l'emprunt.

Le ministre finira par créer une bureacratie bancaire pour étudier les cas où la banque l'a tenu responsable. Le projet de loi est très typique des lois libérales en ce qu'il est conçu pour augmenter la bureaucratie et présenté de façon trompeuse pour faire bonne impression. Pour le commerce, pour l'homme de la rue qui exploite une petite entreprise manufacturière, un magasin ou une entreprise de construction, c'est de la foutaise. Si cette personne se rend chez son banquier demain en disant: «Le bill C-17 a été adopté et vous devez me consentir un prêt de $100,000 à des taux d'intérêt très, très, très peu chers», son

banquier le recevra sans cordialité. Vous le savez, monsieur l'Orateur, je le sais et le ministre aussi devrait le savoir.

Le ministre s'occupe des petites entreprises depuis assez longtemps pour savoir que le bill à l'étude ne vise qu'à camoufler une mesure inepte, qu'il s'agit d'un bill inutile qui n'accomplit pas grand-chose et qui sert seulement à créer l'impression que le gouvernement aide les petites entreprises. Le gouvernement souffre de «bureaucratite». C'est une vraie maladie. Le gouvernement adopte des mesures qui permettent d'établir des règlements. J'ai déjà parlé des règlements mentionnés à l'article 7, mais ce n'est pas tout, Les trois quarts du bill visent à établir des règlements.

Il est bien évident que le bill vise à employer des gens. Il permet au ministre d'employer plus de gens, il augmente le nombre de fonctionnaires, il donne du travail à plus de gens pour appliquer les règlements et il entraîne l'impression de nouvelles formules. C'est probablement une bonne chose pour l'industrie de l'impression. Si le ministre croyait vraiment dans l'utilité du bill, il s'arrangerait pour confier l'impression des nouvelles formules aux sociétés qui sont visées par la définition des petites entreprises.

Le bill ne fera pas grand-chose pour aider les petites entreprises. J'ai l'intention de l'appuyer, mais je ne vois vraiment pas pourquoi on nous l'a présenté comme un élément du programme instauré par un gouvernement qui prétend faire quelque chose pour aider les citoyens, qui prétend créer quelque chose, qui prétend produire quelque chose et qui prétend s'intéresser aux affaires du Canada. Après avoir fait passer le déficit national à 14 milliards de dollars et demandé l'autorisation d'emprunter 11.75 milliards de dollars sur les marchés de capitaux du Canada, ce qui entraînera une hausse des taux d'intérêt et compliquera la vie aux hommes d'affaires, le gouvernement nous jette de la poudre aux yeux et nous présente de la foutaise en affirmant qu'il améliore les modalités des prêts aux petites entreprises.

Le ministre sait que c'est ridicule et tous les gens du milieu le savent aussi. Le bill n'est que de la poudre aux yeux et il n'aura aucune utilité vu la situation de l'ensemble du monde des affaires au Canada. C'est tout à fait typique des bills que présente le gouvernement actuel. Il est malheureux que les députés de ce côté-ci de la Chambre doivent appuyer ou laisser passer une telle mesure simplement parce qu'elle pourrait être d'une certaine utilité. Je crois cependant que c'est ce que nous devrons faire.

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur l'Orateur, peut-être que la chose la plus utile que l'on pourrait suggérer au gouvernement qui cherche par tous les moyens à aider la petite entreprise, ce serait d'essayer, par un truc qui n'apparaît pas dans la présente mesure, de se mettre à la place d'un petit commerçant. D'après moi, le bill C-17 ne cherche pas à résoudre les véritables problèmes des petites entreprises.

Quand je suis entré en politique fédérale, c'était en 1977, le premier ministre du Canada a déclaré qu'il allait juguler l'inflation. Cette année-là, il avait assuré le public canadien que l'inflation ne dépasserait pas 4 p. 100. Par la suite, il a dû s'excuser en jetant le blâme sur l'inflation importée de l'étranger. En 1978, il déclarait que l'inflation ne dépasserait pas 6 p. 100 au Canada. Le premier ministre a été loin de tenir ses promesses. Et ces promesses-là ressemblaient à celles que son parti a faites au cours de la dernière campagne électorale.

Je suis certain que les entreprises en général attendaient du nouveau gouvernement entré en fonction il n'y a pas longtemps, quelques bonnes initiatives économiques qui aideraient la petite entreprise. Puisque j'exploite un petit commerce depuis 25 ans, je peux dire que la présente mesure législative n'offre absolument rien de neuf par rapport à ce qu'on a subi depuis dix ans, c'est-à-dire une indifférence totale à l'égard de la petite entreprise assaillie par l'inflation. Nous savons tous que nos vis-à-vis se sont moqués du «Diefenbuck», le dollar de 97c., et nous savons tous aussi que lorsqu'une mesure législative est présentée à la Chambre, mesure qui offre quelque chose de concret au petit commerçant, c'est-à-dire quelque chose qui lui en donne plus pour son argent, il doit aussi obtenir quelque chose de mieux de la part du gouvernement.

La mesure à l'étude, le bill C-17, ne contribuera en rien à régler la situation. Les difficultés qu'éprouve aujourd'hui l'entreprise canadienne sont liées à la fuite des capitaux. Personne ne veut investir dans les petites entreprises à cause du sort que leur fait le gouvernement. Ce dernier est censé montrer l'exemple en proposant des mesures à cet effet. En présentant ce projet de loi, le gouvernement revient à dire qu'il aimerait que les banques soient protégées contre les pertes qu'elles subissent à la suite de l'augmentation du nombre des faillites au Canada à l'heure actuelle. Dans ce cas, les banques accepteraient de prêter aux petites entreprises.

Ces dernières représentent un gros risque parce qu'elles n'obtiennent pas un plein rendement pour leur investissement. Et pourquoi cela? A cause de la dévaluation du dollar, du gaspillage gouvernemental et du taux élevé d'inflation lequel, selon les prévisions du premier ministre (M. Trudeau) en 1977, devait s'élever à 4 p. 100. Il a ensuite grimpé à 6, puis à 8 et enfin à 10 p. 100. Au premier ministre et au ministre d'État chargé de la petite entreprise, je pose la question: pourquoi le gouvernement n'est-il pas capable de présenter une mesure législative qui tente honnêtement d'aider les hommes d'affaires? Pourquoi font-ils tant de battage avec ce texte, pourquoi font-ils paraître des manchettes dans les journaux pour dire que la loi sur les prêts aux petites entreprises va passer, alors qu'en réalité c'est tout simplement le moyen donné aux banques de garantir 90 p. 100 de leur capital de risque à une industrie déjà en faillite, aux petites entreprises, à la création d'emploi et au chômage?

● (2140)

Aujourd'hui les petites entreprises fournissent au Canada plus de la moitié de l'emploi. Nous avons un taux de chômage exorbitant. Il approche le million si ce n'est plus, si les chiffres étaient exacts. Il dépassent en fait le million, parce qu'il ne tient pas compte de ceux qui n'ont plus droit à l'assurance chômage par la faute de la politique libérale.

Le gouvernement actuel est entièrement responsable de l'emprise tentaculaire de l'État sur l'économie. Avec ses bras qu'il lance dans toutes les directions, il va arracher aux petites entreprises leur dernière pièce de 10c. ou de 1c., jusqu'à ce que ce poulpe géant qu'est l'État ne puisse plus en tirer davantage. Il s'engraisse de sa voracité et sa première victime c'est le petit homme d'affaires.

Que ce serait bien si le gouvernement avait respecté certains engagements qu'il a pris envers les entreprises canadiennes! Jusqu'à quand ce vampire continuera-t-il d'aller sucer jusqu'à

la dernière goutte du sang des entreprises, créant ainsi le spectre du chômage pour les 50 p. 100 de la main-d'œuvre canadienne qui pourrait être employée?

S'il ne s'amende pas bientôt, s'il ne présente pas un projet de loi qui s'attaque aux principaux problèmes actuels des petites entreprises, s'il ne tient pas compte du fait que les entreprises s'en vont à la faillite sous ce régime de dépensiers . . . puis-je vous rappeler monsieur l'Orateur, que les quelque 60 milliards de dépenses du gouvernement, c'est 30 p. 100 de plus qu'il n'espère encaisser comme recettes? Quelle entreprise canadienne pourrait rester à flot aujourd'hui, si elle dépensait 25 p. 100 de plus qu'elle ne gagne? Arracher à la population canadienne le quart de chaque dollar qu'elle paye en impôts afin de satisfaire sa voracité!

La voracité du gouvernement, ce n'est rien d'autre qu'une soif insatiable de pouvoir. Il n'y a rien qu'il n'ose raconter aux Canadiens pour les dépouiller. Car ce qu'il reste à la population ce n'est rien du tout. Ce texte n'apporte rien de neuf—pas de perspectives nouvelles, pas de conceptions nouvelles, pas d'orientations nouvelles pour la gestion du pays.

Si je me suis présenté à l'élection de 1977, c'est que j'avais de plus en plus de mal à tenir mon entreprise à flot à cause de la voracité de l'État et des tracasseries administratives. Pourquoi le gouvernement est-il incapable de se pencher sur les petites entreprises, de concevoir une loi fondamentale, et de donner un peu de crédibilité au ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe)? Il n'est pas juste de le reléguer dans une arrière-pièce et de lui dire que c'est à lui qu'il incombe de régler les problèmes du pays, sans lui donner de pouvoirs pour s'attaquer au problème. Si le ministre veut sincèrement, et j'en suis certain, aider le secteur des petites entreprises, il devrait présenter des mesures législatives qui réduiraient la bureaucratie, augmenteraient le taux d'efficacité de 60 p. 100 de la Fonction publique, offriraient des fonds aux petits hommes d'affaires à des taux d'intérêt qu'ils ont les moyens de payer. Pourquoi ne fait-il pas cela au lieu de présenter un bill insignifiant.

Ce bill ne fait rien de plus que dire aux hommes d'affaires canadiens aujourd'hui: «Nous allons garantir votre prêt à la banque, nous allons nous assurer que les grands géants de la finance que sont les banques et les compagnies de fiducie ne subissent plus aucune perte à cause du problème que nous avons créé en tant que gouvernement. Nous allons donc protéger les banques contre les pertes qu'elles subissent quand leurs clients ne peuvent plus les rembourser.»

Quand je me suis adressé à la Banque de développement industriel en 1971, en 1972 et en 1974, monsieur l'Orateur, il m'a été de plus en plus difficile d'obtenir un prêt. Les banques ne sont pas intéressées et ce bill n'encourage pas les banques ou les institutions de prêt à aider les petits hommes d'affaires.

Le gouvernement n'encourage pas les hommes d'affaires à mener leur entreprise de façon efficace, économique et pratique. Le gouvernement ne peut mener ses affaires, alors comment peut-il espérer que le monde des affaires s'intéresse à une mesure législative qui ne fait rien d'autre que de garantir le prêt à la banque dans une proportion de 90 p. 100 et lui permettre d'amortir l'autre 10 p. 100. La banque peut amortir 10 p. 100 au taux d'intérêt exorbitant de 18 p. 100 que notre gouvernement se propose d'exiger d'elle.

Je pense que ce bill ne vaut rien, monsieur l'Orateur. On ne s'attaque absolument pas au problème du monde des affaires. Il n'y a pas assez d'hommes d'affaires en face pour concevoir une mesure législative qui aide ce secteur.

Qu'est-ce que cette mesure législative va faire pour le petit homme d'affaires qui a un prêt à vue à la banque portant jusqu'à 20 p. 100 d'intérêt, suivant le risque, un prêt privé d'un particulier pour lequel il paie jusqu'à 22 p. 100, un autre de sa mère ou de son père pour lequel il paie je ne sais trop ce qu'ils ont les moyens de payer? Absolument rien, monsieur l'Orateur. Il ne peut consolider ses prêts ni se rendre solvable parce que la mesure législative ne permet pas au petit homme d'affaires d'obtenir du capital de roulement. Le grand problème dans le monde des affaires aujourd'hui n'est pas de monter une entreprise ou de s'acheter du matériel onéreux, c'est de ne pas faire faillite. Comment ne pas faire faillite avec de pareilles lois? Comment le petit commerçant peut-il retrouver sa solvabilité malgré des taux d'intérêt si élevés quand le gouvernement ne tient aucun compte de lui—quand le gouvernement ne peut même pas donner l'exemple au monde des affaires?

En fait, le gouvernement doit créer un climat propice pour la petite entreprise au lieu d'intervenir sur le marché, d'enterrer les hommes d'affaires sous la paperasserie en les obligeant à remplir des rapports et à présenter des comptes à tout bout de champ. Il est plus facile de gérer une entreprise lorsque le gouvernement ne s'en mêle pas. Le gouvernement cherche à s'introduire sur le marché avec cette mesure inepte, un bill de portée gigantesque, comme l'a dit un de mes collègues et incompréhensible pour l'homme d'affaire moyen. Ce dernier désire quelque chose de bien simple: Il veut que le gouvernement mette de l'argent à la disposition des entreprises pour qu'elles puissent obtenir des fonds de roulement, consolider leurs dettes, avoir des liquidités correspondant à leurs revenus.

Le gouvernement exige de la petite entreprise plus qu'elle ne peut payer. Vous lui faites payer le quart des impôts que vous percevez. Le gouvernement doit être conscient de ses responsabilités. Vous exigez des entreprises canadiennes plus qu'elles ne peuvent payer.

A mon avis il faudrait prendre des mesures qui permettent au monde des affaires de survivre. Premièrement, le gouvernement doit donner l'exemple en tenant compte du rapport du vérificateur général qui l'accuse de mal gérer ses affaires. Le gouvernement devrait être dirigé par des gens capables de gérer leurs affaires, d'administrer le Parlement, d'administrer le pays.

Vous ne pouvez pas le faire. Vous en êtes incapable depuis 12, 13, 14 ou 17 ans et vous voilà soudain au pouvoir. Ce n'est pas parce que vous avez un nouveau programme. Vous n'en avez pas. C'est pour cela même que vous siégez de l'autre côté de la Chambre. Nous avions un programme et vous n'en aviez pas, mais nous n'avons pas réussi à faire machine arrière. Depuis 17 ans, vous conduisez le Canada à la ruine. Nous n'avons pas réussi à renverser la vapeur.

Si le gouvernement ne met pas de l'ordre dans ses affaires, s'il ne cherche pas rapidement à régler le problème que connaît aujourd'hui le monde des affaires—je vois rire nos deux hommes d'affaires d'en face—s'il ne s'attaque pas rapidement au problème, il sera trop tard pour porter secours à l'entreprise canadienne.

Vous rendez-vous compte que des gens comme vous, qui ont le sens des responsabilités, ou qui devraient l'avoir, sont actuellement . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député veut-il s'adresser à la présidence?

M. Domm: Monsieur l'Orateur, les députés de l'autre côté qui sont en principe des gens dignes de confiance et sincères, se rendent-ils compte que le gouvernement ne peut pas continuer à dépenser pratiquement la moitié de chaque dollar alors que les États-Unis en dépensent seulement 23c. Nous ne sommes pas assez riches pour faire vivre un tel parasite. Le gouvernement doit se serrer la ceinture. Le gouvernement doit soulager la petite entreprise du fardeau de la paperasse administrative. Il doit réduire ses dépenses de 60 milliards à un niveau raisonnable. Le gouvernement doit donner l'exemple au monde des affaires, un exemple que celui-ci pourra admirer et non dénigrer.

● (2150)

Tant que le gouvernement sera autorisé à dépenser 25 ou 30 p. 100 de plus qu'il perçoit chaque année, il subira le sort du monde des affaires et se verra acculé à la faillite. Nous perdrons alors tout. C'est précisément la façon dont il se comporte actuellement. Nous sommes acculés à la faillite. Le gouvernement refuse d'envisager la réalité, il refuse de s'attaquer aux problèmes du monde des affaires, il refuse de mettre un capital d'exploitation à la disposition de la petite entreprise pour lui permettre de consolider ses dettes. Je prétends que 18 p. 100 ne suffira pas. Le programme n'assurera pas la survivance du monde des affaires. Le gouvernement n'en tient pas compte. Le gouvernement offre un programme qui est avantageux seulement pour les grandes institutions bancaires.

Il est indispensable, à notre époque, que les Canadiens apprennent à être conservateurs. Il faut qu'ils apprennent à dépenser moins. Quand je dis les Canadiens, je veux dire le gouvernement. Il faut que le gouvernement commence à vivre avec ses moyens s'il veut que la Chambre étudie sérieusement les textes de loi quels qu'ils soient, et ce d'autant plus lorsqu'il s'agit, comme ici, d'un texte qui concerne les difficultés que connaissent les chefs d'entreprises. Cela étant, moyennant quelques réductions proposées par le gouvernement—réductions qui n'apparaissent pas dans le budget «mini-mouse», nous pourrions peut-être ralentir la marche du train. Mais il faut que les chefs d'entreprises continuent à alimenter la locomotive. Nous devons renflouer ces 50 p. 100 de la population active que les chefs d'entreprises représentent. Ce n'est pas en les étouffant sous la paperasserie et les projets de loi comme celui-là que nous leur serons d'un secours quelconque.

Nous connaissons la situation désastreuse des postes. Nous savons comment le gouvernement fait fonctionner les choses quand il s'en mêle. Nous disons ceci: que le gouvernement intervienne moins, qu'on donne plus de responsabilité aux entreprises, qu'elles aient moins de comptes à rendre au gouvernement et alors notre déficit diminuera, la situation de nos entreprises s'améliorera et enfin le gouvernement retrouvera la considération qui lui fait tant défaut.

Les députés d'en face devraient penser un peu plus comme des hommes d'affaires. Nous ne devrions pas rire constamment des petites entreprises. Lorsque nous faisons cela, nous nous discréditons. Nous ne devons pas non plus minimiser l'importance de l'aide dont elles ont besoin et nous devons leur offrir autre chose que de belles paroles. Il importe de mettre fin à l'intrusion du gouvernement dans l'économie. Nous devons réduire la bureaucratie qui sape l'énergie du monde des affaires. Il faut adopter une ou des lois qui s'attaquent ouvertement au problème au lieu de nous contenter d'un bill au titre ronflant qui offre, croit-on, une planche de salut aux hommes d'affaires alors qu'en réalité, il n'en est rien.

Le chef de petite entreprise qui fait faillite aujourd'hui n'en est pas là parce qu'il ne peut emprunter $100,000, mais bien parce qu'il ne peut même pas en emprunter $5,000. Il n'a pas assez de revenus pour payer ses employés. Il ne peut pas faire ses versements au CIP, au gouvernement. Il est incapable de payer son conjoint, ce qui fait que la déduction que le gouvernement propose d'accorder à de nombreux chefs de petites entreprises canadiennes pour le salaire versé à leurs épouses ne signifie plus rien. Cet homme ne paie pas d'impôts, il ne rapporte rien au gouvernement. Par conséquent, ce dernier n'a pas assez d'argent pour fonctionner efficacement. Réduisons les dépenses du gouvernement. Nous devons cesser de faire l'aumône comme les députés qui siègent à ma gauche essaient de nous y forcer.

Nous devons cesser de croire que chaque fois que se présente un besoin dans le pays, c'est au gouvernement qu'il incombe de payer la note. Chaque fois que cela arrive, c'est la petite entreprise qui en fait les frais. Chaque fois qu'on cède à un groupe de pression, chaque fois qu'on fait une promesse électorale—et les députés d'en face font des promesses électorales qui coûteront cher—le monde des affaires est écrasé un peu plus sous le poids des dépenses excessives qui excèdent de beaucoup les revenus.

Tâchons de remettre le pays sur pied. Essayons de faire tout notre possible pour donner le bon exemple au monde canadien des affaires. Considérons juste un instant la possibilité de ne plus harasser la petite entreprise. Songeons rien qu'un instant à toute l'économie que réaliserait un petit exploitant employant deux ou trois personnes s'il n'avait pas à passer 30, 40 ou 50 p. 100 de son temps à remplir des formulaires afin de convaincre les bureaucrates que le système que nous avons institué ici avec notre savoir juridique est le meilleur pour le petit exploitant. En réalité, le principal problème que nous connaissions aujourd'hui, et cela intéresse autant les syndicats, la petite entreprise que les gouvernements, c'est celui de la productivité, d'une productivité insuffisante. Nous ne pourrons accroître la productivité dans la petite entreprise si nous ne cessons pas de tracasser le petit exploitant, si nous ne nous engageons pas à réduire les formalités administratives, et si nous n'instituons pas maintenant des méthodes de travail au sein des ministères actuels, je ne parle pas d'un nouveau ministère doté d'un personnel de 125 personnes pour l'administrer, des méthodes de travail, disais-je, au sein des ministères existants formé par les gens siégeant aujourd'hui au premier

rang des banquettes ministérielles d'en face, qui leur permette de réduire leurs dépenses. Le gouvernement réussira peut-être du même coup à soulager le petit exploitant de la paperasserie. Si les députés ne font rien, ils peuvent s'attendre à un pourrissement prolongé de la situation.

Je rappelle aux députés d'en face qu'il y a eu 1,465 faillites au cours du premier trimestre de 1979. En septembre 1979, il y a eu plus de 2,000 faillites. Je voudrais aussi leur rappeler que le rapport des faillites au nombre d'entreprises n'est guère reluisant quand on le compare à la situation chez nos voisins du Sud. Nous avons beaucoup à faire pour atteindre même la moitié de la performance d'autres pays de libre entreprise. Les ministériels en général et le ministre chargé des Petites entreprises en particulier oublient un grand problème: l'appauvrissement des petits hommes d'affaires.

Je supplie le ministre chargé des Petites entreprises d'avoir la sagesse de présenter une mesure législative honnête qui prouve au milieu des affaires que le gouvernement se soucie de lui, qu'il réduira les dépenses publiques et qu'il freinera l'inflation. Pas de grandes promesses vaines qui font miroiter un taux d'inflation de 4, 6 ou 8 p. 100 quand en réalité il dépasse 10 p. 100.

Voyons les choses, comme le dit le premier ministre, avec un regard neuf et enrôlons les Canadiens dans un mouvement qui rendra sa crédibilité au gouvernement et assurera le succès aux petites entreprises.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! En conformité de l'article 40 du Règlement, l'ajournement de la Chambre est proposé et appuyé d'office. Il est donc proposé: Que la Chambre s'ajourne maintenant.

* * *

● (2200)

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Avant que nous ne passions à la motion d'ajournement, je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre pourrait nous renseigner sur la nature de nos travaux demain. J'espère que nous pourrons nous entendre demain matin sur la question dont nous discutions cet après-midi.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, j'espère que nous parviendrons à nous entendre à ce sujet demain matin. Si tel est le cas nous étudierons le bill C-19 dans l'après-midi.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

[M. Domm.]

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE—ON DEMANDE UN DÉBAT PARLEMENTAIRE AVANT L'APPLICATION GÉNÉRALE DU SYSTÈME.

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur l'Orateur, j'ai posé une question à la Chambre des communes, le 23 avril dernier, au sujet de la conversion au système métrique, conversion qui va se traduire par l'imposition de ce système, de gré ou de force, à six ou huit millions de Canadiens le 1er janvier prochain. Ma question était adressée au premier ministre (M. Trudeau). En son absence, je l'ai posée au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) qui, préférant ne pas y répondre, l'a transmise au ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe).

La question portait sur deux points. J'estimais que le gouvernement du Canada, contre la volonté de la population et sans débat ni consultation, avait imposé aux Canadiens la conversion au système métrique, en particulier dans les villes de Peterborough, Kamloops et Sherbrooke. J'ai donc demandé au ministre d'État (Petites entreprises) s'il était prêt à envisager de présenter à la Chambre un projet de loi qui donnerait aux Canadiens l'occasion d'exprimer leur avis sur l'imposition du système métrique au secteur des magasins de détail, en particulier les boucheries.

Le ministre a répondu qu'il croyait que la Chambre avait étudié la question en 1971. Le 25 avril, soit vendredi dernier, le ministre responsable de la petite entreprise a déclaré qu'il reconnaissait s'être trompé. Il a dit «je reconnais très humblement qu'aucune mesure législative sur la métricisation n'a été adoptée en tant que telle».

Cela dit, je voudrais faire savoir au gouvernement qu'il y a autant de différence entre la façon dont les États-Unis se convertissent au système métrique pour la vente au détail et la façon dont le Canada s'y prend qu'il y en a entre une démocratie et une dictature. Ce qui s'est passé au Canada, c'est que le gouvernement a eu le manque de sagesse de forcer l'année dernière trois régions pilotes à adopter le système métrique par voie de décrets du conseil ou d'ordonnances ministérielles, donc sans que les citoyens canadiens aient eu la possibilité de choisir et même sans le débat parlementaire qui aurait été normal. Les résultats ont été désastreux. La réaction contre le programme fut unanime. Compte tenu de ces faits et de la réaction contre cette métricisation forcée sans débat, j'attends avec impatience et optimisme la déclaration du ministre à la Chambre.

● (2205)

Le 23 avril, le ministre d'État (Petites entreprises) a dit, quand je lui ai demandé s'il permettrait au Parlement de discuter pleinement de la conversion au système métrique, que cela serait étudié. Je suis revenu à la charge avec une question supplémentaire pour demander s'il présenterait un bill. Encore une fois, il a dit qu'il y réfléchirait. Considérant le discours du trône, par lequel le premier ministre et le gouvernement ont déclaré aux Canadiens qu'ils tiendraient compte des vœux de la population dans le gouvernement du pays, j'espère sincèrement qu'ils voudront présenter un texte de loi avant d'appliquer le système métrique dans 21 villes canadiennes le 1er janvier 1981.

Je rappelle à la Chambre que lorsque le système métrique sera imposé, sans débat en bonne et due forme, le 1er janvier 1981, 6 millions de Canadiens vont en subir les conséquences en l'espace d'un an. Si le gouvernement refuse de présenter un bill, il va faire preuve d'une grande obstination et d'une conception dictatoriale de la mission que l'électorat nous a donnée de représenter l'opinion majoritaire des électeurs canadiens.

Certains députés d'en face aimeraient sans doute savoir qu'ils vont avoir le système métrique à Saint-Jean, à Dartmouth-Halifax, à Quebec, à Montréal, à Ottawa-Hull, à Hamilton, à Brantford, à Windsor, à Edmonton, à Calgary, à Lethbridge, à Victoria, à Nanaïmo, et j'en passe. Je voudrais que les députés d'en face comprennent bien qu'en avril 1981, ils vont écoper à Charlottetown, à Moncton, à Fredericton, de nouveau à Montréal pour une deuxième tranche, à Mississauga, à Toronto, à Scarborough, à Kingston, à Oshawa et à St. Catharines. Il y a, dans cette longue liste, une chose que j'aimerais signaler à la Chambre. C'est que Peterborough n'y figure pas.

Peterborough a avalé de force le système métrique en 1979. Le ville a envoyé des délégations pour faire connaître au gouvernement les ennuis qu'elle éprouvait. Je n'en ai pas contre le système métrique lui-même, mais contre la façon dont il est appliqué. Dans le numéro de samedi du *Citizen* d'Ottawa, un article parlait du rapport de la Commission de surveillance du système métrique. Je voudrais en citer le passage suivant:

> La plupart des Canadiens ne sont pas prêts à accepter la conversion au système métrique, en dépit des efforts de promotion déployés depuis longtemps par la Commission du système métrique. Bien des gens craignent aussi que la conversion soit coûteuse . . .
>
> Un autre obstacle pour la petite entreprise.
>
> . . . peu commode, embrouillante et surtout dépourvue d'avantages pratiques.

Le rapport préliminaire que le comité de surveillance a publié en novembre dernier énumérait d'autres exemples d'opposition publique à la conversion, mais pour vraiment comprendre la nature de cette opposition, il vaut probablement mieux consulter les gens qui ont servi de cobayes les gens de Peterborough.

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'a pas encore arrêté la date à laquelle serait mis en œuvre le programme de conversion des balances dans le secteur de la vente au détail.

Le gouvernement précédent avait suspendu pendant au moins un an le programme de conversion des balances. Le règlement des poids et mesures qui établit les dates de conversion pour les différentes régions du pays a été abrogé le 19 février 1980, mais les dispositions concernant la pesée et la vente en métrique restent en vigueur. Dans les trois régions pilotes, les résultats sont les suivants: presque tous les magasins d'alimentation de Sherbrooke font encore la vente au détail en métrique; environ la moitié des magasins de Kamloops et presque tous ceux de Peterborough sont revenus au système impérial.

L'organisme national de coordination qui a planifié cette conversion est le groupe de travail chargé des balances dans l'industrie de la vente au détail des aliments. Cet organisme s'est réuni le 24 mars dernier. La plupart des représentants de la vente au détail qui en font partie se sont dit prêts à recommander que la conversion commence le 1er janvier 1981, à condition que le gouvernement l'impose par voie de règlement à toute l'industrie et que l'on ait réussi à cette date à susciter une attitude favorable dans le public.

Le groupe de travail a de plus donné à son président le mandat d'informer le gouvernement de ses préoccupations et, en cas d'approbation de ses recommandations par le gouvernement, de rappeler le groupe de travail afin d'établir un calendrier de conversion des balances qui s'étendrait sur une période de deux ans à compter du 1er janvier 1981.

● (2210)

Le groupe d'étude des balances se compose de représentants des industries de la vente d'aliments au détail et de la fabrication de balances et de groupes de consommateurs. La Canadian Federation of Retail Grocers, le Conseil canadien du commerce de détail, l'Association des marchands détaillants du Canada et l'Association canadienne des consommateurs y sont représentés.

Au Canada, les poids et mesures sont régis par la loi sur les poids et mesures qui relève du ministère de la Consommation et des Corporations. Le groupe d'étude des balances s'est penché sur la question parce que les détaillants et les consommateurs jugeaient que la transformation des balances dans l'industrie de la vente au détail devait être étayée par une mesure législative visant à garantir une conversion ordonnée et des méthodes publicitaires justes et uniformes. Le groupe d'étude recommande maintenant que les nouveaux programmes de conversion soient eux aussi étayés par des règlements et par une meilleure campagne publicitaire.

Notre examen tiendra compte de l'opinion de toutes les parties en cause dans la conversion des balances utilisées pour la vente au détail.

LE CANADIEN PACIFIQUE—WINNIPEG—LE DÉPLACEMENT DES VOIES FERRÉES—LE REVIREMENT DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur l'Orateur, en février 1979, j'avais demandé à la Chambre si le gouvernement fédéral, qui était alors formé par le parti libéral, avait l'intention de décider une fois pour toutes s'il allait oui ou non fournir des fonds au CP pour le déplacement des voies ferrées à Winnipeg. Après toutes sortes de tergiversations, il a décidé de faire une autre étude. Les résultats de cette étude ont été publiés il y a quelques semaines et ceux-ci indiquent que le déplacement des voies ferrées de Winnipeg coûterait environ 168 millions de dollars.

Comme le ministre des Transports (M. Pepin) me l'a signalé la semaine dernière, le gouvernement n'a pas d'argent pour déplacer des voies ferrées. Je ne comprends pas pourquoi les libéraux font faire toutes sortes d'études sur le déplacement des voies ferrées à Winnipeg s'ils n'ont pas l'argent nécessaire pour y voir. A quelle sorte de jeu jouent-ils avec les habitants de Winnipeg? Ce soir, le secrétaire parlementaire a été chargé de répondre au nom du ministre des Transports. Il veut faire faire d'autres études. Le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) veut lui aussi faire faire d'autres études. Ils veulent tous des études supplémentaires, mais ils ne sont pas prêts à avancer un cent pour déplacer des voies. C'est absolument ridicule, compte tenu des déclarations du député de Mount Royal (M. Trudeau) en 1979, lorsqu'il était premier ministre. Le déplacement des voies est la solution envisagée par les

libéraux, disait-il alors. Si c'est leur solution, qu'ils avancent les fonds.

Selon la formule appliquée au déplacement des voies ferrées, le gouvernement fédéral assume 50 p. 100 des frais et le reste est partagé également entre les administrations municipale et provinciale. Si Ottawa n'est pas disposé à investir entre 85 et 100 millions de dollars, qu'on mette fin à toutes ces études et qu'on cesse de réclamer de nouvelles études sur le déplacement des voies. Que le gouvernement délie sa bourse plutôt que sa langue. L'autre jour, le ministre des Transports m'a dit que l'affaire n'était pas close, que le MEER avancerait peut-être des fonds. J'espère que le secrétaire parlementaire aura quelque chose à déclarer ce soir au sujet de fonds du MEER, et j'espère qu'il ne nous parlera pas de 3 ou 4 millions de dollars. S'il ne peut nous dire ce soir que le gouvernement investira 85 à 100 millions de dollars, ce sera une preuve de plus que le gouvernement nous a bernés.

Je voudrais signaler autre chose. Ce retard délibéré à entreprendre la construction du viaduc Sherbrook-McGregor, parce que le gouvernement refuse de financer le déplacement des voies du CP, représente pour le conseil municipal de Winnipeg des frais de construction supplémentaires de 2.8 millions de dollars. Je veux que le secrétaire parlementaire me donne sa parole que le gouvernement fédéral remboursera le conseil municipal pour les frais qu'occasionne ce retard à fournir les sommes requises, alors qu'il entreprend étude sur étude. Le gouvernement fédéral devra payer cette somme supplémentaire de 2.8 millions de dollars qu'a imposée au conseil municipal de Winnipeg ce retard de 14 mois dans la construction du viaduc.

● (2215)

Le ministre des Transports m'a déclaré l'autre jour que tout le monde et son père veulent déplacer les voies ferrées. Eh bien, c'est loin d'être le cas. C'est plutôt le ministre des Transports, l'ancien ministre des Transports, l'actuel ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le député de Saint-Boniface (M. Bockstael) et le premier ministre, qui ont demandé des études plus approfondies. Ainsi, il incombe au gouvernement libéral actuel de trouver de 85 à 100 millions de dollars.

C'est en votant des lois et en débloquant des fonds que le gouvernement fédéral peut procéder au déplacement des voies ferrées. Il s'est engagé à débloquer de 85 à 100 millions de dollars. Ensuite, il faudra demander au gouvernement provincial de faire sa part. Le ministre des Transports n'a pas été tendre l'autre jour à l'égard du gouvernement manitobain, affirmant qu'il s'était montré peu loquace au sujet du financement des travaux. Mais la ville de Winnipeg pas plus que la province du Manitoba ne peuvent s'engager à verser de l'argent avant que le gouvernement fédéral s'engage lui-même, car c'est lui qui a voté la loi.

Nous avons entendu les déclarations de l'ancien ministre des Affaires fédérales-provinciales. Il a enseigné des trucs à la ville de Winnipeg sur la façon d'obtenir de l'argent et il était très préoccupé par les problèmes de transport du grain, qui constituent un grave souci pour le gouvernement fédéral à cause des projets de déplacement des voies ferrées. Il a longuement parlé des wagons immobilités. Il se préoccupait des wagons et du transport du du grain, mais à la fin, il n'avait aucun argent à offrir. Tout ce que nous avons, ce sont les fonds du PATU que la province du Manitoba est prête à céder à la ville, soit 7.2 millions de dollars des 10 millions de dollars versés à la province, mais c'est le seul argent que nous ayons. Ni la ville de Winnipeg ni la province ne disposent de réserves inépuisables pour mener à bien le déplacement des voies du CP.

J'espère que le secrétaire parlementaire a un engagement ferme à nous annoncer ce soir. J'espère qu'il nous annoncera qu'il a trouvé de 85 millions à 100 millions de dollars au ministère de l'Expansion économique régionale ou, s'il ne peut trouver une telle somme, pour l'amour de Dieu, qu'il dise qu'il va oublier le déplacement des voies ferrées et accorder un permis de construction pour le viaduc Sherbrook-McGregor. Tout le monde aimerait qu'on déplace les lignes de chemin de fer mais, si on ne peut trouver les sommes nécessaires, alors qu'on construise le viaduc Sherbrook-McGregor.

J'aimerais rappeler au secrétaire parlementaire que les deux ponts qui traversent les voies sont maintenant soumis à des restrictions de poids. J'espère que le gouvernement libéral n'attend pas la fermeture permanente de ces deux ponts avant de penser à une solution. Il faut arrêter de piétiner, d'hésiter et de réclamer toujours plus d'études. J'espère que le secrétaire parlementaire nous annoncera une décision dans un sens ou dans l'autre ce soir.

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, après la conclusion de l'étude sur le déplacement des voies ferrées à Winnipeg, j'ai examiné cette étude et j'en ai discuté les conclusions avec le ministre des Transports (M. Pepin) et les fonctionnaires de Transports Canada. En ce faisant, le ministre et moi-même avons consulté les intéressés. Par exemple, le 24 avril, le ministre a rencontré les représentants de la ville et de la province pour un échange de vues sur les mesures à prendre.

Je suis certain que tout le monde ici reconnaîtra qu'il serait très souhaitable d'enlever les voies de chemin de fer dans les centres-villes. Le coût, cependant, peut dans bien des cas être prohibitif. Dans le cas de Winnipeg, le ministre a déjà indiqué plus tôt à la Chambre que Transports Canada n'a pas de fonds, autres que ceux disponibles en vertu du programme d'aide au transport urbain, à affecter à Winnipeg. Au cours de la rencontre du 24 avril, il a répété sa position à ce sujet à la lumière du rapport qui révélait qu'il en coûterait 128 millions de dollars pour déplacer la cour et 169 millions pour déplacer la cour et sa ligne principale.

● (2220)

Je ferai remarquer que la ville construira probablement l'artère Sherbrooke-McGregor même si les voies ferrées sont transportées ailleurs.

Le gouvernement fédéral a entrepris cette étude parce que la ville n'avait pas indiqué combien coûterait le déplacement des voies ferrées lorsqu'elle a annoncé son intention de construire le pont Sherbrook-McGregor.

Avant la fin de la réunion avec les représentants de la ville et de la province, le ministre a convenu de demander au ministère de l'Expansion économique régionale s'il disposait de fonds qu'on pourrait affecter au projet de déplacement des voies ferrées de Winnipeg. On étudie cette possibilité avec la plus grande célérité afin de prendre une décision le plus tôt possible.

Même si le gouvernement fédéral est en mesure d'augmenter proportionnellement son engagement financier, je doute que la province et la ville de Winnipeg décident d'accorder la priorité au financement des travaux de reconstruction des voies ferrées du CP. Cet élément essentiel de leur participation ne saura être réglé que par des négociations entre les parties intéressées.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 21.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 29 avril 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA FAMILLE ROYALE DES PAYS-BAS

BONS SOUHAITS À LA REINE JULIANA À L'OCCASION DE SON ABDICATION, ET À LA PRINCESSE BEATRIX À L'OCCASION DE SON ACCESSION AU TRÔNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Elzinga (Pembina): Madame le Président, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement.

Demain le 30 avril sera une journée historique dans la vie de la famille royale des Pays-Bas et des Néerlandais; compte tenu de l'affection spéciale que les Canadiens éprouvent pour la famille royale et de sa contribution à l'embellissement de notre capitale nationale, je propose, appuyé par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Que la Chambre offre à Sa Majesté la reine Juliana, à l'occasion de son abdication, ses meilleurs vœux et lui souhaite de nombreuses années de bonheur et à la princesse Beatrix à l'occasion de son accession au trône, la Chambre prie la divine Providence de la guider durant son règne.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu le texte de la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES FINANCES

LA COMMUNICATION ENTRE LE MINISTRE ET LE CRITIQUE FINANCIER DU NPD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le 22 avril 1980, le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) a déclaré à la Chambre des communes qu'il avait «essayé de rejoindre le critique financier du Nouveau parti démocratique» pour lui parler de sa déclaration non budgétaire du 21 avril. Aussi, je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie):

Que l'on donne au ministre des Finances le mode d'emploi clair et précis de la grande invention canadienne qu'est le téléphone ainsi que les numéros de téléphone du bureau et du domicile des critiques financiers de l'opposition, car il devrait toujours les avoir sur lui.

Mme le Président: Une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CONFLITS DE TRAVAIL

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE INTERVIENNE POUR RÉGLER LE CONFLIT AU PORT DE SAINT-JEAN (N.-B.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et importante.

Les policiers du Conseil des ports nationaux sont actuellement en grève dans le port de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, et les débardeurs de ce port ont débrayé illégalement à la suite de cette grève, ce qui aura de graves répercussions économiques sur la ville, la province et la région de l'Atlantique. Aussi, je propose, appuyé par le député de York-Sunbury (M. Howie):

Que la Chambre ordonne au ministre des Transports de se rendre immédiatement à Saint-Jean pour montrer que la situation le préoccupe et essayer, en personne, de mettre un terme à ce différend.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une telle motion, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

● (1410)

AIR CANADA

LES VOLS ENTRE OTTAWA ET SAINT-JEAN (T.-N.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante.

Étant donné qu'hier le ministre des Transports (M. Pepin) a annoncé à la Chambre qu'une liaison aérienne directe serait établie entre Ottawa et Saint-Jean à compter de la semaine prochaine et qu'il voudrait que tous les députés de Terre-Neuve puissent bénéficier d'un bon service de transport, surtout à destination de Terre-Neuve, ainsi que l'a dit le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen), et étant donné qu'un porte-parole du ministre a déclaré plus tard hier aux journalistes que le ministre des Transports aurait gaffé dans sa réponse aux «Newfies», je propose, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath);

Que le ministre veille à ce que Terre-Neuve soit dotée de bons services de transport à partir d'Ottawa en ordonnant à Air Canada d'établir une ligne directe entre Ottawa et Saint-Jean, ou qu'il démissionne, étant donné que le Canada n'a pas les moyens de se payer de nouvelles blagues ou gaffes de la part d'un ministre qui a réussi à mettre en colère, alarmer et incommoder les usagers des transports publics du Canada depuis Prince Rupert, en Colombie-Britannique, jusqu'à St. Shott, à l'extrémité sud-est de Terre-Neuve, en passant par toutes les provinces.

Mme le Président: La présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES POSTES

ON DEMANDE DE RELEVER LE MONTANT MAXIMUM DES CONTRATS DE TRANSPORT POSTAL RURAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Le ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes (M. Ouellet) a déclaré à la Chambre qu'il était disposé à relever le montant maximum des contrats de transport postal rural accordés sans appel d'offres. En réponse à la question que je lui ai posée hier, il a dit: «il est évident que nous aimerions augmenter cette limite le plus tôt possible». Il a même ajouté qu'il serait «le premier à aller de l'avant avec une telle mesure pour la faire adopter immédiatement».

Je propose donc, appuyé par le député de Simcoe-Sud (M. Stewart):

Que la Chambre enjoigne le ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes de présenter au Parlement, aussitôt que possible, le projet de loi requis afin qu'il soit adopté sans délai et que la qualité du service postal rural soit maintenue.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

[M^me^ Président.]

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES MESURES PROPRES À RELEVER LE MORAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

Étant donné que le gouvernement fédéral et la Fonction publique sont en très mauvais termes depuis quelques années, ce qui entraîne une baisse du moral des fonctionnaires, des rapports antagonistes dans les négociations, des manifestations collectives et des grèves, je propose, avec l'appui du député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Que la Chambre ordonne au gouvernement de prendre les mesures suivantes pour tenter d'améliorer la situation:

1. Relancer immédiatement les négociations directes avec le personnel de secrétariat de l'AFPC et faire à ces employés fédéraux mal rémunérés une offre plus raisonnable qu'une augmentation annuelle de 5 p. 100;

2. Continuer de considérer comme prioritaires les anciens fonctionnaires fédéraux licenciés en 1978 et 1979;

3. Déposer devant la Chambre un plan visant à accroître l'efficacité du gouvernement et de ses gestionnaires avant de congédier d'autres employés ou de réduire le personnel;

4. Déposer, lorsqu'il envisage une réduction du personnel, un rapport détaillé sur les services gouvernementaux qui seront touchés par cette réduction avant de mettre son plan en vigueur.

Mme le Président: Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE TOURISME

LES SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE DES CONGRÈS DE WINNIPEG—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le gouvernement n'a pas participé au financement du déplacement des voies ferrées du Canadien Pacifique à Winnipeg et étant donné qu'il ne semble pas disposé à subventionner la construction du centre des congrès de cette même ville, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que le gouvernement revienne sur son refus de subventionner la construction du centre des congrès de Winnipeg et qu'il débloque des crédits comme il l'a fait pour d'autres villes qui ont construit ou envisagent de construire de tels édifices.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES POSTES

LA DISTRIBUTION DU COURRIER LE SAMEDI DANS LES CIRCONSCRIPTIONS RURALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné qu'il y a une distribution de courrier le samedi dans nombre de petites villes situées dans les circonscriptions rurales, c'est-à-dire dans les zones rurales; étant donné que cette distribution est importante pour ceux qui en ont pris l'habitude et comptent dessus; étant donné par ailleurs que les services postaux envisagent de supprimer ce service, je propose, avec l'appui du député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

● (1415)

Que le ministre des Postes ordonne à son ministère de mettre fin à l'étude du projet d'abandonner le service postal le samedi, ce qui constitue un affront direct au Canada rural.

Mme le Président: Une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

LA PARTICIPATION DES REPRÉSENTANTS DES INDIENS AUX DÉBATS CONSTITUTIONNELS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, j'ai une question à l'intention du premier ministre qui doit, sauf erreur, prendre la parole ce soir à la Conférence de tous les chefs et des anciens qui se tient ici à Ottawa.

Le premier ministre n'ignore pas qu'à l'égard des débats constitutionnels, le gouvernement conservateur avait convenu que des représentants des Indiens devaient prendre une part entière et directe à toutes les rencontres constitutionnelles ayant une incidence reconnue sur leurs affaires. Le gouvernement a-t-il l'intention d'honorer cet engagement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le chef de l'opposition me permettra de lui rappeler que son gouvernement—en décembre dernier, je crois—ne faisait qu'entériner la politique que nous avions adoptée en février de l'année précédente lorsque le gouvernement fédéral avait inscrit à l'ordre du jour de la Conférence des premiers ministres sur la constitution la question de la participation des Indiens et avait obtenu le consentement des divers premiers ministres à résoudre la question de cette façon-là.

Nous avions décidé de prendre les mesures nécessaires pour que les ministres chargés de débattre les réformes constitutionnelles reçoivent les représentants des Indiens et je suis très heureux que le premier ministre d'alors, maintenant chef de l'opposition, ait honoré notre engagement. Nous avons certes l'intention de poursuivre dans cette voie.

M. Clark: Madame le Président, je suis sûr que les députés ont apprécié cette brève incursion historique. Le premier ministre voudrait-il maintenant répondre à ma question. L'engagement précis pris par le gouvernement que j'ai eu l'honneur de diriger sera-t-il pleinement honoré par le gouvernement actuel?

M. Trudeau: Madame le Président, si j'ai fait un bref rappel historique, c'est pour indiquer que c'est nous qui avions pris cet engagement et, bien entendu, nous avons l'intention de le respecter. Dans l'intervalle, je suis heureux que le chef de l'opposition ait eu l'occasion d'y souscrire.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, si le premier ministre confond, je l'avertis que les Indiens eux font la différence. Ils savent que l'engagement qu'avait pris le gouvernement que j'ai eu l'honneur de diriger était sensiblement différent de celui de son gouvernement. Peut-être le gouvernement libéral de l'époque se dirigeait-il vers cette solution?

Le premier ministre pourrait calmer les appréhensions et clarifier considérablement la question s'il voulait bien dire à la Chambre si son gouvernement a l'intention d'honorer dans tous ses détails l'engagement pris par mon gouvernement?

M. Trudeau: Madame le Président, si le chef de l'opposition consulte les feuillets bleus, il verra que je m'y suis engagé à la fin de ma première réponse.

* * *

LA LOI SUR LES INDIENS

LA DATE À LAQUELLE LA RÉVISION SERA TERMINÉE

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Maintenant que la révision de la loi sur les Indiens a franchi diverses étapes, le ministre peut-il dire à quelle date il voudrait qu'elle soit complétée et s'il a l'intention d'apporter des changements aux attributions?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, comme le chef du député vient de le mentionner, la conférence générale des chefs et des anciens aura lieu au cours de la semaine. La loi sur les Indiens y sera mise en délibération.

C'est peut-être la première fois dans l'histoire du Canada que ces personnes se réunissent ainsi pour faire connaître leurs vues et même la façon dont elles aimeraient que le gouvernement fédéral procède en la matière.

A cause de la conférence, je m'abstiens de répondre à des questions comme celles que le député vient de poser avant d'avoir entendu ce que les dirigeants indiens ont à dire à ce sujet. Je pourrai mieux y répondre dans une couple de semaines quand j'aurai eu le temps d'analyser les résultats de la conférence.

● (1420)

M. Schellenberger: Une question supplémentaire, madame le Président. Le ministre et ses prédécesseurs ont fait faire des études qui étaient censées faciliter la revision de la loi sur les Indiens. Le ministre a maintenant entre les mains les conclusions de toutes ces études.

A-t-il l'intention d'en discuter avec les Indiens à la conférence, ou quelle sera leur répercussion et jusqu'à quel point en tiendra-t-on compte dans la revision de la loi sur les Indiens?

M. Munro (Hamilton-Est): Je le répète, madame le Président, à lire l'ordre du jour, on voit que la question sera étudiée à fond. Les Indiens m'ont demandé d'assister à leurs délibérations. Le premier ministre doit prononcer un discours ce soir et ils m'ont demandé de prendre la parole jeudi et de leur dire ce que je pense de leurs suggestions.

J'espère être en mesure de leur signaler concrètement dans quelle voie nous croyons pouvoir nous engager avec leur appui, mais je m'exprimerai seulement en termes très généraux à cette étape initiale.

* * *

LA CONSTITUTION

LA NÉGOCIATION RELATIVE AUX DROITS COLLECTIFS DES AUTOCHTONES

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, ma question qui s'adresse également au premier ministre a trait à la constitution et à nos autochtones.

Je voudrais lui demander s'il est disposé à négocier avec les autochtones la garantie de certains droits collectifs accordés à ces gens dans toute nouvelle constitution canadienne?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la question est trop générale pour que je puisse y répondre avec précision à ce moment-ci. Si le député veut bien expliquer ce qu'il entend par droits collectifs, nous pourrions en discuter.

M. Nystrom: Une question supplémentaire, madame le Président. Le premier ministre est-il disposé à négocier avec la population l'insertion dans la constitution de certains droits collectifs? Ces droits pourraient être définis à l'occasion de futures négociations entre les autochtones de notre pays et le gouvernement fédéral et peut-être même avec les gouvernements provinciaux.

En principe, le premier ministre accepterait-il d'accorder dans une nouvelle constitution certains droits collectifs aux populations indiennes du Canada?

M. Trudeau: Madame le Président, je m'excuse auprès du député, mais je dois lui répéter qu'il me pose là une question tout à fait hypothétique sans préciser ce qu'il a dans l'idée . . .

M. Nystrom: Allez-vous négocier?

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Je décèle une certaine inquiétude chez le député. L'opinion que j'ai toujours eue sur ces discussions—je me rends compte que la Chambre n'est peut-être pas le meilleur endroit pour en discuter—est qu'il existe très peu de droits collectifs qu'on ne puisse protéger en les ramenant au niveau individuel. J'aimerais en savoir plus long sur ce que le député veut dire par droits collectifs.

* * *

LES PIPE-LINES DU NORD

LE PIPE-LINE DE LA VALLÉE DU MACKENZIE—LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES DÉNÉS

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse elle aussi au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et a aussi trait à des droits bien précis. En 1977, le juge Berger chargé de l'enquête sur le pipe-line de la vallée du Mackenzie a recommandé qu'on suspende toute grande entreprise de développement dans le Nord d'ici à ce que les revendications des autochtones aient été réglées.

Le 24 mars 1980, l'ONÉ a reçu une demande de certificat de commodité et de nécessité publiques pour la construction d'un oléoduc de 360 millions de dollars, gros de 12 pouces et long de 560 milles, de Norman Wells à Zama en Alberta.

Des voix: Règlement!

M. Manly: On a présenté une demande . . .

Des voix: Règlement!

M. Manly: Voici ma question. Compte tenu des récentes initiatives du gouvernement visant à reprendre les négociations relatives aux revendications des Dénés, le ministre tentera-t-il de convaincre ses collègues du cabinet de donner l'ordre à tous les organismes gouvernementaux mêlés à la prise de décision, dans le cas de ce pipe-line, d'attendre, avant de se prononcer, que les revendications des Dénés aient été réglées à la satisfaction de ces derniers?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je dois rencontrer les chefs dené au cours de la semaine, je crois, alors que nous nous entretiendrons de cette question. Nous répondons ainsi à leur désir de voir régler, le plus tôt possible, les revendications territoriales auxquelles le député a fait allusion.

D'après certaines discussions, il semble que nous pourrions trouver une solution acceptable permettant de ne pas suspendre complètement tous les travaux de développement d'ici là. Je tenais à ce que les Dené aient leur mot à dire dans le genre de solution à laquelle nous arriverons, j'espère.

L'ÉNERGIE

L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX DU PÉTROLE—LES DISCUSSIONS AVEC LES PROVINCES

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Les propositions sur le prix du pétrole dont il discutera avec ses homologues provinciaux comprennent-elles une taxe quelconque sur tout le pétrole brut utilisé au Canada afin de couvrir l'augmentation du coût du pétrole importé qui a été transmise directement au consommateur par une hausse de prix des produits pétroliers? Le ministre va-t-il faire une proposition de ce genre à ses homologues provinciaux pour en arriver à son prix pondéré?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, il y a plusieurs possibilités à l'étude. J'en discuterai avec mes homologues provinciaux et je tiendrai bien volontiers la Chambre et les députés au courant de ces entretiens.

Une voix: Répondez à la question.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, il n'y a pas bien longtemps, le ministre demandait que le gouvernement précédent révèle dans le détail ses propositions; il pourrait nous rendre la pareille en nous donnant tous les détails.

Je me demande s'il pourrait promettre maintenant que la hausse de prix qu'il négociera avec les représentants des provinces, toutes taxes comprises, ne sera pas supérieure à l'augmentation de $4 ou $4.50 qui avait été proposée dans le budget par mon collègue le député de Saint-Jean-Ouest pour une période de trois à quatre ans. Va-t-il s'y engager maintenant, compte tenu des impôts et redevances dont j'ai parlé dans ma première question?

● (1425)

M. Lalonde: Madame le Président, je voudrais rappeler au député que nous avons attendu six mois et demi avant que son gouvernement nous laisse savoir ce qu'il entendait faire. Et à ce moment-là, ses projets se sont révélés inacceptables pour la Chambre comme pour le pays. Par conséquent, au cours des prochains mois, nous prendrons le temps qu'il faudra pour discuter de ces questions en détail avec les gouvernements provinciaux concernés et j'espère que nous trouverons une solution qui conviendra à toutes les parties en cause et à l'ensemble des Canadiens.

A propos de la deuxième partie de sa question, je tiens à rappeler au député que les propositions figurant dans le budget présenté par l'ex-ministre des Finances . . .

Une voix: Quatre dollars et quatre dollars et demi.

M. Lalonde: . . . étaient de beaucoup supérieures à quatre dollars et quatre dollars et demi.

Des voix: Non.

Une voix: Foutaises.

M. Clark: Ce n'est pas ce que vous disiez pendant la campagne électorale, Marc.

M. Lalonde: Nous avons déclaré sans ambages que nous proposerions aux Canadiens un prix inférieur à celui qui figurait dans le budget précédent présenté par le gouvernement conservateur.

Deuxièmement, je voudrais rappeler aux députés que la meilleure preuve de nos intentions, c'est que les consommateurs canadiens ont déjà épargné 2,6 milliards cette année à la suite de la décision du gouvernement de ne pas imposer la taxe de 18 c. sur l'essence de l'ancien gouvernement.

Des voix: Bravo!

Une voix: Où avez-vous pris l'argent? Dans votre tirelire?

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'IMPUTABILITÉ FINANCIÈRE DES BANDES INDIENNES

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Je voudrais poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les participants à la conférence des anciens et des chefs qui se déroule actuellement à Ottawa sont très préoccupés par la question de l'imputabilité financière, tout comme le vérificateur général et le Conseil du Trésor, non pas tant l'imputabilité des bandes indiennes, mais bien celle du ministère que le député de Hamilton-Est représente à la Chambre.

En ce qui concerne l'accord portant sur les services que nous avons eu tant de mal à faire conclure entre les bandes indiennes et le gouvernement fédéral et que le ministre vient de proroger jusqu'au 15 juillet prochain, le ministre pourrait-il nous dire s'il a reçu l'approbation du Conseil du Trésor pour procéder à cette prorogation étant donné que l'accord a déjà été prorogé de 1979 à 1980? Peut-il nous dire en outre sur quelles données nouvelles il se fondera pour aboutir à un accord d'ici au 15 juillet prochain?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je puis informer le député de Prince George-Peace River que suivant mes instructions, mes collaborateurs ont eu des entretiens avec des représentants du Conseil du Trésor concernant l'accord de service auquel fait allusion le député. Je vais poursuivre ces entretiens parallèlement à d'autres que j'ai l'intention d'avoir au cours des prochains mois avec les chefs indiens sur cette question très litigieuse, car je reste persuadé que nous pouvons parvenir à une solution qui donnera satisfaction à toutes les parties concernées.

J'espère qu'il en sera ainsi et je compte entreprendre ces discussions dès la fin de la conférence des chefs. Je le répète, nous aurons des entretiens sur cette question dans le courant de la semaine.

M. Oberle: Madame le Président, j'en conclus donc que le ministre n'a pas encore été autorisé par le Conseil du Trésor à proroger l'accord que nous avions conclu avec les différentes bandes indiennes de notre pays. En d'autres termes, rien n'indique que les bandes vont recevoir de l'argent comme d'habitude puisque le Conseil du Trésor insiste sur l'application de l'accord de service.

Par ailleurs, le ministre pourrait-il dire quelle politique le gouvernement compte adopter à l'avenir? A-t-il l'intention, par exemple, de se fonder sur le rapport Beaver pour établir les responsabilités financières avec les bandes ou compte-t-il le faire avec l'association plus centrale des autochtones de notre pays?

M. Munro (Hamilton-Est): Madame le Président, j'étudie certes le rapport Beaver. Pour ce qui est de la question du député, nous continuerons, en attendant, à appliquer l'ancienne entente de financement portant sur les résolutions des conseils de bandes. Donc, cela n'a pas changé. Il continuera au cours de la période de consultations.

● (1430)

Une des raisons principales du choix de la date du 15 juillet que le député a mentionnée est que j'espérais que les consultations pourraient aboutir à une solution mutuellement acceptable avant cette date. Si les pourparlers se déroulent bien, je crois que cela est encore possible. Sinon, nous devrons envisager une prolongation parce que, je le répète, je suis certain que nous pourrons en arriver à une entente.

* * *

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LA DÉCLARATION D'UN MINISTRE PÉQUISTE RELATIVE AU PRIX DU PÉTROLE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Irénée Pelletier (Sherbrooke): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné l'étonnante déclaration du ministre péquiste M. Marcel Léger, selon laquelle le Québec devra payer le prix mondial pour le pétrole dans quelques années, parce que l'Alberta devra diminuer, semble-t-il, ses réserves de pétrole à partir de 1985, le ministre peut-il dire à la Chambre si cette déclaration du ministre québécois repose sur des études sérieuses de la situation énergétique?

Une voix: Ce sont des menteurs!

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je pense qu'il s'agit là d'une autre déclaration assez farfelue des ministres péquistes sur la question énergétique. Je crains que le ministre Léger n'ait jamais eu connaissance qu'il existe en Alberta une chose qui s'appelle les sables bitumineux. Il serait peut-être sage qu'il aille y faire une visite. Il constatera que cette province est dotée de réserves énergétiques en gaz et en pétrole sous diverses formes, lesquelles devraient durer encore bien des décennies, et qui devraient être mises à contribution pour servir tous les Canadiens y compris les Québécois évidemment.

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

L'ACHEMINEMENT DU GRAIN—LES CRÉDITS POUR L'INFRASTRUCTURE DANS LE CADRE DE L'AMÉNAGEMENT DU PORT DE PRINCE-RUPERT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. A une conférence de presse tenue hier à Vancouver, le sénateur Perrault de l'autre endroit a retranché deux millions de dollars des fonds pour infrastructure qu'avait annoncés le ministre aux fins de l'aménagement du port de Prince-Rupert.

Le ministre confirmerait-il que les chiffres du sénateur ne sont pas exacts et que les sommes affectées sont celles que le ministre avait mentionnées à la Chambre?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, les chiffres qu'a mentionnés le distingué leader du gouvernement à l'autre endroit sont exacts. Toutefois, il faut ajouter deux millions aux vingt millions qu'il a, je crois, mentionnés pour des aides à la navigation. La différence provient donc simplement du fait que le leader du gouvernement à l'autre endroit n'a pas ajouté ce montant aux vingt millions de dollars qu'il a mentionnés.

M. Fulton: Madame le Président, compte tenu de ce que le sénateur Perrault a dit à la conférence de presse, ne conviendrait-il pas à l'avenir de faire contrôler ces déclarations par un représentant élu de la Chambre?

Des voix: Bravo!

M. Pepin: Madame le Président, j'avais vérifié le document écrit.

* * *

L'ÉNERGIE

LES TAXES CONCERNANT LES RAFFINERIES D'ESSENCE—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES CONSOMMATEURS DE MAZOUT

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ce dernier a déclaré à mon collègue de Saskatoon-Ouest qu'il discuterait un certain nombre de solutions avec ses homologues des provinces. Outre une hausse de la taxe d'accise sur l'essence, l'une de ces solutions consisterait à taxer les raffineries, ou quelque chose d'approchant, ce qui fait l'object de conjectures de la part des journalistes.

Le ministre est-il prêt à confirmer que c'est là une des solutions envisagées? Pourrait-il également confirmer qu'une taxe semblable toucherait non seulement les utilisateurs d'essence pour automobiles, mais aussi les consommateurs de mazout domestique et autres produits pétroliers ne servant pas au transport?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à la Chambre à mon honorable collègue et critique qui a dû s'absenter durant quelques semaines pour cause de maladie. J'espère qu'il siégera avec nous durant de nombreux mois encore.

En réponse à sa question, je dois lui dire que les rapports de presse auxquels il se réfère représentent évidemment de la spéculation, et que je n'ai pas l'intention de commenter au fur et à mesure les négociations que j'entreprends, tous les articles qui paraîtront dans les journaux et toutes les spéculations qu'on pourra identifier à gauche et à droite. Alors pour le moment, ce sont des spéculations et je n'ai pas l'intention d'y faire de nouveau référence.

[*Traduction*]

M. Jarvis: Madame le Président, je ne demande pas au ministre de commenter les conjectures des journalistes, mais a-t-il dit au député de Saskatoon-Ouest qu'il existait un certain nombre de solutions et qu'il n'a pas rejeté celle qui consisterait à taxer l'essence au niveau de la raffinerie.

Voudrait-il également s'engager à ne pas écarter, lors de ses entretiens avec ses collègues des provinces, les compensations qui seront nécessaires, de toute évidence, non seulement pour les utilisateurs d'essence mais aussi pour certaines tranches de revenus et certaines régions géographiques. Je songe, entre autres, au Québec et aux provinces de l'Atlantique qui dépendent en grande partie du pétrole importé.

M. Lalonde: Madame le Président, mes collègues ont sans doute noté que j'ai effectivement répondu au député de Saskatoon-Ouest que nous envisagions un certain nombre de solutions, mais que je n'ai pas dit au député que celle à laquelle il songeait était forcément une de celles-là.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Dites donc le contraire.

M. Lalonde: Pour ce qui est de la question du député, je peux lui garantir que je n'écarterai aucune des solutions possibles.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS CONCERNANT LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES AUTOCHTONES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'ABOUTISSEMENT DES POURPARLERS

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, je désire poser une question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme il serait grand temps de régler le problème des revendications territoriales en Colombie-Britannique, pour mettre fin à une injustice dont sont victimes une trentaine de bandes indiennes de la province, et que le gouvernement précédent avait commencé à prendre des mesures concrètes et positives pour régler cette affaire qui remonte à une soixantaine d'années, le ministre peut-il nous dire si des pourparlers sont en cours et, dans l'affirmative, quand ils doivent aboutir?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, j'espère avoir des entretiens jeudi à propos de ces revendications territoriales avec les représentants des Indiens pour savoir exactement comment ils désirent procéder. Je m'efforcerai de faire le nécessaire pour accélérer les choses. Je préfère donc attendre la semaine prochaine pour donner une réponse plus précise au député.

M. Greenaway: Madame le Président, j'ai mentionné dans mon préambule que le problème durait depuis une soixantaine d'années et, à mon avis, les Indiens ont fait connaître précisément leurs revendications. Je demande au ministre de se pencher sur le problème le plus tôt possible. Compte-t-il rencontrer prochainement les Indiens à ce sujet?

M. Munro (Hamilton-Est): Oui, madame le Président, c'est mon intention. Je le répète, j'espère que les entretiens débuteront cette semaine. Cette conférence vient à point nommé. Nous pourrons parler de la marche à suivre et des réunions que nous tiendrons très prochainement en vue de trouver une solution au problème.

* * *

L'EMPLOI

LA FORMATION ET L'EMBAUCHE D'AUTOCHTONES POUR LES PROJETS ÉNERGÉTIQUES

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme le gouvernement s'est engagé à prendre des mesures concrètes, le ministre peut-il nous assurer qu'il soutiendra la politique de l'Alberta à l'égard de l'emploi des autochtones et que l'accord Alsands sur les prix et l'imposition comportera des clauses assurant le recrutement, la formation et l'emploi des autochtones et leur offrant une participation financière au projet?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je me ferai certainement un plaisir d'aborder la question avec mon homologue, le ministre de l'Énergie de l'Alberta, lorsque je le verrai. Pour ce qui est de la politique générale du gouvernement, nous soutiendrons toute mesure concrète propre à élargir les possibilités d'emploi des minorités et des femmes.

M. Shields: Manifestement, le ministre n'a pas entendu la première partie de ma question. Je demandais s'il soutiendrait la politique du gouvernement de l'Alberta. Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Comme il désire que les Canadiens restent propriétaires de leurs entreprises, le gouvernement est-il disposé à permettre aux autochtones d'avoir des intérêts financiers dans l'exploitation des sables bitumineux et du pétrole lourd dans le nord de l'Alberta?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne peux pas prendre d'engagement à cet égard, mais c'est une option que les Indiens voudront probablement poursuivre.

● (1440)

[*Français*]

LE TOURISME

ON DEMANDE UNE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DES CONGRÈS À HULL

M. Gaston Isabelle (Hull): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux petites entreprises. A la suite des rumeurs qui circulent dans la région de la capitale nationale au sujet d'une remise possible de subvention fédérale à la cité d'Ottawa pour son centre des congrès, est-ce que le ministre peut dire à la Chambre s'il a l'intention d'accorder un octroi du même ordre au centre des congrès de la cité de Hull, cette ville étant, avec Ottawa, comme le sait très bien le ministre, une composante égale de la région de la capitale nationale?

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises)): Madame le Président, comme je l'ai indiqué hier à la Chambre, toute la politique d'aide financière aux centres de congrès ou de commerce est en train d'être révisée, et j'aimerais rappeler à l'honorable député de Hull, comme il le sait déjà d'ailleurs, que les implications du gouvernement fédéral sur le territoire de la ville de Hull dépassent maintenant les 500 millions de dollars, mais il est bien évident que dans cette révision que nous sommes à effectuer actuellement, je tiendrai compte des instances qu'il a faites à l'égard de la municipalité qu'il représente.

* * *

[*Traduction*]

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'INTOXICATION MERCURIELLE DES HABITANTS DU NORD DE L'ONTARIO ET DU NORD-OUEST DU QUÉBEC—LES MESURES VISANT À Y METTRE FIN

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Les services du ministre publiaient récemment le dernier d'une longue série de rapports sur l'intoxication mercurielle chez les autochtones canadiens, sous le titre Intoxication par le méthylmercure au Canada. Ce rapport aboutit à une conclusion qui me paraît évidente, comme à beaucoup d'autres, c'est-à-dire que certains individus ont un taux de mercure qui menace leur santé et que les plus sensibles devraient montrer des signes précurseurs ou bénins de la maladie de Reed-Minimata.

Quelles mesures nouvelles le ministre et son ministère prennent-il pour arrêter l'intoxication systématique des habitants du nord de l'Ontario et du nord-ouest du Québec?

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, je ne suis pas en mesure, et ce pour une bonne raison, de répondre aujourd'hui: le ministre provincial de la Santé au Québec, le Dr Lazure, pour une raison que je n'arrive pas à comprendre mais que j'essaie de clarifier en ce moment, ne veut pas que je rende public le rapport fait conjointement par l'Université McGill sur la situation touchant les Cris du Québec. Je voudrais donc attendre que ce rapport soit publié avec les autres pour pouvoir dire ensuite ce que nous ferons.

[*Traduction*]

M. Blaikie: Madame le Président, j'ai demandé à l'honorable parlementaire ce qu'elle entend faire elle-même, par le biais de son ministère, pour arrêter l'intoxication systématique des autochtones canadiens. Ma question ne portait pas sur le rapport du Dr Lazure ou de qui que ce soit d'autre.

Qu'est-ce que le ministre fait par exemple pour encourager les gouvernements provinciaux, qui sont compétents en la matière, à indemniser les personnes dont la vie est en cause, pour qu'elles puissent revenir à la santé et que des économies de substitution puissent être créées—tous sujets qui étaient traités dans le rapport et que ma première question visait?

[*Français*]

Mlle Bégin: Le député n'a pas compris, madame le Président. Je vais essayer de dire pourquoi je voudrais avoir la collaboration et pourquoi nous avons besoin de la collaboration des provinces dans ce domaine. Nous essayons, bien sûr, de contrôler l'empoisonnement par le mercure dans certaines réserves indiennes. Cela veut dire que du côté fédéral je n'ai rien de nouveau à ajouter puisque nous continuons notre *monitoring*, nous essayons, et je crois que finalement ce sera la solution, d'avoir des travailleurs sanitaires des collectivités indiennes qui œuvrent à l'intérieur de leurs réserves en vue de les informer et de leur assurer une meilleure diète. Par ailleurs, s'il y a des cas précis et des causes industrielles ou autres de pollution qui touchent l'environnement, bien sûr que les provinces doivent nous aider, et c'est pour cela que je lui réitère que je veux obtenir l'approbation du Dr Lazure, sinon publier moi-même la toute dernière étude pour que nous ayons un tableau d'ensemble, car il s'agit d'une étude très importante.

* * *

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE SI LES QUÉBÉCOIS EN RESTANT DANS LA CONFÉDÉRATION POURRAIENT BÉNÉFICIER D'UN PRIX INFÉRIEUR AU PRIX INTERNATIONAL POUR L'ESSENCE ET LE GAZ NATUREL—LA POSITION DU MINISTRE

M. Maurice Dupras (Labelle): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Étant donné les déclarations récentes des ministres péquistes Landry et Joron selon lesquelles les Québécois devraient payer le prix international de leur essence et de leur gaz naturel, et que cette énorme augmentation pourrait être compensée par les exportations d'électricité, est-ce que le ministre pourrait donner l'assurance à la Chambre que les Canadiens, et les Québécois en particulier, grâce à leur appartenance au Canada, devraient bénéficier d'un prix bien inférieur au prix international pour l'essence et le gaz? De plus pourrait-il dire si l'exportation de l'électricité pourrait compenser pour le coût énorme du pétrole dans un Québec souverain?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, il s'agit encore là d'une série d'affirmations complètement sans fondement de la part de certains ministres péquistes. Durant les dernières années, tous les Canadiens, et les Québécois en particulier, ont énormément bénéficié du fait qu'au Canada nous avons eu un prix inférieur au prix international. Ce gouvernement a clairement indiqué que nous en arriverions à un prix pour le pétrole et le

gaz fixé au Canada, et qui serait inférieur et continuera d'être inférieur au prix international, ce qui sera donc à l'avantage de tous les Canadiens, y compris les Québécois pour autant qu'ils appartiennent à ce pays qui s'appelle le Canada.

Pour répondre à la deuxième partie de la question, je dirai qu'il est clair que les exportations d'électricité dont les ministres parlent seront tout à fait inadéquates pour compenser le prix international qu'un Québec souverain devrait payer. Les meilleures estimations prévoient que de telles exportations pourraient rapporter environ 600 millions de dollars, alors que les importations de pétrole au prix mondial coûteraient plus de 6.8 milliards de dollars. Je pense qu'on assiste encore à une série de balivernes pour littéralement berner les Québécois dans la bataille référendaire en cours.

[*Traduction*]

LA POLITIQUE D'ENSEMBLE—L'IMPORTANCE DU CHARBON

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Dans son programme et sa politique énergétiques d'ensemble, quelle importance le gouvernement accorde-t-il au charbon?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, nous lui donnons une grande importance. Avec les provinces qui disposent d'importants gisements nous procédons à de nombreuses études. Le député sait cependant que l'exploitation du charbon présente certains problèmes, aux plans de l'environnement et à certains endroits, du prix de revient. Il va falloir les examiner.

En ce moment, par exemple, nous avons des entretiens avec la Colombie-Britannique au sujet de la mise en valeur de zones entièrement nouvelles dans cette province pour l'exploitation du charbon, et pour l'exportation dans certains cas. Si nous étions sûrs de pouvoir compter sur une demande suffisamment forte au Canada, je peux assurer au député que nous tiendrions à examiner de très près la solution qu'offre le charbon et qui serait ajoutée à celle du gaz et des autres sources d'énergie que nous avons en abondance.

M. Taylor: Je remercie le ministre de sa réponse. Aurait-il l'obligeance de nous exposer les initiatives actuelles du gouvernement au sujet de l'importante question du charbon de l'Ouest et des Maritimes et nous dire notamment si des mesures ont été prises en vue de gazéifier le charbon?

M. Lalonde: Madame le Président, nous avons déjà examiné cette question et elle est constamment à l'étude. Je rappelle au député toutefois que la gazéification du charbon à des fins domestiques donnerait, semble-t-il, un produit plus coûteux que les grandes quantités de gaz dont nous disposons déjà. Voilà pourquoi l'opération ne nous paraît pas, pour le moment, être la façon la plus rentable de répartir nos ressources.

A propos des taux du transport houiller, je préfère renvoyer la question à mon collègue, le ministre des Transports. Il s'agit de coût, là encore, et la question devrait être abordée sous la rubrique générale des taux de transport des marchandises au Canada.

* * *

LES AFFAIRES DU NORD CANADIEN

LES NÉGOCIATEURS CHARGÉS DE RÉGLER LES RÉCLAMATIONS TERRITORIALES DANS LE YUKON ET LE DELTA DU MACKENZIE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné que le retard et l'indécision du gouvernement à nommer des négociateurs spéciaux pour régler les réclamations territoriales dans le Yukon et le delta du Mackenzie donnent lieu à toutes sortes de conjectures et de rumeurs, et laissent notamment entrevoir la possibilité que M. Lloyd Barbe soit nommé pour le Yukon et M. John Naysmith, pour le delta du Mackenzie, afin de dissiper les appréhensions et les doutes des habitants de ces régions, le ministre peut-il confirmer ou infirmer les rumeurs selon lesquelles il envisagerait de nommer ces personnes? Par ailleurs, quand prévoit-il que ces négociateurs spéciaux seront nommés?

● (1450)

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): En effet, madame le Président, si quelque chose est bien évident au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, c'est que les gouvernements des deux territoires et les habitants en général, tant les hommes d'affaires que les dirigeants des associations d'autochtones, se préoccupent constamment du fait que les revendications territoriales n'ont pas encore été réglées.

Je leur ai promis de m'efforcer de nommer des négociateurs le plus rapidement possible et je suis en train d'y voir. Les rumeurs en question proviennent peut-être du fait que les gouvernements et d'autres parties intéressées ont proposé les noms de diverses personnes qui, selon eux, auraient la compétence voulue pour assumer de telles fonctions . . .

M. Nielsen: Elles n'auraient pas la compétence voulue dans le Nord.

M. Munro (Hamilton-Est): Plusieurs noms ont été proposés, cela ne fait aucun doute. J'essaie maintenant de voir qui est disponible et qui serait disposé à assumer cette responsabilité et j'espère pouvoir donner une réponse d'ici une semaine ou dix jours. Je signale cependant au député que ce n'est pas facile de trouver quelqu'un qui accepte de sacrifier tout le temps qu'il faudra pour faire du bon travail. Je suis certain que le député s'en rend compte.

M. Nickerson: Madame le Président, la proposition avancée par l'ancien gouvernement du Canada en vue de nommer un député au poste de négociateur avait, semble-t-il, obtenu un accueil favorable. Le ministre réfléchira-t-il à cette possibilité?

M. Munro (Hamilton-Est): Madame le Président . . .

M. Nielsen: Ne téléphonez pas au juge Berger.

M. Munro (Hamilton-Est): . . . j'y ai songé. Je pense que ce serait une bonne chose que certains députés, notamment mon secrétaire parlementaire ou d'autres députés qui s'intéressent à cette question, appuient le négociateur de leurs conseils, mais j'ai constaté que ce que tout le monde voudrait, c'est un négociateur qui travaillera constamment à cette question et qui acceptera de participer aux négociations qui se tiendront non seulement à Ottawa, mais aussi dans les Territoires.

Il me semble qu'à cause de cela, un député ne pourrait pas s'occuper activement des négociations. Ce ne serait pas réaliste et je pense que les parties en cause s'en rendent compte. Quelqu'un a signalé que c'était certainement un point à considérer, mais que personne ne voulait d'un bureaucrate et je suis tout à fait disposé à nommer quelqu'un d'autre.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION PAR LES PLUIES ACIDES—LES NÉGOCIATIONS AVEC LES ÉTATS-UNIS

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Étant donné que le gouvernement ontarien a fait savoir qu'il fera bientôt une déclaration importante concernant des mesures pour enrayer les pluies acides, notamment celles provenant de l'Inco, et étant donné que cette initiative sera bien accueillie par les Américains, par exemple, qui y verront une preuve que l'Ontario au moins s'intéresse sérieusement à cette question, même si le gouvernement fédéral est lent à agir, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles mesures précises il entend prendre maintenant pour mettre au plus tôt la dernière main à un accord préalable avec les États-Unis en vue d'enrayer les pluies acides des deux côtés de la frontière?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, certains des arguments avancés par le député sont faux. Le gouvernement fédéral n'a pas été lent à agir à cet égard. Au fait, ce sont des études faites au niveau fédéral et les renseignements qu'elles ont fournis à l'Ontario qui ont beaucoup aidé son gouvernement à adopter des mesures. Ce n'est pas une question d'être lent à agir, mais de faire en sorte que l'Ontario et le gouvernement du Canada travaillent de concert pour résoudre le problème.

Si le député se reporte à certains numéros précédents du hansard, il verra que la question d'exercer des pressions sur les États-Unis a déjà été discutée à la Chambre. J'ai déjà fait savoir à la Chambre que nous pressons les Américains de conclure un accord. Je me suis entretenu de cette question avec des représentants des États-Unis il y a quelques semaines et je l'ai abordée de nouveau avec le secrétaire d'État, M. Vance, lorsqu'il est venu à Ottawa. A mon avis, nous avons réalisé des progrès appréciables.

M. McMillan: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre de l'Environnement. Il a parlé de recherche et d'études. Il le sait bien, le gouvernement précédent s'était engagé en principe à affecter des hommes beaucoup plus importantes à la recherche sur les pluies acides. C'est une preuve de plus que l'ancien gouvernement s'intéressait à ce problème, tandis que le gouvernement actuel semble s'y intéresser moins.

Le ministre pourrait-il nous dire si le nouveau gouvernement va respecter la promesse d'accroître les subventions à la recherche sur les pluies acides, et s'il estime qu'il s'agit d'une question de haute priorité?

M. Roberts: Madame le Président, j'essaierai de répondre au député aussi poliment et fermement que possible; je n'ai rien à reprocher aux réalisations de l'ancien gouvernement en cette matière, mais le député se trompe tout à fait en disant que nous avons été lents à agir sous ce rapport. C'est tout le contraire, et le député est bien malvenu à soutenir l'opposé.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET LA POLITIQUE DE DÉFENSE CONCERNANT L'OTAN ET NORAD

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier soir, au cours d'une entrevue télévisée, le ministre a réitéré qu'à son avis, mise à part la question d'aide, il n'était pas nécessaire de procéder à un nouvel examen ou de consulter le public pour ce qui est de notre politique étrangère et de notre politique de la défense, ce qui englobe nos alliances au sein de l'OTAN et de NORAD.

Ma question est la suivante: est-ce que cela signifie que le ministre s'oppose à reconduire pour six mois l'accord NORAD afin de permettre au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale d'en faire l'étude?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit hier soir. J'ai dit que je ne voyais pas la nécessité de réviser de fond en comble notre politique étrangère. Je suis tout à fait prêt à entendre l'opinion du Parlement et du public à propos des affaires étrangères, et pour être plus précis, j'espère que nous serons bientôt en mesure d'annoncer que nous pourrons inviter les parlementaires à nous donner leur avis à propos de la question que le député a soulevée relativement à cette alliance.

LA RECONDUCTION DE L'ACCORD NORAD POUR FINS D'EXAMEN

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, puis-je demander au ministre de la Défense nationale s'il est en faveur d'une reconduction de six mois de l'accord NORAD pour lui permettre seul ou de concert avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures au comité permanent de la Chambre d'en faire une étude critique?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, sans présumer de la décision qui sera prise après que nous aurons discuté de cette question avec les différents comités, je pense que ce serait une façon logique et raisonnable de procéder.

LES AÉROPORTS

LES PLANS D'EXPANSION DES INSTALLATIONS AÉROPORTUAIRES DE MOUNT HOPE

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, je voudrais poser au ministre des Transports une question qui se rattache à celle que mon collègue, le député de Hamilton-Wentworth, lui a posée hier.

Le ministre pourrait-il nous dire s'il est au courant de l'emplacement de l'aéroport de Mount Hope et si on y fera les travaux d'agrandissement que le gouvernement précédent avait annoncés?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je n'ai rien à dire de plus qu'hier à ce propos. Je suis bien au courant de l'emplacement de cet aéroport et surtout de nombre de mesures qu'il faut prendre, ce dont j'ai parlé hier, avant de modifier la piste et d'agrandir l'aérogare. J'ai tout expliqué cela hier.

M. Kempling: Si j'ai bien compris la réponse du ministre, le gouvernement ne s'engage nullement à réaliser l'expansion annoncée par l'ancien gouvernement conservateur.

Le ministre dirait-il s'il faut procéder à de nouvelles études? Est-ce bien ce qu'il dit, qu'il faut des études plus poussées avant d'aller de l'avant? Jusqu'à maintenant, dix-sept études ont été consacrées aux projets d'expansion de cet aéroport. On a examiné chaque marmotte et chaque grenouille de Copetown à Tapleytown. On n'a certainement pas besoin de nouvelles études.

M. Pepin: Madame le Président, j'ai répondu à cette question hier en disant que l'engagement passé de consacrer 100 millions ou même 45 millions de dollars à ce projet n'était pas ce qu'il y avait de plus important à mon avis. Ce qui est essentiel, c'est de prendre la bonne décision dans ce cas précis. J'ai dis très clairement hier que certains points devraient être éclaircis, et j'en ai précisé quelques-uns.

Une voix: Vous êtes plus sympathique quand vous êtes sérieux.

* * *

LES TRANSPORTS

LES AMÉLIORATIONS AU PORT DE PRINCE-RUPERT—LES PROPOSITIONS EN MATIÈRE DE FINANCEMENT

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Transports pour dissiper l'incertitude et savoir à quoi m'en tenir quant aux déclarations contradictoires que l'on entend depuis quelques semaines sur toute la question du port de Prince-Rupert.

● (1500)

Premièrement, peut-il assurer à la Chambre actuellement que le port sera construit comme prévu et que, deuxièmement, le financement sera semblable à celui qu'avait établi le gouvernement conservateur précédent et sur lequel toutes les parties dans l'Ouest du Canada, y compris le consortium et les gouvernements provinciaux, s'étaient entendues.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai souvent expliqué cette question, elle est très simple.

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: Mon prédécesseur avait parlé d'un projet de 42 millions de dollars. Si l'on ajoute à cela les aides à la navigation, on en arrive à 44 millions. Ensuite, en soustrayant environ 8 millions, soit l'engagement financier de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, on obtient . . .

Une voix: 36 millions.

M. Pepin: Attendez, attendez. Si l'on déduit de cette somme environ 40 millions, soit le coût du quai qui sera construit selon la formule de recouvrement des fonds, on aboutit à 22 millions qui constituent la contribution directe du gouvernement fédéral à ce projet.

Une voix: Ces chiffres ressemblent à la formule de calcul du prix de l'énergie.

M. Pepin: On a tenu plusieurs discussions sur le quai.

M. Baker (Nepean-Carleton): On ne peut trouver meilleur endroit pour tenir des discussions.

M. Clark: Sur le quai ou sur les rails?

M. Pepin: Il y a eu entente, toujours selon la formule de recouvrement des fonds, entre le Conseil des ports nationaux et le consortium. Il reste une question à régler, c'est celle du bail pour le terrain. Actuellement, ce point fait l'objet de discussions et nous espérons en venir aussi à une entente.

M. Murta: Madame le Président, j'aimerais seulement poser une autre petite question. A la fin de son intervention, le ministre était sur le point de faire allusion à ceci: quand considère-t-il que les négociations seront terminées? Peut-il le dire à la Chambre et quand prévoit-il que les travaux de construction de ce terminus commenceront? A la fin de 1980 ou seront-ils retardés jusqu'à 1981?

Recours au Règlement—M. McGrath

M. Pepin: Madame le Président, l'évolution du dossier me permet de croire que la dernière chose qui doit être éclaircie, soit le bail pour le terrain, le sera dans les prochains jours et que la construction commencera au milieu de mai.

* * *

PÉTITIONS

LA RÉDUCTION DU TAUX D'INTÉRÊT

Mme le Président: A l'ordre. J'ai l'honneur de signaler que le greffier adjoint de la Chambre a déposé sur le bureau le deuxième rapport du greffier des pétitions dans lequel il déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Churchill (M. Murphy) et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. McGRATH—LE SERVICE D'AIR CANADA ENTRE OTTAWA ET SAINT-JEAN (T.-N.)

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une réponse donnée à des questions que le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin) et le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) ont posées hier à la Chambre. Le premier a posé une question au ministre des Transports (M. Pepin) au sujet de la réduction qu'Air Canada a récemment annoncée dans son service entre la ville de Saint-Jean et Ottawa à laquelle le ministre a répondu ceci, extrait de la page 454 du hansard:

> Mais j'ai appris tout récemment que cette liaison directe vers Saint-Jean va être créée, qu'elle va être annoncée ou débutera la semaine prochaine.

Fin de la citation. Je suis certain que le ministre, que je connais bien et que je respecte, ne tient pas à induire la Chambre en erreur, que ce soit de propos délibéré ou non. Mais le journal d'aujourd'hui rapporte le démenti de son cabinet; un de ses collaborateurs aurait avoué: «Nous nous sommes gourés, on n'annoncera pas un tel service direct».

Je comprends combien le ministre était désireux d'obliger son collègue, le député de l'arrière-ban de la circonscription de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe; mais, pour paraphraser le député de Saint-Jean-Ouest, et même les collaborateurs du ministre, ce dernier n'a certes pas voulu berner un «newfie» de propos délibéré. Je tiens donc à lui donner ainsi l'occasion de rétablir les faits et même, espérons-le, d'assurer à la Chambre qu'il est intervenu et que la capitale nationale bénéficiera avec la capitale de la province de Terre-Neuve d'une liaison proportionnée à l'importance de cette ligne aérienne et également à celle de la clientèle.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): J'ai essayé d'obtenir la parole il y a un moment, mais en vain. Je remercie mon honorable ami de m'en donner ainsi l'occasion. J'ai en effet été victime hier de mon vif désir de plaire aux Terre-Neuviens tant à la Chambre qu'à l'extérieur. J'aurais dû vérifier plus attentivement l'information, d'habitude excellente, qu'on me fournit.

Eh bien, maintenant je me suis renseigné, et Air Canada prétend qu'en raison des volumes de trafic, et de l'utilisation optimale de l'équipement et de l'horaire—sans parler des députés—il vaut mieux concentrer les vols en direction ouest le matin et en direction est le soir. Voici les vols qu'on se propose d'offrir: départ d'Ottawa à 16 heures l'après-midi, arrivée à 22 h 40 à Saint-Jean; ensuite vol du matin au départ de Saint-Jean à 7 h 15, et arrivée à Ottawa à 10 h 32. Cela permettrait ainsi aux députés de partir le vendredi après-midi à 16 heures pour rentrer à Ottawa le lundi matin à 10 heures, ce qui ne me paraît pas une mauvaise idée.

J'ai prié Air Canada d'étudier la question plus à fond, et j'examinerai la question avec ses représentants.

Une voix: Et cela aller et retour?

M. Pepin: Aller et retour.

M. Epp: S'agit-il du vol pour Québec?

M. Pepin: Non, ces vols relient directement Ottawa et Saint-Jean.

M. McGrath: On vous a encore mal informé.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION AYANT TRAIT À LA VISITE DU PREMIER MINISTRE DU JAPON

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, après consultations avec les *leaders* parlementaires des autres partis, il semble qu'il y ait consentement unanime pour que la motion suivante, qui a trait au discours du premier ministre du Japon à la Chambre, soit adoptée.

La motion se lit comme suit:

> Que, nonobstant les dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement, la Chambre se réunisse à 4 h 30 de l'après-midi le lundi 5 mai 1980 et procède à l'expédition des affaires comme si elle s'était réunie à deux heures de l'après-midi;
>
> Que, lors de la séance de ce jour, l'heure réservée aux affaires émanant des députés soit suspendue;
>
> Que le discours que doit prononcer Son Excellence le premier ministre du Japon, plus tôt en ce jour dans l'enceinte de la Chambre, devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes, les allocutions de présentation de même que les allocutions qui s'y rattachent, figurent en appendice aux *Débats* de la Chambre des communes de ce jour pour faire partie des archives de cette Chambre; et
>
> Que le discours de Son Excellence de même que les remarques y afférentes soient mis à la disposition des media pour transmission de la manière ordinaire par le Service de radio-télévision de la Chambre des communes.

Madame le Président, après consultation, il semble qu'il y ait consentement unanime pour que cette motion soit présentée aujourd'hui et acceptée par la Chambre.

Mme le Président: Les honorables députés ont entendu la suggestion du président du Conseil privé. La Chambre est-elle d'accord pour accepter cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Il en est ainsi ordonné.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérique).

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, nous répondons aujourd'hui aux questions nos 212, 355, 623 et 644.

[*Texte*]

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC—LE MONTANT VERSÉ DANS LE CADRE DE PROGRAMMES

Question nº 212—**M. Herbert:**

Pour chacune des cinq dernières années, quelle somme, identifiée par programme, a été versée directement au gouvernement du Québec?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): La réponse à cette question se trouve dans la réponse à la question nº 211 déposée aujourd'hui.

TRAVAIL—LES EMPLOYÉS DU GROUPE DE CLASSIFICATION SX

Question nº 355—**M. Herbert:**

1. Le 31 mars 1979, *a*) combien de personnes du niveau SX étaient à l'emploi du ministère du Travail, *b*) combien étaient (i) francophones (ii) de sexe féminin?

2. Quels sont les chiffres correspondants à ce jour?

3. Depuis le 31 mars 1979, a-t-on apporté une réforme au Ministère au chapitre de l'organisation et, le cas échéant, quelles répercussions a-t-elle eues sur le nombre de ces employés?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): 1. *a*) 15. *b*) (i) 4. (ii) Néant.

2. *a*) 15. *b*) (i) 4. (ii) Néant.

3. Oui, il y a eu un changement de structure qui n'a eu, toutefois, aucun effet sur le nombre des SX en poste.

CONSEIL DU TRÉSOR—LE NOMBRE D'AVOCATS QUE COMPTE L'EFFECTIF

Question nº 623—**M. Howie:**

Combien d'avocats comptent parmi l'effectif du Conseil du Trésor?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Le ministère de la Justice fournit les services de onze (11) avocats au Conseil du Trésor. Ces avocats agissent également comme conseillers juridiques auprès du ministère des Finances, du contrôleur général du Canada et de l'inspecteur général des banques.

CONSEIL DU TRÉSOR—LE NOMBRE DE PERSONNES ŒUVRANT DANS LE SECTEUR DES RELATIONS PUBLIQUES

Question nº 644—**M. Howie:**

Combien de personnes oeuvrant dans le secteur des relations publiques, de la publicité ou des relations avec les média font partie de l'effectif du Conseil du Trésor?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Trois employés au sein de la Division des communications du Conseil du Trésor sont chargés des fonctions stipulées, au nom du Secrétariat du Conseil du Trésor et du bureau du contrôleur général. En outre, quatre agents d'information apportent leur concours aux deux organismes en matière de communication, notamment dans le domaine des publications.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 211 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

LES GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX—LES PROGRAMMES DE TRANSFERT ET DE PAIEMENT DE PÉRÉQUATION

Question nº 211—**M. Herbert:**

Pour chacune des dix dernières années, quelles sommes ont été versées à chacun des gouvernements provinciaux en vertu des programmes de transfert et de paiement de péréquation?

(Le document est déposé.)

M. Collenette: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

• (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CRÉDIT D'IMPÔT À L'EMPLOI

MESURE TENDANT À PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 24 avril, de la motion de M. Axworthy: Que le bill C-19, tendant à modifier la loi sur le crédit à l'emploi, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Maurice Harquail (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je reprends la parole pour compléter la première intervention que j'ai faite cette session. Je voudrais en profiter pour m'associer aux autres députés de la Chambre et vous présenter, madame le Président, toutes mes félicitations et mes meilleurs vœux de succès dans l'exercice de vos nouvelles fonctions.

Comme je l'ai dit l'autre soir, le bill C-19 est une mesure législative très importante que la Chambre doit étudier rapidement. Je rappelle avec plaisir que le très distingué leader de l'opposition à la Chambre m'a interrompu l'autre soir pour déclarer qu'il était prêt à se montrer coopératif pour qu'on adopte rapidement cette mesure législative importante.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je suis un chic type.

M. Harquail: Tous les députés s'accordent pour reconnaître, je crois, que nous devons tout essayer, en tant que gouvernement, pour juguler le chômage le plus rapidement possible dans notre pays.

L'autre soir, vers la fin du débat, j'ai insisté sur l'importance que revêt le programme de crédit d'impôt à l'emploi pour les jeunes de notre pays. Les jeunes Canadiens qui représentent plus de la moitié du nombre total de chômeurs souffrent plus du chômage que les autres groupes. Le programme de crédit d'impôt à l'emploi a contribué à aider les jeunes à s'intégrer au marché du travail. A ce jour, environ 55 p. 100 des participants se divisaient également entre hommes et femmes de vingt-cinq ans ou moins.

Des statistiques probantes indiquent que les premières expériences d'une personne sur le marché du travail influent considérablement sur ses emplois et ses revenus futurs. Soit dit en passant, les emplois obtenus par l'entremise de ce programme ont de bonnes chances de devenir permanents. A Terre-Neuve, à l'Île du Prince-Édouard, en Ontario, au Manitoba et en Alberta, plus de la moitié des employeurs ont fait savoir que ces nouveaux emplois se poursuivraient au-delà des cinquante-deux semaines maximum nécessaires à l'obtention de crédits d'impôt. En Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et au Québec, plus de 57 p. 100 des employeurs pensaient que ces emplois continueraient et 41 p. 100 des employeurs de la Colombie-Britannique le pensaient aussi.

Au cours de l'année financière 1979-1980, quelque 39,000 contrats ont été signés et environ 51,000 Canadiens ont été embauchés. Les petites entreprises comptant une vingtaine d'employés ou moins ont signé 75 p. 100 de tous les contrats et 40 p. 100 d'entre elles comptaient normalement un maximum de cinq employés. Le programme a été une source importante d'emplois pour les femmes qui constituent 34 p. 100 des personnes embauchées grâce à cette initiative.

Je répète ce que je disais au début de mon intervention l'autre soir, nous devons tous accepter de collaborer à l'adoption de ces mesures qui soulageront les chômeurs canadiens.

Outre cette mesure, surtout en ce qu'elle s'applique à la région de l'Atlantique, nous appuyons le programme Canada au Travail et nous espérons que le gouvernement le maintiendra puisqu'il permettra de créer des emplois au cours des mois à venir. Les jeunes bénéficieront de cette initiative et aussi du programme Perspectives-Jeunesse, qu'on est actuellement à réviser, et d'autres mesures déjà approuvées. Par ailleurs, le gouvernement consacrera certaines sommes, au cours de l'été, à la création d'emplois destinés aux jeunes diplômés d'université qui arrivent sur le marché du travail.

Les petites entreprises canadiennes ont accepté sans réserve le programme de crédit d'impôt à l'emploi, dont nous prolongeons l'application comme mesure provisoire en attendant que le ministre présente à la Chambre sous peu de nouvelles mesures de création d'emplois. L'acceptation des crédits d'impôt par les petites entreprises se reflète dans le fait que 77 p. 100 de tous les accords ont été conclus avec des entreprises d'une vingtaine d'employés ou moins, comme je l'ai mentionné plus tôt. J'ai reçu de nombreuses demandes de renseignements de ma propre région et j'ai eu des entretiens avec des personnes qui exploitent avec succès de petites entreprises. Elles attendent avec impatience que la mesure soit adoptée par la Chambre et mise en application.

Le programme plaît aux employeurs parce qu'ils peuvent retirer jusqu'à $4,160 par personne embauchée aux conditions prévues. Les employeurs de toutes les provinces de l'Atlantique et ceux de la Gaspésie au Québec ont droit à cette somme. Les employeurs de la plupart des régions urbaines peuvent recevoir un crédit fiscal maximal de $3,120 par employé embauché aux termes du programme, tandis que dans le reste du pays, le maximum est de $3,640.

Je sais que nous pouvons, si nous le voulons, nous éterniser à employer des mots savants, à citer des chiffres mais, plutôt que de retarder l'adoption de cette mesure, je veux tout simplement profiter de l'occasion pour souligner l'importance des avantages qu'elle apportera surtout aux provinces de l'Atlantique où nous avons des régions désignées aux termes du programme d'expansion économique régionale, régions où le chômage saisonnier est extrêmement élevé.

Je suis vraiment très heureux d'avoir eu l'occasion de participer au débat de façon positive. J'ai déjà signifié mon appui pour la motion, et j'espère qu'avec la collaboration de tous les partis à la Chambre le bill C-19, tendant à modifier la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi, sera vite adopté et mis en application.

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. C'est la première fois que j'ai l'occasion de participer au débat depuis le début de cette législature; je tiens tout d'abord à vous présenter mes félicitations, à vous-même et, par votre intermédiaire, à M^me^ le Président, pour avoir été promus aux hautes fonctions que vous occupez maintenant. Je sais que vous vous acquitterez tous les deux de vos responsabilités avec une dignité et une impartialité telles que les députés de tous les côtés de la Chambre en seront honorés et qu'ils seront convaincus d'avoir fait un excellent choix.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Permettez-moi de dire que j'ai une nette impression de déjà vu en faisant mon premier discours de cette législature, car je n'ai eu qu'une seule fois l'occasion de parler au cours de la législature précédente, à l'occasion du débat sur une proposition de notre gouvernement qui visait à offrir à tous les Canadiens un crédit d'impôt sur les intérêts hypothécaires et sur l'impôt foncier. Ce crédit aurait allégé le fardeau que la hausse des taux d'intérêt et de l'impôt foncier fait peser sur des millions de Canadiens.

Je suis intervenu un jour à propos d'une motion qui avait été proposée par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration actuel (M. Axworthy); il n'était alors que simple député de Winnipeg-Fort Garry. Il avait proposé une série d'amendements qui auraient pu annuler les effets du projet de loi et l'empêcher d'atteindre ses objectifs. Comme on peut le constater en lisant le compte rendu, il s'est opposé fermement à l'octroi de ce dégrèvement d'impôt aux familles canadiennes.

Je le répète, je n'ai eu qu'une seule fois l'occasion de parler au cours de cette législature. J'étais intervenu dans le débat sur la proposition du ministre actuel; le gouvernement est tombé trois jours plus tard. J'espère sincèrement que trois jours après cette intervention de ma part sur la proposition du ministre aujourd'hui, il récoltera le même succès et que les Canadiens auront encore une fois l'occasion de changer de gouvernement. En voyant surtout la façon dont le gouvernement actuel gère l'ensemble de l'économie canadienne, la population a raison de s'inquiéter fortement.

● (1520)

Dans ses observations préliminaires, le ministre a dit que le présent projet de loi permettrait de créer environ 50,000 nouveaux emplois pour des Canadiens. Je peux concevoir, à l'instar de mes collègues, qu'à un moment où des millions de Canadiens sont sans travail, et je n'inclus pas ici les Canadiens qui ont cessé de se chercher un emploi ou les autochtones qui, souvent, ne sont pas comptés dans les enquêtes à ce sujet, je peux concevoir, dis-je, que des mesures extraordinaires soient prises pour créer de l'emploi lorsque, de toute évidence, le chômage atteint les sommets qu'il connaît aujourd'hui.

J'aimerais signaler tout particulièrement que je trouve plutôt ironique que le ministre ait présenté à la Chambre, dans son deuxième projet de loi, une mesure de rapiéçage pour créer ces emplois alors qu'il pilotait lui-même l'obstruction systématique qui a étouffé le projet de crédit d'impôt au titre des intérêts hypothécaires et de l'impôt foncier durant la dernière législature. Il est plutôt ironique que lui et ses collègues du parti libéral de même que leurs amis du NPD aient bloqué cet allégement fiscal qui était offert aux Canadiens et qui aurait eu des effets immédiats sur le bâtiment, créé de nouveaux emplois dans l'industrie du meuble et permis aux familles de réaliser, à moindres frais, ce désir qu'elles ont de posséder leur propre maison.

Lorsque nous étions au pouvoir, nous avons insisté pour que des mesures soient prises immédiatement afin d'accorder cet allégement aux propriétaires de maisons et aux jeunes Canadiens qui désiraient posséder leur maison et qui voyaient ce rêve leur échapper à cause des taux d'intérêt élevés. Lorsque nous avons soulevé cet argument, les collègues de l'actuel ministre de l'Emploi et de l'Immigration et les membres du NPD ont soutenu que si un Canadien était assez riche pour posséder sa propre maison, il était alors trop riche pour recevoir de l'aide du gouvernement. Ils ont prétendu que la proposition de notre gouvernement était une forme d'aide sociale accordée aux riches et que ces derniers n'avaient pas droit à des allégements pour des taux d'intérêt élevés.

Je trouve donc pour le moins ironique que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui doit accepter sa part de responsabilité dans la décision du gouvernement de refuser aux Canadiens cet allégement fiscal, vienne plaider aujourd'hui en faveur d'un nouveau programme de crédit d'impôt qui, dit-il, «créera des emplois».

Les contribuables ont jusqu'à demain pour remplir leur déclaration d'impôt sur le revenu. Nous devrions tous avoir déjà expédié nos déclarations, mais si vous êtes comme moi, monsieur l'Orateur, vous ne l'avez peut-être pas encore fait. Ce sera la confusion pour des millions de Canadiens, tout simplement à cause des efforts que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déployés pour faire obstacle à cet allégement fiscal. Notre gouvernement avait dû ménager une section dans la déclaration pour permettre aux Canadiens de réclamer ce dégrèvement. Rien n'indique à celui qui remplit la déclaration que le parti libéral et ses amis du Nouveau parti démocratique ont réussi à lui refuser ce dégrèvement. Des millions de familles canadiennes seront dans la confusion la plus complète quand elles découvriront qu'on les a frustrées d'une réduction d'impôt.

J'ai écouté le discours que le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a fait à la Chambre jeudi soir. Le député a exposé avec éloquence les problèmes auxquels les Canadiens font face actuellement dans sa propre circonscription et d'un bout à l'autre du pays par suite des mises à pied, du chômage et des pressions financières croissantes provoquées par les stratégies dévastatrices du présent gouvernement. Ses remarques au sujet des taux d'intérêt m'ont particulièrement frappé. Elles étaient très appropriées. Il a fait une déclaration qu'il serait opportun, je crois, de consigner à nouveau au compte rendu. Il a prétendu qu'avec notre politique des taux d'intérêt, nous devrions peut-être encourager l'industrie de la construction domiciliaire à se remettre à construire des maisons destinées aux personnes à revenus moyens. Il a fait remarquer que les retombées dans l'industrie de la construction domiciliaire sont phénoménales, que 3,6 emplois sont créés dans les industries connexes pour chaque emploi créé dans la construction domiciliaire. Il nous a demandé de nous imaginer le nombre d'emplois qui seraient créés dans les industries connexes si nous pouvions construire des maisons à des prix et moyennant des hypothèques raisonnables. C'est ce qu'il a dit jeudi soir dernier, comme en fait foi le compte rendu à la page 397.

Je reconnais que le représentant de Hamilton Mountain n'était pas député en décembre dernier quand le parti conservateur a présenté ses propositions qui devaient réduire les taux d'intérêt et les impôts fonciers élevés des familles moyennes au Canada. Il devrait avouer toutefois, quand il participe au présent débat et déplore les politiques de taux élevés d'intérêt du gouvernement libéral que ce sont ses collègues actuels et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui ont privé les Canadiens d'une allégement des taux d'intérêt élevés. Il ne suffit pas de s'indigner de l'effet que peut avoir actuellement ces taux d'intérêt élevés sur les familles canadiennes. Où était-il à ce moment-là? Où étaient ses collègues lorsque notre gouvernement essayait de prendre des dispositions pour aider les familles canadiennes et stimuler l'industrie de la construction domiciliaire?

Dans ma circonscription, monsieur l'Orateur, beaucoup de jeunes Canadiens aimeraient pouvoir posséder leur propre maison, mais ils se rendent compte que c'est chose impossible. Si le gouvernement stimulait l'industrie de la construction domiciliaire, quel effet cela aurait-il sur l'économie de ma circonscription? Combien de nouveaux emplois seraient ainsi crées, ai-je demandé au ministre de l'Emploi et de l'Immigration? Qu'adviendrait-il de l'usine Hotpoint d'Orangeville qui fabrique des matériaux de construction? Que ferait-il pour l'usine de la GSW à Fergus? Que se passerait-il dans les usines de fabrication de meubles de ma circonscription.

M. Nielsen: Et à Winnipeg?

M. Beatty: . . . et à Winnipeg aussi. Qu'arriverait-il si nous stimulions l'industrie de la construction et de l'ébénisterie au Canada? Comment pourrions-nous créer des emplois permanents plus vite qu'en accordant des stimulants économiques aux Canadiens, le premier étant la réalisation du rêve de tout Canadien de posséder sa propre maison? Il est évident qu'à cause de la politique du parti libéral alors dans l'opposition, politique sanctionnée par le Nouveau partie démocratique, les Canadiens ont été privés de ce droit et des millions de jeunes Canadiens ne pourront jamais posséder leur propre maison.

A mon avis, il nous importe de poser ces questions lorsque nous étudions une mesure qui n'est autre chose qu'une solution de replâtrage même si à court terme, elle permettra de créer 50,000 nouveaux emplois. Quelle était la politique du ministre et de ses collègues quand ils étaient dans l'opposition? Que s'est-il passé quand nous leur avons demandé d'appuyer nos initiatives en vue de stimuler l'industrie au Canada et de créer de nouveaux emplois? Qu'ont-ils fait le soir du 13 décembre, lorsqu'il s'est agi de voter sur une disposition budgétaire qui aurait eu pour effet de créer des obligations de développement pour la petite entreprise?

Dans le mini-budget qu'il a présenté la semaine dernière, on constate que le ministre des Finances (M. MacEachen) s'est rendu compte que la disposition figurant dans le budget du 13 décembre aurait donné aux petites entreprises de ma circonscription et d'ailleurs au Canada la possibilité d'emprunter à des taux d'intérêt moins élevés. En somme, elle aurait subventionné les taux d'intérêt pour les petites entreprises.

Où étaient le ministre et ses collègues alors? Où étaient les députés néo-démocrates? Dans ce budget, nous proposions des mesures qui auraient stimulé le secteur de la petite entreprise, lequel est le principal employeur dans ma circonscription et dans le pays tout entier. Plusieurs mois après, le ministre des Finances vient de comprendre que cette mesure était fort sensée et qu'elle aurait aidé les petits hommes d'affaires.

Monsieur l'Orateur, à vous qui êtes un homme raisonnable, je pose la question: le sort des chefs de petites entreprises de ma circonscription n'aurait-il pas été meilleur si, au lieu de forcer la tenue d'élections inutiles, au coût de 50 millions de dollars, au lieu de bloquer ces mesures, le parti libéral avait décidé de les appuyer et de permettre leur application?

Le ministre nous a empêchés, par son vote, de prendre ces mesures et de secourir les petites entreprises. Les faillites dans ce secteur atteignent cette année un taux sans précédent. Dans chaque circonscription, les chefs de petites entreprises et les agriculteurs qui dirigent de petites exploitations familiales sont plus nombreux que jamais à quitter. Les saisies de maisons atteignent des chiffres jamais vus.

Si le ministre de l'Emploi et de l'Immigration avait vraiment voulu défendre les intérêts des chefs de petites entreprises et des familles, s'il avait voulu créer des emplois dans notre pays, il aurait dû se prononcer en faveur de notre budget. En effet, ce budget aurait permis aux entreprises de notre pays de continuer à tourner; il aurait stimulé l'économie et aurait permis aux Canadiens de créer les biens et les services si nécessaires à notre population jeune et en plein essor.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, on est peut-être obligé d'appliquer des mesures de replâtrage quand un million de Canadiens sont sans emploi. Mais je vous dirai que la seule façon dont nous puissions en tant que députés considérer des mesures de ce genre est de les examiner dans le cadre de l'ensemble de la politique économique du gouvernement.

● (1530)

Lorsque le ministre a pris la parole en faveur de ce bill à l'étape de la seconde lecture, je lui ai demandé après qu'il eut terminé son intervention s'il pouvait nous donner davantage de détails sur les mesures de création d'emplois qui vont être instaurées et nous dire en quoi elles diffèrent des propositions de l'ancien gouvernement conservateur. Le ministre a alors refusé de répondre. Sa responsabilité envers le Parlement et la population canadienne est de faire savoir, je crois, quelles sont les mesures qu'il envisage en plus de celles qui sont déjà en vigueur pour s'attaquer aux racines du problème du chômage chronique auquel doit faire face actuellement la société canadienne et qui touche particulièrement les jeunes. La moitié des chômeurs canadiens à l'heure actuelle sont des jeunes, ne l'oublions pas, monsieur l'Orateur. Le taux de chômage parmi les jeunes est le double de celui des Canadiens plus âgés. Je crains fort que si la première expérience qu'auront les jeunes gens du monde du travail se résume à se faire dire qu'on n'a pas besoin de leurs services, une telle situation pourrait avoir de sérieuses répercussions sur leur attitude future envers le travail. En dehors de ces mesures de rafistolage, qu'est-ce que ce gouvernement propose de faire pour résorber le chômage particulièrement parmi les jeunes Canadiens et les autochtones?

Il y a une chose à mon avis, monsieur l'Orateur, que nous devons reconnaître lorsque nous traitons de la question du chômage. Rien n'illustre plus clairement peut-être la différence d'attitude à l'égard du chômage entre le gouvernement actuel et le précédent ou entre le Nouveau parti démocratique et le Parti conservateur que notre attitude envers la création d'emplois. Dans notre parti, nous estimons que le secteur privé devrait jouer un rôle moteur dans la croissance de l'économie; nous croyons que l'on devrait aider le secteur privé à offrir des emplois à long terme, bien rémunérateurs et permanents et non pas adopter de telles mesures de rafistolage. Les projets présentés ne devraient pas occasionner de dépenses accrues pour le gouvernement fédéral, ils devraient avoir des effets à long terme et non pas se solder par des mises à pied après quelques semaines de travail.

Si nous voulons vraiment nous attaquer aux racines du chômage au Canada, il nous faudra le faire dans le secteur privé. Il nous faudra permettre au secteur privé de prendre de l'expansion afin qu'il puisse fournir les emplois dont le besoin se fait si désespérément sentir aujourd'hui. Il ne suffit pas de proposer des palliatifs ou des emplois à court terme comme le fait le bill à l'étude. Nous avons besoin d'emplois permanents,

monsieur l'Orateur, d'emplois qui donnent aux Canadiens l'occasion de travailler à long terme.

Les Canadiens exigent de la franchise de la part du gouvernement en matière de politique économique. Le 13 décembre, les députés de l'opposition ont défait le budget qu'avait présenté notre parti. Ils ont rejeté les solutions que nous avions proposées et ont passé leur temps, pendant la campagne électorale, à dire que nos propositions étaient inacceptables pour les Canadiens, et qu'elles l'étaient certes à leurs yeux. Les Canadiens ont donc décidé de donner au parti libéral l'occasion de proposer d'autres solutions. Nos vis-à-vis ont maintenant cette occasion, monsieur l'Orateur, mais où sont donc leurs politiques? Où sont leurs programmes de dépenses? Où est leur politique énergétique? Ces programmes et ces politiques pourraient réduire considérablement le chômage dans ma région de l'Ontario. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a laissé entendre aujourd'hui qu'il envisage une hausse importante du prix de détail de l'essence. C'est la seule interprétation que l'on puisse donner à sa déclaration.

Comme le ton a changé chez les Libéraux quand on compare leurs propos d'aujourd'hui aux discours qu'ils tenaient durant la campagne électorale, lorsqu'ils dénonçaient nos propositions visant à assurer l'auto-suffisance énergétique aux Canadiens, c'est-à-dire des approvisionnements sûrs à des prix abordables. Nous étions préoccupés alors, quand nous avons formulé ces propositions, par le besoin de procurer des emplois aux Canadiens.

Permettez-moi d'insister, monsieur l'Orateur, sur les difficultés que connaîtra ma circonscription si les politiques de ce gouvernement sont appliquées et si nous laissons le Canada s'installer dans une dépendance croissante à l'égard de sources étrangères d'approvisionnement en pétrole. Qu'arrivera-t-il dans les secteurs de ma circonscription où les gens doivent faire la navette entre leur domicile et leur lieu de travail, si nous manquons d'essence? Que se passera-t-il si les entreprises, un peu partout dans le cœur industriel du Canada, sont forcées de mettre à pied leurs travailleurs? Et que dire des maisons qui, dans des circonscriptions comme la mienne, dépendent des approvisionnements en énergie? Qu'en sera-t-il de l'agriculture canadienne en cas de pénurie d'énergie?

Nous constatons aujourd'hui, plus de deux mois après les élections fédérales, que le parti libéral n'a pas encore fait connaître ses politiques aux Canadiens. Le gouvernement n'a pas encore dit aux gens ce qu'il entend faire à propos de l'énergie et comment il compte s'y prendre pour réduire cette dépendance croissante à l'égard du pétrole étranger qui a pris naissance durant les 11 années de pouvoir du gouvernement Trudeau. Comment le gouvernement actuel prévoit-il tenir ses promesses et assurer aux Canadiens de l'énergie à un prix abordable? Il refuse de nous le dire.

Ce que le gouvernement est en train de faire, c'est de préparer les Canadiens de ma circonscription à des hausses de prix et à de futures pénuries. Je demande au ministre de l'Emploi et de l'Immigration quels seront les effets de la politique énergétique du gouvernement sur le chômage dans ma circonscription à l'avenir si elle reste la même. Je demande au ministre quel sera l'effet sur les petites entreprises si on permet au gouvernement libéral de continuer à agir comme il le fait aujourd'hui.

Au cours de la campagne électorale, les candidats libéraux s'étaient promenés d'un bout à l'autre du pays en reprochant à notre gouvernement ce qu'ils appelaient sa politique de taux d'intérêt élevés. Je reconnais que les taux d'intérêt au cours de cette période étaient élevés parce que nous avions été forcés de les laisser monter après avoir pris la relève du gouvernement libéral qui avait dépensé à tour de bras pendant 16 ans. Les candidats et les principaux dirigeants libéraux avaient clairement laissé entendre au cours de cette période qu'avec le parti libéral au pouvoir, les taux d'intérêt baisseraient au Canada.

Vous avez probablement vu, monsieur l'Orateur, le ministre actuel de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) quand il était critique financier de l'opposition au cours de la dernière législature déclarer de façon ferme et non équivoque à l'émission de Morton Shulman à Toronto qu'il démissionnerait si le gouvernement libéral, après avoir formé le gouvernement, permettait aux taux d'intérêt d'aller plus haut. Pourquoi est-il encore ici aujourd'hui? A-t-il changé d'idée? Ce ministre se doit certes d'expliquer à la population canadienne et à mes commettants, parce qu'il était passé dans ma circonscription au cours de la campagne électorale, les solutions que propose son parti pour relancer l'économie. Ce ministre se doit d'expliquer à mes commettants et à la population canadienne pourquoi il a changé d'idée au sujet des taux d'intérêt.

Les taux d'intérêt au Canada empêchent certes dans une certaine mesure les petits hommes d'affaires et des agriculteurs familiaux de créer des emplois au Canada. Ce n'est pas suffisant que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration propose des solutions de rafistolage en refusant de s'attaquer à la vraie cause du problème.

Le parti libéral se doit d'exposer aux Canadiens et au Parlement ses projets de dépenses. Et le ministre des Finances (M. MacEachen) à l'occasion de son mini-budget de la semaine dernière, et le président du Conseil du Trésor (M. Johnston), qui lui a déposé le budget des dépenses, ont refusé d'indiquer au public canadien combien le gouvernement entendait dépenser cette année. Comment alors pouvons-nous discuter d'un projet de dépenses si le gouvernement refuse de dévoiler ses intentions.

Dans son mini-budget, le ministre des Finances nous a livré des projections. Il prévoit que le déficit fédéral pourra atteindre 14.2 milliards en 1980-81, comparativement au déficit de 10.5 milliards prévu dans le budget Crosbie en décembre dernier. Le ministre des Finances a aussi prévu que la croissance réelle serait de ½ p. 100 ce qui se compare encore à une croissance de 1 p. 100 prévue dans le budget Crosbie. Le ministre a ensuite précisé que ces chiffres ne constituaient pas un projet définitif de la part du gouvernement, qu'il ne s'agissait que de simples projections.

Quand serons-nous mis au courant du programme? Quand le gouvernement dira-t-il enfin aux citoyens comment il entend orienter notre économie? De toute évidence, lors du vote de la soirée du 13 décembre, le parti libéral ne pouvait se contenter simplement de dire non à ce que nous proposions dans le budget. Il lui incombait également de présenter ses propres solutions aux électeurs canadiens et de dire comment il entendait gouverner notre pays.

Quand le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a pris la parole au cours du présent débat, il a affirmé que son projet ne visait nullement à remplacer le secteur privé. Le ministre

continue de croire que le rôle du secteur privé est de créer de l'emploi. Comment alors le secteur privé pourra-t-il accroître ses investissements si le gouvernement continue de se montrer aussi indécis et incertain?

Depuis un an et demi, le Parlement n'a pas eu à se prononcer sur un budget. Et pourtant, ce gouvernement, dont le ministre est un des membres les plus influents, refuse toujours aux Canadiens le leadership qu'ils réclament et refuse toujours de leur dire ce qu'il compte faire.

● (1540)

Ce silence n'augure rien de bon, monsieur l'Orateur, car, dans le discours du trône, le gouvernement a laissé entrevoir à quel point ses objectifs diffèrent de ceux du gouvernement précédent. Le gouvernement Clark, dont j'ai eu l'honneur de faire partie, croyait que le temps était venu pour les gouvernements de payer leurs dettes, de réduire la taille de la Fonction publique, de maîtriser l'administration, bref de faire en sorte que la gestion du pays soit à la portée du Parlement du Canada et du cabinet canadien. Or, nous lisons dans le discours du trône que les Canadiens veulent un gouvernement plus efficace et non un gouvernement plus effacé.

Je dis au premier ministre (M. Trudeau), au ministre des Finances et au ministre de l'Emploi et de l'Immigration qu'il est impossible d'avoir un gouvernement à la fois énorme et efficace. Si l'on veut que la gestion de l'économie soit saine, que le Parlement assume ses responsabilités et examine scrupuleusement les dépenses publiques, si l'on veut avoir le sentiment que le cabinet et les représentants élus exercent un certain contrôle sur les activités de l'État, alors il ne faut pas que le gouvernement soit énorme. On ne peut pas se permettre un gouvernement caractérisé par le gaspillage et la croissance démesurée; c'est pourtant ce que l'on semble proposer aux Canadiens.

Je voudrais rappeler au ministre de l'Emploi et de l'Immigration un engagement pris par le parti libéral. C'est peut-être une erreur de ma part, puisque le parti libéral a déjà manifesté son intention de ne pas tenir les promesses qu'il a faites lorsqu'il était dans l'opposition. Mais je veux quand même lui rappeler une déclaration faite par le premier ministre le 12 janvier 1980, à titre de chef du parti libéral. Il a fait cette déclaration lors d'une réunion électorale, à Toronto. J'ai en main une copie de son discours, et voici ce qu'il a dit:

> Voici ce à quoi nous nous engageons:
>
> —Nous allons empêcher les dépenses gouvernementales de croître à un rythme supérieur au taux d'augmentation du PNB.
>
> —Nous renonçons à taxer l'essence ainsi qu'au programme de déduction hypothécaire. En somme, cela favorise la justice sociale et enrichit le trésor public.
>
> —Nous allons réviser le régime fiscal pour nous assurer que tous les secteurs de l'économie participent équitablement à la satisfaction des besoins futurs.
>
> —Nous allons réduire le déficit . . .

J'ai peine à croire une chose même si elle est écrite noir sur blanc. Le premier ministre a poursuivi en disant:

> . . . d'une façon graduelle et méthodique, mais sans nuire pour autant aux emplois, à la croissance et à la lutte contre l'inflation.
>
> —Finalement, nous promettons au cours de cette campagne que tout nouveau programme de dépenses destiné à satisfaire des besoins nouveaux des Canadiens, sera financé par une réaffectation des dépenses actuelles ou par de nouvelles recettes. Nous n'allons pas accroître le déficit en créant des programmes nouveaux.

A quelques reprises la semaine dernière j'ai demandé au président du Conseil du Trésor d'être franc envers le Parlement et le public canadien et de nous dire qu'il allait tenir la promesse en question et régler le rythme des dépenses sur celui du produit national brut. Le ministre a refusé. Il a refusé de faire cette promesse. Il a préféré répondre que c'était leur objectif qu'ils aimeraient régler le rythme de croissance des dépenses sur celui de la croissance réelle du PNB. Mais il a refusé de promettre quoi que ce soit.

Qu'en est-il de la promesse de financer de nouvelles dépenses en réaménageant les ressources actuelles au lieu d'accroître le déficit? De quel ordre sera le déficit? Quels sont les programmes de dépenses du gouvernement? Quand le public canadien en sera-t-il informé? Quand le gouvernement va-t-il se montrer franc à l'égard du public? Le parti libéral croit-il en quelque chose? Quel type de leadership veut-il donner aux Canadiens? D'un gouvernement majoritaire les Canadiens attendent qu'il leur montre la voie et que ce même gouvernement dise à l'entreprise privée qu'il s'attend à ce qu'elle investisse les fonds nécessaires pour créer de nouveaux emplois.

Je voudrais également rappeler au ministre une des déclarations des libéraux au cours de la campagne électorale en réponse à un questionnaire au *Financial Post*. C'était au sujet des dépenses. Voilà comment le parti libéral y a répondu, en exposant son programme de dépenses et d'expansion. Cela commence ainsi:

> Nous avons pour politique de veiller à ce que les dépenses du gouvernement augmentent moins rapidement que le produit national brut. Comme cette politique nécessitera des mesures de restriction semblables à celles qui nous permettent depuis quatre ans de maintenir nos dépenses en deçà de 10 p. 100, la plupart des changements que nous apporterons prendront la forme d'une nouvelle répartition des budgets existants, afin de continuer à favoriser l'expansion économique et à protéger les démunis de notre société.

Qu'est-il arrivé à cette promesse? Pour qu'il puisse nous convaincre qu'il avait pris cet engagement avec sérieux et honnêteté, quand son ministre des Finances projette cette année pour l'économie canadienne un taux de croissance réelle de 0.5 p. 100, le parti libéral doit s'efforcer de maintenir ses dépenses à moins de 0.5 p. 100 de ce taux. Le gouvernement tiendra-t-il cette promesse ou manquera-t-il à sa parole, comme à bien d'autres reprises auparavant?

Une voix: C'est déjà fait.

M. Beatty: Mon collègue prétend que les libéraux n'ont pas respecté leur engagement. Oui, c'est bien vrai. Voilà toute l'estime que le présent gouvernement a pour le Canada.

Ayant reconnu les effets ruineux de l'inflation sur les Canadiens ayant un revenu modeste ou moyen, et sur les petits commerçants, le gouvernement a promis de juguler l'inflation. Mais que fait-il? Où sont les indices que le gouvernement est disposé . . .

M. Nielsen: A triompher de l'inflation.

M. Beatty: . . . et, comme le dit si bien mon collègue, à triompher de l'inflation? Le premier ministre nous l'avait promis, il y a de nombreuses années. Il avait également déclaré que l'inflation avait disparu du pays que le mouvement séparatiste était mort.

Nous avions instauré un régime de restrictions. Nous avions clairement indiqué que toute nouvelle dépense allait entraîner la redistribution des ressources prévues dans les budgets existants. Mais maintenant que ces grands prodigues sont revenus au pouvoir, nous nous retrouvons avec un plus gros déficit, les dépenses ont subi une augmentation vertigineuse et le gouvernement fédéral a multiplié ses ingérences dans le secteur privé. Étant donné les aspirations dépensières du gouvernement fédéral dans notre société, nous allons découvrir bientôt que les réserves de capitaux nécessaires à la vigueur et à l'épanouissement du secteur privé s'épuiseront peu à peu. C'est là la politique du parti libéral vis-à-vis de l'inflation. C'est l'orientation que les libéraux entendent faire prendre à l'économie canadienne.

Quand verrons-nous ce budget? Quand verra-t-on plus que des mesures de rapiéçage? Quand le gouvernement nous montrera-t-il qu'il entend vraiment s'attaquer à ces problèmes qu'il dénonçait lorsqu'il était dans l'opposition? Aujourd'hui, le Canada est dirigé par un gouvernement indifférent ou hostile au monde des affaires.

Nous pouvons nous reporter au discours de fin d'année du premier ministre où il nous a parlé d'une société nouvelle, et où il nous a expliqué comment le régime de la libre entreprise était un échec au Canada. Monsieur l'Orateur, les gouvernements libéraux qui se sont succédé au Canada n'ont pas donné à la libre entreprise la possibilité de réussir. Le gouvernement fédéral a étouffé le secteur privé par des règlements de plus en plus nombreux, par la paperasse, par la hausse des impôts et par des dépenses fédérales incontrôlées qui ont engendré la forte inflation qui afflige l'économie canadienne. Les hommes d'affaires canadiens ont certainement le droit de se montrer sceptiques lorsqu'ils décident d'investissements pour l'avenir. Les petits hommes d'affaires de ma circonscription ont certes raison de demander au ministre et à tous les ministériels quels sont leurs projets et à quel moment ils commenceront à se rendre compte des difficultés qu'affrontent aujourd'hui au Canada les petites entreprises, les exploitations agricoles familiales et les familles moyennement fortunées. Quand le gouvernement se décidera-t-il à présenter des mesures qui puissent avantager les Canadiens? Rien ne le laisse prévoir, et rien ne semble indiquer non plus que le gouvernement se rende compte du nombre de citoyens assaillis par ces problèmes.

Ce bill en particulier, présente deux aspects qui m'inquiètent. D'abord, pour ce qui est de la création d'emplois, cette mesure sera utile à court terme, mais ces emplois ne sont pas forcément permanents. Quand les subventions fédérales disparaîtront, comme cela n'arrive que trop souvent, les emplois disparaîtront aussi. Nous devrions tâcher de créer des emplois permanents dans le secteur privé. Nous ne pouvons y arriver qu'en nous attaquant aux problèmes sous-jacents qui se posent aujoud'hui pour les entreprises, et non par des solutions de fortune.

Un autre élément de ce bill m'a aussi paru important, d'autant plus que les propos que le secrétaire parlementaire a tenus jeudi soir ont encore plus avivé mon inquiétude. Nous avons signalé, de ce côté-ci de la Chambre, que ce crédit d'impôt n'avantagerait que les hommes d'affaires ayant des revenus imposables, autrement dit les entreprises qui sont déjà rentables. Quand le secrétaire parlementaire a pris la parole il a essayé de défendre cet aspect du bill en faisant remarquer qu'il est possible de répartir les profits sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans et que si une entreprise devenait rentable après cinq ans il lui était possible, à n'importe quel moment au cours de ce laps de temps, de demander le crédit d'impôt s'appliquant à ces bénéfices.

Ce qu'il dit, c'est que le gouvernement compte offrir des prestations aux petites entreprises dès que celles-ci n'en ont plus besoin, dès qu'elles deviennent rentables et non pas au début, lorsqu'elles ont des difficultés, pas lorsque les emplois des Canadiens qui travaillent déjà dans ces entreprises sont menacés parce que celles-ci ne sont pas rentables. C'est lorsqu'elles arrivent à se tirer d'affaire sans l'aide du gouvernement que le crédit d'impôt sera utile, d'après lui.

Je voudrais faire consigner les observations du secrétaire parlementaire au compte rendu. Je les ai trouvées extraordinaires. Je ne pense pas qu'il faille laisser le gouvernement actuel oublier des déclarations comme celle que le secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Dawson) a faite à ce sujet. Il parlait des répercussions de ce crédit d'impôt sur les petites entreprises et se demandait s'il serait avantageux pour les petites entreprises qui sont rentables.

● (1550)

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration est censé avoir déclaré, comme en fait foi le compte rendu à la page 393:

Nombreux sont ceux qui estiment que nous ne devrions pas subventionner une société non rentable; la société qui n'a pas réalisé de bénéfices après cinq ans d'activité ne devrait pas avoir droit au crédit d'impôt. Voilà mon premier point.

Il prétend donc que le gouvernement devrait venir en aide aux sociétés florissantes et rentables mais non aux petites entreprises à un moment critique de leur existence. Quand des emplois dans les industries existantes ou les nouvelles entreprises qui ne sont pas devenues rentables dans leur première année d'existence sont menacés, le gouvernement demeurera invisible. On peut toutefois s'adresser à lui pour obtenir un dégrèvement d'impôt quand la situation s'améliore et que l'entreprise est devenue rentable en dépit des mesures gouvernementales.

Comme je le signalais au début, notre parti se rend compte que les graves problèmes sociaux et économiques actuellement attribuables au chômage au Canada exigent que le gouvernement prenne des mesures voire des palliatifs pour atténuer les souffrances d'un million de Canadiens.

Nous exigeons que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, le premier ministre et les députés qui occupent les banquettes ministérielles assument leurs responsabilités et présentent aux Canadiens en cette enceinte un programme économique destiné à s'attaquer aux causes fondamentales de nos problèmes économiques, qu'ils reconnaissent pour la première fois que l'entreprise doit collaborer à la création de ces emplois. Elle est l'instrument le plus important qui sert à créer ces emplois. On y parviendra uniquement lorsque le gouvernement commencera à modérer ses exigences économiques et que nous commencerons à manifester un certain respect envers le

secteur privé, l'entrepreneur, les petites entreprises, l'exploitant d'une entreprise agricole familiale qui doivent être entendus à Ottawa où on doit être prêt à les écouter.

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le Président, je ne voulais pas manquer l'occasion de faire quelques remarques sur le projet de loi à l'étude ou sur l'extension d'une loi que nous connaissons déjà. J'aimerais toutefois dire tout de suite au ministre qu'en principe, bien sûr, nous ne pouvons pas nous opposer à la demande du ministre de maintenir ces crédits d'impôt pour aider non seulement certaines industries, mais particulièrement un certain nombre de chômeurs qui voudraient bien se retrouver sur le marché du travail. Je dis qu'en principe nous ne voyons pas d'objection majeure mais, bien sûr, nous profiterons de l'occasion pour signaler au ministre que ce n'est pas là une mesure suffisante pour résoudre les problèmes que l'on connaît aujourd'hui lorsqu'on parle du chômage, car le chômage représente beaucoup de difficultés ou de misère pour plus d'un million de Canadiens.

Ce n'est pas la première fois que j'entends parler de ces problèmes de chômage à la Chambre des communes, depuis une douzaine d'années. Je me souviens fort bien que dès mon arrivée ici, on s'inquiétait déjà d'à peu près 300,000 chômeurs. Dans les douze dernières années, après maintes instances, combien de fois a-t-on fait des observations ou des promesses en vue de la réduction d'un tel nombre de 300,000. On se retrouve avec à peu près quatre fois ce nombre. Je m'inquiète comme mes collègues et tant d'autres. J'imagine que ceux d'en face s'inquiètent également des possibilités du gouvernement actuellement, d'autant plus que son attitude depuis le discours du trône nous inquiète davantage, et des milliers de Canadiens s'inquiètent, compte tenu de l'absence de mesures suffisantes.

Nous sommes saisis d'une mesure qui va correspondre bien sûr à quelques milliers d'emplois, c'est évident mais on ne pourrait refuser de profiter de l'occasion pour saisir et sensibiliser le ministre, le forcer ou l'amener, en tous cas, s'il avait de nouvelles initiatives au sein du Cabinet, à faire des propositions qui dépasseraient bien sûr ce mode d'aide qui nous est présenté.

Je sais que cette loi a pour effet d'apporter une aide de l'ordre de $1.50 et de $2 l'heure dans certaines régions. Je sais également que cette loi qui existe déjà depuis plus d'un an a permis la création d'une cinquantaine de milliers d'emplois supplémentaires. La difficulté selon le ministre provient du fait que la loi autorisait des crédits d'impôt qui prenaient fin le 31 mars et qu'il était urgent de présenter ce projet de loi, ce qui a forcé bien sûr la Chambre à ajourner le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône.

Le ministre souligne qu'il se propose expressément, comme en a fait état le discours du trône à la Chambre, d'ici quelque temps, peut-être dans deux ou trois semaines, de présenter d'autres programmes de création d'emplois au moyen desquels nous attaquerons le problème du chômage au Canada. Je tiens à signaler aux députés que ce n'est là qu'un début, que le gouvernement va continuer à présenter des programmes relatifs à la création d'emplois. Et, finalement, il souligne qu'il y aura un comité pour faire des études sur la possibilité de créer de nouveaux mécanismes qui pourraient permettre la création d'emplois. Ce sont des observations qui nous ont été faites bien souvent à la Chambre des communes depuis une douzaine d'années, monsieur le président, et je ne crois pas que l'omission de mesures suffisantes dans le discours du trône soit l'équivalent de vœux pieux.

Dans ce discours du trône nous n'avons pas constaté beaucoup d'engagements de la part du gouvernement pour rassurer les deux, trois ou quatre cent mille chômeurs actuels. Et même le ministre des Finances (M. MacEachen) n'a pas hésité à signaler que le chômage atteindrait au moins 8 p. 100, et compte tenu du retard qu'il manifeste pour le dépôt de son budget, nous avons déjà l'impression que le chômage pourrait atteindre 9 p. 100 dès la fin de l'année, ce qui veut dire deux ou trois cent mille chômeurs additionnels. L'absence d'indication et d'orientation au niveau économique va également retarder certains investissements et décourager certains investisseurs à prendre des mesures concrètes pour la création d'emplois. Et le ministre doit être au courant de ces choses-là.

Il est clair qu'actuellement nous connaissons la faillite économique du gouvernement actuel depuis les 12 dernières années. On nous reprochera peut-être, monsieur le président, de ne pas avoir présenté suffisamment de mesures au cours des sept mois durant lesquels nous étions au pouvoir, mais il était clair que nous avions déjà donné une orientation nouvelle en fonction et en vertu de l'utilisation de l'entreprise privée. Il était aussi clair que les hommes d'affaires semblaient réaliser que nous nous dirigions vers une coopération et des mécanismes qui leur permettraient d'investir avec confiance et avec optimisme parce qu'ils sentaient déjà en quelques mois que nous allions redonner à l'entreprise privée la place qui lui revient dans une société comme la nôtre. Mais étant donné les circonstances, devant l'omission, je répète, de mesures nécessaires, il est aussi clair que nous allons subir encore une fois une certaine stagnation qui va créer un peu plus de chômeurs, compte tenu des mesures que nous avions déjà envisagées et qui sont actuellement refusées par le gouvernement.

Et si l'on fait un petit dessin, depuis 1968, il faudrait peut-être que je parle de drame, parce qu'il faut bien, je pense, accepter que dans le contexte de chômage que nous appelons le cancer de notre économie, il est clair que c'est un drame. Et c'est un drame au niveau canadien, c'est un drame dans ma province aussi, je pense que beaucoup de députés qui vivent au Québec savent parfaitement bien les misères que connaît la province de Québec par rapport à un taux de chômage assez extraordinaire. Or, on voudrait bien accuser tantôt les gouvernements provinciaux et Dieu sait si le gouvernement provincial, et bien avant l'arrivée de M. Lévesque, monsieur le président, à l'époque de M. Johnston ou de M. Bourassa, a toujours été un peu attaqué par des députés au sujet de ce taux de chômage qui existait chez nous; cela existait dans les Maritimes, cela existait ailleurs, et récemment, on se rendait compte qu'en Ontario il y a également des problèmes et des inquiétudes qui se manifestent, et cela avec raison. Alors je pense que les 12 dernières années établissent la preuve d'une faillite à ce niveau, et il semble que les mesures ou l'attitude ou la pensée du gouvernement actuel n'a pas pu trouver de solution et réduire à un niveau beaucoup plus acceptable le taux de chômage.

Il s'est manifesté des déceptions profondes et on aura voulu profiter du discours du trône pour ne s'attaquer qu'à l'unité nationale. Monsieur le président, je ne vois pas d'objection à cela, car le problème touchant l'unité nationale, à mon avis, est un mal qu'il faut régler avant longtemps, mais je me demande comment on va pouvoir le faire avec un taux de chômage qui va encore augmenter cette année. Comment réussira-t-on à le faire si autant de régions et de provinces manifestent leur déception à l'égard de l'absence de mesures suffisantes et d'efforts en concertation avec les provinces? Il y a un problème là aussi et un problème économique.

Quand les Canadiens travailleront en nombre suffisant ce sera beaucoup plus facile de se parler, parce que c'est important, monsieur le président, de pouvoir se parler, et il sera beaucoup plus facile de se comprendre également. Mais quand les provinces et les régions connaissent des problèmes sur le plan économique comme ceux que nous connaissons aujourd'hui et qu'il en est ainsi depuis 12 ans, et que les projections nous assurent également encore des mois et des années difficiles, il est difficile de demander aux Canadiens d'oublier ces problèmes-là, ces misères-là et de fraterniser comme on le souhaiterait. Alors il existe un problème économique, et je pense que plusieurs en ont déjà parlé à la Chambre. La faillite économique n'est certainement pas la responsabilité de celui qui parle et de son parti, et la présentation de la proposition par le ministre est une solution bien minime aux problèmes que nous allons rencontrer.

● (1600)

Je vais parler de ma province, mais je ne voudrais pas manquer l'occasion également de dire que les mêmes difficultés se manifestent dans ma circonscription. Représentant ma circonscription depuis 12 ans, je sais combien de fois j'ai dû parler au nom d'organismes sérieux, tel que le Conseil municipal de ma ville maîtresse, combien d'instances j'ai faites au nom des municipalités, des organismes qui touchent à l'économie. Il m'a fallu dix ans, je pense, monsieur l'Orateur, pour obtenir au moins les privilèges du ministère de l'Expansion économique régionale que ce ministère a accordés à certaines régions dans ma province et dans d'autres régions du Canada. Il m'a fallu une dizaine d'années pour obtenir récemment ce qui est en vigueur à partir du 1er avril, les avantages du ministère de l'Expansion économique régionale pour ma circonscription. Mais on m'a refusé pendant une dizaine d'années ces avantages, pourtant il existait un taux de chômage qui faisait mal également dans ma circonscription et j'ai, bien sûr, profité de l'occasion durant mon court mandat comme ministre pour faire comprendre à l'ensemble des fonctionnaires et pour faire comprendre également à mon gouvernement que ma circonscription méritait comme les autres, mais pas plus que les autres, ces avantages qui lui permettront pendant les quatre prochaines années de bénéficier de certaines subventions dans la mesure où les industries seraient intéressées à s'installer dans ma circonscription.

Mais tout au moins nous avons maintenant dans ma circonscription des outils identiques à ceux d'autres régions. Dans l'ensemble du Québec nous avons des gens au niveau des conseils municipaux, des chambres de commerce, des organismes stimulateurs au point de vue économique, nous avons des gens qui ont pensé à favoriser les infrastructures nécessaires et convenables à la venue de certaines industries. Alors j'ose croire que l'extension de l'application de cette loi va permettre à un certain nombre d'industries d'en bénéficier. Mais c'est insuffisant encore, je le répète.

J'espère que ma circonscription comme tant d'autres pourra connaître, s'il y en a dans le budget, des incitations à la création d'emplois. Mais actuellement le budget nous est refusé, on n'a aucune sorte d'information sur ce que comportera ce budget et ceci s'additionne à d'autres déceptions, à des inquiétudes et à des attentes.

Je pense qu'il va falloir faire beaucoup plus que ce que nous faisons actuellement. J'aimerais également signifier que, lorsqu'on parle de mesures incitatives, on s'inquiète énormément du refus du gouvernement d'en présenter pour les propriétaires. On sait que la construction a un effet important vis-à-vis la création d'emplois. Je pense que la construction touche à peu près 30 p. 100 de la main-d'œuvre au Canada. Nous avions pourtant, monsieur le président, présenté une mesure qui touchait directement le propriétaire, qui l'aidait d'abord à conserver sa maison compte tenu des intérêts hypothécaires.

Je pense que le gouvernement actuellement sait ce que c'est que des taux d'intérêt trop élevés. Le vice-premier ministre et ministre des Finances, comme le dit le discours du trône d'ailleurs, reconnaît que les taux sont inacceptables, mais rien n'a été proposé jusqu'à présent pour aider le secteur de la construction et le propriétaire. Je me souviens qu'on avait retardé notre proposition, qu'on l'avait boycottée, le mot est juste, je pense, à la Chambre des communes, parce qu'elle ne contenait aucune disposition touchant le locataire directement. Et je n'ai rien vu non plus dans les mesures que propose ce gouvernement quelque chose qui touche le locataire. Cela aurait été pressant, je pense, s'il avait été vrai que notre budget était inacceptable à leurs yeux et que cette mesure était encore inacceptable, quoique des milliers de propriétaires pensent le contraire, s'il avait été vrai qu'il aurait fallu présenter quelque chose pour le locataire. Nous attendons toujours ces mesures qui pourraient toucher le locataire. Mais il est aussi prouvé, monsieur l'Orateur, que la mesure que nous avions présentée visait à aider le propriétaire à conserver sa maison, compte tenu des intérêts, visait à permettre aux Canadiens à se doter d'une maison, à les rendre plus fiers et plus engagés dans la société, ce que nous connaissons en étant propriétaires.

On sait qu'un Canadien qui devient propriétaire devient intéressé à la chose municipale, à la chose provinciale et à la chose fédérale, c'est automatique et c'est très naturel, monsieur l'Orateur. Mais depuis quelque temps, les taux d'intérêt ont augmenté, les propriétaires s'inquiètent et il y a des déclarations quand même qui normalement devraient faire réfléchir le gouvernement. On parle d'un certain reportage de Toronto, en Ontario, à un communiqué de presse, laissant entendre qu'il se produit des faillites par milliers, à cause du coût des intérêts.

L'Association des constructeurs déplore de façon très officielle l'omission de mesures urgentes pour aider le domaine de la construction. Je me permettrai de lire quelques paragraphes d'une lettre envoyée par la Canadian Institute of Public Real Estate Company qu'on appelle en abrégé CIPREC. Cette lettre est écrite au ministre des Finances, et je cite:

Notre industrie reconnaît le besoin de réduire le taux d'inflation, de contrôler le niveau du déficit et de maintenir les taux d'intérêts à des niveaux appropriés pour supporter la valeur de notre devise. Néanmoins, ces taux sans précédent ont un impact anormal sur l'industrie des valeurs immobilières et particulièrement sur le secteur résidentiel. Le développement des valeurs immobilières est de prime importance au bien-être économique du pays, et plus d'emplois dépendent probablement de cette industrie que sur toute autre.

On signale que . . .

En 1976, il y a eu 273,000 mises en chantier de logements neufs au Canada, mais ce chiffre a diminué à 197,000 en 1979. La SCHL a estimé que la demande canadienne pourrait justifier jusqu'à 220,000 constructions en 1980 mais dans les conditions actuelles ce chiffre peut ne pas dépasser 150,000. Les implications générales du chômage sont très sérieuses puisque chaque construction d'habitation crée entre 3 et 4.4 années/hommes d'emploi. Conséquemment, une baisse de 70,000 habitations au-dessous de la possibilité au Canada pourrait résulter en une perte de 200,000 emplois cette année.

Ce ne sont pas des propos que je présente, monsieur l'Orateur, ce n'est pas une observation tout à fait mal fondée que je fais, c'est une société, une association sérieuse qui manifeste des inquiétudes sérieuses également vis-à-vis des taux d'intérêt que nous connaissons, ce qui entraînera une perte énorme dans l'habitation, ce qui touchera des centaines d'industries et ce qui effectivement pourrait avoir comme conséquence l'augmentation du nombre de chômeurs. Je pense au nombre de 200,000.

Je ne pouvais manquer l'occasion de signifier au ministre responsable son obligation de faire des pressions urgentes auprès du conseil des ministres, de forcer son gouvernement à présenter une mesure qui touche d'abord au secteur de l'habitation. C'est clair, et je pense que ceux qui sont en face de nous le sentent également. D'ailleurs, je me souviens, peu de temps après les élections, lors d'un caucus du gouvernement, certains députés, plus bavards les uns que les autres, avaient signifié aux journalistes l'importance de faire une pression sur le Cabinet pour aider les propriétaires qui déjà entrevoyaient la perte de leur maison. Et on sait que le renouvellement des hypothèques constitue une inquiétude épouvantable pour ces propriétaires plus ou moins jeunes. Même les jeunes qui voudraient demain matin devenir propriétaires sont effectivement bloqués à cause de ce taux d'intérêt et de l'absence d'une mesure que le gouvernement se refuse de prendre. Et le ministre ne s'en fait pas pour autant. Il prétend que 35,000 propriétaires pourront peut-être être touchés un peu plus durement, et malgré tout cela il a confiance qu'il réussira à s'en tirer.

Il est clair que le gouvernement refuse une aide essentielle et urgente actuellement. Et l'on parle d'une mesure qui se voudrait efficace pour diminuer le taux de chômage. C'est impensable, nous allons connaître des mois et des années difficiles si ce gouvernement n'accepte pas de changer la formule qui lui a valu le championnat du chômage depuis les 12 dernières années. C'est inconcevable, c'est inadmissible que ce gouvernement continue à penser qu'en dépensant peut-être un peu plus d'argent dans les programmes sociaux qu'on arrivera à réduire le taux de chômage. Les gens veulent travailler! Et il y en aura qui laisseront entendre que trop de Canadiens sont paresseux. D'ailleurs le premier ministre ne s'est pas gêné pour le dire. C'est faux de le prétendre. Je pense que les Canadiens dans l'ensemble ont plus de fierté que cela et les Canadiens ne demandent que de travailler, et ce n'est pas en se contentant de mesures sociales et d'assurance-chômage que les Canadiens sont plus heureux. C'est faux de prétendre des choses semblables.

● (1610)

Le public attend de véritables propositions, une nouvelle orientation dans notre économie, et le public et les hommes d'affaires attendent après ce gouvernement, après ce budget pour savoir dans quelle direction ce pays va continuer à vivre. C'est important pour les hommes d'affaires, et ils n'hésiteront pas à investir, dans la mesure où ils sauront d'abord qu'ils peuvent investir dans le secteur privé et qu'ils peuvent du même coup aider les Canadiens par leur compétence et par leur savoir-faire. Et je pense que ceux qui dirigent ce pays actuellement pourraient y gagner beaucoup à écouter l'ensemble des hommes d'affaires qui ont fait preuve d'initiative, de progrès, et qui ont réussi des projets fantastiques pour l'ensemble de ce pays. Il semble que les administrateurs du pays, le premier ministre et tout le conseil des ministres auraient à profit à s'asseoir avec ce genre d'individus pour savoir ce que vont devenir les affaires.

Il n'y a pas un seul de ces membres du Cabinet, monsieur le président, depuis les 12 dernières années, que l'entreprise privée voudrait réclamer, compte tenu de la faillite économique que nous connaissons actuellement. Dans ce domaine, j'ai été un de ceux qui réclamaient souvent la possibilité de s'asseoir à une même table avec les représentants du secteur des affaires, les hommes qui touchent et qui connaissent l'économie au Canada, le ministre des Finances et ses adjoints, et les syndicats également, parce que je pense qu'ils ont une relation directe et un intérêt direct, en tous cas, avec la question que nous débattons aujourd'hui, et avec celle du chômage.

Il est pressant je pense que le gouvernement comprenne que des objectifs à moyen et à long termes soient établis en fonction de l'entreprise privée qui, elle, ne demande pas mieux que de connaître les véritables intentions du gouvernement. Et partant de là, je pense qu'on pourra réussir à décider des investisseurs à investir davantage. Nous aurons toujours besoin de favoriser certains avantages pour que les Canadiens investissent dans nos entreprises, mais non pas de la façon dont le gouvernement s'est fait attendre sur des mesures sur lesquelles on va continuer à répondre jusqu'au 20 mai, monsieur le président. Je le sais, je le sens, bien qu'il y a une priorité plus pressante aujourd'hui qu'écouter encore, monsieur le président, des questions posées aux ministres responsables sur des questions posées par les ministres du Québec. Cela n'a aucun sens lorsque nous avons à régler ici à Ottawa.

S'il y a des députés qui s'inquiètent, monsieur le président, de la perte de confiance d'un certain nombre de Canadiens ou d'un certain nombre de Québécois à l'égard du système fédéral, c'est que les gens responsables à l'époque ont perdu cette confiance ici à cette Chambre des communes. Ils devront la regagner ici en cette Chambre des communes par la présentation de mesures constructives et positives, et le ministre de la Main-d'œuvre a une lourde tâche d'ici les prochains mois et les prochaines années. La mesure qu'il préconise est acceptable bien sûr, mais l'absence de propositions qui se font attendre depuis déjà trois semaines est de nature à décourager les Canadiens, et n'est pas de nature en tous cas à nous encourager, nous de ce côté-ci qui avions, j'en suis convaincu, réussi à donner une orientation et un certain optimisme aux Canadiens.

Ce n'est pas par le discours du trône qu'il faut agir. Je connais cela, le discours du trône, on sait que ce sont des vœux pieux. Des mesures devraient correspondre à ces belles intentions intégrées dans le discours du trône, mais ces mesures ne sont pas présentées devant la Chambre des communes, elles se font attendre, le budget se fait attendre, et cela paralyse les affaires du pays. Pourtant le Canada n'a pas été gâté par son Parlement depuis les 12 derniers mois, il y a eu à peine une session de deux mois. Alors il est urgent que le ministre des Finances, pour venir en aide à son ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), dépose son budget le plus rapidement possible pour qu'enfin les Canadiens puissent espérer des mesures qui pourraient correspondre à cette diminution du taux de chômage dont le nouveau ministre de l'Emploi et de l'Immigration serait le champion. Je suis convaincu que le nouveau ministre est bien intentionné, je suis convaincu de cela, mais je le mets en garde vis-à-vis de l'expérience qu'il n'a pas vécue avec son gouvernement mais que nous avons subie et que des milliers de Canadiens ont subie depuis les 12 dernières années, et cette expérience nous donne la preuve et nous donne le triste résultat que le nombre des chômeurs au Canada est passé de 300,000 qu'il était en 1968 à 1,300,000 en 1979 ou en 1980. On me répondra qu'on a plus de travailleurs qu'on avait. Bien oui, la population a augmenté, mais on a plus de chômeurs qu'on en avait, par exemple, et c'est là le problème pour la nation canadienne.

On voudrait bien réussir à avoir un climat social beaucoup plus serein que celui que nous connaissons aujourd'hui. Je répète, monsieur l'Orateur, qu'il y a une question économique à régler. Les provinces en sont conscientes. Elles se sont souvent découragées vis-à-vis des instances qu'elles ont faites à ce gouvernement depuis les 12 ou 13 dernières années. Les provinces auraient peut-être voulu participer aux grandes décisions nationales. Elles n'ont pas eu la chance d'y participer, et ç'aurait été de nature à saisir le gouvernement tantôt des avantages de régler certaines choses, et tantôt du danger d'aller trop vite dans certains secteurs. L'attitude du gouvernement fait qu'aujourd'hui le chômage, ce n'est pas cela qui manque. Je pense que ce gouvernement aurait à profit de rapprocher ses entités provinciales le plus rapidement possible pour qu'enfin on puisse présenter des mesures économiques qui collent aux réalités régionale et provinciale.

Enfin j'espère que ces quelques observations, monsieur le président, pourront servir d'avertissement au ministre pour, d'une part, l'inciter à faire diligence auprès du cabinet des ministres et, d'autre part, l'inciter à pousser le ministre des Finances à présenter des mesures concrètes à la Chambre des communes, parce que je suis convaincu qu'il nourrit un objectif très noble, savoir, celui de réduire le taux de chômage au Canada, et nous sommes tous prêts à coopérer avec lui à ce niveau-là.

Mais je tiens à dire au ministre qu'il sera impossible d'atteindre cet objectif si son propre gouvernement a l'intention de conserver le genre de philosophie qu'il a présentée ou d'attitude dont il a fait la preuve depuis les 12 dernières années. Il y a des changements profonds qui s'imposent, et j'espère que les nouveaux ministres, au sein de cet ancien Cabinet, réussiront à apporter quelque chose de nouveau, ce qui nous permettra de nous réjouir et de féliciter, s'il y a lieu et s'il le mérite, ce nouveau gouvernement.

● (1620)

[*Traduction*]

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour participer au débat sur le principe dont s'inspire le projet de loi à l'étude, le bill C-19, on est frappé du comportement schizophrène du gouvernement. D'une part, le gouvernement subventionne les entreprises et le secteur privé pour créer des emplois à court terme, et de l'autre, en collaboration avec d'autres gouvernements, il distribue parfois des millions de dollars au secteur privé afin qu'il supprime des emplois à long terme. Bien entendu, le projet de loi à l'étude est un exemple du premier cas et je vous donnerai dans quelques instants une illustration flagrante du deuxième.

L'acteur bien connu Peter Ustinov a dit un jour: «J'ai deux opinions à ce sujet qui sont plus ou moins contradictoires.» Ces paroles me semblent résumer assez bien l'attitude du gouvernement.

Je le répète, la mesure à l'étude semble faire partie de la première catégorie, c'est-à-dire que dans ce cas-ci, le gouvernement donne de l'argent au secteur privé pour créer des emplois à court terme. S'agit-il d'emplois temporaires? Dans quelle mesure sont-il temporaires? Savons-nous vraiment combien d'emplois ont été créés grâce à ce programme de subventions salariales? De toute façon, j'imagine que la plupart de ces emplois sont rémunérés au salaire minimum ou à peine davantage. Le gouvernement devrait peut-être nous donner plus de détails sur le genre de revenu dont doivent se contenter les gens qui obtiennent la plupart des emplois créés par ce programme. Le bill vise-t-il à permettre à d'autres industries ou à d'autres entreprises d'engager plus d'employés pour augmenter leur production ou vise-t-il plutôt à prolonger la durée des emplois qui ont déjà été créés dans ce secteur?

De toute façon, j'aimerais maintenant dire quelques mots du second aspect de cette question. Le 21 avril, le *Globe and Mail* de Toronto a publié un article intitulé «140 millions de subventions à des usines et 600 à 800 emplois perdus». Le gouvernement fédéral offrira le tiers de cette somme et le gouvernement de l'Ontario, les deux autres tiers, dans le cadre d'un programme du ministère de l'Expansion économique régionale. Il serait peut-être plus juste de dire le ministère de la contraction économique régionale, surtout si l'on songe à l'orientation que ce ministère semble avoir adoptée. Selon moi et selon mon parti, le rôle que joue le gouvernement fédéral dans ce programme en accordant des subventions de près de 50 millions de dollars ne concorde pas avec ce que le premier ministre (M. Trudeau) a déclaré récemment quand il a dit que son gouvernement avait pour politique d'aider ceux qui en ont le plus besoin. Si c'est bien la politique du gouvernement, je pense qu'il a une façon bien étrange de déterminer qui a besoin d'aide dans notre société.

Si vous me le permettez, je donnerai le nom de certaines des compagnies qui obteindront une subvention. L'article publié dans le *Globe and Mail* disait notamment:

Parmi les sociétés qui ont obtenu des subventions jusqu'ici, Great Lakes Forest Products Ltd. pourrait perdre 200 emplois à son usine de Dryden. Deux cent quarante autres emplois disparaîtront à l'usine d'Abitibi-Price Inc. à Iroquois Falls.

Selon cet article, M. More, qui est l'expert-conseil du ministère de l'Industrie et du Tourisme de l'Ontario, a aussi déclaré:

... la Ontario Paper Co. Ltée, à Thorold, perdra 280 emplois, la Spruce Falls Power and Paper Co. Ltée, à Kapuskasing, environ une centaine, et la Domtar Inc., à Red Rock, une vingtaine.

Si telle est la nouvelle façon dont le gouvernement entend définir l'indigence dans notre société, les députés de ce côté-ci trouveront peut-être étrange que ce projet de loi concernant l'aide sociale avantage les compagnies responsables de ces pertes d'emplois. Il est tout à fait conforme à la politique d'aide aux sociétés parasites que le présent gouvernement, l'ancien gouvernement libéral et le gouvernement conservateur, qui est passé en éclair entre les deux, pratiquent depuis de nombreuses années.

Apparemment le gouvernement trouve que ces mêmes sociétés ont besoin d'aide. La trésorerie publique débourse près de 50 millions de dollars pour supprimer de 600 à 800 emplois. Je me demande comment le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) voit ces sociétés. En effet, certaines d'entre elles sont des multinationales, d'autres, des filiales à part entière de sociétés américaines; d'autres encore ont des directions imbriquées et d'autant plus complexes.

La E.B. Eddy Forest Products Ltd., filiale de la George Weston Ltd., est-elle vraiment dans le besoin? Et la Spruce Falls Power and Paper Co. Ltd.? Cette société appartient entièrement à des Américains. Et la Ontario Paper Co. Ltd.? Celle-ci est une filiale à part entière de la Chicago Tribune Co. Toutes ont couramment des revenus de dizaines, voire de centaines de millions de dollars. Pourquoi auraient-elles besoin de subventions du trésor public—sorties directement de la poche du contribuable—pour faire ce qui leur incombe de toute façon, si elles veulent que leurs opérations soient rentables? Cela dépasse en tous points l'imagination la plus vive. Je ne vois vraiment pas comment nous pourrions justifier ces débours.

Entre-temps, des centaines de sociétés indépendantes de moindre envergure, dans l'industrie forestière en particulier, frôlent de très près la faillite, par suite d'autres mesures prises par le gouvernement. Le bill C-19 est peut-être une mesure efficace, mais, néanmoins, il ne comporte absolument rien qui puisse amenuiser quelque peu le chômage qu'engendrent les autres programmes du gouvernement. Dans certaines circonstances, on pourrait peut-être justifier le type d'aide sociale qu'il offre à ces sociétés.

J'aimerais reparler de M. More, l'expert conseil en pâtes et papiers du ministère de l'Industrie et du Tourisme de l'Ontario, le récipiendaire provincial de ces dons généreux, et rapporter ce qu'il a dit de l'attitude de ces compagnies:

—au cours des dernières années, l'industrie a compromis sa situation sur les marchés mondiaux parce qu'elle n'a pas eu assez le sens des affaires pour prendre de l'expansion et renforcer sa position.

Il a en outre ajouté:

Ainsi, le gouvernement doit maintenant l'encourager à coups de millions de dollars.

Les termes utilisés par M. More pour décrire l'attitude de l'industrie au cours des dernières années sont plutôt colorés, mais je voudrais citer ses observations qui ont été reproduites dans le *Globe and Mail*. Je suis sûr que ce journal ne publie rien qui soit censuré. On y dit ceci:

«Les industries adoptent l'attitude suivante: lorsque les choses vont bien, nous allons un train d'enfer pour réaliser des bénéfices énormes, mais quand ça va mal, nous avalons notre pilule».

C'est en ces termes que s'exprime un fonctionnaire du gouvernement conservateur de l'Ontario pour décrire l'attitude des sociétés à qui le gouvernement verse des subventions de 50 millions parce qu'elles n'ont pas fait leur travail.

M. Blais: En êtes-vous offensé?

M. Kristiansen: En tant que travailleur forestier, je le suis réellement. Mais il est difficile de comprendre pour quelle raison le ministère de la contraction économique régionale accorde une aide pareille aux sociétés qui sont si peu capables de gérer leurs propres affaires et de bien diriger leur entreprise. Ces subventions sont un encouragement au manque d'initiative, c'est la libre entreprise à l'envers. Je m'étonne que mes amis conservateurs ne sautent pas sur cette occasion. Le gouvernement conservateur de l'Ontario pourrait certes faire erreur également.

● (1630)

Je sais qu'il s'agit de ces bonnes relations confortables entre les ministères en cause et leurs amis. Il faut s'élever contre cela, parce que nous entendons certains de nos amis à notre droite s'en prendre à certains chômeurs qui refusent le travail qu'on peut leur offrir, comme un des orateurs l'a fait la semaine dernière.

Le parti conservateur était plutôt schizophrène sur cette question, car un de ses critiques a prétendu que le nombre de chômeurs était plus bas qu'on ne le croyait parce que bien des gens refusaient les emplois qu'on leur offrait, mais un autre conservateur s'est levé pour dire qu'il existait en réalité des centaines de milliers de chômeurs cachés au Canada dont les statistiques devraient faire état mais ne le faisaient pas. Le gouvernement, je suppose, n'est pas le seul à être un peu schizoïde à cet égard.

Les programmes établis et responsables du chômage si élevé dans un certain nombre de secteurs, notamment l'industrie forestière, découlent effectivement d'une politique de coalition du gouvernement libéral actuel encore une fois, du dernier gouvernement libéral et de l'éclair bleu entrevu entre les deux. Un des principaux aspects de cette politique, c'est, bien entendu, le taux d'intérêt toujours en hausse, parfois flottant, un peu en baisse, nous ne le saurons jamais, qui a caractérisé ces trois gouvernements.

J'aimerais signaler certains aspects du chômage dans l'industrie forestière en particulier. En fait, les gens sont tellement habitués aux mises à pied, aux manchettes et aux nouvelles concernant les mises à pied d'un bout à l'autre du pays que le *Daily Townsman* de Cranbrook, dans la circonscription de mon collègue, le député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker), a publié en gros titre: «La CFI ne prévoit pas encore de mises à pied attribuables au marché languissant». Notre approche du problème du chômage et le genre de politique qui semble délibérément conçue pour le créer semblent friser l'absurdité à tel point qu'une usine fait sensation en annonçant qu'il n'y aura pas de mises à pied. C'est le monde à l'envers.

Il ne s'agit pas seulement de la politique actuelle du gouvernement à l'égard des taux d'intérêt et j'en aurai davantage à dire un peu plus tard au sujet des intentions et des projets du gouvernement et de la Banque du Canada, et de la politique qu'ils semblent vouloir poursuivre pour nous placer dans une situation encore pire que celle des États-Unis. Si nous trouvons que notre industrie du bâtiment est dans une mauvaise passe, regardons ce qui se passe aux États-Unis, dans l'industrie du bois de construction qui connaît une crise encore plus grave. D'après ses déclarations, le gouvernement semble déterminé à rattraper nos voisins du Sud, et j'entrerai dans les détails dans quelques instants.

Le 4 avril, il y a quelques semaines à peine, un journal de Spokane, dans l'État de Washington, rapportait que 38,000 travailleurs de l'industrie du bois de construction étaient en chômage dans le Nord-ouest du pays, à cause des taux d'intérêt élevés en vigueur aux États-Unis. Dans le *Globe and Mail* de ce matin, une nouvelle en provenance de Boise dans l'Idaho nous apprenait que plus de 60,000 ouvriers de scieries et bûcherons du Nord-ouest et du Sud des États-Unis étaient actuellement sans emploi, encore une fois à cause de la hausse des taux d'intérêt et de l'absence de mesures concrètes pour aider les propriétaires de maisons, ceux qui doivent renouveler leur hypothèque ou acheter une maison. Le gouvernement des États-Unis, en a fait quand même davantage que le gouvernement canadien, mais c'est loin d'être assez. Notre gouvernement ne fait rien du tout.

Personne n'irait jusqu'à dire, et certainement pas les députés de notre parti, que toute mesure prise par le gouvernement canadien pour faire baisser les taux d'intérêt au Canada va permettre à tous les travailleurs de l'industrie forestière de retrouver leur emploi. Aucun d'entre nous n'irait le prétendre. Il existe un marché important dans le centre et l'est du pays, surtout pour le contre-plaqué, mais ce marché est en train de s'effondrer.

Un certain nombre d'articles récemment publiés en font mention, notamment un dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui. Cet article se fonde sur des nouvelles en provenance d'Amherst en Nouvelle-Écosse, et on peut y lire:

> Tony Rumbold annonce que les marchés des 49 entreprises membres du Bureau ont amorcé une chute brutale en février quand la hausse des taux d'intérêt a ralenti la construction domiciliaire au Canada et aux États-Unis.

Il s'agit du Maritime Lumber Bureau. La situation n'a fait qu'empirer.

Je ne prétends pas que les statistiques du chômage nous renseignent complètement, mais voici quelques-unes de ces données statistiques touchant l'industrie forestière. Permettez-moi de citer les chiffres du gouvernement tirés d'une étude de la main-d'œuvre de Statistique Canada pour le mois de mars 1980. Selon ces chiffres, 4,000 employés de l'industrie forestière seraient en chômage dans les provinces Atlantiques, soit 44.4 p. 100. Selon Statistique Canada il y avait 11,000 chômeurs dans l'industrie forestière au Québec, soit 44 p. 100, et cela au mois de mars. En Ontario ce pourcentage était de 11.1 p. 100, mais les gouvernements de l'Ontario et du Canada semblent tous deux bien décidés à faire empirer la situation.

En Colombie-Britannique il y avait 3,000 chômeurs, soit 10 p. 100, et permettez-moi maintenant de donner quelques détails à propos de ces chiffres de 3,000 ou 10 p. 100 donnés en Colombie-Britannique pour le mois de mars. D'après les derniers renseignements recueillis par le Conseil régional nº 1 du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique qui regroupe les travailleurs de l'ouest du Canada—il s'agit là des membres de ce syndicat seulement mais il en existe bien d'autres dans l'industrie forestière du pays, entre autres le Syndicat canadiens des travailleurs du papier, le Lumber and Sawmill Workers, sans parler des dizaines de milliers de travailleurs forestiers du Canada qui ne sont pas syndiqués—on comptait au mois de mars 3,000 chômeurs membres du SIBRA seulement, mais le 22 avril le total de cette région à l'ouest de la limite entre le Manitoba et l'Ontario atteignait 6,082.

Le 2 mai, dans quelques jours à peine, la Société des ressources forestières du Manitoba fera 300 mises à pied de plus à Le Pas, Manitoba. Il y a à peine deux jours, je crois, 350 personnes ont été mises à pied dans une scierie à Salmon Arm, Colombie-Britannique. Vers la fin d'avril, la Weldwood of Canada mettre 1,640 employés à pied, surtout dans la région de Williams Lake et de Quesnel, dans le district de Cariboo en Colombie-Britannique. Cela donne un total de 8,000 à 9,000 personnes.

Permettez-moi de lire quelques lignes d'un texte qui m'a été remis il y a quelques jours au cours d'une réunion où je me trouvais et où se trouvait aussi un certain nombre de personnes qui venaient d'être mises à pied ou étaient sur le point de l'être dans la région de Kootenay, à la fois Kootenay-Ouest et Kootenay-Est-Revelstoke. J'ai demandé à certains d'entre eux de me donner des renseignements récents. Ce mot vient d'un employé de la scierie Revelstoke à Radium, en Colombie-Britannique. Je cite:

> Le 4 avril 1980, on fermait la scierie Revelstoke à Radium, l'atelier «B» où travaillaient 70 employés, et le service d'entretien; en outre, on mettait à pied une équipe à l'atelier de rabotage qui employait 15 personnes. Le 18 avril 1980, nouvelles mises-à-pied. La compagnie fermait l'atelier de rabotage. Il ne reste plus aujourd'hui que 37 employés, et nous craignons que la scierie ne ferme ses portes d'ici peu. Il y aurait ainsi environ 200 chômeurs, sans compter les bûcherons et camionneurs à contrat.

Eux aussi perdent leur emploi. Je reprends ma citation:

> C'est la principale industrie dans notre région et notre population s'effraie. Il n'y a aucun indice d'amélioration. A notre avis, le gouvernement se doit de bien étudier la situation et d'y remédier.

● (1640)

Voilà un appel au secours provenant de gens bien réels, et cette fabrique est située dans une petite localité. Certes, la ville de Radium Hot Springs compte une certaine industrie touristique—elle est située à la lisière de l'un de nos plus grands parcs nationaux—mais pour ce qui est de l'emploi stable et permanent, ses habitants ne peuvent compter que sur l'industrie forestière, et c'est la seule industrie que possèdent nombre de petites localités de la région, tant dans la circonscription de Kootenay-Est que dans celle de Kootenay-Ouest. La situation est la même pour ces centaines d'autres petites localités de tout le pays; il nous faut donc commencer à faire quelque chose pour y remédier.

Dans la ville de Haney, située dans l'une ces circonscriptions de la vallée du Fraser, 350 employés d'une fabrique de bardeaux ont été mis à pied à cause du marasme de l'industrie. On s'attend à ce que 150 autres employés soient congédiés dans un avenir rapproché. Au moins 100 bûcherons ont perdu leur travail, et il est possible que d'autres fabriques procèdent à des mises à pied. Soixante-dix employés d'une scierie de bois de cèdre ont été licenciés, et tous les autres bûcherons ont

tardé à retrouver leur emploi. Des histoires comme celle-là peuvent se produire à des centaines d'exemplaires.

Il ne suffit pas d'instaurer un crédit d'impôt à l'emploi créant quelques emplois temporaires rémunérés au salaire minimum quand, à l'échelle du pays, des milliers—tout près de dix mille—de travailleurs laborieux et fiers sont jetés au rebut de la société. Et ce, parce que le gouvernement actuel et d'autres gouvernements avant lui ont refusé de prendre des mesures concertées pour tenter de régler ces problèmes.

Il arrive parfois qu'on se rit de la statistique. J'ai vu dernièrement une caricature, vous savez, le genre que l'on peut lire, où le dessin est accessoire. Cette caricature a paru dans l'édition du 22 mars du *Castlegar News* et je crois que Jules Feiffer en était l'auteur. Elle montre un enfant qui pose des questions à un homme assis derrière un bureau. Sur une pancarte posée sur le bureau, on peut lire le mot «économiste». Voici le texte:

Qu'est-ce qu'une dépression?

Quelque chose de mauvais pour les affaires.

Oui, mais qu'est-ce que c'est?

Une dépression, c'est lorsque plus de 12 p. 100 de la classe moyenne est en chômage.

Qu'est-ce qu'une récession?

Une période de perturbation pour certains, mais un bon paravent contre l'inflation.

Çà ressemble à une politique du gouvernement.

Oui, mais qu'est-ce que c'est?

Une récession, c'est quand plus de 7 p. 100 des Blancs de la classe moyenne sont en chômage.

Qu'est-ce que l'abondance?

C'est le beau temps!

Oui, mais qu'est-ce que c'est?

L'abondance, c'est quand seulement 3 p. 100 des Blancs de la classe moyenne sont en chômage et que le chômage parmi les minorités s'est stabilisé à 25 p. 100.

Nous avons dépassé cela. Je joue peut-être du gamin, mais je sais que le gouvernement nous donne le même genre de réponses que celles que donnait l'économiste dans cette caricature. Nous avons eu le même genre de réponses du gouvernement précédent, ce petit point bleu entre deux administrations libérales.

Un de mes amis conservateurs à ma droite a eu l'audace et le sans-gêne de se demander où était le Nouveau parti démocratique lorsque le gouvernement conservateur a été défait avant d'avoir eu l'occasion de faire quoi que ce soit. Les conservateurs voulaient donner jusqu'à $375 à certains propriétaires au Canada et à certaines personnes désireuses de s'acheter une maison. C'était pendant leur période de gestation de neuf mois au pouvoir qui a abouti à un avortement, à l'époque où, à cause de leur politique sur les taux d'intérêt—et cela va peut-être donner aux libéraux une raison de chahuter un peu—les taux d'intérêt ont tellement monté que les paiements hypothécaires pour une maison moyenne ont augmenté d'au moins $500, parfois de $1,000 ou même de $1,500 par année.

Les conservateurs s'attendaient que nous leur serions reconnaissants parce que leur gouvernement se proposait de remettre jusqu'à $375 à certains propriétaires. C'est comme si on nous avait demandé de faire confiance au capitaine d'un navire qui envoie la moitié de son équipage repeindre le bateau et charge l'autre moitié d'aller ouvrir une voie d'eau dans la coque. Les conservateurs ont braillé; ils nous ont demandé où nous étions à ce moment-là. Personnellement, je n'étais pas encore là, mais mon parti y était et il faisait simplement son travail le jour où il a contribué à renverser leur gouvernement, car dans toute l'histoire du pays, aucun gouvernement ne s'est jamais montré aussi mauvais en aussi peu de temps. Il était si mauvais que lorsque les libéraux ont repris le pouvoir, les gens ont même été soulagés.

Mme Mitchell: Pas du tout.

Une voix: Les conservateurs n'étaient pas si mauvais que cela.

Une voix: Vous exagérez.

M. Kristiansen: Apparemment, beaucoup de Canadiens ont jugé que les libéraux étaient mieux. On pourrait citer un certain nombre d'autres statistiques. Je ne veux pas le faire, mais elles permettent de tirer certaines leçons.

Je voudrais revenir sur le programme conjoint du «ministère des compressions économiques régionales». Toutes les sociétés que ce dernier a secourues et ce, en leur octroyant environ 50 millions de dollars provenant du gouvernement fédéral et 100 millions de dollars ontariens puisés dans la poche du contribuable, toutes ces entreprises donc étaient de grandes sociétés intégrées et beaucoup étaient des filiales de multinationales. Comme je l'ai dit, presque toutes étaient des sociétés intégrées soit dans le secteur du bois de construction soit dans celui des bardeaux, du contreplaqué, ou de la pâte et du papier qui, actuellement, est plutôt prospère.

L'industrie de la pâte et du papier est actuellement le seul secteur de l'industrie forestière qui ait de la vigueur. Pourquoi devrions-nous secourir un secteur qui devrait être puissant? Est-ce pour récompenser ses responsables d'avoir manqué d'initiative et de n'avoir pas modernisé les usines quand ils en avaient les moyens? Ce secteur est censé avoir fait de mauvaises affaires et pourtant, c'est un des rares à avoir profité de la différence entre le cours du dollar américain et celui de notre monnaie. Cela a apporté de l'eau au moulin de l'industrie des pâtes et papiers, et cette industrie se porte encore assez bien. Et le gouvernement et le premier ministre sont convaincus que c'est ce secteur qui a le plus besoin d'aide. En tout cas, c'est à ce secteur que le gouvernement en fournit.

J'ai dit tantôt que je voulais consacrer quelques instants aux mesures prises par d'autres gouvernements. On peut trouver insignifiant le nouveau programme d'aide à la construction domiciliaire mis en place aux États-Unis, d'un montant de $160 millions, mais au moins c'est un début. Aux États-Unis, on ne va pas très loin avec 160 millions de dollars. On n'irait pas très loin non plus avec $16 millions au Canada, mais ce serait au moins un début.

Il m'arrive rarement de faire des commentaires favorables envers l'actuel gouvernement de la Colombie-Britannique, mais il y a quelques mois, il a lancé un programme quelles que soient les difficultés qu'il suscite grâce auquel en dépensant environ $7 millions, il a mis $200 millions sous forme d'aide hypothécaire à la disposition des gens désireux d'acheter une maison neuve. C'est peut-être la seule et unique raison qui explique que la Colombie-Britannique affiche un bilan légèrement meilleur que le reste du pays au chapitre de la construction domiciliaire au début de l'année.

Je ne dis pas que le gouvernement fédéral ait copié exactement le programme de la Colombie-Britannique ou le programme des États-Unis, mais je le supplie de faire autre chose que de donner sans nécessité 50 millions de dollars à de grandes sociétés intégrées pour qu'elles suppriment des centaines d'emplois, dans ce cas-ci, dans toute la région du nord-ouest de l'Ontario.

Le titre d'un article dans la section financière du *Globe and Mail* d'aujourd'hui annonçait que l'abaissement du taux préférentiel à 18.5 p. 100 par les grandes banques américaines avait fait grimper les prix des obligations. L'article se trouve à la page B3. Ce qu'on y dit est renversant et révèle, je suppose, la véritable politique du gouvernement au moment où il devrait stimuler dans une bonne mesure au Canada la demande de logements, de produits forestiers, de bois d'œuvre et de contreplaqué en renouvelant sa politique en matière de taux d'intérêt.

Voici un extrait de l'article:

L'attitude des autorités américaines contraste vivement avec celle de la Banque du Canada dont la main de fer s'appesantit de nouveau sur le système bancaire canadien et qui résiste à la tendance à la baisse des taux sur les placements à court terme.

L'objectif de la banque centrale canadienne est de rétablir . . .

Ce qu'elle appelle . . .

. . . un écart plus normal entre les taux d'intérêt adoptés au Canada et aux États-Unis au cours de l'année, selon l'économiste Michael Manford de la firme torontoise Merrill Lynch Royal Securities Limited.

L'article rapporte ensuite les propos suivants de M. Manford:

Selon toute vraisemblance, elle y parviendra en ralentissant la baisse des taux préférentiels au Canada tant que les taux Américains ne seront pas plus bas, écrit-il dans une publication de la firme sur les marchés de capitaux. Le taux préférentiel s'établira donc probablement en moyenne entre 14 et 14.5 p. 100 à la fin de l'année au Canada comparativement à 13 p. 100 aux États-Unis.

● (1650)

Pour l'instant, nous avons l'avantage sur eux et pouvons essayer de conserver à notre industrie un niveau d'activité un peu meilleur que le leur. Leurs chiffres sur le chômage sont vraiment astronomiques. Pourquoi au nom du ciel le gouvernement et la Banque du Canada se sont-ils mis dans la tête de suivre une politique qui nous conduit inexorablement à la faillite nationale et qui va retirer leurs emplois à des milliers de travailleurs?

Une voix: C'est la politique nationale de l'emploi du parti libéral.

M. Kristiansen: C'est bien ce qui me semble. Mais ce n'est pas faute d'avoir été conseillés.

Un bulletin de la *Presse Canadienne* publié le 6 mars par le *Nelson Daily News* disait notamment:

Le gouvernement pourrait créer 100,000 autres emplois en abaissant les taux d'intérêt et en adoptant certaines mesures de stimulation fiscale, dit le Canadian Institute for Economic Policy dans une étude publiée mercredi.

Par stimulation fiscale il entend ou bien des réductions d'impôt, ou bien des incitations.

L'article poursuit en disant que le gouvernement devrait mener une action volontaire sur les taux d'intérêt. Voilà ce que le Nouveau Parti Démocratique essaie de faire comprendre depuis un certain temps. Cela relancerait les choses.

Le Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique a été reçu par le gouvernement précédent, mais je ne pense pas qu'il ait pu obtenir d'audience du gouvernement actuel. Il a présenté au premier ministre précédent un mémoire plutôt complet qui examinait l'effet des taux actuels d'intérêt sur l'industrie du bois de Colombie-Britannique. Ce travail assez détaillé contient 25 pages de statistiques. Dans un exposé bien présenté et bien documenté il cherchait à convaincre le gouvernement d'alors de revenir sur sa désastreuse politique des taux d'intérêt. Les membres du gouvernement actuel devraient le lire. Ils connaissent la thèse et les faits.

Certains des meilleurs économistes, des groupes influents et les groupes économiques du pays ont demandé au gouvernement de faire marche arrière. Peine perdue. Ce qu'on nous ramène, c'est le programme de crédit d'impôt à l'emploi. Il y a des milliers de personnes bien payées qu'on met à la porte—des personnes qui ont des charges de famille, des hypothèques, des factures à payer, des cartes de crédit—et malgré cela, les incitations vont aux sociétés de crédit à la consommation, aux sociétés de cartes de crédit et autres, pour leur permettre de faire de la publicité, d'augmenter la demande de crédit. Ces sociétés nous appâtent avec la bénédiction des pouvoirs publics. La politique actuelle va mettre des milliers de gens en chômage et le programme de crédit d'impôt leur donnera seulement quelques emplois temporaires, pratiquement au salaire minimum. C'est inacceptable, monsieur l'Orateur.

Les gens qui avaient l'habitude de gagner $10, $11 ou $12 de l'heure n'ont pas très envie d'accepter un emploi de courte durée et de perdre ainsi leurs droits aux prestations d'assurance-chômage. S'ils refusent, nos amis conservateurs, et peut-être quelques-uns de nos collègues d'en face, les qualifieront de quêteux en Cadillac qui ne veulent pas travailler!

Peut-on demander à quelqu'un de travailler à ce tarif-là, monsieur l'Orateur, dans un pays qui a les moyens et, espérons-le, la possibilité de produire plus de richesses par tête qu'aucun autre pays du monde n'oserait l'imaginer? Demander à des Canadiens de vivre en deçà du seuil de la pauvreté, c'est non seulement aberrant, mais presque criminel.

Mon collègue, le député de Hamilton Mountain (M. Deans), m'a emprunté une citation l'autre jour. En fait, c'est sur mon invitation qu'il l'a utilisée pour entamer son discours. Je voudrais la reprendre à mon tour. Le député de Hamilton Mountain a trouvé que cette citation commençait bien son discours et je ne vois pas de meilleure façon de terminer le mien. Certains de mes collègues conservateurs seraient peut-être d'accord avec John Foster Dulles qui disait que le succès ne se mesurait pas à la difficulté du problème à régler; il s'agit seulement de savoir si c'est le même problème que celui de l'année dernière.

Non seulement nous avons le même problème que l'année dernière, monsieur l'Orateur, mais il s'est aggravé. La politique du gouvernement semble vouloir le compliquer et l'aggraver davantage. Nous nous orientons dans des directions diamétralement opposées, monsieur l'Orateur. Apparemment, nous avons un gouvernement schizophrène.

Cela me fait penser au poème de Frank Scott sur Mackenzie King. Dans son poème, il disait que nous n'avions pas d'identité, parce qu'il ne nous permettait pas d'avoir des opinions, et pas d'opinions, parce qu'il ne nous permettait pas d'avoir une identité.

Sommes-nous gouvernés par des chiffes molles? Peut-être, monsieur l'Orateur, mais nous n'avons que faire d'un gouvernement trop mou. Il nous faut un gouvernement capable de prendre des décisions courageuses, difficiles, et d'orienter notre pays dans une voie où les gens qui veulent travailler pourront le faire, ceux qui veulent une maison pourront en avoir une, ainsi qu'un emploi et un bon salaire. C'est possible si le gouvernement veut bien écouter certains conseils donnés, non seulement par l'opposition, mais par un grand nombre de ses propres experts.

Je supplie le gouvernement d'écouter; je le supplie d'agir. Je le supplie de se mettre à l'œuvre et d'essayer d'être juste un peu plus conséquent dans la poursuite de sa politique économique.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Avant de céder la parole au député suivant, je dois, en conformité de l'article 40 du Règlement, informer la Chambre des questions qui seront soulevées à l'ajournement ce soir: le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn)—L'énergie—L'établissement du prix du pétrole—Les discussions avec les provinces; le député de Halton (M. Jelinek)—Les affaires extérieures—Le boycottage des Jeux olympiques de Moscou—La position du gouvernement concernant d'autres événements sportifs; le député de Burnaby (M. Robinson)—La Gendarmerie royale du Canada—Les allégations d'actes illégaux.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CRÉDIT D'IMPÔT À L'EMPLOI

MESURE TENDANT À PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Axworthy: Que le bill C-19, tendant à modifier la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord me joindre à ceux qui vous ont présenté leurs félicitations et vous demander de transmettre à Mme le Président mes meilleurs souhaits de succès dans la conduite des travaux de la Chambre. Je vous connais, vous et Mme le Président, depuis longtemps et j'ai confiance dans l'impartialité que vous avez déjà démontrée dans de nombreux domaines. Je sais qu'on retrouvera cette même impartialité dans votre attitude envers la Chambre, le droit des députés à être entendus et la bonne conduite des travaux. Je sais que parfois nous sommes portés à céder à la dissipation. Je vous souhaite beaucoup de plaisir à vous, monsieur, et aussi à madame le Président.

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, le gouvernement a été pris à partie, et avec raison, pour la manière éhontée avec laquelle au cours de la dernière campagne électorale, il a traité la question de la création d'emplois. Dommage que le ministre ne soit pas à la Chambre. Il est regrettable également que ni le ministre des Transports (M. Pepin) ni le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) n'assistent pas à la séance, car certains passages de mon discours auraient pu les intéresser. Je déplore également qu'il n'y ait pas un seul représentant du Cabinet provenant des provinces atlantiques. Car s'il existe une région qui a été durement affectée non seulement par les programmes du gouvernement actuel, mais aussi par les programmes antérieurs, c'est bien le Canada atlantique. Ces programmes ont surtout été des expédients, des programmes à court terme.

Dans l'ensemble du pays, le taux de chômage s'établit à 9 ou 10 p. 100, mais dans ma région il peut atteindre 25, 30 ou 40 p. 100, voire même 60 ou 70 p. 100 dans certains groupes de la collectivité noire. Et si je déplore la qualité des programmes passés, je constate que l'attitude du gouvernement au cours de la dernière campagne a été grotesque. Les ministériels ne sont au pouvoir que depuis deux mois, soit, mais ils l'ont été pendant 16 ans auparavant. Les programmes à court terme ont des conséquences déplorables, monsieur l'Orateur.

L'une des raisons c'est que sur chaque dollar dépensé dans la région atlantique, 64c. représente un transfert de gouvernement à gouvernement, ou un transfert d'un gouvernement aux particuliers. Il reste donc 36c. de richesse nouvelle pour chaque dollar généré dans la région de l'Atlantique. Diverses raisons expliquent cet état de choses, dont la plus importante est notre dépendance, depuis quelques années, des transferts gouvernementaux et des programmes gouvernementaux à court terme.

● (1700)

Si nous n'inversons pas la vapeur, ce chiffre de 64c. passera à près de 80c. d'ici la fin des années 80 ou le début des années 90. Le chiffre final pourrait varier, selon l'effet de certains facteurs, mais on s'accorde généralement pour dire que ce sera très proche de 80c. pour chaque dollar. Il n'est pas étonnant qu'il y ait des disparités. Cette situation résulte directement des programmes spéciaux de création d'emplois à court terme. On entend dire qu'ils sont excellents parce que nous en avons besoin; nous les acceptons parce qu'il nous faut bien quelque chose, mais il ne créent pas d'emplois permanents. Ce que le gouvernement doit faire—et il doit le faire vite s'il ne veut pas que les provinces de l'Atlantique soient à la charge du Trésor fédéral jusqu'à la fin des temps—c'est de mettre l'accent, dans notre région du Canada, sur la création d'emplois reposant sur nos ressources naturelles et renouvelables.

Si le temps et l'énergie que nous gaspillons à imaginer ces programmes, par exemple celui à l'étude, soit l'extension du programme de crédit d'impôt . . .

Une voix: Vous êtes perdu.

M. Forrestall: Je suis peut-être perdu dans le bruit qui vient de l'autre côté, mais je ne suis pas perdu dans mes pensées; je suis fort conscient et fort préoccupé par tout ce qui se passe dans les provinces de l'Atlantique. Je ne peux en dire autant de mon honorable ami. Si on pouvait vendre du vent, les gens de son espèce feraient fortune, mais ils ne sont pas très utiles pour l'économie de notre pays, monsieur l'Orateur.

Depuis fort longtemps, j'exhorte les gouvernements à se pencher sur les besoins des régions défavorisées du Canada, à cesser de faire du rafistolage et à sortir de leur indifférence, à faire en sorte que ces régions cessent de dépendre des paiements de transfert. S'ils l'avaient fait, il n'y aurait plus de disparités. On ne perd pas son temps quand on fait preuve d'imagination et de sollicitude envers des régions qui souffrent comme la région de l'Atlantique. Ce n'est certes pas une perte de temps, bien au contraire. Si l'on regarde la région de l'Atlantique avec un tant soit peu d'imagination, on découvre des ressources renouvelables.

On m'a demandé ce que nous avons fait dans le domaine des pêches. Eh bien, nous avons offert des stimulants fiscaux à ceux qui sont disposés à investir dans l'industrie de la pêche, dans de nouveaux bateaux de pêche. Voilà ce que nous avons fait. Qu'est-ce que le gouvernement a fait? Il a annulé le programme, préférant faire l'aumône. Voilà ce qu'il a fait.

Nous avons offert des encouragements pour inciter les gens à se tourner vers la région de l'Atlantique. Nous leur avons dit d'investir dans cette région afin d'exploiter les ressources naturelles et renouvelables. Cela nous aurait permis d'ouvrir des perspectives d'emploi à long terme et de créer des emplois permanents. Cela nous aurait permis de réunir les capitaux nécessaires pour commencer à rembourser nos dettes au reste du Canada. Nous sommes endettés envers le reste du pays et je n'aime pas cela.

Ce problème se rattache en fait à toute la question de l'unité nationale. L'autre jour, le député de Richelieu (M. Leduc) a posé une question soufflée au ministre de la Défense nationale. Elle était tellement provocante que j'ai signalé, après trois heures, mon intention de soulever d'ici la fin de la semaine la question de privilège. Une question de privilège qui est très grave. En fait, après avoir relu les hansards français et anglais et réécouté les enregistrements, j'ai décidé de ne pas la soulever. Il est cependant intéressant de constater à quel point les versions anglaise et française du compte rendu diffèrent. La question portait sur les emplois et sur la nécessité de cesser de financer la création d'emplois à long terme dans la région de l'Atlantique. Elle était donc fort intéressante.

La question du député de Richelieu figure à la page 414 du hansard du 25 avril 1980. Je cite:

> Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. J'aimerais connaître les intentions du gouvernement sur l'avenir des navires d'escorte au pays.

Cette question tendait la perche au ministre, sans aucun doute. Voici ce qu'a alors répondu le ministre de la Défense nationale:

> Madame le Président, je pense que le député fait bien de poser une telle question, si l'on considère qu'avec la modernisation des Forces armées, à laquelle nous procédons très rapidement, après l'achat des chasseurs, et après, probablement dans un avenir assez raproché, d'autres équipements seront achetés. Je pense, au sujet des navires que nous devons acheter pour la marine du Canada, qu'il serait très important de mentionner que les chantiers maritimes du Québec seront certainement les plus favorisés si l'on considère que nous avons deux chantiers maritimes qui ont grandement besoin d'aide, et je pense de la même façon que les autres parties du Canada pourront voir s'améliorer la situation.

On en vient à se demander si le gouvernement a abandonné le bon vieux principe d'adjudication des contrats de la Fonction publique. Mais ce qui me troublait davantage, c'était le compte rendu que je voulais vérifier, car j'avais compris cela autrement. Comme peuvent en témoigner les autres députés, ma compréhension du français n'est pas des meilleures, mais je ne suis pas complètement ignare non plus. La version française du hansard emploie l'expression «les plus favorisés», j'ai bien dit les plus favorisés ce qui en anglais se traduit par «the most favoured».

Quel rapport cela a-t-il avec l'emploi? En soi, aucun. Pourtant, si. En effet, avec sa moralité, le gouvernement peut, par une simple déclaration, gommer de la carte quatre provinces maritimes, la Colombie-Britannique et tous les chantiers navals des Grands lacs. Pourquoi cela? Parce que la veille, les travailleurs des chantiers navals ont dit «oui» à la télévision et ont présenté une pétition de «oui» à M. René Lévesque. Comment s'oppose-t-on à cela? En bottant les fesses des Maritimes.

Une voix: Règlement, monsieur l'Orateur.

M. Forrestall: Voulez-vous parler de moralité? Voulez-vous parler d'unité nationale?

Une voix: C'est honteux.

M. Forrestall: Voulez-vous parler d'emplois et de création d'emplois?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. Le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) invoque le Règlement.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, encore une fois, nous entendons un député de l'autre côté de la Chambre tenir des propos grossiers.

Une voix: Excusez-vous.

Une voix: Rétractez-vous.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je dois informer les députés que je m'occupais d'autre chose. Je devrai donc m'en remettre au député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), et si, en fait, ses propos étaient grossiers, il voudra peut-être alors les retirer.

• (1710)

M. Forrestall: Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je retirerai ce que j'ai dit, à savoir que le sens moral du gouvernement actuel et son souci apparent du mieux-être des régions du pays se sont estompés dans le débat sur le référendum, peut-être pour de bonnes raisons dans certaines circonstances. En fait, cela revenait à un coup de pied dans le bas du dos. Je m'étais servi de l'autre mot, j'ai dit «au cul». Je le pense toujours.

Des voix: Oh, oh!

M. Forrestall: Les libéraux ont perdu la tête. Je vais retirer mes propos s'ils sont inconvenants, mais je doute beaucoup qu'ils le soient. J'ai presque dit la chose d'une autre façon, à savoir que les «culs» eux-mêmes ont tourné le dos au reste du pays.

Qu'est-ce que cela a à voir avec le chômage et la création d'emplois? Rien, directement. Mais cela indique clairement au reste du pays que le gouvernement actuel a l'intention de se détourner des disparités régionales et du taux de chômage très élevé dont sont affligées certaines régions du pays. Je veux parler ici des provinces de l'Atlantique.

Pour la première fois depuis l'époque où le très honorable représentant de Prince-Albert, M. Diefenbaker, avait accédé au pouvoir, le discours du trône n'a fait aucune allusion aux disparités régionales. Pour la première fois, le gouvernement ne s'est engagé à prendre aucune mesure quelle qu'elle soit en faveur de ces régions du Canada qui ont considérablement souffert d'un chômage élevé et chronique, et d'un sous-emploi également élevé et chronique.

Des programmes comme celui que propose le bill à l'étude font beaucoup pour les jeunes. Il ne s'agit ici que d'un bill, mais il existe un certain nombre de bons programmes. Cependant, pour ce qui est de faire disparaître les inégalités dont souffre la région de l'Atlantique et de permettre à ses habitants de commencer à payer leurs factures, je voudrais dire au gouvernement et aux députés d'en face que ce genre de programme ne constitue qu'un palliatif, un bouche-trou qui ne produit rien du tout à long terme.

Cent emplois permanents feront davantage pour remédier aux inégalités régionales et renforcer l'unité nationale dans la région de l'Atlantique que mille emplois d'un ou deux mois. On ne peut bâtir l'avenir, acheter ou construire une maison avec un emploi à temps partiel ou avec des cadeaux du gouvernement. Ça ne marche pas. C'est pourtant ce que nous avons ici. Je ne critique pas tant le bill que ce dont il est le symptôme, c'est-à-dire cette tendance à proposer des mesures de rafistolage pour remédier à un très grave problème auquel font face les Canadiens.

Qu'avons-nous fait d'autre pour améliorer la situation de l'emploi? Le gouvernement actuel a la possibilité de susciter très rapidement au pays un climat propice à la création de 25,000 à 30,000 nouveaux emplois dans le secteur de la navigation et dans des domaines connexes. Je pense à la formation d'une marine marchande canadienne qu'ont recommandée d'anciens ministres des Transports, notamment M. Marchand, qui siège maintenant à l'autre endroit, et M. Otto Lang, qui est de retour dans l'industrie privée. Quelqu'un l'y a renvoyé. Je ne sais pas qui au juste.

Une voix: Le bon sens des gens des Prairies.

M. Forrestall: Sans oublier le député de Vegreville (M. Mazankowski), qui faisait partie du dernier gouvernement. En fait, le gouvernement précédent a poussé très loin un processus comprenant des consultations avec des représentants de l'industrie, l'élaboration de mémoires à l'intention du cabinet, ainsi que la préparation de lignes de conduite et de méthodes visant à créer le genre de climat propre à ressusciter une marine marchande canadienne. N'eût été de la défaite du gouvernement, il est probable qu'à l'heure actuelle la Chambre serait saisie ou sur le point d'être saisie de propositions qui auraient concrétisé cette idée.

La création de 25,000 à 35,000 emplois représente une dépense de 3.5 milliards de dollars. Certains députés rient. Nous avons payé de 3.5 à 4 milliards de dollars à des cartels étrangers pour transporter les produits que nous importons et ceux que nous exportons. Pourquoi ne pas se servir de cet argent pour payer les Canadiens qui travailleraient à bord des navires, les ouvriers qui construiraient ou répareraient les navires dans les chantiers navals canadiens, et pour protéger nos eaux qui sont situées au Nord du 60e parallèle avec des navires qui seraient le fruit de nos efforts et de notre dynamisme industriels. Nous n'avons rien fait de semblable.

Nous avons pris un bon départ. Je songe aux emplois. C'est de programmes de création d'emplois stables que nous avons besoin. Il n'en est pas question dans le discours du trône. J'espère que nous pouvons en déduire que le travail qui a été fait jusqu'à présent, que les progrès qui ont été accomplis par le gouvernement précédent et par les hauts fonctionnaires de Transports Canada sont tels qu'il est inutile d'en parler, que c'est pratiquement une réalité et que nous en reparlerons bientôt. J'espère qu'il en sera ainsi. Par contre, si le gouvernement a abandonné ce programme, il mérite des reproches. Ce serait une preuve qu'il a perdu son temps à jouer la carte de l'opportunisme sans s'attacher aux secteurs qui permettraient de créer les emplois stables dont le Canada a besoin s'il veut de développer.

Il y a un dernier domaine où nous n'avons pas de réponse. Où en est le projet de marine marchande canadienne? Le gouvernement le poursuivra-t-il ou l'abandonnera-t-il? Ce qui est encore plus important, quand nous le dira-t-il? Plus de 20,000 emplois pourraient être directement créés par la formation d'une marine marchande canadienne, même si elle ne transportait que 10 p. 100 des produits que nous exportons et que nous importons. Si jamais elle se chargeait de la totalité du transport, elle serait extrêmement rentable. Grâce à cette mesure très positive, les gouvernements auraient pu rendre les provinces de l'Atlantique financièrement indépendantes, se libérer du boulet que sont les paiements de transfert trop coûteux. Ces arrangements réduisent notre capacité d'expansion.

La création d'une marine marchande ajouterait une autre dimension. J'en parlerai sous deux aspects. Le dernier gouvernement libéral avait commencé à explorer avec la province de Nouvelle-Écosse la possibilité que la province et le MEER concluent une entente auxiliaire aux termes de l'entente-cadre de développement de cette province, en vue d'établir en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick un centre industriel consacré aux activités de la mer et aux activités connexes.

Le projet de la Nouvelle-Écosse avait déjà attiré 25 à 30 demandes sérieuses de nouvelles industries s'occupant d'une nouvelle technologie reliée à la mer. Sous le régime Clark, ces propositions du gouvernement libéral précédent ont été présentées. Elles ont été développées, jugées faisables. Un accord fut préparé et rédigé. Il aurait été prêt à signer vers le milieu de décembre l'an dernier.

Où est ce projet d'accord? Nous voulons savoir si le gouvernement a l'intention d'y donner suite, car 22 des 25 à 30 demandes auraient promis de créer un peu plus de 900 emplois qui étaient de nature à déboucher sur la mise au point d'une

technologie exportable dans la région de l'Atlantique. Voilà la deuxième série de facteurs.

Où est l'entente auxiliaire qui permettrait de mettre les infrastructures en place? Je ne parle pas de ce qui existe maintenant au Canada. Je parle d'attirer au Canada une technologie que nous pouvons développer et exporter. C'est ce dont nous avons besoin.

• (1720)

Que peut-on tirer du F-18 sur le plan d'une technologie exportable? Au cours des 30 ou 40 dernières années, avons-nous acquis au Canada une technologie exportable dans notre économie vassalisée? Quelle sorte de technologie exportable les grandes multinationales, nos amis du Sud ou du Royaume-Uni ou de l'Europe de l'Est nous ont-ils laissée? Quelle base nous ont-ils donnée pour nous permettre de mettre au point des exportations, créer des emplois canadiens et ramener des dollars au Canada? A peu près rien, à mon avis, et les multinationales étrangères ont créé très peu d'emplois nous permettant de mettre au point une technologie que nous pourrions revendre. Non. La seule technologie qu'elles ont importée dans notre pays suffisait tout juste à répondre à leurs besoins, vous pouvez en être sûrs; elle n'était pas destinée à être une réexporte, à faire concurrence dans bien des cas, à leurs propres sociétés mères.

Voilà donc la situation. Les encouragements sont bons, mais ils ne visent que le court terme. Le motion demande la reconduction du projet de loi pendant une année. Que ferons-nous le printemps prochain? Que ferons-nous l'automne prochain? Si l'on découvre des gisements de pétrole au large de la côte est du Canada, nous pourrons peut-être faire assez d'argent pour payer nos créanciers. Nous pourrions peut-être commencer par réduire le besoin de paiements de transfert entre les gouvernements, de paiements de transfert effectués par le gouvernement aux Canadiens par le truchement de l'assurance-chômage, de l'assistance sociale, etc.

Je dis «peut-être», car nous ne savons pas s'il existe du pétrole ou non. Nous misons sur le pétrole depuis quatre ou cinq ans, le gouvernement aussi, en espérant qu'il nous permettra de nous en tirer sans qu'il soit nécessaire de prendre d'autres mesures. Mais c'est inacceptable. Je refuse de parier qu'il existe suffisamment de richesses pour créer le genre d'emplois permanents qu'il nous faut et provoquer le flot de dollars qui nous sortirait de l'impasse que sont les paiements de transfert. C'est comme de la claustrophobie; elle nous cerne, nous enlève toute initiative et engourdit l'imagination. Bien sûr, elle a engourdi l'imagination du gouvernement, sinon, nous ne serions pas là à discuter de ce qui est essentiellement une mesure d'ordre administratif.

Je veux également aborder une autre question qui relève directement de la création d'emplois. Qu'est-il arrivé aux 50 millions de dollars prévus pour la région de l'Atlantique dans le budget de mon honorable ami de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie)? Qu'est-il arrivé aux 14 millions de dollars prévus pour les améliorations aux ports pour petites embarcations? Ces fonds devaient servir à assurer davantage de sécurité dans nos ports de pêche.

Une voix: Quel budget?

M. Forrestall: Le député demande «quel budget?» Le budget que le ministre des Finances (M. MacEachen) nous a de nouveau présenté ici l'autre soir après lui avoir apporté une ou deux modifications mineures! Comment le député peut-il regarder ses commettants dans les yeux? Comment peut-il se raser le matin? N'a-t-il pas un peu honte? Attendez l'automne prochain quand ses commettants lui demanderont comment il se fait que l'essence lui coûte $1.50 le gallon!

Je vais donner un petit exemple à la Chambre. Nous avions mis en œuvre un programme pour les 15 ou 20 pêcheurs du port de Chezzetcook sur la côte est de Nouvelle-Écosse. Nous avions l'intention de draguer l'entrée du havre pour qu'ils puissent atteindre l'arrière-port pour décharger ou se réfugier pendant les orages. Cela aurait amélioré un peu leur sort. Quarante-huit heures après la défaite du gouvernement le 18 février, quelqu'un d'ici, à Ottawa—et je soupçonne le ministre des Finances ou l'un de ses séides chargé des questions politiques pour l'est du Canada ou la Nouvelle-Écosse—a fait annuler ce programme. Comme ce n'était pas leur promesse mais celle des conservateurs qui n'avaient pu la tenir, les libéraux ont annulé ce projet et ont acheminé les fonds vers le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse et la circonscription du ministre des Finances où depuis quelques années on dépense 90 p. 100 des fonds affectés à l'entretien ainsi que les sommes additionnelles devant servir à la construction de ports et de brise-lames ainsi qu'à l'amélioration des ports. Quoi qu'il en soit, on a annulé le programme. En quoi cela se rattache-t-il à l'emploi? On l'a annulé tout comme la subvention de 13 millions de dollars qui devait servir à l'amélioration des ports pour petites embarcations tout simplement parce que le gouvernement actuel n'a pas besoin d'affecter de fonds dans ces régions; et qu'il préfère se servir de ces sommes pour amortir un peu le coût du déménagement dans le nord de l'Ontario d'une usine d'uranium déjà installée dans une autre partie du Canada, en Ontario, dans la région de Port Hope.

Une voix: Bravo!

M. Forrestall: Cela mérite des acclamations! Soyez-en fier! C'est mon argent que vous avez gaspillé.

Une voix: Quinze millions!

M. Forrestall: C'est son argent. C'est l'argent de vos commettants. C'est aussi l'argent qui appartient aux commettants de la Colombie-Britannique et de Terre-Neuve. Mais les députés d'en face ne s'en soucient guère. Regardez-moi cette expression! Ce n'est que de l'exultation méchante. Madame n'est ici que depuis quelques mois et elle a déjà cette expression. Et combien de temps a-t-elle mis pour en arriver là? Regardez-la! A-t-elle mis des années? Oui, je sais bien que tout va se tasser, nous le savons. Nous savons maintenant que l'attitude de l'honorable député envers la moralité du gouvernement est la suivante: «Vous avez tout à fait raison, au diable le contribuable, ce n'est que de l'argent.»

Monsieur l'Orateur, j'ai commencé à parler des pêcheurs. Je voudrais dire quelques mots en conclusion au sujet de la création d'emplois. La semaine dernière, la côte est de la Nouvelle-Écosse a connu un de ces phénomènes naturels qui, Dieu merci, ne se produisent qu'une fois tous les dix ans ou à peu près et où on assiste à la fois à une tempête en surface et à ce que les pêcheurs appellent une tempête de fond. Il y a une semaine samedi, ces mêmes pêcheurs ont jeté les cages à la mer pour la saison du homard de 1980. Ils en ont déposé environ 50,000. Au début de la semaine dernière, la tempête a commencé. Pour en décrire la férocité, je dois dire qu'elle a coûté la vie à trois pêcheurs, et qu'elle a ravagé leur bateau et

leur équipement. Les pêcheurs à qui j'ai parlé personnellement, ceux que j'ai interrogés, ont déposé 2,309 cages il y a une semaine dimanche dernier. Il n'est ici question que de 14 pêcheurs de homard sur environ 300. Monsieur l'Orateur, des 2,309 cages, 2,072 ont été complètement détruites. Si la saison du homard est bonne, le pêcheur peut récolter 100 livres de homard par cage, ce qui lui rapporte entre $2.50 et $3.00 la livre selon les conditions du marché. Cet argent est perdu.

Lorsqu'on m'a signalé jeudi dernier que la mer était si démontée que les pêcheurs ne pouvaient aller en mer vérifier leurs cages, j'ai téléphoné au bureau du ministre des Pêches (M. LeBlanc). Son personnel n'était même pas au courant de la tempête. Je lui en ai fait part et je lui ai demandé que l'on évalue, dès qu'il sera raisonnablement possible de le faire, l'étendue des dommages, ce qu'on a fait le jour suivant, vendredi dernier.

● (1730)

Hier matin encore, rien n'avait été fait. Ce matin, les employés semblaient s'être rendu compte que plus de 300 pêcheurs ont perdu leur source de revenu pour les quatre ou cinq prochains mois. Aucun programme n'a été élaboré à cet égard, rien ne semble indiquer que le ministère compte faire quelque chose de spécial pour aider ces pêcheurs à trouver de nouvelles cages à homard ou qu'il pourrait leur offrir une aide financière provisoire pour acheter de nouvelles cages et, jusqu'à ce matin, le gouvernement n'avait même pas songé à prolonger la saison de la pêche au homard.

Je soulève cette question parce que cela pose bien entendu de graves problèmes à tous les pêcheurs de homard dans la région qui s'étend du port de Halifax jusqu'à Port Bickerton au moins. Les pertes semblent moins élevées plus loin vers l'est. Les chiffres sont bien clairs: sur 250 cages qui avaient été installées, 226 ont été perdues, sur 220, 210 de perdues, sur 250, 200 de perdues, sur 120, 100 de perdues et sur 128, 103 de perdues ou de détruites. Le gouvernement fédéral n'a rien fait. Les agents de protection des pêches du secteur commençaient à se rendre compte de l'étendue du problème la semaine dernière, mais le gouvernement n'a rien fait pour intervenir, n'a donné aucune directive spéciale et n'a pris aucune mesure pour montrer qu'il se préoccupe du sort de ces pêcheurs qui tirent tout leur revenu de la mer.

Le gouvernement a la même attitude envers la création d'emplois. Il se contente de dire: «Offrons-leur un petit présent.» C'est à cela que revient l'attitude du gouvernement dans le nord de l'Ontario. Ne vous y trompez pas, il s'est contenté simplement de faire la charité, un point c'est tout. Il est prêt à donner des centaines de millions de dollars, peu lui importe. Les députés savent-ils ce que cela représente? Dans le domaine de la création d'emplois, le gouvernement nous a donné 44 millions de dollars il y a trois ou quatre ans pour établir un programme d'infrastructure portuaire à Halifax. Dix jours à peine après la signature des documents, plus de 40 millions de dollars prélevés sur cette somme étaient déjà dépensés au Québec et en Ontario. Les ministériels déclarent ensuite à la Chambre: «Nous venons de vous donner 44 millions de dollars, que voulez-vous de plus?» Eh bien, nous voulons des emplois afin de pouvoir commencer à faire notre part et cesser d'être les parents pauvres du reste du Canada.

Cela m'a bien frappé quand le député de la Colombie-Britannique a parlé de la période difficile que traverse actuellement sa province. Elle a de graves problèmes, cela ne fait aucun doute. La situation dans notre région est exactement à l'opposé de celle qui existe en Colombie-Britannique. Alors que dans la région de l'Atlantique, chaque dollar généré dans l'économie comprend 64c. de paiements de transfert, en Colombie-Britannique, il se produit exactement le contraire. Dans cette province, 64c. de paiements de transfert versés soit sous forme de pensions, de prestations d'assurance-chômage ou de paiements directs aux gouvernements, correspondent à $1.64 de richesse nouvelle. Voilà l'écart.

La Colombie-Britannique doit continuer son bon travail et lutter pour elle-même, mais ce faisant elle ne doit pas oublier qu'il existe quatre autres provinces ainsi que la partie est du Québec, où le chômage est grave, sévissant à l'état chronique. Ce genre de problème ne peut être résolu par des expédients ou des programmes à court terme. Il nous faut faire preuve d'un peu plus d'imagination, nous devons commencer à chercher du côté des richesses naturelles et des ressources renouvelables, là où nos dollars auraient de meilleures chances de créer des emplois à long terme. En attendant, les contribuables canadiens continueront de porter un bien lourd fardeau, soit le million ou le million et demi de personnes qui habitent à l'est de la ville de Québec. Je doute que cette situation favorise l'unité nationale et je doute qu'elle nous rende service également, et nous ne faisons rien et c'est regrettable.

Je conserve cependant quelque espoir pour les quatre prochaines années. C'est que les députés finissent par être sensibilisés et par sensibiliser ensuite le gouvernement en lui rappelant que si nous ne parvenons pas à créer de l'emploi dans ces régions, nous allons assister à l'émergence d'une troisième et d'une quatrième génération de Canadiens de cinq de nos provinces qui, d'une façon ou d'une autre, auront connu la dépendance directe de l'assistance sociale des années 30 aux années 50, 60 et 70. Nous en sommes à la quatrième génération de ces gens-là. Ce sont des jeunes qui terminent leurs études, qui seront sous-employés, qui passeront une bonne partie de leur existence à dépendre de l'assurance-chômage ou à bénéficier de telle ou telle autre forme d'aide gouvernementale. En notre qualité de Canadiens, à titre de députés conscients de nos obligations, nous devons faire appel à notre imagination pour venir à bout d'une situation avant qu'elle ne devienne un mode d'existence accepté dans notre société canadienne.

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Monsieur l'Orateur, puisque le député a fait allusion à une déclaration prononcée vendredi dernier par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) au sujet du transfert d'une raffinerie à une région de la province qui me tient à cœur, je voudrais commencer par vous raconter ce qui m'est arrivé le week-end dernier. J'habite une région fort isolée du Nord de l'Ontario. J'ai été réveillée très tôt le matin par des bruits cacophoniques qui m'ont fait sursauter. De prime abord, j'ai cru que je me trouvais à la Chambre des communes, en face du député et de ses collègues. Mais non, il s'agissait simplement d'un troupeau d'oies qui passaient, ce qui m'a fait songer que même ces bêtes comprenaient qu'il était temps de se déplacer vers le Nord.

Le député vient, d'un seul trait, de justifier ce déplacement. L'initiative n'était pas simplement due à des motifs politiques—ce n'est pas du tout le cas—elle était plutôt dans l'ordre

des choses. Elle s'inscrivait dans le cadre de notre politique qui consiste à procéder au raffinage et à la transformation sur place de nos ressources naturelles. Voilà une initiative des plus logiques, à mon avis, qui renforcera l'économie régionale du Nord de l'Ontario. J'en suis fière.

Des voix: Bravo!

Mme Erola: Les jeunes subissent davantage que les autres les effets du chômage puisqu'ils représentent près de la moitié des chômeurs. Le programme de crédit d'impôt à l'emploi s'est révélé un instrument utile pour ce qui est de permettre aux jeunes d'accéder au marché du travail. Jusqu'à présent, plus de 55 p. 100 des participants, répartis presque également entre hommes et femmes, sont dans la catégorie des 25 ans et moins.

Il est prouvé que plus jeune on accède au marché du travail, plus la carrière est fructueuse et le revenu élevé. En passant, il est fort probable que les emplois créés grâce au programme de crédit d'impôt à l'emploi deviennent permanents. Le député notera que, particulièrement à Terre-Neuve, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Ontario, au Manitoba et en Alberta, plus de la moitié des employeurs ont déclaré que les emplois nouvellement créés seraient maintenus au-delà du maximum de 52 semaines prévu aux fins du crédit d'impôt. En Saskatchewan, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et au Québec, plus de 47 p. 100 des employeurs, et en Colombie-Britannique, 41 p. 100 des employeurs, étaient d'avis que la plupart des emplois seraient maintenus au-delà de cette période. Au cours de l'exercice 1979-1980, 39,000 ententes ont été signées, permettant à près de 51,000 Canadiens de trouver du travail. Sur la totalité des conventions, 77 p. 100 ont été signées par des petites entreprises employant 20 personnes ou moins; 40 p. 100 de ces entreprises avaient un effectif normal de 5 personnes au plus. Ce qui est très important à mes yeux, c'est que ce programme a constitué une importante source d'emplois pour les femmes, qui ont bénéficié de 34 p. 100 des places créées.

● (1740)

L'extension du programme et les nouvelles initiatives qui seront bientôt annoncées vont tenir compte de la nécessité de trouver plus de travail pour les femmes et les autres qui peuvent éprouver des difficultés à pénétrer sur le marché du travail. Dans la région atlantique, 80 p. 100 en moyenne de l'embauche venaient des petites entreprises. Dans les Prairies, les participants comptaient 85 p. 100 de petites entreprises. En Colombie-Britannique, le chiffre a été de 82 p. 100, en Ontario de 77 p. 100 et au Québec de 72 p. 100. Par secteur, il y a eu 51 p. 100 des emplois dans l'industrie, 20 p. 100 dans le commerce de gros et de détail, et 12 p. 100 dans les services. La machinerie et la transformation des métaux ont recruté 43 p. 100 des nouveaux employés, le travail de bureau 15 p. 100 et la vente 7 p. 100.

L'an dernier, un peu plus de 100 fonctionnaires ont suffi à gérer le programme. C'est un de ses attraits pour les employeurs. Ils nous ont dit carrément que c'est à cause du peu de formalités à remplir: l'employeur n'a qu'à remplir deux imprimés d'une page. Il y a un troisième imprimé, facultatif, qui a pour but de simplifier encore les procédures. Mais dans l'ensemble, tout se fait très vite, très efficacement et très bien des deux côtés.

La situation de l'emploi et du chômage varie beaucoup d'un endroit à l'autre du Canada. Le programme de crédit d'impôt à l'emploi, malgré son succès, ne peut pas satisfaire à tous les besoins de la population active du pays. L'extension de ce programme est une mesure de soudure mais qui a besoin d'une aide immédiate. Le gouvernement met au point et présentera très prochainement à la Chambre d'autres mesures destinées à aider l'emploi. Ce seront des solutions à la mesure de la diversité du pays et qui tiendront compte des besoins et des possibilités de chaque région.

Des voix: Bravo!

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, ce bill propose de prolonger d'un an le programme de crédits d'impôt à l'emploi. Ce programme, créé en 1978, offre des crédits d'impôts aux employeurs du secteur privé pour la création d'emplois supplémentaires, à savoir un crédit de $1.50 l'heure dans les régions à faible taux de chômage et de $2 l'heure dans celles où le taux de chômage est élevé. Il vise à créer 50,000 nouveaux emplois à un coût d'environ 100 millions de dollars.

Dans la situation actuelle, c'est comme si le gouvernement appliquait des cataplasmes de moutarde pour enrayer une forte épidémie de pneumonie qui ne pourrait en réalité être maîtrisée que par les antibiotiques les plus puissants et les plus modernes. Examinons la situation. Selon les derniers chiffres de Statistique Canada, il y avait 969,000 chômeurs au Canada au mois de mars, ce qui donne un taux de 8.6 p. 100. C'est l'un des plus élevés sinon le plus élevé du monde occidental industrialisé. Ce sont là les chiffres officiels, mais d'après certaines estimations, le nombre réel des chômeurs s'élève non pas à 969,000 mais plus probablement à 1.5 million.

Ainsi, à Terre-Neuve où le nombre officiel des chômeurs est donné à 31,000 , il s'en trouve vraisemblablement pas loin de 75,000; en Nouvelle-Écosse, où on compte officiellement 40,000 chômeurs, en fait, il y en a probablement 65,000; au Nouveau-Brunswick où officiellement 37,000 travailleurs sont en chômage, en réalité probablement 80,000 sont sans emploi. La raison de ces écarts considérables est très simple. C'est que Statistique Canada considère comme chômeur seulement la personne en chômage qui se cherche activement un emploi. Dans bien des régions à croissance lente au pays, comme par exemple dans les provinces de l'Atlantique, dans la région entre-les-lacs au Manitoba, il est inutile de chercher un emploi car il n'en existe tout simplement pas.

En fait, la situation est bien pire que je ne l'ai donné à entendre car nous sommes témoins depuis quelques semaines, de décisions qui annoncent des mises à pied massives. Les trois grands fabricants de voitures automobiles, les grandes multinationales, General Motors, Ford et Chrysler, ont toutes trois annoncé des réductions majeures de leurs effectifs ces dernières semaines. Je n'entrerai pas dans les détails puisque le député de Hamilton Mountain (M. Deans) l'a fait il y a deux jours. Il n'empêche que les licenciements dans l'industrie automobile provoqués par une baisse des ventes de plus de 10 p. 100 par rapport à l'année dernière se traduiront inévitablement par d'importants licenciements dans l'industrie des pièces d'automobiles, du verre, du caoutchouc et des plastiques, dont l'industrie automobile est le principal client.

On a estimé qu'en Ontario un travailleur sur dix travaille dans des usines reliées directement ou indirectement à la fabrication d'automobiles. Quand cette industrie subira le contrecoup de la crise à laquelle elle est actuellement confrontée, nous pouvons nous attendre à davantage de licenciements qu'il n'y en a eu jusqu'à présent. Ce qui est vrai pour l'industrie de l'automobile vaut également pour celle de la construction et des produits forestiers.

Les mises en chantier de maisons sont en baisse. Dans la majeure partie du Canada, la construction d'édifices commerciaux a virtuellement cessé ainsi que la construction d'installations industrielles et de manufactures. Tous ces secteurs connaissent une période de croissance faible ou nulle qui se traduit naturellement par davantage de licenciements qu'auparavant.

Quelle est la solution du gouvernement à cette crise particulièrement aiguë, puisqu'on compte pratiquement 1 million et demi de chômeurs et que 40 p. 100 d'entre eux sont des jeunes âgés de 15 à 24 ans? Quelle est donc la solution du gouvernement? Eh bien, je vais en venir aux réponses que ne nous a pas données le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) la semaine dernière, mais tout d'abord permettez-moi de commenter les propos du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) qui a présenté le bill dont nous sommes saisis. Il y a quelques jours, le *Globe and Mail* rapportait ses propos dans un article intitulé «Job-Creation Programme Will Centre On Young, Women, Handicapped»:

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, dit qu'il doit présenter d'ici trois ou quatre semaines un ensemble de mesures tendant à favoriser la création d'emplois, et notamment des mesures qui visent à permettre aux couches de la population dans lesquelles le taux de chômage est élevé—les femmes, les jeunes, les handicapés—à acquérir les qualifications recherchées sur le marché du travail.

Voici la suite de l'article:

M. Axworthy a refusé de dire si le gouvernement libéral consacrerait plus d'argent à la création d'emplois que le gouvernement conservateur, mais il a laissé entendre que non, précisant que les programmes libéraux assureraient une utilisation des plus efficace des fonds disponibles.

Ce n'est pas une critique, mais si les entreprises privées ne créent pas d'emplois et si, au contraire, elles réduisent le nombre d'emplois, il y aura davantage de chômeurs. Les entreprises privées ne produisent que lorsqu'elles vendent leurs produits en réalisant un certain bénéfice. Je ne critique pas les chefs d'entreprises, c'est pourquoi ils sont en affaires. Si le secteur privé ne crée pas plus d'emplois au cours de la prochaine année et si le secteur public ne consacre pas plus d'argent à la création d'emplois, alors il est évident qu'il y aura beaucoup plus de chômage au cours de l'année à venir que l'année dernière et que le taux de chômage augmentera de façon appréciable.

● (1750)

Il y a quelques jours, le vice-premier ministre et ministre des Finances a présenté ce qui était en fait un exposé budgétaire camouflé comme intervention dans le débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Qu'a-t-il dit? Nous savons ce qu'il n'a pas dit. Nous savons qu'il a fait fi de toutes les promesses qu'avaient faites les députés de son parti, y compris le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) quand il était critique financier du parti libéral dans l'opposition. Il a fait fi de toutes les promesses qu'ils avaient faites alors qu'ils étaient dans l'opposition. Il a renié par son silence les implications de toutes ces promesses qu'ils avaient faites alors qu'ils étaient dans l'opposition.

J'aimerais vous montrer que je ne suis pas le seul à interpréter ainsi ce que le ministre a dit dans son discours il y a quelques jours et que ce n'est pas simplement la critique d'un politicien d'un parti de l'opposition, ce que je suis. Les éditorialistes qui commentent ce qui se passe au Parlement et analysent ce que disent les députés ministériels étaient unanimes à reconnaître que le ministre n'avait rien d'autre que des prophéties de malheur à offrir pour l'année qui vient.

Wayne Cheveldayoff disant dans le *Globe and Mail* du 27 mars 1980, en commentant une étude publiée par la Conference Board:

A cause du ralentissement de l'économie américaine, l'économie canadienne n'enregistrera aucune croissance réelle en 1980, dit le Conference Board dans sa dernière revue économique trimestrielle.

Il en résultera un ralentissement de la croissance de l'emploi et une hausse du chômage par rapport au dernier taux mensuel de 7.4 p. 100.

Il sera probablement plus élevé, dépassant les 8 p. 100. L'article poursuit:

Quant à l'inflation, la tendance à l'accélération observée aux États-Unis se répercutera au Canada et la hausse sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation qui est actuellement de moins de 9.5 p. 100 passera à 10.1 p. 100 vers la Noël. Pour l'ensemble de l'année 1980, l'inflation s'élèvera à 9.7 p. 100, plus élevée par rapport au taux de 9.1 p. 100 enregistré l'année dernière.

Le Conference Board croit que ces prévisions sont les plus optimistes car il se base sur une augmentation du prix du pétrole de $1 le baril à la tête du puits plus tard cette année. Si les prix du pétrole augmentent plus rapidement, il en sera de même pour le taux d'inflation.

Je suis convaincu, à l'instar de tous les députés sans doute, que les prix du pétrole augmenteront plus que nous ne l'avons prévu.

Don McGillivray a écrit dans le *Financial Times* du 28 avril dernier:

Le ministre des Finances, M. Allan MacEachen, a annoncé la semaine dernière que la situation économique est pire qu'elle ne l'était à l'époque où M. Crosbie a déposé son budget l'année dernière . . . et les libéraux ont beaucoup moins d'idées que les conservateurs sur la façon de l'améliorer.

Puis, il ajoute:

Il est évident, bien entendu, qu'un budget déposé au mois de septembre . . .

Il suppose, d'après ce que le ministre a déjà annoncé, que nous n'aurons pas d'autre budget avant septembre prochain. Je poursuis la lecture de l'article:

. . . un budget déposé au mois se septembre ne changera pas sensiblement les extrapolations économiques négatives de M. MacEachen. Depuis le mois de décembre, les prévisions du ministère des Finances pour ce qui est de la croissance économique en 1980 ont été ramenées à un niveau de stagnation, passant de 1 p. 100 à 0.5 p. 100.

Ce 1 p. 100 avait déjà été calculé. Le 22 avril 1980, David Crane écrivait dans le *Toronto Star*:

Notre économie sera fortement secouée, car l'inflation et le chômage vont augmenter au cours des prochains mois. Voilà ce qui se dégage de la déclaration sur la situation économique que le ministre des Finances, M. Allan MacEachen, a prononcée de façon inattendue hier soir, à la Chambre des communes.

Toutefois, il n'a pas dit aux Canadiens ce qu'il comptait faire, ni quand il prévoyait déposer un budget énonçant sa stratégie économique.

Puis il écrit:

A propos de la situation économique déplorable, M. MacEachen a déclaré que la croissance serait pratiquement nulle, probablement pas plus de 0.5 p. 100 cette année, alors que le taux de chômage moyen atteindra 8 p. 100 et l'indice des prix à la consommation, 10 p. 100.

Puis, M. Crane déclare à peu près ce que j'ai dit moi-même il y a quelques minutes:

De nombreux secteurs de l'économie seront faibles. Il s'agit notamment des industries d'exportation comme celle du bois, des produits minéraux et des automobiles; de la construction résidentielle fortement ébranlée par les taux d'intérêt; des biens et services achetés par le gouvernement, des stocks de

matières premières, de pièces détachées et de produits finis que conserve l'industrie pour répondre à la demande future.

Voilà la situation. Nous voici avec un taux d'inflation de 11 p. 100 et une croissance économique inférieure à 1 p. 100. Nous devrons nous contenter pour cette année d'un taux de chômage battant tous les records depuis la guerre. Le secteur de la fabrication est en perte de vitesse et la situation ne s'améliorera pas ou empirera pendant la majeure partie de 1980. Nous allons avoir un taux de chômage de 8.5 p. 100, soit environ 135,000 chômeurs de plus que l'année dernière.

La Purchasing Management Association of Canada qui contrôle chaque mois l'embauche dans l'industrie manufacturière signale que ses membres ont commencé à licencier du personnel en novembre pour la première fois depuis au moins un an. L'Association a remarqué que les nouvelles commandes étaient beaucoup moins nombreuses et qu'il y avait eu une baisse de production dans 31 p. 100 des entreprises faisant l'objet de l'enquête soit environ deux fois le pourcentage de celles qui avaient enregistré des augmentations. D'après l'Association, là encore la situation est très différente de ce qu'elle était au début de 1979. Elle remarque également que la production industrielle canadienne qui avait pris une belle avance au cours du premier trimestre de 1979, après un déclin au cours du trimestre précédent, était de nouveau en perte de vitesse en novembre dernier.

M. Pinard: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je regrette d'interrompre le député, mais après avoir consulté mes collègues, les leaders des partis de l'opposition à la Chambre, je demande le consentement unanime de la Chambre pour en revenir aux motions.

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LES SUBSIDES

ADOPTION DES BUDGETS PRINCIPAL ET SUPPLÉMENTAIRE

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime de la Chambre pour retirer la motion nº 2, inscrite au nom du gouvernement, et y substituer une autre motion, que je vais lire.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est retirée.)

M. Pinard: Je dois dire, monsieur, qu'après consultation, il semble que la Chambre consente à l'unanimité à ce que cette motion soit présentée et adoptée maintenant. Si vous me le permettez, je propose, appuyé par le ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais):

Que, nonobstant toute disposition du Règlement, les comités permanents fassent ou soient censés avoir fait rapport du budget supplémentaire (A) 1980-1981 au plus tard le 9 mai 1980;

Que lorsque la Chambre en arrive, le 13 mai 1980, aux ordres émanant du gouvernement, l'Orateur mette aux voix, sur-le-champ et successivement, sans débat ni amendement, toutes les questions nécessaires à l'expédition de toute motion relative aux crédits provisoires, au budget supplémentaire des dépenses, au rétablissement de tout poste de ce budget faisant l'objet d'une opposition et, nonobstant les dispositions de l'article 72 du Règlement, à l'adoption en première et deuxième lectures du projet de loi fondé sur ce budget, et que tout le temps prévu, pour l'étude des ordres émanant du gouvernement les 14 et 15 mai 1980 soit réservé à l'étude du projet de loi en comité plénier et que toutes les questions nécessaires à l'expédition de toutes les autres étapes du projet de loi soient mises aux voix et réglées sans débat ni amendement au plus tard quinze minutes avant l'heure habituelle de l'ajournement quotidien le 15 mai 1980; et

● (1800)

Que pour l'année 1980, l'article 58 du Règlement soit modifié, ainsi qu'il suit:

(i) en remplaçant le mot «cinq» par le mot «dix-huit» au paragraphe (5) et en en retranchant les mots «Treize jours additionnels seront réservés aux affaires relatives aux subsides au cours de la période se terminant au plus tard le 30 juin.»;

(ii) en remplaçant le mot «deux» par le mot «quatre» au paragraphe (9);

(iii) en remplaçant les mots «1er mars de l'année financière en cours» par les mots «30 avril» au paragraphe (14); et

(iv) en remplaçant les mots «31 mai de l'année financière en cours» par les mots «10 novembre» au paragraphe (14).

à condition

(i) qu'au moins dix des jours réservés à l'étude des subsides soient postérieurs au 1er septembre et que, au plus tard quinze minutes avant l'heure habituelle de l'ajournement, le premier des sept derniers jours ainsi réservés, l'Orateur interrompe les délibérations et mette aux voix toutes les questions nécessaires pour l'expédition, sans autre débat ni amendement, de toute affaire conformément à une ou plusieurs motions dont avis a été donné conformément au paragraphe(4) de l'article 58 du Règlement et des première et deuxième lectures de tout projet de loi fondé sur une telle motion; et

(ii) que les six derniers jours réservés soient répartis en trois périodes de deux jours chacune et qu'au moins vingt-quatre heures avant le premier jour de chacune de ces périodes, les députés qui s'opposent au gouvernement donnent avis du nom du ministère ou de l'organisme dont il y a lieu d'examiner les prévisions budgétaires en comité plénier formé pour l'étude du projet de loi susmentionné pendant la période de deux jours; et

(iii) que, le second jour de chacune des périodes, les séances aient lieu de deux heures de l'après-midi à minuit, il n'y ait pas d'affaires émanant des députés, l'interruption de la soirée n'ait pas lieu et les délibérations conformément à l'article 40 du Règlement soient suspendues; et

(iv) qu'à l'heure prévue pour l'ajournement le dernier jour réservé, l'Orateur interrompe les délibérations et mette aux voix toutes les questions nécessaires pour l'expédition de toutes les autres étapes du projet de loi susmentionné, sans autre débat ni amendement, de la même façon, *mutatis mutandis*, que le prévoit le paragraphe (10) de l'article 58 du Règlement.

Voilà la nouvelle motion qui a été présentée et adoptée avec le consentement unanime de tous les partis.

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, le président du Conseil privé (M. Pinard) et le leader du gouvernement à la Chambre a parfaitement raison. Nous nous sommes entretenus sur la façon dont on pourrait régler deux questions: d'une part, résoudre les problèmes inévitables du Président du Conseil privé en ce qui concerne le budget et d'autre part, permettre à l'opposition d'exercer son droit légitime d'interroger certains ministres sur l'administration de leurs services comme l'indiquent les prévisions budgétaires, à la Chambre même plutôt qu'aux comités, comme l'a dit le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie).

Je crois, sous sa forme actuelle, que la motion offre un plan de travail qui pourrait permettre de réaliser ces deux choses. Il y a des petits détails que connaissent bien le président du Conseil privé et le leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qu'il faudrait régler auparavant. Par exemple, que ferions-nous si la Chambre termine l'examen des prévisions budgétaires d'un ministère avant la fin, disons, du premier jour ou du deuxième jour et au pareil cas que pourrait-il se passer?

La motion constitue effectivement l'essentiel de l'entente, qui nous permet d'établir de façon différente certaines des choses que nous aimerions voir mises en place. Elle respecte en général l'esprit de l'amendement présenté par le député de Saint-Jean-Ouest, sauf en ce qui concerne la durée illimitée du débat. Nous sommes prêts à accepter la motion à ces conditions. Au paragraphe 3 de la page 2, il est question de 12 heures, et j'aimerais bien préciser qu'au cours de nos discussions, il n'a jamais été question que nous étudiions des prévisions budgétaires toute la nuit jusqu'à midi. Quand on parle de 12 heures, on veut dire minuit, les choses doivent être claires.

Nous avons réalisé certains progrès. Nous acceptons les conditions de l'entente et nous sommes prêts à nous en accommoder. Certes, au fur et à mesure que nous avancerons dans le temps, je suis convaincu que toutes les questions pourront être résolues si l'on fait preuve de bonne foi.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'aimerais féliciter mes deux amis, les deux autres leaders de la Chambre, de la bonne volonté qu'ils ont manifestée hier pour que nous ajournions le débat pour pouvoir procéder aux consultations qui se sont déroulées depuis. Permettez-moi, en tant que spectateur qui assistait aux transactions entre ces deux députés—j'étais pour ainsi dire le tiers innocent . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Innocent.

M. Knowles: . . . je les félicite tous les deux d'avoir négocié de bonne foi. Leur conduite est digne d'éloges et j'en félicite mes deux collègues leaders à la Chambre.

Nous avons trouvé une bonne solution à ce problème inhabituel. Je pense qu'elle satisfait les deux côtés. J'espère aussi que cette expérience nous servira quand nous déterminerons de quelle façon nous étudierons les budgets de 1981-1982, 1991-1992, etc. En somme, c'est un bon arrangement, et nous sommes prêts à l'appuyer. J'espère que la Chambre voudra bien l'adopter.

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le Président, je veux tout simplement signaler que je suis content que mes deux collègues soient eux-mêmes satisfaits de cette entente, et j'espère qu'à l'avenir nous allons continuer à travailler ensemble dans un esprit de collaboration afin que, d'une part, les travaux de la Chambre soient efficaces et que, d'autre part, les droits de l'opposition soient respectés.

Voilà donc un bel exemple aujourd'hui de l'entente à laquelle on peut parvenir lorsque de bonne foi, tous ensemble, on négocie, et c'est dans cet esprit-là que nous allons continuer à travailler.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Si je comprends bien, la motion que le président du Conseil privé (M. Pinard) a présentée hier a été retirée par consentement unanime, l'ordre qui s'y rapportait a également été annulé, une nouvelle motion lui a été substituée avec l'assentiment unanime de la Chambre et les députés sont maintenant prêts à adopter à l'unanimité cette nouvelle motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 h 8.)

• (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

LA LOI SUR LE CRÉDIT D'IMPÔT À L'EMPLOI

MESURE TENDANT À PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Axworthy: Que le bill C-19, tendant à modifier la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, dans les quelques minutes dont j'ai disposé avant l'ajournement pour le souper, je parlais du triste état de notre économie, du fait qu'il y a presque un million de chômeurs, d'après les données de Statistique Canada, et que notre taux d'inflation et le coût de la vie en 1980 augmenteront probablement de 10 p. 100, d'après ce qu'a dit le ministre des Finances (M. MacEachen). Nous devons donc nous attendre à un fort chômage et à une hausse importante du coût de la vie en 1980.

J'ai aussi parlé de ce que nombre de gens qui commentent régulièrement les questions économiques dans les journaux canadiens pensaient de l'exposé qu'a fait le ministre il y a quelques jours dans le cadre du débat sur le discours du trône. J'avais alors dit que le gouvernement n'a offert aucun programme, aucune proposition et aucune solution pour régler les problèmes auxquels nous faisons face. J'aimerais maintenant rappeler les critiques formulées par les porte-parole de l'opposition officielle avant les dernières élections, le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), au cours de la courte période pendant laquelle le parti conservateur a formé le gouvernement. J'aimerais comparer ce qu'ils avaient dit à ce moment-là avec ce qu'ils disent maintenant. On a souvent accusé le parti auquel j'appartiens de faire des promesses irréalisables et de pouvoir le faire parce que nous ne serons probablement pas appelés à former le gouvernement dans l'avenir immédiat.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est exact.

Mme Bégin: C'est très juste.

M. Orlikow: S'il y a un parti au pays qui devrait savoir ce qu'il peut faire pour la population canadienne, ce que l'économie peut supporter et ce que les gouvernements peuvent faire, monsieur l'Orateur, c'est bien le parti libéral. Après tout, il a été au pouvoir au cours de la plupart des 60 dernières années.

J'aimerais revoir les promesses faites par les libéraux à la population canadienne au Parlement et au cours de la campagne électorale il y a quelques mois. Je rappellerai certains de leurs propos et je les comparerai au silence du gouvernement, en particulier celui du ministre des Finances.

On lisait dans une entrevue des chefs des trois grands partis publiée dans le *Globe and Mail* du 13 février 1980, le passage suivant:

> Si, par exemple, le secteur privé ne crée pas assez d'emplois pour occuper toute la main-d'œuvre active, je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne consacrerait pas une partie plus importante du produit national brut à la création d'emplois . . .

Monsieur l'Orateur, il est bien évident que le secteur privé ne parvient pas à créer tous les emplois voulus. Pourtant, qu'est-ce que le gouvernement fait? Le ministre des Finances n'offre à peu près rien. Pour sa part, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a proposé de dépenser 100 millions de dollars pour réduire le taux de chômage d'au plus ½ p. 100.

Au cours de cette même interview, le premier ministre aurait dit ce qui suit à propos des taux d'intérêts élevés:

> . . . nous empêcherions la hausse des taux d'intérêts et nous les ferions même baisser en contrôlant l'inflation . . .

Quand les conservateurs étaient au pouvoir, le taux d'intérêt était de 14 p. 100; depuis l'élection des libéraux, le taux a monté d'environ 2 p. 100.

Un article publié le 11 février 1980 dans le *Toronto Star* rapporte certains commentaires du premier ministre au sujet de la façon dont les libéraux comptaient gérer l'économie s'ils étaient élus. Voici ce qu'il disait:

> Je voudrais gérer l'économie de façon à faire baisser les taux d'intérêt, non pas grâce à une intervention gouvernementale quelconque, mais grâce à une meilleure gestion économique.

Pourtant, le ministre des Finances prévoit une hausse du taux de chômage cette année et un taux d'inflation de 10 p. 100.

Le 13 février, avant l'élection des libéraux, le *Toronto Star* publiait un discours prononcé par le premier ministre à l'Advertising and Sales Club de Toronto. En voici un passage:

> Nous ne reprochons pas à M. Clark de n'avoir pas réussi à résoudre les problèmes de l'inflation, du chômage et des taux d'intérêt élevés dans l'espace de six mois. En toute justice, nous ne pouvions pas vraiment nous attendre qu'il le fasse.
>
> Nous lui reprochons d'avoir établi son budget de façon à aggraver nos problèmes. C'est particulièrement vrai dans le cas de l'Ontario.
>
> Si nous n'avions pas rejeté le budget Clark, l'Ontario aurait été frappé par une augmentation tellement forte des coûts de l'énergie que cela aurait ralenti au point mort toute croissance économique . . .

● (2010)

Cela, c'était en février. Nous sommes maintenant en avril. Qu'est-ce que le ministre des Finances libéral nous a dit? Qu'il n'y aurait pas de croissance pendant l'année qui vient, pas de croissance du tout au Canada. Mais comme en Alberta et en Saskatchewan il y a une nette augmentation du PNB, cela veut dire que le PNB a diminué en Ontario. Voilà ce qui distingue un libéral dans l'opposition d'un libéral au gouvernement.

Je passe maintenant à certaines déclarations faites par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration dont nous examinons le bill. S'il y a quelqu'un qui soit un digne représentant du parti libéral, c'est bien l'actuel ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui loquace dans l'opposition brille par son silence une fois au pouvoir. J'ai quelques-unes de ses déclarations sous les yeux. Le 10 janvier, il disait au sujet du logement:

> La première chose dont il faut s'occuper immédiatement, c'est le taux élevé des intérêts.

Nous savons ce que sont devenus les taux d'intérêt hypothécaires depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel. Comme le signalait le *Star* de Toronto dans son numéro du 11 janvier:

> Le critique libéral du logement, Lloyd Axworthy, disait hier qu'un «éventail de solutions de rechange» avaient été présentées au comité libéral du programme économique en matière de logement, parmi lesquelles figurait un plan d'allocation-logement.

Où est-il, ce plan d'allocation-logement?

M. Deans: Où était le programme?

M. Orlikow: Mon collègue, le député d'Hamilton Mountain (M. Deans) demande où était le programme. Malheureusement, les Canadiens n'ont pas assez insisté pour le connaître.

Voyons encore d'autres propos tenus par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration en matière de logement. Il s'est signalé à l'Assemblée législative manitobaine par les solutions constructives qu'il a proposées en matière de rénovation de nos centres-villes et de ce qu'il faudrait faire dans le domaine du logement. J'ai en main un discours du ministre sur le projet de loi conservateur de crédit d'impôt hypothécaire et foncier. Il date de novembre 1979. Voici ce qu'il disait:

> Le ministre des Finances aime dire qu'il est prêt à écouter nos recommandations et nos propositions. Il vient d'en recevoir une: donner de l'argent aux gens qui s'achètent une maison, consacrer de l'argent à faire baisser les taux d'intérêt pour ceux qui doivent renégocier leur hypothèque, accorder aux gens une aide financière pour qu'ils puissent entrer sur le marché du logement ou y rester. Les principaux bénéficiaires de ce programme ne sont pas ceux qui s'achètent leur première maison, mais ceux qui détiennent déjà de grosses hypothèques à de faibles taux d'intérêt.

Aujourd'hui, dans la ville de Winnipeg, que le ministre et moi représentons, des gens actuellement aux prises avec le problème dont le ministre actuel parlait, font circuler une pétition. Cette année, ces gens doivent renégocier leur hypothèque signée il y a cinq ans. Et à cette époque, le taux d'intérêt était d'environ 11 p. 100. Aujourd'hui, il est de 15, 16 ou 17 p. 100. Maintenant que le ministre a des pouvoirs, il a soudainement perdu la voix et nous ne l'entendons plus. Il était superbe dans l'opposition, mais maintenant il a disparu.

M. Deans: Il a complètement disparu.

M. Orlikow: Il n'est même pas à la Chambre.

Le 29 octobre 1979, l'actuel ministre posait la question suivante:

> Il (le ministre des Finances) doit maintenant savoir que la politique des taux d'intérêt élevés suivie par son gouvernement met des milliers de ménages canadiens dans la situation horrible d'avoir à renégocier leur hypothèque à des taux qui vont augmenter de 30 à 50 p. 100. Pour dire les choses autrement, cette hausse des taux hypothécaires entraîne pour eux une augmentation de charges pouvant atteindre $1,500 par an.

Depuis que le ministre a posé cette question en octobre 1979, les taux d'intérêt ont augmenté de 2 ou 3 p. 100 et les intérêts d'un prêt hypothécaire moyen, de $1,000 de plus par an. Que fera le ministre à ce sujet? Rien, parce que le Parti libéral est maintenant revenu au pouvoir et qu'il y restera trois ou quatre ans. Il peut bien oublier les promesses qu'il a faites durant la campagne.

J'ai ici un passage tiré du hansard du 6 novembre 1979 où le ministre actuel de l'Industrie et du Commerce disait ceci des conservateurs, comme on peut le voir à la page 1029:

> A cause du niveau record du taux d'escompte en vigueur actuellement et que soutiennent les conservateurs, bien des Canadiens n'ont plus les moyens de s'acheter des biens et des services de tous genres—automobiles, maisons, aliments et vêtements, bref, tout ce dont ils ont besoin, tandis que les usines et les entreprises ne peuvent plus se développer, ni accroître leur main d'œuvre ou leur production. Les entreprises en général, mais les petites en particulier ne peuvent plus fonctionner et produire à un prix qui ne crée pas d'inflation. Ce taux élevé d'escompte sera donc responsable de la perte de production et d'emplois, non seulement dans l'immédiat mais pendant tout l'hiver.

Quelle solution le parti libéral apporte-t-il à ces taux d'intérêt élevés maintenant qu'il forme le gouvernement qui poussait et qui pousse encore les petites entreprises à la faillite? La réponse est un crédit d'impôt de 100 millions de dollars. Il y aurait de quoi rire si ce n'était pas si tragique.

Ce même ministre de l'Industrie et du Commerce ajoutait plus loin dans son discours:

> Ces taux élevés d'intérêt paralysent également le secteur du logement et de la construction et pourraient entraîner la perte de milliers d'emplois.

C'est ce qui se passait alors, bien entendu. C'est même pire maintenant que le pourcentage de taux d'intérêt a augmenté de 2 à 2½ points de plus depuis le temps où les conservateurs étaient au pouvoir. Je pourrais continuer indéfiniment, c'est là le dossier de ce gouvernement libéral.

M. Rae: N'arrêtez pas.

M. Orlikow: Il me faudrait prononcer des discours aussi longs que celui de l'ex-député de Nickel Belt a prononcé il y a deux ans; il me faudrait continuer pendant des jours et des jours.

Une voix: Où est-il maintenant?

M. Orlikow: Les députés libéraux demandent où il est maintenant?

M. Deans: Où est le ministre de l'Industrie et du Commerce?

M. Orlikow: Je puis assurer à ces députés que s'ils ne s'amendent pas et s'ils continuent à mettre en œuvre une politique essentiellement conservatrice, comme ils le font au cours de la présente session, et comme ils le font avec ce faux budget que le ministre des Finances nous a passé ici en sous-main il y a à peu près une semaine, un grand nombre d'entre eux ne reviendront pas ici après les prochaines élections.

Ceux qui connaissent le parti libéral depuis des années ne s'étonnent pas des choses que j'ai mentionnées aujourd'hui. C'est ce que le parti libéral a toujours fait d'aussi loin qu'aucun de nous puisse se souvenir. Si on remonte aux années 40—je sais que mon ami, le député de Winnipeg Nord Centre (M. Knowles) est aujourd'hui le seul député qui ait siégé ici au Parlement pendant la guerre—le gouvernement libéral de l'époque a dépoté un Livre blanc dans lequel il établissait comme objectif de son gouvernement et du pays une politique de plein emploi. M. Howe n'appartenait certainement pas à la gauche du parti libéral. Pourtant, il avait promis que le gouvernement libéral ferait en sorte que les gouvernements appliqueraient des politiques propres à assurer le plein emploi, ce qui est autre chose que le plein emploi bidon de certains de nos économistes grassement payés qui travaillent pour les gouvernements, qui enseignent dans les universités, qui sont ici même au Parlement ou qui travaillent pour certaines de ces fondations subventionnées principalement par les grosses sociétés.

● (2020)

Ces économistes se débrouillent très bien, merci. Ils ont mis au point une nouvelle théorie pas pour eux, mais pour les autres. Cette théorie veut que le plein emploi soit réalisé au Canada quand il y a 7 à 8 p. 100 de chômeurs. Le plein emploi, c'est quand il y a 7 à 8 p. 100 de nos concitoyens sans emploi. Cela fait environ 1 million de personnes. Et ils viennent ensuite nous faire des conférences pour nous apprendre que notre généreuse assurance-chômage et nos programmes de bien-être encouragent les gens à ne pas travailler.

Ils veulent que les gens aillent travailler. Ils ne supportent pas que des ouvriers qualifiés comme les électriciens, les plombiers et les machinistes, qui ont l'habitude de gagner 8, 9 ou 10 dollars l'heure, soient sans travail. Ils sont furieux quand ces personnes qualifiées sont en chômage. Beaucoup d'entre eux ont encore l'espoir que les gouvernements libéraux et conservateurs vont gérer l'économie de telle sorte qu'ils retrouveront leur emploi un jour pas trop lointain.

Certains économistes et certains hommes politiques pensent que c'est une honte de voir que ces ouvriers qui ont travaillé, qui ont gagné assez d'argent pour vivre confortablement, pour s'acheter une maison et pour rouler en voiture, ne se précipitent pas pour travailler au salaire minimum. Ils trouvent scandaleux que ces travailleurs agissent autrement.

Notre parti a eu longtemps pour principe de base qu'avec la formation professionnelle que nous avons chez nous, avec les métiers, l'enseignement, les ressources et tout le reste, tous ceux qui en ont le désir peuvent occuper un emploi utile et productif. Nous n'étions pas les seuls. Dans notre ignorance, nous avons longtemps cru que ce principe était admis par la grande majorité de nos concitoyens et par tous les grands partis. Mais nous avons constaté que c'était une illusion.

J'ai déjà mentionné ce que le parti libéral déclarait en 1942 ou 1943 lors de la parution de son Livre blanc. Voyons un peu ce qu'il faisait il n'y a pas si longtemps. Il y a 17 ans environ, le gouvernement libéral, dirigé par M. Pearson, créait le Conseil économique du Canada en lui fixant cinq objectifs comme politique économique.

Quels étaient donc ces objectifs? Le plein emploi, un taux de croissance économique élevé, une stabilité des prix raisonnable, une balance des paiements équilibrée et une répartition équitable d'un revenu croissant. Voyons maintenant dans quelle mesure nous avons réalisé ces objectifs fixés par un gouvernement libéral il n'y a pas si longtemps.

Lorsque l'actuel premier ministre est arrivé au pouvoir en 1968, 4.6 p. 100 de la population active chômait, soit 360,000 personnes. C'est-à-dire que nous avions, à peu près, le plein emploi au Canada. En faisant la part des choses, pour ceux qui changent d'emploi, qui déménagent et ainsi de suite, le plein emploi suppose environ de 3 à 4 p. 100 de chômage. Je le répète: en 1968, on comptait 360,000 chômeurs, soit 4.6 p. 100 de la population active. Aujourd'hui, sous le même premier ministre, nous avons 969,000 chômeurs, soit plus de 8 p. 100 de nos travailleurs. Le gouvernement n'a pas atteint l'objectif qu'il a lui-même fixé au Conseil économique en matière de plein emploi.

Le second objectif était un taux de croissance élevé. Le Conference Board a prévu qu'il n'y aurait pas de croissance du tout. Cela signifie un taux de chômage se situant entre 8 et 9 p. 100 au lieu de 7½ p. 100. Cela signifie une perte de production de cinq milliards de dollars en biens et services qui se serait traduite par un revenu fiscal de deux milliards de dollars pour les différents paliers de gouvernement au Canada . . . fédéral, provincial et municipal. Nous avons ainsi enregistré une croissance économique nulle au lieu d'un taux de croissance élevé.

Troisièmement, une certaine stabilité des prix. Que peut-on ajouter à ce sujet? Lorsqu'en 1975, l'actuel premier ministre a instauré des mesures de réglementation des prix et salaires, il allait soit-disant juguler l'inflation. Les prix augmentaient alors au rythme de 11 p. 100 par an si je me souviens bien. Nous sommes maintenant en 1980. Non seulement le premier ministre n'a pas encore jugulé l'inflation mais en 1980 les prix vont encore augmenter de 10 p. 100.

Le quatrième objectif était une balance des paiements équilibrée. La seule raison pour laquelle les choses en sont ainsi est que le gouverneur de la Banque du Canada croit que pour atteindre cet objectif nous devons empêcher la dépréciation de notre devise. Il a ainsi mis au rancart les autres objectifs que le gouvernement s'était fixé lorsqu'il a créé le Conseil économique.

Si le gouverneur de la Banque du Canada n'appuyait pas le dollar en appliquant une politique extrêmement déflationniste, c'est-à-dire une politique visant à maintenir la valeur du dollar, celle-ci serait tombée. Bien sûr, la croissance économique du Canada aurait alors été beaucoup plus forte, mais le gouverneur de la Banque du Canada, installé dans sa tour de verre et bénéficiant d'un salaire très élevé, n'hésite pas à serrer la vis aux Canadiens. Il ne s'en porte pas plus mal.

Le dernier objectif était la juste répartition des revenus croissants. Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur cela aujourd'hui. Personne n'a mieux exposé ce qui s'est passé au cours des 25 à 30 dernières années que l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin). Elle a consigné au compte-rendu de nos débats et ailleurs à quel point nous avions manqué à notre tâche d'assurer une meilleure répartition des revenus au Canada.

Au cours des 30 dernières années, la plupart sous un gouvernement libéral, la part du produit national brut qui est allée aux personnes appartenant à la dernière tranche de 20 p. 100 au bas de l'échelle des revenus a diminué alors que la part revenant à celles appartenant à la tranche de 20 p. 100 au haut de l'échelle des revenus a augmenté.

Je dis au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que si j'étais favorable à une répartition plus équitable des richesses de notre pays et si je faisais partie d'un gouvernement qui prône exactement le contraire, j'envisagerais très sérieusement de démissionner.

Une voix: Encore faudrait-il avoir des principes.

M. Orlikow: Quelqu'un a dit que pour cela, il faudrait avoir des principes. Je laisse le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en juger en son âme et conscience. Personnellement, je trouve qu'elle est l'un des députés vraiment progressistes du parti libéral. Voilà où en sont les choses pour l'instant.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déployé des efforts énormes et pourtant on pourrait dire que c'est la montagne qui a accouché d'une souris. Je n'attendais pas davantage de lui. Je n'attends pas davantage de son parti et de son gouvernement du reste. J'aurais bien aimé qu'il me surprenne. J'aurais aimé avoir à le féliciter et son gouvernement pour leurs propositions progressistes, pour les mesures importantes qu'ils auraient prises, afin de s'attaquer aux vrais besoins de notre pays.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je suis au regret d'informer le député que le temps qui lui était imparti est désormais écoulé.

• (2030)

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, il est toujours agréable de prendre la parole derrière un des grands orateurs du Nouveau parti démocratique. Je ne pense pas qu'il aurait pu tenir un tout autre discours. Un peu plus tard j'aurai le plaisir de commenter certaines choses que les députés Néo-démocrates ont dites ce soir, car je ne vois pas les problèmes économiques actuels sous le même angle qu'eux.

Avant de commencer, comme c'est la première fois que je participe à un débat depuis le début de la trente-deuxième législature, je voudrais en profiter pour vous adresser mes sincères félicitations, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à vos collègues et à madame le Président, pour votre nomination à ce poste important. Je sais que vous vous acquitterez fort bien des devoirs de votre charge.

La mesure à l'étude aujourd'hui n'est qu'un des nombreux expédients auxquels le gouvernement libéral nous a habitués depuis tant d'années. Hier, nous examinions la Loi sur les prêts aux petites entreprises; aujourd'hui nous discutons du crédit d'impôt à l'emploi. J'ai l'impression de faire partie d'une équipe courant le long d'un énorme tuyau qui commence à fuir de partout, posant un doigt ici et là pour colmater les fuites. Malheureusement, rien n'indique qu'on songe à reconstruire les fondations du système que nos collègues de l'autre côté ont de nouveau repris sous leur coupe.

Nous ne ratons pas une occasion de nous enfermer dans ce cercle vicieux qui engendre l'inflation, qui rend bien des gens apathiques et indifférents envers le système politique, qui fait que les gens ne croient plus le Canada capable d'être un des plus grands pays au monde. La mesure à l'étude nous enferme dans ce cercle vicieux au point où nous espérons subventionner, pour ainsi dire, la petite et la grosse entreprise pour qu'elles attirent des travailleurs. Il y a d'autres formes de subventions. Nous pouvons subventionner les commerces en espérant que les prix n'augmenteront pas; nous pouvons subventionner la main-d'œuvre en espérant qu'elle réduira ses revendications; nous pouvons subventionner les consommateurs. C'est un cercle vicieux dans lequel nous nous enfermons davantage.

Si nous regardons la situation autour du monde, nous nous demandons comment nous avons pu en arriver là. Si je parle des économies d'autres parties du monde, c'est qu'elles sont devenues un des passe-temps favoris des gens sur qui nous comptons pour avoir des réponses relativement à ces questions. C'est devenu la coutume de blâmer les autres pour les problèmes qui nous assaillent. Après tout, dit-on, l'inflation a été importée, par exemple, des États-Unis qui ne se tirent pas tellement bien d'affaire dernièrement: leur taux d'inflation est plus élevé que le nôtre, ils sont également aux prises avec des problèmes de chômage et même leurs taux d'intérêt sont plus élevés. Donc, bien entendu, ils tentent de nous faire porter le fardeau de leur propre rendement économique.

Pourtant, je me demande pourquoi certains pays à qui nous faisons concurrence, notamment l'Allemagne de l'Ouest, la Suisse et la Suède peuvent réussir à s'en tirer avec un taux d'inflation de 4 p. 100, sans connaître le chômage et avec un taux d'intérêt de 6 p. 100. Ces questions me viennent à l'esprit car en comparant ces pays au nôtre qui a d'énormes avantages naturels, il est difficile de concevoir que l'on puisse si mal administrer ce pays, le deuxième du monde pour l'étendue. Ces gens-là ont réussi à ruiner notre économie.

Nous ne pouvons pas toujours blâmer les autres. Nous possédons certains avantages très distincts; par exemple, nos ressources naturelles et notre main-d'œuvre compétente dont je reparlerai plus tard; je parlerai essentiellement de la formation de la main-d'œuvre. Les ressources en capital de ce pays sont presque incroyables mais le parti d'en face ne s'est intéressé pendant des années qu'au pouvoir et à la distribution des richesses quand il n'y avait pas de richesses à répartir. Il espère maintenant en créer de toutes pièces. Si vous me permettez, je cite un économiste très moderne qui vit actuellement au Canada. C'est la première fois qu'on le cite à la Chambre mais ce ne sera certainement pas la dernière. C'est un de mes amis . . .

Une voix: De qui s'agit-il?

M. Oberle: Je vous donne sa définition du capital. La voici:

Le capital peut être défini comme inhérent à toutes choses: les biens matériels, les disciplines intellectuelles des travailleurs, y compris les membres des professions libérales, les usines et entreprises déjà créées commerciales et en exploitation; les biens et les stocks destinés aux marchés; les ressources naturelles et l'habileté à les développer et à les transformer; les établissements commerciaux, financiers, politiques et sociaux déjà créés et en exploitation.

Il s'appelle Larry Lewin et il habite une petite localité nommée Crescent, en Colombie-Britannique, où il consacre beaucoup de temps à mettre ses idées par écrit. Comme les grands de ce monde, il participe au débat sur quelques problèmes fondamentaux de l'économie mondiale, notamment le besoin d'un nouvel ordre économique qui respecterait les nouvelles caractéristiques qui nous donnent tant de fil à retordre depuis quelques années: les associations de producteurs, les cartels, les sociétés multinationales, l'ampleur du gouvernement, des syndicats et des grandes sociétés dont l'influence est déterminante. Tout cela exige une remise en question, une réforme du système. Mais ce n'est pas là ce dont je veux traiter ce soir, si ce n'est pour introduire mon développement.

Je suis heureux que l'un des députés néo-démocrates ait également des liens avec l'industrie de la transformation du bois. Il se dit ouvrier d'usine, ou bûcheron, je ne sais trop, de Colombie-Britannique. Je lui souhaite la bienvenue à la Chambre. De toute évidence, il connaît bien cette industrie, quoiqu'il n'y paraisse pas à la lecture de son discours. Je veux traiter brièvement de l'industrie forestière, car c'est une industrie qui est touchée particulièrement durement par les taux d'intérêt élevés, le déclin de l'industrie du bâtiment, la baisse du marché des maisons, la situation aux États-Unis. Cette industrie emploie, directement ou indirectement, un Canadien sur dix et rapporte plus de devises que les mines, l'agriculture, le pétrole, les hydrocarbures et la pêche réunis. Certains disent de cette industrie que c'est la poule aux œufs d'or.

L'industrie forestière est actuellement dans une situation désespérée, quoi qu'en dise le député du Nouveau parti démocratique. Si l'industrie est en si mauvaise posture, c'est que 60 p. 100 de ses recettes s'envolent sous forme d'impôts, de frais de permis et de droits, et qu'elle subit les effets de toutes les erreurs de parcours du gouvernement dans la gestion de l'économie, comme le gouvernement du Canada et celui des États-Unis en font depuis quelques années.

● (2040)

Les mises en chantier ont atteint leur point le plus bas, car personne n'a assez d'argent ou n'est assez sûr de lui pour vouloir construire une maison, un avenir ou quoi que ce soit. L'industrie canadienne de transformation du bois, comparée à celle des États-Unis, a été très durement touchée non seulement au cours des quelques derniers mois, mais au cours des 20 dernières années, à cause de la gabegie incroyable du gouvernement canadien. Notre industrie du bois d'œuvre accaparait jadis 31 p. 100 du marché mondial. Au cours des 20 dernières années, ce chiffre est tombé à 19 p. 100. Les États-Unis importaient beaucoup de bois du Canada. Il y a 20 ans, 9 p. 100 du marché mondial leur appartenaient. Maintenant, c'est 12 p. 100.

La raison en est que le Canada ne s'est jamais occupé de reboiser ses forêts. Nous avons permis à nos bûcherons de couper du bois sur une largeur de un mille d'un océan à l'autre, année après année, sans que quiconque prenne le temps de réfléchir à un moyen de reboiser ces forêts ou sans que le gouvernement consacre d'argent à cette fin, de manière à assurer aux futures générations des ressources forestières toujours aussi abondantes et à leur permettre de tirer profit de cette richesse inouie que l'on appelle parfois l'or vert. Nous n'avons consacré aucun temps à la recherche et au développement; nous n'avons consacré aucun temps ni fait aucun effort pour former de la main-d'œuvre et des spécialistes, afin d'améliorer le rendement de cette industrie, afin de moderniser nos techniques de sylviculture et d'améliorer les essences demandées sur les marchés étrangers.

Il y aurait beaucoup de forêts surpeuplées à déboiser dans chaque province. En effet, dans notre pays, des milliers d'acres de forêts sont totalement improductifs, à cause de leur surpopulation. Ce qu'il nous faut, c'est de la main-d'œuvre, des machines pour élaguer quatre arbres sur cinq et faire ainsi du cinquième un bien commercialisable. Il y aurait beaucoup à faire dans le domaine si on voulait reboiser et repeupler les 60 millions d'acres de forêts qui, en l'espace des dix dernières années, sont devenues improductives. Et pourtant, on parle de chômage, on parle de l'industrie forestière qui va licencier 6,000 personnes dans la seule province de la Colombie-Britannique.

C'est pourquoi j'ai demandé, en vertu de l'article 43 du Règlement, que le ministre consulte son homologue, afin d'étudier une formule d'association avec les sociétés et les provinces et de conclure une entente permettant aux victimes de l'arrêt temporaire des machines et de la fermeture des scieries due à une accumulation de stocks qui ne trouvent pas preneur, d'aller reboiser, assainir et éclaircir nos forêts. C'est ce que nous devrions faire au lieu de colmater la brèche avec ce crédit d'impôt à l'investissement et au lieu de verser des prestations d'assurance-chômage au rythme de $130 à $150 par semaine.

Il faudrait dire à l'entreprise que cet argent lui est disponible, qu'elle devrait garder ses employés au travail en leur faisant faire quelque chose de tangible qui constituera un investissement pour l'avenir. Mais, vous le savez, c'est une idée bien trop pratique et qui jure vraiment avec le contexte. Après tout, ces travailleurs ont droit à l'assurance-chômage; alors pourquoi s'en faire? Après tout, ils ont payé leurs cotisations, nous les avons payées et les entreprises ont, elles aussi, payé leur part; il n'y a donc pas à s'en faire. Entretemps, nos forêts continueront à dépérir, elles continueront à croître en abondance sans que nous trouvions à nous en servir. Tout cela est vraiment insensé.

Si vous voulez comparer encore une fois ce que nous dépensons pour promouvoir et conserver cette ressource extraordinaire pour les générations à venir, je me permettrai de signaler qu'en Colombie-Britannique, province qui emploie probablement les techniques de gestion forestière les plus modernes, on consacre environ $45 l'acre dans les forêts les plus productives. En Suède, d'autre part, on dépense $300 l'acre pour obtenir le même résultat. C'est pourquoi la crise menace aujourd'hui l'industrie forestière. Mon honorable ami, qui prétend connaître l'industrie forestière, devrait nous parler de cette crise. Les sociétés n'ont plus de moyens financiers. Les taux d'intérêt qu'elles doivent payer, et dont elles souffrent parce que personne ne construit de maisons, leur nuit aussi d'une autre manière.

Nous sommes précisément à une époque de l'année où la plupart de ces entreprises ont des stocks énormes de matières premières, parce que nombre d'entre elles ne peuvent abattre les arbres qu'en hiver. Même une petite société aura dans sa cour à bois des stocks d'une valeur de 2.5 à 3 millions de dollars. Comme vous le savez, nos banques ne sont pas prêteuses ces temps-ci. Il est très difficile pour une petite entreprise forestière de Colombie-Britannique d'emprunter d'une banque à charte; la plupart empruntent aux États-Unis, car elles n'ont pas le choix. J'en sais quelque chose, je connais la musique depuis belle lurette. L'argent vient des États-Unis, le taux d'intérêt est élevé et les sociétés doivent payer de l'intérêt sur des stocks qu'elles ne vendront pas avant un an; elles sont donc dans la misère noire, elles sont foutues.

Si ce n'était que ces compagnies sont diversifiées, qu'elles produisent des pâtes, du papier et d'autres produits finis, comme aussi un peu de contreplaqué, pour tenir à flot leurs opérations forestières et leurs scieries, nous aurions de graves ennuis, si graves, en fait, qu'ici ce soir, et problablement d'autres soirs aussi, nous aurions à discuter de l'opportunité de secourir l'industrie forestière tout comme nous sommes en train de le faire dans le cas des fabricants d'automobiles.

Je ne puis résister à la tentation de faire quelques observations sur les propos de mes amis néo-démocrates qui ont une solution à tous les problèmes. La moitié d'entre eux sont économistes, et la moyenne d'âge doit être de moins de 30 ans. C'est George Bernard Shaw qui disait, je crois, que si vous n'êtes pas socialiste avant 30 ans, c'est que vous n'avez pas de cœur, mais que si vous l'êtes après 30 ans, c'est que vous n'avez pas de tête.

Des voix: Bravo!

M. Oberle: Je n'ai pu m'empêcher de penser à cela l'autre soir en voyant le chef du NPD (M. Broadbent) à la télévision. Il a affirmé que le déficit ne l'inquiète pas car il le conçoit en fonction du produit national brut. C'est donc dire que les 14, 16 ou 17 milliards de dollars que le gouvernement doit emprunter chaque année ne le préoccupent pas du tout. Il n'a rien dit du pourcentage que ces montants représentent, mais c'est «un bien faible pourcentage du PNB». Parlons un peu de ce déficit. Comment un gouvernement met-il de l'argent dans ses coffres et, une fois qu'il a fini d'en amasser et s'il est encore à court, si les chèques sont sans provision à la fin du mois—chèques d'assurance-chômage, chèques de bien-être social, chèques de pension—que fait-il? Bien entendu, il peut augmenter les impôts, mais il risque de perdre rapidement la faveur des électeurs. Les Canadiens ne pardonnent pas. Il peut emprunter des citoyens du pays grâce aux obligations d'épargne du Canada. Il peut aussi emprunter des caisses de retraite auxquelles les citoyens ont cotisé. Tous ces moyens sont à la disposition du gouvernement, mais celui-ci a épuisé même ce dernier recours. Il ne peut plus emprunter nulle part.

Les Canadiens refusent de faire les frais de l'escroquerie que représentent les obligations d'épargne du Canada. Ils ont eu leur leçon; ils savent qu'ils se font jouer. Ils n'en achètent plus et le gouvernement est sans le sou. Que faire? Il ne reste qu'une solution: aller chercher de l'argent à la source. Le marché financier le plus près de chez nous se trouve de l'autre côté de la frontière, à New York. Le gouvernement va s'y rendre, chapeau bas, pour emprunter 2 milliards et demi de dollars pour faire ce qui aurait déjà dû être fait, c'est-à-dire payer nos factures d'essence et de chauffage.

Des voix: Bravo!

M. Oberle: Les représentants du gouvernement vont à New York pour emprunter les 2 milliards et demi de dollars qui leur permettront de se tenir à flot. Je me pose des questions au sujet des députés néo-démocrates.

M. Forrestall: Ils rient.

M. Oberle: Je me demande pourquoi ils devraient se sentir rassurés parce que leur âme a été vendue à un banquier de New York plutôt qu'au président d'Exxon ou de Shell. Je voudrais qu'ils m'expliquent la différence.

● (2050)

Lorsque les responsables municipaux, les responsables provinciaux, les ministres des Finances et les responsables financiers du gouvernement fédéral vont trouver un banquier à New York, il leur pose des questions qui sont toutes analogues à celles que poseraient les banquiers canadiens. Il leur demande ce qu'ils vont faire pour sortir de ce pétrin. Ce faisant, il dit comment il faut gérer le pays. Il demande ensuite quelles garanties ils ont à offrir. Nous, les Canadiens, nous leur disons que nous avons du gaz, du pétrole, du plomb, du zinc et du bois d'œuvre. C'est évident. C'est pourquoi nous avons la cote AAA. Il nous fait cependant payer des intérêts tout come le feraient les banquiers canadiens. C'est ce qui a paralysé notre économie plus que tout autre chose et ce qui nous empêche de nous maintenir au niveau des pays qui gèrent bien leur budget.

A propos de réforme constitutionnelle, je pourrais citer des pays dont la constitution interdit au gouvernement de faire des dépenses excessives.

Une voix: Quel pays?

M. Oberle: L'Allemagne de l'Ouest. Lorsqu'on a saigné à blanc les contribuables et que l'on a épuisé les sources d'emprunts dont j'ai parlé, on est coincé; on ne présente plus de nouveaux programmes. Soit dit en passant, c'est dans les pays où les services sociaux sont les plus efficaces que les citoyens sont les mieux traités. Savez-vous pourquoi? Parce que le gouvernement de ces pays n'engouffre pas 30 p. 100 du produit national brut rien que pour payer des intérêts. Il utilise l'argent de façon judicieuse. Il verse des pensions aux personnes âgées et donne de l'argent aux autochtones s'il y en a. Comment ce projet de loi va-t-il contribuer à résoudre les problèmes de nos autochtones, alors que dans certaines régions, 95 p. 100 d'entre eux sont au chômage? Je suis allé au Holiday Inn juste avant de venir ici. Malheureusement, je ne suis pas parvenu à entendre ce que le premier ministre (M. Trudeau) leur disait, mais je suis pas mal sûr qu'il doit les avoir impressionnés.

J'aimerais bien qu'un jour les néo-démocrates nous expliquent comment ce système fonctionne quand ils l'auront trouvé. Il y a un autre dicton concernant les socialistes: un socialiste est quelqu'un qui n'a rien et qui veut le partager avec tout le monde. Ils ont beaucoup d'amis de l'autre côté de la chambre et c'est là qu'ils siègent tous. Notre pays n'a plus rien et nous allons le partager avec tout le monde.

Bien des Canadiens prennent maintenant le temps de réfléchir et de méditer sur le budget qui a été défait le 13 novembre. Ils constatent alors de très sérieuses et profondes différences quant à la façon dont nous sommes traités ici. Nous nous étions engagés à présenter un buget équilibré et à juguler le déficit en l'espace de cinq ans dans la mesure où nous pourrions au moins financer notre déficit à partir de sources intérieures afin de ne plus avoir à mendier, états de comptes à la main, auprès d'autres pays tels que la Suisse, l'Allemagne et New-York pour leur demander de nous tirer d'embarras. Il y a le problème du coût de ce pétrole importé sur la côte est et le fait qu'il est politiquement trop risqué d'imposer une taxe d'accise de 18c. et bien que le gouvernement préfère encore aggraver de 2.5 milliards de dollars notre déficit, présumant pouvoir ainsi surmonter cet obstacle.

Si on veut parler de malhonnêteté intellectuelle, je dirai qu'ils sont certes passés maîtres dans cet art. Cette expression a d'ailleurs été utilisée assez fréquemment ces dernières semaines, surtout par rapport à ce qui se passe actuellement au Québec. Ils prétendent que René Lévesque fait preuve de malhonnêteté intellectuelle parce qu'il pose une question inoffensive au sujet de l'avenir du pays. Eh bien, ce sont eux qui sont les inventeurs et les créateurs de la malhonnêteté intellectuelle parce que René Lévesque . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je signale au député que ces quelques derniers jours, comme lui-même et nombre de députés le savent, ont été ma période d'initiation à la présidence. On a soulevé la question du caractère plus ou moins parlementaire de certaines expressions. Je n'ai pas de réponse définitive à donner et je ferai des recherches à ce sujet. Je pense toutefois que le député devrait se demander s'il utilise une langue bien parlementaire lorsqu'il accuse des députés en face de lui ou même un groupe de députés de malhonnêteté intellectuelle. Je n'ai pas l'intention de former un jugement à ce sujet mais la question s'est présentée quatre ou cinq fois au cours des jours derniers pendant que j'assurais la présidence de notre assemblée. Je prie le député de bien vouloir, pour le moment, peser les termes qu'il emploie. Quand je le pourrai, je vérifierai ce qui est ou n'est pas acceptable pour tous les députés.

Des voix: Bravo!

M. Oberle: Je vous sais gré de votre intervention, monsieur l'Orateur.

Une voix: L'avez-vous entendue?

M. Oberle: Mais oui. M. l'Orateur a relevé ce que j'ai dit. Je sais que ce langage peut choquer certaines personnes. Ce ne sont pas des députés de ce côté-ci de la Chambre qui l'ont employé les premiers. Ce sont des députés de l'autre côté de la Chambre, qui parlaient du référendum au Québec et du Parti Québécois. M. Lévesque a été accusé de malhonnêteté intellectuelle. Je disais qu'il n'est pas plus malhonnête intellectuellement qu'eux parce que je vois le référendum de la façon suivante: le mandat du premier ministre du Québec tire à sa fin. Il sait qu'il ne peut pas demander de répondre «oui» ou «non» à la vraie question. Il sait, et nous le savons tous, qu'il perdrait, parce que seulement 18 p. 100 des Québécois, dont certains extrémistes, consentiraient à se séparer. Il ne peut pas demander aux Québécois de répondre «oui» ou «non» à cette question. Mais il a promis d'organiser un référendum et il doit tenir sa promesse s'il veut être réélu. Il essaie donc de gagner du temps en proposant de négocier la souveraineté-association. Les députés d'en face l'ont accusé de malhonnêteté intellectuelle.

Rappellons-nous ce qui s'est passé en décembre quand ils ont défait le gouvernement. Ils disaient que les taux d'intérêt devaient baisser. C'est ce que le critique financier du parti libéral disait. Il a même répété trois ou quatre fois qu'ils devaient baisser.

M. Collenette: Ils sont en train de baisser.

M. Oberle: Il s'enfonçait dans sa chaise en répétant que les taux d'intérêt devaient baisser et qu'il fallait s'en occuper immédiatement. L'autre jour, en Colombie-Britannique, quelqu'un m'a demandé: «Savez-vous pourquoi nous avons tellement de problèmes au Canada? C'est une réaction à l'administration du gouvernement conservateur.» Peut-on imaginer une pareille affirmation? Voilà un bel exemple de malhonnêteté intellectuelle.

Les députés d'en face voulaient à tout prix reprendre le pouvoir et ils ont donc promis une baisse des taux d'intérêt, des logements convenables, de l'énergie à bon marché et tout ce que les Canadiens pouvaient souhaiter. Que font-ils maintenant qu'ils ont repris le pouvoir? Ils nous présentent un bill sur les crédits d'impôt à l'emploi. Il s'agit d'une mesure qui est en vigueur depuis 1978. Maintenant, le gouvernement rend cette mesure un peu plus avantageuse. Il en élargit un peu la portée. Il augmente un peu la mise. Ensuite, il y a eu la loi sur les prêts aux petites entreprises. La limite des emprunts est passée de $75,000 à $100,000. Cela n'équivaut pas vraiment au taux d'inflation, mais c'est tout de même quelque chose.

Le ministre d'État chargé des Mines (M^me^ Erola) nous expliquait comment cette mesure a aidé les petites entreprises du Canada. C'est vraiment dérisoire. Je tiens à signaler qu'un peu partout au Canada, les citoyens commencent à examiner de très près le budget présenté le 13 décembre. Je puis garantir à la Chambre que nous avons l'intention de rappeler souvent aux Canadiens ce que nous comptions faire, ce que nous aurions fait pour l'économie pendant les cinq prochaines années et par la suite. Nous aurions redonné confiance aux Canadiens dans notre capacité de produire et d'accomplir quelque chose.

Pour revenir à la question de l'industrie forestière, pendant cette courte période de six mois, nous avions réussi pour la première fois à amorcer un dialogue avec les autorités provinciales et à remanier la politique nationale sur les forêts. Si vous me le permettez, je voudrais expliquer quelques éléments de cette politique et en profiter pour dire quelque chose de gentil à propos du ministre de l'Environnement qui s'occupe en même temps de l'industrie forestière puisque je vois qu'il est à la Chambre ce soir. L'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers l'a récemment invité à prendre la parole à un déjeuner organisé à l'occasion de son congrès à Montréal. Je dois le féliciter de son apport en matière de politique à cette occasion, et au cours des discussions qui ont suivi.

● (2100)

Le ministre responsable des forêts lorsque notre parti était au pouvoir et les ministres provinciaux des ressources ont pris un engagement que le ministre a non seulement souligné mais approuvé. Il s'est engagé à respecter l'engagement conclu alors, ce dont je le félicite.

Lorsqu'il y a deux semaines environ j'ai demandé au ministre à la Chambre s'il prendrait l'initiative importante de nommer un sous-ministre adjoint, il m'a assuré vouloir le faire sous quelques jours. Quelques jours sont déjà passés, mais comme il hoche la tête, j'imagine qu'il va probablement le faire demain matin à 8 heures. Il aura mon appui lorsqu'il s'exécutera. Lui et son ministère continueront de recevoir mes suggestions.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de procéder à un examen de certains aspects de cette politique. La nouvelle politique fédérale a été basée sur l'idée que le secteur forestier est d'une importance vitale pour le bien-être économique, social et écologique de notre pays. Le fait que nous disposions d'abondantes ressources naturelles a favorisé notre transformation en puissance industrielle et, dans une grande mesure, assure le maintien de notre prospérité économique.

La politique forestière reconnaît également et naturellement le droit de propriété des provinces sur leurs ressources. C'est là un facteur important sur lequel le ministre devra se pencher car certains de ses collègues ne partagent pas cette opinion quand il s'agit de pétrole et certaines autres ressources naturelles. La politique que nous avons élaborée respectait beaucoup le droit de propriété des provinces ainsi que leur droit de les gérer dans les limites de leurs attributions constitutionnelles. La politique fédérale doit donc être élaborée après consultation avec les ministres provinciaux des ressources.

La politique prévoyait de continuer à appuyer le Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement, cet appui étant considéré comme la clé de l'établissement d'une politique nationale coordonnée et cohérente dans le domaine forestier. Je suis convaincu que le ministre respectera son engagement et que cela ne donnera lieu à aucune difficulté.

Le gouvernement conservateur s'était engagé à mettre en place des régimes fiscaux qui inciteraient davantage le secteur privé et les gouvernements provinciaux à investir dans la gestion forestière.

A cet égard, monsieur l'Orateur, permettez-moi de signaler qu'une société américaine, soit la Weyerhauser Company, consacre plus d'argent à la recherche et au développement ainsi qu'à l'ensemencement des forêts que tout le Service canadien des forêts. Est-ce possible? C'est tout à fait renversant, mais c'est un fait. Qui plus est, les dépenses du Service canadien des forêts, en dollars réels, sont actuellement la moitié de ce qu'elles étaient il y a dix ans. Il est donc temps

que les ministériels commencent à se demander comment ils vont s'occuper de cette poule aux œufs d'or en prévision de l'avenir.

Le gouvernement fédéral voulait trouver des moyens de revaloriser les études supérieures en sylviculture dans les universités et d'améliorer aussi la planification de la main-d'œuvre forestière de façon à augmenter les effectifs et la productivité.

Je voudrais donner quelques précisions, car c'est à mon avis un des principaux problèmes de l'heure. On voulait trouver les moyens d'améliorer la politique des transports pour répondre aux besoins particuliers du secteur forestier. Il y aurait eu une bien meilleure coordination entre les divers ministères fédéraux qui se partagent le secteur forestier et un comité stratégique fédéral aurait été spécialement créé à cette fin. Je crois que ce comité a néanmoins été formé et j'en remercie de nouveau le ministre. Des représentants des ministères de l'Environnement, des Finances, de l'Industrie et du Commerce, de l'Expansion économique régionale, de l'Agriculture, des Transports et d'autres ministères devaient en faire partie. Je crois que le comité doit présenter ses rapports au nouveau ministre. J'ai l'intention de continuer à demander au ministre de partager avec tous les députés les renseignements contenus dans ces rapports.

Tous ces efforts visaient à atteindre les grands objectifs suivants: assurer une orientation scientifique et technique grâce à la recherche industrielle; fournir et analyser les renseignements et statistiques à caractère national et international en vue de mettre au point une politique forestière; aider à préparer et certifier les codes et normes de rendement pour les produits; protéger les forêts canadiennes contre les maladies et les insectes importés de l'étranger; faciliter et négocier l'accès aux marchés étrangers; faciliter la transformation des ressources forestières en énergie. C'est sans doute là le défi le plus intéressant à relever. Le gouvernement s'est engagé à présenter une nouvelle loi sur les forêts qui englobera les objectifs que j'ai cités et bien d'autres.

Comme je l'ai déjà dit, le Conseil des ministres des ressources s'est engagé à augmenter de 50 p. 100 notre production totale de bois d'œuvre, la faisant passer de 140 millions à 210 millions de mètres cubes d'ici l'an 2000.

Il ne faut pas regarder les problèmes de notre industrie forestière d'un œil trop pessimiste. Il existe toutes sortes de possibilités nouvelles qu'il faudrait savoir utiliser. Il y a certaines choses tout à fait fondamentales qu'il faut faire avant de pouvoir mettre à profit certaines de ces possibilités.

Entre autres problèmes réels qui se posent à notre industrie forestière, comme à tout autre secteur de forte technicité, il y a le manque de main-d'œuvre compétente. Je répète ce que disait M. Larry Lewin, qu'une main-d'œuvre formée et disciplinée fait partie du capital d'un pays. Je dirai même que le facteur humain est l'élément le plus important de la machine. Nous avons incroyablement mal réussi à faire en sorte que les jeunes qui sortent de nos écoles et de nos collèges soient convenablement préparés pour jouer leur rôle dans ce monde hautement technique et industriel qu'ils vont aborder.

Je conversais l'autre jour avec un groupe de jeunes forestiers diplômés en Colombie-Britannique. Quelqu'un a dit qu'il y a une pénurie incroyable d'ouvriers qualifiés au Canada. Cela vient de la guerre. Dans l'après-guerre immédiat, nous avons compté presque uniquement sur les nouveaux arrivants de l'étranger, spécialement d'Europe Centrale, pour la conduite des machines nouvelles que nous construisions sur le continent nord-américain. Quand l'économie des pays d'Europe Centrale s'est améliorée, quant ils ont recommencé de reconstruire leur économie, le Canada a perdu son attrait comme pays d'immigration et il a alors fallu faire venir des gens des autres parties du monde, et particulièrement de pays du tiers monde, allant y chercher des gens de formation universitaire ainsi que des travailleurs hautement qualifiés. Nous nous sommes vivement fait critiquer par les autres pays parce que, malgré notre prétention à faire preuve de générosité vis-à-vis des problèmes de ces pays du tiers monde, nous allions leur voler les meilleur éléments de leur potentiel humain, leur main-d'œuvre très qualifiée des métiers techniques et intellectuels.

Ce que nous avons fait à la place, c'est de faire venir des travailleurs non qualifiés de ces pays du tiers monde. Ainsi s'est tarie l'arrivée des travailleurs qualifiés, et il a fallu nous mettre à former nos compatriotes et certains immigrants. Aujourd'hui, nous n'avons pas les établissements qu'il faut pour cela. Nous dépensons beaucoup d'argent pour former et recycler des gens dans les collèges par l'intermédiaire de Main-d'œuvre Canada mais, comme le disait mon ami Lewin, il n'y a rien à faire: nos institutions commerciales, financières, politiques et sociales sont incapables dans leur état actuel de produire les effectifs qualifiés qu'il nous faut dans les années 80 pour concurrencer les industries de l'étranger.

Dans le secteur forestier notre productivité est inférieure de 15 p. 100 à celle des États-Unis, et voilà une des raisons de l'état de choses. Il y a également le caractère de vétusté du matériel que nous utilisons, surtout dans l'est du pays.

• (2110)

Le manque de formation de notre main-d'œuvre voilà ce qui explique pourquoi notre productivité est de 15 p. 100 inférieure à celle des États-Unis. Je répète que nos programmes d'éducation et nos méthodes de formation devront être modifiés en profondeur. Pour cela, on devrait s'inspirer de l'étranger. Par exemple, en Allemagne de l'Ouest, les adolescents qui se sentent attirés par un métier en particulier, peuvent, sont même encouragés à le faire, quitter l'école beaucoup plus tôt, à l'âge de 15 ou 16 ans. L'industrie embauche ces jeunes gens-là et grâce aux efforts de l'État, de l'industrie et des syndicats, ils bénéficient d'une période de formation sur place qui peut durer cinq ans, selon la compétence qu'ils souhaitent acquérir.

La formation est acquise à peu près comme dans un milieu scolaire. Après avoir travaillé trois semaines à l'usine, les jeunes passent la quatrième semaine à l'école. Quand leur formation est terminée, ils sont considérés comme des professionnels. Fait à signaler, pendant cette période de formation, l'intéressé ne touche pas $8.30 pour sa première heure de travail. Il touche plutôt un modeste pécule variant de 50c. à $1 l'heure. Naturellement, mes amis néo-démocrates vont crier à l'exploitation des enfants, mais de toute manière ce parti représente les travailleurs.

Adam Smith, un économiste de première heure, a parlé de la main invisible qui ordonne l'économie de marché et la libre entreprise. Un économiste moderne, Larry Lewin—et ce n'était pas mon ami—a parlé d'une autre main invisible. Il disait que c'était un pacte invisible. C'est le pacte qui unit l'élite des affaires, des syndicats et des gouvernements. C'est à cette élite qu'il faut attribuer cette attitude, quand des députés de ce parti se lèvent pour défendre une grande société multinationale comme la Chrysler.

Une voix: Halte!

M. Oberle: Ce parti voudrait que le gouvernement cautionne la Chrysler. Peu importe ce que la société a fait à leurs collègues en Grande-Bretagne, ils appuient cette entreprise parce qu'une élite de travailleurs pourraient être touchés. Si c'était pour Imperial Oil, ils feraient la même chose.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. J'ai tenté d'indiquer au député que son temps de parole serait bientôt terminé. Comme j'ai dû l'interrompre tout à l'heure, je lui accorde encore une minute.

M. Oberle: Merci, monsieur l'Orateur. Je n'abuserai pas de la patience de la Chambre. J'ai déjà dit tout ce que j'avais à dire. Je pense que tous les députés qui sont ici ce soir savent ce que je sais moi-même, ce que vous savez et ce que tous les Canadiens savent, soit que nous ne pouvons plus nous contenter d'expédients. Nous devons envisager une réforme fondamentale de notre politique économique et financière et de la façon dont nous administrons notre capital humain et nos programmes de formation de la main-d'œuvre et de création d'emplois. Nous devons envisager une réforme fondamentale de nos structures politiques et institutionnelles. Bien entendu, nous avons déjà commencé à le faire et nous nous y consacrerons de plus belle après le 20 mai, mais je n'ai pas l'intention de m'étendre davantage sur cette question ce soir.

M. Paul E. McRae (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur l'Orateur, je vous sais gré d'avoir signalé il y a quelques instants qu'il ne convenait pas d'employer l'expression «malhonnêteté intellectuelle» au Parlement. Cette expression est d'ailleurs inexacte en soi. Pour ma part, quand j'entends les députés des deux partis de l'opposition dire certaines choses sur notre compte, j'aurais plutôt tendance à utiliser l'expression «simplicité naïve». Leur attitude est naïve parce qu'elle ne tient pas vraiment compte du monde dans lequel nous vivons, simpliste parce qu'elle ne voit qu'un seul côté de la question et ne considère qu'une seule solution comme la bonne.

J'ai écouté le député qui avait la parole avant moi et les autres conservateurs qui ont prononcé des discours ces sept ou huit dernières années dire que le gouvernement s'occupe de trop de choses, qu'il prend trop d'expansion, qu'il se mêle de choses qui ne le concernent pas et qu'il intervient dans toutes sortes de domaines qui relèvent plutôt du secteur privé. Dans certains cas, si les domaines en question ne relèvent pas vraiment du secteur privé, les conservateurs voudraient que ce soient les provinces qui s'en occupent. C'est l'une des choses qu'ils recommandent.

On a utilisé le même argument pour faire le rapport entre la perte nationale nette et le PNB. Cet argument est constamment aux lèvres des partis d'en face. Je demande à l'honorable député si en utilisant cet argument pour parler de son commerce de bois si la marge de crédit établie ne serait pas proportionnelle à l'importance du commerce. Lorsqu'il s'agit de dette que ce soit une dette nationale nette ou autre, il me semble qu'il faut comparer la marge de crédit et l'importance de l'exploitation.

Je ne vois pas comment il est possible de parler intelligemment de dette nationale nette sans la reporter au PNB. Il est très intéressant de noter que sous le gouvernement de feu John G. Diefenbaker, en 1962, je crois, la dette nationale nette représentait environ 32 p. 100 du produit national brut alors qu'à l'heure actuelle, elle est d'environ 20 p. 100. Je ne dis pas qu'à son époque la situation était mauvaise. Je ne suis pas convaincu que ce soit aussi dangereux que l'honorable député voudrait le faire comprendre.

Par contre, le NPD entretient l'idée simpliste que le gouvernement peut faire ce qu'il veut et qu'il n'a aucune limite quant aux sommes qu'il peut dépenser.

M. Rae: Attention, Paul, vous retournez à votre enfance.

M. McRae: Je m'explique difficilement cette philosophie. A force de siéger de ce côté de la Chambre, nous en sommes venus à croire que certaines de nos mesures doivent être efficaces si un groupe nous accuse de faire trop et l'autre trop peu. A un moment donné, nous avons probablement atteint un juste milieu qui plaît à la plupart des Canadiens sinon comment expliquer le fait que nous soyons au pouvoir.

On peut critiquer le projet de loi sur le crédit d'impôt à l'emploi si on l'envisage comme tout ce que le gouvernement fait dans le domaine de l'emploi. Bien entendu, ce ne sont pas les seules mesures prises par le gouvernement. C'est un projet de loi restreint qui, par exemple, n'est pas conçu pour le genre d'activités que l'on rencontrerait dans les plus petites collectivités, les régions rurales ou les grandes circonscriptions. C'est essentiellement un projet de loi qui vise peut-être davantage les grandes villes; voilà pourquoi il a été déposé.

Le bill n'est pas proposé comme la solution à tous les problèmes d'emploi et ce n'est pas la seule mesure que le gouvernement mette en œuvre. Il soutient certains groupes de Canadiens plus que d'autres, surtout les jeunes qui se cherchent un premier emploi. La mesure n'est pas tout à fait permanente, mais elle n'a pas non plus le caractère provisoire d'autres programmes comme Canada au Travail. Dire que le bill est mauvais parce que le gouvernement n'a pas d'autres idées est insensé. C'est un bill limité qui vise un objectif précis à un coût déterminé. Il produira les résultats qu'on en attend.

Toute une série d'autres programmes préparés par le gouvernement précédent et le gouvernement actuel seront mis en œuvre. Il y a des programmes de Canada au Travail et d'autres semblables qui seront probablement lancés plus tard. Il y a aussi le programme de recyclage de la main-d'œuvre. On estime et je crois que les calculs sont exacts, que les programmes du ministère de l'Emploi et de l'Immigration vont produire globalement près de 230,000 emplois. L'écart est considérable quand il s'agit de chômage. Pour comprendre ces mesures très simples, il suffit d'examiner le niveau de l'emploi. Il est vrai que l'emploi au Canada est parmi les plus élevés de tous les pays industrialisés. Il est également vrai que le rythme de croissance de notre main-d'œuvre est le plus rapide.

● (2120)

Il y a deux ou trois ans, quand j'ai abordé ce sujet à la Chambre, je m'étais servi d'un graphique où étaient représentés les principaux pays industrialisés. On pouvait y voir que de 1966 à 1976, la main-d'œuvre canadienne s'était accrue annuellement de 146 personnes, aux États-Unis, elle avait augmenté de 128 personnes et en Allemagne de l'Ouest, d'à peu près l'équivalent; mais, pour la plupart des pays membres du groupe, ce nombre fluctuait entre 100 et 106. La croissance de la main-d'œuvre dans les autres pays membres, exception faite du Canada, s'établissait à 109 personnes par an, dix années de suite; le Canada revendiquait à juste titre le nombre étonnant de 146 personnes. Cela tient du prodige.

D'une part, le taux de chômage est élevé et, de l'autre, le niveau de l'emploi bat les records de tous les pays de l'OCDE, atteignant entre 350,000 et 400,000 nouveaux emplois par an. C'est toute une réussite, monsieur l'Orateur. Il est ridicule de nous accuser, d'une part, de ne rien faire et de prétendre, de l'autre, que nous en faisons trop. Il nous faut atteindre le juste milieu et, à mon avis, le présent gouvernement y a réussi au fil des années. Il est ridicule de prétendre que tout ce que nous avons fait jusqu'ici était mauvais et que nous avons semé la pagaille dans le pays. Nous vivons dans un monde troublé et il ne faut surtout pas s'attarder à des affirmations naïves et simplistes. Il est faux d'affirmer que le relèvement du niveau de l'emploi entraînera une relance de l'économie. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent, pas plus maintenant que depuis de nombreuses années.

De l'avis de beaucoup d'économistes l'application des théories keynésiennes ne donne plus des résultats aussi justes aujourd'hui qu'il y a quelques années, mais c'est peut-être pour la simple raison que nous ne sommes plus aussi disposés à les mettre en pratique. Au début des années 1960, nous envisagions d'injecter environ 2 milliards de dollars dans l'économie, au chapitre de la demande, pour créer un grand nombre d'emplois et susciter une activité vigoureuse dans le pays. A l'époque, le PNB se situait entre 40 et 50 milliards de dollars environ. Aujourd'hui, il atteint 250 milliards de dollars, c'est-à-dire six fois plus et pourtant, nous parlons toujours de 2 milliards de dollars—comme si l'équivalent de moins de 1 p. 100 du PNB suffisait à relancer l'économie! Ce genre de raisonnement m'inquiète vivement, monsieur l'Orateur. Certaines de ces mesures sont nuisibles. Lorsque les taux de chômage et d'inflation sont tous les deux élevés, quoi que l'on fasse, on suscite des problèmes sans rien résoudre. Je pense qu'il nous faut intervenir pièce à pièce, même s'il est nécessaire d'apporter des changements au niveau des structures.

Parmi les mesures que nous avons prises touchant le chômage, celle qui me semble le plus acceptable est ce que j'appelle la décentralisation de la politique. J'appuie le principe de décentralisation des activités du gouvernement fédéral comme le déménagement de l'Institut Precambrien à Thunder Bay. Si l'on veut que le pays et le gouvernement fédéral restent forts, il faut décentraliser les différentes parties du gouvernement.

La décentralisation de la politique n'est pas aussi bien comprise qu'elle devrait l'être. On a toutefois accompli plus de progrès dans ce secteur de l'emploi, sous les divers ministres, que dans tout autre ministère. On a fait un pas très important quand on a décidé de diviser le pays en un certain nombre de régions et de districts pour étudier le chômage et les prestations d'assurance-chômage, surtout pour ce dernier cas. Étant donné l'emplacement géographique de ma région, cela est très important pour elle. En effet, on s'est rendu compte que la situation pouvait être différente, à Terre-Neuve, à Toronto, dans le nord de l'Ontario et à Calgary et qu'il fallait appliquer une politique différente à chaque région dès que le chiffre du chômage atteignait un certain niveau. Je pense que la résistance bureaucratique a fait que ce changement s'est fait très difficilement.

Bien des députés d'arrière-ban de ce côté-ci de la Chambre se sont opposés très vivement à ce changement et j'invite le ministre à voir s'il ne serait pas possible de faire davantage pour établir des différences entre les régions, non seulement pour ce qui est des prestations d'assurance-chômage mais dans tout ce qui touche à la main-d'œuvre. Je suis certain que le ministre accueillerait favorablement la possibilité de laisser chaque région établir ses propres normes relatives à la main-d'œuvre.

J'aimerais donner un exemple d'un problème que la décentralisation de la politique n'a pas réglé. Je veux parler des très graves difficultés qu'affronte une localité de ma circonscription. Atikokan compte un peu plus de 5,000 âmes. On y trouvait deux mines en exploitation qui ont fermé toutes les deux au cours des 18 derniers mois. En fait, la dernière a fermé il y a une semaine. En tout, ces fermetures ont entraîné la mise à pied d'environ 1,200 personnes. En temps normal, si 1,200 personnes étaient mises à pied dans un endroit entouré de plusieurs autres localités, elles se déplaceraient tout simplement vers ces autres localités. Cependant, si le pourcentage de ces mises à pied dans la région était suffisamment élevé, les chômeurs pourraient alors toucher des prestations d'assurance-chômage.

Mais il n'en va pas de même d'Atikokan et je suis certain qu'il y a d'autres localités au Canada qui sont aux prises avec les mêmes problèmes. Atikokan est situé à 140 milles de Thunder Bay et à environ 80 milles de Fort Francis. Il n'y a rien entre les deux. Au sud d'Atikokan se trouve la frontière américaine, et au nord, le vide absolu et alors la localité doit se débrouiller toute seule. Le taux de chômage atteint les 50 ou 60 p. 100. Les habitants de cette localité ne peuvent pas se déplacer tous les jours pour se rendre au travail. Ils doivent trouver de l'emploi chez eux.

Je dois dire, monsieur l'Orateur, que l'avenir de la localité d'Atikokan est assez encourageant. Une autre mine de la région devrait ouvrir d'ici trois ou quatre ans. On prévoit aussi d'autres bonnes choses pour la localité et j'espère qu'Atikokan

connaîtra d'ici trois ou quatre ans le plein emploi. L'infrastructure d'Atikokan est aussi excellente et ce n'est pas le genre de collectivité que l'on peut arracher et replanter ailleurs en un rien de temps.

Compte tenu des distances, de l'impossibilité de se déplacer d'une localité à l'autre pour le travail et du taux très élevé de chômage, je crois qu'il est important que le gouvernement accorde un statut spécial à la localité puisqu'elle ne cadre pas avec la désignation du district. Même les 1,200 emplois de plus ne permettent pas de classer zone de chômage élevé le district du nord-ouest de l'Ontario. Puisqu'il en est ainsi, je crois que la solution est de considérer la localité d'Atikokan comme entité distincte. Il y a et il y aura d'autres localités au Canada dans la même situation, et ce n'est pas de leur faute; je considère donc que nous devons leur accorder un statut particulier et essayer de trouver des solutions à l'aide de l'assurance-chômage, en stimulant la main-d'œuvre, en faisant appel aux bons offices de l'Expansion économique régionale et plus particulièrement à ceux de la SCHL.

• (2130)

Je trouve vraiment inquiétante—et je l'ai signalé dans le débat sur l'Adresse—l'attitude de la SCHL envers cette localité qui compte un grand nombre de maisons bien entretenues et une bonne infrastructure. L'attitude la SCHL tient tout entière dans les propos de l'administrateur local qui a dit, je crois; «Je préférerais condamner ces maisons plutôt que de renégocier les prêts hypothécaires». Je le répète, il y a d'autres localités de ce genre au Canada. Ceux d'entre nous qui représentent de grandes circonscriptions en connaissent et, à mon avis, tout esprit mis à part il est de notre devoir de nous y intéresser.

Je voudrais conclure mes remarques en répétant que, dans l'ensemble, nous avons fait du bon travail en ce qui concerne la situation de l'emploi. La croissance de notre population active était d'environ 500 p. 100 supérieure à celle de la moyenne des participants au sommet. Nous avons réussi à créer des emplois beaucoup plus rapidement que n'importe quel autre pays de l'OCDE ou n'importe lequel autre pays industrialisé, et nous sommes toujours aux prises avec ces problèmes graves. Les solutions ne sont pas simplistes: il ne s'agit pas de favoriser une intervention dominante du gouvernement ou au contraire de remettre tout entre les mains du secteur privé. La solution est l'amalgame d'une série de mesures que le gouvernement actuel préconise depuis quinze ou vingt ans.

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, comme c'est la première occasion que j'ai de prendre la parole au cours de cette trente-deuxième législature, je tiens à vous féliciter d'avoir été nommé Orateur adjoint, et je tiens spécialement à féliciter M^me^ le Président d'avoir été nommée aux hautes fonctions qu'elle occupe.

Je suis heureux d'intervenir dans le débat de deuxième lecture portant sur le principe du bill C-19 touchant le crédit d'impôt à l'emploi. Le bill C-19 constitue à mon avis une mesure budgétaire concernant surtout la question de l'emploi sous tous ses aspects. Je dirai tout d'abord que le gouvernement fédéral du Canada est censé diriger et guider le pays en matière économique, promouvoir la croissance et le développement économiques et, dans une large mesure, jouer un grand rôle dans la création d'emplois.

Les politiques globales et l'orientation de base du gouvernement sont généralement exposées dans le budget déposé par le ministre des Finances. L'exposé budgétaire présenté devant notre assemblée et devant le pays décrit les perspectives économiques et fiscales nationales pour la gouverne des citoyens, des entreprises, des milieux financiers, du monde syndical, des gouvernements provinciaux, des institutions internationales et, en fait, des autres pays. Tous ces agents économiques établissent par la suite leur planification d'après ces perspectives. On peut en dire autant de n'importe quel ministre. Chacun d'eux est responsable de l'emploi de sommes énormes, et il est important que la nation sache et comprenne sur quoi ils fondent l'élaboration de leur politique économique.

L'actuel ministre des Finances (M. MacEachen) n'a présenté aucun budget de son cru. Mais il a fait quelque chose, il a ressuscité, dans une version dénaturée, le budget de l'honnête John Crosbie. Je vais passer brièvement en revue les événements budgétaires survenus depuis quatre mois ou quatre mois et demi. Il s'est passé tant de choses pendant cette période. Nous avons assisté à la Chambre à une véritable saga qui défie littéralement l'imagination et que l'on a peine à croire. Je crois que seul un Shakespeare aurait pu concevoir le drame qui s'est déroulé sous nos yeux en cette enceinte dans les derniers quatre mois et demi.

Une voix: Pourquoi pas Walt Disney?

M. Yurko: Seul Shakespeare aurait pu peindre en mots, si je peux m'exprimer ainsi, les intrigues, la malhonnêteté intellectuelle et l'hypocrisie que nous avons vues à la Chambre.

M. Rae: Peines d'amour perdues.

M. Yurko: Et le mot est faible.

Quinze jours avant Noël l'an dernier, deux prophètes des temps modernes, Joseph et John, sont revenus du mont de l'inspiration—c'est quelque part près de Jasper—et ont déposé un budget qui contenait ce que j'appellerais le décalogue d'une ère nouvelle, celle des années 80. Leur ayant été inspirée comme il se doit, la doctrine budgétaire revenait à ceci: «Libérez mon peuple de l'esclavage économique de la croissance gouvernementale et de ses dépenses inconsidérées». Il y avait aussi un slogan très à propos «Douleur à court terme pour bonheur à long terme».

J'ai déjà parlé du nouveau décalogue à la Chambre. En voici, très brièvement les cinq premiers commandements: Tes dettes tu paieras promptement; selon tes moyens tu vivras raisonnablement; ton argent tu épargneras pour prospérer assurément; tes fonds tu investiras pour les multiplier et vivre indépendant entièrement; récompense tu recevras pour avoir bâti ton toit courageusement.

M. Rae: Les taux d'intérêt tu hausseras régulièrement.

M. Yurko: Et quel était le sixième commandement? Ceux d'en face s'animent. Voici le sixième: Pour tes vices, alcool, cigarette et voiture, tu paieras beaucoup plus assurément.

M. Rae: A tes promesses, tu manqueras allègrement.

M. Yurko: Le septième était: Des coûts plus élevés du carburant, les pauvres seront soulagés généreusement. Voici le huitième: De ton gouvernement, tu ne sera plus l'esclave humblement. Le neuvième: De ses dettes, le gouvernement s'acquittera entièrement, et le dixième: De nous, le gouvernement ne sera maître et seigneur aucunement.

Des voix: Bravo!

M. Yurko: Deux jours après la présentation du budget avec le nouveau slogan, ici à la Chambre des communes qui compte, je crois, beaucoup de nullités et quelques sommités, de nombreux députés de ce côté-ci de la Chambre—à cette époque, ils étaient les nullités—se sont empressés de dire: «Tuons-le, tuons-le vite avant qu'il ne prenne racine et se propage».

Il était vraiment trop difficile pour eux d'accepter cette nouvelle doctrine et cette nouvelle orientation qui exigeait qu'on paie ses dettes, qu'on limite l'expansion du gouvernement et qu'on contienne le déficit. C'était beaucoup trop demander aux nullités de ce côté-ci de la Chambre. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, les nullités étaient plus nombreuses que les sommités et le gouvernement a été renversé. Le gouvernement a déclenché des élections, mais la population a rejeté le budget des prophètes Joseph et John. Mais la saga ne se termine pas là . . .

M. Rae: Parlez-nous de saint Sinclair.

M. Yurko: . . . car une autre chose est survenue. Le parti d'en face a mené une campagne électorale qu'on ne peut qualifier que d'une façon. Ce n'étaient que mensonges, mensonges et encore d'autres mensonges. On peut dire que des brouillards de la déception sont sortis deux nouveaux prophètes; seulement ces deux prophètes étaient Joseph et Pierre. Joseph aime qu'on l'appelle Allan, mais son vrai nom est en réalité Joseph. Ils ont forgé un nouveau slogan; pas de budget, mais un nouveau slogan. Lequel direz-vous? Une douleur à court terme, pour un malheur à long terme. Je voudrais le répéter encore une fois, car c'est quelque chose qu'il faudrait imprimer en lettres d'or sur un panneau et l'accrocher au cou de chaque député de l'autre bord. Un budget avec un déficit estimé à 14 milliards de dollars en plus d'un déficit déjà insuportable devient une douleur à court terme pour un malheur à long terme.

● (2140)

Il n'y a pas, je pense, de slogan mieux approprié pour qualifier l'attitude du gouvernement avec de telles propositions budgétaires. Si l'on voulait baptiser cette nouvelle doctrine, on pourrait parler de servitude économique pour tous.

Comme ils ont changé les commandements, mon Dieu. Si vous le voulez bien, je vais vous dire ce qu'ils en ont fait. Le premier: tes dettes tu paieras avec l'aide du gouvernement. Le deuxième est le suivant: selon tes moyens et les aumônes du gouvernement, tu vivras raisonnablement. Le troisième: ton argent tu épargneras pour prospérer et en verser la moitié à l'État assurément. Le quatrième: tes fonds tu investiras pour les multiplier et vivre indépendant dans le plus grand intérêt du gouvernement. Le cinquième: pour avoir bâti ton toit, récompense tu recevras sous forme d'intérêts grimpant allègrement.

Le sixième, ils l'acceptaient: pour tes vices, alcool, cigarettes, mais non voiture, tu paieras beaucoup plus assurément. Le septième est le suivant: des coûts plus élevés de carburant, les pauvres seront soulagés généreusement. Non, monsieur l'Orateur, le gouvernement dit maintenant que les pauvres vont payer autant que tous les autres parce que l'augmentation du prix de l'essence va être la même que celle de 18c. que proposait le gouvernement précédent, mais cette fois, la hausse va être camouflée sous forme d'une taxe de raffinerie. Un autre exemple de mensonge.

Qu'est-ce que le gouvernement a fait du commandement suivant. Eh bien, il a simplement supprimé la négative et l'a reformulé comme suit: de ton gouvernement, tu seras l'esclave humblement. Le dernier est le suivant: de ses dettes le gouvernement s'acquittera en empruntant plus largement. Il va s'acquitter de ses dettes en empruntant toujours plus et en dépouillant les générations futures du Canada, un pays aux richesses inimaginables.

A titre d'ingénieur, j'ai eu l'occasion de beaucoup voyager à travers le monde. J'ai travaillé pendant plus de six ans aux États-Unis. Un jour j'ai essayé de mettre par écrit les avantages particuliers dont bénéficient les Canadiens à titre individuel. Il n'y a vraiment pas de comparaison avec aucun pays au monde. En fait, il y a aujourd'hui des parents et des grands-parents partout dans le monde qui donneraient n'importe quoi pour émigrer au Canada non seulement afin d'améliorer leur sort mais pour assurer le bien-être de leurs enfants et de leurs petits enfants. Parmi les étrangers qui sont au courant des avantages offerts par le Canada, on constate un immense désir d'émigrer chez nous pour donner un avenir à leurs enfants et aux enfants de leurs enfants.

Je vais seulement effleurer la question du référendum québécois cette fois-ci car j'espère pouvoir revenir sur ce sujet un autre jour. L'une des choses qui me laisse perplexe est le fait que l'idée de nation ou de nationalisme a toujours été utilisée traditionnellement pour garder et sauvegarder . . .

[*Français*]

M. Dawson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je comprends très bien que c'est le premier discours de l'honorable député à la Chambre, mais j'aimerais savoir s'il est possible de le rappeler à l'ordre, parce qu'il n'a pas parlé du tout du projet de loi depuis le début de son discours, comme cela s'est produit dans plusieurs autres discours. Je crois qu'il s'agit d'une loi extrêmement importante, et je demanderais aux députés de l'opposition de collaborer pour qu'on puisse l'adopter. S'ils veulent prononcer des discours, ils devront attendre le débat sur le budget ou sur le référendum. Je ne pense pas que ce soit le moment, monsieur l'Orateur, de parler de ce sujet-là. Nous avons un bill à étudier et j'aimerais bien qu'il le soit.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Les observations du député sont pertinentes. Néanmoins, la présidence a toujours été indulgente à l'égard des députés lors de leur premier discours à la Chambre. Mais ce soir, je crois qu'il en a un peu trop profité. Je lui demanderais donc de s'en tenir maintenant au bill.

M. Yurko: Monsieur l'Orateur, je vous remercie de cette explication. A mon avis, cependant, j'ai commencé mon intervention de ce soir en soulignant qu'il s'agit là d'une question budgétaire. Le bill porte sur des subsides, sur des crédits. J'ai par conséquent l'intention, comme je l'ai dit au début, de parler du sujet général des subsides et de l'économie canadienne en général dans la mesure où elle a des effets sur le chômage. Le référendum du Québec est en effet très étroitement lié au bien-être économique du Canada et à l'emploi, non seulement au Québec, mais dans tout le pays. Je voudrais faire quelques brèves observations sur le référendum dans le contexte d'une question de nature économique, avec votre permission, monsieur l'Orateur.

Le concept de nation a deux dimensions: la dimension culturelle, linguistique, etc., et la dimension économique. Dans l'histoire de chaque nation, c'est toujours le sentiment d'appartenance qui a permis au peuple de sauvegarder la culture, la langue et les autres racines qui l'attachent à son pays. Avec l'avènement de la technologie, l'expansion économique mondiale et la croissance économique des nations, une nouvelle dimension très marquée s'est ajoutée au sentiment national, soit une dimension économique, celle du bien-être économique.

La technologie, et je suis un instrument du monde de la technologie, a créé des liens économiques à l'échelle mondiale, comme aussi entre les diverses régions du Canada, à tel point que pour pouvoir jouir d'une certaine aisance, il a fallu adhérer à une nouvelle forme d'appartenance nationale, née de l'évolution et de la civilisation de notre monde moderne. On l'a surnommée la fédération des parties, fédération au sein de laquelle les caractéristiques culturelles et linguistiques d'une partie peuvent être sauvegardées et maintenues à tous les égards. Dans un même temps, la sauvegarde des racines culturelles et linguistiques d'un peuple peut être intégrée, par une fédération, au bien-être économique d'un tout plus vaste, d'une nation plus étendue; et c'est cela le Canada.

Le Canada est l'une des plus vieilles fédérations du monde. En fait, elle se classe troisième, je crois. Elle groupe des peuples de telle sorte qu'ils jouissent d'un des niveaux de vie les plus élevés du monde. Son bien-être économique futur dépendra du maintien d'une fédération qui, bien sûr, doit être modifiée aujourd'hui, désespérément même, pour tenir compte des aspirations et besoins des régions; mais c'est une création de main d'homme, création moderne qui, en fait, permet à la fois de maintenir une culture et une langue et d'assurer leur survie dans une aisance économique relative.

● (2150)

Permettez-moi d'en revenir aux questions budgétaires. Permettez-moi d'en revenir à ce que le gouvernement a présenté à la Chambre, à l'orientation qu'il nous donne ces dernières semaines et ce qu'il va nous donner dans les mois à venir.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Le député affirme vouloir parler des questions budgétaires. Je lui rappellerai que le bill en délibération est d'une portée très restreinte et je l'invite à traiter du sujet à l'étude, qui est la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi.

M. Yurko: Je voudrais vous indiquer encore une fois, Monsieur l'Orateur, que le principe de ce bill c'est la création d'emplois. La loi sur le crédit d'impôt à l'emploi prévoit des mesures incitatives à la création d'emplois dans l'ensemble du pays et la portée en est très large. Le bill à l'étude modifie une loi qui vise généralement le bien-être économique du pays et la création d'emplois en diverses parties du pays, bill qui est en rapport avec le budget et avec chaque loi provinciale s'occupant de création d'emplois. Je vous supplie, Monsieur l'Orateur, de m'accorder la latitude que vous avez laissée jusqu'ici aux députés ayant participé au débat.

Je tiens donc à répéter que j'attends d'être éclairé par l'autre côté sur les principes d'ordre économique qu'il y a lieu d'établir pour régler le problème du chômage. Où sont les principes dans les modifications à la loi que ce bill propose? Où est le budget qu'on nous avait promis? Je vous dirai, Monsieur l'Orateur, qu'il y a dans notre pays des gens qui assurent le leadership, des gens qui jouent ce rôle de guide économique pour le pays tout entier, quand le gouvernement d'en face s'en abstient.

Ces dernières semaines a eu lieu dans l'ouest du Canada une conférence des plus remarquables, au cours de laquelle quatre chefs politiques de l'Ouest ont reconnu que le gouvernement actuel avait besoin d'être aidé en matière de politique économique. Qu'il avait besoin d'être aidé au niveau des mesures de création d'emplois. Ils ont donc décidé de présenter ensemble—les quatre premiers ministres réunis à Lethbridge, en Alberta—certaines suggestions pour aider le gouvernement. Qu'ont-ils dit après avoir passé en revue les problèmes du pays—pas seulement ceux de l'ouest du Canada, mais du pays tout entier? Voici ce qu'ils ont dit:

Les intérêts élevés mettent en difficulté de nombreux Canadiens et posent au pays un grave problème économique.

Comment peut-on créer des emplois, donner des subventions à la création d'emplois quand les taux d'intérêt contrecarrent absolument ce type d'action? Les premiers ministres provinciaux s'inquiètent vivement des conséquences injustes et inacceptables que les taux d'intérêt élevés ont pour les propriétaires de maisons ou de petites entreprises, pour les agriculteurs, pour les travailleurs forestiers et pour le potentiel de développement de l'Ouest. Tout en reconnaissant que la politique relative au taux d'intérêt est de compétence fédérale, les premiers ministres des provinces de l'Ouest ont dit regretter qu'on ait si peu tenu les engagements que tous avaient pris lors de la conférence des premiers ministres sur l'économie du 19 novembre 1978.

Une voix: Un de ces engagements touchait l'emploi.

M. Yurko: En effet. Ils se sont dit déçus que le gouverneur de la Banque du Canada n'ait pu assister à la conférence des premiers ministres de l'Ouest afin de traiter de la politique monétaire et des options politiques qui s'offrent au Canada, c'est-à-dire des questions qui sont directement reliées au chômage et aux mesures de création d'emplois nécessaires pour le combattre. Les premiers ministres de l'Ouest ont souligné que les taux d'intérêt élevés qui existent présentement sont le symptôme de problèmes de structure de l'économie canadienne beaucoup plus graves, à savoir, les déficits de la balance des paiements et le déficit budgétaire du gouvernement fédéral. Pour s'attaquer à ces problèmes fondamentaux de structure ils ont suggéré un certain nombre de mesures qui pourraient constituer l'élément principal d'une stratégie économique nationale afin d'éviter que les taux d'intérêt canadiens fluctuent automatiquement en suivant ceux des États-Unis.

Que peut-il y avoir de plus pertinent à cet amendement, monsieur l'Orateur?

Des voix: Oh, oh!

M. Yurko: Les premiers ministres sont convenus qu'un établissement réaliste du prix de l'énergie constituait la clé de toute politique d'autonomie en matière d'énergie et de création d'emplois. Ils ont dit qu'il fallait augmenter les prix de l'énergie au Canada pour réduire la différence entre les prix intérieurs et les prix internationaux, afin de créer des emplois. Ils ont reconnu que l'augmentation de revenu qui entraînerait ces augmentations de prix devraient être recyclée dans des investissements au Canada afin de réduire notre dépendance des capitaux et des sources d'énergie de l'étranger pour créer des emplois, monsieur l'Orateur—un très grand nombre d'emplois qu'entraînerait l'autonomie en matière d'énergie—comme les possibilités de notre pays le permettent.

Qu'est-ce que le ministre a fait? Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a tiré des flèches dans toutes les directions avant même d'entamer les négociations sur les prix. En fait, il a présenté un rapport rédigé par des fonctionnaires qui s'intitule «Analyse de l'incidence du budget du 11 décembre sur les prix du pétrole». Je reviendrai à ce document plus tard pour en dénoncer la malhonnêteté intellectuelle. Ce ministre s'est prévalu de la clause des cas de force majeure pour conclure un accord Syncrude qui menace la raffinerie de pétrole lourd de l'Imperial Oil qui se trouve à Cold Lake. S'il existait un projet susceptible de créer des emplois, c'était celui-là: des emplois dans tout le pays; l'équipement serait fabriqué à Toronto et à Montréal, dans tout le pays de sorte que le projet créerait des emplois pour les autochtones et les Canadiens quelle que soit la région. Un aspect de cette décision m'inquiétait: l'échéancier. Il était terrible.

Ce projet de pétrole lourd était le premier de ce genre. L'usine de la Syncrude était la deuxième de cette catégorie. La première avait été l'usine de la Great Canadian Oil Sands ou de la Suncor. La technologie était éprouvée. Syncrude était la deuxième. L'usine de la Alsands sera la troisième. Puis nous en aurons une quatrième, une cinquième, une sixième et ainsi de suite. Mais l'usine de pétrole lourd de l'Imperial à Cold Lake en Alberta était la première de son espèce; la première commercialisation d'une extraction *in situ* de pétrole lourd provenant d'un puits de 2,000 pieds ou plus de profondeur. Dans l'intérêt du pays, ce projet devait être adopté sans qu'un gouvernement ne puisse y faire obstacle pour le retarder ou le remettre en question. En fait, l'avenir du pays sur le plan de l'autosuffisance en matière énergétique dépend de ce processus d'extraction du pétrole lourd.

C'est à ce moment que nous avons vu un ministre de l'autre côté de la Chambre commencer à critiquer au moment même où il fallait approuver l'usine sans qu'il ait même été question de politique de prix équitable. Monsieur l'Orateur, j'ai encore beaucoup à ajouter et il me reste quelques minutes, mais je voudrais dire qu'il est 10 heures et ajourner le débat sur le bill C-19.

* * *

● (2200)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Kempling: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me demande si le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) pourrait nous dire quels sont les travaux au programme de demain.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, comme le débat sur ce bill semble vouloir toucher à sa fin, nous comptons le poursuivre demain.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ÉNERGIE—L'ÉTABLISSEMENT DU PRIX DU PÉTROLE—LES DISCUSSIONS AVEC LES PROVINCES

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole à la suite d'une question que j'ai posée au début de la journée au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) au sujet du prix dit pondéré qu'il a proposé, à l'instar du premier ministre (M. Trudeau), au cours de la campagne électorale. Ces derniers mois, et surtout au moment où cette idée a été lancée pour la première fois, un bon nombre d'entre nous et de nombreux Canadiens ont essayé de comprendre exactement en quoi consistait ce prix pondéré. C'était très difficile à établir, car la plupart des porte-parole libéraux que nous interrogions s'en faisaient une idée différente.

Après avoir eu la possibilité d'établir ce que cela signifiait nous avons demandé au premier ministre et au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de préciser combien cela coûterait au Canadien moyen. Le premier ministre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et les candidats libéraux avaient parcouru le pays, au cours de la dernière campagne électorale, affirmant que s'il était porté au pouvoir, le gouvernement libéral comptait assurer les Canadiens d'un approvisionnement pétrolier à un prix inférieur à celui proposé par le gouvernement conservateur dans le budget déposé en décembre dernier par mon collègue, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie).

Nous les avons écoutés très attentivement pour tâcher de découvrir quel serait le prix exact et, d'un député libéral à l'autre, nous obtenions des réponses différentes. Ce prix ne devait certainement pas dépasser $4 cette année, et ne serait pas supérieur à $4.50 d'ici les trois prochaines années car alors, bien entendu, il aurait été plus élevé que celui proposé par le gouvernement conservateur dans son budget.

Il y a quelques jours, le ministre des Finances (M. MacEachen), profitant du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône, faisait une déclaration dans laquelle il dévoilait enfin ce que pourrait être éventuellement ce fameux prix, ou du moins nous en donnait une vague idée, affirmant alors que le prix du pétrole importé, ou encore les paiements prévus pour dédommager les provinces qui importaient le pétrole, seraient assumés par le consommateur, permettant ainsi au gouvernement d'épargner plus de 1 milliard de dollars. Quoi qu'il en soit, le premier ministre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ou encore le ministre des Finances, ne nous ont toujours pas dit ce que cela signifiait exactement.

J'essaie aujourd'hui de placer les choses dans leur juste perspective, car si le ministre des Finances compte aller chercher 1 milliard de dollars chez les consommateurs, cette année, je tiens à savoir comment il compte s'y prendre. Créera-t-il une taxe qui permettra d'ajouter les paiements prévus pour la compensation des importations de pétrole au prix que devra payer le consommateur? J'ai demandé précisément au ministre si cette mesure figurait au nombre de celles qu'il comptait proposer aux provinces lors de leurs entretiens. Bien entendu, il a refusé de répondre et je pense que c'est parce qu'il n'a pas osé le faire vu qu'il aurait dû admettre que tout projet en vue d'établir un prix pondéré au Canada entraînerait une augmentation considérable du prix des produits pétroliers pour le consommateur moyen.

● (2205)

En réalité, je devrais intituler mon discours «Canadiens, méfiez-vous». Le gouvernement libéral se prépare à imposer une augmentation vraiment importante des prix du pétrole au Canada. Il compte faire assumer par les consommateurs le prix que nous devons payer pour le pétrole importé ou le pétrole étranger, ce qui veut dire qu'il devra augmenter les prix beaucoup plus que nous ne l'avions proposé dans notre budget de décembre dernier. En réalité, le ministre ne nous a donné aucune garantie. Dans les réponses qu'il m'a fournies, il n'a pas nié le fait que la hausse des prix dépassera $4 cette année. Il n'a pas nié le fait que la hausse dépassera $4.50 au cours des trois prochaines années.

A cause de cette nouvelle politique des prix pondérés pour le pétrole, les Canadiens devront faire face à la hausse la plus importante de prix qu'ils ont vue jusqu'ici et cette hausse dépassera de beaucoup les augmentations proposées dans le budget présenté par le député de Saint-Jean-Ouest.

Je voudrais que le secrétaire parlementaire me garantisse ce soir que la hausse des prix ne dépassera pas $4 cette année et $4.50 par an au cours des trois prochaines années. Je veux qu'il garantisse que le gouvernement prendra des mesures pour protéger les consommateurs de mazout et de produits pétroliers autres que les carburants et que ceux-ci ne devront pas assumer les frais des paiements d'indemnisation aux importateurs de pétrole.

Je voudrais que le secrétaire parlementaire garantisse, au nom de son parti et du gouvernement qu'il représente, que les engagements pris par le premier ministre et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources seront respectés afin que les Canadiens puissent être convaincus qu'ils n'ont pas été bernés ou induits en erreur et que les hausses de prix seront moindres que celles qu'avaient proposées le député de Saint-Jean-Ouest dans son budget.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je suis reconnaissant à l'honorable député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) de me donner l'occasion d'établir la position du gouvernement sur l'importante question du prix du pétrole au Canada.

L'une des façons de compenser les coûteuses importations est d'imposer une taxe sur tout le pétrole consommé au Canada. Cette mesure serait conforme au principe voulant que le consommateur paye l'énergie consommée. Toutefois, pour respecter nos engagements, nous établirons un système de fixation des prix selon lequel les Canadiens paieront leur énergie moins cher que ce que proposait le gouvernement précédent. Permettez-moi un instant de vous donner des détails.

Dans le néfaste budget qu'il a présenté en décembre dernier, le gouvernement conservateur proposait d'apporter des modifications à la fixation des prix du pétrole et d'imposer une taxe d'accise sur cette forme d'énergie. Ainsi, le prix du baril de pétrole, établi à Toronto, aurait augmenté en moyenne de $4.48 par an, sans tenir compte de l'ajustement aux prix internationaux précisé dans le budget. Si l'on tient compte de ce dernier élément, l'augmentation annuelle moyenne aurait atteint $4.98, sur la base des prix internationaux prévus en décembre 1979. Selon des prévisions optimistes, l'augmentation aurait été de $7.21 par année, et à l'opposé, de $10.24.

Il faut remarquer que tous ces chiffres ne tiennent pas compte des conséquences de la taxe d'accise prévue dans le budget. Ces conséquences et les cours internationaux tous deux pris en considération, le gouvernement conservateur aurait augmenté le prix annuel moyen du baril de pétrole, fixé à Toronto, de $11.07 en 1984.

● (2210)

Au contraire, les projets qu'entretient le gouvernement actuel relativement au prix visent à s'assurer que les hausses de prix seront inférieures à celles qui auraient résulté des propositions du gouvernement précédent. Plus précisément, pour 1980, les prix resteront en deça de la majoration de $4 à $4.50. Et les majorations subséquentes resteront également inférieures à celles que l'autre gouvernement aurait imposées.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) publiera sous peu une déclaration exposant les différentes options et expliquant comment l'adoption d'un système de pondération des prix est une façon de répartir équitablement le prix que doit payer l'est du Canada pour s'alimenter en pétrole importé.

Évidemment, une telle déclaration ne saurait être faite avant que la question soit discutée à fond avec les gouvernements provinciaux afin de connaître leurs vues sur cette question d'importance nationale. Ces pourpalers se dérouleront dès que possible. Je suis certain que tous les députés approuveront

notre décision d'éviter toutes déclarations hâtives avant que l'opinion des provinces n'ait été sollicitée.

Des voix: Bravo!

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LE BOYCOTTAGE DES JEUX OLYMPIQUES DE MOSCOU—LA POSITION DU GOUVERNEMENT CONCERNANT D'AUTRES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

M. Otto Jelinek (Halton): Hier, monsieur l'Orateur, j'ai demandé au premier ministre (M. Trudeau) de justifier les contradictions et la duplicité de son gouvernement à l'égard du boycottage des Jeux olympiques et d'expliquer aussi pourquoi le gouvernement refuse d'interrompre tout échange artistique et sportif entre le Canada et l'Union soviétique, entre autres choses, le prochain tournoi de la coupe du Canada qui oppose nos joueurs à des joueurs soviétiques. A deux reprises le premier ministre a refusé de justifier sa position se contentant de reprendre son refrain hypocrite en déclarant:

Nous condamnons la tenue des Jeux à Moscou. Voilà l'essentiel de notre politique. Nous ne condamnons pas tous les autres événements sportifs, qu'ils soient amateurs ou professionnels.

C'est injuste, inéquitable, hypocrite et inconséquent. Le premier ministre condamne les Jeux olympiques, mais là n'est pas la question. La question est: lui et son gouvernement condamnent-ils l'acte infâme que constitue l'invasion militaire de l'Afghanistan par l'Union soviétique? Condamnent-ils entièrement ce pays ou le premier ministre et son gouvernement condamnent-ils l'Union soviétique seulement en partie pour cet acte? Si c'est une condamnation complète et absolue, alors il faut briser tous les liens artistiques, économiques et sportifs avec ce pays, même si cela signifie ne pas permettre à l'équipe de hockey soviétique de participer à la série Coupe Canada ou en fait si cela signifie arrêter la vente au Canada des autos Lada construites en Union soviétique, surtout à une époque où on s'attend à des mises à pied massives dans l'industrie automobile au pays.

Si le gouvernement condamne seulement en partie l'invasion de l'Afghanistan par l'Union soviétique, alors il se trouve également à l'excuser en partie. Je ne pense pas que les Canadiens acceptent cela plus que moi. C'est comme si, monsieur l'Orateur, vous ne permettiez pas à une de vos filles d'épouser un meurtrier, ce que vous auriez raison de faire, mais que vous permettiez ensuite à votre deuxième fille d'épouser le même homme. Cela ne serait pas juste et ne serait pas logique. C'est précisément la position du gouvernement actuel.

En tant qu'ancien participant aux Olympiques et athlète mondial, je sais que l'Union soviétique mise beaucoup sur les événements sportifs et que c'est là son instrument de propagande le plus important. Comment le premier ministre peut-il permettre aux joueurs de hockey soviétiques et aux athlètes soviétiques de venir participer à des jeux ici quand il ne permet pas à nos athlètes de se rendre là-bas? J'aimerais qu'on me l'explique. C'est une contradiction.

Le premier ministre ne montre nullement la voie ici. Nous savons tous qu'il ne voulait pas boycotter les Jeux olympiques en premier lieu mais que les pressions publiques et internationales l'y ont forcé. Nous savons tous quelles sont ses allégeances personnelles et qui sont ses amis, et ce ne sont certainement pas nos alliés traditionnels du monde libre. Il est temps que le premier ministre mette ses allégeances personnelles de côté dans les questions de ce genre et commence à donner au Canada un rôle prédominant dans les questions ayant trait aux droits de la personne.

● (2215)

C'est une question qui relève des droits de l'homme car il s'agit de l'envahissement de certains pays comme la Hongrie, la Tchécoslovaquie et maintenant l'Afghanistan, par des meurtriers soviétiques. A cause du gouvernement actuel, nous, les Canadiens, nous pardonnons en partie ces actes ignobles aux Soviétiques en leur permettant de venir jouer des parties, de vendre leurs voitures et de gagner ainsi des centaines de milliers de dollars qu'ils emportent en Union soviétique.

Je suis enchanté de la réaction, de l'appui massif qui se manifeste depuis jeudi dernier, jour où j'ai fait ma première déclaration. Cet appui émane des joueurs de la Ligue nationale de hockey, des gérants et des propriétaires de stades, des athlètes, des média, du public et d'autres groupes ou associations. Je sais que ce soir, comme d'habitude, on répondra à côté de ma question. On ne me dira pas si le Canada condamne tout à fait ou seulement en partie l'Union soviétique. Je sais que l'on esquivera ma question. Ce n'est toutefois pas là l'essentiel. Ce qui importe, c'est que je voudrais exhorter tous les Canadiens, par souci du respect des droits de l'homme et du maintien de la paix dans le monde, à suivre le mouvement et à exiger que notre gouvernement trop libéral et hypocrite rompe toutes les relations artistiques, économiques et sportives avec l'Union soviétique, tant qu'elle n'aura pas retiré toutes ses troupes de l'Afghanistan et qu'elle ne respectera pas l'accord d'Helsinki et la déclaration des droits de l'homme qu'elle a signés, tout comme le Canada. Je supplie les Canadiens de suivre le mouvement.

Il m'est déjà arrivé de supplier le premier ministre à propos de problèmes analogues, mais en vain. Seules l'opinion publique et l'intervention d'autres pays de toutes les régions du monde peuvent inciter le premier ministre à revenir sur sa décision, comme il l'a fait à propos du boycottage des Jeux olympiques, et à rompre tous les autres liens avec l'Union soviétique, tant que celle-ci ne respectera pas les principes des droits de l'homme.

[*Français*]

M. Louis Duclos (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a dit hier en réponse aux questions de l'honorable député de Halton (M. Jelinek), le gouvernement canadien ne s'oppose pas à ce que des Canadiens prennent part à des compétitions sportives multilatérales auxquelles pourrait participer également l'Union soviétique. Les Olympiques représentent toutefois un cas d'exception parce que les Jeux ont lieu à Moscou et que nous ne pouvons donner au gouvernement de l'Union soviétique l'occasion de faire croire à l'opinion publique de ce pays que l'invasion de l'Afghanistan laisse le monde occidental indifférent.

Le gouvernement n'a cependant pas l'intention d'intervenir dans l'organisation à l'automne de la Coupe Canada ou dans l'organisation de toute autre compétition s'inscrivant dans un cadre multilatéral. Si cependant les professionnels du hockey décidaient, comme certaines vedettes de la Ligue nationale viennent de l'indiquer, de se montrer solidaires des athlètes amateurs qui font actuellement les frais d'une décision gouvernementale, laquelle ne pouvait être autre dans la conjoncture

internationale actuelle, les Canadiens, en général, ne pourraient que leur en être reconnaissants.

Mais il ne saurait être question que le gouvernement du Canada soit plus catholique que le pape, c'est-à-dire que le gouvernement du Canada aille plus loin à l'égard de l'Union soviétique que celui des États-Unis, qui ont permis l'entrée sur leur territoire des athlètes soviétiques lors des jeux qui se sont déroulés à Lake Placid en février dernier. Monsieur le président, s'il fallait suivre le raisonnement de l'honorable député de Halton, il faudrait conclure que le président Carter lui-même poursuit une politique hypocrite et illogique.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme personne ne s'est levé pour prendre la parole, je déclare que la motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 19.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 30 avril 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE TOURISME

LES SUBVENTIONS POUR LES CENTRES DE CONGRÈS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Merci madame le Président. Je prends la parole au sujet d'une affaire urgente en vertu de l'article 43 du Règlement.

Étant donné que le gouvernement conservateur du Canada, après un examen minutieux et prolongé avait annoncé une politique distincte en vue d'accorder des fonds pour les centres de congrès jusqu'à concurrence de 25 p. 100, qu'une offre particulière a été faite au centre de congrès de Toronto et que les déclarations faites à la Chambre et en dehors par le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe) ont provoqué une grande incertitude au sujet du projet de Toronto et pourraient entraîner la perte de réservations, notamment pour un congrès de 7,000 personnes au sujet duquel une décision doit être prise d'ici trois semaines, je propose, appuyé par le député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson):

Qu'on réaffirme immédiatement la politique de l'ancien gouvernement et l'offre particulière faite à Toronto.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LES MESURES PROPRES À AMÉLIORER LA SITUATION FINANCIÈRE DES AGRICULTEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. John Wise (Elgin): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Vu la crise financière dans laquelle ils se trouvent actuellement, les agriculteurs ne peuvent, à cause de taux d'intérêt élevés et variables, faire des projets à long terme; je propose donc, appuyé par mon collègue, le député de Vegreville (M. Mazankowski):

Que le gouvernement, plus précisément le ministre de l'Agriculture, fassent preuve d'initiative dans cette situation critique en établissant un programme de prêts garantis, en relevant le montant des crédits accordés à la Société du crédit agricole, en prenant les mesures qui s'imposent pour empêcher les confiscations d'hypothèques agricoles et en faisant appel aux représentants du secteur agricole, de la Société du crédit agricole et des institutions de crédit privées en vue d'établir un plan d'action pour faire face à cette crise.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE

MESURE VISANT À VERSER L'ÉQUIVALENT DE L'ALLOCATION AU CONJOINT À TOUS LES CÉLIBATAIRES ÂGÉS DE 60 À 65 ANS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement et, avec l'appui du député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), je propose:

Que la Chambre demande instamment au gouvernement de présenter, sans plus tarder, un amendement à la loi sur la sécurité de la vieillesse, afin de supprimer la discrimination dont sont victimes les célibataires ayant entre 60 et 65 ans et ce, en leur versant à tous, l'équivalent de l'allocation au conjoint quelle que soit leur situation de famille et pourvu qu'ils ne travaillent plus.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PIPE-LINES DU NORD

ON DEMANDE QUE LA CONSTRUCTION SOIT RETARDÉE JUSQU'À CE QUE DES ACCORDS DE PRINCIPE AIENT ÉTÉ CONCLUS AVEC LES AUTOCHTONES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement afin de présenter une motion qui porte sur une question urgente et importante.

Attendu que la société Interprovincial Pipeline a soumis à l'Office national de l'énergie et au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien un projet de construction d'oléoduc le long du couloir du Mackenzie, oléoduc qui relierait Norman Wells, dans les Territoires du Nord-Ouest, à Zama, en Alberta; attendu que, il y a quatre ans, la commission Berger a étudié un projet analogue et a recommandé de le rejeter pour des raisons d'ordre social, politique et écologique; attendu que, en 1977, à la suite de la publication du rapport Berger, l'Office national de l'énergie et le gouvernement canadien ont rejeté le projet de construction d'un gazoduc dans la vallée du Mackenzie; je propose, appuyé par le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly):

Article 43 du Règlement

Que le gouvernement canadien continue de suivre les recommandations de la commission Berger et que le projet de construction du pipe-line de Norman Wells soit retardé jusqu'à ce que les droits des autochtones soient protégés et surtout jusqu'à ce que des accords de principe aient été conclus avec les autochtones du district du Mackenzie, dans les Territoires du Nord-Ouest, à la suite de leurs revendications.

Mme le Président: Une telle motion ne peut pas être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LES MESURES PROPRES À AMÉLIORER LA SITUATION FINANCIÈRE DES AGRICULTEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, moi aussi, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et importante.

Les agriculteurs financent de 50 à 60 p. 100 de leurs frais d'exploitation au moyen d'emprunts et certains ont dû abandonner le prêt hypothécaire à faible taux d'intérêt qu'ils avaient obtenu à la Société du crédit agricole pour contracter un autre emprunt hypothécaire auprès des banques, à un taux d'intérêt élevé, car la Société du crédit agricole est à court d'argent. Par ailleurs, dans certaines régions, le nombre de fermes mises en vente a quintuplé. Aussi, je propose, appuyé par le député de Carleton-Charlotte (M. McCain):

● (1410)

Que la Chambre condamne l'inaction du gouvernement face à la crise financière dont sont présentement victimes les agriculteurs, que le gouvernement fédéral offre immédiatement davantage d'argent à la Société de crédit agricole et que le ministre de l'Agriculture applique immédiatement la proposition du gouvernement conservateur précédent consistant à permettre à la société d'emprunter davantage de capitaux sur les marchés privés.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

[*Français*]

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR LES PRODUCTEURS DE PORC—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné la situation dramatique dans laquelle se trouvent les producteurs de porc depuis déjà quatre mois; étant donné qu'à très brève échéance plusieurs d'entre eux seront dans l'obligation de faire face à la faillite, si ce n'est déjà fait, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que la Chambre à l'unanimité invite le ministre de l'Agriculture à agir immédiatement soit par une formule de compensation ou soit par une aide financière suffisante afin d'éviter le pire.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

ON DEMANDE L'ANNULATION DES NOUVELLES TAXES IMPOSÉES SUR LES VINS DOMESTIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné le fait que désormais le fameux infame et mini budget du 21 avril a imposé des hausses supplémentaires de la taxe d'accise et de la taxe de vente fédérale sur les vins et étant donné que l'industrie vinicole canadienne située dans la péninsule du Niagara et la Vallée de l'Okanagan se retrouve ainsi placée dans une situation injuste de désavantage marqué par rapport aux vins étrangers qui lui font concurrence et étant donné le surcroît que ces hausses vont se traduire par des excédents de raisins et une aggravation du chômage, je propose, appuyé par le député d'Okanagan-Similkameen (M. King):

Que le gouvernement reconsidère les mesures qu'il a prises et annule les nouvelles taxes frappant l'industrie vinicole canadienne.

Mme le Président: Cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE POUR TOUS LES EMPLOYÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que les employés de la Chambre des communes n'ont pas le droit fondamental à la libre négociation collective qu'ont tous les autres travailleurs au Canada et étant donné que le Canada a adhéré aux conventions de l'OIT accordant la libre négociation collective à tous les travailleurs, je propose, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell):

Que la Chambre exige du ministre du Travail qu'il présente immédiatement une mesure législative accordant pleins droits de négociation collective à tous les employés de la Chambre des communes.

Mme le Président: Il faut, pour ce genre de motion, le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

LES ÉLÉVATEURS HORS-LIGNE POUR ACCÉLÉRER LE TRANSPORT DU GRAIN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement importante et urgente.

Les producteurs de grain de La Crête et de Valleyview, en Alberta, doivent transporter leur grain sur une distance maximale de cent milles. Comme on ne prévoyait pas l'abandon de voies ferrées dans cette région, les lignes ne sont pas visées par les recommandations du gouvernement précédent au sujet d'un programme d'essai consistant à situer les élévateurs à grains loin des voies ferrées. Étant donné que dans le discours du trône, le gouvernement s'est engagé à faire des transports une priorité nationale, je propose, avec l'appui du député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que le ministre des Transports étudie sérieusement et immédiatement la possibilité que La Crête et Valleyview, en Alberta, participent au programme d'essai d'élévateurs hors-ligne recommandé par le gouvernement précédent pour les régions où des lignes ferroviaires ont été abandonnées, selon les recommandations de la Commission Hall.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AÉROPORTS

LA POSITION DU MINISTRE CONCERNANT L'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS À HAMILTON (ONT.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire que la population de la région métropolitaine de Hamilton considère comme étant importante et urgente.

En raison des réponses très ambiguës que le ministre des Transports a données à la Chambre lundi au sujet des dimensions et de la vocation futures de l'aéroport municipal de Hamilton et de la possibilité que la circulation aérienne excédentaire de l'aéroport international de Toronto, qui est très congestionné, doive être dirigée sur l'aéroport de Mount Hope, je propose, avec l'appui du député de Burlington (M. Kempling):

● (1415)

Que la Chambre demande au ministre des Transports d'énoncer clairement la position de son ministère dans cette affaire qui revêt une très grande importance pour le sud de l'Ontario.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'ACHEMINEMENT DU PÉTROLE PAR PÉTROLIERS—LES INSTANCES DU GOUVERNEMENT AUX AUDIENCES DES AUTORITÉS AMÉRICAINES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je prends moi aussi la parole aux termes de l'article 43 du Règlement, et j'espère que je pourrai obtenir le consentement unanime de la Chambre.

On sait les conséquences désastreuses qu'aurait pour les ressources maritimes du Canada une marée noire sur les côtes de la Colombie-Britannique et surtout dans le détroit de Juan de Fuca. Or, comme le gouvernement actuel n'a pas réussi, déjà en 1971, à faire accepter l'option terrestre pour acheminer le pétrole de la baie Prudhoe au marché américain, et comme les autorités américaines tiennent actuellement des audiences à Olympia, dans l'État de Washington, pour entendre les parties intéressées au projet de la Northern Tier approuvé par le président des États-Unis, je propose, appuyé par le député de Hillsborough (M. McMillan):

Que la Chambre exige que le gouvernement canadien soit présent à ces audiences où le représentent de temps à autre des membres du consulat canadien à Seattle, et aussi qu'il présente des instances où il exprimerait toute l'inquiétude qu'éprouvent à cet égard le Canada et les Canadiens . . .

Des voix: Règlement!

M. Munro (Esquimalt-Saanich):

. . . car plus le trafic des pétroliers est intense et plus augmentent les risques de marée noire, et où il signifierait que, de toute façon, le Canada pourrait instituer . . .

Une voix: C'est un discours!

M. Munro (Esquimalt-Saanich):

. . . un régime de cautionnement contre les risques de pollution frappant tous les navires pénétrant dans le détroit . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député voudrait-il présenter sa motion le plus rapidement possible?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Oui, madame le Président.

. . . sans délai.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Qui a dit «non»?

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Passons aux questions orales. La parole est au député d'Elgin (M. Wise).

M. Anguish: Je soulève la question de privilège, madame le Président.

Mme le Président: A l'ordre. Les questions de privilège sont habituellement reçues à la fin de la période des questions. Je serai ravie d'entendre le député à ce moment-là.

M. Anguish: J'invoque le Règlement, madame le Président.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est la même chose.

M. Anguish: J'invoque le Règlement.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Le député voudrait-il se rasseoir?

Des voix: Asseyez-vous!

Mme le Président: Le député comprendra que la même règle s'applique aux rappels au Règlement. C'est avec plaisir que je l'entendrai après la période des questions.

M. Baker (Nepean-Carleton): Pas nous.

Mme le Président: La parole est au député d'Elgin.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES MESURES À PRENDRE POUR AMÉLIORER LA SITUATION FINANCIÈRE DES AGRICULTEURS

L'hon. John Wise (Elgin): Merci, madame le Président. Ma question s'adresse à mon honorable ami, le ministre de l'Agriculture. Elle porte sur le même sujet que j'ai abordé tout à l'heure dans ma motion aux termes de l'article 43 du Règlement, soit l'incidence des taux d'intérêt élevés sur les agriculteurs, en particulier les jeunes.

Les prix des produits agricoles sont en baisse: le porc, le bœuf et les pommes de terre, pour n'en nommer que quelques-uns. Or, le ministre des Finances a déclaré qu'aucun nouveau programme ne sera mis en branle à moins d'un accroissement des recettes de l'État. Cela signifie-t-il qu'aucun nouveau programme ni aucune aide, soit directement aux producteurs, soit de concert avec les provinces, ne seront accordés aux agriculteurs pour les aider à surmonter ce grave problème que leur causent les taux d'intérêt élevés à cette époque de l'année?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, nous avons rencontré tous les ministres de l'agriculture provinciaux. Mes homologues et moi-même avons mis le point final à ces rencontres en fin de semaine. Certains nous ont fait des suggestions encourageantes, mais aucun d'eux n'est pressé de lancer des programmes autres que ceux qui existent déjà. Compte tenu de son expérience, je suis certain que le député sait que plusieurs provinces offrent des prêts à faible taux d'intérêt pour la création de nouvelles entreprises agricoles, par exemple, la Saskatchewan offre des prêts à 8 p. 100 et la Nouvelle-Écosse a aussi un programme semblable.

Le député sait pertinemment que nous avons mis sur pied des programmes offrant des prêts sans intérêt aux agriculteurs. Par exemple, on a mis 15 millions de dollars à la disposition des producteurs de soya, sous forme de prêts sans intérêt à partir de l'automne dernier jusqu'en juillet prochain. Les pomiculteurs bénéficient d'un programme du même genre, de même que les producteurs de rutabaga et d'autres producteurs également.

Le député a parlé de programmes destinés aux éleveurs de bœuf, de porc, etc. J'ai rencontré hier soir des représentants de l'Association des banquiers canadiens. Ils m'ont dit qu'il ne semblait pas y avoir moins d'emprunts contractés par ces gens. Il ne semble pas être question de faillites; celles-ci ne sont pas plus nombreuses que d'habitude. J'ai été en communication constante avec le ministre de l'Agriculture de la province d'Ontario, et il n'a proposé aucun programme semblable à ceux des autres provinces.

• (1420)

M. Wise: Madame le Président, comme je connais le ministre depuis sept ans, je considère que sa réponse est négative.

Des voix: Oh, oh!

M. Wise: Durant la campagne électorale, le ministre a pourtant bel et bien promis d'accorder des subventions supplémentaires à la Société du crédit agricole. Compte-t-il tenir sa promesse ou non? Toujours pendant la campagne électorale, il s'est engagé à consacrer plus d'argent à la recherche agricole. Va-t-il tenir sa promesse ou non?

M. Whelan: Madame le Président, je suis certain que l'ancien ministre de l'Agriculture se rend bien compte que les sommes consacrées à la recherche ne diminuent pas. Nous avons prévu 59 années-hommes de travail et plusieurs millions de dollars supplémentaires pour la recherche cette année. Par ailleurs, il sait très bien que lorsque je dis que nous allons intervenir, je le pense réellement, sauf si des circonstances indépendantes de ma volonté m'en empêchent. Nous sommes en train de rassembler toutes les recommandations portant sur des programmes de ce genre que les ministres de l'Agriculture des provinces m'ont faites depuis trois semaines.

J'ai toutefois demandé aux associations agricoles de me dire combien d'agriculteurs sont en faillite, combien ne sèmeront ou ne planteront pas, etc. J'ai posé la question au Syndicat national des cultivateurs il y a une semaine, mardi dernier exactement. J'ai demandé la même chose à la direction de la fédération agricole et je n'ai pas encore reçu de réponse.

M. Wise: Madame le Président, je signale au ministre qu'environ 10 p. 100 ou 25,000 agriculteurs sont en sérieuse difficulté. Il n'y a plus de doute qu'une aide sera accordée aux propriétaires de logements, ce que j'approuve entièrement, et il n'y a non plus aucun doute que le ministre est en faveur de l'aide à la société Chrysler.

Mais quand aurons-nous des preuves concrètes que le ministre de l'Agriculture s'inquiète et agit efficacement pour le secteur de la population dont il a la responsabilité directe de par ses fonctions?

M. Whelan: Madame le Président, l'ex-ministre n'a peut-être pas été au pouvoir assez longtemps pour faire les merveilles qu'il attend maintenant de moi. Nous avons bien pris certaines mesures dont la compagnie Chrysler, certaines petites entreprises et d'autres voudraient bénéficier. Nous nous occupons d'eux parce que nous représentons tous les Canadiens. Nous savons que les travailleurs à la société Chrysler ne peuvent pas s'acheter de nourriture ni quoi que ce soit s'ils ne gagnent pas d'argent et c'est pourquoi nous travaillons en étroite collaboration.

Mais je peux dire que les prêts agricoles sont très avantageux au taux d'aujourd'hui de 13 p. 100, qui représente une subvention parce que cet argent coûte plus cher au gouvernement.

[*Français*]

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR LES PRODUCTEURS DE PORC

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Je désire poser une question supplémentaire, madame le Président. J'ai écouté attentivement les réponses qu'a données le ministre de l'Agriculture. Il semble que, selon lui, la situation financière des agriculteurs est bonne. Maintenant, est-ce que le ministre pourrait parler un peu de la situation d'une catégorie très particulière d'agriculteurs, les producteurs de porc? Selon nos renseignements, depuis 4 mois ils perdent des millions de dollars par semaine. Est-ce que le ministre connaît cette situation? Si oui, a-t-il l'intention d'annoncer un programme particulier pour venir en aide à ces producteurs de porc?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je suis certain que le député sait comme moi que le porc est une denrée désignée en vertu de la loi sur la stabilisation des prix agricoles. L'exercice financier des éléveurs de porcs s'est terminé à la fin de mars et j'espère que nous pourrons très bientôt annoncer la mise en vigueur d'un programme de stabilisation des prix de leurs produits. Par contre, pour être juste, il faut bien dire que les producteurs avaient organisé leur production en fonction d'un marché illimité et qu'ils ont trop produit. Ils voient maintenant les conséquences de leur refus d'assujettir l'offre à la demande. C'est pour cela qu'ils ont un urgent besoin d'aide financière maintenant. Il y a quelques années, ils m'ont dit: «Monsieur le ministre, ne fourrez pas votre nez dans nos affaires». Maintenant, ils disent: «Monsieur le ministre, sauvez notre industrie de la faillite». S'ils avaient un peu mieux géré leurs affaires, ils n'en seraient pas là aujourd'hui.

M. Nielsen: Allons donc, tout ça, c'est de la bouillie pour les porcs.

[*Français*]

M. La Salle: Madame le Président, j'accepte les observations que le ministre vient de faire sur le contrôle de la production. Maintenant, dans ce contexte, est-ce que le ministre fait des efforts pour amener les producteurs à se joindre à un office national? De toute façon, connaissant la situation dans laquelle se trouvent actuellement les producteurs de porc, et je pense qu'il considère la situation comme dramatique, est-ce qu'en attendant la possibilité de créer un office national, le ministre ne pourrait pas faire un effort en imaginant en tout cas une formule ou une aide financière essentielle pour la survie de centaines de producteurs de porc actuellement?

● (1425)

[*Traduction*]

M. Whelan: Madame le Président, nous savons que des centaines de personnes, surtout des jeunes, se sont lancées dans l'élevage de porcins depuis un ou deux ans et qu'elles connaissent en ce moment de grandes difficultés financières. Beaucoup de ces éleveurs souhaiteraient avoir un meilleur régime de commercialisation. Il en va de même pour la culture de la pomme de terre, qu'a mentionnée le député précédent. Le système de commercialisation est complètement désorganisé. Toutefois, les quatre provinces visées, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et l'Ontario, ont décidé d'aller de l'avant. Je suis convaincu que les producteurs du Québec veulent se joindre à elles, mais je crois que M. Garon s'y oppose parce que cela donnerait l'impression qu'il favorise le régime fédéral, qui prévoit une collaboration au plan de la commercialisation, et il ne veut donc pas, à ce moment-ci, s'engager dans un programme semblable.

Cela vaut également pour la question d'un office de commercialisation du porc: d'une part, M. Garon en souhaite l'établissement pour les éleveurs de porcs de sa province mais d'autre part il prétend que l'industrie se porte assez bien. Ce n'est pourtant pas ce que me disent les éleveurs. Au cours de réunions que j'ai eues avec des éleveurs du Québec, la semaine dernière, deux groupes distincts m'ont fait savoir qu'ils avaient grand besoin d'un office de ce genre à cause d'un surcroît de production et d'un marché très limité sur lequel écouler leur produit.

* * *

L'ÉNERGIE

LA HAUSSE DE PRIX PROPOSÉE POUR L'ESSENCE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai un renseignement à demander au premier ministre au sujet de l'importante question du prix de l'essence. Dans un discours prononcé à Toronto le 12 février, le premier ministre a déclaré, et je cite:

> La hausse de prix des libéraux sera de la moitié inférieure à celle que comptait vous infliger les conservateurs.

Et dans le même discours:

> Cela veut dire, pour le consommateur, une hausse du prix de l'essence cette année qui ne sera pas de 32c. le gallon comme elle l'aurait été sous un gouvernement conservateur.

J'aimerais demander au premier ministre si encore aujourd'hui son gouvernement compte toujours respecter cet engagement pris moins d'une semaine avant les élections?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je voudrais refaire les calculs, mais d'après mes souvenirs . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: J'accorde au député de Northumberland que c'était un mauvais début, madame le Président. Voici, d'après mes souvenirs, les calculs que j'ai faits pour déclarer que notre augmentation serait environ la moitié de celle proposée par les conservateurs dans le budget de 1980. Ils proposaient une hausse de 4 dollars du prix du baril à la tête du puits, plus une taxe d'accise de 18 cents par gallon qui correspondait, je crois, à une augmentation de 5 dollars . . .

Une voix: Six.

M. Trudeau: On me dit que c'est proche de 6 dollars. Donc si l'on ajoute la moitié . . .

Une voix: La moitié?

M. Trudeau: Oui, la moitié. Cinq et quatre font neuf.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Le chef du Nouveau parti démocratique peut maintenant me dire quelle est la moitié de neuf.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je vais le lui souffler, madame le Président. C'est quatre et demi. J'ai dit—et c'est la position qu'a toujours défendue notre parti—que notre prix serait inférieur à 4 dollars, ce qui est bien inférieur à la moitié de neuf.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Madame le Président, le premier ministre vient de nous prouver qu'il savait faire du calcul élémentaire, mais cela ne nous mène pas très loin. Dans une déclaration officielle, il a affirmé que l'augmentation du prix de l'essence serait inférieure à 32c. par gallon. C'est ce que le premier ministre nous a promis. Or, il renie clairement cette promesse.

● (1430)

Pour ce qui est de la deuxième question, le premier ministre a également promis à maintes reprises pendant la campagne électorale que, s'il était élu, il n'augmenterait pas la taxe d'accise sur l'essence. Voici ce qu'il a déclaré le 3 janvier dans cette ville:

Nous n'augmenterons pas la taxe d'accise et nous trouverons des moyens plus justes de faire face à l'augmentation du prix de l'énergie.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources hier soir a tenu ces propos à l'extérieur de la Chambre:

Les Libéraux n'ont jamais dit qu'il n'y aurait pas d'augmentation de la taxe d'accise.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: . . . et il a ajouté qu'en fait, le gouvernement envisage actuellement de hausser la taxe d'accise, le premier ministre nous dirait-il s'il entend tenir au moins sa promesse concernant la taxe d'accise?

M. Trudeau: A propos de la première partie de la question, je rappelle au député que sa question était la suivante: «j'avais dit moins de la moitié, est-ce que je m'en tiens à ce chiffre?». Je viens de lui démontrer que nous avons tenu cette promesse et que nous entendons la tenir.

J'ignore pour le moment quel sera le prix exact, mais il ne sera pas de $9; ce sera moins de la moitié de $9, je le répète à l'intention du député. Quant à savoir quel sera le prix à l'avenir, ça dépendra bien sûr des négociations menées par le ministre avec les divers . . .

Des voix: La taxe d'accise!

M. Trudeau: Pour ce qui est de la taxe d'accise, plusieurs journalistes m'ont fait remarquer durant la campagne que nous avions déjà une taxe d'accise. J'ai dit oui, bien sûr nous avons une taxe d'accise; nous l'avons imposée pour financer les paiements de transfert aux cinq provinces de l'Est. Nous ne sommes donc pas contre l'imposition d'une taxe d'accise, j'ai été très clair là-dessus pendant la campagne. Ce à quoi nous nous opposions, c'est la taxe d'accise de 18c. que le budget proposait.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Madame le Président, le premier ministre se trompe dans les deux cas. J'ai cité un discours où il disait qu'il n'y aurait pas d'augmentation de la taxe d'accise . . .

M. Trudeau: C'est d'ailleurs ce que disait le discours du trône.

M. Broadbent: . . . or le ministre a déclaré à l'extérieur de la Chambre hier que le gouvernement envisageait d'augmenter la taxe d'accise.

M. Lalonde: Pas cette année.

M. Broadbent: En réponse à la première question, le premier ministre a parlé d'une hausse du prix du gallon. Il a dit qu'elle serait inférieure à 32c. le gallon—ce qu'il vient tout juste de retirer.

M. Trudeau: Non.

M. Broadbent: Elle va être inférieure à 32c. le gallon? Très bien. La dernière question que je voudrais poser au premier ministre est donc la suivante. Au cours de la campagne électorale, il s'est plaint de ce que les sociétés pétrolières réalisaient des profits excessifs grâce à nos ressources de pétrole et de gaz. Comme les chiffres publiés la fin de semaine dernière indiquent que les six grandes sociétés ont vu leurs bénéfices augmenter en moyenne de 102 p. 100 au cours du premier trimestre, j'aimerais savoir s'il va au moins respecter l'engagement qu'il a pris au cours de la campagne de faire quelque chose au sujet des profits excessifs de l'industrie pétrolière et de forcer ces sociétés à traiter le consommateur canadien avec un peu plus de respect.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Là encore, en ce qui concerne la première partie de la question du député, je rappelle que j'ai pris un engagement durant la campagne électorale et qu'on le retrouve dans le discours du trône. Mes ministres n'ont pas l'intention d'imposer une hausse de 18c. de la taxe d'accise sur les carburants destinés au transport.

Des voix: Cette année!

M. Trudeau: C'est ce que nous avons dit durant la campagne et c'est ce que nous avons dit dans le discours du trône. C'est aussi ce que devra décider le Parlement.

Une voix: Ai-je entendu 17c.?

M. Trudeau: Je n'ai pas changé d'idée non plus sur ce que j'ai dit concernant les 32c. car si le député fait lui-même le calcul il se rendra compte qu'une hausse de $9 le baril équivaut à une hausse de 32c. le gallon d'essence. C'est la raison pour laquelle lorsque j'ai donné l'exemple d'une hausse de $9 dont la moitié est $4.50, il s'agissait d'un exemple qui valait également pour les 32c. Ces 32c. se composent des 18c. représentant la taxe d'accise et des 16c. représentant la hausse à la tête du puits.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Avez-vous oublié vos notions d'arithmétique?

Mme le Président: A l'ordre!

Une voix: C'est trente-quatre!

LA TAXE D'ACCISE SUR LES CARBURANTS

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Le ministre de l'Énergie crie depuis sa place que l'engagement pris par le parti libéral, pendant la campagne, de ne pas augmenter la taxe d'accise était valable cette année uniquement.

Quand le premier ministre déclarait haut et fort aux Canadiens, au cours de la campagne électorale, qu'il n'avait pas l'intention d'augmenter la taxe d'accise, fallait-il comprendre que cela s'appliquait uniquement à l'année 1980 et pas après? Aurait-il tout bonnement oublié de dire aux Canadiens qu'il avait l'intention de flanquer une taxe d'accise une fois l'année civile 1980 terminée?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je n'ai pas oublié de le dire aux Canadiens, comme le chef de l'opposition le laisse entendre. Ce que nous avons promis, c'est de ne pas appliquer la taxe d'accise de 18c. prévue dans le budget des Conservateurs et c'est bien ce qu'affirme le discours du trône.

M. Clark: Le gouvernement a-t-il l'intention—je m'adresse ici au premier ministre ou au ministre de l'Énergie—de proposer une augmentation de la taxe d'accise l'année prochaine ou après?

M. Trudeau: Non, Madame le Président, nous n'en avons jamais eu l'intention. Ce que nous ferons l'année prochaine ou après va dépendre de beaucoup de choses.

Des voix: Oh!

M. Trudeau: Puisque cela dépend de beaucoup de choses, nous ne pouvons pas faire de conjectures. Ce que nous allons faire va dépendre du prix qui aura été fixé à l'issue des négociations avec les provinces productrices et cela va dépendre du budget que le ministre des Finances va présenter cette année-là.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Madame le Président, ma dernière question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Pourquoi criait-il et essayait-il de souffler au chef de son parti que l'engagement pris ne s'appliquait qu'à cette année? Pourquoi s'est-il écrié «Pas cette année»?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, contrairement au chef de l'opposition, le chef de mon parti n'a pas besoin qu'on lui souffle ses réponses.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Il semble, madame le Président, que les députés de l'autre côté veuillent encore souffler des réponses à leur chef. Quant à la question du très honorable député, je lui rappellerai que pendant la dernière campagne électorale, la presse et beaucoup de gens ont demandé à plusieurs reprises au premier ministre quelle était sa politique sur la taxe d'accise et que chaque fois, il a répondu qu'il ne maintiendrait pas l'odieuse taxe de 18c. que les conservateurs avaient prévue dans leur budget. C'était là un engagement très clair. En outre, pendant la campagne, beaucoup de gens lui ont demandé ce qu'il pensait précisément du principe de la taxe d'accise. Il a dit que notre parti avait déjà imposé dans le passé une taxe d'accise de 7c. et que, par conséquent, il n'était pas contre le principe.

Je vois que le chef du Nouveau parti démocratique est encore en train de s'énerver. Je lui conseille d'attendre la réponse. Il aura l'occasion de parler. Pendant la dernière campagne électorale, le premier ministre a déclaré qu'en ce qui concernait l'avenir, il aviserait en temps voulu. Mais, le principe de la taxe d'accise étant déjà accepté, c'est une question dont nous déciderons à l'avenir si c'est nécessaire.

* * *

L'AGRICULTURE

L'ÉTUDE DES PROGRAMMES AVEC LES MINISTRES PROVINCIAUX

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Étant donné qu'un petit nombre de provinces seulement appliquent des programmes de soutien des prix dans le secteur de la viande et afin que nous puissions manifester le leadership dont il nous rabat les oreilles, pourrait-il convoquer une réunion des ministres de l'Agriculture et discuter avec eux de ces programmes et imposer une direction fédérale dans ce domaine?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je suis sûr que le député ne voulait pas laisser entendre que tous les ministres provinciaux de l'Agriculture approuvent le renchérissement des prix. Certains d'entre eux sont carrément contre. Je n'y crois pas non plus parce que cela crée des inégalités dans le secteur agricole tant pour les producteurs qui visent le marché interne que pour ceux qui visent le marché international.

Je suis convaincu que le député sait que dans sa propre province, le gouvernement de l'Alberta subventionne les taux d'intérêt par le biais de programmes de prêts à un taux d'intérêt fixe de 9 p. 100. Par exemple, nous n'avons rien du genre pour les producteurs ontariens, et cela aussi crée des inégalités. J'espère que le député a fait une demande similaire au ministre albertain de l'Agriculture. Certaines provinces ont plus de ressources pour des mesures de ce genre que les autres. Le député doit sûrement comprendre que sa province est sans doute celle qui en a le plus, mais son ministre ne croit pas en cette prime d'équilibre dont il parle.

● (1440)

Il va d'abord y avoir une réunion des sous-ministres, la semaine prochaine ou la suivante je pense, pour examiner certaines de ces questions justement. Aucun programme de stabilisation relevant de moi ne permettra d'effectuer de versements aux producteurs qui sont déjà assistés considérablement sous une forme ou sous une autre par leur gouvernement provincial.

M. Schellenberger: Madame le Président, je crois dans ces conditions que le ministre n'est pas disposé à réunir les ministres de l'Agriculture de toutes les provinces. Est-ce qu'il voudrait alors faire effectuer par le régime de stabilisation un versement stabilisateur de soudure, pour aider ces éleveurs de bovins en difficulté, ou examiner avec les provinces qui donnent des primes d'équilibre l'élimination de l'aide au transport des céréales fourragères, pour qu'il y ait une certaine équité en ce domaine?

M. Whelan: Madame le Président, la province qui touche le plus d'aide au titre du transport des céréales fourragères est la Colombie-Britannique. Viennent ensuite les provinces maritimes. Le député n'insinue sûrement pas qu'il faut supprimer complètement l'aide donnée à ces provinces pour le transport des céréales fourragères, cependant cette aide est en voie d'être éliminée dans presque tout l'Ontario et dans tout l'ouest du Québec.

D'autre part, quand le député déclare que je n'ai pas dit aux ministres provinciaux que nous allions nous réunir et qu'il faudrait le faire, il a tort. En effet, les sous-ministres vont se réunir d'abord, et s'ils en viennent à la conclusion que nous pouvons nous mettre d'accord sur un programme quelconque, nous convoquerons une réunion immédiatement après. Mais le député doit sûrement savoir, par exemple, que le ministre albertain est en faveur d'un système fédéral de commercialisation réglementée.

Le ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan veut que j'impose un système national de commercialisation aux producteurs de porc et de bœuf. Est-ce cela que le député me demande? Le ministre manitobain de l'Agriculture propose de confier à Ottawa tous ses programmes de stabilisation, pour que nous les absorbions au niveau fédéral. Voilà le genre de suggestions qu'on nous donne, et nous essayons de les agencer pour obtenir un programme fédéral qui puisse fonctionner. Ils reconnaissent que leurs programmes provinciaux ne fonctionnent pas dans l'ensemble productif fédéral qu'on appelle l'agriculture.

* * *

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES SERVICES MÉDICAUX DISPENSÉS AUX AUTOCHTONES—LA MISE EN APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT BERGER—LA STRUCTURE DE L'ADMINISTRATION DES BANDES INDIENNES

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être. Le ministre a en main depuis plusieurs semaines le rapport du juge en chef Berger sur la santé des Indiens et des Inuit.

Compte tenu des conclusions du rapport sur l'état déplorable de la santé des Indiens et de la nécessité pour ces derniers d'exercer un droit de regard plus intense sur leur régime d'assurance-santé, le ministre peut-il dire à la Chambre si elle appliquera les quatre recommandations du rapport et dans quel délai?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, j'ai reçu en audience les représentants de la National Indian Brotherhood au début d'avril. Je regrette, mais je ne me souviens plus de la date exacte. L'honorable député semble avoir pris connaissance du rapport Berger seulement aujourd'hui. J'ai informé la Fraternité à ce moment-là que je suis d'accord en principe avec toutes les recommandations, nous avons entrepris d'y donner suite et, bien sûr, de consulter les intéressés pour mettre en application chacune de ces recommandations, surtout celles qui pourraient nous amener à convoquer une conférence nationale sur la santé des Indiens avec les diverses collectivités indiennes au mois de juillet.

M. Manly: Madame le Président, ce matin, à la première conférence constitutionnelle des Indiens, le ministre les a entendus se plaindre de ce que les employés de la Direction des services médicaux de son ministère ne comprennent pas très

bien le rôle des conseils de bandes ni les autres aspects de la vie des Indiens.

Le ministre élaborera-t-elle à l'intention de son personnel un programme d'information sur les aspects culturels, sociaux et économiques de la vie des Indiens de même que sur les diverses structures des administrations indiennes?

Mme Bégin: Madame le Président, le fait est que l'un des participants m'a signalé ce matin que la notion de conseils de bandes n'était peut-être pas comprise comme il se devait par mes services dans certaines régions du Canada.

L'honorable député ne sait peut-être pas que la Direction des services médicaux réunit tous les employés de tout le Canada à différentes périodes de l'année. La dernière réunion a eu lieu à Cornwall. J'y ai assisté quelques heures, une autre fois au début d'avril. Le but de ces réunions est de promouvoir la bonne entente et l'harmonie de notre mieux et pour ce faire, nous devons d'abord savoir de quelle façon les collectivités indiennes sont organisées.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES DISPOSITIONS VISANT À PROTÉGER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES MINEURS D'URANIUM

M. Maurice Foster (Algoma): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Comme les mineurs d'uranium assujettis à la loi fédérale sont très inquiets du fait que leur santé et leur sécurité sont moins protégées que celles des mineurs qui relèvent des provinces, quand le ministre prévoit-il intervenir pour adopter comme règlement fédéral les dispositions du bill 70 de l'Ontario s'appliquant aux mineurs d'uranium, comme on l'a fait pour ceux de la Saskatchewan?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, comme c'est la première question relative à mon portefeuille du travail, j'en profite pour rendre hommage à mon prédécesseur, qui n'est pas ici cet après-midi et qui doit quitter la Chambre des communes dans deux ou trois mois, le député de Hamilton-Ouest. Je veux le féliciter du travail qu'il a accompli comme ministre du Travail. J'ai la chance de bénéficier de ce qu'il a déjà fait pour régler ces problèmes.

Des voix: Bravo!

M. Regan: Le problème qu'évoque le député vient du fait que le ministère de la Justice a constaté en 1978, que la partie IV du Code du travail du Canada appliquait les règles de sécurité des mines ordinaires aux mines d'uranium. Auparavant, les lois provinciales régissaient la sécurité dans les mines.

Après cette constatation, le gouvernement fédéral avait le choix, soit établir des lois et des règlements relatifs à l'application des règles de sécurité des mines ordinaires dans les mines d'uranium, soit adopter les lois provinciales en s'y reportant. Le gouvernement fédéral s'est alors reporté aux règlements de la Saskatchewan et de l'Ontario et les a adoptées; ce sont ceux qui sont présentement en vigueur. Cependant, par la suite . . .

Une voix: Règlement!

M. Regan: C'est une affaire assez compliquée, mais je vais tâcher d'écourter ma réponse.

Mme le Président: A l'ordre. Le ministre pourrait-il essayer de nous donner une réponse qui ne soit pas trop longue?

M. Clark: Ne lisez qu'une ligne sur deux.

M. Regan: En somme, l'Ontario a par la suite modifié la loi après que nous l'ayons adoptée en nous y reportant, et au cours des quelques derniers mois, à la demande du Syndicat des métallurgistes unis, mon ministère a travaillé en collaboration avec ce syndicat à l'établissement d'un nouveau règlement fédéral. Nous avons fixé la fin de mai pour son entrée en vigueur, et nous avons bon espoir d'atteindre cet objectif.

* * *

L'ÉNERGIE

LA PROTECTION DES PERSONNES À FAIBLE REVENU CONTRE LES HAUSSES DE PRIX VERTIGINEUSES

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il a affirmé que les négociations pour une hausse marquée des prix du pétrole sont déjà en cours. Pour atténuer l'impact de ces augmentations, l'ancien gouvernement avait proposé un système de subventions et de dégrèvements d'impôt qui aurait été particulièrement avantageux pour les provinces de l'Atlantique.

Qu'est-ce que le ministre songe à faire pour protéger les Canadiens de la région atlantique et les personnes à revenu faible ou moyen contre le fardeau de ces hausses?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ignore si le député était présent à la Chambre au début de la période des questions, mais le premier ministre a déjà dit que l'augmentation cette année, par exemple, sera inférieure à la moitié de celle que prévoyait le budget conservateur en décembre dernier.

Quant aux autres points soulevés par le député, je dois amorcer des entretiens avec mes collègues provinciaux dès cette semaine. Je vais d'ici quelques jours discuter de cette question avec mes collègues des provinces atlantiques.

Nous aurons alors l'occasion d'échanger nos vues sur l'avenir du prix du pétrole au Canada et sur les mesures qui s'imposent. Je me ferai un plaisir de tenir le député au courant un peu plus tard.

● (1450)

M. Howie: Je remercie vivement le ministre de sa réponse, quelle qu'elle soit, et je lui demande ce qu'il compte faire pour lancer la recherche industrielle sur l'énergie renouvelable dans la région de l'Atlantique et accélérer l'exploitation des forces marémotrices de Fundy et les activités de la Société d'énergie des Maritimes. Compte-t-il financer des projets de production d'énergie renouvelable dans les provinces Maritimes où le prix élevé de l'énergie aggrave les problèmes de disparité régionale?

M. Lalonde: Mes collègues vont certainement aborder la question sous peu. Toutefois le député n'ignore sans doute pas que, ces dernières années, nous avons accordé des fonds supplémentaires pour ces projets.

En outre, j'ai le regret d'ajouter qu'une des principales difficultés, c'est que les Maritimes n'ont pas toujours pu s'entendre sur la façon de donner suite à certaines initiatives. Le député n'ignore pas qu'elles se sont entendues sur certains points, mais pas sur d'autres. J'espère que les trois provinces des Maritimes pourront travailler en collaboration étroite à ces projets, car ils sont effectivement très importants pour l'avenir énergétique de la région.

Questions orales

L'AGRICULTURE

LA PRÉSENTATION D'UNE LOI SUR LES IMPORTATIONS DE VIANDE

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Le ministre est certainement très satisfait de l'accueil que les producteurs de bétail canadiens ont réservé à la loi sur les importations de viande de bœuf, visant à protéger à la fois les consommateurs et producteurs, qui a été annoncée dans le discours du trône.

Le ministre peut-il préciser à la Chambre et aux producteurs de bétail canadiens si la loi sur les importations de viande qu'il compte proposer contient à peu près le même genre de dispositions que celle que nous avions préparée sous la 31e législature?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député sait certainement que la loi ébauchée sous la 31e législature était pratiquement semblable à celle qui avait été préparée sous la 30e, mais qui n'avait jamais été présentée au Parlement. Je peux dire que ce sera à peu près la même chose. Il peut y avoir quelques changements qui l'amélioreront, je pense, tout comme le député pense sans doute que son parti a apporté, sous la 31e législature, quelques modifications qui ont amélioré la loi, comme nous l'avions fait nous-mêmes au cours de la 30e législature.

M. Hargrave: Comme le ministre l'a reconnu, bien entendu, sa proposition ne s'est jamais rendue jusqu'à la Chambre. Pourrait-il nous dire quels autres sous-produits de la viande, s'il y a lieu, il se propose d'inclure dans le projet de loi sur les importations de viande, et quand il prévoit nous saisir de cette mesure législative très importante?

M. Whelan: Nous devons en ce moment, madame le Président, examiner tout le règlement du GATT qu'il nous faut respecter dans nos échanges commerciaux. Cela risque de limiter quelque peu les autres produits que nous pourrons faire figurer dans cette mesure. Nous devrions cependant pouvoir en saisir le Parlement bientôt.

* * *

LA RADIODIFFUSION

LE DISCOURS DU MINISTRE SUR LE NOUVEAU SYSTÈME

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications et porte sur le discours qu'il a prononcé hier à Calgary. Il a alors exposé un système innovateur de radiodiffusion au Canada, dont la principale caractéristique consistera à permettre aux stations privées de diffuser un plus grand nombre d'émissions américaines écoulées à bas prix au Canada et plus lucratives, alors que le réseau national se consacrera à la production et à la diffusion d'émissions canadiennes plus coûteuses. Étant donné qu'un des diffuseurs privés a eu la réaction suivante:

La proposition du ministre m'avantagerait . . . pourtant, je ne crois pas que ce soit là ce qu'il a voulu dire.

Par suite, le ministre pourrait-il préciser sa déclaration pour la gouverne des diffuseurs privés qui s'en réjouissent, et du public canadien qui en est horrifié?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, le meilleur conseil que je puisse donner au député est de se donner la peine de lire mon discours au lieu de se fier uniquement aux comptes rendus de la presse.

Des voix: Bravo!

M. Rose: Les revoilà au pouvoir! Je signale au ministre que j'ai pris le temps de lire son discours, ce qui m'a donné bien de la peine. Il y laissait entendre non seulement ce à quoi j'ai fait allusion mais aussi qu'il comptait abandonner le principe d'un seul réseau, ce qui constituerait un énorme revirement de politique.

En guise de question supplémentaire, je voudrais demander au ministre ce qu'il compte faire—s'il compte toutefois faire quelque chose—pour améliorer et stimuler notre industrie de production d'émissions, et quand il communiquera ses projets à cet égard au reste du Canada, car il semble maintenant que le nombre d'émissions produits au Canada diminuera au lieu d'augmenter?

M. Fox: A mon avis, la dernière partie de la question du député ne tient pas compte du discours que j'ai prononcé hier à Calgary. Ce que je disais dans ce discours, c'est que même si l'on a beaucoup parlé d'un seul réseau au Canada, il faut se demander si, vu toutes les innovations d'ordre technologique dans ce domaine, l'existence de ce réseau unique est encore une réalité ou n'est qu'une illusion, puisque les Canadiens captent maintenant des émissions diffusées directement par satellites. J'ai l'intention de promouvoir des émissions d'origine canadienne à la télévision . . .

Une voix: Comment?

M. Fox: Un certain nombre d'organismes culturels canadiens établis et financés au cours des années par le gouvernement produisent, à mon avis, d'excellentes émissions qui ne sont malheureusement pas aussi populaires qu'elles devraient l'être auprès du public et des réseaux de télévision privés du Canada.

Je pense, par exemple, à des organismes comme l'Office national du film qui a une excellente réputation à l'échelle internationale. Pour ma part, j'aimerais que les réseaux de télévision du secteur privé du Canada diffusent beaucoup plus des excellentes émissions produites par l'ONF qu'ils ne le font maintenant.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

LA TAXE D'ACCISE SUR LES VINS DOMESTIQUES—L'EFFET NÉFASTE SUR L'INDUSTRIE VITICOLE

M. Joe Reid (St. Catharines): Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Comme le ministre des Finances, dans son minibudget, ne s'est pas fait scrupule d'adopter les dispositions du budget Crosbie en ce qui concerne la taxe d'accise sur le tabac et l'alcool, sans toutefois faire la distinction traditionnelle entre les spiritueux et les vins, et qu'il s'agit sans doute d'une taxe régressive sur les vins qui entraînera un excédent de raisin, une réduction des ventes et plus de chômage, le ministre acceptera-t-il d'appliquer une taxe plus équitable à l'industrie viticole, comme l'avait fait l'ancien ministre des Finances à la suite de consultations avec des représentants de cette industrie?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je m'étonne d'entendre un député de l'autre côté dire que le budget était régressif, le budget présenté par l'ancien ministre des Finances, et prétendre que nous devrions adopter quelque chose de régressif.

Le député sait sans doute que les viticulteurs et l'industrie viticole ont présenté des instances qui sont actuellement à l'étude.

* * *

LES FINANCES

LA TAXE D'ACCISE—LA DISTINCTION ENTRE LES SPIRITUEUX DISTILLÉS ET LES VINS DOMESTIQUES

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, cette fois ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que son budget fausse la distinction établie depuis toujours entre les spiritueux distillés et les vins aux fins de la fiscalité, et qu'il en résulte en moyenne une augmentation de 6 p. 100 sur les spiritueux, de 29 p. 100 sur la bière, et de 185 p. 100 sur les vins canadiens, comment le ministre peut-il justifier cette excessive augmentation de taxe sur les vins canadiens?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, comme le ministre de l'Agriculture, je déplore que le député ait parlé en termes aussi violents de l'ancien ministre des Finances. Je conclus qu'il pose cette question aujourd'hui parce que l'ancien ministre n'est pas à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Je rappelle au député qu'un des objectifs de la proposition était de faire disparaître ce qui était considéré comme des répercussions fiscales disproportionnées sur les spiritueux et les vins. Si le député examinait la teneur en alcool de ces diverses boissons, il comprendrait que nous avons tâché de les taxer plus équitablement. Néanmoins, comme d'autres députés, y compris celui de Lincoln, ont présenté des instances énergiques dans l'intérêt des viticulteurs, je me suis engagé à remettre ces propositions à l'étude pour juger du bien-fondé des griefs, et s'il sont justifiés, je déciderai s'il convient de prendre des mesures.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR LES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Et je n'ai évidemment pas à rappeler au ministre de l'Agriculture l'état sérieux de l'industrie de la pomme de terre dans l'Est du Canada, cependant, à moyen terme, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a obtenu un consensus auprès de ses collègues, les ministres de l'Agriculture des provinces, en vue de l'établissement d'un office de commercialisation des pommes de terre pour l'Est du Canada, et à court terme, le ministre a-t-il l'intention d'annoncer bientôt un programme de soulagement pour l'industrie qui connaît cette année les plus bas prix de son histoire?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, comme je le signalais tantôt, la région de l'Est du Canada, c'est-à-dire l'Ontario, le Québec et les provinces Maritimes, a tenu des réunions ministérielles. Le Nouveau-Brunswick a pris certaines dispositions.

Le ministre de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick a imposé un office de commercialisation aux producteurs de pommes de terre. J'ai reçu l'assurance de son homologue de l'Île-du-Prince-Édouard qu'il espère pouvoir faire de même. Les représentants de l'Ontario ont signalé qu'ils approuvaient la tenue d'audiences par le Conseil national de commercialisation des produits de ferme pour décider de ce qui devrait être fait. Les producteurs du Québec, du moins ceux dont j'ai entendu parler, y sont également favorables. Les députés du Québec qui m'ont fait des instances se sont également exprimés dans le même sens.

Je le répète, par suite d'un entretien avec le ministre de l'Agriculture du Québec à son bureau à Québec, j'ai cru comprendre qu'il était aussi en faveur du programme. J'ai eu l'impression cependant qu'il ne voulait pas prendre cette décision tout de suite car on pourrait le croire favorable au régime fédéral, et il ne veut pas se trouver dans cette situation actuellement.

* * *

LES FINANCES

L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL—LA POLITIQUE À L'ÉGARD DES AGRICULTEURS

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances. A-t-il eu le temps d'étudier l'idée d'exempter une fois dans leur vie de l'impôt sur les gains en capital les agriculteurs admissibles?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Oui, madame le Président, j'y ai songé et, comme le sait le député, j'ai l'intention de publier un document de travail sur toute la question des gains en capital et le député et moi-même aurons alors l'occasion d'étudier plus à fond les sujets de préoccupation comme celui qu'il a mentionné.

M. Taylor: Madame le Président, le vice-premier ministre et ministre des Finances a-t-il reçu des instances du ministre de l'Agriculture dans le sens de la promesse électorale qu'il avait faite de changer le jour d'évaluation du 31 décembre 1971 au 31 décembre 1974 et, dans l'affirmative, cela va-t-il se faire?

M. MacEachen: Madame l'Orateur, je suis au courant de l'affaire parce que, comme le député peut s'en souvenir, j'étais président du comité chargé d'établir le programme de notre parti avant les dernières élections. Je suis au courant des discussions qui se sont tenues au cours de la campagne et j'étudierai la question, de toute évidence, le jour où je proposerai d'autres modifications fiscales.

* * *

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. DOMM—PARCS CANADA—LE PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU RÉGIONAL DE CORNWALL À PETERBOROUGH

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet de quelque chose que je considère une malhonnêteté flagrante à la Chambre et une insulte à tous les députés ici. Plus tôt cette semaine, j'ai posé une question au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement (M. Roberts) au sujet du déménagement du bureau régional de Parcs Canada de Cornwall à Peterborough. J'avais alors posé deux questions au ministre: le déménagement allait-il de l'avant comme prévu et pourquoi avait-il besoin de plus des 14 jours qu'il avait assuré diverses personnes qu'il lui faudrait pour faire une annonce?

Le ministre a répondu, comme en fait foi la page 453 du hansard du 28 avril, qu'il n'avait pas dit qu'il prendrait une décision dans les 14 jours. Il a aussi répondu qu'il avait lui-même pris une décision et qu'il en discutait avec ses collègues.

Voici l'objet de ma question de privilège: au lieu de remplir ses devoirs de ministre de la Couronne en répondant aux députés qui lui posent des questions au nom de leurs électeurs, le ministre responsable du déménagement du bureau régional de Parcs Canada de Cornwall à Peterborough a décidé d'en discuter avec ses collègues qui, à leur tour, en ont parlé à la presse le lendemain, plutôt qu'à la Chambre. Le député de Stormont-Dundas (M. Lumley) a confié à la presse le lendemain que lui et le ministre partageaient les mêmes vues. Et nous connaissons bien les vues du député de Stormont-Dundas.

J'arrive à ma question de privilège, madame le Président. Si les ministres du gouvernement du Canada refusent de répondre aux questions posées à la Chambre par des députés qui se préoccupent des intérêts de leurs électeurs et cherchent à découvrir les problèmes qui motivent cette indécision, je crois que le Parlement perdra la confiance du peuple canadien et que les ministres méritent alors d'être réprimandés.

Madame le Président, je vous demande d'intervenir dans cette affaire. Ma question de privilège découle des déclarations faites par le ministre. Tout d'abord, il a dit en mars au maire suppléant de la ville de Peterborough qui est le préfet des 18 municipalités du comté de Peterborough, qu'il prendrait une décision avant l'ouverture du Parlement et qu'il ferait part ensuite de ses intentions.

Par la suite, voici ce que rapportait l'*Examiner* de Peterborough dans sa livraison du 12 avril:

> Le ministre a promis aux employés qu'il prendrait une décision d'ici une semaine à dix jours.

Il avait donc assuré aux employés de Parcs Canada qu'une décision serait prise dans ce laps de temps.

En outre, le *Standard-Freeholder* de Cornwall rapporte dans son numéro du 16 avril que selon M. Harley Starks, vice-président du syndicat local de l'Alliance de la Fonction publique du Canada, le ministre avait aussi promis à l'Alliance que si le cabinet était appelé à trancher la question, il annoncerait sa décision avant l'ouverture du Parlement.

Le ministre a mentionné deux délais. D'abord, il a parlé de 14 jours avant l'ouverture du Parlement. Si vous me le permettez, j'aimerais citer un article publié le 25 avril dans le *Globe and Mail* qui dit ce qui suit:

> Selon les employés, lors d'une réunion tenue le 12 mars, M. Roberts a promis de prendre une décision dans les deux semaines, soit avant l'ouverture du Parlement. L'ouverture du Parlement a eu lieu le 14 avril.

Les journaux de ce matin donnent encore une preuve à l'appui de ma question de privilège.

J'ai posé une question à ce sujet au ministre lundi dernier. Le ministre a indiqué à ce moment-là, que son opinion était faite, mais qu'il ne s'en ouvrirait pas à un simple député. Qu'est-ce qui autorise un ministre de la Couronne à tourner ainsi la procédure de la Chambre? La période des questions vise à permettre aux députés de se renseigner sur les programmes que comptent mettre en œuvre les ministériels. Le ministre a signalé qu'il avait décidé de ne pas mettre le député de Peterborough au courant, mais de faire part de ses intentions à ses collègues. Puis son collègue, le député de Stormont-Dundas, a déclaré, dans une interview accordée à un journal local, que le ministre s'était rangé à son avis. Nous savons tous ce que le député en question pense de cette affaire.

Aujourd'hui, dans le journal, on peut voir un article basé sur cette interview, qui s'intitule «Le projet de déménagement de Parcs Canada est contremandé . . .». Cela me fait penser à l'affaire Eldorado à propos de laquelle le gouvernement avait aussi opposé son veto. Le gouvernement a pris cette décision malgré les frais que cela entraînera et sans en rendre compte à qui que ce soit. Il l'a fait sans accepter de répondre aux députés de l'opposition.

Je vous rappelle, madame le Président, qu'à titre de députés de l'opposition, nous devons représenter nos électeurs. Nous ne pouvons pas le faire si les ministres de l'autre côté de la Chambre ne tiennent aucun compte de la procédure parlementaire.

Madame le Président, je vous prie d'intercéder en mon nom, au nom des autres députés de l'opposition et au nom de tous les députés de l'arrière-ban ministériel pour que les ministres soient tenus responsables et qu'ils rendent compte de leur façon de gouverner le Canada. C'est la raison d'être du Parlement. Je ne suis pas député depuis bien longtemps, mais cette façon d'agir me renverse. Je suis certain que l'Orateur de la Chambre acceptera d'intercéder en mon nom auprès des ministres pour leur demander de rendre compte de leurs décisions aux députés de l'opposition comme il convient. Merci, madame le Président.

● (1510)

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, à propos de la même question de privilège, je crois que le point que soulève l'honorable député est sans fondement. Je comprends qu'il ait envie de prendre la parole et de donner son opinion de façon si virulente parce qu'il y va de l'intérêt de ses commettants. Je suis sûr que c'est là une obligation pour l'honorable député et qu'il considère la situation séduisante.

Néanmoins, au mieux de mes connaissances, les réponses que j'ai données aux questions que l'honorable député a posées sont exactes. Lorsque j'ai rencontré les diverses personnes en cause, j'ai dit que je souhaitais effectivement prendre une décision très rapidement et que j'espérais le faire dans les dix ou quinze jours suivants. Mais, j'ai toujours insisté sur le fait que je ne pouvais donner de garantie absolue quant à la date. J'ai aussi eu soin de faire remarquer que je prendrais ma décision rapidement, mais qu'elle pourrait très bien nécessiter des consultations avec mes collègues.

Or, il est vrai que j'ai pris ma décision plutôt rapidement et que la question fait l'objet actuellement de consultations avec mes collègues. J'ai soulevé diverses possibilités qui doivent être étudiées et discutées. Les rumeurs et les manchettes auxquelles l'honorable député fait allusion sont donc sans fondement. La décision n'est pas encore définitivement prise.

L'honorable député est libre de croire les rumeurs qui circulent dans les journaux, et je ne peux l'empêcher de le faire; mais je lui dirai honnêtement que la décision finale dont il a parlé n'a pas encore été prise. Comme je l'ai dit à l'honorable député, des consultations sont en cours et je crois que nous arrêterons la décision dans quelques jours.

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté parler le député de Peterborough (M. Domm) de même que le ministre de l'Environnement (M. Roberts) dont les explications nous laissent cependant sur notre faim. Comme le ministre le sait trop bien, l'ancien gouvernement libéral avait longuement étudié l'opportunité de déménager le bureau de Parcs Canada, de Cornwall à Peterborough, et il n'attendait que l'issue des élections de 1979 pour rendre sa décision.

Quand le parti dont je suis membre a pris le pouvoir, je fus nommé ministre de l'Environnement. Après y avoir longuement réfléchi, j'ai pris à mon compte les données recueillies par l'ancien gouvernement libéral. Et c'est à partir des renseignements que me communiquèrent mes collaborateurs que j'ai autorisé, l'été dernier, le déménagement de ces services. C'était une décision claire et sans équivoque car nous ne pouvions pas—c'était inconvenant—laisser dans l'incertitude les fonctionnaires du ministère et la population de Cornwall à l'instar de celle de Peterborough quant aux intentions du gouvernement.

A entendre le ministre, il n'y aurait jamais eu une telle décision. Après avoir tourné en rond pendant deux semaines, après avoir repoussé la décision de dix autres jours puis de 14 jours encore, il demande conseil à ses collègues avant de trancher une question qui avait été réglée sans équivoque, l'été dernier, par le gouvernement du Canada. La conduite du ministre est vraiment scandaleuse puisqu'il revient sur une décision déjà prise depuis des mois, décision fondée sur des renseignements et des données recueillies par le gouvernement libéral avant les élections de 1979.

Madame le Président, le député de Peterborough a voulu nous saisir de cette affaire en soulevant la question de privilège, ce qui est fort compréhensible. Si les députés ne peuvent obtenir d'un ministre des réponses un peu plus claires que celles qu'on vient de nous donner, alors, la période des questions orales n'a plus sa raison d'être. Le ministre continue de leurrer la Chambre, car le député de Cornwall a déjà affirmé publiquement—et la chose est notoire—qu'à son avis le bureau de Parçs Canada ne devrait pas déménager et que ses vues étaient les mêmes que celles du ministre.

En fait, sans faire part de sa décision à la Chambre et exposer la situation clairement aux média, le gouvernement, par des moyens indirects a non seulement pris cette décision mais il l'a communiqué. Il a circonvenu au droit de l'honorable député de Peterborough de soulever cette question à la Chambre au nom de ses mandants et de recevoir une réponse honnête de la part du gouvernement qui, à mon avis, se comporte de façon malhonnête et mesquine.

M. Roberts: Madame le Président . . .

Mme le Président: L'honorable député de Vancouver-Sud (M. Fraser) n'a pas soulevé de nouvelle question; je ne permettrai donc pas à l'honorable député de répondre.

J'ai porté un très grande attention aux arguments avancés et je ne vois vraiment pas de question de privilège dans celle qu'a soulevée l'honorable député de Vancouver-Sud. Il s'agit vraiment d'une situation où un député n'est pas satisfait de la réponse qu'il a reçue durant la période des questions. Beauchesne indique clairement que cette situation ne constitue pas une question de privilège.

Je suppose donc que les deux députés sont satisfaits des arguments du ministre. Sinon, ils auront beaucoup d'occasions d'adresser d'autres questions et de discuter à un autre moment.

M. ANGUISH—L'EXPULSION DE CERTAINS INVITÉS DE LA TRIBUNE DES DÉPUTÉS

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, je soulève une question de privilège. Il y a un peu plus d'une heure, on a fait sortir de la tribune des invités à qui j'avais moi-même remis des laissez-passer.

Une voix: Asseyez-vous.

M. Blais: Madame le Président, une question de privilège.

Mme le Président: J'écoute déjà une question de privilège, je ne peux pas en écouter une deuxième en ce moment. J'écouterai la deuxième question plus tard, mais non pas tout de suite.

M. Anguish: Madame le Président, mes invités à qui on a demandé de sortir de la tribune sont tous des Indiens inscrits. Ils viennent des réserves suivantes: Dillon, Ministikwan, Joseph Bighead, lac Waterhen, Laloche, Fond du Lac, Flying Dust, Onion Lake, Thunderchild, Salteaux, Moosomin, lac Mudie, Patuanak on English River et lac Loon. Il a déjà été question de ces bandes ou il en sera question au cours des deux prochains jours. La raison pour laquelle on les a fait sortir de la tribune est qu'ils ne portaient pas de cravate. J'aimerais signaler que les cravates . . .

Mme le Président: Je dois interrompre le député. La question des tribunes de la Chambre est de mon ressort. Le député est libre de venir à mon bureau et d'exposer ses griefs à ce sujet.

Je voudrais cependant ajouter que lorsque ces gens ont demandé à être admis à la tribune de la présidence, hier, j'étais déjà en route vers la Chambre et, par conséquent, je n'ai pas été consultée. Quelqu'un a appliqué le Règlement à la lettre et a décidé que ces gens ne pouvaient être admis à cette tribune parce qu'ils ne portaient pas de cravate. Nous admettons pourtant à la tribune des gens d'autres nationalités qui ne portent pas de cravate. Si l'on m'avait mise au courant de l'affaire à ce moment-là, j'aurais permis à ces gens de prendre place à ma tribune. Je me confonds en excuses pour ce qui s'est passé.

Des voix: Bravo!

M. Anguish: Madame le Président, je crois comprendre que ces gens se sont vu expulser de votre tribune. Je crois que la Chambre devrait également décider de leur présenter des excuses.

M. Blais: Elle vient de le faire.

M. Anguish: Si ces personnes se trouvent encore dans la tribune on devrait leur permettre de se rendre maintenant dans la tribune des députés.

Mme le Président: A l'ordre. Le député pourrait-il venir me voir dans mon bureau tout à l'heure afin que nous puissions discuter de cette affaire?

● (1520)

M. ROBERTS—ON DEMANDE AU DÉPUTÉ DE VANCOUVER-SUD DE RETIRER SES PROPOS

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président . . .

M. Waddell: J'invoque le Règlement, madame le Président.

M. Roberts: Je regrette que les explications fournies . . .

M. Waddell: J'invoque le Règlement, madame le Président.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député aurait-il l'obligeance de se rasseoir? Je donne la parole au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement, à la condition qu'il ne reprenne pas la question de privilège au sujet de laquelle je viens de rendre une décision.

M. Roberts: Non, madame le Président, ce n'est pas de cela que je parlais. Je ne faisais pas allusion à la question de privilège soulevée par le député de Peterborough (M. Domm) mais je crois que le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) a dit entre autres que j'avais trompé la Chambre et je crois qu'il a dit—je vérifierai quand même—que j'avais tenu des propos malhonnêtes et douteux qui, si je ne m'abuse, donneraient lieu à une question de privilège. C'est à ce sujet que je demande la parole. Le député devrait, à mon avis, retirer ses propos injurieux.

Le député a déclaré qu'il avait pris une décision à ce sujet et que je prétendais adopter une nouvelle position. Je n'ai jamais nié que la décision avait été prise. J'ai expliqué clairement, à la Chambre et ailleurs, que la décision précédente faisait l'objet d'un examen et c'est pourquoi j'estime que mes remarques à la Chambre à cet égard n'étaient pas trompeuses.

Le député a parlé également du temps qu'il m'avait fallu pour étudier la question. J'affirme, et le compte rendu en témoignera, je pense, qu'il lui a fallu plus de temps pour prendre cette décision quand la question a été portée à son attention, que je n'en ai pris moi-même pour l'examiner.

J'estime que le député a tenu des propos antiparlementaires et je désire qu'il les retire.

Mme le Président: A l'ordre. Je n'ai pas entendu le député dire quoi que ce soit d'antiparlementaire. Néanmoins, comme le ministre a soulevé la question, je vais vérifier dans le hansard et je prendrai les mesures qui s'imposent.

M. WADDELL—LES ÉDIFICES DU PARLEMENT—L'AMÉLIORATION DES INSTALLATIONS POUR LES HANDICAPÉS

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'ai une autre question de privilège, mais avant de la soulever, j'aimerais vous signaler, sans vouloir vous offenser, que Votre Honneur a parlé d'autres gens qui sont entrés dans la tribune sans cravate comme des gens d'autres nationalités. Puis-je rappeler à Votre Honneur que ces personnes sont des Canadiens, des Canadiens autochtones, des Canadiens importants . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: . . . et que nous ne devrions pas laisser cela au compte rendu.

J'ajouterais à ce sujet, madame le Président, que j'ai reçu moi aussi une délégation d'élèves du secondaire de Kelowna. Les filles ont été admises dans la tribune sans cravate alors que les garçons ont dû aller dans la tribune des dames parce qu'ils n'en avaient pas. Je n'en dirai pas plus pour l'instant. Mais nous pourrions peut-être en discuter en privé et moderniser un peu nos règles vestimentaires lorsqu'elles s'appliquent aux visiteurs admis dans les tribunes, pour tenir compte des réalités du monde d'aujourd'hui.

Je soulève maintenant une question de privilège beaucoup plus agréable, madame le Président. Le 26 novembre 1979 j'ai proposé à la Chambre, appuyé par le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell):

Que la Chambre constate les difficultés auxquelles font face les handicapés dans les immeubles du Parlement et qu'elle demande instamment aux autorités compétentes de faire une étude de ces locaux en vue de proposer des améliorations.

La Chambre a adopté la motion. Dans mon préambule je disais, comme on peut le lire à la page 1676 du hansard:

Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, j'ai invité à la Chambre des communes un groupe d'handicapés de Colombie-Britannique. A ceux qui étaient en chaise roulante, il a tout d'abord été impossible d'entrer dans l'édifice. Par la suite, ils ont réussi à entrer par une porte de côté qui a dû être déverrouillée pour l'occasion. Puis, pendant un moment, ils ont été bloqués à l'entrée de la salle à manger du Parlement—nous avons dû les porter pour descendre les marches.

Enfin, ils n'ont pas tous pu entrer à la Chambre des communes bien que sept ou huit d'entre eux seulement soient en chaise roulante. Les escaliers de marbre sont dangereux quand il faut transporter des gens et la situation est vraiment scandaleuse.

J'ai ensuite présenté la motion. J'ai en main un rapport daté du 7 décembre 1979 du gestionnaire des immeubles du ministère des Travaux publics, M. R. A. Hill, au sujet d'aménagement permettant aux handicapés d'avoir accès aux édifices du Parlement. Je suis très heureux d'avoir reçu ce rapport et d'informer la Chambre qu'un grand nombre d'inconvénients dénoncés par la Chambre ont été corrigés, entre autres, les quatre suivants.

D'ici le 31 mai 1980, il sera possible de construire ou tout au moins de rénover l'entrée de l'édifice principale, sous la Tour de la Paix, l'entrée du restaurant sera modifiée au cours de l'intersession de l'été 1980, et on a fini de construire la nouvelle entrée de l'édifice de l'ouest en décembre dernier. En fait, madame le Président, le soir même où le gouvernement est tombé, je suis également tombé dans cette entrée, ce qui m'a permis de constater que la 31e législature avait au moins une réalisation à son crédit. Enfin, une étude est en cours en vue de modifier l'entrée de la Chambre des communes.

J'ai soulevé la question de privilège à ce propos, parce que je voulais signaler à la Chambre et à la présidence que les fonctionnaires en cause avaient accompli un excellent travail suite à la résolution de la Chambre. Je sais, madame le Président, que vous êtes bien au courant de l'évolution de cette affaire et que vous y êtes intéressée, et comme je ne puis le faire moi-même officiellement, j'aimerais suggérer que vous donniez suite à cette affaire, étant donné que vous êtes responsable de ce qui à trait à la Chambre et des travaux qui progressent si bien. Nous espérons qu'il seront terminés vers la fin de l'été.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Certes, les propos du député sont bienvenus et le programme auquel il fait allusion est en cours. Je n'ai pas encore eu le temps depuis mon accession à ce poste de voir si ces travaux avancent assez rapidement pour accommoder tous ceux qui voudraient visiter la Chambre des communes ou les édifices du Parlement.

Bien entendu, je conviens avec le député que la Chambre et tout l'édifice devraient autant que possible être accessible à tous. Je suis heureuse de bénéficier de l'appui du député pour que ce projet se réalise le plus tôt possible.

Budget principal des dépenses

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 1980-1981

RENVOI À DIVERS COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, conformément à l'article 59 du Règlement, je propose:

Que le budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1981 soit déféré aux divers comités de la Chambre comme suit.

Puis-je être dispensé de donner lecture de cette très longue motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Le président du Conseil privé (M. Pinard) propose que le budget principal des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1981, déposé sur le bureau de la Chambre le mardi 22 avril 1980, soit déféré aux divers comités permanents de la Chambre, comme suit: Dois-je me dispenser d'en donner lecture?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur:* Voici la suite de la motion précitée:]

Au Comité permanent de l'agriculture

Agriculture, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 et 50

Au Comité permanent des communications et de la culture

Communications, crédits 1, 5, 10 et 15

Secrétariat d'État, crédits 1, 5, 10, 15, 20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100, 105, 110, 120 et 125

Au Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale

Affaires extérieures, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, L35, L40, L45, L50, 55 et 60

Défense nationale, crédits 1, 5, 10 et 15

Au Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques

Développement économique, crédit 1

Finances, crédits 1, 5, 10, 15, 25 et 30

Industrie et Commerce, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, L30, L35, L40, L45, 50, 55, 60, 65, 70, 75 et 80

Revenu national, crédits 1 et 5

Conseil privé, crédit 20

Au Comité permanent des pêches et des forêts

Environnement, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Pêches et Océans, crédits 1 et 5

Au Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales

Consommation et Corporations, crédits 1 et 5

Santé nationale et Bien-être social, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35 et 40

Développement social, crédit 1

Au Comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Affaires indiennes et Nord canadien, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, L35, L40, 45, L50, L55, 60 et L65

Au Comité permanent de la justice et des questions juridiques

Justice, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45

Solliciteur général, crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25

Au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration

Emploi et Immigration, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35

Travail, crédits 1, 5, 10 et 15

Secrétariat d'État, crédits 60 et 130

Questions au Feuilleton

Au Comité permanent de la gestion et des services aux députés

Parlement, crédit 5

Au Comité permanent des prévisions budgétaires en général

Finances, crédit 20

Gouverneur général, crédit 1

Parlement, crédits 1 et 10

Bureau de poste, crédits 1 et 5

Conseil privé, crédits 1, 5, 15 et 30

Science et Technologie, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35

Secrétariat d'État, crédit 115

Approvisionnements et Services, crédits 1 et 5

Conseil du Trésor, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35

Au Comité permanent des ressources nationales et des travaux publics

Énergie, Mines et Ressources, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, L35, L45, 50, 55, 60, 65, 70, L75, L80, L85, L90, L95 et 100

Travaux publics, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50 et L55

Au Comité permanent sur les pipe-lines du Nord

Conseil privé, crédit 25

Au Comité permanent des privilèges et élections

Conseil privé, crédit 10

Au Comité permanent de l'expansion économique régionale

Expansion économique régionale, crédits 1, 5, 10, L15, L20, 25, 30, L35, L40, 45, 50, 55 et L60

Au Comité permanent des transports

Transports, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, L40, L45, L50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, L95, 100, 105 et 110

Au Comité permanent des affaires des anciens combattants

Affaires des anciens combattants, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérique.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 77 et 325.

[*Texte*]

AIR CANADA—LA DÉLIVRANCE DE LAISSEZ-PASSER

Question nº 77—**M. Cossitt:**

1. Au cours des quatre dernières années, Air Canada a-t-il accordé des laissez-passer à des personnes sans lien avec des services gouvernementaux et, le cas échéant, *a*) quels sont leurs nom, adresse et poste ainsi que le nom des entreprises ou organismes pour lesquels elles travaillaient, *b*) pourquoi, dans chaque cas?

2. Parmi ces entreprises ou organismes, lesquels étaient des *a*) entreprises privées, *b*) organismes à but non lucratif ou de bienfaisance?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): La direction d'Air Canada donne les renseignements suivants:

1 et 2. Les laissez-passer ou les réductions de tarifs aériens que consentent toutes les lignes aériennes canadiennes relèvent du comité des transports aériens de la Commission canadienne des transports, en vertu de la loi sur l'aéronautique. Dans ce domaine, Air Canada suit une politique semblable à celle des autres transporteurs canadiens et la compagnie considère qu'elle n'a pas à dévoiler le détail de la délivrance de laissez-passer promotionnels.

LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DU NORD LIMITÉE—LE NOMBRE D'EMPLOYÉS

Question nº 325—**M. Herbert:**

Combien *a*) d'employés permanents, *b*) d'autres employés étaient sur la liste de paye de la Société des transports du Nord Limitée et de ses filiales, le 31 mars 1979?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): La Société des transports du Nord Limitée: *a*) 92; *b*) 39.

La Compagnie de camionnage et de distribution Grimshaw Limitée: *a*) 190; *b*) 19.

Une autre filiale possédée en propriété exclusive, la Société des transports de Yellowknife Limitée est présentement inactive. Il n'y a aucun employé.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, si la question nº 539 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

[*Texte*]

TRANSPORTS—LES CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

Question nº 539—**M. Orlikow:**

1. Durant l'année financière 1978-1979, quels contrats de services professionnels ont été accordés pour l'étude, l'examen et l'analyse *a*) des politiques, des programmes ou des analyses d'information présents ou futurs, et notamment de leur efficacité, *b*) de l'administration ou des activités internes du ministère des Transports?

2. Quels étaient le montant et le nom du bénéficiaire de chacun des contrats?

(Le document est déposé.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je vous saurais gré d'appeler la question nº 116 marquée d'un astérisque.

[*Texte*]

*CANADIAN AVIATION ELECTRONICS—AÉROPORT INTERNATIONAL DE WINNIPEG

Question nº 106—**M. McKenzie:**

La société Canadian Aviation Electronics a-t-elle acheté des hangars appartenant à Air Canada, à l'aéroport international de Winnipeg, et, le cas échéant, *a*) combien, *b*) à quel prix, dans chaque cas, *c*) la société a-t-elle, dans chaque cas, payé le prix demandé, *d*) la société est-elle seule et unique propriétaire de ces hangars, *e*) l'acte de vente autorise-t-il la société à revendre ces hangars?

[*Traduction*]

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame le Président, la réponse est la suivante:

La direction d'Air Canada fait savoir que les hangars et autres bâtiments qui appartenaient autrefois à Air Canada et qui se trouvent sur la propriété de la Couronne à l'aéroport international de Winnipeg ont été vendus à la CAE Aircraft Ltd, conformément à un accord daté du 1er septembre 1969 et aux termes duquel CAE Industries Ltd se portait caution. *a*) Six; *b*) Air Canada considère que cette information relative au coût est confidentielle; *c*) et *d*) le prix d'achat a été payé en entier et la CAE a ainsi obtenu le titre des six bâtiments; *e*) après paiement en entier, la CAE Aircraft Ltd était libre de vendre ou de faire ce qu'elle voulait des bâtiments qu'elle a achetés en vertu de cet accord.

M. Collenette: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient reportés.

Des voix: D'accord.

* * *

● (1530)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'apprends que le gouvernement songerait à mettre la loi sur les banques à l'ordre du jour de demain. Je sais que ce n'est pas le jour habituel de poser la question des travaux de la Chambre, mais le leader du gouvernement à la Chambre nous rendrait un grand service en nous confirmant tout de suite la chose s'il le peut.

M. Pinard: Madame le Président, je le ferais volontiers si mon collègue voulait bien confirmer que nous achèverons aujourd'hui le débat sur le bill C-19. Cela nous aiderait à prendre une décision. Quoi qu'il en soit, nous mettrons mon collègue au courant dans la journée, en fonction de l'état d'avancement du bill C-19.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. HNATYSHYN—OBSTACLE À LA DIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CHAMBRE—DÉPÔT D'UN DOCUMENT

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je voudrais demander le consentement unanime de la Chambre pour pouvoir revenir aux dépôts de documents, pour permettre à mon collègue le député de Spadina (M. Stollery) de déposer un document pour le compte du ministre des Communications (M. Fox).

Mme le Président: La Chambre est-elle d'accord pour que nous revenions aux dépôts de documents?

Des voix: D'accord.

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je dépose un document faisant suite aux propos échangés vendredi, sur une question de privilège, par le député de Saskatoon-ouest (M. Hnatyshyn) et le ministre des Communications (M. Fox). Je demande l'autorisation de déposer un document qu'a demandé le député de Saskatoon-ouest.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE CRÉDIT D'IMPÔT À L'EMPLOI

MESURE TENDANT À PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 29 avril, de la motion de M. Axworthy: Que le bill C-19, tendant à modifier la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'ai le plaisir de reprendre la parole dans le débat sur le bill C-19, tendant à modifier la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi.

Comme vous le remarquerez à mes propos liminaires, il s'agit d'un bill portant sur des questions budgétaires, et la plus large latitude possible a été accordée pour discuter de la politique budgétaire du gouvernement actuel. J'aimerais reprendre mon intervention au point où je l'ai interrompue. Disposant d'environ 12 minutes je pense, j'aimerais passer en revue très brièvement la question du prix de l'énergie qu'ont exposée les quatre premiers ministres de l'Ouest dans la déclaration qui a été publiée à l'issue de leur conférence de Lethbridge.

J'ai dit que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) se préparait à fond pour son voyage dans l'Ouest où il va négocier d'abord un prix pour le pétrole, et ensuite établir la relation entre le gaz naturel et le pétrole. Pour se préparer à cette épreuve, le ministre a jugé bon de décocher des coups à gauche et à droite en présentant un rapport dépourvu d'objectivité. On y a réussi en appliquant l'article de la force majeure prévu dans le contrat de Syncrude et, tout récemment, en évoquant publiquement la possibilité d'un impôt sur le raffinage du pétrole brut. Je crois aussi comprendre que le ministre des Finances (M. MacEachen), ce grand manitou de l'économie ou peut-être le grand maître de l'infiltration ou de l'infiltration économique, est en train de monter un autre coup contre l'Ouest, en particulier l'Alberta, en voulant modifier la loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. Quel climat favorable à la négociation d'une entente sur le prix de l'énergie avec l'Ouest du Canada!

Comme je l'ai dit hier en parlant du leadership économique que le gouvernement offre au pays, il faut remplir ce vide qui existe maintenant de l'autre côté, parce que le gouvernement ne s'attaque pas actuellement aux véritables problèmes économiques de notre pays. J'ai signalé que certains des chefs de gouvernements provinciaux du pays essayaient de combler ce fossé.

Il est assez remarquable que les quatre premiers ministres de l'Ouest se réunissent pour tenter de jeter les bases d'une politique économique nationale et d'en faire part au gouvernement fédéral. Quel était le deuxième élément sur lequel ils ont travaillé? Ils ont établi les mesures nécessaires pour réduire la dépendance du Canada à l'égard des capitaux étrangers. Parmi celles-ci, on note diverses mesures fiscales qui touchent à la fois la sortie des épargnes des Canadiens et l'entrée de fonds étrangers. Le gouvernement fédéral devrait étudier ces mesures afin d'accroître la disponibilité et la mobilisation effective des épargnes des Canadiens qui peuvent être investies chez nous.

De fait, les premiers ministres ont en outre souligné que des efforts de stimulation devraient être déployés pour encourager les Canadiens et les sociétés canadiennes à acheter des actions de sociétés exploitées au Canada et ainsi faire en sorte que les dividendes et les investissements de ces sociétés restent au Canada. Le gouvernement précédent de la 31e législature avait pris, comme il se devait, des mesures, en ce sens.

En outre, les premiers ministres ont déclaré que les gouvernements fédéral et provinciaux devraient songer à assurer la coordination permanente des emprunts essentiels des gouvernements et des sociétés de la couronne sur les marchés internationaux.

La dernière fois que je me suis renseigné sur les emprunts contractés à l'étranger par les provinces, il y a de cela plusieurs années, ces emprunts dépassaient 7 milliards de dollars. Certains d'entre nous, moi-même y compris, avions jadis signalé qu'une partie des fonds conservés par l'Alberta dans sa caisse du patrimoine détenue en fiducie pourraient être prêtés aux provinces qui en faisaient la demande pour les aider à acquitter leur dette. Depuis lors, les taux d'intérêt sont montés en flèche.

Les premiers ministres provinciaux ont signalé que les ministres des finances à l'échelon fédéral et provincial pourraient se rencontrer une fois par année pour planifier et coordonner les emprunts étrangers en tenant compte de la conjoncture économique et de la nécessité de réduire la dépendance du Canada sur les capitaux étrangers. Cela permettrait de donner l'orientation nécessaire aux affaires économiques, financières et fiscales du Canada.

Les premiers ministres ont aussi indiqué que les importantes découvertes de gaz naturel faites récemment en Alberta et en Colombie-Britannique pourraient permettre d'augmenter les exportations canadiennes, ce qui améliorerait notre balance de paiements et renforcerait le dollar canadien. Sous réserve que l'Office national de l'énergie garantisse que les besoins à long terme de gaz naturel au Canada seront protégés, les premiers ministres provinciaux ont exhorté le gouvernement fédéral à songer à la possibilité d'approuver de nouvelles exportations de gaz naturel. Si possible, une telle approbation devrait entraîner une garantie que le gazoduc de l'Alaska sera construit.

Il y a quelque temps, nous avons présenté à la Chambre une motion conformément à l'article 43 du Règlement pour demander à l'Office national de l'énergie de songer à gazéifier le charbon pour suppléer à long terme aux réserves de gaz naturel de l'ouest du Canada. Non seulement est-ce essentiel de le faire, mais c'est aussi un projet entièrement réalisable et nous devrions y voir parce que les réserves naturelles d'hydrocarbures de l'ouest du Canada sont certainement très vastes. Le ministre a signalé qu'il ne songerait pas à la gazéification du charbon pour suppléer aux importants gisements de gaz naturel qui existent déjà dans l'ouest du Canada.

Les premiers ministres des provinces de l'Ouest ont indiqué que, dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie économique nationale, le gouvernement fédéral devrait s'occuper de réduire l'importance de son déficit budgétaire et éventuellement équilibrer son budget en tenant compte du cycle économique. Qu'est-ce que le gouvernement a fait à cet égard? Le gouvernement a poussé le déficit à $14 milliards pour l'année en cours. Les premiers ministres ont fait remarquer qu'il est important de faire la distinction entre les dépenses gouvernementales consacrées à des programmes et des services, et les investissements du gouvernement dans des projets qui améliorent la position économique du Canada, par exemple des installations portuaires, l'amélioration des voies ferrées, les aménagements hydro-électriques et d'autres projets.

● (1540)

Ils ont ajouté que si la réduction du déficit fédéral aurait probablement certaines incidences négatives à court terme, on pourrait compenser en entreprenant certains grands travaux durables. Ces projets auraient aussi pour avantage de créer des emplois, ce qui est la raison d'être de ce bill, en cette période de croissance économique ralentie, tout en produisant des biens productifs qui consolideraient l'économie canadienne pour les années 80.

Les premiers ministres ont également fait valoir qu'un grand pas serait franchi vers la solution du problème de la balance des paiements si l'on pouvait mettre le doigt sur la source de ce problème. En 1979, par exemple, 4.4 milliards de dollars ont fui le Canada, et nous ne connaissons ni la nature ni la source de cette fuite, qui apparaît dans les calculs de la balance des paiements sous la rubrique «erreurs et omissions».

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les propos du député, mais le bill que nous étudions porte sur le crédit d'impôt à l'emploi. Je trouve que le député, malgré tout le respect que je lui dois, s'est éloigné de l'idée centrale de ce bill. Peut-il revenir au sujet?

M. Yurko: Peut-être que oui, monsieur l'Orateur. Peut-être vais-je revenir à la question des mesures destinées à stimuler l'expansion du parc de logements, élément très important dans l'ouest où la population augmente actuellement de manière sensible. On assiste à une migration des Canadiens du centre et de l'est vers l'ouest.

Certains, dans notre pays, oublient l'apport économique de l'Ontario à la Confédération, offrant notamment des débouchés aux diplômés de tout le reste du Canada. Pendant 25 ans ou plus, l'Ontario était le cœur de l'activité économique, ce qui était dû à plusieurs raisons précises. La province de l'Ontario avait certains avantages économiques dans la confédération. Elle bénéficiait de crédits qui ont à la fois nui et profité à son essor économique. Elle occupait une position stratégique par rapport à l'énorme marché de la population américaine. C'était un centre d'industries manufacturières et le haut lieu de la recherche au Canada.

L'Ontario procurait des emplois aux diplômés de tous les coins du pays lorsqu'il y avait pénurie d'emplois partout ailleurs. Je puis en témoigner, car je fus en 1950 au nombre des 62 ingénieurs chimistes sur 64 diplômés fraîchement émoulus de l'Université de l'Alberta qui durent venir trouver du travail en Ontario. L'Ontario a embauché des jeunes de tout le Canada. C'est l'Ontario qui a, dans une large mesure, soutenu l'activité économique et la recherche et le développement dans notre pays durant un grand nombre d'années lorsque l'activité était nulle dans bien des parties du pays. Je sais tout cela. J'ai énuméré à maintes reprises les avantages dont a joui l'Ontario au sein de la Confédération.

Mais tout comme aux États-Unis, la situation a changé au Canada. Tout comme aux États-Unis, les capitaux et la main-d'œuvre sont attirés par les perspectives de prospérité. S'il est, en fait, une chose à déplorer au Canada, ce sont les obstacles trop nombreux qui entravent le mouvement des capitaux et de la main-d'œuvre. Tout comme aux États-Unis où les perspectives économiques plus brillantes se sont déplacées de la côte est vers le centre du pays, puis du Centre vers la côte ouest et maintenant vers le Texas, le même phénomène s'observe au Canada. C'est une situation saine. Je ne trouve rien à redire au fait que l'Ontario ait été pendant longtemps la région la plus riche et dont le développement était le plus rapide, mais la situation a changé.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Il ne peut poursuivre qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Le député peut poursuivre, mais je lui rappelle de s'en tenir au sujet du bill.

M. Yurko: Monsieur l'Orateur, je n'abuserai pas des privilèges des députés très longtemps, 30 ou 40 secondes tout au plus. Je tiens tout simplement à souligner qu'au chapitre de la création d'emplois, l'Ontario a joué un rôle déterminant ces dernières années. Le climat économique du pays varie. Il tend en partie vers l'Est à cause des ressources de la région de Terre-Neuve, en partie vers l'Ouest et en grande partie vers le Nord, vers le Yukon.

Je voudrais signaler que dans une confédération, un ensemble de régions et de ressources différentes, c'est une bonne chose. Les Canadiens sont chanceux parce qu'ils peuvent déménager n'importe où dans ce vaste pays, cette immensité très riche, et profiter de ses possibilités. Dans la plupart des cas, ils peuvent le faire sans sacrifier leur culture, leur langue et leurs racines.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord féliciter le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy); sa tâche est très ardue et je lui offre mes bons vœux. Je voudrais également féliciter madame le Président de sa nomination ainsi que tous ceux qui occupent le fauteuil.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a formulé une requête très simple. Je voudrais citer un passage du discours qu'il a fait en présentant la modification:

> L'objet de ce bill est très simple. Il s'agit simplement de prolonger d'un an le programme de crédit d'impôt à l'emploi qui a été instauré en 1978 pour assurer divers crédits d'impôt aux employeurs privés afin de les inciter à créer des emplois supplémentaires ou de nouveaux emplois.

Je voudrais citer un autre passage:

> L'an dernier, le programme des crédits d'impôt a fourni près de 50,000 emplois supplémentaires, selon nos meilleures estimations, au coût d'environ 100 millions.

Je passe ensuite à la phrase suivante qui me frappe particulièrement:

> D'après nos estimations, il appert qu'environ 60 p. 100 des personnes qui ont profité de ses bienfaits ont été des jeunes.

Très bien jusqu'ici, mais il enchaîne en disant:

> Le programme de crédit d'impôt semble avoir porté ses fruits, surtout dans l'industrie manufacturière, et il a eu aussi des effets bénéfiques dans les régions.

J'ai seulement deux brèves observations à faire au ministre. Si je puis retenir son attention pas plus de quatre minutes, je dirai ce que j'ai à dire pour ensuite reprendre mon siège.

Je veux souligner qu'en tant que chef d'une petite entreprise, j'ai eu l'occasion de connaître ce programme à l'extrémité réceptrice, si je peux m'exprimer ainsi. A mon avis, toute cette mesure se prête aux abus. Les indices que j'ai recueillis et que je voudrais vous communiquer, indiquent en fait qu'on en a joliment abusé.

A ma connaissance, il est arrivé à plusieurs reprises qu'un homme d'affaires qui demande au bureau local de la main-d'œuvre de lui trouver quelqu'un pour remplir un poste vacant, reçoive quelque temps plus tard la visite d'un employé de la main-d'œuvre venu lui proposer de s'inscrire au programme et lui disant qu'il était admissible du fait qu'il s'agissait d'un nouvel emploi. J'estime que ce n'est pas là l'objectif de la loi, mais c'est pourtant ce qui se passe. D'après certaines estimations, il y aurait des abus de ce genre dans 30 à 40 p. 100 des cas, le crédit d'impôt à l'emploi étant réclamé en dépit du fait que ces gens auraient été embauchés de toute façon. Si la modification est adoptée, et je suis persuadé qu'elle le sera, j'espère que le ministre entreprendra une évaluation sérieuse de cet aspect du programme.

● (1550)

En terminant, je voudrais transmettre quelques renseignements au ministre et lui demander d'intercéder auprès de son collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) au sujet d'une affaire étroitement liée aux programmes de création d'emplois dans le nord de l'Alberta. Je voudrais lui signaler que 16,000 emplois ont été crées durant la construction de l'usine de Syncrude, 10,000 en Alberta et 6,000 autres ailleurs au Canada. Un mot au sujet des avantages par rapport au coût. Le coût de construction dépassait 2 milliards de dollars dont plus de 300 millions ont servi à acheter des biens dans la région centrale du Canada. Presque toutes les provinces ont reçu des commandes liées à la construction de cette usine colossale. En outre, Syncrude a

créé 3,200 emplois permanents, portés depuis à 3,800. On prévoit que l'usine de Cold Lake coûtera 2.3 fois ce montant. Il est donc de la plus haute importante de conclure avec l'Alberta un accord sur les prix du pétrole qui permette de donner le feu vert à la construction de cette usine qui créera bien plus d'emplois que le projet de loi à l'étude.

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, j'aimerais participer à ce débat. Mais avant, j'aurais quelques observations à faire. Je voudrais féliciter le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) de sa nomination au cabinet. Je tiens à lui dire que beaucoup de gens de l'Ouest du pays ont mis leur confiance en lui et sont convaincus qu'il sera pour eux un représentant éloquent et dévoué.

Je tiens maintenant à répondre à certaines remarques qui ont été faites avant l'ouverture de la législature et selon lesquelles les députés du NPD sont un peu comme des eunuques dans un harem. J'ai procédé à un petit sondage au sein de notre caucus et tous les députés ont répondu que ce n'était pas vrai. Nous avons été beaucoup trop pris par nos fonctions parlementaires pour chercher quelque harem que ce soit et j'espère que d'autres députés peuvent dire la même chose.

Ce débat est commencé depuis un certain temps. Le ministre lui-même parle du programme comme d'un moyen temporaire visant à assurer le maintien d'une mesure efficace de création d'emplois tandis qu'on met la dernière main à un programme d'emploi qui sera présenté à la Chambre aussitôt qu'il sera au point. Le mot qui frappe l'esprit est «temporaire». Il est temps de renoncer aux mesures temporaires. Nous nous contentons de mesures de replâtrage depuis beaucoup trop longtemps et cela a contribué à accentuer le problème au lieu de l'atténuer.

Je crois que le gouvernement n'a jamais songé à évaluer les avantages de tous les programmes temporaires qu'on sert aux Canadiens depuis si longtemps. Les conservateurs et les libéraux se sont chargés de l'administration du pays pendant près de 113 ans et ils ont suscité les graves problèmes économiques que nous connaissons aujourd'hui. Le discours du trône dit aux Canadiens qu'ils doivent penser à l'avenir, accepter les restrictions qui leur seront imposées et vivre selon leurs moyens. Le discours du trône nous demande aussi de faire des sacrifices pour relever le défi des années 80.

Je ne vois pas pourquoi les Canadiens devraient consentir les sacrifices qu'ils consentent aujourd'hui dans un pays aussi nanti que le nôtre, doté d'une technologie perfectionnée, d'un niveau de vie élevé et de ressources inégalées dans le monde entier. A l'heure actuelle, des gens sont forcés d'abandonner leur maison et perdent leur emploi. Le bill C-19 ne propose rien à long terme pour ramener le taux de chômage à un niveau acceptable. Le ministre devrait savoir que cette nouvelle mesure temporaire qui offre les crédits d'impôt à l'emploi ne fera que compliquer les choses au lieu de contribuer à réduire le chômage à long terme. Je suis sûr que le député a été inspiré par les remarques du député de Prince George-Peace River (M. Oberle) qui a prononcé un discours très intéressant l'autre jour au sujet du bill dont nous sommes saisis.

Je voudrais dire au ministre que nous sommes heureux de la défaite du gouvernement aux dernières élections. Si je le dis, c'est qu'entre M. Brejnev et M. Clark, il n'y a guère de différence. Dans le pays de M. Brejnev, c'est le gouvernement qui contrôle tous les aspects de la vie des gens, sans égard au processus démocratique. Dans le pays auquel je fais allusion, le gouvernement est de type dictatorial. Or, monsieur l'Orateur, dans notre cas, si ces élections n'avaient pas eu lieu, le peuple aurait subi des épreuves presque identiques infligées non pas par le gouvernement, mais par les conservateurs et les sociétés multinationales auxquelles ceux-ci auraient donné les pleins pouvoirs. Pour moi, pareille situation est inacceptable, et je suis heureux que les élections aient été déclenchées et que le gouvernement conservateur ait été défait.

M. Kempling: Un autre imbécile de socialiste.

M. Anguish: Je le répète, les libéraux et les conservateurs ont créé et alimenté ce problème depuis 113 ans. C'est devenu un problème permanent. On ne peut plus considérer le chômage comme un problème temporaire qui disparaîtra un jour si nous continuons à appliquer des mesures de replâtrage du genre de celle que l'on nous demande de proroger. C'est un problème permanent et il nous faudra adopter des solutions permanentes si nous voulons en venir à bout.

Selon les chiffres officiels, il y a près d'un million de chômeurs. En réalité, le chiffre de un million et demi serait plus près de la vérité. Et ces chômeurs en ont assez des mesures temporaires, car si l'on peut en contenter quelques centaines grâce à un emploi temporaire qui leur permettra de s'acheter des maisons lourdement hypothéquées et d'avoir accès au crédit bancaire qui réduira à néant leurs économies durement gagnées, que se passera-t-il après? Ils se retrouveront sans emploi, les mesures temporaires seront chose du passé, le chômage sera toujours là et ils ne pourront compter sur rien. Ils n'auront plus d'économies et aucune stratégie économique ne leur permettra d'espérer voir la fin de ces temps difficiles.

J'aimerais m'attarder un instant sur certains programmes lancés par le gouvernement et qui, à mon avis, étaient d'excellentes mesures tendant à juguler le chômage. Ces programmes remontent à la fin des années 60 et au début des années 70. L'un des programmes que j'ai été heureux de voir mis sur pied à la fin des années 60 s'appelait le programme de relance. Certains de ces programmes de relance avaient pour but de trouver des moyens de former les adultes pour leur permettre de jouer un rôle plus important dans la population active. Je connais bien le programme qui avait alors été institué en Saskatchewan et qui avait permis de mettre au point de nombreuses méthodes de formation des adultes. Les programmes de formation permanente permettaient non seulement d'améliorer les compétences techniques des intéressés, mais aussi de leur apprendre à mieux faire face aux réalités de la vie. Beaucoup d'autres programmes, depuis ceux d'alphabétisation, qui faisaient partie du projet New Start en Saskatchewan étaient bien appréciés de ceux qui avaient besoin de ce genre de services.

● (1600)

On avait donné cinq ans aux responsables pour réaliser ces programmes spécialement conçus pour les adultes, délai qui a été prolongé un peu au début des années soixante-dix. Ensuite, les résultats ont été mis sur microfilms et sur microfiches, lesquels ont été envoyés à Ottawa. Nos concitoyens ignorent aujourd'hui ce qui est advenu de ces programmes élaborés dans le cadre de l'initiative New Start en Saskatchewan et des autres programmes du même type organisés en Alberta et dans les Maritimes qui étaient très bien accueillis par les intéressés et ont été fort profitables. Ces programmes ont presque tous été suspendus. On ne les applique pas là où ils feraient le plus grand bien. A mon avis, ces programmes permettaient à la fois de résoudre les problèmes et de planifier pour pallier à ce que le gouvernement appelle le chômage, et en même temps, ils permettaient d'assurer la formation des intéressés. Il faudrait toutefois transférer ces programmes dans un milieu possédant une stratégie industrielle et faisant de la planification économique à longue échéance, ce qui assure une certaine sécurité.

Je pense également à un autre programme pour lequel je voudrais féliciter le gouvernement. Soit dit en passant, le programme de relance était financé par le gouvernement fédéral et il était administré par le gouvernement provincial; je trouve que c'est un bon système. Le programme de formation de la Saskatchewan était financé par le gouvernement fédéral et administré par le gouvernement provincial.

Dans certains programmes, on s'attachait à préparer les gens à reprendre des entreprises de leur région dans lesquelles ils avaient des intérêts. Je songe notamment au programme de formation qui avait été mené à la réserve de Look Lake qui est située dans la région que je représente. Il s'agit d'une exploitation touristique. Elle était louée à vil prix à un exploitant privé depuis de nombreuses années, et la bande n'en retirait pas grand chose. Le programme de formation était financé par le gouvernement fédéral et je le félicite encore une fois. Le but de ce programme était d'apprendre aux gens de cette région à exploiter eux-même leur centre touristique en leur offrant l'instruction de base et les connaissances pratiques, administratives et techniques nécessaires à la gestion saine d'une exploitation.

Que s'est-il passé? Le programme s'est révélé n'être qu'un palliatif. A la fin de la période pendant laquelle le gouvernement avait offert un financement, il a coupé les fonds complètement, sans s'assurer du tout si le programme avait réussi ou non. Je dis que le bill C-19 fait à peu près la même chose. Il n'y aura pas ou presque pas d'évaluation et on ne fera pas grand-chose pour résoudre notre problème permanent, le chômage.

A mon avis, le bill C-19 continue de subventionner les grandes entreprises. Si elles ne fabriquent pas un produit que les Canadiens ont les moyens d'acheter, quand le programme est terminé, les employés sont mis à pied et la compagnie se retrouve avec des stocks considérables qu'elle ne peut écouler parce que les conditions économiques sont tellement défavorables. Les petites entreprises ne peuvent pas vraiment bénéficier du programme parce qu'elles ne sont pas financièrement capables d'engager du personnel et les rares entreprises qui le peuvent le font pour remettre de l'ordre dans leurs propres affaires, ce qui n'exige pas normalement l'embauche d'une main d'œuvre permanente. Les petites entreprises prennent des mesures à court terme pour reprendre le dessus dans leurs propres opérations.

Quand j'étais en affaires, avant d'être élu député, je ne pouvais pas profiter du programme de crédit d'impôt à l'emploi. Il ne nous était pas utile. Ma compagnie n'y avait pas droit et je n'avais pas de capital excédentaire qui me permette d'en profiter autant que les grandes entreprises.

Je constate que le programme n'avantage pas d'autres régions du pays. Le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen), a dit l'autre jour dans le cadre de ce débat, que beaucoup de personnes qui sont mises à pied maintenant ne bénéficieront pas du programme de crédit d'impôt à l'emploi. Il a parlé surtout des sciages en Colombie-Britannique et dans sa propre circonscription. Rien qu'en Saskatchewan, trois scieries ont fermé leurs portes ce mois-ci et une usine de contreplaqué a fermé à cause des temps difficiles.

Selon moi, l'emploi n'est pas vraiment notre plus gros problème aujourd'hui. C'est plutôt le fait que nous n'avons pas de stratégie économique ou industrielle à long terme qui soutienne la croissance et assure aux Canadiens le niveau de vie auquel ils sont habitués. Nous décevons les Canadiens en leur présentant des palliatifs comme la mesure qu'on nous demande aujourd'hui de proroger. Nous devrions, je crois, nous asseoir pour faire le point. Nous devrions examiner la situation qui existe au Canada; nous constaterions ainsi, en remontant dans l'histoire aussi loin que nous le voulons, qu'il s'agit là de problèmes permanents dont nous souffrirons encore longtemps.

Ma circonscription a surtout des antécédents agricoles. L'agriculture a été l'activité principale pendant bon nombre d'années, mais elle commence maintenant à céder le pas à l'exploitation de certaines ressources comme le pétrole lourd, la potasse dans le sud et les minéraux dans le nord, ainsi qu'à l'industrie du bois. Celle-ci était florissante avant le marasme économique actuel. Aujourd'hui, les sociétés de bois de construction ne sont plus en mesure de maintenir leur stock et doivent mettre à pied nombre de leurs employés. La population de la circonscription de The Battlefords-Meadow Lake n'a rien à gagner à l'adoption du bill C-19. Je ne vois absolument pas comment ce projet de loi pourrait lui profiter.

Je voudrais que le ministre nous dise quelles industries ou quel type de petites entreprises vont décider d'employer les Canadiens qui sont licenciés actuellement. Quel genre d'emplois à court terme peuvent-ils trouver? On licencie actuellement dans le secteur de l'industrie forestière, du bois de construction et de la construction automobile partout au Canada. Ces gens-là ont beaucoup de difficultés à trouver du travail. Ce sont pour certains des chômeurs professionnels. Comment ce programme peut-il les aider? J'estime qu'il ne leur rendra aucun service, et je répète qu'il aidera seulement les grosses sociétés et personne d'autre dans la société en général. En fait, à long terme, il n'aidera même pas ces grosses sociétés, car elles auront seulement bénéficié d'une mesure de rafistolage, et si elles ne peuvent pas se rendre compte de la nature véritable de ce programme pernicieux consistant à dépenser 100 millions de dollars des contribuables, c'est qu'elles ne savent pas gérer très efficacement leurs affaires.

Des localités comme Meadow Lake, The Battlefords, La Loche, Patuanak et bien d'autres comptent fort peu de manufactures et très peu de grosses entreprises. Quelle aide ce programme va-t-il apporter aux gens de ces localités? Je ne peux m'empêcher de penser aux jeunes gens qui sont les plus frappés par le chômage ou ses effets dans des endroits comme Loon Lake, Hafford, Turtleford et Frenchman Butte. Que leur apportera ce programme?

L'autre jour, je jetais un coup d'œil sur le programme d'emploi que le gouvernement fédéral offre aux jeunes. Cinq demandes étaient venues de deux centres de ma circonscription. La date limite est maintenant passée, mais je doute que le gouvernement se soit senti tenu de faire connaître ce programme à la population. Je suis convaincu que bien des jeunes, partout au Canada, veulent travailler. Mais, sachant que seulement cinq demandes ont été faites dans ma circonscription, qu'elles venaient de seulement deux centres, j'ai raison de croire que quelque chose cloche dans la façon dont le gouvernement a annoncé son programme. La population n'a accès aux renseignements qu'après la date limite.

Une fois élu député et arrivé à la Chambre des communes, j'ai reçu un communiqué touchant le programme d'emploi pour les jeunes que le gouvernement fédéral venait de mettre sur pied, mais avant d'avoir pu me procurer tous les renseignements pertinents, nous étions rendus à l'avant-veille de la date limite. Comment la population peut-elle profiter, même de ces programmes de replâtrage, qu'en fait, soit dit en passant, je n'approuve pas, si elle en ignore tout? Le gouvernement ne la renseigne pas, faute de bonnes communications, nettes et claires.

A mon avis, nous devons rejeter le bill C-19. Nous ne devons pas prolonger un programme qui contribue à aggraver la situation économique au Canada en dépensant les deniers publics à droite et à gauche. Il ne promet rien de clair aux Canadiens. Nous devrions plutôt nous préoccuper et nous occuper davantage des taux d'intérêt élevés, de l'absence de politique économique et de stratégie industrielle, ce que j'ai d'ailleurs déjà mentionné.

● (1610)

Je pense que le gouvernement, au lieu de présenter des mesures temporaires comme le programme de crédit d'impôt à l'emploi, devrait chercher à résoudre le problème, et la première chose à faire serait de sensibiliser davantage les députés du gouvernement au problème. Je pense que tous les députés et la population canadienne se rendent compte que nous traversons des temps difficiles et que nous faisons face à des problèmes.

La deuxième chose serait de définir le problème. Je crois que le gouvernement conservateur qui vient d'être défait et le gouvernement libéral qui est au pouvoir maintenant ont commis une grave erreur en définissant dans ce bill le problème comme étant un problème de chômage. C'est faux. Ce qui constitue le problème n'est pas le chômage, mais le fait que nous n'avons pas de politique économique pour guider le pays ni de stratégie industrielle.

Le NPD réclame une politique économique et une stratégie industrielle depuis déjà un certain temps. Cette politique est établie par nos membres durant nos congrès à la suite de recherches approfondies effectuées par eux et par nos recherchistes. Ils ont élaboré des programmes, dont, à mon avis, le gouvernement devrait s'inspirer pour doter le pays d'une stratégie économique.

L'étape suivante dans la recherche d'une solution au problème est d'établir certains critères que la Chambre serait prête à accepter de façon à avoir des règles à suivre. Évidemment les députés ne sont pas toujours prêts à suivre les règles qui régissent leurs travaux. Après avoir établi ces critères, le gouvernement devrait examiner toutes les solutions qui s'offrent à lui au lieu de les rejeter arbitrairement et de profiter de sa position majoritaire pour faire adopter le plus de mesures possible. Ce qu'il devrait faire, c'est proposer des solutions après avoir consulté, comme il l'a promis dans le discours du trône, tous les députés, et ces députés devraient eux-mêmes consulter leurs commettants.

Il est étonnant de voir la quantité de renseignements qu'on peut obtenir de ses commettants, qu'on voyage en auto, en train ou par avion. Les idées des électeurs bien que très valables ne sont pas prises en considération. Il me semble que nous devrions envisager toutes les solutions possibles avant d'adopter une politique économique et une stratégie industrielle. Une fois que nous aurons toutes ces solutions en main, nous devrions examiner les critères.

Il faudra ensuite passer aux actes, agir de façon méthodique au lieu de recourir à un expédient comme les conservateurs et les libéraux l'ont fait tout à tour, en demandant de reconduire un programme qui aggrave nos problèmes, dépense de l'argent qui ne devrait pas l'être et, à long terme, suscite davantage de chômage. Il semble qu'à court terme, la mesure pourrait effectivement réduire le chômage, mais il n'en est rien.

Une fois ce programme lancé, je voudrais inviter le ministre, par votre intermédiaire, monsieur l'Orateur, à procéder à une évaluation des programmes qui sont en place depuis des années. Pour ce faire, il faudrait tenir compte notamment des recommandations du vérificateur général, les quelque 15 études réalisées au cours des six années de son mandat, visant à rendre le gouvernement plus efficace et plus comptable envers les Canadiens. Il faudrait donc que ce processus d'évaluation tienne compte de ces études et les collationne pour voir si les problèmes de l'an dernier existent toujours aujourd'hui. Cette étape devrait avoir lieu après celle de l'évaluation.

C'est ce que j'entends quand je dis que toute planification à long terme devrait prévoir une façon de régler les problèmes de même que l'élaboration d'une politique économique et d'une stratégie industrielle pour l'avenir. En période de chômage soutenu, il vaut mieux agir que s'abstenir, mais le projet de loi à l'étude n'apporte aucune amélioration. Comme je l'ai dit au député de Winnipeg-Fort Garry, ce programme temporaire aggrave plutôt nos problèmes chroniques, même s'il semble y apporter une solution. J'invite donc le ministre de l'Emploi et de l'Immigration à réviser ce projet de loi même si je suis certain qu'il sera adopté. Je voudrais que la Chambre n'ait pas à se prononcer sur la reconduction du programme.

Avant de terminer, je voudrais rappeler les paroles de John Foster Dulles qui ont été citées à la Chambre. Selon lui, le critère de la réussite n'est pas d'avoir un problème difficile à résoudre, mais si c'est le même que l'an dernier. Or, le problème d'aujourd'hui est le même qui dure depuis des décennies. Il faut y mettre un terme. Le programme n'aidera sûrement pas les habitants des 14 réserves de la circonscription de Battleford-Meadow Lake, pas plus qu'il ne viendra au secours des travailleurs licenciés des fabriques et des usines de contre-plaqué.

Les statistiques que cite de temps à autre le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ne tiennent même pas compte des Indiens. Quels avantages ce programme comporte-t-il pour Terre-Neuve où le chômage est de 20 p. 100 plus élevé? Je m'oppose fortement au bill C-19 qui propose de reconduire le programme de crédit d'impôt à l'emploi pendant une année encore et je demande que toute étude de questions cherchant à prolonger ces mesures, ce replâtrage, cessent et que le gouvernement libéral respecte son engagement, qu'il travaille avec tous les députés à mettre sur pied un programme de planification à long terme en vue d'arrêter une politique économique et une stratégie industrielle.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de ce projet de loi de crédit d'impôt à l'emploi que nous étudions actuellement et qui vise à reconduire le programme pour une autre année. Le programme a d'abord été adopté en 1978 et est en vigueur depuis ce temps-là. L'année dernière, 50,000 emplois ont été créés en vertu de ce programme, à un coût d'environ 100 millions de dollars. Il est intéressant de voir tant de députés d'en face critiquer ce projet de loi car ce programme témoigne d'une approche assez semblable à celle des conservateurs lorsqu'ils ont été au pouvoir pendant quelque temps.

J'ai bien aimé écouter le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) qui semblait parler de direction économique comme si nous étions revenus neuf mois en arrière juste après les élections générales du 22 mai au moment où il déplorait cette absence de direction. Voici ce à quoi j'ai pensé: n'était-il pas là le soir du 11 février et n'était-il pas ici le 13 février lorsque son ministre des Finances a déposé le budget?

M. Knowles: Vous voulez dire le 11 et le 13 décembre.

M. Foster: Oui, décembre. S'il l'était, ne sait-il donc pas que les Canadiens et certainement la Chambre des communes ont refusé la direction économique de l'ancien gouvernement conservateur? Le 18 février, les Canadiens l'on refusée, c'est bien sûr. L'essentiel de ses propos semblait être qu'il n' y a pas d'autre politique que la leur. Si leur politique était si bonne, pourquoi a-t-elle été refusée non pas seulement par la Chambre des communes, mais aussi par les Canadiens lors des élections générales du 18 février dernier?

Il faut reconnaître que le bill C-19 est très utile puisque le programme est surtout profitable aux localités où le commerce et l'industrie sont relativement bien développés. De toute évidence, les crédit d'impôt ne sont utiles que si le secteur industriel et commercial est relativement bien développé. D'où la grande importance du projet de loi dans les collectivités où pareille situation existe.

● (1620)

On m'apprend que plus de 25,000 employeurs ont signé des contrats avec le ministère en vertu de la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi et que 92 p. 100 d'entre eux se sont dits satisfaits du programme et ont annoncé leur intention d'y avoir recours à nouveau. Bien entendu, c'est dans l'Ontario et le Québec, où la main-d'œuvre est la plus abondante, qu'il y a le plus grand nombre d'employeurs. Proportionnellement parlant, le Nouveau-Brunswick était la deuxième utilisateur du programme qui, par ailleurs, a été très bien reçu dans la région de l'Atlantique. En moyenne, 88 p. 100 des usagers dans cette région étaient des entreprises ayant à leur emploi moins de 20 personnes.

Bien entendu, il n'est pas vrai, contrairement à ce que prétend le député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish), que seules les grandes sociétés en profitent. En Colombie-Britannique, par exemple, 82 p. 100 des sociétés qui se sont prévalues du programme avaient à leur emploi moins de 20 employés, en Ontario, 77 p. 100, et au Québec, 72 p. 100.

Dans l'exercice 1979-1980, quelque 39,000 ententes ont été signées et près de 51,000 chômeurs ont trouvé du travail grâce au programme de crédit d'impôt à l'emploi.

Les emplois se répartissent de la façon suivante: 51 p. 100 dans le domaine de la manufacture, 20 p. 100 dans la vente au détail et en gros, et 12 p. 100 dans les industries de service. La manufacture, l'outillage et les opérations de fabrication comptaient 43 p. 100 des travailleurs; les employés de bureau représentaient 15 p. 100, et les vendeurs 7 p. 100. La majorité des ententes ont été signées pour des périodes de 52 semaines.

Les employés des provinces de l'Atlantique et de la Gaspésie, au Québec, peuvent obtenir un crédit d'impôt maximum de $4,160. Dans la plupart des autres régions, le crédit d'impôt maximum est de $3,120 par employé, et il est de $3,640 dans le reste du pays.

Ce programme ne semble pas créer beaucoup de paperasserie inutile. Par exemple, l'employeur doit seulement remplir deux formules d'une page, plus une troisième formule facultative. Quatre-vingt-quatre p. 100 des employeurs déclarent que le crédit d'impôt les a décidés, dans une large mesure, à engager des personnes dans le cadre du programme de crédit d'impôt à l'emploi.

Une enquête auprès d'un échantillon de 5,000 personnes qui ont trouvé de l'emploi grâce au programme révèle que 52 p. 100 d'entre elles touchaient des prestations d'assurance-chômage avant de trouver un travail grâce au programme et que 5 p. 100 étaient des assistés sociaux. D'autres personnes étaient soutenues par des membres de leur famille, vivaient de leurs économies ou touchaient une pension. Toutes ces personnes avaient été en chômage pendant au moins deux semaines, mais en moyenne elles étaient en chômage et à la recherche d'un emploi depuis une quinzaine de semaines, soit près de quatre mois. On ne peut certainement pas prétendre que ces gens-là auraient trouvé de l'emploi de toute façon.

Cinquante-cinq p. 100 des personnes engagées étaient des jeunes Canadiens de 25 ans et moins parmi lesquels il y avait à peu près le même nombre d'hommes et de femmes. Plus de 34 p. 100 des nouveaux employés étaient des femmes.

La petite entreprise réserve un bon accueil à ce programme comme en témoigne le fait que 77 p. 100 de toutes les ententes ont été signées avec des entreprises comptant 20 employés ou moins, et dont 40 p. 100 n'avaient pas plus de cinq employés.

L'administration du Programme du crédit d'impôt à l'emploi est très économique, car une centaine de personnes suffisent à la tâche, pour l'ensemble du pays. Il s'agit sans aucun doute d'un programme important dans les régions où les secteurs industriels et commerciaux sont bien développés. Il est vrai également que les programmes comme Canada au Travail et Jeunesse Canada au Travail, qui ont été abolis l'année dernière par le gouvernement précédent dans tout l'Ontario et l'Ouest du pays à l'exception de certaines régions de la Colombie-Britannique, sont extrêmement importants. Si le secteur commercial et industriel n'est pas bien developpé, le programme de crédit d'impôt ne peut pas marcher, faute d'employeurs. C'est certainement vrai pour les autochtones des réserves indiennes comme celles de la région d'Algoma-Manitoulin où nous avons 12 réserves et environ 5,000 Indiens de plein droit. Ce genre de programme n'est pas aussi facile à appliquer dans ces régions que des programmes d'emplois directs comme Canada au Travail.

Certains députés d'en face disent qu'il s'agit d'expédients. C'est peut-être vrai. Par contre, les prestations de bien-être social et d'assurance-chômage ne règlent certainement pas le problème. La plupart constatent avec satisfaction les avantages qu'ont pu retirer tant de collectivités, en particulier dans la région d'Algoma-Manitoulin, de programmes comme Canada au Travail. J'espère que le ministre, lorsqu'il révisera les programmes, en présentera un au cours de l'année qui sera destiné aux collectivités rurales, aux autochtones et aux jeunes.

L'automne dernier, lorsque le ministre conservateur de l'Emploi et de l'Immigration a réduit les crédits affectés au programme Canada au Travail, nous savions que 400 ou 500 personnes seraient sans travail, dont 45 p. 100 ou presque la moitié seraient des jeunes. A ce moment-là, j'ai organisé un colloque sur l'emploi dans ma circonscription pour étudier les programmes d'emplois directs, parce que j'estimais important d'en faire connaître l'importance au gouvernement. Des employeurs, des groupes communautaires, des professeurs, des représentants de programmes d'emplois directs, fédéraux et provinciaux ont participé à ce colloque. En somme, il y avait là un bon échantillonnage des communautés de cette région qui se sont réunies et qui ont discuté de ces programmes d'emploi.

Lorsque l'ancien ministre de l'Emploi et de l'Immigration a mis sur pied le programme Canada au travail en 1977, il savait que pendant quatre ou cinq ans, plusieurs centaines de milliers de jeunes viendraient se joindre à la population active du Canada, et que le marché du travail ne pourrait en absorber immédiatement la majeure partie. Pour aider ces jeunes, nous avons adopté des mesures comme le programme de stimulants fiscaux et d'autres programmes d'emplois directs. Les avantages qu'ont retirés les collectivités, surtout dans les régions rurales, et qui se sont traduits par une amélioration des services sociaux et communautaires, la construction de quais, l'établissement de parcs et d'installations de loisirs, sont manifestes. Presque toutes les collectivités de ma circonscription ont grandement profité de ces programmes.

Ces programmes non seulement offrent à de nombreux jeunes leur premier emploi lorsque le secteur privé ne peut les accepter, mais ils améliorent en outre sensiblement la vie de la communauté dans son ensemble.

Je me réjouis certes de voir le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) parmi nous, car le programme Canada au travail, que j'espère voir de nouveau en vigueur cette année, devrait contribuer davantage au développement des quais et des ports de plaisance dans bien des régions du Canada, en collaboration avec les services du ministre, et plus particulièrement la Direction des ports pour petits bateaux. Ces travaux ont beaucoup contribué à améliorer les installations dans notre région. Le chenal Nord du lac Huron offre l'un des trois meilleurs centres de navigation de plaisance qui se puissent trouver n'importe où dans le monde, mais il est très difficile d'obtenir suffisamment de fonds pour améliorer les ports de plaisance et les appontements dans cette région dans le cadre des programmes réguliers d'entretien et d'immobilisations du ministère des Pêches et des Océans. Le travail accompli grâce à ces deux programmes a toutefois permis d'énormes améliorations.

● (1630)

Non seulement on réussit à créer de l'emploi, mais on améliore les équipements collectifs et, à long terme, on assure le développement de l'industrie touristique dont le potentiel est considérable. Ce projet de loi est loin de constituer une stratégie globale de l'emploi comme nos vis-à-vis l'ont dit. Nous voulons bien que ce soit un moyen de stimuler l'emploi dans l'entreprise privée. J'espère que ce programme sera suivi d'autres favorisant l'emploi direct, surtout dans les régions rurales qui ne pourront malheureusement pas en profiter comme elles ont bénéficié d'autres programmes par le passé. J'espère qu'il y aura d'autres programmes à l'avenir.

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord commenter une affirmation du député d'Algoma (M. Foster). Si vous avez réussi à reprendre le pouvoir, ce n'est pas parce que les électeurs approuvaient vos programmes économiques, et vous le savez bien.

Une voix: Règlement!

M. King: Les électeurs ont rejeté vos programmes, votre leadership a été contesté.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député doit s'adresser à la présidence.

M. King: Bien sûr, monsieur l'Orateur. Nos vis-à-vis ont obtenu une majorité grâce à l'électorat québécois qui s'est prononcé cependant sur une question tout autre que la situation économique. En élisant 73 députés, le Québec n'a pas approuvé pour autant la politique économique du parti libéral, et vous devriez le savoir également.

M. Dawson: Soixante-quatorze.

M. King: J'espère que les libéraux n'invitent pas les Canadiens à approuver des projets de dépense parce qu'ils ont été ramenés au pouvoir. Si tel est son objectif, le gouvernement vit certes dans un monde irréel. Les Canadiens ont vraiment raison de s'inquiéter si les députés d'en face croient l'affirmation du député d'Algoma.

M. Foster: Je voulais mettre les choses au point.

M. Rompkey: Dans ce cas, dites les choses comme elles sont.

M. King: Je suis heureux de pouvoir participer au débat sur le bill C-19, modifiant la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi. J'appuie l'objectif du bill et je dois malheureusement reconnaître que cette mesure est nécessaire. Je suis heureux de pouvoir participer au débat parce qu'il est bien évident que l'opposition doit profiter de toutes les occasions pour rappeler au gouvernement qu'il doit assumer la pleine responsabilité de la situation qui existe maintenant au Canada et qui l'oblige à user de tels expédients pour résoudre un grave problème national.

Le bill tendant à modifier la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi vise à prolonger l'application de la loi pour un an afin de créer de nouveaux emplois dans le secteur privé. La mesure prévoit un crédit d'impôt variant de $1.50 à $2 l'heure, selon les taux de chômage dans les régions en cause. Le crédit est de $2 dans les provinces de l'Atlantique et en Gaspésie, de $1.50 dans le sud de l'Ontario, le sud de l'Alberta, la Colombie-Britannique et les régions de Montréal et de Hull, et de $1.75 dans le reste du Canada. Les industries de fabrication de l'Ontario et du Québec obtiendront 50 p. 100 des fonds disponibles.

Pourquoi faut-il adopter un tel bill? En 1968, il y avait un peu plus de 300,000 chômeurs au Canada et, selon les prévisions, il y en aura plus de 1.25 million en 1980. Cela témoigne de toutes les années de politique financière inepte du parti libéral ou, devrais-je dire plutôt, de l'absence de toute politique financière sous le gouvernement libéral.

Le bill n'est qu'un moyen de fortune. On ne nous a pas encore annoncé de politique financière à long terme ni même à court terme. Je tiens à signaler aux députés à ma gauche au fond de la Chambre que nous autres, conservateurs, avions établi des prévisions et une politique à long terme. Et que dire des avantages à long terme que les députés d'en face pourraient créer s'ils faisaient preuve d'un peu de responsabilité financière! Ils pourront vérifier dans leur dictionnaire ce que l'expression «responsabilité financière» signifie quand ils rentreront chez eux.

La nécessité de cette mesure traduit l'ampleur de la pauvreté, l'absence de résolution et d'inspiration dont souffre le gouvernement actuel. Tout en perpétuant le régime de dépenses qui a plongé le pays dans la situation économique désastreuse qu'il connaît actuellement, le gouvernement se propose maintenant de s'attaquer aux symptômes mais de laisser agir la maladie. La maladie: ce sont les politiques de dépenses des libéraux au cours de la dernière et de l'actuelle décennie qui font en sorte que jamais auparavant dans l'histoire du Canada ou des autres pays, on a eu des dépenses qui dépassaient à ce point les recettes.

Ayant ainsi porté atteinte à la santé économique du Canada, le gouvernement se propose maintenant de poursuivre ses politiques de dépenses excessives sans chercher à augmenter de façon raisonnable les recettes publiques. Nous avons un gouvernement mû par l'opportunité politique, la recherche et la soif de pouvoir qui importent davantage que l'intérêt du pays.

Des voix: Bravo!

M. King: Monsieur l'Orateur, où voit-on cette grande volonté d'agir dans l'intérêt du Canada? Ni dans le discours du trône, ni dans l'intention de la présente loi. Comment le gouvernement réagit-il aux prévisions selon lesquelles il y aurait 1.2 million de chômeurs en 1980? Nous ne notons qu'une préoccupation de centraliser les pouvoirs à Ottawa dans le complexe libéral qui noyaute tous les niveaux socio-économiques. Cette préoccupation va à l'encontre du bons sens économique. Le gouvernement nous fait donc connaître son propre credo en prétendant, avec impudence, que c'est celui de l'ensemble des Canadiens.

Ces gens de l'autre côté de la Chambre nous disent que les Canadiens veulent un gouvernement plus efficace, pas nécessairement un gouvernement plus effacé. D'après mes compatriotes de ma circonscription que je représente dignement, je dirais que les Canadiens veulent les deux. Ils veulent un gouvernement à la fois plus effacé et plus efficace. Notre parti a cherché à leur donner les deux, mais on ne lui a pas donné la chance. Il est évident que le gouvernement actuel n'offre qu'une solution, un gouvernement moins effacé.

La loi du crédit d'impôt à l'emploi témoigne de cette approche servile qui consiste à corriger un désastre économique suscité par les libéraux. Ce n'est qu'un palliatif coûteux et temporaire; on ne s'attaque pas au nœud du problème, on le maquille. S'attaquer au nœud du problème serait probablement aller à l'encontre de la position des libéraux durant la campagne électorale selon laquelle il n'était pas nécessaire de faire des sacrifices pour vivre au Canada.

Nous reconnaissons que l'initiative décrite dans ce projet de loi s'impose en ce moment. Mais ce bill est nécessaire, seulement parce que ce groupe réincarné de vieux troupiers fatigués aux tendances socialistes, n'est pas prêt à voir plus loin qu'aujourd'hui pour s'attaquer aux maux de demain, résultat des péchés d'hier. Nous appuyons la reconduction de cette mesure pour souligner l'absence d'orientation nationale voulue pour faire disparaître les circonstances qui suscitent des taux de chômage inacceptables.

● (1640)

Ce sont ces circonstances que le gouvernement, formé sous la direction du chef de l'opposition (M. Clark) et du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), était prêt à attaquer de front.

J'aimerais verser au hansard un résumé d'un rapport plutôt alarmant publié dans le *Province* de Vancouver. L'auteur s'en prend à un seul aspect de notre dilemme national: il dénonce les politiques déficitaires du gouvernement actuel. Tous les députés devraient s'arrêter et se demander dans quelle mesure la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi va résoudre notre problème national. L'auteur relate un désastre, dont les

auteurs siègent ici, en face. Le 27 avril, on publiait le texte suivant dans le cahier des affaires du *Province,* et je cite:

Tous les enfants qui naîtront au Canada cette année hériteront, qu'ils le veuillent ou non, d'une tranche de la dette nationale.

Comme nous tous, le nouveau-né devra assumer sa part du fardeau de la dette nationale de 60 milliards de dollars environ. C'est dire $2,540 chacun en ce moment, et probablement près de $3,000 à la fin de l'année.

Une voix: Quel gouvernement libéral inconscient!

M. King: Les députés d'en face sourient. Ils aiment peut-être cela, mais moi, pas. Je ne veux pas que mes petits-enfants ni la fille que le député de Vancouver Quadra (M. Clarke) vient d'avoir aient une telle dette à supporter.

Des voix: Bravo!

M. King: Voici la suite de l'article:

On prévoit que l'intérêt sur la dette publique atteindra un montant de 10.2 milliards de dollars cette année, ce qui représente la coquette somme de $432 par personne.

Les neuf millions de contribuables que compte le pays, estime-t-on, pourraient envisager la situation comme suit:

En 1980, ils devront payer environ 16.5 milliards de dollars en impôts sur le revenu, ce qui représente une moyenne de $1,833 par personne. Il faudrait compter $1,133 par contribuable rien que pour payer les intérêts sur la dette publique; il resterait donc $700 par contribuable pour les autres besoins du gouvernement, ce qui est insuffisant.

Il n'est pas surprenant que, étant donné son importance, la dette publique et le mini-budget de la semaine dernière qui augmente celle-ci de 10.7 milliards de dollars, suscitent une certaine inquiétude.

Cette situation tracasse les députés qui siègent de ce côté-ci de la Chambre mais je ne pense pas qu'elle préoccupe beaucoup ceux qui sont assis en face. Revenons-en à l'article:

A ce rythme-là, dans deux ans, la totalité des impôts sur le revenu ne suffirait plus à couvrir les intérêts sur la dette.

L'auteur de l'article ajoute encore ceci:

Les dettes contractées par les sociétés de la Couronne et les organismes fédéraux en leur nom propre, mais qui sont garanties par le gouvernement fédéral, sont montées en flèche, c'est certain.

Selon les chiffres de l'Association canadienne d'études fiscales, le passif éventuel du gouvernement fédéral découlant de la garantie qu'il offre sur les dettes des sociétés de la Couronne, est passé de 18.8 milliards de dollars en 1977 à 28.6 milliards en 1979.

Il a fait remarquer que les économistes s'alarment des emprunts que font les sociétés et organismes d'État parce qu'ils ne savent pas exactement d'où vient l'argent. Plus loin dans l'article il dit:

. . . les budgets déficitaires . . . tarissent les sources de fonds que le secteur privé pourrait exploiter. «Lorsque le gouvernement emprunte aux détenteurs de capitaux des sommes considérables, l'industrie canadienne doit aller chercher des fonds ailleurs.

Il citait ici la critique de quelqu'un d'autre à qui on prête aussi les propos suivants:

«S'il y a trop d'obligations du gouvernement en circulation, le secteur privé doit offrir des taux plus élevés ou s'adresser aux marchés étrangers. Les deux solutions lui coûtent plus cher.»

C'est la cause de notre problème, monsieur l'Orateur. C'est pourquoi la Chambre est saisie de ce bill et pourquoi il faut en prolonger l'application, dans les circonstances, nous n'avons pas tellement le choix. L'aspect le plus regrettable c'est que les vis-à-vis ne proposent aucune initiative à long terme pour régler les grands problèmes de l'heure.

Le gouvernement se soucie peu de cet aspect de notre caractère. Je soupçonne que c'est parce qu'il est politiquement avantageux de fuir la réalité. Il y a un avantage à poursuivre une politique socialiste, un avantage qui rend les citoyens tributaires des programmes gouvernementaux comme celui-ci et comme d'autres qui se perpétuent. Les socialistes savent que plus le gouvernement étend son influence, plus la demande d'intervention gouvernementale s'accroît. Le gouvernement est finalement emporté par son propre élan.

Nous le constatons dans la hâte inconvenante avec laquelle on veut imposer le système métrique, non pas avec l'appui des Canadiens mais en recourant à une offensive bureaucratique de la Commission du système métrique. Ceux qui préconisent l'intervention de l'État se sont rendu compte que leur position était affaiblie par une vigoureuse manifestation d'indépendance dans le secteur privé.

Que proposons-nous alors, monsieur l'Orateur? Il est temps que les Canadiens et le gouvernement fassent preuve de sens commun dans le domaine économique. Les Canadiens sont disposés à collaborer en vue d'assurer la prospérité du pays. On peut accomplir de grandes choses au Canada, mais il faut profiter des occasions favorables.

Il faut encourager l'accession à la propriété privée, monsieur l'Orateur. Il faut favoriser les petites entreprises en réduisant les tracasseries administratives et les interventions fiscales. Il faut réduire la dette nationale et nos déficits, afin de profiter de nos avantages naturels en matière d'énergie et de ressources. Nous devons chercher à être moins tributaires des capitaux étrangers pour que le Canada puisse régulariser lui-même des facteurs économiques importants comme les taux d'intérêt.

Je voudrais maintenant parler de cas précis propres à ma circonscription de Okanagan-Similkameen et qui ont un rapport direct avec la loi. Dans ma circonscription, l'industrie du bois d'œuvre essaie toujours de s'aguerrir, comme le dit le titre d'un article du *Sun* de Vancouver du 23 avril. Cet article à la une dit d'abord:

Les propos courroucés qu'on entend dans les tavernes et des salles de réunions syndicales et l'écho de quelques voix dans les énormes scieries vides sont en passe de devenir les sons nouveaux caractéristiques de l'industrie locale du bois d'œuvre alors qu'il y a à peine quelques mois, on entendait le bruit des hommes et des machines, un bruit assourdissant peut-être, mais harmonieux.

On dit aussi dans cet article que 8,000 personnes ont été licenciées. Sur la même page la manchette d'un autre article annonce: «Augmentation des dépenses: $1000 par contribuable pour le service de la dette». Et ce chiffre demanderait à être actualisé, monsieur l'Orateur.

Il est révélateur que ces deux manchettes figurent sur la même page et j'espère que ce fait n'échappe pas aux députés d'en face qui détiennent le pouvoir de changer le destin économique de la nation. La chute des prix a parfois été si forte que les scieries ne peuvent même pas vendre leurs produits finis au prix d'achat du bois. Elles sont obligées de vendre leurs stocks coûte que coûte pour faire face aux échéances de la banque.

La semaine dernière, monsieur l'Orateur, en me rendant à Grand Forks dans ma circonscription, je suis passé devant les scieries de Pope et de Talbot à Midway. Le terrain de stationnement devant la scierie était désert. D'ordinaire on y voit des centaines de voitures. Le triste sort des localités s'explique par le fait que le gouvernement continue à refuser de faire face aux réalités économiques que connaît le Canada. Notre gouvernement ne saurait ainsi nier l'évidence, se contentant d'offrir des crédits d'impôt à l'emploi alors qu'il devrait approfondir les problèmes afin d'y trouver remède.

Il nous faut insuffler une vie nouvelle à l'industrie du bâtiment afin d'accroître les ventes de bois et l'emploi dans ce secteur, mais le bill C-19 n'y suffira pas. Le programme de déduction des intérêts hypothécaires que préconisait notre parti y aurait beaucoup contribué.

● (1650)

Notre économie est dans une mauvaise passe à cause du manque de prévoyance du gouvernement. Mariner Homes Limited est une société de Penticton, dans la vallée de l'Okanagan. C'est une ville que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) connaît bien. Il est venu nous voir là-bas et il admettra certainement que c'est une charmante localité. La fermeture d'un complexe industriel de l'importance de Mariner Homes, comme ça c'est produit il y a quelques jours, est un véritable choc pour une localité de ce genre. Mariner Homes injectait chaque année 3 millions de dollars dans l'économie locale. La moitié de cette somme était dépensée en salaires et l'autre moitié dans l'achat de biens et services. Que peut faire la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi pour remédier à ce genre de situation? Il faudra deux millions d'heures de travail subventionné, simplement pour combler le vide causé par la fermeture de cette usine de Penticton.

Rien de concret, aucun encouragement n'a été offert aux gens entreprenants et aux créateurs qui désirent mettre leur esprit inventif au service du Canada, particulièrement dans le domaine de l'énergie. Le gouvernement n'a proposé rien de neuf qui corresponde aux propositions budgétaires du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) au sujet de la banque de l'énergie.

Je pense notamment à un homme de Merritt, M. Lange qui a inventé un nouveau générateur d'électricité sur le principe de l'éolienne, baptisé «l'Onion». L'invention de M. Lange est un bon exemple des initiatives qui non seulement, sont avantageuses sur le plan énergétique, mais qui peuvent fournir des emplois permanents à des milliers de Canadiens dans le secteur de la recherche industrielle et de la production.

Des voix: Bravo!

M. King: Qu'est-il arrivé aux agriculteurs de ma circonscription?

M. Whelan: Ils se portent bien.

M. King: Le ministre a raison. Mais ce n'est pas dû à l'intervention fédérale, mais au fait que le gouvernement provincial s'est porté caution pour leurs frais de production. Vous ne pouvez vous en glorifier, monsieur.

M. Whelan: Ils ont pris mon programme et l'ont mis en vigueur. Vous ne pouvez vous en glorifier non plus.

M. King: Je suis très fier de cette politique. J'ai travaillé pour le compte du ministre de l'Agriculture du gouvernement provincial pendant environ 12 ans. J'ai participé aux négociations des modalités de cette mesure dont le ministre parle avec tant de scepticisme.

Qu'arrive-t-il aux agriculteurs de ma circonscription? Les interventions et les politiques du gouvernement fédéral les mettraient dans une situation extrêmement difficile, tout comme les autres industries de la région. C'est seulement grâce à une mesure provinciale qui permet le cautionnement des frais de production que les agriculteurs peuvent survivre. Les terres agricoles se vendent $12,000 l'acre, les tracteurs coûtent $17,000, alors qu'ils ne coûtaient que $1,700, il y a 25 ans, quand j'étais jeune agriculteur, il en coûte deux millions de dollars pour installer des lignes de mise en conserve de fruits; ce sont là des exemples de coûts élevés. Les agriculteurs de la Colombie-Britannique aimeraient bien mieux que le gouvernement s'attaque directement aux problèmes fondamentaux du pays au lieu d'adopter des mesures du genre de celles que nous débattons aujourd'hui. Ce sont là des mesures qui ne touchent pas les problèmes que l'on a définis, redéfinis et encore redéfinis. Lisez les mémoires de la Fédération canadienne de l'agriculture, de la Canadian Cattlemen's Association et de la BCFGA. Les agriculteurs sont conscients des réalités. Il est malheureux qu'il n'y ait pas plus d'agriculteurs en face.

Ce serait peut-être trop demander d'un gouvernement qui s'est toujours caractérisé par son irresponsabilité, ses mesures inconsidérées et ses politiques aberrantes que de changer de visage et de prendre les mesures qui s'imposent pour le bien du pays. Espérons qu'il y a de l'autre côté de la Chambre un germe d'intelligence qui vise à guérir de la maladie plutôt qu'à en cacher les symptômes. D'ici là, et tant que ce gouvernement sera au pouvoir, les Canadiens devront se contenter de solutions à court terme, comme celles que l'on trouve dans la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi. Il serait plus facile d'appuyer cet élargissement des dispositions de la loi si l'on déployait en même temps des efforts pour s'attaquer aux problèmes sous-jacents. Malheureusement, ce gouvernement ne semble pas en avoir l'intention. Dans ces circonstances, on peut s'attendre d'avoir pendant encore assez longtemps des programmes de ce genre et d'autres du même genre.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que j'ai l'occasion de prendre la parole à la Chambre depuis les élections de février dernier, et je voudrais en profiter pour remercier les électeurs de ma circonscription de Beaches de m'avoir élu. Je voudrais dire quelques mots sur l'un de mes prédécesseurs, M. Andrew Brewin, un grand homme qui pendant 18 ans a servi ma circonscription, qui s'appelait alors Greenwood.

Des voix: Bravo!

M. Young: J'ai beaucoup de respect pour lui et je suis certain qu'il a mérité le respect de ses collègues alors qu'il siégeait à la Chambre.

Mon prédécesseur immédiat, M. Richardson, n'a pas siégé à la Chambre suffisamment longtemps pour y faire sa marque. Toutefois, je connais assez bien M. Richardson, et bien que nous soyons en désaccord aux points de vue politique et philosophique, il est à mon avis un honnête homme. Si je peux représenter ma circonscription aussi bien que mes deux prédécesseurs l'ont fait, alors je serai fier de siéger à la Chambre.

Je voudrais dire tout de suite que je ne crois pas que les mesures proposées dans ce bill aideront le moindrement à résoudre le problème du chômage qui afflige aujourd'hui le Canada. Ce programme de crédit d'impôt à l'emploi vise à offrir un crédit d'impôt fédéral allant jusqu'à $2 l'heure pendant 12 mois aux employeurs qui embauchent des travailleurs supplémentaires, au delà de leurs effectifs habituels.

● (1700)

Le ministre a dit que les mesures prévues au bill sont provisoires, et destinées à faire la soudure en attendant que le gouvernement ait adopté une stratégie de l'emploi. Je rappellerai au ministre et à la Chambre que le gouvernement répète la même chose depuis des années, et que les Canadiens attendent toujours qu'il intervienne pour alléger le chômage.

En mai 1971, le premier ministre actuel (M. Trudeau) disait que le gouvernement avait pour but d'assurer le plein emploi. En 1968, quand le premier ministre est venu au pouvoir, le taux de chômage était de 4.5 p. 100 et il y avait 360,000 chômeurs. En 1978, le nombre des sans-travail était passé à 911,000 et le taux de chômage à 8.4 p. 100. Enfin, en mars 1980, il y avait 969,000 Canadiens sans travail. Quand on tient compte du chômage invisible, de ceux qui ont quitté le marché du travail ou qui ne pas considérés en chômage, on arrive au chiffre de 1,526,000. Les Canadiens attendent toujours avec impatience un programme de plein emploi.

Je ne demanderais pas mieux que de croire le gouvernement quand il nous dit aujourd'hui qu'il s'engage derechef à adopter une stratégie de l'emploi. Je ne demanderais pas mieux que de croire qu'enfin nous allons le voir prendre des mesures pour alléger le désespoir qui s'est installé chez des centaines de milliers de chômeurs canadiens. Je ne demanderais pas mieux. Mais avec les antécédents du gouvernement, je n'ai guère d'espoir.

Il est certain que les propositions énoncées dans le bill ne changeront pas un iota au taux de chômage. Leur efficacité est bien douteuse. En premier lieu, les emplois créés sont habituellement temporaires. Rien n'empêche les employeurs de profiter du crédit d'impôt à l'emploi pour les personnes qu'ils avaient déjà l'intention d'embaucher de toute façon, même si ce programme n'avait pas existé. En second lieu, il ne profite qu'aux employeurs qui réalisent des bénéfices imposables. Ceux qui en auraient le plus besoin ne recevront donc rien. Enfin, rien n'empêche les employeurs de créer des emplois à court terme qu'ils supprimeront dès l'expiration de la subvention. Mais l'avantage de cette mesure, c'est de permettre au gouvernement de se vanter du nombre d'emplois qu'il crée. Voilà bien le cynisme qui le caractérise en matière d'emploi.

Un chômage pareil, avec toutes les conséquences qu'il a sur la vie de tous les Canadiens, est une honte nationale. Des programmes comme l'assurance-chômage et l'assistance sociale, sont certes des palliatifs qui rendent la vie du chômeur moins pénible qu'elle n'était pendant la crise des années 30, mais ils ne diminuent toutefois en rien l'angoisse que le fait d'être sans travail crée chez le chômeur et dont souffre également sa famille.

Dans une étude destinée au comité économique mixte du Congrès américain, l'auteur, le Dr Harvey Brenner de l'université John Hopkins, démontre, avec preuve à l'appui, que le chômage est en partie responsable des homicides, des suicides, des incarcérations et des maux physiques et psychiques. L'étude prouve clairement qu'une hausse du taux de chômage a de graves répercussions sur le bien-être de la société en général.

Chaque fois que le taux de chômage augmente de 1 p. 100, on constate une recrudescence de l'angoisse, de l'agression et des maladies dont les conséquences sont très lourdes pour la société. Il est déjà suffisamment tragique d'être en chômage, sans parler des problèmes sociaux qui viennent aggraver le problème. Pourtant, bien que cette étude ait été faite aux États-Unis, les Canadiens qui la connaissent bien disent que ses conclusions peuvent s'appliquer au Canada. Je voudrais faire consigner au compte rendu certains points saillants de l'étude qui sont susceptibles d'intéresser la Chambre et le ministre. Voici ce qu'on y lit:

> La hausse de 1.4 p. 100 du taux de chômage en 1970 a coûté à notre société près de sept milliards en pertes de revenu attribuables à la maladie et à la mortalité et en dépenses accrues pour les prisons des États et les hôpitaux pour malades mentaux. A cette somme, il faut ajouter des dépenses publiques d'environ 2.8 milliards chaque année entre 1970 et 1975 au titre du bien-être social et des prestations versées aux sans-travail par suite d'une hausse soutenue du taux de chômage de 1.4 p. 100. Ces dépenses supplémentaires ne comprenaient pas le coût des soins dans les établissements fédéraux. En excluant même ces dernières dépenses, le coût de la hausse soutenue du taux de chômage qui atteignait 1.4 p. 100 en 1970 est d'au moins 21 milliards. Et je le répète, abstraction faite de l'incidence de la recrudescence du chômage depuis 1970.
>
> Ces dollars constituent des ressources perdues ou détournées d'une affectation productive. Ils représentent une richesse non réalisée, perdue à jamais pour notre économie et notre société. Ils montrent en partie l'ampleur de la tragédie humaine qu'est le chômage. Mais, chose encore plus importante, cette perte aurait pu être évitée.
>
> Je disais plus tôt que le gouvernement fédéral sait comment atténuer le chômage. Il sait comment le réduire en ayant recours à une politique monétaire et fiscale et le contenir. Cette étude permet pour la première fois à notre gouvernement d'évaluer avec exactitude et dans toute son ampleur l'incidence de ces politiques économiques. Ceux qui sont chargés d'élaborer notre politique économique se rendront compte maintenant du coût global et tragique du chômage s'ils négligent de le restreindre au minimum.
>
> Ils sont tenus de mettre à profit ces nouvelles données.

Je recommande hautement cette étude au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). Elle l'éclairera sur les problèmes du chômage au Canada.

S'ils tiennent à mettre à profit au Canada les données dont fait état ce rapport d'un comité du Congrès et à éviter chez nous le gaspillage de fonds et de ressources humaines, le gouvernement, le monde des affaires, l'industrie, les syndicats et le secteur de l'éducation doivent s'allier et déployer un effort concerté, ingénieux et innovateur pour trouver du travail à nos chômeurs et ainsi leur redonner leur dignité et les valoriser.

Il ne sert à rien de batifoler en présentant des mesures du genre de celles que ce bill contient. On n'a besoin d'aucune imagination pour produire un bill comme celui-là. En fait, ces mesures sont pires qu'inutiles parce qu'il est impossible de vouloir appliquer une stratégie de l'emploi au Canada sans prévoir aussi une stratégie économique.

Au cours des douze dernières années, ou, enfin, depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, nous avons connu les pires taux de chômage et d'inflation depuis la crise économique. En douze ans, nous avons assisté à un si grand nombre de fermetures d'entreprises et à un si grand nombre de mises à pied que beaucoup d'économistes parlent maintenant du Canada comme d'un pays qui est en pleine phase de désindustrialisation. En tous cas, dans l'industrie que je connais le mieux, soit celle de l'électronique et des appareils électriques, il s'est produit des changements radicaux au cours des dix dernières années. Il y a dix ans, le Canada avait une industrie de fabrication de produits électroniques assez prospère. En cinq ans seulement, près de 20,000 emplois ont disparu.

• (1710)

De plus, nous avons perdu des milliers d'occasions de créer des emplois pour deux grandes raisons: un niveau insuffisant de recherche et de développement et une augmentation des importations étrangères. En 1967, par exemple, nous importions pour 63 millions de dollars d'appareils électriques. En 1977, nous en avons importé pour 421 millions de dollars. Aujourd'hui, on ne peut acheter une radio faite au Canada. Bientôt, on ne pourra plus acheter de téléviseur fait au Canada. Au début des années 1980, on ne fabriquera probablement plus de petits appareils électriques au Canada.

Ce qui est arrivé dans l'industrie électrique est arrivé dans presque tous les autres secteurs de fabrication, qu'il s'agisse de la chaussure, du vêtement, du meuble, du textile, de la construction navale ou de tout autre domaine. Plus récemment, même ce bon vieux secteur des ressources naturelles sur lequel on croyait pouvoir toujours compter au Canada a connu des moments difficiles.

Depuis des années, le Nouveau parti démocratique et le CCF avant lui avertissent le gouvernement qu'il soit libéral ou conservateur, de ne pas permettre l'extraction incontrôlée de nos matières premières et de nos ressources naturelles et leur exportation en d'autres pays pour y être transformées en produits finis et réexpédiés au Canada pour y être vendus. C'est souvent la politique que suit le gouvernement au Canada depuis 1949, et ce faisant non seulement il agit stupidement sur le plan économique, mais il pousse à l'extrême le dédain de ses responsabilités. Nous avons non seulement gaspillé nos précieuses ressources, mais nous avons du même coup perdu toute possibilité de financer nos activités de pays industriel technologiquement avancé.

Dans le contexte de la crise économique actuelle, le problème le plus grave est probablement le fait que nos industries sont aux mains d'étrangers. D'après les derniers chiffres que je possède, les compagnies étrangères étaient propriétaires de 57 p. 100 de toutes les industries manufacturières au Canada. Elles étaient aussi propriétaires de 99 p. 100 de l'industrie du caoutchouc, 96 p. 100 de l'industrie automobile et des pièces d'automobile, 85 p. 100 des industries chimiques, 71 p. 100 des industries électriques, 63 p. 100 des industries de machines agricoles et 57 p. 100 des industries de matériel de transport.

Jusqu'à ces derniers temps, nous nous préoccupions de la main-mise étrangère surtout parce que nous avions une économie de filiales. Ce n'est même plus le cas aujourd'hui. Notre économie est rapidement en train de devenir une économie d'entrepôts à cause de la quantité croissante de biens de consommation que nous devons importer. Ces produits sont fabriqués en bonne partie par les mêmes sociétés qui les fabriquaient auparavant au Canada et qui ont constaté qu'il était plus rentable de s'établir ailleurs.

Malgré tout cela, tant les libéraux que les conservateurs voudraient nous faire croire qu'à cause de la situation internationale, il n'y a pas grand-chose que le gouvernement puisse faire contre le chômage. Ni moi ni le Nouveau parti démocratique ne sommes d'accord avec cette théorie. Si le gouvernement voulait vraiment faire quelque chose de concret et s'il voulait vraiment parvenir à donner des emplois à tous les travailleurs du Canada, il prendrait immédiatement des mesures pour réduire le taux de chômage. Dans l'immédiat, le gouvernement pourrait montrer qu'il veut sérieusement résoudre le problème du chômage en déclarant qu'il n'a pas l'intention de réduire davantage le montant des subventions accordées aux organismes de placement financés dans le cadre des programmes d'extension des services de la main-d'œuvre. Ces programmes ont prouvé leur efficacité par le passé, mais le gouvernement a pourtant décidé d'en supprimer une bonne partie.

Il y a notamment le cas d'un organisme de placement de Hamilton, en Ontario, le Citizen Action Group, qui s'efforçait de trouver des emplois pour les gens difficiles à placer. Il s'agissait surtout de jeunes, d'anciens détenus et d'anciens malades mentaux. Cet organisme a appris récemment que sa subvention de $118,000 par année serait supprimée parce que, semble-t-il, le programme d'extension par lequel il était financé s'applique uniquement à des projets pilotes temporaires. Maintenant que l'organisme a prouvé qu'on peut trouver du travail aux personnes difficiles à placer, ce sont les centres de main-d'œuvre qui s'en chargeront.

Ce que le gouvernement devrait faire au lieu de s'amuser avec des mesures comme celles que nous étudions maintenant, c'est de rétablir des programmes dont l'efficacité a été prouvée, comme les programmes d'extension des services de la main-d'œuvre. Nous avons besoin de stimulants afin de créer des programmes d'apprentissage pour mettre fin à la pénurie de travailleurs spécialisés au Canada. Si les députés d'en face étaient vraiment sérieux, ils emploieraient à meilleur escient les deniers des contribuables en les répartissant de façon plus productive dans les secteurs de l'alimentation, du logement, de l'énergie et du transport; ils pourraient également en consacrer une partie à l'expansion des industries de transformation qui traiteraient les ressources canadiennes, et au développement des industries de fabrication, pour encourager ces dernières à fabriquer les produits que nous importons maintenant.

Si le gouvernement avait des intentions vraiment sérieuses au sujet du chômage, il le montrerait en déposant une mesure législative favorisant le plein emploi, laquelle comporterait des prévisions annuelles relatives aux objectifs d'embauche, et un calendrier de réalisation de ces objectifs. Voilà qui prouverait aux Canadiens que le gouvernement envisage sérieusement de sortir le pays du pétrin dans lequel il l'a plongé. Des mesures comme celles que renferme le présent projet de loi ne font que confirmer l'opinion selon laquelle le gouvernement n'envisage pas sérieusement de s'attaquer au chômage. Pourtant, il est grand temps qu'il s'y mette.

Des voix: Bravo!

Crédit d'impôt à l'emploi—Loi

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Monsieur l'Orateur, je prends part à la discussion d'aujourd'hui pour vous communiquer certaines réflexions au sujet du projet de loi dont nous sommes saisis et de la situation générale de l'économie. Il est fort regrettable que le ministre des Finances (M. MacEachen) ait refusé au Parlement la possibilité d'étudier un budget dans le cours normal de ses travaux, et cela dès le début de la session, et surtout, qu'il n'ait pas réussi à nous en présenter un qui aurait permis de redresser la situation actuelle de l'économie.

Le mois d'avril tire à sa fin. Si j'avais un mot à dire à mes électeurs ou au grand public en général, je leur parlerais de l'atmosphère irréelle dans laquelle semble baigner la Chambre, et en particulier les ministériels. Monsieur l'Orateur, vous vous êtes certainement déjà penché sur la question, dans d'autres législatures, mais je n'arrive pas à comprendre qu'un vaste pays, riche de belles traditions et d'innombrables ressources, doué d'un grand potentiel agricole et manufacturier et dirigé par un gouvernement comptable devant le Parlement, ne semble pas se rendre compte, du moins en apparence, de l'imminence de la crise.

● (1720)

L'indifférence du gouvernement actuel est révoltante. Je dis cela car nos politiques actuelles mènent le pays au désastre, sans aucun doute. Il n'y a pas à sortir de là. Si nous avons de la chance, si ce désastre économique que n'importe quel économiste du pays peut prévoir ne survient pas cette année, ce sera en 1981 ou en 1982, mais certainement avant 1984. Toutefois, si nous réussissons à l'éviter, ou tout au moins à l'atténuer, il est temps que le gouvernement regarde la situation en face et prenne certaines des décisions difficiles qui s'imposent pour rétablir une gestion monétaire et financière responsable au Canada.

Le budget présenté le 11 décembre dernier par mon collègue et voisin de pupitre, l'ancien ministre des Finances, était au moins un début. Nous nous étions au moins engagés dans une voie qui nous aurait permis de réduire le déficit d'environ la moitié de ce qu'il aurait été si l'on avait laissé les événements suivre leur cours.

Non seulement nous avions pris ces mesures, nous avions également eu le courage de montrer aux Canadiens, pour la première fois, où la politique financière du pays nous mènerait non pas dans l'immédiat, dans une année mais dans cinq ans à venir. Les députés peuvent imaginer ma grande inquiétude après avoir passé le mois d'avril à la Chambre sans obtenir du gouvernement le moindre indice quant à l'orientation de notre économie entre 1980 et 1981 et jusqu'en 1984. Au lieu, on nous a présenté un exposé économique à l'improviste au cours du débat sur l'Adresse, de sorte qu'il ne pouvait pas être débattu. Cet exposé nous apprenait que le déficit prévu avait augmenté de 3.7 milliards depuis que mon collègue avait déposé son budget en décembre. Le déficit budgétaire excède actuellement les 14 milliards de dollars, mais on s'est contenté d'exprimer l'espoir, d'un air détaché, que d'ici à ce que le budget soit enfin déposé, les dépenses et les besoins financiers diminuent de un milliard de dollars.

Les députés peuvent comprendre mon inquiétude. A mon avis, les Canadiens méritent mieux que ça. Par exemple, il ne doit pas y avoir d'autre parlement, certainement pas dans le Commonwealth britannique, où le dernier budget déposé, débattu à fond et adopté remonte au mois d'avril 1978, soit il y a deux ans. Depuis cette date aucun budget n'a été examiné et étudié de façon approfondie à la Chambre.

Vous comprenez donc pourquoi je prends la parole au sujet du bill C-19 tendant à modifier la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi. Si je voulais démontrer à quel point la Chambre est coupée de la réalité il me suffirait de faire valoir que nous étudions aujourd'hui, parce que le gouvernement l'a demandé, un bill de deux articles sur le crédit d'impôt à l'emploi, une mesure qui, nous le savons, a été proposée par le gouvernement précédent sous cette forme, du moins en partie, sans qu'on nous présente de véritable budget.

Permettez-moi de dire ce que j'en pense. Lorsqu'on nous apprend que le déficit dépasse maintenant 14 milliards, soit 4 milliards de plus que nous prévoyions en décembre dernier, en fait, le gouvernement admet que sur un programme de dépenses de 60 milliards, il compte dépenser 14 milliards qu'il n'a pas. Les députés peuvent voir qu'en réalité, cela veut dire que le gouvernement fait des dépenses équivalent à plus de 25 p. 100 de ses recettes en sachant bien qu'il ne pourra pas les payer.

Pensez-y bien: Le gouvernement déclare qu'il s'attend à des recettes de moins de 46 milliards. Ses dépenses seront de plus de 60 milliards ce qui laisse un trou de 14 milliards, et pas besoin d'être fort en calcul pour voir que les dépenses dépassent de près de 30 p. 100 les recettes d'Ottawa.

Si j'en parle c'est que nous avons examiné ces chiffres. Si les députés veulent bien s'en donner la peine, ils peuvent consulter un communiqué du Conseil du Trésor que nous avons publié le 22 janvier. Ce communiqué indiquait en termes explicites ce qui se passerait si le budget Crosbie n'était pas adopté et c'est exactement ce qui est arrivé. Monsieur l'Orateur, je vous invite, ainsi que les autres députés, à jeter un coup d'œil sur ce communiqué, car on peut y voir quelle sera l'ampleur du déficit d'année en année, quel sera le niveau des dépenses et de la dette nette en l'absence de dispositions comme celles que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) avait proposées le 11 décembre.

Ce qui m'inquiète, c'est qu'en ce 30 avril, nous sommes ici à débattre le bill C-19, alors que nous n'avons pas encore eu d'exposé budgétaire qui nous permettrait d'espérer que le scénario imaginé le 22 janvier ne se réalisera pas.

Je manquerais vraiment de franchise si je n'avouais pas à la Chambre que ce qui m'inquiète le plus, c'est de voir ce qui se passe au cabinet du ministre des Finances et dans celui du président du Conseil du Trésor (M. Johnston). Il ne fait pas l'ombre d'un doute que le ministre des Finances est entièrement à la merci des bureaucrates. Ce n'est pas lui qui mène son ministère. Il est soumis aux diktats des Michael Pitfield et autres bureaucrates qui se sont trompés si souvent pendant tant d'années. Et c'est sans doute la politique économique qu'il poursuivra, étant un disciple très soumis. Quel malheur! Aux prises avec toutes sortes de difficultés économiques, le Canada a un ministre des Finances qui, loin de servir le public, est plutôt à la merci de la Fonction publique.

On pourrait croire, d'autre part, que le salut nous viendra du président du Conseil du Trésor, car la loi sur l'administration financière lui confie un mandat très explicite. Contrairement à l'impression générale, c'est le président du Conseil du Trésor qui a la responsabilité de limiter et de restreindre les dépenses de l'État. Vous devriez alors peut-être vous adresser à lui parce qu'il est la personne qui redressera le bateau et qui fera en sorte que ces déficits croissants dont je viens de parler ne se concrétisent pas.

● (1730)

Une fois encore, je suis déçu de certaines observations du président du Conseil du Trésor. Par exemple, il a dit que ce qu'il faut faire pour réduire le déficit du Canada, ce n'est pas tellement de contenir les dépenses, mais plutôt d'augmenter les recettes. Je dis que ces observations devraient susciter un cri d'alarme de la part de tous les députés, parce que, essentiellement, le ministre laisse entendre qu'il ne faut pas s'adresser au gouvernement pour dégrossir les coûts, ni diminuer ses dépenses; la réponse ne repose pas nécessairement sur de telles mesures; plutôt, elle appartient justement à notre population déjà surimposée qui devra débourser davantage. C'est ce qui nous attend.

Comme je l'ai déjà dit, nous sommes au bord d'un désastre. J'aimerais aussi mentionner que nous serons appelés ultérieurement à adopter un accroissement important des impôts des sociétés et des particuliers. Si le gouvernement fait appel aux Canadiens pour payer plus d'impôts sur le revenu et encore d'autres taxes, il fera alors la preuve de son impuissance à contrôler ses propres dépenses. C'est aussi simple que cela.

J'inviterais tous les députés à lire la petite brochure rédigée par le président du Conseil du Trésor, et intitulée *Fiscalamity—How to Survive Canada's Tax Chaos*. Le président du Conseil du Trésor a écrit cette petite brochure en 1974, au moment ou semble-t-il, d'autres influences se faisaient sentir chez lui. Je demande aux honorables députés d'accorder une attention particulière à l'introduction du livre que je vous cite:

Le présent ouvrage est dédié à tous les Canadiens qui, comme moi, croient que le Canada avec toutes ses beautés, ses ressources, ses habitants et son héritage politco-juridique, pourrait être un pays aux possibilités jamais égalées et reflétant un bonheur non encore vécu, ne serait-ce de ses impôts trop élevés, d'une bureaucratie trop imposante, d'interventions gouvernementales trop répétées, de prestations de bien-être social trop facilement accordées, de politiciens trop nombreux et de bien peu de grands hommes d'État.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Pensez-y, monsieur l'Orateur. Nous sommes affligés d'un président du Conseil du Trésor à qui, aux termes d'une loi du Parlement, on a confié la responsabilité de s'occuper de la bureaucratie, de gérer les dépenses et d'exercer expressément une influence sur la taxation, un président du Conseil du Trésor qui en 1974 a écrit ce que je viens de citer, donne la preuve à la presse et à la Chambre qu'il considère non pas la réduction des dépenses mais l'accroissement des recettes comme la véritable solution.

Qu'est-ce qui a changé de 1974 à 1980? Il y a une chose dont je puis vous dire qu'elle a changé. Lorsque M. Donald J. Johnston a écrit le livre dont je parle, l'ensemble des dépenses fédérales s'élevait à 20 milliards environ. Peut-être n'a-t-il pas eu connaissance de la déclaration faite par le ministre des Finances, en tout cas, il ne peut éluder une certaine part de responsabilité dans une déclaration qui a été donnée à la Chambre—par laquelle nous apprenions que, dans l'année en cours, nos dépenses allaient atteindre 60 milliards, c'est-à-dire trois fois plus que ce que M. Johnston considérait en 1974 comme une sorte de «fiscalamité». Qu'est-ce qui a changé? Ne reconnaîtrait-il pas que s'il y avait fiscalamité en 1974, la fiscalamité est maintenant triple puisque le montant a triplé?

En 1974, bien sûr, il y avait un déficit embêtant; mais ce n'était rien en comparaison des 14 milliards de déficit budgétaire qu'on nous annonce pour cette année. Le déficit de cette année représente 70 p. 100 de la totalité des dépenses fédérales de 1973-1974, année pendant laquelle M. Johnston a écrit son livre pour sensibiliser les Canadiens à la fiscalamité qu'il voyait poindre à l'horizon.

J'ai l'intention de m'arrêter plus tard en détail sur d'autres commentaires faits par M. Johnston dans son livre, parce que j'estime un peu bizarre la transformation qui s'est opérée. Celui qui autrefois s'inquiétait tant, prête aujourd'hui la main à un ordre de grandeur des dépenses et du déficit dont il estimait, il y a seulement quelques années qu'il nous conduisait à la fiscalamité, comme il disait.

Comment l'expliquer? Je me dis souvent que nous travaillons ici au Parlement en dehors de la réalité, un peu comme si nous voguions en mer sur un navire. Nous savons où sont les récifs, nous les voyons s'approcher, mais personne ne semble vouloir rien y faire. J'ai été très surpris d'apprendre l'an dernier comment le gouvernement précédent—je dis précédent dans un sens seulement puisqu'il s'agit du gouvernement qui a précédé le gouvernement Clark et qui renaît de ses cendres dans le gouvernement actuel . . .

Une voix: Remis en place par l'électorat, ne l'oubliez pas.

M. Stevens: J'ai été très surpris, en étudiant ce qui s'était passé aux séances du Cabinet et ce que chacun avait dit sur tel ou tel sujet, de voir comment ce gouvernement prenait ses décisions. J'aimerais donc que le public canadien puisse voir le genre de discussions qui ont lieu à ces réunions du cabinet de façon qu'il puisse juger du calibre de ses dirigeants.

Une voix: Vous devriez publier les vôtres.

M. Stevens: Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, c'est une des raisons pour lesquelles nous croyions qu'une loi sur la liberté d'information s'impose depuis longtemps. Il est temps que certains de ces prétendus secrets du gouvernement soient publiés et que les Canadiens puissent juger de l'incompétence avec laquelle ce gouvernement a mené les affaires du pays au cours des années.

Je dis cela parce que ce que j'ai trouvé de plus étonnant, sur la question des restrictions par exemple, a été d'apprendre que sous le gouvernement précédent il n'était pas question de restriction dans le sens où vous et moi l'entendons, monsieur l'Orateur. Il n'était pas question pour le gouvernement d'assumer ses responsabilités et ses obligations envers la population canadienne en dépensant moins et en économisant davantage. Ce que nous avons découvert, et c'était pour moi une thèse tout à fait nouvelle, c'était ce que l'ancien gouvernement appelait le principe macroéconomique. Le principe macroéconomique consistait simplement à laisser un bureaucrate décider s'il convenait que le Canada dépense 50 milliards ou 55 milliards ou 60 milliards de dollars et tout le reste en découlait. Bref, quand nous étions au pouvoir, les gens auraient sans doute suggéré que des dépenses de soixante milliards de dollars pour l'année financière 1980-1981, constituaient un niveau de dépenses possible et souhaitable, mais ce qui m'a absolument

abasourdi, c'est qu'un fonctionnaire me dise que le gouvernement précédent aurait accepté ce niveau de soixante milliards de dollars pour des raisons d'ordre macroéconomique. Il ne me disait pas que c'était nécessaire pour le bien de l'économie, mais plutôt qu'il fallait que le gouvernement fédéral fasse des dépenses de cet ordre pour que l'économie puisse continuer à s'ajuster, comme les bureaucrates aiment à dire.

● (1740)

Ce qui me semble de toute première importance pour le comité plénier et les autres comités de la Chambre, c'est d'acculer le gouvernement à nous dire d'où il tire ce chiffre de quelque soixante milliards de dollars qu'il estime devoir dépenser en 1980-1981. Pour ma part, je pense que c'est tout simplement un chiffre qu'un bureaucrate a donné au ministre des Finances parce qu'il considérait que c'était un beau chiffre rond et que, dans le cadre du modèle économique adopté, c'était à peu près le montant que le gouvernement canadien devrait dépenser.

La raison pour laquelle cette question a autant d'importance pour le Conseil du Trésor, c'est qu'il y avait, qu'il y a présentement et qu'il y aura des économies possibles; nous en avions fait quelques-unes et en avions prévu d'autres, en dépit des bureaucrates qui nous disaient que ces économies seraient nuisibles. Bref, ils estimaient que le Canada devait dépenser environ soixante milliards de dollars.

M. l'Orateur adjoint: Le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) invoque le Règlement.

M. Evans: Merci, monsieur l'Orateur. C'est à regret que j'interromps l'éloquent discours du député d'en face, mais il m'est très difficile de voir en quoi ces propos se rattachent au bill sur le crédit d'impôt à l'emploi. J'aimerais entendre votre décision à ce propos, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Le député s'est éloigné quelque peu du sujet, si je puis dire, mais il n'a pas été le seul à le faire au cours de ce débat. J'espère toutefois que le député tiendra compte de cette remarque et qu'il parlera davantage du bill à l'étude.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit, et j'ignore si le député était à la Chambre à ce moment-là, je désirais faire ces quelques remarques préliminaires parce qu'elles sont seulement préliminaires, car à mon avis, nous nous retrouvons devant le même scénario. On nous demande d'étudier un bill de deux articles concernant le crédit d'impôt à l'emploi sans nous présenter de budget et sans nous faire connaître la position financière du gouvernement. Je parlais du genre d'approches que ce gouvernement avait suivies au cours de son précédent mandat pour en arriver à de telles dépenses et dont sont sorties les diverses dispositions législatives qu'on nous demande d'étudier. Plus tard j'aborderai plus en détail certaines questions fiscales qui intéressent la plupart d'entre nous, je pense, mais dont nous ne nous sommes malheureusement pas suffisamment inquiétés.

Pour ce qui est plus précisément du chômage, n'oublions pas qu'à l'arrivée au pouvoir du premier ministre actuel le taux de chômage était de 4.5 p. 100 et que 350,000 Canadiens étaient en quête d'emploi. Le taux de chômage se situe maintenant aux alentours de 7.4 p. 100, ce qui veut dire que nous avons aujourd'hui au-delà de 500,000 chômeurs de plus qu'en 1968, quand le premier ministre est arrivé au pouvoir.

Permettez-moi de faire une digression. Je demanderai à ceux qui prétendent que les déficits actuels sont un mal nécessaire et qu'il est essentiel que le gouvernement dépense beaucoup, car sinon le chômage augmenterait encore davantage, comment il se fait que le chômage se soit tellement aggravé malgré l'accumulation de tels déficits, d'année en année?

Trudeau a voulu résoudre le problème en créant une pléthore de programmes. Il a traité le chômage comme un phénomène à court terme auquel on pouvait remédier par des mesures temporaires comme les Projets d'initiative locale et Canada au travail.

En ce qui a trait au PIL et au Programme Canada au Travail, je conseillerais aux députés, surtout aux ministériels, de lire ce que le président du Conseil du Trésor actuel disait à leur sujet. C'est très instructif. En temps et lieu, il nous faudra essayer de savoir s'il est toujours de cet avis.

Ces programmes n'ont pas apporté de solution stable au problème du chômage. Ils ont eu pour seule conséquence de diminuer la mobilité de la main-d'œuvre active et de créer un état de dépendance à l'égard des programmes d'aide du gouvernement. Ce sont les jeunes de 15 à 24 ans qui ont le plus souffert de l'incurie du gouvernement libéral.

Une voix: A 15 ans, on n'est pas censé travailler; on est censé aller à l'école.

M. Stevens: Quelle remarque intéressante que celle de ce partisan du gouvernement! «On n'est pas censé travailler».

Une voix: Il a dit «à 15 ans».

M. Stevens: A 15 ans. Je voudrais, si je le puis, aider le député à comprendre. Statistique Canada établit des chiffres pour la tranche d'âge de 15 à 24 ans et, même si cela déplaît au député, il y a au Canada, semble-t-il, des jeunes de moins de 16 ans qui voudraient avoir du travail, même si le premier ministre ne peut les aider.

Je le répète, les jeunes de 15 à 24 ans ont le plus souffert de l'ineptie du gouvernement fédéral. En 1967, le taux de chômage de ce groupe était de 6.5 p. 100. Il est actuellement de 13 p. 100.

Le bill C-19 ne fait aucunement état des problèmes des jeunes. Il ne prévoit pas non plus de mesures spéciales pour d'autres groupes durement touchés par le chômage comme les femmes, les autochtones et les handicapés. En 1979, le taux de chômage chez les hommes était de 6.6 p. 100, mais il atteignait 8.8 p. 100 chez les femmes.

J'ai fait cet historique parce qu'il me semblait sage de confronter les déclarations faites par le ministre actuel de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), tant à la Chambre qu'à la presse, au sujet des questions à l'étude et dont traite partiellement le bill C-19, et les déclarations faites à la Chambre le 13 décembre dernier, le jour même où le précédent gouvernement est tombé, par un ministre de l'Emploi et de l'Immigration à mon avis beaucoup plus efficace.

● (1750)

Ministre de l'Emploi et de l'Immigration efficace, M. Atkey était conscient du fait que les jeunes étaient le plus durement frappés par le chômage. Il a dit, et j'insiste là-dessus une fois de plus auprès des simples députés qui ont eu leur mot à dire dans la décision du 13 décembre:

> Les jeunes sont proportionnellement plus touchés par le chômage actuel que les autres groupes de travailleurs. Par exemple, en novembre dernier, . . .

Il parlait de 1979.

> . . . les jeunes, qui ne représentaient que le quart de la population active, constituaient près de la moitié des chômeurs du Canada.

M. Atkey a aussi reconnu combien il était crucial de trouver des emplois pour les jeunes puisqu'ils se découragent si facilement. Il a admis que le problème n'était pas seulement économique, mais qu'il avait un aspect social et humain. Lorsque des jeunes ne sont pas en mesure, pendant une longue période, de se tailler une place active dans la société, leurs valeurs et leur attitude face à eux-mêmes et à la société en sont profondément touchées.

L'ancien ministre de l'Emploi et de l'Immigration avait poursuivi en disant ceci:

> La deuxième préoccupation du gouvernement vient du fait qu'on constate combien il est important pour qu'un jeune puisse avoir une certaine estime de soi et acquérir une expérience qui puisse lui servir plus tard, de trouver et de garder un emploi qui lui convienne.
>
> Il est reconnu que les premières expériences d'un travailleur sont déterminantes pour tout le reste de sa vie active et de son niveau de revenu. Les jeunes issus de l'explosion démographique d'après-guerre composent maintenant plus du quart de la population active et au cours des prochaines années, ils s'intégreront rapidement au flot des travailleurs adultes. Par exemple, on prévoit qu'en 1985 les jeunes ne représenteront que 23 p. 100 de la population active, comparativement à plus de 26 p. 100 en 1980. Étant donné des circonstances, il est particulièrement important que ces jeunes acquièrent dès maintenant les compétences et les aptitudes dont ils auront besoin pour mener une vie active satisfaisante et productive, une fois devenus adultes, car par-dessus tout, le gouvernement ne veut pas engendrer une autre génération de prestataires d'assurance-chômage et d'aide sociale. Notre jeunesse peut faire beaucoup mieux, particulièrement dans un pays aussi bien pourvu en richesses naturelles et humaines.

M. Atkey a ensuite ajouté ceci:

> Même s'il est important pour tous les jeunes d'acquérir une bonne expérience du travail en occupant un véritable emploi, c'est vraiment vital, particulièrement pour les jeunes qui n'ont pas eu la chance de bénéficier d'une instruction avancée ou d'une formation professionnelle régulière, de seulement pouvoir décrocher ce premier emploi. Cela peut s'avérer d'importance critique pour la réussite de toute leur carrière parce que c'est un point de départ primordial. Pour y arriver, je crois fermement qu'un véritable emploi, un vrai travail dans le secteur privé inspirera plus de confiance aux employeurs éventuels qu'un emploi dans un projet de création de travail du gouvernement. Ce sont ces projets de création artificielle de travail qui éveillent des doutes chez les employeurs, s'ils ne suscitent pas une réaction carrément négative.

M. Atkey a poursuivi ainsi:

> Nous voulons surtout aider les jeunes gens vraiment défavorisés et qui ont grand besoin de cette aide. Nous ne voulons pas répéter certaines erreurs de Perspectives-Jeunesse et du Programme des initiatives locales où, dans de nombreux cas, des groupes de jeunes gens des classes moyenne et supérieure ont mis à l'exécution leurs petits projets aux frais du public sans que le pays ou la collectivité n'en tire de véritable profit. En obtenant la participation d'organismes reconnus qui ont déjà prouvé qu'ils pouvaient acheminer les services à ceux qui en ont le plus besoin, nous croyons que l'accent portera moins sur l'innovation comme telle que sur l'amélioration des possibilités de mettre à exécution des projets dont les répercussions bénéfiques se feront sentir à long terme et qui offriront aux jeunes une expérience professionnelle valable.

Et M. Atkey a proposé des programmes précis destinés à aider les jeunes à trouver du travail. Voilà ce que nous attendons encore de la part de l'actuel ministre de l'Emploi et de l'Immigration qui, dit-on, est préoccupé par d'autres questions, de nature plus personnelle. Par exemple, le ministre ne nous a pas dit ce que M. Atkey a déclaré le jour même où le gouvernement précédent a été renversé. M. Atkey a déclaré:

> Nous avons annoncé notre intention de créer un secrétariat d'emploi pour les jeunes, en vue de donner une orientation qui a fait défaut sous le gouvernement précédent. Ce secrétariat sera chargé de surveiller la mise en application des programmes existants et de les coordonner de façon à réduire au minimum les doubles emplois et à répondre aux besoins réels des jeunes Canadiens.
>
> Comme mesure supplémentaire destinée à maximiser la rentabilité, sur tous les plans, des programmes d'emploi jeunesse, ce secrétariat cherchera à harmoniser les programmes fédéraux d'emploi jeunesse avec les programmes semblables mis sur pied par les provinces dont bon nombre, soit dit en passant, sont fort intéressants. Une des premières tâches de cet organisme sera de coordonner les programmes d'emploi temporaires pour le printemps et l'été 1980, destinés aux milliers d'étudiants qui chercheront du travail à ce moment-là.

Le bill C-19 ne prévoit aucune mesure susceptible d'aider les jeunes à trouver de l'emploi. Voilà pourquoi ce qui est arrivé le 13 décembre est si regrettable.

Les engagements de M. Atkey envers les jeunes n'excluaient pas une préoccupation de sa part envers les autres secteurs de la société qui doivent affronter des difficultés particulières sur le marché du travail. Ainsi, il a reconnu que les femmes ont beaucoup de difficultés à se trouver du travail. Il a déclaré à ce sujet:

> La participation des femmes dans la main-d'œuvre active n'a pas cessé de croître rapidement depuis la Seconde guerre mondiale. Il semble que cette tendance doive se maintenir pendant encore un certain temps. Bien que cette ressource humaine soit l'une des forces de la nation et de l'économie, pendant de trop nombreuses années, les talents et les aptitudes des Canadiennes n'ont pas été utilisés à pleine capacité. Cette sous-exploitation est prouvée par le fait que même si les femmes comptent pour plus de 39 p. 100 de la population active, elles comptent également pour près de 47 p. 100 de nos chômeurs. En outre, les femmes subissent fréquemment les contrecoups de la discrimination au niveau de l'emploi et du salaire.
>
> L'élimination de ces obstacles est progressive et mon ministère a lancé une grande campagne destinée à en accélérer le processus. Nous encourageons les femmes à suivre une formation pour toutes sortes d'emplois, dont beaucoup ont trop longtemps été considérés comme l'apanage des hommes. On aura une bonne idée des possibilités de cet effort en voyant ce qui s'est passé par exemple à l'usine Syncrude de Fort McMurray, en Alberta, où les femmes coiffées du casque protecteur font partie intégrante de la main-d'œuvre.

Je le répète: le bill C-19 ne témoigne pas d'un souci des problèmes particuliers des femmes dans la société canadienne. M. Atkey n'a pas fait abstraction non plus des problèmes propres aux handicapés et aux autochtones. A ce sujet, il déclarait:

> Ceux à qui la chance et la santé ont été données oublient trop souvent les difficultés auxquelles se heurtent les handicapés physiques ou mentaux, surtout au niveau du travail. Nous ne pouvons pas refouler les handicapés du travail vers des emplois de ghetto. Les nouveaux programmes vont viser à leur procurer des emplois intéressants dans le secteur privé.

M. Atkey voulait mettre au point une stratégie coordonnée de l'emploi dans le cadre de laquelle le gouvernement aurait travaillé en collaboration avec le secteur privé. Voici ce qu'il en disait:

Premièrement, nous avons l'intention de contribuer à créer un climat social et économique favorable à la prospérité du secteur privé et d'aider ce dernier à prendre des initiatives génératrices d'emplois permanents, ce que prévoit mon collègue, le ministre des Finances . . .

C'est-à-dire le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie).

. . . dans son budget. C'est également un domaine où mon ministère entend faire sa part comme je l'expliquerai plus loin.

Deuxièmement, nous inciterons les entreprises privées à jouer pleinement leur rôle en employant des gens sans faire de discrimination en raison du sexe, de l'âge ou des origines ethniques ou culturelles. Nous tiendrons pleinement compte des tendances sociales et démographiques actuelles et futures. Ainsi, nous tiendrons compte de la participation accrue et des attentes croissantes de certaines catégories de citoyens sur le marché du travail, du vieillissement de la génération responsable de l'explosion démographique, de l'évolution de la famille, tant sur le plan quantitatif que structurel ainsi que des aspirations des autochtones.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Je vais accorder la parole au député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon), mais auparavant, je voudrais signaler quelque chose à la Chambre.

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur adjoint: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-5, tendant à abroger la loi sur l'Arrangement commercial Canada-France, 1933 et la loi sur l'Arrangement commercial supplémentaire Canada-France, 1935, qu'il la prie d'approuver.

* * *

● (1800)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puis-je demander au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de confirmer que nous étudierons demain la loi sur les banques et de nous dire de quel bill nous serons saisis vendredi?

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, je voudrais confirmer que jeudi, nous étudierons le bill C-6, la loi sur les banques. Vendredi, nous examinerons le bill portant sur le transport de produits dangereux. Il faudrait que je vérifie au *Feuilleton*, mais je pense qu'il s'agit du bill C-18. Je crois savoir que c'est ce dont nous discuterons vendredi. S'il y a des changements, le président du Conseil privé (M. Pinard) les annoncera demain de la façon habituelle, au cours de la période réservée aux affaires courantes, à 2 heures.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Comme il est 6 heures du soir la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 2 heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 6 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 1er mai 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LE DANGER QUE CONSTITUENT POUR LES HUMAINS LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS DANS LA VIANDE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, je propose, en vertu de l'article 43 du Règlement, une motion de nature urgente.

Étant donné que des résidus de médicaments et d'antibiotiques dans la viande et les produits carnés peuvent provoquer de graves maladies, des allergies et même causer la mort de consommateurs allergiques à certains médicaments et antibiotiques, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que le ministre prenne des mesures immédiates pour éliminer les substances très nocives pour la santé qui proviennent d'abattoirs sous contrôle fédéral.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

ON DEMANDE DE CONSULTER LE SYNDICAT AVANT DE CONCLURE DES MARCHÉS PRÉVOYANT DES VENTES DE BORD-À-BORD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement afin de proposer une motion concernant une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

La vente de bord-à-bord prévue cette année de 9,000 tonnes de maquereau et de 3,500 tonnes de gaspareau aux Soviétiques privera les travailleurs canadiens de l'industrie du conditionnement du poisson de 40,000 heures de travail et occasionnera une perte de plus de 2 millions de dollars à l'économie canadienne. Je propose donc, appuyé par le député de Malpèque (M. Gass):

Que ni le ministre ni ses fonctionnaires ne concluent avec les Soviétiques de marchés prévoyant des ventes de bord-à-bord contre des sommes en espèces ou des contingents accrus de poissons avant de consulter le Syndicat de l'industrie des poissons et fruits de mer, qui représente 6,000 travailleurs, les représentants des pêcheurs et les conditionneurs.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RETARD APPORTÉ À LA CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE DE LA RÉSERVE DE SANDY BAY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que dix familles refusent déjà d'envoyer leurs enfants à l'école de la réserve indienne de Sandy Bay et que d'autres parents menacent de les imiter; étant donné que l'école actuelle a été condamnée depuis 1968 par les pompiers parce qu'elle constitue un danger public, qu'en janvier 1979 le Conseil du Trésor a approuvé à l'origine la construction d'une nouvelle école et que le Conseil tribal des Dakota Ojibway a également adopté une résolution demandant au gouvernement fédéral de donner immédiatement au Conseil tribal de Sandy Bay sa nouvelle école et de cesser dorénavant de retarder davantage le règlement de cette très importante question, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre ordonne au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien d'enquêter immédiatement sur la raison du délai dans la construction de cette école et de veiller à ce que son ministère ne retarde pas indûment la présentation du projet de l'école de Sandy Bay au Conseil du Trésor.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

ON DEMANDE DE MODIFIER LE BILL CONCERNANT LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill J. Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Étant donné les ennuis qu'éprouvent certains salariés et travailleurs payés à la commission à la suite de la faillite ou de l'insolvabilité de leur employeur, ceux notamment de la société Parkway Country Motors, à Edmonton, en Alberta, je propose, avec l'appui du député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre demande au ministre de la Consommation et des Corporations de modifier immédiatement les paragraphes 4 et 10 de l'article 265 du bill C-12, bill concernant la faillite et l'insolvabilité, de façon que les créanciers visés à l'alinéa 265(4)*e*), c'est-à-dire les créanciers pour salaires, traitements, commissions ou indemnités, soient tenus pour prioritaires, et que la Chambre adopte le bill C-12 de toute urgence, de façon que les salariés dont le traitement a été bloqué par suite d'une faillite puissent être rémunérés.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LE NORD CANADIEN

LES PRIX DIFFÉRENTS DU CARBURANT ET DE L'ÉLECTRICITÉ DANS LES T.N.-O. ET AU YUKON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et importante.

Étant donné que les habitants des colonies isolées des territoires du Nord-Ouest et du Yukon ne payent pas le combustible ni l'électricité, au même prix que les habitants de Whitehorse et de Yellowknife je propose, appuyé par le député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Que le gouvernement mette en application la politique qui a été adoptée par le gouvernement précédent et approuvée par le Conseil du Trésor, autrement dit, qu'il ramène le prix du combustible et de l'électricité pour les petites entreprises au niveau des prix qui sont pratiqués à Whitehorse et à Yellowknife.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA RADIODIFFUSION

ON DEMANDE L'INTERVENTION DU MINISTRE DANS LE CONFLIT DE TRAVAIL À RADIO-CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et importante.

A Québec et au Nouveau-Brunswick, la société Radio-Canada a fermé ses portes du vendredi 25 avril au mercredi 30 avril aux employés des services de production. Par conséquent, toutes les émissions en direct, y compris les nouvelles ont été considérablement raccourcies. La société a pris cette décision après que le conciliateur ait fait une proposition qui a été accepté par les travailleurs mais rejetée par la société.

Étant donné que les nouvelles revêtent une importance capitale pour les citoyens québécois en raison de la campagne référendaire, je propose, appuyé par le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis):

Que la Chambre dise au ministre du Travail d'intervenir personnellement dans ce conflit et de s'efforcer de persuader la société Radio-Canada d'accepter la proposition du conciliateur et de ne plus faire d'interruption dans les émissions destinées aux habitants du Québec et du Nouveau-Brunswick.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE CARBURANT ACHETÉ AU CANADA PAR LES TRANSPORTEURS ÉTRANGERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très urgente et importante.

Étant donné qu'on estime qu'en 1980, les transporteurs aériens étrangers faisant escale dans des aéroports canadiens réaliseront des économies d'environ 101 millions de dollars en raison des bas prix du pétrole qui est subventionné au Canada, étant donné que ces économies ne sont pas transférées aux passagers sous forme de tarifs moins élevés, mais sont investies par ces sociétés étrangères dans leurs opérations outre-mer, et étant donné que les subventions accordées dans le cadre du Programme des indemnisations pour le pétrole importé ont été conçues pour aider les Canadiens et non les grandes sociétés aériennes internationales dont beaucoup sont des sociétés d'État, je propose, avec l'appui du député de Davenport (M. Caccia) en espérant que la Chambre consentira à l'unanimité à en discuter:

Que le gouvernement examine la situation immédiatement et qu'il étudie la possibilité d'exiger des sociétés aériennes étrangères dont les appareils atterrissent dans les aéroports canadiens, qu'elles paient toute l'essence qu'elles achètent chez nous, au prix du cours mondial.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: Le député de Notre-Dame-de-Grâce (M. Allmand) propose, avec l'appui du député de Davenport (M. Caccia) . . .

Des voix: Non.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre.

Une voix: Trop tard.

M. Baker (Nepean-Carleton): J'invoque le Règlement, madame le Président.

Mme le Président: A l'ordre. Je vais reposer la question. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Une voix: Vous ne pouvez pas faire cela.

Une voix: Trop tard, madame le Président.

Mme le Président: Le député de Saskatoon . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): J'invoque le Règlement, madame le Président.

Mme le Président: Le député de Nepean-Carleton (M. Baker).

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je pense que, dans ce cas, vous déciderez . . .

Des voix: Il est 3 heures.

M. Baker (Nepean-Carleton): . . . que vous déciderez d'après ce que vous avez entendu. Puisque vous aviez l'intention de mettre la motion en délibération, j'en conclus que vous n'aviez pas entendu «non». En fait, vous avez même commencé à mettre la motion en délibération, ce qui prouve bien à la Chambre ce que vous avez entendu.

● (1415)

Mme le Président: J'ai demandé deux fois à la Chambre s'il y avait consentement unanime. Il y avait énormément de bruit. Ce n'est qu'après avoir entrepris la lecture de la motion que j'ai commencé à entendre des «non». J'ai donc posé la question une troisième fois, et certains ont répondu non. J'estime donc qu'il n'y avait pas consentement unanime.

Une voix: C'est inacceptable.

* * *

LES POSTES

LE PROJET DE TRANSFERT DU BUREAU DE DISTRICT DE SASKATOON À WINNIPEG—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'invoque également les dispositions de l'article 43 du Règlement. Je suis heureux de voir le ministre des Postes (M. Ouellet) s'entretenir avec le député de Saskatoon-Est (M. Ogle).

De toutes parts, on a fait savoir au ministre des Postes que l'on s'opposait à ce que le bureau de district de la Saskatchewan soit transféré de Saskatoon à Winnipeg. Cette opposition provenait notamment du maire et du conseil municipal de Saskatoon, des employés du bureau de poste et de députés au Parlement représentant Saskatoon et toute la Saskatchewan. Or, le ministre des Postes a négligé ou refusé de rejeter catégoriquement ce projet de déménagement, bien qu'il soit fort douteux que le service postal en Saskatchewan puisse rester efficace. Je propose donc, avec l'appui du député de Moose Jaw (M. Neil):

Que la Chambre ordonne au ministre des Postes d'annoncer immédiatement à la Chambre l'annulation de tout projet de transfert du bureau de district de la Saskatchewan et calme ainsi les profondes inquiétudes des gens de la Saskatchewan qui ont l'impression que le gouvernement actuel ne les prend pas au sérieux.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être proposée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE FINANCIÈRE AUX AGRICULTEURS POUR L'ACHAT DE FERTILISANTS ET D'HERBICIDES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, je prends la parole pour soulever une question importante et urgente aux termes de l'article 43 du Règlement.

Les cultivateurs sont maintenant en train d'ensemencer et ils éprouvent d'énormes difficultés pécuniaires ce qui fait que 65 p. 100 d'entre eux doivent s'adresser pour financer leurs semences à des maisons de prêt qui leur demandent les taux d'intérêt les plus élevés dans l'histoire du pays. Par ailleurs, la Commission canadienne du blé permet de dépasser les contingents de livraison de 735 boisseaux pour permettre l'achat de grains de semence, mais les cultivateurs n'ont pas habituellement recours à ces contingents. Je propose donc, appuyé par le député de Portage-Marquette (M. Mayer):

Que le gouvernement prenne des mesures immédiates pour permettre aux cultivateurs d'utiliser les contingents supplémentaires pour acheter des engrais et des herbicides.

Mme le Président: Pareille motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LES AUGMENTATIONS FUTURES DU PRIX DU PÉTROLE

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre, qui a déclaré hier à la Chambre que l'augmentation qu'imposerait son gouvernement sur le prix du pétrole serait inférieure à $4 le baril cette année.

Étant donné que dans son mini-budget, le ministre des Finances a annoncé pour cette année une réduction de un milliard de dollars des indemnités versées au titre de l'importation de pétrole et étant donné la promesse qu'a réitérée le 16 avril le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de ne pas tirer de la nouvelle entente sur le prix de l'essence des recettes inférieures à celles qui auraient été perçues en vertu de notre budget du 11 décembre; et étant donné que ces deux promesses ministérielles ne pourront être réalisées, quelle que soit la formule adoptée, à moins d'augmenter le prix du baril de pétrole de plus de $4, le premier ministre a-t-il demandé à ses deux ministres ou à l'un des deux de se rétracter?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne souscris pas du tout aux prémisses de la question. Nous avons déjà parlé de cela et je suis surpris que les députés d'en face souscrivent aux prémisses de la question.

M. Crosbie: Vous êtes dans les cordes, Pierre.

M. Jarvis: Madame le Président, si le premier ministre n'est pas d'accord avec les prémisses, il met en cause l'exactitude du hansard et je le renvoie au compte rendu de ces deux jours-là.

Le premier ministre se rappelle-t-il qu'au début de la semaine, le ministre de l'Énergie a refusé d'écarter la possibilité d'une redevance ou d'une taxe spéciale sur le pétrole qui, bien entendu, serait transmise directement au consommateur canadien, et l'engagement qu'il a pris de fixer le prix du baril de pétrole à moins de $4 le baril tient-il compte de toute redevance ou taxe spéciale qu'imposerait le gouvernement fédéral sur le pétrole une fois extrait du puits?

M. Trudeau: Madame le Président, à propos de la première partie de la question, quand j'ai dit que je ne souscrivais pas aux prémisses, je n'étais pas d'accord avec l'affirmation du député qui se fondait sur des déclarations du ministre de l'Énergie, selon laquelle il serait impossible de recueillir cet argent sans augmenter les prix davantage que les conservateurs. Je n'accepte pas cette hypothèse et la chose ne se produira pas. Telle est la réponse à la deuxième partie de la question du député.

● (1420)

J'ai dit que l'augmentation sera inférieure à 32c. le gallon, qui était celle prévue par son ministre des Finances et son gouvernement. Cette hausse n'inclura pas la taxe d'accise de 18c. et les 14c. supplémentaires qui représentaient la hausse correspondant au prix d'un baril à la tête de puits.

Des voix: Bravo!

M. Jarvis: Le premier ministre a peut-être mal saisi ma question. Si je me suis mal exprimé, je m'en excuse et je formulerai ma question autrement. En s'engageant hier à fixer le prix du baril à moins de $4, le premier ministre inclut-il comme question de principe ou de politique de son gouvernement tout prélèvement spécial ou taxe que la constitution autorise le gouvernement à imposer sur le pétrole et à réclamer aux manutentionnaires ou aux consommateurs après que le pétrole quitte la tête de puits.

Je voudrais savoir en somme si sa promesse de réclamer une hausse inférieure à $4 veut dire que toute taxe ou charge supplémentaire n'entraînera pas une hausse supérieure à $4 à la tête de puits.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est très clair.

M. Trudeau: Ce n'est pas si clair que cela, madame le Président. Je pense savoir quelle question le député tente de poser, mais il n'est certes pas clair d'après ses propos qu'il sait ce qu'il demande.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Il veut savoir quand nous affirmons que la hausse sera inférieure à $4 le baril, si nous tenterons de combler cet écart en prélevant d'autres impôts ailleurs, et la réponse est non.

Des voix: Bravo!

LE RESPECT DES PROMESSES CONCERNANT LES PRIX FUTURS DU PÉTROLE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à l'intention du premier ministre. Ce dernier a démontré hier son talent pour les mathématiques. Il doit sûrement comprendre que d'après la déclaration qu'il vient de faire, celle du ministre des Finances annonçant une réduction d'un milliard de dollars au chapitre des subventions à l'importation, et celle du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources prévoyant pour le gouvernement fédéral des recettes analogues à ce qu'il aurait touché avec l'application du budget du 11 décembre, il sera tout à fait impossible de respecter l'engagement d'augmenter le prix du pétrole de $4 cette année et de $4.50 chacune des trois années subséquentes. Le premier ministre aura-t-il l'honnêteté de l'admettre à la Chambre et de cesser de jouer au plus fin avec les Canadiens.

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Ce n'est pas une question, madame le Président, c'est un discours! Quand le député dit qu'il sera impossible de le faire, il oublie une chose, c'est que le budget conservateur et les politiques d'établissement des prix pétroliers du gouvernement précédent se fondaient sur un principe qui aurait fait mal au consommateur. Nous ne ferons pas mal au consommateur.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Nous croyons que les compagnies elles-mêmes et les producteurs eux-mêmes ont une contribution à apporter à ce sujet.

M. Andre: Madame le Président, le premier ministre ne le dit pas carrément, mais il donne à entendre qu'il imposera des augmentations de plus de $4 cette année et $4.50 à chacune des trois années suivantes et qu'il va modifier le prix en changeant simplement la date.

J'ai une question à poser au ministre des Finances qui a dit—pardon, au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qui a déclaré à la Chambre mardi que la décision du gouvernement de réduire la taxe d'accise ferait épargner 2.6 milliards de dollars aux consommateurs canadiens. Il a par ailleurs déclaré à la Chambre le 16 avril que le gouvernement comptait tirer des majorations du prix du pétrole autant de recettes qu'il en aurait découlé du budget du 11 décembre. Je demande au ministre quelle taxe, quel droit ou quelle ruse vont produire ces 2.6 milliards de dollars sans avoir le moindre effet sur les consommateurs.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je regrette, madame le Président, mais au début de la question le député a dit qu'elle s'adressait au ministre des Finances.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Je vais répéter la question, madame le Président. Je me suis repris ensuite et j'ai dit qu'elle s'adressait au ministre de l'Énergie. Voici ma question. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré mardi à la Chambre que la décision du gouvernement de ne pas imposer la taxe d'accise avait fait épargner 2.6 milliards de dollars aux consommateurs canadiens. Mais le 16 avril, il a déclaré à la Chambre qu'il entendait tirer de l'augmentation du prix du pétrole des revenus équivalant à ceux qui auraient été perçus en vertu du budget du 11 décembre.

● (1425)

Puis-je savoir par quel prodige ou par le biais de quelle taxe il prévoit mettre 2.6 milliards de dollars dans les coffres du trésor fédéral sans que le consommateur ne fasse les frais de l'opération?

M. Lalonde: J'invite le député à être patient. Quand il verra les propositions que le gouvernement va mettre de l'avant, il s'apercevra qu'elles sont, et de loin, plus favorables au consommateur que celles figurant dans le budget présenté par l'ex-ministre des Finances.

Des voix: Bravo!

* * *

L'INDUSTRIE

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE—LA CONSERVATION DES EMPLOIS DES TRAVAILLEURS CANADIENS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Je suis certain que tous les députés à la Chambre, y compris le ministre, savent que le président de la Chrysler, M. Lee Iacocca, a déclaré publiquement que l'entente qu'il négocie avec le gouvernement canadien ne garantit nullement l'embauche du personnel, qu'il n'y aura pas d'usine de moteurs à Windsor, qu'aucune petite voiture ne sera fabriquée au Canada et que sa société vient de négocier la vente de sa filiale australienne à une société japonaise.

Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles sont exactement nos exigences, dans ces négociations, en vue de conserver au Canada une partie de l'industrie automobile et les emplois qu'elle crée, et que le ministre promet depuis longtemps de conserver au Canada?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, je me suis efforcé d'obtenir pour le Canada un traitement équitable dans cette affaire.

Des voix: Bravo!

M. Gray: A cet égard, nous nous préoccupons énormément des emplois canadiens et ne cesserons jamais de le faire. En dépit de ce qu'a dit hier à Détroit le président de la société Chrysler, il n'empêche que des cadres supérieurs de la société mère et de la société canadienne ont négocié avec mes collaborateurs tout l'après-midi et toute la soirée d'hier jusqu'à une heure tardive de la nuit. Ils sont réunis en ce moment-même, et je suis déterminé, tout comme le gouvernement, à en arriver à un accord qui soit équitable pour le Canada et pour les travailleurs canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Comme il est clair que tous les articles qui auraient dû, selon le ministre, être prévus dans l'entente, ont été écartés par le président de la société Chrysler, et comme nous n'obtiendrons pas de garantie, pas d'usine de moteurs, pas de production de petites voitures, que demandons-nous au juste en retour de la garantie de 200 millions de dollars que le ministre est disposé à offrir?

M. Gray: Le député et le Nouveau parti démocratique semblent prêts à céder à la société Chrysler. Nous ne le sommes pas.

Des voix: Oh!

M. Gray: Les Canadiens pourront en juger d'après l'ensemble des avantages que nous réussirons à obtenir en échange de l'aide que fournira le gouvernement.

LES PROPOSITIONS POUR MAINTENIR UNE INDUSTRIE AUTOMOBILE VIABLE AU CANADA

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Puis-je adresser ma dernière question supplémentaire au premier ministre? Il se rappellera, comme la plupart d'entre nous, avoir dit à Windsor, pendant la campagne électorale, qu'il était prêt à renégocier l'accord sur l'automobile avec les États-Unis. Il a souligné le fait que l'arrangement commercial issu de l'accord sur l'automobile nous a valu un déficit de trois milliards de dollars.

● (1430)

Le premier ministre peut-il dire à la Chambre s'il a personnellement rencontré l'un quelconque des trois magnats de l'automobile ou s'il les a rencontrés tous les trois, et si, dans la négative, il est disposé à les rencontrer ou s'il leur a demandé ou obtenu d'eux un engagement écrit relatif à la production des pièces, à la recherche et au développement et à la construction de véhicules qui pourraient même se vendre sur le continent nord-américain?

Le premier ministre peut-il nous dire ce qu'il propose de faire pour aider l'industrie de l'automobile étant donné que la société Chrysler n'est pas la seule à se trouver en mauvaise posture et qu'en Ontario seulement 25,000 travailleurs ne peuvent gagner le pain quotidien de leurs familles . . .

Mme le Président: A l'ordre.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai rencontré aucun de ces messieurs, mais le cabinet a évidemment discuté de tout cela à de nombreuses reprises. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a rencontré non seulement les porte-parole de l'industrie automobile, mais aussi ses homologues du gouvernement américain et ceux-ci se sont dits disposés à discuter de l'accord sur l'automobile avec nous.

* * *

LES SPORTS

LA DISTRIBUTION DES FONDS DE LOTO CANADA AUX ARTS ET AUX SPORTS

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse soit au ministre chargé des sports soit au secrétaire d'État.

Étant donné que les provinces ont donné au gouvernement fédéral un chèque de 6.4 millions de dollars, en guise de quote-part pour Loto Canada et étant donné que le chèque n'a pas été encaissé et que, partant, $3,000 d'intérêts sont perdus chaque jour, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention d'encaisser ce chèque pour en faire profiter les arts et les sports, selon les modalités arrêtées par l'ancien gouvernement?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je remercie madame le député pour cette question importante.

M. Epp: Vous voulez dire le député.

Une voix: L'honorable député.

M. Nielsen: Sexiste!

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Le ministre pourrait l'appeler le député.

Des voix: Bravo!

M. Regan: Madame le Président, je m'incline sans regimber devant votre décision, mais si nous ne pouvons pas les appeler mesdames, je suppose que nous ne pouvons pas non plus traiter les autres de messieurs.

Des voix: Bravo!

M. Regan: En réponse à la question, je tiens à dire qu'ayant reçu des provinces un chèque visé d'un montant légèrement supérieur à 6 millions de dollars et ne voulant pas l'encaisser avant d'avoir tiré au clair les aspects juridiques de l'accord provisoire que l'ancien gouvernement avait essayé de conclure—mais n'avait peut-être pas entériné—avec les provinces, nous avons renvoyé le chèque visé aux provinces car un tel chèque ne donne pas droit à des intérêts et nous avons reçu en retour un chèque ordinaire. Cela signifie que les dix provinces canadiennes perçoivent entre-temps ces intérêts de $3,000 par jour. Voilà bien un autre exemple de générosité et de bienveillance de la part du gouvernement fédéral!

Des voix: Bravo!

LE FINANCEMENT DE LA GALERIE D'ART DE VANCOUVER

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, puisque le ministre n'a pas répondu à la question et puisque les libéraux ont montré qu'ils préfèrent le financement par voie de déficit à l'emploi de chèques visés, je vais donc poser ma question supplémentaire au secrétaire d'État.

Puisqu'une partie de ces crédits aurait été affectée, à titre de contribution du gouvernement fédéral, à la transformation du vieux palais de justice de Vancouver en galerie d'art et comme des particuliers de Vancouver ont apporté une contribution de 5 millions de dollars qui dépend du financement fédéral, le ministre recommande-t-il à la galerie de Vancouver de rembourser ces dons aux citoyens de la ville compte tenu du refus de la part du nouveau gouvernement d'allouer ces crédits aux ministères concernés pour qu'ils les répartissent comme prévu?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je remercie le député de sa question. Je voudrais lui signaler que le projet d'investissement en question a bien fait l'objet d'une promesse au cours de la campagne électorale par l'ancien gouvernement qui n'y avait pas attaché de somme précise.

Dès que la question de la répartition des fonds de Loto Canada sera réglée, le gouvernement sera en mesure de revoir les demandes d'immobilisations qui lui viennent de partout au Canada et nous examinerons alors comme il convient le projet dont parle le député.

* * *

LA CONSTITUTION

LE FÉDÉRALISME RENOUVELÉ—LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE LOTERIES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Je me demande s'il pourrait nous dire si le fait de réaffirmer la compétence du gouverneent fédéral en matière de loteries fait partie du fédéralisme renouvelé dont il a parlé.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, nous sommes en train d'étudier la question et d'en discuter.

LE FÉDÉRALISME—LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE RESSOURCES MARINES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je me demande si le fait de refuser de donner aux provinces le pouvoir de gérer leurs ressources marines fait partie du fédéralisme renouvelé dont le premier ministre a parlé.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Ce ne serait pas du fédéralisme renouvelé, madame le Président, ce serait un prolongement du genre de fédéralisme pratiqué par le très honorable chef de l'opposition. Je lui rappelle que notre gouvernement avait signé une entente relative aux ressources marines avec les provinces Maritimes. Il a annulé cette entente pour leur accorder unilatéralement les pleins pouvoirs dans ce domaine.

Dans le cas des loteries, nous avions également conclu une entente avec les provinces. Il l'a annulée afin de leur donner unilatéralement les pleins pouvoirs dans ce domaine.

M. Clark: Madame le Président, le premier ministre a dit qu'au moins dans ces deux cas, le fédéralisme renouvelé comportait le retour le plus rapide possible au statu quo.

Compte tenu de l'intérêt que suscite au Québec et ailleurs ce fédéralisme renouvelé dont parle le premier ministre, et puisqu'il a maintenant précisé deux domaines où il entend s'écarter des progrès réalisés, pourrait-il déposer à la Chambre, avant le 20 mai, un exposé sur le fédéralisme renouvelé auquel songent le premier ministre et son gouvernement?

M. Trudeau: Madame le Président, je pense que ma réponse précédente montre bien que nous nous sommes mis d'accord avec les provinces sur ces deux questions. Le gouvernement du très honorable chef de l'opposition n'a fait que s'avouer vaincu et rendre aux provinces ce que celles-ci avaient cédé au gouvernement fédéral à la suite de négociations d'égal à égal. S'il nous dit maintenant qu'il envisage le fédéralisme renouvelé comme une façon de rompre toutes les ententes qui sont équitables à la fois envers le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, et de les remplacer par d'autres qui ne sont équitables qu'envers les provinces, je lui dirai que nous envisageons différemment le fédéralisme renouvelé.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LES GAGNANTS DU CONCOURS POUR LES PLANS DE LA FRÉGATE CANADIENNE

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le ministre pourrait-il annoncer le nom des deux gagnants du concours pour les plans de la frégate canadienne? Cela permettrait à la marine de passer à l'élaboration des contrats et éviterait de nouvelles dépenses inutiles aux trois consortiums qui n'ont pas gagné ce concours.

[*Français*]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je peux rassurer l'honorable député de l'opposition en lui disant qu'il n'y a rien qui retarde indûment l'évolution normale du dossier relatif aux frégates. Je n'ai pas encore reçu de suggestions précises de sociétés ayant la compétence nécessaire pour entreprendre le *design* des nouvelles frégates. La seule déclaration que j'ai faite à ce jour c'est que les nouvelles frégates seraient construites au Canada et avec du *design* canadien.

[*Traduction*]

M. McKinnon: Madame le Président, le ministre est loin d'être aussi précis, en ce qui concerne l'endroit où ces navires seront construits, qu'il ne l'était vendredi dernier, alors qu'il a montré que son principal critère pour l'octroi des contrats était le favoritisme politique.

En novembre dernier, à titre de ministre de la Défense nationale, j'ai adressé au chef de l'état-major de la Défense et au sous-ministre une note de service ordonnant la tenue d'une étude sur un nouveau programme de rajeunissement de la flotte qui ferait suite à la construction des six frégates. Un rapport provisoire devait être remis au chef de l'état-major le 15 mars et au ministre à la fin de juin. Le ministre peut-il dire à la Chambre où en est cette étude et si le chef de l'état-major lui en a parlé?

[*Français*]

M. Lamontagne: Madame le Président, à la suite de la réponse que je viens de donner, je dirai encore une fois qu'à mon sens le programme relatif aux frégates suit son évolution normale, et aussitôt après avoir solutionné le problème des nouveaux chasseurs, j'ai demandé au ministère de s'efforcer de proposer toutes les solutions possibles au sujet des frégates.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—ON DEMANDE SI LE MINISTRE DE LA JUSTICE VA FAIRE CESSER LA PUBLICITÉ AU QUÉBEC

M. Jean-Guy Dubois (Lotbinière): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. A la suite des critiques virulentes formulées ce matin par le ministre péquiste Pierre-Marc Johnson sur la publicité du gouvernement fédéral, le ministre de la Justice a-t-il l'intention de faire cesser les activités du gouvernement du Canada au Québec?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Madame le Président, je n'ai pas l'intention de faire cesser cette publicité. Je voudrais tout simplement remercier M. Johnson des compliments qu'il a faits quant à la compétence et à l'efficacité du programme d'information du gouvernement canadien. Je voudrais profiter de l'occasion pour rappeler à M. Johnson une déclaration faite le 31 mars 1980, à l'Assemblée nationale, par le premier ministre M. Lévesque, et je cite:

> Il est normal, comme le font les entreprises, que des gouvernements, s'ils sont un peu conscients de la réalité, essaient d'avoir, sous forme d'information, à l'occasion de publicité, . . .

Mme le Président: A l'ordre! Le ministre pourrait-il répondre plus brièvement à cette question et s'abstenir de faire de longues citations.

M. Chrétien: Madame le Président, j'ai très peu l'habitude d'abuser, il ne reste que quelques lignes:

Si c'est relié au référendum, moi, je dirais: Tant mieux! et je suppose que vous allez dire: Tant pis! Mais c'est relié à un climat qui est celui . . .

Mme le Président: A l'ordre! L'honorable député de Vancouver-Kingsway.

* * *

● (1440)

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'APPROBATION DES EXPORTATIONS DE GAZ NATUREL PAR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, «ce ministre charmant, ce député charmant» comme l'ont appelé certains journalistes de Vancouver.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Il aura besoin de tout son charme. Hier, l'Office national de l'énergie approuvait l'exportation de gaz naturel pour le financement de la préconstruction des tronçons méridionaux du gazoduc de la route de l'Alaska, tournant ainsi en mascarade sa propre enquête sur la préconstruction.

Ma question est la suivante: considérant que l'Office national de l'énergie a manifestement préjugé la question, le ministre peut-il nous assurer qu'il s'en tiendra à la position qu'il a adoptée le 6 décembre dernier quand il déclarait à la Chambre que de pareilles exportations constituaient «la pire trahison que nous ayons connue»?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'aimerais renvoyer le député au communiqué que j'ai distribué hier après la déclaration de l'Office national de l'énergie. Il y est dit que ce rapport de l'Office n'implique pas que le gouvernement soit décidé à autoriser de nouvelles exportations de gaz. Cette question sera décidée par le cabinet . . .

M. Hnatyshyn: Quand?

M. Lalonde: . . . en temps opportun, quand nous aurons étudié plus à fond l'ensemble de la question, et j'ajouterai que le facteur clé qui influera sur la décision finale sera la situation des tronçons alaskiens du gazoduc. Tout cela figure dans le communiqué publié hier, et nous restons sur cette position.

M. Waddell: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Le ministre a également dit à la presse hier que le Canada prenait toutes les mesures possibles pour préparer la préconstruction. Le sénateur Olson, de qui cette question relève également, a autorisé les achats de matériel pour ces travaux. Le 21 avril, il a déclaré à Calgary que l'autorisation législative, c'est-à-dire le projet de loi serait vraisemblablement présenté à la Chambre dans les trois à cinq prochaines semaines, et il a dit hier au Sénat qu'il était disposé à donner son accord à la préconstruction d'une partie de l'ouvrage au cours de l'été qui vient.

Ma question supplémentaire est la suivante: en premier lieu, qui a raison? Est-ce que le ministre a pris une décision, oui ou non? Est-ce le sénateur Olson qui a raison, ou est-ce le ministre? Enfin, les déclarations du sénateur Olson veulent-elles dire que le gouvernement du Canada a reçu des assurances du gouvernement américain que le gazoduc de l'Alaska peut être construit dans sa totalité?

M. Lalonde: Madame le Président, je crains que le député essaie de voir de la confusion là où il n'y en a pas. Lorsqu'il a cité cet extrait de mon communiqué, il aurait pu poursuivre sa lecture et ajouter ceci:

. . . le gouvernement du Canada prenait toutes les mesures possibles pour entreprendre la construction préalable des tronçons sud, et qu'il appartenait maintenant aux États-Unis de faire de même en donnant l'assurance que les tronçons nord du pipe-line de même que le projet dans son ensemble seraient réalisés rapidement et dans les délais prévus.

Voilà la position du gouvernement et du cabinet.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE SI UN PROJET D'AMENDEMENT SERA PRÉSENTÉ AUX PROVINCES

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adressera au très honorable premier ministre. Étant donné qu'il est comme tant d'autres Canadiens, il a sûrement pris connaissance de l'attitude de plusieurs de ses homologues provinciaux à l'égard du *statu quo* ou de la souveraineté, car le rejet de ces deux options se manifeste de façon identique. Dans le contexte de son nouveau fédéralisme, est-ce que le très honorable premier ministre serait en mesure de dire, en vue de faire un peu de lumière à ce sujet pour des milliers de Canadiens, si cette attitude va jusqu'à l'intention de proposer aux provinces un projet d'une nouvelle constitution?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Si cela pouvait amener le député de Joliette à se joindre aux forces du non, ce serait fort tentant de dire oui.

M. La Salle: Madame le Président, vous comprendrez que c'est nettement insuffisant pour convaincre ceux qui sont tentés de voter oui actuellement, lorsqu'on entend le très honorable premier ministre refuser de faire un peu de lumière sur cette question. Il est clair que les premiers ministres—et ce sont des gens qui ont des responsabilités—manifestent le désir d'avoir une convocation à court terme après le référendum, quelle que soit la réponse. Il est clair que le gouvernement fédéral devra également discuter avec le gouvernement du Québec. Est-ce que le très honorable premier ministre pourrait dire s'il a l'intention de proposer un projet de nouvelle constitution, ce qui est intéressant en tout cas pour ceux qui auraient envie de voter non? Mais il ne faudrait pas que le très honorable premier ministre s'étonne si on trouve insuffisant son nouveau fédéralisme et si on ne peut pas faire confiance à ce nouveau fédéralisme, quand on a vécu l'expérience des douze dernières années.

M. Trudeau: Madame le Président, le gouvernement a fait à la Chambre des propositions pour une nouvelle constitution. Cela a été fait au mois de juin 1978 lorsque nous avons déposé le Livre blanc intitulé Le temps d'agir. Nous avons déposé également un projet de loi, le bill C-60. Un rapport a aussi été fait à la demande du gouvernement fédéral, celui de la commission royale d'enquête présidée par MM. Pepin et Robarts. Une commission royale d'enquête a aussi été proposée par le gouvernement fédéral, celui de M. Pearson, la Commission Laurendeau-Dunton. Alors le député ne devrait pas oublier que ce gouvernement-ci et les gouvernements antérieurs d'allégeance libérale ont fait plusieurs propositions pour un fédéralisme renouvelé. Ce qu'il semble oublier, madame le Président, c'est que lorsque le premier ministre Lévesque venait, il disait toujours: «On ne veut pas discuter de ces choses, c'est trop peu.» C'était sa façon à lui d'assurer le maintien du *statu quo*, parce qu'on sait ce qu'il veut, c'est l'indépendance. Le député aussi devrait le savoir.

* * *

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

LA PROMESSE ÉLECTORALE D'AMÉLIORER LES INSTALLATIONS DE MOUNT HOPE

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, lundi, le ministre des Transports a dit que le gouvernement respecterait l'engagement financier d'une valeur de 45 millions de dollars qu'avait pris le gouvernement conservateur pour l'expansion de l'aéroport civil de Mount Hope, et il a ajouté, «si cela paraît raisonnable». Le député de Hamilton-Est a dit le 25 janvier, et je cite:

> . . . un engagement de 45 millions de dollars permettrait de construire des installations qui seraient au mieux des installations de base; les libéraux réitèrent leur engagement à dépenser 100 millions de dollars pour l'expansion de cet aéroport.

Étant donné la déclaration de son collègue durant la campagne électorale, je demande au ministre des Transports si son gouvernement s'est fait une idée? Si un engagement de 45 millions ne paraît pas raisonnable, pouvons-nous en déduire que le gouvernement a l'intention de respecter sa promesse électorale de 100 millions de dollars?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je crois savoir que le gouvernement libéral précédent n'a jamais promis de donner . . . ou d'accorder 100 millions de dollars pour ce projet.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Votre collègue l'a promis, lui.

M. Pepin: Non, monsieur. Je sais que le gouvernement précédent—le leur—a simplement adopté une résolution du cabinet dans laquelle on souhaite ou désire accorder les 45 millions de dollars pour ce projet ou encore qu'on a l'intention, en principe, de le faire.

Je dis donc très simplement à Mme le Président que l'évaluation des travaux nécessaires à cet aéroport n'est pas encore terminée. C'est ce que nous faisons actuellement à propos de la piste et des services de contrôle de la circulation. Lorsque tout sera terminé, nous déterminerons quels travaux doivent être effectués et nous accorderons les crédits nécessaires.

* * *

AIR CANADA

LES VOLS À PARTIR DE HAMILTON—LES RÉPERCUSSIONS SUR NORDAIR

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Il y a quelques mois, Air Canada a ouvert des bureaux au centre d'Hamilton, et un haut fonctionnaire a déclaré, lors de l'inauguration des locaux, que la compagnie aurait des vols à partir de Hamilton quand le nouvel aéroport de Mount Hope serait construit.

Le ministre pourrait-il me dire quelles répercussions cette décision va avoir sur la société Nordair? Quelles conséquences cette initiative va-t-elle avoir sur les offres d'achat qui ont été faites au gouvernement pour les actions de Nordair qu'Air Canada détient au nom de l'État?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Aucune répercussion, madame le Président. Cela n'a rien à voir. Mon ministère cherche à s'assurer actuellement que Nordair va rester là et va continuer à desservir cet aéroport. On entend dire qu'Air Canada envisage également d'ouvrir une ligne supplémentaire qui desservirait cet aéroport, ou d'autres lignes. Cette question est actuellement à l'étude. C'est un peu un cercle vicieux, car on veut savoir quelle sera l'importance du trafic dans cet aéroport avant de dire quel genre d'aérogare il convient de construire.

M. Nielsen: Comme à Pickering.

M. Pepin: Il faut que nous sortions de ce cercle vicieux et c'est ce à quoi nous nous employons actuellement.

* * *

LES FINANCES

LES RÉSULTATS DE LA RÉUNION DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL—L'AIDE AUX PAYS MOINS DÉVELOPPÉS

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Madame le Président, je voulais poser ma question au ministre des Finances mais, puisqu'il a quitté la Chambre, je vais me tourner vers le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

● (1450)

Il est notoire que le vice-premier ministre et ministre des Finances s'intéresse au dialogue Nord-Sud, entre les pays riches et les pays pauvres, dialogue qui est plus important que jamais aujourd'hui à mesure que les différences sont plus marquées; en effet, 800 millions de personnes vivent présentement dans le dénuement et 30 millions d'enfants meurent de faim chaque année.

Je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il a eu l'occasion de parler avec le vice-premier ministre et ministre des Finances de la réunion du Fonds monétaire international qui a eu lieu la semaine dernière en Europe. Pourrait-il aussi nous dire quelles ont été les conclusions de cette réunion relativement aux difficultés de certains pays qui, comme la Jamaïque, entre autres, ployent sous la charge des dettes attribuables à la crise monétaire internationale?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, le vice-premier ministre et ministre des Finances ne m'a pas encore parlé de cette réunion, mais le gouvernement est très conscient de toute la question du dialogue Nord-Sud et de tous les problèmes connexes qui, ces dernières années, préoccupent si vivement le vice-premier ministre et ministre des Finances ainsi que d'autres ministériels.

Cette année, il y aura une session spéciale des Nations Unies sur ce problème, et je puis assurer au député que c'est là une de nos premières préoccupations dans les affaires internationales.

M. Ogle: Madame le Président, dans le rapport de la Commission indépendante pour les questions de développement international qui vient d'être publié, l'ex-chancelier de l'Allemagne de l'Ouest, M. Willy Brandt, a dit que les gouvernements devaient saisir de toute urgence leurs parlements respectifs de la question des disparités Nord-Sud.

Le ministre est-il prêt à entamer dès maintenant ce débat à la Chambre, afin que le Canada, au lieu de contribuer seulement à l'accroissement des tensions internationales, puisse être à l'avant-garde pour répondre aux besoins mondiaux de développement qui, aujourd'hui, ne constituent pas une question d'importance secondaire mais plutôt une question de survie?

M. MacGuigan: Madame le Président, comme la Chambre le sait, le gouvernement a déjà institué un groupe d'étude dans ce domaine, et il est bien entendu que les questions de cet ordre seront soumises au comité parlementaire et aussi à la Chambre en temps opportun.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LE VOYAGE DE MEMBRES DU CABINET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES MOTIFS DE LA VISITE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre et fait suite aux rumeurs voulant que neuf ministres du gouvernement partent prochainement en mission dans le pays situé au-delà des Rocheuses, appelé Colombie-Britannique.

Le premier ministre peut-il nous dire quels seront exactement les objectifs de cette mission? Peut-il aussi nous donner une idée du message qu'elle doit nous apporter afin que nous qui venons de cette terre étrange puissions préparer l'accueil hospitalier généralement réservé aux délégations de cette importance et que cette mission ne devienne pas une mission impossible?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je m'étonne que le député appelle la Colombie-Britannique une terre étrange. C'est un très beau pays qui fait partie intégrante du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je m'étonne également qu'il pense que cette question fait l'objet de simples rumeurs. S'il était toujours en contact étroit avec sa circonscription il saurait que le gouvernement de Colombie-Britannique demande à rencontrer notre gouvernement depuis de nombreuses semaines. Malheureusement, nous n'avons pas pu réunir suffisamment de ministres pour participer à cette rencontre dans l'Ouest mais, heureusement, nous allons recevoir la visite du premier ministre du Japon et nous avons prévu qu'une partie des entretiens avec notre hôte japonais aurait lieu en Colombie-Britannique. Plusieurs ministres fédéraux auront ainsi l'occasion de se rendre en Colombie-Britannique pour discuter avec leurs homologues de nombreuses questions d'intérêt mutuel.

M. Oberle: Madame le Président, dans ces conditions, le premier ministre pourrait-il inscrire des députés de ce côté-ci sur la liste de diffusion du ministre politique qui siège à l'autre Chambre et qui a organisé la mission en collaboration avec le comité d'accueil.

Le premier ministre peut-il préciser si les ministres vont discuter de choses comme le port de Prince-Rupert et les ententes avec le chemin de fer de la Colombie-Britannique au sujet des wagons-trémies, d'autant plus que le ministre des Transports fera partie de la délégation? Plus précisément, sont-ils prêts à discuter de certains engagements pris par l'ancien gouvernement et à les confirmer?

M. Trudeau: Madame le Président, je serai heureux d'accéder à la demande du député. Je suis certain qu'il figure sur la liste de diffusion de notre gouvernement. Je pense que nous faisons le maximum d'efforts pour que les députés d'en face restent en contact avec leurs électeurs.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Quant à l'objet des discussions, madame le Président, nous aurons un programme très chargé que nous avons préparé d'un commun accord avec le gouvernement de la Colombie-Britannique.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ADMINISTRATION DU PÉTROLE AU LARGE DES CÔTES

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, étant donné l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, j'adresse ma question au premier ministre.

Il y a quelques jours, le gouvernement de Terre-Neuve, par l'entremise de son porte-parole, le ministre de l'Énergie, a fait savoir que le gouvernement fédéral ne lui avait toujours pas communiqué sa position concernant le conflit avec la province relatif à l'administration du pétrole au large de ses côtes. Le premier ministre peut-il nous dire si son gouvernement a toujours l'intention de renvoyer la question à la Cour suprême du Canada et, le cas échéant, quand il compte le faire?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne tiens pas à commenter la déclaration du ministre de Terre-Neuve, mais mon gouvernement a très clairement expliqué sa position à cet égard. La question revêt deux aspects: en premier lieu, il appartient à la Cour suprême seule de décider à qui en reviennent les droits de propriété; il n'appartient ni au gouvernement fédéral ni à la province d'en décider par une mesure unilatérale.

Le député en conviendra sans aucun doute, seule la Cour suprême du Canada peut décider en dernier ressort des dispositions dans la constitution, qui s'appliquent à la propriété du pétrole au large de nos côtes. A cet égard, je regrette que nous n'ayons pu obtenir le consentement de la Colombie-Britannique à une entente commune . . .

Une voix: Il s'agit de Terre-Neuve.

M. Trudeau: De Terre-Neuve à une entente commune . . .

Une voix: C'est sur l'autre côte.

M. Clark: Il y en a trois; celle de l'Atlantique, celle du Pacifique et celle de l'Arctique.

M. Trudeau: Je le sais, monsieur Clark, je ne perds cependant pas mes baggages quand je m'y rends.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Et John Munro?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous avez perdu à la fois la Colombie-Britannique et un ministre.

Mme le Président: A l'ordre.

M. Trudeau: Madame le Président, le deuxième aspect de notre politique consiste à rappeler à Terre-Neuve, comme nous l'avons fait à maintes reprises auparavant, que si elle préfère laisser de côté la question de la propriété et collaborer à l'élaboration d'une entente administrative qui avantagerait la province sur le plan financier et administratif, il lui suffit d'étudier l'entente signée il y a quelques années par les trois provinces Maritimes.

Nous sommes disposés à laisser de côté toute discussion au sujet de la propriété pour conclure une entente qui avantagerait les habitants de Terre-Neuve à la fois sur le plan financier et administratif.

Des voix: Bravo!

M. McGrath: Madame le Président, le premier ministre sait que Terre-Neuve n'accepte pas cet accord avec les provinces Maritimes. D'ailleurs, son gouvernement a laissé savoir qu'il est disposé à employer tous les pouvoirs qu'il possède déjà de ralentir la production du très important puits d'Hibernia, maintenant économiquement rentable, s'il n'est pas satisfait de la façon dont cette affaire est résolue et même si l'affaire était portée devant la Cour suprême entre-temps.

Voici ma question au premier ministre: étant donné que le gouvernement de Terre-Neuve a fait cette semaine une déclaration selon laquelle il est disposé à négocier, et compte tenu de la position, qu'il a prise dans son différend avec le gouvernement fédéral, pour ce qui est de ralentir la production à défaut d'un règlement, le premier ministre et le gouvernement du Canada sont-ils disposés à reconnaître la bonne foi du gouvernement de Terre-Neuve et à négocier dans l'immédiat?

M. Trudeau: Madame le Président, le député voudrait-il préciser ce qu'il a dit au sujet du ralentissement de la production? Je n'ai pas très bien compris ce dont il parlait.

M. McGrath: Avec plaisir, madame le Président. Je fais allusion à la déclaration prononcée lundi dernier par le ministre de l'énergie et des mines de la province de Terre-Neuve; celui-ci a affirmé que son gouvernement était disposé à prendre les moyens dont il dispose déjà pour ralentir la production commerciale du puits d'Hibernia jusqu'à ce qu'il soit satisfait du règlement de ce conflit qui l'oppose au gouvernement actuel.

Voilà quelque chose d'assez important dans cette affaire et étant donné l'importance que le puits d'Hibernia pourrait avoir pour l'est du Canada, le premier ministre voudrait-il au moins demander à son ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de négocier avec le gouvernement de Terre-Neuve?

M. Trudeau: Madame le Président, le contexte décrit par le député ne me semble pas très propice à des négociations fructueuses. Le ministre de Terre-Neuve dit que son gouvernement prendra unilatéralement des mesures de ralentissement d'une production dont la propriété n'a pas encore été établie; j'espère que le ministre de Terre-Neuve examinera à nouveau sa position.

* * *

● (1500)

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

L'ENQUÊTE NATIONALE SUR LA POLITIQUE NUCLÉAIRE CANADIENNE ET INTERNATIONALE—L'INTENTION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais je vois qu'il n'est pas ici. J'aimerais donc la poser au premier ministre.

Notre gouvernement avait institué une enquête nationale sur la politique nucléaire canadienne ou internationale au Canada. Le premier ministre a-t-il l'intention de poursuivre cette enquête nationale de façon que les Canadiens puissent exprimer leur opinion et qu'on puisse évaluer l'orientation de notre politique nucléaire nationale?

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le gouvernment n'a pas l'intention à ce moment-ci d'entamer une enquête publique du genre que le député a mentionné, mais plutôt de procéder à une revue interne, comme l'a annoncé le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources il y a quelques jours.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, cette annonce causera une très grande déception à des centaines de milliers de Canadiens qui s'attendaient à présenter leurs vues sur cette question très grave et importante.

Ma question au secrétaire parlementaire, comme celui qui répond au nom du ministre, est: pourra-t-il déposer aussitôt que possible le mandat de ce groupe d'enquête interne et le ministre sera-t-il en mesure de nous dire exactement quelle sera la nature de cette enquête? Sera-t-elle ouverte et la population canadienne aura-t-elle l'occasion d'y participer, quelle que soit sa forme?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai participé aux discussions à ce sujet avec le secrétaire parlementaire et le ministre. Au nom du gouvernement, j'aimerais expliquer pourquoi nous n'instituons pas d'enquête publique à ce moment-ci. C'est parce que le temps dont nous disposons pour maintenir la rentabilité de notre industrie est très, très court.

Nous courons le danger à l'heure actuelle de voir l'industrie canadienne devenir périmée et perdre sa chance de vendre à d'autres pays du monde à moins que nous prenions des décisions rapides sur certaines question fondamentales. C'est pour prendre ces décisions rapides que le gouvernement veut établir fermement sa propre politique.

Nous n'avons pas l'intention d'empêcher le public canadien, au moment où se déroulera l'enquête ou après, de participer de diverses façons et d'exprimer ses vues, mais nous ne pouvons attendre une longue enquête pour décider si nous resterons dans la course ou si nous nous en retirerons. C'est en gros ce qui se passe.

M. Hnatyshyn: Ce n'est pas la question. C'est honteux!

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'OCTROI DES CONTRATS POUR LES ACHATS DE LA DÉFENSE—LA PRÉSUMÉE DISCRIMINATION

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Elle découle de certaines observations qu'il a faites à la Chambre vendredi dernier.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi il veut défavoriser l'industrie de l'ouest du Canada et de la région de l'Atlantique dans l'octroi des contrats pour les achats de la défense? Peut-il expliquer aussi pourquoi les contrats pour le F18 qui devaient être confiés à des industries de la Colombie-Britannique ont été confiés plutôt à des industries du centre du Canada et pourquoi il s'est engagé vendredi dernier à la Chambre à confier les travaux touchant les navires d'escorte aux chantiers maritimes du Québec sans offrir une partie équitable de ces contrats aux industries de la Colombie-Britannique et de la région de l'Atlantique? En outre, pourquoi le ministre n'a-t-il pas publié tous les détails à propos de l'achat de nouveaux camions et n'a-t-il pas accordé des chances égales à toutes les régions du Canada, et pourquoi a-t-il voulu faire de vagues promesses au Québec au lieu d'expliquer comment un tel contrat pour les achats de la défense pouvait aider la stratégie industrielle du gouvernement à l'échelle nationale?

[*Français*]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je pense que la question de l'honorable député du Nouveau parti démocratique est plutôt longue, et ce serait assez long d'y répondre, mais je peux dire qu'en général, lorsque l'on discute de divers contrats et de diverses fournitures pour le ministère de la Défense nationale, on tient toujours compte du principe fondamental de la confédération canadienne selon lequel le partage de toutes les retombées économiques à travers tout le Canada est équitable, prenant soin de toutes les provinces, y compris le Québec, la Colombie-Britannique ou l'Ontario. C'est le principe sur lequel on se fonde pour partager les divers contrats qu'on peut donner.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. ROBERTS—LA DEMANDE AU DÉPUTÉ DE VANCOUVER-SUD DE RETIRER SES PAROLES—DÉCISION DE Mme LE PRÉSIDENT

Mme le Président: Hier, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement (M. Roberts) s'est opposé aux termes employés par le député de Vancouver-Sud (M. Fraser). J'ai signalé à ce moment-là que je vérifierais le hansard. J'ai dit que je n'avais pas entendu le député de Vancouver-Sud utiliser des expressions pouvant être antiparlementaires. J'ai vérifié le hansard et j'ai constaté que le député de Vancouver-Sud avait déclaré:

> Il a circonvenu au droit de l'honorable député de Peterborough de soulever cette question à la Chambre au nom de ses mandants et de recevoir une réponse honnête de la part du gouvernement qui, à mon avis, se comporte de façon malhonnête et mesquine.

Les termes auxquels le ministre s'est opposé ne s'adressaient pas à des députés, mais plutôt au gouvernement. Je dois conclure comme mes prédécesseurs que les termes de ce genre ne sont pas antiparlementaires quand ils s'adressent à l'ensemble du gouvernement.

M. WADDELL—LA COMPOSITION DU GROUPE INTERPARLEMENTAIRE CANADO-AMÉRICAIN

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, je soulève la question de privilège. Le 23 mai, soit très bientôt, le groupe interparlementaire canado-américain se rendra à San Diego pour une conférence à laquelle seulement deux membres du Nouveau parti démocratique pourront assister.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Il s'agit du critique en matière d'environnement et du critique financier. Les colloques qui se tiendront à la conférence, et j'ai étudié le programme en détail, portent sur les relations canado-américaines en matière d'environnement, de finance et d'énergie. A titre de critique en matière d'énergie pour notre parti, je ne suis pas invité à la conférence, même si ce sont là des questions très importantes que l'on a soulevées à la Chambre aujourd'hui.

La délégation est composée de sept sénateurs qui se rendront à la conférence à bord d'un avion nolisé. Il me semble que l'opération est très coûteuse pour les contribuables canadiens puisque nous, à titre de députés, nous avons droit à un certain nombre de places à bord des avions des lignes commerciales. Cette délégation pourrait prendre l'avion jusque sur la côte ouest et là faire la correspondance voulue.

En tant que député de la Chambre des communes, je m'y oppose parce que cela enfreint mes privilèges de député et qu'au lieu d'y envoyer une délégation qui représenterait bien le Canada, on y délègue, comme je l'ai dit, des sénateurs qui ne s'occupent aucunement . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: . . . de ces questions, et à qui on ne confie aucune responsabilité. Je soulève ici, madame le Président, une très importante question de privilège.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Je remarque que les députés du parti libéral et du parti conservateur acceptent, non seulement de subventionner ces sénateurs pour qu'ils puissent assister à la conférence, mais encore de payer leur avion nolisé. Je crois que cela est tout simplement une insulte pour le contribuable canadien et que mes privilèges de député de la Chambre des communes sont bafoués.

M. Baker (Nepean-Carleton): Tout le monde est vraiment très ému ici, madame le Président.

Mme le Président: Je ne suis pas sûre de pouvoir donner suite à la question de privilège du député. Il me semble que la constitution des délégations à des réunions d'associations interparlementaires est une chose qui se règle entre les députés et je suis sûr que le Nouveau parti démocratique comptait un représentant à la réunion lorsqu'on a décidé du choix des délégués. Je présume cependant que le député a le droit d'exprimer certains griefs devant la Chambre mais je ne pense pas qu'ils doivent être adressés à la Chambre.

Je prierais donc le député de s'adresser aux whips ou aux comités qui sont chargés de constituer ces délégations plutôt qu'à la Chambre. Le député de Nepean-Carleton a la parole.

M. Waddell: Madame le Président, je crois comprendre que . . .

Des voix: Règlement!

Mme le Président: J'ai donné la parole au député de Nepean-Carleton.

Travaux de la Chambre

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je craignais de ne pas être entendu par le leader du gouvernement à la Chambre à cause du tintamarre provenant du fond de la Chambre. Pourrais-je m'enquérir de l'ordre du jour d'aujourd'hui? Le président du Conseil privé (M. Pinard) pourrait-il nous dire quelles sont les questions que nous allons traiter d'ici à demain et, s'il peut aussi nous le dire, au cours de la semaine prochaine?

● (1510)

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, nous allons aujourd'hui procéder, comme annoncé hier, à l'étude du bill sur les banques. Demain, nous allons devoir interrompre pour passer à l'étude du bill visant à accroître la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses et aussi, si possible, le bill sur la mise en œuvre de la convention internationale sur la sécurité des conteneurs, c'est-à-dire les bills C-18 et C-21. Lundi prochain, tous les députés savent que le premier ministre du Japon va adresser la parole à la Chambre. La période des questions aura lieu à 4 h. 30, et à la suite de la période des questions, nous continuerons l'étude du bill sur les banques. Au cours du reste de la semaine prochaine, nous pourrons, je le souhaite bien, compléter l'étude du bill sur les prêts aux petites entreprises, sur le crédit d'impôt à l'emploi et sur la banque fédérale de développement.

Finalement, j'ai l'intention de désigner une journée d'opposition pour la semaine prochaine. Je le ferai un peu plus tard aujourd'hui après consultation avec les leaders parlementaires des deux autres partis, mais il y aura sûrement une journée d'opposition la semaine prochaine.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je tiens à remercier le président du Conseil privé de ces renseignements. J'aurais cependant quelques questions à poser à propos des travaux de la Chambre. La première a trait à la reprise du débat sur l'Adresse. Comme il est question de réserver des jours à l'opposition, le ministre voudrait-il également songer à terminer le débat sur l'Adresse? Un certain nombre de députés souhaitent y participer et, entre autres choses, j'ai bien hâte d'entendre le député de Joliette (M. La Salle). Mais il n'est pas le seul à vouloir intervenir dans le débat.

La deuxième question concerne les jours désignés. Nous avions pris l'habitude par le passé de proposer un calendrier au leader du gouvernement. S'il est toujours d'accord là-dessus, je suis disposé à lui soumettre un calendrier.

La semaine dernière, j'ai demandé au ministre s'il était possible que les délégations de parlementaires qui parcourent le pays—voire même le monde—fassent rapport au comité permanent compétent. Le ministre a-t-il examiné ma proposition? Peut-être n'a-t-il pas encore eu le temps de le faire, mais j'aimerais bien qu'il le fasse. Il n'est nullement nécessaire que cette question fasse l'objet d'un débat.

Travaux de la Chambre

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, ma question fait suite à celle qu'on vient de poser concernant les travaux de la Chambre. Nous avons discuté de certaines questions qui pourraient être renvoyées aux comités. Le leader du gouvernement à la Chambre voudrait renvoyer à un comité, permanent ou spécial, le rapport de la Commission canadienne des droits de la personne? Le député n'ignore pas que le rapport contient d'importantes recommandations et des points de vue intéressants, et c'est pourquoi certains d'entre nous veulent l'examiner.

Pour faire suite aux questions posées aujourd'hui par le député de Saskatoon-Est (M. Ogle), peut-être y aurait-il lieu de consacrer un jour de débat au dialogue Nord-Sud, comme Willie Brandt l'a recommandé à tous les parlements du monde libre.

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, en premier lieu je voudrais répondre aux trois questions posées par le leader parlementaire de l'opposition officielle. Le débat sur le discours du trône a été interrompu pour que nous ayons plus de temps et ainsi disposer des projets de loi qui se sont accumulés, en raison de la tenue de deux élections en moins d'un an. Mon collègue sait très bien que cette semaine, à la suite de la collaboration de tous les partis, nous en sommes venus à un accord pour disposer des travaux de subsides, ce qui représente déjà un pas de géant.

Par contre il existe encore plusieurs projets de loi urgents, et qui doivent être adoptés avant le 30 juin. Voilà pourquoi il m'est difficile à ce moment-ci de confirmer à mon collègue que nous pourrions reprendre et terminer le débat sur le discours du trône avant la fin de juin. Cela demeure possible, mais peu probable, justement en raison du travail législatif accumulé. Si tout va bien et si on continue à collaborer comme on l'a fait cette semaine, il est possible que nous parvenions à terminer le débat sur le discours du trône avant l'ajournement d'été, et je souhaite bien avant le premier septembre.

Au sujet de la deuxième question de l'honorable député sur les jours désignés, . . .

Une voix: Le premier septembre?

M. Pinard: Oui, j'ai dit le premier septembre, et j'espère que ce sera plus tôt.

Au sujet des jours désignés, je suis entièrement d'accord avec mon honorable collègue. J'ai demandé aux fonctionnaires de mon personnel de soumettre une liste de jours, et ils pourront en discuter avec les leaders parlementaires des autres partis. Alors nous tâcherons d'en venir à une entente sur une liste de jours désignés d'ici l'ajournement d'été, s'il y en a un.

La troisième question posée par l'honorable député est la suivante: Est-ce que les rapports des délégations à l'étranger devraient être faits à des comités de la Chambre?

J'ai déjà mentionné je crois qu'il s'agissait là d'une suggestion dont nous tiendrions compte. Nous n'avons pas encore pris de décision à ce sujet. Nous devrons décider si des consultations auront lieu, et nous verrons également à consulter les députés néo-démocrates. Si une décision est prise, je veux assurer mon collègue que nous lui en ferons part au moment opportun.

La première des questions posées par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a trait à un comité du rapport de la Commission sur les droits humains. Il s'agit d'une excellente suggestion et je verrai à l'examiner et à lui apporter une réponse aussitôt que possible.

Nous devons également tenir compte du fait que les comités sont déjà passablement occupés avec l'étude des prévisions budgétaires principales. Nous sommes à examiner la possibilité de former un comité spécial pour étudier les rapports du Commissaire aux langues officielles. Nous devrions bientôt conclure un accord sur ce sujet. A première vue, sa suggestion m'apparaît très positive. Je ne voudrais pas prendre d'engagement à ce sujet-là aujourd'hui, mais je la prendrai en sérieuse considération.

Au sujet de sa dernière question, une journée de débat sur les échanges Nord-Sud, c'est la même chose. C'est une suggestion intéressante, et je ne tarderai pas à lui faire connaître notre position à ce sujet.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Quand l'honorable représentant a parlé du comité mixte de la loi sur les langues officielles, cela m'a fait penser à quelque chose que je voulais lui dire, et j'en profiterai donc pour lui en parler dès maintenant. S'il veut bien proposer un mandat pour un tel comité mixte, nous serions disposé à l'accepter sans débat pour gagner du temps.

M. Knowles: Madame le Président, serait-il possible de retarder la décision à ce sujet pour une heure ou deux? J'avais signalé que nous serions prêts à consentir à ce que cette question soit mise en délibération et que le débat soit limité à un porte-parole par parti. On a maintenant proposé qu'il n'y ait pas de débat. J'aimerais pouvoir consulter mes collègues à ce sujet. Nous pourrons peut-être nous entendre plus tard cet après-midi.

M. Baker (Nepean-Carleton): D'accord.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DOMM—PARCS CANADA—LE PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU RÉGIONAL DE CORNWALL À PETERBOROUGH

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce)): Madame le Président, je soulève la question de privilège par suite du débat qui a eu lieu à la Chambre hier au sujet de la question de privilège soulevée par le député de Peterborough (M. Domm) et auquel le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) a pris part. Plusieurs déclarations m'ont été attribuées, malheureusement à tort, madame le Président.

Comme l'indique la page 572 du hansard, le député de Peterborough a déclaré ce qui suit:

Le député de Stormont-Dundas (M. Lumley) a confié à la presse le lendemain que lui et le ministre . . .

Il voulait dire mon collègue, l'honorable ministre de l'Environnement (M. Roberts), qui s'occupe de Parcs Canada.

. . . partageaient les mêmes vues.

Cette déclaration est tout à fait fausse, madame le Président.

Mme le Président: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le ministre, mais j'ai rendu une décision sur la question de privilège hier. Si le ministre voulait que je l'entende, il aurait dû me prévenir de son intervention.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. S. ROBINSON—LA NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS MIXTES PERMANENTS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet des nominations que la Chambre doit faire aux comités mixtes de la Chambre et du Sénat. Je m'inquiète du fait que les membres de l'autre endroit ont proposé leurs nominations il y a déjà un certain temps alors que la Chambre n'a encore rien fait pour nommer ses représentants.

Nous nous inquiétons particulièrement au sujet de certains comités, notamment le comité mixte des règlements et autres textes réglementaires dont la charge de travail est impressionnante et qui devrait commencer à se réunir très bientôt. J'ai plusieurs fois demandé au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) d'expédier cette affaire et il m'a encore une fois répondu par écrit qu'il était possible que la question soit étudiée la semaine prochaine. J'espère qu'il le fera rapidement car la chose est importante.

● (1520)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, j'ai bien dit à l'honorable député que nous espérions, annoncer dans le courant de la semaine prochaine la composition de ces comités mixtes spéciaux, et je lui demande d'être patient. Nous avons eu beaucoup à faire la semaine dernière pour organiser les travaux de la Chambre. Nous n'avons pas l'intention de retarder l'affaire, et nous espérons que tout sera réglé la semaine prochaine.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

DÉPÔT DES LETTRES EXPOSANT LES LIGNES DIRECTRICES

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, comme le très honorable premier ministre (M. Trudeau) l'avait promis à la Chambre il y a deux semaines, je voudrais déposer en son nom, aux termes de l'article 41(2) du Règlement, des exemplaires dans les deux langues officielles des lettres qu'il a envoyées à tous les ministres et secrétaires parlementaires pour les informer des lignes directrices concernant les conflits d'intérêts.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA DÉLÉGATION QUI SE RENDRA AUX PAYS-BAS À L'OCCASION DU 35e ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, je voudrais rappeler aux honorables députés que le 5 mai est le 35e anniversaire de la libération des Pays-Bas. A cette date, cinq sombres années d'oppression apportées par la Seconde Guerre mondiale avaient pris fin, au sacrifice de milliers de vies canadiennes.

Je dirigerai une délégation officielle qui se rendra aux Pays-Bas pour y séjourner du 2 au 9 mai. La délégation comprendra quatre commandants supérieurs des Forces canadiennes de la Seconde Guerre mondiale, ainsi que des représentants de la Royal Canadian Legion et du Canadian Council of War Veterans' Associations. Je serai également accompagné de deux sénateurs, de deux députés et d'une personne qui avait reçu la Victoria Cross, la plus haute distinction du Commonwealth, pour actes de bravoure au cours de la Libération. Nous renouvellerons les liens d'amitié et de respect qui unissent les peuples des Pays-Bas et du Canada depuis plus d'une génération. Nous partagerons également avec nos amis la profonde tristesse que nous inspire la mort, durant ce conflit d'il y a 35 ans, de plus de 7,000 jeunes militaires canadiens qui reposent maintenant en sol hollandais.

Le passage du temps ne saura effacer le souvenir de ces hommes vaillants qui ont payé de leur vie les grands idéaux partagés et défendus par nos deux pays: la démocratie, la liberté et la justice.

Les sacrifices du Canada, de chacune de ses provinces, et de milliers de Hollandais durant ces années-là n'ont pas été vains et cela devrait nous réconforter. Dévastée par la guerre, la Hollande a tout de même réussi à se relever, à reconstruire le pays et à redonner à ses habitants un esprit de nationalisme encore plus fort que jamais. Depuis cette époque qui remonte à 35 ans déjà, la Hollande et le Canada ont des relations fructueuses et enrichissantes qui continueront de s'épanouir, tout comme s'épanouissent environ à cette époque, les magnifiques tulipes dont nous fait cadeau, année après année, la famille royale des Pays-Bas.

Les liens et les souvenirs qui nous unissent sont puissants. Nous veillerons à ce qu'ils ne s'atténuent jamais. Nous verrons également à ce que soient préservés et toujours mis de l'avant les idéaux pour lesquels le Canada a lutté. Nous protégerons l'héritage que des milliers de Canadiens nous ont légué sur les champs de bataille dans le Nord-Ouest de l'Europe.

Lutte contre la pollution

Des voix: Bravo!

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, je me réjouis de pouvoir me joindre au ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) pour souligner le 35e anniversaire de la libération de la Hollande. Le ministre et son parti en seront certainement chaleureusement remerciés.

Je voudrais également signaler toute l'attention et le dévouement dont ont fait preuve les Hollandais pour l'entretien des sépultures des quelque 7,000 jeunes Canadiens enterrés dans leur sol. Les familles canadiennes, de passage en Hollande, ne manquent jamais de souligner le respect que porte le peuple hollandais à la mémoire des disparus.

Comme l'a si bien expliqué le ministre, nos deux pays se sont faits tous les deux les défenseurs de la démocratie, de la liberté et de la justice. J'estime toutefois que le Canada est coupable de ne pas avoir suffisamment rendu justice aux anciens combattants revenus au pays. A cette fin, j'inviterai le ministre à profiter de l'occasion pour déposer une nouvelle fois l'ancien bill C-28, proposé par l'ancien gouvernement progressiste conservateur et qui constituait la première initiative en vue de rendre aux anciens combattants un peu de cette justice dont parle maintenant le ministre. Si l'esprit de justice avait régné à la Chambre, à l'époque où l'ancien ministre avait déposé le bill C-28, les partis de l'opposition auraient sans aucun doute collaboré à l'adoption de cette mesure.

Oui, je félicite le ministre d'avoir signalé le 35e anniversaire de la libération de la Hollande et je l'invite à assurer un peu de libération économique aux anciens combattants du Canada et à leurs veuves.

Des voix: Bravo!

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, nous pensons, mes collègues et moi-même qu'il est de mise de rappeler que le 5 mai 1945, les forces canadiennes ont participé à la libération de la Hollande. Il convient aujourd'hui de faire une pause et de nous souvenir du sacrifice de plus de 7,000 jeunes Canadiens, et nous nous joignons au ministre pour dire que nous ne les oublierons jamais. Puissions-nous aussi nous souvenir de ceux qu'ils ont laissés et de leurs familles.

Nous sommes heureux que le ministre amène une délégation en Hollande la semaine prochaine. Étant donné les relations chaleureuses que nous entretenons avec les Hollandais, nous savons que cette délégation vivra une expérience agréable et intéressante.

Comme je l'ai dit, nous nous associons au ministre et nous nous associons à tous les députés de la Chambre pour évoquer le souvenir des Canadiens qui ont sacrifié leur vie. Tâchons de montrer que nous nous souvenons d'eux.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA FORMATION D'UN GROUPE D'ÉTUDE CANADA-ONTARIO SUR LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, j'ai le plaisir d'informer la Chambre que mon homologue de l'Ontario, l'honorable Harry Parrott, annonce aujourd'hui la publication d'un nouveau décret provisoire de lutte contre la pollution attribuable aux fonderies de l'Inco, à Sudbury.

M. Baker (Nepean-Carleton): Dieu soit béni pour les conservateurs de l'Ontario.

M. Roberts: Je tiens à féliciter M. Parrott; je sais que la décision n'a pas été facile à prendre, mais elle est importante et témoigne de son courage. Ce décret provisoire sera étudié lors de réunions publiques au cours des prochaines semaines. Cette décision, que je loue et appuie, résulte d'une étroite collaboration entre les administrations fédérale et provinciales qui a permis un échange d'informations détaillées.

Le nouveau décret a pour but d'assurer que n'augmentent pas les dégagements de bioxyde de soufre de l'Inco, à Sudbury, que les réductions découlant des progrès actuels réalisés dans le processus de protection (rejet de pyrrhotine) soient mises en œuvre dans deux ans et que la compagnie entreprenne sans tarder de nouvelles études sur des moyens technologiques de réduire ses émissions.

Un groupe d'étude regroupant des représentants du gouvernement du Canada et de celui de l'Ontario sera formé en vue d'étudier les répercussions des diverses mesures que proposera l'Inco ainsi que celles qui sont susceptibles d'être élaborées pour les fonderies de Falconbridge, dans un contexte environnemental et socio-économique plus large. Ce groupe fournira également aux gouvernements les compétences techniques indépendantes nécessaires à l'évaluation de ces mesures.

D'après les études actuelles, nous sommes d'avis que l'Inco peut absorber les dépenses que pourra entraîner un vaste programme de réduction des émissions. Il faudra toutefois s'assurer que nous comprenions bien les répercussions socio-économiques et environnementales plus vastes des autres mesures antipollution. L'étude conjointe pourra également servir de base à l'élaboration future de la meilleure combinaison de stratégies de lutte. C'est pourquoi nous avons décidé de créer le groupe d'étude.

Les députés sont, je l'espère, conscients des efforts déployés par le gouvernement pour conclure avec les État-Unis un accord valable sur la qualité de l'air. Les mesures prises au Canada à l'endroit du plus gros émetteur de bioxyde de soufre auront des effets importants. Elles renforceront la position du Canada et encourageront mes homologues américains à poursuivre l'élaboration de politiques de lutte destinées à limiter les polluants acidifiants. La réduction des émissions de la région de Sudbury aura également des effets bénéfiques sur les régions canadiennes sensibles aux pluies acides et qui subissent les méfaits du panache de Sudbury.

Permettez-moi de développer ma pensée. Pour ce qui touche au premier point dont je viens de parler, les députés ne sont pas sans savoir que, le 18 avril, j'ai conféré avec MM. Costle et Cecil Andrus, respectivement administrateur de l'Environmental Protection Agency et secrétaire à l'Intérieur. Je leur ai fait part des inquiétudes du Canada en ce qui concerne leurs projets d'utilisation du charbon qui, s'ils sont réalisés, entraîneront une augmentation des rejets de bioxyde de soufre. J'ai également bien fait comprendre que le Canada satisfera à son engagement de faire réduire considérablement les émissions provenant de notre pays et que nous nous attendions à la pareille de la part des États-Unis. Il est ressorti de cette rencontre que nous devons d'abord dépolluer chez nous si nous

voulons que les États-Unis fassent de même; c'est ce que la province de l'Ontario est en train de faire.

● (1530)

Pour ce qui touche au deuxième point, les meilleures techniques de projection en simulation indiquent que les seules dégagements de l'Inco comptent pour environ 30 p. 100 des dépôts de soufre en Ontario. Environ le quart du soufre déposé dans la région d'Ottawa provient de l'usine de l'Inco à Sudbury. En ce qui concerne le district de Muskoka, qui est particulièrement sensible aux dommages des précipitations acides, 40 p. 100 du soufre qu'il reçoit provient également de l'Inco.

Je reconnais que ces chiffres ne représentent peut-être pas fidèlement les conditions réelles, mais leur importance relative indique clairement que l'environnement canadien aurait grand avantage à ce que diminuent les dégagements acidifiants.

Je connais l'intérêt que portent les députés à l'avancement des travaux en vue d'une entente bilatérale sur la qualité de l'air transfrontière, que le Canada et les États-Unis ont convenu d'élaborer. Nous examinons actuellement une proposition des USA visant la création de groupes d'étude bilatéraux chargés d'élaborer le fondement de l'entente. C'est là une approche qui porte ses fruits lors de la négociation pour l'Accord Canada-USA relatif à la qualité de l'eau des Grands lacs. Compte tenu du temps considérable que peut prendre l'élaboration d'un accord, nous cherchons à prendre des engagements temporaires pour la réduction des dégagements, en attendant que soit rédigé un document officiel. Le but de ces engagements provisoires serait d'empêcher que les lois existantes soient interprétées d'une façon indulgente qui permettrait des augmentations de dégagements, de faire en sorte que ces lois soient appliquées pour que les niveaux actuellement permis soient abaissés davantage et de déterminer les besoins de nouvelles lois destinées à la réalisation d'un programme de lutte à long terme.

Je crois que les actions canadiennes visant à régler le problème des précipitations acides au Canada même augmenteront considérablement les chances de succès dans les négociations déjà amorcées avec les États-Unis.

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, comme les autres députés, j'ai écouté le ministre avec beaucoup d'intérêt. C'est, je crois, la première déclaration qu'il fait à l'Appel des motions, à titre de ministre de l'Environnement. Vu les circonstances, et compte tenu de la tribune qu'il a choisie pour faire sa déclaration, je m'attendais à quelque chose d'assez important, de très important même, étant donné, surtout, l'importance du sujet. Néanmoins, le ministre fédéral s'est plus ou moins contenté de nous annoncer que son collègue, le ministre de l'Environnement de l'Ontario, allait faire une déclaration cet après-midi.

J'apprécie néanmoins la déclaration du ministre et surtout celle que le ministre ontarien va faire à Toronto, mais plusieurs choses m'inquiètent. Comme je viens de l'Ile du Prince-Édouard et de la région de l'Atlantique je ne manque ni de charité, ni de gentillesse, mais si c'était le cas, je serais extrêmement tenté d'accuser le ministre de vouloir reprendre à son compte les initiatives de l'Ontario. En fait, je serais même tenté de croire qu'il veut couper l'herbe sous les pieds de son collègue ontarien ou même partager avec lui le mérite de ses initiatives prises par le gouvernement ontarien.

La déclaration à laquelle on me demande de répondre a été faite par le gouvernement de l'Ontario et non par le gouvernement fédéral. Comme l'a suggéré le ministre fédéral de l'Environnement (M. Roberts), il a fallu à l'Ontario et surtout au ministre beaucoup de courage pour faire ce genre de déclaration à Toronto, cet après-midi. Il a fait preuve de leadership. Je regrette seulement que son collègue fédéral n'en ait pas fait autant.

Le problème des pluies acides, en général, inquiète énormément mon parti. La pollution causée par l'INCO nous préoccupe également et nous voyons donc d'un œil favorable toutes les initiatives prises par l'Ontario ou le gouvernement fédéral.

Le ministre de l'Environnement précédent, le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) a déjà dit que les pluies acides constituaient le problème écologique le plus grave que le Canada ait jamais connu. Je partage ce sentiment. Les pluies acides tuent nos lacs, menacent nos réserves de poisson, dévastent nos forêts, la faune et la terre. Cela peut avoir de graves répercussions. C'est surtout grave quand on songe que les trois quarts de nos exportations sont liées directement ou indirectement à nos ressources naturelles, sous forme de matières premières ou de produits finis.

Je rappelle donc au ministre que, malgré l'importance de la pollution par les pluies acides en Ontario, ce n'est pas un problème réservé à cette province. C'est un problème que connaît tout le Canada. J'espère que le ministre se souviendra de ce fait lorsqu'il discutera de cette question avec les représentants de l'Ontario et des États-Unis.

Ainsi, dans la région d'où je viens, c'est-à-dire les provinces de l'Atlantique, les pluies acides ont nui énormément au saumon. Si on interdit aux particuliers de pêcher le saumon, c'est directement à cause des problèmes que créent les pluies acides. Il est donc un peu inquiétant que le gouvernement fédéral attende que l'Ontario fasse le nécessaire dans ce domaine. Il compte sur cette province pour qu'elle prenne les initiatives qui font tellement défaut dans ce domaine. C'est un problème à la fois national et international. C'est pourquoi, le gouvernement est légitimement tenu d'assumer ses responsabilités constitutionnelles et de prendre les initiatives nationales nécessaires.

Je voudrais revenir sur le passage que le ministre nous a lu. A certains endroits, c'est d'une ambiguïté remarquable. J'approuve la proposition de créer un groupe d'étude Ontario-Canada. Mais je ne pense pas que ce soit une idée très nouvelle. Des négociations ont lieu entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario depuis quelque temps déjà, semble-t-il. J'imagine que cela s'est fait par les voies, les mécanismes et les dispositions officiels.

Je doute que cette initiative présente quoi que ce soit de particulièrement nouveau, toute bienvenue qu'elle soit. On se demande, par exemple, qui présidera les travaux de ce groupe d'étude, quelle en sera la composition, quel sera son mandat, à qui il fera rapport. J'espère que le ministre nous apportera bientôt des réponses à ces questions.

Le ministre a déclaré qu'il s'était donné pour priorité de conclure assez tôt un accord avec les États-Unis en vue de contrôler les pluies acides des deux côtés de la frontière. Je m'en réjouis. Il a laissé entendre que les États-Unis avaient proposé la création d'un certain nombre de groupes consultatifs et l'institution d'ententes bilatérales permettant aux deux gouvernements de se consulter et d'échanger des informations en vue d'en arriver, comme on l'espère, à un accord du genre de celui que je viens de décrire. Je crains cependant que le ministre ne se préoccupe tellement de l'organisation, des formalités et de la procédure qu'on perde beaucoup de temps avant d'en arriver vraiment à l'accord dont nous avons un si pressant besoin. Il a laissé entendre que ce projet serait examiné attentivement. Je l'espère.

Nous désirons tous en arriver à un accord bilatéral avec les États-Unis. Mais il y a danger qu'entre temps la pollution augmente sous l'effet des pluies acides.

J'espère que conformément à sa promesse, le ministre prendra des mesures provisoires non seulement pour enrayer la progression de la pollution due aux pluies acides, mais pour la faire diminuer. A cet égard, je crois que le Canada doit être bien armé pour négocier et que le meilleur moyen de faire aboutir nos négociations avec les États-Unis, sera de bien documenter notre dossier sur la pollution par les pluies acides.

● (1540)

Nous demandons des renseignements de diverses sortes. Par exemple, nous devons savoir d'où provient la pluie acide, dans quel laps de temps les dégâts commencent à se produire et dans quelle mesure la pollution attribuable à la pluie acide est irréversible. A ce propos, je voudrais rappeler au ministre que le ministre précédent, qui s'inquiétait vivement de ce problème, avait réussi à obtenir un accord de principe de ses collègues du cabinet en vue d'augmenter sensiblement les fonds consacrés à la recherche sur la pluie acide. En janvier 1980, nous avions fait part au chef de l'Agence américaine de protection de l'environnement de la priorité accordée à la question. Cet engagement était très important parce qu'il montrait la ferme résolution du Canada de s'attaquer au problème de la pluie acide à l'intérieur de ses frontières.

L'autre jour, mardi dernier sauf erreur, j'ai demandé à la Chambre au ministre de l'Environnement de dire clairement si son gouvernement reconnaissait qu'il s'agissait là d'une question prioritaire et s'il était disposé à respecter l'engagement pris par le gouvernement précédent d'accroître le financement de la recherche dans ce domaine de toute première importance. Monsieur l'Orateur, je n'ai pu obtenir du ministre ni réponse ni renseignements au sujet de ce grave problème qui exige pourtant une initiative soutenue du fédéral. J'espère que nous verrons à l'avenir plus de renseignements et plus d'initiative que nous n'en avons vus jusqu'ici au niveau national.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ignorais, je l'avoue, que les ministres de l'Ontario qui font des déclarations d'intention au sujet de lois et de règlements peuvent en saisir ainsi la Chambre des communes. C'est une excellente chose, et j'espère que cela continuera.

J'ai lu avec intérêt la déclaration du ministre et je dois dire qu'il nous aurait été utile de pouvoir étudier le décret, afin de nous rendre compte exactement de ce que le ministre de l'environnement de l'Ontario songe à faire pour mettre à exécution les nouveaux règlements qu'il se propose d'adopter. D'après la déclaration, le nouveau décret est destiné fondamentalement à veiller à ce que les dégagements de bioxyde de soufre de l'INCO à Sudbury n'augmentent pas. Je dois avouer qu'à mon avis, un engagement de ne pas augmenter les dégagements de bioxyde de soufre n'en est pas un.

La déclaration souligne que la plus grande partie de l'Ontario, du moins la partie sud, est gravement atteinte par la pluie acide due aux dégagements en provenance de Sudbury. Elle signale aussi que Sudbury est la source d'environ 30 p. 100 de tous les dégagements en Ontario et que 25 p. 100 de la pollution par le soufre dans la région d'Ottawa lui est attribuable.

Ainsi, on ne s'attaque pas vraiment au problème en essayant, comme dans ce décret, d'empêcher la pollution d'augmenter. Je suis certain que certains députés à l'Assemblée de l'Ontario ne manqueront pas de rappeler au ministre qu'il devrait prendre des dispositions plus rigoureuses pour que cette région de l'Ontario ne soit plus à la merci de l'International Nickel, société qui, soit dit en passant, a les moyens, de par son organisation, de prendre toutes les mesures voulues, quel qu'en soit le prix, pour supprimer, du moins virtuellement, les émissions de bioxyde de soufre.

L'autre partie de la déclaration du ministre qui m'a paru intéressante porte sur l'esprit du décret. Le document préconise en effet que les réductions soient conformes aux progrès réalisés actuellement dans le processus de production. Je vois le ministre froncer les sourcils. Le deuxième paragraphe de sa déclaration précise que le nouveau décret recommande que les réductions découlant des progrès actuels réalisés dans le processus de production soient mises en œuvre dans deux ans. Quand on sait, comme le précise la déclaration originale, que le but est d'empêcher les émissions d'augmenter, on est porté à se demander si les émissions de l'International Nickel vont ainsi effectivement beaucoup diminuer.

J'ai deux choses à dire en ce qui concerne l'accord conjoint. Tout d'abord, dans quelle mesure le gouvernement du Canada est-il disposé à fournir des fonds pour nettoyer le gâchis que l'on déplore déjà dans la majorité des régions du sud et du sud-est de l'Ontario? Il faudra de toute évidence des fonds pour le faire. Dans quelle mesure le gouvernement du Canada sera-t-il disposé à consacrer des fonds au nettoyage des lacs qui ont tellement souffert des pluies acides? J'espère que le ministre se posera cette question.

Le ministre a en outre parlé d'un accord avec les États-Unis en vue de réductions réciproques, et de la nécessité d'en arriver à une entente entre nos deux pays concernant d'autres réductions. Lorsque le ministre assistera à cette réunion et qu'il parlera de réduire le volume des pluies acides qui tombent sur l'Ontario et, en fait, sur d'autres parties du Canada, je lui demanderais de soulever également un point qui revêt un intérêt considérable pour les habitants de la région de Niagara. Il semble que nous éprouvions beaucoup de difficulté à faire comprendre au gouvernement américain et aux sociétés qui en relèvent que nous ne pouvons tolérer qu'elles déversent leurs déchets dans la rivière Niagara. Peu importe qu'il s'agisse de pluies acides ou d'effluents d'usines, le fait est qu'en surface au moins, la rivière Niagara et la région du lac Ontario qui reçoit ses eaux ont subi des dommages à long terme par suite de l'absence de règlements sérieux et d'un accord sérieux entre le Canada et les États-Unis.

A propos de la poursuite des négociations au sujet de l'accord bilatéral et de la création de groupes de travail bilatéraux, j'invite le ministre à se rappeler, dans toute discussion sur les effets de la pollution émanant de l'un ou l'autre des deux pays, que le cas de la rivière Niagara et du lac Ontario devrait figurer au premier plan de ses préoccupations. Tout comme les pluies acides détruisent la vie dans nos lacs, il ne fait aucun doute que l'absence de règlements adéquats nuit à la rivière Niagara et à la partie du lac Ontario qui reçoit ses eaux.

J'espère qu'on y pensera dans les négociations et, quels que soient les dommages subis—et il est probable que les pluies acides dans le sud de l'Ontario et la région de Muskoka auront créé des dommages à long terme—que le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario s'engageront à prendre les mesures nécessaires pour sauver ces lacs et leurs environs. Il faut faire tout ce qui est en notre pouvoir pour les rendre à leur usage récréatif car ils possèdent, et de loin, le meilleur potentiel de l'Ontario à cet égard; ils figurent certainement parmi les plus beaux sites récréatifs propres à desservir les familles des centres urbains du sud de l'Ontario.

Je le répète, j'aurais aimé voir le décret en question. Ce qui en est mentionné dans la déclaration ne m'inspire pas confiance. J'ai déjà eu à traiter avec Harry Parrott. Je ne sais pas si le ministre a fait de même. Si le ministre a eu à faire avec Harry Parrott, le ministre de l'Environnement de l'Ontario, il comprendra que l'on puisse parfois douter de ses paroles.

● (1550)

Je me souviens distinctement de certaines de ses déclarations sur les décharges sanitaires et sur l'élimination des déchets industriels liquides et d'autres questions intéressant l'environnement. Il y a quelques semaines, il a parlé de la fermeture d'une décharge sanitaire et d'un dépotoir de déchets industriels dans la région que je représente. Hier, il en a annoncé la réouverture et je crois réellement que nous avons besoin de mesures plus vigoureuses et d'un ministre plus énergique. Il ne s'agit pas du ministre ici présent mais je le prie de demander au ministre provincial de nous dire clairement non seulement ce qu'il espère faire car nous partageons probablement tous ses espoirs, mais aussi quelles mesures il entend prendre pour protéger l'environnement de l'Ontario et de quelle façon il compte réagir aux arguments des industries qui lui diront sans doute qu'une fermeture s'impose, les coûts étant trop élevés.

La situation se résume toujours à cela lorsque vient le temps de décider dans quelle mesure les industriels doivent contribuer financièrement à la protection de l'environnement. Ils répondent invariablement qu'ils peuvent trouver ailleurs les ressources nécessaires à leur production manufacturière. L'International Nickel le fait depuis quelques années, elle a transféré ailleurs une grande partie de ses activités, diminué l'influence que Sudbury connaissait autrefois dans le monde sur le plan de la production du nickel.

La Société International Nickel, à un moment donné, j'en suis sûr, prétextera qu'elle n'a pas les moyens de faire mieux et fera courir de graves risques à cette localité et à son économie pour tenter de se soustraire à ses responsabilités. Voilà comment elle procède; voilà ce qui s'est toujours produit. A mon avis, dans la mesure où le gouvernement peut exercer des pouvoirs, législatifs ou autres dans ce domaine, car ce n'est pas encore certain, il devrait les exercer au maximum pour recouvrer de l'International Nickel les sommes affectées au nettoyage des dégâts que la société elle-même a causés.

M. McMillan: Madame le Président, je me demande si le ministre me permettrait une question à propos de sa déclaration. Je reconnais l'apport important que le gouvernement fédéral a fourni au gouvernement de l'Ontario dans l'établissement des faits qui ont amené ce dernier à blâmer l'Inco pour la pollution que crée la pluie acide, et je sais que les études que le ministre fédéral et son ministère ont mis à la disposition du gouvernement de l'Ontario ont en grande partie justifié ce blâme. Cependant, il n'en reste pas moins que d'après les comptes rendus des journaux, on a nettement eu l'impression que les études auxquelles le gouvernement fédéral avait accès et qu'il a par la suite mis à la disposition de l'Ontario, avaient été des plus fortuites. Le gouvernement fédéral est presque tombé par hasard sur certains renseignements, certains indices, ou certains rapports «en profondeur», comme on les qualifiaient dans certains journaux.

Le ministre pourrait-il nous dire s'il estime que son ministère a maintenant les moyens de recherche dont il a besoin pour avancer à un rythme convenable, dans ses négociations avec les États-Unis, par exemple, ou pense-t-il qu'une augmentation appréciable des sommes affectées à la recherche sur la pluie acide serait justifiée? Dans l'affirmative, le ministre entend-il présenter des propositions précises au cabinet à cette fin, et quand pouvons-nous espérer des annonces à ce propos?

Lutte contre la pollution

M. Roberts: Madame le Président, je pense pouvoir donner au député une réponse brève, en deux points. Oui, je pense que les ressources du ministère sont excellentes, mais il arrive de temps en temps, que nous ayons à embaucher des experts-conseils de l'extérieur qui ont des spécialisations et des connaissances particulières dont nous ne disposons pas sur-le-champ.

Deuxièmement, je répondrais à la question directe que le député a posée aujourd'hui, qu'il est vrai que le gouvernement précédent s'était engagé en principe. Je pense que le député se rendra compte que le montant que le gouvernement affectera à la recherche sur la pluie acide dépassera celui que le gouvernement précédent avait envisagé.

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, je désire féliciter mon successeur au ministère de l'Environnement de l'intérêt qu'il manifeste, non seulement pour son ministère, mais aussi pour ce problème très important. Lui et moi sommes absolument d'accord sur une chose: la collaboration de tous les Canadiens sera indispensable pour le résoudre.

Je voudrais poser une ou deux questions bien précises. En janvier, deux groupes de travail ont été formés. L'un était un groupe stratégique présidé par un représentant du Québec. L'autre était un groupe technique et scientifique présidé par un représentant de l'Ontario. Nous avions aussi un comité directeur présidé par moi-même, en tant que ministre fédéral de l'Environnement, et comprenant, le ministre de l'Environnement du Québec, le ministre de l'Environnement de l'Ontario et un ministre représentant les Maritimes.

A-t-on maintenu la même organisation et, dans l'affirmative, où le groupe de travail fédéral-ontarien concernant l'Inco se situe-t-il dans cet ensemble? Le ministre pourrait-il nous aider à comprendre comment fonctionne cette organisation et nous dire si elle existe toujours?

Pendant que je suis debout, je voudrais poser une autre question au ministre. La discussion ne portait aujourd'hui que sur une compagnie. Le ministre n'ignore pas que si l'Inco produit d'importantes émissions de soufre, elle n'est certainement pas la seule au Canada. En outre, le ministre sait également que les pluies acides ne sont pas causées seulement par le soufre. En fait, j'ai eu la preuve—comme le nouveau ministre aussi, j'en suis sûr—que les émissions d'azote contribuent de plus en plus aux précipitations acides.

J'ai remarqué que le député d'Hamilton Mountain (M. Deans) parlait seulement du soufre alors qu'en fait, au Canada comme aux États-Unis, l'oxyde d'azote contribue d'une façon très importante à causer les pluies acides.

Par conséquent, le ministre pourrait-il répondre d'abord à la question concernant la structure de cette organisation et la place qu'y occupe le groupe d'étude et deuxièmement, à la question concernant les autres sources d'émission. Plus particulièrement, que pouvons-nous faire contre l'augmentation des émissions d'azote dont l'Inco n'est pas seul responsable?

M. Roberts: Madame le Président, je suis heureux qu'on me pose la question. J'espère pouvoir y répondre dans sa totalité. Elle me donne la chance—que je n'ai pas eue hier quand le député m'a attaqué—de rendre hommage au travail qu'il a effectué comme ministre de l'Environnement. Une bonne part de mon travail consiste à poursuivre sur sa lancée. Je sais que tous les deux nous sommes très préoccupés par ces problèmes, et de temps à autre j'attendrai de lui des conseils en plus de ses questions à la Chambre.

Je vais m'efforcer de répondre à ses questions. La structure n'a pas changé. Il l'a décrite exactement et nous la conservons. Le comité qu'il a décrit sera cependant un comité spécial Ontario-Canada. Je suis persuadé que les renseignements qu'il fournira seront utilisés dans l'ensemble du système, mais juridiquement ce sera un comité distinct.

Il a été question aujourd'hui de l'Inco, quoique mes propos visaient la situation de Falconbridge, mais nous allons aussi étudier au comité d'autres sources de pollution. Le député a tout à fait raison—il s'agit je pense de son quatrième point—nous sommes extrêmement préoccupés par les rejets non seulement de gaz sulfureux mais aussi d'azote. C'est un important sujet des préoccupations dans le cas des usines thermiques. Nous sommes au courant de ce problème, nous nous en occupons. L'ordonnance émise aujourd'hui par l'honorable Harry Parrott concerne les rejets de gaz sulfureux. Cependant, le député a tout à fait raison de dire que les oxydes d'azote constituent également un problème sérieux, et nous allons y consacrer une bonne part de notre attention.

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement (M. Roberts) au sujet du groupe de travail. Je suppose que ce groupe aurait pour but de présenter des recommandations pour la réduction ou l'élimination ultime des pluies acides. Je me demande si ce groupe aura notamment pour mission de chercher des moyens de réduire le potentiel polluant des combustibles qui servent par exemple à la production d'énergie ou à l'affinage, comme dans le cas de ceux utilisés par l'Inco afin d'extraire le bioxyde de soufre avant que le produit ne soit utilisé. L'exemple dont on s'est servi était, je crois, celui du lavage du charbon dont le sous-produit sert d'engrais; l'opération permet également d'éliminer le bioxyde de soufre du charbon avant de l'utiliser à l'usine. Je voudrais savoir si ces mesures préventives sont du ressort du groupe d'étude?

● (1600)

M. Roberts: Je suis désolé, madame le Président, mais j'ai été distrait pendant un moment, au beau milieu de la question. Je ne crois pas en avoir compris toute la portée.

Le groupe d'étude est chargé d'étudier à la fois la possibilité sur le plan pratique d'utiliser les techniques connues, ou les nouvelles qu'on pourrait perfectionner, et aussi de se pencher sur diverses questions plus générales. Son mandat est très vaste. Si j'ai bien compris toute la question du député, les points dont il a parlé seraient, si je ne m'abuse, du ressort du groupe d'étude.

Je relirai cependant la question du député, dans le hansard, pour voir si je ne l'ai pas induit en erreur. Je ne le fais pas délibérément, mais je ne suis pas tout à fait sûr d'avoir bien compris tous les aspects de la question qu'il m'a posée.

M. Anguish: Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Je demandais essentiellement s'il était du ressort du groupe d'étude de se pencher sur les mesures de prévention plutôt que sur la réduction des émissions.

M. Roberts: De quelles mesures de prévention s'agit-il? Nous cherchons à réduire en ce moment les niveaux actuels d'émission. Voilà pourquoi je ne suis pas sûr d'avoir tout à fait bien compris la distinction que le député fait entre les mesures de prévention et la réduction des émissions.

M. Anguish: Je voudrais demander au ministre de l'Environnement s'il est au courant de l'existence du dernier procédé de lavage du charbon qui permet d'éliminer tout danger d'émission de bioxyde de soufre, et dont le sous-produit peut servir d'engrais? S'il en est au courant, sera-t-il du ressort du groupe d'étude d'étudier pareil procédé?

M. Roberts: Oui, je connais le procédé. Je ne sais pas cependant si le député parle de production thermique ou plus précisément du cas de l'Inco.

M. Anguish: Je parle du problème des pluies acides.

M. Roberts: Si le député fait allusion au problème des pluies acides, oui, nous nous en préoccupons. D'après ce que je sais, deux techniques au moins pourraient s'appliquer dans le cas de l'Inco. Mais je pense que le problème qu'il soulève au sujet du lavage du charbon se rapporte davantage aux projets de conversion au pétrole et au gaz que le président Carter a présentés au Congrès. Nous examinons tout un éventail de techniques, mais deux surtout ont retenu notre attention en ce qui concerne l'Inco.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, il y a quelques jours, le *Globe and Mail* rapportait les propos du ministre de l'Environnement de l'Ontario, M. Parrott. Si ce dernier accueille favorablement l'intérêt que manifeste le gouvernement fédéral pour la question des pluies acides et notamment les problèmes qui assaillent Sudbury à la suite des opérations de l'Inco, il a déclaré sans ambages que ce serait son gouvernement et non le gouvernement fédéral qui prendrait les décisions relatives aux mesures qui s'imposent et à leur date d'entrée en vigueur.

Je voudrais poser deux questions au ministre. Premièrement, quels seront les pouvoirs de ce groupe d'étude mixte et, deuxièmement, sait-il que dans ce rapport—que je n'ai pas en main—le ministre de l'Environnement de l'Ontario a repoussé de plusieurs années la date à laquelle l'Inco devra réellement s'atteler à l'élimination de la pollution qu'elle crée? Le ministre le sait-il? Est-il d'accord pour donner à l'Inco un autre sursis avant qu'elle ne nous débarrasse de la pollution qu'elle engendre?

M. Roberts: Madame le Président, je répondrai en faisant valoir deux points. Les mesures législatives prises dans ce domaine sont du ressort exclusif de la province de l'Ontario. Il est tout à fait exact comme l'a dit M. Parrott que c'est à elle qu'il incombe d'imposer les restrictions en question et c'est elle seule qui a le droit d'émettre ce décret. La participation fédérale s'est limitée à effectuer des études et des travaux de recherche qui, nous l'espérons, ont grandement aidé le gouvernement ontarien à prendre cette décision.

Dans les études que nous continuerons d'effectuer pour le compte du gouvernement de l'Ontario, nous nous efforcerons de recueillir suffisamment de connnaissances et d'opinions d'experts en la matière pour pouvoir déterminer avec exactitude quel genre de mesures de contrôle peuvent être appliquées et à quel rythme.

Dans le décret qu'il a publié aujourd'hui M. Parrott limite à leur niveau actuel, lequel demeure d'ailleurs bien inférieur au maximum permis, les dégagements de bioxyde de soufre de l'Inco et prévoit la réduction éventuelle de ces niveaux au cours des deux prochaines années. La troisième phase est celle sur laquelle portent plus particulièrement nos études.

J'espère que le député comprend bien que ce décret entre dans les attributions constitutionnelles de l'Ontario mais que cette province et le gouvernement canadien ont collaboré très étroitement pour que les mesures adoptées par M. Parrott soient appliquées rapidement et aussi efficacement que possible.

M. Orlikow: Si j'ai bien compris le ministre, il nous dit que les émissions de l'Inco sont inférieures à la limite, mais il m'accordera sûrement qu'elles sont bien trop élevées. A moins que nous n'insistions pour que les coupables accélèrent les progrès dans ce sens au point de faire disparaître virtuellement toute pollution, je ne vois pas très bien comment le ministre peut aller aux États-Unis et exiger d'eux qu'ils forcent leurs industries à prendre les mesures nécessaires, car tout comme notre pollution survole leur territoire, la leur envahit le nôtre. A moins de leur prouver que nous exerçons vraiment des pressions sur les compagnies qui polluent l'eau, l'air et la terre chez nous, je ne vois pas que nous puissions attendre des États-Unis qu'ils fassent mieux à l'avenir que dans le passé, c'est-à-dire pas grand-chose.

M. Roberts: Peut-être me suis-je mal expliqué. Le capsulage actuel est suivi d'un stade subséquent, et même immédiat qui permettra de réduire considérablement des émissions. Comme je l'ai déjà dit publiquement, je suis convaincu, d'après nos renseignements, que d'ici à quatre ou cinq ans les émissions auront diminué de 50 à 60 p. 100. Je puis donner au député l'assurance qu'à la suite de mes entretiens avec les hauts fonctionnaires américains, les mesures que nous avons prises avec l'Inco ne seront pas seulement bien vues des États-Unis, mais qu'elles les pousseront agir de façon beaucoup plus positive, non seulement en ce qui a trait aux problèmes qui résulteront vraisemblablement du programme de conversion du pétrole, mais aussi en ce qui a trait au problème actuel que constitue, à notre avis, le niveau déjà trop élevé de la pollution provenant des États-Unis.

Lutte contre la pollution

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, j'ai deux brèves questions à poser au sujet de la déclaration d'aujourd'hui. Mais tout d'abord, j'estime que la Chambre devrait reconnaître le mérite de l'ancien député de Nickel Belt qui s'est beaucoup dépensé pour faire réduire le niveau des pluies acides.

Des voix: Bravo!

M. Robinson (Burnaby): Il n'est plus député, mais son influence continue à se faire sentir. Le ministre pourrait-il m'accorder un moment d'attention et me dire tout d'abord si c'est bien l'Inco et non les contribuables canadiens qui financeront les activités de ce groupe d'étude, étant donné que c'est l'Inco qui est à l'origine des difficultés que ce groupe doit étudier?

En second lieu, le groupe d'étude aura-t-il le mandat voulu pour étudier les effets du bioxyde de soufre sur les travailleurs des mines de l'Inco et sur les habitants de Sudbury?

M. Roberts: Monsieur l'Orateur, je m'interroge sur la pertinence de la deuxième partie de la question. Alors que nous parlons du transport par la voie des airs de particules polluantes sur une longue distance, le député pose une question qui, sauf erreur, concerne la situation des travailleurs dans les mines. C'est que les effets des pluies acides ne se font pas sentir à proximité de leur lieu d'origine, mais à quelque 300 ou 400 milles plus loin. Voilà pourquoi je doute que la question du député, tout importante qu'elle soit, puisse figurer dans le mandat du comité. Ces travaux, qui seront essentiellement exécutés par des fonctionnaires travaillant déjà pour le gouvernement fédéral ou celui de l'Ontario, seront financés, je crois, de la façon habituelle.

● (1610)

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma première question au ministre porte sur une déclaration qui date, si je ne m'abuse, de la semaine dernière et qui concernait les émissions nocives. Le ministre a parlé d'une réduction de 40 à 50 p. 100 de ces émissions; je voudrais qu'il nous dise si ce pourcentage s'applique aux 3,600 tonnes par jour que diverses ordonnances autorisaient ou aux 2,200 tonnes par jour qui sont émises actuellement par suite la baisse importante de production survenue dans les usines de l'INCO ces derniers mois. Le ministre peut-il d'abord nous expliquer sa déclaration et nous dire si la réduction de 40 à 50 p. 100 des émissions dont il parlait se rapportait au chiffre de 3,600 tonnes ou aux 2,200 tonnes qui sont produites à l'heure actuelle?

M. Roberts: Madame le Président, sauf erreur, j'ai déclaré que, d'ici quatre ou cinq ans, il se produira une réduction de 50 à 60 p. 100 des émissions; celles-ci totalisent actuellement 1.1 million de tonnes par année. Je n'ai pas de calculatrice ici pour vérifier, mais selon les informations que j'ai reçues, je crois que 50 ou 60 p. 100 de ce chiffre . . .

M. Fulton: De la quantité d'émissions produites?

M. Roberts: Le député demande si je parle d'un pourcentage «de la quantité d'émissions produites». Oui, je parle d'une réduction de 50 à 60 p. 100 de la quantité d'émissions produites et cette diminution pourrait être réalisée dans les quatre ou cinq prochaines années.

M. Fulton: Madame le Président, en ce qui concerne le coût pour l'environnement, le ministre a-t-il quelque chose à nous dire à propos des lacs qui sont déjà considérés comme empoisonnés? Peut-il aussi nous dire combien les travaux d'assainissement coûteront? Pourrait-il nous dire ce que la pollution produite au Canada par la société Inco a déjà coûté grosso modo en dommages causés à l'environnement? J'admets qu'une partie de cette pollution provient de l'extérieur du pays.

En outre, pourrait-il dire si, à son avis, c'est à l'Inco qu'il appartiendrait en cas de besoin de faire revivre ces lacs ou de rendre à la faune et à la flore une santé comparable à celle dont elles jouissaient auparavant? Pourrait-il préciser si c'est l'Inco, le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial qui devrait assumer ces frais?

M. Roberts: Tout d'abord, madame le Président, vos connaissances actuelles ne vous permettent pas vraiment d'établir un lien précis entre les effets et les causes. On aurait également bien du mal à évaluer en argent les dommages que les pluies acides peuvent causer à l'environnement. S'il est relativement facile de les évaluer dans le cas des lacs, c'est plus difficile à l'heure actuelle dans le cas des forêts, bien qu'il s'agisse sûrement de centaines de millions de dollars. Il est difficile d'établir avec précision les causes d'un effet donné. Sans doute serait-il utile de dire que le niveau des émissions de l'Inco est légèrement supérieur à 50 p. 100 des émissions produites en Ontario et à peu près 25 p. 100 des émissions produites dans l'Est du Canada. Il est donc évident que ces conséquences désastreuses sont en grande partie attribuables aux émissions de l'Inco, même si nous ne pouvons pas rattacher chaque conséquence à une source précise.

Si j'ai bien compris la deuxième question du député, celui-ci voulait savoir si l'Inco avait les moyens de prendre ces mesures. Si c'est bien ce qu'il cherche à savoir, je suis certain que cette société a les moyens de prendre les mesures qui seraient imposées pour ramener le niveau des émissions à 50 ou 60 p. 100 dans le délai imparti.

Mme le Président: Une fois que j'aurai donné la parole à un autre député pour lui permettre de poser une question nous aurons consacré près d'une heure à cette déclaration. Je vais donc donner la parole à un autre député mais je demanderais au député de Hillisborough (M. McMillan), qui a eu l'occasion de faire une déclaration importante et de poser quelques questions, s'il n'accepterait pas de plein gré de reporter ses questions à une autre fois. Je donne la parole au député d'Algoma (M. Foster).

M. Maurice Foster (Algoma): Je vous remercie, madame le Président. Comme le problème des pluies acides est particulièrement grave dans le nord de l'Ontario où il y a du granite qui n'atténue pas l'effet de ces pluies et où s'écoulent les polluants du mid-west des États-Unis et du complexe industriel qui s'y trouve, j'aimerais poser quelques questions au ministre.

Je sais que le Great Lakes Forest Research Laboratories de Sault-Sainte-Marie, dans le nord de l'Ontario, fait beaucoup de recherches mais je me demande si le gouvernement s'est engagé à consacrer des sommes supplémentaires à la recherche, surtout dans le nord de l'Ontario où il n'y a pas de vastes étendues d'eau comme les Grands lacs pour adoucir les effets des substances polluantes? Le gouvernement s'est-il engagé à accorder des années-hommes et des sommes supplémentaires pour des travaux de recherche visant à trouver des solutions aux difficultés associées au problème des pluies acides?

M. Roberts: Oui, madame le Président. Comme j'ai essayé de l'expliquer dans mes réponses à des questions antérieures, comme question de principe, l'ancien gouvernement avait multiplié ses efforts à cet égard. C'est tout simplement que les crédits nécessaires à cette fin n'ont jamais été confirmés. Nous comptons bien augmenter l'aide financière à la recherche dans le domaine des pluies acides, dans une mesure même supérieure à ce que prévoyait l'ancien gouvernement. Je ne saurais être plus précis, pour l'instant du moins, quant aux détails de la répartition des travaux entre les diverses régions du pays, mais je vais certes me procurer ces renseignements et les transmettre au député.

* * *

PÉTITIONS

DEMANDE D'UN RELÈVEMENT APPRÉCIABLE DES PENSIONS DES CITOYENS ÂGÉS

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, je demande à la Chambre l'autorisation de présenter une pétition signée par presque 5,000 personnes, surtout de la Saskatchewan mais aussi de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. La pétition a été préparée et diffusée par la Saskatchewan Senior Citizens Action Now Association (Association des citoyens âgés de la Saskatchewan pour l'action immédiate), dont quelques membres sont ici à Ottawa aujourd'hui.

Cette pétition réclame avec insistance une hausse appréciable des pensions versées à nos citoyens âgés; elle demande que nous recherchions des moyens d'aider les personnes âgées à continuer de vivre dans leurs propres maisons; et elle propose d'autres moyens d'ajouter à la dignité des personnes âgées.

Je suis heureux de présenter cette pétition au nom de ses quelque 5,000 signataires.

Questions au Feuilleton

LA LOI SUR L'ARRANGEMENT COMMERCIAL CANADA-FRANCE, 1933
LA LOI SUR L'ARRANGEMENT COMMERCIAL SUPPLÉMENTAIRE CANADA-FRANCE, 1935

MESURE ABROGATIVE

L'hon. Allan J. MacEachen (au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose: Que le bill S-5, tendant à abroger la loi sur l'Arrangement commercial Canada-France, 1933 et la loi sur l'Arrangement commercial supplémentaire Canada-France, 1935, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 206, 252, 310, 311, 312, et 314.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

DÉFENSE NATIONALE—L'EFFECTIF DE L'INFANTERIE RÉGULIÈRE

Question no 206—**M. Herbert:**

1. Le 1er janvier de chaque année, de 1967 à 1979, combien d'hommes comptait l'infanterie régulière?

2. Quels effectifs prévoit-on pour l'infanterie, pour le 1er janvier *a*) 1980, *b*) 1981, *c*) 1982?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):

1. Effectif de l'infanterie au 1er janvier

Année	Total	
1967	9,112	
1968	8,907	
1969	8,558	
1970	8,097	
1971	8,185	
1972	8,050	
1973	7,930	
1974	8,205	
1975	7,973	
1976	8,014	* Nota 1
1977	7,651	"
1978	7,649	"
1979	7,614	"

2. *a*), *b*) et *c*).

Questions au Feuilleton

On prévoit le maintien du niveau actuel d'effectif.

* Nota 1

La diminution du niveau d'effectif entre 1976 et 1977 et jusqu'à maintenant provient d'une modification apportée au mode de calcul du nombre de recrues de l'infanterie; ils faisaient autrefois partie des effectifs régimentaires (comptés comme fantassins) et font maintenant partie des effectifs en formation élémentaire (BTL).

LES BANQUES À CHARTE—L'INDEXATION DES PENSIONS

Question nº 252—**M. Herbert:**

Le ministre des Finances, ou l'inspecteur général des banques agissant en son nom, a-t-il, depuis le 22 mai 1979, discuté avec les banques de l'indexation annuelle des pensions ou de la période ouvrant droit à la quote-part patronale?

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Le gouvernement n'a pas pour politique de suggérer ou d'imposer des conditions relatives aux régimes privés de pension autres que celles prévues par la loi sur les normes des prestations de pension. Toutefois, l'inspecteur général des banques discute régulièrement l'état des fonds de pension des banques avec ces dernières au cours de l'administration de son mandat. On m'informe que les banques à charte continuent de suivre les pratiques déjà mentionnées qui consistent à verser des paiements supplémentaires à leurs plus vieux retraités; les augmentations du coût de la vie étant le principal facteur dans la détermination du supplément.

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE—DÉFENSE NATIONALE

Question nº 310—**M. Herbert:**

Au cours de chacune des cinq dernières années, la Construction de Défense (1951) Limitée a-t-elle effectué des travaux pour un ministère ou un organisme autre que le ministère de la Défense nationale et, le cas échéant, quelle était la valeur des travaux et qui les a autorisés?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Construction de Défense (1951) Limitée n'a pas effectué de travaux de construction pour un ministère ou un organisme autre que le ministère de la Défense nationale dans les cinq dernières années.

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE—LA CLÔTURE DES SOUMISSIONS

Question nº 311—**M. Herbert:**

1. Des 680 appels d'offres présentés par le siège social de Construction de Défense (1951) Limitée, pour l'année financière 1978-1979, combien ont suscité *a*) une offre, *b*) deux offres?

2. Quelle a été la valeur totale des appels d'offres qui n'ont suscité qu'une offre?

3. Pour combien d'appels d'offres qui n'ont suscité que deux offres, la différence entre les deux offres était-elle *a*) plus de 20 p. 100 supérieure à celle du plus bas soumissionnaire, *b*) supérieure à $50,000?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):

1. *a*) 53
   b) 105
2. $5,339,336.16
3. *a*) 38
   b) 10

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE—LES CONTRATS DE RÉNOVATION

Question nº 312—**M. Herbert:**

En 1978-1979, quelle a été la valeur totale des contrats de réparation et d'entretien (rénovation) accordés par Construction de Défense (1951) Limitée?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): En 1978-1979, la valeur totale des contrats de réparation et d'entretien (rénovation) s'élevait à $40,286,430.

AGRICULTURE—LA PUBLICATION D'UN DOCUMENT

Question nº 314—**M. Herbert:**

1. Le ministère de l'Agriculture a-t-il publié un document intitulé «A Revision of the Gymnusini and Deinopsini of the World—Coleoptera: Staphylinidae, Aleocharinae» (Monographie nº 25)?

2. Le document a-t-il été publié en anglais seulement et, le cas échéant, quand et pourquoi la version française n'a-t-elle pas été publiée en même temps?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Oui.

2. Oui, le 15 octobre. Cette monographie n'est parue qu'en anglais parce que la complexité du sujet à caractère hautement scientifique rendait la traduction presque impossible. Nous ne disposons d'aucun scientifique capable de traduire cette publication. En raison de leur haute technicité, certains documents scientifiques visant un public restreint (telle la monographie nº 25) ne paraissent habituellement que dans la langue de l'auteur.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

● (1620)

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LES MISES À PIED DANS L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), je demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement afin de discuter d'une question importante qu'il convient d'étudier sans délai, soit la crise qui règne actuellement dans l'industrie canadienne de l'automobile, comme en témoigne la mise à pied de 25,000 travailleurs; l'annonce hier, par la société General Motors du Canada, de nouvelles mises à pied; l'annulation, annoncée aujourd'hui par la société Chrysler, du projet de construction d'une nouvelle usine de moteurs V-6; l'impasse dans les négociations avec Chrysler Canada quant aux projets d'avenir de cette société, et le refus du gouvernement du Canada de chercher à renégocier officiellement le pacte de l'automobile avec les États-Unis pour que le Canada obtienne une juste part des investissements, des emplois et des activités de recherche et de développement.

Mme le Président: L'article 26 du Règlement prévoit la tenue d'un débat d'urgence et permet à un député qui estime qu'une question est pressante de demander à la présidence la permission de mettre de côté tous les autres travaux dont la Chambre est saisie afin que cette dernière puisse débattre cette question urgente. Toutefois, l'article 26 du Règlement restreint rigoureusement ce droit et je voudrais signaler ces restrictions à la Chambre. Voici un passage de l'article 26(5) du Règlement:

> En décidant si une affaire devrait être mise à l'étude d'urgence, l'Orateur devra tenir compte . . . de la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens.

Et l'article (26)16*a*) du Règlement stipule:

> La question dont la mise en discussion est proposée doit se rapporter à une véritable urgence, qui requiert une mise à l'étude immédiate et urgente;

La question soulevée par le député de Hamilton Mountain (M. Deans) peut-elle être discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens? Telle est la question à laquelle je dois répondre.

J'estime que non seulement la Chambre pourrait être saisie de la chose, mais qu'elle en a déjà été saisie, plus précisément aujourd'hui au cours de la période des questions. Le député de Hamilton Mountain, celui-là même qui demande maintenant à présenter une motion en conformité de l'article 26 du Règlement, a déjà parlé des nombreux problèmes auxquels l'industrie de l'automobile doit faire face dans le cadre du débat sur l'Adresse. Je tiens à rappeler à la Chambre qu'il reste encore deux jours de débat sur l'Adresse et que l'ordre spécial adopté par la Chambre le 29 avril prévoit 18 jours désignés.

Par ailleurs, un comité permanent a été saisi du budget du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) et il doit l'étudier jusqu'en novembre. J'estime donc que le député aura maintes occasions de soulever cette question par d'autres moyens. Pour ce motif, je conclus qu'il n'y a pas lieu de laisser le député poursuivre.

Cependant, les dispositions de l'article 26 du Règlement précisent qu'il doit s'agir d'une urgence réelle. Le 26 juin 1978, M. l'Orateur Jerome a précisé, dans une décision, qu'un député ne peut présenter de motion en vertu de l'article 26 à propos d'une affaire qui dure. L'affaire dont il est question a été soulevée à maintes occasions au cours de la présente session et elle sera soulevée sûrement encore bien des fois.

Je déclare donc qu'il n'y a pas lieu en l'occurrence d'ordonner un débat d'urgence aux termes de l'article 26 du Règlement.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI DE 1980 REMANIANT LA LÉGISLATION BANCAIRE

MESURE CONCERNANT LES INSTITUTIONS BANCAIRES

L'hon. Pierre Bussières (au nom du ministre des Finances) propose: Que le bill C-6, tendant à remanier la loi sur les banques, à modifier la loi sur les banques d'épargne de Québec et la loi sur la Banque du Canada, à instituer l'Association canadienne des paiements et à apporter à certaines autres lois des modifications corrélatives, soit lu pour la 2e fois et déféré au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Madame le Président, en entreprenant cet après-midi l'étude en deuxième lecture du bill C-6, ce Parlement continue la révision décennale de la loi sur les banques, révision qui a largement dépassé le délai prévu du 1er juillet 1977. On se rappelle que le Parlement a dû à trois reprises autoriser les banques à poursuivre leurs activités, la dernière prorogation portant au 1er avril 1980 et prévoyant une prolongation automatique de 60 jours de séance du nouveau Parlement. Le projet de loi dont nous sommes saisis est fort important, il est exhaustif et il modernisera le cadre législatif et réglementaire du secteur bancaire au Canada tout en établissant une nouvelle association des paiements pour administrer et développer notre système des paiements. Je crois que tous les députés dans cette Chambre, monsieur le président, sont conscients de l'urgence de ce projet de loi. L'actuelle révision de la loi sur les banques a commencé en septembre 1974. Le ministre des Finances d'alors avait demandé aux parties intéressées de faire connaître leurs points de vue. Les mémoires présentés ont contribué à établir la substance du Livre blanc sur la révision de la législation bancaire canadienne, Livre blanc qui a été publié, on s'en souvient, en août 1976. Le comité permanent du Sénat chargé des banques et du commerce a reçu des mémoires et a tenu des audiences publiques sur le Livre blanc. Son rapport de juin 1977 ainsi que d'autres observations et suggestions publiques ont influé sur la forme finale du bill C-57, loi remaniant la législation bancaire qui a été présentée mais non adoptée au cours de la troisième session du 30e Parlement.

Ce projet de loi a été présenté à nouveau sous le numéro C-15, et a subi une première lecture le 2 novembre 1978; il a été déféré au comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques, et a également été examiné par le comité sénatorial des banques. Ces comités ont entendu certains intéressés, reçu de nombreux mémoires et observations directes, et ont présenté leurs rapports respectifs au Parlement juste avant sa dissolution, au printemps dernier. Les deux comités ont appuyé, dans l'ensemble, l'orientation générale et les propositions du bill C-15. Ils ont recommandé néanmoins de nombreux changements.

Sous le gouvernement précédent, des hauts fonctionnaires ont étudié les rapports des deux comités et ont convenu que nombre de leurs recommandations amélioreraient le projet de loi. Tous les changements de fond apportés au bill C-15 ont été motivés par ces recommandations. Environ 40 des modifications recommandées ont été adoptées intégralement et plus de 10 autres ont été incorporées à quelques détails près. J'ai accepté le projet de loi modifié, mais non sans y apporter un certain nombre de corrections d'ordre technique. Le détail des principales modifications a été exposé sous forme de tableau dans le communiqué de presse et le résumé que le dernier ministre des Finances a mis à la disposition de la Chambre.

Je voudrais ici rendre hommage au travail considérable accompli par les comités du Sénat et de la Chambre pour élaborer les propositions contenues dans le projet de loi. Les études approfondies menées par les deux comités ont permis d'entendre et d'examiner soigneusement les arguments des parties intéressées. J'aimerais aussi remercier le comité sénatorial de l'examen récent du bill C-14.

Ce projet de loi, monsieur le président, est extrêmement long et complexe. Il dresse le cadre, les règles fondamentales d'établissement, de fonctionnement et de surveillance des banques à charte, de la Banque d'épargne de Québec et de la Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal. Des dispositions prévoient aussi, pour la première fois, l'établissement de filiales bancaires contrôlées par l'étranger. Avec la création d'une nouvelle association des paiements, le projet de loi prévoit également, comme pour les banques à charte, la participation pleine et entière des quasi-banques (caisses de crédit, caisses populaires et sociétés de prêt et de fiducie) à l'organisation, à l'administration et au développement du système canadien de paiements.

En gros le principal objectif du projet de loi consiste à renforcer et à développer le système financier canadien par la promotion d'une concurrence efficace et équitable. Cet objectif inspire les propositions relatives à l'Association canadienne des paiements, à l'accès à la profession bancaire, à l'institution de filiales de banques étrangères, aux pouvoirs des banques en matière de crédit-bail et d'affacturage, à la réduction des réserves obligatoires des banques et à l'élargissement du champ d'activité prévu par la loi sur les banques d'épargne de Québec. Dans un troisième temps, on s'occupe de la modification de la Loi sur la Banque du Canada. La quatrième partie, elle, traite de l'institution de la Loi sur l'association canadienne des paiements. Et enfin, la cinquième partie traite des modifications corrélatives à d'autres lois.

● (1630)

Qu'en est-il de la Loi sur les banques? Le plat de résistance de cette révision est évidemment la Loi sur les banques. Les banques à charte, avec plus de 7,450 succursales ayant un actif en dollars canadiens de plus de 147 milliards à la fin de 1979 et un actif en devises étrangères—activités intérieures et internationales—d'environ 82 milliards de dollars, jouent un rôle capital dans le système financier canadien. On peut véritablement dire qu'elles relient toutes les régions du pays en opérant sur une base nationale et en offrant à presque tous les Canadiens des services bancaires analogues à des coûts comparables. Outre qu'elle incorpore de nouveaux principes dans des domaines tels que l'accès au secteur bancaire, les banques étrangères et les pouvoirs des banques, la Loi sur les banques a été réorganisée de manière que ses dispositions soient conformes à celles de la Loi sur les corporations commerciales canadiennes.

Dans le secteur strictement bancaire, la concentration des activités entre les mains des cinq plus grandes banques a diminué progressivement et, depuis 1964, quatre nouvelles banques se sont lancées dans les affaires avec succès. Néanmoins, la part du marché détenue par les cinq plus grandes banques et le petit nombre des établissements bancaires restent inquiétants. Aussi, le gouvernement a-t-il cherché les moyens qui permettraient de faciliter l'accès au secteur bancaire et, ainsi, d'élargir le choix offert aux Canadiens. Les propositions relatives à l'accès au secteur bancaire devraient rendre l'ouverture de nouvelles banques canadiennes un peu moins difficile et incertaine, tout en assurant que seules les entreprises saines ment conçues soient lancées dans les affaires. Ces propositions prévoient premièrement la constitution des banques en sociétés par les lettres patentes, plutôt que par une loi spéciale du Parlement. Deuxièmement, des dispositions de constitution qui facilitent la conversion d'une institution financière actuelle en banque à charte. Troisièmement, la possibilité pour les gouvernements provinciaux de détenir jusqu'à 25 p. 100 des actions d'une nouvelle banque et d'exercer les droits de vote afférents sous réserve d'une réduction de leur participation à 10 p. 100 en dix ans. Quatrièmement, la mention explicite, dans la Loi, que les institutions financières canadiennes autres que les sociétés de fiducie et les institutions de dépôt soient autorisées à détenir jusqu'à 25 p. 100 des actions donnant droit de vote d'une banque et à exercer les droits de vote afférents—ou une proportion supérieure avec l'autorisation du Gouverneur en conseil—pendant une période de dix ans, au-delà de laquelle la règle de 10 p. 100 devrait s'appliquer. Cinquièmement, la possibilité pour les banques étrangères d'établir des filiales bancaires au Canada.

J'accepte aussi la proposition voulant supprimer l'interdiction faite dans le bill C-15 aux sociétés coopératives de crédit, prises dans leur ensemble, de détenir plus de 25 p. 100 des actions d'une banque, donnant droit de vote. Suivant en cela les recommandations des comités parlementaires, il est proposé d'associer toutes les institutions locales, centrales ou régionales ainsi que les fédérations lorsqu'elles sont liées par des relations d'adhérents et font affaires dans une seule province. Chaque groupe associé aurait le droit d'acquérir jusqu'à 10 p. 100 des actions d'une banque, donnant droit de vote. Les participations qui existeraient déjà, jusqu'à concurrence de 25 p. 100, pourraient être maintenues.

En ce qui a trait à l'institution de nouvelles banques, qu'elles soient canadiennes ou filiales de banques étrangères, le comité permanent du Sénat sur les banques et le commerce a recommandé, dans son rapport, l'adoption d'un système d'examen public des demandes de lettres patentes de constitution. Le comité sénatorial a conclu qu'une formule d'examen par le Parlement ne serait pas appropriée, et qu'il serait préférable que cette tâche revienne à l'inspecteur général des banques. L'inspecteur serait ainsi autorisé à procéder à un examen de toute nouvelle banque et aurait le pouvoir de recommander au ministre qu'il accède ou qu'il refuse toute demande.

J'ai étudié très attentivement la recommandation du comité sénatorial et j'ai décidé de ne pas accepter sa recommandation pour les raisons suivantes: la méthode des lettres patentes vise à faciliter l'institution de nouvelles banques et je ne tiens pas à instaurer des mesures qui pourraient fort bien nuire à cet objectif. De telles procédures pourraient également gêner nos négociations de réciprocité, ainsi que l'accès des banques canadiennes aux pays étrangers.

En outre, la loi comporte des garanties qui, je crois, sont suffisantes. Premièrement, un requérant possible sera tenu de faire publier dans la *Gazette du Canada* et dans un journal canadien sa demande de lettres patentes, de même que le texte proposé de ces lettres, une fois par semaine pendant quatre semaines consécutives, pour ainsi fournir au public canadien la possibilité d'exposer leurs vues à l'égard des demandes. Je recevrai ces vues et les examinerai soigneusement. Deuxièmement, l'évaluation de la demande et des requérants par l'inspecteur général des banques ne serait pas moins rigoureuse que celle dont est présentement chargé le Parlement. Le degré d'excellence des banques n'en serait pas atteint. Troisièmement, le ministre des Finances serait autorisé à émettre des lettres patentes, à sa discrétion exclusive, une fois la demande sanctionnée par le gouverneur en conseil, évitant ainsi les complications administratives et les délais qu'elles comportent. Ceux qui ne réussiraient pas à constituer une banque par lettres patentes pourraient en appeler d'une loi spéciale.

Une des dispositions les plus importantes de ce projet de loi, monsieur le président, permettrait aux banques étrangères d'établir des filiales bancaires au Canada. Les banques étrangères ont beaucoup intensifié leurs activités au Canada depuis la dernière révision de la loi sur les banques. La plupart de ces activités ont été menées par l'intermédiaire d'entreprises financières affiliées, constituées en vertu de chartes provinciales. On a dénombré environ 100 sociétés canadiennes dans lesquelles les banques étrangères ont des participations et qui semblent poursuivre des activités financières. Quelque 50 banques étrangères détiennent une partie du capital de ces sociétés.

Environ la moitié sont des banques américaines et les autres, à l'exception de sept, viennent des pays de la Communauté économique européenne. De plus, on compte 50 bureaux de représentation de banques étrangères dont près de 30 représentent des établissements bancaires qui ne semblent pas posséder de participation dans des sociétés financières canadiennes. L'actif total des entreprises canadiennes affiliées à des banques étrangères qui font rapport à la Banque du Canada dépasse actuellement 6,4 milliards de dollars. De toute évidence, il est maintenant temps de donner aux banques étrangères la possibilité de faire affaires au Canada dans le cadre de notre législation bancaire fédérale. Il en résultera une plus grande concurrence sur les marchés financiers, et ce au profit de tous les Canadiens. Simultanément, les mesures prévues dans le projet de loi garantiront à notre système bancaire de rester à prédominance canadienne. Il est donc proposé que les banques étrangères soient autorisées à établir des filiales bancaires au Canada et ne puissent y entreprendre des activités que par l'intermédiaire de ces filiales. Il est proposé aussi que le nombre de succursales que peut établir une filiale de banque étrangère au Canada ne soit pas limité, mais qu'une autorisation ministérielle soit nécessaire après l'établissement de la première succursale. Il est aussi proposé qu'au moins la moitié des administrateurs d'une filiale de banque étrangère soit composée de citoyens canadiens résidant ordinairement au Canada. De plus, conformément à la recommandation du Comité de la Chambre, au moins la moitié des membres des comités créés par le conseil d'administration devront être des Canadiens. Il est proposé aussi que les filiales non bancaires de banques étrangères devront fournir des renseignements et, s'il s'agit d'établissements financiers, sauf autorisation explicite, ils ne pourront faire des emprunts au Canada sans la garantie de la société-mère.

● (1640)

Il est proposé aussi que les banques étrangères seront autorisées à maintenir au Canada des bureaux de représentation sous réserve cependant d'une réglementation. Les filiales des banques étrangères auront, dans l'ensemble, les mêmes pouvoirs que les banques canadiennes; elles seront régies par la loi sur les banques. Le nouveau projet de loi prévoit la délivrance à ces filiales d'un permis dont la durée de validité, avec renouvellement, pourra aller jusqu'à trois ans. Comme dans le cas des autres banques de l'annexe B (banques à capital fermé), leur croissance et l'établissement de succursales seront surveillés de près par le gouverneur en conseil. Par exemple, celui-ci devra approuver le capital initial autorisé et toute augmentation future de capital. Le projet de loi prévoit, pour les avoirs intérieurs, un maximum égal à 20 fois le capital autorisé. De plus, les avoirs intérieurs de toutes les filiales de banques étrangères ne devront pas, au total, dépasser 8 p. 100 des avoirs en dollars canadiens et des avoirs étrangers inscrits au Canada au nom de résidants canadiens. Cette formule, qui diffère de celle du bill C-15, reflète la recommandation du comité de la Chambre sur cette question. Cependant, il n'a pas été jugé nécessaire d'adopter le chiffre de 10 p. 100 recommandé par le comité. Nos calculs ont révélé qu'avec la nouvelle base, 8 p. 100 donnaient une latitude suffisante pour l'établissement et la croissance du secteur bancaire étranger. Si l'on utilise les chiffres de la fin de 1979, on estime que le maximum autorisé de tous les avoirs intérieurs des filiales de banques étrangères aurait été d'environ 12.5 milliards de dollars. Cette limite devrait, elle aussi, s'accroître avec le système bancaire.

Le bill C-15 stipulait que les banques étrangères ne devaient opérer au Canada que par l'intermédiaire de filiales. J'aimerais faire remarquer que, selon la recommandation du Comité de la Chambre, les banques étrangères devraient être autorisées à établir au Canada soit des succursales, soit des filiales, sous réserve de la réglementation appropriée. Le gouvernement est d'avis, monsieur le président, que la solution des filiales qui oblige à avoir un capital au Canada et un conseil d'administration composé au moins de la moitié de Canadiens et à ne relever que de la loi canadienne est de beaucoup préférable.

Un maximum de cinq succursales par filiale de banque étrangère avait également été proposé plus tôt. Les deux comités ont recommandé l'abrogation de ce plafond et le comité de la Chambre a proposé qu'on puisse se dispenser de l'autorisation du ministre. Compte tenu de ces recommandations et des observations reçues par les comités et le gouvernement, le projet de loi incorpore la recommandation du comité de la Chambre en supprimant complètement le plafond. Cependant, on conserve l'obligation d'autorisation ministérielle pour aider à obtenir un traitement réciproque ainsi qu'une

certaine répartition régionale des succursales des filiales de banques étrangères.

Le bill C-15 proposait en outre d'interdire aux filiales de banques étrangères d'avoir des participations, par l'intermédiaire de la société mère, dans des sociétés non financières dans lesquelles une banque canadienne ne pouvait détenir d'intérêts. Cette restriction aurait toutefois pour effet d'empêcher un certain nombre de grandes banques étrangères, en particulier celles de la Communauté économique européenne, d'établir des filiales bancaires dans notre pays, à moins qu'elles ne veuillent se départir de leurs participations actuelles et éviter d'acquérir à l'avenir, directement ou indirectement, des participations dans des sociétés de ce genre au Canada.

Les deux comités parlementaires ont recommandé des périodes de liquidation plus longues que celles que proposait initialement le bill C-15. Il est proposé que les participations actuelles puissent être conservées, que les filiales de banques étrangères ne puissent offrir des services bancaires à des sociétés non bancaires membres du même groupe, et qu'on autorise à l'avenir les prises de participation indirectes d'une banque étrangère dans une société canadienne non financière par l'intermédiaire d'un établissement du même groupe. Ces dispositions offrent une souplesse et des garanties que ne présentait pas le bill C-15 et qui sont nécessaires si l'on ne veut pas empêcher un certain nombre de grandes banques européennes d'établir des filiales bancaires en vertu du projet de loi.

J'aimerais maintenant, monsieur le président, passer en revue certaines propositions faites pour modifier les activités permises aux banques. Ces propositions, exposées originellement dans le Livre blanc de 1976, ont depuis fait l'objet d'un examen approfondi. Certaines visent à étendre le champ des activités actuelles afin de promouvoir la concurrence; d'autres limitent les activités existantes afin d'éviter les risques de conflits d'intérêts. D'autres encore visent à limiter dans une certaine mesure les pouvoirs donnés aux banques.

Voici donc les principales propositions: Premièrement, le crédit-bail financier d'équipement sera autorisé, sous réserve de certains règlements, mais uniquement par l'intermédiaire de filiales. La loi actuelle ne prévoit aucune disposition permettant aux banques de s'adonner directement au crédit-bail financier. Ainsi que l'a proposé le Comité de la Chambre, le bill C-6 autorise les banques à faire du crédit-bail par l'entremise d'une filiale soumise à certaines conditions établies par le comité de la Chambre et aux règlements prescrits par le gouverneur en conseil. Le règlement prévoira que les baux équivaudront fonctionnellement au crédit en exigeant qu'ils soient liés à l'équipement; qu'ils ne comportent pas de clause de participation, c'est-à-dire, que la banque ne sera aucunement responsable du fonctionnement, de l'entretien ou de la réparation de l'équipement; enfin, que le bail soit institué selon la méthode de décaissement complet. On s'attend que, en permettant aux banques de se lancer dans ce genre de crédit-bail financier, la compétitivité accrue augmentera la disponibilité de ces baux et en réduira le coût pour les preneurs à bail.

Deuxièmement les banques pourront faire de l'affacturage, là encore uniquement par l'intermédiaire de filiales.

Troisièmement, le plafond de 10 p. 100 qui limite actuellement les placements bancaires en hypothèques résidentielles classiques sera conservé. On se souviendra sans doute que le bill C-15 proposait l'abolition de ce plafond. Les sociétés de fiducie et certaines sociétés hypothécaires ont exprimé leur inquiétude à ce sujet, et les deux comités parlementaires ont recommandé que l'on conserve un plafond, le comité du Sénat proposant 15 p. 100 et celui de la Chambre, 10 p. 100.

● (1650)

Nous avons opté pour ce dernier chiffre. Tout prêt hypothécaire dépassant ce plafond devra être conclu par l'intermédiaire d'une filiale, soumise aux mêmes règles que les sociétés concurrentes.

Quatrièmement, les banques ne pourront offrir de services informatiques, directement ou indirectement, si ce n'est pour les services à caractère bancaire et sous réserve des règlements appropriés.

Cinquièmement, les banques se verront interdire spécifiquement les activités fiduciaires au Canada.

Sixièmement, les banques ne pourront participer à la gestion de fonds mutuels, mais pourront, de manière indépendante, servir d'agents pour la vente de fonds mutuels. Quoique les banques soient autorisées à offrir directement des Régimes enregistrés d'épargne retraite et des Régimes enregistrés d'épargne logement sous forme de dépôts, tous autres instruments de ce genre doivent être émis au même titre que les fonds mutuels.

Septièmement, certaines restrictions limiteront le pouvoir des banques de négocier des valeurs mobilières. En particulier, les banques ne pourront souscrire à des émissions de titres de sociétés ou agir en qualité d'agents pour le placement direct de ces titres. Elles seront toutefois autorisées à faire partie d'un groupe de vente. On veut aussi s'assurer que l'industrie des valeurs mobilières continuera de jouer un rôle majeur sur les marchés de capitaux.

Huitièmement, les banques seront autorisées à participer à des syndicats ou à des consortiums de prêt, lorsqu'au moins la moitié du principal du prêt est avancée par des banques, intérieures et étrangères.

Neuvièmement, de manière générale, les banques ne pourront détenir plus de 10 p. 100 des actions donnant droit de vote d'une société financière ou non financière canadienne. Nous proposons cependant quelques exceptions à cette règle générale, notamment à l'égard des sociétés de services bancaires, des sociétés de financement des exportations, des sociétés de prêt hypothécaire, des sociétés de crédit-bail et d'affacturage et des sociétés de capital risque. Les participations actuelles, dans des sociétés financières qui dépassent 10 p. 100 devront être liquidées dans un délai de cinq ans, sauf prorogation approuvée par le ministre. Les placements dépassant ce plafond feront l'objet des dispositions de maintien prescrites par le gouverneur en conseil.

Et, enfin, dixièmement, les banques se verront accorder pour la première fois la même souplesse que les autres sociétés dans l'obtention de capitaux propres.

L'article 88 de la loi actuelle, monsieur le président, a été quelque peu modifié et, à la lumière des recommandations du comité de la Chambre, étendu aux inventaires de gros et de détail. On retrouvera ces dispositions à l'article 178 du projet de loi dont nous sommes aujourd'hui saisis. Un article analogue fait partie intégrante de la législation bancaire canadienne depuis son instauration en 1871. Il a, de façon générale, bien desservi les Canadiens. Toutefois, quelques gouvernements provinciaux ont récemment adopté des lois portant sur la sécurité des biens personnels, et d'autres envisagent d'en faire autant. Ces lois et l'article 88 se chevauchent et pourront porter à confusion. En outre, le comité du Sénat et l'Association des éleveurs de bétail ont signifié leur inquiétude à l'égard de certains autres aspects de l'article 178 du projet de loi. Le gouvernement essaiera d'éviter le chevauchement et la confusion qui pourraient en résulter et d'assurer son fonctionnement équitable.

Le projet de loi, monsieur le président, propose de réduire les réserves-encaisse obligatoires des banques. Cette réduction serait échelonnée sur une période de trois ans et demi commençant un mois après l'adoption du projet de loi. Le taux de réserve serait abaissé de 12 à 10 p. 100 sur les dépôts à vue en monnaie canadienne. Dans le cas des dépôts après avis en monnaie canadienne, le taux descendrait de 4 p. 100 à 2 p. 100 sur les 500 premiers millions et de 4 p. 100 à 3 p. 100 sur l'excédent. En outre, les exigences des réserves-encaisse visant les dépôts à terme non encaissables comportant une échéance initiale d'un an seront abrogées.

Ces changements sont souhaitables pour les raisons suivantes: d'abord le niveau actuel des réserves n'est pas nécessaire à la mise en œuvre efficace de la politique monétaire. Ensuite, la diminution des réserves permettrait de garder un certain équilibre dans la concurrence entre sociétés de dépôt, comme l'envisageait le Livre blanc. Un abaissement des réserves pourrait corriger des conditions inéquitables dans lesquelles il était plus avantageux, pour certaines sociétés qui désiraient recevoir des dépôts du public, de prendre la forme d'une quasi-banque que celle d'une banque. D'autres propositions visant à faciliter l'accès à ce secteur, et qui ont été évoquées précédemment, iront dans le même sens. Enfin, l'abaissement des réserves obligatoires diminuera le coût des activités bancaires, au profit de la clientèle et des actionnaires des banques.

En ce qui concerne la réserve obligatoire de 3 p. 100 sur les dépôts en monnaies étrangères utilisés au Canada, que proposait le bill C-15, les banques canadiennes ont fait remarquer à juste titre que cette obligation les handicaperait par rapport aux banques étrangères; en effet, celles-ci pourraient apporter au Canada des fonds étrangers sans obligation de réserve, pour les prêter à des Canadiens, tandis que les banques canadiennes seraient obligées de maintenir une réserve de 3 p. 100, que les fonds obtenus le soient au Canada ou à l'étranger. Aussi est-il proposé que le taux obligatoire de réserve de 3 p. 100 ne s'applique qu'aux dépôts en monnaies étrangères de résidants canadiens qui sont inscrits au Canada. Ainsi, les banques canadiennes ne seraient pas incitées à encourager leurs clients à détenir des dépôts en monnaies étrangères plutôt qu'en dollars canadiens, et elles pourraient aussi concurrencer les banques étrangères dans l'offre de prêts en devises aux Canadiens.

Les dispositions actuelles qui autorisent la Banque du Canada à fixer le niveau des réserves secondaires imposées aux banques à charte ne seront pas modifiées. Monsieur le président, il ne sera plus nécessaire aux administrateurs de banques de détenir des actions statutaires. Cette mesure supprime un obstacle financier qui a pu être important pour certaines personnes, en particulier des femmes, qui désiraient siéger au conseil d'administration d'une banque. L'article 59 du bill C-15 proposait d'interdire aux dirigeants ou aux employés d'une banque à charte de siéger au conseil d'administration de la plupart des sociétés canadiennes. Cette interdiction était motivée par le souci d'éviter que les cadres ou les employés de banques, qui étaient administrateurs d'une autre société, se trouvent en conflit d'intérêts. Cette proposition a suscité une résistance considérable chez les cadres supérieurs des sociétés canadiennes, qui ont indiqué que les dirigeants et les employés des banques à charte étaient des administrateurs appréciés, qui apportaient des compétences spécialisées de haut niveau.

D'après les observations présentées, il n'y a aucune preuve de conflit d'intérêts, les sociétés ne se sont pas senties obligées de traiter avec une banque particulière, parce qu'un cadre de cette dernière siégeait à leur conseil d'administration, et cette mesure serait nuisible aux entreprises canadiennes. Par conséquent, je propose d'adopter les recommandations des comités parlementaires. Les dirigeants et les employés d'une banque pourront, comme par le passé, siéger au conseil d'administration d'autres sociétés, sous réserve de l'autorisation du conseil d'administration de la banque.

● (1700)

Le bill C-15 prévoyait d'interdire aux administrateurs et aux employés de sociétés de la Couronne de siéger au conseil d'administration d'une banque à charte. D'après notre étude de la question, une mesure de ce genre nuirait à la capacité des gouvernements fédéral et provinciaux d'attirer des administrateurs qualifiés pour leurs sociétés de la Couronne, sans avantages correspondants. Il est donc recommandé que, bien que les employés des sociétés de la Couronne ne puissent être administrateurs de banques en raison de leurs liens directs avec l'État, les administrateurs de sociétés de la Couronne puissent l'être.

La loi sur les banques d'épargne de Québec ne s'applique qu'à une seule institution, la Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal. Cette banque présente nombre des caractéristiques d'une société de prêts et elle possède une société de fiducie. La partie IV du projet de loi propose certains changements qui étendront à l'ensemble du Canada le cadre d'action de cette banque d'épargne et élargiront ses pouvoirs pour lui permettre d'offrir à sa clientèle des services bancaires plus variés au détail. Certaines des modifications importantes proposées à l'égard des banques, comme celles qui portent sur le capital et les actionnaires, l'élargissement des possibilités de financement propre, les obligations relatives aux vérificateurs et à la suffisance du capital, sont également incorporées à cette loi. Monsieur le président, on propose d'apporter certains changements à la loi sur la banque du Canada pour la mettre à jour et la réviser en fonction de la nouvelle loi sur l'Association canadienne des paiements.

J'aimerais parler maintenant, monsieur le président, de cette loi sur l'Association canadienne des paiements. A cause de l'importance grandissante des institutions quasi bancaires de dépôt et de l'évolution des usages de paiement des Canadiens par suite d'une informatisation croissante, le bill actuel introduit une loi tout à fait nouvelle, la loi sur l'Association canadienne des paiements. A l'heure actuelle, le système de compensation des chèques relève de l'Association canadienne des banquiers. Cependant, les banques acceptent d'utiliser ce système pour compenser les chèques tirés sur les quasi-banques. L'association proposée permettrait aux quasi-banques de participer directement au fonctionnement et à la planification du système canadien de paiements. Cela représente un avantage important pour les quasi-banques et contribue à leur permettre de rester concurrentielles dans l'offre de services financiers, à mesure que le système évolue.

L'association sera administrée par ses membres. Ces derniers seront groupés, pour les votes, selon leur caractère institutionnel. Aucun groupe ne pourra, à lui seul, contrôler l'association. Pour que l'intérêt du grand public ne soit pas négligé, les statuts de l'association devront être approuvés par le gouverneur en conseil. Le président du conseil sera nommé par la Banque du Canada, et l'Inspecteur général des banques devra rendre compte chaque année au ministre si l'association observe la loi et ses statuts.

Quoique cette proposition ait été bien accueillie dans l'ensemble, elle a été critiquée sous certains aspects par les gouvernements provinciaux et par les quasi-banques. On craint, en particulier, que le gouvernement ne se serve de l'association pour réglementer les quasi-banques à chartes provinciales. Cela n'est évidemment pas le but recherché. Il a été décidé que l'adhésion à l'association devait être facultative, sauf pour les banques, qui restent les institutions financières centrales dans notre système de paiements. Nous continuons à croire qu'il est important que toutes les grandes sociétés qui reçoivent des dépôts transférables soient membres de l'association. Les membres de l'association auront certaines obligations. Ils devront coopérer à la bonne marche du système et assumer leur part des frais de fonctionnement. Les banques à charte devront conserver des réserves primaires et secondaires en vertu de la loi sur les banques, mais il n'a pas été jugé nécessaire d'étendre cette obligation aux quasi-banques, du moins pour le moment. Les soldes de compensation à garder par les membres seront fixés par les statuts de l'association. Enfin, dans un souci de stabilité financière, tous les membres de l'association autres que la Banque du Canada devront soit adhérer à la Société d'assurance-dépôts du Canada, soit faire assurer leurs dépôts en vertu d'une loi provinciale qui prévoit aussi l'inspection des institutions financières, soit appartenir à la Canadian Co-operative Credit Society et détenir un certificat valide aux termes de la Loi sur les sociétés coopératives de crédit. Cette nouvelle loi modifie sensiblement le cadre institutionnel dans lequel notre système de paiements évoluera. Comme je l'ai indiqué, monsieur le président, il s'agit d'une initiative importante qui contribuera à maintenir la compétitivité des institutions quasi bancaires de dépôts.

J'aimerais dire quelques mots maintenant au sujet des règlements. A un certain nombre d'endroits, dans ce projet de loi, il a été jugé nécessaire de prévoir des règlements. Cette nécessité est due en partie à la complexité et à la diversification accrue du système bancaire et, donc, au besoin de prévoir une marge de manœuvre en fonction des besoins futurs. Le gouvernement s'est efforcé de maintenir au minimum le pouvoir d'édicter des règlements; il propose aussi que les règlements nouveaux et les modifications de règlements actuels soient obligatoirement publiés dans la *Gazette du Canada*, au moins 60 jours avant leur date prévue d'entrée en vigueur. Cela fournira aux intéressés la possibilité de demander que l'on procède à certaines modifications avant que les règlements n'entrent en vigueur.

On propose des règlements qui prévoient le calcul et la divulgation du coût des emprunts et des frais et des taux d'intérêt sur les comptes de dépôt. Les consultations faites auprès des provinces ont influé sur la formulation de ces dispositions. Comme ces consultations ne sont pas terminées, je suis engagé envers les provinces à donner à la Loi sur les banques une souplesse suffisante pour permettre la modification ultérieure des règlements, si les provinces et le gouvernement fédéral conviennent d'adopter des normes communes dans ce domaine. En conclusion, monsieur le président, il faut se rappeler que depuis 1967, année d'adoption de la dernière Loi sur les banques, les institutions financières et les marchés de capitaux canadiens ont subi des changements considérables. Voilà qui en dit long sur la souplesse de la législation et de la réglementation actuelles; il faut cependant les modifier sans tarder, non seulement pour refléter ces changements, mais aussi pour prévoir ceux qui sont attendus, par exemple, l'évolution du système électronique de paiements.

Le processus de la révision décennale se déroule depuis déjà 5½ ans. Les comités parlementaires, les ministres et les fonctionnaires ont entendu tous les intéressés plusieurs fois déjà et ils ont soigneusement examiné leurs observations. Les banques, la Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal, les caisses populaires et de crédit, ainsi que toutes les autres institutions financières souhaitent voir ce projet de loi adopté pour ainsi mettre un terme à l'incertitude actuelle.

Des institutions et des marchés financiers sains et efficaces sont nécessaires à la bonne marche et à la croissance de notre économie industrielle moderne. C'est à nous qu'il incombe d'établir le cadre légal dans lequel les institutions financières pourront le mieux possible jouer leur rôle et par le biais de l'étude en deuxième lecture du bill C-6, c'est à cet immense travail que les parlementaires de ce Parlement sont invités.

• (1710)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. En vertu de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées à l'ajournement ce soir: le député de Central Nova (M. MacKay)—Les pêches—Les ventes directes à des flottes de pêche étrangères; le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn)—L'immigration—Timothy Leary—L'entrée au Canada—Les contrats avec les hôtels; le député de Comox-Powell River (M. Skelly)—La Défense nationale—L'octroi des contrats pour les achats de la défense—La présumée discrimination.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1980 REMANIANT LA LÉGISLATION BANCAIRE

MESURE CONCERNANT LES INSTITUTIONS BANCAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bussières (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-6, tendant à remanier la loi sur les banques, à modifier la loi sur les banques d'épargne de Québec et la loi sur la Banque du Canada, à instituer l'Association canadienne des paiements et à apporter à certaines autres lois des modifications corrélatives, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord remercier le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) de me laisser en quelque sorte parler avant mon tour—ce qui n'est pas dans mes habitudes—parce que je dois m'absenter. Je tiens à l'assurer que je n'ai pas l'intention de prendre un temps illimité pour répondre au discours du ministre.

Je félicite aussi le ministre de son discours qui, je crois, est son premier à la Chambre concernant la loi sur les banques depuis sa nomination au poste de ministre.

J'aimerais dire à la Chambre que le Nouveau parti démocratique s'opposera à la motion de deuxième lecture de ce bill. Nous aurons un certain nombre d'amendements à présenter au comité. Nous aurons un certain nombre de discours à faire et de recommandations à adresser au gouvernement en raison de nos inquiétudes au sujet du pouvoir qu'exercent les banques sur le marché, l'absence de dispositions dans la loi pour protéger suffisamment le consommateur canadien, l'absence de protection pour les quasi-banques et autres concurrents des banques dans certains domaines comme les services informatiques et la location de voitures, de nos inquiétudes au sujet des limites d'achat d'actions de nos banques à charte imposées aux provinces et des limites d'achat d'actions de banques imposées aux sociétés de crédit, de nos inquiétudes au sujet de l'implantation de banques étrangères au Canada, de la décision malheureuse du gouvernement de permettre aux administrateurs de banque de continuer à occuper autant d'autres postes d'administrateur qu'ils peuvent et du fait que les banques viennent nous demander tous les dix ans d'assurer leur sécurité dans le système financier canadien et de garantir leur statut et leur rentabilité.

En même temps, les employés des banques figurent parmi les travailleurs les plus maltraités au Canada. On se rappellera que l'une de nos banques à charte, la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été condamnée à maintes reprises par le Conseil canadien des relations de travail à cause de pratiques discriminatoires systématiques. Dès lors, comment notre parti pourrait-il faire diligence à l'endroit de nos banques à charte si elles refusent d'accorder à leurs propres employés le respect et la garantie de sécurité qu'ils réclament?

Regardons maintenant d'un peu plus près ces institutions que nous devons réglementer. Les cinq plus grandes banques du Canada détiennent plus d'actifs que les 200 plus grandes sociétés non financières réunies. L'actif de la première des cinq, la Banque Royale, dépasse de trois fois et demie les avoirs de la Banque du Canada et de 25 fois ceux de la General Motors du Canada. La plus petite des cinq, la Toronto-Dominion, égale presque en importance nos deux plus grandes sociétés d'État réunies, l'Ontario Hydro et l'Hydro-Québec.

Depuis la dernière fois que la Chambre a étudié la loi sur les banques en 1967, nos cinq plus grandes institutions financières ont vu leur actif s'accroître de façon fantastique. Depuis 1970, l'actif des cinq banques réunies a augmenté de quelque 480 p. 100, passant de 43 milliards à un peu plus de 206 milliards à la fin de 1979.

Compte tenu du pouvoir économique colossal dont les banques disposent, nous ne devons pas perdre de vue que la loi sur les banques est la seule mesure de protection dont bénéficient les consommateurs et les chefs d'entreprise canadiens contre le risque que ces institutions abusent de leur pouvoir pour imposer leurs propres intérêts et objectifs financiers aux consommateurs, qu'il s'agisse d'emprunteurs—particuliers, petites entreprises et sociétés de taille moyenne—ou de prêteurs—particuliers effectuant des dépôts à terme de $4,000, $5,000 ou $10,000 ou simples épargnants mettant quelques dollars de côté et essayant d'obtenir un rendement raisonnable sur leur argent.

Nous pouvons constater que la politique suivie par le gouvernement relativement aux taux d'intérêt a permis aux banques de doubler leur actif et leurs profits depuis 1976. En 1979, les bénéfices des banques dépassaient 1.2 milliard de dollars. Comme les taux d'intérêt ont augmenté sous le gouvernement actuel et sous celui qui l'a précédé, nous pouvons aussi constater . . .

M. MacLaren: Les taux ont encore baissé.

M. Rae: Le député d'Etobicoke-Nord (M. MacLaren) dit que les taux ont encore baissé. Ce n'est certainement pas grâce à la politique du gouvernement. Je vois d'ailleurs mal comment un gouvernement qui décline toute responsabilité lorsque les taux d'intérêt montent peut maintenant prétendre que c'est grâce à lui qu'ils redescendent.

Il n'en reste pas moins que l'incroyable augmentation des taux d'intérêt nous a fait voir comment les banques ont pu manipuler les taux qu'elles exigent des emprunteurs et ceux qu'elles versent aux déposants. Nous avons vu comment elles ont pu profiter d'une politique favorisant un taux d'intérêt élevé.

Les banques ont prétendu que les taux d'intérêt élevés les mettaient aussi dans une situation difficile. Si j'avais fait 325 millions de dollars de bénéfices au cours du premier trimestre de 1980, je ne me sentirais pas en si mauvaise posture. J'aimerais bien en fait être aussi coincé qu'elles le sont. Elles prétendent qu'elles sont coincées, mais il n'en demeure pas moins, que les taux d'intérêt soient ou non la cause d'une grande instabilité des profits bancaires—et il est indubitable qu'ils ont eu une certaine incidence sous ce rapport—que la façon dont les banques répartissent leur crédit et décident des taux à imposer doit être suivie de près par le gouvernement.

Quand nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons attiré l'attention sur la façon dont les banques manipulent les taux d'intérêt et versent le moins possible aux épargnants les moins avertis et les moins riches du Canada, ceux qui déposent leur argent dans des comptes d'épargne ordinaires, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) a dit qu'il examinerait cela de très près, que le gouvernement s'intéressait à la question et qu'il nous faudrait attendre la nouvelle loi sur les banques pour voir quelle position son gouvernement adopterait concernant l'écart entre les taux d'intérêt et la manière dont les banques exploitent leur pouvoir commercial pour tirer parti de la situation économique du Canada.

Maintenant que nous avons cette loi devant nous—et personne de mon parti ne s'en étonne—nous pouvons constater que le gouvernement n'a rien fait. La loi sur les banques ne dit absolument rien des profits, absolument rien des écarts entre les taux d'intérêt, absolument rien du contrôle des taux d'intérêt.

● (1720)

La loi sur les banques ne renferme rien non plus au sujet de la protection des consommateurs. Le ministre nous a bien dit aujourd'hui que, naturellement, certaines questions doivent figurer dans les règlements, car elles font régulièrement l'objet d'un examen de la part du ministère pour en déterminer les effets exacts. Pourtant, j'aurais cru que la loi sur les banques aurait constitué pour le gouvernement une excellente occasion de redonner confiance à tous les consommateurs. J'aurais cru que la mesure avait été conçue non pas pour avantager les banques et les établissements financiers tout-puissants, mais bien pour protéger le petit consommateur, le citoyen ordinaire.

Laissez-moi vous raconter une histoire qui m'est arrivée quand j'ai emprunté d'une coopérative de crédit et d'une de nos banques à charte, la Banque de Montréal. Le moment venu de rembourser mon prêt à la Banque de Montréal, et je tenais à le rembourser plus tôt que prévu, la Banque m'a pénalisé par sa façon de calculer le paiement de l'intérêt. Elle applique à cette fin le règlement dit de 78, l'addition des chiffres, pour calculer les versements à effectuer, contrairement à la méthode habituelle de l'amortissement.

Ainsi, les emprunteurs éventuels sont autrement pénalisés en s'adressant à cette banque parce qu'elle persiste à appliquer le règlement dit de 78, alors que les coopératives de crédit, depuis leur création, appliquent une autre méthode qu'emploient aussi deux autres banques à charte. Il demeure cependant que les banques abusent systématiquement des Canadiens qui choisissent de rembourser leurs dettes plus tôt que prévu, par la façon dont elles calculent l'intérêt à payer.

M. Orlikow: C'est du vol!

M. Rae: Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) nous dit que c'est du vol. Certains se servent d'un révolver pour nous dévaliser, d'autres, d'un stylo, monsieur l'Orateur.

M. Rose: C'est un crime d'employés.

M. Rae: En effet, c'est un crime d'employés, comme le dit si bien le député de Mission-Port Moody (M. Rose). En fait, le consommateur ordinaire qui s'adresse à une banque à charte ne connaît pas la méthode que celle-ci applique pour calculer l'intérêt sur les prêts. Si ce consommateur s'adresse à une coopérative de crédit, il y est beaucoup mieux servi et mieux protégé qu'en faisant affaire avec l'une des banques à charte du Canada. C'est parce que la loi sur les banques ne contient aucune disposition concernant la divulgation du coût réel du crédit sous prétexte que cela figurera dans les règlements, que nous ne verrons peut-être jamais et que personne ne comprendra. Il est déjà difficile de comprendre la loi sur les banques, alors que dire des règlements. Rien ne garantit au consommateur canadien moyen qu'il pourra accorder aux banques la même confiance qu'aux coopératives de crédit. C'est une chose que nous signalons depuis déjà quelque temps.

Il est assez étonnant que le ministre présente la concurrence comme un des premiers objectifs de la loi et que le gouvernement ait simplement décidé de laisser aux banques le soin de choisir une méthode de calcul. C'est très complexe. Il n'est pas donné à tout le monde de comprendre la règle de 78. Il faudrait un tableau noir pour vous faire la démonstration. Le ministre n'ignore sans doute pas que lorsque les banques à charte calculent les prêts à la consommation à l'aide de cette fameuse méthode, en fin de compte, les consommateurs qui remboursent leurs prêts avant terme payent une amende à la banque. Les banques trouvent là un véritable pactole, simplement parce que le gouvernement n'est pas disposé à modifier la loi sur les banques pour protéger le consommateur moyen.

Le ministre a mentionné qu'un des principaux objectifs du bill était de stimuler la concurrence. Il a parlé de la Canadian Payments Association, que nous voyons d'un œil favorable. Nous avons quelque doute quant à l'importance réelle de la participation des consommateurs, mais nous sommes heureux de voir la Canadian Payments Association aller de l'avant et de constater que les Caisses populaires et le mouvement coopératif seront enfin mieux en mesure de concurrencer nos banques à charte. Je trouve néanmoins ironique que les deux autres façons de stimuler la concurrence, d'après le ministre, sont le crédit-bail et l'affermage de créance, ainsi que l'entrée des banques étrangères sur le marché. A mon avis, la concurrence dans le domaine du crédit-bail durera environ deux ans puis ce sera fini, car les banques auront la haute main sur ce secteur.

J'aimerais parler très brièvement de quelques rencontres que j'ai eues avec le député de Hamilton Mountain (M. Deans) et celui de Kamloops-Shuswap (M. Riis), avec des représentants des concessionnaires de voitures et du secteur du crédit-bail, et évidemment des filiales bancaires qui désirent pratiquer cette activité. Tous les députés ont reçu une lettre de cette association charitable, de cette confrérie de l'aumône qu'est l'Association des banquiers canadiens. Elle était signée du très capable M. Mackintosh, porte-parole très distingué des milieux bancaires. L'essentiel de cette lettre, c'est que le concessionnaire de voitures n'a pas à s'inquiéter car les banques n'ont pas d'envie de se lancer dans le crédit-bail, l'entretien ni la réparation des automobiles. La loi le leur interdit, précise-t-il, et d'ailleurs elles ne se sentent pas de vocation pour la mécanique.

Passons maintenant à une autre lettre qui a été envoyée par RoyLease Ltd à un concessionnaire de voitures de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse. Le ministre n'ignore peut-être pas que RoyLease est une filiale de la Banque Royale qui pratique le crédit-bail. Cette lettre annonce que, dans le but d'offrir à sa clientèle un bon portefeuille de crédit-bail, elle met au point un programme d'entretien.

Une autre lettre annonce que tous les représentants-clientèle de RoyLease se verraient délivrer la carte nationale de crédit *Visa*. Cette carte, y est-il dit, aura la forme de la carte *Visa* ordinaire, sur laquelle sera apposée du côté droit de la bande blanche une vignette RoyLease. La lettre demande que sur présentation de la carte *Visa*, on accorde un rabais de 20 p. 100 sur les pièces et de 10 p. 100 sur la main-d'œuvre facturées au conducteur. Si ce n'est pas là intervenir dans l'entretien et la réparation des automobiles, user de sa position sur le marché pour imposer sa volonté au concessionnaire, j'y perds mon latin. Voilà ce qui se passe, voilà ce qui se fait. Cette question doit être réglée en comité.

A moins de régler ce problème, on peut être certain que les banques utiliseront leurs pouvoirs économiques pour exercer des pressions sur les concessionnaires de voitures et les petits vendeurs canadiens qui sont près de 4000. Il leur faudra bien peu de temps pour les mener à la faillite. Voilà comment les banques voient la concurrence. Elles affirment pouvoir offrir de meilleurs services tout comme elles l'ont fait en 1967 à propos des prêts aux consommateurs. Mais c'est aussi une question d'intérêt public. En effet, voulons-nous que ce soient les banques qui contrôlent le crédit-bail au Canada? On peut être certain qu'elles y parviendront très rapidement si elles s'en donnent la peine. C'est une question dont il faudra discuter à l'étape du comité.

Il y a aussi la participation des banques aux activités informatiques. Je suis certain que le ministre sait que la Cour suprême du Canada est saisie d'une cause opposant la Central Computer Services Ltd. et la Comcheq Services Limited et la Banque Toronto-Dominion. Les demandeurs soutiennent que la Banque ne respecte pas la loi de 1977 relativement à l'exploitation bancaire, en offrant des services informatiques, soit la préparation de listes de paye, ce qui n'a rien à voir avec les opérations bancaires.

Bien sûr, il faudra attendre la décision de la Cour suprême mais, d'après moi, la question est fondamentale. Peut-être le gouvernement ne doit-il pas s'abstenir d'insérer dans la loi une définition des opérations bancaires parce que les opérations bancaires représentent l'activité des banques. En effet, la majorité des membres de la Cour d'appel du Manitoba en ont décidé ainsi. La Cour a rejeté une demande d'injonction présentée par des entreprises d'informatique alors que la demande avait été reçue au procès. Le tribunal a argué qu'essentiellement, toute activité d'une banque était une opération bancaire; ce que les banquiers font constitue des transactions bancaires, et si les banques s'engagent à fond dans l'industrie des services d'informatique, c'est sans doute un nouveau rôle qu'elles se sont donné. Le même raisonnement pourrait s'appliquer à la mécanique automobile et à bien d'autres secteurs. Il faut envisager les banques, dans ce cas, sous l'angle de leurs relations avec ces entreprises.

● (1730)

Ces entreprises s'adressent aux banques pour leur propre financement et, en même temps, les banques se livrent à des activités qui concurrencent directement celles de ces petites entreprises. Ce n'est pas réellement de la concurrence; c'est comme si on comparait un papillon à un rouleau-compresseur. Aucune comparaison n'est possible.

Le gouvernement devra examiner très attentivement—en fait, il faudra peut-être se pencher de nouveau là-dessus au comité—la question de savoir si nous avons prévu dans la loi—non seulement dans les règlements d'application mais dans la loi elle-même—une protection suffisante pour les secteurs du monde des affaires qui, selon nous, méritent d'être protégés de la concurrence et du pouvoir monolithique des banques.

Il ne faudrait pas, au nom de la concurrence, en venir à la supprimer, car c'est là quelque chose qu'on peut seulement arriver à protéger en limitant le pouvoir qu'ont sur les marchés des institutions telles que les banques à charte qui sont presque des monopoles. Je dirai même qu'en permettant à ces banques d'entrer dans certains secteurs d'activité on va, non pas stimuler la concurrence, si ce n'est peut-être de manière temporaire, mais qu'on va au contraire finir par concentrer davantage de pouvoir dans leurs mains au cours des dix prochaines années.

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, je voudrais faire trois remarques. Tout d'abord, nous regrettons amèrement que le gouvernement ait choisi de revenir sur sa décision initiale au sujet des directeurs de banque. Nous approuvions la décision ou plutôt la recommandation de la commission royale d'enquête sur les groupements de sociétés, laquelle prévoyait de ne plus obliger les directeurs à être aussi actionnaires. Nous sommes inquiets de voir que le gouvernement est revenu sur sa décision. Nous savons que le gouvernement a subi de nombreuses pressions de la part des milieux d'affaires qui lui avaient apporté leur soutien mais nous n'en restons pas moins préoccupés devant l'ampleur que prend la concentration des sociétés au Canada, devant le problème de l'imbrication des compagnies et devant le fait que les administrateurs des sociétés peuvent profiter du cumul de postes pour s'arroger un plus grand pouvoir sur les marchés et intensifier la concentration dans notre pays.

Notre régime fiscal encourage les groupements de sociétés parce qu'il permet à toutes les grandes sociétés de déduire l'intérêt sur les emprunts que leur consentent les banques afin de financer les prises de contrôle. Je comprends mal pourquoi ces institutions financières, qui ont avec les Canadiens des relations de confiance, ne devraient pas se soumettre à un examen plus approfondi en ce qui concerne les conflits d'intérêts et les groupements de sociétés. Je sais que mon collègue, le député de Comox-Powell River (M. Skelly) parlera de ces questions et de la protection du consommateur lorsqu'il interviendra dans le débat un peu plus tard.

Le ministre a répété qu'il fallait accroître la concurrence au Canada, d'où la nécessité d'accueillir des banques étrangères. Il faut reconnaître que le gouvernement a réduit leur pourcentage de 15 à 8 p. 100, mais notre parti demeure opposé en principe à l'idée que le système bancaire, élément crucial de l'économie canadienne, s'ouvre aux banques étrangères et se fasse l'instrument de la pénétration étrangère dans le pays.

Je trouve ironique qu'un gouvernement qui parle en termes si grandiloquents de l'autonomie de l'économie canadienne et de la concurrence au sein de notre système financier, vienne nous dire que les banques étrangères sont les seules institutions qui puissent réellement concurrencer nos banques canadiennes, et qu'il faut donc leur permettre de s'installer chez nous plutôt que d'inciter ou d'aider les Caisses populaires, les coopératives de crédit et les sociétés de fiducie à s'engager dans les activités bancaires.

Cette décision réduirait à mon avis le contrôle que le gouvernement exerce sur les sorties de capitaux à un moment où de tels mouvements de capitaux ne servent pas les meilleurs intérêts du pays. En autorisant tant de banques étrangères à venir s'installer chez nous, le ministre limiterait la possibilité qu'il a de contrôler la politique économique du pays. Mais lorsque nous avons, comme c'est le cas, un ministre des Finances qui ne voit pas de toute façon comment il pourrait contrôler la situation, ce n'est peut-être pas une si mauvaise chose. Quand nous aurons un ministre néo-démocrate des finances, ce sera à coup sûr un inconvénient d'avoir chez nous 50 ou 60 banques étrangères qui pourront être assujetties aux lois de gouvernements étrangers, et particulièrement les banques américaines.

Je suis parvenu à tirer le ministre de sa torpeur et j'en suis heureux. Je pense que les nouvelles mesures auront tendance à empêcher de plus en plus le ministre d'exercer une surveillance sur certains leviers de commande de notre économie et à entraver de plus en plus la surveillance que le gouvernement exerce sur les mouvements et sur les marchés de capitaux. Je pense qu'il sera plus difficile pour les Canadiens de constituer des banques pour la bonne raison que les sociétés étrangères auront tendance à mettre la main sur les investissements étrangers et sur les opérations commerciales avec l'étranger qui sont les plus lucratifs. La conséquence de cette percée étrangère sur le marché canadien, c'est que les Canadiens désireux de créer une banque ou de se lancer dans des activités bancaires auront bien plus de difficulté à se tailler une place sur le marché. La concurrence diminuera au lieu d'augmenter.

Enfin, je tiens à dire un mot à propos des manœuvres déloyales des banques dans les relations de travail. J'ai signalé au début de mon discours que ces banques venaient nous trouver pour demander notre protection. Elles essaient d'obtenir notre protection et des règlements en leur faveur. Par contre, monsieur l'Orateur, la Commission canadienne des relations de travail a déclaré dans une des décisions qu'elle a rendues dernièrement à propos d'une banque de St. Catharines, et il y en a d'autres, que certaines tentatives de syndicalisation effectuées dans différentes succursales canadiennes avaient révélé que l'employeur, c'est-à-dire la Banque canadienne impériale de commerce, avait lancé une campagne destinée à convaincre les employés de ne pas user des droits que leur confère le Code canadien du travail. D'après la Commission, certaines manœuvres étaient flagrantes et maladroites tandis que d'autres étaient plus compliquées et plus subtiles. On peut comparer ces agissements à ceux auxquels le premier ministre et le ministre des Finances (M. MacEachen) se sont livrés dans d'autres circonstances.

Il n'en demeure pas moins que nos plus grosses institutions financières, qui sont d'ailleurs en même temps nos plus importantes sociétés, se présentent devant le Parlement sous le couvert de la respectabilité et que nous nous inclinons presque tous devant les gérants de banque, qu'elles soient grandes ou petites. Pourtant, le Conseil canadien des relations de travail nous apprend que la Banque canadienne impériale de commerce essaye systématiquement d'enfreindre les droits de citoyens canadiens protégés par des lois adoptées par notre Parlement.

J'estime qu'il s'agit là d'une question tout à fait fondamentale. Pourquoi, en tant que députés, devrions-nous accorder une telle sécurité et un tel statut à nos plus grandes institutions financières alors qu'elles ne sont pas disposées à respecter, et même pour reprendre les termes employés par le Conseil canadien des relations de travail, qu'elles cherchent systématiquement à violer les droits accordés aux Canadiens par le Parlement? Je dois avouer que c'est quelque chose qui m'échappe ainsi d'ailleurs qu'aux députés de mon parti. Nous ne sommes pas disposés à accorder aux banques la sécurité qu'elles réclament pour elles-mêmes tant que leurs employés ne jouiront pas de cette même sécurité.

Je voudrais conclure en disant aux deux ministres des Finances qui se trouvent ce soir dans cette enceinte que nous espérons assister à un débat à la fois long, animé et fructueux. Nous nous rendons compte que cette question est à l'étude sous une forme ou une autre depuis bien longtemps. Nous sommes également convaincus qu'il ne serait nullement dans l'intérêt des Canadiens d'adopter rapidement le bill ou, s'il faut en croire les bruits qui circulent à la Chambre, d'empêcher le comité d'inviter des témoins à comparaître ou même de limiter l'étude du bill au comité plénier, c'est-à-dire de ne pas le renvoyer au comité des finances. Nous signifions au ministre notre intention d'insister au comité pour que l'on invite des témoins lorsqu'on examinera des questions critiques comme la concentration des entreprises, le pouvoir du marché, la concurrence et la protection du consommateur.

● (1740)

Je tiens à assurer au ministre que nous présenterons une liste d'amendements et que nous collaborerons avec lui, c'est-à-dire que nous serons vigilants, tout comme nous l'avons été lorsque les conservateurs étaient au pouvoir. Nous leur avions en effet présenté des amendements à divers bills afin de bien leur faire savoir quelle était leur position et quelle était la nôtre. Nous voulons bien signifier au ministre notre intention d'examiner de très près cette mesure législative, à cause de l'évolution qu'a connue la Chambre depuis 1977 et aussi parce que les nouveaux députés dans nos rangs sont nombreux.

En terminant, je voudrais mettre en contraste les délibérations qui, espérons-nous, se poursuivront en comité avec les propos de M. George Haig, jadis administrateur général de la Banque de Toronto, alors qu'il décrivait franchement à ses compatriotes comment la loi sur les banques de 1871 avait été rédigée. «Des représentants des banques à charte de toutes les régions du pays ont siégé jour après jour discutant l'un après l'autre les articles du projet de loi. Nous avons siégé dans l'une des salles de comité de la Chambre et avons discuté le projet de loi parfaitement conscients de nos obligations et du fait que nos conclusions toucheraient non seulement toutes les banques du Canada, mais aussi le secteur commercial, manufacturier et industriel sans parler du gouvernement lui-même.

Ce n'est pas une loi rédigée par les banques pour les banques, mais une loi rédigée pour les Canadiens par les Canadiens pour trouver le moyen le plus sûr, le plus humain, le plus juste et le plus efficace d'utiliser et d'accorder du crédit dans l'intérêt de notre industrie, de notre commerce, de notre souveraineté économique et de tous les consommateurs canadiens. Nous nous proposons de faire ressortir cet aspect de la question de façon positive au comité.

En effet, à l'étape de la deuxième lecture, certains de mes collègues s'attarderont sur certains points que je n'ai pu qu'effleurer. Je voudrais non pas avertir le ministre mais l'assurer que nous avons l'intention de rendre cette mesure législative compréhensible pour les Canadiens et d'en faire une loi qui les protégera et à laquelle non seulement les banques mais eux aussi pourront faire entièrement confiance durant les dix prochaines années.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est la deuxième fois que je parle à contretemps dans un débat sur le projet de loi sur les banques. Dommage que le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) ait dû s'en aller, car je pense qu'on pourrait le mettre en garde et lui donner quelques conseils sur ce projet de loi, tout animé qu'il est de l'enthousiasme qui caractérise les nouveaux députés.

Il y a plus d'un an que je n'avais plus eu l'occasion de m'adresser à la Chambre. Je voudrais faire quelques remarques avant de me lancer dans une analyse assez détaillée du projet de loi qui est à l'étude et des rapports qui ont abouti au rapport final du comité permanent des Finances, du commerce et des questions économiques, sur lequel les deux principaux partis de la Chambre ont beaucoup peiné. Ce rapport est paru dans les Procès-verbaux du 20 mars 1979.

Je regarde les banquettes d'en face et je vois que les rangs du parti ministériel sont très clairsemés. Je trouve étrange la tendance qui se dessine de plus en plus à la Chambre—mais pas de ce côté-ci que je sache—et qui consiste à rassembler un certain nombre de députés derrière ceux qui prennent la parole de manière à donner l'impression que tous les députés assistent au débat. Ils ont une équipe volante de figurants rien que pour la télévision. Je me moque de savoir combien de députés il y a derrière moi. Si la caméra est pointée dans ma direction, on ne verra personne d'autre que moi sur les écrans de télévision.

Si je fais des commentaires à ce sujet, c'est parce que je siège à la Chambre depuis un bon nombre d'années et que je vois que la venue de la télévision à la Chambre a profondément changé le principe à la base de notre institution et le comportement de ceux qui y travaillent, sans parler de beaucoup d'autres choses. J'en ai d'ailleurs parlé à d'autres députés qui ont aussi cette impression. La Chambre n'est plus le lieu de rassemblement où les députés peuvent s'adresser ouvertement à leurs collègues. Elle est devenue un endroit où les gens applaudissent systématiquement parce qu'un député se lève pour poser une simple question pendant la période réservée à cette fin. Pourquoi? Les applaudissements étaient jadis un geste ironique que les députés faisaient pour féliciter un député qui avait essayé pendant vingt minutes ou plus d'attirer l'attention de l'Orateur et à qui la présidence accordait enfin la parole. On le félicitait en plaisantant parce qu'il avait finalement réussi. Mais aujourd'hui, il existe un genre de claque à la Chambre. Pourquoi?

On peut se demander, à entendre tous ces applaudissements, si nous sommes dans un théâtre ou sur un hippodrome où certains essaient de se faire rappeler. Cela me semble être une preuve de dévalorisation de la Chambre et il faudrait que cette habitude cesse. C'est un phénomène nouveau depuis le début de la présente session et je vais dire ce que j'en pense. Cela me déplaît et ce n'est pas conforme à la tradition de la Chambre pas plus que ces équipes volantes ne le sont du reste.

Troisièmement, je voudrais mentionner une question que j'ai abordée en comité par le passé ainsi qu'en privé avec un certain nombre de députés. Au cours des trois dernières années, l'Orateur a pris l'habitude de présider nos travaux surtout au cours de la période des questions, à l'occasion des votes ou pour rendre des décisions. L'Orateur adjoint ou des comités pléniers ou son remplaçant . . .

M. Evans: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il me répugne d'interrompre les nobles déclamations du député d'en face mais je ne vois pas leur rapport avec le bill sur les banques que nous étudions.

Des voix: Bravo!

M. Lambert: Monsieur l'Orateur, j'avais dit que je me proposais de formuler quelques observations. Au cours de la dernière session, le député a eu l'occasion . . .

M. Evans: Monsieur l'Orateur, au sujet du même rappel au Règlement. Pour autant que je sache, aucune disposition du Règlement n'autorise le député à formuler des observations qui se prolongent pendant 15 minutes.

M. Lambert: Je n'ai la parole que depuis 4 minutes. Le député est vraiment peu convaincant, car l'automne dernier nous l'avons laissé discourir d'abondance de toutes sortes de sujets qui n'avaient rien à voir avec les bills à l'étude. Quoi qu'il en soit, je n'aime pas la coutume qui veut que l'Orateur adjoint ou son remplaçant au fauteuil rende des décisions sur des questions de procédure, quitte, une fois le débat terminé, à procéder ensuite au vote. Cela ne se fait pas.

● (1750)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): J'ai écouté avec intérêt les propos du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert). Je devrais peut-être signaler aux autres députés qu'il avait indiqué avant de prendre la parole que le sujet l'intéressait. La dernière fois qu'il avait soulevé la question, il s'était adressé à la présidence elle-même. J'hésitais un peu à interrompre le fil de sa pensée. A mon avis, les observations qu'il a consignées au compte rendu pourraient être utiles aux autres députés. Par ailleurs, je lui demanderai maintenant de parler plutôt de la loi sur les banques.

M. Collenette: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne voulais pas intervenir dans la discussion, mais il me semble que les observations que vient de faire le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) discréditent la présidence. Avant qu'il continue, je lui demanderai de retirer les observations qui portent atteinte à la compétence de Votre Honneur.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je ne pense pas que les propos du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) constituent vraiment un rappel au Règlement. De toute façon, il me semble que les observations du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) ne discréditent pas la présidence.

M. Lambert: C'est très bien, je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je n'ai qu'à trouver un autre moyen de faire les observations que je compte faire à ce sujet.

D'une certaine façon, c'est vraiment malheureux que ce débat ait été entamé cet après-midi. J'ai signalé au président du Conseil privé (M. Pinard) que nous avons été pris au dépourvu par le changement apporté à l'ordre des travaux de la Chambre. Il n'y a pas tellement de députés qui sont des anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, et ceux qui le sont auraient bien voulu assister à la présentation du film intitulé «The Liberation of Holland» à 4 heures cet après-midi. Par ailleurs, ceux d'entre nous qui s'intéressent à la mesure à l'étude savaient que c'était notre devoir de rester à la Chambre, et nous avons donc dû nous passer de voir le film en même temps que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) et d'autres députés.

Je tiens moi aussi, monsieur l'Orateur, à signaler que je partage les sentiments exprimés cet après-midi par le ministre au sujet de la participation des troupes canadiennes à la libération de l'Écosse qui sera commémorée au début de la semaine.

M. MacEachen: De l'Écosse!

M. Lambert: La Hollande. Je craindrais de provoquer l'indignation du ministre des Finances (M. MacEachen) en osant même penser que l'Écosse ait pu être subjuguée. Je m'excuse. Certains croient peut-être que l'Écosse l'a été, mais certainement aucun Écossais ne l'a jamais été. Je ne sais pas s'il s'agit d'un lapsus, monsieur l'Orateur, mais ces choses arrivent.

Nous avons déjà discuté de tous les aspects de cette question au moins deux fois, monsieur l'Orateur. La dernière discussion a eu lieu vers la fin de 1966 et au débat de 1967. D'après ce qui s'est produit à ce moment-là, je peux assurer au ministre d'État (Finances) (M. Bussières) et au ministre des Finances qu'il faudra un bill de prorogation de la loi sur les banques.

Selon mes calculs, si la Chambre ne siège pas le 19 mai, le 24 juin ou le 1er juillet, au plus tard à minuit le 10 juillet à peu près, les banques canadiennes ne pourront pas ouvrir leurs portes à moins que les deux Chambres aient adopté et promulgué un bill de prorogation de la loi sur les banques.

Je dis cela sans mentionner que cette question suscitera des discussions extraordinairement prolongées à la Chambre car même avec les meilleures intentions, nous ne pourrons pas respecter les délais. Des pages et des pages de règlements découlant des diverses sections de la loi sont publiées le jour même où la loi est promulguée. Les citoyens et les députés également, je suppose, ont 60 jours ouvrables pour présenter des recommandations au gouvernement sur les règlements. Les banques ne peuvent certainement pas continuer leurs opérations en vertu d'une loi sur les banques si cette multitude de règlements est laissée en suspens.

Par exemple, certains règlements portent sur la location, les réserves des filiales et des succursales de banques étrangères; d'autres, bien entendu, peuvent être modifiés par le comité ou par suite de représentations privées faites au gouvernement avant ou après la proclamation. En toute sincérité, monsieur l'Orateur, je ne vois pas comment on peut prévoir que ce sera avant le 1er novembre. On pourrait aller jusqu'au 1er janvier, ce serait peut-être mieux, afin de permettre aux banques de se conformer à la loi. Certaines d'entre elles devront modifier leurs positions après l'adoption de la loi.

L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) se souviendra peut-être, comme moi, qu'au début de 1967, la loi sur les banques a été adoptée et promulguée, mais elle n'est entrée en vigueur que le 1er juillet 1967. Tout ceci se fait au moyen des consultations, monsieur l'Orateur. Cela faciliterait beaucoup plus la tâche du Parlement. Nos collègues de la gauche, soit dit en passant, semblent maintenant pleins «de vigueur», mais aux audiences du comité, ils se sont distingués par leur absence presque totale. Je ne sais pas si leurs opinions ont changé sur le tard ou quoi.

La révision de la loi sur les banques devrait être terminée depuis presque trois ans et je pense que cela fera trois ans et demi avant qu'on en ait fini.

Au cours des délibérations du comité, j'ai utilisé une phrase qui, je crois, était à propos et je ne m'en excuse pas. Je crois que, sur de nombreux points, nos délibérations actuelles ont bientôt nous amener à établir des règles pour la fabrication des rênes de harnais, à l'âge du jet, des fusées et de l'électronique avancée.

Nous avons dressé une barrière pour arrêter l'envahissement des banques étrangères. Si vous jetez un coup d'œil aux délibérations du comité en 1966, vous remarquerez que j'ai personnellement demandé au ministre des Finances de l'époque et au surintendant des banques d'adopter une disposition à la loi sur les banques qui permettrait aux banques étrangères de faire concurrence. Nous avons connu une période d'essai avec une banque étrangère à ce moment-là, la Banque Mercantile. Cette expérience n'a pas été très utile au comité et au pays, monsieur l'Orateur, puisqu'elle n'a en fait que permis, très peu de temps après, à une activité bancaire en particulier de prendre de l'essor. Comme le régime bancaire canadien n'offrait pas de services analogues et que le marché le demandait, nous avons eu des banques d'affaires britanniques, des représentants de banques françaises et allemandes et, bien sûr, ce qui était essentiellement des succursales de banques américaines.

Monsieur l'Orateur, puis-je dire qu'il est 6 heures?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Lambert: Monsieur l'Orateur, au moment de la suspension de la séance à 6 heures, je parlais de la tendance que l'on observe dans ce cas-ci, tout comme on l'avait observée la dernière fois que nous avions été saisis de révisions importantes de la loi sur les banques, mais plus particulièrement cette fois-ci. Nous ne nous occupons que de dispositions législatives visant à remédier à des lacunes ou des anomalies de la loi actuelle, au lieu de nous occuper, comme j'aimerais le faire et comme aimeraient sans doute le faire la majorité des députés siégeant de ce côté-ci, d'organiser le système bancaire du Canada pour les 25 prochaines années. Je ne partage pas l'opinion des représentants du Nouveau parti démocratique actuellement absents.

Des voix: Oh, oh!

M. Lambert: Mais je tiens à dire ceci: quand ils défendent certaines idées, nous adoptons des idées différentes . . .

Des voix: Bravo!

Une voix: Voici le meilleur du lot.

M. Lambert: . . . quant à l'importance de la structure du système financier au Canada.

En 1966, je me rappelle avoir insisté pour qu'on inclue dans la loi des dispositions au sujet des banques d'affaires. L'ancien député d'Eglinton, M. Sharp, qui cumulait alors les fonctions de ministre des Finances et d'inspecteur général des banques ne voulait pas en entendre parler, mais, depuis, nous avons vu la pénétration des banques d'affaires dans notre économie. Par le biais de la présente mesure, nous tentons de circonscrire leur rayon d'action. Nous parlons de restreindre l'activité informatique à laquelle se livrent les banques. Nous parlons de limiter leurs possibilités de louer des ordinateurs. En 1966 et 1967, les banques nous ont avertis et des témoins nous ont dit à l'époque que la seule façon de financer la location de matériel perfectionné au Canada était de traiter avec de grandes filiales américaines. Franchement, en 1966, nous avons fait preuve d'une mollesse inqualifiable dans le domaine bancaire. Aujourd'hui, l'histoire se répète.

Depuis plus de vingt ans que je siège à la Chambre, je n'ai jamais cessé d'étudier notre système financier. D'ailleurs, au début de ma vie professionnelle, j'ai été commis de banque, mais j'ai abandonné parce que je ne supportais plus la routine. Tout comme je l'ai fait quand mon propre parti était au pouvoir, je mets le gouvernement actuel au défi d'agir. J'ai ici à la Chambre la première copie au carbone d'une lettre renfermant mes observations en rapport avec la loi sur les banques concernant le bill présenté par mon collègue, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), alors qu'il était ministre des Finances. Je n'en dis pas autant que j'en avais dit contre le bill présenté par le député de Shawinigan, qui était alors ministre des Finances.

M. Kaplan: C'était le même bill.

M. Lambert: Mais je dis simplement—et le solliciteur général (M. Kaplan) le sait puisqu'il était président du comité—que notre plus grave problème est que nous avons été trop craintifs face à notre système bancaire et financier. Nous ne nous prémunissons pas contre les aléas de l'avenir. Nous tentons seulement de rattraper notre retard, de voir au plus pressé pour le présent, et que Dieu nous vienne en aide dans l'avenir!

On prétend que l'Association—ou système—canadienne des paiements va fournir les moyens nécessaires au transfert électronique de fonds. C'est absurde. C'est trop restrictif.

● (2010)

A mon avis, ce projet de loi ne donne pas au ministre des Finances les instruments nécessaires pour lui permettre de s'acquitter convenablement de ses devoirs constitutionnels s'il est vrai que lui, ou le Parlement du Canada, doivent avoir pleins pouvoirs en matière d'argent et de banques. En 1966, j'avais traité le gouvernement d'alors de poule mouillée parce qu'il n'avait pas revendiqué ses pouvoirs exclusifs en matière de politique monétaire et de questions bancaires, d'abord en matière d'assurance sur les dépôts et, ensuite, en ce qui constitue l'activité bancaire.

Ce projet de loi-ci pèche par la base, par son essence même. On refuse d'y définir l'activité bancaire alors que, par contre, on a le toupet de parler d'«activité bancaire». En tant qu'avocat, et je n'ai pas d'exuses à offrir pour le grand nombre d'avocats ici à la Chambre car leur présence reflète, à mon avis, le bon jugement des Canadiens . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lambert: La jalousie ne vous apportera rien.

Une voix: Vous en êtes la preuve vivante.

M. Lambert: Si le représentant d'intérêts financiers ou encore un particulier désireux de réunir des intérêts financiers devait se rendre à l'étude de l'avocat d'un société d'affaires spécialisée dans le droit commercial et disait «Nous voulons nous livrer à certaines activités, pouvez-vous nous dire si celles-ci vont à l'encontre des restrictions concernant les activités bancaires.» un avocat honnête dirait qu'il ne peut pas répondre car l'article 295 de la loi stipule qu'une filiale non financière d'une société étrangère ne peut se livrer à des activités bancaires. En quoi consiste donc une activité bancaire? Vers cinq heures et demie du soir le député de Broadview-Greenwood a cité une décision rendue au Manitoba. Je crois que cette décision est farfelue.

Une voix: Tout comme l'est le NDP.

M. Lambert: Non, c'est le juge qui l'était. Il a déclaré que l'activité bancaire est celle à laquelle se livrent les banquiers. En Alberta nous avons un réseau de succursales du Trésor provincial. Elles se livrent à toutes les activités d'une banque à charte et elles vendent même des permis de chasse. A une certaine époque elles prenaient même votre photo pour votre permis de conduire. Sont-ce là les activités d'un banquier? Non, absolument pas.

J'invite les députés à se souvenir des délibérations du comité des finances qui ont abouti au dépôt le 20 mars dernier d'un rapport à la Chambre présenté en son nom par l'actuel solliciteur général. Il reconnaîtra sans doute qu'il s'agit-là d'un bon rapport. Vous n'avez qu'à le regarder se mettre les pouces dans les entournures de son gilet pour savoir que c'est un bon rapport.

La première recommandation de ce rapport insistait pour qu'une définition des activités bancaires soit ajoutée à la loi. Je peux affirmer au ministre que j'ai fait des recherches là-dessus et que j'ai recueilli les recommandations et le témoignage des personnalités les plus compétentes du Barreau canadien, de l'Association des banquiers, de toutes sortes d'organisations que je pourrais nommer ainsi que de particuliers. Ils ont tous dit qu'il fallait définir les activités bancaires tout comme il faut définir le terme «dépôt».

Les gens croient, par exemple, lorsqu'ils confient de l'argent à une société de fiducie, qu'il s'agit d'un dépôt. C'est faux. C'est de l'argent confié en fiducie à une compagnie de fiducie. Il ne s'agit pas d'un dépôt au sens bancaire, puisque ces fonds ne peuvent en aucun cas être dépensés. Ils doivent être remis directement à la personne qui les a confiés à la compagnie de fiducie. Et pourtant le gouvernement refuse de définir le terme «dépôt» dans la loi.

Ce sont là deux lacunes fondamentales. On m'a dit que l'on pourrait indisposer certaines provinces en définissant les activités bancaires. Je ne peux que répéter l'argument que j'ai déjà exposé maintes et maintes fois. Le fait, pour un gouvernement provincial, de constituer en société une compagnie de fiducie ou d'avoir compétence sur certaines coopératives de crédit ne confère pas plus à ce gouvernement un droit de regard sur les activités bancaires de cette institution, que s'il s'agissait d'une société constituée aux termes de la loi provinciale qui exploiterait un service aérien. Les services aériens relèvent en effet du ministère des Transports. Il n'y a rien dans les activités de cette entreprise, sauf la déclaration annuelle identifiant ses administrateurs et ses actionnaires, que la province puisse contrôler.

Il en va de même pour les entreprises de radiodiffusion. Elles ont une charte provinciale. Elles nomment leurs administrateurs et produisent des déclarations annuelles, mais nulle part de leurs activités n'est soumise au contrôle de la province. Une entreprise de commercialisation du grain est également constituée en société en vertu d'une charte provinciale, mais là encore pas une parcelle de ses activités n'est du ressort provincial et c'est le Code du travail du Canada qui s'applique à ses employés. Une société de camionnage dont les véhicules franchissent une limite provinciale relève elle aussi de l'autorité fédérale et ses employés sont protégés par le Code du travail du Canada. Pourquoi alors reconnaître soudainement que les institutions financières et bancaires à charte provinciale sont, d'une façon ou d'une autre, d'une conception entièrement provinciale? Cela ne me paraît point logique.

● (2020)

Si l'on considère que 35 p. 100 des sommes déposées dans les comptes d'épargne et, probablement, tout autant dans les comptes de chèques, sont retirées des quasi-banques et des établissements de prêt, que fait-on de la politique monétaire qu'il appartient au ministre des Finances d'appliquer en vertu de la Constitution? Où voit-on affirmer que les opérations financières et bancaires sont du ressort exclusif du gouvernement du Canada? En vertu de la même logique, je m'attendrais à ce que les gouvernements provinciaux insistent pour que l'enseignement et d'autres domaines leur reviennent exclusivement. Mais en fait d'opérations financières et bancaires, la loi sur les banques et les mesures législatives connexes relatives à la politique monétaire expliquent très clairement la situation. Je suis peut-être sévère et je ne suis pas sûr que tous mes collègues partagent mon avis.

Cet après-midi même, le député de Broadview-Greenwood prétendait que la loi sur les banques était un document à fins multiples. Je ne crois pas que le document soit exclusivement d'ordre social, comme le député et ses collègues sont portés à le croire. En fait, ils font fausse route, à mon avis, en mettant sur le même pied la politique relative à la main-d'œuvre et la politique monétaire. J'entends par là l'organisation de nos institutions financières. Cela me paraît illogique, insensé et voué à l'échec. C'est . . .

Une voix: C'est une manœuvre qui tend dangereusement vers la gauche!

M. Lambert: Les députés de l'autre côté peuvent bien se moquer de moi, mais je me souviens de l'attitude qu'a adoptée ce groupe à ma gauche la dernière fois que nous avons discuté de ces questions. Je pourrais peut-être leur rappeler les propos de leur ancien critique des finances, à l'époque où j'étais moi-même le critique financier de mon parti. Il est une sorte d'institution respectée dans ce parti, ou du moins il devrait l'être pour les nouveaux députés de ce parti. Il s'agit de l'ancien député de Waterloo. Il disait ceci: «Marcel, une fois que vous avez analysé un projet de loi, il ne reste plus grand chose à dire.»

Des voix: Bravo!

M. Lambert: Je vais passer ces documents en revue assez longuement, Monsieur l'Orateur. Il s'agit d'un bill omnibus, d'un machin énorme et massif comme je vais le faire voir aux téléspectateurs de ce soir.

Une voix: Vous n'êtes pas censé vous adresser aux caméras de télévision.

M. Lambert: Je le sais. Cependant, certains députés qui sont ici auraient tout intérêt à se mettre au rang des téléspectateurs, parce que franchement je ne pense pas qu'ils aient pris connaissance du bill dans son entier. Il est en quatre parties.

Une voix: Lisez-le.

M. Lambert: Le député risque de mourir de vieillesse—de vieillesse prématurée, parce qu'il est encore jeune d'aspect et de mentalité.

Des voix: Oh, oh!

M. Lambert: Voilà la loi sur les banques. Soit dit en passant, ce n'est pas seulement une loi de portée générale, c'est aussi l'équivalent des statuts ou des lettres patentes de toutes les banques à charte en existence. Ce n'est donc pas un document à traiter à la légère, car c'est lui qui définit leur activité. Il y a d'autre part les modifications à la loi sur les banques d'épargne du Québec, qui ne s'applique qu'à un seul établissement: la Banque d'Épargne du District de Montréal. Il y a ensuite des modifications à la loi sur la banque du Canada, et enfin il y a la partie IV qui crée l'Association canadienne des paiements. Il s'agit là d'une étude qui est en soi de la plus complexe et de la plus haute difficulté, parce qu'elle constitue le point de départ de tout ce qui est dit dans ce bill.

Je ne parlerai pas pour l'instant de la partie IV. J'entends traiter de la loi sur les banques et, comme je l'ai dit, du rapport du comité de la Chambre qui a été déposé il y a un peu plus d'un an et dont, entre parenthèses, 80 p. 100 ont été incorporés par le ministère des Finances, qui avait été mis au point en présence et avec la collaboration de l'inspecteur général des banques. Beaucoup de points ont été négociés avec lui. Je puis vous dire, monsieur l'Orateur, et le solliciteur général vous le confirmera, que les députés des deux côtés de la Chambre, dans le but de réaliser de concert un document pratique, ont négocié en privé et sont arrivés à un accord, à une opinion commune. Le gouvernement qui a pris le pouvoir au mois de juin de l'année dernière n'était pas en accord parfait avec nous sur certains points. Les ministres d'alors profitaient du fait que nos collègues de l'autre endroit divergeaient parfois quelque peu d'opinions avec nous, les députés. Nous ne prétendons pas avoir le monopole de la perspicacité, mais nous sommes convaincus d'être arrivés à une solution raisonnablement juste. Je voudrais indiquer à la Chambre les points à l'égard desquels nous éprouvons de fortes réticences tant dans ce bill qu'au sujet du dernier gouvernement.

Parlons d'abord des banques. J'ai souvent considéré que le gouvernement fédéral jouait sur la scène nationale le même rôle que l'arbitre dans une partie de hockey—je crois savoir que plusieurs parties de hockey commencent à cette heure-ci. Nous avons tous regardé des parties de hockey professionnel et nous savons depuis toujours que si l'arbitre se montre trop indulgent dans la première période et ferme les yeux sur des coups de coude, le port trop élevé du bâton, des plaquages contre les bandes ou la rudesse générale, les joueurs s'imprègnent de cette atmosphère et à la deuxième période, l'arbitre perd le contrôle sur les joueurs. L'arbitre est dépassé par les événements et c'est précisément ce qui ce produit.

Le refus du Parlement canadien de définir les activités bancaires a ajouté la confusion au désordre, et quant aux politiques que le Nouveau parti démocratique voudrait voir adopter, le gouvernement du Canada est aussi impuissant qu'un eunuque car on a refusé de définir les activités bancaires et le terme «dépôt». Le gouvernement du Canada affirme que les politiques monétaires et bancaires sont de sa compétence. On a attaqué et ébranlé ses positions, et, franchement, que nous reste-t-il maintenant? Je veux bien admettre que les banques à charte fonctionnent assez bien, mais j'invite le ministre à se rendre à Montréal, à Toronto, à Calgary, à Edmonton ou à Vancouver—je pense avoir nommé les cinq principaux centres financiers du pays—pour voir comment fonctionnent les banques étrangères, depuis les simples caissiers voyageurs jusqu'aux 15 ou 18 succursales de la Bank of America qui se trouvent à Terre-Neuve, non pas sous ce nom, mais sous celui de First America.

● (2030)

[*Français*]

Et qu'est-ce qu'on dit donc de la Banque de Paris à Montréal, à Calgary et peut-être ailleurs?

Que dirons-nous au sujet . . . Et que dit-on de la Banque des Pays-Bas et de la Banque de Suisse à Montréal? Monsieur le président, je ne m'oppose pas aux opérations de ces gens-là.

[*Traduction*]

Un de mes collègues a l'intention de parler du financement de matériel lourd de construction et de la succursale d'une banque étrangère qui a été la seule à pouvoir s'en occuper parce qu'elle offrait le meilleur prix. C'est ce qu'on appelle la concurrence, et bien des gérants de nos banques à charte m'ont dit que les représentants de banques étrangères leur avaient fait perdre tel ou tel marché. Le problème vient de ce qu'aucune des deux parties n'est protégée. C'est le marché noir de la finance. Le représentant d'une banque étrangère n'est protégé par aucune surveillance, même pas celle des députés assis à ma gauche qui semblent croire que tout doit leur être dévoilé. J'ignore quelle satisfaction ils en tirent, mais ils ne pourront rien savoir des opérations de ces intérêts bancaires étrangers.

Nos clients canadiens ne sont pas protégés non plus. On ne sait pas quel genre de marché ils concluent. J'ai demandé à des représentants de banques étrangères, de banques suisses, pour être précis, de quelle protection ils bénéficiaient ici, car ils ne sont prévus dans aucune loi et ne peuvent se prévaloir de l'article 88. Il n'ont aucun recours sauf peut-être celui d'intenter des poursuites devant nos tribunaux contre une personne qui n'est peut-être qu'un prête-nom.

Ils disent «Oui», et moi je dis «Soit, mais quelle influence cela a-t-il sur votre taux d'intérêt?».

«Eh bien, nous nous protégeons contre ce genre de choses». Sur quoi débouchent, à votre avis, les prêts de soudure et l'affacturage qui sont une protection contre les risques, sinon sur une hausse des taux d'intérêt? Et qui en fait les frais? Le chef d'entreprise canadien qui doit y recourir. Et qui en fait les frais, sinon le consommateur?

Cette politique bancaire est aussi stupide, aussi illogique et aussi peu brillante que notre politique énergétique. En effet, nous subventionnons l'énergie et, partant, nous invitons les Canadiens à consommer plus de nos ressources qui vont s'amenuisant, ce qui nous rend davantage tributaire des ressources étrangères sous-marines que nous subventionnons. D'où vient l'argent? Des Canadiens. Quelle folie! Quelle déraison! L'économie canadienne de notre pays a été torpillée par la folie au cours des dernières années. C'est le consommateur canadien qui «banque», et voilà qu'on demande que ça continue. Ce n'est pas si élevé au fond, dira-t-on. Nous ne dépensons pas 3 milliards et demi de dollars pour subventionner la consommation de pétrole étranger avec l'argent des Canadiens et des sociétés canadiennes—surtout celles de l'Ouest—et pour subventionner les touristes américains qui s'entassent tous les jours à bord d'appareils étrangers faisant le plein au Canada.

Quelques millions par ci, quelques centaines de millions par là. Nous avons adopté une politique analogue à celle de l'ancien empire romain: «Donnez à la populace du pain et des jeux, et elle vous maintiendra au pouvoir.» Mais le jour est venu où la populace a bouffé ses empereurs. Voilà ce que nous faisons actuellement.

Je demande un système bancaire qui réponde aux besoins financiers des Canadiens. Je veux que nous ayons des banques commerciales. Je veux que nos banques à charte soient fortes, et pas seulement au Canada. Je veux qu'elles soient autorisées à s'établir à l'étranger sans être pénalisées et cela, sur une base de réciprocité, car nous ne pouvons pas obtenir mieux. Mais pourquoi entraver nos gens? Au Canada, nous avons l'habitude de susciter des obstacles à celles de nos entreprises qui fonctionnent bien et qui sont profitables, que ce soit par le biais de notre fiscalité ou autrement. Nous avons cet esprit mesquin quand il s'agit de notre présence canadienne.

● (2040)

Je ne vais pas porter d'accusation politique à cet égard, mais je puis vous assurer que chaque mesure prise pour pénaliser l'initiative des sociétés canadiennes ou des particuliers canadiens finit par encourager et renforcer l'étranger. En ce qui concerne le Canadien, il est condamné aux ulcères, à l'hypertension et aux soucis et finalement à la hache de l'équarrisseur, car c'est la façon dont nous traitons l'initiative et l'entreprise canadiennes, c'est la façon dont notre régime fiscal est conçu.

Les gens se plaignent des échappatoires qui profitent aux sociétés étrangères. Grand Dieu! je voudrais bien qu'ils se préoccupent du dommage qu'ils causent à notre entreprise canadienne. C'est ce que je soutiens en ce qui concerne nos banques et nos sociétés de fiducie canadiennes, et j'englobe ici les fédérations et les coopératives de crédit car elles ont maintenant atteint ce stade; je veux leur parler de leur banque à charte qui a son siège social dans ma ville. Elle tire partiellement ses fonds des caisses de retraite et des coopératives de crédit, et il s'agit de la Banque commerciale et industrielle du Canada. Il y a la succursale du Nord qui, pour tout dire, est beaucoup plus connue dans les milieux bancaires comme manipulateur des fonds accumulés par les fédérations et autres groupements de caisses d'épargne. C'est là que les gros bénéfices se font. Ces deux banques sont très prospères. J'ai participé aux discussions au cours desquelles leur charte a été élaborée. La Bank of British Columbia est devenue prospère, elle aussi, quand le gouvernement de la province a cessé de s'en occuper. Ce sont de bonnes banques et elles font leur travail. Ce sont trois des quatre banques qui se sont constituées en société depuis 1968. J'exhorte les députés à ne pas lancer trop d'entraves dans notre réseau financier.

Nous allons avoir l'occasion d'étudier beaucoup d'amendements en comité, je pense, mais je ne vois pas tellement de différence entre ce projet de loi et celui que nous avons étudié en décembre. Il y a certes quelques changements, notamment le fait d'obliger les banques étrangères à demander au cabinet, par l'intermédiaire du ministre compétent, l'autorisation de créer une nouvelle succursale. C'est de la folie. C'est l'inspecteur général qui devrait s'en charger. Pourquoi engager un chien de garde si c'est pour aboyer à sa place? Le cabinet est trop occupé, il a déjà trop de pain sur la planche. Par ailleurs, il n'est pas très qualifié en raison de la complexité du travail à accomplir pour arriver à prendre une décision judicieuse.

Supposons par exemple que la Bank of America qui a un bon nombre de succursales à Terre-Neuve désire en ouvrir une autre en Nouvelle-Écosse dans un centre commercial ou dans l'une des principales villes de cette province. Doit-elle présenter une demande au cabinet? Certainement pas. Prenons le cas de la Barclay's ou de la First National Bank of Seattle avec sa succursale à Edmonton. Elle désire ouvrir une autre succursale à Calgary. Pourquoi devrait-elle demander la permission au cabinet? C'est là une des questions que nous voulons aborder au comité. Il n'y aurait qu'un mot à changer pour cela mais le gouvernement a pris une décision qui va à l'encontre de la recommendation du comité à cet égard.

Il y a d'autres questions dont nous voulons parler. Je tiens à signaler le fait que le plafond des actifs des banques étrangères en activité au Canada ne doit pas dépasser 8 p. 100 des avoirs canadiens des banques canadiennes. Qu'y a-t-il donc de magique dans ce chiffre de 8 p. 100? Le comité a proposé, quant à lui, le chiffre de 10 p. 100. Je connais le raisonnement du gouvernement à cet égard et à franchement parler je n'y souscris pas. Nous ne légiférons pas seulement pour la période actuelle alors que sévit un taux d'inflation élevé et nous ne légiférons pas non plus pour le temps passé. Là encore on retrouve cette idée absurde d'endiguement. Permettez-moi de dire au ministre par votre entremise, monsieur l'Orateur, que nous légiférons en fait pour les 15 ou 20 prochaines années. Pourquoi nous imposons-nous des limites?

L'inspecteur général des banques est le chien de garde du gouvernement et, Dieu merci, il pourra enfin, grâce à ce bill, jouer un rôle actif. Dans la loi précédente—je m'en étais plaint—ce chien de garde édenté ne faisait que recevoir des rapports. Il le reconnaissait lui-même, mais le gouvernement de l'époque refusait de faire quoi que ce soit. Maintenant, Dieu merci, nous accordons un rôle plus actif à l'inspecteur général des banques. Nous nous rendons en partie à un besoin social. Je ne suis pas de ceux qui croient que n'importe quel groupe de soi-disant défenseurs des consommateurs doit pouvoir faire partie du conseil d'administration de nos banques ou de l'Association canadienne des paiements. Bonté divine, ces gens-là ne comprennent pas que le chaos et les retards dont ils sont la cause font que les choses coûtent deux fois plus cher qu'auparavant, mais ils y trouvent une certaine satisfaction. Peut-être qu'ils aiment faire la manchette des journaux, je ne sais pas, mais ce n'est pas ainsi que cela se fait.

J'en viens maintenant à la question de la constitution en corporation. Jusqu'à maintenant, il fallait un bill privé pour constituer une corporation. Bien souvent c'est difficile, mais, dans le cas de la Banque continentale—il s'agit là de la demande de l'IEC—remercions le Ciel qu'elle ait dû affronter un comité des Communes. Nos amis d'en face, sur la recommandation de l'inspecteur général des banques d'alors, ont permis que ce soit adopté, contre mon gré, et je ne passe pas à la Chambre pour un député de gauche . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Lambert: J'ai vu dans cette demande des aspects que j'ai trouvés absolument exécrables, l'idée par exemple que quatre administrateurs de la Banque royale siègent au conseil d'administration de la Banque continentale. Et toutes sortes de choses de ce genre. Nous les avons, bien sûr, envoyés paître bien rapidement. On remania donc les dispositions de la loi d'incorporation, et je me réjouis de pouvoir dire que la Banque continentale est bien lancée aujourd'hui et fonctionne bien. Je lui souhaite tout le succès possible.

● (2050)

Voilà qui démontre bien la valeur de l'étude qu'en avait faite le comité de la Chambre. Si le projet de loi avait été adopté tout simplement après examen de l'inspecteur général des banques de ce moment-là et après recommandation à qui de droit, comme il l'avait recommandé à nos collègues du Sénat, nous aurions fini par avoir un monstre à la Frankenstein.

On propose maintenant d'emprunter la voie des lettres patentes avec intervention du secrétariat d'État et puis de l'Inspecteur général des banques. Cependant, n'importe qui peut faire des commentaires sur une telle demande de constitution en société, mais l'Inspecteur général n'est pas autorisé à tenir des audiences publiques pour entendre le pour et le contre.

Toutes les directions de la Fonction publique ont été créées par une mesure législative et ne détiennent que les pouvoirs que leur confère la loi. L'inspecteur général ne peut tenir d'audiences publiques sur la demande de constitution d'une banque. A cette occasion, n'importe qui pourrait faire des observations, critiquer, nous pourrions même avoir une demande semblable à la demande initiale de la Banque continentale. Et pourtant, l'inspecteur général n'est pas habilité à recevoir de représentations lorsqu'il procède à l'examen d'une demande.

Mes collègues de ce côté-ci de la Chambre et un nombre suffisant de ministériels étaient d'accord avec moi sur ce point et nous avons présenté une recommandation en ce sens dans le rapport du comité. Malheureusement, ce fut l'une des recommandations les plus stériles qui soient.

L'inspecteur général des banques doit être habilité à tenir des audiences publiques et à examiner les témoignages et documents qui lui seront présentés au sujet de la demande de constitution en société de toute banque canadienne et de l'enregistrement de toute banque étrangère. C'est essentiel. Je vous assure, monsieur le ministre, que si mes collègues et moi-même n'avons pas gain de cause à ce sujet, l'adoption de ce bill pourrait s'en trouver drôlement retardée. Nous insistons sur le droit d'examen public, comme cela était prévu dans le processus parlementaire, et sur l'abolition du processus bureaucratique.

L'inspecteur général actuel pourrait être celui qui désire le plus agir ainsi, mais il est incapable de le faire. Ses pouvoirs sont définis dans la loi et si ce pouvoir ne s'y trouve pas, il ne peut l'exercer. Je vois le ministre hocher la tête et je présume qu'il a pris note de ce point. Je le lui recommande, car il sera souvent question désormais de la constitution en corporation des banques.

Je ne veux pas parler longuement des coopératives, car mon collègue de Winnipeg s'en chargera, mais certaines restrictions leur sont imposées. Je ne crois pas que les coopératives à l'heure actuelle, qu'elles soient fusionnées ou non, devraient avoir le droit de faire siéger leurs administrateurs au conseil d'administration des banques. Les membres des autres institutions financières n'ont pas ce doit non plus.

Le comité a recommandé que la loi soit plus précise à cet égard. J'espère m'entretenir avec des représentants des sociétés coopératives d'ici quelques jours. Espérons qu'ils ne se méprendront pas sur mon point de vue à ce sujet. Je veux qu'on traite les coopératives en institutions financières sérieuses, ce qu'elles sont. Si elles veulent participer à l'Association canadienne des paiements avec les gros bonnets, elles se comporteront en gros bonnets. On insiste pour dire que les directeurs des banques ne seront pas directeurs de maisons de fiducie ni de compagnies de placements hypothécaires. La même règle doit s'appliquer aux directeurs des fédérations des sociétés coopératives. Celles-ci sont des institutions financières et leurs membres ne peuvent être directeurs de banques. En vertu de quel statut particulier pourraient-ils l'être? Le directeur d'une société de fiducie dûment constituée aux termes des lois fédérales ne peut être directeur d'une banque, et je suis d'accord sur ce principe. Qu'il en aille de même des directeurs des fédérations de sociétés coopératives que des caisses populaires et des caisses de crédit.

Il est une autre chose que je ne parviens pas à digérer. Pourquoi le Mouvement Desjardins est-il actionnaire, à 25 sinon à 27 p. 100, de La Banque Provinciale, alors qu'aucun autre actionnaire au monde n'est autorisé à posséder plus de 10 p. 100 des actions de quelque banque à charte canadienne que ce soit?

Le bill prévoit un article sur les droits acquis. J'irai beaucoup plus loin que le député d'en face pour des raisons personnelles. Je ne veux pas d'article sur les droits acquis. Le Mouvement Desjardins doit être soumis aux mêmes règles que la Banque des Pays-Bas, que la Mercantile. Elles réduiront leurs intérêts sur un certain nombre d'années, car nous ne saurions tolérer pareille situation.

[*Français*]

Mais qu'est-ce que ça veut dire maintenant le Mouvement Desjardins dans la nouvelle Banque Nationale? Je ne suis pas au courant de la répartition des actions, mais leur proportion est de 25 à 27 p. 100, et je ne suis pas tout à fait certain de leur proportion dans la Banque Provinciale, qu'est-ce que ceci représente dans la Banque Nationale? Et il faut savoir que la Banque Nationale n'est plus la Banque Provinciale qui agit seulement dans la province de Québec, mais elle agit peut-être dans les régions limitrophes de l'Ontario, mais dans ma circonscription il y a des succursales de la Banque Nationale qui éventuellement seraient venues rétablir les liens avec les collectivités francophones de nos villes de l'Ouest pour l'ancienne Banque canadienne nationale. Alors, monsieur le président, il

nous faut de la justice sur ce point. On dit de la justice, non . . . plutôt de l'égalité. Je vais proposer lors de nos séances en comité que nous apportions une modification à la loi sur la proportion des actions d'une banque que possède une fédération ou tout un mouvement coopératif. Après tout, ils seraient les premiers à s'opposer à ce qu'une banque ou une compagnie de fiducie, par quelque moyen, ait 25 ou 27 p. 100 de participation dans un mouvement coopératif? N'oublions pas qu'ils ne sont pas des enfants ces gens-là. Et moi je n'ai pas l'intention de les voir subjugués ou plafonnés parce que le mouvement coopératif et les caisses populaires ont été créés premièrement, pour combler une lacune. Il y a eu une expansion saine et maintenant ce sont des gens bien sérieux sur la scène. Tant mieux pour eux, mais nous sommes rendus au point où les règles de conduite sont les mêmes pour chacun, sauf que ces derniers n'ont pas les droits des banques à charte et qu'ils n'ont pas non plus leurs responsabilités.

● (2100)

[*Traduction*]

Je vois que l'inspecteur général des banques a tenu l'engagement qu'il a pris au comité de faire inclure une disposition, en l'occurrence l'article 156(4), concernant la mise en mémoire des données informatiques afin de ne pas paralyser un grand nombre de Canadiens dans ce secteur. L'amendement qu'il a proposé est à mon avis très utile. Le comité estimait qu'il était impossible de définir cela avec précision. Il a simplement dit que les données allaient être communiquées à l'inspecteur général et que celui-ci pourraient y avoir facilement accès n'importe quand, même si l'information se trouve dans des banques de données aux États-Unis sous une forme que nous ne pouvons faire reproduire faute de ressources financières. Ces organisations sont trop grosses. Il n'y en a que deux en Amérique du Nord. Mais si l'inspecteur général sait où les données se trouvent et y a accès, très bien, parce que les banques seront d'accord sur ce point. Il me semble qu'il s'agit d'une bonne disposition.

Je ne veux pas m'étendre sur la question de la location à long terme. C'est un sujet qui a suscité beaucoup d'intérêt des deux côtés de la Chambre. Je veux tout simplement signaler que, malgré les règlements publiés en octobre dernier, certaines banques à charte semblent avoir trouvé moyen de contourner la situation. Nous n'accepterons tout simplement pas que les banques se lancent dans la location de voitures particulières et de camions allant jusqu'à un certain poids. Le champ est vaste en ce qui concerne les articles coûteux et nous refuserons absolument de continuer cette parodie des années passées où ceux qui achetaient ce genre d'articles devaient les financer auprès d'institutions financières américaines ou devaient même aller aux États-Unis.

Les chargeuses à benne frontale de 14½ verges utilisées pour l'exploitation pétrolière d'aujourd'hui peuvent coûter plus d'un demi-million de dollars chacune. Le coût actuel d'un tracteur D-10 est de $650,000 au Canada. Allons-nous condamner nos exploitants canadiens à faire la location de cet équipement? Dans plusieurs cas, il est beaucoup plus avantageux de financer grâce à un accord de location-bail que d'acheter une telle pièce d'équipement. Si nous jetons l'enfant avec l'eau du bain et empêchons les banques de pratiquer la location-bail, nous forcerons les Canadiens ayant besoin de ce genre d'équipement à chercher des sources de financement aux États-Unis, ce qui serait le comble de la stupidité.

Je suis d'accord pour les voitures et les camions ordinaires pouvant transporter jusqu'à un certain poids. A mon avis, les concessionnaires d'automobiles, les banques et le gouvernement finiront par se mettre d'accord, sur un prix plafond. Ce sera 18,000 livres, 9,000 kilos ou un certain nombre de tonnes, mais il ne s'agira pas de dollars. Ce seront uniquement les concessionnaires qui financeront ces véhicules qui circulent sur les routes. Ils ont fait un bon travail. Je prévois déjà des abus pour ce qui est des opérations possibles des banques à charte. Cela suffit pour ce domaine.

J'aimerais terminer maintenant en portant votre attention sur une autre question pour donner à mon collègue de Mississauga l'occasion de prendre la parole. Certains croient qu'il s'agit d'une situation de droits acquis, que nous ne pouvons aucunement demander à une banque étrangère de quitter le pays si, monsieur le ministre, son pays d'origine est disposé à conclure des accords semblables avec nous. La réciprocité est le dernier recours. Plusieurs groupes japonais veulent ouvrir des bureaux à Toronto et dans l'ouest du Canada, mais les banques canadiennes qui cherchent depuis plusieurs années à s'implanter au Japon doivent pouvoir le faire sur une base réciproque.

[*Français*]

C'est la même chose, mais en France je pense que ça va assez bien, et en Suisse, passablement bien! En Allemagne, ça va bien également, parce que nous avons des banques canadiennes qui ont acheté des banques allemandes, et nous avons des intérêts réciproques. Aux États-Unis, cela varie, il y a certains États qui sont un peu plus difficiles que les autres, mais *grosso modo*, cela fonctionne.

Mais dans d'autres pays, actuellement, je pense bien que si nous établissions cette question de réciprocité entre égaux, et que l'inspecteur général soit en mesure de faire la requête et de faire une recommandation au ministre, je dis bien faire une recommandation au ministre parce que je reconnais que ceci doit remonter au niveau ministériel, il se pourrait, et je n'en doute pas, que mon collègue d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) partage mon opinion sur ce point, que les relations financières exercent peut-être une influence sur les affaires étrangères. Alors au niveau ministériel il pourrait y avoir une liaison entre les affaires étrangères et le ministre des Finances.

Alors, sur ce point, pour moi, c'est au niveau ministériel, et cela ne doit pas aller plus haut, parce que, dans des matières de ce genre c'est de la souplesse qu'il nous faut et non pas de la rigidité, et toutes sortes de décrets et de règlements.

● (2110)

[*Traduction*]

M. Simmons: Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il de lui poser une question?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. La parole est au secrétaire parlementaire.

M. Simmons: Ce qui m'intéresse surtout et même m'intrigue, c'est ce que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a dit il y a quelques instants au sujet de la nécessité, selon lui, de définir . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Le secrétaire parlementaire invoque-t-il le Règlement?

M. Simmons: Non, monsieur l'Orateur, j'allais poser une simple question. Je crois que le député a consenti à ce que je lui pose une question.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le secrétaire parlementaire doit savoir que pour poser sa question et recevoir une réponse, il lui faut la permission du député et le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Simmons: Je disais donc que j'étais vivement intéressé par ce que le député d'Edmonton-Ouest a dit au sujet de la nécessité de définir le mot «banque» dans le bill. Le député reconnaîtra, j'en suis convaincu, que ce bill ressemble beaucoup au bill C-14 que ses collègues conservateurs ont présenté l'automne dernier. Cela étant, le député d'Edmonton-Ouest peut-il dire à la Chambre, et à moi en particulier, si l'absence de définition de «banque» dans ce bill lui a semblé être une omission aussi criante qu'il veut bien le dire, et pourrait-il dire à la Chambre s'il avait alors signalé ce fait aussi bien qu'il l'a fait ce soir? L'a-t-il fait remarquer avec autant d'éloquence à ses collègues conservateurs lorsqu'ils rédigeaient l'avant-projet du bill C-14? Sinon, pourrait-il dire à la Chambre pourquoi?

M. Lambert: Monsieur l'Orateur, je vais vous répondre. J'ai effectivement soulevé la question. Je ne vais pas vous dire quels furent les termes exacts de ma critique. Mais je ne pense pas m'être montré plus tendre que je ne l'ai été avec le ministre des Finances actuel. Le député ne me connaît peut-être pas. Mais quand j'ai envie de dire à quelqu'un de ce bord-ci que c'est un S.O.B., je ne me gêne pas pour le faire . . .

M. Evans: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement . . .

M. Lambert: Allons! Le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) devrait se rasseoir. Si je dois apostropher quelqu'un de cette façon . . .

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. J'ai permis une question et je constate à regret que le député d'Ottawa-Centre a invoqué le Règlement.

Une voix: Il a pensé qu'on invoquait son nom en vain.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je dois accorder la parole au député d'Ottawa-Centre.

M. Evans: Monsieur l'Orateur, je m'insurge uniquement contre l'expression «S.O.B.» Je pense que tout le monde en connaît la signification et qu'elle contrevient aux usages parlementaires.

Une voix: Rétractez-vous!

M. Lambert: Je tiens à apprendre au jeune député d'Ottawa-Centre qu'au ministère de la Défense, l'expression S.O.B. signifie «substitute order of battle».

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence ne se formalisera pas de ces interruptions tant que les délibérations se poursuivront dans l'ordre. Si le député d'Edmonton-Ouest veut continuer, il en a le droit, mais je devrai considérer une des deux définitions ou même toutes les deux comme antiréglementaire.

M. Lambert: Je pense que le député d'Ottawa-Centre admet que son intervention est totalement antiréglementaire. Je lui donnerai une autre définiton de SOB. Comme le dit mon collègue le député de Central Nova (M. MacKay), cela veut dire «serene old boy».

Une voix: Vous allez de mal en pis!

M. Lambert: Monsieur l'Orateur, la loi sur les banques m'intéresse. Peu n'importe la personne visée par la critique; c'est une critique constructive et elle est connue. Je suis persuadé qu'elle a été accueillie de manière aussi constructive qu'elle a été faite. Je suis persuadé que le ministre de la Justice (M. Chrétien) a accepté une critique analogue de ma part de façon aussi constructive qu'elle lui avait été faite, lorsqu'il était ministre des Finances dans un autre gouvernement. Je suis certain que le ministre des Finances actuel accueillera cette critique de la même façon et que le député n'a pas de souci à se faire à ce sujet.

Je vais continuer mon discours, monsieur l'Orateur, et si j'en ai le temps à la fin, je répondrai au député.

M. Simmons: Une autre question . . .

M. Lambert: Non. Je tiens à laisser du temps à l'un de mes collègues, et il ne me reste plus que quelques minutes.

Un dernier point: il a trait à l'Association canadienne des paiements. C'est là une nouvelle initiative et personnellement, je ne suis pas satisfait de ce qu'elle implique. J'ai l'impression que c'est tout simplement une nouvelle facette de la philosophie interventionniste du gouvernement actuel. Cela, parce que l'Association sera présidée par un quelconque employé de la Banque du Canada, parce que son président sera nommé par la Banque du Canada. Comment autrement celle-ci pourrait-elle s'ingérer dans les affaires de l'Association? Jusqu'ici l'Association canadienne des paiements ou le système de compensation a très bien fonctionné par l'entremise des banques à charte. A titre d'ancien employé de banque, je sais pertinemment qu'aucun système n'est surveillé plus rigoureusement qu'il ne l'est actuellement. L'une des difficultés dans le cas de certaines institutions parabancaires, c'est qu'elles sont négligentes. Leur administration n'est pas très soignée, c'est pourquoi elles trouvent à redire à certaines restrictions de l'association de compensation.

Si l'on a pour objectif de remplacer la Canadian Clearing Association de façon à permettre à quelques-unes des institutions parabancaires d'estimer qu'elles peuvent payer les frais de leur participation en faisant les opérations de compensation pour leur propre compte, qu'elles peuvent assumer leurs responsabilités, alors c'est parfait: elles ont mûri. Lors des audiences du comité, toutefois, d'après nos renseignements, aucune organisation autre que les banques à charte n'était disposée à faire partie du système de compensation à titre indépendant, et pourtant, elles voulaient siéger au conseil d'administration. Je dis tout simplement que si elles veulent jouer un rôle dans l'élaboration de la politique d'une organisation, alors qu'elles paient leur cotisation et qu'elles assument leurs responsabilités. On n'a rien pour rien. Je pense que certaines quasi-banques ont, au cours des trois dernières années, atteint le point où elles sont prêtes à être admises. Soit, nous verrons. J'espère que cela se présentera.

● (2120)

En guise de conclusion à cette partie de mon intervention sur la loi sur les banques, je dois dire qu'essentiellement j'appuie ce projet de loi. Certaines dispositions pourraient être remaniées, et je pense en avoir signalé certaines à la Chambre. J'espère que le parti ministériel fera preuve de souplesse et sera disposé à accepter certains amendements. Une des pierres d'achoppement de notre régime de comités est le fait que les ministres viennent au comité convaincus du bien-fondé de leur position; ils ne sont prêts à céder sur rien. Cela fait donc que tout le processus n'est qu'une parodie. L'opposition n'est pas là pour entraver l'administration des affaires du pays. Si nous avons une bonne idée, et Dieu sait que le gouvernement n'a pas le monopole des bonnes idées, si des conservateurs ou des néo-démocrates ont une bonnée idée sur la façon de modifier une mesure législative, un ministre plein de bon sens devrait être disposé à l'accepter.

J'espère avoir donné un ton assez vigoureux à certaines des critiques que j'ai formulées ce soir, mais je tiens à assurer au ministre d'État aux Finances (M. Bussières) et au ministre des Finances que mes collègues de ce côté-ci de la Chambre et moi avons pour seul but que la loi sur les banques serve au mieux les intérêts de tous les Canadiens.

Je demande en terminant au ministre de bien vouloir songer à former une commission royale d'enquête sur les institutions bancaires et financières le plus tôt possible. L'honorable John Turner a personnellement accepté ma proposition en 1972, mais il n'a pu rallier ses collègues. Nos efforts législatifs se soldent donc par un gros zéro. La prochaine fois, je doute que je sois ici mais le Seigneur pourrait bien vous infliger encore ma présence . . .

Des voix: Nous serons ici.

M. Lambert: . . . que la Chambre puisse revoir la loi sur les banques à l'aide d'un document exhaustif sur les besoins du Canada pour les vingt-cinq prochaines années, et qu'elle ne légifère pas seulement pour remédier aux imperfections du passé, imposer des restrictions et par conséquent ne faire le travail qu'à demi.

Je remercie la Chambre de m'avoir accordé son attention pendant aussi longtemps, mais sachez, monsieur l'Orateur, que rien ne m'a tenu plus à cœur au cours de toutes ces années à la Chambre des communes que de nous doter d'une bonne législation bancaire et financière. Nous en sommes encore loin, mais avec la grâce de Dieu, nous finirons par l'obtenir.

Des voix: Bravo!

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots sur le bill à l'étude. Comme je l'indiquais dans ma question au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), j'ai été intrigué par ses propos sur la nécessité de définir dans le projet de loi ce qu'on entendait par opérations bancaires. J'ai écouté quelque temps, en fait j'ai écouté tout son discours en espérant entendre de la part d'un incontestable expert dans le domaine sa version de cette définition. Nous n'avons bien sûr rien entendu de tel.

Il est bien facile de pointer un doigt accusateur et de critiquer ce qui ne vas pas quelque part. Il est un peu plus difficile de présenter une autre solution, et il faut pour cela un plus grand sens des responsabilités. J'ai attendu en vain que le député d'Edmonton-Ouest nous offre une autre solution durant la dernière heure et plus. Il a bien admis en répondant il y a un instant à ma question qu'il n'avait pas eu plus de succès, qu'il avait eu aussi peu d'influence avec le ministre conservateur des finances qu'il n'en avait eu avec l'ancien ministre libéral des finances, le député de Saint-Maurice, et qu'il n'en aura, je puis l'assurer, avec l'actuel ministre des Finances (M. MacEachen).

L'intervention très brillante du député d'Edmonton-Ouest présente certaines lacunes manifestes et certaines faiblesses du raisonnement qu'il me faut relever. Lorsqu'en bon apôtre, le député demande qu'on incorpore une définition dans le projet de loi, il ne poursuit pas son raisonnement; il n'examine pas quelles en seraient certaines des implications.

M. Lambert: Voulez-vous que je discoure encore une heure?

M. Simmons: Pas particulièrement, je l'avoue. Mais si au cours de cette heure nous pourrions obtenir une définition, au moins nous serait-elle beaucoup plus profitable que la dernière heure et demie. Je l'invite à intervenir. Je suis disposé à demander qu'on suspende l'application du Règlement, si d'autres députés le veulent bien. Je l'invite à prendre la parole s'il a une définition à nous proposer.

Une voix: Ça suffit comme ça.

M. Simmons: Je reconnais que trop c'est trop, mais souffrir un peu, comme dirait mon collègue de St-Jean, cause une peine passagère pour un gain durable, et je suppose que nous pourrions l'endurer encore une heure si cela voulait dire que nous allons obtenir une définition qui nous a échappé ainsi qu'aux législateurs depuis 110 ans.

M. Baker (Nepean-Carleton): L'avez-vous obtenu?

M. Simmons: Non seulement l'a-t-il mais il la garde pour lui tout seul, monsieur l'Orateur. Il ne veut pas nous la donner. Secondo, il est peut-être prêt à nous la donner—du moins je l'espère—mais il ne veut pas nous donner son point de vue quant aux ramifications que certaines de ces mesures pourraient avoir.

Je lui demande, par exemple, quelles seraient les répercussions de la décision d'inclure dans la loi sur les banques une définition telle qu'il préconise sur les sociétés de fiducie. Veut-il semer la pagaye dans les sociétés de fiducie, les caisses populaires du Québec, les caisses de crédit? En incluant une définition des opérations bancaires dans la loi sur les banques, veut-il désormais retirer aux provinces leur compétence en matière de sociétés de fiducie, de caisses de crédit et de caisses populaires? Est-ce là où il veut en venir? Si tel est le cas, j'espère que son chef l'écoute attentivement, car cela revient à dire qu'en matière d'opérations bancaires, au niveau des caisses de crédit, des caisses populaires et des sociétés de fiducie, il préconise une politique qui va à l'encontre de la politique officielle de son parti qui consiste à tout céder aux provinces dans ce domaine. Sur cette question il préconise un revirement total. Il ne veut pas poursuivre la politique officielle de son chef et de son parti telle qu'ils l'ont appliquée et qui consistait à céder de plus en plus de pouvoirs en ce domaine aux provinces, à tel point que l'on peut se demander si, au cas où les conservateurs seraient restés au pouvoir une année de plus encore, nous aurions encore un système politique qu'on puisse qualifier de fédération.

Je me demande parfois en repensant à la période où les députés d'en face étaient au pouvoir s'ils sont jamais parvenus à saisir le différence entre un marché commun, c'est-à-dire une libre association d'un certains nombre d'États pour des raisons économiques, et une fédération. Ce qu'ils ont préconisé et les décisions qu'ils ont prises à plusieurs occasions n'avaient pas le moindre rapport avec un système fédéral.

● (2130)

De l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) émane maintenant une faible lueur d'espoir. Il nous laisse entendre que tout n'est pas perdu chez les conservateurs, du moins en ce qui concerne les banques, les sociétés de fiducie, les caisses populaires et les caisses d'épargne. Il souhaite que le parti conservateur s'aventure moins et devienne un peu plus centralisateur. Il veut aussi retirer aux provinces le droit, qu'elles ont actuellement, d'accorder des licences, d'autoriser l'exploitation de caisses populaires et de caisses d'épargne. Il veut se débarrasser de cela.

Il veut que l'on inscrive dans la loi une définition des transactions bancaires qui investirait l'autorité fédérale du pouvoir prévu dans l'AANB, c'est-à-dire tel que le stipule la constitution actuellement. C'est ce qu'il préconise. C'est là peut-être une des très bonnes raisons pour lesquelles il a éludé la question sans jamais parler d'une définition.

M. Lambert: Venez au comité, je vais vous en parler.

M. Simmons: Je serai heureux de discuter avec l'honorable député en comité. Je lui promets que je serai là. Il ne s'en souvient peut-être pas, mais lui et moi avons eu une conversation il y a quelques années au mois d'août lorsque nous nous rendions au Fort MacMurray durant la conférence des parlementaires. Nous avions parlé d'un bon nombre de choses. Grâce à lui, j'ai eu des éclaircissements sur les sables bitumineux. Je suis sûr qu'un entretien avec lui m'ouvrirait les yeux sur les opérations bancaires. Je ne peux pas lui promettre d'écouter ou d'approuver peut-être tout ce qu'il dira, mais je ferai une chose que ne fait pas en ce moment son collègue derrière lui: je l'écouterai.

C'est mieux que n'ont fait les conservateurs lorsqu'il étaient au pouvoir et qu'ils ont rédigé le bill C-14. Ils l'ont peut-être écouté, mais ils ne se sont guère préoccupés de son avis. Ils ont peut-être écouté par courtoisie mais ont-ils suivi ses conseils? Dans ce cas que l'honorable député d'Edmonton-Ouest nous en donne la preuve. Qu'il consulte le bill C-14 présenté par les conservateurs l'automne dernier au cours de leur brève apparition au pouvoir, Dieu merci.

M. Lambert: Le député sait fort bien que le bill a été présenté par l'ancien ministre des Finances . . .

Des voix: Règlement!

M. Simmons: Bien sûr, monsieur l'Orateur, je veux bien qu'on pose une question.

M. l'Orateur adjoint: Le député d'Edmonton-Ouest désire poser une question.

M. Lambert: Si les honorables représentants veulent bien écouter, je demande au député s'il a comparé le bill présenté par le député de Shawinigan, maintenant ministre de la Justice (M. Chrétien) lorsqu'il était ministre des Finances, avec celui qui a été présenté en décembre par le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie). S'il consulte également le rapport du comité il constatera que le bill conservateur donnait suite à 80 p. 100 des recommandations du comité de la Chambre. Ensuite, il demandera au solliciteur général (M. Kaplan) qui est à l'origine de la plupart des changements apportés au bill initial tel que les a présentés le comité dans son rapport. Mes collègues et moi-même . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre.

M. Simmons: Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de répondre à cette question, même sous cette forme. J'ai entendu le député me demander notamment si j'avais comparé le bill présenté par le ministre de la Justice lorsqu'il était ministre des Finances, en 1976, avec le bill C-14 proposé par le gouvernement conservateur en décembre dernier. Je dois dire au député d'Edmonton-Ouest qu'en 1976 son collègue, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), me donnait beaucoup trop de fil à retordre, à l'assemblée législative de Terre-Neuve pour que j'aie le temps de comparer les deux lois.

Des voix: Bravo!

M. Lambert: C'était en 1978.

M. Simmons: Je viens à peine d'arriver. J'ai eu juste le temps de passer quelques jours ici en décembre et sept jours plus tard vous me fermiez la porte au nez. Pour ce qui est de cette nouvelle législature, je suis ici depuis 14 jours, soit le double. Je veux seulement donner à mon ami une chance de s'écouter.

M. l'Orateur adjoint: Le secrétaire parlementaire a la parole. Voudrait-il bien poursuivre son discours.

M. Simmons: Je ne puis pas en mesure de dire au député d'Edmonton-Ouest qui a inspiré les changements. Je puis cependant lui dire que je me suis entretenu avec le solliciteur général et que je sais qui ne les a pas inspirés, mais cela, c'est autre chose. Le bill à l'étude est presque identique au bill C-14 que les conservateurs ont présenté en décembre. Je le répète, il est presque identique.

M. Rose: En êtes-vous fier?

M. Simmons: Ce que j'aimerais que nous dise le député d'Edmonton-Ouest s'il veut nous faire croire que c'est lui qui a inspiré les changements, c'est pourquoi son argument à propos de la définition du système bancaire n'a pas réussi à inspirer le ministre des Finances du gouvernement conservateur. A l'entendre parler ce soir, l'absence de définitions serait la difficulté majeure de notre législation bancaire. J'espère qu'il finira par donner à la Chambre une réponse à cette question.

Mes amis du parti des solutions instantanées . . .

M. Rose: Je suis heureux que vous vous soyez ressaisi.

M. Simmons: Je ne peux malheureusement pas dire la même chose du député. Mon ami du parti des solutions instantanées se moque de nous parce que les deux bills ont beaucoup de points en commun.

M. Rose: C'est faux.

M. Simmons: J'ai dit qu'ils étaient presque identiques.

M. Rose: Et comment, diable.

M. Knowles: Règlement.

M. Simmons: Le bill à l'étude tient compte de la plupart des recommandations du comité de la Chambre et du comité du Sénat. Depuis deux ou trois ans, nous avons entendu toutes sortes de commentaires sur les Livres blancs et les révisions antérieures de la loi. Il y a eu énormément de consultations, de négociations et de modifications. Comme l'a dit le député d'Edmonton-Ouest, il a lui-même participé activement à ces consultations. Il faisait partie du comité en question et il a contribué beaucoup à ses délibérations.

Je voudrais consacrer quelques instants à la question des banques étrangères. Il convient de signaler que les banques étrangères ne sont pas vraiment régies par le gouvernement fédéral parce que celui-ci n'a pas exercé les pouvoirs que lui confère la constitution à propos des banques; les banques relèvent clairement de la compétence fédérale. Certaines banques étrangères se sont établies au Canada, mais elles ne sont pas régies par le gouvernement fédéral. Elles relèvent des provinces.

Les révisions que nous proposons d'apporter ce soir à la loi sur les banques garantiront que le gouvernement fédéral pourra exercer un contrôle uniforme sans toutefois couper l'herbe sous le pied des sociétés de fiducie, des caisses populaires et des coopératives de crédit, et je tiens à le signaler au député d'Edmonton-Ouest. Cela n'a jamais fait partie et ne fera jamais partie de notre politique. Nous sommes prêts à écouter le député d'Edmonton-Ouest, mais pas à suivre ses conseils à ce sujet. Nous ne pouvons pas nous le permettre. Nous ne couperons pas l'herbe sous le pied des coopératives de crédit et des sociétés de fiducie. Nous ne le ferons pas, si éloquemment, si fort, si longuement qu'il en parle. Ce remaniement aura pour effet d'augmenter la concurrence entre les banques, et je crois qu'il en résultera un meilleur service pour les emprunteurs commerciaux. Elle donnera à nos banques accès aux marchés étrangers. J'espère que tout le monde à la Chambre est fier de voir à quel point le système bancaire canadien, à cause de sa stabilité, à cause de sa réputation internationale . . .

• (2140)

M. Skelly: De ses prêts à Cuba!

M. Prud'homme: Je ne pense pas qu'ils en soient fiers là-bas.

M. Simmons: Eh bien, je suis fier que nos banques montrent la voie dans le monde. Je ne m'attends pas que les socialistes en soient fiers cependant. En fait, ils ne sont jamais fiers de grand-chose. Ils sont si occupés à tout critiquer qu'ils n'en ont pas le temps de toute façon, et s'ils ne critiquent pas, ils proposent des solutions magiques—au taux d'intérêt ce soir, à l'inflation demain, et ainsi de suite.

Une voix: Vous avez déjà dit cela.

M. Simmons: Oui, et je tiens à le répéter parce qu'il faut un peu de temps à ceux dont je parle pour comprendre.

M. Blaikie: Vous n'avez rien appris en 113 ans.

M. Simmons: Monsieur l'Orateur, permettez-moi abjectement de demander pardon pour tous mes péchés depuis 113 ans. Le député veut maintenant me charger de tous les problèmes des 113 dernières années. Parlons donc de solutions magiques!

Une voix: Vous ne changez jamais.

M. Simmons: Nous changeons, monsieur l'Orateur. Nous avons changé à Terre-Neuve. Nous y avons exterminé les socialistes. Nous avons fait la même chose en Nouvelle-Écosse et nous allons en faire autant dans l'Ouest.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Votre discours était drôle la première fois que je l'avais entendu.

M. Simmons: Le député était éveillé la première fois qu'il l'avait entendu.

M. Knowles: C'est la troisième fois. Il commence à perdre de sa saveur.

M. Prud'homme: Comment avez-vous pu rester ici si longtemps?

M. Simmons: Je remercie le député de revenir si souvent m'écouter. Cela lui plaît tellement qu'il revient pour la troisième fois, nous dit-il.

Ce projet de loi facilite l'accès au système bancaire. Je pense que cette disposition favorisera la concurrence en permettant aux intermédiaires financiers d'élargir leurs opérations et de soutenir un peu mieux la concurrence. Les députés socialistes vont-ils dire qu'il ne devrait pas en être ainsi, que les intermédiaires financiers ne devraient pas pouvoir élargir leurs activités? Vont-ils s'y opposer maintenant?

M. Prud'homme: Évidemment, ils s'opposent à tout.

Une voix: Expliquez-vous.

M. Simmons: De nombreuses dispositions du projet de loi s'imposent d'elles-mêmes à la Chambre.

M. Baker (Nepean-Carleton): Énumérez-en quelques-unes.

M. Simmons: Par exemple, les dispositions ayant trait au crédit-bail. Le projet de loi propose de restreindre le crédit-bail à l'équivalent du crédit ordinaire. On me dit que cela est de nature à satisfaire les concessionnaires d'automobiles et d'autres exploitants que la chose intéresse. Je suis certain que tous les députés ont été l'objet de pressions de la part de concessionnaires d'automobiles.

De même, le projet de loi aborde d'une manière positive la question de la divulgation des transactions individuelles. C'est une autre disposition que je recommande aux députés. Je veux bien que la réglementation fédérale soit aussi vigoureuse que les lois provinciales en ce qui concerne les banques ou encore, pour ce qui est des provinces, les institutions parabancaires. Depuis quelque temps, des consultations suivies ont eu lieu entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces. Le dialogue a été constructif et je ne voudrais pas que tout ce beau travail soit annihilé par des projets absurdes comme nous en a proposé ce soir le député d'Edmonton-Ouest. Je doute qu'un autre membre de son parti appuie ce qu'il a suggéré, à savoir renforcer l'emprise fédérale au point de mettre en danger toutes les opérations parabancaires qui relèvent actuellement de la compétence des provinces.

Nous préférons la consultation à la coercition. Cela ne signifie pas la soumission. L'ancien premier ministre confondait consultation et soumission. La consultation ne signifie pas l'entente parfaite, mais au moins il y a consultation. Si le très honorable représentant avait fini par apprendre qu'il y a une différence entre la consultation et l'acquiescement, nous n'aurions pas tous les ennuis que nous avons maintenant, dans le cas des arrangements concernant Loto-Canada, par exemple.

Nous reconnaissons qu'à mesure que les consultations avec les provinces aboutiront à de nouvelles décisions et à de nouveaux avantages, nous devrons modifier encore les règlements établis en vertu de la loi sur les banques. C'est pour cela que ceux qui ont rédigé la loi ont eu la sagesse de prévoir une certaine latitude pour l'établissement de règlements. C'est essentiel dans les mesures de ce genre qui doivent être révisées à intervalles réguliers. Il est donc bien nécessaire de prévoir une certaine souplesse dans l'établissement des règlements.

Monsieur l'Orateur, j'ai pris la parole surtout parce qu'il me semblait qu'on avait induit la Chambre en erreur, involontairement, je l'admets, sur un point très important, en l'occurrence, le besoin d'une définition. Si quelqu'un veut parler d'une question aussi complexe que celle-là, il devrait au moins donner aux autres députés une idée de ce que tout cela comporte. J'espère que d'autres députés donneront leur avis sur cette question au cours du débat.

● (2150)

J'espère que le leader de l'opposition à la Chambre va nous dire pourquoi le gouvernement auquel il a appartenu a repoussé la solution tout à fait logique que lui avait présentée son collègue le député d'Edmonton-Ouest. J'invite le député de Nepean-Carleton (M. Baker) à prendre la parole et à nous faire profiter de ses connaissances du sujet.

M. Whelan: Ce sera vite fait.

M. Simmons: Pour terminer, je recommande ce bill aux honorables députés. J'espère que nous pourrons nous débarrasser très bientôt de cette question de la définition du commerce de banque, ou plutôt de lui assurer un cadre sensé.

M. Lambert: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au député?

Je suis intrigué par la connaissance-minute qu'a le secrétaire parlementaire de ce texte. Mais est-ce qu'il a pris connaissance des dépositions de la presque totalité des témoins qui ont été interrogés sur cette question de la définition du commerce de banque? Est-ce qu'il a étudié leurs réponses? Je dirai qu'ils étaient d'accord avec moi à 99.9 p. 100, et nous avons travaillé sur certaines des définitions, mais je suis disposé à travailler . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député a posé sa question, il avait déjà reçu la parole auparavant.

M. Simmons: Monsieur l'Orateur, je répondrai tout d'abord à ce que le député a dit de mes connaissances-minute. Je le remercie. Je lui dirai ensuite que je n'ai pas et que je ne prétends pas avoir de compétence particulière en matière de banque ou de législation bancaire. S'il fallait en venir à ne donner la parole qu'à des spécialistes éminents de leur profession, le débat serait plutôt stérile.

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Ce que j'apporte dans ce débat—comme c'est mon droit—ce sont les préoccupations des Canadiens moyens que je représente, et qui veulent que la législation bancaire que nous adopterons soit celle qui les serve au mieux. Je n'ai donc pas à m'excuser auprès du député d'Edmonton-Ouest sur la mesure de mes connaissances bancaires.

Des voix: Bravo!

M. Simmons: Le député m'a demandé si j'ai examiné la transcription des questions posées aux témoins et des réponses qu'ils ont données. Il m'a aussi demandé si j'étais d'accord. Non, il s'y est pris autrement. Il m'a demandé si je savais que 90 p. 100 l'approuvaient. Ma réponse à sa question aura deux volets: premièrement, non, je n'ai pas lu la transcription. Je ne sais pas ce qu'elle dit et de toute façon je ne l'aurais probablement pas comprise si je l'avais lue. Voilà pour le premier volet.

Le deuxième est plus important: si le député m'avait écouté avec attention, il n'aurait jamais conclu que j'étais en désaccord avec lui quant à la nécessité de définir les opérations bancaires. Je ne lui reproche rien à ce sujet. Je l'invite seulement à dire toute la vérité; s'il s'aventure à tenir des propos auxquels personne ne voudrait s'opposer, soit qu'il faut une définition, dans ce cas il faut en insérer une. D'ailleurs tout le monde serait d'accord là-dessus. Il faudrait une définition. Je me contenterai de l'inviter à raconter toute l'histoire.

Si le député réclame une définition, il devrait au moins expliquer pourquoi pendant 110 ans nous n'avons pu en rédiger une. Je l'invite également à nous dire à quoi cela servirait d'insérer une définition dans la loi.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser. Puisque le temps de parole du député est terminé, permettrait-il que je lui pose une question?

M. Simmons: Certainement.

M. Rose: J'ai été très impressionné par le *mea culpa* du député qui vient de parler et de son apologie de l'ignorance.

M. l'Orateur adjoint: Le député voudrait-il poser sa question?

M. Rose: Le député s'est porté à la défense de la loi que nous étudions et je lui concède que notre parti . . .

Des voix: La question.

M. Rose: Le rôle de la Chambre, c'est d'étudier les projets de loi qu'on lui soumet.

M. l'Orateur adjoint: La parole est au député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn).

M. Rose: Je voudrais bien répéter ma question.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Mississauga-Sud.

M. Simmons: C'était une bien bonne question quand même.

Une voix: Et la réponse?

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, j'ai un certain nombre de remarques à faire, mais avant de commenter ce bill au cours de la présente session, je rappellerais aux députés que ce n'est pas la première fois que la Chambre en est saisie. Au cours de la 30e Législature, un comité de la Chambre avait étudié le bill C-15 en détail. Après d'innombrables réunions il avait finalement produit un rapport en mars 1979. Dix membres de ce comité ne sont plus députés. Il y a eu deux élections fédérales depuis, et un certain nombre de nouveaux arrivés, peut-être surtout du Nouveau parti démocratique, bien que je ne parle pas en leur nom, voudront peut-être interroger des gens et de revoir les témoignages que le comité avait entendus au cours de la 30e Législature.

Il est important dans le cas d'une législation bancaire de ne pas resasser indéfiniment, simplement parce qu'il y a eu un changement dans la composition du Parlement, les témoignages qu'ont entendus les comités. A mon avis, quand nous étudierons ce bill au comité, il importera avant même de penser à convoquer des témoins que tous les députés faisant partie du comité revoient les témoignages déjà entendus par un comité du Parlement sur un bill à peu près identique, le bill C-15, de façon à ne pas gaspiller le temps du Parlement et des Canadiens à revoir de vieilles choses.

Avant de passer à un certain nombre de points, j'aimerais rappeler à la Chambre que le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) a révélé plus tôt aujourd'hui que l'attitude du Nouveau parti démocratique envers cette mesure législative est un peu injuste. Il a dit que les banques sont devenues terriblement riches. Il a dit qu'elles avaient doublé leurs profits entre 1969 et 1979. C'est exact, bien sûr. L'inflation a plus que doublé. Un dollar vaut beaucoup moins aujourd'hui, moins de la moitié de ce qu'il valait en 1969. Il faudrait évidemment que les profits aient au moins doublé, simplement pour rester au même point. Les députés du Nouveau parti démocratique savent aussi bien que n'importe qui que les profits des grandes banques ont en fait diminué depuis un an.

M. Blaikie: C'est faux.

M. Blenkarn: Le député de Broadview-Greenwood a dit que ce bill devrait s'attaquer aux taux d'intérêt. Le député sait fort bien qu'il y a une loi sur l'intérêt au Canada. Cette loi devrait être remplacée. Elle devrait être modifiée. Il faudrait faire beaucoup de choses au sujet des taux d'intérêt et de la définition de l'intérêt, mais ce n'est certes pas une question dont il convient de traiter dans une loi sur les banques qui est, comme l'a dit le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), une charte pour les banques. C'est là une autre question sur laquelle le Nouveau parti démocratique a tenté d'insister à la Chambre pour montrer qu'il devrait s'opposer à une mesure qui, suivant l'aptitude de nos institutions financières à assurer la stabilité du pays, doit être adoptée.

Enfin, et cela est peut-être plus important, le Nouveau parti démocratique a pensé que, parce qu'une des banques à charte, selon un conseil des relations de travail, s'est montrée injuste envers ses employés, il y aurait peut-être lieu de faire obstruction au projet de loi, de faire une sorte de boycottage secondaire, comme cela se fait fréquemment en ce qui concerne les relations de travail, afin de ralentir les travaux du Parlement, de ralentir les dispositions financières prises au pays et de nuire aux déposants et à tout le monde. La notion de boycottage secondaire nous vient du genre de proposition que j'ai regretté d'entendre de la part du député de Broadview-Greenwood auquel, normalement, je témoigne beaucoup de respect. Puis-je dire qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur?

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES PÊCHES—LES VENTES DIRECTES À DES FLOTTES DE PÊCHE ÉTRANGÈRES

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, le 28 avril dernier, j'interrogeais le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) au sujet des ramifications des ventes directes de poisson. J'estime que le sujet présente suffisamment d'intérêt pour que j'en reparle ce soir.

En premier lieu, je voudrais assurer au secrétaire parlementaire—je ne vois pas le ministre parmi nous ce soir—que je serais le premier à reconnaître que les ventes directes de poisson ne sont pas toutes nuisibles à notre économie, mais du point de vue financier il importe au plus haut point, pour reprendre une expression chère à mon collègue, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), de ne pas sacrifier les gains à long terme pour un mal à court terme.

Je voudrais étudier de plus près, avec la collaboration du ministre ou de son représentant, les répercussions possibles d'une situation où la notion de ventes directes n'est pas utilisée avec grande prudence. Ce ne sont pas tous les types de ventes directes qui sont mauvais. Dans beaucoup de cas on ne peut préserver la qualité du poisson, à moins de le congeler en haute mer. Voici des exemples des espèces de poissons entrant dans cette catégorie: le maquereau, le merlu argenté et les argentines. Si nous souhaitons pêcher ces poissons, il nous faut les congeler en mer, étant donné que les conserveries locales ne peuvent traiter le poisson, et cela encore moins si les quantités pêchées sont grandes. C'est dans cette situation que se justifient les ventes directes. Toutefois, si l'on utilise ce système en guise de mécanisme de fixation des prix, ce qui pourrait fort bien être le cas, nous pourrions causer beaucoup de tort à l'halieutique canadienne. Je m'explique.

Si j'ai bien compris, la Joint Trawlers Limited reçoit en ce moment des subventions de 12.3c. par livre de maquereau, soit $270 la tonne, ce qui doit représenter le prix le plus fort jamais payé jusqu'ici dans le monde pour ce genre de produit. Ces subventions pourraient enlever aux conserveries canadiennes qui voudraient traiter le produit fini toute possibilité d'accéder au marché mondial du maquereau et d'y mener une saine concurrence. Comme il existe un marché extraordinaire pour le maquereau fumé et en conserve en Allemagne, les Canadiens pourraient s'y tailler une place s'il pouvaient acheter le maquereau à un prix raisonnable, compte tenu des conditions générales du marché mondial.

Néanmoins, il y a un piège, là encore, car si j'ai bien compris, le ministère fédéral des Pêches cherche à développer la pêche à la senne coulissante dans le golfe Saint-Laurent. Le ministère ne veut pas que les pêcheurs avec des petites embarcations aient à se plaindre à cet égard. Il est possible qu'il ne veuille pas de gros chalutiers-usines dans le golfe, car la pêche en haute mer pourrait diminuer la quantité de poisson près du rivage. C'est un autre aspect dont il faut tenir compte.

Les ventes de bord à bord aux chalutiers-usines prouvent la nécessité—et c'est une des principales choses que désire souligner—d'avoir nous aussi ce genre de bateaux. Nous en avons besoin pour pénétrer sur les marchés de qualité et, une fois dans la place nous pourrons vendre sur le marché mondial du poisson de moindre qualité. Les marchés mondiaux commencent à se stabiliser depuis l'extension des limites de pêche, et si nous ne nous taillons pas rapidement une place sur les marchés de haute qualité, la chance risque de nous échapper et nous aurons peut-être beaucoup de difficulté à y pénétrer plus tard.

C'est à quoi je songeais lorsque j'ai parlé de sacrifier des gains à court terme pour des difficultés à long terme.

En résumé, je pense qu'il faut signaler une ou deux choses. Comme je l'ai dit, il ne faut pas nécessairement rejeter le principe des ventes de bord à bord. A mon avis, elles se justifient uniquement lorsque nous n'avons pas les moyens de traiter le poisson en haute mer et que nous ne pouvons pas maintenir un certain niveau de qualité. Ces ventes ne sont pas nécessairement le moyen le plus avantageux pour l'industrie canadienne de la pêche d'établir des prix ou de dédommager les pêcheurs, comme le ministre l'a dit à la Chambre l'autre jour, et les garanties offertes aux pêcheurs étrangers ou aux entreprises multinationales comme la Joint Trawlers Limited pourraient contribuer à fixer les prix à un certain niveau.

● (2205)

En 1980, cette mesure a un double objectif puisqu'elle permettra peut-être de répondre aux griefs des pêcheurs côtiers contre la pêche hauturière du maquereau. Au pire, si nous ne négligeons pas les possibilités qui s'offrent à nous, nous aurons ajouté quelques chalutiers congélateurs modernes à notre flotte de pêche. Il est faux de dire que ces navires vont nécessairement accaparer une trop grande part des prises autorisées parce qu'ils pourront si nécessaire faire la pêche loin des côtes canadiennes. Ils peuvent pêcher dans d'autres régions du monde, s'ils trouvent difficile de prendre suffisamment de poisson dans nos eaux contingentées. Si nous n'agissons pas ainsi, nous ne profiterons pas de la possibilité qu'a le Canada d'exploiter les marchés de poisson du monde.

J'aimerais faire part de mes observations au ministre à une autre occasion car il sait—il a la réputation de savoir—qu'il faut équilibrer les besoins et les possibilités des pêches côtières et hauturières. Dans ma province de Nouvelle-Écosse, je l'ai déjà signalé au ministre, il faudrait sérieusement étudier la question des permis, entre autres, et intéresser de jeunes pêcheurs compétents à un domaine qui non seulement leur permettra de gagner leur vie, mais aidera aussi notre pays à exploiter davantage un produit très important qui est actuellement laissé aux flottes étrangères.

Voilà pourquoi j'aborde ce sujet ce soir. J'invite le ministre des Pêches et des Océans ou son secrétaire parlementaire à nous expliquer certaines des politiques concernant les ventes directes de poisson.

M. George Henderson (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, en ce qui concerne l'entente sur les ventes directes dans les Maritimes, la Joint Trawlers fournira cinq chalutiers congélateurs et achètera aux pêcheurs environ 3,500 tonnes métriques de gaspereau à 7c. la livre et environ 9,000 tonnes métriques de maquereau à 12.3c. la livre. Dans l'ensemble, cela représente une augmentation de prix de 11 p. 100 par rapport à un contrat semblable conclu l'année dernière.

En vertu d'un accord avec la Joint Trawlers, les navires étrangers viendront de pays qui ont des ententes bilatérales sur les pêches avec le Canada. Ils mouilleront à différents moments dans un certain nombre de ports des Maritimes au cours des quatre prochains mois pour acheter le gaspereau et le maquereau.

En échange de l'engagement pris par Joint Trawlers de fournir cinq chalutiers congélateurs pendant plusieurs mois et d'acheter le poisson à un prix fixé d'avance, le ministère des Pêches et des Océans s'est engagé, dans le prolongement de sa politique des avantages proportionnels, à ce que Joint Trawlers reçoive cette année une attribution directe de 6,200 tonnes métriques d'espèces non traditionnelles pour la pêche hauturière canadienne, notamment le grenadier et le flétan du Groenland dans le détroit de Davis en eaux canadiennes, le maquereau ou le merlu argenté, et une petite quantité de calmar. Il n'a pas encore été signé de contrat avec Joint Trawlers et les quantités exactes de chaque espèce sont encore en négociation. Le produit de cette attribution directe va rapporter environ $125,000 de recettes au Canada, du fait que les navires étrangers paieront tous les droits d'accès et de pêche prévus pour les étrangers par la réglementation canadienne.

Nous ne pouvons pas avoir de certitude absolue quant aux endroits où le poisson visé par cet accord sera commercialisé mais, comme l'attribution au large et le programme en eaux côtières portent principalement sur le maquereau, il sera vraisemblablement vendu dans les pays d'Europe orientale et d'Afrique occidentale.

En 1979, les revenus tirés par les pêcheurs des ventes directes représentaient moins de 1 p. 100 de la valeur totale du poisson débarqué sur la côte atlantique. Les fonctionnaires du ministère ont rencontré les responsables des entreprises de transformation et les pêcheurs des Maritimes plus tôt cette année, à la demande du ministre. Les entreprises de transformation n'étaient pas prêtes à prendre des engagements fermes quant aux prix et aux quantités de gaspareau et de maquereau. D'autre part, l'offre de Joint Trawlers portait sur au moins 9,000 tonnes métriques de maquereau à 12.3c. la livre. Je demande aux députés de considérer l'alternative. Les faits parlent d'eux-mêmes. Dans bien des régions des provinces Maritimes . . .

● (2210)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a la parole.

L'IMMIGRATION—TIMOTHY LEARY—L'ENTRÉE AU CANADA—LES CONTRATS AVEC LES HÔTELS

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur l'Orateur, le 21 avril, j'ai eu l'occasion de poser certaines questions au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) au sujet d'un certain Timothy Leary. M. Leary est un citoyen américain qui a été reconnu coupable d'infractions en fonction desquelles il ne pouvait être admis au Canada, à moins d'un permis spécial du ministre, accordé par décret du conseil.

Il semble que M. Leary a demandé par l'entremise de ses agents et de son avocat la permission de venir au Canada. Il avait déjà présenté des demandes semblables à d'autres occasions, mais les ministres précédents avaient refusé de lui accorder le permis nécessaire. M. Leary aurait donc présenté une demande, d'après la déclaration que le ministre a faite en réponse à ma question du 23 avril. Il désirait venir au Canada pour se produire à Ottawa, à Toronto et à Montréal.

Or, chose étrange, M. Leary fait sa première escale à Winnipeg. Malheureusement pour le ministre, il est commanditaire d'un hôtel de Winnipeg géré par son frère, et est en même temps responsable devant la population du Canada de l'exercice de fonctions ministérielles quasi judiciaires. J'ai posé un certain nombre de questions au ministre et ses réponses ne m'ont pas donné satisfaction. Dans l'une de ses réponses, le ministre a dit que ses fonctionnaires avaient préparé les documents. Cela ma laissé l'impression, ainsi qu'à la Chambre, j'en suis sûr, qu'au lieu de prendre lui-même les décisions quant au choix des personnes qui peuvent venir au Canada, il avait laissé ses fonctionnaires en décider.

Ce faisant, le ministre abdiquait ses responsabilités ministérielles en déléguant ses pouvoirs. C'est probablement ce qui s'est passé, car comme je connais bien le ministre, je suis sûr qu'il n'aurait pas délibérément usé de son autorité pour laisser délibérément M. Leary venir au Canada pour se produire dans l'hôtel de son frère. Cependant, c'est au ministre qu'il appartient de régler le problème et, selon la loi, il est responsable et ne peut déléguer son autorité. Par conséquent, il doit être tenu responsable de ce qui en fait s'est produit.

Puisque le ministre a exercé ses pouvoirs, il nous doit, de toute évidence, une explication claire. Son attitude pourrait très bien s'expliquer par le fait qu'il a peut-être été induit en erreur par ses fonctionnaires. Si tel est le cas, le ministre ne devrait avoir aucune raison précise de ne pas déposer la première demande qui a été présentée cette fois-ci par M. Leary pour solliciter le droit d'entrer au Canada. Le ministre ne devrait pas craindre non plus de soumettre à la Chambre, parce que c'est là une question très importante, les détails de la demande.

Toutefois, lorsqu'on a demandé au ministre de présenter ces documents à la Chambre le 21 avril, il a refusé ou n'a pas offert de le faire. Le 22 avril, une question de privilège a été soulevée par le ministre et l'on a renvoyé la question au Comité permanent des privilèges et élections. Cependant, ce renvoi ne précise pas s'il s'agit de soumettre au comité l'affaire Leary ou une autre question que le ministre lui-même a signalée à la Chambre et qui concerne certaines subventions versées au même hôtel pour l'emploi de personnes handicapées. J'admire les efforts déployés dans les lois existantes pour favoriser l'embauche des handicapés et, partant, de tous les chômeurs.

● (2215)

La Chambre doit veiller de près à l'application des détails et des conditions précises de l'article 16 de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes. Il se peut qu'à la rédaction de cette loi, en 1878, l'article en question ait paru opportun, mais dans la situation actuelle, il est tout à fait contre-indiqué, puisque bon nombre de nos lois prévoient de payer les particuliers ou les entreprises au Canada avec de l'argent canadien. On sait que des députés ont reçu des pensions de vieillesse. On sait que des épouses de députés ont touché des allocations familiales. On sait que des députés ont été payés pour leurs ventes de grain, de pétrole, de lait, et que sais-je encore. Bon nombre de nos lois, et notamment celles ayant trait à la main-d'œuvre et à l'impôt, n'ont jamais été envisagées en 1878, quand on a inséré cet article dans la loi. Il se pourrait fort bien que nous soyons obligés de demander à un comité de nous définir clairement la chose, et j'espère que nous le ferons.

Je voudrais que le ministre, ou son représentant, m'assure dès ce soir même qu'en plus de nous donner des précisions sur la question qu'il a soulevée au sujet des handicapés ou de la subvention à la main-d'œuvre utilisée par l'hôtel à Winnipeg, il donnera au comité permanent des privilèges et élections de plus amples détails sur l'affaire Leary dont sera principalement saisi le comité. Cette question touche à tout le problème de la comptabilité ministérielle. J'avoue que je soupçonne le ministre de ne pas avoir déployé des efforts extraordinaires—et je ne lui en veux pas pour autant—pour faire certaines choses relatives à l'administration de son portefeuille. Le fardeau qui incombe aux ministres en vertu de la loi sur l'immigration est peut-être trop lourd. Il demeure cependant que le ministre doit assumer certaines responsabilités. Il importe au plus haut point que le comité permanent des privilèges et élections soit saisi de la question.

M. George Henderson (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur l'Orateur, j'ai consulté les réponses que le ministre a déjà données à cette question et je ne puis qu'ajouter les observations suivantes.

Je voudrais rappeler aux députés que le gouvernement a pour politique d'accepter la liberté d'expression au Canada ainsi que la libre circulation des idées.

Conscient du bon sens et de la maturité de la population Canadienne, notre gouvernement croit qu'il n'est pas nécessaire d'empêcher les idées de circuler librement. C'est pourquoi nous avons eu pour politique de faciliter l'entrée à des personnes à qui elle aurait été refusée aux termes de la loi sur l'immigration mais que des Canadiens ont invitées à donner des conférences ou des spectacles, à condition d'être assurés que leur présence au Canada ne présente aucun risque pour la santé, la sécurité et le bon ordre de la société canadienne.

On a refusé l'entrée au Canada à M. Timothy Leary dans le passé pour éviter qu'il ne préconise chez les étudiants l'utilisation du LSD et d'autres drogues. Cette fois, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) et ses fonctionnaires ont convenu de laisser entrer M. Leary qui devait présenter un spectacle comique qui se donne dans les boîtes de nuit.

Les députés remarqueront que lorsque le ministre a pris cette décision le 6 mars 1980, M. Leary n'avait l'intention de présenter son spectacle qu'à Toronto, Ottawa et Montréal. Ce n'est qu'après l'annulation de son spectacle à Ottawa que les fonctionnaires de l'Immigration lui ont donné la permission de se produire aussi à Winnipeg. J'ajouterais que le ministre n'a pas été informé de ce changement.

LA DÉFENSE NATIONALE—L'OCTROI DES CONTRATS POUR LES ACHATS DE LA DÉFENSE—LA PRÉSUMÉE DISCRIMINATION

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, mon intervention de ce soir fait suite à une question que j'ai posée au ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) et à laquelle il m'a donné ce que je considère une réponse tout à fait insuffisante. L'essentiel de la question que j'ai posée portait sur la répartition des retombées industrielles entraînées par les contrats d'achat du gouvernement, plus particulièrement le contrat relatif au matériel militaire et son incidence sur l'unité nationale.

● (2220)

Plus particulièrement, j'ai parlé du projet du F-18 et de ses retombées industrielles; selon les dernières données dont nous disposons, et nous ne croyons pas que ce soient les plus récentes, 47 p. 100 de ces retombées iraient à la province de Québec, 41 p. 100 à l'Ontario et 12 p. 100 au reste du Canada pour un total de 88 p. 100 au centre du pays.

D'après nos renseignements, les retombées dans les régions du centre du Canada seraient encore plus importantes. J'aimerais citer en exemple une usine de pièces de la GE dans le sud de la Colombie-Britannique qui a été déménagée. Les remarques du ministre vendredi dernier sur le programme des frégates ont précisément suscité ces observations. C'est là une autre preuve que les avantages vont aller à la province de Québec sans que l'on songe à en accorder une juste part à la côte du Pacifique, à la Colombie-Britannique et à la région de l'Atlantique. Je signale qu'il est extrêmement important pour l'unité nationale que des retombées industrielles soient suscitées dans ces régions, en particulier dans les régions naturelles où la construction navale et les industries connexes sont présentes.

On a aussi parlé d'un programme d'achat de camions annoncé par un député libéral; environ 2,500 à 2,800 camions d'une valeur approximative de $200 millions seraient aussi construits dans les régions du centre du Canada, en particulier dans la province de Québec.

J'aimerais signaler d'autres questions qui nous intéressent vivement, notamment les avantages donnés par le gouvernement du Canada et leur influence sur le reste du pays et sur l'unité nationale. Par exemple, le programme de l'industrie de l'automobile a beaucoup profité au centre du pays dans le passé. Les tronçons préconstruits du pipe-line et les industries d'acier seront profitables à cette même région. Nous nous demandons comment les sommes seront affectées à l'avenir au programme d'acquisition de bateaux de pêche dont le coût s'élèvera à environ 90 millions de dollars. Il est très difficile, voire impossible, d'obtenir ces renseignements.

On annonce une somme de 250 millions de dollars pour rééquiper la garde côtière. D'où viennent ces programmes? J'aimerais particulièrement discuter des réductions imposées au ministre de la Défense nationale dans son rôle de coordonnateur d'expéditions de recherches et de sauvetage. Dans le cadre du Programme d'amélioration des moyens de recherche et de sauvetage, seulement 11 des 14 hélicoptères subiront des modifications nécessaires à ces manœuvres; je demande au ministre de nous dire pourquoi les trois autres, un sur la côte du Pacifique et deux sur la côte de l'Atlantique, ne sont pas visés par ce Programme.

Il semble y avoir du favoritisme dans la façon dont le gouvernement répartit les approvisionnements en matériel, à l'avantage surtout de la province de Québec à qui l'on promet mots et merveilles. Au lieu d'aider la cause de l'unité nationale, cette politique aggrave le problème, car les promesses sont souvent suivies de trahisons. Il nous faut indéniablement une stratégie industrielle, en particulier dans l'industrie de la construction navale et les métiers connexes. Les approvisionnements du gouvernement doivent venir renforcer cette stratégie. Cette méthode à la longue sera beaucoup plus juste et avantageuse pour tout le monde, y compris la province de Québec.

J'aimerais bien que le ministre me donne une réponse plus détaillée que celle que j'ai reçue aujourd'hui à la Chambre.

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je suis vraiment touchée de voir un néo-démocrate manifester tellement d'intérêt pour les choses militaires. Il est regrettable qu'il ne puisse partager son intérêt avec ses collègues de l'Ontario.

Cet après-midi, le ministre a donné à la Chambre une réponse parfaitement claire et satisfaisante. Le gouvernement désire que toutes les régions du pays profitent de ses activités. Néanmoins, je dois rappeler au député que, même s'il s'agit d'une question extrêmement importante pour la défense, le soin de négocier des contrats revient au ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais), tandis que les avantages industriels qui en découlent sont du ressort du ministre de l'Industrie et du Commerce M. Gray. Le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) s'intéresse évidemment de très près à ces questions, car c'est lui qui veille à ce que les besoins et les spécifications militaires soient bien respectés. Par conséquent, les questions soulevées par le député font l'objet d'une collaboration étroite entre les trois ministères.

Néanmoins, je crois que le député fait du tort tant à lui-même qu'à son parti et à son pays, surtout dans la conjoncture actuelle, en interprétant de travers les propos et les intentions du ministre, qui ne prêtaient pourtant à aucune équivoque.

● (2225)

Le gouvernement libéral a fait une bonne affaire, et même une très bonne affaire, pour le Canada et pour tous les Canadiens, en négociant l'achat du nouvel avion de chasse. McDonnell Douglas s'est engagé à accorder au moins 60 p. 100 des retombées à l'industrie canadienne de l'aérospatiale et de l'électronique. Certains projets précis iront à des régions déterminées, mais la plupart des retombées ne sont pas expressément octroyées par régions. Le contrat prévoit des stimulants pour promouvoir la répartition des richesses aux zones de chômage élevé et de faible industrialisation. Il en résultera une pluie de retombées favorisant les entreprises et les régions qui auront fait preuve du plus grand dynamisme pour l'obtention des contrats accordés par McDonnell Douglas et les sous-traitants.

Les chantiers navals canadiens, de l'Atlantique et du Pacifique, y compris ceux du Québec, sont en concurrence pour l'obtention de contrats pour la construction de frégates. Quand on aura décidé lesquels des finalistes présenteront des projets de contrats détaillés, les chantiers navals des deux côtes et du Québec entameront certainement des pourparlers avec les groupes industriels finalistes et leur proposeront des projets.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, 11 heures.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 26.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 2 mai 1980

La séance est ouverte à 11 heures.

• (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'AIDE À TERRE-NEUVE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DU MEER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné que, pour la première fois depuis la création du MEER, Terre-Neuve n'a pas conclu cette année d'entente sur la foresterie avec Ottawa, étant donné que les liquidités découlant de ces ententes du MEER avec Terre-Neuve vont tomber d'environ 60 millions de dollars par an à moins de 40 millions de dollars cette année; étant donné, par ailleurs, que l'entente nº 2 sur la foresterie, qu'une autre entente sur l'arpentage et la cartographie ainsi que l'amendement de l'entente Nordco et un nouvel accord Nordco sont prêtes à être exécutées au même titre que l'entente concernant les côtes du Labrador; je propose, avec l'appui du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander):

Que le ministre de l'Expansion économique régionale donne suite aux affaires urgentes en souffrance dans son ministère, y compris les lettres et les télex du premier ministre de Terre-Neuve, et que le ministre signe sans plus tarder l'entente nº 2 sur la foresterie, l'entente sur l'arpentage et la cartographie, l'amendement à la Nordco et la nouvelle entente Nordco ainsi que l'entente sur les côtes du Labrador, pour qu'on puisse immédiatement commencer les travaux à Terre-Neuve et au Labrador prévus en vertu de ces accords, et qu'on puisse construire sans plus tarder les installations nécessaires et créer de nouveaux emplois.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉDITION

LES SUBVENTIONS À LA PROMOTION ET À LA COMMERCIALISATION DE LIVRES CANADIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante.

Comme les maisons d'édition qui obtiennent des subventions dans le cadre du programme de publication de livres canadiens ne sont pas tenues de révéler l'utilisation qu'elles en font, et comme le secrétariat d'État a déjà émis un chèque de près de $300,000 à l'ordre de Macmillan du Canada en vertu de ce programme, je propose, appuyé par le député de Hillsborough (M. McMillan):

Que la Chambre ordonne au ministre de prendre des mesures immédiates pour s'assurer que ces fonds serviront à la promotion et à la commercialisation intensives de livres canadiens maintenant que cette maison d'édition a été vendue à la Gage Educational Publishing.

Mme le Président: Une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'EASTERN PROVINCIAL AIRWAYS—LES SERVICES DANS LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Est): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et de pressante nécessité.

Étant donné que le président d'Eastern Provincial Airways a laissé entendre que sa société serait peut-être forcée d'abandonner certaines liaisons locales à la suite de la décision par la Commission canadienne des transports d'étendre à Halifax les services de CP Air; que l'ancien premier ministre temporaire et son parti ont appuyé par une majorité écrasante la demande de CP Air pour étendre ses services à Halifax; et que les localités de l'Atlantique comptent sur les services de transporteur régional d'EPA, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que le ministre des Transports garantisse aux habitants de la région de l'Atlantique le maintien des services de transporteur régional d'EPA à toutes les localités qui en bénéficient présentement, et que l'on accorde la liaison Halifax-Toronto à EPA plutôt qu'à CP Air.

Mme le Président: Une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

ON DEMANDE DE NE PAS ENTRAVER LE TRANSPORT DE GRAIN PAR CAMIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, le transport du grain du Manitoba à Thunder Bay par camion s'est révélé un moyen efficace de remplacer la manutention et le transport du grain par chemin de fer. Par ailleurs, cette initiative a permis d'augmenter la capacité de transport dans notre région. Aussi, je propose, appuyé par le député de Portage-Marquette (M. Mayer):

Article 43 du Règlement

Que le gouvernement ne sabote pas le transport du grain du Manitoba à Thunder Bay par camions en imposant un règlement qui le rendrait impossible.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LES PROJETS DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE DANS L'EST DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et importante.

Bien qu'il ait admis qu'il est dangereux pour les provinces de la côte est, de dépendre des importations de pétrole étranger pour produire de l'énergie, le gouvernement retarde des projets comme la mise en valeur des mines de charbon du Cap-Breton et le prolongement du gazoduc qui permettrait d'acheminer du gaz naturel vers l'Est. Aussi, je propose, appuyé par le député de South Shore (M. Crouse):

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de préparer et de présenter immédiatement un programme visant à mettre en œuvre de nouveaux projets de production d'énergie dans l'est du Canada et prévoyant le prolongement du gazoduc qui pourrait desservir l'Est en gaz naturel, ce qui permettrait à cette région d'être moins tributaire des importations de pétrole.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS RADIOACTIFS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné la décision rendue hier par la cour suprême de la Colombie-Britannique d'accorder des dommages et intérêts de 458,700 dollars à trois sociétés de Surrey en Colombie-Britannique que l'on a frauduleusement amenées à acheter des déchets radioactifs que l'on a fait passer pour des matériaux de remplissage et étant donné que ces indemnités ont été accordées parce que ces matériaux sont considérés comme dangereux et comme d'autre part on trouve encore d'autres quantités de déchets de ce type dans d'autres terrains à Surrey et qu'on ne peut les déplacer du fait qu'on n'ait pas encore trouvé un site de stockage approprié, je propose, appuyé par le député de Surray-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen):

Que la Chambre autorise immédiatement la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada à transporter ces déchets jusqu'au site de stockage de déchets de l'Énergie atomique du Canada à Chalk River.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

LES PÊCHES

LES SUBVENTIONS POUR L'ACHAT DE BATEAUX—LES FORMULES QUE DOIVENT REMPLIR LES PÊCHEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente.

Le gouvernement a modifié récemment les conditions imposées aux pêcheurs qui reçoivent des subventions pour l'achat de bateaux du gouvernement fédéral. Étant donné que les pêcheurs de l'ouest du Canada doivent maintenant remplir une multitude de formules bureaucratiques qui étaient auparavant inutiles et que pour cette raison, de nombreux pêcheurs de régions isolées hésiteront ou éviteront d'acheter de nouveaux bateaux, je propose, appuyé par le député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller):

Que la Chambre estime que le gouvernement devrait agir immédiatement en vue d'éliminer ces exigences bureaucratiques superflues et veiller à ce que les formalités requises pour obtenir une subvention destinée à l'achat d'un bateau redeviendront ce qu'elles étaient avant l'année financière 1980.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

LES SUBVENTIONS POUR EMPLOYER DES ÉTUDIANTS DURANT L'ÉTÉ—CE QU'IL EN EST DES DEMANDES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, je prends la parole afin de proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Lorsque la Canada West Foundation a téléphoné au cabinet du ministre de l'Emploi et de l'Immigration il y a deux jours pour savoir ce qu'il en était de sa demande de subvention pour employer des étudiants durant l'été, les collaborateurs du ministre ont déclaré que les retards étaient attribuables à la lenteur du député, mais j'avais renvoyé mon analyse des demandes avant le délai fixé par le ministre. Je propose donc, appuyé par le député de Northumberland (M. Hees):

Que la Chambre demande au ministre de l'Emploi et de l'Immigration d'interdire à ses collaborateurs de blâmer fallacieusement les députés pour leur propre incompétence bureaucratique.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES POSTES

ON DEMANDE D'AMÉLIORER LE SERVICE DE BANLIEUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. Étant donné que les cases postales personnelles sont souvent situées jusqu'à deux pâtés de maisons du domicile de l'usager et que le ministère appelle cela «le service de banlieue», une exagération aux proportions orwelliennes, étant donné que les habitants des anciennes subdivisions se voient livrer leur courrier à domicile alors que ceux des nouveaux quartiers résidentiels sont condamnés au dit service de banlieue et étant donné que le fait d'assurer un service de qualité inférieure à une catégorie de contribuables tout en en fournissant un de qualité supérieure à leurs voisins est injuste et discriminatoire, je propose, avec l'appui du député de Prince-Albert (M. Hovdebo):

Que la Chambre insiste pour que le ministre des Postes mette immédiatement un terme à l'expansion du service de banlieue et assure la livraison de la poste à domicile par courrier dans les plus brefs délais.

Mme le Président: Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

ON S'OPPOSE AU PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DU MDN À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet d'une affaire urgente concernant les bureaux de la légion canadienne dans l'est de l'Ontario et partout ailleurs au Canada. Il y a un an, le gouvernement fédéral a annoncé le déménagement du ministère des Affaires des anciens combattants à l'Île-du-Prince-Édouard. Étant donné que cette initiative constitue du favoritisme politique criant dont a écopé malgré lui le gouvernement conservateur, je propose, avec l'appui du député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que la Chambre, étant donné les nombreuses objections présentées par des dizaines de bureaux de la légion canadienne, demande au gouvernement d'annuler immédiatement son projet de transfert du ministère des Affaires des anciens combattants à l'Île-du-Prince-Édouard et de laisser le ministère là où il est, car c'est ainsi qu'il dessert au mieux les intérêts des anciens combattants de notre pays.

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'IMMIGRATION

L'OCTROI DU STATUT D'IMMIGRANTS REÇUS AUX MENNONITES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, je demande à présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné l'intérêt et la sympathie que le Canada manifeste généralement à l'endroit des réfugiés, comme ce fut le cas récemment à l'égard des réfugiés indochinois, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie):

Que les familles mennonites du Canada qui risquent maintenant d'être déportées, même si les parents sont nés au Canada et ont déménagé au Mexique, où ces familles n'avaient pas été avisées d'une disposition du règlement obligeant chacun de ses membres à faire connaître, avant son 24e anniversaire de naissance, son intention de demeurer citoyen canadien, fassent l'objet de la même sollicitude et obtiennent pour des raisons humanitaires, le statut d'immigrant canadien reçu.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1115)

L'AGRICULTURE

LE DROIT DE DOUANE VISANT À PROTÉGER LES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et importante qui a trait à la situation désastreuse dans laquelle se trouvent les producteurs de pommes de terre de la Colombie-Britannique.

Les initiatives des gouvernements libéraux qui se sont succédés ont pratiquement anéanti l'industrie de la pomme de terre frite en Colombie-Britannique qui constituait un débouché important pour les producteurs de pommes de terre de la Colombie-Britannique. Par ailleurs, les importations de pommes de terre de l'état de Washington et de l'Orégon sabotent les efforts des cultivateurs canadiens en inondant le marché de la Colombie-Britannique de pommes de terre bon marché provenant des grandes fermes industrielles. Aussi, je propose, appuyé par le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman):

Que le gouvernement fasse immédiatement le nécessaire pour imposer un droit de douane saisonnier afin de protéger les planteurs de pommes de terre de la Colombie-Britannique contre les importations de patates bon marché, en mettant en application la méthode d'intervention rapide qui a été mise au point par le ministre de l'Agriculture du gouvernement conservateur précédent et qui a été annoncée par lui le 22 octobre 1979.

Mme le Président: Une telle motion ne peut pas être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE COÛT DU PÉTROLE IMPORTÉ—LA PROVENANCE DES SOMMES SUPPLÉMENTAIRES

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Puisqu'il est absent, je l'adresserai à celui qui pense pouvoir jouer le rôle de premier ministre suppléant.

Tout récemment, l'Arabie Saoudite et le Mexique ont annoncé qu'ils avaient l'intention d'augmenter considérablement le prix du pétrole, ce qui aura pour effet, il faut l'admettre, d'annuler immédiatement l'économie de 1 milliard de dollars que le gouvernement avait trouvé moyen de réaliser sur le total de sa facture pétrolière. Dès lors, le premier ministre suppléant peut-il dire aujourd'hui à la Chambre où il compte trouver ce milliard supplémentaire qu'il faudra payer à la suite de la hausse de prix du pétrole que l'OPEP nous annoncera le 7 mai?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, le député sait très bien que toutes les négociations actuelles sur le prix intérieur du pétrole sont en marche, que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources fait un travail considérable dans ce domaine, que le ministre des Finances est actuellement à faire l'examen préparatoire au prochain budget, et il tiendra compte de toutes ces négociations et des résultats de celles-ci dans la préparation de ce budget. Le député aura alors une réponse beaucoup plus concrète à sa question.

[*Traduction*]

M. Forrestall: Madame le Président, je crois que je préfère le langage «stengélien» du ministre des Transports, qui fait aujourd'hui office de premier ministre suppléant, à ce genre de propos incohérents car la question est très importante.

Je veux que les ministériels nous disent si, avant de partir pour une tournée dans les différentes provinces que nous lui souhaitons d'ailleurs fructueuse, le ministre de l'Énergie a notamment reçu comme instruction de chercher à obtenir des provinces non productrices qu'elles appuient de nouvelles hausses du prix du pétrole produit actuellement au Canada. Je voudrais savoir comment le gouvernement a l'intention de remplacer le milliard de dollars disparu depuis vingt-quatre heures.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai médité sur la réponse du ministre d'État et je n'ai pu m'empêcher d'en admirer la pertinence.

Des voix: Bravo!

M. Pepin: On pourrait mentionner que nous en avons déjà débattu hier à la Chambre. Toutes sortes de possibilités ont été envisagées. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit à maintes reprises, et à juste titre à mon humble avis, qu'il n'a pas l'intention de commenter quotidiennement les consultations qu'il tient actuellement.

M. Forrestall: Madame le Président, je ne sais pas si, tout humble qu'il se prétende, le premier ministre suppléant se rend compte que l'économie des provinces atlantiques repose en grande partie sur ses importations de pétrole.

Nous voudrions savoir où le gouvernement entend trouver l'argent nécessaire pour payer ce pétrole et donc pour améliorer nos chances d'obtenir des approvisionnements sûrs dans cette partie du Canada. C'est là une question très sérieuse. Nous enregistrons maintenant un déficit de 4.3 milliards de dollars au chapitre de nos approvisionnements pétroliers. D'où le gouvernement va-t-il tirer l'argent pour le combler? Comment les provinces atlantiques peuvent-elles avoir l'assurance qu'elles auront les moyens de payer ce pétrole importé dont elles ont tant besoin?

• (1120)

M. Pepin: Je comprends la curiosité du député, mais la réponse à sa question sera donnée en temps et lieu.

LE PROGRAMME D'AIDE À LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, ma question pourrait s'adresser au vice-premier ministre et ministre des Finances, mais comme elle traite de questions générales, je vais la poser au premier ministre suppléant.

Le député sait assurément que le budget présenté en décembre 1979 comportait une disposition spéciale visant à restreindre la dépendance de la région de l'Atlantique envers le pétrole importé qu'elle utilise pour la fabrication de l'électricité. Cette disposition visait à protéger les habitants de la Nouvelle-Écosse contre toute majoration du coût de l'électricité due à une augmentation du prix du pétrole, à l'aide de subventions fédérales de plus de $300 millions.

Le premier ministre suppléant reconnaît-il qu'un tel programme d'aide est justifié et donnera-t-il à la Chambre l'assurance que son gouvernement accordera une aide égale ou similaire en fixant le prix «made in Canada»?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je vais transmettre la question au vice-premier ministre et ministre des Finances et au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources; toutefois, je ne peux m'empêcher de faire remarquer qu'en ce qui concerne la protection des consommateurs, en particulier ceux des provinces importatrices, le dossier du gouvernement est exceptionnel.

Des voix: Bravo!

M. Crosby: Je suis conscient des difficultés auxquelles se heurte le premier ministre suppléant à cet égard, mais cette question préoccupe grandement les Canadiens de la région de l'Atlantique.

Les premiers ministres de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont déclaré qu'il sera possible, pourvu que le programme d'aide soit prolongé, de contenir le prix de l'énergie électrique en 1980 et 1981, malgré les hausses du prix du pétrole. Le premier ministre suppléant ou un autre ministre est-il en mesure de nous assurer que le gouvernement poursuivra ce programme d'aide et empêchera une hausse des tarifs de l'électricité, ainsi que le prévoyait le budget présenté par les progressistes conservateurs?

M. Pepin: Compte tenu de l'intérêt tout particulier qu'il porte à cette région, je suis certain que le vice-premier ministre et ministre des Finances en tiendra compte lorsqu'il préparera son budget.

* * *

LE LOGEMENT

LES MESURES ENVISAGÉES POUR RÉGLER LES PROBLÈMES DES LOCATAIRES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Étant donné que la présente pénurie de logements est la plus grave que les Canadiens aient connue depuis quelque temps—on prévoit en effet pour 1980 une baisse de 17 p. 100 des mises en chantier—et étant donné que ceux qui sont le plus durement frappés sont les locataires qui ne seront jamais en mesure de s'acheter une maison, le ministre peut-il nous dire quelles mesures il entend prendre pour régler ce problème du logement surtout en ce qui concerne les locataires, qui consacrent bien au-delà de 30 p. 100 de leur revenu au logement?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'ai eu l'occasion, au début de la semaine, de m'entretenir avec le ministre chargé du logement en Colombie-Britannique et d'évaluer par moi-même certains des problèmes qui existent dans la circonscription que représente le député.

Je partage certes ses préoccupations. J'ai l'intention de discuter de la question avec tous les ministres provinciaux avec lesquels je ne me suis pas encore entretenu. J'insiste sur le fait que la question du stock de logements en location est une des grandes priorités de mon ministère et de la Société.

Mme Mitchell: Je suis heureuse d'apprendre que le ministre s'est rendu en Colombie-Britannique pour prêter l'oreille aux préoccupations de l'Ouest la fin de semaine dernière, mais je constate qu'il n'a pas pris d'engagements. Cependant, le rapport de la SCHL mentionne que Vancouver connaît la pire crise du logement en Amérique du Nord et que Calgary et Victoria suivent non loin derrière. A Vancouver, plus du quart de la population a des problèmes de logement. Par exemple, quelque 11 000 personnes sont mal logées, le pourcentage des logements libres est inférieur à zéro et la région doit accueillir 25 000 nouveaux arrivants.

● (1125)

Le ministre pourrait-il nous dire quelles mesures précises il entend prendre pour régler ces problèmes dans les villes victimes d'une migration considérable.

M. Cosgrove: Madame le Président, ce n'est pas nécessairement un problème qu'il incombe au gouvernement fédéral ou à la SCHL elle-même de régler. Comme vous le savez, la question du logement met en cause de nombreuses juridictions. Par exemple, j'ai appris avec joie cette semaine que le gouvernement de l'Alberta avait puisé dans ses crédits excédentaires la somme de $60 millions pour s'attaquer aux problèmes des régions où le marché de l'habitation est congestionné.

J'ai déjà dit—et je le répète—que je travaille en collaboration avec les ministres des provinces. J'espère que le gouvernement fédéral apportera sa contribution à la solution du problème, mais ce sera certainement de concert avec les gouvernements provinciaux.

ON DEMANDE DE HAUSSER LES ALLOCATIONS AUX LOGEMENTS SOCIAUX

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, compte tenu de l'absence du premier ministre et du ministre des Finances, je vais poser ma question supplémentaire au vice-premier ministre qui est, je crois, le ministre des Transports.

Étant donné que le ministre chargé de la SCHL a déposé il y a environ une semaine un rapport indiquant que le gouvernement a construit 9,000 logements de moins qu'il n'aurait dû pour répondre à la demande des Canadiens en matière de logements sociaux et coopératifs, et que la construction de ces logements est la première étape essentielle qui permettra de régler la crise actuelle et étant donné que les associations militant en faveur de la construction de logements sociaux et coopératifs . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. L'honorable représentante voudrait-elle poser rapidement sa question?

Mme Mitchell: Le premier ministre suppléant rescindera-t-il cette politique de réduction et insistera-t-il au sein du cabinet pour que le gouvernement décrète pour 1980 une hausse des allocations aux logements sociaux?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je transmettrai la requête du député au premier ministre et je suis certain qu'il en discutera avec le ministre chargé de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Je suis convaincu que le ministre a lui-même tenu compte de tous ces facteurs lorsqu'il a pris cette décision.

L'IMPORTANCE DE RÉGLER LES PROBLÈMES DES LOCATAIRES

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre des Travaux publics. Suite à réponse qu'il a donnée à la Chambre ce matin, pourrait-il nous expliquer pourquoi le *Sun* de Vancouver, dans un numéro du début de la semaine, a dit qu'il avait déclaré que selon lui, le problème qui règne dans le domaine du logement n'est pas de première importance?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, la réponse est certes évidente. Lorsque j'ai été nommé titulaire de ce ministère, on m'a demandé, à la Chambre, de résoudre le problème des gens forcés de renouve-

ler leurs hypothèques. C'est un fait connu que le gouvernement a réagi devant ce besoin très urgent. Voilà notre première réaction au problème.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA SÉCURITÉ DES PERSONNES QUI HABITENT PRÈS DES PÉNITENCIERS

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Madame le Président, c'est au solliciteur général que je m'adresse. Étant donné le meurtre d'un citoyen de la localité apparemment commis par un détenu de la prison Mountain en Colombie-Britannique, le ministre pourrait-il dire à la Chambre et à la population quelles mesures ou quels changements de politique il envisage pour assurer la sécurité des habitants de cette région?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, j'ai demandé un rapport relativement à cet incident, mais j'ai appris entre-temps que le pénitencier Mountain n'est entouré que d'une seule clôture. L'érection d'une double clôture avait été prévue, mais comme celle-ci tardait en raison d'une décision touchant la construction à l'intérieur de la cour, j'ai ordonné qu'on construise une seconde clôture, ce qu'on est en train de faire.

Personne ne trouvera là raison de se consoler, compte tenu de l'incident signalé, mais les députés le savent, le détenu évadé a été repris par des agents de la GRC.

M. Andre: Et sans doute obtiendra-t-il une autorisation de sortir en fin de semaine.

M. Patterson: Vu le nombre des incidents mettant en cause des détenus des établissements pénitentiaires de la région d'Abbotsford-Matsqui, y compris l'enlèvement et l'assassinat imputés à un détenu d'une employée d'un dépanneur ouvert toute la nuit, le ministre a-t-il ordonné la tenue d'une enquête complète sur tous ces incidents, de façon à calmer les craintes légitimes et le ressentiment croissant des localités, et à rétablir leur confiance dans le Service pénitentiaire canadien?

● (1130)

M. Kaplan: Madame le Président, je serais d'accord avec le député si le nombre d'évasions était en hausse dans l'ensemble du pays ou dans une région quelconque. Ce n'est pas le cas. Il reste que chaque cas demeure préoccupant et, comme les députés le savent, on m'a remis un rapport sur chacune des évasions. Cependant, je ne crois pas que la situation justifie une enquête globale sur ce problème, qui n'est pas plus aigu aujourd'hui que dans le passé. J'étudie chaque cas individuellement.

L'ÉNERGIE

LA TAXE À L'EXPORTATION D'ÉLECTRICITÉ—LES POURPARLERS AVEC LES PROVINCES

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je voudrais poser ma question au premier ministre suppléant. Je lui demande si le gouvernement envisage d'imposer une taxe à l'exportation sur l'électricité que les provinces du Canada vendent aux États-Unis. Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il fait part de son intention aux provinces, leur a-t-il dit qu'il voulait entamer des négociations concernant l'imposition d'une telle taxe?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, cette question est dans l'air depuis si longtemps que je trouve plutôt injuste que le député me demande d'y répondre aujourd'hui, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. C'est loin d'être une question nouvelle. Je ne suis au courant d'aucune intention de ce genre, mais je conseille au député de Provencher de poser la question lundi au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. Epp: Le premier ministre suppléant se satisfait peut-être de cette réponse, mais il ne doit pas oublier qu'en assumant les fonctions de premier ministre suppléant, c'est au nom du gouvernement qu'il parle aujourd'hui à la Chambre.

Des voix: Bravo!

Une voix: Où sont les autres?

Une voix: Informez-vous!

M. Epp: Je voudrais poser au premier ministre suppléant la question suivante: le premier ministre insiste constamment sur le fait que le gouvernement fédéral va tirer de sa politique énergétique globale les mêmes revenus qui auraient été perçus en vertu du budget du 11 décembre tout en affirmant que sans imposer de taxe d'accise il maintiendra le prix du baril de pétrole à $4 dollars le baril.

Je voudrais que le premier ministre suppléant me dise si le gouvernement envisage d'imposer une taxe à l'exportation sur les ventes d'énergie hydro-électrique et si les revenus qu'il compte en tirer sont inclus dans l'ensemble des revenus auxquels songe le gouvernement fédéral?

M. Pepin: Madame le Président, je me dois de protester parce que dans une certaine mesure, cette question est plutôt injuste.

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: Si le gouvernement devait procéder à un tel revirement de politique au sujet d'une question si importante, cela ne serait pas annoncé par la bouche du vice-premier ministre ou du ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources un vendredi matin. Mon honorable ami ne joue pas le jeu en insistant pour obtenir une réponse en ce moment précis.

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre suppléant. Que fait-il ici?

Des voix: Oh, oh!

LA VENTE PAR PETRO-CANADA DE 25 P. 100 DES INTÉRÊTS DE SON PROJET PILOTE DANS L'ARCTIQUE

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je poserai ma question au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

On a annoncé dernièrement que Petro-Canada allait vendre 25 p. 100 des intérêts de son projet pilote dans l'Arctique à des sociétés privées associées à Dome Petroleum. Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi on a décidé de réduire les intérêts de notre société pétrolière nationale dans ce projet après que le gouvernement se fût engagé à accroître ses activités d'exploration dans les régions limitrophes et si cette décision a été prise par tout le cabinet?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, je sais, pour en avoir parlé avec le président de Petro-Canada, qu'il est très désireux de se conformer à la politique de notre gouvernement et de réduire la présence des sociétés étrangères dans ce secteur très important de nos ressources. Cette vente avait sans aucun doute pour but de procurer à Petro-Canada des capitaux additionnels lui permettant d'investir dans d'autres projets tout en conservant une part majoritaire des intérêts dans le projet en question.

M. Ittinuar: Madame le Président, je crois que le ministre ne nous dit que ce qu'il veut. Peut-il donner à la Chambre l'assurance absolue que la réorganisation de ce projet n'affaiblira pas le contrôle de Petro-Canada sur tous ses aspects inhérents et surtout que cela ne compromettra pas le dialogue en cours entre la population de l'est de l'Arctique et Petro-Canada sur des questions d'ordre socio-économique?

M. Munro (Hamilton-Est): Madame le Président, je trouve encourageant le fait que le député admette que Petro-Canada a eu des entretiens fructueux avec la population de ces territoires. Je suis certain que Petro-Canada va garder le contrôle de ce projet.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'INCLUSION DU COMTÉ DE NORTHUMBERLAND DANS L'ENTENTE AUXILIAIRE POUR L'EST DE L'ONTARIO

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. A plusieurs reprises depuis le début de la session, j'ai signalé au ministre la grande nécessité d'inclure le comté de Northumberland dans l'entente auxiliaire pour l'Est de l'Ontario.

Cette nécessité est devenue plus pressante depuis que l'usine Eldorado a été transférée dans le Nord de la province et que la très grosse usine de Winchester-Western a été fermée à Cobourg. De plus, le ministre peut-il nous dire s'il a été décidé d'inclure le comté de Northumberland dans cette entente?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je voudrais avant tout rendre hommage au député de Northumberland pour le dévouement dont il a fait preuve en me présentant des instances nombreuses et répétées pour me signaler les difficultés qu'éprouve sa circonscription. En deuxième lieu, je voudrais assurer au député que d'ici deux semaines tout au plus, je prendrai une décision à ce sujet. En troisième lieu, j'invite instamment tous les députés à la Chambre, le premier ministre, les autres ministres et l'opposition officielle à collaborer avec moi à la mise au point d'un système qui permettrait de faire bénéficier tous les Canadiens, d'un bout à l'autre du pays, de l'égalité des chances.

Il nous faut décider de nos priorités. Serons-nous obligés de restreindre les dépenses ou aurons-nous les moyens d'aider le comté de Northumberland et d'autres circonscriptions à régler leurs difficultés d'ordre économique? J'ai étudié les indicateurs économiques pour la circonscription de Northumberland et j'ai constaté qu'ils ressemblaient beaucoup à ceux pour l'ensemble de l'Ontario. Toutefois, je crois comprendre que le comté de Northumberland a des problèmes précis et je tâcherai de les régler et de répondre au député dans deux semaines tout au plus.

Des voix: Bravo!

LES MESURES EN VUE D'AMÉLIORER L'ÉCONOMIE DE TERRE-NEUVE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Le ministre se rend-il compte que, pour la première fois depuis la création de son ministère, aucun accord forestier n'a été conclu avec Terre-Neuve et que le montant des subventions du MEER versées à Terre-Neuve dans le cadre de ces accords est tombé de 60 millions de dollars en moyenne au cours des cinq dernières années, à une trentaine de millions. D'autre part, l'accord forestier, l'accord cartographique, l'accord Nordco et l'accord sur la côte du Labrador attendent qu'il veuille bien s'en occuper, car le Conseil du Trésor les a approuvés depuis deux ou trois mois.

Le ministre peut-il également nous expliquer pourquoi il n'a pas répondu à la correspondance que le premier ministre de Terre-Neuve, qui est également ministre des Affaires intergouvernementales, lui a adressée à ce sujet? Quand va-t-il faire quelque chose? Le ministre se rend-il compte que Terre-Neuve est toujours une région défavorisée qui n'a pas encore connu son ère de prospérité?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je suis surpris de l'attitude du député. Je puis lui assurer que je connais les difficultés et les besoins de Terre-Neuve. Il a mentionné certains secteurs pour lesquels son gouvernement, l'ancien gouvernement conservateur, avait rejeté les demandes de Terre-Neuve.

La question des disparités régionales doit rester en dehors des considérations partisanes. J'ai dit que chaque député quel que soit son parti, trouvera en moi un allié pour lutter contre les disparités et le député peut être certain que Terre-Neuve retiendra toute mon attention, car c'est peut-être la région la plus nécessiteuse.

La Chambre des communes

M. Crosbie: Madame le Président, je suis certain que le ministre est plein de bonnes intentions, mais Terre-Neuve attend qu'il agisse. Les accords dont j'ai parlé ont été approuvés et adoptés par le Conseil du Trésor il y a des mois et n'ont toujours pas été appliqués. Le ministère de l'honorable député ne répond même pas à la correspondance ni aux télex du gouvernement de Terre-Neuve.

● (1140)

Je ne sais pas s'il s'agit d'une question de partisannerie ou quoi que ce soit, mais il demeure que des mesures immédiates doivent être prises parce que cette année, les fonds disponibles du MEER à Terre-Neuve ont été réduits de moitié jusqu'à maintenant et toutes les ententes doivent être respectées. Le ministre peut-il donner l'assurance à la Chambre que des mesures seront prises au cours des prochaines semaines pour régler ces questions très urgentes, parce que les possibilités d'emploi s'envolent de Terre-Neuve qui connaît un taux très élevé de chômage cette année et où les mises en chantiers sont très peu nombreuses?

M. De Bané: Voyez-vous, madame le Président, le budget dont je dispose actuellement est, à toutes fins utiles, celui qu'avait présenté le gouvernement précédent.

M. Crosbie: Aucun crédit n'est prévu pour cela non plus.

M. De Bané: Par prenez exemple le cas de NORDCO. C'est le Conseil du Trésor du gouvernement précédent qui a rejeté l'appel du gouvernement de Terre-Neuve qui demandait une prolongation des crédits.

Des voix: Oh, oh!

M. De Bané: En réalité, je suis donc lié par les contraintes qui me sont imposées. Même si nous ne répondons pas à la correspondance ni ne prenons d'autres engagements, les ressources financières actuelles du ministère sont utilisées jusqu'au dernier cent. Je dispose de juste assez de crédits pour respecter les engagements antérieurs qu'a pris notre gouvernement et ceux du gouvernement de l'honorable député.

Je dis donc que nous devons établir nos priorités, à nous tous. Allons-nous offrir les moyens d'aider les régions pauvres du Canada qui ont désespérément besoin d'un développement économique? Donnez-m'en les moyens et je répondrai par l'affirmative à toutes les demandes.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DANS LA TRIBUNE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OTAN

Mme le Président: Je désirerais saluer la présence dans nos tribunes du Secrétaire général de l'OTAN, M. Joseph Luns, que je remercie de sa visite.

Des voix: Bravo!

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE AUTOROUTE À TRAVERS LES TERRES, À OTTAWA

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, j'aimerais addresser ma question au ministre de l'Agriculture qui en a été informé. Le ministre sait sans doute que la population des régions de la ville de Nepean, en particulier, Manordale, Woodvale, Trend Village, Arlington Woods, Merivale Garden et d'autres secteurs s'inquiètent de plus en plus du projet de prolongation de l'artère Knoxdale-Hunt Club qui devra nécessairement passer sur les terres d'Agriculture Canada. On a proposé ce projet.

Le gouvernement du Canada et la municipalité régionale ou une autre municipalité ont-ils conclu une entente prévoyant la prolongation de cette artère?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le ministère de l'Agriculture n'a conclu aucun accord ni reçu aucun avis.

Je serais étonné que la province d'Ontario permette qu'une autoroute à quatre voies traverse la station de recherche agricole que nous considérons également importante. Nous vérifierons encore, mais nous n'avons rien trouvé du tout pour le moment.

* * *

L'IMMIGRATION

LE STATUT D'IMMIGRANTS REÇUS AUX MENNONITES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Comme le Canada a montré beaucoup de compassion pour les réfugiés au cours des dernières années, comme en témoigne l'accueil récemment réservé aux réfugiés indochinois, le ministre pourrait-il accorder autant d'attention aux familles mennonites venues du Mexique qui vivent maintenant au Canada?

Les membres de ces familles peuvent trouver du travail ou trouver quelqu'un qui leur promette un emploi, s'ils ont la permission de travailler, et pourtant, ils risquent d'être déportés bien que leurs parents soient nés au Canada ou y vivent depuis des années. Ces gens ne savaient pas qu'ils étaient tenus de faire connaître leurs intentions avant leur vingt-quatrième anniversaire pour demeurer au Canada. Le ministre pourrait-il accorder, pour des raisons humanitaires, le statut d'immigrants reçus à ces gens et aux autres familles mennonites qui n'ont pas été informées du règlement?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, comme le député le sait, c'est une situation qui dure depuis bien des années. Nous avons informé les travailleurs mennonites qui sont actuellement au Canada que, s'ils veulent présenter une demande aux termes de la loi sur la citoyenneté pour redevenir citoyens canadiens, nous suspendrions toute ordonnance de déportation les touchant et toute poursuite intentée contre eux.

De plus, la loi leur permet de demander le statut de réfugiés. Cependant, s'ils désirent obtenir le statut d'immigrants reçus, les dispositions de la loi sont alors bien différentes, car ils ne peuvent présenter leur demande qu'à l'étranger, dans leur pays d'origine. Quoi qu'il en soit, la situation est actuellement à l'étude et nous n'avons pris, pour le moment, aucune mesure de déportation.

M. Orlikow: Le ministre pourrait-il étudier la possibilité de leur permettre de se rendre au plus proche bureau d'entrée américain pour demander le statut d'immigrants reçus, afin qu'ils n'aient pas à rentrer au Mexique comme ils doivent probablement le faire?

M. Axworthy: Madame le Président, nous n'imposons aucune restriction quant à l'endroit où une personne présente sa demande, pourvu que ce soit à l'étranger. Si elle peut le faire aux États-Unis, nous n'y voyons aucun inconvénient. Mais, l'honorable député le sait, nous avons eu certaines difficultés avec les États-Unis au cours des derniers mois, au sujet de cette façon de procéder. Je sais que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en a discuté avec son homologue américain. L'affaire fait donc l'objet de négociations et nous espérons qu'elle sera réglée bientôt. De toute façon, nous sommes tout à fait disposés à accepter de telles demandes.

* * *

L'ÉNERGIE

LE CALCUL DU PRIX PONDÉRÉ DU PÉTROLE

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, j'adresse ma question au premier ministre suppléant qui a certainement eu son mot à dire sur une affaire gouvernementale aussi importante que le prix pondéré du pétrole.

Voudrait-il donc dire à la Chambre ou lui expliquer d'une façon intelligente comment le prix pondéré ou le taux de rendement équitable des sociétés pétrolières est calculé? Prévoit-on mettre sur pied une sorte d'organisme de réglementation de l'industrie pétrolière et gazière qui permettra à chaque société, même si ses coûts sont différents de ceux des autres, d'obtenir ce taux de rendement équitable?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'étais là il y a quelques jours lorsque le premier ministre a expliqué tout cela.

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: En tant que ministre des Transports, je ne pense pas pouvoir donner de meilleures explications.

Une voix: Vous les comprenez, vous?

M. Pepin: Restons-en là. J'enverrai à mon honorable ami une copie de la réponse du premier ministre sur le prix pondéré.

M. Lambert: J'ai entendu le premier ministre tenter d'expliquer, mais disons qu'il plane un peu dans les nuages lorsqu'il s'agit de l'industrie pétrolière . . .

Une voix: Coup bas!

M. Lambert: . . . et de ses idées sur les coûts, sur la facilité ou la difficulté d'établir les prix de revient de chaque puits, de chaque société, etc. Pour produire du pétrole, il ne suffit pas de parcourir les Prairies sur des échasses sauteuses, de faire des trous dans le sol et d'espérer que du pétrole ou du gaz en sortira. C'est pourtant à cela que la politique libérale ressemble.

Des voix: Question.

M. Lambert: Puisque le ministre a participé à la formulation de cette politique, ne voudrait-il pas nous dire quelle sera la méthode utilisée pour en arriver à un rendement équitable?

M. Pepin: Madame le Président, sans doute mon collègue était-il absent de la Chambre il y a quelques minutes . . .

M. Lambert: J'étais ici.

M. Pepin: . . . lorsque j'ai répondu à une question semblable. J'ai simplement rappelé que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'avait cessé d'affirmer qu'il s'abstiendrait de tout commentaire au sujet des négociations qui se déroulent actuellement avec les provinces, les producteurs et d'autres interlocuteurs. Ceci dit, les propos de mon collègue pourraient constituer une excellente introduction au discours qu'il fera, à n'en pas douter, quand la question sera débattue à la Chambre des communes.

Une voix: C'est du Paul Martin tout craché.

M. Pepin: C'était tout un homme.

* * *

L'EMPLOI

LES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS

M. Maurice Foster (Algoma): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Compte tenu de l'importance des programmes de création directe d'emplois dans les régions les plus touchées par le chômage, surtout l'Ontario, et vu que le gouvernement progressiste conservateur avait supprimé ce programme l'automne dernier, le ministre songe-t-il à le rétablir cet automne?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, comme nous l'avons indiqué très clairememt dans le discours du trône, nous allons annoncer de nouveaux programmes de création d'emplois dès que le cabinet aura examiné les projets envisagés. Nous aurons également des consultations avec les provinces et avec un certain nombre d'employeurs et de syndicats, après quoi nous serons en mesure d'annoncer des mesures propres à redresser la situation due à l'annulation par le gouvernement précédent des programmes de création directe d'emplois.

Questions orales

● (1150)

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—L'ABSENCE DE POURPARLERS AVEC L'ONTARIO

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Ce dernier a parlé hier à la Chambre d'une part des initiatives que le gouvernement de l'Ontario avait prises par l'intermédiaire du ministre provincial de l'Environnement, M. Parrott et d'autre part du nouveau décret de réduction de la pollution, destiné à l'INCO. Le ministre avait déclaré qu'il s'agissait d'une prise de position importante et courageuse. Par ailleurs, le chef du parti libéral en Ontario qualifiait cette même prise de position de pathétique.

Aux États-Unis, ceux qui ne veulent pas qu'on cherche à diminuer les précipitations acides sont prêts à profiter de toute dissension au Canada pour critiquer davantage les efforts que le ministre déploie sur ce plan. Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi il n'a pas consulté M. Smith, chef du parti libéral en Ontario et peut-il nous dire si, depuis hier, il s'est entretenu avec son collègue de l'Ontario pour le remettre dans la bonne voie?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, je crois qu'en général, les batailles politiques au niveau fédéral devraient être livrées à ce niveau et que les batailles politiques au niveau provincial devraient se dérouler au niveau provincial.

M. Fraser: Madame le Président, étant donné que tout conflit ouvert entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux durant les négociations au cours de ces mois très importants pour obtenir l'accord des États-Unis serait très dangereux, et je sais que le ministre s'efforce qu'une chose de ce genre ne se produise pas—le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il consultera ses homologues provinciaux, afin de veiller à ce que le ministre et le gouvernement fédéral ne soient pas abandonnés dans leurs tentatives durant ses négociations avec les États-Unis?

M. Roberts: Madame le Président, j'entends me livrer à de nombreuses consultations. Je sais que les initiatives prises hier seront accueillies favorablement aux États-Unis par ceux qui tentent d'atteindre les mêmes objectifs que le Canada, c'est-à-dire réduire sensiblement ces dangereux dégagements. Je sais que le député s'intéresse vivement à cette question et je le remercie de l'intérêt qu'il a manifesté.

Je peux dire au député que je ferai de nombreuses consultations et que je plaiderai la cause aussi efficacement que possible auprès de nos homologues américains. Je sais qu'ils estiment que les mesures prises hier en Ontario et ici les aideront dans leur lutte en vue d'améliorer la situation aux États-Unis.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA CONFÉRENCE POUR LA RÉGION DU PACIFIQUE—L'INTENTION DU GOUVERNEMENT

M. John Thomson (Calgary-Sud): Madame le Président, je voudrais poser ma question au ministre d'État (Commerce). Notre gouvernement projette d'organiser une conférence commerciale pour la région du Pacifique cette année. Le ministre peut-il me dire si son gouvernement a l'intention de donner suite à ce projet?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce)): Madame le Président, pour aider l'ouest du Canada à réaliser ses objectifs industriels, le gouvernement envisage d'un oeil favorable les recommandations concernant la tenue d'une conférence des pays riverains du Pacifique. J'aimerais toutefois qu'on apporte quelques changements au programme initial. Je discuterai de ces changements avec mes collègues et j'annoncerai notre décision à la Chambre en temps utile.

* * *

L'INDUSTRIE

L'AIDE À CHRYSLER CANADA—L'INCIDENCE SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. J'ai demandé vendredi dernier au ministre si l'aide accordée à la société Chrysler du Canada nuirait aux programmes de développement économique de notre pays, et j'ai obtenu une réponse très ambiguë. On m'a signalé tout dernièrement un cas qui illustre bien la légitimité de cette crainte.

Depuis quelques mois, la société CAE Industries avait projeté avec la société General Motors l'implantation d'une fonderie chargée de fabriquer les carters de boîtes de vitesse en aluminium destinés aux nouveaux modèles «X» de voitures économiques de GM. Une aide financière relativement faible était nécessaire à la réalisation du projet, et le gouvernement ontarien s'était dit disposé à l'accorder. Il ne fallait plus qu'une décision du gouvernement fédéral pour mettre le projet en œuvre. Le projet aurait permis de créer 200 à 400 emplois et d'assurer un chiffre d'affaires de 20 à 30 millions de dollars à une solide industrie canadienne en pleine croissance . . .

Des voix: Règlement!

Mme le Président: A l'ordre.

M. Wilson: Voici la question que je pose au ministre: pourquoi a-t-il fallu attendre que la CAE Industries avise le ministère qu'elle avait dû renoncer à ce projet avant qu'il n'agisse et ne constate l'urgence de la chose? Le ministre dira-t-il à la Chambre si c'est parce qu'il est si absorbé par la décision à rendre dans le cas de Chrysler Canada qu'il a perdu de vue les difficultés de certaines sociétés canadiennes?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, comme le révélait hier soir mon discours aux fabricants de pièces d'automobiles—il a été fort bien accueilli—j'accorde l'attention voulue à tous les secteurs de l'industrie canadienne, en particulier aux fabricants des pièces d'automobiles et, en général, au secteur de l'industrie qui appartient aux Canadiens.

Toute la question de la demande de la CAE était à l'étude avant que la compagnie fasse des déclarations au sujet de l'état actuel de ses relations avec la General Motors. La question était à l'étude et l'est encore. J'espère avoir une réponse sous peu.

* * *

L'EMPLOI

LES PROJETS D'EMPLOI D'ÉTÉ POUR LES JEUNES—LE MOTIF DU RETARD APPORTÉ À APPROUVER LES DEMANDES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Certains Manitobains m'informent que le retard dans l'approbation des projets d'emploi d'été pour les jeunes prévus pour le Manitoba et les autres provinces a forcé les groupes en cause à retarder leurs propres programmes d'emplois et certains intéressés à se chercher du travail ailleurs.

Le ministre peut-il dire à la Chambre si des changements sont prévus et quand ces groupes peuvent-ils espérer savoir à quoi s'en tenir?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, une seule raison explique le retard: à cause du changement de gouvernement, il a fallu réinstaurer certains critères pour le programme d'emploi d'été pour les jeunes. On est en train d'examiner le plus vite possible les demandes des provinces. On communique les décisions. Plusieurs provinces les ont déjà reçues ou les recevront cette semaine. Les autres le seront sûrement sous peu.

Il n'y a pas vraiment de retard. Les décisions ont été annoncées en respectant le programme que nous avons publié dans un communiqué de presse au début d'avril.

M. Blaikie: Madame le Président, les groupes avec lesquels je me suis entretenu ce matin s'attendaient certes à savoir aujourd'hui si leur projet avait été approuvé mercredi dernier. La décision semble avoir été reportée, mais ce délai ne pose pas de difficulté en soi. Je demande au ministre: pourquoi ce retard, et quant ces groupes peuvent-ils compter savoir si leur projet sera approuvé ou non?

M. Axworthy: Madame le Président, je me rends bien compte que les espoirs sont toujours très vifs, mais nous avons bel et bien précisé que nous espérions être en mesure d'annoncer le 15 mai quels projets seraient choisis parmi les demandes que nous avons reçues des deux groupes en cause et en outre après avoir demandé l'avis des députés; nous avons en effet rétabli cette façon de procéder.

Si je comprends bien la situation, le député de Winnipeg-Birds Hill et d'autres députés néo-démocrates de cette région n'ont pas donné leur avis, et c'est l'une des causes de nos difficultés.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LE SYSTÈME DU DOUBLE PRIX POUR LE BLÉ—ON DEMANDE SI DES MODIFICATIONS ONT ÉTÉ PROPOSÉES

L'hon. Don Mazankowski (Vegreville): Madame le Président, je pose ma question au ministre des Transports, à titre de porte-parole de la Commission canadienne du blé. Le ministre sait sûrement qu'en vertu du double prix instauré par la loi sur la vente du blé, le prix du blé vendu au Canada pour consommation humaine est nettement inférieur au prix d'exportation, ce qui équivaut à une subvention assez considérable des producteurs aux consommateurs, allant jusqu'à un million de dollars par semaine.

Le ministre dirait-il à la Chambre si son gouvernement envisage de modifier le système du double prix, afin qu'il reflète plus fidèlement l'augmentation des coûts de production et corresponde plus exactement aux cours mondiaux.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai eu hier un entretien avec le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé à ce sujet. S'il y a lieu d'annoncer quoi que ce soit au cours des prochaines semaines, c'est lui qui le fera. Je puis donner au député l'assurance que le ministre examine la chose.

M. Mazankowski: Madame le Président, étant donné que la loi établissant le régime de double prix doit devenir caduque le 31 juillet 1980, le ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a discuté avec le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé de la disposition de la loi? Présentera-t-on une nouvelle loi, ou se contentera-t-on de reconduire la loi actuelle?

M. Pepin: Madame le Président, j'ai eu des entretiens avec le ministre. Cependant, comme cette question relève de lui, c'est lui qui doit normalement faire le premier des annonces à ce sujet.

Privilège—M. Nielsen

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. NIELSEN—LES PRÉSUMÉES SUPPRESSIONS DANS LE COMPTE RENDU OFFICIEL

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, je prends la parole dans l'espoir que mon intervention permettra à la session de s'engager sur la bonne voie en ce qui concerne les modifications apportées au hansard. Comme le premier ministre (M. Trudeau) n'est pas à sa place aujourd'hui, j'ai l'intention de revenir à la charge lundi, mais afin que vous-même, madame le Président, les fonctionnaires de la Chambre, le personnel du hansard et celui du premier ministre ayez l'occasion d'examiner le fond de la question que j'ai l'intention de soulever lundi, je voudrais vous renvoyer à la page 598 du hansard d'hier. Dans la colonne de droite, à l'avant-dernier paragraphe, le premier ministre aurait dit, d'après le compte rendu:

● (1200)

We believe that the companies themselves and the producers themselves have some contribution to make in this.

Or, on a laissé tomber deux mots. On a supprimé deux mots dans cette phrase. Je les ai entendus clairement. Le député de Saint-Jean Ouest (M. Crosbie) les a bien entendus lui aussi, mais pour ne laisser subsister aucun doute, on a vérifié aujourd'hui les enregistrements des délibérations d'hier. Les deux mots supprimés sont «the producing». Cette phrase aurait donc dû se lire «We believe that the companies themselves and the producing the producers themselves have some contribution to make in this.»

Madame le Président, je pense que dès le début de cette session, il faut tirer les choses au clair à propos des suppressions et des modifications importantes faites au hansard. Il est possible que ce ne soit pas le premier ministre ni son personnel qui aient fait cette rature. Il est possible que ce soit le personnel du hansard lui-même qui l'ait faite, mais je crois, pour ma part, et nous croyons de ce côté-ci que le compte rendu doit rapporter fidèlement, entièrement et exactement tout ce qui est dit à la Chambre.

Mme le Président: Je suppose que le député m'avisera par écrit de son intention de soulever la question de privilège.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Sur ce genre d'allusion, j'aimerais bien sûr laisser au premier ministre (M. Trudeau) le soin d'apporter les précisions qui s'imposent lorsqu'il sera revenu de Montréal, où il prononce aujourd'hui un important discours pour travailler à l'unité de ce pays que nous voulons tous uni et vigoureux. Alors mon collègue devrait comprendre malgré les nombreuses allusions faites durant la période des questions orales en l'absence de notre premier ministre, que cette absence est fort justifiée. Tout le monde sait que le premier ministre s'adresse à la Chambre de commerce de Montréal aujourd'hui pour plaider la cause du Canada. Quant aux remarques que l'honorable député a faites au sujet de la réponse fournie par le premier ministre à une question qui lui était posée hier, je suis certain que le premier ministre sera en mesure à la première occasion d'apporter tous les éclaircissements nécessaires pour dissiper tout doute qui pourrait résulter de l'allusion faite par mon collègue.

[*Traduction*]

M. BLAIKIE—LES EMPLOIS D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTS—ON NIE QUE LES DÉPUTÉS NPD AIENT RETARDÉ LE FINANCEMENT DES PROJETS

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, je soulève la question de privilège. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a laissé entendre que le retard apporté à approuver le programme d'emploi d'été pour les jeunes est imputable au manque de sérieux des députés du NPD qui, à l'encontre des recommandations du ministre, ont pris leurs responsabilités à la légère en négligeant de signaler au ministre les projets qu'ils jugeaient utiles de subventionner dans leurs circonscriptions.

Le ministre sait pertinemment que les députés de mon parti n'ont nullement retardé l'approbation des projets et qu'ils ont même demandé au ministre d'accélérer le processus d'approbation du financement de tels projets. Le ministre a invité les députés à lui recommander les projets qu'il valait la peine de financer; d'une part, cependant, il n'a pas permis aux députés d'avoir le dernier mot et d'éprouver ainsi le sentiment d'avoir pris part à la décision et, de l'autre, il n'a pas prévu la participation de la collectivité.

Nous avons fait savoir au ministre que s'il était disposé à mettre sur pied un système qui favoriserait la participation de la collectivité, en établissant des comités dans les collectivités mêmes, nous n'y verrions aucune objection, bien au contraire.

Cette initiative aurait été conforme à tous les grands principes favorables à la participation communautaire que préconisait avec tant d'ardeur le ministre de l'Emploi et de l'Immigration avant d'être élu au gouvernement.

Nous avons bel et bien envoyé les formules nécessaires et nous avons fait connaître au ministre notre position à ce sujet. Je ne vois vraiment pas comment nous aurions pu retarder l'approbation de ces projets; au contraire, la célérité avec laquelle nous avons agi aurait dû permettre d'accélérer le processus puisqu'il n'était plus nécessaire de trier les diverses recommandations des députés concernant les projets dans nos circonscriptions.

Pour ce qui est de notre devoir de nous acquitter de nos responsabilités, ce que sous-entend le ministre dans ses propos est erroné. Il induit ainsi en erreur la population du Manitoba. Il induit aussi en erreur la Chambre et il déforme la réalité. J'estime qu'il y a là matière à question de privilège, madame le Président.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, en toute honnêteté je ne pense pas que le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) ait raison. Il y a peut-être divergence d'opinions entre nous, mais il n'y a certainement pas là matière à question de privilège. Je voudrais simplement lui signaler certains faits à l'appui de ma thèse.

Le premier est que lorsque le gouvernement actuel a pris possession de ses fonctions, on avait déjà mis fin au processus de consultation locale par l'entremise des députés. Le gouvernement précédent avait décidé, pour des raisons qui sont siennes, de ne plus permettre la moindre forme de consultation au niveau local. A ce moment-là, le Programme d'emplois d'été pour les jeunes était déjà en cours. Les déclarations officielles à son sujet avaient déjà été faites, les messages

publicitaires avaient déjà été expédiés et l'on recevait déjà des demandes.

Nous étions alors d'avis qu'avant de prendre des décisions concernant les programmes d'emplois d'été il fallait trouver un moyen d'assurer une représentation des collectivités locales afin d'établir des priorités. Nous avons jugé que la meilleure façon de le faire était de consulter le député. Il se peut fort bien que le député de Winnipeg-Birds Hill n'ait pas le même respect que nous pour le rôle du député.

Je voudrais souligner que l'une des raisons pour lesquelles une collectivité élit un député est d'avoir un représentant qui puisse parler en son nom. Dans les instructions ou les renseignements que nous avons envoyés, il n'y avait rien qui empêchait le député ou ses collègues de consulter des groupes locaux ou d'établir un processus de consultation quelconque.

Je tiens à signaler que je n'ai appris qu'hier ou avant-hier peut-être, par une lettre que m'a fait parvenir le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) que les membres du caucus néo-démocrate n'avaient pas l'intention de participer à ces consultations.

S'il y a eu du retard, c'est tout simplement parce que nous les attendions. Ils ont assurément le droit de s'abstenir de participer ou d'offrir des conseils si tel n'est pas leur désir. Ils en ont certes le droit et rien ne les contraint à faire le contraire, mais nous attendions qu'ils nous donnent leur liste de projets. Maintenant que nous savons qu'ils n'en soumettrons pas, nous passerons à l'étape de l'examen et de l'évaluation sans leur participation.

Je répète, madame le Président, que c'est leur droit et je ne voulais pas laisser entendre qu'ils avaient mal agi. Mais nous avons appris il y a seulement quelques jours qu'ils ne participeront pas aux consultations.

[*Français*]

Mme le Président: L'honorable député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a utilisé la question de privilège pour indiquer qu'il n'est pas du tout satisfait d'une réponse que lui a donnée le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy). Il doit savoir que la question de privilège ne peut être utilisée à ces fins. Il s'agit bien d'une divergence d'opinions eu égard au ministre et au contenu de sa réponse. C'est très clair, à mon avis. Par conséquent, je demanderais au député de poser cette question-là dans d'autres circonstances, mais pour le moment, je dois statuer qu'il n'y a pas de question de privilège.

[*Traduction*]

La parole est au député du Yukon (M. Nielsen) à condition qu'il ne discute pas de la question de privilège à propos de laquelle je viens de rendre une décision.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, la question qu'a soulevée le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) était importante et j'avais l'intention de faire moi-même des remarques sur le sujet avant que vous ne rendiez précipitamment votre décision.

Des voix: Règlement.

Une voix: Vous contestez la décision de M^me^ le Président.

M. Nielsen: C'est l'autre côté, c'est le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé qui m'accuse de mettre en doute la décision de M^me^ le Président. Il ne dit pas la vérité parce que ce n'est pas là-dessus que porte mon intervention mais sur ce qui met en cause les privilèges de tous les députés.

• (1210)

M. Chénier: Sortez-le à coups de pied.

M. Nielsen: Sortez-le à coups de pied, dit le député de Timmins-Chapleau (M. Chénier). Bien sûr, une opposition c'est gênant, comme le dit son chef de temps à autre, et il aimerait bien pouvoir s'en passer. Mais au Canada nous n'en sommes pas encore à faire comme au Ghana, malgré ce que pourrait souhaiter le député. La question que je soulève intéresse les privilèges de tous les députés et les devoirs du ministre interrogé par la question précédente.

Même s'il y avait un conseil de circonscription, il n'en demeurerait pas moins que c'est le ministre qui a le dernier mot en la matière. Le gouvernement libéral qui nous a précédés avait l'habitude, quand il demandait l'opinion des députés qu'une fois les choix arrêtés—si le député de Timmins-Chapleau veut bien faire preuve de patience il entendra la question de privilège que je soulève.

Une voix: C'est un moulin à parole, ma foi!

M. Nielsen: Chaque fois qu'il ouvre la bouche c'est pour y changer de pied.

Ce qui met en cause nos privilèges, c'est que le gouvernement libéral qui nous a précédés, quand il avait reçu l'avis des députés de mon parti, annonçait par lettre à celui dont la demande d'assistance était agréée que le ministre avait le plaisir de lui accorder la subvention, sans souffler mot de la participation du député. Mais à tous ceux dont la demande était rejetée, il écrivait que c'était après consultation de leur député un tel, ce qui fait que la faute en retombait toujours sur nous. Voilà en quoi les privilèges des députés sont en jeu, et c'est ce qui explique peut-être le retard mis par le ministre à faire retourner ces formulaires.

Le ministre pourrait peut-être prendre la parole aujourd'hui pour nous donner l'assurance qu'en sa double qualité de député et de membre du cabinet, il ne reviendra pas à cet usage qui consistait à faire retomber sur les députés de mon parti—cela ne se faisait sûrement pas avec ceux de l'autre bord—la responsabilité des échecs. En ce cas il obtiendra peut-être une meilleure collaboration. Le ministre veut-il nous donner cette assurance? S'il refuse, il y aura une entorse très sérieuse à nos privilèges.

Mme le Président: Le ministre n'est pas obligé de répondre s'il ne veut pas le faire.

Le député veut-il soulever la question de privilège? Je n'accepterai plus de commentaires sur la question de privilège que j'ai déjà tranchée. Je le regrette, mais je ne peux pas accepter d'autres commentaires de la part du député.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je vous signale respectueusement que je soulève la question de privilège à propos de mes droits et de mes devoirs de député à l'égard de mes électeurs. Certains de mes électeurs sont au courant des délibérations de la Chambre et si ces électeurs lisent les délibérations d'aujourd'hui à propos de la très importante question du programme d'emploi pour les jeunes—je signale qu'il y a une université et un institut technologique dans ma circonscription et que moi-même et tous les autres députés, du moins ceux de mon parti, avons affirmé . . .

Mme le Président: A l'ordre. Si les électeurs de la circonscription du député lisent le hansard, ils pourront se rendre compte eux-mêmes de la discussion qui a eu lieu à la Chambre et ils pourront juger s'ils ont été . . .

[*Français*]

. . . spoliés de leurs droits, si les électeurs ont été vraiment spoliés ou si l'honorable député l'a été lui-même. Je crois qu'il était clair à la lumière des interventions des deux côtés de la Chambre qu'il y a divergence de vues entre un député ou plusieurs députés et le ministre qui a répondu aux interventions qui ont été faites. Il n'y a pas là, quant à moi, matière à question de privilège.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA DÉFENSE NATIONALE

DÉPÔT DU RAPPORT FINAL DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'UNIFICATION DES FORCES ARMÉES

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre, en vertu de l'article 41(2) du Règlement, dans les deux langues officielles, le rapport final du groupe de travail chargé d'étudier l'unification des forces dans l'Armée canadienne.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. McKINNON—L'ABSENCE DE DÉBAT SUR LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'UNIFICATION DES FORCES ARMÉES

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet du document que le ministre vient de déposer. Quand ils déposent de tels documents, les ministres violent les privilèges des députés en leur refusant à chaque fois une déclaration à l'appel des motions. Le ministre en question a réussi à choisir un nouvel avion de chasse et à signer le contrat le plus important de l'histoire du Canada sans faire de déclarations à l'appel des motions et sans permettre aux députés d'en discuter. Maintenant, le ministre a déposé sans aucun commentaire un rapport très important qu'il a reçu il y a six semaines et qui avait été commandé par l'ancien gouvernement.

Ce rapport intéresse énormément les Canadiens, les membres des Forces armées et les députés. Si le gouvernement refuse de donner aux députés l'occasion de comprendre sa position à propos de ce rapport, cela mettra fin aux échanges normaux qui sont tellement utiles pour notre régime démocratique. Tout ce que nous obtenons sont des communiqués. Il est très difficile de discuter de telles questions quand un ministre décide à un moment donné de publier un communiqué et que l'opposition doit se contenter d'y répondre plus tard.

Je tiens à signaler que le ministre, qui avait malheureusement quitté la Chambre quand j'ai obtenu la parole, aurait pu expliquer la position adoptée par le gouvernement à propos de ce rapport en répondant à ma question de privilège. Le rapport contient une trentaine de recommandations. Il aurait pu dire s'il en accepte la moitié, s'il les accepte toutes et quand il compte y donner suite. Au moins, il aurait pu dire qu'il renverrait le rapport au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale pour étude.

Si le gouvernement compte régler les affaires de l'État de cette façon clandestine sans permettre que nous discutions publiquement de ses décisions à la Chambre, j'estime qu'il viole les privilèges de tous les députés et de tous les Canadiens.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je pense qu'il est important à ce stade, vu l'intervention faite par le député, qu'on précise certaines choses. Tout est dans le Règlement. Ce que le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) a fait a été de rendre public et de déposer un rapport. Rien ne l'oblige à faire une déclaration. L'article 15, paragraphe (3) du Règlement stipule qu'un ministre «peut», en anglais on dit *may*, faire une déclaration. Le ministre de la Défense nationale a jugé à propos de ne pas en faire une aujourd'hui. Il a le privilège et le droit de ne pas le faire, et il n'y a rien d'irrégulier en cela.

Mon collègue qui a soulevé la question de privilège qui n'en est pas une aura bien des occasions de poser des questions au ministre de la Défense nationale. Il peut le faire durant les périodes des questions orales qui vont suivre le dépôt de ce rapport, il peut le faire également en comité lorsque les prévisions budgétaires seront à l'étude. Et l'opposition bénéficie d'ici le 10 décembre de dix-huit jours entièrement réservés pour discuter de sujets de son choix. Alors ce n'est pas juste de prétendre que l'opposition est privée de toute occasion de discuter du rapport qui a été déposé aujourd'hui par le ministre de la Défense nationale. Au contraire! Tout est dans le Règlement et ce dernier est même très généreux. Il prévoit de nombreuses occasions où l'honorable député de même que ses collègues peuvent poser des questions et débattre le sujet traité par le rapport qui a été déposé aujourd'hui par le ministre de la Défense nationale. En conclusion, madame le Président, il n'y a absolument aucune matière à la question de privilège, et je pense que les députés devraient faire en sorte qu'on n'abuse pas de cette procédure des questions de privilège parce que vraiment on ne la prendra plus au sérieux.

Il peut arriver à l'occasion que les députés soient vraiment brimés dans leurs droits, et je ne voudrais pas, parce que les députés prennent l'habitude de soulever toutes sortes d'arguments politiques sous le couvert de la question de privilège, qu'un jour nous soyons vraiment brimés dans nos droits et que la question de privilège ne soit pas recevable parce que l'abus aura été trop flagrant dans le passé.

[*Traduction*]

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, je me dois de protester contre la déclaration extraordinaire faite par le président du Conseil privé (M. Pinard) et leader du gouvernement à la Chambre. Cette déclaration se résumait à affirmer que les ministériels se pensent obligés de se plier aux usages démocratiques du Parlement seulement quand le Règlement l'exige de façon précise. Sinon, ils pensent pouvoir se contenter de publier des communiqués pour annoncer leurs intentions. C'est tout à fait inacceptable et cela viole certainement les privilèges de l'ensemble du Canada en même temps que ceux des députés.

● (1220)

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, j'invoque également la question de privilège. Je partage fort étrangement le point de vue de deux députés conservateurs sur cette question de privilège. Au cours des dernières semaines, le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) a rendu publiques deux positions très importantes en matière de défense nationale; or ces positions n'ont pas été communiquées à la Chambre. Il se pose actuellement, en ce qui concerne l'avenir de nos forces armées, des questions fort importantes qui exigent des réponses; or le ministre se contente de déposer des documents à la Chambre sans nous donner la possibilité d'en discuter.

Le président du Conseil privé (M. Pinard) a dit que nous soulevons si fréquemment la question de privilège qu'on ne nous prendra plus au sérieux. J'estime quant à moi que le genre de comportement qu'a eu le ministre de la défense nationale au cours des quelques dernières semaines risque de faire que le Parlement ne sera plus pris au sérieux puisque le gouvernement ne nous permet pas de débattre ces questions importantes qui auront une grande influence sur l'avenir de nos forces armées.

Le rapport du groupe de travail soulève des questions très importantes auxquelles il faudra sous peu donner réponse. Les députés, à titre de représentants du peuple, doivent pouvoir débattre ces questions pour s'efforcer de trouver des réponses et des solutions aux problèmes qui existent. J'implore donc la Présidence de reconnaître la question de privilège afin que le ministre fasse une déclaration sur laquelle nous serons autorisés à l'interroger.

Mme le Président: Le Règlement est clair. Il précise que le ministre peut faire une déclaration lorsqu'il dispose des documents. Il est donc laissé à sa discrétion d'en faire une ou de ne pas en faire. Cela peut être une bonne ou une mauvaise idée. Il n'appartient pas à la Présidence de juger. La Présidence ne saurait obliger un ministre à faire une déclaration lorsqu'il présente un document.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

DEMANDE D'AUGMENTATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES PENSIONS DE VIEILLESSE

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier adjoint a déposé sur le Bureau de la Chambre le troisième rapport du greffier des pétitions, qui fait connaître qu'il a examiné la pétition présentée par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et qu'il constate qu'elle est conforme aux exigences du Règlement quant à sa forme.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) demande à présenter le bill C-23, tendant à modifier la loi sur la formation professionnelle des adultes.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)) demande à présenter le bill C-24, intitulé «Loi visant à modifier certaines lois relatives à des transferts fiscaux aux provinces».

Initiatives parlementaires—Bills publics

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LA PROCÉDURE CONCERNANT LA PRÉSENTATION DES BILLS PUBLICS INSCRITS AU «FEUILLETON»

Mme le Président: La Chambre se rappellera la marche à suivre quant au tirage au sort qui précède le dépôt et la première lecture des bills publics d'initiative parlementaire. Le *Feuilleton* d'aujourd'hui renferme 395 bills de ce genre.

Il serait difficile pour la présidence de passer en revue en ce moment les dispositions de chacun de ces bills. En conséquence, la Chambre voudra peut-être adopter la façon de procéder qu'elle a suivie au cours de sessions récentes, c'est-à-dire, présenter ces bills, leur faire subir la première lecture et en ordonner l'impression, de sorte que chacun d'eux puisse être examiné minutieusement d'ici au moment désigné pour la deuxième lecture. La présidence pourra ainsi s'assurer qu'aucun bill ne porte atteinte aux coutumes et aux usages de la Chambre.

Je suggère donc que, de l'assentiment unanime, tous les bills publics d'initiative parlementaire inscrits au *Feuilleton* d'aujourd'hui en vue de leur dépôt soient réputés avoir été présentés et lus pour la première fois et avoir fait l'objet d'un ordre tendant à leur impression et à leur deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre, sous réserve, naturellement, d'un examen ultérieur quant à la régularité de chacun.

Afin de s'assurer qu'il ne faudra pas reporter l'examen des bills inscrits à la tête de la liste du fait qu'ils n'auront pas été imprimés et distribués au moment où on en fera l'appel, j'ai demandé à l'Orateur adjoint, avec la collaboration des greffiers au bureau, de faire le nécessaire en vue d'attribuer les priorités en fonction de l'ordre établi par tirage au sort en ce qui concerne l'impression et la distribution et, à cet effet, le mot «imprimé» sera ajouté au *Feuilleton* en regard de chaque bill dès sa réception par le Service de distribution.

Plaît-il à la Chambre qu'on procède comme je viens de l'expliquer?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

PRÉSENTATION ET 1re LECTURE

Bill C-201, Loi modifiant la Loi établissant des jours fériés.—M. Herbert.

Bill C-202, Loi modifiant la Loi sur la cour fédérale (divulgation de documents).—M. Oberle.

Bill C-203, Loi modifiant le Code canadien du travail.—M. Gamble.

Bill C-204, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie (représentation provinciale et publicité des audiences).—M. Waddell.

Bill C-205, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (prestations de maternité—période d'attente).—M. Caccia.

Bill C-206, Loi modifiant le Code canadien du travail (congé de maternité).—M. Benjamin.

Bill C-207, Loi modifiant la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques.—M. McMillan.

Bill C-208, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (publication de résultats de sondages d'opinion).—M. Shields.

Bill C-209, Loi modifiant la Loi sur la Chambre des communes (vacances).—M. Malone.

Bill C-210, Loi visant à promouvoir l'usage de l'énergie renouvelable.—M. Schellenberger.

Bill C-211, Loi rajustant la représentation de l'Ontario à la Chambre des communes et revisant les circonscriptions électorales de l'Ontario.—M. Foster.

Bill C-212, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) (statut des Indiens, traités et droits des aborigènes).—M. Allmand.

Bill C-213, Loi modifiant le Code criminel (indication des noms des accusés).—M. Dick.

Bill C-214, Loi modifiant la Loi sur les banques officielles (suprématie de cette loi).—M. Gauthier.

Bill C-215, Loi portant modification du droit pénal (punition de certaines infractions).—M. Munro (Esquimalt-Saanich).

Bill C-216, Loi modifiant le Code criminel (avortement).—M. McKnight.

Bill C-217, Loi concernant le nom officiel de la «Nouvelle-Écosse».—M. Nowlan.

Bill C-218, Loi portant révision de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique.—M. Gurbin.

Bill C-219, Loi modifiant le Code criminel (enlèvement d'enfants par les parents).—M. Friesen.

Bill C-220, Loi concernant l'hymne national du Canada.—M. Stewart.

Bill C-221, Loi concernant la création d'une administration pour la conservation à l'usage du public canadien de toutes lignes de chemins de fer abandonnées.—M. Watson.

Bill C-222, Loi prévoyant un référendum national sur la peine capitale.—M. Lawrence.

Bill C-223, Loi concernant la représentation à la Chambre des communes.—M. Towers.

Bill C-224, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (usage éducatif d'émissions).—M. McKenzie.

Bill C-225, Loi favorisant la participation des employés aux profits des entreprises.—Mme Hervieux-Payette.

Bill C-226, Loi concernant les minéraux et hydrocarbures des sous-sols sous-marins contigus à la province de Nouvelle-Écosse.—M. Crosby (Halifax-Ouest).

Bill C-227, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (clôtures).—M. Fisher.

Bill C-228, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.—M. Lambert.

Bill C-229, Loi sur le contrôle et l'administration nucléaires.—M. Andre.

Bill C-230, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (Capitale nationale du Canada).—M. Isabelle.

Bill C-231, Loi rétablissant une charte des droits de l'enfant.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-232, Loi modifiant la Loi sur les postes.—M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore).

Bill C-233, Loi encourageant la participation des bénévoles dans la société canadienne.—M. McLean.

Bill C-234, Loi relative à l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction publique fédérale, les organismes du gouvernement fédéral et les industries privées relevant de la juridiction fédérale.—M. Rae.

Bill C-235, Loi concernant la monnaie légale (chiffres en braille).—M. Mayer.

Bill C-236, Loi concernant l'acquisition de terres par des non-Canadiens.—M. Stollery.

Bill C-237, Loi modifiant la Loi électorale du Canada.—M. Clarke (Vancouver Quadra).

Bill C-238, Loi modifiant le Code criminel (intrusion dans la vie privée).—M. Baker (Nepean-Carleton).

Bill C-239, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et le Code canadien du travail de manière à établir la négociation par secteur.—M. Jelinek.

Bill C-240, Loi accordant des droits politiques aux fonctionnaires publics d'un niveau inférieur à celui de sous-ministre.—M^lle^ Jewett.

Bill C-241, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (licences).—M. Rose.

Bill C-242, Loi prohibant la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle d'une personne.—M^lle^ Carney.

Bill C-243, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (abolition du Sénat).—M. Knowles.

Bill C-244, Loi concernant la frontière terrestre internationale entre le Canada et l'État de l'Alaska.—M. Fulton.

Bill C-245, Loi portant abrogation de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies.—M. Neil.

Bill C-246, Loi modifiant la Loi sur les secrets officiels.—M. Cooper.

Bill C-247, Loi modifiant la Loi sur la statistique (pénalités).—M^lle^ MacDonald (Kingston et les Îles).

Bill C-248, Loi prévoyant un délai pour le développement de l'énergie nucléaire au Canada afin de procéder, au sujet de cette énergie, à une enquête publique suivie d'un référendum.—M. Blaikie.

Bill C-249, Loi concernant les mesures métriques (adaptation facultative).—M. Scott (Hamilton-Wentworth).

Bill C-250, Loi modifiant la Loi sur le divorce (ordonnances de pension alimentaire).—M. Huntington.

Bill C-251, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique (interdiction de faire la grève).—M. Gamble.

Bill C-252, Loi modifiant la Constitution du Canada (élections générales fédérales).—M. Malone.

Bill C-253, Loi modifiant la Loi sur les jeunes délinquants.—M. Allmand.

Bill C-254, Loi prévoyant la création des territoires Nunavutland et Dene-Mackenzie.—M. Allmand.

Bill C-255, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (billets de demi-tarif pour les personnes âgées).—M. Gamble.

Bill C-256, Loi modifiant la Loi sur les banques (qualités requises des administrateurs).—M. Herbert.

Bill C-257, Loi modifiant le Code criminel (avortement).—M. Oberle.

Bill C-258, Loi modifiant la Loi sur l'immigration.—M. Gamble.

Bill C-259, Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé (énergie renouvelable).—M. Schellenberger.

Bill C-260, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada (pollution).—M. Friesen.

Bill C-261, Loi modifiant la Loi sur les ressources et les relevés techniques (énergie renouvelable).—M. Schellenberger.

Bill C-262, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (publication de résultats de sondages d'opinion).—M. Coates.

Bill C-263, Loi concernant l'utilisation des numéros d'assurance sociale.—M. Friesen.

Bill C-264, Loi modifiant le Code criminel (avortement).—M. Siddon.

Bill C-265, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (non-discrimination à l'endroit d'employés célibataires).—M. Waddell.

Bill C-266, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (transport du grain de l'Ouest).—M. Benjamin.

Bill C-267, Loi modifiant le Code canadien du travail.—M. Oberle.

Bill C-268, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Saint-Hyacinthe.—M. Ostiguy.

Bill C-269, Loi accordant aux employés de la Chambre des communes le droit à la négociation collective.—M. Waddell.

Bill C-270, Loi concernant le contrôle et l'administration nucléaires.—M. McMillan.

Bill C-271, Loi concernant la publicité télévisée de la bière.—M. Friesen.

Initiatives parlementaires—Bills publics

Bill C-272, Loi modifiant la Loi sur les transports (transport, entreposage et façon de disposer des produits dangereux).—M. Siddon.

Bill C-273, Loi modifiant la Loi sur la Chambre des communes.—M. Lambert.

Bill C-274, Loi modifiant le Conseil canadien de la radio et de la télévision.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-275, Loi concernant la résidence de feu le très Honorable John C. Diefenbaker.—M. Towers.

Bill C-276, Loi portant stabilisation de la représentation à la Chambre des communes.—M. Ellis.

Bill C-277, Loi concernant la communication des données financières des corporations sollicitant des augmentations de tarif.—M. Waddell.

Bill C-278, Loi modifiant le Code criminel (infractions sexuelles).—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-279, Loi modifiant le Code criminel (peine capitale).—M. Lawrence.

Bill C-280, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (cotisants).—M. Caccia.

Bill C-281, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-282, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage de 1971 (prestations pour maternité).—M. Anguish

Bill C-283, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (pension d'invalidité).—M. Caccia.

Bill C-284, Loi concernant l'évaluation et l'étude de l'environnement.—M. McMillan.

Bill C-285, Loi élargissant le droit canadien donnant accès aux renseignements dont la divulgation relève du gouvernement du Canada et modifiant la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur la Cour fédérale et la Loi sur les textes réglementaires.—M. Waddell.

Bill C-286, Loi concernant la Fête de l'Héritage national.—M. Allmand.

Bill C-287, Loi reconnaissant le titre aborigène au Canada.—M. Waddell.

Bill C-288, Loi accordant un pardon à toutes personnes reconnues coupables de certaines infractions (Louis Riel).—M. Waddell.

Bill C-289, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues et la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation (contenus nutritifs sur étiquettes).—M. Allmand.

Bill C-290, Loi prévoyant la création d'une Commission pour l'exportation de l'électricité nucléaire.—M. Watson.

Bill C-291, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) et la Loi électorale du Canada (représentation proportionnelle).—M. Allmand.

Bill C-292, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (liste électorale permanente—période électorale—dépenses électorales).—M. Allmand.

Bill C-293, Loi modifiant le Code criminel (avortement).—M. Beatty.

Bill C-294, Loi portant création d'un parc naturel international dans le nord du Yukon (parc Thomas R. Berger).—M. Waddell.

Bill C-295, Loi établissant le droit canadien régissant la dissolution des organismes fédéraux.—M. Gamble.

Bill C-296, Loi modifiant la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles (installation obligatoire de coussins à air dans les automobiles de transport de passagers).—M. Crosby (Halifax-Ouest).

Bill C-297, Loi modifiant la Loi de la Fonction publique et la Loi sur les relations de travail pour la Fonction publique (droits politiques).—M. Benjamin.

Bill C-298, Loi modifiant la Loi sur les produits dangereux.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-299, Loi visant à promouvoir l'usage du chauffage solaire.—M. Schellenberger.

Bill C-300, Loi modifiant la Charte canadienne des droits.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-301, Loi modifiant la Loi sur la Gendarmerie Royale du Canada.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-302, Loi modifiant le Code canadien du travail (onze jours fériés payés).—M. Knowles.

Bill C-303, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (durée du mandat des sénateurs).—M. Herbert.

Bill C-304, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes (élimination des séances du lundi).—M. Crosby (Halifax-Ouest).

Bill C-305, Loi modifiant la Loi sur la Capitale nationale (reconnaissance des capitales provinciales).—M. Crosby (Halifax-Ouest).

Bill C-306, Loi concernant les restrictions de l'aide à l'étranger.—M. Gamble.

Bill C-307, Loi visant le développement et la promotion du potentiel de coproduction de toutes sources pour les centrales électriques thermiques.—M. Gurbin.

Bill C-308, Loi modifiant le Code criminel (peine pour meurtre).—M. Kushner.

Bill C-309, Loi modifiant le Code criminel (avortement).—M. Herbert.

Bill C-310, Loi pour compenser les Indiens Sekani pour dommages encourrus résultant de la construction du barrage W.A.C. Bennett.—M. Waddell.

Bill C-311, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (annonces publicitaires au cours de programmes destinés aux enfants).—M. McGrath.

Bill C-312, Loi relative aux communications confidentielles entre les représentants élus et leurs électeurs.—M. Howie.

Bill C-313, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) (protection des droits linguistiques).—M. Allmand.

Bill C-314, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (affiches).—M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore).

Bill C-315, Loi modifiant la Loi sur les ressources et les relevés techniques (contrôle de la qualité des cartes).—M. Corbin.

Bill C-316, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-317, Loi modifiant le Code canadien du travail (sécurité des employés).—M. Nystrom.

Bill C-318, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (interdiction de commentaire anonyme).—M. Crosby (Halifax-Ouest).

Bill C-319, Loi régissant l'aliénation et la mise en valeur des droits relatifs au pétrole et au gaz.—M. Andre.

Bill C-320, Loi prévoyant la fixation d'un prix moyen de détail pour l'énergie électrique au Canada.—M. Crosby (Halifax-Ouest).

Bill C-321, Loi concernant l'affiliation politique des membres du Parlement.—M. Malone.

Bill C-322, Loi prévoyant un référendum sur l'énergie nucléaire.—M. Blaikie.

Bill C-323, Loi modifiant le Code criminel (dispositions concernant le viol).—M. Joyal.

Bill C-324, Loi concernant la publicité télévisée de la bière.—M. McGrath.

Bill C-325, Loi modifiant la Loi sur le Conseil des Arts du Canada (Killam-Dunn).—M. Forrestall.

Bill C-326, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (autorisation d'absence sans perte de salaire).—M. Knowles.

Bill C-327, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.—M. Joyal.

Bill C-328, Loi modifiant le Code criminel (peine capitale).—M. Jelinek.

Bill C-329, Loi modifiant le Code criminel (rétablissement de la peine capitale).—M. Guay.

Bill C-330, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (pension de survivant).—M. Howie.

Bill C-331, Loi modifiant la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants.—M. Rose.

Bill C-332, Loi prévoyant la responsabilité des organismes de la Couronne envers le Parlement.—M. Gamble.

Bill C-333, Loi accordant des prestations de pension aux anciens combattants de la guerre civile d'Espagne.—M. Rae.

Bill C-334, Loi modifiant la Loi de 1978 sur l'organisation du gouvernement.—M. McMillan.

Bill C-335, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-336, Loi concernant la divulgation de leurs intérêts financiers par les sénateurs, les députés et certaines personnes.—M. Waddell.

Bill C-337, Loi prévoyant l'établissement d'une Commission fédérale d'enquête sur les transports (enquêtes impartiales en matière d'accidents de transport).—M. Forrestall.

Bill C-338, Loi assurant le dédommagement dans les accidents de navigation survenant à des navires transportant des produits nocifs.—M. Munro (Esquimalt-Saanich).

Bill C-339, Loi concernant les corporations de la Couronne (non mandataires de Sa Majesté).—M. Herbert.

Bill C-340, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne.—M. Dick.

Bill C-341, Loi modifiant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales dans la Province de Québec.—M. Ittinuar.

Bill C-342, Loi modifiant la Loi sur les textes réglementaires.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-343, Loi modifiant la Loi sur la sécurité des véhicules automobiles (dispositifs de protection en cas de collision).—M. Friesen.

Bill C-344, Loi concernant l'aéroport international d'Ottawa.—M. Isabelle.

Bill C-345, Loi ayant pour objet la protection des sources d'information (privilèges de la presse).—M. Waddell.

Bill C-346, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et les relations de travail dans la Fonction publique (droits politiques).—M. Murphy.

Bill C-347, Loi concernant le coût de publication des rapports officiels.—M. Herbert.

Bill C-348, Loi accordant aux employés de la Chambre des communes le droit à la négociation collective.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-349, Loi modifiant la Loi sur les stupéfiants, la Loi sur les aliments et drogues et le Code criminel.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-350, Loi concernant les renseignements confidentiels.—M[lle] Jewett.

Bill C-351, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (avis et annonces).—M. Gauthier.

Bill C-352, Loi modifiant le Code criminel (peine de mort).—M. Mitges.

Bill C-353, Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne.—M. Waddell.

Bill C-354, Loi concernant un référendum sur le programme canadien de conversion au système métrique.—M. Towers.

Bill C-355, Loi portant modification de la Loi électorale du Canada (dépôt).—M. Dionne (Northumberland-Miramichi).

Bill C-356, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (conflit collectif).—M. Orlikow.

Bill C-357, Loi visant à promouvoir l'usage de nouveaux carburants pour automobiles.—M. Schellenberger.

Bill C-358, Loi modifiant la Loi électorale du Canada.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-359, Loi visant à encourager l'augmentation de la force de réserve des Forces canadiennes.—M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore).

Bill C-360, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (impôt sur gains de capital).—M. Siddon.

Initiatives parlementaires—Bills publics

Bill C-361, Loi concernant l'utilisation des droits de douane et taxes de vente.—M. Rose.

Bill C-362, Loi divisant l'année civile en trois trimestres parlementaires.—M. Friesen.

Bill C-363, Loi modifiant la Loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie.—M. Andre.

Bill C-364, Loi sur le recouvrement des pensions alimentaires.—M^me^ Hervieux-Payette.

Bill C-365, Loi modifiant la Loi sur les contaminants de l'environnement.—M. McMillan.

Bill C-366, Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada (déclarations incriminantes).—M. Waddell.

Bill C-367, Loi établissant une zone côtière de contrôle de l'environnement sur une largeur de 200 milles.—M. Fulton.

Bill C-368, Loi concernant les emploi au gouvernement du Canada qui ne sont pas régis par la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique.—M. Orlikow.

Bill C-369, Loi visant à encourager le développement d'un puissant secteur de haute technologie industrielle et à mieux protéger les travailleurs contre les effets négatifs de leur travail.—M^lle^ Jewett.

Bill C-370, Loi concernant l'hymne national du Canada.—M. McMillan.

Bill C-371, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (gouvernement indien).—M. Allmand.

Bill C-372, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (préposés au scrutin de partis différents).—M. Dick.

Bill C-373, Loi concernant le plateau continental.—M. McGrath.

Bill C-374, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.—M. Oberle.

Bill C-375, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (liste permanente d'électeurs).—M. Buchanan.

Bill C-376, Loi modifiant la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation.—M. Gamble.

Bill C-377, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (publication de résultats de sondages d'opinion).—M. Herbert.

Bill C-378, Loi modifiant le Code criminel (radiodiffusion obscène).—M. Herbert.

Bill C-379, Loi visant à promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire.—M. Gurbin.

Bill C-380, Loi sur la protection des animaux (buts scientifiques).—M. Rose.

Bill C-381, Loi modifiant la Loi sur les transfèrements des jeunes délinquants.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-382, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions prévoyant la normalisation de garanties et en définissant les conditions minimales.—M. McKenzie.

Bill C-383, Loi concernant la désignation d'un jour du souvenir de l'Holocauste.—M. de Corneille.

Bill C-384, Loi concernant les pièces de rechange pour réparation d'urgence du matériel agricole.—M. Cardiff.

Bill C-385, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1975 (durée du mandat de la Chambre des communes).—M. Howie.

Bill C-386, Loi modifiant la Loi sur les prisons et les maisons de correction.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-387, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (billets de demi-tarif pour les personnes âgées).—M. Knowles.

Bill C-388, Loi établissant un conseil de la presse au Canada.—M. Scott (Victoria-Haliburton).

Bill C-389, Loi modifiant le Code criminel (peine de mort).—M. McKnight.

Bill C-390, Loi modifiant le Code criminel (enlèvement d'enfants par les parents).—M. Waddell.

Bill C-391, Loi concernant l'hymne national du Canada.—M. Herbert.

Bill C-392, Loi visant à établir un numéro de téléphone universel à composer en cas d'urgence.—M. Waddell.

Bill C-393, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (énumération et autres procédures électorales).—M. Siddon.

Bill C-394, Loi modifiant la Loi sur les banques (annonces de vente).—M. Gauthier.

Bill C-395, Loi visant à promouvoir l'électrification des chemins de fer.—M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore).

Bill C-396, Loi modifiant la Loi sur les Indiens.—M. Joyal.

Bill C-397, Loi modifiant la Loi sur la libération conditionnelle.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-398, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles.—M. Joyal.

Bill C-399, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux).—M. Friesen.

Bill C-400, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada (bâtiments transportant du pétrole dans les eaux canadiennes).—M. Manly.

Bill C-401, Loi visant à promouvoir l'utilisation de l'énergie de biomasse.—M. Schellenberger.

Bill C-402, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Sarnia.—M. Cullen.

Bill C-403, Loi concernant la suppression et l'évaluation de programmes, règlements et organismes du gouvernement du Canada.—M. Beatty.

Bill C-404, Loi modifiant le Code criminel (peine capitale).—M. Neil.

Bill C-405, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage de 1971 (prestations pour parents adoptifs).—M. Benjamin.

Bill C-406, Loi modifiant le Code criminel (exploitation sexuelle des enfants).—M. Friesen.

Bill C-407, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux).—M. Clarke (Vancouver Quadra).

Bill C-408, Loi concernant la frontière maritime internationale entre le Canada et l'État de l'Alaska.—M. Fulton.

Bill C-409, Loi révoquant la Loi sur les mesures de guerre.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-410, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire.—M. Allmand.

Bill C-411, Loi concernant le paiement des salaires au cours des procédures de faillite et de mise sous séquestre.—M. Yurko.

Bill C-412, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (campagne électorale faite par des non-résidents).—M. Rose.

Bill C-413, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (temps de diffusion égal aux partis de l'opposition).—M. Orlikow.

Bill C-414, Loi portant création d'une commission d'étude des projets de loi ayant trait aux droits et avantages des fonctionnaires publics.—M. Crosby (Halifax-Ouest).

Bill C-415, Loi concernant la formation de commissions et d'agences fédérales.—M. Thacker.

Bill C-416, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada (pollution).—M. Friesen.

Bill C-417, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie (énergie renouvelable).—M. Schellenberger.

Bill C-418, Loi visant à établir un numéro de téléphone universel à composer en cas d'urgence.—M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore).

Bill C-419, Loi modifiant la Loi sur l'immigration (entrepreneurs stagiaires).—M. Allmand.

Bill C-420, Loi concernant la nomination d'un Orateur permanent à la Chambre des communes.—M. Towers.

Bill C-421, Loi concernant la préservation et la remise des dossiers de circonscription.—M. Dick.

Bill C-422, Loi relative aux prestations de sécurité de la vieillesse dans les Territoires du Nord-Ouest.—M. Ittinuar.

Bill C-423, Loi rectifiant la représentation du Québec à la Chambre des communes et créant la circonscription électorale de Kativik.—M. Allmand.

Bill C-424, Loi modifiant la Loi de l'emploi dans la Fonction publique (négation des droits politiques).—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-425, Loi concernant l'âge de la retraite.—M. Mitges.

Bill C-426, Loi visant l'octroi d'un pardon à titre posthume pour Louis Riel.—M. Benjamin.

Bill C-427, Loi prévoyant la démission d'un membre du Parlement par ses commettants.—M. Waddell.

Bill C-428, Loi modifiant la Loi sur les pénitenciers.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-429, Loi modifiant la Loi sur l'immigration.—M. Stollery.

Bill C-430, Loi prévoyant une enquête publique sur l'énergie nucléaire.—M. Blaikie.

Bill C-431, Loi établissant les Territoires de Nunavut et du Mackenzie.—M. Ittinuar.

Bill C-432, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté.—M. Stollery.

Bill C-433, Loi visant à promouvoir l'auto-suffisance énergétique dans le secteur agricole.—M. Schellenberger.

Bill C-434, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (représentation à la Chambre des communes).—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-435, Loi modifiant la Loi sur les Indiens.—M^lle^ Jewett.

Bill C-436, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (perte de statut).—M^lle^ MacDonald (Kingston et les Îles).

Bill C-437, Loi d'application des droits de la personne au Canada (à travail égal, salaire égal, et à travail d'égale valeur, salaire égal).—M^lle^ Jewett.

Bill C-438, Loi concernant la nomination de l'Orateur de la Chambre des communes comme député de la circonscription électorale de la Colline du Parlement.—M. Knowles.

Bill C-439, Loi modifiant la Loi sur l'intérêt.—M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore).

Bill C-440, Loi modifiant le Code criminel (droit d'avoir un avocat).—M. Howie.

Bill C-441, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (renonciation des exigences).—M. de Corneille.

Bill C-442, Loi modifiant certaines lois afin d'encourager l'emploi des handicapés physiques.—M. Waddell.

Bill C-443, Loi prévoyant la surveillance des prix de détail des aliments et produits alimentaires.—M. Crosby (Halifax-Ouest).

Bill C-444, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (procédures électorales).—M. Ellis.

Bill C-445, Loi modifiant le Code canadien du travail.—M. Herbert.

Bill C-446, Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada (déclarations incriminantes).—M. Orlikow.

Bill C-447, Loi modifiant le Code criminel (publication et distribution de productions pornographiques).—M. Siddon.

Bill C-448, Loi modifiant la Loi sur les secrets officiels.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-449, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire.—M. Stewart.

Bill C-450, Loi concernant la divulgation de leurs intérêts financiers par les sénateurs, les députés et certaines autres personnes.—M. Knowles.

Bill C-451, Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes à feu).—M. Allmand.

Bill C-452, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (publication de sondages d'opinion).—M. Siddon.

Bill C-453, Loi prohibant les pratiques commerciales discriminatoires et restrictives résultant de boycottages économiques étrangers.—M. de Corneille.

Bill C-454, Loi portant création d'un parc national dans le sud de l'Île Moresby.—M. Waddell.

Initiatives parlementaires—Bills publics

Bill C-455, Loi concernant l'immigration.—M. Waddell.

Bill C-456, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, 1867 (Capitale nationale du Canada).—M. Herbert.

Bill C-457, Loi assurant la représentation des syndicats ouvriers canadiens au sein des offices, conseils et commissions dont les membres sont nommés par le gouvernement du Canada.—M. Crosby (Halifax-Ouest).

Bill C-458, Loi modifiant le Code canadien du travail (vacances annuelles de trois semaines après trois ans).—M. Knowles.

Bill C-459, Loi modifiant la Loi sur les contaminants de l'environnement (avis d'opposition).—M. Caccia.

Bill C-460, Loi modifiant le Code criminel (peine capitale).—M. Siddon.

Bill C-461, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (annonces publicitaires au cours de programmes destinés aux enfants).—M. Friesen.

Bill C-462, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage (extension des dispositions relatives au congé d'un parent).—M^lle Jewett.

Bill C-463, Loi modifiant le Code criminel (pornographie).—M. Friesen.

Bill C-464, Loi prévoyant la création d'un bureau du curateur de la Colline parlementaire.—M. Watson.

Bill C-465, Loi prévoyant l'emploi de personnes handicapées dans la Fonction publique.—M. Waddell.

Bill C-466, Loi modifiant la Loi sur la Banque fédérale de développement (objets de la Corporation).—M. Dick.

Bill C-467, Loi instituant le droit canadien régissant la supression des sociétés de la Couronne et des organismes et programmes gouvernementaux.—M. Siddon.

Bill C-468, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (annonce).—M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore).

Bill C-469, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (cotisations facultatives).—M. de Corneille.

Bill C-470, Loi modifiant la Loi de l'emploi dans la Fonction publique (contrôle sécuritaire).—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-471, Loi modifiant la Loi sur l'intérêt.—M. Herbert.

Bill C-472, Loi modifiant le Code canadien du travail (grève ou lock-out).—M. Jelinek.

Bill C-473, Loi modifiant le Code canadien du travail (provision d'augmentation du salaire horaire minimum).—M. Knowles.

Bill C-474, Loi modifiant le Code criminel (avortement).—M. Roche.

Bill C-475, Loi concernant l'exportation des denrées cultivées et produites au Canada.—M. Gamble.

Bill C-476, Loi modifiant la Loi nationale sur les transports.—M. Cooper.

Bill C-477, Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada (preuve illégalement obtenue).—M. Howie.

Bill C-478, Loi concernant un Plan de développement du Nord.—M. Murphy.

Bill C-479, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions (commission des pratiques restrictives du commerce—droit relatif aux fusions).—M. Allmand.

Bill C-480, Loi modifiant la Loi sur les produits antiparasitaires.—M. McMillan.

Bill C-481, Loi relative à la Semaine de la famille.—M. Corbin.

Bill C-482, Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-483, Loi modifiant la Constitution du Canada (durée de la Chambre des communes).—M. Stewart.

Bill C-484, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu concernant les personnes handicapées.—M. Siddon.

Bill C-485, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (prestations de maternité—conflits collectifs).—M. Caccia.

Bill C-486, Loi concernant l'exportation des capitaux canadiens.—M. Fulton.

Bill C-487, Loi modifiant la Loi nationale sur les transports et la Loi sur les chemins de fer.—M. Howie.

Bill C-488, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Rimouski.—M^me Côté.

Bill C-489, Loi modifiant le Code criminel (peine capitale).—M. Gamble.

Bill C-490, Loi modifiant la Loi sur l'aéronautique et la Loi sur les chemins de fer.—M. Howie.

Bill C-491, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage (parents adoptifs).—M^lle Jewett.

Bill C-492, Loi prévoyant l'enregistrement des démarcheurs parlementaires.—M. Friesen.

Bill C-493, Loi visant à protéger les particuliers, les compagnies et les entreprises des conséquences de boycottages étrangers.—M. Orlikow.

Bill C-494, Loi créant une administration des corridors Canada-Alaska et Canada-Maine.—M. Watson.

Bill C-495, Loi concernant l'enregistrement des démarcheurs parlementaires.—M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore).

Bill C-496, Loi modifiant le Code criminel (avortement).—M. Yurko.

Bill C-497, Loi visant à encourager la modification des moteurs d'automobiles et la mise au point des carburants permettant l'intégration et l'indépendance énergétique au Canada.—M. Gurbin.

Bill C-498, Loi concernant la frontière maritime internationale entre le Canada et l'Alaska.—M. Waddell.

Bill C-499, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada (pollution).—M. McKinnon.

Bill C-500, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer.—M. Cooper.

Bill C-501, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada.—M. Coates.

Bill C-502, Loi modifiant la Loi sur les privilèges et immunités diplomatiques et consulaires.—M. Beatty.

Bill C-503, Loi visant à encourager l'élimination convenable des déchets agricoles.—M. Schellenberger.

Bill C-504, Loi modifiant la Loi établissant des jours fériés.—M. McMillan.

Bill C-505, Loi prévoyant l'investigation des plaintes et allégations de conflits d'intérêt de la part de parlementaires.—M. Crosby (Halifax-Ouest).

Bill C-506, Loi portant création d'une commission chargée de sensibiliser et d'éclairer le public sur l'époque de l'holocauste.—M. de Corneille.

Bill C-507, Loi modifiant la Loi sur la Commission de réforme du droit.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-508, Loi concernant la protection des baleines.—M. Clarke (Vancouver Quadra).

Bill C-509, Loi créant un office d'importation de films et programmes de télévision.—M. Rose.

Bill C-510, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (intérêt hypothécaire et crédits d'impôts fonciers).—M. Siddon.

Bill C-511, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1975, en ce qui a trait au quorum de la Chambre des communes.—M. Knowles.

Bill C-512, Loi modifiant la Loi sur les eaux intérieures.—M. McMillan.

Bill C-513, Loi modifiant la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.—M. Orlikow.

Bill C-514, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions.—M. Shields.

Bill C-515, Loi établissant le droit canadien régissant la dissolution des organismes fédéraux.—M. Forrestall.

Bill C-516, Loi concernant les audiences publiques des organismes fédéraux (publicité des audiences).—M. Waddell.

Bill C-517, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (plans d'épargne de retraite enregistrés).—M. Siddon.

Bill C-518, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (bureaux de scrutins mobiles).—M. Munro (Esquimalt-Saanich).

Bill C-519, Loi modifiant le Code canadien du travail (vote secret relatif aux grèves).—M. Jelinek.

Bill C-520, Loi concernant un jour de fête nationale.—M. Stollery.

Bill C-521, Loi concernant les personnes âgées.—M. Howie.

Bill C-522, Loi modifiant la Loi d'Air Canada.—M. Howie.

Bill C-523, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (prestations de maternité—admissibilité).—M. Caccia.

Bill C-524, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (billets de demi-tarif pour les personnes âgées).—M. Waddell.

Bill C-525, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement (traitement de séparation).—M. Allmand.

Bill C-526, Loi modifiant la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique (activités partisanes du personnel des ministres).—M. Malone.

Bill C-527, Loi modifiant le Code criminel (droits des accusés).—M. Howie.

Bill C-528, Loi concernant la propriété étrangère au Canada.—M. Stollery.

Bill C-529, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de Hastings-Frontenac.—M. Vankoughnet.

Bill C-530, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-531, Loi modifiant la Loi d'urgence de 1979 sur les approvisionnements d'énergie (approvisionnements d'essence garantis pour fins d'emplois).—M. Crosby (Halifax-Ouest).

Bill C-532, Loi concernant la Banque nationale de l'énergie.—M. Andre.

Bill C-533, Loi pour aider les artisans et les ouvriers au Canada.—M. Waddell.

Bill C-534, Loi modifiant le Code criminel (paris hors-piste).—M. Allmand.

Bill C-535, Loi concernant la protection de la vie privée (accès aux renseignements dont dispose le gouvernement).—M. Beatty.

Bill C-536, Loi offrant aux personnes sourdes la possibilité de suivre les débats télévisés de la Chambre des communes.—M. Fretz.

Bill C-537, Loi concernant l'utilisation des numéros d'assurance sociale.—M. Hnatyshyn.

Bill C-538, Loi concernant les députés qui traversent la Chambre.—M. Rose.

Bill C-539, Loi modifiant le Code criminel (mandats de perquisition).—M. Allmand.

Bill C-540, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (réduction de la campagne électorale fédérale).—M. Jelinek.

Bill C-541, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale (dispositions relatives aux services d'avocats indépendants pour les membres des Forces armées canadiennes).—M. Crosby (Halifax-Ouest).

Bill C-542, Loi modifiant le Code criminel (révocation des articles concernant l'avortement).—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-543, Loi établissant un âge variable pour la retraite.—M. Allmand.

Bill C-544, Loi instituant la Fête de l'Héritage canadien.—M^lle^ Jewett.

Bill C-545, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (procédure).—M. de Corneille.

Bill C-546, Loi prévoyant la création du poste de conservateur d'archéologie pour le Canada.—M. Watson.

Bill C-547, Loi modifiant la Loi sur les liquidations (publication d'avis).—M. Gauthier.

Initiatives parlementaires—Bills publics

Bill C-548, Loi relative aux bruits industriels.—M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore).

Bill C-549, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions (automobiles).—M. Stollery.

Bill C-550, Loi modifiant la Loi sur la Chambre des communes et la Loi électorale du Canada (élections partielles).—M. Dick.

Bill C-551, Loi modifiant le Code criminel (période limite de poursuite pour délits).—M. Waddell.

Bill C-552, Loi modifiant le Code criminel (peine capital).—M. Scott (Victoria-Haliburton).

Bill C-553, Loi modifiant le Code canadien du travail (congé d'entraînement aux membres de la force de réserve).—M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore).

Bill C-554, Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada.—M. Beatty.

Bill C-555, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (publication de résultats de sondages d'opinion).—M. Stevens.

Bill C-556, Loi décrétant un jour de commémoration en souvenir de Sir John A. Macdonald.—M. de Corneille.

Bill C-557, Loi modifiant le Code canadien du travail (renvoi injuste).—M. Kristiansen.

Bill C-558, Loi modifiant la Loi sur la Cour fédérale.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-559, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (élection partielle précédant une redistribution).—M. Beatty.

Bill C-560, Loi prévoyant le contrôle des formulaires dans la Fonction publique.—M. Hnatyshyn.

Bill C-561, Loi relative à l'utilisation des numéros d'assurance sociale.—M. Cooper.

Bill C-562, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles du Canada (suprématie de cette loi).—M. Corbin.

Bill C-563, Loi visant à promouvoir le développement de sources d'énergie pour l'agriculture.—M. Curbin.

Bill C-564, Loi modifiant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.—M. Lambert.

Bill C-565, Loi visant à changer le nom de la circonscription électorale de «Notre-Dame-de-Grâce».—M. Allmand.

Bill C-566, Loi pour compenser les Canadiens d'origine japonaise pour les dommages qui leur ont été causés par le gouvernement fédéral durant la 2e guerre mondiale.—M. Waddell.

Bill C-567, Loi créant une commission d'étude des limites des circonscriptions électorales des Territoires du Nord-Ouest.—M. Ittinuar.

Bill C-568, Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes à feu).—M. Fulton.

Bill C-569, Loi modifiant la Loi sur la statistique.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-570, Loi modifiant le Code criminel (rétablissement de la peine capitale pour meurtre prémédité).—M. Taylor.

Bill C-571, Loi prévoyant la création d'une Commission d'emploi des Indiens et des Esquimaux.—M. Watson.

Bill C-572, Loi modifiant la Loi sur les Indiens.—M. Robinson (Burnaby).

Bill C-573, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (annonces publicitaires au cours de programmes destinés aux enfants).—M. Herbert.

Bill C-574, Loi modifiant le Code criminel (chèques sans provision).—M. Turner.

Bill C-575, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (abolition du Sénat).—M. Waddell.

Bill C-576, Loi modifiant le Code criminel (avortement).—M. Dionne (Northumberland-Miramichi).

Bill C-577, Loi concernant un référendum sur la peine capitale.—M. Kushner.

Bill C-578, Loi modifiant la Loi sur les pensions, la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.—M. McKinnon.

Bill C-579, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (conditions requises pour addition officielle).—M. Crosby (Halifax-Ouest).

Bill C-580, Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles (énergie renouvelable).—M. Schellenberger.

Bill C-581, Loi prévoyant des encouragements pour les travailleurs.—M. Shields.

Bill C-582, Loi créant l'Office de conservateur des côtes canadiennes.—M. Watson.

Bill C-583, Loi portant modification de la Loi électorale du Canada (dépôt).—M. Blenkarn.

Bill C-584, Loi modifiant le Code criminel (peine capitale).—M. Domm.

Bill C-585, Loi concernant la liberté politique des employés du gouvernement fédéral.—M. Fulton.

Bill C-586, Loi concernant l'utilisation des numéros d'assurance sociale.—M. Gamble.

Bill C-587, Loi modifiant la Loi sur les allocations aux anciens combattants (paiement de l'allocation aux anciens combattants âgés de plus de 60 ans).—M. Crosby (Halifax-Ouest).

Bill C-588, Loi modifiant le Code criminel (contrôle des armes à feu).—M. Thacker.

Bill C-589, Loi modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage (inadmissibilité en cas de grossesse).—M. Caccia.

Bill C-590, Loi concernant les dépenses relatives aux campagnes à la chefferie.—M. Nowlan.

Bill C-591, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (électeur non résident).—Mlle MacDonald (Kingston et les Îles).

Bill C-592, Loi prévoyant un délai de dix ans pour le développement de l'énergie nucléaire.—M. Blaikie.

Bill C-593, Loi visant à établir un numéro de téléphone universel à composer en cas d'urgence.—M. Friesen.

Bill C-594, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (écriteaux et formules).—M. Gauthier.

Bill C-595, Loi concernant le commerce des animaux exotiques.—M. Watson.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

Mme. le Président: Plaît-il à la Chambre que toutes les questions restent au *Feuilleton*?

M. Baker (Nepean-Carleton): J'invoque le Règlement, madame le Président. Il est inhabituel qu'on ne réponde à aucune question. Peut-être cela s'explique-t-il; dans ce cas, le secrétaire parlementaire peut-il dire à la Chambre comment cela se fait?

M. Collenette: Madame le Président, je répondrai au député de Nepean-Carleton (M. Baker) qu'il a soulevé une question bien pertinente. Je tiens à l'assurer que nous présenterons davantage de réponses lundi après-midi. La raison tient tout simplement dans la façon dont les réponses nous parviennent des divers ministères. Les députés le savent sans doute, nous n'avons aucun contrôle sur le processus d'obtention des réponses; nous devons nous en remettre à cet égard aux divers ministères.

J'aimerais signaler, madame le Président, que j'ai vérifié les faits. La trente et unième législature a été inaugurée le 9 octobre 1979 et le débat sur l'Adresse a pris huit jours de séance. Le mardi 23 octobre 1979, soit deux semaines après le début de la session, on n'avait répondu qu'à une seule question au *Feuilleton.*

Je fais remarquer que nous avons commencé à répondre aux questions immédiatement après la suspension du débat sur l'Adresse qui, cette fois-ci, n'a duré que six jours. Je pense donc que la performance du gouvernement est excellente jusqu'à maintenant. Si mon honorable ami veut bien consulter le hansard, il verra que nous avons déjà répondu à beaucoup plus de questions que le gouvernement dont le député de Nepean-Carleton fut membre ne l'a fait pendant tout son mandat.

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

M. Alexander: Madame le Président, je ne tiens pas à dire que nous avons affaire à la même clique, mais je trouve qu'on n'a pas répondu à la question posée. J'aimerais demander au secrétaire parlementaire s'il entend accélérer les choses et fournir rapidement aux députés les réponses dont ils ont besoin pour éclairer leurs mandants. Au diable les boniments et les dérobades! Que le député nous dise carrément ce qu'il entend faire pour éviter que nous ayons à assister à l'embarrassant spectacle d'un secrétaire parlementaire qui se lève et dit: «Nous ne saurions aujourd'hui répondre à aucune des questions». C'est inacceptable! Aurait-il l'amabilité de répondre à la question que le leader de l'opposition à la Chambre lui a posée?

M. Collenette: Madame le Président, je ne songe sans cesse à rien d'autre qu'à répondre à ces questions. Lorsque j'ai répondu au député de Nepean-Carleton, j'ai signalé que le gouvernement s'est montré jusqu'ici on ne peut plus efficace à cet égard. En fait, beaucoup plus efficace que le précédent gouvernement lors de la 31e législature.

M. Alexander: Répondez à ma question!

Mme le Président: Toutes les autres questions doivent-elles rester au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

● (1230)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES

BILL VISANT À ACCROÎTRE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports) propose: Que le bill C-18, Loi visant à accroître la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses, soit lu pour la 2e fois et déféré au comité permanent des transports.

—Madame le Président, pour la quatrième fois en deux ans un gouvernement demande au Parlement de passer une loi sur le transport des marchandises dangereuses. L'honorable Otto Lang, alors ministre des Transports, avait déposé les bills C-53 et C-17 en mai et novembre 1978 respectivement. A son tour, le bill C-25 fut présenté au mois de novembre 1979 par mon prédécesseur immédiat, l'honorable député de Végréville (M. Mazankowski). Tous trois, ces bills C-53, C-17, C-25 sont «morts», victimes du calendrier parlementaire.

Faisant mention de deux tentatives précédentes pour mettre en place une législation sur ce sujet de plus en plus important, je ne peux oublier de mentionner l'initiative de l'honorable Jean Marchand. C'est lui, lorsqu'il était ministre des Transports en 1973, qui décida de consulter les gouvernements des provinces dans le but d'harmoniser les lois et règlements sur le transport par route des marchandises dangereuses. C'est lui également qui mit sur pied un comité interministériel pour passer au crible les lois et règlements du gouvernement fédéral régissant le transport des marchandises.

[*Traduction*]

Monsieur l'Orateur, il est certes malheureux que cette mesure législative ait été retardée si longtemps, mais je crois que chaque nouveau bill représentait une amélioration. En effet, chaque nouvelle version comportait des changements reflétant les suggestions que nous avaient présentées les représentants de l'industrie et les gouvernements provinciaux dans les mémoires et commentaires portant sur la version précédente. J'expliquerai au comité seulement, parce qu'il s'agit d'un sujet très technique, les changements que renferme le bill C-18 par rapport à l'ancien bill C-25. Par contre, d'autres suggestions de l'industrie n'ont pas été retenues et j'exposerai les raisons de leur rejet, encore une fois au comité.

Un autre avantage qui a résulté des délais a été que nous avons eu plus de temps pour tenir des consultations officieuses, surtout avec l'industrie, au sujet de l'établissement des règlements qui seront promulgués en vertu de la présente mesure législative. En dernier lieu, je pourrais ajouter dans ces remarques préliminaires—j'aurais dû dire remarques préliminaires à mes remarques préliminaires—que, depuis le moment où le premier bill concernant le transport des marchandises dangereuses a été présenté à la Chambre, un certain nombre d'accidents ont attiré l'attention du public sur la question. Je crois donc que le fait que le public soit de plus en plus conscient des risques qui accompagnent le transport des marchandises dangereuses le portera à appuyer encore davantage cette mesure législative.

Inutile de dire, monsieur l'Orateur, que je suis heureux d'être le ministre qui réussira tout probablement à faire adopter cette mesure législative parce que j'entends faire de la sécurité une de mes grandes préoccupations au cours de mon mandat à Transports Canada.

Ce n'est pas un bill facile, monsieur l'Orateur. Après avoir lu les délibérations du comité précédent, je suis persuadé que les membres de ce comité s'étaient sentis très frustrés. L'ampleur même du sujet leur avait causé beaucoup de frustration. L'idée d'une loi cadre les avait aussi frustrés parce qu'elle suppose dans une large mesure le maintien dans une bonne partie du statu quo par opposition à un remaniement complet auquel donnent parfois lieu les mesures législatives. En désespoir de cause, un des membres du comité avait dit que le bill C-25, qui a précédé celui dont nous sommes saisis, était un bill qui n'apportait rien et dans certains milieux, on a fait la même observation. Voyons donc ce que renferme le bill C-18.

[*Français*]

Regardons d'abord la situation actuelle dans ce domaine du transport des marchandises dangereuses. Au niveau fédéral, nous trouvons toutes sortes de lois: la Loi sur les chemins de fer, la Loi sur l'aéronautique et la Loi sur la marine marchande du Canada, la Loi sur la responsabilité nucléaire, la Loi sur la production et la conservation du pétrole, la Loi sur les ports et havres nationaux, la Loi sur les explosifs, la Loi sur les engrais chimiques, et d'autres encore. Il s'agit de toute une série de lois plus ou moins spécialisées, ayant trait à des domaines généraux ou à des marchandises particulières.

Au palier provincial, on trouve également une variété de lois. L'*Ontario Gasoline Handling Act*, la Loi des explosifs du Québec, les lois sur la fabrication des réservoirs sous pression, les lois sur la prévention des incendies, et bien d'autres évidemment.

Au palier municipal également nous sommes devenus de plus en plus conscients des risques que causent à la sécurité publique les marchandises dangereuses transportées en milieu urbain. Ceci a conduit, par exemple, à la formulation de règlements municipaux sur le zonage et le transport de ces produits. Un certain nombre d'organismes autonomes, par exemple les organismes chargés de l'opération des ponts, des tunnels, des canaux, imposent des conditions quant au transport des marchandises dangereuses dans ces endroits-là.

Il existe donc un nombre considérable de lois et de règlements aux trois niveaux de gouvernement, très bariolés, très variés avec des sentences différentes.

Au point de vue pratique maintenant, on constate que cela conduit à beaucoup de confusion et à des conflits. J'ai en main un document de mon ministère qui commente cet aspect du sujet. On y lit ceci, et je cite:

> Les fabricants, les distributeurs, et les transporteurs de marchandises dangereuses et de leurs conteneurs doivent tantôt ignorer les règlements ou, dans certaines circonstances, contrevenir directement à ceux-ci afin d'assurer le commerce de ces marchandises.

Je continue à lire ce document.

> Il n'existe aucune harmonie entre les politiques et les pouvoirs d'application, et la mise en œuvre rigoureuse des règlements existants non seulement n'assure pas la sécurité, mais risque d'aggraver dans certains cas les dommages susceptibles d'être causés par un accident.

Alors, l'impression que je veux dégager ici, c'est que cet amoncellement de lois non coordonné produit des difficultés considérables pour les transporteurs et nuit au commerce interne et international du pays.

[*Traduction*]

Il est donc évident qu'il y a confusion. Je tiens à insister sur le fouillis de règlements établis en fonction des moyens de transport utilisés, des produits transportés, de leur provenance et de leur destination.

Or, monsieur l'Orateur, convaincus, contrairement à Hamlet, qu'il est plus noble de s'attaquer à une multitude de problèmes et ainsi d'y mettre fin, mes prédécesseurs et moi-même avions à choisir entre trois solutions possibles. C'est là le cœur du problème.

La première solution aurait consisté à publier un code que les gouvernements provinciaux et fédéral auraient adopté et appliqué en vertu de leurs propres lois et règlements. Le gouvernement aurait publié ce code dans l'espoir que les autorités—fédérale, provinciales et municipales—intégreraient ces normes à leurs lois ou à leurs règlements.

La deuxième solution aurait consisté à nous prévaloir par certains moyens constitutionnels d'un droit de préemption sur tout ce domaine, à abroger toutes les lois actuelles et à mettre en vigueur une seule loi fédérale. En agissant ainsi l'État fédéral aurait accaparé ce domaine en vertu d'un pouvoir général quelconque qu'il possède ou d'un pouvoir d'urgence quelconque, suivant le cas. Voilà pour la deuxième façon de procéder.

● (1240)

La troisième façon consiste à adopter une loi cadre fondée sur une base constitutionnelle suffisamment large, et qui serve de point de repère pour la coordination des activités. C'est cette troisième voie que je choisis aujourd'hui à l'instar de tous mes prédécesseurs, comme la meilleure de ces trois options très difficiles.

Il est évident qu'un code de normes serait peu susceptible d'amener l'uniformisation des règlements ou de leur application, étant donné que les pouvoirs conférés par les diverses lois ou organismes d'application sont dissemblables. Et les peines prévues également. En d'autres termes, ce code aurait été appliqué par divers organismes agissant chacun à sa façon ou en vertu de lois différentes. En échange de certaines améliorations relatives, cela il faut le dire aurait pu aggraver encore les différences actuelles. Donc c'était une formule qui n'était pas trop bonne.

La deuxième, celle de la loi de préséance, aurait eu entre autres inconvénients celui de bouleverser l'application, parce que tous ces organismes seraient maintenant débordés par cette loi et aussi, comme on peut le supposer, par un organisme quelconque qui aurait assumé toutes ces responsabilités. Donc cela n'est pas fameux non plus.

Il y a d'autre part le côté constitutionnel bien sûr. Toute personne inculpée ou condamnée au titre de cette loi de préséance aurait pu attaquer la constitutionnalité du bill, faire appel à tous les niveaux, remonter jusqu'à la cour suprême du Canada. Cela aurait fait du travail pour les avocats mais n'aurait guère aidé les transports.

La troisième formule est celle qu'ont choisie mes prédécesseurs et moi-même. C'est celle du compromis, la formule préférée au Canada. Il s'agit de la loi cadre prévoyant comme il se doit un certain nombre de principes de base—dont plusieurs sont établis par référence à d'autres lois et/ou réglementations tendant à en appliquer le plus possible. Tout cela n'est pas aisé à manier. C'est pour cette raison qu'il va falloir énormément de collaboration de la part des organismes fédéraux et aussi des organismes provinciaux pour réaliser le maximum d'uniformité dans ce domaine de la réglementation du transport des marchandises dangereuses.

J'ai lu le bill plusieurs fois je l'ai trouvé pénible moi aussi. Il faudra donc que le comité se fasse à ces côtés pénibles et qu'il s'efforce de dégager ce qu'il pourra trouver de mieux comme dénominateur commun.

Je parlais l'autre jour à un ami. Jean-Paul Sartre venait de mourir. Comme nous le savons, il a été le grand-père de l'existentialisme. J'ai dit que ce bill était existentialiste. Il sera en devenir constant. Il sera constamment en voie d'élaboration. On ne va pas à l'école si longtemps sans chercher un jour à le faire savoir aux autres, et j'imagine que c'est ce que je fais en ce moment. Je tiens simplement à bien faire remarquer qu'à mon avis il n'y a vraiment pas d'autre façon de procéder.

[*Français*]

Monsieur le président, je voudrais simplement maintenant, pour l'avantage de ceux qui vont lire mes remarques, donner quelques éléments de base sur ce qu'on trouve dans le bill C-18. Le but est très simple, je l'ai déjà indiqué. Il s'agit d'établir une source de législation unique en vertu de laquelle les organismes existants, qu'ils soient fédéraux ou provinciaux, puissent appliquer partout au Canada un ensemble de règlements relatifs aux normes, aux méthodes, et à l'étiquetage en matière de manutention des marchandises dangereuses par tous les moyens de transport.

Ce bill représente un effort visant à concentrer dans un seul document ce qui existe et à l'améliorer. La loi établit trois nouveaux délits. D'abord la manutention, l'offre de transport et le transport des marchandises dangereuses non conformes aux règlements. C'est donc une première offense, un premier délit. Un deuxième délit a trait à l'emballage et à l'étiquetage de marchandises dangereuses non conformes aux règlements.

Et un troisième délit a trait au non-respect des ordonnances du ministre ou de son représentant dans des situations d'urgence.

La loi prévoit également la nomination d'inspecteurs qui seront autorisés à visiter les lieux, inspecter les marchandises, les emballages, les moyens de transport, les installations et les entrepôts, à prendre ou à demander qu'on prenne toutes les mesures jugées nécessaires, y compris la saisie, l'enlèvement, la destruction de marchandises dangereuses ou de biens et l'évacuation de personnes. Ces inspecteurs évidemment pourront préparer également des contraventions et les remettre aux contrevenants. Mais, je le répète, les inspecteurs, la plupart du temps, seront ceux des agences existantes aux divers niveaux du gouvernement. Il n'est pas question de créer tout un système nouveau d'inspection pour mettre en application cette loi. Le prix en serait évidemment excessif.

La loi prévoit également que des inspecteurs et d'autres personnes pourront prendre des mesures correctives chaque fois qu'un accident mettant en cause des marchandises dangereuses se produit. Elle impose également une obligation stricte quant aux dépenses encourues par Sa Majesté du chef du Canada pour la prévention, l'atténuation et la réparation de tout dommage qui pourrait en résulter. En d'autres termes, si un contrevenant a manqué de prendre des mesures préventives, qu'un accident se produit et que Sa Majesté est obligée de réparer les dégâts, Sa Majesté aura droit de recours contre ce contrevenant. La loi prévoit également la tenue d'enquêtes dans tous les cas d'accidents et d'incidents impliquant des marchandises dangereuses, qui entraînent la mort ou des dommages à la propriété ou à l'environnement.

Le ministre ou son représentant peut aussi établir des ordonnances afin d'accepter des normes étrangères comme équivalences ou publier des arrêtés dans les domaines où il n'existe pas de normes générales au Canada. On peut comme cela procéder tout simplement par une adoption de mesures existant ailleurs internationalement et en faire des mesures domestiques.

Le ministre peut également exiger des renseignements sur la composition chimique des marchandises pour des raisons se rapportant aux premiers soins à prodiguer en cas d'urgence. On sait ce que cela veut dire. Il y a de ces marchandises qui techniquement relèvent de secrets commerciaux, alors si un accident se produit, le ministre aura le droit d'intervenir pour en obtenir la formule de façon à contribuer à l'application des remèdes dans le cas d'accident.

[*Traduction*]

Encore quelques mots, monsieur l'Orateur, sur les règlements, sujet qu'a longuement débattu le dernier comité.

Comme je l'ai expliqué au début, la gamme et la variété des règlements découlant des lois actuelles sont énormes. A l'instigation du sénateur Marchand, dont j'ai parlé il y a un moment, un comité interministériel a été mis sur pied pour tenter d'harmoniser les règlements au cours de ce processus normal de leur mise à jour. Le conservatisme des industries concernées de même que la diversité des nombreuses lois habilitantes ont gêné ce travail. J'espère avoir au moins donné une description claire de la diversité, de la variété et de l'ampleur des règlements qui existent dans ce secteur. J'essaie de créer un climat psychologique. Autant nous voulons améliorer la situation, autant nous devons être réalistes et savoir que des progrès seront longs à réaliser. En écoutant nos interventions et en constatant le travail qu'accomplit le comité, le public ne doit pas être animé d'aspirations et d'attentes qui vont bien au-delà des pouvoirs de cette loi.

J'essaie tout simplement d'apporter une grande part de réalisme dans cette question de sorte que les membres du comité et le public en général sachent que même si des progrès peuvent être accomplis et même si l'on fait part de beaucoup de collaboration, il existe aussi un certain nombre de principes et de règles qui doivent être établis expressément. Cela prendra des années avant que nous obtenions les résultats escomptés dans ce domaine. C'est la pratique de l'art du possible, et voilà à quoi se résume la politique.

● (1250)

Il y a un peu plus de deux ans, en prévision de cette nouvelle loi, le ministère des Transports a publié un avant-projet des nouveaux règlements intégrés. Les associations industrielles furent invitées à les commenter et, depuis lors, deux autres projets ont été préparés et diffusés. Parce qu'il faut procéder à une identification de quelque 3 000 substances particulières et réglementer la construction des conteneurs et des véhicules de transport, les règlements paraissent passablement touffus. Pourtant, ils représentent moins de la moitié des dispositions qui s'appliquent actuellement au transport des substances dangereuses. Un bon nombre de règlements ont été élagués.

J'aurais une autre précision à apporter à ce moment-ci. Il s'agit du mandat confié au juge Samuel Grange qui, comme les députés le savent, mène une enquête sur l'accident ferroviaire survenu à Mississauga en novembre dernier. Un exemplaire du bill C-18 a été transmis au commissaire Grange et je lui ai demandé de nous faire part de ses observations sur les sujets qui lui paraîtront appropriés.

Le commissaire n'a pas pour mandat de faire l'étude du bill C-18, mais j'espère qu'à la suite de son enquête sur l'accident de Mississauga et de son étude sur les règlements des chemins de fer, il pourrait nous faire quelques suggestions utiles, surtout au sujet des pouvoirs de réglementer et des règlements eux-mêmes. Naturellement, les observations du juge Grange concernant la révision des règlements, observations qui figureront dans son rapport final que nous attendons en septembre, seront à la disposition du comité permanent des transports.

Je demanderais aux députés de ne pas chercher à retarder l'étude du projet de loi en attendant que le rapport soit déposé. Ceci pour des raisons pratiques. Il est certain malheureusement que la publication du rapport Grange ne nous mettra pas à l'abri d'autres accidents semblables, et si le comité attend de disposer de tous les rapports d'enquêtes, sans doute que le projet de loi ne sera jamais adopté. Voilà pourquoi nous devons faire preuve de sens pratique et si cela est possible, inviter le juge Grange à venir témoigner devant le comité sans attendre qu'il ait terminé son rapport définitif prévu pour septembre.

Enfin, un de mes prédécesseurs, le dernier, a déjà dit qu'il abordait cette question l'esprit ouvert. Je peux vous assurer que j'ai l'esprit aussi ouvert que le sien et qu'en travaillant ensemble, nous pourrons finir par présenter une loi qui marquera le début de grandes choses.

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur l'Orateur, ce n'est pas souvent qu'on a l'occasion de faire trois discours à la Chambre au stade de la deuxième lecture d'un bill. Je me trouve dans ce cas plutôt unique, car c'est la troisième fois que je participe au débat en deuxième lecture d'un bill intitulé: loi sur le transport des produits dangereux. Comme l'a dit le ministre, le bill a été présenté à la Chambre à trois reprises, peut-être même quatre.

Le bill C-53 a été présenté en mai 1978 et il est resté en plan au *Feuilleton* sans être jamais étudié. Il nous est revenu sous la forme du bill C-17 qui, je crois, était pratiquement pareil. La loi a été déposée à nouveau en 1978, étudiée 20 ou 30 minutes un vendredi après-midi en février mais n'est pas allée au-delà du débat d'une demi-heure qui a eu lieu à la Chambre.

Il vaut la peine, je crois, de rappeler ce qui s'est passé, car même s'il s'agit d'une mesure importante et très en demande on n'y a pas donné suite immédiatement. En fait, j'ai dit à ce moment-là et je l'avais dit avant, qu'on s'était plus ou moins servi de cette mesure pour boucher un trou, un vendredi après-midi. Le ministre des Transports d'alors n'était même pas à la Chambre pour le débat en deuxième lecture et on ne semblait donc pas juger cette mesure très urgente.

Néanmoins, comme l'a dit le ministre, le gouvernement a reçu des demandes de plus en plus pressantes, tant des autorités provinciales et municipales que des citoyens. Comme il l'a très bien dit, un bon nombre d'accidents se sont produits. Je comprends parfaitement ce que veut dire le ministre lorsqu'il fait remarquer qu'il est extrêmement difficile de faire une loi qui englobe toutes les règles et tous les règlements et qui assure une uniformité pouvant être comprise et respectée à tous les niveaux.

Je peux dire à la Chambre et au ministre des Transports (M. Pepin) que notre gouvernement avait compris l'importance de cette mesure. Nous avions compris qu'étant donné la complexité de la situation, il fallait en discuter sérieusement avec les provinces, les municipalités et même l'industrie, car la coopération de tous les paliers du gouvernement est indispensable pour que ce bill atteigne son objectif.

L'industrie doit certainement le respecter et le comprendre car, comme je l'ai dit lorsque j'ai déposé l'ancien bill C-25 au mois de novembre dernier, même s'il était prévu de nommer des inspecteurs, il est impossible d'avoir un inspecteur dans chaque convoi ou chaque train; il faut donc en arriver à une entente. Le ministre l'a laissé entendre, le projet de loi que nous avons déposé était une amélioration par rapport au précédent. Je suis d'accord avec son expression: «fabrication constante». Ce genre de loi évoluera, j'en suis sûr, car il s'agit dans bien des cas d'un domaine nouveau et il est certain que nous cherchons tous les meilleures mesures possibles en cette matière.

Nous avons commencé d'étudier le bill C-17 précédent immédiatement après notre arrivée au pouvoir au début du mois de juin tout en reconnaissant que son efficacité dépendrait de la collaboration des provinces et de l'industrie. Pour que la loi soit une réussite, il ne fallait pas agir unilatéralement mais plutôt travailler en collaboration.

Notre projet de loi a subi une grande refonte, mais les objectifs sont restés les mêmes. Nous avons eu l'impression de renforcer le projet de loi dans certains domaines, de clarifier certaines des questions intéressant les gouvernements fédéral et provinciaux, ce qui devait susciter une compréhension et un respect plus grands pour la loi. Nous avons aussi voulu alléger le fardeau des règlements qui pesait sur l'industrie. Ces discussions n'ont pas cessé depuis que notre projet de loi a été déposé et qu'il est resté en plan au *Feuilleton*. Elles méritent de se poursuivre même si le projet de loi a de bonnes chances d'être adopté par cette législature.

J'aimerais féliciter pour sa contribution l'ancien ministre des Transports qui siège maintenant à l'autre endroit; il a su mettre en place le mécanisme permettant de faire avancer ce projet de loi. Ce travail lui a demandé beaucoup de patience. Je regrette que le projet de loi n'ait pas été adopté lorsque nous l'avons déposé le 19 novembre. Il est passé en deuxième lecture le 27 novembre et nous avions l'intention d'adopter l'ancien bill C-25 au début du mois de janvier car, à notre avis, la situation l'exigeait.

L'Orateur suppléant (M. Rose): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'avoir à interrompre le député, mais il est 1 heure. Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

● (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. A une heure, la Chambre étudiait le bill C-18, tendant à accroître la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses, et le député de Végréville (M. Mazankowski) avait la parole. Sauf erreur, le député de Végréville est prêt à tenir compte de la distinction entre madame le Président et monsieur l'Orateur.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, je dois dire que je ne suis pas encore tout à fait habitué à ce changement, mais je n'aurai pas de mal à parler de Votre Honneur en l'appelant monsieur l'Orateur.

J'aimerais en outre signaler que je suis très heureux de voir le député de Sarnia (M. Cullen) ici à la Chambre cet après-midi car il a, lui aussi, contribué à faciliter l'adoption d'une mesure législative sur le transport des marchandises dangereuses, puisque c'est lui qui avait présenté le bill précédent, le bill C-17, le vendredi, 16 février 1979. J'ai alors eu l'occasion de lui donner la réplique. Comme je l'ai déjà signalé pour la gouverne des députés, c'est la troisième fois que j'interviens dans le débat sur ce genre de bill, qui vise à instaurer une loi sur le transport des marchandises dangereuses, à l'étape de la deuxième lecture.

● (1410)

Avant l'ajournement, j'avais dit que notre gouvernement avait présenté le bill C-25 le 19 novembre 1979. la deuxième lecture a eu lieu le 27 novembre 1979 et le bill avait été renvoyé au comité. Nous comptions le faire adopter au début du mois de janvier. On trouvait qu'il fallait l'adopter de toute urgence.

La coalition néo-démocrate-libérale réclamait instamment des mesures législatives, surtout à la suite de l'accident de Mississauga. Nous avons alors réagi en présentant notre projet de loi. Nous avons vu alors des députés s'improviser experts en transport de marchandises dangereuses. Nous avons entendu toutes sortes d'accusations et de contre-accusations. Notre gouvernement a réagi peu de temps après en présentant notre projet de loi. L'accident s'est produit le 11 ou le 12 novembre. Nous avons réagi et l'opposition a fait de l'obstruction à l'étape du comité. Elle a fait toutes sortes d'objections. Elle voulait un règlement. Elle a eu recours à toutes sortes de manœuvres et de tactiques à l'étape du comité pour que le projet de loi soit bloqué.

Le ministre des Transports (M. Pepin) a parlé de réalisme. Je suis d'accord avec le ministre. Il ne faisait pas partie du comité à ce moment-là, mais je suis certain qu'il a lu le compte rendu des délibérations et qu'il a remarqué que les néo-démocrates et les libéraux avaient fait preuve de beaucoup de réalisme pendant les délibérations du comité. Ils nous accusaient notamment de vouloir réduire les effectifs de la CCT et de diminuer le nombre d'inspecteurs chargés de faire respecter les mesures de sécurité.

Je tiens à mettre les choses au point en précisant que c'est l'administration libérale qui avait réduit les effectifs de la CCT. Elle avait retiré 100 années-hommes à la CCT. C'est à la CCT, ou plutôt à son président, qu'il appartenait de décider dans quels services les effectifs seraient réduits. C'était à lui de décider si ces réductions seraient faites au niveau administratif, au niveau secondaire ou au sein des services d'inspection de sécurité. C'était la CCT qui avait pris cette décision, et il est injuste d'en imputer la faute à notre gouvernement.

La tactique d'obstruction systématique a aussi consisté à exiger la publication des règlements qui comprenaient quelque 1,200 pages. Je mets n'importe quel député au défi de s'y retrouver dans un si grand nombre de règlements. Nous avons donc présenté les règlements. C'était l'une des premières fois dans l'histoire de la procédure parlementaire au Canada que des règlements étaient soumis à l'étude d'un comité en même temps qu'un bill. C'est donc en coopérant de la sorte que le gouvernement a réagi afin de régler une affaire très urgente. Il a donné au comité ce qu'il exigeait, nous avons multiplié les séances du comité, mais les membres de la sainte alliance des néo-démocrates et des libéraux jouaient le jeu de la politique et de l'obstruction. Le résultat de ces manœuvres est que le bill n'a toujours pas été adopté, parce que ces deux partis ont fait flèche de tout bois.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ils ont eu raison de toute la Chambre.

M. Mazankowski: Mais voilà que le 13 décembre, ils avaient d'autres projets en tête. Le bill sur le transport des produits dangereux n'était plus une priorité. Tout à coup, la situation n'était plus urgente et l'opportunisme politique a pris le dessus sur les considérations de sécurité. Nous voilà de nouveau à la Chambre en train d'étudier un bill qui aurait dû devenir loi il y a déjà plusieurs mois.

M. Evans: Alors cessons de perdre notre temps.

M. Mazankowski: Le député dit qu'il faut cesser de perdre notre temps. C'est précisément ce que nous avons l'intention de faire. Je peux assurer le ministre des Transports et le député que nous ne nous opposerons pas au bill. Le pays a trop besoin de cette loi.

Je suis stupéfait par le cynisme et l'irresponsabilité de certains députés qui ont participé aux travaux du comité et qui cherchaient non pas à faire avancer l'étude du bill et à le faire adopter mais à faire de la politique pure et à marquer des points sur ce plan. Comme de nombreuses autres mesures que notre gouvernement avait présentées, celle-ci a été renvoyée aux calendes grecques. Certaines des autres mesures très valables que nous avons proposées ont été carrément supprimées. Je tiens à préciser, monsieur l'Orateur, que mes remarques ne visent pas le ministre des Transports, elle ne le concerne pas puisqu'il n'a pas particité aux travaux du comité.

Je n'ai pas l'intention de revenir inutilement sur cette question, car c'est de l'histoire politique; toutefois, j'espère que les députés qui sont concernés réfléchiront à leur conduite. Ils admettront certainement qu'ils ont fait preuve de mauvaise foi et qu'ils n'ont pas agi dans l'esprit de la démocratie parlementaire.

A mon avis, il faudrait étudier ce bill de manière aussi impartiale que possible. Si j'ai mentionné ces incidents, c'est parce qu'ils se sont bel et bien produits et non parce que je vois une objection fondamentale à ce bill ni du reste parce que j'en désapprouve les principes. Je l'ai fait simplement parce que certains députés se livraient à de la politique politicienne.

De ce bord-ci, nous sommes favorables aux principaux objectifs de ce bill qui, je le rappelle, sont les mêmes que ceux des bills antérieurs et je n'entrerai pas dans le détail. Le ministre a mentionné les nombreux changements ayant été apportés. Je suis convaincu que ces changements ont été faits pour le meilleur et qu'ils vont donner plus de poids et plus d'efficacité à ce texte législatif. C'est un fait positif. En effet, pour faire justice à nos citoyens qui le demandent, le Parlement devrait exiger que les textes de loi soient le plus efficace possible.

Je pense, comme le ministre l'a signalé, que cette mesure législative sera probablement améliorée grâce aux moyens prévus dans le bill même pour y apporter périodiquement les modifications nécessaires. Je suis persuadé qu'avec l'expérience, le rapport Grange que le ministre déposera offrira de nombreuses recommandations et propositions judicieuses, et je suis particulièrement heureux que le ministre ait affirmé qu'il accueillerait favorablement toute proposition émanant de cette commission.

Je conviens avec le ministre qu'il est inutile de retarder l'adoption de ce projet de loi puisqu'il renferme les dispositions nécessaires en vue de modifications ultérieures. Bien entendu, l'application de la loi entraînera sans doute des modifications aux règlements et à certaines dispositions.

Il a été question des règlements qui constituent certes la substance même du projet de loi. Les dispositions du bill sont très techniques et très compliquées, mais j'espère qu'on nous donnera, durant les délibérations en comité, un aperçu aussi clair que possible de la dernière version de ces règlements.

Je crois savoir que les provinces et l'industrie sont constamment consultées au sujet de la mise au point des règlements. Nous aimerions pouvoir examiner leurs recommandations et nous assurer, du point de vue parlementaire et officiel, que ceux qui ont des réserves au sujet des dispositions du projet de loi auront l'occasion d'exprimer leur opinion devant le comité.

● (1420)

Nous tenons également à inviter des témoins à participer ultérieurement à la discussion de ce texte. Nous n'avons pas l'intention de retarder indûment l'adoption du bill, puisqu'il attend, semble-t-il, depuis un certain temps, mais le bon sens voudrait qu'on permette aux provinces si nécessaire, aux membres de l'industrie et aux conseils ou associations de municipalités de s'intéresser au projet de loi, d'exposer leur point de vue devant le comité à titre officiel.

En terminant, monsieur l'Orateur, je félicite le ministre des Transports d'avoir présenté le bill en début de session. Je tiens également à rendre hommage à la direction des marchandises dangereuses du ministère des Transports. Nous avons beaucoup de chance au Canada d'avoir des services animés par des personnes aussi compétentes et dévouées. Je pense en particulier à M. Duncan Ellison, qui travaille depuis de longues années sur ce texte. C'est une tâche très exigeante et je pense qu'il a cherché à tenir compte de tous les points de vue exposés tout en respectant le thème du bill. Vu la complexité de ce bill et ses implications juridiques, je pense que le ministère, et je dirai même le pays tout entier n'ont qu'à se féliciter des services de M. Ellison et de ses collègues. Je leur adresse à tous mes compliments.

Je voudrais également assurer au ministre que mon groupe va collaborer à l'adoption de ce bill. Nous voudrons nous occuper des diverses dispositions et j'espère que nous pourrons entendre des témoins aux séances du comité. Mais nous n'avons pas l'intention de retarder indûment son vote. Nous voulons plutôt nous attacher à trouver le texte le plus efficace et le plus aisément applicable possible, pour faire face à un besoin très important.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, je suis également heureux que ce bill soit présenté à la Chambre si tôt au début de la session. En principe, notre parti approuve le bill intitulé loi sur le transport des marchandises dangereuses. Comme l'a dit mon préopinant au nom de son parti, je pourrais ajouter au nom du mien, que nous n'en retarderons pas inutilement l'adoption.

Comme le député de Végréville (M. Mazankowski) se souvient mal de ce qui s'est passé l'automne dernier, je me sens toutefois obligé d'apporter une correction au compte rendu. Comme j'ai participé à ce processus et que j'ai représenté mon parti au comité des transports quand ce bill a été étudié, je tiens à préciser que nous n'avons alors rien demandé de plus au ministre des Transports de l'époque que ce que le député de Vegreville a dit demander au ministre actuel des Transports (M. Pepin), à savoir que l'on convoque des témoins et qu'on les interroge relativement aux différents aspects de cette loi. Nous n'avions certainement pas l'intention de retarder l'adoption de ce bill et nous ne l'avons pas maintenant non plus.

Si quelqu'un a fait preuve d'opportunisme politique l'automne dernier, c'est bien le gouvernement progressiste conservateur. Suite à l'accident de Mississauga, les conservateurs ont donné l'impression que la loi sur le transport des marchandises dangereuses était la panacée qui permettrait de faire disparaître la crainte que cet accident avait suscité dans le public. Ils ont fait semblant de réagir très rapidement à l'accident de Mississauga en présentant une loi qu'ils avaient l'intention de présenter de toute façon. En fait, ce bill était inscrit au *Feuilleton* du gouvernement libéral précédent et le Nouveau parti démocratique en avait parlé avant l'accident de Mississauga.

La première fois que j'ai posé une question à la Chambre j'ai demandé au ministre de l'Environnement de l'époque à quel moment il avait l'intention de présenter un projet de loi sur le transport des marchandises dangereuses. C'était exactement un mois avant l'accident de Mississauga. Le ministre de l'heure a répondu «oui, bientôt». Monsieur l'Orateur, c'était ma première leçon sur l'art de poser des questions et de ne pas me laisser démonter par des réponses laconiques. J'ai donc appris comment formuler une question supplémentaire.

Le fait est que le gouvernement comptait présenter la loi de toute façon et le député de Vegreville a déformé les faits en disant que son parti agissait à la suite de la catastrophe de Mississauga.

M. Mazankowski: Arrêtez de déformer la vérité.

M. Blaikie: Soyons un peu plus exact lorsque nous parlons d'histoire.

Le bill C-18 est fondamentalement le même que le bill C-25 présenté sous la dernière législature. Il comporte certains changements qu'il vaut la peine de signaler. Par exemple, le nouveau bill permet de se défendre plus facilement contre une accusation d'infraction aux règlements de sécurité. La personne doit seulement établir qu'elle a agi de bonne foi et qu'elle a pris des mesures raisonnables. L'ancien bill l'obligeait également à prouver que son infraction n'était pas causée par un acte ou une omission de sa part.

Un autre changement, c'est qu'il ne faut pas nécessairement restituer les biens saisis par un inspecteur s'ils constituent le gagne-pain de la personne incriminée. Cela se trouve au paragraphe 15(4).

Dans l'ancien bill, il fallait signaler les accidents ou incidents provoquant les émissions, fuites ou pertes de marchandises dangereuses. Le nouveau bill oblige à signaler les émissions, fuites ou pertes en question. C'est une amélioration, car elle élargit le champ d'application du bill à l'égard des produits dangereux.

Dans l'ancienne loi, le gouvernement pouvait demander à une personne de rembourser le coût des mesures d'urgence à moins que celle-ci ne puisse établir qu'elle s'était conformée aux règlements. Avec le nouveau bill, le gouvernement peut recouvrer ses frais uniquement si le défendeur ne peut établir, toute probabilité pesée, que les personnes dont il est légalement responsable et lui-même ont respecté les règlements.

L'ancien projet de loi ne donnait pas aux inspecteurs le droit de saisir ou de déplacer les marchandises dangereuses s'il y avait un risque imminent pour l'environnement, au contraire du projet de loi dont nous sommes saisis en ce moment. Ce dernier ne rétablit cependant pas le pouvoir du ministre d'ordonner une enquête si des émissions, fuites ou pertes des marchandises dangereuses endommageaient ou mettaient en danger l'environnement. Nous envisageons donc de proposer au comité quelques modifications au projet de loi en vue d'y prévoir la réparation des dommages causés à l'environnement et d'y rétablir le pouvoir du ministre d'ouvrir une enquête. A notre avis, les dommages à l'environnement devraient être considérés comme étant tout aussi graves que les dommages corporels ou matériels.

Le projet de loi attribue au gouverneur en conseil deux nouveaux pouvoirs de prendre des règlements d'application. Le premier consiste à préciser les circonstances dans lesquelles la manutention, la demande de transport ou le transport des marchandises dangereuses sont interdits et le deuxième, à préciser les marchandises interdites de manutention, de demande de transport ou de transport. Ces pouvoirs devraient lui permettre de prendre des règlements d'application concernant la sécurité des moyens de transport et l'étiquetage. Auparavant, toutefois, le gouvernement n'avait jamais eu le courage de faire preuve de sévérité à l'égard des chemins de fer et il n'y a vraiment pas de quoi espérer qu'il change d'attitude à cet égard.

Ce sont là des dispositions qui ne figuraient pas dans l'ancien bill C-25 présenté par l'ancien—et j'ose espérer que ce sera le dernier—gouvernement progressiste conservateur.

M. Nystrom: Vous voulez dire le gouvernement «régressiste» conservateur.

M. Blaikie: Oui, le gouvernement «régressiste» conservateur. Il importe de dissiper certains des faux espoirs fondés sur l'adoption éventuelle de cette mesure législative. Depuis le fâcheux incident de Mississauga et le déraillement, par la suite, à Macgregor, au Manitoba, le grand public s'inquiète beaucoup au sujet du transport des marchandises dangereuses.

Il faut à tout prix dissiper les faux espoirs suscités par cette mesure législative qui, en elle-même, n'est pas si mauvaise que cela; en fait, nous l'avons d'ailleurs déjà dit, elle est utile en ce qu'elle permet d'harmoniser et d'intégrer la réglementation des marchandises dangereuses, qu'on avait jusqu'ici abordée de façon peu systématique. Quant au fond, c'est un bon projet de loi.

J'ai exposé, monsieur l'Orateur, tout ce que ce projet de loi accomplirait, mais il importe, à mon avis, de consigner également ses lacunes. J'ai lu beaucoup trop d'articles et de comptes rendus de la presse, ces derniers mois, et plus particulièrement depuis l'accident survenu à Macgregor, au Manitoba; tous ces articles réclament l'adoption rapide de cette mesure, avec l'idée que cela éviterait en quelque sorte les accidents ferroviaires semblables à ceux survenus à Mississauga ou à Macgregor. C'est une illusion qu'il faut chasser.

● (1430)

Je le répète, ce projet de loi est une bonne initiative en soi, mais il n'intéresse pas la sécurité ferroviaire comme telle si on en croit les fonctionnaires de Transport Canada qui sont venus témoigner devant le comité des transports de la Chambre des communes. Voilà pourquoi j'estime qu'il est si important d'en parler. C'est le témoignage des employés de Transport Canada qui dissipe l'idée qu'on se fait que, dans une certaine mesure le projet de loi concerne la sécurité ferroviaire.

Le 29 novembre 1979, répondant aux questions que leur posaient le député de Stormont-Dundas (M. Lumley) et moi-même, les fonctionnaires de Transport Canada, lors d'une comparution au comité, nous ont fait savoir que la loi gouvernant le transport des marchandises dangereuses ne concernait en rien la sécurité ferroviaire. En effet, quand il a fallu décider si les wagons transportant des substances dangereuses devaient être pourvus de roulement à billes ou encore de roulements ordinaires, ou encore si les voies ferrées que devaient emprunter les wagons étaient sûres et bien entretenues, on a constaté que toutes ces questions relevaient de la réglementation adoptée par la Commission canadienne des Transports. Mais elles n'entrent pas dans le cadre du bill concernant le transport des marchandises dangereuses. D'après le témoignage des fonctionnaires, que je m'abstiens de vous lire mais que les députés devraient examiner, il semble que la seule chose que le projet de loi pourrait modifier relativement à des accidents semblables à celui de Mississauga, c'est que les pompiers en arrivant sur la scène d'un accident, sauraient à l'avance ce que contiennent les wagons. Oui, ils sauraient à quel produit ils ont affaire. Ce n'est pas une amélioration négligeable, mais elle n'a rien à voir aux causes du déraillement. Chaque fois que l'on demandait aux représentants de Transport Canada comment le projet de loi pourrait améliorer la sécurité du transport de produits dangereux par chemin de fer, ils nous ont répondu que cette question relevait de la Commission canadienne des transports.

Et cela m'amène à me poser une deuxième question, à savoir quel est le rôle de la Commission canadienne des transports. Aux termes de l'article 227 de la loi sur les chemins de fer, la commission est autorisée à faire des règlements, et aux termes de l'article 296, les sociétés ferroviaires sont tenues de se conformer aux règlements de la CCT relativement aux substances dangereuses. De toute évidence, il incombait et incombe encore à la Commission canadienne des transports de veiller à la sécurité du public et des employés des chemins de fer, ou encore des employés d'autres services de transport.

On en déduit que la Commission devrait avoir les moyens de s'acquitter de son rôle. Par exemple, il faudrait qu'elle dispose d'un nombre accru d'inspecteurs qui veilleraient à l'application des règlements. Je reconnais que le député de Vegreville avait raison sous un aspect: le programme d'austérité n'est pas une création du gouvernement conservateur; il remonte à l'époque où, bien avant les élections du 22 mai, le parti libéral avait commencé à faire la preuve qu'il était le deuxième parti de droite au Canada. Ces restrictions ont déjà commencé à avoir des répercussions sur la Commission des transports. Ce n'est pas là le fruit de mon imagination, je cite plutôt les propos du président de la Commission des transports lors de sa comparution devant le comité des transports de la Chambre des communes:

> Nos employés, je crois, font de l'excellent travail si l'on tient compte de leur nombre dans tout le pays, environ 78 chargés de l'auscultation des rails, ce qui m'inquiète un peu. Il devrait probablement y en avoir 178 au lieu de 78.

Le 13 novembre 1979, M. John Magee, commissaire de la Commission canadienne des transports a déclaré devant le même comité que le Conseil du Trésor avait obligé la CCT à réduire davantage ses effectifs. Le dernier rapport annuel de la Commission des transports fait état d'une diminution de 11.4 p. 100 du nombre d'années-personnes accordées à la Commission.

C'est au gouvernement fédéral qu'il appartient d'exercer au mieux de sa connaissance les pouvoirs actuels. Par conséquent, le programme de restrictions, en ce qui concerne la sécurité des voies ferrées, doit être annulé immédiatement. Tout comme dans d'autres secteurs, le bien-être du public ne doit pas être sacrifié au détriment d'une obsession idéologique des dépenses de l'État. De même, le gouvernement fédéral, par l'entremise du ministre des Transports, a déjà le pouvoir, aux termes de l'article 100 de la loi sur les chemins de fer, de demander à la CCT de publier un décret selon lequel une société ferroviaire qui construit un chemin de fer déjà subventionné par le gouvernement du Canada, doit réparer, augmenter ou améliorer ses lignes ou son équipement afin d'assurer la sécurité à ses passagers et l'efficacité de ses services. Dans le cas contraire, la Couronne peut imposer une première hypothèque mobilière à la société ferroviaire d'un montant égal à celui de la subvention. Les pouvoirs visant à susciter la sécurité des chemins de fer existent déjà, ils ne sont tout simplement pas exercés.

Troisième préoccupation: le fait que nos chemins de fer sont tenus d'offrir un service à la population du Canada en toute sécurité et efficacité, qu'elles transportent des matières dangereuses ou non; mais ces dernières transportent de plus en plus de marchandises et ont de moins en moins d'employés. Le nombre des personnes-heures nécessaires pour exploiter nos chemins de fer a diminué de 39.5 p. 100 de 1956 à 1975, alors que la quantité de marchandises transportées a augmenté de 86.8 p. 100 durant la même période. De 1956 à 1977, les chemins de fer canadiens ont licencié 60,000 personnes, dont 31,000 étaient affectées à l'entretien de l'équipement et des voies, ce qui a nui directement à la sécurité.

Nous proposons respectueusement que la Commission canadienne des transports soit invitée à revoir ses directives, de sorte que les chemins de fer soient obligés d'embaucher un nombre suffisant de préposés à l'entretien des voies de même que d'employés affectés à la commutation des wagons-marchandises à la sécurité des voies ferrées. Outre cette exigence, les chemins de fer doivent moderniser leur équipement. Des détecteurs de boîtes chaudes doivent être installés le long des grandes lignes les plus fréquentées. Des roulements à billes doivent être installés sur toutes les voitures qui transportent des matières dangereuses. Bien sûr, cela ne réglera pas le problème non plus puisque les wagons-marchandises transportant des matières dangereuses ne sont pas toujours ceux qui causent le déraillement, ce qui fait ressortir une fois de plus la nécessité d'assurer la sécurité sur les voies et, en règle générale, la sécurité totale pour le transport des matières dangereuses.

Il peut être nécessaire dans l'intérêt national de transporter certains produits dangereux. L'ensemble du pays doit donc assumer la responsabilité du transport. La société canadienne, par l'entremise de ses représentants élus, devrait avoir le droit de décider si un produit dangereux doit être transporté et dans quelles conditions. Elle doit aussi avoir la compétence voulue pour prendre une telle décision en tenant compte de tous les coûts et les bénéfices que cela représente pour l'ensemble des citoyens et non pas seulement des coûts et des bénéfices commerciaux dont tiennent compte traditionnellement les sociétés du secteur privé.

La politique de l'Etat relativement au transport des produits dangereux doit faire la part des risques que comporte le transport d'un produit et des avantages que peut procurer le transport de ce produit. Selon nous, lorsqu'il s'agit de transporter de grandes quantités de produits dangereux par chemin de fer, on ne peut pas tenir compte uniquement des bénéfices qu'en retirera le fournisseur du service du transport si l'on veut évaluer tous les avantages et les désavantages du transport de ces produits pour l'ensemble de la société.

Nous préconisons la socialisation des sociétés ferroviaires et l'étatisation du Canadien pacifique parce que nous sommes en faveur de l'intégration du réseau de transport et nous voudrions que le transport par chemin de fer devienne en pratique autant qu'en théorie un instrument de la politique nationale en vue de favoriser l'unité du pays et son expansion économique. Le NPD compte insister pour qu'on fasse tous les investissements à long terme nécessaires dans le réseau ferroviaire pour acheter du matériel, améliorer les superstructures et électrifier les sections à circulation dense des couloirs de transport. Ainsi, au lieu que ce ne soit qu'un rêve à notre époque de crise de l'énergie, les années 80 pourront vraiment être la décennie du transport ferroviaire, comme le disait un titre que j'ai vu récemment dans un journal de Winnipeg.

Les sociétés de la Couronne, comme Via Rail, pourront alors favoriser le rétablissement du service voyageurs au Canada au lieu de se contenter d'en surveiller l'agonie. Les sociétés de la Couronne ont un rôle à jouer, non seulement pour fournir certains avantages économiques au grand public, mais aussi pour garantir que tout progrès économique tienne compte du bien-être de la société et de l'intégrité de l'environnement vu qu'elles sont libérées de toute considération de rentabilité, même si cela ne plaît pas à mes collègues à ma droite.

● (1440)

Bien que nous soyons convaincus qu'une gestion responsable et soucieuse du bien public améliorerait sensiblement la sécurité des chemins de fer, il serait naïf d'espérer pouvoir éliminer tout à fait les accidents de train transportant des marchandises dangereuses. De temps à autre, il y aura inévitablement des accidents de chemins de fer.

M. Benjamin: Et les camions?

M. Blaikie: Les accidents surviendront de temps à autre, que ce soit des camions, des avions ou un autre mode de transport.

Je regrette que sur cette question de transport des marchandises dangereuses, on ait mis l'accent sur le transport ferroviaire, à la suite de l'affaire de Mississauga. On semble parfois oublier complètement que des marchandises dangereuses sont expédiées par avion, par bateau ou autres; les députés pourraient citer d'autres modes de transport. Par conséquent, il ne s'agit pas uniquement de la sécurité ferroviaire. Toutefois, il importe d'y prêter une attention particulière maintenant parce que le public s'intéresse au transport ferroviaire depuis les accidents de Mississauga et de Macgregor. La meilleure façon de réduire la fréquence et la gravité de ces accidents est de réduire le volume des substances dangereuses transportées. Pour cela, il faut s'intéresser à la question de notre dépendance en matière de ressources non renouvelables—ce sera mon dernier point.

Il faut envisager des solutions qui ne font pas appel au transport, par exemple essayer d'économiser les ressources non renouvelables et de modifier nos trains de vie. Trop souvent, dans la civilisation, industrielle et pas seulement au Canada on cherche des solutions technologiques à des problèmes technologiques, ce qui aggrave les problèmes car on refuse d'admettre que certaines technologies sont parfois elles mêmes une cause de problèmes. Par exemple, nos sources traditionnelles de textiles et de biens ménagers, le coton, le cuir et le bois ont été remplacés par des produits et des fibres synthétique qui sont tirés de produits dangereux non renouvelables. Notre genre de vie s'en est trouvé amélioré, sans parler de celui des industriels et des commerçants qui ont développé ces nouvelles technologies et fabriqué ou mis en marché ces biens. Or, cette évolution a eu lieu aux dépens de l'environnement, aux dépens des travailleurs réduits au chômage par ces nouvelles techniques qui ne nécessitent plus une main-d'œuvre abondante, et aux dépens des générations futures qui ne disposent plus d'une quantité suffisante de ces ressources non renouvelables pour répondre aux besoins qu'elles seules peuvent assurer.

Incitée à consommer et à jeter plutôt qu'à réparer et à recycler, notre société est en train de créer pour l'avenir un déficit beaucoup plus lourd, en termes réels, que le déficit budgétaire parce qu'il est impossible de rétablir les ressources non renouvelables. Mes collègues à ma droite serviraient bien davantage les intérêts du pays et du Parlement s'ils s'attaquaient autant au déficit en matière de ressources non renouvelables qu'au déficit budgétaire.

Depuis quelques années, nous sommes beaucoup plus attentifs à la question du milieu, c'est-à-dire de notre environnement physique comme tel et de ses conséquences sur la santé. Mais nous avons beaucoup à faire avant de devenir une société adulte qui veut connaître et qui connaît les incidences de son mode de vie sur la vie et la santé de l'homme et sur le reste de la création. La toxicologie et en particulier l'éco-toxicologie en sont encore au stade embryonnaire. Lors du récent déversement survenu à MacGregor, au Manitoba, le fait que si peu de gens étaient au courant des effets cancérigènes du chlorure de vinyle et la confusion qui s'est manifestée quant aux mesures à prendre ne peuvent, en dernière analyse, être jugés en fonction de la compétence ou de l'incompétence des responsables ni de l'efficacité ou de l'insuffisance des lois en vigueur.

Dans l'ensemble, la société fait preuve, comme par le passé, d'une négligence coupable face aux menaces réelles que représentent pour la vie humaine les produits dangereux, qu'il s'agisse de l'amiante, du BPC, du méthyle de mercure, de l'arsenic, des pluies acides ou des radiations, pour n'en nommer que quelques-uns. Nous devons prendre position et envisager, pour une fois, de modifier notre façon de faire, de crainte de découvrir que nous avons suscité un de ces désastres écologiques encore latents qui pourraient se produire sous peu compte tenu de l'évolution souvent exponentielle des facteurs écologiques. Qui sème le vent récolte la tempête.

Dans l'intervalle, en attendant que le bon sens préside à nos incursions dans le domaine de la technologie et dans bien d'autres domaines que nous explorons actuellement, il incombe au gouvernement fédéral, à la Commission canadienne des transports et aux sociétés ferroviaires de veiller à ce que le transport des produits dangereux se fasse en toute sécurité grâce à l'application de mesures spéciales. C'est dans cette optique que je vois le présent bill. Mais nous ne saurons s'il est vraiment bon que lorsque nous aurons pu en examiner les règlements et surveiller leur application. C'est le temps qui nous dira si la nouvelle bureaucratie créée sous les auspices du bill aura les fonds nécessaires pour appliquer les nouveaux règlements, et si le gouvernement manifestera une volonté politique suffisante pour les mettre en œuvre.

Cependant, c'est un pas dans la bonne direction. Entretemps, je le répète, le gouvernement, la Commission canadienne des transports et les sociétés ferroviaires doivent faire en sorte d'améliorer la sécurité dans le transport par rail, par air ou par mer, afin d'éviter ce genre d'accidents.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que je participe au débat sur le bill C-18. A Winnipeg, au Manitoba, nous avons connu de très graves déversements ferroviaires, et nous éprouvons bien des difficultés à obtenir le déplacement des voies ferrées. Ces ennuis causent bien des inquiétudes aux habitants de Winnipeg depuis deux ou trois ans.

Le ministre a déclaré qu'il ne voulait pas que l'étude de ce bill se prolonge indûment. Il peut compter que nous ferons preuve de beaucoup plus de sérieux que les députés néo-démocrates et libéraux au cours de la dernière législature, tout particulièrement ceux qui faisaient partie du comité des transports. En plein milieu des séances du comité, ils ont décidé de mettre de côté le bill sur le transport des marchandises dangereuses et d'appeler le bill concernant Air Canada. Voilà jusqu'à quel point ils s'inquiétaient et se souciaient du transport des marchandises dangereuses! Ils ne s'intéressent pas le moins du monde à la question. Je n'en veux pour preuve que la façon dont ils se sont comportés au comité. C'était à qui ferait le plus d'obstruction et d'embarras.

Je tiens à féliciter l'ancien ministre des transports, le député de Végréville (M. Mazankowski), pour son intervention rapide lors de la tragédie de Mississauga. Il a immédiatement mis en place une commission d'enquête judiciaire. J'aimerais dire un mot du mandat de cette commission d'enquête judiciaire. J'en parlerai tout à l'heure.

Le ministre a déclaré que nous allons retirer un avantage des retards apportés à l'adoption de ces bills. Je ne suis absolument pas d'accord là-dessus. Ces retards augmentent les risques de nouveaux déversements, question que je veux aborder cet après-midi. Qu'on aille dire à la population de Mississauga que les ministériels vont retarder et bloquer ce genre de mesure législative!

Lorsque le député de Végréville a mis sur pied la commission d'enquête judiciaire sur la catastrophe de Mississauga qui a probablement été le pire accident ferroviaire de l'histoire canadienne dans la mesure où il s'est traduit par l'évacuation de deux cent cinquante mille personnes, il n'avait pas promis que ce serait la panacée éternelle contre tous les déraillements. C'était seulement une mesure dictée par les circonstances et il l'a donc prise immédiatement.

On a demandé à la commission d'enquêter sur les facteurs et les causes du déraillement de Mississauga en Ontario le 10 novembre 1979 et de l'accident qui en a résulté; sur les mesures qui pourraient être prises dès maintenant pour éviter que ne se répète ce genre d'accident; sur la nature et l'efficacité des lois, règlements et normes du gouvernement fédéral ainsi que des pratiques et des procédures régissant la sécurité ferroviaire dans le cas de cet accident; et sur les mesures à prendre pour prévenir la répétition d'accidents semblables pendant la manutention et le transport ferroviaire de matières dangereuses.

Si nous avions pu terminer l'étude en comité de l'ancien bill C-25 l'année dernière, il serait devenu loi avant janvier et nous aurions des mois d'avance dans nos efforts pour régler ce très grave problème au lieu d'avoir maintenant à nous occuper d'Air Canada en plein milieu des travaux du comité.

Je me préoccupe des questions de sécurité ferroviaire depuis un certain temps. En 1977 j'avais déjà interrogé un ministre des Transports précédent, car on avait attiré mon attention sur les risques d'explosion au dépôt de Symington à Winnipeg au cours de la manutention des wagons-citernes de gaz propane. J'ai reçu du ministère des Transports l'assurance que, dans la manutention des wagons de gaz de pétrole liquéfié, on prend les précautions suivantes. Peut-être devrais-je verser une partie de cette assurance au compte rendu. Voici:

● (1450)

Le service du règlement régissant la manutention du gaz de pétrole liquéfié publie, avec le journal des avis, des instructions préparées par ordinateur qui exigent:

Pour le triage de butte, les wagons de GPL doivent être triés un à un, et le wagon suivant un wagon de GPL sur la même voie de triage doit de même être garé séparément.

Pour le triage sur voie en palier, les wagons de GPL seront poussés jusqu'au point d'arrêt, et le wagon suivant un wagon de GPL sur une même voie de triage sera lui aussi poussé jusqu'au point d'arrêt.

Si je comprends bien, ces directives, dont on a pris librement l'initiative, communiquées par bulletin à tous les chefs de gare

de triage, aux préposés aux freins de voie, aux gareurs et aux mécaniciens de locomotive, sont republiées mensuellement et observées. Il nous faudra découvrir au cours de l'étude du bill si on respecte toutes ces directives et lignes directrices.

Nous connaissons un autre important problème à Winnipeg. J'espérais que le ministre fût en mesure de faire une déclaration hier ou aujourd'hui pour nous dire s'il a trouvé moyen d'obtenir des fonds du ministère de l'Expansion économique régionale pour le déplacement de la gare de triage à Winnipeg. Il nous avait promis de nous répondre dans un délai d'une semaine, et ce délai s'achevait hier, jeudi. C'est aujourd'hui vendredi, et nous n'avons pourtant rien entendu de la part du ministre.

Ce silence nous cause de grands soucis à Winnipeg. Ces retards font monter les coûts pour le conseil de ville; nous ignorons si le gouvernement va fournir 100 millions de dollars pour déplacer la gare de triage du CP, nous ignorons si nous allons obtenir un permis pour ériger le pont Sherbrook-McGregor, nous ignorons si on remboursera 3 millions à la ville en raison des retards et des coûts accrus de la construction du pont, de sorte qu'avec la présentation de ce bill traitant du transport de marchandises dangereuses, notre incertitude est plus grande que jamais devant ces atermoiements et cette inaction.

Je ne peux pas tenir entièrement responsable le ministre des Transports (M. Pepin) car je pense que le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a su mettre les ministériels dans sa poche dans cette affaire d'affectation de crédits pour le déplacement de certaines lignes ferroviaires. A mon avis, le gouvernement n'a jamais eu la moindre intention, ni même maintenant d'ailleurs, de verser 100 millions de dollars à titre de contribution au déplacement de lignes ferroviaires.

Je voudrais vous faire part des graves préoccupations exprimées dans certains milieux à Winnipeg concernant la question du déplacement des voies ferrées et du transport de matières dangereuses. Je vais donc vous citer un extrait d'un éditorial du Winnipeg *Tribune* daté du 26 avril:

> Des politiciens libéraux fédéraux tels que Lloyd Axworthy ont utilisé la question du déplacement des voies ferroviaires à des fins politiques. Maintenant qu'ils sont revenus au pouvoir et qu'ils ne risquent donc plus rien, les libéraux rejettent cyniquement toute idée d'aide et même d'appui financier pour le projet du pont dont le coût a grimpé de plusieurs millions de dollars à cause de leurs manœuvres.

Voilà un exemple des tracasseries que nous ont values les libéraux et le député de Winnipeg-Fort Garry depuis environ deux ans, depuis qu'il a commencé à mettre son nez dans les projets de la ville de Winnipeg.

Nous nous inquiétons parce que récemment, un wagon-citerne contenant du méthanol liquide extrêmement inflammable a crevé après avoir été heurté par un train se dirigeant vers l'est dans la cour de triage du CP à Winnipeg, qui est située sur l'avenue Higgins, au nord de la rue Lizzie. Environ 1 300 des 25 000 gallons de méthanol que contenait le wagon renversé se sont répandus dans l'atmosphère pendant la nuit.

Naturellement, les habitants de Winnipeg craignent de tels accidents. Ils se demandent s'ils risquent de se répéter. Le chemin de fer va-t-il déménager ou non? A cause de la responsabilité qu'il a envers la Chambre et les citoyens du Manitoba, le ministre doit faire une déclaration à ce sujet. J'aimerais qu'il m'accorde son attention, monsieur l'Orateur. Peut-être le député du NPD qui discute avec lui voudrait-t-il être assez aimable pour remettre à plus tard son entretien? Comme je le disais, j'espère que le ministre fera une déclaration nous indiquant si les fonds seront disponibles, si le gouvernement fédéral a l'intention d'abandonner toute idée de déménager la voie ferrée ou s'il a l'intention de fournir 100 millions de dollars pour réaliser ce projet. Nous avons, je crois, droit à une réponse du ministre à ce sujet.

M. Baker (Nepean-Carleton): Il pourra la donner quand il fera son résumé de la question.

M. McKenzie: Oui, monsieur. Notre leader à la Chambre propose qu'il donne sa réponse au moment de faire son résumé de la question et j'espère qu'il la donnera alors.

Je devrais également ajouter que le *Free Press* de Winnipeg a également abordé la question du déplacement des voies ferrées ainsi que du transport des produits dangereux. Il l'a fait avec concision dans un récent éditorial intitulé: «M. Axworthy dans une impasse.» En voici un passage:

> Il était superflu qu'une délégation composée du maire, des conseillers, des fonctionnaires municipaux et du ministre des Affaires urbaines se rende à Ottawa pour se faire dire qu'il n'y avait pas de fonds disponibles. M. Axworthy fait partie du même cabinet que M. Pepin. L'ancien conseiller municipal Bob Bockstael est son secrétaire parlementaire. Ils auraient pu se rendre compte beaucoup plus rapidement que le déplacement de la gare de triage n'était pas pour demain. Ils auraient pu le faire savoir aux conseillers municipaux au lieu de les encourager à réclamer le déplacement. S'ils ne peuvent y parvenir, on peut se demander quel est l'avantage d'avoir des représentants de Winnipeg au sein du cabinet ou dans le milieu gouvernemental.
>
> Les conseillers et la population de la ville en général devront tirer une leçon de cette expérience. M. Axworthy fait des promesses qu'il ne peut forcément tenir.

Je compte sur le ministre pour agir et mettre fin à la situation embarrassante dans laquelle nous a placés le député de Winnipeg-Fort Garry par son ingérence dans cette question du déplacement des voies ferrées.

Un député ministériel me lance que le ministre a beaucoup d'estime pour moi. Ce que M. Axworthy pense de moi ne me fait ni chaud ni froid et je n'en perdrai pas le sommeil. Je vais continuer de dénoncer à chaque occasion le vrai visage de M. Axworthy, qui n'est rien d'autre qu'un opportuniste politique. Le conseil municipal et la population de Winnipeg l'on finalement percé à jour.

A propos d'opportunisme politique, les libéraux n'auraient pu choisir mieux que lui, aux dernières élections, pour mentir dans les messages télévisés au sujet des taux d'intérêt: jour après jour, il clamait que les taux d'intérêt ne devaient pas augmenter, devaient cesser d'augmenter, et par conséquent devraient baisser.

Des voix: Règlement!

M. Collenette: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) s'étend naturellement sur le sujet, et il fait preuve d'un sectarisme exacerbé. Nous y sommes tous habitués. Nous le connaissons depuis bien des années. Il a dit cependant il y a quelques minutes que le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), ministre de l'Emploi et de l'Immigration, avait menti.

Une voix: Non, il n'a pas dit cela.

M. Collenette: C'est ce que l'on a compris et je voudrais vérifier les «bleus». S'il a dit cela, s'il a accusé n'importe quel député d'avoir menti, je voudrais qu'il retire ses paroles immédiatement.

M. McKenzie: Ce que j'ai dit, monsieur l'Orateur, c'est qu'ils n'auraient pas pu mieux choisir leur homme pour mentir pour leur compte. Je parlais des libéraux en général et non pas

d'un député libéral en particulier. Il parlait au nom du parti libéral.

L'Orateur suppléant (M. Dionne (Northumberland-Miramichi)): A l'ordre. Il me semble que le débat dégénère de façon inacceptable.

M. Hees: C'est l'euphémisme de la semaine!

L'Orateur suppléant (M. Dionne (Northumberland-Miramichi)): Il est généralement admis à la Chambre que les députés doivent s'abstenir de faire des réflexions sur la personnalité d'un de leurs collègues et je voudrais que tous les députés respectent ce principe.

● (1500)

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'aimerais donner avis que je me réserve le droit, au nom de mon collègue, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), de soulever la question de privilège si les épreuves prouvent que le député a mis en doute son intégrité directement ou indirectement. J'aimerais lui réserver ce droit. Peut-être lundi soulèverons-nous la question de privilège, si le compte rendu le justifie.

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, j'espère qu'elle sera soulevée lundi. Je ne serai que trop heureux d'avoir une autre occasion de participer à ce débat. Que le député n'hésite pas.

Comme je l'ai déjà dit, nous ne retarderons pas l'étude du bill de ce côté-ci de la Chambre, mais je voudrais demander au ministre, une fois de plus, s'il a enfin décidé de subventionner le déplacement des voies à Winnipeg ou ailleurs, et s'il va délivrer un permis à la ville de Winnipeg pour le passage supérieur Sherbrook-McGregor?

Je dois insister pour que le ministre songe sérieusement à payer 3 millions de dollars à la ville de Winnipeg pour défrayer les coûts supplémentaires attribuables au retard dû à l'intervention du ministre de l'Emploi et de l'Immigration et de l'ancien ministre libéral des Transports. J'espère que le ministre ne nous tiendra pas plus longtemps en haleine, comme on le fait depuis déjà 14 mois dans le cas de Winnipeg. J'espère qu'il voudra bien tirer tout cela au clair dès cet après-midi.

M. Benjamin: Regina attend depuis six ans.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur l'Orateur, je suis ravie de prendre la parole au sujet du bill C-18, qui vise à accroître la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses. Je suis particulièrement contente de traiter de ce sujet car je connais des gens qui s'inquiètent sérieusement des dangers qui existent autour du port de Vancouver, et notamment dans ma circonscription de Vancouver-Est.

Mon collègue a dit que nous approuvions ce bill jusque dans ses ultimes conséquences. J'ajouterais à l'intention de nos collègues qui siègent à ma droite que nous avions adopté la même position à l'égard du bill C-25 dans le dernier Parlement. Nous approuvons ce bill et nous voulons qu'il devienne loi le plus vite possible.

Le bill prévoit des normes de sécurité pour l'étiquetage et l'emballage des matières dangereuses. C'est nécessaire. Le bill permettra d'augmenter le nombre des inspecteurs. C'est absolument essentiel; à ce sujet, je voudrais faire remarquer au ministre qu'il n'y avait jusqu'à présent qu'un seul inspecteur, si je ne me trompe, pour veiller à l'application des règles fédérales de sécurité dans toute la région de la Colombie-Britannique et du Yukon. Le bill propose aussi des dispositions visant à assurer la stricte application des directives de sécurité, ce qui est évidemment nécessaire.

Cependant, j'aimerais signaler certains aspects essentiels et soulever certaines questions importantes, tout comme je l'ai fait lorsque nous avons examiné le bill C-25.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous les soulèverez au comité.

Mme Mitchell: Le bill visera-t-il les situations dangereuses qui se présentent pour tous les modes de transport?

M. Pepin: Oui.

Mme Mitchell: Je pense que non. Ainsi, il est arrivé à plusieurs reprises dans notre circonscription de Vancouver-Est que des camions transportant des produits dangereux aient capoté sur la route. Comme des explosions étaient à craindre, il fallut évacuer la population.

Les voies d'accès au port sont extrêmement dangereuses. Les projets que le gouvernement fédéral a mis en œuvre ou n'a pas mis en œuvre n'ont jamais permis l'aménagement d'un parc à remorques dans notre port. J'ai parcouru en voiture les voies de notre port, et des travailleurs de l'endroit m'ont signalé que les camions du terminus qui quittent le port doivent franchir des voies ferrées aux croisements. On ne fait rien pour faciliter l'accès de nos installations portuaires. Les risques y sont très grands.

Notre port voit aussi converger dans son périmètre aussi bien des avions que des navires. De graves incidents sont survenus dans le passé et ont été très sérieux. Des navires transportant des explosifs sont entrés dans notre port, menaçant trois sinon quatre circonscriptions très importantes et très densément peuplées.

Je sais que mes collègues traiteront longuement des problèmes touchant les transports par rail. Dans ma circonscription de Vancouver-Est, nous avons connu plusieurs cas de wagons partis à la dérive. Il s'est agi dans un de ces cas de substances explosives, et il fallut faire évacuer volontairement le secteur. J'insiste sur le terme «volontairement», car il ne semble pas y avoir d'autorité responsable pour la coordination d'ensemble des règles de sécurité dans la région. La situation observée au port de Vancouver, qui intéresse quatre importantes circonscriptions, n'est pas particulière à la côte ouest. Elle se rencontre sûrement à d'autres ports similaires ici et là dans le pays.

Quel pouvoir le bill accordera-t-il aux municipalités et autres paliers de gouvernement pour faire respecter les règles de sécurité? Les sapeurs-pompiers de Vancouver m'ont fait savoir qu'on ne les informait pas quand CN ou CP devaient transporter des produits dangereux dans leur région. Pouvez-vous croire, monsieur l'Orateur, et j'espère que le ministre m'écoute, que les sapeurs de la caserne de Vancouver apprennent avec une semaine de retard que des produits dangereux ont été acheminés par leur région? Je ne vois pas en quoi ce bill va permettre d'empêcher que de graves catastrophes ne se produisent.

Nous savons également qu'il n'existe aucune coordination avec les bateaux-pompe. En fait, il n'existe qu'un seul de ces bateaux dans le port de Vancouver et il appartient à la municipalité. Les autres municipalités ne peuvent pas s'en servir alors que de tels équipements devraient relever de l'administration fédérale, du Conseil des ports nationaux et de la Commission canadienne des transports.

Il y a de nombreux problèmes dans les régions telles que le port de Vancouver. Il convient de les aborder maintenant en espérant pouvoir y apporter autant d'éclaircissements que possible au cours de ce débat. L'évacuation de Mississauga qui a bien failli tourner à la catastrophe nous a servi d'avertissement. De tels évènements peuvent se reproduire. En fait, les extrapolations statistiques montrent que ce genre d'accident va se reproduire et j'aurais aimé que les députés conservateurs des circonscriptions voisines du port de Vancouver soient à la Chambre aujourd'hui.

Les produits dangereux qui sont expédiés à Vancouver ou via Vancouver sont de natures diverses. Il n'est pas rare de voir des trains transportant à la fois du gaz propane liquéfié, du chlore et des engrais, ce qui triple le danger d'explosion. Nous savons que les wagons-citernes qui servent ordinairement au transport du propane liquide ont une capacité d'environ 34,000 gallons. Le service des incendies nous dit que ces wagons-citernes, qui roulent régulièrement le long des quais de Vancouver, représentent un danger considérable de BLEVE, comme on appelle dans le jargon spécialisé de la lutte contre les incendies une explosion due à la détente soudaine d'un gaz liquéfié. On estime aussi que, dans le cas d'un BLEVE, la zone menacée s'étend jusqu'à 3,000 pieds de l'accident, soit environ 10 pâtés de maisons. Dans la ville de Vancouver, cela signifie que 20,000 personnes, sans parler des habitants des districts voisins, seraient en danger dans l'éventualité d'une forte explosion sur l'une des voies ferrées du port. Qu'on ne se demande plus ce qui nous inquiète.

Je tiens aussi à souligner le fait qu'il n'existe aucune coordination entre les diverses sphères de compétence dont relève la sécurité en ce qui concerne les différents modes de transport et que le bill, semble-t-il, ne prévoit rien à cet égard.

M. Baker (Nepean-Carleton): Qui vous a raconté cela?

Mme Mitchell: La CCT doit assurer la sécurité des opérations dans le port de Vancouver. Je vais dire au député qui m'a raconté cela. Beaucoup de recherches ont été faites. C'est du directeur du port de Vancouver que je tiens ce renseignement. Par ailleurs, des travailleurs appartenant à plusieurs syndicats de débardeurs ainsi que des représentants du conseil de la ville de Vancouver et de plusieurs autres municipalités qui ont fait d'importantes études sur le sujet lui ont donné raison.

● (1510)

Il n'y a aucune coordination et aucun plan d'urgence pour parer aux situations critiques. Le fait est que personne à vrai dire, ne veut en assumer la responsabilité. Il existe toutes sortes de conflits d'attributions entre les quatre échelons gouvernementaux, divers organismes du gouvernement et certaines sociétés de transport. Selon moi, la CCT doit prendre l'initiative, même s'il est essentiel que d'autres parties intéressées, particulièrement les municipalités, participent à l'élaboration d'un programme général de sécurité.

Après avoir consulté les groupes de la région de Vancouver dont j'ai déjà parlé, il me semble que la seule solution, et j'espère que le ministre s'en rend compte, serait de former un organisme de sécurité des transports qui serait dirigé par le gouvernement fédéral, mais qui ferait appel aux services de tous les échelons gouvernementaux et de tous les moyens de transport. Cet organisme mettrait au point des plans d'urgence, rassemblerait les ressources nécessaires et répartirait les attributions des divers échelons gouvernementaux. Vu que le bill prévoit la nomination d'un plus grand nombre d'inspecteurs, cet organisme en chargerait un certain nombre de l'application des règles de sécurité. L'organisme s'occuperait de former les travailleurs, surtout les travailleurs sur les quais. Il devrait aussi examiner et déterminer les itinéraires de transport routier pour les produits dangereux. Il doit y avoir des rapports étroits entre tous ceux qui s'occupent du transport des produits dangereux.

J'espère que le ministre réfléchira à tout cela et qu'il acceptera d'étendre la portée du bill. J'espère enfin que le gouvernement fédéral organisera des réunions pour mettre sur pied un organisme qui s'occupera des transports, surtout dans la région métropolitaine de Vancouver.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer au débat. Selon moi, il importe que les députés qui représentent les régions rurales du Canada aient leur mot à dire dans le transport des produits dangereux. Dans ma criconscription de Portage-Marquette située dans le centre du Manitoba, il y a plus de 200 milles de voies principales du CN et du CP et c'est sur les voies principales que les produits dangereux sont transportés. A mon avis, il importe de nous pencher non seulement sur les problèmes que peut causer le transport de produits dangereux dans les grands centres urbains, mais aussi sur les problèmes que cela représente pour l'ensemble du Canada.

Je suis heureux de voir que le bill renferme certaines dispositions afin de réglementer bien des étapes du transport des produits dangereux à compter du moment de l'empaquetage et de la manutention jusqu'au chargement dans des conteneurs de type spécial. J'en parlerai d'ailleurs plus tard parce que je compte dire quelques mots de l'accident ferroviaire qui a eu lieu à MacGregor en mars dernier, et du problème que nous avons eu avec le chlorure de vinyle.

Il ne faudrait surtout pas que ces règlements prévoient toutes les situations et qu'ils soient compliqués au point de ne plus avoir aucun sens car pour être respectés, ils doivent être pratiques, contrairement à ce que certains de mes amis à gauche peuvent croire, eux qui voudraient adopter des règlements sur absolument tout. Ils doivent être raisonnables sinon ils seront inutiles. Sans preuve de bonne foi, les meilleures intentions du monde n'aboutissent à rien. Un projet de loi compliqué comme celui-ci, doit s'accompagner de règlements souples.

Je suis d'accord avec le député de Vegreville (M. Mazankowski) quand il dit que c'est déjà beau que le comité étudie les règlements. J'ai siégé au comité et, à mon avis, c'est un progrès important. Les règlements sont tellement volumineux et nombreux qu'il faut avoir la possibilité de les étudier. J'espère que le ministre procédera de la même façon que l'ancien ministre de notre gouvernement, autrement dit, qu'il nous laissera étudier les règlements au stade du comité.

J'espère que le ministre a vraiment l'intention de faire ce qu'il a dit: faire du transport des marchandises dangereuses une question prioritaire. J'espère qu'il le fera et que ce projet de loi aidera à rendre le transport de marchandises dangereuses plus sûr dans tout le pays.

J'aimerais mentionner une chose qu'a dite le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), lors de la dernière législature: selon lui, le ministre devra faire jouer le poids, l'influence et le pouvoir du gouvernement pour obtenir des chemins de fer qu'ils collaborent au changement des formules et des équations servant à organiser tout le processus de déplacement des voies au Canada. C'est très bien de déplacer des voies ferrées pour qu'elles contournent les grands centres, mais, comme l'expérience de MacGregor nous l'a prouvé, il y a des gens qui habitent partout et nous rencontrerons des problèmes quel que soit l'endroit où nous déménageons les chemins de fer. Un simple déplacement ne résout pas tous les problèmes.

Il est très important de se rappeler que pour le transport des marchandises, il ne suffit pas de prendre toutes les mesures possibles pour le transport proprement dit mais il faut s'assurer qu'elles sont bien emballées de sorte qu'elles arriveront à leur destination en bon état. Ma circonscription est surtout rurale et ses problèmes nous intéressent également. Les habitants des petits centres ne s'intéressent pas moins à la sécurité de leur famille et de leur collectivité que les habitants des grands centres urbains, et voilà pourquoi ça m'ennuie d'entendre les gens parler du transport des marchandises dangereuses dans les villes seulement. Les gens vivent dans tous les coins du pays, et chacun est tout aussi important que son voisin.

L'incident à MacGregor, s'il n'a pas été aussi grave que celui de Mississauga, soulevait néanmoins tout autant de problèmes éventuels. Le 10 mars dernier, une douzaine de wagons-réservoirs contenant du chlorure de vinyle avaient déraillé. J'ai pu me rendre deux fois sur les lieux de l'accident et voir comment on procédait au nettoyage. Une des difficultés éprouvées alors consistait à trouver un moyen efficace de communiquer les données relatives aux quantités de produits chimiques déversées et aux dangers que ces déversements pouvaient provoquer par la suite. L'accident est survenu un dimanche, vers 1 h 30 du matin. Une semaine plus tard, on s'inquiétait beaucoup encore à MacGregor au sujet de la nature et de la quantité réelles du produit déversé et du genre de problèmes que le chlorure de vinyle pouvait causer dans la région. Cette question m'a inquiété au plus haut point. Ces événements nous ont beaucoup appris et, s'il devait y avoir une prochaine fois, nous ferons alors les choses beaucoup mieux.

Mon collègue du Manitoba, le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), a soulevé un point intéressant en affirmant qu'il incombait à tous et à chacun de veiller à ce que les communications soient adéquates. Il suffit d'étudier le comportement de son parti, au niveau provincial dans le Manitoba, pour constater que ce dernier a négligé de veiller à bien renseigner le grand public sur tous les dangers éventuels.

Une voix: C'est de la diffamation!

M. Mayer: Au lieu de chercher à dissiper les inquiétudes des citoyens, le parti en question a fait justement le contraire. En notre qualité d'hommes politiques, il nous incombe de rassurer nos concitoyens, et non de faire le contraire. Je me dois d'ajouter que ce député, membre du parti d'en face, a fait un excellent travail pour ce qui est d'ajouter à la confusion. Que cette affaire nous serve donc de leçon et nous incite à désormais nous montrer un peu plus dignes de la confiance du peuple.

Une voix: Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre!

M. Mayer: Je voudrais que l'on prenne la peine de vérifier les comptes rendus de cette affaire, qui me donneront certainement raison.

L'une des choses que j'ai apprises de cet accident, c'est que certains wagons transportant des matières dangereuses devraient être mieux identifiés. Quand j'ai eu la possibilité d'aller voir le lieu de l'accident, j'ai vu une petite étiquette d'environ six pouces de côté annonçant que le wagon transportait des produits chimiques dangereux. Il me semble qu'il n'y aurait rien de mal à exiger une affiche beaucoup plus visible, afin que les travailleurs venus dégager les lieux puissent être informés, même en cas de panne d'ordinateur. Ils ne dépendraient pas de l'informatique, ils n'auraient qu'à regarder les étiquettes des conteneurs. Ils sauraient ainsi quels produits chimiques transportent les wagons en cause.

Je suis heureux de voir que le ministre est à la Chambre, et je vais me reporter à une lettre que je lui ai écrite au sujet de l'enquête sur l'accident de MacGregor. Je disais dans cette lettre que la Commission Grange, créée par l'ancien ministre, devrait peut-être examiner ce qui s'est passé à MacGregor, et qu'à mon avis, il y a une leçon à tirer de cet accident, de la façon dont les communications ont été transmises et du fait que les habitants de MacGregor ont été tenus dans l'ignorance trop longtemps. J'ai reçu cette semaine une réponse du ministre qui me dit que la Commission canadienne des transports tient actuellement des audiences. Je le sais parfaitement, en fait j'ai assisté à la première journée d'audience tenue à Winnipeg il y a deux semaines.

Je connais personnellement certains des commissaires et je sais qu'ils feront du bon travail. Ce sera une longue enquête mais je suis certain qu'ils trouveront des éléments de réponse quant à la cause de l'accident. Toutefois, il me semble que l'enquête Grange devrait également jeter un coup d'œil là-dessus. Même si le déraillement s'est produit chez les gens de la campagne, ce n'est pas pour autant moins grave que si c'était arrivé à Mississauga. Je détesterais voir le ministre invoquer ce prétexte pour ne pas demander au juge Grange d'aller tenir quelques audiences à MacGregor. Si le déversement de chlorure de vinyle s'était produit dans une région plus peuplée, il y aurait sans doute eu davantage de pressions et le ministre aurait été plus porté à recommander au juge d'enquêter sur cette affaire.

● (1520)

Je voudrais également dire au ministre que le mandat est suffisamment vaste pour couvrir les événements de MacGregor. Je voudrais vous lire ici la dernière disposition du mandat:

> Comment, dans le cadre juridictionnel et constitutionnel actuel, il est possible d'assurer le maximum de coordination et de collaboration entre les divers organismes pour faire enquête et prendre des mesures correctives immédiates à la suite du déraillement d'un train transportant des marchandises dangereuses. Cela ne comprend pas les questions telles que l'évacuation des résidents et les autres problèmes connexes qui sont clairement du ressort des autorités provinciales.

A mon avis ce serait une très bonne chose que le juge aille à MacGregor pour y tenir une audience quelconque afin d'apprendre de la population quelles sont ses inquiétudes et, si ce genre d'accident se reproduisait, ce que l'on pourrait faire pour rendre plus efficaces les mesures qui ont été prises.

Bien que je fasse totalement confiance aux commissaires, j'ai eu des problèmes avec la CCT du fait qu'elle intervient elle-même quand arrive ce genre d'accident. Sur place, j'ai pu parler à un représentant de la CCT, une personne très compétente. Il m'a dit qu'il était sur les lieux depuis l'accident. Cela peut donner l'impression, je pense, que la CCT est à la fois juge et partie. Si l'enquête dans ce genre d'accident, était confié au juge Grange, personne ne pourrait dire, je pense, que la CCT enquête sur elle-même. J'incite le ministre à considérer sérieusement la suggestion que je viens de faire.

Je ne voudrais pas prolonger le débat inutilement car je pense que c'est une mesure législative très importante. Plus tôt nous la renverrons au comité, mieux cela vaudra. Je pense que nous devrions étudier à quel point il est nécessaire de transporter des marchandises dangereuses au pays. J'ai appris aujourd'hui que nous transportons au pays quelques 3,000 marchandises classées dangereuses. Notre mode de vie nous amène évidemment à fabriquer des produits qui sous une forme ou une autre représentent des dangers pour nous et pour l'environnement. Mais dans le cas du chlorure de vinyle et de ce qui s'est passé à MacGregor, je pense que le monomère du chlorure de vinyle est un produit chimique dangereux qui a des caractéristiques explosives très marquées. La principale crainte lors de l'accident de MacGregor était la possibilité d'une très forte explosion. Mais il est également vrai que ce produit chimique est cancérigène à forte dose et on sait qu'il cause certains genres de cancers chez les personnes qui y sont exposées pendant longtemps ou qui y sont très fortement exposées pendant une courte période.

Dans le cas qui nous intéresse, le produit chimique est fabriqué à Fort Saskatchewan, près d'Edmonton. On le transporte à Sarnia pour le polymériser. Une fois polymérisé on en fabrique des objets d'usage courant. On en fait un polymère de chlorure de vinyle qui sert à la fabrication de boyaux d'arrosage de jardins et de différents plastiques utilisés avec des fils métalliques. C'est alors qu'il devient un produit chimique tout à fait inoffensif, et je pense que nous sommes en contact avec ce produit presque tous les jours.

Quand il est question de transporter certains produits chimiques, je pense qu'il vaudrait peut-être la peine de voir si nous ne pourrions pas nous organiser au pays pour que ces produits chimiques soient utilisés avant d'être transportés, de façon qu'en transportant la marchandise finie fabriquée avec ces produits chimiques il n'y ait plus aucun danger pour le public. Je pense que nous pourrions éliminer en grande partie la nécessité de transporter des produits de ce genre grâce à une stratégie industrielle appropriée ou par un certain genre de sensibilisation à ces dangers. Dans ce cas là, c'est trop tard. Les installations nécessaires pour polymériser le monomère chlorure de vinyle se trouve à Sarnia. On doit le transporter à cet endroit pour fabriquer des objets que nous utilisons tous les jours.

M. Cullen: Tant mieux pour Sarnia.

M. Mayer: En terminant, j'aimerais signaler que c'est avec plaisir que je pourrai travailler à ce bill à l'étape du comité. Je fécilite le ministre de l'avoir présenté le plus rapidement qu'il a pu. Je pense que le ministre précédent a fait d'excellent travail quand il a mis cela sur pied, ce qui a probablement facilité au ministre actuel la tâche de le présenter le plus rapidement possible. Je dirai à ce dernier que ce ne sera pas sans peine qu'il suivra les traces de son prédécesseur. Si en quatre ans de fonction le ministre parvient à exécuter ce que son prédécesseur a mis en train en neuf mois, il pourra se vanter d'avoir très bien réussi.

Des voix: Bravo!

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que j'interviens dans ce débat—que j'avais prévu non partisan—consacré au bill C-18, l'ex-bill C-25. Je félicite l'actuel ministre des Transports (M. Pepin) et son prédécesseur d'en avoir compris l'importance. En tout cas, le débat n'a pas été non partisan, et j'aimerais répondre au député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) qui a accusé le Nouveau parti démocratique d'avoir cherché à bloquer ce bill, de l'avoir empêché d'entrer en application en janvier. Le député sait bien qu'à la Chambre des communes le gouvernement était minoritaire. Si son parti avait su en tenir compte, s'il avait essayé de collaborer avec la Chambre, il est fort possible que le bill aurait été voté et que nous aurions encore un gouvernement conservateur.

Mme Mitchell: Bien dit.

M. Miller: Le député doit savoir également que ce ne sont pas seulement les députés qui ont défait le gouvernement conservateur, c'est l'électorat qui a signifié le 18 février son approbation au geste fait par les partis d'opposition.

Le bill à l'étude touche spécialement ma circonscription de Nanaïmo-Alberni. Dans cette circonscription et dans les zones voisines, il y a trois grandes usines de pâte de papier qui utilisent le chlore et le gaz sulfureux, ainsi que la soude caustique. Il y a, d'autre part, une usine de produits chimiques dans cette région, ce qui fait que ces produits, dont souvent nous n'avons pas connaissance à titre individuel, transitent par notre localité. La population s'inquiétait. Elle s'inquiétait déjà avant l'incident de Mississauga. Il est certain que c'était là le grand sujet de préoccupation et de délibération dans ces localités, la question de savoir quelle disposition d'urgence était prévue dans notre circonscription pour faire face à une situation d'urgence du genre de celle de Mississauga.

A la réunion de la Commission canadienne des transports, assistaient des conseillers municipaux, des maires, des directeurs de conseils régionaux, des représentants de deux grands syndicats de papetiers de la Colombie-Britannique ainsi que le représentant de la plus importante société de produits forestiers de Colombie-Britannique, la société MacMillan-Bloedel. Il y avait aussi des sapeurs-pompiers, des chefs de services d'incendie et des experts en planification de mesures d'urgence. Dans notre enquête, nous avons eu non seulement l'appui et la coopération de la Commission canadienne des transports, mais aussi ceux du grand public.

Lorsqu'il a présenté le bill à la Chambre aujourd'hui, le ministre a dit qu'il ne fallait pas espérer que ce bill puisse réglémenter tous les produits qu'il sera permis de transporter par train, par bateau, par avion, par voiture ou camion, et ainsi de suite. Je tiens à dire au ministre que la population compte beaucoup sur ce bill et qu'elle espère surtout qu'il réglementera le transport par train.

Le dossier des transports par train dans l'île de Vancouver n'est pas très reluisant. Le CP a déjà tenté de limiter le transport des passagers. Il voulait aussi laisser les voies ferrées se détériorer de manière à ce qu'elles ne permettent plus le transport des passagers. Il a fallu en restreindre l'usage jusqu'à ce que la CCT exige qu'il remplace les chevalets. Ce chemin de fer a une très mauvaise réputation dans l'île de Vancouver. Le fait qu'il y ait eu quatre déraillements en deux mois a troublé les gens de cette localité.

● (1530)

J'aimerais parler de Port Alberni, une importante ville productrice de bois où se trouve une grosse usine de pâte à papier. J'aimerais parler de l'emplacement géographique de cette ville qui explique pourquoi les gens de Port Alberni se préoccupent de la sécurité du transport par chemin de fer et de ce bill. Port Alberni est entièrement entourée de terres à l'exception d'une petite vallée ou anse qui débouche sur la côte ouest. Il y a des périodes d'inversions climatiques, ce qui veut dire que l'air est stagnant dans la vallée. Parce qu'elle est située sur la côte ouest, il y a du brouillard et aussi de la pollution provenant de l'usine de pâte à papier qui se dépose dans la vallée.

Ce qui nous inquiète, c'est que si Port Alberni devait faire partie de ce réseau de transport par chemin de fer, un déraillement dans la vallée entraînant l'échappement de chlore ou d'anhydride sulphureux pourrait emprisonner les vapeurs dans la vallée et compromettre irrémédiablement la santé des gens qui y vivent. C'est une possibilité certaine si on considère le réseau de transport par chemin de fer traversant cette vallée et les règlements régissant le transport des marchandises dangereuses sur ce bout de ligne.

En présentant le bill aujourd'hui, le ministre a aussi dit que nous ne pouvions nous attendre à voir nommer beaucoup plus d'inspecteurs parce qu'il en coûterait trop cher pour assurer notre sécurité. Nous sommes tous inquiets du nombre de personnes que le ministre entend engager pour effectuer les tâches que créera ce bill. Toutefois, il faut voir le nombre d'inspecteurs qui travaillent actuellement au réseau de transport par chemin de fer. Le budget du ministre pour l'année 1980-1981 par rapport à l'année 1979-1980, c'est-à-dire le budget qui a récemment été déposé à la Chambre, ne m'inspire pas grande confiance.

Au chapitre du personnel de la CCT, on constate une réduction de 99 années-personnes en 1980-1981 par rapport à 1979-1980. Au chapitre de la réglementation et du contrôle, il y a 47 années-personnes de moins et, au chapitre de la sécurité ferroviaire, qu'on a déjà mentionnée aujourd'hui, une réduction de cinq années-personnes, de 105 à 100 années-personnes. Mon collègue le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) a dit plus tôt que le président de la CCT avait affirmé qu'il n'y avait maintenant que 78 inspecteurs des chemins de fer au Canada. En Colombie-Britannique, comme mon collègue le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell) l'a signalé, il n'y a qu'un inspecteur pour tous les accidents dans cette province. Il faut aussi se demander si cet inspecteur est même en poste ou si on a l'intention d'en engager un.

Il en est de même pour les opérateurs de matériel. Ces inspecteurs sont importants. La description dans le budget des postes ayant trait à la sécurité ferroviaire nous en donne une bonne idée. Comme il est important de comprendre l'utilité du rôle des inspecteurs, j'aimerais énumérer les fonctions qu'ils remplissent aux termes des règlements sur la sécurité ferroviaire. Les voici:

> Établir des règlements, des normes et des méthodes ayant trait au matériel roulant, aux appareils, aux signaux, aux méthodes, aux mécanismes, structures et ouvrages utilisés par les chemins de fer: surveiller l'inspection et l'exécution pour veiller à faire respecter effectivement la loi, les règlements, les normes et méthodes relativement aux opérations, à l'entretien et à la construction du matériel et des installations ferroviaires . . .

Je ne lirai pas tout le paragraphe, mais il représente l'essentiel du projet de loi. S'il n'y a personne pour faire appliquer les règlements qui découleront du projet de loi, ce dernier sera inopérant. Quand le ministre affirme qu'il ne faut pas s'attendre à une augmentation sensible du nombre d'inspecteurs, j'estime qu'il devrait revoir le nombre d'inspecteurs prévu dans les règlements de la CCT. En somme, il manque des inspecteurs et en dépit du bill, les Canadiens ne seront pas protégés comme il faut.

Le projet de loi que nous étudions suscite beaucoup d'espoirs et nous comptons obtenir beaucoup des autorités provinciales et municipales et d'autres organismes dont le ministre réclame la collaboration aujourd'hui. Dans ma circonscription, et je suis certain qu'il en est de même partout au Canada, la collaboration a été excellente avec les autorités municipales, les services d'incendie, les services de mesures d'urgence et autres organismes publics. Il incombe au ministre des Transports d'obtenir la collaboration des organismes officiels—gouvernements provinciaux, municipalités et entreprises.

Non seulement le public s'inquiète mais il est disposé à débattre cette question et même à participer à l'établissement des règlements au moment où le bill ira au comité, de même qu'à la modification de ces règlements dans les années à venir. Je suis heureux de souscrire aux principes du projet de loi. J'espère qu'à l'étape du comité, je pourrai communiquer les suggestions que j'aurai recueillies dans ma circonscription et qui, je l'espère, seront insérées dans les règlements.

Il y a un certain nombre de choses qui nous préoccupent. Nous croyons que le projet de loi ne traite pas suffisamment de la planification des mesures d'urgence que demandent le transport de marchandises dangereuses de même que la sécurité ferroviaire. A l'étape du comité, nous entendons reprendre la question de la sécurité ferroviaire. Comme beaucoup de députés le savent, il n'existe pas de normes relatives à la sécurité ferroviaire au Canada. Par exemple, dans l'île de Vancouver, voici quelle forme revêt la sécurité pour l'E&N Railway: quand un inspecteur estime que la sécurité du public est compromise par la vitesse des trains et les produits qu'ils transportent, il se contente de faire ralentir les trains.

Si nous ne faisons rien pour les assises de nos voies ferrées, nous finirons par devoir immobiliser les trains. En fait, dans certains cas, il a fallu immobiliser les trains. Notre parti veillera à ce que le projet de loi ne soit pas immobilisé, mais plutôt qu'il soit mis en œuvre avec les changements qui s'imposent pour assurer la protection du public.

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur l'Orateur je suis ravi de participer au débat sur le bill visant à accroître la sécurité publique en matière de transport des marchandises dangereuses. Puisque j'ai travaillé pendant 30 ans dans le domaine des transports auprès des sociétés ferroviaires, j'aimerais faire quelques observations. Je félicite le ministre d'avoir présenté le projet de loi, même s'il comporte certaines lacunes très graves.

Les syndicats et d'autres groupes ont entrepris de faire enquête sur l'accident majeur survenu à Mississauga. A ma connaissance, cette enquête se poursuit encore. Je suis fort étonné de voir que ces groupes qui se préoccupent tellement du bien-être des employés pour lesquels ils travaillent et des divers aspects de cet accident n'ont pas eu l'occasion d'exposer leurs vues sur les circonstances même de l'accident.

Un autre point sur lequel j'aimerais m'attarder est le fait qu'un grand nombre de nos wagons-citernes qui transportent des marchandises dangereuses ne sont pas acceptés aux gares d'échange de certaines voies ferrées qui mènent aux États-Unis. Si certains grands chemins de fer américains refusent de les accepter, il y aurait lieu de voir s'ils sont en fait acceptables suivant nos propres normes.

● (1540)

Je m'intéresse à la manutention des substances dangereuses, monsieur l'Orateur, car je viens d'une région montagneuse où la voie ferrée sur laquelle sont transportés beaucoup de produits dangereux, est toute en pentes raides et en virages. J'ai vu des convois comptant jusqu'à une centaine de wagons aidés de locomotives de renfort placées au milieu du train—en fait il est même arrivé qu'on n'ait pu placer ces locomotives parce que le matériel transporté était trop dangereux. Le projet de loi devrait prévoir des cas semblables. Je pense que les convois de marchandises dangereuses ne devraient pas dépasser 60 wagons.

L'équipage des trains a été réduit à deux hommes, l'un dans le wagon de queue et l'autre dans la locomotive aux côtés du mécanicien. Des convois de 100 wagons et plus, transportant des marchandises dangereuses, descendent des pentes raides pendant que nous sommes ici à discuter d'un projet de loi destiné à protéger ceux qui manutentionnent des substances dangereuses.

Il y a aussi un autre danger: un convoi, quittant Montréal, pourra traverser tout le Canada et, à moins qu'il n'ait à accrocher un wagon en cours de route, ses freins ne seront jamais vérifiés. Oui, monsieur l'Orateur, il pourra traverser tout le Canada sans subir de vérification. Dans bien des régions aux États-Unis, les trains ne peuvent parcourir qu'un certain nombre de milles avant qu'on en vérifie les freins. J'invite le ministre des Transports (M. Pepin) à imposer aux trains transportant des marchandises dangereuses, une vérification de leurs freins au bout d'une distance donnée. Nous pourrions ainsi nous assurer que les trains sont en parfait état quand ils parcourent notre pays.

On a dit que la Commission canadienne des transports devrait s'occuper de cette tâche. La Commission fait de l'excellent travail mais je ne suis pas prêt à accepter que ce soit les employés de la Commission qui soient chargés d'inspecter le matériel roulant et qu'en cas d'accident grave, ce soit les mêmes employés qui soient de nouveau chargés de vérifier leur travail et de rédiger des rapports. C'est une méthode qui laisse à désirer, monsieur l'Orateur. Le projet de loi doit assurer la sécurité non pas seulement des travailleurs, mais de toutes les localités situées le long des voies ferrées.

A Revelstoke, il existe des passages à niveau munis de barrières qui empêchent les gens de traverser la voie ferrée pour se rendre à l'autre bout de la ville. En cas d'accident grave il serait pratiquement impossible à un camion d'incendie de se rendre dans la partie de la ville située de l'autre côté de la voie ferrée.

Ce sont là des questions qui doivent être discutées très sérieusement avec les municipalités et les autres groupes intéressés. J'attends avec impatience les séances du comité auxquelles j'espère participer après avoir eu l'occasion de commenter le projet de loi.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des transports.)

Des voix: Bravo!

Travaux de la Chambre

LA LOI DE LA CONVENTION SUR LA SÉCURITÉ DES CONTENEURS

MESURE DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION INTERNATIONALE

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports) propose: Que le bill C-21, tendant à mettre en œuvre la Convention internationale sur la sécurité des conteneurs, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des transports.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des transports.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier tous les députés de nous avoir permis cet après-midi d'adopter les bills C-18 et C-21 en deuxième lecture et de les renvoyer au comité. Je pense que c'est de bonne augure pour les travaux de la Chambre vu qu'il y a à peine deux ou trois semaines que la session a commencé. J'aimerais maintenant que nous passions à l'heure réservée aux initiatives parlementaires, monsieur l'Orateur, et je voudrais faire quelques observations.

Après avoir consulté des représentants de tous les partis, nous avons convenu de passer à l'étude de la motion nº 5 inscrite au nom du député de Regina-Ouest (M. Benjamin) vu que les députés qui ont présenté les motions nos 1, 2, 3 et 4 étaient incapables d'assister à la séance de cet après-midi.

Je pense donc que nous sommes d'accord pour étudier la motion nº 5 et respecter l'ordre de préséance des motions précédentes laissées de côté aujourd'hui. J'espère que tous les députés y consentiront.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le secrétaire parlementaire du Conseil privé (M. Collenette) demande que nous passions maintenant à l'heure réservée aux mesures d'initiatives parlementaires vu qu'il est 4 heures. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, je demande le consentement unanime pour passer à l'étude de la motion nº 5 et pour que les motions nos 1, 2, 3 et 4 gardent leur rang au *Feuilleton.*

Avant de me rasseoir, monsieur l'Orateur, je tiens à signaler que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) n'a pas pu assister aux délibérations de cet après-midi. C'est bien rare qu'il ne soit pas à la Chambre un vendredi. Je suis certain que tous les députés voudront se joindre à moi pour lui offrir nos vœux à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fin de ses études à l'Université de Brandon, au Manitoba. Il est chancellier de cette université et il préside cet après-midi à la collation des grades.

Un autre ancien député qui représentait avec distinction la circonscription de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles assiste lui aussi à la collation des grades. Tous les deux ont terminé leurs études à cette université en 1930. Je suis sûr que tous les députés sont d'accord pour que nous adressions nos meilleurs vœux à ces deux messieurs.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais me joindre au secrétaire parlementaire pour adresser, au nom de mon parti, mes meilleurs vœux au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et à M. Tommy Douglas. J'ignorais que l'Université de Brandon avait formé des révolutionnaires comme ces deux distingués messieurs.

Le secrétaire parlementaire a fait remarquer que nous fêtions le cinquantième anniversaire de la fin de leurs études. Si le député de Winnipeg-Nord-Centre continue ainsi je suppose que nous devrons fêter également son centième anniversaire. Je souhaite que nous soyons tous encore là pour lui rendre hommage à cette occasion.

Nous sommes satisfaits des dispositions qui ont été prises et du fait que les motions nos 1 à 4 auront une place réservée au *Feuilleton.* Je crois souhaitable de passer maintenant aux initiatives parlementaires.

M. Nystrom: Monsieur l'Orateur, au nom de mes collègues, je désire moi aussi adresser mes meilleurs vœux au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui fête le cinquantième anniversaire de la fin de ses études à l'Université de Brandon, ce collège révolutionnaire. Je crois comprendre que ce n'est pas un établissement très conservateur.

Depuis que je suis arrivé à la Chambre, en 1968, en même temps que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin), le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ne s'est pas absenté plus d'une fois par an. C'était le jour de la collation des grades à l'Université de Brandon. Il est extrêmement rare que le pupitre à ma droite soit inoccupé.

Je tiens, au nom de mes collègues, à offrir mes plus sincères félicitations au député et à M. Tommy Douglas, ex-député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, ainsi qu'à quelque 25 de leurs collègues à l'occasion du 25e anniversaire de la remise de leurs diplômes de l'Université de Brandon.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Au nom de madame le Président, la présidence souhaite s'associer aux bons vœux offerts aux deux députés.

Quant à moi, je vous avouerai qu'il me semblait se passer quelque chose de particulier, cet après-midi. Je me rends compte maintenant que ce n'est pas le simple fait que je sois nouveau au poste d'Orateur adjoint, mais le fait que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) ne soit pas à la Chambre cet après-midi. Je me demandais ce qui avait changé.

Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) a proposé que nous passions immédiatement à l'étude des mesures d'initiative parlementaire et je crois savoir qu'il a le consentement unanime de la Chambre. Les avis de motion nos 1, 2, 3, 4 ne perdront pas leur rang dans l'ordre des travaux. Nous passerons donc à l'avis de motion nº 5 inscrit au nom du député de Regina-Ouest (M. Benjamin).

● (1550)

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, je ne veux pas interrompre le député et je n'ai pas l'intention de prendre du temps de la Chambre, mais je crois que le secrétaire parlementaire est en mesure de nous annoncer les travaux pour le reste de la journée de lundi avant que nous ne passions à l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, d'abord j'aimerais simplement rappeler, puisque je l'ai oublié plus tôt, la raison pour laquelle nous nous sommes unis pour présenter nos meilleurs vœux au député de Winnipeg-Nord-Centre. C'est qu'il a tiré la première motion à étudier, et nous la réservons aujourd'hui. D'où les propos que nous avons tenus plus tôt.

Au sujet des travaux pour lundi, nous continuerons d'étudier la loi sur les banques. Nous ne pourrons probablement pas le faire avant la séance du soir puisque la Chambre ne se réunira pas pour la période des questions avant 4 h 30 de l'après-midi.

Comme le savent les députés, le très honorable premier ministre du Japon s'adressera à la Chambre, aux membres du Sénat et à la Cour suprême ici même à 2 h 15. Madame le Président a demandé que tous les députés soient à leur place à 1 h 45 pour que le premier ministre du Japon puisse commencer à l'heure dite.

Avant de terminer, j'aimerais aussi mentionner que les partis se sont entendus pour que jeudi prochain soit le premier jour réservé à l'opposition officielle.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Sauf erreur, je crois que l'heure réservée aux initiatives parlementaires se terminera à 5 heures moins 8 minutes.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

L'OPPORTUNITÉ DE METTRE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION HALL

M. Les Benjamin (Regina-Ouest) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de mettre en œuvre le rapport de la Commission Hall, y compris les recommandations principales visant à augmenter l'utilisation des ports à Churchill et à Prince Rupert, à garantir aux agriculteurs le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, à étendre ce même tarif à l'équivalent transformé de matières premières, à indemniser directement les chemins de fer de leurs pertes, à les obliger à réparer leurs voies et à acheter des wagons-trémies, enfin, à accorder à la Commission canadienne du blé des pouvoirs plus étendus pour le contrôle du transport des céréales.

—Avant d'aborder l'objet de ma proposition, je tiens à m'excuser auprès de mes bons amis, le ministre des Transports (M. Pepin), le député de Végréville (M. Mazankowski) et le député de Medicine Hat (M. Hargrave), car je ne pourrai rester pour entendre leurs observations. Le secrétaire parlementaire et moi allons filer à l'aéroport vers 4 h 30. Cependant, j'exprime l'espoir, et j'espère qu'il ne sera pas déçu, que les députés que je viens de nommer seront des plus empressés à appuyer et à approuver ma proposition.

M. Pepin: La politique Benjamin sur le transport des céréales.

M. Benjamin: Certaines des recommandations de la Commission Hall ont été appliquées et élaborées par le gouvernement libéral précédent et le gouvernement conservateur de l'an dernier, mais d'autres demeurent toujours en plan. Comme le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) l'a dit après la présentation du rapport de la Commission Hall, il s'agit là d'une Grande Charte pour l'Ouest. Nous sommes d'accord là-dessus. Les députés de tous les côtés de la Chambre, et surtout ceux de l'Ouest, conviennent que même s'ils désapprouvent certains petits détails du rapport, nous sommes d'accord sur l'ensemble. Je crois que toutes les couches de la société et tous les partis politiques l'appuient.

Dans ses recommandations, le juge en chef Hall a dit que le port de Churchill devrait pouvoir manutentionner 55 millions de boisseaux de céréales par année au lieu de 24 millions seulement. Ce port n'est pas exploité à pleine capacité. Le député de Lisgar (M. Murta) a eu le malheur de dire que le port de Churchill est un luxe que nous ne pouvons nous offir, mais j'ai constaté avec satisfaction que d'autres membres du parti conservateur ont rejeté cette remarque stupide et s'en sont dissociés. Le trajet des céréales destinées à l'Europe en provenance de Saskatoon peut-être raccourci d'environ 1,100 milles, si elles passent par le port de Churchill, mais les taux d'assurance sont discriminatoires. C'est là une question que le ministre des Transports et le gouvernement devraient étudier. Ces taux sont cinq fois plus élevés que ceux exigés à Montréal. Il y a sans doute autant de risques et d'accidents dans l'industrie maritime à Montréal qu'il y en a jamais eus à Churchill.

Le ministre des Transports a, à mon avis, fait un effort pour tenter de tirer le gouvernement fédéral de ce mauvais pas en ne fournissant qu'une partie de la somme demandée pour Prince Rupert. Il se rend compte que cela ne marche pas et à en juger par les événements survenus et les déclarations faites au cours des deux dernières semaines, le gouvernement semble s'être rendu compte qu'il vaut mieux ne rien faire pour renier les engagements qu'il a pris à l'égard de ce port ou pour en empêcher ou en retarder la mise en vigueur. Je présume que les choses vont bon train et que le gouvernement versera bientôt les sommes promises sans tenter de récupérer le coût de l'infrastructure par le biais des tarifs imputés aux usagers car ce coût est subventionné dans tous les autres ports depuis des dizaines d'années.

Le point le plus important à étudier dans la motion et dans la recommandation du juge Hall et de sa commission d'enquête est le tarif statutaire communément appelé tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Le juge Hall ne recommande pas seulement que ce tarif soit maintenu pour le transport du grain des provinces de l'Ouest, mais que le principe des tarifs statutaires soit dorénavant appliqué au transport des produits finis ou transformés. En ce qui concerne l'Ouest du pays, cela inclut beaucoup d'autres produits que le grain.

Si nous accordons aux producteurs céréaliers de l'Ouest le taux statutaire du Pas du Nid-de-Corbeau, ce n'est pas pour leur faire des cadeaux ou leur donner des subventions. Compte tenu de ce que coûte le transport du grain aux producteurs, ce taux a pour objet de permettre à notre pays de soutenir la concurrence des autres pays exportateurs. Par exemple, la distance moyenne à parcourir au Canada pour transporter le grain jusqu'à la tête des lacs ou jusqu'aux ports de la côte, est de plus de 900 milles; aux États-Unis, qui viennent en deuxième place pour les distances, elle est d'environ 700 milles; mais la plupart du temps, les Américains peuvent utiliser leur réseau fluvial qui permet un transport beaucoup moins coûteux. L'Australie et l'Argentine sont nos plus grands concurrents. Or, 90 p. 100 de leur production pousse à moins de 200 milles des côtes.

Nos exportations de grain nous rapportent, par an, entre 1 et 3 milliards de dollars dont profite tout le pays. Il est donc juste et logique que tout le pays partage aussi les frais d'acheminement du grain jusqu'à nos ports.

Nous ne nous opposons pas et ne nous sommes jamais opposés à ce que les chemins de fer récupèrent le coût réel du transport du grain. Le juge Hall a dit—et c'est un autre aspect de sa recommandation—que si les producteurs de grain continuent à payer le taux du Pas du Nid-de-Corbeau, l'État doit rembourser directement aux chemins de fer la différence entre ce taux et le coût réel du transport du grain, en d'autres termes, le taux compensatoire.

J'ai remarqué depuis quelques mois que les chemins de fer parlent du tarif commercial et non du tarif compensatoire. C'est une autre supercherie des chemins de fer. Le tarif commercial pour les céréales entre Wakaw et Thunder Bay est d'environ $3.15 les 100 livres, tandis que le tarif compensatoire—il s'agit d'une estimation assez exacte je crois—est d'environ $1 à $1.25 les 100 livres au plus.

Le ministre des Transports affirme aujourd'hui et affirmait lors de sa visite à Winnipeg au début d'avril que l'opinion publique dans l'Ouest au sujet du Pas du Nid-de-Corbeau a évolué de façon spectaculaire. Il a avoué que la lutte en vue de modifier le tarif ne sera pas facile. Eh bien, il a parfaitement raison. S'il croit avoir livré des batailles auparavant, ce ne sera rien en comparaison de celle qu'il déclenchera s'il veut modifier le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Ceux qui prétendent que les agriculteurs utilisent des expressions telles que «les avantages du Pas du Nid-de-Corbeau» ou «la valeur du Pas du Nid-de-Corbeau» contribueraient habilement, selon moi et de nombreux autres céréaliculteurs et organismes agricoles, à supprimer le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau que paient les céréaliculteurs.

● (1600)

A diverses reprises, le ministre et ses deux prédécesseurs ont mentionné avoir tenté de faire admettre à l'ensemble des représentants de l'industrie des grains et des associations agricoles qu'une partie importante de la collectivité agricole devait apporter un appui majeur dans les provinces des Prairies. Pendant longtemps, soit depuis la présentation du rapport de la Commission Hall, nous avons pu compter sur l'appui majeur de la majorité des producteurs de grains de l'ouest du Canada, ainsi que de la majorité des plus importantes associations agricoles.

Le ministre sera bien inspiré d'accepter les recommandations du juge Hall, non seulement pour des motifs de justice et d'équité, mais aussi pour des motifs politiques. Ceux qui l'y exhortent sont le Syndicat national des cultivateurs, la Fédération de l'agriculture de la Saskatchewan—représentant 25 ou 26 producteurs de denrées différentes dans ma province—et le Syndicat du blé de la Saskatchewan—qui représente environ 75,000 céréaliculteurs, soit autant qu'en Alberta et au Manitoba réunis. Ils l'y exhortent à l'unanimité. Voilà pourquoi j'invite instamment le ministre à passer outre au refus obstiné de ses prédécesseurs de mettre pleinement en œuvre les recommandations de la Commission Hall.

Je sais que le ministre aura des difficultés avec le ministre des Finances (M. MacEachen) et le Conseil du Trésor au sujet des fonds que le gouvernement fédéral aurait à verser pour combler l'écart entre le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et le tarif compensatoire, mais il ne s'agira pas uniquement de fonds nouveaux. On peut se passer des subsides pour les embranchements, et cesser d'acheter des wagons-trémies et de fournir des fonds pour aider les compagnies ferroviaires à réparer leurs wagons couverts. Qu'elles le fassent donc; c'est à elles de le faire.

Nous avons malheureusement refusé au cours des années passées de profiter de la loi qui est actuellement en vigueur pour faire marcher les compagnies ferroviaires comme elles auraient dû marcher, au point où le gouvernement national, la Commission canadienne du blé et les gouvernements des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta n'ont eu d'autre choix que d'acheter du matériel roulant pour les chemins de fer, surtout des wagons-trémies.

Si nous mettons en œuvre les recommandations du juge Hall, il n'en résultera pas de coûts entièrement neufs ou additionnels pour le Trésor national. Ces coûts se composeront en majeure partie des fonds déjà versés au titre des subsides pour les embranchements, de l'achat de matériel roulant et de la réparation de wagons.

C'est une excellente idée de suivre cette recommandation du juge Hall. Je ne suis jamais parvenu à comprendre pour quelle raison les deux administrations précédentes hésitaient à le faire. On comprends toutefois mieux quand on voit quels gens réclament l'abolition du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et quels gens réclament son maintien, quand on sait de qui il s'agit et qui ils représentent. Ils représentent les tendances réactionnaires que nous avons connues avant la création de la Commission canadienne du blé. Ils représentent les négociants en grain et la bourse des denrées de Winnipeg.

Quelques associations des Prairies trouvent qu'il faudrait supprimer le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. De qui s'agit-il? Qui représentent-elles? Quelques centaines de personnes. Comparez cela au nombre de personnes que le Cartel du blé de la Saskatchewan représente et vous constaterez que la majorité écrasante des céréaliculteurs et même des habitants de l'ouest du Canada veut que la recommandation de la Commission Hall soit mise en application, et immédiatement.

L'opposition officielle a tergiversé à ce sujet, et le parti au pouvoir également. Dans leur communiqué du 19 avril 1979, les conservateurs disaient ceci:

Nous avons promis de maintenir le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Après les élections, nous avons entendu un autre son de cloche. Le ministre des Transports du gouvernement conservateur a dit ceci à l'occasion du congrès de l'UGG qui se tenait à Calgary:

Je tiens à vous assurer que nous ne modifierons absolument pas l'application du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau sans avoir dûment consulté les producteurs au préalable.

Il n'est donc plus question, à mon sens, de maintenir le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Alors qu'on le questionnait à ce sujet devant le comité, l'ancien ministre a déclaré ceci:

Je tiens à garantir à la Chambre que nous n'apporterons absolument aucun changement à l'application du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau sans consultation préalable adéquate.

C'est donc dire que même après consultation, son gouvernement et lui-même avaient l'intention de modifier la structure et l'application du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. S'il avait admis qu'il allait la modifier dans le sens des recommandations de la Commission Hall, nous aurions su sans équivoque quelle était sa position et celle de son parti à ce sujet. J'espère

qu'aujourd'hui il déclarera sans ambages au nom de son parti qu'il souscrit entièrement à la recommandation du juge Hall au sujet du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et qu'il accepte de l'appliquer.

J'invite instamment la Chambre à adopter cette résolution. Je tiens à dire ceci au ministre: en adoptant la résolution, la Chambre ne le force pas à l'appliquer, mais lui demande seulement d'en envisager l'opportunité. Le test ne lui force pas la main. J'espère qu'il la considérera, de la part de la Chambre, comme l'expression d'une opinion non négligeable, celle non seulement du juge Hall mais de dizaines de milliers de céréaliculteurs, de dirigeants locaux, du gouvernement de la Saskatchewan et de nombreuses municipalités rurales et urbaines de l'Ouest qui réclament que cela soit fait. J'espère que les députés de toutes les allégeances approuveront cette résolution et que le ministre prendra l'initiative de mettre en œuvre les autres recommandations de la Commission Hall encore en suspens.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je pars moi aussi pour Québec dans quelques minutes. Mais je m'en voudrais, de ne pas relever ce que le député vient tout juste de dire. Ce sera mon troisième discours aujourd'hui et je n'ai pas donné celui que je devais donner sur les conteneurs.

Vraiment, je m'étonne de mon manque d'esprit d'initiative aujourd'hui. J'ai laissé passer des occasions merveilleuses! Pendant la période des questions j'aurais pu décider du prix du pétrole. Il m'aurait en outre été possible de décider du tarif des exportations d'énergie hydro-électrique aux États-Unis. Maintenant, je pourrais résoudre tous les problèmes de l'industrie céréalière. Mais voici, je n'ai ni le courage ni l'énergie ni l'audace de le faire et j'en suis profondément déçu.

Nous de ce côté-ci de la Chambre aurions pu accepter la motion très facilement car en somme, elle nous demande simplement «d'étudier l'opportunité de . . .». Nous aurions pu être généreux, faire une B.A., notre bonne action de la journée en approuvant la motion, car les idées qu'elle présente sont certes toutes dignes d'être étudiées.

A ma connaissance, certaines d'entre elles sont déjà acceptées et reconnues, comme par exemple la garantie du taux du Pas du Nid-de-Corbeau. Je ne pensais pas qu'il fallait y revenir, car cette garantie est l'une des pierres d'assise de l'existence même du Canada. J'ignorais qu'il fallait revenir sur la question. Je m'étonne de la trouver ici comme si elle était sujette à caution. Personne ne cherche à en priver les agriculteurs de l'Ouest. Il y aurait peut-être lieu d'en modifier la formule, mais personne ne veut priver les agriculteurs de l'Ouest de cet avantage.

Quant à l'usage accru des ports de Churchill et Prince-Rupert, j'ai fait certaines lectures sur Churchill ces dernières semaines. J'ai constaté qu'on fait des efforts un peu partout. Le Conseil des ports nationaux a dépensé des sommes considérables pour draguer le port afin qu'il puisse accueillir de plus grands navires. Le chemin de fer qui mene à Churchill est visé par le programme de réfection des voies ferrées et des crédits importants y sont consacrés. La Commission canadienne du blé lui accorde beaucoup d'attention. Je ne pense donc pas que les députés puissent dire que le gouvernement canadien et les institutions concernées aient fait preuve d'un manque d'intérêt pour le dévelopement du port de Churchill.

● (1610)

Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) a été gentil à mon égard aujourd'hui à propos de Prince-Rupert, ce qui n'a pas toujours été le cas ces derniers jours. Mon éminent prédécesseur peut en faire un sujet de conversation aujourd'hui s'il y tient. J'ai souvent dit que les décisions que j'ai prises à ce sujet ne méritaient pas le genre d'accueil qu'on leur a réservé. Même le chef de l'opposition (M. Clark) au tout début de la session actuelle a sous-entendu que j'étais moins canadien dans ma façon d'aborder la question de Prince-Rupert. C'est faux! Je n'ai pas l'habitude de recevoir des conseils sur la façon de me comporter en bon Canadien, même de la part de l'éminent chef de l'opposition, et je ne pense pas que l'on puisse douter de mon attachement, que ce soit pour le Québec, l'Ontario ou l'Ouest.

Je suis parmi les nombreux députés à la Chambre qui peuvent prétendre avoir de l'affection pour le Québec, pour les provinces du centre, pour les provinces de l'Atlantique et pour l'Ouest. Par conséquent ce genre de chose me blesse, si je puis m'exprimer ainsi dans l'ambiance intime qui règne à la Chambre cet après-midi. Cela me blesse, parce que la réussite du projet de Prince-Rupert, du terminus portuaire à cet endroit, est quelque chose qui me tient autant à coeur que bien d'autres initiatives auxquelles je me suis intéressé ces dernières années. Je suis donc voué à la réussite de ce projet et je ne crois pas faire quoi que ce soit de déraisonnable.

Une voix: Ça nous inquiète.

M. Pepin: Moi aussi, ça m'inquiète. Je ne crois pas avoir fait quoi que ce soit de bien différent de mon éminent prédécesseur à cet égard. La question de savoir à qui doivent être confiés les travaux de construction du quai n'avait pas été précisée. Toutefois, les membres du consortium n'ont pas été étonnés d'apprendre qu'ils seraient obligés de compenser les dépenses effectuées suivant une formule de recouvrement de fonds. Je ne crois pas avoir été cruel ni injuste en faisant aboutir certains pourparlers que mon prédécesseur immédiat avait entamés. D'après certains des communiqués qu'il a émis, il avait peut-être une certaine tendance à la largesse, mais il n'a jamais dit aux membres du consortium qu'il leur donnerait le quai.

En fait, je conseille aux députés de lire le communiqué du 31 janvier qui laisse entendre—qui dit en fait—que le consortium avait le choix de construire le quai lui-même ou d'en confier les travaux au Conseil des ports nationaux. Si mon éminent prédécesseur avait offert le quai gratuitement, il n'aurait pas été question que le consortium se charge des travaux. C'est élémentaire, mon cher!

Je veux tout simplement dire aux gens de l'Ouest, par votre entremise, monsieur l'Orateur, que le ministre des Transports sympathise avec eux et qu'il est aussi bon Canadien que n'importe qui de cette région ou d'ailleurs, et qu'il n'essaie pas de gâter le projet de Prince-Rupert. Au contraire, il cherche à s'assurer que le projet sera mené à bien. Soit dit en passant au sujet de Prince-Rupert.

Quant à verser directement au chemin de fer une indemnité pour ses pertes, la chose est en discussion. Si l'on en vient à remplacer le tarif du Corbeau par des avantages du Corbeau ou la valeur du Corbeau—on discute beaucoup semble-t-il sur la façon de procéder: passer par les chemins de fer, passer par

les producteurs. Je sais qu'il y a des divergences à ce sujet entre gens intelligents. Voilà justement la question.

La motion dit «accorder à la Commission canadienne du blé des pouvoirs plus étendus pour le contrôle du transport des céréales». Là encore, on discute là-dessus et la plupart approuvent la création d'un commissaire au transport des céréales.

Les points de vue divergent sur un grand nombre des éléments de cette motion. Pour cette raison, si beaucoup d'éléments de la motion me plaisent, il y en a que je trouve plus discutables, et l'ensemble me paraît inacceptable. Je ne suis pas contre la résolution systématiquement.

Il y a une remarque sur laquelle je désire terminer. Il s'agit de l'approche adoptée à l'égard du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Pour un Canadien de l'Est ou du Centre, c'est là un grand défi. Le motionnaire a cité certains propos que j'avais tenus sur ce sujet. En fait, quand j'ai parcouru l'Ouest ces jours derniers et que j'ai écouté les représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture entre autres, j'ai eu l'impression que beaucoup de gens qui se portent à la défense du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, comme s'il s'agissait d'un droit acquis, désirent en fait s'en écarter, ayant compris qu'il a des avantages mais aussi de très certains inconvénients, que c'est une arme à deux tranchants qui empêche, par exemple, la transformation des matières dans l'ouest du Canada.

Voilà l'impression que j'ai eue en parlant aux gens. En revenant ici à la Chambre après une vacance de sept ans, après avoir été ministre chargé de la Commission du blé en 1969, une des années les plus difficiles de l'histoire canadienne—et quand les choses ont commencé à mal tourner le premier ministre (M. Trudeau) a confié ce poste à mon ami Otto. En revenant donc maintenant à tout cela, j'ai eu l'impression qu'il y avait progrès, parce que si le taux du Pas du Nid-de-Corbeau est un droit c'est aussi un handicap, un obstacle à ce que la plupart des Canadiens considèrent comme la façon normale d'exploiter un chemin de fer. Pour cette raison, je me suis dit qu'une des choses que j'aimerais réaliser à la tête des transports, c'est d'ouvrir rapidement ce débat, de l'amorcer, je l'espère, dans une ambiance d'amitié et de recherche du bien général.

Voilà certaines observations dont je désirais faire part au député en réponse à son intervention.

L'hon. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer à la discussion de cette très intéressante motion. Je suis tout à fait d'accord avec les propos du député de Regina-Ouest (M. Benjamin). Je sais qu'il se prépare sans doute à partir pour l'Ouest et je suis certain que mes propos l'intéresseront et que nous aurons l'occasion de discuter de la motion de façon plus approfondie en prenant un café.

● (1620)

Je tiens aussi à remercier le ministre des Transports (M. Pepin) de ses observations. Je pense qu'il a réussi à apaiser, du moins en partie, certaines des craintes que nous avions au sujet de Prince-Rupert. La motion concerne essentiellement la mise en œuvre des recommandations du rapport Hall, et sans vouloir me vanter ou vanter l'ancien gouvernement conservateur, je pense que nous avons accompli plus de progrès pendant les neuf mois que le gouvernement progressiste conservateur est resté au pouvoir que pendant toute autre période depuis le dépôt du rapport Hall.

Si l'on examine les recommandations précises contenues dans la motion au sujet d'une utilisation accrue des ports de Churchill et de Prince-Rupert, de la question du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, du fait que les sociétés ferroviaires ont besoin de plus d'argent pour maintenir le matériel et les infrastructures nécessaires pour le transport des céréales et du fait que nous avons besoin de plus de wagons-trémies et de pouvoirs plus étendus pour le transport, je pense qu'on peut dire que, dans l'ensemble, notre gouvernement s'était efforcé de trouver une solution aux problèmes que posent ces questions bien importantes.

Je pense traduire fidèlement la pensée du ministre des Transports en disant qu'il s'efforcera d'appliquer certaines de nos propositions et de poursuivre certaines de nos initiatives, notamment dans le cas de Prince-Rupert. Comme je l'ai déjà dit à titre personnel et publiquement, moi-même et mes collègues de ce côté-ci de la Chambre continuerons certainement à appuyer le ministre des Transports et le gouvernement tant qu'ils poursuivront certaines des initiatives importantes qui ont déjà été prises, car la question de la manutention et du transport des céréales a été reléguée aux oubliettes bien trop longtemps. Cela touche un facteur essentiel de nos exportations et un produit agricole extrêmement important, et bien des mesures doivent être prises à cet égard. Certaines de ces mesures viseront simplement à rationaliser les services existants et à les utiliser de façon plus efficace. Certaines mesures d'une plus grande envergure doivent être prises pour augmenter notre capacité de transport et de manutention des céréales afin de satisfaire à nos besoins au cours des années 80 et jusqu'à l'an 2000.

Monsieur l'Orateur, vous êtes ici depuis quelques années. Vous avez entendu parler de Prince Rupert depuis longtemps, vous savez que cet endroit est reconnu comme un élément important du système de manutention et de livraison des céréales. En toute franchise, nous considérons que ce pays compte quatre principaux ports céréaliers: Thunder Bay, Vancouver, Churchill et Prince Rupert. Nous en avons besoin de tous. Il nous faut les utiliser tous. On pourrait faire un plus grand usage de Churchill, de Prince Rupert également, non seulement pour accueillir un plus grand volume mais aussi comme autre sortie lorsque nous avons des pannes et des difficultés comme ce fut le cas au port de Vancouver.

Les honorables députés savent que notre gouvernement a pris des mesures très positives pour assurer que l'expansion du port de Prince Rupert soit faite en collaboration. A notre avis, le gouvernement fédéral avait une responsabilité car l'expansion ne visait pas seulement le céréaliculteur et l'économie de l'ouest canadien, mais elle servait les intérêts de l'ensemble du pays.

C'est dans cet esprit que nous avons présenté un mémoire d'entente à un consortium, aussitôt après avoir pris le pouvoir et, par la suite, que nous avons sollicité et reçu la collaboration des provinces ainsi que de certains éléments du secteur céréalier pour assurer l'expansion de ces installations. C'est dans cet esprit de coopération que nous avons procédé. J'ai discuté de cette question en privé avec le ministre des Transports et je suis heureux de constater que le projet prend corps aux termes de l'entente et des discussions qui ont suivi, et que la construction de l'installation commencera, nous l'espérons, ce mois-ci. C'est je l'espère la date-cible que le ministre s'était assignée, je

suppose que lorsqu'il se rendra en Colombie-Britannique avec l'autre ministre du cabinet, ils confirmeront cette date. Du moins, je l'espère. Nous l'applaudirons et nous le féliciterons car ces mesures s'imposent. Malheureusement, il aurait fallu que ce terminus soit déjà en mesure d'être exploité aujourd'hui au lieu d'en être à la phase de construction.

Nous avons pris des mesures en vue de favoriser une plus grande utilisation du port de Churchill. Nous avons réussi à y faire entrer le *MV Arctic* pour prendre livraison d'une cargaison d'orge trois semaines après la fermeture du port. C'était là tout un exploit qui pourrait nous permettre de prolonger désormais la saison de navigation et de disposer ainsi dans cette région d'un port qui répondrait davantage à nos besoins.

Nous avons également entrepris de poursuivre les travaux d'amélioration des voies ferrées. C'est un projet qu'il nous faut maintenir. Nous avons fait des expériences avec des wagons lestés, qui sont la propriété du gouvernement fédéral et ne servent pas pendant l'hiver. Nous en avons utilisé 125, dans l'espoir qu'ils puissent un jour servir au transport du grain jusqu'au port de Churchill. Voilà quelques-unes des choses que nous avons faites.

Par suite des conclusions tirées par le groupe d'étude, nous avons également cherché à accroître le transport ferroviaire du grain, en hiver, à partir du port de Thunder Bay. Nous avons pu ainsi transporter près d'un million de tonnes de grain jusqu'aux ports de la côte est, cet hiver; cela me satisfait, car nous avons ainsi prouvé que nous pouvions nous servir de façon plus efficace du système déjà en place.

Le député a parlé du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. J'ai du mal à comprendre ce que le député veut dire exactement, car d'une part il réclame le maintien de ce tarif sans aucun changement.

M. Pepin: Et ensuite il réclame qu'on le change.

M. Mazankowski: Le député a reproché au ministre actuel, à moi-même et au ministre précédent d'avoir cherché à altérer le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, et pourtant il le fait lui-même dans sa motion. Le député affirme que nous devrions étendre ce tarif aux produits transformés et dédommager directement les chemins de fer des pertes subies. Nous répétons depuis un certain temps déjà que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, consacré dans la loi, doit demeurer ainsi. Nous avons également dit, comme l'affirme d'ailleurs le député dans sa motion, que les chemins de fer devaient être adéquatement dédommagés pour le transport du grain.

M. Pepin: Très juste!

M. Mazankowski: On est d'accord là-dessus. Là où on ne s'entend pas—et il n'y a pas de consensus clair, c'est comment le gouvernement fédéral paiera la différence. C'est qu'on entend dans la motion—quel sera le mode de paiement? Paiera-t-on directement les chemins de fer, comme le propose cette motion, ou les paiera-t-on sous une autre forme? On ne s'entend pas clairement là-dessus. L'honorable député doit faire un choix. Il ne peut, d'une part, suggérer de laisser les choses telles qu'elles sont et, de l'autre, recommander un changement.

Le fait que notre gouvernement, le gouvernement libéral précédent et, j'imagine, le gouvernement actuel soient en train d'étudier des façons et moyens d'améliorer la situation ne veut pas dire que nous allons briser ce droit fondamental des producteurs canadiens de l'Ouest. Nous n'avons jamais parlé de le retirer de la loi et cela fait partie de la politicaillerie du NPD de répandre l'angoisse et la crainte chez les producteurs. C'est en quelque sorte une pratique trompeuse du NPD, et aucun parti politique ne devrait tolérer cela. Je pense qu'il s'agit d'une question très importante. Nous reconnaissons tous que le tarif-marchandises homologué est quelque chose de très fondamental qui devrait être imposé par la loi et maintenu, mais cette motion n'est qu'une solution, et il y en a eu d'autres de proposées.

Il est certes important de considérer en tant que législateurs responsables les vues de l'ensemble des producteurs et d'espérer en arriver à une entente qui soit acceptable à tous les intéressés. Cela n'enlève absolument rien à la responsabilité du gouvernement fédéral. Ce qui importe c'est que, si nous n'examinons pas le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, nous allons continuer à subventionner les lignes d'embranchement, à acheter des wagons-trémies et à remettre les chemins de fer en état, en permettant aux compagnies ferroviaires de déduire des pertes.

● (1630)

Il faut en conclure qu'il existe peut-être un meilleur moyen d'organiser les choses et, pour le moment, on ne semble pas s'entendre clairement à cet égard. Néanmoins, il est essentiel pour le céréaliculteur de l'Ouest que le tarif-marchandises soit maintenu et entériné. Il reste à discuter de la façon dont il sera réparti.

Il faut tenir compte des effets des tarifs-marchandises sur la transformation des produits agricoles dans l'Ouest. Par exemple, si vous prenez le grain de colza acheminé de Lloydminster, en Alberta et en Saskatchewan vers Vancouver, à destination des marchés d'exportation, vous constatez que le tarif-marchandise sur le colza brut qui va à Vancouver, puis vers les marchés d'exportation, est de 24.5c les cent livres. Si vous transportez ce colza sous forme d'huile dans des wagons-citernes, le tarif est de $1.03 les cent livres. Si vous le transportez sous forme de farine, dans des wagons-trémies, comme le grain, cela vous coûte $1.08 les cent livres. Vous voyez donc que ces tarifs ne favorisent guère la transformation du grain de colza dans l'Ouest et incitent plutôt à le commercialiser sous forme brute, ce qui nous fait perdre des emplois.

Je vois le député hocher la tête en signe de dénégation. S'il peut nous donner une explication logique, j'aimerais beaucoup l'entendre. J'ai simplement dit que le produit est transporté dans les mêmes contenants et qu'en fait, à la suite des conclusions de la CCT, on applique un tarif compensatoire et le gouvernement fédéral verse actuellement des subventions ainsi qu'une aide aux gouvernements provinciaux pour compenser la différence. Néanmoins, pour le moment, ces tarifs ne favorisent guère la transformation du produit dans l'Ouest.

Je crois que nous devrions considérer l'agriculture dans l'ensemble du contexte, du point de vue non seulement de la production, mais aussi de la transformation des produits agricoles de façon à élargir notre base industrielle et de fournir des emplois aux Canadiens de l'Ouest. Il n'existe pas de réponse toute prête comme la motion le laisse entendre. Je tiens à féliciter le député d'avoir proposé cette motion, car il doit y avoir un débat sur cette question.

J'espère qu'il se déroulera de façon rationnelle et sans que les esprits ne s'échauffent, car le tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau est un sujet qui déchaîne les passions. Cependant, depuis trois ou quatre ans, les producteurs, les associations de producteurs et d'autres groupes ont tendance à étudier la question froidement. C'est un bon signe, car nous admettons tous qu'il y a là un principe fondamental. La production et la vente des céréales sont non seulement importantes pour le pays dans son ensemble, mais nous en bénéficions tous. Tout le monde reconnaît que les producteurs ont besoin d'une subvention au transport pour demeurer concurrentiels et avoir une chance raisonnable d'avoir une entreprise assez rentable pour produire des céréales non seulement en vue de la consommation intérieure mais aussi en vue de l'exportation, ce qui contribue, comme l'a dit le député de Regina-Ouest, à équilibrer notre balance des paiements.

Notre gouvernement a pris d'autres mesures qui s'inscrivent dans l'ensemble de cette motion; premièrement, nous avons essayé d'établir un esprit de collaboration et de confiance avec les centres de manutention et de transport des céréales. On a raison de dire qu'il y a eu beaucoup de récriminations pendant très longtemps. Les agriculteurs blâmaient les sociétés ferroviaires qui s'en prenaient à la Commission du blé et on critiquait aussi les travailleurs. Nous avons essayé d'harmoniser les éléments du réseau de manutention et de transport des céréales. Nous avons amené les provinces à participer et nous avons ainsi pu les convaincre qu'elles aussi avaient une responsabilité dans cette importante industrie. Résultat, la Saskatchewan, l'Alberta, le Manitoba et même les chemins de fer ont acheté des wagons-trémies. Le CN a acheté 1 000 wagons-trémies pour le transport des grains. Le CP a commandé quelque 95 locomotives qui seront livrées avant 1981. Le CN s'est engagé à acheter environ 35 locomotives par an.

On fait beaucoup de travaux d'amélioration des voies ferrées, on les double à certains endroits, on en construit de nouvelles et on ajoute des voies d'évitement. Grâce à la nomination du Dr Horner comme coordonnateur du transport des grains, le réseau de manutention et de transport est mieux coordonné, et je pense que tous les partis à la Chambre ont approuvé et appuyé la nomination d'un coordonnateur. Son mandat n'est peut-être pas compris de la même façon par tous, mais je pense que la nomination d'un coordonnateur nous a permis de mieux coordonner et de mieux utiliser le réseau. Cela a facilité à la Commission canadienne du blé son travail de manutention et de transport des grains. Les représentants de la Commission canadienne du blé m'ont dit que les mesures prises au cours des douze derniers mois leur permettaient maintenant de se présenter avec plus d'assurance sur le marché des grains.

L'intégrité de la Commission canadienne du blé est renforcée d'autant si le réseau de transport fonctionne sans heurts et efficacement. En ce qui concerne les clients, il faut gagner leur confiance. Compte tenu des améliorations qui ont été apportées et que, j'en suis sûr, le ministre poursuivra, nous atteindrons notre objectif qui est d'exporter 23 millions de tonnes métriques de céréales cette année. Ce sera peut-être 22 millions et demi de tonnes. Nous avons fixé un objectif assez élevé, mais c'est ce qu'il faut faire pour le réaliser. Si l'on n'exporte que 22 millions et demi de tonnes métriques, je ne reprocherai certes pas au ministre des Transports, la demi-tonne en moins. En fait, des mesures ont été prises, et j'espère qu'il pourra y donner suite, car si nous pouvons vendre les céréales et les transporter, j'ai tout lieu de croire que les producteurs seront capables de nous les fournir.

Nous avons établi un objectif et je suis certain que le ministre et le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (le sénateur Argue) ont convenu que cet objectif de 30 millions de tonnes métriques destinées à l'exportation pour 1985 était réaliste. Compte tenu des mesures qui ont été prises et comme le ministre a au moins laissé entendre qu'il y donnera suite—je suis certain que d'autres initiatives qui seront portées à son attention, lui permettront, nous l'espérons, d'améliorer le système et d'en accroître la capacité—je suis sûr que nous pourrons atteindre ces objectifs.

Je peux assurer au ministre et à la Chambre que si tel est le cas, non seulement l'ouest du Canada en profitera mais aussi toute notre économie. Il ne faut pas oublier que lorsqu'un agriculteur produit un boisseau de céréales, il crée des emplois en Ontario et dans tout le pays, car les ouvriers agricoles travaillent ici dans les usines de l'Ontario ou d'autres régions du Canada. C'est là un élément très important. Lorsque ces céréales sont exportées, elles nous procurent les devises dont nous avons besoin et améliorent notre position commerciale. Comme le veut le vieux dicton de l'Ouest, quand l'agriculture va, tout va. J'espère que nous pourrons continuer de travailler de concert pour améliorer le système. Je ne crois pas que nous devions prendre des mesures irréfléchies à court terme, mais nous pouvons évoluer et accomplir des progrès à la longue.

● (1640)

L'hon. Bud Cullen (Sarnia): Monsieur l'Orateur, il est probablement indiqué qu'un ancien ministre prenne la parole à la suite d'un autre ancien ministre. Nous sommes tous deux arrivés à la Chambre en la fameuse année 1968. Quelque trois semaines après notre élection, ou du moins après notre arrivée à la Chambre, nous nous sommes rendus à l'ONU et nous avons remis dans la bonne voie cette auguste organisation. Il nous a fallu près de deux semaines, je crois, pour que notre initiative tourne à notre avantage.

En ce qui me concerne, je suis retourné à la Chambre des communes, particulièrement pour assister à l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, après quelque quatre ou cinq années d'absence. Pendant ces quelques années, étant donné que j'étais ministre, je n'ai pas pris part aux débats de cette heure réservée aux initiatives parlementaires. C'est là une des choses qui me manquaient beaucoup à cette époque.

On a signalé, entre autres choses, cet après-midi, que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) participe très régulièrement à l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire. Pendant quelque sept années, j'ai eu le privilège d'avoir des échanges réguliers avec le député de Winnipeg-Nord-Centre; parfois, j'étais entièrement d'accord avec lui; à d'autres moments, j'estimais que ses projets étaient trop coûteux et je crois alors que lui-même n'y croyait pas beaucoup et n'insistait pas tellement sur leur mise en vigueur.

De la même façon, M. Douglas, à l'époque député de Nanaïmo-Cowichan et les Îles, prenait part lui aussi à l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires. Je me souviens de l'époque où j'occupais mon siège à titre de secrétaire parlementaire du ministre des Finances et où l'opposition avait décidé de se liguer contre nous en comité plénier. A huit heures, ou 8 h 1 du soir, il y avait quorum à la Chambre et ils étaient prêts à mettre aux voix une disposition particulière dans un projet de loi. Il m'incombait, à titre de secrétaire parlementaire, et en attendant l'arrivée de mon ministre, d'entretenir les députés, pendant une vingtaine de minutes, de l'article en question. Je me souviens que M. Douglas m'avait traité à l'époque de «Horace à la défense du pont». Ainsi, cette heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires me rappelle de nombreux souvenirs agréables.

Le libellé de la motion est d'après moi opportun. Le ministre des Transports (M. Pepin) a déclaré que le gouvernement aurait probablement accepté la motion en raison justement de son libellé invitant le gouvernement à étudier l'opportunité d'une approche particulière. Je recommande à tout député qui songerait à présenter une motion, à l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires, d'adopter un tel libellé car c'est celui-là qu'il faut employer. Il arrive très souvent qu'une motion de ce genre ait plus de chance d'être acceptée par le gouvernement—pour en faire l'étude, pour l'examiner, et pour mettre certaines suggestions en application—que si la seule recommandation est que le gouvernement «devra» faire telle ou telle chose. La coercition fait qu'il est impossible au gouvernement d'accéder à la demande.

Le député de Vegreville (M. Mazankowski) a eu l'occasion d'être ministre de la Couronne. Même s'il était très dynamique dans l'opposition, je pense qu'il est probablement en mesure de mieux jouer son rôle maintenant grâce à cette expérience, car il sait à quel point le travail de ministre est exigeant, surtout s'il s'agit d'un portefeuille très difficile. Comme j'ai été dans la position d'observateur pendant presque un an, je dirais que c'était un des ministres qui avait manifestement bien fait son travail. Il s'est montré vraiment dévoué et sincère dans les efforts qu'il a déployés pour apporter certains changements, selon les orientations qu'il a suggérées ici cet après-midi. Certains de ces changements ont été mis en œuvre par l'ex-gouvernement libéral, d'autres par le gouvernement conservateur.

Monsieur le juge Hall nous a présenté un excellent rapport. Nous savons qu'il a été publié en avril 1977. On y recommandait fortement de faire une plus grande utilisation du port de Churchill. Je suis heureux que des motions comme celle-là et que des rapports comme celui de M. Hall favorisent cet approche. Même s'il ne servira pas autant que des installations d'autres régions, parce que c'est peut-être un petit élément dans l'ensemble, je ne pense pas que ce soit à négliger. Comme j'ai vécu dans cette région pendant deux ans quand je travaillais pour la Canadian Nickel et plus tard dans les Territoires du Nord-Ouest, je sais l'importance que l'on accorde à ce port. Je pense que n'importe quel gouvernement devrait étudier très attentivement la possibilité de l'améliorer.

On précisait dans le rapport que le potentiel de Churchill dépendrait de l'utilisation permanente des wagons-trémies du gouvernement sur les parcours du Canadien National, du perfectionnement de la technologie de la navigation, du prolongement de la saison maritime, du maintien de rendement élevé des élévateurs du terminus et du rassemblement ordonné des céréales par la Commission canadienne du blé. La commission prétend que Churchill pourrait permettre l'expédition de 55 à 60 millions de boisseaux de grains, à condition que l'on améliore la voie ferrée. C'est là la formule magique: «à condition que». Il y a certaines choses qu'il faut faire.

Bien trop souvent nous cherchons des solutions immédiates alors qu'elles n'existent pas. A cause des difficultés que cela comporte, on a trop souvent tendance à abandonner l'idée qu'on peut parvenir à une telle solution si l'on agit dans l'état d'esprit qu'il faut, en laissant un peu de côté la rhétorique politique et en reconnaissant que certains des objectifs sont valables en soi. Au lieu de dire que telle ou telle chose devrait être faite du jour au lendemain, nous devrions reconnaître qu'il faut prévoir et respecter certains délais quand on étudie des choses de ce genre afin de pouvoir prendre de bonnes décisions et ne pas gaspiller beaucoup d'argent en essayant d'agir trop rapidement pour satisfaire à tout prix des réclamations de certaines personnes dans un endroit donné, de députés de l'opposition et même de ministériels désireux de voir prendre certaines décisions.

Les trois orateurs précédents ont bien dit je pense que beaucoup de recommandations du rapport Hall ont déjà été appliquées en fait. L'État fédéral a fait beaucoup pour le port de Churchill. La Commission des ports nationaux a dépensé près de 16 millions pour l'amélioration de ce port et de son équipement entre 1968 et 1979. A ce qu'on me dit, elle projette d'y dépenser encore 8 millions d'ici à 1982. Le ligne du CN qui se rend à Churchill est inscrite au programme fédéral de rénovation des embranchements ferroviaires des Prairies. On me dit que de 1977 à 1979, les dépenses ont atteint près de 13 millions et que 4.9 millions sont prévus pour cette année. Ces travaux de reconstruction vont augmenter la portance et la capacité de la ligne.

On m'informe que la Commission canadienne du blé va utiliser ce port dans toute la mesure possible pour ses exportations de céréales, et qu'elle va collaborer pleinement avec Federal Commerce and Navigation Ltd. pour l'utilisation du M.V. Arctic dans le commerce céréalier avant et après la campagne officielle de navigation de la Lloyds. Tous les intéressés ne cessent de faire pression sur les assureurs pour qu'ils allongent la campagne de navigation, mais on ne saurait les y contraindre.

La Commission des ports nationaux a accumulé, entre 1972 et 1978, un déficit d'environ 4,7 millions de dollars en matière de gestion du port. Au lieu de regarder cela d'une manière négative, je crois qu'il faut y voir un bon investissement pour quelque chose dont on avait vraiment besoin et ce, pas seulement pour le port lui-même mais aussi pour l'exportation du grain.

Je voudrais parler d'autres choses dans le cadre de cette motion mais je sais que d'autres députés veulent intervenir dans ce débat. Je vais donc terminer en précisant qu'il est opportun, à mon avis, que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) ait présenté cette motion dans les termes qu'il a choisis. Je trouve en effet que le gouvernement doit étudier toutes les questions qui figurent dans le rapport de la Commission Hall et qu'une motion telle que celle-ci les font utilement ressortir.

Des voix: Bravo!

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, j'aimerais intervenir brièvement dans le débat portant sur cette motion d'initiative parlementaire. Bien des années se sont écoulées depuis que le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) et moi-même sommes devenus députés. A mon avis, le député de Regina-Ouest est parfaitement bien placé pour s'exprimer comme il le fait dans sa motion. Ses titres et qualités, il les a acquis il y a très longtemps lorsqu'il travaillait pour le CP dans la petite ville de Richmond, en Saskatchewan; il les a également acquis dans la ville de Walsh, en Alberta, dont je suis originaire, voire dans celle de Medicine Hat où nous avons fait connaissance. C'était il y a bien longtemps. Mais il y aurait peut-être une façon différente d'aborder ce problème extrêmement complexe, dont je voudrais parler à la Chambre alors que l'après-midi tire à sa fin. Ce sont certes des observations personnelles qui concernent la partie de sa motion qui vise à garantir aux agriculteurs le tarif du Pas du Nid-du-Corbeau et à étendre ce même tarif à l'équivalent transformé de matières premières.

● (1650)

Je ne m'excuse pas en précisant que je reprends une partie des observations que j'ai faites le 18 avril à l'occasion du débat sur le discours du trône. A cette occasion, j'avais dit qu'elles étaient trop importantes pour la politique partisane. Il serait grand temps que la question des tarifs du Nid-de-Corbeau soit discutée sur la place publique.

Tout comme se déroule actuellement un autre débat extrêmement important pour l'avenir du Canada, le débat référendaire qui a lieu au Québec. J'ajouterais cependant que le débat sur les tarifs du Nid-de-Corbeau qui a lieu actuellement dans l'ouest du Canada, est d'une certaine manière aussi important pour l'ouest du Canada, j'oserais même dire pour le Canada tout entier, que le débat référendaire l'est pour les Québécois. Depuis deux ans, cette question a soulevé d'intéressants débats publics et tous se sont déroulés dans l'ouest du Canada à l'occasion des assemblées annuelles d'associations agricoles ou de colloques spéciaux organisés pour en discuter.

Aujourd'hui, la question des tarifs du Nid-de-Corbeau soulève beaucoup moins les passions que par le passé. Car il n'y a que dans l'Ouest qu'ont lieu ces discussions. Ni la Chambre des communes ni le Parlement n'a jugé bon d'organiser un débat spécial à ce sujet. La dernière fois où il en a été question ce fut lorsque les conservateurs en ont fait l'objet d'un débat le 26 mai 1977, alors que le rapport Hall, un sujet très connexe, fut abordé ce jour-là.

Nous avons toujours évité de tenir un débat en bonne et due forme sur cette question, bien qu'il y ait eu toute une variété de points de vue exprimés par le biais de formules assez vagues telle celle-ci: l'importance du Pas du Nid-de-Corbeau. D'autres questions comme celles des wagons-trémies, des wagons affectés aux producteurs, des aiguillages, des quotas généraux et de la politique nationale des grains fourragers . . .

L'Orateur suppléant (M. Dionne (Northumberland-Miramichi)): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député mais, comme il est 5 heures, l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant expirée.

La Chambre s'ajourne à 4 h 30 lundi prochain, en conformité d'un ordre adopté le mardi 29 avril 1980.

(A 4 h 52, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 5 mai 1980

La séance est ouverte à 4 h 30.

● (1635)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DU RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE SUR L'UNIFICATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente en vertu de l'article 43 du Règlement.

Dans le rapport du groupe de travail Fyffe chargé d'étudier l'unification des forces armées canadiennes, rapport déposé par le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne) vendredi dernier, on a désigné nettement neuf domaines posant des problèmes importants au sein du ministère de la Défense nationale et des forces armées. En outre, le groupe de travail a fait 30 recommandations concrètes auxquelles le ministre devrait donner suite pour rectifier ces problèmes.

Compte tenu de la déclaration mielleuse du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) vendredi dernier qui a prétendu que les autres partis n'ont pas le même respect que nous pour le rôle du député, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que le ministre de la Défense nationale accorde un mandat au comité des affaires extérieures et de la défense nationale pour examiner le rapport du groupe de travail chargé d'étudier l'unification et autorise le ministre, ses hauts fonctionnaires et autres intéressés à comparaître devant le comité pour expliquer quels seraient les meilleurs moyens de mettre en œuvre les 30 recommandations que renfermait le rapport, en vue de résoudre les graves problèmes qui existent dans les forces armées.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Une motion de ce genre ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES FORÊTS

LA PARTICIPATION ACTIVE À LA SEMAINE NATIONALE DE LA FORÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Étant donné que les industries reliées à la forêt fournissent directement ou indirectement du travail à plus de un million de Canadiens, que les expéditions de produits forestiers dépassent tous les ans 21 milliards de dollars, dont 12 milliards d'exportations de produits finis et raffinés, et que nos forêts forment la base d'une industrie de plein air qui produit plusieurs millions de dollars de recettes, je propose, avec l'appui du député de Carleton-Charlotte (M. McCain):

Que la Chambre reconnaisse l'important apport de nos forêts au bien-être socio-économique des Canadiens, qu'elle rende hommage aux travailleurs et aux spécialistes qui gèrent notre patrimoine forestier au cours de la semaine du 4 au 10 mai, désignée par l'Association forestière canadienne comme Semaine nationale de la forêt, et que le gouvernement s'attache tout particulièrement au cours de cette semaine aux difficultés que nos industries forestières éprouvent à l'heure actuelle.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

ON DEMANDE DE PRENDRE IMMÉDIATEMENT DES MESURES POUR REMÉDIER À LA PÉNURIE DE LOGEMENTS À LOUER DANS LES CENTRES URBAINS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que le Canada souffre actuellement d'une grave pénurie de logements à louer et que de nombreuses familles ordinaires et monoparentales en sont les victimes dans les centres urbains, et étant donné que le ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement a déclaré que la pénurie de logements à louer ne figure pas parmi les plus hautes priorités de son ministère, je propose, appuyée par le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell):

Que la Chambre ordonne au ministre de considérer la pénurie de logements à louer comme une haute priorité et de prendre des mesures immédiates pour y remédier dans les centres urbains.

Des voix: Bravo!

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE SOLAIRE

LES STIMULANTS POUR PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE À L'EAU CHAUDE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'invoque également les dispositions de l'article 43 du Règlement. Etant donné que les réserves de carburants fossiles non renouvelables, en particulier le pétrole et le gaz naturel, sont en voie d'épuisement mais qu'il reste encore de nombreuses formes d'énergie renouvelable fournies par le soleil qui sont à la fois non polluantes et inépuisables, et étant donné que le président de la Société canadienne de l'énergie solaire a déclaré à l'occasion de la célébration du «Jour du Soleil», le samedi 3 mai dernier, que «le gouvernement parle beaucoup d'économiser l'énergie mais n'entreprend rien à ce sujet», je propose, appuyé par le député de Skeena (M. Fulton):

● (1640)

Que le gouvernement passe de la parole aux actes en ce qui concerne l'économie de l'énergie et que, comme première mesure, il accorde des dégrèvements d'impôt fédéral et d'autres stimulants pour les systèmes de chauffage à l'eau chaude alimentés par l'énergie solaire, comme ceux mis au point en Californie, aux États-Unis.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'EMPLACEMENT DES BUREAUX DU MAAC À CHARLOTTETOWN (Î.-P.-É.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Le gouvernement du Canada a annoncé son intention de transférer le ministère des Affaires des anciens combattants à un emplacement situé non pas au bord de la mer mais plutôt au cœur de Charlottetown. Or, ce changement constitue une très sérieuse rupture par le gouvernement fédéral d'un engagement exécutoire qu'il a conclu avec les administrations de l'Île-du-Prince-Édouard et de Charlottetown, en l'occurrence la Charlottetown Area Development Corporation. Étant donné que le gouvernement provincial et le conseil municipal s'opposent vigoureusement au choix d'un emplacement au cœur de la ville, je propose, appuyé par le député de Malpèque (M. Gass):

Que la Chambre blâme le gouvernement fédéral d'avoir changé le futur emplacement du ministère des Affaires des anciens combattants à Charlottetown sans avoir consulté le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard ni le conseil municipal de Charlottetown; et

Que la Chambre prie le gouvernement de transférer immédiatement le ministère des Affaires des anciens combattants à l'emplacement situé au bord de la mer que préfèrent le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et le conseil municipal.

Mme le Président: Une motion de cette nature exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'UTILISATION PAR LES MINISTRES DES AVIONS JETSTARS DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente et, par surcroît, plutôt ignoble:

Étant donné que les ministres libéraux totalisent à eux seuls le chiffre surprenant de 82 vols dans les avions Jetstars du gouvernement en huit semaines, c'est-à-dire depuis qu'ils sont au pouvoir, je propose, avec l'appui du député de Regina-Est (M. de Jong):

Que la Chambre condamne la politique de l'ancien ministre M. Lang qui consistait à voyager dans les appareils du gouvernement aux frais des contribuables et qu'on récupère à même l'allocation de voyage des ministres et des hauts fonctionnaires concernés la différence entre le prix d'un billet en classe économique dans les avions des lignes commerciales et le coût d'un vol à bord d'un des jets LearStar du gouvernement.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

L'UTILISATION DU SYSTÈME MÉTRIQUE DANS L'AGRICULTURE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Neil (Moose Jaw): Merci, madame le Président. J'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente.

Les agriculteurs de l'ouest du Canada s'inquiètent de la métricisation dans le commerce du grain et l'agriculture en général, notamment quant à l'emploi des tonnes et des hectares. Je propose donc, avec l'appui du député de Swift Current-Maple Creek (M. Hamilton):

Que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé et le ministre de l'Agriculture adoptent la politique de leurs prédécesseurs, c'est-à-dire que les systèmes de mesures impérial et métrique soient tous deux utilisés dans le commerce du grain et les autres secteurs agricoles, alors que le gouvernement libéral précédent avait imposé l'usage exclusif du système métrique.

Mme le Président: Cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES FINANCES

ON DEMANDE DE RAMENER LES MESURES FISCALES PROPRES À ACCROÎTRE L'EMPLOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, j'invoque également l'article 43 du Règlement. Le 21 avril dernier, le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) a affirmé à la Chambre que plus de un million de Canadiens seraient en chômage cette année; ce soir-là, il a proposé une mesure fiscale augmentant les prix, mais n'a rien proposé du tout pour accroître les possibilités d'emplois pour les Canadiens. Je propose donc, appuyé par le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan):

Que la Chambre ordonne au ministre des Finances de ramener les mesures fiscales créatrices d'emplois que proposait le budget du 11 décembre 1979.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1645)

LES PÊCHES

LES MESURES POUR RÉDUIRE LA POLLUTION DANS LE BASSIN DE DRAINAGE DE LA RIVIÈRE THOMPSON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'invoque les dispositions du Règlement au sujet d'une question urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que la pêche au saumon sur la côte Ouest constitue l'une des plus précieuses ressources du pays, et que le fleuve Fraser et la rivière Thompson sont les dernières grandes voies non obstruées en Amérique du Nord qu'utilisent les saumons à l'époque de la migration et du frai, je propose, appuyé par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell):

Que la Chambre ordonne au ministre des Pêches et des Océans et au ministre de l'Environnement d'utiliser les pouvoirs considérables dont ils disposent afin d'aider les localités situées le long du bassin de drainage de la Thompson à installer des usines d'épuration qui élimineraient le danger qui menace actuellement une des espèces de poisson les plus précieuses.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES NOUVELLES SUR LES ÉVÉNEMENTS À L'AMBASSADE D'IRAN, À LONDRES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Compte tenu des bulletins de nouvelles contradictoires au sujet de la situation à l'ambassade d'Iran à Londres, je voudrais savoir si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait nous renseigner sur ces tragiques événements.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, les renseignements que je possède sont également un peu discordants. J'ai reçu trois ou quatre rapports différents, et aucun ne s'accorde tout à fait avec les autres.

D'après ce que j'ai compris, l'ambassade aurait été secouée de plusieurs explosions, après quoi les soldats britanniques l'auraient prise d'assaut. Je crois que les pertes de vie sont survenues au moment des explosions et non durant l'assaut, mais je ne suis pas entièrement certain de tous les détails pour le moment.

* * *

L'INDUSTRIE

LA VIABILITÉ DE CHRYSLER CANADA—LES RUMEURS AU SUJET DU PROGRAMME D'AIDE

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce.

Étant donné que Chrysler Canada a malheureusement renoncé à construire une usine de moteurs V-6, étant donné les problèmes énormes que connaît l'industrie automobile au Canada, et étant donné également les inquiétudes que j'exprimais vendredi dernier à l'égard d'autres projets d'investissements, le ministre commence-t-il à avoir des doutes sur la viabilité de Chrysler Canada?

Est-il toujours disposé à donner le feu vert au programme d'appui massif dont les journaux ont parlé récemment, et serait-il disposé à exposer de façon détaillée à la Chambre des communes ce qu'il pense de la viabilité de Chrysler Canada?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, nous continuons à considérer qu'il est utile d'essayer de conclure une entente avec la société Chrysler pour aider la filiale canadienne à se rééquiper et à se réoutiller, à condition bien entendu que nous obtenions les garanties qui nous semblent être dans l'intérêt de notre pays, sur le plan des emplois et de la production.

M. Wilson: J'ai une question supplémentaire à poser, madame le Président. Je pensais que le ministre préciserait, dans sa réponse, s'il comptait présenter un rapport à la Chambre sur la viabilité à long terme de Chrysler Canada. Au cours de la fin de semaine, un des collaborateurs du ministre a déclaré, en parlant des négociations, que la prise de décision n'était plus qu'une question de temps.

Est-il possible, selon le ministre, que Chrysler fasse des concessions, alors que le syndicat des travailleurs unis de l'automobile des États-Unis a déclaré qu'il était totalement inacceptable, à ses yeux, qu'on garantisse des emplois au gouvernement du Canada dans le cadre de cette entente.

M. Gray: Madame le Président, j'ai demandé au député de s'en tenir à mes déclarations et non à celles de collaborateurs anonymes.

Je suis certainement disposé à rendre des comptes de temps en temps à la Chambre, pendant la période des questions. Selon moi, je le repète, il est tout à fait réaliste que le gouvernement du Canada exige certaines garanties sur le plan des emplois s'il aide la société Chrysler Canada.

M. Wilson: Madame le Président, la réponse du ministre m'amuse un peu. J'attends maintenant depuis environ deux semaines que le ministre présente à la Chambre un rapport sur l'état des pourparlers. Ils sont très importants et jusqu'ici il a rarement répondu aux questions.

La déception du ministre, qui n'a pas atteint les objectifs qu'il se fixait en entreprenant les négociations avec Chrysler, soit une fabrique de moteurs, des mandats pour le produit au niveau mondial, un appui pour la recherche et le développement, un appui pour les ouvriers travaillant à la fabrication des pièces, a-t-elle influé sur sa position durant les pourparlers; ou quelque chose en ce sens?

M. Gray: Madame le Président, je conteste l'hypothèse que formulait le député en posant sa question. Il ne doit pas présumer, je crois, que je n'ai pas réussi à atteindre un de mes objectifs tant que ces pourparlers ne seront pas terminés.

Une voix: Quels sont vos objectifs?

M. Gray: Nous travaillons encore, je le répète, en vue d'obtenir un marché équitable pour le Canada dans des domaines fondamentaux tels que les emplois et la production. L'hypothèse du député est donc erronée et nous poursuivons nos efforts.

LES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN VUE DE STIMULER L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, c'est au même ministre que je m'adresse. Étant donné les mises à pied massives dans l'industrie de l'automobile en général, non seulement à Windsor—le ministre ne m'en voudra pas de le lui rappeler, car il semble enclin à l'oublier de temps à autre—mais aussi ailleurs au Canada, y compris à Oakville, à Brampton, à St. Catharines, à St. Thomas—je pourrais poursuivre cette énumération encore longtemps—le ministre pourrait-il dire à la Chambre quels programmes de développement économique—mis à part le programme gâché d'aide financière à Chrysler qui tarde tant—lui-même et son gouvernement songent à mettre en œuvre pour atténuer les répercussions globales de ces mises à pied en Ontario et partout au Canada? Et à quel moment exactement le gouvernement prendra-t-il des mesures précises et concrètes pour remédier à cette situation?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, nous avons déjà commencé à prendre des mesures précises et concrètes à ce sujet. Nous avons eu une série d'entretiens avec les présidents des principales sociétés qui fabriquent des automobiles. Nous avons rencontré le représentant spécial au commerce des États-Unis pour qu'il donne son accord au nom de son pays à des consultations aux plus hauts échelons sur l'application de l'accord sur l'automobile, et nous prévoyons que la première rencontre aura lieu avant l'été. Voilà deux exemples d'actions très concrètes.

Une voix: Quel été?

M. Gray: Cet été; cette année. Vous voulez peut-être oublier cette année, vu ce qui vous est arrivé le 18 février.

Des voix: Bravo!

M. Gray: Je m'occupe activement des intérêts des ouvriers de l'automobile, et des centres partout au pays où ils vivent. Je poursuis ces efforts sans relâche. Dans un cas particulier, j'espère que nous serons bientôt en mesure d'annoncer des décisions au sujet de garanties spéciales d'emprunt ou d'arrangements financiers pour les compagnies de pièces d'automobiles qui ont besoin d'aide pour tirer parti des possibilités qu'elles auront de fabriquer des pièces pour la nouvelle vague de technologie automobile.

M. Lawrence: Cela, vous nous l'avez dit il y a un mois.

M. Gray: C'est là une de nos premières priorités. Les intérêts des travailleurs de l'automobile, des centres où ils vivent, dans tous les coins de l'Ontario, partout au pays, sont très importants pour nous, pour moi et pour le gouvernement.

M. Jelinek: Madame le Président, en dépit de ce qu'en dit le ministre, on n'a rien fait; ce ne sont là que des paroles creuses. Le fait est que 22,000 Canadiens environ, dans l'industrie automobile, sont maintenant sans emploi ou menacés de le devenir sous peu. Parce que les seules prestations d'assurance-chômage augmenteront de $3¼ millions de plus par semaine, soit de 200 millions par année, à cause de la situation, sans mentionner les autres effets néfastes, le ministre pourrait-il songer à suspendre temporairement la taxe d'accise fédérale de 9 p. 100 sur les automobiles de fabrication nord-américaine au Canada afin de stimuler cette industrie mal portante et de réduire le nombre des mises à pied prévues?

● (1655)

M. Gray: Madame le Président, cette question relève entièrement de mon collègue le ministre des Finances. Je pense que c'est à lui que la question doit être adressée.

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LES MOYENS FINANCIERS DONNÉS PAR LE GOUVERNEMENT AU MEER

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances qui est, nous le savons tous, vice-premier ministre. Vendredi son collègue le ministre de l'Expansion économique régionale a dit que les disparités régionales constituaient «une honte pour le pays». Il a ajouté que les ressources financières de son ministère étaient utilisées jusqu'au dernier cent et qu'il «dispose de juste assez de crédits pour respecter les engagements pris par le gouvernement libéral antérieur».

Après cette déclaration extraordinaire faite par son collègue, je demanderai au ministre pour quelle raison le ministre de l'Expansion économique régionale doit faire état publiquement de l'insuffisance des moyens financiers donnés par le gouvernement au MEER, et pourquoi son gouvernement n'accorde pas suffisamment de crédits pour favoriser le développement régional du Canada?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le ministre de l'Expansion économique régionale prend son travail très au sérieux, comme cela est évident, et lance des appels à l'extérieur du cabinet. Je n'ai rien contre cela.

Mais je dirai que son ministère dispose de moyens très importants. Il se trouve que je représente un client dans ce secteur du ministère de l'Expansion économique régionale. Personne plus que moi n'est conscient de ses besoins. Cependant, le député doit comprendre que nous sommes en période de compressions budgétaires et qu'il n'est pas possible d'augmenter les dépenses prévues comme nous le voudrions tous à titre individuel, car cela mis bout à bout aurait des effets très pernicieux sur les dimensions du déficit, sur l'inflation et sur l'économie canadienne elle-même.

M. Broadbent: Madame le Président, contrairement à ce que prétend le ministre des Finances le ministre compétent nous dit qu'il n'a pas suffisamment de crédits, et il précise que si 2 p. 100 environ du budget fédéral allait au MEER en 1970, ce pourcentage est tombé de 50 p. 100 sous le gouvernement actuel.

Placé devant ces faits, et compte tenu de la promesse faite au discours du trône que le gouvernement entend adopter «un programme d'action qui favorisera le développement et des politiques propres à créer des emplois, stimuler la croissance et édifier des éléments de force régionaux», comment le gouvernement fera-t-il ce qu'il a promis s'il ne prévoit pas l'argent nécessaire?

M. MacEachen: Madame le Président, nous pourrions y arriver en augmentant les dépenses, à la condition qu'en même temps, le gouvernement augmente ses recettes ou supprime des programmes existants ou même accroisse le déficit. Il n'y a pas de solution miracle pour atteindre le but dont nous a parlé le député.

Le gouvernement doit choisir parmi ces possibilités s'il veut réaliser les objectifs non seulement du ministre de l'Expansion économique régionale, mais également d'autres ministres qui proposent des programmes de dépenses accrues auxquelles nous ne pouvons faire face en ce moment à moins d'augmenter les dépenses bien au-delà des prévisions actuelles, que les députés de l'opposition ont d'ailleurs qualifiées d'extravagantes.

M. Broadbent: Madame le Président, le vice-premier ministre ne peut tout avoir en même temps. Il ne peut d'une part prétendre ne pas avoir suffisamment d'argent pour réaliser ce projet et de l'autre faire croire à la région de l'Atlantique que ce même projet est en voie de réalisation. Pourtant, c'est bien ce que fait le gouvernement en ce moment.

Compte tenu de la déclaration récente du premier ministre de la Nouvelle-Écosse et du président de la Sydney Steel Corporation, selon laquelle la province perdrait 400 emplois si le gouvernement fédéral tardait à donner à la Sysco les 50 millions de dollars promis, le ministre, qui nous a dit venir de cette région, va-t-il au moins respecter l'engagement pris par son parti, lors de la dernière campagne électorale, à savoir, celui de subventionner les Canadiens qui souhaitent trouver du travail et non vivre d'aumônes?

M. Crosbie: Le Robin des bois de la Sysco!

M. MacEachen: Madame le Président, si je voulais faire preuve le moins du monde d'esprit sectaire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: . . . je pourrais signaler que le premier ministre M. Buchanan n'a apparemment rien fait, sous le gouvernement conservateur, pour obtenir les 50 millions de dollars auxquels avait consentis le gouvernement libéral précédent.

● (1700)

Permettez-moi de dire à l'honorable député que je me suis entretenu avec le premier ministre Buchanan, ou, du moins, un entretien et des conversations téléphoniques et je l'ai invité, au nom du gouvernement et du ministre de l'Expansion économique régionale, à présenter les projets concrets au gouvernement. Ces derniers seront étudiés dans l'optique de la promesse du gouvernement, réitérée par le premier ministre durant la dernière campagne électorale.

Nous essaierons d'honorer cette promesse en élaborant un programme qui sera efficace pour l'aciérie de Sydney. Mais le gouvernement n'a pas l'intention d'accorder des crédits qui, à long terme, seront impuissants à résoudre les importants problèmes que connaît cette usine.

Des voix: Bravo!

Questions orales

LE COMMERCE

ON DEMANDE SI LA CONFÉRENCE SUR LES PAYS RIVERAINS DU PACIFIQUE SERA CONVOQUÉE

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et elle concerne la conférence sur les pays riverains du Pacifique proposée par le gouvernement précédent et différée en raison des élections. Cette conférence a suscité un certain intérêt chez le ministre d'État puisque le premier ministre Ohira du Japon, nous rend aujourd'hui visite, et qu'il est l'auteur d'un rapport sur les pays riverains du Pacifique, le vice-premier ministre peut-il nous dire si une nouvelle date a été prévue pour la conférence?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je suis désolé de ne pouvoir donner ce renseignement à l'honorable député aujourd'hui, mais sans aucun doute, je vais l'obtenir et le lui communiquer.

Mlle Carney: J'aimerais adresser ma question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Puisque nos diplomates d'expérience et nos délégués commerciaux en poste dans les pays riverains du Pacifique nous ont conseillé de donner à la conférence une vaste portée et ne pas la restreindre seulement au commerce, le ministre voudrait-il bien dire à la Chambre si d'autres aspects des relations du Canada, y compris les relations politiques, la défense, l'aide et l'immigration, seront inscrits à l'ordre du jour de la conférence?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le président, l'honorable représentante suppose dans sa question que la conférence et son ordre du jour seront annoncés. Nous ne sommes pas en mesure de confirmer la chose pour le moment. Je peux dire cependant que nous avons discuté de toute la question de la communauté du Pacifique aujourd'hui avec les représentants du gouvernement japonais.

* * *

LES FINANCES

L'EXEMPTION DE L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL—LE CHANGEMENT DU JOUR DE L'ÉVALUATION

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances, et, avec votre permission, j'aimerais la faire suivre d'une courte question au ministre de l'Agriculture. Comme il est bien connu que l'impôt sur les gains en capital détruit tous les jours des fermes familiales et de petites entreprises, surtout dans les cas de transferts de parents à leurs enfants et vu que le budget Crosbie du 13 décembre 1979 prévoyait une exemption de l'impôt sur les gains en capital à compter de cette même date ainsi que la mise sur pied d'un comité chargé d'étudier toute cette question, pourquoi, dans son budget du 21 avril, le ministre a-t-il refusé d'accorder l'exemption de l'impôt sur les gains en capital et écarté toute mesure en vue de former un comité parlementaire chargé d'étudier toute cette question?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): On ne peut dire que je n'ai tenu aucun compte de cette question, madame le Président. En fait, j'ai précisé dans mon exposé que nous n'allions pas donner suite pour le moment aux mesures proposées par l'ex-ministre des Finances mais que nous préparerions entre-temps un document de travail qui porterait sur toute la question d'impôt sur les gains en capital et de son rôle. Il m'a semblé qu'il vaudrait mieux discuter de ces nouvelles mesures avant de les présenter plutôt que de procéder à l'inverse.

M. Thacker: Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture. Les agriculteurs de l'ouest du Canada comptent sur lui pour qu'il leur donne une direction.

Des voix: Bravo!

M. Thacker: Nous attendons de lui qu'il nous dirige, en sa qualité de ministre de l'Agriculture. Il a dit au cours de la campagne électorale que le jour de l'évaluation ne serait pas le 31 décembre 1971, mais le 31 décembre 1974. Ma question est la suivante: pourquoi le ministre a-t-il permis au ministre des Finances de présenter un budget sans que cette disposition n'y soit inscrite?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): D'abord, madame le Président, le Canada est le seul pays au monde où un agriculteur peut léguer sa ferme à son fils ou à sa fille, sans aucun impôt, si les héritiers exploitent cette ferme. Cette loi a été adoptée par un gouvernement libéral. On ne permet pas cela aux États-Unis, ni en Grande-Bretagne. Aucun autre pays ne fait cela. C'est un gouvernement libéral qui a adopté cette loi.

Des voix: Bravo!

M. Whelan: J'ai la plus grande confiance dans le ministre des Finances; c'est pourquoi je lui ai permis de faire ce qu'il a fait.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de l'Agriculture. Le ministre admettra-t-il qu'il a lui-même, au départ, voté pour que l'impôt sur les gains en capital s'applique à toutes les terres agricoles?

Des voix: Oh, oh!

M. Whelan: Madame le Président, cette mesure a été appuyée par les députés de ce côté-ci de la Chambre. Depuis, de nombreux groupes d'agriculteurs nous ont fait valoir que l'agriculteur qui vendait sa terre à quelqu'un d'autre qu'à un fils ou une fille pourrait avoir besoin de certaines concessions. Nous avons dit que nous allions examiner la chose et c'est ce que nous faisons.

* * *

LE GRAIN

L'AIDE FINANCIÈRE AUX PRODUCTEURS POUR COMPENSER LEURS PERTES

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances. Comme le prix du blé que nous exportons ne cesse de tomber et qu'il a déjà baissé de 92c. le boisseau depuis le 28 décembre à cause de l'embargo sur les expéditions de grain vers l'Union soviétique décrété par le gouvernement Carter, le vice-premier ministre peut-il nous annoncer quelles mesures immédiates le gouvernement envisage de prendre pour aider les agriculteurs de l'Ouest étant donné que le premier ministre a promis au cours de la campagne électorale et plus récem-

ment que les producteurs ne seraient pas les seuls à faire les frais de l'embargo décrété par les États-Unis?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne suis pas en mesure d'annoncer aujourd'hui des mesures immédiates, mais je vais examiner la demande du député. Je tiens à lui assurer que tous les engagements pris à cet égard par le premier ministre seront respectés, de même que toutes les promesses que nous avons faites au cours de la campagne électorale.

M. Hovdebo: Avec cet embargo, le marché nord-américain diffère considérablement du marché mondial. L'Argentine vend son grain $1.36 de plus que nous le boisseau. Pour montrer sa bonne foi, le gouvernement peut-il assurer aux agriculteurs que le prix initial du grain sera fixé aux environs de $4.25, prix actuellement en vigueur à cause de l'embargo?

M. MacEachen: Je vais porter les instances du député à l'attention du ministre compétent.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

AIDE DU GOUVERNEMENT AUX PRODUCTEURS DE PORC

M. Marcel Dionne (Chicoutimi): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Les producteurs de porc ont démontré dernièrement qu'ils avaient de sérieuses difficultés à résoudre leurs problèmes économiques à cause des bas prix.

Le ministre pourrait-il dire si une offre a été faite à ces producteurs? Combien les producteurs du Québec recevront-ils et quel pourcentage des éleveurs québécois cette mesure touchera-t-elle?

[*Traduction*]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, nous avons annoncé des paiements de stabilisation ce matin. La loi nous obligeait à faire cette annonce puisqu'il s'agit d'une denrée visée par la loi de stabilisation des prix agricoles. Les producteurs de porcs recevront environ $4.07 par tête. Plus de 90 p. 100 de tous les producteurs de porcs de toutes les régions seront admissibles. Le versement s'appliquera à un maximum de 5,000 porcs, soit quelque $20,000 pour chaque producteur. Il pourra y avoir jusqu'à trois membres d'une même famille admissibles aux versements.

● (1710)

Toutefois, aucune somme ne sera versée si on ne peut pas prouver qu'on fait l'élevage du porc. L'administrateur d'une exploitation travaillant dans un bureau cossu de Calgary, Winnipeg, Montréal ou Toronto ne peut pas s'attendre à recevoir ces paiements.

Questions orales

LA DÉFENSE NATIONALE

LE RENVOI DU RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE SUR L'UNIFICATION DES FORCES ARMÉES

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Le rapport du groupe de travail sur les avantages et les inconvénients de l'unification mentionne neuf grands problèmes dans la structure et l'organisation actuelles du ministère de la Défense nationale et des forces armées. Le ministre compte-t-il renvoyer le rapport au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale pour que lui-même, ses principaux conseillers et d'autres puissent comparaître devant le comité lors de l'étude des 30 recommandations formulées ou, si le ministre n'a pas l'intention d'accepter les recommandations, peut-il expliquer aux Canadiens comment il entend remédier aux graves problèmes signalés dans le rapport?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, j'ai écouté très attentivement l'ancien ministre de la Défense. Je regrette l'attitude négative et pessimiste dont il faisait preuve dans sa motion en disant que les forces armées connaissaient de graves problèmes. Le groupe de travail lui-même dit que le moral des forces est raisonnablement bon et, à mon avis, l'honorable député devrait se rendre compte que ce moral s'est amélioré depuis.

[*Français*]

Madame le Président, si l'ancien ministre de la Défense nationale avait lu le communiqué de presse attentivement, il réaliserait que j'ai mentionné dans ce communiqué que je n'avais pas l'intention de faire de commentaire sur les trente recommandations du groupe de travail, pour la bonne raison que j'avais l'intention de former un groupe qui ferait la révision de toutes ces recommandations afin d'être bien fixé quant au coût et quant aux effets sur l'organisation des forces armées et aussi de voir à ce que ces recommandations soient étudiées et qu'une décision soit prise d'une façon positive ou négative. Je pense, madame le Président, que le quart de milliard de dollars qu'a coûté cette commission aurait pu l'être à de meilleures fins au lieu d'avoir formé une commission pour nous dire des choses qu'on savait déjà.

[*Traduction*]

M. McKinnon: Madame le Président, je ne faisais que citer les termes mêmes du rapport. J'ai bien lu le communiqué dans lequel le ministre annonce la formation d'un groupe d'examen chargé d'étudier en détail les éléments qui ont donné lieu aux recommandations et le bien-fondé de celles-ci. Je reconnais très bien les termes employés.

Le ministre pourrait-il nous dire s'il a lui-même lu le rapport? Deuxièmement, dans son communiqué accompagnant le rapport du groupe de travail, le ministre a indiqué qu'il nommerait un groupe d'examen. Est-il vrai que l'on a offert au major général Saint-Aubin de diriger ce groupe, mais qu'il a donné sa démission plutôt que d'accepter de faire le sale boulot qu'on lui demandait, c'est-à-dire d'étouffer ce rapport?

Questions orales

[*Français*]

M. Lamontagne: Madame le Président, je peux dire que l'allégation de l'ancien ministre de la Défense nationale est absolument fausse, et que le major-général St-Aubin a résigné ses fonctions tout simplement parce qu'il avait une occasion de se réorienter dans une carrière autre que celle des armes.

* * *

[*Traduction*]

LE REVENU NATIONAL

LES RÉPERCUSSIONS DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS DOUANIERS SUR LA PETITE ENTREPRISE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Je signale en passant que, d'après ce que le ministre des Finances a dit aujourd'hui, il semble que le ministère de l'Expansion économique régionale soit, une fois de plus, sur le point d'être rebaptisé «ministère de l'expansion des dépenses pour la réélection».

D'une part, le prétendu nouveau gouvernement libéral parle d'aider les propriétaires de petites entreprises et, d'autre part, il les harcèle en établissant de nouveaux règlements douaniers, notamment celui qui concerne les formules B-32. Le ministre sait-il ce qui se passe dans son ministère et ce que cela représente pour les sociétés qui peuvent être obligées de fermer leurs portes dans un délai de 30 jours à cause des conséquences de ce règlement?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Madame le Président, je tiens à remercier le député de m'avoir donné préavis de sa question.

C'est vrai que nous avons un délai de deux ans pour réviser les droits de douane et les classements tarifaires. Nous avons besoin de ce délai pour effectuer des recherches dans le pays hôte afin de nous assurer que nos règlements sont justes. Nous avisons cependant l'importateur du reclassement et, s'il s'estime lésé, il peut interjeter appel.

Le gouvernement ne veut pas nuire aux petites entreprises, mais plutôt les aider, comme le fait mon honorable collègue. Je tiendrai donc compte des instances présentées par le député et je veillerai à ce que la loi soit appliquée équitablement.

M. Friesen: Madame le Président, le ministre sait-il qu'on peut obtenir trois opinions différentes quant au classement du même article en s'adressant à trois agents différents? Si cela se produit dans son ministère, comment les entreprises peuvent-elles récupérer après deux ans le montant des droits de douane supplémentaires qui vient s'ajouter au coût de ses produits? Comment ces sociétés peuvent-elles transmettre ces frais aux acheteurs pour recouvrer leurs dépenses et réaliser un certain bénéfice afin de payer les droits de douane?

M. Rompkey: Madame le Président, je comprends bien le problème dont parle le député, mais je le répète, nous avons besoin de ce délai pour nous assurer que le classement tarifaire et les droits de douane sont équitables. Plusieurs personnes sont autorisées à changer le classement, notamment le sous-ministre et l'appréciateur en douane.

Je répète au député que je tiendrai compte de ses instances et que je m'assurerai que le gouvernement applique la loi équitablement et au mieux des intérêts des petites entreprises.

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

ON DEMANDE POURQUOI DES AMÉLIORATIONS N'ONT PAS ÉTÉ APPORTÉES

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Il y a plus de quatre mois, un navire marchand, le *Lee-Wang-Zin*, a coulé au large de la Colombie-Britannique. A la même époque et en l'espace de deux semaines, 52 personnes ont péri dans les eaux de cette même province.

Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi son ministère refuse d'améliorer les services de recherche et de sauvetage sur la côte ouest et pourquoi les améliorations promises n'ont pas été apportées au programme de recherche et de sauvetage par hélicoptère?

[*Français*]

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je pense, au contraire, que notre programme des recherches et de secours a été amélioré depuis quelques années, et nous continuous à l'améliorer constamment. J'avoue qu'il n'est peut-être pas encore d'une perfection telle que l'honorable député voudrait le voir, mais je peux l'assurer que nous faisons tout pour assurer un service adéquat tant aux citoyens de la Colombie-Britannique qu'à ceux de la Côte Est.

[*Traduction*]

M. Skelly: Madame le Président, le ministre a par-devers lui deux rapports, l'un du ministère de la Défense nationale et l'autre du ministère des Transports, qui analysent les circonstances de cet accident et qui présentent des recommandations. Le ministre pourrait-il nous dire pourquoi il n'informe pas la Chambre de même que la population des résultats de ces deux rapports?

[*Français*]

M. Lamontagne: Madame le Président, je ne suis évidemment pas au courant de tous les détails de ces deux rapports. Je les ai reçus, et je peux assurer la Chambre que toutes les recommandations de ces rapports seront matérialisées le plus rapidement possible, afin de donner le service que l'honorable député voudrait avoir sur la Côte du Pacifique.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE D'ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DANS LA RÉGION DU BAS-DU-FLEUVE ET DE LA GASPÉSIE

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

En avril 1978, le gouvernement du Canada a signé une entente avec le gouvernement de la province de Québec pour la somme de 76 millions pour le développement touristique, dont 11.6 millions de dollars étaient destinés à la région du Bas-du-Fleuve et de la Gaspésie. La population de la Gaspésie s'inquiète présentement de la teneur du Parc de la Gaspésie. Est-ce que l'honorable ministre pourrait intervenir auprès de son homologue de la province de Québec afin de pouvoir faire débloquer les travaux et les crédits pour entreprendre les aménagements du Parc de la Gaspésie, de havres pour la pêche artisanale et éducative de l'Anse-au-Griffon et de l'Anse-au-Beaufils, de même que pour la base de plein air à Pabos Mills?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, je comprends fort bien l'inquiétude de l'honorable député étant donné que depuis plus de deux ans le ministère du Développement régional a mis à la disposition du gouvernement du Québec plus de six millions de dollars pour établir des infrastructures touristiques dans la péninsule, et selon les derniers renseignements que j'ai obtenus, le gouvernement du Québec ne dépensera qu'à peine quelques centaines de milliers de dollars au cours de cet été. Je serais très heureux de faire les instances que le député me demande de faire auprès de ces personnes mais je doute fort, occupées comme elles le sont avec le référendum, qu'elles s'occupent du bonheur concret des gens de la Gaspésie ou d'ailleurs du Québec.

[*Traduction*]

L'INCLUSION DE LA CIRCONSCRIPTION DE NORTHUMBERLAND DANS L'ENTENTE AUXILIAIRE POUR L'EST DE L'ONTARIO

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, compte tenu de la réprimande cinglante que lui a faite, à la Chambre, le ministre des Finances en réponse à sa demande d'aide, le ministre de l'Expansion économique régionale peut-il nous dire s'il accepte le blâme, s'il considère comme justifiées les plaintes qu'il a formulées vendredi dernier et si le sujet lui tient à cœur?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): Vendredi dernier, madame le Président, je répondais à mon collègue de Northumberland qui demandait à ce que sa circonscription soit incluse dans un accord signé par l'administration précédente qui l'avait complètement omise. Je lui disais qu'il y avait deux façons de le faire: élargir le territoire, ce qui diluerait les 50 millions de dollars affectés à cette région de l'Ontario, ou accroître le budget.

● (1720)

Pour ce qui est d'augmenter le budget, j'ai dit que j'aimerais savoir quelle est la position de l'opposition officielle à ce sujet puisqu'elle veut comprimer les dépenses publiques. J'aimerais qu'elle me dise s'il faut augmenter le budget du ministère de l'Expansion économique régionale ou, comme ils le préconisent depuis des mois, comprimer les dépenses publiques?

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LE FINANCEMENT À LONG TERME D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Madame le Président, il a été intéressant et remarquable d'entendre aujourd'hui à la Chambre . . .

Des voix: La question.

M. Gilchrist: Vu l'importance que le premier ministre du Japon a attachée à la recherche et au développement et comme, au cours de son administration, le gouvernement conservateur avait apporté une certaine stabilité . . .

Des voix: La question.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député voudrait-il poser sa question?

M. Gilchrist: L'objectif du gouvernement actuel de consacrer 1.5 p. 100 du produit national brut à la recherche et au développement est très louable. Pour y arriver, il devra maintenir le programme de financement de cinq ans qu'avait établi le gouvernement conservateur. J'aimerais demander au ministre chargé des Sciences et de la Technologie, et je m'excuse de ne pas lui en avoir parlé plus tôt, s'il peut dire à la Chambre qu'il maintiendra le programme de cinq ans et les sommes prévues pour la première année de façon à permettre à la communauté scientifique de faire des projets à long terme?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, je ferai plus que cela. J'augmenterai les sommes bien au-delà de celles qu'avaient prévues les conservateurs.

Des voix: Bravo!

M. Gilchrist: Madame le Président, je vais adresser ma question supplémentaire au même ministre. Nous avons appris l'existence d'une série de documents préparés par différents ministères proposant, en autres solutions, d'aider financièrement dans le cadre d'une politique industrielle nationale, certaines industries utilisant une technologie avancée. Étant donné qu'une telle politique s'impose de toute urgence, le gouvernement voudra-t-il rendre publiques ces études de manière à ce que les scientifiques et les députés puissent les examiner et en discuter?

M. Roberts: Madame le Président, je compte bien mettre à la disposition des intéressés tous les projets en question. Peut-être que je pourrais donner suite à la question du député, ou encore il pourra m'indiquer personnellement quels sont les secteurs qui l'intéressent le plus. Quoi qu'il en soit, je compte rendre publiques toutes les études qui ont été faites.

Questions orales

LES JEUNES DÉLINQUANTS

LES SERVICES CORRECTIONNELS—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SUR LES MESURES PRÉVUES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Ma question s'adresse au solliciteur général. En Colombie-Britannique, comme aussi dans d'autres provinces, il existe un manque flagrant de maisons de correction pour les jeunes délinquants. La situation est si critique que certain juges des tribunaux juvéniles ont cru bon de la dénoncer dernièrement. Les pénitenciers actuels sont surpeuplés. Quelle mesure le solliciteur général entend-il prendre de concert avec les provinces intéressées, surtout la Colombie-Britannique, et voudrait-il nous dire s'il est disposé à réunir sans tarder les procureurs généraux des provinces pour examiner cette situation très grave?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je suis bien au courant de la situation et j'ai demandé au procureur général de la Colombie-Britannique de me recevoir lorsque je me rendrai dans cette province en fin de semaine. J'espère donc que nous pourrons discuter ensemble de cette question et d'autres également.

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, comme le solliciteur général le sait sans doute, la loi sur les jeunes délinquants n'a pas été remaniée depuis son adoption en 1908. En outre, il n'était aucunement question dans le discours du trône de modifications de ce genre. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quand il entend présenter à cette mesure législative désuète des modifications qui s'imposent depuis longtemps, en vue de régler toute la question des jeunes délinquants vis-à-vis de la loi?

M. Kaplan: Je voudrais remercier le député de sa question. Cela me permet de signaler à la Chambre que je travaille à l'élaboration de cette mesure que je me propose de remettre à mes collègues du cabinet en temps voulu. Je compte pouvoir présenter sous peu une version tout à fait nouvelle de la loi adoptée en 1908.

* * *

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

L'AUTOROUTE VANIER—LE RÔLE DE LA MROC DANS LA DÉLIMITATION DE L'OBJET DE L'ÉTUDE SUR LES RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics chargé de la Commission de la capitale nationale. Il y a quelques semaines, le ministre s'est rendu aux nombreuses demandes formulées par des groupes communautaires et des représentants de tous les niveaux en vue d'une étude des répercussions écologiques de l'autoroute Vanier sur les quartiers en cause. Le gouvernement régional d'Ottawa-Carleton construit cette autoroute. Dans la lettre qu'il m'adressait le 25 avril, le ministre disait:

> La Commission va inviter la MROC à participer à la délimitation du sujet de l'étude et à la prise de toute mesure jugée nécessaire.

Étant donné que la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton entreprend les travaux de construction, le ministre peut-il nous dire quelles mesures il a prises pour inviter la MROC à participer à la délimitation du sujet de cette étude très importante, si l'administration régionale a eu des réactions négatives? Si oui, pourquoi et qu'a-t-il l'intention de faire à ce sujet?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'ai vu les rapports selon lesquels la région n'a pas l'intention de participer au projet. J'ai cependant demandé à la direction de la Commission de s'en assurer auprès des autorités régionales, car je crois qu'il est pratiquement impossible de délimiter le sujet d'une telle étude des répercussions écologiques, étant donné surtout que c'est l'administration régionale qui est l'entrepreneur et non la Commission. J'espère que les deux groupes se consulteront lorsqu'ils se rendront compte des difficultés d'ordre pratique que présente la situation actuelle.

* * *

L'ÉNERGIE

L'AIDE AUX PROVINCES DE L'ATLANTIQUE POUR COMPENSER L'INCIDENCE DE LA HAUSSE DES PRIX PÉTROLIERS PAR L'ARABIE SAOUDITE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je poserai ma question au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que l'Arabie saoudite songe, paraît-il, à hausser le prix du pétrole brut de $30 à $36 environ en dollars canadiens, le gouvernement a-t-il prévu un programme ou une mesure d'urgence pour atténuer l'impact de cette hausse sur les provinces de l'Atlantique, comme il songe à le faire pour l'industrie de l'automobile, par exemple, étant donné que l'Arabie saoudite fournit au Canada près de 37 p. 100 de son pétrole importé et qu'une augmentation de cet ordre aura de graves répercussions sur nos frais d'électricité et pour l'industrie de notre région?

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources se trouve dans les provinces Maritimes aujourd'hui. Il abordera cette question et d'autres que le député a déjà soulevées dans le cadre des entretiens qu'il aura là-bas.

M. Crouse: Madame le Président, d'après les nouvelles, on s'emploie actuellement à décider de la façon dont l'approvisionnement se ferait par province et par secteur, si l'énergie venait à être rationnée dans notre pays. Le ministre peut-il dire à la Chambre si des consultations ont eu lieu entre les représentants des pêcheurs et des agriculteurs, et le cas échéant, lesquelles? Peut-il aussi assurer à la Chambre qu'aucune mesure de rationnement ne sera imposée en vertu de ce plan qui pourrait nuire à l'approvisionnement en carburants et en lubrifiants destinés aux pêcheurs et aux agriculteurs?

M. MacLaren: Madame le Président, nous tenons compte, dans le cadre des plans d'urgence que nous élaborons, des préoccupations et des intérêts des pêcheurs et des agriculteurs sur le plan des approvisionnements.

* * *

PARCS CANADA

L'ANNULATION DU PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU RÉGIONAL DE CORNWALL À PETERBOROUGH

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, le vice-premier ministre nous a tous enthousiasmés par ses propos. Ma question s'adresse au ministre de l'Environnement, et fait suite aux observations du vice-premier ministre. Comme ce dernier a déclaré son intention de s'attaquer aux inégalités régionales et de faire preuve de modération fiscale, je me demande si le ministre de l'Environnement a une solution à proposer pour remédier au peu de cas que l'on fait des régions et au manque de modération fiscale dont on a fait preuve en annulant le projet de déménagement de l'Eldorado et, à 3 heures cet après-midi, celui concernant Parcs Canada? Quelles répercussions ces décisions auront-elles dans ces régions, notamment à Peterborough? Le gouvernement songe-t-il à prendre des mesures visant à compenser les répercussions négatives que ces décisions auront sur l'économie de ces régions, sans parler de la frustration des contribuables qui ont payé la note pour le projet de déménagement et devront maintenant payer celle du retour?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, le député dit se soucier beaucoup des répercussions économiques de cette décision dans la région. Je me suis surtout préoccupé de moral et des intérêts du personnel de Parcs Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Roberts: Ce sont ces considérations qui ont motivé ma décision.

Des voix: Bravo!

● (1730)

M. Domm: Madame le Président, je ne souscris pas à l'opinion du ministre de l'Environnement et je n'accepte pas sa position. La question supplémentaire que j'ai à lui poser est la suivante: ignore-t-il qu'en 1973 on a prévenu les employés de Parcs Canada à Cornwall que toutes les affectations seraient provisoires et que le déménagement imminent à Peterborough découlait en fait d'une recommandation de l'ancien gouvernement fédéral, que le gouvernement conservateur avait reprise à son complet et qui est maintenant renversée sans souci aucun pour les contribuables canadiens?

Une voix: Ou pour le moral des employés.

Privilège—M. Nielsen

M. Roberts: Madame le Président, en posant cette question, le député a surtout insisté sur les conséquences économiques d'une telle décision pour la ville de Peterborough. En fait, je me suis entretenu avec les employés de Parcs Canada qui travaillent au bureau régional de Cornwall—ce que le député n'a sans doute pas fait—et je puis lui assurer que la décision qui été prise sert au mieux les besoins et les intérêts des gens qui sont à l'emploi de Parcs Canada. Malheureusement . . .

Une voix: Cela sert les intérêts de Ed Lumley.

M. Roberts: Malheureusement, il était inévitable que cette décision, quelle que soit la façon dont elle a été prise, contrairie certains d'entre eux. Cela était inévitable, mais en prenant cette décision, j'ai essayé de minimiser les contraintes économiques et les inconvénients qu'elle causerait à ceux qui travaillent loyalement pour Parcs Canada.

M. Baker (Nepean-Carleton): Pourquoi avoir pris cette décision en premier lieu?

M. Roberts: Ce sont les considérations qui ont motivé cette décision, et je crois que c'est bien ainsi.

Des voix: Bravo!

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Mme le Président: En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: l'honorable député de Etobicoke-Centre (M. Wilson)—L'industrie—L'aide à Chrysler Canada—L'incidence sur le développement économique du Canada; l'honorable député de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney)—Les affaires culturelles—Le financement de la galerie d'art de Vancouver; l'honorable député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—La santé et le bien-être—L'intoxication mercurielle des habitants du Nord de l'Ontario et du Nord-Ouest du Québec—Les mesures visant à y mettre fin.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NIELSEN—LA PRÉTENDUE SUPPRESSION D'UN PASSAGE DANS LE COMPTE RENDU OFFICIEL

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, aujourd'hui, en vertu de l'article 17(2) du Règlement, je vous ai fait part de mon intention de soulever la question de privilège. Comme celle-ci porte sur les remarques du premier ministre (M. Trudeau), et qu'il est absent, je voudrais que cette question soit reportée à demain.

Questions au Feuilleton

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, sur la même question de privilège, si l'honorable député veut avoir une réponse aujourd'hui, je suis en mesure de répliquer à sa question de privilège au nom du premier ministre.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA LOI SUR LES DISPOSITIFS ÉMETTANT DES RADIATIONS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Yvon Pinard (pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) demande la permission de déposer le bill C-25 intitulé Loi modifiant la Loi sur les dispositifs émettant des radiations.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 253, 257, 382, 615 et 636.

Je suggère, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LA VENTE DES BILLETS D'AVION

Question nº 253—**M. Herbert:**

1. Selon le gouvernement, les sociétés de transport aérien versent-elles aux agents au Canada des droits normalisés pour la vente des billets?

2. Les agents sont-ils tenus de vendre les billets d'avion le même prix que les sociétés de transport aérien?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Dans l'ensemble, oui. Dans le cas des vols internationaux et transfrontaliers à destination des États-Unis, les compagnies aériennes assurant des services à horaire fixe ont normalisé, par l'entremise des associations de transport aérien internationales et nord-américaines, les taux des commissions versées aux agents de voyages. En pratique, ces commissions peuvent quelquefois varier selon le volume des ventes, bien que la plupart des compagnies aériennes reconnaissent que cette formule n'est pas équitable. Pour les vols intérieurs, les compagnies canadiennes offrant des services à horaire fixe n'ont pas établi de tels taux par le biais de leur association nationale. Néanmoins, les compagnies aériennes les plus importantes se sont concertées pour déterminer un taux de commission uniforme pour ce marché. Il en va autrement des vols d'affrètement, puisque les commissions sont versées par l'affréteur (organisateur de voyages) plutôt que par la compagnie aérienne. Les commissions relatives aux affrètements diffèrent de celles qui ont cours pour les vols à horaire fixe.

2. Le paragraphe 112(10) du Règlement sur les transporteurs aériens (Codification des règlements du Canada 1978, chap. 3) énonce ce qui suit: «Il est interdit à un transporteur aérien, ou à l'un quelconque de ses fonctionnaires ou de ses agents ou représentants» d'offrir un service de transport aérien à un taux ou à des conditions qui ne figurent pas dans le tarif du transporteur aérien déposé auprès de la Commission canadienne des transports (CCT), à moins que la CCT ne l'y ait autorisé au préalable. La CCT n'a toutefois aucune compétence directe à l'égard des agents de voyages et il n'a pas été parfaitement établi si ce règlement s'applique légalement aux initiatives de ce groupe. Dans le cas des affrètements, il est interdit aux compagnies aériennes de vendre directement des billets au public. L'affréteur ou l'organisateur de voyages fixe les prix de détail. Bien que les agents de voyages respectent habituellement de tels prix, il n'est pas certain que la loi les y oblige.

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LA RADIODIFFUSION

Question nº 257—**M. Herbert:**

Le gouvernement envisage-t-il de mettre sur pied une commission royale d'enquête sur la radiodiffusion?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le gouvernement n'envisage pas en ce moment de mettre sur pied une commission royale d'enquête sur la radiodiffusion.

LES EXPORTATIONS DE CHARBON

Question nº 382—**M. Herbert:**

Le Canada limite-t-il ses exportations de charbon en ce moment et, le cas échéant, pourquoi?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Le gouvernement du Canada ne limite pas les exportations de charbon. Le ministère de l'Industrie et du Commerce et d'autres ministères appuient vivement les efforts de l'industrie du charbon en vue d'accroître et de diversifier les débouchés d'exportation.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LES AVOCATS

Question nº 615—**M. Howie:**

Combien d'avocats comptent parmi l'effectif du ministère des Approvisionnements et Services?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Il n'y a aucun avocat parmi l'effectif du ministère des Approvisionnements et Services. Le ministère de la Justice a toutefois affecté un total de 14 avocats pour fournir au jour le jour les conseils juridiques requis par le ministère.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LES RELATIONS PUBLIQUES

Question nº 636—**M. Howie:**

Combien de personnes œuvrant dans le secteur des relations publiques, de la publicité ou des relations avec les média font partie de l'effectif du ministère des Approvisionnements et Services?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Deux.

[*Français*]

Mme le Président: On a donc répondu aux questions énumérées, les autres sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1980 REMANIANT LA LÉGISLATION BANCAIRE

MESURE CONCERNANT LES INSTITUTIONS BANCAIRES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 1er mai, de la motion de M. Bussières (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-6, tendant à remanier la loi sur les banques, à modifier la loi sur les banques d'épargne de Québec et la loi sur la Banque du Canada, à instituer l'Association canadienne des paiements et à apporter à certaines autres lois des modifications corrélatives, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, lorsque je suis intervenu dans le débat jeudi dernier, il ne restait plus que deux ou trois minutes avant l'heure de l'ajournement, aussi me suis-je contenté de commenter certains propos des néo-démocrates. J'espère qu'ils examineront mes commentaires, car je les trouve d'autant plus importants qu'ils s'appliquent à un projet de loi dont la Chambre des communes a déjà été saisie à maintes reprises et qui constitue réellement, comme le disait le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), la charte et les documents fondamentaux régissant l'activité de nos banques.

Le comité qui a approfondi ce projet de loi pendant la 30e législature, alors qu'il était désigné sous le nom de bill C-15, ne représente plus la Chambre des communes en ceci qu'au moins dix de ses membres ne sont plus députés, et que quatre des membres qui sont encore parmi nous sont maintenant ministres du gouvernement au pouvoir pour la 32e législature. Il est fort probable qu'ils ne participeront pas aux audiences du comité. Néanmoins, à mon avis il importe, avant que le bill soit renvoyé au comité, que tous les membres du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques étudient à fond les comptes rendus des audiences et les instances présentées par les divers témoins convoqués par le comité car j'estime que celui-ci a fait un excellent travail dans le choix et la présentation de ses recommandations relatives à cette loi.

Malheureusement, il s'est produit certains changements d'ordre économique au Canada depuis le printemps 1979. Nous étions alors consternés parce que les banques à charte fixaient leur taux privilégié à 12 p. 100, ce qui nous semblait exorbitant. Moins d'un an plus tard, les taux d'intérêt ont grimpé à 16.5 p. 100 et même plus haut; ils se sont maintenant stabilisés à ce niveau, mais c'est encore 33 p. 100 de plus qu'au moment où le comité a entendu des témoins des banques et autres institutions financières.

Il y a bon nombre de questions qu'il faudrait étudier au comité avant que cette mesure soit finalement adoptée et mise en vigueur. C'est pourquoi je crois qu'il faudrait examiner très attentivement les témoignages antérieurs, puis demander aux fonctionnaires du ministère pourquoi certaines des recommandations faites par le comité n'ont pas été suivies quand le bill actuel a été élaboré. Deuxièmement, il faudrait convoquer des témoins et les interroger sur des questions précises qui n'étaient peut-être pas source d'inquiétude quand le comité s'est penché sur la question en 1979, mais qui semblent l'être devenues depuis.

J'estime que ces préoccupations portent en fait sur les activités des banques étrangères. Je pense qu'il y a eu un certain changement d'attitude à ce chapitre. A en juger par la teneur du discours du trône, le gouvernement a assurément fait savoir qu'il souhaite adopter une position plus nationaliste à cet égard. Aussi le gouvernement devrait nous expliquer très soigneusement au cours d'une séance du comité des Finances pourquoi le texte du bill sur les banques n'est pas rédigé dans ce même esprit nationaliste que l'on trouve dans le discours du trône.

D'aucuns ont fait part récemment de leurs graves préoccupations concernant le crédit-bail automobile ainsi que d'autres formes de crédit-bail pour les produits de consommation . . . Remarquons en passant qu'on a déjà démontré en partie au cours de l'année dernière le rôle joué par les banques à cet égard. Je voudrais traiter aujourd'hui de façon assez fouillée la question du crédit-bail et faire ressortir combien il importe que le comité dans son étude de la loi reconsidère complètement sa position en cette matière.

Les éleveurs de bétail canadiens se sont dits déçus et les autres sujets de mécontentement ne manquent pas, notamment ceux que connaissent actuellement les petites sociétés de fiducie au Canada au sujet des liquidités. Nous devrions peut-être établir dans quelle mesure les banques devraient pouvoir s'installer dans le domaine des hypothèques ou celui du financement et du financement à long terme, vu le problème de liquidités que pourraient créer des changements majeurs dans la structure du taux d'intérêt, comme ce fut le cas l'an dernier, ce qui pourrait nuire au bon fonctionnement de notre système bancaire et à son aptitude à continuer à bien nous servir.

● (1740)

Je dois dire tout d'abord qu'à mon avis, et de l'avis des membres de mon parti, le Canada possède un des meilleurs systèmes bancaires du monde. Il importe qu'il soit viable, qu'il prenne de l'expansion, qu'il continue à servir les Canadiens et à bien les servir.

Le comité chargé d'étudier cette question l'année dernière a signalé le besoin de définir les opérations bancaires. Le député d'Edmonton-Ouest a fait une foule d'observations à cet égard, ce qui lui a valu des critiques sévères de la part du député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons). Malheureusement, le député de Burin-Saint-Georges n'avait même pas lu la loi sur les banques ni aucun des rapports des comités. Au fait, il n'en connaissait vraiment pas la teneur et il a admis à la Chambre qu'il ne parlait pas en connaissance de cause. C'est bien là le député de Burin-Saint-Georges cependant.

Quant à la définition d'opérations bancaires, je suis étonné, comme tous les autres députés probablement, que l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du nord britannique décrive la compétence fédérale en cette matière dans cinq paragraphes distincts, y compris les banques, la constitution de banques en sociétés, l'émission de papier-monnaie, l'intérêt de l'argent, la monnaie légale, les billets promissoires, et même les caisses d'épargne. Il s'agit des pouvoirs fédéraux proprement dits. C'est une liste précise des domaines de compétence fédérale qui doit certainement englober toutes les questions relatives à l'argent, sa gestion et la gestion financière à tous les niveaux.

Toutefois, voici quelle fut la réaction à la demande de la Chambre en vue d'inclure dans le projet de loi une définition d'«opérations bancaires». La Chambre avait tenu à ce qu'une définition soit donnée et le ministre avait répondu qu'une définition étroite restreindrait trop les activités des banques et leur expansion, qu'une définition trop large permettrait peut-être à la législation bancaire d'empiéter dans des domaines de compétence provinciale. A la lecture de ce qui est très clairement stipulé à l'article 91, je ne vois pas comment les provinces pourraient avoir juridiction dans ce domaine, sauf peut-être pour ce qui est du pouvoir très secondaire que leur confèrent les lois relatives à la propriété et aux droits civils.

Le fait est que le gouvernement fédéral a toujours refusé, depuis le début de la Confédération, d'étendre ses pouvoirs en se prévalant de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il a permis à d'autres entités d'acquérir un certain pouvoir dans ce domaine en autorisant des compagnies de fiducie provinciales à se constituer en sociétés, de même que des sociétés hypothécaires et d'investissement, des établissement de prêts, des sociétés immobilières et toutes sortes d'autres établissements qui, en prenant de l'ampleur, sont devenus ce que nous appelons communément les «quasi-banques». Elles acceptent les dépôts, ouvrent des comptes courants, payent les chèques sur demandes; bref, elles se considèrent elles-mêmes comme des banques à part entière et leurs opérations échappent complètement au contrôle du gouvernement fédéral.

Prétendre qu'en définissant les opérations bancaires, nous nous aventurerions indûment dans un domaine de compétence provinciale revient à dire que le gouvernement fédéral est disposé à abdiquer le pouvoir que lui ont expressément conféré les Pères de la Confédération dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Certes, les problèmes que nous éprouvons au Canada au chapitre de l'unité nationale prennent tous racine dans le fait que le gouvernement fédéral légifère dans certains domaines comme la santé et le bien-être, la culture, et une foule d'autres domaines qui, de l'avis général, relèvent des provinces, cependant, le gouvernement fédéral devrait exercer son droit indiscutable de légiférer en matière économique afin d'assurer le contrôle de la masse monétaire et d'assumer les responsabilités qui lui ont été confiées.

L'autre jour, le gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey, a envoyé un communiqué à toutes les grandes banques canadiennes, leur demandant de ne pas consentir de prêts qui permettraient à des sociétés américaines de se soustraire aux mesures de resserrement du crédit décrétées par le gouvernement américain.

L'une des principales raisons pour lesquelles le gouvernement fédéral est chargé des questions financières de cette nature, avec des pouvoirs établis dans l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, est de donner à ce gouvernement le contrôle du système financier à l'échelle nationale. En abdiquant la responsabilité fédérale, en refusant de définir «les opérations bancaires» et d'agir de façon sensée et conforme à la constitution, de crainte d'ennuyer certains, nous avons créé toutes sortes de situations dans lesquelles le gouvernement ne peut plus jouer son rôle. Si le gouvernement fédéral peut diriger les banques, il ne lui est cependant pas loisible d'en faire autant avec les sociétés de fiducie pour les empêcher de transférer à leur gré nos devises étrangères.

L'un des problèmes qui occasionne la hausse des taux d'intérêt est qu'il ne semble pas y avoir de moyen de contrôler les changes. D'où nos problèmes de balance des paiements et l'impossibilité pour nous d'établir des taux d'intérêt qui ne suivent pas de près les taux américains. Cela s'explique, bien entendu, par le fait que nous avons refusé d'appliquer les dispositions prévues dans la constitution, à savoir, de placer les banques et l'ensemble de la structure financière sous contrôle exclusivement fédéral. Nous avons choisi de ne pas intervenir dans les questions de compétence provinciale. Il est pourtant grand temps, à mon avis, que nous intervenions à cet égard et, dans le même temps, que nous cessions de nous immiscer dans d'autres domaines qui n'auraient jamais dû relever de la compétence fédérale.

La même question a été posée au sujet de la définition du dépôt. A cet égard, le ministre a répondu qu'il n'avait pas été possible d'en établir une définition qui soit suffisamment souple pour tenir compte des variations actuelles et futures. En voilà une affaire! Nous ne sommes même pas en mesure de définir un dépôt. Le gouvernement prétexte que la définition ne peut être suffisamment souple. Il ne fait aucun doute qu'il soit nécessaire de définir les expressions «opérations bancaires» et «dépôt», si nous voulons contrôler le système bancaire et décider de ce qu'une banque peut et ne peut pas faire, et décider de ce que les établissements non autorisés peuvent ou ne peuvent pas faire. Voilà de quoi nous devrions nous occuper, et cela le plus rapidement possible.

Je voudrais à présent parler pendant un moment de certains des problèmes relatifs aux concessionnaires de voitures. Pour l'édification de la Chambre, j'ai choisi de citer les quatre vers qui suivent:

Through the open window's space
Behold, a camel thrust his face
"My nose is cold," he meekly cried,
"Oh, let me warm it by thy side."

C'est à peu près ce qui s'est passé avec notre système bancaire qui a réussi à s'infiltrer dans pratiquement tous les domaines. On nous a dit, au sujet du crédit-bail qu'il était important que la banque recoure à cette formule pour financer de gros achats d'équipement et que cela revenait au même que les simples prêts ordinaires, les prêts commerciaux ou les prêts à la consommation. Examinons un instant ce dernier domaine.

La loi antérieure autorisait les banques à se lancer dans le domaine des prêts à la consommation. Elles l'ont littéralement pris d'assaut. Il s'agissait de permettre au citoyen moyen d'emprunter plus facilement l'argent dont il a besoin pour ses dépenses courantes. Malheureusement, c'est allé plus loin. Récemment les Canadiens ont été inondés de cartes de plastique et on peut voir partout de grands panneaux publicitaires qui nous disent: «Parlons argent» ou «We CANDU». J'ignore si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M.

Lalonde) a quelque chose à voir avec ce «CANDU» mais la Banque Royale annonce maintenant son «CANDU». Avec cette publicité tapageuse, le système bancaire prend figure de système de commercialisation. La Banque de Commerce vous propose un prêt pour des distractions ou une nouvelle voiture. La question est de savoir si la banque joue là son rôle traditionnel ou celui d'une agence de ventes; si Visa, Master Charge et les autres cartes de crédit ne sont pas de simples moyens de vendre ou d'annoncer les biens et services produits par le monde des afaires.

● (1750)

Examinons maintenant la question du crédit-bail, monsieur l'Orateur. Apparemment, les banques ont décidé d'investir ce secteur et ce n'est pas sans inquiéter bon nombre d'entre nous. Je comprends très bien qu'il est important, pour les gens qui doivent acheter des biens d'équipement importants tels que des camions à benne basculante, des tracteurs-pelles, des avions et d'autres choses du même genre de pouvoir les louer. Voilà le genre d'opération financière que les banques sont censées faire. Mais ensuite nous devons nous demander si nous n'allons pas pouvoir leur louer des costumes, des tronçonneuses, des automobiles, des voiliers, des planches de surf et autres choses du même genre. Le crédit-bail pourrait inciter certaines personnes à s'endetter davantage. Je ne suis pas du tout d'accord pour que les banques se mettent à louer le genre de choses que je viens de mentionner. En fait, c'est de la vente.

Les banques ont déclaré dans leur mémoire, et l'article 193 du bill le précise, qu'elles peuvent uniquement consentir des crédits-bail financiers. Cela nous amène à nous demander où s'arrête un crédit-bail financier et où s'arrête par exemple un crédit-bail d'entretien ou de réparation. Quelle distinction fait-on entre un article de consommation ordinaire et un élément d'actif important dont une entreprise peut se servir?

Je pense qu'il est essentiel, monsieur l'Orateur, que nous examinions de quelle façon le crédit-bail financier est administré par une importante société, filiale de la Banque royale du Canada, dont la raison sociale est RoyLease Limited. Aucune disposition de l'ancienne loi ne permettait aux banques de détenir une société comme la RoyLease, mais elles pouvaient en réalité y être autorisées par décret spécial du conseil, en attendant la révision de la Loi sur les banques. Aujourd'hui, toutes les grandes banques contrôlent d'une façon ou d'une autre une entreprise de crédit-bail et c'est peut-être injuste de s'attacher uniquement à la RoyLease. Quoi qu'il en soit, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) a déjà mentionné cette société et d'après certaines lettres qui nous sont parvenues, il semblerait que, malgré l'interdiction faite aux banques de conclure des contrats de crédit-bail relatifs à l'entretien, c'est-à-dire d'inclure l'entretien dans le loyer d'une auto RoyLease semble quand même insister sur des arrangements particuliers avec certains garages.

C'est ce que l'on a fait dans le cas de M. Lawrence Myers, de Forbes Chevrolet Oldsmobile Ltd. de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse. La société RoyLease a insisté pour qu'il signe une entente prévoyant un rabais de 20 p. 100 sur les pièces et de 10 p. 100 sur la main-d'œuvre. Les travaux devaient être acquittés au moyen d'une carte Visa spéciale portant une étiquette RoyLease. La lettre se termine ainsi:

Si cela vous semble acceptable, veuillez signer et retourner cette offre à:
M. Karl S. Aboud
Directeur des services automobiles
RoyLease Fleet Leasing Service
1, Place Ville-Marie

Ce genre d'agissement démontre que les banques du Canada sont prêtes à ne pas respecter la condition normale et admise leur interdisant d'inclure l'entretien, l'octroi de permis, etc. dans un crédit-bail financier. D'après cette lettre, les banques semblent prêtes à recourir à des méthodes que d'aucuns pourraient qualifier de manière forte en ce qui concerne l'entretien et l'achat.

Il semble que le chameau soit entré dans la tente, monsieur l'Orateur. Les concessionnaires de voitures sont inquiets de ce qu'ils doivent emprunter de l'argent des banques de la façon habituelle afin de financer leur stock et leurs comptes à recevoir, la banque les obligeant alors à lui remettre leur liste de clients et de comptes à recevoir, tout comme elle le ferait pour n'importe quelle autre entreprise. Les concessionnaires se préoccupent aussi du fait qu'une fois que les banques ont le nom de leurs clients et le montant de la location du véhicule, leurs clients vont alors devenir ceux de la banque et qu'eux, les concessionnaires, n'y pourront rien parce qu'ils doivent toujours compter sur les facilités de crédit offertes par la banque et coopérer avec cette dernière, sinon ils se retrouveront les mains vides.

Nous devons nous occuper de régler cette question, monsieur l'Orateur. Certes, il y a conflit d'intérêts lorsque le prêteur devient aussi le commerçant. Les banques sont les prêteurs les plus puissants du pays. D'après un relevé récent, à la fin de février, la Banque Royale du Canada avait un actif de 55.7 milliards de dollars, celui de la Banque de Commerce était de 49.3 milliards et la plus petite des cinq plus grandes banques avait un actif de presque 30 milliards. Les banques peuvent être des établissements puissants, monsieur l'Orateur, capables de financer les entreprises commerciales du Canada, mais cela ne doit pas leur servir de prétexte pour mettre le nez dans toutes les opérations commerciales du pays.

Il me semble que le chameau dans la tente a le nez froid, monsieur l'Orateur. Malheureusement, il est assez gros. En fait, un chameau d'une valeur de 55 milliards qui entre dans la tente ne laisse pas grand espace au concessionnaire de voitures! En fin de compte, les articles de consommation seront peut-être financés de plus en plus par nos institutions de prêt.

Cela m'amène à parler des valeurs résiduelles, monsieur l'Orateur. Le précédent gouvernement avait préparé une ébauche de règlement concernant la location à bail qui ne figure malheureusement pas dans le bill C-6 déposé par le gouvernement actuel. Nous avons été étonnés de ne pas trouver ces dispositions dans le projet de loi vu qu'elles figuraient dans le précédent, le bill C-14. Le comité avait insisté pour que le règlement de location à bail fasse partie de la documentation présentée à la Chambre. Nous regrettons que ce règlement soit absent de la documentation et nous réclamerons son insertion car il fixe les mécanismes de la location à bail.

● (1800)

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Lorsque le débat a été interrompu à 6 heures du soir, la motion portant deuxième lecture du bill C-6, loi remaniant la loi sur les banques, modifiant la loi sur les banques d'épargne de Québec et la loi sur la Banque du Canada, instituant l'Association canadienne des paiements et apportant à certaines autres lois des modifications corrélatives, était à l'étude et l'honorable député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) avait la parole.

[*Traduction*]

M. Blenkarn: Madame le Président, avant l'interruption du débat à l'heure du souper, je parlais du règlement qui avait été proposé pour l'application du bill C-14 au cours de la législature précédente. Ce règlement d'exécution prévoyait qu'un établissement de prêts, une banque, devait préciser dans ses contrats de crédit-bail, que la valeur résiduelle du bien loué ne devait pas dépasser 20 p. 100 du prix d'achat payé par la société de crédit-bail. Ce règlement et d'autres similaires ont fait l'objet d'études lors d'une audience que la Federal Reserve Bank aux États-Unis avait organisé en 1976, sur les sociétés bancaires à portefeuille.

Aux États-Unis, les lois de protection des consommateurs américains et en particulier la Consumer Leasing Act votée par le Congrès américain le 23 mars 1976, stipulent que les sociétés de crédit-bail notamment les banques doivent s'assurer que la valeur résiduelle du bien loué correspond à sa juste valeur marchande. Lorsque le prix du bien ne correspond pas à sa juste valeur marchande à l'échéance du crédit-bail, le bailleur n'est pas tenu de payer. Il existe donc des contrôles stricts pour s'assurer que la société de crédit-bail voie bien à ce que la valeur résiduelle du bien ayant été loué ne soit pas excessive.

La valeur résiduelle est, il va sans dire, très importante pour fixer le montant du loyer mensuel. Si l'on surévalue la valeur résiduelle du bien, le montant du loyer peut être bien inférieur à ce qu'il devrait être. La loi américaine contient ces dispositions pour protéger la personne qui exige un contrat de crédit-bail. L'une des choses dont nous devons nous préoccuper, si nous permettons aux banques de se lancer dans le domaine de la location, c'est d'élaborer un règlement visant à assurer que les loyers exigés par les banques sont équitables. Le règlement dont nous avons discuté en octobre ou en novembre dernier relativement au bill précédent mentionnait un montant résiduaire ne dépassant 20 p. 100 du coût d'acquisition.

● (2010)

J'aimerais vous dire ce qui se produit réellement à l'heure actuelle. J'ai obtenu mes renseignements d'un bail de Roy-Lease relativement à une automobile de marque Chevrolet, bail qui mentionne un prix d'achat initial de $7,074.60. Après 24 mois, la voiture est censée ne plus valoir que $3,256.74, soit 40 p. 100 environ de sa valeur d'origine. Voilà le genre de baux que la Banque royale du Canada arrange par l'entremise de RoyLease et qui violent une disposition du règlement qui aurait été appliquée si le bill dont nous avions été saisis au cours de la dernière législature avait été adopté. En fait, ce n'est pas avant que le locataire ait été en possession du véhicule pendant 36 mois que le véhicule ne vaut plus que $1,345.16, ce qui est un peu moins que les 20 p. 100 requis.

Je tiens à bien préciser que le gouvernement actuel n'a pas repris à son compte la réglementation que l'on avait proposée en octobre ou novembre de l'année dernière et qu'il devra le faire avant que l'on adopte le bill à l'étude. La société Roy Lease ne s'est cependant pas conformée à cette réglementation, du moins quand il s'est agi de déterminer comment établir les contrats de location d'automobiles. Ils parlent de valeurs résiduelles bien supérieures à 20 p. 100 dans leurs propositions aux consommateurs. Il nous faut examiner quel genre de protection offrent les Américains dans leur loi concernant la location aux consommateurs. Notre législation et notre réglementation devraient offrir ce genre de protection aux locataires de biens d'équipement.

Le prochain point que je tiens à aborder concerne les banques étrangères, dont traitent les articles 302 et suivants. Ces banques sont désignées sous l'expression «banques inscrites à l'annexe B». Le ministre était tout fier lorsqu'il a exposé toute cette partie de la loi à la Chambre. Il a dit qu'en aucun cas les banques étrangères ne seraient autorisées à prendre en main plus de 8 p. 100 de toutes les opérations bancaires au Canada. Les députés s'en rappelleront, j'ai parlé de ce qui constituait les opérations bancaires. La loi n'en donne pas de définition. Comment donc va-t-on déterminer ce que représente 8 p. 100 de l'ensemble des opérations bancaires?

Lorsque nous avons accepté que la Banque mercantile s'implante au Canada, son chiffre d'affaires n'était pas censé représenter même 1 p. 100 de l'ensemble des activités bancaires du pays. C'était du moins ce que proposait M. Edgar Benson qui était ministre des Finances à l'époque. A l'heure actuelle, la Banque mercantile contrôle 1.5 p. 100 des activités bancaires au Canada. C'est donc dire que le facteur croissance est pratiquement incontrôlable.

Le problème, c'est qu'une fois qu'une banque a l'autorisation d'opérer au Canada, le ministre des Finances, ou le ministre d'État chargé des Finances, ne peut en aucune façon limiter son chiffre d'affaires ou le pourcentage de son actif brut. Une fois le loup entré dans la bergerie, nul ne sait ce qui va se passer.

Le gouvernement actuel a fait tout un plat de son projet de modifier l'Agence d'examen de l'investissement étranger, mais jusqu'ici il a seulement émis le vœu pieux de limiter les activités des banques étrangères à 8 p. 100. Que s'est-il passé avant? Dans tous les secteurs, le Canada a très mal réussi à contrôler l'investissement étranger. En fait, la loi actuelle autorise, voire encourage l'investissement étranger. Cette question est laissée à la discrétion du ministre. Bien qu'il ait pour mission de s'assurer qu'aucune banque ne dépasse 8 p. 100 du chiffre d'affaires du secteur bancaire, je crains que cela ne soit impossible à faire dans la pratique.

Une fois installées sur le marché, les banques n'auront de cesse d'accroître leur chiffre d'affaires. Le ministre peut bien émettre des vœux pieux à propos de ce chiffre de 8 p. 100, mais quand il s'agira de négocier avec d'autres pays des ententes bilatérales permettant aux banques étrangères de venir faire des affaires au Canada, que dira-t-il par exemple à un candidat japonais? Que l'investissement étranger dans les banques atteint déjà 9 p. 100 et que par conséquent on ne peut pas l'accepter ou bien dira-t-il qu'il va modifier la loi pour porter ce chiffre à 10, 15 ou 20 p. 100? En fait, il est impossible pour le ministre des Finances, ou un autre ministre ou même le gouvernement, de limiter une banque quelconque à une certaine tranche du marché, à moins que l'expansion des banques concurrentielles ne soit totalement et directement régularisée par le gouvernement.

Il s'agit en somme d'introduire sur le marché des banques étrangères afin de rendre la concurrence plus serrée. Ce projet de 8 p. 100 est tout à fait irréalisable, et le ministre le sait. On le propose parce qu'il est intéressant d'en parler maintenant, alors que nous n'en sommes pas là, mais un jour ce sera 8, 10, 15 ou 20 p. 100, et la loi fixera alors une limite de 50 p. 100 et nous savons quelle sera l'étape suivante. En vérité, c'est une chose impossible à réglementer, et le ministre devrait le savoir. Il ne dispose d'aucune réglementation qui lui permette de favoriser la banque d'un certain pays au détriment de celle d'un autre pays, et ainsi de suite.

Un autre problème à cet égard, c'est-à-dire dans le cas des banques étrangères, m'a été signalé par un des cadres de la Banque canadienne impériale de commerce, avec qui j'ai déjeuné.

M. Kaplan: Qui a payé le déjeuner?

M. Blenkarn: Il m'a affirmé . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est expiré. Il ne peut continuer ses observations que du consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Blenkarn: Je remercie les députés. Malheureusement, j'ai été interrompu trois fois. Je promets aux aux députés de ne pas dépasser vraiment les 40 minutes de parole qui me sont allouées. Je sais gré à la Chambre de m'autoriser à poursuivre mes observations.

Je le répète, c'est un représentant de la Banque canadienne impériale de commerce qui m'a signalé la chose à propos des banques étrangères. Il m'a dit que celles-ci allaient écumer le marché. Elles viendraient au Canada et accapareraient les bonnes affaires, les affaires faciles. Il a ajouté qu'elles n'iraient sûrement pas établir de succursales à Inuvik, à Frobisher Bay ou dans les petites localités qui ont vraiment besoin d'établissements bancaires par exemple pour l'encaissement des chèques de pension de sécurité de la vieillesse. Elles ne s'installeront que dans les grands centres urbains. Elles vont accaparer les affaires faciles et écumer le marché. Elles ne vont pas s'embarrasser des prêts aux petites entreprises. J'en ai parlé il y a eu une semaine lundi. Je ne pense pas que cette loi valait grand-chose.

Les banques étrangères ne vont pas s'occuper de ce genre de prêts. Elles ne vont pas non plus s'occuper de prêts aux étudiants. Elles ne feront aucune des petites choses auxquelles elles sont tenues. Elles ne tiendront pas compte du ministre des Finances lorsqu'il voudra que certaines choses se fassent au Canada. Elles vont écumer le marché.

La loi et le règlement ne renferment aucune disposition qui oblige les banques étrangères à faire des choses qui soient acceptables du point de vue social au Canada. Il est impossible d'appliquer un tel règlement. Lorsqu'elles viennent chez nous, elles s'emparent des affaires faciles, des grosses affaires, des transactions qui leur rapportent beaucoup. Elles peuvent sortir leurs gains du Canada, mais rien ne saurait les obliger à faire leur devoir au point de vue social. En adoptant des lois au sujet des agriculteurs, des petites entreprises, des étudiants, nous veillons à ce que les banques facilitent les emprunts prévus ou accordent des prêts garantis, mais comment obligerons-nous une banque étrangère à consentir ces emprunts? Donc si nous permettons aux banques étrangères de s'établir au Canada, nous devrons insérer dans leur charte une disposition stipulant qu'elles devront assumer une part équitable des responsabilités sociales que les grandes banques canadiennes se sont empressées d'accepter.

● (2020)

Nous constatons que la Banque du Commerce, la Banque Royale ou la Banque de la Nouvelle-Écosse ont accepté de bon gré leurs responsabilités sociales. Si de nouvelles banques doivent s'installer au Canada, elles devront être tenues notamment d'assumer des responsabilités de ce genre. On a prétendu que l'Annexe II rebutera les banquiers itinérants. La loi dit qu'on peut entraver l'activité du banquier itinérant en ne l'autorisant pas à se livrer à des affaires. Malheureusement, la loi ne définit pas les opérations de banque, de sorte qu'une compagnie peut s'établir ici et devenir la société financière X-Y-Z constituée en société, si l'on veut, en Ontario, et comme les opérations des banques ne sont pas définies dans la loi, la société peut faire presque n'importe quoi sauf s'appeler une banque.

Il n'y a rien dans ce bill, en dépit des clauses restrictives statutaires sur l'offre de garanties, qui empêche de quelque façon que ce soit une personne de venir au Canada et de se livrer à des activités bancaires. Le ministre dira sans doute que certains articles—et je peux d'ailleurs les lui citer—empêchent l'établissement de banques étrangères. En vérité, il y a maintes façons de se livrer à des activités bancaires. Les Canadiens disposent d'un bon moyen de le faire et il consiste à prêter à des sociétés canadiennes de l'argent dont les intérêts peuvent être versés au prêteur dans un pays étranger sans acquitter d'impôt. Il est fort simple de constituer en société en Ontario la John Brown Financial Services Limited, de faire en sorte que l'argent destiné à soutenir les activités de cette société lui soit prêté par voie de débenture à charge fluctuante et à taux d'intérêt élevé et c'est ainsi que la banque étrangère se retrouve du coup en affaires sans même compter d'actionnaire étranger, le propriétaire nominal étant Canadien. Ainsi, en vertu des lois de notre pays et quoi que cette loi-ci puisse dire, la banque étrangère est en mesure de se livrer à des activités bancaires au Canada et cette mesure ne peut l'en empêcher.

Je l'ai dit au début de mon discours, l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, sous cinq rubriques distinctes, donne au gouvernement le pouvoir de contrôler tous les aspects du système bancaire. Nous refusons de définir les opérations bancaires et d'intervenir dans les activités des prêteurs étrangers qui viennent démanteler le système bancaire canadien pour servir leur propre intérêt. Nous refusons d'avoir recours à nos pouvoirs fédéraux dans ce domaine et le bill ne fait absolument rien pour restreindre la banque étrangère qui, pour une raison ou pour une autre, décide de ne pas être enregistrée comme banque de l'annexe B. C'est là une grave lacune du projet de loi et il est indispensable, je crois, de réexaminer toutes les dispositions de la loi sur les banques qui concernent les banques étrangères.

Je voudrais en dernier lieu traiter brièvement du problème que je pressens depuis un an. Il y a environ dix ans nous avons autorisé les banques à se lancer dans les opérations de prêts hypothécaires. Les hypothèques sont plus ou moins des prêts à long terme qui devraient s'appuyer sur des emprunts à long terme. Malheureusement, les banques ne se sont pas tellement engagées dans le domaine des emprunts à long terme, même si elles se sont lancées dans les prêts à long terme avec les hypothèques. Les banques ont donc un rendement d'environ 10.25 p. 100 sur leurs prêts hypothécaires mais doivent verser plus de 12 p. 100 d'intérêt sur les comptes d'épargne et elles demandent aux entreprises un taux d'escompte de 16.5 p. 100 et même habituellement 1 ou 2 p. 100 de plus que le taux d'escompte, soit 17.5 ou 18 p. 100. Les banques subissent donc un déficit au compte des prêts hyothécaires et sont par conséquent forcées d'exiger un taux d'intérêt supérieur à celui qu'elles devraient exiger sur les prêts à court terme.

Au cours de notre étude du bill, il est essentiel d'examiner les activités de prêts à long terme des banques pour nous assurer qu'elles s'équilibrent avec celles de leurs emprunts à long terme. On ne constate pas tout à fait le même équilibre des emprunts à long terme et des prêts à long terme chez les banques et chez les sociétés de fiducie. Lorsque nous avons autorisé les banques à consentir des prêts hypothécaires, nous l'avons fait dans le but de protéger les intérêts des consommateurs à cet égard. Rien ne nous permet de croire, rien ne nous prouve que le but est atteint. Peut-être les banques ont-elles fait baisser les taux hypothécaires de un quart de 1 p. 100. Mais cette mesure a en fait été nocive pour la liquidité de notre système bancaire et a contribué à faire augmenter le taux d'intérêt que doivent payer les entreprises pour les emprunts commerciaux que les banques ont en réalité pour mission de faciliter pour aider à créer les emplois dont nous avons besoin, pour financer les stocks, les créances et le reste. Aussi est-il important, lorsque nous analysons cette activité par rapport à l'année dernière marquée par une hausse énorme des taux d'intérêt, d'examiner très sérieusement quel usage les banques ont fait de leurs comptes hypothécaires, quel usage elles ont fait de leurs comptes de prêts aux consommateurs, pour constater qu'en toute probabilité le monde des affaires a dû payer en fait des taux d'intérêt supérieurs à ce qu'il aurait dû payer normalement afin de compenser les pertes que les banques devaient encaisser au compte de leurs prêts hypothécaires.

A mon avis, les banques devraient restreindre leur activité hypothécaire. Il n'est peut-être plus nécessaire de disposer d'autant de fonds hypothécaire qu'auparavant pour financer la construction. Nous pourrions très bien confier ce domaine aux compagnies d'assurance et aux sociétés de fiducie. Les banques ne devraient peut-être plus s'occuper de prêts hypothécaires. En fait, les opérations bancaires consistent en dépôts à court terme, en dépôts à vie, en dépôts à trois jours de préavis ou autres, et pourtant, les banques consentent des prêts à long terme, alors que ce n'est pas de leur ressort ni de celui de quiconque d'autre, puisqu'elles doivent elles-mêmes emprunter à court terme. Cette situation pourrait gravement nuire à la solvabilité du système bancaire et bien qu'à l'heure actuelle les banques ne peuvent accepter qu'un nombre restreint d'hypothèques, si nous leur permettons encore une fois d'étendre leur activité au chapitre des prêts à long terme, fondés sur des emprunts à court terme, nous risquons vraisemblablement de compromettre la solvabilité du système.

Encore une fois, je tiens à signaler que nos banques ont fait du bon travail. Elles sont réputées sur le plan international et prêtent aux Canadiens un peu partout dans le monde; que ce soit la Banque de Commerce, la Banque Royale du Canada ou la Banque Toronto-Dominion, toutes sont aussi bien connues les unes que les autres. Ce n'est pas comme aux États-Unis où les banques diffèrent en nom, en importance et en rôle d'un État à l'autre, voire d'une ville à l'autre. Nous avons des établissements dont nous pouvons être fiers. Il incombe au Parlement de veiller à ce qu'ils soient bien dirigés et mis en valeur, et à ce qu'ils travaillent dans l'intérêt commun.

D'après moi, les banques à charte ont été créées en vue d'être les dépositaires sûres des capitaux des particuliers et des entreprises, et de consentir raisonnablement des prêts destinés à faciliter la production et le commerce au Canada. Voilà le rôle des banques. Elles n'ont pas à jouer au commerçant ni à promouvoir la vente de produits ou de services particuliers. Il s'agit plutôt pour elles d'être les dépositaires de nos capitaux qu'elles doivent veiller à rendre disponibles pour des fins commerciales.

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. En écoutant parler le député d'en face, je me suis demandé ce qu'il était advenu du projet d'installer à l'avant du parquet de la Chambre un énorme gong que pourraient faire sonner 20 députés.

• (2030)

M. Ittinuar: Il faudrait le placer ici.

M. Kaplan: S'il était là-bas, il faudrait 35 députés pour le faire retentir.

Cela me rappelle l'une des principales raisons qui m'ont poussé à intervenir dans ce débat. Lors d'une législature antérieure, j'ai eu l'honneur de présider les travaux du comité des finances. Comme un profond accord était né à la faveur de la longue étude dont ce bill avait fait l'objet au Parlement, j'espérais qu'il serait adopté rapidement et que la révision décennale de la loi sur les banques serait terminée après seulement huit ans. Or, au lieu d'une révision décennale, nous avons quelque chose comme 18 ans entre les révisions ce que je trouve regrettable et je pensais que cela aurait contribué à faire adopter ce bill rapidement.

L'ennui, c'est que les banques revêtent un intérêt et une importance considérables pour les Canadiens. Rares sont les Canadiens qui n'ont pas à transiger presque toute leur vie avec une banque à charte, et je ne trouve pas que le régime bancaire au Canada soit entièrement satisfaisant. Chaque Canadien a ses raisons personnelles de le critiquer. Si certaines de ces raisons ne sont pas fondées, d'autres le sont pleinement. Il s'agit d'un secteur caractérisé par une très grande concentration. Le consommateur ne dispose pas d'une grande marge de liberté lorsqu'il choisit entre les différentes banques à charte. Chaque député connaît donc très bien les banques lui-même et peut compter sur les expériences de ses mandants, sans parler des observations de toutes les associations qui nous ont soumis des mémoires. Dans ces conditions, il serait facile de se lancer dans un débat fort long et fort sérieux sur la question des banques.

Cependant, je pense qu'on devrait considérer comme révolue l'époque de ce genre de débats, compte tenu de ce qui est advenu de cet ensemble de propositions dont le Parlement est saisi. J'avais espéré que tous les députés feraient preuve de modération pour qu'il renvoie rapidement ce bill devant le comité et qu'on puisse l'adopter sans plus tarder.

J'aimerais ajouter que nous nous attendons à beaucoup plus de retenue de la part des députés qui siègent à la Chambre depuis sept ou huit ans que de la part des nombreux nouveaux députés—je pense en particulier aux députés du NPD comptant tant de nouveaux membres a qui n'ont pas eu l'occasion de participer à l'étude de la nouvelle loi remaniant la loi sur les banques et qui, de ce fait, seront très tentés de la considérer comme une toute nouvelle loi nécessitant une étude approfondie et de longues discussions. Succomber à cette tentation serait, à mon avis, bien mal reconnaître les avantages de cet instrument législatif et du processus qui le fit naître. Ce serait une erreur.

Le Parlement et le gouvernement ont pour la première fois envisagé cette révision en 1974, lorsqu'un livre blanc fut soumis aux députés. Les Canadiens s'y intéressent beaucoup. Les députés eurent l'occasion de lire un grand nombre de mémoires et de lettres. Finalement, la loi fut présentée, dépouillée des points controversés des premières ébauches, et fut ensuite soumise au comité que j'avais l'honneur de présider, comme je l'ai déjà mentionné. A la même époque—et même plus tôt—la mesure avait été soumise au Sénat où elle a fait l'objet d'un examen approfondi. Je crois que le Sénat a préparé trois rapports à ce sujet.

Depuis que je siège au Parlement, je ne me rappelle pas qu'une mesure de ce genre ait suscité autant de collaboration et de participation chez les députés chargés de l'étudier. Je me souviens des réunions à huis clos du comité des Finances de la Chambre, à l'époque où nous attendions le déclenchement des élections d'une minute à l'autre. Malgré l'imminence des élections et tout le remue-ménage que cela suppose, les députés étaient prêts à venir aux réunions à huis clos du comité, sachant pourtant que leurs commettants ignoreraient tout de leur contribution et de leurs efforts. S'il en était ainsi, c'est que nous avions tous la conviction qu'il était important de mener à bien et à temps la révision décennale de cette loi et d'étudier les dispositions et les mémoires dont nous étions saisis. Nous savions qu'en présentant notre rapport nous servions le Parlement et notre pays.

Le gouvernement est tombé peu de temps après la présentation de notre rapport, et nous avions hâte de voir ce que ferait le nouveau gouvernement conservateur du rapport du comité parlementaire. Ce gouvernement a respecté le travail effectué au comité des finances par des députés, et le projet de loi proposé était directement issu de nos travaux et de nos recommandations.

Évidemment, le gouvernement libéral est maintenant de retour, et nous venons d'entendre le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) critiquer le bill, tout comme nous avons entendu l'autre jour le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) critiquer le bill. On se demande où ils étaient passés lorsque ce bill fut présenté par les conservateurs. Comme je l'ai dit, leurs critiques sont valables, intéressantes et méritent qu'on s'y arrête, mais il me semble que nous en sommes au point où Conservateurs et Libéraux devraient reconnaître qu'ils partagent la même responsabilité et le même engagement, c'est-à-dire faire adopter cette mesure et éviter de revenir sur une foule de considérations.

Je voudrais parler, en particulier, de la situation des banques étrangères car je sais à quel point le public s'inquiète de ce qu'il perçoit comme étant l'entrée au Canada de banques étrangères. Ceux d'entre nous qui étaient membres du comité savent pertinemment, comme la plupart des Canadiens d'ailleurs, que d'une manière ou d'une autre les banques étrangères sont déjà chez nous. Lorsqu'il a pris la parole, le député d'Edmonton-Ouest a critiqué, avec raison, l'absence de toute définition des opérations bancaires.

Nous avons certes, comme Parlement, l'autorité voulue pour régir toute l'activité bancaire, mais il reste à voir s'il n'est pas trop tard pour le Parlement du Canada d'affirmer sa compétence en la matière et de définir l'activité bancaire dans son sens le plus étendu. La constitution nous y autorise, certes, mais si nous le faisions, notre loi aurait la primauté sur toutes les autres—sauf erreur, c'est ainsi qu'il en est en droit constitutionnel—de sorte qu'y seraient assujetties les opérations d'un certain nombre d'institutions qui sont actuellement régies par les provinces, du fait que le gouvernement fédéral n'a pas jusqu'ici revendiqué l'entière responsabilité de ce domaine.

Les caisses populaires, les «Credit unions», de nombreuses compagnies de fiducie provinciales dont les activités s'inscrivaient en fait dans la définition des opérations bancaires et beaucoup d'autres institutions provinciales seraient assujetties aux lois fédérales. Je dis au député d'Edmonton-Ouest et aux autres qui soutiennent que la loi devrait comprendre une définition générale des opérations bancaires, qu'une telle définition créerait une confrontation constitutionnelle mineure, mais importante, avec les provinces.

Le premier bill qu'avait présenté le ministre des Finances de l'époque, qui est le ministre actuel de la Justice (M. Chrétien), prévoyait le contrôle des opérations monétaires des institutions provinciales, mais toutes les provinces s'y étaient fortement opposées. Par suite des négociations qui ont eu lieu et sur les conseils du gouverneur de la Banque du Canada, le bill a finalement été modifié de façon à supprimer cette source de confrontation et à limiter le contrôle fédéral des opérations bancaires à un niveau qui, à mon avis et de l'avis de la plupart des experts constitutionnels, est inférieur à celui que le gouvernement pourrait imposer. Et, maintenant que le bill a été

révisé, présenté, approuvé, fait l'objet de recommandations et présenté à nouveau dans une forme qui devrait recueillir l'accord de tous, voilà que des députés reviennent à la charge en disant qu'il y manque une définition générale des opérations bancaires. Il est certes trop tard pour ce genre de critique.

M. Blenkarn: C'est absurde, et vous le savez.

M. Kaplan: Si nous avions adopté une définition générale des opérations bancaires il y a très longtemps, les banques étrangères ne seraient pas présentes au Canada dans leur forme actuelle.

M. Blenkarn: Si vous aviez exercé vos pouvoirs, elles ne seraient pas ici non plus.

M. Kaplan: C'est en 1930 que ces pouvoirs auraient dû être exercés, quand le mouvement des caisses populaires et des «Credit unions» a commencé. Cela aurait été le moment de décider lequel des deux paliers de gouvernement aurait la responsabilité des activités bancaires.

M. Blenkarn: Ce n'est qu'un prétexte.

M. Kaplan: Je ne doute pas que, si nous avions défini les activités bancaires à l'occasion des révisions décennales qui avaient lieu à cette époque, les banques étrangères seraient ici à nos conditions, pas aux conditions qu'ont établies les divers gouvernements provinciaux. Il en serait de même pour les caisses d'épargne et de crédit. Mais ce n'est qu'une pure hypothèse et j'imagine difficilement qu'un député ayant la moindre expérience des relations fédérales-provinciales, puisse avancer une telle proposition, du moins en ce qui concerne les députés du parti conservateur lequel a eu l'occasion, lors de son passage au pouvoir, d'établir une définition générale des opérations bancaires, mais qui s'en est abstenu pour les raisons que je viens de décrire.

● (2040)

Le comité parlementaire avait proposé que le projet de loi inclue un certain nombre de mesures de protection relativement aux banques étrangères et les gouvernements conservateur et libéral avaient appuyé cette proposition. Mon collègue d'en face a fait état des dangers de la limite des 8 p. 100 et s'est demandé comment elle serait appliquée. Je pense qu'elle serait plus facile à appliquer que les règlements qui régissent actuellement les banques étrangères au niveau provincial. Elles ne sont pas vraiment contrôlées par le Parlement, mais elles le seraient si le projet de loi était adopté rapidement. Et de nouveau, j'espère qu'il le sera.

Depuis que la Chambre a été appelée à examiner ce projet de loi, c'est-à-dire depuis deux ans, on y a ajouté de nouvelles dispositions en vue de contrôler les opérations des filiales de banques étrangères. Je répète que, d'après moi, ces contrôles visent à assujettir davantage les banques étrangères à la réglementation fédérale tout en facilitant l'examen de leurs opérations.

Afin de permettre au gouvernement d'assurer un contrôle plus étroit des opérations de ces filiales, le nouveau bill, comme l'a recommandé notre comité, propose de leur délivrer des permis d'exploitation renouvelables tous les trois ans. Le projet initial ne prévoyait aucun permis ni examen, à part la révision décennale de la loi sur les banques.

La nouvelle mesure redéfinit également la limite envisagée de l'envergure des opérations des filiales de banques étrangères. J'estime honnêtement que les nouvelles propositions sont plus pratiques que celles du projet initial présenté par le gouvernement. Le bill renforce l'interdiction faite aux banques étrangères de s'établir au Canada sauf à titre de filiales afin de les inciter à assujettir leur activité au Canada aux dispositions de la loi sur les banques.

La mesure supprimerait la limite de cinq succursales prévue pour les filiales de banques étrangères dans le bill C-15, mais après la première, la création de toute nouvelle succursale devrait être approuvée par le ministre, ce qui garantit la protection des banques canadiennes et favorise une meilleure répartition régionale de ces succursales. Cela devrait répondre à l'objection soulevée par le député de Mississauga-Sud qui a prétendu que les banques étrangères viendraient accaparer les meilleurs marchés du Canada. Je suis convaincu que, même dans les régions les plus attrayantes, cette mesure favoriserait la concurrence et serait à l'avantage des entreprises et des consommateurs du Canada puisqu'elle leur offrirait un choix plus vaste. Les dispositions contenues dans cette mesure permettront au ministre des Finances de dire à une banque étrangère qui veut s'établir à Toronto, à Calgary, à Edmonton ou à Montréal: «Avez-vous songé à vous établir dans une autre région où il y a moins de concurrence? Avez-vous pensé à desservir certaines des régions du Canada qui pourraient en profiter davantage?» Je ne crois pas que les banques refuseraient toutes d'accéder à une telle demande.

Selon moi, il y a de très bonnes raisons pour encourager les banques étrangères à s'établir dans les régions du Canada où l'activité économique n'est pas très intense parce qu'il y a aussi moins de concurrence dans ces régions. Je pense que les banques étrangères pourraient offrir toutes sortes de nouvelles possibilités aux consommateurs et aux entreprises du Canada, entraînant ainsi des changements importants dans le système bancaire canadien.

Depuis mon élection au Parlement, certaines nouvelles banques canadiennes ont vu le jour. Mais, vu la concentration qui existe dans les affaires bancaires et le nombre réduit des banques qui nous desservent à l'heure actuelle, nous devons favoriser davantage la concurrence. Bien entendu, il serait préférable que cette concurrence s'exerce entre des institutions canadiennes, mais il faudrait pour cela favoriser l'établissement d'un plus grand nombre de banques canadiennes.

M. Blenkarn: Comment allez-vous aider les petites banques canadiennes?

M. Kaplan: J'allais justement en parler. Malheureusement, après dix ans d'attente, nous avons constaté que très peu de nouvelles banques canadiennes étaient fondées parce qu'il est très difficile pour une nouvelle institution financière de rivaliser avec les géants du monde bancaire. C'est pourquoi il serait justifié de donner plus de pouvoirs aux banques étrangères. S'il y avait d'autres nouvelles banques canadiennes, si nous avions un moyen facile de créer une dizaine ou une quinzaine d'autres banques importantes pour concurrencer les banques auxquelles l'honorable député a fait allusion, la Banque Toronto-Dominion, la Banque de Commerce, etc., ce serait une autre question. Il est bien difficile d'établir une nouvelle banque et de concurrencer des établissements si importants. Il est beaucoup plus facile de laisser entrer des grandes banques étrangères car elles sont mieux en mesure de supporter les coups durs que leur infligent les poids lourds de l'économie canadienne. La concurrence ne nuiera pas aux grandes banques du Canada. A mon avis, la concurrence étrangère ne leur fera pas du tout ou que très peu de tort.

M. Blenkarn: Mais elle écrasera les petites banques canadiennes.

M. Kaplan: A mon avis, il y aura une vraie concurrence et le commerce canadien et le consommateur seront mieux servis. Voilà le principal objectif. Nous aimerions voir un plus grand nombre d'établissements canadiens croître et prospérer. En fait, le projet de loi renferme des nouvelles dispositions permettant à de nouveaux établissements canadiens d'offrir plus facilement des services bancaires. Espérons que certaines grandes sociétés canadiennes ayant les reins solides s'engageront dans des opérations bancaires et seront disposées à livrer concurrence aux grandes banques. On l'a déjà tenté, mais sans succès. Il leur sera plus facile de la faire en vertu de la loi proposée. Mais, à mon avis, les dispositions ne permettent pas suffisamment de concurrence ou de choix ni aux commerçants ni aux consommateurs canadiens.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais terminer maintenant. Je ne demanderai pas à la Chambre de me permettre de poursuivre indûment mon discours car j'essaye de donner l'exemple de la brièveté, en reconnaissant tout ce qui a été fait au cours de la dernière législature, l'avant dernière, l'antépenultième ainsi que le travail de tous les comités qui ont étudié la loi et tous les mémoires soumis. Ne remontons pas au déluge. Nous avons devant nous une loi que plusieurs critiqueront; les avis seront partagés. De toute façon, quel qu'il soit, le résultat d'une étude approfondie du projet de loi sera également critiqué sous plusieurs aspects.

Je crois qu'il est dans le plus grand intérêt du Parlement et du pays de considérer ce projet de loi comme un document de travail du Parlement, comme quelque chose qui est essentiellement d'ordre administratif, quelque chose que les députés devraient considérer comme ayant déjà été étudié. Débarrassons-nous donc de ce projet de loi et passons à certaines des autres questions nouvelles dont est saisi le Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur l'Orateur, je voudrais intervenir très brièvement à propos du bill C-6 et de la loi sur les banques. Comme le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) l'a fait remarquer la semaine dernière, si nous n'adoptons pas ce projet de loi, les banques n'auront pas le droit d'ouvrir leurs portes en juillet prochain parce qu'elles ne pourront pas légalement le faire. Les propos du solliciteur général (M. Kaplan), m'ont porté à croire qu'il allait blâmer M. R. B. Bennett de ce retard apporté à l'adoption de la loi sur les banques, mais c'est en réalité la faute du gouvernement libéral précédent, celui de la 30e législature qui a vraiment tergiversé sur la loi sur les banques. A cette époque, les libéraux semblaient avoir des problèmes avec les Caisses populaires au Québec. J'espère qu'ils n'en n'ont plus de sorte que nous pouvons alors renvoyer ce projet de loi au comité.

Maintenant j'aimerais vous entretenir brièvement des sociétés de crédit, des caisses populaires et de certaines de leurs préoccupations en ce qui concerne la loi sur les banques. Je constate que dans la livraison d'avril de la revue *Focus*, ces dernières sont très bien décrites comme en fait foi l'article suivant:

Du mérite à qui de droit

Les caisses populaires et les caisses d'épargne ont travaillé fort pour passer des vaches maigres aux vaches grasses.

● (2050)

La situation de grandes rivales des banques et autres établissements de crédit—dans la recherche des dépôts privés et des prêts à la consommation acquise ces dernières années par les sociétés de crédit et les caisses populaires ont donné à la mutualité un rang tout à fait spécial dans le commerce de banque.

En fait, la Canadian Co-operative Credit Society Ltd. de Toronto, qui fournit des services financiers et de soutien à 2,200 sociétés de crédit et caisses populaires non québécoises, avait envisagé de demander une charte fédérale pour lancer une banque véritable bien à elle.

Cependant, la loi sur les banques, dans sa forme actuelle—le bill C-6—ne prévoit pas de mécanisme permettant d'intégrer les sociétés de crédit au système bancaire de régime fédéral, comme le disait George S. May, directeur général de la CCCS. L'article poursuit:

En outre, les sociétés de crédit se sont dotées «des mêmes pouvoirs à peu près» que les banques, ce qui fait que le groupement ne voit vraiment pas de raison d'insister sur la création d'une banque à charte.

Je ne tiens pas à lire l'ensemble de cet article; cependant, je ne voudrais pas omettre le bref avertissement donné par M. May dans le dernier paragraphe, qui dit:

Au sujet de la décennie qui s'ouvre, M. May déclare que l'expansion des sociétés de crédit ne sera vraisemblablement pas aussi forte que par les années passées. Les folles fluctuations des taux d'intérêt et notre impuissance à mater l'inflation «font, dit-il, que dans la vie de tout établissement financier vient le temps de la consolidation, d'une approche modérée de la croissance.»

Nous espérons que les sociétés de crédit seront entendues aux séances du comité. Nous serons nombreux cette semaine à rencontrer leurs membres pour connaître leurs préoccupations. Cela devrait nous être utile lorsque nous étudierons en comité le bill C-6. Les sociétés de crédit ont exposé dans un document excellent une partie de leurs préoccupations et de leur desiderata. J'aimerais en consigner quelques-uns. Dans ce document, intitulé «Banks and Banking Law Revision Act», les sociétés de crédit déclarent ce qui suit:

Les sociétés de crédit appuient les propositions incluses dans le projet de loi bancaire du gouvernement et demandent instamment qu'elles soient adoptées sans délai.

Le mouvement des sociétés de crédit serait avantagé par la création de la nouvelle Association canadienne des paiements proposée dans le bill qui permettrait, pour la première fois, à des institutions financières non bancaires, qui acceptent des dépôts en compte de chèques, de participer directement au système de compensation.

Les sociétés de crédit sont en faveur d'une adoption rapide de la nouvelle loi pour les raisons suivantes:

a) Elle assurera une concurrence plus équitable au sein du système financier canadien conformément aux intentions exprimées par le gouvernement;

b) Les sociétés de crédit doivent pouvoir faire partie de l'ACP au même titre que les autres banques pour se protéger vis-à-vis de la concurrence, d'autant plus que l'ACP contribuera à l'essor des systèmes électroniques de transfert de fonds;

c) Même si le système de compensation actuel, qui est contrôlé exclusivement par les banques à charte semble efficace, rien n'indique qu'il est rentable du point de vue des sociétés de crédit;

d) Le comité des finances de la Chambre des communes a recommandé que les institutions financières aient directement accès au système de compensation dans son rapport de 1967 concernant la loi sur les banques ainsi que l'ont fait la Commission royale d'enquête Porter sur les banques en 1964 et le Conseil économique du Canada dans son étude de 1976 sur les institutions de dépôt.

Comme le mouvement des sociétés de crédit a déployé beaucoup d'effort depuis quatre ans pour se préparer à faire partie de l'Association canadienne des paiements, tout délai supplémentaire ne manquerait pas de lui causer des difficultés et des inconvénients.

Les sociétés de crédit ont déjà suffisamment de problèmes pour l'instant avec les taux d'intérêt élevés qui sont le résultat direct de l'alliance des libéraux et des néo-démocrates au cours de la vingt-neuvième législature où le gouvernement s'est mis à dépenser sans aucune retenue. Bien sûr, cela a causé une inflation galopante et, finalement, la hausse actuelle des taux d'intérêt que nous devons à cette alliance qui s'est faite au cours de la vingt-neuvième législature.

Je lis la suite du document:

En outre, d'autres mesures moins controversées, destinées à guider certaines institutions financières telles que les sociétés de fiducie et d'investissement ainsi que les centrales des sociétés de crédit vont rester en plan tant que la loi bancaire ne sera pas adoptée. Il est temps de se mettre au travail.

Je vais terminer. J'espère que nous allons très prochainement entreprendre ce travail en comité.

Des voix: Bravo!

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Monsieur l'Orateur, c'est un grand plaisir pour moi de participer à ce débat comme nouveau député au Parlement, bien qu'après 11 mois, je sois presque devenu un vieux de la vieille. Pour commencer, ce qui m'inquiète peut-être le plus, c'est que l'orateur libéral précédent ait laissé entendre que les nouveaux députés retarderaient peut-être l'adoption de cette mesure législative. Quand le bill a d'abord été présenté, on s'est vivement préoccupé du fait qu'il ait déjà été présenté trois fois au cours de trois législatures différentes. On a insisté sur la nécessité de le faire adopter, disant qu'il était urgent d'en accélérer l'étude. Selon moi, bien des députés estiment qu'il importe vraiment de faire un examen très minutieux de cette mesure législative.

Il nous semble que le bill renferme des modifications importantes qui changeront considérablement les opérations bancaires au Canada. De plus, il y a eu trois élections, et la composition de la Chambre des communes s'en est certes trouvée sensiblement modifiée. Il y a ici de nouveaux députés qui défendent des idées nouvelles. Qui sait? Un des facteurs déterminants est peut-être précisément la loi sur les banques que les gouvernements libéraux et conservateur ont présentée.

Les changements qui se sont produits sur la scène mondiale justifient un examen plus poussé de cette mesure. Nous avons vu les taux d'intérêt monter en flèche à des niveaux inacceptables. Nous avons vu les prix du pétrole grimper bien plus haut qu'ils ne l'étaient depuis que cette mesure a été présentée pour la première fois. Nous avons vu le déclin de la grande puissance et de la grande domination économique des États-Unis. Nous avons vu la dette nationale atteindre un chiffre astronomique. Nous avons vu augmenter les profits des banques malgré la récession économique. Je prétends que ce sont là des événements relativement nouveaux depuis que ce bill a été présenté, et que cela justifie vraiment un nouvel examen plus approfondi.

Il est aussi important d'adopter une nouvelle approche. Nous avons considéré le principe des opérations bancaires dans le pays comme les deux autres partis nous l'ont représenté, c'est-à-dire comme une question très sérieuse. Mais je pense que les députés de mon parti estiment que cette loi devrait être étudiée de façon efficace et efficiente. Il y aurait lieu d'étudier sans cérémonie certains articles très discutables au lieu d'aboutir à l'affrontement classique qui s'est produit dans de nombreuses législatures.

J'ai été très heureux d'apprendre il y a quelques semaines, lorsqu'il étudiait la loi sur les banques, que le gouvernement allait recevoir des amendements. Je pense que c'est là un pas en avant. De fait, je crois que pour que la loi progresse rapidement, il faut en étudier les points les plus discutables et prévoir des modifications. Je suis sûr que le comité les étudiera sérieusement. Si nous adoptons cette marche à suivre, il ne peut en résulter qu'une bonne loi susceptible d'être partagée par la majorité des députés.

Si nous nous intéressons tant à cette loi c'est que nous croyons que l'établissement bancaire, comme toute autre société canadienne, jouit de privilèges. En système corporatif, les risques sont réduits afin de permettre un certain profit. Les banques semblent toutefois avoir le meilleur des deux mondes: aucun risque et d'excellents profits. Je ne me souviens pas qu'une banque ait fait faillite ou n'ait pas fait de profits. Je suis absolument certain que nous nous intéressons tous à la responsabilité morale de ces sociétés, surtout lorsqu'il s'agit d'ouvrir nos portes à des sociétés étrangères.

Nous croyons que l'activité bancaire est l'une des plus sûre qui soit. Nous, du Parlement canadien, l'avons faite telle et contre ce privilège, nous espérons que les banques feront profiter les Canadiens de leur prospérité. Nous voulons qu'une certaine contrainte soit exercée sur les profits des banques. Nous voulons que les banques prêtent leur concours financier à la réalisation des objectifs sociaux des Canadiens. A notre point de vue, les banques peuvent influencer grandement l'économie canadienne. Toutes les sociétés commerciales, tous les biens produits et tous les services fournis sont tributaires de ces banques. Ce sont elles qui détermineront la situation future de l'emploi et de l'économie, et nous tenons sérieusement à ce que la Chambre et le comité accordent à ce bill toute l'attention voulue.

● (2100)

Comme un orateur libéral l'a dit, les banques ont un impact sur tout le monde et chacun en fait l'expérience, mais pas toujours avec bonheur. Lorsque le comité des banques et du commerce siège à Ottawa, les députés entendent souvent les témoignages de banquiers et ceux, parfois, de représentants d'autres organisations, mais ils n'entendent pas ceux des habitants de Comox-Powell River, du Nord ou de beaucoup d'autres endroits du Canada. Nous tenons à ce que, au cours de l'examen de ce bill, tous les députés aient le temps de donner leur avis. Il n'est pas urgent de l'adopter, mais il est essentiel de préparer soigneusement l'avenir et d'étudier ce bill à fond. Les gouvernements ainsi que les députés ont changé. J'ai parlé de la possibilité offerte à tous nos concitoyens, de participer aux travaux de ce comité.

A mon avis, il serait possible de faire progresser rapidement les choses en collaborant. J'ai dit tout à l'heure qu'il était possible d'organiser des discussions informelles sur les procédures discutables et pour nous entendre sur certains amendements. Par ailleurs, étant donné que ce bill fera l'objet de longs débats et qu'il sera également étudié en comité, je pense que son étude va donner le ton de cette trente-deuxième législature. Je recommande à chacun de bien voir l'importance que ce texte revêt et je préconise de faire preuve d'un esprit de collaboration pour son adoption. Nous devrions agir ainsi tout en nous souvenant qu'il nous faut faire une étude approfondie. A cet égard, je pense que le gouvernement a deux options: un plan A et un plan B si vous voulez.

Le plan A, c'est ce que nous avons déjà vu très souvent dans le passé: adoption forcée, séances forcées, étude en comité plénier plutôt qu'au comité permanent où, comme on l'a mentionné l'autre jour, les députés peuvent interroger des experts, puis, finalement, la clôture. En somme, la loi martiale appliquée au Parlement. Je le répète, le fait que nos vis-à-vis aient insisté sur l'urgence d'adopter cette mesure me préoccupe. Je crois y déceler un retour à l'ancienne arrogance, à l'ancienne inflexibilité du gouvernement.

Le plan B pourrait être bien différent, offrir une nouvelle perspective. Nous proposons que la loi actuelle soit prorogée de six mois et que le gouvernement mette cartes sur table relativement à cette mesure et qu'il en permette une étude sérieuse. Cette collaboration nous permettra peut-être de mieux représenter les gens qui s'inquètent beaucoup au sujet de cette mesure législative.

Toute cette attente et le fait pour le gouvernement de jouer cartes sur table nous inquiètent au plus haut point. On s'est inquiété par le passé à propos des profits des banques. Sauf erreur, le ministère de la Consommation et des Corporations étudie présentement des moyens de limiter ces profits. Ce ministère se fait apparemment beaucoup de souci à ce sujet et examine toute la question de l'éventail des taux d'intérêt. Il importe au plus haut point, avant d'adopter cette mesure législative, que nous ayons accès aux conclusions de ces études.

Le ministère des Postes songe à fournir certains services bancaires. Sauf erreur, cela se fait à l'étranger. Nous avons connu une époque, pendant la guerre, où les bureaux de poste fournissaient ces services.

Dans ma propre circonscription, et cela pourrait intéresser les députés d'en face, certaines banques ont plié bagages. Il y a maintenant des localités dans ma circonscription et dans d'autres qui n'ont pas de services bancaires. Les banques ont fermé des succursales. Il n'y a qu'environ 7,000 succursales de banque au Canada, mais il y a 8,000 bureaux ce poste. Les bureaux de poste pourraient peut-être s'occuper de certaines activités bancaires, ce qui permettrait au secteur public d'offrir une certaine concurrence par le truchement du gouvernement fédéral.

Je pense que ce que nous voulons surtout, c'est qu'on nous mette cartes sur table. Quelles sont les intentions du gouvernement fédéral dans ce domaine? Nous devrions les connaître avant d'accorder notre approbation à cette mesure législative.

Un autre sujet de préoccupation est celui des directives concernant l'investissement étranger. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) a dit qu'on allait établir des directives pour les sociétés étrangères. J'aimerais connaître ces directives et savoir exactement comment elles s'appliqueront aux institutions bancaires étrangères. Si nous permettons aux banques étrangères de faire des affaires au Canada, je pense qu'il est prématuré d'adopter cette mesure législative avant de connaître les buts économiques nationaux que nous nous fixerons et le genre de directives qui s'appliqueront aux opérations des sociétés étrangères au pays. Il faudrait connaître toutes les données.

Je remarque que le solliciteur général (M. Kaplan) a quitté précipitamment la Chambre, mais nous pourrions nous opposer même à ce qu'il traite à la Chambre de certains sujets comme les activités de banques étrangères travaillant de concert avec la C.I.A. ou leurs activités dans des pays étrangers.

Il y a certes un grand nombre de questions que le gouvernement est actuellement en train d'étudier et qui devraient être portées à l'attention des députés avant qu'il leur soit demandé de prendre une décision sur cette mesure législative. Les députés ont, me semble-t-il, besoin de beaucoup plus de renseignements pour pouvoir l'étudier à fond.

Il y a dans cette loi beaucoup de passages que mon parti aimerait voir améliorer. Je pense par exemple à la constitution des banques par des voies autres que les lettres patentes. Cela donne sérieusement à réfléchir. Nous nous préoccupons de retirer aux banques le pouvoir d'intervenir dans d'autres domaines d'activité. Nous nous préoccupons sérieusement de freiner la concentration des sociétés bancaires et nous nous préoccupons tout particulièrement d'interdire aux administrateurs de banques de siéger aux conseils d'administration d'entreprises non bancaires ou peut-être d'occuper d'autres fonctions électives. Nous nous préoccupons de mieux faire assurer la divulgation des renseignements financiers, et nous nous préoccupons d'élaborer une politique et une procédure dans le cadre desquelles les banques pourraient plus facilement aider les Canadiens à atteindre d'importants objectifs nationaux.

Nous avons entendu l'orateur précédent vanter l'aide énorme consentie par les banques aux Canadiens pour la poursuite de ces buts sociaux, ce que les sociétés étrangères, a-t-il dit, ne feront pas nécessairement. Mais nous sommes nombreux à penser que les banques ne remplissent pas leurs obligations sociales. Je dirai même que leur comportement est typique à cet égard. Les petits hommes d'affaires, les pêcheurs et les agriculteurs disent que pour se faire avancer de l'argent par les banques, ils doivent d'abord leur prouver qu'ils n'en ont pas besoin. On ne peut vraiment pas dire qu'elles jouent le rôle que nous leur attribuons.

Nous aimerions voir adopter des programmes qui favorisent le développement régional, qui favorisent la décentralisation de la décision économique. Nous aimerions voir accorder aux provinces certains pouvoirs qui leur permettent de mieux s'intéresser au commerce de banque. Nous aimerions établir des mécanismes qui assurent la protection du consommateur et sa participation à la prise des décisions.

Comme le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) l'a signalé, nous voudrions que l'industrie bancaire, ce dernier bastion réactionnaire au Canada, adopte un programme de relations ouvrières équitables. Nous voudrions certes qu'elle accorde une assistance plus considérable aux petites entreprises, aux agriculteurs et aux pêcheurs.

Nous nous inquiétons beaucoup au sujet de l'organisation de l'Association canadienne des paiements, enfin, nous nous inquiétons fort de l'établissement des banques étrangères au Canada et nous nous opposons à ce qu'on leur accorde cette autorisation.

Il y aurait peut-être lieu de faire quelques remarques au sujet de chacun de ces points. En premier lieu, je voudrais parler de la constitution en société au moyen de lettres patentes. Ce serait sans doute très utile et permettrait aux banques étrangères d'établir rapidement de nouvelles banques au Canada. On a grandement besoin de concurrence dans ce domaine, étant donné la structure des cinq banques principales et de leur emprise sur l'économie canadienne. Je dirais même que ce procédé entraîne une diminution de la responsabilité à l'égard du public canadien. Car les opérations bancaires échappent ainsi au contrôle direct des représentants élus. Ce contrôle devient le fait du directeur général des banques par l'intermédiaire de la Banque du Canada, du ministre des Finances, du cabinet et enfin, du Parlement. Étant donné le très grand nombre d'intermédiaires, on dirait que les représentants élus ont de moins en moins l'occasion d'examiner les choses qui les concernent au premier chef. Ces choses sont étroitement contrôlées par le cabinet et le bureau du premier ministre.

● (2110)

Il y a aussi toute la question de l'information. En exigeant que la constitution soit réalisée par lettres patentes, on semble ainsi vouloir s'assurer que le public obtienne l'information qu'il désire. Cependant, ce système n'a pas très bien fonctionné par le passé et jusqu'à présent, la question de la liberté d'information en est encore à l'étape des bonnes intentions. D'après moi, monsieur l'Orateur, il faudrait même qu'on nous ait proposé un projet de loi sur la liberté d'information avant de pouvoir examiner le projet de loi à l'étude. Pour que le public puisse se faire une bonne idée de l'ensemble du processus de constitution, il lui faudrait disposer des informations nécessaires.

Quand le projet de loi a été présenté il y a quelques jours, on nous a dit à peu près ceci: faites-nous confiance, nous allons faire quelque chose de bien, et les règlements seront à l'avenant. Je doute que la réalité puisse confirmer cette promesse. Il faudrait bien être naïf en effet pour faire confiance à certains gouvernements passés. Quant au système qui permettra aux banques de se constituer en sociétés par lettres patentes, monsieur l'Orateur, je signale au gouvernement que nous n'en voulons pas. La charte donnée par le Parlement protège les intérêts du peuple.

Vient ensuite la question des activités para-bancaires. Nous en avons déjà beaucoup parlé, monsieur l'Orateur. Nous craignons que le fait d'autoriser les banques à passer des baux leur permettra de s'infiltrer dans d'autres domaines où elles prendront ensuite de l'expansion. Elles commenceront d'abord par un secteur, puis par un autre et, graduellement, elles étendront leur champ d'activités. Les banques sont probablement les sociétés les plus efficaces du monde des affaires, mais seulement parce qu'elles tiennent les cordons de la bourse. Si nous leur en donnons l'occasion, elles élimineront la concurrence et étendront leur propre activité. Grâce à leurs bénéfices, que bien des gens considèrent déjà comme faramineux, elles pourraient financer leurs propres filiales et détruire la concurrence.

Il faut contenir cette puissance énorme sur le marché; il faut mettre un frein à cette capacité de détruire le système de concurrence et empêcher que les consommateurs se trouvent sans protection. Selon nous, il y aurait conflit d'intérêts si les banques étaient amenées à consentir des prêts à leurs rivaux. Le fait de prêter de l'argent est la fonction essentielle d'une banque, mais une banque ne devrait pas se lancer dans d'autres domaines.

Une autre chose qui nous préoccupe est la concentration des institutions bancaires. Il faut noter que la Commission Bryce, qui fait semblant de se pencher sur la question de la concentration de certaines sociétés au Canada, a tiré des conclusions bien étonnantes. Malgré tout, ce groupe de défenseurs des sociétés a fait certaines observations défavorables au sujet des banques.

Même si le gouvernement facilite la tâche aux nouvelles banques qui veulent s'établir—ou plutôt que le gouvernement voudrait voir s'établir—il est presque impossible d'augmenter la concurrence vu que les cinq principales institutions bancaires du Canada contrôlent déjà la plus grande partie du marché. Depuis 1920, les cinq grandes banques contrôlent 80 à 90 p. 100 de l'actif bancaire total. En 1976, elles disposaient de 108 milliards de l'actif total de 121 milliards de dollars. Il est difficile de concevoir comment une société, aussi facilement qu'elle se soit formée—exception faite probablement des multinationales—pourrait se lancer dans les affaires bancaires et concurrencer sérieusement ces banques.

En 1976, la majorité des succursales bancaires du Canada leur appartenait. Il y avait en tout 7,018 succursales, dont plus de 6,000 relevaient des cinq grandes banques, alors que toutes les autres banques en comptaient moins de 1,000.

Il est difficile de s'imaginer comment une société pourrait être compétitive dans le secteur bancaire canadien. Quoi que nous fassions pour favoriser la concurrence, la situation demeurera semblable à celle d'une économie étroitement contrôlée. Si je comprends bien la théorie, pour que la concurrence puisse s'exercer dans une économie de libre entreprise, il

faudrait faciliter à bon nombre de petites entreprises l'accès au marché. Mais, dans la situation actuelle, ces entreprises ne pourraient jouer aucun rôle si on ne limitait pas l'importance et l'étendue de l'activité de ces grandes banques. Ce qui est impossible.

Il s'impose de dire certaines choses au sujet du contrôle de la concentration dans ce secteur, monsieur l'Orateur. En 1976, un Livre blanc avait abordé toute la question de la divulgation de l'information et la Commission Bryce s'était attachée particulièrement à cette question en ce qui a trait aux banques. Elle avait préconisé une plus grande divulgation pour satisfaire les besoins des Canadiens.

Les États-Unis sont bien moins timorés que nous à cet égard. Pour obtenir des renseignements au sujet d'une société canadienne, nous ne nous adressons plus au gouvernement ou au siège social canadien, mais plutôt aux États-Unis où les dispositions relatives à la divulgation d'informations de ce genre sont plus adéquates et où l'on ne craint pas d'interroger les sociétés sur leur activité. Si des Canadiens veulent savoir combien gagne le président du CP, ils peuvent obtenir la réponse aux États-Unis où l'on n'a pas peur de divulguer ce genre de chose et où les dispositions s'appliquant aux banques sont beaucoup plus larges que chez nous. J'ignore de quoi nous avons peur, nous et nos banques, monsieur l'Orateur, et je demande donc instamment que l'on élargisse les dispositions de cette loi concernant la divulgation des renseignements.

La Bank of America, par exemple, s'est donné des directives de son propre chef et il vaut la peine de signaler certains principes qu'elle se dispose à suivre. Les clients des services de dépôt de la Bank of America ont le droit d'obtenir tous les renseignements nécessaires pour comprendre et évaluer les modalités, les conditions, la disponibilité et la sûreté des services fournis. Les emprunteurs ont le droit de savoir quelles sont les normes d'admissibilité au crédit et d'obtenir tous les renseignements voulus pour évaluer le crédit accordé, y compris tous les frais accessoires et la façon dont ils sont calculés, ainsi que les conditions et obligations que cela comporte.

Les personnes qui investissent dans des actions de la Bank of America et de ses filiales ont droit aux renseignements voulus pour juger de la qualité de leurs investissements, de la gestion de la société et de la valeur de leurs titres. Les employés des entreprises affiliées à la Bank of America ont droit à tous les renseignements dont ils ont besoin pour décider en toute connaissance de cause des objectifs personnels qu'ils désirent poursuivre au sein de l'organisme. Les clients des services financiers spécialisés de la Bank of America ont droit aux renseignements nécessaires pour évaluer les modalités, les conditions et la qualité des services offerts.

Les vendeurs, fournisseurs et autres entreprises qui traitent avec la banque ont droit aux renseignements dont ils ont besoin pour conclure des contrats avec la société. Cela comprend les renseignements permettant de connaître la politique de la banque, ses accords, ses transactions, son attitude en matière de concurrence, et de s'assurer qu'elle ne fait ni discrimination ni passe-droit. La Bank of America considère que le public a le droit d'avoir accès à toute l'information nécessaire pour pouvoir juger dans quelle mesure et de quelle façon les banques contribuent au bien-être économique et social et dans quelle mesure elles respectent les normes juridiques et d'éthique.

Il est intéressant de constater que le gouvernement et ses prédécesseurs semblent ne pas voir la nécessité d'offrir aux citoyens, aux employeurs et aux usagers des services bancaires de notre pays, les renseignements qu'on fournit à ces personnes aux États-Unis. C'est un fait très désobligeant et condamnable, monsieur l'Orateur; il faudrait le changer.

Puisque nous parlons de la concentration des sociétés et des contrôles que l'on tente d'exercer pour qu'elles soient plus justes et plus équitables sur le marché, nous devrions—je trouve—nous arrêter sur la question de l'administration des banques. Depuis de nombreuses années, le cumul des postes préoccupe beaucoup les gens. Les conseils d'administration de toutes les grandes sociétés de notre pays comptent des directeurs de banques. Nous regrettons que ce texte de loi ne contribue pas à modifier cet état de choses. A notre avis, il serait certainement désirable d'empêcher les directeurs et les administrateurs de banques de faire partie des conseils d'autres sociétés. Les adversaires de ce point de vue arguent souvent que ces personnes apportent des connaissances très précieuses dans le domaine de la gestion des entreprises ou celui des services financiers. Je recommande au gouvernement d'établir à la place des relations entre les banquiers et leurs clients. En fournissant ces services par le biais de relations entre banquiers et clients, on évite le risque des conflits d'intérêt ou de la coercition. C'est pourquoi il y aurait certainement lieu d'accorder plus de privilège et de pouvoir aux banquiers, afin d'éliminer les conflits d'intérêt ou les risques de coercition.

• (2120)

Si on passe de la concentration des banques qui préoccupe beaucoup à la responsabilité sociale de la banque et des banquiers, il faut dire qu'on s'interroge beaucoup sur cette question. Nous avons entendu un certain nombre d'orateurs parler des grandes réalisations des banques et il est certain que, si les profits sont un indicateur de réussite dans notre société, les cinq grandes banques sont des réussites et nous le leur avons garanti. J'ai fait remarquer tout à l'heure qu'en donnant cette garantie et ce privilège aux banquiers, nous voulions qu'ils exercent leurs responsabilités.

A l'instar de nombreux Canadiens, il existe dans certains domaines de nombreux objectifs nationaux que nous aimerions voir réalisés. Je pense que quelques-uns ont été préconisés tour à tour par les libéraux et les conservateurs lorsqu'ils ont été au pouvoir. Nous avons dit que l'élaboration d'une stratégie industrielle pour le pays était un objectif national. Nous avons parlé d'une stratégie de l'emploi. J'ai entendu des représentants des deux partis affirmer qu'ils voulaient donner des emplois aux Canadiens. Nous souscrivons à ces objectifs. Élaborer une stratégie industrielle et créer des emplois, voilà deux objectifs essentiels. Encore aujourd'hui, on nous a dit qu'il était nécessaire que le ministère de l'Expansion économique régionale injecte des fonds dans le grand Nord, dans l'Ouest, dans la région atlantique et au Québec afin d'aider les régions qui jusqu'ici n'ont pas réussi à se développer de façon équilibrée. Le développement régional est un objectif national important.

Passons maintenant aux transports et aux communications. Abstraction faite des déclarations oiseuses qui ont été faites à ce sujet pendant la campagne électorale, le secteur des transports a certainement besoin d'améliorations. Je songe par exemple au port de Prince-Rupert. Nous avons besoin de toute

une série d'améliorations dans le secteur des transports et des communications. Ce sont là des objectifs nationaux avec lesquels la plupart des députés seront d'accord.

Je voudrais maintenant aborder la question de la participation accrue des Canadiens au fonctionnement de leur économie et à son contrôle. Au cours de la dernière campagne électorale, les députés qui siègent maintenant dans les rangs du gouvernement ont encore une fois déclaré à l'électorat que les Canadiens doivent contrôler leur économie et prendre les décisions qui s'y rattachent. Trop de décisions à ce chapitre sont en effet prises à l'étranger. Le nationalisme canadien et le souci d'une économie saine allaient donc de pair durant la campagne.

Nous constatons que certaines parties du pays éprouvent de graves problèmes de logement. Il me semble pourtant avoir lu dans les journaux locaux un article sur le programme AFLOP et un taux de vacance des logements pratiquement nul dans le secteur où j'habite. Le logement constitue, un objectif national particulièrement sérieux et important que partage nombre d'entre nous. Il n'empêche que nous ne pouvons pas indéfiniment subventionner ces programmes avec les deniers publics. Les banques contrôlent une part énorme des liquidités du pays. Elle devraiet donc intervenir davantage et mettre en œuvre leur puissance financière pour atteindre ces objectifs nationaux de façon rationnelle.

Tous les députés ont affirmé qu'ils souhaitaient voir le programme d'aide aux petites et moyennes entreprises élargi et renforcé. Je fais remarquer que ce secteur est le plus durement touché. Tout au long de la dernière campagne électorale, et d'ailleurs avant, des propriétaires de petites entreprises ont défilé à mon bureau de circonscription. De très nombreuses lettres faisaient allusion aux difficultés créées par les taux d'intérêt élevés, surtout dans les régions rurales où les petits commerçants doivent tenir un stock important de produits à rotation lente sur lequel ils ont à payer des intérêts élevés. Ils doivent aussi payer des frais de transport de plus en plus élevés, à cause de la politique concernant le prix du pétrole. Ils font face à ces deux problèmes, mais les banques ne s'en préoccupent pas outre mesure. J'ai eu connaissance de nombreux cas dans ma circonscription, et je suis sûr que tous ont entendu parler de cas semblables, où un représentant de la banque arrivait et disait: «Mon vérificateur est passé ce matin; j'ai accordé trop de prêts, le vôtre est donc supprimé.»

Une entreprise prospère depuis des années, employant 80 personnes, a reçu un jour sans préavis, la visite du vice-président de la banque, accompagné du directeur de la succursale locale, venu de Vancouver annoncer le rappel du prêt d'un demi-million de dollars accordé à l'entreprise. Le propriétaire lui a répondu qu'il dirigeait une entreprise très importante qui desservait la côte de la Colombie-Britannique, et non seulement les 80 employés de la localité, et qui se procurait tous les services et l'entretien dont elle avait besoin dans la région même. Le représentant de la banque lui a répondu: «Dommage». Il a voulu savoir pourquoi. Le représentant de la banque lui a dit: «Nous n'avons pas d'explication à donner. Vous avez un prêt à vue. Voilà. Remboursez.» Ce fut tout. On ne peut dire que c'était une façon socialement responsable de procéder. Ces petites entreprises sont aux prises avec des taux d'intérêt élevés, des prix de transport astronomiques et des banques qui viennent leur dire que leurs vérificateurs estiment qu'elles ont consenti trop de prêts et que les entreprises doivent être sacrifiées.

Une voix: C'est ce qu'on appelle le réalisme libéral.

M. Skelly: Ce n'est pas exactement le réalisme libéral. Je suis certain que cette situation ridicule préoccupe tout autant les députés d'en face. Nous voudrions tous voir une façon plus socialement responsable d'agir; nous voudrions que les clients des services bancaires soient mieux protégés et aient un certain droit d'appel et de réexamen pour qu'on ne les écarte pas simplement par un «merci bien, vous avez un prêt à vue et nous voulons ravoir tout cet argent aujourd'hui, quelles que soient les conséquences pour votre entreprise, vos employés et les services que vous fournissez aux régions rurales du pays».

Nous parlons d'objectifs nationaux et si on me le permet, je rappellerai que nous voulons tous une marine marchande canadienne. La Chambre en a discuté pendant longtemps. Le projet a presque été adopté. Nous aimerions que nos chantiers navals s'affermissent. Car ils ne doivent pas dépendre uniquement du Trésor public. Les banques doivent apporter un appui financier à ce programme que nous devrions encourager en définissant des politiques dans la présente mesure.

Dans ma circonscription en particulier et aussi dans la région de la Colombie-Britannique que je représente en compagnie de beaucoup d'autres députés membres de deux partis différents, nous nous préoccupons tous des collectivités indiennes. Combien de fois les dirigeants des collectivités indiennes ne sont-ils pas venus nous faire part de leur besoin de capitaux. Le gouvernement leur a répondu de préparer des plans. Ceux qui ont suivi ce conseil pourront obtenir l'argent nécessaire à réaliser ces plans. Je pense que les collectivités indiennes y ont mis beaucoup de planification et . . . d'espoir. Elles veulent bénéficier des mêmes avantages offerts aux autres collectivités. Chaque fois qu'elles viennent frapper à notre porte, nous les envoyons promener.

Fortes des conseils gouvernementaux, les banques pourraient jouer un rôle fondamental en fournissant les capitaux dont les collectivités indiennes ont tellement besoin. J'aimerais bien que le gouvernement nous dise ce qu'il en pense. Ces collectivités manquent de logement. Elles ont besoin d'améliorer leur équipement collectif. En somme, elles ont besoin de capital économique pour créer de l'emploi chez elles. Soit dit en passant, nous n'admettons pas vraiment que les Indiens soient capables de se développer eux-mêmes et de créer de l'emploi chez eux. Les chômeurs Indiens n'entrent même pas dans nos statistiques et, pourtant, le chômage frappe dûrement dans ma circonscription et dans la région avoisinante.

Les banques n'ont pas fait preuve de beaucoup de conscience sociale, non parce qu'elles sont fondamentalement mauvaises ou perverses, mais il faut voir leur appétit du gain. Si on les laisse faire, il est certain que les banques opteront pour la voie de la moindre résistance dans la poursuite du profit. Il est essentiel de développer les secteurs dont j'ai parlé pour que l'économie canadienne puisse progresser avec harmonie. Malheureusement, ces secteurs ne sont pas les plus profitables et présentent même une part de risques. Nous devrions profiter de l'étude de ce projet de loi pour encourager les banques à participer étroitement au développement et à l'équilibre de l'économie du Canada.

● (2130)

Il y a encore la question de la protection du consommateur. Nous avons touché un mot de la divulgation de l'information. Je pourrais peut-être m'attarder quelques instants sur cette vaste question de la protection du consommateur dans le domaine bancaire.

Les usagers du système bancaire ne peuvent se servir intelligemment des services à leur disposition que s'ils disposent des renseignements nécessaires. Il nous semble que, pour la protection du consommateur, les banques doivent divulguer à chacun de leurs clients les politiques générales et les lignes directrices concernant le crédit et les prêts, préciser aux emprunteurs toutes les modalités y compris les frais connexes et supplémentaires, indiquer aux déposants toutes les dispositions des comptes d'épargne et des autres instruments d'épargne, comme les régimes enregistrés d'épargne-retraite, divulguer également leur politique concernant les demandes de renseignements par les prêteurs, agences de crédits ou autres, leur politique concernant les dossiers des clients et leur confidentialité.

Un autre aspect de la question de la protection des consommateurs réside dans toute cette industrie des cartes de crédit. Il semble aujourd'hui que grâce à leur publicité autour du crédit facile, les banques ont réussi à distribuer plus de 10 millions de cartes aux Canadiens. Environ 48 p. 100 des répondants à un sondage effectué en 1975 à Toronto par l'Association des consommateurs du Canada déclaraient avoir connu des problèmes de facturation avec leurs cartes. Soixante-et-un pour cent seulement de ces erreurs avaient été corrigées en moins d'un mois. Le nombre des faillites personnelles atteignait 15,800 en 1975. Vous avez dit «bonne chose»?

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Non.

M. Skelly: J'au cru l'entendre dire «bonne chose».

M. Kempling: Non.

M. Skelly: C'est bon. Nous abondons dans le même sens. Le taux d'intérêt applicable à Chargex et à Master Charge s'établissait à 21 p. 100 au 1er avril 1980, et on s'attend qu'il atteigne près de 26 p. 100. Les dettes personnelles, les emprunts personnels ordinaires contractés auprès des banques à charte, sans compter les hypothèques, se chiffraient à environ 25 milliards de dollars. Encore une fois, il nous faut une meilleure information sur le coût de ces emprunts. Les banques devraient faire un bien plus grand effort dans le domaine du conseil sur le crédit.

Toute cette question se ramène à nouveau à la concentration. Cela m'inquiète terriblement. En s'associant Visa et Master Charge, les banques ont forcé leurs clients à se servir de ces modes de paiement. Il y a certains services qu'on ne peut plus se procurer au Canada à moins d'avoir une carte de crédit. C'est difficile. Ce n'est pas seulement une question de manque de fermeté. Au cours des prochaines années il y aura probablement de plus en plus de services qu'on ne pourra plus payer comptant ou par chèque. Il suffira de présenter sa carte Master Charge, à condition d'accepter de s'endetter.

La situation est acceptable pour la plupart des gens. Malheureusement, en contraignant les acheteurs à utiliser ce mode de paiement, en les incitant à dépenser toujours plus grâce à Chargex et Master Charge et d'autres moyens de ce genre, on va créer de graves problèmes. Le nombre de faillites va augmenter. Nous devrons tous payer les pots cassés.

La question des cartes de crédit va probablement relancer l'inflation. Le nombre des faillites va augmenter. A mon avis, et je ne suis pas le seul à penser ainsi, il faudrait interdire ce secteur d'activité aux banques, même s'il s'agit de l'un des plus lucratifs. Elles ne devraient fournir ce genre de crédit qu'en cas de nécessité. Si les taux d'intérêts étaient plus bas, leurs taux le seraient aussi, ce qui rendrait moins séduisante la perspective de pousser les gens à utiliser des cartes de crédit et, en fait, de les exploiter de cette manière.

Lorsque vous entrez dans un magasin à rayons, on ne vous demande plus si vous allez payer comptant mais si on peut porter vos achats sur votre carte de crédit. C'est l'un des services les plus lucratifs de n'importe quel magasin de vente au détail. Il faudrait envisager de réclamer un acompte minimal. Je me demande ce qui se passerait au niveau de l'inflation et de la dette nationale si nous tentions de réglementer tout le système de crédit.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Il ne peut poursuivre qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Bill Kempling (Burlington): Je pensais qu'on n'en finirait jamais, monsieur l'Orateur, parce qu'en écoutant l'honorable député de Comox-Powell River (M. Skelly), je me demandais si on allait aboutir à quelque chose. Je dirai tout simplement qu'il me rappelle le poète qui écrivait:

Il est sage, sage comme Socrate.
Car il est néo-démocrate!

Des voix: Bravo!

M. Knowles: L'auteur s'il-vous-plaît?

M. Kempling: Je vais m'en attribuer le mérite. Je veux tout simplement faire des observations sur les remarques de l'honorable député. Je ne veux pas accuser les banques . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Kempling: Vous n'êtes pas tenu d'utiliser la carte de crédit si vous ne le voulez pas. La carte est là pour vous être utile. Vous n'avez pas à payer les intérêts si vous réglez votre compte à la fin du mois. Ce que l'honorable député devrait essayer de faire une fois, c'est d'aller dans un magasin avec de l'argent liquide dans ses poches. C'est vraiment étonnant tout ce qu'on peut faire avec de l'argent liquide.

Lorsque je vais dans un magasin pour acheter un article important, je demande à combien on me le laisse si je paie comptant et je dis bien «comptant». Je propose même de compter les billets. Dernièrement, je suis allé dans un des plus grands magasins à rayons du Canada. Je voulais acheter un article ménager pour ma femme. J'ai demandé au vendeur à combien il me le laisserait contre de l'argent comptant. Il m'a dit que c'était le même prix. Je lui ai dit alors en lui présentant ma carte, que s'il se décidait à me vendre l'article au comptant et au rabais, il n'avait qu'à me téléphoner. C'est ce qu'il a fait six heures plus tard et le prix de l'article payé en espèces sonnantes avait considérablement baissé.

Je me dois de rire un peu tout bas de l'honorable député de Comox-Powell River. Il soutient qu'il faut toujours répéter le même procédé. Il prétend que les audiences n'ont pas été justes et équitables. Permettez-moi de lui dire que je ne me souviens pas avoir jamais vu un député du NPD assister aux audiences et j'y étais toutes les fois. Toutes les banques se sont fait entendre, y compris les banques étrangères. Je n'ai vu personne du NPD. Cependant, certains néo-démocrates étaient là quand nous avons étudié les mémoires, mais pas lorsque nous avons rédigé le rapport du comité. Ils brillaient par leur absence.

Des voix: Oh, oh!

M. Kempling: Vous pouvez bien crier à tue-tête tant qu'il vous plaira. Consultez le compte rendu. Il est là. Certains nouveaux députés ont tort de dire que cette question n'a pas été abordée et étudiée à fond depuis 1976. Elle l'a été. J'espère que la Chambre va s'empresser d'éliminer certaines dispositions qui semblent nous ennuyer, d'adopter et de mettre en application la nouvelle loi sur les banques. A mon avis, l'adoption du projet de loi sur les banques revêt plus d'importance que celle du budget du ministre, lorsque celui-ci voudra bien en présenter l'autre moitié. C'est la locomotive. C'est ce qui entraîne notre monde commercial à fonctionner.

Je tiens à examiner certaines dispositions particulières de la loi sur les banques. Mes collègues ont parlé de la majeure partie des témoignages et des mémoires que nous avons reçus par exemple des banques étrangères. Je tiens à parler d'un article que nous avons modifié, soit l'article 88 de la loi actuelle, l'article 177 du bill dont nous sommes saisis.

Au moment de faire des recherches sur cette disposition de la loi, nous avons découvert comment elle s'était insérée d'elle-même dans la loi canadienne. Elle avait été prise d'une loi britannique remontant à 1815 et était restée à peu près inchangée depuis cette époque. Elle permettait à un fabriquant ou un producteur d'offrir comme garantie à la banque ses travaux en cours ou ses matières premières.

Un homme d'affaires peut se présenter à la banque et dire au directeur qu'il veut se prévaloir de l'article 88 de la loi. Pour lui, il s'agit simplement d'un formulaire que la banque demande de remplir et de signer. Il y a là beaucoup de jargon juridique que ni lui ni moi ne comprenons. Mais il sait qu'il doit signer le formulaire pour offrir en garantie ses travaux en cours ou ses matières premières en contrepartie du prêt que la banque va lui consentir.

● (2140)

J'estime que le ministre est un homme raisonnable. Ce que nous essayions de faire valoir au comité, c'est que les affaires ont bien changé au Canada depuis 1858 et qu'un secteur important de l'économie s'occupe maintenant de ce que j'appelerais de façon générale les affaires, c'est-à-dire qu'il achète des produits de diverses régions du Canada et de l'étranger, transforme ces produits et les revend aux hommes d'affaires. Les entreprises de ce genre font face à un problème spécial parce que les banques ne peuvent pas accepter leurs stocks comme garantie subsidiaire sauf en consentissant des prêts obligataires avec garantie sous forme de charge flottante. Les banques ne prêtent en réalité qu'à concurrence d'environ 30 p. 100 de la valeur réelle des stocks. Par exemple, un homme d'affaires qui a $750,000 de marchandises en stock ne pourra obtenir que $215,000 de la banque lorsqu'elle aura établi la valeur de la caution.

Ailleurs dans le monde, les commerçants, qu'ils soient grossistes ou détaillants, peuvent obtenir jusqu'à 75 ou 80 p. 100 de la valeur de leur stock s'ils peuvent convaincre le directeur de la banque que leurs marchandises sont de bonne qualité et ne se sont pas détériorées. Cela dépend uniquement du banquier et de l'homme d'affaires. Nous n'avons aucun moyen de faire la même chose. Nous avons proposé et, heureusement, les membres du comité ont accepté qu'on modifie l'article 88 pour que les dispositions concernant les stocks visent aussi les services de ventes de gros et de détail.

Je pense que très peu de gens comprennent à quel point il importe qu'un grossiste ou un détaillant puisse obtenir que la banque accepte plus de 30 p. 100 de la valeur de son stock comme garantie subsidiaire si le vérificateur confirme la valeur de son stock et le directeur de la banque a suffisamment confiance dans le commerçant en question et son vérificateur. Si nous pouvons instaurer ce système, cela favorisera énormément l'expansion du commerce de gros et de détail et éliminera un grand nombre des faillites qui se produisent maintenant puisque, dans la plupart des cas, les faillites sont provoquées par un manque de capitaux d'exploitation.

Bien des gens ne se rendent pas compte non plus que, dans une grande mesure, c'est le fabricant qui devait payer pour garder les marchandises en stock par le passé. Ce n'est plus le cas maintenant parce que le secteur de la fabrication a évolué. Les députés se rappelleront peut-être ce qui est arrivé quand le président Nixon a imposé une surtaxe de 10 p. 100 sur les importations et fait adopter la mesure Disc qui permettait aux fabricants américains qui vendaient à une société du réseau Disc de conserver 50 p. 100 des bénéfices provenant des exportations sans avoir à payer d'intérêt si le président le jugeait bon. Cela a donné aux fabricants américains, dans ce cas, du capital sans intérêt; les députés peuvent s'imaginer ce que signifie ce genre d'aide pour une société manufacturière.

Le fournisseur américain profite de cet avantage pour accepter une commande d'un consommateur ou d'un grossiste canadiens et il s'en sert à la banque pour justifier le retrait de fonds de son compte aux États-Unis. Il montre la commande au gérant de sa banque, lui fait une description de son client, de leurs relations commerciales et des règlements dont il s'est acquitté; il peut alors obtenir une avance de fonds pour exploiter son affaire. Puis, lorsque la marchandise est prête, il ne la garde pas en stock; elle est immédiatement expédiée, dans ce cas au grossiste canadien et c'est lui qui doit payer le stock de marchandises. Mais vous comprenez, monsieur l'Orateur, que le grossiste n'a aucun recours dans ce cas. Il ne dispose d'aucuns capitaux à moins qu'il ne veuille lui-même investir son argent dans cette opération. Il ne peut pas obtenir de sa banque des fonds qui lui permettent de conserver le stock de marchandises. Il s'agit encore une fois de l'article 88; voilà pourquoi nous avons décidé de le modifier.

Nous avons eu quelques échos de l'autre endroit, il y a un an, environ, quant à l'article 177—certaines gens, paraît-il, ne le trouvaient pas de leur goût. Au fait, les sénateurs voulaient le remplacer de nouveau par l'ancien article 88. Ils ne voulaient pas que le libellé soit changé du tout. Par la suite, l'Association des marchands détaillants du Canada et la Fédération canadienne des entreprises indépendantes ont entendu parler des dispositions de l'article 177. Ils se sont rendus à Ottawa et voulaient comparaître au comité sénatorial sur les banques pour lui exposer les doléances des grossistes et des détaillants au Canada. Bien entendu, les membres du comité se sont rendus à leurs objections. Nous espérons qu'ils ont bien compris la situation et, lorsque le projet de loi leur sera renvoyé, qu'ils adopteront l'article sans le modifier ou sans nous le renvoyer pour qu'on en discute plus à fond.

Je voudrais dire quelques mots sur le crédit-bail financier car nous avons discuté avec l'association des marchands d'automobiles du Canada de la question de la location de voitures et des soucis qu'elle leur crée, surtout en ces temps difficiles où les concessionnaires d'automobiles ont beaucoup de peine à survivre. Bon nombre de concessionnaires nous avouent qu'environ 25 p. 100 de leurs revenus proviennent du crédit-bail; ils s'inquiètent beaucoup du fait que les banques ont l'intention de se lancer dans ce domaine pour leur en enlever une bonne partie. En effet, durant nos audiences, une des banques à charte a déclaré qu'elle se proposait de placer un agent de location dans chaque succursale au Canada et qu'elle tentait activement de se lancer dans le domaine de la location.

Comme d'autres députés l'ont signalé, la Banque Royale du Canada a tenté d'obtenir que certains négociants lui fournissent des voitures pour quelques dollars de plus que le prix coûtant et lui rendent des services moyennant un rabais de 20 p. 100 ou quelque chose du même genre. Ce n'est vraiment pas le genre d'affaires dont les banques devraient s'occuper. Nous avons donc l'intention de demander au ministre de modifier les dispositions sur la location. C'est un des points auxquels nous nous intéressons—régler la question de la location. Nous croyons que les négociants devraient s'en charger. Nous croyons que les négociants devraient conserver la vente des voitures et des camions légers jusqu'à concurrence de 16,000 GPW, tandis que les banques pourraient s'occuper des camions lourds et des articles plus coûteux.

Je dois dire que la Fédération canadienne des entreprises indépendantes a effectué un relevé le mois dernier. Sauf erreur, selon les résultats révélés aujourd'hui, 67 p. 100 des propriétaires de petites entreprises au Canada ont indiqué dans un scrutin qu'ils ne voulaient pas que les banques à charte s'immiscent dans le domaine de la location. Je crois que le ministre est un homme raisonnable, qu'il m'écoutera et acceptera un amendement qui permettra aux banques de ne pas envahir le domaine du crédit-bail ni de s'aventurer aussi loin qu'elles songeaient à le faire. Les concessionnaires de voitures nous disent que les banques effectuent des razzias dans certaines companies de location et embauchent leur personnel, s'engageant à fond dans le secteur de la location. Nous ne croyons pas que cette initiative soit judicieuse.

● (2150)

On s'est inquiété au sujet des services électroniques qu'elles voulaient offrir. J'ai acheté un ordinateur pour ma propre entreprise il y a environ un an. Je me souviens de m'être rendu à la banque annoncer que nous avions l'intention de l'acheter. Il fallait s'entendre avec la banque parce que l'ordinateur était très coûteux. La banque a répondu: «Ma foi, pourquoi acheter un ordinateur; ayez recours à nos services.» Une chose qu'il ne faut pas oublier est que nous ne sommes pas assez souples pour agir. Nous ne sommes pas tenus de traiter constamment avec la même banque. Je m'inquiétais car si toutes mes archives se trouvaient emmagasinées dans le système d'une banque et que je voulais changer de banque, j'aurais certaines difficultés à le faire. J'ai donc décidé de ne pas recourir à la banque et d'utiliser mon propre ordinateur. Si je veux passer d'une banque à une autre, je puis alors le faire.

Je crois que les hommes d'affaires canadiens ont une idée fixe à propos des banques. Beaucoup d'entre eux viennent me voir à mon bureau, et ils se plaignent toujours du banquier. C'est parfois la faute du banquier, mais pas toujours. C'est souvent l'homme d'affaires qui est en faute. Je leur dis toujours que s'ils ont une idée et s'adressent aux banques pour financer leur affaire, ils devraient avoir un dossier écrit et bien explicite, afin que le banquier puisse le communiquer à qui de droit, le directeur régional ou quiconque doit approuver les prêts. Si l'affaire est raisonnablement bien expliquée et que le banquier refuse le prêt, l'homme d'affaires ne devrait pas se décourager. Il y a cinq ou six autres banques. Il devrait s'adresser à l'une d'entre elles. Si toutes refusent de lui prêter, il devrait réfléchir à son affaire. Mais il ne faut pas se laisser abattre parce que l'on a essuyé un refus. J'ai essuyé de nombreux refus, et parfois, après y avoir mûrement réfléchi, j'ai été content que l'on m'ait dit non.

En réalité, si vous n'essayez rien ni ne risquez rien, vous ne devriez pas vous en prendre à la banque. Si l'une d'elles vous refuse, trouvez en une autre, améliorez votre présentation et essayez de nouveau.

Le député de Comox-Powell River a parlé de la protection du consommateur.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Il est parti.

M. Kempling: Eh bien, il est vraiment parti. Il a parlé de la protection du consommateur. Ma foi, je pense que la dernière fois qu'une banque a fait faillite au Canada il s'agissait de la Home Bank de Hamilton, vers 1921. C'est la Banque de Commerce qui a pris la suite des affaires. Je ne crois pas qu'un seul déposant au Canada ait perdu un cent à la suite de la faillite d'une banque. Donc, si nous voulons protéger ceux qui déposent de l'argent dans les banques, nous n'avons pas à nous inquiéter. Cela est dû en partie à la façon dont les banques sont administrées et en partie à la loi sur les banques et à la façon dont elle a été mise en application. Je ne trouve pas que la protection du consommateur soit vraiment un problème.

Le député a ensuite parlé de la nécessité de préciser le taux d'intérêt. Cela est déjà prévu par la loi actuelle. Si le député savait vraiment ce qu'il dit, il saurait que la loi exige que l'on vous dise quel est le taux d'intérêt que vous payez si vous contractez un prêt. C'est déjà prévu par la loi.

Si vous voulez savoir ce qui est inscrit dans votre dossier, la plupart des provinces ont des lois qui obligent les banques à vous le dévoiler, si c'est cela qui vous inquiète. En fait, la plupart des sociétés de crédit sont heureuses de montrer leurs dossiers aux gens parce qu'elles tiennent à ce qu'ils soient aussi exacts que possible. Je ne vois vraiment pas où le député veut en venir.

Pendant tout son discours le député a parlé de contrôle, de force et de coercition. C'est le vieux refrain du NPD que nous avons si souvent entendu à la Chambre. Les députés de ce parti parlent de liberté et de démocratie et en même temps de contrôles, de contrôles et de coercition.

Mme Mitchell: De justice, de justice, de justice.

M. Kempling: Tout en crachant des pépins.

Cette nouvelle loi sur les banques va favoriser la concurrence dans le domaine bancaire. Cela ne fait aucun doute. Nous permettons aux banques étrangères de s'installer au Canada parce que nos banques font des affaires à l'étranger. C'est un genre de réciprocité. En tout cas, c'est dans cet esprit que le comité a envisagé la question. Nous avons cru qu'il fallait une certaine réciprocité et que, si les banques canadiennes sont accueillies à l'étranger, les banques de ces pays doivent aussi l'être chez nous.

Cependant, j'aimerais que nos banques favorisent plus les exportations, surtout celles des petites entreprises. Elles n'ont aucune raison de négliger ce secteur. Lorsqu'elles vantent les services qu'elles offrent, elles parlent toutes du financement des exportations, mais lorsqu'on leur demande des explications à ce sujet, on a bien du mal à trouver quelqu'un qui connaisse la question.

Personnellement, je préférerais qu'elles s'occupent un peu moins de crédit-bail et un peu plus de crédit à l'exportation. Le marché du financement à long terme est disparu au Canada. J'aimerais qu'elles soient plus actives dans ce domaine.

J'ai remarqué le programme d'obligations à l'expansion des petites entreprises que le ministre a subrepticement introduit dans son exposé économique d'il y a une ou deux semaines, idée qu'il a empruntée au ministre des Finances du gouvernement précédent qui, j'en suis certain, l'avait puisée ailleurs—je ne crois pas que quiconque puisse revendiquer la paternité de cette idée—mais j'espère que le ministre des Finances (M. MacEachen) encouragera, par l'intermédiaire de la Banque du Canada, les banques à charte canadiennes à participer à ce programme.

J'entends dire—et j'espère bien que je me trompe—qu'il y a des gens au sein même du ministère qui ne sont guère enthousiasmés par ces obligations pour l'expansion des petites entreprises. Il paraîtrait également que certaines des banques ne seraient pas tellement intéressées, car elles détiennent collectivement environ 12 à 13 milliards de dollars en obligations à terme particulier sur les intérêts desquelles elle ne payent aucun impôt. Naturellement ces obligations pour l'expansion des petites entreprises appartiennent à la même catégorie. Quoi qu'il en soit, cela constituera la locomotive de notre économie au cours des prochaines années et j'espère bien que le ministre aura la sagesse d'encourager ce type d'activité de la part des banques tout en les laissant en dehors du secteur du crédit-bail.

Les députés se souviendront sans doute que lorsque nous avons laissé les banques se lancer sur le marché des hypothèques, on estimait alors qu'étant donné les énormes ressources financières de ces dernières, les hypothèques qu'elles offriraient deviendraient alors meilleur marché. La réalité est qu'il existe une différence d'environ un quart de point entre les taux des hypothèques offertes par les banques à charte et ceux des sociétés hypothécaires. Lorsque nous avons interrogé les représentants des banques à ce sujet, ils ont répondu que si celles-ci abaissaient davantage leur taux d'intérêt on les accuserait alors de chercher à éliminer les sociétés hypothécaires avec lesquelles elles sont en concurrence, ce qui n'est pas censé être leur objectif. Tout le monde pensait qu'avec les vastes ressources dont elles disposent, les banques pourraient consentir des hypothèques à des taux d'intérêt inférieurs, de façon à relancer la construction domiciliaire et à aider les Canadiens à trouver les logements dont ils ont besoin.

Je sais que nous allons présenter une proposition d'amendement. J'ignore à quel rythme avancera l'étude du bill. Sans doute le bill sera-t-il renvoyé au comité. Nous ne prévoyons pas de longues audiences, et j'espère que le ministre examinera notre proposition d'amendement avec attention, puisque la majorité des Canadiens s'accorde à dire que les banques ne devraient pas s'occuper de crédit-bail en ce qui concerne les automobiles ou les camions. Elles ne devraient pas s'en mêler du tout. Elles devraient abandonner ce domaine d'activité aux gens qui le connaissent très bien. Si elles l'abandonnent, je pense que nous pourrons progresser.

Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 10 heures?

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur adjoint: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-3, tendant à modifier l'acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le havre de Québec et à modifier l'acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, qu'il la prie d'approuver.

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'INDUSTRIE—L'AIDE À CHRYSLER CANADA—L'INCIDENCE SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur l'Orateur, le vendredi 2 mai j'ai demandé au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) pourquoi il semblait n'avoir tenu absolument aucun compte de la demande d'aide d'une société canadienne en plein essor, aide qui lui permettrait de prendre davantage d'expansion. Sa réponse a laissé à désirer à tous les égards. Il n'a pas répondu à la question. Pour cette raison et à cause des réponses évasives semblables du

ministre depuis deux ou trois semaines, je reviens à la charge encore ce soir.

Permettez-moi de placer cette affaire dans une juste perspective. D'abord, comment l'aide à Chrysler Canada, dont on dit qu'elle atteindra les 200 à 250 millions de dollars, se compare-t-elle à celle que prévoient les programmes du ministère de l'Industrie et du Commerce, et ceux du ministère de l'Expansion économique régionale? Les prévisions budgétaires et non budgétaires totales se chiffraient à 508 millions de dollars pour le ministère de l'Industrie et du Commerce et à 562 millions pour celui de l'Expansion économique régionale. Du montant prévu pour le ministère de l'Industrie et du Commerce, 200 millions seront dépensés en subventions et en contributions. Je demande au ministre s'il s'est arrêté à songer à l'incidence de cette aide à Chrysler sur son budget global. Cette aide représente une part énorme du budget de deux ministères clés en matière de développement économique.

Deuxièmement, Chrysler a connu des hauts et des bas ces dernières années. Voici en effet la troisième fois que Chrysler connaît des problèmes financiers au cours des dix dernières années. Le problème empire chaque fois.

Il est clair que l'aide accordée à Chrysler Canada sera très importante en rapport avec les programmes globaux de développement industriel du gouvernement du Canada. Le risque est également très grand que Chrysler se retrouve encore au creux de la lame. Il faut donc considérer avec inquiétude la décision que prend le gouvernement car celle qu'il prend aujourd'hui peut très bien laisser présager d'une décision similaire dans l'avenir.

J'ai essayé d'obtenir du ministre des réponses aux questions suivantes. De quelle enveloppe fiscale l'aide à Chrysler sortira-t-elle, de celle du développement économique ou de celle du bien-être social? Une aide à Chrysler nuira-t-elle aux autres programmes de développement économique? Autrement dit, le fait d'aider Chrysler fera-t-il baisser le montant disponible pour d'autres programmes de développement économique? J'ai signalé une situation déplorable, celle de CAE Industries, que le ministre a complètement passée sous silence. Que signifie cette négligence? Le gouvernement envisage-t-il d'autres approches du problème très sérieux des mises à pied et du chômage à long terme dans l'industrie de l'automobile?

Le ministre a fait aujourd'hui une déclaration ridicule disant qu'il ferait rapport à la Chambre au cours de la période des questions. Il n'a rien dit jusqu'ici à la Chambre au cours de la période des questions. J'en ai appris plus au sujet de Chrysler par les journaux. Il est essentiel que le programme d'aide fasse l'objet d'un débat complet à la Chambre. Quelles en seront les répercussions sur la petite entreprise? Quelles en seront les répercussions sur l'aide à l'industrie de technologie de pointe? Quelles en seront les répercussions sur les autres programmes d'aide en Ontario? Quelles en seront les répercussions sur les autres parties du pays? Ce sont toutes des questions très importantes.

Je puis comprendre que le ministre hésite à commenter certains aspects de négociations en cours, mais je ne puis comprendre qu'il refuse entièrement de répondre à mes questions sur des aspects plus généraux. Y a-t-il une raison à son attitude? Ou les réponses à ces questions susciteront une réaction défavorable chez l'ensemble des Canadiens ou le ministre ne s'y est pas arrêté.

Avant les élections, et même depuis 1971, les libéraux réclamaient une stratégie industrielle pour notre pays. Quelle est cette stratégie et où l'aide à Chrysler s'y insère-t-elle? Il est triste de dire que c'est là une des décisions les plus importantes sur le plan du développement économique qu'aucun gouvernement ait jamais prises au pays. Nous n'avons pas de stratégie économique globale sur laquelle juger du bien-fondé de cette décision. Je ne puis que débattre la question à la lumière de certaines déclarations qu'ont faites le ministre et d'autres de son côté ces derniers jours. Une stratégie industrielle comporte habituellement une aide aux compagnies en plein essor, aux compagnies d'avenir. Ce n'est nettement pas le cas de Chrysler. Comment alors envisage-t-on d'aider Chrysler de façon à lui assurer un avenir?

● (2205)

Dans ses commentaires sur la stratégie industrielle, le ministre a défendu la cause des sociétés canadiennes. Comment le soutien qu'il accorderait à Chrysler s'insère-t-il dans cette politique? Pourquoi n'est-il pas venu en aide à une société canadienne florissante qui avait besoin d'argent pour créer de 200 à 400 emplois et injecter de 20 à 30 millions de dollars dans une nouvelle affaire? L'inconséquence est alarmante. Il a fallu que le président de cette société parle de l'affaire perdue pour que le ministre réagisse.

Le soutien de la petite entreprise est et sera toujours la clé d'une saine stratégie industrielle. Est-ce l'aide qu'il accorde à Chrysler qui empêche le gouvernement de soutenir la petite entreprise? Si l'argent dont a tant besoin la petite entreprise va à Chrysler, on peut être sûr qu'il en résultera du mécontentement chez les petits hommes d'affaires, et qui s'en étonnerait?

J'ai soulevé de nombreuses questions. Mon intention n'était pas du tout de compromettre la marche des négociations. Je n'ai fait que tenter de comprendre les circonstances dans lesquelles le gouvernement s'apprête à prendre cette décision. Il est d'une importance cruciale que les tenants et aboutissants soient connus avant que la décision ne soit prise. Il est actuellement impossible aux Canadiens de se prononcer pour ou contre le fait que le gouvernement canadien aide Chrysler, étant donné qu'ils ne connaissent pas les implications d'une telle décision.

[*Français*]

M. Claude-André Lachance (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Commerce)): Monsieur le président, d'abord je remercie le député de Etobicoke-Centre (M. Wilson) de me donner la possibilité pour la première fois durant ce Parlement de m'adresser à mes pairs, et je voudrais le rassurer en lui disant que, contrairement à ce qu'il semble penser, s'il y a une personne à la Chambre qui a à cœur le développement d'une stratégie articulée en ce qui concerne l'industrie automobile pour des raisons bien évidentes, monsieur le président, c'est bien le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray). D'ailleurs, le vendredi 2 mai, le député de Etobicoke-Centre soulevait la question d'une demande de subvention de la société CAE Industries pour que le gouvernement fédéral finance presque en totalité les investissements nécessaires et les immobilisations pour répondre aux exigences de la General Motors qui avait offert à ces deux entreprises la possibilité de fabriquer des pièces d'automobiles en particulier pour les transmissions des modèles dits «X», à savoir les modèles à

traction avant présentement en production par la société GM, et qui économisent de l'énergie.

La société CAE Industries a présenté sa demande en vertu du programme de développement des entreprises, et je voudrais rappeler au député—il le sait probablement déjà, mais cela me surprend qu'il ne l'ait pas soulevé dans son intervention—que le programme d'expansion des entreprises ne peut favoriser les immobilisations directes mais plutôt aider pour les garanties de prêts ou pour la recherche et le développement. Donc le programme en cause ne répond pas à la demande présentée par la société CAE Industries et ne peut pas y répondre, à cause du mandat qui a été donné par la Chambre. Cependant, étant donné que le ministre au nom du gouvernement a manifesté à plusieurs reprises son intention d'aider les entreprises canadiennes qui produisent des pièces détachées pour l'industrie automobile, et en particulier de faire en sorte que nous augmentions notre part au Canada du marché des pièces détachées, le gouvernement donc, par l'intermédiaire du ministre, s'est vu présenter une requête au Cabinet pour pouvoir aider *ad hoc* la société en cause, et une décision est imminente. Donc, contrairement à ce que dit le député d'Etobicoke-Centre, nous avons fermement l'intention d'aider, si possible, l'entreprise en cause, mais nous ne pouvons pas le faire en vertu du programme d'expansion des entreprises, lequel ne répond pas aux exigences de la demande de subvention présentée par la compagnie CAE.

● (2210)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES CULTURELLES—LE FINANCEMENT DE LA GALERIE D'ART DE VANCOUVER

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Depuis quelques jours, je cherche à connaître l'intention du gouvernement, en l'interrogeant lors de la période des questions, au sujet de certains engagements pris par le gouvernement précédent en vue du financement des arts et des sports grâce à la caisse de Loto Canada. Les réponses fournies jusqu'à présent me paraissent incomplètes et peu satisfaisantes.

Le 22 avril dernier, j'ai demandé au secrétaire d'État et ministre des Communications (M. Fox) s'il avait l'intention d'honorer l'engagement qu'avais pris son prédécesseur de souscrire 4 millions de dollars pour transformer le vieux palais de justice en galerie d'art pour Vancouver. Le ministre a répondu qu'il ne s'agissait que de simples promesses électorales et que, à ce titre, il était en train de toutes les revoir.

Le 1er mai dernier, j'ai demandé au ministre chargé des Sports ou au secrétaire d'État si le gouvernement avait l'intention d'encaisser le chèque de 6.4 millions de dollars que lui avaient donné les provinces en guise de quote-part pour Loto Canada. Le ministre a répondu que le gouvernement ne comptait pas encaisser le chèque avant d'avoir tiré au clair les aspects juridiques de l'accord qu'avait conclu l'ancien gouvernement avec les provinces au sujet de Loto Canada.

En réponse à la question supplémentaire que je lui avais posée, le secrétaire d'État a réaffirmé qu'aucune décision ne pourrait être prise au sujet de la galerie d'art ou d'autres projets semblables avant qu'on ait tiré au clair la question du conflit de juridictions au sujet de Loto Canada entre le gouvernement fédéral et les provinces. Nous pourrions attendre indéfiniment ainsi. Le problème se pose très simplement. Le gouvernement a-t-il oui ou non l'intention de tenir la promesse de l'ancien gouvernement et de consentir les fonds nécessaires à la mise en œuvre de ces projets?

Je m'inquiète surtout des subventions que le gouvernement fédéral a promises à la galerie d'art de Vancouver. Ce n'est pas une simple promesse électorale qu'on peut laisser tomber. La galerie d'art a fait sa première demande de subvention il y a deux ans à l'ancien gouvernement libéral. Par la suite, des donateurs privés et les autorités municipales et provinciales se sont engagés à verser près de 12 millions de dollars et n'attendent plus que les 4 millions promis par le gouvernement fédéral. Si l'argent du gouvernement fédéral n'arrive pas, nous serons dans l'obligation ridicule de devoir renvoyer au secteur privé les 5 millions déjà versés pour la galerie.

Je voudrais vous faire ici le résumé chronologique des efforts entrepris par la galerie d'art de Vancouver pour obtenir de l'argent. En 1978, la galerie demandait 4 millions et demi de dollars au gouvernement libéral. Le gouvernement fédéral avait accordé des subventions du même ordre un peu partout, surtout à Montréal et pour le musée des beaux-arts de l'Ontario, à Toronto. Vancouver restait la seule ville importante qui n'avait pas d'installations adéquates, et il n'était donc pas déraisonnable de sa part de demander de l'argent au gouvernement fédéral. Nous demandions une subvention du même ordre que celles qui avaient été accordées à d'autres musées, et c'était bien notre tour.

En même temps, en 1978, la galerie demandait au gouvernement provincial une subvention, plus la valeur du terrain sur lequel est bâti l'ancien palais de justice. Par la suite, la ville de Vancouver s'engageait à verser une partie du prix de vente du terrain qu'occupe actuellement le musée des beaux-arts.

En 1979, la galerie lança une campagne publique de financement pour recueillir 2 millions et demi. Sa campagne publicitaire a eu un tel succès que, dans leur enthousiasme, les citoyens de Vancouver lui ont fait don de 5 millions de dollars entre avril et août 1979. La moitié de cette somme a été mise de côté pour acheter des œuvres d'art canadiennes.

En janvier 1980, l'ancien secrétaire d'État, David MacDonald, annonçait le versement d'une subvention totale de quatre millions, à raison de un million par an. À la fin de mars 1980, le gouvernement provincial s'est engagé à verser deux millions de dollars sous réserve d'une contribution fédérale.

Jusqu'à maintenant, près de 12 millions de dollars ont été promis pour la construction du musée d'art et la constitution de la banque d'achat d'œuvres d'art et nous attendons encore la confirmation des 4 millions du gouvernement fédéral. Nous estimons sans exagérer que ce délai nous coûte environ $100,000 par mois.

Si le musée d'art n'est pas construit, Vancouver perdra des emplois possibles dans les industries culturelles, un site pour les grandes expositions, comme celle de la sépulture du roi Tut qui attire les touristes, les 2 millions et demi de dollars en subventions à la banque d'achat d'œuvres d'art, 2 millions et demi de dollars en contributions privées, les 2 millions de dollars promis par le gouvernement provincial, l'emplacement de l'ancien palais de justice et les 4.6 millions offerts par la ville de Vancouver.

Il est certain, monsieur l'Orateur, que le temps est venu de mettre fin à l'incertitude qui plane sur ce projet et d'y donner suite pendant que les sommes nécessaires sont disponibles.

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de l'occasion qui m'est donnée de mettre les choses au point pour le député car il y a, de toute évidence, un grave malentendu. Ses idées sur cette question ne sont pas très claires. J'aimerais souligner qu'il ne s'agit pas là d'engagements du gouvernement mais de promesses électorales. C'est bien là le hic!

● (2215)

Au cours de la campagne électorale, l'ex-secrétaire d'État a fait une foule de promesses d'un bout à l'autre du pays. Je note qu'il a promis entre autres 3 millions de dollars pour un centre des arts à Thunder Bay; $500,000 à Vancouver pour le Waterfront Theatre et encore 4 millions à Vancouver pour la galerie d'art. Tout cela était bel et bon, mais ce n'était que des promesses électorales et rien de plus. Le cabinet conservateur ne s'est jamais engagé à réaliser ces projets et le Conseil du Trésor ou le cabinet ne les a jamais approuvés. En fait, si l'honorable représentante prend la peine de réexaminer le texte du communiqué à la presse de l'ex-ministre, elle verra qu'on y dit seulement que l'ex-ministre était «. . . prêt à affecter une somme allant jusqu'à 4 millions» aux termes . . . «d'un programme fédéral envisagé». Le gouvernement précédent ne s'est jamais engagé—là encore, ce n'était que des promesses électorales.

Le député a soulevé une question encore plus importante, monsieur l'Orateur, à propos de l'équité de l'accord de Loto Canada. Aux termes de cet accord, 12 millions de dollars seraient affectés aux arts et à la culture. Est-ce vraiment là ce qu'on pouvait offrir de mieux à la collectivité culturelle? Sans cet accord conclu avec les provinces, on estime que 30 p. 100 de l'ensemble des recettes nettes de Loto Canada auraient été affectés chaque année aux arts et à la culture. Loto Canada a estimé ce montant à 30 millions de dollars. Même une estimation plus prudente, qui tiendrait compte d'une concurrence accrue dans le domaine des loteries, accorderait une part annuelle d'au moins 19.5 millions de dollars aux arts et à la culture. En fait, la communauté artistique et culturelle a perdu de l'argent pendant le mandat du dernier gouvernement.

Il faut tenir compte de ces chiffres, monsieur l'Orateur. Le gouvernement doit s'assurer que l'accord de Loto Canada, passé par le précédent gouvernement, était des plus avantageux pour les Canadiens et des plus justes pour les gouvernements, tant fédéral que provinciaux. Aussitôt résolue la question de la distribution des fonds de Loto Canada, le gouvernement sera en mesure de réévaluer les demandes de capitaux provenant de tous les coins du pays. Je me permets de faire remarquer à la Chambre que plus de 60 demandes ont été présentées à l'égard de ces fonds. Le gouvernement actuel serait beaucoup plus à même de satisfaire à ces demandes si le précédent gouvernement n'avait pas, par le truchement de son accord de Loto Canada, réduit les fonds de Loto Canada qui devaient être accordés à la communauté artistique.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE—L'INTOXICATION MERCURIELLE DES HABITANTS DU NORD DE L'ONTARIO ET DU NORD-OUEST DU QUÉBEC

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, d'après un rapport publié il y a environ un mois par le ministère de la Santé et du Bien-être au sujet du mercure méthylique au Canada, il semble que les niveaux de mercure découverts chez certaines personnes du nord de l'Ontario et du nord-ouest du Québec, constituent un grand danger à leur santé et il est même probable que certaines d'entre elles présentent des symptômes précoces ou légers d'empoisonnement par le mercure. Les auteurs du rapport en viennent à la conclusion que même si des formes bénignes d'intoxication mercurielle sont susceptibles de se produire, il est difficile de le prouver d'une façon irréfutable.

Le 29 avril 1980, l'Université McGill a publié son étude sur les conséquences de l'empoisonnement au mercure méthylique sur la santé des habitants de certaines communautés indiennes du Québec. On a constaté qu'il y avait un lien entre certaines des découvertes neurologiques et des expositions au mercure méthylique. Les auteurs recommandent d'étudier davantage cette population et je suis d'accord, monsieur l'Orateur. Mais, en fin de compte, il ne suffit pas de bien décrire un problème, c'est en fait l'approche classique, libérale, sociale ou scientifique. Mais la description ne change rien, seules des mesures peuvent apporter une solution.

En réponse à ma question à la Chambre l'autre jour, le ministre a dit qu'elle devrait attendre la publication de ce dernier rapport. C'est maintenant chose faite et nous, de ce côté-ci de la Chambre, attendons une réponse. Encore une fois, quelles mesures nouvelles le ministre et le ministère prennent-ils pour mettre une terme à l'empoisonnement systématique des habitants du nord de l'Ontario et du nord-ouest du Québec.

● (2220)

La pollution de l'environnement, et surtout les cas existants de pollution désastreusement nocive constituent l'un des problèmes les plus difficiles, les plus ardus et les plus tragiques que les pays industrialisés auront sans doute à régler. Qu'on ne s'y trompe pas, il faudra s'y attaquer. En toute justice à l'égard du gouvernement, il faut dire qu'il n'y a pas de solution facile, pas de baguette magique permettant de remédier à la situation sérieuse dans laquelle se trouvent depuis longtemps les habitants du nord de l'Ontario et du nord-ouest du Québec.

La situation se présente comme suit: d'innombrables études font voir de façon non concluante mais significative que l'empoisonnement des bassins fluviaux de ces régions par le méthyle-mercure a un effet nocif sur la santé de leurs populations autochtones. Il y a deux séries de faits qui devraient inciter le gouvernement à agir efficacement.

Primo, nous savons que des quantités énormes de mercure ont été et sont toujours déversées dans les bassins fluviaux. Secundo, nous savons que l'intoxication mercurielle se manifeste par divers types de symptômes, dont plusieurs ont été observés par exemple à Grassy Narrows, à White Dog et à Mistassini. Par ce qui se passe au Japon nous savons que la maladie de Minamata ne se révèle souvent que de longues années après la consommation des poissons contaminés.

Je me demande donc si le gouvernement va attendre pour agir d'avoir une démonstration médicalement concluante, que des anomalies mentales et physiques chez les adultes et les enfants mettent en cause hors de tout doute le méthyl-mercure. Ce serait là, comme dans le cas des autres dossiers d'environnement, mettre la preuve à la charge des victimes, c'est-à-dire attendre qu'elles meurent pour croire au danger. La société semblerait disposée à courir ce risque du développement économique et du niveau de vie, comme on dit par euphémisme et le gouvernement ne demande pas mieux que d'acquiescer. Mais ce risque, qui menace-t-il? Des gens qui dans le cas présent sont sans pouvoir, des gens qui vivent en marge de notre société industrielle, qui n'en connaissent pas les fruits mais qui souffrent de ses rejets. C'est eux qu'à l'encontre de toute justice nous exposons aux risques présents, mais il faudrait nous dire que si cette folie persiste, c'est nous tous qui finirons par écoper de façon ou d'autre.

Je me demande ce qui se produirait si nous réagissions différemment au problème, si cette situation se produisait dans l'une de nos grandes villes? Je pense que la réaction ne serait pas tellement différente. D'un côté, les accusations de racisme sont justifiées, de l'autre elles sont exagérées, car qui que soient les gens et quel que soit leur degré d'intégration dans notre économie, leur santé serait également mise en jeu pour un système qui fait passer le profit avant les gens. En dépit de toute son horreur, le racisme a au moins une qualité humaine. Mais quel est ce système dans lequel nous vivons où personne ne compte, où rien ne peut l'arrêter? Cela donne une nouvelle signification à l'expression «empoisonnement systématique».

Je ne m'attends pas que le gouvernement agisse efficacement tant qu'il ne changera pas d'attitude à l'égard de la pollution et tant qu'il ne la combattra pas de manière différente. Le gouvernement doit cesser de décrire la situation et doit prescrire courage et prévoyance. Au contraire, les Libéraux et les Conservateurs, les pouvoirs publics fédéraux et provinciaux sont d'avis qu'il appartient au public de payer la facture de la lutte contre la pollution industrielle, puisque c'est lui qui en profite.

Les gouvernements libéraux et conservateurs utilisent les dégrèvements fiscaux et les subventions publiques comme moyens politiques de protéger l'environnement. A mon avis, ce sont des moyens qui le détruisent. Il n'y a pas lieu de s'étonner que le gouvernement actuel persévère dans cette voie. Pour preuve, je mentionnerai, par exemple, le cadeau récent que le gouvernement a fait à la société Great Lakes Forest Products Limited, qui vient tout juste de se porter acquéreur de la société Reed Paper. Ce cadeau de 38 millions de dollars—$25.3 millions du gouvernement conservateur de l'Ontario et 12.7 millions du gouvernement libéral d'Ottawa—doit apparemment encourager la société à reconstruire ses installations à Dryden et à Thunder Bay. Je me demande si c'est une simple coïncidence que sur un budget global de 335 millions de dollars, 35 millions sont affectés à des mesures de lutte contre la pollution qui—et je cite une partie du communiqué du MEER . . .

. . . doivent permettre de satisfaire pleinement les exigences du ministère de l'Environnement.

Le régime de libre entreprise n'est-il pas merveilleux? La façon dont le gouvernement intervient n'est-elle pas abominable, surtout que son seul objet est de permettre à la société de respecter les règlements après tant d'années de violations? Nous, du NPD, estimons que c'est le pollueur qui doit payer ce qu'il en coûte pour éliminer la pollution et protéger les gens et l'environnement.

Nous devons nous demander si nous voulons une société où ce sont les gens qui ne sont pas à l'origine de la pollution qui doivent en assumer le plus gros fardeau. Est-il juste que le gouvernement, au lieu de faire payer aux riches, qui sont les plus grands pollueurs, les dommages sociaux de leurs activités, se contente d'en assumer les frais au nom des contribuables canadiens?

● (2225)

Les gouvernements doivent agir pour redistribuer plus équitablement non seulement les richesses du pays, mais aussi les risques pour la santé et les coûts de la maladie. Pour ce faire, il faudra appliquer rigoureusement la réglementation, indemniser les victimes et contribuer à rebâtir des vies brisées en élaborant d'autres stratégies d'emploi. Les gouvernements qui se contentent d'observer le problème sans intervenir sont aussi négligents et aussi coupables de destruction de la santé des gens et de la qualité de la vie que les pollueurs eux-mêmes.

M. David Weatherhead (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, les résultats du programme de détection du taux d'intoxication mercurielle au Canada figurent dans le document intitulé «Intoxication par le méthylmercure au Canada» publié par le ministère en mars 1980. Ces résultats ont été confirmés par les conclusions de l'étude effectuée par l'Université McGill dans le nord du Québec et publiée le 29 avril 1980. Les deux documents en viennent à la conclusion que, même si on n'a pas découvert de cas graves d'intoxication par le méthylmercure ou de maladie de Minamata au Canada, il est bien possible qu'il existe, dans certaines régions des cas plus bénins d'intoxication mercurielle, bien que ce soit difficile à prouver de façon concluante.

Il n'existe aucun traitement médical contre les effets de l'intoxication par le méthylmercure, et les programmes de santé doivent donc s'attacher à déterminer les populations exposées à l'intoxication, et à faire de la prévention en informant suffisamment ces populations pour qu'elles évitent d'absorber une quantité importante de mercure. Nous appliquons donc actuellement les mesures suivantes.

Premièrement nous cherchons à déterminer les régions où le risque d'intoxication est grand en nous fondant sur la mesure des taux de mercure dans l'organisme des autochtones, des poissons et des mammifères marins.

Deuxièmement, nous continuerons d'appliquer des programmes de surveillance dans les régions à risques élevés afin d'aider les gens à modifier leur régime alimentaire pour maintenir leur niveau de mercure dans des limites raisonnables.

Troisièmement, nous continuerons d'appliquer des programmes éducatifs dans les régions à risques élevés.

Quatrièmement, il importe de mettre dans la balance les avantages du mode de vie traditionnel indien et inuit, qui peuvent fournir d'excellentes sources de protéines sous forme de poissons et de mammifères marins et le danger que représente pour la santé les taux élevés de mercure que contiennent ces aliments. Le personnel de la Direction des services médicaux s'attachent à travailler en collaboration avec les communautés et les individus afin d'élaborer des solutions locales

adaptées à des situations, des besoins et des modes de vie particuliers.

Cinquièmement, pour appliquer sur place des solutions adéquates, il faut diffuser des renseignements pertinents sur les taux de mercure que contiennent les poissons et les mammifères marins de ces régions. Le personnel de la Direction des services médicaux continuera de faciliter l'obtention de renseignements de ce genre auprès des ministères fédéral et provinciaux des pêches.

Sixièmement, on procédera d'office à un calcul du taux de mercure dans le cadre des soins pré-nataux prodigués aux femmes venant de localités à risques élevés.

Septièmement, la région du Québec où a été effectuée l'étude de McGill fait partie du secteur visé par l'entente de la Baie James, et le conseil de la santé des Cris s'occupera du programme de santé dans ce secteur. Le conseil a déjà pris des mesures en vue de mettre sur pied un groupe de travail chargé d'élaborer le programme. Ce groupe aura à sa disposition tant l'étude ministérielle que le rapport McGill sur le mercure, et s'est également vu offrir toute l'aide dont il aura besoin par notre ministère ainsi que le ministère des affaires sociales du Québec.

Je suis certain, monsieur l'Orateur, que cela répond à la question du député.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, 2 heures.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 28.)

APPENDICE

DISCOURS PRONONCÉ PAR
SON EXCELLENCE MASAYOSHI OHIRA
Premier ministre du Japon
Devant les deux Chambres du Parlement
en la salle de la
CHAMBRE DES COMMUNES, à OTTAWA
Le lundi 5 mai 1980

Le très honorable Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, souhaite la bienvenue au premier ministre du Japon, et l'honorable Jean Marchand, Président du Sénat, le remercie.

[*Français*]

L'hon. Jeanne Sauvé (Président de la Chambre des communes): Les honorables membres du Sénat et de la Chambre des communes sont heureux de saluer Son Excellence Masayoshi Ohira et Madame Ohira.

[*Traduction*]

Excellence, nous sommes très sensibles à l'honneur que vous nous faites de prononcer une allocution devant les sénateurs et députés réunis en assemblée conjointe.

[*Français*]

Je prie maintenant le très honorable premier ministre du Canada (M. Trudeau) de bien vouloir présenter notre hôte distingué.

[*Traduction*]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le premier ministre du Japon, monsieur le Président du Sénat, madame le Président de la Chambre des communes, distingués membres du Parlement du Canada.

Au nom de tous les Canadiens et de leurs représentants au Parlement, j'ai l'honneur de vous souhaiter une cordiale bienvenue à vous, monsieur le premier ministre Ohira, et à votre épouse, ainsi qu'à M. Okita, ministre des Affaires étrangères, et à toutes les personnes de votre entourage.

Nous vivons présentement un moment historique. En effet, et c'est avec plaisir et fierté que je le souligne, vous êtes le premier titulaire de la haute charge de premier ministre du Japon à prendre la parole devant le Parlement du Canada. Votre présence parmi nous est un vivant témoignage de l'importance du Japon et du Canada l'un pour l'autre, ainsi que des sentiments mutuels d'amitié et de respect qui animent les relations entre nos deux pays.

[*Français*]

Vous êtes présentement entouré, monsieur le premier ministre, d'hommes et de femmes représentant la population de toutes les régions du Canada. La présence de ces députés et sénateurs est un symbole non seulement de l'unité de notre pays, mais aussi des traditions de démocratie parlementaire qui sont si profondément inscrites dans nos mœurs.

La population du Japon partage cet attachement au régime démocratique et, depuis quelques années, les rencontres entre parlementaires japonais et canadiens se font de plus en plus fréquentes. Cette amitié ne peut qu'améliorer la compréhension mutuelle entre nos deux peuples et je suis porté à croire, monsieur le premier ministre, que ces échanges sont appelés à se multiplier et à gagner en valeur et en profondeur.

Pour les Canadiens, le Japon est un pays aux visages multiples et contrastrants. C'est le calme et la beauté éternelle des temples et des hauts lieux de Kyoto. C'est la grandeur et le dynamisme industriels de la moderne Osaka. Pour les Canadiens, le Japon est le pays qui a su s'adapter avec une rapidité miraculeuse à la crise économique de ces dernières années, grâce à l'ingéniosité et à la faculté d'adaptation remarquables de son peuple. Mais, fait plus important encore, le Japon est pour les Canadiens un pays ami.

Monsieur le premier ministre, la force et l'étendue de nos relations jouent un rôle de plus en plus vital dans la vie canadienne contemporaine. Le Japon est devenu notre deuxième partenaire le plus important dans le domaine commercial. Nous n'en demeurons pas moins convaincus que les relations entre nos deux pays sont loin d'avoir épuisé tout leur potentiel. A l'aube des années 1980, j'invite en particulier nos deux peuples à consacrer leurs efforts à l'acquisition d'une meilleure connaissance de leur culture et de leurs institutions respectives afin de pouvoir ajouter à la diversité et à la qualité de notre amitié.

Le Canada tient le Japon en haute estime, parce que vous avez pris conscience, comme nous, que les pays du monde n'ont jamais été aussi interdépendants qu'à l'heure actuelle. Pourtant notre monde est ballotté d'une crise à l'autre. La règle du droit international est défiée. L'immunité des agents et missions diplomatiques est clairement violée. La vie économique internationale est soumise à des tensions et à des pressions croissantes. Au cours de notre tête-à-tête de ce matin, notre volonté de venir à bout de tous ces problèmes était évidente, de même que notre désir de resserrer à cette fin la collaboration entre nos deux pays.

[*Traduction*]

Nous savons que les États n'ont plus la possibilité, à supposer qu'ils l'aient déjà eue, d'apporter leurs propres solutions individuelles à des problèmes qui touchent essentiellement l'ensemble. Force nous est aussi d'admettre que l'époque où des solutions partielles à court terme pouvaient produire un effet sensible est révolue depuis longtemps.

En outre, les gouvernements japonais et canadien sont profondément conscients du rôle de leader qu'il leur faut assumer comme membres du sommet des grandes démocraties industrielles. La communauté mondiale attend à juste titre de nous des solutions efficaces aux crises politiques et économiques qui secouent notre époque.

La crise de l'énergie, par exemple, ne connaît aucune frontière et a détruit le mythe voulant que les problèmes géopolitiques et économiques puissent être réglés comme s'ils étaient des problèmes à part, et comme s'ils étaient purement régionaux.

Avec la collaboration de nos partenaires du sommet, nous devons aider le monde à consolider les fondations de la demeure qui abrite la famille du genre humain. C'est la raison pour laquelle les quelques jours de consultations bilatérales qui doivent précéder la rencontre au sommet de Venise, en juin, prennent une importance accrue.

En assumant la responsabilité que nous partageons à l'endroit de l'ensemble de la communauté mondiale, le Canada et le Japon ont tous deux intérêt à resserrer leurs liens avec leurs voisins du Pacifique.

Au cours des entretiens que nous avons eus aujourd'hui, monsieur le premier ministre, vous avez eu l'amabilité de me faire part de vos vues sur les problèmes et les possibilités de la région du Pacifique, ainsi que de votre évaluation des chances d'accroître la coopération dans cette région au cours des prochaines années.

Le Canada est impatient de s'associer pleinement à cette démarche.

C'est le grand intérêt du Canada pour la collectivité des nations du Pacifique, à laquelle nous avons de plus en plus conscience d'appartenir, qui nous rapprochera au cours des années qui viennent.

C'est le grand intérêt que nous portons au Japon, aux réalisations de son peuple et à notre capacité d'œuvrer ensemble à l'édification d'une monde meilleur qui nous incite à vous souhaiter la plus cordiale bienvenue à vous, Monsieur, qui êtes le chef du gouvernement d'une grande nation amie.

Je vous invite donc avec grand plaisir à prendre la parole à l'occasion de cette séance spéciale du Parlement canadien, convoquée en votre honneur.

Son Excellence Masayoshi Ohira (premier ministre du Japon): Très honorable premier ministre, honorable Président du Sénat, honorable Président de la Chambre des communes, honorables membres du Sénat, honorables membres de la Chambre des communes, et amis distingués,

C'est pour moi un grand plaisir de me trouver parmi vous cet après-midi, plaisir doublé de l'honneur d'être le premier chef du gouvernement japonais à s'adresser aux membres distingués de votre Parlement.

Depuis mon dernier séjour au Canada, en 1974, je n'ai cessé d'attendre le jour où je pourrais de nouveau fouler le sol de votre pays. Pour cette occasion, j'ai donc décidé de prendre mon courage à deux mains et de m'entretenir avec vous en anglais. Je vous prierai cependant de vous montrer indulgents si mon accent paraît assez différent du vôtre. Je ne regrette qu'une chose: ne pas avoir eu suffisamment de temps pour apprendre aussi le français. Excusez-moi.

Je voudrais aujourd'hui me concentrer sur le genre de coopération dont le Canada et le Japon ont besoin. Quoique nos nations respectives diffèrent par de nombreux points, culture, patrimoine, géographie, ressources et ethnographie, elles ont aussi beaucoup de choses en commun: nous croyons tous dans la démocratie et la liberté; nous sommes voués aux principes de la libre économie; et nos objectifs se ressemblent au chapitre de la paix dans le monde.

Sur cette base solide, nous pouvons bâtir un climat de coopération qui dépasse les liens économiques qui existent déjà entre nos deux pays et continuent sans cesse de se resserrer.

Cette nouvelle décennie a commencé sur une note dramatique. Ce qui est arrivé en Iran et en Afghanistan montre bien ce que nous réserve le monde multipolaire d'aujourd'hui.

tout en respectant profondément la cause de la révolution iranienne et malgré notre vif désir d'étendre nos relations avec cette importante nation du Moyen-Orient, nous ne pouvons tolérer plus longtemps la tenue des diplomates américains en otages, non seulement parce que cet acte illégal est contraire à toutes les conceptions humanitaires, mais parce qu'il met gravement en danger l'essence même de l'équilibre international.

C'est d'ailleurs pour cette raison que, tout en prodiguant des conseils de patience et de prudence au peuple américain, nous avons accordé un appui inconditionnel aux efforts des Nations Unies, répété à maintes reprises notre position concernant la libération des otages au gouvernement iranien et, plus récemment, rejoint les neuf pays de la Communauté européenne relativement à la prise de mesures pouvant inciter l'Iran à faire marche arrière.

Le Japon s'efforcera de favoriser un règlement hâtif et pacifique de la question des otages et collaborera avec les pays aux visées similaires pour bien assumer les responsabilités qui lui échoient au sein de la collectivité internationale. Je sais que le Canada adopte la même position dans cette affaire et je tiens à reconnaître l'importance du rôle courageux qu'il a joué à ce niveau au mois de janvier.

L'intervention militaire soviétique en Afghanistan est un autre évènement majeur d'importance mondiale en raison de son illégalité flagrante et de ses implications géopolitiques. Ce problème attend une solution commune des membres de la collectivité internationale qui accordent un prix élevé à la paix et à la stabilité dans le monde. La paix est une chose sérieuse et nous ne pouvons que jeter le blâme sur l'Union soviétique pour son ingérence en Afghanistan. Le Japon a donc exigé à de multiples occasions que les forces soviétiques quittent le territoire afghan et nous avons pris des mesures concrètes pour bien signifier notre désaccord. Nos efforts se poursuivront dans cette voie, de concert avec d'autres pays aux idées similaires, pour que cette dangereuse situation prenne fin sans tarder. Ici encore, je ne peux que me montrer impressionné par les initiatives du gouvernement canadien dans le domaine de la préservation de la paix.

Je dois néanmoins ajouter que nos problèmes ne se situent pas tous sur le plan politique, ils touchent aussi notre économie.

Le premier et sans doute le plus important d'entre eux reste celui de l'énergie. Là réside la clé d'une économie mondiale saine et prospère dans les années 80 et même plus loin, au XXIe siècle. Nous devons avant tout chercher à conserver le pétrole. Le Japon a ainsi pris des mesures pour réduire sa consommation de ce produit de plus en plus rare. Entre 1973 et 1978, si son produit national brut est monté de 19.6 p. 100, la consommation nationale d'énergie n'a donc augmenté que de 5.7 p. 100 et celle de pétrole, de 7 p. 100. Nous cherchons également à diversifier nos sources d'approvisionnement et examinons la possibilité d'utiliser d'autres formes d'énergie. Je sais d'ailleurs que dans ce domaine, le Canada est loin devant nous par ses recherches sur la fabrication d'un carburant synthétique et l'utilisation du soleil et de la biomasse. Nous suivons avec émerveillement vos efforts et je crois que les possibilités de collaboration entre nos deux pays ne manquent pas à ce niveau. Je pense que nos recherches mutuelles sur la conservation de l'énergie devraient en outre être mis à la disposition de tous, y compris des pays en voie de développement.

L'inflation est une question non moins grave et menace la prospérité de tous. Le gouvernement nippon a récemment mis en œuvre une politique globale anti-inflationniste et notre pays est prêt à combattre cet ennemi qui met sa survie en danger. Par ses effets néfastes, l'inflation affaiblit nos économies nationales et nous empêche de poursuivre une croissance stable. L'inflation est une maladie internationale et tous les pays industrialisés doivent coopérer pour en venir à bout.

Aucun problème économique important, y compris ceux que je viens de mentionner, ne peut être résolu par un pays à lui seul, leur solution réside dans un effort commun des grandes puissances économiques. La conférence au sommet des principaux pays industrialisés est née d'un tel désir de collaboration. Mon gouvernement apprécie d'ailleurs les efforts constructifs du Canada à leur juste valeur et désire poursuivre cette collaboration aux futurs sommets de même qu'à d'autres occasions.

La coordination de nos efforts est cruciale pour nos économies nationales respectives de même que pour l'économie internationale. Toutefois, elle n'est pas suffisante. L'avancement de la science et de la technique est essentiel à la vitalité économique des démocraties industrialisées et du monde tout entier. Le Canada est l'un des pays à pouvoir marquer le pas dans cette dure mais enrichissante entreprise. Le Japon a lui aussi fait ses preuves dans ce domaine, aussi notre collaboration dans la recherche et la technique ne pourra-t-elle qu'enrichir nos relations.

Il existe encore un autre domaine où la collaboration de nos deux pays peut s'avérer fructueuse, celui de la participation au développement des pays moins favorisés. A long terme, notre prospérité repose en grande partie sur l'avenir de ces pays. Nous savons par expérience que les nations fortes se construisent sur le développement des ressources humaines et il importe que cette base puisse être consolidée grâce à notre aide. En 1978, nous nous sommes engagés à doubler notre aide officielle au développement dans les trois années qui suivraient, et je crois pouvoir affirmer que nous pourrons respecter cet engagement. Nous cherchons aussi par tous les moyens à assouplir les conditions associées à cette aide et à améliorer le rapport que celle-ci constitue avec notre produit national brut.

Je sais pertinemment combien le Canada a fait office de figure de proue dans le problème nord-sud. Par exemple, c'est le rapport du regretté M. Pearson sur la participation au développement des pays défavorisés qui a ouvert la voie à la coopération internationale sur le plan économique.

En tant que pays membre du bloc asiatique, le Japon attache une importance particulière à cette région du monde dans ses programmes d'aide économique. A cet égard, nous admirons la grande générosité dont le Canada a fait preuve avec les réfugiés d'Indochine auxquels nous versons une contribution financière substantielle. Le programme canadien n'est pas seulement noble et humanitaire, il contribue à sauvegarder la paix et la stabilité dans la zone asiatique du Pacifique.

Les pays asiatiques du Pacifique comptent parmi les économies les plus dynamiques du monde d'aujourd'hui. Je pense qu'en favorisant des liens de coopération plus étroits entre les diverses nations de cette région, nous contribuons à préserver la paix et à instaurer la prospérité en Asie. Je crois que les Canadiens et les Japonais doivent jouer un rôle très important pour ce qui est de resserrer les liens d'amitié et d'efforts mutuels qui doivent unir les nations de cette contrée. Ce «nouvel Ouest», comme le disait votre premier ministre, ne peut que profiter de la participation canadienne.

Nous pouvons être fiers des progrès accomplis récemment sur le plan des relations canado-nipponnes. Nos transactions commerciales ont quintuplé durant la dernière décennie, ce qui a placé le Japon au deuxième rang des partenaires commerciaux du Canada. Nous maintenons une consultation étroite sur les questions d'ordre politique et nos échanges scientifiques et culturels se sont accrus pour déboucher sur l'entente culturelle conclue à Tokyo par M. Trudeau et M. Miki, le premier ministre japonais de l'époque. Il ne s'agit cependant que d'un commencement. Nous partageons des horizons beaucoup plus vastes.

La conjoncture actuelle montre clairement l'importance d'une collaboration et d'une coordination plus étroites entre les démocraties industrialisées. Il est difficile de nier le rôle constructif du Canada et du Japon dont la vision du monde pour la décennie qui débute et les années qui suivront est essentiellement la même.

J'ai eu aujourd'hui un long entretien avec votre premier ministre. Nous avons discuté de plusieurs points d'intérêt commun. Je suis désormais convaincu plus que jamais que le Canada et le Japon ne sont pas seulement voisins du Pacifique, mais de véritables nations amies aux soucis et aux intérêts similaires.

Le Canada comme le Japon cherchent le bien-être de leurs citoyens, cependant, j'ai souvent l'impression qu'il ne faut pas mesurer le succès en termes statistiques. La vie pour laquelle nous luttons nous apporte une satisfaction beaucoup plus profonde: celle de bâtir un monde dans lequel nos enfants et nos petits-enfants seront fiers de vivre.

Je connais la richesse de la vie que le Canada offre à ceux qui l'habitent; elle dérive de votre immense patrimoine culturel, social et économique ainsi que d'une longue tradition démocratique. Le Japon profite lui aussi du fruit des efforts de

ceux qui l'ont bâti et je crois que nous devons grossir cet héritage avant de le passer aux générations qui nous suivront. Pour mener cette tâche gigantesque à bien, nous devons coopérer.

Je vous remercie de votre attention.

[*Français*]

L'hon. Jean Marchand (Président du Sénat): Monsieur le premier ministre Ohira, monsieur le premier ministre du Canada, madame le Président, Vos Excellences, distingués membres du Sénat et de la Chambre des communes, mesdames et messieurs.

Permettez-moi, monsieur le premier ministre, de me faire le porte-parole de mes collègues du Parlement canadien pour vous dire combien nous sommes honorés de votre présence ici aujourd'hui. Le fait d'inviter pour la première fois le premier ministre du Japon à prendre la parole à l'une de nos rares séances conjointes témoigne de l'importance que nous accordons à nos relations avec votre nation. Je suis convaincu que votre allocution d'aujourd'hui saura nous servir de source d'inspiration et nous incitera à poursuivre notre démarche vers les objectifs de coopération que nous nous sommes fixés.

[*Traduction*]

Monsieur le premier ministre, vous aurez vous-même et les homologues canadiens de votre délégation, des discussions détaillées sur les questions bilatérales et multilatérales qui nous intéressent mutuellement. Nous attendons beaucoup de ces contacts et échanges et je suis convaincu qu'il en est ainsi pour vous.

Les idéaux communs qui nous inspirent donnent une dimension particulière à nos relations et constituent un moteur puissant qui nous entraîne vers une collaboration de plus en plus étroite.

Votre présence ici aujourd'hui est plus qu'un événement: C'est un symbole vivant de notre commun attachement à des valeurs humaines qui sont l'apanage des sociétés démocratiques. Alors que de fortes tensions internationales menacent l'équilibre du monde, il est particulièrement important que, par des efforts concertés et en collaboration avec les pays amis, nous fassions en sorte que la paix soit sauvegardée et l'ordre mondial respecté.

[*Français*]

Le plus noble objectif des sociétés comme la nôtre n'est-il pas de rendre les êtres humains plus heureux? J'ai la ferme conviction que c'est ce que nous recherchons à Tokyo et à Ottawa. Je sais, monsieur le premier ministre, que la qualité de la vie est une des grandes préoccupations de votre gouvernement. Dans l'époque postindustrielle, nos sociétés devront s'adapter à de nouvelles techniques qui pourrons enrichir ou déshumaniser la terre. Avec vous, nous optons avec enthousiasme pour l'espoir, c'est-à-dire pour que la vie terrestre soit de plus en plus prometteuse pour ses habitants. L'imagination et l'esprit créateur ne devront pas nous faire faux bond.

Sous de nombreux aspects, votre nation peut nous servir de source d'inspiration quant à la meilleure façon de réagir aux demandes de changement tout en préservant les éléments les plus valables de notre patrimoine.

J'espère qu'à votre retour à Tokyo, monsieur le premier ministre, vous transmettrez à vos collègues de la Diète les meilleurs vœux des parlementaires canadiens et leur ferez connaître notre désir d'entretenir des relations étroites, amicales et fructueuses avec votre peuple. Les idéaux et les aspirations que nous partageons portent les plus belles promesses d'avenir. En terminant, permettez-moi de vous souhaiter une visite agréable et un bon voyage de retour.

L'hon. Jeanne Sauvé (Président de la Chambre des communes): Monsieur le premier ministre, votre présence nous réjouit et nous honore. Nous avons écouté avec le plus grand intérêt le message que vous nous avez transmis au nom de votre Parlement. Il traduit avec éloquence les sentiments de votre peuple et les vôtres à l'égard de notre pays.

Il existe en effet des liens qui nous rattachent les uns aux autres et nous font participer ensemble à l'édification d'un monde prospère dont les institutions mettent en valeur les principes de la fraternité et de la liberté dont le Japon donne l'exemple.

Dans notre univers aujourd'hui sans distances, il nous est facile de nous rejoindre et d'entreprendre cette tâche commune d'unir des hommes et des femmes que rapproche un même idéal humaniste. Continuateur d'une longue et riche civilisation, votre pays nous apporte généreusement les ressources de sa culture et de sa pensée. Nous souhaitons que ces échanges poursuivis et développés accroissent le respect que nos compatriotes éprouvent pour votre peuple et les incitent à le suivre sur la voie de l'art, de la science et de la technologie.

[*Traduction*]

La délégation officielle qui vous accompagne, composée d'honorables membres de votre Chambre de représentants et de votre Chambre de conseillers nous honore, elle aussi, de sa présence. Nous lui exprimons les sentiments de notre grand respect et de notre très haute estime. Veuillez croire, Excellence, que nous vous sommes reconnaissants de nous avoir permis de rencontrer ceux qui, avec vous, veillent au bien-être de la société japonaise, nous formulons le vœu que cet échange soit le prélude à des rencontres qui nous permettront de mettre en commun notre expérience de la démocratie parlementaire et nous conduiront, au-delà de nos frontières nationales, dans le monde exaltant de l'homme universel.

En vous écoutant tout à l'heure, je revoyais la diversité et la beauté de votre pays, son peuple dynamique et industrieux; je percevais l'attrait d'un lieu chargé d'histoire et de grandes réalisations.

Je vous remercie de nous avoir apporté de cette façon quelque chose de votre lumineuse patrie.

[*Français*]

Monsieur le premier ministre, Excellence, je vous réitère les remerciements des sénateurs et des députés, et je vous prie de faire part à tous vos compatriotes de notre sympathie et de notre affection.

Qu'il me soit permis maintenant de déclarer que cette séance est levée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 6 mai 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON FÉLICITE LA GRANDE-BRETAGNE D'AVOIR PRIS LES MESURES PROPRES À METTRE FIN AU SIÈGE DE L'AMBASSADE D'IRAN, À LONDRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Lang (Kitchener): Madame le Président, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que des commandos britanniques ont réussi à mettre fin, après six jours, au siège de l'ambassade d'Iran à Londres et à délivrer 19 otages lors d'un raid audacieux, je propose, appuyé par le député de Victoria (M. McKinnon):

Que la Chambre adresse ses félicitations aux commandos qui ont participé à l'opération menée à l'ambassade d'Iran, à Londres, et au gouvernement britannique qui a adopté une attitude courageuse face au terrorisme.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, j'étais debout. La motion peut faire l'objet d'un débat. Je voudrais seulement ajouter que les députés d'en face avaient assuré au député de Victoria (M. McKinnon) que sa motion rédigée en termes analogues recevrait leur appui. Il est d'usage à la Chambre d'accorder la parole à un député de l'opposition avant de l'accorder aux députés d'en face.

Des voix: Bravo!

M. Lawrence: Faites-le encore une fois et nous la débattrons.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LES RESSOURCES NATURELLES

NOUVELLE-ÉCOSSE—LA PROPRIÉTÉ DES RESSOURCES SOUS-MARINES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Pour des raisons historiques et juridiques, la Nouvelle-Écosse revendique depuis longtemps la propriété des ressources sous-marines et le droit de regard qui s'ensuit. En dépit de cela, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a de son propre chef proclamé publiquement que l'exercice, par la province, de ces droits de propriété et de regard est inconstitutionnel. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de South Shore (M. Crouse):

Que la Chambre blâme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'avoir proclamé que la législation de la Nouvelle-Écosse est inconstitutionnelle et d'avoir, par le fait même, usurpé le pouvoir de la Cour suprême du Canada et sciemment miné le rôle du ministre de la Justice ainsi que les négociations en vue du règlement du conflit des ressources sous-marines.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE TRANSPORT DU PÉTROLE PAR PÉTROLIERS—LES MESURES POUR COMBATTRE LES DÉVERSEMENTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné le trafic croissant de pétroliers au large de la Colombie-Britannique et étant donné le sentiment de plus en plus répandu parmi les habitants de cette province que la loi et le matériel de nettoyage en cas de déversements sont insuffisants, je propose, appuyé par le député de Comox-Powell River (M. Skelly):

Que la Chambre réclame unanimement une loi sur la pollution des eaux de la côte ouest de même qu'un règlement régissant les déversements d'hydrocarbures.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Article 43 du Règlement

[*Français*]

LE TOURISME

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR LE CENTRE DES CONGRÈS D'OTTAWA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente.

Étant donné l'engagement pris par le gouvernement fédéral, il y a déjà maintenant 8 ans, de participer activement et financièrement au développement du Centre Rideau dans Ottawa-Vanier; étant donné la volonté des gouvernements municipaux et régionaux de construire à même le Centre Rideau le Centre des congrès; étant donné l'importance de l'annonce faite hier par le gouvernement fédéral de participer à la construction d'un centre commercial à Vancouver, je propose, appuyé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Qu'étant donné l'urgence et l'importance d'une participation fédérale au Centre des congrès d'Ottawa, la Chambre incite le gouvernement fédéral à engager d'une manière impérative des négociations avec les différents niveaux gouvernementaux afin d'assurer une participation financière à la construction de ce Centre des congrès et ainsi garantir le développement du Centre Rideau.

Mme le Président: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

[*Traduction*]

PARCS CANADA

LE RECOUVREMENT DES DÉPENSES ENGAGÉES DANS LE PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU RÉGIONAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente, notamment l'annulation du transfert de Parcs Canada à Peterborough.

Étant donné que le dernier gouvernement, le gouvernement conservateur, a obtenu du Conseil du Trésor l'autorisation de négocier la location à bail de locaux à Peterborough et que le gouvernement actuel a annulé ce transfert, ce qui a entraîné, malheureusement, l'expulsion de commerçants et de professionnels du vieil édifice d'Eaton dans le centre-ville de Peterborough, je propose, avec l'appui du député de Durham-Northumberland (M. Lawrence), dont la circonscription a perdu Eldorado Nucléaire il y a quelques semaines à la suite d'un revirement politique du même genre:

Que le gouvernement garantisse à tous les commerçants qui ont été expulsés de leurs locaux pour permettre l'installation des bureaux régionaux de Parcs Canada le remboursement intégral de tous les frais subis en raison du projet de transfert de Parcs Canada, qu'on n'a plus l'intention d'installer à Peterborough, et que le gouvernement dise à la Chambre de quelle façon il se propose de récupérer les millions de dollars qui ont été perdus à cause de ce revirement politique et combien la décision de rétablir les bureaux de Parcs Canada à Cornwall, circonscription représentée par un ministre, va coûter aux Canadiens.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LES PETITS PRÊTS

ON DEMANDE L'ABROGATION DE LA LOI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et importante.

Attendu que, en octobre 1976, le gouvernement libéral avait parlé d'abroger la loi sur les petits prêts et que le gouvernement progressiste conservateur s'était ensuite déclaré disposé à l'abroger, et que la loi sur les petits prêts fut adoptée en 1939 pour répondre à des besoins d'une nature tout à fait différente et d'une autre époque, et que le nouveau projet de loi va maintenant obliger environ 4,400 caisses d'épargne et de crédit et caisses populaires, qui sont actuellement toutes bien administrées en vertu de lois provinciales, à se faire enregistrer, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Sud (M. Stewart):

Que la loi sur les petits prêts soit abrogée le plus tôt possible.

Mme le Président: La mise en délibération d'une telle motion ne peut se faire sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CORPORATIONS

LA RÉDUCTION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES ENTREPRISES D'UTILITÉ PUBLIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et importante.

La loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique de 1966-1967, prévoit expressément un rabais équivalant à 95 p. 100 de l'impôt sur le revenu qui a été versé par une entreprise d'utilité publique appartenant à des investisseurs à la province qu'elle dessert. Par ailleurs, la loi n'ayant pas été modifiée, le gouvernement fédéral semble avoir commis un acte illégal en annonçant à certaines entreprises de

ce genre, et notamment à la Calgary Power, qu'à partir du 1er avril 1980, la réduction sera ramenée de 95 à 50 p. 100, ce qui oblige cette entreprise à augmenter ses tarifs de 6.5 p. 100. Je propose donc, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que la Chambre ordonne au gouvernement et au ministre des Finances d'accorder immédiatement aux provinces et aux Territoires du Nord-Ouest, une ristourne de 95 p. 100 sur les impôts qui leur ont été versés par entreprises d'utilité publique appartenant à des investisseurs et, que la Chambre rejette toute modification de la loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique tant que la question n'aura pas été débattue à fond et tranchée à l'occasion d'une conférence fédérale-provinciale réunissant les premiers ministres des provinces, comme en 1965 lorsque les premiers ministres avaient adopté la réduction de 95 p. 100.

Mme le Président: Une telle motion ne peut pas être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1415)

LA FONCTION PUBLIQUE

LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DE LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité surtout pour les employés concernés.

Étant donné que le groupe des employés aux écritures et règlements de la Commission de l'Assurance-chômage est sans convention collective depuis novembre dernier et que le Conseil du Trésor lui a présenté une offre manifestement inacceptable de leur part et qui frise l'insulte, je propose, appuyé par le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes):

Que les négociateurs et les fonctionnaires du Conseil du Trésor qui gagnent plus de 30,000 dollars par an subissent une réduction salariale de 10 p. 100 tant que ne sera pas signée la convention collective.

Mme le Président: Cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA TAXE SUR LES EXPORTATIONS DE GAZ NATUREL—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances. Le gouvernement envisage-t-il de prélever une taxe sur les exportations de gaz naturel ou d'engager des consultations avec les provinces productrices à ce sujet, afin de permettre au trésor fédéral de récupérer, en tout ou en partie, la différence entre le prix national du gaz et le prix auquel le gaz canadien est facturé aux Américains?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, personnellement, je n'ai eu aucun entretien sur l'imposition d'une telle taxe et je précise qu'aucune décision n'a été prise dans ce sens. Si nous décidions de modifier les taxes sur le gaz, nous l'annoncerons de la manière habituelle mais j'invite le député à ne pas en déduire que nous allons effectivement le faire.

Une voix: Quelle est la manière habituelle?

M. Jarvis: Madame le Président, le ministre des Finances est certainement au courant de la déclaration qu'est censé avoir faite son collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dans un article de John Howse paru dans le *Herald* de Calgary du 4 mars. D'après cet article, son collègue aurait effectivement déclaré qu'il envisageait cette possibilité. Nous aimerions voudrions savoir si cette possibilité a été rejetée.

Le gouvernement taxe-t-il sous d'autres formes les revenus produits par le transport et l'exportation de gaz naturel canadien et si oui, le ministre pourrait-il nous dire, sans aller dans les détails, à quel genre de taxation ou de prélèvement fiscal il compte recourir?

M. MacEachen: Madame le Président, je n'envisage aucune mesure de ce genre.

M. Jarvis: Madame le Président, j'aimerais alors demander au ministre s'il envisage d'élargir le champ d'application de cette taxe à l'exportation à d'autres formes d'énergie ou de même de ressource; en plus du pétrole brut, cette taxe à l'exportation s'appliquerait par exemple à l'exportation d'électricité, de gaz naturel ou même de toute autre ressource canadienne.

M. MacEachen: Madame le Président, en fait, le député demande des renseignements précis sur des taxes bien précises. Il a évoqué la possibilité d'une taxe sur l'exportation d'énergie. Il est évident que c'est là une possibilité que le gouvernement peut envisager, mais aucune décision n'a été prise à ce sujet.

Questions orales

L'ENTENTE SUR LE PRIX DU PÉTROLE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources parlait-il au nom du gouvernement hier à Halifax lorsqu'il a déclaré à une conférence de presse que le seul moyen pour le gouvernement fédéral de subventionner la production d'électricité à partir du pétrole dans la région atlantique, comme l'ancien gouvernement conservateur prévoyait le faire, était d'en arriver à une entente généreuse quant au prix du pétrole? Dans l'affirmative, le ministre des Finances dirait-il à la Chambre en quoi consiste une entente généreuse à ce chapitre?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, il est évident pour tout le monde que l'entente sur le prix du pétrole est l'une des solutions que le gouvernement du Canada doit envisager pour augmenter ses recettes, et la situation n'était pas différente sous l'ancien ministre.

M. Crosbie: Voilà une découverte révolutionnaire!

M. Andre: Madame le Président, le gouvernement, par la voix du ministre et de ses collègues, tente délibérément de brouiller les cartes dans toute cette question de la politique énergétique, ou alors il donne l'apparence d'être complètement perdu.

M. Collenette: C'est vous qui êtes perdu.

M. Andre: Dans son exposé budgétaire, le ministre a dit que l'entente sur le prix du pétrole permettrait d'économiser un milliard de dollars. Voilà un chiffre précis. Le ministre a ensuite refusé ou a été incapable d'indiquer à la Chambre une formule précise à propos de cette entente. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le collègue du ministre, a dit que le gouvernement percevrait autant de revenus par suite de l'accord sur le prix du pétrole que le budget du 11 décembre le demandait. Le ministre des Finances refuse toujours de dire à la Chambre d'où viendra l'argent.

● (1420)

Le ministre pourrait-il au moins dire à la Chambre quand cessera cette confusion qui nuit autant aux consommateurs qu'aux producteurs? Pourrait-il au moins dire cela à la Chambre, s'il refuse de lui fournir plus de précisions?

M. MacEachen: Madame le Président, au sujet du milliard de dollars dont le député a parlé et dont j'ai parlé moi-même dans ma déclaration à la Chambre, j'ai dit que la mise en application d'un accord fusionné des prix pourrait épargner jusqu'à un milliard de dollars. Le député comprendra qu'il s'agit là d'un exemple de ce qui peut se produire dans ce domaine en particulier . . .

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Le député a parlé de confusion et demandé quand elle cesserait. A mon avis, le député fait sa part pour faire naître cette confusion. Je tiens à lui dire très sérieusement que l'incertitude actuelle prendra fin lorsqu'on arrivera à se mettre d'accord sur les prix ou à créer un régime des prix, ce qui ne se fera pas tant que nous n'aurons pas eu des entretiens complets avec les provinces intéressées, et c'est précisément ce à quoi le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'occupe actuellement. Voilà pourquoi j'estime qu'il serait de notre part inutile et futile pour le moment d'envisager une à une toutes les hypothèses et de les présenter à la Chambre comme s'il s'agissait de décisions définitives du gouvernement.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'ACCÈS DES PRODUITS MANUFACTURÉS AUX MARCHÉS JAPONAIS

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, ma question s'adresse aussi au ministre des Finances, le vice-premier ministre et ministre des Finances, et elle porte sur nos relations économiques avec le Japon.

Compte tenu du déséquilibre marqué qui caractérise nos échanges commerciaux avec le Japon, non pas sur le plan monétaire, mais au sens où nous exportons surtout des matières premières dans ce pays pour en importer ensuite des produits finis d'une valeur de deux milliards de dollars, le ministre peut-il nous dire quelles propositions précises le gouvernement a présentées à la délégation japonaise dirigée par le premier ministre du Japon, actuellement de passage au Canada, afin de remédier à ce déséquilibre et de faire en sorte que nos produits manufacturés aient accès au marché japonais?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le gouvernement du Canada, à l'instar de nombreux autres, a exercé de fortes pressions, certainement dans le cadre des négociations du GATT, afin qu'un plus grand nombre de produits manufacturés canadiens aient accès au marché japonais. Comme mon honorable ami ne l'ignore pas, nous avons rencontré de très fortes résistances à ce moment-là. Aucun des pays industrialisés, la communauté européenne comprise, n'a réussi a obtenir l'accès désiré au marché japonais. Bien entendu, ces arguments ont été réitérés au premier ministre japonais dans les conversations d'hier.

M. Rae: Madame le Président, je remercie le vice-premier ministre de sa réponse. Nous sommes au courant de ces discussions. J'aimerais poser une question supplémentaire au sujet de l'utilisation, par les Japonais, d'obstacles non tarifaires. La politique adoptée par les États-Unis en vue d'inciter les Américains à acheter des produits fabriqués dans leur pays nuit aux fabricants canadiens.

Nous savons que l'on a entrepris de discuter des lois adoptées à cette fin. Le vice-premier ministre peut-il nous assurer que le gouvernement canadien a présenté des instances concernant les obstacles non tarifaires imposés par les Japonais étant donné que nous laissons les exportateurs japonais pénétrer sur notre marché sans pour autant pouvoir écouler nos produits finis au Japon.

M. MacEachen: D'ici la fin de la session, la Chambre devra sûrement examiner les modifications apportées au droit international en ce qui concerne les obstacles non tarifaires. Nous disposons ou plutôt nous disposerons pour la première fois de moyens supplémentaires pour faire face à la menace que signale le député, nous pourrons y revenir plus tard pour en discuter en détail.

● (1425)

M. Rae: Madame le Président, j'aimerais poser au vice-premier ministre une question supplémentaire au sujet de nos relations avec le Japon dans le domaine de l'automobile. On a fait état à plusieurs reprises à la Chambre du fait que les Japonais sont en train d'implanter des usines d'automobiles aux États-Unis pour le marché nord-américain. Cette nouvelle intéresse vivement le Canada dans le cadre de l'accord de l'automobile.

Voici ma question au vice-premier ministre: étant donné que les fabricants canadiens, vont se trouver aux prises avec de nouveaux concurrents, non seulement en ce qui concerne les voitures sortant de la chaîne de montage mais aussi les pièces d'automobiles, peut-il nous dire quelles propositions particulières on a faites au gouvernement japonais et aux fabricants japonais pour qu'en plus des usines qu'ils établissent à Marysville, dans l'Ohio, et en Californie, ils songent également à en établir au Canada et à y produire des voitures pour le marché nord-américain?

M. MacEachen: Madame le Président, je ne puis révéler directement à l'honorable député quelles instances précises nous avons présentées en matière d'automobiles et de pièces d'automobiles. Mais il aura sans doute constaté que les voitures japonaises fabriquées au Japon se vendent probablement moins vite au Canada qu'aux États-Unis à l'heure actuelle, faute de ces usines dont il a parlé. C'est du moins une plainte que j'ai recueillie de la part des parties intéressées.

Ce qui nous intéresserait, c'est de savoir s'il est possible d'offrir une aide anti-dumping, mais nous n'avons pas encore réussi à le déterminer après étude des faits.

* * *

L'INDUSTRIE

CHRYSLER CANADA—LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, j'avais une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce, mais vu son absence, je l'adresserai au vice-premier ministre.

Ce matin, à une émission de télévision, M. Douglas Fraser, chef des Travailleurs unis de l'automobile aux États-Unis, a déclaré que la Chrysler Corporation pourrait faire faillite si un accord n'est pas conclu cette semaine. Il a ajouté que l'un des facteurs clé dans l'aboutissement d'un accord aux États-Unis est la position qu'adoptera le gouvernement du Canada. Il importe donc de faire vite étant donné l'impasse dans laquelle se trouve la compagnie.

Voici ma question au vice-premier ministre: peut-il donner à la Chambre l'assurance qu'un accord sera conclu cette semaine et, sinon, quels plans d'urgence le gouvernement a-t-il pour faire face à toutes les éventualités?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne puis garantir la conclusion d'un accord cette semaine. Il se peut que le personnage auquel mon ami a fait allusion ait eu recours à certaines pressions pour amener le gouvernement du Canada à prendre, en vitesse, une décision susceptible de ne pas être tout à fait dans l'intérêt de la production et des travailleurs canadiens.

Manifestement, comme le sait mon honorable ami, le ministre de l'Industrie et du Commerce s'emploie à obtenir un accord assurant des garanties convenables de production et d'emplois canadiens. Je ne conseillerais pas à mon collègue de conclure un accord qui ne garantisse les mêmes résultats, même face aux pressions exercées par les travailleurs de l'automobile américains.

M. Hnatyshyn: Faillite!

M. Wilson: Madame le Président, je voudrais que le vice-premier ministre comprenne bien que les pressions ne viennent pas seulement du dirigeant des travailleurs de l'automobile aux États-Unis. Les pressions viennent du marché, des banques et des personnes qui seront directement touchées par la faillite de Chrysler Canada.

Voici ma question supplémentaire: le gouvernement a-t-il d'autres projets? Le temps presse. Quels autres plans d'action sont prêts? Le gouvernement envisage-t-il la faillite de la société Chrysler comme l'une des autres possibilités?

M. MacEachen: Non, madame le Président, nous n'agissons pas dans cette affaire en prévision d'une faillite.

Une voix: Vous allez étayer la société.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES MESURES POUR ACCROÎTRE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE CANADIENNE

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances. Le cas Chrysler est un aspect de la crise économique au Canada, mais je délaisse un peu l'industrie de l'automobile et je demande au ministre de nous dire ce que le gouvernement fait pour améliorer la production intérieure brute, le rendement manufacturier et l'emploi cette année, étant donné que le Conference Board prévoit que la croissance intérieure réelle fléchira de .6 p. 100 et la croissance industrielle en Ontario de 4 p. 100 au cours de l'année.

● (1430)

Quelles mesures le gouvernement prend-il, abstraction faite de l'industrie de l'automobile, pour stimuler en général notre économie stagnante et remédier au chômage et aux autres problèmes que je viens de mentionner?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je suis étonné que l'honorable représentant parle d'économie stagnante pour cette année ou pour l'an prochain, car les prévisions économiques que j'avais données il y a deux semaines ne sont pas très différentes de celles que mon honorable ami avait faites en décembre dernier en présentant son budget.

Je lui rappelle que l'ampleur du déficit actuel, qu'il connaît bien, constitue un bon stimulant en l'occurrence, mais je devrai, en présentant un budget, tenir compte des autres mesures qui s'imposent pour stimuler la demande.

M. Crosbie: Madame le Président, le vice-premier ministre et ministre des Finances est comme d'habitude aussi loquace que le sphinx. Je ne demande pas au ministre de comparer ses prévisions avec les miennes. Les siennes sont pires que les miennes et la situation s'aggravera à cause de son inaction. Je lui demande ce que projette le gouvernement qui s'est fait élire le 18 février en promettant de faire des miracles économiques, d'abaisser le taux d'intérêt, de fixer ce taux au Canada et de formuler une nouvelle stratégie industrielle.

Je lui demande quelles mesures le gouvernement prend pour surmonter le marasme dans ces industries. Par ailleurs, le ministre est-il satisfait de la valeur actuelle du dollar canadien et devrait-elle demeurer telle quelle? Comment agira-t-il en ce qui concerne la valeur du dollar canadien pour faciliter les exportations de nos produits manufacturiers? Peut-il répondre à ces questions? Qu'il essaye donc de nous répondre. Il fait à nouveau partie du gouvernement. Il est ministre des Finances. Qu'il tente de répondre.

M. MacEachen: Madame le Président, je ne m'oppose pas à ce que le député formule ses propres questions, mais je ne voudrais pas qu'il formule les réponses.

Une voix: Il nous faut bien les obtenir d'une façon ou d'une autre.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Nous ne les obtenons pas de vous.

M. Crosbie: Il faut bien que quelqu'un vous aide.

Des voix: Règlement.

M. MacEachen: Permettez-moi de répondre à la dernière question que j'ai réussi à extraire de ce préambule hyperbolique et qui porte sur la valeur du dollar canadien sur le marché des changes. Mon honorable ami sait que notre dollar réagit actuellement aux forces du marché. Il sait aussi que c'est en partie la baisse du dollar qui nous a permis d'atteindre un si fort volume d'exportations.

Je lui rappelle également—et c'est là un des objectifs du gouverneur de la Banque du Canada—que le dollar ne doit pas tomber à un point tel que nous importions en quelque sorte un surcroît d'inflation, qui, selon le discours que le chef de son parti a prononcé il y a trois semaines, est notre problème numéro un. Selon le député, à l'heure actuelle, le problème numéro un est le déclin du rendement de l'économie. Il y a trois semaines, son chef disait que c'était l'inflation galopante. J'aimerais qu'ils accordent leurs flûtes.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Madame le Président, je voudrais rappeler à l'honorable député qu'il lui incombe ainsi qu'à son gouvernement de régler tous ces problèmes. L'inflation galopante en est un et la hausse du chômage un autre. Ce sont des problèmes contradictoires.

Des voix: Règlement.

M. Crosbie: Ma dernière question supplémentaire . . .

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. J'accorde la parole au député qui veut poser une question supplémentaire. Qu'il le fasse maintenant.

M. Crosbie: Mon autre question supplémentaire est la suivante, madame le Président. Le vice-premier ministre et ministre des Finances est-il satisfait de la valeur actuelle du dollar canadien? Va-t-il le maintenir au niveau actuel ou lui permettre de monter? Quelle est sa position à ce sujet?

M. MacEachen: Madame le Président, le dollar canadien a connu d'importantes fluctations depuis deux mois.

M. Crosbie: Comme vous.

M. MacEachen: Le gouverneur de la Banque du Canada a permis que se produisent de telles fluctuations et je crois que cela constitue en soi une réponse à la question du député.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'ÉTUDE SUR LA QUALITÉ DES EAUX DU LAC KOOTENAY

M. Lyle S. Kristiansen (Kootenay-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement. Elle a trait à l'étude sur la qualité des eaux du lac Kootenay que poursuit depuis longtemps la direction des eaux intérieures de son ministère.

Étant donné l'importance de ce rapport qui se fait attendre depuis longtemps, tant pour l'industrie de la pêche que pour le tourisme au lac Kootenay, dont l'avenir est déjà compromis, et compte tenu des répercussions que les conclusions du rapport peuvent avoir sur les négociations internationales relatives à des modifications possibles au traité du Columbia, aux niveaux d'écoulement actuels de la rivière Kootenay au barrage Libby et aux projets de l'Hydro de la Colombie-Britannique en vue de dériver la rivière Kootenay, le ministre pourrait-il avoir l'obligeance de dire à la Chambre où en est le rapport ainsi que la date à laquelle nous pouvons espérer que le rapport officiel voie enfin le jour.

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, on m'a appris que le rapport devrait être publié avant la fin du mois.

M. Kristiansen: Madame le Président, il est certes rassurant de l'apprendre, après plus d'un an d'attente. Étant donné que cet important rapport devait d'abord être publié au printemps de 1979, échéance qui avait été reportée au 1er juillet de l'année dernière, ainsi que l'avaient assuré plus tard devant le comité des fonctionnaires du ministère, et que bien des gens soupçonnent que le rapport est en train d'être modifié ou maquillé de manière à servir les fins de l'Hydro ou du gouvernement de la Colombie-Britannique, le ministre s'engagera-t-il à ouvrir immédiatement une enquête pour découvrir les véritables raisons de cet invraisemblable retard et pour vérifier si on a effectivement maquillé le rapport pour qu'il serve les fins des dernières atteintes portées par l'Hydro aux intérêts des gens de Kootenay-Ouest et de Kootenay-Est-Revelstoke?

M. Roberts: Pour autant que je sache, madame le Président, les affirmations du député sont fausses. Je répète ce que je lui ai déjà répondu: je m'attends que le rapport soit publié avant la fin du mois. Libre à lui d'en juger comme il le voudra.

* * *

[*Français*]

LA CULTURE CANADIENNE

ON DEMANDE SI LE COMITÉ REPRÉSENTANT LES DIVERS DOMAINES DE L'ACTIVITÉ CULTURELLE FONCTIONNE ENCORE

M. Serge Joyal (Hochelaga-Maisonneuve): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable secrétaire d'État. Étant donné que son prédécesseur dans ce portefeuille, l'honorable David MacDonald, avait mis sur pied un comité composé de représentants de divers domaines de l'activité culturelle, comité dont le but était de réévaluer la politique canadienne dans ce secteur particulier d'activité, et étant donné l'accueil favorable qui avait été réservé à la création de ce comité par les divers milieux intéressés, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si ce comité est toujours à l'œuvre, quand il remettra son rapport et s'il a l'intention de déférer le rapport dudit comité au comité permanent de la Chambre sur les communications et la culture?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je remercie l'honorable député de sa question et j'aimerais saisir l'occasion pour l'informer que le comité en cause est toujours à l'œuvre, qu'il tient des séances, qu'il a continué à tenir des séances au cours des derniers mois, que j'ai eu l'occasion et le plaisir de participer et de rencontrer le comité et de discuter avec lui à deux reprises au cours du dernier mois. Le comité toutefois n'est pas en mesure de remettre son rapport au secrétaire d'État. Il ne sera pas en mesure de remettre un tel rapport pour quelques mois encore. J'ai l'intention à ce stade-ci d'encourager le comité, une fois son rapport préliminaire complété, à tenir des audiences publiques un peu partout à travers le pays, de compléter son rapport préliminaire justement à la lumière des recommandations qui pourront lui être faites par les groupes intéressés à travers le pays, et par la suite de référer le rapport tel que complété au comité parlementaire.

* * *

● (1440)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS TOXIQUES ET D'ANTIBIOTIQUES DANS LA VIANDE

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, j'adresse ma question au ministre de l'Agriculture. Comme on trouve toujours des résidus de médicaments toxiques et d'antibiotiques dans les viandes pour la consommation humaine, ce qui peut être très dangereux pour les personnes allergiques à certains médicaments et antibiotiques, quelles mesures la Direction de la production et de l'inspection des aliments d'Agriculture Canada a-t-elle prises pour veiller à ce que les viandes sortant des abattoirs inspectés par le gouvernement fédéral ne contiennent aucun résidu de ces médicaments dangereux?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je me suis renseigné au sujet des inspections et je ne suis pas tout à fait d'accord avec la déclaration du député au sujet de certains effets secondaires dangereux. D'après les chiffres récents que j'ai examinés, il y a eu plusieurs milliers de tests dont aucun n'a permis de conclure à la présence de résidus toxiques dans les divers produits à base de viande qui ont été inspectés.

Mon ministère continue sa surveillance. Je suis certain que rien n'est laissé au hasard. Nous ne relâchons pas le programme, au contraire nous le renforçons.

M. Mitges: Madame le Président, je voudrais remercier le ministre de sa réponse. Néanmoins, d'après un rapport que j'ai reçu récemment, environ 14 p. 100 de toutes les viandes et volailles inspectées, vendues pour la consommation humaine au Canada, contiennent des résidus de médicament. Cela indique que les tests actuellement menés sont ou bien insuffisants ou bien inexacts ou les deux.

Le ministre va-t-il faire le nécessaire pour mettre à la disposition de la Direction de la production et de l'inspection des aliments d'Agriculture Canada la main-d'œuvre, le matériel et tout ce dont elle a besoin pour mettre sur pied et élargir ce service important dans tous les abattoirs inspectés par le gouvernement fédéral?

M. Whelan: Madame le Président, j'ai sous les yeux, dans mes livres, des milliers de ces tests et je les mets à la disposition du député s'il ne possède pas ces renseignements. Si, après les avoir examinés, il pense toujours que certaines choses ne sont pas faites comme il faut et s'il peut le prouver, je me ferai un plaisir d'étudier la question.

Questions orales

LES FINANCES

LES STIMULANTS POUR ENCOURAGER LA PROSPECTION PÉTROLIÈRE

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances. Le président de la Dome Petroleum aurait déclaré, il y a quelque temps, qu'on lui avait promis que des stimulants seraient accordés d'une façon ou d'une autre pour encourager l'exploration de régions neuves.

Au lieu de prodiguer pareilles assurances à la Dome Petroleum, dont les profits se sont accrus de 50 p. 100 au cours du premier trimestre de l'année, le ministre peut-il assurer les Canadiens que les nouvelles mesures qu'il envisage ne permettront pas à ce genre de sociétés de réaliser des profits excessifs aux dépens du contribuable?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, de toute évidence, le député fait allusion à la suppression de l'indemnité au titre de l'épuisement accéléré des réserves. Il sait également que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et moi-même avions annoncé que cette indemnité serait remplacée ou que nous envisagions de la remplacer par un programme de dépenses. Une fois ce programme entré en vigueur, le député n'aura plus à craindre que des profits excessifs soient réalisés grâce à cette indemnité.

M. Ittinuar: Madame le Président, l'indemnité au titre de l'épuisement accéléré des réserves équivaut à mon avis à un stimulant pour ces sociétés pétrolières. Le président de la Dome Petroleum aurait également affirmé que la tendance à la hausse des bénéfices qui s'est manifestée au cours du premier trimestre devrait se maintenir. Le ministre peut-il déposer des documents prouvant que ces sociétés ont bel et bien besoin de stimulants et de dégrèvements fiscaux aussi importants?

M. MacEachen: Madame le Président, le projet dont j'ai parlé porte sur le remplacement de l'indemnité au titre de l'épuisement accéléré des réserves, qui était destinée à encourager la mise en valeur de régions neuves, par un nouveau programme de dépenses. Cela devrait à mon avis dissiper les préoccupations du député.

* * *

LES CONFLITS DE TRAVAIL

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON—LE RÉSULTAT DES DÉMARCHES DE CONCILIATION

M. Dave Dingwall (Cap Breton-Richmond-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Étant donné que la section locale 684 de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aéroastronautique sont sans contrat depuis le 31 décembre 1978 et vu le débrayage partiel du vendredi 2 mai 1980, le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures son ministère a prises ou prendra probablement pour faciliter les négociations entre la section locale 684 et la Société de développement du Cap-Breton?

M. Hnatyshyn: Ramenez Andy Hogan.

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je remercie l'honorable député de sa question. Le commissaire-enquêteur le juge Nathan Green, a rencontré les parties pour obtenir des mémoires sur la situation des pensions et il rencontrera les parties elles-mêmes cette semaine pour leur faire part de ses résultats en vue du règlement du conflit.

Le juge Green a été nommé lorsque le conciliateur n'avait pas réussi, malgré des négociations prolongées, à en arriver à un accord entre les parties. Ce conflit industriel vise quelque cinquante employés d'entretien.

* * *

L'AGRICULTURE

LES MESURES PRÉVUES POUR ENRAYER UNE NOUVELLE MALADIE DU MAÏS

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, moi aussi j'ai une question «contagieuse» sans être graveleuse à adresser au ministre de l'Agriculture. Elle porte sur la rouille brune du maïs hybride.

Le ministre le sait, cette nouvelle maladie a été découverte l'année dernière dans le comté de Norwich où on a enregistré des pertes de récolte s'élevant à 35 p. 100. Cette maladie représente un danger possible pour toutes les régions où on cultive le maïs. L'université de Guelph a fait quelques tests; il semblerait qu'un traitement chimique soit disponible mais son taux de succès n'est que de 40 p. 100.

Le ministre peut-il indiquer à la Chambre quelles mesures précises il a prises par rapport à la rouille du maïs lorsqu'il a rencontré des représentants de cette industrie et, pour ce qui est du maïs infesté, peut-il nous dire quelle mesure il a l'intention de prendre.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, la maladie signalée par l'honorable député peut causer de graves pertes économiques aux producteurs de maïs. Certaines variétés de maïs sont plus susceptibles à cette maladie que d'autres. Les pertes de récolte peuvent s'échelonner entre 10 et 40 p. 100.

Une voix: Répondez à la question.

M. Whelan: Mon ministère a effectué des essais sur les graines de maïs et il a demandé aux sociétés qui vendent les espèces sur lesquelles on a trouvé des spores du charbon du maïs de retirer ces espèces du marché. Par ailleurs, si certaines de ces graines de maïs sont déjà sur le marché, les pertes que subiront les producteurs ou les céréaliculteurs qui achèteront ces semences seront visées par l'assurance-récolte.

M. McLean: Madame le Président, à cause des très graves dangers que cette maladie représente pour les récoltes, le ministre n'ordonnera-t-il pas aux quatre sociétés en cause de retirer du marché les sept hybrides attaqués? Oui ou non?

M. Whelan: Madame le Président, le député a parlé tantôt d'une réunion que j'ai eue avec certains représentants, producteurs et sociétés, de l'industrie des graines de maïs. Nous maintenons ce que nous avons dit à ces groupes, soit que les semences attaquées par les spores du charbon doivent être retirées du marché.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LES RÉGIMES DE PENSIONS DU CN ET DU CP—LES SUITES DONNÉES AUX RECOMMANDATIONS DU RAPPORT HALL

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, j'avais l'intention de poser ma question au ministre des Transports, mais il semble s'être esquivé. En son absence, je la poserai au ministre du Travail. C'est une question qui les intéresse tous deux. Elle découle du rapport de M. Noel Hall sur les régimes de pensions des cheminots canadiens qui a été présenté il y a quelques années au ministre du Travail de l'époque, maintenant ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Vu que ni le Canadien National ni le Canadien Pacifique ne se sont efforcés de donner suite aux recommandations de M. Noel Hall afin d'améliorer les pensions des cheminots, le ministre du Travail ou le ministre des Transports, qui est maintenant revenu à sa place, demanderont-ils à ces chemins de fer de tenir compte de ce rapport, étant donné qu'ils retirent tous deux de nombreux avantages et de nombreux bénéfices des contribuables du Canada?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je remercie l'éminent et honorable représentant de sa question. Je dois lui dire que même si les recommandations de la Commission Hall présentées il y a un certain nombre d'années n'ont pas semblé modifier sensiblement les pensions des cheminots, il reste que le Canadien National et le Canadien Pacifique ont modifié le nombre d'années de service requis, ce qui a amélioré leur régime de pensions.

● (1450)

Ces modifications sont peut-être attribuables aux négociations avec les syndicats concernés plus qu'à toute autre chose, mais certaines d'entre elles tiennent compte des objectifs qui avaient été fixés dans le rapport Hall.

M. Knowles: Madame le Président, permettez-moi de dire au ministre du Travail que l'opinion des pensionnés des chemins de fer est légèrement différente de la sienne.

Cependant, j'aimerais peut-être poser ma question supplémentaire à l'un ou l'autre des ministres, non, je pense que je vais m'adresser au ministre des Transports. Étant donné qu'une des principales recommandations du rapport Hall est que le Canadien Pacifique devrait au moins relever ses normes de pensions au niveau de celles du Canadien National, le ministre des Transports réussira-t-il à faire appliquer cette recommandation par le Canadien Pacifique mieux que ne l'a fait l'honorable Otto Lang?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Pour l'instant, madame le Président, je ne peux que promettre de faire de mon mieux pour faire appliquer cette recommandation.

Une voix: C'est inadmissible!

* * *

PARCS CANADA

L'OCCUPATION ILLÉGALE DU PARC KOUCHIBOUGOUAC AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, j'aimerais poser ma question au ministre de l'Environnement, responsable de Parcs Canada. Comme le ministre le sait très bien, un groupe de dissidents occupe actuellement de façon illégale le parc Kouchibougouac au Nouveau-Brunswick.

Ils ont épuisé tous les recours juridiques dans le but de reprendre possession de ces terrains. Ils ont même menacé de recourir à la force pour réaliser leurs objectifs et déjà, on a usé de violence. Quelles mesures positives le ministre prend-il pour résoudre ce conflit une fois pour toutes, et que fait-il pour assurer la sécurité et la protection des personnes téméraires qui s'aventureront dans le parc Kouchibougouac pour se récréer.

M. Hnatyshyn: Faites venir le commando britannique.

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, c'est là une situation très tendue, très difficile et délicate. J'ai peur de dire quoi que ce soit qui puisse envenimer la situation actuelle.

Une voix: Qu'on déménage le parc à Peterborough ou à Cornwall.

M. Roberts: Je suis resté en contact étroit avec le premier ministre de la province à ce sujet. Nous avons examiné différents moyens d'atténuer les tensions qui se manifestent dans la région.

Il me serait difficile d'ajouter autre chose pour le moment. Je ne peux pas non plus garantir au député que je serai prochainement en mesure d'en dire beaucoup plus. Je peux lui assurer cependant que je me préoccupe beaucoup de la situation. Nous nous en occupons et nous restons en contact avec les autorités provinciales.

M. Corbett: Madame le Président, je vois mal comment la réponse du ministre pourra réconforter ceux qui vivent et gagnent leur vie dans cette région.

Le ministre voudrait-il nous dire s'il a parlé de la situation à son collègue de l'autre endroit, l'ancien premier ministre provincial, qui est l'artisan de l'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial au sujet de Kouchibougouac, et si, pour tenter de résoudre le problème, il est prêt à se rendre à Kouchibougouac en compagnie du ministre des Pêches qui vient du Nouveau-Brunswick mais qui est demeuré étrangement silencieux dans toute cette affaire.

Une voix: Il vous faudra porter un gilet pare-balles.

M. Roberts: Madame le Président, ce sont des suggestions fort intéressantes et je leur accorderai l'attention qu'elles méritent.

M. Crosbie: Emmenez Roméo avec vous.

* * *

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE DÉPÔT DU CONTRAT D'ACHAT DU CHASSEUR

M. Bud Bradley (Haldimand-Norfolk): Ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services. Puisque l'on a annoncé la conclusion du contrat d'achat du nouveau chasseur et que le ministre a déclaré, il y a deux semaines, qu'il le déposerait à la Chambre, le ministre peut-il nous dire quand le contrat sera effectivement déposé?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, comme je l'ai dit aux députés de l'opposition, je compte déposer le contrat dès que je le pourrai.

Une voix: C'est ce que vous avez dit il y a deux semaines.

Une voix: La même vieille bande.

M. Bradley: Même vieille bande et même vieille rengaine, madame le Président. Peut-être que le ministre pourrait dire à la Chambre ce qu'il entend par dès qu'il le pourra?

M. Blais: Madame le Président, je pensais que ma réponse était claire.

Une voix: Vous vous trompez.

* * *

LA CONSOMMATION ET LES CORPORATIONS

ON DEMANDE UNE ÉTUDE DES RAISONS DE LA HAUSSE DES TARIFS DE LA SOCIÉTÉ B.C. TELEPHONE

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations et a trait à la majoration des tarifs de la B.C. Telephone Company dont elle dit avoir besoin pour financer un programme d'investissement de 300 millions de dollars.

Le président de Gentel, le propriétaire de B.C. Telephone, dit qu'on n'a pas besoin de biens d'équipement et que la majoration de tarifs comportera en fait une réduction de service et des mises à pied à l'échelle locale. Voudrait-il s'engager à étudier les raisons de cette hausse de tarifs et les rapports qui existent entre la B.C. Telephone Company et ses fournisseurs, surtout AEL Microtel, et à intervenir au cours des audiences si son enquête révèle des irrégularités?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations): Ma réponse à la première partie de la question est oui, madame le Président. Quant à la dernière partie de la question, je ne suis pas sûr que la recommandation de l'honorable député soit appropriée. A tout événement, je suis disposé quand même à la considérer.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS CONCERNANT LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DES INDIENS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Lorne Greenaway (Cariboo-Chilcotin): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

La semaine dernière, je lui ai demandé s'il serait assez bon de dire à la Chambre si des négociations étaient ou non en cours concernant les revendications territoriales en Colombie-Britannique. Il nous avait répondu qu'il avait l'intention d'en discuter avec les chefs indiens à la conférence des chefs et des anciens qui s'est tenue la semaine dernière et qu'il pourrait nous fournir une réponse précise cette semaine. Je demande au ministre s'il a cette réponse précise.

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, madame le Président. Au sujet des revendications territoriales en Colombie-Britannique, nous nous sommes engagés et je me suis engagé à faire reprendre les négociations aussi vite que possible pour essayer de régler ce problème.

M. Greenaway: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire pour le même ministre. Serait-il disposé à renvoyer la question au comité permanent pour que nous puissions l'y étudier à fond dans un esprit impartial et productif, comme voulait le faire le gouvernement précédent?

M. Munro (Hamilton-Est): Madame le Président, je suis certes prêt à envisager cette possibilité et à en discuter avec mes collègues, mais je dirais qu'avec la reprise des négociations, j'aimerais obtenir l'opinion des partis à ce sujet.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

ON DEMANDE SI L'ON TIENDRA COMPTE DE L'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE DANS LA RÉVISION DES SALAIRES

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé, membre de la régie interne de la Chambre.

Étant donné que les employés de la Chambre s'inquiètent énormément du fait qu'aucune décision ne semble être prise au sujet de la révision de leurs salaires, est-ce que le président serait en mesure de dire à la Chambre aujourd'hui s'il a l'intention de rendre publique une étude qui normalement devrait être faite pour le 1er avril, étant donné que nous sommes au 6 mai? Dans l'affirmative, est-ce qu'on tiendra compte de l'augmentation du coût de la vie s'il y avait une révision favorable aux employés de la Chambre?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je vais vérifier si l'inquiétude dont parle mon collègue est fondée. Dans l'affirmative je vais voir quels remèdes il y a lieu d'y apporter.

M. La Salle: Madame le Président, est-ce que je pourrais d'abord demander au président du Conseil privé s'il a l'intention de recommander à la régie une étude à ce sujet-là? Je pense que c'est ce qui inquiète le plus les employés de la Chambre actuellement.

M. Pinard: Encore une fois, madame le Président, je répète à l'honorable député que je vais vérifier si l'inquiétude est bien fondée. Si telle est la situation, nous verrons à prendre les mesures qui s'imposent, et le député en sera prévenu en temps utile.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

L'ÉTUDE SUR LES TRANSPORTS DANS LE SUD DE L'ONTARIO

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, si le ministre des Transports veut bien m'accorder son attention, j'aurais une question à lui poser. Il y a sept mois, le rapport Sommps, un document d'étude, a été déposé à la Chambre. Je voudrais savoir quelles discussions ont eu lieu dans le sud de l'Ontario au sujet des transports et comment le ministre se propose de faire participer le public à ces discussions.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, des discussions exhaustives ont eu lieu auxquelles le grand public a participé et le député n'est pas sans savoir qu'au cours de certaines de ces réunions des fonctionnaires de mon ministère et du ministère des Transports de l'Ontario ont répondu aux questions de la population. Des discussions sont présentement en cours au sein de mon ministère et j'espère être en mesure, le mois prochain, de présenter à la Chambre une vue d'ensemble de tout ce dossier.

M. McDermid: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire. Ce rapport fait état de deux affaires litigieuses qui doivent être réglées dans un avenir très rapproché, notamment celle du terminus nº 3 et celle de la quatrième piste d'envol de l'aéroport international de Toronto. Le ministre peut-il nous faire part de sa position à ces deux égards?

M. Pepin: Madame le Président, c'est précisément ce dont je tenais à ne pas parler.

Des voix: Oh, oh!

● (1500)

M. Pepin: Je répondrai en temps opportun aux deux volets de la question.

* * *

LES AÉROPORTS

LA PROMESSE DE RÉNOVER L'AÉROPORT DE MOUNT HOPE

L'hon. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Madame le Président, maintenant que nous parlons d'aéroports et que le ministre a confondu Hamilton et Malton dans sa réponse à une question du député de Hamilton-Wentworth, peut-être le ministre a-t-il eu l'occasion de discuter de l'expansion de l'aéroport de Mount Hope avec son collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien?

Le ministre peut-il expliquer aux gens de Hamilton pourquoi il a impudemment manqué à la promesse que son gouvernement leur avait faite d'engager 100 millions de dollars dans la rénovation de l'aéroport de Mount Hope?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il me semble que j'ai déjà répondu maintes fois à cette question. J'espère que nous tiendrons un jour un débat sur le domaine aéroportuaire où nous pourrons régler cette question. Pas plus tard que la semaine dernière, je croyais en avoir fini avec ces promesses. Les promesses qui ont été faites par mon prédécesseur de l'opposition n'étaient en réalité qu'un accord de principe du cabinet qui n'a jamais été soumis au Conseil du Trésor. Il est important de le souligner ici.

M. Alexander: Cela ne tient pas debout. Le ministre cherche à nous jeter de la poudre aux yeux sur cette question. Voilà huit ou neuf ans que cela dure.

Mme le Président: A l'ordre.

M. Alexander: J'arrive à la question, madame le Président. Ou bien le ministre ne s'est pas fait mettre au courant, ou bien il ne comprend rien à ce qu'il fait. Je lui pose donc la question suivante. Peut-il nous donner l'engagement ferme de nous présenter une décision, dans un sens ou dans l'autre—et de dissiper ainsi le doute et le flou causés par l'incompétence du gouvernement—d'ici à la fin de juillet, parce que semble-t-il nous allons siéger jusque-là? Peut-il me donner cet engagement pour que la population de Hamilton sache au juste ce qui se passe? Le ministre est-il capable de me donner cette réponse?

M. Pepin: Madame le Président, j'ai promis l'autre jour qu'un engagement serait pris au sujet de l'aéroport de Hamilton. Voilà ce que j'ai dit. J'ai également dit qu'il y avait plusieurs questions à élucider avant qu'une décision puisse intervenir sur le montant des crédits nécessaires. Je pensais avoir la sympathie de la plupart des députés quand j'ai déclaré de façon tout à fait catégorique, que les dépenses nécessaires au développement de l'aéroport de Hamilton seraient effectuées.

Questions au Feuilleton

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. WHELAN—LES MESURES POUR ENRAYER UNE NOUVELLE MALADIE DU MAÏS—LA QUESTION DU DÉPUTÉ DE WATERLOO

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, dans une question du député de Waterloo (M. McLean) il a parlé de sept sociétés. Il aurait probablement dû dire sept variétés. Il y a plus de 300 variétés de graines de maïs vendues en Ontario. Nous avons découvert sept variétés que nous avons fait retirer du marché. Étant donné les incidences économiques et les préoccupations qui s'y rattachent, j'ai cru que cela valait la peine d'être consigné.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA LOI SUR LA NOMINATION D'UN GARDIEN DE PORT

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports) propose: Que le bill S-3, Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec et modifiant l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, soit maintenant lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 116, 322, 342 et 630.

[*Texte*]

HULL (QUÉBEC)—LE NOMBRE DE FONCTIONNAIRES

Question no 116—**M. Cossitt:**

1. Au cours de chacune des six dernières années, combien de fonctionnaires travaillaient dans la région de Hull (Qué.)?

2. Quel en est le total à l'heure actuelle?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): 1. Au cours des six dernières années le nombre de fonctionnaires qui travaillaient dans la région de Hull (Qué.) était le suivant:

décembre	1974:	3,988
	1975:	4,812
	1976:	5,341
	1977:	5,709
	1978:	14,511
	1979:	13,904

2. En mars 1980 le nombre d'employés travaillant dans la région de Hull (Qué.) est de 13,822.

Note: Les données réflètent le nombre d'employés en poste rapporté par les ministères et agences pour lequel le Conseil du Trésor est l'employeur (Partie I, Annexe I de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique) et qui travaillent dans le Hull métropolitain comprenant à cette date: Aylmer, Lucerne, Deschênes, Gatineau, Templeton Ouest, Village de Templeton, Pointe-Gatineau, Hull, Buckingham, Buckingham Sud-Est, Masson, Hull, Municipalité d'Hull Ouest, Pontiac, Eardley, Onslow Sud, Quyon, Val des Monts, Portland, Wakefield Est, Perkins, La Pêche, Municipalité de Wakefield, Village de Wakefield, Ste Cécile de Masham et Masham Nord.

Source: Service spécialisé en information sur le personnel

Approvisionnements et Services Canada

Fichier principal de soutien et système des titulaires

Rapport B0095

En décembre chaque année

LES GRANDES ENTREPRISES—LA VÉRIFICATION DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT

Question no 322—**M. Herbert:**

1. Au cours de chacune des trois dernières années, combien de déclarations d'impôt des cinq cents plus grandes entreprises au Canada ont été vérifiées?

2. Quel montant de l'imposition supplémentaire a été fixé après vérification?

3. Quel montant de l'imposition supplémentaire a été contesté?

L'hon. William Rompkey (ministre du Revenu national): Il n'y a pas de statistiques qui nous permettent de retrouver facilement les renseignements demandés. Il faudrait entreprendre une longue et coûteuse étude des dossiers.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LES PRESTATIONS DE RETRAITE

Question no 342—**M. Herbert:**

1. Combien d'anciens prisonniers de guerre touchent des prestations de retraite du ministère des Affaires des anciens combattants ou de ses conseils et commissions, en fonction *a*) du théâtre des opérations, *b*) du niveau des prestations accordées aux anciens combattants en cause?

2. Combien de demandes de prestations d'anciens prisonniers de guerre n'ont pas encore été traitées?

3. A combien évalue-t-on le nombre des anciens prisonniers de guerre admissibles qui n'ont pas soumis de demandes de prestations?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):

1. a)	Prisonniers de guerre des Japonais	1,048
	Prisonniers de guerre d'une autre puissance	5,343
		6,391

b) 50 p. 100—1,042
20 p. 100—1,699
15 p. 100— 735
10 p. 100—2,915
6,391

2. 4.

3. On évalue à moins de 180, le nombre des anciens prisonniers de guerre qui n'ont pas soumis de demandes. Les chiffres susmentionnés comprennent des évadés et des fugitifs.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

Question nº 630—**M. Howie:**

Combien de personnes œuvrant dans le secteur des relations publiques, de la publicité ou des relations avec les media font partie de l'effectif du ministère des Affaires des anciens combattants?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Au 25 avril 1980, 15.

[*Traduction*]

M. Collenette: Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: L'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1980 REMANIANT LA LÉGISLATION BANCAIRE

MESURE CONCERNANT LES INSTITUTIONS BANCAIRES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 5 mai, de la motion de M. Bussières (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-6, tendant à remanier la loi sur les banques, à modifier la loi sur les banques d'épargne de Québec et la loi sur la Banque du Canada, à instituer l'Association canadienne des paiements et à apporter à certaines autres lois des modifications corrélatives, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, quelques minutes me suffiront pour terminer le discours que j'ai commencé hier soir. J'ai parlé des difficultés qu'un grand nombre d'entreprises éprouvent au Canada dans le financement de leurs opérations, plus particulièrement les entreprises petites et moyennes, et des moyens que certaines d'entre elles sont obligées de prendre. Toute la question du financement d'une entreprise n'est pas très bien comprise. Je regrette de dire que cette question n'est pas très bien comprise ni par les banques ni par certains hommes d'affaires.

Avant que le taux de change étranger ne commence à fluctuer, il arrivait parfois qu'il était plus facile et plus économique de financer des inventaires à l'extérieur du Canada

plutôt qu'à l'intérieur. Autrement dit, les fournisseurs offraient à leurs clients canadiens éventuels la possibilité de garder un produit en inventaire pendant un ou deux ans à un taux deux fois moins élevé que celui que l'on offrait au Canada. C'est là un domaine auquel les banques canadiennes pourraient s'intéresser et où elles pourraient rendre un service qui aiderait un grand nombre de nos entreprises à garder ce genre de financement au Canada.

Si un homme d'affaires s'engage envers quelqu'un de l'étranger à s'approvisionner pendant un an ou deux chez lui selon des conditions de financement fixes, il ne lui reste pas grand liberté de manœuvre. Il n'a pas la possibilité d'explorer le marché. Il est attiré dans ce genre d'arrangements par les très faibles taux d'intérêts qu'on lui offre. Je remarque aussi que dans le cas de la banque EX-IM des États-Unis il arrive souvent que des fournisseurs américains vendent effectivement un produit déjà fabriqué au Canada. Cependant, les taux de financement sont sensiblement moins élevés que ceux qui sont offerts ici. Le consommateur canadien préfère donc acheter aux États-Unis plutôt que de fournisseurs canadiens, car il peut obtenir un financement à meilleur taux.

Au cours de notre examen de cette loi, et encore une fois j'espère que nous pourrons l'adopter assez vite au cours des jours et des semaines qui viennent, nous pourrons laisser aux banques la possibilité de s'intéresser à un plus grand nombre de genres de financements d'inventaires. J'aimerais que nos banques forment un consortium qui leur permette de financer collectivement certaines exportations du secteur de notre économie que forment les entreprises petites et moyennes. Le marché est là.

Pendant que j'étais en affaires, j'ai fait un peu d'exportation. Il m'a fallu à deux occasions avoir recours aux services d'une compagnie de finance pour exporter des marchandises à un client des Antilles. Les banques canadiennes pourraient s'intéresser à ce marché et stimuler le secteur de notre économie qui emploie le plus fort pourcentage de notre main-d'œuvre.

Cela met fin, monsieur l'Orateur, à ce que j'avais à dire. J'espère que nous pourrons adopter ce bill assez rapidement et le renvoyer à l'autre Chambre sans délai.

• (1510)

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur l'Orateur, c'est un privilège et un honneur pour moi d'être en mesure de parler cet après-midi du projet de loi à l'étude.

Le bill C-6, tendant à remanier la loi sur les banques et modifiant la loi sur les banques d'épargne de Québec, la loi sur la Banque du Canada et instituant l'Association canadienne des paiements, est nettement la plus importante mesure législative à longue portée que la présente législature sera appelée à étudier. Elle établira le cadre législatif dans lequel le régime bancaire au Canada évoluera durant les 10 ou peut-être 13 prochaines années, comme nous avons pu le constater dernièrement. Ainsi est-il de la plus haute importance que nous examinions consciencieusement les dispositions de la loi et ses répercussions à longue échéance sur l'évolution du Canada.

Monsieur l'Orateur, le régime bancaire au Canada joue un rôle primordial dans le rendement de l'économie canadienne. Il faut lui attribuer en majeure partie la mise au point du principal mécanisme qui sert à effectuer des paiements facilitant les opérations dans notre régime du marché mixte. En

détenant la plupart des comptes de chèques et des dépôts d'épargne au Canada, les banques assument une responsabilité particulière en gérant la masse monétaire nationale. Toutefois, la fonction la plus importante des banques, en ce qui concerne l'expansion à longue échéance de l'économie canadienne, est de veiller à l'affectation de capitaux parmi les diverses occasions favorables de placements.

A l'aube des années 1980, l'économie canadienne connaît un certain nombre des difficultés économiques graves. Notre balance des paiements s'est détériorée dans des proportions encore jamais vues par le passé. Les 11,5 milliards de dollars de déficit de notre balance commerciale au poste des produits manufacturés finis montrent l'ampleur de la faillite de notre gouvernement, qui n'a pas su doter notre pays d'une politique commerciale étrangère et d'une stratégie industrielle nationale conformes aux objectifs à long terme de notre expansion économique. Nous sommes de plus en plus tributaires de l'exportation de nos matières premières qui assurent des débouchés aux capitaux étrangers au Canada tandis que notre secteur manufacturier, qui est le moteur de l'emploi dans notre économie, sombre malheureusement dans l'oubli. Malheureusement, les secteurs clef des techniques de pointe de notre économie continuent à être dominés par les capitaux étrangers. C'est pourquoi, la recherche et la conception de nouveaux produits ne disposent pas d'assez de crédits. Mais ce qui est plus grave, c'est qu'aucun effort n'a été fait pour rationnaliser les structures de nos industries, pour les rendre plus concurrentielles sur les marchés mondiaux.

Les solutions à apporter à ces difficultés sautent aux yeux de la plupart des Canadiens. Nous avons besoin d'industries dynamiques bien implantées dans le monde. Il nous faut augmenter le contrôle des Canadiens, afin de cesser l'hémorragie de nos ressources. Il nous faut encourager le remplacement des importations et des produits canadiens et mettre sur pied des marchés de capitaux efficaces afin de fournir le soutien financier nécessaire à la rationalisation et à la modernisation de l'industrie canadienne. Le système bancaire canadien peut jouer un rôle crucial pour la réalisation de ces objectifs nationaux, d'où l'importance de la révision de la loi sur les banques dont nous sommes saisis.

A titre de principaux intermédiaires financiers de l'économie canadienne, les banques reçoivent en dépôt et prêtent des sommes énormes. La loi sur les banques fera-t-elle en sorte que ces capitaux soient utilisés pour favoriser les entreprises canadiennes, promouvoir le développement industriel du Canada et mettre un frein à la domination étrangère? J'en doute, monsieur l'Orateur, mais examinons un instant la mesure proposée.

La révision de la loi régissant le système bancaire canadien semble être un rituel auquel la Chambre se plie environ tous les dix ans. J'ai constaté en lisant le compte rendu que l'un des objectifs les plus clairement énoncés de ce rituel dans le passé a été d'accroître la concurrence dans le secteur bancaire canadien. Cette fois-ci, le ministre des Finances (M. MacEachen) semble avoir décidé que la meilleure façon d'accroître la concurrence est de permettre aux banques étrangères de s'implanter dans l'économie canadienne.

Cette décision me semble assez étrange. Ce qui est encore plus curieux, c'est que les banques à charte n'aient pas formulé d'objections; en fait, elles ont accepté avec empressement que l'on permette aux banques étrangères d'avoir accès au marché des capitaux canadiens. Le gouvernement croit que cela va accentuer la concurrence dans ce secteur de l'économie où la concentration est très poussée. Mais les banques savent bien que c'est faux, monsieur l'Orateur. Et les députés devraient le savoir aussi, surtout ceux qui sont plus expérimentés que moi et qui discutent de cette loi depuis plusieurs années. Je suis un nouveau député et je fais miennes les préoccupations de mes électeurs concernant l'efficacité des politiques gouvernementales. Or, il me semble difficile de concilier l'objectif exprimé par certains députés, qui est d'accroître la concurrence dans le système bancaire, avec la performance réelle de ces mêmes banques.

En 1954, les quatre principales banques à charte avaient un actif total de $8.7 milliards, soit 76.8 p. 100 de l'actif total des banques à charte. En 1979, 25 ans plus tard, l'actif combiné de ces quatre mêmes banques s'élevait à $182.6 milliards, c'est-à-dire 77.7 p. 100 de l'actif total des banques à charte. C'est donc dire que depuis 25 ans, la concentration des avoirs est restée pratiquement stationnaire au sein des banques à charte du Canada.

La concentration des profits par les banques à charte met toutefois très sérieusement en doute notre volonté de favoriser la concurrence dans le domaine bancaire par des moyens législatifs. En 1954, les quatre principales banques à charte ont réalisé 51.8 millions de dollars de bénéfices avant le paiement de l'impôt, ce qui représente 70.6 p. 100 de l'ensemble des bénéfices des banques à charte avant l'impôt. En 1979, les profits des quatres principales banques à charte avant le paiement de l'impôt sont passés à 1.1 milliard de dollars, ce qui représente 80.6 p. 100 des profits de l'ensemble des banques à charte.

Malgré toutes les bonnes intentions exprimées par tant de députés, monsieur l'Orateur, la concurrence dans les milieux bancaires canadiens n'est pas plus vive maintenant qu'il y a vingt-cinq ans. A vrai dire, tout nous porte à croire que la concurrence est moins forte maintenant. Je crains que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) n'ait eu que trop raison hier soir en disant que le débat sur ce projet de loi pouvait être comparé à l'établissement de règles pour la fabrication de colliers de cheval à l'ère du moteur à réaction, des fusées et de l'électronique de pointe. On prétend pourtant que cette nouvelle mesure législative va accroître la concurrence, avec la bénédiction des banques à charte, paraît-il. Je tiens à dire que le genre de concurrence dont parlent les banques n'est certainement pas celui dont j'ai entendu les députés parler. Je reviendrai d'ailleurs sur ce point tout à l'heure.

Permettez-moi tout d'abord de dire quelques mots au sujet de la source de cette nouvelle concurrence dans le système bancaire canadien. La nouvelle loi sur les banques permettra aux banques étrangères d'ouvrir des succursales au Canada. Cet article du projet de loi ne correspond en rien à une direction de la part du gouvernement fédéral. En fait il légalise et officialise simplement une tendance qui se dessinait depuis une certain temps. Là encore, tout comme dans le cas de la participation des banques au crédit-bail automobile, nous agissons après coup plutôt qu'avant. Nous sommes des spectateurs et non pas des acteurs. Les banques étrangères ont largement accru leur volume d'activités au Canada au cours de la dernière décennie. Le ministre d'État (Finances) (M. Bussières) a cité brièvement le nombre de filiales financières de banques

étrangères que le gouvernement a été en mesure d'identifier a également déclaré que les actifs totaux de ces filiales rendant des comptes à la Banque du Canada dépassent les 6.4 milliards de dollars.

Monsieur l'Orateur, il y a un certain nombre de faits troublants concernant toute cette question des banques étrangères en activité au Canada. Tout d'abord, nous semblons réagir après coup en créant un cadre juridique pour les activités des banques étrangères au sein de l'économie canadienne et de surcroît nous justifions ce geste tardif en invoquant pour prétexte que les succursales de banques étrangères augmenteront la concurrence bancaire au Canada. Toutefois, le gouvernement n'a pas fourni aux députés de renseignements complets ni d'études sur les activités des filiales de banques étrangères opérant dans notre pays. Nous savons peu de choses de leurs opérations.

● (1520)

Je reconnais moi-aussi, comme l'on fait les députés conservateurs hier soir, que les banques étrangères n'agissent pas nécessairement dans l'intérêt du Canada ou des Canadiens. Certains députés ont demandé si les banques étrangères desserviraient les petites localités de notre pays et en particulier celles du Nord. Ces banques étrangères ou leurs succursales offriront-elles des services aux chefs des petites entreprises, services qui répondent aux conditions de la conjoncture nationale? Assureront-elles des services financiers aux travailleurs canadiens? Je ne le pense pas. Comme l'a fait remarqué le député hier soir, je crains que les banques implantées dans les villes cherchent à recueillir la manne du secteur des ressources et du secteur industriel et qu'elles fassent peu de choses pour aider l'implantation de petites banques canadiennes dans notre pays actuellement comme celle de ma province, la banque de Colombie-Britannique. Bien entendu les coopératives de crédit et les caisses populaires sont déjà désavantagées par rapport à nos banques à charte. Non, je n'ai pas l'impression que le Canada a besoin de la Bank of America, du moins pas pour le moment.

Franchement, je m'inquiète du fléchissement de notre économie dans les années 70, et il semble qu'il faut s'attendre à voir cette dégradation se poursuivre, du moins au début des années 80. Depuis quelques années, les inégalités régionales et les points faibles de notre économie se sont accentués au lieu de s'atténuer. Notre secteur manufacturier continue de décliner; en 1979, il n'employait plus que 19 p. 100 de la population active. Neuf ans plus tôt, en 1970, les produits manufacturés constituaient 21 p. 100 des exportations canadiennes; ce chiffre est aujourd'hui de 10 p. 100. Le déficit de notre balance commerciale dans le secteur des produits manufacturés était de trois milliards de dollars en 1970, tandis que l'année dernière il s'élevait à 11.5 milliards. Au cours des cinq dernières années, les fuites de capitaux, sous forme de paiements de dividendes et d'intérêts, ont totalisé 13.8 milliards de dollars. Il faut y ajouter 8.5 milliards qui ont quitté le Canada sous forme de frais de consultation de gestion, de brevets, de permis et de droits d'auteur.

Il s'agit là, à mon sens, de problèmes très graves. On nous demande pourtant d'approuver les dispositions du bill C-6 qui permettraient aux banques étrangères d'étendre leurs activités au Canada sans savoir quel rôle les organismes financiers qui sont affiliés à ces banques ont joué ou peuvent jouer et premièrement, si l'on peut s'attendre à ce qu'ils revitalisent ou au contraire à ce qu'ils contribuent à faire péricliter davantage notre secteur manufacturier; deuxièmement, s'ils vont faciliter une percée étrangère dans l'industrie canadienne et, troisièmement, s'ils vont redresser notre balance des paiements internationaux ou contribuer à la déséquilibrer davantage. Voilà les questions qui préoccupent tous les Canadiens et ce projet de loi n'en tient pas compte.

On nous dit que ce dont il est question dans ce débat, c'est de la concurrence dans les milieux bancaires canadiens. D'après moi, le débat va beaucoup plus loin. C'est l'avenir du secteur manufacturier canadien et de notre balance des paiements qui est en jeu. Comme tous les députés le savent, nous devons réorganiser en profondeur notre industrie manufacturière pour essayer de redresser notre balance des paiements.

Pour en revenir à la question de la différence entre notre conception de la concurrence et celle des banques à charte, le ministre d'État (Finances), en présentant la motion de deuxième lecture du bill C-6 a déclaré que cette dernière révision de la loi sur les banques aurait pour effet d'accroître la concurrence entre les banques et de se traduire donc par un meilleur service pour les consommateurs et les emprunteurs du milieu des affaires à la recherche de crédit. Il n'y a pas de raisons a priori et encore moins de preuves historiques démontrant que l'on aboutira automatiquement à de tels résultats. Les grandes banques à charte canadiennes sont aujourd'hui parmi les plus importantes au monde. Elles enregistrent déjà le genre d'économies que peuvent faire les entreprises bancaires œuvrant à une grande échelle. Notre tâche est de veiller à ce que ces économies profitent aux consommateurs et aux hommes d'affaires canadiens. Le bill C-6 n'atteindra malheureusement pas cet objectif.

Le fait est que les grandes banques à charte canadiennes n'ont guère à craindre d'une poignée de succursales spécialisées de banques étrangères. Elles le savent bien d'ailleurs et c'est pourquoi elles appuient cette mesure. Le genre de concurrence que comptent trouver les banques à charte dans ce bill est en fait cette possibilité qu'il leur donnera de pouvoir se tailler une place sur le marché des capitaux étrangers.

Le secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Simmons) l'a exprimé très succinctement, peut-être sans le vouloir, quand il a dit que nos banques auraient ainsi accès aux marchés étrangers. Reste à savoir comment cette activité accrue des banques canadiennes à l'étranger profitera aux consommateurs, aux propriétaires de logements et aux hommes d'affaires canadiens.

La question que nous débattons en cette trente-deuxième législature est beaucoup plus vaste que le simple remaniement de la loi sur les banques. Nous débattons en réalité ce qui pourrait bien devenir une charte internationale pour les grandes banques au Canada, la proclamation des ambitions de nos banques à charte qui les poussent à prendre toujours plus d'expansion dans le monde et ce qui peut être une orientation vers la répartition internationale des ressources financières fondée sur le profit.

Les Canadiens ont fait aux banques à charte une situation privilégiée dans notre économie. Les banques ont une influence considérable sur la répartition des ressources financières dans le système économique et leur action a donc des répercussions

profondes sur notre capacité d'atteindre d'importants objectifs nationaux. En tant que députés, nous avons le devoir de veiller à ce que le cadre juridique que nous établissons pour les opérations des banques à charte les incite à agir d'une manière compatible avec la réalisation de nos objectifs nationaux.

On n'insistera jamais assez sur la nécessité pour la Chambre d'encourager les banques à charte à financer des activités qui contribuent au bien-être social. Les banques devraient nous aider dans nos efforts en vue d'établir une stratégie industrielle pour le Canada. Les banques devraient nous aider à atteindre les objectifs nationaux que constituent une stratégie sérieuse et bien rodée de l'emploi au Canada, le développement régional, les améliorations à apporter aux transports et aux communications, et la volonté d'accroître la participation canadienne dans les affaires de Petro-Canada, objectif auquel les Canadiens ont souscrit lors des dernières élections et qu'ils ont appuyé très énergiquement.

Les banques nous aideront-elles à mettre en œuvre une véritable politique du logement au Canada? Nous aideront-elles à ouvrir des voies nouvelles aux petites entreprises, à les encourager et à leur permettre d'entrer sur de nouveaux marchés, sur les marchés étrangers? Aideront-elles notre secteur agricole? Fourniront-elles aux autochtones des réserves de tout le pays l'aide qui leur permettra de profiter des bonnes occasions qu'elles créent chaque jour?

Lorsque je songe à la question de la concurrence et du système bancaire dans son ensemble, je m'étonne quelque peu de ce que le gouvernement mette l'accent sur l'élargissement du rôle des institutions financières étrangères au Canada, car si la concurrence sur le marché des capitaux s'est intensifiée au Canada au cours des années 70 qui viennent de se terminer, c'est grâce à la croissance d'intermédiaires financiers entièrement canadiens qui n'ont pas le statut de banques, notamment les sociétés de crédit et les caisses populaires.

Si la population a perdu dans les années 70 beaucoup de sa confiance dans les grandes entreprises, elle a par contre accordé toute sa confiance aux sociétés de crédit. De 1967 à 1977, l'actif global des banques et des sociétés de fiducie a augmenté bon an mal an d'un taux de croissance composé de 15 p. 100 et de 16 p. 100 respectivement, alors que l'actif global des sociétés de crédit a augmenté de 19.2 p. 100. En 1967, les sociétés de crédit et les caisses populaires comptaient 4,308,000 sociétaires, ce qui équivaut à 56 p. 100 de la population active au Canada. En 1978, elles en comptaient près du double, soit 8,318,000, ce qui équivaut à 78.4 p. 100 de la population active.

Cette croissance extraordinaire des sociétés de crédit s'est produite en dépit des nombreux obstacles législatifs qui ont entravé le développement des intermédiaires financiers non-bancaires. Ainsi, par exemple, la loi sur l'administration financière empêche le gouvernement fédéral de garder des dépôts auprès des sociétés de crédit. Par cette même loi, le gouvernement fédéral favorise les banques à charte au détriment des sociétés de crédit. Les banques à charte sont aussi privilégiées par les dispositions de la loi sur les prêts aux petites entreprises, de la loi sur le crédit agricole et de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, qui toutes exigent des sociétés de crédit qu'elles s'inscrivent individuellement avant d'être autorisées à fournir les services prévus par ces programmes.

● (1530)

Tous les députés se rendent compte, j'en suis certain, du déséquilibre que crée sur les marchés financiers le fait que la loi sur les petits prêts ne s'applique pas aux banques à charte. En imposant un taux d'intérêt maximal de 12 p. 100 sur les prêts de moins de $1,500, cette loi empêche dans une très grande mesure les caisses de crédit d'offrir du crédit de roulement à leurs membres. Les banques à charte ne sont évidemment pas touchées par cette loi et peuvent offrir ce service par des prêts directs ou grâce à leurs cartes de crédit.

Je voudrais signaler, monsieur l'Orateur, que si nous voulons vraiment encourager les entreprises canadiennes et augmenter la concurrence sur les marchés financiers, alors nous ne devrions pas faciliter l'établissement de banques étrangères au Canada. Nous devrions envisager une révision complète de toute la législation financière qui fait obstacle à la fondation d'un plus grand nombre de banques canadiennes, à l'expansion et à la diversification de l'activité des caisses de crédit et des caisses populaires ainsi qu'à la création d'autres genres d'institutions financières comme les banques d'épargne postales.

Monsieur l'Orateur, depuis quelques années, et surtout depuis que je suis député, je suis de plus en plus conscient des nombreux problèmes auxquels font face les particuliers et surtout les entreprises canadiennes dans leurs transactions avec les banques à charte. C'est un domaine des opérations bancaires dont nous avons tendance à sous-estimer l'importance, mais j'estime qu'il mérite beaucoup plus d'attention qu'il n'en a reçu par le passé ou qu'il n'en reçoit dans ce projet de loi.

Les banques à charte sont des institutions monolithiques, de la plus grande discrétion quant à leurs activités. Nous devons en savoir plus sur leurs opérations, mais, souvent, les renseignements sont très difficiles sinon impossibles à obtenir. En général, les banques à charte ont des réactions trop brusques dans leurs transactions avec les petites entreprises et demandent souvent trop vite le remboursement de prêts. Si une entreprise a besoin de plus de crédit à court terme, au lieu d'augmenter son prêt, certaines banques préfèrent se servir de découverts qui coûtent à la petite entreprise entre 25 et 30 p. 100 d'intérêt. On cite de nombreux cas où, malgré le fait que les emprunteurs faisaient des paiements réguliers, la banque a exigé le remboursement immédiat d'un prêt à vue. Ces facteurs, s'ajoutant aux importantes fluctuations des taux d'intérêt, empêchent les entreprises de faire des projets, ne serait-ce qu'à très court terme.

Les décisions prises par les banques en vue de modifier les modalités de crédit ou de demander le remboursement d'un prêt ajoutent aux incertitudes et aux risques des propriétaires de petites entreprises. Bon nombre des faillites pourraient être évitées s'il y avait un meilleur échange de renseignements entre les petites sociétés et les banques et si les banques devaient donner plus d'explications quand elles décident de retirer leur appui financier à certaines entreprises.

Au cours d'un récent sondage visant à déterminer dans quelle mesure les consommateurs sont satisfaits des services financiers qu'ils obtiennent, 21 p. 100 de plus de 1,000 consommateurs interrogés ont indiqué qu'au cours des deux années précédentes, ils avaient eu au moins une expérience extrêmement désagréable mettant en cause des services financiers ou d'assurance. Parmi ceux-là, 60 p. 100 ont déclaré qu'ils avaient eu au moins cinq mauvaises expériences pendant

la même période. Cela n'améliore guère le climat des investissements pour les hommes d'affaires qui s'intéressent à l'avenir du Canada.

Parmi les acheteurs extrêmement mécontents des services financiers qu'ils reçoivent, le pourcentage le plus élevé, soit 32.6 p. 100, ont déclaré qu'ils en avaient surtout contre les banques à charte et seulement 4.3 p. 100 ont indiqué que les coopératives de crédit ne donnaient pas de services satisfaisants. Les sociétés de fiducie, les services de cartes de crédit et les compagnies de prêt aux consommateurs ou sociétés financières se situaient entre ces deux extrêmes.

Les raisons mentionnées le plus souvent pour lesquelles le consommateur était mécontent des services financiers étaient les suivantes:

Le service a été fourni de façon négligente et non professionnelle.

Et le consommateur . . .

. . . a été traité comme un objet plutôt que comme un être humain.

Un autre sondage mené auprès de 16,000 entreprises de tout le Canada a révélé que les banques à charte du Canada fournissaient des services plus que raisonnables à la majorité des petites et moyennes entreprises, mais il a fait ressortir plusieurs problèmes importants. Par exemple, bon nombre de petites et de moyennes entreprises n'obtiennent pas des services de la même qualité que les entreprises plus anciennes et bien établies. Environ 75 p. 100 des propriétaires de sociétés qui existent depuis plus de dix ans croient que leur directeur de banque comprend la nature de leur entreprise, par rapport à seulement 65 p. 100 des hommes d'affaire établis depuis moins de quatre ans. A mon avis, cela non plus n'aide guère à favoriser les nouvelles idées et les nouveaux talents sur le marché.

Le sondage a indiqué également que les directeurs de succursales bancaires ne visitent pas régulièrement leurs clients. Soixante-deux pour cent des entreprises interrogées n'ont jamais fait l'objet d'une visite. Des contacts pareils permettraient sans doute aux directeurs des banques de mieux comprendre les problèmes des petites entreprises.

C'est ainsi qu'en Saskatchewan, 77 p. 100 des répondants avaient été visités et 78 p. 100 croyaient que leur directeur de banque comprenait la nature de leur entreprise. Pendant ce temps, en Ontario, seulement 60 p. 100 des entreprises avaient fait l'objet d'une visite, et pour l'ensemble de la province, seuls 69 p. 100 des répondants étaient convaincus que le directeur de leur banque était bien au courant de leurs opérations.

Ce sont là des problèmes assez graves qui pèsent lourd sur l'avenir des petites et moyennes entreprises du Canada. Mais la situation est tout à fait différente en ce qui concerne les relations très spéciales que nos banques à charte entretiennent avec les grandes entreprises, surtout les multinationales qui dominent l'économie canadienne. En somme, il est beaucoup plus facile pour la Kaiser Resources Ltd. d'emprunter des centaines de millions de dollars des banques à charte canadiennes pour financer l'achat de l'Ashland Oil Ltd., que pour un grand nombre de fabricants indépendants de financer, par un prêt bancaire, l'expansion de leur entreprise.

Les faits sont assez éloquents à ce sujet. Les banques à charte ont contribué pour beaucoup à brader l'économie du Canada. Qui le sait mieux que l'actuel ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), l'auteur d'un rapport très important paru il y a sept ans sur la mainmise étrangère de l'industrie canadienne. Notre parti tient à féliciter le ministre de sa nomination, et nous avons hâte de connaître comment il entend remédier à cette erreur historique qui est à l'origine de notre sous-développement industriel.

Je crains que les Canadiens n'aient une bien piètre opinion des banques à charte, peut-être pas aussi mauvaise que l'idée qu'on a des sociétés pétrolières, mais quelque chose d'approchant. Bien sûr, on sait qu'elles sont solvables, qu'elles sont sûres et très profitables, mais les gens se demandent si les banques conduisent leurs affaires de manière à mériter la confiance que le public leur témoigne. Mon collègue, le député de Comox-Powell River (M. Skelly), a rappelé comment les grandes banques américaines doivent divulguer certaines de leurs opérations et signalé les lacunes flagrantes du projet de loi à l'étude qui, tout en améliorant les choses, est bien loin de répondre aux espoirs des Canadiens en fait d'information et de protection.

Mon collègue, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae), a abordé une question importante, celle de l'écart entre les taux d'intérêt et de la discrimination dont font preuve les banques à charte à cet égard. Comment pouvons-nous, monsieur l'Orateur, adopter en 1980 une mesure législative qui passe complètement sous silence la «Règle de 78» et d'autres procédés discriminatoires de ce genre?

Les banques nous disent qu'elles verraient leurs profits diminuer, qu'elles pourraient même perdre de l'argent si elles n'imposaient pas d'amendes pour le remboursement anticipé des prêts hypothécaires et autres! Pourtant, les sociétés de crédit se dispensent d'imposer ce genre d'amendes et elles survivent quand même depuis des années. En fait, elles ont même pris de l'expansion et ont élargi leur clientèle.

Monsieur l'Orateur, les Canadiens ont toutes les raisons de s'inquiéter de ce que nous faisons ici aujourd'hui, j'en ai peur. J'ai discuté des dispositions de la nouvelle loi sur les banques concernant le crédit-bail financier avec de nombreux marchands d'automobiles de ma région. J'ai reçu récemment une lettre de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes m'indiquant qu'elle avait dernièrement mené un sondage auprès de plus de 55,000 dirigeants d'entreprises indépendantes dont 67 p. 100 s'opposaient à ce que les banques se lancent dans la location d'automobiles. Sans avoir vu le règlement d'application qui sera prescrit par le gouverneur en conseil, ces gens redoutent non seulement que les banques se trouvent en conflit d'intérêts, mais aussi que cela finisse par réduire sérieusement la concurrence dans certains secteurs du crédit-bail.

D'après certains indices nous pouvons nous attendre à nous retrouver derrière la Californie en ce qui concerne la location-vente. Je crois savoir qu'en Californie, près de 40 p. 100 des ventes d'automobiles se font selon cette formule. Nous pouvons donc nous attendre à ce que ce secteur prenne de l'expansion au Canada au cours des années à venir. Nous pouvons comprendre que les banques désirent accaparer une part de ce marché et je pense que si nous les laissons faire, nous ne rendrons guère service aux commerçants indépendants. Même si les banques ont dit ne pas viser le secteur traditionnel de la location, je crois qu'hier ou avant-hier d'autres députés ont fait valoir à la Chambre qu'en fait les banques auraient l'intention de procéder pratiquement de la même manière que les entreprises ordinaires de crédit-bail.

Le député d'Edmonton-Ouest a montré que cette loi omettait de définir les activités bancaires. A mon avis, elle omet également de définir clairement ce que le gouvernement entend par concurrence dans le système bancaire.

● (1540)

J'ai déjà signalé que les banques à charte avaient une chose en commun avec les sociétés pétrolières: la méfiance des Canadiens à leur égard. Il est évident que nous n'en savons pas davantage sur les rouages internes du système bancaire que sur ceux de l'industrie pétrolière. En raison de la position privilégiée des banques à charte dans l'économie canadienne, les Canadiens ont le droit d'en savoir davantage sur elles et de mieux comprendre leur rôle.

D'autres pays voient le rôle central des banques dans leur économie d'une façon beaucoup plus sérieuse que nous l'avons fait dans le passé, si ce projet de loi peut nous servir d'indication. Les dispositions du bill C-6 interdisant la participation du secteur public à la propriété des banques à charte enlèvent au public l'occasion de participer activement à l'industrie bancaire. Une telle participation assurerait non seulement une plus grande concurrence dans les opérations bancaires canadiennes, mais également une meilleure compréhension de ce secteur, qui permettrait aux Canadiens de mieux juger de son rendement.

Nul doute, cette proposition suscitera une certaine inquiétude chez les députés à ma droite et, bien entendu, elle n'intéressera que très peu ceux de l'autre côté qui sont décidés à ramener le système bancaire canadien au 19e siècle grâce à cette loi.

Mais la proposition de favoriser la participation du secteur public aux opérations bancaires n'a rien de singulier. En Allemagne de l'Ouest, les paliers locaux du gouvernement possèdent entièrement presque toutes les caisses d'épargne. Il en existe 675 en Allemagne fédérale, qui comptent plus de 20,000 succursales et agences. Bien que la plupart de ces caisses soient petites, collectivement, leur passif dépasse celui de toutes les banques ouest-allemandes sauf les quatre plus grandes banques commerciales.

Le système bancaire ouest-allemand comporte deux paliers. Le palier supérieur est celui des grandes banques commerciales appartenant à des groupes privés. Ces banques s'intéressent principalement aux grandes opérations bancaires: elles prêtent aux grandes entreprises, possèdent des intérêts dans les grandes sociétés industrielles et financent leurs activités par l'émission d'obligations. Quant aux opérations bancaires des particuliers, comptes de chèques, épargne, prêts à la consommation et prêts hypothécaires, ce sont les caisses d'épargne du secteur public qui s'en occupent presque exclusivement.

En France, presque toutes les banques commerciales exploitées à l'échelle nationale sont, en bonne partie ou à part entière, la propriété de l'État. Après la Seconde Guerre mondiale, les trois premières banques de France—la Société générale, la Banque nationale de Paris et le Crédit Lyonnais—ont été nationalisées.

Au Royaume-Uni, par l'entremise du ministère de l'Épargne nationale, le gouvernement exploite la Banque nationale d'épargne. La banque gère plus de 20 millions de comptes d'épargne actifs totalisant près de trois milliards de livres de dépôts. La banque n'a pas ses propres locaux, contrairement à nos tours de marbre de la rue Bay, et sert ses clients à partir des bureaux de poste locaux, un peu partout dans le pays. Toutes les autres banques commerciales du Royaume-Uni appartiennent à des groupes privés.

Ce survol rapide des différents systèmes bancaires permet simplement de faire ressortir l'étroitesse du but visé, la négligence des priorités économiques nationales et le manque de perspective que représente cette dernière révision de la loi sur les banques. J'ai commencé mes remarques en comparant cette loi à un règlement régissant la fabrication de colliers de cheval. Après des années de discussion au Parlement, après les centaines de milliers d'heures-hommes passées à étudier ce projet de loi, les Canadiens seront très déçus de ne pouvoir s'attendre au moins à ce que ces colliers soient de meilleure qualité!

Des voix: Bravo!

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de dire quelques mots au sujet de la loi sur les banques. Je ne chercherai pas à prononcer un discours très compliqué à ce sujet. Je tâcherai plutôt d'emprunter la langue du citoyen ordinaire pour expliquer ce à quoi nous nous attendons d'un système bancaire en ces temps modernes et pour essayer de déterminer si nous sommes satisfaits des services bancaires actuels. Pour ce faire, je traiterai d'un certain nombre de points.

En premier lieu, je voudrais soulever la question de l'agriculture, dans la mesure où la loi sur les banques touche ce domaine. Cette loi est cause de souci pour beaucoup d'agriculteurs car un de ses chapitres traite des prêts consentis aux emprunteurs et de la garantie de ces prêts. Les banques ont fréquemment recours à ce chapitre pour l'octroi de prêts aux exploitants d'abattoirs et aux agriculteurs. Par «agriculteurs», j'entends les éleveurs et tous les autres cultivateurs. Je ne comprends pas pourquoi la loi donne des droits prioritaires à certains agriculteurs et les refuse à d'autres qui produisent eux aussi des denrées alimentaires. Par exemple, la loi accorde certains droits prioritaires aux producteurs de denrées périssables tirées directement du sol et de produits laitiers. Ainsi, d'après la formule établie dans la loi, le maximum du prêt qu'on pourrait consentir à cette catégorie d'agriculteurs serait d'environ $20,000.

J'ai à poser au ministre une question qu'il voudra bien creuser, je l'espère, pour donner une réponse raisonnable, ou alors modifier le bill. Pourquoi exclure par exemple les producteurs de bétail? Pourquoi ne pas légiférer pour tous les producteurs si on le fait pour quelques-uns, et ne pas accorder à tous les mêmes avantages? Il n'est pas juste de les traiter sur un pied différent dans un domaine aussi vital que celui du crédit. Cela va nuire au pays et à ceux qui sont laissés dans l'ombre, comme les producteurs de bétail par exemple.

Il ne devrait pas y avoir de plafond. Les banques sont parfaitement capables de savoir si l'emprunteur a suffisamment d'actifs, de garantie ou de biens en contre-partie, sans que nous ayons à imposer un plafond aux prêts agricoles. Le plafond de $20,000 ne convient certainement pas à l'élevage bovin ni à d'autres types d'exploitation. Un plafond de $250,000 aurait plus de sens; mais pourquoi fixer un plafond? Est-ce que les banques ne sont pas capables de décider elles-mêmes combien elles peuvent prêter? Procéder ainsi par une loi de portée générale va nuire à de nombreuses exploitations. Qu'est-ce qui nous permet de croire, nous députés, que nous sommes mieux placés pour consentir du crédit que ceux dont le métier consiste à prêter et à contrôler les garanties proposées?

Il y a autre chose qui me chiffone beaucoup; c'est la garantie accordée aux maisons de salaison. La loi utilise le terme «fournis» au lieu de «achetés». Les maisons de salaison reçoivent des centaines, probablement des milliers de bovins, de moutons ou de porcs, mais occupons-nous des bovins pour l'instant. Les bêtes leur sont fournies, mais ces maisons n'en ont pas encore acquis la propriété. Les bêtes appartiennent au paysan tant que celui-ci n'en a pas reçu le prix; elles appartiennent toujours au marchand de bestiaux, à l'éleveur ou à l'agriculteur. Mais d'après la rédaction actuelle de la loi, la maison de salaison peut donner en garantie le bétail appartenant à des tiers pour obtenir un prêt beaucoup plus important que celui qu'elle pourrait normalement obtenir. En cas de saisie, celle-ci se pratique sur le bétail qui n'appartient pas à l'emprunteur, qu'on lui a fourni mais non vendu. Je conseille d'utiliser à la place le mot «achetés», parce qu'il y a un important principe en jeu. Quand la maison de salaison aura acheté le bétail, elle pourra alors le donner en garantie ou en faire ce qu'elle voudra. Certes, il n'a pas le droit de me prendre mes 1,000 têtes de bétail pas plus que le bétail de tout autre producteur et de s'en servir pour assurer sa sécurité avant de les avoir payées. Cette situation est injuste lorsqu'elle aboutit à la saisie juridique.

● (1550)

Je crois que le nombre de ces saisies augmentera si on encourage les banques, et ceux qui achetent à crédit à faire de même. J'aimerais que l'on insère le mot «achat» dans la loi, ou peut-être un meilleur terme. Cette question devrait certainement être discutée en profondeur au comité.

Autre chose qui déplorent de nombreux Canadiens, c'est cette tendance au monopole. J'ai bien aimé le discours de l'honorable député du Nouveau parti démocratique qui vient tout juste de terminer, mais je ne suis absolument pas d'accord avec lui en ce qui concerne la nationalisation des banques ou toute autre forme de nationalisation. Je n'ai pas encore vu les pommiers donner plus de pommes parce que le verger était nationalisé. Je crois plutôt que les vergers seraient moins rentables s'ils étaient nationalisés parce qu'il y aurait plus de fonctionnaires pour élaborer des règles et des règlements sur les soins à donner à un pommier, et pour déterminer qui doit cueillir les pommes, quand, où et pourquoi.

La nationalisation a son utilité, mais notre pays a été édifié, avec tout le respect que je dois aux honorables députés du NPD, sous le régime de la libre entreprise, du crédit et de l'effort individuel et non pas sous l'étatisme ou sur les initiatives du gouvernement. Le Canada a été construit par des milliers de personnes qui ont accepté de prendre des risques, d'engager toutes leurs ressources qui n'étaient parfois que la force de leurs bras pour travailler dans les champs et bâtir le pays et aujourd'hui, parce que nous avons réussi à si bien le développer, il y a des gens qui voudraient que l'on commence à nationaliser certains secteurs.

Les banques peuvent jouer leur rôle sans être nationalisées. Certaines modifications doivent être apportées et j'espère qu'elles le seront, mais je déplore cette tendance qui se manifeste actuellement, cette manière déguisée d'imposer à nos banques un monopole. Le projet de loi que nous étudions actuellement présente ce danger.

Examinons cette partie qui est censée laisser libre jeu à la concurrence. Aujourd'hui même, j'ai entendu un banquier dire que ces dispositions avaient pour but de permettre aux banques de faire concurrence aux concessionnaires d'automobiles et à d'autres entreprises. Ce n'est certainement pas pour cette raison que nous voulons que la Loi sur les banques permette la concurrence. Ces dispositions permettent, à mon avis, la concurrence avec les autres entreprises du même genre, c'est-à-dire celles qui consentent des prêts et acceptent des dépôts. Nous n'allons tout de même pas étendre l'acception du terme «concurrence» pour permettre aux banquiers de faire concurrence aux vendeurs de crème glacée.

Aujourd'hui, quand on entre dans certaines pharmacies on se demande s'il s'agit d'un bazar, d'une confiserie, d'un restaurant, d'une quincaillerie ou d'une pharmacie. On y vend de tout. Nous ne devrions pas faire de même avec les banques. Cette mesure législative leur permettrait de se lancer dans n'importe quelle entreprise rentable, comme par exemple la vente de crème glacée. Je ne reproche pas aux banquiers de vouloir se lancer dans ce genre d'entreprise, mais ce n'est pas là leur domaine. Les banquiers trouvent que la location d'automobile, de camions et de matériel lourd peut s'avérer rentable et ils voudraient maintenant se lancer dans le crédit-bail, dans la véritable mise en marché de ces produits.

Poussons le raisonnement jusqu'au bout. Si les banques ont la permission de faire cela, elles pourraient se lancer dans le crédit-bail, en n'offrant qu'une centaine de camions. Elles pourraient ensuite fixer les tarifs de location à leurs clients s'appliquant à ces 100 camions, et ce tarif pourrait augmenter ou diminuer à leur gré, dans une certaine mesure, ce qui aurait pour résultat que les propriétaires de la marchandise, comme les garages et les petits concessionnaires, devraient modifier leurs tarifs en conséquence. Cela pourrait très bien réduire leur marge bénéficiaire à tel point qu'ils ne pourraient plus tenir le coup.

Aujourd'hui, quand une banque consent un prêt à un concessionnaire, elle le fait en se fondant sur le crédit de cette personne, sur le genre d'entreprise qu'elle exploite, sur son actif, etc. Si un homme d'affaires exploite une entreprise de location, la location de matériel à des particuliers, que ce soit un camion ou 100 camions, les banques accordent leurs prêts en fonction de critères entièrement différents. Les banques empiètent ainsi sur le gagne-pain des autres parce qu'elles pourraient très bien réduire leurs tarifs à tel point que les petits hommes d'affaires seraient forcés d'abandonner.

La plupart des petites entreprises sont situées dans de petites villes ou localités plutôt que dans de grandes villes comme Ottawa ou Toronto, Edmonton, Calgary ou Red Deer et ainsi de suite, bien qu'il s'en trouve parfois dans les grandes agglomérations. Elles s'installent plutôt dans des endroits comme Strathmore, Airdrie, Drumheller, petite ville de 7,000 habitants, Rumsey, Claresholm et d'autres villes de même importance d'un bout à l'autre du pays. Si ces petites entreprises de location ne peuvent survivre dans les petites villes et rapporter des bénéfices raisonnables à leurs directeurs, ceux-ci iront s'installer dans les grandes villes. S'ils ne peuvent assumer leurs responsabilités et honorer leurs engagements, qu'arrivera-t-il? A mon avis, il y aura des saisies et les banques s'approprieront les véhicules. Où ces petits hommes d'affaires iront-ils alors? Dans les grandes villes et il se manifestera une nouvelle tendance vers la monopolisation et la centralisation.

Même si les petits hommes d'affaires réussissent à payer leurs dettes et à honorer leurs engagements, qui s'occupera des réparations et de l'entretien qu'ils fournissent présentement eux-mêmes dans les petites villes? Si nous voulons porter un autre coup dur aux petites villes, continuons dans cette voie et adoptons cette proposition qui n'est qu'un moyen de plus de forcer les petits hommes d'affaires des petites localités à se retirer du marché.

J'ai vu cela se produire dans le commerce des machines agricoles. Ça a commencé avec une chose, et ainsi de suite, si bien qu'en définitive, dans l'Ouest, pour obtenir des pièces détachées, il faut se rendre dans les grandes villes de Calgary, Edmonton ou Regina. Quand un agriculteur a besoin de pièces détachées, il les lui faut immédiatement et non pas le lendemain ou le surlendemain. L'agriculteur n'a pas de garantie que le soleil brillera tous les jours. Il a besoin d'un service immédiat. Je dis donc au ministre de bien réfléchir avant de permettre à nos banques de se lancer dans la pratique du crédit-bail, car cela pourrait conduire à des situations de monopole et à la disparition de nos petites villes.

Ce n'est pas le genre de concurrence que nous attendons des banques. Nous ne pensons pas qu'elles devraient concurrencer les concessionnaires automobiles ainsi que d'autres commerçants avec lesquels les banques font affaire, mais plutôt qu'elles devraient se contenter de concurrencer les autres banques.

Les garagistes et les concessionnaires d'automobiles rendent bien service à leurs concitoyens en assurant l'entretien de leurs véhicules et en leur offrant leur aide au besoin, comme c'est le cas en cette période de crise. Quand, en pleine récolte, un agriculteur a des ennuis mécaniques avec son camion, dans nos petites villes le concessionnaire local lui en prête souvent un autre, voire même le sien. Nos agriculteurs et la population en général apprécient grandement ce service. N'allons pas tuer la petite entreprise dans nos villes. Je crains que la mise en œuvre de cet article ne fasse qu'augmenter le nombre de faillites.

● (1600)

Il était question l'autre jour des 546 faillites survenues en 1978. Je me demande dans quelle proportion elles étaient dues à une forclusion. J'aimerais bien le savoir. La piété est parfois exclue en cas de forclusion, même si beaucoup de banquiers sont des gens très compatissants. Dans bien des cas, il aurait suffi d'un peu de compassion et d'aide pour empêcher la petite entreprise de fermer ses portes.

Si j'ai à me plaindre de mon garagiste ou de mon concessionnaire de voitures, je communique avec le ministère provincial de la consommation qui s'occupe de la question. Mais si la loi sur les banques autorise les banques à prendre en main la location, je pourrai uniquement me plaindre à mon député fédéral ou provincial, qui n'aura peut-être pas les moyens de faire les recherches qui s'imposent pour déterminer s'il s'agit d'une escroquerie ou d'une autre manœuvre de ce genre.

Ne mélangeons pas les pommes et les oranges. Les banques devraient continuer à s'occuper de prêter de l'argent sans s'immiscer dans le domaine des petites entreprises. Les banques en général vont très bien aujourd'hui, elles ne sont pas au seuil de la pauvreté. La loi sur les banques ne devrait rien renfermer qui nuise aux petites entreprises, aux petits villages ou aux petites villes. Nos concessionnaires d'automobiles et les propriétaires d'entreprises semblables ne réalisent pas des profits disproportionnés. Cet article semble une bonne chose, mais les petits concessionnaires dans nos petits villages soumissionnent parfois pour de gros contrats de façon à pouvoir rester en affaires. Encore une fois, les baux ne sont pas tous à toute épreuve, même s'ils sont établis par les banques, et il y a eu des cas de forclusion. Ne tuons pas nos petits villages en permettant aux banques d'offrir ce service.

Il y a la question des cartes de crédit. De plus en plus de banques veulent émettre des cartes de crédit à cause des profits qu'elles rapportent. A mon avis, les frais inhérents aux cartes de crédit sont injustes dans bien des cas envers le client qui paie comptant. Les députés ne devraient pas penser que ce ne sont que les riches qui paient comptant. Beaucoup de nos durs travailleurs dépensent en fonction de leur chèque de paie, vivant d'un chèque à l'autre sans se fier aux cartes de crédit. Ils n'hypothèquent pas leur avenir avec des cartes de crédit. Quelqu'un doit payer pour l'usage extravagant des cartes de crédit et c'est, dans bien des cas, le client qui paie comptant. Il faudrait étudier cette question très attentivement et, si c'est l'acheteur comptant qui paie, alors il faudrait y remédier.

Le point suivant que j'aimerais mentionner est celui de l'immixtion des banques dans les comptes des particuliers. Je ne pense pas que cette pratique soit très répandue. Toutefois, il y a quatre ou cinq ans, j'avais un petit compte d'épargne à l'une des banques à charte. Je ne me servais pas du compte parce que c'était un compte d'épargne qui était détenu en fiducie. Après avoir eu le compte deux ou trois ans, j'ai apporté mon livret de banque pour le faire mettre à jour. J'ai constaté qu'on avait déduit $2 de frais administratifs. J'ai demandé au commis la raison de cette déduction et je lui ai signalé que je ne m'étais pas servi de ce compte depuis deux ou trois ans et que la banque aurait pu se servir de l'argent n'importe quand. Le commis m'a répondu: «On vous déduit des frais administratifs parce que vous ne vous êtes pas servi de votre argent.» J'ai demandé au commis de rapporter mon livret au gérant et de lui dire d'annuler les frais administratifs. Il me semblait qu'il n'y avait rien dans la loi sur les banques qui puisse l'autoriser à me déduire ces frais administratifs de $2. Le commis est revenu après 15 minutes et m'a rendu mon carnet sans déduction pour les frais administratifs. J'ai immédiatement retiré mon argent de la banque à charte en question.

C'est de l'escroquerie, monsieur l'Orateur. Pourquoi devrai-je payer des frais administratifs alors que je ne me suis pas servi de mon compte et que la banque a pu se servir de mon argent? Ce n'était pas un compte courant. Il arrive trop souvent que les banques se servent de tous les prétextes pour faire payer les clients pour leurs services et, parfois, le prix de ces services est exorbitant. J'ai vu récemment une affiche dans une banque qui disait: «L'encaissement d'un chèque coûte 50c. sauf pour les prestataires d'une pension de vieillesse.» J'aimerais savoir quelle charge énorme de travail l'encaissement d'un chèque peut représenter. Les banques n'acceptent pas les chèques à moins d'être certaines qu'ils sont valables.

La loi sur les banques devrait protéger les gens ordinaires et les travailleurs qui doivent faire affaire avec une banque. Certains journaux ont publié un article récemment à propos des dépôts. Un individu voulait déposer une grande quantité de pièces d'un cent. Il s'est rendu à plusieurs banques à charte, mais toutes voulaient lui faire payer des frais pour accepter son argent dont elles pourraient ensuite se servir. Finalement, la Treasury Branch du gouvernement de l'Alberta lui a dit:

«Amenez-nous votre argent, nous l'accepterons gratuitement.» La Treasury Branch n'est pas visée par les mêmes mesures que les banques à charte. Pourquoi devrions-nous permettre aux banques d'exiger des frais de quelqu'un qui veut faire un dépôt, que ce soit sous forme de chèque, de billets ou de pièces de monnaie? Personne ne devrait avoir à payer pour faire un dépôt. C'est se moquer du monde. La loi sur les banques devrait protéger non seulement les millionnaires et ceux qui ont besoin de beaucoup de crédit, mais aussi les gens ordinaires qui sont le moteur de l'économie canadienne. C'est une question sur laquelle nous devrions nous pencher.

Nos banques devraient surtout être là afin de nous prêter l'argent nécessaire pour exploiter nos ressources. Chaque fois qu'il est possible de faire quelque chose pour une communauté, une province ou la nation, nos banques devraient voir quelle aide elles peuvent apporter. Si elles adoptaient cette attitude—comme c'est le cas de nombreux directeurs de banque qui, malheureusement, reçoivent des ordres leur interdisant d'agir dans l'intérêt de la communauté—tout le pays en profiterait. Les directeurs de banque connaissent les besoins de leurs clients.

Au sujet de la concurrence avec les banques étrangères, je dirai que si ces dernières viennent s'établir au Canada ce ne doit pas être seulement pour intensifier la concurrence. Nous devons nous assurer que leur présence sert les intérêts du Canada et des Canadiens. Nous devons évidemment nous attendre à ce qu'elles fassent des profits raisonnables, mais elles ne devraient pas venir chez nous pour travailler dans l'intérêt d'un autre pays, aux dépens des Canadiens. Si la loi sur les banques est formulée en ce sens, elle apportera une aide considérable.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur un sujet que la plupart des gens trouvent assez mystérieux, j'en suis sûr, et même parfois les gens qui travaillent dans les banques. Il s'agit de l'expansion du crédit. Le gouvernement a accordé à des sociétés privées le droit de faire des opérations bancaires et d'élargir le crédit sous certaines conditions. Ces banques peuvent multiplier le crédit sept, huit, dix ou même 13 fois. L'argent est prêté à une industrie puis, lorsqu'il est rendu, il disparaît des livres. Le prêt a été remboursé. Parfois l'argent ne change même pas de mains. Tout se fait par chèques et écritures.

● (1610)

Je sais que le gouvernement canadien a pratiqué l'expansion du crédit quelquefois, avec raison d'ailleurs, quoique je n'aie pas toujours approuvé les fins pour lesquelles il recourait à cette méthode, mais il l'a néanmoins utilisée. Je trouve que nous avons l'occasion rêvée de mettre le système bancaire au service des Canadiens. Nous pouvons le faire en nous assurant qu'au moins la moitié de l'expansion du crédit que produira la vigueur de notre économie servira à financer la construction d'écoles et d'hôpitaux à un taux d'intérêt minime.

Il n'y aura là aucune concurrence et nous pourrions ainsi obtenir les salles de classe et les lits d'hôpitaux dont nous avons besoin partout au Canada. Si nous avions pour politique de n'utiliser même qu'une portion de cette expansion du crédit à des fins humanitaires comme la construction d'hôpitaux et d'écoles à faible taux d'intérêt, les banques feraient un peu moins de bénéfices. Si j'en juge d'après les rapports financiers dont j'ai pris connaissance, les banques ne sont pas dans la misère. Elles peuvent faire cette expansion du crédit seulement parce qu'elles ont l'appui des Canadiens. Si les banques étaient prises d'assaut et que nous perdions confiance dans notre système bancaire, les banques tomberaient en faillite du jour au lendemain. Cela fait des années qu'une banque n'a pas fait faillite ou fermé boutique et j'espère qu'il en sera ainsi pendant encore bien longtemps.

Il faudrait qu'une conscience sociale s'éveille chez les banques. Même s'il faut les y obliger par une loi, elles devraient consacrer une partie des bénéfices découlant de l'expansion du crédit à la construction des hôpitaux et des écoles. Il faudrait que des prêts à faible taux d'intérêt soient consentis à tous les conseils scolaires et d'administration des hôpitaux du Canada. La tâche des administrateurs, hommes et femmes, des hôpitaux et des écoles en serait considérablement allégée. A mon avis, nous avons une magnifique occasion de faire jouer la loi sur les banques en faveur du Canada et des Canadiens. Ne la laissons pas échapper.

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, c'est avec plaisir que j'interviens au sujet le bill C-6 remaniant la loi sur les banques. Le projet de loi vise à accorder un privilège très spécial à un groupe particulier du milieu financier, les banques. Nous accordons à ces institutions le privilège d'exercer une activité commerciale au Canada tout en énonçant les règles suivant lesquelles elles devront exercer cette activité jusqu'en 1990. En adoptant le bill, le Parlement autorisera les banques canadiennes à se maintenir à peu près comme avant pour encore dix ans.

Il y a toutefois certaines exceptions. Il semble que le projet de loi favorisera la concurrence entre les banques, à moins qu'un gouvernement provincial ne décide de se lancer lui-même dans les opérations bancaires. Cela me semble juste parce que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique stipule bien que les opérations bancaires relèvent du gouvernement fédéral qui doit légiférer en la matière. Le projet de loi vise également à autoriser les succursales de banques étrangères à faire des affaires au Canada, pourvu que le ministre soit convaincu que celles-ci peuvent favoriser la concurrence au sein du système bancaire et que nous puissions conclure des accords de réciprocité avec les gouvernements des banques en question.

Je crains que nous n'avons peut-être pas consacré autant de temps que nous aurions dû le faire à cette mesure législative concernant la concurrence que subit déjà le système bancaire c'est-à-dire de la part des sociétés de fiducie, des caisses de crédit et des quasi-banques ainsi qu'on les appelle. Nous estimons que ces dernières constituent l'alternative canadienne au système bancaire officiel ainsi que la seule forme réelle de concurrence qu'elles aient à affronter de nos jours au Canada.

Qu'a donc fait le gouvernement fédéral pour promouvoir ce genre de concurrence et accentuer la concurrence en tant que telle. A mon avis, ces programmes n'ont pas remporté un succès total. La loi sur l'administration financière interdit par exemple de déposer des fonds fédéraux dans des institutions financières autres que les banques à charte. La loi sur la Commission canadienne du blé permet aux sociétés d'élévateurs et de commerce des céréales habilitées d'emprunter auprès des banques à charte et non pas des caisses de crédit. La loi sur les animaux de ferme et leurs produits oblige les agents de la Commission des animaux de ferme à maintenir un

compte fiduciaire d'expéditeur dans une banque à charte et ne permet pas de le faire dans une caisse de crédit. La loi sur les lettres de change définit un chèque comme une lettre de change tirée sur une banque et non pas sur une caisse de crédit.

En ce qui concerne les services qui sont fournis pour le compte du gouvernement, on constate que l'on peut encaisser gratuitement les chèques et les billets à ordre du gouvernement dans les coopératives de crédit. En Saskatchewan, ces paiements représentent environ 40 p. 100 de l'ensemble des paiements. Au Québec, les caisses populaires paient à peu près 13 millions de chèques et autres billets à ordre du gouvernement par an, qui représentent environ 2 milliards de dollars. Ces statistiques datent de 1977, le volume est donc peut-être encore plus élevé maintenant. Pourtant, ni les coopératives de crédit ni les caisses populaires ne reçoivent d'indemnités pour leur travail. Certes, les banques ne font pas payer de frais d'encaissement sur les billets à ordre du gouvernement, mais elles, au moins, elles peuvent avoir des dépôts du gouvernement. Ainsi, à la fin de 1978, ces dépôts atteignaient une valeur totale d'environ 6.7 milliards de dollars. Ces dépôts constituent une source importante d'indemnisation pour les banques à charte et, je le répète, les coopératives de crédit n'ont pas accès à de tels dépôts et elles n'ont donc aucune source d'indemnisation.

Les coopératives de crédit et les caisses populaires achètent et vendent également des obligations d'épargne du Canada, ce qui entraîne une sortie nette de capitaux pour laquelle elles ne sont pas indemnisées par des dépôts du gouvernement fédéral. Il faut à notre avis trouver un moyen d'indemniser les coopératives de crédit et les caisses populaires pour les services qu'elles rendent au gouvernement. Cela pourrait consister en des disponibilités consenties aux sociétés de crédit et en des paiements directs pour chaque service rendu ou le versement d'une somme globale pour la totalité des services rendus. Je sais que la loi sur les banques n'est pas la seule source de tous ces obstacles. Ils sont le résultat d'un certain nombre de lois, mais cela met en évidence le préjugé favorable aux banques qu'a le gouvernement actuel et qu'avait l'ancien contre les sociétés de crédit.

Lorsqu'on a présenté le bill à la Chambre, on a prétendu que cela allait ainsi accroître la concurrence. Ces prétentions sonnent plutôt creux quand nous songeons à la concurrence qui est réellement possible actuellement dans le domaine des prêts et des opérations de service connexes qu'on ne laisse pas s'amplifier et se développer à leur maximum. Le gouvernement actuel dit qu'il permet aux banques étrangères de s'installer chez nous pour fins de concurrence. C'est tout juste s'il ne va pas jusqu'à dire «oublions les banques canadiennes et accueillons les banques étrangères». C'est malheureusement là la politique que le Canada pratique depuis déjà un certain temps et nous sommes d'avis que le moment est venu d'y mettre fin. Les sociétés de crédit ont vraiment un rôle à jouer au Canada. En fait, la plupart des pays de l'Europe de l'Ouest ont reconnu dans leurs législations financières qu'il est nécessaire d'accorder à des mouvements coopératifs financiers intermédiaires un pouvoir international étendu semblable à celui dont jouissent les banques.

Cette évolution des lois a été permise afin de répondre aux besoins financiers des sociétés de crédit du monde entier. On connaît l'exemple de la banque de la DG en Allemagne de l'Ouest, de la Rabobank aux Pays-Bas, de la Banque G.B.B. d'Autriche et du Crédit agricole en France qui, bien qu'ils soient tous des coopératives bancaires, ont le pouvoir d'investir dans d'autres banques à l'échelle internationale.

Si l'occasion est donnée au Parlement de scruter les articles du bill prévoyant la création d'une Association canadienne des paiements, je crois que c'est un pas important dans la bonne direction parce que cela permettra aux sociétés de crédit de s'insérer plus pleinement dans le système bancaire canadien. Le mouvement des sociétés de crédit sera avantagé par la mise sur pied de l'Association canadienne des paiements grâce à laquelle les établissements financiers non-bancaires qui acceptent des dépôts sujets à tirages par chèques pourront, pour la première fois, participer directement au système de compensation. Les sociétés de crédit apprécient ce genre de mesure législative qui confirme l'intention du gouvernement d'assurer une concurrence plus équitable dans le système financier canadien. Elles auront donc accès aux services de l'Association canadienne des paiements au même titre que les autres établissements bancaires, et pourront ainsi protéger leur position concurrentielle future, particulièrement du fait que l'A.C.P. sera au cœur même de l'évolution des systèmes électroniques du transfert des fonds, mis au point chez nous.

● (1620)

Certes, le système de compensation actuel, contrôlé exclusivement par les banques à charte, paraît fonctionner rondement, mais, au fond, rien ne permet de croire qu'il soit rentable pour les sociétés de crédit; voilà pourquoi ces dernières souscrivent avec enthousiasme à la création de l'Association canadienne des paiements qui représente une amélioration considérable par rapport à l'ancien système.

L'accès direct par les quasi-banques au système de compensation a été recommandé par le comité des finances dans son rapport de 1967 sur la loi bancaire, par la Commission royale d'enquête Porter sur le système bancaire, en 1964, et par le Conseil économique du Canada, dans son étude sur les établissements qui reçoivent des dépôts, publiée en 1976.

Puisque beaucoup de temps et d'efforts ont été consacrés ces dernières années à mettre au point la participation des sociétés de crédit à l'Association canadienne des paiements, nous sommes d'avis que cette partie du projet de loi devrait être adoptée le plus rapidement possible.

Le Parlement accordera aux banques, sous peu, le privilège et la responsabilité de cette mesure législative. Jusqu'à présent, c'est le Parlement qui accorde les chartes aux nouvelles banques, et il en sera ainsi jusqu'à ce que nous adoptions ce projet de loi. Après cela, c'est le cabinet qui se chargera de délivrer des lettres patentes aux nouvelles banques. J'estime que le Parlement aurait dû conserver ce droit.

Les raisons à cela sont nombreuses, mais je me contenterai de dire simplement que notre expérience plutôt récente de la représentation par région, instaurée depuis quelques législatures seulement, devrait nous inciter à laisser ce pouvoir au Parlement. Les répercussions de pareilles décisions se faisant ressentir sur l'ensemble du pays, c'est à juste titre qu'il incombe aux représentants venus de tous les coins du Canada de prendre ces décisions et, pour ce faire, le Parlement nous paraît l'instrument par excellence.

J'ignore si le point que je vais maintenant me faire le porte-parole des éleveurs de bétail dont on n'a pas tenu

compte, ou bien s'il s'agit tout simplement d'un oubli. Je veux parler de l'article 178 du bill qui traite de la façon dont les banques peuvent réaliser les biens qu'un établissement de transformation a affectés à la garantie. Pour dire les choses simplement, l'article 178 établit les règles qui protègent certains producteurs de denrées agricoles. Je veux parler de l'alinéa 178(6)*b*) qui accorde la préférence aux créances des producteurs de denrées agricoles périssables non transformées. On accorde également le même droit aux producteurs de produits laitiers. Cependant, il n'est pas question des éleveurs de bétail. Les éleveurs d'animaux de boucherie ne bénéficient pas de la même protection si une usine de transformation devient insolvable ou fait faillite et que la banque saisit les biens de cette usine.

Ce problème a été étudié de façon très poussée au comité. Des audiences du comité ont été tenues en 1979. Le comité a reçu des recommandations préconisant de modifier la loi et il a lui-même recommandé ces modifications. Nous avons remarqué qu'au cours de la dernière campagne électorale, les libéraux, les conservateurs et les candidats de mon parti reconnaissaient tous le bien-fondé de la présente modification. Malheureusement, elle ne faisait pas partie des modifications apportées avant de présenter le bill à la Chambre. J'ai écrit une lettre au ministre des Finances (M. MacEachen) pour lui demander d'apporter cette correction avant que nous n'en arrivions à l'étape de l'étude en comité pour que les producteurs de denrées agricoles de tous genres soient traités de la même façon lorsqu'une banque saisit les biens d'une usine de transformation. C'est un cas qui se présente de temps à autre.

Je ne citerai que des cas de ces dernières années. En juillet 1973, la City Meat and Sausage Company de Montréal a fait faillite et les producteurs ont subi des pertes. En septembre 1973, la Coleman Packing Company a fait faillite et les producteurs ont subi des pertes. En octobre 1973, la Fawcett and Cristie de Moosomin, Saskatchewan, a fait faillite et les producteurs ont subi des pertes. Le 21 janvier 1975, la Burkmeyers Meat Products Limited de Burlington a fait faillite et les producteurs ont subi des pertes. En février 1976, c'était le tour de l'Essex Packers Limited.

Les éleveurs ont subi des pertes à chaque fois parce que d'après sa formulation actuelle, la loi, à l'article 88, qui est maintenant l'article 178, stipule que les créances des banques ont la préférence lorsque le produit transformé par l'usine est un animal de boucherie ou un produit dérivé. La situation n'est pas la même s'il s'agit d'un fruit, d'un légume ou d'un produit laitier. Il y a un trou dans la loi. Il devrait être comblé dans l'intérêt de la justice pour assurer un traitement de base équitable de tous les producteurs qui livrent des produits.

Pour pouvoir aider ce genre de producteurs, il faut régler quelques détails administratifs. Au lieu de prêter de l'argent aux transformateurs et aux fabricants de produits agricoles pour l'acquisition de produits, ils devraient accorder ces prêts pour l'achat de produits. La distinction peut paraître subtile. Ce qui arrive en fait avec le produit, que ce soit du bétail ou de la volaille qui entre à l'usine, c'est que la société à qui appartient l'usine contracte un emprunt sur ce bétail ou cette volaille sans payer l'agriculteur. Si l'usine fait faillite, la banque saisit tous les biens que renferme l'usine et les producteurs se retrouvent les mains vides. Ce n'est pas là le sort des producteurs de lait, de fruits ou de légumes. Je suis sûr que nous réussirons à modifier cette disposition au comité. Je recommande fortement que cela soit fait avant que le projet ne revienne en troisième lecture.

En plus de modifier ces articles de la loi, nous devrions songer à débloquer le montant de l'obligation mentionné dans la loi. Il a été augmentée. Le bill conservateur C-15 traitait d'une formule qui paierait en dollars 64 fois un certain indice indiqué. Le bill à l'étude propose de multiplier cet indice par $100.

● (1630)

Un certain nombre de problème se posent ici, et la solution serait probablement de n'imposer aucune limite, et d'accorder aux producteurs une protection illimitée. Le problème, quand on fonde la protection sur un indice, c'est que la base de l'indice change à l'occasion. En 1970, on en arriva au point où l'indice des produits agricoles approchait 200, aussi, en entrant dans une nouvelle décennie, on décida de revenir à une base de 100. Cela pourrait arriver de nouveau dans les années 80, et comme cette disposition figure dans la loi, la protection accordée aux agriculteurs pourrait s'en trouver réduite considérablement.

Je presse le gouvernement et la Chambre d'apporter ces modestes, mais importantes modifications à la loi pour que nous puissions les examiner très attentivement, les approuver à l'étape du comité et les adopter rapidement afin d'assurer toute l'équité et la justice dont devrait s'inspirer cet article de la loi.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. En vertu de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées à l'ajournement ce soir: le député de Red Deer (M. Towers)—La conversion au système métrique—On demande de révoquer les commissaires à la métrisation; le député de Prince George-Peace River (M. Oberle)—Les transports—L'acheminement du grain—L'attribution de wagons-trémies à la British Columbia Railway; le député de Skeena (M. Fulton)—L'environnement—Les pluies acides—Les pourparlers entre le Canada et les États-Unis.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1980 REMANIANT LA LÉGISLATION BANCAIRE

MESURE CONCERNANT LES INSTITUTIONS BANCAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bussières (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-6, tendant à remanier la loi sur les banques, à modifier la loi sur les banques d'épargne de Québec et la loi sur la Banque du Canada, à instituer l'Association canadienne des paiements et à apporter à certaines autres lois des modifications corrélatives, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, dans

la déclaration que j'ai faite à la Chambre le 21 avril 1980, à l'occasion du débat sur l'Adresse, j'ai insisté sur la nécessité de concevoir la politique économique du gouvernement comme un outil permettant de créer une conjoncture stable et sûre. J'entendais par là une conjoncture stimulant la croissance, encourageant les investissements et favorisant la création d'emplois.

Il s'agissait d'un engagement que le gouvernement a pris. Lorsque le ministre d'État chargé des Finances (M. Bussières) a présenté le bill C-6 à l'étape de la deuxième lecture, il s'est engagé dans cette voie. A l'heure actuelle, il importe au plus haut point, si l'on veut que le secteur financier canadien progresse dans une atmosphère de stabilité, que le Parlement remanie la loi sur les banques et la mette en application aussitôt que possible.

Toute autre reconduction de ce bill serait vraiment regrettable. La revision actuelle de la loi sur les banques a débuté en septembre 1974, ce qui signifie qu'une grande partie du monde financier au Canada n'a pu élaborer de projets d'ensemble depuis près de six ans.

Grâce à deux comités parlementaires et à la suite des rapports majoritaires qu'ils ont présentés, nous sommes enfin rendus à l'étape de la deuxième lecture du bill C-6.

Je tiens à préciser que je ne demande pas qu'on adopte ce bill à cause de délais qui auraient été fixés. J'estime que ce bill est l'aboutissement d'une étude attentive de ce qui serait bon pour le Canada et les Canadiens à l'heure actuelle.

[*Français*]

Notre responsabilité consiste à renforcer et à développer le système financier canadien par la promotion d'une concurrence efficace et équitable.

[*Traduction*]

Ce faisant, nous ne devons pas perdre de vue les Canadiens qui doivent vivre et se réaliser dans le cadre de notre structure économique. Si, à cause de certains aspects du bill C-6, il est plus difficile pour les Canadiens de vivre selon leurs moyens, nous devons corriger ces aspects négatifs. J'estime qu'en général ce n'est pas le cas du bill C-6.

[*Français*]

Ce projet de loi est extrêmement long et des plus complexes. Il dresse le cadre et les règles fondamentales de l'établissement, du fonctionnement et de la surveillance des banques à charte, des banques d'épargne du Québec et de la Banque d'épargne de la cité et du district de Montréal.

[*Traduction*]

Dans le bill C-6 on pourrait aborder une foule de sujets. Je vais m'attarder à examiner cinq ou six points précis.

Premièrement, je veux discuter du fait que le bill C-6 ne renferme pas de définition des opérations bancaires. Le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a soulevé ce point dans ses remarques à la Chambre, et je me réjouis de pouvoir le rassurer. Grâce au bill C-6, nous voulons atteindre des objectifs de souplesse et de contrôle. Je vois mal comment une définition des opérations bancaires nous aiderait à atteindre l'un ou l'autre.

Je tiens à signaler que les membres de l'ancien comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques n'en avaient pas non plus donné de définition bien qu'ils se soient colletés avec cette question pendant un certain temps.

Le député d'Edmonton-Ouest préconise l'adoption d'un bill d'une durée de vingt-cinq ans, ce qui permettrait aux autorités chargées de son application de s'acquitter de leur tâche. Cependant, depuis 1974, date à laquelle on a entamé avec conviction la révision actuelle, des changements se sont déjà produits dans le système économique canadien par suite de l'évolution survenue sur la scène nationale et internationale. Pour exercer un contrôle de notre système bancaire, il faut réviser périodiquement, au moins tous les dix ans, la charte des banques et les règlements régissant l'expansion des sociétés.

Le gouvernement a décidé de ne pas définir l'activité bancaire cette fois-ci à cause de la nature évolutive du système bancaire et parce que toute définition globale aurait évidemment des incidences sur le plan des relations fédérales-provinciales. Les institutions bancaires actuelles sont très différentes de celles d'antan; or, toute tentative pour définir l'activité bancaire pourrait faire obstacle à l'évolution future de ces institutions.

Il y a dix ans, nous ne pouvions prévoir que la croissance des cartes de crédit prendrait une telle ampleur, ni que les services offerts prendraient la forme de services intersuccursales et d'heures d'ouverture variables. N'allons pas restreindre par inadvertance la croissance de l'industrie bancaire en lui imposant aujourd'hui des restrictions à long terme.

Je voudrais revenir sur l'importance du libre marché et de la concurrence dans le système bancaire; or, ces exigences sont assurées par une structure appropriée. C'est précisément le but du bill C-6, et quand des députés soutiennent que le bill impose une réglementation excessive aux banques, je ne comprends plus. Il me semble que si la loi sur les banques et le projet de loi sur l'Association canadienne des paiements établissent les règles de base, c'est dans les règlements d'application qu'il conviendra de préciser les détails des nouvelles mesures législatives. Cette façon de procéder assurera la souplesse nécessaire à une économie en évolution constante.

Jusqu'ici nous avons eu un nombre minimal de règlements. La souplesse accrue qu'assureront d'une part, cette méthode axée sur les règlements et, d'autre part, les pouvoirs discrétionnaires accordés au ministre des Finances (M. MacEachen) et à l'inspecteur général des banques permettront également aux autorités de traiter équitablement avec le nombre accru de participants que comptera le système à venir.

Le député d'Edmonton-Ouest a présenté à la Chambre une critique de cette méthode reposant davantage sur les règlements. Selon lui, il faudrait limiter le nombre de règlements, préciser les définitions et allonger la durée d'application de la loi. Quant à moi, j'estime que cela nous coincerait, alors que nous devons rechercher une souplesse accrue permettant d'assurer l'imputabilité et la responsabilité financières.

La troisième question dont j'aimerais vous entretenir est celle du crédit-bail financier. Voici un domaine où, je l'ai déjà dit, il importe de comparer l'objet du bill et son application pratique. Le bill C-6 a pour objet d'autoriser les banques à charte à faire du crédit-bail financier qui, d'après la définition du règlement d'application, se limite à l'équivalent fonctionnel

d'un prêt. Le projet de règlement sur le crédit-bail financier déjà publié permettrait aux banques de faire du crédit-bail financier seulement par l'entremise de filiales et leur imposerait de n'acheter du matériel qu'en vue d'une transaction particulière. En outre, les banques n'assumeraient aucune responsibilité de fonctionnement, d'entretien ou de réparation du matériel, et leur rémunération proviendrait exclusivement des loyers.

Le Livre blanc signale que le crédit-bail financier est nettement une activité bancaire et que le système financier bénéficierait de la participation des banques à ce secteur. Le règlement vise à assumer que le crédit-bail financier soit l'équivalent, dans la pratique, du crédit, et qu'il soit rattaché obligatoirement à la location d'un matériel précis. Les banques ne seraient autorisées à acheter le matériel que pour le louer et seulement à la demande du locataire en puissance, et il leur serait interdit de recommender aux locataires des fournisseurs précis.

Des groupes particuliers; notamment des concessionnaires d'automobiles, se sont opposées à ce que nous autorisions les banques à s'engager dans le domaine du crédit-bail financier. Leurs soucis sont légistimes et nous devrions les examiner à fond.

Nous devons remercier notre collègue, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae), qui évoqué le conflit possible entre la portée des dispositions du bill C-6 concernant le crédit-bail financier et la façon dont elles seront appliquées. Les nouveaux renseignements que le député a signalés à la Chambre suscitent des doutes non seulement au sujet du principe régissant les dispositions sur le crédit-bail financier du bill C-6, mais sur les répercussions pratiques de la question.

Étant donné la situation exposée par le député de Broadview-Greenwood, le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques voudra examiner attentivement la portée des dispositions sur le crédit-bail financier du bill C-6.

D'autres questions également difficiles pourront être examinées en comité; par exemple, la protection prioritaire que réclame l'Association canadienne des éleveurs de bétail.

● (1640)

Quatrièmement, j'aimerais parler de l'arrivée des banques étrangères dans notre système économique à titre d'entreprises fédéralement constituées en sociétés. On peut se demander avec raison pourquoi on permettrait aux banques étrangères de s'installer au Canada. Les banques étrangères sont déjà actives au Canada; elles fournissent des services qu'offrent maintenant les banques canadiennes et amassent des capitaux en empruntant sur le marché monétaire canadien.

[*Français*]

Les banques étrangères ont beaucoup intensifié leurs activités au Canada depuis leur dernière révision de la loi sur les banques. La plupart de ces activités ont été menées par l'intermédiaire d'entreprises financières affiliées, constituées en vertu des chartes provinciales. On a dénombré environ 100 sociétés canadiennes dans lesquelles les banques étrangères participent et semblent poursuivre des activités financières. Quelque 50 banques étrangères détiennent une partie du capital de ces sociétés. Environ la moitié sont des banques américaines et les autres, à l'exception de sept, viennent des pays de la Communauté économique européenne.

De plus, on compte 50 bureaux de représentation de banques étrangères, dont près de 30 représentent des établissements bancaires canadiens. L'actif total des entreprises canadiennes affiliées à des banques étrangères qui font rapport à la Banque du Canada dépasse actuellement 6.4 milliards de dollars.

[*Traduction*]

A l'heure actuelle, ces succursales de banques étrangères ne sont pas régies par la loi sur les banques. Celle-ci devrait encourager les banques étrangères à ouvrir des succursales chez nous en raison de la concurrence additionnelle qu'elles représenteraient et des innovations qu'elles pourraient apporter dans le système bancaire canadien hautement centralisé. Une autre raison de les encourager tient à l'appui financier additionnel qu'elles pourraient fournir, grâce à leurs contacts sur le plan international, en vue de mettre en valeur nos ressources et de développer nos industries et notre commerce. Nous devons aussi tenir compte du fait que si nous permettons par la loi à des banques étrangères de s'installer au Canada, nos propres banques pourront être accueillies dans d'autres pays, ce qui est nécessaire à l'accroissement de leur présence sur les marchés mondiaux.

[*Français*]

De toute évidence, il est maintenant temps de donner aux banques étrangères la possibilité de faire affaires au Canada dans le cadre de notre législation bancaire fédérale. Il en résultera une plus grande concurrence sur les marchés financiers, au profit des Canadiens. Simultanément, les mesures prévues dans le projet de loi garantiront au sein de notre système bancaire la prédominance canadienne.

[*Traduction*]

Voulant se montrer accueillant à l'égard des banques étrangères au Canada, le bill C-6 n'impose plus une limite de cinq succursales par banque et n'exige plus l'autorisation annuelle que quelques banques canadiennes avaient préconisée. Le gouvernement s'est rendu compte que la limite de cinq succursales était une entrave aux opérations des succursales des banques étrangères qui voudraient se conformer aux termes de la loi sur les banques.

En outre, compte tenu du plafond du capital autorisé proposé dans le projet de loi, limiter à cinq le nombre de succursales n'aurait aucune fin utile. Ainsi, comme l'a signalé le comité permanent des finances du commerce et des questions économiques, les succursales des banques étrangères ne seront plus obligées de limiter leurs opérations aux grandes villes canadiennes.

[*Français*]

Les deux comités ont recommandé l'abrogation de ce plafond et le comité de la Chambre a proposé qu'on puisse se dispenser de l'autorisation du ministre. Compte tenu de ces recommandations et des observations reçues par les comités et le gouvernement, le projet de loi incorpore la recommandation du comité de la Chambre en supprimant complètement le plafond. Cependant, on conserve l'obligation d'autorisation ministérielle pour aider à obtenir un traitement réciproque, ainsi qu'une certaine répartition régionale des succursales des filiales des banques étrangères.

[*Traduction*]

Je sais que certains gouvernements exigent des banques étrangères l'obtention d'une autorisation annuelle. La loi sur les banques accepte le principe de l'autorisation qui permettra au gouvernement de contrôler étroitement les opérations des succursales des banques étrangères. Les autorisations ou renouvellement d'autorisations seront valables pour une période maximale de trois ans. On croit que cette période suffirait à contrôler les opérations bancaires des succursales étrangères.

Les banques étrangères sont déjà présentes au Canada. Il nous incombe d'intégrer les opérations de leurs succursales d'une façon utile et intelligente de manière à protéger nos propres institutions et aussi à favoriser la concurrence.

Je voudrais justement aborder cette question de concurrence qui a été soulevée bien des fois à la Chambre à l'occasion de l'étude du bill C-6. L'un des grands objectifs de la révision de la loi sur les banques est de maintenir et de favoriser la concurrence qui existe déjà à l'intérieur du système bancaire et, d'une façon plus globale, au sein de toutes les institutions financières.

Une concurrence équitable et vigoureuse à l'intérieur des limites prescrites par la loi et les règlements et assujettie à la régie de la banque centrale offre plusieurs avantages aux nombreux clients des services financiers. Bien entendu, les lois sur les banques ne visent pas uniquement à favoriser la concurrence, ce qui veut dire que dans bien des cas, les dispositions visant à promouvoir la concurrence tiennent compte d'autres objectifs, notamment pour garantir que les organismes gérés par les Canadiens pourront continuer à jouer un rôle prépondérant dans le secteur financier.

L'existence d'un milieu concurrentiel est le moyen le plus efficace de fournir aux clients du système financier un grand choix de services de bonne qualité le moins cher possible, que le client soit un travailleur ordinaire qui veut simplement un bon compte-chèques ou bien un petit homme d'affaires qui veut toutes sortes de services de paiement et de crédit.

Plus il y a de concurrence, plus le choix de banques et de divers types d'institutions financières offert aux clients sera vaste, plus les banques et les autres institutions financières auront tendance à offrir de nouveaux services et plus les taux d'intérêt sur les emprunts auront tendance à être faibles et les taux d'intérêt pour les dépôts auront tendance à être élevés par rapport aux taux d'intérêt courants.

Le bill à l'étude découle des discussions approfondies mettant en cause toutes les parties intéressées qui ont eu lieu depuis la publication du Livre blanc en août 1976. Deux des principales séries de recommandations contenues dans le Livre blanc en vue précisément d'augmenter la concurrence proposaient ce qui suit:

Premièrement, un groupe de recommandations visait à promouvoir la concurrence en facilitant l'accès au système bancaire pour les établissements canadiens nouveaux ou existants. Deuxièmement, un deuxième groupe de recommandations visait à renforcer la concurrence sur les marchés financiers en limitant les pouvoirs commerciaux des banques dans certains secteurs comme l'informatique et la souscription des titres des sociétés tout en donnant aux banques des pouvoirs plus vastes pour leur permettre de s'occuper du crédit-bail financier et de l'affacturage.

Si vous me le permettez, je donnerai maintenant les grandes lignes de certaines des dispositions du bill qui visent à atteindre ces objectifs, d'abord pour promouvoir la concurrence dans le système bancaire. Pour ce faire, je diviserai les dispositions du bill en deux catégories générales, c'est-à-dire les dispositions qui favorisent la concurrence à l'intérieur du système bancaire lui-même et celles qui auront une influence soit sur la compétitivité des marchés financiers en général soit sur les rapports entre le système bancaire et les affaires non financières.

Comme mon collègue le ministre d'État chargé des Finances (M. Buissières) l'a signalé dans son discours à l'étape de la deuxième lecture du bill C-6, certaines mesures visent à promouvoir une augmentation du nombre de banques. Le fait d'augmenter le nombre d'établissements qui offrent des services bancaires a tendance à donner un plus grand choix de services aux consommateurs et à favoriser certaines choses, comme l'innovation, la variété des services et des taux attrayants pour les prêts et les emprunts.

Certaines dispositions du projet de loi encouragent l'établissement de nouvelles banques canadiennes. Elles favorisent tant l'incorporation de banques par lettres patentes que la conversion d'établissements financiers actuels en banques à charte. Le projet de loi contient en outre des propositions qui permettraient aux gouvernements provinciaux et aux établissements financiers canadiens n'acceptant pas de dépôts de jouer un rôle dans la création de nouvelles banques.

Permettez-moi de développer chacun de ces points. Les députés n'ignorent pas qu'en vertu de la présente loi sur les banques on ne peut créer de nouvelles banques que par loi spéciale du Parlement. Cette règle ne s'applique qu'aux banques à charte et elle est par conséquent peu connue des particuliers; d'ailleurs, elle décourage dans une certaine mesure tout groupe de particuliers qui songerait à instituer une banque. En outre, la procédure est plus compliquée et plus coûteuse que la voie des lettres patentes et, compte tenu de l'instabilité de l'horaire de la Chambre, peut se heurter à des contretemps, ce qui constitue un élément négatif de plus dans certains cas.

Les propositions permettant aux gouvernements provinciaux et aux établissements financiers n'acceptant pas de dépôts de participer à la création d'une nouvelle banque visent à élargir la gamme des organisations pouvant promouvoir l'accès au système bancaire. Comme les députés le savent, c'est un principe de la loi actuelle que les banques canadiennes ne soient pas dominées par un ou des actionnaires. Selon cette loi, en effet, des particuliers ou des groupes de particuliers ne peuvent en général détenir plus de 10 p. 100 des actions comportant droit de vote d'une banque. Au moment de la création d'une nouvelle banque, toutefois, les entrepreneurs peuvent se décourager s'ils n'arrivent pas à acquérir suffisamment d'actions pour exercer une influence importante sur l'administration de la banque à ses débuts et pour que leurs efforts soient payés de retour lorsque la banque sera devenue une entreprise solide et florissante.

● (1650)

La loi actuelle permet donc aux établissements financiers qui ne concurrencent pas directement les banques, mais qui disposent néanmoins de compétences spéciales, de détenir jusqu'à 25 p. 100 des actions d'une nouvelle banque. Il est en

outre vrai que les gouvernements provinciaux ont parfois intérêt à encourager la création de banques à vocation régionale et, par conséquent, les mêmes dispositions s'appliquent aux provinces pour ce qui concerne la détention d'actions. Ces organisations ont le droit de détenir jusqu'à 25 p. 100 des actions comportant droit de vote d'une banque pendant dix ans. Ce délai permet à la banque de s'établir solidement, après quoi les actionnaires doivent respecter la limite de 10 p. 100 valable dans la plupart des cas.

Certes, il est vrai qu'au moment où elles s'établissent, les nouvelles banques sont inévitablement petites et qu'il leur faudra beaucoup de temps pour croître au point de devenir les principales concurrentes des banques à charte existantes. Aussi le bill renferme-t-il des dispositions visant à faciliter la conversion des institutions financières existantes en banques à charte. Ce qui devrait permettre aux institutions financières canadiennes qui disposent de ressources humaines et financières suffisantes de s'intégrer au système bancaire, de faire dès le début un apport important et, partant, de favoriser la concurrence.

J'ajouterai que ce bill assouplira la façon dont les banques peuvent mobiliser des capitaux, car il leur permettra de recourir à tous les mécanismes dont disposent les autres sociétés. Voilà qui devrait aider les nouvelles banques à mobiliser les capitaux dont elles ont besoin pour favoriser leur croissance rapide, et favoriser également les banques plus anciennes.

Non seulement le bill doit favoriser l'accroissement du nombre des banques de juridiction canadienne, mais il doit faciliter l'accès contrôlé des succursales de banques étrangères au marché bancaire canadien.

Je voudrais maintenant aborder les dispositions du bill concernant la concurrence entre les banques à charte et d'autres institutions financières ou d'autres types d'entreprises, ce qui constitue le second point que j'ai abordé plus tôt et qui a beaucoup à voir avec l'accent que met le bill C-6 sur la concurrence.

En examinant la contribution qu'apporte le bill C-6 pour accroître la concurrence, il faut noter que c'est la concurrence sur les marchés financiers dans leur ensemble qui importe, et non pas seulement au sein du système bancaire comme tel. Pour le consommateur qui a besoin de services tels les comptes de chèque, les comptes d'épargne, les prêts à la consommation ou les prêts hypothécaires, la concurrence entre les diverses banques se trouve accrue de façon considérable par les opérations des coopératives de crédit, des caisses populaires, et des sociétés de fiducie et de crédit foncier.

La loi sur l'Association canadienne des paiements, qui constitue la Partie IV du bill C-6, stipule que ces institutions pourront participer directement au système de compensation, et stipule également qu'elles auront leur mot à dire dans l'évolution du système des paiements au Canada.

Comme la prestation de services de paiements constitue un bon moyen d'attirer la clientèle, le rôle que l'Association canadienne attribue aux établissements non bancaires pour qu'elles influencent l'évolution de tout nouveau service de paiements sera tel qu'elles demeureront en mesure de faire une concurrence vigoureuse au système bancaire.

Le gouvernement élabore actuellement une nouvelle mesure sur les banques d'épargne qui élargira et renforcera les pouvoirs des sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires. L'un des principaux objectifs de cette mesure sera de s'assurer que les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires disposent des pouvoirs nécessaires pour continuer à jouer un rôle important sur les marchés financiers. Il convient aussi de noter que le bill limite les avoirs hypothécaires des banques à charte à 10 p. 100 de leur passif-dépôts et de leurs débentures payables en monnaie canadienne, à moins que ces avoirs hypothécaires ne soient confiés à une filiale régies par les mêmes règlements que les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires actuelles. Ainsi, la concurrence sera plus juste entre les banques et les sociétés hypothécaires spécialisées sans nuire pour autant à la contribution importance qu'apportent actuellement les banques à charte en finançant le marché des prêts hypothécaires.

Pour que la concurrence soit vive sur les marchés financiers, il faut aussi que les banques offrent à leurs clients une gamme complète de services financiers. Dans certaines petites localités, la succursale d'une banque à charte est parfois la seule institution financière; toute restriction indue des pouvoirs des banques à charte constituerait donc un inconvénient pour les habitants de ces localités. D'autre part, il faut éviter d'accorder aux banques des pouvoirs leur donnant un avantage injuste sur leurs concurrents à l'égard de certaines autres activités financières ou autres.

C'est à partir de considérations comme celles que je viens d'évoquer que l'on a élaboré les propositions du bill touchant aux prérogatives des banques à charte. On a accru leurs pouvoirs pour leur permettre, comme je l'ai dit tantôt, de se livrer à l'affacturage et au crédit-bail, deux formes d'activité financière qui ont vu le jour depuis la révision de 1967 de la loi sur les banques, ce qui montre bien la nécessité de procéder à une révision décennale de cette loi. En permettant aux banques de se lancer dans ces activités, on offrira un plus grand choix au consommateur tout en accroissant la concurrence sur des marchés jusque-là largement dominés par des sociétés étrangères.

Comme je l'ai dit, bien que nous ayons établi avec soin la loi et les textes réglementaires, en particulier ceux qui concernent le crédit-bail, nous avons constaté qu'il était possible d'apporter certains changements. Les banques n'ont en effet pas le droit d'offrir les services non financiers qu'assurent déjà les entreprises existantes.

De manière générale, les autres modifications apportées aux pouvoirs des banques ont contribué à régir de manière plus stricte et plus précise les activités des banques. Depuis quelque temps, la législation bancaire canadienne prévoyait, en vertu d'un de ses principes de base, que les banques ne devaient pas participer directement ou indirectement à une autre activité commerciale ou à des affaires. On veut ainsi empêcher que les personnes qui empruntent de l'argent à une banque ne vendent ensuite leurs services moins cher que leur banquier. Le bill C-6 définit avec une relative précision l'éventail des services que les banques peuvent offrir et empêchent également ces dernières, sauf exceptions rares et strictement contrôlées, de posséder plus de 10 p. 100 d'une autre société canadienne, quelle qu'elle soit. Ainsi, dans le domaine de la vente et de la diffusion des actions, les banques font l'objet de contrôles afin d'éviter les conflits d'intérêts et de s'assurer que le recours au marché des actions demeure une solution viable pour mobiliser des fonds.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les bills publics.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI ÉTABLISSANT DES JOURS FÉRIÉS

ON PROPOSE DE SUBSTITUER FÊTE DU CANADA À FÊTE DU DOMINION

M. Hal Herbert (Vaudreuil) propose: Que le bill C-201, tendant à modifier la loi établissant des jours fériés, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

—Monsieur l'Orateur, si je semble peu enthousiasmé cet après-midi, c'est qu'il y a un problème qui me préoccupe au plus haut point, à savoir le référendum qui aura lieu au Québec. Je dois reconnaître que mon humeur change de jour en jour à mesure que je vois ce qui se passe dans ma province. C'est une coïncidence extraordinaire que, des quelque 300 bills inscrits au *Feuilleton*, le mien ait été choisi le premier pour être étudié cet après-midi.

Hier soir, à l'une des nombreuses réunions auxquelles j'assiste présentement, où j'essaie de faire comprendre les avantages qu'aurait le Québec à rester dans la confédération, quelqu'un m'a demandé si les députés fédéraux pouvaient faire quoi que ce soit pour changer notre constitution. Quand nous parlons de fédéralisme renouvelé, nous parlons de notre confiance dans notre pays dans sa forme actuelle, mais nous ne semblons rien pouvoir y faire. Cet homme m'a dit: «Si vous voulez changer quoi que ce soit, il faut obtenir l'accord de toutes les provinces.» C'est juste. Il a parlé de l'insensibilité des Anglais.

Je dois reconnaître qu'aux nombreuses réunions auxquelles j'ai assisté ces dernières semaines, il est très évident que nous, les Anglais, nous servons de beaucoup de logique pour essayer de convaincre nos collègues francophones du Québec et, de leur côté, ceux qui veulent promouvoir la cause du séparatisme, l'indépendance de la province de Québec, qu'ils sont très émotifs. Il est très difficile de combattre l'émotivité, et le débat se fait donc à l'heure actuelle entre la logique et les sentiments.

J'ai fait un choix. Au cours de la dernière guerre, étant venu au Canada pour servir dans l'aviation, j'avais été affecté ici à Ottawa. La ville m'a plu. De même que ses habitants. Sans compter les nombreuses occasions qui s'offraient ici. Si bien qu'à la fin de la guerre, j'ai décidé d'acquérir la citoyenneté canadienne. De toutes les provinces canadiennes, j'ai choisi le Québec comme lieu de résidence. Ce n'était pas une question de langue. Non, c'était parce que j'aimais le mode de vie des Québécois et aussi parce que le Québec était une province du Canada. J'avais en effet choisi d'abord le pays—assurément le plus riche, l'un des plus beaux pays au monde. Nos richesses naturelles sont fantastiques. Tout ici peut être objet de fierté, mais peut-être que c'est là le problème. Parfois nous ne savons pas être fiers de notre pays, et c'est particulièrement vrai au Québec.

J'ai signalé comment le gouvernement du Québec possède déjà tous les pouvoirs requis en matière d'éducation, de culture et de langue, des pouvoirs qui sont sans doute les plus importants quand on parle des pouvoirs des provinces, mais on revient toujours sur le fait qu'une minorité ne peut toujours faire ce qui lui plaît. En fait, on est toujours une minorité d'une façon ou d'une autre. Qu'il s'agisse de la minorité francophone au Canada, de la minorité francophone en Amérique du Nord, de la minorité francophone dans les provinces anglophones ou de la minorité anglophone au Québec, nous sommes toujours en minorité quelque part, et c'est pourquoi il faut accepter des compromis.

C'est en 1946 qu'avait été proposé pour la première fois le changement que je voudrais faire adopter, et il avait fait son chemin jusqu'au Sénat. Depuis lors, le projet a atteint à deux reprises l'étape du comité et l'an dernier encore, il a tout de même atteint la troisième lecture à la Chambre.

On pourrait assez facilement soutenir qu'il ne sert à rien de présenter une telle mesure puisque la majorité des Canadiens considère déjà le 1er juillet comme la fête du Canada. Soit dit en passant, la semaine dernière, alors que je parlais du projet de loi en mentionnant qu'il était sorti le premier au tirage au sort, quelqu'un m'a dit: «Pourquoi parlez-vous de faire du 1er juillet la fête du Canada quand c'est déjà notre fête nationale?» C'est ce genre d'attitude qui nous rend la tâche si difficile. Évidemment, c'est un sujet qui ne laisse pas insensible. Visiblement, les Québécois voient là un autre exemple de ce que les députés fédéraux sont incapables de faire—dire que nous voulons célébrer notre fête nationale le 1er juillet en utilisant le nom de notre pays, comme tout autre pays voudrait sûrement le faire.

Le secrétaire d'État du gouvernement conservateur a employé l'expression «fête du Canada» dans les publications de son ministère. La Société Radio-Canada emploie aussi l'expression «fête du Canada». La plupart des journaux du pays font la même chose. A une ou deux reprises, l'ancien gouvernement libéral—et un de nos ministres à la Chambre aujourd'hui le sait très bien—a présenté un bill afin que nous puissions légalement baptiser le 1er juillet «fête du Canada».

Je vous présente ma demande tout en comprenant très bien les arguments des personnes qui s'opposent à ce changement. Ils sont tous au compte rendu. Je comprends très bien ces arguments, mais il n'en reste pas moins vrai que notre fête nationale devrait être désignée par un seul et même nom.

Cette mesure vise simplement à modifier l'article 2 de la loi établissant des jours fériés afin que notre fête nationale, que nous célébrons le 1er juillet soit baptisée Fête du Canada. Je demande aux députés de nous prêter leur concours en adoptant ce bill en deuxième lecture, afin qu'il puisse être renvoyé au comité et revenir ici pour la troisième lecture.

Des voix: Bravo!

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir de prendre la parole au sujet de ce bill d'initiative parlementaire demandant que le 1er juillet s'appelle désormais fête du Canada et non plus fête du Dominion.

● (1710)

Monsieur l'Orateur, je me retrouve dans un pays qui n'est pas souverain, un pays qui a une constitution remontant à plus de 100 ans qui se trouve à l'étranger. Du premier jour de 1967 où j'ai décidé d'entrer en politique, après avoir vécu une demi-douzaine d'années aux États-Unis, je n'ai jamais pu comprendre que le Canada, qui célèbre la fête du Dominion le 1er juillet, ait une constitution résidant à l'étranger, ce qui fait qu'il n'est souverain ni en droit ni en fait. Il faut se rendre dans la mère patrie pour modifier notre loi fondamentale.

J'ai voulu faire la synthèse des tentatives de modification et de rapatriement de la constitution depuis 50 ans. Il me semble que chaque fois qu'il a été question de constitution, la première chose à faire était de la rapatrier, et la deuxième de chercher ou de trouver un procédé d'élaboration ou de modification. A cet égard, il n'y avait pas unanimité.

Ensuite nous avons voulu modifier la répartition des pouvoirs, les organes parlementaires et les autres institutions du pays, et toujours nous retombions dans un cercle vicieux. Certains disaient qu'il fallait procéder étape par étape. Mais dès que nous voulions nous y attaquer, d'autres parlaient de faire un travail complet, une constitution entièrement nouvelle, de trouver une formule de constituante ou d'assemblée quelconque, de mettre au point une constitution nouvelle, de doter le pays de sa propre constitution pour le rendre souverain en droit et en fait. Procédons, disaient-ils, de telle sorte que le Parlement fédéral et les dix provinces puissent se mettre d'accord sur cette nouvelle constitution. Mais l'histoire nous montre que c'est un trop gros morceau à avaler.

Certains disaient de revenir au point de départ, et de procéder par étapes. Mais, dès que nous voulions nous y mettre une province ou un parti disait: Élaborons une notion d'ensemble avec une constitution nouvelle, et tout recommençait.

C'est un peu comme le cas d'un tigre qui courait après sa propre queue depuis 50 ans et plus. Je crois que nous en revenons à ce genre de situation, c'est-à-dire que nous allons encore une fois courir après notre propre queue en ce qui concerne l'élaboration d'une nouvelle constitution.

Toute une série d'événements sont survenus durant les dernières cinquante années au cours desquelles nous avons sérieusement essayé de rapatrier le système ou de trouver une formule d'amendement afin de réviser la constitution. L'un des événements les plus dramatiques qui soit survenu au cours de cette période est l'annonce du référendum québécois. Ce référendum n'a pas surgi spontanément comme par enchantement. C'est un recours qu'on a mis des années à envisager, des années de discrimination et de difficultés subies par différentes catégories de nos concitoyens.

Après le référendum au Québec, peu importe le résultat, le Parlement canadien et les provinces devront prendre une mesure importante dans le domaine constitutionnel afin de montrer aux Canadiens qu'ils veulent, qu'ils souhaitent et qu'il faut que le Canada devienne une nation véritable, une nation à part entière. Je pense que la mesure en question sera le rapatriement de la constitution.

A mon avis, en tenant compte de la loi du pays et des membres de la fédération, une chose que le Parlement peut faire avec ou sans le consentement des provinces, c'est rapatrier la constitution afin d'avoir une constitution typiquement canadienne et de permettre au Canada de devenir une nation à part entière.

Si l'on n'arrive pas à trouver de formule d'amendement pendant le rapatriement, la formule d'amendement, c'est un accord unanime entre les provinces et le Parlement fédéral en vue de modifier certains aspects de la loi la plus fondamentale du Canada. Il y a une formule d'amendement, et c'est l'unanimité. Le pays peut rapatrier sa constitution et devenir une nation à part entière avec une formule d'amendement basée sur un accord unanime entre les provinces et le gouvernement fédéral sur toutes les modifications à apporter à la constitution.

On s'est toujours demandé si la formule était trop rigide, rigide au point de compromettre sérieusement la modification constitutionelle. Il faut alors en trouver une autre, car aucune n'a encore obtenu l'approbation unanime. La charte de Victoria est presque parvenue à nous doter d'une formule. On a même failli accepter la formule Fulton-Favreau. Les provinces l'avaient alors approuvée unanimement durant un bref délai.

Un pays qui veut trouver une formule efficace pour modifier sa constitution peut le faire. Chose certaine, il faudra, à mon avis, prendre la première initiative le plus tôt possible après le référendum du Québec. Le Parlement devra dire à tous les Canadiens en termes les plus convaincants possibles qu'il veut que le pays devienne souverain en vertu de sa propre constitution élaborée au Canada, si l'on veut.

Je voudrais parler à titre de représentant d'un troisième groupe du Canada qui n'est ni d'origine française ni anglo-saxonne. Dans certaines régions du pays, ce troisième groupe, composé de gens venant de tous les autres pays du monde, représente 50 p. 100 de la population. Notre intérêt vital est que le Canada demeure intégralement un pays uni.

● (1720)

A certaines reprises, j'ai exprimé mon aversion pour le terme «ethnique» ou «groupes ethniques». Qui sont ces gens? Le Canada, je le sais, est un pays peuplé de minorités. Dans l'ensemble du pays, les français sont une minorité et les anglo-saxons sont une minorité. Nous sommes tous des groupes minoritaires. Le Canada est vraiment une nation de minorités. Certaines de nos minorités se sont vu accorder des privilèges supplémentaires. Par exemple, la langue. Nous avons adopté comme langues officielles de la nation celles de nos deux groupes minoritaires les plus importants, le français et l'anglais; et c'est normal.

Ces minorités avaient acquis une position spéciale au Canada car elles provenaient de deux grands empires expansionnistes qui avaient, par le passé, conquis une bonne partie du monde. Fait intéressant, notre langue officielle aurait pu être l'espagnol si Colomb s'était dirigé un peu plus vers le nord; on peut dire la même chose des autres explorateurs.

La plupart des membres des autres groupes minoritaires sont entrés au pays comme réfugiés fuyant le trouble, la pauvreté, l'oppression et ils cherchaient tous un pays d'espoir, de liberté et, peut-être d'une égalité humanitaire. Ils cherchaient d'abord et avant tout une nation forte puis, en deuxième lieu, des racines.

Plusieurs venaient de régions agitées où les nations avaient périclité et les frontières avaient été modifiées, ce qui avait entraîné le pillage, la perte des droits de la personne, de la dignité humaine, des possibilités économiques, la séparation des familles et la perte de l'espoir et du rêve. La plupart avaient eux-mêmes connu les conséquences de l'écoulement des nations et ils ont transmis leurs inquiétudes à leurs enfants et à leurs petits enfants.

Une voix: Et les autres?

M. Yurko: Nous y viendrons. La plupart, donc, cherchent des gouvernements centraux forts et ils leur donneront leur appui. Ils savent que lorsque les frontières changent, ce sont les minorités qui souffrent le plus.

Mes ancêtres viennent d'une partie du monde où les frontières ont souvent changé et où le nationalisme naissait et mourait aussi facilement. J'ai donc peur des référendums où il est question de changer les frontières à long terme. En fait, la séparation est une sorte de trahison nationale. Mais, la liberté presque absolue que nous connaissons dans ce pays ne nous serait pas accordée dans la plupart des nations. Voilà l'ampleur et l'étendue de la liberté qui s'est développée dans notre pays. Par conséquent, je souscris à la proposition du député d'appeler notre fête nationale «Fête du Canada».

Si l'on me permet l'audace de me faire le porte-parole de 30 p. 100 de notre population, qui ne sont d'origine ni française ni anglo-saxone, je dirai que nous souhaitons vivre dans un pays fort, dans des régions fortes, sous un gouvernement fédéral fort. Les députés voudront bien noter que je n'ai pas dit «un gouvernement central fort». Nous ne voulons pas être témoins du démembrement du Canada, notre pays d'adoption, où nous avons choisi de replanter nos racines.

Je puis comprendre cependant l'ardeur avec laquelle les gens de même culture et de même langue souhaitent bâtir leur propre nation. Car le nationalisme, comme l'a affirmé le député d'en face, est une question fort délicate. Il est l'instrument social le plus fondamental qui permet de perpétuer une culture et une langue, et de garantir à un peuple une place dans l'histoire, car, je le répète, l'existence d'une nation signifie nécessairement celle de racines et de liens avec le passé.

Dans notre monde relié par les techniques et le nationalisme économique, une nouvelle dimension appelée «bien-être économique» s'est fait jour. Ce bien-être économique implique l'accès à des ressources, à des techniques et à des échanges beaucoup plus vastes. A notre époque, nous y arrivons grâce à un mécanisme appelé «fédération», la fédération des peuples, des régions, des groupes, des gouvernements. Voilà le nouvel instrument d'organisation sociale qui peut assurer en même temps la protection de la langue et de la culture, des idées, des peuples, des émotions et intégrer les avantages de la technique de façon à bien relever le niveau de vie de l'ensemble du pays, par rapport à chaque région délimitée par des frontières dites nationalistes, c'est-à-dire par rapport aux nations individuelles.

Les fédérations peuvent être structurées et le sont de fait. La Fédération canadienne est aujourd'hui l'une des plus anciennes du monde. Je crois qu'elle se place au troisième rang, pour l'ancienneté. On peut structurer les fédérations de façon à sauvegarder les racines, la langue, la culture, les émotions et les attaches d'un peuple. Notre Fédération canadienne offre l'un des meilleurs exemples dans le monde, malgré qu'elle soit fort jeune. Bien sûr, il faudrait la réviser et la moderniser, mais ce n'est possible que si nous avons le courage de faire un premier pas et d'appeler notre pays le Canada, si nous avons le courage, comme le député d'en face l'a dit, d'appeler la fête de notre pays la fête du Canada.

Les Québécois comptent, comme nous tous, parmi les gens les plus privilégiés du monde. Nous avons des terres, des ressources, la liberté, et nous évoluons rapidement vers l'égalité des chances et l'humanisme. C'est une grande fédération de coopération, d'association, de compromis et de progrès. Elle ne vise pas l'homogénéité culturelle et linguistique, même s'il en a déjà été ainsi. Notre patrimoine culturel n'est pas menacé. Notre avenir est prometteur. A mon avis, ce serait commettre un crime contre la civilisation elle-même que de laisser cette fédération se désintégrer et de rompre de quelque façon cette grande alliance de gens venus de tous les pays du monde.

Pourquoi les Québécois tenteraient-ils une nouvelle expérience qui peut présenter bien des risques? Cette expérience incertaine et inacceptable d'organisation sociale, que les politiciens au pouvoir appellent souveraineté-association, est un coup de dés dont les Québécois ne peuvent mesurer les répercussions, même si elle était réalisable. C'est là mon avis. C'est l'exercice égoïste du pouvoir politique par une poignée de gens, qui pourrait se transformer en cauchemar. C'est une formule de fractionnement, d'étouffement, de régression humaine. C'est un mirage qui, à mon avis, constitue un pas en arrière.

Que personne ne s'imagine que les nouvelles frontières nationalistes seront fixées pour longtemps si le pays se divise. Ces nouvelles frontières seront constamment déplacées par les négociations, la coercition, et même la force. Les déplacements de frontières engendrent bien des misères. Qu'est-ce que la désintégration nationale peut apporter de plus que la fédération?

● (1730)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Il peut seulement poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

La parole est au député de Prince George-Peace River (M. Oberle).

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, le bill à l'étude proposé par le député de Vaudreuil (M. Herbert) n'a rien de neuf, et ce n'est pas non plus la première fois que la Chambre est appelée à étudier cette question.

Une voix: Laissez-le aller en comité.

Une voix: Obstruction.

M. Oberle: Je n'aime pas du tout entendre insinuer de l'autre côté que je cherche à faire de l'obstruction. J'ai le droit de prendre la parole à ce sujet et je n'ai pas l'intention de me laisser intimider. Je n'en fais certainement pas une habitude, et je n'ai pas agi ainsi lorsqu'un député de ce côté-ci a présenté le même bill qui a été étouffé par les gens de l'autre côté.

J'ai des commentaires constructifs à faire au sujet de cette mesure, car je partage avec le député qui l'a proposée un amour bien particulier, un attachement très spécial pour le Canada, mon pays, car, comme lui, je suis venu ici après la dernière guerre, et j'ai moi aussi certaines espérances à l'égard de mon pays et de mon avenir que n'ont jamais eues les Canadiens nés ici.

Le député prétend qu'à l'occasion du référendum au Québec, c'est le moment de rappeler à tous les Canadiens avec toute la vigueur nécessaire que, nous devons prendre un engagement tout à fait particulier et officiel envers le Canada en désignant un jour particulier de l'année la fête du Canada.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, et comme tous nos amis et collègues le savent, il faudra plus que ce simple geste de la Chambre des communes pour convaincre la population du Québec qu'elle doit voter oui ou non au prochain référendum. En fait, il faudra bien plus qu'un pareil geste de la Chambre des communes pour convaincre les Canadiens des autres régions de notre grand pays, l'Ouest, le Nord, que le Canada, tel qu'il est aujourd'hui—le statu quo—offre une solution acceptable pour l'avenir.

Certains d'entre nous ici à la Chambre des communes qui ne connaissent pas aussi bien les deux langues officielles ont quelque difficulté à comprendre et à interpréter les propos des soi-disant chefs du débat référendaire. Pour ma part, je ne comprends pas tout à fait pourquoi «oui» devrait signifier «no» et «non» devrait signifier «yes». J'ai de la difficulté à comprendre, car lorsque j'ai appris le français à l'école, la signification de ces deux termes était tout à fait différente. Pourquoi en serait-il ainsi aujourd'hui? Tout simplement parce qu'il y aura un référendum au Québec et que les gens disent qu'ils ne veulent pas de la souveraineté-association? Pourquoi cela devrait-il inciter ceux qui vivent, qui apprécient et préconisent le statu quo à s'asseoir après 50 ans et à discuter sérieusement d'une nouvelle forme de fédéralisme? Je ne fais pas tellement confiance aux gens à qui nous devrions nous en remettre pour entamer ces discussions, car si la population du Québec vote Non au référendum, ce serait une incitation suffisante pour engager ces discussions. Je ne crois pas non plus que les problèmes qui sont discutés actuellement au Québec sont propres à cette province.

Il y a d'autres Canadiens dans d'autres régions du pays qui sont tout autant préoccupés, qui se sentent désaffectés et lésés tout autant que les québécois. Ce ne sont pas seulement les habitants de l'ouest du Canada qui s'inquiètent à bonne raison, de la façon dont ils sont traités par la Confédération. Il y a des gens dans le Nord qui souffrent de l'éloignement et des privations, sans recevoir du gouvernement fédéral le moindre indice qu'il est déterminé à essayer de les traiter avec plus d'équité et de justice. Il y a aussi des autochtones qui essaient de devenir membres à part entière des deux peuples fondateurs du Canada.

Par exemple, si étrange que cela puisse vous paraître, monsieur l'Orateur, des personnes d'ascendance allemande qui estiment avoir œuvré à la fondation du pays. C'étaient des Loyalistes. Je dirai même qu'une de nos grandes provinces, celle du Nouveau-Brunswick, tire son nom du régiment de Braunschweig qui a combattu pour l'honneur et l'intégrité territoriale du pays. Beaucoup de ces soldats prêtés à Sa Majesté la reine se sont fixés au Canada, à Lunenburg et dans d'autres lieux historiques. C'étaient donc des personnes d'origine allemande qui ont combattu pour notre grand pays, dont ils s'étaient fait une certaine idée. C'est cette même idée que je m'étais faite quand je suis venu ici, comme mon honorable ami le député de Vaudreuil quand il a choisi ce pays pour y vivre, pour y élever sa famille et pour contribuer à consolider encore ce que nous avons reçu en héritage. Ceux-là aussi estiment qu'ils ont leur mot à dire à propos du pays.

Qu'est-ce qu'on reproche au statu quo? Qu'est-ce qu'on reproche à la constitution? D'où viennent ces sentiments d'aliénation et de séparatisme que le député espère étouffer avec un bill qui ferait d'une journée du calendrier la fête du Canada? Mais au fait comment tout cela a-t-il commencé?

J'imagine que les Canadiens d'adoption ont mieux étudié l'histoire que ceux qui sont nés ici. Sir John A. Macdonald par exemple était un fédéraliste aussi convaincu que notre premier ministre actuel (M. Trudeau). Il voulait que tout reste au centre: l'éducation, la culture, la langue. Il voulait tout réglementer d'ici. Il était conservateur bien sûr. Il était un des grands parmi les Pères de la Confédération. Mais en politique, c'était un réaliste, un homme d'État qui se faisait du Canada une idée différente de celle du premier ministre actuel. C'était un réaliste qui savait que l'unité du pays ne se serait jamais faite s'il n'avait pu garantir à chacune des deux nations fondatrices que sa culture, sa langue et son intégrité collective seraient toujours protégées. Il savait que le Canada n'aurait jamais existé si les premières provinces ou celles qui ont adhéré ultérieurement à la Confédération n'avaient eu l'assurance de toujours rester maîtresse de leur langue, de leur enseignement et de leurs ressources naturelles grâce à la garantie donnée par la constitution.

Les sentiments d'aliénation et le séparatisme ne sont pas nés d'un quelconque événement historique. Le séparatisme vient de ce que nous avons maintenant un nouvel homme d'État qui s'est formé une idée nouvelle des choses. En cela il mérite le respect. Il est l'un des grands esprits de notre époque, il n'y a pas de doute là-dessus. Mais il veut retourner 113 ans en arrière, retourner au début.

Quel grand pays nous serions s'il avait été possible à cette époque de convaincre tous les pères de la Confédération que la culture, l'enseignement et la langue devaient être de compétence fédérale! Si cela était arrivé, on n'enseignerait pas dix cours d'histoire différents au pays aujourd'hui. Tous les enfants sortant de l'école parleraient facilement les deux langues et il en serait ainsi depuis une centaine d'années. Les enfants étudieraient tous le même cours d'histoire. Qu'il serait facile se sentir vraiment canadien! Toutefois, ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées. Il pourrait être tout simplement désastreux de penser pouvoir retourner 113 ans en arrière. Il est tout aussi naïf de penser qu'on pourrait présenter un bill visant à faire déclarer le 1er juillet le jour du Canada qui nous débarrasserait de tous nos sentiments d'aliénation et rappelle-

rait encore une fois à notre peuple de célébrer le Canada comme pays.

Je le répète, j'éprouve les mêmes sentiments d'amour et de patriotrisme envers mon pays. Le problème chez nous, c'est que notre amour n'a jamais été mis à l'épreuve. Nous n'avons jamais eu à répondre à un défi de l'extérieur, à part lors de la grande guerre où nous avons trouvé notre identité. Mais, depuis, nous n'avons jamais eu à relever un défi de l'extérieur, et notre amour pour notre pays n'a jamais été mis à l'épreuve.

● (1740)

Qu'il n'y ait aucun doute sur le dévouement et l'amour pour leur pays de ce tiers de la population canadienne dont le député d'Edmonton a parlé. Je n'oublierai jamais le jour où le premier ministre m'a demandé d'accompagner un groupe de Canadiens d'origine allemande à Berlin à l'occasion d'un festival international de musique chorale. Ils étaient tous citoyens canadiens, évidemment, et ils étaient tous aussi immigrants de l'après-guerre. Je n'oublierai pas non plus le jour où nous sommes montés à bord d'un bateau sur le Rhin. Tous étaient d'humeur joyeuse. L'un de nous eut l'idée de hisser le drapeau canadien parce qu'il y avait dans notre groupe deux députés du Parlement, un libéral et moi-même. Voilà donc que le capitaine accepte la proposition et hisse le drapeau canadien qui lui était présenté.

Tous les membres du groupe ont chanté le O Canada en embarquant. Leur amour pour notre pays était si grand que des larmes coulaient sur leurs visages. Pourtant, ce sont des néo-Canadiens. Je me demande souvent si les Canadiens de naissance n'ont pas une certaine leçon à apprendre d'eux. En tant que néo-Canadien, je peux comparer le Canada à autre chose. Je suis à même d'apprécier d'une façon très différente les avantages naturels que nous offre ce pays.

Je compare la situation à la province de Québec. Nous parlons souvent de maison familiale à reconstruire quand nous parlons de restructurer et de renouveler la constitution. Nous parlons de famille. J'ai quatre enfants. Si vous ne cessez de dire à l'un de vos enfants que les autres sont meilleurs qui lui, qu'il est incapable de se débrouiller seul et que s'il quitte la maison il mourra de faim, il finira par vous croire.

Je me demande si nos amis et nos compatriotes de la province de Québec n'en ont pas assez des soi-disant chefs de file du débat référendaire qui leur disent que sans le Canada le Québec dépérira et qui provoquent la dissension et la méfiance. Cette attitude tue l'âme d'un peuple. Je me demande si ce n'est pas par réaction que les Québécois se sont finalement ressaisis et qu'ils cherchent à se mesurer aux autres.

Je me demande jusqu'à quel point nous pouvons faire confiance aux tenants du statu quo. Ils ont bien d'autres raisons de veiller à ce que le Québec demeure au sein de la confédération parce que leur propre avenir politique est en jeu. Pourquoi suffirait-il que le Québec vote «non» au référendum et rejette la souveraineté-association pour qu'après toutes ces années, les premiers ministres viennent enfin s'asseoir à la table de négociation? Pourquoi serait-ce assez tout à coup pour que l'on négocie un nouveau fédéralisme? Je ne crois pas que le gouvernement fédéral actuel ni même aucun des hommes politiques qui représentent les provinces vont se réunir.

Le premier ministre nous déconseille toute initiative qui créerait la confusion avant le référendum. Bien que j'appuie le bill du député sans réserve, je me demande s'il embrouillerait la question. Je ne sais pas si le premier ministre a raison. J'aurais voulu qu'il annonce ce qu'il fera et ce que les provinces accepteront de faire si le vote est en faveur du «non».

Il y a deux choses que nous pourrions faire et qui, d'après leurs déclarations, conviendraient certainement à toutes les provinces. Nous pourrions rapatrier la constitution, la ramener en sol canadien. Chaque province pourrait alors nommer un ministre et une équipe de collaborateurs qui viendraient s'installer à Ottawa et auraient des entretiens quotidiens ou hebdomadaires avec des représentants du gouvernement. Ces ministres auraient pour mission de réformer la constitution et de remanier les dispositions présidant au fonctionnement de la confédération. Nous sommes nombreux à avoir longuement parlé de ce projet. Comme dans d'autres pays qui ont une constitution moins ancienne que la nôtre mais aussi plus rationnelle, ces délégués pourraient former le noyau d'une nouvelle chambre haute ou, si vous voulez, d'une diète provinciale. Cette nouvelle formule devrait permettre de créer le noyau de la chambre des provinces dont la création a été proposée par des députés des deux bords de la Chambre. Ces délégués se réuniraient six, huit semaines voire un, deux ou cinq ans s'il le fallait et ne cesseraient pas leurs travaux avant d'avoir mis au point une formule qui étanche notre soif de changement et réponde aux besoins et aspirations légitimes des Canadiens, pas seulement celles des Québécois mais aussi celles des habitants de l'Ouest et du Nord.

Même si je suis d'accord avec ce que le député propose dans ce bill, je ne pense pas, non plus que le premier ministre, qu'il soit opportun aujourd'hui ou d'ici le 20 mai d'approuver une mesure semblable. Les gens au Québec y verraient encore du nanan, comme une invitation à ne pas se séparer du Canada, sous prétexte que la fête du Canada serait dorénavant célébrée le 1er juillet. Ce n'est pas là la sorte de réponse que veulent les Québécois. Les Québécois veulent l'équité et la justice auxquelles ils ont droit en tant que Canadiens.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, le député m'autorise-t-il à lui poser une question?

M. Oberle: Oui, monsieur l'Orateur.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, le député sait-il qu'il existe au Québec et partout ailleurs au pays un très grand amour et une très profonde admiration pour le Canada ainsi qu'un très vif désir de voir le Canada survivre, non seulement parce que Canada est le nom de notre pays, mais parce qu'il incarne toutes ses valeurs et toutes ses réalités. Le député est-il au courant du débat qui a lieu présentement au Québec et y a-t-il porté attention?

M. Oberle: J'ai fait connaître ma position, monsieur l'Orateur. Je n'ignore pas tout de l'amour pour le Canada qu'on éprouve dans toutes les régions du pays, y compris la province de Québec. Je sais bien, comme tous les députés à la Chambre et tous les Canadiens, que seuls 18 à 20 p. 100 des Québécois souhaitent probablement en arriver à la séparation de leur province. La très grande majorité des Québécois vouent une allégeance très solide et non équivoque au Canada. J'en suis profondément convaincu.

Je m'inquiète cependant de voir ce qui se passe dans le débat sur le référendum. Pourquoi donnons-nous tant de créance à cette situation ambigüe, à ce faux-fuyant qu'utilise le premier ministre du Québec pour brouiller les pistes, la négociation de la souveraineté-association. Tâchons d'interpréter ce terme; il m'embrouille. Le député ou quelqu'un de ses collègues du Québec soutiennent que si les Québécois votent «Oui» au référendum, ce sera la fin du Canada. Je crois comprendre que le premier ministre du Québec entend tenir un autre référendum, qu'il cherche simplement à obtenir le mandat de négocier ce qu'il appelle la souveraineté-association.

Est-ce que tous mes collègues de la province de Québec vont démissionner le 21 mai? Bien sûr que non. Si le verdict est «oui», alors nous nous asseoirons autour d'une table et nous commencerons à négocier. Bien entendu, nous allons négocier. Il le faudra. Nous devrons faire confiance au premier ministre du Québec, qui s'est engagé à tenir un autre référendum, que la réponse soit «oui» ou «non».

Je voudrais que mon ami réponde à la question: que va-t-il se passer au lendemain du référendum? Croit-il qu'un «oui» du Québec va signifier la fin du Canada? Je ne le crois pas. Comme lui, j'ai foi en nos compatriotes de la province de Québec, en nos frères Canadiens, dont 80 p. 100 ne toléreront jamais la division du pays.

Il faut prendre le référendum pour ce qu'il est. J'aurais préféré que nous fassions campagne pour inciter les Québécois à s'abstenir de voter au lieu de participer et ainsi d'accorder de l'importance à la question, comme nous l'avons fait. Il y a des gens au pays qui croient vraiment à l'heure actuelle qu'un «oui» signifiera l'éclatement du pays. Je ne crois pas que ce sera le cas et je ne pense pas que mon ami le croie non plus.

• (1750)

M. Roberts: Le député répondrait-il à une autre question?

M. l'Orateur adjoint: Je crois que le temps de parole du député est expiré. Il ne peut poursuivre que s'il y a consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Bow River.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur l'Orateur, un poète a dit un jour qu'une rose aurait toujours le même parfum, quel que soit le nom qu'on lui donne. Nous sommes parfois portés à accorder trop d'importance à un mot. En outre, je crois qu'il ne sied pas que l'un quelconque d'entre nous, surtout à ce moment-ci, remette en question le patriotisme et l'amour du pays de quiconque habite ce grand Dominion du Canada.

Le terme «Dominion» fut choisi à l'instigation de Sir Leonard Tilley, peu après la fondation de notre pays. Je pense que la plupart d'entre nous admirons la sagesse et la prévoyance de nos ancêtres qui ont rédigé notre constitution. J'admire leur sagesse de ne pas avoir choisi une expression comme «le Royaume du Canada», par exemple, qui aurait trahi notre imitation exclusive d'un modèle, le Royaume de Grande-Bretagne. Sir Leonard Tilley suggéra que le terme «Dominion», qui est d'origine française, serait évocateur. Il me semble que Sir Leonard Tilley et les pères de la confédération ont eu raison et que l'expression «Dominion du Canada» touche maintenant une corde sensible chez les Canadiens. Ces mots devaient également évoquer la force que nous tirons de notre foi en un Dieu tout puissant.

Le Canada est reconnu partout dans le monde comme pays chrétien, et nous nous efforçons de pratiquer cet esprit chrétien en respectant les droits et la liberté de choix des autres. Il existe, par exemple, cet organisme splendide qui s'appelle le Conseil canadien des chrétiens et des juifs au sein duquel les esprits se rencontrent sur bien des sujets; nous n'insistons pas sur les différences; au contraire, nous précisons et construisons à partir des points sur lesquels nous nous entendons. C'est, je crois, dans cet esprit que sir Leonard Tilley concevait les choses.

Le Canada a été fondé par les Britanniques et les Français, mais le Canada d'aujourd'hui comprend plus que leurs descendants. Des gens de tous les pays du monde immigrent au Canada. Nombre d'entre eux viennent y trouver la liberté de religion qui leur était refusée dans leur pays d'origine. Les mots «Dominion du Canada» révèlent l'importance que nous attachons à la liberté de religion car il s'inspirent du psaume 72 de l'Écriture où l'on dit: «Il dominera d'une mer à l'autre, et du fleuve aux extrémités de la terre».

Les députés devraient reconnaître qu'en parlant du Dominion du Canada, nous témoignons de notre foi en un Dieu tout-puissant, et ceux qui ne partagent pas notre foi sont libres, bien sûr, de concevoir la chose autrement. Pour ma part, je considère que le choix des mots est très important; ceux-ci montrent que les Canadiens croient en un Dieu tout-puissant, en la liberté de religion, en un pays dont les citoyens adhèrent à bien des religions qui professent la croyance en Dieu.

M. Leonard Tilley avait à mon avis une deuxième idée en tête en recommandant l'usage du terme «Dominion» qui a été accepté par tellement de personnes aux temps héroïques, c'est le brillant avenir qui était réservé à ce pays du fait même que des gens d'origines très différentes viendraient s'y installer et contribuer à étendre ce dominion qui allait finir par s'allonger d'un océan à l'autre.

M. Blais: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. A titre indicatif, je signale à la Chambre que d'après la définition du Oxford Dictionary, le terme «Dominion» signifie un domaine de droit féodal, le territoire d'un souverain ou d'un gouvernement. Je n'y vois aucune connotation biblique.

M. l'Orateur adjoint: Je dois dire que je n'y vois pas matière à un rappel au Règlement.

M. Blais: Excusez-moi.

M. Taylor: Le ministre aurait dû savoir que cela ne constituait pas un motif valable de rappel au Règlement. En parlant de «Dominion du Canada» nous ne sous-entendons aucune notion de féodalité, aucune notion de soumission de notre part à un autre peuple. De toute façon, le simple fait de changer le nom ne changera rien d'autre; le pays continuera de s'appeler le Canada et son peuple sera le même qu'auparavant. Le député semble croire qu'en éliminant le mot Dominion nous allons ainsi changer toute l'image de notre population. Je crois que nous devrions nous informer de ce qu'en pensent les Canadiens. J'ai parlé à des gens dans toutes les provinces et je n'ai pas encore rencontré une seule personne qui m'ait dit: «Adoptons donc le nom de «Jour du Canada» et laissons tomber le mot «Dominion». Je garantis quant à moi que la loyauté de la population de l'Alberta vaut bien celle de n'importe quelle autre province. Nous sommes tous d'aussi loyaux sujets. Aucun d'entre nous ne devrait se faire juge de la loyauté des autres ni laisser entendre que pour telle ou telle raison nous vivons encore dans un système féodal au Canada. Le féodalisme n'existe plus chez nous. Ce système n'a plus cours chez nous et le ministre devrait le savoir. Nous sommes un pays . . .

Une voix: Une colonie!

M. Taylor: Nous ne sommes pas une colonie. Si le député estime que notre pays est une colonie il devrait démissionner de ses fonctions. Il a été nommé ministre de la Couronne. Vous êtes un des ministres de la reine . . .

M. l'Orateur adjoint: Je prierais le député de s'adresser à la présidence.

M. Taylor: C'est ce que je fais, monsieur l'Orateur. Je réponds à ceux qui n'ont pas la courtoisie d'écouter ce que nous avons à dire. Nous avons écouté leur point de vue. Je pense que les opinions que j'exprime sont tout aussi importantes et aussi bien raisonnées. «Dominion» ne veut pas dire féodalisme, ni colonie, et je mets n'importe qui au défi de dire le contraire. Ceux qui ont fondé le Canada ont choisi le mot «Dominion». Il y avait parmi eux des représentants des deux nationalités et à leurs yeux le Canada n'était pas une colonie. Le mot «Dominion» signifie que nous sommes une nation d'un océan à l'autre. J'aimerais reprendre les paroles d'un grand Canadien . . .

M. Collenette: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je me demande si avant l'interruption, à 6 heures, les députés d'en face ont l'intention de faire la même chose qu'au cours de la dernière session, c'est-à-dire de laisser le bill aller au comité ou s'ils ont l'intention de le faire échouer en prolongeant la discussion.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1980 REMANIANT LA LÉGISLATION BANCAIRE

MESURE CONCERNANT LES INSTITUTIONS BANCAIRES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Bussières (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-6, tendant à remanier la loi sur les banques, à modifier la loi sur les banques d'épargne de Québec et la loi sur la Banque du Canada, à instituer l'Association canadienne des paiements et à apporter à certaines autres lois des modifications corrélatives, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Quand le débat a été interrompu à 5 heures, le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances (M. Evans) avait la parole.

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'avais presque terminé lorsque 5 heures ont sonné, et mes observations tirent donc à leur fin. J'aimerais résumer les principaux points que j'ai soulevés à propos de la concurrence.

Premièrement, l'un des objectifs importants de ce projet de loi, le bill C-6, est de promouvoir la concurrence qui existe déjà au sein du secteur bancaire et dans l'ensemble des marchés financiers. Les clients du système bancaire, particuliers et entreprises, en tireront de précieux avantages.

Deuxièmement, le bill comporte un certain nombre de propositions visant à faciliter l'entrée de nouvelles entreprises dans le secteur bancaire, à promouvoir la concurrence entre les banques et les institutions financières non bancaires, et à assurer que cette concurrence soit loyale et équitable.

Troisièmement, au cours de l'élaboration des diverses dispositions du bill C-6 visant à promouvoir davantage la concurrence, nous avons tenu compte d'autres objectifs, notamment de maintenir le rôle prépondérant des entreprises canadiennes dans le secteur financier, d'assurer la fermeté du système bancaire canadien et aussi d'éviter autant que possible les conflits d'intérêts.

Je termine en disant que le bill est maintenant à l'étude depuis six ans, ayant été présenté pour la première fois en 1974. Il a été étudié par deux comités de la Chambre et un comité du Sénat. Il a fait l'objet de rapports. Les députés des deux côtés de la Chambre l'ont soigneusement étudié et ont fait des recommandations. Je crois donc qu'il est urgent d'étudier ce bill le plus rapidement possible, de le renvoyer au comité des finances, du commerce et des questions économiques, puis de l'adopter en troisième lecture, de manière à mettre fin à l'incertitude qu'éprouve le monde financier au sujet de cette mesure.

M. Charles Mayer (Portage-Marquette): Monsieur l'Orateur, c'est à la fois un plaisir et un privilège pour moi de prendre la parole ce soir et de participer au débat en cours.

Par certains côtés, le bill C-6 m'inquiète, surtout en ce qui a trait aux éleveurs de bétail. L'article 88 de l'ancienne loi devient maintenant l'article 178 de la nouvelle. Cet article a trait au problème dans lequel les producteurs risquent de se retrouver, à mon avis, du fait qu'ils ne sont pas sûrs de toucher de l'argent une fois que le vendeur a disposé de leur bétail.

La situation actuelle des éleveurs de bétail est plutôt incertaine au Canada. Les éleveurs de porcs font face à un marché à la baisse. De cela, tout le monde est, je crois, généralement conscient. Il en est de même des éleveurs de bovins, bien que dans une moindre mesure. Nous avons vu le prix des bovins tomber ces dernières années et, à mon avis, nous pourrions, en apportant certains amendements au bill, réduire l'incertitude dans laquelle les éleveurs sont plongés lors de la vente de leurs animaux.

Le Canada compte, en tout, environ 100,000 éleveurs de bovins, dont un grand nombre de petits éleveurs. Le troupeau moyen compte moins de 100 vaches et son importance varie selon les régions. Dans l'est et le centre du Canada, il ne comprend que de 60 à 70 vaches. Que se passe-t-il pour de nombreux producteurs? Ils se donnent beaucoup de mal pendant toute l'année pour élever leur bétail. Ils doivent faire face aux impondérables dus au climat, au marché et aux épidémies. Si nous pouvons entreprendre quoi que ce soit pour supprimer les aléas dus au marché, nous devrions envisager de le faire. Je voudrais reparler d'une question sur laquelle le député de Bow River (M. Taylor) et le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse) ont insisté au sujet de la loi sur les banques.

● (2010)

Ce qui me préoccupe particulièrement, c'est l'élevage des bovins en particulier, bien que la loi ne parle que de l'élevage en général. Si je parle de l'élevage des bovins, c'est parce que physiologiquement la vache ne peut faire qu'un veau par an. Pour de nombreux producteurs, les efforts d'une année entière se résument donc en une seule transaction lors de la vente de leurs animaux. Beaucoup d'argent change de mains en très peu de temps. Il n'est pas rare qu'un troupeau de bêtes engraissées rapporte plus de 20,000 à 25,000 dollars à son propriétaire. Or, si le producteur devait perdre beaucoup d'argent à cause des carences de la loi, il pourrait se retrouver dans une situation difficile. Je pense que nous pourrions donc apporter certaines modifications à cette loi, afin d'éviter que cela ne se produise.

Je voudrais que l'on y apporte deux ou trois changements. Je voudrais que cette loi accorde le plus de sécurité possible au producteur afin qu'il ait la certitude d'être payé. Pour celà, il faut voir quel genre de garanties les banques prennent sur les transformateurs pour financer leurs activités. Par ailleurs, je trouve insuffisant le plafond qui est prévu pour la priorité de créance dans ce projet de loi; il est de l'ordre de $20,000 alors qu'il est de $7,500 dans la loi. En réalité, il ne devrait pas y avoir de plafond pour les éleveurs qui veulent vendre leur bétail.

La garantie de paiement est très importante; en effet, si vous comprenez le mécanisme de la commercialisation, vous savez que les transactions sur le bétail sont fondées en grande partie sur la confiance. Des marchés de plusieurs milliers de dollars sont conclus par téléphone ou sur l'honneur. Bien des transactions sont basées sur la confiance dans ce secteur. Nous nous trouvons actuellement dans une situation qui pourrait être préjudiciable à certains petits transformateurs pour la bonne raison que quand un éleveur cherche d'autres occasions de vente et essaie d'obtenir la meilleure offre possible pour son bétail, il ne devrait pas avoir du tout à se tracasser pour le paiement.

Certaines petites salaisons peuvent très bien être en mesure de faire des offres intéressantes pour obtenir le bétail. Si le producteur a des raisons de craindre de ne pas être payé cela peut nuire aux petits conditionneurs s'ils ne sont pas connus de réputation ou s'ils ne font pas partie des trois grands du Canada, c'est-à-dire Swift, Canada Packers et Burns. Non seulement cela constitue un problème éventuel pour les petits producteurs mais c'est aussi une source de problèmes éventuels pour les petits conditionneurs et il y en a beaucoup au Canada.

Les producteurs prennent un gros risque au niveau des fluctuations du marché et au niveau du financement de leurs coûts de base. Nous savons tous quels sont les taux d'intérêt aujourd'hui. Les producteurs doivent acheter des fertilisants, du carburant, verser des salaires, défrayer des réparations à leurs machines, et rembourser des prêts d'exploitation. Si en plus de tout cela, ils doivent subir l'incertitude engendrée par les problèmes de commercialisation, rien ne va plus. Je trouve que nous pourrions faire quelque chose pour améliorer cette situation.

Je pense également que les animaux de ferme devraient être traités de la même façon que les autres biens énumérés dans la loi. Je fais plus particulièrement allusion à l'industrie laitière ainsi qu'à ce qu'on y désigne sous l'expression de produits du sol directs. Ces derniers bénéficient d'un traitement prioritaire par rapport au bétail. Je ne comprends vraiment pas pourquoi on devrait faire cette différence. Je voudrais vous citer un article de ce bill pour illustrer mon argument. L'article 178(6)(b) à la page 187 du bill se lit comme suit:

(i) . . . du cultivateur de produits agricoles périssables non transformés et cultivés par lui sur une terre dont il est le propriétaire ou le locataire, pour le montant des livraisons qu'il en a faites à un fabricant . . .

sont exemptées. L'article dit également que les créances

(ii) d'un producteur de produits laitiers . . . pour les livraisons qu'il en a faites à un fabricant

sont dans la même catégorie. Cela signifie que si, à titre de producteur, je décidais d'expédier mon produit à un conditionneur, celui-ci ne pourrait s'en prétendre propriétaire et s'en servir comme garantie ou comme capital pour financer ses opérations ordinaires. Cela signifie que s'il survenait quelque chose au conditionneur à qui j'ai envoyé mon produit, celui-ci ne pourrait prétendre le posséder tant qu'il ne m'aurait pas entièrement payé. Aussi, si j'envoyais du bétail à une conserverie ou à une usine de conditionnement et que, dans les deux ou trois jours avant que le compte ne soit réglé et que mon chèque ne soit compensé à la banque, le conditionneur faisait faillite ou banqueroute, mon nom serait porté sur une longue liste de créanciers et je serais obligé d'attendre passablement longtemps et finalement je ne toucherais qu'une infime fraction des sommes qui me seraient dues.

Il faut que des recommandations amènent à faire accorder aux éleveurs le même traitement qu'à ceux qui cultivent la terre et qu'aux producteurs laitiers. J'espère que cela sera fait, car c'est très important. Nous savons tous que nous traversons une période de coûts élevés. La production bovine et porcine demande un temps considérable avant la mise en marché. C'est donc encore plus important maintenant que par le passé à cause de la valeur actuelle de l'argent.

Les États-Unis ont apporté ce changement. A la suite de grosses faillites aux États-Unis en 1976, les Américains ont adopté la loi sur les abattoirs et les parcs à bestiaux. J'en cite un article qui se lit comme suit:

Le commerce du bétail est entravé et rendu difficile par les accords financiers qui permettent aux abattoirs d'emprunter sur la garantie du bétail dont l'achat au comptant n'a pas été réglé.

Pour résoudre le problème, la loi stipule . . .

Il s'agit de la loi sur les abattoirs et les parcs à bestiaux du pays voisin.

. . . qu'un abattoir doit détenir à titre fiduciaire tous les animaux de ferme qu'il a achetés, ainsi que tous les stocks, tous les comptes recevables et tout le produit de la vente des viandes, au profit de tous les vendeurs au comptant qui n'ont pas été payés et ce, jusqu'à ce qu'ils soient entièrement payés.

Cette formule a donné de très bons résultats aux États-Unis. Depuis 1976, il ne s'est pas trouvé un seul producteur qui ait perdu un cent dans la commercialisation de ses produits. Nous pouvons surveiller très attentivement comment les choses se passent là-bas et tenter d'agir de même chez nous. Ce qui arrive, tout simplement, c'est que chaque vente outre frontière est tenue pour une vente au comptant, à moins d'une entente contraire, de sorte que la vente au comptant, par suite d'un accord avec le producteur, est faite à tempérament. Sauf indication contraire, la vente est réputée conclue. En l'occurrence, la plupart des producteurs estiment que le produit leur appartient tant qu'ils n'ont pas été payés, mais il ne leur appartient plus d'après la loi. L'abattoir ayant offert en garantie la valeur des marchandises obtenues mais non payées, concède à la banque la valeur de ces marchandises dans le cas d'une faillite ou d'une ordonnance de mise sous séquestre. Il agit ainsi à l'insu du producteur et sans son consentement.

Nous sommes donc en présence de deux personnes qui pensent posséder les mêmes marchandises, de sorte que, la loi étant ce qu'elle est, le producteur est celui qui est lésé. Le propriétaire d'abattoir a le droit légal de le faire. Le producteur estime, au nom de la probité et de la justice, avoir le droit d'exiger le paiement en entier. Je le répète, ce n'est pas l'ancien article 88 qui peut rassurer le producteur sur ce point, pas plus d'ailleurs que l'article 178 du nouveau bill.

Si les abattoirs veulent poursuivre leurs activités qu'ils financent eux-mêmes leurs opérations avec leurs propres capitaux. Ils ne devraient pas compter sur les producteurs dont ils achètent les animaux pour leur fournir la garantie de pouvoir littéralement financer leurs opérations à leurs dépens. Cela équivaut à du vol, si on laisse faire ce genre de choses. Si cette situation, se prolonge, on peut quasiment dire que les abattoirs qui sont pratiquement au bord de la faillite pourront rester à flot. Ils peuvent demeurer en affaires uniquement parce qu'ils peuvent profiter des capitaux de quelqu'un d'autre. Je ne pense pas que l'on doive laisser continuer cela plus longtemps.

Il y a trois amendements que j'aimerais voir apporter au bill quand le comité en sera saisi. Nous recommandons que dans le libellé de l'article 178(6)*b*) on utilise le terme cultivateur de produits agricoles au lieu de préciser s'il s'agit de l'industrie des produits laitiers ou des produits directs du sol. Cela comprendrait tous les produits agricoles. En outre, dans l'article 178(1)*a*), dont le député de Bow River a déjà parlé, nous remplacerions le mot «procure» dans la version anglaise par «purchase». Cela veut simplement dire que quand un fabricant acquiert un produit, celui-ci ne lui appartient pas tant qu'il ne l'a pas acheté et payé. Ce n'est que logique. Je ne peux vraiment pas comprendre pourquoi on a conservé le texte sous sa forme actuelle sans jamais le corriger.

● (2020)

J'ai devant moi, et j'espère que mes collègues m'excuseront, le programme électoral du parti libéral en matière d'agriculture qui a été publié par le bureau chef de la campagne nationale libérale le 30 janvier. On peut y lire ce qui suit:

On apportera un changement à la nouvelle loi sur les banques (article 88) pour permettre aux agriculteurs d'obtenir une meilleure protection financière pour les produits agricoles entreposés en transit et pendant le traitement en accordant une protection jusqu'à concurrence de $250,000 aux producteurs de tous les produits agricoles (et non pas seulement les produits agricoles et les produits laitiers).

Le parti libéral n'a pas tenu cette promesse électorale en présentant le bill à l'étude.

M. Deans: Cela vous étonne-t-il?

M. Mayer: J'imagine que cela ne devrait pas m'étonner, mais je peux bien espérer. D'après la formule proposée, la limite passera de $7,500 à $20,000. Selon moi, même une limite de $250,000 ne serait pas suffisante. Je pense qu'on devrait supprimer entièrement la limite. Cette disposition traite d'un principe et l'on ne peut vraiment pas lui donner une valeur quelconque. Ce principe veut simplement qu'un article ne vous appartient pas et que vous ne pouvez pas vous en servir à une fin quelconque avant de l'avoir entièrement payé. A mon avis, il serait bien simple de tenir compte de ce principe dans la loi.

Le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a également fait une recommandation semblable le 20 mars; il s'agit de la recommandation numéro 22 où il est question de la priorité des banques par rapport aux réclamations des vendeurs de bestiaux entre les mains des conditionneurs en vertu du paragraphe 5 de l'article 177 de la loi proposée et à la suffisance de la somme qui sert de base à l'exemption. Il s'agit de la loi que nous avions devant nous à ce moment-là. La recommandation numéro 22 est la suivante:

Les vendeurs de bestiaux devraient être ajoutés à la liste des réclamants visés au terme de l'alinéa *b*) du paragraphe 5 de l'article 177 et la somme qui sert de base à l'exception devrait être augmentée. Le comité accepte la méthode d'indexation proposée mais la base doit être augmentée.

C'est une question qu'on discute depuis longtemps et j'aimerais qu'elle soit réglée. Je voudrais également répéter ce qu'a dit le ministre d'État aux Finances (M. Bussières) lorsqu'il a déposé ce projet de loi le 1er mai; je cite le texte du hansard à la page 623:

En outre, le comité du Sénat et l'Association des éleveurs de bétail ont signifié leur inquiétude à l'égard de certains autres aspects de l'article 178 du projet de loi. Le gouvernement essaiera d'éviter le chevauchement et la confusion qui pourraient en résulter et d'assurer son fonctionnement équitable.

A mon avis, pour assurer son fonctionnement équitable il faut au moins voir à ce que les producteurs vendant leur produit soient payés avant qu'on le leur enlève. Lorsque le ministre parle de «fonctionnement équitable», j'espère qu'il entend faire une étude sérieuse pour s'assurer que le projet de loi tiendra compte de ce genre de recommandations et de modifications.

Le secrétaire parlementaire a dit souhaiter que ce bill soit adopté le plus tôt possible et je suis d'accord avec lui. Je ne veux pas prolonger les discussions. Nous avons discuté de plusieurs questions jusqu'à présent mais j'aimerais parler brièvement de questions qui m'intéressent par rapport aux banques et à leurs intentions ou leurs espoirs de pratiquer le crédit-bail financier. Il faut étudier cette question très attentivement. A mon avis, la situation des banques n'est pas tout à fait la même que celle d'autres établissements au pays du fait qu'elles affectent des sommes et consentent des prêts. Je pense qu'il va falloir nous demander très sérieusement s'il faut bien permettre aux banques de se lancer dans le crédit-bail, et de concurrencer ainsi d'autres établissements de crédit et certains constructeurs automobiles. Il ne faut pas les y autoriser sans une sérieuse réflection. Je préférerais les voir prêter aux entreprises de crédit-bail, à qui serait laissée cette activité.

Ce qui me préoccupe surtout, ce sont les deux ou trois choses que je ne trouve pas tout à fait en harmonie avec ce que les libéraux avaient promis pendant la campagne électorale et ce que le comité des finances avait recommandé il y a plus d'un an. J'ai l'intention de m'occuper de ces questions en comité, et d'y faire apporter certains amendements.

Des voix: Bravo!

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, lorsque le ministre a présenté ce bill le 1er mai, il a tenu les propos suivants, reproduits en page 620 du hansard:

. . . le principal objectif du projet de loi consiste à renforcer et à développer le système financier canadien par la promotion d'une concurrence efficace et équitable.

On trouve ensuite, quelques paragraphes plus loin:

Les banques à charte, avec plus de 7,450 succursales ayant un actif en dollars canadiens de plus de 147 milliards à la fin de 1979 et un actif en devises étrangères—activités intérieures et internationales—d'environ 82 milliards de dollars, jouent un rôle capital dans le système financier canadien.

Nous estimons avec le ministre que les banques jouent un rôle capital dans notre système financier et économique. Mais nous nous écartons carrément de lui quand il sous-entend, ou plutôt quand il affirme sans ambages que la concurrence règne dans notre système bancaire et que ce texte va la renforcer. A notre avis il n'y a pas de concurrence véritable dans le commerce de banque.

L'actif que je viens de vous mentionner appartient sans doute, à plus de 90 p. 100, aux cinq grosses sociétés bancaires: la Banque Toronto-Dominion, la Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque de Montréal, la Banque Royale et la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Leur actif est énorme, plus de 200 milliards. Elles dirigent l'activité commerciale et industrielle du Canada soit directement, soit en association avec les autres grosses sociétés du pays. A notre avis, ce bill accorde aux banques pratiquement tout ce qu'elles demandent depuis quelques années. Pourtant, elles n'ont pas fait ce qu'elles auraient dû faire, à notre avis, pour consolider et développer l'économie canadienne.

Ces dernières années, non seulement nous avons vu les disparités régionales s'accentuer, mais elles ont été accompagnées d'un chômage important et persistant et d'un faible taux de création d'emplois. De tous les pays occidentaux industrialisés plus le Japon c'est nous qui avons le plus de chômage. Le secteur de la fabrication continue à se dégrader. En 1979, ce secteur n'employait plus que 19 p. 100 de la population active au lieu de 26 p. 100 en 1970. En 1970, les produits manufacturés constituaient 21 p. 100 des exportations canadiennes. Maintenant ils n'en constituent plus que 10 p. 100. En 1970, le Canada avait enregistré un déficit de trois milliards pour les produits manufacturés. L'année dernière, ce déficit était de onze milliards et demi.

La mainmise étrangère continue dans la plupart des principaux secteurs de notre économie qui sont, entre autres, le pétrole, les métaux de base, le caoutchouc, l'automobile, les produits chimiques, les appareils électriques et les ressources naturelles en général. On ne consacre pas assez d'argent à la recherche et au développement. De tous les pays industrialisés le Canada est celui qui consacre le plus faible pourcentage de son produit national brut à la recherche scientifique et industrielle. Depuis cinq ans, 13.8 milliards ont quitté le pays sous forme de dividendes et d'intérêts en plus de 8.5 autres milliards sous forme de frais d'administration, de droits de brevet, de droits de permis, de droits d'auteur et autres paiements du même genre. Nos ressources nous confèrent un solide potentiel économique qui, malheureusement, se trouve constamment affaibli à tel point qu'une stratégie industrielle à grande échelle s'impose pour remédier à ce déséquilibre et reprendre notre économie en main.

● (2030)

Nous avons besoin d'industries efficaces à l'échelle mondiale et de marchés de capitaux vigoureux afin de financer la modernisation et les changements technologiques. Il nous faut établir un contrôle canadien de l'économie pour mettre fin au transfert des ressources aux sociétés mères étrangères.

J'ai eu l'occasion et le privilège de passer deux jours au Japon en octobre dernier. Notre ambassadeur au Japon nous a expliqué brièvement la stratégie industrielle du Japon et son approche vis-à-vis de la recherche et du développement scientifique. Quand je suis revenu au Canada j'ai pu obtenir une copie du bref exposé de ce programme que nous avait donné notre ambassadeur. Toute ressemblance entre le régime japonais de libre entreprise et le nôtre est entièrement dû au hasard. Aucune société ni aucune entreprise japonaise ne penserait à s'aggrandir sans d'abord consulter le gouvernement japonais et obtenir son approbation car la proposition ne doit pas servir uniquement les intérêts de la société, mais aussi ceux de la population et du pays.

Il serait tout à fait impossible à une société japonaise de faire ce que l'International Nickel a fait; c'est-à-dire, se servir des profits réalisés au Canada ainsi que des prêts obtenus du gouvernement du pays pour les investir au Guatemala et en Indonésie dans l'exploitation des mines qui font concurrence aux mines canadiennes, ce qui a entraîné une très forte réduction de la main-d'œuvre qu'elle emploie au pays ainsi que d'importantes mises à pied à Sudbury et à Thompson dans ma province, au Manitoba. Aucune société japonaise n'aurait pensé faire cela parce que c'est tout simplement interdit, et pourtant on le fait continuellement au Canada.

Nous prétendons disposer d'un instrument, l'instrument qui fait présentement l'objet du débat, le régime bancaire. En vertu du rôle des principaux intermédiaires financiers de notre économie que les banques à charte se sont arrogé, elles réunissent et distribuent d'énormes capitaux. Sous la direction du gouvernement ces capitaux pourraient et devraient servir à promouvoir un développement économique qui avantagerait l'ensemble du pays tout en lui permettant de repousser la domination étrangère.

L'évolution du système bancaire au Canada a conféré un énorme pouvoir économique aux banques qui, malgré tout, ont dû s'occuper elles-mêmes d'élaborer leurs propres programmes de distribution et d'investissement, en négligeant les intérêts du pays. Ce que le gouvernement propose dans le projet de loi actuel, c'est à peu près la même chose, sinon plus.

Parce que le gouvernement du Canada—et je parle ici du gouvernement libéral actuel, du bref gouvernement conservateur que nous avons connu l'année dernière et des gouvernements libéraux et conservateurs précédents—n'avait aucune stratégie industrielle, aucun objectif clairement défini et aucun plan pour stimuler le secteur manufacturier qui emploie un pourcentage de plus en plus restreint de la population active, les banques se permettent de concentrer leurs efforts sur la réalisation de bénéfices et elles sont encouragées à le faire. Je ne les blâme pas parce que c'est la raison pour laquelle elles sont en affaires. Je blâme les gouvernements de ne pas voir à ce qu'elles fassent leur devoir. Les banques ont joué un rôle important dans les fusions qui ont balayé notre pays et qui, je vous le signale, ne profitent en rien à la population du Canada.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples. Prenez la Compagnie de la baie d'Hudson qui essaie d'avaler Simpsons-Sears, pour, en retour, se rendre compte qu'elle est elle-même avalée par les intérêts Thompson qui ont par la suite essayé d'acheter FP Publishers. On a aussi l'exemple de Brascan qui, avec l'aide et la coopération financière de la Banque canadienne impériale, a voulu mettre la main sur la société Woolworth, sans succès, pour découvrir par la suite qu'elle devait être achetée par la Société Seagram.

Le dernier des exemples que je veux vous donner ce soir concerne la Société Dome Petroleum qui a acheté au cours des dernières années la Kayser Resources, Sieman's Oil and Gas et une bonne partie de la Trans-Canada Pipelines et elle n'a pas versé un sou d'impôt des corporations depuis qu'elle a été constituée en corporation à cause de notre réglementation fiscale et de la façon dont des sociétés comme celle-ci peuvent contourner les lois dans ce domaine.

Encore quelques mots au sujet de la Dome Petroleum. Le *Herald* de Calgary, que l'on ne peut soupçonner de radicalisme, publiait il y a quelque mois un article de fond dans lequel il faisait remarquer que pour chaque dollar qu'elle investit dans la recherche de pétrole et de gaz dans la mer de Beaufort, la société Dome Petroleum se fait rembourser 97c. par les contribuables canadiens, sous forme de dégrèvements fiscaux. En vertu de ce système, ce sont les Canadiens qui financent la prospection, tandis que les bénéfices vont presque exclusivement à la Dome Petroleum.

Au lieu de favoriser et d'encourager les fusions, comme elles l'ont fait ces dernières années, les banques devraient consacrer leurs investissements à accroître la capacité de production de notre pays.

Nous sommes contre ce bill parce que nous n'y trouvons rien qui mette un frein aux profits exorbitants réalisés par les banques au cours des dernières années, rien qui permette de contrôler la croissance démesurée de leur actif.

Permettez-moi de mentionner certains chiffres. Je tenterai d'être aussi bref que possible. Voici une comparaison de l'actif et des bénéfices des cinq grandes banques en 1973 et en 1979, six ans plus tard.

La Banque Toronto-Dominion avait en 1973 un actif de 9.4 milliards de dollars et des bénéfices de 52.7 millions. En 1979, ces chiffres sont passés à 28.2 milliards et 160.4 millions.

L'actif de la Banque de la Nouvelle-Écosse s'élevait à 10.3 milliards en 1973 et à 34.8 milliards en 1979. Ses bénéfices de 56.8 millions en 1973 sont passés en 1979 à 180.9 millions.

La Banque de Montréal avait un actif de 14.4 milliards en 1973, mais en 1979, il avait atteint 38.1 milliards. Ses bénéfices étaient de 68.5 millions en 1973 et de 228.7 millions en 1979.

De 1973 à 1979, l'actif de la Banque Royale est passé de 18.3 milliards à environ 57 milliards. Ses bénéfices de 99.2 millions en 1973 atteignaient en 1979 la somme de 270.7 millions.

● (2040)

La Banque canadienne impériale de Commerce avait un actif de 16.1 milliards en 1973 qui a atteint 45.995 milliards en 1979. Leurs profits sont passés de 92.9 millions de dollars en 1973 à plus de 201 millions en 1979.

J'aimerais citer quelques autres chiffres. Leurs actifs au cours de ces six années de 1973 à 1979 ont augmenté de plus de 300 p. 100, et leurs profits, de plus de 250 p. 100. J'aimerais mentionner encore un fait. En 1975, l'année où le premier ministre actuel (M. Trudeau) et le gouvernement libéral croyaient que l'inflation chez nous avait atteint des proportions de crise, le gouvernement avait, pour combattre l'inflation, présenté le programme de réglementation des prix et des salaires, et les profits avaient alors augmenté par rapport à 1974 de 46 p. 100. Ce sont les profits des banques plutôt que les salaires des travailleurs qu'il aurait fallu contrôler.

Nous croyons qu'il faudrait réglementer les profits des banques et que le gouvernement peut les réglementer, parce qu'il réglemente les taux d'intérêt, par les écarts entre les taux d'intérêt et par des surtaxes sur les profits des banques.

Nous nous opposons à cette loi pour une autre raison. Elle permettrait aux administrateurs de banques de détenir d'autres postes d'administrateurs d'entreprises et les y encouragerait même. Nous croyons que cela est mauvais pour le pays, et nous ne sommes pas les seuls à le croire. Une entreprise aussi respectée que le *New York Times* disait il y a plusieurs mois au sujet de la politique du Canada de permettre aux administrateurs de banques de faire partie de conseils d'administration interdépendants:

> La concentration des banques est si grande . . .

Et on parle ici des banques canadiennes.

> . . . et les alliances de compagnies avec certaines banques si fortes qu'une seule banque peut se retrouver en train de financer à la fois l'acheteur et l'acheté. C'était le cas l'automne dernier de la Banque de Commerce quand Brascan a essayé d'acheter Woolworth.

Le *Times* poursuivait en disant:

> Les banques avec leurs corps de 60 ou 70 administrateurs chacune et leurs cliques tournoyantes de sociétés réunissent aussi les renseignements détaillés qui sont si essentiels dans la fraternité qu'est le monde canadien des affaires. Cet élément et le système de conseils d'administration interdépendants réunissent les tuyaux, les données, les expériences communes et, avant tout, les contacts qui facilitent le mouvement de fusion au Canada. Ce n'est pas par hasard, par exemple, que Consumers Gas et Hiram Walker font affaire avec la Toronto-Dominion puisque le président de Hiram, M. H. Clifford Hatch, est un des administrateurs de cette banque.
>
> Bon nombre des membres de ce groupe ont fréquenté les mêmes collèges huppés, tels que le Upper Canada College. Ils fréquentent les mêmes clubs, comme le Toronto, l'Ontario ou l'Albany. Même leurs enfants se marient entre eux.

Ce n'est pas moi qui dit cela, bien que j'y souscrive volontiers. C'est plutôt un organisme renommé et sérieux, le *New York Times*.

Nous avons fait quelques recherches sur le cumul des postes d'administrateurs dans notre système de libre entreprise. Je voudrais vous citer quelques exemples.

Commençons par la Banque de Nouvelle-Écosse. Le président du conseil d'administration, Cedric E. Ritchie, est également président-directeur général de la Banque. Il est aussi membre du conseil d'administration de nombreuses entreprises que je ne nommerai pas toutes car ce serait trop long, mais dont je citerai les suivantes: Empire Realty Company—c'est le secteur de l'immobilier, Canada Life Assurance Company—voilà le secteur de l'assurance; et Olympic Trust of Canada. George C. Hitchman, vice-président du conseil d'administration de la Banque, est aussi, entre autres, administrateur de l'Algoma Central Railway. Le secteur des chemins de fer est donc aussi représenté. E. J. Courtois est vice-président et administrateur de Gaz Métropolitain, qui contrôle le système de distribution du gaz au Québec, de Trizec Corporation, géant de la promotion immobilière, de Brinco Limited, Norcen Energy Resources Limited, Phoenix Steel et plusieurs autres. L'hon. John B. Aird—et je suis certain que mon collègue, le député de Nepean-Carleton (M. Baker) se souviendra de M. Aird qui était sénateur et responsable de la collecte de fonds pour le parti libéral—n'est pas simplement administrateur de la Banque de Nouvelle-Écosse, il est aussi administrateur d'Algoma Central Railway, Consolidated-Bathurst, Domglas Incorporated, National Life Assurance Company, et je pourrais poursuivre longtemps encore.

Passons maintenant à la Banque Toronto-Dominion et au président de son conseil d'administration et directeur général, Richard M. Thomson. M. Thomson est aussi administrateur de la Cadillac Fairview Corporation, un autre géant de l'industrie du bâtiment, de la Canadian Gypsum Company, d'Eaton's of Canada, de la Prudential Insurance Company et de Texasgulf Incorporated. Le président de la Banque Toronto-Dominion, J. Allan Boyle, est aussi administrateur de Regtor Investments Limited, de l'Excelsior Life Insurance Company et de l'Aetna Casualty Company.

M. Fulton: Est-ce un libéral?

M. Orlikow: Ce détail n'est pas fourni dans le résumé. Voyons maintenant la Banque de Montréal. Fred McNeil est président du conseil d'administration et directeur général de la Banque. Il est aussi administrateur de Canadian Canners Limited, de la Dominion Life Insurance Company et de la Seagram Company Limited, pour ne mentionner que celles-là. Lucien G. Rolland, vice-président de la Banque de Montréal, est administrateur de la Compagnie de papier Rolland, de Bell Canada, de la Great Lakes Reinsurance Company, d'Inco Limited et de la Steel Company of Canada. Il n'y a pas un seul secteur de notre économie dans lequel les dirigeants de nos banques ne jouent pas un rôle important, sinon prépondérant.

Le président du conseil d'administration et directeur général de la Banque canadienne impériale de commerce est Russell Harrison. Il est aussi membre du conseil d'administration de la Canada Life Assurance Company, de la Dominion Realty Company, de Falconbridge Nickel Mines Limited et de la Royal Insurance Company of Canada. Lawrence Greenwood, vice-président exécutif de la Banque, est en même temps administrateur de la Dominion Realty Company, de la Kinross Mortgage Corporation, de l'Imperial Life Assurance Company et de la Liberty Mutual Insurance Company.

M. Fulton: Cela semble être toute une assiette au beurre, David.

M. Orlikow: C'est exactement ce que c'est. Tous ces gens se tiennent entre eux. W. F. McLean, autre dirigeant de la Banque de Commerce, fait partie du conseil d'administration de la Canada Packers Limited, de la Canadian General Elec-

tric Company, de Dominion Realty, et de la Steel Company of Canada. Puis, il y a un distingué citoyen de ma propre ville, George T. Richardson, qui fait partie du conseil d'administration de James Richardson and Sons, de la Compagnie de la Baie d'Hudson, de la Pioneer Grain Company, de la Hudson's Bay Oil and Gas Company et d'Inco Limited.

Je passe maintenant au géant des géants, la Banque royale du Canada. Le président du conseil d'administration, Earle McLaughlin, est aussi administrateur de Sun Alliance Insurance Company, Algoma Steel Corporation, Canadien Pacifique Ltée, General Motors, la Metropolitan Life Insurance Company, Power Corporation of Canada et ainsi de suite. Le vice-président du conseil, M. Jock K. Finlayson, est aussi administrateur de la Royal Bank of Canada Trust Corporation, de la Pancanadian Petroleum Limited, de la Royal Insurance Company of Canada, de la Sun Life Assurance Company et ce n'est pas tout.

Je vais vous parler à présent d'un homme qui, à l'instar de la société qu'il dirige, a joué un rôle important et je regrette de devoir préciser non productif dans ma propre ville, Ian Sinclair, président du Canadien Pacifique. Administrateur de la Banque royale du Canada, il est aussi membre du conseil d'administration du Canadien Pacifique Ltée, de Canadian Pacific Investments Limited, de CP Air, de Cominco Limited, de Canadian Marconi, de MacMillan Bloedel Limited, de Marathon Realty Company, de la Seagram Company, de Sun Life Assurance Company, et ainsi de suite.

A propos de M. Sinclair, je vais vous raconter quel que chose qui en dit long. Les Canadiens ont pu apprendre que M. Sinclair était payé—et je cite de mémoire—environ $350,000 par an, uniquement grâce à une loi américaine qui impose à toute société qui vend des actions aux États-Unis de présenter une déclaration, qui est rendue publique, où figure le traitement de ses dirigeants. Nous n'avons pas de pareille loi au Canada, de sorte que les Canadiens n'ont été renseignés sur M. Sinclair que grâce à la loi américaine. M. Sinclair est allé devant les tribunaux américains pour mettre un terme à l'initiative du *Sun* de Vancouver, ce grand journal radical, qui croyait que ses abonnés avaient le droit d'obtenir ce genre de renseignement. Il s'est adressé aux tribunaux américains pour empêcher la Securities and Exchange Commission de rendre publics ces renseignements.

● (2050)

Voilà quelques exemples du cumul des postes d'administrateur dans nos grandes sociétés, et du pouvoir que celles-ci exercent. Comme l'ont si bien dit les journalistes du *New York Times*, ces gens travaillent, vivent et s'amusent ensemble, en plus de veiller à leurs intérêts réciproques. Je ne suis pas convaincu que ces intérêts recoupent toujours, ou nécessairement, ceux des Canadiens ordinaires. J'espérais que la loi sur les banques aurait cherché à combler certaines des lacunes qui ont permis à ces entreprises, ces dernières années, de réaliser d'énormes bénéfices et d'accroître considérablement leurs avoirs aux dépens des Canadiens.

Je termine mes remarques en vous citant quelques exemples de la façon dont les directeurs de banques mettent à profit leurs relations parmi les dirigeants de sociétés. Je vous ai parlé de M. Sinclair, du Canadien Pacifique, et de la C.P. Investments Limited dont l'expansion a été tellement rapide et importante que, d'après la livraison d'aujourd'hui de la *Gazette* de Montréal, ses avoirs s'établissent à plus de 7 milliards de dollars.

Le conseil d'administration du Canadien Pacifique compte les administrateurs de banque suivants: MM. W. E. McLaughlin, P. Paré, C. Pratte et A. M. Runciman, de la Banque Royale du Canada; MM. T. G. Rust, F. H. Sherman et R. D. Wolfe, de la Banque de Nouvelle-Écosse; MM. H. J. Lang et J. H. Moore, de la Banque Canadienne Impériale de Commerce; et enfin MM. L. G. Rolland, F. S. Burbidge, G. A. Hart et D. Kinnear, de la Banque de Montréal.

Étudions à présent le cas de la Norcen Energy Resources Ltd. Il s'agit d'une importante société d'exploitation de l'énergie. Le conseil d'administration comprend M. E. J. Courtois, de la Banque de Nouvelle-Écosse; MM. A. S. Leach et R. Lavoie, de la Banque de Montréal; M. E. C. Bovey, de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et, enfin, M. W. O. Twaits, de la Banque Royale du Canada.

Examinons une autre de nos grosses sociétés, je veux parler d'International Nickel. Siègent à son conseil d'administration MM. J. E. Carter et A. T. Lambert, administrateurs de la Banque Toronto-Dominion; G. T. Richardson administrateur de la Banque Canadienne Impériale de Commerce; L. G. Rolland, C. F. Baird, J. P. Gordon et G. A. Hart, administrateurs de la Banque de Montréal; D. G. Willmot et D. W. Barr, administrateurs de la Banque de Nouvelle-Écosse.

M. Fulton: Toujours la même bande.

M. Orlikow: Je pourrais poursuivre, mais comme mon collègue de Skeena (M. Fulton) vient de le dire, c'est toujours la même bande. Toujours la même bande qui contrôle et qui dirige le pays depuis qu'il existe, je suppose. Ils se sont enrichis grâce aux efforts et au travail des Canadiens.

Nous ne sommes pas contre le profit. Nous estimons que dans un avenir prévisible, nous aurons comme la plupart des pays du monde une économie mixte, c'est-à-dire dont une partie relèvera du secteur public, et une partie importante relèvera du secteur privé. Nous ne sommes pas contre cela. Mais nous pensons—ce qui pourra paraître étrange à beaucoup de députés, surtout à ceux des partis libéral et conservateur—que les profits doivent être raisonnables, que les prix demandés aux Canadiens doivent être abordables tout en laissant une marge raisonnable aux entreprises. Nous n'estimons pas que le bill à l'étude réalise ces objectifs. Nous estimons que lorsque le bill sera adopté, à peu près dans l'état, j'imagine, où il est actuellement, parce que le parti libéral est majoritaire et je ne prévois pas que mes amis conservateurs fassent d'opposition véritable à des chapitres importants de ce bill . . .

Une voix: Ils ont les mêmes amis.

M. Orlikow: Donc, je suppose que lorsqu'il sortira du Parlement, le bill sera à peu près comme il est aujourd'hui. Il ne correspondra pas aux besoins des Canadiens. Il ne leur donnera pas le système financier dont ils ont besoin, il ne les protégera pas contre les profits exorbitants que réalisent les banques depuis quelques années. Pour ces motifs, et pour de nombreux autres que mes collègues exposeront, nous avons l'intention de voter contre.

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, c'est vraiment un plaisir pour moi de participer au débat sur le bill C-6. Il est grand temps, à mon avis, d'améliorer et de modifier la loi sur les banques. Un grand nombre des modifications qui se trouvent présentement dans le bill à l'étude en font partie depuis de nombreuses années, comme l'a déjà signalé un autre orateur.

Le moment est venu d'apporter des améliorations, même si le régime bancaire du pays constitue probablement la base véritable de notre régime de libre entreprise, régime qui a donné d'extraordinaires résultats non seulement au Canada mais dans tous les pays du monde libre. C'est un régime qui, à mon avis, devrait continuer à fonctionner selon les mêmes règles.

J'ai écouté certains de mes collègues du NPD avec intérêt, et même si le dernier orateur de ce parti n'en a pas parlé, d'autres ont laissé entendre que nous devrions peut-être envisager d'étatiser un jour les banques du Canada.

Une voix: Les conservateurs veulent étatiser les banques?

M. Corbett: Je m'élèverais énergiquement contre cette position, si c'était vraiment celle du NPD. Il est extrêmement difficile ces temps-ci de savoir quelle est la politique du NPD. En fait, en décembre dernier, ce parti a présenté à la Chambre une motion qui a amené la chute d'un gouvernement extrêmement responsable. Les députés du NPD siègent de ce côté-ci de la Chambre et condamnent avec le plus grand pharisaïsme le gouvernement qu'ils ont eux-mêmes mis en place et qu'ils ont soutenu au début des années 70. La même chose se répéterait encore, j'en suis sûr, si les circonstances s'y prêtaient. L'un de mes collègues a bien dit que leur manque de principes sautait aux yeux.

En cette période de crise, je regarde avec intérêt le grand pays de la nationalisation, le plus grand champion de la nationalisation du monde, je suppose, c'est-à-dire la Suède. Il a été question de la Suède dernièrement dans les nouvelles et nous voyons maintenant que la nationalisation de ses industries, de ses institutions financières, qui devait harmoniser les rapports entre les entreprises, les banques et les syndicats et autres organismes du genre, qui devait être le pivot de l'économie et créer des emplois, semble sur le point de se disloquer. La même chose s'est presque produite en Grande Bretagne, mais heureusement pour ce pays et pour ses habitants, ce sont les conservateurs qui gouvernent depuis l'année dernière ou l'année d'avant. Ces derniers sont en train de sauver les meubles qui ont survécu à dix ans ou plus de gouvernement travailliste, l'équivalent des néo-démocrates canadiens.

● (2100)

Comme l'a fait remarquer un député tout à l'heure, le NDP voit dans la baisse des taux d'intérêt le remède à tous les maux dont souffre notre pays. La baisse des taux d'intérêt semble être leur cheval de bataille. Il faut baisser coûte que coûte les taux d'intérêt. Peu leur importe que cela fasse fuir les investisseurs étrangers; peu importe que les investisseurs ne veuillent plus investir dans notre pays alors que nos 22 ou 23 millions d'habitants le souhaitent tant.

Une voix: Que proposez-vous?

M. Corbett: Ce que nous recommandions lorsque nous étions au pouvoir c'est d'encourager l'investissement étranger au profit des Canadiens, de manière à améliorer le niveau de vie et les conditions de vie de nos concitoyens. C'est bien dommage que nous n'ayons pas eu le temps de mettre en œuvre cette politique.

L'autre volet intéressant des faibles taux d'intérêt et de tous les cadeaux contenus dans le programme du NPD, c'est que si les caisses ne contiennent pas assez d'argent, il faudra remettre en marche la planche à billets en espérant ne pas avoir besoin des billets avant qu'ils aient eu le temps de sécher; et avec tous ces dollars, nous nous paierons les petits cadeaux et créeront les emplois qui font tellement défaut dans notre pays.

Ce qu'ils ne se demandent pas, c'est ce qu'il arrive de tous les biens et de tous les services qui manquent actuellement dans notre pays simplement parce que nos entreprises manufacturières ne produisent pas tous les biens dont les Canadiens ont besoin pour avoir le niveau de vie auquel ils sont habitués.

Que dire du prix de la laitue qui nous arrive de la Californie et de toutes les autres denrées alimentaires que nous importons en hiver? Comment pouvons-nous nous permettre de les acheter? Je le sais. Tout simplement en accélérant le rythme de la machine à imprimer les billets de banque et en gonflant les poches des gens. Que ces billets ne valent rien est sans importance.

Le Canada est un merveilleux pays promis probablement à un très brillant avenir, à condition que nous n'allions pas le gâcher avec de sottes politiques comme celles que le NPD voudrait nous imposer. Je suppose que si l'on doit tout nationaliser, on voudra également nationaliser les syndicats et les soumettre au contrôle du gouvernement. Je n'ai jamais entendu de député de ce parti mentionner cette éventualité, mais je suppose qu'elle est la suite toute naturelle. Les syndicats seraient également nationalisés. Peut-être qu'une autre fois un représentant du NPD pourrait nous éclairer sur cette possibilité.

L'année dernière, notre pays avait une dette nette qui se chiffrait dans les milliards de dollars. C'est une dette que nous ne pouvons pas nous permettre. Les grèves ont fait perdre plus d'heures-hommes au Canada qu'à n'importe quel autre pays et elles ont privé notre économie de sommes énormes. Je m'inquiète au plus haut point de ce que le peu de sérieux du gouvernement actuel, lui qui compte sur l'appui de ses consorts à notre gauche, contribue non seulement à l'agitation ouvrière, mais à faire de notre productivité le plus faible des pays industrialisés. C'est une partie de plaisir, et sans doute les socialistes ont-ils beau jeu au cours des campagnes électorales, mais c'est une affaire et une situation très sérieuses.

Si je le signale, c'est qu'à mon avis la nationalisation n'est pas le remède à tous les maux de notre pays. Je tiens les banques de notre pays pour de très grandes réussites, compte tenu de leur apport à notre pays et aux assises mêmes de notre grand pays, comme ce sont les banques qui ont fait la grandeur de tous les grands pays sous le régime de la libre entreprise. Les banques de notre pays s'y entendent aux affaires. Elle s'y entendent à merveille.

Comme on l'a fait remarquer, les banques font des affaires d'or. Elles font des affaires d'or dans leur propre domaine, celui de la finance. Leurs profits sont plus qu'appréciables. En fait, ils le sont tellement qu'ils sont suspects. Cela ne fait aucun doute. Lorsque les profits dépassent à ce point le niveau auquel on peut raisonnablement s'attendre, il est temps de chercher à savoir comment les banques s'y prennent pour réaliser de tels profits et qui en fait les frais.

Comment peuvent-elles réaliser de tels profits? Ce n'est certainement pas parce que les banquiers sont tous de chics types. Avec les années, les banques canadiennes en sont venues à pratiquer une politique qui consiste à prêter de l'argent sur nantissement souvent égal ou même parfois supérieur aux sommes prêtées ou aux autres services que peuvent requérir d'elles les emprunteurs individuels ou les sociétés. Évidemment, si elles sont si prospères, c'est parce que, entre autres raisons, elles contrôlent le marché monétaire du pays depuis très longtemps.

Nous avons eu au Canada relativement peu d'institutions bancaires au sens que la plupart des gens donnent au terme banque. Je trouve sain de constater que les Canadiens sont disposés à reconnaître qu'il y a place pour la concurrence dans le secteur bancaire. Comme l'a souligné le député de Bow River (M. Taylor), l'aspect important à retenir de la concurrence dans le secteur bancaire, c'est que les profits qui entreront dans notre pays par l'intermédiaire d'une banque contrôlée à l'étranger, seront réinvestis dans des entreprises canadiennes ou des entreprises qui vont produire des bénéfices importants qui serviront aux Canadiens et au Canada.

Depuis un certain nombre d'années et en bien des occasions et bien des cas, les banques ont eu une attitude impitoyable. Elles ont eu la possibilité d'exiger des frais d'administration alors qu'elles affichaient des profits excessifs. L'entrée dans le jeu de nouvelles banques dont les profits seront réinvestis au Canada sera bénéfique pour le pays.

Les banques devraient s'en tenir aux opérations dans lesquelles elles excellent. Je suis déçu de voir que le bill n'aborde pas cette question. Il semble en fait l'éviter à dessein. L'une des dispositions les plus importantes de la nouvelle loi sur les banques et qui a suscité le plus d'inquiétude permettra aux banques d'entrer dans le domaine du crédit-bail automobile et de livrer concurrence, on le présume, aux concessionnaires de voitures et aux autres entreprises actuellement intéressées. On pourrait croire à première vue qu'une concurrence de ce genre peut avoir des avantages évidents. Je doute que ce soit le cas.

• (2110)

J'en ai discuté avec mon collègue d'Halifax-Ouest (M. Crosby) et d'autres, et nous avons conclu lui et moi comme bien d'autres députés, qu'il ne serait peut-être pas avantageux pour le public que les concessionnaires d'automobiles, les pivots du monde des affaires dans bon nombre de villes et de localités, surtout dans les régions rurales, se trouvent menacés par une concurrence déloyale. Il faut donc se demander quand la concurrence devient déloyale. Monsieur l'Orateur, elle est déloyale lorsqu'on change la règle du jeu sans accorder des chances égales à tous ceux qui sont de la partie. Les banques ont déjà de nombreux avantages et ce ne sont pas elles qui doivent garder les commerces ouverts. Si nous modifions les règles du jeu, nous devons songer sérieusement aux conséquences. Si cela mène les concessionnaires d'automobiles à la faillite, le public n'a rien à y gagner.

L'industrie de l'automobile est actuellement dans une très mauvaise passe. Tous les jours, les journaux nous parlent de la fermeture d'usines, des difficultés de la société Chrysler, de la baisse des ventes. De nombreux marchands n'ont qu'une marge bénéficiaire réduite et certains aucune. Ils sont dans une situation très précaire par rapport aux banques. Je pense, comme un bon nombre de députés ici présents, qu'il serait beaucoup plus avantageux pour le public de laisser la location d'automobiles entre les mains de ceux qui connaissent le mieux ce domaine. C'est un domaine qu'il faut laisser à ceux qui ont les installations nécessaires; les concessionnaires ont des ateliers de réparations et surtout, cela les intéresse de près, car les automobiles constituent leur principale source de revenu. J'exhorte le ministre à reconsidérer sa position à l'égard de l'entrée des banques dans le domaine de la location et à proposer des dispositions qui protégeront ce secteur important et essentiel du commerce.

Je voudrais également parler des cartes de crédit distribuées par les banques et de toutes ces incitations à acheter maintenant et à payer plus tard. Alors que les taux d'intérêt sont exorbitants, on ne se contente pas d'accorder des prêts; on les offre à grand renfort de publicité et je ne pense pas que ce soit tellement dans l'intérêt du public. Nous avons tous vu dans la vitrine des banques des pancartes qui nous disent: «Venez vous détendre au soleil» et qui vous montrent papa, maman et les enfants en train de se faire dorer sous le soleil des tropiques. On semble nous dire: «Ne vous occupez pas de ce que cela coûte car vous pouvez y aller maintenant et payer plus tard, quand vous aurez le temps d'y penser». Monsieur l'Orateur, nous savons que c'est faux; les choses ne se passent pas ainsi. Nous vivons dans un monde sans pitié même si les gens ont tendance à l'oublier. Je ne pense pas qu'il soit bon pour le pays que nous soyons bombardés de publicités de ce genre, que nous devenions une nation d'endettés parce que les banques et les autres établissements de crédit veulent augmenter leurs profits sur le dos de pauvres diables poussés par une envie d'acheter des choses qu'ils n'ont pas les moyens de se payer.

Je demanderais au ministre de penser à présenter un règlement quelconque pour interdire ce genre de promotion qui promet la vie au soleil, le pays d'outre-rêve où l'on ne paie jamais. La réalité est tout autre, et le problème actuel vient en partie de ce qu'on a offert de cet argent dit bon marché. Nous en payons aujourd'hui les conséquences, et nous n'en aurons pas fini avant des années.

J'aimerais maintenant en venir à l'agriculture. Je constate avec plaisir que le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) est à son fauteuil ce soir, ce qui lui permettra de profiter de certaines opinions exprimées ce soir à ce sujet. On a déjà signalé les difficultés auxquelles se heurtent les éleveurs quand le bétail et les animaux abattus deviennent la propriété des transformateurs, au regard de la loi sur les banques, avant d'avoir été effectivement payés.

Je suppose qu'il n'y a pas d'autres groupes au Canada qui aient à travailler plus fort que les agriculteurs ou qui aient plus de difficulté à joindre les deux bouts. Ils doivent faire face à la hausse des coûts, d'environ 10 p. 100 l'année dernière, et en même temps à une baisse de leurs revenus d'environ 10 p. 100, ou peut-être 7 p. 100. J'exhorte le ministre de l'Agriculture à faire appel à son collègue le ministre des Finances (M. MacEachen) en vue d'ajouter à ce bill une disposition protégeant les producteurs quand leurs carcasses, leur bétail ou leurs porcs sont remis aux entreprises de transformation en cas de faillite. Je reconnais que c'est une situation inhabituelle, mais je crois que nous devrions faire preuve d'une certaine compassion envers ces gens dont le travail est tellement essentiel au pays en supprimant la disposition du bill qui les place dans la même catégorie qu'International Harvester ou toute autre compagnie ou fournisseur de matériel en cas de faillite d'une entreprise de transformation. Quand les carcasses ne lui ont pas été payées, l'agriculteur n'a pas reçu son dû.

Il y a un autre article du bill qui me trouble un peu. Il semble que le Parlement doive perdre le droit d'accorder des chartes aux banques. Je crois que c'est une atteinte aux droits du Parlement. Dieu sait que le gouvernement actuel nous en a fait perdre des droits depuis dix ans, et je conteste donc les raisons invoquées par l'administration pour justifier une telle disposition. Si je comprends bien, nous n'aurons plus le droit de débattre à la Chambre l'émission de nouvelles chartes bancaires au Canada. Cela deviendra la responsabilité du cabinet ou d'un service du gouvernement et la Chambre n'aura plus son mot à dire.

Je ne crois pas que cela soit bon. Cette érosion continuelle n'est guère rassurante pour l'avenir du pays et on peut l'imputer à un gouvernement qui a maintenant la réputation d'être arrogant dans nombre de ses directives et de ses décisions. Comme il veut maintenant empiéter à nouveau sur les droits des députés de discuter de la délivrance des chartes de banque aux Canadiens, cela augure mal pour l'avenir du pays et je demande au ministre d'y réfléchir.

Loi sur les banques

● (2120)

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Monsieur l'Orateur, si je participe durant quelques instants au débat sur le bill C-6, je dois avouer que c'est parce que j'ai été incité à le faire en partie par certaines remarques de notre collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) . . .

M. Orlikow: Merci!

M. Stevens: . . . qui dans son style socialisant habituel a tenté de concilier le salut de son âme avec les plaisirs d'ici-bas. Je dis cela car je trouve étrange d'entendre ces socialistes à notre gauche critiquer le gouvernement et lui dire qu'il n'agit pas comme il se doit, en dépit du fait que ce gouvernement d'en face ne serait pas au pouvoir, n'eûssent été nos cousins socialistes là, à ma gauche.

Une voix: Cousins socialistes? Nous ne sommes pas apparentés avec vous, le sabreur.

M. Rae: Je ne suis même pas du même sang que vous.

M. Fulton: Nous n'avons rien à voir avec vous.

Une voix: Des insultes!

M. Stevens: Ce qui me frappe chez les socialistes en général, et en particulier ce soir chez le député de Winnipeg-Nord, c'est leur manque de contact avec la réalité et l'illogisme de leurs arguments.

Par exemple, le député de Winnipeg-Nord nous a dit que le Canada avait besoin d'industries de dimensions internationales. Apparemment, il a fait un voyage au Japon—j'en suis content pour lui—et il a été fort impressionné par le fonctionnement des industries japonaises. Cependant, je n'aurais pas cru qu'il aurait dit cela si je n'avais pas été ici à la Chambre; en terminant son intervention, ce même député s'est plaint parce que selon lui nos banques sont trop grosses. Il voulait nous montrer que d'une façon ou d'une autre, il existe un lien étrange entre les conseils d'administration des banques et les administrateurs de sociétés canadiennes, probablement parce que pour lui cela représente la capitalisme et que pour un socialiste, capitalisme c'est un vilain mot.

M. Rae: Pas un vilain mot, un vilain système.

M. Stevens: Il faut nous rendre compte de certaines choses. Nous avons entendu le député de Winnipeg-Nord dire qu'il était allé au Japon. Je me demande s'il a noté durant son séjour que, parmi les 50 banques les plus importantes hors des États-Unis, 18 avaient leur siège au Japon. Ce pays domine le monde bancaire à l'extérieur des États-Unis. Je mentionne ce fait parce 13 de ces 18 banques japonaises sont plus importantes que notre banque la plus importante, la Banque royale du Canada. La banque japonaise la plus importante, la Dai-ichi Kangyo Bank, avait en 1978 un actif de 73.5 milliards de dollars, soit plus du double de l'actif de la Banque royale du Canada. Mon ami socialiste, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae), a dit, en lecteur assidu qu'il est de la revue *Fortune*, que toutes ces données y sont exposées.

M. Rae: Vous utilisez mon exemplaire.

M. Stevens: Peut-être bien que oui. C'est la première fois qu'un socialiste ait jamais fait quoi que ce soit pour moi.

M. Fulton: C'est votre cousin, Sinc.

M. Stevens: Toutefois, comme le fait remarquer le numéro de *Fortune* du 13 août 1979, les banques canadiennes ont perdu du terrain pour la deuxième année consécutive. Nous n'avons plus maintenant que trois banques parmi les 50 les plus importantes du monde hors des États-Unis. Si nous comptons aussi les banques américaines, nous constatons que nous n'avons plus que deux banques parmi les 50 plus grandes au monde. Si je fais ces observations, c'est que je crois que nous allons redevenir réalistes au Canada, en tout cas à la Chambre et, espérons-le, dans les hautes sphères du gouvernement. On dirait que nous sommes devenus des insulaires. Nous faisons des discours comme celui que vient de prononcer notre ami socialiste, le député de Winnipeg-Nord. Il commence par dire que nous n'avons pas ce qu'il appelle des industries de taille mondiale, et du même souffle il dénonce toutes les sociétés relativement importantes et valables qui existent au Canada, tout en soulignant qu'il existe entre elles une épouvantable collusion de leurs administrateurs. S'il ne l'a pas fait pendant qu'il était au Japon, je lui demande de vérifier à quel point les banques et les entreprises industrielles sont interdépendantes au Japon. Et que dire des rapports entre les banques et les industries en Allemagne?

M. Orlikow: Et le gouvernement?

M. Stevens: Je crois qu'il est temps de cesser de nous cacher la tête dans le sable et d'essayer, comme je le disais au début, de jouer sur tous les tableaux à la Chambre. Les députés qui siègent à ma gauche ont attiré sur les Canadiens le gouvernement qui dirige actuellement notre pays, et je crois qu'il est grand temps que les socialistes en assument la responsabilité et cessent d'agir à la Chambre comme s'ils n'avaient rien à voir avec le gouvernement dont nous sommes affligés.

M. Rae: Nous devons tout cela à votre incompétence.

M. Stevens: Le député de Winnipeg-Nord a violemment dénoncé la croissance des avoirs des banques au Canada—je vais y revenir dans un moment—mais j'ai remarqué qu'il a soigneusement évité de parler du déficit que lui-même et ses amis socialistes ont aidé le gouvernement actuel à accroître.

M. Orlikow: Que dites-vous du déficit de l'Ontario?

M. Stevens: Il n'a pas parlé du fait qu'à l'époque où son parti était l'allié de celui d'en face, le régime libéral de M. Trudeau a augmenté le déficit de 676 millions qu'il était en 1974 à 12.9 milliards de dollars en 1978. Je suis heureux que le ministre des Finances (M. MacEachen) soit à la Chambre ce soir. Il nous a prévenus que le déficit pourrait dépasser les 14 milliards de dollars cette année. N'est-il pas curieux que d'un côté, notre ami socialiste condamne certaines choses qui lui déplaisent parce qu'elles sont le fruit du capitalisme et que de l'autre côté, lui et ses collègues passent sous silence le fait que leurs amis du gouvernement libéral actuel ont accumulé le déficit budgétaire que je viens de mentionner?

M. Fulton: Quelle est donc la différence entre eux et vous?

M. Stevens: La différence en est une de trois milliards de dollars, et si le député avait été présent ce soir-là, il n'aurait pas voté comme ses amis les socialistes.

M. Rae: Il était présent. Nous étions tous présents.

M. Stevens: Quant à la croissance de l'actif bancaire, je crois sage de la considérer de deux points de vue. J'ai déjà indiqué que les banques à charte canadiennes ne font que perdre du terrain au sein de la communauté mondiale des banques du point de vue de la taille de leur actif. Je crois en outre que le simple fait que les banques aient si rapidement pris de l'expansion justifierait que nos cousins socialistes se lèvent ici et réclament que nous adoptions le bill C-6 afin que nous puissions au moins assujettir les banques étrangères à une certaine contrainte ou à une réglementation comme le prévoyait le bill C-6.

Voici les faits: en 1968, l'année qui a suivi l'adoption de l'actuelle loi sur les banques, l'actif bancaire global au Canada était de 36.7 milliards de dollars. A la fin de l'année dernière, ils se montaient à 225 milliards de dollars. En 1968, environ 21 p. 100 de leurs actifs étaient composés de devises, contre environ 36 p. 100 aujourd'hui. Il est bon, à mon avis, que nous ayons des établissements financiers qui aient pu opérer sur le marché mondial et augmenter leurs actifs dans les proportions que je viens de citer. Nous devrions encourager et non pas décourager ces établissements bancaires quand ils essaient de devenir ce que j'appellerais des sociétés commerciales d'envergure mondiale. Nous ne devrions pas davantage décourager les banques dans le cas qui nous intéresse car, comme l'a fait remarquer le député de Winnipeg-Nord-Centre, il faudrait qu'elles soient plus nombreuses.

● (2130)

Si j'invite ce soir les députés à adopter le bill C-6, c'est parce qu'il incombe à la Chambre de reconnaître le fait que la loi sur les banques est une des rares lois temporaires qui existent au Canada. Il est bon de savoir quand on vote une loi que c'est un texte ayant une durée d'application limitée, qu'on pourra le réviser, le modifier puis le réadopter en y apportant de nouvelles modifications. A l'origine, il avait été prévu de voter la loi sur les banques tous les dix ans après l'avoir étudiée en comité et au parlement. Cette étude a eu lieu. Par ailleurs, nous avons eu de longs débats à la Chambre sur la révision de ce projet de loi.

Permettez-moi de passer en revue ce qui s'est passé depuis 1975. Cette année-là, le ministère des Finances avait demandé aux parties intéressées de soumettre des mémoires à temps, précisaient les fonctionnaires, pour l'élaboration de la révision de 1977 de la loi sur les banques. En août 1976, le gouvernement publia un Livre blanc exposant les principes généraux dont devait s'inspirer la nouvelle loi sur les banques. A l'automne de 1976, le comité sénatorial des banques sollicita et obtint un mandat spécial pour étudier le Livre blanc. La Chambre sollicita le même mandat, mais le gouvernement refusa d'adopter une motion à cet effet parce que les députés de l'opposition n'étaient pas d'accord pour limiter le débat de cette question à la Chambre. Cela se passait à l'automne de 1976.

En juin 1977, le Sénat publia son rapport et le soumit à l'étude du gouvernement. Le gouvernement sollicita à nouveau des mémoires des parties intéressées. Des retards s'ensuivirent du fait que les provinces s'opposaient à la disposition voulant qu'il faille maintenir des réserves à la Banque du Canada pour faire partie de l'Association canadienne des paiements, c'est-à-dire que les quasi-banques, de compétence provinciale, devaient maintenir des réserves à la Banque du Canada. Les objections des provinces se firent très bruyantes car elles estimaient que l'on voulait empiéter d'une certaine façon sur leur compétence à l'égard des quasi-banques.

Le gouvernement de l'époque a alors décidé de repenser ces propositions et a conclu une entente avec les provinces. Entre temps, l'ancien bill, soit l'actuelle loi sur les banques, qui aurait été prorogée jusqu'en juin 1978, l'a été encore une fois. L'opposition attendait impatiemment que la Chambre soit saisie d'un nouveau bill, mais le gouvernement a déclaré qu'il avait besoin de plus de temps pour étudier les recommandations. Le 18 mai 1978, nous avons présenté le bill C-57, où l'on retrouvait la majeure partie des principales propositions énoncées dans le Livre blanc, à l'exception de celle portant sur la question des réserves des quasi-banques. En juin 1978, la session a pris fin et le bill est resté en plan au *Feuilleton*. Le 2 novembre, le bill C-15, essentiellement, la même chose que le bill C-57, a été présenté de nouveau et après un très bref débat à la Chambre, il a été renvoyé au comité des finances de la Chambre. Ce dernier a étudié le bill, a appelé et entendu de nombreux témoins et reçu quantité de mémoires. Ce que j'ai trouvé plutôt étrange en écoutant le débat ce soir, c'est d'entendre nos amis les socialistes . . .

M. Knowles: Cousins.

M. Stevens: . . . critiquer le présent bill, en dépit du fait qu'un représentant de leur parti ait participé aux délibérations de ce comité, entendu les témoignages qui y ont été apportés, approuvé les recommandations arrêtées à huis clos et souscrit au rapport qui a finalement été déposé à la Chambre.

M. Rae: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je sais que le député de York-Peel (M. Stevens) ne voudrait pas induire la Chambre en erreur. Le député auquel il a fait allusion, M. Saltzman, a présenté une opinion dissidente quand le comité a remis son rapport à la Chambre des communes l'année dernière. Je suis sûr que le député de York-Peel ne voudrait pas insinuer le contraire.

M. l'Orateur adjoint: Le député n'a pas matière à invoquer le Règlement. Il s'agit plutôt d'une question à débattre.

M. Stevens: Merci, monsieur l'Orateur. Vous connaissez certes le Règlement de la Chambre.

M. Knowles: Mais reconnaissez-vous les faits?

M. Rae: J'ai fait valoir mon point.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, ce que je veux faire comprendre, c'est que nous avons là un autre exemple du comportement de nos cousins socialistes, comme le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) aime se faire appeler, qui voudraient jouer à la fois sur les deux tableaux. En effet, tout au long des séances de ce comité, ils ont accepté en substance toutes les recommandations et toutes les observations qui ont été faites, mais ils viennent maintenant prétendre qu'ils n'ont rien à voir avec ce qui s'est passé et qu'ils peuvent parler au nom de je ne sais trop qui et condamner le bill comme ils l'ont fait ce soir.

Voici à quoi je veux en venir: à mon avis, compe tenu de la longue histoire de ce projet de loi et des revues en comité, il est grand temps d'en finir et d'adopter le bill C-6. Certes, il reste certains points qui seront soulevés, j'espère, au comité; il y a peut-être lieu d'y apporter certains amendements mais, à tout prendre, dans sa forme actuelle, il est acceptable, la population aimerait le voir adopter, et, par dessus tout, nos secteurs financier, industriel et bancaire aimeraient le voir adopter de façon à redonner une certaine mesure de certitude à ce monde incertain dans lequel nous vivons depuis trop longtemps.

J'ai fait l'historique jusqu'en 1978. Vous vous en souvenez: lorsque nous avons formé le gouvernement canadien, nous avons agi sans tarder, pour ce qui est de ce projet de loi. Nous avons examiné les rapports, et du comité du Sénat et du comité de la Chambre des communes, sur la loi sur les banques; l'automne dernier, nous avons présenté le bill C-14, qui était à peu près le même que celui dont nous sommes saisis en ce moment, soit le bill C-6. A n'en pas douter, nous nous entendons tous sur le fond des dispositions du bill C-6, tant de notre côté, que de celui du gouvernement, et même, je crois, du côté des socialistes à ma gauche. Alors, pourquoi prolonger le débat?

Si le spectacle auquel nous assistons témoigne d'une frustration générale parce que le ministre des Finances, que je vois à la Chambre en ce moment, nous a privés d'un débat budgétaire en bonne et due forme, si d'aucuns sont déçus parce qu'on nous a ainsi joués, alors prenons les dispositions voulues pour forcer le ministre des Finances à se justifier.

Ainsi, il me semble qu'il était tout à fait convenable qu'un comité de la Chambre propose aujourd'hui l'examen des taux d'intérêt, que nous avions amorcé lorsque nous étions au pouvoir, soit repris par un comité de la Chambre. A vrai dire, à mon avis, tous les députés de l'opposition, y compris les députés socialistes membres de ce comité, ont été renversés de voir tous les députés du gouvernement membres du comité, tous, sans exception, recourir à leur tactique majoritaire oppressive et voter contre la simple suggestion qu'un comité de la Chambre réexamine la structure des taux d'intérêt et les possibilités de réduire les taux au pays ou au moins de soulager la population de certains effets secondaires de nos taux d'intérêt élevés.

Au fond, ce que je veux souligner, c'est que le Parlement ne fonctionnne pas comme il se doit, saisi qu'il est d'un bill comme le bill C-6, qui a déjà été étudié ou au moins revu depuis 1975. Quand nous sommes saisis d'un projet de loi que la grande majorité des députés approuvent, nous n'agissons certes pas comme il se doit en prolongeant le débat sur ce bill alors qu'en même temps les ministériels paralysent pour ainsi dire l'examen approfondi des taux d'intérêt au Canada par un comité de la Chambre. Cela dit, et après avoir recommandé instamment aux députés d'adopter ce projet de loi, je voudrais ajouter qu'il offre certains avantages.

● (2140)

Je sais que la question des banques étrangères est peut-être une des plus controversées et des plus litigieuses soulevées au cours des années durant le débat sur les modifications à apporter à la loi sur les banques. Je prétends cependant que si nous voulons entrer résolument dans les années 80, il serait opportun de reconnaître que le Canada a plus à gagner qu'à perdre en établissant un centre bancaire international et c'est précisément ce qui se produirait au Canada, si nous y admettions un plus grand nombre de banques étrangères. Il serait avantageux, je crois, de libéraliser le régime bancaire au Canada en laissant s'accroître, en vertu des dispositions de la loi et de son règlement d'application, l'activité des banques étrangères au Canada.

Comme nous le savons, depuis 1967, année à laquelle remonte la dernière refonte de la loi sur les banques, le nombre de banques à charte canadiennes appartenant à des entreprises étrangères est limité à 25 p. 100. La loi ne limite toutefois pas le nombre de filiales que les banques étrangères peuvent établir au Canada. Depuis 1967, bien des filiales et bureaux représentant des banques étrangères ont été créés au Canada. Ainsi, rien que dans l'édifice à bureaux où j'avais mon bureau, j'ai compté 26 agences ou bureaux représentant des banques étrangères. C'est ridicule de tolérer une telle situation. Le pire, c'est peut-être que nous sommes la risée du monde.

D'après le dernier recensement, il devrait y avoir 100 compagnies faisant affaire au Canada qui relèvent en réalité du secteur bancaire et qui dépendent de banques étrangères ou dans certains cas leur appartiennent. D'après le communiqué que le ministère des Finances a publié en mai 1980, et que, je le sais, mon ami le ministre des Finances (M. MacEachen) a probablement rédigé de sa propre main, environ 50 banques étrangères ont des intérêts dans ces sociétés.

Outre les 50 bureaux représentant au Canada des banques étrangères, il y a environ 30 banques agents qui ne semblent pas avoir d'investissements dans les sociétés financières canadiennes. Les avoirs de toutes les sociétés canadiennes affiliées à des banques étrangères qui font rapport à la Banque du Canada dépassent 6.5 milliards de dollars. En plus des avoirs que j'ai mentionnés, des opérations bancaires de plus de 6 milliards se font au sein des sociétés affiliées, des agences et des bureaux représentant des banques étrangères. La mesure à l'étude tentera de régulariser cette activité dans une certaine mesure, et je crois que c'est salutaire. C'est une bonne chose que nous puissions savoir un peu mieux ce que ces établissements font et il sera aussi plus facile pour nos banques de trouver à l'étranger les débouchés dont nous avons tant besoin.

Par ailleurs, affligés comme nous le sommes du pire déficit du compte courant de tous les pays industrialisés de l'Ouest, il est important de reconnaître que dans la mesure où nos banques deviendront internationales, notre commerce avec les pays où elles seront établies en sera facilité. En résumé, tournons-nous vers l'extérieur, ne soyons pas isolationnistes, ouvrons-nous au monde afin de pouvoir participer à l'activité économique bouillonnante dont nous pourrions bénéficier grandement si nous acceptons le monde tel qu'il est aujourd'hui. L'une des raisons pour lesquelles je crois que nous devrions accepter d'ouvrir notre système aux banques étrangères est la nécessité d'accroître la concurrence au Canada.

Comme on l'a déjà mentionné, nous avons de grandes banques. A l'échelle mondiale, la plus grande se place au trente-quatrième rang, mais dans le contexte canadien, ce sont indéniablement de très grandes entreprises. Il nous incombe donc d'accueillir dans notre système des entreprises étrangères qui nous apporteront leurs méthodes innovatrices, leurs nouvelles idées, leur nouvelles techniques et leur ingénuité. Des personnes m'ont dit que déjà l'activité limitée que les banques étrangères ont pu exercer au Canada a régénéré bien des aspects de l'activité bancaire et il faut les encourager à le faire davantage.

Un argument a été bien exposé au comité: si nous n'ouvrons pas notre système bancaire, moins de possibilités nous seront offertes lorsque nous tenterons de nous établir sur les marchés bancaires étrangers. Mettons-nous au diapason des années 80. Je crois que si les restes du groupe socialiste à ma gauche . . .

M. Knowles: Appelez-nous amis ou cousins.

M. Fulton: Que se passe-t-il? Vous nous avez traités de cousins tout à l'heure.

M. Orlikow: Je préfère les choses ainsi.

M. Knowles: Ils ne savent plus de quel sang ils sont.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je ne vois pas pourquoi ils devraient se sentir gênés de se faire traiter de groupe croupion.

M. Fulton: Je croyais qu'il s'agissait de cousins.

M. Stevens: Peut-être estiment-ils que l'expression leur convient parfaitement mais ce que je veux dire c'est qu'il est temps que ce petit groupe cesse de jouer son petit jeu strictement politique et accepte d'assumer la responsabilité de ses actes maintenant qu'il a remis au pouvoir le gouvernement Trudeau.

M. Fulton: Je croyais qu'il y avait eu des élections.

M. Stevens: Je crois qu'il est temps qu'ils prennent position et déclarent: «Nous présentons conjointement le bill C-6; nous espérons que la Chambre l'adoptera; mettons-nous au travail sans tarder pour hâter son adoption.» Au lieu de cela nous avons entendu de leur part discours après discours dans lesquels ils essaient, si tant est que cela puisse servir à leurs fins, de désavouer le bill et en tout cas d'en retarder l'adoption.

M. Fulton: Nommez-donc un secteur où vous différez des libéraux.

M. Stevens: Mon ami me demande de lui citer un domaine dans lequel notre politique diffère de celle des libéraux. Je viens d'en mentionner un où la différence est des plus marquée; c'est la question du déficit. A mon avis, 3.7 milliards de dollars . . .

M. Orlikow: Le député me permet-il une question?

M. l'Orateur adjoint: Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) requiert la permission de poser une question.

M. Orlikow: Je me demande si le député, qui s'oppose tant au déficit budgétaire du gouvernement, peut nous expliquer comment il se fait que le gouvernement conservateur de l'Ontario ait enregistré des millions de déficit pour chacune des six ou sept dernières années.

M. Stevens: Si le député veut bien venir me voir après la séance, je me ferai un plaisir de lui expliquer la situation budgétaire de l'Ontario.

M. Orlikow: C'est maintenant que je voudrais savoir.

M. Stevens: Je crois qu'il sera très surpris d'apprendre que, les immobilisations mises à part, la situation budgétaire de l'Ontario est maintenant excédentaire. Je pense qu'il faut féliciter le gouvernement conservateur de M. William Davis pour avoir réussi à maintenir un budget excédentaire en Ontario. Je n'ai pas l'habitude de complimenter les néo-démocrates, mais je dois ici féliciter l'opposition néo-démocrate ontarienne pour l'appui constant qu'elle accorde à M. Davis et pour sa volonté de le maintenir au pouvoir. De toute évidence, le déficit que le député de Winnipeg-Nord avait cru voir dans le budget de l'Ontario n'existe pas. De fait, ce budget semble être tellement acceptable que même ses cousins de Toronto . . .

● (2150)

Une voix: Ce sont des frères.

M. Stevens: Apparemment, ce sont des frères, monsieur l'Orateur.

Une voix: Parlez-nous au moins d'une chose sur laquelle vous n'êtes pas d'accord.

M. Stevens: Le député me demande de signaler un aspect de la loi sur les banques sur lequel nous ne sommes peut-être pas d'accord. Le député constatera sans doute que nous proposerons des changements ou des modifications à une ou deux dispositions du bill C-6 au comité, mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire de retarder l'adoption du bill pour autant.

Par exemple, je pense que nous devrions examiner de façon plus approfondie la mesure dans laquelle nous devrions permettre à nos établissements bancaires de se lancer dans le domaine du crédit-bail. La plupart d'entre nous ont eu des entretiens avec ceux qui pourraient être touchés par les activités des banques à cet égard. Selon moi, nous ferions bien d'entendre ce qu'ils ont à dire et de mettre au point une formule qui permettra aux établissements bancaires de s'occuper comme ils le veulent de crédit-bail parce que je suis convaincu qu'il faut mettre au point de meilleurs moyens de financement et développer le secteur du crédit-bail pour les articles dispendieux. D'autre part, ce serait regrettable d'éliminer toute forme de concurrence pour la location des articles moins coûteux en permettant aux banques de se lancer dans ce nouveau domaine.

Pendant l'étude au comité, nous devrions aussi tenir davantage compte du fait que les sociétés de fiducie et de prêt du Canada risquent d'avoir énormément de difficulté à soutenir la concurrence si nous ne modifions pas d'ici quelque temps les lois qui les concernent pour veiller à ce qu'elles puissent vraiment livrer concurrence aux banques canadiennes et à ce que rien ne les empêche de prospérer et de croître.

En résumé, je reconnais que notre système bancaire est efficace. Il est temps que la Chambre des communes fasse preuve d'initiative. Nous étudions ce projet de loi et en discutons depuis 1975. Il n'y a certainement plus aucune excuse pour prolonger le débat. Renvoyons le bill C-6 au comité, et si les changements dont j'ai parlé, ou tout autre changement qu'on pourrait y proposer, sont approuvés par ce comité, j'en serai satisfait; mais tâchons pour une fois de montrer au milieu des affaires que la Chambre des communes, et, je l'espère, le Parlement, peuvent agir quand il est clairement dans l'intérêt de tous les Canadiens de prendre certaines initiatives et de reléguer la politique au second plan.

M. Skelly: Monsieur l'Orateur, je me demande si le député me permettrait de lui poser une question?

M. l'Orateur adjoint: Seulement si le député de York-Peel (M. Stevens) y consent.

M. Stevens: J'y consens, monsieur l'Orateur.

M. Skelly: Le député nous a parlé longuement des banques étrangères. J'ai cru comprendre qu'il allait bientôt terminer ses remarques et je me suis demandé s'il ne serait peut-être pas utile, après avoir vanté les mérites des banques étrangères, étant donné que ce projet de loi vise à permettre aux quasi-banques et à d'autres organisations de se transformer en banques plus facilement et plus rapidement pour concurrencer nos grandes banques, qu'il nous dise si, d'après lui, il serait à conseiller de donner aux institutions qui le désirent la possibilité de livrer concurrence en tant qu'entreprises canadiennes et non en tant que banques étrangères. Pourrait-il nous dire quels dangers pourrait entraîner la possibilité d'un contrôle extraterritorial de ces banques étrangères au Canada? Nous constatons que le gouvernement actuel, et même l'ancien gouvernement conservateur, se préoccupent vraiment du contrôle canadien de l'économie. Quelle sorte de conduits crée-t-on ainsi en admettant chez nous ces banques étrangères au lieu de rechercher de nouveaux mécanismes au moyen desquels légitimer ces organisations? Essentiellement, peut-il nous dire à quel genre de concurrence auront affaire les Canadiens et si nous nous exposons éventuellement à un contrôle étranger?

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, le député de Comox-Powell River (M. Skelly) a peut-être oublié que par son vote, son parti a contribué à la défaite de notre gouvernement. Il adresserait plus opportunément sa question au vice-premier ministre et ministre des Finances, ou à mon collègue, l'ancien ministre des Finances.

Je lui répondrai simplement que nous avons besoin des deux. Nous devons à tout prix encourager ceux qui voudraient se lancer dans les activités bancaires au Canada, et personne d'entre nous ne s'y oppose. Si les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les institutions financières et autres souhaitent constituer de nouvelles banques, eh bien, facilitons-leur la tâche. Eh même temps, nous devons accepter le fait que nous faisons partie d'une communauté bancaire mondiale très étroitement liée et que nous ne pouvons pas continuer indéfiniment à pouvoir nous implanter dans certains de ces pays étrangers sans accepter tout au moins une certaine implantation de ces intérêts bancaires étrangers chez nous. Je dis qu'il ne nous faut pas craindre cette implantation car, à mon avis, les limites prévues dans le bill C-6 ne leur permettront pas de nous ravir tout à coup le marché domestique. Au contraire, je crois qu'ils seront une nouvelle source de concurrence très efficace dans le marché canadien qui fera en sorte que le service qu'offrent nos banquiers au public sera amélioré.

Cela dit, je ne crois pas que ces deux idées soient contraires. En fait, si au Canada, nous n'acceptons le fait qu'il nous faut devenir une puissance beaucoup plus internationale et beaucoup plus intéressée aux activités internationales, nous serons relégués à un rôle mondial de second ordre, ce qui ne devrait pas arriver au Canada, ce qui ne serait certainement pas le cas si l'on avait permis au premier ministre Clark de continuer d'administrer ce pays.

Des voix: D'accord!

M. Knowles: Nous ne sommes plus cousins.

M. Stevens: Songez aux possibilités. Si nous modifions la législation bancaire pour permettre des opérations des banques étrangères, comme je le propose et comme le bill C-6 le prévoit, et si nous favorisons au Canada des opérations bancaires internationales, le Canada pourrait facilement devenir la Suisse de l'Amérique du nord. Songez aux avantages. J'aimerais convaincre les banquiers étrangers que le Canada est l'endroit le plus souhaitable où l'on puisse faire des opérations bancaires internationales en Amérique du nord. Enlevons nos œillères. Nous habitons un grand pays. Cessons d'être insulaires, de nous intéresser qu'à des choses peu importantes comme le font tellement mes cousins à gauche.

Cela dit, monsieur l'Orateur, permettez-moi d'ajouter ceci: si, comme nouvelle législature, nous pouvons adopter ce projet de loi, nous aurons fait beaucoup pour donner une nouvelle confiance à la communauté économique du Canada. Il nous la faut et j'espère seulement que les députés accepteront ce défi en discutant du projet de loi, en le renvoyant au comité et en l'adoptant. Merci beaucoup.

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE—ON DEMANDE DE RÉVOQUER LES COMMISSAIRES À LA MÉTRISATION

M. Gordon Towers (Red Deer): Je tiens à vous remercier, monsieur l'Orateur, de m'avoir accordé le privilège de porter une question très importante à votre attention. Je voudrais faire connaître à la Chambre certains faits concernant le programme de métrisation du pays. Ce sont des faits, non des arguments.

Chose certaine, le gouvernement libéral a créé un monstre de la façon la plus fourbe qui soit. Le système métrique a été imposé aux Canadiens par décret du conseil et par voie de règlement. C'est certainement le plus grand sujet d'irritation des Canadiens. C'est une erreur coûteuse. C'est trop, et trop tôt. Cela passe les bornes.

Le programme de conversion au système métrique a été présenté à la Chambre pour la première fois sous la forme d'un Livre blanc qui a été déposé en 1970. Le gouvernement avait eu l'obligeance à l'époque de prévenir notre porte-parole, M. Ged Baldwin, de Peace River, mais même alors, il n'a eu que quelques minutes pour aborder à la Chambre une question, qui a eu, et qui a encore, des ramifications dans tout le pays. Déjà à l'époque, M. Baldwin avait mis le gouvernement du jour en garde contre les risques que pouvait entraîner l'adoption précipitée et unilatérale de la métrisation, sans consulter les États-Unis, pays avec lequel nous faisons plus des deux tiers de notre commerce.

Non, le gouvernement a décidé de l'imposer en catimini. Il a introduit la métrisation à la dérobée et l'a élaborée au petit bonheur. La semaine dernière, le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe) a reconnu à la Chambre qu'aucun bill sur le système métrique n'avait jamais été officiellement présenté. Puisqu'il en est ainsi, je me demande si le programme de conversion au système métrique est valide légalement. Il n'a pas été adopté par la Chambre. Le budget de ce programme a-t-il vraiment été approuvé par la Chambre? Je ne le pense pas. Sur quel fondement repose ce vilain programme?

Nous aurions eu l'occasion de modifier les textes de loi existants pour les rendre conformes à l'échelle de mesure du système SI. Ces modifications nous auraient permis de remplacer les mesures impériales par les mesures métriques. Je voudrais vous exposer certains faits, monsieur l'Orateur. Premièrement, le programme de conversion au système métrique a été présenté à la Chambre sous la forme d'un Livre blanc. Deuxièmement, le Livre blanc n'a donné lieu à aucun débat; il a seulement été commenté par les porte-parole de l'opposition et ce, très rapidement. Troisièmement, les porte-parole de l'opposition ont bien dit au gouvernement qu'il était suicidaire de se lancer dans un tel programme si les États-Unis ne faisaient pas la même chose.

Quatrièmement, la Commission du système métrique a été instaurée en vertu d'un décret de l'exécutif ou par le cabinet. Avec la création de contrôleurs du programme de conversion, le Parlement a été mis sur la touche. Même le NPD n'a dit mot sur cette affaire. Cinquièmement, le ministre d'État chargé des Petites entreprises a reconnu, en réponse à la question de privilège que j'ai soulevée, que le gouvernement n'avait pas présenté à la Chambre de loi d'ensemble permettant de discuter du principe du système métrique.

Sixièmement, le programme de conversion a été imposé aux bons citoyens de trois centres importants, soit Peterborough, en Ontario, Kamloops, en Colombie-Britannique, et Sherbrooke, au Québec. Septièmement, le programme n'a pas été bien reçu et le gouvernement a dû rentrer les cornes dans les trois régions. Huitièmement, à Peterborough, en Ontario, les gens ont boycotté les magasins de la ville qui devaient utiliser le système métrique et sont allés faire leurs achats dans les localités avoisinantes, ce qui a imposé de graves difficultés financières aux marchands de Peterborough. Neuvièmement, malgré l'impopularité du programme de conversion au système métrique, les bureaucrates entendent l'imposer par une mesure brutale dans 25 ou 26 autres villes et villages au début de l'année prochaine.

C'est de la folie, monsieur l'Orateur. Pourquoi le gouvernement est-il si prompt à agir avec précipitation dans un cas où la résistance se fait si viscérale à un programme impopulaire? Pourquoi le gouvernement ne peut-il pas admettre une erreur et faire marche arrière jusqu'à ce que vienne l'heure du système métrique? Ce ne sera peut-être pas de mon vivant, peut-être un jour dans un avenir éloigné. Les jeunes générations, les écoliers, auront peu de peine a assimiler le système métrique en même temps que leurs autres matières. Peut-être la solution au problème consistera-t-elle à faire étudier les deux systèmes aux écoliers pour qu'ils leur deviennent également familiers, en préparation du jour où l'on répandra le système métrique d'une façon saine et raisonnable quand le besoin s'en fera sentir.

On ne peut apprendre de nouveaux tours à un vieux chien, monsieur l'Orateur. Pour ma part, je devrai probablement toujours m'en remettre aux anciennes unités de mesure. Même si le système métrique est en usage depuis quelques années, il me faut toujours convertir mentalement les unités de mesures métriques en unités de mesures impériales.

● (2205)

Je supplie le gouvernement de ne pas continuer dans la voie dangereuse dans laquelle il s'est engagé. Sinon, qu'il lance un débat sur le sujet et présente un bill à la Chambre pour lui permettre de discuter intelligemment du principe de la conversion au système métrique. Parlons-en ouvertement de sorte que les représentants élus des Canadiens puissent exprimer la colère et la confusion manifestées par leurs commettants, qu'il s'agisse de commerçants ou de citoyens ordinaires.

Puisque, comme le ministre d'État chargé des Petites entreprises l'a admis, la Chambre n'a jamais étudié de bill relatif au système métrique, le moment est peut-être venu de le faire avant que les bureaucrates n'imposent le programme aux Canadiens de 25 ou 26 autres villes. Que la Chambre tienne un vote libre sur le sujet.

Agissons de concert avec nos voisins du Sud. Demandons-leur d'abord ce qu'ils ont l'intention de faire en ce qui concerne le système métrique. Abandonnons cette politique unilatérale et dictatoriale que nous impose un gouvernement arrogant. Le premier ministre (M. Trudeau) a dit qu'il tiendrait compte des requêtes des députés de l'Ouest du pays. Qu'il tienne parole maintenant.

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur l'Orateur, j'aimerais citer le président Carter qui, en janvier 1980, déclarait ce qui suit:

> Quant à moi, j'appuie et j'encourage l'utilisation aux États-Unis du système métrique international. La conversion au système métrique devrait nous aider à étendre le marché d'exportation de l'Amérique.

En terminant, le président Carter déclarait:

> Parce que j'ai la conviction que la conversion au système métrique profitera à longue échéance à notre pays, je prends des mesures pour favoriser l'utilisation de ce système tant dans le secteur privé qu'au sein du gouvernement.

Pour ce qui est de travailler en étroite collaboration avec les États-Unis, l'industrie de l'automobile en Amérique du Nord prévoit de se convertir entièrement au système métrique au plus tard en 1982.

Le bill tendant à la conversion au système métrique a fait l'objet d'un long débat à la Chambre. Le Parlement a légalisé l'utilisation du système métrique en adoptant la loi sur les poids et mesures il y a de nombreuses années. La loi sur les poids et mesures de 1971 comprend un amendement qui a fait du système international de mesures l'incarnation légale du système métrique au Canada. La politique selon laquelle la conversion au système métrique était inévitable et dans l'intérêt national a été énoncée le 15 janvier 1980 par les leaders de tous les partis à la Chambre, qui ont souscrit au Livre blanc sur la conversion au système métrique au Canada.

La loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation a rendu obligatoire l'indication du contenu en mesures métriques pour tous les produits pré-emballés.

La loi de 1976 modifiant le droit législatif, qui a été débattue à la Chambre pendant neuf mois a donné au gouverneur en conseil le pouvoir d'arrêter les dates à compter desquelles dans n'importe quel secteur de l'économie l'utilisation du système traditionnel ou impérial serait illégale.

Le 17 mars 1975, le gouvernement a débattu à la Chambre et approuvé un échéancier pour la conversion au système métrique recommandé par la Commission du système métrique du Canada après consultation avec des représentants du patronat, des syndicats et des consommateurs. Le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques étudia la question en profondeur et il se prononça à l'unanimité en faveur de la décision. Il fit rapport à la Chambre des communes le 17 décembre 1976 en lui recommandant d'étudier l'opportunité d'adopter ce programme et aussi de présenter d'autres mesures législatives sur la conversion au système métrique. La loi de 1976 modifiant le droit législatif fut adoptée par la Chambre des communes le 25 juillet 1977 et elle reçut la sanction royale le 5 août 1977.

Étant donné que la conversion au système métrique est en cours ou qu'elle est terminée dans 88 sur la centaine de secteurs de l'économie qui ont publié des programmes de conversion à ce système, dont la Commission du système métrique du Canada a assuré la coordination, il est certain que les employés de la Commission sont toujours nécessaires et que les commissaires doivent veiller à ce que la conversion se fasse dans l'ordre, dans l'intérêt des consommateurs et du pays.

Il convient de signaler qu'une entreprise de ma circonscription a triplé sa production depuis sa conversion au système métrique car elle peut maintenant exporter ses produits en Europe.

L'ajournement

● (2210)

LES TRANSPORTS—L'ACHEMINEMENT DU GRAIN—L'ATTRIBUTION DE WAGONS-TRÉMIES À LA BRITISH COLUMBIA RAILWAY

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, je prends la parole ce soir au sujet d'une question que j'ai abordée brièvement durant la période des questions lors d'un échange avec le ministre des Transports (M. Pepin). J'ai choisi d'en parler ce soir parce le ministre revient tout juste de cette terre étrange et mystérieuse qui s'étend de l'autre côté des Rocheuses et que l'on appelle la Colombie-Britannique. Je suppose qu'il y a eu des entretiens avec des politiciens et des spécialistes des transports. Peut-être, je dis bien peut-être, son secrétaire parlementaire sera-t-il en mesure de faire une déclaration ce soir sur cette question qui préoccupe les gens que je représente dans la région agricole de Peace River.

J'ai demandé au ministre, à la Chambre, pourquoi la British Columbia Railway, que certains fonctionnaires de son ministère croient être une société ferroviaire étrangère parce qu'elle ne touche aucune subvention directe du gouvernement fédéral et n'a rien à voir de près ou de loin avec les chemins de fer nationaux, ne s'est jamais vu attribuer aucun wagon-trémie. Comme les députés le savent, ces wagons font partie de notre réseau moderne d'acheminement du grain. Ils sont maintenant essentiels pour transporter notre grain vers les marchés.

La raison qu'a invoquée le ministre pour ne pas allouer de wagons-trémies à la société ferroviaire est celle du taux du Pas du Nid-de-Corbeau. Comme le savent les députés, il a toujours été entendu que les sociétés de chemin de fer seraient subventionnées pour transporter le grain des Prairies jusqu'aux ports, faute de quoi le blé canadien ne serait plus concurrentiel sur les marchés internationaux. Il a toujours été entendu également qu'en retour les sociétés ferroviaires se voyaient accorder de larges emprises et d'autres types de concessions. Au fil des années on leur a accordé d'autres formes de subventions telles que les subventions pour les lignes secondaires et ainsi de suite. La BCR n'a jamais bénéficié de telles choses.

Le ministre soutient, et il me l'a dit en réponse à ma question à la Chambre, que c'est là une question débattable. C'est précisément ce que je fais ici. Il a déclaré qu'étant donné que tout le grain qu'il transporte en provenance de la région de Peace River est à destination de la côte ouest, la BCR n'est pas obligée de transporter son grain aux mêmes conditions que les chemins de fer nationaux le font au titre du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. C'est parfaitement exact. Cependant personne n'utiliserait la BCR si le grain n'était pas expédié et transporté à des taux concurrentiels par rapport à ceux en vigueur dans d'autres parties des Prairies. La région de Peace River, si l'on considère la géographie du Canada, constitue l'extrémité des Prairies.

Lorsque la British Columbia Railway a prolongé sa voie jusqu'à Fort St. John, dans la partie située en Colombie-Britannique du district de Peace River, elle a dû faire concurrence au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. En 1958, elle a commencé à transporter du grain au prix que les autres chemins de fer demandaient pour des expéditions à d'autres ports. Par conséquent, cet argument ne tient pas. Cela nous a bien déconcertés parce que beaucoup d'agriculteurs du district de Peace River n'ont pas pu respecter leurs contingentements. Il n'y avait jamais de wagons. Encore aujourd'hui il n'y a pas assez de wagons pour acheminer le grain des élévateurs aux ports.

Par ailleurs, comme on modernise le matériel, il est indispensable d'avoir ces wagons parce qu'il est très difficile de décharger les wagons traditionnels aux ports qui possèdent des élévateurs modernes.

En 1973, le gouvernement fédéral a acheté les premiers 2,000 wagons-trémies et les a répartis entre les sociétés de chemins de fer nationales, proportionnellement au volume de grain que ces sociétés, le CN et le CP, transportaient. Le CP en a obtenu 52 p. 100 et le CN a eu le reste. Ces derniers en ont attribués à d'autres sociétés ferroviaires comme la Northern Alberta Railway qui, jusqu'à un certain point, concurrence la British Columbia Railway pour le grain de la région de Peace River. Cette société, parce qu'il ne s'agit pas d'une société distincte et qu'elle appartient au CN et au CP, peut se servir de ces wagons-trémies.

En 1975-1976, le gouvernement fédéral en a acheté 4,000 de plus et en 1978, encore 2,000. Cela fait en tout 8,000 wagons-trémies. Nous savons tous par ailleurs que le ministre doit respecter l'engagement pris par son prédécesseur conservateur d'acheter 2,000 wagons de plus. Même si le doute subsiste au sujet de cette promesse, puisqu'il fonde son évaluation sur des critères différents, d'après la réponse qu'il a donnée l'autre jour à l'un de mes amis de l'Alberta je pense qu'il respectera cet engagement. Alors l'État fédéral aura environ 10,000 de ces wagons en service. Ils sont attribués aux chemins de fer nationaux moyennant un prix de 3c. le mille, au titre de l'entretien et des réparations.

● (2215)

Il est vrai que BCR s'est vu offrir certaines de ces voitures, mais au prix de 23c. le mille pour l'entretien et les réparations, c'est intolérable. Il est vrai également que la Colombie-Britannique n'a pas cotisé autant que les autres provinces pour l'acquisition de ces wagons. L'Alberta s'est engagée à en acheter 1,000, et d'autres provinces en ont acheté ou loué un certain nombre. Par contre, le gouvernement de Colombie-Britannique a dû dire au ministre, durant son séjour là-bas, qu'elle avait fait sa part en d'autres domaines, c'est-à-dire au niveau de l'aménagement de Prince-Rupert, pour les infrastructures desquelles elle a fait beaucoup, etc. Il n'y a donc pas de raison de refuser un certain nombre de ces wagons, qui appartiennent aux contribuables canadiens par le biais de la Commission du blé. Il n'y a pas de raison de ne pas en attribuer une fraction à British Columbia Railway, et j'espère que le secrétaire parlementaire aura ce soir une réponse à me donner.

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Merci, monsieur le Président. Je suis heureux de pouvoir répondre ce soir à la question du député portant sur l'attribution des wagons-trémies à British Columbia Railway.

Le député a affirmé que BCR est considéré au ministère du Transport comme un chemin de fer étranger. En réalité, ce réseau n'est pas soumis au régime de la loi sur les chemins de fer, et il n'est donc pas obligé de transporter les céréales au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau. Nos grands chemins de fer doivent sûrement l'envier. British Columbia Railway applique volontairement pour les céréales une structure tarifaire comparable au tarif légal.

Il est exact que ce chemin de fer ne s'est pas vu attribuer de wagons-trémies achetés par l'État fédéral ou par la Commission canadienne du blé. Cela vient de la pénurie générale de wagons, et de ce que l'État fédéral n'a pas compétence sur cette société provinciale de la Couronne. Cependant, le gouvernement a écouté avec bienveillance les producteurs céréaliers de la région de la Rivière-de-la-Paix, qui désirent que le chemin de fer assurant leur desserte reçoive des wagons-trémies de l'État fédéral et de la Commission du blé.

La Commission canadienne du blé a entamé des discussions avec le British Columbia Railway aux fins de déterminer ses besoins au chapitre des wagons. Au fur et à mesure que le nombre de wagons-trémies augmente, il est de plus en plus probable que certains wagons seront alloués au BCR pour le transport du grain. Néanmoins, le gouvernement fédéral doit obtenir certaines assurances de cette société en ce qui regarde l'utilisation de ces wagons, les tarifs qui seront exigés à l'avenir et le service offert dans le transport du grain.

Je suis heureux d'informer le député que la Commission canadienne du blé et le British Columbia Railway ont eu des entretiens pas plus tard que ce matin et qu'ils devraient, selon toute vraisemblance, conclure une entente très bientôt.

L'ENVIRONNEMENT—LES PLUIES ACIDES—LES POURPARLERS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Environnement (M. Roberts) a indiqué à son retour de Washington que les États-Unis ne s'étaient engagés à rien. En fait, M. Costle, directeur de l'Agence américaine de protection de l'environnement, a dit au sujet des centrales au charbon qu'on se propose de construire aux États-Unis: Si le programme d'utilisation du charbon signifie qu'il y aura plus de pollution dans le Nord-Est, «nous allons devoir la réduire ailleurs».

● (2220)

Où cela? Les Américains envisagent-ils de réserver toute la pollution à certaines régions de leur pays? Le Canada doit-il faire partie de ces régions ou le gouvernement va-t-il se montrer énergique et protéger notre pays et ses habitants?

Le ministre a mentionné qu'il y a dix ans les pays scandinaves s'inquiétaient des pluies acides. Aujourd'hui, leurs lacs sont morts. Le ministre dit que nous réduirons quelque peu notre pollution au cours des prochaines années, alors que les États-Unis augmenteront la leur de beaucoup. Le remède qu'offre le ministre ne fera qu'anéantir notre environnement. Pourquoi n'a-t-il pas établi pour cette année des limites acceptables qui puissent aider le Canada?

La réponse américaine est inacceptable, et il est temps que le Canada augmente ses pressions. Les libéraux ont décidé d'exporter aux États-Unis du gaz naturel économique et non polluant alors que le président Carter est en train de faire construire des centrales au charbon avec peu ou pas de matériel antipollution. Il faut analyser les coûts que nous imposent les Américains par rapport aux avantages que nous leur offrons en leur vendant de l'électricité et du gaz naturel.

Nos lacs, nos édifices, nos fermes et notre santé vont subir les effets de la pollution pour permettre aux États producteurs et consommateurs de charbon d'avoir de l'énergie à bon marché.

Les États-Unis déversent cinq fois plus de polluants sur nous, trois à quatre millions de tonnes par année, que nous sur eux. Ils déversent environ un quart de leur pollution atmosphérique sur le Canada, ce qui tue les lacs et ainsi de suite en Ontario, au Québec et dans les Maritimes en particulier. Le Québec est le plus exposé du point de vue de l'environnement, et le gouvernement fédéral a toujours manqué de vigueur dans ses interventions auprès des États-Unis.

La destruction «à petites doses» de l'environnement canadien risque d'atteindre le point de non-retour. C'est une question de tonnes, de jours ou de mois.

Le ministre a récemment obligé l'Inco à limiter ses émissions à 2,200 tonnes par jour au lieu de 3,600 tonnes, mais c'est une simple manœuvre politique. Cela lui a permis de faire croire aux Canadiens qu'on faisait quelque chose et, simplement parce que l'Inco ne pollue pas autant qu'elle le pourrait, le ministre se glorifie d'avoir fait quelque chose. Il n'y a pourtant pas de quoi se vanter. D'après les renseignements disponibles, l'Inco pourrait réduire ses émissions à moins de 1,000 tonnes par jour à raison d'à peine 20c. la livre. Cela placerait la compagnie dans une position très concurrentielle sans qu'elle ait à réduire sa production. Pourquoi le ministre ne met-il pas tout en œuvre pour parvenir immédiatement à ce chiffre?

La question est de savoir ce que fait le ministre. J'affirme qu'il ne prend aucune mesure énergique pour nous protéger de notre propre pollution, qu'il ne fait rien pour montrer aux États-Unis que nous allons cesser de déverser chaque année plus de un million de tonnes par année de déchets dans leur cour et rien pour leur faire comprendre que le Canada n'acceptera pas de voir détruire son environnement, ses lacs, ses stocks de poisson, ses terres agricoles, sa santé, ses forêts et son bien-être. En fait, le président Carter se propose d'augmenter de centaines de milliers de tonnes les émissions de déchets qui envahiront le Canada.

Le ministre attend-il une grosse épidémie ou qu'on lui montre des milliers d'acres de lacs et de forêts détruits? Ou bien l'environnement n'a-t-il aucune importance pour les libéraux?

Le représentant du ministre qui est ici ce soir nous révélera peut-être quelles mesures le gouvernement libéral et le ministre prennent, sur tous les fronts, pour inciter les États-Unis à réduire leurs émissions de déchets. S'il ne peut être précis, voilà ce qu'il devrait pouvoir dire à la Chambre et aux Canadiens.

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, malgré ce qu'a dit le député au sujet des pluies acides dans les pays scandinaves, cela ne fait pas assez longtemps que nous reconnaissons au problème des proportions d'envergure. En fait, c'est seulement en 1976 que l'OCDE a reconnu la gravité du problème. Je rappelle à mon collègue que c'est seulement depuis six ans que la question est devenue aussi pressante qu'il nous l'affirme ce soir.

En ces quelques années, le problème a pris des proportions démesurées au Canada. Nos usines dégagent quelque cinq millions de tonnes métriques de bioxyde de soufre et tout près de deux millions de tonnes métriques d'acide nitrique, ou oxydes d'azote en général. Le problème est d'envergure. Pour en mesurer les véritables proportions, il suffit de se rappeler que les chiffres correspondants des États-Unis sont cinq fois supérieurs à ceux du Canada.

En écoutant le député, je me suis rendu compte que les États-Unis sont le principal objet de ses doléances. Il en est de même pour nous et, il y a trois semaines, le ministre de l'Environnement (M. Roberts) s'est entretenu à Washington avec M. Costle, président de l'Environmental Protection Agency, de la question des pluies acides et des mesures à prendre à cet égard.

Nous sommes très déçus et mécontents que le gouvernement Carter n'ait pas inclus de disposition visant à réduire les émissions de pluies acides dans son programme de conversion au charbon. Cependant, je tiens à rassurer l'honorable député de Skeena (M. Fulton) que nous conservons de l'espoir car le Congrès n'a pas encore adopté le programme de conversion au charbon que propose M. Carter. J'estime que nous devons en profiter, à la Chambre et dans tout le pays, pour vraiment soulever cette question de plus en plus grave des pluies acides et des effets écologiques adverses qu'elles ont sur la faune aquatique et, dans une certaine mesure, quoique moins directement, sur les produits agricoles.

Il y a certaines mesures que nous devons prendre ici, au Canada, et à cet égard, nous voulions exprimer notre approbation, ce que nous avons fait la semaine dernière, pour le programme entrepris actuellement par le gouvernement ontarien en ce qui concerne l'Inco à Sudbury, mais ce n'est là qu'une partie de la solution du problème. Il est facile de le dénigrer sous prétexte que nous n'avons pas encore pu trouver de solution immédiate, comme le souhaitent apparemment mon collègue et ses amis de ce parti, mais nous sommes sur la bonne voie, il y a du progrès.

Il faudrait commencer par essayer de persuader le gouvernement et le Congrès américains qu'en adoptant ce programme de conversion au charbon sans garanties adéquates contre les précipitations acides, ils risquent de faire empirer la situation non seulement au Canada mais même chez eux aux États-Unis. Je crois que c'est l'argument principal que nous devons invoquer, sans faire allusion à aucun parti, dans l'espoir qu'il ait l'effet désiré, sur l'adoption de ce programme de conversion au charbon par le Congrès américain.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain à 14 heures.

(A 10 h 27, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 7 mai 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

LE CENTENAIRE DU HANSARD

REMERCIEMENTS DE SA MAJESTÉ LA REINE ELIZABETH II POUR LES BONS VŒUX REÇUS À L'OCCASION DU CENTENAIRE DU HANSARD

Mme le Président: A l'ordre. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu de Sa Majesté la Reine, en réponse à ma lettre datée du 16 avril 1980, la communication suivante:

«Je vous remercie du message de loyaux bons vœux que vous m'avez adressé à l'occasion du centième anniversaire de l'établissement du rapport officiel des débats de la Chambre des communes. La cérémonie du 7 mai honorera une institution indispensable et incorruptible. C'est avec plaisir que je reçois les vœux de tous ceux qui participent à la publication des débats au Canada et je suis convaincue que cette institution demeurera impartiale et fidèle. Elizabeth R»

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Je voudrais également signaler aux députés qu'à midi aujourd'hui dans la rotonde du Parlement, j'ai dévoilé une plaque commémorant les cent années de service du hansard à la Chambre des communes.

[*Français*]

J'ai eu l'honneur aujourd'hui de dévoiler une plaque rappelant les cent ans de notre Journal des Débats, intitulé en anglais le *Hansard*. Cet événement mérite qu'on le célèbre, parce qu'il témoigne d'un phénomène qui appartient à la fois à la tradition orale et écrite.

Tant de propos ont été tenus dans les deux Chambres de notre Parlement qu'il eut été déplorable qu'on ne conservât pas le texte de tous les discours qui portent la substance des préoccupations de tous ceux qui ont parlé au nom de leurs compatriotes. De l'oral, la voix des illustres porte-parole de notre pays est passée dans l'écrit qui en a fixé la forme et gardé, autant qu'il se pouvait, le ton et l'inspiration.

Ce mouvement qui devance dans sa perfection la technologie de la radio et de la télévision, porte le témoignage de la qualité de ses initiateurs et de ceux qui n'ont jamais cessé depuis de consigner fidèlement les paroles de nos parlementaires.

Des scribes de l'antiquité aux copistes du moyen âge jusqu'aux fidèles transcripteurs du *Hansard*, il y a continuité dans l'art, la patience et dans une fidélité que je tiens, en votre nom, à louer et honorer.

* * *

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, puis-je me joindre à vous et au nom de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre pour rendre un hommage particulier aux gens du Journal des Débats qui célèbrent aujourd'hui leur centième anniversaire.

Ces gens, on le sait, rapportent avec beaucoup de brio les propos tenus à la Chambre et, si à l'occasion, on entend des demandes de correction, on doit en toute honnêteté rendre justice à ces fonctionnaires et souligner aujourd'hui d'une façon non équivoque—et les statistiques le démontrent—qu'en moyenne, un mot sur 10,000 seulement nécessite une correction, et c'est là un record fort enviable pour ceux qui se dévouent au Journal des Débats.

Alors, si à l'occasion, on entend des députés demander d'apporter quelques corrections, c'est bien sûr la très rare exception, parce que ces gens-là font et ont toujours fait un travail admirable, et cela mérite d'être souligné en cette circonstance très spéciale.

Enfin ces fonctionnaires contribuent d'une façon bien précise à rapprocher le Parlement de la population en transcrivant nos débats d'une façon fidèle. Ils rapprochent cette noble institution des gens ordinaires, et c'est là une contribution très précieuse à l'évolution de la démocratie au Canada. Et au nom de mes collègues du parti libéral et du gouvernement, je veux me joindre à vous, madame le Président, pour rendre un hommage sincère à tous les gens du *Hansard* depuis les débuts, c'est-à-dire depuis 100 ans jusqu'à aujourd'hui inclusivement.

[*Traduction*]

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je voudrais tout d'abord signaler l'absence de notre greffier, M. Koester, dont la convalescence se poursuit de façon satisfaisante à la maison à la suite d'une opération du cœur. Je sais que M. Koester s'intéresse vivement à la commémoration du centenaire du hansard aujourd'hui et je suis persuadé que tous les députés se joignent à moi pour lui souhaiter un prompt rétablissement et un prompt retour à la Chambre.

Au nom de la loyale opposition de Sa Majesté, je m'empresse également d'offrir mes vœux d'anniversaire au hansard à l'occasion de son centenaire.

[*Français*]

Et, madame le Président, c'est avec respect et fierté que je rends ce témoignage. Le *Hansard* et notre équipe des Débats ont assuré aux députés à la Chambre, au public canadien et à notre système démocratique un service unique et essentiel.

C'est sous le gouvernement de sir John A. Macdonald que la Chambre des communes canadienne a implanté le *Hansard* comme partie intégrante de nos débats. De fait, après la naissance du *Hansard* canadien, un de ses plus grands souteneurs était sir John lui-même, et il disait, et je cite le compte rendu officiel des Débats, comme quelquefois plusieurs d'entre nous le faisons à la Chambre:

[*Traduction*]

Si nous pouvons nous le permettre—et nous le pouvons—chaque député représentant une circonscription a droit à ce que son intervention figure au compte rendu; car nous sommes tous égaux ici, nous sommes tous aussi intéressés et nous avons tous des droits et des devoirs égaux; nous avons tous les mêmes droits; le plus jeune comme le plus vieux député ont autant le droit de voir leurs observations figurer au compte rendu officiel que le chef du gouvernement ou le chef de l'opposition.

Centenaire du hansard

● (1410)

S'il a contribué à la création du hansard, c'est que sir John avait compris que le Parlement et les Canadiens avaient avantage à ce que les discours de tous les députés soient consignés et lus. En ce sens, le hansard est vraiment le prolongement critique de nos délibérations à la Chambre.

Le hansard démontre tous les jours que la liberté de parole est un élément essentiel de notre démocratie parlementaire. Il aide à préserver et à faire ressortir cette importante liberté, et j'estime à propos que nous autres, députés, rendions hommage au hansard et aux fonctionnaires qui en sont chargés pour leur important apport à la vie du Parlement et du Canada.

Des voix: Bravo!

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, au nom du Nouveau parti démocratique, à l'instar du président du Conseil privé (M. Pinard) et du chef de l'opposition (M. Clark), je tiens à rendre hommage aujourd'hui au service du hansard qui a joué un rôle si important dans la vie du Parlement et des Canadiens.

A l'heure actuelle, nous avons tendance à tenir cette institution pour acquise. Il est peut-être bon de se rappeler que l'on n'a pas toujours dévoilé au public les propos qui étaient tenus dans les assemblées législatives. A une certaine époque, les députés essayaient de dissimuler ce qui se passait dans des institutions comme la nôtre, mais comme le public, faisant valoir ses droits, avait réclamé des informations, on a instauré le hansard dans certains pays étrangers. Celui-ci fut introduit au Parlement canadien sous une forme provisoire au début de la Confédération. Il n'est toutefois une institution officielle, relevant d'un service qui avait été créé à cet effet par la Chambre des communes, que depuis un siècle. Nous rendons hommage à ce service pour le travail qui a été accompli durant ce siècle.

J'aimerais employer les quelques minutes qui me sont accordées pour faire ressortir le fait que tout comme le peuple fait l'histoire, c'est lui aussi qui anime une œuvre comme le hansard. Il en a toujours été ainsi et c'est encore vrai aujourd'hui. A ma connaissance, aucun des services du Parlement n'a un personnel aussi intéressé par son travail, aussi curieux de connaître son histoire et aussi soucieux d'imprégner son service de précision et de qualité que celui du hansard.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Cela ne me dérange aucunement d'admettre que très souvent des membres de ce service viennent me demander de leur raconter comment les choses se passaient il y a 10, 20, 30 ou 40 ans. A mes yeux, cela démontre l'intérêt qu'ils portent à cette œuvre et que c'est pour nous un véritable honneur que de jouir des services d'un tel personnel.

En fait, le personnel du hansard participe d'une grande tradition. J'ai connu les divers éditeurs du hansard, depuis Earl Young jusqu'à Charlie Empringham, qui est ici aujourd'hui, John Robertson, qui a déjà défié l'autorité de l'Orateur—celui-ci lui ayant demandé de dire quelque chose, John avait refusé et était sorti—depuis Newell Price jusqu'à Doug Baker qui est l'éditeur actuel. J'ai aussi connu plusieurs des éditeurs du hansard français dont M. H. J. Lacombe, l'éditeur actuel.

C'est au nombre d'années que beaucoup d'entre eux ont passées dans ce service qu'on voit à quel point ces gens aiment leur travail. Il n'est pas rare à la Chambre que des députés me taquinent en me rappelant depuis combien de temps je suis député. Mais que dire d'Eddie Quirk qui est entré au service du hansard il y a 52 ans? Lui, en tous cas, participe certainement d'une grande tradition.

Des voix: Bravo!

M. Knowles: Lorsque le hansard a été créé, un certain John Boyce fut engagé au poste d'assistant au bureau du hansard et il a tellement aimé son travail que plus tard, son fils Charles est devenu un des membres du personnel du hansard pour ensuite bifurquer vers le service des Journaux de la Chambre. A mon arrivée ici, en 1942, il m'a demandé si j'avais entendu parler d'Arthur Puttee que je connaissais d'ailleurs, il vivait encore. Il avait été député de Winnipeg en 1900.

● (1415)

Puis il y avait aussi la fille de John Boyce, Ida, qui aimait nous parler de ses expériences passées, par exemple, ses mésaventures lors du congrès libéral de 1919. Ces gens font maintenant figure de véritable institution. Il y a encore ici aujourd'hui des gens qui travaillent depuis des années dans ce service. Ce ne sont pas de simples employés; ils participent de près à notre travail. Nous sommes fiers d'eux et c'est avec plaisir que je leur rends hommage aujourd'hui.

Pour terminer, je voudrais féliciter le rédacteur adjoint du hansard, John Ward, pour l'ouvrage *The Hansard Chronicles* qu'il a récemment publié, et vous lire les deux dernières phrases de son livre. Dans ce dernier paragraphe, il fait allusion au très honorable John S. Thompson et à John George Bourinot et conclut sur ces deux phrases:

> Il était vraiment amusant de voir deux anciens sténographes du hansard, Bourinot et Thompson, assis à la Chambre à quelques pieds l'un de l'autre, l'un devenu greffier de la Chambre des communes et l'autre premier ministre du Canada. Qui sait ce que le hansard peut encore offrir à la nation?

Des voix: Bravo!

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DANS LA TRIBUNE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL DES BERMUDES

Mme le Président: Je voudrais signaler à l'attention de la Chambre la présence dans notre tribune de M. Saul M. Froomkin, solliciteur général des Bermudes.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LE SUICIDE DE L'INSPECTEUR JAMES WORRELL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, conformément à l'article 43 du Règlement, je soulève une question urgente et pressante qui, je l'espère, obtiendra le consentement unanime de la Chambre.

Comme l'inspecteur de la GRC, James Worrell s'est tué d'un coup de revolver samedi dernier à son domicile à Winnipeg après avoir témoigné devant la Commission McDonald la semaine précédente, et comme le solliciteur général s'inquiète sérieusement, comme nous tous, des circonstances de ce suicide, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre demande au solliciteur général d'entreprendre immédiatement une enquête approfondie sur les circonstances entourant le suicide de l'inspecteur Worrell, de la GRC.

Mme le Président: Cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

L'ACCÈS AUX RÉSERVES DE MORUE À TOUS LES PÊCHEURS CANADIENS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion sur une affaire urgente.

Étant donné que le ministre des pêches de Terre-Neuve a engagé une guerre interprovinciale de la morue entre le gouvernement de Terre-Neuve et les pêcheurs de la Nouvelle-Écosse en exigeant que les sociétés établies en Nouvelle-Écosse retirent immédiatement leurs flottilles des pêcheries de morue du Nord, je propose, appuyé par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

Que le ministre fédéral des pêches et des Océans prenne des mesures immédiates pour agir comme médiateur et mettre fin à ce dangereux conflit, de façon à

garantir à tous les pêcheurs canadiens l'accès à tous les stocks de morue dans les eaux canadiennes.

Mme le Président: Cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

L'ANNÉE INTERNATIONALE DES HANDICAPÉS

LA PARTICIPATION DU CANADA AUX CÉLÉBRATIONS DE 1981—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Madame le Président, en conformité de l'article 43 du Règlement, je soulève une question urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que le Canada sera bientôt l'hôte du Congrès international de la réadaptation qui se tiendra en juin au Centre des congrès de Winnipeg, événement qui prélude à l'année internationale des handicapés en 1981, et que le gouvernement du Canada a négligé de mettre sur pied le comité d'organisation canadien pour 1981, projet qui était en cours de réalisation avant les élections, je propose, appuyé par le député de Toronto-Rosedale (M. Crombie):

Que le comité d'organisation pour 1981 soit créé immédiatement, afin de pouvoir entreprendre sans tarder son important et urgent travail d'organisation en vue de la participation du Canada à l'Année internationale des handicapés.

Mme le Président: Cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

* * *

● (1420)

L'ÉNERGIE

LA PROTECTION DES PERSONNES À FAIBLES REVENUS ET À REVENUS FIXES CONTRE LA HAUSSE DES COÛTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, j'invoque moi-aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a tenu des propos pendant la fin de semaine à Halifax, propos qu'on peut assimiler à une déclaration politique et dans lesquels il annonçait qu'il refusait d'accorder de l'aide pour compenser la hausse constante des tarifs d'électricité domestiques, commerciaux et industriels. Or, les tarifs des Maritimes sont déjà deux fois plus élevés que la moyenne nationale; il en coûte $259 à Charlottetown contre $53 à Trail pour un forfait de 5,000 kilowatts. Compte tenu du refus du gouvernement de venir en aide aux personnes ayant des revenus faibles, modestes ou fixes, je propose:

Article 43 du Règlement

Que le gouvernement prenne sans plus tarder des mesures semblables à celles qu'avait préconisées le gouvernement conservateur pour protéger les ménages à revenus faibles ou modestes dans les provinces de l'Atlantique contre la hausse inacceptable des tarifs d'électricité que va provoquer cette nouvelle politique du gouvernement.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE TOURISME

LA DIFFUSION DE BROCHURES TOURISTIQUES ERRONÉES SUR LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et importante.

Comme le service fédéral du tourisme a fait imprimer 15,000 brochures publicitaires visant supposément à inciter les Américains à visiter les provinces de l'Atlantique, comme d'autre part ces brochures donnent à croire que la ville de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, se trouve située au milieu du Saint-Laurent en amont de Montréal, que la ville d'Halifax a remplacé Saint-Jean, et que la province de Nouvelle-Écosse a pris la place du Maine, et comme ces erreurs pourraient nuire à l'industrie touristique du Nouveau-Brunswick et de toute la région de l'Atlantique, je propose, appuyé par le député d'Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan):

Que la Chambre ordonne au service du tourisme de faire imprimer et de distribuer aux journaux participants une brochure touristique qui rectifie les erreurs et décrive correctement la géographie et les beautés de la région de l'Atlantique.

Mme le Président: Une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LA DISTRIBUTION DE PRODUITS PÉTROLIERS À L'INDUSTRIE AGRICOLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Fred King (Okanagan-Similkameen): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Les agriculteurs du Canada s'inquiètent parce que l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie n'a accordé qu'une priorité secondaire au secteur de l'agriculture dans la distribution des produits pétroliers. Compte tenu du fait que la production alimentaire est en fin de compte le seul instrument indispensable à la survie individuelle et nationale, je propose, appuyé par le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer):

Que le Parlement du Canada ordonne à l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie de mettre les producteurs et industries agricoles en tête de la liste des utilisateurs de produits pétroliers advenant une interruption des livraisons normales.

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES POURPARLERS ENTRE LES DEUX COMMUNAUTÉS CHYPRIOTES—LE REFUS DE LA TURQUIE DE SE CONFORMER AUX RÉSOLUTIONS DE L'ONU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement.

Les pourparlers entre les deux communautés vivant à Chypre n'ont pas avancé d'un pouce. Cet échec peut être attribué principalement au fait que l'occupant, la Turquie, refuse de faire la moindre concession importante ou de respecter les résolutions adoptées par les Nations Unies, que le Canada a appuyées. Je propose donc, avec l'appui du député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que la Chambre demande au gouvernement canadien de faire en sorte que toute aide à la Turquie, économique ou militaire, bilatérale ou multilatérale, soit directement conditionnelle à la volonté de ce pays de faire des concessions dans les négociations de Chypre; et demande au gouvernement de maintenir la participatin canadienne aux forces de l'ONU jusqu'à ce que les négociations aboutissent à un règlement satisfaisant pour les deux parties en cause.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

LA POLITIQUE CONCERNANT LES PAIEMENTS DE LOYER DES LOCAUX OCCUPÉS PAR LA COURONNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une motion urgente. Un peu partout au Canada, les locateurs éprouvent d'énormes difficultés et ont besoin pour s'en sortir d'une aide financière sous forme d'un rajustement des loyers des locaux occupés par la Couronne.

Le ministère des Travaux publics et le Conseil du Trésor ont étudié cette question sans pouvoir aboutir à une solution satisfaisante. Je propose donc, appuyé par le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall):

● (1425)

Que la Chambre demande instamment au président du Conseil du Trésor et au ministre des Travaux publics d'intervenir personnellement dans les consultations afin de faire disparaître immédiatement les aspects discriminatoires de la politique du gouvernement en ajoutant des clauses d'indexation à ces baux.

Mme le Président: La présentation de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DE DÉTAIL EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—ON CONTESTE LA SUPPRESSION DU SERVICE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne McCuish (Prince George-Bulkley Valley): Madame le Président, j'invoque également les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une préssante nécessité.

Étant donné la décision de la British Columbia Railway de supprimer les expéditions de fret d'un volume inférieur à un wagon, et de réduire les services de ramassage et de livraison dans les localités importantes du Nord de la Colombie-Britannique, y compris des endroits comme Fort St. James, Fort St. John, Dawson Creek et Fort Nelson, et d'augmenter considérablement les frais de ramassage et de livraison dans d'autres centres, et étant donné que cette décision se traduira par des coûts supplémentaires et des difficultés économiques accrues dans ces régions, je propose, appuyé par le député de Prince George-Peace River (M. Oberle):

Que le ministre des Transports exerce immédiatement ses pleins pouvoirs pour empêcher la réduction de ces services à ces collectivités qui dépendent énormément de ce moyen de transport vital et que la Chambre exige du ministre qu'il examine les accords de subventions conclus entre son ministère et les principales sociétés ferroviaires au Canada qui offrent des services semblables aux régions rurales et nordiques du pays en vue d'accorder à la BCR des subventions correspondantes à celles versées à d'autres sociétés de chemins de fer.

Mme le Président: La présentation de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

L'ENTENTE SUR LE PRIX DU PÉTROLE AVEC LES PROVINCES PRODUCTRICES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

La société pétrolière de l'Arabie Saoudite, Aramco Corporation, a demandé à une firme de Calgary, la Human Resources Management Ltd., de recruter 1,700 Canadiens pour des emplois dans l'industrie du pétrole et des emplois connexes.

Article 43 du Règlement

Elle offre comme avantages des salaires exempts d'impôt, des vacances payées, des soins médicaux gratuits et le paiement des frais de scolarité à n'importe quelle école du monde pour les enfants des employés, en contrepartie d'un contrat de travail de deux ans en Arabie Saoudite. Je propose donc, appuyé par le député d'Edmonton-Est (M. Yurko):

Que la Chambre enjoigne au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de faire diligence afin de parvenir à une entente sur le prix du pétrole avec les provinces productrices pour que les sociétés qui explorent et exploitent les gisements de pétrole au Canada puissent élaborer leurs plans généraux et concurrencer l'Arabie Saoudite en ce qui concerne la main-d'œuvre spécialisée dont le pays a besoin s'il veut parvenir à l'autonomie en matière d'énergie.

Mme le Président: Cette motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LES POURSUITES COLLECTIVES DANS LES CAS D'IMPORTATION DE DÉCHETS RADIOACTIFS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, moi aussi j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et importante. Étant donné que la Commission de contrôle de l'énergie atomique a permis l'importation de déchets radioactifs dans le Surrey, en Colombie-Britannique, négligence probable des sociétés importatrices ou de l'agence même, et étant donné que nous n'avons pas ici au Canada, comme il y en a aux États-Unis, de procédures spéciales permettant à un groupe de citoyens d'intenter en pareil cas une action en justice de portée générale, je propose, appuyé par le député de Burnaby (M. Robinson):

Que l'on exhorte le gouvernement à promulguer une loi qui faciliterait les actions en justice de portée générale dans les tribunaux fédéraux du Canada, et à inciter les gouvernements provinciaux à promulguer une loi semblable.

Mme le Président: Une motion de ce genre ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE D'ACCROÎTRE LE NOMBRE DES JUGES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président. Moi aussi, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Un juge de la Cour suprême du Canada ayant déclaré que les causes défendues par des avocats de l'aide juridique encombrent les tribunaux des dix provinces, on pourrait avoir de sérieux doutes quant à la valeur des programmes d'aide juridique et à l'efficacité de la justice au Canada. Aussi, je propose, appuyé par le député de Fundy-Royal (M. Corbett):

Que la Chambre ordonne au ministre de la Justice et procureur général et ministre d'État chargé du Développement social d'essayer immédiatement de savoir si les allégations sur les causes prises en charge par les services d'aide juridique sont exactes et dans l'affirmative, de faire le nécessaire pour assurer l'efficacité du service en augmentant le nombre de juges disponibles pour juger les causes.

Mme le Président: Une telle motion ne peut pas être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1430)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES DÉPENSES PUBLIQUES

WINNIPEG—LE FINANCEMENT DU DÉPLACEMENT DE LA GARE DE TRIAGE PAR LE GOUVERNEMENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Dimanche dernier à Winnipeg, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déclaré qu'il faudrait songer à financer le déplacement des voies ferrées dans cette ville au moyen de fonds provenant de programme déjà financés par le gouvernement fédéral.

Je présume que le cabinet ou du moins le Conseil du Trésor a discuté la proposition. Le président du Conseil du Trésor pourrait-il dire à la Chambre à quels programmes existants le gouvernement songe et dans lesquels il se propose de puiser pour financer le déplacement des voies ferrées à Winnipeg?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, en vertu du nouveau régime de gestion des dépenses que le chef de l'opposition connaît bien, il faut que les décisions de ce genre s'appliquent à l'enveloppe budgétaire. Le chef de l'opposition est au courant de ces méthodes et il doit supposer que nous les utiliserons.

M. Clark: Madame le Président, je suppose, d'après la réponse du ministre, que les fonds affectés au déplacement des voies ferrées à Winnipeg seront puisés dans les crédits destinés aux programmes prévus dans l'enveloppe sociale et culturelle du gouvernement fédéral ou ira-t-on les chercher dans l'enveloppe réservée au développement économique?

Si je pose cette question c'est parce que c'est un ministre chargé d'un programme social qui a annoncé l'initiative en matière de développement économique. Quelle enveloppe sera touchée, celle du développement économique ou l'enveloppe destinée aux initiatives sociales?

M. Johnston: Madame le Président, si l'honorable représentant se demande si nous savons ce que nous faisons, la réponse est oui.

Des voix: Oui.

Des voix: Bravo!

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

WINNIPEG—LA PARTICIPATION ÉVENTUELLE DU MEER AU FINANCEMENT DU DÉPLACEMENT DE LA GARE DE TRIAGE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Je puis comprendre, madame le Président, pourquoi le ministre s'estime obligé de faire une profession de foi, car personne d'autre n'y croit au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Mais le ministre n'a pas dit de quel ministère proviendra l'argent qu'on emploiera pour le déplacement de la gare de triage; il voulait nous assurer, je le suppose, que des fonds y seraient alloués. Puisque le gouvernement tient sa parole, je suppose que le montant en atteindrait 100 millions de dollars, comme l'a promis le ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

J'adresse ma question au ministre de l'Expansion économique régionale. Le 25 avril, le ministre des Transports déclarait que le MEER pourrait apporter sa contribution au déplacement de la gare de triage de Winnipeg. Le 2 mai cependant, le ministre de l'Expansion économique régionale déclarait qu'il avait «à peine assez d'argent pour respecter ses engagements actuels». Le ministre peut-il dire à la Chambre si le MEER songe présentement ou non à financer le déplacement de la gare de triage de Winnipeg ou s'il y a renoncé?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, j'examine pour le moment de quelle façon je pourrais remanier mon budget très limité pour voir si je puis contribuer en quoi que ce soit à la réalisation de ce projet auquel la ville de Winnipeg a donné une priorité absolue.

J'étudie également quelles conséquences auraient des dépenses à cet égard pour le reste du Manitoba au cours des prochaines années. J'étudie très attentivement la question.

M. Clark: Madame le Président, le ministre peut-il dire à la Chambre à quels projets actuels son ministère devra renoncer pour permettre au gouvernement du Canada de consacrer 100 millions de dollars au déplacement de la gare de triage à Winnipeg?

M. Crosbie: Allez le dire à Terre-Neuve et à la Nouvelle-Écosse.

M. De Bané: Madame le Président, je n'ai bien sûr, pas l'intention d'y consacrer 100 millions de dollars.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Combien, un dollar?

M. Lawrence: Non, trois traverses de chemin de fer.

M. De Bané: J'envisage actuellement d'étaler ces dépenses sur les quelques prochaines années; il s'agirait d'une somme de l'ordre de cinq millions de dollars par année pour à peu près cinq ans, soit un total de 25 millions de dollars.

M. Blenkarn: Vous voulez dire $25.

M. De Bané: Les députés d'en face ne semblent pas prendre très au sérieux la question posée par leur chef.

M. Crosbie: Il ne prendra certainement pas votre réponse au sérieux.

M. De Bané: Naturellement, pour financer ce projet, il faudrait la collaboration active de plusieurs ministères fédéraux, des autorités municipales et du gouvernement du Manitoba. Je cherche actuellement à déterminer s'il sera possible de réunir ces cinq millions par année pendant cinq ans, soit 25 millions de dollars au total.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vos 100 millions de dollars vont y passer.

* * *

LES FINANCES

WINNIPEG—LES NÉGOCIATIONS CONCERNANT LE FINANCEMENT DU DÉPLACEMENT DE LA GARE DE TRIAGE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire et je voudrais la poser au ministre des Finances. Peut-il dire à la Chambre s'il a participé aux négociations visant à fournir des fonds de 100 millions de dollars?

Je lui ferai remarquer que nous ne pouvons pas attendre 25 ans, mais simplement 1 an et demi au maximum. Dans cette ville, deux ponts sont déjà soumis à des restrictions de poids et ils ne dureront pas plus de deux ans. Le ministre peut-il nous dire, cette semaine, si le gouvernement fournira ou non ces 100 millions de dollars?

La situation est urgente car ces deux ponts ne peuvent durer plus de deux ans maintenant.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je ne peux garantir au député que les dépenses permises ou prévues seront augmentées pour permettre la réalisation de ce programe ou de quelque projet additionnel que ce soit.

Évidemment, ce programme-ci—qui a tant de valeur aux yeux du député—n'avait pas été prévu dans le budget des dépenses préparé par le dernier gouvernement. S'il l'avait été, le ministre de l'Expansion économique régionale ne serait pas obligé aujourd'hui de résoudre un problème dont le dernier gouvernement n'avait pas fait cas.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. McKenzie: Madame le Président, je voudrais rappeler au ministre que c'est son gouvernement qui a ordonné cette étude en tout premier lieu. C'est l'administration libérale qui y a songé la première et cette étude a pris fin il y a tout juste un mois.

Mme le Président: A l'ordre.

M. McKenzie: C'est pourquoi il y a eu . . .

Mme le Président: A l'ordre. Je demanderais au député de se rasseoir.

M. McKenzie: . . . aucun engagement de la part du gouvernement actuel.

Mme le Président: Veut-il poser sa question?

M. McKenzie: Maintenant que la part qu'a pris le gouvernement précédent à l'étude a été précisée, le ministre des Finances voudra-t-il faire une déclaration avant la fin de la semaine pour que nous sachions à quoi nous en tenir?

Il n'y aura pas moyen de traverser la voie ferrée du CP quand ces deux ponts auront été fermés. Ne comprend-il pas la gravité de la situation? Aurait-il l'obligeance de nous donner une réponse définitive aujourd'hui ou demain?

M. MacEachen: Madame le Président, le député a mis le doigt sur le problème du gouvernement précédent: il étudiait tout sans agir.

M. Nielsen: C'est votre étude.

* * *

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE SI CHRYSLER CANADA OFFRE DES GARANTIES SUR LE MAINTIEN DES EMPLOIS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Le ministre sait certainement que jusqu'à vendredi dernier la société Chrysler aux États-Unis était insolvable et que seule l'intervention du gouvernement de l'État du Michigan qui lui a accordé 150 millions de dollars de subventions a pu la sauver de la faillite.

Après les réunions qui ont eu lieu au cours de la fin de semaine à Détroit et à Winnipeg, il semble que toutes les conditions sont réunies pour que le gouvernement fédéral puisse conclure une entente avec Chrysler Canada. Le ministre peut-il dire sur le champ à la Chambre si la société Chrysler est désormais disposée, après ces entretiens, à garantir d'une façon ou d'une autre, soit maintenant soit ultérieurement, le maintien d'un nombre d'emplois correspondant à ceux qui existent et à ceux qui ont été supprimés lorsque la société a fermé certaines usines, notamment celles de Windsor?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, des progrès ont été accomplis au cours des entretiens qui ont eu lieu ces deux derniers jours, y compris sur la question du maintien des emplois dans les filiales canadiennes, maintien qui constitue une des priorités du gouvernement. J'espère bientôt pouvoir faire une déclaration à la Chambre à cet égard.

M. Deans: Madame le Président, pour éviter qu'on ne nous mette devant le fait accompli et qu'il ne soit alors trop tard pour que nous puissions entreprendre une action raisonnable et sensée, le ministre est-il au moins disposé à affirmer devant la Chambre que le gouvernement compte verser à Chrysler environ 200 millions de dollars sous une forme ou sous une autre, mais que la société ne pourra pas en disposer tant qu'elle n'aura pas accepté de donner des garanties sur le maintien des emplois et de la production au Canada, garanties que les députés de la Chambre et ceux du parlement ontarien demandent depuis six mois?

• (1440)

M. Gray: Madame le Président, le gouvernement et moi-même nous sommes surtout souciés depuis le début de protéger les emplois des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Gray: Ce que nous sommes prêts à offrir à Chrysler Canada dépend de ce que celle-ci voudra bien concéder en matière de sécurité d'emploi et dans d'autres domaines que nous estimons nécessaires. Je ne tiens pas du tout à ce que les députés apprennent autrement que par une déclaration que je ferai à la Chambre le détail de tout accord conclu.

M. Deans: Une dernière question supplémentaire, madame le Président. Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre comment on peut parler de sécurité d'emploi et songer à inclure une disposition en ce sens dans l'accord, quand l'industrie automobile de l'Ontario met à pied de façon permanente ou temporaire plus de 34,000 travailleurs?

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles sont les propositions dont il entend saisir le Parlement non seulement pour garantir les emplois des travailleurs de Chrysler, mais aussi pour mettre de l'ordre dans cette industrie et garantir à l'avenir des emplois aux travailleurs de Ford, Chrysler et General Motors?

M. Gray: Madame le Président, le député se rend compte—je le constate avec plaisir—des difficultés qu'éprouve l'industrie automobile en Amérique du Nord. En dépit de ces difficultés, nous nous appliquons à obtenir les conditions les plus avantageuses possibles pour les travailleurs canadiens. Le député et la Chambre pourront juger des conditions que nous avons obtenues une fois que nous en serons venus à un accord et que je l'aurai annoncé à la Chambre.

Outre nos efforts en faveur de Chrysler, comme je l'ai déjà dit à la Chambre, nous avons prévu, voire amorcé des entretiens avec les fabricants d'automobile afin d'en obtenir de nouveaux engagements en matière d'emploi, d'investissement, de recherche et de développement. Nous avons obtenu l'accord du gouvernement des États-Unis pour entreprendre des pourparlers à un haut niveau concernant l'application du Pacte de l'automobile. Je tiens à le répéter, nous cherchons à nous entendre pour que la première réunion ait lieu avant l'été.

* * *

L'ÉNERGIE

LA PROTECTION DES PERSONNES À FAIBLES REVENUS ET À REVENUS FIXES CONTRE LA HAUSSE DES COÛTS

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre des Finances, compte tenu de certaines réponses stupéfiantes qu'il a données hier au député de Calgary Centre qui lui demandait si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources exprimait la politique du gouvernement lorsqu'à Halifax, il a déclaré aux Canadiens des Maritimes qu'à moins d'arriver à conclure un accord nettement plus avantageux avec l'Ouest, il ne pouvait promettre aux utilisateurs d'électricité à des fins domestiques, commerciales et industrielles déjà durement touchés par des hausses de tarif ni des compensations ni ou une autre forme d'aide.

Je voudrais également demander au ministre qui est aussi vice-premier ministre et de surcroît originaire de Nouvelle-Écosse, s'il envisage de prendre des mesures immédiates pour alléger le fardeau des personnes du Canada atlantique à revenu faible, moyen ou fixe qui vont être frappées par la hausse des tarifs de l'électricité qui va se produire incessamment si l'on en juge par ce que le ministre de l'énergie, des mines et des ressources a répondu en début de semaine aux habitants de la Nouvelle-Écosse.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député devrait se réjouir que nous ayons épargné à la population de la Nouvelle-Écosse les fardeaux supplémentaires que lui avait imposés l'ancien ministre des Finances en ne réinstituant pas la taxe inéquitable et inique de 18c. le gallon sur l'essence.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Andre: Vous devriez avoir honte.

M. Forrestall: Madame le Président, en tant que député de la Nouvelle-Écosse, je tiens à dire que le ministre ne s'en tirera pas comme ça. On peut se demander si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'essaie pas de faire du chantage auprès des provinces non productrices dans cette phase finale de la confrontation avec les provinces productrices au sujet d'une entente généreuse sur le prix du pétrole.

Ma question s'adresse au ministre des Finances—nous obtiendrions peut-être plus de sympathie pour la Nouvelle-Écosse si la question s'adressait au ministre du Travail. Comme question supplémentaire, je veux donc demander au ministre des Finances de nous expliquer pourquoi le gouvernement demande aux provinces de l'Atlantique d'attendre que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ait conclu une entente avec les provinces productrices de l'Ouest avant de leur dire quelle sorte d'aide il peut accorder aux quatre provinces de l'Atlantique et aussi à l'est du Québec, soit donc cinq provinces, en vue de les aider à payer des tarifs d'électricité qui ont presque doublé. J'ai mentionné la somme de $262 pour une consommation de 5,000 kilowatts-heures . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie.

M. MacEachen: Madame le Président, le député veut savoir pourquoi le gouvernement doit attendre la conclusion d'une entente sur le prix du pétrole avant de pouvoir annoncer s'il peut aider les provinces de l'Atlantique. Il trouve cela étrange et sans précédent.

Je lui rappelle que c'est exactement ce qu'a fait l'ancien ministre des Finances. En effet, dans son budget, ce dernier a parlé d'une entente ou plutôt d'une prétendue entente sur le prix du pétrole et il a signalé qu'à condition d'en avoir les moyens, il serait peut-être en mesure de soulager le fardeau des Canadiens de l'Est.

Je signale au député que, depuis cette époque, il n'y a eu aucune augmentation et, de plus, que l'aide proposée par l'ancien ministre ne représentait qu'une infime proportion du fardeau supplémentaire qu'il voulait imposer aux Canadiens de la Nouvelle-Écosse. Je ne me souviens pas d'avoir entendu le député défendre la cause des gens de cette province au cours de la campagne.

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA CONTRIBUTION FÉDÉRALE AU FINANCEMENT D'UN CENTRE DE COMMERCE ET DE CONGRÈS À VANCOUVER

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce qui est le principal ministre de ce secteur. Peut-il expliquer à la Chambre comment il se fait que le ministre d'État chargé du Commerce ait annoncé hier à Vancouver que le gouvernement fédéral offrait une somme de 17 millions de dollars pour la construction d'un centre de commerce et de congrès alors que le ministre d'État chargé des Petites entreprises, répondant à une question qui lui avait été posée à ce sujet, avait dit pas plus de huit jours auparavant, comme on peut le constater en lisant le hansard à la page 455:

> . . . est actuellement en train d'être révisée au sein du ministère de l'Industrie et du Commerce, et nous pourrons présenter un document de discussion à nos collègues du cabinet dans les semaines à venir.

Cela veut-il dire que cette somme de 17 millions de dollars n'est pas assez élevée pour que l'approbation du cabinet soit nécessaire?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, cela signifie tout simplement que, contrairement au gouvernement précédent, nous sommes capables de prendre rapidement les bonnes décisions.

M. Clarke: Madame le Président, le ministre sait très bien qu'il s'intéresse à la question de l'emploi. Étant donné que les centres de commerce et de congrès sont une source d'emplois, pendant et après les travaux de construction, peut-il dire à la Chambre quand le gouvernement annoncera ce changement de programme, si programme il y a, en ce qui concerne le financement des centres de commerce et de congrès.

M. Gray: Madame le Président, on est en train d'étudier les autres éléments de la question, et j'espère que nous pourrons annoncer autre chose très bientôt, que ce soit moi ou mes collègues.

LE CENTRE DE CONGRÈS D'OTTAWA-CARLETON—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet des centres de congrès. Comme le ministre le sait, dans la région de la capitale nationale, la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton attend depuis longtemps une réponse à ce sujet. Or, le ministre d'État (Commerce) s'est rendu à Vancouver pour y faire une annonce à propos d'un centre de congrès ou du commerce qui sera érigé à cet endroit. Quand une telle annonce aura-t-elle lieu pour ce qui est de Ottawa-Carleton? Ou peut-être le ministre a-t-il décidé qu'Ottawa-Carleton n'aura pas de centre des congrès?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, nous n'avons rien décidé de la sorte. Nous sommes très conscients de l'intérêt que suscite ce projet dans la région d'Ottawa-Carleton, et je compte bien que nous trouverons le moyen d'y répondre favorablement, au contraire du gouvernement de mon honorable ami.

M. Baker (Nepean-Carleton): J'ai une question supplémentaire, madame le Président. Pour être honnête envers la Chambre, le député devra reconnaître que j'avais annoncé que notre gouvernement était disposé à verser une contribution de $9 millions pour le centre du commerce et des congrès de cette région. Voilà l'engagement qu'avait pris notre gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Puisque le gouvernement a annoncé son intention de transférer la société Eldorado dans le Nord et de garder Parcs Canada à Cornwall, dans des circonscriptions libérales dans les deux cas, serait-il maintenant disposé à annoncer qu'un centre des congrès sera construit dans la circonscription du député d'Ottawa-Vanier, qui est libéral? Cela les inciterait-il à hâter leur décision?

M. Gray: Madame le Président, pour bien montrer que nos efforts sont dénués d'esprit partisan, je rappelle au député que le centre des congrès et du commerce de Vancouver n'est malheureusement pas situé dans une circonscription libérale.

Une voix: Il y a encore de l'espoir.

* * *

● (1450)

LES RESSOURCES NATURELLES

LE CONTRAT DE VENTE DE CHARBON AU JAPON—L'INCIDENCE SUR LA STRATÉGIE INDUSTRIELLE

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Elle fait suite à la visite au Canada du premier ministre japonais Ohira et des entretiens qu'il a eus ici et sur la côte ouest avec le premier ministre canadien.

Le bruit court que l'on est en train de conclure un marché aux termes duquel on vendrait pendant dix ou quinze ans, cinq millions de tonnes de charbon cokéfiant par année qui proviendrait du nord-est de la Colombie-Britannique et servirait à alimenter les aciéries japonnaises. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre comment cette vente de charbon s'inscrit dans la stratégie industrielle du Canada.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le gouvernement de la Colombie-Britannique a fait valoir qu'il lui fallait exploiter les énormes gisements de charbon de cette province. Bien entendu, nous voulons coopérer avec le gouvernement de cette province ou de toute autre province dans la mise en valeur de ses ressources nationales. C'est pour cette raison que nous avons appuyé le gouvernement de la Colombie-Britannique dans ses efforts.

Je ne connais pas les détails des négociations, mais il est certain que le premier ministre du Japon a manifesté de l'intérêt pour cet aspect particulier de nos relations commerciales. Je ne pourrais dire si des contrats ont été négociés, ni de quel prix ni de quelle quantité il est question. Il faudra certainement tenir compte de ces facteurs avant de conclure une entente commune avec cette province.

M. Waddell: Le ministre sait tout comme moi que l'on a parlé de stratégie industrielle dans le discours du trône. A mon sens, il s'agit de l'établissement d'une base industrielle secondaire de fabrication au lieu de l'exportation de matières brutes.

Permettez-moi de poser la question supplémentaire suivante. Le ministre ne connaît peut-être pas les négociations en détail, mais j'imagine qu'il a participé comme ministre des Finances à l'établissement de nos positions. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si dans ses négociations avec le gouvernement japonais, le gouvernement canadien lui a demandé, en échange de l'accès aux énormes réserves d'énergie de la Colombie-Britannique de s'engager à faciliter l'accès au marché japonais aux produits industriels canadiens.

M. MacEachen: Madame le Président, nous voulons informer le premier ministre japonais des possibilités qu'offre le secteur manufacturier canadien, surtout dans les industries de technologie avancée au Canada, tout en nous efforçant, bien entendu, d'assurer un meilleur accueil aux produits canadiens sur les marchés japonais. C'est là l'essentiel de notre position.

* * *

LES FINANCES

LA LOI SUR LE TRANSFERT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES ENTREPRISES D'UTILITÉ PUBLIQUE

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, le ministre des Finances peut-il dire à la Chambre s'il a consulté ses homologues des provinces touchées par la loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, comme en témoigne le bill C-24, et quand il l'a fait, ou encore s'il s'en est tenu à la pratique lamentable de son prédécesseur, aujourd'hui procureur général, en modifiant unilatéralement l'entente?

Peut-il nous expliquer pour quelle raison les dispositions du bill sont rétroactives à plus d'un an? Aussi, en vertu de quels pouvoirs a-t-on réduit le montant à verser aux provinces, portant ainsi certaines entreprises d'utilité publique de l'Alberta à majorer leur tarif de 6½ p. 100?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le député se souviendra que la réduction du montant, telle que prévue dans la mesure législative, découlait des mesures de compression budgétaire entreprises en 1978 et qui avaient permis de réduire les dépenses de 2.5 milliards de dollars. Comme près de 20 p. 100 du total des dépenses publiques consistaient en transferts aux provinces, il a été jugé nécessaire de faire porter une part des réductions sur ce secteur. Nous avons donc apporté certains changements aux paiements de péréquation et aux tranferts aux entreprises d'utilité publique.

L'ancien ministre des Finances avait bien consulté ses homologues provinciaux à l'époque. En fait, par suite de ces consultations, si je m'en souviens bien, notre projet initial avait été modifié de façon à tenir compte de l'avis des provinces. Le député constatera que ces économies particulières ont déjà été reflétées dans les prévisions budgétaires du présent gouvernement et de son prédécesseur. Quant à l'autorité sur laquelle nous nous sommes fondés, je voudrais étudier la question de plus près avant de donner une réponse.

M. Lambert: Madame le Président, je rappelle au ministre que son prédécesseur avait fait part, à son homologue de l'Alberta, au téléphone, de son intention d'effectuer ce changement. Le gouvernement du Canada avait pris une décision unilatérale concernant une entente conclue avec les provinces. Toutefois, par suite des questions que j'avais posées à la Chambre, le ministre avait bien voulu négocier avec son homologue provincial pour en arriver à un taux de 50 p. 100.

Je répète donc: sur quelle autorité s'est-on fondé pour réduire le montant avant que la Chambre n'ait adoptée la mesure modificatrice? Il ne s'agit pas d'un simple transfert, mais bien d'une mesure qui fait l'objet d'une loi. J'invite le ministre à nous donner des explications là-dessus. Sur quelle autorité s'est-on fondé pour réduire le montant plus tôt cette année?

M. MacEachen: Madame le Président, le député demande un avis juridique que je tâcherai de lui obtenir. Toutefois, je suis sûr que nous procédons de façon appropriée à cet égard, car ces épargnes ont été reflétées dans les prévisions budgétaires, celles de l'ancien gouvernement que le député appuyait avec tant d'enthousiasme.

L'EMPLOI

LA MISE EN ŒUVRE DU RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA—LES CONSÉQUENCES POUR LES FEMMES MARIÉES AU TRAVAIL

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le 20 février dernier, le Conseil économique du Canada a publié un rapport intitulé: «The Evaluation of an Alternative Unemployment Insurance Plan».

Ayant lu le rapport, le ministre saura que sa mise en œuvre aurait des effets néfastes et désastreux pour plusieurs milliers de femmes mariées au travail. J'aimerais qu'il assure à la Chambre que ses fonctionnaires et lui ont rejeté le projet et les principes qui le sous-tendent.

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le député le sait, notre régime d'assurance-chômage fait l'objet d'une étude et celle-ci est assortie de plusieurs mandats. J'ai déjà dit publiquement que nous avions rejeté la notion de prestations à deux niveaux énoncée dans l'étude du gouvernement précédent. Je peux donc assurer au député que nous ne retiendrons pas cette recommandation du Conseil économique que son gouvernement avait acceptée au cours de son mandat.

M. Crombie: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre qui, sauf le respect que je lui dois, n'a pas parlé du rapport. Il n'y est pas question du système à deux niveaux. Le rapport traite de l'estimation des prestations versées aux femmes mariées. Si le projet est mis en œuvre, elles verront une diminution de leurs prestations, un accroissement de leur dépendance et une accentuation de la discrimination qu'elles connaissent déjà.

Le principe dont s'inspire ce rapport porte sur les femmes mariées et le travail. Pour ce qui est de ce rapport, le ministre voudra-t-il nous donner plus de renseignements et nous dire son opinion sur les principes à la base du projet? S'il n'a pas lu le projet, voudrait-il nous l'avouer?

M. Axworthy: Madame le Président, j'ai lu le projet. J'ai déjà dit au député que nous avions rejeté la notion acceptée par son gouvernement de considérer la famille ou le ménage comme une base sur laquelle appuyer le principe de l'assurance-chômage. J'ai dit publiquement que le principe d'assurance était fondé sur l'individu, ce qui serait à la base de l'étude.

* * *

LES RESSOURCES EN EAU

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE CONCERNANT L'INONDATION PROPOSÉE DES PROJETS ÉNERGÉTIQUES KEMANO

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Étant donné que la population, certains des conseils municipaux, des députés provinciaux et fédéraux du nord de la Colombie-Britannique ont appuyé la tenue d'une enquête publique et vu que le gouvernement de la Colombie-Britannique a maintenant refusé d'invoquer la loi sur les enquêtes publiques (Public Inquiries

Act) pour examiner le projet d'inondation de Kemano II qui pourrait coûter des centaines de millions de dollars au contribuable et le permis des eaux valable pour 30 ans, le ministre utilisera-t-il la loi sur les enquêtes en collaboration avec le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique pour examiner toutes les incidences des projets énergétiques Kemano I et II?

● (1500)

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Je me trouvais en Colombie-Britannique il y a quelques jours, et un représentant du gouvernement provincial m'a dit qu'aucun projet n'avait été officiellement proposé pour l'aménagement de Kemano II ou l'achèvement de Kemano I.

Cependant, mon ministère a rencontré des responsables de l'Aluminium du Canada Limitée et leur a dit qu'il fallait maintenir le débit d'eau conformément à la loi adoptée à l'unanimité par le Parlement, et que nous voulions voir leurs plans s'ils présentaient une proposition ferme. Il n'y en a pas eu à ma connaissance, à moins qu'elle n'ait été reçue dans les derniers jours.

M. Fulton: Il y a maintenant 30 ans que la loi de 1950 sur les eaux a été adoptée. Or, le ministère des Pêches et des Océans a été incapable de réglementer le débit de rivières comme la Nechako et d'en arriver à des ententes à ce sujet; de plus, la position de la province sur ce problème qui touche diverses compétences est désastreuse depuis toujours et contraire à l'intérêt public. Pour ces raisons, le ministre dirait-il au moins aujourd'hui qu'il favorisera, lorsque la société Alcan présentera son nouveau projet, la tenue d'une enquête aux termes de la loi fédérale ou provinciale sur les enquêtes?

M. LeBlanc: Il me faudra étudier les conséquences de la proposition du député. Je suis certes favorable à un débat public à ce sujet. C'est justement pourquoi nous avons modifié la loi sur les pêcheries, afin de la rendre plus stricte dans le cas des aménagements qui, sans nuire directement au poisson, touchent aux frayères et à l'habitat sans lesquels il n'y aurait pas de poissons.

* * *

LES SPORTS

LCF—LA PRÉSUMÉE VIOLATION DES DROITS DE LA PERSONNE

L'hon. Judd Buchanan (London-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État chargé du Sport amateur. Dernièrement, les Argonauts de Toronto de la Ligue canadienne de football ont retranché Scott Mallender, excellent quart-arrière canadien de l'Université de Windsor, sans même lui avoir accordé un essai.

Étant donné la décision récente qu'a rendue la Commission des droits de la personne de l'Ontario dans le cas de Jamie Bone—elle a appuyé ses revendications au sujet du règlement de la Ligue canadienne de football sur le joueur désigné, le ministre pourrait-il nous dire s'il a l'intention de prendre des mesures visant à remédier à ces conflits apparents avec la loi canadienne?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Je puis assurer le député de London-Ouest que je suis profondément préoccupé . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Regan: . . . de l'injustice du règlement de la Ligue canadienne de football, qui semble certainement discriminatoire à l'endroit des quarts-arrières canadiens. D'autres excellents joueurs de football de nos collèges sont en mesure de jouer chez les professionnels du pays, mais à cause de ce règlement, les quarts-arrières semblent faire l'objet de discrimination.

Mon ministère étudie la question depuis quelque temps déjà et j'entends communiquer personnellement avec le commissaire de la Ligue afin de discuter avec lui de certaines lois canadiennes actuellement en vigueur qui s'appliquent à la question et de tenter de la convaincre de révoquer ce règlement.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LES PERTES SUBIES PAR SUITE DE SAISIES ET LA RENONCIATION AU DROIT DE RÉCLAMER AUX TERMES DU PAAP

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, c'est au ministre chargé de la SCHL que je m'adresse. Pourrait-il nous dire s'il est vrai que la Société a été obligée de compenser des pertes de 176 millions de dollars par suite de la vente de propriétés immobilières obtenues à la suite de saisies, et de renoncer à des réclamations aux termes du Programme d'aide pour l'acquisition d'une maison?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Je ne puis confirmer le montant exact cité par le député. Il n'y a pas de doute que ces faillites s'inscrivent dans les faillites plus vastes auxquelles la Société a dû faire face l'année dernière et encore cette année. Il va sans dire que les temps sont difficiles pour tout le monde et que nous n'y échappons pas. Il faut reconnaître que le Programme d'aide pour l'acquisition d'une maison ne saurait non plus y échapper.

M. Beatty: Madame le Président, j'ai ici un exemplaire du rapport annuel de la SCHL pour l'année 1979. La lettre d'accompagnement a été envoyée au ministre le 10 mars. Le ministre a-t-il lu ce rapport et, s'il l'a lu, peut-il confirmer que le chiffre que je viens de citer figure bien à la page 28? Avec 176 millions de dollars ne pourrait-on pas acheter 3,250 maisons de $50,000 pour des familles de notre pays?

Peut-il également nous donner la confirmation qu'en plus de ces 176 millions de dollars, la SCHL a dû également éponger des pertes sur l'argent qu'elle avait prêté en vertu du programme d'aide pour l'accession à la propriété ainsi que sur les subventions qu'elle avait accordées aux personnes ayant acquis des maisons en vertu du PAAP? En d'autre termes, le montant total ne dépasse-t-il pas largement les 176 millions cités?

M. Cosgrove: Le député a le rapport sous les yeux. Je ne conteste pas les chiffres. Tout ce que j'ai dit, c'est que le rapport n'est pas à jour. Cette année, les choses se sont compliquées et on a enregistré de nouvelles pertes. La caisse d'assurance des hypothèques règle certaines de ces réclamations, en vendant les propriétés qu'elle saisit pour défaut de paiement.

La SCHL a demandé au gouvernement, comme elle l'avait demandé au gouvernement précédent, de l'aider à essuyer temporairement certaines des pertes subies, mais la caisse est dans une bonne situation; la société a fait savoir qu'elle pensait pouvoir se passer des prêts du gouvernement d'ici deux ans, et je pense qu'il appartient à la caisse de s'assurer que le programme de la société permet de faire face à cette situation qui se produit pour la première fois.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES PROGRAMMES POUR JUGULER LA CRISE DU CHÔMAGE

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Maintenant que nous connaissons tout l'intérêt qu'il porte à un chômeur particulier et puisque 22,000 travailleurs de l'industrie de l'automobile viennent d'être mis à pied, sans compter les centaines de milliers de gens qui sont atteints par ricochet dans les petites et grandes localités où ces chômeurs vivent, par exemple, les vendeurs de chaussures, les employés d'épicerie et ainsi de suite, étant donné enfin que le gouvernement piétine dans ce domaine, le ministre peut-il nous dire quels programmes il recommande au cabinet d'adopter pour juguler la crise toujours plus aiguë du chômage au Canada?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Je remercie le député et le félicite de cette question qu'il pose dans le domaine du travail depuis qu'il a été nommé critique de l'Opposition officielle dans ce domaine.

Je dois lui dire, comme il le sait certainement, que beaucoup des mesures relatives au chômage relèvent maintenant du ministère de l'Emploi. Quant au ministère du Travail, il suit de près, de concert avec d'autres ministères, les événements qui ont un impact sur l'industrie de l'automobile en général et sur les travailleurs de cette industrie en particulier. Un groupe de travail interministériel a récemment fait enquête sur la situation dans la région de Windsor et mes collaborateurs sont au courant des licenciements qui risquent d'avoir lieu.

Pour le moment, la plupart des travailleurs de l'automobile ont encore droit aux prestations d'assurance-chômage et quant aux travailleurs de la région de Windsor, le député doit savoir que la période d'admissibilité a récemment été prolongée et qu'ils ne sont pas tenus de travailler pendant un plus court laps de temps pour avoir de nouveau droit à des prestations. La décision que prendra bientôt le gouvernement concernant la société Chrysler permettra de déterminer s'il est nécessaire d'instituer des programmes d'aide aux travailleurs de l'automobile.

M. Bosley: Nous savons maintenant que le ministre du Travail est parfaitement au courant de la situation en matière de chômage. Nous voulons seulement savoir ce qu'il compte faire au sujet de ce problème. Puis-je cependant lui poser cette question supplémentaire? La semaine dernière, à une tribune publique, il a déclaré à Halifax qu'il consacrait la majeure partie de son temps à étudier des problèmes relatifs à la Nouvelle-Écosse, Sysco, Michelin et autres questions de ce genre que nous pensions être du ressort du vice-premier ministre.

Pourrait-il nous dire si son intention est de succéder au vice-premier ministre ou s'il compte s'acquitter partout au Canada des fonctions pour lesquelles les contribuables le payent?

M. Regan: Madame le Président, je regrette qu'à l'occasion de sa première tentative de traiter une question ouvrière, le député n'ait pas été capable d'évoquer certaines des préoccupations des travailleurs canadiens et certaines des grèves en cours et qu'il n'ait pas su faire preuve de plus d'imagination que cela.

● (1510)

Je tiens cependant à lui garantir que je ne me rappelle pas avoir fait une telle déclaration lors d'une assemblée à Halifax la semaine dernière. A titre de ministre originaire de la Nouvelle-Écosse, je continuerai toujours à me préoccuper des problèmes de cette province tout en prenant soin des affaires de mes ministères et si je puis être utile au vice-premier ministre, ce Néo-Écossais de grande valeur, j'en serai ravi.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

ON DEMANDE SI DES DISCUSSIONS ONT EU LIEU AU SUJET D'UNE ENTENTE QUÉBEC-CANADA POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EST DU QUÉBEC

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion économique régionale. Lors d'une visite en Gaspésie les 24 et 25 avril dernier, le ministre a annoncé son désir de conclure une autre entente Québec-Canada pour le développement de l'Est du Québec. Cette entente, bien entendu, devrait survenir après les discussions avec le gouvernement du Québec et l'approbation par ce gouvernement. Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre si, à la suite de cette annonce, il a eu des discussions ou des rencontres avec les ministres du gouvernement du Québec, et dans quel ordre monétaire cette entente pourrait se signer?

L'hon. Pierre De Bané (ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, en effet j'ai fait la proposition suivante au gouvernement du Québec, qui a été décrite par d'autres personnes comme étant la plus généreuse pour la Gaspésie, savoir que le gouvernement fédéral, dans le plein respect de la juridiction du gouvernement du Québec, participerait à l'établissement d'un fonds où il mettrait trois fois plus d'argent que le gouvernement du Québec pour aider cette région, l'Est du Québec, dans son développement économique. Malheureusement, mon homologue du Québec, M. Jacques Léonard, le ministre de l'OPDQ, a rejeté cette offre par la voix des media. Je trouve que son refus est non seulement cruel pour la Gaspésie, mais profondément hypocrite, étant donné qu'il a reçu quelque 20 millions de dollars de mon ministère pour le bien de son comté, mais qu'il refuse que d'autres régions du Québec profitent également du budget de mon ministère.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

L'UTILISATION DES RÉSEAUX DE TRANSPORT URBAIN POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Vu que les sources traditionnelles de pétrole continuent à s'épuiser, comme nous le savons tous, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il convient qu'il serait utile, pour économiser l'énergie, d'améliorer et d'étendre les réseaux de transport urbain du Canada et surtout d'en promouvoir l'usage. Autrement dit, n'admet-il pas qu'on épargne plus d'énergie en se servant des moyens de transport en commun, par exemple, plutôt que d'une automobile qui consomme beaucoup d'essence?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Oui, madame le Président.

[*Traduction*]

M. Jelinek: Madame le Président, j'aurais voulu poser ma question supplémentaire au ministre des Transports, mais en son absence, je vais la poser au vice-premier ministre.

Vu la réponse que vient de donner le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et vu qu'il est essentiel d'économiser l'énergie par tous les moyens, le vice-premier ministre peut-il expliquer pourquoi son gouvernement a décidé récemment d'annuler encore une fois l'aide fédérale qu'il a souvent promise à l'Ontario pour le transport urbain et qui représentait cette fois-ci une somme de 30 millions de dollars? Le gouvernement a commencé à faire des promesses à ce sujet en 1974, mais il ne les a jamais tenues. Nous avions essayé de respecter ces engagements, mais maintenant, les députés d'en face n'arrivent même pas à s'entendre. Le vice-premier ministre peut-il expliquer le manque d'uniformité dans la politique du gouvernement à cet égard?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, si l'affirmation du député est exacte, il devrait savoir que le programme en question et certains autres programmes ne peuvent pas être mis en vigueur pour le moment à cause de notre désir de restreindre les dépenses gouvernementales.

M. Nielsen: Qu'arrivera-t-il à Winnipeg?

M. Baker (Nepean-Carleton): C'en est fait de Winnipeg.

Questions orales

L'EMPLOI

LA FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE SPÉCIALISÉE

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Nous avons appris aujourd'hui que le ministre aurait déclaré hier à Vancouver qu'il prévoyait une pénurie de main-d'œuvre pour certaines catégories de spécialités et que d'après lui, la solution consisterait à favoriser l'immigration au Canada.

Étant donné que les toutes dernières projections du ministre des Finances indiquent que le taux de chômage variera de 8 à 10 p. 100 en 1985, soit l'année même où le ministre anticipe la pénurie en question, outre le recours aux immigrants, quelle autre mesure le ministre entend-il prendre pour préparer des jeunes Canadiens, surtout des jeunes Canadiennes, à occuper ces postes spécialisés, au lieu de songer à avoir recours encore une fois à l'importation de main-d'œuvre qualifiée pour répondre à nos besoins?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je n'ai pas vu de copie de la dépêche qui a inspiré la question du député, mais je peux quand même lui assurer que le gouvernement est parfaitement convaincu de la nécessité des programmes de recyclage.

Sans doute que le député sait déjà que nous avons dépensé plus de $800 millions en programmes de formation. Nous allons renégocier les ententes conclues avec les provinces avant la fin du mois de mars prochain. Nous en profiterons alors pour nous assurer que les nombreux travailleurs qui sont actuellement désavantagés par leur manque de qualifications, auront toutes les occasions voulues de répondre à la forte demande de nouvelles spécialités, demande qui se fait surtout sentir dans les grands projets d'exploitation des richesses naturelles dans l'ouest du Canada.

Je demande simplement au député d'inviter ses collègues à profiter de l'étude du projet de loi sur le crédit d'impôt à l'emploi et d'autres mesures, pour manifester leur pleine collaboration de manière à ce que ces mesures soient adoptées le plus rapidement possible et que nous puissions enfin passer à l'action.

M. Rae: Madame le Président, je doute que le ministre ait vraiment répondu à ma question, mais il a fait un beau discours. Au lieu de m'en tenir aux grandes lignes des programmes fédéraux-provinciaux, je signale au ministre que seulement 15 p. 100 des offres d'apprentissage de spécialités nouvelles ont été réservées aux femmes dans les programmes financés par son propre ministère.

Quelles mesures précises le ministre entend-il prendre pour s'assurer que nous ne continuions pas simplement à importer de la main-d'œuvre spécialisée alors qu'il y a actuellement plus d'un million de Canadiens sans emploi? Tout indique, comme le confirment les projections provenant du ministère des Finances dont on nous a fait part lors de la présentation du budget de décembre, que le chômage restera un problème constant au Canada jusqu'en 1985. Quelles mesures son ministère est-il en train de prendre pour s'assurer que les Canadiens et les Canadiennes occuperont les emplois qui seront nécessaires à notre expansion industrielle dans les années 1980?

M. Axworthy: Madame le Président, j'apprécie aussi le discours qu'a fait le député de Broadview-Greenwood, et je voudrais simplement lui rappeler encore une fois que le gouvernement a affirmé dans le discours du trône à l'ouverture de la législature qu'il présentera un certain nombre de mesures visant à remanier les programmes de recyclage et de création d'emplois. Nous avons l'intention d'annoncer ces programmes dès qu'ils seront finalisés.

Entre-temps, il y a le programme d'action positive de mon ministère. Nous sommes en rapport avec un certain nombre d'employeurs privés partout au pays pour nous assurer que les femmes et les groupes minoritaires aient pleinement accès aux marchés d'emploi. De plus, si le député veut patienter une semaine ou deux, je puis lui assurer que nous annoncerons un certain nombre de nouveaux programmes qui devraient apaiser ses inquiétudes.

LA SANCTION ROYALE

[*Français*]

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication, dont voici le texte, a été reçue:

Madame le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Julien Chouinard, Juge puîné de la Cour suprême du Canada en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 7 mai, à 17 h 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer,
madame le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le Directeur administratif
auprès du Gouverneur général,
Edmond Joly de Lotbinière.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET LA DÉFENSE NATIONALE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le 1er rapport du Comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

[*Traduction*]

. . . dans les deux langues officielles, évidemment.

[*Note de l'éditeur: Le texte du rapport susmentionné figure dans les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

● (1520)

LA LOI SUR LE PARTAGE DES REVENUS MINIERS DE LA RÉSERVE INDIENNE DE FORT NELSON

MESURE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le bill C-26, tendant à mettre en œuvre l'accord conclu entre Sa Majesté du chef de la province de la Colombie-Britannique et Sa Majesté du chef du Canada en matière de partage des revenus produits par l'exploitation des gisements minéraux de la réserve indienne de Fort Nelson.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CENTENAIRE DU HANSARD

LA PARUTION DES ALLOCUTIONS PRONONCÉES LORS DE L'INAUGURATION DE LA PLAQUE COMMÉMORATIVE, EN APPENDICE AU COMPTE RENDU OFFICIEL

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, je demande à présenter une motion que j'ai communiquée aux leaders des autres partis, et ils sont disposés, comme vous le constaterez, à l'adopter sur-le-champ. Je propose donc, appuyé par le président du Conseil privé (M. Pinard) ainsi que par le député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Que le texte des allocutions prononcées à midi, aujourd'hui, dans la rotonde de cet édifice, à l'occasion du centenaire du hansard paraisse en appendice au hansard d'aujourd'hui.

Mme le Président: La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 2, 9, 192 et 309.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LES FONCTIONNAIRES—LES RETENUES SUR LES SALAIRES POUR DETTES NON ACQUITTÉES

Question nº 2—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter une loi autorisant une retenue sur le salaire des fonctionnaires pour dettes non acquittées dont le paiement a été ordonné par jugement et, sinon, quelles raisons justifient le maintien du privilège actuel au bénéfice exclusif des fonctionnaires?

2. Le gouvernement veillera-t-il à ce que les fonctionnaires assument entièrement leurs responsabilités à l'égard de la société, en ce qui concerne le paiement de leurs dettes?

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): 1. Oui. un tel projet de loi sera présenté au cours de la présente session du Parlement.

2. Oui, dans la mesure où tout employeur est tenu légalement responsable de respecter la loi permettant les saisies-arrêts des salaires des employés.

LE MAJOR P. A. LEMIEUX—LE BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

Question nº 9—**M. Cossitt:**

1. Quels renseignements renferme le dossier d'emploi à la Fonction publique du Major P. A. Lemieux du Bureau du Conseil privé, y compris les postes occupés, les dates de nomination, etc.?

2. Avant d'entrer à l'emploi de la Fonction publique, le Major Lemieux a-t-il été au service des Forces armées canadiennes et, le cas échéant, *a*) à quel titre, *b*) pendant combien de temps, *c*) de quelle façon a-t-il pu être lié à des questions de sécurité?

M. David Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Le major P. A. Lemieux (lieutenant-colonel en retraite) a été engagé au bureau du Conseil privé le 5 juillet 1972 en qualité de membre de secrétariat (Sécurité et renseignements).

2. De janvier 1943 à novembre 1945, le major Lemieux a servi dans les Forces canadiennes (infanterie), au Canada et outre-mer; il est ensuite devenu membre de la réserve supplémentaire. Il a repris le service actif dans l'infanterie en novembre 1949, et en janvier 1950 il devenait officier subalterne d'état-major à la Direction du renseignement. Jusqu'en janvier 1967, année où il fut détaché auprès de la Commission royale d'enquête sur la sécurité, le major Lemieux a occupé divers postes dans le domaine de la sécurité et des renseignements militaires. Une fois sa tâche terminée auprès de la Commission, il a été détaché au bureau du Conseil privé; il y a travaillé de janvier à juillet 1969, puis il est retourné à la Direction de la sécurité des Forces armées canadiennes en qualité de membre de l'état-major. En novembre 1969, il était officiellement détaché auprès du secrétariat de la sécurité du Bureau du Conseil privé où il a travaillé jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de la retraite obligatoire correspondant à son grade.

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE—LES RECETTES OU LES DÉFICITS

Question nº 192—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la Construction de défense (1951) Limitée?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):

1. *a*)	1976-1977	Recettes	Crédit 15 du MDN	$4 965 645
		Déficit net		164 208
b)	1977-1978	Recettes	Crédit 15 du MDN	5 837 866
		Déficit net		45 105

NOTA: On obtient le déficit net en soustrayant les dépenses des recettes. On entend par recettes la somme allouée au crédit 15 par la Défense nationale.

2. *a*) Vote 15—MDN

1976-1977	$4 965 645
1977-1978	$5 837 866

b) Le gouvernement n'a accordé ni prêts, ni avances, ni garanties à la société Construction de défense (1951) Limitée.

c) Le gouvernement n'a pas investi de capitaux dans la société Construction de défense (1951) Limitée au cours des années financières 1976-1977 et 1977-1978.

Demandes de documents

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE—LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION—SAINT-JEAN (QUÉ.)

Question nº 309—**M. Herbert:**

1. Au cours de chacune des sept dernières années, quelle a été la valeur des travaux de construction administrés par Construction de Défense (1951) Limitée à la base de Saint-Jean (Qué.)?

2. Le 31 mars 1979, à combien s'élevaient *a*) les contrats inachevés, *b*) les soumissions non adjugées?

L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre de la Défense nationale):

1.

	Développement de la base	Autres constructions	Total
1972-1973	$ —	$1 336 428	$1 336 428
1973-1974	—	58 842	58 842
1974-1975	—	573 962	573 962
1975-1976	1 662 673	894 934	2 557 607
1976-1977	11 977 794	—	11 977 794
1977-1978	32 617 416	92 359	32 709 775
1978-1979	23 729 271	7 500	23 736 711

2. *a*) $69 734 237 NOTA: Le travail inachevé dans le cadre de ces contrats représente une valeur de $4 965 486.

b) Pas de soumission non adjugée.
Pas de demande de soumission en souffrance.

[*Traduction*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de l'avis de motion portant production de documents nº 3?

[*Traduction*]

RAPPORT—VÉRIFICATION DU CLASSEMENT—RÉGION DE LA CAPITALE NATIONALE ET AILLEURS AU CANADA

Motion nº 3—**M. Herbert:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des documents qui ont servi à la rédaction du «Rapport sur la vérification de la classification effectuée dans la Région de la Capitale nationale et dans le reste du Canada».

M. Robert Daudlin (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le rapport de la vérification du classement des postes des fonctionnaires dans la région de la Capitale nationale et ailleurs a été déposé à la Chambre par le président du Conseil du Trésor le 18 décembre 1978. Il n'existe pas de document dont on pourrait dire qu'il a servi à la préparation de ce rapport. Je demande donc au député de retirer sa motion.

M. Herbert: Qu'on la reporte à l'ordre du jour.

Mme le Président: Reportée à l'ordre du jour.

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que tous les autres avis de motion portant production de documents soient reportés.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre que les autres avis de motion portant production de documents soient reportés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR L'ARRANGEMENT COMMERCIAL CANADA-FRANCE, 1933 ET LA LOI SUR L'ARRANGEMENT COMMERCIAL SUPPLÉMENTAIRE CANADA-FRANCE, 1935

MESURE ABROGATIVE

L'hon. E. F. Whelan (au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures) propose: Que le bill S-5, tendant à abroger la loi sur l'Arrangement commercial Canada-France, 1933 et la loi sur l'Arrangement commercial supplémentaire Canada-France, 1935, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

—Madame le Président, ce projet de loi a déjà été présenté à la Chambre et, je crois, au Sénat quatre fois. En abrogeant les lois en cause, nous espérons résoudre quelques-unes des difficultés juridiques qui se posent pour l'industrie vinicole canadienne à cause de l'emploi du nom «champagne», d'abord, et d'autres appellations considérées comme étant d'origine. Le gouvernement français n'a pas protesté officiellement à la suite des pourparlers officiels qui ont eu lieu, sauf erreur, il y a plus de deux ans avec l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui occupe aujourd'hui un poste dans sa province natale de Terre-Neuve.

Le produit canadien dont il s'agit est un bon produit, et je conseillerais à quiconque doit ou veut l'employer de ne pas hésiter à le faire.

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, je voudrais profiter de l'occasion pour faire quelques observations sur ce projet de loi, que je recommande à la Chambre d'adopter de toute urgence. L'Arrangement commercial Canada-France, qui fut adopté en 1933 et modifié en 1935, devrait être abrogé depuis quelques années.

Depuis des années, les viticulteurs canadiens donnent l'appellation «champagne» à leurs vins, utilisant des termes génériques sans hésitation et en toute liberté. L'appellation «champagne» était utilisée dans bien des pays et les viticulteurs canadiens ont fabriqué et commercialisé des champagnes sous leur marque respective. Les poursuites en justice qui avaient été intentées contre un viticulteur ontarien il y a quelques années ont toutefois causé bien du souci à nos viticulteurs. L'abrogation de cet arrangement contribuera beaucoup à les rassurer.

L'application d'une nouvelle taxe d'accise proposée et imposée par le gouvernement actuel m'autorise à donner certains détails sur la culture de la vigne et la viticulture au Canada. Ce secteur est un de ceux qui prend le plus d'expansion en Ontario. Il existe plus de 900 viticulteurs dans la seule région du Niagara qui possèdent de 26,000 acres de vignes. Si la superficie a augmenté de 1,000 acres l'année dernière, la récolte de raisin a toutefois baissé de 3,000 tonnes. Des 70,000 tonnes de raisin produites, plus de 44,000 ont été vendues aux établissements vinicoles ontariens, créant ainsi beaucoup d'emplois dans les industries canadiennes de la transformation, de l'embouteillage et de l'emballage.

C'est à la fin des années 40 qu'on a commencé à planter de la vigne française hybride, suivie des variétés classiques de Vitis vinifera. Bien des experts prédisaient que ces vignes ne survivraient pas à l'hiver canadien. Toutefois, grâce au travail acharné des chercheurs et des scientifiques de l'Institut de recherche horticole de l'Ontario et aux travaux de recherche effectués par des établissements vinicoles privés, grâce aussi à l'habileté des viticulteurs ontariens eux-mêmes, la production de raisin de ces variétés spéciales a dépassé les 20,000 tonnes pour la deuxième année consécutive. Les consommateurs de vin canadiens découvrent de plus en plus que les vins de table ontariens méritent les succès remportés aux compétitions internationales.

Bien que l'on se soit surtout intéressé à des variétés spéciales de vigne, l'expérience a démontré qu'il faut tenir compte du raisin Labrusca, qui représente 50 p. 100 du raisin produit dans la région du Niagara, dans les programmes de viticulture, de planification et de plantation. Bon nombre des vignobles qui produisent le Labrusca ont un sol qui ne se prête pas à la culture des nouveaux cépages. Cette variété est idéale pour la production de jus à cause de sa saveur assez fruitée. Elle sert aussi de base pour la fabrication des vins pétillants à faible teneur d'alcool, de l'ordre de 7 p. 100, et des fameux xérès et portos du Niagara. Peut-être bon nombre de connaisseurs n'apprécient-ils pas les Baby Duck, Lonesome Charlie et autres vins à 7 p. 100 d'alcool, mais ces vins se sont à présent taillés une part remarquable du marché du vin dans tout le Canada, et sont les seuls à être exportés, surtout au Royaume-Uni et au Japon.

Grâce au travail incessant de l'entreprise privée, la viticulture et la fabrication du vin et du jus sont devenues de grandes industries dont l'importance continue de croître dans l'économie de l'Ontario et du Canada.

● (1530)

Les recettes brutes des viticulteurs se sont chiffrées à 19 millions de dollars en 1979. On estime qu'en 1979 les recettes fédérales et provinciales provenant de la taxe d'accise et de la taxe de vente fédérale, de la taxe de vente provinciale et de la majoration des prix ont atteint 100 millions de dollars. Il ne s'agit là que du chiffre des ventes de vins produits à partir de raisins cultivés en Ontario. Si on avait perçu la taxe d'accise que vient d'imposer le ministre des Finances (M. MacEachen) sur la récolte de 1979, les recettes fiscales auraient été de 118 millions. Cela aurait voulu dire que les gouvernements fédéral et provinciaux auraient perçu en moyenne $2,600 sur chaque tonne de raisins de l'Ontario transformés en vin ou, autrement dit, chaque acre de raisins de vigne cultivés en Ontario aurait rapporté $7,800 aux trésors fédéral et provinciaux. C'est très disproportionné quand on considère que le producteur ne reçoit en moyenne qu'un revenu de $780 l'acre.

La majoration de la taxe d'accise représente une augmentation de taxe de plus de $184 par tonne de raisins cultivés au Canada. L'augmentation procentuelle par gallon de vin s'établit en moyenne à 185 p. 100 par opposition à 29 p. 100 pour la bière et 6 p. 100 par gallon de spiritueux. Environ 38 p. 100 des vins produits dans la région du Niagara l'est sous forme de portos et de sherrys. La nouvelle augmentation de la taxe d'accise se traduira par une hausse de $1 la bouteille de sherry ou de porto. Cela se trouve à réduire le marché des producteurs de vin canadien qui ne peuvent concurrencer les autres producteurs de porto et de sherry et c'est pouquoi ils ont complètement cessé d'acheter le raisin de base Labrusca. Le gouvernement pourrait vouloir étudier les répercussions que cette baisse des ventes dans ce secteur des plus taxé des vins aura sur l'ensemble de ses recettes fiscales.

Pendant des années, la ville de St. Catharines n'a pu croître et se développer comme elle l'aurait pu pour la très bonne raison qu'elle est située dans la ceinture de fruit de la péninsule du Niagara. Des vergers de fruits tendres ont été convertis en vignobles parce qu'il y a maintenant enfin une machine à cueillir les raisins. Les producteurs de fruits tendres doivent surtout compter sur la main-d'œuvre étrangère pour cueillir leurs récoltes. Les municipalités et les organisations s'intéressant à la préservation de ces terres fruitières pour les générations canadiennes futures se tournent vers le gouvernement fédéral pour savoir s'il veut vraiment protéger les terres fruitières de notre pays. Même si les producteurs de fruits du Canada réclament une certaine forme de protection depuis des années, on ne peut dire que l'industrie de la viticulture et de la production de vin soit une industrie protégée ou même une industrie que le gouvernement fédéral encourage.

Le champagne

Le président de l'Ontario Grape Growers Marketing Board a qualifié le mini-budget de catastrophe majeure pour l'industrie vinicole de l'Ontario. Il a dit ceci:

A moins d'apporter rapidement des changements, nous prévoyons pour cet automne un surplus de 10,000 tonnes de raisin que nous ne saurions écouler sur le marché. L'année sera des plus catastrophiques dans l'histoire de notre industrie.

Il a également ajouté que la nouvelle taxe d'accise fédérale sur les vins présage la plus grande crise qu'ait jamais connue l'industrie vinicole de l'Ontario.

Si le gouvernement fédéral tient à protéger cette région fruitière contre les pressions de la croissance urbaine et de l'expansion, il ne peut plus se montrer indifférent à l'égard de l'industrie des fruits charnus et de la précieuse industrie vinicole. Il doit agir rapidement pour rétablir la proportion traditionnelle de la taxe sur les diverses boissons alcooliques. Les vins, la bière et les spiritueux sont tous différents les uns des autres, sauf que tous contiennent de l'alcool. Nous irions dans le même sens que les autres pays vinicoles si nous supprimions la taxe sur le vin fabriqué au Canada.

Les taxes qui frappent le vin au Canada sont déjà plus fortes que celles imposées dans la plupart des autres pays, d'où les difficultés pour notre industrie de concurrencer les vins à meilleur marché de la Hongrie, de l'Italie, de la Yougoslavie et d'ailleurs. Ne pas changer cette taxe d'accise préjudicierait directement cette industrie canadienne en pleine expansion. Le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) l'a reconnu et a promis, au début de l'année, à l'industrie vinicole de réviser la taxe si son gouvernement était reporté au pouvoir.

L'adoption de cette loi aujourd'hui constitue un pas dans la bonne voie pour ce qui est d'aider l'industrie vinicole du Canada. Nous devrions la faire suivre d'une réduction rapide et substantielle de la taxe imposée dans ce secteur de notre économie.

Des voix: Bravo!

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, j'aimerais dire deux mots à ce sujet. J'ai une longue expérience de l'industrie vinicole, que je connais depuis 14 ans au moins pour l'avoir servie à divers titres, dont le moindre n'est pas celui de dégustateur. Je me souviens que lorsque je siégeais à l'Assemblée législative ontarienne, la question des viticulteurs et des répercussions que les projets de loi pouvaient avoir sur eux revenait avec une déconcertante régularité. Ayant représenté une même région pendant une douzaine d'années, je suis navré de constater le temps qu'il a fallu au gouvernement pour s'attaquer à cette question. Je connais les problèmes des viticulteurs et ceux des fabricants de vin.

En ce qui concerne la viticulture elle-même, un des grands contrecoups évoqués par le député de St. Catharines (M. Reid) a été l'urbanisation et la montée spectaculaire des coûts qui en résultent. Les agriculteurs ont du mal à conserver leur rentabilité sous les assauts de l'urbanisation. Il faut y ajouter la question, également évoquée par le député de St. Catharines, de la taxe d'accise et de toutes les procédures entamées par les fabricants, aux frais bien sûr, partiels ou entiers, du consommateur et du vigneron. Tout cela accroît grandement et sans raison l'incertitude des viticulteurs de la région.

Il y a diverses choses que le gouvernement devrait envisager. Si nous voulons encourager l'industrie vinicole, si nous croyons qu'elle est susceptible de croissance, et si nous décidons qu'il faut encourager la viticulture, il va falloir scruter très attentivement la structure des prix. Cela m'embête de citer sans arrêt le député de St. Catharines, mais aujourd'hui il a absolument raison. S'il arrive d'avoir tort sur d'autres questions, ce n'est pas le cas aujourd'hui. L'ennui c'est qu'au fur et à mesure que nos vins deviennent plus potables, que leur qualité s'améliore, que leur goût devient plus agréable, qu'ils se gagnent de nouveaux adeptes au Canada et ailleurs, la tentation devient plus forte pour l'État de chercher à en retirer plus d'argent par la voie fiscale, et pour les importateurs de chercher par tous les moyens à empêcher leur développement. C'est là un problème que le gouvernement doit étudier dans ses tenants et ses aboutissants.

Il ne suffit pas de dire que la taxe d'accise ajoute une charge injuste. Dans le cas des xèrès par exemple, l'industrie vinicole de la péninsule du Niagara produit des vins fort agréables et fort honorables. Il suffirait de les mettre dans une autre bouteille pour que beaucoup de gens qui se considèrent comme des connaisseurs n'arrivent pas à les distinguer d'un autre. Maintenant qu'ils ont atteint ce degré de qualité et de saveur, le gouverneur décide malheureusement d'alourdir davantage leurs charges fiscales. Il s'engage là sur la voie des rendements décroissants. En fait, je crois que ce serait une erreur. Au moment où l'industrie présente des possibilités de croissance, le gouvernement devrait songer, au lieu d'imposer cette taxe, à favoriser un accroissement de la consommation et une expansion parallèle de l'industrie qui serait ainsi en mesure de répondre aux besoins futurs des gens qui aiment boire ces vins.

● (1540)

Pour ce qui est de la question du champagne français, quand nous produisions du champagne imbuvable, les Français se fichaient bien du nom qu'on lui donnait. C'est seulement quand nous avons commencé à fabriquer du champagne qui se vendait, quand nous avons amélioré la qualité de ce vin blanc mousseux au point qu'il était devenu possible de le verser dans un verre et de le boire, que les Français ont commencé à s'y intéresser. Le gouvernement aurait pu agir beaucoup plus rapidement, car il en a coûté très cher pour préparer le procès qu'il faudra tenir, ou plutôt qui aurait eu lieu si ce bill n'avait pas été présenté aujourd'hui.

Je dirai au gouvernement que les problèmes des fabricants de vins peuvent paraître moins importants que certains autres et qu'ils semblent porter moins à conséquence parce que nous sommes un pays en pleine croissance et que nous avons beaucoup d'obstacles à surmonter. Il peut sembler en être ainsi, mais compte tenu, d'une part, de la capacité générale de production de cette industrie dans le sud de l'Ontario et surtout dans la péninsule du Niagara, et, d'autre part, des sommes que représente la vente de ces produits, les retards causés par le gouvernement ont coûté très cher aux fabricants. En fait, il se peut même qu'ils aient contribué à réduire leurs ventes. Tout cela résulte peut-être de l'incertitude qui régnait et du fait que beaucoup de travailleurs et certains fabricants de vin ne pouvaient prévoir ce que l'avenir leur réservait. En outre, sachant que tout champagne désigné sous une autre appellation ne serait pas du champagne, en tous cas pas pour les consommateurs, ces retards ont peut-être ralenti la croissance naturelle de l'industrie viticole. Par ailleurs, ils forceront certainement celle-ci à dépenser beaucoup plus pour commercialiser ses produits.

A cet égard, c'est avec plaisir que j'appuie le bill. Il y a quelques années, lorsque j'étais député à l'assemblée législative de l'Ontario, j'aurais été ravi d'appuyer un bill de ce genre. Je n'aurais jamais pensé qu'un jour où je serais député à la Chambre, nous étudierions ce bill. On ne peut jamais jurer de l'avenir. C'est fantastique tout ce qui peut arriver aux gens.

M. Whelan: Parlez-en donc à Stanley.

M. Deans: Justement, vous voyez.

L'autre problème réside dans le fait que les choses auraient pu aller un peu plus vite, je crois, si nous avions été de l'autre côté de la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Je tiens aussi à dire que nous devrons décider si nous voulons avoir une industrie viticole solide, appuyée par les viticulteurs de la péninsule du Niagara, ou alors voir disparaître la péninsule sous l'asphalte et les édifices de béton. Ce sont les trois paliers de gouvernement qui doivent prendre ces décisions. L'industrie vinicole ne pourra survivre si elle doit toujours lutter contre les empiètements urbains.

Sans doute le député de St. Catharines se souvient-il des tentatives du conseil de ville de St. Catharines, il n'y a pas tellement de mois ou d'années, pour reculer les limites de la ville et de tout le temps qu'il a passé à essayer de savoir si cela allait embarrasser et nuire aux viticulteurs de la région. Évidemment, nous y avons mis un frein, mais le gouvernement devra prendre et appliquer des décisions très rigoureuses en matière de politiques foncières. Nous devrons chercher à concilier les efforts de l'agriculteur et les besoins des citadins. Nous devrons tenir compte du très lourd fardeau fiscal que l'agriculteur doit assumer lorsque le ville entoure son exploitation de toutes parts. Nous devrons tenir compte du lourd fardeau que la fiscalité impose aux familles qui possèdent une petite exploitation agricole dans la péninsule du Niagara.

Lorsque des municipalités—Stoney Creek est un bon exemple—dirigées par un conseil favorable à l'urbanisation sont prêtes à lotir toutes les terres dont elles peuvent s'emparer et à favoriser l'empiètement urbain au détriment de la collectivité agricole, nous devons reconnaître qu'il faut traiter les agriculteurs, s'ils doivent survivre, d'une façon qui leur permette de résister au progrès industriel et aux empiètements urbains dans la péninsule, ailleurs dans la province et ailleurs au Canada.

L'adoption de ce bill mettra peut-être un terme au combat autour du nom champagne. Quant à moi, j'en doute, car il se poursuivra probablement à un autre palier. Peut-être pas devant les tribunaux, mais par l'entremise des grands moyens de diffusion. Quoi qu'il en soit, l'avenir à long terme de l'industrie dépendra dans une large mesure d'une politique coordonnée en matière de prix, de fiscalité et d'utilisation foncière. Sans une telle politique, quels que soient les noms que nous autorisions, l'industrie ne survivra pas.

J'invite le ministre à nous entretenir de la question, ici, à la Chambre, avant trop longtemps. Je le prie d'une part de nous dire comment il compte réconcilier le fait que le cultivateur assume une aussi grande part du fardeau fiscal, mais doit en même temps subir les pressions énormes que lui impose une expansion urbaine effrénée et d'autre part, de nous expliquer comment nous pourrions peut-être assurer aux générations futures de cultivateurs que leur seront réservées nos terres les plus précieuses. Pourquoi conserver toutes les terres rocailleuses pour plus tard et employer toutes les terres arables maintenant? Pourquoi permettre à l'expansion urbaine d'envahir les meilleures terres dans les régions clémentes pour nous retrouver, dans les années à venir, avec peut-être seulement les terres moins avantageuses et manifestement les moins fertiles?

D'aucuns m'ont affirmé, bien sûr, que la technologie agricole moderne se chargera d'apporter les améliorations nécessaires pour que nous puissions produire davantage sur des terres moins généreuses, que grâce au matériel agricole et à toutes sortes d'engrais nous parviendrons à produire plus avec moins. Je suis un saint Thomas à cet égard; j'aimerais pouvoir compter sur quelque chose d'un peu plus concret, et non pas uniquement sur des promesses illusoires, ou encore de vagues assurances nées des vapeurs nocturnes d'un cerveau abreuvé de vin quelconque ou, quant à cela, de whisky bon marché ou de bière.

En vérité, nous y gagnerions à la longue à nous occuper du vrai problème. Voilà un problème hypothétique, alors que le vrai problème est celui que je viens de mentionner. Nous devrons faire ces choses, et j'exhorte le ministre à s'attaquer au plus vite à ce problème et à voir si celui-ci peut être résolu.

L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln): Monsieur le Président, je n'ai que quelques mots à dire à ce sujet, car il est bien évident, et j'en suis agréablement surpris, que tous les partis s'entendent pour adopter ce projet de loi, d'ailleurs déjà adopté au Sénat. Il est extrêmement tentant de discuter ici de l'industrie en général, du moins de souligner la nécessité d'en parler, et de prévoir un autre moment pour discuter de la croissance formidable de l'industrie vinicole canadienne, non seulement en Ontario, mais aussi dans d'autres régions, y compris la Colombie-Britannique.

J'ai hésité à prendre la parole parce que je sais que tous les députés veulent adopter ce projet de loi avant 4 heures et que nous avons besoin, pour ce faire, de la bonne volonté et de la coopération de tous. Néanmoins j'ai cru important de prendre la parole, ne serait-ce que pour faire consigner que j'appuie ce bill et pour témoigner de l'intérêt nouveau et peut-être définitif que je porte sinon au vin, du moins à la région autrefois représentée à l'Assemblée provinciale par le député du Nouveau parti démocratique, avec lequel j'ai d'excellents rapports à l'extérieur de la Chambre.

Le champagne

● (1550)

Je suis enchanté de l'adoption de ce bill parce qu'il consacre dans les textes ce que le gouvernement avait signifié il y a plusieurs années, la fin d'un protocole, d'un accord commercial avec la France qui remonte aux années 30, époque où notre industrie vinicole laissait beaucoup à désirer. Ce bill consacre dans les textes la volonté manifestée il y a plusieurs années par le gouvernement, et il empêche ainsi toute possibilité de poursuites.

Le député de St. Catharines (M. Reid) est un homme politique fort pénétrant, qui a bien servi son pays à tous les niveaux. Il a été maire de St. Catharines quand cette ville a laissé absorber par l'urbanisation le magnifique terroir viticole qui la bordait. Comme il a dû être difficile pour le maire de laisser faire les promoteurs immobiliers, malgré tout l'intérêt qu'il témoignait aux agriculteurs, intérêt bien connu dont il nous a fait part aujourd'hui. Le député de Hamilton nous a bien dit devant quel dilemme il a été placé.

Il est certain que la meilleure défense qui puisse s'interposer entre le monde rural et l'envahissement du bitume, ce sera un revenu agricole décent. Au risque de paraître partisan alors que je n'en ai pas la moindre intention, je rendrai donc hommage au ministre de l'Agriculture (M. Whelan). La population du comté de Lincoln, et en particulier celle de la ville de Grimsby m'a dit que c'est au ministre de l'Agriculture qu'elle doit l'implantation d'une industrie du marc, encore toute petite mais en pleine expansion. Il y a quelques années le ministre avait réussi à convaincre le cabinet de l'époque de fournir l'argent nécessaire pour acheter certaines variétés de raisin qui ont été remises à la seule société canadienne qui puisse vraiment dire qu'elle fabrique du brandy canadien. Cela montre bien que l'industrie vinicole, surtout dans la péninsule du Niagara, a des amis partout.

Je dois cependant signaler encore une fois au député de St. Catharines qu'à mon avis, la taxe que le ministre des Finances (M. MacEachen) a imposée il y a quelques semaines nuit à l'industrie vinicole. Je regrette donc que cette taxe ait été imposée, mais même si ce n'est pas de cela que nous parlons aujourd'hui, je rappelle au député de St. Catharines que cette taxe est une réplique exacte de celle qu'avait proposée l'ancien gouvernement. Le député a sans doute raison quand il affirme que l'ancien ministre des Finances avait accepté pendant la campagne électorale d'envisager la suppression de cette taxe. Par ailleurs, il faut aussi signaler que le ministre des Finances actuel a promis la même chose l'autre jour à la Chambre.

Je ne voudrais pas terminer sur une note imbue de sectarisme politique et je ne voudrais pas non plus exprimer des opinions différentes de celles du député de St. Catharines. Je suis très heureux que les députés de tous les partis qui représentent la péninsule du Niagara aient pu mettre de côté tout esprit de parti pour favoriser l'industrie vinicole de leur région.

M. l'Orateur adjoint: Le député d'Annapolis Valley-Hants.

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, je vous remercie. Si la présidence éprouve certains difficultés à se rappeler mon nom, j'ai . . .

M. l'Orateur adjoint: La présidence a peut-être des difficultés à cet égard, mais je signalerai en guise de rappel au Règlement que la présidence préfère qu'on l'appelle M. l'Orateur.

M. Nowlan: Je suis bien d'accord, monsieur l'Orateur, mais si la présidence éprouve des problèmes à prononcer mon nom, j'ai pour ma part de la difficulté avec le genre des noms.

Je serai bref, monsieur l'Orateur, parce que je sais que tous les partis ont accepté d'adopter le bill à toutes ses étapes et de le renvoyer à l'autre endroit pour la sanction royale aujourd'hui même. Ce bill aidera l'industrie vinicole. Je me rends compte d'ailleurs que les députés de la région du Niagara s'intéressent d'un peu plus près que moi à cette industrie.

Tout ce que je veux dire au ministre, c'est que je sais fort bien qu'il est originaire d'une autre région de l'Ontario et que d'autres provinces à part l'Ontario éprouvent des problèmes, non pas avec le champagne ou même le «Champlain», mais avec le cidre. Sans m'engager plus loin dans la controverse et compte tenu du fait que le Conseil horticole canadien a adopté des résolutions concernant le problème de la boisson composée de jus de pommes et du cidre doux, lesquelles, si elles sont adoptées, relèveront la production et, du fait, le revenu et la situation matérielle des pomiculteurs canadiens, je rappellerai au ministre que même si je souscris au projet de loi et ne tiens pas à en retarder l'adoption, j'ai songé à un moment donné—avant de comprendre qu'il s'agissait d'une entente conclue par tous les partis—que si le projet de loi traitait de boissons, je ferais en sorte, quel que soit le liquide en question, d'y faire inscrire le cidre.

Que ce soit à la Chambre, devant le comité permanent de l'agriculture, ou par lettre, j'espère que nous arriverons à une conclusion satisfaisante au sujet des résolutions, adoptées par le Conseil horticole canadien, relatives au problème posé par le cidre doux, comme cela semble être le cas aujourd'hui à l'occasion de l'étude du bill S-5.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, je rongeais mon frein tout à l'heure en entendant parler le député de Lincoln (M. Mackasey). Le député a-t-il jamais essayé de commander du vin canadien à bord des avions d'Air Canada? Il est impossible d'en obtenir. Je souscris presque entièrement aux propos du député de Hamilton Mountain (M. Deans), mais je rappellerai que nous avons une industrie vinicole dans la vallée de l'Okanagan, en Colombie-Britannique. L'industrie y est fort prospère. En fait, j'ai voulu apporter quelques échantillons de notre vin pour que les députés puissent y goûter. Il s'agit de nouveaux vins fabriqués dans la vallée de l'Okanagan, et particulièrement dans la nouvelle industrie de fabrication de vins domestiques qu'on trouve par exemple à Trépanier, à Port Moody et dans le sud de la province.

Je souscris particulièrement aux propos du député de Hamilton Mountain concernant les problèmes que posent pour les viticulteurs l'expansion urbaine dans les régions en culture. Nous avons eu à régler ce problème. Un ancien gouvernement provincial néo-démocrate a eu à régler ce problème en Colombie-Britannique. Je crois que ce gouvernement s'inscrira dans l'histoire politique du Canada comme un gouvernement qui a fait montre de beaucoup de courage dans cette affaire. Le gouvernement Barrett, le dernier gouvernement NPD et le prochain gouvernement de la Colombie-Britannique, a présenté une loi sur le zonage agricole qui a protégé les terres agricoles de la province. Non seulement cette loi a protégé les terres agricoles, mais elle est venue ajouter au zonage une mesure visant à protéger le petit agriculteur qui avait besoin d'aide et d'un revenu stable afin de continuer l'exploitation de ses vergers.

Aujourd'hui, les vergers de l'Okanagan sont menacés. La région doit absorber un flot d'Albertains qui viennent dans la vallée et qui, bien sûr, sont les bienvenus en tant que Canadiens, pour se divertir. J'espère que nous pourrons continuer d'exploiter ces vergers et d'assurer la croissance de notre industrie vinicole. Il n'y a pas ici de jeux de mots. J'appuie le présent projet de loi et je suis d'accord avec le député de Hamilton Mountain en ce qui concerne le champagne. Quelle importance un nom peut-il avoir? Je suppose cependant que le différend au sujet du nom «champagne» va se poursuivre, mais à tout le moins, le projet de loi donnera une chance aux producteurs de vins du Canada.

Par snobisme, et le phénomène est plus senti chez les gens de ma génération que peut-être chez ceux des autres générations, parce que nous sommes devenus une génération de dégustateurs de vins, je dis bien par snobisme, nous devons boire des vins français et des vins étrangers alors qu'en fait, il existe de très bons vins canadiens qui sont produits dans ma région et dans d'autres régions du pays. Comme le député de Hamilton Mountain l'a dit, les problèmes de l'industrie vinicole sont bien secondaires par rapport à tous les problèmes du monde. Je ne veux pas que le débat tourne au vinaigre en disant cela, mais je crois qu'il est important que ce projet de loi soit adopté aujourd'hui.

● (1600)

Nous, les députés du Nouveau parti démocratique, nous appuyons ce projet de loi et nous signalons au gouvernement que le député de Hamilton Mountain a dit qu'il fallait prendre des mesures, tant à l'échelon fédéral que provincial, pour enrayer l'expansion urbaine dans les régions vinicoles afin de leur donner leur chance, à elles et aux viticulteurs.

L'hon Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, après consultation, il semble que l'on soit généralement d'accord pour renvoyer ce bill au comité plénier au lieu de le renvoyer au comité permanent compétent, et pour lui faire franchir immédiatement toutes les étapes.

M. Baker (Nepean-Carleton): D'accord, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion est modifiée.)

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion modifiée?

Des voix: Oui.

(La motion modifiée est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois, et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Francis.)

(Les articles 1 à 3 sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du bill.)

M. l'Orateur adjoint: Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois?

Une voix: Maintenant, avec l'autorisation de la Chambre.

M. Whelan (au nom de M. MacGuigan) propose: Que le bill soit lu pour la 3e fois.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LA LOI DE 1980 REMANIANT LA LÉGISLATION BANCAIRE

MESURE CONCERNANT LES INSTITUTIONS BANCAIRES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 6 mai, de la motion de M. Bussières (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-6, tendant à remanier la loi sur les banques, à modifier la loi sur les banques d'épargne de Québec et la loi sur la Banque du Canada, à instituer l'Association canadienne des paiements et à apporter à certaines autres lois des modifications corrélatives, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que je prends la parole à cette législature, en fait à toute législature, quelle qu'elle soit. Je considère comme de bon augure que cela se produise le jour même où nous célébrons le centenaire du hansard. Cent années de comptes rendus fidèles me donnent la conviction que mes paroles seront rapportées avec exactitude.

Je suis très content et même d'ailleurs très fier de pouvoir représenter la population de l'Okanagan-Nord au sein de cette noble assemblée. Je prends part aujourd'hui au débat sur ce document volumineux qu'est le bill C-6 qui constitue la révision décennale de la loi sur les Banques. C'est un bill important pour la population de ma circonscription comme ça l'est d'ailleurs pour tous les Canadiens.

Dans l'Okanagan-Nord, notre prospérité dépend de l'existence de services financiers adéquats. Notre économie est basée sur l'industrie forestière, l'agriculture, l'industrie fruitière et le tourisme. Les gens qui possèdent et exploitent ces industries et qui pour la plupart sont des chefs de petite entreprise . . . doivent compter dans une large mesure sur des capitaux d'exploitation qu'il leur faut emprunter à des taux concurrentiels à des institutions bancaires et financières. Il est important pour eux de pouvoir obtenir des prêts d'exploitation rapidement et à des taux raisonnables. Malheureusement, à cause de la montée ininterrompue, ces derniers mois, des taux d'intérêt, qui ont atteint des niveaux sans pareils, il est devenu très difficile pour les hommes d'affaires, les agriculteurs, les

producteurs de fruits, les personnes qui travaillent dans l'industrie du bois et en fait pour toutes les petites entreprises—et même pour les grandes entreprises—de la vallée de l'Okanagan et d'autres régions du Canada d'exploiter à un certain niveau d'activité et de réaliser des bénéfices leur permettant de survivre. Nous devons nous demander qui doit être blâmé pour ces taux d'intérêt élevés.

Certains blâment les banques, d'autres, le système bancaire comme tel, d'autres encore, la banque centrale. Monsieur l'Orateur, nous ne pouvons blâmer qu'un seul accusé pour la hausse des taux d'intérêt. Il n'y a qu'un seul accusé qui soit responsable de ces taux d'intérêt destructeurs. Il n'y a qu'un seul coupable, monsieur l'Orateur, c'est le gouvernement libéral actuel, et c'est aux politiques qu'il a adoptées au cours des 12 dernières années qu'il faut attribuer la situation dans laquelle se trouvent actuellement les hommes d'affaires, les propriétaires de maisons et le pays tout entier. Au cours de cette période, le gouvernement a appliqué une politique irréfléchie, irresponsable voire insensée de dépenses publiques—une politique de déficits énormes et sans cesse croissants et une politique l'autorisant à imprimer des billets de banque afin de pouvoir absorber ces déficits. Il a également adopté comme politique d'ériger des monstruosités bureaucratiques toujours plus énormes de sorte qu'aujourd'hui, la proportion des effectifs de notre Fonction publique par habitant est une des plus élevées du monde. C'est le gouvernement actuel, avec sa politique d'inflation, qui a fait monter les taux d'intérêt et c'est lui qui semble déterminé à maintenir un taux d'inflation encore plus fort avec, comme conséquence, des taux d'intérêt également plus élevés.

C'est bien regrettable, monsieur l'Orateur, mais l'adoption du bill qui tend à remanier la loi sur les banques n'aura probablement aucun effet sur les politiques économiques désastreuses du gouvernement. Je recommande cependant l'adoption rapide du bill, après qu'il aura été modifié comme je l'expliquerai tout à l'heure.

Deux grands objectifs du bill sont très louables. Le premier est d'accroître la concurrence au sein du système bancaire canadien, ce qui ne peut que raffermir une structure financière et bancaire déjà solide. Le bill augmentera la concurrence en facilitant la venue de nouvelles banques dans le système. Premièrement, il permettra à de nouvelles banques de se constituer par lettres patentes et non plus par une loi du Parlement, et, deuxièmement, il ouvrira davantage le marché canadien aux banques étrangères, soumettant ainsi les banques existantes à plus de concurrence et offrant au public canadien un meilleur choix d'établissements bancaires.

Les banquiers canadiens sont en faveur de ce mouvement, de cet effort vers une plus grande concurrence. Leur appui porte le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) du NPD à se demander quel degré de concurrence résultera de la loi. Si je me souviens bien, il a dit qu'on allait assister à un regain de concurrence dans le secteur bancaire, que le NPD y était favorable et que ce projet de loi ne va certainement pas créer la concurrence dont le ministre parle. Il a déclaré que ces grandes sociétés parasites—pour reprendre l'expression du NPD—ne seraient pas favorables à ce projet de loi s'il préconisait de développer la concurrence. A mon avis, ces grands vilains, les banquiers canadiens, sont aussi capables que n'importe quel autre banquier dans le monde et sont bien prêts à faire des concessions. Ils sont prêts à développer la concurrence au Canada si en échange on leur accorde le droit d'étendre leurs opérations dans d'autres parties du monde, ce qu'ils pensent pouvoir faire sans difficulté.

● (1610)

Je suis content et fier de savoir que les établissements financiers de mon pays sont connus et implantés dans le monde entier. Je voudrais bien que les autres sociétés canadiennes connaissent le même succès à l'étranger.

Les Canadiens bénéficieront de cette concurrence accrue que le bill à l'étude encouragera de deux façons. Tout d'abord, l'entrée de banques étrangères sur le marché procurera une plus grande diversité de services financiers. Nous vivons dans un marché aux dimensions mondiales. Le temps est révolu depuis longtemps où nous pouvions nous cantonner dans notre coin de pays et limiter nos horizons, en tant que particuliers ou en tant qu'entreprises, aux frontières d'un seul pays.

C'est particulièrement vrai du monde financier, et notre pays ne pourra que profiter d'avoir accès non seulement aux ressources financières et aux services financiers des banques canadiennes, mais aussi aux ressources financières et aux services financiers de certaines des plus grandes institutions bancaires du monde.

Voilà pourquoi je recommande qu'on adopte rapidement le bill, car il facilitera aux banques étrangères l'accès au marché canadien et donnera aux Canadiens l'accès à leurs ressources financières. Le bill C-6 mérite aussi mon appui et celui de la Chambre parce qu'il permettra à de nouvelles banques de s'établir plus facilement dans les Maritimes, dans l'est du Canada et dans les provinces de l'Ouest. Le bill facilitera aux institutions financières existantes l'acquisition du statut de banques à charte. Je le répète encore une fois, le bill facilitera l'accession au monde bancaire.

Nous autres de l'Ouest, connaissons bien les résultats et les effets de la faible concurrence qui existait entre les banques du pays. Il n'y a pas si longtemps que les sièges sociaux des principales banques canadiennes étaient établis à Toronto ou à Montréal. J'ai travaillé pour de grandes entreprises, et aussi pour de petites entreprises, en Saskatchewan, en Alberta et maintenant en Colombie-Britannique. Je me rappelle bien ce qui se passait dans les années 50 et 60 et même avant, lorsque survenaient de faibles, brèves dépressions—on les appelle maintenant des récessions—et que l'argent était rare et cher. Les directeurs de locaux des grandes banques étaient forcés de venir réclamer à leurs clients le remboursement de leur emprunt. Et cela parce que les décisions étaient prises dans les bureaux de l'est du pays. Ces décisions tenaient bien sûr compte des besoins en capitaux des grandes sociétés des différentes parties du pays.

Les choses ont changé. Nous avons maintenant plusieurs nouvelles banques. Certaines d'entre elles ont leur siège social et leur centre de décisions dans l'Ouest. Leurs décisions concernant les prêts et le crédit se fondent maintenant sur les besoins de l'Ouest. Le présent bill favorisera l'implantation au pays d'autres établissements bancaires. De nouvelles banques, de nouveaux établissements, cela veut dire plus de concurrence, et une concurrence accrue se traduira par plus d'efficacité, de nouvelles idées et un meilleur service pour les Canadiens.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Il y a en Colombie-Britannique un établissement bancaire appelé Bank of British Columbia. Je ne cherche pas à faire de la publicité pour cette banque, mais son cas montre comment l'entrée en jeu d'un nouvel élément a apporté de meilleurs services au public canadien. Tous, ou du moins certains d'entre nous, se souviendront de la réaction des cinq principales banques du Canada lorsqu'il a été proposé de consentir un intérêt quotidien aux clients qui avaient déposé de l'argent dans des comptes d'épargne. Je crois que cela avait été suggéré aux réunions d'un comité de la Chambre portant sur ce bill. A l'époque, les banques à charte ont poussé les hauts cris en disant que c'était impossible et trop coûteux. Impossible, criaient-elles en chœur. Cependant, il y a quelques années, la nouvelle venue dans le système bancaire, la Bank of British Columbia a dit qu'elle pouvait le faire et elle l'a fait. Aujourd'hui, tous les anciennes banques se fendent en quatre pour entrer dans le monde. Maintenant, il est même possible d'obtenir un intérêt quotidien sur un compte de chèques.

Les coopératives canadiennes de crédit appuient fortement ce projet de loi. Elles ont raison de croire qu'elles bénéficieront de la création d'une nouvelle Association canadienne des paiements, par l'entremise de laquelle les établissements financiers, autres que les banques, qui acceptent des dépôts à vue pourront participer directement au système de compensation.

Les coopératives de crédit s'entendent sur le fait que le projet de loi créera une concurrence équitable entre les divers établissements financiers canadiens et en améliorera les services. Toutefois, un aspect du projet de loi nous touche davantage, mes électeurs et moi-même; je pense en particulier à ceux de mes électeurs de l'industrie de l'automobile qui s'occupent de location de voitures à long terme. Ce point a déjà été touché ici au cours du débat sur le projet de loi. Je suis heureux de constater que le ministre accepterait qu'un amendement soit apporté au comité.

La partie du projet de loi qui nous intéresse est celle qui permet aux banques de se lancer dans le crédit-bail, instamment pour louer des voitures, par l'intermédiaire de filiales. Selon le ministre, permettre aux banques de s'immiscer dans ce domaine y créera une plus grande concurrence, ce qui profitera à tous les Canadiens. Je ne suis pas d'accord.

D'abord, je crois bien qu'en général, dans l'industrie, on reconnaît que louer une voiture coûte beaucoup plus cher qu'emprunter de l'argent d'une institution prêteuse et qu'en acheter une. Ainsi, si je demande conseil à ma banque et que je veux savoir si je dois louer une voiture ou lui emprunter l'argent pour en acheter une, mon directeur de banque, comme tous les autres d'ailleurs, m'expliquera vraisemblablement que, dans la plupart des cas, les frais de location sont beaucoup plus élevés qu'il n'en coûtera pour emprunter de la banque l'argent nécessaire à l'achat d'une voiture. Il m'expliquera en outre que la location est justifiable seulement dans certaines circonstances particulières. Aujourd'hui, compte tenu de la situation actuelle, je crois bien que mon ami banquier offrirait de me prêter de l'argent pour acheter l'automobile de mon choix.

Par ailleurs, si, aux termes du bill C-6, les banques sont autorisées à faire du crédit-bail et si, comme elles comptent bien le faire, toutes leurs succursales d'un bout à l'autre du pays ont leur agent de crédit-bail comme elles ont déjà leur agents de prêts et leurs agents d'hypothèques, ces circonstances étant, il sera tout naturel pour l'emprunteur de demander à rencontrer l'agent de crédit-bail. Il doit être vrai, ce doit être un fait, que le crédit-bail doit rapporter beaucoup plus d'argent que les prêts; autrement, les banques ne seraient pas si empressées à vouloir pénétrer dans ce secteur. En conséquence, en tant que consommateur, je n'aurai plus le choix: emprunter de l'argent, ou louer avantageusement. On m'orientera vers le crédit-bail qui pourra me coûter plus cher, à titre de consommateur.

Ma deuxième objection à la loi sur les banques telle qu'elle est proposée ici, et en fait telle qu'elle existait auparavant, c'est qu'elle n'est pas vraiment conçue comme instrument pouvant permettre aux banques de faire des opérations d'achat ou de location de produits de consommation, comme la nouvelle loi le donne à entendre.

● (1620)

Chose certaine à l'heure actuelle, quand une banque consent un prêt pour l'achat de matériel, qu'il s'agisse d'une voiture, d'un réfrigérateur ou d'un autre article, et prend comme garantie un accord de vente conditionnelle ou une hypothèque mobilière sur le matériel acheté ou financé, elle s'occupe en réalité de l'achat de ce matériel. La banque possède actuellement ce droit. Toutefois, divers gouvernement provinciaux, sinon tous, ont constaté que les institutions financières—les banques ne sont pas forcément comprises ou exclues—ont abusé du consommateur. Monsieur l'Orateur, c'est une chose bien triste à avouer, mais malheureusement c'est vrai.

Dans de nombreux cas, les institutions financières ou les gérants de banque estiment nécessaire de reprendre possession de la voiture ou d'autres articles de l'emprunteur insolvable. Pour recouvrer leur argent, elles les vendent rapidement, probablement pour une somme sensiblement inférieure à leur valeur réelle. La chose se produit même quand le solde de l'emprunt est petit par rapport à la valeur de l'article. Il s'ensuit une perte injuste pour le consommateur en cause. Presque tous les gouvernements provinciaux ont adopté des mesures législatives pour protéger les consommateurs contre les pratiques de ce genre. Toutefois, les lois provinciales ne s'appliquent pas aux banques, car elles prétendent relever de la compétence fédérale. Elles réclament cette immunité pour le financement des biens meubles en demandant à l'emprunteur de signer une hypothèque ou un contrat de vente conditionnelle. J'ai plusieurs fois vu des banques saisir des biens chez leurs emprunteurs au mépris des lois provinciales. Elles ne respectent les lois des provinces que lorsqu'on fait beaucoup de bruit, lorsque ces pratiques leur valent de la mauvaise publicité ou encore, ce qui est plus courant, lorsque le ministère provincial de la consommation s'en mêle. Dans ces cas-là, les banques laissent tomber et se conforment volontiers aux lois provinciales.

Il est certain que des abus seront commis au chapitre du crédit-bail, et il est également certain que des lois provinciales seront adoptées pour y mettre fin, mais je le répète, ces lois seront sans effet si ce sont les banques qui sont coupables d'abus. C'est pour cette raison qu'à mon avis, le comité devrait amender le bill de manière à restreindre les activités des banques dans le domaine du crédit-bail. Les banques ne devraient avoir que le droit de louer de vastes trains de matériel ou de camions lourds—enfin de l'équipement de ce genre. La concurrence que les banques font aux entreprises de

leasing au consommateur individuel est déjà forte que si nous donnions aux banques l'accès à ce champ d'activité, cela ne rapporterait rien qui vaille aux consommateurs canadiens.

En terminant, je répéterai que l'adoption de ce bill ne résoudra pas les problèmes économiques découlant des politiques mises en œuvre par le gouvernement. Il est peu probable que nous réussissions à détourner le gouvernement de la voie désastreuse dans laquelle il s'est engagé. Toutefois, nous pouvons et devons compter sur les ressources infinies qu'ont les Canadiens lorsqu'il s'agit d'avoir raison de leur gouvernement. L'adoption de ce bill permettra à un secteur de notre société, le monde de la finance et des banques, de poursuivre leur activité.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur l'Orateur, je me félicite de pouvoir intervenir dans ce débat sur la révision de la loi sur les banques. Puisque c'est mon premier discours, j'en profite pour signaler que, dans la belle circonscription de Cowichan-Malahat-Les Îles que je représente, nous avons bien entendu des banques. Nous avons également des coopératives de crédit qui répondent mieux aux intérêts des petites gens.

Sans pour autant me perdre en digressions, je voudrais préciser que Cowichan-Malahat-Les Îles est une des plus belles régions du Canada voire du monde entier. Je remercie les habitants de ma circonscription pour la confiance qu'ils m'ont accordée. Je ferai de mon mieux pour défendre leurs intérêts. Permettez-moi de dire en leur nom que c'est un bel endroit à visiter, mais que nous ne voulons pas que trop de personnes décident de s'y installer. J'invite les députés à visiter leurs banques ou leurs coopératives de crédit avant de venir chez nous.

J'étais à la Chambre avant-hier soir lorsque le solliciteur général (M. Kaplan) a déclaré qu'il ne fallait pas que les nouveaux députés participent trop au débat, sous prétexte qu'on avait déjà posé toutes les questions importantes et qu'on y avait déjà répondu à la satisfaction quasi générale. Hier soir le député de York-Peel (M. Stevens) a abondé dans le sens du ministre en préconisant de franchir rapidement les différentes étapes que comporte l'étude de ce bill. Sauf votre respect, Monsieur l'Orateur, je tiens à décliner l'invitation à ne pas ouvrir la bouche pendant ce débat. Il porte sur trop de questions que je trouve importantes. Celles-ci m'intéressent en tant que citoyen qui se préoccupe de la santé économique et sociale de son pays en général. Elles m'intéressent aussi à titre de consommateur de services financiers et de membre d'un parti politique qui s'efforce de faire progresser la société canadienne.

Le ministre de la Justice a déclaré que le Parlement ne devrait pas essayer de réinventer la roue au cours de la présente session. Je peux lui garantir que nous n'avons pas l'intention de réinventer la roue mais nous voulons toutefois savoir quelle direction va prendre la roue. En bref, nous nous opposons au remaniement de la loi sur les banques prévu dans le bill C-6. Nous nous y opposons à cause de certaines mesures, et de certaines carences ou encore à cause de certaines modifications qui laissent à désirer.

Examinons certaines nouveautés. Tout d'abord, ce projet de loi permet aux banques étrangères de jouer un rôle plus important et de façon plus officielle au Canada. Dans un certain sens, la loi sur les banques revient à la consécration officielle d'une situation existante. Le gouvernement fédéral espère ainsi pouvoir exercer une surveillance plus étroite sur les banques étrangères. Compte tenu de la façon dont le gouvernement a contrôlé jusqu'ici les grandes entreprises, c'est sans espoir. Le bill parle des moyens d'accroître le nombre des concurrents des banques à charte. Mais nous demandons dans quelle mesure cette concurrence accrue pourra aider les consommateurs et les petites entreprises. Comme d'autres députés l'ont signalé, les banques étrangères s'intéresseront aux clients commerciaux et industriels importants. Les filiales des multinationales préféreront faire appel aux banques étrangères plutôt qu'aux banques canadiennes pour leurs transactions financières.

Hier soir, nous avons entendu le député de York-Peel proclamer que le Canada deviendrait la Suisse de l'Amérique du Nord. J'estime que nous nous sommes engagés dans cette voie le jour où nous nous sommes débarrassés de notre marine marchande. Nous persévérons dans cette voie en favorisant l'établissement chez nous des banques étrangères. Au lieu des gnomes de Zurich, peut-être pourrons-nous parler désormais des lutins de la rue Bay. Nous reconnaissons tous qu'une concurrence plus vive est souhaitable, mais nous pourrions obtenir ce résultat en augmentant le nombre des banques canadiennes et en donnant plus d'ampleur aux activités des coopératives de crédit. Nous devrions également envisager la possibilité de services bancaires postaux.

Une autre raison que l'on met souvent de l'avant pour justifier la venue des banques étrangères au Canada, c'est la réciprocité qui permettrait aux banques canadiennes d'avoir accès aux marchés étrangers. Mais, monsieur l'Orateur, lorsque nous considérons les activités des banques canadiennes en Afrique du Sud et dans les Antilles, nous nous interrogeons sérieusement sur la valeur de cette proposition. Au sujet des banques canadiennes dans les Antilles, on m'a signalé de bonne source les efforts concertés des multinationales pour renverser le gouvernement de la Jamaïque. Les banques canadiennes ne sont pas restées neutres.

● (1630)

Les banques canadiennes n'ont pas adopté une approche favorisant l'aide ou le développement; elles ont plutôt aidé les multinationales à accaparer les ressources du tiers monde. Les banques canadiennes ont consenti des prêts aux sociétés d'Afrique du Sud ainsi qu'aux organismes d'État de ce pays, ce qui revient à appuyer fortement l'apartheid. A ce propos, je suis heureux de relever cette déclaration à propos des prêts à l'étranger, que la Banque Toronto-Dominion a publiée le 14 mars cette année:

> Après avoir révisé notre position, nous réaffirmons catégoriquement notre opposition à l'apartheid. Notre banque n'a consenti qu'un seul prêt à l'Afrique du Sud ces dernières années. Ce prêt a été consenti au réseau électrique d'État, de concert avec un groupe d'autres banques, dont certaines européennes, pour financer la construction d'une centrale thermique chauffée au charbon. Ce projet devait accroître la quantité globale d'électricité et permettre au gouvernement d'électrifier les localités non blanches, comme il en avait annoncé l'intention. Ce prêt ne sera pas renouvelé, et dans les circonstances actuelles, notre banque ne consentira pas d'autres prêts au gouvernement de l'Afrique du Sud ou à ses organismes.

Je crois qu'il serait bon que les autres grandes banques à charte suivent cet exemple.

Deuxièmement, le nouvelle loi sur les banques permet au cabinet d'émettre des lettres patentes à une nouvelle banque au lieu d'exiger que les chartes ne soient émises que par une loi du

Parlement. Cela sape le rôle des représentants élus. Cette disposition empêche une discussion ouverte, publique et approfondie d'une proposition visant à créer une nouvelle banque. Cela semble typique du gouvernement actuel, toutefois: le cabinet et la bureaucratie gouvernent de plus en plus, la population et ses représentants de moins en moins.

Troisièmement, comme l'on signalé à plusieurs reprises non seulement les députés du Nouveau Parti Démocratique, mais aussi ceux du parti conservateur, la nouvelle loi permet aux banques de pénétrer dans certains domaines, comme celui de la location d'automobiles. Les concessionnaires d'automobiles ont bien vu que cela menaçait leur commerce. Ils ont bien peur d'être absolument incapables de faire concurrence aux banques à charte qui disposent d'énormes ressources et qui ont déjà accès au marché du crédit-bail.

Prenons maintenant certaines choses omises dans la loi. D'abord, elle n'améliore pas vraiment les règlements concernant la divulgation des renseignements. Le public doit savoir comment se calculent les intérêts. Il doit savoir si les prêts comportent des frais accessoires. Les banques doivent faire connaître leur politique, leurs méthodes, leurs opérations et leurs succursales internationales. Par exemple, quels prêts accordent-elles aux sociétés d'Afrique du Sud?

Deuxièmement, la loi ne permet pas de contrôler l'écart entre le taux d'intérêt versé aux déposants sur les épargnes et celui que doivent payer les emprunteurs lorsqu'ils obtiennent un prêt.

Troisièmement—et c'est le plus important—la nouvelle loi ne prévoit rien pour empêcher le chevauchement des conseils d'administration. Il arrive parfois, en effet, que les administrateurs de grosses sociétés commerciales et industrielles siègent au conseil d'administration d'une importante banque à charte. Nous nous opposons à ce cumul de fonctions, car c'est tout à fait contre nos intérêts. Cela empêche la libre concurrence.

Les grosses sociétés sont bien placées pour obtenir des capitaux. En fait, c'est un des moyens qu'emploient les multinationales pour dominer l'économie mondiale. Une grosse banque a la haute main sur l'épargne qui se fait rare et elle accorde des prêts beaucoup plus facilement à des sociétés qui sont représentées à son conseil d'administration. Si nous voulons parler de concurrence et de libre entreprise, il faudrait au moins maintenir certaines distances entre les institutions financières et leurs principaux clients industriels et commerciaux.

Le chevauchement des conseils d'administration favorise certainement une utilisation rationnelle des ressources, mais cette rationnalisation n'est pas faite dans l'intérêt du public. Tout est calculé pour avantager ceux qui la font, c'est-à-dire ceux qui cumulent ainsi les charges d'administrateurs. Par conséquent nous nous retrouvons sans libre concurrence véritable et sans système rationnel de planification publique. C'est le capitalisme de monopole qui l'emporte et les députés libéraux et conservateurs qui votent pour une loi où rien n'est prévu pour mettre fin au chevauchement des conseils d'administration votent en fait pour ce genre de capitalisme de monopole. Cette mesure ne fait rien pour favoriser la concurrence.

Quatrièmement, la nouvelle loi ne permettra pas au gouvernement d'avoir recours au système bancaire comme instrument de politique économique. C'est une question très importante. Depuis que je suis à la Chambre, il est question de prêts à faible taux d'intérêt pour les petites entreprises, mais nous n'avons aucun moyen d'exiger des banques qu'elles consacrent certaines sommes aux prêts à faible taux d'intérêt.

Aujourd'hui, les Canadiens réclament à grands cris un programme de logement qui leur permettrait d'acheter des maisons à des taux raisonnables. Y a-t-il dans cette mesure une disposition qui permettra au gouvernement d'exiger des banques qu'elles prêtent de l'argent pour réaliser un programme semblable?

Les bandes indiennes sont privées de capital d'expansion économique. Elles ont besoin d'argent. La loi sur les banques devrait obliger les institutions bancaires à se montrer plus sensibles à ce genre de besoins publics.

D'aucuns répliqueront que de pareilles initiatives doivent être laissées à la libre entreprise et que tout finira par s'arranger à son avantage. Nous pourrions également demander quel rôle ont joué les banques dans la croissance du Canada. Dans son ouvrage intitulé «The History of Canadian Business», Tom Naylor signale que le système bancaire canadien est né de la nécessité d'obtenir du capital pour exporter des matières premières à l'étranger. Il était imbu de l'idée que le Canada en était toujours à l'époque des coupeurs de bois et des porteurs d'eau au lieu d'être un pays industriel moderne. Naylor démontre comment les banques ont puisé dans l'épargne des Maritimes pour coloniser l'Ouest et exporter ses matières premières. C'est ce qui explique l'absence de développement industriel dans les Maritimes. C'est aussi ce qui explique en partie les problèmes économiques actuels des différentes régions.

Aujourd'hui, le Canada compte des régions sous-développées à cause des méthodes capitalistes de nos banques par le passé. Par exemple, dans une localité des Maritimes, la proportion des dépôts par rapport aux prêts est de l'ordre de 20 à un; c'est-à-dire que pour chaque $20 épargnés par les gens de l'endroit, seulement $1 était prêté à d'autres pour des fins d'amélioration ou d'expansion économique. En effet, un rapport de 20 à un; faut-il alors s'étonner que les Maritimes aient tant de problèmes aujourd'hui?

De même, dans l'Ouest, les banques ont favorisé une économie fondée sur l'exploitation des richesses naturelles plutôt que sur le développement industriel. Parfois les céréaliculteurs ne pouvaient obtenir des prêts qui leur auraient permis de stocker leurs récoltes afin d'obtenir de meilleurs prix. Au contraire, l'argent était prêté à des spéculateurs qui forçaient alors les agriculteurs à vendre immédiatement leur récolte même à un prix dérisoire. Les banques faisaient en sorte que les prêts rotatifs arrivent souvent à échéance juste avant la date de la récolte, ce qui obligeait encore les agriculteurs à vendre leur récolte au prix offert à ce moment-là, si bas soit-il.

Voici quelques-uns des principes qu'ont adoptés nos banques à une certaine époque. Ils se sont révélés fort lucratifs pour les banques mais ont eu des effets désastreux sur l'économie. A en juger par le passé, notre système bancaire ne peut inspirer confiance pour l'avenir. Aucune disposition de la loi ne permet de croire que l'orientation va changer. La nature conservatrice des banques s'est manifestée en 1911 lorsqu'une modeste proposition visant à créer une caisse centrale pour garantir le billets de toutes les banques canadiennes a failli semer la panique générale. Le directeur général de la Banque de Montréal à l'époque, sir Edward Clouston, a eu tôt fait de déclarer que cette proposition était de nature communiste. Est-ce possi-

ble, la protection la plus fondamentale du consommateur est taxée de communisme!

● (1640)

Revenons au dossier des banques à titre d'employeurs. Si nous examinons la place que tiennent les banques dans notre société, il conviendrait de voir quel genre d'employeurs elles sont et comment elles traitent leurs employés. Les banques sont le plus grand employeur de femmes du pays. Nous avons constaté des formes de discrimination sexuelle profondément enracinées dans le milieu des banques. Celles-ci ont créé un véritable ghetto de travail pour les femmes. Elles les ont affectées à des fonctions répétitives et aux emplois les moins bien rémunérés et n'en ont pas tenu compte au moment d'accorder des promotions. Certaines femmes voient leurs subordonnés masculins avancer cinq fois plus rapidement qu'elles. On parle parfois de «l'heure des banquiers», mais les employées de banque ont parfois été obligées de travailler sans pauses café et forcées à travailler des heures supplémentaires à tarif simple.

Un livre intitulé «An Account to Settle: The Story of the United Bank Workers» (Un compte à régler: l'histoire des Travailleurs unis des banques) expose la situation; voici ce qu'on peut y lire:

Les banques sont exemptées de l'application de la loi stipulant que les employés doivent être rémunérés pour leurs heures supplémentaires. Grâce à une entente prise avec le ministère des Finances, les banques faisaient la moyenne des heures supplémentaires. Si, un soir, les employés travaillaient tard mais que le lendemain ils partaient tôt, on considérait que les deux journées s'annulaient, et les employés ne recevaient donc aucune rémunération supplémentaire. Les banques étaient autorisées à faire la moyenne des heures supplémentaires sur une période de treize semaines, de sorte que les employés pouvaient être obligés de faire du travail supplémentaire chaque jour pendant plus plusieurs semaines sans traitement spécial.

Voilà le genre d'heures que les banquiers imposent à leurs employés. Je conseille à tous les députés de lire ce livre qui expose les obstacles auxquels ces femmes se sont heurtées dans leur tentative pour établir un syndicat. Il permet de constater la coercition, l'intimidation et la chantage dont se sont servies les banques dans l'espoir de briser le syndicat. Ce n'est certes pas une histoire très agréable pour les années 70.

Compte tenu des bénéfices qu'elles réalisent, les banques pourraient se permettre d'être de meilleurs employeurs. Ces modèles de respectabilité n'ont sûrement pas besoin à notre époque d'exploiter la main-d'œuvre féminine à bon marché. En fait, les banques sont presque d'aussi mauvais employeurs que la Chambre des communes elle-même qui refuse à son personnel le droit de se syndiquer.

Il est vrai que les banques ont accordé quelques concessions à leurs employés en Colombie-Britannique pour les dissuader de se syndiquer. Mais malgré ces concessions, les employés de banque continuent à toucher une rémunération inférieure à la moyenne en Colombie-Britannique. On n'y tient pas compte de l'ancienneté quand il s'agit de mutations, de promotions ou de sécurité d'emploi. Il n'existe aucun moyen officiel d'exposer ses griefs. La direction de nos banques pourrait traiter le personnel mieux que cela. Elles ont un compte à régler avec leurs employés.

Il y a deux ans, en commémoration des émeutes survenues à Soweto contre la politique de l'apartheid, les Canadiens furent invités à fermer les comptes qu'ils avaient dans les banques qui par les prêts qu'elles consentaient se faisaient les complices de cette politique haineuse. En réponse à cet appel, j'ai retiré mon compte et l'ai confié à la coopérative locale de crédit. Dans ma lettre au président-directeur général de la banque, j'ai souligné que j'avais toujours reçu un excellent service de la part de la direction et du personnel de la succursale locale et que ma décision n'était motivée que par la politique de prêts à l'Afrique du Sud. J'avais contracté un modeste emprunt auprès de la banque dont il ne restait plus qu'une ou deux traites à payer, ce que j'ai fait lorsqu'elles sont arrivées à échéance. Imaginez ma surprise quand, deux mois après mon dernier remboursement, j'ai reçu une lettre d'avertissement de la banque disant:

Nous pensons avoir été plus que complaisant avec vous au sujet de ce compte. Si vous ne donnez pas suite à cette lettre avant le 24 octobre 1978, nous confierons à une agence spécialisée le soin de recouvrir le montant dû.

Ils ont trouvé qu'ils s'étaient montrés trop complaisants à mon égard, alors que j'avais fini de rembourser mon prêt deux mois plus tôt! Cette lettre montre bien l'attitude des banques vis-à-vis des Canadiens. Les banques trouvent qu'elles sont trop complaisantes envers nous, qu'elles nous font des cadeaux en pratiquant l'usure avec notre argent.

Dans notre parti, nous pensons que nous avons été bien trop complaisants à l'égard des banques dans le cadre de la révision de cette loi. Nous pensons qu'il est temps d'apporter des changements de fond à notre système bancaire, mais certainement pas des changements visant à autoriser plus de banques étrangères à s'implanter dans notre pays. Nous n'avons pas besoin de changements qui permettraient au cabinet d'accorder des chartes à de nouvelles banques sans consulter le Parlement. Nous ne voulons pas de ces changements qui permettraient aux banques d'opérer sur le marché du crédit-bail. Ce dont nous avons besoin, c'est une meilleure information du public. Nous avons besoin de limiter la fourchette des taux d'intérêt. Nous avons besoin de changements qui mettront un terme à cette menace constante que constitue la coalition des Banques.

Enfin, nous avons besoin de lois qui permettront au gouvernement de mettre les banques au service de sa politique économique et sociale. Au lieu de nous précipiter pour adopter cette mesure législative, prenons le temps de proposer une révision qui réponde aux besoins réels du Canada dans les années 1980.

M. Douglas Roche (Edmonton-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais féliciter le député d'Okanagan-Nord (M. Drantzer) qui vient de prononcer son premier discours à la Chambre. Nombre de députés se souviendront qu'il fut un maire remarquable d'Edmonton. Je suis heureux de pouvoir dire que, même si sa carrière l'a entraîné plus loin vers l'ouest, il n'a rien perdu de son pouvoir d'analyse ni de son pouvoir de persuasion, comme en témoigne son analyse du bill C-6. Je lui souhaite donc la bienvenue à la Chambre, au nom de nombreux collègues.

J'aimerais faire quelques brèves observations cet après-midi sur le bill C-6, notamment sur les dispositions concernant le crédit-bail. Je sais que plusieurs observations ont déjà été formulées à ce sujet au cours du débat, mais je crois qu'il faut simplement répéter les arguments que l'on a soulevés afin que le gouvernement sache clairement avec quelle force nous nous opposons aux dispositions du bill C-6 touchant le crédit-bail.

Je m'oppose à ce que les banques se mêlent de crédit-bail, surtout de la location-vente de voitures aux particuliers. Les banques devraient s'en tenir au domaine financier et laisser les

hommes d'affaires indépendants faire le commerce. Voilà l'essentiel du raisonnement que je vais exposer cet après-midi.

La location-vente de voitures fait intervenir une foule de facteurs, et non pas seulement l'octroi de crédit. Il faut choisir le modèle convenable et établir un contrat qui réponde aux besoins et exigences personnels du client. Il y a aussi l'équipement, l'entretien, l'assurance et la revente du véhicule à la fin du contrat. Les banques ne sont pas en mesure d'offrir cette gamme complète de services. Quoi que les banques puissent dire quant à leur désir d'aider le consommateur en lui offrant des contrats de crédit-bail avantageux, il est clair que ce sont les bénéfices qui les attirent. Après tout, c'est la raison fondamentale pour laquelle elles ont commencé à s'intéresser à la location-vente. Toutefois, je m'interroge sur la question de savoir si les banques accroîtront réellement la concurrence sur le marché.

● (1650)

Dans la majorité des cas, les banques financent les opérations de location des grands concessionnaires et elles exigent des dossiers complets de concessionnaires clients, y compris les noms et adresses des locataires et les conditions des contrats de location. Bien sûr, les banques peuvent aussi trouver de l'argent à meilleur compte que l'entreprise privée. Cela, ne l'oublions pas. Elle auront donc, au départ, un avantage concurrentiel, et seront certes en mesure d'attirer une partie de la clientèle du concessionnaire privé. A mon avis, les appréhensions exprimées par l'industrie canadienne de l'automobile sont fondées. En outre, elle est en droit d'attendre du gouvernement qu'il crée un climat favorable à l'entreprise privée, qui ne lui nuise pas.

Les banques monopoliseront virtuellement toutes les opérations de crédit-bail si le bill à l'étude est adopté sans amendements. Cela étant, quelles garanties avons-nous qu'elles demeureront concurrentielles dans ce secteur? Le nombre restreint des banques au Canada rendra leur quasi-monopole beaucoup plus facile à contrôler. Nous devons nous demander si, à long terme, cinq ou six banques peuvent vraiment assurer autant de concurrence que 3,000 concessionnaires indépendants. J'estime en outre que le crédit-bail bancaire créerait des conflits d'intérêts. D'une part, les banques assurent des facilités de crédit aux concessionnaires d'automobiles alors que, d'autre part, elles leur feront concurrence sur le plan du crédit-bail. Quelle garantie avons-nous que les banques ne forceront pas les concessionnaires hors du marché du crédit-bail en restreignant leur crédit? Les concessionnaires et les fabricants de voitures ont déjà assez de graves problèmes économiques sans cette nouvelle menace.

Quelques-uns des amendements apportés à l'ancien bill C-15, qui ont été incorporés au règlement annexé au bill C-14 de l'ancien gouvernement, étaient censés régler les problèmes des locataires de voiture. Par exemple, on interdit aux banques de recommander des concessionnaires particuliers aux locataires. Mais on ne dit rien de la manière dont on s'y prendra pour s'assurer que la loi est respectée à cet égard et à mon avis, il serait extrêmement difficile de le faire.

La condition qui exige qu'il ne reste pas plus de 20 p. 100 de la valeur après amortissement à la fin du bail ne ferme pas vraiment le domaine de la location d'automobiles aux banques. Dans le cas d'un véhicule dont la valeur s'amortit au taux de 2.5 p. 100 sur une période de 36 mois, le solde est de 10 p. 100, un niveau qui donne libre champ aux banques. Tout dépend au fond de calculer l'amortissement.

Si l'intention première était que la loi autorise les banques à louer des articles de grande valeur comme des locomotives, des avions, des navires, alors certaines restrictions en ce qui concerne les véhicules d'une certaine taille n'y seraient pas contraires.

Le secrétaire parlementaire m'a fait plaisir hier quand il a reconnu la distinction à établir entre l'intention et l'application des dispositions relatives à la location d'automobiles telles qu'elles figurent dans le bill. Il a laissé entendre que le gouvernement serait disposé à revoir la portée des dispositions relatives au crédit-bail quand le bill sera à l'étude au comité. Il a dit dans son discours, comme le hansard le rapporte à la page 763, qu'il était possible d'apporter certains changements. C'est un rayon d'espoir pour ceux qui s'opposent aussi farouchement que moi et beaucoup de mes collègues aux dispositions relatives à la location d'automobiles. Mais si le gouvernement avait décidé d'accepter un amendement à ce projet de loi, je crois que le secrétaire parlementaire l'aurait dit plus clairement. Peut-être le gouvernement a-t-il besoin de recevoir encore plusieurs fois le genre de message que je lui livre cet après-midi avant de décider de nous faire clairement savoir que le bill va être amendé de la façon que j'ai préconisée.

Je pense qu'il est désormais clair que le projet de loi actuel n'est pas suffisamment précis à ce sujet. En fait les concessionnaires d'automobiles nous signalent que les grandes banques à charte ont déjà commencé à se constituer un personnel expérimenté dans le domaine du crédit-bail automobile. Il est évident que les banques estiment que les restrictions actuelles sont assez lâches pour pouvoir se permettre de se lancer dans le crédit-bail, ce qui m'amène à conclure qu'il faudrait les renforcer.

D'autres députés de mon parti ont déjà suggéré plusieurs façons de modifier la loi afin que les concessionnaires d'autos gardent le monopole du crédit-bail et que les banques s'occupent des gros camions et des autres gros engins. Ces suggestions, je le répète, devraient être sérieusement considérées par le gouvernement. Je pense que les concessionnaires ont jusqu'à présent offert des services de crédit-bail satisfaisants et qu'ils sont plus proches de leurs clients qu'une banque ne pourra jamais l'être. S'il y a certains aspects des pratiques relatives au crédit-bail qui nous préoccupent, nous devrions régler ces problèmes-là par le biais des dispositions de la loi sur la consommation et les corporations et non pas au moyen de la loi sur les banques.

Je pense que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) a bien résumé la question dans son premier discours, au nom de notre parti, lorsqu'il a dit, comme l'atteste la page 636 du hansard:

> Nous n'accepterons tout simplement pas que les banques se lancent dans la location de voitures particulières et de camions allant jusqu'à un certain poids.

Plus tard, le député de Burlington (M. Kempling) a dit, comme en témoigne la page 725 du hansard: «. . . la question de la location. Nous croyons que les négociants devraient s'en charger». Je crois que ces deux déclarations reflètent très bien l'opinion de nombreux députés de ce côté-ci de la Chambre.

Enfin, je veux énoncer de nouveau le principe-clé de mon discours d'aujourd'hui. Le grand risque du bill C-6 est que les banques outrepassent leurs fonctions propres aux dépens du

consommateur aussi bien que de l'homme d'affaires indépendant.

Des voix: Bravo!

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler de cette modification ou plutôt de ce remaniement de la loi sur les banques. Avant de passer à une ou deux questions qui me tracassent, je voudrais rappeler qu'hier soir, dans son discours, le député de York-Peel (M. Stevens) a dit que les néo-démocrates étaient ses cousins, ce qui a donné lieu à force réparties bienveillantes. Je tiens à me dissocier de cette idée. J'ai vérifié très soigneusement mon arbre généalogique et j'ai constaté qu'il n'y avait pas de socialistes dans ma famille. Par conséquent, sauf leur respect, je ne peux pas considérer les néo-démocrates, comme des amis, surtout pas comme des cousins.

M. Knowles: Vos petits-enfants le seront peut-être.

M. Thacker: Je pense que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) fait erreur. Je ne crois pas qu'un de mes descendants devienne socialiste pour la bonne raison que, nous avons une tendance naturelle à accumuler des capitaux et des biens pour pouvoir édifier le pays au lieu d'essayer de dégoûter les gens qui travaillent dur tout en se ménageant un petit nid douillet.

Des voix: Bravo!

M. Thacker: Pour ce qui est de la loi actuelle, je sais qu'elle est à l'étude depuis quatre ou cinq ans. Je sais qu'en général la loi sur les banques est une excellente mesure. Elle permet nettement au Canada d'accéder à l'ère moderne. Elle permet aussi au Canada en général de poursuivre activement le développement international. Pour ma part, il est indispensable que dans notre monde rétréci, tout soit étroitement relié. Plus les banques canadiennes feront affaire dans le monde entier, plus d'autres pays parviendront rapidement à faire des placements au Canada, plus nous trouverons des occasions propices d'instaurer la paix mondiale. Un des meilleurs moyens de maintenir la paix est de faire comprendre aux gens qu'ils perdront une somme incroyable en se montrant aggressifs dans un pays.

Deux points précis me préoccupent dans la loi sur les banques, mais ils peuvent être facilement rectifiés en comité, et j'espère qu'ils le seront. Mon premier souci a trait à la situation des éleveurs et le paiement qu'ils touchent pour les animaux vendus à des abattoirs, notamment à ceux qui ont obtenu un prêt bancaire en vertu de l'article 178, mais qui font faillite avant que les producteurs soient payés. D'aucuns diront que cela se produit rarement, et c'est exact. Mais, en fait, cela arrive de temps à autre aux petits producteurs et arrivera certainement encore, étant donné que nous avons accumulé au niveau national un déficit qui est vraiment devenu onéreux. Nous traversons une crise économique mondiale et plusieurs milliers d'entreprises et de personnes devront se déclarer en faillite, dont certaines seront sans nul doute des fabricants.

● (1700)

Je pense qu'un autre aspect qui entraînera des faillites dans ma province de l'Alberta, particulièrement dans ma propre circonscription qui compte un grand nombre d'éleveurs de bestiaux et d'abattoirs, c'est le fait que la province de Québec se sert des paiements de péréquation qu'elle reçoit du gouvernement national pour subventionner ses agriculteurs qui sont en train de devenir auto-suffisants en ce qui a trait au bétail. Cela est préjudiciable à nos producteurs de bétail en Alberta et entraînera la faillite de plusieurs de nos petits abattoirs et grossistes. Il est honteux qu'il en soit ainsi, mais telle est la situation.

De plus, il y a la question d'équité entre les innocents vendeurs de bétail et les banques. Il convient de s'arrêter un instant à l'article 178 de la loi sur les banques, celui qui accorde aux banques un genre très spécial de garantie pour les prêts qu'elles consentent aux producteurs agricoles, aux transformateurs de denrées agricoles et à d'autres dans un certain nombre de situations semblables.

Le fait de signer une garantie aux termes de l'article 178 a pour effet de rendre la banque propriétaire des biens garantis. La banque jouit alors d'un pouvoir très spécial que le reste de nous n'avons pas, en vertu duquel elle peut vendre ces produits et se payer au complet.

Si je viens vous voir, monsieur l'Orateur, et que j'achète votre vache, que j'en prenne livraison et que je vous dise que je vais vous payer demain et que je ne vous paie pas demain, alors vous avez le droit d'entamer des poursuites contre moi, vous aurez probablement gain de cause et vous pourrez faire saisir mes biens. Si je n'en ai pas, tant pis pour vous.

L'article 178 accorde une protection spéciale aux banques en leur donnant une certaine garantie relativement à ces marchandises.

Sous sa forme actuelle, l'article 178 exclut certains produits de cette garantie spéciale accordée aux banques. L'une de ces exemptions a trait aux produits directs du sol et une autre aux produits laitiers. Il est étonnant que le bill maintienne à cet égard les exemptions spéciales prévues dans l'ancienne loi. Je pense que nous devrons nous pencher très attentivement sur cette question au comité parce qu'il faudrait que nous comprenions pourquoi on a exclu certains produits agricoles et non pas tous. Le comité devra réfléchir sérieusement à la possibilité de présenter un amendement qui exclurait tous les produits agricoles de cette disposition.

Si vous me le permettez, je vais vous donner un exemple des conséquences défavorables que cela peut avoir pour un éleveur de bétail, comme il y en a beaucoup dans ma circonscription. Nous savons qu'il y a plus de 100,000 éleveurs au Canada. Ordinairement, ils ont de 60 à 100 vaches qui produisent de 50 à 100 veaux par année. S'ils ont 100 têtes de bétail qu'ils vendent $900 la bête, cela leur rapportera environ $90,000. En réalité, les éleveurs n'obtiennent pas autant que cela à l'heure actuelle. C'est ce qu'ils devraient obtenir parce que sinon leurs entreprise ne peut pas vraiment être rentable. Ils obtiennent cependant beaucoup moins et nous devrons nous pencher sur cette question une autre fois. Ce qu'il faut noter, c'est que si l'éleveur vend ces 100 bêtes pour $90,000, cela représentera tout son revenu brut pour l'année.

L'éleveur conduira ses bêtes à un petit abattoir, négociera un prix et signera un contrat de vente. Dès que le contrat est signé, c'est l'abattoir qui devient propriétaire des bêtes. Même si l'éleveur n'a pas encore été payé, les bêtes ne lui appartiennent plus. Elles appartiennent à l'abattoir.

Ce producteur n'a vraiment pas le choix. On lui recommandera peut-être de veiller lui-même à ses propres intérêts. Cela va de soi mais, en réalité, l'éleveur n'a d'autre choix que de vendre ses bêtes quand elles ont atteint le poids marchand. S'il les garde, il en coûte plus cher de les engraisser et les bêtes

deviennent du bétail de choix ou du bétail de qualité inférieure, et l'éleveur perd ainsi à la vente. Voilà pourquoi il doit vendre son bétail quand celui-ci a atteint son poids marchand.

Le problème se pose pour l'exploitant d'abattoirs qui, avant d'acheter les animaux de l'éleveur, a dû contracter un emprunt auprès d'une banque et donner une garantie conformément à l'article 178. Cette garantie a pour effet de transférer à la banque la propriété de l'exploitant d'abattoirs. Si ce dernier fait faillite, tous ses avoirs sont bloqués, un administrateur de faillite est nommé, qui saisit tous les biens, les vend et en distribue les recettes aux créanciers. Toutefois, forte de la garantie en vertu de l'article 178, la banque est considérée comme créancier privilégié. Elle choisit les plus belles bêtes pour les vendre et récupérer son investissement en entier. Les autres, notamment l'éleveur de bétail, n'oublions pas qu'il s'agit de sa production et de son revenu pour l'année, se placent au même rang que les créanciers ordinaires et doivent se partager le reste, ce qui revient fort probablement à 15 ou 20c. pour chaque dollar. J'ai été témoin de ce genre de situation maintes fois dans ma carrière. Par conséquent, nous devrions peut-être envisager de supprimer l'article en entier. Cette initiative inciterait alors les banques à faire preuve d'une plus grande prudence au moment de consentir des prêts aux éleveurs ainsi qu'aux exploitants d'abattoirs.

Nous pourrions peut-être adopter un amendement qui donnerait la priorité aux éleveurs de bétail, pour ce qui est du remboursement, c'est-à-dire qu'ils conserveraient la propriété de leurs bêtes jusqu'à ce qu'ils aient été payés. Nous savons que dans le secteur de l'élevage du bétail, il est rare qu'un éleveur soit payé avant 30, 60 ou 90 jours. Aux États-Unis, par suite de la faillite d'un grand exploitant d'abattoirs, qui a durement touché plusieurs centaines d'éleveurs, le gouvernement a dû modifier la loi pour faire en sorte que l'éleveur de bétail conserve la propriété de ses bêtes jusqu'à ce qu'il ait touché son argent. S'il a déjà livré son bétail à un exploitant d'abattoirs et que celui-ci fasse faillite, l'éleveur peut intervenir, reprendre ses bêtes et chercher à les vendre ailleurs. Il y perd certes quelque peu, mais certainement pas tout.

Selon la formulation actuelle de la loi, au cas où l'abattoir ferait faillite, les animaux seraient considérés comme appartenant à l'abattoir et non plus à l'éleveur. Or, comme une garantie a été signée, conformément à l'article 178, c'est la banque qui deviendrait à son tour propriétaire desdits animaux. Il se trouve donc qu'aux termes de la loi actuelle, c'est le producteur qui subit toutes les pertes, comme s'il se trouvait entre deux parties innocentes, soit le vendeur et la banque qui lui consent des prêts. Ce n'est vraiment pas juste. Si l'on modifiait la loi pour que l'éleveur devienne créancier privilégié le problème serait réglé.

La véritable question est la suivante: Qui doit subir les pertes, la banque ou les petits éleveurs? Je vous demande lequel des deux est le mieux en mesure de se protéger, l'institution ou l'individu? C'est évidemment l'institution financière. Nos banques sont maintenant de grandes sociétés prospères. C'est une bonne chose qu'elles soient importantes et prospères, et je suis heureux de posséder des actions dans les banques parce que cela me permet de participer un peu à la prospérité. Je suis heureux de constater que d'autres députés sont actionnaires eux-aussi. J'espère que nos amis du Nouveau Parti Démocratique ont des actions, car cela leur donnerait l'impression de posséder quelque chose dans le pays, et d'en faire partie. C'est une merveilleuse impression.

M. Knowles: Avez-vous jamais entendu parler des coopératives de crédit?

M. Thacker: Monsieur, s'il possède des actions des coopératives de crédit, c'est un bon début, car ces institutions demanderont bientôt, aux termes de la nouvelle Loi sur les banques, à devenir des banques et leurs membres deviendront automatiquement des actionnaires. Cela règlera le problème, leur cas n'est donc pas encore tout à fait désespéré.

● (1710)

Pour en revenir aux banques, elles se sont maintenant dotées de spécialistes dans le domaine des prêts, notamment en ce qui a trait à l'agriculture. Ces spécialistes peuvent surveiller l'activité des établissements très peu nombreux au Canada, alors que les 100,000 producteurs auraient bien du mal à savoir ce qui se passe aux abattoirs et dans l'industrie en général, à savoir qui sont les forts et qui sont les faibles. Les banques peuvent se tenir au courant par l'entremise de leurs préposés aux prêts agricoles.

Entre les deux parties, j'estime qu'on devrait favoriser les producteurs. Le Parlement est manifestement le plus haut tribunal de notre pays, et nous, députés, devons faire preuve de justice et accorder ce que nous pourrions définir comme des droits juridiques stricts. J'estime qu'en l'occurrence nous devrions nous soucier davantage des producteurs.

Je m'inquiète également de la disposition de la loi qui autorisera les banques à se lancer dans le crédit-bail automobile. Je ne voudrais pas vous ennuyer avec trop de commentaires à ce sujet, monsieur l'Orateur. Je souscris à ce qu'en ont dit le député d'Edmonton-Sud (M. Roche) et le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer). Il nous faudra étudier bien attentivement cette disposition à l'étape du comité, et peut-être faudra-t-il proposer des amendements.

Si les banques sont autorisées à envahir le domaine du crédit-bail automobile, elles se trouveront, à première vue, dans une situation de conflit d'intérêts, car la plupart d'entre nous devons emprunter de l'argent de ces mêmes banques. Elles pourraient facilement accorder une certaine priorité à leurs propres filiales en leur accordant un taux d'intérêt inférieur, ou elles pourraient, par exemple, leur accorder un prêt tout en me le refusant si je leur faisais concurrence. Il s'agit là d'une inquiétude bien légitime, et je trouve nécessaire de prévoir une certaine protection dans le bill si l'on veut faire adopter ces articles. Je préférerais cependant qu'on les supprime purement et simplement.

Sous réserve donc d'amendement sur ces deux points, je trouve que le bill est bon, qu'il sert l'intérêt national et qu'il donnera un élan au pays en lui permettant de prendre une part active au développement international. Partant, il ne pourra manquer de favoriser la paix dans le monde, ce qui ne pourra qu'améliorer le sort des citoyens de notre pays.

M. Bob Ogle (Saskatoon-Est): Monsieur l'Orateur, je voudrais parler des répercussions qu'aura le bill C-6 sur le développement du tiers monde. A cause de mes antécédents et de mes expériences différentes, je vois le bill sous un tout autre angle que le dernier orateur, le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker).

En guise d'entrée en matière, je voudrais vous lire un article publié le 26 avril dans la *Gazette* de Montréal, qui le reprenait du *Post* de Washington. Certains députés l'ont peut-être lu. Je crois que l'on y dit quelque chose de très important de façon très simple. L'article raconte une anecdote qui se passe à Pékin, en Chine. Il se lit ainsi:

> Dans le local 207 de la plus prestigieuse université de Chine, les plus brillants éléments de la future génération socialiste se penchent avidement pour entendre l'un des plus grands secrets du monde capitaliste:
>
> Lorsque vous passez GO, encaissez $200.
>
> Dans le cours sur l'économie américaine donné à l'Université de Pékin, le professeur, un Américain de 26 ans nommé Frank Hawke, initie 63 jeunes marxistes aux mystères du jeu de Monopoly. On pourrait entendre une mouche voler alors que les étudiants s'efforcent de comprendre les complexités de ce qui leur semblait être un microcosme du système américain.
>
> La Chine courtise le capitalisme depuis le printemps. Quelque 3,000 usines chinoises ont reçu l'autorisation d'utiliser une certaine proportion de leur revenu, d'acheter et de vendre indépendamment du gouvernement central. Ces jeunes Chinois ont cru pouvoir étudier en toute sécurité les ravages d'une concurrence sans merci aussi longtemps qu'ils n'avaient sous les yeux qu'un carton aux couleurs vives calé sur le bureau de Hawke.
>
> Hawke donne un cours à l'université après avoir passé un an ici à recueillir des données pour sa thèse de doctorat.
>
> Il a eu la bonne idée d'apporter le jeu de Monopoly en classe durant une leçon la semaine dernière quand, dit-il, il parlait de la transition entre le capitalisme concurrentiel et le capitalisme monopolisateur «et je me suis mis à parler du jeu.» Ils trouvent ce jeu vraiment dégoûtant, son objectif étant, somme toute, d'appauvrir tout le monde.

Dans ce contexte, je voudrais dire quelques mots de ce qui se passe, à mon sens, dans la communauté internationale, notamment en ce qui a trait au transfert des fonds et aux opérations bancaires. En somme, comme de nombreux autres Canadiens, je suis découragé quand je vois combien la loi sur les banques est volumineuse et qu'en réalité, je n'ai aucune emprise sur elle. Il y a des gens qui ont plus d'expérience que moi dans le domaine bancaire et ce sont précisément eux qui établissent les lois, je le sais. Je me sens frustré devant ces lois et je suis sûr qu'il en est de même à la longue pour des millions de gens qui vivent ailleurs dans le monde.

Je voudrais essentiellement dire comment je conçois le rôle des banques canadiennes dans le développement international en général. Je suis heureux que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) ait dit à la Chambre qu'il était disposé et même impatient de discuter sérieusement de la Commission Brandt qui est chargée d'étudier toute la question Nord-Sud, les relations entre les pays riches et les pays pauvres, les relations entre les pays du tiers monde et les pays industrialisés et le problème qui se posera au cours de la prochaine décennie et que nous ne pouvons pas nous permettre de négliger ni d'oublier, celui des relations d'interdépendance. Elles font partie intégrante de notre vie. Il convient évidemment de se demander comment elles feront partie intégrante de notre vie.

Je sais ce que c'est que de vivre et de travailler dans les pays du tiers monde. J'ai vécu avec des gens qui étaient non seulement pauvres, mais qui vivaient dans la pire misère. J'ai vécu et travaillé dans des pays qui n'ont tout simplement pas la capacité économique d'améliorer leur situation. Lorsque j'entends dire que «si seulement les habitants de ces pays travaillaient, ils s'en sortiraient», je sais parfaitement que ce n'est pas vrai. Je sais que ceux qui travaillent le plus gagnent le moins. Le travail le plus difficile que j'aie jamais vu exécuter est la récolte de la canne à sucre. Je sais que ceux qui, en un sens, travaillent le moins gagnent le plus. Je crois que ceux qui vont à la banque pour détacher les coupons de leurs obligations travaillent vraiment le moins, mais gagnent le plus.

Lorsqu'on se donne vraiment la peine d'y penser, on se rend bien compte à quel point il est faux de dire que «si seulement ils se mettaient au travail, ils progresseraient et s'enrichiraient comme nous». Je suis certain que de nombreux députés seraient d'accord avec moi là-dessus.

De nombreux députés ont connu les années 30. Ils ont le même âge que moi ou sont plus vieux, mais ils savent tous que nous vivions à cette époque comme dans un pays du tiers monde. J'ai grandi en Saskatchewan dans les années 30. J'étais trop jeune pour savoir qu'il existait autre chose. Je pensais que la pauvreté dans laquelle vivait notre famille était normale. Nous étions alors tous logés à la même enseigne.

J'aimerais que les députés se rappellent leurs expériences d'alors parce que ce sont les conditions de vie qui existent dans la plus grande partie du monde d'aujourd'hui. Mon père, comme ceux des députés qui vivaient dans l'Ouest, était fermier. De grandes ambitions l'avaient attiré dans l'Ouest et il a travaillé dur. Mais des catastrophes contre lesquelles il ne pouvait rien, comme la sécheresse mais surtout le système économique, l'ont ruiné. Il n'a pas simplement manqué d'argent, il a atteint une misère dont il ne pouvait plus se relever.

Je me souviens qu'enfant, j'entendais mon père faire les cent pas la nuit. Je suppose qu'il se demandait ce que nous allions manger la semaine suivante. Je me souviens de l'avoir entendu parler des banques et se demander s'il pourrait payer ses intérêts. Il avait sans doute payé en intérêts quatre ou cinq fois la valeur de son matériel et quatre ou cinq fois le prix de sa ferme, mais il restait dans l'endettement et cela l'a brisé. Quand il est mort, il y a quelques années, il ne connaissait pas de mot plus terrible que celui de dette.

● (1720)

L'orateur précédent nous a dit croire que la nouvelle loi sur les banques donnerait naissance à un programme de développement mondial. Je ne suis pas d'accord, et je dirai pourquoi tantôt. A l'époque où ma famille comme beaucoup de nos voisins vivait cette vie de désespoir, une sorte de programme d'aide a vu le jour, ressemblant par certains côtés à ces programmes d'aide dont nous parlons parfois aujourd'hui. En Saskatchewan, en Alberta et au Manitoba, les personnes de mon âge se souviendront de ce programme. On parlait à l'époque de secours, c'est-à-dire d'aide en provenance de l'Est. C'est le hasard j'imagine qui déterminait la nature de cette aide, suivant les produits qui se trouvaient en excédent. Je me rappelle la honte éprouvée par mon père et par nos voisins obligés d'accepter cela. On nous donnait du poisson salé qui devait venir d'un coin quelconque des Maritimes. J'imagine que pour celui qui est né dans les Maritimes, la morue salée c'est bon . . .

M. Rompkey: C'est excellent.

M. Ogle: Monsieur l'Orateur, il y a quelqu'un qui est né dans les Maritimes. Mais, dans les Prairies, cela fait penser à des raquettes. Nous ne pouvions pas les manger, car nous ne savions pas comment cela se mange.

M. Rompkey: Comme c'est drôle. Et nous qui avons mangé du pain pendant tout ce temps.

M. Ogle: Sans doute un autre programme d'aide à l'intention des habitants de la Nouvelle-Écosse. Peut-être leur envoyions-nous des choses qu'ils ne savaient pas comment manger. On nous donnait, je m'en souviens, du fromage et des pommes qui nous arrivaient souvent gelés et pourris. D'une façon ou de l'autre, cela nous ravalait au-dessous de l'homme.

Voilà où nous en reviendrons si nous laissons les banques poursuivre sur leur lancée. Elles emprisonneront dans les dettes les pauvres des pays pauvres, comme mon père et ses voisins pendant les années 30.

Dans les décennies qui viennent, il faudra nous attaquer non seulement à nos problèmes intérieurs, mais aussi aux problèmes de la misère, de la pauvreté et de la dépression générale qui, dans ces autres pays, maintiennent les populations en état de sous-développement, non pas parce qu'elles ne travaillent pas, mais parce que le système économique est organisé comme le jeu de «Monopoly.» Le but de ce jeu est d'appauvrir et d'écraser l'autre, de l'affaiblir pour l'empêcher de prendre le pouvoir. A ce jeu, le gagnant est celui qui finit par s'emparer de tous les biens et de tout le pouvoir, et le perdant est celui qui est évincé du match.

Après la crise, monsieur l'Orateur, il s'est produit quelque chose d'étrange et je suis sûr que nous nous le rappelons tous. En 1939, une guerre mondiale a éclaté: soudain, il y avait partout de l'argent et des emplois. Ce fut une période de vaches grasses. Nous ne devrions pas nous imaginer qu'une course à l'armement ou une guerre serait aujourd'hui la façon de relancer l'économie. Je pense que la situation que les Canadiens ont connue dans les années 30 peut se comparer à celle qui existe actuellement dans certains pays du tiers monde où il y a des gens qui souffrent.

Je pense qu'il est important, monsieur l'Orateur, pour bien étudier le bill de voir comment est bâti le système bancaire mondial. Les frustrations que connaît l'homme de la rue—dettes personnelles, taux d'intérêt et d'hypothèques élevés—dont nous parlons toujours au Canada, sont les mêmes partout dans le monde. Tous les pays qui essayent de faire partie du concert des nations éprouvent de pareilles frustrations. Ces mêmes banques qui sont une source de frustration pour nos concitoyens causent la même exaspération dans les Caraïbes et dans bien d'autres parties du monde encore où elles sont solidement implantées. Elles sont présentes dans ces pays pour une seule raison, réaliser des bénéfices à l'étranger.

Le Canada fait partie du système financier du monde occidental. Un bill tel que le bill C-6, qui intéresse le comportement de sociétés qui jouent un rôle dominant au sein du système, ne saurait être considéré sous un angle strictement national. La puissance et les privilèges dont jouissent les grosses banques à l'étranger est proportionnel à la puissance et aux privilèges dont elles jouissent au Canada.

Je crois qu'il est utile pour les Canadiens de voir comment nos institutions financières agissent à l'étranger dans les pays du tiers monde, car c'est là que l'inflation, la dépréciation de la monnaie, le chômage et la dette publique y sévissent le plus. Quand on examine la situation qui prévaut dans les pays du tiers monde, on est à même de prévoir ce qui arrivera au Canada si nous poursuivons dans la même voie.

J'ai déjà vécu dans des pays où le taux annuel de dévaluation de la devise nationale atteignait 300 p. 100. D'aucuns ont probablement vécu la même expérience et savent à quel point les conditions économiques qui règnent dans ces pays sont terribles. J'ai vécu et travaillé dans des pays dont la moitié de la population était en chômage, où tout les revenus servaient à payer le service de la dette étrangère.

Nous devons nous poser les questions suivantes: qui contrôle, qui prend les décisions, quels sont les besoins réels, quelles sont les aspirations qui gardent le monde en vie aujourd'hui—ou qui le tiennent dans cet état de quasi-mort?

Parfois, on considère que le développement consiste à consacrer une somme d'argent à construire quelque chose. C'est là une partie du développement, mais si nous voyons les choses seulement sous cet angle, nous passons à côté d'une réalité fondamentale. A moins que le développement ne change la vie des individus dans ces pays au point où ils peuvent vivre sans être opprimés ni se sentir inférieurs, on ne peut dire qu'il a rempli sa fonction. L'un des pires effets de l'endettement—ce mot que mon père haïssait tant—est qu'il finit par détruire l'humain en tant que tel. Il le transforme tôt ou tard en quelque chose de plus bas et le détruit. Nous manquons totalement de lucidité si nous croyons aider un pays en l'endettant dans le seul but de permettre à certaines de nos entreprises de réaliser des bénéfices. Les gouvernements de nombreux pays sous-développés ont désespérément besoin de capitaux étrangers pour éviter que leur économie ne sombre. Je peux rapprocher cette situation de ma propre expérience dans les Prairies. Chaque printemps, mon père comme de nombreux autres pères de famille se demandait comment il allait survivre l'année suivante, comment il s'y prendrait pour obtenir des semences, des machines, du fourrage pour les animaux.

● (1730)

En somme, ce sont les mêmes problèmes qui assaillent aujourd'hui le tiers monde. Chaque année, ces pays se demandent comment ils réussiront à produire quelque chose, comment leur économie pourra progresser. Ils commencent l'année dans les dettes. Le seul espoir qu'ils ont, c'est de produire suffisamment pour rembourser l'intérêt de la dette de l'année précédente. Leur situation se compare à la misère noire qui a frappé les Prairies dans les années 30.

Au cours des deux dernières décennies qu'on a appellées les années de développement, l'endettement du tiers monde s'est aggravé de façon extrêmement alarmante. Le prix de ses produits d'exportation est resté loin derrière celui du pétrole importé et des biens manufacturés de l'Occident. Les agriculteurs de l'Ouest réalisent, tout comme bon nombre de mes collègues ici présents, qu'ils se trouvent dans le même genre de cercle vicieux. Le revenu que leur procure leur production céréalière et alimentaire n'augmente pas au même rythme que le coût de la machinerie et du combustible. Cependant, leurs difficultés n'ont rien de comparable avec celles des pays en voie de développement dont l'économie entière est fondée sur une seule récolte, celle du cacao par exemple, et qui doivent tout importer de l'étranger.

Le premier ministre de la Jamaïque, Michael Manley, s'adressant à la Fondation du tiers monde à Londres le 29 octobre 1979, a fait état de cette situation dans son discours. Peut-être l'avez-vous entendu d'autres sources, monsieur l'Orateur, mais l'idée est très simple. Le premier ministre

parlait du rapport entre le sucre et les tracteurs—et cette question n'est pas propre à la Jamaïque, car on la retrouve dans tous les pays producteurs de sucre des Antilles. Le rapport entre le sucre et les tracteurs est désormais un argument classique dans le régime des échanges internationaux, mais il faut aussi se rendre compte que la question est loin de se résumer à un simple argument. Il a cité un exemple.

En 1965, le prix moyen obtenu par la Jamaïque pour chaque tonne de sucre était $73 jamaïcains et le prix d'un tracteur Ford 5000 utilisé pour la culture de la canne à sucre était de $1,536 jamaïcains, ce qui veut dire qu'à ce moment-là, il fallait 20.84 tonnes de sucre pour payer un tracteur. En 1979, soit 14 ans plus tard, on ne pouvait plus acheter le tracteur Ford 5000. Il avait été remplacé par un nouveau modèle appelé le 66000 qui est un peu plus puissant, mais qui fait exactement le même travail.

Selon M. Manley, en 1979, le prix provisoire moyen d'une tonne de sucre était passé à $53 jamaïcains, mais le prix d'un tracteur qui faisait exactement le même travail que celui qu'il avait remplacé était passé à $30,945, ce qui veut dire qu'il fallait 57 tonnes de sucre, au lieu de 21 comme en 1965, pour payer un seul tracteur.

Ce que j'essaie de dire, c'est qu'on ne peut pas multiplier aussi facilement la production de sucre. L'économie jamaïcaine ne fait qu'utiliser une plus grande partie de sa matière première pour obtenir exactement la même chose qu'auparavant. A cause de cela, la Jamaïque doit s'efforcer d'augmenter sa production et perd en même temps de plus en plus de terrain, ce qui fait grossir sa dette.

Le Brésil, par exemple, doit consacrer la moitié de ses recettes d'exportation au service de sa dette. Il ne faudrait surtout pas que les Canadiens pensent que ce problème qui touche les pays du tiers monde n'a rien à voir avec eux parce que l'économie du Canada subit exactement les mêmes influences que celle des pays du tiers monde.

Il faut nous rappeler que, comme l'a signalé le premier ministre Blakeney, le Canada aura lui-même des problèmes de sous-développement s'il continue à hypothéquer son avenir au profit des investisseurs étrangers. Notre balance de paiements montre bien que nous ne sommes pas à l'abri des problèmes d'endettement que connaissent la plupart des pays du tiers monde.

Je parlerai maintenant de la loi sur les banques. Un phénomène important ces dernières années a été le rôle croissant des banques multinationales du secteur privé dans les prêts accordés aux pays du tiers monde. Ces banques ont accumulé des réserves énormes de dollars américains et surtout d'eurodollars et de pétrodollars. Cet argent est conservé dans des banques à l'extérieur des États-Unis où il n'est pas assujetti au contrôle de la banque centrale des États-Unis, la *Federal Reserve Bank*, ni au contrôle d'un organisme de réglementation international qui pourrait déterminer le montant de crédit à accorder en fonction de ces réserves dont une grande partie est détenue par des filiales étrangères de grandes banques américaines.

Le phénomène des eurodollars s'est amorcé après la Seconde Guerre mondiale alors que les Russes avaient entre les mains beaucoup de devises américaines. Ils ne voulaient pas les retourner aux États-Unis. Ils voulaient les investir quelque part. Ils ont souvent investi cet argent dans une des banques multinationales situées à l'extérieur des États-Unis.

Les pétrodollars, cette monnaie née de la récente explosion des réserves monétaires des producteurs de pétrole, sont eux aussi placés non pas à la *Federal Reserve Bank* des États-Unis, mais dans des banques multinationales qui ont des succursales dans le monde entier. Les pauvres viennent demander cet argent de la même façon que dans le jeu de Monopoly dont nous avons déjà parlé. On le leur donne. Néanmoins, celui qui a l'argent établit les règles du jeu.

Le résultat, c'est que les centaines de milliards de dollars conservés dans ces banques situées à l'extérieur des États-Unis et dans d'autres pays importants qui n'exercent aucun contrôle, peuvent maintenant servir à refinancer la dette du tiers monde qui se chiffre à des centaines de milliards. Les banques privées deviennent donc un intermédiaire neutre dans le piège de l'endettement.

Comment fonctionne le piège de l'endettement? Un pays en voie de développement doit emprunter de l'argent pour tenter de se sortir de ses difficultés. Il doit payer des intérêts. Il ne peut pas accumuler d'argent. Il ne peut pas bâtir les réserves qui lui permettraient de s'en sortir. Il doit emprunter davantage pour acquitter des intérêts qu'il n'est pas en mesure de payer.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Exactement comme le gouvernement actuel.

M. Ogle: Finalement, il est pris au piège. Un député dit que c'est comme notre gouvernement. Il n'a peut-être pas tellement tort. C'est comme notre gouvernement qui ne cesse d'emprunter et se trouve pris au piège de l'endettement, comme le dit M. Blakeney, de la Saskatchewan.

A l'heure actuelle, nous entendons parler au Canada du grand nombre de particuliers, de petites et même de moyennes entreprises qui font faillite. De nombreuses entreprises font banqueroute et la situation s'aggrave à cause des taux d'intérêt que nous devons à la politique monétaire des gouvernements libéraux et conservateurs. Je tiens à ajouter qu'il y a actuellement dans le monde de nombreux pays—pas des particuliers ou des sociétés—sur le point de faire faillite si ce n'est pas encore fait. Ils doivent emprunter davantage pour rembourser des dettes en souffrance, et la situation est aggravée par la politique monétaire de la haute finance occidentale. Les choses se passent ainsi.

Comme de nombreux pays du tiers monde risquent maintenant de ne pouvoir rembourser leurs emprunts, la situation devient également grave pour de nombreuses banques multinationales. Ainsi, les deux plus grosses banques aux États-Unis . . .

● (1740)

M. Friesen: Le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) me permettrait-il de lui poser une question?

M. Ogle: Peut-être le député pourrait-il attendre que j'aie fini mon discours. Le député voulait-il me demander quand je le finirais?

Des voix: Non.

M. Ogle: Beaucoup de pays du tiers monde pourraient se retrouver dans l'impossibilité de rembourser leurs prêts à l'étranger et la situation est donc devenue sérieuse pour de nombreuses banques multinationales. Ainsi, les deux plus grosses banques aux États-Unis, Citibank et Chase Manhattan, tirent les trois quarts de leurs profits de leurs opérations étrangères. Les grandes banques ont donc un intérêt vital à empêcher l'effondrement de l'accroissement effréné de l'endettement, surtout si elles ont accordé trop de crédit à des pays du tiers monde criblés de dettes. C'est ce qui fait vraiment peur aux banques. Qu'arrive-t-il si, en fin de compte, quelqu'un là-bas ne peut pas payer? Peut-on s'emparer du pays? Dans un certain sens, cela arrive des fois, on s'en empare d'une façon ou d'une autre. Cependant, le pays ne se développe plus comme une contrée libre et pouvant disposer de son propre avenir.

Beaucoup estiment que le Fonds monétaire international, créé en même temps que la Banque mondiale pour stabiliser le marché des devises et favoriser la reconstruction après la Seconde Guerre mondiale, est un instrument qui permet d'éviter à l'économie mondiale de s'effondrer. Aujourd'hui, le FMI regroupe 128 pays et prête en dernier ressort à ceux qui éprouvent de graves problèmes en matière de balance des paiements. La générosité du FMI n'est toutefois pas aussi concrète qu'on le croirait.

En premier lieu, le FMI accorde du crédit aux gouvernements des pays du tiers monde souvent dans le seul but de leur permettre de rembourser leurs dettes aux gouvernements et aux établissements de prêt de l'Occident. L'élite financière de l'Ouest, qui prend vraiment les décisions dans cet organisme, en est le principal bénéficiaire, et non pas les pays qui reçoivent les prêts. Encore une fois, il s'agit du principe simple du monopoly: celui qui a le plus d'argent établit les règles du jeu. Ainsi, quand en février 1978 on invitait le Congrès américain à approuver 1.7 milliard de dollars destinés à un fonds spécial d'assistance du FMI en vue de rassembler 10 milliards de dollars pour les pays en dettés, de tous les journaux, le grand Wall Street *Journal* a décrit cette initiative comme étant «une assistance destinée aux banquiers». Du secours direct. Mon père a déjà eu à y songer mais, maintenant, se sont les banques qui bénéficient d'un secours parce qu'elles ne pouvaient plus obtenir l'intérêt qu'elles se croyaient en droit de recevoir contre l'argent avancé.

Deuxièmement, le FMI n'accorde pas de prêts sans imposer de rigoureuses conditions. Par exemple, il exige du pays récipiendaire qu'il suive un régime sévère de déflation et de contrainte intérieure pour améliorer son crédit, si l'on peut dire, auprès des cercles financiers de l'Occident. Cette prescription d'austérité comprend habituellement des coupes sombres dans les dépenses publiques, surtout dans le domaine des services sociaux et un resserrement du crédit intérieur accompagné d'une politique de non-intervention ou de la porte ouverte pour attirer l'investissement étranger, et d'une dévaluation de la monnaie pour encourager l'exportation et décourager l'importation.

On en revient encore une fois à la règle du jeu de «Monopoly», arracher aux joueurs perdants les cartes-clés. C'est une recette qui impose aux masses des coûts sociaux énormes et qui ne risque pas de corriger les inégalités scandaleuses entre nations qui sont à l'origine d'une grande partie du problème. Cela revient encore une fois à dire que ceux qui sont pauvres l'ont bien voulu. Quand la partie de «Monopoly» est terminée, le gagnant dit: «Si j'ai tous les jetons c'est grâce à vous.»

J'aimerais parler quelques instants d'un cas particulier. La Jamaïque, dont les démêlés avec le FMI m'ont poussé à poser une question au premier ministre (M. Trudeau) au début de la session, est un des États aux prises avec ce dilemme. Comme le visa du FMI est généralement exigé des pays qui demandent des crédits aux autres prêteurs internationaux comme les États membres, la Banque mondiale ou les banques multinationales, les pays du Tiers-Monde sont de plus en plus nombreux à se voir imposer un choix difficile: ils doivent ou bien se soumettre au régime amaigrissant du Fonds, en accroissant ainsi leur dépendance, ou bien chercher à se débrouiller seuls, tourner le dos aux prêteurs internationaux et jouer leur va-tout sur une politique d'isolement. Les chances de succès de la seconde voie sont effectivement formidables. Il reste donc à un pays comme la Jamaïque de décider s'il continuera à s'endetter sans espoir de s'en sortir ou s'il prendra le risque de tenter de s'en sortir seul. C'est un choix terriblement difficile à faire, surtout si les deux voies supposent la faillite.

En 1978, le gouvernement jamaïcain se laissa convaincre d'emprunter 220 millions de dollars au FMI pour équilibrer en catastrophe sa balance des paiements. Comme les négociations antérieures avec le Fonds n'avaient pas donné de bons résultats, le gouvernement Manley s'est vu forcé d'accepter des conditions extrêmement difficiles de remboursement. Ces conditions étaient en partie fondées sur la même théorie économique perverse et prétendue monétariste qui règne actuellement à la Banque du Canada. Ses principes sont faciles à imaginer: restriction de la masse monétaire, restriction de la croissance, diminution des programmes sociaux et création d'un climat économique attrayant pour les investisseurs étrangers. Les conséquences d'un tel arrangement pour la Jamaïque étaient aussi faciles à prévoir: baisse des salaires réels, augmentation du taux de chômage, diminution des services sociaux, une plus grande inégalité.

En conséquence, les gens sont malheureux. Et qu'arrive-t-il finalement? La forte pression économique exercée peut entraîner le désordre politique et social. Et qui en est responsable?

Une voix: Le NPD!

M. Ogle: Quelqu'un a dit que c'était le NPD.

Des voix: Oh, oh!

M. Ogle: Qui est responsable des gens qui sont tombés dans les dettes comme dans un piège dont ils ne peuvent s'échapper? Comme la Jamaïque vient de refuser les conditions du FMI au cours de la dernière ronde de négociations, elle se trouve dans une situation des plus difficiles, car sans l'approbation du FMI il lui est très difficile de refinancer ses dettes et de négocier de nouveaux emprunts avec la Banque mondiale ou les banques privées. Celles-ci comprennent entre autre les grandes banques canadiennes qui ont réalisé de jolis profits dans les Antilles mais qui n'aiment pas les idées politiques de M. Manley—c'est un sentiment qu'elles semblent partager avec le FMI.

Quelle est l'incidence de tout cela sur le développement? Le député de Lethbridge-Foothills a dit que les banques étaient là parce qu'elles s'intéressaient au développement. Mais qu'est-ce que le développement? Le développement semble signifier la destruction fondamentale des pays concernés.

Au cours des années 1975-1980, l'ACDI a visé à créer des conditions permettant le développement autonome orienté pour suffire à donner le strict nécessaire aux gens des pays les plus pauvres. Je pense que l'ACDI l'a très bien défini. Le gouvernement de la Jamaïque a fixé des critères semblables à son programme de développement, mais nos institutions financières occidentales nuisent plus qu'elles n'aident à les respecter. J'espère que le gouvernement canadien étudiera cette situation afin de déterminer si nous faisons vraiment tout ce que nous pouvons pour favoriser un véritable développement humain.

● (1750)

C'est notre collègue, le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly) qui a parlé d'un autre domaine dans lequel les banques canadiennes se taillent par la force une place dans les affaires des autres pays. Il a surtout parlé du fait que moi, et nous tous, en tant que Canadiens, ignorons à quoi sert l'argent que nous épargnons, les assurances que nous payons ou l'argent que nous plaçons dans les banques de manière à n'être pas sans ressources dans notre vieil âge. Que fait-on avec cet argent? Où va-t-il?

Nous voilà devant le grand mystère des activités des banques modernes. Nous ne savons pas où notre argent va et il se peut très bien—car c'est souvent le cas—qu'il serve non au développement des peuples, mais bien à l'oppression pure et simple des noirs d'Afrique du Sud, par exemple, comme mon collègue l'a dit, ou des paysans du Pérou ou d'autres pays. Comme un analyste britannique le disait récemment, tout cela revient à dire pour les travailleurs des pays industrialisés qu'une partie de plus en plus importante de leurs salaires est utilisée à des fins inconnues d'eux et envoyée dans des pays éloignés au sujet desquels ils en savent encore moins.

Comme les banques du Canada constituent un petit club fermé et qu'elles ont augmenté énormément leur richesse et leur puissance par rapport à la décennie précédente, il importe plus que jamais que le gouvernement cherche à instaurer un minimum de responsabilité envers le public dans notre système bancaire.

En terminant, j'aimerais évoquer la morale sociale la plus élémentaire. Où l'argent va-t-il? Qu'est-ce que les banques en font? Quels effets cela a-t-il sur l'être humain? Pour chercher à avoir un système financier plus ouvert, plus responsable et plus juste, j'insiste auprès du gouvernement pour qu'il étudie très sérieusement les recommandations de principe énoncées par le Groupe de travail des Églises sur la responsabilité des corporations dans un mémoire présenté au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques de la Chambre des communes le 23 janvier 1979.

Afin que le public canadien dispose des renseignements qui lui permettront de formuler des jugements valables au sujet de la politique de prêts étrangers des banques et autres institutions financières canadiennes engagées dans l'investissement ou la souscription au niveau international et afin que les clients et les actionnaires aient le choix légitime de remettre en question ces décisions de principe, nous proposons l'inclusion, dans la Loi sur les banques révisée, des recommandations suivantes:

1. Que la Loi sur les banques prévoie des exigences uniformes et équitables de divulgation publique des prêts effectués par les banques canadiennes, leurs filiales et succursales et par d'autres institutions financières, et consentis directement ou par consortium aux gouvernements étrangers ou à leurs organismes, pour des montants globaux supérieurs à $1 million.

2. Que, pour assurer l'imputabilité du public et des actionnaires, les banques et autres institutions financières canadiennes soient tenues de divulguer le montant et les dates de tels prêts et de les publier pour qu'ils soient ainsi consignés.

3. Que, dans le but de préserver le caractère confidentiel des rapports entre le client et le banquier et de sauvegarder le principe de la concurrence, les institutions financières ne soient pas tenues de divulguer de renseignements relatifs à ces prêts avant les 30 jours qui suivent la signature des accords.

J'espère que ces recommandations qui ont été formulées, après mûre réflexion, par le Groupe de travail des Églises sur la responsabilité des corporations, seront incorporées, par le truchement d'amendements, au bill C-6, bill dont nous sommes saisis en ce moment.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je suis désolé d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé. Il ne peut poursuivre qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. McMillan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) me permettrait-il de lui poser une question?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Le temps de parole du député est expiré.

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentihomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur l'Orateur, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, l'Orateur et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour,

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du député de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale à certains bills:

Bill C-2, Loi modifiant la Loi sur l'immigration de 1976—Chapitre 1.

Bill S-5, Loi abrogeant la Loi sur l'Arrangement commercial Canada-France, 1933 et la Loi sur l'Arrangement commercial supplémentaire Canada-France, 1935—Chapitre 2.

Comme il est 6 heures du soir, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 2 heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 6 h 3, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

APPENDICE

LE CENTENAIRE DU HANSARD

ALLOCUTIONS PRÉSENTÉES À L'OCCASION DE L'INAUGURATION DE LA PLAQUE COMMÉMORATIVE

[*Traduction*]

M. Charles Fisher (président du comité du Centenaire du hansard): Madame le Président, honorables sénateurs et députés, chers collègues, selon le programme je dois maintenant présenter M^me^ le Président, qui se passe de présentation. Peut-être vaudrait-il mieux alors commencer par me présenter moi-même, sténographe du hansard qui, à titre de président de notre comité du centenaire, ai reçu l'agréable mission de coordonner les manifestations de notre 100^e^ anniversaire.

[*Français*]

Nous sommes honorés par votre présence, madame le Président. En effet, c'est un bon signe à l'effet que notre fête, si bien commencée, va se poursuivre au cours de l'année, active et pleine d'intérêt.

[*Traduction*]

Ce n'est pas sans raison que je parle d'agréable mission. Les encouragements et l'assistance prodigués par Votre Honneur, par M. Jerome quand il était Orateur, par M. Fraser quand il était greffier de la Chambre, par M. Koester et plus récemment par M. Pelletier m'ont comblé. Nous sommes tous spécialement reconnaissants à M. Koester de ses excellents conseils. Je ne saurais passer sous silence l'aide reçue des cadres supérieurs de l'administration, du sergent d'armes et de l'équipe de protection. Nous leur adressons nos sincères remerciements.

Madame le Président, le sténographe du hansard a sa place à la Chambre mais la tradition lui impose le silence. Il lui est interdit de parler, même si un premier ministre l'en priait. Dans sa carrière il doit écouter des milliers de discours, et il serait étonnant qu'à l'occasion, en son for intérieur, il ne se permette quelques réflexions sur leur qualité. Mais s'il a tout le loisir d'écouter, l'occasion lui manque de s'exercer à l'éloquence. Si aujourd'hui je sollicite votre indulgence, c'est parce que l'occasion est unique et qu'elle ne se reproduira pas d'ici un siècle.

Devant cette plaque que vous inaugurerez bientôt, madame le Président, qu'il nous soit permis d'évoquer le passé et de nous rappeler avec bienveillance ces générations qui depuis un siècle ont la tâche de sténographier, transcrire et imprimer le hansard.

Cela n'a jamais été chose facile, pas plus hier qu'aujourd'hui, pour des raisons qui seront évidentes même à ceux qui viennent rarement observer les débats de la Chambre des communes. Il y a toujours un élément de risque. Les voix des interlocuteurs ne sont pas toujours robustes, les auteurs des passages cités ne sont pas toujours les bons, et les phrases, hélas, manquent parfois de verbe.

La splendide rotonde où sera placée la plaque commémorative nous rappelle le thème dont s'inspire cette manifestation: la continuité, celle notamment de nos institutions alliées à leur faculté d'adaptation aux circonstances, comme l'eau qui coule sur la pierre.

Par certains côtés le hansard d'aujourd'hui est bien différent de celui d'hier. Grâce à l'électronique, deux changements extraordinaires se sont produits. L'un assure la fidélité de l'audition qui est indispensable à l'exactitude du compte rendu. Cette technique est certes préférable à la boule de cristal que nos collègues d'antan n'ont pas dû manquer de consulter plus souvent qu'ils n'oseraient l'avouer. L'autre changement est à double tranchant. La bande magnétique à défilement lent finit par distancer la plume la plus agile. Elle enregistre sans émotion ni hésitation chaque mot, chaque balbutiement, chaque lapsus.

Il faut chercher et trouver un moyen de combiner l'exactitude aveugle de la machine et l'interprétation fidèle et intelligente des sténographes qui, pour une raison ou une autre, comprennent ce qu'ils font. Voilà, à mon avis, la tâche qui nous attend au cours des cent prochaines années.

Madame Sauvé, la plaque de bronze que la Chambre des communes a fait placer dans cette salle témoigne de la haute considération manifestée ici à l'égard du hansard. C'est un merveilleux hommage.

En haut de l'escalier, dans les bureaux de la direction des débats, vous pouvez admirer un autre témoignage de succès—des rangées de volumes reliés remontant à 1880 occupant de nombreuses étagères, spécialement renforcées pour supporter un tel poids. Je les contemple parfois en songeant à tout le travail et à tous les efforts qu'ils représentent et je pense alors, c'est peut-être présomptueux de ma part, à ces paroles dédiées à sir Christopher Wren: *Si monumentum queris, circumspice.*

[*Français*]

Madame le Président, nous serions honorés si maintenant vous pouviez nous adresser quelques mots en dévoilant la plaque si longtemps désirée.

Mme le Président: Ce n'est pas sans un sentiment d'admiration que j'ai l'honneur de dévoiler cette plaque commémorative des cent années du Hansard.

[*Traduction*]

Dans une circonstance comme celle-là, nous pensons d'abord à ces personnes pleines d'initiative et de courage qui ont permis de publier en toute liberté les délibérations du Parlement canadien, liberté dont témoigne le compte rendu de la Chambre des communes, publié tous les jours. Nous songeons, par exemple, à Francis Collins, le premier sténographe professionnel du Haut-Canada; nous songeons à des hommes comme John Bourinot, Alphonse Desjardins et John Thompson qui ont su mettre leur énergie au service d'une plus vaste cause. Et nous pensons également à Luke Hansard, de Westminster, dont le nom

représente encore mieux qu'aucun titre officiel le service dont nous célébrons le centenaire.

[*Français*]

Il y a aussi le personnel dont un grand nombre nous font l'honneur de leur présence. Ils ont de nombreux mérites, dont celui que je tiens à signaler, celui d'avoir pu faire, sans rupture, la transition à un nouveau mode de communication qu'est la télévision. D'autres innovations suivront, qu'il est impossible de prévoir tant l'évolution technologique est rapide. Une chose demeurera cependant: la tradition d'impartialité, de liberté d'expression et de rigueur sera maintenue dans ce service essentiel de notre Chambre des communes.

[*Traduction*]

J'ai appris que les hansards du monde entier seraient exposés dans le cadre des célébrations du centenaire. Depuis plus d'un an nous avons reçu des hansards en provenance des provinces et des territoires, des pays du Commonwealth, de pays de l'Est, de pays tellement éloignés que certains n'en ont jamais entendu parler. Ils sont imprimés en anglais, dans toutes les langues européennes, en caractères cyrilliques, en écriture arabe, en idéogrammes, et tous font partie de la grande famille du hansard à laquelle appartient notre institution. Même s'ils ne peuvent nous entendre, nous adressons nos meilleurs vœux à tous les hommes et femmes qui participent à cette tâche démocratique essentielle. Nous leur adressons un salut fraternel et nous félicitons, du fond du cœur, ceux qui, ici à Ottawa, nous donnent notre hansard quotidien.

[*Français*]

M. H. J. Lacombe (Éditeur des Débats français): Madame le Président, au nom de tous mes collègues des Débats, je vous remercie d'avoir si aimablement accepté de dévoiler cette plaque. Votre présence et celle des autres distingués invités nous rappellent l'importance de ce centenaire pour tous les parlementaires et aussi pour tous les Canadiens.

Madame le Président, la publication des *Débats* est l'exemple par excellence de la liberté d'expression au Canada, une des nombreuses libertés que nous chérissons tous. Nous vous remercions d'avoir bien voulu vous associer à nous pour cet heureux événement.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 8 mai 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA SITUATION DE LA FEMME

LE DROIT À L'ÉGALITÉ AVEC LES HOMMES DANS TOUS LES SECTEURS DE L'ÉCONOMIE CANADIENNE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, aux termes de l'article 43 du Règlement et appuyé par le député de New Westminster-Coquitlam (M^lle^ Jewett), je propose:

Que la Chambre, constatant que, déjà, durant la session actuelle, de belles déclarations ont été faites au sujet des droits de la femme, mais que ces déclarations n'ont pas été suivies de mesures concrètes en vue d'établir et de protéger ces droits, exige que le gouvernement adopte un programme d'action positive pour établir l'égalité des femmes dans tous les secteurs de notre économie, en ce qui concerne entre autres les possibilités d'emploi, l'accès à une formation et à un recyclage suffisants, un salaire égal pour un travail de valeur égale et l'égalité entre hommes et femmes dans tous les régimes de pension.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

LE RENVOI AU COMITÉ DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX PERMIS DE PÊCHE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante.

Étant donné que l'ancien ministre des Pêches et des Océans avait amorcé une révision complète des programmes de son ministère qui devait déboucher sur un livre blanc relatif à l'expansion des pêches dans les années 80, que cette révision aurait entraîné l'étude par le comité permanent des pêches et des forêts de la politique relative aux permis de pêche et des propositions contenues dans les rapports Sinclair et Levelton, et étant donné que le comité permanent aurait dû aller partout au Canada recueillir directement les vues des pêcheurs, des conditionneurs et d'autres responsables des pêches, je propose, avec l'appui du député de Malpèque (M. Gass):

Que la Chambre ordonne au gouvernement et charge le comité permanent des pêches et des forêts d'étudier à fond la politique fédérale relative aux permis de pêche et permette au comité de se déplacer au Canada pour recueillir les vues des pêcheurs.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'APPUI PUBLIC À TOUTES LES POLITIQUES DE L'OTAN ET DU NORAD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante.

En raison de l'invasion de l'Afghanistan par les Soviétiques et des troubles qui agitent le Moyen-Orient et d'autres régions du monde, il est essentiel que les pays membres de l'OTAN se liguent pour défendre leurs intérêts communs et qu'ils favorisent une politique de défense commune. Malgré cela, le NPD refuse d'obliger ses membres à appuyer la politique de l'OTAN et du NORAD. Je propose donc, avec l'appui du député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

Que la Chambre exige que les députés qui ont accepté un poste au sein de la division canadienne de l'Association parlementaire de l'OTAN approuvent et appuient publiquement toutes les politiques de l'OTAN et du NORAD, et en particulier les ententes relatives à la défense mutuelle et commune.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. McKenzie: Les socialistes s'y opposent en bloc.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA NOMINATION D'UN SOUS-MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS POUR LA CÔTE OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, moi aussi j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et importante.

Article 43 du Règlement

Au cours de la dernière campagne électorale, le parti libéral avait promis de nommer un sous-ministre des Pêches et des Océans pour la côte ouest qui aurait son bureau à Vancouver. Aussi, je propose, appuyé par le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen):

Que la Chambre ordonne au ministre des Pêches et des Océans de nommer immédiatement un sous-ministre pour la côte ouest afin de tenir la promesse qu'il a faite aux habitants de la Colombie-Britannique dont les problèmes et les intérêts ont souvent été négligés par le gouvernement.

Mme le Président: Une telle motion ne peut pas être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

• (1410)

LES DOCUMENTS DU CABINET

LA REMISE AU JUGE DE LA COUR FÉDÉRALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné que l'honorable juge Collier de la Cour fédérale, Division de première instance, a condamné le fait que le premier ministre refuse de produire les documents du cabinet, en vertu desquels l'État a décidé de ne pas accorder de pension à l'ancien juge de la Cour suprême, l'honorable Landreville, je propose, avec l'appui du député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller):

Que la Chambre demande au gouvernement de remettre sans plus tarder à l'honorable juge Collier tous les documents concernant ce dossier et d'abroger l'article 41(2) de la loi sur la Cour fédérale.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

ON DEMANDE LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Madame le Président, étant donné que la société canadienne d'hypothèques et de logement a publié hier des chiffres montrant que les mises en chantier d'immeubles d'habitation avaient diminué de 19 p. 100 depuis le mois d'avril 1979 et étant donné qu'il manque dans notre pays plus de 50,000 logements pour que nos concitoyens soient bien logés, je propose, avec l'appui du député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen):

Que le ministre convoque immédiatement une conférence fédérale-provinciale su le logement réunissant notamment des représentants du secteur du logement, afin d'élaborer un programme permettant de faire face aux problèmes qui surgiront dans ce secteur au cours des années 1980.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON DEMANDE DE MODIFIER LA LÉGISLATION DE FAÇON À PRÉVOIR DES OBLIGATIONS POUR L'EXPANSION DES PETITES ENTREPRISES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Les taux d'intérêt que les entreprises en général et les petites entreprises en particulier doivent payer leur ont causé et leur causent de très sérieuses difficultés, en dépit de la réduction récente du taux préférentiel. Un certain nombre d'entreprises ont dû restreindre considérablement leurs activités et freiner leur embauche parce qu'elles sont incapables d'assumer leurs comptes recevables et leurs stocks aux taux bancaires actuels.

Le ministre a accepté la proposition du budget Crosbie qui consiste à offrir des obligations pour l'expansion des petites entreprises. Le ministre a fourni des renseignements sur cette proposition dans son budget de comédie du 21 avril dernier. Près de trois semaines se sont écoulées, et il n'a toujours pas présenté de mesure législative pertinente. Il n'a pris non plus de disposition en vue de la débattre.

Des voix: Règlement!

M. Blenkarn: Madame le Président, les hommes d'affaires du Canada ne peuvent s'empêcher de se demander s'il ne s'agit pas là d'une autre volte-face, d'une autre promesse non remplie.

Mme le Président: A l'ordre. L'heure est à la présentation des motions. Si le député en a une présenter, je suis prête à l'entendre.

M. Blenkarn: Je propose donc, avec l'appui du député de Leeds-Grenville (M. Cossitt):

Que la Chambre ordonne sur-le-champ au ministre de présenter immédiatement les propositions d'amendement à la loi de l'impôt sur le revenu à dessein de permettre l'émission d'obligations nécessaires à l'expansion des petites entreprises, et que le gouvernement engage immédiatement le débat sur cette mesure de façon que la Chambre puisse l'adopter sans délai.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE GRAIN

LE PRIX DE BASE DU BLÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que le prix de base du blé de la meilleure qualité a été fixé à 3.75 dollars le boisseau, ce qui correspond à 50 cents de moins le boisseau que ne percoivent actuellement les agriculteurs et que ce chiffre est bien inférieur au coût de production, étant donné aussi que la baisse des prix nord américains à l'exportation peut être directement reliée à l'embargo américain, et que le premier ministre nous a assuré que le gouvernement protégerait les intérêts des producteurs de céréales contre les effets de cet embargo, je propose, appuyé par le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse):

Que le gouvernement fixe à 4.25 dollars le boisseau le prix de base du blé de la meilleure qualité, soit le taux auquel il est actuellement payé aux producteurs.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LA DISCRIMINATION ENGENDRÉE PAR LE PROJET DE RÉDUIRE LE REMBOURSEMENT D'IMPÔT SUR LE REVENU TIRÉ DE LA VENTE DE CÉRÉALES DE CATÉGORIE «UTILITÉ»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et pressante pour de nombreux agriculteurs canadiens.

Étant donné le fait que le projet du gouvernement de réduire le remboursement d'impôt sur le revenu tiré de la vente de céréales de catégorie «utilité» va engendrer l'inégalité entre les citoyens canadiens et qu'il y aura ainsi discrimination entre les agriculteurs dans chaque province de telle sorte par exemple que les agriculteurs albertains devront assumer un coût supplémentaire pour leurs produits de catégorie utilité qui passeront d'un taux de 100 dollars à un taux de 200 dollars par an, à la différence de leurs homologues de la Saskatchewan qui ne subiront aucune imposition supplémentaire, je propose, appuyé par le député de Pembina (M. Elzinga):

Que le ministre de l'Agriculture condamne cet acte illégal et exerce immédiatement son autorité de ministre de l'Agriculture et de défenseur des droits des agriculteurs en exigeant du ministre des Finances qu'il obtempère immédiatement à la loi, en versant les remboursements et en retirant ce projet qui constituerait un acte de discrimination contre certains secteurs du monde agricole canadien.

Mme le Président: Pour présenter cette motion il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

● (1415)

LE LOGEMENT

LE REMBOURSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE FÉDÉRALE SUR LA SPÉCULATION FONCIÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire d'une pressante nécessité.

Étant donné que les municipalités, à qui incombe la première responsabilité en ce qui concerne le zonage du territoire, éprouvent de grandes difficultés financières, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de remettre, sous forme de subventions, tout le produit de le taxe fédérale sur la spéculation foncière aux municipalités dans lesquelles cette taxe a été perçue de manière à stimuler le bâtiment.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

CHRYSLER CANADA—LE MOTIF DE LA REMISE DE LA DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce qui vient tout juste d'entrer à la Chambre.

Le ministre avait prévu qu'il ferait une déclaration à l'appel des motions aujourd'hui, à 3 heures au sujet de la politique du gouvernement du Canada à l'égard de la société Chrysler. Je crois comprendre qu'il a décidé de reporter ou de retarder cette déclaration. Peut-il nous expliquer les motifs de sa décision?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, je m'excuse de tout ennui qu'a pu causer aux députés d'en face ou à la presse l'annonce prématurée de cette déclaration. Je ne sais pas encore quand je la ferai. Des facteurs sont intervenus qui, de l'avis du cabinet, devaient être examinés de plus près. C'est tout ce que je puis dire pour l'instant.

M. Clark: Madame le Président, de toute évidence, le cabinet a révoqué une décision qu'avait prise le ministre de l'Industrie et du Commerce.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Le ministre de l'Industrie et du Commerce a dit que des facteurs avaient forcé le cabinet à prendre cette décision. Sans entrer dans les détails, le ministre nous dirait-il quel genre de facteurs ont incité ses collègues à contremander la déclaration qu'il avait l'intention de faire à 3 heures cet après-midi?

M. Gray: Madame le Président, je ne crois pas que mon honorable ami avait l'habitude, quant il était premier ministre, de parler des discussions du cabinet et d'en révéler la teneur. Je n'ai pas l'intention de le faire non plus.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Nous n'avions pas non plus l'habitude, madame le Président, de laisser un ministre dans le pétrin comme le gouvernement du Canada vient de faire avec le ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Collenette: Et Crosbie? Il ne s'en est pas encore remis.

M. Clark: Le ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Je vais attendre qu'ils se soient calmés, madame le Président.

Mme le Président: A l'ordre!

M. Clark: Je suppose, madame le Président, que lorsqu'un gouvernement s'écroule comme celui-ci, cela s'accompagne toujours d'un tintamare dans les coulisses.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le ministre a vu sa décision révoquée par ses collègues.

Mlle MacDonald: Deux fois.

M. Clark: Au moins deux fois. Peut-il nous dire quel genre de facteurs ont incité le gouvernement du Canada à retarder ou à différer la déclaration prévue pour 3 heures? Était-ce des facteurs reliés à la négociation? Ou des facteurs étrangers à la question de Chrysler? Pouvez-vous nous le dire?

M. Gray: Madame le Président, de toute évidence, il s'agissait de facteurs importants. Je répète qu'il n'est pas coutume de divulguer le sujet des discussions ministérielles. Mon honorable ami a dit qu'on m'avait laissé dans le pétrin. Le pétrin où se trouve n'importe qui de ce côté-ci est enviable comparativement à celui dans lequel les Canadiens l'ont mis le 18 février.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

CHRYSLER CANADA—LES PROGRAMMES D'AIDE AUX TRAVAILLEURS MIS À PIED

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Je voudrais l'interroger au sujet du pétrin dans lequel se trouvent les gens de Windsor, des ouvriers, des fournisseurs de Chrysler et les autres aussi qui seront touchés par cette décision. Se préoccupe-t-on de les en faire sortir?

M. Chrétien: Et M. Davis?

M. Wilson: C'est moi qui pose les questions.

M. Chrétien: Appelez Davis.

M. Wilson: Quelles mesures le ministre entend-t-il désormais appliquer pour aider les gens les plus touchés par cette décision ou cette absence de décision à préparer leur avenir? Sait-il au juste quand la décision sera prise?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, je ne puis annoncer de date maintenant, mais je tiens à souligner que nous nous préoccupons du bien-être des ouvriers de Chrysler, de ses fournisseurs et de l'avenir des localités où ils vivent. L'intérêt soudain du député pour ces travailleurs me surprend, d'autant plus que son gouvernement et lui-même se sont agités du mois d'août au mois de février sans jamais faire quoi que ce soit pour eux.

Des voix: Oh, oh!

● (1420)

CHRYSLER CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, le ministre parle d'agitation. Je lui ferai remarquer que son gouvernement s'est déjà agité pendant quinze ans autour du pacte de l'automobile avec pour seul résultat la crise actuelle.

Peut-il confirmer à la Chambre que son homologue ontarien devait, lui aussi, faire une déclaration à l'Assemblée législative de l'Ontario cet après-midi et que, pour autant que nous sachions et contrairement à notre ministre, il l'ait vraiment faite? Peut-il confirmer en outre que cette déclaration portait que le gouvernement ontarien n'a pas l'intention d'appuyer le programme élaboré par le ministre et la société Chrysler?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, je ne peux confirmer ce que mon honorable ami a dit. Pour autant que je sache, le ministre de l'Industrie de l'Ontario n'a pas encore fait de déclaration. Je suggère à mon honorable ami de le vérifier auprès de M. Grossman lui-même ou encore auprès des députés de l'opposition à l'Assemblée législative de l'Ontario.

M. Broadbent: Madame le Président, le ministre peut-il carrément dire à la Chambre, en premier lieu, s'il a convaincu le gouvernement ontarien de participer au programme qu'il a élaboré et, en second lieu, que ce programme ne garantit nullement des emplois ni par ailleurs la construction, à Windsor, d'une usine de fabrication de moteurs six cylindres?

M. Gray: Madame le Président, le député fait erreur dans le préambule de sa question, surtout quand il parle de sécurité d'emploi. Nous continuons à donner aux emplois une très grande importance dans nos discussions.

Quant aux rôles respectifs de l'Ontario et du gouvernement fédéral, nous estimons de ce côté-ci que le gouvernement fédéral doit prendre ses responsabilités. Nous demeurons bien sûr en étroite consultation avec le gouvernement ontarien, mais nous ne pouvons nous en faire le porte-parole. Ainsi l'exige notre système fédéral, madame le Président.

M. Broadbent: Madame le Président, étant donné que le ministre a déjà annulé trois conférences de presse à l'occasion desquelles il devait annoncer la conclusion d'un accord visant à mettre un terme à cette situation critique, et étant donné qu'il peut très bien ne plus jamais donner de conférences de presse, pourrait-il du moins assurer maintenant à la Chambre que le gouvernement instituera un programme d'aide quelconque à l'intention des milliers de travailleurs de l'automobile actuellement sans travail, non seulement à Windsor mais dans des douzaines d'autres centres de l'industrie automobile?

M. Gray: Madame le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a déjà pris des mesures administratives dans le cadre de ses compétences pour prolonger la période de versement des prestations d'assurance-chômage. Il étudie activement d'autres solutions au problème, et nous disposons d'un certain délai pour trouver des solutions grâce à ces prestations supplémentaires. Toute cette affaire demeure pour nous un sujet de vive préoccupation.

Quant aux conférences de presse, les deux premières, je dois l'avouer, furent organisées par mes collaborateurs sans mon autorisation formelle. Quant à la troisième, j'avoue l'avoir autorisée, et j'ai déjà exprimé aux députés toutes mes excuses pour les malentendus que cela aura pu créer. Nous continuons à chercher une solution au problème, et j'ai encore bon espoir que l'on pourra en arriver à une bonne solution pour les travailleurs canadiens et pour l'économie canadienne.

* * *

LES PÊCHES

L'ACCORD SUR LES VENTES DE BORD À BORD AVEC LA JOINT TRAWLERS LTD.

M. Mel Gass (Malpèque): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Étant donné les récentes critiques du Conseil canadien des pêcheries au sujet de l'accord conclu pour les ventes de bord à bord avec Joint Trawlers Ltd., et vu surtout le grand mécontentement des ministres des Pêches du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard à cause de l'absence de toute consultation positive entre le gouvernement fédéral et eux-mêmes, le ministre peut-il dire notamment à la Chambre pourquoi il a décidé de déroger à la politique nettement définie par son prédécesseur au sujet des ventes de bord à bord?

Peut-il dire aussi pourquoi la Fédération des pêcheurs de l'Est, organisme qui représente la vaste majorité des pêcheurs des provinces Maritimes, n'a pas été choisie comme agent négociateur pour ces ventes directes?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, j'aimerais savoir si l'ancien ministre, qui est parfaitement capable d'expliquer sa propre position, approuve entièrement la question du député.

● (1425)

Certes, mon prédécesseur n'avait pas interdit les ventes de bord-à-bord, mais il y avait posé des conditions. Si j'ai modifié l'une de ces conditions, c'est que j'ai pensé que le rejet global de toute garantie ne laisserait aux pêcheurs que bien peu d'atouts dans les négociations. Il fallait prendre une décision. Le poisson pris par les pêcheurs canadiens sera offert en très petite quantité, soit 1 p. 100 environ de toutes les prises et 0.7 p. 100 de leur valeur globale, ce qui signifie que les conserveries contrôleront 99 p. 100 environ de toutes les prises.

Quant au groupe de pêcheurs de l'Est, la demande qu'il a présenté conjointement avec les conserveries renfermait des échappatoires qu'aucun gouvernement ne pouvait accepter. Ainsi, à la fin de chaque journée, on devrait décider si on aurait besoin d'autres chalutiers congélateurs. Je ne connais pas de chalutier congélateur d'outre-mer qui puisse franchir l'océan et arriver de ce côté-ci à une journée d'avis.

Quant au reste de la question du député, les ministres provinciaux avaient adopté sur cette question des positions qui différaient quelque peu de la position unie qui semble s'être fait jour cette semaine. Certes, lorsque j'ai demandé récemment à l'un des ministres d'une province où la pêche revêt une grande importance s'il était contre toutes les ventes de bord-à-bord, il m'a répondu qu'il continuait d'être favorable à ces ventes dans de bonnes conditions.

M. Gass: Madame le Président, je constate que l'ancien gouvernement, qui est aujourd'hui le nouveau, est toujours aussi évasif que par le passé. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de continuer à traiter aussi cavalièrement les provinces qu'auparavant et en outre, s'il a tenu compte du fait qu'un grand nombre d'adhérents au syndicat des pêcheurs des provinces maritimes habitaient dans la région, lorsqu'il a décidé que la Fédération des pêcheurs de l'Est n'agirait pas en qualité d'agent négociateur à l'occasion des pourparlers sur les ventes de poisson de bord-à-bord?

M. LeBlanc: Madame le Président, nous continuerons bien entendu à consulter les provinces et à collaborer avec elles dans les domaines qui relèvent d'elles. Mais, il arrive que les intérêts des pêcheurs et ceux des gouvernements provinciaux semblent ne pas coïncider. Ainsi, certaines provinces ne permettent pas, par exemple, aux pêcheurs de s'affilier au syndicat ou à l'association de leur choix.

Pour en venir au dernier volet de la question du député, c'est exactement le cas pour le syndicat des pêcheurs de provinces maritimes qui est un organisme qui a des sections dans les trois provinces maritimes y compris, je crois, dans la circonscription du député. Encore faudrait-il qu'il se donne la peine d'aller voir les représentants.

Questions orales

ON DEMANDE S'IL Y AURA IMPOSITION D'UNE REDEVANCE SUR LES PRISES OU UNE TAXE SUR LES DÉBARQUEMENTS

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans et a trait au passage du discours du trône où il est question de recouvrement partiel des coûts et de réinvestissement des profits accrus dans le domaine des pêches.

Le ministre confirmera-t-il ou non à la Chambre qu'il est en train de mettre au point un projet de loi qui imposera aux pêcheurs de la côte ouest une forte redevance sur les prises ou taxe de débarquements, qui, dit-on, s'élèverait à 10 p. 100 de la valeur de la prise débarquée?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, j'aurais cru que les responsabilités antérieures du député lui auraient permis de lire la documentation sur le sujet qui remonte à trois ou quatre ans.

Lorsque nous avons mis en œuvre le programme de mise en valeur du saumon, nous avons fait bien clairement comprendre à l'époque que les dépenses excédant les coûts normaux de gestion pourraient faire l'objet d'un mécanisme de recouvrement des coûts. Nous en avons discuté avec les représentants de ce secteur d'activité et des provinces. Je pense d'ailleurs que mon prédécesseur a eu des entretiens à ce sujet. S'il faut une mesure législative, elle sera présentée à la Chambre.

M. Siddon: Madame le Président, le prix du saumon et du hareng diminue sur les marchés mondiaux. Comment le ministre peut-il envisager d'imposer maintenant une taxe exagérée qui, si je ne m'abuse, rapporterait une somme supérieure au montant nécessaire pour couvrir le coût du programme de mise en valeur du saumon et qui comprendrait en réalité une surtaxe destinée à couvrir les frais d'administration sur la côte ouest? Par ailleurs, le ministre pourrait-il confirmer que le gouvernement envisage d'appliquer cette taxe sur la côte ouest uniquement?

M. LeBlanc: Madame le Président, le gouvernement précédent comptait manifestement instaurer une taxe exagérée car le député semble se baser sur ses calculs. Je n'ai encore aucune idée du montant que pourrait représenter cette taxe et j'emploie le conditionnel à dessein, car nous n'avons pas encore décidé si nous allions présenter une mesure législative ou non. Nous sommes en train d'en discuter et s'il est nécessaire de présenter une mesure législative, le Parlement en sera saisi en temps et lieu.

● (1430)

Quant à la question de savoir si cela s'appliquerait à la côte est ou à la côte ouest, j'ai dit clairement, et je crois que le discours du trône est assez précis à ce sujet, que si les frais engagés dépassent les frais courants de gestion, si nous devons multiplier la quantité de poisson disponible, que ce soit le saumon ou une autre espèce, il y aurait certes une forme quelconque de recouvrement des frais si nous prenions la décision de le faire.

* * *

LES JEUX OLYMPIQUES

LE STATUT DES OFFICIELS CANADIENS SE RENDANT À MOSCOU—L'UTILISATION DES FONDS PUBLICS

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Merci, madame le Président. Ma question s'adresse au ministre du Travail qui est également chargé du sport amateur.

Puisque, d'après certains rapports de presse, des représentants d'associations olympiques canadiennes assisteront aux Jeux de Moscou, le ministre peut-il dire à la Chambre s'ils participeront aux Jeux à titre officiel, s'ils dépenseront directement ou indirectement des fonds publics et, dans l'affirmative, comment le gouvernement peut-il justifier cet affront à nos athlètes à qui on a interdit de se rendre à Moscou alors que des représentants canadiens pourront apparemment y aller?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je remercie l'honorable député de sa question. A ma connaissance, aucun représentant canadien ne doit participer à ce titre aux Jeux olympiques de Moscou.

Il est vrai que les dirigeants de certaines organisations mondiales d'athlétisme et de sports individuels tiendront leurs réunions quadriennales au temps des Jeux olympiques. Si des officiels canadiens n'assistent pas à ces rencontres, il peut en découler certains inconvénients. Par contre, si ces derniers se rendent à Moscou à cette fin, j'aimerais les inciter fortement, tout comme je l'ai fait pour les athlètes, non seulement à s'abstenir de participer aux Jeux olympiques mais à ne pas assister aux Jeux mêmes.

Des voix: Bravo!

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Une question supplémentaire, madame le Président. Il me semble que si le boycottage des Jeux olympiques doit être efficace, il doit être entier. Compte tenu de la rationalité dont le ministre fait preuve à l'égard des officiels de la Ligue canadienne de football en ce qui concerne la discrimination contre les quarts arrières, décidera-t-il maintenant de rencontrer l'Association olympique canadienne et d'inciter ses représentants à ne pas se rendre à Moscou? Ces voyages ne peuvent qu'amenuiser l'efficacité de notre boycottage.

M. Regan: Madame le Président, je crois qu'en répondant à la première question de l'honorable député, je ne lui ai pas signalé que nous n'accorderons absolument aucune aide financière. En fait, ce que nous voulons, c'est décourager les athlètes canadiens, les officiels ou tout simplement les spectateurs d'assister aux Jeux olympiques de Moscou, compte tenu des circonstances en Afghanistan.

J'ai déjà eu des entretiens avec l'Association olympique canadienne, mais je serai certainement heureux de lui faire part des observations du député selon qui personne ne devrait même assister à ces réunions si elles doivent se tenir à Moscou.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ACCORD SUR LES PÊCHES DE LA CÔTE EST—LES CHANGEMENTS POSSIBLES

L'hon. Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Madame le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et concerne l'accord très important au sujet de la pêche sur la côte est que la Chambre a ratifié et que le Canada espère voir ratifier, sans amendement, par le Sénat américain. Hier, M. Muskie, le secrétaire d'État américain, a répondu, au sujet de cet accord, qu'il comptait essayer de résoudre certaines divergences de vues, sans doute entre le gouvernement et le Sénat des États-Unis.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire s'il est au courant de compromis ou de changements que le secrétaire d'État envisagerait d'apporter au traité afin de répondre à certaines suggestions des sénateurs américains, suggestions qui feraient beaucoup de tort à l'industrie canadienne?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, lorsque M. Vance, alors secrétaire d'État, était ici il y a plusieurs semaines, nous lui avons fait des instances énergiques à cet égard en demandant que le traité soit déposé au Sénat sans amendement.

Il nous a promis de faire le maximum d'efforts en ce sens. Telle est toujours notre position et c'est aussi, je suppose, celle des États-Unis. J'espère pouvoir en discuter la semaine prochaine, à Bruxelles, avec le nouveau secrétaire d'État.

Mlle MacDonald: Comme c'est une question urgente, madame le Président, et comme M. Muskie, le secrétaire d'État, s'était prononcé pour la ratification du traité sans amendement lorsqu'il était au Sénat et qu'il semble avoir changé d'avis à en juger par sa déclaration d'hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il communiquer immédiatement avec son homologue américain pour lui faire savoir que les Canadiens tiennent absolument, ainsi que leur gouvernement, du moins nous l'espérons, à ce que le traité soit ratifié le plus rapidement possible sans amendement et cela, sans attendre la semaine prochaine?

M. MacGuigan: Madame le Président, puisque l'autre côté de la Chambre me promet son appui, je crois pouvoir communiquer de nouveau avec les États-Unis pour leur faire connaître notre position et leur demander de ratifier le traité immédiatement.

* * *

LES FINANCES

L'AIDE FINANCIÈRE À LA SYSCO POUR LA MODERNISATION DE L'USINE

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, je désire poser une question au ministre des Finances. Lundi dernier, le ministre a indiqué, en réponse à certaines questions concernant l'aide à la Sysco, que le gouvernement attendait de recevoir des plans concrets pour la modernisation de l'usine avant d'accorder la subvention annoncée. Nous avons appris depuis que le premier ministre de Nouvelle-Écosse, M. Buchanan, avait présenté son projet en janvier et l'avait fait suivre de renseignements complémentaires le 3 avril dernier.

Je voudrais demander au ministre, vu qu'il possède ces renseignements depuis janvier et qu'il a eu le loisir de les examiner ainsi que les renseignements complémentaires, quand il va nous annoncer quelque chose au sujet de cette aide absolument nécessaire pour que les 500 travailleurs actuellement en chômage puissent reprendre leur travail?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, j'aimerais rappeler au député qu'il ne m'était pas possible d'avoir ces renseignements en janvier parce qu'à cette époque, nous n'étions pas de ce côté-ci de la Chambre.

Le député demande quand nous pouvons nous attendre à une décision ferme au sujet de l'engagement pris envers la Sysco: j'aimerais lui rappeler que le ministre de l'Expansion économique régionale et d'autres ministres sont disposés à rencontrer le gouvernement de la Nouvelle-Écosse n'importe quand pour étudier des projets concrets susceptibles d'assurer un avenir rentable à l'aciérie de Sydney.

J'ai déjà indiqué à la Chambre que nous ne voulions pas octroyer de fonds sauf dans le cas d'un projet offrant certaines garanties d'embauche et de production de l'usine, et certaines assurances qu'il existe un marché et un programme de ventes et de production raisonnable. Jusqu'à présent, du moins d'après les renseignements que je possède, le gouvernement du Canada n'a encore été saisi d'aucune proposition ni d'aucun programme présentant tous ces éléments essentiels.

M. Deans: Une question supplémentaire, madame le Président. Puisque c'est le ministre des Finances qui a fait la déclaration le 3 avril 1979 selon laquelle les sommes seraient affectées à l'expansion de cette usine en Nouvelle-Écosse, peut-il nous dire quels étaient à ce moment-là les projets soumis qui lui laissaient croire qu'il y avait lieu d'annoncer l'affectation de quelques millions de dollars comme il l'a fait? Qu'est-il arrivé entre avril 1979 et mai 1980 pour qu'il se désiste?

M. MacEachen: Madame le Président, je serai heureux d'expliquer au député pourquoi la situation a changé. La proposition de l'an dernier comportait une vente importante à une usine de la Colombie-Britannique et la direction de la Sysco a instamment prié le gouvernement du Canada de s'engager pour une somme de 50 millions de dollars en affirmant que ce projet ne réussirait pas si la somme n'était pas affectée à ce moment-là.

Nous avons acquiescé à la demande du gouvernement de la Nouvelle-Écosse mais, par la suite, la Sysco a abandonné le projet. Compte tenu de la situation, voilà pourquoi les fonds ne pouvaient pas être affectés.

Questions orales

LES PÊCHES

L'ABSENCE DE CONSULTATIONS AVEC LES PROVINCES AU SUJET DES VENTES DE BORD À BORD

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Madame le Président, j'aimerais poser une question au ministre des Pêches et des Océans. L'automne dernier, pour mettre fin au chaos dans les ventes de bord à bord, à la suite de consultations avec les gouvernements des provinces, les transformateurs et les pêcheurs, nous avons élaboré une série de principes directeurs qu'ont acceptés toutes les parties.

Or, le ministre a dérogé à deux des principes directeurs, notamment celui concernant l'absence de garanties ou les affectations directes et celui concernant les consultations avec les gouvernements provinciaux, les transformateurs et les pêcheurs.

● (1440)

Comme ceci pourrait, et va en fait, empêcher dans une large mesure les pêcheurs des Maritimes de présenter un front uni dans les négociations collectives en éloignant la Fédération des pêcheurs de l'Est et le Syndicat des pêcheurs des Maritimes l'un de l'autre, pourrais-je demander au ministre pourquoi il n'a pas consulté les gouvernements des provinces et la Fédération avant de conclure cette entente avec le Syndicat des pêcheurs des Maritimes et les Pêcheurs au chalut unis.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je rappellerais au député que nous avons pris le pouvoir le 3 mars. La saison était alors assez avancée et le gasparot se dirigeait vers les rivières ou s'apprêtait à le faire. Il n'y avait pas beaucoup de temps et des propositions nous ont été présentées à la toute dernière minute. Il y a eu une rencontre des représentants des transformateurs, des pêcheurs—dont les deux associations que le député a mentionnées—et des observateurs provinciaux, et cela n'a pas abouti parce qu'on était tout simplement pas prêt à négocier et à en arriver à une solution.

Je ne voulais certes pas semer la zizanie entre les associations de pêcheurs. Au contraire, quand j'ai vu que l'une était exclue, dans ce cas-ci le Syndicat des pêcheurs des Maritimes, j'ai dit que le ministère devait les inclure et permettre à tous les pêcheurs véritables et les pêcheurs munis d'un permis appartenant à la Fédération de l'Est ou au Syndicat des pêcheurs des Maritimes de vendre leur poisson bord à bord si la vente en était autorisée.

M. McGrath: Madame le Président, à titre de question supplémentaire, les trois ministres des Pêches des provinces Maritimes se sont sérieusement inscrits en faux contre ce qu'a fait le ministre qui sait très bien les répercussions que cela pourrait avoir sur la conclusion d'une entente harmonieuse entre les gouvernements des Maritimes, les transformateurs et les syndicats.

Avant de conclure cette entente, avant de permettre la signature de cette entente avec le Syndicat des pêcheurs des Maritimes et les Pêcheurs au chalut unis, consultera-t-il les gouvernements des trois provinces Maritimes pour au moins essayer de corriger ce qu'il peut de ce qui créera malheureusement une situation très chaotique?

M. LeBlanc: Madame le Président, la position adoptée par le gouvernement d'au moins une province m'indique que si nous attendons d'avoir une entente avant de décider quoi que ce soit, cela reviendra à accorder un veto à cette province, une province qui a toujours pris la part des grosses compagnies et a sans cesse oublié les intérêts de ses propres pêcheurs, surtout les pêcheurs côtiers dans les régions comme celle du Cap-Breton et la circonscription du député, l'ancien ministre de l'Expansion économique régionale.

Si le député me demande de lui accorder ce genre de veto avant de prendre une décision à l'approche de la saison de pêche, la réponse est évidemment non.

L'ACCÈS À LA MORUE DU NORD—LA LÉGALITÉ DES MESURES PRISES PAR TERRE-NEUVE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, je voudrais également poser ma question au ministre des Pêches et des Océans. Il me semble que c'est aujourd'hui le jour du poisson, bien que ce ne soit que jeudi.

Étant donné que le ministre de l'Expansion économique régionale a déclaré le 6 mai dernier à Montréal que le gouvernement fédéral a débloqué plus de 41 millions de dollars pour la construction de nouveaux centres de service et d'installations de conditionnement du poisson à Terre-Neuve, le ministre s'est-il assuré de la légalité de la mesure prise par le ministre des Pêches de Terre-Neuve qui a menacé de fermer les succursales de sociétés de la Nouvelle-Écosse si elles ne se retiraient pas de la pêche à la morue du Nord? Dans l'affirmative, quelles mesures le gouvernement va-t-il prendre pour résoudre cette crise.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, le quota en question aura été pêché d'ici samedi prochain et cette pêche-là sera fermée. Il n'en demeure pas moins que les revendications du ministre des Pêches de Terre-Neuve ne sont pas justifiées. En fait en 1979, les chalutiers terre-neuviens ont pris quelques 22,000 tonnes. En 1980, ils en ont pêchés 27,000 tonnes. En 1979, les chalutiers des provinces maritimes ont pêché 7,000 tonnes et cette année 4,000 tonnes.

Je ne vois pas sur quoi le ministre des Pêches de Terre-Neuve peut se fonder pour faire le genre de déclaration auquel il s'est livré. D'autre part, tant que notre constitution restera inchangée, la gestion des Pêches restera du ressort du gouvernement fédéral.

M. Crouse: Madame le Président, pour faire suite à la réponse du ministre, j'aimerais savoir si le gouvernement projette de réduire les contingentements autorisés pour quelque 356 chalutiers-usines et chalutiers congélateurs étrangers qui ont le droit de pêcher à l'intérieur de la zone de 200 milles. Ces navires pêchent surtout, dans les eaux près de Terre-Neuve, de la morue arctique destinée notamment au Japon, à l'U.R.S.S., au Portugal, à l'Espagne, au Danemark, à la France, aux îles Féroé, à l'Allemagne de l'Ouest, à Cuba, à l'Allemagne de l'Est et à la Bulgarie.

M. LeBlanc: Madame le Président, les contingentements accordés aux pêcheurs canadiens et étrangers sont fixés dans le plan de pêche annuel, qui fait l'objet de discussions et de consultations exhaustives avec tous les secteurs de l'industrie, les syndicats de pêcheurs, les associations de conditionneurs et les gouvernements provinciaux. Il arrive un moment où nous devons décider—comme cela se faisait sûrement lorsque mon honorable ami de Saint-Jean-Est était ministre des Pêches—qu'il est dans l'intérêt du Canada d'accorder aux pêcheurs étrangers certains droits de pêche à l'intérieur de la zone de

200 milles pour qu'en retour les pêcheurs canadiens puissent notamment avoir droit de pêcher à l'extérieur de la zone de 200 milles. C'est cette partie du plan de gestion que nous avons mise en œuvre et qui a donné, je crois, d'excellents résultats.

* * *

LA SITUATION DE LA FEMME

LES ÉTUDES SUR LES STRATÉGIES D'EMPLOI POUR LES FEMMES

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, j'ai ici quelques-unes des centaines d'études qui ont été faites au cours des deux ou trois dernières années sur les statégies d'emploi pour les femmes, y compris un mémoire présenté au cabinet . . .

Une voix: Vous avez lu tout cela?

Une voix: Règlement!

Mlle Jewett: . . . rédigé par le ministère que dirige le ministre et daté du . . .

Mme le Président: A l'ordre. L'honorable représentante a-t-elle une pétition devant elle?

Mlle Jewett: Non, madame le Président. J'ai une question à poser.

Une voix: Elle est longue, votre question.

Mlle Jewett: Je voudrais demander au ministre chargé de la Condition féminine . . .

Mme le Président: A l'ordre. L'honorable représentante devrait savoir qu'elle ne peut avoir ce genre d'objets dans cette enceinte. Voudrait-elle bien les faire emporter avant de poser sa question?

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre. La parole est à l'honorable représentante de New Westminster-Coquitlam.

Mlle Jewett: Je voudrais poser une question au ministre chargé de la Condition féminine. Étant donné que des centaines d'études sur la situation de la femme—formulant des plans d'action et non simplement des idées abstraites—ont été rédigées mais n'ont pas encore été mises en œuvre, je demande au ministre pourquoi il a décidé de passer un contrat avec Lorna Marsden, vice-présidente du parti libéral . . .

Des voix: Oh, oh!

Mlle Jewett: . . . afin qu'elle entreprenne encore une autre étude sur les stratégies d'emploi pour les femmes.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, si l'honorable représentante avait pris la peine de consulter les documents qui se trouvaient dans cette boîte, elle aurait constaté que nombre de ces études et évaluations ont été effectuées par la personne dont elle vient de mentionner le nom. Nous avons retenu les services de M^me^ Marsden, qui est également doyenne des études sociales à l'université de Toronto et ancienne présidente du comité d'action pour les femmes du Canada, parce que nous nous proposons de donner suite à ces études.

Nous voulons que ceux qui travaillent depuis si longtemps dans ce domaine participent jusqu'au bout à l'étape de mise en œuvre.

Mlle Jewett: Madame le Président, je sais pertinemment qu'aucune de ces centaines d'études n'a été rédigée par le vice-président du parti libéral dont je viens de parler et qu'en fait, aucun des programmes établis par l'ancien gouvernement libéral pour promouvoir l'égalité de la femme ne venait d'elle.

Dans ce cas, je voudrais demander au ministre pourquoi, à défaut de donner suite au mémoire rédigé pour le cabinet en décembre dernier et de demander une autre étude, ne met-il pas au moins en œuvre dès maintenant les 35 stratégies qui sont énoncées dans le document «Femme en voie d'égalité» préparé il y a environ un an par le dernier gouvernement libéral.

● (1450)

M. Axworthy: Madame le Président, on dirait que l'honorable représentante ne sait pas encore très bien lire.

Des voix: Oh!

M. Axworthy: Si elle avait porté attention à certaines des déclarations qui ont été faites ou des engagements qui ont été pris, elle aurait reconnu que le gouvernement, dans le discours du trône, signifiait bel et bien son intention d'agir pour donner suite à ces recommandations. Parmi celles-ci, beaucoup sont déjà en voie de réalisation et aussitôt qu'elles auront été mises en œuvre, elle sera la première à en être informée.

* * *

L'ÉNERGIE

SOCIÉTÉ RESPONSABLE DES FORMES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

M. Maurice Foster (Algoma): Je vous remercie, madame le Président. Ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Puisqu'il est urgent de mettre en valeur la technologie canadienne en matière de ressources renouvelables et que pendant la dernière campagne électorale, les libéraux se sont engagés à créer une deuxième société canadienne de l'énergie, le ministre peut-il nous dire quand cette société sera instituée, de combien de capitaux elle disposera au début et quelles seront ses principales priorités pendant sa première année d'exploitation?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai déjà eu des conversations avec des membres de la société Petro-Canada à ce sujet. La corporation responsable des formes d'énergie renouvelables sera tout d'abord créée comme une filiale de Petro-Canada, laquelle m'a indiqué qu'elle envisageait la capitalisation d'environ 20 millions de dollars pour cette nouvelle société. Quant à ses priorités, j'hésiterais à entrer dans des détails tant que les membres du nouveau conseil d'administration et son principal président n'auront pas été nommés. Je voudrais tout simplement indiquer que le principal objectif de la corporation consistera à encourager et à faciliter toutes les formes d'énergie nouvelle et particulièrement celles qui sont renouvelables.

Questions orales

[*Traduction*]

LES PÊCHES

L'AMÉLIORATION DES PORTS DE PÊCHE DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame le Président, je voudrais demander au ministre des Pêches et des Océans si le gouvernement a l'intention de respecter l'engagement de l'ancien gouvernement d'accroître de 14 millions de dollars l'allocation aux ports pour petits bateaux afin de permettre le démarrage immédiat de ce programme urgent d'amélioration des ports de pêche du Canada atlantique.

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): J'ai l'impression que ce que le secrétaire d'État a déclaré relativement à certains programmes culturels peut parfaitement s'appliquer à cette question. Lorsque nous avons repris le dossier économique, nous avons constaté que beaucoup de promesses avaient été faites mais que les moyens financiers nécessaires pour les réaliser étaient faibles voire même inexistants.

Nous avons évidemment l'intention de réactiver ce programme qui, soit dit en passant, a été gelé par le précédent président du Conseil du Trésor, ce qui a eu pour conséquence de réduire considérablement les travaux de construction durant la saison où ils pouvaient être effectués. Cette année le budget prévu était de 26 millions de dollars, ce qui en aurait fait le plus faible depuis des années.

M. McCain: Madame le Président, il est facile de manipuler les chiffres pour les besoins de sa cause au moment opportun et peut-être même de mélanger les enveloppes concernées. Mais puisque le ministre a répondu de la sorte, permettez-moi de lui poser la question suivante: considère-t-il que le chiffre de 26 millions de dollars qui semble maintenant être celui qui a été alloué en définitive, constitue un montant suffisant pour le travail qui doit être fait dans sa circonscription et dans d'autres circonscriptions des provinces atlantiques.

M. LeBlanc: Si l'on avait inscrit suffisamment de crédits au programme de dépenses préparé par le gouvernement précédent, de toute évidence avec l'approbation bienveillante de l'ancien président du Conseil du Trésor, je serais en mesure de répondre au député. Quoi qu'il en soit, nous allons essayer de débloquer davantage de crédits pour ce programme.

LES PETITES EMBARCATIONS ET LES PORTS—L'AFFECTATION DES SUBVENTIONS DU MEER

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): J'ai une question supplémentaire pour le ministre des Pêches. Le budget déposé à la Chambre atteint les 58.4 milliards de dollars, dont 50 millions affectés à un fond spécial pour l'emploi dans l'Est, et qui financera des programmes destinés à encourager l'emploi et l'expansion économique là-bas; l'ancien gouvernement en avait affecté 14 millions aux ports pour les petits bateaux et 25 millions aux pêcheries.

Pourquoi le ministre des Pêches ne se secoue-t-il pas et n'obtient-il pas, pour son ministère, cet argent, déjà prévu au budget, celui de 58.4 milliards qui a été déposé, afin qu'on respecte les promesses et les engagements pris dans le cas des ports pour petites embarcations?

Des voix: Bravo!

M. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Le budget établi pour le programmes des ports pour petits bateaux figurant aux prévisions, préparées par l'ancien gouvernement et déposées à la Chambre, prévoit une affectation de 26.5 millions de dollars à ces ports. Je ferai des efforts pour obtenir de mon collègue l'argent mentionné par l'honorable représentant pendant la campagne électorale mais qui, à ma connaissance, n'a jamais été assuré.

M. Crosbie: J'ai une question supplémentaire à poser au ministre chargé de l'emploi des Libéraux et de l'Immigration.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre. Le député devrait donner au ministre son titre officiel.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Je vous remercie, madame le Président. A voir ce qui se passe, il est normal de se tromper. Le budget de 58.4 milliards de dollars que le gouvernement a déposé indique que son ministère dépensera 50 millions de dollars de plus pour stimuler l'emploi dans l'Est du Canada. Or, il semble que le ministre de l'Expansion économique régionale ait détourné une partie de cet argent et l'ait fait servir à l'enlèvement de voies ferrées à Winnipeg.

L'honorable ministre va-t-il fournir les 25 millions de dollars prévus aux pêches, y compris les 14 millions destinées aux petites embarcations et aux ports, ou va-t-il les faire servir à enlever d'autres voies ferrées à Winnipeg?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Il est dommage qu'aucun représentant du caucus progressiste conservateur fédéral n'ait été là lorsque les porte-parole des trois paliers de gouvernement se sont rencontrés dimanche dernier à Winnipeg. Le député ne répéterait pas aujourd'hui les propos erronés que son chef a tenus hier sur la question du déplacement des voies ferrées.

Le moment venu de parler d'emploi, nous annoncerons un programme qui devrait donner satisfaction à toutes les provinces maritimes. Cela vaudra mieux que d'annuler des programmes que l'ancien gouvernement avait inaugurés.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LES EXPORTATIONS DIMINUERONT

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Pêches et des Océans. Réuni en congrès à Montréal, le Conseil canadien des Pêcheries a accusé l'honorable ministre d'être plutôt le ministre des pêcheurs que le ministre des pêches. Et son nouveau président, M. Bernard Blais, déclare que nous entrons en 1980 dans une période creuse, à cause de la récession aux États-Unis, ce qui va entraîner une diminution du paiement des captures aux pêcheurs. Est-ce que l'honorable ministre pourrait dire à la Chambre s'il a en main des statistiques ou des études démontrant qu'il y aura vraiment une baisse de 10 p. 100 des ventes à l'exportation dans le marché canadien? Dans l'affirmative, quelles mesures doit-il prendre pour corriger la situation?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, cela ne me blesse pas du tout que l'on se plaigne du fait que je sois davantage ministre des pêcheurs que des pêches. Je suis moins pessimiste que le sont certains producteurs quant à la capacité du marché américain de continuer à absorber une importante quantité de poisson d'origine canadienne. Je ne vois pas encore le fléchissement du marché à un point où l'on puisse songer à réduire immédiatement les prix aux pêcheurs. D'ailleurs j'ai demandé à l'industrie de réfléchir sur le fait que le prix du poisson canadien ne monte pas, comme il en est de l'inflation aux États-Unis, car au contraire il existe une stabilité qu'on pourrait définir comme une stagnation. Pour ce qui est de la mise en marché en général, j'ai déjà indiqué que nous allions examiner la possibilité de la coordonner davantage surtout à l'étranger, et que nous essayons de réduire notre dépendance du marché américain.

[*Traduction*]

LA TAILLE LIMITE DU SAUMON CHINOOK RÉSERVÉ À LA PÊCHE SPORTIVE SUR LA CÔTE OUEST

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je voudrais demander au ministre qui vient tout juste de se rasseoir s'il est un pêcheur, un pécheur ou une pêche.

Des voix: Oh, oh!

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Peut-il nous dire s'il entend appliquer l'idée de ses collaborateurs, soit fixer à 18 pouces la taille limite du saumon chinook que pourront pêcher les pêcheurs sportifs sur la côte ouest.

● (1500)

Toujours dans le cadre de cette question, le ministre pourrait-il nous dire s'il a quelque autre projet en tête? Envisage-t-il d'obliger ceux qui pratiquent la pêche amateur à être titulaire d'un permis?

[*Français*]

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, l'honorable député parle de pêche et de pêcheurs, j'espère qu'il ne parlera pas de poires aussi.

Madame le Président, certaines décisions difficiles étaient sur le point d'être annoncées par mon prédécesseur, et je regrette un peu que les élections qui ont interrompu cette initiative heureuse soient arrivées un peu tôt. Cela étant dit, je suis à réexaminer, comme l'avait fait mon prédécesseur, j'en suis sûr, les propositions visant à améliorer la gestion des pêches, en particulier de la pêche sportive, et en vue de pratiquer une meilleure conservation. Je ne puis à l'heure actuelle annoncer de décisions précises là-dessus; j'en ferai part à la Chambre quand il y aura lieu.

[*Traduction*]

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, le ministre peut-il affirmer à la Chambre qu'il n'envisage pas d'accroître le nombre des permis délivrés aux pêcheurs de profession en 1980 ou en 1981 sur la côte ouest et sinon, pourrait-il nous dire quand il compte annoncer ces changements, de manière à dissiper les inquiétudes qu'éprouvent les pêcheurs de la côte?

M. LeBlanc: Madame le Président, les pourparlers que j'ai eus avec les représentants du conseil consultatif crée par mon précécesseur, et qui s'est avéré être une excellente initiative, m'ont prouvé qu'il serait utile de poursuivre les entretiens au mois de juin. J'ai donc l'intention de faire un assez long séjour sur la côte ouest vers le milieu du mois de juin, afin de présenter certaines propositions et de recueillir les réactions, avant de prendre une décision. C'est ainsi que se dérouleront ces entretiens.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

WINNIPEG—LE DÉPLACEMENT DES VOIES FERRÉES—LA RÉPONSE DU MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE L'IMMIGRATION

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, en répondant à une question aujourd'hui, ou en s'efforçant de le faire le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a laissé entendre qu'aucun député conservateur n'était présent à une réunion tenue dimanche à Winnipeg au sujet du déplacement des voies ferrées du CP dans cette ville. Je tiens à vous informer, madame le Président, qu'y assistaient des représentants de la ville de Winnipeg et du gouvernement provincial et que jamais je n'ai reçu d'invitation à y assister de la part du groupe qui avait convoqué la réunion. Je tiens à ajouter que si le ministre persiste à proférer ce genre de demi-vérité à la Chambre . . .

M. Axworthy: Y étiez-vous?

M. Epp: . . . il faut faire cette mise au point . . .

Une voix: Y étiez-vous ou non?

M. Epp: Comme le disait le lendemain le *Winnipeg Free Press* dans son éditorial, nous voudrions que le ministre nous dise quels sont les programmes que l'on supprimera au Manitoba en échange du déplacement des voies ferrées. L'éditorial ne portait ce simple titre «Shut Up».

Travaux de la Chambre

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Comme c'est aujourd'hui jeudi, madame le Président, mon honorable ami le président du Conseil privé et leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il nous informer du programme des travaux pour demain et la semaine prochaine, compte tenu du fait qu'aujourd'hui est un jour réservé à la loyale opposition de Sa Majesté?

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, demain nous tenterons de faire adopter en deuxième lecture la loi sur les prêts aux petites entreprises, et, espérant franchir cette étape du projet de loi, nous pourrons poursuivre vendredi l'étude de la loi sur les crédits d'impôt à l'emploi. Lundi, ce sera la continuation du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône; lundi sera la septième journée. Quant à la huitième journée, elle aura lieu plus tard au cours de la session à un jour qui n'est pas encore déterminé. Mais lundi, c'est certain, ce sera le septième jour du débat sur l'Adresse en réponse du discours du trône. Mardi, nous espérons bien pouvoir compléter l'étape de la deuxième lecture de la loi sur les banques et, si nous y parvenions avant la fin de la journée, nous pourrions entreprendre le débat de deuxième lecture du projet de loi sur les accords de Bretton Woods. Mercredi et jeudi, comme mes collègues le savent, sont deux journées réservées aux travaux de subsides; la Chambre siégera en comité plénier, et je compte bien que mes honorables collègues me préviendront en temps utile des ministères dont ils aimeraient étudier les dépenses.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, nous avons bien l'intention d'en aviser le ministre. Je le remercie de l'invitation.

J'avais évoqué avec le ministre la possibilité que des groupes de parlementaires comme la section canadienne de l'Association des parlementaires du Commonwealth et d'autres puissent faire rapport au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Je me demande si le ministre pourrait examiner cette question de renvois aux comités s'il ne l'a pas fait déjà, afin qu'ils puissent faire rapport au Parlement comme il convient. Je m'engage à ce qu'il n'y ait pas de débat à propos de renvois de cette nature.

M. Knowles: Madame le Président, comme le ministre le sait, il arrive parfois—hier, par exemple—que nous interrompions nos travaux en cours pour passer à quelque chose de plus urgent. Je demanderais au leader du gouvernement à la Chambre de s'entretenir avec son collègue, le ministre des Affaires des anciens combattants, au sujet de l'urgence de présenter la mesure législative que l'on a promise pour venir en aide aux veuves d'anciens combattants handicapés. Le ministre peut-il nous donner l'assurance que cette mesure sera présentée bientôt?

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, je peux assurer mon honorable collègue que je ferai porter son intérêt à la connaissance du ministre des Anciens combattants dès son retour de Hollande.

[*Traduction*]

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil privé. Le ministre a-t-il eu le temps de parler à ses collègues de la suggestion très valable faite par le député de Winnipeg-Nord-Centre de renvoyer le rapport annuel de la Commission canadienne des droits de la personne à un comité spécial de la Chambre qui soumettrait ce rapport à une étude approfondie?

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, je tiens d'abord à signaler à la Chambre qu'au cours des prochains jours nous allons donner avis d'une motion pour déférer à un comité mixte le rapport du commissaire aux langues officielles. C'est là le résultat d'un accord que nous avons conclu ce matin avec les leaders des partis de l'opposition.

En ce qui concerne la suggestion renouvelée aujourd'hui par l'honorable député, aucune décision n'a encore été prise à ce sujet, mais mon collègue devra comprendre que les comités de la Chambre sont actuellement saisis des prévisions budgétaires que plusieurs références seront susceptibles d'être faites bientôt. Cela ne minimise en rien toutefois la suggestion qu'il fait. Elle est prise en sérieuse considération, et j'espère être en mesure de lui fournir une réponse dans un délai raisonnable.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. NIELSEN—LES PRÉSUMÉES SUPPRESSIONS DANS LE COMPTE RENDU OFFICIEL

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, vous vous souviendrez que, vendredi dernier, j'ai soulevé la question de privilège mais qu'elle a été reportée parce que le premier ministre (M. Trudeau) n'était pas à la Chambre. Il y a fait une apparition aujourd'hui mais il est parti; aussi, je demande que la question soit reportée à demain.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE DROIT DE PAROLE

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, je prends la parole brièvement pour demander des précisions à la présidence, si possible, et avoir une idée des critères d'après lesquels la parole est accordée aux députés communément appelés députés de l'arrière-ban, surtout pendant la dernière partie de la période des questions.

A titre de député qui a eu la chance d'être autorisé à prendre la parole pour proposer trois ou quatre motions aux termes de l'article 43 du Règlement depuis le début de la session, mais qui n'a pas réussi à avoir la parole pour poser des questions, je me demande si Votre Honneur pourrait nous dire au juste comment on choisit les députés de l'arrière-ban qui sont autorisés à poser des questions, surtout pendant la dernière partie de la période réservée à cette fin.

Mme le Président: Il n'y a pas de règle officielle quant à l'ordre dans lequel la parole est accordée aux députés à la Chambre. Le député qui prend la parole est manifestement celui à qui la présidence l'a accordée. Lorsqu'un sujet particulier fait l'objet d'une discussion et qu'un député de l'opposition,à qui certaines responsabilités ont déjà été confiées dans un ministère donné, se lève pour poser une question, il est tout naturel que je lui accorde la parole pour ne pas briser l'élan du dialogue qui se poursuit à ce moment-là. Je pense qu'il est excellent d'avoir un échange de questions et de réponses entre des personnes qui s'intéressent à un domaine particulier. Il faut, je pense, encourager cette sorte d'échanges.

En ce qui concerne les députés de l'arrière-ban, ils ont les mêmes droits que tous les députés de la Chambre. J'essaie de leur accorder la parole, mais comme ils forment le gros de l'assemblée je ne puis leur donner la parole aussi souvent qu'ils le voudraient peut-être. Je fais toutefois de mon mieux.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, permettez-moi d'intervenir à ce sujet. Une des raisons, à mon avis, qui vous empêche d'accorder la parole à davantage de députés pendant la période des questions est le fait que ceux qui posent des questions et les ministres qui leur répondent souffrent de logorrhée. Si les questions et les réponses étaient brèves, plus de questions pourraient être posées pendant la période des questions.

● (1510)

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Les observations du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) viennent à point. J'ai moi-même l'impression qu'il va falloir de plus en plus abréger les préambules aux questions. Elles devraient être concises, car nous savons tous que plus elles le sont plus elles ont d'effet. Je suppose que les députés veulent que leur dialogue donne des résultats. Mes remarques s'appliquent aussi aux réponses qui devraient être brèves et pertinentes. Je me rends compte que je devrai de plus en plus faire respecter la consigne.

Une règle, non pas tacite mais écrite, porte que le but des questions doit être de demander des informations et celui des questions, d'en fournir. Si nous sauvons du temps, et je serais reconnaissante aux députés de leur coopération à cet égard, parce que les questions sont directes et brèves et les réponses également courtes, je pourrai donner la parole à plus de députés de l'arrière-ban.

Des voix: Bravo!

Questions au Feuilleton

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérique.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 324, 356 et 362.

[*Texte*]

TÉLÉGLOBE CANADA—LE NOMBRE D'EMPLOYÉS

Question no 324—**M. Herbert:**

Combien *a*) d'employés permanents, *b*) d'autres employés étaient sur la liste de paye de Téléglobe Canada et de ses filiales, le 31 mars 1979?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications): En ce qui concerne Téléglobe Canada, la réponse est la suivante: *a*) 1 238 employés permanents; *b*) 35 autres employés.

LE BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ—LE NOMBRE D'EMPLOYÉS DU NIVEAU SX

Question no 356—**M. Herbert:**

1. Le 31 mars 1979, *a*) combien de personnes du niveau SX étaient à l'emploi du Bureau du Conseil privé, *b*) combien étaient (i) francophones (ii) de sexe féminin?

2. Quels sont les chiffres correspondants à ce jour?

3. Depuis le 31 mars 1979, a-t-on apporté une réforme au Bureau au chapitre de l'organisation et, le cas échéant, quelles répercussions a-t-elle eues sur le nombre de ces employés?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):

1.	SX	24
	Francophones	3
	Sexe féminin	0
2.	SX	22
	Francophones	3
	Sexe féminin	1

3. Une réforme, au chapitre de l'organisation, est entrée en vigueur le 1er octobre 1979. Celle-ci n'a eu aucune répercussion sur le nombre de ces employés.

JUSTICE—LES EMPLOYÉS DU NIVEAU SX

Question no 362—**M. Herbert:**

1. Le 31 mars 1979, *a*) combien de personnes du niveau SX étaient à l'emploi du ministère de la Justice, *b*) combien étaient (i) francophones (ii) de sexe féminin?

2. Quels sont les chiffres correspondants à ce jour?

3. Depuis le 31 mars 1979, a-t-on apporté une réforme au Ministère au chapitre de l'organisation et, le cas échéant, quelles répercussions a-t-elle eues sur le nombre de ces employés?

Recours au Règlement—M. Cossitt

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):

1. *a*) 1.

b) (i) Aucune.

b)(ii) Aucune.

2. 1.

3. Oui, une réforme a été apportée au ministère, mais elle n'a eu aucun effet sur le nombre de ces employés.

[*Traduction*]

M. Collenette: Je demande, madame le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton.*

Mme le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

M. Cossitt: Madame le Président, je voudrais parler de deux questions que je pose depuis approximativement trois ans et peut-être même plus. Elles ont été réinscrites sur plusieurs *Feuilletons* successifs. Je crois savoir qu'au moment où il a été renversé le gouvernement précédent allait y répondre dans des délais bien plus brefs que l'actuel gouvernement qui a mis entre deux et trois ans à répondre à certaines questions. Je fais allusion en particulier à la question nº 15 qui concerne le montant de deniers publics qu'un monsieur du nom de Martin Goldfarb et la société Goldfarb Consultants Limited ont reçu pour services rendus à l'actuel gouvernement et à l'ancien gouvernement libéral lorsqu'il était au pouvoir.

Je ne pense pas qu'il faille trois ans pour calculer combien Martin Goldfarb a touché pour les services qu'il a rendus au parti libéral ainsi qu'au gouvernement du Canada. En d'autres termes, je pense qu'il est grand temps qu'on réponde à ces questions. Trois ans, c'est long. J'ai parfaitement le droit de me plaindre véhémentement à ce sujet; si ce n'était que trois semaines, trois mois ou encore quatre mois, on pourrait alléguer qu'il faut beaucoup de temps pour compiler des données statistiques, mais cela ne devrait quand même pas prendre trois ans. Trois ans, cela veut dire que l'on cache quelque chose.

Mon autre question—je ne pourrais vous en donner le numéro sans consulter le *Feuilleton*, mais je suis certain que le secrétaire parlementaire la reconnaîtra par sa substance—figure au *Feuilleton* depuis des années. Elle porte sur l'usage répandu par le gouvernement libéral lorsqu'il était au pouvoir avant les conservateurs, usage qu'il a repris depuis les dernières élections et qui consiste à prendre les empreintes digitales des fonctionnaires. Combien de fonctionnaires ont dû donner leurs empreintes digitales, pourquoi et ainsi de suite. Je ne parle des fonctionnaires qui occupent des postes reliés à la sécurité, ni de ceux qui travaillent pour la sécurité nationale ou la défense nationale. Je parle de gens comme les secrétaires et les agents de la Commission d'assurance-chômage qui ont fréquemment dû donner leurs empreintes digitales et ce, dans tout le pays.

A mon avis, cela constitue une atteinte à la vie privée. Le Parlement a le droit de savoir pourquoi le gouvernement agit ainsi. Je cherche à le savoir depuis trois ans. J'ai soulevé la question de privilège à ce sujet au moins cinq ou six fois; pendant tout ce temps, le gouvernement n'a rien fait, ce qui semble être une habitude profondément ancrée, et n'a répondu à aucune de ces questions.

Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous dire maintenant—pas demain ni après-demain, mais immédiatement—quand le gouvernement va répondre à ces questions?

M. Collenette: Madame le Président, je remercie le député de Leeds-Grenville (M. Cossitt) de son intervention. Je voudrais signaler, comme je l'ai fait vendredi dernier, que pour ce qui est des réponses à ces questions, le rendement du gouvernement actuel est admirable par rapport à celui de l'ancien gouvernement de la trente et unième législature. Je demanderais au député de se reporter à ma réponse au député de Nepean-Carleton (M. Baker) vendredi dernier au sujet de la rapidité avec laquelle nous répondons aux questions à la Chambre.

Mon rôle consiste simplement à transmettre à la Chambre les réponses aux questions fournies par les ministères. Il ne m'appartient pas à titre de secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de faire d'autres observations sur ces questions. Je signale au député que s'il n'est pas satisfait d'une réponse particulière, il peut y revenir de la façon habituelle. Il peut poser des questions à la Chambre, en inscrire d'autres au *Feuilleton*, il peut intervenir durant le débat d'ajournement. Il y a bien des choses qu'il peut faire sans parler des lettres qu'il peut échanger avec les ministres.

Il a posé quelques questions précises. La question nº 15 porte sur M. Goldfarb. J'essayerai d'obtenir la réponse le plus vite possible, mais je sais que nous avons déjà répondu à un certain nombre de questions du député depuis le début de la session. Je pense qu'il a de la chance par rapport aux autres députés. Notez bien que le député de Leeds-Grenville est un des rares députés qui a littéralement rempli le *Feuilleton* de questions; il ne peut donc pas s'attendre à ce que nous répondions immédiatement à toutes ses questions.

En ce qui concerne la question sur les empreintes digitales—j'ai en oublié le numéro—il prétend que la réponse était prête sous le gouvernement précédent. Je lui demande de consulter son chef et le député de Nepean-Carleton qui était alors président du Conseil pour voir pour quelle raison ces réponses n'ont pas été déposées à la Chambre si les questions avaient été traitées par les différents services. J'essayerai toutefois d'obtenir rapidement une réponse à toutes les questions dans le cadre de mes fonctions habituelles.

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je ne tiens pas à prolonger le débat, mais je ne puis m'empêcher de faire deux observations à la suite des propos du secrétaire parlementaire.

D'après ce que je comprends du rôle du secrétaire parlementaire, il ne doit pas se contenter d'intervenir à la Chambre pour débiter les réponses à diverses questions qui lui sont fournies par les différents ministères. Le député de Leeds-Grenville a demandé qu'on réponde à une question qu'il fait inscrire depuis trois ans au *Feuilleton* dans le cadre des législatures successives. Dans ces conditions, je trouve que le secrétaire parlementaire a le devoir de répondre s'il le peut. Sinon, je ne trouve pas convenable qu'il ne s'engage pas à user de ses bons offices à titre de secrétaire parlementaire du président du Conseil privé responsable du bon fonctionnement de la Chambre, pour obtenir les réponses aux questions du député de Leeds-Grenville tout comme de n'importe quel autre député à la Chambre des communes.

Je ne contesterai pas les statistiques qu'il a données car il s'agit à mon avis d'un argument bien ridicule et on peut faire dire tout ce qu'on veut aux statistiques. Nous voulons parler du principe exigeant du gouvernement qu'il réponde aux questions posées par les députés.

Si le gouvernement ne répond pas à la question pour des motifs de sécurité nationale, alors le député a le droit d'en être informé. Si le gouvernement s'abstient de répondre parce que la question est embarrassante, je pense que ce n'est pas un motif valable. Certes, cette question n'aurait pas été gênante pour le gouvernement du très honorable député de Yellowhead (M. Clark), l'actuel chef de l'opposition. Mais apparemment, elle gêne le gouvernement actuel puisqu'une succession de secrétaires parlementaires l'ont esquivée. C'est la troisième fois que cette question est inscrite au *Feuilleton*.

Tout ce que je veux signaler à mon ami, c'est qu'il lui incombe non seulement de nous fournir des statistiques, mais, lorsque des questions sont constamment laissées sans réponse, d'informer les députés des moyens à prendre pour obtenir des réponses, ou à tout le moins, de leur dire pourquoi le gouvernement ne peut y répondre. Je pense qu'il est extrêmement important de préciser cela dès le début parce que le genre de relations qui existent entre le gouvernement et l'opposition en dépendent pour le bon fonctionnement de la Chambre des communes et le déroulement harmonieux de ses délibérations.

● (1520)

Je fais remarquer très sérieusement à mon ami que trois ans est beaucoup de temps à attendre une réponse. Le député de Leeds-Grenville a mentionné où en était rendues les choses à une occasion précédente alors que nous avions le privilège de former le gouvernement du Canada. Il a dit que les réponses étaient prêtes, qu'elles allaient être produites, mais qu'elles n'avaient pu l'être à cause de la chute du gouvernement. Si ces réponses étaient prêtes pour notre gouvernement, elles le sont maintenant pour le gouvernement actuel. Je lui suggérerais d'aller voir immédiatement le greffier du Conseil privé, d'obtenir ces réponses, si elles sont prêtes comme il le dit, et de les produire à la Chambre. Je pense que cela simplifiera les choses et aidera certes les députés à obtenir les renseignements auxquels ils ont droit.

Mme le Président: Les députés à ma gauche ont fait valoir leur point. Je permettrai au secrétaire parlementaire de répondre s'il insiste pour le faire, mais je crois que la question a été assez bien exposée et que nous pourrions peut-être nous arrêter ici et passer à autre chose.

M. Collenette: Madame le Président, j'ai dit ce qu'il y avait à dire. Je répète que j'essaierai de répondre à ces questions. Mais on insinue indirectement que c'est nous qui sommes coupables de ne pas avoir répondu à cette question. Le député de Leeds-Grenville affirme que la réponse était prête sous l'administration précédente. Je ne sais pas si c'est exact. Tout ce que je sais, c'est que depuis les deux, trois ou cinq semaines que nous sommes ici et que nous répondons à des questions, nous n'avons pas encore reçu la réponse à cette question du bureau du Conseil privé.

M. Lalonde: Ils ne l'ont pas fait en six mois.

M. Collenette: Eux ne l'ont pas fait en six mois. Si effectivement ce que dit le député de Leeds-Grenville est exact, ils ne l'ont pas produite eux-mêmes. Je tiens simplement à signaler cette inconséquence.

J'aimerais aussi signaler que la lenteur à répondre à des questions ou le fait de ne pas répondre à une question un jour donné ne signifie pas nécessairement qu'on n'y répondra jamais.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA PRÉSUMÉE ABSENCE DE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE HONNÊTE ET EFFICACE

L'hon. Bill Jarvis (Perth) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement de n'avoir pas formulé de politique énergétique honnête et efficace.

—Monsieur l'Orateur voudra noter que l'opposition officielle a choisi la présente journée comme premier jour désigné pour signaler à la Chambre et aux Canadiens que le gouvernement actuel n'a pas su s'attaquer honnêtement et efficacement à divers problèmes importants et pressants en matière de politique énergétique nationale.

Voici quatre des problèmes dont nous discuterons aujourd'hui: la fixation des prix et l'approvisionnement; les répercussions sur les consommateurs; l'économie et l'exploitation de nouvelles sources d'énergie; et, enfin, les répercussions sur les plans économique et industriel. La Chambre ne manquera certainement pas de voir que chacune de ces questions, à la fois pressantes et importantes, pourrait à elle seule occuper tout notre temps aujourd'hui. Compte tenu de la situation globale de l'énergie, je voudrais signaler que cette liste n'est manifestement pas exhaustive.

Tout parti de l'opposition le moindrement sérieux aurait raison de consacrer les jours désignés à la discussion d'une foule d'autres questions relatives à l'énergie. Par exemple, il nous vient immédiatement à l'esprit qu'au même titre que nous sommes en droit d'en discuter, les Canadiens sont en droit de connaître les aspects internationaux de la question énergétique, particulièrement ceux qui ont donné lieu à l'échelle mondiale à la crise énergétique actuelle. De la même façon, il serait très facile de justifier d'employer un jour désigné à discuter des relations canado-américaines en matière d'énergie.

Bien entendu, les autres questions qui exigent notre attention sont fort nombreuses. Toutefois, nous nous sentons obligés d'attirer l'attention de la Chambre sur les quatre sujets précités car, d'après nous, à titre d'opposition officielle, en ignorer un seul équivaudrait à de l'inconscience de notre part. Cette inconscience serait en tous points semblable à l'incurie dont a fait preuve le gouvernement en ne réussissant pas à s'attaquer à ces quatre problèmes de façon efficace. Le fait d'avoir réuni ces quatre questions permettra peut-être de montrer à quel point elles sont liées et dépendent les unes des autres, car au nombre de la multitude d'erreurs commises par le présent gouvernement en matière d'énergie—et par les anciens gouvernements libéraux—il faut compter celle d'avoir négligé ou de ne pas avoir compris le fait que ces questions étaient interdépendantes.

Il n'y a qu'une chose plus grave que je puisse reprocher au gouvernement et à ses prédécesseurs libéraux, c'est leur coupable renonciation à toute stratégie énergétique à moyen ou à long terme, pour des raisons d'opportunisme politique à court terme. Pendant des années, toute une succession de ministres des Finances et de l'Énergie nous ont annoncé toutes sortes de choses. Je me souviens d'au moins deux ministres des Finances qui, ces dernières années, nous ont parlé interminablement de la nécessité d'approcher, d'atteindre ou de dépasser les cours mondiaux du pétrole. Deux ministres de l'Énergie au moins nous ont annoncé une stratégie d'économies énergétiques—ils la jugeaient si excellente qu'ils l'ont réannoncée plusieurs fois et pendant plusieurs sessions. Bien sûr, elle n'a jamais été ni entièrement ni efficacement appliquée, parce qu'elle se heurtait à un obstacle insurmontable, l'opportunisme politique des libéraux.

Des voix: Bravo!

M. Jarvis: Monsieur l'Orateur va entendre un de mes collègues, le député de Calgary-Centre (M. Andre), traiter des prix et des approvisionnements en énergie. Mon parti trouve inadmissible que les vélléités d'autosuffisance du gouvernement ne durent jamais plus d'un mois après la plus récente crise du Moyen-Orient. Le gouvernement ne peut pas fixer son attention plus longtemps. Passé ce délai, la question est oubliée.

Le gouvernement prend plus de plaisir à passer des marchés avec les fournisseurs étrangers de pétrole qu'à relever les défis, à saisir les possibilités qui s'offrent à nous de devenir autosuffisants en comptant sur nos propres ressources. Le Canada n'a pas nécessairement pour destin de payer à des producteurs étrangers des quantités énormes de dollars canadiens prélevés sur le contribuable canadien. Avec un peu d'imagination, n'importe qui à la Chambre, à quelque parti qu'il appartienne, peut se représenter ce que nous pourrions faire avec les trois milliards que nous versons aujourd'hui en seules subventions pétrolières. Que ce soit au plan économique, au plan industriel, ou à celui du développement régional. D'autres préféreront penser à la revalorisation des programmes sociaux. D'autres pourraient songer à réduire le montant de la dette nationale. Mais si l'on préfère en rester au plan uniquement énergétique, je signale que ces trois milliards pourraient donner à chaque maison canadienne à peu près $500 pour l'isolation thermique. En tournant le dos à l'autosuffisance, le gouvernement se voue à la perpétuation de cette énorme et constante hémorragie de capitaux.

● (1530)

Quant aux prix, lorsque le gouvernement en parle, il s'agit exclusivement du prix à la pompe et parfois, assez rarement, c'est en fonction du partage des recettes entre provinces productrices et non productrices. Mais, le gouvernement n'en parle jamais dans le contexte le plus important, celui d'assurer la production canadienne nécessaire.

Le gouvernement se demande-t-il, par exemple, à quel prix l'exploitation tertiaire des sources classiques est rentable? Jamais. Se demande-t-il à quel prix l'Alsands est rentable compte tenu de l'énorme investissement nécessaire ou à quel prix on peut rentabiliser l'exploitation de l'alcool, de l'énergie solaire ou marémotrice? Jamais, à ma connaissance.

Pour ce gouvernement, le prix est d'abord une question d'algèbre, la formule xyz dont les inconnues ne nous ont jamais été expliquées. C'est aussi une question de taxes, que ce soit des taxes de raffinerie, d'exportation, de consommation, celles de l'année prochaine ou celles de l'année suivante, et dont le secret est aussi jalousement gardé.

La situation a été très bien décrite ce matin dans un éditorial du *Globe and Mail* dont voici un extrait:

> Il est inutile de se plaindre de ce que le gouvernement tente de trouver des moyens de remplacer la taxe d'accise qu'il avait promis de ne pas rétablir. Depuis les élections, le gouvernement n'a pratiquement rien fait d'autre que se dérober à ses promesses électorales. Peut-on s'attendre à de l'honneur?

Un autre de mes collègues parlera des conséquences pour les consommateurs canadiens. Bien sûr, la question ne se limite pas aux pompes à essence, comme ce gouvernement voudrait le faire croire. Tout consommateur canadien a le droit de demander quel sera l'avenir des petits salariés et des gens à revenu fixe qui doivent se chauffer, quel sera l'avenir surtout de nos concitoyens du troisième âge qui, contrairement à ce que le gouvernement semble croire, ne conduisent pas de gros monstres assoiffés d'essence?

Et que dire de l'énorme disparité qui existe déjà au Canada, par exemple, celle que l'on constate entre les Canadiens du Québec et des provinces de l'Atlantique et ceux des autres parties du pays? Jusqu'où laissera-t-on croître cette disparité? Prévoit-on un moyen de venir en aide à ces gens? Leur offrira-t-on un crédit d'impôt à l'énergie? Subventionnera-t-on la production d'électricité dans les provinces de l'Atlantique? Apparemment non, monsieur l'Orateur. Il s'ensuivra donc qu'un grand nombre de ceux qui sont le moins en mesure de se protéger deviendront encore plus vulnérables à l'avenir, si la politique du gouvernement actuel suit la même orientation que ces derniers mois.

Troisièmement, nous parlerons des économies d'énergie et des sources de remplacement. Je ne suis pas encore persuadé que le gouvernement ait pris la décision fondamentale qui s'impose, à savoir, faut-il appliquer des mesures d'économie d'énergie ou rationner l'essence? Je ne crois pas que l'on ait pris cette décision. Rien n'indique qu'on l'ait fait.

Les députés se souviendront que lorsque M. Donald Macdonald était ministre de l'Énergie, il avait annoncé une mesure de conservation en février 1975. Son successeur, l'honorable Alistair Gillespie, l'a annoncée de nouveau en 1976. Qu'a-t-on fait? A ma connaissance, pratiquement rien. On en arrive à la conclusion que le gouvernement actuel, comme les gouvernements libéraux qui l'ont précédé, est satisfait de l'augmentation de 3.5 p. 100 de la consommation d'énergie. C'est la conclusion inévitable puisque non seulement d'après des études indépendantes, mais d'après celles du gouvernement même, il serait possible de réduire cette croissance à 2 p. 100. Quelle est la réaction du gouvernement? Jusqu'ici, nous n'avons rien vu de plus que le discours du trône. Nous avons un programme de conservation minable qui se résume à deux points: des normes de rendement pour les véhicules automobiles et des normes d'isolation supérieures pour les maisons. Voilà tout le programme de conservation que nous a présenté le gouvernement.

Qu'est-ce que le gouvernement a alors annoncé ou proposé à l'égard d'autres sources d'énergie? Relisons encore une fois le discours du trône:

Le gouvernement entend fonder une Société canadienne des formes nouvelles d'énergie et lui donner le mandat de stimuler l'exploitation de nouvelles sources d'énergie renouvelable susceptibles de remplacer le pétrole.

La seule solution proposée, la seule façon de trouver de nouvelles formes d'énergie, c'est de fonder une autre société de la Couronne. Aujourd'hui, en répondant à l'un de ses collègues, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a déclaré que cette société serait une filiale de Petro-Canada, qu'elle aurait un conseil d'administration et, je crois, un capital de 20 millions de dollars. On ne lui a pas demandé où serait le siège social de la société, mais je suppose que ce sera à Calgary, cette ville où il fait si bon vivre. J'envie les candidats libéraux battus—et ils sont nombreux en Alberta—qui trouveront à se recaser dans cette société de la Couronne. Je ne vois pas d'autre raison d'installer cette filiale à Calgary même si j'aime bien la ville; c'est parce qu'il y a là de nombreux candidats libéraux battus.

Qu'advient-il des divers projets envisagés, puisqu'on ne fait rien pour relever ce défi? En Ontario, par exemple, qu'adviendra-t-il de la production de l'alcool de carburation et d'autres combustibles liquides dont le budget ontarien envisageait la production? Qu'advient-il du projet de centrale marémotrice sur la rivière Annapolis? Qu'advient-il du projet d'exploitation de la biomasse à l'Île-du-Prince-Édouard? Et la mine de charbon Donkin nº 2 en Nouvelle-Écosse, sans parler de bien d'autres projets? Toutes ces initiatives dépendent du bon vouloir de notre 432e société de la Couronne. Je ne suis pas certain du chiffre, je l'avoue, mais c'est plus de 400, 432 je crois. On n'est pas loin des 500.

Ces projets dépendent du bon vouloir de cette toute nouvelle société de la Couronne, cette filiale de Petro-Canada qui aura son siège social à Calgary et un conseil d'administration dont on ne connaît pas encore les membres. Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que certains de ces projets importants devraient voir le jour grâce à la création de notre banque nationale de l'énergie. Il était question également d'une usine entièrement canadienne de traitement des pétroles de basse qualité, car nous exportons du pétrole que nous ne sommes pas en mesure de traiter pour le moment. Il s'agissait d'un projet parmi tant d'autres. Il y a aussi l'exploitation des sables bitumineux et le gazoduc vers le Québec et les Maritimes. Puis, il y a les projets de transports urbains qui, comme nous l'avons appris hier, sont maintenant mis au rancart. Les fameux transports urbains tant promis par les candidats libéraux pendant près d'un demi-siècle. Je suis plus triste que furieux à la pensée que tous ces projets, qui reflètent notre aptitude à exploiter des formes nouvelles d'énergie si abondantes chez nous, connaîtront peut-être le même sort que les transports urbains. Est-ce là ce que nous réserve le gouvernement dans le domaine de l'énergie?

Un autre de mes collègues traitera des répercussions économiques et industrielles.

Au début de la semaine, devant le Conference Board du Canada à Toronto, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a parlé de l'incidence de la hausse des prix de l'énergie et a déclaré—j'ai d'ailleurs lu très attentivement le texte de son discours—que cette hausse, et je cite:

. . . aggravera inévitablement les poussées inflationnistes et ralentira la croissance économique globale. Elle empêchera l'amélioration de situation nationale de l'emploi et freinera la productivité et les profits.

● (1540)

Ce ne sont pas des perspectives bien réjouissantes. Même si on se place dans l'optique du gouvernement libéral qui ne se préoccupe que du consommateur d'essence, le Canadien qui va faire le plein trouvera le prix trop élevé, quel qu'il soit, s'il est chômeur. Il y a cependant des aspects plus importants. Je comprends ce que le ministre voulait dire et je partage certaines de ses inquiétudes, mais le véritable drame, la faute impardonnable du gouvernement est qu'il n'a pas su voir les possibilités industrielles qu'offre la stratégie de l'autarcie énergétique, avec toutes ses répercussions favorables sur la croissance, l'emploi, la productivité, les bénéfices et les impôts que percevraient les divers niveaux de gouvernement. Songeons un instant aux retombées industrielles de projets comme Syncrude, le pipe-line de Foothills, le gazoduc du Québec et des Maritimes.

Dans le domaine des économies d'énergie, songeons à toute l'activité manufacturière que pourrait entraîner le chauffage solaire. Voilà pourquoi nous désirions vivement saisir cette occasion unique pour le Canada et pouvoir faire appliquer notre stratégie énergétique. Voilà pourquoi nous avions décidé de prélever une taxe qui assurerait notre autosuffisance énergétique et de créer la Banque nationale de l'énergie.

Voici une fois encore ce que le ministre a déclaré devant le Conference Board au début de la semaine:

En formulant les méthodes qui permettront au gouvernement, grâce à sa politique de s'attaquer à cet état de choses, nous nous efforcerons de créer un climat positif et de redonner au milieu énergétique canadien une certitude qui lui manque, je le sais, depuis un certain temps.

Quelle meilleure certitude peut-on souhaiter que de connaître le prix à payer au lieu de la formule algébrique à trois inconnues nécessaire au calcul du prix pondéré. En toute sincérité, la certitude que l'on a c'est de payer des impôts directs et indirects, qu'il s'agisse d'impôts qui frappent les consommateurs ou les raffineries, de taxes d'exportation, d'impôt sur le revenu ou que sais-je encore? Il est certain que le consommateur canadien paiera directement ou indirectement son énergie plus cher qu'il l'aurait payée sous le gouvernement conservateur précédent.

M. Lalonde: C'est la plaisanterie de l'année.

M. Jarvis: Il est certain, que le Canada devra de plus en plus tirer son approvisionnement énergétique de l'étranger. Quant à l'impact que cela aura sur les consommateurs, sans le tampon modérateur que leur fournissent le crédit d'impôt à l'énergie et d'autres mesures, ils seraient dans de mauvais draps.

M. Waddell: C'est plutôt vous qui y êtes.

M. Jarvis: Maintenant, en ce qui concerne les mesures de conservation dont nous connaissons les mérites, aucune n'a été prise, si ce n'est les normes de consommation de carburant automobile et le programme d'isolation des maisons. Au moins là, nous pouvons être sûrs des résultats.

Par contre nous n'avons aucune certitude en ce qui concerne d'autres sources d'énergie. Il en est une à laquelle le gouvernement porte un vif intérêt; d'ailleurs, il est sur le point de signer un contrat de vente avec un autre gouvernement. Son programme de sources d'énergie de rechange se limite à cela. Quelles certitudes notre économie nous offre-t-elle? A

Toronto, le ministre a prédit moins d'emplois, moins de profits, moins de productivité et, bien entendu, moins de revenus fiscaux.

Mais, monsieur l'Orateur, il y a encore plus tragique que tout ce que je viens de dire qui l'est pourtant déjà suffisamment, et c'est le fait que les consommateurs canadiens devront à la fois sur le plan pécuniaire et humain faire les frais de l'incapacité du gouvernement qui n'a pas su voir le défi qui s'imposait à nous ni saisir l'occasion de le relever, or, c'est à nous seuls qu'il en incombe de le faire. C'est cela qui est tragique.

Des voix: Bravo!

M. Jarvis: Nous pouvons fixer les prix de manière à stimuler l'offre, ce qui nous donnerait l'occasion rêvée de devenir autonomes, et de protéger nos consommateurs. Nous avons, évidemment, la possibilité de mettre en vigueur un véritable programme de conservation, d'exploiter de nouvelles sources d'énergie qui n'attendent que cela et de profiter de tous ces atouts sur les plans économique et industriel. Tous ces défis avaient été relevés dans le budget de décembre dernier. Je soutiens qu'il serait dangereux, coûteux et tragique que le gouvernement ne saisisse pas l'occasion qui s'offre à lui de mettre tout en œuvre pour nous faire bénéficier de tous ces avantages.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je félicite mon collègue de l'opposition officielle d'avoir consacré son premier discours à cette très importante question de l'énergie et d'avoir mis à profit le premier jour réservé à l'opposition pour inscrire cette question à l'ordre du jour. La question de l'énergie est indubitablement la plus importante dont le Canada ait dû s'occuper ces dernières années, ces derniers mois, et elle risque de le rester encore pendant quelques années.

Cette question n'est pas uniquement liée à l'autosuffisance énergétique où à l'énergie elle-même, elle l'est aussi très étroitement à tout l'environnement économique de notre pays. Elle va même au-delà. Elle est liée étroitement à l'unité de notre pays. Elle nous fournit une occasion extraordinaire de croissance et d'unité. Cependant, elle pourrait aussi, par ailleurs, le diviser très profondément.

L'énergie peut en outre entraîner une très sérieuse détérioration de nos perspectives économiques et entraver notre progrès. Nous avons pour objectif en tant que gouvernement de mettre l'énergie à contribution pour assurer un progrès économique extraordinaire chez nous et favoriser la cause de l'unité, au lieu de la désunion, et c'est là le danger.

Maintenant que j'ai rendu hommage à mon collègue qui a soulevé aujourd'hui cette question, sans doute me permettra-t-il de formuler quelques observations qui ne seront pas tout aussi flatteuses non pas à son égard, mais à l'égard de son parti qui n'a heureusement exercé le pouvoir que pendant très peu de temps. On peut reprocher bien des choses au parti conservateur, mais il faut reconnaître qu'il a . . .

M. Siddon: . . . du bon sens.

M. Lalonde: . . . de l'audace. Il n'en manque vraiment pas, lui qui profite de la première journée réservée à l'opposition pour présenter une motion condamnant le gouvernement de ne pas avoir formulé de politique honnête et efficace en matière d'énergie.

M. Andre: Le mot honnête est à souligner.

M. Lalonde: Le député d'en face se cache derrière les rideaux et essaie de faire ses petites remarques. Comme d'habitude, elles ne sont ni très pertinentes ni très intelligentes mais ce n'est pas une raison pour le laisser derrière les rideaux.

Cela fait juste un peu plus de deux mois que mon parti est au pouvoir. L'année dernière, le gouvernement conservateur a pris le pouvoir au début du mois de juin à l'issue de quoi le ministre de l'Énergie a disparu pendant quatre ou cinq mois. On l'avait perdu de vue pendant si longtemps que les journalistes l'avaient surnommé le ministre fantôme. C'est en toute amitié que je dis cela au député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn), car je l'ai toujours considéré et je le considère encore aujourd'hui, comme quelqu'un de très décent.

Mlle MacDonald: Quelle générosité!

M. Lalonde: Je disais donc qu'il avait disparu pendant plusieurs mois. Lorsqu'il est revenu, l'opposition de ce jour n'a pu obtenir de lui aucun renseignement important, toutes les questions étaient étudiées, examinées, révisées et même parfois discutées.

• (1550)

Que nous restait-il alors? On nous a accordé une période au cours de laquelle des dissensions intenses se sont fait sentir entre les provinces, en particulier entre l'Ontario et l'Alberta; on a aussi constaté un mécontentement énorme des provinces à cause de ce manque de consultation, de possibilités de participation et cette absence de renseignements sur leurs échanges.

Ce pauvre ministre a été mis à l'écart par l'ancien ministre des Finances et par son chef qui ont pris l'affaire en mains et qui ont essayé d'en arriver à une entente entre le gouvernement du Canada et celui de l'Alberta, sans en souffler mot aux gouvernements des autres provinces productrices et même plus, ceux des provinces consommatrices. On croyait qu'après six mois, ce gouvernement adopterait une politique énergétique efficace et honnête; c'est la moindre chose que l'on aurait pu espérer et attendre d'un gouvernement qui semblait si lent à produire quelque chose.

La politique énergétique du dernier gouvernement avançait à pas de tortue. Le budget du 11 décembre en a fait état, mais de façon si horrifiante que l'opposition l'a rejetée à l'unanimité, a voté contre et la population du Canada n'avait alors d'autre choix que de repousser le gouvernement à l'élection générale qui s'ensuivit.

Voici ce parti qui ose demander une politique énergétique honnête et qui pourtant a présenté un budget dans lequel on disait aux Canadiens: Ne vous en faites pas, le gouvernement a conclu une entente: une taxe d'accise sur l'essence de 18c. et pour les quatre prochaines années, une augmentation de $4 le baril en plus de la taxe de 18c. La majoration sera de $4.50 pour les quatre prochaines années. Ils ont ajouté: «La troisième année, le prix sera de 75 p. 100 de celui de Chicago et la quatrième année, 85 p. 100, ce qui équivaudra alors au cours mondial.»

M. Stevens: Pas nécessairement.

M. Lalonde: Pas nécessairement, dit le député. Il sait pourtant bien que le prix de Chicago est plus élevé de $2.00 que le cours mondial.

M. Stevens: Il a toujours été inférieur; dites donc la vérité.

M. Lalonde: Voilà maintenant qu'il serait le plus faible des deux. Dans ce cas il équivaudrait à 85 p. 100 du prix mondial ou prix de Chicago, le plus faible devant être retenu, mais le prix de Chicago était le plus élevé si bien que nous en revenons au même point.

Qu'avons-nous découvert dans tout ceci? Nous constatons que le parti qui clame maintenant que sa politique énergétique était honnête, avait jeté de la poudre aux yeux des Canadiens. Mais heureusement, les Canadiens n'en ont pas été dupes pour autant. Et ils l'ont démontré aux dernières élections.

Que signifiait donc, monsieur l'Orateur, les $4.50 qui devaient être la majoration de l'année suivante et des deux années subséquentes? Nous savons que compte tenu des hausses actuelles, la majoration aurait été de $5.80 l'année suivante, de $4.70 en 1982 et d'après ce que nous savons maintenant, ç'aurait été $10.90 en 1983 et $7.60 en 1984. Autrement dit, le taux d'inflation plus 2 p. 100. C'est une hypothèse bien optimiste en ce qui concerne les prix du pétrole.

On sait que les pays membres de l'OPEP se réuniront en Arabie Saoudite pour examiner la question des prix. La réunion doit avoir lieu le 9 juin et déjà il est question de hausser le cours international.

C'est le genre de langage que tenait l'ancien gouvernement, monsieur l'Orateur. Ses dirigeants n'ont pas osé dire la vérité au moment de l'exposé budgétaire pas plus que les jours suivants. Leur ministre des Finances a bien voulu apporter des précisions au cours de la campagne électorale. Il a dit qu'il devrait peut-être hausser davantage le prix mais le lendemain, son chef disait le contraire en affirmant que la majoration ne dépasserait pas $4.00 ou $4.50. Nous savons maintenant qui avait raison; c'était le ministre des Finances non pas le chef de l'opposition (M. Clark) qui était alors premier ministre.

M. Andre: Voilà ce que j'appelle être honnête. Mais vous vous êtes malhonnête.

M. Lalonde: Notre collègue d'en face se dissimulait derrière les tentures il y a quelques minutes. Il s'avance maintenant vers les banquettes de devant. C'est dommage que son chef ne l'ait pas encore jugé assez capable pour jouer un rôle, surtout dans le domaine de l'énergie par exemple, mais je lui demande d'être patient.

C'est le parti qui réclame maintenant une politique énergétique honnête et efficace. Nous savons que la politique énergétique a été celle de la ligne dure. Les consommateurs canadiens l'ont rejetée en masse aux dernières élections. L'opposition ne manque pas de culot pour oser soulever la question comme elle le fait aujourd'hui, mais quoi qu'il en soit, je suis heureux que la question soit à l'étude. Mes collègues et moi aurons aujourd'hui l'occasion d'expliquer divers éléments de cette politique.

Je sais que le député de Perth (M. Jarvis) a dû s'absenter de la Chambre quelques semaines, mais il a heureusement eu le temps de lire le discours que j'ai fait à Toronto il y a quelques jours. Je l'invite à lire aussi le discours que le premier ministre (M. Trudeau) a fait à Halifax pendant la campagne électorale alors qu'il était chef de l'opposition, mon intervention à la Chambre au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône et d'autres allocutions que j'ai prononcées à Québec et Montréal au cours des dernières semaines.

S'il avait lu ces discours, il y trouverait les principes avancés par notre gouvernement au cours de la campagne électorale et depuis cette date, les grandes lignes et les principes sur lesquels nous perdons notre politique énergétique. Nous avons été très honnêtes avec nos concitoyens vis-à-vis de notre programme énergétique. C'est sur les principes de la sécurité de la justice et de l'approvisionnement que nous avons cru bon de fonder nos promesses dans le domaine de l'énergie.

La politique de l'ancien gouvernement ne se fondait pas sur ces principes et je dirais même qu'elle manquait tout bonnement de principes. Ce qu'on nous a proposé après n'avoir guère consulté que l'Alberta—consultations auxquelles du reste, je n'ai pas eu accès—c'était une hausse excessive du prix du pétrole ainsi qu'une taxe d'accise que les Canadiens ont refusé de payer. Les Conservateurs n'ont fait aucune proposition valable dans le domaine mentionné par le député de Perth, c'est-à-dire celui des économies d'énergie et du développement d'énergie de remplacement.

Nous avons dit quant à nous que nous avions besoin non pas d'un prix qui soit aligné sur le tarif international mais d'un prix qui soit conforme aux réalités et à la conjoncture canadiennes. Nous allons donc fixer un prix qui tienne compte des réalités nationales. Nous fixerons, au cours de pourparlers avec les provinces productrices, un prix de vente du pétrole et du gaz à la tête du puits qui dédommage bien ces dernières des investissements qu'elles font.

● (1600)

Je tiens à préciser qu'il ne s'agit pas de retirer aux provinces leurs droits, d'empêcher les provinces productrices de devenir plus prospères. Il est évident que l'Alberta est plus riche que n'importe quelle autre province du pays et qu'elle s'enrichira encore davantage au cours des prochaines années. Il ne fait aucun doute qu'elle deviendra fabuleusement riche au cours de la présente décennie et que quel que soit l'accord que nous passions, elle restera la province la plus riche du pays, et de loin.

Néanmoins, il faut en fixant le prix du pétrole tenir compte du coût de développement de nouvelles ressources, lequel est plus élevé que celui qu'il a fallu payer pour développer les réserves actuelles.

Lorsque nous avons discuté d'un prix «canadien», nous avons dit qu'il y aurait un prix pour le pétrole extrait à partir de sources conventionnelles et un autre, plus élevé, pour celui qui est extrait de sources non conventionnelles comme les sables bitumineux ou les régions reculées. On tiendra aussi compte également du coût du pétrole importé que nous continuerons à amortir pendant de nombreuses années.

Politique énergétique

M. Andre: Qu'en est-il du nouveau pétrole, du pétrole tertiaire?

M. Lalonde: Ce prix, comme nous l'avons dit et répété bien clairement et comme je le répète encore aujourd'hui, sera inférieur à celui qu'avait prévu le gouvernement conservateur précédent dans son malheureux budget du 11 décembre, et c'est là une promesse de notre gouvernement.

Une voix: Dites-nous le prix.

M. Lalonde: Nous voulons un système de recettes structuré de telle sorte que si les prix augmentent, comme ils le feront, le gouvernement national percevra la part dont il a besoin pour exercer sa responsabilité nationale.

Je vois mes amis d'en face qui s'agitent. Ils devraient comprendre que si l'on veut conserver un pays uni, il faut que le gouvernement national ait non seulement les pouvoirs mais aussi les ressources suffisantes pour veiller à ce que les inégalités régionales ne deviennent pas excessives. On ne peut accepter un pays dont une province deviendrait un Koweït et une autre qui deviendrait une Jordanie. On ne peut accepter un pays comme ça.

Par exemple, les recettes totales de la province de la Nouvelle-Écosse provenant de ressources naturelles se chiffrent, sauf erreur, à près de $8 par habitant à l'heure actuelle. Rien qu'au niveau de l'exploitation de ses ressources naturelles, l'Alberta tire un revenu total par tête d'habitant de 1,900 dollars. Combien de temps pouvons-nous nous permettre de laisser persister un telle disparité et de quel ordre va-t-elle demeurer si le gouvernement national ne se met pas à exercer le contrôle nécessaire sur ces ressources pour les redistribuer de façon à aider les provinces moins nanties? De toute évidence, il va falloir demander aux provinces les plus riches de contribuer à la prospérité nationale pour parvenir à une meilleure distribution du revenu au Canada, c'est-à-dire une meilleure distribution que l'emplacement géographique des ressources naturelles ne le permet.

M. Andre: En quoi le fait de dépendre de l'Arabie Saoudite peut-il nous être de quelque service que ce soit?

M. Lalonde: Là encore, mon collègue de Calgary-Centre (M. Andre) n'arrive pas à se le faire entrer dans la tête. C'est pourtant élémentaire. Si vous voulez que le Canada continue d'exister, vous devez affronter ces réalités. Je vois que cela fait bondir mon collègue de Calgary-Centre mais un jour ou l'autre il faudra bien qu'il se rende aux réalités de ce bas monde. Comme je l'ai dit, en ce qui nous concerne, nous considérons que cela constitue un élément fondamental de la politique énergétique de notre pays.

Le député parle de prix à fixer et d'approvisionnement, mais il n'a pas soufflé mot du partage des recettes. Passer ce point sous silence, c'est nier la réalité même de notre pays. Si tous les gouvernements provinciaux et tous les partis à la Chambre ne s'attaquent pas directement à ce problème, le pays sera profondément divisé.

J'ai remarqué que les porte-parole de l'opposition avaient complètement laissé de côté non seulement les questions du partage des recettes qui sont fondamentales à mon avis, en plus de l'établissement du prix, de l'approvisionnement et de la conservation, mais aussi la question de la mainmise canadienne. Cela ne m'étonne pas de la part de l'opposition, mais c'est regrettable.

Le Canada est extraordinairement riche en pétrole et en gaz. On peut prédire qu'un jour, le Canada comptera parmi les plus fortunés au monde. Malheureusement, dans ce secteur, une grande partie de nos ressources est encore entre des mains étrangères. Nous voulons nous attaquer plus vigoureusement à ce problème.

L'ancien gouvernement libéral avait fait un pas dans cette direction en créant Petro-Canada. L'opposition officielle a essayé de détruire Petro-Canada pendant son bref règne de six mois. Cette société a joué un rôle essentiel en nous permettant de reprendre une plus grande partie de l'industrie pétrolière et d'assurer une présence plus active dans ce secteur. Nous tenons à conserver Petro-Canada, et à lui faire prendre de l'expansion. Une des premières mesures que nous avons prises après notre arrivée au pouvoir, c'est de remettre à Petro-Canada les 80 millions de dollars que le gouvernement précédent avait refusé de lui donner pour lui permettre de faire son travail.

M. Stevens: Vous vous êtes endettés davantage.

M. Lalonde: Par ailleurs, nous avons dit que notre objectif, c'est d'arriver à une autonomie de 50 p. 100 mes amis d'en face ne cessent de m'interrompre et de crier, monsieur l'Orateur. Je sais que ce sujet les rend nerveux. Leur prestation dans ce domaine a été tellement lamentable pendant les six mois qu'ils ont été au pouvoir.

M. Andre: Nous n'arrivons pas à croire que vous ignorez à ce point ce qui se passe.

M. Stevens: Où avez-vous pris les 80 millions de dollars?

M. Lalonde: Ils sont livides de rage quand on leur rappelle leur gaffe.

Nous voulons veiller à ce que, au cours de cette décennie, 50 p. 100 de l'industrie pétrolière appartienne à des entreprises canadiennes. Nous n'allons pas attendre d'être en 1989 pour nous atteler à la tâche ou pour veiller à faire des progrès marquants dans cette direction.

Comme je l'ai dit, nous avons déjà pris certaines mesures par l'intermédiaire de Petro-Canada. Nous sommes en train de préparer un nouveau texte de loi sur les terres fédérales afin de permettre aux sociétés canadiennes de jouer un plus grand rôle dans tous les secteurs relevant de notre juridiction. Nous avons déjà dit que nous prendrions certaines mesures pour favoriser les entreprises pétrolières et gazières canadiennes.

[*Français*]

Je constate, monsieur le président, qu'il me reste seulement quelques minutes. Plusieurs de mes collègues auront l'occasion de toucher à d'autres aspects de cette question extrêmement importante.

Je voudrais simplement signaler encore une fois que nous poursuivons des objectifs clairs et précis en ce qui concerne la politique énergétique. Ces objectifs nous les avons énoncés durant la campagne électorale, et «réénoncés» dans le discours du trône. J'ai également eu l'occasion de prononcer un discours à la Chambre à ce sujet. Ces objectifs ont reçu l'appui du peuple canadien, et nous avons la ferme intention de les mettre en vigueur durant le mandat de ce gouvernement. Nous avons déjà d'ailleurs, depuis les deux mois seulement que nous sommes au pouvoir, pris plusieurs mesures qui indiquent véritablement la détermination de ce gouvernement de faire en sorte que nous ayons au Canada une politique énergétique

véritablement adaptée à nos besoins, une politique énergétique selon laquelle ce secteur sera véritablement contrôlé par des Canadiens et une politique de prix, en particulier en matière énergétique, qui épargnera aux consommateurs canadiens des prix exorbitants comme ceux qui avaient été prévus par le gouvernement progressiste conservateur précédent, et que la Chambre, le Parlement et ensuite la population entière du Canada a rejetés sans équivoque.

Nous avons déjà pris certaines mesures pour renforcer Petro-Canada. Nous allons annoncer dans les semaines à venir plusieurs autres mesures concrètes qui favoriseront notre politique de conservation et une politique de substitution du pétrole en faveur des autres formes énergétiques. Nous voulons négocier une formule de prix pour le gaz naturel qui encouragera tous les Canadiens à augmenter leur consommation de gaz naturel aux dépens de la consommation de pétrole et d'huile à chauffage.

Encore une fois, j'ai déjà communiqué plusieurs fois avec mes collègues des autres provinces et avec les représentants de l'industrie, et j'espère au cours des prochaines semaines pouvoir annoncer certaines mesures importantes qui devraient avoir pour effet d'augmenter la consommation des ressources dont nous avons une très grande quantité et en échange amener une réduction appréciable de la consommation du pétrole qui doit être de toute évidence réduite.

Nous voulons aussi, par cette nouvelle politique énergétique, donner au Canada un nouvel élan au plan économique, car nous sommes convaincus que la question de l'énergie loin d'être une crise, loin d'être un problème en soi, représente pour le Canada la plus grande occasion de développement que ce pays ait jamais connue. De l'avis de ce gouvernement, il n'y a aucun doute que grâce à notre situation privilégiée en matière énergétique au Canada, qu'il s'agisse des ressources hydro-électriques, qu'il s'agisse des ressources en gaz naturel, en pétrole de caractère conventionnel ou non conventionnel, qu'il s'agisse des ressources qui gisent dans les fonds miniers sous-marins et qui sont présentement en exploitation, qu'il s'agisse de l'énergie nucléaire, ce pays est doté de ressources comme aucun autre pays au monde. Et nous sommes là, une population de 23 millions d'habitants, littéralement assis sur cette richesse incroyable qui fait l'envie de tous les autres pays au monde. Nous sommes fermement déterminés en tant que gouvernement à faire en sorte que tous les Canadiens bénéficieront de cette richesse, et non pas seulement les Canadiens qui s'adonnent à occuper telle ou telle parcelle de territoire à un certain moment.

Nous sommes aussi déterminés que ces richesses seront exploitées de plus en plus par les Canadiens et au bénéfice des Canadiens. Ceci étant dit, il est évident que ceux qui résident dans une province dotée de ressources naturelles plus grandes qu'ailleurs en bénéficieront davantage. Il n'y a pas de doute là-dessus, et notre politique vise à respecter cette réalité et en même temps à s'assurer que nous n'ayons pas dans ce pays des régions qui deviennent extrêmement riches aux dépens d'autres qui deviendront extrêmement pauvres. C'est cela le rôle d'un gouvernement national et c'est là le rôle d'un Parlement national, de voir à faire en sorte qu'il y ait des ressources suffisantes distribuées à travers le pays pour que les gouvernements des provinces et des diverses régions puissent véritablement assumer leurs responsabilités à l'égard de la population et pour que les citoyens du Canada qui décident de vivre au Québec ou à Terre-Neuve ou à l'Île-du-Prince-Édouard ou au Manitoba ne soient pas tous obligés, pour améliorer leur sort et leur mode de vie, de déménager le lendemain dans une ou deux provinces parce que ces provinces représentent un territoire où l'on trouve une ressource exceptionnelle.

Nous n'avons pas l'intention d'appuyer aucune politique dont le résultat consisterait à transformer certaines de nos provinces en parcs nationaux sans habitant. Monsieur le président, encore une fois, mes collègues auront l'occasion d'apporter des précisions sur certains aspects de notre politique, mais je tiens à rassurer l'opposition en disant que non seulement nous aurons une politique mais que nous en avons une en matière énergétique, qui est honnête et efficace, et que l'on en verra les résultats au cours des prochains mois.

● (1610)

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, il y a deux choses que je voudrais dire avant de commenter les discours prononcés par le député de Perth (M. Jarvis) au nom des conservateurs et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) au nom du gouvernement. On m'a dit que bien des Canadiens suivent maintenant les délibérations de la Chambre des communes à la télévision. Quand ils voient à quel point les divers partis ont recours à des coups bas et quand ils entendent un parti qui a été au pouvoir quelques mois reprocher certaines choses à l'autre parti, ils doivent certainement se rendre compte qu'il ne se passe rien de très concret à la Chambre et que le débat porte surtout sur ce que l'un ou l'autre parti a fait pendant qu'il était au pouvoir. Selon moi, les Canadiens doivent être dégoûtés d'un tel comportement et ils aimeraient sans doute que nous fassions quelque chose de plus positif.

La deuxième chose que je voudrais dire, c'est que je crois savoir que le ministre de l'énergie de l'Alberta, M. Leitch, a présenté aujourd'hui un bill qui vise à permettre à l'Alberta de réduire la production des gisements pétroliers «dans l'intérêt public». Il me semble, monsieur l'Orateur, que ce n'est pas dans l'intérêt public, ou du moins dans l'intérêt du Canada, d'organiser un combat singulier dans l'arène albertaine pour décider d'une entente sur le pétrole. Il me semble que c'est ce qui se prépare et ce serait vraiment tragique pour le Canada.

Le ministre de l'Énergie a tiré son premier coup il y a quelques semaines en changeant l'entente sur le prix du pétrole unilatéralement et sans en discuter vraiment avec l'Alberta et en fixant un prix moins élevé que les prix mondiaux. Je signale en passant que je suis d'accord avec cette décision. En fait, Tommy Douglas avait eu la perspicacité de déclarer il y a plusieurs années à la Chambre que l'entente sur les prix ne valait rien. Je suis d'accord avec ce que le ministre a dit, mais pas avec la façon dont il l'a fait. C'est lui qui a tiré le premier coup et maintenant, M. Leitch et M. Lougheed essaient chacun leur tour de donner le change. Nous avons déjà un problème d'unité nationale au Canada, et ce problème risque de s'aggraver après le 20 mai. Il ne faudrait pas qu'il y en ait deux.

Je représente une circonscription de l'Ouest et je comprends fort bien certaines des idées des habitants de l'Alberta. Par ailleurs, selon moi, le prix et la sécurité des approvisionnements de pétrole du Canada intéressent tout le pays et non une

seule province. Si ce fut jamais le moment pour les hommes politiques canadiens, que ce soit le ministre de l'Énergie, qui siège là-bas, ou les premiers ministres de l'Alberta et d'autres provinces, de faire passer l'intérêt général avant tout au nom de l'unité nationale, c'est bien maintenant.

Je voudrais relever certains commentaires du porte-parole des conservateurs, le député de Perth. Qu'il sache que le Nouveau parti démocratique a rejeté la politique énergétique du gouvernement conservateur comme les Canadiens l'ont repoussée. D'ailleurs, les raisons ne manquaient pas. L'une des principales raisons, c'était la répartition de la richesse après le prélèvement de la taxe d'accise. A quoi aurait servi cet argent soutiré aux contribuables canadiens? A quoi aurait-il servi? Eh bien, 33 milliards à l'industrie, 40 milliards à l'Alberta et seulement 17 milliards au gouvernement fédéral. Et cette dernière somme n'était pas entièrement affectée aux programmes énergétiques. Une partie allait être affectée au programme de déduction de l'intérêt hypothécaire qui équivalait à subventionner les gens à revenu moyen.

Nous avons approuvé quelques-unes des mesures proposées dans le budget, par exemple le crédit d'impôt au titre de l'énergie, entre autres. Nous les avons appuyées dans nos discours. Mais d'une façon générale, c'était une politique mal foutue qui attribuait la richesse à ceux qui n'en avaient pas besoin, soit les sociétés pétrolières et surtout, elle ne la donnait qu'à une seule province. Nous nous sommes opposés à cela tout comme les Canadiens.

● (1620)

Tandis que le ministre nous parlait de Petro-Canada, j'ai entendu des députés conservateurs de l'arrière-ban qualifier l'entreprise de bagatelle. Nous, les députés néo-démocrates, ne croyons pas qu'il en soit ou qu'il doive en être ainsi. Le parti conservateur avait proposé quatre politiques concernant Petro-Canada. Toutes visaient à privatiser cette société. Les Canadiens n'y ont pas souscrit et l'ont fait savoir lors des élections. La question avait beaucoup d'importance dans ma circonscription, lors de la campagne électorale.

Les conservateurs nous ont proposé la résolution suivante:

Que la Chambre blâme le gouvernement de n'avoir pas formulé de politique énergétique honnête et efficace.

Nous souscrivons à cette résolution, mais cela ne tient pas du fait qu'elle a été proposée par les conservateurs. Sans aucun doute, l'entente relative aux prix, conclue par le gouvernement Clark, la taxe d'accise que ce dernier avait proposée, la façon dont il traitait Petro-Canada et ses décisions relatives aux exportations de gaz présageaient une politique et un avenir énergétiques désastreux pour le pays.

Passons à présent aux observations du ministre au sujet de la présente politique énergétique du gouvernement libéral. Le député de Perth a employé dans sa motion les termes suivants: «politique énergétique honnête et efficace». Je fais allusion plus précisément au mot «honnête». Il est important de commencer par cette question quand on traite des politiques libérales, car celles-ci ne sont certainement pas honnêtes. Au contraire, je dirais même qu'elles sont malhonnêtes.

Au cours de la campagne électorale, à Halifax et ailleurs, le premier ministre (M. Trudeau) avait promis que le prix du pétrole serait inférieur à celui proposé par les conservateurs. Ce prix devait être de $4 le baril, de $4.50 et puis de $4.50 et plus d'ici 1984. Aujourd'hui, il cherche à se dégager de cette promesse, à la contourner. Il l'avait destinée au fond, si je ne m'abuse, aux Ontariens et je me demande si ces derniers toléreront cette absence d'intégrité politique. Permettront-ils au gouvernement de se dégager aussi facilement de sa promesse?

Je voudrais vous lire un passage fort révélateur, à mon avis, du compte rendu d'une conférence de presse donnée par le premier ministre. M. John Ferguson, de la Presse canadienne, lui avait posé la question suivante:

Monsieur le premier ministre, vous avez déclaré à Halifax, lorsque vous avez exposé la politique énergétique de votre parti, que le gouvernement libéral maintiendrait au cours des quatre prochaines années le prix du pétrole au-dessous de celui indiqué dans le budget conservateur qui a été rejeté. Depuis, personne ne sait exactement si vous parliez de $4 ou de $4.50, ou plutôt de maintenir les augmentations au-dessous d'un prix moins bien défini, mais peut-être plus élevé, tenant compte du prix mondial. Pourriez-vous nous dire maintenant si vous vous engagez à maintenir les hausses de prix au-dessous de $4.50 le baril au cours des trois prochaines années ou si vous songez à une autre formule?

Le premier ministre a répondu ceci:

J'ai déclaré ce que vous venez de dire, et je ne me suis pas posé la question que vous posez maintenant: cela veut-il dire beaucoup moins une année et un peu moins les autres années ou beaucoup moins en moyenne sur l'ensemble de la période? Je crois que vous pouvez l'interpréter comme vous voulez . . .

Q. Vous voulez dire alors que vous ne vous êtes pas engagé à maintenir les augmentations au-dessous de $4.50 le baril au cours des trois prochaines années?

R. Pour chacune des trois années?

Q. Oui.

R. Je viens de répondre à cela. Vous pouvez l'interpréter comme vous voulez, tout comme M. Lougheed, M. Blakeney et M. Lalonde.

Le ministre est assis là-bas.

L'important, c'est d'obtenir un meilleur prix pour les Canadiens au cours de ces quatre années . . . Vous hochez la tête. Si vous voulez poser d'autres questions à ce sujet, allez-y.

Le journaliste a dit «non». Il n'y a pas eu de questions supplémentaires.

Un chef indien que j'ai connu en Alberta disait toujours que les hommes blancs aimaient s'exprimer en termes obscurs. Par ce verbiage obscur, le premier ministre cherche à se délier de ses promesses électorales. Comme il aime se lancer dans des discussions philosophiques, je lui demande, par l'intermédiaire du ministre, si cette promesse ne porte pas durement atteinte à la morale politique.

Un ancien aide du premier ministre, un certain M. Michael J. Kirby, maintenant président de l'Institute for Research on Public Policy . . .

M. Rae: Il est de retour ici.

M. Waddell: Il est de retour? Il a été pendant peu de temps président de l'Institute for Research on Public Policy. L'article que j'ai sous les yeux le présente comme un ancien aide de Trudeau, mais il est de retour. Il a prononcé un discours en avril, à l'Université Carleton. C'était plutôt une leçon. Il a dit: «Il faut que notre premier objectif soit de faire renaître la confiance dans le gouvernement». Je demande maintenant au premier ministre, comment fait-on renaître la confiance dans le gouvernement?

Je ne puis utiliser le mot à la Chambre, mais permettez-moi de dire que lorsque j'étais avocat au criminel il m'arrivait souvent d'utiliser le mot «fraude», qui signifie ne pas traiter directement mais indirectement et perfidement avec les gens. C'est ce que le premier ministre a fait avec la population de l'Ontario. Pourquoi ne jouez-vous pas cartes sur table, monsieur le ministre, avec la population de l'Ontario et celle du

reste du pays? Si vous devez atteindre le cours mondial ou dépasser le prix des conservateurs, faites-le.

Des voix: Règlement.

Une voix: Adressez-vous à la Présidence.

M. Lalonde: Vous devez vous adresser à la Présidence.

M. Waddell: Désolé. Je le dirai en m'adressant à vous, monsieur l'Orateur. Si le gouvernement a l'intention d'atteindre le cours mondial et s'il doit changer cette politique, il devrait peut-être le faire et en informer honnêtement la population canadienne.

J'ai une autre critique à formuler à propos de la politique libérale, c'est au sujet de la déclaration que l'on trouve dans le discours du trône et que le ministre a répétée: à savoir, qu'en 1990, les Canadiens contrôleront 50 p. 100 de l'industrie pétrolière. C'est comme si nous n'avions jamais eu de gouvernement libéral au Canada, comme si les députés d'en face n'avaient jamais eu l'occasion de prendre le contrôle de l'industrie canadienne, on dirait que c'est une idée toute nouvelle, qui a sans doute été volée au Nouveau parti démocratique. Quoi qu'il en soit, 50 p. 100 en 1990, c'est trop peu et trop tard. A ce moment-là, tout le pétrole bon marché aura été vendu et les sociétés pétrolières auront réalisé de solides bénéfices. Elles auront diversifié leurs profits et elles auront acheté d'autres industries. Le ministère a préparé à ce sujet un rapport qui a été déposé au cours de la dernière législature.

C'est un gouvernement de hâbleurs. Les Américains disaient que Theodore Roosevelt avait une main de fer dans un gant de velours. Le gouvernement est fort en gueule, mais c'est une chiffe molle. Il se dit progressiste, mais n'en soyons pas dupes, sa politique est conservatrice. En fait, c'est là que se trouve le véritable parti progressiste-conservateur.

M. Jarvis: Oh! Que Dieu nous protège!

M. Andre: Seriez-vous prêt à répéter cela en dehors de la Chambre?

M. Waddell: Je pensais bien que cela ferait réagir mes amis à ma droite. Ils se réveillent. Pas plus tard que la semaine dernière, j'ai soulevé à la Chambre la question des bénéfices des sociétés pétrolières. J'ai signalé que les bénéfices de Texaco avaient accusé une hausse de 94 p. 100 pour le premier trimestre; Gulf, 72 p. 100 . . .

M. Friesen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député a parlé de libéraux progressistes conservateurs; aussi, je demande respectueusement que cette expression soit inscrite dans Beauchesne à titre d'expression antiparlementaire.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, le député est peut-être très verbeux mais il n'est certes pas très amusant.

Je continue. Je parlais des profits des sociétés pétrolières, question que mes collègues et moi avons soulevé à la Chambre. Nous n'avons pas eu de réponse. Nous avons parlé d'enquêter sur la possibilité que ces compagnies imposent leurs prix. Pas de réponse. Sept longues années plus tard, le gouvernement n'a pas encore agi. Pourquoi? Peut-être à cause des avantages pécuniaires que cela représente pour les partis politiques. J'ai uniquement les chiffres pour 1978. Ceux de 1979 n'ont pas encore été publiés. Gulf Oil du Canada a versé $27,200 au parti libéral du Canada et $41,000 au parti conservateur. Il y a peut-être une différence entre les deux partis. Kaiser Resources a versé $10,000 au parti libéral. TransCanada Pipelines a donné $16,690 au parti libéral. L'Alberta Gas Trunk Line a versé $15,800 au parti libéral et $15,752 au parti conservateur. Je pourrais continuer ainsi. Ni un gouvernement libéral ni un parti conservateur n'interviendront ou nuiront à leurs amis qui alimentent la caisse de leur parti.

M. Malone: Parlez-nous du CTC.

M. Waddell: Je voudrais vous parler d'un autre aspect de la politique libérale, la politique du gaz. Quand le ministre faisait partie de l'opposition, il avait affirmé: «Nous ne vendrons pas notre gaz à vil prix.» Il avait dit: «Nous ne chercherons pas à faire rapidement des profits». Il prétendait vouloir obtenir la garantie irrévocable qu'il y aurait tout un réseau de pipe-lines dans le Nord. Que s'est-il produit? Il exerce ses fonctions depuis quelques mois. Il fait déjà volte-face. L'Office national de l'Énergie tient des audiences en vain. Nous aménagerons un gazoduc pour exporter du gaz aux États-Unis, du gaz que les Canadiens perdront. Serait-il sensé de conserver ce gaz? Nous nous leurrons et nous bernons les générations futures si nous continuons à exporter du gaz naturel au lieu de l'utiliser comme substitut et d'en fournir à l'est du Canada ou à ma région, l'île de Vancouver. Voilà une politique qui aurait du sens.

● (1630)

Je voudrais citer un passage du *Western Canadian Lumber Worker*, journal de ma région. L'éditorial, que je trouve bien tourné, se lit ainsi:

> . . . Il n'existe absolument aucune différence entre les politiques des libéraux et des conservateurs. Ils se conduisent exactement de la même manière lorsqu'ils sont au pouvoir et ils se bornent à critiquer mutuellement leurs politiques lorsqu'ils sont dans l'opposition.

Je vais vous dire brièvement ce que le NPD ferait dans ce domaine. A propos du gaz, nous jugeons imprévoyante la politique des libéraux et des conservateurs, qui consiste à accroître les exportations de gaz naturel. Nous prolongerions le gazoduc jusqu'au Québec et aux provinces de l'Atlantique. Nous encouragerions le remplacement . . .

M. Lalonde: Vous êtes en train de lire un discours libéral.

M. Waddell: . . . Au lieu d'exporter du gaz, nous mettrions sur pied une banque nationale de gaz et je mets le ministre au défi de prendre cette initiative et de se servir plus tard de ces réserves pour les Canadiens. En ce qui concerne le pétrole, nous ne chercherions pas à atteindre un objectif artificiel comme la parité avec le prix de l'OPEP, ce que les conservateurs et, dans une certaine mesure les libéraux sont prêts à accepter. Cela ne peut que procurer d'énormes profits aux multinationales, et ne sert qu'à accroître la mainmise étrangère dans notre pays et qu'à concentrer la richesse en une seule province.

Nous n'avons rien voulu cacher aux Canadiens durant la campagne électorale. Nous avons convenu que les prix du pétrole connaîtraient une certaine hausse qui nous permettrait d'atteindre certains objectifs sociaux, sans cependant la lier aux prix de l'OPEP mais en la subordonnant plutôt au respect de trois principes fondamentaux. Le premier, que pas un sou de cet argent ne serait prélevé des profits des contribuables canadiens pour être rendu aux sociétés pétrolières; le deuxième, que la part du lion de cet argent irait au gouvernement fédéral pour être distribué, et, de façon équitable, entre toutes les régions du pays. Le premier ministre de la Saskatchewan a émis certaines de ces propositions et a affiché à cet

égard une attitude digne d'un homme d'État. Le troisième principe veut que l'on n'impose aucune hausse des prix du pétrole sans offrir en compensation des allégements fiscaux aux citoyens ordinaires. Voilà les principes sur lesquels nous nous baserons pour formuler notre politique en matière de prix pétroliers lors des débats subséquents.

Quant à Petro-Canada, nous lui donnerions une expansion à la dimension du pays. Nous ferions en sorte que lorsque les Canadiens font le plein d'essence, l'argent qu'ils y dépensent retourne au Canada. Nous ferions en sorte que Petro-Canada prenne en charge l'une des principales sociétés pétrolières au Canada afin de pouvoir accroître ses activités et nous permettre d'exercer un véritable contrôle sur notre industrie.

Les Canadiens doivent décider s'ils veulent aller nulle part avec les conservateurs, s'ils veulent cafouiller un peu avec les libéraux, ou s'ils veulent se joindre à nous et instaurer une politique énergétique vraiment canadienne. C'est maintenant qu'ils doivent se décider.

Une voix: Et se faire avoir.

M. Waddell: Mon ami dit «Et vraiment se faire avoir». Disons-nous bien que si nous ne prenons pas maintenant en charge notre industrie pétrolière dans l'intérêt des Canadiens, elle va nous échapper complètement d'ici à quatre ou cinq ans.

M. Malone: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le député peut-il me dire ce qui rend les sociétés pétrolières multinationales si différentes de l'industrie automobile multinationale du sud de l'Ontario, et en particulier de Chrysler que son parti appuie? Parce que cette industrie appartient en grande partie à deux ou trois provinces, pourquoi constitue-t-elle d'une certaine façon une industrie dégradante contre laquelle il faut sévir, alors que ce parti choisit de cautionner d'autres multinationales? J'aimerais bien savoir où est la différence.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) peut répondre à la question s'il le veut, mais ce temps lui sera compté.

M. Waddell: Monsieur l'Orateur, je préfère terminer mon discours. La question est plutôt inintelligente, si j'ose dire. Nous voulons que l'industrie automobile aussi bien que l'industrie pétrolière profitent aux Canadiens.

Des voix: Oh, oh!

M. Waddell: Je termine par quelques mots sur les énergies nouvelles. Malgré ce que le ministre a dit aujourd'hui, nous n'avons pas entendu le gouvernement parler d'autres sources d'énergie ni d'économie. Nous avons déjà soulevé à la Chambre la question des transports en commun et des énergies nouvelles, solaire et autres. Nous allons traiter, comme nous l'avons annoncé, de l'économie d'énergie dans les quartiers et les localités. Toutes ces mesures ont du bon sens.

Permettez-moi de terminer par un extrait de la «Lettre aux dirigeants soviétiques» d'Alexandre Soljenitsyne, que mon ami le député de Calgary va beaucoup apprécier. Soljenitsyne dit:

> —ce que n'importe quel ancien de village, en Ukraine ou en Russie, comprend depuis l'aube des temps et aurait pu expliquer aux commentateurs progressistes il y a bien longtemps, si seulement ceux-ci s'étaient donnés la peine, dans leur emportement fiévreux, de le consulter, savoir qu'une douzaine de vers ne peuvent pas indéfiniment ronger une même pomme, que si le globe est un objet fini, ses étendues et ses ressources le sont aussi, et que le progrès illimité et sans fin que nous annoncent de leur voix retentissante les prophètes de cet âge des lumières ne peut s'y accomplir.
>
> Nous avons follement gaspillé nos ressources, sans même y regarder à deux fois, nous avons épuisé nos terrains, mutilé nos vastes étendues en créant d'idiotes «mers dans les terres» et contaminé les ceintures de terres en friche qui entourent nos centres industriels. Quoi qu'il en soit, il reste toujours, pour l'instant tout au moins, des endroits que nous n'avons pas encore contaminés, que nous n'avons pas eu le temps de toucher. Il est temps de revenir à la raison, de changer d'orientation!

On nous demande combien d'énergie il faut pour faire tourner la machine industrielle, d'où vient cette énergie, où va cette machine et quel est le sort de ceux qui sont dans la voie qu'emprunte la machine. Je crois que nous sommes à l'avant-garde de l'histoire, poussés par des forces qui exigent une utilisation croissante d'énergie et une consommation de plus en plus avide de ressources en déperdition. Pouvons-nous changer d'orientation? De la réponse à cette question dépend l'avenir du monde tel que nous le connaissons, de notre environnement et de notre pays.

Je l'ai dit aujourd'hui et d'autres députés le diront après moi: il existe des solutions positives et canadiennes au problème de l'énergie que connaît actuellement le Canada.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

L'Orateur suppléant (M. Blaker): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-4, tendant à modifier la loi sur le ministère du Travail, qu'il la prie d'approuver.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA PRÉSUMÉE ABSENCE DE POLITIQUE HONNÊTE ET EFFICACE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Jarvis:

> Que la Chambre blâme le gouvernement de n'avoir pas formulé de politique énergétique honnête et efficace.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet d'une question de procédure. N'est-ce pas la coutume à la Chambre de donner la parole à tour de rôle aux députés de l'opposition et aux ministériels? En conséquence n'est-ce pas au tour d'un député de notre côté de parler?

M. Knowles: Non, c'est un orateur de notre côté qui a commencé.

Une voix: Ne savez-vous pas compter?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): C'est une question à laquelle j'ai songé quand j'ai assumé la présidence aujourd'hui. Nous étudions aujourd'hui une motion présentée par l'opposition. Je pensais donc qu'il nous fallait respecter l'ordre suivant: tout d'abord le député représentant l'opposition, puis le ministre, puis un député du NPD, après quoi on suivrait l'ordre qui est appliqué normalement lorsqu'on étudie les ordres inscrits au nom du gouvernement.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'invoque moi aussi le Règlement à ce même sujet. La journée d'aujourd'hui est réservée à l'opposition et la tradition veut qu'on donne la parole, quand on a le choix, à un député de notre bord. Hier soir, j'ai proposé au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) de respecter la proportion de deux sur trois, c'est-à-dire de donner la parole à deux orateurs de ce côté-ci et à trois orateurs de ce côté-là. Cela a semblé lui convenir.

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, j'invoque moi aussi le Règlement à ce même sujet. Nous ne sommes pas d'accord avec cette formule.

Une voix: Le ministre quitte la Chambre.

M. Lalonde: Certains de mes collègues ont remarqué que je quittais la Chambre, ce qui prouve au moins qu'ils ne dorment pas. Si je pars, c'est pour aller retrouver mes collègues provinciaux, le ministre de la Saskatchewan et celui du Manitoba. Il me semble très important d'avoir des consultations avec les provinces, comme il y en a si peu eu pendant que le parti d'en face a exercé le pouvoir.

Des voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Dans l'entretemps, le secrétaire parlementaire sera à la Chambre pour parler au nom du gouvernement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence a eu l'impression, lorsqu'on a invoqué le Règlement au sujet du roulement des orateurs, que les députés étaient tous d'accord pour alterner d'un côté à l'autre comme on le fait pour les mesures ministérielles, les députés du NPD obtenant la parole au troisième ou quatrième tour. Si je me trompe, peut-être pourrait-on me dire ce qu'il en est.

J'aimerais auparavant indiquer les questions qui seront soulevées à l'ajournement ce soir.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. En vertu de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées à l'ajournement ce soir: Le député de Central Noval (M. MacKay)—Les Finances—L'aide aux sociétés Sydney Steel et Michelin; le député de York-Sunbury (M. Howie)—L'énergie—La protection des

personnes à faible revenu contre les hausses de prix vertigineuses; le député de Burnaby (M. Robinson)—La Gendarmerie royale du Canada—Les allégations d'actes illégaux.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—LA PRÉSUMÉE ABSENCE DE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE HONNÊTE ET EFFICACE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Jarvis:

Que la Chambre blâme le gouvernement de n'avoir pas formulé de politique énergétique honnête et efficace.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, je suis désolé d'intervenir. Je n'étais pas là et je ne suivais pas le débat. Je crois qu'on a discuté de l'ordre des orateurs. Je ne suis pas au courant de l'entente conclue, mais je crois qu'on s'était entendu, comme il s'agit d'une journée réservée à l'opposition, pour que l'opposition ait plus d'orateurs que le gouvernement et que les règles habituelles de l'alternance soient suspendues. Si tous les députés, y compris le secrétaire parlementaire et le ministre, sont d'accord, je pense que c'est ce que nous devrions faire. Je crois qu'il a été question d'avoir d'abord trois porte-parole conservateurs, ensuite deux libéraux et enfin un néo-démocrate. Les ministériels n'ont rien à redire à cette façon de procéder si tous les députés sont d'accord.

• (1640)

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous sommes d'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je considérerai donc qu'il en a été convenu ainsi. Je n'ai pas accordé la parole au député de Calgary-Centre (M. Andre) tout à l'heure parce que je croyais qu'il voulait participer au débat et non invoquer le Règlement.

M. Andre: C'est exact.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): De toute façon, j'accorde maintenant la parole au député de Calgary-Centre.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, avant de commencer mon discours, je voudrais commenter les observations du porte-parole du Nouveau parti démocratique au sujet des sociétés multinationales. Je félicite le député de Crowfoot (M. Malone) de s'être rendu compte d'une chose. J'ai l'impression que s'il fallait établir une règle à ce sujet, on pourrait décréter que les sociétés multinationales que le NPD ne doit pas critiquer sont celles que Dennis McDermott aime bien.

M. Rae: C'est un bon point, Harvie.

Mlle Jewett: Est-ce que c'était un point?

Politique énergétique

M. Andre: Je signale aussi que le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell) devrait revoir ce que le premier ministre de la Saskatchewan a dit au sujet de la fixation des prix du pétrole et des recettes pétrolières. Il aurait moins tendance à affirmer que le Nouveau parti démocratique est uni. Le premier ministre de la Saskatchewan est tout aussi vigoureux que le premier ministre de l'Alberta, mais il est beaucoup plus habile à dissimuler que lui.

J'aimerais commencer mes observations avec une citation tirée d'un article paru dans le *Calgary Herald* le 1er mai. Le voici:

> Le manque de crédibilité sur le plan politique coûte cher au pays, au dire du président du C.D. Howe Institute. Carl Beigie a dit devant la chambre de commerce de Calgary réunie pour le déjeuner mercredi que le monde survivra la crise iranienne, le Canada, le référendum au Québec. Mais, a-t-il ajouté, le Canada ne survivra pas longtemps dans le climat actuel de «dégénérescence de la crédibilité du gouvernement». L'exemple caractéristique de cette débâcle, selon lui, est la politique des prix énergétiques d'Ottawa.

Ce n'est pas la déclaration d'un progressiste conservateur engagé, ni celle d'un cadre d'une société pétrolière, ni celle d'un homme politique albertain ou d'un habitant de l'Alberta ou de l'ouest du Canada. C'est la déclaration d'un Montréalais, le président du C.D. Howe Research Institute, organisme neutre dont le siège social est sis à Montréal. Selon lui, le Canada n'est pas tant menacé par le référendum du Québec que par le gouvernement, et particulièrement sa politique des prix énergétiques.

Une voix: Il est américain.

M. Andre: Le fait que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) n'ait même pas été assez courtois pour rester, prouve ce que nous avons dit sur l'honnêteté, car son prétexte pour partir était faux et imbécile. Il a débuté en disant que notre parti en avait du cran pour soulever la question. Je répondrais qu'il en a un sacré culot d'oser prétendre que ce qu'ils ont dit et fait puisse être autrement que tout à fait destructeur pour le pays comme l'indique cet institut de recherches dans sa propre cour. Selon le C.D. Howe Institute, la politique des prix énergétiques du gouvernement est tout à fait incroyable et dénuée de crédibilité. Elle est également tout à fait malhonnête.

Un ami qui se trouvait en Allemagne peu de temps après la dernière élection m'a parlé d'un article paru dans un journal allemand. L'article décrivait la réaction du Canada à la taxe d'accise de 18c. le gallon comme celle d'une république de troisième ordre de l'Amérique centrale. Autrement dit, pour les Européens, les politiques des prix énergétiques énoncées par le parti libéral sont le sujet de dérision comme le seraient celles d'une république de banane de troisième ordre. Pourtant, ce gouvernement semble fier de cette comparaison.

Dans le discours du trône, dans le mini-budget et à maintes reprises à la Chambre, le premier ministre (M. Trudeau), le ministre des Finances (M. MacEachen) et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont déclaré que leur décision principale a été de ne pas relever cette année la taxe d'accise de 18c. le gallon, comme si, d'une certaine façon, cette décision négative était, de leur part, un grand acte de courage et qu'elle servirait au mieux les intérêts de la nation. Ils trouvent formidable de pouvoir se comporter comme les dirigeants d'une république de troisième ordre d'Amérique centrale. Toutefois, les autres pays en sont embarrassés et ne savent plus que penser des positions adoptées par le gouvernement libéral qui a fait son temps, à mon avis.

Le reproche le plus sérieux qu'on pourrait faire au premier ministre, au ministre des Finances et au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est de nous avoir fait des promesses foncièrement malhonnêtes. Ils ont prétendu à maintes reprises, et à tort, qu'ils épargnaient aux consommateurs canadiens des milliards de dollars. De quels consommateurs parlent-ils? Qu'épargnent-ils au juste? Épargnent-ils vraiment quelque chose aux consommateurs?

Dans la même veine, le gouvernement n'a pas voulu admettre que le budget du 11 décembre dernier avait prévu d'accorder un crédit d'impôt au titre de l'énergie aux personnes ayant un revenu de moins de $20,000 par an. Si une personne n'a pas de voiture, parce qu'elle est trop pauvre, qu'elle est citoyenne de l'âge d'or ou étudiante, manifestement elle n'aurait pas à payer la taxe d'accise de 18c. le gallon, mais recevrait tout de même le crédit d'impôt au titre de l'énergie. Si cette même personne possédait une voiture et gagnait moins de $20,000 par an, le crédit d'impôt qu'elle recevrait lui permettrait de parcourir 24,000 milles par an, libres de tout impôt.

Ainsi, en n'imposant pas cette taxe d'accise de 18c., le gouvernement épargne le consommateur qui possède une voiture et qui gagne plus de $20,000 par an. Voilà la position du gouvernement, mais entre-temps, il pénalise les citoyens dont le revenu annuel est inférieur à $20,000 et qui n'ont pas de voiture. Par exemple, ils pénalisent les citoyens de l'âge d'or qui chauffent leurs maisons au mazout et qui doivent maintenir la température à un niveau élevé en raison de leur viel âge, et, peut-être, surtout l'étudiant qui n'a pas de voiture mais qui devra assumer le fardeau de la dette que le gouvernement contracte en son nom.

Le 30 avril, à Calgary, M. Beigie de l'Institut C. D. Howe a déclaré ce qui suit:

> Nous laissons un bien triste héritage à nos enfants. Comme pays, nous hypothéquons notre avenir au lieu d'investir.

En mettant les choses au mieux, le gouvernement protégera donc seulement certains consommateurs canadiens de produits pétroliers qui sont généralement à l'aise. C'est en mettant les choses au mieux, et ces consommateurs ne seront peut-être même pas aussi protégés que le prétend le gouvernement. Le gouvernement a déclaré que les augmentations du prix du pétrole brut seraient inférieurs à celles que nous avons proposées dans notre budget. Il y a environ deux semaines, afin de démontrer cela, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a fait diffuser par ces fonctionnaires une analyse tout à fait fausse et malhonnête de l'accord sur le prix de l'énergie que le gouvernement avait conclu avec l'Alberta. Heureusement, comme on pouvait s'y attendre, les journaux l'ont pris pour ce que c'était: une imposture, un trompe l'œil, une tentative tout à fait malhonnête de déformer la réalité. Ils essaient de justifier des augmentations de prix qui dépasseraient nettement celles que l'ex-gouvernement conservateur avait décidées.

Le ministre des Finances a prévu dans son mini-budget que son régime de prix pondérés, cette formule magique made-in-Canada, réduira de 1 milliard de dollars les dépenses du programme d'indemnisation des importateurs de pétrole.

M. Evans: C'est une fausse citation.

M. Andre: Le député peut le lire, c'est dans sa déclaration.

M. Jarvis: C'est exactement ce qu'il a dit.

M. Andre: Il a dit que cela réduirait les dépenses de $1 milliard de dollars. Est-ce que monsieur l'Orateur sait à quoi cela équivaut? Cela signifie une augmentation d'au moins $2 le baril. Mardi soir, à Toronto, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit qu'il pensait que les industriels accepteraient une augmentation de $2 par année. Si on se contente d'ajouter ces deux chiffres, nous en sommes déjà à une augmentation de $4 le baril pour cette année. Cela est contraire à toutes les promesses faites par les libéraux, y compris le premier ministre, pendant la campagne électorale.

Et encore je ne tiens pas compte du fait que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré à la Chambre le 16 avril que le gouvernement voulait que l'accord du pétrole lui rapporte autant d'argent que le gouvernement précédent en aurait touché d'après son budget du 11 décembre. Cela signifie que, cette année, il y aura une autre augmentation de prix variant entre $1 et $4 selon qu'elle comprendra ou non la taxe d'accise.

Pour que le gouvernement concrétise les déclarations qu'il a faites jusqu'ici, il faudra que le prix du pétrole brut augmente cette année de $5 à $9 le baril, soit deux fois plus que l'augmentation prévue dans le budget du 11 décembre. C'est tout à fait contraire à ce que le gouvernement a promis pendant la campagne électorale. N'oubliez pas, ces chiffres ne tiennent aucunement compte des recettes supplémentaires pour l'industrie ni pour le gouvernement de l'Alberta. On ne fait absolument aucun cas de la position des gouvernements de l'Alberta ni de la Saskatchewan qui espèrent tirer autant de recettes de cette entente éventuelle sur le prix du pétrole que ne le prévoyait le dernier budget.

● (1650)

Qu'est-ce que cela veut dire? Bien simplement, cela veut dire que si le premier ministre, le vice-premier ministre et ministre des Finances, et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources disaient la vérité à la Chambre et au pays, alors ce que nous pouvons espérer d'une entente sur le prix du pétrole pour le Canada, c'est que les consommateurs d'essence se verront imposer une augmentation des prix à tout le moins aussi importante—peut-être un cent ou deux de moins—que celle qui avait été annoncée dans le budget du 11 décembre. Mais, ce qui est vraiment étonnant, c'est que les consommateurs de mazout devront faire face à des augmentations plus importantes des prix que celles prévues dans le budget du 11 décembre, et l'on n'accorde aucun crédit d'impôt pour les personnes qui n'ont pas de voiture.

Le député, là-bas, doit posséder une grosse voiture et il se demande s'il pourra en remplir le réservoir. Pourquoi ne pas se préoccuper un peu des personnes âgées qui n'ont pas de voiture mais qui consomment du mazout pour chauffer leur maison? Pourquoi ne pas s'occuper un peu de ces gens?

Des voix: Bravo!

M. Andre: Afin de protéger ceux qui gagnent plus de $20,000 par année et qui possèdent une grosse voiture, comme mon ami là-bas, on nous imposera des prix qui auront des conséquences sur tout le monde, les personnes âgées et les étudiants qui n'ont pas de voiture de même que sur tous les contribuables à faibles revenus et les autres.

Je me dois de le répéter, c'est ce qui nous pend au bout du nez si le ministre de l'Énergie et le ministre des Finances ne disent pas la vérité et n'expliquent pas à la Chambre ce qu'ils attendent d'une entente sur le prix du pétrole; bien sûr, c'est toujours là présomption bien dangereuse.

Et ce nouveau régime des prix? Le ministre de l'Énergie nous dit qu'il va nous donner un prix établi au Canada. Tout le monde connaît l'histoire: x plus y plus z divisés par l'âge du capitaine.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Le ministre comprend peut-être cela et c'est là qu'est le problème.

M. Andre: Ce qu'il faut tout d'abord noter, c'est que ce prix établi au Canada aura pour résultat qu'à compter du jour de sa mise en application—dès que nous aurons ce prix établi au Canada—le prix pratiqué au Canada augmentera en même temps que les prix de l'OPEP. Voilà ce qui va se passer quand le prix établi au Canada sera adopté. Ce prix établi au Canada, il veut dire que le gouvernement fédéral n'aura plus à s'occuper de fixer le prix du pétrole consommé au Canada. Voilà ce que c'est que ce régime de prix établi au Canada. C'est une dérobade. Pourquoi le gouvernement a-t-il adopté cette formule? Uniquement pour cette raison. Je sais d'où elle vient cette formule. Je sais qui a convaincu le gouvernement de l'adopter. Le gouvernement s'est dit: parfait, nous adoptons ce régime de prix, et si l'OPEP augmente les siens, nous répercutons sur le consommateur et personne n'aura rien à nous dire: ce sera la faute des Arabes.

Ce prix établi au Canada, cela veut dire que le gouvernement fédéral se lave les mains des augmentations de prix du pétrole au Canada. Je sais qui a refilé cette idée à ce grand comité qui a pris cette décision pendant les fêtes de Noël. D'où elle vient? Ce régime de prix, ce prix établi au Canada c'est exactement ce qui existait aux États-Unis en 1971. C'est ce régime que les Américains ont adopté en 1971.

Qu'est-ce qu'il a donné aux États-Unis? Un fiasco complet. Après six ou sept ans d'application, il y a environ un an et demi, les États-Unis l'ont abandonné parce qu'il engendrait le chaos et la confusion et que son application exigeait un service de plus de 4,000 fonctionnaires. Permettez-moi de lire ce que disait le contrôleur général américain:

> Il a comme coût une augmentation de la consommation, un abaissement de la production nationale et une augmentation des importations. Le programme en est compliqué, il ouvre la porte à la fraude et au trafic, et souvent il est appliqué de façon inepte.

Voilà ce que c'est que ce régime de prix «établi au Canada» mais emprunté au programme américain.

Par conséquent, monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel, cette bande de vieux politiciens retors, voudrait faire croire au public qu'il va lui donner un prix vraiment canadien pour le pétrole brut grâce à un prix pondéré, alors que les États-Unis ont employé cette formule pendant six ou sept ans et l'ont récemment abandonnée parce qu'elle était désastreuse. Cela donne envie de pleurer. Quoi d'étonnant si l'Institut C.D. Howe, de Montréal, estime que la politique du gouvernement actuel à l'égard du prix de l'énergie constitue la pire menace qui soit pour notre avenir.

Mise à part la malhonnêteté de cette déclaration à l'égard du prix de l'énergie, le plus grave reproche que l'on puisse faire au ministre, le plus tragique dans cette histoire, et là où il est le plus inconscient et le plus malhonnête, c'est que tous les observateurs de la situation énergétique internationale sont venus à la conclusion qu'il faut, en fait, se demander non pas combien coûtera le pétrole, mais s'il y en aura assez. D'ici deux ou trois ans, l'Union soviétique, le plus gros producteur mondial de pétrole brut, devra importer plus de pétrole qu'elle n'en exporte. Cela veut dire que toute l'Europe de l'Est se tournera vers les sources d'approvisionnement actuelles de l'Ouest, qui ne peuvent plus suffire à nos besoins. Il faut être malade du cerveau pour prétendre que les approvisionnements internationaux de pétrole brut ne diminueront pas. Devant la situation qui nous attend il serait absolument insensé de poursuivre une politique qui nous rendraient plus tributaires des approvisionnements internationaux de pétrole. C'est pourtant exactement ce que fait notre gouvernement.

En établissant un prix pondéré, le gouvernement adopte une formule qui va faire baisser la production intérieure et augmenter les importations. Cette formule ne fera qu'aggraver le déséquilibre de notre balance des paiements et exercera des pressions sur notre dollar ce qui se traduira par une hausse des taux d'intérêt ou une inflation galopante. En fin de compte, des milliards de dollars canadiens atterriront dans les coffres déjà pleins à craquer des cheiks du Moyen-Orient au lieu d'être réinvestis dans l'économie canadienne. Selon les propres mots de Marshall Crowe, ex-conseiller du gouvernement libéral et ex-président de l'Office national de l'énergie, nous allons nous retrouver avec les deux pires problèmes en matière de pétrole: la pénurie et la cherté.

Au lieu d'encourager et de favoriser la construction d'usines de traitement des sables bitumineux et du pétrole lourd, le présent gouvernement a unilatéralement annulé un contrat avec Syncrude; au mieux, cette décision n'entraînera qu'un retard d'un an au coût de deux milliards de dollars pour le Canada, mais elle pourrait encore provoquer la mise au rancart de tout autre projet, certainement du moins des projets des usines Syncrude et de pétrole lourd.

Je n'en reviens jamais de ce que le gouvernement ne se rende pas compte que trois usines seulement de traitement des sables bitumineux ou du pétrole lourd assureraient l'autonomie du Canada en matière d'énergie. De plus, si nous avions ces usines, nous pourrions les payer en trois ans avec l'argent qu'elles nous feraient économiser. Les néo-démocrates préféreraient nous voir envoyer notre argent au Moyen-Orient au cas où une société étrangère déciderait de construire les usines en question. Ils préféreraient l'envoyer aux cheiks du Moyen-Orient plutôt que de nous voir construire les usines en Alberta.

Ce qu'il y a de vraiment tragique, c'est que nous ratons une belle occasion. L'argent qui se dépense au Canada crée des emplois au Canada. Nous pouvons comme le veut la politique actuelle du gouvernement, continuer à dépendre d'approvisionnements étrangers en provenance du Venezuela, du Mexique et du Moyen-Orient, ou nous pouvons décider de nous suffire à nous-mêmes. Bien sûr, cela nous coûtera cher. Et cela entraînera d'énormes changements dans la circulation et la distribution de l'argent au Canada, mais il nous faudra en venir là. Je reviens à Marshall Crowe, et je cite:

> Le problème pour le Canada serait peut-être d'avoir à décider ce qu'il doit faire de ses excédents éventuels et non de se procurer des devises pour acheter du pétrole étranger de plus en plus rare.

En terminant, j'aimerais faire appel au gouvernement. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources se comporte en ministre du MEER. Il dit vouloir égaliser les choses, oubliant complètement qu'il est l'unique ministre au sein du gouvernement à qui il incombe de comprendre que le Canada est riche en énergie. Pourquoi veut-il à tout prix que nous partagions tous les pénuries? Pourquoi faudrait-il adopter un système de partage des pénuries alors que nous pourrions, et devrions, avoir à notre disposition tout le pétrole produit au Canada pour répondre à nos besoins, pour nous suffire à nous-mêmes et devenir unique au monde à cet égard? Je supplie le gouvernement de mettre fin à cette bêtise, de cesser ces querelles avec les provinces productrices, avec ces croque-mitaines, les compagnies pétrolières multinationales, pour se mettre à la tâche et rendre le pays indépendant en matière de pétrole.

● (1700)

Nous pourrons alors fixer réellement un prix canadien, car nous n'aurons plus besoin de compter sur le reste du monde. Et nous serions en mesure de nous attaquer au problème et de faire en sorte que les avantages d'une économie qui sera alors extraordinairement florissante soient répartis équitablement entre les Canadiens. Attelons-nous à cette tâche, mais pour l'amour du ciel, respectons les priorités.

Nos réserves ne dureront pas toujours, comme le sait tout observateur lucide et raisonnable de la scène internationale, et je ne parle pas des politiciens ou des administrateurs de sociétés pétrolières, mais des groupes indépendants. D'après une étude réalisée il y a trois ans par le *Massachussetts Institute of Technology*, nous devrons affronter une crise d'ici deux ou trois ans, ou en 1985 au plus tard. Et le gouvernement prétend que ce qui compte, c'est une taxe de 18c. le gallon pour les automobilistes gagnant plus de $20,000 par année, le gouvernement se demande gravement s'il va pouvoir contraindre les provinces productrices à l'obéissance et si Petro-Canada devrait faire des forages ou s'occuper d'autre chose. La question essentielle n'est pas là. La véritable question est de savoir si nous aurons assez d'énergie pour chauffer nos maisons et faire rouler nos voitures, quel qu'en soit le prix. Voilà la question, et il est grand temps que nous ayons un ministre de l'Énergie qui se la pose.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, à écouter les deux derniers orateurs, on se croirait revenu aux semaines qui ont précédé le 18 février, les conservateurs et, dans une certaine mesure, les néo-démocrates sont en train de nous servir les mêmes boniments que pendant la campagne électorale. Ce qui est aussi évident, cependant, c'est que la Chambre est consciente du fait que notre pays fait partie d'un monde où il n'y a plus d'équilibre entre l'offre et la demande de pétrole.

La sécurité des approvisionnements pétroliers est devenue l'un des plus grands problèmes internationaux. La crainte d'être insuffisamment approvisionné alliée à l'offre décroissante fait monter les prix. Il n'y avait pas de pénurie en 1979, mais la crainte d'en avoir une a poussé les sociétés et les gouvernements à multiplier leurs stocks, ce qui a entraîné de nouvelles hausses des prix. En fait, en 1979, le prix du pétrole

a augmenté autant, toutes proportions gardées, que pendant l'embargo pétrolier que les pays arabes avaient décrété en 1973-1974. Bien sûr, lorsque le prix d'un produit aussi essentiel que le pétrole subit des augmentations aussi considérables, les économies nationales s'en ressentent. La hausse des prix accroît notamment le taux d'inflation et réduit le taux mondial de croissance économique.

Le Canada n'échappe malheureusement pas à cette réalité. Le Canada étant un important pays commerçant, notre propre bien-être économique dépend de la santé économique du reste du monde. Mais heureusement, la situation de notre pays est unique. En effet, le Canada exporte plus d'énergie qu'il n'en importe. Il renferme de très grandes ressources et dispose des spécialistes dont il a besoin pour les mettre en valeur. Les services publics des provinces ont à leur actif des succès incomparables au chapitre de la production d'électricité d'origine hydraulique, thermique, voire nucléaire. Le Canada a mis au point des réacteurs nucléaires qui comptent parmi les plus efficaces et les plus sûrs du monde. Il est récemment devenu l'un des chefs de file pour ce qui est des procédés non conventionnels d'extraction du pétrole.

Cependant, ces perspectives ne vont pas sans de nombreux défis. Nous tenons à nous assurer que nos ressources naturelles servent à tous les Canadiens et à l'économie canadienne. Nous devons faire en sorte de disposer de stocks d'énergie plus considérables à des prix abordables. Voilà pourquoi, en tant que membres du gouvernement, nous refusons de nous aligner sur les prix internationaux, comme le ministre l'a signalé à plusieurs reprises.

Nous avons adopté pour principe que tous les Canadiens doivent bénéficier de nos richesses énergétiques. Les provinces productrices ont clairement un droit sur leurs ressources naturelles. Nous nous engageons à leur assurer un juste profit. Mais nous avons également adopté pour principe que le gouvernement fédéral doit pouvoir toucher des recettes suffisantes qui lui permettent d'exercer la responsabilité fondamentale qui lui incombe d'assurer la stabilité économique de l'ensemble du pays. Nous sommes persuadés que tous les Canadiens partagent notre objectif fondamental qui consiste à utiliser les richesses énergétiques pour assurer une distribution équitable des revenus.

Nous sommes également persuadés que les négociations avec l'Alberta sur l'établissement des prix ne compromettront en rien les principes de la péréquation et de la gestion centrale de notre économie nationale. L'industrie pétrolière canadienne a bénéficié énormément des hausses de prix du pétrole. On s'entend généralement pour dire que les rentrées de l'industrie pétrolière auraient été suffisantes si les prix du pétrole au Canada n'avaient augmenté que de $2 par année. Il y a un danger réel que des rentrées trop considérables pourraient avoir pour résultat de gonfler les coûts de production, d'augmenter les acquisitions de sociétés et de diversifier les opérations des sociétés pétrolières qui envahiraient d'autres secteurs de l'activité économique.

Nos politiques chercheront donc à éviter le danger réel d'une concentration excessive et à réduire le pourcentage de la mainmise étrangère dans l'industrie pétrolière. L'ancien gouvernement libéral a fait en sorte de réduire de 91 à 75 p. 100 la propriété étrangère dans ce secteur. Le gouvernement actuel entend ramener ce chiffre à 50 p. 100.

Politique énergétique

Le Canada a la chance de posséder une multitude de ressources énergétiques outre le pétrole et le gaz naturel. Nous avons les sables bitumineux, le charbon, l'uranium, l'énergie hydro-électrique et bien d'autres richesses encore. Ce serait donc faire preuve d'un manque de vision flagrant que de permettre que le débat d'aujourd'hui soit dominé par la question du prix du pétrole.

Si la crise énergétique est largement attribuable à des facteurs extérieurs, nous croyons que les moyens d'y remédier sont à notre portée. Quel que soit le prix fixé pour le pétrole et le gaz sur la scène nationale ou internationale, il faut maintenant faire face à la hausse des coûts et à l'accroissement des difficultés inhérentes à l'exploitation de nos ressources non renouvelables et, parallèlement, au développement de nouvelles sources d'énergie renouvelables.

C'est le sujet que je voudrais maintenant aborder. Afin de faciliter la transition à d'autres formes d'énergie, le gouvernement fait maintenant le nécessaire pour assurer l'avenir des Canadiens. Par ailleurs, il nous incombe de minimiser la dislocation sociale et les répercussions écologiques néfastes.

Je voudrais parler de ce qu'il faut faire pour utiliser l'énergie de façon plus rationnelle afin de ralentir le taux de croissance de notre consommation. Je tiens également à parler d'autres sources d'énergie dont nous encourageons l'exploitation, à titre de gouvernement.

Tout d'abord, qu'avons-nous fait et que peut-on faire pour favoriser la conservation? Bien que le nombre de véhicules particuliers augmentera probablement encore sur les routes canadiennes, nous pourrons stabiliser la consommation d'essence en établissant des normes moyennes de rendement pour les véhicules vendus au Canada et en encourageant le public à utiliser davantage les moyens de transport en commun ce qui nous amènerait progressivement à exploiter nos combustibles de façon plus rationnelle. Il y a une autre mesure de conservation évidente, c'est l'isolation qui permet de réduire de 37 p. 100 la consommation moyenne d'énergie dans les habitations. Dans le cadre du programme d'isolation thermique des maisons canadiennes qu'il a mis sur pied en 1977, le gouvernement a déjà prévu de dépenser plus de un milliard de dollars à cette fin au cours des sept prochaines années. Il reste cependant beaucoup à faire pour améliorer les normes d'isolation régissant la construction de nouveaux logements résidentiels.

La façon actuelle de chauffer nos maisons constitue une forme extrême de gaspillage. Nous pouvons, par exemple, réduire de 20 p. 100 et par des moyens relativement simples la consommation de nos chaudières à mazout. On pourrait effectuer des économies comparables dans les édifices commerciaux et industriels. En adoptant des modifications conceptuelles et en remplacant l'emploi d'énergie primaire par celui d'énergie produite à base de déchets, l'industrie devient de plus en plus sûre et concurrentielle.

Le gouvernement a fait preuve d'intiative en lançant toute une série de programmes dans ce sens. Je vous signale avec plaisir que nous collaborons avec l'industrie privée pour démontrer les différentes façons d'économiser l'énergie. Les groupes de travail bénévoles d'hommes d'affaires sensibilisés à la question sont déjà parvenus à accomplir de grands progrès dans ce secteur. A titre de preuve du sérieux de nos intentions, sachez que le gouvernement fédéral s'est lancé dans de très

importants programmes internes d'économie d'énergie qui ont déjà permis d'économiser 50 millions de dollars par an.

Grâce à d'autres programmes, le gouvernement fédéral subventionne des études de faisabilité par secteur en matière de chauffage qui ont permis d'estimer qu'une chaudière centrale brûlant des combustibles classiques peut atteindre un taux d'efficacité de 85 p. 100 par rapport aux brûleurs plus petits installés dans les chaudières ordinaires. C'est particulièrement au niveau de l'alimentation des systèmes de chauffage central que l'on constate qu'il y a possibilité de substituer des déchets municipaux et forestiers au fuel actuellement utilisé. Dans ce cas précis nous pourrions ainsi du même coup éviter les coûts et les incidences écologiques de l'utilisation de dépotoirs de remplissage.

● (1710)

Le bref survol que je viens de faire traduit notre engagement en matière d'économie de l'énergie. Par ailleurs, et cela est tout aussi important, nous nous emploierons à répondre à 10 p. 100 de nos besoins d'énergie grâce à des sources d'énergie renouvelables non traditionnelles. Nous nous servirons surtout des déchets de bois accumulés par l'industrie forestière. Nous envisageons à long terme d'avoir recours à l'énergie produite par les marées et le vent, mais dans l'immédiat, nous comptons utiliser surtout le rayonnement solaire et la biomasse.

Le gouvernement fédéral a un grand rôle à jouer dans l'exploitation de l'énergie solaire, de l'énergie nucléaire et de l'énergie de la biomasse. Il entreprend des projets à long terme, peu rentables dans l'immédiat, qui ne peuvent bien sûr être confiés uniquement au secteur privé. Il appuie aussi dans ce domaine les initiatives des gouvernements provinciaux. Dès 1974, nous avons créé un groupe de travail interministériel, devenu par la suite le Comité de la recherche et du développement énergétiques, qui affecte les fonds aux divers secteurs. Le Comité verse les trois quarts de l'argent nécessaire aux travaux qui se font dans le domaine de l'énergie renouvelable et qui représente 21 millions de dollars pour la présente année financière. Si l'on ajoute à ce montant les dépenses des gouvernements provinciaux et du secteur privé, c'est 35 millions de dollars qui sont consacrés à l'énergie renouvelable.

Le Conseil national de recherches a pris l'initiative, vigoureusement et effectivement, d'appuyer les innovations en matière d'énergie solaire, marémotrice et éolienne en y affectant ses propres ressources et en aidant le secteur privé. Le Conseil national de recherches impartit beaucoup de ces travaux au secteur privé tout en en demeurant le premier responsable et l'autorité scientifique.

Il est déjà rentable, dans les provinces de l'Atlantique, de se servir de l'énergie solaire pour le chauffage de l'eau. Nous avons activement encouragé la recherche et le développement en matière d'énergie solaire en lançant le programme d'aide aux fabricants de matériel d'énergie solaire et le programme d'achat et d'utilisation de matériel de chauffage solaire. En collaboration avec les gouvernements des provinces, nous avons commencé à démontrer par ces programmes les avantages pratiques de l'énergie solaire.

En ce qui concerne la biomasse, les immenses ressources forestières et agricoles du Canada pourraient, en théorie, produire annuellement de grandes quantités de méthanol. Pour exprimer ces quantités en fonction de la consommation actuelle d'essence, le méthanol pourrait répondre à 70 p. 100 de la demande. La conversion du bois en gaz n'en est encore qu'à l'étape expérimentale, mais nous nous employons à prouver la fiabilité et l'économie de ce procédé. L'éthanol, provenant du blé et d'autres céréales de qualité inférieure, s'extrait facilement mais, pour le moment, il n'est pas rentable. Notre gouvernement a donc créé un programme de garantie de prêts de 150 millions de dollars pour aider à l'établissement de centrales électriques utilisant la biomasse comme source d'énergie.

Enfin, nous avons au Canada une industrie nucléaire et un produit, le réacteur Candu, dont nous avons tout lieu d'être fiers. Nous avons là une industrie nationale de haute technologie qui emploie, directement ou indirectement, environ 85,000 Canadiens. Dans un pays qui a malheureusement du retard sur ses concurrents en matière de recherche et de développement, dans un pays dont le secteur industriel se compose surtout de filiales passives, l'industrie nucléaire canadienne est presque unique.

Albrecht Bethe, gagnant du prix Nobel, a dit de cette «merveille technique», le réacteur Candu:

> Non seulement il est économe de combustible mais il fonctionne avec une régularité et une fiabilité qui sont absolument fantastiques.

En comparaison de leur principal concurrent, la houille, les réacteurs nucléaires sont silencieux, propres et sûrs. Ils ne dégagent ni fumée, ni poussière, ni pluie acide, ni cendre. Étant donné les effets néfastes de la pluie acide, nous devons utiliser des sources énergétiques moins nocives dont l'énergie nucléaire.

Notre stratégie de l'énergie comporte donc de nombreux volets. Nous devrons bientôt coordonner davantage tous ces efforts en vue de nous assurer un avenir prospère.

J'estime que dans le domaine de l'énergie renouvelable le problème est double. D'abord, comment le gouvernement peut-il focaliser l'intérêt du public sur les nombreuses activités actuellement en cours? En deuxième lieu, comment pouvons-nous surmonter la répugnance innée des institutions de prêt à financer de nouvelles technologies hasardeuses?

Comme le ministre l'a mentionné aujourd'hui, on pourrait établir une société des formes nouvelles d'énergie qui serait en mesure de fournir des garanties pour les projets pilotes et les initiatives commerciales des sociétés privées en accordant une assistance technique et financière. Elle pourrait entreprendre des projets mettant en valeur d'autres formes d'énergie, depuis la recherche jusqu'à la production commerciale. Une société des formes nouvelles d'énergie partagerait les risques et les bénéfices avec les entreprises privées dans l'intérêt public. Elle pourrait en outre protéger les Canadiens contre des concurrents étrangers plus avertis. Au début, notre propre société Petro-Canada prendrait sous sa protection cette frêle entreprise jusqu'à ce qu'elle soit assez solide pour devenir autonome.

J'ai abordé diverses questions concernant la préservation des sources d'énergie renouvelables. D'autres députés de ce côté-ci de la Chambre traiteront d'autres questions, notamment de l'expansion future de notre société nationale des pétroles, Petro-Canada.

En terminant, monsieur l'Orateur, je voudrais signaler les possibilités intéressantes dont le ministre nous a parlé—des possibilités qui assureront à tous les Canadiens un avenir stable et prospère.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'avoir l'occasion de participer au débat sur la motion par laquelle mes collègues reprochent au gouvernement de n'avoir pas formulé de politique énergétique honnête et efficace. Laissez-moi vous dire d'emblée que j'appuie la motion et que j'en approuve et la lettre et l'esprit: le gouvernement a été à la fois malhonnête et inefficace dans sa politique énergétique.

Je compte adresser mes observations surtout aux consommateurs canadiens et examiner les conséquences de l'échec du gouvernement pour eux. Aujourd'hui, le prix de l'énergie est d'une importance vitale pour le consommateur canadien. Les Canadiens qui ont des factures de chauffage et d'électricité à payer entrevoient un avenir périlleux, sinon désastreux, s'ils essaient d'accorder leur revenu au coût des biens et services essentiels.

Leur problème s'aggrave si, en outre, ils sont banlieusards et doivent se servir de leur voiture pour aller travailler. Les consommateurs qui vivent dans les régions froides du pays, ou dans les grands centres à air climatisé, ou dans celles où l'électricité est produite à partir de pétrole, font face à des problèmes particuliers. Tous sont acculés au désastre financier. Le premier ministre (M. Trudeau) s'adressait-il aux consommateurs d'énergie canadiens lorsqu'il s'est exclamé: bienvenue aux années 80?

Examinons ce vaste groupe de Canadiens auxquels on songe quand on parle des «consommateurs». Dans un sens, il comprend 24 millions de Canadiens, mais certains d'entre eux consomment plus de produits, de biens et de services que d'autres. Au total, il compte 18 millions d'adultes.

Prenons maintenant les propriétaires d'habitation, ce groupe qui aurait été mis à l'abri des hausses de l'intérêt hypothécaire et des impôts fonciers. Grâce à notre programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, ces contribuables auraient pu économiser jusqu'à $1,500 sur leurs impôts. Maintenant, ceux qui ont une hypothèque risquent de voir leurs mensualités sur un emprunt de $50,000, augmenter de $200 sans pouvoir compter sur la moindre aide du gouvernement.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) prétend que cela ne pose pas de problème. D'après lui, les propriétaires de maison peuvent se permettre de supporter une très forte hausse des taux d'intérêt. Il prétend que plus de 340,000 propriétaires qui seront forcés de payer des intérêts plus élevés ne consacreront que 30 p. 100 de leur revenu à leurs versements mensuels. Il n'y a pas de problème: ils peuvent réduire leur consommation de certains articles de luxe comme la viande et les pommes de terre. D'après lui, 7,000 des 10,000 Canadiens qui ne seront pas disqualifiés à la suite de la vérification des revenus recevront de l'aide. Il n'a pas dit comment ni quand; il faut donc attendre qu'il daigne présenter son programme d'aide restreinte. En attendant, certaines personnes peuvent très bien perdre leur maison à la suite d'une saisie et nous ne verrons peut-être jamais la couleur de leur programme.

Monsieur l'Orateur, il existe au Canada 4,400,000 maisons occupées par leurs propriétaires. Une bonne partie de ces propriétaires ont vu ou bien verront augmenter leurs versements hypothécaires et leurs impôts fonciers, sans compter que les dépenses ménagères habituelles s'accroissent considérablement. Il y a plus de sept millions de logements au Canada et 62 p. 100 de ces logements appartiennent à l'occupant. Ces propriétaires—qui sont des privilégiés, selon le premier ministre—ces riches qui, d'après le vice-premier ministre peuvent supporter une hausse de frais, ne sont pas les seuls à souffrir. Chaque famille canadienne vivant dans un logement loué, et il y a en trois millions, fait face au même genre de hausses de coûts, quoique pas toujours directement, sous la forme de hausses de taux d'intérêt et de taxes foncières.

● (1720)

Mais les députés peuvent être certains que les propriétaires récupéreront chaque hausse de paiements d'intérêt, de taxes ou de frais de services publics. Les sept millions de ménages canadiens font tous face d'une façon ou d'une autre aux mêmes hausses de taux d'intérêt, de taxes et de frais de fonctionnement sans recevoir d'aide du gouvernement. Leur situation est encore pire maintenant parce qu'ils doivent faire face au problème de l'énergie. La crise internationale de l'énergie frappe sept millions de ménages, et le gouvernement n'a aucune protection à leur offrir. Le gouvernement n'a aucune politique apte à les aider. C'est pourquoi mes collègues blâment le gouvernement. Le gouvernement n'a aucune politique énergétique.

Mais la situation est pire que je l'ai déjà indiqué. Ces sept millions de ménages canadiens doivent participer à la vie de la société et travailler. Selon les normes de travail canadiennes, ils ont droit de se recréer. Mais, pour beaucoup, le seul moyen de transport est leur automobile. Encore là, les Canadiens doivent faire face à une dure réalité. Le prix de l'essence va augmenter. Nous demandons de combien? De moins que la hausse prescrite par le gouvernement conservateur, dit le ministre de l'Énergie des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Mais de combien? Cela dépend, il n'en est pas certain.

Je suis sûr que, comme la mort et les impôts, des hausses du prix de l'essence sont inévitables. Le prix de l'essence va augmenter, que ce soit sous forme d'une hausse de la taxe d'accise, de nouveaux prix par baril à la tête du puits, d'un système de prix établi au Canada ou de toute autre façon. Le plus que le gouvernement entende faire est de limiter la hausse à un ou deux cents de moins que le prix que nous avions annoncé pour l'essence en décembre dernier. Le gouvernement n'agit ainsi que pour éviter de se couvrir de tant de ridicule qu'il soit obligé de démissionner. Le gouvernement n'a pas l'intention de respecter intégralement la promesse qu'avait faite le parti libéral de ne pas relever le prix de l'essence, seulement l'aspect technique de sa promesse.

Et l'esprit de cette promesse? Et le vœu qu'a émis le parti libéral de protéger les Canadiens des caprices de l'Ayatollah Khomeini. Ces gens sont pris dans un flot de rhétorique verbale et de contorsions mathématiques, de déception et de malhonnêteté. Qui en sont les victimes? Les dix millions de Canadiens propriétaires d'automobile au Canada, dont beaucoup s'attendaient à payer beaucoup moins pour l'essence, pas presque le même prix ou même plus, sous un gouvernement libéral.

Les consommateurs sont au bord de la révolte. Les gens en ont assez des hausses de prix. Évidemment, ils réagissent favorablement quand on leur promet de mettre le holà, de geler le prix de l'essence, du combustible et autres formes d'énergie. Les néo-démocrates y sont allés de leurs promesses

habituelles. Pas de hausse de prix, beaucoup de prospection et d'exploitation sans frais ni sacrifice. Mais les promesses néo-démocrates ne réussissent pas à impressionner les citoyens informés.

Et voilà que les Canadiens ont été trompés par leur gouvernement. Ils attendent encore une politique de stabilisation des prix. Ils attendent toujours qu'il les aide. Et le pire de tout, le gouvernement ne se fiche pas mal des sept millions de propriétaires de maisons, des dix millions d'automobilistes, c'est-à-dire de tous les consommateurs canadiens. Si ces gens-là se révoltent, il n'y a pas une armée au monde qui pourra les faire reculer. Mais heureusement pour le gouvernement, les Canadiens ne sont pas de cette trempe. Ils sont à la fois pacifiques et patients. Ils ont été cruellement trompés. Ils ne savent pas à quoi s'en tenir quant au prix du gaz et du pétrole. Pas plus que pour le prix de l'énergie, mais ils attendront qu'on leur annonce une politique ou un plan quelconque.

Que peut espérer le consommateur canadien? Les Canadiens doivent se rendre compte de la gravité de nos problèmes énergétiques. Nous avons deux grandes préoccupations qui vont de pair, les approvisionnements et les prix. Nous pouvons produire et acheter toutes sortes d'énergie au cours mondial, mais notre économie en souffrirait grandement. Par contre, si nous continuons à surexploiter nos ressources pétrolières au prix actuel sans prévoir de programme de prospection ou d'utilisation d'autres sources d'énergie, bientôt notre énergie bon marché ne sera plus qu'un souvenir. Nous serons alors aux abois, à la merci des caprices des pays étrangers et des marchands de pétrole internationaux.

Il n'y a qu'une solution et personne ici ne l'ignore. Nous devons faire de l'autosuffisance énergétique une politique nationale. Nous devons formuler un plan qui nous mènera à cette autosuffisance. Évidemment une telle politique, un tel programme a son prix. Nous avions présenté un plan semblable. Beaucoup de consommateurs ont jugé que le prix en était trop élevé. J'accepte leur verdict. Mais quelle autre solution avons-nous?

D'abord, étudions la question sur le plan de l'essence utilisée pour le transport. A mon avis, le gouvernement devrait s'intéresser au sort des banlieusards, des gens qui doivent se rendre à leur travail en voiture. Il est raisonnable de prévoir d'autres déplacements qu'auraient à faire les citadins qui n'ont pas de service de transport en commun ainsi que les habitants des régions rurales qui peuvent être appelés à parcourir entre 12,000 et 15,000 milles par année. Si l'essence coûte $1.20 le gallon et qu'on puisse faire 20 milles au gallon, il leur en coûterait presque $720 par année pour s'approvisionner en essence. Une majoration de 10 cents le gallon ferait monter le coût annuel du transport d'au moins $60. Or selon la proposition du gouvernement, les automobilistes des banlieues peuvent s'attendre à une augmentation d'au moins $200.

Peuvent-ils payer cette augmentation? Je doute sérieusement qu'un contribuable qui doit faire la navette et dont le revenu familial annuel se situe dans les 20,000 dollars puisse se permettre cette hausse. Il faut prévoir une aide financière. Nous l'avions fait grâce à notre programme de remboursement du prix de l'essence.

Une famille de cinq personnes se serait fait rembourser environ $250. Le ministre des Finances a-t-il prévu un tel remboursement ou une aide semblable? Non, il n'y aura aucun secours. Le gouvernement se contente de maintenir l'augmentation à un ou deux cents de moins que celle que nous avions proposée. Pour les consommateurs, ce n'est pas une aubaine!

Passons aux propriétaires de maison ou aux locataires qui doivent payer le chauffage. Au Canada, les gens sont habitués à avoir des maisons bien chauffées, ce qui les oblige à utiliser une certaine quantité de mazout ou d'autre combustible. Cette quantité doit être reconsidérée compte tenu des problèmes actuels. Économiser de l'énergie c'est économiser de l'argent.

Le gouvernement est-il réaliste, explique-t-il la situation aux gens? Les incite-t-il à économiser ou leur laisse-t-il croire qu'ils brûlent autant de combustible qu'il leur plait sans aucune restriction? Il est vrai qu'on a lancé le programme d'isolation, mais ce n'est pas ça qui a permis de chauffer les maisons à 75° ou 80°F à peu de frais. Le gouvernement doit s'occuper de ces problèmes.

Pour les propriétaires de maison, la hausse du prix du mazout domestique est un vrai problème. Chauffer une maison d'environ 1,200 pieds carrés, disons un bungalow dans l'Est du Canada, coûte approximativement $850 par année. Les propriétaires peuvent s'attendre à ce que ce coût augmente d'environ 20 p. 100, c'est-à-dire près de $200. Comment un propriétaire dont le revenu est inférieur à $20 000 peut-il arriver à payer ça tout seul? A mon avis, c'est impossible et je crois que le gouvernement devrait prévoir un programme d'aide aux propriétaires à faibles revenus.

N'oublions pas que la hausse des coûts de chauffage est difficile à absorber pour bien des groupes de citoyens. Contrairement à ce qu'a déjà dit le premier ministre (M. Trudeau), les propriétaires de maison ne sont pas tous riches. Il y a des personnes âgées et des couples de retraités qui espèrent ne pas avoir à quitter leur maison. Il y a de jeunes couples qui doivent habiller et faire instruire leurs enfants. Pour ces gens, bien des coûts montent en flèche.

Il est peu réaliste de croire que ces gens peuvent survivre sans une aide quelconque du gouvernement. Le premier ministre et ses ministres ont dit à plusieurs reprises qu'ils n'ont pas l'intention d'écraser les pauvres, de leur faire payer les augmentations du coût de l'énergie. Mais ils n'ont prévu aucun crédit, aucun programme, aucun projet. Je crois qu'il y a là une sérieuse carence et que nous devons élaborer un programme en conséquence.

● (1730)

D'où tirerons-nous les crédits affectés à un programme d'aide aux propriétaires fonciers des provinces moins riches? Au Canada, nous dépensons plus de deux milliards de dollars par année pour subventionner l'importation de pétrole étranger. La majeure partie de ce pétrole est transformée en essence destinée aux véhicules motorisés dans tout le Canada. Certains de ces véhicules à forte cylindrée consomment de grandes quantités d'essence et pourtant, nous les subventionnons au même titre que les voitures qui ont un moteur moins puissant et qui sont plus économiques. C'est là un gaspillage terrible. Aussi, nous avons tous entendu parler des ventes d'essence à la frontière, ce qui fait que notre essence subventionnée est utilisée aux États-Unis, une fois de plus à un prix très élevé pour le contribuable canadien. A maints égards, nous pourrions resserrer l'écrou du système de façon à faire diminuer les subventions destinées aux importations de pétrole étranger.

Cet argent pourrait être canalisé vers des programmes d'aide nécessaires aux propriétaires fonciers.

Parlons un moment des approvisionnements d'énergie de rechange parce qu'il s'agit là de la solution à long terme au problème du coût de l'énergie pour les propriétaires de maisons. Notre programme prévoyait l'attribution de fonds qui devaient être recanalisés vers des projets essentiels d'exploitation énergétique et qui auraient eu pour effet de nous rendre moins dépendants du pétrole importé, surtout dans l'est du Canada.

Depuis que le gouvernement libéral est revenu au pouvoir, tous les programmes indispensables à l'est du Canada, en particulier à la Nouvelle-Écosse, sont interrompus. Le projet d'exploitation d'une mine de charbon à Donkin qui aurait produit des millions de tonnes d'énergie pour remplacer le pétrole étranger vogue a été abandonné. On ne fait rien. Le gouvernement n'a pris aucune mesure pour accélérer la prolongation du gazoduc vers l'Est. La question est actuellement à l'étude à l'Office national de l'énergie qui s'est dit intéressé par ce projet essentiel, mais le gouvernement pourrait prendre encore de nombreuses mesures pour le faire aboutir plus vite. Même si l'on prévoit de réaliser le projet de l'Annapolis, de nombreuses recherches doivent encore être effectuées sur l'exploitation de la marémotrice dans la baie de Fundy. Tous ces projets, y compris l'énergie solaire dont a parlé le secrétaire parlementaire, sont très importants à long terme pour le consommateur parce que ce sont les moyens qui nous permettront de ne plus importer autant de pétrole de l'étranger et ainsi de faire baisser le prix de l'énergie, particulièrement dans l'est du Canada.

Je voudrais dire quelques mots à propos des besoins spéciaux de l'est du Canada en matière d'énergie. Dans plusieurs provinces de l'Est, notamment en Nouvelle-Écosse et dans l'Île-du-Prince-Édouard, le pétrole étranger produit 70 p. 100 de l'énergie électrique. Les consommateurs de la Nouvelle-Écosse paient l'électricité deux fois plus cher que l'ensemble du pays. Le budget Crosbie prévoyait une subvention qui aurait permis à la société provinciale d'électricité de la Nouvelle-Écosse de maintenir un prix raisonnable pour l'énergie, quelles que soient les hausses du prix du pétrole. Le gouvernement actuel a refusé de s'engager à accorder une telle subvention. De fait, l'autre jour à Halifax, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a déclaré que l'octroi d'une telle subvention dépendrait du résultat des négociations portant sur le prix du pétrole de l'Ouest. Les Néo-Écossais se demandent maintenant ce qui arrivera quand le prix aura été négocié. Ils se demandent si le prix de l'électricité augmentera encore une fois de façon astronomique pour les consommateurs et les ménages.

Selon moi, le gouvernement devrait maintenir un prix moyen pour l'énergie électrique dans tout le Canada. Vu qu'il s'agit d'un service absolument essentiel pour les particuliers, le gouvernement devrait aider ceux qui habitent les régions du Canada où le prix de l'électricité dépasse de beaucoup la moyenne nationale. C'est précisément ce que notre subvention aurait apporté aux habitants de l'est du Canada, surtout à ceux de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Elle aurait permis aux services publics de la Nouvelle-Écosse de garder le prix de 1980, quelles que soient les hausses du prix du pétrole.

Politique énergétique

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a porté l'insulte à son comble en refusant de rendre à la Nouvelle-Écosse les 80 millions de dollars que le gouvernement du Canada a pu épargner grâce au programme d'utilisation du charbon de la Nouvelle-Écosse. Cet argent aurait pu servir à réduire toute hausse du prix de l'électricité découlant des augmentations du prix du pétrole. Selon ce programme, on utilisait le charbon tiré des mines de la province pour remplacer le pétrole brut étranger dans les centrales thermiques. A cause de cela, on a pu économiser environ 80 millions de dollars qui devaient servir à subventionner l'importation de pétrole brut étranger. La décision prise par le gouvernement semble injuste. Cet argent devrait être rendu à la Nouvelle-Écosse pour financer des programmes qui viseraient à remplacer le pétrole brut étranger par le charbon ou d'autres sources d'énergie.

J'aimerais dire quelques mots au sujet des difficultés qu'éprouvent les agriculteurs et les pêcheurs à titre de consommateurs d'énergie. Bien que les pêcheurs et les agriculteurs n'appartiennent pas à la même catégorie que les consommateurs d'articles de détail, ils n'en ont pas moins beaucoup de mal à répercuter, sur les acheteurs, les hausses de prix de revient qu'ils subissent. Il convient donc de prendre des mesures à leur égard, sinon ce sont les consommateurs qui vont faire les frais de cette situation. Tout programme énergétique un tant soit peu rationnel . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre le député pour lui faire remarquer que le temps qui lui était imparti est terminé.

Des voix: Continuez!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député peut poursuivre si la Chambre y consent à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord!

M. Crosby: En conclusion, je voudrais dire que tout programme énergétique un tant soit peu sensé doit prévoir d'accorder des subventions à ceux qui ne peuvent pas supporter le fardeau du renchérissement de l'énergie. Le gouvernement a bien précisé qu'il n'avait pas l'intention d'arnaquer les consommateurs canadiens avec sa politique énergétique. Il faut donc qu'il tienne sa promesse et qu'il offre de l'énergie aux consommateurs à des prix raisonnables ou qu'il subisse les conséquences de son geste.

[*Français*]

M. Maurice Dupras (Labelle): Monsieur le président, l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), au tout début de ses remarques, mentionnait le cran qu'avaient eu les progressistes conservateurs en présentant une telle motion et moi je dirais mieux, je dirais le cran, l'audace et le courage pour un député de l'Ontario, un ancien membre du dernier gouvernement qui a été témoin lui aussi des disputes entre son premier ministre provincial et le premier ministre de l'Alberta dans les années 1973-1974, lorsque l'Alberta a augmenté considérablement son prix du gaz naturel. S'il a oublié ces discours assez agressifs que son ministre provincial adressait à ce moment-là à son collègue de l'Alberta, je me ferai un plaisir de lui en envoyer une copie pour sa gouverne.

Monsieur le président, débattre cette motion est une chose très facile pour nous de ce côté-ci de la Chambre, parce que la

politique du gouvernement libéral sur la question énergétique est très facile et très agréable à défendre, et je comprends maintenant pourquoi on n'a pas vu encore mon collègue de Joliette (M. La Salle) prendre la parole et défendre la politique de son parti sur les questions énergétiques. Cela aussi prendrait énormément de courage.

● (1740)

La politique du gouvernement est bien connue, monsieur le président, et c'est une qui aide tous les Canadiens. Je trouve assez courageux le député d'Halifax-Ouest (M. Crosby), qui prend la parole et critique la politique énergétique du gouvernement actuel, car grâce à elle la Nouvelle-Écosse, en 1976 ou 1977, a obtenu des sommes d'argent importantes pour l'aider à contrebalancer l'augmentation du coût du pétrole qui produit l'énergie chez elle. Et je regrette que le député qui vient de terminer son discours n'en ait pas parlé, monsieur le président. Il n'a pas dit non plus que certains de ses collègues d'aujourd'hui, ceux qui étaient à la Chambre des communes en 1977, ont critiqué cette politique libérale lorsqu'elle a été annoncée par le gouvernement. Et ils critiquaient le gouvernement pour avoir favorisé une province qui avait un gouvernement libéral à ce moment-là. Et à mon avis, monsieur le président, c'est un peu malheureux que le député actuel n'ait pas décidé d'en parler et de rendre hommage, en fait de donner crédit au gouvernement libéral de l'époque qui s'est penché sur des problèmes très sérieux, auxquels les gens de la Nouvelle-Écosse avaient à faire face.

Et cela a été, une fois de plus, une démonstration d'une politique véritablement nationale. Voilà pourquoi, monsieur le président, je comprends très bien l'enthousiasme de mon collègue de l'Alberta, de Calgary-Est, je pense, de prendre la parole, de parler, et de critiquer la politique du gouvernement libéral sur les questions énergétiques. Toutefois, je trouve que cela doit être assez difficile, très difficile même pour un député de l'Est et de l'Ontario, qu'il soit de Perth ou d'ailleurs, de prendre la parole pour critiquer la politique qui a valu aux Canadiens un prix canadien pour le pétrole, dès 1974. Et ce prix canadien, monsieur le président, n'a pas été déterminé à la cachette, comme celui qu'on tentait de fixer en décembre dernier. Cela a été fait à une conférence fédérale-provinciale, alors que tous les ministres provinciaux responsables de l'approvisionnement de l'énergie chez-eux ont contribué et en fait ont aidé à déterminer ce prix de l'énergie pour une période déterminée.

Alors, monsieur le président, avant que le débat sur cette motion se termine, j'invite mon collègue de Joliette à dire lui aussi ce qu'il pense de la politique énergétique du gouvernement actuel qui a valu à la province de Québec, sa province en fait, pas moins de six milliards de dollars depuis 1974. Et à ce stade-ci, monsieur le président, je trouve que je devrais ajouter une dimension québécoise et provinciale dans mon intervention, parce que actuellement, il y a énormément de faussetés qui se disent dans la province de Québec par des gens qui détiennent des postes au gouvernement de la province de Québec, des gens qui devraient avoir un certain respect pour la vérité.

Et j'avais commencé à dire, monsieur le président, que cette politique énergétique du gouvernement actuel a valu à la province de Québec, depuis 1974, pas moins de 6 milliards de dollars. Dans certains milieux, on parle de 6 milliards 500 millions de dollars. Et si on comprend tous les bénéfices, incluant les bénéfices de 20 millions de dollars par année, que la province de Québec et les provinces Maritimes touchent dans le transport de ce pétrole qui vient de Sarnia vers Montréal, dans le nouveau pipe-line, ces sommes s'élèvent maintenant à plus de 6 milliards de dollars.

Alors c'est toute la province de Québec et toutes les provinces de l'Atlantique qui en ont bénéficié. Et mon collègue de Halifax-Ouest, qui m'écoute attentivement, n'a pas mentionné ce que cette politique canadienne a valu pour la population d'Halifax, par exemple, dans sa circonscription. La motion déplore, si l'on veut, dans son mot à mot, l'absence d'une politique énergétique alors que tous les Canadiens, particulièrement ceux de l'Est, savent très bien qu'il y a une politique canadienne, et que cette politique a favorisé l'Est du pays depuis 1974.

Monsieur le président, si les gens d'Halifax possédant une Chevrolet 1977 ou 1978 doivent faire le plein aujourd'hui, cela leur en coûte 20 et quelques dollars, alors que s'ils devaient payer le prix international, les gens d'Halifax-Ouest devraient payer le double. Et si je m'attarde à donner ces chiffres-là, c'est parce que le député a omis de le faire et cela devient ma responsabilité. Et j'espère que le député de Joliette, s'il peut retrouver son courage et sa verve, va venir à la Chambre défendre un peu et vanter les mesures qu'adoptait le gouvernement libéral en 1974-1975 pour assurer aux Canadiens une politique énergétique vraiment efficace.

Alors, c'est cela une politique énergétique canadienne, elle vise d'abord à déterminer un prix canadien pour le pétrole. Ensuite, et surtout, elle vise à assurer une sécurité d'approvisionnement pour tous les Canadiens. La sécurité d'approvisionnement nous a valu un approvisionnement sans difficulté, si on compare la situation aux difficultés qu'ont connues nos voisins du Sud, qui eux aussi produisent du pétrole. C'est la sécurité d'approvisionnement qui a fait défaut un peu et qui a faibli à la fin de l'année 1978 et au début de l'année 1979. Il semble que pour un visiteur de l'Europe ou de l'Asie qui vient au Canada, ici cela n'existe absolument pas, la pénurie de pétrole, et même quand on pense à son prix et à l'approvisionnement, alors que partout ailleurs que cela existe, c'est une difficulté pour l'industrie.

Cette politique canadienne a aussi servi à assurer la survie de notre industrie dans l'Est du pays, aussi bien dans la province de Québec que dans les provinces de l'Atlantique, ce qui place nos industries dans une situation bien meilleure que celle de nos concurrents qui sont d'Europe, d'Asie, du Japon, parce qu'elles sont assurées d'un approvisionnement à un prix bien inférieur au prix international.

Monsieur le président, il y a aussi cette autre politique canadienne du parti libéral, qui veut que les richesses énergétiques de chaque province profitent et bénéficient à tous les Canadiens. Peut-être que certains gouvernements provinciaux n'ont pas reconnu la nécessité pour les Canadiens de partager leurs richesses, mais cela devient de plus en plus évident. Les provinces l'acceptent et le réclament de plus en plus. Je cite l'exemple du premier ministre de la province de Terre-Neuve qui implore ni plus ni moins l'assistance du gouvernement canadien et du premier ministre (M. Trudeau) de l'aider dans sa lutte avec la province de Québec pour développer des ressources énergétiques qu'ils possèdent dans leurs provinces.

Et je cite un article publié dans un journal de Montréal il y a quelque temps, alors qu'on faisait dire au premier ministre de Terre-Neuve, M. Peckford:

[*Traduction*]

«Aux termes de notre constitution, le gouvernement du Canada a le droit et, il me semble, le devoir de veiller à ce que les biens, et l'hydro-électricité en fait évidemment partie, puissent circuler librement d'une province à l'autre et sur le territoire de toutes les provinces . . .»

[*Français*]

Je pense, monsieur le président, que le premier ministre de Terre-Neuve fait avec beaucoup d'éloquence la démonstration que la politique du très honorable premier ministre, de faire bénéficier tous les Canadiens des richesses du Canada, est une affaire, une responsabilité que tous les Canadiens doivent accepter et acceptent. Peut-être que certains politiciens ont de la difficulté à s'adapter à cette politique et à l'accepter, mais ce sont tous les Canadiens qui réclament que les richesses du pays profitent à tous les Canadiens. Et c'est pour cette raison probablement que les séparatistes de la province de Québec, les tenants du oui, ceux qui veulent faire la séparation de la province de Québec, disent que l'on devrait rejoindre le prix international le plus rapidement possible. Naturellement, s'ils peuvent gagner cet argument et démontrer aux Canadiens de la province de Québec que dans quelques mois ou dans quelques années on devra rejoindre le prix international, cela pourrait aider leur cause. Ils vont jusqu'à faire du terrorisme politique, monsieur le président, et ce sont des ministres qui le font déjà, eux qui devraient avoir un peu plus de sens de responsabilité que cela, et qui disent que dans deux ou trois ans les réserves de l'Alberta seront épuisées. Alors qu'on sait très bien que les réserves de l'Alberta en pétrole dans des puits traditionnels et dans les sables bitumineux représentent des réserves connues de pas moins de 300 années, si on base notre calcul sur l'utilisation qu'on en fait ou notre consommation annuelle.

J'estime que cela dépasse ces valeurs-là, et alors que le prix international a dépassé en fait le coût de la production de ce pétrole de la banque des sols bitumineux, monsieur le président, c'est un peu tromper la population de la province de Québec et c'est se moquer en fait de l'intelligence des Québécois, que de leur faire peur et de leur faire accroire que d'ici quelques années, naturellement, qu'on le veuille ou non, qu'on soit séparé ou non, tous les Québécois devront payer le prix international. On le sait très bien, ils vont aussi jusqu'à s'engager à dire que même si on était forcé de payer le prix international, l'augmentation de nos ventes d'électricité à nos voisins du Sud et à nos voisins de l'Ontario pourrait facilement compenser pour cette augmentation énorme du coût du pétrole, alors qu'un calcul rapide, et c'est une réponse que me donnait le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources il y a deux semaines à la question que je lui posais, à savoir si vraiment ça se tenait cette déclaration des ministres Bérubé et Joron, je pense, qui invoquaient le fait que l'augmentation de la vente d'électricité à nos voisins pourrait compenser largement pour le prix de l'énergie s'il fallait l'importer et payer le prix international, alors la différence, monsieur le président, est celle-ci: s'il fallait payer le prix international, le prix se chiffrerait actuellement à 6 milliards 800 millions de plus, alors que les ventes d'électricité à nos voisins du Sud, si on augmentait ou si on doublait le prix qu'on le vend aujourd'hui, représenterait à peine 1 milliard, ce qui laisserait un déficit de 5 milliards 800 millions de dollars. Alors c'est une démonstration que faisaient ces deux ministres provinciaux, ce qui contribue dans une large mesure à éroder la crédibilité de ces gens-là qui se servent de chiffres, et je ne sais pas où ils ont pris ces chiffres-là, pour un peu faire peur à la population et démontrer en fait, que l'on appartienne au Canada ou non, qu'on le veuille ou non, tantôt on devra payer le prix international.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, dans son excellent discours cet après-midi, a répété encore une fois devant tout le monde, afin que ce soit bien clair dans l'esprit des Canadiens, et surtout dans l'esprit de mes compatriotes de la province de Québec, que le gouvernement est déterminé à conserver le prix canadien bien en deça du prix américain, c'est-à-dire que les Canadiens de toutes les provinces vont payer pour leurs approvisionnements en énergie, en pétrole et en gaz naturel un prix bien inférieur à celui que les Américains sont appelés à payer pour leur pétrole. Je pense bien que c'est un argument que l'on doit utiliser, c'est un argument qui ressort, parce que, voilà, c'est une politique canadienne énergétique qui contribue à assurer aux Canadiens un prix bien inférieur que ceux payés dans les pays de nos concurrents.

Monsieur le président, l'opposition aurait peut-être pu choisir un sujet tout autre pour critiquer le gouvernement. Dans ce dossier, le gouvernement libéral a bien fait depuis 1974, il fera aussi bien dans les prochains mois, parce que la négociation est déjà engagée, le ministre a fait un voyage dans l'Ouest la semaine dernière; il poursuit ses consultations avec les ministres responsables dans l'Est, afin que cette politique canadienne et cette détermination de prix pour les prochaines années en soit une à laquelle auront contribué les ministres responsables de chaque province, productrice comme consommatrice.

Et voilà, monsieur le président, la base de la politique libérale sur cette question-là. C'est pour cette raison probablement que l'on comprend un peu la résistance des progressistes conservateurs et leur envie de critiquer le gouvernement sur un aspect de la gestion gouvernementale dans laquelle on a le mieux fait, parce que si on a montré un sens des responsabilités, pas uniquement pour les gens de l'Est mais pour tous les Canadiens, c'est bien dans la détermination de notre prix canadien de l'énergie. C'est pour cette raison, monsieur le président, que l'appui de la majorité des Canadiens est venu au parti libéral en janvier et février derniers, parce que justement les Canadiens sont habitués à faire confiance à ce gouvernement, et le gouvernement du premier ministre actuel, le gouvernement libéral, a habitué les Canadiens à compter sur des politiques justes et équitables pour tous les Canadiens. Une fois que tous mes collègues auront compris l'urgence de diminuer ce régionalisme, de s'attaquer à ce régionalisme qui se développe de plus en plus au Canada, de développer une ferveur pour ce pays dont la terre est l'une des plus généreuses du monde, les choses iront mieux. Je pense bien que les Canadiens nous ont appuyés en février dernier parce que justement ils savaient toute la peine que le gouvernement libéral s'était donnée pour élaborer et adopter une politique énergétique bien canadienne.

● (1750)

[*Traduction*]

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'ai décidé de participer à ce débat afin de faire savoir que

j'appuie la motion présentée par le député de Perth (M. Jarvis), non parce que nous avons l'intention de souscrire à la politique énergétique que ses collègues préconisaient lorsqu'ils formaient le gouvernement—je suis certain qu'ils comprendront cela, étant donné la position que nous avons prise à l'égard de leur budget, et nous n'avons pas changé d'avis depuis—mais parce que nous voulons relever certaines observations qui ont été faites.

Je crois que le problème de l'énergie constitue un défi pour notre économie et notre constitution. Tout comme nous nous préoccupons ces dernières semaines de ce qui se passe au Québec, nous devrions reconnaître qu'il existe d'autres causes de tension, et il n'y en a pas de meilleur exemple que la question de l'énergie. En effet, celle-ci nous permet aussi d'analyser notre dépendance économique vis-à-vis des multinationales et de réfléchir à ce qu'il nous en coûte pour subventionner ces sociétés en leur versant des prix exorbitants, des redevances, et en leur accordant des concessions fiscales. Si cela continue, des sommes énormes vont passer des consommateurs canadiens à des actionnaires étrangers.

Je sais que les députés de notre parti mettent le député de Crowfoot (M. Malone) mal à l'aise chaque fois qu'ils parlent des multinationales, mais qu'il songe un peu que ce sont deux économistes de l'Université de l'Alberta—qui ne sont pas membres de notre parti ni d'aucun autre—qui publient des exposés depuis deux ans pour signaler que le recyclage à l'extérieur du Canada des recettes et des loyers découlant de notre politique des prix en matière de pétrole, constitue un sérieux problème pour notre économie, un défi pour notre ingénuité constitutionnelle et pour notre aptitude à préparer l'avenir de notre économie. Que personne n'aille jamais dire que les députés de ce côté-ci qui se réclament de notre parti estiment que c'est un problème facile à résoudre. Il est au contraire d'une très grande complexité, mais c'est grâce à ces difficultés, à ces défis, et aux solutions offertes, non pas des solutions faciles et rapides, et à un ensemble de politiques que, à notre avis, le Canada pourra accéder à l'indépendance économique et à l'autosuffisance énergétique et prendre mieux en main son propre destin, ce dont j'aimerais parler après la pause du dîner. Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 6 heures?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Rae: Monsieur l'Orateur, dans mes remarques préliminaires, avant la suspension de la séance pour le dîner, j'ai dit que la question énergétique touchait beaucoup de problèmes auxquels notre pays aura à faire face durant les années 80, tels les problèmes constitutionnels et ceux de la propriété étrangère. Nous étions d'avis en décembre que les propositions émises par le gouvernement conservateur de l'époque risquaient d'aggraver plutôt que de résoudre ces problèmes. Or nous croyons qu'il nous appartient, en tant que Canadiens, de tâcher de leur trouver une solution. Je ferai remarquer à la Chambre que notre parti n'entretient aucune illusion sur la difficulté de la tâche. Nous devons trouver une solution qui consolidera notre constitution au lieu de la miner, qui renforcera notre indépendance économique au lieu de l'affaiblir, qui stimulera le développement industriel et économique à long terme du Canada au lieu de le compromettre.

Je suis sûr que la plupart des Canadiens savent que le Canada importe du pétrole. Nous achetons à l'étranger environ 20 p. 100 de notre pétrole, que nous payons à l'heure actuelle plus de 30 dollars sur les marchés mondiaux et que nous revendons aux Canadiens environ à moitié prix. La majeure partie du pétrole produit au Canada en 1980 est du pétrole dit conventionnel, mais un fait demeure: nos réserves conventionnelles s'épuisent rapidement et devront être remplacées par des ressources non conventionnelles beaucoup plus coûteuses, dont les sables bitumineux sont sans doute l'exemple le plus connu.

En définissant notre politique sur le prix du pétrole, il faut faire la distinction entre le vieux et le nouveau pétrole et prendre en considération le fait que la presque totalité de nos réserves conventionnelles de pétrole—plus de 96 p. 100 d'entres elles—ont été découvertes avant 1973. Il demeure que la majeure partie du pétrole dont nous nous servons aujourd'hui est celui qui rapportait des bénéfices de l'ordre de 15 p. 100 aux sociétés pétrolières. A cette époque, on payait le baril de pétrole $2.77. Même en comptant que les coûts d'exploitation ont sans doute grimpé de plus d'un dollar le baril pour le pétrole conventionnel—qui constitue la majeure partie de nos réserves—, si nous ne modifions pas notre système de taxes et de redevances en fonction des augmentations de prix qui entreront en vigueur, il reste que dorénavant, nous serons forcés de verser aux multinationales environ 2 dollars le baril, soit 1,3 milliard de dollars par an. Il faut se demander si c'est le genre de politique que nous voulons adopter. Nous nous y sommes opposés en décembre et nous nous y opposons toujours.

Le problème, c'est que les libéraux affirment croire en un prix dit pondéré. Apparemment, si l'on met dans un mélangeur le prix du pétrole conventionnel, le prix du pétrole importé et le prix des ressources non conventionnelles, on obtient un prix pondéré. Je vois rire le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances (M. Evans). Puisque c'est un ancien professeur d'économie, je suis certain qu'il saura expliquer à la Chambre, tout comme il faisait avec ses étudiants, en quoi consiste exactement un prix pondéré. Pour ma part, je dirai que c'est simplement une tentative pour faire avaler aux Canadiens une hausse qui n'est peut-être pas entièrement justifiée par l'augmentation des coûts de production.

Notre parti reconnaît qu'il existe des arguments justifiant une hausse modérée du prix du pétrole en ce début des années 80.

● (2010)

Une voix: Qu'entendez-vous exactement par «modérée»?

M. Rae: Le secrétaire parlementaire me demande de définir le terme «modéré». Quand nous serons au pouvoir, nous le ferons. Il fait partie du gouvernement actuel et c'est à lui qu'il revient de définir le terme «modéré». C'est son boulot.

Des voix: Oh, oh!

M. Rae: Vous n'agissiez pas autrement quand vous étiez dans l'opposition.

Le prix dépend de nombreux facteurs, et l'on ne peut citer de chiffre précis sans connaître toutes les autres concessions et dispositions concernant les redevances, la taxe au puits, la taxe sur les revenus; il serait donc déraisonnable de lancer un chiffre en l'air. M. Lalonde ne l'a pas fait, et je soupçonne . . .

Une voix: Pourquoi nous critiquez-vous?

M. Rae: Je ne suis pas venu pour vous critiquer. Vous êtes très susceptible. Il ne s'agit pas de critiquer, mais d'analyser comment les libéraux vont justifier ces hausses de prix exorbitantes qu'ils vont nous infliger, de savoir où iront les recettes et à quoi elles serviront.

Chose certaine, même si l'on s'en tient à la politique préconisée par les libéraux, qui consiste à finir par prendre en charge 50 p. 100 de nos ressources pétrolières et de gaz naturel, ce qui est l'objectif que s'est donné le premier ministre (M. Trudeau) pour le pays, les dividendes qui partiront à l'étranger à la suite des hausses de prix et des bénéfices inattendus réalisés par les sociétés multinationales, qui détiennent de loin les parts les plus importantes non seulement de nos réserves de type non courant mais aussi de nos réserves ordinaires, s'élèveront à des dizaines de milliards de dollars.

Chose certaine, loin de n'avoir aucun rapport avec la question, comme le soutient le premier ministre de l'Alberta et loin de constituer un sujet de diversion, la domination étrangère de nos ressources est au cœur même de ce problème et de la façon dont il pourra être résolu d'une manière acceptable aux yeux des Canadiens.

Chose certaine, il n'est pas possible de demander aux Canadiens de payer plus cher le pétrole et le gaz naturel, alors qu'ils savent à combien reviennent en réalité les approvisionnements de type courant et où vont les bénéfices inattendus. Voilà le cœur du problème. Ce n'est pas tant une question de prix qu'une question de recettes et de bénéficiaires de ces recettes.

Je le répète, alors que le parti libéral se sert de ce problème comme d'un prétexte, dans un certain sens, pour braquer les gens du centre du Canada contre ceux de l'Ouest, nous estimons, quant à nous, qu'il faut trouver un moyen sur le plan constitutionnel de résoudre la crise de l'énergie et du même coup, de reconnaître les droits légitimes des provinces productrices, car elles sont effectivement en droit de tirer profit de la hausse des prix, et même des prix actuels, et aussi de produire des excédents à l'intérieur du Canada qui pourvoiront aux besoins énergétiques futurs du pays.

En décembre, nous avons dit que c'était une erreur de vouloir imposer la taxe d'accise, et nous n'avons pas changé d'avis. La taxe d'accise n'est pas un bon moyen pour le gouvernement fédéral de produire des recettes en pénalisant le consommateur. S'il y a un fait qui émerge depuis le début de la session, c'est-à-dire depuis quatre semaines, c'est que le gouvernement ne sait pas encore très bien par quoi il va remplacer la taxe d'accise proposée par les conservateurs. A vrai dire, on remarque dans le discours du trône une ambiguïté intéressante à ce sujet. Le gouvernement a laissé planer une certaine ambiguïté en déclarant non pas qu'il n'imposerait pas de taxe d'accise, comme l'avait promis le premier ministre durant la campagne électorale, mais qu'il n'imposerait pas de taxe d'accise de 18 p. 100; c'est la nouvelle position du parti libéral.

Il y a un monde de différence entre la promesse qui a été faite aux Canadiens pendant la campagne et le passage du discours du trône. Qu'attendons-nous du gouvernement libéral: une taxe d'accise de 17 ou de 16 p. 100?

Nous sommes convaincus depuis un certain temps qu'il faut s'attaquer au problème des bénéfices inattendus, qui sont considérables tant aux États-Unis qu'au Canada. Chose certaine, pendant le premier trimestre de cette année, les profits des sociétés pétrolières ont été plus élevés que jamais dans l'histoire de notre pays; ils ont doublé en moyenne depuis le premier trimestre de 1979.

Puisque les Canadiens vont payer leur pétrole et leur gaz naturel plus cher, il faut leur donner l'assurance que ces prix et ces recettes ne se seront pas tout simplement recyclés et exportés. Nous avons la preuve aujourd'hui que c'est précisément ce qui se passe à cause des politiques d'établissent des prix, des politiques de la libre entreprise, des politiques des sociétés pétrolières multinationales, des politiques qu'appliquait le gouvernement conservateur lorsqu'il était au pouvoir et de celles qu'applique aujourd'hui le gouvernement libéral. C'est pourquoi la question de la propriété publique n'est pas une simple abstraction idéologique exploitée comme une ruse par les inconditionnels de la nationalisation.

La propriété publique dans ce domaine est une nécessité. Elle seule donnerait aux Canadiens l'assurance que l'excédent qu'ils paient pour leur essence est réinjecté dans l'économie canadienne et mis à profit par des Canadiens pour des Canadiens. Il est absolument impossible de répartir les revenus de manière à satisfaire à la fois les provinces productrices, les sociétés pétrolières multinationales, les besoins du gouvernement fédéral et ceux de tous les Canadiens, sauf si l'on hausse le prix de l'essence de façon exorbitante. Ce fut la raison de la chute du gouvernement conservateur en 1979 et c'est le dilemme du parti libéral en 1980.

Il faut reconnaître que ce n'est pas un problème facile à résoudre. Nous, les néo-démocrates, le reconnaissons volontiers. Nous souhaitons au ministre toute la chance possible dans ses négociations avec les gouvernements provinciaux. Nous ne sommes pas du tout satisfaits des renseignements qu'il nous a fournis, ni d'ailleurs des nouvelles contradictoires qui assaillent le Parlement semaine après semaine; on nous dit maintenant que le gouvernement ne prévoit pas imposer une certaine taxe. Les ministres reviennent ensuite le lendemain en affirmant: «Nous ne songeons pas à imposer cette taxe cette année», ou encore il reproche au parti conservateur d'avoir prévu une hausse de $4 ou $4.50, tout en reconnaissant cependant que les projets du parti libéral pour les trois prochaines années pourront entraîner des hausses de prix encore plus élevées. Ce n'est pas particulièrement brillant. L'honnêteté et l'intégrité ne sont pas les caractéristiques les plus remarquables de la politique énergétique du gouvernement et c'est justement ce que leur reproche la motion.

● (2020)

S'ils avaient pu constater une participation croissante du secteur public à l'industrie pétrolière, les Canadiens pourraient penser que les recettes provenant des prix accrus serviront à la prospection, à la mise en valeur, à la conservation et au développement de nouvelle sources d'énergie. Il n'y aurait pas de conflits autour des droits de propriété des provinces. En outre, les écarts énormes entre les recettes des provinces

entraînés par ces droits pourraient être partiellement réduits par des transferts inter-provinciaux directs ou par la création d'une banque nationale de l'énergie qui financerait les provinces non productrices.

Je pense que l'auto-suffisance en matière d'énergie deviendrait un objectif qui servirait de point de départ vers une nouvelle confédération, une confédération qui reconnaîtrait la légitimité des pouvoirs économiques des provinces, qui admettrait la notion du partage, l'importance de la collaboration à l'échelle nationale, la planification économique, l'intervention étatique et même la nationalisation sélective. J'oserais même donner à une telle organisation le nom de commonwealth coopératif.

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de participer à ce débat sur l'énergie. A l'exception de la tenue du référendum au Québec, je ne pense pas qu'il y ait une question aussi importante pour l'avenir du Canada que celle de l'énergie. Quand on songe aux conséquences de l'inaction gouvernementale dans ce domaine, point n'est besoin d'être très brillant pour s'imaginer combien notre existence pourrait s'en trouver perturbée.

Parce que la télévision nous a montré des images de l'expérience américaine, nous avons une idée de ce que signifie une pénurie d'essence. Les stations service fermeraient leur portes le dimanche ou à la fin du mois quand les stocks seraient presque épuisés. Pour se procurer de l'essence, il faudrait faire la queue. Les cultivateurs et les camionneurs commenceraient à s'agiter en constatant qu'ils n'ont plus le carburant nécessaire pour gagner leur vie. Le prix des biens de consommation à base d'hydrocarbures monterait rapidement à mesure que s'épuiseraient les réserves de l'industrie. Enfin, le gouvernement devrait se résigner à établir le rationnement afin de répartir équitablement les réserves restantes.

L'opinion publique finira par obliger le gouvernement à étudier d'autres sources d'énergie et d'autres méthodes de conservation. C'est ce qui s'est passé aux États-Unis. Au Canada, le problème est un peu plus grave. Il fait froid partout, ce n'est pas comme aux États-Unis. Quand nous n'aurons plus de pétrole, les gens seront exposés aux rigueurs de l'hiver canadien.

Supposons que le gouvernement parvienne à comprendre le problème et à nous assurer un approvisionnement suffisant pour chauffer nos maisons, faire rouler nos voitures et faire fonctionner nos industries. Malgré tous nos efforts pour trouver de nouvelles sources de pétrole et de gaz, nous finirons par en manquer. Pas besoin de s'inquiéter; d'ici là, nous aurons des voitures à l'hydrogène et nos maisons seront chauffées à l'électricité, à l'énergie solaire ou à la biomasse.

Il reste seulement quelques petits détails à régler. Il faudra énormément de temps et d'argent pour mettre au point les techniques nouvelles qui nous permettront de produire ces formes d'énergie. Le Canada s'est montré fort peu disposé à investir pareilles sommes. Et pourtant, il nous faudra mettre au point encore beaucoup d'autres techniques.

C'est très bien de vouloir remplacer l'énergie pétrolière, mais les hydrocarbures ont également d'autres usages, et comment s'en passer? Par exemple, par quoi remplacer le pétrole utilisé pour fabriquer des lubrifiants, de la peinture ou des médicaments? Par quoi remplacer le pétrole qui sert à fabriquer la matière plastique et d'autres produits synthétiques? Nous savons qu'on peut produire de nouvelles formes d'énergie qui permettront au Canadien moyen de faire rouler son automobile et de chauffer sa maison. Néanmoins, reste à établir comment fabriquer sa voiture ou meubler cette maison sans pétrole?

Il suffit de regarder autour de soi en essayant de comprendre à quel point nous avons besoin du pétrole pour maintenir notre mode de vie, pour se rendre compte à quel point nous surévaluons nos réserves. D'accord, le Canada a des réserves pétrolières plus importantes que l'Arabie Saoudite. La question est de savoir si nous pourrons les extraire du sol quand nous en aurons besoin. La réponse est non, à moins que le gouvernement ne se décide à investir dans le pétrole lourd, les sables bitumineux, la prospection dans le grand Nord et de nouveaux systèmes de distribution. Nous avons l'impression que la pénurie n'est pas pour demain, mais n'oublions pas que les réserves classiques de l'Alberta seront épuisées avant dix ans.

L'extraction du pétrole des sables bitumineux est une entreprise coûteuse et le gouvernement, prétextant le prix «fait au Canada», se refuse à en assumer le coût. Le parti libéral avait surnommé la dernière campagne électorale «la campagne de 18c.» Que diront les Canadiens une fois qu'ils se seront rendu compte de ce que leur décision leur coûtera véritablement. Le gouvernement s'est engagé à rationner le pétrole en cas de pénurie. Il prend grand soin de dire aux Canadiens que c'est là la façon la plus équitable d'aborder le problème de la répartition des réserves. Grâce au rationnement, explique-t-on, l'approvisionnement serait réparti en fonction des besoins particuliers, et non de l'aptitude à payer le prix exigé; à ces conditions, la solution nous paraît intéressante.

Le gouvernement oublie cependant que le rationnement créera autant de problèmes qu'il en résoudra. L'essence sera sans aucun doute vendue au marché noir et, ainsi, les nantis pourront toujours se permettre le luxe de conduire leur voiture, alors que les démunis qui, déjà avant le rationnement, trouvaient le prix trop fort, seront encore moins en mesure de le payer cette fois-ci.

Quels groupes subiront le plus durement les contrecoups de pareille situation? Ce sont les pauvres, les banlieusards ceux qui ont besoin de pétrole pour gagner leur vie, les ruraux qui, en règle générale, n'ont pas accès aux modes de transport en commun, et bien entendu, les citoyens âgés qui viendront en fin de liste quand il s'agira de répartir les réserves rationnées et qui n'ont pas le pouvoir, sur le plan économique, d'en acheter au libre.

On a beaucoup parlé, monsieur l'Orateur, des querelles fédérales-provinciales au sujet de l'administration des ressources. Les divergences entre le gouvernement fédéral et les provinces semblent parfois menacer l'unité du pays. Les ressources naturelles sont pour le moins au cœur des discussions d'ordre constitutionnel. Il importe d'aborder cette question ouvertement et, en fait, elle a été étudiée de près par un certain nombre d'enquêteurs. Toutefois, ce rationnement éventuel pose un grand problème qui devrait fortement préoccuper les parties intéressées de près à l'administration régionale des ressources et de l'approvisionnement énergétique. En effet, ce système de rationnement serait entre les mains du gouvernement fédéral.

Quelle importance accorderait-on aux besoins de l'industrie comparativement aux besoins de l'industrie comparativement aux besoins de ceux qui doivent voyager matin et soir pour se rendre à leur travail et à ceux des autres consommateurs? Comment pourrait-on comparer les besoins d'une province à ceux d'une autre? Quel pouvoir de rationnement aurait la bureaucratie dans un pays qui dépend à 20 p. 100 du pétrole étranger parce qu'il a négligé d'investir suffisamment dans la mise en valeur de ses ressources et qui continue en fait à accroître son déficit national en ne récupérant pas les 4 milliards de dollars qu'il doit verser en indemnisations aux importateurs de pétrole pour compenser la différence de prix du pétrole étranger?

Qui décidera, monsieur l'Orateur, si je puis me passer d'essence parce que mes fonctions n'ont pas l'importance des vôtres ou si vous devez vous passer d'essence parce que vos fonctions n'ont pas l'importance de celles d'un agriculteur? Aurons-nous de l'essence ou non? Devra-t-on dissoudre le Parlement pour permettre à l'agriculteur de travailler sa terre? Car ces dernières années, chaque fois que nous nous sommes attaqués à des problèmes d'énergie, nos actions n'ont été que l'ombre de ce que nous aurions dû faire.

Une voix: Oh, oh!

M. Gurbin: Cela venait du parti du non-développement. Le gouvernement réagit aux situations causées par cette négligence. Ce qui est encore pire, le gouvernement semble prêt à prendre des décisions fondées sur le favoritisme politique plutôt que sur le mérite.

Qu'est-ce qui serait le plus équitable, rationner ou faire payer le consommateur afin d'exploiter de nouvelles ressources? C'est certainement ceux d'entre nous qui utilisent de l'énergie qui devraient avoir à payer ce qu'il en coûte pour trouver et exploiter de nouvelles ressources. Autrement, nous devons soit rationner et voir nos ressources continuer à diminuer soit payer à même les fonds publics, c'est-à-dire faire payer tout le monde.

Je ne crois tout simplement pas qu'une machine bureaucratique qui se trouve à Ottawa puisse avoir assez de souplesse ou de compréhension des conditions locales pour se montrer vraiment équitable dans la répartition du pétrole.

Une voix: Comment a-t-on gagné la guerre?

M. Gurbin: Le Nouveau parti démocratique n'existait pas pendant la guerre. D'après mon expérience, je sais que la bureaucratie a rarement fait preuve du genre de lucidité qu'une région comme la sienne exige.

J'aimerais maintenant établir une comparaison entre les priorités politiques du parti libéral et celles du parti conservateur. Ce ne serait pas une perte de temps, je pense, que de comparer ce que chacun de ces deux partis a réalisé pendant qu'il était au pouvoir. Le gouvernement actuel ne peut éviter de faire intervenir dans toutes ses discussions politiques les idées souvent erronées qu'il entretient sur la justice sociale. Son échelle de valeurs tend à obnubiler ses jugements. Par exemple, dans le budget du mois de mai 1976, le gouvernement a présenté une mesure qui prévoyait une taxe d'accise spéciale et progressive sur les voitures lourdes. La raison de cette mesure, j'en suis sûr, est qu'il entretenait des idées romantiques sur la disparition des limousines des ministres ou du moins de ceux ne faisant pas partie du cabinet. Le gouvernement n'avait pas songé au fait que la taxe d'accise pourrait être injuste à l'égard d'un bon nombre de voitures efficaces. En vertu de ce programme, une Camaro pouvant faire 18 milles au gallon ne serait taxée que de $70 tandis qu'une Cutlass de l'année consommant un gallon tous les 24 milles serait passible d'une taxe de $500. Heureusement, la réaction du public et de l'opposition a fait en sorte que le gouvernement s'est désisté.

● (2030)

Faisons une récapitulation des objectifs et des politiques du gouvernement sur le plan de la conservation. En 1975 et 1979, il a annoncé trois taux-cibles différents pour la croissance de la demande d'énergie et il a fait dix déclarations sur l'économie d'énergie. Cela pourrait laisser entendre que le gouvernement était à l'avant-garde et qu'il prenait des mesures de plus en plus rigoureuses. En réalité, le gouvernement faisait des déclarations qui contredisaient ou modifiaient les précédentes. Par exemple, au cours de cette période, il a fait quatre déclarations au sujet du programme d'étiquetage des appareils ménagers. Pour vous montrer à quel point je suis optimiste, j'espère voir un jour les résultats de ces déclarations.

L'automne dernier, la Chambre a entendu de longs discours de la part des libéraux sur le temps que le gouvernement conservateur mettait pour en arriver à un accord avec les gouvernements provinciaux relativement au prix du pétrole et à la fiscalité fédérale. Il importe de signaler que ces remarques venaient des mêmes personnes qui, pendant trois ans, entre 1973 et 1976, s'étaient enlisées dans des négociations semblables et que ce sont les mêmes qui s'opposent à l'Ouest aujourd'hui.

Notre gouvernement avait conclu un accord avec l'Ouest selon lequel des fonds auraient été affectés à la création d'une banque fédérale de développement de l'énergie. Cet accord aurait favorisé la conservation de nos ressources non-renouvelables. Il aurait accéléré la mise en valeur des sables bitumineux et des huiles lourdes. Il aurait préparé la voie pour le développement d'autres formes d'énergie. Bref, cet accord qui aurait assuré l'autarcie en matière énergétique et l'avenir du Canada a été rejeté par le gouvernement actuel.

Sous les gouvernements libéraux, le Canada a dû importer une part sans cesse croissante du pétrole consommé. L'extension vers Québec et les Maritimes du pipe-line de gaz naturel en est au point mort ou presque. Les sources renouvelables d'énergie sont à peu près inexploitées. Le réacteur Candu piétine à cause des carences de la commercialisation, à cause des scandales et à cause des contradictions de la politique des garanties nucléaires. En somme, le gouvernement n'a pas de quoi se glorifier. Son dernier objectif en matière d'économie énergétique était de limiter à 3.5 p. 100 la croissance annuelle de la consommation d'énergie. A ce rythme, les besoins énergétiques vont doubler tous les 21 ans.

Même quand le gouvernement décide de lancer des programmes valables, comme les programmes relatifs à l'énergie solaire dont a parlé le secrétaire parlementaire, il ne les pousse pas à leur réalisation complète. Le gouvernement lance des programmes, il crée une industrie, mais ensuite son intérêt se relâche et il la laisse dépérir.

Malgré ce que j'ai constaté des gouvernements libéraux dans le passé, je ne désespère pas de voir le Canada adopter un jour une stratégie énergétique cohérente. Bien au contraire. Comme nous l'a prouvé récemment le ministre des Finances (M. MacEachen), le gouvernement sait où chercher quand il a

besoin d'une politique innovatrice et bien conçue. Et je ne lui reprocherai pas de s'approprier nos politiques, parce que le Canada en profite. Je lui rappellerai même certains points qu'il a sans doute oubliés d'emprunter à notre plate-forme.

Le parti progressiste conservateur du Canada, par la voix de ses députés et de ses partisans dans l'ensemble du pays, ne s'est pas privé de faire connaître son désir et sa volonté d'assurer l'auto-suffisance énergétique du Canada d'ici à 1990. Pour respecter ce délai, il est possible que les Canadiens doivent subir des incommodités à court terme, mais en contrepartie, ils assurent à long terme la sécurité de leurs approvisionnements. La formule d'établissement des prix et les moyens budgétaires nécessaires à ce programme sont bien connus, et je ne m'y arrêterai pas. Par contre, j'aimerais énumérer les étapes du développement qu'il faudra nécessairement parcourir pour réaliser un pareil plan.

J'ai eu l'honneur de siéger l'été dernier au comité consultatif du premier ministre en matière énergétique. Ce comité a été créé pour la raison que notre gouvernement venait de recevoir un héritage d'inaction énergétique. Il s'agissait de déterminer ce qu'il était possible de faire pour retourner la situation. Ce comité s'est réuni pendant tout l'été pour étudier les questions énergétiques du triple point de vue des provinces, des diverses sociétés intervenant dans la mise en valeur de l'énergie au Canada et des besoins du Canadien moyen. La conciliation de ces points de vue divergents est difficile mais non impossible, et nous avons commencé à la réaliser. Nous avions conclu une entente sur l'énergie avec les gouvernements de l'Ouest; les sociétés pétrolières avaient été consultées au sujet des augmentations de prix qu'elles devaient imposer afin de mettre en valeur de nouvelles ressources qui, en fin de compte, auraient assuré des réserves suffisantes de pétrole pour tous les Canadiens.

Ces mesures ont été tirées des programmes que nous avions élaborés avant l'élection du 22 mai. Il est impossible de comparer la plate-forme électorale d'un parti qui n'a pas détenu le pouvoir suffisamment longtemps aux mesures législatives qu'un parti au pouvoir peut adopter. Ce que l'on peut comparer, par contre, c'est l'incapacité du gouvernement actuel, au cours de ses mandats précédents, à répondre aux besoins énergétiques des Canadiens alors qu'en six mois, notre gouvernement a élaboré un programme énergétique complet et a adopté les mesures nécessaires pour mettre en œuvre ce programme.

Comme le dernier gouvernement libéral s'est-il accommodé de cette nécessité d'économiser l'énergie? Il a dépensé d'énormes sommes d'argent du contribuable à lui donner des conseils sur la façon d'économiser l'énergie. En outre, il a consacré beaucoup d'argent à former des spécialistes de l'économie d'énergie afin d'exécuter son programme d'information du contribuable pour ensuite annuler le tout. Le gouvernement libéral s'est ensuite fixé des objectifs d'économie. En fait, le ministère qui était chargé du programme ne pouvait même pas réaliser cet objectif et 17 ministères ont en réalité augmenté leur consommation d'énergie durant la même période. Tout cela aux frais du contribuable. Et même si le gouvernement n'a pas réussi à économiser l'énergie, il a prouvé qu'au Canada, nous avons encore beaucoup à faire pour économiser même nos ressources financières.

Le Programme d'isolation thermique des résidences du Canada constitue l'essentiel du programme d'économie de l'énergie du gouvernement. Ce programme a, bien sûr, ses lacunes, mais il prévoit au moins une aide financière à l'intention des propriétaires de maisons. Malheureusement, il a aussi suscité la création d'un certain nombre de compagnies d'isolation qui ont vécu ce que vivent les roses.

Dans l'ensemble, le gouvernement estime que l'économie du l'énergie doit principalement se faire sur une base volontaire. A mon avis, il y aura économie volontaire le jour où le Canadien, voulant faire sa part pour combattre l'inflation, refusera sa prochaine augmentation de salaire. Le fait est que le Canadien ne se préoccupera de l'économie de l'énergie que lorsque son prix fera problème. De toute évidence, les pauvres ne devraient pas voir leur sort empirer à cause des coûts de l'énergie et les personnes à revenu fixe ne devraient pas être appelées à porter un lourd fardeau. C'est pour cette raison que notre gouvernement a présenté le crédit d'impôt à l'énergie dans le budget Crosbie. Ce crédit d'impôt aurait fait plus que compenser l'augmentation des coûts de l'énergie pour les personnes à faibles revenus. En même temps, nous étions disposés à augmenter les fonds destinés au programme d'isolation thermique des résidences canadiennes, et je me réjouis de voir que le gouvernement a suivi notre exemple.

Si l'économie de l'énergie contribue de façon immédiate et vitale à diminuer nos besoins, elle ne les satisfait cependant pas entièrement. Il nous faut par conséquent envisager d'augmenter notre approvisionnement. Sachant que les hydrocarbures sont trop précieux pour être simplement brûlés, il nous faut nous tourner vers de nouvelles formes d'énergie qui remplaceront cette ressource épuisable.

Le Canada est à la fine pointe du progrès dans le domaine de l'énergie nucléaire. Le réacteur Candu est à la fois le plus productif durant sa vie utile tout en étant le plus sûr dans le monde quant à son utilisation. Voilà une technique que nous pourrions, et devrions, exporter pour atténuer le déficit de la balance commerciale. Malheureusement, le gouvernement, par l'entremise de l'Énergie atomique du Canada Ltée, n'a pas été en mesure de lancer adéquatement le système sur le marché et, dans ses négociations avec l'Argentine, a réussi à perdre de l'argent en vendant un réacteur.

Quant à l'énergie renouvelable, le succès du gouvernement est également piètre. Il a bien mis sur pied le Programme d'aide aux fabricants de matériel d'énergie solaire et le Programme d'achat et d'utilisation de matériel de chauffage solaire, mais les fonds ont été investis si soudainement que l'industrie n'a pas su en profiter. Après avoir cherché à développer l'industrie, le gouvernement annonce, dans le discours du trône, son intention de fonder une Société canadienne des formes nouvelles d'énergie qui concurrencerait éventuellement les petites entreprises et les acculeraient à la faillite. Le gouvernement a annoncé, il n'y a pas longtemps, la composition de cette société et les crédits dont elle disposerait. Voilà la lueur d'espoir après tant d'années de quasi-immobilisme.

En comparaison, le budget de M. Crosbie prévoyait des cautions moins élevées pour les personnes désireuses de distiller l'alcool et de s'en servir comme combustible, des amortissements rapides pour le matériel permettant d'économiser de l'énergie, et un prix réduit pour le gaz naturel, en vue de persuader les Canadiens de passer du chauffage au pétrole au

chauffage au gaz naturel. En fait, en six mois de pouvoir, les conservateurs ont manifesté une plus grande volonté de régler les problèmes d'énergie que le gouvernement libéral précédent en dix ans. Celui-ci ne semble d'ailleurs pas vouloir changer d'attitude. Il continuera à faire l'autruche tant et aussi longtemps qu'il restera une goutte de pétrole.

Monsieur l'Orateur, nous sommes de plus en plus conscients de la crise de l'énergie. Nous avons effectivement un problème, mais il ne réside pas dans le manque de réserves. La crise en est une de coût et de volonté d'exploration, d'exploitation et de partage de nos ressources naturelles. Nous ne nous en sortirons pas avec les manipulations, les réactions et les confrontations traditionnelles du gouvernement fédéral avec les gouvernements provinciaux. Il faut élaborer au plus vite une politique nationale qui tienne compte des possibilités régionales.

Nous devons achever la construction des gazoducs afin de relier les différents tronçons et d'acheminer le gaz des réserves aux marchés, de l'est à l'ouest et du nord au sud. Nous devons songer sérieusement à construire les installations nécessaires pour relier les énormes réserves électriques de la baie James et de Churchill Falls au réseau électrique de l'État de New York ou de l'Ontario. Enfin, il faut s'attaquer à toute la question des taxes à l'exportation des ressources, qu'il s'agisse de gaz naturel, de pétrole ou d'électricité.

● (2040)

Surtout dans les provinces pauvres en combustibles fossiles, il ne faut plus hésiter à prendre des mesures énergiques en vue de remplacer les combustibles traditionnels. Le gouvernement devrait tenir compte de la possibilité d'implanter en Colombie-Britannique une importante usine de liquéfaction du charbon. Il existe des possibilités analogues dans les provinces de l'Atlantique.

Les transports représentent environ 45 p. 100 de la consommation de pétrole. Le gouvernement actuel n'a pas encore apprécié à leur juste mesure les possibilités qu'offrent le gaz naturel et ses dérivés, y compris le méthanol et l'alcool, pour remplacer les carburants traditionnels, et il n'a pas pris les mesures fiscales et incitatives qui s'imposent. Dans les Prairies, en Ontario et dans l'Île-du-Prince-Édouard, l'inaction du gouvernement actuel a peut-être retardé la production de combustibles synthétiques à partir de la biomasse ou des déchets.

Il est possible de faire des économies d'énergie non seulement en intensifiant la recherche et la mise au point de carburants et de moteurs adéquats pour le transport des particuliers, mais aussi en concentrant nos efforts sur la conception et la mise au point de réseaux de transports urbains améliorés.

Notre gouvernement avait lancé l'idée de financer des projets énergétiques en se servant des recettes produites par nos ressources énergétiques. En effet, sans moyens financiers sûrs et importants, les grands projets de production d'énergie à partir de diverses sources, la construction de réseaux de transports urbains et d'usines marémotrices risquent d'avorter et les projets d'installation et d'exploitation d'énergie de type courant comme le pétrole lourd, ceux de construction d'usines hydroélectriques et l'ouverture de nouvelles houillères risquent d'être retardés.

A cause du manque de rationalisation de notre programme énergétique, nous continuons à laisser échapper les possibilités qui nous sont offertes de développer nos techniques exportables de production d'énergie, comme celles que nous mettons au point par nos travaux de recherche et de développement dans le domaine des cellules photovoltaïques et de l'ingénierie génétique.

En nous donnant les moyens financiers nécessaires à la recherche et au développement et en nous armant d'une volonté politique suffisante, nous devrions pouvoir assurer notre avenir énergétique. Or, la politique du gouvernement actuel nous condamne à une dépendance accrue vis-à-vis des importations de pétrole et à une recrudescence des antagonismes politiques—soit dit en passant quelle mentalité de vieux fossiles—facteurs, qui, en fait, n'auraient pas dû contribuer à compromettre notre avenir énergétique.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Monsieur l'Orateur, aucune déclaration d'intention dans le discours du trône n'a été plus heureuse ni plus importante à mon avis que l'annonce de la création d'une société des formes nouvelles d'énergie. C'est un outil qui nous paraît, à nous libéraux, devoir se révéler extrêmement précieux dans les années à venir, et nous croyons que notre parti et le gouvernement en feront un bon usage. Nous espérons, comme tous les parlementaires, que la société des formes nouvelles d'énergie ne se contentera pas de chercher des façons d'exploiter de nouvelles sources possibles d'énergie, mais qu'elle s'intéressera aussi aux sources d'énergie connues que possède notre pays en grande abondance.

C'est d'une de ces sources d'énergie que j'aimerais parler ce soir, à avoir le charbon. Cet après-midi, le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) a abordé le problème auquel fait face la Nouvelle-Écose qui dépend du pétrole étranger. Cette dépendance existe sans doute. Elle existe depuis quelque temps en fait. Lorsque le pétrole importé était bon marché, la chose ne posait pas de problème. Mais lorsque son prix s'est mis à augmenter très rapidement, la province de la Nouvelle-Écosse se trouva prise au dépourvu.

Comme l'a dit le député de Halifax-Ouest, nous dépendions des ressources pétrolières sous-marines pour satisfaire environ 70 p. 100 de nos besoins en électricité. Depuis lors, il s'est dessiné un mouvement en vue de réduire cette dépendance. La province de la Nouvelle-Écosse a mis en service une centrale hydro-électrique à Wreck Cove, sur l'Île du Cap-Breton ainsi que quatre centrales thermiques à Lingan, près de New Waterford. Lorsque les centrales thermiques trois et quatre seront mises en service, on prévoit que la dépendance de la Nouvelle-Écosse vis-à-vis du pétrole offshore passera de 70 à environ 15 p. 100.

Les utilisations et les possibilités d'emploi du charbon sont infinies. Dans la quête de nouvelles sources d'énergie pour remplacer le pétrole et les carburants servant au transport, le charbon revêt beaucoup d'importance. L'idée de liquéfier ou de gazéifier le charbon a été conçue en Allemagne, avant la guerre, et l'hydrogénation du charbon est un procédé qui remonte assez loin. Malheureusement, ces techniques ont été négligées dans le passé à cause de l'abondance de ressources énergétiques peu coûteuses, mais maintenant on s'y intéresse très sérieusement. Il faudra—et c'est regrettable—de nombreuses années avant que la technologie qui avait été amorcée il y a de nombreuses années soit perfectionnée et appliquée au Canada. Nous prévoyons avoir accès à cette source précieuse de pétrole vers le milieu des années 90.

Une autre source de pétrole a été découverte à peu près à la même époque, il s'agit du processus sasol qui a été mis au point en Allemagne avant la guerre mais qui a été adopté en Afrique du Sud. C'est un processus que les Sud-Africains ont lancé en 1953 avec la construction de l'établissement sasol un. Il s'agit de liquéfier le charbon en rajustant l'équilibre entre les éléments hydrogénés et l'oxyde de carbone; grâce à un catalyseur, il est possible de réaliser tout un éventail de produits allant du méthane à une cire de pétrole lourde. Ce processus offre d'excellentes et de réelles possibilités pour l'avenir, non seulement pour l'Afrique du Sud mais pour le monde entier.

Il y a à peine quelques jours la construction de sasol deux a été commandée en Afrique du Sud et une délégation commerciale du Canada se trouvait justement sur les lieux. Ce nouvel établissement peut produire 45,000 barils de pétrole par jour à partir d'un dérivé du charbon. Le gouvernement de l'Afrique du Sud va commander un établissement sasol trois en 1983.

En 1983, lorsque les trois établissements sasol seront en état de produire, ils fourniront la moitié de tout le carburant nécessaire au transport en Afrique du Sud. C'est une partie importante de besoins de ce pays en combustible de transport, mais évidemment il faudra des quantités considérables de charbon. Il faudra fournir à ces deux usines, dont l'une produira 45,000 barils de pétrole par jour à partir du charbon et l'autre 50,000, pas moins de 27 millions de tonnes de charbon par année. C'est plus de charbon que le Canada n'en produit à l'heure actuelle. L'Afrique du Sud en a pourtant besoin. Cela nous démontre combien cette ressource est précieuse et à quel point nous allons en dépendre.

Les Sud-Africains peuvent utiliser cette source d'énergie maintenant parce que la main-d'œuvre ne coûte pas cher. Ils arrivent à produire du charbon à bien meilleur compte que le Canada, pour environ $6 la tonne. Ils prévoient que l'usine qui doit entrer en opération en 1983 coûtera entre 3 et 4 milliards de dollars. La société Fluor qui a construit le complexe sasol deux et construira le troisième est en négociation avec le gouvernement américain pour construire ce genre d'usine dans ce pays. Les Américains s'intéressent vivement à cette technologie. La société prévoit que l'usine qui pourra produire 50,000 barils de pétrole par jour à partir du charbon coûtera 3.5 milliards de dollars. Par comparaison avec le pétrole de raffinerie, le coût serait de $48 le gallon.

M. Baker (Nepean-Carleton): Vous voulez dire le baril.

M. MacLellan: Nous n'en sommes pas encore au point où le charbon peut concurrencer le pétrole comme source d'essence, mais nous n'en sommes pas loin.

● (2050)

La société américaine Mobil Oil a mis au point un procédé nommé Mobile M qui permet la transformation du charbon en méthanol et le raffinage de ce dernier en une essence à haut indice d'octane qu'elle appelle essence M. En 1979, la Nouvelle-Zélande a découvert qu'en produisant du méthanol à partir de gaz naturel, elle pouvait fabriquer une essence à haut indice d'octane qui revenait à $10 de moins le baril que l'essence produite au moyen du procédé sasol. Ce pays se sert déjà de ce procédé pour fabriquer de l'essence.

Les États-Unis, étant donné l'intérêt qu'ils vouent non seulement au procédé sasol, mais aussi au procédé Mobile M, ont décidé de consacrer 100 millions de dollars à la recherche et à l'expérimentation de ce procédé de fabrication d'essence très prometteur. Le gouvernement accorde une subvention de 4 millions de dollars à tous les laboratoires de recherche, organisme ou sociétés disposant des ressources nécessaires pour effectuer ces recherches. Les demandes de subvention devaient être présentées au plus tard le 25 avril et les résultats devraient être connus dans un avenir assez rapproché.

Dans notre pays, l'Alberta Gas Trunk Line a envoyé deux tonnes de charbon à la société Saarberg en Allemagne qui fait beaucoup dans l'hydrogénation du charbon. Les expériences ont été menées en Allemagne et ont permis de produire du combustible. L'Alberta Gas Trunk Line n'a guère dû payer que les frais de transport puisque la société Saarberg a effectué les travaux moyennant des coûts tout à fait modestes pour notre pays. La société Alberta Gas Trunk Line fait actuellement des études poussées de faisabilité et de conception sur cette formule intéressante.

Les Brésiliens utilisent du méthanol dans leur moteurs de voitures et tous les grands constructeurs automobiles de ce pays fabriquent des véhicules qui marchent avec ce carburant. Ces moteurs sont très demandés et on estime qu'environ 100,000 véhicules équipés de tels moteurs sont actuellement en circulation dans ce pays. Le méthanol pollue moins et donne un meilleur rendement que l'essence à teneur élevée en octane. Le rendement du méthanol se situe aux environs de 103 tandis que celui de l'essence à forte teneur en octane est d'environ 93. En Allemagne, Volkswagen a mis au point une voiture qui n'utilise que du méthanol. D'autres voitures, dont la Volkswagen, consomment un mélange de méthanol et d'essence. Les techniques existent donc, et elles s'améliorent et deviennent de plus en plus populaires.

Quant à l'Est du Canada, des difficultés surgissent, car s'il en coûte un peu plus pour extraire le charbon du sol, d'autres techniques mises au point par les Britanniques devraient revêtir une très grande importance pour l'Est de la Nouvelle-Écosse. Sans doute savez-vous, monsieur l'Orateur, que le charbon de l'Est du Canada renferme beaucoup de substances gazéifiables celui du Cap-Breton en contient entre 20 et 30 p. 100.

Les Britanniques mettent présentement au point un procédé qui permettra d'extraire les substances gazéifiables au moyen d'un solvant. Le carbone du charbon servirait de combustible pour les turbines thermales et les substances gazéifiables de carburant pour les véhicules. Canmet s'intéresse très sérieusement à cette situation et prépare ce qui constitue plus ou moins l'étape ultérieure, soit un procédé propre à améliorer les huiles lourdes qui seraient les sous-produits obtenus à la suite de la séparation du carbone et des huiles lourdes au moyen d'un solvant. Les substances gazéifiables pourraient alors être transformées en une huile légère qui pourrait alimenter les raffineries qui existent chez nous à l'heure actuelle. Et ce n'est pas tout: à cette huile lourde, on pourrait ajouter de l'hydrogène et de la houille, des solides du charbon, et ce mélange pourrait être transformé en un carburant de rendement élevé pouvant alimenter n'importe quelle raffinerie du pays. Ce n'est pas un procédé nouveau; il existe depuis 17 ans; c'est une technique très importante pour l'Est du Canada. Il y a longtemps qu'on devrait l'utiliser.

La société canadienne des formes nouvelles d'énergie remettra, espérons-le, cette technique à l'honneur, non seulement pour l'Est du Canada mais aussi pour le pays tout entier.

Espérons que la houille sera utilisée très sérieusement comme source d'énergie dans un monde qui a tant besoin de carburant. Il importe d'explorer toutes nos possibilités énergétiques. Le gouvernement a manifesté l'intention de mettre à exécution le projet de construction du gazoduc qui doit acheminer du gaz naturel en Nouvelle-Écosse. Il s'y est engagé dans le discours du trône. C'est une promesse très importante si l'on songe aux possibilités de découverte de gaz naturel au large de l'Île de Sable.

Il y a aussi une autre possibilité, c'est la découverte de pétrole au large des côtes de Terre-Neuve. Il s'agit là de gisements potentiels très importants mis au jour dans une large mesure grâce aux efforts de Petro-Canada, société à laquelle notre gouvernement a voué son appui et l'a prouvé en lui accordant des capitaux additionnels de 80 millions de dollars, y voyant une importante entreprise dont va dépendre la satisfaction des besoins énergétiques futurs de notre pays. Il est important de mettre en valeur les sources d'énergie et les sources de richesse dans chacune des régions du pays, et il importe aussi qu'aucune région ne voie ses ressources naturelles ou ses possibilités d'emploi négligées.

Tous les députés conviendront que même si nous représentons chacun une circonscription, nous représentons aussi l'ensemble du pays et que, dans ce domaine très important, nous devons examiner non seulement les décisions qui ont déjà été prises mais aussi celles qui restent à prendre. C'est le 20 mai que se prendra l'une des décisions les plus importantes de l'histoire de notre pays. Mais parfois, avant qu'on puisse prendre des décisions, il faut surmonter les problèmes. Nous devons non seulement à nos commettants mais à la cause de l'unité nationale d'étudier, d'analyser et de comprendre ces problèmes et les régions où ils se posent. Ce n'est que de cette façon que nous réussirons à rendre notre pays plus uni et plus dynamique.

● (2100)

M. Nickerson: Monsieur l'Orateur, peut-être que le député accepterait que je lui pose une question?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le secrétaire parlementaire a terminé son discours, mais s'il est prêt à entendre le député de Western Arctic (M. Nickerson), je permettrai à ce dernier de poser sa question.

M. Nickerson: Monsieur l'Orateur, je dois avouer que le discours du secrétaire parlementaire m'a paru très intéressant, très stimulant, mais la question qui m'est venue spontanément à l'esprit s'inspire d'un échange survenu il y a plusieurs jours. Le député d'Edmonton-Ouest (M. Yurko) avait demandé au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde), quelle serait la part de la houille dans une politique nationale de l'énergie. Le ministre n'a pas répondu, se contentant d'éluder la question. Il a donné l'impression que le charbon n'entrerait pas en ligne de compte dans une telle politique.

Puisque le secrétaire parlementaire est dans les secrets du cabinet, peut-être peut-il nous dire si son discours de ce soir reflétait ses vues personnelles ou si on peut s'attendre à une déclaration imminente de la part du cabinet, relativement à une politique du charbon au Canada.

M. MacLellan: Monsieur l'Orateur, comme cette question est d'un grand intérêt national, le gouvernement l'étudie avec beaucoup de soin. Si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) s'est montré si avare de commentaires c'est que la question relève maintenant du ministre d'État aux Mines (M^me^ Erola). Cette dernière s'empressera de donner des précisions si le député lui en fait la demande.

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, comme je suis nouveau ici, je voudrais dire d'abord que je suis plutôt étonné de la situation où se trouve actuellement le Canada sur le plan de l'énergie. Il est inconcevable que nous puissions manquer de pétrole alors que nous avons des gisements plus importants que tous ceux qui ont été découverts jusqu'ici dans le monde, simplement parce que les gouvernements précédents n'ont pas eu la sagesse ou le courage de mettre nos ressources en valeur. Si je me suis lancé en politique c'est surtout dans le but d'aider le gouvernement à retrouver à certain sens des affaires et de faire quelque chose pour que nos ressources nous appartiennent et soient mieux exploitées et pour que nous établissions une politique économique raisonnable sur laquelle nous pourrons édifier notre avenir. La politique économique doit nécessairement tenir compte de l'énergie et la politique énergétique doit tenir compte de l'économie. Ce sont deux choses indissociables. Elles dépendent l'une de l'autre.

Nous savons depuis longtemps que le Canada est un pays riche en énergie et riche en ressources. Nous savons qu'en vendant nos ressources nous pouvons vivre comme des rois sans beaucoup travailler. Depuis une trentaine d'années les gouvernements libéraux qui se sont succédé ont beaucoup compté là-dessus pour améliorer le niveau de vie des Canadiens et cela a très bien marché jusqu'à un certain point, mais il faut distribuer soigneusement ces richesses. Il faut les utiliser sagement, non seulement pour assurer la justice sociale, mais aussi pour donner aux Canadiens des emplois créateurs et investir dans notre stabilité future, car la plupart de ces ressources finissent par s'épuiser. Il faut donc mettre de côté une partie de l'argent qu'elles nous rapportent pour édifier une base industrielle permanente que nous léguerons aux générations futures. Néanmoins, les gouvernements successifs ont toujours dépensé davantage qu'ils n'ont apporté, si bien que le Canada s'est retrouvé avec une dette nationale énorme, notamment parce que nous achetons des biens et services à l'étranger au lieu de laisser les Canadiens les produire.

Nous avons vendu nos matières premières, notre minerai de fer, notre nickel, notre amiante, notre fer blanc, notre zinc, notre tungstène, notre pétrole et notre gaz en grande quantité et à bas prix, tandis que nous achetions des automobiles, des téléviseurs, des appareils photos, des machines et des milliers d'autres produits manufacturés, au prix fort. Nous avons exporté des emplois en fournissant du travail aux étrangers. Il est temps de mettre fin à ce comportement stupide et de devenir «maîtres chez nous» pour emprunter cette expression chère au Parti Québécois; maîtres dans notre propre maison, prendre notre avenir en main et investir dans notre destinée.

J'aimerais profiter du temps qui m'est accordé pour examiner les avantages de la mise en valeur des ressources énergétiques au lieu de m'attarder à n'en considérer que le coût, comme les libéraux à courte vue l'ont toujours fait.

Le gouvernement de n'importe quel pays a le devoir de planifier en fonction des besoins de l'avenir, mais que le gouvernement d'un pays aussi étendu que le Canada—et ayant un climat aussi froid que le nôtre—n'ait pas mieux planifié la mise en valeur de nos ressources énergétiques, cela constitue

rien de moins qu'un manquement au devoir. Cependant, voilà où nous en sommes. Nous ne sommes plus des exportateurs de pétrole. Nous sommes des importateurs nets, à des prix exorbitants. Aujourd'hui, ceux qui vivent à l'est de la rivière des Outaouais doivent compter sur le pétrole étranger. Ils sont les ôtages d'accommodements incertains conclus avec des pays étrangers instables; il faut transporter ce pétrole par bateau sur de longues distances et payer des prix mondiaux qui sont extrêmement élevés. Pourquoi? Parce que depuis le début des années 70 les gouvernements n'ont pas eu assez de prévoyance et de sagesse pour exploiter les gisements de l'Ouest, ni assez de bon sens pour construire un pipe-line reliant Montréal et les provinces Atlantiques. Ces mêmes gouvernements se sont plutôt contentés de lever des impôts pour financer des programmes sociaux et des programmes d'aide à l'étranger qui étaient au-dessus de nos moyens tout en négligeant de financer et d'aider la mise en valeur et le transport d'une source vitale d'énergie.

Cette année, en 1980, nous achèterons du pétrole étranger pour cinq milliards de dollars. On peut bâtir une usine d'extraction des sables bitumineux avec cette somme, et nous devrons dépenser davantage à chaque année tant que nous n'aurons pas mis en valeur nos propres réserves, comme il se doit. A chaque année où nous retardons, les provinces Atlantiques courent le risque d'une interruption de leur approvisionnement qui aurait de terribles conséquences pour les agriculteurs et les pêcheurs, pour les usines et pour le chauffage des maisons. Que fait-on pour aider les citoyens des provinces Atlantiques? On se contente de toucher du bois en espérant qu'Hibernia sera la plus grande découverte de pétrole du monde. Nous espérons tous qu'il en soit ainsi, mais ce n'est pas vraiment de cette façon que l'on établit de bonnes politiques énergétiques.

Comment le gouvernement prévoit-il mettre en valeur les ressources énergétiques du Canada? Comment réunira-t-il les énormes quantités de capitaux—plus de 100 milliards—dont nous avons besoin pour exploiter les gisements de pétrole de l'Ouest et les sables bitumineux? Eh bien, il ne le sait pas. Il n'a pas de plan. Le gouvernement actuel, après s'être allié au NPD pour défaire le seul projet de mise en valeur des ressources énergétiques que le Canada ait jamais eu, après seulement sept mois de gouvernement conservateur, n'a aucun plan à présenter, aucun projet et aucune formule d'établissement des prix; à moins qu'on adopte le prix pondéré, ce qui coûtera probablement plus cher que notre formule.

Personne de devrait s'étonner du fait qu'un parti politique exclusivement élu par les habitants de l'est du Canada ne puisse accepter la réalité économique d'un besoin de payer un prix plus élevé pour le pétrole. Dans leur désir effréné de récolter des votes, les libéraux ont porté préjudice à l'avenir économique du Canada. Personne ici ne veut payer plus cher pour l'essence, pas plus que les Américains, les Japonais ou les Allemands de l'Ouest, mais eux n'ont pas ce choix qui s'offre à nous. Ils n'ont pas de pétrole à eux et doivent donc payer les prix mondiaux, mais ils l'acceptent. Ils ont bien réagi à la situation et ont su prospérer malgré tout. Nous, qui n'avons pas assez de pétrole chez nous, payons le prix mondial aussi pour les 20 p. 100 de nos approvisionnements que nous devons importer, pourcentage qui grimpe toujours à cause de l'augmentation annuelle de la consommation et de la baisse des réserves. Si nous ne mettons pas en œuvre un programme énergique d'exploration et d'exploitation des sables bitumineux, nous devrons aussi payer le prix mondial avant la fin du siècle.

Le programme énergétique des conservateurs, y compris sa taxe d'accise de 18c. le gallon et l'augmentation de $4 le baril, visait au moins trois objectifs importants. D'abord, il nous aurait empêchés de nous endetter davantage chaque année auprès des Arabes et des Vénézuéliens. Deuxièmement, il nous aurait incités à diminuer notre consommation d'essence tout en encourageant l'achat de plus petites voitures, l'utilisation du transport coopératif et du transport en commun, et aurait apporté divers autres moyens d'économiser l'énergie. Troisièmement, nous aurions pu employer les profits futurs à financer un programme complet d'exploitation énergétique. Comment les planificateurs du gouvernement libéral aux visées lointaines et à long terme ont-ils réagi à ce premier programme énergétique conçu pour réaliser l'autosuffisance énergétique des Canadiens? Ils l'ont rejeté. Ils l'ont sabordé. Ils ont enlevé à la population du Canada les avantages fantastiques qu'elle aurait pu tirer non seulement de l'énergie, mais aussi d'une autosuffisance économique dont elle aurait pu être fière. Ils ont dit que les Canadiens ne pouvaient s'offrir ce programme. Ils ont dit que les Canadiens ne pouvaient se permettre de payer $1.40 le gallon d'essence alors que les Américains paient $1.60 et d'autres $3.

Quelqu'un ici croit-il sérieusement que nous payons trop cher pour l'essence aujourd'hui? Le seul fait que le prix de l'essence au détail soit de $1.10 ou à peu près ne veut pas dire que nous payons $1.10 le gallon. Il y a trois milliards de dollars en surplus qui ne paraissent pas, mais qui doivent toujours être acquittés par les Canadiens, qu'ils possèdent une voiture ou non, sous forme d'impôts pour payer aux Arabes et aux Vénézueliens ce que nous coûte notre pénurie. L'histoire nous révélera le prix de la duplicité des libéraux. Chaque année passée à attendre dans l'immobilité coûtera au Canada des milliards de dollars, perdus en vain.

• (2110)

Au lieu de prétendre ne pas pouvoir payer un prix plus élevé, nous devions plutôt reconnaître que nous ne pouvons nous permettre de ne pas bénéficier des avantages que nous rapporteraient des prix plus élevés. Prenons l'exemple de l'Ontario. Cette province produit la moité des biens manufacturés du pays. Comment le pays pourrait-il alors investir 100 milliards de dollars dans l'Ouest sans que cela n'apporte une vague de prospérité en Ontario ou au Québec d'où proviennent plus de la moitié des produits nécessaires à une industrie de pointe comme celle de l'exploitation des sables bitumineux? Si nous investissons 100 milliards de dollars dans l'Ouest, d'ici 1990, près de 25 milliards de dollars reviendront à l'Ontario et au Québec et à leur industrie qui a désespérément besoin d'emplois. Ils serviront à la production de tuyaux, de valves, de turbines, de génératrices, de pompes, de camions, d'ordinateurs, de matériaux de construction, non pas seulement pour les usines mais pour les milliers de nouvelles maisons qui seront érigées autour des usines. Qui construira ces maisons et fabriquera ces biens? Eh bien, ce sont les sociétés et les habitants de l'Ontario et du Québec. En fait, les sociétés et les habitants de toutes les provinces du Canada profiteront de ces innombrables nouveaux emplois.

Hier encore, la Foothills Pipe Lines annonçait avoir passé à la Stelco de Hamilton et à l'Interprovincial Steel and Pipe Corporation de Regina une commande de 2 milliards de dollars pour les tuyaux nécessaires à la construction du gazoduc de l'Alaska. Cela représente 5,500 années-personnes d'emploi. Avec plus de 300 fournisseurs au Canada, ces sociétés vont créer 28,000 années-personnes d'emploi. Comment peut-on ne pas voir toutes les possibilités au titre de l'emploi, des techniques, de la formation et de l'investissement pour tous les Canadiens? Même les enseignants, qui ont été durement touchés dernièrement, auront plus de travail qu'ils ne pourront en faire s'ils doivent enseigner les compétences qui seront en si grande demande d'un bout à l'autre du pays.

Dans le cas du gazoduc du Québec et des Maritimes, qui constituerait un investissement de plus de 4 milliards de dollars, plus de 3 milliards de dollars reviendraient au Québec et aux Maritimes, créant ainsi 64,000 années-personnes d'emploi dans les vingt prochaines années. A cela, il faut ajouter les emplois et les possibilités pour les commerçants et les entreprises situés le long du tracé, pour se faire une idée de ce que la mise en valeur de nos ressources signifierait sur le plan de l'emploi et du bien-être des Canadiens. De nos jours, une usine de traitement des sables bitumineux coûterait plus de 5 milliards de dollars. Pour chaque usine qui serait construite, près de 1 milliard reviendrait à l'Ontario.

Un autre avantage majeur dont aurait bénéficié l'Ontario et l'ensemble du Canada grâce à la politique énergétique des conservateurs aurait été l'assurance de payer au maximum 85 p. 100 du prix mondial pour l'essence et le pétrole et encore moins pour le gaz naturel. En fait, nous n'aurions payé que 72 p. 100 du cours mondial pour le pétrole. Comparez les effets que de tels avantages auraient eus sur le secteur manufacturier et la situation de l'emploi à ceux de l'achat spéculatif de ressources énergétiques étrangères qui n'offre aucun avantage pour le Canada. D'une part, nous avons un approvisionnement parcimonieux ou douteux, assujetti à l'escalade rapide du cours mondial. Sur le marché du disponible, le baril de pétrole se vend à l'heure actuelle entre 40 et 50 dollars. D'autre part, nous pourrions jouir d'un approvisionnement assuré à des prix beaucoup plus bas en créant des emplois pour les Canadiens. Qu'est-ce qui est préférable?

Devrions-nous payer des compatriotes pour exploiter nos ressources et permettre à des sociétés canadiennes de satisfaire nos besoins énergétiques ou payer des étrangers pour leur pétrole, les laisser s'enrichir à nos dépens et leur permettre d'investir nos dollars pour acheter des sociétés canadiennes? Si nous avions eu une politique énergétique raisonnable, nous serions déjà «maîtres chez nous», maîtres de notre propre destinée, au lieu de craindre le froid et d'être tributaires d'étrangers, comme l'inaction du gouvernement libéral nous force à l'être.

Dans le débat sur la hausse des prix du pétrole, l'Ontario s'est opposée fermement à une telle hausse, arguant surtout de la perte d'emplois qui s'ensuivrait, faute de pouvoir soutenir la concurrence en raison des coûts de production plus élevés. Tel était l'argument invoqué, le vieil argument selon lequel on n'a pas les moyens. L'Ontario ne peut satisfaire aujourd'hui qu'un peu plus de 22 p. 100 de l'ensemble de ses besoins énergétiques. Elle a reconnu que grâce à des économies d'énergie et à l'adoption à des formes locales d'énergie, surtout électrique, elle pourrait atteindre l'objectif cible de 35 p. 100 de l'ensemble de ses besoins énergétiques d'ici à 1995.

Cela peut-il se faire sans que le contribuable ait à écoper? Bien sûr que non. Il en coûtera, d'après l'estimation de l'Ontario, 30 milliards de dollars au cours des 15 prochaines années. Je tiens à souligner que ce montant énorme ne représente que le quart de ce que le gouvernement conservateur proposait de consacrer à son programme d'autosuffisance en pétrole, mais qu'il ne satisfera que 12 p. 100 de plus des besoins énergétiques de l'Ontario. Comment donc peut-on justifier la dépense d'une pareille somme? Pourquoi une province dépenserait-elle une somme de 30 milliards pour accroître de 12 p. 100 sa production d'énergie? Pour les avantages qu'elle en retirera, voilà pourquoi. L'Ontario comprend les avantages que donnent l'énergie à meilleur marché et la sécurité de l'approvisionnement énergétique. Ces aspects pratiques de l'approvisionnement énergétique encourageront l'établissement et la croissance de nouvelles industries, surtout dans le domaine de la technologie de pointe, ce qui fera augmenter les rentrées d'argent au trésor provincial et stimulera la création d'emplois dans la province. L'Ontario prévoit également une réduction parallèle de sa consommation d'un pétrole de plus en plus cher, ce qui aura pour effet de réduire les influences externes sur ses affaires économiques ainsi que les coûts supplémentaires qui en découlent.

Arrêtons-nous un instant sur ce que la plus petite province du Canada entend faire pour régler ses problèmes d'énergie. L'Île-du-Prince-Édouard envisage sérieusement d'avoir recours à la solution de remplacement que constitue la biomasse. Les études qui ont été faites démontrent que, dans les conditions actuelles, pour chaque dollar dépensé pour importer de l'énergie, essentiellement du pétrole, 90c. quittent l'économie de la province. Une exploitation adéquate de la biomasse permettrait d'inverser cette situation et de garder 80c. de chaque dollar dans l'économie provinciale.

C'est ainsi qu'à la fois la province la plus peuplée et celle qui l'est le moins ont reconnu l'avantage à long terme d'investissements importants. Leur politique se résume à ceci: payer maintenant pour en retirer les dividendes plus tard, et ce principe correspond bien à l'état d'esprit qui animait les bâtisseurs de notre pays. Quel contraste avec l'incurie, le manque d'imagination et la passivité du gouvernement libéral qui compromet l'avenir économique du Canada et le laisse sous le contrôle d'intérêts étrangers. Il n'est pourtant pas encore trop tard pour le gouvernement d'admettre ses erreurs, de changer de cap, de reconnaître la nécessité de hausser le prix du pétrole afin d'accumuler les fonds nécessaires pour entreprendre la lourde tâche qui nous attend et relancer l'économie canadienne en proie au marasme. Le monde accueillerait favorablement un tel changement et serait fort désireux d'y participer. Les capitaux d'investissement afflueraient au Canada, ce qui aurait pour effet de hausser la valeur du dollar canadien, de faire naître de nouvelles entreprises, dans le domaine de l'énergie et les secteurs connexes, et de provoquer une augmentation immédiate et considérable du nombre des emplois.

Que nous réserverait l'avenir? Dans un monde marqué par la pénurie d'énergie, le Canada occuperait une place unique et privilégiée, celle d'un pays qui, non seulement possède de l'énergie en abondance, mais bénéficie aussi d'une solide infrastructure industrielle lui permettant de tirer profit de cette

énergie pour le mieux-être et l'avancement social de ses citoyens.

Je supplie donc le gouvernement de relever le défi, de reconnaître les possibilités qui s'ouvrent à nous, de prendre les mesures voulues pour réaliser ce rêve d'un pays qui possède les ressources, les compétences et la détermination d'accomplir son destin.

[*Français*]

M. Rémi Bujold (Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre part au débat de ce soir sur une motion d'opposition, motion par laquelle on déplore un manque de politique énergétique honnête et efficace.

Je crois, monsieur le président, que certains collègues, cet après-midi, disaient que ça prend du courage et de la témérité pour présenter une telle motion au début de ce 32e Parlement, et je suis d'accord avec eux. J'entendais tantôt le collègue qui me précédait dire que nous n'avions pas de politique de développement dans le domaine énergétique; je voudrais tout simplement lui signaler que notre politique de développement dans le domaine énergétique veut s'appliquer à toutes les provinces canadiennes et non pas à une ou deux provinces surtout les provinces de l'Ouest.

En parlant justement de développement énergétique on peut se rappeler l'ancien gouvernement, l'opposition officielle d'aujourd'hui qui pendant la courte période où il a été au pouvoir, a accepté une exportation massive de gaz naturel vers les États-Unis. Cette acceptation d'une exportation massive s'est faite sans aucune garantie quant à la construction d'un pipe-line, quant à un échange éventuel de gaz entre les deux pays, soit l'État de l'Alaska et le Canada. Et ce geste a également été posé par l'opposition pendant cette courte période afin d'ouvrir les portes à une exportation massive d'une des plus précieuses richesses naturelles au Canada, richesse naturelle entre autres qui est non polluante et l'une des plus importantes. En posant ce geste le gouvernement d'alors n'avait aucune politique ou programme précis pour le Canada dans ce domaine, et encore plus pour les Canadiens. Alors, monsieur le président, on ne peut certainement pas dire que c'est une politique efficace.

● (2120)

Pour nous, avant la convocation des Chambres, environ un mois après le transfert des pouvoirs, le gouvernement actuel avait déjà accepté et approuvé une décision de l'Office national de l'énergie pour le début de la construction d'un gazoduc Québec-Maritimes, soit le tronçon Saint-Lazare-Boisbriand, sur une distance d'environ 30 milles. Voilà, monsieur le président, ce que nous appelons, je crois, de l'efficacité. Mais nous voilà présentement aux prises avec un autre dilemme. Face à l'acceptation par le gouvernement fédéral du début de la construction de ce tronçon, voilà que nous faisons face à un autre gouvernement qui certainement n'a aucune politique de développement dans le domaine énergétique. Ce gouvernement, celui de la province de Québec, qui veut diminuer sa dépendance du pétrole de 30 p. 100 d'ici 1990, qui veut que, dans le domaine du gaz naturel, d'ici 1990, elle soit diminuée de 25 p. 100, ce gouvernement n'a pas encore été capable de donner son accord à la construction du gazoduc. Nous savons que ce gazoduc aurait permis d'acheminer 83 milliards de pieds cubes de gaz vers un nouveau marché, celui du Québec et des Maritimes, ce qui équivaut à 40,000 barils de pétrole par jour.

Pendant que le gouvernement du Québec refuse son accord à une telle construction, les experts du ministère québécois de l'Énergie et des Ressources ont déclaré à l'Office national de l'énergie que le Québec a besoin, pour atteindre ces 25 p. 100 qu'ils visent pour les années 1990, de la construction d'un gazoduc jusqu'à Québec, d'un prix peu élevé pendant dix ans pour le consommateur et pour le distributeur, et d'un approvisionnement garanti en gaz de l'Ouest canadien. On voit l'incohérence d'un tel gouvernement. Pendant que des fonctionnaires d'un de leurs ministères respectés, et un ministère extrêmement important dans la crise actuelle que nous traversons au Canada, demandent à l'Office national de l'énergie de prendre certaines mesures pour accélérer le développement de l'énergie et la venue de cette énergie dans la province de Québec, des ministres en place ne sont pas capables de prendre une décision, décision qui, nous pouvons le dire, est probablement exclusivement politique dans les moments que nous traversons.

Malgré cela, le ministre québécois de l'Énergie et des Ressources vient nous dire que le Québec peut payer le gaz naturel au prix mondial. Comment les partisans de l'option que le gouvernement du Québec défend à l'heure actuelle parviennent-ils à concilier leur approche irresponsable avec les possibilités sérieuses du développement du gaz? Un Québec souverain, un Québec indépendant aurait-il accès au gaz naturel de l'Ouest canadien dans des conditions identiques à celles qui existent à l'heure actuelle?

Si le Québec ne faisait plus partie du Canada, pourquoi devrait-il avoir des préférences sur les États-Unis relativement au prix du gaz naturel? Les marchés américains sont plus proches des gisements de gaz naturel que le Québec, le gaz naturel vendu aux États-Unis rapporte aux producteurs canadiens $4.86 par mille pieds cubes, contre $1.51 pour le gaz naturel vendu au Québec. Si les Québécois devaient aujourd'hui payer le prix international, leur consommation actuelle de gaz naturel leur coûterait 550 millions de dollars. Comparons ce chiffre aux 225 millions de dollars payés en réalité au niveau du gros en 1979 et cela pour seulement 7 p. 100 du bilan énergétique du Québec. Lorsqu'on parle d'une proportion de 25 p. 100, ce qui est l'objectif de 1990, il en coûterait environ deux milliards de dollars, au prix international du gaz en 1980.

Monsieur le président, il faut réellement se demander ce que deviennent les plans d'autonomie énergétique du gouvernement du Québec. Par contre, si nous examinons la politique que suit le gouvernement canadien à l'heure actuelle, nous voyons que nous essayons de développer ce plan énergétique sur une base rationnelle, comme nous l'avons souligné, comme le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) l'a souligné à plusieurs reprises, Petro-Canada, cette compagnie canadienne que nous voulons garder, dans laquelle nous voulons investir plus d'argent pour qu'elle puisse devenir une des compagnies les mieux cotées au niveau canadien, continue ses explorations dans l'Est canadien et également dans les mers du nord.

Ces découvertes que Petro-Canada a déjà faites et que certainement elle aura l'occasion de faire également dans l'avenir, profiteront à tous les Canadiens, à tous les Québécois, elles profiteront certainement à la population de l'Est du

Québec, plus particulièrement à celle du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. Nous savons de quelle façon ces régions périphériques sont dépendantes des besoins énergétiques présentement, quand nous savons que Petro-Canada, par des découvertes semblables, par la proximité du golfe, de l'océan, pourra installer des ports de mer, sur la Côte Nord, sur la basse Côte Nord, encore en Gaspésie et éventuellement pourra étudier la possibilité de développer des usines.

Il est extrêmement important, spécialement pour cette population de l'Est du Québec, de participer à tout cet avoir canadien, à toute cette richesse, et de tirer sa juste part. Comment nous, du Québec, pouvons-nous accepter tout ce qui est colporté et tout ce qui est dit présentement au Québec pour essayer de convaincre une partie de la population, partie d'ailleurs qui se rétrécit de jour en jour, et nous aurons certainement l'occasion de le constater par le prochain sondage qui doit être publié, je crois, demain, alors que nous allons certainement constater que cette partie de la population se restreint d'une façon que les membres du parti québécois et les membres du gouvernement du Québec ont certainement trouvé navrante.

Monsieur le président, je reviens aux gens du Parti québécois, comme je le disais, qui rétorquent que l'Hydro-Québec fournira les argents nécessaires pour assurer les montants voulus pour obtenir le pétrole et le gaz au prix mondial. Et ils obtiendront ces montants par de l'électricité qui sera vendue aux États-Unis. Le ministre québécois de l'Énergie et des Ressources déclarait à un journaliste de Radio-Canada le 10 mars et je cite:

> Nous allons dépendre de plus en plus du marché international pour l'achat de notre pétrole, et d'autre part, nous allons, nous, avoir de plus en plus d'électricité que nous pouvons imaginer dans le cadre d'un échange d'énergie. C'est-à-dire: nous vendons notre électricité très cher, nous servant des profits de cette électricité-là pour acheter notre pétrole, de manière à ce que le coût de l'énergie au Québec continue à être à très bon marché.

Voilà, monsieur le président, une déclaration que le ministre de l'Énergie du Québec propage à la grandeur de la province presque tous les jours. Cet après-midi, mon collègue de Labelle (M. Dupras) citait des chiffres relatifs au pétrole. Il mentionnait que les prévisions du gouvernement du Québec n'étaient pas en réalité ce que ce parti annonçait. Eh bien, je voudrais seulement examiner pendant quelques instants les prévisions d'expansion du réseau de l'Hydro-Québec. En 1985 les excédents de l'électricité disponibles pour l'exportation atteindront un sommet. A cette date, le Québec ne pourrait encore payer à l'aide de ses exportations d'électricité que 10 p. 100 de la facture totale du pétrole importé. Et ceci, monsieur le président, ne tient aucunement compte du prix mondial qu'ils devront payer pour le gaz naturel. Et on se souvient de ce que je citais tantôt, savoir que le gouvernement du Québec désire en 1990 utiliser au moins 25 p. 100 de gaz naturel pour ses besoins énergétiques.

Je crois, monsieur le président, que l'optimisme est un peu débordant de la part du gouvernement du Québec sur les excédents d'hydro-électricité. Il faut bien comprendre que ces excédents constituent des retombées à court terme. Autrement dit, monsieur le président, lorsque de nouvelles centrales entrent en service et que la demande provinciale est inférieure à la production, l'excédent est vendu aux États-Unis. Les prévisions actuelles de l'Hydro-Québec démontrent qu'après 1985 ces excédents diminueront considérablement. D'ici 1995, la demande provinciale d'hydro-électricité devra égaler l'offre.

Même si la totalité de la capacité de production actuelle engagée dans la baie James était exportée au double du prix d'aujourd'hui, les recettes brutes seraient d'environ 1.7 milliard de dollars. Cela ne donnerait aucune marge pour se convertir à l'électricité au Québec et laisserait un déficit de 2.6 milliards de dollars aux prix du pétrole de 1979, et de 5.1 milliards de dollars aux prix actuels de 1980.

On voit, monsieur le président, que le gouvernement du Québec dans ses prévisions pour l'avenir en solutions énergétiques erre totalement. Il cite des chiffres un peu à tort et à travers et base son hypothèse sur une expectative de rendement en électricité où nous n'avons aucun fondement. Et à mon avis, il est malheureux que les ministres du gouvernement du Québec essaient de convaincre une partie de cette population sur des hypothèses non vérifiées et non vérifiables pour les amener justement à leur donner la possibilité de devenir un pays indépendant, pendant cette période de crise énergétique que nous traversons, où nous savons que les plus grandes possibilités du pays se trouvent dans les autres provinces, et qu'on vienne dire à cette population que d'ici 15 ans les bénéfices que nous retirerons avec l'électricité pourront combler ce manque à gagner pour s'approvisionner en pétrole. Je trouve, monsieur le président, qu'il est extrêmement malheureux qu'on se serve d'un sujet tellement important et tellement vital pour la survie d'une population, qu'on se serve d'arguments semblables à des fins exclusivement politiques.

Je crois que nous devrions nous en tenir aux données qui existent présentement et à la réalité canadienne. Pour nous, du gouvernement fédéral, ce que nous voulons faire, nous voulons justement avoir un plan de développement, par une compagnie telle que Petro-Canada, grâce auquel nous pourrons à travers le pays diviser les richesses qui existent et faire en sorte que la province de Québec, à l'intérieur d'un pays uni puisse bénéficier de toutes les retombées et de toutes les grandes possibilités que nous avons. Et j'espère, monsieur le président, que cette population du Québec, en regardant toutes ces données et toutes ces grandes possibilités, fera en sorte de pouvoir continuer à faire partie de ce grand pays pour profiter des politiques que notre gouvernement a mises en place, de celles qu'il est en train de mettre en place, et également de tout ce qu'il s'apprête à faire dans ce domaine, pour que la province de Québec et les provinces Maritimes puissent en bénéficier au maximum.

Monsieur le président, comme j'ai essayé de le démontrer, tout ce que le gouvernement du Québec essaie présentement de nous faire accroire, c'est que le besoin énergétique en électricité pourra lui permettre d'ici quelques années de combler le déficit, surtout le déficit monétaire, pour que le Québec puisse s'approvisionner en pétrole. Mais encore une fois, monsieur le président, je ne crois pas que nous puissions croire à ces affirmations, et c'est pour cela que notre gouvernement, comme le ministre l'a déclaré cet après-midi, s'attend à prendre les mesures dans le domaine énergétique pour procurer à l'ensemble du Canada toute l'énergie dont nous avons besoin.

● (2130)

[*Traduction*]

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, j'ai le sentiment étrange d'avoir déjà assisté à ce débat. Cela remonte

à 1974, 1975 et 1976, alors qu'on ne tenait pas plus compte qu'aujourd'hui des avertissements des députés conservateurs.

Je demanderais à la Chambre d'examiner avec moi la situation confuse qui existe au Canada en ce qui concerne l'énergie. N'oublions pas que le gouvernement actuel est le même qui de 1974 à 1979, a laissé s'envenimer la situation de l'énergie. Pas plus qu'alors il ne sait maintenant affronter ce grave problème. Et pourtant, le problème était alors bien évident, autant que le nez du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, dont je regrette l'absence ce soir. En fait, aucun ministre n'est ici au moment où nous discutons de l'un des plus importants problèmes nationaux de l'heure. Il n'y a pas un seul ministre dans les banquettes ministérielles ce soir pour écouter les opinions exprimées par les députés. C'est le même vieux gouvernement, qui se plaisait à répéter aux Canadiens l'année avant les élections de mai qu'il n'y avait pas de problème d'énergie, mais qui a pourtant grossi le déficit national de 2 milliards de dollars dans sa dernière année au pouvoir.

Je constate que nous avons maintenant un demi-ministre à la Chambre. Nous ne savons pas ce qu'il fait pour mériter son traitement, mais sa moitié est là au moins.

Dans sa dernière année au pouvoir, le gouvernement a augmenté le déficit de 2 milliards de dollars afin de pouvoir payer le pétrole importé. C'est le même vieux gouvernement qui a fait campagne sur une hausse de 18c. le gallon et qui a gagné les élections, et qui maintenant se voit forcer d'imposer une hausse de 16c. le gallon presque immédiatement, qui sera indéniablement suivie d'autres augmentations.

● (2140)

Notre politique aurait permis aux Canadiens de savoir combien ils payent. Elle aurait encouragé les économies d'énergie, contrairement à ce qui a été dit dans certaines déclarations malhonnêtes que j'ai entendu faire dans ce débat par ceux d'en face. Elle aurait encouragé les économies d'énergie au même titre que la politique adoptée aux États-Unis par le président Carter. Sa politique est presque identique à celle que nous aurions adoptée si notre budget avait été voté. Elle aurait réduit de 4 à 5 milliards l'incroyable déficit budgétaire.

Le gouvernement se fiche bien de la hauteur du déficit. La politique libérale consiste à cacher délibérément aux Canadiens le prix auquel ils paient le pétrole. Il faut appeler les choses par leur nom; c'est de la dissimulation délibérée. Le budget encourage la dilapidation des ressources énergétiques en diminution. La politique libérale cherche à endormir les Canadiens avec la fausse assurance que tout va bien, alors qu'en réalité le déficit augmente encore de 2 milliards par rapport à celui de l'an dernier, et je prédis qu'il augmentera encore plus, avec cette façon éhontée qu'a cette sempiternelle équipe de faire circuler l'assiette au beurre.

Les libéraux ont beau chercher à cacher les conséquences de leur course folle vers le gouffre, les résultats n'en sont que trop évidents: inflation débridée, augmentation des faillites d'un bout à l'autre du pays, chômage sans cesse croissant et déclin constant de la confiance du public. La politique que nous avons mise au point dans le cadre du budget du député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) était une politique de rigueur, mais elle était honnête et elle était efficace. Celle du gouvernement actuel est un délayage de vagues vélléités, de camouflages et de finasseries. Les Canadiens verront à très court terme que nous avions raison. Et ils en voudront au gouvernement actuel de relancer notre magnifique pays sur la voie de la faillite. Les Canadiens verront le gouvernement Trudeau sous son vrai jour.

Quand le député de Perth (M. Jarvis) a parlé et cité des extraits du *Globe and Mail*, le ministre a récusé cette source. Moi aussi je vais y aller d'une citation, simplement pour faire voir aux députés d'en face que je ne suis pas seul à penser ce que je pense. Et je citerai un article paru la semaine dernière dans un journal qu'on peut bien rarement accuser d'être favorable aux députés de mon parti, le *Citizen* d'Ottawa.

L'article est un éditorial intitulé «Oui, mais attendez à l'an prochain».

M. Evans: Oh, oh!

M. Nielsen: Si le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) qui, sauf erreur, est secrétaire parlementaire du premier ministre, désire prendre la parole, j'espère qu'il le fera. Il y a aussi le député de Timmins-Chapleau (M. Chénier) qui tourne en rond autour de la Chambre comme une espèce de guignol. Il descend jusqu'aux premières banquettes pour faire du chahut, se déplace vers la droite, puis vers la gauche, mais je ne l'ai jamais vu participer à un débat. Que le député se lève s'il veut poser une question; nous lui répondrons.

Je tiens à vous lire l'éditorial que j'ai trouvé dans un journal libéral:

> Les libéraux fédéraux ont fait beaucoup de chichi et de baratin à propos de l'augmentation de la taxe d'accise sur le pétrole.
>
> A la Chambre des communes, c'est la question qui revient constamment pendant la période des questions, les libéraux jouant au chat et à la souris avec les conservateurs qui se bousculent pour poser des questions au gouvernement, questions qu'il ne peut évincer.
>
> La semaine dernière, il semblait vraiment que la Chambre des communes avait besoin d'une règle qui forcerait le gouvernement à dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité.

Des voix: Bravo!

M. Nielsen: Cela, monsieur l'Orateur, l'histoire du parti libéral l'a prouvé et les libéraux eux-mêmes l'ont prouvé depuis le peu de temps que siège la Chambre, c'est la dernière chose que nous apprendrons du cabinet, ce même vieux cabinet qui est de retour au pouvoir. L'éditorialiste poursuit:

> Mais le barrage a fini par céder jeudi sous les assauts répétés de questions claires et irrécusables des conservateurs Bill Jarvis et Harvie Andre. Le gouvernement a fini par dire comment il comptait tirer plus de recettes de l'énergie sans augmenter les taxes d'accise.
>
> D'abord, il y a l'échéance fixée par le gouvernement. Marc Lalonde avait dit au début de la semaine que les libéraux n'avaient jamais promis de ne pas augmenter la taxe d'accise fédérale. Leur promesse valait pour 1980 seulement, quelle que soit l'impresion que les libéraux aient voulu donner pour s'attirer des votes en février.

Un peu plus loin dans son éditorial il écrit:

> Étant donné toutefois que le gouvernement libéral ne se sentira plus lié par sa promesse après le 1er janvier 1981, ce plan et bien d'autres seront probablement mis en application. Le ministre des Finances, Allan MacEachen, a déjà annoncé dans son mini budget la hausse de la taxe de vente fédérale que payent les détaillants de combustible. Cette taxe passera de 5c. le gallon à une taxe ad valorem de 9 p. 100. À mesure que les prix du pétrole augmenteront, les revenus que le gouvernement tire de cette source augmenteront aussi.

Voilà par quelle façon détournée le gouvernement agit et voilà comment il essaie de dissimuler au pays les augmentations inévitables des prix du combustible pour tâcher de faire rejaillir le blâme sur le gouvernement qu'il a remplacé. En fait, sa politique est si cynique et si fourbe et il se soucie si peu de l'avenir du pays qu'il ne peut être appuyé que par ceux qui du fond du cœur ne croient ni au Canada ni à son avenir. C'est

une politique dont le principe fondamental est: Après moi le déluge. C'est là leur philosophie et on s'en rend bien compte.

M. Chénier: C'est ce qui vous est arrivé l'an dernier.

M. Nielsen: Voilà encore une fois Guignol. Leur politique ne démontre en rien la confiance qu'ils devraient avoir envers le pays.

M. Chénier: Quelle confiance la population canadienne avait-elle en vous?

M. Nielsen: Si le député de Timmins-Chapleau veut participer au débat au lieu de japper là-bas, qu'il demande la parole et qu'il participe au lieu de se comporter comme Guignol, de faire du bruit à la Chambre et de m'interrompre.

M. Chénier: Vous l'avez déjà dit. C'est vous le clown, pas nous.

M. Nielsen: Le gouvernement ne s'est jamais montré plus faible et fuyant que sur la question du prix de l'énergie. Les libéraux savent très bien qu'ils ne peuvent subventionner les importations pétrole aux frais du contribuable, ni continuer à accumuler d'énormes et dangereux déficits. Le service des déficits du gouvernement est maintenant devenu un élément important de nos dépenses annuelles. Notre gouvernement a essayé de faire face à cette situation. C'etait un des éléments du budget du député de Saint-Jean-Ouest. Pourtant, ce gouvernement vacillant continue à prétendre qu'il offre aux Canadiens de l'essence relativement bon marché et, ce faisant, il incite au gaspillage.

Quant à sa politique dite de conservation, on peut dire que le gouvernement n'a montré aucune initiative dans ce domaine. Il serait pourtant facile d'économiser le pétrole en réduisant le prix du gaz naturel, ce qui inciterait les Canadiens à l'utiliser de préférence au pétrole. La rencontre, il y a un jour ou deux, entre le premier ministre (M. Trudeau) et M. Bennett, le premier ministre de Colombie-Britannique sur laquelle nous n'avons encore obtenu aucun détail, n'est qu'un autre exemple de la politique bizarre du gouvernement en matière d'énergie.

Néanmoins, selon des sources bien informées, le premier ministre aurait offert de financer le projet charbonnier Colombie-Britannique-Japon à la condition que la province accorde certains allégements fiscaux pour le gazoduc de l'Alaska. C'est trahir complètement le projet du pipe-line. Le plus drôle, c'est que cela vient du premier ministre qui a accusé le gouvernement Clark de saboter ce pipe-line par ses maladresses, accusation qu'il savait injustifiée.

Quand le premier ministre s'y met, il ne se contente pas de maladresses, il saborde le projet, derrière notre dos. Je ne peux pas dire que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ait des méthodes très différentes, à voir la façon dont il a influencé ou tenté d'influencer les décisions de l'Office national de l'énergie, qui est censé être un organisme gouvernemental indépendant, rendant ses décisions en toute liberté.

● (2150)

Voici le dernier épisode de cette bouffonnerie sur le prix du pétrole: Le ministre fédéral de l'Énergie, des Mines et des Ressources fait des déclarations choquantes. Par exemple il a affirmé hier devant le Conference Board que l'Alberta, et je le cite maintenant verbatim: «Ne peut pas utiliser ses ressources au détriment du reste du Canada». Il est revenu là-dessus aujourd'hui. Cela me rappelle l'époque où je vivais dans les provinces maritimes. Les gens se sentaient vraiment privés. Pour eux, l'est du Canada se trouvait sous le pis de la vache laitière; la tête de la vache regardait les provinces des Prairies; vous pouvez alors imaginer ce dont écopaient les Maritimes. C'est exactement ce qu'elles reçoivent de ce gouvernement.

Qu'est-ce que cela veut dire, monsieur l'Orateur? Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources dénonce-t-il le fait que la Saskatchewan vend sa potasse au cours mondial ou que le Québec met son énergie hydro-électrique sur le marché? Fait-il la même déclaration à leur propos? Le ministre dit-il que l'Ontario devrait vendre sa pâte de bois ou son or ou son nickel au-dessous du cours mondial, comme il dit à l'Alberta de le faire avec ses ressources et à la Saskatchewan aussi?

C'est un jeu dangeureux auquel se livrent le parti et le gouvernement libéral à la fois en Alberta et en Colombie-Britannique. A mon avis, cela ne favorise en rien l'unité du pays. Le gouvernement joue double jeu avec les ressources provinciales et les droits provinciaux comme s'ils relevaient de la compétence fédérale. Ce n'est pas le cas et cette attitude est une des raisons pour lesquelles le pays voit monter une vague de séparatisme. Ils font exprès pour alimenter ce sentiment dans le pays. C'est indéniable. Comme le dit mon ami, ils se sont voués à la destruction du pays et ils réussissent très bien, comme on peut le voir de l'autre côté de notre frontière provinciale au Nord. Ce jeu est très dangereux. Pour moi, il n'y a pas de doute: si on avait porté une plus grande attention aux droits et aux besoins des provinces en matière énergétique entre autres, il ne serait pas question de tenir un référendum au Québec aujourd'hui.

Des voix: D'accord.

M. Nielsen: Des porte-parole du gouvernement fédéral utilisent la même tactique au Québec qu'ils employaient dans le reste du pays durant la campagne électorale. Ils ont fait de l'énergie un atout politique. Ils se rendent au Québec en lui promettant du pétrole bon marché pour influencer le vote des électeurs lors du référendum. A l'instar des milliers d'autres, j'espère que les Québecois ne se laisseront pas abuser par cet argument et rejetteront la mentalité de ghetto du Parti québecois et de ses adeptes. Mais je déplore la tactique du gouvernement fédéral qui leur promet ce qui ne lui appartient pas, méthode qui lui a servi durant la campagne électorale au mois de mai dernier. La crise de l'énergie ne sera pas réglée au pays tant que le gouvernement s'en servira à des fins politiques, qu'il n'assurera pas une direction de la conservation et qu'il refusera de prendre les mesures nécessaires pour contrôler cette situation. La situation du Québec ne peut être réglée par la promesse du pétrole à bon marché. C'est une promesse qui ne se réalisera pas.

L'énergie est un symptôme de l'échec du gouvernement actuel dans le domaine des relations fédérales-provinciales, de son mépris absolu des droits constitutionnels des provinces dans tous les domaines y compris leurs droits sur les richesses au large de leurs côtes à propos desquelles il continue à faire des déclarations menaçantes. C'est pourquoi le Canada est divisé, c'est ce qui explique la situation au Québec qui réflète un même malaise, qui est ressenti mais qui n'est pas encore exprimé aussi bruyamment dans d'autres provinces.

Dernièrement, le ministre des Finances (M. MacEachen), ce joyeux polichinelle, ce gai luron qui d'un seul coup a évincé tous ses rivaux de la direction de son parti et qui est réapparu en qualité de premier ministre à temps partiel, donc ce soi-

disant premier ministre à temps partiel a dit aux Canadiens qu'ils avaient bien les moyens de payer des taux d'intérêts exorbitants. Cet arrogant célibataire d'en face dit aux nouveaux mariés du pays, qui ont de nouvelles maisons qui coûtent cher et dont les budgets sont extrêmement serrés, qu'ils doivent payer ou vider les lieux. «Vous en avez les moyens,» leur a-t-il dit de toute la hauteur de son traitement de ministre. «Ce n'est pas un problème. Tous mes amis» dit-il «sont en mesure de payer». C'est une déclaration étonnante de la part de quelqu'un qui au cours des années passées, quand il avait encore une certaine humilité, était le paragon des vertus socialistes—un homme qui était ému aux larmes à la Chambre à la seule évocation du nombre des Canadiens vivant dans l'indigence.

Et si ce n'est pas assez, monsieur, il y a quelques jours il s'est plaint à la Chambre—du moins j'ai pensé qu'il se plaignait mais peut-être bien qu'il se vantait—que bon nombre de ses collègues du cabinet avaient l'intention de présenter des programmes coûteux qui auraient peut-être pour conséquence de faire augmenter encore davantage le déficit astronomique que nous connaissons déjà. Il semble y avoir une opposition perpétuelle entre lui et le ministre responsable de l'Expansion économique régionale.

C'est une attitude nouvelle que nous accueillons avec joie que celle du ministre qui joue maintenant le rôle de gardien des deniers publics. Il est malheureux qu'il n'ait pas adopté ce rôle un peu plus tôt—il y a quelques années, par exemple, quand ses collègues ont fait leurs premiers pas hésitants vers cet abîme fiscal au-dessus duquel ils planent maintenant.

Si les libéraux ne s'amendent pas, monsieur l'Orateur, et s'ils ne font pas face aux problèmes comme le député de Saint-Jean-Ouest l'a fait dans son budget de décembre dernier, nous vivrons bientôt l'apocalypse. A mon avis, rien ne changera, car les quatre cavaliers de l'Apocalypse sont de retour. Je veux parler du ministre des Finances, du ministre de la Justice (M. Chrétien), du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sans oublier, bien sûr, le premier ministre. La même vieille équipe, les mêmes vieilles méthodes vouées à l'échec et la même vieille assiette au beurre.

La situation est tellement déplorable, la politique du gouvernement est un tel échec que le ministre n'a même pas osé présenter un vrai budget digne de ce nom. Il nous a servi une petite chose lamentable, ratée, mal conçue, mesquine et bancale qu'il a essayé de nous faire passer pour un budget, mais sans succès malgré toute son habileté. Il l'a présentée en douce. Il l'a glissée de façon à attirer le moins d'attention possible au cours du débat sur l'Adresse quand elle avait des chances de passer inaperçue. Il a abandonné le bébé sur le seuil et s'est sauvé comme un voleur en sautant dans le premier avion pour l'Europe. Mais non sans avoir au préalable renié les droits du Parlement en nous empêchant d'étudier ces mesures monétaires. Pourtant, nous avons l'habitude de ce genre de conduite.

M. l'Orateur adjoint: Je suis vraiment désolé d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur adjoint: Il peut poursuivre avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur adjoint: La Chambre semble consentir unanimement à laisser le député continuer.

M. Nielsen: Merci, monsieur l'Orateur. C'était une grande première dans les annales budgétaires. Sans doute que la prochaine fois, le ministre restera simplement assis à son bureau et publiera une directive que la Chambre devra suivre. Grâce aux progrès de l'électronique, nous l'entendrons sans doute directement dans nos écouteurs sans qu'il nous fasse la grâce de sa présence.

Le gouvernement a commencé à émettre des décrets législatifs, comme l'a fait remarquer l'autre jour Eugene Forsey. Il affiche la même attitude méprisante à l'égard de la crise pétrolière. Un gouvernement peut difficilement se conduire ainsi, surtout lorsqu'il est aussi peu fiable que le gouvernement actuel. Comme l'a dit mon collègue, le député de Saint-Jean-Ouest, il est passé maître dans l'art de s'esquiver.

Encore une fois, ce sont les mêmes vieilles politiques libérales qui reviennent, cette vieille habitude de confier à plusieurs personnes la responsabilité d'un même secteur afin que personne ne sache qui est le vrai responsable. A mon avis, c'est le premier ministre qui est responsable de cette question. Nous avons bien un ministre de l'Énergie, mais ce n'est pas de lui que relèvent les pipe-lines, mais d'une autre personne qui siège au Sénat et ne peut donc pas répondre à nos questions. Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) a son rôle à jouer dans cette affaire quand il n'est pas trop pris par l'affaire Chrysler et trop occupé tous les jours. Nous nous demandons bien quelle décision va être prise.

Faut-il s'étonner que ces magouilleurs—je voulais dire ces baragouineurs—nous aient concocté une telle ratatouille de politiques et de programmes tout à fait indigestes?

Où se trouve actuellement le ministre de l'Énergie? Que fait-il? Il a la mine morose, tous les jours un peu plus morose et . . . insondable.

Des voix: Bravo!

• (2200)

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 10 heures du soir, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 58 du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Collenette: Je vous remercie de m'avoir accordé la parole, monsieur l'Orateur. Je veux tout simplement confirmer certains arrangements pour demain. Pour mettre la Chambre à jour, je signale que j'ai discuté avec les leaders à la Chambre de l'autre côté de l'heure réservée aux initiatives parlementaires. A l'heure actuelle, un petit nombre seulement de bills privés ont été diffusés et distribués. Les députés dont les bills ont été imprimés ne veulent ou ne peuvent pas les présenter demain. A un moment donné, nous avons espéré passer à l'étude de motions et nous avons envisagé de poursuivre l'examen des mesures ministérielles jusqu'à 5 heures. Je voudrais savoir si nous ne pourrions pas nous entendre pour procéder ainsi demain.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, nous avons exploré cette possibilité. Comme c'est la première période réservée aux initiatives parlementaires, je pense qu'il

serait préférable de s'en tenir aux bills privés plutôt qu'aux mesures ministérielles. Puisque les bills privés ne sont pas prêts, sauf erreur, le Règlement nous autorise à passer aux motions. Je sais qu'il y en a au moins une de prête, et que d'autres pourraient l'être dès demain, de sorte que l'heure réservée aux initiatives parlementaires ne serait pas perdue.

A mon avis, il importe que les simples députés puissent s'exprimer sur leurs propres affaires, et nous devons préserver ce droit. C'est le point de vue que j'ai défendu lorsque j'ai discuté cette question.

J'ai bien envisagé la possibilité de poursuivre l'étude des bills inscrits au nom du gouvernement, mais j'ai pensé qu'il vallait mieux préserver autant que possible l'heure réservée aux initiatives parlementaires. C'est peut-être là une façon d'y arriver. Ainsi, la Chambre serait saisie demain d'une motion d'initiative parlementaire.

M. l'Orateur adjoint: On propose de consacrer demain l'heure des initiatives parlementaires à l'étude de motions d'initiative parlementaire. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a la parole.

M. Knowles: D'accord.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, si nous sommes d'accord, alors peut-être qu'avant 11 heures demain nous pourrions informer les leaders des partis de la motion à appeler après que nous aurons consulté comme d'habitude les députés qui ont fait inscrire à leur nom des motions au *Feuilleton.*

M. Baker (Nepean-Carleton): La proposition nous paraît tout à fait acceptable et j'en remercie le secrétaire parlementaire.

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES FINANCES—L'AIDE AUX SOCIÉTÉS SYDNEY STEEL ET MICHELIN

L'hon. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, il y a environ trois semaines, j'ai demandé au vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) où en étaient deux projets très importants pour l'économie de la Nouvelle-Écosse, à savoir le projet d'expansion de la société Michelin et l'aide à la société Sysco. Je constate que mon collègue le député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) est à la Chambre ce soir et qu'il partage mes préoccupations bien qu'il en parle beaucoup moins que lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, ce qui est compréhensible, je suppose.

Le ministre des Finances n'a pas bronché. Il a permis au secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale (M. Harquail) de garantir à la Chambre que l'on ferait très bientôt une déclaration à ce sujet. Nous avons attendu assez longtemps, environ trois semaines, et je me sens obligé d'insister une fois de plus sur l'importance de ces projets non seulement pour la Nouvelle-Écosse, mais aussi pour l'économie canadienne.

Je tiens à profiter de l'occasion pour dire que j'ai confiance dans le nouveau ministre de l'Expansion économique régionale (M. De Bané) et que je l'admire beaucoup. C'est un homme sensible et je crois sincèrement qu'il a les intérêts de toutes les régions du Canada à cœur. Je tiens à profiter de cette première occasion pour l'assurer de mon appui.

Malheureusement, je ne peux pas en dire autant du ministre des Finances qui a eu l'occasion d'agir depuis dix ans, à titre de membre du cabinet et de ministre représentant une circonscription de la Nouvelle-Écosse. Tout au contraire, lui et l'actuel ministre du Travail (M. Regan), qui fut premier ministre de la Nouvelle-Écosse durant près d'une décennie, ont contribué à aggraver le problème au lieu d'aider à le résoudre.

● (2205)

Quoi qu'il en soit, je dirai d'abord, au sujet du projet de la Michelin, qu'il est extrêmement important. A toutes fins pratiques, c'était déjà un fait accompli au début de l'hiver dernier. Il n'y avait vraiment aucune raison valable de retarder la confirmation de ce très important projet qui non seulement placera la Nouvelle-Écosse à l'avant garde dans le domaine de la technologie du pneu radial, mais assurera même au Canada une participation essentielle dans cette industrie particulièrement importante. Il est vrai que l'industrie du caoutchouc dans certaines régions de l'Ontario est en mauvaise passe, mais cela ne devrait certes pas servir de prétexte à quiconque pour dénigrer les avantages manifestes au projet d'expansion de la Michelin en Nouvelle-Écosse. Cette société, qui fabrique l'un des meilleurs pneus au monde, sinon le meilleur, a toujours respecté ses engagements et devrait certes se voir accorder une subvention aux termes de la loi sur les subventions au développement régional à laquelle elle a droit et qu'on aurait dû annoncer il y a des semaines.

Si le gouvernement ne veut pas procéder de cette façon, il pourrait en tout cas agir sur la base d'un accord complémentaire conclu dans le cadre de l'accord général de développement entre le gouvernement de la province et celui du Canada. Je ne peux donc que réitérer mon espoir que le gouvernement va s'attaquer à cette tâche et mettre fin à ces retards qui nuisent à l'embauche en Nouvelle-Écosse ainsi qu'au dynamisme économique de cette province.

Monsieur l'Orateur, pour en revenir au cas de Sysco, je tiens à dire que cette affaire revêt une importance vitale pour l'économie de la Nouvelle-Écosse. De son succès dépend non seulement la prospérité de l'île du Cap-Breton mais aussi la rentabilité d'une grande usine située à Trenton, dans cette même province, et qui emploie quelque 2 000 personnes. En tant que représentant du Cap-Breton, le ministre des Finances devrait savoir que le fait de retarder une décision de ce genre constitue la forme de refus la plus désastreuse. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il s'est livré à ce genre de tactique depuis pratiquement dix ans en compagnie de Tom Kent qui est probablement le gestionnaire le plus incompétent qu'une grande société ait jamais pu avoir à sa tête, ce qui a eu pour effet de retarder d'une décennie les décisions à prendre et au lieu de moderniser l'entreprise et de la faire prospérer à partir de ce quelle était en 1970 lorsque, pour différentes raisons, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a dû alors prendre le contrôle de cette société qui produisait alors environ un million de tonnes d'acier par an sous l'impulsion de ce même directeur qui vient de reprendre ses fonctions pour essayer de la ressuci-

ter après dix années de laisser-aller. Au lieu d'agir, le gouvernement a continué d'atermoyer et de différer. Monsieur l'Orateur, les précédents ne manquent pas qui puissent justifier le gouvernement du Canada d'agir sans tarder pour libérer Nouvelle-Écosse de ce boulet économique. L'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent a été réorganisée et sa dette consolidée. Air Canada a été allégé d'un fardeau semblable, et la Nouvelle-Écosse mérite au moins le même traitement que le gouvernement accorde aux régions les plus riches du Canada.

Je vois que mon temps de parole, si court dans ce débat à l'ajournement, est presque écoulé. Puis-je simplement inciter le gouvernement à se mettre à l'œuvre. Nous nous sommes occupés de cette affaire quand nous étions au pouvoir. Le gouvernement n'a rien fait pendant dix ans et depuis qu'il a repris le pouvoir, il revient aux mêmes vieilles promesses dont nous avons un exemple dans le grandiose projet Gabarouse, dont le vice-premier ministre s'est enorgueilli pendant des années et qui n'a rien apporté à personne.

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur l'Orateur, le gouvernement actuel s'intéresse comme le député à l'avenir de la Société Sydney Steel au Cap-Breton et à la possibilité que la société de pneus Michelin ouvre de nouvelles installations de fabrication et d'activité connexe en Nouvelle-Écosse.

● (2210)

Le député sait très bien que le gouvernement actuel a signé le premier accord auxiliaire important pour aider la Sydney Steel en décembre 1977, des sommes totalisant près de 20 millions de dollars. Il s'était de nouveau engagé à fournir une aide importante à la Sydney Steel en avril 1979, mais le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement du Canada qui a assumé le pouvoir après le 22 mai 1979 n'y ont pas donné suite. Depuis lors, les circonstances qui avaient poussé le gouvernement fédéral à offrir son aide à Sysco ont beaucoup changé. La compagnie et la province ont décidé de ne pas conclure de contrat de billettes à long terme avec la Société Tree Island Steel de Colombie-Britannique, et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse s'est retiré de toute étude conjointe générale visant à trouver des solutions rentables pour la compagnie. J'ai bon espoir, cependant, que le Canada et la Nouvelle-Écosse reprendront sérieusement l'étude de solutions futures à long terme pour Sysco.

Je dois rappeler au député, évidemment, que la Sydney Steel est une société de la Couronne provinciale et que les décisions concernant son avenir sont en grande partie dictées par les objectifs du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Toutefois, je ne crois pas que les remèdes à court terme qu'on a proposés de temps à autre pour relancer Sysco soient la bonne façon de régler les problèmes que connaît la société.

Sauf erreur, la province de la Nouvelle-Écosse avait présenté une proposition à l'administration précédente en janvier dernier. Aucune décision n'avait été prise à ce moment-là. Comme le ministre des Finances (M. MacEachen) l'a indiqué à la Chambre, il a discuté de la situation de Sysco avec le premier ministre Buchanan à une réunion qu'il a eue avec lui le 11 avril à Halifax et à l'occasion d'autres entretiens au téléphone. Il a aussi dit à la Chambre aujourd'hui que le ministre de l'Expansion économique régionale (M. De Bané) et d'autres membres du gouvernement étaient prêts à rencontrer en tout temps les représentants du gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour étudier des plans concrets susceptibles d'assurer la rentabilité future de l'aciérie provinciale située à Sydney. Il a souligné que toute contribution fédérale devra se faire dans le cadre d'un plan basé sur un programme rentable de production, de ventes et de mises en marché qui puisse aussi assurer l'avenir à long terme de Sysco.

L'ÉNERGIE—LA PROTECTION DES PERSONNES À FAIBLE REVENU CONTRE LES HAUSSES DE PRIX VERTIGINEUSES

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, nous vivons une période critique de l'histoire des provinces Maritimes. Le bien-être économique et social du Nouveau-Brunswick, par exemple, est gravement menacé et les difficultés chroniques qu'il éprouve ne sont pas près de disparaître. En 1979-1980, la province avait le privilège douteux de tirer la moitié de ses recettes du gouvernement fédéral—elle suit ainsi dans les traces de l'Île-du-Prince-Édouard et sera bientôt imitée par la Nouvelle-Écosse. En outre, le coût de l'énergie, à la hausse, menace la seule industrie d'importance du Nouveau-Brunswick, l'exploitation forestière, car ses papeteries sont beaucoup plus énergivores que celles de ses concurrents ailleurs; toutes ces difficultés surgissent à une époque où l'enrayement des maladies et la modernisation des usines s'imposent également à tout prix. En outre, certains avantages sociaux ayant freiné l'exode hors de la province au cours des années 1970—une bonne chose en soi—le taux de chômage y est élevé malgré le nombre respectable d'emplois créés.

En fait, c'est seulement maintenant que le Nouveau-Brunswick connaît le problème auquel la plupart des autres provinces ont dû s'adapter depuis un certain temps déjà, à savoir, un nombre croissant de personnes, surtout des femmes, à la recherche d'un emploi, armées d'une instruction plus poussée et d'aspirations professionnelles en conséquence.

Mais voilà qu'existe depuis si longtemps chez nous que nous avons presque cessé de le considérer comme un problème un autre obstacle majeur au redressement économique des Maritimes. Pour que le Nouveau-Brunswick écoule sa production manufacturière à l'extérieur de la province, il devra prospecter de nouveaux marchés et adapter ses techniques aux conditions locales. Mais les grandes sociétés établies à l'extérieur de la région ne sont pas intéressées à investir dans pareille prospection, ni dans la recherche et le développement, et la plupart des entreprises locales peuvent rarement se le permettre.

Ces possibilités, qu'il nous faut saisir au vol, ont trait principalement à l'énergie. Sur le plan de l'approvisionnement, plusieurs possibilités s'offrent à nous de freiner notre dépendance croissante et dangereuse du pétrole importé—dangereuse pour l'ensemble du Canada qui subventionne déjà le Nouveau-Brunswick, à lui seul, dans l'ordre de près de un million de dollars par jour. Le chiffre est actuellement de plus de 3 millions de dollars pour l'ensemble de la région de l'Atlantique.

La meilleure solution consiste à exploiter davantage le potentiel hydro-électrique, surtout celui de l'énergie marémotrice de Fundy, parce que cette source d'énergie ne s'épuisera jamais. Certains arguent que l'énergie marémotrice coûterait trop cher, mais le prix des combustibles fossiles monte en flèche et si l'on compare ce que coûterait un tel projet et les sommes qu'il faudra investir pour exploiter les sables bitumineux, il faut se demander pourquoi on a mis tellement de temps à étudier le projet de Fundy.

Nous devrions aussi songer à établir un réseau d'énergie régional et à exploiter les sources abondantes d'énergie que nous possédons dans des régions isolées, commes les petites chutes Churchill au Labrador, qui sont encore inexploitées. Le Nouveau-Brunswick a décidé pour sa part d'exploiter l'énergie nucléaire à Point Lepreau, qui commencera à remplir de 20 à 30 p. 100 des besoins d'électricité de la province l'année prochaine. Bien entendu, la solution idéale pour les usines de pâte et de papier consiste à transformer les déchets de bois en énergie. Non seulement cela nous permettrait d'importer moins de pétrole mais, cela favoriserait la mise au point de nouvelles techniques de gestion forestière tant pour les terres agricoles que pour les terrains boisés appartenant aux particuliers. L'utilisation du charbon et de la tourbe combustible présente encore des problèmes d'ordre technique mais ces ressources existent en abondance.

● (2215)

L'utilisation du gaz naturel soulève deux problèmes distincts. Le Nouveau-Brunswick est en mesure d'envisager des avantages substantiels. Petro-Canada a proposé d'expédier le gaz naturel liquéfié depuis l'Arctique vers un port de l'Est, où il serait retransformé en gaz et acheminé vers les marchés du centre, sans compter que la Q & M et la TransCanada ont proposé d'expédier le gaz de l'Ouest vers l'Est en attendant que les ressources de l'Arctique soient accessibles; tous ces projets entraîneraient beaucoup de remue-ménage. C'est ainsi que la Q & M prévoit créer 5,500 années-homme au cours d'une période de trois ans.

L'accessibilité au gaz naturel ouvre de nombreuses perspectives industrielles, y compris la fabrication des appareils nécessaires à la conversion au gaz, la fabrication de tuyaux de plastique pour l'acheminement du gaz, enfin la fabrication de produits à base de la potasse qu'on a commencé à exploiter au Nouveau-Brunswick.

Cependant, la perspective la plus intéressante a trait à l'expansion des chantiers maritimes de St-Jean puisqu'il faudrait construire des méthaniers. Les experts conviennent que l'instauration d'un programme en deux étapes d'une valeur de 50 millions de dollars visant à agrandir les cales sèches du port, et comme ce dernier est libre de glace à longueur d'année et comporte d'autres installations modernes, les chantiers navals auraient de bonnes chances d'obtenir des contrats de construction de navires.

Bien que l'exploitation du gaz naturel comporte des risques à long terme mais contrôlables, l'enthousiasme actuel ne devrait pas nous les faire oublier. Le gaz étant une ressource non renouvelable, les Maritimes ne doivent pas commettre la même erreur qu'ils ont faite relativement au pétrole et éviter de lier leur avenir à un autre produit appelé à disparaître. La consommation de gaz naturel doit être considérée essentiellement comme transitoire puisque la solution ultime réside dans la conservation et le recours aux formes d'énergie durables.

Le gouvernement précédent, en dépit du bref répit que lui avait accordé les libéraux et leurs émissaires de l'Ouest, avait pu démontrer qu'il comprenait le problème et la nécessité d'une action immédiate et globale.

Presque tous les experts en économie au Canada ou à l'étranger, sans compter les anciens ministres libéraux des Finances et de l'Énergie, ont reconnu qu'aucune campagne de conservation ne pourrait réussir, pas plus qu'on ne pourrait exploiter d'autres formes d'énergie, à moins que les prix du pétrole n'atteignent des niveaux réalistes. La banque d'énergie qu'on avait proposée aurait été justement le mécanisme nécessaire au financement des recherches et de la conversion dans les Maritimes, sans compter qu'il aurait servi à mettre sur pied la société d'énergie des Maritimes, élément essentiel à toute stratégie régionale à long terme. Le budget reconnaissait également le besoin d'amortir l'impact des augmentations du prix du pétrole durant la période de transition, d'où le crédit d'impôt à l'énergie et la subvention pour l'électricité produite par des centrales thermiques.

Dans le cas d'une famille moyenne de quatre personnes vivant dans les Maritimes, gagnant $21,000 par an et parcourant 12,000 milles par an en voiture avec une consommation moyenne de 20 milles au gallon, le crédit d'impôt à l'énergie de $80 par adulte et de $30 par enfant se serait élevé à $220, ce qui aurait compensé à 100 p. 100 l'augmentation de la taxe d'accise de 18c. et celle du prix du baril de pétrole de $4. Quelle que soit la politique du gouvernement sur le prix du pétrole, je recommande que l'on porte une attention spéciale aux Canadiens dont le revenu est faible ou moyen et que l'objectif d'auto-suffisance énergétique soit axé sur la mise en valeur de nos propres ressources.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Monsieur l'Orateur, lorsque le ministre a répondu aux questions de l'honorable député de York Sunburry (M. Howie), il a expliqué qu'il était en train de négocier les prix du pétrole avec les provinces productrices et qu'il ne pouvait donc pas savoir quel serait l'impact des nouveaux prix sur les provinces de l'Atlantique tant que ces négociations n'auraient pas abouti. Toutefois, on peut dire avec certitude que les conséquences d'une augmentation de prix auraient été plus graves sous le gouvernement précédent. En fait, l'augmentation du prix cette année sera inférieure à la moitié de celle qu'avaient prévue les conservateurs.

Le gouvernement étudie les besoins des provinces de l'Atlantique dans le cadre d'une stratégie énergétique globale qu'il est en train d'élaborer. Toutefois, il ne pourra établir de programmes précis que lorsqu'il saura de quelles recettes il disposera. Et ces recettes dépendent des négociations en cours. N'oublions pas l'aide considérable que le gouvernement fédéral a accordée aux provinces de l'Atlantique pour les aider à payer le coût du pétrole.

● (2220)

Pendant des années, le gouvernement fédéral a en effet donné diverses formes d'aide à cette région pour l'aider à répondre à ses besoins en électricité. Cette aide remonte aux débuts des années 60. A cette époque, le gouvernement accordait des crédits en vertu de la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces de l'Atlantique. Récemment, le gouvernement fédéral a consenti des prêts au Nouveau-Brunswick pour l'aider à construire la centrale nucléaire de Pointe-Lepreau et à la Nouvelle-Écosse pour la construction de la deuxième centrale thermique au charbon à la mine Lingan. Quant à l'Île-du-Prince-Édouard, elle a été aidée grâce à la construction d'un cable de raccordement lui permettant d'avoir de l'électricité à moindre prix des provinces voisines. Enfin, le gouvernement fédéral aide Terre-Neuve, par l'intermédiaire de la Lower Churchill Development Corporation, grâce à des

études sur le potentiel hydro-électrique du Labrador et des systèmes de transmission connexes.

Le gouvernement fédéral est persuadé que la Société de l'énergie des Maritimes est l'organisme qui, par la coopération, pourrait organiser et développer un réseau efficace de distribution de l'électricité dans les provinces Maritimes. Le gouvernement fédéral est prêt à appuyer financièrement cette forme élargie de coopération et de planification régionale dès que les provinces Maritimes conviendront d'une procédure qui rendra possible la coordination nécessaire. Toute nouvelle étude de l'énergie marémotrice de la baie de Fundy doit attendre la formation de la Société de l'énergie des Maritimes aux termes d'une convention signée par les trois provinces Maritimes et le gouvernement fédéral en février 1979.

Je voudrais rappeler aux députés les sommes considérables qui ont été versées pour indemniser les habitants des provinces de l'Atlantique des majorations des prix pétroliers. Depuis six ans les gens des provinces de l'Atlantique ont reçu grâce à ce programme 2.5 milliards de dollars ou environ $1,100 par personne.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le temps alloué à l'honorable secrétaire parlementaire est expiré.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA—LES ALLÉGATIONS D'ACTES ILLÉGAUX

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, je tiens ce soir à soulever certaines questions très graves au sujet de l'Opération Checkmate de la GRC, de la Commission McDonald et du rôle que le gouvernement libéral a joué jusqu'ici dans toute cette affaire. Je dois ajouter que malheureusement depuis le début de la présente législature, le parti progressiste-conservateur est demeuré absolument muet, tant à la Chambre qu'ailleurs, sur toutes ces questions très importantes et directement liées à la responsabilité qu'a le gouvernement de voir au respect de la loi au Canada.

L'Opération Checkmate, dont on a admis l'existence les 19 et 20 avril, consistait en une série d'actes illégaux perpétrés sous le couvert de mesures visant au démembrement de certaines organisations en vertu du prétendu mandat qui avait été accordé au service de sécurité de la GRC. Ce qui m'intéresse dans tout cela, c'est que si nous devons respecter le principe selon lequel la loi est la même pour la GRC et tous les autres Canadiens—et c'est certainement là l'un des principes à la base de tout le système juridique canadien—alors qu'il est manifeste qu'il y a eu des infractions soit au Code criminel, soit à quelque autre loi fédérale, le gouvernement doit absolument réprimer lesdites irrégularités.

Bien sûr, nous avons vu, lorsqu'il y a eu poursuite en justice dans certains cas, que les tribunaux tenaient compte des circonstances pour en arriver à un verdict. Citons le cas du surintendant Cobb qui a été acquitté dans l'affaire d'effraction à l'APLQ. Malheureusement, par son attitude le gouvernement ne semble pas respecter le principe selon lequel tous les hommes sont égaux devant la loi; il préfère dire, devant certains actes illégaux perpétrés par la GRC, que si la GRC a violé la loi, c'est que nous devons la modifier. Voilà la conception que se fait de la loi le gouvernement libéral, et c'est une conception que nous rejetons de ce côté-ci de la Chambre.

Je me bornerai à signaler un exemple: l'ouverture du courrier. Nous avons été témoins d'une série de ces incidents, où du courrier a été ouvert illégalement et de la réaction du gouvernement. Le solliciteur général (M. Kaplan) a vivement répondu qu'il y aurait peut-être lieu alors de modifier la loi pour rendre légale cette grave violation de la vie privée de l'individu. Encore là, nous rejetons cette réponse.

Nombre de remèdes existent auxquels le gouvernement pourrait songer pour résoudre le problème des infractions commises par la GRC. Il y a au fond trois solutions. Premièrement, il y a la question de poursuites par les procureurs généraux des provinces ou le procureur général fédéral. Évidemment, la question de compétence a été une de celles qui ont surgi dans mon échange de vues avec le premier ministre (M. Trudeau) le 21 avril.

● (2225)

Il n'y a absolument aucun doute que notre droit pénal confère au gouvernement fédéral la responsabilité et, en fait, la compétence exclusive pour intenter des poursuites en vertu de lois fédérales comme la loi sur les postes et la loi de l'impôt sur le revenu. Au fait, la Cour suprême du Canada n'a pas statué sur la compétence du gouvernement fédéral pour intenter des poursuites au terme du Code criminel du Canada. Il s'agit, évidemment, de la décision Hauser de la Cour suprême du Canada. Les poursuites sont donc un recours possible.

Un deuxième recours consisterait à prendre des mesures disciplinaires contre les agents de la GRC qui ont enfreint la loi, et en troisième lieu, les personnes ou les groupes qui ont été victimes des actes illégaux de la GRC pourraient intenter des poursuites. Cependant, ce sont là des procédures longues et coûteuses.

Ce qu'il faut retenir dans tous ces cas d'actes illégaux, c'est qu'ils n'ont pas encore abouti à une seule accusation ni à une seule poursuite. Et c'est à ce sujet que de nombreux Canadiens s'interrogent et mettent en doute la volonté du gouvernement et de son prédécesseur de faire respecter la règle du droit dans notre pays.

Une foule d'infractions au Code criminel ont été commises: faux et usage de faux, effractions, vols et usurpation d'identité. D'après moi, le gouvernement ne doit pas tenter de se dissimuler derrière la Commission McDonald, mais doit plutôt montrer aux Canadiens que si la loi a été violée, il se doit de poursuivre les coupables, car la loi doit être la même pour tous.

A l'époque où la Commission McDonald a été constituée, les membres du Nouveau parti démocratique se sont dits préoccupés par un certain nombre de points, notamment son mandat restreint qui, entre autres, ne lui permettait pas de se pencher sur la responsabilité politique des services de sécurité. Nous nous inquiétions franchement des antécédents politiques d'un certain nombre de commissaires et de certains de leurs principaux collaborateurs, qui avaient été très actifs au sein du parti libéral.

Nous ne voulons pas que la GRC fasse office de bouc émissaire si les responsables de ses opérations illégales sont des hommes politiques. La Commission poursuit son enquête depuis environ trois ans et chaque fois que des opérations illégales de la GRC ont fait surface, les ministériels nous ont dit qu'il faudrait attendre la fin des travaux de la Commission pour obtenir des éclaircissements.

Selon nous, il est temps de faire quelque chose. Le premier ministre a signalé qu'il a l'intention d'attendre que la Commission présente son rapport. D'après ce que la Commission a fait jusqu'ici et surtout vu le contenu du premier rapport de la Commission à propos de la loi sur les secrets officiels, nous ne croyons pas vraiment que son prochain rapport puisse aider vraiment à résoudre les problèmes qui existent à cet égard.

Pour terminer, je signale qu'il y a deux choses à propos desquelles nous voudrions obtenir des précisions. D'abord, les mesures perturbatrices que la GRC avait utilisées dans le cadre de l'opération «Checkmate» sont-elles encore autorisées en vertu du mandat des services de sécurité et sont-elles encore utilisées? Deuxièmement, comme je l'ai déjà demandé au premier ministre, qu'est-il arrivé aux dossiers sur l'opération «Checkmate» qui ont été détruits et qui a autorisé leur destruction?

Il y a bien d'autres questions importantes concernant la GRC et la loi et je suis certain qu'elles seront soulevées d'ici quelque temps.

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre le député, mais son temps est écoulé.

M. Russell MacLellan (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Monsieur l'Orateur, comme le premier ministre (M. Trudeau) et le solliciteur général (M. Kaplan) l'ont tous deux déclaré, le gouvernement n'a pas pour politique de commenter les travaux quotidiens de la Commission d'enquête. Cela veut dire notamment qu'il n'a pas pour politique de commenter les détails de l'opération «Checkmate» et la destruction des dossiers connexes puisque la Commission fait aussi enquête là-dessus.

Par ailleurs, le solliciteur général, comme ses prédécesseurs immédiats, a pour politique de veiller au bon fonctionnement de la loi. Le gouvernement songe d'ailleurs à mettre au point des mécanismes pour régir l'activité de la GRC et il espère que le rapport que présentera sous peu la Commission d'enquête pourra lui être utile à cet égard.

● (2230)

La responsabilité de porter des accusations n'incombe pas au premier ministre (M. Trudeau) ni au solliciteur général (M. Kaplan); c'est exclusivement aux procureurs généraux, fédéral ou provinciaux selon le cas, qu'il appartient de porter des accusations. Le juge MacDonald a bel et bien dit cependant qu'il préférerait qu'on attende la publication de son rapport avant de prendre de telles mesures, et comme il s'est engagé à publier son rapport l'été prochain, il me semble raisonnable de respecter ce vœu de la Commission.

Le gouvernement reconnaît que les procureurs généraux provinciaux sont entièrement libres de déterminer quelle mesure prendre et quand le faire. Le solliciteur général leur a offert ses services de consultation et deux procureurs généraux provinciaux ont accepté son offre, à la suite de quoi il leur fournira de plus amples renseignements qu'il possède. Si toutefois l'un des procureurs généraux cherchait à avoir accès aux transcriptions des délibérations à huis clos de la Commission, il ne faudrait pas oublier que les commissaires ont statué que ces documents leur appartenaient exclusivement. Ainsi, en pareilles circonstances, il faudrait que le solliciteur général parle de ces demandes avec les rapporteurs.

La Commission a établi des règles qui précisent qui a le droit de consulter les comptes rendus des délibérations à huis clos. Le gouvernement du Canada a accès à ces documents mais, d'après les rapporteurs, il serait contraire aux dispositions réglementaires de la Commission que ces renseignements fassent l'objet d'une plus grande diffusion. Toutefois, si l'un des procureurs généraux concernés juge bon de présenter des instances officielles au solliciteur général pour permettre la consultation de ces documents, le solliciteur général est disposé à parler de cette question avec les membres de la Commission.

M. l'Orateur adjoint: La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 31.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 9 mai 1980

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

CHRYSLER CANADA—LE PRÉSUMÉ ÉCHEC DANS LA NÉGOCIATION D'UN ACCORD ÉQUITABLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Kushner (Calgary-Est): Madame le Président, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente.

Étant donné que l'industrie de la fabrication automobile est en proie à une crise financière par suite des nombreuses fluctuations du marché et de la concurrence d'outre-mer et comme les emplois et le gagne-pain de milliers de Canadiens sont menacés par la mauvaise administration et l'incompétence du gouvernement libéral, notamment du ministre de l'Industrie et du Commerce, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Est (M. Yurko):

Que la Chambre reproche au ministre de l'Industrie et du Commerce d'avoir négligé de négocier un accord équitable avec Chrysler en vue de protéger les emplois des Canadiens et d'avoir induit les députés et les Canadiens en erreur en annonçant publiquement à trois reprises qu'il était tombé d'accord avec Chrysler.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE TOURISME

ON DEMANDE DE CRÉER UN MINISTÈRE À PART ENTIÈRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente et importante non seulement pour la population de Parry Sound-Muskoka, mais aussi pour celle de toutes les régions du pays dont l'économie est basée en très grande partie sur les revenus du tourisme.

En 1978, les revenus totaux générés par les touristes, tant canadiens qu'étrangers, se chiffraient à 11.1 milliards de dollars ou 5 p. 100 du PNB du pays. Étant donné que les revenus tirés des services directement ou indirectement liés au tourisme représentent au Canada une partie substantielle du PNB, je propose, avec l'appui du député de Western Arctic (M. Nickerson):

Que le gouvernement crée un ministère du tourisme à part entière qui sera dirigé par un ministre dont l'unique responsabilité sera le tourisme au Canada et dont le personnel se composera des fonctionnaires présentement employés par la direction du tourisme de l'actuel ministère de l'Industrie et du Commerce.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

LE RESPECT DE L'AANB DANS LES NÉGOCIATIONS SUR L'ÉNERGIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

L'article 109 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et les décisions de la Cour suprême du Canada indiquent clairement que les mines et les minéraux ainsi que le pétrole et le gaz appartiennent aux provinces où ils sont situés. Le gouvernement du Canada a respecté les dispositions de cet article dans le cas des ressources du Québec et de l'Ontario comme l'amiante, le plomb, le zinc, le nickel, l'électricité, etc. En conséquence, je propose avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que la Chambre demande au premier ministre d'admettre qu'il est de son devoir vis-à-vis de lui-même et du public de respecter et de faire appliquer la constitution et qu'il demande au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'observer les dispositions de l'article 109 dans les négociations sur l'énergie en cours actuellement.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AÉROPORTS

L'EXPLOITATION D'UN AÉROPORT DANS LA RÉGION DE HAMILTON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Article 43 du Règlement

Étant donné que le ministre des Transports a déclaré récemment que le gouvernement n'avait encore rien décidé en ce qui a trait à l'avenir de l'aéroport de Hamilton, et étant donné que les gouvernements libéraux précédents et le tout dernier gouvernement conservateur avaient fait depuis deux ans des déclarations pour indiquer qu'ils étaient prêts à approuver pour pas moins de 40 millions de dollars de crédits pour réaliser des projets d'agrandissement, je propose, avec l'appui du député de Beaches (M. Young):

Que le gouvernement actuel indique brièvement quels projets il a élaborés en vue de l'exploitation d'un aéroport régional dans la région de Hamilton, en prenant bien soin de préciser les paramètres en ce qui concerne les dimensions de cet aéroport régional, son mode de financement et le type d'aéronefs qu'il sera appelé à desservir.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA DÉCLARATION PRÉJUDICIABLE AUX EMPLOYÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et importante.

Dans son numéro du 7 mai 1980, le *Citizen* d'Ottawa fait dire au député d'Ottawa-Ouest (M. Francis): «. . . qu'il connaissait des cas d'employées qui avaient dû coucher avec leur surveillant pour obtenir des promotions.»

Comme cet article fait maintenant planer des soupçons sur le personnel de la Chambre des communes, je propose, appuyé par le député du Yukon (M. Nielsen):

Que le député d'Ottawa-Ouest soit prié immédiatement de comparaître devant le comité permanent de la gestion et du service aux députés afin d'expliquer ses déclarations très choquantes et très préjudiciables.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AVORTEMENT

ON DEMANDE UN DÉBAT SUR LE CODE CRIMINEL ET DES MODIFICATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement afin de présenter une motion urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que 60,000 enfants canadiens innocents n'ont pu voir le jour par suite des décisions qu'ont prises des comités d'avortement thérapeutique l'année dernière, et étant donné que les foetus ne sont pas des appendices informes rattachés au sein de leur mère, mais des êtres vivants envers lesquels la société a une responsabilité morale indéniable, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que la Chambre ordonne au gouvernement d'organiser le plus tôt possible un débat parlementaire approfondi sur le sujet dans le but de modifier le Code criminel de façon à reconnaître aux enfants à naître tout l'éventail des droits juridiques et de la personne et qu'en outre, les trois partis politiques représentés dans cette enceinte consentent à un vote libre sur les modifications à apporter au Code criminel du Canada.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Pour mettre en délibération une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

L'AIDE FINANCIÈRE POUR L'EXPORTATION D'UN RÉSEAU DE TRANSPORT RAPIDE ET LÉGER POUR LE SUD-OUEST DE LA C.-B.—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, les gouvernements libéraux précédents avaient fait des promesses concernant le financement des réseaux de transport rapide et léger, promesses qu'ils n'ont pas tenues. Or, les avantages de tels réseaux sont bien connus: économies d'énergie, efficacité des déplacements, suppression de viaducs et allégement de la circulation dans les banlieues résidentielles. Je propose donc, appuyé par le député de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell):

Que la Chambre demande au gouvernement fédéral d'accorder une aide financière importante pour la construction et l'exploitation du réseau de transport rapide et léger proposé pour le sud-ouest de la Colombie-Britannique.

Mme le Président: Il faut le consentement unanime de la Chambre pour mettre en délibération une motion de ce genre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LA PROMOTION DU CIDRE DOUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Il faut de toute urgence prendre des mesures pour protéger les producteurs de produits de base au Canada. Je propose donc, appuyé par le député de South Shore (M. Crouse), puisque la Chambre vient d'adopter, à l'unanimité le bill S-4 définissant le champagne canadien:

Que le ministre de l'Agriculture use de son influence pour faire promulguer enfin, après un long retard, des règlements visant à préserver la pureté du cidre doux et à en protéger le marché, afin que les Canadiens qui n'ont ni le goût ni les moyens de boire du champagne puissent goûter tranquillement et en toute sobriété les saines propriétés du cidre doux naturel.

Mme le Président: Cette motion nécessite le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI TENDANT À PERMETTRE LA MODIFICATION AU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill J. Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour proposer une motion importante et urgente.

Comme certaines provinces ont à maintes reprises refusé d'appuyer le rapatriement de Grande-Bretagne de la constitution du Canada, je propose, appuyé par le député de Provencher (M. Epp):

Que le Parlement du Canada soumette une adresse à Sa Majesté la Reine Elisabeth priant Sa Majesté qu'il lui plaise de faire présenter un projet de loi au Parlement du Royaume-Uni, tendant à permettre la modification au Canada de la constitution du Canada.

Mme le Président: Pareille motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Les députés ont entendu le libellé de la motion du député d'Edmonton-Est (M. Yurko). Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Le très honorable premier ministre (M. Trudeau).

● (1115)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, les députés se souviendront sans doute que le gouvernement que j'ai dirigé jusqu'à l'année dernière avait déposé au Parlement un Livre blanc et un bill qui auraient eu les effets qu'appelle la motion du député d'en face.

Naturellement, nous espérons toujours que cela se produira et que les Canadiens pourront vraiment considérer qu'ils ont une constitution canadienne plutôt qu'une constitution vieille d'un siècle, adoptée dans un autre pays, et qui ne peut être modifiée que là-bas. Tel est notre but depuis de nombreuses années.

Je crois que les députés m'ont déjà entendu dire que de nombreux premiers ministres appartenant à des partis politiques différents ont essayé de la rapatrier et que les premières tentatives remontent au milieu des années 20. Chaque fois nous avons échoué; parce que, comme le dit la motion, certaines et parfois plusieurs provinces ont refusé de s'entendre sur une formule d'amendement.

Nous sommes résolus à nous assurer qu'au cours des prochains mois, la Chambre aura l'occasion de s'exprimer sur cette question. Les leaders des partis à la Chambre et moi-même pourrions nous entendre sur le moment opportun pour le faire. Pour ma part, je pense qu'il serait souhaitable de consulter les gouvernements provinciaux avant de donner suite unilatéralement à cette motion.

Des voix: Bravo!

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, pour faire suite brièvement à ce que le premier ministre (M. Trudeau) vient de dire, je pense que la plupart des Canadiens souhaitent que le Canada ait le pouvoir de modifier sa propre constitution. Je pense que cela va de soi, mais j'estimais nécessaire de le préciser, compte tenu de l'esprit dans lequel le premier ministre a appuyé la motion qui vient d'être présentée. Je suis heureux d'apprendre que les leaders à la Chambre des communes se consulteraient au sujet d'un débat à la Chambre, sur cette question. Je pense que cette proposition tombe à point et je l'en félicite.

Je le félicite également d'avoir signalé qu'il serait non seulement nécessaire de consulter les gouvernements provinciaux avant d'agir unilatéralement mais qu'il conviendrait de le faire.

Au nom de mon parti, je puis dire que je serais tout à fait disposé à consulter mon ami, le leader du gouvernement à la Chambre, quant au moment le plus favorable à la tenue d'un tel débat. Je m'engage, au nom de mon parti, à participer à ce genre de discussion si elle est convoquée.

Je félicite donc le député d'avoir présenté cette motion aujourd'hui et je crois que, compte tenu des conditions exposées par le premier ministre, la motion mérite l'appui de la Chambre.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, non seulement félicitons-nous le député d'avoir présenté cette motion mais nous félicitons aussi le premier ministre (M. Trudeau) de lui avoir accordé la considération dont il vient de faire preuve.

Je tiens en tout cas à lui dire au nom de mon parti que nous sommes tout à fait disposés à nous entretenir avec les leaders des autres partis à la Chambre au sujet de la date appropriée à laquelle nous pourrions débattre de cette question et j'espère que nous tomberons d'accord là-dessus.

● (1120)

M. Bill J. Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, à propos de la motion, puis-je dire combien je me réjouis des remarques du premier ministre et des leaders à la Chambre des deux partis d'opposition. Toutefois, je dois informer la Chambre que, cet après-midi, au cours de la période réservée à l'étude des initiatives parlementaires, soit de 4 à 5, la motion nº 13, qui traite précisément de cette question, sera mise à l'étude.

Il me semble que la motion de cet après-midi porte non seulement sur le rapatriement de la constitution, mais encore sur la formule d'amendement possible, qui remonte assez loin en arrière. J'espère en tout cas que de nombreux députés prendront la parole pour dire ce qu'ils pensent de cette motion.

J'espère, madame le Président, qu'une motion semblable à celle qui a été proposée ce matin, aux termes de l'article 43 du Règlement, ou à celle qui sera débattue cet après-midi pendant l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires, sera comme il se doit étudiée plus à fond et au plus tôt par la Chambre.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE DANS LA TRIBUNE DES DIPLOMATES QUI ONT FACILITÉ L'ÉVASION D'IRAN DE DIPLOMATES AMÉRICAINS

Mme le Président: Avant la période des questions orales, je voudrais signaler la présence dans nos tribunes de nos diplomates en Iran qui ont facilité l'évasion des diplomates américains.

[*Traduction*]

C'est toujours un honneur que d'avoir l'occasion de rendre service à autrui. Je suis certaine que cela a suffi à gratifier nos diplomates en Iran, mais je sais également que la Chambre veut profiter de l'occasion pour rendre hommage au courage et au discernement de l'ambassadeur Taylor et de ses collègues et les féliciter de leur geste dont le Canada est extrêmement fier.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que je viens de recevoir une résolution conjointe du Sénat et de la Chambre des représentants de l'État du Tennessee, exprimant leur gratitude envers le gouvernement et la population du Canada pour les initiatives prises par les diplomates canadiens en Iran. Je suis certaine que les députés voudront que je donne suite, en leur nom, à cette résolution.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

CHRYSLER CANADA—LES RAISONS DE LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Michael Wilson (Etobicoke-Centre): Madame le Président, hier, le chef de l'opposition a tenté en vain de savoir pourquoi le cabinet a fait volte-face en annulant sa décision au sujet de Chrysler.

Ma question s'adresse au premier ministre en l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce. Le premier ministre dira-t-il à la Chambre si c'est à cause d'initiatives ou de déclarations de Chrysler Canada ou du gouvernement ontarien que le cabinet fédéral a pris le contre-pied de la position que le ministre de l'Industrie et du Commerce avait apparemment adoptée?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je veux signaler qu'il n'y a pas eu de volte-face. La question, qui a été débattue à plusieurs reprises au cabinet, a été discutée à nouveau aujourd'hui. Aucune décision n'a été prise assez tôt pour qu'une déclaration puisse être faite hier après-midi.

M. Wilson: Madame le Président, il y a eu nettement une volte-face. Le ministre de l'Industrie et du Commerce avait manifesté son intention de faire une déclaration à 3 heures, mais peu de temps après, il est sorti du conseil des ministres et a exprimé le regret qu'aucune décision n'ait été prise et qu'aucune déclaration ne serait faite.

• (1125)

Ma question porte davantage sur la position du gouvernement des États-Unis. C'est aujourd'hui que la commission américaine des prêts (U.S. Loan Board) doit faire connaître sa décision au sujet de son programme d'aide à la société Chrysler. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a affirmé très clairement que la position qu'adopterait le gouvernement fédéral dépendait très étroitement de la position de la commission américaine.

Étant donné l'importance de cette décision, je suis convaincue que le premier ministre doit être au courant de ces négociations. Partant, pourrait-il dire si la commission américaine des prêts a posé des exigences particulières à notre pays, ce qui expliquerait ce revirement de situation? La commission américaine des prêts a-t-elle demandé quelque chose que le Canada ne pouvait pas accepter?

M. Trudeau: Non, madame le Président. Si le ministre avait espéré faire sa déclaration hier, c'est parce que le Bureau du crédit des États-Unis se réunissait aujourd'hui. Je le répète, après en avoir discuté au cabinet, nous avons jugé que nous n'étions pas prêts à prendre une décision, bien que le Bureau américain du crédit se réunisse aujourd'hui.

D'une part, le ministre a tenté de communiquer avec son homologue—je crois que c'est M. Miller—qui siège au Bureau américain du crédit, mais celui-ci se trouvait en Yougoslavie où il assistait aux obsèques du président Tito, ce qui nous a empêchés d'obtenir certains renseignements complémentaires. D'autre part, nous avons appris que le gouvernement de l'Ontario espérait obtenir de meilleures conditions que celles qui étaient prévues dans l'arrangement mis au point entre des représentants de la Chrysler et les fonctionnaires et ministres canadiens.

Je me suis entretenu personnellement avec le premier ministre de l'Ontario qui m'a confirmé qu'il espérait améliorer cette entente, et qu'il souhaitait rencontrer des représentants de la Chrysler au début de la semaine prochaine. Le ministre fédéral participerait sans doute également à cette réunion. A ce moment-là, ils tenteront de tirer de la situation le meilleur parti possible pour les Canadiens, mais en général, le gouvernement fédéral désire toujours évidemment aider cette industrie et ses travailleurs dont les emplois dépendent de sa survie. Évidemment, nous nous en remettons à la très grande sagesse du gouvernement de l'Ontario qui croit qu'il est possible d'en arriver à un règlement plus avantageux et nous accepterons ce qui sera alors proposé.

M. Wilson: Ma question supplémentaire s'adresse aussi au premier ministre, madame le Président. Ce matin, pendant la séance du comité, le ministre de l'Industrie et du Commerce s'en est violemment pris aux membres du comité qui demandaient si le ministère avait prévu quelque plan d'urgence et si le gouvernement étudiait des solutions de rechange à l'aide financière dont on discute présentement étant donné la situation précaire de la société qui a perdu 400 millions de dollars au cours du premier trimestre. Nous n'avons pas trop bien compris pourquoi il se tenait en quelque sorte sur la défensive. J'ai pensé que c'était parce qu'il n'y avait peut-être pas de plan d'urgence de prêt.

J'aimerais demander au premier ministre si un plan d'urgence a été élaboré pour le cas où on n'arriverait pas à s'entendre avec Chrysler Canada, compte tenu de l'embarras dans lequel se trouvent les employés et les fournisseurs de cette société. S'il n'existe pas de plan d'urgence, pourrait-il s'engager à prendre des mesures pour en dresser un au plus tôt?

M. Trudeau: Madame le Président, je crois que le Règlement m'interdit de formuler des commentaires à propos d'une question dont un comité a été saisi. Je dois avouer que même si le Règlement ne me l'interdisait pas, je n'ai pas suivi les délibérations de ce comité. Tout ce que je puis dire, c'est que le ministre a agi d'une façon bien différente de son habitude s'il «s'en est violement pris» à qui que ce soit, pour parler comme le député. C'est un homme très patient et très positif.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: S'il n'a pas voulu parler d'un plan d'urgence, c'est probablement parce que nous ne croyons pas que l'affaire Chrysler ait échoué. Comme je viens de l'indiquer au député, nous espérons au contraire que la réunion convoquée pour la semaine prochaine par le gouvernement ontarien aura un heureux dénouement et qu'il en sortira même un meilleur arrangement pour les Canadiens. Je pense que le député nous aurait blâmés de nous lancer dans une affaire que même le gouvernement ontarien croyait possible d'améliorer.

Questions orales

CHRYSLER CANADA—L'AIDE SOUS FORME DE PRÊTS GARANTIS

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire pour le premier ministre. Son collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré le 7 mars que le gouvernement s'était engagé à garantir des prêts à la société Chrysler, comme en fait foi le *Ottawa Journal* du 8 mars qui rapportait les propos suivants du ministre:

Oh! certainement. Nous nous y sommes engagés durant la campagne électorale.

Compte tenu de cette déclaration, le gouvernement a-t-il pris pour position qu'il fournira de l'aide à la société Chrysler en lui garantissant des prêts, peu importe que le gouvernement ontarien participe ou non au programme d'aide? Est-ce bien la position du gouvernement vu l'engagement qu'il avait pris ou est-ce que le premier ministre tente maintenant de rejeter le blâme sur le gouvernement de l'Ontario pour avoir occasionné un certain retard?

● (1130)

En supposant que le gouvernement de l'Ontario décide de ne pas participer du tout à ce programme, le gouvernement du Canada honorera-t-il l'engagement qu'il avait pris au cours de la campagne électorale au sujet des garanties de prêts?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la question est hypothétique puisqu'elle impose de présumer de ce que le gouvernement de l'Ontario compte faire ou ne pas faire. Il faudrait que je vois à ce moment-là si le gouvernement de l'Ontario ne pense pas qu'une industrie de sa propre province devrait recevoir une certaine aide et il est possible, dans ce cas, que nous ayons à revoir l'engagement d'aider Chrysler.

Je ne dis pas que nous n'aiderions pas Chrysler, mais le député aurait certes tort de suggérer que le gouvernement de la province même dans laquelle nous essayons de sauver les emplois des travailleurs est mal informé de la question et que son jugement devrait être rejeté.

M. Crosbie: Madame le Président, le premier ministre a laissé son ministre dans l'incertitude, mais il y a des milliers de travailleurs de l'industrie automobile qui attendent aussi avec impatience. C'était le gouvernement du premier ministre qui avait pris l'engagement au cours des élections d'accorder des garanties de prêts à Chrysler et il n'avait pas alors consulté le gouvernement de l'Ontario et n'avait pas dit que son aide dépendrait de la participation ontarienne. C'est le parti du premier ministre qui avait pris cet engagement.

Le premier ministre confirmera-t-il que son gouvernement accordera les garanties de prêts, avec ou sans la participation de l'Ontario, qu'il ne va pas maintenant en faire une condition et dira-t-il à la Chambre, puisque le président Carter a récemment communiqué avec lui par téléphone, si l'aide du gouvernement américain à Chrysler aux États-Unis dépend aussi de la participation du Canada? Est-ce là une condition que les États-Unis ont fixée? Il y a deux parties dans cette question. J'espère que le premier ministre s'en rend compte et qu'il répondra aux deux.

M. Trudeau: Quant à la deuxième partie, ma réponse est non, madame le Président. Pour ce qui est de la première, je suis étonné que le député semble nous proposer de donner suite à une affaire que le gouvernement de l'Ontario ne juge pas avantageuse.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Nous nous sommes engagés à aider la Chrysler, madame le Président. Mais nous ne nous sommes pas engagés à l'aider même si la compagnie refusait de se soumettre à certaines conditions. En fait, quand j'ai pris cet engagement à Windsor, j'ai indiqué que nous allions aider la Chrysler à condition qu'elle se soumette à certaines conditions.

Aujourd'hui, le gouvernement de l'Ontario estime que la société n'est pas allée assez loin et il serait ridicule que je dise maintenant que notre gouvernement est prêt à passer outre à l'avis du gouvernement de l'Ontario sans donner l'occasion à ce dernier de s'expliquer. Peut-être allons-nous quand même agir sans l'Ontario, peut-être que non. J'estime qu'il faut donner au gouvernement de la province l'occasion de s'expliquer.

M. Crosbie: Madame le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse encore au premier ministre. Le premier ministre ne convient-il pas que le gouvernement du Canada a le devoir de favoriser le développement économique et les conditions économiques en général dans l'ensemble du pays et, qu'avec ou sans l'aide des provinces, il doit remplir ces obligations surtout si elles sont renforcées par des promesses électorales.

Pourrait-il nous dire également si la question qui achoppe tient au fait que Chrysler hésite à s'engager à préserver ou à accroître le nombre d'emplois? Est-ce là la difficulté?

M. Trudeau: Madame le Président, je doute pouvoir éclairer davantage le député. J'ai dit que des négociations ont lieu avec la Chrysler depuis assez longtemps. Notre ministre est parvenu à une entente globale qui paraît assez bonne mais qu'il ne l'est pas assez aux yeux du gouvernement de l'Ontario. Je ne saurais en dire davantage.

Le député peut bien téléphoner s'il le veut à un représentant du gouvernement de l'Ontario et lui demander si c'est pour enlever des emplois aux travailleurs d'Ontario qu'il retarde les choses. Je serais bien étonné qu'on lui donne cette réponse.

M. Crosbie: Là n'est point la question.

* * *

L'ÉNERGIE

LA CRÉATION D'UNE AGENCE DE SURVEILLANCE DU PRIX DU PÉTROLE

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, je vais poser ma question au premier ministre. Durant la campagne électorale, le parti libéral a promis de mettre sur pied une agence de surveillance du prix du pétrole dont un des objectifs serait de conseiller le gouvernement pour fixer un prix convenable. J'aimerais rappeler au premier ministre que cela constitue un des sept principaux engagements pris par le parti libéral lors de la campagne électorale.

Hier, non pas à la chambre mais après les débats, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé que le gouvernement n'avait pas l'intention de mettre sur pied cette agence avant la hausse des prix prévue pour les mois de juin ou de juillet prochain. Deuxièmement, il a dit et je cite ses paroles: «On ne demandera même pas l'avis du nouveau cerbère énergétique au cours de cette période et de celle qui suivra». Le premier ministre pourrait-il nous dire lequel de ses sept engagements il a l'intention de ne pas honorer prochainement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, nous maintenons toujours cet engagement. Nous voulons mettre sur pied cette agence de surveillance du prix du pétrole qui sera très utile au gouvernement dans le cadre de sa politique énergétique.

Au train où vont les négociations, nous ne pourrons probablement pas profiter des services de cette agence avant le 1er juillet. Le ministre ne veut pas dire que nous arriverons au 1er juillet sans avoir fixé de prix pour le pétrole. Voilà pourquoi il a dit, je suppose, qu'il aurait à poursuivre ses travaux même si l'agence n'avait pas terminé les siens.

M. Rae: Madame le Président, hier le ministre a affirmé que, selon les renseignements du gouvernement, l'exploitation des réserves classiques coûte environ $8 le baril. Je demande au premier ministre s'il sait où le ministre a obtenu ce chiffre et s'il peut expliquer pourquoi la production d'un baril classique de pétrole coûte quatre fois plus en 1980 qu'il ne coûtait avant les hausses considérables des prix qui ont débuté en 1973?

M. Trudeau: Madame le Président, l'honorable député sait peut-être que depuis 1973, nous nous trouvons aux prises avec une inflation qui a fait augmenter le coût des travaux relatifs à la production du pétrole.

M. Rae: Les bénéfices réalisés par l'industrie du pétrole constituent, madame le Président, un facteur supplémentaire. Le premier ministre a déclaré que les multinationales installées au Canada investissaient leurs bénéfices dans des secteurs autres que ceux qui nous assureraient une plus grande sécurité en matière d'approvisionnement énergétique. Les chiffres dévoilés pour le premier trimestre de l'année révèlent que les bénéfices des sociétés se sont accrus de 102 p. 100 d'après les prix courants.

Le premier ministre aurait-il l'obligeance de nous expliquer comment il peut justifier les augmentations envisagées aujourd'hui, compte tenu des profits inespérés que réalisent les sociétés pétrolières en ce moment même.

M. Trudeau: Madame le Président, je ne cherche à justifier aucune augmentation de prix. Le ministre compétent est dans l'Ouest du pays, à Regina, je crois, où il discute de ce problème particulier. Je ne puis donc affirmer à l'avance que les résultats satisferont le député ou moi-même.

Quant aux profits des sociétés pétrolières, je conviens avec le député que jusqu'ici, ils ont semblé des plus excessifs. C'est sur cette question que portait ma réponse de l'autre jour. En fait, d'après moi, la politique énergétique du parti du député se rapproche de la nôtre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: . . . à beaucoup d'égards et c'est pourquoi nous cherchons à conclure une alliance entre nos deux partis.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION DU PÉTROLE ET DU GAZ

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Pourrait-il nous dire si cet organisme de surveillance, ou d'examen, des prix constitue un premier pas en vue de la réalisation du projet du gouvernement qui consiste à mettre sur pied un service d'utilité publique, de compétence fédérale, auquel seraient confiées la production et la distribution du pétrole et du gaz à l'échelle nationale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, madame le Président, il s'agit d'un organisme chargé de vérifier les prix et non de s'emparer du marché.

* * *

● (1140)

L'ÉNERGIE ATOMIQUE

L'ADOPTION DE MESURES SÉCURITAIRES PLUS STRICTES ET PLUS EFFICACES

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Compte tenu du rôle international important que joue le Canada dans la diffusion de la technologie et du combustible nucléaire, et vu le rapport pessimiste que la Conférence internationale d'évaluation du cycle du combustible a publié à propos de la prolifération éventuelle de l'énergie nucléaire dans le monde, le premier ministre a-t-il discuté avec son homologue japonais de nouvelles mesures visant à imposer des garanties internationales plus strictes et portant entre autres sur le contrôle éventuel du cycle du combustible dans les pays clients, la création de centres régionaux d'élimination des déchets nucléaires ou le renvoi du combustible épuisé aux États fournisseurs?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Oui, madame le Président. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en a discuté devant moi. Le premier ministre japonais a donné une réponse assez satisfaisante pour ce qui est des garanties.

M. Wenman: Madame le Président, le premier ministre a déclaré à la Chambre la semaine dernière que le Canada ne disposait que d'un délai extrêmement court pour assurer la viabilité de l'industrie nucléaire. Voici la question que je pose au premier ministre: Compte tenu du peu de temps dont il dispose, le gouvernement a-t-il l'intention de réduire les exigences du Canada relativement à l'exportation de matières nucléaires, de les garder au niveau actuel ou d'imposer des conditions encore plus strictes?

M. Trudeau: Madame le Président, il n'est pas question d'abaisser les normes. Nous voulons les maintenir. Je n'ai pas compris le préambule de la question. J'ignore si le député voudrait les rendre plus strictes à certains égards, mais je lui ferai remarquer que le Canada a été à l'avant-garde pour ce qui est d'exiger plus de garanties. En fait, un grand nombre d'autres pays qui fabriquent des machines utilisant l'énergie nucléaire ne sont pas encore allés aussi loin que le Canada.

* * *

L'AGRICULTURE

LES PAIEMENTS DE STABILISATION AUX ÉLEVEURS DE PORCS

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre a annoncé dernièrement que les éleveurs de porcs canadiens recevraient des subventions de stabilisation cette année. Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi le montant maximum qu'un éleveur peut demander est basé sur le chiffre de 5,000 porcs.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, après avoir consulté le Conseil canadien du porc qui a recommandé ce chiffre, après avoir tenu compte de la production totale de porcs au Canada et en replaçant ces facteurs dans la perspective appropriée, nous avons décidé que c'était un chiffre raisonnable.

M. Vankoughnet: Madame le Président, le ministre sait-il que le programme permet à certains producteurs de réclamer des versements pour 15,000 porcs à condition de fournir la preuve qu'ils ont trois associés légitimes. Ceci dit, le ministre va-t-il convenir que le plafond de 5,000 porcs est injuste pour les producteurs indépendants qui ont investi des sommes considérables pour rentabiliser leur exploitation?

Dans l'affirmative, envisage-t-il d'augmenter ce plafond afin que les douze producteurs de l'Ontario qui élèvent plus de 5,000 porcs chacun puissent bénéficier des mêmes avantages que leurs concurrents qui ont des associés?

M. Whelan: Madame le Président, si le député veut se donner la peine de vérifier, il constatera que nous avons déjà appliqué ce mécanisme aux producteurs de pommes et d'autres produits, dans les cas où un père et son fils, un père et ses deux fils ou trois associés étaient en cause. Nous avons fait la même chose pour les éleveurs de bovins, puisque nous avons consideré un maximum de 2,500 têtes de bétail par éleveur, avec un plafond de 7,500 bêtes en ce qui concerne les paiements de stabilisation du prix du bœuf.

Par conséquent le principe des versements de stabilisation du prix du porc n'est pas nouveau. Nous pensons que le programme touchera environ 90 p. 100 de la production, mais les intéressés doivent prouver qu'ils sont producteurs au même titre que les producteurs des autres produits que j'ai mentionnés; il n'y a donc rien de nouveau là-dedans. Ce mécanisme protège les fermes familiales et le producteur independant qui s'adonne véritablement à l'élevage porcin.

Questions orales

[*Français*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

ON DEMANDE QUAND SERONT APPLIQUÉES LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La semaine dernière, le ministre de la Justice a déposé le rapport annuel de la Commission des droits de la personne. La Commission a fait plusieurs recommandations parmi lesquelles celle d'ajouter comme motifs de discrimination les convictions politiques, la maladie mentale et l'orientation sexuelle. Étant donné le bien-fondé de ces recommandations, est-ce que le premier ministre peut dire à la Chambre quand il va agir afin de protéger les victimes de ces formes de discrimination?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai pas eu moi-même l'occasion d'être saisi du rapport dont parle le député, mais je peux l'assurer que le ministre de la Justice y verra au plus tôt, et peut-être pourra-t-il donner une réponse la semaine prochaine.

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au très honorable premier ministre.

En 1978, le premier ministre a affirmé dans une lettre qu'il attendrait les recommandations de la Commission des droits de la personne avant d'ajouter comme motifs de discrimination l'orientation sexuelle. Maintenant, est-ce que le premier ministre peut dire à la Chambre s'il va suivre l'exemple de la province de Québec et les recommandations de la Commission, et ajouter comme motif de discrimination l'orientation sexuelle?

M. Trudeau: Madame le Président, je viens de dire au député que je n'avais pas lu le rapport; par conséquent, je n'ai pas pris connaissance des recommandations qu'il contient, et je ne veux pas faire de commentaires. Je sais tout simplement que le député a obtenu hier du leader du gouvernement à la Chambre une réponse à l'effet que nous songions à confier à un comité spécial de la Chambre l'étude de cette question. Si le député veut y faire valoir ses idées, il aura peut-être l'occasion de le faire à ce moment-là.

* * *

[*Traduction*]

LES SYSTÈMES INFORMATIQUES

L'UTILISATION DE BANQUES DE DONNÉES PAR LE GOUVERNEMENT

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, je crois savoir que le président du Conseil du Trésor a été mis au courant de l'enquête entreprise aux États-Unis après qu'une école privée de New York a essayé d'avoir accès à 21 banques de données canadiennes.

Le président du Conseil du Trésor peut-il nous confirmer qu'au moins deux de ces 21 banques de données canadiennes appartenaient au gouvernement fédéral? Le ministre peut-il déposer immédiatement la liste de toutes les banques de données fédérales reliées aux systèmes Infodat ou Datapac ainsi que la description des renseignements contenus dans ces banques?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, ce vol de données informatiques est évidemment une affaire très grave. Le gouvernement possède effectivement deux des banques de données dont le député a parlé, mais je crois qu'aucun ordinateur gouvernemental avec accès direct par téléphone ne contient de renseignements secrets.

J'ai également appris qu'on aurait également cherché à avoir accès à la banque informatique du gouvernement de la même façon. Néanmoins, on m'a dit qu'aucune de ces tentatives n'avaient abouti. Les services de sécurité et d'évaluation de la GRC sont chargés d'assurer la sécurité de ces banques de données. Jusqu'ici nous avons l'assurance qu'aucun renseignement n'a été obtenu à la suite de ces tentatives.

M. Beatty: Madame le Président, le président du Conseil du Trésor n'a pas dit s'il était prêt à déposer la liste des banques de données reliées aux systèmes Infodat ou Datapac et à indiquer la teneur des renseignements qu'elles contiennent. Je voudrais savoir s'il peut le faire.

Le ministre peut-il également confirmer que, selon les juristes du ministère de la Justice, obtenir des renseignements confidentiels d'une banque de données ne constitue pas un délit au Canada, même si c'en est un que de voler du temps d'ordinateur, du temps de télécommunications? Le ministre peut-il nous dire s'il a communiqué avec son collègue le ministre de la Justice dans le but de remédier aux failles que la loi présente actuellement à cet égard?

M. Johnston: Madame le Président, pour ce qui est du dépôt de certains renseignements concernant les banques de données du gouvernement, je vais étudier la chose. Quant à la deuxième partie de la question, à savoir le vol de données informatiques, je crois savoir qu'un appel sera logé à la Cour suprême, cet automne, en vertu de l'article 287 du Code criminel.

Il n'est pas certain que l'article en question couvre le genre de délit dont nous parlons. J'ai l'intention de recommander au ministre de la Justice de songer à modifier le Code criminel pour qu'il soit bien clair que ce genre de vol constitue une infraction d'après le Code criminel.

● (1150)

LES FINANCES

LA BAISSE DU TRANSFERT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES ENTREPRISES D'UTILITÉ PUBLIQUE

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et concerne la loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique en vertu de laquelle l'État doit verser aux provinces l'équivalent de 95 p. 100 de l'impôt du revenu payé par les sociétés. Or, en vertu du décret du conseil nº 816 de 1980, ce pourcentage a été baissé à 50 p. 100. Depuis quand et en vertu de quoi, le cabinet peut-il changer un texte statutaire par un décret du conseil?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, le cabinet n'a pas le droit de changer un texte statutaire par un décret du conseil et ce n'est pas ce que le gouvernement a fait non plus.

M. Taylor: Comment ce décret du conseil ne change-t-il pas ce texte statutaire et en vertu de quelle autorité cette décision a-t-elle donc été prise?

M. MacEachen: Madame le Président, les textes statutaires habilitent le ministre des Finances à établir le calendrier des versements aux provinces et c'est sur ces dispositions que nous nous sommes fondés pour agir.

Le député remarquera que l'ancien gouvernement avait également adopté et appliqué un programme de dépenses prévoyant de telles économies. J'en déduis donc que j'ai bien fait de prendre cette décision pour laquelle non seulement l'ancien gouvernement libéral mais aussi l'ancien gouvernement conservateur avaient opté en vertu des pouvoirs que les textes statutaires confèrent au ministre des Finances.

M. Crosbie: Cessez donc de vous retrancher derrière quelqu'un d'autre.

* * *

LE LOGEMENT

LE FINANCEMENT DES LOGEMENTS À BUT NON LUCRATIF—L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS COOPÉRATIFS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Étant donné que la demande de logements à but non lucratif excède 11,000 unités pour 1980 et que plus de 5,000 logements coopératifs sont prêts à être occupés sans subventions, le ministre assurera-t-il à la Fondation du logement coopératif, qui se réunit ici-même aujourd'hui, qu'au moins 2,000 logements coopératifs supplémentaires seront accordées immédiatement?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, comme je l'ai expliqué en privé à mon honorable collègue de l'opposition, les coopératives conviennent particulièrement bien aux locataires dont la situation financière est difficile. Il est possible qu'il y ait une nouvelle répartition des fonds, dans les limites de mon budget et de celui de la Société. C'est une question que moi-même et des hauts fonctionnaires de la Société étudions actuellement, de concert avec des ministres provinciaux.

Mme Mitchell: Madame le Président, ma question avait trait à des logements supplémentaires et non pas à un transfert de logements. Cette semaine, les sociétés municipales de logement sans but lucratif se sont elles aussi réunies à Ottawa. Elles ont formulé cinq recommandations auxquelles le ministre donnera suite, j'espère.

Comme les pauvres, surtout, ont désespérément besoin de logement à un prix abordable, le ministre accepterait-il de présenter un programme de remembrement foncier pour aider les municipalités à construire des logements sociaux?

M. Cosgrove: Madame le Président, ma réponse n'était peut-être pas claire, mais ce que j'ai essayé de dire au député d'en face c'est que, dans le cadre du budget de la société, on pourra, j'espère, affecter des fonds à ce secteur des coopératives, de sorte que je parlais bien de nouveaux logements.

D'autre part, ce problème est caractéristique du problème général qui se pose, et ma réponse à la seconde question du député est celle-ci: je dois m'efforcer d'agir dans les limites du budget. Nous ne disposons pas de fonds pour le second programme qu'elle a mentionné. J'en comprends certes l'urgence, mais nous sommes pressés de toutes parts par des besoins urgents; aussi, en tant que nouveau ministre, je m'emploie à établir les priorités.

* * *

L'AGRICULTURE

LES PORCS—LES PAIEMENTS DE STABILISATION AUX NAISSEURS DE PORCELETS

M. Murray Cardiff (Huron-Bruce): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture qui a récemment annoncé le versement de paiements de stabilisation aux producteurs de porcs. Je me demande si le ministre a tenu compte du fait que ces paiements de stabilisation ne sont pas versés aux naisseurs de porcelets dont les entreprises nécessitent de gros investissements et sont sérieusement affectées par le marasme actuel qui frappe l'industrie porcine.

Le ministre a-t-il l'intention de venir en aide à ces naisseurs pour leur permettre de surmonter la crise actuelle et, si tel est le cas, peut-il dire à la Chambre comment il compte s'y prendre?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je suis sûr que le député sait tout aussi bien que moi qu'il existe certaines entreprises qui se spécialisent dans l'élevage complet des porcs depuis la naissance jusqu'à l'abattage. C'est à ce niveau que résident les problèmes de duplication, de doubles paiements, etc. J'aimerais bien que l'on puisse mettre au point un programme qui rendrait service aux naisseurs de porcelets ou aux éleveurs de porcs à saussices, selon l'expression que l'on préfère employer, et qui permettrait à d'autres gens de les transformer en produits finis.

Je me rends compte de la situation intenable dans laquelle se trouvent certains de ces producteurs mais la loi actuelle sur laquelle je fonde mon action est intangible et il me faudrait présenter un programme totalement nouveau relativement à ce genre de production pour les faire bénéficier de ces versements.

M. Cardiff: Madame le Président, le ministre prône souvent la mise en place d'offices de gestion des stocks de porcins. Est-ce à dire qu'il voudrait voir disparaître certaines entreprises d'élevage de porcs et estime-t-il qu'il faudrait encourager la faillite de certaines de ces entreprises, qui ont engagé beaucoup de capitaux, dans le but de réduire les stocks?

M. Whelan: Madame le Président, étant donné l'expérience du député qui a été en contact avec les offices de commercialisation, je suis étonné de l'entendre insinuer que je pourrais avoir la cruauté d'acculer ainsi, qui que ce soit à la faillite. Je ne veux absolument pas voir les éleveurs de porcins pénalisés financièrement, mais le député sait que ces derniers peuvent agir et qu'ils auraient pu le faire déjà pour améliorer leur situation financière et approvisionner le marché de façon beaucoup plus ordonnée, ce qui est d'ailleurs la cause de leurs difficultés actuelles.

Le député sait fort bien, j'en suis convaincu, que les éleveurs de porcs m'ont souvent rappelé de ne pas intervenir dans leurs opérations. Ils m'ont dit de bien me garder de me mêler de leurs affaires. Je les ai pourtant avertis à deux ou trois reprises qu'ils ne sauraient que faire de leur surcroît de production. Je leur ai demandé comment ils comptaient vendre leurs porcs. Je les ai prévenus qu'ils pourraient détruire la stabilité économique de la production de porcins, et ce qui devait arriver arriva. N'importe qui, les yeux bandés, aurait pu le prédire.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA SURVEILLANCE DE DÉPUTÉS

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Madame le Président, comme le solliciteur général est absent, je voudrais adresser ma question au premier ministre. Elle porte sur la pratique, sous son ancien ministère, selon laquelle un organisme relevant du bureau du solliciteur général établissait des listes de Canadiens qui manifestaient leur opposition, à l'extérieur du Parlement, à l'ancien gouvernement libéral, et les soumettait à une surveillance étroite. Le premier ministre peut-il nous dire si cette pratique a été reprise, ou si elle a été maintenue?

D'autre part, à propos de la première partie de ma question, peut-il nous dire maintenant que la Commission royale d'enquête McDonald a découvert l'existence de nombreuses listes contenant des renseignements qu'on partageait avec d'autres pays, si le gouvernement s'efforce, dans une certaine mesure, d'aider les Canadiens touchés par ces listes à défendre et à blanchir leur nom?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, la question me paraît un peu embrouillée. Si le député fait allusion au fait que le solliciteur général et la GRC renseignent les divers services du gouvernement sur des personnes qui d'après eux ne devraient pas être au service de l'État—si c'est bien à cela que fait allusion le député quand il parle de listes—je n'ai alors aucune raison de dire que la pratique ne sera pas maintenue.

Au contraire, il est du devoir de la GRC et du solliciteur général, à mon avis, de renseigner les ministres, et particulièrement le premier ministre, sur les personnes qui ne seraient pas aptes à occuper tel ou tel poste. Avant de nommer les ministres ou les secrétaires parlementaires, je m'assure toujours au préalable d'en remettre la liste à la GRC pour qu'elle procède à un contrôle sécuritaire.

Voilà pourquoi je ne puis donner au député l'assurance qu'il me demande. Au contraire, je suis sûr qu'il est de mon devoir de le faire et, je suis sûr que le chef de l'opposition a dû en faire autant quand il était premier ministre.

M. Oberle: Madame le Président, le premier ministre sait très bien que ma question concerne en fait les listes préparées au bureau du solliciteur général, listes sur lesquelles figuraient les noms de Canadiens plus coupables d'opposition au parti libéral et au gouvernement libéral que de subversion. J'aimerais savoir si ces listes existent toujours? Je parle en fait de la prétendue liste d'opposition extra-parlementaire.

Dans le même ordre d'idées, le premier ministre peut-il aussi me dire si l'on prévoit changer les directives en matière de contrôle de sécurité, en particulier celles qui empêchent les fonctionnaires canadiens qui ont des parents dans des pays hostiles au Canada de parvenir à des postes élevés?

● (1200)

M. Trudeau: Madame le Président, je peux donner à l'honorable député l'assurance que le genre de listes dont il parle n'a jamais existé, pas dans notre gouvernement en tout cas. Le solliciteur général n'a pas compilé des listes de personnes innocentes, comme le laisse entendre l'honorable député, afin de leur nuire. Le solliciteur général n'a jamais inventé ni fabriqué de telles listes. Si la GRC lui a transmis le nom de personnes qui ne devraient pas occuper certains postes, il a simplement transmis ces informations.

Une voix: Parlons-en!

M. Trudeau: J'entends un honorable député du NPD dire «Parlons-en». C'est précisément ce que je suis en train de faire. La GRC transmet ses renseignements au solliciteur général qui n'invente pas les renseignements et ne fabrique pas de listes non plus.

LES CONFLITS DE TRAVAIL

ON DEMANDE SI UN CONCILIATEUR A ÉTÉ NOMMÉ POUR ÉVITER TOUTE PERTURBATION DES EXPÉDITIONS DE CÉRÉALES AU PORT DE CHURCHILL

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, j'avais prévu poser ma question au ministre du Travail, mais je crois savoir qu'il s'est absenté pour des raisons personnelles. Par conséquent, je voudrais la poser au ministre de l'Agriculture qui a déjà exprimé son intérêt pour ce sujet.

A la suite de la rupture des négociations entre le Conseil des ports nationaux et les manutentionnaires de grain au port de Churchill, le gouvernement a-t-il reçu des télex du ministre de l'Agriculture de la Saskatchewan et du ministre du Travail du Manitoba demandant qu'un conciliateur soit nommé pour éviter toute perturbation des expéditions de céréales au port de Churchill?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame le Président, je tiens à remercier l'honorable député de sa question. Je suis heureux d'annoncer que les deux parties ont signé une entente de principe hier. Le syndicat recommandera l'acceptation de la convention à ses membres et l'entente salariale est presque signée.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT FERA CONNAÎTRE SES PROPOSITIONS D'UN FÉDÉRALISME RENOUVELÉ

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adressera au très honorable premier ministre. Étant donné que nous sommes à 10 jours à peine de la date importante du référendum; étant donné que le premier ministre a eu deux occasions merveilleuses en se rendant au Québec de faire un peu de lumière sur son projet de fédéralisme renouvelé, et étant donné qu'il n'a pas fait de lumière sur cet engagement, est-ce qu'il pourrait dire à la chambre s'il a l'intention, avant le 20 mai, de faire connaître certaines propositions qu'il désirerait faire aux provinces au sujet de ce fédéralisme renouvelé?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le député devrait savoir que la question référendaire ne porte pas sur le fédéralisme renouvelé, mais sur la souveraineté et l'association. La position du gouvernement que je dirige a été établie très fermement sur cette question. Et je souhaiterais que le député fasse la même chose que nous.

M. La Salle: Madame le Président, je suis parfaitement bien au courant de la question mais le premier ministre devrait savoir également que les Québécois aimeraient savoir ce qu'on leur offre en retour. Étant donné qu'un des anciens collègues du premier ministre l'ambassadeur à Paris, M. Pelletier, a reconnu officiellement, mercredi dernier, qu'un nombre important de Québécois voteront dans le camp du oui parce qu'ils souhaitent un déblocage bien qu'ils ne soient pas nécessairement des séparatistes, et étant donné qu'il existe 15 p. 100 d'indécis, le premier ministre pourrait-il dire pourquoi il ne fait pas de lumière sur ce slogan que j'appelle, moi, le fédéralisme renouvelé?

M. Trudeau: Madame le Président, il faut d'abord savoir si le Québec veut ou non sortir du Canada. S'il veut sortir du Canada, évidemment, un fédéralisme renouvelé n'est pas dans le mandat du premier ministre québécois.

Nous savons que le premier ministre péquiste est venu à Ottawa à quelques reprises à des conférences fédérales-provinciales. Il a rejeté toutes les propositions visant à amender et à améliorer la Constitution que nous lui avons faites. Il les a décrites comme étant des miettes insuffisantes, et le reste. Et c'est clairement sa politique, il croit à la séparation du Québec. Par conséquent, il ne va pas collaborer avec nous à l'amélioration du fédéralisme. Cela devrait sauter aux yeux même du député de Joliette.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LE SYSTÈME DE COMMERCIALISATION ORDONNÉE DU PORC

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Madame le Président, j'aimerais adresser ma question au ministre de l'Agriculture. Cette semaine, les opérations d'achat des grossistes en viande et salaisons ont fait tomber les prix du porc de $12 à $13 les cent livres en deçà des prix dans l'Est, faisant ainsi perdre au programme de stabilisation annoncé cette semaine à peu près tout intérêt pour la plupart des producteurs des Prairies. Ces derniers ont réduit leur part du marché d'environ le quart depuis quatre ans en essayant de faire correspondre leur production à la demande. Voici ma question: Que compte faire le ministre pour mettre sur pied un système de commercialisation ordonnée, vu l'intégration manifestement plus verticale des grossistes dans l'industrie porcine au Québec où il n'existe aucun office de commercialisation, étant donné que ces initiatives sont au détriment des producteurs des provinces dotées d'offices de commercialisation?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député sait fort bien, j'imagine—du moins je le tiens pour acquis—ce qu'a proposé le ministre de l'Agriculture de sa province, la Saskatchewan—où sauf erreur, 20 p. 100 environ des producteurs porcins participent aux programmes de soutien qui y sont offerts—que nous appliquons un plan national de commercialisation du porc à toute la production canadienne.

Lorsque le député parle de retrait du marché des éleveurs de porcs de la Saskatchewan et de commercialisation méthodique, je crois qu'il exagère un peu beaucoup. En fait, si ces éleveurs se sont lancés à 50 p. 100 dans ce genre de production, c'est surtout que, compte tenu des bas prix des céréales, de l'orge en particulier, elle était alors plus rentable et moins dure que la production de la viande de porc. Ils ont donc abandonné les affaires qui ont été reprises par le marché libre, où il n'y a aucune contrainte de production, de telle sorte que n'importe où au Canada n'importe qui pouvait se lancer dans l'élevage des porcs. Au cours des deux dernières années en Ontario, par exemple, on comptait 1 800 nouveaux éleveurs qui ont emprunté pour la plupart à des établissements privés de prêts. Si vous vous renseignez auprès de la Société du crédit agricole, monsieur l'Orateur, vous découvrirez que les problèmes sont maintenant moins nombreux que l'année dernière à la même époque.

M. Althouse: Madame le Président, puisque le ministre a parlé de la commercialisation des céréales, je voudrais lui poser la question supplémentaire suivante. Étant donné que la politique d'Otto Lang en matière de grains de provende a largement contribué à accroître le contrôle des conditionneurs sur l'industrie porcine et à son déplacement vers une province non organisée dans ce secteur, va-t-on procéder à une réévaluation de la politique de marché libre des grains de provende et les producteurs de grains de provende de l'Ouest auront-ils leur mot à dire sur la politique des grains de provende.

M. Whelan: Comme nous l'avons promis, nous réviserons la politique des grains de provende et j'espère pouvoir annoncer très bientôt de nouvelles mesures relativement à ce programme. Il n'empêche cependant que le député a encore mal interprété ce qui s'est produit car, même lorsque les grains de provende rapportaient suffisamment d'argent, ils rapportaient à peu près la même chose à un éleveur de porcs et à celui qui vendait son grain à titre de producteur de grain commercial. Les revenus étaient sensiblement les mêmes et, si les producteurs avaient continué ce genre de production à l'époque, ils seraient probablement dans une bien meilleure posture aujourd'hui et peut-être qu'il n'y aurait pas eu cette hausse de production dans d'autres parties du Canada. Personne ne peut le dire avec certitude. Beaucoup de gens se lançaient dans la production de la viande de porc qui semblait devoir rapporter de bons revenus. Si l'on vérifie, on constatera que je leur avais conseillé il y a déjà deux ans de mettre de l'ordre dans leurs affaires.

* * *

LA CAPITALE NATIONALE

LE CARRÉ CARTIER—ON DEMANDE L'ASSURANCE QUE L'EMPLACEMENT SERVIRA À DES FINS RÉCRÉATIVES

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. A défaut de pouvoir obtenir des garanties au sujet des emplois, des solutions au problème du prix élevé du pétrole et le reste, j'espère obtenir du ministre des Travaux publics des assurances en ce qui a trait au Carré Cartier. Je sais que la semaine dernière, il a donné une conférence de presse qui a suscité beaucoup d'intérêt et au cours de laquelle il a déclaré que l'Ontario Teachers College, monument historique, sera conservé comme partie du patrimoine architectural et, ce qui est peut-être aussi important, que le terrain vague à l'emplacement du Carré Cartier sera conservé en partie de manière à y aménager un parc public et un terrain de jeu pour les écoliers étant donné que le Lisgar Collegiate, autre monument historique de notre ville, ne dispose pas d'un terrain de jeu assez vaste.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, mon ami me demande si je peux lui garantir assez grand de terrain libre. Cela m'est facile. En tant que ministre dont relève la Commission de la Capitale nationale, je peux lui dire que M. Drury m'a assuré que l'école sera conservée comme monument historique, bien qu'il ne soit pas encore certain qu'elle demeurera une école. Le fait que l'ambassade des États-Unis ait préféré s'installer à un autre endroit nous permettra en outre de garder inoccupée une grande partie du terrain libre. Je crois que les plans d'un nouveau palais de justice devraient être réétudiés en fonction de l'à-propos de le construire à cet endroit. Mais il est certain qu'il y aura un grand terrain libre à cet endroit et j'espère que toutes les parties, c'est-à-dire la ville, la région, la Commission et, bien sûr, moi-même à titre de ministre comptable de la Commission devant le Parlement, auront des choses intéressantes à dire au cours de cette analyse.

* * *

● (1210)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. TAYLOR—LA MODIFICATION D'UNE LOI PAR DÉCRET DU CONSEIL

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, je désire soulever la question de privilège à propos de la réponse que m'a donnée aujourd'hui le ministre des Finances (M. MacEachen). Ma question était la suivante: depuis quand et de quel droit le cabinet peut-il modifier une loi par décret du conseil? Le ministre a répondu que le cabinet ne pouvait pas changer une loi par décret du conseil.

Maintenant, je voudrais en venir aux faits. D'abord, je dois rappeler trois principes très importants, directement reliés à cette question. Le premier, c'est que le cabinet n'a aucun pouvoir à l'exception de ceux qui lui sont conférés par la Chambre des communes. Le deuxième, c'est que les règlements doivent s'appuyer sur les lois adoptées par le Parlement; ces règlements peuvent prolonger l'application de la loi, mais non pas la changer. Le troisième, c'est que la Chambre des communes détient le pouvoir ultime.

Voyons ce qui s'est passé. Après avoir conclu un accord avec les gouvernements des provinces, le gouvernement a présenté à la Chambre un bill qui a été adopté. Je voudrais citer le paragraphe 3.(2) du chapitre 37 des Statuts révisés du Canada de 1970.

> Le montant qui peut être payé à une province en vertu du paragraphe (1) pour une année d'imposition d'une corporation désignée équivaut à 95 p. 100 de la proportion de l'impôt sur le revenu payé en vertu de la Partie I de la loi de l'impôt sur le revenu par la corporation pour l'année, qui est attribuable à son revenu brut pour l'année . . .

Cela continue, mais le reste ne change rien à ce point particulier. Donc, la loi stipule que 95 p. 100 des recettes tirées dans une province de la production et de la vente d'énergie électrique ou de vapeur pour distribution au public doivent être remboursées à la province. C'est ce qui s'est passé, depuis l'adoption de la loi, jusqu'à ce décret du conseil.

Je dois dire que dans son budget de 1978, le député de Saint-Maurice (M. Chrétien) proposait de changer ces dispositions. Je crois que le bill présenté alors n'a pas dépassé l'étape de la première lecture. On n'y a pas donné suite si bien que la loi n'a jamais été modifiée. Néanmoins, le 27 mars 1980, le cabinet actuel adoptait le décret du conseil DORS/80-214 en vertu de la loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique. En voici quelques extraits:

Sur la recommandation du ministre des Finances et du ministre du Revenu national, conformément à l'article 5 de la loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, Son Excellence le Gouverneur en conseil a le plaisir de modifier, par les présentes, le règlement sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, C.R.C., c. 1361, conformément à l'annexe ci-jointe.

Voici la suite:

L'alinéa 3(2)*b*) du règlement sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«*b*) faire verser à la province, sur le Fonds du revenu consolidé, le produit obtenu en multipliant le montant évalué par la fraction 50/95.

Il ne s'agit pas d'une reconduction de la loi actuellement en vigueur. Le montant est entièrement modifié. Ce règlement découle de la loi. Le nouveau règlement ne découle pas de la loi. Je soutiens qu'on ne peut modifier un règlement. Comme il s'inspire de la loi—et la loi stipule 95 p. 100—le décret du conseil ne peut certes pas modifier cela et c'est pourtant ce que fait le décret du conseil.

Afin de vous donner une autre preuve que c'est bien ce que le décret du conseil stipule, le ministre a présenté un projet de loi qui a subi la 1re lecture le 2 mai. Je voudrais citer l'article 3 de ce projet de loi. Les autres dispositions n'ont rien à voir avec le présent cas. L'article 3 est ainsi conçu:

La partie du paragraphe 3(2) de la loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique . . .

Il s'agit du passage que j'ai lu à la Chambre. Voici la suite:

. . . qui précède l'alinéa *a*) est abrogée et remplacée par ce qui suit:

Nous tirons donc de la loi l'article sur lequel l'ancien règlement était fondé. Le voici:

«(2) Le montant qui peut être payé à une province en vertu du paragraphe (1) pour les années d'imposition 1966 à 1978 d'une corporation désignée équivaut à 95 p. 100, et pour l'année d'imposition 1979 et pour chaque année d'imposition ultérieure d'une corporation désignée équivaut à 50 p. 100, de la proportion de l'impôt sur le revenu payé en vertu de la Partie I de la loi de l'impôt sur le revenu . . .

Cela modifiera effectivement la loi. Elle n'a pas encore été modifiée, mais le projet de loi a subi la 1re lecture à la Chambre. Je voudrais signaler que si le cabinet peut modifier la loi de cette façon, les députés pourraient tout aussi bien rentrer chez eux. Approuver des modifications à la loi avant qu'elles ne soient apportées signifie que la Chambre des communes est traitée comme une simple chambre d'enregistrement. Nous violons un des principes fondamentaux du gouvernement représentatif. Le cabinet ne peut dépenser des fonds ou utiliser le fisc sans le consentement de la Chambre des communes, mais c'est précisément ce qu'il a fait.

Le bill va un peu plus loin. Il met en fait l'accent sur la propriété publique. C'est une façon détournée de forcer les provinces à favoriser la propriété publique plutôt que la propriété privée. S'il s'agit là de l'objectif ultime, la Chambre devra en être saisie. Mais la loi n'a pas encore été modifiée. La disposition stipulant cette fraction de 95 p. 100, approuvée par le gouvernement libéral précédent et adoptée par la Chambre des communes, a été violée par le gouvernement actuel. Le ministre a dit que le gouvernement n'est pas autorisé à le faire. Il reconnaît en fait qu'il s'agit d'une question de privilège.

Aussi, je demande à Mme le Président de la juger comme telle. Je signale encore une fois que le décret du conseil a modifié le règlement fondé sur la loi qui était en vigueur. Rien n'autorisait le cabinet à modifier les chiffres. La Chambre des communes avait stipulé 95 p. 100; le règlement adopté à l'époque stipulait 95 p. 100, mais le ministre par son décret du conseil, vient changer cette fraction pour la ramener à 50 p. 100, ce qui est tout à fait différent de ce qui avait été prévu initialement.

Si Mme le Président juge la question de privilège fondée—et le ministre a déjà, sauf erreur, reconnu qu'elle l'était—je recommanderai de saisir le comité permanent des privilèges et des élections de toute cette affaire, y compris la question du versement aux provinces des montants retenus en vertu de ce décret. Je propose donc, appuyé par le député d'Edmonton-Est (M. Yurko):

Que le comité permanent des privilèges et des élections soit saisi de toute cette affaire, y compris la question du versement aux provinces des montants retenus en vertu de ce décret du conseil.

Des voix: Bravo!

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, le député de Bow River (M. Taylor) me permettrait-il une question? Étant donné la nature de cette affaire, je me demande s'il ne serait pas préférable de proposer d'en saisir le comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, car c'est celui qui s'occupe habituellement de ce genre de questions. Il a davantage d'expérience dans ce domaine que le comité permanent des privilèges et des élections.

M. Taylor: Madame le Président, j'accepte la suggestion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

(La motion est modifiée.)

● (1220)

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, je soulève la question de privilège et je veux également appuyer la motion qu'on vient de proposer.

A propos de la question de privilège dont la Chambre est saisie, je soutiens qu'elle porte atteinte aux responsabilités et aux privilèges de chaque député. Je voudrais également signaler certains faits en plus de ceux que le député de Bow River (M. Taylor) a déjà fait consigner au compte rendu. Permettez-moi de signaler que le 6 mai, comme en fait foi le hansard à la page 738, j'ai saisi la Chambre de l'affaire, en vertu de l'article 43 du Règlement, à titre de question urgente et de pressante nécessité.

La société touchée par le décret ou par une demande du gouvernement actuel, a été forcée de ramener de 95 à 50 p. 100 les remises accordées à la population d'Alberta. Cette demande ou ce décret, si l'on veut, a été adressé à la compagnie par le gouvernement avant, sauf erreur, que ce dernier ait le pouvoir législatif de le faire.

Une fois encore, je voudrais me reporter à la loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique de 1966-1967, plus précisément aux paragraphes 1 et 2 de l'article 3, et contester les initiatives que le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) a peut-être prises en vertu de ces deux articles:

L'article 3(1) est ainsi conçu:

> Le ministre des Finances peut faire payer à une province sur le Fonds du revenu consolidé, à l'époque ou aux époques qu'il peut fixer, un montant déterminé par le ministre, conformément au paragraphe (2) pour l'année d'imposition 1966 et pour chaque année d'imposition ultérieure d'une corporation désignée qui fait des affaires dans cette province.

Voici le paragraphe 2 dont je veux souligner les termes précis:

> Le montant qui peut être payé à une province en vertu du paragraphe (1) pour une année d'imposition d'une corporation désignée équivaut à 95 p. cent de la proportion de l'impôt sur le revenu payé en vertu de la Partie I de la Loi de l'impôt sur le revenu par la corporation pour l'année, qui est attribuable à son revenu brut pour l'année provenant
>
> *a*) de la distribution et de la vente au public dans la province, ou de la production et de la vente dans la province pour distribution au public, d'énergie électrique ou de vapeur; ou
>
> *b*) de la distribution et de la vente de gaz au public dans la province.

Sauf erreur, cela veut dire que si le ministre, de par la loi, a la compétence et la capacité d'effectuer des paiements, il doit verser des montants équivalant à 95 p. 100, et non à 50, 40 ou 30 p. 100. Les montants doivent être équivalents à 95 p. 100, comme le précise l'article 3(2) de la loi. Sauf erreur, le règlement découlant de cette loi n'autorise pas le ministre à réduire cette remise, lorsqu'il l'accorde, de 95 à 50 p. 100.

Les raisons d'agir du ministre relativement à la Calgary Power sont manifestes. Le ministre a outrepassé la loi, voire l'intention de la loi, lorsqu'il a donné instruction de réduire la remise qu'il a accordée à certaines sociétés, notamment à la Calgary Power.

A mon avis, il s'agit là d'une affaire très grave qui porte atteinte aux privilèges des députés. En fait, le ministre a recours à des pouvoirs qu'il ne possède pas. Je suis donc entièrement d'accord avec le député de Bow River (M. Taylor) et je recommande, comme il le mentionne dans la motion qu'il a proposée à la Chambre, que le comité soit saisi de cette question.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je voudrais intervenir brièvement au sujet de ce que le député appelle la question de privilège. De toute évidence, son intervention n'est pas fondée. Il y a peut-être là matière à débat, mais la question pourra faire l'objet de discussions lorsque nous serons saisis du bill en deuxième lecture.

Personne certes ne conteste que la loi sur le transfert d'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique prévoie des paiements de 95 p. 100; cela ne fait pas de doute. Mais le fait est que le bill donne au ministre le pouvoir d'effectuer ces paiements aux moments qu'il juge opportuns, et le règlement d'application de la loi en établit les modalités.

Le règlement précise que les paiements doivent être effectués une fois par année financière, en mars. Chaque paiement fait l'objet d'un rajustement final, compte tenu de l'année d'imposition précédente et d'un paiement provisoire sous réserve de la cotisation d'impôt qu'établira Revenu Canada pour l'année en cours. Par exemple, le paiement pour l'année financière 1979-1980 a été effectué en mars 1980 et comprenait un rajustement final tenant compte de l'année d'imposition 1977 et d'un versement provisoire pour l'année 1979.

L'actuel ministre de la Justice (M. Chrétien) a averti le Parlement il y a quelque temps que la loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique allait être modifiée et que cette décision découlait du programme d'austérité entrepris au cours de l'été et de l'automne 1978 et visant à réduire les dépenses gouvernementales de 2 milliards et demi de dollars. Dans ce contexte, le gouvernement a jugé bon d'inclure les paiements aux provinces, qui représentent 20 p. 100 de l'ensemble des déboursés. Pour cette raison, il a en fait décidé d'abolir la remise de 95 p. 100 par voie de législation et d'apporter des changements au programme de péréquation.

En fait, ces deux changements représentent des dépenses de un milliard et demi de dollars réparties sur les deux prochaines années financières. En d'autres termes, si ce bill modifiant la loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique et les paiements de péréquation n'était pas adopté, le trésor devrait débourser un milliard et demi de dollars.

C'est la régularité des mesures prises qui est en cause. Ces économies avaient été intégrées aux prévisions préparées par l'ancien gouvernement, et l'ancien ministre des Finances a agi exactement de la même façon en invoquant les pouvoirs que lui conférait la loi, sans quoi il n'aurait pu inclure ces économies dans son budget des dépenses.

● (1230)

Le décret ou le règlement a été pris en vertu des pouvoirs conférés au Parlement, et par le Parlement au ministre des Finances, d'effectuer les paiements à toute époque qui lui paraît opportune. J'ai déjà dit que c'est l'habitude d'effectuer, chaque année, en mars, un paiement au titre de l'année fiscale écoulée et de verser un acompte afférent à l'année fiscale en cours. Nous avons versé un acompte au titre de 1979 et cet acompte était de 50 p. 100.

Si le bill n'est pas adopté quand le moment sera venu d'effectuer le paiement pour solde afférent à 1979—paiement qui n'est pas payable avant 1982 suivant l'usage établi—alors il faudra évidemment l'effectuer à hauteur de 95 p. 100. Le choix du moment est laissé au ministre des Finances, et l'habitude veut qu'il y ait un acompte de versé. Pour 1979, nous versons un acompte de 50 p. 100. Quand le solde deviendra payable en 1982, suivant l'usage suivi jusqu'à présent—et si le bill n'est pas adopté—le gouvernement au pouvoir se pliera à la volonté du Parlement, et le paiement intégral à hauteur de 95 p. 100 sera effectué.

Donc, le député pourra soulever la question de privilège en 1982 si le bill n'est pas voté et si le gouvernement ne verse pas les 95 p. 100. Je suggère donc de renvoyer la question de privilège au mois de mars 1982, pour le cas où elle serait recevable à cette époque.

Mme le Président: Sans aller plus loin, je dois dire qu'il n'y a pas matière à la question de privilège. Il est évident qu'il s'agit d'une divergence de vues entre deux parlementaires. Le député de Bow River (M. Taylor) conteste la régularité . . .

M. Taylor: Madame le Président, j'invoque le Règlement.

Mme le Président: A l'ordre.

M. Taylor: Madame le Président, j'invoque le Règlement.

Mme le Président: A l'ordre. Le député ne peut avoir la parole deux fois sur cette question, et je la lui refuse. Je reprends les observations que j'avais entamées au sujet de la question de privilège soulevée par le député.

Je le répète: je ne crois pas qu'il s'agisse d'une question de privilège. J'ajouterais que, comme le député met en doute la régularité des procédures adoptées par le gouvernement dans l'exercice de ses fonctions, la question précise soulevée par le député est constamment à l'étude au comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires. C'est donc dire que sa question peut y être renvoyée. En fait, elle l'est automatiquement en vertu de l'article 65(3) du Règlement que je pourrais lui lire ce qu'il peut faire lui-même, d'ailleurs.

J'invite le député, s'il n'est pas satisfait de l'explication que vient de lui donner le ministre des Finances (M. MacEachen), à s'adresser au comité pour y présenter à nouveau ses arguments.

M. Taylor: Je suis loin d'être satisfait. C'est une violation des droits de tous les députés.

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles: Madame le Président, comme on a discuté la question de l'heure réservée aux initiatives parlementaires pour aujourd'hui, certains bills n'étant pas prêts, j'aimerais demander au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé si on s'est mis d'accord sur ce que nous étudierons à 4 heures aujourd'hui.

M. Collenette: Madame le Président, je tiens à confirmer que tous les partis ont convenu de procéder à l'étude de la motion nº 13 inscrite au nom du député d'Edmonton-Est (M. Yurko). Par ailleurs, je signale qu'il existe une différence marquée entre la motion que le député d'Edmonton-Est a présentée et que la Chambre a adoptée d'une part, et la motion nº 13 d'autre part. Espérons que tous les députés participeront à ce débat prévu pour 4 heures.

Questions au Feuilleton

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL

SUPPRESSION DE L'OBLIGATION DE PUBLIER LA GAZETTE DU TRAVAIL

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail) propose: Que le bill S-4, tendant à modifier la loi sur le ministère du Travail, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérique.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 193, 280 et 377.

[*Texte*]

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE—LES REVENUS—LES RECETTES—LES PERTES

Question nº 193—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la Monnaie royale canadienne?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services):

1. *a*) Revenus—$61,243,000.

Recettes—$3,994,000.

b) Revenus—$83,856,000.

Recettes—$4,572,000.

2. *a*) 1977—Néant.

1978—Néant.

b) 1977—$4,277,000

1978—$4,602,000.

c) 1977—(avant $21,601,000) (après—$15,601,000)

1978—(avant $22,315,000) (après—$15,013,000)

LE COMPTE DE SOUTIEN DES PRIX DES PRODUITS DE LA PÊCHE

Question nº 280—**M. Herbert:**

Le 31 mars de chacune des cinq dernières années financières, quel montant restait-il à verser au Compte de soutien des prix des produits de la pêche?

Prêts aux petites entreprises

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Au 31 mars de chacune des cinq dernières années, le montant à verser aux comptes du Canada, dans le cadre des avances du Compte de soutien des prix des produits de la pêche, était le suivant:

1978-1979	23,051
1977-1978	2,039,639
1976-1977	1,501,154
1975-1976	2,613,914
1974-1975	1,269,224

Les sommes indiquées ci-dessus comprennent les stocks de produits de la pêche en entrepôts, gardés par l'office de soutien des prix des produits de la pêche à la fin de l'année.

L'HÔPITAL COLONEL BELCHER—CALGARY

Question nº 377—**M. Herbert:**

1. Combien d'employés *a*) permanents, *b*) engagés pour une période déterminée, *c*) temporaires sont présentement à l'emploi de l'hôpital Colonel Belcher de Calgary?

2. Ces chiffres ont-ils changé depuis le 31 mars 1979?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):

1. *a*) et *c*) Néant.

L'hôpital Colonel Belcher a été transféré à la province d'Alberta le 1er avril 1980.

b) 7, qui travaillent au transfert des dossiers des employés.

2. Oui.

a) 541;

b) 0;

c) 8.

En attente—10.

[*Traduction*]

M. Collenette: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRÊTS AUX PETITES ENTREPRISES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 28 avril, de la motion de M. Lapointe (Charlevoix): Que le bill C-17, tendant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité premanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, je suis heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion de dire quelques mots au sujet du bill C-17, qui tient enfin compte de l'importance de l'un des secteurs les plus essentiels de notre économie, celui des petites entreprises.

Il y a plus d'un million de petites entreprises au Canada. Les ventes annuelles de la plupart d'entre elles n'atteignent pas 2 millions de dollars, mais l'an dernier, la production de ces petites entreprises représentait presque un tiers de notre PNB. Le secteur des petites entreprises utilise énormément de main-d'œuvre, il emploie 2.5 millions de travailleurs soit environ 42 p. 100 de tous les emplois qu'offrent les entreprises au Canada.

Les petites entreprises représentent un énorme chiffre d'affaires pour les banques du Canada qui leur ont consenti 430,000 prêts totalisant 9 milliards de dollars, soit 25 p. 100 du montant global des prêts consentis par les banques. C'est donc rester en-dessous de la vérité que de dire que les petites entreprises constituent un secteur important de l'économie canadienne. Les petites entreprises sont le pivot et l'assise financière de chaque agglomération, grande ou petite, du pays, et leur importance dans l'économie nationale est énorme.

Pourtant, il se trouve que, dans bien des milieux politiques, ce sont les entreprises que l'on comprend le moins et que l'on défavorise le plus dans notre société. Certains voudraient nous faire croire que l'homme d'affaires s'enrichit aux dépens de l'homme de la rue qui parvient difficilement à joindre les deux bouts. Il se trouve en fait que les buts et les aspirations de millions de Canadiens qui font partie de notre population active dépendent du succès et de l'initiative des propriétaires de petites entreprises.

Quand les temps sont difficiles comme maintenant, ce sont les propriétaires de petites entreprises qui risquent de perde tout ce qu'ils ont réussi à gagner par leur travail. C'est l'une des raisons pour lesquelles moi-même et un grand nombre de mes collègues nous sommes lancés en politique. Nous avons vu que ceux qui avaient le plus d'initiative, qui prenaient le plus de risques et qui avaient certainement les heures de travail les plus longues étaient acculés au pied du mur.

● (1240)

Au fil des années, nos collègues libéraux, forcés par l'accroissement des dépenses à l'égard des programmes d'aide intérieure et extérieure, ont dû imposer de lourds impôts et des règlements sans fin à la petite et à la grande entreprises. Durant la campagne électorale, j'ai rencontré beaucoup de propriétaires de petites entreprises de ma localité qui m'ont parlé de leur situation, des frais engagés pour remplir et classer des formules, percevoir et verser des taxes, demander et payer des droits de permis, traiter avec des inspecteurs de toutes sortes, défendre les mesures prises, et ainsi de suite. On évalue que le coût annuel de la «paperasserie», comme le gouvernement actuel l'a si bien définie il y a quelques années, s'élève en moyenne à $5,000.

De plus, l'an dernier, les entreprises ont dû faire face à des taux d'intérêt élevés qui devaient juguler l'inflation et relever la valeur du dollar, mais qui n'ont fait qu'aboudir leurs frais d'exploitation.

Les entreprises qui connaissent des problèmes de liquidités—et soyons réalistes, elles sont presque toutes dans le même bateau—sont prises au piège. Elles doivent quand même renouveler leurs stocks ou continuer leur production, sinon elles risquent de perdre tout le fruit de leurs efforts. Les entreprises ne peuvent tout simplement pas tirer leur révérence

quand, les taux d'intérêt et les frais d'exploitation sont élevés pour ensuite réapparaître lorsque la situation s'améliore. Il faut régler les factures, établir les feuilles de paye et verser les taxes. C'est habituellement ce qu'elles font, et la collectivité, la population, les gouvernements et les banques en profitent. Entre-temps, cependant, les dettes de la petite entreprise augmentent aussi longtemps que le propriétaire essaie de boucler son mois.

La petite entreprise fait face aujourd'hui à un véritable marasme économique et nous croyons que le gouvernement a l'obligation particulière de simplifier les règlements et d'alléger leur charge et, de façon générale de les aider. Contrairement aux grandes, les petites entreprises n'ont pas toujours le temps de faire des analyses poussées qui sont si nécessaires aujourd'hui. Elles n'ont pas le temps non plus d'étudier les tendances économiques et les mémoires, ni de demander au gouvernement de les tenir au courant des lois et des exemptions fiscales ainsi que des règlements qui se suivent sans arrêt. Une petite entreprise peut facilement perdre de vue ses coûts réels dans cette confusion que créent l'inflation et des taux d'intérêt qui changent constamment.

Le petit commerçant individualiste qui traditionnellement est le dernier à compter sur les autres, s'adresse maintenant au gouvernement et le prie de l'aider à résoudre un problème qui est indépendant de sa volonté et dont il n'est pas responsable. Pourquoi pas? Le gouvernement est en grande partie responsable du problème en raison de ses dépenses excessives, d'une stimulation artificielle de l'économie, d'achats et de paiements supérieurs à ce que nos marchés peuvent se permettre et d'emprunts de fortes sommes sur les marchés monétaires pour rembourser ses dettes. C'est ainsi qu'on été écartés les besoins et les initiatives légitimes des entreprises.

Je pourrais également signaler que, par surcroît, le gouvernement n'a pas su exercer un contrôle là où il aurait dû. Car, si le gouvernement a l'intention de contrôler et de réglementer tous les aspects du commerce, il devrait au moins faire preuve de logique et appliquer des contrôles aux éléments des coûts qu'il crée lui-même ainsi qu'aux coûts ayant trait à la productivité. Des salaires équitables, certes, mais pour une production qui soit également équitable. Nous avons fort à faire au Canada si nous voulons améliorer le coût de notre main-d'œuvre par rapport à notre production. Nous avons fort à faire si nous voulons équilibrer notre situation par rapport aux autres pays industrialisés tels que le Japon et l'Allemagne de l'Ouest dont les ressources nationales n'offrent pas les mêmes possibilités que celles du Canada.

Jusqu'à présent, notre insuccès ne peut certainement pas être imputable au petit dirigeant d'entreprises obligé de payer des salaires élevés, des impôts élevés et des frais élevés d'exploitation suscités en majeure partie par l'ingérence du gouvernement. Faut-il s'étonner du fait que près de 6,000 entreprises ont fait faillite en 1979, que le nombre de faillites en Ontario au cours des deux premiers mois de l'année a augmenté de 25 p. 100 par rapport à la même période l'an dernier?

Au lieu de rendre la vie difficile aux petites entreprises, le gouvernement devrait formuler des politiques propres à rétablir la stimulation dont toute entreprise a besoin. Il incombe à la Chambre de voter des mesures législatives qui aideront les petites entreprises; si nous appuyons le projet de loi, c'est parce que nous estimons qu'il leur sera utile. Bien sûr, nous sommes heureux que le plafond des prêts individuels ait été relevé, mais nous le serions davantage si on avait également prévu d'abaisser les taux d'intérêt.

Le gouvernement a donc l'obligation de chercher, au nom de la petite entreprise, a atténuer le problème des taux d'intérêt comme l'avait fait le gouvernement conservateur en proposant d'introduire la débenture pour petites entreprises. Cette mesure aurait permis à un petit exploitant d'emprunter jusqu'à un demi milion de dollars un taux d'intérêt réduit de moitié. En pratique, elle aurait réduit de près de 3 p. 100 le taux d'intérêt après impôt, si bien que beaucoup de PME auraient pu envisager des programmes d'expansion qui débouchent toujours sur la création d'emplois nouveaux.

J'étais bien déçu quand, pendant la campagne électorale, je m'adressais à des chefs de petites entreprises pour constater qu'ils ignoraient tout de cette excellente mesure qui les aurait grandement favorisés. Non seulement elle aurait accru la rentabilité de leur entreprise, mais toute petite entreprise aurait bénéficié d'un avantage de 8 à 9 p. 100 par rapport à la grande industrie.

Rares étaient ceux qui avaient entendu parler de cette mesure conçue pourtant pour assurer la survie et la prospérité de la petite entreprise et pour maintenir les emplois dont la sécurité n'est pas garantie par la négociation collective. Par conséquent, monsieur l'Orateur, j'estime que s'il veut aider les petites entreprises, le gouvernement doit non seulement simplifier les procédés administratifs, mais aussi trouver un moyen plus efficace pour tenir les hommes d'affaires de tout le Canada au courant des fonds, des prêts, des programmes d'aide et des mesures fiscales qui peuvent les aider.

Je souligne qu'il faudrait adopter le bill C-17 le plus rapidement possible. Le parti conservateur avait tenu compte de l'importance des petites entreprises pour l'économie du Canada dans le budget qui a été défait en décembre dernier; il a donc été heureux de voir qu'un grand nombre des mesures qu'il avait proposées ont été reprises dans le mini-budget présenté par le ministre des Finances (M. MacEachen). C'est notre gouvernement qui a signalé qu'il fallait à tout prix atténuer au plus tôt les conséquences pour les petites entreprises des problèmes de liquidités qui découlent des taux d'intérêt très élevés, et nous ne voudrions certainement pas faire quoi que ce soit maintenant qui puisse empêcher l'adoption d'un bill qui aidera dans une certaine mesure les petites entreprises du Canada.

Nous appuyons volontiers les mesures proposées dans le bill C-17, mais nous tenons à souligner qu'il faut continuer à aider les petites entreprises du pays, qui appartiennent en majorité à des Canadiens et qui constituent un secteur essentiel de notre économie. Le bill C-17 est un bon point de départ, mais le gouvernement ne doit pas s'arrêter là.

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de commenter le bill et de m'adresser à la Chambre pour la première fois depuis le début de la 32e législature. Je suis aussi heureux de voir que le nouveau gouvernement a repris certaines des initiatives du gouvernement précédent. Je veux bien sûr parler de notre décision d'aider les petites entreprises, vu le rôle important qu'elles jouent dans l'économie nationale.

Pour ceux qui connaissent mal le secteur des petites entreprises, je signale qu'il y a environ 600,000 petites sociétés au Canada. Si l'on tient compte de certains autres hommes

d'affaires, comme les membres des professions libérales et les vendeurs à commission, le Canada compte plus de 800,000 petites entreprises.

Le secteur des petites entreprises joue un rôle important dans le domaine de l'emploi et de la production. Il compte pour 20 p. 100 de tous les biens et services produits au Canada.

● (1250)

Il est clair qu'un secteur de notre économie qui représente une partie aussi importante de notre produit national brut doit être considéré comme un secteur vital dans la mosaïque commerciale et industrielle du Canada. La contribution possible des petites entreprises dans la réalisation d'objectifs nationaux comme la création d'emplois plus nombreux, l'augmentation des revenus réels et l'atténuation des disparités régionales, est en effet immense. On peut difficilement concevoir comment ces objectifs pourraient être atteints sans une participation accrue des petites entreprises.

Lorsque je pense à tous les avantages que représentent les petites entreprises pour l'économie et la vie de notre pays, je pense surtout à la contribution de l'industrie du tourisme. Cette industrie suscite chez tous une meilleure compréhension et une connaissance plus approfondie de la contribution de chacun à l'économie canadienne et est, de ce fait, un lien très puissant au sein de notre Confédération. En outre, des 800,000 petites entreprises au Canada, au moins 80,000 ou 10 p. 100 sont liées de près ou de loin à l'industrie du tourisme.

En 1978, l'industrie touristique canadienne représentait 11.1 milliards de dollars, soit environ 5 p. 100 de notre produit national brut. De cette somme, près de 9 milliards viennent des dépenses effectuées par les Canadiens et plus de 2 milliards proviennent des touristes étrangers.

Ce secteur fournit plus de un million d'emplois au Canada, c'est-à-dire qu'un Canadien sur onze y travaille. La majorité des visiteurs étrangers vient des États-Unis, notre grand voisin du sud. Les deux tiers des revenus que nous tirons des voyages internationaux émane de cette source; quant aux visiteurs d'outre-mer, ils contribuent pour environ un tiers des devises étrangères provenant des voyages. Le tourisme vient au sixième rang des industries génératrices de devises étrangères et c'est le secteur qui connaît la croissance la plus rapide au monde.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, monsieur l'Orateur, le tourisme au Canada rassemble quelque 80,000 entreprises qui sont dispersées dans tout le pays, soit environ 20,000 hôtels, auberges, pavillons, motels et terrains de camping, 43,000 restaurants, une multitude d'événements et d'attractions, ainsi que des installations comme des parcs, des sites historiques et des ports de plaisance.

En outre, on prévoit que le tourisme sera l'une des principales, sinon la principale industrie en l'an 2000. Si le taux de croissance actuel qui est d'environ 10 p. 100 par an, se maintient, tout près de deux milliards de personnes voyageront en l'an 2000. Cela signifie que pour deux voyageurs aujourd'hui, il y en aura trois en l'an 2000. Les recettes mondiales provenant du tourisme atteindront près de 2,000 milliards de dollars en l'an 2000.

Si l'on tient compte du nombre total des voyageurs, l'avenir semble radieux pour les pays où les touristes afflueront. Le Canada bénéficiera certainement de la croissance du tourisme mondial, et il est bien placé pour profiter de cette croissance accélérée.

Toutefois, pour que l'industrie canadienne du tourisme bénéficie pleinement de cette hausse prévue du nombre des voyages, il faut mettre en place certains programmes destinés à appuyer et à promouvoir le tourisme au Canada. C'est pourquoi, malgré certaines réserves, je suis heureux que l'on ait présenté ce bill qui permettra le financement de prêts jusqu'à $100,000. Car si l'industrie touristique canadienne veut profiter de la hausse des affaires, elle devra agrandir et améliorer ses installations, et nous savons qu'il faudra de l'argent pour cela.

Je voudrais citer un rapport du groupe consultatif du tourisme canadien. Cette publication est datée du 12 juillet 1978. A la page 33, sous la rubrique C-9, relative à la loi sur les prêts aux petites entreprises, on lit ceci:

> En ce qui concerne la loi sur les prêts aux petites entreprises les limites devraient être rehaussées à 250,000 dollars (montant des prêts restant dûs) et 2 millions de dollars (revenu brut). Les banques à charte pourraient créer un problème en exigeant des hypothèques pour un prêt à la petite entreprise. Elles devraient accepter une deuxième hypothèque puisque les prêts sont garantis par le gouvernement.

On peut donc se rendre compte que 100,000 dollars ne représentent pas tellement d'argent et constituent probablement un montant insuffisant pour permettre à de nombreuses entreprises de rester en affaires.

J'ai cependant certaines réserves concernant la loi sur les prêts aux petites entreprises. Chose certaine, ce programme n'a pas fait l'objet d'une promotion et d'une publicité suffisante. La majorité des chefs de petites entreprises ignorent l'existence de la loi sur les prêts aux petites entreprises et sont même perplexes devant la diversité des programmes offerts à l'échelon fédéral ou provincial.

Ces programmes, je suis persuadé que vous le reconnaîtrez avec moi, monsieur l'Orateur, offrent diverses possibilités de financement aux petites entreprises. Dans la pratique toutefois, quand il y a une mauvaise diffusion de l'information relative à certains programmes tels que dans le cas des dispositions de la loi sur les prêts aux petites entreprises, le chef de petite entreprise ne sait plus à quel saint se vouer tandis qu'il se débat dans les méandres d'un marché des capitaux déjà passablement complexe.

Ma recommandation serait donc de rendre le petit exploitant plus conscient des programmes disponibles en les annonçant dans les revues professionnelles ou en en informant les comptables qui sont souvent les premières personnes à qui les gens s'adressent pour obtenir des renseignements sur les questions de financement.

Cette publicité aurait deux buts. Non seulement le petit exploitant serait ainsi au courant des possibilités de financement, mais cela l'aiderait dans ses transactions avec les banques et les autres établissements de prêt. Il est en effet bien connu dans le monde des affaires que les banques hésitent à parler de cette possibilité de financement à ceux qui demandent des prêts.

Ce n'est pas parce qu'il y a un risque à prêter des fonds garantis par le gouvernement fédéral, quoique, si le déficit fédéral continue à augmenter comme le prévoit l'infâme mini budget, cela pourrait devenir un point important. C'est parce que, comme dans un grand nombre d'autres cas, les entreprises, grandes et petites, manquent de temps, de patience ou de ressources pour étudier toute la paperasserie qu'il faut lire pour faire affaires avec le gouvernement.

Certains de mes commettants m'ont dit que les banques ne sont tout simplement pas prêtes à prendre la peine de remplir les formules détaillées qu'exige le gouvernement. Je vous demande, monsieur l'Orateur, à quoi sert ce programme si les banques qui l'administrent préfèrent ne pas informer leurs clients de son existence parce que cela n'en vaut pas la peine pour elles à cause du temps qu'il faut pour remplir les demandes de renseignements du gouvernement. Si la banque est prête à prêter l'argent, en respectant les critères dictés par la prudence, pourquoi faut-il que cette formule du gouvernement soit si complexe et si détaillée?

C'est un problème qui ne touche pas seulement les hommes d'affaires de ma circonscription d'Érié. C'est un problème qu'on retrouve partout au Canada et qui nuit aux affaires; beaucoup le reconnaissent, notamment la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, qui a présenté de vives instances par le passé au gouvernement fédéral à ce sujet.

La situation est si mauvaise que la revue professionnelle des comptables conseille à ses membres de contourner le problème en demandant un prêt, en le faisant approuver et en demandant ensuite qu'il soit considéré comme un prêt accordé en vertu de la loi sur les prêts aux petites entreprises.

Le gouvernement qui a ouvert un service pour lutter contre la paperasserie devrait être au courant des difficultés que la seule complexité des formalités administratives pose aux chefs des petites entreprises qui font une demande de prêt. Il pourrait donc commencer par les réduire, s'il voulait vraiment venir en aide aux petites entreprises. Supprimer la paperasserie, faire connaître la loi sur les prêts aux petites entreprises ainsi que ce texte législatif s'il est adopté, voilà comment faire connaître et promouvoir, dans un premier temps, la cause des petites entreprises de notre pays.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il vous plait. Comme d'habitude, je rappelle à la Chambre que si le ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Lapointe) intervient maintenant, cela mettra fin au débat. Je suppose qu'il veut prendre la parole.

Comme il est 1 heure de l'après-midi, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 heure.)

● (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Lorsque la Chambre s'est ajournée à 1 heure, le bill C-17, tendant à modifier la loi sur les prêts aux petites entreprises, était à l'étude. Le ministre d'État chargé des petites entreprises avait obtenu la parole. Comme je l'ai dit aux députés, si le ministre reprend la parole maintenant, cela aura pour effet de clore le débat de deuxième lecture.

[*Français*]

L'hon. Charles Lapointe (ministre d'État (Petites entreprises)): Monsieur le président, je suis très heureux du débat qui s'est déroulé à la Chambre au cours des quelques heures que nous avons eues pour étudier, au stade de la deuxième lecture, le bill C-17. Ce débat nous a permis de constater que des deux côtés de la Chambre, soit de la part des membres du parti progressiste conservateur ou du Nouveau parti démocratique comme de ceux du parti gouvernemental, il existe une volonté commune de s'occuper très précisément du bien-être de la petite entreprise au Canada.

Je souscris aux propos de mes collègues selon lesquels ce secteur de notre économie est l'un des plus important, sinon le plus important de toute la structure économique du pays. Je pense que nous sommes tous d'accord à la Chambre, monsieur le président, pour dire que, étant donné le nombre de petites entreprises au Canada, de même que l'importance qu'elles occupent au niveau du produit national brut, ainsi que la personnalité remarquable de nos entrepreneurs canadiens, ce secteur de l'économie constitue le fer de lance de toute stratégie industrielle ou de toute approche économique visant au développement du Canada.

Je suis très heureux des remarques favorables qui ont été faites à la Chambre concernant ce secteur vital de notre économie, comme je le disais plus tôt.

[*Traduction*]

Je commencerai en félicitant le député de Capilano (M. Huntington) qui, en tant qu'ancien ministre d'État chargé des Petites entreprises et de l'Industrie, a prononcé le premier discours de l'opposition dans ce débat. Il a alors montré qu'il a un sens très aigu de la réalité que vivent les petites entreprises aujourd'hui. Ses observations étaient constructives et seront utiles au gouvernement.

Des voix: Bravo!

● (1410)

M. Lapointe (Charlevoix): Il a dit de la loi sur les prêts aux petites entreprises qu'elle était, et je cite, «un programme très efficace d'aide financière aux petites entreprises», et il a parlé du très faible pourcentage de pertes financières subies dans le cadre de ce programme. En outre, il a accueilli avec bonheur l'annonce que le gouvernement fera une révision complète de ses programmes d'aide financière aux petites entreprises.

[*Français*]

L'honorable député de Capilano (M. Huntington), monsieur le président, a ensuite exprimé le désir qu'on s'occupe plus précisément de cette question du fonds de roulement ou de l'accessibilité des petites entreprises à certains programmes de financement pour accroître leur disponibilité de fonds de roulement. Et cette idée a été reprise par l'honorable député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) le critique du Nouveau parti démocratique en ce qui concerne la petite entreprise, et je pense que leurs préoccupations en ce qui concerne la disponibilité de fonds de roulement est également partagée par le gouvernement. Cependant, l'outil qui est à l'étude, à savoir le bill C-17 visant à renouveler la loi sur les prêts aux petites entreprises, n'est peut-être pas l'outil idéal pour s'occuper précisément à ce moment-ci de la question d'une plus grande accessibilité à des fonds de roulement pour les entrepreneurs canadiens. Mais je suis tout à fait prêt, monsieur le président, à entendre les représentations de mes honorables collègues à ce sujet. Moi-même j'ai commencé à y attacher une très grande importance, plus particulièrement dans le cadre global de la révision que nous faisons à l'heure actuelle des problèmes de financement de la petite entreprise.

Comme je le disais dans mes remarques au début de ce débat, nous avons, de concert avec l'association des banquiers canadiens de même que le Conseil économique du Canada, entrepris également deux études globales sur les programmes relatifs à la petite entreprise et aux difficultés de financement auxquelles se heurtent les petites entreprises à l'heure actuelle. Je pense qu'à l'intérieur de ces programmes globaux nous serons capables de trouver des solutions plus adéquates aux problèmes des fonds de roulement.

Certains autres de mes collègues d'en face ont profité de ce débat sur le bill C-17 pour parler plus généralement des problèmes des taux d'intérêt et de toutes les difficultés que pouvaient rencontrer les petites entreprises. Je pense que je devais m'attendre à ce genre de discours, parce qu'il est normal, dans une arène politique, de profiter de toutes les occasions pour essayer de faire passer son point de vue, de dire qu'il faut faire beaucoup plus, mais ce que je retiens du débat en général, c'est l'accord général que mes collègues d'en face ont exprimé sur les amendements proposés dans le bill C-17 à la loi sur les prêts aux petites entreprises.

J'ai remarqué plus particulièrement, monsieur le président, l'exposé fort vivant et convaincant de notre honorable collègue de Burlington (M. Kempling) qui nous a parlé des difficultés ou des tracasseries que pouvait rencontrer le petit homme d'affaires au Canada lorsqu'il s'agit de recourir aux programmes offerts par les divers niveaux de gouvernement. Je peux assurer mon collègue de Burlington que non seulement nous avons l'intention de diminuer les difficultés administratives et les problèmes que cause la paperasserie aux hommes d'affaires canadiens mais que déjà, comme il le demandait dans son discours, nous possédons une brochure explicative de la loi sur les prêts aux petites entreprises laquelle a été distribuée en 1979 à plus de 300,000 exemplaires, et qu'en plus les banques, d'elles mêmes essaient d'améliorer et de renforcer encore leur système d'information pour permettre aux hommes d'affaires d'être renseignés sur ce programme fort avantageux et extrêmement important comme outil de développement de la petite entreprise.

Il y aura également, comme je le disais plus tôt, la question du taux d'intérêt qui a déjà été soulevée. Je ne pense pas toutefois que le bill C-17 soit le véhicule idéal pour régler les problèmes que causent les taux d'intérêt élevés à l'homme d'affaires canadien, et comme les députés le savent aussi bien que moi, monsieur le président, dès hier nous avons constaté que depuis quatre semaines il y avait tendance à la baisse du taux d'intérêt, laquelle, j'espère, aidera les entrepreneurs canadiens.

Mais comme le disait le député de St. Catharines (M. Reid) plus tôt ce matin, je pense que la mesure présentée par l'honorable ministre des Finances (M. MacEachen) dans son exposé budgétaire il y a quelques semaines, à savoir l'obligation pour le développement des entreprises, permettra à brève échéance de faire face à cette difficulté des taux d'intérêt élevés qui ont plus particulièrement affecté les petits entrepreneurs.

[*Traduction*]

Je voudrais revenir plus précisément sur une remarque de notre collègue le député de Western Arctic (M. Nickerson). Il a déclaré qu'en vertu de l'article 4 de la loi sur les prêts aux petites entreprises le montant maximal de tous les prêts garantis jusqu'en juin, 1980 serait porté de 600 à 675 millions de dollars. Le député avait alors déclaré, comme l'atteste la page 448 du compte rendu:

> Il est absolument impossible de faire garantir 75 millions de dollars de plus dans les trente prochains jours. Je soupçonne fort qu'on fait ici du camouflage et que des emprunts ont déjà été garantis pour un montant supérieur à celui de 600 millions qu'autorise la loi.

Je voudrais faire immédiatement une mise au point en signalant que du 1er juillet 1977 à la fin de mars 1980, une somme de 551 millions avait été garantie. Les prêts en 1980 sont de 24.8% plus élevés qu'en 1979. Si cette hausse se maintient en avril 1980—les statistiques ne sont pas encore disponibles pour avril—on ne pourra que garantir 49 millions en mai et en juin. La garantie de 600 millions de dollars n'a pas encore été épuisée.

Voici les chiffres pour la période de garantie de trois ans: du 1er juillet 1977 au 31 décembre 1977, 50 millions de dollars; du 1er janvier 1979 au 31 décembre 1978, 176 millions de dollars; du 1er janvier 1979 au 31 décembre 1979, 258 millions; et du 1er janvier 1980 au 31 mars 1980, 67 millions de dollars. Le montant global atteint 551 millions de dollars.

Bien que la garantie de 600 millions n'ait pas encore été épuisée, cela se produira avant que le programme courant ne se termine à la fin de juin et voilà pourquoi nous avons proposé de porter la limite à 75 millions de dollars.

[*Français*]

Monsieur le président, j'aimerais en terminant mes remarques revenir à l'intervention du député de St. Catharines ce matin, de même qu'à l'intervention du député de Erié (M. Fretz) pour mentionner à quel point il est urgent d'étudier ce projet de loi au niveau du comité pour que nous puissions permettre aux hommes d'affaires canadiens de continuer à profiter de ce programme comme auparavant, parce que le plafond financier permissible sera atteint dans les semaines qui viennent.

[*Traduction*]

Comme les députés d'en face n'ont pas soulevé d'objections au bill, j'espère qu'il sera adopté rapidement à l'étape du comité et pourra bientôt avoir force de loi.

[*Français*]

Et en terminant j'aimerais remercier tous mes collègues qui ont participé à ce débat, des excellentes idées qu'ils ont émises et également des remarques fort constructives qu'ils ont faites au cours de leurs interventions.

[*Traduction*]

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

* * *

● (1420)

LA LOI SUR LE CRÉDIT D'IMPÔT À L'EMPLOI

MESURE TENDANT À PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 30 avril, de la motion de M. Axworthy: Que le bill C-19, tendant à modifier la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir reprendre la discussion sur le bill C-19, ajournée depuis plusieurs jours. Je profite de l'occasion pour expliquer certaines des préoccupations que suscitent chez moi, à titre de Canadien, les grandes questions relatives à l'état de notre économie et à l'ineptie du gouvernement et du ministre parrain du projet de loi à régler ces problèmes pressants.

Le projet de loi, intitulé loi modifiant la loi sur les crédits d'impôt à l'emploi, dont nous sommes saisis, est le simple prolongement d'un programme existant, présenté à titre provisoire, et qu'il nous faut étendre d'une autre année. Les ministériels se sont beaucoup vantés ces derniers mois du nombre d'emplois créés grâce à des programmes comme celui du crédit d'impôt à l'emploi.

Mais, à mon avis, les Canadiens tiennent à savoir si les emplois créés grâce à ce genre d'initiative temporaire sont permanents ou s'ils disparaissent peu après la cessation du paiement des crédits. Nous savons qu'en prolongeant d'un an la durée du programme, nous favorisons la création de 50,000 nouveaux emplois, mais il nous faut envisager cette année-là avec grande réserve car nous pourrions fort bien, d'ici la fin de 1980, nous retrouver encore une fois avec plus de 1.2 millions de chômeurs sur les bras. Voilà pourquoi, à mon avis, nous devrions inviter le ministre—et j'espère que nous le ferons—devant le comité et à des occasions ultérieures, à nous faire part des mesures qu'il a pu imposer à ses collègues du cabinet en vue de persuader le gouvernement de s'attaquer au chômage dont les proportions deviennent alarmantes et dont pourrait vraisemblablement souffrir le pays si l'économie fléchit, comme beaucoup le prédisent.

Ainsi, je voudrais savoir, en premier lieu, si les emplois créés seront temporaires ou permanents et, en second lieu, si les conditions régissant l'admissibilité à ces crédits—il s'agit pour l'employeur de déclarer que ces emplois surnuméraires viendront s'ajouter à ses besoins habituels—et l'atmosphère qui régnera dans de telles circonstances réduiront l'inefficacité et l'esprit d'initiative de l'employeur et de ses employés, en ce sens qu'un plus grand nombre de personnes seront appelés à faire le même travail.

Si le gouvernement doit rembourser les employeurs une partie de nos impôts ou leur permettre de les garder afin d'embaucher des travailleurs qui occuperont des postes inutiles, cela risque peut-être de démoraliser le personnel et de refroidir la compétitivité de la société. Bien sûr, nous voulons savoir si l'on préviendra les abus et comment on s'y prendra. En effet, l'employeur peut signer une déclaration donnant l'impression qu'il lance une nouvelle initiative, alors qu'en réalité, il ne fait peut-être qu'embaucher un employé qu'il aurait dû autrement payer sur ses liquidités. Nous avons donc un certain nombre de questions à poser au ministre et j'espère qu'il aura l'occasion d'y revenir au comité.

Cependant, j'aimerais laisser cette question et aborder l'essentiel de mon intervention pour dire qu'il s'agit en fait d'une initiative à court terme. C'est tout comme si le ministre faisait semblant de donner des cacahuètes à un éléphant bien gentil, alors que l'éléphant n'en serait plus un, mais un lion affamé. Si le ministre ne fait pas assez attention, il y laissera peut-être plus que le bras.

La situation que connaîtra le pays au cours des prochains mois, je pense, découle de l'attitude du gouvernement—non seulement des hommes politiques, mais des bureaucrates qui conçoivent les programmes—à savoir que l'on peut répondre à tous les besoins de l'homme à coup d'argent ou en établissant un nouveau programme gouvernemental, en mettant sur pied un nouveau ministère et en répandant de plus en plus l'idée que le gouvernement peut intervenir chaque fois que le secteur privé échoue. Il est vrai que nous avons besoin de plus de mesures fiscales et moins de programmes factices de création d'emplois. Cette mesure étant une mesure fiscale, je m'en réjouis, même si ce n'est qu'une initiative temporaire.

Je crois que si le pays est en état de crise actuellement, c'est surtout que le secteur privé est de plus en plus démoralisé. Que faut-il faire pour stimuler l'économie du Canada et la rendre productive? Je crois que la dernière décennie de gouvernement libéral a cassé les reins de l'économie du secteur privé, en particulier la petite entreprise, la fabrication, le conditionnement des produits, le bâtiment, l'agriculture, la pêche, et ainsi de suite. Un gouvernement qui donne d'une main et reprend de l'autre tôt ou tard démoralise les producteurs d'une société. En fait, on créera une certaine égalité qui permettra à tous de jouir du même confort, mais ce confort, au bout du compte, sera moindre dans l'ensemble que si nous continuions d'encourager l'initiative individuelle, l'esprit de défi et l'esprit d'entreprise, afin de donner de l'expansion à l'économie.

Par conséquent, je crois qu'il existe vraiment deux principaux aspects au problème du chômage que connaît le Canada: Premièrement, plus d'une décennie d'un gouvernement qui a épousé une philosophie socialiste et libérale qui empêche le secteur privé de construire d'instinct notre pays.

Deuxièmement, le mauvais exemple donné au secteur privé par notre gouvernement sur le plan de la gestion de l'économie. J'irais même jusqu'à dire que la philosophie socialiste monétaire qui caractérise la conduite de nos affaires économiques témoigne d'un certain manque de compétence et de bon sens. On ne comprend pas quel instrument il faut pour encourager la croissance, l'expansion et l'esprit d'initiative des gens qui bâtissent leur avenir sans avoir à subir la tutelle du gouvernement.

Je vais donner quelques exemples pour illustrer cette théorie, mais j'aimerais d'abord en revenir à mon premier point. Un certain égalitarisme semble régner dans ce pays. C'est même évident. Il se manifeste dans l'attitude adoptée par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) envers les provinces riches en ressources. Cette attitude est fondée sur un concept de partage.

J'ai beaucoup d'estime pour la morale judéo-chrétienne qui nous enseigne la fraternité. La plupart des députés de la Chambre sont d'accord avec moi sur ce point. Mais notre société connaît des difficultés et des besoins réels que nous devons essayer de résoudre et de satisfaire collectivement. Or, la théorie de partage comme l'entendent les députés d'en face et mes amis à ma gauche est devenue une doctrine. J'oserais même dire qu'elle est devenue une idée de partage à la Robin-des-bois. Au fait, en consultant le dictionnaire on y verra que partager c'est donner et recevoir des richesses ou des biens pour le bien commun dans une atmosphère de générosité.

A mon avis, ce n'est que dans cette atmosphère de générosité et de bonne volonté que peut s'épanouir cette notion de partage qui a inspiré le discours du trône où il est question de justice pour tous. Dans notre quête de justice et d'égalité, nous pouvons exagérer, à mon avis, nous pouvons même enlever aux individus et aux régions tout désir de construire et de faire des progrès par eux-mêmes.

● (1430)

Il est vrai que les ressources des différentes régions leur sont données pour qu'elles construisent leur propre économie. Ce titre à la propriété des ressources a été concédé depuis le début de la Confédération. En fait, des députés se sont élevés à la Chambre aujourd'hui contre les moyens auxquels le gouvernement actuel a recours pour intervenir et abroger ce droit dont les provinces jouissent depuis plus d'un siècle. On peut pousser trop loin l'idée que les ressources d'un secteur ou d'un particulier dans la société peuvent être confisquées et attribuées à un autre. Le secteur privé, le monde des affaires et le secteur des petites entreprises en sont terriblement démoralisés. Nous ne réglerons pas la difficulté en haussant les taxes, en leur imposant un appareil bureaucratique encore plus lourd, en multipliant les tracasseries administratives et les formulaires à remplir, mais tout au contraire, en cessant de les accabler et en leur donnant l'occasion de se développer et de prospérer au Canada.

J'en viens au deuxième point de mon argumentation. Outre qu'il a fait preuve d'un zèle excessif dans l'application de cette notion de partage, le gouvernement, ces socialistes, a vraiment mal géré les affaires économiques du pays. Sa façon de gérer l'argent des contribuables, de l'argent durement acquis, est absurde. Ces derniers temps, on entend beaucoup parler de la «courbe de Laffer».

Je ne veux pas ennuyer la Chambre en entrant dans des détails techniques, mais selon une théorie sociale, plus le niveau des impôts est élevé, plus le gouvernement encaisse de recettes afin de mettre en œuvre les programmes de son choix. Autrement dit, plus les impôts sont élevés, en tant que pourcentage des revenus individuels ou du produit national brut du pays, plus les recettes du gouvernement sont considérables et plus il est en mesure de faire ce que bon lui semble, notamment réinvestir ces recettes afin de stimuler un secteur ou l'autre de l'économie. De plus en plus, on se rend compte que ce genre de relation directe fait fi du bon sens et de milliers d'années d'expérience. En fait, si le gouvernement accroît la part de la richesse nationale ou du salaire net moyen des citoyens qu'il s'approprie sous forme d'impôts ou de taxes, il tue chez le particulier le désir de travailler pour le bien commun de la collectivité. Si l'on augmente les taxes encore davantage, les recettes perçues par le gouvernement, et même le produit national brut, commencent à diminuer très rapidement et tombent à un niveau très bas. C'est sur ce principe que se fonde la courbe Laffer.

Passé un certain point, lorsque la taxation dépasse le niveau optimal où la prestation des services et la santé de l'économie seraient assurés, ou lorsque le fardeau fiscal des particuliers est trop lourd, on constate qu'une nouvelle hausse d'impôts ne fait qu'accentuer le marasme économique. Au contraire, seule une réduction des impôts stimulerait l'économie et nous remettrait à flot. Examinons les faits: la part du produit national brut prélevée sous formes d'impôts a doublé au Canada depuis 1970. Il me semble que nous avons atteint un point où l'on peut dire qu'une nouvelle hausse d'impôts n'aiderait en rien à faire avancer l'économie et les initiatives du gouvernement. En fait, le taux d'inflation actuel nuit probablement à l'essor économique du Canada.

C'est un petit discours sur le fonctionnement de la courbe de Laffer qui nous révèle, je crois, que nous nous dirigeons vers des temps difficiles sur le plan économique et vers un chômage accru parce que nous ne comprenons pas les règles élémentaires de l'économie.

Je voudrais vous signaler un détail qui a été porté récemment à mon attention et qui est encore fort peu connu. Il a trait à l'ampleur de la dette du Canada. Au cours des dernières semaines le débat a beaucoup porté sur l'aggravation du déficit que l'on doit au fait que les Libéraux, en face, ne veulent pas admettre que nous devons payer pour ce que nous consommons, sinon nos enfants devront payer à notre place plus tard. Ça ne les gêne donc pas de maintenir les prix du pétrole à un niveau artificiellement bas et d'alourdir le déficit fédéral de deux milliards de dollars pour 1980. Ils estiment normal qu'un jour nos enfants payent pour ça.

Ce n'est là bien sûr qu'un exemple de la façon dont le gouvernement continue d'accroître le déficit fédéral au point que pour l'année 1979-1980 l'ancien gouvernement libéral avait prévu de dépenser un montant supérieur de 20 p. 100 à ses recettes. Par contre, lorsque les Progressistes Conservateurs ont pris le pouvoir et déposé leur budget, ils étaient parvenus à ramener le déficit de l'État à 14 p. 100 de ses dépenses. Hélas, le mini non-budget présenté dernièrement à la Chambre a rétabli la situation antérieure, c'est-à-dire que le gouvernement dépensera 20 p. 100 de plus qu'il n'encaissera au cours du présent exercice.

Le budget que le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a présenté à la Chambre prévoyait ramener le déficit, d'ici à cinq ans, à moins de 6 p. 100 des dépenses projetées. Le gouvernement d'en face se moque de nous en refusant de prévoir la conjoncture canadienne d'ici à cinq ans, et il faut l'en blâmer. Il hésite, il tergiverse. C'est lui qui mène la barque, mais il craint d'avouer à la population qu'il mène le pays à la faillite.

Il importe, je crois, de faire des prévisions, de ménager les ressources de ceux qui assumeront les frais et de songer aux conséquences qu'un déficit budgétaire massif peut avoir sur la stabilité économique du Canada. Pour mettre cela en lumière, j'aimerais citer des données tirées des rapports annuels de la Banque mondiale qui traduisent une situation assez alarmante. De 1974 à 1979, le Canada aurait emprunté par l'émission d'obligations étrangères et d'emprunt à l'étranger plus que n'importe quel autre pays au monde. Je ne parle pas du montant par habitant; je veux dire que le Canada emprunte plus que n'importe quel autre pays du monde. Oui, il est merveilleux de vivre au Canada, mais comment se fait-il que nous puissions être assez bêtes pour emprunter à un rythme tel qu'en 1976 nos emprunts représentaient 26 p. 100 de la somme globale empruntée par tous les pays du monde? D'après les rapports annuels de la Banque mondiale de 1974 à 1979, nos emprunts ont représenté en moyenne 18 p. 100 de tous les prêts consentis dans le monde, prêts qui ont été contractés au nom de Sa Majesté la Reine qui nous représente, nous, nos familles et nos enfants. Depuis 1974, c'est nous qui empruntons le plus au monde.

Quand le ministre des Finances (M. MacEachen) vient dire à la Chambre que les taux d'intérêt élevés coûteront au moins 500 millions de dollars de plus au Canada à cause du service de la dette, ce que l'on n'avait pas prévu il y a deux ou trois mois, on voit bien à quel point notre pays est vulnérable devant les forces internationales et à quel point nous dépendons des aléas économiques de pays et de situations qui échappent à notre maîtrise.

Les députés remarqueront peut-être avec intérêt que les emprunts du Canada dépassent de loin ceux de la France ou du Japon. En 1976, le Canada a emprunté 9.5 milliards de dollars sur les marchés internationaux, tandis que le plus gros emprunteur des autres pays, la France n'a emprunté que 2.8 milliards. Nous avons emprunté 9.5 milliards alors qu'ensemble tous les pays du monde n'ont emprunté que 34 milliards. En fait, nos emprunts représentent presque le quart du déficit mondial.

N'est-il pas grand temps de nous occuper de cette affaire et de changer l'orientation du pays? Par habitant, le Canada a emprunté presque 25 fois plus que le Japon et, en 1976, le Japon était le troisième plus grand emprunteur. En 1978, le Canada a emprunté 4.85 milliards sur une somme mondiale globale de 36 milliards. Encore une fois, le Japon n'a emprunté que 2.8 milliards alors que sa population est cinq fois plus importante.

● (1440)

Je vois que vous versez quelques larmes, monsieur l'Orateur, et je crois que nous devrions tous en faire autant. Si je mentionne ce fait, c'est pour montrer à quel point les gens d'en face manquent de jugement lorsqu'il s'agit d'exploiter la richesse et le potentiel extraordinaire du Canada. Nous achetons du pétrole au Mexique, à l'Arabie Saoudite et à d'autres pays, alors que nous avons tout ce qu'il nous faut ici même et que le gouvernement refuse de l'exploiter.

Il y a ensuite la question des taux d'intérêt élevés. Je dois dire que leur chute au cours des deux dernières semaines, ne m'a pas du tout surpris. Lorsque le gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey, a comparu l'automne dernier devant le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, il nous a dit qu'il fallait maintenir des taux d'intérêt élevés pour mater l'inflation, parce que les Canadiens achètent trop de produits importés.

Deuxièmement, M. Bouey a dit que notre capacité de production était à son maximum. Par conséquent, à moins de maintenir des taux d'intérêt élevés, le cours du dollar canadien baisserait, ce qui accélérerait l'inflation par suite de l'augmentation du coût des importations dont nous ne pouvons nous passer. Il a aussi dit qu'il fallait éviter cela et juguler l'inflation.

Certaines personnalités de renom, membres du Canadian Institute for Economic Policy ont récemment pris position, et tous les députés ont reçu ce rapport en date du 22 avril 1980. Je cite:

> Les mesures adoptées par la Banque du Canada pour réduire l'inflation, soit le resserrement du crédit et la hausse des taux d'intérêt, pourraient se justifier dans une certaine mesure si l'inflation avait été causée par une expansion économique excessive. Mais ce n'est pas le cas. Par conséquent, la politique de la Banque du Canada est malsaine. Elle n'a pas donné de résultats et n'en donnera pas davantage si elle n'est pas modifiée.

Je constate donc avec plaisir que le gouverneur de la Banque du Canada semble avoir un peu changé d'avis. Je ne pense pas dire que la tendance actuelle soit uniquement due à la chute des taux d'intérêt aux États-Unis. J'espère que nous allons bientôt nous rendre compte que nous avons la possibilité de prendre notre économie en main. Aller prétendre que nous ne pouvons pas augmenter notre capacité de production, c'est manquer de lucidité. Nous manquons également de lucidité si nous pensons pouvoir continuer à profiter de toutes les choses que nous aimons acheter à l'étranger et voyager souvent dans les autres pays alors que la dévaluation du dollar, si telle doit être la conséquence de la baisse des taux d'intérêt, nous apporterait des avantages économiques considérables. Ce point est également clairement mentionné dans le rapport que j'ai cité.

Une voix: Qui l'a écrit?

M. Siddon: Si les députés d'en face désirent connaître le nom de l'auteur, comme ils l'ont demandé je dirais d'abord que c'est un ancien ministre des Finances libéral qui dit que la Banque du Canada se trompe, que le gouvernement libéral se trompe, et cela depuis des années, et que la seule façon d'avoir une économie indépendante et prospère c'est d'admettre que la hausse des taux d'intérêt augmente l'inflation, multiplie les faillites et cause de graves difficultés aux entreprises canadiennes.

Si les députés examinent le budget présenté par l'ancien ministre des Finances le 11 décembre, monsieur l'Orateur ils noteront que le programme de crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire aurait en réalité abaissé les taux d'intérêt de 25 p. 100. Ni les députés d'en face, ni nos amis du NPD à notre gauche ne veulent l'admettre, mais un crédit d'impôt de 25 p. 100 à l'intérêt hypothécaire est ni plus ni moins qu'une subvention de 25 p. 100 à l'intérêt hypothécaire. Cela aurait permis à l'industrie forestière de ne pas s'effondrer dans l'ouest du Canada et dans d'autres régions du pays. Les industries du bâtiment, de l'immobilier et de l'ameublement seraient maintenant en bien meilleure posture. En outre, le coût d'un hypothèque 15 p. 100 au moment du renouvellement aurait baissé à un peu moins de 12 p. 100. Les députés d'en face ont agi de façon tout à fait irréfléchie en condamnant cette initiative.

D'autre part, ils aiment bien affirmer que le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire aurait coûté quelque chose au gouvernement. De fait, il s'agissait de ne pas prendre d'argent à ceux qui l'avaient gagné et qui y avaient droit. C'est exactement le contraire de la doctrine de Robin des Bois.

Les libéraux affirment aussi que pour compenser cette perte de recettes, nous allions augmenter le prix du pétrole. En réalité, nous avions prévu une augmentation moins importante du prix du pétrole que celle que le gouvernement devra inévitablement imposer pour encourager l'économie et favoriser l'emploi au Canada dans l'industrie pétrolière du secteur privé, dans le domaine de la prospection, dans les industries de fabrication et de laminage de l'acier et dans toutes les autres industries connexes, y compris nos chantiers maritimes, qui participeraient à notre plan d'exploitation de nos propres ressources énergétiques.

Je soutiens que des prix de pétrole plus élevés et un programme de crédit d'impôt hypothécaire auraient créé plus d'emplois qu'il n'en existe au Canada à l'heure actuelle, sans coûter un sou au gouvernement du Canada. En fait, tous ces emplois supplémentaires auraient réduit le fardeau de l'assurance-chômage, tout en gonflant le flux des recettes fiscales. Même si ces recettes restaient constantes, le gouvernement et la population du Canada auraient, en ce début des années 80, une économie beaucoup plus saine que celle qui résulte, des politiques rétrogrades du gouvernement libéral et de ses plans absurdes et mal conçus.

Permettez-moi de vous parler des résultats de l'incompétence du gouvernement dans ma circonscription. Je vous citerai quelques exemples d'incidents qui s'y sont produits depuis deux ou trois ans. Voici d'abord un extrait d'une lettre, datée du 27 avril, qu'un de mes électeurs m'a adressée:

> Je suis au regret de vous informer que la société Max Sibbelee Aircraft Tires Ltée devra fermer les portes de son usine de rechapage de pneus à compter du 1er mai 1980.
>
> Ainsi, à cause de la hausse des coûts, de la concurrence acharnée des sociétés américaines et du manque total de protection de la part des pouvoirs publics fédéraux et provinciaux, disparaît une autre société canadienne.

Je vais, si les députés le veulent bien, vous parler un peu plus longuement de cette affaire. Il y a environ trois ans une société californienne faisait pression sur le propriétaire de cette petite entreprise, la seule de l'Ouest de notre pays à rechaper les pneus d'avions, pour qu'il cesse de travailler dans ce domaine et qu'il se contente d'importer et de commercialiser ses produits à elle. A la même époque, le gouvernement fédéral accordait des crédits à cette même société californienne pour l'aider à ouvrir une usine de rechapage de pneus en Ontario qui, grâce au soutien du gouvernement allait devenir le fournisseur exclusif d'Air Canada. Mon commettant a constaté une baisse de son chiffre d'affaires dans le secteur du rechapage des pneus mais plutôt que d'accepter l'offre de la firme américaine de faire office d'entrepôt, il s'est mis en rapport avec le leader du gouvernement au Sénat, un libéral de l'Ouest bien connu, et lui a demandé de lui obtenir une certaine protection douanière pour éviter que la société californienne ne lui livre une concurrence déloyale. Il lui a également demandé de pouvoir demeurer le fournisseur en pneus rechapés du ministère de la Défense nationale, de CP Air et d'autres compagnies aériennes desservant l'Ouest.

Les entretiens de mon commettant avec ce politicien ont été on ne peut plus frustants et inutiles. Par la suite il s'est rendu compte que pour rester en affaires il lui fallait acheter un appareil holographique de vérification des pneus vendu seulement aux États-Unis, et servant à examiner chaque pneu ressemelé pour s'assurer de l'absence de toute imperfection. On se demande pourquoi cette nouvelle exigence a été imposée, mais toujours est-il que lorsqu'il a acheté l'appareil en question, qui lui a coûté plusieurs centaines de milliers de dollars, il a immédiatement été obligé d'acquitter un droit d'entrée pour avoir importé ce matériel des États-Unis, même si celui-ci n'était pas vendu au Canada.

Il en a appelé à divers ministres du gouvernement actuel mais, n'a reçu aucune réponse satisfaisante ni aucune forme d'entente lorsqu'il a demandé le remboursement du droit d'importation qui lui avait été imposé. Ainsi, d'une part, rien ne le protègeait contre les produits d'importation qui concurrençaient les siens, et d'autre part, quand on lui disait d'augmenter sa capacité de production, il devait payer des droits d'importation sur les machines qu'il faisait venir des États-Unis et dont il avait besoin pour demeurer en affaires.

● (1450)

Parce que le gouvernement a refusé récemment de réduire les droits qui frappent cet outillage très spécialisé, cet entrepreneur a fermé boutique et 50 personnes sont sans travail. Le gouvernement a tort de ne pas se soucier du bâtiment et de ne pas accorder une attention spéciale aux petits entrepreneurs et employeurs comme mon commettant.

J'aimerais maintenant évoquer un autre cas survenu dans ma circonscription et touchant l'industrie de la transformation de la pomme de terre. Il y a trois ans, un homme d'affaires de ma circonscription venait juste de mettre en marche une usine de 8 millions de dollars destinée à conditionner et à emballer des frites pour les écouler auprès des grossistes et des commerces de détail. Il découvrit vers cette époque que le gouvernement fédéral avait accordé, dans le cadre des programmes du MEER, une forte subvention à une entreprise établie au Manitoba, pour l'aider à produire le même article.

Je tâchai à cette époque de découvrir auprès des fonctionnaires du MEER, quelles études de marché on avait effectuées pour déterminer les effets de cette subvention sur la concurrence. L'importante entreprise qui l'avait obtenue, McCain's, devait en effet s'en servir pour produire des frites à un prix subventionné par les contribuables canadiens, coupant ainsi l'herbe sous le pied de l'homme d'affaires de ma circonscription. Nous avons su que le MEER n'avait pas du tout l'intention de révéler dans quelle mesure ses fonctionnaires avaient étudié les conditions du marché avant de décider d'accorder plusieurs millions de dollars à cette usine du Manitoba. Un peu plus tard, l'entreprise établie dans ma circonscription s'est effondrée.

Après plusieurs autres mois de discussions et de démarches auprès du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral, le propriétaire a réussi à obtenir une subvention spéciale, aux termes de l'ARDA, qui lui a permis de se défaire de tout le matériel de traitement de pommes de terre de son usine et d'y installer un énorme congélateur, après avoir congédié une centaine d'employés. Maintenant, grâce à un programme mineur du gouvernement, il emploie dix personnes dans son entreprise de congélation de poisson. Le matériel et les emplois de cette usine ont dû être relocalisés ailleurs.

Pour ma circonscription, et les agriculteurs de la région de la basse Fraser, les répercussions de cette affaire sont importantes parce que cette usine, au Manitoba, avec ses filiales dans tout le Canada, détient pratiquement le monopole de la pomme de terre frite congelée au pays. Cette société possédait à Vancouver une petite usine désuète qui a maintenant fermé ses portes, mais qui était le seul acheteur des pommes de terre produites dans la basse Fraser, exception faite des pommes de terre destinées directement aux marchés de consommation.

Bref, l'intervention gouvernementale visant à assurer une certaine forme d'égalité régionale, de partage ou d'aide à d'autres régions du pays a provoqué dans ma région la perte d'emplois, le gaspillage d'occasions et l'anéantissement de rêves. C'est déplorable. Les agriculteurs qui auraient cultivé des pommes de terre cherchent maintenant autre chose à semer et sont aux prises avec d'énormes difficultés. En fait, comme nous l'avons appris il y a quelques jours lors d'un échange avec le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), le gouvernement refuse d'appliquer sous une forme quelconque un tarif saisonnier pour protéger les agriculteurs de la basse vallée du Fraser contre les importations massives de pommes de terre de l'État de Washington et de l'Idaho. C'est ridicule et intolérable.

Le gouvernement a anéanti une entreprise de ma circonscription qui employait 100 personnes, supprimant ainsi le débouché qui s'offrait aux agriculteurs de la région, et permet l'importation d'énormes quantités du même produit, que l'on cultive juste de l'autre côté de la frontière, à quelques milles de là, sans lever le petit doigt pour protéger les producteurs de pommes de terre canadiens.

On rapporte que cette grosse société, la société McCain qui a reçu du MEER des prestations dont le montant s'élève à 10.5 millions de dollars a tenté quelques mois plus tard de prendre une participation dans le capital de Canada Packers Ltée. Voilà donc une société qui a ainsi pu faire disparaître quelques petites entreprises à travers le pays grâce à une subvention de 10.5 millions de dollars de l'argent des contribuables et qui, quelques mois plus tard, tente d'acheter des actions de Canada Packers. Sauf erreur, le marché a bel et bien été conclu et elle a acheté des actions de la Canada Packers Ltée. Cela me sidère.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, en Colombie-Britannique on en arrive au point que des scieries et des entreprises forestières en général font faillite à cause d'initiatives semblables de la part du gouvernement. Cela démontre un manque total de réalisme dans son approche à l'égard de l'industrie de la construction domiciliaire alors même que cette industrie est sur le point de faire faillite.

Je me réjouis de constater que le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) qui est chargé des questions de logement est présent parmi nous car sa solution à ce problème n'a pas été très bien reçue l'autre jour par le Canadian Institute of Public Real Estate Companies quand il a laissé entendre que le gouvernement mettra peut-être sur pied une espèce de programme de versements hypothécaires différés ou progressifs afin d'atténuer les effets de la hausse actuelle des taux d'intérêt. Cette mesure vise également à régler les problèmes de forclusion et de défaut de paiement d'hypothèques.

Le ministre a laissé entendre que le gouvernement aiderait tout d'abord les plus nécessiteuses. Il s'agit en l'occurence des personnes qui risquent une forclusion dans le cadre du Programme d'aide pour l'accession à la propriété, qui est issu d'une politique a priori insensée. Le gouvernement envisage maintenant de prolonger l'ancien régime de paiements progressifs du PAAP dans le cadre duquel l'intéressé peut commencer par verser de petits montants qui augmentent progressivement. Voilà la solution que le gouvernement du Canada propose actuellement à la population. Comme il s'attend à une hausse des valeurs immobilières, le gouvernement, à supposer qu'il puisse trouver des investisseurs prêts à prêter des capitaux, à remboursement différé, veut permettre aux gens d'acheter des maisons qu'ils pairaient initialement par de petits versements qui augmenteraient graduellement. Mais qu'arrive-t-il s'il y a un reflux de l'inflation ou si l'économie s'écroule? Il y aura peut-être partout au pays des centaines de milliers de taudis financés par les contribuables et, pis encore, par nos enfants qui auront à en porter le fardeau à cause de l'énorme déficit national, hérité d'un gouvernement qui a trompé la population en lui faisant acheter quelque chose qu'elle n'a pas les moyens de s'offrir.

Un porte-parole du *Canadian Institute of Public Real Estate Companies* a dit après le discours du ministre des Travaux publics la semaine dernière:

> En commentant le besoin de subventions importantes, il a dit qu'il était inconséquent que le gouvernement fédéral soit prêt à consacrer jusqu'à 4 milliards de dollars à la subvention du pétrole cette année sans rien donner au secteur du logement.

C'est ce que j'ai dit plus tôt. Notre gouvernement aurait retourné 25 p. 100 des paiements d'hypothèques d'ici 1982. Cette année, nous aurions retourné 12.5 p. 100, de l'intérêt hypothécaire qui serait resté dans les poches des Canadiens. Au lieu de cela, les libéraux subventionnent le coût élevé du pétrole importé. Cela n'a pas de bon sens.

J'aimerais citer quelques autres extraits de la même page du *Journal* d'Ottawa concernant le mini-budget que le ministre des Finances a présenté à la Chambre la semaine dernière.

Une voix: Ne nous citez pas les bandes illustrées.

M. Siddon: Je ne cite pas de bandes illustrées, je cite l'opinion publique informée. Cette page du *Journal* rapporte les propos suivants du porte-parole de la Chambre de commerce du Canada:

> L'accroissement du déficit, surtout à une époque où il s'est engagé à faire un effort important pour contrôler ses dépenses, pourrait laisser douter de sa volonté de faire preuve de discipline sur le plan fiscal.

L'article poursuit:

Non seulement un plus gros déficit mine-t-il la crédibilité du gouvernement, mais il exercera de nouvelles pressions à la baisse sur le dollar canadien et les marchés financiers.

La Chambre est aussi en faveur d'un rapprochement plus rapide des prix mondiaux du pétrole au Canada. Elle soutient qu'une hausse des prix du pétrole aiderait à réduire le déficit fédéral, encouragerait l'économie et stimulerait l'exploration et la mise en valeur.

Sans parler des nouveaux emplois que cela créerait.

M. Chénier: C'est un vieux cliché.

M. Siddon: Nous avions conçu un programme qui visait véritablement à atténuer les effets des taux d'intérêt élevés. C'était ni plus ni moins qu'une subvention générale à l'intérêt hypothécaire. J'ai trouvé le ministre des Finances bien malhonnête la semaine dernière, quand il a dit qu'il reprendrait à son compte le projet d'obligation pour le développement de la petite entreprise que nous avions proposé, tout en refusant d'admettre cependant qu'une mesure semblable s'imposait depuis longtemps pour relancer l'industrie du bâtiment et répondre aux aspirations des jeunes qui souhaitent posséder une maison et être capables de la garder.

Une voix: Vous n'avez pas convaincu les électeurs.

● (1500)

M. Siddon: Le député d'en face dit que nous n'avons pas convaincu les électeurs. Je pense que c'est parce qu'ils ont été incités à croire que le crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire allait être financé par la hausse du prix du pétrole et qu'ils ne croyaient pas que des prix plus élevés pour le pétrole étaient indispensables à notre sécurité énergétique future. Je pense qu'ils se sont trompés; je pense que le prix du pétrole doit monter. L'avenir nous montrera comment les initiatives du budget de décembre étaient sensées et je pense que ce budget passera à l'histoire comme une initiative de première importance.

Des voix: Bravo!

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, à l'occasion de mon premier discours en cette trente-deuxième législature . . .

Des voix: Bravo!

M. Schellenberger: Je ne veux pas que les députés s'imaginent que j'en suis à mon premier discours. Je siège ici depuis un certain temps, mais c'est la première fois que je prends la parole en cette trente-deuxième législature.

Je dois féliciter le député de Richmond-Delta-Sud (M. Sidon) pour son discours. Je voulais parler de la situation économique, mais lui-même l'a fait avec tant de justesse qu'il m'a enlevé les mots de la bouche.

Voilà pourquoi je m'en tiendrai à deux aspects du projet de loi, monsieur l'Orateur. J'espère pouvoir stimuler suffisamment l'imagination des députés pour les amener à aider une catégorie de Canadiens frappée durement par le chômage, c'est-à-dire les jeunes. Je voudrais parler de cet aspect du problème car, à mon avis, lorsque le taux de chômage est si élevé au Canada, ce genre de projet de loi n'aide pas la jeunesse. Le ministre semble croire que le crédit d'impôt à l'emploi a des effets importants sur le chômage chez les jeunes.

J'aimerais parler aussi pendant quelques minutes du problème du chômage chez les autochtones et du fait que ce projet de loi ne les aide pas du tout. Le pays est aux prises avec un problème de chômage grave, surtout chez les jeunes Canadiens.

Au mois de mars de cette année, le taux de chômage s'élevait à 8.6 p. 100. Mais parmi les Canadiens âgés de 15 à 24 ans, il était de 15.1 p. 100, presque le double du chiffre national. Par contre, pour les plus de 25 ans, le taux était de 6.3 p. 100. Ces chiffres sont d'ailleurs loin de la réalité dans les régions les plus défavorisées du pays. Le taux de chômage chez les jeunes s'élève en effet à 25.7 p. 100 à Terre-Neuve et à 21.8 p. 100 au Nouveau-Brunswick. Et la situation ne s'améliore pas, monsieur l'Orateur. Au mois de mars de cette année, selon les chiffres désaisonnalisés, le nombre des chômeurs parmi les 15 à 24 ans avait augmenté de 18,000 pour les hommes et de 5,000 pour les femmes. Par contre, parmi les travailleurs de 25 ans et plus, le chômage avait baissé de 17,000 chez les hommes et de 5,000 chez les femmes.

Nous devons étudier ces statistiques en fonction du bill à l'étude qui vise à aider les gens à trouver du travail. D'après ces chiffres, il est évident que cette mesure et d'autres adoptées par le Parlement n'aident pas les jeunes à trouver un emploi durant l'hiver et elles ne leur sont pas plus utiles ni au printemps ni à l'été. Ce ne sont là que des chiffres et ils viennent vraiment masquer le problème des jeunes qui ne peuvent trouver d'emplois. Lorsque ces derniers se joignent à la population active après leurs études, qu'ils sont prêts à relever le défi de gagner leur vie et se trouvent ensuite sans emploi, l'effet psychologique est très grand.

Notre société accorde beaucoup d'importance au travail. L'éthique du travail est considérée par nos concitoyens comme un atout important de la société occidentale. Mais imaginez comment une personne peut se sentir lorsqu'elle fait tout son possible pour trouver un emploi sans y parvenir alors que la société s'attend à ce qu'elle travaille. Dans une société axée sur le travail, il vous faut occuper un emploi. On a répété à maintes reprises que l'emploi chez les hommes comme chez les femmes était lié à leur dignité et à leur sentiment d'être quelqu'un d'utile.

Les jeunes sortent du collège, de l'école secondaire ou d'un établissement technique, prêts à se réaliser, pleins d'ambition et d'enthousiasme pour découvrir que seulement une personne sur deux, sinon une personne sur trois peut trouver un emploi, même s'ils passent des heures, des jours ou des semaines à chercher. Bien des jeunes Canadiens sont pris dans ce cercle vicieux en ce moment. Ils sortent de l'université, de l'école secondaire ou de l'école technique, diplôme en main, pour se rendre compte que ce n'est pas suffisant. En période de chômage, les employeurs peuvent être sélectifs et exiger de l'expérience. De toute évidence, les jeunes qui sortent tout juste de l'école n'ont pas eu la possibilité d'acquérir de l'expérience. Vous le savez sans doute, ils sont enthousiastes et prêts à travailler. Ils sont en général efficaces et souvent plus productifs que n'importe quel autre groupe une fois qu'ils ont trouvé du travail.

Je suppose qu'il n'y a personne ici qui a déjà été en chômage.

Une voix: N'y comptez pas.

M. Schellenberger: Eh bien, vous n'êtes pas en chômage actuellement, peut-être bientôt. Les seules personnes à la Chambre qui appartiennent à ce groupe d'âge sont assises à vos pieds, monsieur l'Orateur. Elles peuvent peut-être s'imaginer à quel point il est difficile de trouver un emploi dans ce monde axé sur le travail et se rendre compte des problèmes que cela entraîne.

Lors d'une réunion de l'American Ortho-psychiatric Association qui s'est tenue récemment, les docteurs Saul Levine et Eli Ginzburg en sont arrivés à la conclusion qu'à long terme, le chômage chez les jeunes peut devenir une force de désorganisation sociale et personnelle. Le fait que ces jeunes se sentent rejetés de la société se traduit par un taux d'abandon scolaire très élevé, le désespoir, la dépression et même le crime et la maladie mentale.

J'ai décrit le problème, monsieur l'Orateur, et je suppose que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) en est conscient. Je l'espère sincèrement. La question qui se pose est la suivante: que pouvons-nous y faire? Est-ce que cette mesure législative aidera au moins de quelque façon à régler ce problème? Les statistiques que j'ai citées tout à l'heure me portent à croire que non. Le Parlement doit élaborer des programmes nouveaux et productifs pour aider les jeunes qui se cherchent un emploi. Nos écoles pourraient fournir un apport utile. Je me souviens, lorsqu'un député du parti conservateur a parcouru le pays il y a un certain nombre d'années pour se renseigner sur le domaine du travail, qu'il en est arrivé à la conclusion que nos écoles ne préparaient pas les jeunes à trouver le travail qu'ils veulent faire. On leur enseigne un grand nombre de spécialisations importantes, mais ces spécialités ne sont pas nécessairement celles qu'exigent les emplois vacants quand ils ont fini leurs études et ces connaissances n'ont aucun lien non plus avec les programmes d'emplois d'été. Une solution possible à ce problème serait peut-être de voir ce qui se passe dans les autres pays qui ont un certain succès à cet égard.

● (1510)

J'ai observé quelques programmes en Europe. Le chômage chez les jeunes y est a peu près le même que pour les autres travailleurs. Nous pouvons peut-être nous inspirer de programmes en vigueur en Europe. Dans nombre de ces pays, certains programmes permettent au jeune de s'orienter vers le genre d'emploi qui l'intéresserait en définitive. Tout en fréquentant l'école, il reçoit une formation de la compagnie qui l'emploie. Il s'agit d'un programme d'apprentissage pour ceux qui poursuivent leurs études. A la fin des études, les compagnies n'ont pas à faire suivre à ces futurs employés un programme de formation sur place quand elles n'ont pas les moyens dans une économie serrée ou quand le chômage est général, mais elles permettent à ceux qui ont acquis une expérience partielle d'utiliser certaines qualités acquises. Nous devrions étudier rapidement la possibilité d'organiser cette formation sur place, tandis que les jeunes fréquentent les institutions scolaires. Je sais que le gouvernement consacre des fonds importants à l'instruction, mais en donnant suite à ces recommandations, il pourrait peut-être organiser un programme de ce genre beaucoup plus rapidement qu'il le fait à l'heure actuelle.

Nombre d'autres propositions qu'on nous a faites sont très valables, à mon avis. Je fais allusion, en particulier, au programme d'emplois d'été pour étudiants. Nous avons un programme appelé Perspectives-Jeunesse. Essentiellement—ce n'est cependant pas le cas de tous les programmes car certains d'entre eux visent en réalité à permettre aux jeunes d'acquérir des compétences dont ils auront besoin dans leur vie professionnelle—beaucoup de ces programmes offrent aux jeunes des emplois insignifiants qui ne leur permettent pas vraiment d'acquérir l'expérience et la formation dont ils auraient besoin. Nous pourrions certainement veiller à utiliser à meilleur escient les crédits accordés aux fins de ce programme, afin que les compétences que nous inculpons à nos jeunes soient plus judicieusement choisies et leur servent plus tard dans la vie.

Nous pourrions sans aucun doute proposer quelques nouveaux programmes. Par exemple, nous pourrions chercher à favoriser l'embauche à l'extérieur des services du gouvernement, en invitant les conseils municipaux, les organismes à but non lucratif, les organismes bénévoles et les maisons d'enseignement et de recherche à embaucher des étudiants pour des projets spéciaux d'été. Ces organismes pourraient ainsi choisir eux-mêmes les étudiants qu'ils souhaitent avoir à leur emploi. Ainsi, ils pourraient embaucher les étudiants qui manifestent le désir de travailler un jour, à la fin de leurs études, dans le domaine précis de l'employeur.

Nous avons une certaine expérience des programmes d'emploi d'été. Beaucoup de ministères fédéraux y ont participé. L'initiative est efficace et j'espère que nous prolongerons la durée du programme. Au lieu d'embaucher du personnel à plein temps au cours de l'année, bon nombre d'enquêtes et de projets sur le terrain effectués par le ministère de la Consommation et des Corporations, le ministère de l'Agriculture, la société d'habitation et le service des affaires urbaines pourraient être effectués au cours de l'été par des jeunes embauchés à cette fin. Ces jeunes acquerraient ainsi les compétences et la formation sur le tas qui leur seront utiles à la fin de leurs études.

Beaucoup de comités de la Chambre des communes, de concert avec les députés, pourraient, j'en suis sûr, élaborer quelques excellents projets à court terme pour cet été, qui nous seraient utiles ici même, ou encore qui le seraient pour certains services gouvernementaux. Servons-nous de notre imagination. Notre parti a également proposé de créer un centre écologique spécial pour l'été, qui occuperait les jeunes Canadiens à d'importantes activités écologiques d'un bout à l'autre du pays. A mon avis, l'idée est excellente.

Je viens d'une circonscription agricole et je crois que nous pourrions aider beaucoup de nos agriculteurs simplement en embauchant des étudiants pendant l'été. Je sais qu'en Ontario et dans certaines parties de la Colombie-Britannique, les agriculteurs sont constamment à la recherche de main-d'œuvre car ils en ont besoin pour les récoltes pendant l'été et au début de l'automne. Ils ont beaucoup de difficulté à trouver toute la main-d'œuvre qu'il leur faut. En fait, ils sont obligés d'engager de la main-d'œuvre étrangère. Il y a certainement beaucoup de jeunes gens en chômage qui accepteraient de faire ce genre de travail si le gouvernement les aidait à payer leur transport et leur logement pendant la brève période estivale. Nous aiderions du même coup les agriculteurs à mettre leurs produits sur le marché. Voilà un autre domaine où, en faisant preuve d'un peu d'imagination, nous trouverions une foule de moyens d'aider les jeunes chômeurs.

Il y a une autre chose qui, à mon avis, est essentielle et que j'appellerais un fonds de placement pour les jeunes. Nous pourrions le créer par l'intermédiaire de la Banque d'expansion industrielle ou d'une autre institution financière. De cette manière, nous pourrions aider des organisations de développement social à but lucratif à engager d'abord des jeunes gens qui pourraient leur être utiles dans la réalisation de projets assez profitables pour leur permettre de payer des salaires à leurs jeunes employés. Il existe beaucoup de ces organismes communautaires à but lucratif qui ont besoin d'aide, et ce serait là une façon de les aider à prendre de l'essor. Tous ces programmes accordent une aide modeste mais fort importante. Le plus grand défi que nous ayons à relever consiste à remettre notre économie sur pied. Si nous pouvons faire baisser le taux de chômage global, nous réussirons par là même à réduire le taux de chômage chez les jeunes et, comme le disait l'orateur qui m'a précédé, ce sont là autant de mesures que nous pourrions prendre pour revigorer notre économie.

Nos jeunes ont besoin de défis. Nous ne leur en proposons pas suffisamment à l'heure actuelle. Nous n'avons pas réfléchi suffisamment à la Chambre des communes, dans les assemblées législatives provinciales ou même dans les conseils de ville, à la façon dont nous pouvons aider davantage les jeunes du pays et leur proposer des défis plus exaltants.

En étudiant ce bill, je ne puis m'empêcher de penser qu'il ne donne vraiment pas toute l'aide nécessaire. Il y a un autre point que j'aimerais aborder avant de conclure sur la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi, et c'est le chômage chez les autochtones. Pour les autochtones, le taux de chômage est plus élevé que pour les autres citoyens. En consultant les statistiques, on constate que le taux de chômage est de 300 p. 100 plus élevé pour les autochtones que pour n'importe quel autre groupe de Canadiens. Leur problème est particulier.

La plupart d'entre eux vivent sur des réserves, et ceux qui les ont quittées pour s'installer en ville ont souvent beaucoup de difficulté à trouver un emploi. Ils sont nombreux à vivre dans les quartiers les plus pauvres, dépendant du bien-être social et d'autres programmes connexes. Si l'on considère le taux de chômage, il est évident que les programmes votés par la Chambre des communes ne font pas l'affaire. Les statistiques montrent que ces taux élevés ne vont pas décroissant. Elles nous apprennent qu'à certaines périodes de l'année, le taux de chômage s'élève à 95 p. 100 chez les autochtones. Ces gens ne sont pas productifs et ils ne contribuent pas à l'enrichissement du pays. Ils sont obligés de vivre aux crochets des divers programmes sociaux disponibles. J'espère bien aiguillonner le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le ministre des Affaires indiennes et du Nord (M. Munro) en leur demandant de dire à la Chambre quelles mesures ils envisagent au cours des quelques prochaines années en vue d'aider ces Canadiens à se trouver un emploi.

Nous avons beaucoup d'idées à ce sujet. J'espère que nous aurons l'occasion d'en discuter à la Chambre et au comité, mais il faut s'attaquer à ces problèmes.

Le ministre a soulevé mon intérêt quand il disait qu'une entente favorable sur les prix permettrait de construire des usines de traitement des sables pétrolifères en Alberta. Ces usines créent des emplois en grand nombre pour les Canadiens. Le ministre a dit qu'il ne pouvait se prévaloir de cette entente à cause d'une loi adoptée par la législature provinciale interdisant l'embauche sélective; cette loi se fonde sur la loi des droits de la personne pour affirmer qu'aucun groupe particulier ne devrait bénéficier d'un traitement préférentiel. Cela ne nous empêche pas, à titre d'entité fédérale, d'exiger, par exemple, lors de la rédaction de contrats, l'embauchage de travailleurs dans une région donnée. Cette région particulière est située dans le nord de la province où vivent beaucoup d'autochtones.

● (1520)

Nous avons l'exemple des usines Syncrude et Sun Oil qui ont embauché un grand nombre d'autochtones. Ces derniers ont reçu une formation sur le tas et travaillent désormais dans les usines de traitement des sables bitumineux. Nous devrions offrir les mêmes perspectives d'emploi à un plus grand nombre d'autochtones de cette région, qu'on enverrait travailler à l'usine de Cold Lake et à l'usine de traitement des sables bitumineux d'Athabasca, qui vient d'ouvrir ses portes.

Voilà ce que je propose au ministre pour qui la chose paraissait impossible à réaliser en raison de ce projet de loi. D'après moi, ce n'est pas impossible. Il est même très facile d'insérer dans le contrat une clause demandant l'embauchage dans une région donnée. Cela tient du bon sens même. J'espère qu'on suivra mes conseils en insérant cette clause dans le contrat car elle revêt une grande importance pour ces groupes de citoyens. Les deux usines de traitement des sables bitumineux, dont j'ai parlé, ont une importante quantité de blanchissage à faire faire. La bande qui n'avait pas de perspectives d'emploi auparavant a réussi à obtenir le contrat. Aujourd'hui, bon nombre de ses membres, hommes et femmes, travaillent dans la nouvelle blanchisserie qui, d'ailleurs, fonctionne rondement.

Nous pouvons sans aucun doute trouver ensemble, au moment d'amorcer des projets au coût de plusieurs milliards de dollars, le moyen d'offrir de plus grandes perspectives d'emploi aux citoyens établis dans les régions le plus durement frappées par le chômage.

Nous avons donc lancé quelques défis au ministre, aujourd'hui. Nous comptons l'interroger plus tard à leur égard. J'espère qu'il sera alors en mesure de nous donner certaines réponses au sujet de l'aide, s'il y a lieu, que ce projet de loi peut offrir à ces groupes, et qu'il pourra peut-être nous proposer d'autres initiatives de cette nature.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de pouvoir participer à la discussion de cet après-midi au sujet du bill C-19, intitulé: loi modifiant la loi sur les crédits d'impôt à l'emploi, qui, nous l'espérons, nous permettra de freiner quelque peu le chômage très élevé dont souffre le pays. Un certain nombre de députés l'ont qualifié de palliatif. Toutefois, nous nous devons de l'appuyer car, jusqu'à présent, le gouvernement n'a présenté aucun autre grand programme de création d'emplois à plein temps.

Il est peu rassurant de lire certains comptes rendus parus dans la presse, il n'y a pas longtemps, dont celui-ci:

Le Canada se spécialise dans le chômage.

Le Canada a le privilège douteux d'être le seul, au nombre des concurrents industriels des États-Unis, à avoir un taux de chômage des plus élevés.

C'est une vraie honte. Les libéraux, après presque 17 ans au pouvoir, n'ont pas de quoi se vanter. Cet après-midi, je vais parler du chômage au Manitoba et recommander au ministre quelques moyens de réduire le chômage qui sévit dans le secteur du bâtiment de cette province. Les dernières statisti-

ques publiées par la Winnipeg Construction Association montrent que 8,423 hommes de métier n'ont pas de travail au Manitoba, ce qui n'est pas un dossier très reluisant. Nous devons également tenir compte du nombre de faillites commerciales qui, de 1968 à 1979, se sont multipliées d'année en année. Cela montre clairement combien il est difficile de diriger une entreprise au Canada. C'est un de nos principaux problèmes et c'est pour cela qu'il y a près d'un million de chômeurs au Canada aujourd'hui.

Nous espérons que le gouvernement présentera des mesures semblables à celles que recommandait M. Crosbie dans son budget l'année dernière. L'une d'entre elles consistait à créer un régime d'investissement dans des actions ordinaires qui aurait aidé les sociétés canadiennes à prendre de l'expansion. Il ne fait aucun doute qu'un tel programme aurait fortement stimulé la création d'emplois. Le budget recommandait aussi des stimulants spéciaux pour les provinces de l'Atlantique où le taux de chômage est très élevé. Le gouvernement actuel a cru bon d'abandonner ce projet.

En outre, le budget de M. Crosbie renfermait des stimulants fiscaux destinées aux entreprises qui font des placements dans les zones de marasme. C'était une excellente mesure législative. Elle aurait été bénéfique à certaines régions des provinces Maritimes et ailleurs au Canada. Le ministre présentera peut-être sous peu une autre mesure analogue. Il y avait également un programme de crédits d'impôt hypothécaire et immobilier qui aurait influé sur l'emploi partout au Canada et aurait aidé de nombreuses industries, mais on a également abandonné ce programme. C'est une énorme déconvenue.

J'ai dit que je parlerais des recommandations en vue d'atténuer le chômage, notamment au Manitoba. Je veux parler du déplacement des voies ferrées du CP. Si nous pouvons réussir à mettre ce programme en marche, il créera des milliers d'emplois au Manitoba. Dans un instant, je fournirai des précisions sur certaines études effectuées au sujet du déplacement des voies ferrées à Winnipeg et des avantages économiques qui en découleront.

Depuis 14 mois, le ministre s'efforce d'obtenir des crédits pour le déplacement des voies du CP, mais il n'obtient que des miettes. Nous l'appuyons tous dans ses efforts parce que voilà 50 ans qu'il en est question à Winnipeg. Ce très sérieux problème vient de ce que deux passages supérieurs franchissant des voies du CP vont être fermés d'ici à deux ans. Je ne comprends donc pas la formule présentée par le MEER à la Chambre l'autre jour et qui nous donnerait en tout et pour tout 25 millions sur cinq ans. Je ne vois pas quel projet sérieux on pourra réaliser avec 25 millions répartis sur cinq ans.

Le ministre chargé du MEER n'a pas donné un mot d'explication quant à la compensation des effets de l'inflation, dont le rythme annuel est d'environ 10 p. 100. Les députés se rendent aisément compte que dans cinq ans, 25 millions ce sera une goutte d'eau dans la mer. Tout cela est très préoccupant, ces retards et ces tergiversations au sujet du projet de déplacement des voies du CP. On a dit que la province pourrait pousser les études et augmenter sa part. Cependant, le déplacement des voies de chemins de fer relève du gouvernement fédéral à raison de la formule des 50-25-25 prévue par son programme. Ni la ville ni la province ne peuvent se permettre d'effectuer constamment de nouvelles études sans savoir si le gouvernement fédéral paiera la moitié des frais.

Au plan du financement, il y a eu de nombreux refus. Cette semaine encore nous avons constaté que le ministre des Finances (M. MacEachen) ne sait absolument rien de ce programme. Il n'est même pas au courant des études commandées en 1979 par Otto Lang et qui se sont terminées en janvier de cette année. Il ne sait pas que des études ont été effectuées, ni à la demande de qui. Il essaie de s'en décharger sur un autre gouvernement, mais le gouvernement précédent n'a eu absolument rien à y voir.

Le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a dit très clairement qu'il ne fournira pas de fonds pour les déplacements de chemins de fer à . . .

Une voix: Il ne savait pas ce qu'il disait.

M. McKenzie: Le député signale que le président du Conseil du Trésor ne savait pas ce qu'il disait. Il est exact que s'il faut s'en rapporter au hansard, les réponses qu'il a données sont effectivement bien étranges. Ce qu'il y a de malheureux, c'est que le ministre semble mettre la charrue avant les bœufs. S'il voulait assurer le financement du déplacement des voies du CP à Winnipeg, il fallait qu'il consulte d'abord le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor et qu'il en obtienne un engagement. Mais non. Il y a des réunions publiques et des conférences de presse. Une série d'articles dans les journaux. Tous les jours il est question des voies du CP qui vont être déplacées, alors que le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor n'ont nulle intention de verser des crédits.

● (1530)

Un ministre a fait une déclaration, parce qu'il était coincé, je pense. Il nous a sorti cette formule des cinq ans, ces 5 millions par année, ce qui est tout à fait ridicule quand on sait qu'avant de songer à exécuter le projet, il faut immédiatement un engagement fédéral de 80 millions. On ne nous a pas encore dit comment la circulation pourra se faire à Winnipeg dans deux ans, quand les passages supérieurs des rues Arlington et Salter seront fermés.

Attendre cinq ans, ce n'est pas possible. Alors si le ministre, considérant le fort taux de chômage national et les problèmes du Manitoba, pouvait travailler le ministre des Finances et le président du Conseil du Trésor pour essayer de leur arracher un engagement ferme, cela aurait d'énormes retombées économiques pour le Manitoba en général et la région de Winnipeg en particulier.

L'étude dont j'ai le rapport sous la main, demandée par un gouvernement libéral antérieur a été terminée juste en janvier de cette année. Son montant fera partie du coût du déplacement qui, aux chiffres d'aujourd'hui, s'élève à 168 millions. Il faut donc un engagement fédéral d'environ 84 millions. Il m'a paru tout à fait étrange que le ministre des Finances ne sache absolument rien de cette étude. Il a cru qu'elle avait été demandée par le gouvernement précédent, alors que c'est par un ancien ministre libéral des Transports. Encore un côté étrange. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) aurait dû, lui, mettre ses collègues au courant, leur apprendre que l'étude était terminée et qu'elle précisait le montant des travaux.

Le déplacement des voies du CP aurait de grands avantages économiques, comme l'indique une étude terminée en 1972. Il s'agit de l'Étude des chemins de fer de Winnipeg, qui en explique tous les avantages. Ont participé à la réalisation de cette étude les administrations municipale, provinciale et fédérale, y compris des fonctionnaires du ministère des Transports. Nous disposons donc de cette étude, de même que de l'étude Dillon qui a été déposée en janvier dernier. Cela suffit. Nous ne pouvons demander à la province ou à la ville de faire d'autres études tant que nous n'aurons pas un engagement ferme de 80 millions de dollars. C'est alors seulement qu'ils pourront évaluer leur position et financer d'autres études au besoin. Toutefois, c'est au gouvernement fédéral, non à la ville de Winnipeg ou à la province du Manitoba, qu'il incombe maintenant de faire quelque chose. Il est ridicule de prétendre le contraire.

Voici un extrait de l'Étude des chemins de fer de Winnipeg, dans lequel sont exposées quelques-unes des directives:

Le groupe d'experts-conseils chargé de l'Étude des chemins de fer de Winnipeg a remis son rapport technique au comité exécutif. Nous vous présentons le résumé du rapport technique que voici pour votre information et examen.

Pour rédiger le rapport technique le comité exécutif s'est fait aider par un comité de coordination technique formé de représentants du ministère des Transports, de la province du Manitoba, de la ville de Winnipeg, du CN et du CP. Un certain esprit de collaboration s'est manifesté chez tous les participants à l'étude.

Sans les initiatives que vous avez prises au début de l'étude et l'encouragement que vous nous avez donné pendant tout notre travail, nous n'aurions pas pu rendre compte des progrès importants qui ont été accomplis en vue d'établir à Winnipeg un réseau ferroviaire susceptible d'améliorer la situation sociale et économique et les conditions du milieu de la collectivité urbaine.

Cette étude renferme tous les détails nécessaires et il ne servirait donc à rien d'entreprendre de nouvelles études pour le moment. Elle a été effectuée par la maison Damas and Smith Limited qui l'a terminée en 1972. On pourrait créer plusieurs milliers d'emplois à Winnipeg en suivant les recommandations de l'étude au sujet des avantages économiques. Voici d'ailleurs ce que disent les auteurs du rapport:

Les programmes 3 et 4 . . .

Ceux-ci sont décrits dans l'étude.

. . . offrent les meilleures possibilités d'atteindre les objectifs fixés pour Winnipeg au point de vue social et relativement au milieu. Ces objectifs représentent une meilleure qualité de vie urbaine à Winnipeg.

C'est l'une des choses qui préoccupent le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il voudrait revitaliser le centre-ville. Personne ne s'y oppose. Nous sommes tous d'accord avec cet objectif.

Damas and Smith disent aussi ce qui suit:

Nous croyons que le meilleur moyen d'atteindre les buts et les objectifs reliés aux considérations sociales et à l'environnement serait de mettre en œuvre une variante du programme 3 de déplacement des voies ferrées qui tiendrait compte des concepts d'aménagement urbain énoncés dans les programmes 3 et 4. Nous croyons aussi qu'il serait possible d'établir que les avantages du point de vue social et pour le milieu justifieraient les mises de fonds prévues dans le programme 3 de déplacement des voies ferrées.

Pour donner une idée de ce que nous pourrions accomplir avec ces 80 millions de dollars, les auteurs du rapport de Damas and Smith signalent notamment:

Il a été prévu que l'aménagement du couloir principal se ferait en plusieurs étapes et commencerait à la rivière Assiniboine par le tracé de parcs et de quartiers résidentiels au sud du viaduc Provencher-St. Mary-York. L'aménagement du couloir s'effectuerait vers le Nord après 1980 et comprendrait les terrains desservis par les voies du service industriel du CP. La vente des quartiers résidentiels pourrait se terminer en 1986, mais celle de la zone commerciale ne serait complétée qu'à 35 p. 100.

Ainsi pouvons-nous voir que les auteurs ont étudié très en détail les différents avantages que nous retirerions. Ils estiment qu'il faudrait au moins 10 ans pour aménager le reste de la zone commerciale selon cette formule. La province et la ville ne sauraient étudier davantage ce qui surviendra dans 10 ans, tant que le gouvernement fédéral ne se sera pas définitivement engagé à verser les 80 millions de dollars qui représentent sa tranche des frais d'un véritable programme de déplacement des voies.

Le rapport Damas-Smith renferme le paragraphe suivant sur la propriété foncière:

L'augmentation de la valeur des propriétés foncières pourrait entraîner des gains qui iraient aux propriétaires participant au programme de réaménagement urbain. Si ces programmes sont conçus en fonction uniquement de l'entreprise privée, c'est l'entreprise privée qui bénéficiera de l'augmentation de valeur des propriétés foncières. Si, au contraire, les couloirs sont réaménagés conjointement par le secteur privé et le secteur public, les gains qui résulteraient de l'investissement de deniers publics dans les deux modes de transport—ferroviaire et routier—reviendraient directement à la population.

Voilà les programmes sensés que nous devons élaborer au lieu d'offrir ce crédit d'impôt à court terme. Le Manitoba en tirerait pendant des années de nombreux avantages sur le plan de l'emploi et de l'industrie.

Le rapport de Damas and Smith continue ainsi:

Les concepts d'aménagement urbain explorés dans les programmes 3 et 4 sont interchangeables dans une large mesure. Dans ces deux programmes, la voie ferrée disparaît du centre-ville. Le programme 3 révèle les énormes frais qu'entraînerait la suppression quasi totale des voies du CP du centre-ville.

C'est ce que nous essayons de faire.

Tous les programmes prévoient la disparition des installations du CN.

Je ne tiens pas particulièrement à étudier cet aspect de la question pour le moment.

Le rapport Damas and Smith continue ainsi:

Dans les programmes 3 et 4 le concept de développement urbain et de transport pour le centre-ville visait à rechercher le maximum d'avantages, tant pour le centre-ville que pour l'ensemble de Winnipeg. Le programme 3 situe le potentiel maximum dans les couloirs Nairn et Logan. Le programme 4 le situe dans le couloir principal. Le fusionnement des concepts d'aménagement urbain et de transport prévu dans les programmes 3 et 4 pour le centre-ville semble prometteur. La population du secteur pourrait augmenter de 25,000 à 35,000 personnes par rapport aux chiffres prévus sur le plan d'aménagement actuel. Cela permettrait de mettre en relief et d'intégrer une vaste gamme d'activités urbaines; ce serait non seulement dans l'intérêt de la population locale, plus nombreuse, mais aussi des activités récréatives et de loisirs qui, pour le moment, sont dispersées dans Winnipeg.

Dans un autre paragraphe du rapport, les experts-conseils de Damas and Smith déclarent, et je cite:

Les programmes 3 et 4 du CP prévoient la construction de la ligne principale indépendamment des installations actuelles et la construction de la nouvelle gare de triage à l'emplacement voulu. A la fin des travaux, le trafic serait détourné sur la nouvelle linge principale et les voies de triage disparaîtraient du centre-ville. Les voies principales du CP dans le quartier Keewatin-Carberry seraient conservées pour desservir les industries du centre-ville.

● (1540)

On voit donc l'ampleur de l'étude. Ce n'est pas de nouvelles études qu'il nous faut, monsieur l'Orateur, mais 84 millions de dollars en argent comptant pour lancer une des entreprises industrielles les plus colossales qu'on ait jamais lancées au pays. Cela en créerait des emplois. Mais, comme l'a déclaré un député, le gouvernement préfère donner cet argent au Mexique. Donnons-le donc plutôt à Winnipeg, au Manitoba, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

M. McKenzie: J'aimerais vous citer de nouveau l'étude sur le projet ferroviaire de Winnipeg. Je cite:

> Le programme 4 ferait disparaître 400 habitations mais il en ajouterait 4,500 nouvelles unités, ce qui représente un gain net de 4,000 logements environ, soit 4,000 personnes de plus se logeant le long des corridors du centre ville. Parce que, dans le cadre de ce programme, la plupart des logements seraient situés le long du corridor Main, et que vraisemblablement seules les personnes à revenu élevé pourraient se les permettre, ce programme serait beaucoup moins avantageux pour les personnes défavorisées socialement que le programme 3.

Ils donnent ensuite la liste des avantages économiques mais c'est à ce niveau que nous obtenons les bonnes répercussions sur le plan industriel et celui de la création d'emplois. Cette étude fait également ressortir les points suivants:

> Ces programmes pourraient avoir pour effet de promouvoir l'activité dans les secteurs résidentiels et les zones récréatives entourant les parties nord et est du centre-ville et ils stimuleront une gamme très variée d'activités urbaines propres au cœur de la ville. Ils ne devraient pas avoir de graves répercussions sur le développement des banlieues, quoiqu'ils puissent se traduire par une diminution du volume d'affaires des centres commerciaux de banlieue.

Vous pouvez donc juger de l'ampleur de ce projet.

Si le ministre des Transports (M. Pepin) n'est pas au courant de cette étude, il peut s'enquérir auprès des fonctionnaires de son ministère car quatre d'entre eux y ont participé.

J'espère que cela réglera la question de savoir si d'autres études sont nécessaires et j'espère aussi que nous n'aurons plus l'occasion de lire des articles de journaux de ce genre. Il y a une manchette dans cet article concernant le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) et qui se lit comme suit: «Le ministre fait une razzia sur le Trésor fédéral pour financer son programme de déplacement». C'est là qu'il commet son erreur.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, ils ont fait le contraire de ce qu'il fallait faire. Mais, maintenant que nous en sommes là, que nous avons parlé de cette affaire, qu'elle fait la une des journaux, j'ose espérer qu'il va prendre le temps de rencontrer le président du Conseil du trésor et le ministre des Finances pour essayer d'obtenir ces 80 millions de dollars. La proposition qu'a faite le ministre du MEER (M. De Bané) d'offrir 5 millions de dollars par an pendant cinq ans est la plus ridicule que j'aie jamais entendue depuis qu'on parle de cette affaire, soit depuis 15 mois.

Une voix: Ils roulent en marche arrière.

McKenzie: Oui, dit un député, ils roulent en marche arrière. Qu'on arrête donc ces sottises et toutes ces conférences de presse et ces réunions tant que le ministre ne sera pas venu à Winnipeg en annonçant: «J'ai rencontré le ministre des Finances, j'ai rencontré le président du Conseil du trésor et j'ai l'appui du cabinet. Ils ont enfin accepté de nous donner 84 millions de dollars parce que nous disposons d'un bon programme qui va nous permettre de créer des emplois». En agissant ainsi, le ministre passerait certainement à la postérité et il réparerait les atermoiements qu'il nous a fait subir au cours des quinze derniers mois.

J'espère que le ministre a écouté avec intérêt ce que nous avons dit cet après-midi parce que nous sommes de son avis sur cette question. Nous voulons tous qu'on réaménage les voies et nous ne voulons pas qu'on soit encore en train d'en parler dans deux ans et que les ponts prolongeant les rues Arlington et Salter soient fermés et que le seul itinéraire possible soit la rue Main—il connaît sa largeur—qui débouche uniquement sur la rue McPhilipps. S'il ne prend pas de mesures dans les deux semaines, les Manitobains vont vouloir l'emplumer.

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur l'Orateur, je vais vous adresser mes observations. J'espère que vous resterez au fauteuil.

Une voix: Il vient de le quitter.

M. Fennell: Enfin le fauteuil est occupé par un des nôtres.

A mon avis, la loi sur le crédit d'impôt à l'emploi est très caractéristique des programmes libéraux des 12 dernières années. C'est encore une autre mesure de replâtrage, de rafistolage, par-ci par-là. Parce que nous avons été défaits par les députés de l'autre côté, nous n'avons pu poursuivre notre travail constructif. La Chambre a cessé d'être efficace. On n'aurait pas à songer à un crédit d'impôt si on nous avait permis de poursuivre notre travail. Voilà pourquoi on nous a mis à la porte.

Le deuxième accomplissement des libéraux depuis leur prise de pouvoir porte sur la production de pétrole synthétique à laquelle notre gouvernement allait s'intéresser pour que ce pays devienne autosuffisant et pour assurer des emplois, non seulement en Alberta mais beaucoup plus en Ontario et au Québec. En raison des dispositions de force majeure prévues par le gouvernement, l'emploi a baissé encore une fois en Ontario. Cette attitude me laisse stupéfait, moi, un Ontarien. Le gouvernement parle d'aide financière à Chrysler, d'aide au Québec pour la manufacture d'automobiles, mais il ne veut aucune production en Alberta qui nous rendrait autosuffisants en matière de pétrole et formerait une main-d'œuvre spécialisée dont ce pays a si désespérément besoin.

Une voix: C'est dégoûtant.

M. Fennell: Oui, c'est dégoûtant comme le dit un honorable député. Le gouvernement se vante de ne pas réintroduire la taxe de 18 cents et de supprimer le crédit d'impôt foncier. La taxe de 18 cents nous aurait permis d'être auto-suffisants non seulement sur le plan du pétrole mais aussi sur le plan manufacturier et aurait formé une main-d'œuvre. Nous n'aurions pas besoin de ces programmes si nous avions un programme qui résolve le problème du chômage dès le début.

Je félicite le ministre de son programme de crédit d'impôt à l'emploi. Il fait partie d'un tout, mais il n'est qu'une petite partie, et ne suffit pas à résoudre le problème. Il n'aide pas à l'expansion et à l'agrandissement des grandes sociétés d'une façon réaliste. C'est du replâtrage, du rapiéçage. J'exhorte le ministre à travailler en collaboration avec le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) et le ministre d'État chargé des petites entreprises (M. Lapointe) pour trouver une solution.

Ce n'est qu'une partie d'un ensemble de mesures économiques. Notre gouvernement avait façonné un ensemble de mesures économiques qui auraient permis au pays de résoudre ses problèmes d'emploi. Que le ministre l'étudie, qu'il s'en inspire un peu, ou qu'il l'adopte en entier et le fasse bien. J'aimerais l'entendre avouer que nous avions un bon programme. Nous avions un programme économique dont ils pourraient s'inspirer. Ils en ont pris une partie. Laissez-les continuer et nous voler le reste. Laissez-les le faire comme il faut. Nous avions conçu un bon programme. Permettez-leur de stimuler le secteur privé, ne les laissez pas toujours créer des emplois gouvernementaux. Ce n'est pas ça du travail. Durant la campagne électorale, un des partis avait comme slogan «Il faut contrôler le gouvernement, non les gouvernés». Je soutiens que c'est ce que nous devrions faire. En continuant de présenter ces programmes de replâtrage, nous ne résoudrons pas nos grands problèmes.

Le ministre des Finances (M. MacEachen) a déclaré qu'il faudrait juguler graduellement l'inflation et faire baisser les taux d'intérêt et que c'est là la seule solution viable au problème. Pourquoi ne procède-t-il pas ainsi à Ottawa au lieu de dépenser plus de notre argent? Que ce soit à la population de dépenser cet argent, à l'individu, au secteur privé et non au gouvernement. Nous ne faisons rien pour réduire nos déficits, et nos enfants vont en souffrir. Le gouvernement ne donne son appui à aucun programme sérieux, il ne fait que créer une série de problèmes. Comment va-t-il réussir à obtenir la part des 50 p. 100 qu'il réclame de notre industrie pétrolière? Il n'y a qu'une seule façon d'y arriver et c'est la nationalisation qui entraînerait une bureaucratie beaucoup plus lourde. C'est comme ce qu'ils ont fait dans le cas de Petro Canada. Ils doivent maintenant deux milliards de dollars pour Petro Canada. Ils peuvent bien aller emprunter deux autres milliards. Alors nous n'aurons plus en moyenne 18 p. 100, mais 50 p. 100 des emprunts mondiaux.

● (1550)

Où sont passées toutes les concessions fiscales? Quand offriront-ils des concessions fiscales aux travailleurs canadiens? Les travailleurs s'inquiètent au sujet du chômage et de la retraite. Quand ferons-nous quelque chose pour les travailleurs canadiens? Ce sont eux qui font le pays. Nous devons nous occuper d'eux. Mon parti s'en était occupé. Nous leur avons offert la possibilité de déduire leurs intérêts hypothécaires et leurs taxes foncières pour alléger leur fardeau fiscal.

J'aimerais mentionner un document qui renferme simplement des propositions générales au sujet de ce que le gouvernement actuel pourrait faire. Il devrait réduire le fardeau qui pèse sur l'économie en réduisant le poids de l'État. Il devrait réduire la taille de la Fonction publique. Il devrait disséminer les sociétés et les organismes de la Couronne. Il devrait encourager le secteur privé à créer des emplois pour les Canadiens et à assurer leur croissance économique. Il devrait le faire par l'entremise du secteur privé, non au moyen de subventions gouvernementales. Il devrait aider les Canadiens à devenir propriétaires de leur pays, non seulement en ayant leur propre maison mais en possédant des actions de sociétés canadiennes. J'exhorte le gouvernement à faire quelque chose pour relancer le secteur privé au Canada. Cela fait partie d'un programme que je suis en train de vous lire. Il devrait aider les régions du pays. Certaines régions ont besoin de plus d'aide que d'autres. Il devrait étudier la question de façon réaliste. Il ne devrait pas agir au petit bonheur. Il devrait agir dans le cadre d'une stratégie globale.

Une voix: C'est pornographique.

M. Fennell: Ce n'est pas pornographique. C'est ce que devrait être son programme. Je ne me servirai pas du mot, mais c'est ce qu'il est. Il ne fait rien pour régler les problèmes des citoyens et des entrepreneurs canadiens.

Que dire de l'autonomie pétrolière? J'ai entendu tous les boniments, toutes les salades du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Que fera le gouvernement? S'il consacrait son énergie à l'autonomie en matière de pétrole et de fabrication, il n'aurait pas besoin du programme de crédit d'impôt à l'emploi. Le problème serait réglé.

Les cinq citations que j'ai faites sont tirées du discours du trône de la trente-et-unième législature. Le gouvernement devrait nous voler d'autres idées. C'était de bonnes idées. C'était des idées excellentes qui auraient permis de remettre le pays sur la bonne voie. Pour ce qui est de l'industrie pétrolière, chaque fois qu'une usine de pétrole synthétique est construite, une somme d'environ 3 milliards de dollars revient à l'Ontario sous forme de services connexes. Je n'ai jamais calculé combien d'argent revient au Québec. L'Alberta n'a pas ces services. Les services reviennent à l'est, et c'est là qu'on s'inquiète si vivement. Le gouvernement devrait considérer l'ensemble de la situation et ne pas se soucier autant de qui obtient quoi, ici et là.

On pourrait prendre l'exemple des programmes du ministère de l'Expansion économique régionale. Les subventions reviennent ordinairement à la base industrielle du pays. Nous savons cela. Les sommes affectées ne restent pas entièrement dans la région bénéficiant d'une subvention du MEER. Elles reviennent. Les membres du gouvernement devraient regarder plus loin que le programme de crédit d'impôt à l'emploi. Ils devraient établir un programme global. Ils devrait établir une stratégie globale, une stratégie de l'emploi. Ils disposent de personnes qui peuvent le faire. Il y a des idées qu'ils peuvent voler et ils pourraient en trouver un grand nombre eux-mêmes.

M. McGrath: Ils savent certainement comment voler des idées.

M. Fennell: Le travailleur canadien—et je dois dire que nous avons fait notre part en ce sens—n'a plus que deux plaisirs. Je veux parler du travailleur en chômage qu'ils veulent aider à retourner au travail. Ils se sont approprié deux éléments de notre budget qui, à mon avis, n'étaient pas très bons. Il reste deux plaisirs au travailleur: premièrement sa bière et deuxièmement ses cigarettes. Ils essaient maintenant de les taxer au point de les lui faire perdre. Dans notre cas, cela faisait au moins partie d'un ensemble global. Cette mesure se rattachait à la surtaxe de 5 p. 100 sur les revenus des sociétés. C'était lié au programme de déduction des intérêts hypothécaires et des impôts fonciers qui aurait créé des emplois. C'était dans le contexte d'un prix réaliste pour le pétrole. S'il y avait un prix réaliste, ils n'auraient pas eu besoin de crédit d'impôt à l'emploi. Ils auraient remis le pays en marche, ils l'auraient remis au travail, et ils seraient aussi fiers que moi d'être Canadiens. Nous aurions pu être fiers. Il faudrait revenir dans la bonne voie. Au lieu d'apporter des solutions partielles, ils devraient présenter une solution globale.

M. Siddon: Pour cela, il faudrait qu'ils sachent où ils vont.

M. Fennell: Où est le programme d'emploi pour les jeunes? Il y a deux fois plus de chômeurs parmi les jeunes de moins de 25 ans. Deux fois plus. Où est le programme pour les jeunes? Où est le programme d'apprentissage? L'an dernier, ils se lamentaient à Oshawa de ne pas trouver de personnel formé. Ils ont dû aller en chercher en Grande-Bretagne. Voilà un programme dont le gouvernement devrait s'occuper pour mettre ces jeunes au travail, pour les intéresser, et surtout pour leur apprendre un métier. Ce n'est pas avec $2.50 l'heure pendant tant de semaines et autres bricoles du genre qu'on y arrivera. Je parle de l'apprentissage d'un métier. Cela peut prendre un, deux ou trois ans, mais il faut que cela se fasse de façon réaliste. Voilà un grand programme que le ministre pourrait lancer. Cela ferait merveille pour la solution du problème du chômage et pour la remise au travail du pays.

Mais le gouvernement préfère se pencher sur les sociétés canadiennes florissantes pour voir ce qu'il pourrait encore leur arracher. Les ministres devraient les encourager à accroître leurs moyens de production. Au lieu de les écraser d'impôts punitifs. Le gouvernement ne donne pas aux Canadiens l'occasion d'investir dans ces sociétés. Il ne donne pas cette chance à leur personnel. Voilà ce qu'il devrait faire. Il devrait leur donner une meilleure chance de remettre le pays en marche et de faire jouer l'initiative privée. Voilà ce qui manque. Voilà où les problèmes d'emploi vont se régler. Il remettrait le pays au travail, on produirait du pétrole, on transformerait la fonte en produits sidérurgiques. Le pays redémarrerait. Nous sommes un pays de tâcherons et de porteurs d'eau. Il faut changer cela. C'est là qu'un programme d'emploi serait très utile.

Comme je le signalais plus tôt, tout cela doit s'inscrire dans un ensemble global de mesures économiques. Le gouvernement en collaboration avec d'autres pourrait y parvenir, mais je le supplie de ne pas adopter de solutions partielles pour régler les grands problèmes que pose le chômage. Il devrait adopter un programme global. Il a le temps voulu et l'expérience. Il a une foule d'amis dans la Fonction publique qui ont de nombreuses idées. L'exemple du ministère des Communications que j'ai eu l'occasion de connaître est éloquent. Le gouvernement ne tente pas de résoudre les problèmes. Il y a de l'emploi dans ce domaine, et des problèmes de chômage aussi. Je reconnais que nous devrions les résoudre.

Tandis que nous nous engageons très rapidement dans l'ère de l'électronique, il faut se rendre compte que des changements se produiront dans la population active. Il y aura une réduction des besoins de main-d'œuvre dans l'industrie tertiaire. Le gouvernement devra investir une somme équivalente aux $50,000 par travailleur affectés dans le secteur de la fabrication ou même aux $70,000 par travailleur affectés dans le secteur agricole, au lieu des $3,000 par travailleur qui sont actuellement dépensés dans l'industrie tertiaire. Si nous ne prenons pas l'initiative maintenant, nous continuerons à dépendre des produits japonais et américains. Nous avons une technologie de pointe.

La Fonction publique compte d'excellents employés qui ont acquis une technologie très perfectionnée. Le gouvernement devrait se renseigner au sujet de Telidon. Renseignez-vous sur les annexes C, D et E. Voilà des travaux qui entraîneraient la créaton d'emplois. Trouvons l'argent nécessaire, investissons-le dans ces projets et soyons à l'avant-garde au Canada dans le domaine de la technologie de pointe; nous avons les moyens, mais nous ne nous en servons pas et nous n'investissons pas dans ces ressources. C'est là un des secteurs qui offrent les plus grandes possibilités de développement au Canada et probablement l'un des plus importants du siècle.

● (1600)

M. Knowles: Il est 4 heures.

M. Fennell: Merci, monsieur l'Orateur. Puis-je dire qu'il est 4 heures?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Puisqu'il est 4 heures, la Chambre passe à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, à savoir les avis de motion, les bills publics et les bills privés. En vertu d'un accord intervenu au début de la journée, la Chambre passe à l'étude de l'avis de motion nº 13.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, au sujet de l'accord intervenu aujourd'hui et dont vous venez de parler, je dirai, pour que tout soit bien clair, que nous demandons que tous les bills publics d'initiative parlementaire et tous les avis de motion précédant l'avis de motion nº 13 restent au *Feuilleton*, du consentement unanime.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Si je comprends bien, le secrétaire parlementaire a demandé et reçu le consentement unanime pour que tous les bills publics d'initiative parlementaire et tous les avis de motion qui figurent présentement au *Feuilleton* y restent. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Il en est ainsi convenu et ordonné.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, les partis se sont consultés pour déterminer l'ordre à respecter entre les orateurs qui vont prendre la parole lundi à l'occasion du septième jour du débat sur l'Adresse. Je signale que c'était le député de Joliette (M. La Salle) qui avait la parole lorsque nous avons clos le débat qui a eu lieu le sixième jour sur l'amendement à la motion principale. Bien que nous ne soyons pas tenus de laisser le député de Joliette continuer à parler le septième jour du débat sur la motion principale, nous avons pris l'habitude au cours des dernières années, de permettre à l'orateur qui avait la parole au moment de l'amendement, de reprendre le débat sur la motion principale. Le député de Joliette avait le droit de parler cinq minutes sur cet amendement et je crois comprendre que c'est lui qui ouvrira le débat du côté des conservateurs lundi.

Il a été convenu qu'on accorderait trente minutes supplémentaires lundi au député de Joliette qui doit ouvrir le débat après la période des questions. Il sera suivi par un orateur du parti néo-démocratique, puis par un ministériel en l'occurrence un ministre de la Couronne qui auront tous deux droit à 30 minutes. Les orateurs qui prendront la parole par la suite ne disposeront que de 20 minutes afin de laisser au plus grand nombre de députés possible la chance de s'exprimer à l'occasion du débat sur l'Adresse. Je veux dire qu'il faudrait permettre à de nombreux députés de s'exprimer avant la tenue du référendum au Québec, le 20 mai prochain.

M. Baker (Nepean-Carleton): Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire a parfaitement raison. J'espère que la Chambre en conviendra et qu'elle ordonnera de suivre le programme mentionné par le secrétaire parlementaire. Cela permettra sans doute à un plus grand nombre de prendre la parole, rare occasion à la Chambre. C'est une excellente proposition que je recommande à la Chambre d'adopter.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) a fourni un compte rendu fidèle des résultats de nos discussions, et nous approuvons cette proposition.

Le député de Joliette (M. La Salle) a déjà été informé qu'il prendra la parole lundi. Viendra ensuite le tour du premier porte-parole du Nouveau parti démocratique, le distingué député de Yorkton-Melville (M. Nystrom).

Nous avions convenu également que ce programme fonctionnerait uniquement à la condition que personne n'abuse de son droit de parole. En d'autres termes, les trois premiers orateurs disposeront de 30 minutes chacun, les autres de 20 minutes exactement, pas une de plus.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La Chambre a entendu la proposition du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé. Comme je n'ai pas le texte de la proposition, je compte sur la bonne intelligence des députés. D'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Il en est ainsi convenu et ordonné.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION

PROPOSITION D'UNE MESURE TENDANT À PERMETTRE LA MODIFICATION AU CANADA

M. Bill Yurko (Edmonton-Est) propose:

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté la Reine:

Très Gracieuse Souveraine:

Nous, sujets loyaux et fidèles de Votre Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, nous adressons humblement à Votre Majesté pour lui demander de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif ainsi conçu:

LOI PORTANT MODIFICATION AU CANADA DE LA CONSTITUTION DU CANADA

Considérant que le Parlement du Canada et les assemblées législatives de chaque province du Canada ont demandé l'adoption d'une loi du Parlement du Royaume-Uni et ont consenti qu'une telle loi soit édictée suivant les dispositions ci-après énoncées; considérant que le Sénat et la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis une adresse à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif à cette fin;

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

PARTIE I
DROIT DE MODIFIER LA CONSTITUTION DU CANADA

1. Sous réserve de la présente partie, le Parlement du Canada peut promulguer des lois portant abrogation, modification ou rétablissement de dispositions inscrites dans la Constitution du Canada.

2. Toute loi, établie conformément à la présente partie, qui touche aux dispositions de cette loi ou à l'article 51A de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 ou aux dispositions de la Constitution du Canada relative

a) aux pouvoirs législatifs d'une assemblée provinciale,

b) aux droits ou privilèges accordés ou garantis par la Constitution du Canada à l'assemblée législative ou au gouvernement d'une province,

c) aux biens ou propriétés d'une province, ou

d) à l'utilisation de l'anglais ou du français,

n'entrera en vigueur que si elle est adoptée par toutes les assemblées législatives provinciales.

3. (1) Toute loi établie conformément à la présente partie, qui touche aux dispositions de la Constitution du Canada portant sur une ou plusieurs provinces, à l'exclusion d'autres, n'entrera en vigueur que si elle est adoptée par chaque assemblée législative provinciale visée par ces dispositions.

(2) L'article 2 de la présente loi ne s'applique pas aux dispositions de la Constitution du Canada visées au paragraphe (1) de cet article.

4. (1) Toute loi qui, établie conformément à la présente partie, touche aux dispositions de la Constitution du Canada en matière d'éducation provinciale, à l'exception de Terre-Neuve, n'entrera en vigueur que si elle est adoptée par les assemblées de toutes les provinces, à l'exception de celle de Terre-Neuve.

(2) Toute loi, établie conformément à la présente partie, qui touche aux dispositions de la Constitution du Canada en matière d'éducation de la province de Terre-Neuve n'entrera en vigueur que si elle est adoptée par l'Assemblée législative de Terre-Neuve.

(3) Les articles 2 et 3 de la présente loi ne s'appliquent pas aux dispositions de la Constitution du Canada visées aux paragraphes (1) et (2) de cet article.

5. Toute loi, établie conformément à la présente partie, qui touche aux dispositions de la Constitution du Canada, sans être visées par les articles 2, 3 ou 4 de cette loi, n'entrera en vigueur si ladite loi est rejetée par des assemblées provinciales représentant au moins 20 p 100 de la population du Canada (selon le dernier recensement) dans les 24 mois qui suivront son adoption par le Parlement du Canada.

6. Nonobstant toutes dispositions dans la Constitution du Canada, le Parlement du Canada peut, de temps à autre, légiférer à titre exclusif en vue de modifier les dispositions de la Constitution du Canada portant sur l'organe exécutif du gouvernement du Canada, le Sénat et la Chambre des communes, à l'exception

a) des fonctions qu'exercent la Reine et le Gouverneur général en rapport avec le Parlement ou le gouvernement du Canada;

b) des modalités de la Constitution du Canada exigeant une session annuelle du Parlement;

c) de la période maximale fixée par la Constitution du Canada en ce qui concerne la durée de la législature à la Chambre des communes, bien que le Parlement du Canada puisse, en temps de guerre réelle ou redoutée d'invasion ou d'insurrection, proroger les travaux de la Chambre des communes au-delà de cette période maximale, si plus d'un tiers des membres de ladite Chambre ne s'y opposent pas;

d) du nombre de sénateurs par province;

e) des conditions résidentielles que doivent remplir les sénateurs et des dispositions de la Constitution du Canada portant sur la nomination de personnes au Sénat par le Gouverneur général au nom de la Reine;

f) du droit d'une province à être représentée par un certain nombre de députés qui ne doit pas être inférieur au nombre de sénateurs représentant chaque province;

g) des principes de représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des communes prescrits par la Constitution du Canada; et

h) de l'utilisation de l'anglais ou du français.

7. (1) Nonobstant toute disposition dans la Constitution du Canada, l'assemblée législative de chaque province peut légiférer, à titre exclusif, en vue de modifier la Constitution de la province, à l'exception des dispositions touchant aux fonctions de lieutenant-gouverneur.

(2) Nonobstant, le paragraphe (1) de cet article, aucune province ne peut, au moyen d'une loi votée par l'assemblée législative, partiellement ou totalement se séparer de la Fédération du Canada que si ladite loi provinciale est approuvée par le Parlement du Canada et par les assemblées législatives de toutes les provinces du Canada.

8. Toute loi portant abrogation, modification ou rétablissement d'une disposition de la Constitution du Canada, qui n'est pas autorisée soit par le Parlement du Canada en vertu de l'article 6 de la présente loi, soit par l'assemblée législative d'une province en vertu de l'article 7 de cette loi, est assujettie aux dispositions des articles 1 à 5 de la présente loi.

9. Les pouvoirs législatifs du Parlement du Canada ou de l'assemblée législative d'une province existants lors de l'entrée en vigueur de la présente loi ne peuvent être amoindris par une disposition quelconque de cette partie.

10. Nonobstant les conditions énoncées aux articles 1 à 9 inclusivement, le peuple du Canada, par une action concertée, peut présenter une requête au Parlement du Canada en vue d'organiser un référendum national sur une question d'ordre constitutionnel. Cette requête doit être signée par au moins 5 p. 100 de l'électorat du Canada et être sanctionnée et acceptée par le gouvernement fédéral.

Après réception de ladite requête sanctionnée, le Parlement du Canada doit, dans les deux ans suivant la date de réception de ladite requête, organiser un référendum national sur le fond de la requête et légiférer en conséquence, si cette requête reçoit 75p. 100 de la majorité relative des voix au Canada et au moins 50p. 100 de la majorité relative des voix dans chacune des provinces du Canada.

11. Toute loi du Parlement du Royaume-Uni, adoptée après l'entrée en vigueur de la présente loi, ne peut s'appliquer ou n'est censée s'appliquer au Canada ou à toute autre province ou territoire du Canada.

12. Nonobstant le fond, les droits ou interdictions, exprès ou implicites, de la Constitution du Canada révisée, cette loi reconnaît que le Canada est une nation multiculturelle, composée essentiellement de deux groupes linguistiques, à savoir l'anglais et le français. En outre, la loi reconnaît, à chacune de ces deux entités, le droit inhérent à l'autodétermination et chacune peut, par des moyens légaux et pacifiques, se séparer de l'autre si tel est son désir exprimé en bonne et due forme par un référendum approuvé par la quasi-unanimité de l'entité demandant la séparation.

En outre, lorsque cette séparation sera décidée par l'entité qui la demande, elle ne pourra se faire selon les frontières territoriales provinciales établies, mais selon les frontières territoriales contiguës négociées en bonne et due forme entre les deux entités, tout en respectant entièrement les droits des minorités et leur option à vouloir demeurer avec l'entité de leur choix.

13. Sans limiter la portée de l'expression «Constitution du Canada» dans la présente partie, cette expression comprend les lois suivantes ainsi que toute ordonnance, règle ou règlement, à savoir

a) l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1964

b) l'Acte du Manitoba, 1870

c) l'Acte du Parlement du Canada, 1875

d) l'Acte concernant l'Orateur canadien (nomination d'un suppléant), 1895, Deuxième session

e) l'Acte de l'Alerta

f) l'Acte de la Saskatchewan

g) le Statut de Westminster, 1931, dans la mesure où il fait partie du droit canadien et

h) la présente loi.

PARTIE II
ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE, 1867, RÉVISÉ

14. La catégorie 1 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, tel que promulguée par l'Acte N° 2 de l'Amérique du Nord britannique de 1949 et la catégorie 1 de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 sont abrogées.

PARTIE III
VERSION FRANÇAISE

15. La version française de la présente loi figurant à l'Annexe fait partie intégrante de cette loi.

PARTIE IV
TITRE ET ENTRÉE EN VIGUEUR

16. Cette loi peut être citée sous le titre de: Loi portant modification de la Constitution du Canada.

17. Cette loi entrera en vigueur le jour de.....

—Monsieur l'Orateur, tous les députés ont été humiliés par l'adoption d'une motion demandant que le Parlement du Canada soumette une adresse à Sa Majesté la Reine Elisabeth, priant Sa Majesté qu'il lui plaise de faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un projet de loi tendant à permettre la modification au Canada de la constitution du Canada.

Le Parlement doit faire diligence dans la poursuite de cet objectif. C'est le début d'un rêve que nous sommes nombreux à caresser depuis longtemps et qui devrait permettre d'unifier notre pays, de lui donner un caractère distinctif, de le rendre fort, de le canadianiser et d'en faire une nation et un peuple souverains.

Espérons que nous saurons persévérer dans la démarche que nous amorçons aujourd'hui. Soyons résolus à rapatrier notre constitution, avec le consentement unanime des provinces et, s'il le fallait, sans leur consentement, car le Parlement du Canada peut rapatrier la constitution à laquelle serait incorporée une formule d'unanimité qui permettrait de modifier ultérieurement notre constitution. Cependant, nous devons nous demander si le Parlement est résolu à le faire.

Engageons-nous également à adopter une formule d'amendement plus souple qui nous permette de conserver ce que notre constitution a de bon mais aussi de modifier sans trop de difficulté ce qui doit l'être, en fonction de l'évolution de l'identité et de la réalité canadiennes.

Engageons-nous également à demeurer un pays et un peuple unis afin de pouvoir vivre en paix, dans l'harmonie et la prospérité, et dans le respect mutuel de nos cultures et de nos langues respectives ainsi que des droits et des devoirs de chacun.

Depuis longtemps les Canadiens sont à la recherche d'une identité, d'une personnalité distincte et de conditions qui leur permettent de s'épanouir. Cela ne s'est pas fait sans heurts et pourtant nous avons toujours conservé un trait commun qui nous lie car nous avons été et sommes encore les descendants d'aventuriers, les fils et les filles des pionniers qui ont travaillé avec acharnement pour nous préparer un avenir, meilleur, un avenir si prometteur et si libre qu'il n'en a jamais existé de pareil nulle part dans l'histoire de la civilisation humaine.

• (1610)

J'exhorte les Québécois à ne pas se retirer de cette magnifique œuvre humaine où tous peuvent et doivent avoir des chances égales, où l'humanisme peut et doit être élevé au plus haut rang des vertus humaines. La Chambre doit donner suite à cette motion. Il faut rédiger une adresse à la Reine qui soit convenablement rédigée. Il faut convoquer une réunion des premiers ministres pour obtenir leur accord. Je le répète, la conférence qui aura lieu dans un proche avenir devrait réunir non seulement les premiers ministres, mais aussi les chefs des partis d'opposition de toutes les provinces ainsi que le chef de l'opposition à la Chambre (M. Clark).

Si je le précise, c'est que cette question est fondamentale—la première loi du pays—et que certains chefs de l'opposition provinciaux représentent un pourcentage plus important de la population que les premiers ministres. En fait, il est parfaitement évident à la Chambre que la seule force nationale qui se manifeste d'un océan à l'autre est le parti progressiste conservateur. Le chef de l'opposition à la Chambre devrait participer à part entière à la conférence constitutionnelle qui sera convoquée dans les prochains mois.

S'il n'y a pas unanimité des provinces au terme de la conférence des premiers ministres et des chefs de l'opposition, le Parlement du Canada pourra intervenir, comme il a l'obligation de le faire, et rapatrier la constitution avec la formule inscrite dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Cette formule prévoit l'accord unanime des provinces et du gouvernement fédéral pour toute modification ultérieure de la constitution, le seul changement étant que cela se ferait dorénavant au Canada.

Il est certain—et le Parlement du Royaume-Uni l'a confirmé à plusieurs reprises—que si le Parlement du Canada s'adressait au Parlement et à la Reine du Royaume-Uni pour demander le rapatriement de la constitution canadienne, le Parlement britannique s'inclinerait et accèderait à la demande du Canada.

Au cours des ans, il y a eu de nombreuses tentatives pour rapatrier la constitution et trouver une formule d'amendement. Mais ce fut une série d'échecs, de petitesses et d'incompétence de la part de nos hommes politiques. C'est à l'occasion de la conférence fédérale-provinciale de 1927 qu'on a débattu la première fois les questions concernant la constitution et sa modification. On recommença à chercher une formule d'amendement précise sur l'initiative et sous la direction de feu l'ancien premier ministre, le très honorable John Diefenbaker, dans les années 60. Des débats de cette époque, il ressort que les efforts ont porté sur l'élaboration d'une formule de réforme constitutionnelle; ils débouchèrent sur la proposition Fulton-Favreau de 1964.

A l'issue de la conférence fédérale-provinciale tenue à Charlottetown les 1er et 2 septembre 1964 pour commémorer le centenaire de la conférence de Pères de la Confédération laquelle y avait eu lieu en 1864, le premier ministre, feu le très honorable Lester B. Pearson, et les premiers ministres provinciaux publièrent un communiqué proclamant leur décision unanime de rapatrier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique sans délai.

Le communiqué ajoutait qu'ils avaient décidé de compléter la procédure d'amendement de la constitution en se basant sur le projet de loi proposé lors de la conférence constitutionnelle de 1961 dont ils avaient accepté le principe. Les procureurs généraux du Canada se sont ensuite réunis pour mettre une dernière main à la formule en question. Lors d'une conférence qui s'est déroulée le 14 octobre 1964, les premiers ministres sont tombés d'accord à l'unanimité sur une formule d'amendement. Le communiqué publié à l'issue de la conférence par le défunt premier ministre Pearson et les premiers ministres provinciaux déclarait que lorsque les procédures d'amendement auraient force de loi, tout nouvel amendement à la constitution canadienne se ferait au Canada et non au Parlement du Royaume-Uni. Le communiqué ajoutait ceci:

> C'est ainsi que, pour la première fois de l'histoire du Canada, notre constitution sera devenue véritablement et entièrement canadienne.

Cela se passait en 1964 sous le régime du Premier ministre du Canada de l'époque, le très honorable Lester B. Pearson.

La loi proposée dans cette motion constitue une tentative en vue de trouver une formule d'amendement qui soit à la foi structurée et échelonnée. J'avais fait inscrire à l'un des *Feuilletons* de la 31e législature une résolution semblable dont l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan), le député néo-démocrate de New Westminster-Coquitlam (Mlle Jewett), le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) et moi-même avons bien discuté. Ce débat figure d'ailleurs au hansard du 22 octobre 1979.

Encore une fois, je voudrais reprendre très rapidement les principes de base de cette motion qui renferme une loi visant le rapatriement de la constitution au moyen d'une formule d'amendement. Les principes sont les suivants: l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 a bien servi le Canada et son renouvellement devrait être progressif et échelonné. L'idée de procéder à une refonte totale de la constitution n'a pas eu de succès. L'entreprise est d'envergure et les hommes politiques et les Canadiens ont du mal à en saisir l'ensemble. Voilà pourquoi nous n'avons pas réussi jusqu'à présent.

A mon avis, il vaut mieux, comme le propose cette motion, procéder par étapes. D'après le deuxième principe de cette motion, ce bill, s'il est adopté, permettrait de rapatrier effectivement la constitution au Canada et offrirait une formule selon laquelle on pourrait subséquemment effectuer d'autres révisions. Le bill renferme une formule d'amendement constitutionnelle qui comporte au moins cinq aspects différents mais tout aussi importants les uns que les autres. En premier lieu, le bill requiert l'accord unanime des provinces pour toute modification aux pouvoirs provinciaux existants, notamment ceux qui concernent la propriété et le contrôle des ressources naturelles et l'usage de l'anglais et du français.

En deuxième lieu, le bill permet généralement aux provinces d'amender leur propre constitution et, en troisième lieu, il permet généralement au gouvernement fédéral d'amender la constitution en ce qui a trait seulement aux domaines qui sont exclusivement de son ressort. En quatrième lieu, il donne aux Canadiens le moyen de déclencher le processus d'amendement de leur propre constitution. Depuis plus de dix ans que je suis au gouvernement et en politique, je constate que les hommes politiques croient avoir le droit divin de modifier à loisir les lois fondamentales du pays, mais je ne suis pas d'accord avec eux sur ce point.

J'estime, monsieur l'Orateur, que lorsqu'il s'agit des lois fondamentales du pays, ce n'est pas seulement les hommes politiques qui ont le droit de les modifier. Comme dans la plupart des autres pays—par exemple les États-Unis—et les autres fédérations—dont le Canada est la troisième par ancienneté—le peuple lui-même a le droit d'entreprendre des changements constitutionnels. Il a le droit, par exemple, de dire à ses représentants élus qu'il fait apporter certaines modifications fondamentales aux dispositions concernant les droits de l'homme ou à certains aspects de la constitution qui touchent toutes les classes de la société.

Il faut néanmoins prévoir des mesures de protection. Il suffit de lire le projet de loi pour constater qu'il renferme toutes sortes de mesures régissant les tentatives de changement de la loi fondamentale par la population. Il stipule que le processus doit commencer par un plébiscite ou une requête suivie d'un référendum; la question du référendum doit recueillir au moins 50 p. 100 des voix dans chacune des provinces et 75 p. 100 des voix dans l'ensemble du Canada. Cette méthode de modification prévoit une formule pour changer la constitution dans tous les autres secteurs.

● (1620)

Je ne veux m'étendre sur cette question que quelques minutes, monsieur l'Orateur. Je pourrais en parler pendant une heure, mais je n'ai pas suffisamment de temps et, de toute façon, vous ne le permettriez pas.

Je voudrais parler de la formule prévue paur modifier d'autres points de la constitution que ceux que j'ai signalés. Nous avons eu la charte de Victoria qui donnait un droit de veto à perpétuité au Québec. On nous dit que l'Ontario devrait avoir un droit de veto à perpétuité; que deux des provinces atlantiques sur quatre devraient également avoir un droit de veto de même que deux des provinces de l'ouest à condition qu'elles comptent 50 p. 100 de la population de ces quatre provinces, un droit de veto à perpétuité jusqu'à ce que tout système soit révisé.

Notre pays évolue, monsieur l'Orateur. On y constate des mouvements de population et à supposer qu'une disposition constitutionnelle soit établie à partir de la population de l'Ontario, il n'y a rien qui nous garantisse que cette population et la proportion qu'elle représente, existera encore dans 50 ans. Si le pouvoir de veto est octroyé à partir d'une formule fixe pour la province de l'Ontario, du Québec ou de toute autre province, comment pourrions-nous modifier le système? Comment pourrions-nous le changer sans tenir compte de l'évolution démographique dans 50 ou 100 ans d'ici? La constitution représente la loi fondamentale d'un pays et cette loi doit s'appliquer de la même manière à toutes les parties de ce pays. Si la population de Terre-Neuve représente respectivement 10, 15 ou 20 p. 100 de la population du Canada, n'aurait-elle pas également droit de veto? Il en serait de même pour la Colombie-Britannique.

Ce que j'ai dit c'est que tout regroupement de provinces, que ce soit d'est en ouest, du centre vers les régions périphériques, tout regroupement de provinces constituant au moins 20 p. 100 de la population, devrait avoir un droit de veto.

Ce genre de formule répond à la fois à des besoins futurs et présents monsieur l'Orateur, car elle peut varier au gré des mouvements de population si bien qu'une petite province peut être réunie à une grande pour obtenir un droit de veto; ainsi une province atlantique qui n'est pas indifférente aux ressources sous-marines peut s'allier avec la Colombie-Britannique qui dispose également de ressources sous-marines, pour dire non—non, le Canada central ne peut nous enlever nos richesses pour le bien du Canada central parce qu'à l'origine, la constitution prévoyait que ces ressources devaient avant tout profiter à la région qui en était propriétaire et favoriser son expansion.

Il se fait une certaine répartition des richesses au Canada, ce qui est d'ailleurs essentiel, mais il est possible d'exagérer en ce sens. En fait, c'est ce qui est en train d'arriver au Canada et cela compromet l'expansion des régions et met à une rude épreuve l'esprit de collaboration qui devrait exister entre elles. Les liens qui unissent le Canada sont sur le point de se rompre parce que nous nous éloignons des fondements mêmes de notre constitution qui prévoit, à l'article 109 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, que les ressources de chaque province ne doivent être imposées ni par un échelon gouvernemental ni par le gouvernement du Canada.

Malgré cela, qu'est-ce que le gouvernement fait? Il impose les richesses d'une province dans le commerce interprovincial et il impose ses richesses dans le commerce international. Cela entre en contradiction directe avec les dispositions de l'article 109 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, c'est-à-dire la constitution actuelle. Le gouvernement n'impose ni l'or, ni le nickel, ni l'amiante, ni l'énergie électrique, ni les autres ressources des provinces. Je signale au député qu'il n'y a pas tellement longtemps, l'Ontario produisait 70 p. 100 de tout le nickel du monde. Les recettes produites par la vente de ce minerai étaient très importantes. Je signale aussi, monsieur l'Orateur, que le pétrole et le gaz représentent environ 11 milliards des 22 milliards de dollars produits au Canada et que l'Ouest en obtient en réalité seulement 5 milliards de dollars par année, ce qui n'est pas tellement si l'on songe au produit national brut du Canada. Cela représente un pourcentage bien faible du produit national brut.

Qu'y a-t-il de mal à laisser les capitaux circuler vers l'Ouest ou vers l'Est de façon à assurer le développement régional du pays et de permettre à nos jeunes de se déplacer d'un bout du pays à l'autre pour profiter des possibilités que leur offre chaque région. En même temps, nous pouvons appliquer cette formule de façon à sauvegarder nos cultures et nos langues.

Telle est la solution de l'avenir. Une solution qui n'oblige pas les gens à rester dans une région parce qu'on leur donne de l'aide alors qu'il y a de nombreuses possibilités d'emploi dans d'autres parties du pays. Telle est la solution de l'avenir, une nouvelle orientation qui permettra à tous les Canadiens de réaliser leurs rêves et leurs aspirations et qui assurera le bien-être des générations futures. Les jeunes Canadiens doivent pouvoir profiter de ce que toutes les régions du pays ont à leur offrir; les jeunes Québécois doivent pouvoir profiter du pays, d'un bout à l'autre, sans renoncer à leur culture, leur langue, leur histoire, leurs racines, leurs traditions et leurs sentiments. C'est possible, monsieur l'Orateur. Nous pouvons faire de notre pays le plus merveilleux de tous si nous y sommes vraiment décidés.

Une chose que je ne peux pas supporter c'est l'étroitesse d'esprit de certains hommes politiques, des hommes politiques qui ne voient pas plus loin que le bout de leur nez. C'est ce que j'ai vu un peu partout au Canada, à titre de président du Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement, par exemple, au cours de toutes nos rencontres avec des ministres d'un peu partout au Canada et même, en fait, à l'étranger. Avec une certaine largeur d'esprit et un minimum de réflexion, nous pouvons faire du Canada un grand pays, monsieur l'Orateur, et j'espère que nous y arriverons.

Des voix: Bravo!

M. W. Kenneth Robinson (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord féliciter le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) pour son brillant exposé. Il est certainement un des députés qui maitrise le mieux ce sujet. Il a déjà présenté la même motion en octobre 1979 et l'avait fait, déjà à cette époque, avec beaucoup de brio.

Il est par ailleurs opportun que le député ait également présenté ce matin une motion, en vertu de l'article 43 du Règlement, prévoyant le rapatriement de notre constitution et qu'il vienne de présenter une motion proposant de modifier sur notre sol la constitution de notre pays.

Il est important que toutes les provinces et le gouvernement fédéral s'entendent à ce sujet, aussi la motion du député est-elle très opportune. Il n'ignore pas toutes les difficultés que nous avons connues dans le passé quand nous avons voulu modifier notre constitution ou même la rapatrier. On a tenté à bon nombre de reprises de le faire, et je tiens à faire consigner au compte rendu certaines de ces tentatives afin de montrer comme il est difficile de rapatrier la constitution ou même de la modifier.

La publication en 1926 du Rapport Balfour ouvrait la possibilité pour le Canada de se soustraire complètement à l'autorité législative du Parlement britannique. Le principal problème à résoudre consistait à trouver une formule d'amendement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique une fois rapatrié. C'est, bien sûr, ce dont nous parlons aujourd'hui—tout le problème de trouver la formule magique qui permettra de rapatrier la constitution et de la modifier au Canada.

La première tentative pour régler le problème remonte à 1927, lors d'une conférence fédérale-provinciale. Les participants ont à ce moment été saisis d'une opinion présentée par le ministre de la Justice de l'époque, Ernest Lapointe, qui proposait le rapatriement de la constitution et préconisait une formule spéciale d'amendement. Comme cette proposition n'a pas fait l'unanimité, la question est demeurée à l'étude.

Une deuxième tentative a eu lieu à la conférence fédérale-provinciale tenue en avril 1931, qui avait été convoquée sur les instances de l'Ontario. Encore une fois, les participants n'ont pu s'entendre et la question a de nouveau été reportée pour fins d'étude et d'approbation.

La troisième tentative pour régler la question remonte à janvier 1935, quand la Chambre des communes a mis sur pied un comité spécial chargé d'étudier la nécessité de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et d'élaborer un mécanisme d'amendement. Apparemment, le comité a siégé une dizaine de fois, mais il s'est abstenu dans son rapport de proposer une formule d'amendement. Il est curieux qu'un comité de la Chambre des Communes même n'ait pu trouver de formule acceptable à ce moment-là, et la situation n'a apparemment pas changé aujourd'hui.

● (1630)

La quatrième tentative a eu lieu à la conférence fédérale-provinciale de 1935 où on a institué une sous-conférence des questions constitutionnelles dirigée par le ministre de la Justice, Ernest Lapointe. Suite à une recommandation de la sous-conférence, un comité permanent des questions constitutionnelles a été établi le 28 février 1936. Le comité a élaboré une formule d'amendement comportant des éléments de souplesse et des dispositions d'enchâssement, mais encore une fois elle n'a pas été adoptée. Et ainsi de suite.

La cinquième tentative s'est limitée à la question du pouvoir du Parlement fédéral de modifier la constitution du Canada, à l'exception de cinq catégories protégées. C'est la situation dans laquelle nous nous retrouvons aujourd'hui en ce qui a trait à la modification de la constitution. Le Parlement fédéral a demandé unilatéralement au Parlement britannique d'adopter l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1949 visant à accorder au Parlement du Canada ce pouvoir en vertu du nouvel article. C'est ce qui est arrivé. Cela n'est arrivé qu'à l'occasion de l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération avec le reste du Canada.

M. Baker (Nepean-Carleton): Et avec l'accord de Terre-Neuve.

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Exactement, avec l'accord de Terre-Neuve.

La sixième tentative a eu lieu en 1950 quand une conférence constitutionnelle a été convoquée à Ottawa en janvier et que le travail s'est poursuivi à Québec en septembre. Elle a été par la suite suspendue à cause de la crise de Corée et n'a pas repris ses travaux.

La septième tentative a été en juillet 1960 à la conférence fédérale-provinciale convoquée à Ottawa. Les procureurs généraux des provinces se sont rencontrés quatre fois au cours des quatorze mois qui ont suivi, mais n'ont pu s'entendre. Au début, le ministre de la Justice, M. E. D. Fulton, avait suggéré que l'autorité de modifier la constitution au Canada à tous égards, qui ne pouvait être modifiée au Canada, fût transférée au Parlement du Canada sous réserve du consentement des assemblées législatives de toutes les provinces. On croyait généralement, cependant, pouvoir trouver une formule moins rigide. Une formule avait été mise au point en novembre 1961, mais comme il subsistait des divergeances de vues, le projet n'a pas été adopté. Évidemment, nous connaissons tous la formule Favreau qui n'a pas encore été adoptée.

M. Baker (Nepean-Carleton): La formule Fulton-Favreau.

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Une huitième tentative a été faite en 1964 à la suggestion du premier ministre Pearson. Le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) l'a mentionnée tout à l'heure. Mais les choses n'allèrent pas plus loin. A l'occasion d'une conférence fédérale-provinciale tenue en octobre cette année-là, une version révisée de la proposition de 1961 fut adoptée en principe, mais par la suite elle n'a pu faire l'unanimité et fut reléguée aux oubliettes. C'est à peu près toujours ce qui se passe quand il y a une conférence constitutionnelle.

Une neuvième tentative eut lieu à la conférence fédérale-provinciale de février 1968 laquelle se transforma en une conférence permanente. La conférence constitutionnelle avec ses différentes commissions et sous-commissions formées de ministres et de fonctionnaires a subsisté de 1968 jusqu'au projet de charte de Victoria en juin 1971. Cette charte prévoyait une formule de rapatriement, une formule d'amendement, auxquelles tous les gouvernements présents souscrivirent, ainsi qu'un certain nombre de changements de fond de même que la modernisation de la constitution. Cependant, le Québec ayant manifesté certaines réserves, le projet fut de nouveau suspendu. Je pense que la formule de Victoria pourra être reprise à ce stade-ci. Essentiellement, elle prévoit que l'Assemblée législative d'une province ou encore le Sénat ou la Chambre des communes, pourraient voter une résolution prévoyant un amendement de la constitution. Si l'amendement s'applique à plus d'une province mais non à l'ensemble, on pourrait y donner suite à condition que le Sénat et la Chambre des communes adoptent une résolution de même que les Assemblées législatives de chaque province concernée.

Quant aux autres amendements, ils devraient être autorisés par des résolutions du Sénat et de la Chambre des communes et par les Assemblées législatives d'une majorité des provinces, comprenant: en premier lieu, toute province qui, à un moment ou l'autre avant la proclamation, selon les données d'un recensement précédent général, a une population équivalent à au moins 25 p. 100 de celle du Canada, et c'est là que la formule diffère quelque peu de celle que propose le député d'Edmonton-Est—il a mentionné à peu près 20 p. 100. En second lieu, au moins deux des provinces Atlantiques. Troisièmement, au moins deux des provinces de l'Ouest dont les populations au dernier recensement général, représenteraient au moins 50 p. 100 de la population de toutes les provinces de l'Ouest. Lorsque nous parlons des provinces de l'Ouest, il s'agit, je suppose, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Dans les deux formules, si le Sénat n'adoptait pas une résolution dans les 90 jours suivant son adoption par la Chambre des communes, cette dernière pouvait adopter de nouveau la résolution, autorisant ainsi le gouverneur général à faire une proclamation au nom du Parlement du Canada.

Cette formule d'amendement avait été approuvée sans dissidence à la conférence de Victoria et c'est à cause de cet accord général que le premier ministre (M. Trudeau) espérait que la formule serait ratifiée et servirait de base à un accord rapide sur le rapatriement.

Lors des discussions d'avril 1975, le premier ministre du Québec avait signalé que sa province ne consentirait pas au rapatriement selon la formule proposée sans garanties culturelles. Au cours de discussions ultérieures, d'autres premiers ministres ont proposé des additions à l'accord de rapatriement et à la formule d'amendement. Il s'agissait des éléments de la charte de Victoria concernant la Cour Suprême et les disparités régionales. Certains premiers ministres des provinces de l'Ouest se sont interrogés sur le bien-fondé du critère de la population dans la formule d'amendement pour leurs provinces, puisqu'il n'en est pas question pour les provinces de l'Atlantique.

Si tous les gouvernements provinciaux s'entendent sur la formule d'amendement, avec ou sans critère de population pour les provinces de l'Ouest, si les gouvernements se mettent d'accord sur les garanties culturelles ainsi que sur les dispositions concernant la Cour suprême et les disparités régionales, on pourrait procéder au rapatriement de la constitution selon la formule établie en février 1971. C'est la solution que propose le gouvernement fédéral.

Les gouvernements libéraux précédents se sont régulièrement préoccupés de la question pendant environ dix ans, de 1968 à 1978. Je me souviens qu'en 1975, le premier ministre du Canada avait invité deux premiers ministres provinciaux à tenter une fois de plus de s'entendre sur le rapatriement de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et sur une nouvelle façon de le modifier une fois au Canada. Le chef de l'opposition de l'époque, l'honorable Robert Stanfield, était d'accord. Il estimait, comme il l'a dit, que ce n'était pas trop demander que de souhaiter qu'on parvienne à s'entendre au moins sur une formule d'amendement au cours de la législature. Nous savons tous, bien entendu, que rien n'a transpiré non plus à la suite de cette tentative.

Cependant, en 1979, pendant la campagne électorale, le député de Mont-Royal a déclaré ce qui suit le 10 mai, à Montréal:

> Si vous nous élisez, si vous nous donnez votre appui, si nous formons le gouvernement après les élections, nous aurons un gouvernement libéral qui entamera le processus de rapatriement de la constitution.

C'est une raison de plus qui explique pourquoi il est si important aujourd'hui de ramener encore une fois cette affaire à la Chambre des communes. Je pense qu'il est tout à fait à propos que cette question ait été soulevée par un député de l'opposition afin de démontrer que l'on s'intéresse des deux côtés de la Chambre au rapatriement de notre constitution. Le premier ministre a ensuite ajouté:

> Ce sera un gouvernement libéral qui le fera. Nous le ferons avec la coopération des provinces, si possible. Et si nous ne pouvons obtenir cette coopération, nous le ferons avec celle de la population canadienne, au moyen d'un référendum.

Ce qu'il a en fait évoqué n'est pas trop éloigné de ce qu'a suggéré le député d'Edmonton-Est, en ce sens qu'il sera peut-être nécessaire de tenir un référendum sur cette question afin de laisser la population canadienne nous dire elle-même si elle souhaite vraiment rapatrier la constitution.

Je dirais aussi qu'un genre de référendum pourrait peut-être être envisagé lorsqu'il sera question de modifier la constitution dans la mesure où ces modifications concernent l'ensemble du Canada et non seulement les provinces.

Comme le premier ministre l'a dit ce matin, à propos de la motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement, nous voulons traiter avec les provinces, si possible. Le leader de l'opposition à la Chambre a répété la même chose: nous voulons travailler avec les provinces. C'est une question importante, d'autant plus que les pouvoirs des provinces et du gouvernement fédéral sont précisés aux articles 91 et 92 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Et on stipule qu'il devrait y avoir entente si possible pour ce qui est des décisions touchant les modifications apportées à notre constitution ou concernant le rapatriement de la constitution elle-même.

Si toutes ces négociations devaient échouer, il me semble qu'il faudrait intervenir le moment venu, peut-être au moyen d'un référendum, et comme je l'ai déjà mentionné, cette solution a déjà été suggérée par le député d'Edmonton-Est. Quand je lis ce bill, et je ne voudrais d'ailleurs pas trop entrer dans les détails, je constate qu'il prévoit des possibilités d'amendement, mais non de rapatriement. Il est fort regrettable que le député n'ait pas jugé utile d'inclure le rapatriement par la même occasion. Si nous voulons apporter une modification à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, il serait avantageux de pouvoir le faire ici-même et non pas par l'entremise du Parlement britannique.

● (1640)

L'article 1 est très important car il déclare que le Parlement du Canada a le pouvoir de promulguer des lois portant abrogation, modification ou rétablissement de dispositions inscrites dans la constitution du Canada. Il s'agit là d'un pouvoir étendu et lourd de signification. Il faudrait certainement de longues discussions et de longs débats avant de parvenir à une entente à ce sujet.

Quant à l'article 2, il stipule que toutes les provinces doivent accepter les changements touchant les provinces. Il ne fait aucun doute que cet article est bien pensé. Je suis sûr que les représentants de tous les partis seront d'accord pour reconnaître que les provinces devraient pouvoir exercer un droit de véto lorsqu'elles sont touchées directement. Selon le même raisonnement, elles devraient pouvoir faire apporter des modifications à la constitution si elles sont touchées elles-mêmes par telle ou telle mesure, bien que d'autres provinces puissent ne pas être d'accord à ce sujet. Il y a là matière à controverse. Pour l'instant, je ne vois aucun problème qui pourrait pousser une province à refuser de s'entendre avec une autre. Mais cela reste à voir.

L'article 5 prévoit qu'un vote, pour être rejeté, doit l'être par 20 p. 100 de la population. Ce pourcentage me semble très faible et je ne crois pas qu'il serait très difficile de l'obtenir.

Une voix: N'étouffez pas la motion.

M. Robinson (Etobicoke-Lakeshore): Je n'ai vraiment pas grand-chose de plus à dire, sauf peut-être au sujet de l'article 12 qui parle du droit à l'autodétermination. C'est ce qu'on pourrait appeler un droit sélectif à la détermination accordé uniquement aux Canadiens qui appartiennent à l'un ou l'autre des deux groupes linguistiques, qu'il appelle en anglais «solitudes», notamment l'anglais et le français. C'est là une disposition qui pourrait être jugée inacceptable. Il faudra voir cela de très près. Même si elle était soumise à un référendum, je doute qu'elle serait acceptée.

Quand on examine l'article 12, on ne doit pas perdre de vue l'article 7 (2), où le député indique qu'aucune province ne peut partiellement ou complètement se séparer du Canada.

En somme, le député a saisi la Chambre des communes de cette question à un moment on ne peut plus opportun. Nous n'avons pas fini d'en entendre parler. Je regrette que le temps alloué pour ce débat ne permette pas à un plus grand nombre de députés de s'exprimer sur cette question très importante. Encore une fois, je remercie le député d'en avoir saisi la Chambre.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je tiens à dire tout d'abord que nous traitons aujourd'hui d'une question très importante. Nous en avons parlé et en parlerons encore fort longtemps. Je tiens tout d'abord à faire une mise en garde qui ne se trouve pas vraiment dans l'exposé du député d'Edmonton-Est (M. Yurko). A mon avis, il importe au plus haut point que nous ne rapatriions pas la constitution chez nous sans le consentement unanime de toutes les provinces. C'est très important.

Il importe également au plus haut point que le Parlement n'adopte aucune résolution et aucun bill qui préciserait ce que nous avons l'intention de faire avant que le gouvernement fédéral ne négocie au préalable avec toutes les provinces. Des députés conservateurs font signe que oui de la tête. Je le constate avec plaisir. Avant d'entreprendre une démarche aussi fondamentale, il faut que le gouvernement fédéral négocie avec toutes les provinces et qu'il en arrive à se mettre d'accord avec eux sur certains points. Voilà pourquoi je ne saurais appuyer la résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le député de Edmonton-Est se demande si le Parlement est animé d'une volonté suffisante pour réussir dans ce projet. Je suis sûr que le Parlement veut rapatrier la constitution au Canada pour l'amender. Cependant, je tiens à souligner encore une fois le plus important, soit que nous n'agirons que si nous rallions l'appui de toutes les provinces. L'une des règles fondamentales d'une fédération, c'est que tous ses membres doivent être traités sur un pied d'égalité. Il faut qu'ils se réunissent, qu'ils planifient et qu'ils se mettent d'accord ensemble, comme les membres d'une famille. A défaut de cela, notre fédération sera sérieusement ébranlée.

Je songe à un autre point, mineur celui-là. D'ailleurs, je ne devrais peut-être pas en parler. Le député de Edmonton-Est a mentionné, sans doute par étourderie, que tous les premiers ministres et chefs de l'opposition des provinces devraient participer aux conférences constitutionnelles. Soit dit en passant, cela n'inclut pas les représentants de l'ensemble de la population. Si des conférences réunissent des parlementaires et des membres des assemblées législatives provinciales, elle ne doivent pas être limitées à deux partis. Je lui rappelle qu'à la Chambre, par exemple, son parti représente 33 p. 100 de la population et le nôtre près de 20 p. 100. Par conséquent, toute conférence qui réunirait d'autres personnes que les premiers ministres devrait refléter la volonté législative de tout le pays.

Voilà pourquoi il importe de penser également à la province de Québec. Il est impossible de prédire si c'est le oui ou le non qui vont l'emporter. Dans un cas comme dans l'autre, il y aura une importante fraction de la population qui sera perdante, et il faut qu'elle soit représentée à toute conférence qui aura lieu sur la constitution.

Il y a toutes sortes de points qui me préoccupent beaucoup dans la résolution. Le député n'a pas cessé de dire qu'il s'agissait d'un bill.

Une voix: C'est un bill dans une résolution.

M. Nystrom: Peut-être bien, amené à la sauvette. A l'article 2 il est question des choses qui ne peuvent se faire sans l'accord de toutes les provinces. Il parle du pouvoir que les provinces ont déjà, des actifs d'une province, etc. A l'alinéa *d*) il parle de l'emploi de l'anglais ou du français. A l'article 6*h*) il est encore question de l'emploi de l'anglais et du français, ce sur quoi rien ne peut être fait sans l'accord de toutes les provinces. Je suis d'une opinion tout à fait contraire. Et son chef également, l'ex-premier ministre.

Le Parlement a adopté, avec l'appui de tous les partis, une loi sur les langues officielles où il est dit que le gouvernement fédéral a le pouvoir de voter des lois concernant les langues officielles du pays. Ce que le député cherche ici, c'est à faire du Parlement une sorte de centre parlementaire qui ne pourrait légiférer en matière des langues officielles de nos institutions. Voilà pourquoi je ne puis pas appuyer un bill là-dessus.

Il suffit tout simplement d'en revenir à ce qui a déjà été convenu entre les premiers ministres. J'en reviens à la Charte de Victoria, article 18, page 88, qui reconnaît au Parlement fédéral le droit de légiférer sur l'emploi de l'anglais et du français dans nos institutions. Il y a également le comité spécial mixte de la constitution qui a dit en 1972 que nous avions ce droit. A la conférence des premiers ministres de 1978, les premiers ministres nous ont unanimement reconnu ce pouvoir. Le bill du gouvernement, présenté par l'actuel premier ministre (M. Trudeau) en 1978, c'est-à-dire il y a deux ans, déclarait également que nous avons ce droit. Cette résolution contredit donc les vœux officiels des provinces, des représentants du peuple et des organismes qui ont étudié la question.

Comme je le disais au début, ce qui compte d'abord, c'est qu'il y ait collaboration, accord et consultation entre toutes les provinces et le Parlement fédéral.

● (1650)

La deuxième chose qui m'inquiète, c'est l'article 6 du projet de loi, et là, le député parle de la résolution ou du bill, comme il l'appelle. On peut y lire:

> Nonobstant toutes dispositions dans la Constitution du Canada, le Parlement du Canada peut, de temps à autre, légiférer à titre exclusif en vue de modifier les dispositions de la Constitution du Canada portant sur l'organe exécutif du gouvernement du Canada, le Sénat et la Chambre des communes . . .

Je ne suis pas d'accord là-dessus non plus. Je pense que nous pouvons faire des lois qui portent sur la Chambre des communes et peut-être l'organe exécutif du gouvernement, mais je ne suis pas d'accord pour ce qui est du Sénat. Je ne parle pas seulement de la position du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui désire voir abolir le Sénat. Sa position se défend.

M. Knowles: Minuit ce soir.

M. Nystrom: Je parle aussi du document de Claude Ryan et du groupe d'étude Pepin-Robarts. Je veux parler de la position de diverses provinces, y compris la mienne, la Saskatchewan, qui envisagent d'abolir le Sénat et de le remplacer peut-être par une autre institution. Il pourrait s'agir éventuellement d'un conseil des provinces. Les provinces nommeraient ou éliraient des gens pour les représenter directement au Sénat. Je ne sais pas exactement comment ce serait organisé; j'estime seulement que les provinces devraient avoir leur mot à dire au sujet du Sénat et de son avenir. Nous ne devons pas agir unilatéralement à cet égard, et c'est également pour cette raison que je ne peux pas appuyer la résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le député a énuméré toutes sortes d'exceptions, notamment la Cour suprême du Canada. Nous en arrivons là à une chose qui me tient beaucoup à cœur ainsi qu'au député de Regina-Ouest (M. Benjamin) et aux Québécois. Je pense à la question de l'amiante et le reste. Je veux parler des ressources. La Cour suprême est nommée par le gouvernement fédéral et, en Saskatchewan, les décisions de la Cour suprême à propos du pétrole—l'affaire CIGOL—et de la potasse nous posent certains problèmes. Maintenant, le gouvernement du Québec connaît les mêmes difficultés avec les tribunaux à propos de l'amiante.

Selon nous, les provinces ont le droit d'imposer leurs richesses naturelles ou de les nationaliser qu'il s'agisse de la potasse, de l'amiante ou de toute autre chose. Cela relève de la loi provinciale. La Cour suprême a rendu des décisions contradictoires au sujet de certaines de ces questions et je pense que cela provient en partie du fait que les juges sont nommés par le gouvernement fédéral. Nous prétendons nous-mêmes, et bon nombre des provinces prétendent que certains des juges devraient être nommés par les provinces parce qu'ils doivent rendre des décisions au sujet de conflits entre les provinces et le gouvernement fédéral. Il serait donc plus juste que certains soient nommés par le gouvernement fédéral et d'autres par les provinces. Sinon, il peut y avoir des conflits d'intérêts. Dans sa résolution, le député laisse le pouvoir de nomination exclusivement entre les mains du gouvernement fédéral. Je ne pense pas que le premier ministre de l'Alberta soit d'accord avec cet aspect de la résolution. Il ne verrait pas cela d'un bon œil.

Le député parle aussi dans sa résolution du droit des provinces de se séparer de la Confédération. Il dit qu'avant qu'une

province ne puisse se séparer, une loi doit être adoptée par le Parlement et par chacune des assemblées législatives. Je n'ai pas l'intention d'essayer de proposer une autre solution à ce problème, mais il me semble que c'est une chose qui doit être négociée entre tous les habitants du Canada. Je pense notamment à Terre-Neuve. Cette province s'est jointe au Canada par suite d'un vote à Terre-Neuve, d'une loi adoptée par l'assemblée législative de Terre-Neuve et d'une loi du Parlement fédéral. Pour leur part, les assemblées législatives de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick et de toutes les autres provinces n'ont pas eu à adopter de loi.

J'en viens maintenant à l'article 10 de la résolution. Le député parle des référendums et dit que si le peuple du Canada présente au Parlement une requête signée par 5 p. 100 de l'électorat, on pourra organiser un référendum sur toute question d'ordre constitutionnel. Qu'est-ce qu'une question d'ordre constitutionnel? C'est un sujet très délicat. Nous abordons des questions constitutionnelles qui touchent le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. En matière constitutionnelle, certains pouvoirs sont parallèles.

Le député ajoute ensuite que, dans l'éventualité où, lors d'un plébiscite national, 75 p. 100 de la population nationale et 50 p. 100 de celle de chacune des provinces sont d'accord, le gouvernement fédéral doit alors entériner la loi ou le vœu exprimé par le référendum. Moi aussi, je trouve cette formule très dangereuse dans une fédération car, par exemple, il serait facile d'obtenir pareil résultat au Canada s'il s'agissait du pouvoir sur le pétrole. Le reste du pays pourrait dire, à 80 p. 100, que l'Alberta est peut-être un peu trop puissante. La question pourrait provoquer la dissension en Alberta, bien qu'à cause de son libellé, il n'est pas dit que la question référendaire ne serait pas adoptée à 51 p. 100 contre 49. Les avis pourraient être très partagés, mais le gouvernement fédéral serait tenu de donner force de loi à la résolution. A mon avis, nous devons éviter à tout prix ce genre de résolution ou de loi fédérale. Là encore, elle empiéterait sur les droits des provinces.

Je trouve particulièrement intéressant l'article 12 de la résolution. Les versions française et anglaise sont contradictoires. Voici l'anglais:

—the Constitution of Canada as revised, this Act recognizes that Canada is a multicultural nation composed primarily of two linguistic solitudes, namely English and French.

Et voici le français:

[*Français*]

Cette loi reconnaît que le Canada est une nation multiculturelle composée essentiellement de deux groupes linguistiques, à savoir l'anglais et le français.

[*Traduction*]

Le député parle alors de deux groupes distincts, mais dans la version anglaise, il parle de deux solitudes. Je pense que cela est un peu dangereux. D'après le dictionnaire Oxford «solitude» et «solitaire» signifient qui vit seul, sans compagnons, isolé, seul, esseulé, par soi-même, et à mon avis, ce n'est pas du tout la situation qui existe actuellement au Canada. Nous avons au Canada deux groupes linguistiques mais entre lesquels il y a beaucoup de rapports.

[*Français*]

. . . nous sommes tous maintenant dans le même Parlement. On peut s'exprimer en français ou en anglais . . .

[*Traduction*]

Les députés francophones le peuvent, tout autant que les députés anglophones ou n'importe qui d'autre. Il y a beaucoup de rapports entre les gens. S'il y avait deux solitudes, nous ne parlerions pas de leur séparation parce qu'elles seraient dans les faits séparées, distinctes. Comment celui qui est seul peut-il chercher la séparation? Je ne vois pas comment nous pouvons parler de l'intégrité du pays s'il est déjà divisé, comme le suppose le député en parlant de deux solitudes. Je ne peux accepter ce point de vue que traduit la résolution dont nous sommes saisis.

[*Français*]

L'autre chose qui est très importante d'après moi, monsieur l'Orateur, est que le paragraphe 12 contredit entièrement le principe de l'autodétermination du peuple québécois. Nous avons, nous du Nouveau parti démocratique, toujours reconnu aux Québécois le droit de choisir librement et sans coercition leur avenir politique.

C'est la première fois, monsieur le président, qu'un argument de ce type est avancé dans cette Chambre, et je me réfère ici à cette phrase du paragraphe 12.

[*Traduction*]

On y dit ceci:

En outre, lorsque cette séparation sera décidée par l'entité qui la demande, . . .

Il pourrait s'agir de l'entité anglaise ou de l'entité française.

. . . elle ne pourra se faire selon les frontières territoriales provinciales établies, mais selon les frontières territoriales contigües négociées en bonne et due forme entre les deux entités, tout en respectant entièrement les droits des minorités et leur option à vouloir demeurer avec l'entité de leur choix.

Quelqu'un pourrait-il bien m'expliquer ce que signifie ce charabia? On dit seulement que chacune de ces deux entités peut, et je cite:

. . . se séparer de l'autre si tel est son désir exprimé en bonne et due forme par un référendum approuvé par la quasi-unanimité de l'entité demandant la séparation.

Cela signifie qu'une entité peut se séparer de l'autre si cette initiative est approuvée par une quasi-unanimité. Que veut-on dire par «quasi-unanimité»? Qu'est-ce qu'un vote quasi-unanime?

Si je pose cette question, c'est qu'encore une fois, le député néglige d'expliquer dans la résolution dont nous sommes saisis ce qu'il entend par un vote quasi-unanime.

Voilà quelques-uns des éléments peu sensés, à mon avis, qu'on pourrait signaler dans la résolution.

Monsieur l'Orateur, vous me faites signe d'achever. Je terminerai donc en affirmant que la meilleure chose à faire avec cette résolution est de la déchirer et de la jeter au panier.

Tous les Canadiens, et notamment le premier ministre provincial, M. Lougheed, en seraient fort aise, je pense.

● (1700)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, je vous prie. J'attire l'attention des députés sur les trois points suivants; d'abord, l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est expirée, ensuite, il est 5 heures et la Chambre s'ajourne à 11 heures lundi prochain, en conformité de l'article 2(2) du Règlement; enfin, je souhaite à tous les députés une bonne fin de semaine, un bon weekend.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 12 mai 1980

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES CALAMITÉS

DEMANDE D'UN FONDS SPÉCIAL POUR AIDER LES VICTIMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente, en vertu de l'article 43 du Règlement.

Étant donné que des calamités telles que des ouragans, des tornades, des incendies, des inondations et autres cas de force majeure surviennent fréquemment sans avertissement, mettant des vies en danger et infligeant des pertes matérielles; comme dans la plupart des cas, les victimes de ces calamités sont sans ressources et que les municipalités sont entièrement incapables de fournir une assistance financière à la région touchée et aux victimes; et comme les fonds accessibles aux municipalités proviennent presque entièrement des taxes municipales qui obèrent lourdement les citoyens de la municipalité, je propose, appuyé par le député de Western Arctic (M. Nickerson):

Que la Chambre recommande instamment au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux d'établir une caisse spéciale et adopte des critères uniformes pour gérer et distribuer ces fonds en cas de calamité.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

NOUVELLE-ÉCOSSE—L'AIDE AUX PÊCHEURS DE HOMARDS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): En vertu de l'article 43 du Règlement, je voudrais présenter une motion, appuyée par le député de South Shore (M. Crouse):

Que la Chambre demande au ministre des Pêches et des Océans de prendre la parole à l'appel des motions tantôt ou dès qu'il le pourra en vue de faire une brève déclaration exposant les pertes subies par les pêcheurs de homard sur la côte est de la Nouvelle-Écosse et d'annoncer aux pêcheurs et aux députés quelle sera l'aide, s'il en est, qui devra être accordée aux pêcheurs pour leur permettre de terminer avec succès la période de pêche au homard cette année.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA NÉCESSITÉ D'ACCROÎTRE LES PENSIONS DES CONJOINTS SURVIVANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et importante, et qui l'est depuis un certain nombre d'années.

Étant donné que le taux élevé d'inflation gruge les revenus fixes, notamment ceux des anciens combattants qui touchent des pensions d'invalidité, et étant donné que la loi actuelle rend particulièrement vulnérable le conjoint survivant d'un ancien combattant invalide, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que la Chambre recommande au gouvernement actuel de représenter immédiatement le bill C-28 de la 31e législature que le gouvernement précédent avait présenté, afin d'atténuer ces privations et d'assurer que le conjoint survivant d'un ancien combattant dont le taux d'invalidité était inférieur à 47 p. 100 puisse obtenir l'aide que les anciens combattants, par leurs sacrifices, ont méritée pour eux-mêmes et leurs familles.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE NORD CANADIEN

LES FONDS POUR RENDRE LES INUIT AU FAIT DES SERVICES DE SANTÉ—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Je vous remercie, madame le Président. J'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et importante.

Étant donné que le rapport de la commission consultative de la santé des Indiens et des Inuit a recommandé que des fonds soient alloués aux Inuit afin de les rendre conscients et experts en matière de services de santé, et que cette tâche soit confiée à Inuit Tapirisat of Canada et au Comité d'étude des droits des autochtones, je propose, avec l'appui du député de Saskatoon-Est (M. Ogle):

Article 43 du Règlement

Que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social communique avec les représentants de l'ITC et ceux de COPE et s'entende avec eux pour accorder les fonds nécessaires aux fins indiquées ci-dessus.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LES SUBVENTIONS PROPRES À PERMETTRE AUX AGRICULTEURS DE PAYER LES TAUX D'INTÉRÊT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante.

Étant donné que nos agriculteurs ont un pressant besoin d'aide financière pour payer les taux d'intérêt excessifs qui ont cours aujourd'hui, et que le gouvernement de l'Ontario vient d'annoncer un programme de 25 millions de dollars pour aider les agriculteurs à traverser la période actuelle de taux d'intérêt élevés en subventionnant jusqu'à concurrence de 3 p. 100 les taux d'intérêt supérieurs à 12 p. 100, je propose, avec l'appui du député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Que la Chambre charge le gouvernement de mettre en vigueur un programme semblable dans les plus brefs délais, de façon que tous les agriculteurs du Canada puissent profiter d'une initiative positive et ingénieuse comme celle que vient de prendre le gouvernement de l'Ontario.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en discussion sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LIBERTÉ D'ACCÈS À L'INFORMATION

LE PROCÈS DE M. TREU—ON DEMANDE DE PRÉSENTER DES EXCUSES À L'ÉDITEUR DU «SUN» DE TORONTO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Dans le discours du trône, le gouvernement a promis de présenter un bill relatif à la liberté d'accès à l'information pendant la législature actuelle.

Étant donné que le procès de M. Treu fut le premier procès politique secret de toute l'histoire du *common law* anglais, qu'il constitue un dangereux précédent pour les relations entre le pouvoir judiciaire et le gouvernement canadien et qu'on a porté atteinte à la liberté de la presse en poursuivant, en vertu de la loi sur les secrets officiels, M. Peter Worthington, rédacteur du *Sun* de Toronto, je propose, avec l'appui du député de Bow River (M. Taylor):

Que le gouvernement présente des excuses officielles à M. Worthington.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSOMMATION

LES BOUTEILLES D'EAUX GAZEUSES QUI EXPLOSENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Je vous remercie, madame le Président. J'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire, assez explosive, d'une urgente et pressante nécessité. Il s'agit de la question toujours en suspens des bouteilles d'eaux gazeuses qui explosent et au sujet de laquelle le gouvernement ne semble pas avoir établi de ligne de conduite.

Étant donné que le gouvernement semble avoir décidé d'abroger l'interdiction dont le gouvernement conservateur antérieur a frappé les bouteilles d'eaux gazeuses d'un litre et demi et comme il semble avoir de la difficulté à faire accepter par les fabricants de ces bouteilles un essai qui soit acceptable au point de vue politique, je propose, appuyé par le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon):

● (1115)

Que le ministre de la Consommation et des Corporations fasse, dans les meilleurs délais, une déclaration à la Chambre sur les normes de sécurité que son ministère envisage en vue de protéger les consommateurs contre les explosions qui peuvent se produire lorsque des bouteilles d'eaux gazeuses, de quelque format qu'elles soient, sont renversées, percées ou échappées.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PETITES ENTREPRISES

L'ÉTUDE DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe) a entrepris d'étudier les difficultés financières que connaissent les petites entreprises, je propose, appuyé par le député de Broadview-Greenwood (M. Rae):

Que le ministre d'État (Petites entreprises) s'assure que les succursales des banques à charte du Canada et que les petites entreprises emprunteuses elles-mêmes contribuent de façon réelle et exhaustive à l'étude importante et globale qu'il entreprend.

Mme le Président: Une motion de cette nature exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

LES «CARTES DE L'UNITÉ NATIONALE» DISPENSÉES PAR LA BANQUE DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. La Banque royale du Canada met à la disposition de ses clients dans toutes ses succursales, sauf dans celles qui sont situées au Québec, des cartes dites de l'unité nationale préconisant que le Québec reste au sein du Canada; par ailleurs, on laisse entendre que d'autres sociétés, dont Bell Canada, vont également diffuser ces mêmes cartes.

Je propose donc avec l'appui du député d'Hamilton-Wentworth (M. Scott):

Que la Chambre loue les efforts de M. Paul Paré qui semble être à l'origine de cette initiative, qu'elle déplore par la même occasion le fait que ces cartes ne soient pas distribuées au Québec et qu'elle demande que les sociétés comme la Banque royale envisagent immédiatement de mettre des cartes semblables à la disposition de leurs clients au Québec pour que, comme tous les autres Canadiens, les Québécois puissent exprimer leur loyauté envers le Canada.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

L'IMPOSITION D'UNE REDEVANCE SUR LES PRISES DES PÊCHEURS DE L'OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné que le ministre des Pêches et des Océans (M. Leblanc) a déclaré qu'il avait l'intention d'imposer une redevance sur les prises des pêcheurs de la côte ouest ou encore une taxe sur les quantités de poisson pêchées par ces derniers—ce que le gouvernement appelle dans le discours du trône un programme de «recouvrement partiel des coûts et de réinvestissement des profits accrus»—et alors que le ministre des Pêches n'a pas nié qu'il envisageait d'imposer une nouvelle taxe d'environ 10 p. 100 sur la valeur au débarquement des prises dont une partie servirait à couvrir les frais budgétaires généraux de son ministère, je propose, avec l'appui du député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro):

Qu'on demande au ministre des Pêches et des Océans de dissiper immédiatement la confusion au sujet de son projet consistant à imposer une redevance aux pêcheurs de la côte ouest et qu'il confère rapidement avec les représentants des associations de pêcheurs de la Colombie-Britannique afin d'écouter ce qu'ils ont à dire sur cette nouvelle forme d'impôt sur le revenu.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

CHRYSLER CANADA—LES GARANTIES D'EMPLOI DANS L'ENTENTE

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, j'ai une question à l'intention du ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet de l'accord conclu samedi avec la société Chrysler.

Il est à remarquer qu'on a garanti un nombre d'emplois proportionnel à celui de la société mère américaine. Étant donné que la société Chrysler cherche à s'implanter sur le marché mondial de l'automobile, à l'instar des autres fabricants d'automobiles, et étant donné que les pièces et les éléments de ces voitures destinées au marché mondial peuvent provenir de nombreuses sources, a-t-on discuté de la provenance de ces pièces?

En d'autres termes, le ministre a-t-il convenu d'un contenu nord-américain pour les voitures économiques en carburant que produira Chrysler, étant donné que l'aide accordée à Chrysler provient en presque totalité d'Amérique du Nord?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, au cours de nos discussions avec les représentants de Chrysler, nous avons obtenu d'eux la promesse qu'ils se procureront des pièces et des éléments au Canada dans une mesure plus grande qu'auparavant. Nous n'avons pas tenté d'orienter les discussions sur les sujets indiqués par le député.

• (1120)

Je pense que nous aborderons cette question dans le cadre des consultations que nous aurons sur la façon d'améliorer les modalités du pacte de l'automobile en faveur des Canadiens. D'ailleurs, cette question intéresse non seulement Chrysler, mais le secteur de l'automobile tout entier.

Il est important de noter qu'en contrepartie de nos garanties de prêt, qui n'ont pas à entrer en vigueur avant 1982, la société Chrysler s'est engagée à financer et à exploiter des installations exigeant un investissement de un milliard de dollars afin d'employer de nouveau au Canada, comme avant la crise, quelque 16,000 personnes d'ici 1984.

M. Kempling: J'ai une question supplémentaire, madame le Président. Nous avons constaté que la société Chrysler, contrairement à l'engagement qu'elle avait pris en vertu de l'accord canado-américain sur l'automobile, n'a pas maintenu un rapport précis entre la production et les ventes. A-t-on songé à des amendes et, dans l'affirmative, le ministre peut-il nous dire la somme que cela représente?

M. Gray: Madame le Président, jusqu'à maintenant, je n'ai reçu aucun rapport officiel sur la façon dont la société Chrysler s'est acquittée de ses responsabilités en vertu du pacte de l'automobile pour la dernière année-automobile. Nous n'avons certainement pas renoncé à imposer des amendes et, pour ma part, j'ai l'intention d'insister pour que la société Chrysler agisse au mieux des intérêts du Canada et des travailleurs canadiens.

M. Kempling: J'ai une autre question supplémentaire, madame le Président. A la page 8 de sa déclaration, le ministre a dit ceci:

Dans l'entente, nous avons aussi exigé que les politiques de transfert de prix de la société Chrysler ne jouent pas au détriment de Chrysler Canada.

Cela suppose que, dans le passé, ces pratiques ont probablement pénalisé Chrysler Canada et, que le ministre le sache ou non, ses dirigeants n'ont pas respecté le rapport ventes-production. Je me demande si cette politique de transfert de prix n'est pas un élément du problème.

M. Gray: Madame le Président, cette importante clause de notre entente avec Chrysler n'a rien à voir avec le fait que la société ait ou non respecté le rapport ventes-production aux termes du pacte de l'automobile. Grâce à cette disposition, nous voulions plutôt nous assurer que la situation financière de Chrysler Canada et son capital-actions ne seraient pas affaiblis par les décisions de la société mère. Nous voulons que Chrysler Canada soit une société solide et plus autonome dans l'intérêt de l'économie canadienne et des travailleurs canadiens.

* * *

LES FINANCES

L'AIDE À LA SYDNEY STEEL CORPORATION

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Puisqu'on a conclu, semble-t-il, une entente pour aider financièrement Chrysler Canada à résoudre ses difficultés, le ministre pourrait-il nous dire quand il compte faire une annonce dans la même veine en ce qui concerne la Sydney Steel Corporation?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Non, madame le Président, il m'est impossible de dire quand nous serons en mesure de répondre à la dernière préoccupation du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Toutefois, je ferai remarquer au député que le gouvernement du Canada a déjà garanti pour la Sysco un prêt relativement beaucoup plus important que celui qui est garanti pour la société Chrysler, compte tenu de la productivité et de l'investissement total.

M. Nowlan: Je voudrais poser une question supplémentaire, madame le Président. Sans vouloir me lancer dans une étude comparative des sommes en cause dans les sociétés Sysco et Chrysler, je voudrais tout de même la poser au ministre des Finances.

Cette question fait suite à la réponse qu'il a donnée jeudi dernier à une question posée par le député de Hamilton Mountain, comme en fait foi la page 831 du hansard, réponse très professionnelle et remarquable par l'obscurité qu'elle jetait sur le sujet. Devons-nous comprendre que le gouvernement et le ministre attendent une proposition concrète du gouvernement de la Nouvelle-Écosse dans l'affaire Sysco, ou la réalité est-elle telle que les media l'ont décrite, c'est-à-dire que la proposition a été envoyée au gouvernement mais qu'elle a été égarée il y a quelque temps?

M. MacEachen: Madame le Président, ce qui s'est passé, c'est que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse nous a transmis une entente complémentaire qui avait été proposée au gouvernement conservateur, lequel n'y avait pas donné suite. A notre avis, cette entente complémentaire n'offre pas tous les renseignements voulus pour prendre une décision.

Le ministre de l'Expansion économique régionale communiquera très bientôt avec le premier ministre Buchanan et l'informera que le dossier de cette entente complémentaire est incomplet et que le gouvernement du Canada ne peut pas y donner suite.

J'ajoute, madame le Président, qu'à cette étape-ci, nous avons l'intention d'essayer de mettre au point avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse une proposition qui contribuerait à assurer fermement l'avenir de l'aciérie de la Sydney Steel, et non, comme ce fut trop souvent le cas dans le passé, de réagir par des improvisations qui se révèlent par la suite infructueuses et qui n'aboutissent qu'à de nouvelles demandes de subventions. Nous voulons procéder, cette fois-ci, avec la plus grande circonspection possible de façon à convaincre les travailleurs de cette usine qu'ils y ont un certain avenir.

* * *

● (1125)

L'INDUSTRIE

L'AIDE À L'INCO

M. Rod Murphy (Churchill): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. La semaine dernière, la compagnie Inco a annoncé qu'elle avait fermé les portes de son usine de boulettage de minerai de fer à Sudbury parce qu'elle ne recevait pas suffisamment de commandes.

Le ministre nous dirait-il ce qu'il fait pour aider cette industrie canadienne, surtout étant donné le fait que 45 p. 100 du minerai de fer employé dans l'industrie sidérurgique canadienne provient des États-Unis?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, je me ferai un plaisir de communiquer avec la société à ce sujet pour voir quelles autres mesures nous pouvons prendre pour y remédier. Je suis certes conscient de la gravité de la situation. Il n'y a pas que moi qu'elle inquiète, mais les ministériels de la région de Sudbury aussi.

M. Murphy: Madame le Président, je pourrais signaler au ministre que dans le numéro de *Business Week* du mois dernier, on signalait que l'industrie sidérurgique était florissante, et je cite:

. . . elle vogue haut sur une vague d'expansion.

Le ministre ne concédera-t-il pas, étant donné le fait que quatre grandes mines de fer et usines de boulettage ont fermé leurs portes au Canada, que le minerai de fer canadien doit à tout prix servir à cette expansion de l'industrie?

M. Gray: Madame le Président, je suis heureux que le député ait mentionné l'article publié dans une revue d'affaires américaine confirmant que l'industrie sidérurgique canadienne, qui appartient à 100 p. 100 aux Canadiens, est la plus productive, efficace et technologiquement avancée au monde. C'est pour cette raison que notre politique prévoit, entre autres engagements, une plus grande transformation, au Canada, de nos propres ressources; je m'y emploierai encore davantage, étant donné son importance.

M. Murphy: Madame le Président, cela fait plaisir d'entendre le ministre dire que cette industrie est à ce point prospère. Mais si c'est vraiment une industrie à nous et qu'elle est aussi prospère qu'il le prétend, pourquoi n'utilise-t-elle donc pas nos propres ressources? Le ministre est-il prêt à convoquer une réunion des dirigeants des différentes sociétés sidérurgiques au Canada et à leur demander de n'utiliser que du minerai canadien qu'elles le veuillent ou non?

M. Gray: Madame le Président, il est logique, je crois, de s'attendre à ce que l'industrie canadienne se serve de nos ressources nationales. J'ai bien l'intention d'approfondir cette question avec les dirigeants de l'industrie sidérurgique canadienne.

LE FINANCEMENT D'UN CENTRE DE CONGRÈS À TORONTO

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du commerce auquel nous rappelons depuis un certain temps l'accord donné par le gouvernement conservateur relativement au financement d'un centre des congrès à Toronto; cet accord avait été conclu avec les autorités municipales et le gouvernement provincial.

Il y a 4,000 emplois de la construction en jeu dans cette affaire ainsi que 10,000 nouveaux emplois à créer dans une industrie où le taux de chômage actuel est de 30 p. 100. Maintenant qu'il n'a plus à se soucier de sauver des emplois dans sa région en venant à l'aide d'une société américaine, le ministre est-il prêt à accorder son attention au besoin tout aussi important de création d'emplois dans l'industrie de la construction qui, elle, est entièrement canadienne, et à dire maintenant et clairement à la Chambre qu'il va respecter l'engagement du gouvernement conservateur? Est-il prêt à répondre par un oui ou un non à cette question?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, le député vient de commettre la très regrettable erreur d'oublier qu'il y a 2,000 travailleurs de Chrysler à Toronto dont les emplois sont actuellement en jeu.

Des voix: Bravo!

M. Gray: Madame le Président, il y a aussi 16,000 emplois chez les concessionnaires Chrysler de tout le pays qui s'identifient d'ailleurs à la petite entreprise canadienne, de même que quelque 10,000 emplois chez les fournisseurs canadiens de Chrysler, pas seulement en Ontario et au Québec, mais dans tout le Canada, qui dépendent de la survie de Chrysler au Canada. Or, la déclaration que j'ai faite samedi, et qui a été confirmée aujourd'hui, avait pour objectif d'aider l'économie canadienne, d'aider la petite entreprise canadienne et d'aider les travailleurs canadiens. Je regrette que mon honorable ami n'ait pas vu ce besoin et cette réalité.

Des voix: Bravo!

M. Gray: J'aurai bientôt terminé la révision du dossier relatif au projet de centre des congrès. C'est là une question que nous avons beaucoup étudiée avec nos députés et ministres de Toronto et j'espère que l'un de mes collègues ou moi-même pourrons faire avant longtemps une déclaration à ce sujet.

M. Gilchrist: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Même le député libéral résidant de l'Assemblée législative ontarienne a reconnu la nécessité de ce projet. Stuart Smith a dit:

Qu'il est essentiel de commencer la construction d'un centre des congrès à Toronto parce qu'il y a un manque de croissance à Toronto et que l'économie de la ville est en stagnation.

● (1130)

Je tiens à préciser qu'aucun député libéral fédéral n'en a jamais dit autant. Comment le ministre peut-il continuer à faire fi de cet important projet de construction et de ces emplois?

M. Gray: Madame le Président, ce n'est pas le cas. Quand nous avons pris le pouvoir, il nous incombait de nous assurer que les engagements financiers du gouvernement Clark étaient raisonnables et qu'ils avaient été faits en bonne et due forme.

Nous aurons bientôt fini d'étudier la question. Nous n'avons certes pas laissé ce projet capital de côté. Les députés libéraux de Toronto et les ministres libéraux se sont efforcés d'obtenir rapidement une décision à ce subjet. Je pense bien qu'avant longtemps le gouvernement prendra une décision satisfaisante pour toutes les parties en cause.

LE CENTRE DE CONGRÈS D'OTTAWA-CARLETON

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il a dit que la construction et l'utilisation de centres de congrès constituaient une importante source d'emplois, et il a raison. Comme il le sait, les députés libéraux et conservateurs de la région de la capitale natinale se sont intéressés à cette question.

Le ministre peut-il me garantir que, dans l'étude actuelle sur les centres de congrès, il n'oublie pas le projet de construction d'un centre dans Ottawa-Carleton et qu'il consulte son voisin de pupitre, le ministre des Transports, qui est député d'Ottawa-Carleton, pour savoir quelle importance revêt ce projet?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, je suis très heureux que le député ait confirmé que le projet d'Ottawa est appuyé par tous les partis. En fait, mon collègue le ministre d'État chargé des Petites entreprises a rencontré le président de la commission régionale d'Ottawa il y a quelques jours à peine pour discuter de l'état d'avancement du projet; celui-ci n'est donc certainement pas relégué aux oubliettes, loin de là. J'espère que nous ferons bientôt une déclaration à propos des centres de congrès. Elle portera non pas sur un seul projet, mais sur plusieurs. Il y sera donc question des centres de Toronto et d'Ottawa.

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LA VAPORISATION D'UN NUAGE D'AÉROSOL AU-DESSUS DE WINNIPEG

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. En fin de semaine un rapport intitulé «The Behaviour of Aerosol Clouds within Cities», qui était demeuré secret jusqu'ici, a été rendu public aux termes de la loi américaine sur la liberté d'information. Le rapport explique comment, en 1953, les autorités canadiennes en collaboration avec les autorités américaines de la défense ont fait l'essai des moyens les plus efficaces de propager des agents chimiques et biologiques de guerre en vaporisant un nuage aérosol au-dessus de certaines parties de Winnipeg.

Je demande au premier ministre quand il a été mis au courant du projet et de ses répercussions renversantes, et s'il sanctionne la continuation de pareils projets.

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, le ministère de la Défense nationale vérifie très sérieusement ce qu'il en est de ce prétendu rapport. Il est toutefois important de signaler que le ministère est persuadé que l'expérience, si elle a eu lieu, ne mettait pas la vie humaine en danger. Il est important de le signaler.

M. Sargeant: Étant donné que c'est seulement grâce à la loi de la liberté de l'information aux États-Unis que l'information relative à ces essais a été rendue publique, le premier ministre s'engage-t-il à enquêter sur toutes les autres expériences abominables où des Canadiens ont ainsi servi de cobayes à leur insu, et à faire rapport à la Chambre?

Mme Appolloni: Je signale encore une fois, madame le Président, que nous discutons d'un cas hypothétique. Rien n'a encore été prouvé par le gouvernement des États-Unis ou par notre ministère. Je fais remarquer que le député, en parlant comme il le fait, ne rend absolument pas justice à la très haute intégrité de nos autorités militaires.

LES TESTS POUR VÉRIFIER LES EFFETS NOCIFS DES ESSAIS

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): J'ai une question supplémentaire pour le secrétaire parlementaire qui a répondu au sujet des essais d'armes de guerre chimique à Winnipeg.

Comme on a maintenant interdit les aérosols à cause de leurs effets nocifs, le ministère effectue-t-il des tests à Winnipeg pour voir si ces essais ont eu des effets nocifs? Est-ce qu'on effectue encore aujourd'hui de pareils essais au Canada?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je croyais avoir bien fait comprendre dans ma première réponse que le ministère étudie attentivement toute cette affaire. Je tiens à assurer le député, et je le répète, que ni notre ministère ni le gouvernement des États-Unis n'ont confirmé que cette expérience ait eu lieu. Notre ministère examine la question. Le ministre aura sans doute beaucoup plus à dire sur le sujet à son retour.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LE RETARD À APPROUVER LE PROJET DE HARBOURFRONT, À TORONTO

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Le ministre doit certainement savoir que le projet connu sous le nom de Harbourfront à Toronto, projet qui lui a été soumis aux fins d'approbation, a déjà été approuvé par toutes les autorités compétentes du Grand Toronto et de l'Ontario.

C'est un projet qui entraînerait la création de 3,800 années-hommes de travail au cours des six ou sept prochaines années et qui nécessite une contribution de 20 millions de dollars du gouvernement fédéral ainsi que des investissements de l'ordre de 200 millions de dollars de la part du secteur privé. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas encore donné son approbation au projet?

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, hier, j'ai eu l'occasion en compagnie de députés de Toronto nouvellement élus, comme moi, de visiter le site et d'entendre un exposé qui a confirmé nombre des aspects positifs auxquels a fait allusion le député d'en face. Mon ministère devrait faire une déclaration à ce sujet d'ici quelques semaines et j'ai bon espoir qu'elle comporte l'approbation de ce projet.

M. Crombie: Madame le Président, le ministre, j'en suis certain, sait que le projet a déjà reçu l'appui du conseil municipal de Toronto, du conseil métropolitain, du conseil du travail, de l'Association de construction de Toronto qui représente les compagnies de construction. Il a reçu tous ces appuis et seuls les deux chemins de fer et six députés libéraux s'y opposent. Le ministre voudrait-il dire quelque chose à ce sujet?

M. Cosgrove: Madame le Président, je sais que le projet du Harbourfront a reçu un appui général. En fait, je crois que le conseil municipal de Toronto s'est prononcé par 22 voix contre une en faveur du projet. Toutefois, la Chambre de commerce de l'agglomération de Toronto a déclaré récemment qu'elle éprouvait certaines inquiétudes au sujet de la densité du projet. Toutefois, après avoir débattu la question avec elle, on s'est aperçu qu'elle n'était pas tout à fait renseignée. Je le répète, cette étude a été terminée en fin de semaine et j'espère faire une annonce sous peu.

* * *

LA CONSOMMATION

L'EXPLOSION DE BOUTEILLES DE BOISSON GAZEUSE—LES NORMES DE SÉCURITÉ

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Elle a trait à l'entretien que le ministre a eu vendredi après-midi dernier avec les compagnies d'embouteillage au sujet des bouteilles qui éclatent.

Étant donné que l'industrie de l'embouteillage s'impatiente de l'inaction du gouvernement, le ministre est-il disposé à annoncer maintenant, aux embouteilleurs et aux consommateurs canadiens, une norme convenable de sécurité qui s'appliquera aux bouteilles de boissons gazeuses de toutes tailles et pas seulement aux bouteilles de 1.5 litre?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, je suis surpris de la question de l'honorable député. Ce problème avec lequel nous sommes aux prises présentement est le résultat d'une décision prise par mon prédécesseur, l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations. Je m'étonne du fait que l'honorable député demande qu'on établisse des règlements pour couvrir au complet le domaine des bouteilles. Je suis surpris que mon prédécesseur n'y ait pas pensé. Mais je peux répondre à l'honorable député qu'en effet j'ai rencontré les représentants de ces compagnies d'eaux gazeuses et que je serai en mesure plus tard cette semaine d'annoncer la nouvelle politique du gouvernement à cet égard.

[*Traduction*]

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, le ministre devrait savoir que le gouvernement précédent avait interdit l'utilisation des bouteilles de 1.5 litre. Je crois que le gouvernement actuel se propose de révoquer l'interdiction. Nous n'avons pas eu le temps de nous occuper des bouteilles de 750 ml. et des autres.

Je voudrais savoir si le ministère a certaines difficultés au sujet des autres bouteilles de taille normale, car certaines d'entre elles sont de qualité inférieure et il y a un différend au sein de l'industrie de l'embouteillage au sujet de l'uniformité des normes qui devraient être mises au point. Le ministre peut-il éclaircir ce point pour éviter de nouveaux accidents?

● (1140)

M. Ouellet: Madame le Président, je m'étonne fort de ces observations de la part d'un parti qui demande de réduire sans cesse les interventions de l'État.

Quand même, je puis assurer à la Chambre que dans le courant de cette semaine nous allons publier des prescriptions claires et nettes qui rassureront les consommateurs et remédieront à la situation injuste imposée aux embouteilleurs par mon prédécesseur.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LE DÉVERSEMENT DE PRODUITS TOXIQUES SUR LA CÔTE OUEST—LES MESURES PRÉVENTIVES

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement. Le ministre sait-il que depuis quelques jours divers produits toxiques d'un point d'éclair de 83° Fahrenheit seulement sont poussés par la marée sur notre côte ouest?

Le ministre veut-il confirmer que les États-Unis n'ont pas informé le Canada de ce déversement, et nous dire ce qu'il entend faire exactement au sujet de ce déversement et de ceux du même genre qui pourraient se produire à l'avenir?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, je me suis absenté pendant presque toute la semaine dernière pour assister à Halifax à la réunion du Conseil des ministres des Ressources et de l'Environnement, et je n'étais pas au courant de la situation évoquée par le député. Je le remercie de me l'avoir signalée. J'étudie la question et je l'informerai le plus tôt possible.

M. Fulton: Après cette réponse, et considérant que 85 p. 100 du million de tonnes de déchets toxiques dangereux produits au Canada l'an dernier ont été incorrectement évacués, et aussi que les États-Unis ont refusé ce mois-ci de recevoir certains déchets toxiques sur leur territoire, le ministre va-t-il présenter immédiatement un projet de loi relatif à la protection de la côte ouest contre la pollution maritime et un projet de loi relatif au transport et à l'élimination des produits dangereux? S'il n'est pas en mesure de nous donner immédiatement cet engagement, peut-il nous dire à quel moment de l'année il va présenter ces projets de loi?

M. Roberts: La question des produits chimiques toxiques et de leur transport a été l'une des principales examinées à la conférence de la semaine dernière. Ce que j'envisage, c'est de trouver un moyen de soumettre ces sujets de préoccupation au comité chargé d'étudier le projet de loi sur le transport des produits dangereux.

* * *

L'ÉNERGIE

LES POURPARLERS AU SUJET DE L'ACHAT DE LA SUNCOR

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Est-ce que le premier ministre ou le gouvernement ou un ministère quelconque a procédé ou participé, par le biais d'une société de la Couronne, à des entretiens avec Suncor au sujet de son acquisition et, dans l'affirmative, où en sont les pourparlers?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je vais me renseigner.

* * *

L'INDUSTRIE

L'AIDE À LA SYDNEY STEEL CORPORATION

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Finances. Elle fait suite à une question que lui a posée plus tôt le député d'Annapolis Valley-Hants. Devons-nous comprendre, d'après la réponse du ministre, que le gouvernement avait tout bonnement rejeté les propositions de la Sysco et du gouvernement de la Nouvelle-Écosse relatives à l'aide demandée?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Non, madame le Président, nous n'avons pas rejeté le projet du gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Nous avons bien dit cependant que les documents mis à notre disposition jusqu'à présent ne nous permettent pas de prendre une décision au sujet de la viabilité future de la Sysco, et que nous souhaitions obtenir de plus amples renseignements sur la question et avoir d'autres entretiens avec le gouvernement de cette province.

M. Forrestall: Le ministre, qui est chargé du dossier depuis plus de dix ans, ne pourra s'en tirer avec une réponse aussi spécieuse. Compte tenu de la gravité du problème dans son île natale du Cap-Breton, peut-il faire de la lumière sur la question en expliquant à la Chambre, aux citoyens de la Nouvelle-Écosse et aux parties directement intéressées, par quoi pèchent les propositions de la Sysco et du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, afin que les intéressés puissent s'atteler à la résolution du problème?

M. MacEachen: Je me ferai un plaisir de dire au député qu'il y a un an ou deux, si je ne m'abuse, les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Canada avaient conclu une entente en vertu de laquelle on comptait étudier à fond les possibilitées d'avenir de la Sydney Steel. Ces études ont enfin été achevées. Des plus complètes, elles portent sur une vaste gamme de problèmes et on m'informe qu'elles ont à peine servi lors de l'élaboration du projet relatif au futur de la Sydney Steel. Voilà une question sur laquelle nous souhaiterions entre autres faire porter la proposition.

En outre, si j'ai bien compris, on s'est fort peu préoccupé de prévoir un programme de commercialisation et de vente dans l'entente auxiliaire proposée à l'ancien gouvernement—et sur laquelle aucune décision n'a été prise. C'est probablement pour cette raison que l'ancien gouvernement n'a pas pris d'initiative à ce sujet, même si le projet a été présenté en janvier, jugeant lui aussi que l'entente était incomplète quant au fond et à la forme.

Une voix: C'est faux!

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LE PROJET DE RECHERCHE SUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOUS TERRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le comité des citoyens concernés du Lac du Bonnet, Manitoba, a demandé que l'on interrompe les travaux de construction du projet de recherche sur l'élimination des déchets sous terre, en cours aux environs du Lac du Bonnet, et que l'on tienne des audiences publiques afin qu'il soit possible de discuter de toutes les questions d'ordre scientifique, économique, social et moral qui s'y rattachent.

Le premier ministre peut-il demander au ministre de l'Énergie de respecter l'idée un peu surannée mais encore acceptée de démocratie de participation et accédera-t-il à cette demande d'audiences publiques relatives à ce projet?

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Les méthodes d'élimination des déchets sont présentement étudiées par les gouvernements provinciaux, surtout ceux de l'Ontario et du Manitoba et c'est avec plaisir que j'informerai la Chambre de toutes les nouvelles dans ce domaine.

M. Blaikie: Il est malheureux, madame le Président, que le premier ministre ne veuille pas se faire le porte-parole de son gouvernement. Peut-être pourra-t-il répondre à ma question supplémentaire.

L'énergie nucléaire est l'une des questions les plus sérieuses du point de vue pratique, moral et, en fait, symbolique auxquelles la population canadienne ait jamais eu à faire face. Le gouvernement précédent l'a reconnu jusqu'à un certain point quand il a exprimé l'intention d'en faire l'objet d'une enquête parlementaire. Au lieu de continuer à administrer comme à son habitude, maintenant que le premier ministre est revenu au pouvoir, pourrait-il dire à la Chambre et à la population s'il est prêt à tenir compte des inquiétudes légitimes d'un nombre de plus en plus grand de Canadiens et à prononcer un moratoire sur le développement de l'énergie nucléaire jusqu'à ce qu'il soit possible de tenir l'enquête publique qui s'impose et de prendre une décision éclairée à ce propos?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, c'est avec plaisir que je discuterai de cette question avec le premier ministre de la Saskatchewan, la province qui produit le plus d'uranium.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES ET LA DÉFENSE NATIONALE

L'ACCORD NORAD—LE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame le Président, en l'absence du ministre de la Défense nationale et du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, je vais poser ma question au premier ministre. Si j'ai bien compris, l'accord du NORAD a expiré hier soir ou doit expirer aujourd'hui.

Le premier ministre pourrait-il nous dire s'il a été prolongé et, dans l'affirmative, comment il l'a été, étant donné qu'il y a environ cinq ans, son gouvernement s'était rangé aux conclusions du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale qui estimait devoir étudier la question bien avant la date d'expiration?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, j'ai le plaisir d'annoncer que nous allons déposer aujourd'hui cet accord conclu dans le cadre du NORAD. J'ai également le plaisir d'annoncer que la question a été renvoyée au comité permanent dont nous aurons d'autres nouvelles aujourd'hui.

M. McKinnon: Je remercie le secrétaire parlementaire d'avoir répondu au nom du premier ministre. Je voudrais poser une question supplémentaire. L'accord déposé aujourd'hui concerne-t-il les ententes auxiliaires et les mémorandums, notamment au sujet de l'emploi de militaires canadiens sur le sol américain, et surtout, la garde de l'armement nucléaire américain déployé au Canada?

Mme Appolloni: Madame le Président, si vous le permettez, je voudrais remercier notre premier ministre de laisser aux députés de l'arrière-ban et aux secrétaires parlementaires l'occasion de prendre la parole à la Chambre.

Des voix: Bravo!

Mme Appolloni: En réponse à cette question supplémentaire, comme à son habitude, notre ministère est très reconnaissant au député de l'intérêt qu'il manifeste pour la défense nationale. J'invite le député à prendre connaissance de l'accord aujourd'hui même, dès qu'il sera déposé, et il en connaîtra ainsi tous les détails. Je le répète, il aura l'occasion de discuter de tout cet accord plus tard au comité.

* * *

● (1150)

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE VICTORIA—L'ABSENCE DE RADAR

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports qui, à diverses reprises depuis deux ou trois semaines, a démontré à la Chambre son ignorance sur un certain nombre de questions, notamment l'emplacement de l'aéroport de Mount Hope et les prévisions météorologiques à l'intention des navires sur la côte ouest.

A sa dernière visite à l'aéroport international de Victoria, savait-il que cet aéroport fonctionnait sans radar, ou encore ses adjoints l'ont-ils mis au courant avant l'atterrissage?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Oui, madame le Président, je sais bien que l'aéroport de Victoria existe, et je communiquerai à mon collègue une analyse détaillée des améliorations que nous comptons y apporter d'ici un an environ.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Nous savons tous que le principal bâtiment est en voie de rénovation. Je parlais de l'absence de radar à l'aéroport international de Victoria. Le ministre ne sait toujours pas que cet aéroport est sans radar.

Peut-il nous dire—puisqu'il est au courant de la situation en ayant été informé par moi sinon par d'autres—s'il accordera à l'installation d'un radar à l'aéroport international de Victoria la même priorité que le gouvernement précédent?

M. Pepin: Madame le Président, je ne veux pas insister là-dessus, mais il est évident qu'une raison personnelle pousse mon collègue à chercher à savoir pourquoi cet aéroport ne dispose pas d'un système radar adéquat. Je lui demanderais si certains autres aéroports du Canada en sont équipés, qu'il ne saurait me répondre, lui non plus. Cela dit, je tiens à assurer au député qu'en lui répondant au sujet des rénovations apportées à l'aéroport de Victoria, je ne manquerai pas de lui fournir des précisions sur la question du radar.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ÉCRASEMENT D'AVIONS DE CHASSE AMÉRICAINS SUR LE SOL CANADIEN

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, je voulais adresser ma question au ministre de la Défense nationale; en son absence, j'avais espéré l'adresser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais ce dernier n'est pas là non plus; je devrais donc, je suppose, l'adresser au ministre des Affaires intergouvernementales, mais le premier ministre n'en a pas nommé un; j'adresserai donc ma question au premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Anguish: Étant donné qu'au cours des deux dernières semaines, deux avions de chasse américains en provenance de la base canadienne de Cold Lake se sont écrasés au cours de manœuvres dans le nord de l'Alberta et de la Saskatchewan, et qu'on a assuré à la Saskatchewan qu'on cessera les manœuvres jusqu'à ce que le problème ait été identifié, le premier ministre peut-il assurer à la Saskatchewan qu'aucune autre manœuvre militaire américaine n'aura lieu jusqu'à ce qu'une enquête soit faite et des mesures correctives apportées?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'aimerais signaler à l'honorable député un fait que la plupart des autres connaissent: le ministre de la Défense nationale et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se sont rendus à une réunion de l'OTAN à Bruxelles. Je sais qu'étant membre de l'autre parti, il lui est très difficile d'être au courant de ces choses.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Mais je ferai en sorte que dès leur retour, les ministres s'intéressent à la question soulevée par l'honorable député.

M. Anguish: J'ai une question supplémentaire que le premier ministre voudrait peut-être aussi transmettre à quelqu'un d'autre. Étant donné qu'en s'écrasant en Saskatchewan l'avion a causé un incendie de forêt qui n'a pas encore été maîtrisé, le premier ministre peut-il assurer à la province de la Saskatchewan que tous les frais qu'il a fallu assumer pour éteindre le feu seront remboursés aux provinces par la suite?

M. Trudeau: Madame le Président, je ne sais pas s'il existe un accord relativement à ce genre de dommages, mais puisque ceux-ci ont été causés par un avion américain, le député voudrait, je suppose, qu'ils soient défrayés par les Américains.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'AIDE FINANCIÈRE AUX BANDES EN CE QUI CONCERNE LE LOGEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Vu que les bandes indiennes demandent instamment au gouvernement d'augmenter l'aide financière fournie dans le cadre du programme de financement du logement du ministère, aide dont le montant actuel de $12,000 est nettement insuffisant, le ministre peut-il dire quand on portera ce montant à un niveau plus réaliste afin que les bandes puissent satisfaire à leurs besoins de logement les plus urgents?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, madame le Président, je tiens à signaler au député que le gouvernement est en train d'étudier toute cette question. J'espère que nous prendrons une décision d'ici peu.

* * *

LE GRAIN

LES SOMMES DUES AUX AGRICULTEURS POUR DES LIVRAISONS À LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports dont relève la Commission canadienne du blé. Le ministre peut-il dire à la Chambre et aux agriculteurs de l'ouest du Canada pourquoi ceux-ci n'ont pas reçu les 28 millions de dollars que leur doit la Commission canadienne du blé depuis l'année de récolte 1972-1973 pour leurs livraisons de céréales?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Je prends note de la question et j'y répondrai plus tard, madame le Président.

M. McKnight: J'aimerais bien savoir pourquoi on dit qu'un certain ministre est «chargé» de ce secteur et pas l'autre. Quand il se renseignera à ce sujet, le ministre pourra-t-il déterminer aussi qui a obtenu les versements de rajustement pour le volume net des excédents et des manques depuis 1973-1974 et pourquoi ce ne sont pas les producteurs qui les ont reçus? Est-ce que cela s'est fait avec le consentement du comité consultatif de la Commission canadienne du blé?

M. Pepin: Je me renseignerai là-dessus, madame le Président.

* * *

LES PIPE-LINES DU NORD

LE PIPE-LINE ENTRE NORMAN WELLS ET LE LAC ZAMA—LA POSITION DU MINISTRE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il y a à peu près une semaine, l'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, le député de Notre-Dame-de-Grâce, a présenté une motion à la Chambre des communes par laquelle il s'opposerait à la construction du pipe-line entre Norman Wells et le lac Zama.

Étant donné que le Canada doit devenir autonome en matière d'énergie et étant donné aussi que le district du Mackenzie est une région qui souffre grandement de sous-développement économique, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il partage le même point de vue négatif que l'ancien ministre ou si le député n'a fait qu'exprimer ses propres aberrations?

L'hon. John C. Munro (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame le Président, comme le député le sait, le comité chargé de la protection de l'environnement a été saisi de cette question ainsi que des demandes présentées à l'Office national de l'énergie, et c'est sûrement au cours de l'été que seront prises les décisions importantes. Nous attendons justement que ces deux organismes fassent connaître leurs décisions avant d'entreprendre quoi que ce soit.

J'espère que d'ici là, il sera possible de régler ces questions à la satisfaction de toutes les parties intéressées. Je doute que pour l'instant, il soit opportun que le député ou toute autre personne essaie de polariser la situation en affirmant que les travaux ne pourront pas commencer.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA REPRÉSENTATION CANADIENNE AUX FUNÉRAILLES DU MARÉCHAL TITO

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre au sujet des funérailles du maréchal Tito qui ont eu lieu en Yougoslavie et auxquelles nous avions envoyé comme chef de notre délégation le gouverneur général en personne.

Je voudrais demander au premier ministre pourquoi il n'a pas accompagné le gouverneur général à la fois pour manifester son respect à l'égard de l'une des dernières grandes figures de la Seconde Guerre mondiale, et aussi pour s'entretenir des graves problèmes mondiaux avec les nombreux autres chefs de gouvernement qui étaient présents à la cérémonie.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je suis certain que le député ne cherche en aucun cas à rabaisser la monarchie en suggérant que le gouverneur général était un représentant indigne.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Pour ce qui est des entretiens avec les chefs de gouvernement et les chefs d'État étrangers, j'aurai sûrement l'occasion, avec l'encouragement du député, d'entreprendre des voyages au cours de mon mandat.

M. Cossitt: Puis-je préciser, avant de poser ma question supplémentaire, que mon intention n'était pas du tout de déprécier le gouverneur général? Si le premier ministre avait bien écouté ma question, il aurait compris que je lui demandais pourquoi il n'a pas accompagné le gouverneur général qui, de par le poste qu'il occupe, n'est pas habilité à s'entretenir de questions politiques avec les dirigeants d'autres pays.

Ma question supplémentaire est la suivante: Si le premier ministre ne pouvait se rendre personnellement à Belgrade, pourquoi n'y a-t-il pas délégué le secrétaire d'État aux Affaires extérieures? Je constate que son voisin lui a parlé à l'oreille à plusieurs reprises; j'espère que ça marche. Pourquoi n'a-t-il pas envoyé à sa place le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ou—et je ne plaisante pas—est-il toujours d'usage de confier les questions de politique étrangère au cabinet du premier ministre?

M. Trudeau: Madame le Président, il m'a semblé que les funérailles d'un homme d'État aussi éminent que le maréchal Tito n'étaient pas l'occasion indiquée pour discuter affaires.

Des voix: Bravo!

M. Cossitt: C'est là une insulte à Margaret Thatcher et au premier ministre du Japon.

M. Trudeau: De quelles affaires se sont-ils occupés?

• (1200)

L'AGRICULTURE

LES PLANS D'URGENCE EN PRÉVISION D'UNE SÉCHERESSE DANS LES PRAIRIES

M. Jack Murta (Lisgar): Madame le Président, j'aimerais poser une question au ministre de l'Agriculture. Peut-il dire à la Chambre ce que fait son ministère, de concert avec les gouvernements des trois provinces des Prairies, pour établir des plans d'urgence afin de parer à ce qui semble être une très grave sécheresse cette année?

En fait, s'il ne tombe pas beaucoup de pluie sur une bonne partie des Prairies d'ici dix jours, nous pourrions nous trouver dans une situation de crise, alors que certains petits villages seraient privés d'eau et que l'industrie de l'élevage et du grain risquent de subir des torts énormes.

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je suis certain que le député sait aussi bien que moi que nous disposons probablement au Canada d'un des systèmes uniques au monde qui permet de connaître le degré d'humidité, le niveau des eaux, tant les eaux potables qu'acides et les eaux alcalines, et ce genre de chose. Le comité s'est mis à la tâche et tient des réunions. Les sous-ministres de toutes les parties du Canada sont à Ottawa en ce moment même.

On me dit qu'il y aura une séance spéciale, si le temps le permet, avec les sous-ministres des trois provinces de l'Ouest pour étudier les conditions de sécheresse. Mais je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit. Certaines personnes, dont le très honorable chef de l'opposition, ont ri à la Chambre quand j'ai demandé de prier pour qu'il pleuve, et ça a marché cette fois-là.

M. Baker (Nepean-Carleton): Nous n'avons pas ri.

M. Murta: Madame le Président, en supposant que le comité qui se réunit fasse plus que simplement prier pour qu'il pleuve, le ministre peut-il dire au juste à la Chambre ce que fera ce comité? Il doit avoir l'intention de faire plus que simplement se réunir à Ottawa. Quelles mesures précises s'occupe-t-il de prendre, car il s'agit d'une question très très sérieuse?

M. Whelan: Madame le Président, en ce qui a trait à l'approvisionnement d'eau, et ainsi de suite, il a établi des plans. On peut les obtenir, et j'en ferai parvenir une copie au député pour m'assurer qu'il comprenne bien ce que le comité peut et ne peut pas faire. Il y a des limites à ce qu'il peut faire, et je suis certain qu'il en est conscient.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. YURKO—LES RÉACTIONS À LA MOTION TENDANT À PERMETTRE LA MODIFICATION DE LA CONSTITUTION

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, je soulève la question de privilège. Il s'agit de déclarations que des députés ont faites à l'extérieur de la Chambre, mais qui se rapportaient directement à des événements survenus à la Chambre et portent une atteinte directe aux privilèges de la Chambre. La motion que la Chambre a adoptée vendredi dernier se lit comme suit:

Que le Parlement du Canada soumette une adresse à Sa Majesté la Reine Elisabeth priant Sa Majesté qu'il lui plaise de faire présenter un projet de loi au Parlement du Royaume-Uni, tendant à permettre la modification au Canada de la constitution du Canada.

L'une de ces déclarations a été faite par le premier ministre (M. Trudeau) qui a dit publiquement lors d'une conférence de presse qu'il considérait la motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement et adoptée par la Chambre comme un signe d'«esprit de générosité» et qu'il ne se sentait pas particulièrement lié par cette motion. Cette déclaration, à mon avis, porte atteinte aux privilèges de la Chambre et j'invite le premier ministre à s'expliquer.

Deuxièmement, le premier ministre aurait laissé entendre à la même conférence de presse qu'il était naïf de voir dans la motion une «nouvelle approche stratégique» de l'opposition, car il était clair qu'elle avait été présentée à l'insu des chefs des partis de l'opposition et sans leur approbation. Je précise que le motionnaire a agi vendredi selon les procédures établies à l'intérieur du caucus de l'opposition officielle.

Je signale en outre à la Chambre que, dans les observations qu'il a faites avant que M^me^ le Président mette la motion aux voix, le premier ministre a exprimé un appui sans réserve en disant ce qui suit:

Les leaders des partis à la Chambre et moi-même pourrions peut-être nous entendre sur le moment opportun pour le faire. Pour ma part, je pense qu'il serait souhaitable de consulter les gouvernements provinciaux avant de donner suite unilatéralement à cette motion.

Il ressort donc clairement que, même si le gouvernement fédéral consulte les provinces, le Parlement donnera suite unilatéralement à la motion, qu'il ait ou non le consentement de l'une ou l'autre ou de l'ensemble des provinces. C'est d'ailleurs ce que laisse entendre la déclaration suivante du député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Je le félicite également d'avoir signalé qu'il serait non seulement nécessaire de consulter les gouvernements provinciaux avant d'agir unilatéralement mais qu'il conviendrait de le faire.

Notre leader à la Chambre a ensuite ajouté que la motion méritait l'appui de la Chambre. Dans sa réponse le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a fait part de sa satisfaction devant le dépôt de cette motion et a déclaré qu'il était prêt à s'entendre avec les autres leaders à la Chambre sur une date appropriée pour la tenue d'un nouveau débat sur cette question.

A l'extérieur de la Chambre, les media ont laissé entendre que le premier ministre semblait mettre en doute l'intention de la motion que j'ai déposée et qui a été adoptée vendredi dernier. Le but de la motion est exactement celui qui est indiqué dans la motion qui a été adoptée à l'unanimité par la Chambre, à savoir que le Parlement—permettez-moi de le répéter—que la trente-deuxième législature du Parlement du Canada présente une adresse à la Reine en vue d'obtenir le rapatriement de la constitution. Cette motion ne comporte aucune condition et ne contient aucun sous-entendu.

Que peut donc présenter le Parlement sans l'appui unanime des provinces? Cependant, ainsi que je l'ai déclaré à maintes reprises, je recommande fortement, comme je l'ai dit vendredi dernier de 4 heures à 4 h 30 de l'après-midi dans mon intervention au sujet de la motion n° 13, que l'on fasse un dernier effort pour obtenir l'approbation des provinces en vue de procéder au rapatriement de la constitution.

Je me dois de préciser, dans le cadre de la question de privilège, quelles étaient mes intentions quand j'ai présenté cette motion. Il me semble qu'à la suite de cette motion, l'adresse devrait s'énoncer ainsi:

Considérant que le Parlement du Canada a demandé et approuvé l'adoption d'une loi du Parlement du Royaume-Uni, suivant les dispositions ci-après énoncées; considérant que le Sénat et la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, ont soumis une adresse à Sa Majesté, lui demandant de daigner faire présenter au Parlement du Royaume-Uni un texte législatif à cette fin:

A ces causes, Sa Très Excellente Majesté la Reine, sur l'avis et du consentement des Lords spirituels et temporels et des Communes, réunis en session du présent Parlement, et sur l'autorité de celui-ci, décrète:

Que les lois du Parlement du Royaume-Uni énoncées ci-après deviennent dorénavant des lois du Parlement du Canada qui pourront être modifiées par le Parlement du Canada, avec l'accord unanime des provinces du Canada:

a) l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1979 inclusivement;

b) l'Acte du Manitoba, 1870;

c) l'Acte du Parlement du Canada, 1875;

d) l'Acte concernant l'Orateur canadien (nomination d'un suppléant), 1895, deuxième session;

e) l'Acte de l'Alberta;

f) l'Acte de la Saskatchewan;

g) le Statut de Westminster, 1931, dans la mesure où il fait partie du droit canadien et

h) toute autre loi ou règlement se rapportant au Canada.

Et que, dorénavant, aucune loi du Parlement du Royaume-Uni adoptée après l'entrée en vigueur de cette loi ne s'applique ou ne soit réputée s'appliquer également au Canada ou à n'importe quelle province ou n'importe quel territoire du Canada.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, permettez-moi d'intervenir ici. J'aimerais vous signaler deux points. Si j'ai bien compris le député, il vient de dire, au nom de son parti, que peu importe l'avis des provinces, après les consultations que le leader de son parti à la Chambre et moi-même avons mentionnées . . .

M. Nielsen: Ce n'est pas exact.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je ne crois pas qu'il ait dit cela.

M. Trudeau: Je n'ai pas terminé ma phrase. J'ignore comment le député du Yukon (M. Nielsen) peut savoir d'avance ce que j'allais dire.

M. Nielsen: Vous prétendez qu'il parle au nom de notre parti, et c'est faux.

M. Trudeau: Désolé. Le député du Yukon me dit que le député d'Athabasca, est-ce bien cela?

M. Shields: C'est moi le député d'Athabasca.

M. Trudeau: . . . que le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) ne parle pas au nom de son parti. Je ne me lancerai donc pas dans une discussion avec lui à ce sujet. J'aimerais bien que le parti d'en face accorde ses violons, et nous saurions alors à quoi nous en tenir.

[*Français*]

Mais il semble, madame le Président, que le député, en présentant cette motion à la fin de la semaine dernière, ait indiqué au moins que quelques membres de son parti partageaient son point de vue. On me dit maintenant que ce n'est pas le cas, que le parti ne partage pas le point de vue du député ou, à tout le moins, que le député n'a pas l'autorité du parti progressiste conservateur pour dire ce qu'il a dit.

Je voudrais quant à moi relever une déclaration du premier ministre de la province de Québec, M. Lévesque, portant justement sur la motion présentée par le député et appuyée, comme les députés le savent, par la Chambre des communes conditionnellement, à savoir, que nous allions d'abord avoir des consultations avec les provinces. Mais le premier ministre de la province de Québec a déclaré en fin de semaine que dans la constitution actuelle les droits du Québec sont à la merci du Parlement fédéral, qui peut les modifier sans même le consentement du Québec. Je voudrais dire, madame le Président, que cette opinion constitutionnelle n'est pas partagée par la plupart des constitutionnalistes, y compris moi-même. Mais même si c'était la situation, savoir que dans la Constitution actuelle le Parlement fédéral peut modifier les lois des provinces, je voudrais rappeler à la Chambre et au premier ministre de la province de Québec que précisément la formule d'amendement que nous soumettions à Victoria et que nous avons soumise à quelques reprises au premier ministre Lévesque donnait à la province de Québec et à d'autres provinces un droit de veto pour ces changements. Alors raison de plus pour le premier ministre de la province de Québec de considérer ces propositions pour sortir du *statu quo* que le gouvernement fédéral lui a présentées dans le passé, des propositions qui précisément avaient pour effet d'exiger le consentement du Québec avant que des changements fondamentaux ne soient apportés à la Constitution.

Alors il semble, d'après l'intervention du premier ministre québécois en fin de semaine, que c'est lui qui veuille que le Parlement du Canada et que la Constitution canadienne restent dans le *statu quo*, puisque nous proposions précisément une façon d'en sortir, une façon qui donnait un droit de veto à la province de Québec.

• (1210)

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je ne veux nullement prolonger ce débat, mais le premier ministre (M. Trudeau) et les députés, j'en suis persuadé, se sont rendu compte que dans sa proposition au sujet des dispositions qui pourraient être comprises dans la constitution, le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) a bel et bien dit qu'elle pourrait être modifiée par le Parlement avec le consentement unanime des provinces canadiennes.

Dans l'ambiance qui régnait à la Chambre vendredi et que j'ai trouvée plutôt favorable, le premier ministre a souligné l'importance au point de vue constitutionnel des consultations qui doivent avoir lieu dans le régime fédéral entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral. Sauf erreur, je l'en ai félicité. Je crois que cette générosité d'esprit est extrêmement importante.

Je crois également, madame le Président, qu'il y a dans la motion présentée par le député d'Edmonton-Est un autre quasi-message, si je peux m'exprimer ainsi, et c'est qu'à l'égard de la constitution, il existe au Canada une volonté, maintenant exprimée pour la première fois par le Parlement, de s'engager dans un renouvellement du fédéralisme canadien. Si le député d'Edmonton-Est a contribué le moindrement à faire progresser ce dossier, alors il a rendu un fier service au Parlement et au Canada et il mérite nos félicitations.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Nepean-Carleton): Je dis au premier ministre, au nom de mon parti, et je parle ici à titre de leader de mon parti à la Chambre, comme je le faisais vendredi, que nous sommes disposés à engager des conversations avec le leader du gouver-

Je crois que ce sont les bonnes dispositions de la Chambre qui expliquent que l'on ait pu, par le recours à l'article 43 du Règlement, en venir à un accommodement inhabituel sur une question qui est importante aux yeux des Canadiens, à savoir la capacité de ces derniers de modifier leur propre constitution.

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, à cause de la citation 19(3) de la cinquième édition de Beauchesne, je doute qu'il y ait là matière à soulever la question de privilège. Ce paragraphe dit:

> Les déclarations faites en dehors de la Chambre par un député ne sauraient non plus motiver une question de privilège.

Il existe aussi des règles qui interdisent de remettre un vote en question et c'est précisément ce que nous sommes en train de faire. Nous avons voté vendredi et il n'y a pas à y revenir. Cependant, je dois admettre qu'il est dommage qu'il y ait eu malentendu au sujet de cette motion. Je crois que ce que le député de Nepean-Carleton (M. Baker) vient de dire est exact, à savoir que beaucoup de députés ont exprimé une opinion favorable vendredi et qu'il en ressort que les élus du peuple désirent que notre constitution soit rapatriée au Canada. La motion ne proposait en fait rien d'autre.

Quant aux trois représentants de parti qui ont exprimé leur opinion là-dessus, c'est-à-dire le premier ministre (M. Trudeau), le député de Nepean-Carleton (M. Baker) et moi-même, nous nous sommes entendus pour que les provinces soient consultées avant qu'une telle mesure soit prise.

Comme je l'ai dit, madame le Président, je doute qu'il y ait là matière à soulever la question de privilège et il est dommage qu'on ait mal interprété une manifestation d'harmonie entre les députés de la Chambre.

M. Trudeau: Mauvaise interprétation de la part de qui?

[*Français*]

Mme le Président: La question de privilège qui a été soulevée par l'honorable député d'Edmonton-Est (M. Yurko) a donné lieu à un échange de vues qui, sans doute, servira à mieux éclairer toutes les personnes concernées et j'ai dû les écouter jusqu'au bout afin de m'assurer si vraiment il y avait matière à la question de privilège.

Toutefois je dois statuer sur cette question de privilège de l'honorable député d'Edmonton-Est. Elle était fondée sur des déclarations qui ont été faites en dehors de cette Chambre et sur lesquelles la présidence ne saurait se prononcer.

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. NIELSEN—LE DÉPÔT DE L'ENTENTE INTERVENUE AVEC LA SOCIÉTÉ CHRYSLER

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Puis-je demander au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) s'il peut nous promettre de déposer un exemplaire de l'entente intervenue avec la société Chrysler et, on le suppose, avec le gouvernement de l'Ontario?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, lorsque j'ai annoncé, samedi, la conclusion d'une entente entre le gouvernement fédéral, Chrysler Canada et Chrysler Corporation, j'ai proposé de déposer le document officiel de l'entente une fois les documents préparatoires terminés, ainsi que le plan de financement et le programme de fonctionnement de Chrysler Canada, auquel j'ai fait allusion dans ma déclaration et dont il sera fait aussi mention dans ces documents. Je suis heureux de donner cette assurance à mon honorable ami et à tous les députés.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DEANS—LA DÉCLARATION DU MINISTRE AU SUJET DE L'ACCORD CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ CHRYSLER

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Je soulève la question de privilège, madame le Président. Le 7 mai, en réponse à des questions que je lui avais posées, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) déclara ce qui suit:

> Ce que nous sommes prêts à offrir à Chrysler Canada dépend de ce que celle-ci voudra bien concéder en matière de sécurité d'emploi et dans d'autres domaines que nous estimons nécessaires.

Et voici la partie importante de sa déclaration:

> Je ne tiens pas du tout à ce que les députés apprennent autrement que par une déclaration que je ferai à la Chambre le détail de tout accord conclu.

Vous pouvez imaginer ma surprise et mon indignation d'apprendre la nouvelle samedi et dimanche et de voir le ministre parler à la télévision de l'accord qui avait été conclu, avant même qu'il ne l'ait annoncé à la Chambre. Bien plus, le ministre a maintenant fait savoir au leader de mon parti à la Chambre qu'il n'a pas l'intention de faire une déclaration aujourd'hui au sujet de cet accord avec Chrysler. J'ignore s'il a l'intention de le faire un autre jour.

• (1220)

J'estime que le ministre m'a pour le moins induit en erreur lorsqu'il a dit le 7 mai à la Chambre qu'il entendait faire une déclaration ici même et ainsi fournir aux députés la possibilité de formuler des observations. Étant donné ce qu'il a dit le 7 mai, le ministre pourrait-il reconsidérer sa décision et faire une déclaration qui nous permette d'examiner suffisamment les propositions qu'apparemment il a déjà acceptées? Et pourrait-il formuler cette déclaration dès aujourd'hui?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, lorsque j'ai tenu ces propos, j'entendais manifestement faire une déclaration à la Chambre au sujet de cette très importante affaire. Cependant, les choses étaient à ce point urgentes que j'ai pensé, compte tenu de l'intérêt de la population et de celui des milliers de travailleurs mis en cause, que mieux valait conclure l'affaire sans tarder et communiquer la décision à la population au cours de la fin de semaine.

Je regrette que les choses se soient passées ainsi, mais les événements ont été si précipités que je n'ai pas pu agir comme je l'avais prévu. J'ai donné pour consigne à mes collaborateurs de tout faire pour essayer d'entrer en contact avec le député et les autres porte-parole de l'opposition afin de les renseigner et de leur permettre de prendre position aussitôt après ma déclaration pendant la fin de semaine. Je me ferai un plaisir de faire une déclaration si la Chambre le souhaite. Je laisse aux leaders à la Chambre le soin d'en décider. Je pourrais le faire soit aujourd'hui, soit ultérieurement.

La période des questions est certainement un moment tout indiqué pour fournir le genre de renseignements qui intéresse le député. Je déplore, je le répète, que les événements aient été tellement précipités. J'ai pensé qu'il était dans l'intérêt du public que je révèle les dispositions prises dans le cadre de cette entente. Je serais très heureux de demander à faire une déclaration officielle à la Chambre à cet égard.

M. Deans: Madame le Président, le ministre a dit que son personnel avait fait tous les efforts possibles pour communiquer avec moi et d'autres députés du parti conservateur. Je puis lui assurer que mon téléphone est branché à une répondeuse. Je l'ai vérifiée à toutes les heures et je n'ai rien entendu jusqu'ici qui indique qu'on m'ait appelé . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le Chambre a entendu l'explication du ministre. J'aimerais que les leaders des partis à la Chambre se rencontrent et décident s'ils veulent ou non que le ministre fasse une déclaration à la Chambre.

Je ne crois pas que cela justifie la question de privilège. Il s'agit d'une divergence d'opinions entre le député et le ministre sur une affaire qui a été soulevée au cours de la période des questions.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. COSSITT—LA DÉLÉGATION CANADIENNE AUX FUNÉRAILLES DU MARÉCHAL TITO

M. Tom Cossitt (Leeds-Grenville): Madame le Président, je désire invoquer brièvement le Règlement. J'aurais espéré le faire en présence du premier ministre (M. Trudeau). Il s'agit de quelque chose qu'il a dit plus tôt à la Chambre. Si quelqu'un doit répondre à mon rappel au Règlement, peut-être le vice-premier ministre (M. MacEachen) pourrait-il le faire.

Par respect pour nos alliés, je penserais que le gouvernement voudrait retirer la conclusion qu'a déduite le premier ministre quand il a dit, au sujet du fait que des chefs de pays comme Margaret Thatcher, le premier ministre du Japon et aussi ses amis les Russes en avaient profité pour discuter d'affaires internationales à l'occasion des funérailles du maréchal Tito, que des funérailles n'étaient pas un endroit où on discutait de choses du genre. Quelque 80 ou 90 autres chefs d'États en ont profité pour avoir des entretiens.

Je pense que nous avons insulté tous ces chefs d'États. Je suis certain que ce n'était pas ce que voulait faire le premier ministre. Je ne pense pas que la Chambre veuille non plus insulter des gens comme le premier ministre du Japon qui nous a parlé ici à la Chambre le 5 mai. J'aimerais entendre le vice-premier ministre indiquer clairement au nom du gouvernement que nous ne voulions insulter d'autres gouvernements.

Mme le Président: La Chambre a pris note du grief qu'a exposé le député. Il s'agit d'un grief plutôt que d'un recours au Règlement.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. McKNIGHT—L'OBTENTION DE RENSEIGNEMENTS AU SUJET DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, je suis nouveau ici et j'ai du mal à obtenir des renseignements pour mes électeurs. Le premier ministre (M. Trudeau) a demandé dans le discours du trône aux députés de l'Ouest de représenter leurs circonscriptions avec encore plus de dynamisme que les députés des autres régions, mais j'ai beaucoup de mal à le faire. En effet, lorsque j'ai posé une question au ministre des Transports (M. Pepin), qui est également chargé de la Commission canadienne du blé, il m'a dit ne pas pouvoir me renseigner. Je demandais ces renseignements afin de pouvoir mieux servir mes électeurs et m'acquitter de mes responsabilités envers eux.

J'ai eu également beaucoup de mal à obtenir d'autres renseignements ailleurs, car, apparemment, le sénateur chargé de la Commission canadienne du blé à l'autre Chambre n'est jamais

là. Comme la Commission canadienne du blé est très importante pour les gens de ma circonscription, je tiens à pouvoir les renseigner à ce sujet, mais j'éprouve beaucoup de difficultés. Tous les députés de ce côté-ci ont le devoir de renseigner leurs électeurs, et d'être en mesure de défendre leurs intérêts et de faire valoir leurs opinions.

Je ne veux pas critiquer le ministre. Même s'il a beaucoup voyagé dans l'Ouest, il doit avoir encore du mal à bien comprendre les problèmes de la région. Il a peut-être les mêmes difficultés que celles que nous éprouvons pour obtenir des renseignements du sénateur à l'autre endroit. Madame le Président, si vous recevez ma question de privilège, je propose, appuyé par le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn):

Que, si le ministre responsable de la Commission canadienne du blé continue à me refuser des renseignements au sujet de cet organisme, la question soit renvoyée au Comité permanent des privilèges et élections.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je voudrais répondre aux préoccupations du député qui sont d'autant plus sérieuses qu'elles me paraissent fondées sur son désir de rendre service à ses commettants. J'ai entendu la question que le député a posée au ministre des Transports (M. Pepin) qui porte sur un paiement qui n'aurait pas été versé depuis 1972-1973. L'affaire est donc vieille de sept ou huit ans.

Il peut être difficile pour chaque ministre d'avoir par devers lui toutes les informations de dernière main; surtout s'il s'agit d'une question qui remonte à sept ou huit ans. Il aurait été très facile pour le député d'obtenir une réponse satisfaisante aujourd'hui même—et c'est ce qu'il veut—il n'avait qu'à prévenir le ministre de sa question. Si le député avait prévenu le ministre à l'avance, ce dernier lui aurait transmis aujourd'hui même l'information qu'il recherche.

Il semblerait cependant que ce genre de préavis ne soit pas de mise pour certaines questions. Les députés aiment bien se faire du capital politique au cours de la période des questions et pour ce faire, ils cherchent à nous prendre au dépourvu. Cependant, dans le cas présent, le député ne voulait pas se faire du capital politique, il voulait simplement obtenir une information. Et la façon la plus simple de l'obtenir aurait été d'en prévenir le ministre des Transports qui aurait répondu sur-le-champ. Si, à l'avenir, le député prend cette bonne habitude, il n'aura pas à soulever la question de privilège comme il a dû le faire aujourd'hui.

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'aurais un mot à ajouter au sujet de cette très importante question de privilège que vient de soulever le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight). J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations du vice-premier ministre (M. MacEachen) qui a tenté d'expliquer pourquoi le ministre des Transports (M. Pepin) n'avait pu répondre à la question. De par ses fonctions, le ministre a le devoir de répondre au nom du gouvernement aux questions qui se posent à la Chambre des communes relativement à la Commission canadienne du blé.

Le vice-premier ministre a essayé d'esquiver la question en disant qu'il conviendrait de donner un préavis pour recevoir une réponse. Je ne souhaite pas introduire une note de sectarisme dans ce débat car ce n'est pas là le but de mon intervention.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Lorsque j'était ministre, les députés libéraux ne m'ont jamais communiqué leurs questions d'avance.

M. Evans: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Cela dit, je dois m'excuser auprès du député d'Ottawa-Centre (M. Evans) qui m'avait prévenu qu'il comptait me poser une question à peine quelques minutes avant la période des questions. C'est la seule fois qu'un député m'ait prévenu. C'est une questions extrêmement importante pour les habitants de l'Ouest et il faut que le ministre s'en rende compte s'il doit être tenu comptable des activités de la Commission canadienne du blé.

● (1230)

Comme mon collègue l'a signalé, ce n'est pas la première fois que la question est soulevée. Ce n'est pas seulement le fait qu'il soit difficile d'obtenir une réponse du ministre chargé de rendre compte de la Commission canadienne du blé qui nous cause des problèmes; c'est plutôt le fait que nous n'avons pas réussi à obtenir de réponse à nos questions à propos de la Commission canadienne du blé d'un seul ministre à la Chambre.

Mon collègue a aussi signalé que, du fait que le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé siège à l'autre endroit, il est très difficile sinon impossible pour le critique de la Commission canadienne du blé de notre parti d'obtenir des renseignements de ce ministre. Je sais fort bien que la tradition de la Chambre veut qu'un ministre ne soit pas obligé de répondre à une question qui lui est posée à la Chambre, mais il me semble, madame le Président, que les choses vont encore plus loin dans ce cas-ci.

Un ministre est censé avoir été chargé de rendre compte à la Chambre des activités de la Commission canadienne du blé, mais ce ministre tient toutes les questions pour préavis. Cela témoigne d'un certain manque d'intérêt envers des questions qui sont extrêmement importantes pour les habitants de l'Ouest.

Le vice-premier ministre n'arrange pas les choses en laissant entendre qu'il s'agit d'un cas isolé et que le fait de tenir la question pour préavis améliorera la situation. Le cabinet se désintéresse tellement de ce secteur qu'il n'a nommé personne à la Chambre pour en faire rapport. Bien entendu, selon nos règles, un ministre n'est pas obligé de répondre aux questions, mais cette façon de réagir aux questions qui ont une grande importance pour les Canadiens de l'Ouest va à l'encontre du principe fondamental selon lequel, même si un ministre n'a pas l'intention de répondre à une question, il doit au moins être honnête et avouer à la Chambre qu'il ne connaît rien à son portefeuille et que c'est pour cela qu'il doit tenir la question pour préavis.

Des voix: Oh, oh!

M. Len Gustafson (Assiniboia): J'ai quelque chose à dire au sujet de la question de privilège, madame le Président. Je pense que la question soulevée par les deux députés de la Saskatchewan est assez urgente. Le ministre doit se rendre compte que les habitants de la Saskatchewan font face à une crise. Leurs coûts n'ont jamais augmenté aussi rapidement; les agriculteurs font face à une hausse de coûts de 40 p. 100. Selon nous, il est très important pour les travaux de la Chambre que l'on tienne compte des questions qui préoccupent les députés de l'ouest du Canada.

Mme le Président: A l'ordre. J'aimerais faire quelques observations au sujet de la question de privilège soulevée par le député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight). Il est bien évident que la réponse du ministre ne donne pas satisfaction au député. Bien entendu, la présidence ne peut se prononcer quant à la qualité de la réponse qu'un ministre a donnée à la Chambre.

Pour ce qui est du deuxième argument que le député a présenté, il est arrivé bien souvent dans le passé, comme il le sait sans doute, que des ministres responsables de certains secteurs de l'activité gouvernementale qui siègent au Sénat répondent aux questions au Sénat. Au Sénat aussi il est possible de poser des questions pour obtenir des renseignements.

Le député peut continuer à poser ses questions aux ministres de la Chambre qui peuvent y répondre, mais la présidence ne peut en aucune façon obliger un ministre à donner à un député la réponse qu'il aimerait recevoir. Cet échange se fait librement entre les deux côtés de la Chambre et la présidence n'a pas à intervenir pour ce qui est de la précision ou de la qualité de l'échange.

Que les griefs des députés soient fondés ou non, la présidence ne peut que laisser les députés poser des questions et permettre aux ministres d'y répondre. Si les députés ne sont pas satisfaits, ils peuvent revenir à la charge au cours des autres périodes de question.

Je me vois dans l'obligation de décider que le recours à la question de privilège n'est pas justifié.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

DÉPÔT DES NOTES DIPLOMATIQUES CONCERNANT L'ACCORD SUR LA DÉFENSE AÉRIENNE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, conformément aux dispositions de l'alinéa 41(2) du Règlement, je veux déposer, dans les deux langues officielles, un échange de notes diplomatiques qui a eu lieu entre le Canada et les États-Unis et qui constitue une entente entre nos deux gouvernements en vue de prolonger d'un an l'accord sur le Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord. Cet échange de notes a eu lieu ce matin à Washington entre l'ambassadeur du Canada et le Department of State des États-Unis.

* * *

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS

DÉFINITION DE «MINISTRE»—MAJORATION DU MONTANT PRINCIPAL DES PRÊTS

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture) demande à présenter le bill C-27 tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR LES PRÊTS AIDANT AUX OPÉRATIONS DE PÊCHE

PROLONGEMENT ET MAJORATION DES PRÊTS GARANTIS

L'hon. E. F. Whelan (au nom du ministre des Pêches et des Océans) demande à présenter le bill C-28 tendant à modifier la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

[*Français*]

Mme le Président: Avant d'accorder la parole à l'honorable député au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône . . .

M. Evans: Madame le Président . . .

Mme le Président: L'honorable député voudrait-il se rasseoir, s'il vous plaît? Avant de lui donner la parole, je veux simplement faire cette remarque selon laquelle, normalement, au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône on ne répond pas aux questions inscrites au *Feuilleton* puisque le débat sur l'Adresse a la priorité sur toutes les autres activités de la Chambre, sauf les affaires courantes. Cependant, si la Chambre y consent, je permettrai à l'honorable

secrétaire parlementaire de répondre à certaines questions. Est-ce que nous avons le consentement unanime de la Chambre pour permettre à l'honorable secrétaire parlementaire de répondre aux questions?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 90, 95, 275 et 279.

[*Texte*]

LES DÉCRETS CONSEIL—LA SÉCURITÉ NATIONALE

Question nº 90—**M. Cossitt:**

1. De tous les décrets adoptés entre le 20 avril 1968 et l'arrivée au pouvoir de l'ancien Premier ministre, combien avaient trait de quelque façon que ce soit à la sécurité nationale et quand ont-ils été adoptés?

2. Dans chaque cas, *a*) combien peuvent être examinés par le public, *b*) combien ont été classés secrets, *c*) sur quoi portaient-ils en général?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Un, soit le décret C.P. 1970-1808 du 16 octobre 1970. (DORS/70-444).

2. a) Le public peut en prendre connaissance.

b) Il a été publié dans la Gazette du Canada du 28 octobre 1970.

c) Règlement de 1970 concernant l'ordre public. Le décret a été remplacé par la loi de 1970 concernant l'ordre public (mesures provisoires), qui a été en vigueur de 3 décembre 1970 au 3 avril 1971.

HOSPITALITÉ—LA CONSOMMATION DE VINS CANADIENS

Question nº 95—**M. Cossitt:**

1. Le gouvernement sait-il si, lors du dîner prévu, puis annulé, en l'honneur du Président Carter à la résidence du Gouverneur général à la fin de 1979, on devait servir un Puligny Montrachet 1973 et un Chambole Mussingy 1971 plutôt que des vins canadiens?

2. Sert-on des vins canadiens aux réceptions des consulats et ambassades du Canada à l'étranger et *a*) sinon, pourquoi, *b*) le cas échéant, quelle a été la valeur totale des vins canadiens servis lors de ces réceptions au cours de la dernière année financière, et quel pourcentage du montant total des vins servis cela représente-t-il?

3. Le gouvernement est-il prêt à prendre des mesures pour acheter plus de vin canadien à l'étranger et, si oui, nous donnerait-il des précisions à cet égard?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Oui. Toutefois, il était aussi prévu de servir un champagne canadien avec le dessert.

2. En ce qui concerne le ministère des Affaires extérieures, la réponse est la suivante.

Oui. a) Sans objet.

Dépôt de documents

b) Ces chiffres ne sont pas disponibles, car les employés qui offrent les réceptions en question ne sont pas tenus de tenir un registre de la provenance des produits servis à ces occasions.

3. Le gouvernement n'achète pas de vins canadiens à l'étranger.

TRANSPORTS—LE COMPTE DES MAGASINS

Question nº 275—**M. Herbert:**

Au cours de chacune des cinq dernières années financières, quel montant a été versé au Compte des magasins du ministère des Transports?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):

1975-1976—a) Entre octobre 1975 et avril 1976, les fonds prévus pour l'achat de carburant d'aviation à Baker Lake, Coral Harbour et Hall Beach (T.N.-O.), évalués à $500 000, ont été transférés du Programme des transports aériens.

b) Le crédit L3b, loi nº 1 des 1976 portant affectation de crédits, autorisait une augmentation de Compte des magasins; la limite est passée de 13 à 27 millions de dollars.

1976-1977—Le 1er avril 1976, les inventaires spéciaux des pièces d'aéronef et du matériel de télécommunication, évalués à $7 838 791, ont été transférés du Programme des transports aériens.

1977-1978—Aucun transfert.

1978-1979—Aucun transfert.

1979-1980—Aucun transfert.

TRANSPORTS—LE COMPTE DES MAGASINS

Question nº 279—**M. Herbert:**

Le 31 mars de chacune des cinq dernières années financières, quel montant restait-il à verser au Compte des magasins du ministère des Transports?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):

Le 31 mars 1976	$13,030,904
Le 31 mars 1977	$22,069,330
Le 31 mars 1978	$22,679,473
Le 31 mars 1979	$24,628,302
Le 31 mars 1980	$25,950,000 Est.

Note: Au cours de l'exercice 1976-1977, les stocks particuliers de pièces d'aéronef et d'équipement de télécommunication d'une valeur de $7,838,791 ont été ajoutés au compte des magasins.

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

[*Français*]

M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, si la question nº 346 pouvait être transformée en ordre de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. La Chambre désire-t-elle que la question nº 346 soit réputée transformée en ordre de dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE—L'EXPORTATION DE L'ÉLECTRICITÉ AUX ÉTATS-UNIS

Question nº 346—**M. Herbert:**

L'Office national de l'énergie a-t-il approuvé un accord conclu entre l'Hydro-Québec et la Commission d'électricité de l'État de New York afin d'exporter de l'électricité aux États-Unis et, le cas échéant, quelles sont les modalités de cet accord?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Evans: Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

Mme le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, nous nous préparons peut-être tous deux à dire la même chose à propos de l'ordre du jour: il prévoyait que le député de Joliette prendrait la parole, et que ce serait ensuite le tour d'un député du Nouveau parti démocratique suivi d'un ministériel. Je pense que c'était l'ordre prévu, et que chaque intervention aurait duré 30 minutes. Malheureusement, le député de Joliette ne peut être ici à cause du changement d'horaire. Il est occupé dans sa province, mais il prévoit arriver plus tard dans la journée.

● (1240)

Des entretiens qui ont eu lieu entre le whip en chef du gouvernement et le whip en chef de l'opposition est résultée la note que vous avez en main, madame le Président, et suivant laquelle le député de Joliette pourrait, plus tard dans la journée, prendre la parole pour les trente minutes qui lui reviennent. En conséquence, notre premier orateur serait lié par les règles que nous avons établies dans l'ordre de la Chambre.

Si cela est admis, comme je le pense—je vois le whip en chef du gouvernement qui est ici—et si l'ordre de la Chambre pouvait être modifié en conséquence, nous pourrions procéder de la sorte pendant le reste de la journée. J'espère que cela conviendra à tous les députés.

M. Knowles: Madame le Président même si cela a été convenu entre les deux whips seulement, je pense avoir suggéré qu'ils s'entendent.

M. Baker (Nepean-Carleton): Oui.

M. Knowles: Donc, nous admettons que le député de Joliette puisse prendre la parole plus tard, et que pour le reste, l'ordre de vendredi reste inchangé: le député de Joliette disposera de 30 minutes, comme le député de Yorkton-Melville et comme un orateur du gouvernement. Pour tous les autres, la limite est de 20 minutes.

M. Baker (Nepean-Carleton): Et sans prolongation.

Mme le Président: La présidence était au courant de l'entente intervenue entre les deux leaders à la Chambre. J'ai maintenant l'accord du député de Winnipeg-Nord-Centre par lequel il est admis que trois orateurs disposeront chacun de 30 minutes, et que les autres seront limités à la période usuelle de 20 minutes.

* * *

[*Français*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 22 avril 1980, de la motion de M^me^ Côté: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, je vous remercie de voir à me laisser 18 minutes pour faire un discours de 20 minutes. Je ferai mon possible.

Étant donné que c'est ma première intervention dans ce débat, je veux offrir à la présidence mes félicitations et mon offre de coopération en tout temps et d'impartialité.

Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je me permets d'adresser mes paroles et de faire appel directement à mes compatriotes de la province de Québec, à ceux qui siègent dans cette Chambre ainsi qu'à ceux que ces députés représentent. Je fais appel à tous ceux qui habitent la province de Québec, Canadiens qui se confrontent tous, ces jours-ci à une décision très importante pour l'avenir de ce pays.

Compatriotes du Québec, vous ne devez pas imaginer que vos problèmes avec le gouvernement fédéral et avec vos provinces sœurs sont uniques ou que les difficultés, qu'elles soient d'ordre économique ou constitutionnelle, n'affligent pas les populations qui fréquentent et qui habitent les autres régions de ce vaste pays qui est le nôtre. Je souligne le nôtre. Ne soyez pas si mégalomanes, regardez de temps à autre au-delà de votre nez. Vous n'êtes pas les seuls qui se plaignent et qui cherchent à améliorer leur sort dans notre pays auquel j'appartiens à côté de vous, et qui m'appartient ainsi qu'à vous. Vous n'avez pas le droit ni moi non plus de menacer l'intégrité de notre pays. Vous êtes obligés de me consulter avant même de proposer le démembrement de mon pays. Puisque je fais partie moi-même de ce grand pays avec vous, et puisque je lui ai rendu service pendant une quarantaine d'années, d'abord en uniforme militaire, puis à titre de diplomate, et ensuite à titre de député, je réclame le droit—c'est plutôt une obligation—de vous parler en toute franchise à vous compatriotes de langue française de la province de Québec qui devez faire face d'ici le 20 mai à une décision d'une importance cruciale touchant l'avenir de mon pays, je répète, l'avenir de mon pays. Étant donné les circonstances, j'ai non seulement le droit mais l'obligation de vous parler, comme nous disons en anglais «like a Dutch uncle», comme un oncle hollandais, c'est-à-dire franchement et sans contrainte.

Étant donné que ma circonscription ne se trouve pas au Québec, je considère que j'ai une liberté d'expression dont ne jouissent pas mes collègues les députés du Québec, parce qu'ils doivent, eux, marcher dans cette discussion à pas de minet, afin de ne pas aliéner ceux de leurs commettants qui hésitent toujours entre le oui et le non. Leurs circonscriptions en fin de compte sont en jeu. Une séparation éliminerait 75 circonscriptions de ce Parlement. En toute franchise alors je veux vous dire combien, malgré un certain je-m'en-foutisme qui existe, il faut admettre, dans l'Ouest d'où je reviens, combien nous autres de l'Ouest nous opposons à un oui lors du référendum prochain, et je vous dirai pourquoi.

D'abord et avant tout, vous n'avez pas le droit, comme je viens de le dire, de démembrer mon pays. Je n'accepte pas qu'on me coupe le bras ni la jambe non plus. Ce bras, cette jambe sont-ils capables de décider seuls du sort du corps? Pour moi, la réponse est carrément non. En conséquence, la réponse à la question référendaire est également non. Un oui majoritaire, d'autre part, autoriserait le gouvernement péquiste d'exercer un «droit» qu'il prétend posséder, un «droit» qui n'existe pas dans mon lexique constitutionnel, de formuler des revendications précises et d'amorcer des négociations d'égal à égal avec le reste du Canada considéré comme une entité à part. Je me demande même si le terme négocier est le mot juste dans ce contexte, et d'égal à égal, quand est-ce qu'un quart égale la moitié de la totalité? Aucune autorité provinciale n'a le droit d'agir de la sorte. Cela est mon point de vue personnel et j'y suis fermement attaché.

En deuxième lieu, votre conduite égoïste et introspective me fait croire que vous ignorez les mouvements et activités révisionnistes qui se manifestent un peu partout au Canada. Par exemple, saviez-vous que les premiers ministres des provinces occidentales se sont réunis récemment à Lethbridge, en Alberta? Ils ont d'abord manifesté leur détermination de faire en sorte que s'améliore le fonctionnement du fédéralisme au Canada et ont ensuite exprimé leur opposition totale et implacable à un oui référendaire. Étiez-vous pleinement conscients de ces courants d'opinions qui ont cours dans l'Ouest, ou bien les autorités péquistes vous les ont-ils cachés ou déformés?

Troisièmement, saviez-vous que plusieurs études sur la nécessité de restructurer la fédération ont été préparées et leurs rapports distribués depuis les derniers deux à trois ans, non seulement au niveau provincial mais aussi bien dans le secteur privé?

Avez-vous lu, par exemple, les fascicules sur la constitution, lesquels contiennent un éventail de propositions sur la constitution proposées par la province de la Colombie-Britannique, à Victoria? On vous les a cachés aussi. Les voici en neuf parties, neuf livrets, chacun dédié à un aspect particulier de la constitution canadienne, telle que la réforme du Sénat, de la Cour suprême et des institutions fédérales-provinciales; ces fascicules traitent aussi de la distribution des pouvoirs législatifs et de l'amendement de la constitution, y compris les droits linguistiques. On vous les a cachés aussi. Ou bien, l'étude approfondie de nos problèmes et inquiétudes, avec certaines propositions qui en découlent, et qu'a préparée le Barreau canadien il y a deux ans.

● (1250)

Je me permets de citer un troisième exemple de cette préoccupation aussi sérieuse que la vôtre envers l'impasse constitutionnelle où se situe en ce moment notre cher pays. La Foundation Canada West, un organisme sans but lucratif, fit paraître il y a déjà quelque temps un examen profond de cette triste situation. Je vous le montre parce que j'ai l'impression qu'on vous cache de telles choses.

Il est évident que nous cherchons tous une nouvelle entente, un climat fédératif nouveau, qui nous permettra, nous obligera même de nous entendre les uns avec les autres, ça c'est sûr. Vous n'êtes pas les seuls à la recherche d'une formule nouvelle. Nous rejetons, nous, la formule qu'a élaborée le gouvernement péquiste selon laquelle vous êtes obligés d'accepter, bon gré mal gré, une absurdité telle que la souveraineté-association.

Réfléchissez calmement. Exercez vos facultés intellectuelles. On perpétue une fraude. Regardez de près ces deux mots et considérez l'effet de cette juxtaposition. Ne vous laissez pas duper. Ne soyez pas hypnotisés par une éloquence décevante et démagogique. La question véritable qui se pose dans le référendum, la question dont vous êtes saisis en ce moment, et qui pourrait déterminer l'avenir de mon pays, mais sur laquelle vous serez, vous seuls, appelés à voter le 20 mai, est purement et simplement: séparation-association. Ne l'oubliez pas quand le moment arrivera de poser votre X sur le bulletin de vote. C'est de la séparation-association qu'il s'agit, malgré la promesse d'un second référendum.

A mon avis, une seule province, comme la vôtre, n'a pas le droit de décider toute seule d'une question d'une telle envergure. Ce serait plutôt à la population tout entière, dans certaines circonstances, de décider si oui ou non un tel référendum est nécessaire. Examinons un peu ces deux termes.

Pour ce qui est de la souveraineté, chaque province l'a déjà dans certains domaines. Pas une souveraineté totale dans tous les domaines, certainement pas, mais pour la production d'électricité par exemple, la gestion des mines et des forêts, la régie municipale, vous avez une souveraineté absolue et indiscutable. La souveraineté, après tout, doit se définir en termes pluralistes, puisque certains secteurs souverains vous appartiennent déjà incontestablement, tandis que d'autres appartiennent à la totalité du Canada, à tous les Canadiens. Il y a même un troisième secteur de juridiction mixte. Étant donné les circonstances, comment pouvez-vous vous laisser tromper par ce concept farfelu, cet idiotisme qu'est la souveraineté au sein d'une fédération? La souveraineté-association, c'est une absurdité. Je reviendrai à cette question relevant de la science politique une fois que j'aurai examiné certains arguments d'ordre logique. Considérez pour un instant cette expression souveraineté-association.

A mon avis, elle révèle immédiatement une contradiction interne. Être souverain, dans le sens prévu par les péquistes, c'est posséder la capacité de régler la vie communale dans tous ses aspects par ses propres efforts, sans subir de contraintes extérieures, d'où, selon les péquistes, le «droit» de négocier d'égal à égal avec d'autres États souverains, tel que le Canada, et avec chaque province aussi, séparément. Je me demande quel droit vous proposez! Association, par contre, signifie l'acceptation du principe de participer avec vos associés dans le règlement de vos affaires et, force majeure, de vous soumettre à des contraintes extérieures.

Comment donc peut-on joindre ces deux notions contradictoires? Je suis vraiment étonné, même choqué, de voir des gens si fiers de leur formation cartésienne se laisser aveugler par une contradiction tellement transparente. Mais reprenons le thème que nous venons d'élaborer qui est celui d'examiner de plus près ce que j'appellerais, faute d'une expression plus simple, «souveraineté sectorielle» qui est, pour moi, la base essentielle d'un vrai fédéralisme.

Ce qui s'impose dans un fédéralisme conçu dans ce sens et renouvelé, dans l'esprit déjà révélé, c'est de doter les participants d'une souveraineté totale dans certains secteurs précis ainsi que de leur assurer la capacité fiscale permettant le plein accomplissement de leurs responsabilités dans ces domaines déterminés. Si je ne me trompe pas, c'est précisément ce que vous cherchez, mes amis Québécois; c'est ce que nous cherchons, nous aussi, dans l'Ouest, la certitude, dans certains domaines définis, que nous serons capables d'exercer une juridiction totale avec des droits constitutionnels et fiscaux y afférents.

Ne soyez pas si myopes! Vous n'êtes pas la seule province qui cherche cette formule fédérale! Ouvrez un peu les yeux! Nous cherchons tous un fédéralisme renouvelé, redéfini, une refonte du fédéralisme. Il n'est pas question dans les autres juridictions de procéder par référendum sur une absurdité pour arriver à cette formule. Nous sommes prêts à utiliser les institutions existantes, modifiées si nécessaire, pour faire face aux besoins exceptionnels de l'occasion, à la recherche de ce fédéralisme renouvelé qui englobera tous les territoires et provinces et qui établira les liens unissant les parties participantes d'une manière capable de satisfaire aux revendications de chacun des partenaires. Je vois que le temps s'écoule vite et j'aimerais bien dire, avant de terminer ou d'être obligé de terminer . . .

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme le député a débuté à 1 heure moins 18, la Chambre est-elle d'accord pour que nous ne tenions pas compte de l'heure et que nous lui accordions jusqu'à 1 h 02?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Munro (Esquimalt-Saanich): . . . que nous souffrons, dans l'Ouest, d'une injustice que j'aimerais bien expliquer et que nous cherchons à résoudre. Cette injustice se manifeste dans le secteur économique des transports. Ce n'est d'ailleurs là qu'une de nos plaintes contre le déséquilibre canadien Est-Ouest.

Je ne suis pas le premier, j'en suis sûr, à noter que le centre de gravité économique au Canada est en train de se disperser. Un secteur important, non négligeable, se déplace visiblement, graduellement mais sûrement vers l'Ouest, tandis que le centre de gravité démographique, et pour cette raison politique, reste à l'Est. Cette situation, en soi, crée un déséquilibre difficile à régler, mais si je puis me le permettre, je dirai qu'il existe en ce moment un régime discriminatoire contre l'Ouest, par lequel il est beaucoup moins cher d'expédier des produits manufacturés de l'Est vers l'Ouest que d'expédier dans le sens inverse ces mêmes produits. Supposons que nous ayons dans l'Ouest la capacité manufacturière d'effectuer les transformations requises. Dans certains secteurs cette capacité existe, mais il est extraordinairement difficile, étant donné les circonstances, de concurrencer sur nos marchés locaux les produits provenant de l'Est. Ce régime discriminatoire milite, évidemment, contre le plein essor dans l'Ouest d'une industrie transformatrice dans tous les secteurs. Nous sommes vivement conscients de l'explication historique de ce régime préférentiel, mais nous ne sommes pas disposés à accepter pour toujours un tel déséquilibre.

Les institutions pour effectuer les mutations dictées par les circonstances sont en place. Utilisons-les, la raison prévaut toujours pour les hommes sains et raisonnables. Pour des raisons multiples, alors, je formule le vœux, vœux fervent, que mes compatriotes de Québec examinent encore une fois la question référendaire et les conséquences d'un oui majoritaire pour Québec ainsi que pour le Canada tout entier, culturellement et économiquement, pour ne pas parler des retombées politiques, lesquelles sont tellement graves et inacceptables que personne ne peut les envisager sans la plus grande inquiétude.

• (1300)

[*Traduction*]

J'aimerais terminer par une paraphrase d'un discours très célèbre, qui symbolise très bien, à mon sens, à la fois le dilemme dans lequel nous nous trouvons et sa solution. Je cite:

Il y a plus d'un siècle, nos ancêtres ont enfanté sur ce continent une nation vouée au principe que des peuples différents par leur origine linguistique et culturelle peuvent vivre et s'épanouir ensemble sous un même «toit» national. Aujourd'hui, ce principe est mis à l'épreuve. Quant à moi, j'estime que la survie et l'épanouissement sont possibles.

Mais ce qui en décidera, c'est la réponse de tous les Canadiens aux préoccupations de leurs compatriotes, la volonté de tous les Canadiens de travailler avec diligence à façonner les dispositions constitutionnelles qui régiront l'avenir de notre population et de nos institutions.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 1 heure, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 2 heures.

(La séance est suspendue à 1 h 3.)

• (1400)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 2 heures.

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aujourd'hui dans ce que j'estime être un débat très important parce qu'il a lieu à la veille d'un vote crucial dans la province de Québec. Je tiens d'abord à dire quatre choses essentielles sur lesquelles nous sommes tous d'accord lorsque nous songeons à l'avenir de notre pays.

Premièrement, je crois fermement que le Canada devrait rester un—c'est une prémisse à laquelle nous souscrivons tous, je pense—qu'il devrait être indépendant sur le plan économique, qu'il devrait être souverain et que la liberté, l'égalité pour tous et la collaboration devraient y régner.

[*Français*]

Nous avons besoin d'un pays, d'un Canada solide, avec une Constitution qui soit restructurée, une fédération renouvelée avec les dix provinces, afin qu'elles soient traitées avec plus d'égalité qu'elles ne le sont maintenant dans notre pays. On veut véritablement restructurer la Fédération canadienne. On s'oppose non seulement au *statu quo* dans notre pays, mais également au *statu quo* renouvelé. Nous avons besoin d'un pays tout différent au point de vue constitutionnel.

Deuxièmement, monsieur l'Orateur, il est très important d'aborder les négociations relatives à une nouvelle Constitution aussitôt que possible après le 20 mai, que le résultat du vote soit oui ou non. Le NPD n'acceptera pas la souveraineté-association, mais nous voulons un pays et une Constitution restructurés, renouvelés. Nous avons besoin de négociations pour une telle Constitution.

[*Traduction*]

Ce qu'il faut absolument dire aussi, c'est que tous les Canadiens—assurément tous les Canadiens de l'Ouest—veulent que le Québec demeure au sein de la Confédération. Nous pensons que le Québec occupe une place de première importance dans notre pays et la plupart des Canadiens ne veulent pas que le Québec se sépare. En priant le Québec de rester au sein de la confédération, je voudrais dire que, de temps à autre, il y a des gens au Canada qui font des déclarations tout à l'opposé qui, je crois, expriment mal les véritables sentiments des Canadiens. Je fais allusion à un article qui est paru dans . . .

[*Français*]

Le *Journal de Montréal* du 17 avril 1980 publiait en manchette un article que j'ai en main et que je cite:

Si les otages de Téhéran étaient des Québécois, on dirait: «Laissez-les là»—Un député de l'Ouest.

Il s'agit d'un article de la Presse canadienne et je cite:

Si 50 Canadiens français étaient détenus comme otages à Téhéran, en lieu et place de 50 Américains, la majorité des Canadiens de l'Ouest diraient: «Laissez-les là».

[*Traduction*]

C'est une citation d'un certain Dennis Ham, député provincial de la Saskatchewan. De tels articles et de tels propos trahissent, à mon avis complètement, le point de vue des Canadiens de l'Ouest.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: J'ajouterai quelques mots tout à l'heure au sujet de ce député et de son autre collègue.

Quatrièmement, je tiens à signaler, parmi les choses que je considère comme très importantes, que le débat qui a lieu actuellement dans notre pays est vraiment urgent, je dirais même que c'est un débat d'urgence nationale. En effet, le problème c'est que non seulement les Québécois sont nombreux à être mécontents de la confédération pour toutes sortes de raisons sociales, historiques et linguistiques, mais que de nombreux autres Canadiens en sont mécontents aussi. Si le Québec décide de se séparer, cela ne veut pas dire que tout va rentrer dans l'ordre et que tout sera bien dans le meilleur des mondes, car nous avons aussi d'autres problèmes.

Tout le monde sait qu'il existe un profond malaise et un profond mécontement au Québec. Mais quand je me tourne vers l'Ouest, je vois aussi surgir des choses extrêmement alarmantes. Une enquête effectuée par la Canada West Foundation, il y a quelque temps, a montré que 4 p. 100 des habitants de l'Ouest voulaient faire sécession et se joindre aux États-Unis pour former le cinquante et unième, cinquante-deuxième, cinquante-troisième et cinquante-quatrième États. Également, 13 p. 100 des habitants des provinces de l'Ouest souhaitaient l'indépendance de leur région. D'après un sondage effectué par le réseau anglais de Radio-Canada, dont les résultats ont été dévoilés il y a environ une semaine, 19 p. 100 des électeurs à Swift Current, en Saskatchewan, qui ont répondu aux questions, espéraient que l'Ouest du pays acquerrait l'indépendance. De pareils chiffres révèlent une grande insatisfaction aussi bien dans l'Ouest que dans le Québec.

● (1410)

Il ne faut pas oublier non plus l'insatisfaction des autochtones indiens et inuit. Il y a près d'une semaine, la peuple indien, premier occupant du pays, tenait sa première conférence d'ordre constitutionnel. Les Indiens exigent désormais une plus grande participation à la conduite des affaires du pays et aux discussions relatives à la constitution. Nous avons également entendu les discours de M. Brian Peckford, à Terre-Neuve, qui ont paru à certains journalistes—à M. Charles Lynch par exemple—plus empreints de séparatisme que les discours de M. René Lévesque.

Nous constatons donc qu'une grande insatisfaction règne parmi nous, tant au Québec, dans l'Ouest et à Terre-Neuve que chez les autochtones. C'est un fait que nous devons admettre. Voilà pourquoi il nous faudra procéder à la refonte de notre constitution et du pays dans son ensemble. Cela me rappelle un peu le film *Network* où la colère des protagonistes allait croissant. Ceux-ci chahutaient de leurs balcons, lançant cette phrase désormais célèbre: «Nous sommes fous furieux et nous en avons assez!» Et c'est ce que répètent tout haut beaucoup de Canadiens, d'un bout à l'autre du pays.

Nous pouvons passer à l'action dès maintenant, avant qu'il ne soit trop tard pour sauvegarder l'unité du pays. Nous sommes différents les uns des autres à bien des points de vue. Pourtant, à beaucoup d'égards, ce sont ces différences qui font de nous un peuple grand, riche et noble. En outre, ma province a beaucoup de choses en commun avec le Québec, par exemple. Les deux provinces favorisent au plus haut point la mise sur pied de coopératives et leur mise en valeur. Nous avons en Saskatchewan des sociétés de crédit, des syndicats et des coopératives pour la vente du blé; au Québec, on trouve des caisses populaires et des coopératives. Les deux provinces ont une belle tradition lorsqu'il s'agit de sociétés de la Couronne. On n'a qu'à penser à l'Hydro-Québec et aux mesures prises par la province de Québec dans le domaine de l'amiante et à les comparer à celles qui ont été prises en Saskatchewan pour étatiser le potasse, la Saskatchewan Power Corporation, la Saskatchewan Telephone, etc. Donc, nous avons beaucoup de choses en commun. A mon avis, nous pouvons former un pays et une nation très très prometteurs.

Mais, compte tenu du référendum prochain, nous devons étudier certaines questions. L'une des plus importantes c'est de faire preuve de franchise et de démontrer notre volonté de négocier la confédération. Je m'inquiète parfois de certaines attitudes intransigeantes dont j'entends parler. C'est le moment, je crois, de construire des ponts et d'ouvrir des portes. Que le «oui» ou le «non» l'emporte, nous devons dire clairement au peuple du Québec qu'il nous faut négocier l'avenir de ce pays, redéfinir et renouveler la constitution. Il importe de le dire maintenant. Lors d'une réunion du conseil tenue à Ottawa en fin de semaine, notre parti a adopté une résolution à cet effet. La voici:

[*Français*]

1) Que le NPD réaffirme son engagement de restructurer la fédération canadienne par d'importants changements constitutionnels, . . .

2) Que le NPD réclame que des négociations aient immédiatement lieu afin de renouveler le fédéralisme canadien, peu importe le résultat du référendum;

[*Traduction*]

Je considère, cette question comme très importante. Nous devrions également songer aux moyens que nous adopterons pour négocier une nouvelle constitution et une fédération renouvelée au Canada. A notre conférence tenue en fin de semaine à Ottawa, nous avons résolu que le gouvernement, après avoir entamé ces négociations, devrait, au fur et à mesure qu'elles se déroulent, y faire participer directement les différents peuples qui composent ce pays, en particulier les autochtones: Indiens, et Inuit.

La raison pour laquelle leur participation est très importante c'est que le Canada compte plus de personnes que le gouvernement peut en représenter. Il est essentiel aussi, à mon avis, que les députés provinciaux et les membres de l'opposition à la Chambre des communes y prennent part. En effet les citoyens représentés à la Chambre par des partis autres que le parti libéral comptent environ 57 p. 100 de l'électorat canadien. Selon moi il faut absolument s'intéresser au processus constitutionnel. Il faut absolument commencer à inculquer cet intérêt à tous dans les jours et les semaines qui suivront.

[*Français*]

J'aimerais aussi rappeler aux Québécois que nous n'avons jamais sous-estimé l'importance du référendum au Québec, et ce n'est pas quelques jours avant le 20 mai qu'il faut renoncer à une telle attitude. Au contraire, les résolutions qui ont été adoptées en fin de semaine par le Nouveau parti démocratique témoignent de notre attention particulière vis-à-vis de ce moment très important de l'histoire de notre pays. Je n'hésite pas à dire aux Québécois, aux Québécoises et à leurs députés ici que j'aimerais les voir présents à la table de négociation avec les Canadiens de toutes les provinces, comme je l'avais dit, peu importe le résultat du 20 mai. Ce qu'il convient de bâtir, c'est une nouvelle constitution canadienne, une constitution fédérale, qui reconnaisse la dualité linguistique dans ce pays, une constitution qui reconnaisse un «partnership» des anglophones, des francophones et des autochtones. Ceci représente une condition indispensable pour un Canada plus juste et équitable sur les plans social, culturel et économique.

[*Traduction*]

Il faudrait se demander notamment pourquoi tant de Canadiens sont peu satisfaits de la Confédération actuelle. Dans le cas du Québec, les raisons sont à la fois historiques, culturelles et linguistiques. Toujours au Québec, il existe également des motifs de mécontentement d'ordre économique. Et ces raisons d'ordre économique, on les retrouve également dans les provinces atlantiques.

J'ai relevé certaines statistiques concernant les dix ou douze dernières années, c'est-à-dire depuis que l'actuel premier ministre (M. Trudeau) a pris le pouvoir, et portant sur les investissements, l'emploi et le chômage. Par exemple, j'ai constaté que 10 p. 100 des Canadiens vivaient dans la région atlantique, mais que seulement 6.6 p. 100 des nouveaux emplois créés entre 1968 et 1978 l'avaient été dans cette région. De même, les investissements se sont limités à 6.1 p. 100 même si on y trouve 10 p. 100 de la population canadienne. Le Québec qui, pour sa part, compte 27 p. 100 de la population, a dû se contenter de 18.1 p. 100 des nouveaux emplois et de 22 p. 100 des nouveaux investissements.

Il est évident qu'il n'y a pas davantage d'égalité à bien des égards entre les régions du Canada et que, au contraire, les inégalités sont de plus en plus marquées entre le Québec, les provinces atlantiques et le reste du pays. De 1968 à 1979, par exemple, le taux de chômage a augmenté de 37½ p. 100 dans la région de l'Atlantique, de 34.4 p. 100 au Québec et de 33.3 p. 100 dans tout le Canada. Là encore, on se rend bien compte que les inégalités s'accentuent au lieu de s'estomper.

Qu'en est-il de l'Ouest, la région d'où je viens? Comme je l'ai toujours dit à la Chambre, il y a un sentiment croissant de frustration dans l'Ouest. Lorsque, à l'occasion d'un sondage, 13 p. 100 des gens déclarent vouloir se séparer du reste du Canada, je crois que c'est très inquiétant. Je rappelle aux députés que, de tous les sondages qui ont été faits au Québec, aucun n'a montré que plus de 20 p. 100 des Québécois voulaient un Québec totalement indépendant. Lorsque la question touche la souveraineté-association ou le mandat de négocier la souveraineté-association, c'est un peu différent et beaucoup de fédéralistes voteront Oui. Ils voteront Oui parce qu'ils pensent que c'est la stratégie à adopter et ainsi de suite. Toutefois, lorsqu'on pose la grande question—si oui ou non ils veulent se séparer et former un pays totalement indépendant—on se rend compte que 15, 16 ou 18 p. 100 des Québécois disent Oui, alors que dans l'Ouest, 13 p. 100 disent Oui. Je me demande si, en modifiant légèrement la question, ce chiffre ne passerait pas à 20, 25 ou 30 p. 100. Des statistiques de ce genre témoignent d'un problème très grave et nous devons chercher pourquoi tant de gens sont à ce point malheureux.

● (1420)

J'entends derrière moi, par exemple, le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) qui pourrait nous parler de mille et une injustices de la structure du tarif-marchandises et nous montrer par exemple qu'il est plus coûteux d'expédier des produits à base de viande des Prairies à la région centrale du Canada que d'expédier du bétail sur pied. Il pourrait nous démontrer qu'il est plus coûteux d'expédier une tonne d'acier de Hamilton à Calgary que d'en expédier une de Hamilton à Vancouver. Ces injustices existent et elles doivent être éliminées si nous voulons que les habitants de l'Ouest aient le sentiment de faire partie de ce pays.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Nous devons également transformer dans l'Ouest, près des régions de production, une plus grande proportion de nos matières premières et de nos produits alimentaires. Nous avons besoin également d'un tarif de transport qui ne défavorise pas la population de l'Ouest. Il y a beaucoup d'autres choses à faire dans l'Ouest. On parle des taux d'intérêt. Personne n'est plus touché par les taux d'intérêt que l'agriculteur de l'Ouest, car les agriculteurs sont les plus gros emprunteurs à court terme et c'est dans ce domaine que les taux sont les plus élevés.

Nous devons aussi faire en sorte que le gouvernement tienne sa promesse de construire le port de Prince Rupert, pour que nous puissions expédier notre grain, d'agrandir le port de Churchill et de faire beaucoup d'autres travaux susceptibles de renforcer l'économie dans l'Ouest du pays.

Il est vraiment malheureux que, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, et j'insiste sur le fait que c'est la toute première fois, certains députés dûment élus par la population de l'Ouest et siégeant à l'Assemblée législative se déclarent séparatistes. Je parle de MM. Dennis Ham et Dick Colver, deux conservateurs de la Saskatchewan qui ont été élus en 1978. M. Colver était le chef de son parti et le chef de l'opposition. Tous deux ont quitté leur parti en mars de cette année.

Je suis heureux de dire que depuis, leur parti les a reniés et a affirmé ne plus vouloir entendre parler d'eux. Ils siègent maintenant à l'Assemblée législative en tant que députés prônant la séparation de l'ouest du Canada et son annexion aux États-Unis. Ils veulent que nos provinces deviennent les 51e, 52e, 53e et 54e États américains. Je m'oppose formellement à cela. Je crois que le sentiment d'aliénation et l'impression de ne pas avoir l'influence sur la politique du pays ne feraient que s'aggraver au sein d'un pays encore plus grand et plus puissant. Nous ne serions plus alors qu'une goutte d'eau dans un étang, ou dans un océan. Nous enverrions huit sénateurs à Washington et peut-être huit ou dix représentants au Congrès des États-Unis, au lieu d'élire 75 députés ou plus à la Chambre des communes d'Ottawa. Et nous éprouverions une foule d'autres problèmes.

L'un de nos problèmes est que le Canada s'est développé d'après un modèle colonie-métropole, c'est-à-dire que certaines régions fournissent des matières premières aux régions industrielles. Cet état de choses est encore plus marqué aux États-Unis. On n'a qu'à voir le Montana et les Dakotas. Il n'y a pas de grandes villes dans ces États parce qu'ils sont des fournisseurs de matières premières aux zones industrielles des États-Unis. Nous deviendrions en fait une sorte de Montana du Nord et nous aurions les mêmes problèmes, peut-être même plus graves encore que ceux d'aujourd'hui. Nous n'aurions pas la Commission canadienne du blé; or, celle-ci est d'une extrême importance pour l'ouest du Canada qu'elle dote d'un système centralisé de commercialisation de nos céréales et on ne veut pas d'un tel régime aux États-Unis. Nous n'aurions pas non plus d'assurance-maladie puisqu'il n'y en a pas eux États-Unis, et l'on sait toute l'importance de l'assurance-maladie au Canada.

Voilà quelques-unes des raisons pour lesquelles notre parti croit que nous ne pouvons pas suivre les Dick Colver et les Dennis Ham de ce monde, qui viennent de fonder leur propre parti sous le nom de Unionist Party. Je dis très sérieusement que si nous ne voulons pas voir grandir des mouvements comme celui-là, si nous ne voulons pas voir grossir le simple sentiment séparatiste dans l'Ouest, ou encore si nous voulons éviter d'alimenter l'esprit de clocher où que ce soit au Canada, il nous faudra réagir face à certaines exigences régionales.

L'Ouest exige maintenant un plus grand pouvoir de décision au sein de la Confédération. Comme le disaient les premiers ministres de l'Ouest, ils ne se contentent pas de souhaiter des changements, ils les exigent, et pour bientôt. Ils les méritent, ont-ils dit. Selon eux, les provinces de l'Ouest doivent pouvoir transformer davantage de leurs matières premières chez elles, et auront besoin de plus de technologie et de plus d'industries technologiques. Les premiers ministres ont laissé entendre qu'il faudra modifier le barème des frais de transport, tout en conservant le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, et qu'il faudra améliorer le système de transport des céréales. Il nous faudra améliorer beaucoup de ces choses si nous voulons que l'ouest du Canada sente qu'il fait vraiment partie de la Confédération.

En ce qui concerne le constitution, les premiers ministres de l'Ouest ont fait bien clairement comprendre qu'ils ne veulent pas que des changements économiques ou structurels, mais aussi des changements constitutionnels. Ils veulent en voir apporter dans le domaine des ressources. Ils veulent que les ressources relèvent bien clairement de la compétence provinciale.

[*Français*]

Et c'est la même chose dans la province de Québec, laquelle veut que toutes les ressources . . .

[*Traduction*]

Ils demandent la même chose dans le domaine des communications; ils réclament une compétence accrue en matière de juridiction sur les communications dans le pays.

Quant aux institutions fédérales, les premiers ministres de l'Ouest voudraient avoir leur mot à dire. Ils fournissent deux exemples. La Cour suprême est souvent appelée à trancher des litiges entre une province et Ottawa; or, tous les juges de la Cour suprême sont nommés par Ottawa. Il vaudrait mieux par conséquent qu'un tribunal appelé à jouer le rôle d'arbitre entre deux parties compte des membres les représentant toutes deux.

L'autre exemple a trait à la Banque du Canada. C'est la Banque du Canada qui décide de la politique monétaire pour tout le pays. De l'avis des premiers ministres de l'Ouest, si elle doit décider de la politique monétaire pour tout le pays, elle devrait tenir compte des idées des provinces et des régions. C'est une simple question de bon sens, car si on ne tient pas compte des régions, on ne tient pas compte de la réalité. Lorsque l'Hydro-Québec, la société qui exploite les gisements de potasse en Saskatchewan, les sociétés de la Couronne ou l'Hydro-Ontario empruntent sur le marché, elles posent des gestes qui se répercutent sur la politique monétaire. J'estime tout simplement normal qu'un comité consultatif ou une commission quelconque puisse communiquer directement à la Banque du Canada les idées des provinces ou des régions au sujet de la politique monétaire.

Voilà certains des points très importants du débat auquel nous participons aujourd'hui. Le Canada a besoin d'une nouvelle constitution, d'un fédéralisme restructuré et renouvelé qui comprendra des changements importants permettant aux parties du pays de sentir qu'elles sont toutes également appréciées et représentées et que l'on s'occupe de leurs problèmes. A vrai dire une fédération est un système où règne la coopération entre des partenaires égaux.

Nous estimons que l'on doit entamer des négociations dès maintenant quelle que soit l'issue du scrutin du 20 mai au Québec. Les représentants des provinces et du gouvernement fédéral devraient se réunir pour rédiger une nouvelle constitution. Ce ne sont pas seulement les représentants de ces gouvernements qui devraient participer à ces négociations; devraient également y participer des membres des assemblées législatives, du Parlement et de l'Opposition et je me réjouis de constater que le ministre du Travail (M. Regan) s'est dit d'accord là-dessus. D'autres catégories de personnes au Canada, comme par exemple les autochtones, devraient aussi y participer.

La dernière remarque que je tiens à faire est que même si nous instaurons davantage d'égalité au Canada sous forme de possibilités d'expansion et de pouvoirs décisionnels accrus au niveau des régions grâce à une constitution plus souple, je pense qu'il nous manquera encore un élément très important dans l'édification de ce nouveau Canada. Si nous voulons un nouveau Canada qui soit vraiment notre patrie à tous et que nous puissions tous considérer comme telle, il faut encore que nous le possédions et que nous le contrôlions.

Des voix: Bravo!

● (1430)

M. Nystrom: Le Canada dans lequel nous vivons actuellement est dominé et contrôlé dans une large mesure de l'étranger par des entrepreneurs et des personnes dont la principale activité est la fabrication. Bien des choses importantes pour le Canada appartiennent à des étrangers et sont administrées par eux. Si nous voulons bâtir notre pays, nous devons tout d'abord en être propriétaires. Je suis convaincu que si nous y arrivons, nous pourrons devenir l'une des nations les plus progressives, les plus éclairées et les plus altruistes du monde.

En guise de conclusion, je répète que nous avons besoin d'une nouvelle fédération canadienne. Si nous ne faisons pas dès maintenant preuve d'initiative, il se peut fort bien que dans quelques années ou dans une génération, nous n'ayons plus de pays uni à bâtir. Il existe un très fort sentiment de mécontentement au Québec, dans l'Ouest, à Terre-Neuve et parmi nos autochtones. Si nous ne mettons pas d'ordre chez nous très bientôt, nous risquons fort de ne plus avoir un chez-nous.

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord vous demander de transmettre mes félicitations à M^me^ le Président à l'occasion de son accession au poste élevé qu'elle occupe. Elle s'acquitte de ses fonctions d'une façon admirable depuis le peu de temps que la Chambre siège et je sais qu'avec les mois et les années elle s'en acquittera toujours mieux.

C'est pour moi un grand honneur de revenir à la Chambre après 15 ans d'absence. J'ai eu le privilège d'être député du printemps de 1963 jusqu'à mon départ pour la scène provinciale à l'automne de 1965. En revenant ici représenter la grande circonscription de Halifax, dont l'honorable R. L. Stanfield était le digne représentant jusqu'à tout récemment, je suis fier non seulement de représenter la circonscription mais de faire partie de la Chambre. Pendant ces 15 années, j'ai suivi de loin le rôle important qu'ont joué les membres des trois partis, de même que ceux du Parti Crédit Social qui n'a fait élire aucun député aux dernières élections.

J'ai remarqué à mon retour à la Chambre des communes que seulement 23 ou 24 députés de ceux qui y siégeaient entre 1963 et 1965, sont encore ici. Parmi eux, les plus remarquables sont évidemment le ministre des Finances (M. MacEachen), le ministre des Transports (M. Pepin), le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray), le ministre de la Justice (M. Chrétien) et le très brillant et distingué député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Des voix: Bravo!

Une voix: Il nous survivra tous.

M. Regan: C'est bien possible et si cela arrivait, ce serait assurément dans l'intérêt des Canadiens car il a toujours rendu de précieux services.

M. Nowlan: Cette coalition prend de l'ampleur.

M. Regan: Je dirai aussi au député de Annapolis Valley-Hants (M. Nowlan) que lors de mon dernier mandat de député à la Chambre des communes, j'ai eu l'honneur de compter parmi mes collègues son père qui s'est toujours montré aimable, coopératif et disposé à aider la jeune recrue que j'étais alors. J'ai maintenant l'honneur de siéger à la Chambre avec son fils qui est venu prendre sa relève.

Je trouve que nos difficultés ressemblent dans bien des cas, à quelques exceptions près, à ce qu'elles étaient il y a dix-sept ans. Certes, notre pays a accompli de grands progrès matériels. Mais malgré ces progrès, nous n'en avons pas moins plus de défis à relever que jamais. Pour surmonter ces difficultés et réussir aussi bien que possible, il faut que les élus fassent un effort soutenu et sincère.

Ainsi, il est important à mon avis—certains me trouveront peut-être hardi pour un débutant mais comme j'ai été reconduit dans mes fonctions j'ai peut-être le droit de parler ainsi—il est important donc que nous évitions autant que possible de penser que les Canadiens attachent beaucoup d'importance à nous voir marquer des points lors des confrontations, parce que ce n'est pas le cas. Il est important que nous accomplissions des progrès pour le public et non pas que nous marquions des points dans le débat qui se déroule à la Chambre.

M. MacEachen: Bravo!

Une voix: Remarquez qui rit.

M. Nowlan: Le vice-premier ministre rougit.

M. Regan: Cependant, je dois reconnaître que les manifestations normales d'exubérance animale dont nous sommes témoins de temps à autre au cours d'un débat sont compréhensibles, mais mieux vaut éviter les observations trop personnelles.

Une voix: Sans doute songez-vous aux animaux qui sont à vos côtés.

M. Regan: J'aimerais dire un mot maintenant de mes charges ministérielles. J'ai le double honneur de diriger le ministère du Travail et celui de la Santé et du Sport amateur. Je me rends compte que des hommes très, très éminents ont dirigé avant moi le ministère du Travail, notamment l'actuel ministre des Finances (M. MacEachen), Mackenzie King, Michael Starr, ainsi que l'actuel ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro). C'est avec du respect mêlé de crainte que j'assume ces responsabilités. J'estime avoir un double devoir à remplir: d'une part, protéger les intérêts des travailleurs; d'autre part, favoriser des relations harmonieuses dans le monde du travail.

Je sais que, depuis quelques années, les efforts déployés dans le pays pour mettre en place des mécanismes de consultation entre le patronat et le salariat, avec ou sans la participation du gouvernement, se sont butés à des obstacles créés par des considérations et des problèmes extérieurs. A mon avis, il est temps de revenir à la charge, de trouver de nouvelles formules pour assurer des communications plus soutenues et, ainsi, une compréhension mutuelle entre employeurs et employés lorsque la négociation de conventions collectives ne les oppose pas directement. A longue échéance, notre pays sera mieux servi si nous parvenons à faire des progrès appréciables à cet égard.

Permettez-moi de dire un mot du ministère de la Santé et du Sport amateur. Ce ministère est important pour le bien-être de notre pays aussi, mais important d'une tout autre manière. Chercher à exceller dans le sport amateur, comme l'ont encouragé plusieurs ministres, n'est pas de l'élitisme en soi. Si nous formons des athlètes de premier ordre au niveau national, aptes à participer avec succès aux compétitions internationales, ils serviront alors d'exemple et encourageront la population à faire du sport en masse, contribuant ainsi à augmenter la joie de vivre et à améliorer la forme physique des Canadiens en général.

Non seulement convient-il que le gouvernement s'intéresse au sport amateur, il convient en outre qu'il garantisse à tous les Canadiens le droit de faire du sport, tout comme il lui incombe de protéger les droits de tous les Canadiens à d'autres égards. J'ai été désolé d'apprendre que le commissaire de la Ligue canadienne de football, répondant aux déclarations que j'ai faites à la Chambre, ait donné à entendre que le gouvernement a mieux à faire que de s'occuper de la question du droit des quarts-arrières, diplômés de nos universités canadiennes, de pouvoir participer au football professionnel au même titre que les joueurs qui occupent les autres positions. A cet égard, je crois qu'il ne saisit pas le sens de la question. J'essaierai de le lui expliquer lorsque je le verrai la semaine prochaine. Le commissaire devrait reconnaître que les gouvernements doivent faire tout leur possible pour protéger les droits de tous les citoyens; à mon avis, le gouvernement a le devoir de veiller à ce que, par l'intermédiaire d'un service tel que celui-ci, quelques quarts-arrières canadiens soient aussi bien protégés contre l'injustice que tous les autres citoyens.

● (1440)

[*Français*]

Aujourd'hui, je veux participer au débat sur la question du référendum au Québec. Je crois, comme tous les gens de notre pays, que la question du référendum constitue le problème le plus important de notre époque. Je suis content d'avoir l'occasion de parler de ce sujet, parce que dans ma province de la Nouvelle-Écosse, nous aimons le Canada et nous aimons le Québec.

[*Traduction*]

La séparation aurait une conséquence dont il n'a pas du tout été question dans la discussion sur le référendum au Québec. C'est pourtant une chose qu'il faut souligner alors que nous approchons de la fin de la campagne référendaire au Québec.

Je dirai d'abord qu'un vote pour le «oui» est évidemment un grand pas vers la séparation. En se séparant, ce petit État de sept millions d'habitants n'aurait plus la possibilité unique dans l'histoire de faire changer radicalement les habitudes linguistiques de la moitié d'un continent comme c'est en train de se produire actuellement au Canada. C'est ce que nous constatons depuis 15 ans. Traditionnellement, seul l'anglais était parlé dans la plus grande partie du Canada à l'extérieur du Québec. L'anglais était la langue des affaires, même au Québec d'ailleurs, et c'est ce que, à juste titre, les habitants du Québec reprochent le plus aux 100 premières années de la Confédération.

Je ne veux pas m'attarder aujourd'hui sur le changement survenu au Québec. Tout le monde le connaît. Ce changement a été très marqué depuis l'avènement de la révolution dite tranquille des années 1960. Ce changement s'est fait sentir dans le domaine de l'éducation, du commerce et des attitudes générales quotidiennes. Je voudrais plutôt parler du changement qui a eu lieu, a lieu et continuera d'avoir lieu au Canada anglais si notre pays n'est pas divisé.

Les habitants de la province de Québec ont la possibilité d'amener le Canada, soit la moitié nord de ce continent, à modifier ses habitudes linguistiques. Cela ne s'est jamais produit ailleurs dans un pays libre; cette évolution est due au fait que le Canada anglais, et les gouvernements canadiens comme celui de M. Diefenbaker, de M. Pearson, ainsi que le gouvernement actuel et le précédent ont reconnu qu'il était désirable, juste et possible de faire du Canada une nation ayant deux langues.

Permettez-moi de vous donner quelques exemples de cette évolution. En premier lieu, on constatera aujourd'hui qu'en territoire anglais le plus reculé—si l'on me passe l'expression—les familles anglaises cherchent à qui mieux mieux à placer leur progéniture dans les écoles francophones. C'est ainsi que les choses se passent à Halifax, à Calgary et dans beaucoup d'autres régions du pays. Les gens font la queue pour inscrire leurs enfants dans les écoles où le français est la principale langue d'enseignement. C'est révélateur, à mon avis.

Des fonctionnaires, supérieurs et subalternes, aux paliers fédéral et provincial, consacrent plusieurs heures par jour à apprendre le français. Ils consentent à s'éloigner du bureau et à suivre des cours d'immersion à l'extérieur, pour améliorer leur connaissance de la langue de Molière. Un grand nombre de nos concitoyens, qui ne disaient pas un mot de français il y a quelques années, sont en mesure aujourd'hui d'exécuter leur tâche dans cette langue. Voilà un exemple de la bonne volonté qui s'inscrit dans ce changement. Les gouvernements provinciaux font donner des leçons de français à leurs députés et à leur personnel. A la fois les secteurs public et privé, les grandes entreprises notamment, développent leurs services en français dans toutes les grandes villes canadiennes.

En quoi la situation d'aujourd'hui diffère-t-elle d'il y a quelques années? Désormais, on peut écouter la radio et regarder le petit écran en français à Vancouver, à Halifax et partout ailleurs au Canada anglais. La liste est longue des parents qui veulent faire participer leurs enfants à des échanges avec des jeunes du Québec. Ils sont rares les députés qui n'ont pas entendu parler de pareilles initiatives dans leurs circonscriptions, de l'éclatant succès qu'elles ont remporté et des amitiés qu'elles ont ainsi permis de créer et qui ont été entretenues par la suite. Les parents sautent sur toutes les occasions possibles pour faire suivre à leurs enfants des cours d'été au Québec et à Saint-Pierre-et-Miquelon; par ailleurs, dans ma province, la liste est longue des jeunes qui désirent s'inscrire aux cours de langue du Collège Sainte-Anne, donnés en été. Le nombre de personnes bilingues a sensiblement augmenté au Canada. Au cours des quinze dernières années, le français a fait d'énormes progrès à Calgary, à Kentville, à Chatham et à Regina.

En somme, monsieur l'Orateur, des efforts considérables ont été tentés sur une distance de 4,000 milles pour accroître l'usage du français et pour faire du Canada un pays où l'on parle deux langues. Compte tenu des progrès réalisés à cet égard au cours des quinze dernières années, on peut dire que, si cette évolution se poursuivait à ce rythme pendant encore quinze ans, l'on parlerait vraiment deux langues au Canada d'un océan à l'autre. Cela ne signifie pas et ne signifiera jamais qu'absolument tous les habitants du pays pourront s'exprimer dans les deux langues, mais cela veut plutôt dire qu'il y aura assez de personnes bilingues pour qu'il soit possible, à toutes fins utiles, d'utiliser une langue ou l'autre partout au Canada.

Qu'est-ce que cela signifiera pour les gens du Québec? Cela veut dire que les familles francophones du Québec pourront accepter que leurs sociétés les mutent au cours de leur carrière n'importe où au Canada, sans que les enfants risquent de perdre leur français ou leur culture. Les possibilités de carrière des Québécois s'en trouveraient donc élargies. Ce sont là les résultats que donne présentement et que continuera à donner ce processus si le Québec demeure dans le Canada.

Ce ne sera toutefois pas la même chose si le Québec se sépare. Le désir et la principale raison d'apprendre et d'utiliser le français n'existeraient plus. Si les Canadiens anglais apprennent le français et le font apprendre à leurs enfants, c'est surtout parce qu'ils reconnaissent que les Québécois ont été désavantagés ailleurs au Canada, du fait que le français y est très peu répandu, et qu'un fort pourcentage de la population a un souci de justice et estime aussi que le fait de pouvoir parler deux langues est un enrichissement personnel et un enrichissement pour le pays. Il est certain que l'amertume de la séparation renverserait ce processus et que nous reviendrions aux deux solitudes linguistiques.

Je me demande si l'on se rend compte au Québec que les violentes sorties des chauvins reçoivent beaucoup de publicité, tandis que l'appui massif donné au Canada français et la reconnaissance du fait français par une majorité peut-être silencieuse au Canada anglais peuvent passer inaperçus. Évidemment, les déclarations fracassantes attirent toujours plus l'attention que le simple soutien accordé à l'épanouissement et à l'usage des deux langues, phénomène dont j'ai d'ailleurs donné des exemples cet après-midi.

● (1450)

Je profite de ce débat pour rappeler aux Québécois que des Canadiens d'autres provinces ont manifesté le désir que leurs enfants apprennent le français, que le Canada soit, encore plus que par le passé, un pays bilingue. Je crois que la majorité des anglophones sont favorables aux changements constitutionnels d'un Canada uni qui donneraient au Québec un destin plus sûr dans la Confédération.

C'est ainsi que les Canadiens anglais espèrent que les Canadiens français du Québec voteront Non, pas seulement parce qu'ils ne veulent pas voir le Canada démantelé, mais parce qu'ils désirent sincèrement rester nationalement liés à la culture canadienne-française qu'ils admirent, aiment et respectent profondément.

Qu'arrivera-t-il si le Non l'emporte? Un Non vainqueur n'est pas la fin mais le commencement du débat. En effet, un Non vainqueur devra être suivi au plus tôt par une tentative de réforme constitutionnelle, réforme constitutionnelle dont le besoin se fait sentir non seulement au Québec mais dans tout le Canada, comme l'a si justement fait remarquer en fin de semaine le chef de l'opposition (M. Clark).

Notre pays est relativement jeune, puisqu'il n'a qu'une centaine d'années, mais il ne faut pas oublier que c'est un pays jeune dont la constitution a beaucoup vieilli. Au cours de ses 113 années d'existence, le Canada a conservé la même constitution presque intacte. Rappellez-vous que seule la Grande-Bretagne, qui a une constitution toute de droit coutumier et qui a sa manière bien à elle de réaliser des changements importants, a conservé la même constitution pendant cette période. Depuis 113 ans, la France a connu diverses constitutions, comme d'autres pays européens d'ailleurs, parce qu'une constitution qui fait la part des pouvoirs fédéraux et provinciaux n'a forcément pas la souplesse qui l'empêcherait de vieillir. C'est pourquoi notre constitution a considérablement vieilli en 113 ans et c'est aussi pourquoi je suis entièrement d'accord avec le chef de l'opposition, entre autres, lorsqu'il dit que le Canada, tant au fédéral qu'au provincial, a aujourd'hui terriblement besoin d'une nouvelle constitution. Voilà pourquoi notre premier ministre (M. Trudeau) a affirmé qu'un vote négatif au référendum nous permettrait de nous atteler immédiatement à la remise à jour de la constitution.

Outre les questions de langue et la possibilité de constituer un pays bilingue, dont j'ai déjà parlé, il existe manifestement de nombreuses autres raisons d'ordre pratique en faveur de l'unité du Canada. Je voudrais vous en signaler une ou deux qui me paraissent importantes.

A mon avis, la Confédération est une idée excellente, au point que si elle n'existait pas, si nous ne l'avions pas réalisée, préférant conserver des gouvernements provinciaux nous aurions cinq, six ou sept États indépendants sur la superficie qu'occupe aujourd'hui le Canada, savez-vous ce que nous ferions en ce moment? Nous essayerions de réunir ces États en une confédération, car c'est une solution idéale. Les raisons à cela sont des plus évidentes. On nous rappellerait, à juste titre d'ailleurs, que pareille initiative nous permettrait de mieux répondre à nos aspirations et de relever notre niveau de vie.

Dans le monde actuel, tout tend vers la constitution de grandes nations, et cela pour une excellente raison. En Europe, on a créé un marché commun pour pallier les désavantages qui se sont accrus au cours des siècles, devant la fragmentation et la multiplication des nations. Mais les grands pays sont nombreux aujourd'hui, et ils ne sont pas fondés sur une seule langue et une seule culture. On ne tend nulle part à ne conserver dans un pays qu'une seule langue et une seule culture. Par exemple, l'Inde, la Chine, la Russie et la Yougoslavie ont toutes deux langues ou plus et diverses cultures. Pourtant, ces pays demeurent unis. En fait, je le répète, tout tend aujourd'hui vers la constitution de grandes nations.

Mais, de tous ces pays où l'on parle plus d'une langue, le Canada est le seul à avoir déployé sciemment de nombreux efforts en faveur du bilinguisme et de la parité des deux langues. Les faibles progrès accomplis jusqu'ici et les problèmes éprouvés en cours de route ont peut-être été décevants tant pour les francophones que pour les anglophones, mais, néanmoins, ces progrès ont été tout de même marquants, comme je viens de l'expliquer. Voilà encore une autre raison qui devrait nous inciter à rester ensemble, l'étendue du territoire.

Non seulement l'étendue du territoire constitue un avantage qui permet à un pays d'écouler ses produits et, derrière ses propres barrières tarifaires, de fabriquer des biens et de se constituer un niveau de vie pour améliorer ainsi le sort de ses citoyens, mais c'est une manière de se protéger contre l'absence de ressources essentielles à toute économie. Nous en avons actuellement un exemple parfait: Les séparatistes du Québec veulent créer une nation qui serait privée de pétrole. Or, parce que le Canada est immense, au moins deux régions de son territoire sont riches en pétrole. C'est là une autre raison de préférer un vaste pays à un grand nombre de petits états fondés sur des intérêts locaux ou une seule langue.

De même, la proximité du marché américain nous oblige à produire d'abord en masse à l'intérieur de notre territoire pour être en mesure de concurrencer les produits américains.

Un «oui» amènera l'incertitude et fera fuir les capitaux. L'incertitude existe déjà et certains hésitent à investir au Québec et, même depuis plusieurs années, certains capitalistes hésitent à investir au Canada à cause de la menace de séparation. Un «oui» contribuera à prolonger et à aggraver cette situation quoiqu'il arrive au cours des deux ou trois prochaines années. En somme il y aura davantage de chômage. Il y aura des temps difficiles, à cause de cette incertitude, de l'incertitude qui fait fuir les capitaux.

Un «non» est porteur d'un message destiné à inciter tous les gouvernements du Canada à élaborer une nouvelle constitution.

Je crois que nous avons un extraordinaire pays. Notre niveau de vie est l'un des plus élevés au monde mais en conjuguant nos efforts nous pourrions faire du Canada un pays plus juste où il serait encore plus agréable de vivre. Si jamais le Québec se séparait, nous pourrions assister à un éclatement de notre pays et à son intégration aux États-Unis, pays qui s'est bien peu soucié de défendre les intérêts régionaux ou les gouvernements des États.

M. Forrestall: Pas la Nouvelle-Écosse, non jamais.

M. Regan: Je crois que nous avons une destinée commune. Mais, si cette destinée doit se réaliser, nous devrons, suite à la victoire d'un «non», envisager nos problèmes dans un contexte le plus équitable et le plus large possible, déterminés à édifier un pays plus riche et plus juste.

● (1500)

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Monsieur l'Orateur, ayant eu à peine le temps, il y a une quinzaine de jours, d'offrir les félicitations d'usage aux orateurs adjoints, à madame le Président, ainsi qu'aux motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône, je voudrais également aujourd'hui remercier de leur visite plusieurs libéraux qui, durant le mois de janvier, sont venus chez moi. Je n'ai pas eu le temps de les remercier. Ils étaient comme des loups, monsieur l'Orateur, il y en avait partout. Quand même je suis revenu ici, et je m'en réjouis. Je voudrais remercier également . . .

M. MacEachen: Comme moi!

M. La Salle: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances n'est pas venu chez moi, mais je l'invite à venir n'importe quand.

Je voudrais remercier mes électeurs qui, pour la cinquième fois, m'ont fait confiance et j'essaierai du mieux possible de voir aux intérêts de ma circonscription ainsi qu'à ceux de ma province, qui à mon avis, ne sont pas incompatibles avec ceux de l'ensemble de mon pays. Je voudrais également dire que durant mon court terme comme ministre, j'ai été fort heureux de participer à une décision qui permettra à ma circonscription de bénéficier des avantages du ministère de l'Expansion économique régionale pour les quatre prochaines années, et j'ose croire que, compte tenu du taux de chômage qui est aussi mauvais chez nous qu'ailleurs, par cette mesure nous aurons la possibilité d'avoir certaines nouvelles industries qui pourraient diminuer ce taux de chômage qui est un fléau chez nous comme ailleurs.

Je voudrais également féliciter tous mes collègues élus et non élus de la franchise qu'ils ont eue en présentant les propositions qui étaient contenues dans notre budget et le courage qu'ils ont manifesté par leur solidarité vis-à-vis de ces mesures absolument essentielles. Bien sûr les Canadiens ont décidé que ces mesures étaient sévères, les Canadiens s'en rendront compte à court et à moyen terme. Déjà on s'est rendu compte par les propositions du ministre des Finances qu'on n'avait pas inventé grand-chose de l'autre côté puisqu'une partie de nos mesures ont déjà été proposées. Mais les plus intéressantes, que ce soit au niveau des intérêts hypothécaires, le crédit d'impôt par rapport à l'augmentation du pétrole qui viendra, monsieur le président, vous en êtes convaincu comme moi probablement, on n'a pas encore passé à l'action de ce côté . . . Je pense que mes collègues méritent de chaleureuses félicitations pour avoir permis, dans tous les cas, aux Canadiens de regarder la situation économique bien en face et, évidemment, nous aurons, je l'espère, à court terme, l'occasion de poser de nouveau la question aux Canadiens.

J'aimerais également reconnaître que, compte tenu de mon faible caucus du côté de l'opposition, ma tâche sera importante et lourde, mais j'essaierai de m'en acquitter avec les meilleurs succès possibles. Je tiens à dire aux Québécois comme aux gens de ma circonscription que je ne ménagerai rien pour soulever les questions qui s'imposent en tant que représentant du Québec dans le contexte de membre de l'opposition. Avec le discours actuel du trône, nous voici, monsieur l'Orateur, encore une fois avec la traditionnelle farce frauduleuse que depuis 1968 nous sert le cabinet de l'actuel premier ministre.

Nous entendons encore une fois l'éternelle ritournelle des jours meilleurs à venir et la négation pratique des ruines que ce gouvernement d'incapables ne cesse depuis 12 ans d'accumuler autour de lui.

Nous en sommes aux usuelles rengaines sur l'immensité de nos richesses naturelles, sur la nécessité de la fraternité et du partage. On nous projette encore une fois dans le ciel de vagues châteaux en Espagne pendant que, le ventre creux et privés d'emploi, des milliers de Canadiens attendent que cesse ce verbiage et que le gouvernement se mette résolument au travail.

C'est une piètre consolation pour des milliers de propriétaires qui doivent renouveler leur hypothèque ces semaines-ci que de savoir que le gouvernement s'apitoie sur leur sort et trouve que les taux d'intérêt ont grimpé à un niveau inacceptable. C'est le qualificatif je pense que l'on retrouve dans le discours du trône. Quant aux solutions pratiques pour leur venir en aide, on en est encore à les attendre, et, s'il faut en croire la rumeur, l'aide qui sera accordée sera limitée à des cas très rares et sera remarquable par la mesquinerie des solutions apportées. Quel contraste avec la générosité du projet que le gouvernement progressiste conservateur avait proposé et que le sectarisme des libéraux et des néo-démocrates a empêché de réaliser!

En d'autres termes, il est vrai, on nous ressasse le couplet de la société juste pendant que les injustices sociales s'accumulent, que les sources d'emploi se raréfient et que la valeur d'achat du dollar canadien ne cesse de s'amenuiser. Du même souffle, monsieur l'Orateur, le gouvernement demande aux Canadiens de vivre selon leurs moyens et élabore des projets qui auront en fait pour conséquence d'augmenter les dépenses de l'État et d'étendre son empire bureaucratique. Il fait la sourde oreille aux doléances et aux critiques du vérificateur général, et se refuse à l'évidence, à savoir que la Fonction publique est indûment gonflée et qu'il importe sans délai d'en réduire la taille. Le gouvernement se préoccupe à bon droit du sort des personnes âgées dont les revenus sont constamment érodés par l'inflation, mais il se refuse à prendre des mesures efficaces pour mettre fin à ce fléau dont les conséquences sociales et économiques sont en train de semer partout la ruine et la révolte.

Ayant gagné les élections grâce à une supercherie, je dois le dire, monsieur l'Orateur, en faisant croire aux Canadiens qu'il sera capable d'éviter une hausse du prix de l'énergie, le gouvernement se prépare des jours difficiles s'il croit pouvoir à la fois dépouiller les provinces productrices d'une juste rémunération pour leur pétrole et leur gaz naturel, et maintenir un système de subventions qui est en train de ruiner le Trésor public. Au lieu de reconnaître le caractère provisoire d'une assistance aux consommateurs de l'Est et de laisser progressivement le prix du pétrole se rapprocher de celui des États-Unis, sinon du niveau international, le gouvernement continue de leurrer les Canadiens sur la précarité de notre situation énergétique. Les milliards qu'il consacre à maintenir artificiellement les prix à un bas niveau seraient mieux employés à exploiter les nouvelles sources d'énergie et à convaincre les Canadiens d'économiser des ressources pétrolières et gazières en train de s'épuiser rapidement.

Je ne voudrais pas, monsieur l'Orateur, à ce moment-ci de la session, m'éterniser sur le texte d'un discours aussi vague que vide. J'aurai l'occasion lors de la présentation des projets de loi et de la discussion sur les prévisions budgétaires de faire valoir mon point de vue et de défendre les intérêts jusqu'ici négligés des électeurs québécois. Mais je m'en voudrais de ne pas m'associer à mon chef pour réclamer la présentation, d'ici quelques semaines, d'un budget en bonne et due forme, et je devrais dire d'ici quelques jours maintenant, afin que les Canadiens sachent quel sort leur réserve leur gouvernement et que le monde des affaires connaisse les sentiers sur lesquels le ministre des Finances (M. MacEachen) entend engager notre économie nationale.

Comme le discours du trône a fait grand état du problème de l'unité nationale, je dois féliciter mon préopinant lequel, à mon avis, a prononcé un magistral discours. Comme le discours du trône fait état du problème de l'unité nationale, on me permettra d'aborder sans délai cette question vitale pour l'avenir même de notre pays. Comme Québécois, monsieur le président, ne soyez pas surpris si vous entendez un autre son de cloche que celui que vous avez entendu jusqu'à maintenant. Je désirerais commenter pendant quelques instants les passages du discours du trône consacrés au problème de l'unité nationale et au danger que constituent, selon le gouvernement, l'émergence des régionalismes et, sur ce point, je suis d'accord avec les ministériels, la montée du séparatisme québécois. Je ne veux suspecter ni la sincérité du premier ministre, ni son profond désir de ramener le Canada dans la voie de l'unité et de la fraternité. Le chef du gouvernement a eu des accents émouvants, l'autre jour, lorsqu'il a parlé de la nécessité, pour tous les Canadiens, de partager leurs richesses et de respecter leurs différences culturelles.

Je m'en voudrais de nier que, sous son gouvernement, la reconnaissance pratique du fait français a fait des progrès considérables, mais je désire lui rappeler également sur ce point que le parti progressiste conservateur et ses leaders lui ont toujours donné un appui indéfectible. Je serais ingrat de ne pas mentionner en particulier l'apport extraordinaire de M. Robert Stanfield au rapprochement entre les Canadiens des deux grandes cultures nationales.

Enfin, je suis heureux de voir que le premier ministre (M. Trudeau) a reconnu la contribution inestimable du leader actuel de l'opposition (M. Clark) à l'unification d'un canadianisme à la fois solide et diversifié. Toutefois, l'éloquence et la bonne volonté ne suffisent pas pour ne pas dire ne suffisent plus. Il faut aussi poser des gestes concrets susceptibles de rapprocher les Canadiens et de consolider leurs sentiments d'appartenance à une partie commune. C'est la tragique erreur du gouvernement actuel d'avoir depuis 1968 constamment et systématiquement refusé de voir dans les régionalismes naissants des éléments dynamiques favorisant ce sentiment d'appartenance dont je viens de parler. L'aveuglement et l'acharnement qu'il a mis à les combattre nous ont conduits à l'impasse actuelle, impasse qui ne se limite pas au Québec. Dans ma province, l'aliénation a atteint un point tel qu'une partie notable de la population est en train de répudier le Canada comme sa patrie et veut limiter sa loyauté au coin de terre qui l'a vu naître.

Le premier ministre ne peut nier que l'indépendantisme québécois n'a cessé de progresser sous son administration ni que son gouvernement a constitué un des ferments les plus virulents de désintégration du pays. Au Québec, la situation a pris des proportions si alarmantes que le chef du gouvernement lui-même sent aujourd'hui le besoin de spéculer sur les conséquences d'un oui majoritaire au référendum mardi prochain. L'homme qui, il n'y a pas si longtemps, monsieur l'Orateur, proclamait que le séparatisme québécois était mort, mesure aujourd'hui toute la gravité du gouffre qui s'est creusé et qu'il a contribué à creuser. Il doit porter la responsabilité d'en avoir aggravé la nocivité. On se rappelle son acharnement à combattre les demandes de réformes constitutionnelles et administratives proférées par l'équipe de Jean Lesage, par le gouvernement Johnson, par l'administration de Robert Bourassa. Personne ne peut nier que c'est à cause de ces frustrations répétées, monsieur l'Orateur, et que c'est à cause du refus de dialoguer du gouvernement libéral que M. René Lévesque a brûlé lui-même les ponts et embrassé la thèse de l'indépendance politique du Québec.

Aujourd'hui encore, la cause du oui recueille presque tous les jours de nouveaux adeptes même parmi les partisans d'un régime fédéral, et au cas où on me demanderait d'en nommer, je ne citerai que M. Jean-Paul L'Allier et M. Drummond, ancien ministre de l'Agriculture du Québec. Il faudra peut-être se demander comment expliquer que ces gens à l'intérieur d'un Cabinet libéral, venant à de multiples reprises faire des réclamations à Ottawa, que l'on pourrait peut-être considérer comme des miettes aujourd'hui, mais devant les refus répétés du gouvernement actuel sur des demandes qui nous paraissaient tout à fait légitimes, ces gens, par rapport à des frustrations répétées, déception par-dessus déception, ont décidé d'œuvrer dans le camp du oui comme des milliers de Québécois, pas parce qu'ils souhaitent une séparation radicale, mais parce qu'ils n'ont pas confiance au gouvernement vis-à-vis de ce renouveau du fédéralisme qui s'impose actuellement, parce que ceux-ci n'ont plus confiance dans la sorte de fédéralisme que représente et préconise le chef du gouvernement actuel! L'intransigeance passée du premier ministre est un bien mauvais argument en faveur d'une présumée ouverture nouvelle de celui-ci à un fédéralisme renouvelé, dont il se gaussait encore au cours de la dernière campagne électorale.

● (1510)

Comment peut-on croire que le gouvernement libéral actuel veut réellement travailler à modifier les rapports de force entre le pouvoir central et les provinces quand il refuse de voir en ces dernières des collaboratrices et des partenaires d'Ottawa et les traite comme des adversaires, sinon comme des ennemis du bien commun? Le discours du trône lui-même profère des menaces à peine voilées, non seulement à l'égard du gouvernement péquiste du Québec, mais à l'égard d'administrations loyales et profondément canadiennes comme celles de Terre-Neuve et de l'Alberta, particulièrement visées dans la déclaration ministérielle.

Au lieu de voir dans la diversité canadienne un élément de dynamisme et de progrès, au lieu de favoriser l'éclosion d'une communauté de communautés dont a si éloquemment parlé le chef de l'opposition, depuis son élection à ce poste, le premier ministre prend tous les moyens pour asservir les provinces, pour les décrire comme des nuisances quand ce n'est pas comme des saboteurs de l'unité canadienne. A ces collectivités dynamiques qui ne demandent qu'à s'affirmer et à devenir des éléments de progrès social et économique, le premier ministre oppose le froid mépris de celui qui croit posséder seul la vérité et détenir seul le secret de l'unité de ce pays. Il n'y a pourtant qu'à regarder autour de nous pour constater combien le chef du gouvernement s'est lamentablement trompé et comment, au lieu de nous unir, il a contribué à nous diviser davantage.

Le premier ministre ne respecte même pas l'esprit ni la loi de la Constitution. Au sujet des ressources naturelles, il confond partage et spoliation; au sujet de la réforme constitutionnelle, il ne fait pas la différence entre le dialogue et le matraquage. On voit où cela nous a conduits, monsieur l'Orateur. Mais la situation continuera de s'aggraver si le chef du gouvernement refuse de se rendre à l'évidence et continue de traiter les provinces comme des colonies et leurs premiers ministres comme des valets du pouvoir central. Comme si son arrogance naturelle ne suffisait pas, le très honorable premier ministre du Canada n'a pas craint de provoquer davantage ceux qu'il devrait considérer comme des partenaires en désignant comme de véritables agents provocateurs à des postes clés de son administration certaines personnes. Je veux parler, monsieur l'Orateur, du ministre de la Justice (M. Chrétien) et du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde). Le deuxième, je pourrais le qualifier d'auteur des histoires du bonhomme sept heures, et le premier, comment expliquer, monsieur l'Orateur, que l'on puisse aller à l'arrogance comme il l'a fait trop souvent durant cette campagne et demander aux Québécois de faire confiance à ses représentants du gouvernement fédéral.

Encore hier, à Shawinigan, lors d'une discussion peut-être plus ou moins sérieuse dans une assemblée, il promettait tout simplement, avec l'arrogance qu'on lui connaît, aux supporteurs du Parti québécois de leur fournir de l'assurance-chômage même dans l'hypothèse d'une victoire du non. Jusqu'où l'arrogance peut-elle être une insulte envers les Québécois? Et pourtant je suis convaincu que les 74 députés du Québec savent parfaitement bien que le Québec ne se contentera pas de mesures d'assistés sociaux, mais c'est le genre de réponses dont le ministre de la Justice se satisfait pour répondre à nos besoins actuels.

Et pour ajouter à la provocation, ce même gouvernement tolère contre les partisans du oui, monsieur l'Orateur, des discours ignominieux comme celui du ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes (M. Ouellet) qui voit l'intrusion des péquistes partout. Si cela était vrai, monsieur l'Orateur, on devrait les féliciter; si cela ne l'était pas, je ne comprends pas qu'un ministre de la Couronne aille dire des choses semblables, ou proférer des insinuations libelleuses comme celles du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^me^ Bégin) à l'égard de M. Biron. Elle a dû retirer ses paroles, mais c'est le genre de discours qu'on a tenus. Je voudrais, toutefois, rendre hommage au ministre d'État (Petites entreprises) et député de la circonscription de

Charlevoix (M. Lapointe) qui lui, à mon avis, a prononcé un discours très au point et a fait des remarques intelligentes et intéressantes pour l'ensemble du Québec.

Au lieu de voir dans les régionalismes et l'attachement des Canadiens à leur petit patelin des obstacles à l'unité du pays, le très honorable premier ministre devrait les considérer comme des atouts précieux dans la formation d'un canadianisme fort et diversifié, comme le ciment indispensable à l'édification d'une patrie commune. Au lieu de jeter le discrédit sur les propos du chef de l'opposition officielle, il devrait au contraire s'en inspirer. Il devrait les vivre véritablement. Cela contribuerait davantage à réduire les tensions qu'attisent tous ses appels à une forme de fédéralisme centralisateur qui est la négation même de la cause qu'il prétend servir et qui n'a créé jusqu'ici que suspicions, divisions et aliénations.

Il est bien beau pour le très honorable premier ministre de discuter savamment du dilemme dans lequel, par sa question, s'est enfermé le gouvernement Lévesque. Il est bien beau d'opposer à l'avance une fin de non-recevoir à toute discussion dans l'éventualité où le oui l'emporterait le 20 mai prochain. Il est bien beau également de savourer les applaudissements devant la logique dont il a fait preuve en qualifiant la monstrueuse duplicité dont s'est rendu coupable le gouvernement Lévesque, mais il n'en restera pas moins que si le oui l'emporte, et le très honorable premier ministre l'a déjà admis publiquement, il faudra discuter avec les autorités québécoises ne serait-ce que pour éviter que l'impasse politique ne débouche sur la violence verbale et même physique.

Quoi qu'en pense le très honorable premier ministre, il ne suffira pas de dire non ou oui et de mettre les rieurs de son côté, monsieur l'Orateur, il lui faudra non seulement jouer serré, mais s'élever à la hauteur de la grande politique pour empêcher l'irréparable. Je ne m'illusionne pas pour autant sur les intentions réelles du gouvernement actuel relativement à la réforme constitutionnelle. En effet, il y a eu 15 jours vendredi, le très honorable premier ministre refusait encore une fois de laisser voir ses vraies couleurs. Le discours du trône fait grand état du référendum québécois. Il affirme qu'un non en réponse du plaidoyer de M. Lévesque serait interprété par le gouvernement comme un oui en faveur d'un fédéralisme renouvelé. Cependant, la déclaration ministérielle est extrêmement avare de détails sur l'orientation que le gouvernement entend donner à sa politique constitutionnelle.

En fait, si l'on tient compte du passé et des sourdes menaces contenues dans le discours du trône, il y a tout lieu de croire que le chef du gouvernement n'est pas du tout intéressé à réformer la Constitution en faveur d'une plus large décentralisation des pouvoirs et d'une plus intense participation des provinces à l'élaboration et l'application des politiques nationales. Il est extrêmement étrange que le gouvernement après avoir dépensé des millions de dollars pour financer les travaux de la Commission Pepin-Robarts n'ait même pas eu un traître mot d'éloges pour le travail accompli par une équipe dont il avait lui-même trié les membres sur le volet. Même silence méprisant à l'égard du *Livre beige* de la Fédération libérale du Québec, bien au contraire, le premier ministre et ses collègues ne cachent pas leur hostilité à l'égard des réformes proposées par l'un ou l'autre document.

Afin de s'assurer que le député d'Ottawa-Carleton (M. Pepin) ne lui causera plus d'embarras en le dénonçant comme responsable du malaise, le premier ministre lui a tout simplement imposé un bâillon en le nommant ministre des Transports. Voilà toute la raison de l'étonnant silence de l'ancien coprésident de la commission sur l'unité nationale dans ce débat déclenché par le référendum du Québec. Le ministre a tout simplement décidé de cacher son rapport dans ses goussets et de se mettre à la remorque d'une équipe ministérielle vouée au *statu quo*.

Voilà pourquoi je suis extrêmement sceptique sur la volonté de réforme exprimée par le premier ministre, monsieur l'Orateur. Je suis convaincu que ce n'est pas de lui que l'on doit attendre les changements constitutionnels susceptibles de ramener l'harmonie et l'équilibre entre les diverses parties du pays. Cela ne m'empêchera pas de voter non au référendum, monsieur l'Orateur, mais ce ne sera pas parce que j'aurai cédé au chant des sirènes avec lequel on essaie d'endormir l'opinion publique. Mais si je vote non le 20 mai, ce sera que j'ai foi au Canada et que je considère le régime fédéral comme le plus apte à permettre à chaque Québécois de se réaliser de façon plus complète et plus dynamique qu'en se repliant sur lui-même et en rabâchant ses griefs, si légitimes fussent-ils.

Quand je voterai non le 20 mai, ce ne sera certes pas pour appuyer la sorte de fédéralisme que préconise et pratique le gouvernement actuel. Ce sera en dépit de ce fédéralisme, monsieur l'Orateur, ce sera parce que je sais qu'un jour ce régime néfaste passera et que nous pourrons alors, entre Canadiens, recommencer à édifier notre pays dans le respect des loyautés locales et grâce au *partnership* que préconise mon parti entre les administrations provinciales et le pouvoir fédéral.

Avant de voter non, je veux rappeler au premier ministre que je n'ai aucune confiance dans sa capacité à unifier ce pays, que je n'ai aucune confiance dans les subtilités juridiques dont il use pour tenter de justifier sa mainmise sur les ressources et les juridictions des provinces. Je refuse de croire que l'homme qui a causé autant de divisions autour de lui soit maintenant capable de réaliser l'unité autour de politiques acceptables à tous. Je refuse de confier la reconstruction de ce pays à cet entrepreneur en démolition. Je lance quand même, monsieur l'Orateur, un appel ultime à M. Lévesque pour qu'il mette son immense talent, et je reconnais autant de talent à M. Ryan également, à construire avec nos compatriotes des autres provinces une fédération qui soit à la mesure des rêves d'égalité et de fraternité du peuple du Québec.

L'occasion nous est fournie, monsieur l'Orateur, durant cette période référendaire d'en étudier les conséquences et le sens véritable. C'est une étape fondamentale que nous devrons franchir autant pour la survie du Canada que pour l'épanouissement du Québec. Il restera sûrement des cicatrices évidentes de cette consultation populaire. Étant donné les circonstances, nous nous devons de prendre position. Le parti progressiste conservateur s'est engagé auprès du Comité du non à défendre les intérêts de ce pays et à lutter contre sa division.

● (1520)

J'ouvre ici une parenthèse afin de dire qu'il importe de distinguer entre des désaccords sur l'orientation des politiques du gouvernement fédéral, sur la mise en pratique du principe du fédéralisme au Canada et le consentement par tous les partis politiques siégeant au Parlement canadien au fédéralisme comme base du système de gouvernement au Canada. C'est dans cette optique que nous nous rallions dans ce débat. Les partis politiques canadiens et québécois se livrent quotidiennement à des affrontements à propos des mesures à prendre ou à instaurer, mais tous sont d'accord pour prôner et protéger une entité géographique collective, le Canada, ayant le fédéralisme comme fondation et qui peut prendre des tournures ou des attitudes différentes selon les formations politiques. C'est dans cette optique que se range notre démarche, monsieur l'Orateur.

Nous présumons que le fédéralisme est une forme de gouvernement qui peut concéder aux Québécois, tout en surveillant, là où ils sont majoritaires, leur avenir culturel, et leur permettre de prendre part avec les autres Canadiens au progrès du pays, de ses institutions politiques garantissant nos libertés fondamentales et de ses ressources naturelles assurant notre développement économique. Nous sommes tous pour l'avancement du Québec. La mésentente porte sur la manière de procéder. Certains estiment qu'une seule source de pouvoir est préférable; d'autres, dont nous sommes, cherchent à répartir les risques et les avantages. Les responsabilités constitutionnelles, législatives et administratives doivent, selon nous, être gérées par un système d'administration publique partagé entre deux assemblées démocratiquement élues. Nous croyons que nos libertés fondamentales seront mieux préservées de cette façon. En un mot, une nouvelle évaluation sur le partage des pouvoirs s'impose, et cela est urgent, monsieur le président.

Le fédéralisme n'a pas que des défauts, je dois le reconnaître, il a aussi des qualités. Le premier de ses avantages, c'est peut-être celui de nous obliger continuellement à vivre le fruit d'un compromis. Partager à plusieurs, c'est se forcer à tenir compte des points de vues des autres, c'est nous inviter à mieux motiver le nôtre, et c'est peut-être cela qui nous garantit un développement plus équilibré. Ce serait là une qualité à retenir. Voilà un des aspects du fédéralisme à ne pas omettre. Ce débat nous fournira l'occasion de démontrer et de déployer d'autres facettes de notre système gouvernemental. La période référendaire devrait être pour chacun des camps beaucoup plus l'occasion de mettre en valeur les vertus de son opinion que de détruire systématiquement celle de l'autre. Profitons des jours qui viennent pour effectuer un examen sérieux et mûri de nos options. Je dois reconnaître que ce sera difficile. L'état de la discussion a tendance à s'envenimer. En conséquence, il faut que chacun de nous garde son sang-froid.

Si le parti progressiste conservateur s'est rallié aux forces fédéralistes du Québec malgré ses désaccords avec l'administration canadienne actuelle, c'est parce qu'il a foi en l'avenir du Canada. Nous comprenons bien la frustration de nombreux québécois et nous l'approuvons en grande partie. La majorité des provinces et de leur administration souhaitent une réforme en profondeur de la Constitution. Si l'on se réfère à l'histoire du Canada français et de ses relations avec nos concitoyens du Canada, on remarque que la justice et la reconnaissance des intérêts de l'autre n'ont pas toujours été respectés. Les revendications légitimes qui n'ont pas été honorées sont un point à soulever dans le débat. Toutefois, cette frustration ne justifie pas l'intention d'abandonner notre copropriété du sol canadien au moment où l'assentiment se fait sur la nécessité de procéder à des réformes importantes.

Nous devons admettre que «revendications» n'est pas toujours synonyme de «confrontations». Il ne faut pas craindre de façonner par le débat des leviers pour l'avenir. C'est ainsi que nous rendrons service au Canada. Reconnaissons aux francophones de ce pays une conscience nationale et assurons, par la réforme à venir, les moyens nécessaires à leur plein épanouissement. Ayons confiance en l'avenir du Canada qui autorise, de par sa constitution par ailleurs si critiquée, la tenue d'un débat de fond sur son existence. En votant «non» à la question référendaire, je demeure, je l'avoue, un provincialiste dans l'âme, qui croit à un fédéralisme beaucoup plus souple que celui qu'on a inventé jusqu'à aujourd'hui. Et en me rangeant au camp des fédéralistes, je m'empresse de souligner que je n'endosse pas, mais pas du tout, la position du *statu quo*. Je pense et j'espère, monsieur l'Orateur, que, dans l'hypothèse d'un non que les Québécois pourront donner mardi prochain, les fédéralistes qui sont ici ne prendront pas cette réponse comme une approbation du système actuel. J'ose le croire. Et c'est pour cette raison, monsieur l'Orateur, que plusieurs Québécois hésitent à répondre à l'invitation que font ici les députés fédéraux, parce que ces 12 dernières années nous obligent à entretenir des réserves profondes sur l'honnêteté de ce gouvernement, parce que durant ces 12 dernières années on aurait pu éviter cette situation dans laquelle on se retrouve actuellement.

Et des milliers de Québécois penseront, comme pense l'ancien collègue du premier ministre actuel, l'ambassadeur à Paris, qui déclare que des milliers de Québécois voteront oui parce qu'ils veulent forcer ce gouvernement à un déblocage qui n'est pas venu assez tôt. C'est pour cette raison que, contrairement aux collègues qui ont donné un chèque en blanc à leur premier ministre et qui, en écartant du revers de la main une proposition faite par le gouvernement du Québec, n'ont pas été capables ou n'ont pas eu le courage de faire des propositions sur ce que serait ce fédéralisme renouvelé. Nous nous inquiétons de ce côté-ci de cette Chambre parce que nous avons vécu le refus de ce gouvernement de s'asseoir à une table sérieusement pour proposer aux provinces les modifications qui s'imposent et pas seulement pour le Québec.

Je me réjouis de voir que de temps à autre mes collègues d'une autre province font preuve de leur intérêt à l'égard de leur province parce qu'à titre de représentant d'une province, je pense que mon premier devoir à la Chambre consiste à veiller aux intérêts de ma province qui, et je le répète, ne sont pas incompatibles avec l'ensemble des intérêts nationaux. Même ces omissions ou ce refus durant tant d'années font—et je termine monsieur l'Orateur—qu'aujourd'hui nous sommes dans une situation où le Québec se pose une question fondamentale sur son avenir. Et les grands responsables ne sont pas à Québec, les grands responsables sont ici, parce qu'ils n'ont pas eu le courage peut-être ou simplement le respect d'une population qui ne demande pas mieux que de composer avec l'ensemble du pays, mais dans le respect.

● (1530)

[*Traduction*]

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois qu'un ministre qui cumule ces deux portefeuilles—celui de la science et de la technologie et celui de l'environnement—s'adresse à la Chambre. Cette combinaison, que certains trouvent curieuse—reflète en fait, à mon avis, une logique qui n'est pas sans valeur. Les domaines de responsabilité de ces deux ministères sont fondamentalement liés à l'élaboration à long terme d'une stratégie pour le développement économique de notre pays. Au lieu d'être contradictoires, ils sont complémentaires.

Évidemment, je n'aurai pas le temps cet après-midi de traiter tous les aspects importants de ces deux ministères, mais la Chambre aimerait, j'imagine, que je lui donne une idée des mesures que nous entendons prendre dans divers domaines essentiels et que j'explique comment le gouvernement et moi-même avons l'intention d'assumer ces responsabilités.

Vous savez sans doute, que dans le discours du trône, le gouvernement a réaffirmé son intention de faire passer le plus rapidement possible à 1.5 p. 100 du produit national brut le pourcentage des crédits consacrés à la recherche et au développement. A mon avis, nous pouvons y arriver d'ici le milieu des années 80. J'avoue que je ne vois aucun conflit entre cet objectif et celui du 2.5 p. 100 d'ici la fin de la décennie qu'ont mentionné si souvent les députés d'en face. Ces deux chiffres vont tous deux dans le même sens.

Le gouvernement conservateur précédent s'était engagé à hausser d'environ 155 millions de dollars les crédits fédéraux investis dans ce secteur pour nous mettre sur la bonne voie. J'estime que cela n'est pas suffisant si nous voulons progresser aussi rapidement que possible vers la réalisation de cet objectif souhaitable. Il nous faudra, à mon avis, investir tout près de 185 millions de dollars de plus pour y arriver. Je suis convaincu que le gouvernement trouvera les ressources nécessaires pour nous aider dans ces efforts.

Ce chiffre de 1.5 p. 100 du PNB, aussi utile qu'il soit comme point de repère servant à mesurer nos progrès à cet égard, n'est pas un but en soi. C'est plutôt un moyen représentant les ressources qu'il faut consacrer à une politique équilibrée de recherche et de développement. Le choix de ce chiffre de 1.5 p. 100 masque une foule de décisions et de questions difficiles qu'il faudra régler pour mettre au point une politique globale et cohérente—par exemple la question de savoir quelle proportion de nos efforts devraient être consacrés à la recherche fondamentale ou à la recherche appliquée, la question de savoir à quel point nos diverses institutions gouvernementales, industrielles et universitaires devraient se spécialiser dans leur domaine de travail, la question de déterminer dans quel secteur il faudrait concentrer nos recherches pour répondre aux besoins d'ensemble de notre économie, et la question de la création d'un réseau de diffusion de l'information, afin de s'assurer que les résultats de la recherche sont transmis mieux que par le passé à ceux qui peuvent en tirer profit.

Bien qu'il nous reste encore à définir avec précision ces objectifs et ces décisions si nous voulons mettre en œuvre la politique globale et claire dont nous avons besoin—une politique qu'il nous faudra élaborer en étroite collaboration avec le secteur privé, les universités et les milieux scientifiques—nous avons en tous cas dans l'immédiat deux priorités bien nettes. Si nous voulons atteindre notre objectif de 1.5 p. 100, il nous faudra former aussi rapidement que possible le personnel hautement compétent qui nous donnera les chercheurs et les experts nécessaires pour atteindre cet objectif. Deuxièmement, il faut de toute urgence renouveler les laboratoires et l'équipement scientifique.

Ces priorités seront réalisées dans une grande mesure grâce aux subventions des conseils fédéraux intéressés, soit le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, le Conseil de recherches médicales, et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, qui constituent les principales sources de financement pour la recherche universitaire et la formation des chercheurs. Ces conseils ont élaboré des plans quinquennaux et ont établi des projections concernant les bourses d'études supérieures et les subventions de formation nécessaire pour répondre aux besoins de main-d'œuvre découlant de l'objectif de 1.5 p. 100. D'après le modèle de main-d'œuvre utilisé par le ministère des Sciences et de la Technologie, il faudra former 30,000 personnes pour atteindre l'objectif prévu pour le milieu des années 80.

J'ai annoncé dernièrement—et je le répète aujourd'hui—que le gouvernement avait confirmé qu'il allait porter le budget du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie à un total de 162.6 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 41.8 millions ou 35 p. 100 par rapport à l'année dernière. Le Conseil consacrera une grosse partie de cette augmentation à de nouveaux programmes de formation destinés à attirer nos meilleurs éléments dans la recherche postuniversitaire. Ces nouvelles subventions seront offertes tant aux universités qu'à l'industrie si bien qu'elles favoriseront également l'absorption par le secteur privé de nouvelles techniques et de personnes très spécialisées.

Cet argent permettra aussi de contribuer à réaliser d'autres objectifs importants comme la constitution d'une base pour la compétence en matière de recherche, le remplacement du matériel désuet qui, je l'ai dit tout à l'heure, est prioritaire, ainsi que l'expansion des programmes de recherche stratégiques du Conseil qui ont une portée nationale. Le Conseil a déterminé cinq domaines où la recherche permettra d'améliorer notre bien-être économique en augmentant nos connaissances ou notre compréhension des problèmes ou encore en débouchant sur de réelles innovations technologiques. Ce sont les domaines de l'énergie, des océans, de l'alimentation et de l'agriculture, des communications et de la toxicologie. Le Conseil a réussi à s'attacher les services d'un bon nombre des plus brillants scientifiques et ingénieurs du Canada dans ces secteurs particulièrement vitaux.

De prime abord, mes responsabilités au ministère de l'Environnement semblent être d'un ordre assez différent. La plupart des gens estiment, je crois, que la principale fonction du ministre de l'Environnement est de surveiller les industries, de découvrir les responsables d'actes de pollution et de les contraindre à y mettre fin. La plupart des gens croient, je pense, que le ministère de l'Environnement joue essentiellement le rôle de protecteur du milieu. C'est effectivement un secteur très important de nos activités, mais, dans l'ensemble, nos objectifs sont beaucoup plus vastes. Notre but essentiel est en fait de découvrir les moyens de tirer le meilleur parti à long terme des ressources renouvelables du Canada et cela, au

profit de notre population, afin de les exploiter de manière à assurer le progrès de notre société et la prospérité de notre économie tout en préservant notre environnement dont ces ressources dépendent en dernier ressort.

Depuis deux ans le public se préoccupe surtout de la protection du milieu, et il y a lieu, à mon sens, de préciser et de renforcer le rôle du gouvernement fédéral dans ce domaine.

Le gouvernement fédéral s'emploie actuellement à élaborer une nouvelle politique en matière de protection du milieu qui devra se traduire par de nouvelles mesures législatives. Entre autres, celles-ci nous protégeront et protégeront notre milieu contre les dangers que présentent les produits chimiques toxiques. La politique et les mesures législatives que j'espère présenter à la Chambre d'ici 18 mois considèrent l'environnement comme un tout et non pas comme une collection d'éléments disparates. Elles visent à augmenter l'efficacité du service de protection de l'environnement qui est chargé de veiller à ce que les activités du gouvernement fédéral en matière de protection du milieu répondent à des objectifs nationaux. Il faut par ailleurs faire appel aux compétences de tous les paliers de gouvernement pour s'attaquer aux graves problèmes de l'environnement. La politique et les mesures législatives nouvelles préciseront les compétences des gouvernements fédéral et provinciaux. Il existe certaines fonctions qu'il est, de toute évidence, plus efficace de confier à l'administration fédérale; c'est le cas du contrôle des produits chimiques toxiques.

Il y a peut-être trois problèmes très urgents que j'aimerais aborder au sujet de la protection de l'environnement. Tout d'abord, la question des produits chimiques toxiques dont je viens de parler. A l'occasion de la réunion du conseil des ministres de l'environnement et des ressources qui a eu lieu à la fin de la semaine dernière à Halifax, les représentants de tous les gouvernements provinciaux ont convenu de la nécessité de contrôler beaucoup plus sévèrement qu'à l'heure actuelle le transport des déchets dangereux. Nous pensons tous, au niveau fédéral comme au niveau provincial, qu'il faut établir un système plus efficace de contrôle des documents d'expédition permettant de suivre le mouvement de tous ces déchets de leur point d'origine jusqu'à leur destination finale. Nous avons l'intention d'adopter l'orientation que les provinces désireront prendre dans le domaine du contrôle des documents d'expédition. J'espère—et j'ai actuellement des entretiens dans ce sens—que nous pourrons atteindre ces objectifs en apportant des amendements au projet de loi sur le transport des marchandises dangereuses, qui en est actuellement à l'étape de l'étude en comité.

La détermination de la toxicité des produits chimiques et l'étude de leurs répercussions possibles, au fur et à mesure de leur mise au point, constituent un deuxième domaine qui revêt une grande importance. Des centaines de produits sont mis au point tous les ans dans le monde. Or, on fait peu d'effort pour établir des normes expérimentales et pour savoir quelles sont les effets possibles de ces produits. Le Canada, par l'intermédiaire de mon sous-ministre qui est aussi président d'un comité spécial de l'OCDE chargé de cette question, se bat pour qu'on crée un système international d'essais et qu'on établisse une fiche signalétique normalisée pour tous les nouveaux produits, ce qui permettrait de bien comprendre les répercussions que leur utilisation pourrait entraîner.

● (1540)

La troisième question importante dont j'ai déjà parlé à la Chambre est celle de la pluie acide. Les députés se souviendront peut-être que j'ai dit à la Chambre que nous recommandons instamment aux États-Unis d'agir aussi rapidement que possible en vue de conclure un accord international régissant le contrôle des dégagements d'anhydride sulfureux et des composés d'azote qui constituent actuellement une menace extrêmement grave pour nos deux pays, les États-Unis et le Canada. Les Canadiens ne peuvent résoudre ce problème seuls. Nous devons agir en collaboration avec nos voisins du Sud. Toutefois, il est également dans leur intérêt de résoudre ce problème.

On m'a très souvent demandé ce que cela coûtera. Eh bien, cela coûtera extrêmement cher. En ce qui concerne le Canada, le prix sera d'environ 400 millions par année jusqu'à la fin du siècle, et les États-Unis devront dépenser de huit à dix fois plus. Par contre, si nous ne nous attaquons pas au problème des pluies acides, cela nous coûtera énormément plus cher. Il est difficile de donner des chiffres, mais nous savons déjà que le prix se chiffrerait non pas en centaines de millions de dollars, mais bien en milliards de dollars chaque année. Des études faites aux États-Unis ont démontré, par exemple, que la simple détérioration des bâtiments attribuable aux pluies acides coûte environ 4 milliards par année.

Au Canada, nous avons à craindre les effets des pluies acides notamment sur le tourisme, la pêche et les forêts, ainsi que les dangers qu'elles représentent pour la vie. L'affaire est des plus graves et nous devons insister auprès des États-Unis non seulement pour conclure une entente internationale, mais aussi pour qu'ils appliquent aussi strictement que nous les règlements actuels afin de réduire le plus possible le dégagement dans l'atmosphère de ces dangereux contaminants.

J'ai dit plus tôt que nous ne nous occupons pas seulement de protéger l'environnement, quoique cette fonction soit très importante, comme je viens de le démontrer, mais le ministère de l'Environnement aide aussi à doter le Canada d'une stratégie économique qui, à long terme, exploite comme il convient, avec prudence et sagesse, nos ressources naturelles et renouvelables. La stratégie économique des années 80 doit de plus en plus tenir compte du fait que les ressources sont notre atout économique. Nous devons préserver et développer cet avantage par une gestion intelligente des ressources, par l'agriculture et la regénération et non simplement par l'exploitation de nos mines et de nos forêts, par la préservation de nos meilleures terres agricoles et de nos forêts, par la sage utilisation de nos eaux, par la protection et la régie avisée de la faune migratoire. Nous appelons depuis longtemps «conservation» une utilisation judicieuse des ressources, et ce doit être sur quoi se fonde notre approche de ces responsabilités ministérielles.

L'exemple le plus significatif du recours à cette approche se situe dans l'industrie forestière qui est d'une importance extraordinaire pour le Canada. J'ai annoncé récemment l'intention du gouvernement de reconduire et d'étendre la politique forestière dont mes deux prédécesseurs avaient tracé les grandes lignes. Nous pensons que nous pouvons arriver à doubler la production de nos forêts d'ici la fin du siècle, si nous appliquons de sages mesures de conservation, et nous entendons faire en sorte, de concert avec les provinces, pour que le reboisement et le renouvellement de nos ressources forestières

s'effectuent d'une façon beaucoup plus satisfaisante et continue qu'à l'heure actuelle.

Toutes les politiques que j'ai décrites doivent servir à bâtir le Canada, à renforcer notre économie, mais elles pourraient rester vaines, si au lieu de continuer à édifier notre pays comme nous le faisons depuis 110 ans, nous laissions les dissensions, les différends entre les provinces et le gouvernement fédéral et le conflit entre nos deux principaux groupes linguistiques détruire le fruit de nos efforts.

Pendant les dernières minutes qui me restent, je voudrais dire un mot de la crise actuelle de notre pays, qui est symbolisée par le vote qui aura lieu le 20 mai au sujet du référendum québécois. Il ne fait aucun doute que notre pays vit des temps éprouvants. Mais il y a peut-être un avantage à cela car l'âme et le caractère d'un pays en sortent habituellement trempés. L'avantage du référendum, c'est qu'il peut sans doute cristalliser les préoccupations des Canadiens, francophones et anglophones, et les amener à définir une fois pour toutes le genre de Canada dans lequel ils veulent vivre et à supputer ses chances de survie.

Je pense que nous devons affronter ces questions et les régler rapidement. Le reste du monde n'arrêtera pas de tourner en attendant que nous ayons réaménagé notre constitution, et le Canada ne peut se permettre d'être obnubilé par ces questions au point de négliger ses besoins économiques et sociaux à long terme.

En tant que pays, nous ne pouvons continuer, selon moi, à être obsédés par nos arrangements constitutionnels comme nous le sommes depuis dix-sept ans. Dix-sept autres années comme celles que nous venons de vivre suffiraient à tuer le pays.

Je pense que le moment est venu de prendre une décision. Je pense que notre constitution a besoin de changements et que ces changements viendront. Ils ne se borneront pas à accorder davantage de pouvoirs aux gouvernements provinciaux, ils renforceront aussi les responsabilités du gouvernement fédéral dans nombre de domaines. Toutefois, quels que soient ces changements, les qualités et les caractéristiques fondamentales du pays ne s'en trouveront pas modifiées. Il est peut-être temps de dire aux Canadiens qu'ils devraient se satisfaire de ce qu'ils ont, c'est-à-dire d'un pays dont les possibilités n'ont pas d'égales parmi les autres pays au XX^{e} siècle.

Ces perspectives prometteuses nous donnent la chance non seulement de préserver notre héritage ou de nous attacher à notre histoire, aussi riche et solide qu'elle puisse être, mais aussi la chance de bâtir, non pas comme dans la plupart des pays simplement pour conserver un héritage, mais de bâtir une société nouvelle et une manière nouvelle de vivre ensemble.

Le résultat du référendum ne résoudra pas en soi ces problèmes. Il marquera la fin d'une étape. La prochaine fera intervenir, beaucoup plus, je pense, que lors de la première, l'opinion et des anglophones et des francophones de l'extérieur tout autant que de l'intérieur du Québec.

Quelle que soit l'issue du référendum, nous devons faire savoir aux francophones du Québec que nous croyons passionnément en notre pays; nous croyons en notre pays avec le Québec et avec la contribution des Québécois à son évolution. Nous y croyons pour des raisons intéressées, parce que cela enrichit davantage la diversité de notre société. Nous y croyons également parce que nous estimons qu'il est dans l'intérêt des Québécois de vivre dans une société de 23 millions de personnes qui se soucie de protéger leur langue et leur culture, non seulement pour assurer leur survivance mais pour qu'elles puissent croître et s'épanouir dans notre pays. Les intérêts des Québécois, leur langue et leur culture sont mieux protégés dans ce genre de Canada qu'ils ne le seront dans un État francophone du Québec de cinq millions et demi d'habitants isolés dans l'océan des 250 millions d'anglophones de notre continent.

[*Français*]

Monsieur l'Orateur, si je puis transmettre un message à mes concitoyens québécois et francophones, j'aimerais leur dire que nous croyons passionnément dans ce pays et que nous voulons bâtir un pays avec eux. Il y a des racines historiques très importantes dans ce pays, on le reconnaît. Mais c'est l'avenir qui est vraiment attirant, ce que nous pouvons faire ensemble si nous le voulons, parce qu'il y a dans le Canada plus d'occasions que dans n'importe quel autre pays du monde.

Alors nous, nous voulons avoir le Québec et les francophones au sein de notre Confédération pour rendre notre société plus riche et plus diverse. Mais nous croyons aussi qu'il y va de l'intérêt des francophones du Québec de faire partie de ce grand pays de 23 millions de personnes, pays qui est prêt à accepter comme premier objectif, pas simplement la survivance du français, de la culture française au Canada mais l'épanouissement de la culture et de la langue françaises dans notre pays. Voilà notre message. Ce n'est pas simplement pour nous que nous voulons continuer cette grande aventure qui a commencée depuis déjà deux siècles, c'est aussi pour les Québécois afin de mieux protéger leurs intérêts dans une société comme le Canada, grand, fort, c'est une meilleure protection que d'être isolé dans une petite île de cinq millions et demi d'individus, entourée par une mer anglophone de 250 millions de personnes. Les racines historiques, le passé, c'est quelque chose d'une grande importance, mais ce qui est important pour le Canada, c'est l'avenir que nous pouvons bâtir ensemble. L'avenir, c'est le Canada.

● (1550)

[*Traduction*]

M. Peter Ittinuar (Nunatsiaq): Monsieur l'Orateur, au nom des Canadiens du Nord, je suis heureux de pouvoir prendre la parole pendant le débat sur l'Adresse. Il est difficile d'approuver ou de critiquer ce que l'on dit à propos du Nord dans le discours du trône, puisqu'il n'en est pratiquement pas question. La seule allusion à la région canadienne de l'Arctique concerne l'exploration et la mise en valeur des régions encore inexploitées. Que ceux qui habitent là-bas se le tiennent pour dit!

J'aborde cette question parce que c'est un problème permanent avec lequel les habitants du Nord ont appris à vivre. Les medias nationaux ne s'intéressent que très peu aux affaires du Nord, si bien que les Canadiens du Sud n'ont presque jamais l'occasion de connaître et de comprendre une grande partie de leur pays. On prend bien soin dans le discours du trône de s'adresser tour à tour aux Québécois, au Canada de l'Ouest, aux provinces de l'Atlantique et au cœur industriel du pays, l'Ontario. Nous avons beaucoup d'estime pour ces régions, mais le gouvernement fédéral est la seule institution qui, en fait, a le dernier mot dans les affaires du Nord.

Le gouvernement fédéral est un employeur important dans le Nord et il a la main haute sur les gisements de combustibles minéraux et fossiles, donc sur la nature et la rapidité du développement de cette région. Le gouvernement fédéral doit jouer le rôle de fiduciaire à l'égard des autochtones du Nord par le biais de l'administration du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Pourtant, il n'est pas question du Nord dans le discours du trône. Aucune province canadienne n'est aussi soumise à la tutelle fédérale que le Yukon et surtout que les Territoires du Nord-Ouest et pourtant, aucune province n'est oubliée autant que les Territoires.

L'explication réside peut-être dans le fait que le gouvernement fédéral garde son attitude paternaliste à l'égard des Territoires. J'espère en toute sincérité qu'il adoptera une attitude plus progressiste dans le courant des années 80. Le développement du Nord s'accélère tant sur le plan social que sur le plan économique et les décisions qui seront prises d'ici quelques années auront des répercussions durables et lointaines. On espère que les représentants du gouvernement fédéral se donneront la peine d'essayer de comprendre les problèmes du Nord et ainsi de se montrer éclairés et conciliants dans les pourparlers sur les projets qui joueront un rôle décisif dans l'évolution du Nord.

Dans le discours du Trône le premier ministre (M. Trudeau) a promis un renouvellement du fédéralisme canadien et il a déclaré que le Canada devrait «demeurer un pays où l'on considère la diversité comme un atout et non comme un fardeau». Dans le cadre des révisions constitutionnelles à venir j'espère que le Premier ministre s'en tiendra à l'esprit de cette déclaration en incluant les premiers habitants du Canada, les peuples autochtones nordiques à titre de participants de plein droit à toute démarche devant résulter en un changement constitutionnel.

Je voudrais me permettre une digression, monsieur l'Orateur, pour replacer les choses dans leur perspectives historiques. Il y a de cela trois cent dix ans, le 2 mai 1670, le roi Charles II d'Angleterre a proclamé une charte royale qui accordait la région que nous appelons maintenant les Territoires du Nord-Ouest à son cousin germain Rupert ainsi qu'aux amis de ce dernier au sein de la Compagnie de la Baie d'Hudson. La charte royale donnait à la Compagnie le droit exclusif de se livrer au commerce sur la Terre de Rupert ainsi que le pouvoir de faire la paix ou la guerre avec tout prince ou peuple non chrétien.

Deux siècles plus tard, soit en 1870, la terre de Rupert a été vendue au Canada. Dans le récent jugement qu'il a rendu au sujet de Baker Lake, le juge Mahoney a décidé que les droits de propriété dans les Territoires du Nord-Ouest appartenaient au gouvernement fédéral. Son raisonnement était fondé sur le processus que je viens de décrire: le roi Charles II a accordé la terre de Rupert à la Compagnie de la baie d'Hudson qui l'a elle-même cédée au gouvernement fédéral. Cette décision supprimerait donc tous les droits de propriété des Inuit, je devrais plutôt dire des habitants du grand Nord parce qu'il y a des personnes de tous les groupes ethniques qui habitent en permanence le grand Nord.

Les autochtones, dont les ancêtres ont occupé et exploité ce territoire de temps immémorial, ne s'expliquent pas comment quelqu'un en Angleterre peut entamer un processus qui leur fait perdre tous leurs droits de propriété dans ce territoire. Monsieur l'Orateur, pour revenir à la situation actuelle, le juge Mahoney a déclaré que la région de Baker Lake était assujettie aux droits et aux privilèges des Inuit de chasser et de pêcher dans ce territoire, mais que cela ne constituait pas pour les Inuit des droits de superficie. Les droits des autochtones ne sont pas protégés par l'article 146 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, par le droit constitutionnel canadien et, sauf pour la garantie qu'ils ont de pouvoir se déplacer, s'adonner à la chasse et à la pêche librement, leurs droits n'ont jamais été définis dans la législation canadienne.

Le développement accéléré du Nord entraînera inévitablement des conflits entre les entrepreneurs industriels et les occupants permanents de ces régions. Le juge Mahoney reconnaissait cette contradiction lorsqu'il affirmait que «la coexistence du titre de l'autochtone et du droit du propriétaire foncier ordinaire constituait une absurdité manifeste».

J'aimerais maintenant passer au rapport publié récemment par le représentant spécial chargé d'étudier les changements constitutionnels à apporter aux Territoires du Nord-Ouest. Les députés savent certes que M. Drury fut nommé représentant spécial par le premier ministre en août de 1977. On lui confiait alors la tâche d'expliquer les possibilités de changements constitutionnels pour les Territoires du Nord-Ouest et de présenter un rapport au premier ministre sur le résultat de son enquête. On demandait à M. Drury d'examiner, entre autres possibilités, celle de diviser les Territoires en deux ou plusieurs entités politiques.

Mes commentaires sur le rapport Drury reposent sur trois questions importantes pour les gens du Nord: Pourquoi M. Drury a-t-il été nommé? Quelles sont les principales caractéristiques de son rapport? Et que devrait-on faire de ce rapport?

Examinons d'abord la première question. Pourquoi M. Drury fut-il nommé? Il fut nommé à une époque où l'avenir des Territoires du Nord-0uest et de leurs habitants donnait lieu à des constestations à Ottawa. La commission Berger avait révélé aux Canadiens du Sud ce que les gens du Nord savaient depuis des années, c'est-à-dire qu'à bien des égards les Territoires du Nord-Ouest ressemblaient beaucoup plus à une colonie qu'à une partie intégrante de la structure politique canadienne.

Les sentiments généraux exprimés devant le juge Berger étaient à l'époque communiqués au gouvernement fédéral par les chefs des nations dénés et inuit de Nunatsiaq. Les Déné comme les Inuit avaient rejeté la définition que donnait Ottawa des négociations relatives aux revendications territoriales, soit un processus par lequel le gouvernement fédéral réclamait tous les droits sur les terres traditionnellement à l'usage des aborigènes en échange d'étroites bandes de terre et d'argent—des perles et des couvertures indexées en fonction de l'inflation. Les indigènes des Territoires du Nord-Ouest avaient bien déclaré qu'il ne suffisait pas, pour satisfaire leurs revendications territoriales et faire aboutir les négociations, de tout ramener à une gigantesque opération foncière.

Les habitants du Nord voulaient réaliser ce qui n'avait pas été tenté jusqu'ici, c'est-à-dire arriver à un compromis entre les besoins et aspirations de leurs habitants et les intérêts du gouvernement fédéral, gouvernement habilité à représenter l'ensemble des citoyens. Pour être honnête, je dois dire que les déclarations que firent de nombreux autochtones devant le juge Berger et les idées défendues par les chefs élus pour

représenter les associations autochtones ont fichu la trouille à plus d'un à Yellowknife et à Ottawa. On voyait dans les nouveaux élus une menace pour le statu quo, statu quo qui satisfaisait peut-être Ottawa et la bureaucratie de Yellowknife mais ne satisfaisait guère les principaux intéressés. Ainsi, vers la fin de l'année 1977, le gouvernement fédéral se demandait comment aborder la question des négociations sur les revendications territoriales, alors que les autochtones insistaient pour parler d'avenir politique et de propriété des terres et des ressources.

● (1600)

Le gouvernement fédéral a bien essayé de résoudre ce problème en nommant M. Drury représentant spécial pour les affaires constitutionnelles dans les Territoires du Nord-Ouest, ce qui fait que les questions concernant leur évolution politique étaient mises en veilleuse jusqu'à la remise du rapport. Par ailleurs, les dirigeants dénés et inuit furent informés que la question de l'organisation politique soulevée au cours de la négociation des revendications territoriales, ne serait même pas à l'ordre du jour, comme l'ont déclaré les employés du Bureau des revendications autochtones. Cette politique qui date de 1977 a abouti à une impasse qui dure depuis trois ans dans les négociations entre le gouvernement fédéral et l'Inuit Tapirisat of Canada, couramment appelé la Fraternité des Esquimaux du Canada, et entre le gouvernement fédéral et la nation Dénés.

De toute évidence, la nomination de M. Drury a retardé la négociation des revendications territoriales. Ceci dit, j'aimerais passer en revue les principales constatations du rapport Drury.

Le rapport renferme un grand nombre de recommandations au sujet de la prestation des services gouvernementaux dans les Territoires du Nord-Ouest. Bon nombre de ces recommandations, surtout celles qui concernent le transfert aux gouvernements locaux du plus grand nombre de fonctions possibles, sont des propositions valables. L'importance que le rapport attribue justement aux services gouvernementaux constitue à la fois sa force et sa faiblesse principales. Si le rapport commente longuement la nécessité de construire sur l'expérience et le succès déjà remporté par l'autonomie locale, ses observations et conclusions s'appliquent également au résultat du débat sur le partage des pouvoirs.

On comprend mieux le ton et la substance du rapport quand on sait que pour M. Drury, ce qui compte le plus pour les habitants du Nord, c'est la façon dont sont administrés les programmes gouvernementaux, non pas la nature de l'organisation politique elle-même. Or, la réalité contredit ce concept qui ne tient pas compte de l'évolution qu'a connue le Nord ces dernières années, ni de la position des associations déné et inuit qui sont les porte-parole de la majorité des résidents des Territoires du Nord-Ouest. Elle ne tient pas compte de la position adoptée par le Huitième Conseil législatif des Territoires du Nord-Ouest, ni des déclarations des membres du Neuvième Conseil législatif qui ont tenté de faire l'unanimité sur le statut politique. Ce concept fait fi de toutes les déclarations des candidats des circonscriptions de Nunatsiaq et de Western Arctic au cours de la dernière campagne électorale fédérale.

Les habitants du Nord ont manifesté, parfois amèrement, leur opposition à l'orientation politique et à la nature des structures politiques qu'on leur proposait, mais rarement ont-ils contesté le fait que les questions politiques qui concernent le Nord sont loin de se résumer à une simple prestation des services gouvernementaux.

Dans son rapport, M. Drury admet que le partage des pouvoirs pose un problème sérieux; néanmoins, il recommande de transférer à Yellowknife des pouvoirs étendus y compris une juridiction totale ou partielle sur les terres de la Couronne et les ressources. Ensuite, il suggère d'entamer un débat dans le Nord pour établir s'il aurait fallu transférer les pouvoirs à Yellowknife ou s'il aurait fallu diviser les Territoires du Nord-Ouest.

A notre avis, c'est ce qui s'appelle mettre la charrue avant les bœufs. Le rapport suggère que les gens vivant au nord de la ligne de végétation arborescente renoncent à leur structure gouvernementale traditionnelle en faveur d'une nouvelle unité politique baptisée Nunavut, et assistent, impassibles à l'expansion du gouvernement de Yellowknife pour contester ensuite son utilité. La population de Nunavut ne pourrait accepter que l'on donne suite à ce rapport.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à régler la question des revendications autochtones par des négociations entreprise avec le bureau des renvendications territoriales autochtones du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les revendications de tous ordres—politique, économique et culturelle, doivent être étudiées dans le cadre de ces négociations. En nommant M. Drury représentant spécial chargé d'étudier l'évolution constitutionnelle, en 1977, le gouvernement fédéral s'est écarté du chemin tracé, car il a exigé que toutes les revendications d'ordre politique soient présentées à son représentant au lieu d'être négociées comme prévu.

Les Inuit ont jugé cela inacceptable et c'est assez décourageant. Il est impossible d'essayer de régler de façon juste et honnête les revendications autochtones après de telles compromissions. Je crois que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Munro) qui n'est malheureusement pas là, fera comprendre au cabinet les faiblesses de ce rapport et agira en conséquence.

Comme tous les Canadiens, nous savons très bien que les disparités régionales ne se rencontrent pas seulement dans le Nord. Le Canada est vaste et chaque région a acquis, avec le temps, une personnalité bien à elle et sa propre conception du rôle qu'elle doit jouer dans l'ensemble du pays. Peut-être, et ce n'est là qu'une hypothèse, monsieur l'Orateur, ces forces diamétralement opposées sont-elles le résultat de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ce qui souligne la nécessité d'entreprendre une réforme contitutionnelle pour répondre aux besoins des nombreux groupes qui composent le Canada. Si c'est vrai, comme je le crois, les gens de ma région ne sont pas les seuls à avoir de telles aspirations.

Les gens du Nord proposent de conclure avec le gouvernement une entente qui sera négociée de façon juste et équitable. Même si nous avons applaudi aux accords de l'Alaska et de la baie James et plus récemment à l'accord sur le Groënland avec le Danemark, nous pensions qu'il s'agissait, au départ, de transactions immobilières pures et simples. C'est-à-dire qu'en échange de l'abandon de leurs droits, on leur a versé certaines sommes et leur a cédé un droit de propriété plus classique, mais nullement plus ferme, à un terrain d'une superficie fort restreinte.

La proposition des Nunavut, comme on se plaît à la désigner, n'est pas une transaction immobilière, mais bien un projet de contrat, d'aspect principalement social et politique, plutôt que commercial. Elle vise essentiellement la constitution d'une nouvelle administration—qui s'inscrirait dans un cadre constitutionnel et serait assujettie au Parlement du Canada.

Dans le contexte de l'autodétermination comme principe de base à ce projet, je voudrais vous reporter au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ces pactes ont été adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1967, et ont été ratifiés par le Canada, en mai 1976. Le paragraphe I de l'article premier des deux pactes proclame ce qui suit:

1. Tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social and culturel.

Le paragraphe 2 de l'article 2 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques stipule ceci:

2. Les États parties au présent Pacte s'engagent à prendre, en accord avec leurs procédures constitutionnelles et avec les dispositions du présent Pacte, les arrangements devant permettre l'adoption de telles mesures d'ordre législatif ou autres, propres à donner effet aux droits reconnus dans le présent Pacte qui ne seraient pas déjà en vigueur.

Avec la proposition relative à la réclamation territoriale de l'Inuit Tapirisat du Canada, nous croyons fournir au gouvernement fédéral la possibilité de mettre en vigueur les engagements internationaux auxquels il a souscrit.

Compte tenu de la situation actuelle au Québec, nous comprenons la réticence du gouvernement du Canada à accepter des expressions comme «l'autodétermination». Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a très clairement fait comprendre aux chefs indiens, réunis à Ottawa il y a quelques semaines, que dans son esprit, leurs peuplades ne constituaient pas une province. Je signalerais au premier ministre et à son gouvernement que l'autodétermination ne les menace en rien; en fait, la grande majorité des Canadiens en bénéficie. Il est possible, en fait, d'atteindre l'autodétermination dans un cadre confédéral puisque d'autres l'ont déjà fait; grâce au fédéralisme renouvelé que nous promet le premier ministre, nous pourrions étendre ce droit à l'ensemble des Canadiens.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais terminer en disant que même si je ne comprends pas toujours les députés de cette Chambre et même s'ils ne peuvent pas toujours me comprendre, certains des objectifs des habitants du Nord se réaliseront peut-être si nous nous efforçons de nous comprendre.

Des voix: D'accord.

● (1610)

[*Français*]

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Monsieur l'Orateur, le discours du trône n'a rien épargné en vue d'établir les priorités de notre nouveau gouvernement, face au défi auquel nous devons répondre par des mesures concrètes non pas demain ou en l'an 2000, mais bien aujourd'hui. Je tiens d'abord à féliciter le gouvernement précédent qui a vite réalisé que les Canadiens méritaient une autre occasion de décider . . .

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il-vous-plaît. L'honorable député de Bow River (M. Taylor) invoque le Règlement.

M. Taylor: Monsieur l'Orateur, n'est-ce pas aux progressistes conservateurs de parler maintenant?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre, s'il-vous-plaît. Je signale à l'honorable député un fait assez évident. Si aucun député de son côté de la Chambre ne se lève pour demander la parole, je dois le donner à ceux qui le font.

M. Taylor: Pour ce qui est de ce rappel au Règlement, l'honorable député était debout. Les leaders de la Chambre s'étaient mis d'accord à ce sujet.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): La présidence a une idée de qui a demandé la parole. Je me suis tourné deux fois vers les députés à ma gauche pour savoir s'ils voulaient prendre la parole. La première fois, j'en suis sûr, aucun député ne s'est levé à ma gauche. La deuxième fois j'ai laissé le temps de reconnaître un député qui aurait voulu prendre la parole à ma gauche. Il est bien certain que c'était au tour d'un député du parti progressiste conservateur à prendre la parole. Mais j'ai vu qu'aucun député de ce parti ne s'était levé, et pour la deuxième fois, il m'a fallu donner la parole à un député qui n'appartient pas au parti conservateur. Quoi qu'il en soit, je ferai certainement attention aux députés qui sont à ma gauche.

M. Taylor: Que vous l'ayez vu ou non, il s'était levé.

[*Français*]

M. Chénier: Monsieur le président, je ne m'oppose pas à ce que l'honorable député de l'opposition me précède, par contre j'aimerais que vous m'accordiez la parole quand il aura terminé ses remarques.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Le député de Timmins-Chapleau (M. Chénier) a proposé de laisser sa place au député de Simcoe-Sud (M. Stewart) pour que les orateurs puissent prendre la parole dans l'ordre convenu. Acceptez-vous cela?

Des voix: D'accord.

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord remercier le député de Timmins-Chapleau (M. Chénier) de son amabilité.

C'est avec grand plaisir que je vous félicite de votre nomination et je voudrais aussi féliciter M^me^ le Président de son élection. Je ne voudrais pas trop insister sur sa féminité car je ne suis pas un phallocrate, mais je manquerais à tous mes devoirs si je ne signalais pas le fait qu'elle est la première personne de son sexe à occuper le fauteuil de l'orateur. Le fait qu'elle soit la première femme orateur et aussi une Québécoise aura la même incidence, je l'espère, que le phénomène des «Yvette» et il y aura une victoire décisive du «non» au référendum québécois. Je sais que ce souhait est partagé par M^me^ le Président et par chacun des membres de notre assemblée. Ses réalisations comme journaliste et comme député ministériel parlent d'elles-mêmes.

Comme c'est mon premier discours à la Chambre, j'aimerais en profiter pour remercier les électeurs de Simcoe-Sud de la confiance qu'ils m'ont témoignée en m'élisant deux fois de suite à la Chambre des communes. Je m'engage à m'efforcer de répondre de tout cœur à chacun des besoins de tous mes mandants ainsi qu'à travailler ici à la Chambre.

En décembre dernier je devais faire mon premier discours de député au cours du débat sur le budget, mais nous savons tous ce qui est arrivé ce fameux jeudi soir. Maintenant, au lieu de faire mon premier discours au cours du débat sur l'adresse, je dois une nouvelle fois le faire pendant un débat sur le budget. En effet, il y a une quinzaine de jours, le ministre des Finances (M. MacEachen) nous glissait en douce un mini-budget.

Le ministre n'a donné à l'opposition aucun préavis officiel. Ce mini-budget ne donnait aucune orientation économique véritable et ne demandait pas, comme le veut la coutume, l'approbation du Parlement. Nous n'avons pas eu droit aux six jours de débat habituels. Le gouvernement défie le Parlement avec son arrogance coutumière. Contourner ainsi le système, c'est ne tenir aucun compte des droits de la population.

Le lendemain soir, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) a dit que c'était non seulement un mini-budget, mais un budget Minnie Mouse. A mon avis, c'était un budget mini-jupe. Il n'était pas assez étoffé pour s'attaquer aux réalités économiques, aux difficultés des propriétaires de maisons, à la hausse des taux d'intérêt et à la hausse du prix de l'essence qui inquiète les automobilistes. Une mini-jupe doit être assez courte pour être intéressante, mais assez longue pour couvrir l'essentiel. Le mini-budget n'était ni l'un ni l'autre: trop bref pour ce qui est des mesures fiscales et sociales à part celles du gouvernement précédent qu'il a reprises à son compte, mais beaucoup trop long pour ce qui est des dépenses.

Les dépenses ont augmenté de 7.9 milliards, battant tous les records canadiens. Avons-nous de quoi être fiers? Et nous n'avons pas le droit de débattre de la question, exactement comme pour le système métrique qu'on nous a imposé. Le Parlement n'a pas eu le droit de contester quoi que ce soit. Le député de Peterborough (M. Domm) a souligné avec éloquence l'absence de débat sur le système métrique.

La question n'est pas de savoir si le système métrique est bon ou mauvais. La réalité c'est que nous avons sept à neuf ans d'avance sur nos voisins du Sud et principaux partenaires commerciaux, les États-Unis. La tradition veut que le Parlement débatte de la métrisation comme de ce mini-budget. Et comme l'a si bien fait remarquer le député de Nepean-Carleton (M. Baker) tout cela nous montre que les députés d'en face n'ont aucun sens de leurs responsabilités.

Il y a des années, quand les libéraux ont commencé à manifester leur arrogance et leur mépris à l'égard du Parlement, MacKenzie King et sa clique avaient l'habitude d'annoncer les nouvelles mesures fiscales à la radio. Comme j'étais dans le commerce du tabac, j'attendais, le cœur battant, une hausse de la taxe sur le tabac. Mais j'ai remarqué avec beaucoup d'intérêt que la nouvelle hausse est encore indiquée en livres dans ce budget d'un ministre des Finances qui est, en principe, converti au système métrique. Le ministre des Finances manifeste pour le moins suffisamment de respect pour le Parlement et de courage personnel pour venir expliquer devant la Chambre quelques-unes des mesures hardies et insolentes qu'il propose, dont certaines ont été dérobées, je le répète, au budget présenté par M. Crosbie à la dernière législature.

Je trouve inacceptable de la part du ministre qu'il augmente encore nos impôts, qu'il nous propose un nouveau programme de dépenses déficitaires et, enfin, que, mine de rien, il dépose un budget sans avouer qu'il s'agit bien d'un budget. Je représente les électeurs de Simcoe-Sud—près de 100,000 personnes—et j'estime qu'ils partagent mon avis, à l'instar de la Chambre du commerce et de l'Association des manufacturiers canadiens.

Cette circonscription est un microcosme du Canada. Elle est le creuset de diverses ethnies et constitue un échantillon type du Canada. Oui, c'est à la fois le creuset et la quintessence même de l'unité nationale. Je représente six cantons splendides et riches: Flos, Vespra, Essa, Innisfil, Tecumseth et West-Gwillimbury où la petite entreprise, la grande industrie, le tourisme et l'agriculture y sont florissants, et notamment les agriculteurs des régions bien connues de Holland Marsh et de Bradford et les membres des Forces armées et leurs familles, installés à la base militaire de Borden.

Je viens de Barrie, en Ontario, belle ville prospère située sur les rives de la baie de Kempenfeldt. Les chemins de fer du CN en longent les rives depuis des années et en ruinent l'aspect. Aujourd'hui, cependant, notre ville pourrait récupérer une bonne partie de ces terres en bordure du lac, à la condition que le CN veuille bien collaborer avec le maire et moi-même et accepter en échange des terrains à vocation industrielle afin que nous puissions sauvegarder la beauté naturelle de nos rives lacustres.

Mes électeurs, à l'instar d'autres Canadiens, sont soumis au caprice d'un gouvernement fait de pièces et de morceaux. Ils sont les victimes innocentes des taux d'intérêt élevés, d'une inflation atteignant presque les deux chiffres, d'approvisionnements et de prix énergétiques instables et de tous les autres grands indicateurs économiques qui sont déréglés par suite de 16 années de régime libéral. Ils n'arrivent pas à parer les coups dans un système économique instable. Ils n'arrivent pas envisager l'avenir avec le moindrement d'optimisme ou de certitude. Ils se sentent pris au piège et cherchent à survivre du mieux qu'ils peuvent, essayant de ne pas sombrer sous le fardeau que le gouvernement fait lourdement peser sur les épaules avec de pareilles mesures fiscales et monétaires.

Où sont donc les mesures budgétaires destinées à aider les propriétaires? Où est donc ce crédit d'impôt hypothécaire qui aurait mis les propriétaires à l'abri de la montée des taux d'intérêt et des augmentations de taxes foncières? Le programme de crédit d'impôt hypothécaire proposé par le gouvernement précédent aurait, dans bien des cas, réduit à 12 p. 100 les taux d'intérêt. On peut résister à la montée des taux d'intérêt mais non pas à la perte de sa maison. Ma circonscription compte quelque 27,785 maisons et les propriétaires de 20,030 d'entre elles ne sont pas des gens riches, mais des gens qui ont des hypothèques et qui ont besoin d'aide.

Où sont donc les mesures qui auraient protégé le simple citoyen contre la montée du prix de l'essence et du combustible domestique? Bien sûr les conservateurs voulaient majorer de 18c. le gallon d'essence, mais le nouveau prix pondéré des libéraux entraînera une hausse des deux-tiers du prix, et à combien faut-il s'attendre l'an prochain? Où est donc le programme de crédit d'impôt pour le carburant dont devaient bénéficier les familles gagnant $21,380 ou moins, qui parcourent 20,000 milles par année, ce programme leur garantissant un remboursement de $220, soit un gain net de $40?

Où sont donc les mesures rationnelles que nous exigeons et qui s'imposent pour réduire les dépenses gouvernementales? A quand la fin de cette politique économique aberrante qui prétend nous sortir de la stagnation économique en élargissant sans cesse le déficit? C'est une politique suicidaire. Notre déficit en lui-même est exorbitant. Quant à nos habitudes de dépenser au-delà de nos moyens, elles sont effrayantes.

On sait que sur chaque dollar du budget, 22c. sont consacrés à payer l'intérêt de la dette nationale. Nous avons toutes les misères du monde à nous maintenir à flot, cependant que nous allons léguer une dette très lourde à nos enfants et à nos petits-enfants. Le ministre des Finances a prévu un déficit de $14 milliards. Les États-Unis, le pays le plus puissant du monde dont la population dépasse dix fois la nôtre, ont prévu un déficit nul. Qui sommes-nous donc pour dépenser à fond de train et hypothéquer ainsi l'avenir de générations de Canadiens?

Si nous voulons instaurer les programmes socio-économiques dont nous avons besoin, si nous voulons maintenir ces programmes, une première chose s'impose: répartir l'assiette fiscale en fonction de ces programmes. Nous devons mettre de l'ordre dans notre maison. Abraham Lincoln a dit qu'une maison divisée ne pouvait subsister, et il en est de même dans les domaines économique, géographique et politique.

● (1620)

Nous devons assurer un climat économique qui permette à la libre entreprise de répondre aux demandes grandissantes d'une population croissante. Notre potentiel s'affaiblit dans le domaine de la fabrication. Nous ne produisons pas d'emplois assez rapidement pour aller de pair avec la croissance de la population. Notre stratégie industrielle est déficiente. Les investissements et l'engagement font défaut pour la recherche et le développement.

Au fils des années, les gouvernement libéraux successifs ont promis à maintes reprises d'offrir plus de fonds et plus d'encouragement à la recherche et au développement dont le besoin se fait énormément sentir. Nous l'avons encore entendu dire aujourd'hui. Ils ont fait bien peu. En fait, le volume global de recherche a baissé d'un tiers au Canada durant la période allant de 1968 à 1979. Le comité Lamontagne sur la politique scientifique avait recommandé de consacrer à la recherche et au développement jusqu'à 2.5 p. 100 du produit national brut. On n'a pas tenu compte de cette recommandation, et je ne m'accorde pas à ce sujet avec le ministre d'en face car nous estimons inacceptable d'y consacrer moins de 2.5 p. 100 du produit national brut.

En outre, il y a quelques jours, le député de Red Deer (M. Towers) déclarait que si nous augmentions de 1 p. 100 notre budget de recherche et de développement, le faisant passer de .94 p. 100 à 1.94 p. 100, cela signifierait la création de un million de nouveaux emplois au Canada et des ventes de produits manufacturés s'élevant à 20 milliards de dollars, sans compter tous les impôts sur le revenu des particuliers qui seraient perçus. J'ai constaté avec intérêt que le ministre d'en face a promis l'appui du gouvernement à la recherche et au développement.

Toutefois, si le Canada doit survivre comme pays, si nous voulons être un pays commercial rentable à l'échelle mondiale, si nous voulons nous donner un solide fondement industriel, nous devons remonter aux principes fondamentaux, élaborer une stratégie industrielle et nous engager à raffermir le secteur de la recherche et du développement. J'attends avec intérêt qu'il expose toute sa stratégie en matière de recherche et de développement.

Si nous voulons soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux, notre secteur manufacturier doit prendre de l'ampleur. Depuis trop longtemps nous sommes des vendeurs de matières premières. Depuis trop longtemps, nous exportons nos précieuses matières premières dans leur état naturel ou à demi traités. La statistique de notre commerce international révèle la négligence et la stagnation qui règnent depuis onze ans et à en juger par les prévisions, nous approchons du zéro.

Le déficit de notre commerce international a augmenté en flèche. En 1978, les Canadiens ont acheté des autres pays pour 12.2 milliards de dollars de plus en produits manufacturés que ces mêmes pays n'en ont acheté du Canada. Cela équivaut à la disparition de 400,000 emplois chez nous. Rien n'excuse cela surtout lorsqu'on sait que dans bien des cas, les produits que nous avons achetés de l'étranger étaient fabriqués à partir de matières premières importées du Canada.

Nous devons mettre au point une stratégie industrielle productive et susceptible de mettre à profit nos ressources et de créer des emplois pour les travailleurs canadiens, une politique qui ne consistera pas à importer de la main-d'œuvre spécialisée, mais les compétences nécessaires pour enseigner ces métiers à nos jeunes chômeurs. Alors, et pas avant, nous disposerons des impôts nécessaires à l'application des programmes gouvernementaux.

La base des Forces armées canadiennes de Borden, centre d'activités pendant les deux guerres mondiales auxquelles les Canadiens ont participé pour préserver notre liberté, est située dans ma circonscription. A mon avis, la façon dont nous traitons nos militaires est une honte nationale. L'effectif de nos Forces armées est insuffisant. Nos militaires ne sont pas assez bien équipés et leur matériel n'est pas assez souvent renouvelé. La plus grande partie de ce matériel serait mieux à sa place dans les musées.

Permettez-moi de comparer notre situation militaire à celle des pays scandinaves réunis—Danemark, Norvège, Suède et Finlande—dont la population est sensiblement la même que la nôtre, sauf qu'elle est disséminée sur un territoire dont la superficie équivaut à un tiers de la nôtre. Les pays scandinaves—qu'on ne peut guère taxer d'agressivité et de militarisme—ont 178 600 hommes et femmes sous les armes. L'armée canadienne compte approximativement 80 000 personnes, l'effectif ayant diminué de 20 000 personnes depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement libéral pour la première fois. La Scandinavie consacre 2,8 p. 100 de son produit national brut à la défense alors que nous y consacrons 1,8 p. 100 du nôtre. Pour chaque char canadien, la Scandinavie en a 7,4. Pour

chacun de nos avions de reconnaissance, elle en a 4,15. Elle possède 202 bombardiers alors que nous n'en possédons aucun. Le nombre de ses navires de guerre est deux fois supérieur au nôtre. Je ne nous souhaite pas, à nous qui avons durement acquis une limite de pêche à 200 milles de nos côtes, d'entrer en conflit avec les pays scandinaves au sujet de la morue car notre ministre de la Défense (M. Lamontagne) y perdrait des plumes. Pour atteindre la parité avec les pays scandinaves au chapitre des dépenses militaires, il nous faudrait consacrer annuellement un pour cent de plus de notre produit national brut à ce secteur.

Pourquoi le moral de nos Forces armées est-il aussi bas? Pourquoi tant d'officiers supérieurs de haut rang prennent-ils une retraite prématurée? J'ai l'impression qu'ils le font parce qu'ils sont fatigués de se heurter à des murs d'incompréhension. Ils sont fatigués de se voir refuser les effectifs, les crédits et le matériel qui permettrait au Canada de respecter ses obligations fondamentales envers l'OTAN et NORAD. Ils en ont assez de ce manque d'identité et de fierté. La révision de notre politique extérieure entreprise par l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'aura en définitive servi à rien. Je suis littéralement consterné, après avoir été membre du comité chargé de rédiger un nouveau Livre blanc, de constater que le fruit de tant de dur labeur et de réflexion ait été purement et simplement rejeté par le nouveau gouvernement.

Je trouve aberrant que le gouvernement se refuse à procéder à l'examen de nos politiques étrangères et militaires, qui nous permettrait de mieux cerner la pensée qui doit animer notre action dans les années à venir. A ce sujet quelqu'un s'est permis un jour de comparer le gouvernement libéral à Christophe Colomb. Quand il est parti pour son expédition, il ne savait pas où il allait, quand il y est arrivé, il ne savait pas où il était et quand il est rentré, il ne savait toujours pas où il était allé. Qui plus est, il l'a fait avec de l'argent emprunté et le mini-budget le fait bien ressortir.

On retrouve dans la circonscription de Simcoe-Sud des paysages qui comptent parmi les plus beaux au monde. C'est un endroit magnifique pour les touristes à longeur d'année. Le lac Simcoe est tout près. Toutefois, c'est un lac malade qui pourrait ne jamais se remettre. Il souffre d'un des grands maux qui menacent notre environnement, les pluies acides. Nous connaissons ce phénomène depuis bien des années, pourtant nous avons fait très peu pour l'enrayer. La pluie acide est un tueur en puissance. C'est peut-être une sorte d'apocalypse qui frappe nos lacs, nos forêts et nos terres en culture.

Sont en jeu l'industrie de la pêche en eau douce et les 13.6 millions de dollars qu'elle rapporte. De plus, l'industrie du tourisme a des incidences économiques et sociales importantes au niveau local et doit compter sur une bonne qualité d'eau. Je suis heureux que le gouvernement de l'Ontario ait pris les premières mesures en vue de restaurer le lac à son état primitif. J'espère que, dans ses remarques, le ministre soulignera au gouvernement américain l'importance du problème des pluies acides.

J'aimerais parler de quelque chose dont la plupart des députés ont parlé, quelque chose qui nous touche droit au cœur, l'unité nationale. Tout le monde pense à la question de l'unité nationale aujourd'hui. Le Nouveau parti démocratique voudrait nous faire croire qu'il présente un front uni. Il pose en grand défenseur des pensionnés et des personnes à faible revenu, mais le parti conservateur l'est aussi. Mais comment peut-il parler de front uni quand en fait il ne peut s'entendre sur le côté qu'il appuiera lors du référendum au Québec. Nous savons tous que ses membres ne sont pas du même avis sur la question la plus cruciale au Canda aujourd'hui.

J'aimerais parler d'un sujet qui me préoccupe beaucoup, le fait que nous n'ayons pas d'hymne national officiel au Canada. Combien de pays dans le monde aujourd'hui n'ont pas d'hymne officiel? Très peu. Toutefois, nous, le grand pays qu'est le Canada, sommes dans cette position unique. L'*O Canada* n'est pas officiellement notre hymne national et l'hymne que chantent avec fierté nos enfants dans les écoles n'a rien d'officiel.

Il y a, je l'espère, dans notre auguste Chambre 282 députés voués au principe de l'unité nationale. Beaucoup de discours émouvants en ont parlé dans le cadre de ce débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je demande: n'est-il pas sensé de lancer un nouvel esprit d'unité, un esprit de confédération en faisant nôtre officiellement l'hymne national *O Canada*?

Le 6 juin, le ministère des Postes émettra deux timbres commémoratifs qui porteront la musique de *O Canada* et un portrait stylisé des compositeurs de cet hymne. Chaque tableau miniature portera la mention «émis pour marquer le jour du Canada 1980», mais cet hymne national n'est pas encore reconnu officiellement.

Peut-on imaginer les États-Unis sans *The Star Spangled Banner*? Peut-on imaginer l'excitante *Marseillaise* comme autrement qu'officiellement française? Quant à nous, nous avons *O Canada*, un hymne émouvant dans les deux langues, qui n'a jamais été reconnu par le Parlement. A mon avis, ce n'est ni plus ni moins qu'un sacrilège.

J'ai présenté un bill d'initiative parlementaire parce que je considère que c'est le seul moyen efficace de corriger cette anomalie. J'exhorte le très hon. premier ministre (M. Trudeau), le chef du Nouveau parti démocratique et tous les députés à appuyer ce bill pour que la musique de Calixa Lavallée et le texte du juge A. B. Routhier en français et celui de Robert Stanley Weir en anglais de l'hymne connu sous le nom de *O Canada* soient reconnus officiellement comme notre hymne national et comme appartenant de droit au Canada et j'exhorte tous les députés à le promouvoir énergiquement au nom du fédéralisme renouvelé.

J'ai mentionné seulement quelques-uns des problèmes auxquels nous faisons face et que nous pouvons résoudre. Je veux que le Canada soit fort et uni. Je veux une économie industrielle saine pour le Canada. Je veux une société qui offre des chances égales à tous et qui fasse respecter la justice sociale. Je veux un pays fort qui possède intacts tous les symboles de la nation. Je veux qu'un véritable esprit de confédération anime notre grand pays. Je veux que ses habitants et son environnement soient protégés.

Bref, je veux «The True North strong and free», et je remercie le ciel de pouvoir me porter à la défense d'un pays comme le Canada.

• (1630)

[*Français*]

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Monsieur l'Orateur, le discours du trône n'a rien épargné en vue d'établir les priorités de notre nouveau gouvernement face aux défis que

nous devons relever par des mesures concrètes, non pas demain ou en l'an 2,000, mais bien aujourd'hui. Je tiens d'abord à féliciter le gouvernement précédent qui a vite réalisé que les Canadiens méritaient une autre occasion de décider quel parti pourrait le mieux affronter les événements que l'histoire nous fera vivre au cours des années 1980. Nos commettants ont jugé démocratiquement que seul le parti libéral dirigé par le très honorable Pierre Trudeau possédait l'audace et l'imagination nécessaires pour sortir le Canada de son impasse constitutionnelle et de ses problèmes économiques.

Les gens de ma circonscription, qui n'ont cessé depuis 1968 de manifester leur loyauté et leur confiance envers le premier ministre, n'ont pas tardé à m'exprimer leur reconnaissance envers cet homme qui a su sacrifier ses projets personnels afin de servir les intérêts de son pays. Ces sentiments sont aussi les miens, monsieur le président. A peine deux mois après les élections du 18 février dernier, le premier ministre a vu l'urgence de convoquer les députés et on a pu saisir avec quelle énergie le nouveau gouvernement entend remplir son mandat au cours du 32e Parlement.

Le discours du trône établit clairement les priorités de ce gouvernement à présenter des projets de loi qui répondront aux problèmes de l'heure: les approvisionnements en énergie, la nécessité de fixer le prix du pétrole selon des indicateurs de notre économie et de notre marché et l'urgence d'explorer aujourd'hui même de nouvelles formes d'énergie renouvelable, l'emploi et le besoin d'offrir à certains groupes comme les personnes handicapées et les femmes les mêmes chances qu'à la masse travaillante, les taux d'intérêt et l'urgence de protéger ceux qui sentent menacée la sécurité de leur foyer. Le discours du trône, monsieur le président, a aussi révélé la détermination du nouveau gouvernement à lutter contre les forces qui cherchent à détruire notre pays. Je veux surtout traiter de ce problème de l'heure, monsieur le président, en m'adressant directement à mes frères et sœurs, cousins et cousines du Québec.

D'abord je m'empresse de rappeler à tous nos amis du Québec qu'ils ont élu le 18 février dernier un grand ami qui n'a jamais failli à la tâche de défendre leurs intérêts. Cet ami, bien sûr, c'est Pierre Trudeau que 68.3 p. 100 de l'électorat québécois ont choisi pour les sortir de l'impasse. Il ne faut pas oublier que seulement 41 p. 100 ont choisi M. René Lévesque le 15 novembre 1976 et ce parce que stratégiquement il avait choisi de modifier subtilement les règles du jeu de son grand projet d'indépendance. Depuis l'arrivée de M. Trudeau en 1968, le Québec a gagné du terrain au Canada et c'est grâce au dynamisme et aux efforts de cet homme et de ses députés du Québec que votre province connaît le respect des autres et une prospérité sans équivoque dans son histoire, et ce, contrairement à ce qu'en dit le député de Joliette (M. La Salle) qui d'après moi est beaucoup plus près des forces péquistes que des forces fédéralistes.

De plus, je rappelle aux gens du Québec de ne pas oublier leurs nombreux parents qui se sont établis à l'extérieur de cette province depuis le tournant du siècle. Le geste que vous poserez le 20 mai prochain représentera, à mon avis, la menace la plus sérieuse à l'existence même de vos parents qui vivent à l'extérieur de chez vous. Ce moment dramatique me préoccupe beaucoup et il va sans dire que les gens de ma circonscription, au moins 40 p. 100 d'entre eux ayant un lien de parenté avec vous, s'en inquiètent aussi. Vous croyez vivre en minorité à l'extérieur d'un Canada anglais, pourtant ma famille, mes parents et moi-même vivons à l'extérieur du Québec dans des collectivités à forte concentration de Canadiens français, à l'intérieur d'une province anglophone, et nous avons de moins en moins raison de nous plaindre. Imaginez-vous que nous réussissons aujourd'hui à vivre, à travailler, à nous éduquer jusqu'au niveau universitaire, à nous amuser, à faire des emplettes et à prier dans la même langue que nos parents parlaient lorsqu'ils ont quitté le Québec pour s'établir dans une autre région du pays.

En quittant le Québec, nos parents n'ont renié ni leurs coutumes, ni leur héritage ni leurs traditions. Au contraire, grâce à notre merveilleux pays, les racines du Québec, les racines de nos fondateurs se sont infiltrées partout à l'Ouest de chez vous. Voyagez chers compatriotes et vous constaterez qu'il y a des petits Québecs partout à l'extérieur de votre province, à Chapleau, à Foleyet, à Gogama, à Timmins, à Iroquois Falls, à Hearst où la plupart peuvent vivre exclusivement en français, à Kapuskasing, à Sudbury, à North Bay. Bref, si vous ne le savez pas déjà, le Nord de l'Ontario et toutes les régions de notre province regorgent de collectivités où les gens vivent comme vous.

Nous pouvons respirer à notre façon aujourd'hui à force de négociations avec notre province et à force de compromis. De par son caractère, le Canadien français ne lâche pas facilement. Ce n'est pas son habitude par contre de susciter des confrontations au point de provoquer la violence, mais il ne lâche pas. Sa détermination et son sang-froid lui disent que le temps lui permettra d'acquérir des droits. C'est ce dont nous, minorité vivant en Ontario, jouissons aujourd'hui. Quoi qu'en disent nos élus provinciaux, ce ne sont pas des privilèges qu'ils nous donnent, nous sommes à récupérer les droits que les Pères de la Confédération nous ont légués et il importera de les inscrire une fois pour toutes dans une nouvelle constitution afin d'éviter tout malentendu à l'avenir.

Nous respirons à notre façon aujourd'hui, aussi à force de persévérance et d'événements telle la venue de M. Pierre Trudeau à la direction du Canada. Son sens de justice, sa vision et ses efforts, en peu de temps, car 12 ans c'est très peu, ont accéléré l'évolution du pays et changé son caractère. Il y a d'abord eu la promulgation des deux langues officielles, puis la promotion de l'expansion économique dans des régions du pays dites isolées, comme le Nord de l'Ontario, où l'on trouve de nombreuses ressources naturelles, et la décentralisation des services fédéraux qui sont si importants pour nous.

Le Canada n'a pas fini d'évoluer, monsieur le président. Il passe en ce moment à travers une période critique où son identité est mise en question à cause des nombreux changements qui se sont précipités au cours des 12 dernières années. Les Canadiens sont arrivés à ce point aujourd'hui où ils doivent à la fois absorber tous ces changements puis décider de faire ou non les accommodations qui s'imposent pour accepter de vivre dans ces nouvelles conditions de vie. C'est la dure réalité à laquelle fait face le Canada anglais devant la situation au Québec. C'est aussi la dure réalité que les Canadiens anglais doivent avaler en ne refusant pas à sa minorité francophone le droit historique de vivre selon ses habitudes et dans sa langue. La bataille n'est pas terminée en Ontario, pas plus qu'elle ne l'est d'ailleurs au Québec. Il reste beaucoup d'ac-

commodations à faire de la part des deux factions, et je crois qu'il ne faut pas en ce moment précipiter les événements indûment.

Si nos amis du Québec croient vraiment qu'un oui le 20 mai débouchera sur une solution définitive, je leur conseille d'examiner avec soin tous les éléments du projet de M. Lévesque. La stratégie de cet homme est fine, elle est subtile. Il ne perdra pas son temps à négocier, vous le savez. Il n'a jamais voulu négocier chaque fois que les provinces étaient convoquées à une conférence fédérale-provinciale. Il brusquera le cours normal de l'évolution du Canada et du Québec en nous menant rapidement vers la séparation totale. De plus, il réussira à anéantir vos parents et amis qui, après au moins trois générations, ont réussi dans une large mesure à récupérer les droits qu'ils avaient lorsqu'ils ont quitté le Québec pour une autre région du Canada.

En relisant l'histoire du Canada, on remarque que le Québec a eu à certaines époques des moments économiques très durs. Vos pères vous conteront les années difficiles de la dépression et de la Deuxième Guerre mondiale, où le chômage abondait. C'est grâce à la Confédération, c'est grâce au Canada que nous connaissions alors et que nous connaissons maintenant que de nombreuses familles ont pu conserver leur dignité en cherchant à gagner leur vie ailleurs au pays, là où il y avait abondance d'emplois.

Ils se sont établis dans des milieux prospères du Nord de l'Ontario, par exemple. Au cours de ces moments difficiles, le Québec a été bien accueilli partout au Canada, et c'était grâce à cette liberté de mouvement possible dans un pays aussi vaste et aussi riche que le nôtre. En s'établissant à l'extérieur du Québec, ces familles ont grandi presque comme s'ils vivaient dans leur province natale. En fait, aujourd'hui ils ont dépassé les frontières de leur province d'origine. Vos parents comme les miens ont fait preuve de beaucoup de courage en décidant d'abord de quitter leur terre natale et de s'établir dans un milieu qui, à l'époque, paraissait étrange.

Ils nous ont prouvé qu'ils possédaient beaucoup d'audace, et c'est grâce à leur persévérance qu'ils ont fait évoluer le Canada au point où il en est aujourd'hui, comme les Pères de la Confédération l'avaient envisagé. Ces mêmes familles ont participé au développement économique et social des cités et des villes qu'elles ont adoptées, de sorte que de nos jours elles sont propriétaires d'industries ou dirigent des commerces où elles contribuent de façon significative à la santé économique de notre province et du Canada entier. Loin de se limiter à leur petit coin de pays, elles ont ouvert des marchés à l'extérieur du Canada et sont même retournées au Québec afin d'établir de nouvelles succursales. N'est-ce pas aujourd'hui le succès même de ces citoyens du Québec qui ont acquis une confiance sans pareille, non seulement au niveau de leur identité, mais aussi aux niveaux de l'industrie et de la haute finance? Tous les jours, de nouveaux marchés s'ouvrent ailleurs au Canada, en provenance du Québec. Des fournisseurs de la Beauce et de la Gaspésie circulent comme jamais auparavant sur les routes du Nord de l'Ontario. Il est arrivé le temps où le Québec peut concurrencer au même niveau que tous les autres. Serait-ce de même, Québécois, si vous étiez exclus de la Confédération, sans la protection du gouvernement fédéral?

A mon avis, le premier ministre du Québec commet une grave erreur en voulant retourner en arrière dans notre histoire au moment où régnait l'esprit de clocher. Ce tour de force qu'il entreprend en voulant faire du Québec un ghetto à l'intérieur du Canada et de l'Amérique du Nord, en voulant dresser des frontières imaginaires qui seront plus difficiles à abattre que de vraies frontières et qui compromettront tout le progrès réalisé jusqu'à maintenant. Si on regarde un peu en arrière, monsieur le président, on découvre que le Nord de l'Ontario et le Nord du Québec ont été reliés par une route ferroviaire, par des autoroutes, par le téléphone, longtemps avant qu'ils soient reliés avec les centres majeurs de leur propre province.

Frères et cousins du Québec, un oui le 20 mai prochain mettra fin à l'héritage canadien français que vos parents ont si fièrement affiché lorsqu'ils se sont établis à l'extérieur de votre province il y a à peine deux ou trois générations. Je crois que l'on oublie trop souvent que le Canada tel qu'on le connaît aujourd'hui a une courte histoire. Après tout, Terre-Neuve fait partie de la Confédération canadienne depuis seulement 30 ans et l'Alberta s'y est jointe en 1905. Tour à tour, selon leur fortune, les provinces pauvres ont profité des largesses des provinces plus riches et c'est ainsi que le Canada a si bien survécu. L'Alberta d'aujourd'hui ne devrait pas oublier qu'elle a eu à son tour profiter de la prospérité de l'Ontario.

Qui aurait prédit, en 1867, que le Canada d'aujourd'hui serait composé de 10 provinces et de deux territoires, que l'Alberta découvrirait du pétrole en abondance dans son sous-sol, que Terre-Neuve exploiterait avec succès le sol au large de ses côtes, que le Québec dompterait l'énergie de ses majestueuses rivières et que le Nord de l'Ontario, reconnu pour son minerai, deviendrait une région économiquement forte? Qui aurait pu prédire, à la naissance de notre pays, qu'il y aurait tant de mouvements du peuple canadien, de l'Est à l'Ouest, de Moncton au Québec, du Québec au Nord de l'Ontario, à Saint-Boniface, à Gravelbourg? C'est à cause de tous ces événements aussi que nous devons tous nous accommoder de nouveau, que toutes les provinces également doivent s'entendre sur un nouveau partage des pouvoirs dans une nouvelle constitution qui garantirait aussi des droits acquis par l'histoire aux deux groupes linguistiques.

Les provinces doivent continuer à s'accommoder l'une de l'autre et ce n'est qu'un gouvernement central fort qui peut assurer aux Canadiens de l'Île du Prince-Édouard qu'ils seront Canadiens au même titre que ceux du Québec et de la Saskatchewan. C'est au gouvernement canadien que revient l'initiative d'entamer des pourparlers constitutionnels avec toutes les provinces, le plus tôt possible après le 20 mai, afin que le Canada se donne enfin une constitution véritablement canadienne.

L'histoire du Canada est trop courte pour conclure déjà qu'il est trop tard pour s'entendre. Les progrès scientifiques et techniques dans tous les domaines, qui ont bousculé le Canada en si peu de temps, ont effectivement changé notre style de vie et la direction de notre pays. Nous reconnaissons ce fait et il est temps de repenser un nouvel arrangement avec toutes les provinces, non seulement avec le Québec, à la lumière de notre évolution dans ces domaines. On ne reconnaît pas un pays par son système de gouvernement ou par ses ressources. Le cœur d'un pays bat selon la façon de vivre de ses habitants, selon l'histoire de ses habitants. L'originalité canadienne puise sa source bien avant 1867.

A l'époque de la colonisation, le Canada était connu sous le nom de la Nouvelle-France. Nous, Canadiens français d'aujourd'hui, vivons selon l'héritage transmis de génération en génération par nos ancêtres depuis cette époque, de sorte qu'une bonne part de l'originalité canadienne puise sa source à la façon de vivre des Canadiens français du Québec, de l'Acadie, du Nord de l'Ontario, de Saint-Boniface et des autres endroits où des francophones vivent à travers le Canada. Un oui le 20 mai, compromettra donc l'originalité même du pays.

Monsieur Lévesque se plaignait, il y a quelque temps, de la baisse enregistrée dans la population canadienne-française au Québec. Ne réalise-t-il pas qu'un oui mardi prochain isolera en permanence les Canadiens de langue française et anéantira toute évolution de ces Canadiens à l'extérieur du Québec? Je comprends mal l'étroitesse d'esprit de cet homme qui veut non seulement rassembler les citoyens du Québec sous un seul parapluie, mais aussi qui tient à s'assurer que la minorité que nous sommes en Amérique du Nord s'achemine sans plus tarder sur la route de l'extermination.

● (1640)

[*Traduction*]

A ce moment-ci de l'histoire, notre pays est la proie de bien des désirs de séparation qui, s'ils se réalisaient, entraîneraient à brève échéance la fin de la belle et fragile unité canadienne. Les désirs de souveraineté au Québec ne sont qu'un exemple d'une certaine étroitesse d'esprit et d'un certain isolationisme qui existent au Canada. Dans tous les coins du pays, des groupes de Canadiens aigris prêchent l'esprit de clocher, préconisent l'intolérance et rejettent la grande joie que donne la fraternité entre les peuples.

En Acadie et dans l'Ouest surgissent, comme au Québec, des plaidoyers en faveur d'une séparation culturelle et politique. Dans de telles circonstances, il est difficile de faire la part entre le besoin réel de se protéger culturellement et l'égoïsme de groupes assoiffés de pouvoir qui exploitent le hasard des différences humaines.

Ironiquement, pendant que des Québécois cherchent à faire sortir le Québec de la Confédération par peur de l'assimilation culturelle et linguistique, d'autres Canadiens craignent la dissolution de la langue anglaise dans une mer francophone. La raison d'être d'organismes comme l'Alliance pour la préservation de l'anglais au Canada et le Mouvement pour un Canada m'échappe totalement. Quelle menace ces gens-là perçoivent-ils donc dans l'existence de la langue des autres? Se sentent-ils pénalisés physiquement ou psychologiquement par le langage parlé? L'existence même de telles associations, même si bien des groupes de citoyens ont une opinion différente, prouve qu'il existe un profond malentendu quant à la nature de notre confédération.

Je connais des membres de l'APAC; certains d'entre eux occupent des postes très importants dans la société. Il ne s'agit pas de détraqués ni de gens bornés mais pour une raison ou une autre, ils se sentent suffisamment menacés pour sortir de l'anonymat et créer une association publique en partant du principe que la présence du français dans la Fonction publique constitue une menace pour l'anglais et les droits des angloghones. Ils pensent que les 25 ou 30 p. 100 de Canadiens qui sont francophones portent atteinte aux droits qui leur sont dévolus à titre d'anglophones. La seule conclusion que l'on peut tirer de cette attitude, c'est que ces gens-là veulent ne plus voir ni entendre de français. Ils semblent prêts à refuser à ceux qui ont fondé le pays avec eux le droit de communiquer avec leur gouvernement dans leur langue maternelle tout bonnement parce qu'ils ne veulent pas entendre parler une langue étrangère.

Certains anglophones auraient tout avantage à visiter le Québec. Je crois que la réalité d'une population francophone à l'intérieur du Canada—le fait français—n'a jamais été acceptée ou même envisagée par de nombreux Canadiens anglais. Le fanatisme prend sa source dans l'ignorance et je crois que c'est le problème de nombreux Canadiens.

Je parle sans amertume ni ressentiment, mais il faut se demander si c'est seulement maintenant, au moment où notre grand pays est au bord de la catastrophe, que les Canadiens anglais vont prendre conscience des droits et de la liberté de leurs compatriotes, et, sur le plan individuel, de leurs sentiments.

Il n'est pas trop tard pour faire que nos peuples fondateurs vivent en harmonie. La pluralité culturelle et la dualité linguistique du Canada font sa grandeur. C'est notre héritage, ce n'est pas simplement un cliché. Anglais et Français doivent se tendre la main et chaque homme et chaque femme doit secouer ses préjugés idiots, bornés et avilissants, mettre fin aux insultes et au harcèlement. Ce sont les petites victoires de la tolérance, comme l'équilibre fragile de nombreuses collectivités de ma circonscription qui partagent des cultures multiples, qui forment la noble et riche entreprise qu'est le Canada.

● (1650)

Je conjure mes frères anglophones et francophones de surmonter leurs préjugés mesquins et de se préparer aux changements essentiels qui doivent être apportés dans la nouvelle constitution, et qui devront protéger les droits linguistiques des minorités, qu'il s'agisse de la population francophone de Chapleau ou de la population anglophone de l'Estrie. Si nous refusons ces changements maintenant, nous finirons par tout perdre.

[*Français*]

Avant que les Canadiens français du Québec décident de leur destin, je voudrais, en terminant, leur faire comprendre une des conséquences brutales d'un oui le 20 mai prochain. Ce n'est pas de l'avenir d'une province que vous déciderez mais de l'avenir des individus qui vivent chez vous, en plus, de l'avenir des vos parents et amis, nous qui sommes un demi-million en Ontario seulement, qui vivons à l'extérieur de la province de Québec.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Avant de donner la parole au député de North Vancouver-Burnaby (M. Cook), je dois m'occuper de l'arrière-soirée.

En conformité de l'article 40 du Règlement, il est de mon devoir de faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, savoir: le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman)—L'énergie atomique—L'adoption de mesures sécuritaires plus strictes et plus efficaces; le député de Peterborough (M. Domm)—Parcs Canada—L'annulation du projet de déménagement du bureau régional de Cornwall à Peterborough; le député de Winnipeg-St. James (M. Keeper)—Le Canadien Pacifique—Winnipeg—On demande une décision en faveur du déplacement de la gare de triage.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ Côté: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur l'Orateur, c'est pour moi un honneur d'avoir été élu pour faire partie de cette noble assemblée d'hommes et de femmes venus représenter tous les coins du Canada. Nombre d'entre nous épousons des points de vue divergents sur le plan politique mais ici à la Chambre nous pouvons tous être entendus par nos collègues et nos concitoyens.

Je représente la circonscription de North Vancouver-Burnaby qui se situe dans la partie continentale inférieure de la Colombie-Britannique et c'est ce que j'appelerais une collectivité enracinée. Plus de 80 p. 100 d'entre nous sommes des propriétaires. Nous appartenons essentiellement à la classe moyenne. Mes électeurs sont des gens travailleurs et intelligents qui restent attachés à la morale protestante du travail, à la défense de la loi et de l'ordre et croient au droit de l'individu de diriger sa propre existence librement et dans la sécurité. Nous sommes des contribuables et Dieu sait si nous en payons, des impôts! En bref, nous faisons partie de cette vaste classe moyenne qui paye le plus d'impôts au Canada et qui se préoccupe de l'avenir de sa collectivité, de sa province et de son pays.

Nous habitons très loin de la capitale nationale. Nous en sommes éloignés de 2,840 milles dans l'espace, et de trois heures dans le temps. Pour ce qui est des communications et de la compréhension, on a parfois l'impression d'être à plusieurs années lumière de distance d'Ottawa. Nous sommes séparés du reste du pays par plusieurs chaînes de montagnes qui représentent bien davantage qu'une simple barrière géographique. Elles constituent un obstacle aux communications et à la compréhension entre l'Est et l'Ouest.

Pourtant, nos préoccupations sont analogues à celles de tous les Canadiens. A Vancouver-Nord-Burnaby comme à Lethbridge, à Brandon, à Waterloo ou à Corner Brook, on a les mêmes sujets de conversation et les mêmes préoccupations que tous les autres Canadiens—le chômage, l'inflation qui semble débridée, les remboursements d'hypothèques qui ruinent bien des familles, la crise du logement, qui est particulièrement

aiguë sur la côte ouest, un gouvernement national qui ne sait apparemment plus où il va et qui est en train même maintenant de prévoir de nouveaux organismes bureaucratiques pour essayer de jouer à Dieu le père et d'être omniprésent, mais à quel prix. Nous nous tracassons parce que, depuis dix ans, le gouvernement dépense bien plus d'argent qu'il ne pourrait en recueillir, laissant un héritage empoisonné à nos enfants.

La question de l'unité nationale nous préoccupe. Un vent de tempête se lève à l'Ouest, qui ne souffle encore que sous forme de brise légère au centre du Canada. C'est un vent qui peut engloutir notre pays si le règne de l'indifférence et de la négligence se poursuit. Il n'est pas étonnant que les ministériels, malgré quelques bons candidats, n'aient pu faire élire un seul député à l'Ouest de l'angle de Portage et Main. Les Canadiens de l'Ouest ont fait tenir à ce gouvernement vieilli et fatigué un message catégorique. Dorénavant, le gouvernement va certainement prêter une oreille attentive aux désirs, aux besoins et aux préoccupations légitimes des Canadiens de l'Ouest. Tout l'ouest de notre pays connaît une croissance et un dynamisme extraordinaires. L'arrogance de ceux qui prennent les décisions, leur refus d'écouter ont semé dans l'Ouest des germes de sécession qu'il sera difficile d'arracher; si on les laisse pousser par négligence, ils vont certainement grandir et nous balayer tous autant que nous sommes.

Le discours du trône m'assignait une tâche supplémentaire, ainsi qu'à mes collègues de la Saskatchewan, de l'Alberta et bien sûr, de la Colombie-Britannique. On nous a confié la responsabilité non seulement de représenter nos électeurs auprès de la nation, mais aussi de représenter la nation auprès de nos électeurs. Mes commettants, avec tous les autres Canadiens, forment le pays. Laisser entendre que les gens de North Vancouver-Burnaby ne font pas tout à fait partie du pays, c'est insulter tous les Canadiens.

Si représenter tout le pays signifie que je dois expliquer à mes commettants pourquoi il a été nécessaire de se servir de règlements anti-dumping pour faire disparaître plus de 200 emplois en Colombie-Britannique au profit d'Algoma, cela me sera très difficile. En l'occurrence, il s'agissait de transférer des emplois de Colombie-Britannique en Ontario pour répondre à un besoin de l'Alberta. A coup sûr, j'aurais du mal à faire accepter à mes commettants la décision concernant la fabrication de poutres d'acier à larges ailes.

Il me sera difficile de leur expliquer pourquoi on n'accorde pas aux pêcheurs du Pacifique les subventions et l'aide financière auxquelles ont droit ceux des provinces de l'Atlantique. J'aurai de la peine à leur faire comprendre pourquoi le gouvernement fédéral réduit les subsides accordés pour les transports le long de la côte et dans le nord de la Colombie-Britannique, alors que les traversiers interprovinciaux des Maritimes sont subventionnés. En fait, un certain ministre du cabinet n'y est pas parvenu non plus. Il n'est plus ici maintenant.

Ce ne sont pas les députés de l'Ouest qui sont à blâmer. C'est un vieux gouvernement fatigué qui, pendant des années, s'est tellement désintéressé des besoins et des aspirations d'une région du Canada qu'il a semé un désenchantement qui prend aujourd'hui la forme d'une aliénation. L'insensibilité de ce paragraphe du discours du trône n'a pas aidé la cause de l'unité canadienne.

Je crains pour mon pays. Je crains les petits îlots de mécontentement qui, comme au Québec pendant les années 60, surgissent un peu partout dans l'Ouest. Quel que soit le nom que se donnent ces groupes—et il y en a beaucoup—quels que soient leurs conflits de personnalité et leurs divergences, ils prêchent tous la séparation. Ces petits groupes n'ont pas de chefs crédibles, mais cela pourrait changer du jour au lendemain. Ils rongent leur frein et attendent une étincelle, une étincelle qui pourrait allumer un brasier dans l'Ouest.

En dépit de ce que la presse en dit—et elle a fait peu de cas de ces groupes—ils rejoignent un auditoire assez vaste dans l'Ouest. Ils représentent maintenant une véritable menace. On discute de leurs idées dans les salons, les salles à manger, les cafés, les restaurants, les écoles et les bureaux. Leur mouvement n'est pas encore très bien organisé. Il n'est pas encore articulé, mais il est beaucoup plus vigoureux que la plupart des Canadiens ne le croient. A moins que le gouvernement actuel ne prête davantage attention à l'opinion des gens de l'Ouest, à moins qu'il ne soit disposé à les écouter—et il s'est montré particulièrement négligent à cet égard depuis dix ans—je crains sincèrement pour la survie de mon pays.

● (1700)

Le dissident de l'Ouest se souvient qu'il était reconnaissant aux chemins de fer parce que son sort en dépendait. Le dissident de l'Ouest oublie qu'il existe aujourd'hui, dans l'Ouest, des sociétés de camionnage qui appartiennent à des gens de l'Ouest et sont dirigées par des gens de l'Ouest et qui offrent une solution de remplacement très précieuse. Le dissident de l'Ouest pense à la guerre de tarifs de fret dans l'Ouest et se dit que bien souvent l'Ouest en est lésé. Il oublie que le grain est transporté encore à l'heure actuelle à un tarif fixé avant 1900. Le dissident de l'Ouest dit que son pétrole est vendu à moitié prix du cours mondial. Or, les Albertains ont versé 17 milliards de dollars pour promouvoir l'unité nationale. Le dissident de l'Ouest oublie les milliards que l'Ontario a payés à l'est du Canada quand le prix du pétrole n'était pas ce qu'il est. Il oublie également les dizaines de milliards de dollars que l'Ontario a versés sous forme de paiements sociaux à tous les Canadiens.

La liste des causes économiques qui engendrent l'amertume et ressentiment est longue. Toutefois, quand on regarde le nouvel Ouest, les provinces de l'Ouest en 1980 on constate que la plupart des inégalités économiques ont été résolues ou sont en passe de l'être.

Les vieilles idées, les vieux préjugés et les ressentiments ont la vie dure. Il faut que l'Ouest se regarde en face, se rende compte de sa croissance et du fait que son économie n'est plus ce qu'elle était et que l'Ontario a cessé de dominer sur le plan économique comme c'était jadis le cas.

Mais s'il est vrai que les gens de l'Ouest sont de plus en plus nombreux à parler d'être aliénés, parce qu'ils ne voient pas le monde comme il est aujourd'hui mais comme il était il y a une génération, je constate aussi que les Ontariens ont aussi pour leur part une vue erronée et fausse des choses.

En Ontario, ceux qui pensent semblent s'inquiéter à propos de l'Ouest. L'Ontario aussi entretient maintes idées fausses. Le dernier trottoir de bois a été remplacé il y a 40 ans dans l'ouest du Canada. L'Ontario ne semble pas encore avoir compris que ses fabricants comptent de moins en moins sur les marchés captifs de l'ouest du Canada. Par suite de la réduction des droits grâce au GATT et à la levée des barrières tarifaires qui lui ont ouvert l'accès à un plus grand nombre de marchés, l'Ontario est capable de soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux, et le marché de l'ouest du Canada ne revêt presque plus d'importance pour cette province.

Les chiffres enregistrés en 1974 sont particulièrement intéressants et révélateurs à cet égard. Les expéditions de biens manufacturés de l'Ontario vers l'ouest du Canada ne représentaient que 8.9 p. 100 du total des expéditions et celles du Québec vers l'Ouest ne représentaient que 6.5 p. 100. Enfin, les expéditions de l'Ouest vers l'Est, totalisant 4.8 p. 100 pour l'Ontario et 3.8 p. 100 pour le Québec, comportaient essentiellement des denrées alimentaires, des boissons et des produits forestiers.

En outre, les nouvelles compétences qui se développent dans l'Ouest ne menacent nullement l'Ontario. Il n'y a presque pas de concurrence dans le secteur de la fabrication car nous sommes aussi peu importants pour l'Est que l'Est l'est pour nous. Quant à la vente de services, qu'il s'agisse de compétences en gestion, en consultation, en génie ou dans tout autre domaine, bien sûr l'Ouest soutiendra la concurrence sur le marché de l'Est parce que le transport n'entre pas en jeu. Il s'agit de cerveaux. L'Ontario dispose aussi de compétences et peut certes soutenir la concurrence de l'Ouest. Les deux régions se feront donc la concurrence dans les mêmes domaines de l'informatique, de la recherche, des travaux intellectuels, de la micro-électronique, de l'automatisation, etc.

L'Ontario peut accueillir un nouveau partenaire. L'Ontario peut faire face à un nouveau concurrent qui va favoriser l'émulation de la même façon que les gens de l'Ouest peuvent accueillir les experts de l'Est et se servir de leurs connaissances pour développer d'autres compétences chez eux. Ce que je veux démontrer, c'est qu'à mesure que l'économie de l'Ouest deviendra plus semblable à celle de l'Est quant à sa structure, à ses aspirations et à ses relations économiques, l'Est et l'Ouest se rapprocheront et se renforceront mutuellement de la même façon que la France et l'Allemagne se sont rapprochées après la création du Marché commun.

Le problème de la désaffection dans l'Ouest n'est donc pas de nature économique, car un nombre croissant de gens se rendent compte que la région a évolué et n'a rien à envier à l'Est. Il y a cependant l'aspect politique de la question, et je crains que nous ne soyons pas en mesure de résoudre le problème aussi facilement. Je ne peux faire mieux que de citer les paroles de Stan Roberts, président de la Canada West Foundation qui, après une série d'ateliers organisés il y a environ un an dans l'Ouest, déclarait:

> Il est de plus en plus urgent que les objectifs et les aspirations des Canadiens de l'Ouest et du Nord soient reconnus, appuyés et concrétisés. La Confédération est sérieusement menacée, et pas seulement au Québec. La structure actuelle de la Confédération a révélé une lacune qui pourrait être fatale: l'impuissance à répondre aux besoins de développement de ses membres. Jadis, la famille canadienne demeurait unie parce qu'elle ne pouvait faire autrement. Dans les années à venir, seul un changement notable des structures et des attitudes peut assurer sa cohésion.

Les Canadiens de l'Est connaissent mal l'Ouest et ses habitants, ils ont du mal à les comprendre. En général, les Canadiens de l'Ouest estiment qu'un bien petit nombre de ceux qui, à Ottawa, élaborent et appliquent la politique connaissent l'Ouest. A ces réunions, j'ai parlé du fait qu'on s'inquiète de ce que la majorité des fonctionnaires à Ottawa, surtout de ceux qui formulent la politique, non seulement ne comprennent pas

l'Ouest mais qu'au fond ils estiment qu'ils n'ont rien à apprendre; que l'Ouest est tout simplement une rallonge sous-developpée, en direction ouest, de l'Ontario, rallonge satisfaite de son état colonial jusqu'à l'avènement tout récent d'une certaine prospérité.

J'aimerais vous citer, dans le même ordre d'idée, un extrait du rapport présenté par la Commission de l'unité canadienne au Parlement en janvier de 1979:

L'attitude adoptée par les hommes politiques et les fonctionnaires d'Ottawa à l'endroit de leurs homologues provinciaux est celle du supérieur qui traite avec un inférieur . . . comment ne pas y voir matière à conflit entre les gouvernements.

Il faut trouver le moyen d'établir entre les régions du Canada, une association d'égaux, une association dont tous les membres sont aussi importants les uns que les autres.

Les Canadiens de l'Ouest, en général, veulent que les régions participent aux décisions nationales. Ils veulent un partage clair des pouvoirs entre les provinces, les municipalités et le gouvernement fédéral. Le Canadien de l'Ouest prétend que l'Ouest et le Nord ont atteint la maturité, mais Ottawa ne veut pas le reconnaître. La relation de dépendance entre Ottawa et l'Ouest n'est plus acceptable aujourd'hui. Le mouvement dit d'aliénation de l'Ouest est vigoureux et en pleine croissance. Les opinions exprimées semblent représenter le besoin fondamental des Canadiens qui vivent à l'ouest de la Tête-des-lacs, et ceux du Nord, d'être des partenaires égaux dans toutes les décisions qui les concernent. Voilà les courants de pensée et les tendances que je redoute dans l'Ouest du Canada.

Quelles sont les conséquences de la situation pour l'Ontario, en particulier, et pour le gouvernement fédéral et le reste du Canada en général? Les conséquences sont claires. Les décisions doivent revenir aux provinces. Le chef de l'opposition (M. Clark) a dit, et il a prouvé qu'il le pensait vraiment, que chaque fois que c'est possible, il faut laisser la municipalité ou la province décider et ne réserver au gouvernement fédéral que les décisions de portée nationale.

● (1710)

L'Ouest ne peut plus et ne veut plus être considéré comme le parent pauvre de l'est du pays. Les Canadiens de l'Ouest ne veulent plus accepter une confédération qui peut permettre à un parti politique qui a remporté sa victoire en Ontario et au Québec de ne pas tenir compte du reste du pays. Si les habitants de l'Ouest trouvent cette situation injuste, je plains vraiment les pauvres habitants des provinces Maritimes qui sont encore moins nombreux qu'eux.

Je voudrais donner au gouvernement une liste de certaines des choses qu'il pourrait faire s'il voulait vraiment répondre aux aspirations légitimes de la Colombie-Britannique. Il y a d'abord le port de Vancouver. Ce gouvernement a déjà présenté trois fois une mesure visant à donner une plus grande autonomie au port de Vancouver et, trois fois, cette mesure n'a pas dépassé l'étape de la première lecture. Le port de Vancouver devrait être tout à fait indépendant, il devrait être exploité par des gens de la Colombie-Britannique, vivant en Colombie-Britannique. Les bureaucrates d'Ottawa ne devraient pas avoir le droit de prendre des décisions touchant le port de Vancouver.

Nous habitons sur la côte du Pacifique et c'est là que nous faisons notre commerce et que se trouvent nos marchés. Nous ne nous attendons pas que des fonctionnaires d'Ottawa comprennent nos problèmes et, d'ailleurs, nous ne le désirons pas. Les bureaucrates du Conseil des ports nationaux à l'autre bout du pays ne devraient pas nous dire ce que nous pouvons et ne pouvons pas faire. Le port de Seattle, qui est administré au niveau local, a fait énormément de progrès ces dix dernières années aux dépens de Vancouver. Ce que nous voulons, c'est que le port de Vancouver soit administré localement et non pas par le Conseil des ports nationaux et par des échanges de correspondance détaillés avec les fonctionnaires d'Ottawa. Dans l'intérêt du pays, nous devons pouvoir prendre des décisions à l'échelon local pour faire face à la concurrence.

Il y a aussi les pêches de la côte ouest qui se distinguent des pêches en eau douce, des pêches de la région de l'Atlantique et des pêches de Terre-Neuve. Il faudrait au moins que le gouvernement nomme un sous-ministre des Pêches du Pacifique qui ait son bureau sur la côte ouest et qui puisse s'occuper personnellement des problèmes des pêcheurs de la côte ouest au lieu de le faire par téléphone à partir d'Ottawa. Le mieux serait de nommer un ministre des Pêches du Pacifique, originaire de préférence de la Colombie-Britannique, qui s'occuperait exclusivement de cette région. Si les bureaux de la Commission canadienne du blé étaient situés à Ottawa, tous les céréaliculteurs des Prairies comprendraient très bien ce que je veux dire quand je parle des pêches du Pacifique.

J'ai autre chose à dire. Chaque conseil, commission, groupe d'étude, groupe de travail, comité consultatif, société de la Couronne ou tout ce que vous voudrez, devrait être examiné minutieusement dans un but précis.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est terminé.

M. Cook: Monsieur l'Orateur, je n'en ai que pour une minute.

Des voix: D'accord.

M. Cook: Est-ce que chaque région de notre pays est pleinement et adéquatement représentée dans le processus de décision? Sinon, le gouvernement devrait s'en assurer s'il veut faire taire les sécessionnistes.

Ce dont notre pays a besoin c'est d'un nouveau rêve national, et cette fois-ci, non pas un ruban d'acier pour nous lier ensemble, mais un rêve qui lie le cœur et l'esprit, un rêve qui nous rend égaux, chacun participant aux décisions pour le bien de tous. N'est-ce pas là le rêve de tout Canadien? N'est-ce pas là la position du Québec, des provinces atlantiques et sûrement de l'Ouest? Ils veulent une nouvelle, une vraie confédération de partenaires égaux. C'est le défi qui attend le gouvernement, imaginer comment cela est possible, comment nous pouvons tous nous sentir égaux, égaux dans une nouvelle confédération.

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Monsieur l'Orateur, députés à la Chambre des communes, c'est pour moi un honneur que de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je voudrais d'abord offrir à madame le Président mes souhaits les plus sincères et la féliciter cordialement d'avoir été nommée à ces hautes fonctions. Vous aurez noté qu'à l'encontre des autres députés c'est tout naturellement que je l'appelle par son titre. Je suis convaincue que ses nouvelles fonctions seront pour elle une occasion de se distinguer à nouveau comme elle l'a fait par le passé. Par sa seule présence à la Chambre, elle raffermit le rôle de la femme dans les affaires de l'État, rôle qui ne cessera de grandir au cours des prochaines années.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais féliciter ma collègue, le député de Rimouski (M^me^ Côté), pour avoir su proposer avec éloquence la motion à l'origine du débat, de même que mon collègue et ami le député de Sudbury (M. Frith), co-motionnaire de l'Adresse en réponse au discours du trône.

Je manquerais certainement à mes obligations si je ne remerciais pas également mes électeurs de Nickel Belt qui m'ont envoyée à Ottawa les représenter. Ils peuvent être assurés que je ferai tout mon possible pour que la foi et la confiance qu'ils m'ont témoignées ne soient pas vaines. Je ne manquerai pas de les consulter et de leur demander leur aide au cours des prochaines semaines.

Bien sûr, je suis ravie que le premier ministre (M. Trudeau) m'ait demandé de servir mon pays dans le cabinet, comme nouveau ministre d'État (Mines). J'attends avec impatience ce surcroît de responsabilités. Toutefois, je le fais avec l'humilité d'un habitant du Nord qui doit apporter une nouvelle optique au sein du cabinet.

Je suis bien au courant des problèmes et des difficultés que présente la vie dans le Nord et, par le fait même, je m'intéresse vivement aux questions de l'expansion et du développement du Nord. C'est maintenant à moi de m'assurer que les décisions prises tiennent bien compte des opinions des habitants de cette région. Vu l'intérêt de plus en plus grand dans le secteur énergétique suscité par l'augmentation des prix du pétrole des pays de l'OPEP, le secteur des mines et des minéraux de l'économie canadienne a été quelque peu mis de côté. C'est malheureux, car il a des conséquences de grande portée pour l'avenir économique du Canada et, il a certainement été un facteur important de la croissance et de la prospérité du pays dans le passé.

Tout le monde sait que le Canada est l'un des pays les mieux nantis du monde sur le plan des ressources naturelles. Nos régions du Nord n'ont presque pas encore été exploitées et elles sont très prometteuses. Je reviens tout juste d'un voyage en Colombie-Britannique et à Yellowknife et, contrairement à ce que peut croire le député qui a pris la parle avant moi, dans ces parties du pays, l'économie se porte très bien.

Toutefois, les années 80 ne seront certainement pas une décennie facile et la force de notre économie sera mise à rude épreuve. Dans un monde de concurrence frénétique et de tendances nationales de plus en plus isolationnistes, le Canada aura besoin d'une planification saine et d'un fondement politique solide. Le secteur minier est appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans la croissance économique du Canada.

A l'heure actuelle, le secteur minier est en pleine activité. Au cours des douze derniers mois, on a annoncé l'expansion et la naissance de plusieurs exploitations minières. En fait, onze nouvelles mines vont ouvrir cette année en Colombie-Britannique. De nouvelles découvertes au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest laissent entrevoir pour la prochaine décennie la possibilité d'un autre boom minier qui favorisera le développement régional, fournira de nouveaux emplois et fera considérablement monter les salaires.

Comme ministre d'État (Mines), je me consacre à l'avancement du Canada dans le secteur des ressources. Les problèmes qui s'y posent ne sont peut-être pas très évidents pour la population en général, mais ils risquent de compromettre les progrès du Canada dans ce domaine. Le secteur minier de l'économie revêt un caractère cyclique. Il connaît des périodes d'activité intense et de vigueur économique accrue, comme en ce moment, et de marasme, comme ce fut le cas il y a quelques années. Le secteur minier dépend en tout premier lieu de l'économie et des marchés mondiaux. Ce cycle de vaches maigres suivies de vaches grasses a contribué à répandre une très grande incertitude dans tous les milieux, incertitude qui mine les efforts faits par l'industrie, les pouvoirs publics et les syndicats pour résoudre des problèmes communs, éprouvés dans le secteur minier.

● (1720)

Ce même secteur créera 2,100 nouveaux emplois dans la prochaine décennie. Toutefois, en règle générale, l'industrie a beaucoup de mal à attirer et à retenir du personnel compétent. Le gouvernement collabore avec les industriels à la mise au point de programmes de formation qui nous fourniront les experts nécessaires à l'avenir. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration dispose d'un programme en vertu duquel il offre des subventions à la mobilité de la main-d'œuvre, allant jusqu'à $4,500, et qui visent directement le secteur minier. Lors de ma visite à la mine de Lornex, en Colombie-Britannique, j'ai constaté avec plaisir que 45 familles d'Atikokan, s'étant prévalues de subventions à la mobilité de la main-d'œuvre, sont désormais installées dans la collectivité du lac Logan, et que d'autres familles suivront leur exemple.

Bien entendu, les mines et les collectivités minières elles-mêmes doivent subir des transformations profondes. Ce n'est pas un secret que le taux de mortalité dans l'exploitation minière est le plus élevé de toutes les industries et que celui des blessures subies y est aussi relativement élevé. Le nombre des journées-personnes perdues en raison de blessures subies durant le travail est supérieur en moyenne à celui des journées perdues en raison de grèves et de mises à pied. Depuis quelque temps, il est de plus en plus manifeste que certains problèmes de santé, notamment le cancer des poumons, l'amiantose, le saturnisme et l'hydrargyrisme sont causés par le milieu de travail.

La question générale de la sécurité du personnel me préoccupe au plus haut point. Manifestement, les conditions de travail insalubres et dangereuses qui règnent dans le secteur minier en éloignent les travailleurs éventuels et c'est pourquoi il importe que les mesures de sécurité du personnel soient appliquées de la façon la plus rigoureuse. Nous ne pourrons exploiter pleinement ce secteur, à moins d'y attirer et d'y retenir une main-d'œuvre productive à long terme; pour ce faire, il nous faut nous débarrasser des conditions de travail insalubres et dangereuses. L'État, l'industrie et les syndicats se doivent de collaborer à l'élaboration de nouvelles normes et de nouvelles techniques relatives à la sécurité du personnel. En fait, je suis sûre que le gouvernement fera sous peu une déclaration à ce sujet.

Je voudrais réaffirmer ma promesse d'améliorer les normes de sécurité dans les mines réglementées par le gouvernement fédéral, et en particulier de régler les problèmes inhérents aux mines d'extraction de l'uranium du fait de l'exposition aux radiations. En travaillant de concert nous pourrons modifier l'image négative que le pulic se fait du travail du mineur, et attirer de jeunes Canadiens vers ce secteur en développement. Ils y découvriront une carrière intéressante où leurs aptitudes trouveront à s'employer. Le gouvernement va continuer d'aider

les collectivités minières à offrir les services et les équipements collectifs propres à attirer cette main-d'œuvre si nécessaire. Encore une fois, j'ai pu voir cette semaine les résultats de cette action à Pine Point, de l'autre côté du grand lac des Esclaves par rapport à Yellowknife, où les ouvriers de la mine ne manquent de rien.

A cette fin, je voudrais voir s'intensifier les recherches visant à résoudre les problèmes des collectivités minières. Outre les domaines généraux de la santé, de la sécurité et des conditions de travail à la mine, j'aimerais encourager les recherches sur l'évacuation et le traitement des effluents des mines et des usines d'affinage, sur l'évacuation et le traitement des résidus des mines et des usines, ainsi que sur l'évacuation des déchets nucléaires. La solution de ces problèmes va permettre à l'industrie de l'exploitation des minéraux de se développer de façon plus saine, et les technologies mises au point pour l'élaboration de ces solutions pourrront fournir des débouchés très intéressants dans les secteurs secondaire et tertiaire, spécialement dans ma région.

Dans le cadre d'une stratégie industrielle volontaire, le gouvernement a l'intention d'utiliser les ressources naturelles du pays comme tremplin. Le secteur des minéraux, qui vient au tout premier rang des industries axées sur nos ressources naturelles, exerce d'importants effets d'entraînement, en amont et en aval, sur les autres secteurs de l'économie. Cependant, pour qu'il maximise son apport direct à l'économie, il faut qu'il joue un rôle technologique de pointe dans l'extraction minière, dans la transformation des minéraux et dans la mise en forme des métaux.

L'industrie privée a consacré 82.4 millions de dollars à la recherche et au développement en 1977; elle a en réalité dépensé un montant de 91.2 millions de dollars pour ces travaux, le gouvernement fédéral en défrayant la différence. Le gouvernement fédéral y dépense environ 23.9 millions de plus au moyen des subventions du ministère de l'Industrie et du Commerce et grâce aux travaux de recherche effectués au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et aux autres laboratoires du gouvernement.

Cela représente environ .7 p. 100 de la valeur totale de la production, fraction qui est allouée directement à la recherche et au développement. Je souhaite que les efforts du Canada augmentent considérablement dans ce secteur, et j'ai été heureuse d'entendre le gouvernement réaffirmer dans le discours du trône son intention d'augmenter les dépenses globales du Canada dans ce secteur, les faisant passer à 1½ p. 100 de la valeur du PNB. Une bonne part de l'effort accru à cet égard dans le secteur minier devrait être consacrée à améliorer la compétitivité et la position commerciale des entreprises dans les domaines de l'extraction minière, de la transformation des minéraux, de la fabrication métallique et de la machinerie et des fournitures nécessaires à l'exploitation des mines.

[*Français*]

Mon ministère étudiera attentivement une question que je considère d'une importance primordiale, à savoir, l'accroissement de la transformation au pays même des ressources naturelles du Canada. Le temps qui m'est alloué en ce moment ne me permet évidemment pas d'énumérer toutes mes préoccupations à l'égard du secteur minier. Je me contenterai donc de dire que mon ministère continuera à tout mettre en œuvre pour trouver des solutions aux problèmes chroniques qui frappent ce secteur de l'industrie.

Mon ministère et d'autres ministères concernés porteront une attention toute particulière aux domaines suivants: le transport des matières premières, la santé et la sécurité des travailleurs, la transformation plus poussée de nos matières premières, l'accroissement de nos exportations dans ce domaine et l'élaboration d'une infrastructure pour la mise en valeur du Nord canadien. Je m'attends à recevoir la collaboration franche et entière de tous les membres de ce Parlement, particulièrement de ceux que de telles questions touchent de près, et à une participation active et empressée de leur part. Notre objectif à deux volets demeure donc le même: l'amélioration et la croissance du secteur minier du Canada.

Qu'il me soit permis, monsieur l'Orateur, de clore cet exposé en abordant un sujet d'une brûlante actualité, un sujet qui ne peut laisser aucun Canadien indifférent: l'affrontement qui secoue le Québec à l'heure actuelle et les conséquences néfastes que cet affrontement peut avoir et pour cette province et pour l'ensemble du Canada s'il ne connaît pas un heureux dénouement. Il ne fait aucun doute que le fait français constitue un des traits dominants et caractéristiques de la personnalité et du caractère mêmes de la nation canadienne. J'affirme vigoureusement que le Canada ne saurait exister sans une forte présence en son sein de la culture et de la langue françaises. Il est temps que tous les esprits et les cœurs bien nés, de l'Atlantique au Pacifique, reconnaissent et apprécient à sa juste valeur cette richesse qui est nôtre.

Par ailleurs, je mets tous les Québécois et toutes les Québécoises en garde contre les conséquences désastreuses qu'entraînerait la séparation du Québec. Hors du pacte confédératif canadien, noyé littéralement dans la mer anglophone du continent nord-américain, le Québec francophone ne saurait parvenir à conserver sa culture et sa langue. Il va donc de l'intérêt même du Québec et du Canada tout entier que le non remporte une victoire décisive lors du référendum québécois du 20 mai prochain. Une victoire du oui marquerait le début du processus de disparition de la culture et de la langue françaises en sol canadien, voire d'Amérique, et mettrait en péril la survie même du Canada en tant que nation distincte.

Je suis née, j'ai grandi, j'ai travaillé dans un milieu francophone du Nord de l'Ontario. Je représente une circonscription électorale dont la population est à 40 p. 100 d'expression française. Malgré mon accent anglais et mon origine finlandaise, j'ai un cœur français, et je le dis avec chaleur, avec fierté. Le fait français au Canada fleurit bien au-delà des frontières de la province du Québec. J'invite les Québécois et les Québécoises francophones à visiter nombreux des municipalités authentiquement françaises de ma circonscription comme Noëlville, Monetville, Saint-Charles, Azilda et nombre d'autres. Ils constateront alors que la culture et la langue françaises ont plongé leurs racines profondément en sol ontarien. Ces Québécois et ces Québécoises seront ainsi en mesure d'évaluer les conséquences irrémédiables qu'un oui au référendum aurait sur ces francophones «pure laine» hors Québec. En votant oui, les Québécois diraient: Le Québec est français et le Canada est anglais.

Les Québécois sonneraient ainsi le glas, pour les francophones hors Québec, de leur culture et de leur langue. Ce serait là

une forme de génocide culturel et linguistique provoqué par les Québécois à l'égard de leurs frères de sang.

Un grand nombre d'ethnies, chacune ayant des caractéristiques et des richesses propres, composent la mosaïque canadienne, et les Français canadiens en sont l'un des joyaux. Les Québécois décideront-ils de fracasser cette mosaïque qu'à l'unisson les Canadiens ont mis tant d'années à ériger? Je termine, monsieur l'Orateur, en paraphrasant un chansonnier québécois: Quand tous les Canadiens vivront d'amour, il n'y aura plus de misère, et viendront alors les beaux jours, et nous serons encore bien vivants, mon frère.

● (1730)

[*Traduction*]

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord adresser mes sincères félicitations à madame le Président pour son élection à ce poste prestigieux de la Chambre des communes. Je dois m'habituer à des responsabilités et à des obligations entièrement nouvelles pour moi, et je sais combien il est difficile d'assumer de nouvelles fonctions. Néanmoins, je suis certain que madame le Président saura facilement se familiariser avec ses nouvelles responsabilités et s'acquitter de ses fonctions avec le même doigté et la même impartialité que ses prédécesseurs.

C'est un grand honneur pour moi que de faire aujourd'hui mon premier discours à la Chambre. Je voudrais en profiter pour vous faire connaître ma circonscription de Hastings-Frontenac et vous parler des questions d'intérêt local ou national qui préoccupent mes électeurs. Je vous présenterai mes commentaires dans le contexte du débat sur l'Adresse en demandant au gouvernement de faire quelque chose à l'égard des problèmes que je vais soulever.

D'abord, je vais vous décrire brièvement ma circonscription. Hastings-Frontenac est située dans le sud-est de l'Ontario. Elle est bordée au sud par la ville de Kingston et s'étend au sud du comté de Frontenac-Lennox et Addington jusqu'à la baie de Quinte. Elle englobe le comté de Hastings à partir de la route 7, au sud de Madoc et de Marmora, jusqu'à la frontière du comté de Peterborough-Hastings. Elle s'étend vers le nord jusqu'au district de Renfrew-Nipissing et la frontière du comté de Hastings, puis elle suit la frontière sud et est du comté de Renfrew. Enfin, nous avons le comté de Frontenac bordé par les comtés de Lanark et Leeds, puis nous arrivons à la pointe sud, au Bateaux Channel, à l'est de Kingston, dans la région des Mille îles. Donc, je représente une des régions les plus vastes, les plus pittoresques et les plus historiques du sud de l'Ontario.

Ma circonscription comprend plusieurs petits villages. Parmi les plus importants citons Amherstview, près de Kingston; Napanee, la ville où j'habite; Madoc; Marmora, Bancroft, Sydenham, Northbrook, Cloyne, Denbigh, Sharbot Lake, Tamworth, Verona, Coe Hill, Maynooth, Eldorado, Harrowsmith, Parham, Kaladar, Arden et Plevna. Grâce au grand nombre de ses petites localités, Hastings-Frontenac est doué de bien des vertus qui font le charme des petites villes.

Mes électeurs sont honnêtes, travailleurs, croyants, des gens comme il faut. Ce sont des Canadiens typiques, et je suis fier d'avoir l'honneur de les représenter. Les citoyens de Hastings-Frontenac sont fiers de leur débrouillardise et de leur ténacité.

Ces qualités sont tout autant le fruit de l'hérédité que d'une petite ville ou d'un milieu rural; elles nous ont été léguées par nos ancêtres. Notre région de l'est de l'Ontario a été colonisée par les loyalistes de l'Empire uni. Ils ont immigré dans cette région à cause de la révolution américaine et ils ont fondé des villages comme Bath, Ernestown, Millhaven, Sandhurst et Adolphustown. Avec le temps, comme les bonnes terres de la baie de Quinte se faisaient plus rares, ils sont allés à l'intérieur coloniser des endroits appelés Odessa, Newburgh, Selby, Tamworth, Roblin, Yarker et Enterprise. Ces pionniers qui ont immigré vers le nord étaient des gens fiers qui avaient le courage de leurs convictions. Encore aujourd'hui, l'empreinte qu'ils ont laissée sur les localités qu'ils ont fondées se remarque toujours chez leurs descendants, et je suis fier d'être l'un d'eux.

Mes commettants et moi-même croyons que le gouvernement ne devrait intervenir dans l'économie qu'en cas de nécessité. L'éthique du travail et les motivations que donne le régime de la libre entreprise sont des éléments fondamentaux de la démocratie, et on ne devrait faire d'exceptions à ces conditions que dans les cas où c'est manifestement nécessaire. Notre pays a été édifié sur ces principes et tant qu'ils seront respectés, le Canada sera bien servi.

Mes mandants ont des idées bien arrêtées sur bien des questions. Entre autres, la conversion au système métrique. La métrisation coûte cher au producteur en frustration et en argent. De même, les consommateurs du Canada finissent par être contrariés, et pis encore, ce sont eux qui en définitive assument les augmentations de prix des producteurs.

Aux États-Unis, notre partenaire commercial le plus important, la conversion est volontaire.

Je n'ai pas à rappeler à qui que ce soit que l'on n'a jamais démontré par un débat à la Chambre des communes que la métrisation était vraiment nécessaire. C'est un fait qui dénote un mépris dur et cynique du processus parlementaire et qui est plus menaçant et révélateur pour l'avenir de la Chambre que le programme de métrisation lui-même.

Il y a une autre question qui tient à cœur à mes commettants, et c'est la peine capitale. Cela s'explique peut-être tout naturellement par la présence des pénitenciers de Joyceville et de Millhaven dans la circonscription. Il me semble pourtant qu'elle préoccupe tous les Canadiens, qui paraissent en majorité favorables à son rétablissement.

Chacune de nos régions possède des beautés naturelles en propre. L'Ontario n'y échappe pas. Dans l'Est, nous avons la splendeur du Bouclier canadien, aux lacs innombrables. Ma circonscription a cette beauté en partage, et nombre de mes commettants vivent du tourisme qui attire beaucoup de monde dans la région.

C'est une honte qu'un pays aussi pittoresque et aux attraits aussi variés souffre d'un si dangereux déficit au chapitre de la balance touristique. Je pense qu'un effort plus vigoureux consenti par le gouvernement fédéral pour la promotion et la facilitation des vacances au Canada, joint à des modifications législatives d'ordre fiscal qui rendraient plus intéressants les investissements dans l'industrie touristique, contribuerait pour une forte part à faire du Canada un grand centre mondial d'attraction touristique. D'ailleurs, cette industrie devrait faire l'objet d'un ministère du tourisme.

Et j'ajouterai que si nous voulons vraiment adopter une stratégie touristique pour le Canada, il faudra mettre beaucoup de sérieux dans l'étude de nos réels problèmes d'environnement. Les écologistes commencent tout juste à saisir l'ampleur des dégâts causés par les pluies acides, par les rejets toxiques et, de façon plus générale, par notre négligence au niveau de l'environnement.

Nombreuses sont dans ma circonscription les personnes qui ont protesté contre la législation actuelle du contrôle des armes à feu. J'estime comme elles que la loi actuelle est plus sévère envers les honnêtes propriétaires d'armes à feu qu'envers les éléments criminels.

Les politiques et les programmes agricoles ont un impact direct sur ma circonscription et sur ses habitants, dont bon nombre vivent de l'agriculture. La production laitière et l'élevage bovin sont en effet répandus dans ma circonscription, et notre fromage cheddar s'est acquis une réputation mondiale. J'aimerais que le gouvernement s'intéresse plus aux problèmes particuliers de ces agriculteurs canadiens.

J'aimerais que la production de lait industriel soit stabilisée, de sorte que de nouvelles menaces à la rentabilité des petits fabricants de beurre et de fromage du sud-est de l'Ontario ne les acculent pas à la faillite. Il importe que les gouvernements prennent des mesures pour encourager la protection de nos meilleures terres agricoles.

Je prie très instamment le nouveau ministre des Finances (M. MacEachen) de présenter à nouveau la disposition fiscale proposée par son prédécesseur et qui tendait à autoriser les agriculteurs à déduire les gains en capital réalisés à la vente de terres agricoles jusqu'à concurrence de $200,000. Une pareille mesure créerait un très important regain d'intérêt en faveur de l'agriculture canadienne et nous permettrait de produire encore plus d'aliments pour le marché intérieur et l'exportation.

La hausse du coût de la vie touche très durement les personnes à bas revenus. Cela constitue un fardeau particulièrement lourd pour les pensionnés, qui ont fait leur apport au pays et qui devraient pouvoir prendre leur retraite en toute aisance et dignité. Il en va de même pour les anciens combattants à leur pension. Au cours de la dernière législature, notre gouvernement a présenté des mesures législatives visant à augmenter la pension des anciens combattants et à supprimer les graves injustices que comporte la loi actuelle. Nous devons nous souvenir des lourds sacrifices que beaucoup de Canadiens ont consentis sur les champs de bataille dans les deux guerres mondiales et dans d'autres conflits afin de défendre notre régime politique, et nous devons, en témoignage de reconnaissance, leur verser des pensions convenables.

● (1740)

Il importe que le gouvernement affecte des ressources suffisantes à des programmes d'emploi des jeunes et de formation technique. Nos jeunes doivent pouvoir se trouver des emplois afin de comprendre qu'un dur labeur est justement récompensé.

L'industrie forestière a joué un rôle important au moment de la colonisation de la région de Hastings-Frontenac ainsi que pour la création d'emplois. Elle a occupé une place importante dans l'histoire du Canada et constitue toujours une activité vitale du pays. Mais l'industrie forestière n'est pas aussi vigoureuse qu'elle pourrait l'être. Notre part du marché mondial se rétrécit et la demande de nos produits aux États-Unis a fléchi. Le gouvernement fédéral devrait prendre note de la situation et il devrait faire davantage pour la modernisation de ce secteur, avec l'aide des gouvernements provinciaux.

Les députés qui représentent des circonscriptions rurales comme celle de Hastings-Frontenac seront probablement de mon avis si je dis que les organismes bénévoles jouent un rôle important au sein de leur collectivité. Dans les campagnes, il n'existe probablement pas de service bénévole aussi important que celui des pompiers volontaires. Je suis heureux de constater que le ministre des Finances est de mon avis et que, dans sa sagesse, il a repris la mesure de son prédécesseur qui prévoit une hausse des exemptions fiscales pour les pompiers volontaires.

Les audiences qui ont été tenues dernièrement par le CRTC ont prouvé la nécessité de faciliter l'accès aux émissions de radio et de télévision au Canada. Ce moyen de communication moderne n'est pas difficile d'accès seulement dans le grand Nord. Les habitants de ma circonscription, qui se trouve à environ 100 milles d'Ottawa, en direction ouest, et plus précisément ceux du nord de la circonscription de Hastings-Frontenac et ceux de Lennox et d'Addington ne peuvent capter qu'un nombre très restreint d'émissions de télévision et de radio. Si le CRTC se préoccupe du contenu canadien des émissions diffusées au Canada, il n'a pas besoin d'aller dans le grand Nord pour voir ce qui ne va pas. Je voudrais que le CRTC fasse tout son possible pour permettre aux habitants de Hastings-Frontenac, de Lennox et d'Addington, et surtout à ceux de la région de Bancroft, de capter plus d'émissions.

Certains penseront peut-être qu'au regard des questions qui passent actuellement pour très urgentes, les soucis dont je viens tout juste de me faire l'écho sont dénués d'importance, mais rien ne saurait être plus loin de la vérité. Non seulement revêtent-ils en eux-mêmes beaucoup d'importance, mais ils représentent et symbolisent en quelque sorte les aspirations légitimes des simples citoyens, et il importe qu'en tant que députés, nous fassions droit à ces aspirations, si insignifiantes qu'elles paraissent en comparaison des grandes questions de l'heure. Si je les ai signalées au gouvernement, c'est dans l'espoir qu'il s'en occupera.

Ni mes mandants ni moi ne sommes indifférents aux grands problèmes avec lesquels le Canada est aux prises actuellement. Je tiens à profiter de l'occasion pour en examiner quelques-uns.

Je crois fermement que notre pays est à un tournant de son histoire. Les événements se sont ligués pour nous créer les problèmes les plus graves depuis la Confédération. Les difficultés politiques et économiques avec lesquelles nous sommes

aux prises sont, à mon avis, sans précédent. Elles réclament des solutions à long terme qui auront été mûrement réfléchies et qui exigeront des sacrifices à court terme d'un grand nombre d'entre nous. Il n'y a pas de solutions socialistes simplistes qui vaillent. La survie même de notre pays dépend de la solution heureuse de ces problèmes. Et pour réaliser cette réforme, il faut recourir à la concertation et écarter la confrontation.

Dans le domaine économique, plusieurs questions pressantes réclament une attention immédiate et complète. L'une des plus importantes a trait à l'énergie. La dépendance des Canadiens à l'égard du pétrole importé et le prix qu'eux-mêmes et le gouvernement doivent payer sont le resultat d'une politique dangereuse. Seule une politique canadienne réaliste en ce domaine pourra favoriser la conservation et permettre le financement d'autres sources d'énergie.

Il faut prendre immédiatement des mesures propres à mettre le Canada sur la voie de l'autonomie énergétique. L'inévitable conséquence d'une telle politique est une hausse du prix du pétrole. Nous ne pouvons continuer à poursuivre un rêve où le consommateur canadien est subventionné et protégé de la dure réalité que constitue la hausse rapide des prix de l'OPEP et des coûts de production chez nous. Le gouvernement actuel l'a admis dans le discours du trône. Une promesse de ce genre dicte une augmentation des prix.

La création de systèmes de transport rapide pour les agglomérations urbaines constitue un moyen efficace d'économiser l'énergie. A mesure que le prix de l'essence augmentera, les banlieusards trouveront plus avantageux d'emprunter les transports en commun.

La Société de développement des transports urbains, organisme qui a été créé par le gouvernement de l'Ontario dans le but de promouvoir le transport en commun, se trouve dans ma circonscription. Voilà une initiative qui mérite l'aide et l'appui du gouvernement. Ce serait un crime de laisser périr une telle entreprise uniquement pour voir le gouvernement, dans trois ou quatre ans, se procurer à l'étranger un produit identique qui pourrait fort bien être fabriqué ici, vendu ici et même exporté.

Il faut se pencher sérieusement sur l'avenir énergétique de notre pays, et le plus tôt sera le mieux. Parmi les pays du monde, le Canada occupe une place privilégiée puisqu'il peut réaliser l'indépendance énergétique. Mettons-nous à la tâche.

Le rendement médiocre de notre économie dans son ensemble est source de graves inquiétudes chez les Canadiens. Notre taux de chômage est absolument inacceptable. Avec toutes les ressources naturelles et humaines dont nous disposons, nous ne devrions pas connaître pareils problèmes. Et pourtant ils sont réels et ils persistent depuis bon nombre d'années.

S'il n'y a pas de solutions toutes faites à nos problèmes économiques, il existe cependant des remèdes partiels qui, au dire de nombreux observateurs, contribueraient grandement à soulager nos maux économiques. L'une des mesures les plus élémentaires consiste, pour le gouvernement, à donner l'exemple en regardant le problème en face. Il s'agit simplement de réduire les dépenses publiques par une saine administration. La plupart des économistes et des analystes financiers conviennent que les dépenses gouvernementales sont l'une des principales causes des difficultés économiques actuelles du Canada.

Il m'est difficile de croire le ministre des Finances lorsqu'il nous dit que le gouvernement va réduire ses dépenses. La Chambre a entendu cette promesse trop souvent pour la prendre au sérieux maintenant. Le gouvernement ne peut tout simplement plus continuer à dépenser aussi follement. Il doit réduire la dette et les dépenses. L'expansion de la Fonction publique doit se faire de façon réaliste. Ces mesures permettraient au gouvernement fédéral d'améliorer sensiblement sa situation financière, ce qui, en retour, contribuerait à relancer notre économie. Le taux d'intérêt est l'un des premiers indicateurs de la situation économique, et il est actuellement trop élevé.

Le temps est venu de prendre des mesures décisives. Le gouvernement fédéral doit démontrer qu'il est prêt à discuter avec les premiers ministres provinciaux d'un fédéralisme renouvelé. Mais ces entretiens devront avoir lieu dans une atmosphère d'accommodement et de conciliation, non de confrontation. Il va sans dire que cette attitude doit être réciproque.

Il est clair que, dans sa forme actuelle, notre système fédéral ne peut répondre aux aspirations légitimes de toutes les régions du pays. Admettre ce fait et tenter de corriger la situation ne revient pas à affirmer que le système fédéral est un échec. C'est simplement reconnaître que ce système, mis sur pied il y a 113 ans, ne répond plus aux besoins d'un pays qui a évolué. Le changement est une condition nécessaire et souhaitable dans toute relation, que ce soit entre les individus ou entre les administrés et leur gouvernement. Cependant, il doit être clair, dès le départ, que ce changement doit s'opérer dans le cadre d'un système fédéral fort. Le premier ministre fédéral (M. Trudeau) et les premiers ministres des provinces pourront et devront jouer serré lorsqu'ils discuteront de changements constitutionnels, mais le plus important, c'est qu'ils discutent du Canada d'aujourd'hui et qu'ils le fassent sans perdre de temps.

● (1750)

La monarchie constitutionnelle est, à mon avis, un des éléments de notre système fédéral actuel qu'il est indispensable de conserver. Toute tentative qui serait faite pour changer ou déprécier cette tradition qui a fait de notre pays celui où il est le plus agréable de vivre, ne fera qu'aggraver les divisions que certains croient voir dans notre pays. Il est regrettable que dans cette terre promise qui n'a pas son égal, nous ne considérions pas les problèmes tels qu'ils se présentent à nous, mais comme les gens veulent bien les aborder. La monarchie est trop profondément enracinée dans notre culture et dans notre histoire pour pouvoir en être dissociée. Ce n'est pas l'aspect culturel qui m'inquiète, mais la menace de petits rusés qui veulent renverser l'ordre politique établi et le refaire selon leurs désirs. Nos ancêtres ont posé les jalons d'une grande nation—la plus grande de la terre. Pourquoi les Canadiens ont-ils tellement de mal à voir la chance et les possibilités qui leur sont données de faire de leur pays une grande nation au cœur de ce monde troublé?

Madame le Président, ce sont là uniquement quelques-unes des questions urgentes auxquelles les Canadiens et le gouvernement doivent s'attaquer. N'est-il pas ironique qu'à l'aube de cette nouvelle décennie les défis de l'avenir soient rendus encore plus difficiles par les échecs du passé? Il est tout aussi ironique mais non moins mérité que le gouvernement, qui est à l'origine d'un si grand nombre de ces problèmes, soit précisément celui auquel on demande maintenant de les résoudre.

Aujourd'hui alors que nous affrontons notre plus sérieux défi depuis l'avénement de la Confédération, le moment est venu de mobiliser toutes ces ressources. Nous devons faire

notre examen de conscience et retrouver l'état d'esprit qui a permis de constituer notre pays il y a plus de cent ans. Nous devons nous serrer les coudes en tant que Canadiens afin de sauver notre pays comme nous l'avons fait au cours des grandes guerres durant lesquelles de nombreux Canadiens ont consenti le sacrifice suprême. Nous devons redécouvrir les éléments communs qui nous ont unis à l'origine et nous débarrasser des forces destructrices qui nous divisent actuellement. Nous devons accepter chaque région comme partie intégrante du Canada et considérer ses habitants comme nos compatriotes. Nous devons partager notre patrimoine commun et nous en enorgueuillir au lieu de cultiver nos différences . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette de devoir interrompre le député mais son temps de parole est écoulé. Il ne peut continuer à parler que si la Chambre y consent unanimement.

Des voix: D'accord.

M. Knowles: Je n'ai pas d'objection à ce que le député poursuive son discours encore une minute ou deux, mais lorsque nous avons établi la règle des 20 minutes aujourd'hui il a été entendu que les discours ne dureraient pas plus longtemps.

M. l'Orateur adjoint: La parole est au député de Manicouagan (M. Maltais).

[*Français*]

M. André Maltais (Manicouagan): Monsieur le président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui dans le cadre du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter les deux députés (M^me^ Côté et M. Frith), qui ont si généreusement répondu, étant donné les intentions exprimées par le gouvernement actuel pour la prochaine session, sur le plan des intentions relatives à la législation.

J'aurais aimé évidemment parler des problèmes de ma circonscription, étant donné la grande région que je représente, c'est-à-dire 600 milles de côtes sur 1,250 de longneur. J'aurais également aimé parler autant de Fort-Chimo que Blanc-Sablon, de l'île d'Anticosti, de Baie-Comeau, Schefferville, les problèmes de télévision, les problèmes de transport maritime, les problèmes de tarification, les difficultés que nous avons au niveau des postes, mais étant donné le débat majeur que nous vivons actuellement au Québec, je pense qu'il est très important de tenter de cerner les difficultés auxquelles la population québécoise doit faire face actuellement.

Mes premiers mots, monsieur le président, seront pour dire que la population que je représente est fière de faire partie d'un pays qui s'appelle le Canada, mais dans cette fierté il y a eu certaines frustrations et, à l'occasion d'un débat référendaire comme celui que nous vivons, certaines personnes ont intérêt à amplifier ces frustrations, de sorte que pour nos amis du Canada anglais souvent on peut se demander quels sont les véritables intentions des gens du Québec.

Je voudrais immédiatement répondre à ces interrogations en disant simplement que les gens du Québec, pour la plus grande partie, veulent demeurer dans le Canada, mais, compte tenu d'une question ambiguë, ceux-ci actuellement sont en période de profonde réflexion et peut-être de contradiction, et si cela s'exprime de cette manière-là, c'est que le gouvernement qui les représente actuellement au Québec n'a pas eu le courage ou, à tout le moins, l'honnêteté de leur poser une véritable question.

Alors je pense que la véritable réponse qui a été donnée par les gens du Québec récemment, a été donnée à deux reprises à un homme qui s'appelle Pierre Trudeau, et si les députés de la Chambre veulent bien me donner le temps nécessaire j'aimerais, par la même occasion, leur dire que la réponse définitive des Québécois, on aura pu s'en rendre compte, a été donnée au cours des 12 derniers mois à deux reprises et elle a été chaque fois plus forte que jamais auparavant. Donc, je pense qu'il faut tout d'abord admettre que les gens du Québec sont heureux d'être dans le Canada mais voudraient que certains changements soient effectués.

La région que je représente est un peu un Canada à une échelle réduite. J'ai évidemment dans ma circonscription des francophones, des anglophones vis-à-vis Terre-Neuve, j'ai 5,000 anglophones qui sont complètement vis-à-vis Terre-Neuve, j'ai un bon groupe d'Inuit à Fort-Chimo, des gens extrêmement fiers, des gens avec une culture vivante, des gens qui sont heureux de ce qu'ils ont, qui voudraient aussi continuer à développer leur patrimoine. Je pense, entre autres, à Charlie Watt, qui représente très bien son groupe. Je pense aussi à M. Gerry Paquin qui, depuis 15 ans, est à Fort-Chimo, un fonctionnaire, quelqu'un qui travaille extrêmement bien et qui représente bien les institutions fédérales là-bas.

Je pense aussi à M. Charlie McCormick qui a administré, qui a bâti l'île d'Anticosti, comme ça, perdue en plein milieu du Saint-Laurent. Je pense à M. Francis McKinnon, à Saint-Augustin, un pêcheur, un contracteur, un bâtisseur. Je pense à des gars comme Charles Bégin, Claude Ménard, des gens comme M. René Coicou, qui sont maires de leur patelin, M. Coicou est un homme très coloré pour la place, étant lui-même originaire d'Haïti, mais qui représente son coin en étant le maire de la place. Vous voyez que les gens là-bas ont le sens du partage et ne sont pas des racistes. M. Charles Bégin qui depuis 20 ans est à Schefferville, qui forge dans cette région-là une région très prospère mais aussi très difficile d'accès, n'ayant pas de routes. La région que je représente en est une de bâtisseurs. Ce sont des autochtones, comme je le disais tantôt, des Inuit, des Montagnais. Il y a Ben Mackenzie, de Maliotenam, et d'autres gens encore qui font encore 380 milles à pied, et font encore du portage pour aller au Labrador pêcher et trapper. Ce sont tous des composantes d'une seule et même circonscription, et je pense que lorsqu'on parle véritablement du Canada, une circonscription comme Manicouagan, celle que je représente, c'est véritablement un microcosme.

Ce qui est, par contre, extrêmement dommageable, c'est de voir des gens qui veulent nous le briser et qui, au lieu de le dire très clairement, y vont par des paroles, des propos ou des questions insidieuses, de sorte que tout ce qu'on tente d'avoir d'ici le 20 mai au Québec, c'est un oui symbolique, c'est un oui piégé, pour qu'après le gouvernement prenne la maîtrise au niveau de la signification. Je voudrais m'adresser aux gens du Québec en leur disant que jusqu'au 20 mai ils ont encore la maîtrise de la réponse à la question, mais qu'après le 20 mai, le gouvernement aura la maîtrise de la signification de la réponse à la question et c'est là que c'est dangereux. C'est la raison pour laquelle nous, nous devons, comme Canadiens français, nous battre pour en arriver à ce que nos droits soient respectés, à ce que les gens ne se fassent pas leurrer et à ce qu'après il soit beaucoup trop tard pour revenir en arrière. Je demanderais aux Québécois de penser simplement à la question du Labrador; il y a déjà 30 ans, le Labrador passait aux mains de Terre-Neuve et, à ce moment-là, à part une querelle juridique, très peu de personnes prêtent de l'importance à ce phénomène, mais actuellement, en 1980, le premier ministre du Québec, avec éclat, tente de reprendre possession du Labrador pour des questions d'énergie et de minerais. Or, est-ce que dans dix ans, à la suite d'une séparation, nous devrons redemander comme Canadiens français des droits qui nous appartiennent de fait et de droit depuis 300 ans?

M. l'Orateur adjoint: A l'Ordre! Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2000)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Maltais: Comme je le signalais, monsieur le président, à la toute veille de l'ajournement à 6 heures, il est très important pour les Québécois de garder le pays, le territoire, parce que nous allons peut-être revivre dans quelques années exactement le même scénario que nous vivons actuellement alors que M. René Lévesque tente d'obtenir les droits sur le Labrador, sachant très bien évidemment que le tout appartient à Terre-Neuve, et du même coup où il veut ravoir le Labrador, c'est le même homme qui est prêt à laisser aller les trois quarts du pays. Ce que je veux dire à mes concitoyens du Québec, c'est qu'on change les représentants des partis, qu'on change l'administration du pays, soit, mais qu'on ne change pas le pays. Cela est important. C'est là-dessus, je pense, que nous devons actuellement méditer, relativement à la question que le Parti québécois nous pose.

Jamais nous ne devons laisser tomber nos droits sur le pays. C'est cela que nous avons comme priorité. C'est là-dessus, monsieur le président, que chaque Québécois et chaque Québécoise va réfléchir. Ce territoire qui s'appelle le Canada, d'ailleurs la première capitale du Canada français fut Tadoussac, nous avons été les premiers à le parcourir et il s'agit de lire attentivement un volume écrit par Félix-Antoine Savard qui s'intitule *La dalle des morts* pour constater que partout dans le pays nous avons des appellations françaises, que partout nous avons pu nous rendre compte que dans ce pays il y a du sang français qui a coulé. Ce qu'il faut arriver à démontrer à nos compatriotes c'est que nous sommes les bienvenus partout. J'ai eu moi-même l'occasion de parcourir le pays d'Halifax à Vancouver et partout j'ai été bien accueilli. Évidemment, autant au Québec qu'au Canada anglais, il y a des gens à l'esprit étroit, mais il s'agit là d'une infime minorité.

Et ce qu'il faut regarder, c'est l'avenir. Comment débloquer l'avenir? Et moi, je dirai que pour les gens de ma génération, ce que nous aimerions avoir, c'est la possibilité d'apprendre facilement la langue seconde. Pour un Canadien français, c'est qu'un système d'éducation soit amélioré pour qu'on puisse aller parler, communiquer avec les gens de l'autre partie du pays, de l'Ouest du pays, et on devrait demander la même chose pour les gens de l'Ouest, c'est-à-dire que le système d'éducation qui relève du gouvernement provincial puisse permettre l'apprentissage du français pour qu'après on puisse véritablement se rencontrer. Le grand drame de ce pays, finalement, c'est peut-être au fond le fait qu'on n'ait jamais eu d'institutions qui ont permis à des jeunes d'aller d'est en ouest, on n'a jamais eu la facilité d'aller étudier véritablement à Vancouver ou à Halifax, on n'a jamais permis cette rencontre qui aurait, à mon sens, débouché sur la véritable compréhension.

Nous sommes à ce stade-ci de l'histoire à un moment où nous faisons un procès alors que les véritables acteurs sont des gens qui ont vécu un Canada des années 1950. Et ce que je demanderais au premier ministre du Canada (M. Trudeau), c'est de convoquer non pas un conclave constitutionnel, mais une réunion réunissant le chef de l'opposition (M. Clark), le chef du NPD (M. Broadbent), les chefs des provinces, les chefs de l'opposition des provinces, et à huis clos, en dehors de tout orgueil d'homme politique et à partir d'un document qui s'intitule Pepin-Robarts, entre gens de bonne volonté véritablement élaborer, véritablement construire les bases d'une nouvelle Constitution canadienne. C'est cela que les jeunes de notre génération attendent.

Actuellement ce que l'on voit autant dans le Canada anglais que dans le Canada français c'est le fruit de l'impatience. Trop longtemps nous avons été cantonnés les uns dans un Québec francophone et les autres dans d'autres provinces anglophones. Or l'Acadie voudrait faire reconnaître ses particularités, le Sud de l'Ontario, également le Nord de l'Ontario, Saint-Boniface et Maillardville. Nous voulons véritablement nous rencontrer. Le gouvernement devrait peut-être à partir d'un plan qui s'appelle *Katimavik* consacrer plus de fonds et permettre à des jeunes de véritablement réaliser l'expérience canadienne. C'est cela qui nous manque. Et au lieu de toujours rebrasser le passé, toujours être renfermés sur nous-mêmes, nous devrions penser à la nouvelle génération, c'est véritablement celle-là qui va être le fruit de cette Confédération de 1867.

J'aimerais citer un article publié, dans le journal *Le Devoir* portant la signature d'André Nadeau, un jeune étudiant québécois qui disait:

> Je n'ai plus envie de me gargariser de mots, qu'ils soient à saveur marxiste ou nationaliste. J'ai envie de lire, de connaître pour agir certes, mais avant tout sur moi, sur les gens qui m'entourent.
>
> Je n'ai pas envie de changer le monde parce que toutes les théories visant à le faire ont fait plus de morts que toutes les bombes nucléaires réunies... Pour moi, la démocratie part de là; la prise en main de chacun par chacun.
>
> Les problèmes sociaux sont plus complexes, plus larges, oui, mais à chacun de tenter de trouver des solutions précises sans les relier à un ensemble aussi

théorique qu'utopique. Je ne peux plus croire que la question des femmes, des classes défavorisées, de minorités ethniques soit liée à la révolution. Bref lutter encore mais sur des problèmes plus circonstanciels que globaux . . .

Autrement dit, au lieu des grands soirs, des matins ensoleillés, et au lieu des lendemains qui chantent, des aujourd'huis qui fredonnent.

C'est ce que les jeunes veulent, sortir du carcan des grandes discussions, agir chez eux, et pour ça, le gouvernement actuel devra avec les partis d'opposition trouver des formules pour que réellement on puisse se réaliser dans ce pays-là. Et si chacun avait eu la possibilité de vivre l'expérience canadienne, nous ne serions pas à nous regarder les uns face à face en essayant de trouver des coupables, mais au contraire, nous essaierions de découvrir et de bâtir un pays beaucoup plus fort.

Et j'aime toujours en revenir à ma circonscription parce que la circonscription de Manicouagan, c'est l'expérience que nous avons vécue. Je pense aux Gallienne, je pense au poète Jomphe, au Havre-Saint-Pierre, à des gens qui ont réussi à bâtir tout, un véritable pays dans un climat très difficile, dans des situations matérielles même pénibles. Et actuellement, la Côte Nord fleurit.

Je pense à un gars comme Louis-Ange Santerre qui a écrit sur la Côte Nord. Je pense également à un bonhomme comme Leméac, ainsi qu'à Jeannine Boisclair qui ont réussi à diffuser dans des endroits où l'on n'a pas encore de routes, et même dans la circonscription que je représente, où certains endroits n'ont pas encore la télévision, et on voudrait bâtir quelque chose. Au lieu d'avoir cette espèce de Canada dont nous rêvons, nous passons notre temps à discuter et à nous remémorer les batailles des Plaines d'Abraham. Nous avons besoin de volonté de changement, mais avons-nous la capacité d'effectuer ce changement? Moi je dis oui, monsieur le président, et les jeunes de notre génération sont prêts à agir.

Mais c'est au gouvernement à être l'élément déclencheur qui va permettre aux jeunes et aux plus vieux de se réaliser. Je pense qu'on devrait cesser de tourner en rond et assez rapidement commencer à poser les premières pierres, et moi je voudrais immédiatement féliciter le chef de l'opposition officielle (M. Clark) qui, lui, à partir des plaines de l'Ouest a appris le français non seulement pour le parler mais pour en maîtriser le sens, et cela c'est merveilleux. La même chose s'applique au leader du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) qui parle le français. C'est cela que les Québécois doivent comprendre. Il s'agit de faire respecter nos droits et en même temps de voir que les autres font véritablement un effort. Malgré des situations pénibles, on voit qu'il y a une bonne volonté de l'autre côté. Et si c'est possible à 40 ans, à 50 ans, je dis: Bon sang, c'est quand même possible à 15 ans et à 18 ans à l'intérieur d'un véritable système d'éducation qui va nous permettre cette compréhension, cette rencontre, cette communication! C'est cela le plus grand problème du pays: un manque de communication entre les uns et les autres.

Et moi, pour m'adresser encore à mes compatriotes du Québec, je leur demanderais de regarder véritablement les changements qui se sont produits au pays depuis 20 ans. Je leur demanderais de voir de façon bien honnête jusqu'à quel point le système nous a favorisés, jusqu'à quel point c'est beaucoup plus intéressant pour un Canadien français, qu'il soit du Québec ou de l'Acadie, de rester dans le Canada et de faire valoir ses droits, parce que la véritable égalité, c'est là qu'elle réside, dans l'égalité des droits et non pas dans l'égalité numérique. Cela on devrait le réaliser et les jeunes comme les plus vieux devraient véritablement soupeser les possibilités.

Quand je pense à un gars comme Gilles Vigneault, qui, au lieu de vivre sa poésie, vit de sa poésie en disant: «Les humains sont des gens de ma race.» Mais qui est le premier à mettre une clôture autour de ce Québec-là? C'est cela que les gens du Québec devraient comprendre, que les personnes qui essaient de les encarcaner sur un même terrain sont les mêmes qui chantent la fraternité, la liberté, l'égalité, le partage. Je dénonce ce fait-là et je demande aux gens du Québec d'y réfléchir encore.

Je sais que mon temps de parole est limité, monsieur le président, mais il me reste quelques minutes encore. J'aimerais juste à la toute fin de cet exposé demander à nos amis d'en face, à nos amis du Canada anglais de ce côté-ci, de venir rencontrer les Québécois, de venir plus souvent et immédiatement après le 20 mai, ne vous gênez pas parce qu'au Québec vous êtes aussi chez vous. Je pense qu'il est grand temps que vous traversiez l'Outaouais et que vous veniez véritablement établir le dialogue. Il est loin d'être trop tard, parce que les Québécois sont prêts à écouter et les Québécois, pour ceux qui sont positifs, et il en est ainsi de la grande majorité, ils sont prêts à faire encore route, un grand bout de route avec les Canadiens anglais, ils sont prêts à travailler avec les Montagnais, ils sont prêts à bâtir ce pays, mais jamais ils ne voudront, jamais ils ne permettront que leurs droits meurent d'abandon, jamais! Et je terminerai simplement, monsieur le président, en lisant un poème extraordinaire composé par Félix-Antoine Savard, le père de Menaud Maître Draveur, le père de nos véritables poètes, le père de ceux qui ont permis à la culture canadienne-française de sortir des temps obscurs et d'être reconnus par delà les frontières du Québec, soit au Canada dans son entier et même en Europe. Ce poème est intitulé *Hymne à mon pays*, et je cite:

HEUREUX les peuples épaulés sur le Nord!
Ô Polaire, Souverain diamant immobile!
Somptueuses aurores boréales
qui présagez les soleils du matin,
voici que notre avenir à nous s'est levé.
Que s'élève aussi
notre hymne viril et fraternel!
Je t'aime, ô mon Pays, épaulé sur le Nord.
Et de vous, je prendrai conseil,
ô puissante et belle nature,
plaines, fleuves et montagnes,
riches solitudes inexploitées encore,
terres des forêts, des minéraux et des blés,
patrie des nids d'amour
dans les roseaux de la toundra!
Pacifiques trésors de mon pays,
de vous je prendrai conseil.
Et j'écouterai l'appel
de l'immense et jeune
liberté.
Et désormais, à mon frère,
de quelque race ou langue qu'il soit,
je dirai:
Viens avec moi!
Ce pays par Dieu nous fut donné.
Viens! nous travaillerons
ensemble, côte à côte,

et nos cœurs rapprochés
battront d'accord,
au rythme des merveilles.
Ohé! voilà que l'avenir
aux innombrables soleils,
voilà que notre avenir à nous
s'est levé!
Et pour toujours, nous oublierons
les vieilles, funestes querelles
qui empoisonnaient nos cœurs.
Et désormais,
dans les chemins de droiture et de justice,
nous marcherons ensemble,
dans la paix d'un pays
sans haines ni rancunes.
Et nous écouterons l'appel
d'un Canada
riche et jeune encore.
Oh! oui! très heureux,
les peuples épaulés sur le Nord,
et marchant
fixés sur l'imperturbable étoile
des intangibles, des sacrées
vérités de toujours!
Je t'aime, ô mon pays!
Et, à toi, mon frère,
de quelque race ou langue que tu sois,
de nouveau, je dirai:
Viens avec moi! Regarde!
Cela nous fut donné,
l'incomparable et libre terre,
et l'avenir matinal et beau,
semblable à un héros de force
portant d'une main
l'aurore,
et de l'autre,
la nuit,
et chantant l'hymne viril:
Heureux sous le regard de Dieu
et le signe de l'immuable Polaire,
Heureux entre leurs trois océans,
les peuples comme le nôtre
épaulés sur le Nord!
Heureux les peuples accordés!

Monsieur le président, merci!

● (2010)

[*Traduction*]

L'hon. J. Robert Howie (York-Sunbury): Peu avant la dernière campagne électorale, monsieur l'Orateur, un libéral bien connu de ma circonscription a fait paraître un livre sur les techniques infaillibles pour se faire élire député. Un certain sénateur imaginaire du nom de Plumtree révèle ces secrets à Arthur T. Doyle. L'auteur voulait en faire une parodie de la vie politique. Le personnage de l'histoire, un anti-héros, s'accroche au pouvoir inféfiniment en évitant d'aborder les vrais problèmes et en disant toujours à ses mandants ce qu'ils veulent entendre. Selon le sénateur Plumtree, qui me fait songer au personnage du sénateur Snort des bandes illustrées américaines, l'homme politique n'a pas de devoir plus sacré que celui de se faire élire et de ne pas lâcher le pouvoir. L'auteur ignorait bien sûr que son parti se référerait à son livre comme guide lors de la campagne électorale nationale. Nous ne nous attendons évidemment pas qu'un humoriste signale tous les dangers possibles d'une philosophie ou d'un programme qu'il propose pour rire. Mais dans le monde réel, nous ne saurions échapper aux conséquences du cynisme et de l'irresponsabilité politiques, surtout lorsque le succès aux urnes couronne un tel comportement.

Je sais que 20 minutes suffisent difficilement à un député pour décrire tous les coups portés à la santé et au progrès du pays par la dernière campagne électorale libérale. C'est pourquoi je parlerai surtout de ses répercussions sur la province et la région que je représente. Mais avant d'aborder ces questions, j'ai une observation à faire au sujet des implications nationales de la dernière campagne. Je veux parler de l'attitude du parti libéral envers l'Alberta.

Jamais depuis 1917 un grand parti politique n'avait entrepris aussi délibérément de dénigrer une partie du pays dans le seul but de se gagner les faveurs du reste. Il n'y avait aucune question authentiquement politique en jeu dans cette attaque contre les provinces productrices de l'Ouest, et plus particulièrement contre l'Alberta. Les libéraux n'ont exposé aucune politique énergétique. Il s'est agi là d'un effort concerté pour offrir aux provinces maritimes et à l'Ontario un bouc émissaire susceptible d'apaiser leur crainte et leur insécurité en matière énergétique, de légitimer ce que les maisons de sondage leur avaient décrit comme un ressentiment croissant à l'égard de la prospérité de l'Ouest. Le candidat libéral dans ma circonscription alla même jusqu'à faire publier dans les journaux une annonce déclarant que la taxe d'accise fédérale de 18c. irait alimenter la caisse du patrimoine de l'Alberta. Je vous concède que cet appel fut fréquemment plus subtil ailleurs, mais l'intention demeurait facilement reconnaissable. Personne n'a rappelé que les ressources de l'Ouest sont limitées, mais les gens de l'Ouest ont appris, pour l'avoir éprouvé, qu'ils ne peuvent compter sur le gouvernement libéral pour jeter le fondement d'une prospérité permanente.

Il n'y a rien de mystérieux au fait que les provinces de l'Ouest se sentent obligées de protéger leur avenir. On entend parler de ces Albertains cupides qui sont prêts à laisser leurs compatriotes de l'Est sans chauffage ni éclairage et de l'attitude déloyale de ces nouveaux cheiks aux yeux bleus. Il s'ensuit en définitive que les gens de l'Ouest doutent encore davantage de l'impartialité de la politique fédérale et se méfient de l'expression «intérêt national.» Et pour comble d'indignité, on entend ces propos hypocrites au sujet de la représentation proportionnelle comme s'il fallait imputer à la démocratie à l'échelon de la circonscription, et non au cynisme libéral, le manque de représentants de l'Ouest au sein du cabinet. C'est un affront à l'intelligence de la population et il en est de même, devrais-je ajouter, de la comparaison boiteuse avec le problème de la représentation au Québec.

L'Ouest a des raisons bien spéciales de rejeter le parti libéral. En dépit de ce rejet, notre système politique demeure concurrentiel. Le grand problème politique du Canada c'est que les partis qui représentent ses régions les plus dynamiques n'ont jamais vraiment la chance de gouverner. Ainsi, le parti qui a remporté la majorité absolue des sièges dans quatre des cinq régions du pays en mai dernier a tout juste eu le droit d'étudier des projets de loi d'ordre administratif. Un parti qui n'a aucun représentant dans deux régions gouverne avec une majorité confortable. Je suis surpris que le roi philosophe du fédéralisme ne veuille pas admettre que c'est là le problème politique le plus explosif pour le moment.

Les provinces maritimes ont, elles aussi, leur lot de griefs et de revendications historiques. Pour cette région, la Confédéra-

tion était une promesse de partage, avec le centre du Canada, de possibilités et d'avantages économiques. Au cours des 60 premières années de l'union, des forces économiques naturelles, des faiblesses internes et des politiques fédérales indifférentes, surtout dans le domaine des transports, ont étouffé toute possibilité d'un commerce équilibré entre les deux régions. Les provinces de l'Atlantique sont devenues un marché asservi aux grands fabricants du centre du Canada bien servis par des protections douanières, réussissant à payer leurs dettes en vendant leurs ressources naturelles aux traditionnels clients étrangers.

● (2020)

Pendant des décennies, l'absence de perspectives économiques intéressantes chez eux a forcé des centaines de milliers de personnes des provinces de l'Atlantique à quitter la région, dont certaines des mieux instruites et des plus ambitieuses. Les ressortissants de la région atlantique n'ont pas besoin de lire l'histoire des Canadiens-français pour savoir ce qu'est la décapitation d'une collectivité.

A compter de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement fédéral a conçu une multitude d'expédients destinés à pallier les pires répercussions de la situation: prestations sociales directes, paiements de péréquation aux gouvernements provinciaux, aide aux secteurs primaires traditionnels, affirmation de notre présence militaire, toutes mesures qui ont contribué à augmenter les revenus et la qualité des services sociaux. Le soutien du MEER à l'infrastructure et ses stimulants industriels ont créé des emplois, bien qu'il soit affligeant qu'un aussi petit nombre d'entre eux semblent être permanents. Pis encore, les études du MEER révèlent que la majeure partie des crédits fédéraux investis là-bas revenaient aux manufacturiers, aux détaillants et aux institutions financières du Canada central.

Le budget de décembre a adopté une attitude plus réaliste et plus souple face au développement industriel. Les contrats fiscaux offerts aux sociétés intéressées à s'implanter dans les Maritimes et en Gaspésie ou à y prendre de l'expansion pouvaient être adaptés à la nature du projet en cause et ne s'adressaient qu'aux entreprises viables, ce qui contraste agréablement avec la pratique visant à subventionner les coûts d'immobilisations d'entreprises spéculatives. Les nouvelles dispositions en faveur de la recherche et du développement, alliées à la nouvelle importance qu'aurait accordée le MEER à de petites industries faisant appel à des travailleurs et des produits locaux, attestaient de la part du gouvernement d'un nouveau réalisme et de sa détermination à améliorer la situation économique des Maritimes.

Le budget ne négligeait pas non plus les besoins particuliers des entreprises déjà en place. La disposition permettant aux agriculteurs, aux pêcheurs et à d'autres de déduire de leur revenu imposable le salaire de leur conjoint se serait surtout fait sentir, relativement parlant, dans les Maritimes. En offrant des stimulants vigoureux pour la modernisation de notre flotte de pêche, le budget permettait d'espérer que l'on mette un frein à la domination croissante des flottes étrangères. Le gouvernement précédent était déterminé non seulement à construire une flotte de pêche moderne, mais aussi à créer une importante marine marchande canadienne. Ce projet est vital pour tout le Canada, car nous payons quatre milliards de dollars par année à des compagnies maritimes étrangères; il le deviendra encore plus lorsque le nouveau code des Nations Unies pour le commerce maritime, qui garantit aux pays commerçants une part proportionnelle du trafic maritime, entrera en vigueur bientôt. Manifestement, les provinces côtières ont de riches possibilités à cet égard, grâce à leur situation géographique, à leurs installations portuaires et aux traditions et talents de leurs habitants.

Juste avant les élections, j'ai eu le plaisir de recevoir et d'appuyer les recommandations concernant le plan directeur du port de Saint-Jean de Terre-Neuve. Cette étude, qui a exigé plus d'un an de travail, recense toutes les possibilités qui s'offriront à Saint-Jean au cours des dix prochaines années et énonce les exigences à cet égard. Le nouveau gouvernement devrait étudier attentivement ces recommandations et y donner suite immédiatement.

Naturellement, j'exhorte le gouvernement actuel à poursuivre nos initiatives à l'égard des Maritimes et à leur accorder la même priorité. Logiquement, aucune raison ne devrait l'en empêcher. Il ne s'agit nullement de questions partisanes ou de principes. Pourtant, je n'arrive pas à être optimiste.

J'ai été sidéré récemment en relisant le discours que j'ai prononcé à la première session de la trentième législature, en 1974. Comme aujourd'hui, je faisais alors face à un gouvernement libéral majoritaire nouvellement élu. Je prends la liberté de me citer moi-même:

> Le gouvernement doit prendre des mesures plus dynamiques actuellement pour résoudre les problèmes énergétiques de la région atlantique et du pays tout entier. Il n'y a pas que l'approvisionnement et l'utilisation de nos ressources d'énergie non renouvelables, comme le pétrole, le gaz et le charbon dont il faille se préoccuper, mais nous devons accorder une plus grande attention à nos ressources d'énergie renouvelables comme l'énergie marémotrice et l'énergie hydraulique classique . . . qui peuvent être utilisées ou vendues nonobstant les caprices des Arabes ou de toute autre influence étrangère.

En cinq ans, les libéraux n'ont pratiquement rien fait pour répondre à ce besoin manifeste. Ils n'ont pas modernisé la flotte de pêche, ils n'ont apparemment pas remarqué que les programmes de stimulation économique n'entraînaient pas la création d'emplois permanents et ils ne se sont pas préoccupés du recours de plus en plus fréquent de la population à l'assurance-chômage. En fait, pour résoudre ce problème, ils ont décidé de rejeter les demandes et d'obliger les requérants à se faire inscrire sur les listes des services d'assistance publique de leur province.

Ont-ils tiré les leçons de la défaite qu'ils ont essuyée en mai 1979? Je n'en ai encore aucune preuve. Avec l'aide de leurs étranges comparses, ils ont fait tomber le gouvernement en profitant d'un budget qui répondait à ces besoins et ils se sont entêtés à refuser de voir la réalité en face en ce qui concerne l'énergie; pour pouvoir retirer un avantage immédiat, ils ont hypothéqué le pays pour de longues années.

Vont-ils se décider à s'occuper sérieusement de cette région? Les chances en sont minces. Ils doivent tout d'abord essayer de se dégager adroitement de la promesse qu'ils ont faite à l'Ontario au sujet du prix du pétrole, à savoir qu'ils obtiendraient une bonne partie des recettes provenant du pétrole sans appliquer la taxe d'accise, et arriver à s'entendre avec les provinces productrices, tout en étouffant le mouvement d'hostilité qui a été déclenché par leur campagne dans l'Ouest et les soupçons que celle-ci a éveillés. Je doute qu'ils y arrivent, peu importe le temps dont ils disposent. D'ici deux ans, ils se remettront à gouverner à la petite semaine, passant d'un sondage Gallup à un autre. La moitié du cabinet essayera de recueillir des voix pour se faire élire à la tête du parti et l'autre moitié se mettra en chasse pour essayer d'obtenir un poste dans le nouveau régime. Ces préoccupations ne laissent présager rien de bon pour le bloc politique le plus ignoré du pays.

Bien avant cela, d'autres choses les distrairont des vrais problèmes: le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) sera occupé à trouver des explications rationnelles à son hypocrisie dans la question des taux d'intérêts et à calmer les inconditionnels de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Il y a dans cela une triste ironie.

Les soi-disant nationalistes de l'économie n'ont aucune difficulté à reconnaître ce que la vassalisation économique coûtera à l'Ontario, mais ils ne se rendent pas compte que les provinces de l'Atlantique sont aussi réduites à l'état de colonies des provinces centrales, mais encore davantage.

Enfin, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) usera-t-il de son pouvoir discrétionnaire aussi promptement pour redresser les anomalies du régime d'assurance-chômage dans les provinces de l'Atlantique qu'il l'a fait pour aider les travailleurs de la région de Windsor qui est représentée par trois ministres au cabinet? J'espère de tout cœur que je ne me trompe pas à ce sujet et qu'on assistera à une transformation miraculeuse de leur caractère, comme c'est arrivé à Paul sur le chemin de Damas. Mais il est tellement plus pratique de maintenir l'état de dépendance des régions en leur accordant des prestations de bien-être et en faisant de petits cadeaux spéciaux aux amis du parti.

La circonscription de York-Sunbury est généralement plus prospère que les secteurs avoisinants, mais elle a ses laissés-pour-compte et ses désavantagés, ses problèmes et ses possibilités. Il y a dans York-Sunbury la base des Forces armées canadiennes de Gagetown, le plus grand camp militaire du Commonwealth britannique. Quand le gouvernement Clark a laissé le pouvoir, le projet d'expansion de la base prévoyait la construction d'installations d'entraînement de 40 millions de dollars d'ici 1985. Il faut que ce projet se réalise pour donner de l'emploi à un grand nombre de Canadiens qui cherchent du travail dans la construction. Il importe au plus haut point que les installations d'entraînement à la base de Gagetown servent davantage parce que les Forces armées ont besoin de personnel formé et la ville militaire d'Oromocto, en fait, tout le centre du Nouveau-Brunswick, a besoin des importantes retombées économiques.

Ma circonscription compte aussi l'Université du Nouveau-Brunswick, l'une des excellentes maisons d'enseignement du Canada. Depuis 1973, on a beaucoup travaillé à concevoir un complexe de la science forestière qui regrouperait les intérêts fédéraux, provinciaux et universitaires en la matière au même endroit dans notre capitale. Ces travaux ont abouti à un plan directeur qui est en voie de réalisation. Le gouvernement provincial, l'université et le gouvernement Clark se sont tous engagés à mener cet important projet à bonne fin et je m'appliquerai à rappeler cet engagement au gouvernement fédéral et à en réclamer la réalisation.

Le gouvernement fédéral a en son pouvoir de donner l'une des impulsions qui lanceraient le Nouveau-Brunswick sur la voie de l'expansion économique. Le réseau d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick produit 2,200 mégawatts d'électricité. Très bientôt, un projet d'énergie thermique fournira 640 mégawatts de l'usine de Pointe Lepreau. C'est un programme exigeant de fortes concentrations de capitaux, mais si le gouvernement fédéral payait le coût total de l'usine, le réseau de 2,200 mégawatts s'enrichirait de 640 mégawatts d'énergie bon marché. Il est certain que le prix de cette énergie serait faible et créerait un climat très favorable à l'expansion industrielle au Nouveau-Brunswick. L'Île du Prince-Édouard est reliée au réseau du Nouveau-Brunswick par un câble sous-marin et cette province pourrait elle aussi bénéficier d'une telle subvention.

● (2030)

Pour sa part, le réseau de la Nouvelle-Écosse produit à peu près 1,600 mégawatts d'énergie électrique et bientôt des usines thermiques situées près des houillères de Lingan ajouteront 300 mégawatts de plus. On projette également de construire deux autres usines qui produiront au moins 300 mégawatts. Si le gouvernement fédéral est disposé à payer le coût de construction de ces usines, la Nouvelle-Écosse bénéficierait d'un avantage semblable.

Le gouvernement fédéral peut donc réduire le prix de l'énergie électrique dans les provinces maritimes, sans compter qu'il existe un rapport direct entre le montant de ces investissements et le prix de l'énergie électrique dans les Maritimes.

Je voudrais maintenant parler brièvement du développement du Nord du Nouveau-Brunswick. Les ports de Dalhousie et de Belledune font l'objet d'une étude destinée à déterminer leur rôle futur. J'ai hâte de connaître les conclusions du rapport car je pense que ces deux ports ont un avenir intéressant. De même, je suis en faveur de l'aménagement d'une fonderie moderne pour traiter le minerai et fournir ainsi de bons emplois au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement va-t-il insister pour que le minerai extrait de l'Arctique canadien soit traité ici au lieu d'être envoyé vers une terre lointaine?

L'expansion du commerce et de l'industrie dans les provinces Maritimes passe nécessairement par les ports de Saint-Jean et d'Halifax. Ces ports en eau profonde, accessibles toute l'année, donnent sur l'océan Atlantique et peuvent accueillir les plus gros bateaux du monde. Si on pouvait exploiter à fond leurs possibilités, des navires du monde entier viendraient s'y amarrer pour notre plus grand profit. Ce serait l'endroit idéal pour y aménager des usines de montage et toutes les provinces maritimes, grâce à un réseau de transport moderne, pourraient en partager les bénéfices grâce au commerce accru qui accompagne toujours les expansions portuaires, comme la nuit succède au jour.

L'ex-ministre des Travaux publics s'était engagé à prévoir un poste dans son budget pour le dragage du port et de la Miramichi. Il n'y a pas manqué. Le nouveau gouvernement commencera-t-il bientôt le dragage de la Miramichi, et le fera-t-il sans imposer une clause en vue de faire ses frais, et les travaux de réparation du quai de Chatham, que le gouvernement précédent avait promis, commenceront-ils tout de suite, comme prévu?

Les graves problèmes de subsistance que j'ai évoqués devant vous, monsieur l'Orateur, peuvent être résolus par le gouvernement du Canada qui, ce faisant, préparerait l'avènement d'un meilleur niveau de vie et d'un avenir plus heureux pour notre pays et, à vrai dire, avec notre pays. Une de nos provinces, désespérée par les échecs du passé, propose par son gouvernement une stratégie simple à ses habitants, c'est-à-dire tout recommencer, seule. Nous devons éviter que d'autres parties du pays en arrivent au même désespoir et nous devons faire en sorte que les séparatistes du Québec échouent.

Il ne suffit pas de signaler que la séparation coûterait cher ou de saper par de brillants effets oratoires la confiance que la population peut avoir dans ses dirigeants. Cela peut sans doute aider, mais il serait aussi important de nous préparer à changer le statu quo et à démontrer les avantages de la Confédération.

Mais avant tout, qu'est-ce que le Canada représente? Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, a donné à cette question la meilleure réponse que l'on puisse trouver, le 21 mars 1980, quand il a pris la parole à l'Assemblée législative de sa province. En terminant, j'aimerais rapporter à la Chambre la définition qu'il en a donnée:

> Je crois que c'est le fait que les habitants de notre pays parlent une des deux langues officielles, et vivent dans l'une des deux cultures, à laquelle ils apportent chacun leur contribution tout en pouvant partager la fierté et les responsabilités de faire partie d'un seul pays. Or, comme nous attachons tant d'importance à notre propre langue et à notre propre culture que nous voulons protéger et développer, nous respectons la langue et les aspirations culturelles de ceux dont la langue maternelle n'est ni l'une ni l'autre des deux langues officielles. Monsieur l'Orateur, pour défendre cette conception ainsi que la structure politique qui l'étaye et qui s'est révélée, au cours des années, capable de la préserver, je suis prêt à négocier et à donner mon appui aux réformes de la constitution du Canada susceptibles de maintenir et même d'intensifier la dignité et la fierté que l'on éprouve à être canadien.

M. Ron Irwin (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, en effet, c'est un honneur que de pouvoir s'adresser à la Chambre à ce moment-ci. J'aimerais faire écho aux félicitations adressées par bon nombre de mes collègues à madame le Président qui se distingue déjà par sa grâce et sa compétence.

Je représente Sault-Sainte-Marie, une des circonscriptions du nord de l'Ontario. Comme la plupart des Canadiens, je m'intéresse vivement au référendum prochain. On a beaucoup parlé des répercussions du référendum sur les francophones du Québec, mais pas beaucoup sur ceux de l'extérieur du Québec. A vrai dire, dans ses discours, M. Lévesque semble ignorer le fait qu'il existe des Canadiens français à l'extérieur de sa province. S'il l'admettait, son grand dessein perdrait peut-être un peu de sa logique. Mais ces gens existent et on doit en tenir compte.

Dans le nord de l'Ontario, la population canadienne française de certaines régions est considérable. A Sudbury, elle représente 36 p. 100 de la population totale, à Timmins, 45 p. 100, à Elliot Lake, 35 p. 100, à Blind River, 27 p. 100, à Sturgeon Falls, 76 p. 100, à Kapuskasing, 60 p. 100, à Hearst, 78 p. 100, à Smooth Rock Falls, 62 p. 100, à Cochrane, 30 p. 100 et à Iroquois Falls, 51 p. 100. Deux des députés ontariens sont francophones, l'honorable député de Nipissing (M. Blais) et l'honorable député de Timmins-Chapleau (M. Chénier). Les problèmes économiques du nord de l'Ontario sont presque identiques à ceux du nord du Québec, le chômage, les villes ne vivant que d'une seule industrie, l'exploitation des minéraux, l'épuisement des ressources forestières et l'isolement.

L'honorable député du Lac-Saint-Jean (M. Gimaïel) me disait que représenter le nord du Québec c'est presque comme représenter le nord de l'Ontario. Nous, les habitants du nord de l'Ontario connaissons certains problèmes économiques au sein de la Confédération, mais, à notre avis, les solutions économiques ne seraient pas plus faciles si nous nous séparions. En fait, sans parler des difficultés économiques actuelles, la confusion économique posée par une plus grande incertitude dans le marché, augmenterait nos problèmes, au lieu de les réduire. Il nous faut un Canada intact.

Les Franco-ontariens sont inquiets. L'Association canadienne française de l'Ontario, l'ACFO, estime qu'il y avait 737,360 Ontariens de souche française en 1971. En 1977 et toujours selon l'ACFO, des 482,045 Ontariens qui se disent de langue maternelle française, 352,465 seulement reconnaissent parler français à la maison. Autrement dit, il y a eu une assimilation de 26.9 p. 100 en Ontario en une génération. C'est une véritable tragédie. Les Franco-ontariens ont raison d'être inquiets. Ils constituent un îlôt dans une mer de 200 millions de Nord-américains anglophones. Il n'y a pas aucun danger que ces derniers soient assimilés, mais l'inverse est possible.

En 1968, au début du rapport de la Commission royale d'enquête sur les droits de la personne, l'honorable James Chalmers McRuer a écrit:

> Le concept de justice est insaisissable et non encore défini. Il a été controversé tout au long de l'histoire des religions, de la philosophie, de l'éthique et des sciences sociales. Il peut être très difficile, même pour le philosophe, de définir la justice et d'en donner les caractéristiques. Et pourtant, même le plus humble des hommes ressentira vivement et souvent avec justesse l'injustice lorsque ses droits auront été lésés.

Quand donc le plus humble des Canadiens-français aura-t-il le sentiment d'une justice sociale et économique au Canada? Je vais vous dire quand. Quand, partout au Canada, il aura le droit de s'instruire en français; quand, partout au Canada, il pourra traiter en français avec les organismes fédéraux et quand, partout au Canada, il pourra traiter en français avec les organismes provinciaux. Quand, partout au Canada, il aura le droit d'être jugé au criminel en français; quand, partout au Canada, il aura le droit à un procès au civil en français; quand, partout au Canada, non pas seulement dans certaines provinces, le français sera l'une des langues officielles de chaque province; et enfin, quand n'importe où au Canada, dans les secteurs public ou privé, il pourra monter jusqu'au sommet en raison de sa compétence et non pas de son lieu d'origine.

● (2040)

C'est à ce moment-là que justice sera faite, monsieur l'Orateur, justice sera faite au Canadien-français dont parle le juge McRuer.

Des voix: Bravo!

M. Irwin: Réal Thérien, vice-président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, m'a déjà dit: «Un pays n'est pas un morceau de papier; c'est une disposition d'esprit.» Ces paroles sont restées gravées dans ma mémoire. Quelle est la disposition d'esprit de notre pays présentement? Assez confuse, devrai-je dire.

La semaine dernière, 62 personnalités ontariennes, des intellectuels, des syndicalistes, des ecclésiastiques et des artistes, ont déclaré ceci: «Une victoire du «oui» pourrait amener le Canada anglais et le Québec à négocier d'égal à égal.»

En Saskatchewan, des parlementaires respectables, Dick Colver et Dennis Ham, ont fondé un parti dont le but est l'annexion de l'Ouest aux États-Unis d'Amérique.

L'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan appuie le «oui», même si elle ne préconise pas la séparation.

Voilà ce qui se passe en Saskatchewan et en Ontario. Cependant, chaque province a été le théâtre d'événements semblables dernièrement. La disposition d'esprit de notre pays m'inquiète. Nous ne pouvons nous offrir le luxe d'un autre Penetanguishene en Ontario. La Saskatchewan ne peut plus se contenter de seulement deux écoles où plus de 80 p. 100 des cours se donnent en français.

Nous ne pouvons plus nous contenter de faire la sourde oreille poliment aux Franco-Manitobains. Le temps presse. Nous sommes à la croisée des chemins et il faut risquer notre va-tout. Simon Fraser, le grand explorateur de la Colombie-Britannique, a laissé son nom à une université, mais les neuf autres avironneurs dans son canoë étaient Canadiens français! Ainsi, monsieur l'Orateur, plus que jamais aujourd'hui nous devons le dire, nous devons ramer ensemble ou périr.

Notre pays est immense, mais nous avons grand besoin de nous connaître l'un l'autre. Je pense que le gouvernement fédéral doit se montrer à la hauteur de la tâche dans le domaine de la communication. A. W. Johnson, président de la Société Radio-Canada, a fait d'excellentes suggestions dans son document intitulé «Touchstone for the CBC». Il y dit notamment:

> Il est tout aussi important pour les Québécois que pour les Néo-Écossais d'apprécier et de connaître les héros populaires de toutes les régions du Canada, les légendes canadiennes, les controverses politiques importantes en Colombie-Britannique ou à Terre-Neuve, les questions relatives au pipe-line de la vallée du Mackenzie et la sécheresse dans les Prairies.

Il poursuit:

> Il faudrait, par exemple, faire appel beaucoup plus souvent aux correspondants du réseau français partout au Canada.

Selon M. Johnson, il devrait y avoir beaucoup plus d'émissions locales dans les régions canadiennes-françaises à l'extérieur du Québec. Il dit que nous devons produire des émissions pour populariser les héros légendaires du Canada. Par exemple:

> Le réseau français doit se pencher au plus vite sur les exploits d'autres personnes, comme Champlain ou La Vérendrye, comme Alexander Mackenzie ou Banting, et aussi sur les événements qui ont marqué notre histoire nationale, comme ceux qui se sont déroulés à Batoche, à Lundy's Lane, au Klondike, à Leduc, sur les Plaines d'Abraham, à Louisbourg, au lac Georges et au lac Champlain.

Selon M. Johnson, nous devons:

> Chercher des auteurs et des réalisateurs francophones plus jeunes, et non pas seulement à Montréal, mais partout au Québec et dans les autres localités francophones du Canada.

Le gouvernement fédéral doit épouser ces principes. Les problèmes de la Société Radio-Canada sont d'ordre financier. Il n'est pas nécessaire de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique pour lui donner les fonds nécessaires. Nous pouvons le faire dès maintenant. Ce qui nous manque, c'est la volonté de le faire. A mon avis, quand on nous présentera le budget de la Société Radio-Canada, nous devrons l'augmenter pour les raisons que j'ai énumérées et qu'explique M. Johnson, et nous devrons demander à Radio-Canada de faire exactement ce que M. Johnson a proposé dans son document. Ce serait un geste positif. C'est grâce à une telle attitude d'esprit que nous pourrons comprendre vraiment ce qu'est le Canada.

Tous ces points sont des objectifs généraux que devrait se fixer la Société Radio-Canada. Au Nouveau-Brunswick, il y a un objectif plus immédiat à atteindre. Bien des jeunes Acadiens de Campbellton et de Moncton, au Nouveau-Brunswick, nous ont dit quelque chose de bien clair. Pour l'instant, les émissions françaises dans le nord du Nouveau-Brunswick viennent du Québec. Les Acadiens sentent qu'ils ont une culture distincte qui leur est propre; et ils ont raison. Ils s'opposent à ce qu'on capte encore plus d'émissions américaines au Nouveau-Brunswick avant de répondre d'abord à leurs besoins. Ils considèrent, comme ils l'ont affirmé énergiquement, que les émissions dans leur propre langue ne doivent pas provenir du Québec mais du Nouveau-Brunswick. La Société Radio-Canada est d'accord, et il paraît qu'elle négocie présentement avec la station de Carleton en Gaspésie et un entrepreneur de Moncton. En fin de compte, la programmation pourrait être faite à Moncton. Il serait normal qu'il en soit ainsi. C'est important pour les Acadiens et, là encore, la Chambre n'a pas besoin de modifier la constitution pour satisfaire les aspirations des Acadiens.

Des fonds devraient être mis à la disposition de la Société Radio-Canada, encore une fois, à condition que le travail soit accompli. Cette situation est quelque peu ironique. Si les provinces avaient la haute main sur la télédiffusion comme elles semblent le souhaiter, je suis persuadé qu'il n'y aurait pas d'émissions françaises de Radio-Canada dans au moins trois provinces. Je suis aussi persuadé que personne n'aurait tenté d'établir une programmation en français dans certaines provinces et certaines régions comme la Société Radio-Canada a essayé de le faire.

C'est le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Société Radio-Canada, qui a fixé ces objectifs. De façon générale, ces objectifs ont été approuvés non seulement par le gouvernement mais aussi par tous les députés à la Chambre. Nous devrions être fiers de ces positions et insister pour que l'on accorde les fonds nécessaires. Les belles phrases ne résoudront pas ces problèmes. La Société Radio-Canada a besoins d'outils.

Comment pouvons-nous communiquer avec les Québécois? Comment leur faire connaître nos inquiétudes? Comment leur dire que, comme Canadiens, il sont nos frères? Quand Gilles Vigneault a écrit:

> Mon pays, ce n'est pas un pays, c'est l'hiver.

Je puis voir son pays parce que c'est aussi le mien. Et quand il écrit:

> Mon jardin ce n'est pas un jardin, c'est la plaine.

Je sais de quoi il parle, et quand il écrit:

> Mon chemin, ce n'est pas un chemin, c'est la neige.

Y a-t-il une différence entre notre pays du nord de l'Ontario et du nord du Québec?

> Mon pays, ce n'est pas un pays, c'est l'hiver.

La première fois que j'ai entendu cette chanson, dans le nord de l'Ontario, cela m'a beaucoup ému, je n'ai pas honte de

l'avouer. Un Québécois a su décrire mon pays en quatre courtes phrases. Vignault a ensuite écrit:

Ma maison, c'est votre maison.

Eh bien, je dis aux Québécois, le nord de l'Ontario est aussi votre maison.

Le cinéaste, Claude Jutras, le peintre, Pellan, ou l'écrivain, Félix-Antoine Savard, n'appartiennent-ils pas autant au Canada qu'au Québec? Gabrielle Roy, qui vient du Manitoba, n'écrit-elle pas pour nous tous lorsqu'elle dépeint le nord du Québec ou les Inuit?

Je ne comprends pas M. Lévesque. Je l'ai déjà qualifié de martyr; j'ai dit une fois que c'était un patriote, mais je ne le comprends plus. J'ai essayé, mais je n'y arrive pas. Peut-on arracher une dent et en faire repousser une neuve? Peut-on se couper un bras et le remplacer? Peut-on se couper la tête et dire: «Mon corps se porte beaucoup mieux maintenant que j'ai ma tête entre les mains?»

Le Canada n'appartient pas au Parlement fédéral. Nous sommes seulement élus pour l'administrer. Nous n'avons rien à donner, car rien ne nous appartient. Ce que nous administrons appartient déjà à tous les citoyens du Canada, y compris ceux du Québec. S'il y a quoi que ce soit à prendre, on peut seulement le prendre à soi-même pour le donner à soi-même, et pas nécessairement dans les mêmes conditions.

Je voudrais dire ceci, monsieur l'Orateur:

[*Français*]

Je veux dire que pour trois ans j'ai eu le privilège de parcourir ce pays avec la CRTC, de l'Atlantique au Pacifique. Je suis maintenant plus convaincu que sans le Canadien français il n'y aurait pas de Canada aujourd'hui, et je ne parle pas seulement du Québec.

[*Traduction*]

Je ne parle pas seulement du Québec, je parle de Bathurst, de Moncton, de Kapuskasing, de Sudbury, de Saint-Boniface et de toutes les régions du pays.

Je peux dire seulement qu'en tant que député, je ferai tout en mon pouvoir . . .

[*Français*]

. . . aussi longtemps que je serai député à la Chambre, il n'y aura pas de Canadien français privé de ses droits dans aucune des provinces du Canada.

[*Traduction*]

Ce sera parfois difficile, mais nous le ferons, il faut le faire. Tous les Canadiens le feront, y compris, nous tous qui sommes ici ce soir. Nous resterons tous Canadiens et nous continuerons à peupler notre riche pays.

Notre pays sera celui de nos enfants et de nos petits-enfants.

Des voix: Bravo!

● (2050)

M. Ted Miller (Nanaïmo-Alberni): Monsieur l'Orateur, je félicite M^me^ le Président pour sa nomination au poste très élevé de Président de la Chambre, et je vous félicite, monsieur l'Orateur, d'avoir été nommé Orateur suppléant. Ces postes sont très importants et je sais que M^me^ le Président de même que les Orateurs adjoints et suppléants feront bien leur travail et profiteront de cette expérience.

Je représente la circonscription de Nanaïmo-Alberni qui traverse l'île de Vancouver d'est en ouest et qui était autrefois représentée par un Canadien très connu, M. T. C. Douglas. On m'a souvent demandé quelle impression cela faisait de suivre les traces de Tommy Douglas, mais je ne crois pas pouvoir vraiment répondre à cette question. Pas plus que bien d'autres Canadiens, je n'ai le leadership dont il a fait preuve en matière de problèmes socio-économiques. Je sais que les électeurs de Nanaïmo-Alberni ou de Nanaïmo-Cowichan-les Îles, comme s'appelait sa circonscription avant le remaniement de la carte électorale, sont fiers de Tommy et fiers également que sa circonscription soit maintenant représentée par deux députés néo-démocrates, M. Manly, pour la circonscription de Cowichan-Malahat-les Îles dans le sud, et moi-même.

Avant d'aborder une question qui m'intéresse particulièrement en tant que critique du Nouveau parti démocratique en matière de pêches, je vais vous parler de ma circonscription pendant quelques minutes. Je l'aime beaucoup et j'en suis très fier. Je ne tiens pas particulièrement à m'étendre sur les qualités de Nanaïmo-Alberni parce que certains de ses habitants ne tiennent absolument pas à voir arriver un trop grand nombre de nouveaux venus qui apporteraient dans leur sillage tous les problèmes reliés à la surpopulation. Une augmentation de la population m'enlèverait sans doute aussi la chance de représenter les deux côtés de l'île.

C'est au cours des années 1850 que la ville minière de Nanaïmo a été fondée. Au début, on y extrayait du charbon et il semble de plus en plus que cette industrie va redevenir un élément important de l'économie de la ville.

M. Baker (Nepean-Carleton): Le charbon est roi.

M. Miller: Oui, le charbon est roi. Malheureusement pour la ville des années 1980, il semble aussi que le charbon sera expédié ailleurs et que d'autres profiteront des emplois dans la sidérurgie. C'est ce qui est arrivé dans les années 1850. Il appert que dans l'île Vancouver, les sociétés pétrolières se font délivrer des permis d'exploitation des mines de charbon. Ce sont des sociétés qui se sont enrichies dans les pétroles et qui cherchent maintenant à exploiter d'autres ressources de manière à s'assurer le contrôle de ces formes d'énergie, enlevant aux Canadiens la possibilité de les exploiter.

Nanaïmo est un important terminus pour le bois, la pêche et l'expédition. C'est une ville industrielle prospère qui comme Port Alberni est un grand port de la côte ouest pour le bois d'œuvre. Port Alberni et sa région comptent plus de 6,000 travailleurs du bois. Avec ses installations de pêche, ses bateaux de plaisance et ses navires de haute mer, ce port de la côte ouest en eaux abritées est un important centre de pêche.

Sur la côte ouest, les localités de Ucluelet, de Tofino, et de nombreuses réserves d'Indiens se partagent les paysages de l'une des plus belles régions de notre pays: le littoral du Pacifique et le parc Pacific Rim. L'année dernière, cette région a accueilli 750,000 touristes dans ces deux petites localités de la côte ouest et ce nombre doit encore augmenter cette année. La circonscription est bien représentée et dispose, grâce à la pêche, au bois d'œuvre et au tourisme, de bons moyens financiers. Elle compte également beaucoup de petites entreprises dont le nombre a tendance à augmenter et qui doivent en ce moment faire face au fardeau des hauts taux d'intérêt et à l'incurie des deux gouvernements successifs qui ont été incapa-

bles de les aider à surmonter les difficultés que la flambée des taux d'intérêt a pu provoquer.

Dans ma circonscription, c'est la pêche qui suscite actuellement le plus de préoccupations. Il ne faut pas oublier l'industrie forestière ni le fait que les deux ne font pas toujours bon ménage. Beaucoup accusent les exploitations forestières de la Colombie-Britannique d'avoir détruit nombre de cours d'eau où se reproduisait le saumon du Pacifique. C'est là une critique justifiée. Il y a un manque de coordination entre les activités de l'industrie de la pêche et celles de l'industrie forestière. Mais on pourrait réussir à établir la coordination nécessaire avec une bonne orientation et de bons programmes.

L'industrie de la pêche est promise à un brillant avenir au Canada. Comme nous le savons tous, le Canada contrôle une zone économique de 200 milles au large des côtes, dans laquelle il nous appartient d'exploiter les stocks de poisson. Il en est particulièrement ainsi sur la côte est du Canada où nous avons observé une augmentation des stocks de morue qui pourront atteindre, nous l'espérons, leur niveau record antérieur. On estime que d'ici à 1985, nous aurons doublé la productivité de la morue sur la côte est.

Ces perspectives ont suscité sur la côte est un afflux de pêcheurs, de sorte que l'on peut probablement dire qu'il y a maintenant un trop grand nombre de pêcheurs cherchant à prendre un trop petit nombre de poissons.

Sur la côte ouest, les espérances sont grandes également dans le secteur de la pêche, pas tellement à cause de la zone économique des 200 milles pour la bonne raison que nous n'avons pas la chance d'avoir un vaste plateau continental ni une productivité aussi forte que les provinces de l'Est. Par contre, en Colombie-Britannique, nous avons une espèce de poisson dont la pêche est très lucrative; c'est le saumon du Pacifique. La demande est forte au Japon, aux États-Unis et en Europe.

En 1977, nous avons également mis en application le programme de mise en valeur du saumon, sous la direction du même ministre que maintenant. Grâce à ce programme, d'ici l'an 2007, on espère produire annuellement 190 millions de saumons de plus qu'à l'heure actuelle. Un tel rendement ne sera vraiment possible que si cette ressource est gérée comme il se doit. Nous n'y arriverons pas si elle est gérée comme elle l'a été ces derniers temps.

Maintenant, je voudrais aborder certains problèmes que nous rencontrerons avant d'arriver à répondre aux attentes des pêcheurs et du public en général.

Au début, il était prévu que la première phase du programme de mise en valeur du saumon durerait cinq ans. Le coût de l'opération était estimé à 150 millions de dollars. En raison des restrictions budgétaires du gouvernement et de certains autres facteurs politiques, je m'attends toutefois à ce que cette première phase soit d'une durée de sept ans. Nous sommes en train d'étudier ce que l'on peut faire au cours de la deuxième phase du programme. Il ne faut pas demander aux Canadiens d'investir de l'argent dans un programme de mise en valeur du saumon si, d'autre part, on gaspille cette ressource. C'est pourtant ce qui est en train de se passer en Colombie-Britannique.

Prenons par exemple l'établissement de pisciculture de Big Qualicum River, qui se trouve dans ma circonscription. Il s'agit d'un établissement expérimental que le ministère des Pêches est très fier de faire visiter aux Japonais et aux Américains. On y a obtenu des résultats très concluants. La piscifacture est régulièrement visitée par des groupes d'étudiants. Elle est alimentée par un lac profond dont l'eau est fraîche et d'une grande pureté; le ministère y a aménagé trois prises qui lui permettent de régler la température de l'eau de la rivière, ce qui permet d'avoir toute l'année une température favorable dans les frayères et dans toute la piscifacture. La température et la qualité de l'eau ainsi que le niveau de la rivière sont entièrement contrôlés. Elle produit de 40 à 50 millions d'alevins de saumons kéta par année, un million d'alevins de saumon quinnet et trois millions d'alevins de saumon coho destinés à la pêche commerciale et sportive dans le golfe de Géorgie.

● (2100)

Récemment, des promoteurs ont acheté les terrains sur les deux rives de cette rivière et ont déboisé jusqu'aux berges, ce qui a provoqué l'envasement et la dégradation de cette frayère au point qu'elle ne pourra plus être utilisée à plein rendement.

Une voix: On dirait que les libéraux sont passés par là!

M. Miller: Le ministère des Pêches avait la possibilité d'acheter les terrains dans ce secteur. Mais les responsables ont déclaré qu'ils n'avaient pas à s'occuper d'affaires immobilières. Il me semble qu'ils ne cherchent pas non plus à protéger leurs frayères ni à élever du saumon. Cette opération de déboisement sera suivie d'un programme de lotissement. Ainsi, nous compromettons la réussite d'une entreprise qui a coûté 4½ millions de dollars pour pouvoir créer un lotissement et bâtir après avoir déboisé.

L'exemple de Riley Creek dans les îles Reine-Charlotte montre bien également que les gouvernements et leurs ministères n'ont cure des dangers qu'ils peuvent faire courir à l'élevage du saumon. Un fonctionnaire du ministère des Pêches avait lancé un avertissement contre le déboisement des pentes à forte dénivellation. Ayant reconnu que le déboisement pouvait causer des dommages aux pentes à forte dénivellation et causer des effondrements et des glissements de terrain, il intenta des poursuites contre les bûcherons et les sociétés forestières. Mon parti n'est pas d'accord pour condamner les bûcherons qui ne font qu'exécuter des ordres en allant couper du bois dans une région. Par contre, afin de protéger les cours d'eau où les saumons vont frayer, nous sommes d'accord pour qu'on condamne les sociétés d'exploitation forestière par exemple.

Le fonctionnaire du ministère des Pêches n'a pas été soutenu par le ministère de la Justice et il a donc démissionné. Or, après ces accusations, on a bel et bien assisté à des inondations, à des effondrements de terrain et, finalement, l'entrée de la rivière a été bloquée. C'est à cause de l'incurie de sociétés forestières, à cause de la négligence des municipalités et de l'industrie qui ne font pas attention à leurs déchets que nos ruisseaux et nos rivières en Colombie-Britannique meurent. Pendant ce temps, les Canadiens versent 150 millions à des projets d'alevinage de nos rivières à saumon.

Nous construisons des barrages hydro-électriques qui, au Canada, détruisent les cours d'eau où le poisson en général et le saumon en particulier allaient frayer. Nous assistons à la réalisation du projet Garrison de dérivation des eaux qui va mettre en péril la pêche en eaux intérieures, pêche qui était promise à un excellent avenir grâce à l'ensemencement des lacs et aux techniques nouvelles qui permettent d'accroître l'impor-

tance de nos prises dans nos eaux intérieures et de favoriser le bien-être économique des provinces des Prairies.

Que faisons-nous d'autre au Canada? Nous détruisons nos lacs en Ontario et au Québec avec des pluies acides, en permettant aux industries de détruire notre environnement actuel, l'habitat dont nos poissons ont besoin pour vivre et se multiplier.

Le littoral de l'Atlantique offre d'immenses possibilités. Mon collègue, le député de York-Sunbury (M. Howie), a rappelé le nouveau programme que le gouvernement conservateur avait mis en œuvre pour améliorer la flotte des pêcheurs des provinces de l'Atlantique. Je suis d'accord avec lui. C'est un excellent programme. Il est requis et nécessaire. Cependant, je mets en garde ceux qui pensent que nous pourrions, sans une planification préalable, nous mettre immédiatement en frais de doter l'industrie d'une nouvelle flotte sur la côte est de notre pays.

Nous avons maintenant sur la côte ouest, en Colombie-Britannique, une flotte de pêche qui est quatre ou cinq fois plus considérable que ne le justifie la quantité de poisson disponible. Cela ne fait qu'éparpiller le revenu à tirer de cette source. Dans le cas de cette année, où nous avons connu un rendement inférieur pour chacune des cinq espèces de saumon, bon nombre de pêcheurs, qui avaient répondu aux attentes que le ministre, le public et, je suppose, le ministère avaient formées pour l'Ouest, vont être acculés à la faillite. La même chose se produit sur la côte est. Je préviens le ministre qu'avant de vouloir doter cette côte d'une nouvelle flotte considérable, il ferait mieux de déposer à la Chambre un plan d'expansion de la flotte qui montre de quel genre de bateaux nous avons besoin pour répondre aux demandes croissantes de poisson de meilleure qualité sur les marchés mondiaux.

J'ai assisté aux réunions du Conseil canadien des pêcheries qui se tenaient la semaine dernière à Montréal. Les Canadiens ne réussiront à se tailler une place sur les marchés mondiaux du saumon, de morue et des autres poissons de fond que s'ils s'efforcent d'offrir du poisson de bonne qualité. Pendant trop longtemps les Canadiens ont pu vendre leur produit à des consommateurs peut-être peu avertis. Il nous faut maintenant écouler nos produits sur les marchés européens, scandinaves et autres dont les consommateurs ont l'habitude du poisson et savent reconnaître les produits de qualité.

Le Conseil des pêches du Canada a reconnu qu'il lui incombe de mettre au point de meilleures méthodes de mise en conserve, de transformation et d'expédition du produit qu'il espère vendre sur les marchés internationaux. Cela demandera une planification très attentive depuis le stade de la prise en mer jusqu'à celui de l'expédition en passant par celui de la transformation de nos produits jusqu'à leur mise en vente sur les marchés internationaux.

Le défi posé au gouvernement, à la Chambre et à l'industrie de la pêche est très clair. Nous devons protéger l'environnement dans lequel croissent ces ressources. Nous devons mettre au point de meilleures techniques de pêches, de mise en conserve et de commercialisation. C'est là un rude défi pour le Canada car d'autres pays nous font concurrence sur les mêmes marchés.

Pour conclure, je dirai que ce type de défi peut être partagé par pratiquement chaque ministère. C'est là assurément le genre de défi dont tous les Canadiens ont besoin. En attendant, les Canadiens vont assister au Québec à un scrutin portant sur la souveraineté-association, le séparatisme, le renouvellement de la Confédération ou une nouvelle fédération. C'est le genre de défi dont nous avons tous besoin.

En tant que député de la circonscription la plus éloignée du Québec où doit se dérouler le référendum le 20 mai prochain, je tiens à dire au nom des électeurs que je représente que nous nous faisons tous du souci à propos du Canada. Il y a des choses que nous voudrions tous voir se réaliser. Nous voudrions voir se développer un sentiment de fierté nationale, un consensus national et une détermination nationale. Les habitants de Nanaïmo-Alberni invitent instamment les différents paliers de gouvernement et la population en général à faire face au défi que constitue le réaménagement du Canada en un pays dont nous puissions tous être fiers, un Canada, et c'est là un des secteurs qui m'intéressent particulièrement, qui posséderait une marine marchande et dont les ressortissants pourraient voyager à travers le monde sur des navires arborant leur propre pavillon et transportant des produits canadiens.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, permettez-moi tout d'abord, ainsi que d'autres députés l'ont déjà fait, de vous féliciter de votre nomination à ce poste très important et par votre entremise de transmettre mes félicitations à M^me^ le Président . . .

[*Français*]

. . . et je suis très fier, comme tout Québécois, du rôle qu'elle va jouer à la Chambre des communes.

Ce soir, monsieur l'Orateur, c'est en ma qualité de nouveau président du Conseil du Trésor que je prends part au débat afin d'apporter des précisions sur certains thèmes importants du discours du trône, et faire connaître certains de mes propres objectifs, intérêts, convictions et priorités.

[*Traduction*]

M. Taylor: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il me semble que, d'après le rituel établi, le prochain orateur devrait être un député progressiste-conservateur, et mon honorable ami était déjà debout. Nous avons convenu de cet ordre il y a quelques jours, et nous l'avons suivi depuis.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre. Je respecte l'intervention du député. Il sait probablement que la présidence est mise au courant, de temps à autre et par divers moyens, des noms des députés que ont tenté d'attirer son attention. La présidence n'a certes pas l'habitude de tenir une liste officielle, mais je m'efforce d'accorder la parole aux députés d'une façon qui convienne à tous les députés de la Chambre. Quoi qu'il en soit, je n'ai vu aucun député se lever à ma gauche cette fois-ci. J'ai pu me tromper; je n'en suis pas certain. Mais même si je l'ai fait, il se trouve que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) a attiré l'attention de la présidence et que je lui ai accordé la parole; il a donc la parole. Je vais y repenser et je vais voir si l'un des députés à ma gauche a été oublié. Si c'est le cas, la situation sera corrigée.

M. Johnston: Merci, monsieur l'Orateur. Je promets d'être bref, afin que le député ait amplement le temps de prendre la parole ce soir.

• (2110)

[*Français*]

Pour résumer, je dirai que dans la partie du discours du trône qui traite de la mise en valeur de notre potentiel économique, on peut lire la déclaration suivante:

Mes ministres ont l'intention de maintenir les politiques de restriction des dépenses et d'améliorer la gestion des affaires de l'État.

Dans le discours du trône, on a raison d'insérer la gestion des affaires de l'État dans le contexte de la croissance économique. Qu'on me permette d'expliquer. Nous voulons restreindre les dépenses, non pas parce qu'il est mauvais pour le gouvernement de dépenser, mais parce que nous demandons au peuple canadien de contenir ses attentes et ses exigences. Il est donc essentiel que l'État fasse de même. Nous voulons une meilleure gestion des affaires de l'État non seulement dans le but d'épargner, mais parce qu'au moment où nous incitons le peuple canadien à sa productivité, l'administration publique se doit d'en faire autant. Nous désirons réduire le déficit, non pas à cause de la magie de chiffres plus élevés ou moins élevés, mais parce que les déficits nous obligent à faire concurrence sur le marché financier, et parce que nous apprécions le fait que le coût de tels déficits constitue une charge de plus en plus lourde.

[*Traduction*]

Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que mes propos d'aujourd'hui, ainsi que mes déclarations et écrits passés, éclaireront ceux qui inévitablement classent et caricaturent les ministres, surtout les présidents du Conseil du Trésor. Je tiens à ce que vous sachiez, monsieur l'Orateur, que je ne suis pas un survivant secret de l'ancien gouvernement conservateur, pas plus qu'un «libéral bleu» ou un «sabreur en coulisse». En tant que libéral du centre radical, je continue dans la grande tradition d'une saine administration publique établie par mes collègues libéraux du Conseil du Trésor, nommément, Judd Buchanan, Bob Andras, Jean Chrétien et Bud Drury.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je pensais que le ministre actuel ferait mieux que cela!

M. Knowles: Il n'est pas ambitieux!

M. Johnston: C'est en 1975 que le parti libéral s'est formellement engagé pour la première fois à modérer les dépenses. Cet engagement, repris dans le discours du trône, a été renouvelé maintes fois dans les années qui ont suivi et, comme le premier ministre (M. Trudeau) l'a déclaré en août 1978, nous devons en faire «plus pour moins». Nous demeurons fervents partisans de l'austérité, mais il faut admettre que l'inflation entraîne des hausses que le gouvernement ne peut tout simplement pas éviter. Par exemple, devons-nous cesser d'indexer les prestations de vieillesse? Je dis, comme tous les libéraux, non! Allons-nous réduire des programmes sociaux essentiels afin d'absorber les frais temporaires que nous imposent la hausse du service de la dette publique? Les libéraux et moi-même disons non!

Un autre exemple est l'importance que nous accordons aux investissements dans le secteur énergétique, dans les systèmes ferroviaires et dans les installations portuaires, investissements que la société doit consentir pour les générations futures. Rappelez-vous que même ces investissements très fructueux ajoutent au déficit parce que, dans les comptes du Canada, ils ne sont pas capitalisés comme ils le seraient dans le secteur privé.

Avant de parler de mon sujet principal, soit une administration publique plus efficace, permettez-moi de mettre en perspective les dépenses gouvernementales. Contrairement à une idée fort répandue, les dépenses du gouvernement fédéral lui-même ne représentent qu'une part relativement petite et décroissante de l'ensemble des dépenses publiques. Les subventions et les paiements de transfert à des particuliers, à d'autres pouvoirs publics ou à des entreprises représentaient 52.2 p. 100 des dépenses publiques en 1979-1980. Le service de la dette est intervenu pour 16.5 p. 100, la défense pour 8.6 p. 100 et les paiements aux sociétés de la Couronne pour 3.1 p. 100. Le coût de tous les autres programmes et organismes, y compris le Parlement, représente moins de 20 p. 100 de nos dépenses. Bien que je sois déterminé à contrôler les coûts, je ne me fais pas d'illusion; je ne parviendrai pas à effacer le déficit par une meilleure gestion. L'efficacité peut aider mais, en fin de compte, pour réduire le déficit, il faut ou restreindre les programmes ou augmenter les recettes.

Je passe brièvement à un thème central: l'importance d'adopter une politique sensée et stratégique de restriction, sans nombres fétiches. Cette politique comporte trois éléments. D'abord, bien administrer pour que les coûts directs du gouvernement au moins ne croissent pas en termes réels et, si tout va bien, baissent sensiblement. Ensuite, assurer que les dépenses des programmes sociaux visent principalement à aider ceux qui sont le moins capables de se débrouiller et que les programmes économiques visent surtout à promouvoir la croissance économique, à développer notre potentiel, donc à élargir l'assiette fiscale. Enfin, évaluer rigoureusement tous les programmes de temps à autre pour s'assurer qu'ils répondent aux objectifs et qu'ils sont bien administrés.

Dans cette stratégie, la restriction est un but, mais non une fin en soi. Toute l'attention doit se concentrer sur l'utilisation la plus efficace et la plus équitable de nos précieuses ressources. Nous ne devons toutefois pas renoncer à un bon investissement qui soutiendra la croissance économique et constituera une source de recettes, simplement parce qu'il s'inscrit dans la colonne des dépenses. Aucune entreprise bien gérée ne ferait cela et notre gouvernement ne devrait pas le faire non plus.

J'aurais voulu vous décrire le nouveau système de gestion des dépenses que nous mettons en place mais, comme je pense que le temps va me manquer, je remettrai cela à une date ultérieure. Cependant, il est un secteur clé de gestion que l'on néglige fréquemment et dont je dois absolument vous parler ce soir: la gestion des ressources humaines dans les activités du gouvernement. Le gouvernement étudie actuellement un certain nombre de politique dans ce domaine, et j'espère être en mesure de vous communiquer certaines de ses conclusions sous peu. Je voudrais tout particulièrement que nous examinions, mettions à jour et élargissions nos politiques de formation du personnel . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Bravo!

M. Johnston: . . . afin de contribuer au recyclage des employés dont les emplois sont déclarés excédentaires. Le gouvernement actuel n'entend pas fixer d'objectifs arbitraires pour la réduction de l'effectif de la Fonction publique. La croissance de la Fonction publique a été contrôlée pendant plusieurs années et depuis deux ans, le nombre des fonctionnaires commence à diminuer. Nous voulons que l'effectif de notre Fonction publique soit le moins nombreux et le plus efficace possible et nous voulons aussi évaluer chaque programme et nous assurer qu'il est bien administré, mais nous n'avons pas d'objectif de réduction comme tel.

J'ai été particulièrement encouragé de rencontrer dans notre Fonction publique des gens dévoués, compétents et dignes de

confiance qui partagent mon objectif d'une saine gestion et ma détermination à y arriver.

M. Knowles: Bravo!

M. Johnston: En matière de gestion gouvernementale, nous ne devrions nous satisfaire de rien de moins que l'excellence.

● (2120)

[*Français*]

Malgré l'importance de mes responsabilités, monsieur l'Orateur, comme président du Conseil du Trésor, mon intérêt principal à l'heure actuelle porte sur l'avenir de mon pays, sans lequel ces autres questions n'auraient aucune importance. Le potentiel économique du Canada dépasse de loin la totalité du potentiel des régions.

La semaine dernière j'avais le grand plaisir de me trouver à Victoria et à Vancouver dans la province de la Colombie-Britannique. Au cours des échanges de vues avec des représentants du gouvernement provincial et avec des hommes d'affaires, je fus frappé par le niveau d'optimisme et d'enthousiasme concernant l'avenir économique de cette région de notre pays. Eh bien, il va sans dire que la richesse naturelle des provinces de l'Ouest établit sans aucun doute un avenir extrêmement promettant non seulement pour cette région de notre pays, mais pour le Canada entier.

On a tendance quelquefois, monsieur l'Orateur, à oublier cet aspect fondamental de notre système fédéral. S'il faut se rendre dans l'Ouest du Canada pour apprécier pleinement sa beauté, il n'en reste pas moins que sa richesse nous provient en raison de notre structure fiscale nationale, c'est-à-dire la pierre d'angle de notre système fédéral. Peu importe que l'on habite une ville comme Kamloops, en Colombie-Britannique, ou Trois-Rivières, dans ma province, on reçoit tous les bénéfices substantiels de cette richesse.

Laurier a déclaré que le vingtième siècle appartiendrait au Canada. Monsieur l'Orateur, il avait raison! En ce qui concerne la prospérité, la liberté, la beauté, le potentiel économique, le Canada se range toujours parmi les pays les plus fortunés du monde. Laurier ne parlait ni du Québec ni de l'Ontario ni des provinces de l'Ouest, ni de celles de l'Est mais du Canada tout entier. Il a toujours compris l'immense potentiel d'un Canada uni.

Maintenant nous approchons la fin du siècle. D'après ce que je vois à travers le Canada, le prochain siècle nous appartiendra aussi pourvu que le Canada reste uni. Il n'y a que notre système fédéral qui pourrait nous offrir cette chance. M. Lévesque profite de chaque occasion qui lui est disponible pour attaquer notre système fédéral. Il aime noircir le tableau. C'est un défi considérable vu que le Canada fait l'envie du monde entier. Par conséquent, il ne peut pas y parvenir sans déformer les faits, ce qu'il fait d'une façon systématique. M. Lévesque nous invite à tourner le dos au Canada, il nous invite à abandonner cette richesse énorme qui nous appartient, cet héritage canadien, il aimerait nous enlever notre citoyenneté canadienne ainsi que toute la sécurité, la protection et la fierté que celle-ci nous donne.

J'en arrive à ma conclusion, monsieur l'Orateur, ceux qui appuient le non et ceux qui appuient le oui savent très bien que la séparation entraînerait des conséquences économiques très négatives. En pleine connaissance de ces conséquences et de ces sacrifices économiques, beaucoup de mes amis québécois vont appuyer le oui.

Pourquoi, monsieur l'Orateur, les Québécois d'expression anglaise surtout n'accepteraient-ils pas ces mêmes sacrifices inévitables? Ils ont déjà accepté la francisation de la société québécoise souvent avec enthousiasme parce qu'ils se rendent compte des avantages de parler deux langues, deux langues parmi les plus importantes du monde, et le français, probablement la plus belle langue du monde, sauf peut-être monsieur l'Orateur quand je le parle. Cependant, je ne m'excuse pas, je n'ai pas eu la chance que je donne maintenant à mes quatre filles qui font leurs études dans des écoles françaises.

Mais pourquoi veulent-ils tourner le dos non seulement au territoire canadien mais aussi aux Canadiens d'expression française vivant en dehors du Québec? Et pourquoi, moi, monsieur l'Orateur, et d'autres Québécois y compris mes amis qui siègent ici sur les banquettes du gouvernement, pourquoi rejetons-nous l'option péquiste? Pourquoi face aux mêmes circonstances, aux mêmes faits, pourquoi croyons-nous à l'avenir d'un Canada uni et fort? Parce que, monsieur l'Orateur, nous nous sentons chez nous partout au Canada, nos concitoyens d'expression anglaise sont les bienvenus partout, nous avons des parents à travers le pays. Dans mon cas, mon père en Colombie-Britannique et ma belle-mère en Nouvelle-Écosse.

Tout le pays nous appartient et nous en sommes très conscients. J'aimerais qu'il en soit de même avec tous mes amis d'expression française. Cependant, il n'en est pas ainsi. Ils se sentent chez eux au Québec, mais ailleurs, il reste encore des obstacles. Il existe encore malheureusement certains signes de préjugés. A mon avis, ces derniers constituent une des raisons principales de votes oui. Mais malgré les préjugés dont j'ai parlé, malgré les critiques de notre commissaire aux langues officielles, il y a eu des changements profonds au Canada depuis une dizaine d'années. Regardons ce qui se passe au Québec: la francisation et l'acceptation de ce phénomène par la collectivité anglaise. Mais en dehors du Québec, c'est aussi frappant.

Eh bien, monsieur l'Orateur, comme j'ai dit, j'aime bien ce que je vois à travers le Canada relativement à ces changements d'attitudes et à l'acceptation de la réalité canadienne, c'est-à-dire, de la coexistence des deux groupes linguistiques. Monsieur l'Orateur, ce n'est pas le plumage qui fait l'oiseau, et ce n'est pas non plus un nouvel arrangement constitutionnel qui fera une fédération renouvelée, c'est plutôt ces changements progressifs d'attitudes. Les changements d'attitudes sont bien amorcés, et pour citer un vieil adage québécois, ce qui commence bien finit bien. Je vous prie, monsieur l'Orateur, de considérer le verre linguistique du Canada à demi plein, et non pas à demi vide, et je vais me battre avec mes collègues pour le remplir.

● (2130)

[*Traduction*]

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, je fais remarquer à la présidence que je me trouve maintenant à ma place. Permettez-moi de commencer par féliciter l'Orateur adjoint de sa nomination et vous demander de transmettre mes vœux à M^me^ le Président à l'occasion de sa nomination au poste éminent de Président de la Chambre. A l'instar d'autres collègues de la Chambre, je lui souhaite un long mandat marqué au coin de l'honneur et de la distinction.

C'est la deuxième fois en bien trop peu de temps que les gens de St. Catharines m'élisent pour les représenter dans ce

Parlement. Je suis heureux d'avoir cette occasion et très sensible à l'honneur qu'on m'a fait. Je tiens à remercier ceux qui m'ont élu, et tous les gens de la circonscription de St. Catharines, et à leur assurer que, quelle que soit leur affiliation politique, en tant que leur député, je suis ici le porte-parole de la circonscription de St. Catharines.

Je ne veux pas énumérer tout ce qui rend St. Catharines une ville hors pair, mais il importe de donner certains renseignements pour illustrer les vrais problèmes auxquels elle fait face. Je n'ai pas l'intention non plus de répéter ce soir les inquiétudes qu'ont si bien exprimées un nombre impressionnant de mes collègues à la Chambre concernant le Canada, l'avenir et les forces qui cherchent à nous diviser. Mais je tiens à signaler aux députés et aux Canadiens que l'attachement au Canada de St. Catharines et du vieux Niagara est aussi fort que n'importe où ailleurs dans le pays.

Ma circonscription est favorisée à plus d'un titre. Située dans la région chaude de la péninsule du Niagara et entourée comme elle l'est de vignobles et de vergers, c'est une ville-jardin. Grâce à son climat doux et au nombre de ses parcs qui dépasse celui de toute autre ville de même importance, c'est effectivement un endroit où il fait bon vivre. Par conséquent, un très grand nombre de personnes âgées ont tendance à élire domicile dans notre région. Fait guère surprenant, le *Financial Post*, dans un de ses tout derniers numéros révélait qu'au nombre des villes qui plaisaient à leurs habitants, St. Catharines occupait le deuxième rang, après Victoria. Cette aise s'explique non seulement par l'abondance des parcs, mais aussi par l'activité intégrée d'une collectivité riche en loisirs d'ordre culturel. En ce moment, je dirais que notre Conseil des arts folkloriques, constitué de 33 groupes d'origines ethniques différentes, est représentatif de l'échantillonnage cosmopolite de notre péninsule. La fête folklorique, qui doit commencer incessamment, attire tous les ans, au mois de mai, des milliers de visiteurs de l'Ontario et d'ailleurs au Canada, et même des touristes américains.

Le rôle de la ville de St. Catharines au début de notre histoire a été plus important qu'on ne le croirait. Fondée en 1790, elle abrita les Loyalistes de l'Empire Uni, qui, y trouvant refuge, s'y établirent. William Hamilton Merritt était l'un de ces premiers colons loyalistes doué d'une grande sagacité. C'est lui qui, le premier, conçut l'idée d'une des entreprises les plus hardies à l'origine de notre histoire, à savoir la construction du canal Welland. Nous venons de célébrer le 150e anniversaire de cette grande voie d'eau à laquelle l'Ontario, ma circonscription, et à vrai dire le Canada, doivent une bonne partie de leur essor économique. On disait autrefois que la ville de St. Catharines était tributaire des canaux. Aujourd'hui, les navires de 75 pays transportent des marchandises à l'intérieur et à l'extérieur du pays en passant par le cœur de la ville, grâce au canal Welland.

Les chantiers de construction navale et de radoub sont, à ce jour, l'une des activités qui dérivent naturellement de ce canal. Aujourd'hui, 5,000 ouvriers dans la région du Niagara occupent des emplois directement reliés à l'industrie maritime, travaillant sur des bateaux, dans les bassins de radoub de Port Weller et sur la Voie maritime du Saint-Laurent au fonctionnement du canal Welland. Doté des frontières maritimes les plus longues dans le monde donnant sur trois océans, et d'une voie maritime intérieure des plus fréquentées, le Canada est fortement tributaire du transport maritime. Personne ne saurait nier que ce mode de transport est des plus efficaces pour les marchandises en vrac. De nombreuses décennies durant, notre politique maritime a négligé cette réalité et les secteurs de la pêche, de la navigation et de la construction navale en ont souffert en conséquence.

Pendant son court mandat, le gouvernement conservateur s'est fermement engagé à reconstituer une flotte marchande canadienne. Une étude approfondie avait été entreprise et un rapport devait être soumis au cabinet lorsque les élections ont été déclenchées. Avec la plus grande voie d'eau intérieure du monde et avec accès à tous les ports du monde, les gens de ma circonscription continuent à se demander pourquoi les gouvernements libéraux passés et présent vendent toujours nos ressources naturelles en vrac selon la formule du ramassage et transport non fournis. Si le gouvernement refuse constamment d'appuyer une marine marchande forte, les possibilités de l'industrie du transport maritime et des techniques dérivées seront inévitablement perdues pour l'économie canadienne.

Jusqu'à il y a trois ans, dit-on, les péages de la voie maritime n'avaient pas été augmentés une seule fois en 20 ans, mais la hausse proposée de 100 p. 100 en trois ans a déjà commencé à en décourager les usagers. En effet, un trafic important s'est déjà éloigné de la Voie maritime et toute augmentation des péages ne fera qu'accélérer cette tendance. L'histoire montre que les augmentations de ce genre s'accompagnent d'une perte de recettes fiscales générales, si elles se font comme d'habitude aux dépens des sociétés canadiennes.

Cependant, le principal pilier de l'économie à St. Catharines est l'industrie de l'automobile. Il fut un temps où 9,000 de mes électeurs travaillaient pour la General Motors, notre plus important employeur. Le reste de l'industrie dans notre ville s'occupe de la fabrication de pièces d'automobile et a déjà fourni du travail, en des temps meilleurs, à encore 3,000 personnes. Comme nous le savons tous, l'industrie toute entière est en difficulté, tant au Canada qu'aux États-Unis. Les stratèges du marché ont commis une erreur grave en n'anticipant pas les hausses de prix du pétrole et une réticence générale à acheter une grosse voiture, et maintenant ils sont coincés.

St. Catharines a la bonne chance d'être une ville de General Motors, car cette société s'est révelée meilleure vendeuse que ses principales concurrentes. Elle s'est progressivement ménagé la plus grande part du marché de l'automobile. General Motors modernisera ses installations de St. Catharines en 1981 afin de fabriquer les pièces d'une petite automobile à traction avant qui répondra à la nouvelle demande des consommateurs, mais ce ne sera qu'en 1981. Il y aura donc, même si ce n'est que temporairement, de fortes mises à pied pendant que l'on apportera ces changements.

Les fabricants de pièces automobiles seront en difficulté avant longtemps, car la plupart fabriquent encore des pièces destinées aux grosses voitures. Certains de ces fabricants sont des fournisseurs de Chrysler et ils sont donc doublement touchés par les événements des derniers mois. Ces fabricants comptent sur d'autres améliorations de l'Accord canado-américain de l'automobile et ils exigent à cor et à cri, comme toute l'industrie, que le gouvernement les aide davantage dans leurs travaux de recherche et de développement.

Le gouvernement devrait faire de la recherche et du développement une des plus hautes priorités dans son approche au développement économique du pays, et aujourd'hui ces activités n'ont nulle part autant d'importance que dans l'industrie automobile. Il est de notoriété que c'est dans la collaboration entre l'industrie et l'université que la recherche et le développement sont le plus productifs. A St. Catharines, la situation est idéale à cet égard, puisque General Motors, les fabricants de composants automobiles et l'Université Brock sont à quelques milles de distance. L'Université, qui s'intéresse beaucoup à l'industrie, n'a reçu jusqu'ici que très peu de subventions ou de promotions.

● (2140)

General Motors me signalait l'autre jour qu'en divers pays tels les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne et le Japon, l'État assure de 50 à 90 p. 100 des travaux de recherche et développement automobile, alors qu'ici le gouvernement fédéral ne les subventionne qu'à raison de 12 p. 100 seulement.

Les dix à vingt prochaines années vont être déterminantes pour l'évolution technologique automobile, et pour ne pas être éliminé de la compétition, le Canada doit agir tout de suite et rapidement. Des études ont déjà montré que d'autres formes d'énergie telles l'éthanol et le méthanol, dérivés des matières et des produits forestiers dont le Canada dispose avec une telle abondance, peuvent être rentables. Les modifications techniques à apporter à notre moteur automobile actuel seraient relativement mineures, de sorte que l'adaptation n'exigerait qu'un minimum de difficultés pour l'industrie automobile et pour ses travailleurs. Avec notre main-d'œuvre, nos ressources énergétiques et notre potentiel industriel, rien n'oblige le Canada à se cantonner, sur le marché automobile mondial, dans le montage des voitures américaines.

Et s'il m'est permis une nouvelle digression à cet important chapitre, j'aimerais dire que notre taux de chômage déjà élevé, puisqu'il se situe à 15 p. 100, est encore aggravé par l'absence de main-d'œuvre à qualification spéciale, dans le secteur automobile et aussi dans celui de la construction navale. Ces deux secteurs vont constamment chercher en Europe la main-d'œuvre de haut niveau nécessaire à certains postes techniques bien déterminés. Je trouve bizarre que nous allions recruter outremer, quand nous avons tant de chômeurs. Il est certain que nous devrions former des jeunes et recycler des travailleurs entre deux âges, au moyen de programmes d'apprentissage définis en fonction des besoins de nos technologies en développement. Il est certain que nous devrions prévoir les besoins futurs de ces industries. Cette formation particulière était spécialement visée dans le programme conservateur de formation de la jeunesse, annoncé dans le budget du ministre des Finances précédent. Le Collège Niagara, notre collège communautaire, est prêt et demande seulement l'aide du gouvernement et le soutien de la collectivité pour entreprendre ce programme de formation.

J'ai déjà dit que St. Catharines est le jardin du Canada. C'est surtout parce que notre ville est entourée de vignes et des vergers les plus productifs de tout le pays. Grâce à l'importation de divers cépages européens, les viticulteurs ont beaucoup amélioré la qualité de nos raisins et l'industrie vinicole prend de plus en plus d'expansion dans notre région. Néanmoins, nos vins améliorés ont plus de succès sur les marchés étrangers qu'ici car le vieil adage canadien «si c'est importé, c'est meilleur» a toujours cours.

Le succès remporté par nos vins à l'occasion de la dégustation qui a eu lieu ici sur la colline, l'automne dernier, démontre que nous n'avons pas à supplier les gens d'acheter des produits canadiens. Il suffit de les convaincre d'y goûter, car «les essayer, c'est les adopter.» Il y a trois ans, aucun vin canadien ne figurait sur la liste des dix vins les plus vendus au Canada. Aujourd'hui, je suis fier de dire que deux des cinq vins les plus vendus sont des vins de chez nous.

Les vergers de notre région présentent des avantages, mais aussi des inconvénients pour notre municipalité. Les efforts déployés pour protéger ces terres fertiles ont été sérieusement limités par l'expansion urbaine et le développement de St. Catharines. Par conséquent, les industries existantes ne prennent pas d'expansion et les nouvelles s'établissent ailleurs. Les jeunes, qui voient peu de possibilités d'emploi dans la région, quittent la ville pour trouver du travail ailleurs.

St. Catharines est une ville pleine de contradictions. Ses habitants se classent au deuxième rang parmi les citadins les plus satisfaits du Canada, mais notre taux d'expansion est en baisse; le niveau de vie est bien au-dessus de la moyenne, mais nous avons un des taux de chômage les plus élevés au Canada. Nous avons un grand potentiel industriel, mais l'économie locale est au point mort. Vous voyez, monsieur l'Orateur, l'ironie du sort veut que la richesse de notre région, qui a attiré tellement de gens à l'origine, l'empêche maintenant de s'agrandir et de prospérer.

Les gens des autres régions de l'Ontario et d'ailleurs peuvent parler à leur aise de la sauvegarde de nos vergers. Nous pensons nous aussi que c'est important. Le gouvernement doit intervenir de façon positive s'il désire protéger nos vergers des pressions que leur dont subir la croissance et de développement urbains.

D'après moi, en élisant les conservateurs au mois de mai 1979, les Canadiens ont montré que le dilemme économique dans lequel se trouvait alors le Canada les préoccupait. Au mois de décembre, quand le ministre des Finances de ce parti, du gouvernement conservateur, a présenté son budget devant la Chambre, il savait bien que le seul moyen d'en sortir consistait à limiter les dépenses publiques tout en établissant un programme énergétique de longue haleine. Il savait que le gouvernement et l'économie seraient de plus en plus paralysés s'il ne se rendait pas maître du déficit budgétaire, qui s'élevait à 11 milliards de dollars, et s'il ne parvenait pas à l'abaisser. Il savait que, faute d'un programme énergétique à longue échéance, les subventions quotidiennes de 9 millions de dollars que le gouvernement canadien accordait pour le pétrole ne feraient qu'augmenter à cause de la toute-puissance de l'OPEP et de l'insuffisance des ressources canadiennes connues. Il savait que l'inflation devait être jugulée à tout prix, même si dans l'immédiat il fallait laisser augmenter les taux d'intérêt.

Ce budget n'oubliait pas cependant ceux qui seraient le plus durement et le plus immédiatement touchés par ces mesures: les détenteurs d'hypothèques, les propriétaires de petites entreprises, les agriculteurs, les pêcheurs et les familles dont le revenu est inférieur à $21,000.

S'il faut se fier au discours du trône et au mini-budget qui l'a suivi de peu, il semble que nous puissions nous attendre exactement au même genre de politiques à court terme, sans

aucun plan d'action concret visant à amorcer la réduction du déficit, et sans politique énergétique à long terme pour assurer l'avenir énergétique du Canada. En gros, le gouvernement n'offre que des solutions vagues à certains problèmes et des mesures visant à protéger les Canadiens contre l'impact d'autres mesures que l'on estime trop difficile à subir—pour le moment, s'entend.

Cela ne se manifeste nulle part de façon plus criante que dans le prix pondéré du pétrole, tout nouveau et entièrement canadien. Ce jargon signifie qu'au lieu de subir la hausse de prix du pétrole à la pompe, les Canadiens la subiront dans leurs impôts.

Ce qui m'inquiète, c'est que si on ne fait pas payer l'augmentation du prix du pétrole aux Canadiens quand ils l'achètent à la station-service, ces derniers, qui sont les plus gros consommateurs de pétrole au monde, ne se rendront pas compte de la hausse et continueront à consommer plus de pétrole national et importé. Ce que le gouvernement devrait faire, c'est adopter des mesures et des stimulants permettant non seulement de mettre au point des voitures économiques comme je l'ai dit tout à l'heure, mais aussi de nouveaux carburants et des moteurs correspondants.

Avant de terminer, je voudrais parler d'un domaine extrêmement important que le discours du trône passe complètement sous silence, à savoir la question de l'environnement. Dans la région de St. Catharines, il y a deux questions écologiques importantes: les conséquences des pluies acides et la pollution continuelle du Niagara.

Il est difficile d'apporter des solutions à ces deux problèmes à cause de notre proximité avec les États-Unis. Une importante zone industrielle américaine est située de l'autre côté de la rivière et sur l'autre rive des lacs et la limitation de la pollution est, du point de vue international, une affaire complexe. L'ancien ministre de l'Environnement considérait que les pluies acides constituaient une des priorités de son ministère. C'est pourquoi il avait lancé la première entente internationale sur la pollution atmosphérique l'année dernière. J'ai bon espoir que le gouvernement saura accorder la même importance à cette question que l'ancien gouvernement et que notre temps précieux dans ce domaine ne sera pas perdu, à cause d'un changement de gouvernement.

● (2150)

La pollution du Niagara continue d'irriter la population sur les deux rives. Tout dernièrement, nous avons connu des temps mouvementés suscités par la délivrance d'un permis à une société du nord de l'État de New-York qui lui permettrait de déverser ses déchets industriels dans la rivière. A mon avis, bien qu'il soit toujours bon d'avoir des contrôles sévères sur des programmes tels que les SCA, ces projets tendent à nous distraire des autres sources de pollution. Des millions de gallons de déchets n'ayant subi que des traitements sommaires sont déversés tous les jours dans le Niagara par les municipalités riveraines et l'industrie locale. Si l'on faisait preuve d'autant de zèle pour nettoyer ces sources qu'on en a mis à contrôler la contribution des SCA, nous pourrions considérablement améliorer l'état actuel du Niagara. Il faut prendre des mesures contre ces polluants de longue date.

Monsieur l'Orateur, nous sommes rendus à un moment critique de l'histoire de notre pays. Nous sommes lourdement endettés. Nous sommes aux prises avec un taux d'inflation sans précédent. Nous sommes tributaires de beaucoup d'autres pays pour notre technologie et notre capital. Nous n'avons aucune politique énergétique précise pour l'avenir. Sur le plan social nous sommes divisés et sur le plan politique nous sommes morcelés. Si ce pays a jamais eu besoin d'être dirigé d'une manière rigoureuse et éclairée, c'est bien maintenant. Les problèmes ont été repérés depuis longtemps.

Le gouvernement libéral a maintenant la majorité dont il a besoin pour poursuivre son travail. Pour assurer l'avenir du pays, qu'il n'y ait plus de retard, qu'il n'y ait plus de mésentente au pays ou à l'étranger.

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre l'honorable député mais son temps est écoulé.

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, comme vous le savez, le Règlement prévoit 20 minutes pour les discours. L'honorable député n'a pas terminé mais, si je comprends bien, vous vous en tenez strictement au Règlement. Je regrette que l'on n'ait pas permis au député d'achever ce qu'il avait à dire.

C'est la première occasion que j'ai de prendre officiellement la parole au cours de la présente législature pour des questions autres que celles portant sur les travaux de la Chambre. Je suis heureux de prendre la parole le septième jour du débat sur l'Adresse. J'aimerais féliciter l'auteur et le parrain de la motion, l'honorable député de Sudbury (M. Frith) et l'honorable député de Rimouski (M^me^ Côté). A vous, monsieur l'Orateur, et à ceux qui occuperont le fauteuil, je vous offre mes meilleurs vœux de succès pour ce mandat.

J'aimerais m'associer aux propos qu'ont tenus ce soir le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) et le député de Sault-Sainte-Marie (M. Irwin) qui ont parlé de l'engagement sentimental qui pousse les gens à garder le pays uni. Le député de Sault-Sainte-Marie en particulier a donné le point de vue de ma province, l'Ontario. J'aimerais m'associer plus particulièrement aux sentiments qu'il a exprimés.

Cependant, je voudrais faire un examen plus réfléchi et plus pratique de ce que peut signifier le référendum pour la population de l'Ontario. On a lu des articles dans différents journaux qui disaient que l'Ontario dort, que le Canada anglais est endormi et qu'il ne s'intéresse pas beaucoup à ce qui se passe au Québec. Rien n'est moins vrai. Le samedi, je reçois des gens à mon bureau de circonscription, comme le font tous les députés. Un grand nombre de mes électeurs m'ont affirmé qu'il existe une véritable inquiétude et une véritable angoisse dans la population du grand Toronto, et je suis sûr que la situation est la même dans le reste de la province: on se demande quel sera le résultat du vote de mardi prochain.

Il existe des sentiments bien définis. Les gens n'écrivent peut-être pas aux directeurs de journaux et ils ne font peut-être pas beaucoup de bruit, mais les ramifications qu'aura ce vote sur l'avenir et l'intégrité du pays suscitent chez eux une profonde réflexion. Comme député de l'Ontario, j'aimerais parler du rôle que l'Ontario jouera après le référendum, quels qu'en soient les résultats. Je crois, d'après les derniers sondages sur le regroupement des forces, que personne ne l'emportera.

Mais ce qui se passera après le référendum est d'une importance cruciale pour le pays. L'Ontario a trop mené les choses à son goût pendant trop longtemps. On l'a appelée le profiteur

de la Confédération, le moteur de la Confédération et la province qui en a profité le plus. C'est vrai. Cette position a changé, elle est en train de changer et elle doit changer si le pays doit survivre. Comme député de l'Ontario, je suis prêt à me rendre dans ma circonscription lors de la prochaine campagne électorale pour défendre le nouveau Canada que nous devons créer.

Je voudrais vous parler des ressources naturelles dans ce contexte, mais je ne sais pas si j'en aurai le temps ce soir. Puisqu'il se pourrait que nous ne reprenions pas cette discussion avant mardi prochain, je voudrais profiter de la présente occasion pour vous entretenir de la grande question de la consécration, dans une nouvelle constitution, des droits linguistiques des minorités, et des droits des minorités en général. Il y a près de deux ans, avant les élections de mai 1979, je me souviens d'avoir été le voisin du premier ministre, M. Blakeney, à bord d'un avion qui revenait à Toronto. Nous avons eu une conversation fort intéressante au sujet de son refus de consacrer dans la constitution les droits linguistiques des minorités. Cette discussion amicale a duré jusqu'à notre arrivée à Toronto. M. Hatfield prétendait que les droits linguistiques et les droits des minorités en général étaient le mieux protégés par les gouvernements provinciaux.

A mon avis, c'est tout ce qu'il y a de plus faux. Il s'agit, d'après moi, d'une question d'importance vitale à laquelle il nous faudra répondre dans le contexte du grand débat référendaire. C'est bien cette question qui inquiète les Québécois. Ces derniers appréhendent ce qui se produira dans 20 ans quand ils constitueront une proportion encore plus faible de la population canadienne. Ils tiennent à savoir si les droits linguistiques et culturels de leurs enfants et de leurs petits-enfants seront garantis dans le Canada de l'an 2000.

Je partage ces préoccupations et c'est pourquoi j'estime qu'il incombe à tous les députés, et particulièrement aux députés des circonscriptions hors Québec, de veiller à ce qu'une fois pour toutes, dans la présente législature—que ce soit par une initiative unilatérale de la Chambre, comme l'a proposé vendredi dernier le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) ou, je l'espère, par voie de consultation à l'occasion d'une conférence fédérale-provinciale—nous consacrions dans la constitution les droits linguistiques des minorités canadiennes, si nous souhaitons pouvoir un jour fixer droit dans les yeux nos concitoyens d'origine française et leur dire qu'ils sont les bienvenus dans ce pays. Si j'ai abandonné une retraite forcée pour revenir à la Chambre des communes, c'est que je ressens profondément la nécessité de procéder à une refonte constitutionnelle au Canada. Nous devons, à mon avis, régler ce problème d'ici les trois prochaines années, avant les nouvelles élections.

Les assemblées législatives n'ont pas su garantir les droits linguistiques ou encore les droits des minorités. Revenons au Manitoba de 1981 et à la question des écoles de cette province qui a réussi à enrayer l'enseignement du français et à faire des adeptes de cette langue une minorité de plus en plus faible. Voilà quels ont été les effets des mesures adoptées en 1981 par l'Assemblée législative du Manitoba.

En Ontario, pendant la Première Guerre mondiale, le règlement 17 a fait subir le même sort à l'enseignement en français et c'est une honte pour l'Ontario. Le premier ministre provincial, Bill Davis, peut bien aller se glorifier un peu partout des grandes choses qu'il a réalisées ces dernières années. J'admets que l'Ontario a fait de gros progrès, mais qu'en était-il il y a 50 ans?

Voyons comment les assemblées législatives garantissent les droits des minorités. Voyons comment la loi 101 du Québec traite la minorité anglophone. Manifestement, les assemblées législatives ne garantissent ni les droits linguistiques ni les droits des minorités. La Chambre des communes, elle-même, a failli à sa tâche. Je crois que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) siégeait à la Chambre en 1941 ou 1942 quand les députés ont gardé le silence lorsque leurs concitoyens d'origine japonaise ont été internés. C'est peut-être un des plus . . .

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous n'avons pas gardé le silence. Le regretté Angus MacInnis, notamment, a tenu des propos très énergiques à ce sujet.

M. Collenette: Je demande au député de Winnipeg-Nord-Centre de m'excuser, mais il semble qu'en général la Chambre ait gardé le silence sur cette question et ait laissé pareille chose se produire.

M. Lambert: Pas les libéraux.

M. Collenette: J'accepte les reproches du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), et je dirai que c'était le parti libéral. Il a connu des moments plus glorieux et certains députés de ce côté-ci veulent faire en sorte que le parti libéral, le parti conservateur, le NPD et tous les députés ne puissent jamais plus voir une minorité traitée comme l'ont été les Japonais au cours de la Seconde Guerre mondiale.

● (2200)

Avant que vous disiez qu'il est 10 heures, monsieur l'Orateur, je terminerai en disant que l'harmonie culturelle et linguistique ne règnera au Canada que si nous prévoyons dans la constitution une charte des droits linguistiques complète et immuable. Je n'accepte pas les arguments présentés par les premiers ministres de la Saskatchewan et du Manitoba qui prétendent que la chose est impossible.

Si j'ai encore une fois l'occasion d'aborder ce sujet avant le référendum, je voudrais souligner comment celui-ci s'adresse à la province de l'Ontario et comment celle-ci et le Canada anglais surtout devraient réagir au référendum.

Des voix: Bravo!

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

L'ÉNERGIE ATOMIQUE—L'ADOPTION DE MESURES SÉCURITAIRES PLUS STRICTES ET PLUS EFFICACES

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, le Canada est un pays de 23 millions d'habitants dans un monde peuplé de quatre milliards d'êtres humains. Nos Forces armées sont assez modestes avec environ 73,000 hommes très mal équipés et pourvus d'armes classiques uniquement. Nous n'avons qu'une seule voix à l'ONU et il arrive occasionnellement que nous siégions au Conseil de sécurité. En fait, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'à maints égards, l'influence

qu'exerce le Canada sur les affaires internationales est très limitée. Nous pouvons cependant promouvoir le désarmement parce que nous sommes en fait presque totalement désarmés nous-mêmes. Nous avons beau vouloir faire la morale aux autres pays, nous n'exerçons vraiment ni pouvoir ni influence parce qu'en fait, le Canada n'est pas un État nucléaire important.

Cependant, il existe maints domaines où le Canada exerce une certaine influence, un certain pouvoir, fait preuve d'une certaine profondeur morale, et prend l'initiative sur la scène internationale. Le Canada est en effet un important fournisseur de techniques et d'énergie nucléaires; il joue un rôle principal dans ce match et pèse d'un grand poids en ce qui concerne la prolifération nucléaire dans le monde.

Voilà une des questions les plus importantes que le monde doit discuter présentement et le Canada a eu son mot à dire jusqu'à maintenant en ce domaine. Ainsi, feu le très honorable Lester Pearson a été l'un des premiers à dire en 1965 que le gouvernement n'accorderait des permis d'exportation pour la vente de l'uranium que si l'uranium devait servir à des fins pacifiques. Avant que le gouvernement autorise une vente, le pays importateur devrait lui fournir toutes les garanties qu'il utilisera l'uranium ainsi obtenu uniquement à des fins pacifiques. Ce grand homme d'État canadien énonçait alors pour notre pays une ligne de conduite dont le Canada ne s'est presque pas écarté par la suite.

Le Canada a plus tard vivement réagi à son échec en Inde et à l'usage que ce pays a fait des techniques et des ressources canadiennes pour faire exploser un engin nucléaire. Il a élaboré un programme en cinq points qui était suffisant pour l'époque. Plus tard il a parlé de garanties complètes qui ont constitué un autre progrès sur la scène internationale et une nouvelle initiative pour le Canada. Il y a deux ans, par suite de ces initiatives, tous les participants à une conférence sur le désarmement ont reconnu que le problème de la prolifération des armes nucléaires était devenu très sérieux. Après s'être rendu compte du problème, ils ont institué un comité très spécial chargé du programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire. Cette évaluation est maintenant terminée et les résultats ne sont pas encourageants.

En même temps que nous prenons connaissance de ces résultats, nous constatons que le Canada, qui était une nation prépondérante, s'affaiblit et ce, à un point tournant de l'histoire du monde. Dans le domaine de l'évaluation du cycle du combustible nucléaire et de la prolifération, le monde a un besoin pressant de direction et le Canada est en mesure de la lui fournir. Voilà pourquoi je suis tellement alarmé par la position qu'a adoptée le premier ministre du Canada (M. Trudeau), que tout le monde considère comme un homme d'État de stature internationale. C'est ce que l'on me dit; je l'entends dire de toutes parts. Et que le voyons-nous faire? Nous le voyons reculer. En réponse à des questions posées à la Chambre, le premier ministre, au lieu de dire qu'il allait s'inspirer du rapport pour prendre de nouvelles initiatives dans le monde, a dit qu'il n'avait pas l'intention de modérer les efforts d'exportation du Canada, que nous n'allions pas imposer de garanties plus strictes ni même nous engager à ne pas abaisser les normes. Nous voyons le Canada recourir à des expédients, abandonner sa position de leadership moral dans le monde à l'égard de cet important secteur où il peut exercer de l'influence. Dans combien d'autres secteurs le Canada peut-il avoir son mot à dire, exercer un certain pouvoir ou une certaine influence? Nous possédons cette importante technologie et ces importantes ressources en combustible, et nous pouvons effectivement prendre de nouvelles initiatives.

● (2205)

Le premier ministre m'a demandé en réponse à mes questions quelle nouvelle initiative nous pouvions prendre. Je soutiens que l'une des principales faiblesses de notre politique réside dans notre incapacité de suivre l'exemple des États-Unis dans le domaine du contrôle du combustible usé. En négociant leurs contrats, les États-Unis exigent le renvoi du combustible usé à l'égard de tous les contrats conclus. Nous pourrions ajouter cette disposition à nos garanties. Nous pourrions convoquer des conférences. En fait, le Canada peut se faire entendre et exercer un certain pouvoir à ces conférences. Nous pourrions compromettre la sécurité d'approvisionnement dans le monde étant donné notre importance comme pays fournisseur de technologie, de matière première et de combustible, en menaçant de suspendre temporairement nos livraisons.

Nous pouvons contrôler le cycle du combustible nucléaire dans les pays acheteurs. Nous pouvons exercer un contrôle plus strict dans ce domaine. A propos des sanctions imposées à l'Union soviétique, je m'étonne que nous fournissions du combustible nucléaire à ce pays.

J'aborderai en terminant deux points secondaires, monsieur l'Orateur. Quatrièmement, l'énergie atomique, les centres régionaux d'élimination et de stockage constituent d'autres initiatives. Finalement, le renvoi du combustible usé aux pays fournisseurs. Nous avons manifesté un excellent esprit de leadership. C'est un élément positif dans notre monde instable, mais tandis que l'équilibre mondial est de plus en plus précaire, il importe que notre premier ministre prenne maintenant ces nouvelles initiatives au lieu de les éluder en adoptant le statu quo.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, pour répondre aux remarques du député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman), j'aimerais signaler que la politique de non-prolifération nucléaire du Canada est une des plus strictes dans le monde aujourd'hui.

En décembre 1978, le gouvernement canadien a annoncé qu'il ne signerait plus d'entente de collaboration dans le domaine nucléaire qu'avec les États non dotés d'armes nucléaires et qui se sont formellement engagés à respecter un traité de non-prolifération et à fournir des garanties internationales pour toutes leurs activités nucléaires pacifiques.

En plus de cet engagement général, le Canada exige aussi, aux termes de sa politique de décembre 1974 concernant les garanties, la négociation d'un accord de coopération nucléaire avec tous les pays avec lesquels il fait affaire en matière nucléaire. Cet accord comporte un certain nombre de dispositions précises, comme le droit au consentement préalable pour la retransmission de matières, de matériel et de technologie nucléaires d'origine canadienne.

Comme le premier ministre (M. Trudeau) nous l'a récemment fait remarquer ici à la Chambre, le Canada est à l'avant-garde des pays préconisant des garanties efficaces. Il

n'est pas question que le Canada abaisse ses exigences nationales en matière de garanties.

A ce sujet, il vaut la peine de signaler le Programme international d'évaluation du cycle du combustible nucléaire qui a été arrêté à une conférence plénière tenue à Vienne en février. Il faut souligner que ce programme était l'aboutissement d'une étude technique et analytique internationale, et non de négociations politiques. Son but premier était de reconnaître des mesures efficaces pouvant et devant être prises pour minimiser le risque de prolifération nucléaire tout en permettant une grande utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques pour répondre aux besoins du monde en énergie.

Ce programme qui, comme je l'ai déjà dit, n'était pas le résultat d'une évaluation politique, n'a pas abouti à un accord technique sur la prolifération nucléaire. Il a, toutefois, donné lieu à un rapport général accepté par 46 pays et renfermant une foule d'idées que les gouvernements pourront étudier en élaborant leurs politiques d'énergie nucléaire. Le Canada espère que la communauté internationale pourra, grâce à ce consensus, travailler à promouvoir l'élaboration permanente d'un régime international efficace de non-prolifération dans le cadre duquel pourra se faire le commerce international de matières nucléaires à des fins pacifiques. Le Canada fait de son mieux à cet égard.

● (2210)

Comme on l'a déjà signalé, des organismes internationaux ont été saisis d'un certain nombre de propositions qui seront étudiées et peut-être mises en pratique. Parmi celles-ci, on a proposé d'exiger des garanties intégrales comme conditions d'exportation, d'instaurer des mesures en vue de minimiser le risque de prolifération aux phases cruciales des cycles de la combustion nucléaire comme le retraitement, l'entreposage international du plutonium, la gestion du combustible, les centres régionaux de combustion et les dépôts internationaux de déchets. Toutes ces questions sont complexes, et à divers degrés, comportent des aspects positifs et négatifs. Des représentants canadiens participent à ces entretiens internationaux. Cependant, il est encore trop tôt pour rendre un jugement définitif sur la valeur des différentes propositions.

PARCS CANADA—L'ANNULATION DU PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU RÉGIONAL DE CORNWALL À PETERBOROUGH

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur l'Orateur, mon intervention de ce soir découle d'une réponse obtenue du ministre de l'Environnement (M. Roberts) quand je l'ai interrogé sur l'annulation du transfert des bureaux de Parcs Canada à Peterborough. Voici ce que le ministre a déclaré pour justifier l'annulation, et ces paroles figurent dans le hansard du 5 mai:

Je me suis surtout préoccupé du moral et des intérêts du personnel de Parcs Canada.

Je voudrais maintenant vous lire un extrait d'un article paru dans le bulletin des employés de Parcs Canada, en date du 15 août 1979, où on affirme ce qui suit:

Il a été dit publiquement qu'une majorité des employés de Parcs Canada s'opposaient au déménagement et cette affirmation sert d'argument pour maintenir le bureau à Cornwall. A l'occasion de conversations privées et à la suite d'une réunion de l'Institut tenue aujourd'hui, je me suis rendu compte que la majorité des membres de l'IPFP . . .

Il s'agit de l'Institut professionnel de la Fonction publique:

. . . sont prêts à déménager à Peterborough et sont tous heureux qu'une décision finale ait enfin été prise.

Je rappelle à la Chambre que ce n'est qu'un autre exemple de ce qu'on pourrait appeller des petits jeux politiques, l'assiette au beurre ou autre chose. En réalité, c'est le gouvernement libéral qui avait entrepris les études qui ont établi qu'il serait plus avantageux du point de vue économique et du point de vue pratique d'installer le bureau de Parcs Canada à Peterborough, qui est située à un endroit plus central en Ontario que la ville de Cornwall, qui est au sud-est de la province.

C'est aussi l'ancien gouvernement libéral qui a formulé la première recommandation à cet égard en 1973. Le ministre d'alors, le député de London-Ouest (M. Buchanan), avait annoncé aux Canadiens que Parcs Canada partirait de Cornwall. Le ministre de l'environnement de l'époque, Hugh Faulkner, qui était député libéral de Peterborough avant que je le remplace, avait aussi annoncé que tout était arrangé et qu'il était certain que Parcs Canada s'établirait à Peterborough.

La seule chose qui a foiré dans les projets élaborés par les libéraux pendant la 30e législature, c'est qu'ils ont perdu la circonscription à un conservateur en 1979. A cause de l'élection de ce conservateur en 1979, les libéraux ont décidé après sept ans d'étude d'examiner encore une fois la question du bureau de Parcs Canada pour déterminer s'il fallait l'installer dans une circonscription conservatrice maintenant que le libéral avait été défait à Peterborough.

Comme on l'a vu au cours de la réunion du comité chargé d'étudier le budget de Parcs Canada au cours de la 31e législature, l'étude menée en 1979 a confirmé que le gouvernement pourrait épargner $200,000 par année en installant le bureau de Parcs Canada à Peterborough parce qu'il pourrait y fonctionner de façon plus efficace. C'est ce qu'on peut lire dans les procès-verbaux du comité de l'environnement qui a étudié le déménagement de Parcs Canada.

Le bureau de Parcs Canada au Québec a quitté Cornwall en 1975. Le bureau ontarien devait quitter Cornwall dès que le service de formation des conducteurs du ministère des Transports s'y établirait. C'est chose faite. Pendant la campagne électorale de 1980, le député libéral de Cornwall, qui est maintenant ministre, a promis que s'il était élu, il ferait des pieds et des mains pour empêcher que le bureau de Parcs Canada déménage à Peterborough. Je rappelle à la Chambre qu'il en coûtera $200,000 par année aux contribuables canadiens pour permettre au ministre de sauver la face parce que le bureau de Parcs Canada ne fonctionne pas efficacement à Cornwall. En outre, le gouvernement devra payer pour le déménagement à Cornwall des 23 familles qui avaient déjà acheté une maison à Peterborough. Ce sera le désastre dans le centre-ville de Peterborough où un immeuble et des installations ont été loués pour Parcs Canada aux termes d'un bail de cinq ans de $800,000.

● (2215)

Je rappelle à la Chambre que ce n'est rien d'autre que de la politicaillerie. C'est du favoritisme de la pire espèce. Non seulement Eldorado déménage de la circonscription d'un conservateur du sud de l'Ontario pour aller dans la région d'un ministre au nord, mais Parcs Canada passe de la circonscription conservatrice, soit de Peterborough, à une circonscription

libérale, soit à Cornwall. Il y a assez longtemps que nous voyons certains faire les gloutons, à la manière des animaux de la ferme qui fouillent du groin dans leur auge, et soutirer jusqu'au dernier dollar des contribuables, sans égard au gaspillage, aux prévisions, à leurs propres études, à l'intérêt de leurs propres circonscriptions, pour diriger tout ce qu'ils peuvent de l'argent des contribuables vers des circonscriptions de ministres.

Des voix: Bravo!

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, les circonstances entourant le déménagement proposé sont les suivantes. Le déménagement a d'abord été projeté par un gouvernement libéral. Il a été retardé par un gouvernement conservateur et annulé par le gouvernement actuel, par le ministre de l'Environnement (M. Roberts).

Quand le ministre a décidé d'annuler le déménagement, il a tenu compte, évidemment, du moral des employés. Il n'a pourtant pas oublié la question des coûts et des effets sur l'administration de Parcs Canada. Dès que la décision fut prise le 5 mai d'annuler le déménagement que les libéraux avaient projeté et que les conservateurs avaient retardé, le ministre a immédiatement ordonné un relevé des coûts en vue d'indemniser pleinement les employés pour les frais ou pertes financières qu'ils avaient subis. Le ministre a l'intention de replacer chaque employé dans la situation financière et professionnelle où il se trouverait si le déménagement n'avait jamais été envisagé.

Voilà les faits, monsieur l'Orateur, mais je suis certain que vous avez remarqué comme moi que le député de Peterborough (M. Domm) ne s'est guère soucié des faits dans son exposé de ce soir. Il a préféré parler de politique. Je lui signale que ce jeu de politique peut se jouer à deux et je lui rappelle que, même dans cette activité dans laquelle nous sommes lui et moi engagés, il est possible de compter honorablement et légitimement des points politiques. D'après ce qu'il a fait ce soir j'en conclus qu'il sait déjà comment compter des points de façon basse et lâche.

Si le député voulait parler de l'aspect politique de la situation, pourquoi a-t-il évité de dire à la Chambre qu'il connaît parfaitement bien la situation, qu'il ait que c'est l'administration dont il faisait partie qui a retardé le déménagement pendant dix mois, dix longs et pénibles mois pour les Canadiens? Son parti avait l'intention de procéder au déménagement mais n'a rien fait. Il s'est contenté de le retarder.

M. Domm: Ce n'est pas vrai.

M. Simmons: Le député dit que ce n'est pas vrai. Je lui rappelle pourtant un autre fait qu'il semble avoir oublié de dire à ses commettants: c'est le député de Peterborough lui-même qui, le 3 août 1979, a annoncé l'intention de son gouvernement de reporter le déménagement. C'est cette même personne, qui veut aujourd'hui se placer du côté du droit et de la justice, qui, en août dernier, annonçait que le déménagement avait été reporté.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Le député a épuisé son temps de parole.

● (2220)

LE CANADIEN PACIFIQUE—WINNIPEG—ON DEMANDE UNE DÉCISION EN FAVEUR DU DÉPLACEMENT DE LA GARE DE TRIAGE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Monsieur l'Orateur, je prends la parole pour traiter d'une affaire qui a été soulevée pour la première fois dans une question posée au ministre des Transports (M. Pepin) le 25 avril dernier. Il s'agit du déplacement de la gare de triage de Winnipeg. A cette époque, le ministre a répondu d'une façon que je ne n'ai pas trouvé satisfaisante. La raison qu'il a invoquée pour ne pas prendre d'engagement à ce moment-là a été celle des coûts d'un tel projet. Il a prétendu qu'il serait trop coûteux de déplacer la gare de triage de Winnipeg et, afin de renforcer cette affirmation, il a cité des chiffres tirés d'une étude connue sous le nom de Rapport Dillon. Cette étude donne des estimations de coûts très élevés.

Je voudrais tout d'abord mettre en doute l'exactitude de ces chiffres. Dans l'ensemble, l'étude ne tient pas du tout compte des avantages de ce déplacement de la gare de triage et les estimations ne sont pas étayées. En fait, les experts-conseils ne se sont même pas adressés au CP pour obtenir leurs chiffres; cela m'a été signalé par un responsable du CP lors d'une réunion publique qui s'est tenue un dimanche, il y a une semaine de cela.

La valeur foncière visée dans cette étude concerne des terrains vacants plutôt que des terrains aménagés. On ne tient pas compte des taxes d'affaires ni des taxes foncières qui viendraient s'ajouter si, libéré de sa vocation ferroviaire, le terrain était utilisé à d'autres fins, résidentielles ou commerciales. L'étude ne signale pas si les nouvelles gares du CP exigeront des superficies plus vastes, mais on sait qu'au moment du déplacement des gares du CN, les espaces requis ont été moindres. De même, l'étude parle peu ou pas du tout des avantages qui en résulteraient pour l'économie locale.

Je vous signale que l'Association de la construction de Winnipeg indiquait dernièrement—c'était au mois d'avril—que le chômage dans l'industrie de la construction s'élevait à 24.7 p. 100. Le déménagement d'une gare de triage stimulerait sûrement l'économie locale et contribuerait à créer des emplois. L'étude ne mentionne pas non plus ce qui arriverait aux commerces en cas d'un accident grave et d'une évacuation possible de la population. A la suite de l'accident de Mississauga, on a estimé que les pertes des commerces s'élevaient à 25 millions par jour, sans compter les frais des services de police, de pompiers et d'ambulance. Également, dans cette optique, je doute qu'il soit possible d'évacuer une ville comme Winnipeg. Nous n'avons pas de grand centre urbain sur lequel diriger les personnes évacuées.

Donc, l'enquête Dillon sur laquelle le ministre s'est appuyé donne une idée exagérée des coûts sans exposer vraiment les avantages. Récemment, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. De Bané) nous déclarait dans un nouvel exposé qu'il sera peut-être contraint d'envisager d'accorder 25 millions sur cinq ans. Je suis heureux de cette amorce d'ouverture, mais je demande s'il s'agit d'une oritentation ferme vers les réimplantations de triages ferroviaires, ou simplement d'une manœuvre politique.

Nous savons tous que le gouvernement libéral a multiplié les déclarations en faveur des réimplantations: il y a eu celles de

divers ministres, par exemple le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), le premier ministre (M. Trudeau) et d'autres membres du cabinet, mais en nous attardant à parler des coûts, peut-être ouvrons-nous trop la porte à des disputes entre pouvoirs publics quant à savoir qui défrayera la réimplantation, au lieu de nous occuper de la question essentielle. Il vaudrait mieux, à mon avis—et cela permettrait de savoir s'il est sincère—demander au gouvernement de recourir à la loi sur les transports, ce qui permettrait à la CCT de faire enquête chaque fois qu'un transporteur s'apprête à mettre en œuvre des mesures préjudiciables à l'intérêt public. Certains citoyens de Winnipeg en ont déjà fait la demande. Cela permettrait à la CCT de faire enquête pour voir si divers incidents, tel le déversement de méthanol à Winnipeg, justifieraient le déplacement des triages dans l'intérêt public. Ainsi sortirons-nous du cadre de la loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemins de fer, dont on peut conclure qu'elle nous perd dans le labyrinthe du partage des frais, chaque gouvernement attendant que l'autre agisse en premier. Je pense que cette question doit être envisagée d'abord et avant tout en fonction de l'intérêt public.

● (2225)

En invoquant la loi sur les transports du Canada, nous pourrions faire comparaître le CP devant une assemblée investie de certains pouvoirs. Cela pourrait nous permettre d'obtenir des renseignements véridiques quant aux coûts et aussi de déterminer s'il est de l'intérêt public ou non de l'obliger à transférer ses locaux hors de la ville. Je crois que ce serait certainement une mesure nécessaire, maintenant.

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) m'a posé une question semblable. J'y ai répondu le 28 avril, et cette réponse se trouve à la page 504 du hansard.

Il est évident que toutes les personnes en cause admettent spontanément que le déplacement des voies ferrées hors de la ville de Winnipeg serait la solution idéale. C'est un déménagement très souhaitable qui serait avantageux pour la ville et revitaliserait un quartier qui a été défavorisé par les effets du chemin de fer dans cette partie de la ville. Je signale aux députés que la loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemins de fer n'oblige pas le gouvernement fédéral à entreprendre des travaux de déplacement des voies ferrées. Cela lui fournit plutôt le mécanisme en vertu duquel ces projets peuvent être entrepris. Cela permet au gouvernement fédéral d'apporter une aide financière à ces projets, lorsqu'il disposera de fonds pour le faire, le cas échéant. Ces mécanismes et ces méthodes serviraient également à établir si les avantages économiques que l'on retirera de ce projet justifient les dépenses.

Le député de Winnipeg-St-James (M. Keeper) a demandé si nous avions établi que les avantages économiques dépassaient le coût du projet. En réalité, c'est à celui qui fait la demande de le prouver. La ville de Winnipeg et la province du Manitoba ne se sont jamais entendues pour présenter un dossier justifiant l'importance accordée au projet de déplacement des voies ferrées. Jusqu'au mois d'avril dernier, la ville et la province se sont contentées de dire qu'elles voulaient être autorisées à commencer les travaux d'étagement des voies à Sherbrooke-McGregor. Puis, au début d'avril, comme mesure de dernier ressort, le conseil a adopté une motion disant qu'il demanderait au gouvernement fédéral d'entreprendre le projet de déplacement des voies ferrées. Le conseil aurait permis au gouvernement fédéral d'aller de l'avant. La province aurait assumé le sixième des frais et la ville un autre sixième pourvu que le gouvernement fédéral en absorbe les deux tiers. Cela n'est pas conforme à la formule de partage à parts égales des frais.

L'ancien gouvernement NPD ne voulait pas déposer le dossier parce qu'il aurait simplement confirmé la décision de déplacer les gares de triage sans régler la question de la ligne principale. Le gouvernement provincial n'a pas dit qu'il était disposé à participer au déplacement des voies ferrées et n'y accorde pas la priorité qu'il attribue aux gares est de triage du CN ou à d'autres projets qui touchent la ville de Winnipeg.

M. Knowles: Quelle est votre position?

M. Bockstael: Je suis en faveur du déplacement des voies ferrées.

[*Français*]

M. l'Orateur adjoint: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain à 14 heures.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 29.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 13 mai 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

LE CHOIX DE WINNIPEG POUR LES EXPÉRIENCES RELATIVES AUX PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné qu'on a confirmé hier soir que Winnipeg était la ville où l'on a expérimenté les moyens les plus efficaces de disséminer des produits servant à la guerre chimique et bactériologique, je propose, avec l'appui du député de Hillsborough (M. McMillan):

Que le gouvernement du Canada publie tous les détails de cette affaire et qu'il dise plus particulièrement qui a dirigé ces expériences, combien de fois elles ont été répétées, quelles substances chimiques on a utilisées et quelles mesures ont été prises ou sont prises pour déterminer les dangers que ce programme peut représenter pour la santé de la population.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE MINISTÈRE

ON PROPOSE DE VERSER LE MÊME TRAITEMENT ET LES MÊMES AVANTAGES QU'AUX SIMPLES DÉPUTÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que j'ai reçu dans le courrier de ce matin seulement environ 16 lettres en provenance de différents ministères fédéraux notamment ceux de la Défense nationale, de l'Emploi et de l'Immigration, de l'Industrie et du Commerce, du solliciteur général, des Approvisionnements et Services, de l'Expansion économique régionale et de l'Agriculture, lettres qui m'étaient toutes adressées à titre de ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales.

Étant donné que le gouvernement n'a confié ce portefeuille à personne, je me sens obligé, voire tenu, de reprendre mes fonctions. En conséquence, je propose, avec l'appui du député de South Shore (M. Crouse):

Que dans l'intérêt de la justice, de l'uniformité et de la solidarité, on verse désormais à tous les membres du cabinet le même salaire, et qu'on leur accorde les mêmes déductions pour frais et autres allocations ainsi que les mêmes avantages que ceux que je touche actuellement.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

ON PROPOSE D'ACCROÎTRE LE PRIX DES GRAINS CONSOMMÉS AU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 au sujet d'une affaire pressante.

Étant donné qu'outre le coût des machines, de celui des réparations et des engrais, les agriculteurs sont aux prises ce printemps-ci avec les dépenses d'exploitation les plus élevées de toute l'histoire de l'agriculture au Canada, je propose, avec l'appui du député de Lisgar (M. Murta):

Qu'afin de faire face à cette crise, le gouvernement augmente immédiatement d'au moins $1 le boisseau le prix intérieur des grains consommés au Canada.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'INDUSTRIE

LES MESURES POUR REMÉDIER AUX DIFFICULTÉS DE L'INDUSTRIE AUTOMOBILE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (Halton): Madame le Président, je prends moi aussi la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Comme la société Chrysler du Canada Limitée a annoncé une autre mise à pied de 1,400 employés quelques jours seulement après avoir bénéficié d'un programme d'aide de 200 millions de dollars du gouvernement actuel, contribuant ainsi à grossir les rangs déjà gonflés des chômeurs de cette industrie, et comme le gouvernement actuel s'est montré complètement inefficace, sinon incompétent, à remédier aux mises à pied massives d'employés non seulement de Chrysler Canada mais aussi de l'industrie dans son ensemble, ainsi que contribue à le démontrer le déficit canadien du commerce de l'automobile avec les États-Unis qui a atteint le chiffre sans précédent de 535.9 millions de dollars pour le premier trimestre de cette année, je propose, appuyé par le député de Northumberland (M. Hees):

Article 43 du Règlement

Que la Chambre saisisse immédiatement le comité permanent concerné du problème du marasme dans l'industrie automobile, afin que toutes les parties intéressées puissent avoir la chance d'examiner et de se prononcer sur les recommandations suivantes: suppression temporaire de la taxe d'accise fédérale de 9 p. 100 sur les véhicules construits en Amérique du Nord; imposition de quotas à l'importation d'automobiles construites à l'étranger; et, de façon générale, révision et amélioration de l'accord sur l'automobile actuellement désuet et insatisfaisant.

Mme le Président: Une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FÊTE DU CANADA

LA PRÉSENTATION D'UN BILL TENDANT À DÉSIGNER LE 1er JUILLET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que le Canada est un pays libre et indépendant depuis 113 ans et qu'il est grand temps que nous agissions en conséquence, je propose, appuyé par le député de Laprairie (M. Deniger):

Que la Chambre ordonne que la fête du 1er juillet soit désormais désignée comme la Fête du Canada et que le gouvernement réfléchisse de toute urgence à la nécessité de présenter un bill tendant à reconnaître légalement et non seulement symboliquement la Fête du Canada et ce, avant la fête du Canada de cette année.

Mme le Président: Une motion de cette nature exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRANSPORTS

LE TRANSFERT DE LA PROPRIÉTÉ DU PONT ARTHUR LAING À LA PROVINCE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente.

Le gouvernement fédéral empêche les banlieusards qui se rendent à leur travail en automobile d'emprunter le pont Arthur Laing qui relie Richmond et Vancouver, en Colombie-Britannique, et que le gouvernement fédéral a construit au coût de 23 millions de dollars. Or, la circulation créée par la présence de l'aéroport ne représente qu'un dixième de la capacité du pont. D'autre part, le ministre des Transports de l'ancien gouvernement progressiste-conservateur s'était montré disposé à négocier le transfert de la propriété de ce pont à la province de Colombie-Britannique, laquelle serait mieux placée pour trouver une solution permettant l'utilisation du pont par les banlieusards. Je propose donc, appuyé par le député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen):

Que la Chambre ordonne au ministre des Transports d'entamer immédiatement des négociations avec la Colombie-Britannique en vue de rendre la province propriétaire du pont Arthur Laing, afin que le pont puisse servir plus efficacement aux banlieusards de Richmond et Delta.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE STATUT D'ANCIENS COMBATTANTS AUX MEMBRES DU BATAILLON MACKENZIE-PAPINEAU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement et je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que l'on accorde le statut d'anciens combattants au titre de la loi fédérale et qu'on rende admissibles à des pensions et à des prestations d'anciens combattants les membres du bataillon Mackenzie-Papineau et les autres Canadiens qui ont combattu dans les rangs de l'armée républicaine au cours de la guerre civile espagnole, entre 1936 et 1939.

Mme le Président: La présentation de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LE LEADER DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Smith (Don Valley-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Étant donné que le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) a décidé de se prononcer contre la motion invitant le Parlement à agir unilatéralement pour rapatrier la constitution canadienne, alors que cette motion avait été présentée par un député élu dans la même province que le chef de l'opposition, à savoir le député d'Edmonton-Est (M. Yurko), et qu'elle avait reçu l'appui unanime de la Chambre, je propose, appuyé par le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin):

Que le très honorable chef de l'opposition veuille bien dire à la Chambre et aux Canadiens qui parle au nom du parti conservateur à la Chambre, à savoir le chef de l'opposition ou les membres de son caucus qui ont approuvé cette motion.

Mme le Président: La présentation de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

LE DÉBAT PARLEMENTAIRE PRÉALABLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité, en l'occurrence l'imposition forcée du système métrique, à compter du 1er janvier 1981, dans les magasins d'alimentation.

Comme le ministre d'État (Petites entreprises) (M. Lapointe) a reconnu à la Chambre, le 25 avril dernier, que celle-ci n'a jamais adopté de mesure législative concernant l'adoption du système métrique et comme plusieurs grandes chaînes d'alimentation, dont Loblaws, Dominion, IGA, Sunnybrook Markets et Farmboy Markets, ont déjà signalé leur opposition à la métrification forcée, je propose, appuyé par le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott):

Que la conversion au système métrique des magasins d'alimentation canadiens ne soit entreprise qu'après une discussion sérieuse de la question au Parlement portant sur tous les aspects de la vente au détail de produits alimentaires et sur la portée de cette mesure sur les consommateurs canadiens eux-mêmes.

Mme le Président: Une motion de cette nature ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LA HAUSSE DU TAUX DE BASE DE LA PENSION AUX INVALIDES DE GUERRE SELON LA FORMULE ACCEPTÉE EN 1973—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Madame le Président, aux termes de l'article 43 du Règlement et avec l'appui du député de Broadview-Greenwood (M. Rae), je propose:

Que la Chambre note l'inquiétude constante des anciens combattants devant le refus du gouvernement de hausser le taux de base de la pension aux invalides de guerre selon la formule acceptée en 1973 et qu'elle requière du ministre des Affaires des anciens combattants qu'il présente une mesure législative prévoyant que le taux de base sera rajusté chaque année, sans faute, au niveau de la rémunération moyenne nette des cinq catégories d'emploi que le Parlement a désignées en 1973, ce qu'il est urgent de faire sans plus de délai.

Mme le Président: Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES TRANSPORTS

LES MESURES PROPRES À RÉDUIRE LES RISQUES POUR LES BATEAUX DE HEURTER DES PONTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, si je ne m'abuse, le distingué député de Yellowhead (M. Clark) est un porte-parole de mon parti.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Collez une étoile sur son bulletin!

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. L'honorable député voudra bien s'en tenir à la lecture de sa motion.

M. Forrestall: Madame le Président, le tragique accident qui s'est produit la semaine dernière dans la baie de Tampa, en Floride, montre bien à quel point il est urgent de réduire les risques pour les bateaux de heurter des ponts. Étant donné que, au Canada, de nombreux ponts enjambent des voies navigables nationales et internationales à circulation très dense et étant donné le coût élevé de la prévention des accidents dans ce domaine, je propose, appuyé par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

● (1415)

Que la Chambre enjoigne le gouvernement d'engager des négociations approfondies avec les autorités compétentes afin de trouver une formule acceptable pour le financement d'un système de protection des piliers afin de diminuer et, espérons-le, d'éliminer les risques d'accidents entraînant des pertes de vie, une interruption prolongée de la circulation et autres inconvénients.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

LE COÛT DU TRANSFERT D'ELDORADO NUCLÉAIRE, DE PARCS CANADA ET DU MAAC

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Ce dernier sait certainement qu'au cours des dernières semaines, le gouvernement a annoncé qu'il n'avait pas suffisamment d'argent pour construire un réseau de transports urbains en Ontario, pour réaliser le projet d'aménagement d'un terminal céréalier à Prince Rupert, pour transformer le réseau ferroviaire de Winnipeg, pour construire des installations portuaires destinées aux petites embarcations dans les provinces de l'Atlantique, ni pour réaliser le projet SYSCO au Cap-Breton ou divers autres projets organisés par le MEER dans tout le pays.

Cela étant, le ministre pourrait-il dire à la Chambre combien coûtera en tout au gouvernement canadien le transfert d'Eldorado nucléaire Ltée, celui de Parcs Canada et le fait d'avoir changé de terrain à bâtir pour les locaux du ministère des Affaires des anciens combattants à Charlottetown?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je ne suis pas certain que l'entrée en matière du très honorable député ait un lien avec la question qu'il a posée. Néanmoins, le budget principal des dépenses sera présenté au comité et le très honorable député aura tout le temps voulu pour interroger les ministres qui détiennent les portefeuilles en cause.

M. Clark: Madame le Président, je puis informer le ministre—qui devrait le savoir—que le coût global de ces trois déménagements dépassera 50 millions de dollars. Ce que je voudrais maintenant que le ministre me dise, c'est si le gouvernement du Canada envisage de déménager d'autres services de l'État dans des circonscriptions représentées par des ministres libéraux. Le cas échéant, pourrait-il dire à la Chambre quels sont les services qu'il entend ainsi déménager et ce que ce déménagement coûtera?

M. Johnston: Madame le Président, peut-être le très honorable député pourrait-il répondre également à sa question. Peut-être fait-il allusion au programme de décentralisation que l'ancien gouvernement libéral avait inauguré et que le présent gouvernement a confirmé, toutes les fois que cette décentralisation se justifie par un souci d'efficacité et une meilleure gestion des ressources gouvernementales.

M. Clark: Je veux parler, bien sûr, madame le Président, d'un programme de favoritisme libéral qui a jusqu'ici coûté 50 millions de dollars aux contribuables canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Je voudrais savoir du président de l'assiette au beurre, compte tenu du chômage élevé qui sévit au Canada, encore aggravé par les mises à pied récentes survenues à la société Sysco et le fort chômage qui frappe l'industrie de l'automobile, s'il assurera à la chambre que cette pratique de favoritisme manifeste dans les affaires de Parcs Canada, d'Eldorado Nucléaire et du changement d'emplacement des bureaux du ministère des Affaires des anciens combattants à Charlottetown, si donc cette pratique du parti libéral du Canada va prendre fin immédiatement et si l'on attachera plutôt la priorité à venir en aide aux sans travail de la Sysco et à ceux de l'industrie automobile et à travailler à mettre en œuvre les projets du MEER d'un bout à l'autre du pays?

M. Johnston: Madame le Président, en réponse à cette accusation de favoritisme, je ferai remarquer que l'une des décisions les plus importantes annoncées ces dernières semaines concerne le Vancouver Trade Centre. Ce n'est pas un libéral qui représente cette circonscription, que je sache.

Des voix: Bravo!

L'EMPLACEMENT DE LA NOUVELLE USINE D'ELDORADO NUCLÉAIRE

L'hon. George Hees (Northumberland): Madame le Président, j'ai une question pour le premier ministre. Le district économique nº 52 de l'Ontario, la région du sud de la province où, jusqu'à tout dernièrement, on prévoyait construire une nouvelle usine de la Eldorado Nucléaire, a un taux de chômage de 10.5 p. 100, devancée à cet égard par Windsor uniquement, qui a un taux de 12.3 p. 100 et que le gouvernement fédéral a grandement aidée en fin de semaine en accordant son aide financière à la société Chrysler.

● (1420)

Le premier ministre et son gouvernement reconsidéreraient-ils sérieusement la décision de ne pas construire cette usine dans une région où le taux de chômage est aussi élevé et qui a désespérément besoin des emplois que cette nouvelle usine aurait créés?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le gouvernement est certes fort préoccupé par le taux de chômage dans la région de l'Ontario que représente le député. Je lui rappelle que le ministre de l'Énergie a évoqué les initiatives prises par les notables de cette région et a dit qu'il étudierait une collaboration éventuelle du gouvernement fédéral. Mais en toute justice, le député voudra bien admettre qu'il est logique de traiter les matières premières dans la région où elles sont produites, lorsque c'est possible, et que le nord de l'Ontario est une région qui a particulièrement besoin d'aide.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Une question supplémentaire, madame le Président. De toute évidence, les arguments d'ordre économique que le premier ministre a avancés sont indéfendables, et il le sait parfaitement. Il est évident que les réponses données récemment à la question . . .

Mme le Président: A l'ordre. La question devrait être plus évidente.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Nous sommes d'accord, madame le Président.

Des voix: Bravo!

M. Hees: D'après la réponse que le premier ministre vient de nous donner, au chef de l'opposition et à moi-même, n'est-il pas évident que pour lui et son gouvernement, l'assiette au beurre l'emporte sur les gens?

M. Trudeau: Madame le Président, je ferai remarquer au député que mon raisonnement n'était pas uniquement d'ordre économique, mais qu'il se rapportait à la philosophie de mon gouvernement, qui consiste à favoriser l'expansion des régions moins développées. Le député sait que la plupart des gens du nord de l'Ontario estiment ne pas avoir obtenu autant de chances de se développer que ceux qui habitent dans l'axe Montréal-Toronto. C'est ce qui a motivé notre décision.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Madame le Président, le premier ministre ne convient-il pas qu'il faut accorder à cette région, dont le taux de chômage est le deuxième en importance de l'Ontario, plus d'attention qu'à toute autre, sauf peut-être la région métropolitaine de Windsor?

M. Trudeau: Madame le Président, pour reprendre ce que j'ai dit dans ma première réponse, il est entendu que le gouvernement vise à aider les régions où le chômage est élevé, en ayant, par exemple, recours à des initiatives comme le programme Canada au travail qui a pour but de créer des emplois dans ces régions. Toutefois, à long terme, c'est-à-dire depuis une dizaine d'années, le gouvernement tente de favoriser l'expansion de ces régions à lente croissance.

C'est d'ailleurs la vocation du ministère de l'Expansion économique régionale. C'est aussi pour cette raison que nous avons cherché à implanter dans le nord de l'Ontario une industrie primaire.

L'ADOPTION D'UN PROGRAMME REMANIÉ D'AIDE PROVISOIRE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, nous allons voir maintenant jusqu'où peut aller le souci que le gouvernement se fait des gens. J'ai une question pour le ministre de l'Industrie et du Commerce. Il sait que plus de 5,000 employés de la compagnie Chrysler sont maintenant en chômage. Il sait en outre qu'hier, 650 mises à pied de plus ont été annoncées et qu'en fin de journée un ministre ontarien a affirmé qu'on pouvait en prévoir 2,500 autres plus tard dans l'année.

J'aimerais demander au ministre, étant donné que le gouvernement s'est porté au secours de la compagnie Chrysler et qu'en gros les travailleurs touchés maintenant par les mises à pied dans l'industrie de l'automobile atteignent presque 35,000, si le gouvernement va enfin adopter un programme remanié d'aide provisoire pour secourir ces travailleurs et leurs familles?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration s'occupe activement de cette question. J'aimerais de plus informer la Chambre que la compagnie Chrysler a annoncé hier que, même si elle prévoit de nouvelles mises à pied à Windsor, par contre, elle projette d'ajouter, le 2 juin, une seconde équipe à son usine de fourgonnettes, ce qui représentera 800 emplois, et à peu près à la même date, de créer 200 postes de plus à l'usine de montage des voitures.

● (1425)

M. Broadbent: Madame le Président, c'est peut-être la quatrième fois que le ministre affirme à la Chambre que le gouvernement tente activement de résoudre le problème et qu'en attendant, environ 35,000 travailleurs canadiens touchent des prestations d'assurance-chômage. En réalité, nombre d'entre eux ne reçoivent aucune prestation. Le ministre peut-il dire quand précisément le gouvernement annoncera son programme d'assistance à ces travailleurs qui en ont grandement besoin?

M. Gray: Madame le Président, j'espère qu'une décision définitive pourra être prise sous peu à ce sujet. Je regrette de ne pouvoir dire maintenant à quelle date cette décision sera rendue publique. Toutefois, je rappelle à la Chambre que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a recouru aux pouvoirs que lui confère la loi pour prolonger le versement des prestations d'assurance-chômage, notamment dans la région de Windsor.

Cela permettra à un grand nombre parmi ceux qui ont été mis à pied, mais pas tous j'en conviens, de toucher des prestations plus longtemps que ce n'aurait été le cas autrement. Pendant ce temps, nous pourrons étudier à fond la question et prendre les décisions qui conviennent le mieux au sujet de toute cette affaire de prestations supplémentaires.

M. Broadbent: Madame le Président, je rappelle au ministre que des travailleurs ont également été mis à pied à Toronto, Oakville, St. Catharines, Oshawa, Brampton, à part Windsor. Bien sûr, Windsor est important, mais il faut certes tenir compte de tous les travailleurs touchés.

Finalement, peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement canadien fournit proportionnellement plus d'aide à la société Chrysler que le gouvernement américain? Pourquoi le gouvernement américain a-t-il pu obtenir un meilleur marché pour ses contribuables que le gouvernement canadien en venant en aide à cette société?

M. Gray: Madame le Président, je tiens tout d'abord à rappeler au député que nous ne donnons pas d'argent à Chrysler Canada. Nous nous sommes engagés à certaines conditions à garantir des emprunts à partir de 1982 seulement. Bien que le montant des emprunts que nous avons convenu de garantir soit proportionnellement parlant quelque peu supérieur à celui garanti par les Américains, nous l'avons fait pour tenir compte du fait que Chrysler Canada a une bien plus grande importance pour l'économie canadienne que la société mère n'en a pour l'économie américaine. Sa faillite au Canada aurait des répercussions proportionnellement beaucoup plus graves pour l'économie et pour au moins 40,000 travailleurs canadiens.

J'ai estimé, et le cabinet l'a reconnu, qu'il était dans les intérêts de l'économie canadienne et des travailleurs canadiens en général de tout le pays d'offrir des garanties qui soient légèrement supérieures proportionnellement parlant. Je constate avec regret que le député ne reconnaît pas ce fait évident, lui qui avait déclaré plus tôt vouloir venir en aide aux travailleurs.

Des voix: Bravo!

LE CHANGEMENT D'EMPLACEMENT DU MAAC À CHARLOTTETOWN

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Comme le gouvernement fédéral a conclu avec le gouvernement provincial de l'Île-du-Prince-Édouard, par l'entremise de la Société de développement de la région de Charlottetown, un accord officiel qui l'engage à établir le siège du ministère des Affaires des anciens combattants sur le bord de l'eau à Charlottetown et comme le gouvernement fédéral a de son propre chef changé l'emplacement du bord de l'eau pour un autre au centre de la ville sans consulter le gouvernement de la province de l'Île-du-Prince-Édouard ni même le conseil de la ville de Charlottetown, je demande au président du Conseil du Trésor si le gouvernement fédéral a l'intention d'imposer son choix d'emplacement à la population de l'Île-du-Prince-Édouard et d'oublier l'engagement irrévocable qu'il a pris envers eux?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le député sait sûrement que le Conseil du Trésor n'a pas grand-chose à dire dans le choix d'emplacements, mais je prendrai ses instances en considération et m'informerai de cette affaire pour lui.

M. McMillan: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse aussi au président du Conseil du Trésor ou de ce qu'on appelle aussi l'assiette au beurre.

Des voix: Oh, oh!

M. McMillan: L'emplacement à Charlottetown où le gouvernement fédéral préférerait installer le ministère des Affaires des anciens combattants coûterait au Trésor plus de un demi-million de dollars plus cher que l'emplacement que le gouvernement de la province de l'Île-du-Prince-Édouard préfère. Si le ministère s'installait à l'endroit choisi par le gouvernement fédéral, il en résulterait des problèmes considérables de circulation et de stationnement dans la ville de Charlottetown, selon le maire de la ville.

● (1430)

Le ministre peut-il nous confirmer que si l'on a décidé de changer de terrain à bâtir, c'est à cause des pressions exercées par un petit groupe d'hommes d'affaires de la ville qui ont de nombreuses propriétés à proximité du terrain central proposé et qui sont les bailleurs de fond du parti du ministre . . .

Des voix: Oh, oh!

M. McMillan: . . . et du point de vue foncier vont faire une bonne affaire sur le dos du public?

Des voix: Oh, Oh!

Une voix: Répondez à la question.

Mme le Président: A l'ordre. Le député pourrait-il formuler brièvement sa question?

M. McMillan: Le ministre pourrait-il confirmer à la Chambre et par l'intermédiaire de la Chambre aux habitants de l'île du Prince-Édouard que si le gouvernement a décidé de ne pas construire les locaux du ministère des Affaires des anciens combattants au bord de la mer là où il comptait le faire à l'origine, à Charlottetown, mais en plein centre de la ville, c'est non pas pour une question de coût ou pour une autre raison de cet ordre, mais parce qu'il voulait graisser la patte des argentiers de son parti dans l'île du Prince-Édouard?

Des voix: Oh, oh!

Une voix: La bonne veille assiette au beurre.

Mme le Président: A l'ordre.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, j'aimerais profiter de cette occasion pour vous informer, de même que l'honorable représentant et tous les députés de la Chambre, que c'est sur les conseils des hauts fonctionnaires du ministère que cet emplacement a été choisi pour ses caractéristiques et son coût.

Cet emplacement a certes été choisi parce que les hauts fonctionnaires de mon ministère l'ont recommandé et parce que je l'ai recommandé au ministère client, et non pour les raisons alléguées par le député. L'emplacement le moins cher et le plus convenable de l'endroit a été choisi . . .

Des voix: C'est faux!

M. Cosgrove: . . . et c'est celui que les hauts fonctionnaires considèrent comme tout désigné compte tenu des caractéristiques requises.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES SUBSTANCES DANGEREUSES

DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES ESSAIS DE PRODUITS CHIMIQUES À WINNIPEG

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Étant donné qu'il est maintenant confirmé qu'en juin 1953, la population de Winnipeg et celle de la région de Stony Mountain, au Manitoba, ont servi sans le savoir de cobayes dans le cadre de tests sur des produits servant à la guerre chimique et bactériologique, étant donné que les autorités municipales de Winnipeg ont été induites en erreur en ce qui concerne le but de ces tests et étant donné également que le composé chimique utilisé est effectivement dangereux pour la santé, le premier ministre peut-il assurer la Chambre que son gouvernement va ouvrir une enquête publique sur la nature et l'étendue des tests relatifs à la guerre chimique et bactériologique au Canada?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je remercie le député d'avoir à nouveau soulevé cette affaire, me permettant ainsi d'assurer toute la Chambre que le ministère de la Défense nationale passe soigneusement en revue toute cette affaire, comme il l'a promis. Cependant, j'aimerais aussi mettre le député et tous nos collègues en garde et les inviter à ne pas prêter trop d'attention au journalisme à sensation qui ne peut susciter que des craintes inutiles et cruelles.

Des voix: Oh, oh!

M. Sargeant: Je vais maintenant essayer de poser ma question suivante au très honorable premier ministre. Ce qui importe vraiment, ce n'est pas de savoir si on a procédé en 1953 à des essais de guerre chimique et biologique à l'insu de la population, mais si on procède encore en secret à des tests de ce genre à l'heure actuelle. J'aimerais répéter ma question.

Des voix: Règlement!

M. Sargeant: Le premier ministre pourrait-il nous dire quand on a procédé pour la dernière fois à des essais de ce genre, et où et quand se sont déroulés les autres essais?

Mme Appolloni: Madame le Président, puis-je répondre également à cette question? Bien loin d'avoir été gardés secrets, ces essais semblent avoir fait l'objet d'au moins deux rapports, l'un s'interrogeant simplement sur la possibilité de tels essais, et l'autre renfermant de violentes protestations de la part d'un membre du parti communiste du Canada. On aurait donc tort de dire que les essais se sont déroulés dans le secret.

Des voix: Bravo!

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, j'aimerais adresser ma question au très honorable premier ministre. Il semble, d'après les réponses de la secrétaire parlementaire aujourd'hui, que le ministère de la Défense nationale procède encore à de tels essais. Comment pouvait-elle dire hier, parlant au nom du gouvernement de cet incident, que ces essais ne comportent aucun danger alors que, d'après les détails communiqués aujourd'hui, on ignore ce qu'ils comportaient?

J'aimerais aussi savoir du premier ministre qui, des autorités canadiennes ou américaines, a demandé qu'on fasse ces essais et qui les a autorisés?

Mme Appolloni: A cause des dernières observations du député, je suis tentée de croire qu'il existe ici à la Chambre une certaine attitude sexiste.

Des voix: Oh, oh!

Mme Appolloni: Si c'est le cas, madame le Président, j'aimerais rappeler aux honorables députés qu'une autre femme dans l'histoire, un peu avant mon temps, a défendu avec beaucoup d'éclat sa défense nationale, à l'époque de l'invincible Armanda.

Des voix: Bravo!

Mme Appolloni: Par une étrange coïncidence, elle était également rousse.

Des voix: Oh, oh!

Mme Appolloni: Je ne peux que répéter au député de Provencher ce que j'ai dit hier. Malheureusement, il semble que les pharmacologistes, tout comme les économistes, ne soient pas toujours d'accord entre eux. Du rapport qui est jusqu'à maintenant parvenu au ministère de la Défense nationale, il ressort que ce produit ne présentait aucun danger pour la vie humaine. Je le répète, des études se poursuivent, car mon ministère ne fait jamais les choses à moitié.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Madame le Président, je voudrais dire au secrétaire parlementaire que j'essaie d'obtenir des renseignements et que je ne m'intéresse nullement à ses accusations de sexisme. Je lui demande si le gouvernement du Canada a répondu au télex du ministre de l'Environnement de la province du Manitoba, dans lequel il demandait que le ministère lui communique tous les détails au fur et à mesure que celui-ci en prendrait connaissance.

Une voix: C'est ce que nous faisons toujours.

M. Epp: Nous avons l'habitude de parler aux représentants des gouvernements provinciaux même si vous ne l'avez peut-être pas.

Des voix: Bravo!

M. Epp: Je voudrais demander si le secrétaire parlementaire ou les fonctionnaires de son ministère ont répondu au ministre de l'Environnement du Manitoba, et qui plus est, si le secrétaire parlementaire peut nous dire si d'autres villes ont été utilisées pour des essais, j'entends par là des villes canadiennes. Et pour finir, pourrait-elle nous dire la date à laquelle sera communiquée cette information, compte tenu des demandes qui lui ont été transmises par les autorités de la province du Manitoba?

Mme Appolloni: Madame le Président, au lieu de nous contenter de parler aux gens de Winnipeg ou de toute autre partie du Manitoba, je pense que nous préférons leur donner l'assurance qu'il n'y a rien de grave dans cette affaire afin de ne pas les inquiéter comme c'est le cas actuellement.

La deuxième remarque que je voudrais faire, madame le Président, est que ces expériences ont eu lieu il y a quelque 27 ans de cela. Bien des personnes qui vivaient à l'époque ont pris leur retraite depuis lors ou, malheureusement . . .

Des voix: En sont mortes!

Une voix: Dites-le!

Des voix: Oh, oh!

Mme Appolloni: Je regrette, mais si les députés de l'opposition veulent vraiment connaître les faits, ils feraient mieux d'écouter. Bien des personnes . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre.

Mme Appolloni: . . . qui à l'époque ont été les sujets de ces essais ont pris leur retraite depuis lors ou, malheureusement et pour d'autres raisons, sont décédées.

Des voix: Oh, oh!

● (1440)

Mme Appolloni: La destinée veut que nous partions tous un jour ou l'autre.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre.

Mme Appolloni: Malgré tout cela, la très grande rapidité mise hier par mon ministère à intervenir témoigne encore une fois de la vitalité, de la vitesse et de l'efficacité remarquables du ministère de la Défense nationale.

Des voix: Bravo!

* * *

PARCS CANADA

L'ANNULATION DU PROJET DE DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU RÉGIONAL DE CORNWALL À PETERBOROUGH

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement. Si la décision de ne pas transférer à Peterborough les bureaux régionaux de Cornwall de Parcs Canada n'est pas un exemple de basse politique et de favoritisme, si l'implantation de ces bureaux à Cornwall, dans la circonscription d'un ministre libéral, n'est pas un retour aux pratiques les plus détestables, le ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer à la Chambre pourquoi un ex-ministre libéral, le député de London-Ouest, annoncait le départ de Cornwall en 1975 et pourquoi le cabinet libéral tout entier a confirmé le transfert de Parcs Canada en 1977?

Voudrait-il également nous dire pourquoi un ancien ministre de Peterborough a annoncé le transfert en 1978? Le ministre veut-il nous faire connaître les facteurs qui ont amené le gouvernement à changer d'avis sur le transfert à Cornwall, si ce n'est que les libéraux ont perdu la circonscription de Peterborough?

Des voix: Bravo!

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, les trois premières questions du député appellent une réponse négative: ce n'est pour aucune de ces trois raisons. Je lui ai expliqué à lui et à la Chambre les motifs de cette décision. C'est son gouvernement qui a décidé du dernier retard.

Des voix: Non.

M. Roberts: Ce sont les effets de cette décision sur les intérêts et le moral du personnel qui m'ont amené à réexaminer la question et à conclure que, dans l'intérêt du personnel de Parcs Canada, il fallait révoquer la décision initiale prise avant que son gouvernement n'ait à connaître de la question.

Une voix: C'est faux.

M. Roberts: Nous sommes revenus là-dessus en Chambre je ne sais combien de fois. J'ai expliqué clairement la situation. Le député aura beau chercher à attiser les passions sur cette question très épineuse, les motifs de la décision ne changeront pas. Il devrait avoir la bonne grâce de s'incliner devant cette décision et d'en comprendre les motifs.

Une voix: C'est du favoritisme.

M. Domm: Madame le Président, si je parle sans cesse de Parcs Canada, c'est qu'on a pris cette décision bien des fois. J'aimerais poser ma question supplémentaire au président du Conseil du Trésor. C'est aussi au sujet du déplacement de Parcs Canada.

Comme c'est le gouvernement du Canada qui paiera les frais de déménagement des employés de Parcs Canada de Peterborough à Cornwall, de même que le loyer prévu dans un bail de cinq ans pour des locaux situés au centre-ville de Peterborough, le président du Conseil du Trésor pourrait-il dire à la Chambre combien cela coûtera aux contribuables canadiens?

Deuxièmement, pourrait-il aussi informer la Chambre de l'aide que le gouvernement a l'intention d'offrir aux locataires du centre-ville de Peterborough qu'il a jetés sur le pavé pour louer 40,000 pieds carrés de locaux qui ne servent à rien? Le gouvernement a expulsé ces locataires pour faire de la place à Parcs Canada, qui a maintenant reçu l'ordre de rester dans la circonscription d'un ministre libéral.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, le Conseil du Trésor a permis à Parcs Canada de rester à Cornwall parce que cela coûte moins cher. Il en coûtera moins cher aux contribuables de laisser Parcs Canada à Cornwall que de déménager cet organisme à Peterborough comme prévu.

Si vous me le permettez, j'aimerais faire remarquer au député, qui a posé sa question dans un contexte plus large, que j'ai été très heureux d'apprendre que l'Association progressiste conservatrice de la circonscription d'Algoma avait écrit au ministre d'État (Mines) pour la féliciter des efforts qu'elle avait déployés pour que l'Eldorado s'installe à Blind River.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Les efforts qu'elle avait déployés?

M. Johnston: Voilà, madame le Président, pour ce qui est du favoritisme politique.

* * *

LES PRATIQUES DÉLOYALES À L'ÉGARD DES EMPLOYÉS

L'ATTITUDE ANTISYNDICALE DES BANQUES À CHARTE—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Comme le ministre le sait certainement, le Conseil consultatif de la situation de la femme vient de recommander au gouvernement fédéral d'enquêter sur l'attitude antisyndicale des banques à charte du Canada. Le ministre peut-il nous confirmer que cette enquête aura lieu et, dans l'affirmative, quand elle débutera et quel sera le mandat des commissaires?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Madame le Président, je remercie le député de sa question. Il doit se rendre compte que je ne suis pas chargé de la situation de la femme et que cette question relève d'un autre ministre.

Pour ce qui est des injustices dans le domaine syndical, si les intéressés portent plainte, mon ministère en aura bien sûr connaissance et prendra les mesures voulues.

M. Parker: Madame le Président, cette réponse ne me satisfait pas. Comme les trois quarts des travailleurs des banques canadiennes sont des femmes et que le gouvernement a fait à peine allusion à la condition féminine dans le discours du trône, le ministre peut-il nous dire, ici même, s'il entend mener cette enquête?

M. Regan: Madame le Président, je regrette infiniment que ma première réponse n'ait pas satisfait le député. A l'avenir, je vais faire tout mon possible pour lui donner des réponses qui le satisferont davantage. Néanmoins, personne n'a communiqué avec moi au sujet de cette affaire.

Pour ce qui est du syndicalisme dans les banques, le député n'ignore sans doute pas que le Conseil canadien des relations de travail a rendu une décision en faveur du syndicalisme, qui permet à chaque succursale de s'organiser sans que tout le système ait besoin d'être syndiqué. A cet égard, d'importants efforts ont été déployés en vue de la syndicalisation. Certains d'entre eux ont porté fruit. Dans certains cas, les parties ont eu du mal à conclure leur première convention.

Le député sait probablement que le Conseil canadien des relations de travail étudie actuellement le problème des succursales de la Banque royale de la région du Saguenay. Le conflit fait l'objet d'une enquête tel que le prévoit la loi adoptée par l'ancien gouvernement progressiste libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Regan: Le Conseil a pleins pouvoirs pour fixer, au besoin, les modalités des premières conventions collectives. Dans le cas qui nous intéresse, la question est actuellement à l'étude.

Des voix: Bravo!

* * *

PARCS CANADA

LE COÛT DU MAINTIEN DU BUREAU RÉGIONAL À CORNWALL

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor. Il y a un instant le ministre a dit que la raison pour laquelle le service de Parcs Canada demeurerait à Cornwall est que ce serait moins coûteux. Je suis persuadé que le ministre ne tentait pas délibérément d'induire la Chambre en erreur.

S'agit-il de renseignements qu'il a reçus du ministère de l'Environnement ou du service de Parcs Canada lui-même? Si tel est le cas, les renseignements communiqués aux ministres ont changé subitement entre le moment où je prenais la décision l'été dernier de déménager pour des raisons d'économie et la décision que prenait le président du Conseil du Trésor l'autre jour.

Une voix: Accordez vos violons!

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, nos violons sont bien accordés. Je m'appuie sur les renseignements fournis par mes collaborateurs au sujet des frais d'annulation du bail, de réinstallation des employés à Cornwall avec les dispositions nécessaires pour assurer leur confort, comme le signalait le ministre de l'Environnement dans son communiqué il y a deux semaines, sauf erreur.

● (1450)

[*Français*]

L'INDUSTRIE

ON DEMANDE À QUELLES FINS LA SOCIÉTÉ CHRYSLER UTILISERA LES FONDS OCTROYÉS PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce. Ayant suivi avec beaucoup d'intérêt les négociations du ministre avec la compagnie Chrysler, et me réjouissant personnellement de la décision prise par le ministre, savoir, l'aide du gouvernement fédéral qui correspondra à un investissement d'un milliard de dollars d'ici 1985, est-ce que le ministre serait en mesure de faire connaître à la Chambre ou de rendre publiques la proposition ou les recommandations faites par ses homologues québécois quant aux fins auxquelles sera consacrée une partie de ce milliard d'ici 1985?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, j'apprécie beaucoup que l'honorable député de Joliette accepte le fait que nous avons négocié un bon arrangement avec la société Chrysler. Peut-être qu'il sait très bien que cet arrangement permettra la continuation d'au moins 6,000 emplois dans la province de Québec, et selon mes renseignements, le gouvernement du Québec actuel a adressé une lettre au ministre de l'Industrie et du Commerce qui m'a précédé, M. De Cotret, dans laquelle il a dit, qu'à son avis, ce serait une bonne idée d'avoir seulement des garanties de prêts et une restauration d'emplois dans des circonstances comme celles qui existent avec la société Chrysler au Canada.

M. La Salle: Madame le Président, je savais très bien que la décision qu'a prise le ministre pouvait sauver un certain nombre d'emplois au Québec comme ailleurs au Canada. Maintenant, au sujet de cet investissement d'un milliard de dollars, j'aurais aimé savoir si le ministre peut dire à la Chambre si cela va créer un surplus d'emplois, et étant donné la réponse du ministre, j'ai bien saisi qu'il n'y avait eu aucune recommandation de ses collègues tant au Cabinet qu'au caucus, alors me serait-il permis comme député du Québec et au nom de tous mes collègues de demander au ministre d'étudier avec beaucoup d'attention la possibilité d'utiliser une petite partie de ce milliard qui pourrait être fort bien appréciée dans la province de Québec par les temps qui courent?

M. Gray: Madame le Président, ce milliard vise à équiper à nouveau les usines de la Chrysler au Canada, et c'est exactement ce que le gouvernement du Québec a suggéré, savoir que si le gouvernement fédéral appuie la société Chrysler, ce serait pour que cette dernière équipe de nouveau les usines actuelles. Et c'est exactement ce que l'on trouve dans l'accord que nous avons conclu avec la société Chrysler. Et je désire répéter que par cet accord nous avons sauvé au moins 6,000 emplois dans la province de Québec.

[*Traduction*]

L'UNITÉ CANADIENNE

LA POLITIQUE DES TRANSPORTS—LE SENTIMENT D'ALIÉNATION DANS L'OUEST

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Dans le contexte du débat référendaire au Québec, dont la Chambre entend beaucoup parler depuis quelques jours, je voudrais demander au ministre s'il est conscient du sentiment d'aliénation latent dans l'Ouest qui inspire des mouvements politiques séparatistes, notamment le Saskatchewan Unionist Party voué au morcellement du Canada, tout comme le Parti Québécois qui s'est donné pour mandat celui de mettre fin à la Confédération.

Le ministre sait-il que la politique fédérale relative aux transports y est pour beaucoup dans cette aliénation de l'Ouest? S'engagera-t-il à mettre fin à l'abandon des voies d'embranchement, à titre de geste concret et positif de la part de son gouvernement en vue de consolider la Confédération?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je n'étais pas au courant de cela. En fait, je croyais que la question du terminus de Prince-Rupert, résolue à la satisfaction de toutes les parties intéressées, et les négociations tenues la semaine dernière à Vancouver au sujet de l'exploitation des gisements de charbon, auraient contribué, à cet égard, à mettre le ministre des Transports dans les bonnes grâces de tout le monde.

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: A propos de l'abandon des voies d'embranchement—aucune décision particulière n'ayant encore été prise à ce sujet—toute conclusion qu'on aurait pu tirer en ce moment serait pour le moins prématurée.

M. Hovdebo: Madame le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Accepte-t-il le principe de plusieurs grandes associations agricoles, notamment le syndicat du blé de la Saskatchewan, selon lequel il faudrait garantir le service ferroviaire sur toutes les lignes que les exploitants d'élévateurs voudront bien desservir encore?

Le ministre témoignera-t-il de la disposition de son gouvernement à favoriser l'efficacité de nos opérations dans l'Ouest et à respecter les vœux exprimés par les céréaliculteurs de cette région, en garantissant ce service?

M. Pepin: Madame le Président, je ne sais pas comment faire pour répondre à cette question en une seule phrase, mais je ferai de mon mieux.

M. Hnatyshyn: Dites simplement: «oui»!

M. Pepin: La question de la remise en service des voies d'embranchement nous préoccupe tous beaucoup. Malgré tout, il nous faut établir certaines priorités, vous en conviendrez certainement. A l'époque où le réseau de base avait été mis en place, c'était en 1975, je crois, 60 voies d'embranchement avaient été désignées comme faisant partie de ce réseau. Depuis, d'autres lignes s'y sont ajoutées et, désormais, ce réseau compte 82 p. 100 de tous les embranchements. Ainsi, il suffit de réfléchir un peu à ces questions pour constater que si tous les embranchements sont désignés, il n'y a plus de priorité qui tienne et nous détruisons du coup le principe même qui est en jeu.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LE TRANSPORT D'ELDORADO NUCLÉAIRE—L'INDEMNISATION DE LA SOCIÉTÉ POUR LES COÛTS DE L'OPÉRATION

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Au sujet du transport de la raffinerie d'Eldorado de Port Hope au nord de l'Ontario, j'aimerais lui demander si le gouvernement a décidé d'indemniser Eldorado des frais supplémentaires très considérables qu'elle subira, afin que son bilan n'en souffre pas et qu'elle puisse rester concurrentielle sur les marchés internationaux ainsi que dans ses activités relatives à la vente d'uranium et de produits d'uranium?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, aucune des mesures prises, que je sache, ne risque de nuire à la position commerciale d'Eldorado, comme l'honorable député le laisse entendre.

Une voix: Ça coûte de l'argent.

M. Hnatyshyn: Madame le Président, le ministre peut-il alors dire à la Chambre si, au cours de l'enquête poussée qu'il a faite sans aucun doute avant d'approuver ce transfert, il a consulté le conseil d'administration d'Eldorado, ou ce dernier a-t-il été tenu à l'écart et est-il très inquiet de n'avoir eu aucune part à cette décision qui va à l'encontre de sa propre recommandation?

Le président du Conseil du Trésor, dans l'exercice de ses fonctions, a-t-il consulté le conseil d'administration qui était chargé d'appliquer la politique relative à la société?

M. Johnston: Madame le Président, j'aimerais signaler au député qu'Eldorado fait rapport au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources en non pas au président du Conseil du Trésor.

* * *

LES FINANCES

L'IMPÔT SUR LES GAINS DE CAPITAL—L'INCIDENCE SUR L'INVESTISSEMENT—LE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse également au président du Conseil du Trésor. Au cours d'une interview qu'il accordait au *Star* de Toronto le 18 octobre dernier, le ministre a déclaré que l'impôt sur les gains de capital avait étouffé l'investissement dans plusieurs secteurs et bloqué des avoirs dans d'autres.

Puisque le ministre des Finances est censé faire une étude sur les gains de capital, le ministre pourrait-il dire à la Chambre dans quelle mesure il participe à cette étude?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, si le ministre des Finances est à faire une pareille étude, je suis impatient d'en connaître les résultats.

M. Clark: Si?

M. Blenkarn: Madame le Président, puisqu'il en est ainsi, ma question supplémentaire s'adresse, bien entendu, au ministre des Finances. Le «si» qu'a employé le président du Conseil du Trésor rend l'affaire encore plus curieuse.

Le ministre des Finances a dit qu'il avait entrepris une étude sur les gains de capital. Renverra-t-il cette étude au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques? Permettra-t-il au président du Conseil du Trésor, qui est l'auteur d'un livre sur la «fiscalamité», c'est-à-dire les effets catastrophiques de l'impôt sur les gains de capital, ses effets nocifs sur le monde des affaires, ses répercussions inflationnistes, et ainsi de suite . . .

Des voix: La question!

M. Blenkarn: . . . de témoigner au comité?

M. Hees: Son livre sous le bras.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je peux supprimer le «si» dans la question du député et lui dire que nous sommes en train de faire une étude sur les gains de capital. Si je me rappelle bien, cette étude a été entreprise par mon prédécesseur et elle est donc bien en train. Quand elle sera terminée, je verrai s'il y a lieu de la renvoyer au comité. Cela semble être une bonne idée.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LE COÛT DU CHANGEMENT D'EMPLACEMENT DES BUREAUX DU MAAC À CHARLOTTETOWN

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. En répondant à une autre question, il a dit qu'il en coûterait moins cher de construire l'immeuble du ministère des Affaires des anciens combattants à Charlottetown dans le centre-ville plutôt que sur le front de mer.

Comme cela ne concorde pas avec les renseignements que nous avons, le ministre acceptera-t-il de déposer les chiffres dont il dispose à la Chambre pour montrer pourquoi il en coûterait moins cher? S'il ne peut pas le faire, retirera-t-il sa déclaration et reconnaîtra-t-il son erreur?

Des voix: Bravo!

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, je le répète, cette décision a été prise sur le conseil des fonctionnaires du ministère des Travaux publics.

Une voix: Déposez les renseignements.

M. Cosgrove: Je les déposerai volontiers pour la gouverne du député qui a posé la question et de l'ensemble de la Chambre.

● (1500)

PARCS CANADA

LE REPORT DU DÉMÉNAGEMENT À PETERBOROUGH

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor et fait suite à des questions semblables qu'on a posées tantôt au ministre.

Répondant à une de ces questions, le Président du Conseil du Trésor a dit que c'était le gouvernement Clark qui avait décidé de ne pas reporter le transfert à Peterborough des bureaux de Parcs Canada. Le ministre pourrait-il confirmer si c'est exact et, si oui, voudrait-il nous expliquer pourquoi il contredit ainsi le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement, selon qui c'est nous qui avions décidé de reporter ce transfert? Qui a raison?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, je renvoie le député au hansard d'hier soir où il pourra lire la réponse donnée à ce sujet par le secrétaire parlementaire au moment de l'ajournement.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. DOMM—LE DÉMÉNAGEMENT DES BUREAUX DE PARCS CANADA—LA DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE PARLEMENTAIRE AU COUR DU DÉBAT D'AJOURNEMENT

M. Bill Domm (Peterborough): Madame le Président, je veux soulever la question de privilège au sujet des propos tenus hier soir à la Chambre par le secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement (M. Simmons). Le député a relevé une déclaration que j'ai faite le 3 août 1979, mais il l'a rapportée d'une façon tout à fait inexacte, comme tout député pourra le vérifier.

Je voudrais vous lire ce qu'il a dit. Un député de notre côté en a justement parlé tantôt. Hier soir, lors du débat de la motion d'ajournement, le secrétaire parlementaire du ministre a déclaré:

. . . j'en conclus qu'il . . .

C'était de moi qu'il parlait.

Mme le Président: A l'ordre. Un peu de silence s'il vous plaît, afin que nous puissions entendre le député.

M. Domm: Je peux comprendre, madame le Président, pourquoi ils préfèrent ne pas écouter.

Le secrétaire parlementaire du ministre a dit:

. . . que c'est l'administration dont il faisait partie . . .

Il parlait de moi.

. . . qui a retardé le déménagement pendant dix mois . . .

Le secrétaire parlementaire a ajouté ensuite:

Le député dit que ce n'est pas vrai. Je lui rappelle pourtant un autre fait qu'il semble avoir oublié de dire à ses commettants: c'est le député de Peterborough lui-même qui, le 3 août 1979, a annoncé l'intention de son gouvernement de reporter le déménagement. C'est cette même personne, qui veut aujourd'hui se placer du côté du droit et de la justice, qui, en août dernier, annonçait que le déménagement avait été reporté.

Pour établir le bien-fondé de la question de privilège, madame le Président, j'aimerais citer trois parmi plusieurs déclarations de votre prédécesseur qui montrent clairement qu'un député a le droit de réfuter des déclarations fausses le concernant et qu'il y a matière à la question de privilège si un député a trompé la Chambre à dessein. Je citerai la décision du 15 novembre 1978, à la page 1153 du hansard. L'Orateur de l'époque avait dit:

A l'ordre. J'ai donné la parole au député . . . Le ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Ouellet) a décrit la position du député de Rosedale (M. Crombie) devant la Chambre. S'il a mal interprété cette position, le député de Rosedale a la possibilité de le dire . . .

Puis, dans le cadre d'une autre question de privilège le même jour, l'Orateur de l'époque a dit à la page 1159:

Pour ce qui est de la procédure à suivre, le cas est fort simple. A moins que je ne puisse établir qu'on a voulu tromper la Chambre, j'estime qu'il n'y a pas matière à la question de privilège.

Je dis sans ambages que le gouvernement a volontairement ou involontairement trompé la Chambre, à la fois hier soir dans les remarques qui ont été faites au moment de l'ajournement, et à la Chambre au cours de la période des questions aujourd'hui par les réponses du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement (M. Roberts) et du président du Conseil du Trésor (M. Johnston). Ils ont dit deux choses: premièrement, qu'il en coûtait moins cher de garder Parcs Canada à Cornwall plutôt qu'à Peterborough, ce qui est faux, et, deuxièmement, que c'était le député de Peterborough, c'est-à-dire moi, qui avait annulé le déménagement ou qui l'avait retardé de dix mois. Je rappellerai aux députés d'en face que nous n'avons pas été au pouvoir pendant dix mois et que nous n'avons donc pas pu le retarder d'aussi longtemps.

Voici ce qui s'est produit en réalité. Le gouvernement précédent a été assermenté le 4 juin et nous avons appliqué la mesure avec l'approbation du Conseil du Trésor en août de la même année. Nous avons prévenu les employés du déménagement quelque temps après, ces derniers en ont accusé réception et ont accepté la décision d'emblée.

Les pressions exercées constituent l'un des cas les plus flagrants de recours à l'assiette au beurre que je n'aie jamais vus. Je suis sûr que les députés m'accordent peu de foi en tant que représentant des gens de Peterborough, estimant que je ne dis pas la vérité, que je rapporte des faits qui ne concordent pas avec la position de leur propre parti. Pourtant, le ministre est intervenu à la Chambre aujourd'hui pour signaler que les déclarations du député de Peterborough étaient fausses.

J'aimerais rappeler à la Chambre que c'est l'honorable Hugh Faulkner, ancien ministre de l'Environnement qui avait installé les bureaux de Parcs Canada à Peterborough. C'est l'honorable Judd Buchanan qui, le premier, l'a reconnu, et c'est le cabinet du gouvernement libéral de la trentième législature qui a adopté la loi et informé les employés que tout déplacement de Parcs Canada à Cornwall n'était que temporaire. Le déménagement était annoncé lorsque les employés ont accepté les postes temporaires à Cornwall, et c'est à cette condition qu'ils l'ont fait.

En réalité, ce qui s'est produit, c'est qu'on m'a discrédité en tant que député au Parlement représentant mes commettants de Peterborough. On a complètement fait fi de la procédure parlementaire. On n'a tenu aucun compte des questions et les députés de ce côté-ci, à qui il incombe d'interroger le gouvernement sur les décisions qu'il prend, ont été abandonnés, laissés de côté. On leur a donné des réponses fausses et caché la vérité.

J'ose croire que la Chambre accueillera favorablement l'opinion d'un simple député qui estime être accusé de ne pas dire toute la vérité à ses électeurs, comme en fait foi le hansard d'hier soir, lorsque le secrétaire parlementaire a dit qu'il était moins coûteux de garder Parcs Canada à Cornwall, ce qui est faux, lorsque le président du Conseil du Trésor a dit que nous avions décidé de retarder le déménagement pour un certain temps, comme lorsque le secrétaire parlementaire du ministre dit que le député de Peterborough avait acquiescé en ce sens.

En réalité, c'est leur gouvernement, leurs propres ministres, leur propre cabinet, y compris le président du Conseil du Trésor et le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement qui en avaient décidé ainsi. Tout ce que nous avons fait, alors que nous étions au pouvoir, ce fut d'approuver leur recommandation. S'ils continuent à discréditer comme ils le font à la Chambre les députés d'arrière-ban de l'opposition, je crois pouvoir dire que notre système gouvernemental risque dangereusement de dégénérer à un point tel que les électeurs canadiens perdront confiance dans le régime parlementaire.

Je propose:

Que l'on renvoie au Comité permanent des privilèges et des élections la déclaration erronée qu'a faite, sciemment ou non, au cours du débat d'ajournement du lundi 12 mai 1980, le secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et du ministre de l'Environnemment, selon laquelle le député de Peterborough aurait annoncé, le 3 août 1979, que le déménagement de Parcs Canada à Peterborough était reporté, alors qu'il a en fait annoncé ce jour-là que le déménagement aurait bel et bien lieu.

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, je prends à nouveau la parole au sujet de la question de privilège soulevée par le député de Peterborough (M. Domm) concernant le déplacement de Parcs Canada de Cornwall à Peterborough, et je tiens à préciser ceci. Le déménagement a été annoncé l'été dernier par le gouvernement conservateur, simultanément par le député de Peterborough (M. Domm) et moi-même. Il ne s'agissait pas d'une remise à plus tard mais d'une décision prise par le gouvernement du pays. La déclaration du secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement (M. Simmons) s'inspire soit de malveillance, d'ignorance ou de malhonnêteté. S'il parle au nom du ministre de l'Environnement (M. Roberts), alors, madame le Président, je le dis à regret, le ministre de l'Environnement, pour une raison quelconque, induit clairement la Chambre en erreur.

● (1510)

Une voix: Retirez vos paroles.

Des voix: Oh, oh!

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député sait sûrement qu'il ne peut tenir de pareils propos, qui sont considérés comme étant antiparlementaires. Je suis convaincu que le député peut s'exprimer autrement pour dire ce qu'il a à dire au ministre ou à son secrétaire parlementaire.

M. Fraser: Madame le Président, vous avez jugé déplacé que je dise: «pour une raison quelconque, le ministre induit la Chambre en erreur». J'avais dit plus tôt qu'il fallait mettre cela sur le compte de la malveillance, de l'ignorance ou de la malhonnêteté. Si madame le Président décide que l'expression «pour une raison quelconque» reflète la malhonnêteté, je me conformerai au Règlement de l'honorable Chambre et je retirerai mes paroles.

Je ne puis cependant en dire autant de ce qu'ont dit le secrétaire parlementaire et le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) cet après-midi. Si ce n'est pas là induire la Chambre en erreur, je me demande bien ce que c'est. Ils l'ont peut-être fait involontairement, et je leur donnerai donc le bénéfice du doute, ce qui est peut-être plus que ce que voudra bien leur donner le reste de la Chambre. Mais je tiens à ce que tous les députés, y compris les ministériels, comprennent bien que cette décision de déménager était contestée, car le député de Cornwall et actuel ministre d'État au Commerce (M. Lumley) s'opposait à ce déménagement. Cela est bien connu depuis longtemps, car à l'époque du gouvernement libéral, avant même que nous formions le gouvernement, le député de Cornwall faisait déjà des démarches pour s'opposer au déménagement.

Je dois dire à la Chambre, par votre entremise, madame le Président, que sur la base des renseignements qui m'ont été fournis à titre de ministre de l'ancien gouvernement, il était clairement établi qu'il serait rentable . . .

M. Harquail: J'invoque le Règlement, madame le Président.

Une voix: C'est une question de privilège.

Une voix: Asseyez-vous.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député pourra prendre la parole plus tard, mais pour le moment je l'ai accordée au député de Vancouver-Sud (M. Fraser).

M. Fraser: Je disais à la Chambre, par votre entremise, madame le Président, que sur la base des renseignements qui m'ont été fournis par mes collaborateurs, il était rentable et dans l'intérêt public d'entreprendre ce déménagement. Je tiens également à dire à la Chambre que les députés d'en face, qui constituaient le gouvernement Libéral avant notre venue au pouvoir, devraient pertinemment savoir que c'est le même conseil qui avait été donné à leur ministre. Les informations, si je peux les nommer ainsi, ou plutôt les affirmations d'hier soir du secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M. Simmons) ne sont manifestement pas exactes.

Permettez-moi de répéter cela, madame le Président. C'est l'été dernier qu'on a pris la décision de procéder au déménagement. Des instances m'ont été présentées et je n'ai pas manqué de les écouter. Ces instances émanaient du député et des habitants de Cornwall. Après avoir écouté ce que ces personnes avaient à dire, je leur ai clairement dit vers la fin de l'année que je ne voyais pas la nécessité de revenir sur la décision que j'avais prise l'été dernier.

Ce qu'a dit le secrétaire parlementaire, qui représente le ministre de l'Environnement, ne représente donc pas la réalité. J'ai pris ma décision et je l'ai confirmée ultérieurement après avoir entendu, comme ministre de l'Environnement de l'époque, les instances de certains habitants de Cornwall. Ces personnes étaient en droit d'exiger que je les écoute, et je leur ai bien précisé lors de la réunion que je tiendrais compte de ce qu'elles diraient. Puis, j'ai bien dit que je ne changerais pas d'avis.

Le ministre d'État (Commerce) (M. Lumley) a un exemplaire de la lettre rendue publique à l'époque et dans laquelle je précisais ce point. Ce que le secrétaire parlementaire a laissé entendre au sujet du député de Peterborough (M. Domm) est donc tout à fait inexact. Aucun député ne devrait faire l'objet de telles allégations, présentées au nom du ministre, sans que vous interveniez, madame le Président.

De plus, le président du Conseil du Trésor a dit, il y a quelques minutes, que d'après ses fonctionnaires, il était plus économique de garder les bureaux de Parcs Canada à Cornwall. Je le répète, si c'est bien le cas, cela diffère totalement de ce que mes fonctionaires m'avaient dit lorsque j'étais ministre de l'Environnement, et de l'avis que le président du Conseil du Trésor a lui-même reçu de ses fonctionnaires. Je ne voudrais pas dépasser les limites de la convenance, mais j'arrive difficilement à croire que l'évaluation des coûts puisse changer si brusquement par suite des élections du 18 février dernier.

Il est clair, à mon avis, qu'il s'agit bien d'une question de privilège. Nos concitoyens ont le droit d'exiger que le gouvernement en place lui dise exactement ce qui s'est passé.

M. Harquail: Madame le Président, j'invoque le Règlement afin d'obtenir des éclaircissements. La Chambre semble être confrontée à des abus et à des tactiques dilatoires. Madame le Président, vous avez tranché la semaine dernière la question de privilège soulevée par le député de Peterborough (M. Domm) en disant qu'il ne s'agissait pas d'une véritable question de privilège, mais plutôt d'un désaccord. Nous avons entendu tous ces arguments la semaine dernière et voici qu'aujourd'hui encore, nous gaspillons le temps de la Chambre à écouter de vieux arguments. J'aimerais vous entendre dire, madame le Président, s'il s'agit ou non d'une question de privilège.

M. Siddon: Nous parlons d'hier soir.

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, je voudrais d'abord répondre très brièvement aux propos du député de Vancouver-Sud (M. Fraser).

M. Fraser: Répondez avec exactitude, c'est tout ce qu'on vous demande.

M. Simmons: Je vais faire mon discours à ma manière, en évitant le manque de dignité et la mesquinerie qui caractérisent les propos du député de Vancouver-Sud.

Une voix: Dites la vérité.

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Nous sommes tous désireux d'élucider cette question de privilège le plus rapidement possible, afin que la Chambre puisse reprendre le cours de ses travaux ordinaires. Je demande donc au secrétaire parlementaire d'être aussi concis que possible.

M. Simmons: Madame le Président, j'aimerais en venir directement aux observations formulées par le député de Peterborough M. Domm car, comme je l'ai dit, les propos du député de Vancouver-Sud ne méritent aucune réponse.

Le député de Peterborough s'élève contre ce que j'ai dit hier soir. Il me cite correctement. Il n'en finit plus de protester, car il croit avoir été discrédité, ce qu'il a été, non par moi, mais par lui-même.

M. Kempling: Quelle arrogance!

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Le député me cite correctement. Je me fondais sur les renseignements qui m'ont été fournis—je n'étais pas ici à l'époque comme les députés le savent.

M. Beatty: Vous n'y resterez pas longtemps non plus.

M. Simmons: Heureusement que ce sont d'autres personnes que les députés qui viennent de parler qui ont leur mot à dire dans cette affaire. Je serai encore ici quand la plupart de ceux d'en face n'y seront plus.

Une voix: Attention à la tension artérielle.

M. Simmons: Madame le Président, j'essaie de traiter directement de l'essentiel de cette affaire, ce que n'a sûrement pas fait le député de Vancouver-Sud dans sa réplique. Il s'est lancé dans un véritable débat qui est tout à fait étranger à la question à l'étude, que la question de privilège soit en cause ou non.

Je dis au député de Peterborough qu'il m'a cité correctement. Le député lit bien le hansard. Les affirmations que j'ai faites hier soir se fondaient sur les informations qui m'ont été fournies. Je transmettrai volontiers au député ces informations qui, autant que je puisse en juger à l'heure actuelle, sont exactes. Elles m'ont été données par des fonctionnaires supérieurs du ministère et tant que l'on ne me prouvera pas le contraire, je m'y tiendrai.

● (1520)

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, l'honorable député vient tout juste de soulever un point très important: les renseignements lui ont été fournis par les fonctionnaires supérieurs du ministère, lesquels renseignements ont été inscrits au compte rendu de la Chambre. Si tel est le cas, je crois alors que la question de privilège s'impose encore davantage.

L'honorable député n'a pas nié ce qu'il a dit à la Chambre. En fait, il a informé celle-ci que les renseignements étaient bien ceux qu'on lui avait donnés, et si l'on en croit la déclaration de l'ancien ministre de l'Environnement, l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Fraser), ces renseignements sont faux. Par conséquent, l'honorable député, qui est secrétaire parlementaire, a dit qu'il était possible que la Chambre ait été induite en erreur par inadvertance.

Une voix: Il n'a pas dit cela.

M. Baker (Nepean-Carleton): «C'était possible»; c'était justement ce dont il parlait.

M. Harquail: C'est vous qui l'avez dit.

M. Baker (Nepean-Carleton): Ce qui importe, madame le Président, ce sont ces déclarations. D'abord, le secrétaire parlementaire a dit, comme en fait foi le Hansard à la page 995:

Le déménagement a d'abord été projeté par un gouvernement libéral. Il a été retardé par un gouvernement conservateur et annulé par le gouvernement actuel, par le ministre de l'Environnement (M. Roberts).

La deuxième déclaration à laquelle l'honorable député de Peterborough (M. Domm) s'oppose, c'est que ce soit l'administration dont le secrétaire parlementaire lui-même faisait partie . . .

. . . qui a retardé le déménagement pendant dix mois, dix longs et pénibles mois pour les Canadiens. Son parti avait l'intention de procéder au déménagement mais n'a rien fait. Il s'est contenté de le retarder.

Je voudrais citer une lettre que l'ancien ministre de l'Environnement, l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Fraser) a fait parvenir au député de Stormont-Dundas le ministre d'État (Commerce) (M. Lumley), en date du 31 décembre 1979. Cette lettre est celle à laquelle l'honorable député de Vancouver-Sud a fait allusion en ce qui concerne la décision finale. Les députés de la Chambre peuvent en prendre connaissance, il n'y a rien à cacher, mais pour gagner du temps, je n'en citerai qu'une partie. En parlant de l'honorable député de Stormont-Dundas, il a écrit ceci:

Vous vous êtes toujours opposé à la décision du gouvernement précédent et du gouvernement actuel . . .

C'est-à-dire le gouvernement conservateur.

. . . d'effectuer le déplacement pour des raisons d'ordre économique. Vous savez fort bien que l'ancien ministre qui représentait Peterborough . . .

Il s'agit de l'honorable Hugh Faulkner.

. . . était en faveur du déplacement et l'avait différé simplement parce qu'il ne voulait pas que ses mobiles semblent politiques. Je comprends cela, mais vous devriez vous-même le comprendre, ainsi que les média et les citoyens de Cornwall. Je n'étais pas persuadé, et je ne le suis toujours pas, qu'il est dans l'intérêt de Parcs Canada ou de la population de différer ce déplacement davantage.

Je ne suis pas convaincu du bien-fondé de vos arguments de nature économique. A mon avis, la décision de déménager est appropriée du point de vue administratif et se révélera également judicieuse au point de vue économique. Cette question provoque une grande incertitude depuis de nombreuses années. Il fallait prendre une décision; je l'ai prise, en me fondant, je crois, sur des raisons judicieuses.

La décision du ministre confirmait une décision de son prédécesseur qui avait été différée à cause des instances fort compréhensibles du député de Stormont-Dundas. L'important, madame le Président, c'est que cette décision avait été prise non pas par le gouvernement dirigé par le chef de l'opposition (M. Clark), mais par un gouvernement précédent. Le ministre de l'Environnement de l'époque ne faisait que donner suite à cette décision en se fondant sur les raisons qu'il invoquait dans sa lettre.

Il se pourrait bien, comme le secrétaire parlementaire l'a dit, qu'il ait été amené à induire la Chambre en erreur, car la décision, dont il vient de nous dire qu'elle découle des informations données par des fonctionnaires, est tout autre. Voici ce qu'il a déclaré:

Le déménagement a d'abord été projeté par un gouvernement libéral. Il a été retardé par un gouvernement conservateur . . .

C'est tout à fait inexact, d'après les renseignements que nous avons. Il y a donc conflit. Il poursuit:

. . . et annulé par le gouvernement actuel . . .

Je vous signalerai respectueusement, madame le Président, qu'en lisant la déclaration du secrétaire parlementaire d'un bout à l'autre, vous constaterez qu'on y donne à entendre que le député de Peterborough (M. Domm) s'est comporté d'une façon que ce dernier nie.

A mon avis, il importe de savoir à quoi nous en tenir quant aux faits, surtout vu la dernière déclaration du secrétaire parlementaire au sujet de ce que les hauts fonctionnaires lui auraient dit, ce qui en fait a peut-être provoqué la question de privilège au départ.

Pour ces raisons, madame le Président, il importe, à mon avis, de renvoyer la question au comité permanent des privilèges et élections pour régler toute cette affaire. Si le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) dispose de renseignements pertinents, il pourra y être convoqué, de même que le président du Conseil du Trésor (M. Johnston), s'il a lui aussi des renseignements pertinents. Ainsi, les documents qui se trouvent maintenant en la possession du ministère de l'Environnement et dont ont parlé le secrétaire parlementaire du ministre actuel et l'ancien ministre seront déposés et nous saurons exactement ce qui s'est produit.

A mon avis, l'importance des questions de privilège pour les députés tient essentiellement au fait qu'elles permettent de chercher la vérité lorsque les contradictions prennent les proportions de celle qui nous occupe. Je vous conseillerais donc respectueusement, madame le Président, d'y réfléchir et peut-être d'examiner la déclaration que nous a faite le secrétaire parlementaire hier soir ainsi que les questions auxquelles le ministre a répondu aujourd'hui, et de remettre à plus tard votre décision sur le bien-fondé de la question de privilège dont nous sommes saisis.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Je soulève, moi aussi, la question de privilège, madame le Président. Le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) a insinué que j'ai induit volontairement ou involontairement la Chambre en erreur lorsque j'ai parlé du coût de l'abandon du projet de déménagement de Cornwall à Peterborough. Je voudrais que l'on m'accorde quelques minutes pour expliquer ce que je voulais dire au juste au député et je lui promets de lui fournir les renseignements auxquels je faisais allusion. Je m'excuse si je me suis trompé, mais ce sont bien de ces frais-là que je parlais, et je pensais que ma réponse était claire.

Je parlais de ce que coûterait l'annulation du bail à Peterborough, le règlement des hypothèques sur les maisons, le dédommagement des employés qui devaient déménager; autrement dit, il s'agissait des frais directs. Je pensais que ma réponse était claire.

Le député prétend qu'économiquement parlant, d'après ses collaborateurs, le déménagement de Parcs Canada à Peterborough serait intéressant pour le public et ainsi de suite. Madame le Président, je ne voulais pas parler de cela dans ma réponse. C'est un jugement que ses collaborateurs ont porté et lui ont communiqué parce qu'il venait étayer leur thèse, à savoir, que le déménagement de Parcs Canada à Peterborough pourrait présenter certains avantages.

Je n'ai parlé que du coût de ce déménagement et du coût de l'abandon du projet, madame le Président. Le député peut émettre certains doutes au sujet de cette déclaration, et c'est bien volontiers que je vérifierai si ma mémoire ne m'a pas joué un mauvais tour et si les chiffres que j'ai étudiés et que je n'ai malheureusement pas sous la main aujourd'hui prouvent que j'avais raison.

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, pour appuyer mon collègue dans son recours à la question de privilège, je dirai que lorsqu'un membre du gouvernement fait une allégation contre un député de ce côté-ci ou, en fait, contre quelque député que ce soit, et que cette allégation est d'une fausseté aussi évidente, il est très important qu'une motion comme celle que mon honorable ami a présentée soit adoptée et que toute l'affaire soit renvoyée devant le comité permanent des privilèges et élections.

Si je dis cela, c'est parce que je suis estomaqué d'entendre dire à la Chambre que c'est notre gouvernement qui a retardé la décision de transférer les bureaux de Parcs Canada de Cornwall à Peterborough. Madame le Président, notre gouvernement a autorisé le transfert de ces bureaux et si les libéraux n'avaient pas repris le pouvoir entre-temps, le déménagement aurait obtenu la priorité et aurait probablement été terminé au 1er septembre de cette année.

Pour étayer mes affirmations, je crois qu'il serait indiqué que nous revoyons les faits qui nous ont amenés, l'automne dernier, à approuver le transfert de ces bureaux de Cornwall à Peterborough. Je signalerai que le transfert à Peterborough des bureaux de Cornwall de Parcs Canada n'entrait pas dans notre programme de décentralisation. Je pense qu'à l'époque on s'est mépris là-dessus, mais c'est intentionnellement que ce transfert n'était pas mentionné dans ma déclaration du 27 juillet 1979, par laquelle j'annonçais la révocation de certaines décisions de décentralisation prises par le gouvernement précédent.

● (1530)

La décision de transfert avait été prise par l'administration de Parcs Canada, laquelle avait jugé que son activité régionale en Ontario serait plus efficacement exercée et ses clients mieux desservis à partir d'une implantation plus centrale de ses bureaux régionaux.

Avant 1973, les bureaux de Cornwall constituaient le siège régional des deux régions réunies d'Ontario et Québec, et se trouvaient alors en situation centrale. Mais en 1973 la région de Québec a été dotée de bureaux régionaux ouverts à Québec. Cornwall se trouvant alors en position excentrée, il était recommandé au cabinet en 1975, à la suite d'une étude, de transférer à Guelph les bureaux de Cornwall. Le cabinet a approuvé le transfert, mais retardé la date de son exécution.

En 1977, dans le but d'atténuer les conséquences économiques qui en découleraient pour Cornwall, le transfert a été reporté à l'époque où le nouvel établissement de formation de Transports Canada à Cornwall entrerait en service.

Une seconde étude exécutée en 1978 de concert avec le gouvernement ontarien a proposé Peterborough comme nouveau centre d'implantation. Cependant, il faut bien remarquer que le transfert n'a pas eu lieu à cette époque. Telle avait été la décision du gouvernement précédent, quoique la province d'Ontario eût recommandé de procéder au transfert.

En août 1979 le ministre de l'Environnement et celui qui était alors mon collègue de Peterborough ont annoncé que la réimplantation s'effectuerait conformément au plan et s'achèverait le 1er septembre 1980.

En ma qualité d'ex-président du Conseil du Trésor, je dois dire à la Chambre qu'une affirmation non fondée lui a été présentée. Des renseignements inexacts viennent de lui être fournis et j'espère, madame le Président, que réflexion faite, vous voudrez bien en faire saisir le comité compétent, pour permettre à mon honorable ami de tirer la situation au clair et d'étayer ses dires. Nous, nous avons décidé le transfert vers Peterborough. Nous n'avons pas retardé l'exécution de cette décision. C'est le gouvernement actuel qui l'a révoquée.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, on vous présente deux versions. D'une part, le député de Peterborough (M. Domm) et ses collègues prétendent qu'il y a eu une certaine séquence d'événements. D'autre part, le secrétaire parlementaire expose son point de vue; en fait, ce sont des partis qui diffèrent d'opinion, et, à mon avis, il n'y a pas là, je le fais remarquer respectueusement, matière à renvoi du sujet à un comité de la Chambre, et il n'y a pas atteinte aux privilèges de qui que ce soit.

Ce n'est pas la première fois, madame le Président, que le parti progressiste conservateur prétend ne pas avoir retardé quoi que ce soit alors que, en réalité, je pourrais énumérer une foule de projets qui ont été retardés à l'époque où les progressistes conservateurs ont été au pouvoir il y a quelques mois, et je crois que la parole prise aujourd'hui par le secrétaire parlementaire mérite d'être considérée. Ce que le secrétaire parlementaire vous a suggéré aujourd'hui, madame le Président, consiste à vérifier à nouveau la négation qu'il a faite antérieurement. C'est le député de Peterborough lui-même qui, le 3 août 1979, a annoncé l'intention de son gouvernement de reporter le déménagement. Il a généreusement offert de vérifier cette allégation et même de la corriger s'il s'avérait que ces renseignements aient été erronés.

Je pense qu'il se montre bon prince, qu'il n'y a pas matière à privilège, que la Chambre a suffisamment de travail pour ne pas perdre son temps davantage et que devant cette divergence de vues, même si vous pouviez en principe rejeter sur-le-champ la question de privilège, il y aurait peut-être lieu d'attendre à demain, alors que le secrétaire parlementaire pourra apporter plus de précision sur le sujet.

[*Traduction*]

Mme le Président: Manifestement, les quelques réponses fournies au député de Peterborough (M. Domm) sur la question soulevée dans ce débat, ne le satisfont pas. Il n'est pas satisfait, et sa plainte est légitime, bien entendu. Je lui rappellerais cependant qu'il s'agit bien d'une plainte.

La question de privilège dont nous discutons en ce moment avait été soulevée au début sous le couvert d'une simple question et s'est transformée par la suite en question de privilège sur laquelle j'ai rendu une décision. C'est alors que le député a ramené la question sur le tapis lors d'un débat sur l'ajournement de la Chambre, et maintenant il la soulève à nouveau comme question de privilège.

Le fait que bon nombre des procédures auxquelles le député a eu recours pour obtenir satisfaction n'ont pas eu de succès, ne lui permet pas d'office de soulever la question de privilège. A plusieurs reprises des deux côtés de la Chambre, malgré les divergences d'opinions, on a essayé de tirer la question au clair, mais cela n'est peut-être pas suffisant et il nous faudra déployer de nouveaux efforts à cette fin.

J'estime pour le moment que les députés ont longuement discuté de la question, mais nous pouvons poursuivre le débat. Plusieurs autres possibilités s'offrent à nous pour la poursuite de ce débat à la Chambre. Si le député n'est toujours pas satisfait des explications qu'on lui a fournies, il pourrait, par exemple, faire inscrire un avis de motion au *Feuilleton*, ou profiter de la discussion des subsides pour soulever la question, ou encore de l'un des jours réservés à l'opposition.

On a mentionné certains documents qui pourraient éclairer les députés sur la question dont nous avons discuté. Il existe également certaines procédures pour obtenir ces documents, à certaines conditions, bien entendu. Toutefois, si ces conditions sont remplies et que le ministre est en mesure de déposer lesdits documents, nous pourrions, je le suppose, les obtenir par voie normale.

J'ai déjà décidé par conséquent qu'il n'y avait pas lieu de soulever la question de privilège dans ces circonstances et, malheureusement, je me vois dans l'obligation de décider encore une fois qu'il n'y a pas matière à question de privilège en ce moment.

M. RAE—LA LETTRE DIFFUSÉE PAR LA BANQUE ROYALE DU CANADA

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, en début de journée, je vous ai donné préavis et je vous ai envoyé la copie d'une lettre qui, aux yeux de notre parti, nous autorise à soulever la question de privilège et j'aimerais que vous vous prononciez à cet égard. Si la question de privilège vous paraît bien fondée, je proposerais alors qu'elle soit renvoyée au comité permanent des privilèges et des élections.

La semaine dernière, le bureau provincial du Nouveau parti démocratique au Manitoba a reçu la photocopie d'une lettre signée par un certain M. D. H. Beattie, directeur des services bancaires aux consommateurs et aux entreprises, de la Banque royale du Canada. Cette lettre a été portée à mon attention. M. Beattie, à qui j'ai parlé, m'a dit qu'il s'agissait bien d'une copie authentique. La lettre en question est datée du 22 février 1980 et elle est adressée aux directeurs de toutes les succursales de Winnipeg. Elle concerne les députés.

Si vous le permettez, madame le Président, je voudrais verser cette lettre au compte rendu. Voici:

L'année dernière, nous avons été priés, comme les autres banques, de fournir des renseignements sur les relations que les membres du secteur bancaire entretenaient avec des députés. A la suite des élections du 18 février, l'Association des banquiers canadiens doit mettre à jour ses dossiers et nous a de nouveau demandé notre collaboration.

En conséquence, nous aimerions que vous-même ou, le cas échéant, vos adjoints qui entretiennent des relations d'affaires ou personnelles avec les deux nouveaux députés fédéraux du Manitoba, MM. Cyril Keeper et Laverne Lewychy, nous fournissent les renseignements demandés.

Dans votre réponse, il serait bon de préciser l'étendue de vos relations, le cas échéant. Si vous pensez que le directeur d'une autre des banques à charte de votre région connaît davantage le député en question, veuillez l'indiquer. Si vous savez quelle est la banque du député de votre région, ce renseignement pourrait également être utile.

Je vous demande de répondre d'ici le 10 mars 1980 si vous possédez des renseignements quelconques au sujet de ces nouveaux députés.

Amicalement,
D. H. Beattie
Directeur
Services bancaires aux consommateurs
et aux entreprises

Au début de la journée, j'ai remis des copies de cette lettre aux leaders de la Chambre des autres partis et je les ai avertis de mon intention de soulever la question de privilège à cet égard. Je n'ai pas l'intention de m'étendre trop longuement sur ce sujet, mais je voudrais simplement signaler une ou deux choses.

Tout d'abord, la question de privilège peut être soulevée pour les raisons les plus variées. Bien que je n'aie pu trouver de précédent dans Erskine May ou Beauchesne qui établisse qu'il s'agit de prime abord d'une question de privilège, j'aimerais citer l'extrait suivant qu'on retrouve à la page 136 de May:

● (1540)

De façon générale, on peut affirmer que tout acte, ou toute omission, qui gêne ou contrarie l'une ou l'autre des deux Chambres du Parlement dans l'exercice de ses fonctions, ou qui gêne ou contrarie tout membre ou fonctionnaire de ces Chambres dans l'exercice de ses fonctions ou qui tend, directement ou indirectement, à produire ces résultats peut être considéré comme constituant une violation de privilège, même s'il n'existe aucun précédent.

Je ferais remarquer qu'en vertu des dispositions de la loi sur les banques, celle qui est encore en vigueur et non celle qui n'a pas encore été adoptée, l'article 68(2), qui traite des droits statutaires de l'Inspecteur général des banques, dit:

L'Inspecteur, ou une autre personne nommée ou employée en vertu de l'article 64, ou une personne à qui des pouvoirs sont délégués sous le régime du paragraphe 65(4), ne doit divulguer à aucune autre personne, sauf au Ministre, au sous-ministre des Finances ou au gouverneur de la Banque du Canada, ou à un représentant de ce dernier, si celui-ci l'autorise par écrit, quelque renseignement concernant les opérations ou affaires d'une banque.

Il semblerait que le comité permanent dess privilèges et des élections voudrait entendre l'auteur de cette lettre et en fait l'Association des banquiers canadiens, qui compile apparemment des renseignements sur les députés. Il aimerait savoir exactement quel genre de renseignement elle compile. Pourquoi a-t-elle besoin de savoir, par exemple, dans quelle région ou à quelle banque un député fait ses transactions bancaires, et exactement quel genre de renseignements sur les rapports financiers entre un député et sa banque vont maintenant faire l'objet d'activités de démarche de la part de l'Association des banquiers canadiens et de ses organisations membres, vont être emmagasinés dans les ordinateurs et aboutir Dieu sait où.

Il est évident qu'on compile systématiquement des renseignements sur les députés. Je ne pense pas qu'il soit exagéré ou indû, compte tenu de cette lettre, de s'interroger sur l'étendue de ces activités de démarche et sur la façon dont on compile systématiquement des renseignements, surtout à un moment où on étudie à la Chambre des questions aussi importantes pour la population canadienne et les banquiers canadiens.

Madame le Président, ce n'est pas d'hier que nos banques à charte viennent exercer des pressions par ici. L'Association des banquiers canadiens est une vieille organisation. Pendant la période de dix ans qui sépare l'examen périodique de la Loi sur les banques, les sollicitations de ses représentants vont bon train. A tel point que bien des observateurs croyaient à une certaine époque que c'était les banquiers eux-mêmes qui rédigeaient la loi, non les parlementaires.

Que ce soit le cas ou non, j'estime, en toute déférence, que le privilège des parlementaires est mis en cause et si vous abondez en ce sens, madame le Président, je propose alors la motion suivante:

Que le sujet de cette lettre et, à vrai dire, même les activités de coulisse de l'Association des banquiers canadiens, ainsi que les dossiers qu'ils tiennent sur les députés, soient renvoyés au comité permanent des privilèges et élections.

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, j'aurais quelques mots à dire au sujet de la question de privilège soulevée par le député. Que je sache, mais je devrai vérifier, à l'occasion de l'étude de la Loi sur les banques, aucun député néo-démocrate n'a assisté aux réunions. L'auditoire était composé de membres de l'Association des banquiers canadiens. J'ignore s'ils étaient venus prendre note de ce qu'on y disait, mais de toute façon, les informations qu'ils ont pu recueillir sont publiques. Ils n'ont sûrement pas assisté aux séances tenues à huis clos.

Pour ce qui est des dossiers que l'Association pourrait accumuler sur le compte des parlementaires, je suis certain que ces renseignements sont aussi accessibles au public ou encore aux députés eux-mêmes. En fait, les comptes rendus des comités signalent qu'au cours de l'étude de la Loi sur les banques, j'ai eu l'occasion de signaler la présence de membres de l'Association des banquiers au moment où nous abordions certaines dispositions de la loi.

Au cours de la fin de semaine, le directeur de ma banque m'a aimablement téléphoné pour me dire que j'avais commis certaines erreurs au cours de l'audience du comité. J'en ai justement fait part à la réunion suivante du comité sur les banques. Voilà pourquoi j'estime que la seule présence de membres de l'Association des banquiers canadiens à la réunion et le fait qu'ils recueillent des informations déjà accessibles au public, ne constituent pas un motif pour poser la question de privilège.

Une voix: Vous n'avez rien compris.

M. Laverne Lewycky (Dauphin): Madame le Président, comme il est question de moi dans cette lettre, je soulève aussi la question de privilège. C'est là une pratique plutôt déplorable et discutable qui remonterait au moins, d'après cette lettre, à 1979. Il existe, paraît-il, un dossier sur tous les députés; ils font tous l'objet d'une surveillance systématique. C'est le comité permanent des privilèges et élections qui devrait étudier cette question, à mon avis, pour que les représentants de l'Association des banquiers canadiens et aussi ceux des banques puissent y comparaître.

Nous devons connaître la raison d'être de cette liste. Dans quel but a-t-elle été établie? A quoi doit-elle servir? Quelles lettres l'Association des banquiers canadiens a-t-elle écrites, à quelles institutions financières étaient-elles adressées, et quels autres genres de dossiers garde-t-on sur les députés et à quelles fins veut-on les utiliser?

Je trouve assez inquiétant que l'Association des banquiers canadiens tente d'influencer les députés en se servant de ces dossiers. Nous pourrions peut-être songer à retarder l'adoption de la loi sur les banques tant que cette question n'aura pas été étudiée et tirée au clair. Je considère cela comme une grave atteinte aux privilèges. J'espère que vous lui accorderez toute l'importance qu'elle mérite, madame le Président.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, je demande la parole à propos de la même question de privilège. Mon nom aussi était mentionné dans cette lettre. Le passage qui m'inquiète le plus est celui où il est question de la banque du député de la région. Je pense que, dans une certaine mesure, j'ai surtout peur d'être embarrassé. Je n'ai peut-être pas les avoirs ni les dettes qui correspondent à ma nouvelle situation et à ce nouvel intérêt qu'on porte à mes affaires financières.

Sérieusement, il importe, de toute évidence, de savoir au juste quels renseignements on demande. Cette lettre se prête à bien des interprétations. Ce que nous devons vraiment savoir, c'est si l'interprétation menaçante qu'on peut lui donner est justifiée. Nous ne pouvons pas oublier cette affaire sans en faire une étude sérieuse.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, en effet, il y a quelques minutes, j'ai pris connaissance de la lettre qui a été adressée par M. Beattie aux directeurs de toutes les succursales de Winnipeg de la Banque Royale du Canada. Il y a deux choses qu'il faut considérer. La première, c'est que la lettre démontre qu'il y a un cumul de renseignements qui se fait par les banques, en l'occurrence sur deux députés. Alors nous sommes devant la situation où on sait que des banques recueillent des renseignements sur des députés et les échangent entre elles. Cela en soi, il me semble, n'est pas suffisant pour justifier la question de privilège, mais il se pose tout de suite une deuxième question, l'usage que les banques peuvent faire de ces renseignements ou qu'elles ont pu en faire dans le cas des deux députés en cause dans la lettre.

Ce deuxième aspect de la question peut, bien sûr, être clarifié par un comité, mais j'avoue que vous n'aurez pas une décision facile à rendre, madame le Président. La situation dans laquelle vous vous trouvez au point de vue de la procédure n'est pas de décider s'il y a ou non question de privilège, comme vous le savez très bien, mais de décider si à première vue, il y a matière à privilège, et ensuite c'est la Chambre qui devra décider si oui ou non il y a matière à privilège.

Est-ce qu'il y a ou non ici *prima facie* un cas de privilège? Quand on lit la cinquième édition de Beauchesne, à la page 12, au paragraphe 18, on définit d'une façon assez précise quoique sommaire ce qu'est l'atteinte à un privilège d'un député, et on dit qu'il y a atteinte à un privilège quand on met «en cause la capacité d'un député de servir ses commettants» et quand il y a quelque chose qui est «contraire à l'usage et à la dignité de la Chambre.»

Un peu plus haut, toujours dans Beauchesne, on dit que:

> La question de privilège devrait rarement être posée au Parlement.

On dit également ce qui suit:

> Le Parlement n'ayant jamais circonscrit le privilège, la question reste extrêmement confuse.

Alors ce n'est rien pour vous éclairer, madame le Président. On ajoute:

> Il faut donc invoquer en la matière, non seulement les usages de la Chambre canadienne, mais encore la longue tradition de celle du Royaume-Uni.

Or, le député qui a présenté la question de privilège a eu l'honnêteté qu'on lui reconnaît habituellement de dire qu'il n'y avait pas de précédent. J'ignore si, après mes remarques, il pourra dire qu'il y a un précédent sauf que je réitère à votre attention, madame le Président, que nous discutons d'une lettre qui circule à l'intérieur du réseau des banques. Il ne s'agit donc pas d'une lettre distribuée dans le grand public, du moins selon la preuve que nous avons jusqu'à maintenant. Il s'agit de savoir si cette circulation interne constitue ou non *prima facie* une atteinte aux privilèges des députés. Sur ce point, je prétends qu'il n'y a pas atteinte aux privilèges des députés.

Par contre, il y a le deuxième point que j'ai mentionné. Il résulte de cette lettre qu'on puisse s'interroger sur l'usage que les banques font de ces renseignements. L'enquête faite par un comité pourrait nous éclairer sur le sujet, mais est-ce qu'on va ordonner des enquêtes dans tous les domaines où on craint qu'il y a atteinte aux privilèges des députés, sans que la Chambre ait au moins un indice sérieux d'une atteinte précise à un privilège du député ou à un mauvais usage de ce ou ces renseignements qui circulent à l'intérieur des banques.

Il me semble que selon l'exposé fait jusqu'à maintenant, il n'y ait pas un indice, pas même un petit fait qui nous permette de croire que le député a été lésé par cette circulation interne de renseignements. Mais quoi qu'il en soit, je suis très libéral du côté de l'interprétation des privilèges des députés. Je pense que ces privilèges sont importants. Vous n'avez pas une décision facile à rendre, madame le Président. Je voulais quand même porter ces quelques remarques à votre attention, à la lumière de ce que Beauchesne édicte comme principe à suivre en la matière.

● (1550)

[*Traduction*]

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je serai bref. Essentiellement, il s'agit de savoir si l'on s'est servi de ces renseignements pour intimider les députés. Si tel est le cas, alors, il ne fait aucun doute qu'il s'agit bien d'une question de privilège; dans le cas contraire, il n'y a pas matière à privilège.

Je crois comprendre que la loi sur les banques sera renvoyée en comité sous peu, où le député pourra, j'en suis sûr, approfondir la question à loisir et l'étudier en détail, comme il se doit, pour vérifier les faits.

Vous préférerez peut-être, madame le Président, rendre votre décision plus tard. C'est un avantage remarquable que de pouvoir parfois décider seulement plus tard si à première vue il y a matière à privilège—or, la présidence le peut. Il vous est loisible de reporter votre décision jusqu'à ce que le comité entende les témoignages, et à ce moment-là il serait opportun de soulever la question une nouvelle fois. Toutefois, malgré l'intérêt que soulève la question, il n'y a pas, à mon avis, matière à privilège. Il se pourrait fort bien que nous ne fassions pas l'objet d'une surveillance, contrairement à ce qu'a laissé entendre le député, mais que nous fassions l'objet de sensationnelles sollicitations. Nous sommes tous sujets à devenir la cible de groupes de pressions de temps à autre. Je l'ai moi-même été par l'Association canadienne des consommateurs et la Chambre de Commerce du Canada. D'autres députés ont fait l'objet de pressions exercées par le Syndicat canadien de la Fonction publique, le Congrès du travail du Canada, la Fédération canadienne des enseignants, l'Église anglicane et le Club Kiwanis. Si tel est le cas, ce n'est pas bien grave. Mais si d'autres preuves surviennent lors des témoignages qu'entendra le comité, la question ne revêt alors plus le même aspect et il y aurait lieu, à mon avis, que Votre Honneur reporte sa décision jusqu'à ce que nous obtenions de plus amples renseignements.

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je voudrais apporter mon aide, si cela peut faciliter l'étude de la question de privilège. D'après le contexte de cette lettre, il semble que les deux députés mentionnés ne soient pas les seuls à avoir fait l'objet d'une enquête de l'Association des banquiers canadiens. La lettre signale qu'on le fait depuis un certain temps. A mon avis, la lettre constitue une menace pour les députés dans l'exercice de leurs fonctions et porte donc atteinte à leurs privilèges.

Ce qui m'inquiète surtout, c'est que les renseignements que j'ai fournis à mon banquier sur ma situation financière passée et future puissent être communiqués à ceux qui tentent des démarches auprès de moi et à d'autres députés à la Chambre. C'est dangereux. C'est aller au-delà de ce que les autres députés considèrent comme une simple démarche. Je m'inquiète de ce que mon banquier puisse être au courant d'entretiens avec d'autres membres du secteur bancaire sur l'opportunité de mon intervention à la Chambre. A mon avis, cela constitue une tentative de coercition, à défaut d'un meilleur terme, pour obtenir un certain résultat. C'est une question très grave à mon avis.

Que cela vienne de la Banque Royale du Canada est assez révélateur. J'ai feuilleté un dossier établi par un nommé Philip Agee au sujet de la Central Intelligence Agency, où il dit que la Banque Royale du Canada fournissait des fonds à cet organisme. Je crois donc que nous devrions nous préoccuper vivement de ce qu'il advient des renseignements donnés en toute confiance aux banquiers concernant les activités des députés.

L'hon. Bud Cullen (Sarnia): Madame le Président, je dois me dissocier dans ce cas du leader du gouvernement à la Chambre. On l'a admis, et il me semble qu'il n'y a probablement pas matière à la question de privilège. Toutefois, l'affaire est certes préoccupante et lorsque le comité étudiera la loi sur les banques, il faudra, bien entendu, examiner ces questions. A mon avis, le gouvernement ne devrait pas attendre que l'on soulève la question de privilège. Il est en mesure de charger le comité d'étudier cette question en particulier à l'exclusion de la loi sur les banques.

Des voix: D'accord!

[*Français*]

Mme le Président: La question est difficile, et on l'a reconnu, mais elle est également très importante parce qu'il me semble qu'elle pourrait affecter les contacts et les conversations privilégiés que les députés doivent et peuvent avoir avec leurs commettants ou avec d'autres personnes qui ne sont pas leurs commettants et qui pourraient avoir intérêt à les éclairer sur un certain nombre de sujets. Comme la question justement n'est pas facile mais au contraire compliquée, du fait que nous sommes devant une situation, dans les états modernes, où des renseignements de cette nature circulent assez librement et de façon assez universelle, il nous faut donc, à la lumière de ces nouveaux éléments, examiner si vraiment les privilèges des députés sont atteints. Alors la question est importante, et je remercie le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) de l'avoir soulevée et surtout d'avoir fourni une copie de cette lettre aux leaders des autres partis, de manière que je puisse être éclairée par les arguments qu'ils ont avancés dans le débat. Mais je ne statuerai pas aujourd'hui sur le fait qu'il y a ou non *prima facie* un abus de privilège. Je vais plutôt prendre cette question en délibéré.

Chrysler Canada

AFFAIRES COURANTES

● (1600)

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

CHRYSLER—DÉCLARATION CONCERNANT L'ENTENTE CONCLUE AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, j'aimerais annoncer l'accord réalisé entre le gouvernement fédéral, Chrysler du Canada et Chrysler Corporation, après de longues négociations.

Chrysler du Canada a soumis au gouvernement fédéral son plan de financement et d'investissement pour les années 1980 à 1985. Dans son plan, cette société envisage un investissement d'environ 1 milliard de dollars pour convertir et agrandir certaines des installations canadiennes déjà existantes. Cet investissement permettra de retrouver les niveaux d'emploi traditionnels. Les objectifs moyens fixés sont: 9,800 emplois en 1981, 10,100 emplois en 1982, 11,300 emplois en 1983, 15,900 emplois en 1984, 1985 et 1986.

Le gouvernement est conscient de la difficulté de prévoir avec une précision absolue des volumes d'emploi qui dépendent en partie des conditions économiques et du marché et cela, particulièrement en ce qui concerne l'industrie de l'automobile. En conséquence, une des conditions de l'accord sur laquelle le gouvernement a insisté, garantit que l'emploi canadien sera maintenu à un niveau qui ne sera pas inférieur à la moyenne traditionnelle de 11 p. 100 de l'emploi aux États-Unis, à partir de 1982 et jusqu'en 1986. Tenant compte du fait que Chrysler sera, entre 1980 et 1981, en plein processus de restructuration, le pourcentage sera de 9 p. 100 en moyenne.

Toute modification au niveau de l'emploi, ou au plan d'investissement et de financement, ne pourra se faire qu'avec le consentement du ministre.

En échange de ces garanties sur l'investissement et l'emploi, le gouvernement canadien garantira des prêts de 200 millions de dollars, accordés par les institutions financières à Chrysler Canada pour l'investissement de un milliard de dollars que va faire cette compagnie dans ses opérations. Ces garanties de prêts n'entreront en vigueur qu'en 1982.

L'offre du gouvernement à Chrysler est conditionnelle à l'obtention, par cette compagnie, de l'ensemble de l'aide financière que cherche aux États-Unis la compagnie mère, Chrysler Corporation.

Avant d'entrer dans le détail des conditions supplémentaires et des garanties dont le gouvernement a entouré son aide, j'aimerais décrire le contexte et les raisons qui ont présidé à notre décision.

Les problèmes de Chrysler Canada découlent essentiellement des difficultés que rencontre la maison mère, difficultés qui sont très connues. Chrysler Corporation qui, encore récemment, était la dixième plus grande compagnie aux États-Unis, a souffert plus que n'importe quel autre fabricant automobile, de l'intérêt croissant des consommateurs pour les petites voitures.

En 1979, Chrysler Corporation a demandé au gouvernement américain de lui venir en aide, afin de pouvoir entreprendre le vaste programme de dépenses nécessaires à la conversion de ses usines pour la fabrication de petites voitures et pour faire face aux coûts d'ingénierie et de conception de ses nouveaux produits. Ces coûts s'élèveront à environ 9 milliards de dollars entre 1980 et 1985.

A cela, le gouvernement américain a réagi en passant le «Chrysler Loan Guarantee Act», qui accorde des garanties sur des prêts de 1,5 milliard de dollars faits à Chrysler Corporation, à condition que ces crédits comparables puissent être obtenus d'autres parties intéressées à l'avenir de cette société. Les autres parties comprennent des banques, des fournisseurs, des concessionnaires, des états, des administrations locales, etc.

L'année dernière, Chrysler Canada a demandé au gouvernement canadien de lui accorder une aide. Bien que cette compagnie ne soit pas dans une situation financière aussi grave que la compagnie mère, Chrysler Canada vend tout de même environ 80 p. 100 de ce qu'elle fabrique sur le marché américain. Elle est donc incapable de financer par elle-même les investissements nécessaires à la modernisation de ses installations appelées à construire la nouvelle génération de véhicules qui lui permettront de se rétablir sur le marché.

En évaluant la demande de Chrysler, le gouvernement avait plusieurs considérations à l'esprit. D'abord, le refus du gouvernement de faire quoi que ce soit aurait eu un effet négatif sur le programme d'aide financière recherché par la compagnie mère, aux États-Unis. Chrysler Canada est si étroitement intégrée aux activités de la compagnie mère que la faillite de cette dernière aurait inévitablement conduit à l'arrêt des activités de Chrysler au Canada.

Chrysler Canada est la septième compagnie de notre pays. L'impact économique de la faillite de cette compagnie sur les concessionnaires, les fournisseurs, les employés ainsi que sur toute l'économie serait tel que le gouvernement ne peut en ignorer les conséquences pour le Canada. On estime que les emplois directement menacés si Chrysler devait faire faillite s'élèvent à 40,000 au Canada. Soit 14,000 emplois à Windsor, Ajax et Mississauga (avant les récentes mises à pied) près de 10,000 emplois chez les sous-traitants dans tout le Canada, et quelque 16,000 emplois perdus chez plus de 600 concessionnaires répartis dans tout le Canada. Par exemple, il y a plus de 4,000 personnes employés par les 160 concessionnaires de Chrysler au Québec. Il y a 1,700 emplois en jeu en Alberta, 600 en Nouvelle-Écosse et quelque 1,200 en Colombie-Britannique. Les coûts sociaux de telles pertes en termes de taxes perdues et de paiements d'assurance-chômage seraient à eux seuls considérables.

Voilà pour les emplois directement menacés. Si une compagnie, dont 40,000 personnes dépendent directement, faisait faillite, l'impact sur les emplois indirects et sur l'économie serait également considérable.

C'est après de longues négociations avec Chrysler Canada et sa société mère américaine que le gouvernement fédéral en est arrivé à offrir des garanties d'emprunts de 200 millions de dollars. La demande d'aide présentée au début par Chrysler était beaucoup plus élevée.

En s'interrogeant sur l'ampleur de l'aide à accorder, le gouvernement fédéral avait à l'esprit des objectifs précis. En premier lieu, nous voulions nous assurer que Chrysler procéderait à des investissements au Canada permettant de construire au pays un nouveau véhicule capable d'être concurrentiel au cours des années 1980 et au-delà, en termes de dimensions et de consommation d'essence, et permettant de ramener le nombre des emplois au niveau ayant précédé les récentes mises

à pied. Deuxièmement, le gouvernement fédéral ne pouvait justifier une aide qui aurait été disproportionnée par rapport à l'aide offerte par le gouvernement américain. Nous voulions également que les engagements de Chrysler portent sur toutes ses opérations au Canada. Ces objectifs ont été atteints.

En considérant la forme d'aide à accorder, le gouvernement ne croyait pas que le fait pour lui de devenir actionnaire de Chrysler Canada aurait été la bonne solution. Chrysler n'est pas une compagnie indépendante; elle dépend de sa société mère et du réseau des concessionnaires américains pour survivre. Devenir actionnaire aurait en outre signifié d'autres obligations que nous ne désirons pas assumer comme gouvernement.

Cependant, le gouvernement du Canada recevra des garanties pour acquérir des actions ordinaires de Chrysler Corporation dans la même proportion que le gouvernement américain, et ceci aux mêmes termes et conditions. De cette façon, le Canada pourra partager le succès futur de cette société qu'il est en train d'aider.

Le gouvernement fédéral a décidé de ne pas accorder de subvention. Notre aide sera donc cantonnée à des garanties sur des prêts.

Les fonds ne viendront pas du gouvernement mais du secteur privé. Toutefois, le gouvernement garantira ces prêts afin que ceux-ci puissent être obtenus. Il y a évidemment quelques risques, sinon il n'y aurait pas besoin de garanties. Toutefois, le gouvernement s'est arrangé pour minimiser les siens.

Tout d'abord, les garanties n'entreront pas en vigueur avant le 1er janvier 1982; ainsi nous ne prendrons pas de risques au début de la convalescence de Chrysler. Deuxièmement, les garanties sont liées aux seuls investissements faits au Canada. Troisièmement, nous avons reçu toutes les garanties nécessaires, y compris sur les opérations de la compagnie au Canada.

Le remboursement de l'emprunt garanti se fera sur une période de 5 ans en versements trimestriels égaux qui débuteront six mois après le lancement de la fourgonnette-voiture, mais toutefois pas avant le 30 juin 1984.

Le projet précis auquel les garanties sur prêt seront liées est la fabrication, au Canada, d'une nouvelle fourgonnette-voiture économique. Ce véhicule est la fourgonnette-voiture T 115 qui visera le marché actuel des grosses voitures, des familiales et des fourgonnettes légères. Chrysler Corporation a accordé à Chrysler du Canada la fabrication et la vente exclusives, dans le monde entier, de ce véhicule jusqu'à ce que le prêt garanti soit remboursé au complet. L'accord prévoit que la recherche, le développement et l'ingénierie nécessaires à la fabrication de la fourgonnette-voiture de modèle T 115 seront, dans la mesure du possible, effectués au Canada.

L'amélioration et l'agrantissement des installations existant à Windsor pour la construction de la fourgonnette représenteront environ 400 millions de dollars du milliard investi. La garantie de 200 millions sur les prêts que le gouvernement canadien accordera en 1982 est essentielle à la réalisation de cet investissement. Toutefois, nos garanties sur prêt sont conditionnelles à la réalisation par Chrysler du programme complet d'investissement de un milliard de dollars.

En plus de l'investissement pour la fourgonnette-voiture, Chrysler du Canada consacrera 250 millions de dollars à l'amélioration des installations existantes pour la production de voitures et construira un des nouveaux modèles de traction avant qui seront introduits en 1983. Également, plus de 300 millions de dollars seront investis pour agrandir et améliorer plusieurs installations de fabrication et de montage dont la fonderie d'aluminium d'Etobicoke.

● (1610)

Comme condition à son aide, le gouvernement a exigé que Chrysler Corporation restructure ses activités afin que Chrysler Canada soit dans une large mesure autonome en ce qui concerne les achats, la mise en marché et la production, tout en restant bien sûr concurrentielle par rapport à ses concurrents. Cela permettra à Chrysler du Canada de réaliser une autre condition acceptée qui est de s'approvisionner en matériels et en éléments au Canada, à condition bien sûr que les fournisseurs canadiens puissent répondre aux exigences normales de la concurrence.

Nous avons également négocié, dans cet accord, que Chrysler Corporation s'engage à ce que les modifications de prix ne soient pas défavorables à Chrysler du Canada. Le ministre pourra nommer un administrateur au conseil d'administration de Chrysler du Canada Ltée. De plus, le gouvernement canadien recevra tous les rapports qui seront transmis par Chrysler Corporation au «Chrysler Corporation Loan Guarantee Board».

Les détails de ces conditions financières et de certaines autres figureront dans l'accord officiel. Je me propose de déposer ces documents lorsqu'ils auront été signés, et de déposer le plan de financement et d'exploitation de Chrysler du Canada au même moment. Pendant les négociations, le point de vue du directeur du Syndicat des travailleurs unis de l'automobile a été sollicité sur certains aspects de l'accord.

Pour terminer, j'aimerais insister sur trois aspects importants de cet accord. Pour la première fois, nous avons insisté en tant que gouvernement sur la condition suivante: aucune des installations de Chrysler du Canada ne pourra être fermée de façon permanente sans l'accord du ministre. Nous avons également insisté je crois pour la première fois, sur la condition voulant que les niveaux d'emplois au Canada soient maintenus à des niveaux proportionnels à ceux des États-Unis. Troisièmement, Chrysler Corporation a accepté d'étudier avec le ministre, une fois que l'usine de fourgonnette-voiture fonctionnera, l'idée de faire plus étroitement concorder l'emploi au Canada et aux États-Unis avec les ventes dans ces deux pays.

De plus le gouvernement ontarien a obtenu de Chrysler du Canada que celle-ci s'engage à construire un centre de recherche et de développement pour l'utilisation de l'aluminium et du plastique. Ce centre représentera un investissement de 20 millions de dollars dont 10 millions seront fournis par une subvention de l'Ontario.

Chrysler Canada

[*Français*]

En résumé, madame le Président, la décision du gouvernement fédéral d'octroyer à la Chrysler la garantie d'un prêt de 200 millions de dollars, en retour d'investissements d'environ 1 milliard de dollars d'ici 1985, aidera à maintenir 40,000 emplois répartis partout au pays. Par exemple, la Chrysler emploie au moins 4,000 personnes au Québec seulement dans son réseau de concessionnaires, sans compter les employés de ses fournisseurs québécois de pièces détachées. Cette décision s'inscrit dans le cadre d'une politique industrielle nationale qui s'est manifestée tout récemment dans les secteurs de l'électronique et de l'aéronautique et dont un des grands objectifs est d'assurer le développement équilibré de toutes les régions du Canada.

Bien qu'il subsiste un élément de risque, je crois que dans l'ensemble l'aboutissement de nos négociations avec la Chrysler est un arrangement équitable pour les travailleurs canadiens et pour l'économie du pays tout entier.

[*Traduction*]

Je tiens à redire que bien qu'il existe encore un élément de risque, et quoi qu'il y ait de sérieux problèmes d'adaptation dans toute l'industrie automobile de l'Amérique du Nord, nos négociations ont permis de réaliser un arrangement équitable et juste pour l'économie canadienne et pour les travailleurs canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Bill Kempling (Burlington): Madame le Président, le ministre vient de passer un quart d'heure à consigner au compte rendu un communiqué qui a été rendu public samedi dernier. Je me demande pourquoi il a agi ainsi, outre le fait qu'il voulait faire perdre son temps à la Chambre.

M. Laniel: Pour vous mettre au courant des faits.

M. Kempling: Ces faits figuraient déjà dans la déclaration que le ministre a faite samedi. Les journaux en ont parlé samedi, lundi et mardi. Je suis étonné que le ministre ait pris la parole aujourd'hui pour faire une déclaration. On ne nous en a pas remis d'exemplaire et ce n'est qu'à la période des questions que nous avons appris que le ministre avait l'intention de faire une déclaration à la Chambre. La courtoisie veut qu'on prévienne les députés des autres partis quand on a l'intention de faire ce genre d'intervention.

Dans sa déclaration, le ministre a tracé un triste bilan de l'industrie automobile dans notre pays. Il a expliqué à la Chambre que les difficultés de la société Chrysler étaient liées à celle de son partenaire américain. Mais le fait est que Ford Motor Company et General Motors sont également en proie à des difficultés cette année. Le ministre connaît ces faits aussi bien que moi.

Le Canada est le seul pays occidental que je connaisse qui fabrique des automobiles et ne publie pas de rapport sur cette industrie. En fait, nous tirons la majeure partie de nos renseignements concernant notre industrie de l'automobile du rapport que le secrétaire au commerce américain prépare tous les ans à l'intention du président des États-Unis. Je me souviens que cette question a fait l'objet d'une discussion à la Chambre en 1974 avec le ministre de l'industrie et du commerce de l'époque. Celui-ci nous dit alors qu'un comité du ministère de l'Industrie et du Commerce et les porte-parole de l'industrie américaine de l'automobile devaient se rencontrer pour tâcher de s'entendre sur les chiffres, car chaque fois que le président reçoit son rapport, la Chambre des communes est le théâtre de tout un charivari à cause de l'écart entre les chiffres.

En fait, quand on examine la façon dont ces données sont réunies, on constate d'étranges choses. Ainsi, on apprend que les pièces d'automobile sont produites et importées au Canada en vrac. Elles sont ensuite préparées et triées dans les usines de la Livingston Company dans le sud-ouest et le centre de l'Ontario. Les pièces nécessaires à la construction d'automobiles au Canada sont expédiées aux différentes usines, et celles qui ne sont pas nécessaires sont exportées. Ces exportations figurent dans les données de Statistique Canada au titre d'exportations d'automobiles, alors qu'elles n'en sont pas en réalité. En fait, les chiffres de Statistique Canada en matière d'exportation et de production d'automobiles au Canada sont absolument faux. On n'a naturellement pas cherché à les corriger. Nous sommes au courant d'autres cas où des voitures fabriquées aux États-Unis ont été introduites au Canada, les roues en ont été enlevées, on les a mises dans des caisses pour ensuite les réexporter sous l'appellation de véhicules fabriqués au Canada. Ce n'est pas ainsi que les choses devraient se passer.

Ce à quoi je veux en venir c'est que si, en 1974, le gouvernement avait mis sur pied un système de collecte de données sur l'industrie automobile au Canada, nous ne nous trouverions peut-être pas dans cette situation aujourd'hui. Peut-être, comme le ministre l'a dit, la tendance des consommateurs canadiens à acheter des autos plus petites, plus légères, consommant moins de carburant, se serait déjà dessinée depuis longtemps. Nous savons, et tout le monde au Canada le sait, que les difficultés de Chrysler aux États-Unis sont dues à de mauvaises décisions gestionnelles. Personnellement, je n'ai guère de sympathie pour les responsables de mauvaises décisions gestionnelles.

J'admets que nous ne pouvons laisser jeter sur le pavé les travailleurs concernés, ce qui se passerait si Chrysler devait faire faillite. Je reconnais que nous devons prendre des mesures pour redresser la situation. Il n'en demeure pas moins que les palabres n'en finissent pas depuis huit ans au sujet du Pacte de l'automobile, de l'industrie des pièces automobiles, du redressement des chiffres et des nombres, et pourtant, autant que je sache, rien n'a été pratiquement accompli.

● (1620)

Nous savons, par exemple, que les Américains détiennent 75 p. 100 du secteur de la fabrication des pièces d'automobiles au Canada; pourtant je ne vois rien dans ce qu'a dit le ministre qui indique que nous allons de quelque façon nous assurer que la nouvelle fourgonnette et la nouvelle voiture économique en carburant que Chrysler va sortir auront un certain contenu nord-américain, de sorte que l'aide consentie servira uniquement en Amérique du Nord. Nous ne savons pas, par exemple, si Chrysler ne va pas s'apercevoir qu'elle peut acheter certaines pièces meilleur marché en dehors de l'Amérique du Nord, après quoi elle mettra le gouvernement devant le fait accompli.

En fait, c'est plus ou moins ce qu'a confirmé le ministre quand il a dit qu'il faudra, évidemment, que les fournisseurs canadiens soient compétitifs, et nous nous attendons à ce qu'ils le soient.

Du côté de l'emploi, le ministre a précisé que le nombre d'emplois garantis au Canada représente un pourcentage des emplois aux États-Unis, mais au-delà, les chiffres ne sont pas certains. Le point important ici, c'est qu'il va y avoir un rapport procentuel entre l'emploi de Chrysler Canada et de Chrysler aux États-Unis.

En lisant le communiqué et les articles parus à ce sujet, nous remarquons que, quand le président américain de Chrysler et M. Iacocca ont annoncé qu'ils ne pouvaient garantir certains niveaux d'emploi au Canada comme le gouvernement fédéral, celui de l'Ontario et les dirigeants de Chrysler le croyaient, lors d'un entretien le 1er mai les représentants fédéraux ont assuré Chrysler qu'il faudrait des garanties et que le gouvernement ne serait pas trop intransigeant si Chrysler ne pouvait approuver les emplois à cause du ralentissement général de l'industrie de l'automobile. Voilà d'après moi une garantie qui n'en est pas.

Le ministre a cité des chiffres. Il nous a lancé certains pourcentages. En fait, il s'est trouvé à dire que nous n'allions pas vraiment donner à Chrysler quoi que ce soit avant 1982. Je suppose que, quand le contrat sera signé, il stipulera les conditions, mais, d'après ce que j'ai compris, cette exclusivité de vente dans le monde entier de la fourgonnette disparaîtra quand le prêt aura été remboursé. Je suppose que nous verrons, quand le contrat sera déposé, en quoi consiste cette condition.

Le ministre n'a pas précisé dans sa déclaration si les institutions financières, dont les prêts seront garantis par le gouvernement du Canada, seront en fait des institutions canadiennes, des institutions américaines, japonaises ou autres.

Bien sûr, nous admettrons qu'il fallait faire quelque chose. Si je n'ai pas été tendre dans mes commentaires, c'est que je voulais surtout reprocher au ministère de l'Industrie et du Commerce d'avoir malmené l'industrie automobile pendant des années, car je pense que dans le cas présent, c'est sans doute la moindre des choses qui s'imposait, le moindre risque que le Canada devait être disposé à courir.

Je doute cependant que les garanties exigées concernant le maintien de l'embauche soit réellement d'une grande valeur en dernière analyse. Nous espérons, cependant, que grâce à cette aide, à l'aide fournie par le gouvernement des États-Unis et le gouvernement de la province de l'Ontario, qui lui octroie une subvention de 10 millions de dollars au lieu de lui garantir des prêts plus généreux, nous espérons que la société Chrysler pourra reprendre la place qu'elle occupait sur le marché.

Aujourd'hui, la plus vive concurrence s'exerce dans l'industrie automobile. Nous voyons que la plupart des fabricants européens s'associent et projettent d'employer tous un même moteur ou de mêmes pièces. Selon des prévisions faites par l'industrie, au cours de la prochaine décennie, seulement cinq ou six fabricants se partageront le marché mondial de l'automobile. Nous verrons bien si Chrysler sera un de ceux-là. Pour ma part, je souhaite que Ford, Chrysler, General Motors et American Motors fassent partie de ces grands de l'automobile.

Nous nous acheminons progressivement vers une voiture internationale ou encore une conception internationale de la voiture. Par exemple, les pièces qui composent une voiture de marque Chevette proviennent de trente-deux pays différents. Il en est de même de la Fiesta fabriquée par la société Ford. Autrement dit, l'industrie automobile finira par fabriquer une voiture dont les pièces proviendront d'un grand nombre de pays. Les fabricants chercheront à obtenir dans ces pays une réduction des droits de douane et si la demande est assez forte dans l'un deux pour justifier une usine de montage, une voiture de type international y sera construite.

C'est une chose sur laquelle nous devrons nous pencher quand nous discuterons de l'industrie des pièces automobiles, parce que cette industrie devrait se créer des débouchés sur le marché mondial. Nous ne devrions pas lui poser d'obstacles. Nous devrions lui permettre de prendre de l'expansion et l'encourager à se chercher des débouchés pour une partie de la fabrication des automobiles à l'étranger, afin de garantir que nous aurons notre juste part du marché mondial plus tard.

Si vous me le permettez, je terminerai mes observations en disant que je regrette que le ministre ait choisi cette façon de procéder. Il a fait sa déclaration samedi dernier. J'imagine que ce qu'il essaie de faire, c'est de profiter de toutes les occasions de se faire de la publicité. Le moment venu, quand il annoncera le contrat, il fera probablement une autre déclaration et se mettra en évidence une troisième fois pour obtenir le maximum de publicité.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, d'abord, il est bien évident que le député de Burlington (M. Kempling) se méprend sur un point et j'aimerais dissiper ce malentendu. J'ai demandé au ministre s'il voulait faire une déclaration à la Chambre et il a dit qu'il en ferait une. Je lui ai posé la question, parce que, vu l'importance de cette affaire, je pensais qu'il devait consigner au compte rendu de la Chambre des communes une explication de la position du gouvernement au sujet de la dépense d'une somme aussi importante. Cela aura des incidences marquées sur une bonne partie de l'économie de l'Ontario et même de tout le pays. Je remercie le ministre d'avoir fait cette déclaration. Selon moi, c'est une façon beaucoup plus appropriée de traiter cette affaire et je suis heureux qu'il ait accédé à ma demande.

J'aimerais aussi dire quelque chose au ministre pour éviter tout malentendu. Je ne voudrais pas un seul instant nier la grande difficulté qu'il doit avoir éprouvée en essayant de régler cette affaire. De fait, je ne l'envie pas du tout d'avoir eu à traiter avec la compagnie Chrysler. D'ailleurs, celle-ci n'a jamais été une de mes sociétés préférées, parce que son comportement depuis des années a été loin d'être sans reproche. Je ne crois pas que ce fut facile pour le ministre. Je le dis, parce que je ne crois pas non plus que nous ayons obtenu ce que nous aurions dû, et cela m'ennuie beaucoup.

Permettez-moi de dire au ministre que d'abord, comme question de principe, je m'inquiète de plus en plus des tendances qui se précisent en Amérique du Nord. Jusqu'à maintenant, les grandes sociétés nous assuraient qu'elles savaient très bien mener leurs affaires et que, laissées à elles-mêmes, elles se débrouilleraient parfaitement. Année après année, elles ont répété au gouvernement de ne pas mettre son nez dans leurs affaires, mais c'est elles maintenant qui, l'une après l'autre, s'avancent le nez et tentent d'écornifler les deniers publics. Cette situation déplorable m'inquiète vraiment.

J'espère que nous arriverons à éclaircir tout cela et que ce que nous faisons maintenant n'aura pas pour seul effet d'encourager d'autres razzias dans le Trésor public. Les Canadiens ne peuvent ni partager ni donner ou prêter les fonds publics aux grandes sociétés. Les fonds publics ne sont pas assez considérables. Ceux qui font la queue et demandent l'argent sont les mêmes qui, il y a quelques mois, s'élevaient contre l'ampleur du déficit de l'économie canadienne et des dépenses publiques. A mon avis, il y a un écart entre la façon dont les sociétés voient leurs responsabilités à l'endroit des communautés du Canada et des Canadiens et la façon dont le gouvernement envisage ses responsabilités de développer une stratégie industrielle globale pour l'ensemble du secteur des grandes industries.

● (1630)

Je n'aime pas favoriser une société de cette façon. Je n'aime pas cette idée d'exceptions et de programmes sur mesure. Je ne l'ai pas aimée dans le cas de Michelin et je ne l'aime pas non plus dans celui de Chrysler. A mon avis, ce n'est pas une façon d'administrer. Ayant établi ce système de prêt garanti fondé sur un certain nombre de critères, le gouvernement a maintenant fixé, j'en suis sûr, dans l'esprit de la Ford ce qu'elle devra faire lorsqu'elle demandera sa part.

A un moment donné, les Canadiens se rendront compte tout à coup qu'ils paient le produit et qu'ils financent aussi l'établissement de la société et qu'au bout du compte, ils n'obtiennent rien, car ces sociétés plient bagage si le marché connaît une baisse.

Il y a deux ou trois mois, le ministre a affirmé qu'un accord devrait comporter trois principaux éléments: une augmentation de la R et D, la fabrication des pièces au Canada et des emplois garantis.

Pour la question de l'emploi, j'aurais aimé qu'en déposant ce document, le ministre en dépose également un autre dans lequel il expliquerait comment au juste le gouvernement a l'intention de respecter ses engagements à l'endroit de plusieurs milliers de travailleurs mis à pied dans le secteur de l'industrie de l'automobile qui n'ont probablement plus droit aux prestations d'assurance-chômage.

Je ne suis pas du tout impressionné quand le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) déclare que son ministère écourtera la période d'emploi permettant à une personne d'être de nouveau admissible à l'assurance-chômage. Il ne sert à rien de dire à quelqu'un qui habite une localité où près de 20 p. 100 de la main-d'œuvre est en chômage, qu'il lui suffit de se trouver un emploi pendant quelques semaines pour être de nouveau admissible à l'assurance-chômage. Il se trouve en fait que si le taux de chômage est de 20 p. 100, il lui est tout à fait impossible de trouver un emploi et ce programme ne sert pas à grand-chose, puisqu'il n'aide en rien les personnes qui en ont vraiment besoin.

Il est aussi intéressant de noter que les Etats-Unis envisagent d'accorder une certaine aide aux travailleurs mis à pied pendant cette période de transition. Encore une fois, j'aurais espéré que le ministre puise dire, comme il l'a souvent fait pendant la campagne électorale, qu'il compte instituer un programme d'allocation d'aide de transition comme celui qui existait il y a quelques années, qu'un tel programme est en tête de sa liste de priorités et qu'il le mettra en œuvre pendant la négociation de l'accord avec la société Chrysler. Il ne l'a pas fait, et j'en suis déçu.

J'ai des questions à poser, madame le Président. Je pense que la meilleure façon de procéder serait que le ministre en prenne note afin de pouvoir y répondre ensuite. La déclaration que le ministre a déposée aujourd'hui, et que j'ai en main depuis deux ou trois jours, soulève plus de questions qu'elle n'apporte de réponses. Il est bien possible que l'on finisse par déposer les réponses voulues, mais j'espère que nous pourrons en être informés assez tôt, car cela nous permettrait de mieux comprendre le document.

Le ministre a mentionné qu'il était heureux que certains travaux de recherche et de développement se feront chez nous. Je ne comprends pas le document comme lui. Je ne sais pas quel sens il faut donner à l'expression «dans la mesure du possible», mais je l'ai vue si souvent et dans un si grand nombre de documents que je me demande toujours qui déterminera ce qui est possible. J'imagine que ce sera la société Chrysler. S'il en est ainsi, le fait que, selon la déclaration, «la recherche, le développement et l'ingénierie seront, dans la mesure du possible, effectués au Canada», ne nous avantage pas vraiment, à moins que nous ne soyons certains de pouvoir imposer notre propre interprétation de cette expression.

Tout d'abord, j'aimerais savoir comment le ministre entend faire exécuter cette disposition. Ce que j'ai pu constater dans l'application de l'accord automobile, c'est que les constructeurs ne font que le strict minimum, et encore bien moins dans la plupart des cas. Si nous n'énonçons pas exactement ce que nous entendons faire faire au Canada, précisant par exemple à quel endroit cela doit être fait et à qui le contrôle en sera confié, je puis presque garantir au ministre que l'expression «dans la mesure du possible» prendra le pas sur le reste et que, dans la pratique, ce ne sera jamais possible.

Je suis amèrement déçu de constater que nous n'aurons pas de part à la voiture K. Je doute fort, comme je l'avais déjà dit, de la réussite commerciale de cet hybride camion-familial qu'il est question de construire. Cela rappelle fort la promesse faite en 1975 par Chrysler au Royaume-Uni, quand elle sollicitait des garanties et des subventions de l'État britannique. Chrysler avait alors promis de construire un fourgon que la Grande-Bretagne attend toujours. Je pense que nous aussi nous pouvons toujours attendre. J'aurais préféré avoir une part de la fabrication de la voiture K, avec mission d'aller commercialiser cette voiture dans le monde, de fabriquer localement des composantes de cette voiture et d'assurer les travaux de recherche et de développement correspondants, au lieu de nous mettre sur les bras quelque chose qui risque de ne pas se vendre.

En outre, si j'ai bien compris, la traction avant offerte par Chrysler Canada serait une Cordoba en réduction. Je vois que le ministre fait non de la tête. Alors tant mieux. J'espère que le ministre nous dira de quoi il s'agit quand il prendra la parole. Est-ce vraiment une Cordoba en réduction, comme nous le disait il y a six ou huit semaines le président de Chrysler Canada, à mon collègue de Broadview-Greenwood (M. Rae) et à moi? Il nous a dit que la société avait l'intention de construire cette petite voiture, et également un moteur V-6. Mais cela aussi est passé par-dessus bord, pour une raison quelconque. J'aimerais en savoir plus sur cette voiture et sur ce que c'est que nous allons construire. Si nous sommes appelés à construire une partie de la voiture K, je crois alors que nous pouvons nous en réjouir, mais dans le cas contraire, nous devrons examiner avec beaucoup d'attention ce qu'on nous offrira. Je ne crois pas que la société Chrysler soit capable de commercialiser au Canada autre chose qu'une petite voiture.

Le document mentionne, en page 8, que Chrysler Canada fera tous les efforts possibles pour acheter matériaux et pièces au Canada. Je suppose que là aussi, la clause «dans la mesure du possible» s'appliquera, puisque les termes employés ont le même sens. J'aimerais savoir quelle sera la formulation précise du contrat et quelle seront la nature et la proportion des pièces que Chrysler entend acheter au Canada. A-t-on dressé une liste de ces pièces? A-t-on pensé aux fournisseurs actuels de Chrysler. Est-ce que la société a mentionné, au cours des négociations, la proportion totale, en valeur monétaire ou numérique, des pièces qu'elle achètera au Canada et où elle se proposait de les acheter?

Si cette voiture devait s'avérer rentable, je crois qu'il y aurait chez nous de grandes possibilités pour les fabricants et pour l'expansion de l'industrie manufacturière dans tout le pays. Cette voiture ou ces pièces peuvent être fabriquées n'importe où, par exemple en Alberta ou sur la côte est, et nous pourrions peut-être subventionner non pas Michelin, mais plutôt les fabricants de pièces. Nous pourrions ainsi diversifier l'économie de la Nouvelle-Écosse, ce qui ne serait pas une si mauvaise idée.

En ce qui concerne l'autonomie, j'aimerais que le ministre dise à la Chambre de quelle façon la société Chrysler entend l'établir. Je suis certain qu'il se souvient que lorsque j'ai donné mon avis il y a une semaine sur la façon dont nous pourrions régler l'affaire, j'avais proposé que Chrysler Canada soit dissociée de la société mère, qu'elle émette de nouvelles actions au Canada et qu'elle reçoive le mandat de travailler indépendamment de la société mère, afin que le Canada tire profit du travail des employés canadiens de la société, que nos concitoyens puissent être fiers du véhicule qu'ils auraient construit, que nous puissions vraiment profiter de l'occasion qui s'offre et que nous n'ayons pas à subir les effets d'éventuels revers de Chrysler aux États-Unis.

● (1640)

Le ministre sait aussi bien que moi, je pense, que la société Chrysler fait très peu appel à la technologie canadienne dans la fabrication de ses voitures. D'ailleurs, elle achète à des fournisseurs extérieurs la majeure partie des matériaux nécessaires. Il serait donc facile de dissocier Chrysler Canada de la société mère. Les deux entreprises pourraient alors continuer à s'approvisionner auprès des mêmes fournisseurs, puisque ces derniers sont indépendants dans la majorité des cas.

Le ministre pourrait peut-être nous dire pourquoi on n'a pas retenu cette possibilité. Avant qu'il nous dise que cela aurait été trop difficile, je voudrais signaler que les représentants de Chrysler Canada nous ont dit, à mon collègue et à moi, que cela aurait peut-être été difficile, mais certainement pas impossible. Ils nous ont dit que c'était là une excellente idée qui ne leur déplaisait pas du tout et qu'ils auraient aimé jouir du genre d'indépendance que leur aurait procuré un tel changement de structure. Nous aurions peut-être abouti ainsi à une véritable entreprise canadienne. Il n'est pas nécessaire que . . .

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je peux difficilement autoriser le député à répondre à la déclaration du ministre par une intervention qui soit plus longue que la déclaration elle-même. Le député a parlé pendant quinze minutes tout comme le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray). Je lui demande donc de bien vouloir conclure rapidement.

M. Deans: Je vais passer en revue les autres points sans toutefois les traiter maintenant, madame le Président.

Je voudrais parler rapidement de la question des emplois. Le contenu de ce document est une véritable farce, car les dispositions qu'il contient figurent de toute façon dans l'accord canado-américain sur l'industrie automobile. Si l'article 1(d) de ce texte avait été appliqué depuis son adoption, les emplois dans le secteur automobile seraient beaucoup plus nombreux aujourd'hui. Si la société Chrysler veut profiter des dispositions de l'accord sur l'industrie automobile, il faut qu'elle offre des garanties d'emploi au Canada.

Si la société Chrysler ne veut pas avoir à payer de droits de douane sur les voitures qu'elle exporte dans notre pays, il faut qu'elle nous garantisse en contrepartie un certain nombre d'emplois. Or, le nombre d'emplois que demande le ministre dans ce document est même inférieur à celui qui avait été fixé dans l'accord canado-américain sur l'industrie automobile. En réalité, cette nouvelle entente ne représente nullement un engagement de la part de la société Chrysler, mais elle ne fait que reprendre ce que préconisait le premier accord. A mon avis, cet accord qui ne contient pas les mesures qui auraient pu être prises en pareilles circonstances a quelque chose de grotesque.

Il y a beaucoup d'autres choses dont j'aimerais parler, madame le Président, mais peut-être le ministre pourrait-il répondre aux questions que je lui ai posées. Je voudrais bien entendre ce qu'il a à dire à ce sujet.

Chrysler Canada

M. Gray: Madame le Président, le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a fait quelques remarques très intéressantes en soulevant certaines questions sur différentes parties de ma déclaration. Je me réjouis qu'il ait confirmé que je l'ai faite à la Chambre à sa demande expresse, de façon qu'elle puisse figurer officiellement au compte rendu de la Chambre des communes. J'avais offert de la faire si les leaders de la Chambre étaient d'accord. Sauf erreur, ceux-ci l'étaient immédiatement avant la période des questions, ce qui explique pourquoi le député de Burlington (M. Kempling) n'a pas reçu la déclaration plus tôt, même si, comme il l'a dit, elle est identique à celle que j'ai faite samedi après-midi en présence d'un groupe très intéressé et très attentif de journalistes réunis ici même, à Ottawa, après que l'accord avec la société Chrysler eut été confirmé ce matin-là à Toronto.

Le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a demandé notamment qui définira par exemple quels sont les moyens praticables dans la clause concernant la recherche et le développement, où s'effectuera ce développement, et quelle en sera la nature. Je dirai tout d'abord, comme le fait remarquer la déclaration, que ces travaux de recherche et de développement se feront à Windsor pour ce qui est de la nouvelle fourgonnette T-115. Ils comporteront sûrement des travaux de soutien technique et il faudra voir ce qui suffira à répondre aux besoins; bref, il m'appartiendra, à moi ou au titulaire du portefeuille, de décider si ce que l'on fait correspond aux possibilités.

Quant à cette disposition et aux autres dispositions concernant les sources d'autonomie, si ce que Chrysler fait ou compte faire ne me satisfait pas ou ne satisfait pas les prochains ministres, Chrysler n'obtiendra pas les garanties sur les prêts pour ce qui se fera avant 1982. Pour ce qui est de la période postérieure à 1982, comme les garanties sur les prêts seront accordées par tranches en fonction des prêts contractés pour la construction et l'équipement de l'usine de fourgonnettes, si la façon dont la compagnie Chrysler applique les dispositions de l'accord ne nous satisfait pas, nous n'autoriserons pas l'émission des tranches de garanties, et les garanties déjà accordées pourront être retirées. Le ministre de l'Industrie et du Commerce ou moi-même disposerons certes d'une arme très puissante pour veiller à ce que ces dispositions profitent réellement aux travailleurs canadiens et à l'économie canadienne.

Pour ce qui est de l'application de l'accord en général, un groupe spécial de fonctionnaires sera chargé de surveiller de près les activités de Chrysler Canada et de veiller très attentivement à l'application de l'accord grâce notamment aux renseignements dont nous pourrons disposer. Nous nommerons quelqu'un au sein du conseil d'administration de Chrysler Canada et nous recevrons exactement les mêmes rapports que ceux que Chrysler Corporation doit soumettre en vertu de la loi américaine à la Commission fédérale de garantie des prêts qui s'occupe des garanties sur les prêts accordés à la société mère.

Le député de Hamilton Mountain a posé une question au sujet de la petite voiture à traction avant dont il était question dans ma déclaration. Je crois comprendre qu'elle sera construite sur un chassis «K». Je serais ravi d'obtenir de plus amples renseignements à l'intention de mon honorable ami. Quel que soit le nom retenu pour ce modèle, il sera construit à partir du chassis «K».

Au cours des négociations, j'ai beaucoup insisté pour que Chrysler entreprenne la fabrication d'une petite voiture à traction avant dans son usine d'assemblage de Windsor avant la date indiquée dans ma déclaration. On m'a répondu que la société avait déjà commencé à renouveler l'outillage de deux usines aux États-Unis et que la production de ces deux usines suffirait à la demande prévue et qu'en fait, la production de ce modèle dépendait de la disponibilité des groupes moteur. Si l'on devait s'orienter dans une voie nouvelle, cela entraînerait m'a-t-on affirmé, la perte des fonds déjà engagés pour le renouvellement de l'outillage de ces deux usines américaines. J'espère que la demande de ce modèle augmentera et que nous pourrons revenir à la charge pour que Chrysler se mette à fabriquer cette petite voiture à traction avant dans son usine d'assemblage de Windsor.

Le député a également abordé la question de l'autonomie de la société canadienne. Cela se fera conformément à une restructuration à mettre au point sous une forme que le ministre en poste jugera acceptable. Je tiens à répéter que cela nous donne un atout énorme pour faire respecter ces dispositions, car si elles ne le sont pas, les prêts garantis ne seront pas accordés en 1982, comme je l'ai dit, et si un acompte a déjà été versé dans le courant de l'année 1982, les versements suivants seront bloqués tant que les exigences du ministre ne seront pas respectées et l'acompte déjà versé pourra être retiré.

Le député a laissé entendre que les chiffres cités dans la déclaration concernant le nombre d'emplois attribué par Chrysler à sa filiale Chrysler Canada sont inférieurs aux chiffres que la société aurait dû assurer de toute façon en vertu du pacte de l'automobile. Je lui réponds qu'il se trompe tout à fait là-dessus. Selon les termes du pacte de l'automobile, Chrysler Canada n'aurait qu'à assurer au plus les emplois actuels. Sans les investissements d'un milliard de dollars auxquels Chrysler s'engage actuellement, et sans les engagements en matière de financement, d'installations et d'exploitation, nous n'aurions pas la possibilité et la chance de porter les effectifs de Chrysler au Canada à près de 16,000 employés d'ici 1984.

● (1650)

Il serait tout à fait possible, voire même très facile pour la compagnie Chrysler de maintenir ses niveaux de production actuels et de satisfaire aux exigences fondamentales de l'Accord sur l'automobile qui stipule que Chrysler doit produire au Canada un nombre de véhicules complets proportionnel à ses chiffres de ventes chez nous.

Je tiens à dire au député que du point de vue du gouvernement et de moi-même, l'accord résultant de ces négociations devrait permettre la restructuration de Chrysler Canada non seulement pour l'aider à survivre, non seulement pour maintenir le rythme d'activité actuel, mais aussi pour qu'elle puisse commercialiser des produits qui seront concurrentiels sur le plan tant de la consommation énergétique que des dimensions, afin de répondre aux exigences des consommateurs dans les années 80. Cela permettrait de ramener le nombre d'emplois dans les usines Chrysler au Canada au niveau antérieur à la vague de licenciements, lequel avoisinait 16,000 employés, sans parler des emplois que procurent les fournisseurs, les concessionnaires et, indirectement, toutes sortes d'entreprises au Canada qui dépendent de cette grosse société.

Pour conclure, bien que mon collègue prétende que les garanties d'embauche étaient—je crois que le mot qu'il a employé était «ridicules»—tel n'est certainement pas le point de vue du directeur canadien des Travailleurs unis de l'automobile du Canada, M. Robert White. La Presse canadienne, à ce que j'ai vu, rapporte qu'il a loué mes efforts en vue d'obtenir des engagements de la part de la compagnie Chrysler en matière d'emplois et d'investissements. Je ne pense pas que M. Wright qui est connu pour être un négociateur dur et habile, qui n'a pas peur des mots quand il s'agit de faire connaître son point de vue publiquement, aurait dit cela s'il ne croyait pas que l'accord était nettement plus avantageux que ne le laissent entendre les propos de mon collègue. En fait, je peux me tromper, mais je crois me rappeler que dans une émission radiophonique on a signalé que M. Wright avait déclaré que l'accord que le gouvernement fédéral a négocié avec la société Chrysler et Chrysler Canada était le meilleur que l'on pouvait attendre compte tenu des circonstances.

Ces circonstances pèsent beaucoup dans la balance. Elles comprennent la situation actuelle de Chrysler Canada et de sa société mère, ainsi que la réalité des très lourdes incertitudes qui planent sur le marché de l'automobile non pas seulement en ce moment mais pour des années à venir.

Je tiens à dire que dans l'ensemble et pour reprendre les paroles du directeur canadien des Travailleurs unis de l'automobile qui représente au niveau des négociations collectives les intérêts des travailleurs de Chrysler et de ses fournisseurs, il s'agit là d'un accord équitable et par conséquent d'un bon accord pour les travailleurs canadiens et l'économie de notre pays.

[*Français*]

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, j'aimerais faire quelques remarques. D'abord, j'apprécie beaucoup les efforts du gouvernement. Je l'ai dit à l'occasion de la période des questions orales, et le ministre a sûrement reçu, comme moi-même, plusieurs avis des concessionnaires dans nos circonscriptions respectives, qui se réjouiront bien sûr de l'entente, de la proposition du gouvernement qui va permettre enfin, comme il l'a signalé, de sauver 6,000 emplois, particulièrement au Québec.

Maintenant, je reviens à la page 8. On espère que la compagnie Chrysler pourrait s'approvisionner en matériel et en éléments au Canada. Ma question, cet après-midi,—j'y reviens et je profite de l'occasion qui m'est donnée,—c'est que, au sujet de ces approvisionnements, le ministre comprendra que lorsque l'on parle de 6,000 emplois au Québec, emplois qui touchent directement ou indirectement la compagnie Chrysler. Il parle également de sauver 40,000 emplois au Canada. C'est quand même un chiffre important, bien sûr, dans la province de Québec, mais qui est encore minime comparativement à l'ensemble des effectifs de la Chrysler. Et je me demandais jusqu'où le ministre a reçu des instances. Je voudrais profiter de l'occasion pour lui demander de considérer la possibilité de penser peut-être à des industries de sous-traitants, parce que, au Québec, le ministre est conscient de notre faible participation dans le domaine direct de l'industrie de fabrication. Je voudrais savoir jusqu'où il sera possible, étant donné cet investissement d'un milliard de dollars, d'imaginer que le Québec pourrait trouver une partie légitime et respectable de ces investissements, et qui viseraient beaucoup plus la fabrication de certaines pièces, si ce n'est pas l'auto dans son entier.

M. Gray: Madame le Président, j'espère qu'un des résultats de cet accord entre la Chrysler et le gouvernement fédéral sera une répartition équitable des occasions de fabrication des pièces pour tout notre pays. Évidemment, cela dépend en un certain sens de la disponibilité des fournisseurs qui désirent présenter des soumissions pour le travail de fabrication de telles pièces. Et je désire encore une fois mentionner à mon honorable ami qu'il y a déjà des fournisseurs assez importants pour la société Chrysler Canada Ltd. dans la province de Québec. Par exemple, la Goodyear Canada Inc. à Valleyfield qui fabrique des pneus pour la société Chrysler, et la société Waterville Cellulose Products de Waterville dans la province de Québec qui fournit certaines pièces pour la Chrysler. Surtout je ne peux pas oublier de mentionner la société Firestone Canada Ltd. qui fabrique aussi des pneus pour la société Chrysler et qui est dans la ville de Joliette, dans la circonscription même de mon honorable collègue.

[*Traduction*]

Mme le Président: Comme il est très tard, nous pourrions peut-être mettre un terme à la période des questions après que le député de Broadview-Greenwood aura pris la parole. Je vois un autre député se lever. Je ne donnerai la parole qu'à un seul député après que le député de Broadview-Greenwood aura parlé.

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, j'ai trois petites questions à poser au ministre.

Le ministre pourrait-il confirmer que jusqu'à présent, il y avait en fait trois usines importantes à Windsor, une usine d'assemblage de fourgonnettes, une usine de montage de moteurs V-8, ainsi que l'usine de montage de la Cordoba Newport.

Pour ce qui est de l'usine d'assemblage de fourgonnettes qui va être transformée pour la nouvelle T115, le ministre a expliqué que la société serait libérée de son obligation de faire un produit mondial dès qu'elle aurait remboursé les emprunts que le gouvernement garantit. Le ministre peut-il nous dire s'il a essayé de faire prolonger l'obligation au-delà de ce délai pour que le Canada ait au moins un produit mondial non pas seulement pendant une brève période, mais pendant un bon bout de temps. Pourrait-il nous dire pourquoi il n'y est pas parvenu?

Deuxièmement, le ministre peut-il confirmer qu'à compter d'août 1980, la société ne fabriquera plus de moteurs au Canada.

Troisièmement, si j'ai bien compris ce qu'il a dit au sujet de l'usine d'assemblage, Chrysler Canada ne peut effectuer aucune fermeture permanente d'usine sans l'autorisation préalable du ministre. Reste à savoir en quoi consiste une fermeture permanente. Par exemple, la question de mises en disponibilité permanentes dans une industrie, en vertu de la loi sur les normes de travail de l'Ontario, est allée jusqu'à la cour suprême de la province. Le jugement qui a en l'occurrence été rendu disait qu'une fermeture permanente pouvait être d'un an ou même de deux dans certains cas.

Si les marchés de grosses voitures continue de s'effondrer, le ministre ne convient-il pas qu'il peut y avoir un très grand

nombre de mises en disponibilité à l'usine d'assemblage jusqu'en 1983, lorsqu'on commencera la construction de voitures série K? Ce sont mes trois questions, madame le Président.

M. Gray: Madame le Président, le droit de fabrication et de vente exclusives dans le monde entier s'étendra non seulement jusqu'à ce que l'usine commence à produire, mais jusqu'à ce que le prêt soit remboursé, soit au moins cinq ans, je crois, après la mise en exploitation de l'usine. Je pense que cela donne à la société suffisamment de temps pour mettre en marché plusieurs modèles de véhicules de ce genre.

Si la fourgonnette est bien reçue sur le marché, je doute fort que Chrysler supprime le droit de fabrication exclusive pour le monde entier accordé à l'usine de Windsor. Quant à la possibilité d'obtenir autre chose, je signale que nous avons eu des négociations très ardues et je puis dire à la Chambre que s'il n'en tenait qu'à Chrysler, l'entente ne prévoirait aucune garantie d'emplois. Il n'aurait pas été question d'emplois dans l'entente. Il n'y aurait eu aucun chiffre au sujet de l'emploi. Je refuse d'accepter cette situation au nom des travailleurs canadiens et de l'économie canadienne. En dépit de ce que disait M. Iacocca à sa conférence de presse à Détroit l'autre semaine, alors qu'il avait déclaré qu'aucune garantie d'emplois se serait offerte, nous avons obtenu les meilleurs garanties d'emplois possible, d'après le directeur canadien des Travailleurs unis de l'automobile, compte tenu de la situation, que nous connaissons bien, du marché de l'automobile en Amérique du Nord.

• (1700)

Pour ce qui est de la production des moteurs au Canada, avant que le gouvernement ne prenne une décision au sujet de la nature et l'importance de l'assistance accordée à la société Chrysler du Canada, la société Chrysler avait décidé de ne fabriquer aucun moteur V-6, comme elle pensait le faire à son usine de Windsor. Elle a décidé qu'elle l'achèterait ailleurs. Pour demeurer viable, la société a estimé qu'elle devait réduire d'un milliard ses projets d'investissement en Amérique et du Nord et l'usine de moteurs était incluse dans cette décision. Je suppose que si le gouvernement avait offert quelques centaines de millions de plus, il aurait été possible en théorie de conserver l'usine. Mais lorsque . . .

Mme le Président: La Chambre consent-elle à ce que je ne vois pas l'horloge durant quelques minutes, afin de pouvoir entendre la réponse du ministre et une question du député de Burlington (M. Kempling)?

Des voix: D'accord.

M. Gray: Je remercie la Chambre de son obligeance. Je terminerai ma réponse dans quelques minutes. Lorsque le gouvernement a eu décidé que notre aide à Chrysler devait être analogue et en général proportionnée à celle que fournissait le gouvernement américain, c'est-à-dire des garanties de prêts s'élevant à 200 millions, je devais ensuite négocier pour obtenir le meilleur marché possible aux termes de ce mandat pour le Canada et les travailleurs canadiens.

En toute franchise, si tout fonctionne bien et si les produits sont acceptés sur le marché, cet accord créera plus d'emplois pour les travailleurs canadiens que si l'usine de moteurs en avait été l'objet. A tout prendre, je dois choisir le rétablissement des emplois et d'autres avantages si tout réussit, au lieu d'une technologie évidemment intéressante qui n'aurait pas créé d'emplois, ce qui devait être notre priorité et qui est la mienne depuis le début.

Pour terminer, je répondrai à la troisième question de mon honorable ami au sujet de la fermeture des usines. Comme je l'ai dit dans ma déclaration, autant que je sache, c'est la première fois qu'une entente entre le gouvernement et une société vise toutes les installations de la société. Cette entente n'est pas comme celle qui avait été conclue avec Ford et qui visait uniquement la nouvelle usine de moteurs d'Essex. Cette entente vise toutes les installations. Quand les détails de l'entente avec Ford au sujet de l'usine de moteurs ont été publiés, j'ai dit que j'avais tiré des leçons de cette entente et que j'essaierais de les appliquer aux négociations avec Chrysler. Il est bien évident que c'est ce que j'ai fait.

Quant à la définition du mot permanent, je répète qu'à mon avis, cela relève du ministre, parce que c'est le ministre qui décidera si la société respecte les modalités de l'entente et s'il y a lieu de lui garantir des prêts ou de maintenir les garanties existantes.

L'entente comporte deux éléments très importants—j'ai presque terminé, madame le Président—qui empêcheront qu'on puisse interpréter l'article en question pour fermer définitivement une usine quelconque. De fait, il y a d'abord la stipulation que Chrysler devra maintenir au Canada un nombre d'emplois proportionnel au nombre d'emplois aux États-Unis. Si le ministre considère qu'un produit fabriqué par une usine canadienne ne se vend pas et que cela peut entraîner une baisse du nombre d'emplois dans l'usine canadienne par rapport au nombre d'emplois aux États-Unis, il exigera que Chrysler prenne des mesures pour fabriquer d'autres produits dans cette usine, afin de relever le nombre d'emplois, ou il pourra refuser d'autoriser les garanties d'emprunt ou encore les supprimer.

L'entente comporte un autre élément très important. Je veux parler du fait que l'entente a trait à l'ensemble des installations et que le projet de financement tient compte de l'éventail des produits. Selon moi, Chrysler ne pourra certainement pas respecter les engagements qu'elle a pris en utilisant son usine pour obtenir l'éventail de produits nécessaire, si elle ne se sert pas de toutes ses installations pendant la période visée par l'entente. Cela ne veut pas dire qu'il ne pourrait pas y avoir de mises en disponibilité ou même de fermetures temporaires à cause des conditions du marché, mais selon moi, Chrysler ne pourrait pas satisfaire aux exigences du programme en ce qui concerne le composé de produits, ni aux exigences de l'entente relativement au nombre proportionnel d'emplois, si elle avait l'intention de fermer en permanence les usines visées par l'entente.

Pour terminer, madame le Président, je répète qu'il y a bien des aspects de l'entente dont on pourrait discuter. On pourrait toujours prétendre qu'il aurait été préférable d'insérer tel article au lieu de tel autre, mais vu ce que nous avons pu obtenir dans l'ensemble après des négociations fort difficiles menées au nom des travailleurs et de l'économie du Canada, je répète encore qu'à mon avis, nous avons conclu une entente équitable et par conséquent une entente avantageuse pour l'économie et les travailleurs du Canada.

M. Kempling: Madame le Président, je n'ai qu'une toute petite question et demie à poser. La partie de la déclaration du ministre qui m'a vraiment intéressé, et que j'ai d'ailleurs intégrée à une question l'autre jour, figure à la page 8, où il dit: «Les fournisseurs canadiens auront évidemment à satisfaire aux exigences normales de concurrence». Le ministre doit savoir qu'environ 75 p. 100 des sociétés manufacturières de pièces d'automobile au Canada sont des filiales de sociétés américaines qui, souvent, ne s'occupent pas de la vente de leurs produits. Elles se contentent de les fabriquer en fonction de la demande qui lui vient de la société-mère située aux États-Unis.

Dans ces circonstances, je ne vois vraiment pas comment elles pourraient être concurrentielles. Si le ministre avait dit dans sa déclaration que le gouvernement allait encourager l'industrie canadienne des pièces d'automobile à voir plus grand, de manière à produire un plus grand nombre et une plus vaste gamme de pièces, ce serait différent. Voilà ce qui me tracasse.

En outre, je ne suis pas du tout rassuré de savoir qu'on a également fait préciser dans l'accord que les changements de prix ne se fassent pas au détriment de Chrysler Canada. Je me demande bien pourquoi cette déclaration figure dans l'accord. Les changements de prix peuvent camoufler bien des choses louches. Bien des frais administratifs peuvent être transférés des États-Unis au Canada. Le prix de presque toutes les pièces d'une automobile englobe certains frais: recherche et développement, frais généraux, publicité et une multitude d'autres frais.

J'aimerais savoir si le ministre entend surveiller de près les changements de prix, comme cela s'impose, car c'est de cela que dépend la réussite ou la faillite de cette société au Canada.

M. Gray: Madame le Président, le député a parfaitement raison de dire qu'il faudra surveiller de très près les méthodes de fixation du prix des marchandises qui sont échangées entre la Chrysler Corporation et la société Chrysler Canada pour la bonne raison qu'il existe plusieurs façons de modifier le prix des biens et des services qui sont échangés entre la maison-mère établie à l'étranger et une filiale canadienne. J'allais parler de manipulation des prix. C'est peut-être le terme que j'emploierai. Je dirai donc qu'il y a moyen de manipuler les prix au détriment de la filiale. C'est pour cette raison que nous avons insisté pour que l'on stipule dans l'entente qu'il est interdit de modifier ces prix au détriment de la société Chrysler Canada. C'est un élément parmi tant d'autres qu'il faudra surveiller de très près.

● (1710)

Mon honorable collègue a soulevé une question intéressante à propos de l'achat de pièces par la société Chrysler Canada à des fabricants canadiens. Je pense qu'on s'occupera de cet aspect qui le préoccupe de deux façons. Tout d'abord, le programme de restructuration visant à rendre Chrysler Canada plus autonome et auquel nous tenons beaucoup prévoira l'établissement d'un service d'achat canadien qui pourra s'adresser davantage à des fournisseurs canadiens pour répondre aux besoins de Chrysler Canada et même de la société mère.

Deuxièmement, il ne faudra pas s'attendre à retrouver dans cet accord toutes les améliorations que nous aimerions voir apporter à l'industrie automobile canadienne. Cet accord s'explique par une sorte de situation d'urgence, mais il y a manifestement un certain nombre d'autres avantages que nous aimerions obtenir pour l'industrie automobile canadienne en général et pour les fabricants de pièces et les sous-traitants canadiens en particulier.

Nous avons l'intention de faire adopter des mesures visant à aider les fabricants de pièces canadiens—qu'il s'agisse de filiales de compagnies mères étrangères ou de sociétés vraiment canadiennes—à produire en plus grandes séries et à se procurer les capitaux nécessaires pour profiter des occasions qui s'offriront à mesure que les fabricants d'automobiles, dont Chrysler, se rééquiperont pour répondre à la demande des années 1980. C'est ainsi que nous répondrons aux préoccupations du député et à celles que j'ai exprimées en un certain nombre d'occasions; cela fait partie de mes priorités pour l'industrie canadienne de l'automobile.

Mme le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'ai dit précédemment que je ne céderais la parole qu'au député de Burlington (M. Kempling). Comme il est si tard, je dois m'en tenir là. Je m'en remets maintenant à la Chambre pour savoir si nous devrions continuer les affaires courantes, passer maintenant aux travaux d'initiative parlementaire ou attendre à 8 heures pour le faire.

M. Knowles: Faites-le maintenant.

Mme le Président: Est-ce convenu?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 53, 330, 400, 564 et 565.

Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

[*Texte*]

LES DÉCRETS DU CONSEIL

Question nº 53—**M. Cossitt:**

1. Entre le 20 avril 1968 et la date de démission de l'ancien gouvernement, combien de décrets du conseil ont été adoptés?

2. *a*) Combien sont disponibles à l'examen public, *b*) combien ont été classés secrets?

Questions au Feuilleton

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. 37,535.

2. *a*) Tous les décrets, sauf ceux concernant les pardons, peuvent être examinés par le public. Les décrets de nomination, donnent l'échelle salariale du titulaire d'un poste, ce dont le public peut prendre connaissance, mais non son traitement exact.

b) Un.

NORDAIR LIMITED—LE NOMBRE D'EMPLOYÉS

Question nº 330—**M. Herbert:**

Combien *a*) d'employés permanents, *b*) d'autres employés étaient sur la liste de paye de Nordair Limited, le 31 mars 1979?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse de l'administration d'Air Canada: *a*) 1,113; *b*) 71.

LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE YELLOWKNIFE LIMITÉE—LES RECETTES

Question nº 400—**M. Herbert:**

1. Pour chacune des années financières *a*) 1977, *b*) 1978, quels étaient les recettes, les revenus ou les pertes nets de la société Yellowknife Transportation Company Limited?

2. Pour chaque année, combien le gouvernement lui a-t-il accordé en *a*) subventions directes ou indirectes ou autres prestations, *b*) prêts, avances ou garanties, *c*) investissements, avant et après tout amortissement?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. La Société des Transports de Yellowknife Limitée, est inactive depuis 1966.

2. Aucun.

LA ROUMANIE—LES DIPLOMATES AU CANADA

Question nº 564—**M. Cossitt:**

1. Quels sont les nom, poste et date d'arrivée au Canada de tous les diplomates accrédités de Roumanie?

2. Quels sont les nom, poste et date d'arrivée au Canada de tous les employés au service de l'ambassade de Roumanie qui sont des non-Canadiens ou des nationaux roumains?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):

Diplomates roumains accrédités

Nom	Titre	Date d'arrivée
Barbu Popescu	Ambassadeur	30 novembre 1975
Gheorghe Baltac	Conseiller	29 septembre 1979
Iaon Sebastian Anastasescu	Deuxième secrétaire	31 octobre 1974
Vasile Trandafir	Troisième secrétaire	30 décembre 1977
Colonel Nicolae Calin	Attaché militaire naval et de l'air	Août 1972
Gheorghe Zamfirescu	Conseiller commercial	15 mars 1979
Constantin Gingasu	Deuxième secrétaire commercial	25 novembre 1979

Membres roumains du personnel administratif

Gheorge Mrvu	6 septembre 1978
Ion Bria	3 novembre 1977
Ilie Teodorescu	15 février 1978
Tudor Vasile	30 juillet 1976
Niculae Moise	6 décembre 1978

LA BULGARIE—LES DIPLOMATES AU CANADA

Question nº 565—**M. Cossitt:**

1. Quels sont les nom, poste et date d'arrivée au Canada de tous les diplomates accrédités de Bulgarie?

2. Quels sont les nom, poste et date d'arrivée au Canada de tous les employés au service de l'ambassade de Bulgarie qui sont des non-Canadiens ou des nationaux bulgares?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):

Diplomates bulgares accrédités

Nom	Titre	Date d'arrivée
Stefan Todorov Stanev	Ambassadeur	26 février 1980
Ivan Nedelev	Conseiller	13 juin 1975
Christo Banov	Deuxième secrétaire	9 septembre 1978
Andrey Transki	Deuxième secrétaire	13 juin 1979
Branimir Handjiev	Deuxième secrétaire	30 décembre 1979
Strahie Tchervenkov	Consul général	12 décembre 1979
Atanas Vlahov	Consul	17 juin 1979
Milcho Nentchev	Consul	11 août 1979
Borislav Georgiev	Consul	13 septembre 1979

Membres bulgares du personnel administratif

Nladen Gueorguiev	12 novembre 1979
Valentin Tanev	14 avril 1979

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Mme le Président: A l'ordre. En vertu de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées à l'ajournement ce soir: le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott)—Les aéroports—La promesse électorale d'améliorer les installations de Mount Hope; le député de Halifax-Ouest (M. Crosby)—L'énergie—Le programme d'aide à la région de l'Atlantique; le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie)—L'emploi—Les projets d'emploi d'été pour les jeunes—Le motif du retard apporté à approuver les demandes.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, étant donné que le premier point à l'ordre du jour constitue un ordre de la Chambre selon lequel il n'y a pas de débat ni amendement, si les partis sont d'accord nous pourrions tout de suite, en une minute ou deux, disposer du premier point avant de procéder à l'heure des députés, ce qui nous permettrait ce soir d'entreprendre immédiatement l'étude au stade de la deuxième lecture de la loi sur les banques.

Mme le Président: La Chambre a entendu la suggestion de l'honorable président du Conseil privé. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

MOTION D'ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE «A»

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget supplémentaire (A) 1980-1981, déposé sur le bureau de la Chambre le mardi 22 avril 1980, soit agréé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose:

Qu'une somme n'excédant pas $20,003,428,213.05, soit l'ensemble

a) des neuf douzièmes du total des montants des postes énoncés au budget de l'année financière se terminant le 31 mars 1981, déposé à la Chambre des communes le 22 avril 1980, à l'exception du poste 1, du Développement social dudit budget, $18,701,054,379.72;

b) des trois douzièmes supplémentaires du montant total du poste L35 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, des postes L35, L40 et L45 des Affaires extérieures, du poste 30 de l'Expansion économique régionale, du poste 35 des Transports et du poste 10 du Conseil du Trésor (Annexe A) dudit budget, $77,607,000.00;

c) des deux douzièmes supplémentaires du montant total du poste 10 de l'Agriculture, du poste 30 de l'Emploi et de l'Immigration, des postes 1 et 15 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du poste 15 des Affaires extérieures, du poste 5 des Finances, des postes 15, 30, L35 et L40 des Affaires indiennes et du Nord canadien, des postes 10, L30 et L40 de l'Industrie et du Commerce, du poste 5 de la Justice, du poste 5 du Travail, du poste 35 des Travaux publics, des postes 20, 55, 80 et 105 du Secrétariat d'État, du poste L95 des Transports et du poste 5 du Conseil du Trésor (Annexe B) dudit budget, $675,361,325.00;

d) du douzième supplémentaire du montant total du poste 10 des Communications, des postes 15 et 20 de l'Emploi et de l'Immigration, du poste L80 de l'Énergie, des Mines et des Ressources, du poste 30 de l'Environnement, du poste 25 des Affaires extérieures, des postes 20, 45 et L50 des Affaires indiennes et du Nord canadien, des postes 1 et 5 de la Défense nationale, du poste 10 de la Santé nationale et du Bien-être social, des postes 1 et 20 du Conseil privé, du poste 30 des Travaux publics, des postes 15, 30, 50, 65 et 85 du Secrétariat d'État, du poste 1 des Approvisionnements et Services et du poste 25 des Affaires des anciens combattants (Annexe C) dudit budget, $549,405,508.33;

soit accordée à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1981.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) propose: Que le bill C-29, intitulé Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1981, soit lu pour la 1re fois et imprimé.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Johnston propose: Que le bill C-29 soit lu pour la 2e fois et déféré au comité plénier.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2e fois et déféré au comité plénier.)

[*Traduction*]

Mme le Président: Comme il est 5 heures, la Chambre va passer maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, à savoir les bills publics, les bills privés et les avis de motions.

M. Collenette: Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je demande que tous les bills précédant le Bill C-209 soient reportés.

Mme le Président: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Élections partielles

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA CHAMBRE DES COMMUNES

MODIFICATION VISANT À ABRÉGER LE DÉLAI DANS LEQUEL DOIVENT AVOIR LIEU LES ÉLECTIONS PARTIELLES

M. Arnold Malone (Crowfoot) propose: Que le bill C-209, tendant à modifier la loi sur la Chambre des communes (vacances), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

M. Collenette: Madame le Président, en toute justice pour le député de Crowfoot (M. Malone), et s'il y a unanimité, nous pourrions proposer que l'heure réservée aux initiatives parlementaires se poursuive après 6 heures aujourd'hui.

Mme le Président: La Chambre est-elle d'accord avec la suggestion du député?

Des voix: D'accord.

M. Malone: Madame le Président, l'objectif du bill C-209 est de mettre un peu d'ordre dans le processus de déclenchement d'une élection partielle. A l'heure actuelle, non seulement les députés mais aussi les électeurs croient assez facilement qu'une élection partielle peut donner lieu à certaines intrigues.

C'est ainsi qu'il arrive parfois qu'un délai exceptionnellement long, plus de trois ans parfois, s'écoule avant qu'une vacance soit comblée à la Chambre. Dans d'autres cas, il semblerait qu'il y a un rapport direct entre le déclenchement d'une élection partielle et les résultats d'un sondage Gallup qui s'avéreraient favorables au parti ministériel et qui seraient le signal d'une élection partielle. Mon but n'est sûrement pas de prêter des intentions au gouvernement quand il décide de déclencher une élection partielle, mais si le moindre doute subsiste dans l'esprit des députés ou encore, ce qui est plus grave, dans l'esprit des électeurs, il nous incombe à nous parlementaires d'instaurer un système selon lequel les élections partielles auraient lieu d'après un plan prévu à l'avance, plutôt que d'être laissées au caprice d'un gouvernement, quel que soit ce gouvernement.

C'est ainsi que je propose dans mon projet de loi qu'advenant la démission d'un député, une élection partielle ait lieu dans les 90 jours suivants. En cas du décès d'un député, elle aurait lieu au plus tard 135 jours à la suite du décès. Il existe une raison pour cet écart dans le nombre de jours, raison dictée par la prudence aussi bien que par les convenances; c'est qu'à l'occasion d'un décès, il est normal qu'une période de deuil soit prévue pour la circonscription touchée. Les électeurs auraient ainsi le temps de pleurer leur député avant de songer aux mises en candidature précédant toute élection.

● (1720)

La loi ne s'appliquerait pas dans les six mois précédant la dissolution normale d'un Parlement.

A mon avis, les élections partielles devraient être conçues pour rendre service aux électeurs qui ne sont pas représentés. Elles ne devraient pas servir au gouvernement au pouvoir, quels que soient ses motifs. En présentant la motion, je veux préciser que nous nous soucions d'abord comme tous les membres de tous les partis de la Chambre, je l'espère, des citoyens canadiens qui restent quelquefois sans représentant durant de longues périodes.

Je dépose ce projet de loi, car j'ai moi-même eu cette expérience.

M. Benjamin: Si vous prolongez le débat, le projet ne pourra pas être adopté.

M. Malone: Lorsque j'ai été élu pour la première fois à la Chambre par les gens de Battle River, ce fut malheureusement par suite du décès de mon prédécesseur, Harry Kuntz. Sa circonscription n'avait pas été représentée pendant plus d'une année. Je me suis rendu compte de la frustration des habitants de ma circonscription qui n'avaient pas de député auquel s'adresser.

Puisque je viens d'une province qui vote traditionnellement pour un parti qui n'est pas celui au pouvoir aujourd'hui, la raison pour laquelle la circonscription n'était pas représentée semblait être que son député n'aiderait pas le gouvernement. Par conséquent, l'élection partielle était retardée.

Au Canada, à l'heure actuelle, le bref d'élection doit être émis dans les six mois suivant la date à laquelle une vacance est déclarée. Malheureusement, même si on considère ce délai normal, le gouvernement peut fixer l'élection partielle à n'importe quelle date, même quatre ou cinq années plus tard. Nous risquons donc d'attendre jusqu'à six mois avant de savoir à quelle date une élection partielle aura lieu. Cela s'est effectivement produit il y a quelques années lorsque l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est venu à la Chambre. Il a été élu lors d'une élection partielle, par suite du décès de son prédécesseur, mais l'élection partielle avait été fixée de sorte que sa date concorderait avec celle d'une élection générale.

Dans le système parlementaire actuel, le gouvernement n'est nullement tenu de combler un siège vacant, si tel est son désir. Voilà pourquoi nos concitoyens ne sont pas bien servis, à mon avis. Ils n'ont aucune assurance ni aucune garantie et il est de notre devoir de ne pas oublier que les électeurs canadiens exigent de meilleures garanties.

Je suis député depuis six ans. J'ai songé pendant cette période à rassembler certains renseignements sur les élections partielles pour la gouverne de la Chambre. Depuis que je suis au Parlement, 18 circonscriptions ont été sans représentation pendant plus de 200 jours, sept, pendant plus de 300 jours, et cinq, pendant plus d'un an.

Nous devons donc tenir compte des frustrations ressenties dans les circonscriptions. Il nous suffit simplement de nous rappeler le nombre de personnes qui, d'une façon ou d'une autre, entrent en communication avec nous tous les jours, pour mesurer l'ampleur de la frustration des commettants qui, partageant les préoccupations de leurs concitoyens, ne savent cependant pas où s'adresser.

Voilà pourquoi cette simple modification à la loi sur la Chambre des communes stipule qu'en cas de décès ou de démission d'un député, une élection partielle doit avoir lieu dans les 135 jours dans le premier cas, ou dans les 90 jours dans l'autre.

Fait également intéressant à noter, en moyenne, le nombre de jours s'écoulant avant la tenue d'une élection dans les circonscriptions détenues par les libéraux était de 205. Il en est ainsi depuis que je suis au Parlement. Dans le cas des circonscriptions conservatrices, néo-démocrates ou créditistes, cette période était de 287 jours. Devant ces données, on peut affirmer sans se tromper qu'un député de l'opposition devait attendre plus longtemps avant la tenue d'élections complémentaires. L'écart n'est pas suffisamment important pour nous permettre d'accuser le gouvernement de sectarisme du fait qu'il annonce la tenue d'élections complémentaires à un moment particulier; il demeure néanmoins que le temps écoulé avant qu'une circonscription ne soit dûment représentée à la Chambre est beaucoup trop long, qu'il s'agisse de députés du gouvernement ou de l'opposition. Si l'on combine ces données et en calcule la moyenne pour tous les députés à la Chambre, on constate qu'il peut s'écouler 251 jours avant la tenue d'élections complémentaires. Au cours de ces six ans, il y a eu 27 élections complémentaires, dont 23 à la suite de démissions et quatre à la suite de décès.

Voyons un peu ce qui se passe dans les autres pays démocratiques du monde. Aux États-Unis, lorsqu'un sénateur ou un membre du Congrès meurt ou démissionne, le gouverneur de l'État peut lui désigner immédiatement un successeur.

En Grande-Bretagne, dès que l'Orateur remarque qu'un siège est vacant, il donne ordre au greffier de la Couronne de délivrer immédiatement un bref d'élection complémentaire, et les documents de présentation doivent être déposés—c'est un détail intéressant—au plus tard neuf jours après l'émission du bref.

En Suède, chaque député a un suppléant qui prend sa succession dès que son siège est déclaré vacant.

Aux Pays-Bas, le siège est occupé immédiatement par la première personne inscrite sur la liste du parti au pouvoir. Dès qu'un siège devient vacant, la personne inscrite sur la liste des suppléants est nommée automatiquement.

Dans les pays comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, lorsqu'on perd un député, on lui trouve un remplaçant presque immédiatement afin que les électeurs puissent être représentés.

Quand un bill à peu près semblable au mien a été présenté le 25 novembre 1977, le député de Trinity (M[lle] Nicholson) a répondu notamment ceci: «Il faut tenir compte du fait que les élections complémentaires coûtent extrêmement cher.» Nous ne pouvons certainement pas retenir ce genre d'argument. Étant donné tout l'argent que le gouvernement gaspille chaque jour, il est ridicule de laisser un siège vacant et les électeurs sans personne pour les représenter pendant plus de 200 jours. Pendant mes six années à la Chambre, la moyenne a été de 251 jours. Nous pouvons difficilement aller dire à nos électeurs que nous voudrions bien leur donner des représentants, mais que cela coûte trop cher, car je ne pense pas que ce genre d'argument puisse être accepté dans une société démocratique ou par les électeurs qui n'ont personne pour défendre leurs intérêts.

En outre, le député de Trinity s'est élevé contre le bill sous prétexte qu'en ôtant au gouvernement toute latitude, nous pourrions être obligés de tenir des élections l'hiver, ce qui serait pratiquement impossible dans des endroits comme le Yukon. Si c'était un argument valide en 1977, il ne tient certainement plus après les élections de 1980. Autrement, les députés du parti libéral diraient que les dernières élections ne valent rien, car elles ont eu lieu l'hiver.

Si nous avions de nouvelles élections cet été, je pense que nous aurions de meilleurs résultats. Néanmoins, nous avons eu des élections hivernales au Yukon et dans les deux circonscriptions des Territoires du Nord-Ouest. Dans la plupart de ces circonscriptions provinciales du Nord, il y a eu des élections l'hiver dernier. Je voudrais seulement dire, si on oppose la représentation à la tenue d'élections à une certaines périodes de l'année, qu'étant Canadiens nous avons un hiver chaque année. On ne devrait pas considérer cela comme un inconvénient pour nous. Il fait peut-être froid, mais il est quand même possible d'écrire sur le bulletin de vote.

• (1730)

Mon bon ami qui fait présentement partie du gouvernement, le député de York-Est (M. Collenette), a dit en novembre 1977, au cours d'un débat sur la même question, que l'un des avantages du système actuel était de permettre au gouvernement de tenir plusieurs élections partielles en même temps, ce qui lui donnerait l'occasion ainsi qu'aux partis d'opposition de sonder l'opinion publique. Je pense que c'est abuser manifestement des élections partielles que de prétendre qu'il faut les retarder jusqu'à temps de pouvoir en tenir plusieurs en même temps, parce que cela permet au gouvernement ou à l'opposition de connaître l'opinion ou l'attitude des gens dans les autres circonscriptions du Canada. La raison d'être du Parlement est de représenter les citoyens du Canada. La raison d'être des élections partielles est de permettre aux citoyens de certaines circonscriptions d'être encore représentés. Les élections partielles n'ont pas à répondre aux besoins du gouvernement ou des partis d'opposition, car ils disposent d'autres moyens et d'autres mécanismes pour cela.

Si en faisant l'examen du bill que j'ai rédigé et présenté à la Chambre, un député pense qu'il aimerait lui apporter quelques modifications quant au temps ou à certains choix, je suis prêt à les accepter. Mais je suis persuadé qu'au niveau du principe, à peu près tous les Canadiens considèrent que c'est une façon de procéder que nous devrions adopter ici à l'assemblée parlementaire, afin d'assurer une certaine logique et un certain ordre à la tenue des élections partielles. De cette façon le public jugera que ces élections visent à répondre aux besoins des électeurs et qu'elles n'ont pas pour but de maintenir le gouvernement au pouvoir, de lui donner plus de pouvoir ou de lui servir en quoi que ce soit qui puisse sembler intéressé, même si les véritables motifs du gouvernement alors en place n'étaient pas altruistes.

Cela étant dit, j'aimerais simplement ajouter que le projet de loi contient d'autres avantages que je pourrais énumérer. Il existe de nombreux autres pays auxquels nous pouvons nous reporter qui ont adopté un système selon lequel aucun siège ne reste vacant pendant des périodes prolongées. J'ai discuté en privé avec des députés de tous les partis. Au moins, je sais que nombre de députés d'allégeances différentes souhaitent que ce projet de loi soit adopté. J'espère qu'il ne sera pas discuté jusqu'à 18 h 15 ou jusqu'à la fin de la période prévue, et j'incite les députés à ne pas parler trop longtemps.

M. Rose: C'est ce que vous faites.

M. Malone: J'espère que ce projet de loi sera adopté et qu'il sera renvoyé en comité, de sorte que chaque fois qu'un siège deviendra vacant, les commettants seront assurés, avec la garantie du Parlement, du droit d'être représentés immédiatement par un député élu plutôt que de devoir, comme c'est le cas actuellement, se soumettre à la simple volonté du gouvernement qui décrète la date d'une élection partielle.

Des voix: Bravo!

M. Doug Frith (Sudbury): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir intervenir sur le projet de loi que nous étudions actuellement, le Bill C-209, Loi modifiant la Loi sur la Chambre des communes (vacances).

En ce qui concerne l'émission d'un bref d'élection pour combler un siège vacant à la Chambre des communes, le paragraphe 13(1) de la loi sur la Chambre des communes stipule ceci:

13. (1) Advenant une vacance, il doit être émis un bref dans les six mois qui suivent la réception, par le directeur général des élections, du mandat d'émission d'un nouveau bref d'élection d'un député à la Chambre des communes.

Il faut remarquer que la période de six mois prévue au paragraphe 13(1) est la période maximale d'émission d'un bref d'élection. Bien que le bref doive être émis durant cette période de six mois, on ne prévoit aucune limite pour la date du scrutin.

Le paragraphe 13(1) ne s'applique pas au cas où la vacance donnant lieu à l'émission du bref se produit dans les six mois de l'expiration de la durée de la législature.

L'article 107 de la loi électorale du Canada prévoit:

Nonobstant toute disposition de la présente ou de quelque autre loi, lorsqu'il a été émis un bref ordonnant la tenue d'une élection partielle à une date postérieure à la dissolution du Parlement, le bref, après que le directeur général des élections a publié un avis à cette fin dans la *Gazette du Canada*, est réputé avoir été annulé et retiré.

La dernière disposition de la loi électorale du Canada qu'il faut avoir à l'esprit chaque fois qu'il est question des délais relatifs aux élections partielles, destinées à combler des vacances à la Chambre des communes, c'est la règle 27 de l'Annexe A de l'article 18 de la loi qui, en disant que le réviseur d'office doit au plus tard le quarante-cinquième jour qui précède le jour du scrutin nommer des substituts aux réviseurs, fixe à 45 jours la durée minimale de la campagne électorale partielle. Le bill à l'étude réduit de six mois à 45 jours le délai d'émission du bref d'élection partielle. Il exige également que le jour désigné dans le bref pour la tenue du scrutin tombe à l'intérieur d'un délai courant de la date de l'événement à l'origine de la vacance.

Le paragraphe 2 du nouvel article 13 qu'on projette d'inscrire dans la loi sur la Chambre des communes exige que le jour fixé pour le scrutin dans le bref tombe dans les 90 jours de la date à laquelle un député résigne ses fonctions ou accepte une charge relevant de la Couronne. Le paragraphe 3 exige que la date fixée pour la tenue du scrutin ne soit pas postérieure de plus de 135 jours à celle du décès.

Des bills identiques à celui qui est à l'étude ont été présentés au cours de chaque session depuis l'ouverture de la trentième législature, en particulier au cours de la quatrième session de la trentième législature. On comprend la nécessité d'une telle mesure prévoyant de remplir au plus tôt les vacances à la Chambre, afin d'assurer que tous les Canadiens soient bien représentés, lorsqu'on constate que les vacances qui se sont produites entre le 25 juin 1977 et le 2 mai 1978, n'ont donné lieu à des élections complémentaires que le 16 octobre 1978. L'usage veut que, lorsque l'Orateur est informé d'une vacance à la Chambre des communes, il demande immédiatement au directeur général des élections d'émettre un nouveau bref d'élection. Le directeur général des élections reçoit en général le mandat émis par l'Orateur le jour même où celui-ci est informé de la vacance et émet son mandat.

Le bref d'élection précisant la date de l'élection complémentaire doit être émis dans les six mois suivant la réception par le directeur général des élections du mandat de l'Orateur. Dans le cas cependant de la vacance dans la circonscription électorale de Lotbinière, cette vacance est survenue le 25 juin 1977, mais l'Orateur n'en a été officiellement informé que le 27 octobre 1977, date à laquelle il a émis un mandat dont le directeur général des élections a accusé réception le même jour. Le décret de convocation pour l'élection partielle dans Lotbinière a été émis le 1er mars 1978 en fixant la tenue du scrutin au 16 octobre 1978. Il est donc évident que dans le cas de la vacance survenue dans Lotbinière, il s'est écoulé environ 18 mois durant laquelle la population de la circonscription demeura sans représentation. Le décret a été émis un peu plus de quatre mois après que le directeur général des élections eut reçu le mandat d'émission de l'Orateur, mais il s'est écoulé un peu plus de huit mois entre la date où s'est produite la vacance et celle où a été émis le décret de convocation. C'est priver des citoyens canadiens de représentation à la Chambre pendant beaucoup trop longtemps.

Si nous examinons le cas des 14 autres circonscriptions électorales où des élections partielles ont eu lieu le 16 octobre 1978, nous constatons que les décrets de convocation pour Lotbinière et huit autres circonscriptions ont été émis le 1er mars de la même année. Voici les dates où sont survenues les vacances pour les huit autres circonscriptions électorales: Fundy-Royal (Nouveau-Brunswick), le 1er septembre 1977; Burnaby-Richmond-Delta (Colombie-Britannique), le 5 septembre 1977; Hamilton-Wentworth (Ontario), le 14 septembre 1977; York-Scarborough (Ontario), le 9 novembre 1977; Halifax-East Hants (Nouvelle-Écosse), le 9 décembre 1977; Westmount (Québec), le 27 janvier 1978; et Rosedale (Ontario), le 1er mars 1978.

Enfin, le 1er septembre 1978, des décrets de convocation ont été émis pour sept autres circonscriptions électorales fixant la tenue du scrutin à la même date, soit le 16 octobre 1978. Les dates relatives à ces sept districts électoraux sont les suivantes: St-Boniface (Manitoba), le siège est devenu vacant le 23 mars 1978; la date d'émission du décret a été le 3 avril 1978, là

encore, une date assez rapprochée, et le directeur général des élections l'a reçu également le 3 avril. Dans le cas de la circonscription de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (Terre-Neuve), les dates ont été respectivement le 23 mars, le 3 avril et le 3 avril. De même pour Parkdale, les dates respectives ont été le 23 mars, le 4 avril et le 4 avril. Pour Saint Hyacinthe au Québec, la date étant le 21 avril, et ainsi de suite jusqu'à Eglinton en Ontario, la date étant le 2 mai 1978.

● (1740)

On peut constater, d'après ce qui précède, que dans le cas du dernier des 15 sièges devenus vacants, celui d'Eglinton en Ontario, le décret de convocation a été émis presque quatre mois exactement après la vacance du siège, et que l'élection complémentaire s'est tenue approximativement cinq mois et demi après que le siège soit devenu vacant.

Il convient également de remarquer que dans le cas des sept derniers sièges devenus vacants auxquels j'ai fait allusion tout à l'heure, les élections complémentaires se sont déroulées dans le délai strictement minimum prévu par la loi après que les décrets eurent été émis, à savoir 45 jours. Les sept derniers décrets ont été émis le 1er septembre 1978 et les élections complémentaires ont eu lieu le 16 octobre 1978.

Bien que sept élections complémentaires se soient déroulées dans le délai minimum prévu par la loi après l'émission des décrets, dans le cas d'Eglinton le delai minimum entre la date où le siège a été déclaré vacant et la date où s'est déroulée l'élection complémentaire a été d'environ cinq mois et demi. Là encore, des gens sont restés sans représentants à la Chambre pendant beaucoup trop longtemps.

Le bill C-209 réduirait la période pendant laquelle une circonscription peut rester sans représentant d'un délai indéterminé à un maximum de 135 jours dans le cas du décès de son député, et à une période maximale de 90 jours lorsque la vacance résulte de la démission de son député ou de l'acceptation d'une charge relevant de la Couronne. Ces délais me semblent raisonnables.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, bien qu'il soit toujours possible de discuter des délais précis dans lesquels le gouvernement doit exercer sa discrétion à l'égard d'une élection partielle, je me prononce en faveur du principe énoncé dans le bill présenté par le député d'en face.

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole brièvement à l'appui de la proposition de loi du député de Crowfoot (M. Malone); j'espère que le gouvernement l'acceptera. Nous avons vu que des situations ridicules se sont présentées à l'occasion d'élections partielles à la suite de vacances survenues à la Chambre. Je me rappelle qu'en 1971 près de six mois se sont écoulés avant qu'un de mes collègues donne enfin avis officiel de la vacance à l'Orateur. Le gouvernement a ensuite attendu six mois ou plus avant de déclencher l'élection partielle.

Bien des députés estiment, et depuis longtemps, qu'en cas de vacance, il devrait appartenir à l'Orateur d'en informer la Chambre, car c'est lui et l'administration de la Chambre des communes qui savent au juste quand cesse le versement du traitement et commence le paiement d'une pension. Cela devrait suffire comme avis de vacance et l'Orateur pourrait en aviser la Chambre. Le gouvernement disposerait ensuite d'un délai très court dans lequel déclencher l'élection partielle.

Nous approuvons cette mesure législative et nous espérons que le gouvernement va l'accepter pour qu'elle puisse être renvoyée au comité où, j'en suis convaincu, on l'étudiera rapidement. Elle pourrait ensuite nous être renvoyée et avoir force de loi. Ainsi, nous n'assisterons plus à des situations semblables à celles qui se sont produites au cours des dernières décennies à cause des tergiversations qui ont eu lieu quand venait le moment de déclencher des élections partielles pour combler une vacance. J'approuve ce qu'ont dit les deux orateurs qui m'ont précédé. Chaque circonscription de notre pays a le droit de toujours être représentée par un élu au Parlement. Bien que le délai proposé par le député dans ce bill me paraisse un peu trop long, je n'ai pas l'intention d'ergoter sur des détails. Finissons-en.

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je voudrais également dire quelques mots sur ce bill C-209. Le député de Crowfoot (M. Malone) qui parraine cette mesure législative a cité un certain nombre de précédents dans d'autres régimes et a expliqué ce qui se passait dans d'autres pays. Avant de parler du fond de ce bill, je voudrais revenir rapidement sur une ou deux remarques qu'il a faites.

Il a cité l'exemple du système britannique qui, à son avis, présente certains avantages. Je l'invite à rester prudent à l'égard de ce système électoral en vertu duquel les élections partielles sont déclenchées automatiquement sans que le gouvernement ou le premier ministre de l'heure ait à intervenir ou à prendre une décision. Étant donné qu'en Grande-Bretagne les élections partielles sont déclenchées automatiquement, il est possible, aussi ridicule que cela puisse paraître, qu'un député soit réélu lors d'élections partielles après que la Chambre a été dissoute. En fait, c'est même exactement ce qui s'est produit très récemment. Le gouvernement travailliste avait été battu et trois jours plus tard alors qu'on venait d'annoncer la date de nouvelles élections, un candidat était élu député. Si certains systèmes étrangers ont du bon, il ne faut pas en oublier les faiblesses pour autant.

Une voix: Nous pourrons en discuter en comité.

M. Simmons: Je suis certain que nous pourrons régler celà à l'étape du comité.

Je trouve que les députés néo-démocrates se montrent bien coopératifs tout d'un coup. Ils sont bien disposés et ils se mettent brusquement à appuyer une idée. Ils se mettent tout d'un coup à prendre position sur un sujet, ce qui est en soi un fait unique dans les annales de la Chambre. Je me demande quelle idée ils défendent. Ils sont en faveur de discussions plus approfondies en comité; c'est un domaine où ils excellent. Il leur est souvent arrivé d'être à la fois pour et contre quelque chose. Je conseille au député de Crowfoot de ne pas trop compter sur l'appui des néo-démocrates sur cette question. Tout ce qu'ils disent pour le moment, c'est qu'ils en discuteront, mais il se peut très bien que leurs avis soient partagés comme cela a été le cas pour les armes à feu et le beurre au mois de février; c'est précisément ce qui se passe à propos du référendum. Là non plus, ils ne sont pas d'accord entre eux. Ils

aideront le député en comité. Ils l'appuieront un peu en paroles, mais j'espère pour lui qu'il ne compte pas sur leurs voix.

J'assure mon honorable ami, le député de Crowfoot, qu'il peut compter sur mon appui une fois que le bill aura été renvoyé au comité, car j'appuie le principe de la modification qu'il propose aujourd'hui à la Chambre. Le principe est excellent, et je suis d'accord avec lui pour dire que les habitants d'une circonscription du pays ne devraient pas avoir à souffrir une absence de représentation à leur Parlement à cause de circonstances indépendantes de leur volonté, comme par exemple le décès de leur député ou sa démission pour quelque raison que ce soit. Je ne pense pas que personne à la Chambre puisse contester la valeur du principe du bill.

Je tiens cependant à soulever un autre point à l'attention du député. J'ai écouté très attentivement ce qu'il avait à dire au sujet du bill C-209, mais il ne nous a pas dit quelle position observait son parti à l'égard de la mesure à l'étude. J'attendais qu'il en parle. Nous savons tous ce qui est arrivé au député qui s'est levé pour prendre la parole en même temps que moi, le député qui a parrainé à la Chambre à la fin de la semaine dernière une résolution qui a bien pu créer un précédent, ou qui aurait bien pu créer un précédent si ce n'avait été du chef de son parti.

Ces deux députés, celui de Crowfoot et celui qui a proposé la résolution l'autre jour, devraient se concerter, car je soutiens à mon honorable ami le député de Crowfoot que son collègue a vécu une expérience bien amère l'autre jour. Il a proposé une résolution qui a obtenu le consentement unanime des députés alors présents à la Chambre, et c'est cela qui est important. Ceux qui étaient à la Chambre à ce moment-là, y compris le premier ministre (M. Trudeau), le leader de l'opposition à la Chambre et celui du Nouveau parti démocratique, ont appuyé la résolution à l'unanimité. Mais le député, et peut-être aussi celui de Crowfoot, a fait l'erreur de ne pas consulter son leader intérimaire, le député de Yellowhead (M. Clark).

● (1750)

Il aurait dû lui demander ce qu'il en pensait. Il l'a appris plus tard, à son grand regret. Il a appris en même temps que tout le pays que le député de Yellowhead tenait à faire traîner l'affaire plus longtemps. Lui aussi voulait jouer sur les deux tableaux à la fois. Le chef de l'opposition est tellement incompétent qu'il devrait être le chef du NPD.

Je voudrais que le député de Crowfoot, le parrain de cette mesure très louable, me dise ce qu'en pense son parti. Est-il unanimement favorable au bill? Le chef de l'opposition est-il d'accord aussi? Le député fait oui de la tête.

M. Malone: On se rappellera qu'il a déclenché les deux dernières élections partielles.

M. Simmons: Je suis heureux que le député de Crowfoot nous ait rappelé ces deux élections partielles. Mon bon ami, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo), et moi-même avons participé à ces deux élections. Le député a fait des recherches très poussées sur ce chapitre. Il savait si bien qui était décédé, quand et comment qu'il m'a impressionné. Il a cependant omis de dire que l'une des rares élections partielles qui se soient déroulées au Canada pendant que les conservateurs étaient au pouvoir a eu lieu dans la circonscription de Burin-Saint-Georges que j'ai l'honneur de représenter.

L'élection complémentaire était nécessaire à cause de la démission, survenue le 29 ou le 30 mai, de l'honorable John Jamieson. L'élection eut lieu six mois plus tard exactement. Je dis au député de Crowfoot que s'il a maintenant l'appui unanime de son parti, y compris celui de son chef intérimaire, le député de Yellowhead, je le félicite d'avoir amené celui-ci à effectuer une autre volte-face, insignifiante celle-là au prix de la volte-face de Jérusalem, le revirement au sujet de l'ambassade.

Un autre revirement dont nous pourrions parler est celui de la majoration des impôts. En fait, le parti voulait réduire les impôts de 3 milliards de dollars jusqu'à ce que «Jean le Marchand» de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) entre au ministère des Finances et balance toutes les réductions budgétaires par la fenêtre. Au lieu de réductions de 3 milliards de dollars, on nous annonçait tout à coup une forte augmentation d'impôts. Le parti est fort sur les revirements, mais c'est là une autre histoire.

Une voix: Qu'est-ce que ça vient faire ici?

M. Simmons: Cela n'a pas grand rapport avec la question. C'est seulement un petit exemple simplet pour permettre aux gens simples de comprendre de quoi je parle, surtout les néo-démocrates. Il faut parfois parler en paraboles pour se faire comprendre de certaines gens, et je le ferai aussi souvent qu'il le faudra. Ce que je veux faire comprendre, c'est que si le député de Crowfoot a vraiment réussi à faire l'unanimité de son parti là-dessus, il mérite toutes nos félicitations, car il a réussi un exploit que les Canadiens n'ont pas réussi à obtenir du chef actuel de ce parti.

La semaine dernière, moi-même et tous les députés de la Chambre avons appuyé une résolution qui aurait pu être historique. Mais par la suite, à l'extérieur de la Chambre, le chef de l'opposition a saboté l'action du Parlement. Avant de voter en faveur du bill à l'étude, j'aimerais savoir s'il a l'intention de continuer dans cette voie douteuse. Le député n'est pas parmi nous pour plaider en faveur du bill. Il est commodément absent. Est-il d'accord avec le bill? Je sais ce que le chef de l'opposition a fait dans le cas de la circonscription de Burin-Saint-Georges: il a temporisé pendant six mois, et pendant tout ce temps je brûlais de siéger ici. Il a remis les élections pendant six long mois.

Apprendrons-nous maintenant qu'il a encore changé d'avis, qu'il a trouvé un nouveau chemin de Damas? A-t-il subitement reçu la divine révélation? A-t-il compris tout à coup ce qu'il fallait faire? Où est l'honorable député? Est-il dans les parages? Pourrait-il venir nous dire quelle est sa position? Nous avons appris une leçon la semaine dernière au sujet de l'opposition officielle. Il ne suffit pas que le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) nous donne son avis sur les définitions bancaires, car son avis ne concorde pas forcément avec celui de son parti. Il ne suffit pas que le parrain de la résolution de la semaine dernière sur le rapatriement de la constitution nous dise . . .

M. Yurko: Edmonton-Est.

M. Simmons: Je remercie le député de m'avoir signalé le nom de sa circonscription. Je m'excuse de ne pas l'avoir su. Il ne suffit pas que le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) nous dise quelle est sa position sur le rapatriement de la constitution, à moins de connaître la position de son parti. Il en est de même dans le présent cas.

Une voix: Renvoyons l'affaire au comité.

M. Simmons: Qu'est-ce qui se passe dans ces comités, monsieur l'Orateur? Un député là-bas s'énerve et demande de renvoyer l'affaire au comité. Il a eu sa chance. Il nous a communiqué ses vues, quelles qu'elles soient. Il appuie le bill. Peut-être le député ne m'a-t-il pas entendu, mais j'ai dit moi aussi que je l'appuyais.

M. Benjamin: Alors, vous n'avez plus qu'à vous rasseoir.

M. Simmons: Avant que la Chambre n'adopte ce bill, je tiens à connaître le point de vue de l'opposition officielle. Le député de Crowfoot, qui fait partie du caucus de l'opposition officielle, s'est bien gardé de faire connaître la position de son parti. Je ne veux pas dire qu'il a évité exprès de la faire connaître, mais qu'il a évité tout de même d'indiquer ce qu'elle était. Peut-être que tout comme moi, il a appris une leçon utile la semaine dernière, grâce au député d'Edmonton-Est, et qu'il sait maintenant que le moins que puisse faire celui qui tient à connaître la position de l'opposition officielle à un instant précis—car elle peut-être toute autre l'instant suivant—, c'est d'insister pour que le chef de l'opposition vienne bon gré mal gré à la Chambre pour nous dire ce qu'elle est.

Le chef de l'opposition en est arrivé au stade où, tout comme cela nous arrive de temps à autre, il se soucie de sa sécurité d'emploi. Il se demande combien de temps il va tenir le coup. Afin de garder son poste le plus longtemps possible, le chef de l'opposition a des réactions imprévisibles tous ces jours-ci. Le seul endroit où il est assuré de jouir de l'appui inconditionnel des membres de son parti, c'est précisément à la Chambre, quand il fait une déclaration. Les députés auront sans doute remarqué qu'il ne dit plus grand chose à la Chambre depuis quelque temps. Le chef de l'opposition pourrait-il venir à la Chambre et nous dire ce qu'il pense du bill C-209? L'appuie-t-il? Le député de Crowfoot peut-il affirmer que son chef est en faveur du bill? Faisons consigner au compte rendu, monsieur l'Orateur, que le député de Crowfoot a annoncé à la Chambre que son chef, le député de Yellowhead, préconise l'adoption de ce projet de loi.

Je vous conseille à tous de regarder la télévision ce soir, en retenant votre souffle, car en ce moment même, le chef de l'opposition est probablement en train de couper l'herbe sous le pied de son ami le député de Crowfoot, agissant de la même façon qu'avec le député d'Edmonton-Est, pour pouvoir se montrer à la télévision et avoir une entrevue télévisée de plus.

Des voix: Oh, oh!

● (1800)

M. Simmons: Le voici—non, ce n'est pas le leader, c'est le député de l'Alberta, mais pas dans le moment au moins, le leader. Je suis sûr qu'il est au courant. Je veux dire ici le leader actuel de l'opposition. J'aimerais faire remarquer qu'actuellement, il approuve le projet de loi; ce sont là bien sûr de bonnes nouvelles, mais j'aimerais prévenir le député de Crowfoot qu'au moment où nous nous entretenons, au moment où il prend la parole pour appuyer le projet de loi, son leader est quelque part à l'extérieur, là où il peut trouver une caméra, en train de couper l'herbe sous le pied du député. J'espère que non, parce que le projet de loi que nous étudions aujourd'hui est très louable et j'invite tous les députés de la Chambre à y donner leur appui le plus pressant.

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Monsieur le Président, ce projet de loi me rappelle des souvenirs, plus précisément, la première fois que j'ai été élu, au cours d'une élection partielle tenue à la suite de la démission de l'un des plus distingués sénateurs du pays, le sénateur Manning. L'élection partielle a eu lieu l'hiver, et la province de l'Alberta traversait à ce moment-là la période de froid la plus intense qu'elle ait jamais connue. Donc, monsieur l'Orateur, rien n'empêche de tenir une élection partielle en hiver.

Je crois que le bill C-209 est, en principe, bien rédigé. D'un point de vue administratif, il peut être appliqué sans difficulté. Par conséquent, je propose, appuyé par l'honorable député de Bow River (M. Taylor):

Que la question de la deuxième lecture du bill C-209 et du renvoi au comité permanent des privilèges et élections soit mise aux voix.

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il-vous-plaît. Il est proposé par l'honorable député d'Edmonton-Est (M. Yurko) et appuyé par l'honorable député de Bow River (M. Taylor):

Que la question de la deuxième lecture du bill C-209 et du renvoi au comité permanent des privilèges et élections soit mise aux voix.

La Chambre consent-elle à adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

M. Collenette: Un rappel au Règlement . . .

M. l'Orateur adjoint: La motion peut être discutée. La parole est au secrétaire parlementaire du président du Conseil Privé (M. Collenette).

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, c'est tout à fait irrégulier.

Une voix: Non, pas du tout.

M. Collenette: Pour en venir au fait, nous avons adopté un ordre spécial de la Chambre il y a moins d'une heure, par courtoisie pour l'opposition et le député de Crowfoot (M. Malone), afin de lui accorder davantage de temps. La majeure partie de l'après-midi a été consacrée aux motions, aux affaires courantes, aux déclarations de ministres et à une période de questions extrêmement longue, si bien que nous avons demandé le consentement unanime de la Chambre pour poursuivre jusqu'à 6 h 18, et nous poursuivons . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur adjoint: Le secrétaire parlementaire a la parole pour un rappel au Règlement. Quand il en aura terminé, j'entendrai les autres objections.

M. Collenette: L'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire se déroule comme à l'accoutumée. Si les députés de l'autre côté ne sont pas d'accord avec les commentaires des députés de ce côté-ci ou d'un autre parti, cela ne doit pas entrer en ligne de compte.

A mon avis, la courtoisie la plus élémentaire demande que nous poursuivions jusqu'à ce que nous en ayons fini avec cette question, soit parce que nous l'aurons renvoyée au comité pour la deuxième lecture, ou simplement parce que l'heure réservée sera écoulée. C'est ainsi que les choses se passent ici, monsieur l'Orateur. Si l'opposition se met à proposer des motions pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires—et je ne suis pas certain que cette motion soit recevable et qu'elle puisse être proposée maintenant, et je vous demanderai votre opinion à ce sujet—l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire perd toute sa signification.

Les bills et les motions d'initiative parlementaire ne sont pas toujours étouffés. Certains d'entre eux vont en comité. En fait, la semaine dernière, nous avons étudié une motion ou un bill du député de Vaudreuil (M. Herbert) au sujet de la fête du Canada qui avait été renvoyé au comité permanent sous la 30e législature. Néanmoins, à son retour, la semaine dernière, les députés de l'autre côté l'ont étouffé. Nous ne sommes donc pas les seuls à agir de la sorte, monsieur l'Orateur.

Lorsque le gouvernement est totalement opposé à une mesure, il lui arrive parfois d'étouffer la motion. Cela ne veut pas dire que le bill en question doive subir le même sort. Je trouve extrêmement discourtois qu'après avoir adopté un ordre spécial . . .

M. Yurko: Monsieur l'Orateur . . .

M. Collenette: . . . par égard pour le . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Le secrétaire parlementaire a invoqué le Règlement et je lui ai donné la parole. Je l'invite à faire des observations sur la motion dont nous sommes saisis. Je l'ai acceptée; elle me paraît conforme au Règlement et elle peut être débattue. Si le secrétaire parlementaire a d'autres remarques à faire, je voudrais bien les entendre.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, beaucoup de députés de ce côté-ci voudront discuter de la motion, maintenant que vous l'avez acceptée. De ce fait, je n'ai manifestement plus de raisons d'invoquer le Règlement car, au fond, je traitais de son admissibilité.

Avec votre permission, je reprends mon siège et vous demande à nouveau la parole pour discuter de cette motion.

M. l'Orateur adjoint: Le député d'Edmonton-Est (M. Yurko) invoque le Règlement. Veut-il formuler son objection?

M. Yurko: Oui, monsieur l'Orateur. Nous ne suivons pas à la lettre la procédure telle qu'on l'applique normalement dans les assemblées législatives et à la Chambre des communes. Nous étions en train de voter, monsieur l'Orateur. Vous avez demandé qui était pour la motion et nous vous avons répondu. En toute justice pour les intéressés . . .

Une voix: Monsieur l'Orateur, je demande l'application du Règlement.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence a été saisie d'une motion et a décidé que celle-ci était en bonne et due forme. La présidence donne la parole aux députés qui souhaitent parler au sujet de la motion. Je remets donc cette motion en délibération.

M. Simmons: Je voudrais prendre la parole pour discuter de la motion, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: La parole est au secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement (M. Simmons).

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris, la motion dont nous sommes saisis porte sur la mise aux voix. Elle peut être débattue. Je voudrais vous parler du bien-fondé d'une mise aux voix en ce moment, et c'est là mon droit.

Je sais qu'au moins deux députés de ce côté-ci de la Chambre . . .

Une voix: Trois.

M. Simmons: On m'apprend qu'il y en a trois. Y en aurait-il quatre?

M. Knowles: Vendu!

M. Simmons: Trois ou quatre députés de ce côté-ci de la Chambre se sont documentés à fond pour discuter du bill C-209. Pour une raison quelconque, on tente, par le biais de cette motion, de mettre un bâillon et d'imposer un vote. Nous savons tous que cela est parfaitement légitime. Même si je trouve qu'on veut nous forcer la main, il demeure que la motion est admissible en vertu du Règlement. Nous avons la possibilité très réelle de nous opposer à la motion proposant la mise aux voix. C'est notre droit. Bien que je sois déjà intervenu pendant le débat, j'ai assez de loyauté envers mes collègues pour écouter ce qu'ils ont à dire.

C'est d'ailleurs pourquoi, monsieur l'Orateur, j'ai l'intention de m'opposer à la motion dont la Chambre est saisie, savoir que la question soit mise aux voix. Ce n'est pas juste, à mon avis. Nous discutons du bill depuis environ 50 minutes et il s'agit d'une modification assez importante à la loi. Bien que j'y souscrive, comme je l'ai dit d'ailleurs, nous devons en toute justice laisser ceux qui peuvent vouloir intervenir nous faire part de leur point de vue.

Nous ne devrions pas imposer le bâillon et empêcher des députés de parler au sujet du bill C-209. J'incite donc mes collègues des deux côtés de la Chambre à s'opposer à cette motion bâillon pour permettre à d'autres députés d'intervenir sur la question. Il y a trois ou quatre députés de ce côté-ci qui veulent avoir la parole, et je suis sûr qu'il y en a également en face qui voudraient intervenir.

J'invite donc les députés à rejeter la motion demandant la mise aux voix, afin que nous puissions entendre nos collègues.

● (1810)

[*Français*]

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Monsieur le président, il me semble que l'heure des affaires inscrites aux noms des députés est une heure où l'on présente des propositions et des bills privés, et que les députés qui veulent participer au débat ont l'occasion de le faire. Voilà pourquoi aujourd'hui, parce que je suis en faveur du bill à l'étude présentement, je me suis préparé pendant de longues heures. Par contre, si à chaque débat de l'heure réservée aux députés il y a une proposition comme celle qui a été présentée ce soir, je crois que cela deviendra extrêmement dangereux, parce qu'au moment où un député veut que son bill soit adopté, il n'aura tout simplement qu'à en faire la proposition.

Cela mettra fin au débat et alors on sera obligé de tenir un vote. Alors je crois que l'on empêche la liberté des députés de la Chambre de participer à un débat extrêmement important et légitime à la Chambre des communes. C'est notre rôle d'y participer comme ceci. Il me semble que le député de Crowfoot (M. Malone) a vraiment essayé de nous imposer un système qui, d'après moi, n'est pas démocratique, parce que notre rôle consiste justement à discuter des bills, à essayer d'en épuiser les pour et les contre. Aujourd'hui, nous nous rendons compte que nous ne pouvons même plus parler à la Chambre, qui est censée être la Chambre des débats. Pour cette raison, je suis obligé, monsieur le président, de m'opposer à la proposition du député de Crowfoot.

[*Traduction*]

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur l'Orateur, je suis l'un de ces autres députés qui veulent vous entretenir de la proposition de loi, mais maintenant je devrai traiter de la motion. Je dois dire, d'abord, que cette motion constitue à mes yeux l'une des initiatives les plus hypocrites qu'il m'ait été donné de voir à la Chambre depuis fort longtemps. Comme le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre nous l'a dit, nous nous sommes entendus pour prolonger la séance ce soir afin de permettre au député de Crowfoot (M. Malone) parrain, qui a proposé ce projet de loi digne d'intérêt, de disposer d'une heure complète pour l'étudier. Mais voilà qu'on nous joue le tour, par ce truc malhonnête.

A diverses reprises entre 1974 et 1979, le gouvernement ayant adopté l'article 75 pour fixer des limites à la durée des débats, les cris outragés, les gestes de désespoir, les larmes de crocodile, les évocations du baîllon, de l'autre côté de la Chambre avaient de quoi vous arracher le cœur. Mais voilà que ces mêmes individus, ou du moins l'un d'entre eux, font exactement ce qu'ils nous ont tant reproché d'avoir fait, dans les règles et après de longues heures de débat dans tous les cas, lorsque nous étions au pouvoir. Au cours de la dernière législature nous avons vu le gouvernement imposer la guillotine, c'est-à-dire qu'il a limité la durée du débat, dès la présentation du projet de loi.

Ce parti n'a aucune logique. Non seulement leur chef intérimaire est-il inconséquent, mais il semble que ce soit le cas d'un bon nombre de leurs membres. C'est un manque de respect envers la Chambre après que celle-ci eut consenti à prolonger la durée du débat.

Des voix: Bravo!

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): C'est un manque de courtoisie envers les députés. La chose ne peut passer inaperçue et je me dois maintenant de voter contre la motion en dépit du fait que j'espérais prendre la parole brièvement pour appuyer le principe du projet de loi présenté par le député de Crowfoot.

M. Yurko: Monsieur l'Orateur, il devrait être dit une fois pour toutes que la motion est conforme au Règlement. Elle a été proposée après que deux députés . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! Le député ne peut prendre la parole une deuxième fois au sujet de la motion qu'il a lui-même présentée.

Une voix: Lisez donc le Règlement.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La Chambre est saisie d'une motion. Les députés en discutent comme c'est leur droit. Je donne la parole à un autre intervenant, au secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Laniel).

[*Français*]

M. Gérald Laniel (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, j'aimerais continuer les remarques qui viennent d'être faites par l'honorable député de Northumberland-Miramichi (M. Dionne), parce que je siège à la Chambre depuis 18 ans, et j'ai déjà entendu l'opposition progressiste conservatrice, et même parfois les néo-démocrates, se plaindre de l'arrogance du gouvernement qui, de temps à autre, pour administrer les affaires de l'État, s'est servi du Règlement 75 C ou ce qu'on appelait facilement la clôture, de l'autre côté, pour faire avancer l'étude des affaires de l'État, et qu'on nous arrive, à l'improviste, à la dernière minute, sans aucun avertissement, d'appeler la question préalable sur un débat qui intéresse tous les députés.

Je voudrais faire remarquer à l'honorable député que même dans le cas de l'article 75 C le Règlement prévoit un avis, et si l'honorable député veut aussi se reporter à l'article 33 du Règlement et le lire attentivement, où même là, un ministre doit se lever pour donner un préavis de la clôture, et je veux citer l'article 33, à la page 26 du Règlement:

Immédiatement avant l'appel de l'Ordre du jour portant reprise d'un débat ajourné, ou si la Chambre siège en Comité plénier, tout ministre de la Couronne qui, se levant de sa place, en a donné avis . . .

. . . il faut qu'il donne avis à la séance antérieure . . .

. . . peut proposer que le débat ne soit plus ajourné ou que le Comité procède en premier lieu au nouvel examen de toute résolution ou tout article, paragraphe . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre!

[*Traduction*]

Comme il est 6 h 15, l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est écoulée. Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 h 18.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1980 REMANIANT LA LÉGISLATION BANCAIRE

MESURE CONCERNANT LES INSTITUTIONS BANCAIRES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 7 mai, de la motion de M. Bussières (au nom du ministre des Finances): Que le bill C-6, tendant à remanier la loi sur les banques, à modifier la loi sur les banques d'épargne de Québec et la loi sur la Banque du Canada, à instituer l'Association canadienne des paiements et à apporter à certaines autres lois des modifications corrélatives, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, je participe à ce débat sur ce qui constitue peut-être la mesure législative la plus importante de cette législature, tout en étant pleinement conscient qu'elle n'est pas la première à étudier cette loi. Un grand nombre de mes commettants, à la fois des particuliers et des petits propriétaires d'entreprises de la municipalité de Burnaby ont dit que certains aspects de ce bill les inquiétaient vivement. J'espère pouvoir en aborder quelques-uns ce soir.

Mes préopinants ont fait valoir un bon nombre d'arguments importants au cours de ce débat et ils ont fait aussi bon nombre de déclarations dont je devrais parler, je pense, au cours de mon discours. Je voudrais aussi, à propos de la discussion qui a eu lieu au début de cette séance au sujet de la lettre du gérant des services bancaires au commerce et à la consommation de la Banque royale du Canada, souligner que je n'ai aucun compte de banque. Je fais mes transactions financières par l'entremise de la Vancouver City Savings Credit Union.

Concernant certains propos que l'on a tenus plus tôt dans ce débat, particulièrement certaines remarques du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), je pense qu'il essayait de contourner une question très importante soulevée par mon collègue, le député de Broadview-Greenwood (M. Rae). J'aimerais prendre quelques minutes pour tirer cette affaire au clair.

Mon collègue a affirmé fort justement que depuis 1976, les banques à charte canadiennes ont doublé leurs avoirs et leurs profits. Le député à ma droite—et de droite—a tenté de dissimuler cela en déclarant que l'accroissement des bénéfices des banques était attribuable à l'inflation et que tous les prix avaient doublé depuis 1969. Entre-temps, il a dit que «les bénéfices des plus grandes banques ont baissé au cours de l'an dernier». On peut excuser le député, car il ne peut ni entendre ni comprendre l'argumentation de mon collègue; mais il faut absolument rectifier sa déclaration sur les bénéfices des banques. En fait, comme mon collègue l'a indiqué, les bénéfices des banques ont augmenté d'environ 480 p. 100 depuis 1970.

Dans notre étude de ce projet de loi, nous devons analyser un bon nombre de questions importantes, dont celle du volume des opérations des banques, celle de leur rôle important dans l'économie canadienne, celle des incidences de leurs activités à l'étranger et celle de leur comportement au Canada même. Il importe que le pouvoir économique de ces établissements serve les intérêts de tous les Canadiens et non pas seulement ceux de quelques grandes sociétés ou de leurs dirigeants. Il nous faudrait insister pour avoir une plus grande participation du public dans le domaine bancaire. Il nous faudrait exiger une mise au jour sérieuse des activités bancaires, chez nous et à l'étranger. Nous devrions exiger des banques qu'elles se comportent de façon plus équitable dans leurs rapports avec leurs employés.

Voyons brièvement quelle est l'importance du rôle de ces établissements dans l'économie canadienne. Le 29 février de cette année, les banques à charte canadiennes totalisaient des avoirs de plus de 235 milliards de dollars. Les cinq plus grandes banques à charte réunissaient environ 212 milliards de dollars, soit plus de 90 p. 100 du total. Je devrais signaler que c'est une augmentation de quelque 163 milliards par rapport aux avoirs détenus par les cinq banques en 1978.

Ces mêmes cinq grandes banques ont vu s'accroître leurs bénéfices, contrairement à ce qu'a déclaré plus tôt à la Chambre le député de Mississauga-Sud. En 1979, les bénéfices des cinq grandes banques ont augmenté de 21.9 p. 100 par rapport à ceux de l'année précédente. Je souligne que c'est une augmentation du total des bénéfices qui sont passés de 904 millions en 1978 à 1.102 milliard l'an dernier.

La Banque Toronto-Dominion, par exemple, a augmenté ses bénéfices de 24.1 p. 100, la Banque de Nouvelle-Écosse de 17.5 p. 100, la Banque de Montréal de 18.5 p. 100 et la Banque Royale de 15.7 p. 100. La seule des cinq banques les plus importantes du Canada à ne pas avoir eu une bonne année a été la Banque Canadienne Impériale de Commerce. Ses bénéfices n'ont augmenté que de 4 p. 100 par rapport aux bénéfices de 193.5 millions de dollars qu'elle avait réalisés en 1978, quand seule la Banque Royale avait eu des bénéfices plus importants, en l'occurrence 233.9 millions de dollars. Non seulement ces banques ont-elles accumulé d'énormes réserves d'argent, mais aussi, et c'est très important, peuvent-elles déterminer quels projets de dépenses iront de l'avant et lesquels seront refusés. Cela influe directement sur l'avenir des chefs de petites entreprises, des agriculteurs, des travailleurs et de leur famille.

Les banques conditionnent l'avenir de ces gens, non seulement à cause des très importantes réserves d'argent qu'elles ont dans des portefeuilles de placement, mais aussi parce qu'elles choisissent soigneusement les membres de leur conseil d'administration parmi les administrateurs des grosses sociétés d'extraction, de fabrication et de production agricole du Canada.

Comme un sociologue canadien bien appliqué l'a signalé:

Les conseils d'administration de toutes les grandes banques comprennent des représentants des 100 sociétés les plus importantes du pays. Celui de la Banque Royale comprend des représentants d'Abitibi Paper, d'Algoma Steel, d'Asbestos Corporation, du Canadien Pacifique, de B.C. Forest Products, d'Imperial Oil, d'Imasco et de Noranda.

Le conseil de la Banque Canadienne Impériale de Commerce compte des représentants de Bell Canada, de B.C. Telephone, de Canada Cement Lafarge, de Canada Packers, de Crown-Zellerbach, de Domtar, de Falconbridge Nickel, de Hollinger Mines, de MacMillan-Bloedel, de Massey Ferguson, de Noranda, de Simpsons et de TransCanada Pipe Lines; celui de la Banque de Montréal comprend des représentants d'Alcan, de B.C. Sugar Refinery, de Bell Canada, de Brinco, de Canada Cement Lafarge, de Canadian Forest Products, du Canadien Pacifique, d'Eatons, de Seagrams, d'International Nickel, de Molson, de Rothman's et de la Steel Company of Canada. En outre, d'autres sociétés financières telles Power Corporation, Argus, Brascan, les sociétés d'assurance et autres établissements financiers y sont bien représentés. Plus exactement, chacune y est plusieurs fois représentée par le biais tant de la société holding mère que des filiales.

● (2010)

C'est grâce à ce réseau de sociétés ainsi qu'à leurs propres filiales et à leurs relations avec les sociétés étrangères de banques que les grandes banques canadiennes dirigent des fonds vers des activités fort douteuses, aussi bien à l'étranger qu'au pays.

Avant de mentionner certaines activités exercées outre-mer par des banques canadiennes, j'aimerais indiquer certaines destinations douteuses que les banques réservent à leurs fonds ici même au Canada. Je veux parler des coffres des partis libéral et conservateur.

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson (Burnaby): En 1978, dernière année pour laquelle on dispose de renseignements—je ne manquerai pas d'éplucher les chiffres qui seront publiés cette année—les dons suivants ont été enregistrés au parti libéral. Il s'agit de libéralités faites à nos amis de l'autre côté de la Chambre. Banque de Montréal, $25,000; Banque de Nouvelle-Écosse, $20,000; Banque Canadienne Impériale de Commerce, $25,000; Banque Royale, $25,000; Banque Toronto-Dominion, $20,000. Toutes les cinq versent à la caisse libérale. Comme dit le proverbe, qui paye a bien le droit de choisir.

Pour ne pas oublier les conservateurs, permettez-moi de préciser qu'ils ont reçu presque exactement les mêmes cadeaux. La seule différence, c'est que les conservateurs ont touché de la Banque de Nouvelle-Écosse $20,098.75 et de la Banque de Commerce $25,357. Pour le reste, les chiffres sont identiques. Il ne faut donc pas s'étonner que libéraux et conservateurs rivalisent d'ardeur à faire voter ce texte le plus rapidement possible. Inutile d'ajouter que les banques ne figurent pas dans les comptes du NPD, parti démocratiquement financé.

Il est bon de se rappeler ces contributions des banques lorsque nous entendons les députés libéraux et conservateurs presser la Chambre d'adopter rapidement ce bill et nous répéter combien de fois il a été étudié par les comités et la Chambre.

Jetons un coup d'œil sur quelques-uns des nombreux investissements que des banques canadiennes ont faits à l'étranger. Plus tôt dans le débat relatif au présent bill, nous avons entendu le député de Saskatoon-Est (M. Ogle) décrire en termes saisissants certains des effets qu'ont les prêts consentis par les banques canadiennes en Jamaïque. Bien que les banques soient très peu portées à divulguer les détails des prêts qu'elles consentent à l'étranger, il ne fait aucun doute qu'elles ont œuvré dans les coins du monde les plus intéressants, dirons-nous. Ce soir, je vais parler de deux de ces pays seulement, l'Afrique du Sud et le Chili. Dans le premier pays, des enquêteurs ont découvert un certain nombre de prêts fraîchement consentis par des banques canadiennes agissant à titre de membres de consortiums internationaux. Les banques canadiennes sont reconnues pour avoir participé à quelque 68 prêts collectifs à des pays de l'Amérique latine en 1978, et à 75 prêts en 1979. Des 10.6 milliards et 13.9 milliards de dollars prêtés respectivement au cours de ces deux années, il est difficile de déterminer quelle part représentent les contributions canadiennes. Par contre, nous savons que des prêts ont été récemment consentis à des sociétés chiliennes; nous connaissons, par exemple, le prêt de 70 millions récemment accordé par la Banque de Nouvelle-Écosse à la société Compania Manufactura Papeles y Cortones, connue aussi sous le sigle CMPC, et annoncé dans le périodique chilien *News* en octobre 1979.

Il y a aussi la participation de la Banque de Montréal à un consortium qui a prêté la somme de 81 millions de dollars à la société nationale d'électricité du Chili, ENDESA, au sujet de laquelle on faisait de la réclame dans la publication chilienne *Economic News* en août 1979. Il y a aussi la Banque Nationale du Canada et la Banque Toronto-Dominion qui font partie d'un consortium qui a prêté 105 millions à la Banco de Chile.

Une voix: A quoi servent les banques?

M. Robinson (Burnaby): J'entends certains porte-parole des banques parmi les tories qui tentent de justifier ces prêts. S'ils veulent bien se lever, ils pourront en profiter pour le faire, monsieur l'Orateur. Les mêmes deux banques, soit la Banque Nationale du Canada et la Banque Toronto-Dominion, faisaient également partie d'un consortium qui a prêté 53 millions à la Banco del Estado de Chili, comme l'attestait le *Financial Times* de Londres du 13 décembre 1979. Ce sont seulement quelques prêts récents que les banques canadiennes ont consenti au gouvernement sanguinaire et répressif de Pinochet au Chili.

Je voudrais signaler qu'en 1976 la Banque royale a accordé un prêt de 125 millions de dollars à un organisme chilien, alors que les banques anglaises et françaises l'avaient refusé.

Les efforts déployés pour connaître l'importance des transactions de nos banques avec les pays étrangers n'ont pas servi à grand-chose. La bibliothèque du Parlement, la Banque du Canada, et l'inspecteur général des banques nous ont tous répondu qu'ils ne pouvaient pas nous dire combien d'argent les banques canadiennes avaient investi dans les différents pays étrangers. A titre d'exemple, un de mes collaborateurs s'est vu répondre par un fonctionnaire du service de l'inspecteur général qu'il n'était pas possible de rendre publiques ces statistiques, bien qu'elles aient effectivement été compilées. Il a même précisé que la loi sur les banques interdit de le faire. Je ne vois pas pourquoi mes amis s'opposent avec une telle

virulence à ce qu'on puisse faire toute la lumière sur les politiques de prêts des banques canadiennes.

Il est très difficile d'obtenir des renseignements sur les investissements en Afrique du Sud. Toutefois, voici ce qu'indique le *Star* de Montréal dans son numéro du 19 mai 1979:

. . . depuis 1970, l'Afrique du Sud a emprunté plus de sept milliards de dollars à des banques occidentales, mais le rôle que les institutions financières canadiennes jouent dans ce pays est dans l'ombre la plus complète.

Selon le compte rendu publié dans la *Gazette* de Montréal au mois de mars de la même année, des associations bancaires comprenant des participants canadiens avaient prêté en 1976 à l'Afrique du Sud environ 250 millions de dollars et, à la fin de cette anné-là, les prêts à rembourser de l'Afrique du Sud atteignaient en tout deux milliards de dollars.

Le 27 février 1978, le *Globe and Mail* de Toronto publiait ce qui suit:

. . . des documents secrets publiés aux États-Unis . . . indiquent que trois banques canadiennes ont prêté en tout 19.5 millions de dollars au gouvernement de l'Afrique du Sud et à deux de ses organismes au début des années 70. A titre de membres d'une association bancaire, la Banque de Commerce a prêté six millions, la Banque de Montréal sept millions et demi, et la Banque Toronto-Dominion six millions.

Le groupe d'étude qui s'est penché sur le rôle des églises et des entreprises estime, dans un mémoire qu'il a présenté en novembre 1978 au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, qu'entre 1972 et 1976, des sociétés privées du Canada ont accordé une aide financière d'environ 684 millions de dollars au gouvernement de l'Afrique du Sud—ce montant ne comprend pas les prêts consentis à des entreprises privées—gouvernement qui prêche l'apartheid et que les représentants du gouvernement actuel et ceux des gouvernements précédents ont ouvertement condamné en d'autres occasions.

Le même organisme signalait en mars de cette année que la Banque Toronto-Dominion avait prêté 2.68 millions de dollars à la société d'électricité de l'Afrique du Sud, la ESCOM. Comme l'a mentionné plus tôt au cours du débat le député de Cowichan-Malahat-Les Îles (M. Manly), cette banque a depuis déclaré qu'elle ne renouvellerait ni ce prêt ni aucun autre prêt similaire à l'Afrique du Sud. Elle est jusqu'ici la seule à avoir adopté cette politique. Ce prêt avait cependant été consenti sans aucune étude de ses incidences sur l'Afrique du Sud, sur la politique étrangère du Canada ou sur l'économie canadienne.

Voilà ce que je voulais faire ressortir, à savoir que les banques prennent des décisions de ce genre dans le secret, sans accorder le moindre droit de regard au gouvernement du Canada et aux représentants du peuple. Les faits que nous connaissons démontrent non seulement les mauvaises répercussions que certains de ces prêts ont pour les habitants des pays bénéficiaires, mais aussi celles qu'ils peuvent avoir pour l'économie canadienne. Les répercussions des investissements des banques canadiennes à l'étranger et leurs répercussions sur l'économie canadienne vont de pair. On peut les percevoir au cœur même du projet de loi dont le gouvernement libéral et son prédécesseur conservateur ont saisi la Chambre. Le projet de loi autorisera des banques étrangères à livrer concurrence à nos banques nationales. Il va accélérer le processus de pénétration du marché financier canadien par des banques étrangères, qu'appuie mon honorable ami conservateur et qu'avait déclenché le remaniement de 1967 de la loi sur les banques.

Le gouvernement a justifié cette pénétration en invoquant l'augmentation de la concurrence. Cette explication est illusoire, car l'empressement du gouvernement et des banques privées à accueillir les banques étrangères s'explique en réalité par ce qu'on peut appeler la théorie de la réciprocité. Ce qui veut dire que les banques canadiennes, qui exercent environ le tiers de leurs activités à l'extérieur du pays, veulent obtenir plus de latitude pour intervenir dans les pays étrangers et, pour ce faire, elles offrent en compensation le marché national canadien.

● (2020)

Je parle de la livraison d'avril 1980 du supplément «Focus» du magazine *Canadian Business* où l'on déclare que les cinq principales banques canadiennes dirigent plus de 300 filiales et agences et qu'elles ont des succursales dans environ 60 pays. Dans le même article, on affirme que le président de la Banque Royale et président sortant de l'Association des banquiers canadiens, M. Frazee, a dit que les grandes banques sont «de plus en plus friandes» d'investissements étrangers.

Les banques qui jadis se confinaient au simple marché national se trouvent maintenant catapultées sur le marché international parce que les occasions d'investissement qu'offre le monde d'aujourd'hui et les besoins de leurs clients les forcent à accroître leur rayonnement . . .

Par conséquent, et je cite:

. . . le Canada, qui est le pays industrialisé qui dépend le plus de son commerce mondial, n'a pas d'autre choix logique.

Voilà qui jette sur toute l'affaire un éclairage quelque peu différent. Les libéraux nous demandent d'approuver et de légaliser un mal nécessaire, soit de permettre aux banques étrangères de jouir chez nous des droits que nos banques désirent obtenir à l'étranger. Vous avez sans doute remarqué que jusqu'à maintenant, on ne parle pas des intérêts des Canadiens ni même de ce qui est bon pour notre économie, mais de la mesure dans laquelle les banques canadiennes pourraient ainsi accroître leurs opérations et leurs profits. Cela n'a pas l'air particulièrement flatteur pour les banques ni pour le gouvernement, aussi nous parle-t-on plutôt de concurrence accrue. L'activité des banques étrangères, nous dit-on, accentuera le caractère compétitif du système financier canadien. Mais le fait est que les opérations étrangères des banques canadiennes ne stimuleront pas le rendement de l'économie canadienne, pas plus que la venue des banques étrangères elles-mêmes.

Le Canada déplore déjà des sorties considérables de capitaux qui nuisent gravement à notre balance internationale des paiements. Même si les grandes banques sont en mesure d'investir d'énormes capitaux à l'étranger, le Canada continue à subir un grave déficit de sa balance des paiements. Par exemple, durant la période écoulée de 1976 à 1978, le déficit s'est chiffré en moyenne à 4.48 milliards de dollars au chapitre des comptes courants, et les services d'affaires comme les primes d'assurances et autres opérations en matière d'assurances, les services de consultation et autres services professionnels, les commissions, la recherche scientifique, l'amélioration des produits, la location de matériel, les concessions et autres droits et services similaires ont contribué à accroître le déficit en occasionnant des sorties nettes de capitaux de plus de un milliard de dollars par année en moyenne.

Ce qui est plus grave encore, c'est la ponction de 3.5 milliards de dollars que le Canada doit faire chaque année pour rembourser le capital et les intérêts de la dette. En effet,

bien que certaines banques de notre pays soient parmi les plus grandes du monde, les sociétés canadiennes et les pouvoirs publics locaux, régionaux et provinciaux doivent emprunter de l'argent à l'étranger.

Les banques canadiennes demandent qu'on les autorise à développper leurs transactions à l'étranger alors que, d'après les chiffres publiés récemment par Statistique Canada, les emprunts canadiens à l'étranger créent un trou de 4 milliards dans notre balance des paiements, ce qui représente une hausse sensible par rapport à l'année dernière où il atteignait environ 3.5 milliards et par rapport à 1977 où il était de 2.7 milliards. Voilà ce que nous coûte le service de la dette. Entre 1976 et 1978, les gouvernements du Canada ont emprunté en moyenne 5 milliards de dollars sur les marchés monétaires internationaux, notamment à New York. Bien que les banques prétendent que les prêts à l'étranger ont rapporté de l'argent qui compense le déficit, cela n'apparaît guère pour l'instant. Au cours de ces mêmes trois ans, les statistiques de la balance des paiements montrent que les rentrées d'argent sous forme de remboursement d'intérêt se sont montés à 230, 224 et 266 millions, ce qui prouve qu'il y a bien eu un fléchissement des intérêts versés au Canada. Les sorties de capitaux destinés aux emprunteurs étrangers et à l'implantation de succursales bancaires et de filiales à l'étranger ne profitent pas du tout à notre pays.

Ce dont nous avons besoin, c'est une participation importante de la population dans les institutions bancaires et dans la réglementation des politiques de prêts et d'investissements de ces institutions. Je constate avec plaisir que le député de Nepean-Carleton (M. Baker) est d'accord avec moi là-dessus. Nous pourrions ainsi nous assurer que les grands intermédiaires financiers n'acheminent pas l'argent seulement à leur profit personnel, mais aussi au profit de tous les Canadiens qui dépendent des décisions qu'ils prennent en matière d'investissements et de prêts. Ce dont nous avons besoin, ce n'est pas d'une participation accrue des sociétés bancaires multinationales étrangères dans l'économie canadienne. Celles-ci ne pourraient que faire double emploi en offrant des services que les banques canadiennes offrent déjà et faire la vie dure aux concurrents actuels que sont les caisses populaires et les coopératives de crédit. Ces petites institutions financières ont besoin de l'appui du gouvernement. Ce sont là des associations locales qui sont sérieuses et dont la collectivité contrôle les activités.

Les statistiques de la Banque du Canada indiquent qu'en 1979, les banques étrangères qui exercent déjà leur activité au Canada s'intéressent surtout au domaine des prêts commerciaux qui sont d'un excellent rapport. Quelque 51.6 p. 100 de leurs prêts étaient de ce type, tandis que seulement 16.9 p. 100 étaient des billets à court terme, 10 p. 100 sous forme de crédit-bail, 8.8 p. 100 dans l'immobilier et le bâtiment et un pourcentage égal étaient des prêts aux sociétés mères et affiliées.

Grâce à leurs liens avec d'autres sociétés de leur pays d'origine, les banques étrangères ont de fortes chances d'arracher aux banques à charge canadiennes les contrats des entreprises étrangères. Si cette disposition du bill était conservée, il s'ensuivrait un accroissement des capitaux étrangers au Canada et de leur influence.

Il est peu probable que les banques étrangères puissent stimuler notre économie; elles vont seulement faire concurrence aux banques canadiennes, supprimant ainsi tout espoir que de nouvelles banques canadiennes puissent naître et prospérer dans ce marché déjà saturé où la concurrence sera encore aggravée par la présence des grandes banques étrangères.

En fait, dans certains marchés financiers, les grandes banques sont déjà aux prises avec des concurrents locaux. Au 31 décembre 1979, les coopératives de crédit et les caisses populaires étaient au nombre de 3,693 au Canada et comptaient 4,477 succursales d'un bout à l'autre du pays. Leurs épargnes totalisaient 25.51 milliards de dollars; les prêts, $21.4 milliards; et l'actif total, $27.73 milliards. La croissance des coopératives de crédit et des caisses populaires a été phénoménale. En 1967, leur actif n'atteignait que 3.382 milliards de dollars, ce qui veut dire qu'elles ont déjà multiplié par huit leurs avoirs.

M. Baker (Nepean-Carleton): Excellente chose.

M. Robinson (Burnaby): En effet. Les sociétés de crédit de la Colombie-Britannique ont institué les comptes à intérêt quotidien il y a plus de dix ans, ce que les banques à charte n'ont commencé à faire que l'an dernier à cause de la concurrence et certaines d'entre elles ne les offrent pas encore. Plutôt que de permettre aux banques étrangères de s'établir librement chez nous, nous devrions promouvoir ces institutions financières canadiennes comme modèles de développement économique coopératif.

Les services des banques à charte sont certes loin d'avoir été impressionnants dans certains domaines et la nouvelle loi sur les banques ne propose rien qui puisse y remédier. J'aimerais m'arrêter ici un instant aux relations des banques avec leur personnel. Les banques se sont toujours montrées intransigeantes à l'égard des employés qui cherchaient à s'organiser. La plupart des employés de banque au Canada ne sont pas syndiqués, en dépit des conditions de travail médiocres et des faibles salaires. C'est que les banques ont eu recours à la force et à la manipulation pour essayer de dissuader leurs employés de se syndiquer. Dans une décision qu'ils ont rendue en novembre 1979, 30 membres de la commission d'arbitrage de la Commission canadienne des relations de travail ont décrété que la Banque canadienne impériale de commerce avait enfreint plusieurs articles du Code du travail dans ses relations avec les employés syndiqués de St. Catharines, en Ontario et de Creston, en Colombie-Britannique.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est une bonne décision!

M. Robinson (Burnaby): Voici un passage de la décision de la Commission:

> Certaines tentatives de syndicalisation effectuées dans différentes succursales canadiennes ont révélé que l'employeur a lancé une campagne destinée à convaincre ses employés de ne pas user des droits que leur confère le Code. Certaines manœuvres étaient flagrantes et maladroites, tandis que d'autres étaient plus compliquées et plus subtiles.

En étudiant le fait que la banque n'avait pas accordé aux travailleurs syndiqués l'augmentation salariale générale prévue, la Commission a remarqué que ces manœuvres déloyales ne pouvaient pas être attribuées à un excès de zèle de la part de cadres inférieurs, mais que la décision venait de la haute direction de la société. Ce sont les mêmes échelons qui décidaient des montants d'argent à donner aux partis conservateur et libéral les années précédentes.

La commission d'arbitrage est allée plus loin, constatant que les pratiques des banques en matière de relations de travail

avaient eu des «résultats désastreux». Les membres de la Commission signalent ce qui suit:

A part les effets glaçants sur la campagne d'organisation syndicale, les parties, y compris les employés, vivent dans une atmosphère de travail impossible.

Bien que la commission n'ait pas constaté que les plaintes précises portées par le Syndicat des employés de banque contre la Banque de Commerce s'appliquaient nécessairement à la Banque de Montréal et à la Banque de Nouvelle-Écosse, ses membres se sont dits prêts à recevoir aussi les mémoires de personnes à l'emploi de ces banques. Ce n'est pas ce que l'on pourrait appeler un vote de confiance à l'endroit du système bancaire canadien.

La décision de novembre n'était pas non plus la première où les banques à charte étaient reconnues coupables d'infraction au Code du travail du Canada. Dans son rapport au Conseil consultatif canadien de la situation de la femme publié le mois dernier, Julie White signale que les banques ont été reconnues coupables d'infraction au Code pour avoir congédié des employés à cause de leur activité syndicale et pour avoir transféré d'une succursale à une autre des employés qui s'occupaient d'affaires syndicales. Les banques ont été reconnues coupables de violation du code pour avoir refusé de l'avancement à des syndiqués militants, pour avoir recruté des employés additionnels à une succursale en instance de syndicalisation, afin que la majorité requise pour l'accréditation du syndicat soit impossible à obtenir, pour avoir tenu des réunions et des entretiens individuels pendant les heures de travail afin de tenter d'empêcher les employés de se syndiquer—assistaient aux réunions des cadres supérieurs de la banque intéressée que les employés n'avaient encore jamais vus—pour avoir exigé des employés des succursales syndiquées de combler de leur poche les déficits quotidiens de caisse, ce qui ne se faisait pas dans les succursales non syndiquées.

● (2030)

Si les députés conservateurs veulent justifier ce genre de conduite, ils en auront bientôt l'occasion. Je vois qu'ils l'appuient, ce qui est fort malheureux. C'est une conduite indigne de la part d'organisations auxquelles nous voulons accorder le droit de garder le secret sur leurs activités. Il faudrait obliger les banques à donner plus de renseignements sur leurs activités, les soumettre à un contrôle plus serré.

Comme je l'ai dit tantôt, il est très difficile d'avoir des renseignements sur leur activité à l'étranger. Des analystes fort compétents, qui se spécialisent dans l'étude de ces questions, déclarent eux-mêmes qu'ils ont du mal à obtenir ces renseignements, et quand ils y parviennent, c'est grâce à des sources étrangères, américaines ou autres, plus souvent qu'aux banques à charte elles-mêmes.

Entre parenthèses, j'espère que le bill du droit à l'information que nous attendons encore, sera présenté à très bref délai, pour nous aider à percer le voile derrière lequel se retranche notre système bancaire. Il faudrait forcer les banques à faire connaître leurs prêts à l'étranger, parce que dans les faits ce sont ces prêts qui déterminent souvent notre politique étrangère et l'image du Canada à l'étranger. Je ne crois pas que notre image soit tellement flatteuse aux Antilles, où les banques à charte s'affairent tant, au Chili, où leurs prêts soutiennent un régime dont les violations des droits de l'homme ont été dénoncées à deux reprises par les Nations Unies, ni en Union sud-africaine, dont la politique d'apartheid recevait l'appui actif de quatre banques canadiennes, selon un rapport d'étude de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies daté de 1978.

Passons maintenant à la marge de profits. D'après une étude récente du Conseil économique du Canada, les banques à charte ont réalisé de 1968 à 1973 des superprofits qui se chiffrent de 219 à 425 millions de dollars, suivant la façon dont on les calcule. Et si, à ma droite, mon ami du parti conservateur qui s'est porté à la défense des méthodes anti-syndicales des banques veut également excuser leurs superprofits, il en aura tout le loisir quand j'aurai terminé mon intervention.

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson (Burnaby): D'après ce rapport objectif du Conseil économique, si les banques n'avaient pas réalisé ces profits excessifs grâce à leur monopole, il y aurait eu plus de concurrence dans le secteur bancaire et les services des banques auraient été moins coûteux.

Si le gouvernement veut réellement favoriser la concurrence, je crois qu'il serait plus avantageux de réglementer les banques et de leur faire la concurrence plutôt que de permettre à des banques étrangères à structure oligopolistique de s'établir chez nous. Le rapport de la commission Bryce allait dans le même sens. L'honorable député de Burlington (M. Kempling) se souviendra de ce rapport qui bénissait la concentration dans le monde des affaires, parce que lors de sa publication, il avait dit bien fièrement que le rapport était vraiment conservateur. Voilà le genre de concentration que son parti appuie. Il s'en souviendra très bien, sans aucun doute.

Des voix: Bravo!

M. Robinson (Burnaby): Le rapport de la commission Bryce laissait même entendre que l'oligopole bancaire ne permettait pas de réaliser des économies d'échelle sensibles. La commission a fait remarquer que les cinq grandes banques contrôlent plus de 90 p. 100 de tous les services bancaires au Canada. En outre, elle a signalé que les banques avaient enregistré, entre 1968 et 1975, des taux de rendement plus importants que ceux des sociétés industrielles non financières du Canada et ceux des banques des États-Unis. Le Conseil économique du Canada aboutit aux mêmes conclusions. De plus, la commission Bryce fait remarquer que les banques arrivent à réaliser des bénéfices quelles que soient les conditions économiques. Elle précise:

Au cours de la dernière décennie, les banques n'ont pas réalisé de bénéfices exceptionnels en période de prospérité économique.

Le rapport de la commission indique que leurs profits dépassent largement la moyenne lorsque la situation économique est défavorable à cause de ce qui suit:

Dans une économie prospère, les banques réalisent des profits sur le volume; en période de récession ou de stagnation, elles en font sur l'écart des taux.

C'est la différence entre le taux d'intérêt perçu sur les prêts et celui qui est versé sur les dépôts. Donc, les banques se remplissent les poches pendant que les simples travailleurs, les petits commerçants, subissent les conséquences de la hausse des taux d'intérêt. Ces travailleurs ainsi que les commerçants et les agriculteurs canadiens ne disposent pas d'un tel mécanisme stabilisateur. Au lieu de vouloir faire d'autres cadeaux aux banques à charte, nous devrions peut-être aider les travailleurs et les petits commerçants à traverser ces moments difficiles.

Une autre conclusion intéressante de la commission Bryce, c'est que les banques à charte du Canada ne réalisent pas d'économies d'échelle sensibles à cause de leur importance. Autrement dit, les banques n'ont pas amélioré sensiblement leur service à la clientèle, même si elles ont beaucoup élargi leur champ d'activité.

J'espère vous avoir fait comprendre que le système bancaire canadien pose de graves problèmes qui ont des répercussions sur notre économie, de même que ce bill qui cherche à maintenir le statu quo. Voici le mode d'approche que nous devrions adopter: les grandes banques à charte doivent se servir des capitaux à leur disposition pour financer les projets qui profiteront à la nation et pas seulement aux entreprises dans lesquelles les actionnaires et les administrateurs des banques ont des intérêts. Évidemment, cela obligerait à réglementer beaucoup plus la ligne de conduite des banques et des institutions financières à l'égard des investissements et des prêts au Canada et surtout à l'étranger. Il faudrait aussi mettre sur pied des institutions financières d'État pour planifier et coordonner les méthodes bancaires et participer à ce secteur essentiel de notre économie.

Les autorités gouvernementales de plusieurs pays protègent déjà les intérêts de leurs citoyens en jouant un rôle dans le domaine bancaire. En France, par exemple, les institutions financières publiques et semi-publiques recueillent déjà environ 85 p. 100 de tous les dépôts bancaires. La Caisse japonaise des dépôts et consignations perçoit la majeure partie de toutes les épargnes et des primes d'assurance-vie. Ces sommes sont redistribuées par les institutions financières gouvernementales selon le plan de prêts et d'investissements du gouvernement qui tient compte des priorités de la population plutôt que de celles des actionnaires des banques. En Italie, la société de gestion de l'État, l'IRI, a la haute main sur trois des principales banques du pays et des intérêts dans plusieurs banques locales. Les coopératives bancaires, qui ressemblent beaucoup à nos caisses populaires et sociétés de crédit, jouent un rôle important dans le système bancaire public en Allemagne de l'Ouest, en Belgique, au Danemark et aux Pays-Bas. Bien entendu, en Norvège, la structure des conseils d'administration des banques a été profondément modifiée pour permettre au public de participer pleinement à ce secteur économique si essentiel.

Je ne cite pas ces pays comme étant des exemples d'économies socialistes. En fait, dans la plupart des cas, leurs économies sont dominées par les grandes sociétés. Mais dans chacun de ces pays, l'État a accepté d'assumer une certaine responsabilité à l'égard de la population en s'assurant que le système bancaire tienne bien compte de l'intérêt public. C'est une bonne chose. Les établissements financiers devraient être tenus, par l'Étatisation au besoin, de mettre à la disposition du public les capitaux nécessaires.

Au Canada, un gouvernement responsable contrôlerait et dirigerait les investissements en faisant passer des règlements sévères et en nationalisant les maisons de finance. Pour planifier l'économie nationale, il faut sans nulle doute commencer par exercer un contrôle rigoureux sur les mécanismes financiers du pays et en particulier sur les décisions importantes que prennent en matière d'investissements les grandes sociétés. La nationalisation devrait être un instrument important du développement national. Les premières mesures à adopter pour assurer ce développement seraient de nationaliser les banques, d'accorder un appui solide aux coopératives ainsi qu'aux caisses populaires et de règlementer rigoureusement tout le système bancaire. Le système bancaire canadien ne devrait pas être uniquement au service des grandes société, c'est-à-dire d'un secteur étroit et de plus en plus concentré, mais servir les intérêts de tous les Canadiens. En tant que néo-démocrates, nous nous sommes engagés à apporter des changements fondamentaux à notre structure économique et sociale.

Je voudrais maintenant citer un extrait d'un texte rédigé en juillet 1933 à Regina par le groupe fondateur de la Co-operative Commonwealth Federation. Le voici:

> Nous cherchons à remplacer le système capitaliste actuel caractérisé par son injutice et son inhumanité par un ordre social qui éliminera la domination et l'exploitation d'une classe par une autre; qui remplacera l'entreprise privée et la concurrence effrénées par la planification économique et qui rendra possible un gouvernement véritablement démocratique fondé sur l'égalité économique.

Ces mots sont aussi valables aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1933. En terminant, j'insiste sur le fait qu'il faut absolument que nous contrôlions notre système bancaire.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député d'Okanagan-Nord (M. Dantzer) invoque le Règlement.

M. Dantzer: Monsieur l'Orateur, je voudrais savoir si le député accepterait que je lui pose une question.

M. l'Orateur adjoint: Il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement; cependant, le député de Burnaby (M. Robinson) accepte-t-il de répondre à une question?

M. Robinson (Burnaby): Monsieur l'Orateur, je vais poursuivre mon exposé, et s'il reste du temps à la fin pour des questions, je tenterai d'y répondre.

En terminant, je tiens à dire que nous devons soumettre notre système bancaire au contrôle public si nous voulons poursuivre et atteindre ces objectifs essentiels, objectifs qui mieux que tout autre changement ou tripotage de la Constitution aideront le Canada à traverser cette période critique de son histoire et à rester un pays fort et uni.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur adjoint: Le député de Burlington (M. Kempling) invoque le Règlement.

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, le député qui vient de parler a fait allusion à des propos que j'aurais tenus au moment où la Commission Bryce a déposé son rapport. Je tiens seulement à apporter une rectification. Comme il n'était pas là, il ne sait pas ce qui en est. Je ne dis pas qu'il a agi sciemment, mais je tiens à préciser que le livre était bleu. Lorsqu'on m'a demandé ce que je pensais du rapport Bryce, j'ai dit qu'il était bleu parce que je ne l'avais pas lu. Je n'ai pas précisé si c'était bleu conservateur, bleu marine, bleu roi, bleu pervenche ou une autre teinte de bleu.

● (2040)

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Cela ne constitue pas un rappel au Règlement. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Le député de Kootenay-Est-Revelstoke.

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, c'est un honneur pour moi de participer au débat sur la loi sur les banques. Ayant été administrateur et maire d'une municipalité pendant huit ans, j'ai eu l'occasion de voir ce qui se produit dans les petites localités. Lorsque des entreprises songent à s'installer dans une région, leur premier soin est de s'enquérir du nombre de banques existant dans la localité pour déterminer quelles sortes de services bancaires y sont offerts. Dans ma circonscription, la Banque de commerce impériale a signifié son intention de fermer sa succursale de Radium. Il s'agit là d'une région touristique et industrielle qui compte une usine de bois de construction. Si la banque avait donné suite à son intention, les travailleurs et les hommes d'affaires auraient été obligés de se rendre chaque jour dans une autre localité pour déposer leur argent, toucher leurs chèques et faire des achats.

Pendant la campagne électorale, des députés conservateurs ou libéraux, à l'occasion de conférences organisées par des chambres de commerce, ont dit aux petits commerçants qu'ils étaient là pour défendre leurs intérêts. Ils ont déclaré qu'ils luttaient pour la liberté d'entreprise.

Ce projet de loi sur les banques ne comporte aucun règlement qui empêche ce genre de centralisation. Dans les petites agglomérations, les banques ont une certaine responsabilité à l'égard des habitants, qu'elles réalisent des bénéfices ou non, pour la bonne raison qu'elles jouissent de privilèges spéciaux dans le Canada tout entier. Elles doivent donc s'acquitter de leurs responsabilités à l'égard de ces collectivités.

Je voudrais maintenant aborder une autre question à laquelle on n'a pas accordé suffisamment d'attention, à mon avis, celle de la syndicalisation des employés. C'est une question très importante. En 1977, la Commission canadienne des relations de travail a décidé que les employés de chaque succursale de banque pourraient s'organiser à leur façon. Depuis lors, les banques se sont fermement opposées à toute tentative de la part de leurs employés de se syndiquer. Il y a seulement 65 succursales sur 7,500 où les employés sont syndiqués. La plupart des employés de banque sont des femmes et les banques sont parvenues à les intimider. Elles les ont intimidées comme elles n'auraient jamais osé le faire si elles s'étaient adressées à des travailleurs industriels aguerris.

Soixante-sept plaintes de pratiques de travail injustes ont été portées contre les banques auprès du Conseil canadien des relations du travail. Les banques ont fait l'objet de plus de griefs que tout autre secteur industriel. En 1977-1978, le tiers de toutes les plaintes reçues par le Conseil canadien des relations du travail visaient les banques. C'est une honte pour un député élu d'établir les règles régissant les banques sans donner de précisions sur les conditions de travail des gens qui travaillent pour elles.

Le député de Burnaby (M. Robinson) a mentionné quelques-unes des tactiques auxquelles ces banques ont recours, y compris celle de congédier le personnel qui s'occupe d'activité syndicale. Vous vous imaginez vous rendant au travail un bon matin pour découvrir qu'à cause de certaines activités vous n'avez plus droit à un emploi? Certaines banques mutent d'une succursale à une autre les employés qui s'occupent activement de syndicalisme. Le député de Burnaby l'a déjà signalé mais, à mon avis, il faut le répéter, car ces incidents se produisent dans les banques et nous devons y mettre fin.

Les banques embauchent des employés supplémentaires dans les succursales en instance de syndicalisation afin d'augmenter le nombre de votes et d'entraver ainsi le mouvement d'accréditation. Les banques organisent des réunions de groupe et des entretiens individuels durant les heures de travail pour exercer des pressions sur leurs employés afin qu'ils renoncent à se syndiquer. Des représentants de haut rang de la banque assistent souvent à ces réunions. Certaines succursales exigent que les employés des succursales syndiquées paient de leur propre poche les trous de caisse à la fin de la journée, pratique qui n'a pas cours dans les succursales non syndiquées. Imaginez-vous ce que cela doit être de se rendre au travail et de découvrir que vous allez devoir y aller de votre poche pour combler un trou en fin de journée. Les banques ont refusé d'accorder des augmentations salariales annuelles au personnel des succursales syndiquées ou aux employés qui attendent la signature de leur première convention collective et elles prennent bien soin d'informer tous leurs employés de cette distinction.

Permettez-moi de vous citer un extrait d'un rapport sur les femmes et les syndicats publié récemment par le Conseil consultatif de la situation de la femme:

> Même si l'on se heurte à des tactiques patronales lorsqu'on cherche à monter un syndicat en l'occurrence, les banques avaient agi d'une manière particulièrement centralisée et concertée manifestement de concert avec plusieurs d'entre elles. Elles se sont fait conseiller par de nombreux avocats et utilisent leurs conseils judicieusement, de sorte qu'il est très difficile de prouver qu'elles usent de procédés illégaux. Les banques ont le temps, l'argent et le personnel nécessaires non seulement pour mener une campagne anti-syndicale vigoureuse, mais aussi pour alimenter l'opposition au mouvement pendant des années au besoin. Inutile de dire que les employés des succursales trouvent difficile d'aller contre le gré de ces institutions riches et monolithiques, et avec raison.

Les banques ne renoncent pas à leurs tactiques d'intimidation une fois qu'une succursale a obtenu son accréditation. Je le répète, elles ont été trouvées coupables d'avoir refusé des augmentations de salaires aux employés syndiqués et forcées de leur payer des arrérages de salaire. Ce n'est pas tout. J'aimerais vous faire le récit de la lutte des employés d'une succursale bancaire ici même à Ottawa.

En février 1979, la section locale 2104 du Syndicat des employés de banque a été accréditée à la Banque de Commerce, à l'angle des rues Carling et Preston. Après l'accréditation, la banque a commencé, d'après un ancien délégué syndical, à appliquer des pressions subtiles. La banque s'est révélée peu accommodante au sujet des horaires et a transformé le salaire horaire en salaire hebdomadaire, afin d'y prélever des déductions à cause de retards ou d'absences pour des choses telles que des visites au médecin au cours de la journée. En mars, les travailleurs renonçaient à l'accréditation. Ils ne pouvaient plus supporter un pareil harcèlement et renonçaient à leur accréditation. Il est révoltant de venir discuter ici la loi sur les banques quand on permet que les employés d'une institution de ce genre soient traités de cette façon. Les employées ont estimé qu'elles ne pouvaient pas lutter avec succès contre une des sociétés les plus importantes au monde.

Nombre de mes collègues ont déjà parlé des bénéfices incroyables qu'accumulent les banques à charte au Canada. Dans les trois mois qui ont précédé le 31 janvier, les cinq principales banques ont accusé, après impôts, des bénéfices dépassant 40 millions de dollars. La Banque Royale a encaissé des bénéfices de près de 80 millions. Les banques hésitent à partager leurs richesses avec leurs employés, mais elles n'hésitent nullement à en faire profiter les autres partis politiques représentés à la Chambre. En 1975, trois des cinq banques ont fait un don de $60,000 au parti libéral et trois autres ont donné tout près de $70,000 au parti conservateur.

● (2050)

A quoi peut-on s'attendre du gouvernement s'il attache autant d'importance à cette question-là qu'il s'est occupé des questions féminines au cours de la présente législature? Il devrait d'abord enquêter immédiatement sur les tactiques antisyndicales utilisées par les banques à charte. Dernièrement, le Conseil consultatif de la situation de la femme a réclamé une telle enquête, et on sait qu'elle s'impose depuis longtemps. Cette enquête ne doit pas être de la frime et le gouvernement doit être prêt à passer aux actes une fois l'enquête terminée.

Ce matin, j'ai demandé au ministre du Travail (M. Regan) s'il était disposé à faire quelque chose à ce sujet. Comme il nous a donné une réponse négative, j'exhorte chaque député à s'assurer qu'on insère dans la loi sur les banques une disposition prévoyant que les conditions de travail des employés de banque soient améliorées comme il se doit.

Des voix: Bravo!

M. Parker: En second lieu, monsieur l'Orateur, le gouvernement devrait respecter ses engagements vis-à-vis le Code du travail du Canada, c'est-à-dire promouvoir l'organisation des travailleurs. Des employées de banque auraient déclaré que leurs employeurs leur faisaient croire que le fait d'adhérer à un syndicat était une pratique presque illégale et certainement déloyale. Le gouvernement a le devoir d'informer ces femmes que la syndicalisation est loin d'être illégale, qu'au contraire il l'encourage activement.

J'ai soulevé dans mon intervention deux questions qui, à première vue, ne semblent pas reliées. J'ai dit que les banques ne devaient pas abandonner les petites villes et j'ai aussi dit qu'elles devaient mettre un terme à leur campagne antisyndicale. Ces deux questions sont loin d'être dissociées. Elles font ressortir le fait que les banques canadiennes sont devenues les grands caïds du XX^{e} siècle. Elles ont perdu le sens de la décence et du fair-play. Il est temps que le gouvernement leur donne des directives. Elles doivent mettre de l'ordre chez elles.

Les banques canadiennes occupent une position très avantageuse, car les gouvernements canadiens ont refusé de voter les lois anticartels qui existent aux États-Unis. La concurrence est négligeable. Mais elles ne doivent pas abuser de cet avantage. Elles doivent tenir compte un peu plus de ceux qui leur permettent de rester en affaires, qui travaillent pour elles, et chercher un peu moins à réaliser des bénéfices sans précédents dans l'histoire du Canada.

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, je ne prendrai que quelques minutes, ce soir, pour traiter du système bancaire, sujet que je connais bien. On pourrait presque dire que je suis un expert, car sûrement personne ne va à la banque aussi souvent que moi. Mon problème est que, généralement, je ne m'y rends que pour retirer de l'argent. Il est rare que je puisse épargner et la situation ne semble pas vouloir s'améliorer, bien au contraire.

Il me paraît opportun de parler de la loi sur les banques, car ce n'est pas avant bien des années que nous en aurons une nouvelle fois l'occasion. En fait, connaissant la politique, on ne peut jamais rien prédire à l'avance. Il se peut que nous n'ayons cette possibilité que quatre fois au cours de notre séjour à la Chambre. Je sais que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) n'a pu en parler que sept fois depuis qu'il est au Parlement, ce qui veut dire qu'il est ici depuis fort longtemps.

Cette mesure législative est très importante, et elle est peut-être la plus importante que la Chambre ait jamais eue à étudier. Il suffit d'observer la situation économique et la façon dont les fluctuations des taux d'intérêt, les changements radicaux des conditions auxquelles on accorde du crédit et l'évolution de la société bouleversent la vie de nos concitoyens, pour comprendre qu'à moins de nous intéresser de beaucoup plus près aux institutions financières, particulièrement aux banques, il se pourrait fort bien que nous ne soyons plus en mesure de conserver le mode de vie auquel nous sommes habitués depuis notre tendre enfance et que nous souhaitons transmettre à nos héritiers.

Encore une fois, nous sommes sur le point d'accorder un droit, par voie de charte, à une demi-douzaine d'institutions privées. Nous sommes sur le point de leur donner le droit, en vertu d'une loi, de gérer notre économie, de déterminer à toutes fins pratiques les modalités de crédit et la politique relative aux taux d'intérêt, et même de restreindre les liquidités dont disposeront les Canadiens. Nous permettons tout cela aux banques qui ne sont qu'à la recherche du profit.

A examiner le système bancaire, on se rend compte que c'est là une industrie qui doit être soigneusement réglementée. Si jamais ce fut plus évident qu'aujourd'hui, je me demande à quel moment. Les banques doivent être réglementées minutieusement. Il faut régler leur comportement à cause de ce que l'on appelle l'intérêt national. Depuis quelque temps, les banques sont mal vues du public. Bien des gens s'interrogent sur la façon dont elles se sont comportées depuis trois ou quatre ans.

Le gouvernement est également mal vu à cause des opérations des banques et de la façon dont elles se sont comportées et parce qu'il hésite à s'attaquer au problème des banques. Comme un grand nombre de mes collègues l'ont déjà dit, les banques ont réalisé des profits faramineux, qui frôlent l'usure. Le moment est donc venu pour nous, à la Chambre des communes, de prendre des décisions pondérées avec le plus grand soin, relativement au rôle que les banques joueront d'ici la prochaine étude de cette loi à la Chambre.

Nous avons élevé les banques à un rang qui dépasse de loin ce qu'elles méritent. Quand j'étais enfant, je n'allais pas à la banque très souvent, mais mon grand-père était propriétaire d'un établissement public, où l'on servait à boire.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: A une autre époque de sa vie, mon grand-père a aussi été propriétaire d'une laiterie; il a donc essayé de plaire à tous. Mon grand-père allait souvent à la banque, et il parlait de son banquier en des termes que la plupart des gens utilisent plutôt pour parler de leurs prêtres. Il en parlait à peu près de la même façon. On peut s'imaginer ce qu'il pensait de son banquier. Pour être très franc, il en avait probablement peur. Je pense que cette habitude persiste encore aujourd'hui. Nous avons peur des banques. Nous avons peur de leur demander de prendre certaines précautions et de faire preuve de discrétion. Nous avons peur des banques parce que nous craignons leur façon d'appliquer leur politique. La plupart d'entre nous ne comprenons pas le fonctionnement du milieu bancaire.

● (2100)

Je ne crois pas qu'on puisse parler des banques en général sans parler de la banque centrale, la Banque du Canada, celle qui a été fondée dans le but exprès de formuler un politique globale. Malheureusement, la Banque du Canada a mal répondu aux attentes du pays en général. Elle n'a pas répondu aux besoins intérieurs du Canada et elle a suivi jusqu'à ces tout derniers jours, et suit peut-être encore, une politique qui n'est pas établie dans notre pays, mais plutôt en d'autres points du continent nord-américain, plus précisément à Washington et à New York. Les taux bancaires et les taux d'intérêt que la Banque du Canada a fixés et qui se sont répercutés sur le consommateur canadien par l'intermédiaire des banques à charte ont évolué presque parallèlement aux taux d'intérêt des États-Unis.

Considérons la situation et essayons de comprendre les problèmes qu'elle engendre. Le Canada aurait eu, grâce à son système bancaire très puissant, le moyen de mettre sur pied, sur les plans social et économique, le genre d'économie qui lui aurait le mieux réussi. Nous aurions pu mettre en vigueur une politique de taux d'intérêt "made in Canada", comme l'a dit le chef de mon parti pendant le campagne électorale. Notre politique à ce chapitre aurait pu répondre aux besoins du Canada, s'attaquer aux problèmes des familles obligées de renouveler leur hypothèque domiciliaire et chercher à résoudre le dilemme auquel doivent faire face les directeurs de petites entreprises qui tentent tant bien que mal d'acquérir la propriété au moins partielle de leur entreprise. Nous aurions pu adopter une politique de taux d'intérêt tenant compte de la différence qui existe entre les habitudes et les aspirations des Canadiens et des Américains. Nous aurions peut-être même pu adopter une politique de taux d'intérêt qui aurait été humaine et qui aurait reflété la compréhension du monde financier à l'égard des Canadiens.

Pour des raisons qui m'échappent totalement, le gouverneur de la Banque du Canada, M. Bouey, semble ne jamais avoir réfléchi un instant à ce qui était dans l'intérêt du Canada et des Canadiens. Ce qui l'intéresse ce sont les liquidités; c'est d'affaiblir ou de soutenir le dollar; ce sont les domaines où il a peu de pouvoir, alors que dans ceux où il a une certaine autorité et où il pourrait avoir une certaine influence, il se refuse à agir.

Puisque nous parlons du rôle des banques, rappelons qu'elles doivent être un instrument au service de notre politique économique et sociale. J'irais même jusqu'à dire qu'elles représentent le seul instrument vraiment important. Si on savait bien les employer, on pourrait s'en servir pour stimuler l'économie; on pourrait s'en servir comme moteur de notre expansion économique; si on les employait pour créer des débouchés dans tout le pays, on pourrait s'en servir pour cimenter l'unité de notre pays alors qu'on les a employées pour toutes sortes de raisons. Dans la plupart des cas, les banques semblent ne pas s'intéresser beaucoup aux effets qu'elles peuvent produire. Ce sont principalement elles qui sont à l'origine des difficultés sans cesse croissantes auxquelles les gens qui empruntent de l'argent doivent faire face.

A partir du moment où les banques ont eu le droit de faire de la publicité pour développer leurs activités de prêts auprès des particuliers, elles se sont mises à encourager les gens à s'endetter. Elles n'ont pas pris le temps de créer un service d'orientation pour apprendre à leurs clients à ne pas dépenser trois ou quatre fois plus qu'ils n'y sont autorisés avec leurs cartes de crédit. Elles n'ont pas pris le temps de comprendre que rien dans notre système éducatif, tel qu'il est conçu, n'est prévu pour apprendre aux gens à se servir de l'argent.

En sillonnant les rues en voiture, on peut voir de grandes affiches aux vitrines des banques annonçant: «Venez emprunter de l'argent, nous avons les taux les plus bas de toute la ville».

Une voix: 17 p. 100!

M. Deans: Même les taux les plus bas de toute la ville restent hors de portée de la majorité des gens. La banque vous dit combien ça va vous coûter pour emprunter de l'argent et le rembourser en 18 mois, 24 ou 36 mois. «Vous paierez seulement . . .» C'est en ces termes que les banques s'adressent à vous, sans se demander si vous pouvez vous le permettre.

Mon collègue me transmet une lettre de la Banque de Nouvelle-Écosse.

Des voix: Oh, oh!

M. Simmons: Que pensez-vous du référendum?

Une voix: Est-ce une note de M. Nystrom?

Une voix: Calmez-vous, ne vous énervez pas tant.

M. Simmons: Quelle est votre position sur le référendum?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je demande aux députés de bien vouloir faire preuve de la courtoisie usuelle envers le député qui s'adresse à la Chambre.

M. Deans: Monsieur l'Orateur, j'ai désespérément besoin de votre intervention pour empêcher les gens d'en face de me harceler de la sorte.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Pour un candidat à la chefferie, vous ne vous en tirez pas très bien.

M. Deans: La Banque de Nouvelle-Écosse a décidé qu'elle ne faisait pas assez d'argent, alors elle a décidé d'aller chercher de nouveaux clients. Elle a envoyé une lettre circulaire, comme toutes les banques d'ailleurs. J'en ai reçu, et je suis sûr que Votre Honneur en a reçu également. Celle-ci dit ceci:

Si vous avez plus d'idées que d'argent en banque, nous pourrions peut-être les faire fructifier.

Un prêt bon marché de la Banque de Nouvelle-Écosse laisse vos épargnes intacts pour les cas d'urgence et vous permet de vous procurer ce que vous voulez tout de suite, sans plus attendre. L'automobile, le téléviseur, le bateau, la moto-neige, les meubles . . .

Vous voyez comme les meubles viennent loin dans la liste.

. . . ou vos projets de vacances peuvent devenir une réalité.

Emprunter rapporte quand on peut remettre un prêt régulièrement et le prêt que vous offre le régime de la Banque de Nouvelle-Écosse coute moins cher que beaucoup d'autres . . .

Évidemment, on ne dit pas quels sont les taux d'intérêt. La lettre poursuit:

. . . la moitié moins dans certains cas. Il s'obtient rapidement et il est assorti d'une assurance vie sans frais supplémentaire.

Si vous avez besoin d'argent, venez donc à la Banque de Nouvelle-Écosse vous renseigner au sujet d'un prêt bon marché.

C'est signé: «Salutations sincères, le service de prêts de la Banque de Nouvelle-Écosse.»

Une voix: Je suis gagné, je suis gagné.

M. Deans: A une époque où les gens ont de la difficulté à joindre les deux bouts, les banques leur font cette offre alléchante: «Si vous avez besoin d'un bateau ou d'une automobile, ne les achetez pas avec votre argent, n'épargnez pas le prix qu'ils coûtent, venez plus tôt emprunter chez nous.»

M. Simmons: Les banques remplissent au moins leurs promesses.

Une voix: Vous autres, vous devriez vous émanciper.

M. Deans: Nous nous demandons ensuite pourquoi tant de familles vont à la ruine. Pourquoi tant de familles . . .

M. Simmons: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le secrétaire parlementaire veut-il faire un rappel au Règlement?

M. Simmons: Oui, monsieur l'Orateur. Je dois faire des efforts inouïs pour suivre le discours du député. Je me demande si vous pourriez faire taire ses collègues néo-démocrates afin que j'entende ce qu'il dit.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député de Hamilton Mountain.

M. Deans: Je me réjouis que le député soit intéressé. Je ferai mon possible pour tout dire en monosyllabes afin qu'il me comprenne bien.

Ce que je veux dire, monsieur l'Orateur, c'est qu'avec des lettres pareilles, il n'est pas étonnant que des familles fassent faillite! Il n'est pas étonnant que leur niveau de vie et leur attente dépassent de beaucoup leurs moyens. Il n'est pas étonnant que vous puissiez entrer dans une banque et obtenir la carte Visa, entrer dans une autre banque et obtenir la carte BankAmerica, obtenir encore les cartes de crédit d'Esso et se Shell, la carte d'Eaton, la carte de Simpson, autant de cartes de magasins à rayons que vous voulez. Avec ça, il n'est pas étonnant que les gens aient du mal à boucler leur budget. N'est-ce pas normal que des familles aient des problèmes économiques? Le crédit étant à ce point facile à obtenir? Et une fois qu'on l'a obtenu, les taux d'intérêt grimpent.

● (2110)

Qu'est-il advenu de l'époque où les gens économisaient quelques dollars et s'en servaient ensuite comme garantie pour aller acheter quelque chose? Qu'est-il advenu de l'époque où être dans les dettes par dessus la tête était considéré comme quelque chose d'inhabituel et d'inacceptable? Et, pourtant, les banques, les institutions mêmes à qui nous donnons le pouvoir de gérer les affaires du pays, encouragent les gens tous les jours à aller emprunter et à se joindre à la société qui est criblée de dettes. Cela leur permet, en fin de compte, évidemment, d'accroître sans cesse leurs marges de profit année après année sans égard pour ceux qui n'ont pas les moyens ou la capacité de remplir les obligations qui leur sont imposées.

Je pense que le crédit devrait s'accompagner de services de consultation. En accordant du crédit, les banques devraient être obligées de s'assurer que ceux qui empruntent de l'argent peuvent le rembourser. Nous devons trouver des façons d'exercer certains contrôles sur la quantité de crédit que les gens peuvent obtenir parce que la majorité d'entre eux ne sont pas capables d'y voir.

Il ne sert à rien de laisser les choses aller comme à l'heure actuelle et d'encourager de plus en plus de gens à se ruiner. C'est ce que font les banques. C'est un des reproches que je fais aux banques. Il est temps que nous étudiions sérieusement la situation et que nous demandions aux banques de rendre compte de leurs actions. Elles et elles seules ont le pouvoir de réorienter le genre d'achat qui se pratique ces dernières années.

Je vois les banques d'un œil un peu différent de la majorité des gens. Je ne les considère pas nécessairement comme l'ennemi, bien que certains puissent en douter, mais je pense franchement qu'elles pourraient jouer un rôle beaucoup plus important dans le processus d'élaboration des politiques économiques au Canada, si seulement elles n'étaient pas aussi indépendantes.

J'ai entendu mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), parler la semaine dernière des conseils d'administration et de leurs rapports avec ceux des grandes sociétés. Quand se réunit le conseil d'administration d'une banque où les directeurs représentent les grandes sociétés nationales, en décidant des taux d'intérêt à exiger, ils cherchent à encourager le consommateur à acheter les produits mêmes que fabriquent et vendent les sociétés qu'ils représentent. Les députés ne croient-ils pas que ces messieurs pourraient se retrouver au beau milieu d'un conflit d'intérêts, puisque ce sont ces administrateurs qui décident des taux et de la politique relative aux prêts à la consommation? Les députés ne croient-ils pas qu'il y a là un conflit d'intérêts, puisque ces messieurs incitent les gens à emprunter davantage pour acheter des produits que fabriquent leurs propres compagnies? Les députés ne voient-ils pas là une possibilité de conflit d'intérêts?

De toute évidence, au moment de décider de la conduite à tenir relativement aux prêts à la consommation, un administrateur représentant une société qui fabrique des biens durables réclamera une attitude très libérale vis-à-vis les prêts à la consommation, afin qu'il puisse vendre plus facilement ses produits. Voilà pourquoi nous devons examiner comment sont formés les conseils d'administration des banques, car pareil conflit d'intérêts influence tout le système. Il influence les décisions relatives aux sommes à prêter aux grands promoteurs, ainsi qu'aux endroits qui doivent être aménagés. Il influence le type d'encouragement à donner aux projets où leur position concurrentielle pourrait être favorisée. Il influence les décisions qu'ils prennent relativement aux régions qu'il faut développer plutôt que d'autres, ou encore, ils tiennent compte du fait que leur société, celle qu'ils représentent au conseil d'administration, prendra des décisions dans le meilleur intérêt de l'économie en général, mais que leur propre société pourrait souffrir de la politique établie par la banque.

Il existe quelque chose de malsain dans la façon dont sont formés les conseils de direction des banques, et les liens entre ces administrateurs et leurs activités quotidiennes. Je propose qu'à l'étape du comité, nous envisagions de réglementer rigoureusement la formation des conseils de direction des banques. Il est temps de nous rendre compte dans quelle mesure ces conseils peuvent manipuler la politique à l'avantage des sociétés représentées au sein du conseil. Si les députés restent incrédules, je leur suggère d'y réfléchir au cours de la fin de semaine.

En outre, je pense que nous devons essayer de faire comprendre aux banques quel est leur premier devoir. Elles considèrent maintenant que c'est de servir leurs actionnaires. Ce n'est pas une bonne chose que les administrateurs d'un secteur aussi fermé que les banques soient tenus de rendre compte de leurs activités uniquement à leurs actionnaires. C'est inacceptable, parce que les banques et l'ensemble des établissements bancaires déterminent probablement la plupart des possibilités de développement, sinon toutes; la plupart des occasions d'expansion, sinon toutes; la plupart des moyens d'équilibrer l'économie du Canada, sinon tous. Nous devons donc définir dans le bill la façon dont les banques fonctionneront pour servir le mieux possible les intérêts de l'ensemble du pays; leurs obligations sociales et économiques; leur responsabilité sociale envers le Parlement et relativement aux directives données par le Parlement et aussi leur responsabilité sociale envers les localités de tout le Canada.

En ce qui concerne les taux d'intérêt hypothécaires, si la Banque Royale en avait pris l'initiative, les banques auraient pu très facilement contribuer à ramener les taux d'intérêt à un niveau raisonnable. Nous avons dit en janvier que les taux d'intérêt auraient pu baisser immédiatement de 2 p. 100. Les ministériels et certains membres du parti conservateur trouvaient cette notion ridicule. Je me rappelle que certains avaient déclaré que c'était impossible, que ce serait un scandale, que cela détruirait le système. C'est pourtant ce qui s'est passé. Si c'était arrivé en janvier, un grand nombre de personnes n'auraient pas eu à faire face à toutes les difficultés financières qu'ils ont éprouvées entre-temps. Les taux d'intérêt pourraient baisser immédiatement d'encore 2 p. 100 sans nuire à l'économie des banques. Les banques pourraient y voir demain matin si on le leur ordonnait. Il est temps de le faire. Il est temps de comprendre que le bien-être des Canadiens et de leur famille est aussi important, sinon plus, que les bénéfices extraordinairement élevés que réalisent les banques.

Quand j'ai pris la parole l'autre soir, j'ai raconté que j'étais allé à la banque encaisser mon chèque et que j'avais parlé à un de mes amis qui est propriétaire d'une entreprise. J'ai signalé que cet ami m'avait dit qu'il commençait à désespérer, parce qu'il ne savait pas comment il pourrait financer son entreprise au cours des quelques prochains mois. Il m'a dit que cela lui coûtait maintenant presque 20 p. 100 pour maintenir son stock. Ces 20 p. 100 s'ajoutent à la valeur de son stock.

Il m'a dit qu'il lui était pratiquement impossible de soutenir la concurrence des grands établissements. Il ne comprenait pas pourquoi le gouvernement qui dit attacher tellement d'importance aux petites entreprises ne parvient pas à fixer des taux d'intérêt raisonnables qui lui permettrait d'emprunter de l'argent à court terme, afin de pouvoir stocker les marchandises dont il a besoin, afin de servir le public et conserver les employés qu'il a et d'en embaucher d'autres.

M. Corbett: Et que dire des obligations pour l'expansion des petites entreprises que vous avez rejetées?

M. Deans: Les obligations pour l'expansion des petites entreprises que nous avons rejetées? Malheureusement, elles n'auraient pas servi à grand chose dans les circonstances.

• (2120)

Ce qu'il m'a demandé c'est la raison pour laquelle, considérant que de l'aveu général c'est la petite entreprise qui fait travailler le plus de monde, le gouvernement semble incapable de fixer le taux d'intérêt, directement ou par l'intermédiaire des établissements, pour que lui et beaucoup de ses semblables puissent tenir leur entreprise à flot.

Cela c'était à l'époque où il était question de donner 700 millions à la compagnie Chrysler. «Je n'y comprends rien, ai-je répondu. Comment le gouvernement peut-il trouver 700 millions pour une société à deux doigts de la faillite, quand il n'a pas $20,000 à prêter à quelqu'un qui a une petite entreprise, qui fait travailler cinq personnes et qui fait des affaires dans cette localité.»

L'autre jour j'ai rencontré un autre type. Il est venu me voir en fin de semaine dernière à mon bureau de circonscription. Il était dans la même difficulté. Tout ce qu'il lui fallait, c'était $4,000 et rien de plus. Il avait des stocks évalués à $44,000. Il avait un prêt de $8,600 de la Banque fédérale de développement et un découvert d'environ $5,000. Il lui fallait cette somme pour apporter à son entreprise certains changements qui lui rapporteraient probablement 30 p. 100 de plus que ce qu'il fait actuellement. Il lui fallait des capitaux pour faire la soudure. Mais il ne peut se les procurer.

Pas à la banque, parce que son découvert est plafonné. Et vous savez pourquoi? Parce que la Banque fédérale de développement a saisi tous ses avoirs, la totalité de $44,000, pour garantir le prêt de $8,600. Quand il a voulu emprunter le supplément qu'il lui fallait, il s'est heurté à un mur. Le gouvernement trouve 200 millions pour garantir les emprunts de Chrysler, mais faute de $4,000, ce type va perdre son entreprise.

Cela fait voir l'absence de politique du gouvernement. Cela fait voir que les établissements bancaires ne savent pas tenir compte des problèmes des petits dirigeants d'entreprises, qu'ils ne savent pas traiter avec eux de façon intelligente, sensée et humaine. Cela fait voir à l'évidence ce qui ne va pas dans notre système.

Notre système est basé sur le crédit. Les banques ont décidé de pressurer le système au maximum. Elles n'ont pas le sens des responsabilités, elles ne cherchent pas à s'assurer que ceux qui s'adressent à elles sont capables de faire face à leurs obligations, qu'ils ne sont pas écrasés par les dettes qu'ils accumulent.

Au Canada, les banques et les plus grandes compagnies sont si étroitement liées qu'il y a sûrement conflits d'intérêts dans le quotidien. Songeons au crédit, ou plutôt au manque de crédit pour la petite entreprise, et aux banques qui ne répondent pas à ses besoins. J'ai dit dès le début que le problème tient à ce que nous sommes saisis en ce moment de la mesure législative vraisemblablement la plus importante de toutes, mais que malheureusement elle traite de façon traditionnelle de la gestion des affaires financières du pays. Elle semble avoir été rédigée au début des années 30, plutôt qu'au début des années 80 pour répondre aux besoins des deux prochaines décennies.

Ce projet de loi a fait couler beaucoup d'encre. Il est presque impossible d'éprouver de la sympathie pour les institutions bancaires, car elles font à leur guise depuis déjà trop longtemps. Elles ont eu tant et plus d'occasions de remédier aux problèmes qu'elles ont créés, mais elles ont refusé de le faire. A moins que le gouvernement actuel ne soit prêt à préciser, sans équivoque, dans ce bill exactement ce qu'il attend des institutions bancaires, nous devrons nous trouver un autre moyen de gérer nos affaires.

Nous ne pouvons pas faire confiance à ces gens qui jusqu'ici ont trahi notre confiance. Nous ne pouvons pas leur confier encore les finances du pays, à moins qu'ils ne prouvent de façon convaincante en donnant l'exemple ou en prenant des initiatives qu'ils comprennent maintenant le rôle qu'ils doivent jouer. Nous ne pouvons pas simplement leur donner carte blanche encore dix autres années.

Je prétends qu'il y a plus de choses qui clochent dans la loi qu'on serait porté à le croire à première vue. Quand on l'examine à fond, il faut chercher si certaines de mes remarques donnent un aperçu exact de la situation dans l'organisation bancaire. Si on tient compte des observations de mes collègues au sujet du recrutement et celles de nombreux autres collègues à propos des problèmes que posent les relations, on en déduit qu'il serait peu souhaitable de hâter l'adoption de cette mesure. Il faut mûrement y réfléchir. Il y a lieu d'imposer des restrictions. Les banques ne peuvent passer des opérations bancaires à d'autres activités sans rapport avec ces opérations. Les banques ne peuvent même pas gérer l'activité qui est la leur dans l'intérêt bien compris du pays. Pour l'amour de Dieu, ne leur confions pas d'autres tâches! Il faut s'assurer qu'elles s'acquittent au moins des responsabilités qui sont à elles avant de leur accorder le pouvoir de s'immiscer dans des domaines où d'autres peuvent réussir aussi bien sinon mieux.

Ne leur donnez pas de pouvoirs supplémentaires. Ne donnez pas aux directeurs qui, d'après moi, exercent leurs pouvoirs d'une manière plutôt bizarre, l'occasion de transgresser davantage les règles de la concurrence dans d'autres domaines. Il est temps d'étudier ce projet de loi et de le refondre, afin de s'arranger pour que les institutions bancaires répondent aux besoins socio-économiques de la population au cours de la prochaine décennie, qui nous rapproche de l'an 2000.

Les temps ont changé. La vieille image du banquier qui fait sa petite journée appartient au passé. Les banques gèrent les affaires du pays. Elles ont plus de pouvoirs et plus d'influence que n'importe quelle autre organisme, plus que nous les députés et même plus que les sénateurs. C'est difficile à croire, mais c'est vrai. Aussi, je vous conseille de ne pas précipiter les choses, de prendre votre temps et d'étudier ce projet de loi très attentivement et, au besoin, de le refondre, car il faudra le faire si nous voulons qu'il réponde aux besoins de la génération montante.

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Monsieur le président, on se souvient que le 1er mai j'avais l'honneur d'amorcer le débat au stade de la deuxième lecture sur la loi sur les banques, et je prendrai quelques minutes pour conclure ce même débat. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les discours qui ont été prononcés par tous les députés de la Chambre, et à mon avis, les interventions ont été constructives et très sérieuses pour la plupart. Elles ont permis de faire la lumière . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Il était entendu avec tous les honorables députés que si je donnais la parole à l'honorable ministre, celui-ci serait le dernier orateur à ce stade du débat. D'accord?

Des voix: D'accord.

M. Bussières: Monsieur le président, ces discussions ont permis de faire la lumière sur plusieurs questions extrêmement importantes. Je suis convaincu que, fondamentalement, nous visons les mêmes objectifs, savoir, l'établissement d'un système financier fort, concurrentiel, efficace, juste et contrôlé majoritairement par des Canadiens. A la suite des observations entendues dans ce débat, je suis convaincu que les propositions contenues dans le bill C-6 contribuent grandement à la réalisation de ces objectifs.

J'ai l'impression qu'on n'est pas assez sensibilisé, monsieur le président, à la concurrence que se livrent au Canada les banques, les caisses de crédit, les caisses populaires, les sociétés de fiducie et de prêt et un certain nombre d'autres sociétés financières. J'aurais peut-être déjà dû souligner cet aspect de très large concurrence dans mon discours d'ouverture. Et ce bill, comme je l'avais dit, vise à permettre d'élargir une telle concurrence. Un certain nombre de députés ont signalé que l'entrée des banques dans le domaine du crédit-bail financier des automobiles et des camions forcerait probablement un certain nombre de marchands d'automobiles à cesser leurs activités de location. Telle n'est pas du tout l'intention du gouvernement, monsieur le président. Les préoccupations des

petits entrepreneurs nous inquiètent et il est bien évident que l'objetif des dispositions concernant le crédit-bail, l'objectif du gouvernement n'est pas de faire disparaître les distributeurs de voitures qui font le commerce de la location d'automobiles ou de camions au Canada.

Ce que veut le gouvernement, c'est qu'il y ait dans ce domaine également une plus grande concurrence. Déjà, des projets de règlement avaient été rendus publics, et je suis assuré que les membres du comité, surtout à la suite des discours qu'on a eu l'occasion d'entendre dans ce débat de deuxième lecture, vont apporter un soin particulier à l'examen de ces règlements, et qu'on va se rendre compte ensemble, si ces règlements sont trop larges, et trouver ensemble le moyen de dissiper dans l'esprit et dans la réalité, les craintes des détaillants d'automobiles.

● (2130)

Une autre question qui a été soulevée à plusieurs reprises a trait aux instances faites par la Fédération canadienne de l'Agriculture des éleveurs, eu égard aux dispositions de l'article 88. Je suis convaincu encore là que les membres du comité apporteront beaucoup d'attention à l'examen de cet article et que nous tenterons tous ensemble de trouver le moyen de protéger de façon adéquate tant les producteurs que les éleveurs. J'aurais aimé, en conclusion, reprendre certaines critiques qui ont été faites à l'égard du projet de loi. Il est évident que la tentation est très facile de profiter de l'examen de ce projet de loi pour faire le procès des profits des institutions bancaires. Il est facile également de saisir cette occasion pour faire le procès de la situation des taux d'intérêt totalement en dehors de la conjoncture économique particulière dans laquelle on vit non seulement au Canada mais en Amérique du Nord, mais ce n'est pas là l'objet du projet de loi. Et j'inviterais les membres du comité des finances, du commerce et des questions économiques à profiter des quelques jours qui nous séparent du début de l'étude en comité du projet de loi pour bien réviser les dispositions générales du projet de loi et peut-être prendre quelque temps pour refaire l'étude des discussions qu'on a déjà connues dans les comités précédents, tant à la Chambre qu'au Sénat, afin qu'on continue l'examen de ce projet de loi de façon rigoureuse, mais aussi de façon très sérieuse et attentive.

On a quelquefois signalé qu'il ne fallait pas trop se hâter pour adopter ce projet de loi et je dois dire, monsieur le président, que je ne suis pas d'accord avec les députés qui ont pris cette position. Je crois que, à plusieurs reprises, tant le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et certains de ses collègues comme les députés de ce côté-ci de la Chambre et le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Evans) ont indiqué l'urgence d'adopter cette mesure législative. Elle a été étudiée en profondeur et examinée très sérieusement.

Nous en avons besoin, les délais ont déjà été reportés à plusieurs reprises et si nous saisissons l'occasion des prochaines études en comité pour corriger les points qui ont été signalés comme étant ou faisant le plus de difficultés, je suis assuré, monsieur le président, qu'avec la collaboration de tous les députés, membres du comité, nous pourrons très rapidement en terminer l'étude et procéder dans un avenir très rapproché à l'examen en troisième lecture et à l'adoption finale de ce projet de loi.

Je remercie les députés qui ont participé au débat, en deuxième lecture, et je compte énormément sur la collaboration des membres du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques afin que nous procédions rapidement et efficacement à l'examen du projet de loi en comité.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre de se prononcer?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Convoquez les députés.

(La motion de M. Bussières (au nom du ministre des Finances), mise aux voix, est adoptée.)

● (2140)

(Vote nº 5)

POUR

Messieurs

Andre
Appolloni (Mme)
Axworthy
Bachand
Baker (Gander-Twillingate)
Baker (Nepean-Carleton)
Beatty
Beauchamp-Niquet (Mme)
Berger
Blais
Blenkarn
Bloomfield
Bockstael
Bossy
Breau
Bujold
Bussières
Campbell (Mlle) (South West Nova)
Campbell (LaSalle)
Cardiff
Carney (Mlle)
Chénier
Clark (Yellowhead)
Clarke (Vancouver Quadra)
Collenette
Corbett
Corbin
Corriveau
Cosgrove
Cossitt
Côté (Mme)
Cousineau
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daudlin
Dawson
de Corneille
Demers
Dingwall
Dionne (Chicoutimi)
Dionne (Northumberland-Miramichi)
Dubois
Duquet
Epp
Ethier
Evans
Ferguson
Fisher
Fleming
Flis
Foster
Francis
Fretz
Frith
Garant
Gauthier
Gendron
Gilchrist
Gimaïel
Gingras
Gray
Greenaway
Guay
Gurbin
Gustafson
Halliday
Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain)
Hargrave
Harquail
Hawkes
Henderson
Herbert
Hervieux-Payette (Mme)
Hnatyshyn
Hopkins
Howie
Huntington
Irwin
Jarvis
Johnston
Joyal
Kelly
Kempling
Killens (Mme)
King
Kushner
Lajoie
Lambert
Landers
Lang
Laniel
Lapierre
Lapointe (Beauce)
Leduc
Lefebvre
Lonsdale
MacBain
MacDonald (Cardigan)
MacEachen
Mackasey
MacLaren
Malone
Marceau
Massé
Masters
Mayer
Mazankowski
McCain
McCauley

Messieurs

McCuish	Roberts	Tardif
McDermid	Robinson	Taylor
McGrath	(Etobicoke-Lakeshore)	Tessier
McKinnon	Roche	Thomson
McRae	Rossi	Tobin
Mitges	Roy	Tousignant
Munro	Savard	Towers
(Esquimalt-Saanich)	Schellenberger	Turner
Neil	Schroder	Vankoughnet
Nicholson	Scott	Veillette
(M^lle)	(Hamilton-Wentworth)	Watson
Nielsen	Scott	Weatherhead
Ouellet	(Victoria-Haliburton)	Wenman
Parent	Shields	Wise
Penner	Siddon	Wright
Pinard	Simmons	Yanakis
Portelance	Smith	Yurko—162.
Prud'homme	Speyer	
Reid	Stevens	
(Kenora-Rainy River)	Stollery	

CONTRE

Messieurs

Althouse	Knowles	Parker
Anguish	Lewycky	Rae
Blaikie	Manly	Riis
Broadbent	Miller	Robinson
Deans	Mitchell	(Burnaby)
de Jong	(M^me)	Rose
Fulton	Nystrom	Sargeant
Hovdebo	Ogle	Skelly
Jewett (M^lle)	Orlikow	Young—26.
Keeper		

● (2150)

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

MOTION D'AJOURNEMENT

● (2205)

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES AÉROPORTS—LA PROMESSE ÉLECTORALE D'AMÉLIORER LES INSTALLATIONS DE MOUNT HOPE

M. Geoff Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président, dans la dernière semaine d'avril et la première de mai, j'ai demandé au ministre des Transports (M. Pepin) à trois reprises ce que le gouvernement comptait faire en ce qui concerne l'aéroport municipal de Hamilton. Je trouve étrange que depuis que les libéraux ont pris le pouvoir, la population du Hamilton métropolitain . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Madame le Président m'a déjà donné la parole, monsieur l'Orateur, je vous remercie. Je disais donc que je trouve étrange que depuis que les libéraux ont pris le pouvoir, la population du Hamilton métropolitain a à peine entendu parler du ministre des Transports et des députés libéraux de la région de Hamilton, des ministres ou de qui que ce soit et nous ignorons toujours ce que le gouvernement a l'intention de faire au sujet de l'amélioration et de l'expansion de l'aéroport de Mount Hope.

J'ai été très étonné d'entendre le ministre des Transports dire que le gouvernement allait donner suite à la promesse de l'ancien gouvernement conservateur qui s'était engagé à investir 45 millions de dollars dans l'amélioration des installations de l'aéroport de Hamilton «si cela paraît raisonnable». Par la suite, en réponse aux questions que les députés de Burlington (M. Kempling) et de Hamilton-Ouest (M. Alexander), le député de Hamilton Mountain (M. Deans) et moi-même lui avions posées, le ministre des Transports a déclaré que l'ancien gouvernement conservateur n'avait pas vraiment promis de consacrer la somme de 45 millions de dollars à l'expansion de l'aéroport de Hamilton. D'après le ministre, le gouvernement conservateur aurait plutôt adopté une résolution au cabinet, exprimant le vœu de voir ce projet se concrétiser, et aurait mis des fonds à la disposition seulement des experts chargés d'étudier les devis de construction.

● (2210)

Trois points ressortent clairement des réponses du ministre. En premier lieu, il ne sait absolument rien du projet d'expansion de Mount Hope, et il ne sait même pas où se trouve Mount Hope; en deuxième lieu, le ministre a été mal renseigné sur les études, les consultations et les retards interminables, qui durent depuis bientôt dix ans, relatifs à l'expansion de l'aéroport de Hamilton; et en troisième lieu, même si l'on accorde au ministre le bénéfice du doute et qu'on veuille bien croire qu'il sait de quoi il parle, l'écart est considérable entre la position de ce ministre et celle de son collègue du cabinet, le député de Hamilton-Est (M. Munro) au sujet du rôle futur du gouvernement dans cette odyssée sans fin.

En fait, monsieur l'Orateur, je crains qu'en parlant du terminal de pacotille de Hamilton, le gouvernement ne saute sur l'occasion pour en faire une question «terminale», comme on pourrait facilement le prévoir en ce qui concerne les travaux très importants d'expansion de cette aérogare dans le sud de l'Ontario. A tout le moins, le ministre des Transports s'ingénie à faire des jeux de mots en répondant à mes questions et il ne fait presque aucun doute que le gouvernement du Canada n'accorde plus grande priorité à sa promesse électorale d'agrandir l'aéroport de Hamilton.

Je me permettrais de vous rappeler une promesse électorale précise, que je détiens de source sûre; le 25 janvier dernier, au cours de la campagne électorale, le député de Hamilton-Est aurait déclaré au *Hamilton Spectator* que ces 45 millions de dollars ne permettraient de construire tout au mieux que des installations rudimentaires et que les libéraux tiendraient leur promesse de verser 100 millions de dollars dans l'expansion prévue à Mount Hope.

La confusion que le ministre des Transports a essayé de semer par ces promesses électorales revêt un aspect beaucoup plus grave. A maintes reprises, le ministre a prétendu que les députés de ce côté-ci avaient simplement approuvé en principe des crédits de 45 millions de dollars destinés à cet aéroport, que ces fonds n'avaient jamais été approuvés officiellement et que la somme était simplement destinée aux experts. Je puis prouver, avec les documents que j'ai devant moi, que le ministre des transports de l'époque, le député de Vegreville (M. Mazankowski), avait fait cette recommandation, dont avait été saisi le Conseil du Trésor et qu'avait par la suite approuvée tout le cabinet, et qu'en réalité nous avions accepté d'investir 45 millions de dollars dans l'expansion de l'aéroport municipal de Hamilton. En ce qui concerne le ministre, la loi sur l'administration aérienne et notre gouvernement, nous avions donné le feu vert pour l'expansion de l'aéroport.

Celui qui était alors ministre du Travail, mon collègue, le député de Hamilton-Ouest, a officiellement annoncé le 25 janvier que le gouvernement s'engageait à donner suite au projet. Les honoraires de $220,000 versés aux experts-conseils, comme l'a dit le ministre des Transports, couvraient uniquement la première étape du projet, c'est-à-dire la conception définitive.

Je voudrais soulever un dernier point au sujet de cette affaire, monsieur l'Orateur. Nordair met à la disposition de Hamilton un service excellent et régulier depuis plusieurs années. Cette compagnie ne va pas se contenter éternellement des installations actuelles. Elle a fait clairement savoir qu'elle pourrait exploiter immédiatement de nouveaux itinéraires à partir de l'aéroport international de Toronto. Tôt ou tard, et d'après certains renseignements que j'ai obtenus de sources très fiables, j'ai toutes les raisons de croire que ce sera plus tôt que tard, Nordair abandonnera Hamilton. A moins que la compagnie n'ait la preuve tangible, la promesse absolue que l'aéroport de Hamilton sera rénové et agrandi, je suis convaincu que les deux millions de personnes qui habitent ma région auront à souffrir du départ de Nordair.

J'ai suivi toute cette histoire de très près, à la fois comme journaliste et comme député de Hamilton-Wentworth. J'ai également tenu au courant l'ancien ministre des Transports en l'amenant à Mount Hope. Il a pris sa décision. Une fois agrandi, l'aéroport ne deviendrait pas un Taj Mahâl, un autre Mirabel, mais une installation régionale de première catégorie au service de la région de Hamilton. Pour résumer, monsieur, le feu vert avait été donné sur toute la ligne, jusqu'à l'élection et à l'arrivée du nouveau ministre des Transports. Il semble maintenant que le gouvernement essaie de se dérober, non seulement aux engagements pris par le gouvernement précédent, le nôtre, qui avait promis 45 millions, mais aussi aux promesses de l'ancien gouvernement libéral, réitérées par le député de Hamilton-Est, qui avait parlé d'accorder 100 millions. Monsieur l'Orateur, la population de Hamilton et moi-même demandons au ministère des Transports de déclarer de façon claire et définitive quelles seront l'importance et l'utilisation future de l'aéroport de Hamilton.

● (2215)

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député de Hamilton-Wentworth (M. Scott) a interrogé le ministre des Transports (M. Pepin) au sujet du projet d'agrandissement de l'aéroport de Hamilton.

Comme le ministre l'a indiqué dans ses réponses, le gouvernement précédent avait donné son accord de principe à l'agrandissement de cet aéroport, le montant total estimatif du projet devant être de l'ordre de 45 millions. Le gouvernement procède actuellement à un réexamen des engagements de ce genre pour voir, comme le disait si bien le ministre, s'ils ont du sens. A cet égard, il importe de replacer la situation actuelle dans son contexte et de donner quelques précisions sur le réexamen dont le ministre a parlé.

Il est certain que la population de la région Hamilton-Niagara-Brantford doit disposer d'une desserte aérienne adéquate et pratique, et le gouvernement a bien l'intention de veiller à la satisfaction de ce besoin. Une très grande partie de la population de la région utilise actuellement l'aéroport international de Toronto, en raison de ses nombreux vols et des liaisons sans escale qu'il offre vers de nombreux points. Ce n'est donc pas en dotant Hamilton de nouveaux équipements aéroportuaires qu'on améliorera nécessairement la qualité de la desserte. Ce qu'il faut, c'est de définir les relations supplémentaires que les transporteurs existants ou à venir désirent assurer ou pourraient être amenés à le faire, et de prévoir l'agrandissement de l'aéroport en fonction des exigences opérationnelles qui en résultent.

Actuellement, le seul transporteur régulier à desservir l'aéroport de Hamilton est Nordair. Pour avoir une idée des liaisons supplémentaires qui pourraient être mises en service, on se renseigne auprès des autres transporteurs, et notamment Air Canada. Une fois les réponses obtenues, nous connaîtrons mieux les possibilités d'accroissement ou d'extension des liaisons, ainsi que l'ordre de grandeur des investissements exigés.

Le gouvernement est parfaitement conscient de la nécessité d'une desserte aérienne adéquate et pratique de la région Hamilton-Niagara-Brantford. Le réexamen auquel nous procédons a pour but d'assurer que le projet d'agrandissement de l'aéroport de Hamilton cadre avec les améliorations probables de desserte aérienne.

Le ministre des Transports a déclaré à la Chambre que le réexamen ou l'évaluation des besoins . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire, mais il a épuisé les trois minutes prévues.

L'ÉNERGIE—LE PROGRAMME D'AIDE À LA RÉGION DE L'ATLANTIQUE

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, le 2 mai 1980, j'ai pris la parole à la Chambre pour poser une question au premier ministre suppléant (M. Pepin) relativement à un programme d'aide destiné aux provinces de l'Atlantique pour les taux d'électricité.

Permettez-moi d'étayer très brièvement cette question. Avant 1974, en Nouvelle-Écosse et dans d'autres provinces de l'Atlantique, plus particulièrement l'Île-du-Prince-Édouard, le prix de l'électricité dépendait surtout de celui du pétrole brut importé, c'est-à-dire du combustible que l'on utilisait pour produire jusqu'à 70 p. 100 de toute l'électricité en Nouvelle-Écosse. Le prix croissant du pétrole brut importé après 1974 a eu une telle incidence sur le coût de production de l'électricité que les prix ont de loin dépassé ceux pratiqués ailleurs au Canada. En fait, en Nouvelle-Écosse, le prix de l'électricité est presque le double de ce qu'elle coûte en moyenne dans le reste du Canada, et dans certaines parties du Canada, plus de 100 p. 100 du prix payé pour l'énergie.

Notre problème consistait alors à tâcher d'obtenir de l'aide du gouvernement du Canada pour compenser l'accroissement du coût de production de l'électricité. Le budget présenté en décembre 1979 par le gouvernement Clark contenait des dispositions très précises relativement à ce problème de la Nouvelle-Écosse et d'autres provinces de l'Atlantique. Les dispositions du budget prévoyaient une aide allant jusqu'à 300 millions de dollars pour la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et d'autres régions des provinces de l'Atlantique, afin de compenser l'augmentation énorme du coût de production de l'électricité attribuable au prix croissant du pétrole étranger.

Si j'ai posé ma question au premier ministre suppléant à ce moment-là, c'était pour garantir que le gouvernement prévoirait une disposition semblable pour les provinces de l'Atlantique, et plus particulièrement pour la Nouvelle-Écosse. Le premier ministre suppléant ne m'a pas répondu, mais quelques jours plus tard, le 6 mai 1980, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a dit très explicitement au cours d'une conférence de presse qu'il donnait à Halifax que le gouvernement ne garantissait pas une telle aide financière aux provinces de l'Atlantique et que l'octroi de subventions dépendrait de la nature de l'entente qui serait conclue avec les provinces de l'Ouest, et surtout avec l'Alberta, sur le prix du pétrole. Cette incertitude laisse la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et les autres provinces de l'Atlantique dans une situation très précaire.

● (2220)

Je voudrais expliquer brièvement ce qui se passe en Nouvelle-Écosse. Cette province a pris des mesures très concrètes pour essayer de résoudre le problème causé par la montée en flèche du prix du brut étranger. La Nouvelle-Écosse a commencé à mettre en valeur ses réserves de charbon et à convertir au charbon les centrales électriques qui dépendaient des approvisionnements de pétrole étranger, ce qui a considérablement réduit la quantité de brut nécessaire pour la production d'électricité.

Ce programme de conversion systématique devrait permettre de ramener la consommation de brut de six millions et demi de barils qu'elle était en 1977-1978 à moins d'un demi-million en 1988. Il faudra environ un délai de huit ans pour convertir toutes les centrales alimentées au mazout, donc pour pouvoir ressentir pleinement les effets du programme. Le résultat net de cette initiative, c'est que le taux de dépendance de la Nouvelle-Écosse à l'égard du pétrole étranger pour la production d'électricité tombera de 76 p. 100 qu'il sera en 1981-1982 à moins de 40 p. 100 en 1980-1981.

C'est pourquoi, je trouve que les habitants de la Nouvelle-Écosse ont droit à l'aide demandée par le gouvernement de la province. Les mesures qui ont été prises pour réduire la consommation de pétrole étranger dans la production d'électricité font réaliser des économies substantielles au Canada. Les fonds utilisés pour subventionner le prix du pétrole importé seront considérablement réduits grâce à la conversion au charbon.

Il est dans l'intérêt non seulement de la Nouvelle-Écosse et du reste de la région de l'Atlantique, mais aussi de tout le Canada que, dans notre recherche de l'autonomie en matière d'énergie, nous employions ces fonds économisés à instituer des programmes de mise en valeur d'énergies nouvelles et à subventionner le prix de l'électricité en Nouvelle-Écosse. C'est la seule façon dont les habitants de la province pourront produire et utiliser de l'énergie électrique que tous considèrent comme une nécessité à un prix équitable.

La question se résume ainsi. La Nouvelle-Écosse a un problème d'énergie épouvantable. L'escalade du prix du pétrole brut étranger, de $2 à $36 le baril en cinq ans, a causé une augmentation vertigineuse du coût de l'électricité domestique. Les tarifs en Nouvelle-Écosse sont déjà presque le double de la moyenne canadienne. Une aide s'impose. L'aide promise doit être accordée, pour que la Nouvelle-Écosse puisse maintenir ses tarifs jusqu'à ce que de nouvelles sources d'énergie soient exploitables.

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, les députés le savent, le gouvernement a promis de veiller à ce que tous les Canadiens, où qu'ils habitent, bénéficient de nos richesses énergétiques. Il va sans dire que notre promesse d'un traitement équitable pour tous vaut aussi pour la région de l'Atlantique. En fait, notre stratégie énergétique répond particulièrement aux besoins pressants de cette région du Canada qui dépend fortement du pétrole pour sa production d'électricité.

Au fil des années, le gouvernement fédéral a aidé les provinces Maritimes de diverses façons à répondre à leurs besoins en électricité. Plus récemment, des prêts fédéraux ont été accordés au Nouveau-Brunswick pour la construction d'une centrale nucléaire à Pointe Lepreau. Quand cette centrale sera en activité plus tard l'an prochain, elle aura la capacité de suppléer à la consommation annuelle de six millions de barils de pétrole.

Plus récemment aussi, des fonds fédéraux ont été accordés à la Nouvelle-Écosse, aux fins de son programme de remplacement du pétrole, pour aider à la construction d'une deuxième tranche à charbon à Lingan et au financement d'un petit aménagement hydro-électrique à Sissaboo.

Dans une large mesure, les solutions à une dépendance réduite du pétrole doivent être coordonnées à l'intérieur de la région même. L'initiative qu'a prise le Nouveau-Brunswick de négocier l'importation d'énergie hydro-électrique du Québec en est un exemple. De façon plus générale, le gouvernement fédéral s'est montré disposé, en principe, à aider financièrement à intensifier la coordination et la planification régionales, par l'entremise de la Société de l'énergie des Maritimes, mais il est décevant que ce dossier n'ait pas progressé davantage. De toute évidence, les provinces de l'Atlantique devraient, dans leur propre intérêt, s'efforcer de réaliser la coordination la plus étroite possible, afin de réduire au minimum les inconvénients du fractionnement des marchés et de la petitesse des réseaux, et de supprimer le plus rapidement possible, par un effort de collaboration, la production d'électricité à partir du pétrole.

● (2225)

A Terre-Neuve, on dépend moins du pétrole pour la production d'électricité, du moins pour le moment, puisque seulement 16 p. 100 des besoins de la province sont assurés par des centrales thermiques. Mais cette dépendance va probablement s'accroître, car les ressources hydrauliques les plus rentables ont déjà été mises en exploitation sur l'île de Terre-Neuve. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a accepté en 1978 de participer à une entreprise fédérale-provinciale, la Société d'aménagement du cours inférieur du Churchill, à laquelle on a confié la responsabilité d'élaborer des propositions en vue d'aménagements hydro-électriques au Labrador et de la transmission d'électricité entre celui-ci et Terre-Neuve.

La politique du gouvernement précédent, qui aurait imposé aux consommateurs du Canada de l'Atlantique des prix beaucoup plus élevés pour le pétrole, aurait également accru le besoin d'une solution de rechange.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais les trois minutes qui lui étaient allouées sont expirées.

L'EMPLOI—LES PROJETS D'EMPLOI D'ÉTÉ POUR LES JEUNES—LE MOTIF DU RETARD APPORTÉ À APPROUVER LES DEMANDES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé à revenir sur la question que j'ai posée au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), le 2 mai parce que la réponse qu'il m'a fournie à cette occasion n'était pas conforme à l'esprit dans lequel j'ai posé ma question et parce qu'elle trahissait les faits.

J'ai demandé au ministre de me dire si c'est parce qu'on doit faire bientôt une déclaration que le versement des fonds aux groupes qui ont fait des demandes dans le cadre du programme d'emploi d'été des jeunes se fait attendre. Si je suis au courant de ces retards, c'est qu'un de ces groupes m'a téléphoné, groupe qui habite non pas dans la circonscription que je représente mais dans celle d'un député conservateur du Manitoba. On s'en souviendra quand je parlerai des remarques du ministre accusant les députés du NPD d'être à l'origine de ce retard.

Après avoir appris ces retards, j'ai demandé si le gouvernement avait l'intention de faire une déclaration pour préciser non pas le nom des groupes qui devaient bénéficier de ces crédits mais pour annoncer un changement de programme, ce qui aurait à la fois expliqué et justifié ce retard.

Au lieu de répondre à ma question, le ministre a d'abord dit que l'on annoncerait bientôt l'octroi de fonds et qu'il «n'y avait pas vraiment de retard». Pourtant, le groupe auquel j'ai parlé s'attendait à apprendre le 30 avril s'il allait pouvoir mettre en œuvre son projet quelque temps après le 5 mai. Ses responsables craignaient que les jeunes qui s'étaient engagés à commencer à cette date se mettent à chercher du travail ailleurs. Le ministre a dit qu'il n'y avait pas de retard et que son ministère espérait être en mesure d'annoncer sa décision le 15 mai, conformément au calendrier mentionné dans un communiqué de presse publié au début d'avril. En fait, le communiqué du 3 avril ne faisait état d'aucun calendrier.

Le ministre a commencé par dire qu'il n'y avait pas de retard, mais, en réponse à ma question supplémentaire, il a admis qu'il éprouvait quelques difficultés. Toutefois, au lieu de dire pourquoi, au lieu de se comporter comme le devrait tout ministre de la Couronne, il a opté pour l'attitude sectaire et mesquine qu'on lui connaît bien et a cherché à porter atteinte au NDP, ce parti qu'il méprise tant parce que ses membres croient à la justice et ont acquis de la crédibilité dans des domaines auxquels le ministre a vainement tenté d'intéresser le parti libéral. Je lui accorde à cet égard le bénéfice du doute, lui reconnaissant une position d'eunuque sincère au milieu d'un harem qui entraînera pourtant sa perte, un harem qui ignore son public. Espérons quand même qu'il y a de simples citoyens qui réclament le déplacement des voies ferrées, entre autres choses.

Dans une lettre adressée initialement aux députés pour leur demander s'ils voulaient recommander des projets pour leur circonscription, le ministre disait que s'il n'avait pas reçu de réponse à une date antérieure de plusieurs jours à mon intervention à la Chambre, il procéderait lui-même au choix des projets à financer. En fait, nous nous sommes adressés à lui collectivement et personnellement à plusieurs reprises pour lui demander que notre apport soit pris plus au sérieux et ne soit pas modifié par un comité libéral chargé d'organiser le favoritisme politique. Nous désirions revenir au système dans lequel des comités consultatifs communautaires avait un rôle important à jouer dans le choix des projets à financer.

● (2230)

Le ministre a déclaré à la Chambre, le jour où je lui avais posé la question, mais en réponse à quelqu'un d'autre, que les néo-démocrates n'avaient pas le même respect que lui pour le rôle du député, parce qu'ils ne voulaient pas choisir les projets de la manière qu'il avait indiquée. J'estime pour ma part que nous avons plus de respect pour ce rôle parce que nous ne nous faisons pas élire pour jouer aux grands seigneurs. Toutefois, il n'est pas surprenant que le ministre, un libéral, s'exprime ainsi au sujet du rôle des députés, car s'il est une chose que les députés libéraux savent bien faire, c'est distribuer les deniers de l'État.

Ma question demeure sans réponse. De nombreux groupes attendent encore des nouvelles au sujet du financement de leur projet. Il y a maintenant 11 jours que j'ai posé ma question à la Chambre des communes. J'attends une réponse et une explication au sujet de ce retard de plus en plus mystérieux. Je voudrais savoir si le ministre et ses collaborateurs entendent, dans les mois à venir ou à l'automne, rétablir les comités consultatifs communautaires chargés de choisir les projets à financer.

M. Dennis Dawson (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'aimerais apporter des précisions à la réponse que le ministre a déjà donnée au député concernant le programme d'emplois d'été pour les jeunes et la méthode d'approbation de ce programme. Sans doute le député se réjouira-t-il d'apprendre que nous avons réussi à respecter notre calendrier et que l'approbation des projets n'accuse jusqu'à maintenant aucun retard. Bien au contraire, plus de 80 p. 100 des projets ont déjà été approuvés, ce qui signifie que nous sommes très en avance sur notre programme.

Je suppose que dans la plupart des régions, des fonctionnaires de la Commission ont déjà informé un certain nombre de postulants que leurs projets avaient été approuvés, ou qu'ils les en informeront incessamment. L'approbation des projets a débuté il y a plusieurs semaines et se poursuit sans heurt. On accorde bien sûr une attention particulière aux projets qui ont été chaudement recommandés et qui doivent être mis en œuvre très bientôt.

[*Français*]

On s'attend à ce que le plus grand nombre des approbations seront connues d'ici la fin de semaine, plus tôt que cela avait d'abord été prévu. En fait, il n'y a rien à l'heure actuelle qui nous permette de dire que l'inclusion de l'étape de la consultation des députés a retardé ou retardera sérieusement la mise en œuvre des projets approuvés dans le cadre du programme.

Monsieur le président, je comprends que l'on puisse s'inquiéter de la communication des approbations des projets car l'annonce des premiers projets est plus tardive que ce n'était le cas pour les projets approuvés dans le cadre du programme de Jeunesse-Canada au travail. Je tiens toutefois à préciser à la Chambre qu'il s'agissait d'une situation prévue dès les débuts car le gouvernement progressiste conservateur qui n'a pu annoncer le programme d'emploi d'été pour les jeunes cette année avait attendu jusqu'au 8 janvier 1980 contrairement aux années précédentes lorsque le gouvernement libéral les annonçait dès le début du mois de décembre. Il est sûr que, puisqu'on sait que le programme de création d'emplois pour l'automne et l'hiver de 1980, dans le cadre de Canada au travail, avait été annoncé le 12 décembre, la veille de la défaite du parti progressiste conservateur, ce n'est pas surprenant qu'ils aient attendu au mois de janvier avant d'annoncer les programmes de création d'emplois d'été.

Monsieur le président, pour un programme de cette envergure, l'annonce est normalement faite à l'automne qui précède son lancement, mais cette année les agents de la Commission ont dû œuvrer dans des délais extrêmement stricts. Ils ont fort heureusement trouvé le moyen de raccourcir la période de temps normalement nécessaire à la mise en œuvre du programme de sorte que les étudiants pourront se prévaloir de possibilités d'emploi au moment où la plupart d'entre eux se cherchent un emploi d'été.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain à 14 heures.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 34.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 14 mai 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LES GILETS PARE-BALLES POUR LES POLICIERS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente et j'espère que tous les députés appuieront ma motion.

Étant donné, comme l'indiquent les dernières statistiques, que le meurtre est de plus en plus fréquent au Canada et que de plus en plus de policiers sont grièvement blessés ou trouvent la mort dans l'exercice de leurs fonctions, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie):

Que le gouvernement prenne les mesures nécessaires, par voie de législation ou par d'autres moyens, pour fournir à tous les policiers du pays les nouveaux gilets pare-balles, qui sont très confortables puisqu'ils ne pèsent que de trois à cinq livres, de manière à ce que chaque policier canadien puisse mieux se protéger lorsqu'il expose sa vie pour défendre les Canadiens contre les malfaiteurs et les criminels.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LA LIBERTÉ POLITIQUE DES EMPLOYÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Étant donné que le gouvernement fédéral envisage de présenter à nouveau une mesure législative visant à abolir l'exemption qui protège les fonctionnaires contre la saisie-arrêt de leurs traitements et que les fonctionnaires ne jouissent pas d'une pleine liberté politique au Canada, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que la Chambre décide à l'unanimité de supprimer de toutes les lois les articles qui entravent la pleine liberté politique de tous les fonctionnaires du Canada.

Mme le Président: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'ÉNERGIE

L'EXPLOITATION DE LA HOUILLE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest): Madame le Président, je prends la parole, en vertu de l'article 43 du Règlement, pour souligner l'importance de l'accord de 5 milliards de dollars en cours entre le Japon, la Colombie-Britannique et Ottawa, accord industriel concernant la houille en particulier et qui pourrait créer des milliers d'emplois et accroître les placements dans la région du Pacifique au Canada.

Étant donné l'expédition catastrophique des ministres de l'Est en Colombie-Britannique au cours de laquelle le gouvernement fédéral a offert d'instituer un programme d'investissements de 70 millions sur les 675 millions requis, et comme les adjoints ministériels sont censés avoir dit au sujet «des dindons créditistes»: «Nous savons maintenant quelle sorte de zigotos dirigent vraiment les affaires ici», je propose, appuyé par le député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell):

Qu'afin de s'assurer que le Canada présente un front uni dans ses négociations avec le Japon, le gouvernement s'excuse des remarques faites par les adjoints, consulte les députés de l'Ouest avant d'entreprendre d'autres expéditions et augmente la quote-part fédérale dans le programme d'investissements en proportion de la norme adoptée à l'égard de Chrysler dans l'Est.

Mme le Président: Pour débattre une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LE PROJET HARBOURFRONT, À TORONTO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande à proposer une motion sur une affaire urgente et de pressante nécessité.

● (1410)

Étant donné que 3800 années-personnes d'emploi restent bloquées et que 220 millions de dollars attendent d'être investis à Toronto parce que le gouvernement fédéral surseoit à la mise en chantier du projet d'aménagement du quartier du port; étant donné en outre qu'après des années de planification ce projet bénéficie de l'appui du conseil de l'aménagement du quartier du port, du conseil municipal de Toronto, du conseil municipal de Metro-Toronto, du gouvernement provincial, de la Toronto Construction Association, du Metropolitan Toronto Labour Council et, enfin, littéralement de centaines d'associations sociales, culturelles, commerciales et de loisirs, je propose avec l'appui du député de Scarborough-Est (M. Gilchrist):

Article 43 du Règlement

Que le ministre des Travaux publics informe ses collègues, les six députés libéraux de Toronto et de sa banlieue qui s'opposent à la réalisation de ce projet, qu'à Toronto comme ailleurs du reste, il appartient aux autorités locales responsables de la planification de prendre dans le cadre de réunions publiques, les décisions concernant l'utilisation des sols et qu'il n'appartient pas aux députés libéraux fédéraux de le faire lors de réunions à huis clos. Je propose en outre que le ministre donne son feu vert à la mise en chantier de ce projet.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES PÊCHES

LA PUBLICATION DU RAPPORT SWYER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné que tous les ans des pêcheurs canadiens meurent en mer parce que leur bateau a coulé et étant donné que le gouvernement lui-même a fait la même expérience coûteuse avec le bateau de pêche de l'ACDI, le *Rio San Lorenzo,* embarcation à la stabilité douteuse qui elle aussi a sombré, je propose, avec l'appui du député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

Que la Chambre ordonne qu'on rende public sans plus tarder le rapport Swyer établi en 1973 et gardé jalousement secret par le gouvernement depuis sept ans, rapport qui aurait pu sauver la vie d'un certain nombre de marins et aurait évité les ennuis et le gaspillage qu'a représenté la construction de bateaux comme le *Rio San Lorenzo.*

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES CALAMITÉS

L'INSTITUTION D'UN GROUPE D'ÉTUDE CHARGÉ DE REVOIR LES POLITIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bruce Lonsdale (Timiskaming): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Il y a deux jours, le député d'Érié, de l'autre côté, n'a pas obtenu le consentement unanime de la Chambre pour étudier une motion proposant l'établissement d'un fonds spécial d'aide aux victimes des calamités naturelles. Or, dans la plupart des cas, il est absolument impossible aux personnes et aux municipalités touchées de trouver l'argent nécessaire pour réparer les dégâts et résoudre les problèmes des victimes les plus durement touchées. Comme d'autre part, au cours des trois dernières années, il s'est produit plusieurs grandes calamités qui ont causé des dommages et des pertes personnelles évalués à des millions de dollars, surtout dans les petites localités qui ne peuvent faire face à de telles pertes sans l'aide conjointe des gouvernements fédéral et provinciaux, je propose, avec l'appui du député d'Érié (M. Fretz):

Que la Chambre presse le premier ministre d'instituer un groupe d'étude spécial qui serait chargé de revoir les politiques des gouvernements fédéral et provinciaux dans le domaine de l'aide aux victimes de calamités naturelles au Canada.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE MAINTIEN DE BONNES RELATIONS DE TRAVAIL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.

L'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada, qui s'efforce depuis des années de favoriser de bonnes relations de travail entre le gouvernement du Canada et ses fonctionnaires, célèbre aujourd'hui son 60e anniversaire d'existence; cependant, ses membres voient leur sécurité d'emploi menacée par les mises à pied et les réductions d'effectifs. Je propose donc, avec l'appui du député de Yukon (M. Nielsen):

Que la Chambre ordonne au président du Conseil du Trésor de consulter l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada et les autres associations de fonctionnaires pour qu'ils élaborent des règles équitables en matière de sécurité d'emploi, afin de maintenir de bonnes relations de travail dans la Fonction publique.

Mme le Président: Pour mettre cette motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'OPPOSITION À LA POLITIQUE D'APARTHEID PRATIQUÉE EN AFRIQUE DU SUD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet des Floralies internationales qui vont débuter en fin de semaine sous l'égide du conseil municipal de Montréal et du gouvernement du Québec.

Compte tenu du fait que le gouvernement fédéral, qui a transmis les invitations à ce festival, a invité l'Afrique du Sud, que ce geste a amené le gouvernement du Cameroun à envisager son retrait du festival, et étant donné que par le passé le gouvernement canadien a toujours condammé la politique d'apartheid en Afrique du Sud, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le gouvernement fédéral publie un communiqué dans lequel il déclare que nonobstant son invitation à l'Afrique du Sud d'assister aux Floralies internationales de Montréal en fin de semaine, il n'en demeure pas moins résolument opposé à la politique d'apartheid pratiquée en Afrique du Sud.

Mme le Président: La présentation de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1415)

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA MODIFICATION EN VUE D'AIDER LA PETITE ENTREPRISE— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Murray Cardiff (Huron-Bruce): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et pressante qui concerne toutes les petites entreprises du Canada.

Comme la Chambre a rejeté par son vote les dispositions au sujet des obligations pour l'expansion des petites entreprises prévues dans le budget de décembre dernier, comme le gouvernement actuel n'a pas encore prouvé la sincérité de ses intentions après avoir annoncé, dans son exposé économique du 21 avril dernier, qu'il appliquerait à nouveau ces dispositions, ce qui fait évidemment hésiter les acheteurs éventuels à investir dans ces obligations et n'aide pas les petites entreprises qui ne savent pas comment procéder pour émettre de telles obligations, et comme la situation que les obligations visaient à pallier était urgente et pressante au moment où le gouvernement a présenté cette mesure et qu'elle l'est toujours autant, je propose, appuyé par le député d'Elgin (M. Wise):

Que la Chambre enjoigne au ministre des Finances de présenter sans délai des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu afin de donner force exécutoire aux dispositions concernant les obligations pour l'expansion des petites entreprises proposées par le gouvernement antérieur et présentées à nouveau par le gouvernement actuel, le 21 avril dernier, dans sa motion des voies et moyens visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

LES DEMANDES RELATIVES À UN PROJET DE GAZODUC ENTRE MONTRÉAL ET HALIFAX

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre peut-il dire à la Chambre si l'Office national de l'énergie lui a fait tenir un rapport ou des informations sur des demandes relatives à un projet de gazoduc entre Montréal et Halifax?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, un tel rapport a été reçu et il doit être considéré par le cabinet demain matin.

[*Traduction*]

M. Clark: Madame le Président, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement étudie une recommandation de ne construire maintenant le gazoduc du Québec et des Maritimes que jusqu'à la ville de Québec, ce qui priverait les provinces Maritimes des avantages de la construction d'un important gazoduc et des emplois qui y sont rattachés?

M. Lalonde: Madame le Président, le cabinet sera saisi du rapport demain et j'espère que dès qu'il aura pris une décision, le rapport et la décision du cabinet seront rendus publics. Le chef de l'opposition sera alors en mesure de juger par lui-même de la teneur du rapport et de la nature de la décision.

M. Clark: Madame le Président, le ministre de l'Énergie pourrait-il maintenant promettre qu'il fera connaître la politique gouvernementale au sujet de la construction d'un gazoduc jusqu'à la ville de Québec ou au-delà ici à la Chambre des communes et pas ailleurs?

M. Lalonde: Non, madame le Président. Je serai cependant à la Chambre demain après-midi pour répondre aux questions. De plus, la Chambre est saisie des prévisions budgétaires et je viendrai volontiers devant le comité plénier répondre à toutes les questions que l'on voudra me poser sur le sujet quand la décision aura été prise.

M. Clark: Je veux en avoir le cœur net, madame le Président. Le ministre n'est-il pas en train de dire à la Chambre, sans ambages, qu'il compte annoncer une décision de cette importance à l'extérieur de la Chambre des communes? Comment peut-il justifier cela? Ne reviendra-t-il pas sur sa décision, ne respectera-t-il pas les droits du Parlement et ne reconnaîtra-t-il pas son obligation d'annoncer une décision de ce genre ici, au Parlement du Canada, et non pas sur quelque autre tribune?

M. Lalonde: Madame le Président, je le répète au chef de l'opposition, je serai ici pour la période des questions. Je serai ici également pour l'étude des prévisions budgétaires, et je serai très heureux de répondre à toutes questions que l'on pourra me poser à leur sujet.

Questions orales

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE UN RAPPORT PROVISOIRE DES POURPARLERS AVEC L'ALBERTA

L'hon. Bill Jarvis (Perth): Madame le Président, j'ai moi aussi une question supplémentaire au sujet des approvisionnements en énergie. Elle s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui rentre tout juste de l'Alberta.

Compte tenu des limitations que présente la période des questions, le ministre peut-il faire état des progrès, s'il en est, qu'il a réalisés en Alberta? Plus particulièrement, le ministre profitera-t-il de l'occasion pour nous assurer, et rassurer en même temps le pays, qu'on en arrivera à une entente d'ici la fin de juin?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai eu des entretiens très fructueux et très cordiaux avec mes collègues, et particulièrement avec mon collègue de l'Alberta.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Toutefois, et mon honorable ami ne l'ignore pas, car son propre gouvernement en a fait l'expérience, ces négociations peuvent être longues et parfois difficiles. Comme il s'en souviendra, son gouvernement a mis six mois pour n'arriver à rien; il ne devrait donc pas s'étonner de ce que j'aie besoin d'une ou deux réunions de plus avant de pouvoir répondre à sa question.

● (1420)

M. Jarvis: Madame le Président, je suis encore moins étonné de ne pas avoir reçu l'assurance ou la garantie que j'ai demandée lorsque j'ai posé ma question supplémentaire au ministre. Comme il le sait, le présent accord expire le 30 juin. Peut-il confirmer qu'en l'absence d'un nouvel accord, il n'y aura que deux possibilités, soit que l'un des deux paliers de gouvernement intéressés prenne des mesures unilatérales dans les limites de ses pouvoirs constitutionnels, soit qu'on laisse jouer librement la loi de l'offre et de la demande? Le ministre peut-il confirmer que c'est bien ce qui arrivera le 1er juillet?

M. Lalonde: Madame le Président, j'admire l'immense perspicacité de mon honorable ami.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'UNIVERSALITÉ DU PROGRAMME D'ASSURANCE-MALADIE

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question pour le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. En novembre dernier, le ministre avait soulevé deux points importants relativement à la nécessité d'avoir un régime universel d'assurance-maladie. Elle avait d'abord déclaré que «l'assurance-maladie devrait être gratuite et lorsque je dis gratuite, je veux vraiment dire gratuite, et non deux dollars par ci et deux dollars par là». Dans le même discours, elle avait dit: «Nous ne pouvons attendre six mois. Il faut agir maintenant».

Comme le gouvernement albertain vient d'augmenter encore une fois ses primes d'assurance-maladie, et cette fois-ci de 13 p. 100, le ministre mettra-t-elle en pratique ce qu'elle a prêché et prendra-t-elle immédiatement des mesures pour que l'assurance-maladie redevienne un droit universel dans tout le Canada?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, le député pourrait se mettre immédiatement en rapport avec le Nouveau parti démocratique de l'Alberta et lui demander d'organiser un mouvement de résistance et d'expliquer aux députés provinciaux qu'il n'acceptera pas cette augmentation et que la population de l'Alberta en général peut très bien imiter celle du Nouveau-Brunswick qui a réussi à se débarrasser du système de paiement par l'usager et de tous les autres obstacles financiers à l'application universelle de l'assurance-maladie.

M. Broadbent: Madame le Président, les libéraux se dégonflent, comme d'habitude.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je signale au ministre que le chef de notre parti à l'assemblée législative de l'Alberta a déjà fait ce qu'elle a conseillé de faire. Puisque le problème ne se pose pas uniquement en Alberta et qu'on fait payer deux fois à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse et en Ontario . . .

Des voix: Et en Saskatchewan.

Mme le Président: A l'ordre. La présidence n'arrive même pas à comprendre ce qui se passe. Il y a trop de bruit à la Chambre. Que les députés veuillent bien attendre que la période des questions soit terminée pour faire leurs commentaires.

M. Broadbent: Dans le même discours, le ministre a déclaré que le gouvernement, c'est-à-dire le gouvernement conservateur, devrait intervenir immédiatement pour mettre fin à ces pratiques et que c'était la position officielle du parti libéral. Maintenant qu'elle peut agir, je lui demande ce qu'elle attend.

Mme Bégin: Le chef du Nouveau parti démocratique devrait nous donner l'exemple au lieu de s'esquiver pendant la campagne référendaire.

Des voix: Bravo!

Mme Bégin: Ce serait un bon début. Pour en revenir à l'assurance-maladie, j'ignore pourquoi le député se réveille brusquement aujourd'hui. Nous en avons souvent discuté à la Chambre et nous avons dit que tous les partis allaient faire un effort commun pour rétablir l'assurance-maladie qui est la meilleure institution qui soit au service des Canadiens. Certains députés n'étaient pas d'accord, il est vrai.

Le député sait très bien qu'il serait très maladroit d'essayer de régler la situation en ayant recours à la mesure législative qui a été approuvée par le Parlement il y a quelque temps. C'est le gouvernement précédent, non pas le nôtre, qui a institué la commission d'enquête présidée par le juge Hall. J'ai déjà dit à la Chambre que le juge Hall avait accepté de présenter ses recommandations d'ici un mois. Celles-ci seront rendues publiques et nous ferons tout en notre pouvoir pour rétablir l'assurance-maladie.

● (1425)

En outre, la meilleure façon d'intervenir—ce qui ne sera pas de l'affrontement cependant—c'est ici à la Chambre, par le truchement de la télévision. Nous pourrions demander à la population de s'opposer aux charges financières qu'on exige d'elle mais qui n'ont pas leur raison d'être, étant donné que l'ensemble des canadiens constribuent déjà massivement au régime d'assurance-maladie en Alberta comme partout ailleurs—mais pas en Saskatchewan cependant.

M. Broadbent: Madame le Président, le ministre se retranche maintenant derrière une commission d'enquête.

Des voix: Oh!

M. Broadbent: Encore le même couplet. Oui elle se retranche derrière le rapport d'une commission d'enquête. En octobre dernier, au moment où le gouvernement conservateur était au pouvoir, le ministre a déclaré ceci: «Nous ne devrions pas attendre la publication du rapport Hall avant d'agir». C'est elle qui a dit cela, pas moi.

Puisqu'elle a dit en octobre dernier qu'il ne fallait pas attendre le rapport Hall avant d'agir, pourquoi attend-elle maintenant ce rapport avant que le gouvernement entreprenne d'autres études et finisse par passer à l'action?

Mme Bégin: Pour une excellente raison, madame le Président. Quand nous étions dans l'opposition, le parti ministériel n'a pas daigné nous informer quant à la nature de la commission, ni nous dire de combien d'argent elle disposait, quel était son mandat, et le reste. Le député se rappelle peut-être qu'elle a été formée le 17 septembre 1979. Nous ignorions la nature de son mandat. Personne ne le savait. Personne ne connaissait le budget qui lui était alloué, personne n'était au courant du mandat confié au juge Hall ou des instruments dont il disposait pour mener à bien son enquête.

Pas plus que le député, je n'étais membre du gouvernement. Où était-il ce jour-là? Nous avons déclaré qu'à la lumière des renseignements que nous avions, il n'était pas certain qu'une commission d'enquête s'imposait. Je suis toujours du même avis, mais comme la commission existe, nous devons lui faciliter la tâche pour lui permettre de bien accomplir son travail.

Des voix: Bravo!

L'hon. David Crombie (Rosedale): Une question supplémentaire pour le ministre. J'ai bien tenté de suivre sa réponse mais je pense qu'elle devra la répéter. La question se résume à ceci: Le ministre a-t-il ou n'a-t-il pas dit que la question n'était pas publique à compter du 17 septembre?

[*Français*]

Mme Bégin: Madame le Président, je vais répondre en français pour être absolument sûre que le député me comprenne très bien. Il me faut prendre des précautions, car on parle d'une commission royale d'enquête et du sujet le plus important au Canada.

Je veux donc répéter que quand le ministre a créé une apparente commission d'enquête le 17 septembre de l'an dernier—si ma mémoire est bonne—nous du public n'avons pas su en vertu de quelle loi, de quel outil juridique ou administratif ou de quels pouvoirs du juge Hall, cela a été fait, et nous avons posé de nombreuses questions au gouvernement demandant quel était finalement le statut de la commission. Nous avons finalement découvert que les termes remplissaient à peu près dix pages, ce qui ne veut rien dire, couvrant tout sous le soleil. Finalement nous avons découvert, des mois après, tout au moins des semaines après, durant S.O.S. Medicare, que le juge Hall avait simplement un contrat le liant au ministre ou au ministère de la Santé et du Bien-être, ce qui n'était pas du tout une commission royale d'enquête.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA DATE DU NOUVEL ACCORD SUR LE PRIX DU PÉTROLE

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle fait suite à la question posée par mon collègue de Perth.

● (1430)

Puisque le ministre a admis que si un nouvel accord sur le prix du pétrole n'est pas conclu avant le 1er juillet, il en résulterait tout au moins une grande confusion, peut-il assurer à la Chambre qu'on parviendra à une entente avant cette date?

[*Français*]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Comme je l'ai déjà indiqué souvent, je pense, à la Chambre, madame le Président, pour qu'il y ait une entente, il faut qu'il y ait un accord entre au moins deux parties. Je ne peux pas garantir un accord entre des parties sur lesquelles je n'ai pas de contrôle. Tout ce que je peux dire, c'est que je ferai tout pour essayer d'en arriver à un accord. J'ai déjà eu moi-même deux rencontres avec chacun des ministres des provinces productrices. J'ai rencontré les ministres des provinces consommatrices au moins une fois chacun, sauf dans le cas du Québec, où nous aurons une rencontre, je l'espère, d'ici la fin du mois ou au tout début du mois de juin. Nous allons continuer nos discussions et tout faire pour en arriver à un accord.

[*Traduction*]

M. Andre: Madame le Président, puisqu'il se peut que nous ayons à subir cette confusion le 1er juillet si aucun accord n'est conclu d'ici là, le ministre peut-il dire à la Chambre ce qu'il a l'intention de faire?

A-t-il l'intention de laisser jouer les forces du marché, c'est-à-dire de laisser imposer le prix mondial? Va-t-il laisser à l'Alberta le soin de fixer unilatéralement le prix? Va-t-il recommander au gouvernement fédéral de le faire? Dans ce dernier cas, en vertu de quelle loi? A-t-il l'intention d'invoquer la loi sur l'administration du pétrole?

Peut-il éclairer la Chambre et le pays quant à ses projets? La date limite approche et, si l'on tient compte des antécédents du ministre, on peut bien supposer que rien ne sera décidé avant le 1er juillet.

[*Français*]

M. Lalonde: Madame le Président, je peux ajouter très peu à ce que j'ai déjà dit, à savoir que notre objectif est d'en arriver à un accord. Nous devons procéder étape par étape. Je pense qu'il serait irresponsable de ma part de spéculer sur des événements qui ne sont pas encore arrivés et qui, je l'espère, ne se produiront pas. Je souhaite en tout état de cause que nous aurons un accord d'ici la fin de juin, et je travaille avec un tel objectif en vue.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSOMMATION

LE MOTIF POUR LEQUEL CERTAINS MAGASINS À RAYONS ONT AUGMENTÉ LEURS FRAIS D'ADMINISTRATION

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, ma question s'adresse aujourd'hui au ministre de la Consommation et des Corporations. Elle porte sur les taux d'intérêt catastrophiques qui ont cours chez nous et sur le fait qu'ils ont commencé à baisser, sans que le gouvernement n'y soit pour rien.

Le ministre a-t-il l'intention d'enquêter et de faire rapport à la Chambre sur les agissements de Sears et La Baie qui ont décidé de faire passer leurs frais d'administration de 21 à 23 p. 100 le 1er octobre prochain, alors que leurs bénéfices ont augmenté d'environ 80 p. 100 par rapport à ceux de l'an dernier?

[*Français*]

L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes): Madame le Président, il est évident que la question soulevée par l'honorable député en est une d'intérêt non seulement pour mon ministère, mais aussi pour le gouvernement canadien dans son ensemble. Je suggérerais à l'honorable député de plutôt poser la question à mon collègue, le ministre des Finances, qui a des pouvoirs beaucoup plus grands que les miens à cet égard.

[*Traduction*]

M. Skelly: Madame le Président, pour protéger les consommateurs canadiens, je demande également au ministre d'étudier les taux d'intérêts exigés par Master Charge et Chargex, puisque cette question intéresse également les consommateurs. Leurs taux s'élèvent à environ 18 à 20 p. 100. Imperial Oil compte aussi faire passer ses frais d'administration de 21 à 24 p. 100. Le ministre va-t-il convoquer les dirigeants de ces sociétés pour leur demander de cesser d'escroquer ainsi le public canadien?

[*Français*]

M. Ouellet: Madame le Président, la réponse que j'ai donnée à la première question de l'honorable député vaut également pour sa deuxième question.

* * *

[*Traduction*]

LA LIBERTÉ D'ACCÈS À L'INFORMATION

LES DIRECTIVES AUX MINISTRES

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Dans le discours du trône, le gouvernement s'est engagé à présenter une loi sur la liberté d'information. Néanmoins, il ne l'a toujours pas fait.

Puis-je demander au vice-premier ministre si, en attendant, le premier ministre a donné des directives aux membres du cabinet afin qu'ils observent scrupuleusement les principes de la liberté de l'information?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Oui, madame le Président. Nous avons l'intention de présenter ce projet de loi sur la liberté d'information et de le faire adopter le plus tôt possible. Entre-temps, le gouvernement observe les principes de cette politique pour ses communications au public.

M. Nielsen: Les nôtres ou les vôtres?

M. Beatty: Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Communications chargé de toute cette question de la liberté de l'information.

Puis-je lui demander si, conformément au principe de la liberté d'information, il va communiquer au Parlement et au public la composition des comités du cabinet, comme le faisait le gouvernement précédent?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, mon rôle est de présenter la loi sur la liberté de l'information. Nous étudions la question de très près. Nous révisons le bill proposé par l'ancien gouvernement et c'est une très bonne mesure à bien des égards. Nous étudions aussi les critiques formulées contre ce bill et nous espérons pouvoir présenter sous peu un bill amélioré.

Pour ce qui est de la publication des listes des comités du cabinet, il faut évidemment poser la question au premier ministre et non pas au ministre des Communications.

LES NOMINATIONS PAR DÉCRET DU CONSEIL

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, j'aimerais poser au vice-premier ministre une question qui fait suite à celle de mon collègue à propos de la liberté d'information.

Je me demande comment le vice-premier ministre peut concilier l'engagement sans réserve que le gouvernement a pris dans le discours du trône de faciliter l'accès à l'information avec le fait qu'il vient de refuser de rendre publics des renseignements concernant le gouvernement, plus particulièrement la liste des nominations par décret du conseil? Le premier ministre suppléant pourrait-il infirmer maintenant cette décision et rétablir la pratique que mon chef avait instaurée de communiquer ces renseignements au public?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, je n'hésite pas à assurer au député que les renseignements qu'il a mentionnés sont et seront rendus publics. Nous ne chercherons nullement à les garder secrets.

Si j'ai bien compris sa question, il veut parler des postes qui deviennent vacants dans les divers organismes de l'administration fédérale. Ces renseignements seront rendus publics.

M. Clark: La composition des comités du cabinet aussi?

M. Hnatyshyn: Madame le Président, j'espère que le vice-premier ministre appliquera cela aux comités du cabinet également, comme l'a demandé mon collègue, le député de Wellington-Dufferin-Simcoe.

Vu son engagement concernant la liberté d'information et l'engagement pris dans le discours du trône de faire abroger l'alinéa 41(2) de la Loi sur la cour fédérale, comment le vice-premier ministre peut-il justifier le fait que le 13 mars 1980, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a invoqué cette même disposition pour refuser de communiquer des documents au juge Gibson de la cour fédérale qui menait une enquête sur les politiques de la Commission canadienne du lait? Le vice-premier ministre pourrait-il informer demain la Chambre, soit verbalement ou en déposant une liste, des autres cas où le gouvernement s'est prévalu des dispositions de l'alinéa 41(2)?

M. MacEachen: Madame le Président, je ne suis pas au courant du cas mentionné par le député. Je souhaite bien sûr, avant même que la loi à cet effet ne soit présentée, que le gouvernement agisse conformément à l'esprit de cette loi. Quoi qu'il en soit, c'est ce que nous nous efforcerons de faire, et je me renseignerai sur le cas signalé.

* * *

LES ARTS, LES LETTRES ET LES SCIENCES

LE FINANCEMENT DES INSTITUTIONS CULTURELLES

M. Mark Rose (Mission-Port Moody): Madame le Président, ma question s'adresse au Secrétaire d'État. La Conférence canadienne des arts tiendra une assemblée à Ottawa cette semaine, assemblée, soit dit en passant, à laquelle le ministre aurait refusé d'assister.

Le ministre peut-il dire à la Chambre quelles mesures il entend prendre immédiatement pour faire face à la crise du financement qui sévit actuellement dans le domaine des arts et pour satisfaire aux terribles besoins financiers des grands organismes culturels, tels que les troupes de ballet, les orchestres symphoniques et même le Festival de Stratford?

L'hon. Francis Fox (secrétaire d'État et ministre des Communications): Madame le Président, je répondrai uniquement au préambule de la question du député. Il m'a été impossible d'accepter l'aimable invitation qui m'avait été faite de prendre la parole à l'assemblée de la Conférence des arts tout simplement parce qu'il se trouve qu'il y a présentement une campagne référendaire dans la province de Québec. Peut-être le député n'en a-t-il pas entendu parler. L'avenir du Canada est en jeu et, pour qu'il y ait une Conférence des arts l'an prochain, il faudra bien que le pays existe encore. Il se trouve en fait que, jeudi soir, je prendrai la parole devant un groupe de Québécois et que, vendredi, je consacrerai toute ma journée au débat référendaire.

J'aimerais évidemment beaucoup assister à l'assemblée de la Conférence canadienne des arts, et j'espère avoir l'occasion de m'entretenir bientôt avec les administrateurs de la Conférence au sujet des problèmes soulevés par le député.

● (1440)

M. Rose: J'ai une autre question, madame le Président. J'espère que le ministre ne prétend pas que l'on ne devrait poser aucune question autre que celles ayant trait au référendum au moment où la campagne bat son plein. Je ne veux pas dire que le référendum n'est pas important, mais nous avons certainement le droit de poser d'autres questions durant la campagne.

Comme le ministre semble, pour l'instant du moins, n'avoir aucun projet précis pour protéger les institutions culturelles canadiennes et veiller à leur expansion, peut-il dire à la Chambre s'il compte, comme le gouvernement précédent s'y était engagé, étudier le livre bleu préliminaire du comité Applebaum avec un comité parlementaire, afin de pouvoir après avoir bien examiné toute la question, établir une politique culturelle globale pour les Canadiens?

M. Fox: Je remercie l'honorable député de sa question. Malheureusement pour lui, il n'était pas à la Chambre la semaine dernière quand j'ai répondu à la même question qu'a posée l'honorable député de Rosemont. Je lui propose de se reporter au hansard.

Cependant, j'aimerais donner plus de détails. J'ai déjà dit que j'avais l'intention, à l'instar du gouvernement, de poursuivre le travail entrepris par le comité Applebaum. Je me suis rendu à ce comité à deux occasions et je trouve que le travail que ses membres ont accompli jusqu'à maintenant est des plus valables.

Une voix: Quand?

M. Fox: Si l'honorable député veut bien me laisser terminer ma réponse et s'il cessait de m'interrompre, il serait peut-être au courant de ce qui se passe.

Des voix: Bravo!

M. Fox: L'honorable député a parlé du livre bleu qui sera publié par le comité Applebaum et qui a été rédigé par mon prédécesseur. Les membres du comité Applebaum m'ont laissé savoir qu'ils ne peuvent actuellement établir d'exposé de principes, qu'ils ont besoin de plus de temps pour présenter un document en ce sens au gouvernement.

* * *

[*Français*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

ON DEMANDE OÙ EN SONT LES NÉGOCIATIONS RELATIVES À LA VENTE DE LA NORDAIR

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, heureusement qu'il y a un député du Québec qui soulève de temps à autre quelques points qui touchent cette province. Ma question s'adresse au ministre des Transports. Il y a un mois j'avais demandé au ministre des Transports s'il pouvait annoncer bientôt la vente de la Nordair, et j'aimerais lui demander aujourd'hui si les négociations à ce sujet ont progressé et quels groupes ou personnes du Québec semblent intéressés à l'achat de la Nordair.

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, les consultations se poursuivent sur ce cas particulier. Je ne pourrais pas énumérer de mémoire tous les gens du Québec qui s'intéressent à la question de la Nordair. Il y en a un assez grand nombre, mais je ferai parvenir une liste complète à mon honorable ami s'il le souhaite.

ON DEMANDE SI LA PLUPART DES ACTIONS APPARTIENDRONT À DES QUÉBÉCOIS

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Madame le Président, je tiens à dire au ministre que je tiendrais beaucoup à connaître les intéressés. Puis-je lui demander également s'il est disposé à dire par exemple que, dans l'hypothèse d'une vente qui se fait à court ou à moyen terme, il est tenté de s'assurer que la majorité des actions sera d'abord la propriété d'intérêts québécois?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je ne veux pas indiquer un pourcentage, mais je peux indiquer cependant d'une façon très claire qu'il n'y a aucun doute dans mon esprit que les intérêts québécois devraient jouer un rôle très important dans la société qui résultera de cette vente.

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

LE GRAIN—LE PAIEMENT INITIAL ACCORDÉ AUX CÉRÉALIERS

M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports, qui est aussi chargé de la Commission canadienne du blé.

Le ministre confirmera-t-il que les membres du conseil consultatif de la Commission canadienne du blé étaient présents, et veut-il bien nous dire s'ils furent consultés au sujet de la réduction de 50¢ le boisseau du redressement du paiement initial accordé en octobre dernier par l'ex-gouvernement aux céréaliers de l'Ouest?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je présume que mon honorable ami fait allusion à la question qu'il m'a posée l'autre jour au sujet de paiements remontant à 1972-1973. Si c'est bien le cas, permettez-moi de lui dire que je me suis renseigné auprès de mes conseillers personnels, qui furent très surpris d'apprendre qu'une telle situation existait, ce qui explique que je n'étais pas au courant. La Commission canadienne du blé à Winnipeg mène en ce moment une enquête approfondie et j'attends son rapport.

Ce que je veux dire, madame le Président, c'est que la question est tellement complexe que même mes conseillers personnels n'étaient pas au courant.

M. McKnight: Madame le Président, je voudrais répéter ma question au ministre. Je vais le faire très lentement et très distinctement.

Le ministre peut-il nous confirmer que les membres du comité consultatif de la Commission canadienne du blé étaient présents lorsqu'il a été décidé de réduire de 50 cents le boisseau le redressement du versement initial accordé aux céréaliers le 15 octobre 1979 par l'ancien gouvernement?

M. Pepin: Madame le Président, là encore c'est une question très complexe.

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: Je vais consulter immédiatement le ministre responsable de la Commission canadienne du blé et je ferai une déclaration à ce sujet dès que possible.

* * *

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ORPHELINS

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle a trait à un sujet sur lequel le ministre est très bien renseigné.

Le ministre a-t-il réussi à obtenir de ses collègues la permission de modifier le règlement d'application de la loi sur les allocations familiales et l'article sur le crédit d'impôt pour enfants à charge de la loi de l'impôt sur le revenu de façon à mettre fin à l'injustice dont les orphelins sont victimes au Canada? Autrement dit, a-t-il eu le temps de présenter ces nouvelles règles?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je crains que non, madame le Président. Je m'occupe aussi, depuis déjà des semaines, tous les soirs et même en semaine, de la campagne référendaire. Je regrette de ne pas avoir encore eu le temps, depuis que j'ai assumé mes fonctions le 3 mars, de voir aux modifications à apporter à la loi sur les allocations familiales. Mais je suis consciente du problème et je m'en occuperai le plus tôt possible.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Madame le Président, vu l'injustice dont souffrent ces orphelins depuis des années, le ministre et ses collègues pourraient-ils essayer de prévoir une période de rétroactivité qui remonte au moins à la date à laquelle le crédit d'impôt au titre des enfants à charge a été incorporé dans la loi de l'impôt sur le revenu?

Mme Bégin: J'espère en faire la recommandation lorsque nous étudierons la question dans l'espoir de la résoudre.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LES OFFRES SALARIALES INFÉRIEURES AU TAUX D'INFLATION

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor. Je suis certain que, conformément à la politique non partisane visant à garder le Canada uni et fort, le ministre sait qu'à l'heure actuelle, le Conseil du Trésor négocie avec quelque 65,000 employés des quatre groupes les moins bien rémunérés de la Fonction publique, dont la grande majorité sont des femmes, dont 75 p. 100 occupent des postes de commis et gagnent moins de $10,000 par année.

Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi son ministère ne leur a offert que des augmentations de 5 p. 100 par an pour deux ans alors que le taux annuel d'inflation est d'environ 10 p. 100, que les députés ont eu au début de l'année une augmentation de 7 p. 100 et que les sociétés ont réalisé des profits dépassant 50 p. 100 pendant le premier trimestre de l'année?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, l'employeur de ces travailleurs, soit le gouvernement du Canada par l'intermédiaire du Conseil du Trésor, a pour règle d'établir la parité entre les fonctionnaires de ces groupes et les travailleurs du secteur privé qui font le même travail.

Dans ce cas-ci, les négociations sont en cours, le mécanisme est en marche, et j'ai bon espoir que les entretiens déboucheront sur une entente et que ces employés seront satisfaits.

M. Anguish: Madame le Président, le ministre n'est sûrement pas sans savoir que si le Conseil du Trésor ne modifie pas immédiatement sa politique, le gouvernement se trouvera confronté à une grève cruciale et très importante.

Le ministre peut-il nous donner quelque assurance que le Conseil du Trésor changera sa position actuelle pour permettre à un grand nombre d'employés qui vivent en deçà du seuil de la pauvreté d'avoir des augmentations de salaire se rapprochant de celles que les députés ont reçues ou, encore mieux, allant jusqu'à 9.1 p. 100, soit le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation en 1979?

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Madame le Président, j'ai exposé dans ma première réponse le principe dont s'inspirent les négociations. Je crois savoir que la procédure normale se déroule actuellement comme prévu et je suppose qu'un comité de conciliation sera nommé. Je pense que dans ce contexte, nous avons le devoir, non seulement envers le gouvernement mais envers les employés eux-mêmes, de laisser la procédure des négociations se dérouler normalement.

* * *

● (1450)

[*Français*]

L'UNITÉ NATIONALE

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—L'APPUI DES PROVINCES À L'EXPRESSION D'UN NON

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, j'aimerais poser une question au premier ministre suppléant. Étant donné que le très honorable premier ministre assistera à une importante réunion ce soir à Montréal, est-ce que le premier ministre suppléant voudrait bien apporter avec lui les meilleurs vœux des autres Canadiens, c'est-à-dire que nous, les députés des autres provinces du Canada, l'appuyons entièrement dans l'expression d'un non au référendum?

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je remercie le député de l'intérêt que lui et ses collègues manifestent ainsi que tous les députés de la Chambre à la cause du non dans la campagne référendaire au Québec. Je le remercie de la manifestation de la solidarité qu'il vient de nous exprimer, et je l'assure que je m'empresserai de transmettre ces vœux au très honorable premier ministre lequel, j'en suis sûr, saura rendre publics également les vœux exprimés par l'honorable député. Il peut être assuré que ses remarques sont bien appréciées, et je veux profiter de l'occasion, madame le Président, pour remercier les leaders parlementaires des deux partis de l'opposition qui, depuis le début de la campagne référendaire, ont été souples au point de permettre à la fois au gouvernement de s'acquitter de ses responsabilités de gouverner le Canada et en même temps aux députés et ministres, principalement ceux du Québec, d'aller œuvrer dans la province pour travailler à l'unité de ce pays.

Questions orales

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PETITS PRÊTS

LES COOPÉRATIVES—L'ENREGISTREMENT AUX TERMES DE LA LOI FÉDÉRALE

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État (Finances) relativement à la loi sur les petits prêts, qui a été adoptée en 1939 pour des motifs qui n'existent plus.

Si cette loi reste en vigueur, elle va obliger quelque 4,400 coopératives à s'inscrire sous le régime fédéral. Le ministre envisage-t-il d'abroger ou de modifier la loi sur les petits prêts?

[*Français*]

L'hon. Pierre Bussières (ministre d'État (Finances)): Madame le Président, le ministre des Finances et moi-même avons reçu de nombreuses instances de plusieurs députés et du député qui vient de poser la question au sujet des difficultés que présente la loi sur les petits prêts. Nous examinons, comme l'a signalé le député dans sa question, deux possibilités, soit d'abolir totalement la loi ou encore d'y apporter des modifications. Les députés, madame le Président, comprendront que nous devons quand même faire un examen rigoureux des conséquences que pourrait avoir l'abolition de la loi ou les modifications qu'on y apporterait. Dès que cet examen sera terminé, nous prendrons des décisions. Nous voulons agir rapidement, parce que l'on sait les problèmes que cela cause aux caisses populaires et aux *Credit Unions*, et dès que la décision sera prise, nous informerons la Chambre de nos intentions.

[*Traduction*]

M. Taylor: Je remercie le ministre de sa réponse, madame le Président. Je me demande s'il a proposé des délais pour la réalisation de ce changement. L'abrogation ou la modification?

[*Français*]

M. Bussières: Madame le Président, le calendrier, c'est d'agir le plus rapidement possible!

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LA PROPRIÉTÉ DE L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE—LA POLITIQUE DE LA HOUILLE

M. Bill Yurko (Edmonton-Est): Madame le Président, j'aurais bien envie de poser ma question dans la langue de mes ancêtres, mais je ne succomberai pas à la tentation.

Des voix: Laissez-vous donc aller!

M. Yurko: Ce n'est pas une langue officielle.

Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État (Mines). Comme le gouvernement manifeste l'intention dans le discours du trône de modifier d'ici à 1990 la propriété d'au moins 50 p. 100 du capital de l'industrie pétrolière, madame le ministre pourrait-elle nous dire s'il est envisagé par elle-même, par son gouvernement ou par l'un de ses ministres d'appliquer une politique semblable à l'industrie houillère, ou si une pareille politique est à l'étude?

L'hon. Judy Erola (ministre d'État (Mines)): Madame le Président, il n'y a pas de politique de ce genre actuellement appliquée, même si nous encourageons le plus que nous le pouvons la canadianisation du capital de l'industrie minière et que nous envisageons en conséquence d'accorder des encouragements fiscaux aux petites mines. Cependant, il n'y a pas de politique de canadianisation du capital à 50 p. 100.

M. Yurko: Madame le Président, il est prévu que nos exportations de charbon à destination en particulier du Japon doivent augmenter considérablement d'ici à quelques années. Madame le ministre peut-elle nous dire si le prix du charbon exporté en vertu de tous les nouveaux marchés sera soumis à l'agrément fédéral, accordé directement ou par le biais de l'Office national de l'énergie, et si le gouvernement fédéral envisage d'imposer une taxe à l'exportation sur le charbon?

Mme Erola: Comme vous le savez, madame le Président, l'entente relative au charbon n'a pas encore été rendue définitive, mais le gouvernement fédéral participera aux négociations, tout comme le gouvernement provincial d'ailleurs.

LES POURPARLERS AU SUJET DE L'ACHAT DE LA SUNCOR

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, si ce dernier veut bien me prêter l'oreille.

M. Lalonde: Oui, je vous écoute.

M. Shields: Lundi dernier, tandis que le ministre faisait son périple, j'ai posé une question au premier ministre, que je voudrais réadresser au ministre. Est-ce que son gouvernement ou n'importe quel ministère a eu des entretiens, par l'intermédiaire d'une société d'État, ou même de Petro-Canada, avec la Suncor au sujet de l'achat de cette société et, dans l'affirmative, que s'est-il produit jusqu'ici?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je voudrais confirmer au député que je ne suis pas au courant de tels entretiens et que mon ministère n'y a pas participé.

M. Shields: Madame le Président, le ministre peut-il chercher à savoir si des sociétés d'État ou Petro-Canada ont de tels entretiens en ce moment, et nous en faire rapport aussitôt que possible?

M. Lalonde: Madame le Président, je me demande sérieusement s'il serait indiqué de ma part de demander à Petro-Canada si elle négocie en ce moment et avec qui.

Comme le sait le député, des discussions d'affaires de ce genre sont restreintes à un très petit nombre de personnes, même à l'intérieur d'une société et, à vrai dire, il ne serait pas opportun de ma part de chercher à obtenir de tels renseignements en ce moment.

LA CONSTRUCTION D'UN GAZODUC JUSQU'À L'ÎLE DE VANCOUVER

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, je voudrais poser ma question au ministre de l'Énergie. Le ministre doit savoir que l'île de Vancouver est actuellement le plus important marché de l'ouest du Canada à ne pas être desservi par le réseau de gaz naturel. Or, lundi, à Vancouver, le ministre a refusé d'appuyer une proposition de la Colombie-

Britannique en vue de construire un gazoduc jusqu'à l'île de Vancouver, et je veux savoir pourquoi.

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, j'ai eu un entretien très fructueux avec mon homologue, le ministre de l'Énergie de la Colombie-Britannique, et j'ignore ce qui incite le député à croire que je n'appuie pas le principe d'un pipe-line jusqu'à l'île de Vancouver.

● (1500)

Au contraire, j'ai déclaré à Radio Canada et aux journalistes qui m'ont interviewé à la fin de la réunion que le gouvernement de la Colombie-Britannique avait pris une excellente initiative dont nous nous réjouissons et dont nous ne manquerons pas de suivre l'évolution. J'ai précisé par ailleurs que mon collègue, le ministre de l'Énergie de la Colombie-Britannique et moi-même devions nous rencontrer à nouveau pour reparler de ces questions.

M. Waddell: Madame le Président, j'ai lu dans les journaux que le ministre avait déclaré qu'il ne pouvait pas se permettre du tout pour l'instant, avec un déficit de 14 milliards de dollars, de consacrer de l'argent à ce projet.

Mais le ministre sait-il que ce projet qui coûterait 200 millions de dollars permettrait de remplacer de 80 à 100 millions de barils de pétrole sur une période de vingt ans, ce qui représente l'équivalent de 450 à 500 millions de dollars? Si le ministre est d'accord avec ces chiffres, peut-il envisager de revoir cette question et de s'engager, comme il l'a dit tout à l'heure, à trouver des crédits fédéraux pour la réalisation de ce programme?

M. Lalonde: Madame le Président, j'aurais cru qu'avec son expérience le député saurait qu'il ne faut pas croire tout ce qu'on lit dans les journaux.

M. Broadbent: Ils sont certainement plus fiables que le ministre.

M. Lalonde: Les journalistes ont dit que je n'avais pas assisté à l'inauguration d'un projet d'énergie éolienne aux environs de Victoria, alors que j'y étais avec mon collègue, le président de l'Hydro de la Colombie-Britannique et que quatre réseaux d'information étaient sur les lieux. J'invite donc le député à se montrer très critique à l'égard des comptes rendus de la presse.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

LA RECONNAISSANCE DES GROUPES ETHNIQUES PAR LE GOUVERNEMENT

M. John Kushner (Calgary-Est): Ya Paunyi dooju krausno dynak-kooyou stcho dalishtee mnie nahodu skazaty paro sleeu.

Madame le Président, c'est au président du Conseil privé que je m'adresse. Le palier fédéral est en fait le quatrième auquel j'accède en tant que représentant élu de la population depuis de bien nombreuses années. Je suis terriblement déçu par l'organisation actuelle du gouvernement fédéral et l'efficacité des comités parlementaires.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Démissionnez!

Mme le Président: A l'ordre. Comme nous approchons de la fin de la période des questions, j'inviterais le député à poser sa question très rapidement.

M. Kushner: Il y a environ deux ans, un comité a été constitué pour réorganiser la procédure; il a depuis lors déposé deux rapports. Le Président du Conseil privé étudie-t-il présentement ces rapports avec l'intention de recommander au Parlement des changements dont le besoin se fait vivement sentir?

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, je pense que les frustrations exprimées par l'honorable député pourraient également résulter du fait qu'il trouve les discours à la Chambre trop longs, que cette dernière devrait siéger l'avant-midi plutôt que le soir, ou qu'il aimerait peut-être disposer de plus de temps dans sa circonscription pour s'occuper des problèmes de ses électeurs. Je me réjouis du souci du député à l'égard des changements à apporter aux Règlement de la Chambre, et je vais prendre en sérieuse considération toutes les suggestions qu'il voudra bien m'adresser et qui seraient de nature à moderniser, à humaniser et à rendre encore plus efficace ce Parlement.

* * *

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. SARGEANT—LES ESSAIS DE PRODUITS CHIMIQUES AU MANITOBA

M. Terry Sargeant (Selkirk-Interlake): Madame le Président, je soulève la question de privilège à propos de renseignements que le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale (M^me^ Appolloni) a fournis en réponse aux questions que le député de Provencher (M. Epp) et moi-même lui avions posées concernant des expériences relatives à la guerre chimique et biologique au Canada. Chaque fois qu'elle répond aux questions à ce propos depuis deux jours, elle induit la Chambre en erreur, mais je ne saurais dire encore si c'est de propos délibéré.

Lorsque je lui ai posé lundi ma première question à ce sujet, le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale a répondu ce qui suit, comme en fait foi le hansard à la page 930:

> Il est toutefois important de signaler que le ministère est persuadé que l'expérience, si elle a eu lieu, ne mettait pas la vie humaine en danger.

En réponse hier au député de Provencher, le secrétaire parlementaire a fait la déclaration suivante, comme en fait foi le hansard à la page 1005:

> Du rapport qui est jusqu'à maintenant parvenu . . . , il ressort que ce produit ne présentait aucun danger pour la vie humaine.

Madame le Président, le composé de zinc utilisé pour les expériences à Winnipeg était constitué, selon les données disponibles, de sulfure de cadmium et de zinc. Le sulfure de

cadmium est un poison connu depuis longtemps et une substance cancérigène expérimentale. D'après le *Handbook of Poisoning*, l'absorption d'aussi peu que 10 milligrammes de cette substance provoquera des symptômes marqués. Cet ouvrage signale en outre que le cadmium s'attaque à toutes les cellules du corps. Depuis 1962 au Japon, 230 cas de lésion osseuse ont été attribués à l'empoisonnement par le cadmium. La maladie évolue très lentement, de sorte qu'il peut se passer des dizaines d'années avant que n'apparaissent les symptômes. Par ailleurs, le Dr David Penman, du ministère de l'Environnement de la Saskatchewan, m'a dit qu'il serait aujourd'hui tout simplement impensable de proposer la vaporisation d'un nuage de sulfure de cadmium et de zinc au-dessus d'une ville. Le secrétaire parlementaire n'a certainement pas l'intention de soutenir qu'il s'agit là d'un produit qui n'est pas dangereux pour la santé.

Quand j'ai demandé que l'on fasse une enquête publique et poussée sur les essais de produits servant à la guerre chimique et bactériologique afin d'en connaître la nature et l'envergure exactes, le secrétaire parlementaire a rétorqué que ces opérations n'étaient pas secrètes à l'époque. A l'appui de ses dires, elle a cité deux articles sur ces expériences publiés dans les journaux de l'endroit en 1953. J'ai là des copies de ces articles, et si l'on compare ce qu'ils prétendaient être l'objet de ces tests et ce que nous savons aujourd'hui être la vérité, il ne subsiste aucun doute que les autorités municipales et la population de Winnipeg ont été leurrés à l'époque quant à la nature de ces expériences.

Je vais lire le premier article sur ces expériences, paru dans le numéro du 22 janvier 1953 du *Free Press* de Winnipeg.

Des responsables de la défense civile d'Ottawa vont étudier les caractérisque de la fumée à Winnipeg.

Le comité accéda à la requête d'Ottawa de procéder à l'expérience faisant partie d'un programme national d'étude des courants d'air dans les zones urbaines.

L'article dit ensuite:

Les essais ont consisté à répandre dans l'air de petites quantités de poudre fluorescente qui adhère aux particules de fumée et les rendent ainsi visibles.

Plus tard au cours de cette même année, le 23 juin 1953, le *Winnipeg Tribune* a rapporté que:

Les habitants de Winnipeg vont marcher la tête dans les nuages le mois prochain . . . en effet on va créer des nuages artificiels de poudre de zinc dans le cadre d'essais de fumée reliés aux activités de la défense passive.

Les expériences ont pour but de déterminer s'il est possible de créer un écran de fumée masquant la ville et ses installations vitales en cas d'attaque ennemie.

Nulle part est-il fait allusion à des expériences relatives à la guerre chimique et biologique. Même le conseiller communiste auquel elle a fait allusion hier croyait que les essais devaient servir en fait à démontrer qu'il était possible de créer des écrans de fumée. C'est parfaitement évident pour tous ceux qui ont lu sa lettre.

Personne ne connaissait le but réel de ces expériences. D'après les déclarations en provenance du ministère de la Défense nationale, il est indéniable que des Canadiens ont servi de cobayes dans le cadre d'expériences avec des produits servant à la guerre chimique ou biologique. Les Canadiens ont le droit de savoir s'ils sont encore soumis à des essais, à leur insu, et ils ont le droit de connaître la nature des produits chimiques ou des bactéries auxquels ils ont été exposés et, pour autant que nous le sachions, auxquels ils le sont encore.

Le genre de réponses que le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale nous a fournies rendent un très mauvais service à la Chambre, puisqu'elles trompent tous les députés quant à la nature et à la portée de cette question fort importante. Je le répète, je demande au gouvernement d'ordonner une enquête publique générale sur la question. Lorsque des Canadiens doivent aller à l'étranger, en l'occurrence aux États-Unis, pour apprendre ce qui se passe chez eux avec l'accord secret de leurs dirigeants, c'est notre régime de gouvernement lui-même qui se trouve mis sur la sellette.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale (Mme Appoloni) a déclaré hier ce qui suit, que l'on trouve à la page 1005 du hansard:

. . . ces expériences ont eu lieu il y a quelque 27 ans. Bien des personnes qui vivaient à l'époque ont pris leur retraite depuis lors ou, malheureusement . . . qui à l'époque ont été les sujets de ces essais ont pris leur retraite depuis lors ou malheureusement et pour d'autres raisons sont décédées.

Madame le Président, je suis toujours vivant et j'ai participé à ces expériences.

Des voix: Bravo!

M. Orlikow: Je siégeais à l'époque au conseil municipal. Je veux appuyer ce qu'a dit mon collègue, le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant). Il a déclaré que non seulement on avait caché la vérité à la population et aux dirigeants de Winnipeg, mais qu'on les avait induits en erreur de propos délibéré.

● (1510)

Permettez-moi de citer un passage des remarques que le secrétaire parlementaire a faites hier, comme en fait foi le compte rendu à la page 1004. Elle a déclaré:

Cependant, j'aimerais aussi mettre le député et tous nos collègues en garde et les inviter à ne pas prêter trop d'attention au journalisme à sensation qui ne peut susciter que des craintes inutiles et cruelles.

En réponse à une autre question au sujet des essais, elle a répété encore une fois ce qui suit:

Bien loin d'avoir été gardés secrets, ces essais semblent avoir fait l'objet d'au moins deux rapports . . .

Et elle a ajouté ensuite:

. . . On aurait donc tort de dire que les essais se sont déroulés dans le secret.

Et après, en réponse à une autre question, ayant mentionné la population de Winnipeg, elle a dit:

. . . nous préférons leur donner l'assurance qu'il n'y a rien de grave . . .

J'ai un résumé de la lettre envoyée au greffier de la ville à la demande du ministère de la Défense nationale par l'intermédiaire du directeur métropolitain de la défense civile de Winnipeg, M. M. H. S. Penhale. La lettre a été remise au conseil municipal et ce dernier, après en avoir pris connaissance, a approuvé les tests. La lettre disait que l'expérience avait pour but d'étudier la façon dont la fumée se dispersait dans les quartiers d'habitation. Le conseil de la ville a appris aussi que l'agence de défense civile avait reçu d'Ottawa un communiqué disant qu'étant donné les conditions climatiques dans la région de Winnipeg, on pouvait obtenir des données très utiles pour la défense civile en observant le comportement des particules de fumée sous diverses conditions météorologiques, mais que pour faire ces observations il faudrait relâcher dans l'atmosphère de petites quantités de particules fluorescentes.

Sachant cela, le conseil municipal a approuvé le projet, mais ce qu'il ne savait pas, c'est que, d'après un porte-parole du ministère de la Défense nationale, le major Haswell, dont la déclaration a été rapportée dans le *Globe and Mail* d'hier, ces tests devaient indiquer comment les retombées radioactives d'une explosion atomique se disperseraient dans les centres urbains sous l'influence des vents. A en croire ce que le major Haswell a dit hier à ce sujet, il est clair qu'en 1953, les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale ont caché aux autorités municipales de Winnipeg le but réel de ces tests.

Je prétends, madame le Président, qu'une telle façon d'agir est inexcusable. Il est absolument inacceptable qu'un groupe de fonctionnaires, qu'il s'agisse de la Défense nationale ou de la GRC, mentent délibérément aux représentants élus des Canadiens, à quelque niveau que ce soit.

Des voix: Bravo!

M. Orlikow: Dans une société démocratique, ce sont les élus du peuple qui ont le droit et le devoir de prendre les décisions. S'ils en prennent de mauvaises, les électeurs peuvent juger l'affaire et, si nécessaire, élire d'autres représentants aux élections suivantes. Aucun fonctionnaire ni aucun bureaucrate n'a le droit de décréter qu'il est dans l'intérêt de telle ou telle personne de cacher la vérité aux élus.

Aujourd'hui le *Globe and Mail* rapporte que le major Haswell, porte-parole du ministère de la Défense nationale à Ottawa, aurait admis que l'armée américaine n'a pas dit la vérité aux habitants de Winnipeg sur la diffusion de ces agents chimiques, pour éviter qu'ils ne s'en alarment. Madame le Président, je prétends qu'il n'est pas possible que les fonctionnaires américains aient pu gruger les habitants de Winnipeg sans la collusion des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale à Ottawa, c'est-à-dire de nos fonctionnaires.

Voici, d'après le numéro d'hier du *Globe and Mail* ce qu'aurait déclaré le major Haswell:

> . . . cette substance n'est pas considérée comme dangereuse et les organismes de défense civile de Winnipeg et du Manitoba savaient que ces expériences avaient lieu.

Je considère, madame le Président, que nous avons le droit de savoir ce que savaient les organismes de la défense civile de Winnipeg et du Manitoba. Savaient-ils qu'il s'agissait d'expériences sur les retombées radioactives? S'ils le savaient et n'en ont rien dit aux élus de Winnipeg, ils sont donc tout aussi coupables que les fonctionnaires du ministère de la Défense nationale.

L'autre question que je veux soulever a trait au fait que le secrétaire parlementaire a déclaré hier à la Chambre et que le major Haswell a dit au *Globe and Mail* aujourd'hui que les expériences n'étaient pas dangereuses. Or, dans le même article, le professeur Frank Labella, chercheur bien connu de l'institut de pharmacologie de l'université du Manitoba affirme ceci:

> . . . le cadmium et le zinc sont tous deux des produits toxiques qui pourraient être dangereux pour les bébés, les vieillards, les asthmatiques et les malades.

Il ajoute:

> . . . ces métaux sont plus dangereux lorsqu'ils sont dispersés sous forme d'aérosols, comme lors des essais de Winnipeg.

Il poursuit:

> . . . il y a eu un certain nombre de morts et on a rapporté des cas de lésions cérébrales chez les travailleurs industriels qui manipulent du sulphure de cadmium.

Cette affaire est très grave, madame le Président. Il était très dangereux d'induire la population de Winnipeg en erreur, et cela n'aurait jamais dû se produire. Le moins que je puisse dire, c'est que le secrétaire parlementaire a très mal répondu à nos questions hier, et j'aimerais bien être certain non seulement qu'il n'y aura pas de récidive, mais qu'il n'y a pas eu d'autres essais et qu'il n'y en aura plus jamais d'autres sans que les gens de ma ville ou de n'importe quelle autre ville qui pourraient être touchés ne soient informés de ce qui se passe.

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, je ne compte pas m'étendre sur le sujet. Le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant) a dit que les renseignements qui avaient été fournis à la Chambre nous avaient induits en erreur, et je suis d'accord avec lui sur ce point. Je pense que le député a fait une très bonne intervention.

Le problème, c'est que cela s'est passé il y a 27 ans et que l'on en parle seulement après coup. On peut demander pourquoi nous soulevons la question de privilège à ce sujet maintenant. Ce que certains députés, dont votre serviteur, ont voulu faire en posant des questions, c'est faire comprendre au gouvernement et à ses porte-parole que lorsqu'ils comptent donner certains renseignements—et c'est leur droit, bien sûr de ne pas dévoiler ces renseignements—ils veillent à ce que ceux-ci soient exacts. A deux reprises, le secrétaire parlementaire a déclaré que si l'on ne connait pas tous les détails sur cet essai et que si cet essai ou des travaux de recherche se poursuivent actuellement, ce n'est pas dangereux pour l'homme.

Je trouve plutôt bizarre qu'elle puisse affirmer sans ambages que ce n'est pas dangereux pour l'homme alors que ces essais et recherches se poursuivent.

L'honorable D. L. Campbell qui était premier ministre du Manitoba en 1953 et qui est un homme très respecté, a signalé dans une entrevue qu'il donnait à la radio manitobaine il y a deux jours, que premièrement, il ne se souvenait même pas d'avoir été mis au courant des essais lorsqu'il était premier ministre, à Winnipeg, et deuxièmement, qu'à cette époque, la défense civile relevait des municipalités et pas des autorités provinciales.

Nous savons tous, je pense, que l'on a maintenant retrouvé les dossiers du comité d'hygiène publique de la ville de Winnipeg pour 1953 et qu'ils font allusion à ces expériences. Les dossiers ne révèlent cependant pas que ces expériences avaient trait à la guerre chimique ou bactériologique, mais mentionnent plutôt qu'il s'agissait d'expériences relatives à un nuage de fumée au dessus de la ville de Winnipeg.

Un autre point m'inquiète beaucoup; il s'agit de savoir qui prend ces décisions, ou qui a pris la décision de mêler le Canada à ce genre d'activités. Le secrétaire parlementaire a tenté de rassurer la population de Winnipeg en disant que ces expériences ne présentaient aucun danger pour la vie humaine, que nous devrions nous contenter de ses paroles rassurantes au nom du gouvernement. Je le voudrais bien. Mais d'après les renseignements qui nous parviennent des chercheurs au Manitoba, il semble que l'information communiquée aux Manitobains en 1953 était telle qu'elle les a induits en erreur. En outre, aucun renseignement n'a été obtenu sur la question de savoir si d'autres villes ou régions avaient aussi servi à ces essais.

● (1520)

Pour élucider cette affaire le plus tôt possible, à mon avis il serait avantageux pour le pays et le gouvernement qu'un ministre compétent prenne la parole et nous donne des précisions sur ces essais de 1953 qui étaient fondés sur des données erronées.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'aimerais traiter de cette affaire brièvement. On a soulevé d'excellentes questions. Mais je tiens à souligner que le problème tient au fait que, même si ces essais remontent à il y a 27 ans, alors qu'on ignorait les dangers du sulphure de zinc et de cadmium, aujourd'hui nous savons que dix milligrammes de sulphure de cadmium sont toxiques. C'est donc dire qu'il pourrait exister certains dangers même si 27 ans se sont écoulés depuis les essais.

Je crois savoir que le ministère de la Défense nationale cherche dans les archives toute la documentation qui existe au sujet des essais qui ont eu lieu en 1953. Je demande au secrétaire parlementaire de discuter de la question avec le ministre et de faire renvoyer toute la documentation au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale pour qu'il en fasse un examen complet. Nous pourrions ainsi juger de l'étendue des essais, apprendre s'ils ont été faits dans d'autres villes et s'ils ont des effets nocifs même 27 ans plus tard.

Je demande instamment au secrétaire parlementaire d'obtenir les informations le plus vite possible et de proposer au ministre de les renvoyer au comité permanent.

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, je crois, comme plusieurs députés l'ont déjà signalé, que la question qui nous préoccupe est extrêmement grave. Il est impossible de la prendre à la légère comme, j'ai le regret de le constater, l'a fait le porte-parole du gouvernement hier.

Ce qui est en cause maintenant, c'est que les connaissances médicales actuelles permettent de penser que des essais effectués en 1953 ont pu causer le cancer chez certaines personnes. Je pèse mes mots et je parle de possibilité, car on me dit que la période d'incubation, c'est-à-dire le temps que prennent les effets pour se manifester, est de vingt à vingt-cinq ans.

Parce que l'événement remonte aux annees 50, cela ne veut pas dire que la population de Winnipeg n'en a pas souffert. On me dit que c'est une importante réalité médicale. Nous ne pouvons donc pas aujourd'hui nous contenter de classer l'affaire. Il faut ordonner une enquête médicale approfondie, et examiner un échantillon choisi ou pris au hasard des gens qui étaient à Winnipeg à l'époque afin de déterminer si les essais les ont affectés.

Je vois rire les députés libéraux d'en face. On voit bien qu'ils considèrent toute l'affaire comme une farce. Pourtant, je peux dire au député de Toronto que c'est loin d'être drôle pour les gens qui ont peut-être été affectés par ces essais.

En second lieu, il a été précisé aujourd'hui que, contrairement à ce qu'on a dit à la Chambre hier, ni le conseil municipal ni la population de Winnipeg n'avaient été informés de la nature réelle des essais. On ne leur avait pas dit ce qui semble aujourd'hui avoir été le but réel de ces essais, mais plutôt que ceux-ci visaient à vérifier l'efficacité de dispositifs anti-fumée.

Une voix: Vous voulez dire des écrans de fumée.

M. Broadbent: C'est tout simplement faux et le porte-parole du gouvernement aurait intérêt à dire la vérité aujourd'hui. Peut-elle nier que la lettre envoyée par le ministère a induit le conseil municipal de Winnipeg en erreur pour que celui-ci approuve la tenue de ces tests? Les preuves présentées prouvent que le conseil a été induit en erreur et de façon grave.

Cette lettre émanait de hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral, mais les Canadiens ont-ils été informés de la vraie nature des tests par les Américains? Ce point n'a pas encore été tiré au clair. Est-ce le gouvernement américain, qui avait ordonné ces tests, qui a caché leur vraie nature aux autorités canadiennes ou est-ce le gouvernement canadien qui, la connaissant, l'a cachée à la population de Winnipeg? Quelle que soit la réponse, elle a de graves implications.

Je crois enfin que le gouvernement a maintenant le devoir de donner à la Chambre toutes les informations qu'il possède sur les villes canadiennes qui, à cette époque ou depuis, ont consciemment ou non fait l'objet de tests de ce genre. A-t-on envoyé à d'autres conseils municipaux des lettres rassurantes décrivant certaines expériences parfaitement inoffensives qui seraient faites dans leurs villes, et qui se sont révélées être de la même nature? Voilà, madame le Président, certaines des questions que cette affaire soulève; elles sont extrêmement importantes et le gouvernement a le devoir d'y répondre.

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, je vais certainement attendre votre décision pour voir s'il s'agit bien d'une question de privilège. J'en doute, mais si les privilèges de quelqu'un sont en jeu, ce sont peut-être les miens plutôt que ceux d'un député d'en face. En fait, je me réserve le droit de soulever la question de privilège, si vous le permettez, quand j'aurai vérifié le compte rendu d'aujourd'hui. Je veux notamment vérifier les termes exacts employés par le député, surtout lorsqu'il a dit que j'avais peut-être induit la Chambre en erreur. Je m'intéresse énormément aux termes qu'il a employés avant le mot «induit en erreur». Si j'ai de bonnes raisons de soulever la question de privilège, madame le Président, soyez certaine que je vous demanderai la permission de le faire demain.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Ils crient sans écouter ce que madame le député a à dire.

Mme le Président: A l'ordre. J'ai écouté les commentaires de tous les députés et je puis assurer au secrétaire parlementaire que personne n'a tenu de propos antiparlementaires.

Mme Appolloni: Dans un de ses élans oratoires habituels, le chef du Nouveau parti démocratique a demandé, et même exigé, une enquête approfondie.

Une voix: Qu'y a-t-il de mal à cela?

Mme Appolloni: Je voudrais faire remarquer à la Chambre que c'est ce que je promets au nom de mon ministère depuis deux jours. Il y aura une enquête approfondie. Les grands discours du chef du Nouveau parti démocratique sont donc inutiles.

Je dois de nouveau vous faire remarquer que ces tests ont été faits il y a 27 ans. Autrement dit, certains députés n'étaient même pas nés.

Une voix: Ils ont été obligés de remonter 27 ans en arrière pour trouver une question sur laquelle ils peuvent être d'accord.

Mme Appolloni: Madame le Président, cela explique en partie, j'espère, qu'il est difficile d'obtenir immédiatement des précisions sur un événement qui remonte à 27 ans. En fait, je sais qu'une des personnes qui ont participé à ces expériences est extrêmement malade. Cet homme est en ce moment dans le coma suite à une autre maladie qui n'a absolument rien à voir avec ces expériences. Malheureusement, il ne peut nous communiquer les renseignements que nous voulons en raison de son état de santé.

● (1530)

Il y a aussi d'autres problèmes. Le chef du Nouveau parti démocratique a proposé que cette enquête soit effectuée dans tout le Canada. Je suis d'accord avec lui. Le ministère entend expressément étendre l'enquête à tout le pays. Cependant, je suis sûre que même le ministère de la Défense nationale, aussi prodigieux qu'il soit, peut-être même le plus efficace du monde libre . . .

Des voix: Bravo!

Mme Appolloni: . . . devra prendre un peu plus de deux jours pour nous donner tous les détails d'un évènement qui s'est produit il y a 27 ans.

J'ai pris note de certaines observations du député de Provencher (M. Epp). Une fois encore, je devrais peut-être me reporter au hansard. Il me semble qu'il a laissé entendre, aujourd'hui et hier, que ces expériences n'étaient peut-être pas encore terminées. Je le répète, comme je le dis depuis deux jours, ces expériences à Winnipeg ont pris fin en 1953 après, je crois, la période comprise entre les mois de juillet et septembre.

Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) . . . était membre, si je ne m'abuse, du conseil municipal à cette époque. Je n'ai pas d'exemplaires du procès-verbal. Je ne sais même pas si ce député était présent à la réunion le jour où cela a été fait. Cependant, entre dire qu'il n'était pas au courant de l'expérience et dire que les autorités elles-mêmes n'en étaient pas informées non plus, il y a une marge. Je crois que même si le député n'était pas au courant de l'expérience, cela ne veut pas dire que les autorités, les autorités compétentes j'entends, n'en étaient pas informées elles non plus. Par conséquent, il est faux de supposer que tout simplement parce que le député n'était pas personnellement au courant, toute l'expérience a été tenue secrète.

Il a été question du Pr LaBella. Sans vouloir porter atteinte en aucune façon à l'intégrité et à la réputation du Pr LaBella, je voudrais signaler à la Chambre que j'ai dit l'autre jour que les pharmacologistes—je pense que c'est les mots que j'ai employés—tout comme les économistes, ne sont malheureusement pas toujours d'accord entre eux. Le Pr LaBella a droit à ses opinions mais, d'après mes renseignements, les autres pharmacologistes auraient assuré au ministère de la Défense nationale qu'il n'existait aucun danger pour la vie humaine.

J'arrive à mon dernier point, madame le Président. Si les députés qui se sont levés aujourd'hui pour contester ma réponse se soucient vraiment de protéger leurs électeurs, je leur demande pourquoi ils ne communiquent pas les renseignements qu'ils ont supposément au ministère, pour lui permettre de faire une enquête plus poussée et plus rapide. C'est ce qu'ils feraient s'ils s'inquiétaient vraiment. Cependant, si tout ce qui les intéresse est de chercher des poux et de continuer à faire peur aux gens, il ne me reste plus qu'à mettre le point final; je ne vois pas ce que je pourrais ajouter.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Il n'y a absolument rien, strictement rien, dans le Règlement qui permettre à un député insatisfait de la réponse qu'un ministre a donnée à l'une de ses questions de soulever à ce propos la question de privilège. Nous avons encore aujourd'hui l'exemple d'un député qui soulève la question de privilège à propos d'une réponse qu'un ministre a donnée à un député qui n'est satisfait ni de la qualité de la réponse ni des renseignements qu'on lui a donnés.

Les députés savent qu'un député qui n'est pas satisfait des renseignements qu'on lui a donnés peut utiliser d'autres façons d'intervenir. J'incite instamment les députés à y avoir recours au lieu de faire perdre du temps à la Chambre après la période des questions; nous pourrions consacrer ce temps à autre chose.

Mes fonctions m'obligent à écouter les députés afin de déterminer si la question de privilège est justifiée ou non. C'est pourquoi j'ai permis certaines interventions. Aujourd'hui, j'ai surtout écouté les députés de la région où l'incident s'est produit, parce que j'ai pensé qu'ils étaient probablement intéressés à soulever la question. Cependant, ils ont tous débattu la question.

Je dois donc déclarer que la question de privilège n'est pas justifiée. Avant longtemps, il me sera impossible de trouver des formules nouvelles pour dire aux députés qu'ils ne peuvent soulever la question de privilège lorsque la réponse que leur a donnée un ministre ne les satisfait pas. Je demande la collaboration des députés à ce propos.

Privilège—M. S. J. Robinson

M. ROBINSON (BURNABY)—L'OBLIGATION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL DE DÉPOSER LES RAPPORTS DE SON MINISTÈRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet d'une affaire qui met en cause les droits et devoirs des députés. Je dois ajouter que j'en avais prévenu le solliciteur général (M. Kaplan), mais je vois qu'il a malheureusement quitté la Chambre. La question de privilège a trait aux obligations du solliciteur général, obligations décrites dans les lois qui régissent son ministère.

Aux termes de la loi sur le ministère du solliciteur général, statuts révisés du Canada, chapitre S-12, article 5, au plus tard le 31 janvier qui suit immédiatement la fin de chaque année financière ou, si le Parlement n'est pas alors en session, l'un des cinq premiers jours où le Parlement siège par la suite, le solliciteur général doit déposer le rapport annuel de son ministère.

En outre, le solliciteur général est également tenu de par la loi sur les pénitenciers, statuts révisés du Canada, chapitre P-6, article 30, de déposer en même temps le rapport annuel du commissaire des pénitenciers.

Parce qu'il a omis de déposer ces deux rapports, le solliciteur général a failli à ses obligations statutaires. L'affaire est grave. La Chambre en général, et chaque député en particulier, ont le devoir d'examiner attentivement les rapports d'activité de chaque ministère. C'est une de nos responsabilités à titre de députés. Pour sa part, le ministre est tenu de déposer ces rapports et s'il ne les dépose pas, nous ne pouvons exercer nos fonctions de députés parce que nous ne sommes pas en mesure d'évaluer la tenue de ces ministères.

Dans le cas qui nous intéresse, le Parlement a demandé aux deux ministères de déposer leurs rapports à certaines dates. Le dernier rapport annuel remonte à deux ans, c'est-à-dire à l'année qui a pris fin le 31 mars 1978. Étant donné les importantes responsabilités de ces ministères, par exemple, la GRC, la Commission des libérations conditionnelles et les pénitenciers, il est essentiel que nous ayons ces rapports afin de pouvoir interroger le ministre, soit à la Chambre, soit au comité.

Si Votre Honneur voit dans cette omission une atteinte aux privilèges des députés, je propose donc:

Que le Comité permanent des privilèges et élections entreprenne une étude approfondie de l'affaire.

Oui, c'est une question grave. Nous sommes empêchés de remplir nos devoirs de parlementaires si nous n'avons pas les renseignements qu'on est tenu de nous livrer de par la loi.

[*Français*]

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, selon la question soulevée par l'honorable député, ce dernier se plaint de deux choses. La première, le défaut de déposer un rapport du ministère du solliciteur général au cours des cinq premiers jours durant lesquels le nouveau Parlement a siégé, de même que le défaut, si j'ai bien compris, de déposer un rapport du commissaire aux pénitenciers dans le même délai.

Premièrement, je demanderais de réserver cette question en attendant les explications, s'il y a lieu, du solliciteur général lequel, pour des raisons très valables, a dû s'absenter il y a quelques minutes. Cependant, puis-je porter à l'attention de la Chambre le fait qu'au cours de la dernière année nous avons tenu deux élections et que cela a eu pour effet, dans l'espace d'un an, de permettre au Canada d'être dirigé par trois gouvernements différents. Je ne voudrais pas que ces circonstances soient sous-estimées; elles ont pu avoir une influence tant sur la préparation de ces rapports que sur leur dépôt par des gouvernements antérieurs. Et si ces rapports n'existent pas parce que justement il n'y a pas eu de solliciteur général pendant la durée d'un an, ou que le Parlement n'a pas siégé pendant au moins un an, ce pourraient être là des considérations qui font que ces documents n'ont pu être déposés en temps utile.

Quoi qu'il en soit, madame le Président, tenant compte de cette situation bien exceptionnelle et de l'absence fort justifiée du solliciteur général en ce moment, je vous demanderais respectueusement de réserver cette question jusqu'à une prochaine séance de la Chambre, alors que le solliciteur général pourra, s'il y a lieu, compléter ses remarques.

Mme le Président: Justement, comme le solliciteur général n'est pas à la Chambre en ce moment, je crois qu'il serait assez sage de réserver la question pour le moment où il pourrait donner à l'honorable député les explications qu'il réclame.

● (1540)

[*Traduction*]

M. CROMBIE—LES PROPOS DU MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, ma question de privilège a trait à certaines choses qu'a dites le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^lle^ Bégin) en répondant à une question. J'ai eu l'impression, en l'écoutant, qu'elle induisait la Chambre en erreur. J'aimerais avoir l'occasion de vérifier ce qu'elle a dit et me réserver le droit de soulever la question de privilège demain.

[*Français*]

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, puisque le député, qui était mon prédécesseur à la Santé nationale et au Bien-être social, a l'amabilité de procéder de la façon dont il vient de le faire, qu'il me soit permis d'indiquer à la Chambre le plus rapidement possible, parce que j'y attache de l'importance, que le début de ma réponse, quand j'ai dit que je répondrais en français, visait à me faire comprendre et à me protéger d'erreurs que je pourrais faire dans la langue anglaise, et non pas de la façon dont je l'ai exprimé. D'ailleurs je voudrais remercier mon prédécesseur de l'amabilité qu'il a eue de comprendre que même pour dire cela je ne me suis pas très bien exprimée en anglais. Sur le reste du point qu'il veut soulever et pour lequel, je crois, il veut attendre les «bleus» du hansard afin de vérifier le texte exact de ma réponse, à mon tour je me réserve le privilège de lui répondre et de défendre mes propres droits.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité de sélection et, si la Chambre y consent, j'ai l'intention d'en demander l'adoption plus tard aujourd'hui.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LE SÉNAT ET LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DU DÉCRET DU CONSEIL NOMMANT LES MEMBRES DE LA COMMISSION

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer une copie du décret du Conseil C.P. 1980-1274 nommant respectivement M. Cliff McIsaac et l'honorable Léon Balcer président et second membre de la commission chargée de voir, en vertu de l'article 34(7) de la loi sur le Sénat et la Chambre des communes, si les indemnités versées aux députés et aux sénateurs sont suffisantes.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

DÉPÔT D'UN DOCUMENT CONCERNANT LE CHANGEMENT D'EMPLACEMENT DES BUREAUX DU MAAC À CHARLOTTETOWN

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, conformément à l'engagement qui a été pris hier en réponse à une question, je voudrais déposer un document expliquant le choix de l'emplacement 9 de préférence à l'emplacement 15 pour le ministère des Affaires des anciens combattants à Charlottetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard. Je pourrais ajouter, madame le Président, que conformément à l'habitude du parti libéral d'agir rapidement, le ministère des Travaux publics a répondu en 24 heures, même s'il a fallu deux jours pour obtenir un rapport du ministère de la Défense nationale.

* * *

[*Français*]

LES PÉTITIONS

LE GROUPE ACTION CANADA DEMANDE AU QUÉBEC DE DEMEURER DANS LE CANADA

M. Maurice Dupras (Labelle): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 67 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition receuillie par le groupe Action

Canada, contenant la signature de plus d'un million de Canadiens de toutes les parties du pays qui enjoignent aux Canadiens et aux Canadiennes de la province de Québec de demeurer au Canada et de refuser de se séparer de ce magnifique pays et invitent en fait ces Canadiens du Québec à continuer à bâtir ce magnifique pays.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

RENVOI AU COMITÉ DE LA POLITIQUE RELATIVE À LA COOPÉRATION AVEC LES ÉTATS-UNIS

L'ordre du jour appelle: Avis de motions émanant du gouvernement:

le 12 mai 1980—Le ministre de la Défense nationale:

Que le comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale soit autorisé à entendre des témoignages et à étudier la politique canadienne en ce qui concerne la coopération future avec les États-Unis en matière de défense de l'Amérique du Nord, notamment les accords ayant trait à la défense aérienne et les accords connexes incorporés dans l'Accord concernant l'Organisation et le fonctionnement du Commandement de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) et en découlant, et en fasse rapport au plus tard le 31 décembre 1980.

Mme le Président: L'avis de motion est reporté aux ordres émanant du gouvernement et son examen est décrété à plus tard aujourd'hui ou à la prochaine séance de la Chambre, conformément aux dispositions du paragraphe (2) de l'article 21 du Règlement.

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS PERMANENTS

ADOPTION DU 2e RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Madame le Président, avec le consentement de la Chambre, j'aimerais proposer, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le deuxième rapport du comité chargé d'établir les listes des députés devant former les comités permanents de la Chambre, rapport qui a été présenté plus tôt aujourd'hui, soit agréé.

Mme le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à laisser le ministre présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 207, 295, 296, 341, 584, 585, 590. Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Questions au Feuilleton

[*Texte*]

CN-CP—LE NOMBRE DE WAGONS

Question nº 207—**M. Herbert:**

1. Le 30 avril *a*) 1976, *b*) 1977, *c*) 1978, combien les chemins de fer canadiens avaient-ils de wagons en tout et combien appartenaient au (i) CN (ii) CP?

2. Ces mêmes années, combien et quels types de wagons canadiens se trouvaient aux États-Unis et combien appartenaient au *a*) CN, *b*) CP?

3. Quel est, en moyenne, le pourcentage des wagons canadiens qui se trouvaient aux États-Unis au cours des cinq dernières années?

4. Combien versent les sociétés de chemins de fer américaines pour retenir et utiliser des wagons canadiens?

5. Quels mécanismes juridiques, diplomatiques ou autres garantissent le rapatriement aussi rapide que possible des wagons au Canada?

6. Le gouvernement ou ses sociétés d'État ont-ils récemment pris des mesures visant à renforcer les pouvoirs de rapatriement aussi rapide que possible du matériel roulant qui se trouve aux États-Unis?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):

1.

Date	Nombres totaux des wagons appartenant aux chemins de fer canadiens	Nombres totaux des wagons appartenant au CN	Nombres totaux des wagons appartenant au CP
30 avril 1976	167,482	96,695	69,404
30 avril 1977	161,799	93,744	66,067
30 avril 1978	159,897	92,911	63,045
30 avril 1979	157,073	90,805	62,632

Nombres et types de wagons canadiens se trouvant aux États-Unis

2.

Date	Wagons couverts	Wagons porte-automobiles	Wagons réfrigérants	Wagons-tombereaux ouverts	Wagons-trémies ouverts	Wagons-trémies couverts	Wagons à bestiaux	Wagons plats	Autres	Totaux
30 avril 1976	10,528	1,318	32	837	314	4,571	8	2,491	379	20,478
CP	4,148	527	13	330	124	1,801	3	982	149	8,077
CN	6,243	791	19	496	186	2,711	5	1,477	225	12,153
30 avril 1977	11,872	1,567	34	1,115	338	5,495	5	3,333	93	23,852
CP	4,678	626	14	439	133	2,165	2	1,313	37	9,407
CN	7,040	938	20	661	200	3,259	3	1,977	55	14,153
30 avril 1978	13,027	1,332	30	1,170	218	5,505	6	3,730	1,104	26,122
CP	5,141	699	28	285	81	2,280	6	1,753	0	10,273
CN	7,722	633	2	646	129	3,200	0	1,915	1,098	15,345
30 avril 1979	13,723	1,733	4	1,309	111	5,481	6	3,784	1,239	27,390
CP	6,034	781	1	497	58	2,407	6	1,684	—	11,468
CN	7,371	952	3	611	41	3,055	—	2,033	1,232	15,298

3. 14.5 pour cent.

4. Les frais sont imputés selon l'accord sur la location et l'entretien de wagons de l'Association of American Railroads (AAR). Tout chemin de fer qui souscrit à l'accord promet et accepte de respecter et d'appliquer les règles prescrites de déplacement et de paiement des wagons de marchandises. Ces règles figurent dans les codes des règles de location et d'entretien de wagons publiés par l'Association. Les prix d'utilisation de wagons de marchandises reposent sur des taux horaires et des taux milliaires applicables au transport sur grande distance réelle, indiqués dans un tarif de location de wagons. De plus, des taux horaires d'encouragement, précisés dans un tarif d'encouragement, s'appliquent à certaines désignations industrielles et à certains codes de type de wagon. Enfin, des prix d'accessoires, précisés au tarif d'accessoires S de l'AAR, s'appliquent à l'utilisation de certaines superstructures porte-automobiles à plusieurs étages.

5. Aucun mécanisme juridique ou diplomatique ne garantit le rapatriement aussi rapide que possible des wagons au Canada. Par l'entremise de la direction générale du Transport ferroviaire de Transports Canada, on a l'hiver dernier établi des contacts non officiels, à Washington, avec l'Interstate Commerce Commission, l'Association of American Railroads et des fonctionnaires de la Federal Railroad Administration. A l'intérieur de ces organismes et des douanes américaines, des mécanismes visent à renvoyer sans délai le matériel appartenant aux chemins de fer canadiens à ses propriétaires. La direction générale du Transport ferroviaire surveille la situation grâce à ses contacts avec les organismes précités, et s'assure que les préoccupations du Canada sont communiquées au gouvernement des États-Unis.

6. Non.

LA COMPAGNIE DE CAMIONNAGE ET DE DISTRIBUTION GRIMSHAW LTÉE

Question nº 295—**M. Herbert:**

1. *a*) Quels étaient (i) le capital social (ii) le capital émis de Grimshaw Trucking and Distribution Ltd. au moment de son achat par le gouvernement, *b*) ce capital a-t-il changé?

2. A combien s'élèvent les bénéfices non distribués de la société?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):

1. *a*) i) 1,000 actions ordinaires de $10 (valeur au pair); 100 actions privilégiées de $100 (valeur au pair), rachetables à un taux cumulatif de 6 p. 100.

(ii) 500 actions ordinaires.

b) Conformément à l'article 92 des statuts de la compagnie, la composition du capital de cette dernière a été modifiée en 1973. Les résolutions appropriées ont été adressées au Bureau du registraire des socié-

tés (Office of the Registrar of Companies) de la province de l'Alberta et enregistrées le 13 novembre 1973. Le capital autorisé de la compagnie est maintenant de 2 millions d'actions ordinaires sans valeur au pair, dont 1,350,000 sont émises et entièrement payées.

2. La Société des transports du Nord Ltée ne fait rapport de ses résultats d'exploitation que d'une manière globale. Les renseignements relatifs à chacune de ses filiales ne sont pas divulgués.

LA SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DE YELLOWKNIFE LIMITÉE

Question nº 296—**M. Herbert:**

1. *a*) Quels étaient (i) le capital social (ii) le capital émis de Yellowknife Transportation Limited au moment de son achat par le gouvernement, *b*) ce capital a-t-il changé?

2. A combien s'élèvent les bénéfices non distribués de la société?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):

1. *a*) A l'achat, son capital-actions émis était de (i) 500,000 actions ordinaires (S.V.P.); (ii) 308,003 actions oridinaires (S.V.P.).

b) Par sa décision du 10 février 1978, le conseil d'administration de la Yellowknife Transportation Company Limited a consenti à acheter de la Société des Transports du Nord Ltée 308,000 actions à titre de remboursement, ce qui laissait trois actions ordinaires émises et entièrement payées, sans valeur au pair.

2. Néant. La Société est inactive depuis 1966.

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LE TRANSFERT DES HÔPITAUX AUX PROVINCES

Question nº 341—**M. Herbert:**

Pour chacune des trois dernières années financières et pour l'année en cours, combien d'employés, *a*) permanents, *b*) temporaires, du ministère des Affaires des anciens combattants ont quitté la Fonction publique, à la suite du transfert des hôpitaux et foyers pour vieillards à une administration provinciale?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Dans tous les cas, lorsque le ministère des Affaires des anciens combattants cède un hôpital ou un foyer pour anciens combattants, la nouvelle direction offre un emploi à tous les employés dès le jour suivant.

1977-1978:	*a*)	2050;	*b*)	35.
1978-1979:	*a*)	680;	*b*)	30.
1979-1980:	*a*)	100;	*b*)	2.
1980-1981:	*a*)	540;	*b*)	3.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Question nº 584—**M. Cossitt:**

Au sujet de l'affirmation du vérificateur général qui figure à la page 560 du rapport pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1979 et selon laquelle: «Nous avons constaté certaines faiblesses sur le plan du contrôle interne en ce qui concerne la façon dont le MAS-Services s'est acquitté de la fonction du Receveur général . . . elles doivent être rapidement corrigées», d'après le ministère des Approvisionnements et Services, quelles sont ces faiblesses et prend-on des mesures pour les corriger rapidement, selon l'expression même du rapport?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Le Ministère est pleinement conscient des lacunes particulières mentionnées par le vérificateur général relativement au contrôle interne. Il s'agit notamment d'améliorer la tenue à jour des cartes de signature, de consigner les raisons des modifications apportées aux données présentées par les clients, de réduire le nombre de formulaires de demande de chèque, d'effectuer en temps plus opportun la conciliation des écarts entre les chèques émis et les chèques inscrits aux comptes et de modifier les procédures de conciliation des chèques afin d'assurer que les écarts entre les chèques émis et les chèques remboursés ne sont pas reportés pendant plus de deux ans. Les alinéas 17.143 à 17.153 du rapport du vérificateur général présentent des recommandations plus détaillées à cet égard. Le ministère examine actuellement ces problèmes et, incidemment, a déjà pris des dispositions afin de régler deux des problèmes susmentionnés.

Question nº 585—**M. Cossitt:**

Au sujet de l'affirmation du vérificateur général qui figure à la page 562 du rapport pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1979 et selon laquelle, en rapport avec le ministère des Approvisionnements et Services, «Certains écarts non conciliés et depuis longtemps en souffrance, qui n'avaient pas été réglés de façon satisfaisante, étaient reportés mensuellement dans la conciliation des chèques en circulation», quelles mesures le gouvernement prend-il pour régler cette situation?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Le vérificateur général a recommandé aux Services de «renforcer leurs procédés pour assurer, en temps opportun, le suivi et l'explication des différences entre les chèques émis et les chèques inscrits aux comptes.» Lors de la réponse initiale à cette recommandation, des efforts avaient déjà été déployés à cet égard (référence: page 580). La mise en application de cette recommandation a été terminée après la publication du rapport et de nouvelles procédures sont maintenant en vigueur.

Question nº 590—**M. Cossitt:**

Au sujet de l'affirmation: «Nous avons observé que la fonction de Receveur général, que remplit le MAS-Services, contient plusieurs lacunes de contrôle interne. Ces faiblesses (. . .) exigent une attention immédiate et une rectification de la situation.» qui figure à la page 537 du rapport du vérificateur général pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1979, quelles mesures précises le gouvernement prend-il pour remédier à la situation et quelles sont ces faiblesses?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): L'observation figurant à la page 537 du rapport du vérificateur général constitue un résumé des remarques présentées aux pages 561 et 562, qui font l'objet de la question 584; la réponse à la question 584 s'applique donc.

[*Traduction*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, je demande que tous

les avis de motion portant production de documents soient reportés.

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

LA LOI Nº 1 DE 1980-1981 PORTANT AFFECTATION DE CRÉDITS

La Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Ethier, pour étudier le bill C-29, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1981, présenté par M. Johnston.

[*Traduction*]

Le vice-président: A l'ordre. La Chambre, formée en comité plénier, reprend l'étude du bill C-29, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1981.

Sur l'article 2.

M. Knowles: Monsieur le président, je ne prends pas la parole pour intervenir dans l'étude de cet article, mais plutôt pour préciser nos intentions pour cet après-midi. Il est convenu je pense que, puisque nous siégeons en comité plénier, le temps de parole des députés est limité à vingt minutes, comprenant le temps mis par les ministres à répondre.

Il a été arrêté que certains ministres seraient ici et qu'il serait possible de les interroger. Je crois en outre que le député qui reçoit la parole sur l'article 2—du fait que ce dernier embrasse tout—pourra présenter des observations sur d'autres postes du budget. Il vous revient de fixer l'ordre dans lequel les orateurs se succéderont.

● (1550)

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, c'est un bon arrangement. D'ailleurs, il est prévu dans notre Règlement. En autant qu'on ne cherche pas à limiter les députés à une seule période de 20 minutes. Une des caractéristiques du comité plénier est la nature répétitive de ses délibérations.

[*Français*]

M. Pinard: Selon l'entente qui existe, monsieur le président, il y a effectivement un ordre d'établi pour les ministres qui doivent être interrogés ou dont les prévisions budgétaires sont étudiées. Cependant, tous les députés à la Chambre, mes collègues le conçoivent, sont égaux, et de ce côté-ci de la Chambre nous entendons utiliser tout le temps auquel nous avons droit également de sorte qu'il n'y a pas d'entente quant à ceux qui devraient intervenir dans le débat. Alors je suis sûr que vous utiliserez votre discrétion à bon escient mais je veux que vous sachiez que l'entente n'existe pas à l'égard de ceux qui doivent intervenir dans le débat. Tous les députés de ce côté-ci de la Chambre sont égaux à ceux de l'autre côté et nous entendons utiliser le temps auquel nous avons droit également. Il est juste cependant qu'il y ait entente quant aux ministres à être interrogés et ils seront présents.

[*Traduction*]

Le vice-président: Si j'ai bien compris, monsieur le président, les députés sont d'accord. Habituellement, chaque député dispose de vingt minutes pour présenter ses observations; si personne d'autre ne demande la parole, il peut poursuivre pendant une autre période de 20 minutes; mais si, à un moment donné, un député du côté ministériel veut répondre à quelques-unes des interventions, il disposera lui aussi de vingt minutes pour ce faire. Vous en convenez, je l'espère.

M. Stevens: Monsieur le président, je consacrerai les vingt minutes dont je dispose principalement à interroger le président du Conseil du Trésor. Ma première question porte sur une brochure qu'il a publiée. Elle s'intitule: «Fiscalamity, how to survive Canada's tax chaos». Cette brochure a été publiée en 1974. Cette année-là, le ministre avait déclaré ceci:

> Cette brochure est dédiée à tous les Canadiens qui partagent ma conviction selon laquelle le Canada, avec ses beautés naturelles, ses ressources, ses habitants et son héritage politico-juridique, pourrait devenir un pays aux perspectives et au bien-être inégalés, n'eût été des impôts excessifs, d'une bureaucratie trop puissante, d'un gouvernement trop omniprésent, du trop grand nombre de prestataires d'assistance sociale, du trop grand nombre de politiciens et du trop petit nombre d'hommes d'État.

Le président du Conseil du Trésor peut-il nous dire s'il est toujours de cet avis?

M. Johnston: Monsieur le président, je suis flatté de constater que le député fait des lectures plus relevées. Comme il nous l'a signalé, cette déclaration a été faite en 1974. Je m'intéresse beaucoup à la question de la réforme de l'administration gouvernementale, et c'était aussi le cas à l'époque. Le député trouvera dans ces remarques, et ailleurs dans la brochure, certaines opinions, réitérées ultérieurement par le vérificateur général, en 1975 ou 1976, si je ne m'abuse. Je me réjouis de pouvoir affirmer qu'à mon avis, des améliorations ont été apportées dans tous ces domaines, mais, encore une fois, il y a toujours lieu de faire mieux.

M. Stevens: Monsieur le président, je voudrais également demander au président du Conseil du Trésor de confirmer ou d'infirmer, le cas échéant, un rapport d'un M. Bob Reade, paru dans le *Journal* d'Ottawa, le 4 mars dernier, selon lequel le président du Conseil du Trésor aime mieux faire des prévisions économiques pour quatre années de suite, afin de nous obliger à planifier. Le ministre peut-il nous dire s'il juge valable cette pratique, recommandée dans le rapport Lambert entre autres?

M. Johnston: Très certainement, monsieur le président.

M. Stevens: Monsieur le président, je suis très heureux d'entendre cette réponse et je voudrais ramener le ministre à cette soirée fatidique où, au cours du débat sur le discours du trône, l'actuel ministre des Finances a présenté ce qui a été appelé par la suite son mini-budget. Le président du Conseil du Trésor a sans doute constaté que dans ce budget les dépenses publiques avaient augmenté de quelque 800 millions de dollars comparativement aux chiffres avancés par l'ancien ministre des Finances du gouvernement Clark, et que le déficit budgétaire était passé de 10.4 milliards de dollars à 14.1 milliards de dollars. Cela dit et compte tenu du fait que le ministre des Finances ne nous a pas donné de projection des dépenses, des recettes et du déficit pour les cinq prochaines années, et puisque le président du Conseil du Trésor a l'air d'accord pour le faire—ce dont je suis très heureux—pour-

rait-il maintenant nous déposer un document, basé sur les extrapolations du ministre des Finances lorsqu'il a pris la parole dans le débat sur le discours du trône, et qui renferme les prévisions de dépenses, recettes et déficits ainsi que les nets effets qu'ils auront sur l'économie pour les cinq prochaines années?

M. Johnston: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de déposer de projection de ce genre à ce moment-ci. Sans compter que la question devrait être adressée à mon collègue le ministre des Finances, car c'est lui, après tout, qui s'occupe de fiscalité. A mon avis, les observations qu'il a faites le soir en question étaient très claires.

M. Stevens: Encore une fois, la Chambre devrait rappeler au président du Conseil du Trésor quelles sont ses responsabilités aux termes de l'article 5 de la Loi sur l'administration financière adoptée par le Parlement du Canada. Par le truchement du Conseil du Trésor, le ministre est tenu précisément de divulguer toutes les questions concernant la gestion financière, notamment les prévisions budgétaires, les dépenses, les engagements financiers, les comptes, honoraires et autres questions précisées dans la loi. Puisque l'ancien gouvernement Clark a montré l'exemple en publiant les recettes et les dépenses courantes du gouvernement du Canada, une mise à jour dès le 22 janvier a indiqué ce qu'auraient été les recettes et les dépenses sans le budget Crosbie et avec le budget Crosbie, le ministre pourrait-il indiquer pourquoi, si ce n'est pour ne pas s'attirer la colère de ses collègues du cabinet, il ne fait pas connaître ces chiffres au public à ce moment?

M. Johnston: Monsieur le président, le député a tendance à songer davantage à l'effet qu'il produit qu'à ce qu'il dit. Il sait très bien ce qu'a déclaré le ministre des Finances ce soir-là. Il devrait aussi savoir très bien, comme il a été mon prédécesseur, quelles sont les fonctions du président du Conseil du Trésor. Pendant que nous examinons les prévisions budgétaires de 1980-1981, il me demande de lui fournir non seulement les prévisions de dépenses pour les quatre prochaines années, mais aussi les prévisions de recettes pour la même période. L'honorable représentant aimait peut-être assumer en même temps les fonctions de ministre des Finances et de président du Conseil du Trésor quand il détenait ce dernier portefeuille, mais je n'ai aucune intention de le faire, et je lui rappelle que la Chambre est constituée en comité plénier cet après-midi pour examiner les prévisions budgétaires et que nous sommes tout à fait disposés à le faire.

M. Stevens: Monsieur le président, si le président du Conseil du Trésor le plus téméraire de l'histoire n'est pas disposé à faire de prévisions sur les dépenses et les recettes qui toucheront tous les Canadiens, acceptera-t-il au moins de nous dire quelles sont ses propres projections de dépenses d'après l'hypothèse posée par le ministre des Finances quand il a présenté son mini-budget? Et qu'il n'essaie pas de dire à la Chambre qu'il n'en a pas. Peut-il nous donner ses projections de dépenses pour les cinq prochaines années?

M. Johnston: Monsieur le président, je le répète, je n'ai nullement l'intention de donner aujourd'hui des chiffres sur les dépenses futures. Le débat porte sur les prévisions budgétaires pour 1980-1981.

M. Stevens: Monsieur le président, le président du Conseil du Trésor peut-il dire dans ce cas si les députés ne devraient pas alors présumer que les chiffres publiés le 22 janvier dans un communiqué du Conseil du Trésor ne tiennent plus? Le Conseil du Trésor prévoyait à ce moment-là que le chiffre total des dépenses atteindrait 82.731 milliards de dollars en 1984 si le budget Crosbie n'était pas adopté. Selon les hypothèses posées dans le budget Crosbie, ce budget aurait épargné 7 milliards de dollars aux contribuables canadiens. Peut-il nous dire qu'à moins que les choses changent, le niveau de dépenses autorisées par son ministère prévu dans le document du 22 janvier sera d'environ 83 milliards de dollars?

● (1600)

M. Johnston: Si je me souviens bien, le député parle d'un document de propagande politique préparé par son bureau au cours de la campagne électorale, et je ne suis pas prêt à me baser sur un tel document de propagande, qui n'a même pas été préparé par le Conseil du Trésor, mais par son propre bureau, pour discuter du programme fiscal du gouvernement actuel.

M. Stevens: Monsieur le président, je suis plutôt alarmé de voir jusqu'à quel point le président du Conseil du Trésor est mal informé. Je parle du communiqué de presse 80-3 du Conseil du Trésor du Canada qui, comme je l'ai dit, a été émis le 22 janvier. Les chiffres des dépenses qu'on y retrouve sont basés sur des projections établies par son secrétariat à ce moment-là. Pourrait-il clarifier la question et dire qu'il a involontairement induit la Chambre en erreur et que les chiffres des dépenses sont en fait ceux de son secrétariat?

M. Johnston: Monsieur le président, les chiffres peuvent bien être ceux du Conseil du Trésor, parce qu'il est clair que l'honorable député était incapable de préparer ce genre de renseignement lui-même, mais en ce qui a trait aux suppositions sur lesquelles sont basées ces projections, le député doit reconnaître qu'elles sont les siennes.

M. Stevens: En termes simples, il est donc établi qu'en se basant sur les chiffres préparés par le Conseil du Trésor, les dépenses, à moins qu'on ne les restreigne, atteindront environ 83 milliards de dollars en 1984. Je fais encore une fois remarquer qu'on a demandé au président du Conseil du Trésor, qui dit croire en la planification quinquennale, de faire connaître à la population canadienne le niveau de dépenses et, nous espérons, de revenus et de déficits qu'il entrevoit maintenant, suite au mini-budget présenté par le ministre des Finances.

J'aimerais toucher une autre question, qui est peut-être très importante pour la population canadienne. Je veux parler de la question des dépassements de coûts. Le 3 décembre dernier, j'ai proposé qu'un comité spécial de la Chambre des communes soit institué pour enquêter en profondeur sur les mesures qui s'imposent, pour prévenir les dépassements de coûts des grands projets du gouvernement définis comme étant ceux qui nécessitent des dépenses de plus de un million de dollars et, notamment, pour étudier et analyser les mesures que le Conseil du Trésor a déjà prises pour prévenir les dépassements de coûts des grands projets du gouvernement et en évaluer les conséquences.

Ce n'étaient pas les seuls objectifs prévus dans ma motion, mais je demanderai simplement ceci au président du Conseil du Trésor: songe-t-il à présenter une motion semblable, voire même identique, afin qu'un tel comité puisse voir le jour?

M. Johnston: Monsieur le président, le député se rappellera, je crois, que j'ai justement commenté cette motion ce jour-là, et avec beaucoup d'intérêt, puisque j'étais président du comité des comptes publics. D'après moi le comité était le lieu tout désigné pour ce travail grâce à l'aide sur laquelle il peut compter, par exemple, le bureau du vérificateur général, pour mener à bien ce genre d'enquête comme il l'a déjà fait par le passé.

La question soulevée par le député se rattache à l'ensemble du débat sur les bonnes pratiques de gestion, surtout en ce qui concerne le contrôle des coûts des différents projets. Bien sûr, nous avons déjà adopté une politique relativement aux projets d'envergure. Je pense que nous faisons un effort raisonnable pour mettre en pratique les méthodes qui, espérons-nous, mettraient un terme à ces histoires à dormir debout auxquelles songe le député je n'en doute pas, histoires qui font partie de notre folklore. Je répète donc que nous prendrons tous les moyens possibles pour améliorer ces pratiques en contrôlant les méthodes comptables et nous ferons notre possible pour réduire tout dépassement de coût.

Pour ce qui est d'instituer un comité spécial au lieu de faire confiance au comité des comptes publics, je préférerais attendre de voir si le comité des comptes publics aura le temps et les ressources nécessaires pour mener le genre d'enquête que réclame le député.

M. Stevens: Monsieur le président, je suis vraiment navré d'entendre le président du Conseil du Trésor revenir sur un engagement pris lors d'une législature précédente relativement à la création d'un comité spécial. J'imagine que nous devrons maintenant utiliser la méthode plus compliquée, parce qu'après la publication de la lettre circulaire 1979-20 du Conseil du Trésor en juillet 1979, nous avions demandé notamment que tous les ministères nous fassent rapport de leurs projets nécessitant une mise de fonds de plus de $500,000 et qu'ils indiquent le rapport entre les coûts projetés et le budget.

Vu que ce sera long, je commencerai tout de suite à questionner le ministre à propos de ces rapports. Le ministère de l'Agriculture a déclaré qu'on avait approuvé une mise de fonds de $3,204,000 pour un laboratoire à Lethbridge. Le ministère a signalé au Conseil du Trésor que, selon les prévisions, la construction de ce laboratoire coûterait $19,340,000, soit $16,136,000 de plus que le montant approuvé. Le président du Conseil du Trésor peut-il nous dire ce qu'il a fait pour empêcher qu'on dépasse le montant prévu?

M. Johnston: Je m'excuse, mais le député a-t-il parlé d'un projet en particulier? J'étais en train d'examiner un document sur les dépassements des coûts prévus et je lui saurais gré de répéter la dernière partie de sa question.

M. Stevens: Cela pourrait prendre toute la journée d'aujourd'hui et de demain, mais nous voudrions examiner plusieurs centaines de millions de cas de dépassements possibles des coûts prévus. Le président du Conseil du Trésor a hésité à charger un comité spécial d'examiner ces dépassements. Pour passer du général au particulier, le ministère de l'Agriculture avait fait approuver un budget de $3,204,000 pour son laboratoire de Lethbridge. Aux dernières nouvelles, le ministère prévoyait que la construction de ce laboratoire coûterait $19,340,000, soit $16,136,000 de plus que prévu. Étant donné ce que le ministre a dit à la Chambre, qu'a-t-il fait pour empêcher ces dépenses supplémentaires?

M. Johnston: Monsieur le président, pour éviter au député l'embêtement de parler de chaque projet pour lesquels les coûts risquent de dépasser le montant prévu . . .

Une voix: Ce sont les contribuables qui ont des embêtements.

M. Johnston: . . . je lui dirai tout de suite qu'on nous a signalé 497 projets dont les budgets s'élevaient à l'origine à 4.752 milliards de dollars et qui pourraient dépasser le montant prévu de 1.062 milliards de dollars au total. D'après les divers ministères, ces dépassements proviennent surtout de l'inflation, du fait que les budgets sont approuvés en dollars constants, de la remise à plus tard de certains projets, de changements dans la portée des projets, du contrôle des projets, du cours du change et de difficultés d'ordre technique. Des améliorations aux systèmes sont prévues, comme le sait bien le député, et chacun de ces secteurs fera l'objet de contrôles. Un rapport sur ces systèmes est actuellement en préparation et sera présenté au Conseil du Trésor.

M. Stevens: Monsieur le président, il me semble que si le président du Conseil du Trésor hésite tant à renvoyer l'affaire à un Comité spécial de la Chambre, on devrait du moins lui demander d'étudier cas par cas les nombreux dépassements auxquels il a fait allusion. Plus précisément, le président du Conseil du Trésor confirmera-t-il que le ministère de l'Environnement s'attend à un dépassement de coût de $282,337,000 ou 35 p. 100 sur son programme de dépenses de 801 millions de dollars?

M. Johnston: Monsieur le président, je ne suis pas en mesure de commenter les chiffres avancés par le député de York-Peel.

Une voix: Pourquoi pas?

M. Johnston: Toutefois, j'aimerais corriger le député sur un point. Il a dit que ma réticence à renvoyer la question à un comité spécial traduit un manque d'intérêt. Ce n'est pas du tout le cas. Pour une raison que j'ignore, le député ne semble pas croire que le comité des comptes publics soit capable d'étudier les problèmes de dépassement de coût.

● (1610)

Le comité des comptes publics a précisément pour mandat d'étudier les problèmes inhérents aux dépassements de crédits. Pourquoi voudrait-il essayer d'empiéter sur le rôle de ce comité? C'est ce à quoi je me suis opposé l'année dernière. Le comité des comptes publics a été constitué exactement pour faire ce travail. Il s'est donné plusieurs sous-comités dans le passé. On se souviendra de l'enquête sur les dépassements de crédits dans le cas du HMCS Bonaventure menée il y a quelques années, bien avant que je sois élu député à la Chambre. Je ne m'y oppose pas en principe, mais je soutiens que nous avons un comité. Le député aimerait empiler comité sur comité, comme il a essayé de le faire l'an dernier. A mon avis, nous n'avons tout simplement pas le temps à la Chambre d'entreprendre ce genre de démarche.

Je fais entièrement confiance au comité des comptes publics dont la présidence est assurée, je crois, par le député de son propre parti, le député de Vancouver Quadra (M. Clarke) qui, j'en suis certain, accomplira un travail remarquable à ce titre. Je propose que ces questions soient inscrites à l'ordre du jour de ce comité. Je suis certain que ses membres seront heureux d'entendre les observations du député en ce sens. Il ne s'agit pas d'un manque d'intérêt, mais bien plutôt de savoir qui doit étudier ces questions et, à mon avis, nous disposons de l'organisme tout désigné, le comité des comptes publics de la Chambre des communes.

Le président: A l'ordre. J'aimerais faire remarquer au député de York-Peel que son temps est presque terminé. Il lui reste encore une minute.

M. Stevens: Merci, monsieur le président. Je crois que le comité devrait prendre note que ce dont nous traitons actuellement ici, c'est d'un problème courant, c'est-à-dire l'opportunité d'enrayer le dépassement des crédits dont le Conseil du Trésor a été informé le printemps dernier. Le fait de simplement s'en remettre au comité des comptes publics de la Chambre en temps et lieu est absolument aberrant. Nous pouvons peut-être économiser des centaines de millions de dollars en prenant immédiatement des mesures pour réagir à ce dépassement des frais dont a été informé le Conseil du Trésor. On a signalé aux ministères, monsieur le président, qu'à cause de ces dépassements, il y aurait peut-être lieu de mettre fin à des contrats ou à des projets, ou encore peut-être les reporter à une date ultérieure, en diminuer l'importance ou les modifier en profondeur.

Le président: A l'ordre. J'ai le regret de dire au député que son temps de parole est écoulé. Selon le Règlement, il pourra intervenir plus tard, mais je dois accorder la parole à un autre député.

M. Gauthier: Merci, monsieur le président. J'aimerais poursuivre l'étude de certaines de ces questions avec le président du Conseil du Trésor, et j'aimerais parler en particulier de rendement et d'efficacité en ce qui à trait à l'affectation de fonds ou à l'attribution de ressources, il y a aussi une autre chose qui, je crois, est très importante, comme je l'ai mentionné plus tôt à la Chambre et je crois, que les députés abondent aussi dans ce sens. C'est . . .

[*Français*]

. . . la gestion des ressources humaines. Il s'agit en effet d'un domaine qui est particulièrement important étant donné les événements survenus au cours des dernières années, alors que les fonctionnaires, en général, ont été l'objet de certaines critiques parfois justifiées et parfois injustifiées.

Monsieur le président, le Conseil du Trésor a la responsabilité de déterminer les ressources humaines et la façon dont elles sont utilisées pour atteindre les objectifs du gouvernement et je pense que cette question est assez importante pour qu'on nous permette, cet après-midi, d'en parler assez longuement.

Monsieur le président, j'aimerais commencer par vous rappeler que le comité des prévisions budgétaires en général a discuté du crédit supplémentaire 115a, qui tombe sous la rubrique du secrétariat d'État. Il s'agit en effet d'un fonds renouvelable pour le perfectionnement et le développement du personnel de la fonction publique du Canada. Si j'en parle aujourd'hui, c'est parce que le Conseil du Trésor est en fait l'employeur et c'est lui qui détermine exactement la qualité, les besoins du gouvernement en matière de personnel et qui décide des programmes de formation qui sont nécessaires pour améliorer le fonctionnement du gouvernement. Il est entendu que la commission, elle, n'agit que comme agent du Parlement et, sur les ordres du Conseil du Trésor, fournit l'éducation, le perfectionnement et la formation nécessaires. Évidemment, entre ce qu'on appelle perfectionnement et ce qu'on appelle formation . . .

[*Traduction*]

Je voudrais parler de cette question et j'estime assez important de faire la distinction entre efficacité et efficience. Nous sommes nombreux à confondre parfois ces deux termes, et j'aimerais les définir, du moins selon mon interprétation. D'après moi, l'efficience consiste à bien faire un travail, tandis que l'efficacité, c'est faire le travail qui s'impose. C'est, à mon avis, ce que doit faire le Conseil du Trésor pour le gouvernement du Canada. Bien faire le travail, c'est peut-être ce que les fonctionnaires en général doivent prendre soin de faire.

Je l'ai déjà dit et je le répète, lorsqu'il s'agit d'établir et d'appliquer des politiques et des programmes gouvernementaux, les ressources humaines sont tout aussi importantes que toute autre ressource dont peut disposer le Conseil du Trésor ou le gouvernement du Canada. Elles sont d'une importance cruciale, car à la Chambre et ailleurs, et de façon générale, dans les journaux, on a pris l'habitude de taxer les fonctionnaires d'inefficience dans leur travail. Il est peut-être bien facile pour les gens qui ne traitent pas directement avec l'État et la Fonction publique de répandre ces bruits.

Je prétends que sans une politique déterminée d'administration gouvernementale ou sans principes de gestion, ce que nous n'avons pas établi jusqu'ici, et ce à quoi le président du Conseil du Trésor doit s'employer bientôt, il faut s'attendre aux critiques. Il devrait donner suite aux recommandations du rapport de la Commission Lambert et aussi à celles du rapport de M. D'Avignon qui a été déposé l'an dernier et qui, comme nous le savons, apporte une aide importante aux parlementaires pour ce qui est de leurs responsabilités envers leurs électeurs.

Entre autres obligations envers nos électeurs, nous devons d'abord nous assurer que le gouvernement et le Parlement contrôlent effectivement les deniers publics. C'est indubitable. Nous devons aussi veiller à ce que les ressources humaines et matérielles du gouvernement soient bien gérées, compte tenu, comme il se doit, de l'efficience et de l'efficacité économiques.

J'insiste encore sur la distinction entre efficacité et efficience, car elle est importante. Parfois, les gens ne savent pas trop ce que veut dire efficience. Quel est le rôle des gestionnaires sinon de suivre les principes de gestion, lesquels sont inexistants pour eux? Par conséquent, ils ne savent pas exactement ce que le gouvernement et le Parlement leur demandent d'administrer. Comment procèdent-ils? Où sont le bâton et la carotte? Il y a beaucoup de carottes, mais pas assez de bâtons. A mon avis, c'est une lacune, cela manque dans le concept général de l'administration publique. Je veux dire que les gestionnaires de la Fonction publique ignorent parfois eux-mêmes ce que le Parlement attend d'eux. Pour moi, c'est là un point essentiel.

Les années passées, nous avons eu toute une série de commissions, de groupes d'étude et de comités chargés de dire aux parlementaires comment améliorer l'efficacité du gouvernement et l'efficience des fonctionnaires. L'année dernière, nous avons eu le rapport de la Commission Lambert et le rapport D'Avignon.

Il y a quelques semaines, le vérificateur général a déposé un rapport très intéressant qui portait, entre bien d'autres choses, sur la gestion des ressources humaines, l'imputabilité, la productivité et les améliorations nécessaires. Nous devons nous attaquer à ces choses si nous voulons que le public ait de nouveau confiance dans les systèmes de gestion du gouvernement.

On a peut-être considéré comme une bonne tactique politique de s'attaquer aux fonctionnaires, comme je l'ai constaté depuis deux ou trois élections, de les menacer de licenciement, d'être obsédé par les chiffres et de dire qu'il faudrait réduire de 60,000 le nombre de fonctionnaires et supprimer 400 sociétés de la Couronne. Cette obsession des chiffres ne s'est pas attaquée aux véritables problèmes, ceux de l'efficacité et de l'efficience.

● (1620)

Le Conseil du Trésor abolira 5,000 emplois, ou il y aura une réduction de 60,000 fonctionnaires, soit par réduction naturelle des effectifs ou par quelque autre moyen. Quelque 400 sociétés de la Couronne passeront au secteur privé. De telles politiques deviennent souvent des obsessions. La presse aime bien ce genre de nouvelles qui lui permettent de s'en prendre aux fonctionnaires et de dire: «Vous êtes la cause d'un grand nombre de nos problèmes». En fait, ce n'est pas vrai. Ces politiques ne tiennent pas compte des questions importantes de la bonne gestion, de la compétence des fonctionnaires et de l'efficacité des programmes.

Le vérificateur général disait dans son rapport du 31 mars 1979, et je cite:

> Il ne faudrait pas interpréter nos conclusions comme un blâme adressé aux fonctionnaires pour avoir mal administré les ressources et les fonds publics, car leur mandat n'était pas clair et leur formation était insuffisante.

Encore une fois, nous n'avons pas de programme global de formation et de perfectionnement. Le rapport dit plus loin:

> Lambert et D'Avignon ont tous les deux confirmé dans leurs rapports respectifs que la gestion économe, efficace et efficiente des ressources et des fonds publics n'a pas constitué un aspect important du mandat difficile de la plupart des gestionnaires de la Fonction publique. La plupart des gestionnaires n'ont pas non plus reçu la formation nécessaire qui leur aurait permis d'appliquer les principes de base d'une bonne gestion d'entreprise.

Pour avoir une Fonction publique compétente, il faut disposer de bons programmes de formation et de perfectionnement, surtout à cette époque de nouveaux programmes, de nouvelles techniques, de nouvelles spécialisations et de nouvelles approches de la gestion générale. Je ne sais pas combien de techniques différentes ont été utilisées au cours des années. Elles viennent du secteur privé et on leur donne des noms comme la «gestion par objectifs». On a proposé toutes sortes de processus et de techniques pour améliorer la gestion de la Fonction publique.

Nous devons nous rendre compte que les fonctionnaires doivent s'adapter à tout changement et que le nouveau système mis en place, si vraiment il modifie quelque chose, doit être perçu par les fonctionnaires comme un moyen d'accroître leur utilité et de rendre le système plus fonctionnel. Au cours des huit années que j'ai passées ici, jamais ce problème n'a été abordé d'une manière positive, par exemple, en informant les intéressés des objectifs recherchés, ou en second lieu, en leur proposant un programme global de formation adapté aux besoins.

Prenons par exemple le cas du ministère des Postes. Sauf erreur, on a mis sur pied un programme d'une valeur d'un milliard de dollars, en vue de mécaniser ou encore d'automatiser les fonctions des Postes. Mais y a-t-il quelqu'un qui a pensé que les employés concernés devraient s'initier à de nouvelles techniques et acquérir de nouvelles spécialités. Pour que les employés acquièrent ces spécialités, nous devons, en tant qu'employeur, leur offrir une formation. Chaque fois qu'une opération est modifiée, il incombe à l'employeur d'offrir à ses employés les moyens nécessaires d'acquérir la nouvelle compétence exigée.

Et nous savons combien notre régime administratif a eu besoin de nouvelles compétences et de nouvelles capacités. Je doute que nous ayons vraiment pris l'affaire au sérieux, assez pour engendrer les résultats recherchés. Ce serait bien présomptueux de ma part que de m'éterniser sur ces sujets. Mais l'importance de la situation est telle qu'il incombe au gouvernement, plus spécialement au président du Conseil du Trésor, de faire preuve d'initiative en instaurant sans tarder, en premier lieu, une politique globale de formation et de perfectionnement des fonctionnaires et, en second lieu, des principes de gouvernement qui s'inspirent des recommandations de M. Lambert et de M. D'Avignon relativement aux changements.

Essentiellement, cette politique devrait viser à maintenir un haut degré de compétence au sein de la Fonction publique en

offrant l'occasion aux intéressés de développer leurs capacités personnelles et professionnelles, ainsi qu'à mettre en œuvre les politiques et programmes gouvernementaux.

En second lieu, il faudrait prévoir les besoins futurs de la Fonction publique en matière de qualification et de compétence.

Le rapport D'Avignon mentionne la nécessité d'une philosophie de gestion. Je crois que c'est une question que le gouvernement actuel doit prendre au sérieux. Il faut que les gestionnaires sachent ce qu'on attend d'eux et on doit leur fournir les instruments dont ils ont besoin pour diriger et utiliser efficacement toutes les ressources qu'ils ont à leur disposition.

Il y a quelques semaines à peine, je disais que le gouvernement dépense chaque année 100 millions de dollars pour ses programmes de formation et de perfectionnement. D'après le rapport du vérificateur général, il dépense 170 millions de dollars par année pour ces programmes. Le rapport signale en outre que le coût de ces programmes représente peut-être en réalité le double de ce montant. A mon avis, cela indique que le gouvernement dépense énormément d'argent sans s'être fixé d'objectifs, sans avoir vraiment planifié et sans avoir une politique globale en matière de formation et de perfectionnement.

Je sais que la Commission de la Fonction publique ne s'occupe pas de tous les programmes de formation. Par ailleurs, le Conseil du Trésor le fait. J'aimerais donc demander d'abord au ministre s'il songe à présenter bientôt une politique globale et générale en matière de formation et de perfectionnement et, s'il compte le faire, quand nous pouvons nous attendre que ce document sera déposé à la Chambre ou débattu publiquement au comité?

[*Français*]

M. Johnston: Monsieur le président, j'aimerais d'abord féliciter mon ami, l'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier), parce qu'il nous a exposé plusieurs des problèmes qui existent évidemment, des problèmes et des défis, si l'on veut, pour nous au Conseil du Trésor. En même temps, j'aimerais lui donner l'assurance que nous sommes en train d'étudier profondément et activement les recommandations des Commissions d'Avignon et Lambert. Comme chacun le sait, j'ai reçu il y a quelques semaines un mandat du très honorable premier ministre (M. Trudeau) de diriger ces études parce que, à notre avis, les questions soulevées par l'honorable député sont prioritaires.

[*Traduction*]

J'espère, monsieur le président, que nous pourrons très bientôt formuler des recommandations précises au sujet de la formation et du recyclage. Comme je l'ai dit à la Chambre l'autre soir, nous nous préoccupons notamment beaucoup du recyclage des employés désignés comme excédentaires. Par ailleurs, nous étudions activement toute la question des programmes de formation. Il me semble que, par le passé, ceux-ci n'ont pas été satisfaisants pour diverses raisons. Je le répète, j'espère que nous pourrons présenter très bientôt quelque chose qui satisfera aux normes très élevées sur lesquelles le député et un grand nombre de ses collègues insisteront certainement.

Pour ce qui est de la politique générale du gouvernement en matière de gestion du capital humain, je signale au député que nous continuons sérieusement à étudier les recommandations du rapport d'Avignon et du rapport Lambert. Il existe maintenant des comités spéciaux qui me font rapport à titre de président du Conseil du Trésor et qui me présenteront leurs recommandations à cet égard d'ici peu.

J'espère que nous verrons des progrès rapides dans ce sens car la gestion des ressources humaines a été négligée dans le passé. Pourtant, elle est essentielle à l'efficacité et au moral dans la Fonction publique et je suis convaincu que la Chambre saura bien accueillir les initiatives que nous comptons prendre à cet égard, et même leur donner son appui.

M. Gauthier: Monsieur le président, j'aimerais donner suite à cette question. Si je comprends bien, le ministre a le rapport de la Commission Lambert et le rapport D'Avignon. Pourrait-il dire à la Chambre s'il se sert aussi du rapport du comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat qui a consacré 18 mois à l'étude des modifications proposées à la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique?

M. Johnston: Oui, monsieur le président, nous nous en servons, assurément.

• (1630)

M. Gauthier: Qui fait cette étude? Le ministre, je le sais, en assure la coordination, mais qui fait l'étude proprement dite? S'agit-il d'une étude interne faite par le ministère, d'une étude interministérielle ou d'une étude publique? Les députés pourront-ils mettre la main à la pâte et donner leur avis ou le Conseil du Trésor nous mâchera-t-il tout pour nous le faire avaler, que nous soyons d'accord ou non?

M. Johnston: J'aimerais parler un peu des mécanismes envisagés pour mener à bien ces rapports et ces études, monsieur le président.

Il existe deux groupes, dont l'un est chargé de rédiger sous une forme nouvelle les recommandations du rapport D'Avignon, de concert avec moi ou avec un représentant du Conseil du Trésor. Le président de ce groupe est M. Orser.

De plus, le général Anderson fera des recommandations dont il discutera avec moi. Il est à l'étranger à l'heure actuelle, mais j'espère que le travail sera fait d'ici quelques semaines. Il est déjà très avancé. Je dois rendre hommage à mon prédécesseur qui avait accordé toute la priorité voulue à ces questions et avait tout mis en marche pour en assurer l'avancement.

Je dois faire rapport de tout cela à un comité du cabinet dirigé par le président du Conseil privé, le comité des activités gouvernementales. C'est ce dernier qui prend la décision finale en ce qui a trait à nos analyses et à nos recommandations.

Les députés se sont sûrement rendu compte qu'il y a un certain chevauchement dans le secteur de la gestion des ressources humaines, en particulier entre le rapport D'Avignon et celui de la Commission Lambert. Voilà le mécanisme que je supervise à l'heure actuelle.

M. Gauthier: Si je comprends bien, le ministre nous dit qu'il est responsable, en plus des rapports D'Avignon et Lambert, de l'examen de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, loi très importante qui, les honorables députés le savent, a fait l'objet d'une étude approfondie entreprise par la Chambre et le Sénat il y a environ trois ans et qui avait abouti à sept importants amendements techniques. Dois-je comprendre que le président du Conseil du Trésor est responsable de ces amendements? Dans le passé, c'était le président du Conseil privé; la responsabilité a-t-elle changé de main de sorte qu'il appartient maintenant au Conseil du Trésor de réviser sa propre loi sur les relations de travail dans la Fonction publique?

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, je crois l'avoir dit, le président du comité du cabinet à qui incombe l'ultime responsabilité de cette question est le président du Conseil privé.

M. Gauthier: Monsieur le président, une dernière question portant sur le sujet évoqué il y a quelques minutes par le ministre, c'est-à-dire les possibilités de recyclage des fonctionnaires qui, faute de travail ou pour d'autres raisons, sont licenciés. Le ministre sait que les programmes de recyclage de la main-d'œuvre destinés au grand public ne s'adressent pas aux fonctionnaires licenciés. J'en comprends les raisons. L'État-patron s'est fait dire de se charger de son propre recyclage. Mais il arrive parfois qu'un fonctionnaire licencié faute de travail ou pour d'autres motifs n'ait pas droit aux programmes de recyclage offerts par les services de main-d'œuvre.

Le président du Conseil du Trésor peut-il nous donner l'assurance que cette situation sera bientôt corrigée, et que les fonctionnaires pourront suivre des stages de recyclage et profiter des programmes des services de main-d'œuvre?

Le président: Le député a épuisé son temps de parole. Le Règlement l'autorise à poser des questions ultérieurement.

M. Anguish: Monsieur le président, je suis d'accord sur beaucoup de points avec le député d'Ottawa-Vanier. Nous siégeons tous deux au comité des prévisions budgétaires en général et je partage certaines préoccupations qu'il a exprimées au sujet de la Commission de la Fonction publique.

J'aimerais demander au président du Conseil du Trésor si, dans le but de mettre un terme aux dépassements de frais de formation et de perfectionnement à la Commission de la Fonction publique, il envisagerait de facturer aux ministères le coût des stages de formation dont ils disent avoir besoin ou qu'ils demandent, afin qu'ils prennent à leur compte les dépenses de formation et de perfectionnement et qu'ils les justifient, au lieu de s'en décharger sur la Commission de la Fonction publique?

M. Johnston: Monsieur le président, si je m'en souviens bien, cette question fait l'objet d'une étude en ce moment. Le point soulevé est valable et nous devrions y donner suite pour que le même organisme assume le coût et la responsabilité des programmes de formation.

M. Anguish: En ce moment, les dépassements de coût qu'analyse le comité des prévisions budgétaires en général atteignent près de $750,000, et l'on prévoit qu'ils dépasseront le million de dollars à partir de l'année prochaine. Il est nécessaire, à mon avis, d'obliger les ministères à rendre davantage de comptes sur la formation de leurs employés. J'espère que le ministre jugera opportun de le faire.

Je voudrais à présent parler du rapport du vérificateur général, qui insistait principalement, à mon avis, sur les dépenses et la mauvaise gestion du gouvernement. Les organes d'information ont cependant paru rejeter la responsabilité sur les fonctionnaires. Je voudrais savoir ce que pense le ministre du rapport du vérificateur général et du message ainsi véhiculé au Parlement.

M. Johnston: Monsieur le président, le député le sait, je me suis efforcé, avec succès je crois, non seulement d'analyser les observations du vérificateur général, mais également d'en discuter avec mes collègues des deux côtés de la Chambre.

A mon avis, et je crois que c'est aussi celui du vérificateur général, l'inefficacité des catégories d'employés ayant fait l'objet d'une enquête, soit les commis aux écritures et aux règlements des niveaux 1 à 4, découle de problèmes de gestion. Dans certaines des réponses que j'ai données à la Chambre, j'ai fait valoir combien il était important de ne pas faire de ce groupe d'employés notre bouc émissaire. Comme nous le savons tous, si ce groupe n'est pas efficace, s'il n'exécute pas le travail qu'on lui confie ou s'il est incompétent, il faut en attribuer la faute aux cadres.

La question du député s'inscrit dans le même contexte que celle du député d'Ottawa-Vanier, car nous avons un problème de gestion, un problème de gestion des ressources humaines. C'est celui auquel nous nous attaquerons avec les réformes que nous espérons mettre en oeuvre et avec l'application des recommandations des rapports d'Avignon et Lambert.

M. Anguish: Le ministre reconnaît-il que, d'après le rapport du vérificateur général, le problème réside dans les déficiences de la gestion et non pas dans l'incompétence des fonctionnaires?

M. Johnston: C'est l'impression générale que j'en ai, monsieur le président. Le problème de la gestion est celui auquel nous devons nous attaquer. Mais loin de moi l'idée qu'il ne se trouve pas de cas d'incompétence ici et là chez les employés, comme cela se rencontre n'importe où, probablement même ici à la Chambre des communes. Nous allons donc nous attaquer à ce problème de gestion, et je suis convaincu que le vérificateur général appuiera nos efforts, car c'est ce qu'il souhaite voir réaliser.

M. Anguish: Je remercie le ministre de sa réponse. J'étais persuadé que son interprétation du rapport concordait avec l'opinion du vérificateur général, mais je voulais tout simplement lui faire dire, pour le faire consigner au compte rendu, que ce ne sont pas les fonctionnaires incompétents qui font parfois dérailler la machine.

Il a dit qu'on allait s'attaquer au problème des ressources humaines et de gestion du personnel et qu'on allait y attacher beaucoup d'importance. Je voudrais savoir si le Conseil du Trésor a l'intention de s'occuper de la gestion du personnel et des ressources humaines en plus de la gestion financière?

● (1640)

M. Johnston: Monsieur le président, nous sommes chargés de la gestion des ressources humaines. Nous devons gérer les ressources humaines et financières du gouvernement. Ce qui n'est pas actuellement de notre ressort, c'est la dotation en personnel qui relève de la Commission de la Fonction publique.

M. Anguish: Monsieur le président, je vais donc reformuler ma question. Le Conseil du Trésor a-t-il l'intention de s'occuper de la dotation en personnel en plus de gérer notre argent?

M. Johnston: Monsieur le président, le député sait sans doute que la Commission Lambert, la Commission D'Avignon et le vérificateur général se sont penchés sur la question de la dotation en personnel. Les trois recommandent qu'elle relève du Conseil du Trésor dans la mesure où celui-ci est responsable de la gestion générale du personnel et des ressources humaines du gouvernement.

Je voudrais simplement dire que c'est une des recommandations que nous étudions, mais nous n'avons pas encore pris pour le moment de décision définitive à cet égard.

M. Anguish: Monsieur le président, les comptes publics de l'année 1978-1979, publiés avant le rapport du vérificateur général, chiffraient à 16.185 milliards le déficit budgétaire du gouvernement fédéral pour l'année. Cela représente la différence entre le montant que le gouvernement a dépensé et celui qu'il a puisé dans la poche des contribuables.

Je voudrais savoir si le ministre trouve que c'est acceptable et, dans la négative, ce que le gouvernement compte faire pour réduire ce déficit. Envisage-t-il d'augmenter ses recettes ou de diminuer ses dépenses pour réduire ce déficit de 16.185 milliards?

M. Johnston: D'abord, monsieur le président, je ne suis pas en mesure de vérifier les chiffres avancés par le député. Il parle de l'année dernière. Il y a quelques instants, le député de York-Peel parlait du déficit prévu, mais je me hâte d'ajouter qu'aucune prévision n'a encore été présentée à la Chambre. Le ministre des Finances a été bien clair là-dessus, je pense.

Quant au rôle du Conseil du Trésor relativement aux questions telles que le déficit, notre mandat consiste à veiller à ce que les fonds publics soient dépensés de la façon la plus efficace. Nous influons donc sur le déficit dans la mesure où nous parvenons à réduire les dépenses. Comme je l'ai signalé plusieurs fois, on peut réduire un déficit soit en coupant les dépenses soit en augmentant les recettes. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'étayer cette déclaration par des preuves.

Cela dit, je peux assurer à l'honorable député que le Conseil du Trésor applique constamment des politiques de restriction. Il est toujours à l'affût des manques d'efficacité et tente d'améliorer les pratiques de gestion. Le contrôleur général, vous le savez, a entrepris une étude sur le perfectionnement des pratiques et contrôles de gestion (PPCG) qui comprend des enquêtes sur tous les ministères importants. Une fois l'enquête terminée, on rédige un rapport puis le bureau du contrôleur et le sous-ministre conviennent d'un plan d'action. Ce plan d'action est alors mis en œuvre. Il porte sur tous les domaines où il faut améliorer la gestion. L'objectif est bien sûr d'augmenter l'efficacité, mais aussi d'établir des techniques d'évaluation de programmes permettant aux sous-ministres et aux ministres de tirer des conclusions pertinentes quant à la valeur de certains programmes et à la mesure dans laquelle ils atteignent les but fixés.

Le Conseil du Trésor a donc un rôle important à jouer sur le plan de l'amélioration de la gestion et, si nous pouvons réduire le déficit en agissant ainsi, nous le ferons certainement.

M. Anguish: Je vous remercie de votre réponse; je ne sais pas si j'ai bien compris. Ce chiffre de 16.185 milliards de dollars est tiré des comptes publics de 1978-1979. Je m'étonne du fait que les trois messieurs qui vous accompagnent ne puissent pas confirmer ce chiffre.

Le ministre n'a pas dit s'il augmenterait les recettes ou diminuerait des dépenses pour réduire le déficit, mais je voudrais lui demander si la suppression de quelque 5,840 années-personnes de la Fonction publique annoncée lors du dépôt du budget s'inscrit dans le cadre de la politique du gouvernement visant à réduire ce déficit.

M. Johnston: Je m'excuse, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas porté autant d'attention que j'aurais dû à la deuxième partie de la question. L'honorable député aurait-il l'obligeance de répéter la dernière partie de sa question?

M. Anguish: En ce qui concerne la politique que vous venez d'énoncer en réponse à ma question sur le déficit de 16.185 milliards, j'ai demandé si les 5,840 années-personnes d'emploi—ou à peu près—s'inscrivaient dans le cadre de cette nouvelle politique que vous vous préparez à appliquer pour réduire l'énorme déficit.

M. Johnston: Monsieur le président, j'ai déjà déclaré à la Chambre cette semaine que nous n'avons pas pour politique de nous fixer des objectifs de compressions de personnel. Nous n'avons pas l'intention de suivre la voie empruntée par mon prédécesseur quand il disait par exemple qu'il allait éliminer 60,000 fonctionnaires en trois ans, dont un certain nombre disait-il à l'époque en privatisant des sociétés de la Couronne, d'autres en réduisant la partie cadre et d'autres encore en comprimant la partie subalterne de la Fonction publique. Nous n'avons pas d'intention de ce genre. Je me contente de m'attaquer aux inefficacités et de procéder à l'appréciation des programmes.

Il se peut que la suppression d'un programme nous fasse perdre certains fonctionnaires. Mais malgré cela, comme je l'ai dit, nous nous préoccupons très sérieusement de la situation du personnel qui se trouve en surnombre et sujet à licenciement. C'est pour cette raison entre autres que nous nous efforçons de relancer le recyclage, afin de recaser ces fonctionnaires dans la Fonction publique.

Voilà dans quel sens nous travaillons. Il ne s'agit donc pas de dire que nous allons supprimer 5,000 ou 10,000 emplois, mais de nous attaquer aux inefficacités. Le député comprendra certainement que si en cours d'appréciation nous tombons sur un programme qui au fond ne livre pas le service qu'il a pour mission d'assurer au public ou au destinataire quelconque du secteur privé ou du secteur public, il nous appartiendra de le supprimer ou de le remplacer par un autre plus efficace. Il est a prévoir qu'en ce cas il y aurait des années-personnes de touchées. Voilà pourquoi nous avons ce programme complémentaire de formation et de recyclage améliorés, et même grandement améliorés je l'espère.

M. Anguish: Monsieur le président, je me demande si le ministre voudrait bien répondre à la question suivante. Comment ont été définis les critères, ou sur quels critères s'est-on fondé pour supprimer les 5,840 années-personnes d'emploi?

M. Johnston: Monsieur le président, je m'excuse encore une fois. Pourrait-il répéter la dernière phrase? Je cherche à découvrir où on a bien pu encourir ce déficit de 16.7 milliards évoqué par le député pour 1978-1979?

Une voix: 16.1 milliards.

Le président: A l'ordre. Le président du Conseil du Trésor a la parole.

● (1650)

M. Anguish: Monsieur le président, quels critères ont été utilisés pour éliminer 5,840 années-personnes de la Fonction publique?

M. Johnston: Monsieur le président, la réduction d'années-personnes dont parle le député figure dans le budget principal des dépenses. Je présume qu'il s'agit de cette réduction, c'est-à-dire 5,840 années-personnes, en vertu de la politique adoptée par le gouvernement conservateur précédent.

M. Stevens: Une excellente politique.

M. Anguish: Monsieur le président, je voudrais que le président du Conseil du Trésor me dise si effectivement certaines de ces réductions touchaient le domaine de la sécurité qui relève de la Commission canadienne des transports, car deux accidents regrettables qui se sont produits récemment, un à Macgregor, Manitoba, et l'autre à Mississauga, en Ontario, ont mis des vies en danger, et le nettoyage a été très coûteux pour le contribuable canadien. Des réductions ont-elles été effectuées dans ce domaine? Qu'il s'agisse ou non de la politique de l'ancien gouvernement conservateur, le ministre ne croit-il pas qu'il devrait revenir sur sa décision et ne pas réduire le personnel de la Commission canadienne des transports, puisque le vérificateur général, M. Macdonnell, signalait dans son rapport qu'il s'agit d'un des domaines où le service devrait être amélioré et non réduit? En fait, le ministre a fermé les yeux à dessein sur cette recommandation, je présume, et continuera de réduire les services de la Commission canadienne des transports touchant la sécurité.

M. Johnston: Monsieur le président, pour ce qui est des réductions à la Commission canadienne des transports, elles avaient pour but, au dire même de la Commission, d'accroître l'efficacité. Je crois qu'il est présomptueux d'affirmer que ces réductions ont compromis de quelque façon la sécurité des Canadiens ou d'attribuer quelque accident à ces réductions. Le député fait une supposition qui ne s'appuie certainement sur aucun fait connu actuellement.

M. Anguish: Je vous assure, monsieur le président, que les faits sont là. Je voudrais demander si, dans les prévisions que l'on a déposées, il y a des stimulants à l'intention de hauts fonctionnaires pour les attirer au gouvernement.

M. Johnston: Monsieur le président, j'aimerais que le député précise ce qu'il entend par des stimulants visant à attirer des hauts fonctionnaires au gouvernement. Je crains qu'il ne me faille plus de renseignements pour donner une réponse satisfaisante à cette question. A quel genre de stimulants le député fait-il allusion? Nous demande-t-il d'offrir des primes d'embauche aux cadres? Je ne comprends pas très bien le but de la question.

Le président: Il reste au député de The Battlefords-Meadow Lake moins d'une minute pour répondre.

M. Anguish: Je crois savoir que le Conseil du Trésor ou des hauts fonctionnaires relevant du président du Conseil du Trésor ont discuté de la possibilité d'offrir des prêts importants à très faibles taux d'intérêt, afin d'attirer des candidats à des postes de haute direction au sein de la Fonction publique. Est-ce vrai et est-ce que le budget des dépenses en tient compte?

Le président: A l'ordre. Le député a épuisé son temps de parole. Il pourra peut-être poser sa question un peu plus tard.

M. MacBain: Monsieur le président, je voudrais vous faire part de mes impressions en tant que nouveau député. Je voudrais faire connaître au comité l'opinion des gens que je représente sur certaines questions cruciales et dire ce qu'ils attendent de moi, du gouvernement et de la trente-deuxième législature. Je voudrais le faire dans le cadre de ce débat sur les comptes publics. J'espère que les députés trouveront mes remarques pertinentes et constructives, car c'est dans cet esprit que je les fais. Certaines des choses que j'estime devoir dire ne seront peut-être pas aussi bien reçues de l'autre côté de la Chambre. C'est tout à fait regrettable, car au sein de mon caucus—et j'espère qu'en parlant ainsi, je ne trahis pas le secret du caucus—je suis connu comme un chic type.

Il est une remarque que je vais faire et qui sera bien reçue. Elle m'est facile à faire et c'est avec sincérité que je la fais. Je suis très impressionné par le calibre, le dévouement et le sens de la compassion des députés de tous les partis à la Chambre. Je tiens à le dire sans équivoque.

Cela dit, je vais maintenant parler des problèmes qui me préoccupent, moi et mes commettants; ils cadrent bien dans le débat de cet après-midi et s'ils sont reconnus, ils devraient être étudiés et, espérons-le, résolus au cours de cette trente-deuxième législature. Voilà quelle image on se fait actuellement du gouvernement dans ma circonscription: le processus législatif est inefficace, le gouvernement est tellement occupé par les problèmes immédiats auxquels il est confronté qu'il n'a pas le temps de songer à planifier à longue échéance et il n'admet pas qu'il se doit de resserrer son budget et de limiter ses dépenses.

Je ne parlerai pas du problème de la responsabilité de la direction de la Fonction publique envers le ministre compétent, même s'il s'agit d'une question importante. Dans cette brève allocution, je parlerai du problème de la surveillance des dépenses et des programmes par le Parlement et par le gouvernement.

Ce qui me préoccupe, c'est que le Règlement actuel de la Chambre, la structure et le processus législatifs, les procédures et la gestion même des affaires du pays sont inadéquats, lents, inefficaces, incommodes et incontrôlables. Pour nos commettants, on a crée une administration monstrueuse qui engloutit 58 milliards de dollars par an et qui prend encore de l'ampleur. Il y a bien longtemps que le Parlement n'a pas pu réellement participer à l'élaboration des budgets ni avoir un véritable droit de regard sur ceux-ci.

Je pousserai aussi l'audace jusqu'à prétendre qu'on a fait encore plus, car le cabinet a cessé d'exerçer un contrôle efficace sur nos dépenses et en laisse le soin aux sous-ministres et aux hauts fonctionnaires. On a raison de prétendre que l'établissement et le contrôle du budget sont passés du cabinet aux hauts fonctionnaires.

Aujourd'hui, tous les gouvernements ont pris de l'ampleur et leurs problèmes sont nombreux et complexes. Les gouvernements ont grossi et leurs problèmes se multiplient, mais on n'a vraiment rien fait pour les moderniser afin qu'ils puissent mieux s'acquitter de leurs nouvelles responsabilités. Les gouvernements se sont laissés embourber dans les tracasseries administratives, les règles désuètes, et accabler par des budgets qu'ils n'ont pas établis, ni en tout ni en partie, et ils ne disposent d'aucun mécanisme de contrôle, si ce n'est peut-être après coup.

Les prévisions budgétaires pour 1980-1981 ont été déposées après le début de l'année financière; elles ne seront approuvées que vers la fin de l'année financière, alors que la majeure partie des fonds auront déjà été dépensés. Je pose la question suivante aux députés: qui donc, en fait, a préparé le budget et qui le contrôle? Je veux que les députés se demandent s'ils croient vraiment que ces prévisions budgétaires, telles que déposées, seront sensiblement différentes lorsqu'elles auront été finalement approuvées par la trente-deuxième législature à l'automne. Nous connaissons tous la réponse à cette question.

En tant que nouveau député, j'estime que notre Parlement ne joue aucun rôle utile dans l'élaboration et le contrôle de nos budgets annuels, même après coup. J'estime en outre que le cabinet lui-même ne joue plus, et ce, à un point alarmant, le rôle important qu'il devrait assumer dans l'établissement de nos prévisions budgétaires annuelles et le contrôle de nos dépenses. Ce n'est qu'en remaniant notre Règlement et en modernisant le rôle du Parlement, de ses comités et du cabinet que nous arriverons à rendre au Parlement et au cabinet un droit de regard réel sur les dépenses du pays.

● (1700)

Voici ce qu'on dit dans le discours du trône à ce sujet:

> Pour raffermir la conviction des Canadiens que leurs institutions nationales sont en mesure de répondre à leurs besoins, mon gouvernement proposera un programme destiné à rendre le Parlement plus efficace et plus sensible aux besoins de la population.

A titre de nouveau député, je trouve que le Parlement ne joue pas un rôle marquant dans la préparation du budget annuel ni dans la surveillance des dépenses, même pas après coup. Il reste à savoir si les observations que j'ai trouvées dans le discours du trône seront mises en pratique au cours de la trente-deuxième législature.

Le fait même que le Parlement n'ait plus l'occasion de participer à la préparation du budget ni de surveiller les dépenses n'a-t-il pas contribué à une augmentation effrénée des dépenses annuelles et de notre dette publique? Je voudrais parler aux députés de deux sortes de dépenses qui étaient jugées modestes et acceptables, mais qui sont maintenant devenues incontrôlables. J'ai choisi au hasard. Il y a un crédit important et un petit.

Je voudrais discuter notre programme d'aide étrangère et me servir des dépenses effectuées sous ce chapitre à titre d'exemple d'un manque de contrôle. En 1950, nous consacrions à l'aide étrangère la somme de 10 millions de dollars. En 1960, cette somme passait à 82 millions, et en 1967, elle atteignait 279 millions de dollars. En 1980, monsieur le président, l'aide étrangère versée sous les auspices de l'Agence canadienne de développement international, l'ACDI, dépassait un milliard de dollars.

D'aucuns diront assurément qu'une proportion importante de notre aide étrangère est conditionnée et qu'elle procure certains avantages à l'industrie canadienne et aux travailleurs canadiens. C'est exact, mais il ne faut pas oublier que les industries intéressées sont celles qui prétendent chaque jour que le gouvernement est trop puissant. Nous devons nous rappeler aussi que l'industrie et non le gouvernement qui accorde l'aide profite des bénéfices découlant de l'assistance conditionnée.

Il faut se rappeler également que notre gouvernement se trouve dans une grave situation déficitaire; il emprunte des fonds à des taux d'intérêt élevés pour offrir une aide étrangère que notre pays ne peut se permettre, au moyen de dollars canadiens empruntés, ce qui fait grimper les taux d'intérêt, provoquant ainsi l'inflation et faisant monter en flèche notre déficit et notre dette nationale. Je prétends, monsieur le président, que cet article de dépense échappe à tout contrôle depuis un certain temps. Voilà l'exemple d'une bonne idée qui a mal tourné.

Je ne veux pas dire que nous devrions nous dérober à nos obligations et ne pas faire notre juste part pour aider les pays en voie de développement. Je demande seulement qu'on freine

les dépenses, compte tenu de notre déficit, de notre dette nationale, de notre chômage et des conditions générales de notre économie en 1980. Plus de 15 p. 100 des Canadiens de ma circonscription sont en chômage. Nous empruntons pour assurer le service de notre déficit annuel et de notre dette nationale. Nous mettons en œuvre de nouveaux programmes et nous reconduisons les anciens en tenant uniquement compte des besoins, et non de notre capacité d'en assumer les frais. Je m'explique: une famille qui ressent le besoin de s'acheter une nouvelle voiture pourra préférer attendre d'avoir les moyens de se la payer. Si les gouvernements nationaux comme le nôtre n'agissent pas de même, ils feront douter sérieusement de l'intégrité fiscale de leur pays tout entier.

Des voix: Bravo!

M. MacBain: La même observation vaut également pour nos gouvernements provinciaux, celui de l'Ontario, par exemple.

Le deuxième poste de dépense que je tiens à examiner et qui témoigne d'un certain manque de contrôle a trait aux dépenses annuelles qu'occasionne le séjour à Chypre de nos militaires chargés de maintenir la paix. Monsieur le président, le Canada a accepté, et avec raison, en 1964 de participer au contingent chargé de maintenir la paix à Chypre. Cette affectation devait être temporaire: quelques mois et des dépenses restreintes. Mais que s'est-il passé? Le Conseil de sécurité des Nations Unies a prolongé de six mois le mandat de la force 36 fois entre 1964 et 1979, et, de source bien informée, il ne semble pas y avoir de solution en vue. La situation politique dans l'île est toujours aussi explosive qu'elle l'était en 1964, et tous les efforts visant à négocier un règlement ont échoué. Ces forces de maintien de la paix sont maintenant considérées comme plus ou moins permanentes par les Chypriotes et, je le crains, par beaucoup de Canadiens.

Quel a été le coût total, pour le Canada, de cet article de dépense depuis 1964, outre la solde et les allocations versées aux militaires en question? La réponse: plus de 36 millions de dollars. Le coût dépassera $4 millions pour la seule année financière 1980-1981, et le coût annuel connaît une hausse rapide. Je pose la question: qui contrôle ces énormes dépenses depuis 1964?

Des voix: Pierre Trudeau!

M. MacBain: C'est une dépense qui était juste et appropriée en 1964 et peut-être les quelques années qui ont suivi. Aujourd'hui ces dépenses échappent à notre contrôle et cela dure depuis des années.

En décembre 1978, lorsque l'ambassadeur canadien auprès des Nations Unies a pris la parole devant le conseil de Sécurité sur la question chypriote, il a déclaré ceci:

> Nous nous demandons pendant combien de temps encore les parties en cause dans ce conflit peuvent s'attendrent que la communauté internationale dépense de l'argent et consacre des ressources à des tâches de maintien de la paix alors qu'elles-mêmes ne semblent pas faire d'efforts pour régler la situation . . . la limite de notre patience sera bientôt atteinte.

Là encore je cite ce petit chef de dépenses simplement à titre d'exemple choisi au hasard aux fins du débat d'aujourd'hui.

J'ai l'impression que les députés et le gouvernement lui-même ont renoncé à se tenir responsables de la croissance et du contrôle de ces dépenses massives qui s'élèvent à près de 58 milliards de dollars par an.

Des voix: Bravo!

M. MacBain: Je tiens à dire très sérieusement à tous les députés que le Parlement et le gouvernement doivent reprendre le contrôle des dépenses annuelles de l'État. Il doit s'agir d'un contrôle préalable et non pas après coup et bien entendu il faut s'attendre à devoir en rendre compte.

Au cours des deux prochaines décennies, à mon avis, le PNB restera, au mieux, au même niveau, et il ne faudrait pas nous étonner de le voir diminuer. Si la croissance se stabilise ou ralentit, comme je le crois, les économies que le gouvernement peut réaliser du fait qu'il dispose de suffisamment de biens et de services ne suffiront pas. Le rendement des impôts n'augmentera pas de façon astronomique; aussi est-il inutile d'envisager cette solution. Nous devons plutôt contrôler les dépenses au moment où les crédits sont affectés et aussi lorsqu'ils sont utilisés. J'ai cité au hasard deux postes du budget pour montrer que nous avions perdu le contrôle des dépenses.

Il ne faut pas envisager comme solution le règlement des impôts.

Des voix: Bravo!

M. MacBain: Il serait aussi utile d'améliorer l'administration des ministères, mais encore une fois, ce n'est pas l'unique solution. Nous devons limiter nos dépenses à notre capacité de les absorber. J'ai simplement choisi deux postes de dépenses au hasard.

De combien de temps disposons-nous pour prendre des mesures de redressement? A mon avis nous disposons tout au plus de la durée normale de la trente-deuxième législature. Il faut agir de toute urgence. L'échéance approche. De plus, le calendrier que j'ai proposé ne tient pas compte de la pénurie de pétrole future de la Russie et des mesures que celle-ci peut prendre pour y pallier ni d'aucune autre éventualité qui pourrait grandement limiter nos importations de pétrole. La suite un autre jour.

● (1710)

Notre gouvernement national perçoit et dépense l'argent durement gagné par les contribuables. Or ceux-ci, les hommes d'affaires et le vérificateur général ont peu confiance en notre capacité de jouer efficacement ce rôle. Et pour ma part, je le dis à regret, je partage ce manque de confiance.

Je trouve encourageant, je le répète, de lire dans le discours du trône que notre gouvernement prendra des mesures destinées—et je cite ce passage *verbatim:*—«à rendre le Parlement plus efficace et plus sensible aux besoins de la population». Je me réjouis de cette intention, tout comme tous mes collègues à la Chambre ne pourront manquer de le faire. En notre qualité de députés, nous devons, quelle que soit notre affiliation politique, unir nos efforts pour rendre notre gouvernement national plus efficace et plus sensible aux besoins de la population.

M. Johnston: Monsieur le président, je voudrais faire essentiellement deux remarques. J'ai déjà parlé de la première et les députés l'approuvent certainement. Nous attachons en effet tous beaucoup d'importance à la gestion rationnelle des ressources tant financières qu'humaines du gouvernement et le député qui vient de faire quelques remarques intéressantes à cet égard serait certainement touché de constater les progrès

qui ont été accomplis et que l'on est en train d'accomplir et de voir le rôle que joue le comité des comptes publics de la Chambre à cet égard dont les travaux sont présidés par le très compétent député de Capilano et dont vous êtes vous-mêmes vice-président, monsieur le président. Je m'y suis rendu très brièvement et j'espère que les travaux continueront à progresser lorsque la présidence sera assumée par le député de Vancouver Quadra.

Les députés savent que beaucoup de choses ont été faites mais qu'elles n'ont pas encore porté leurs fruits. Le vérificateur général nous a dit—et tous les députés en conviendront je pense—que le Parlement ne saurait parvenir à surveiller les dépenses publiques s'il ne disposait pas d'une information adéquate.

C'est sous la présidence du député de Capilano que le comité des comptes publics a constitué un rapport sur une nouvelle forme de budget des dépenses. La proposition visait à renseigner les parlementaires, le public et les média afin que des interlocuteurs informés aient à la Chambre un dialogue fédond. Je crois que nous faisons des progrès en ce qui concerne la nouvelle présentation des prévisions budgétaires, et j'espère que nous pourrons faire revoir et examiner des formules expérimentales, sinon avant la fin de l'année civile, du moins au cours de l'année financière.

Je rappelle au député qu'il nous incombe de faire certaines dépenses mais de ne pas gaspiller. Nous nous sommes engagés à faire certaines dépenses productives. Le député a choisi le programme de l'aide extérieure comme exemple de gaspillage. Les députés se rappellent que c'est sous le premier ministre Pearson qu'ont été établis les niveaux auxquels le Canada voulait porter son engagement à l'aide extérieure. Je ne considère pas que cette dépense soit excessive. En fait, nous sommes loin d'avoir atteint l'objectif qui avait alors été fixé non seulement pour le Canada mais pour tous les pays qui s'intéressent aux populations du Tiers monde et aux problèmes associés à leur difficile situation. L'aide à l'étranger constitue une partie essentielle de notre politique extérieure et je crois important de ne pas minimiser son rôle en supposant que cette aide, qui représente maintenant environ .42 p. 100 du produit national brut alors que nous la voulions beaucoup plus importante, fait partie des dépenses exagérées.

Je comprends très bien qu'un gouvernement doive gérer efficacement les dépenses publiques. Nous y arriverons très bientôt, mais ne critiquons pas les dépenses au hasard. Ne cherchons pas à éliminer des dépenses qui sont absolument nécessaires au maintien de programmes sociaux de base dont les Canadiens ont tant besoin.

M. Blenkarn: Monsieur le président, je me réjouis que le ministre ne pense pas que nous devrions supprimer des programmes au hasard. Je tiens à poser au ministre quelques questions.

J'ai sous les yeux 12 projets de l'ACDI. Je constate, pour un projet de 12 millions de dollars relatif à un chemin de fer au Congo, un dépassement de 3.5 millions. La construction d'une ligne de transmission en Tanzanie et de routes au Soudan accuse un dépassement de 4 millions de dollars. Ces dépassements sont énormes. Le ministre en a des exemplaires. Que fait donc maintenant le ministre pour s'enquérir auprès des ministères de la raison de ces dépassements? Que fait-il pour que les fonctionnaires qui ne les ont pas prévus ou qui ont mal évalué le coût de ces programmes soient bel et bien remplacés, parce qu'ils sont mauvais administrateurs? Que fait le ministre à ce propos?

Tandis que le ministre examine cela, je lui signale l'article 5 de la loi sur l'administration financière, où il est question de la direction du personnel de la Fonction publique, notamment la fixation des conditions d'emploi des personnes qui y sont employées. C'est le ministre qui est responsable de tous les fonctionnaires qu'il emploie. Par la faute de certains fonctionnaires, nous avons des dépassements de coûts dans une multitude de projets. Qu'a fait le ministre pour régler ce problème? Quand le ministre constate que des dépassements de coûts sont probables, intervient-il à propos des employés en cause?

M. Johnston: Monsieur le président, premièrement, je signale que l'ACDI a fait l'objet d'une enquête PPCG, si je me rappelle bien, et nous espérons, grâce à la méthode dont j'ai parlé tantôt, confier au chef de cet organisme le soin d'apporter d'importantes améliorations à la gestion des fonds qui sont à sa disposition. L'ACDI se trouve dans une posture particulièrement difficile, parce que nombre des projets auxquels le député a fait allusion sont des programmes à frais partagés avec des gouvernements étrangers, et il arrive parfois que l'ACDI ne dispose pas alors de toute la marge de manœuvre nécessaire pour assurer une saine gestion du programme.

Nous avons pris des mesures rectificatives à l'égard de certains projets qui ont été portés à notre attention, et je peux assurer au député qu'à titre de président du Conseil du Trésor, je suis tout aussi préoccupé qu'il peut l'être. Je suis heureux de constater que le député est conscient de ces problèmes, car lorsque nous proposerons à la Chambre des mesures visant à redresser la situation, nous compterons sur l'appui non équivoque de tous les partis.

M. Blenkarn: Je suis très heureux d'entendre cela, monsieur le président, et je me réjouis de voir que le ministre s'intéresse particulièrement à l'ACDI et aux dépassements de coûts. Il n'a cependant pas répondu à la question. Je lui demandais en fait quelles mesures il avait prises pour remplacer les fonctionnaires de certains ministères—de l'ACDI, par exemple—qui avaient approuvé des projets dont le coût s'est élevé dans certains cas au double et même au triple du montant initialement prévu et, dans bien des cas, à 30 ou 40 p. 100 de plus que l'estimation initiale? On ne peut sûrement pas y voir que le résultat de l'inflation pure et simple ou de quelque autre facteur du genre. Cela sent la malversation. Quelles mesures le ministre prend-il pour remplacer ces fonctionnaires?

● (1720)

Songe-t-il à un programme pour changer ce genre de gestion, comme l'a signalé le député de Battlefords-Meadow Lake qui l'a interrogé sur le sujet de la gestion? Quelqu'un a dit que notre Fonction publique comptait certains employés de très grands talents et le président du Conseil du Trésor a donné à entendre qu'ils étaient des gestionnaires. Qu'a-t-il fait au sujet de ces gestionnaires qui, dans bien des cas, ont travaillé à des projets qui ont occasionné au gouvernement d'énormes dépassements de coûts?

M. Johnston: Monsieur le président, je pense que le député a été membre du comité des comptes publics, mais je n'en suis pas certain. De toute façon, j'aimerais dire qu'on a signalé au comité des comptes publics qu'il y avait eu un certain manque de contrôle dans le passé. Cela est arrivé à l'égard d'un certain nombre de ces projets, parce qu'on ne pouvait pas déterminer qui en était en fait responsable. Cela a été un problème important par le passé. La politique du gouvernement concernant les grands projets de la Couronne exige que le gestionnaire responsable soit identifié et forcé de rendre des comptes. Si je me souviens bien, il en est de même pour la politique concernant les dépassements de coûts que le Conseil du Trésor a publiés quand mon prédécesseur, le député de York-Peel, était titulaire de ce portefeuille en août ou septembre 1979.

La première étape, avant de chercher à savoir qui est responsable de ces dépassements de coûts, est donc de déterminer qui était responsable des projets. Cela a été un problème par le passé. J'espère que, suite aux directives que nous sommes en train d'établir et à la surveillance que nous effectuons, cela cessera d'être un problème à l'avenir.

M. Blenkarn: Monsieur le président, j'ai été heureux d'apprendre que le député avait été nommé président du Conseil du Trésor, surtout compte tenu de certaines choses qu'il avait dites dans son livre *Fiscalamity*. J'aimerais citer ce qu'il a dit et lui demander si c'est encore ce qu'il pense. A la page 15 de ce livre, il dit:

La loi de 1917 . . .

En parlant de la loi de l'impôt sur le revenu.

. . . fut la tête du chameau de l'histoire qui a fini par occuper toute la tente. Il est vrai qu'une autre guerre a eu lieu entretemps, mais le besoin permanent de ressources fiscales nouvelles n'a pas pour seule cause les efforts de guerre et la série des situations d'urgence nationale, mais plutôt le désir de combler le trou sans fond ouvert dans les finances publiques par l'État-providence instauré depuis la Seconde Guerre mondiale.

Le ministre est-il toujours du même avis?

M. Johnston: Il est certain que j'étais assez jeune quand j'ai écrit cela.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: J'ai eu au moins le courage d'écrire ce que je pensais à l'époque. Si cette phrase extraite de son contexte . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: . . . est un peu trop simpliste, je continue de penser qu'à un certain moment, nous sommes allés trop loin par rapport à notre PNB. Je pense que la gestion financière du pays a laissé à désirer au début de la décennie, et je dirai franchement que c'est une des raisons qui m'ont poussé à entrer en politique.

Des voix: Bravo!

M. Johnston: Et je dois dire que, depuis 1975, le gouvernement s'acquitte de ses responsabilités, qu'il a acquis le sens de la mesure et cherché à reprendre en main le taux de croissance du secteur public, à établir une relation entre les dépenses publiques et le produit national brut. Je suis donc heureux de ce que j'ai pu voir dans le passé et j'espère qu'à mon poste actuel, je pourrai m'employer à faire respecter à l'avenir cette orientation qui consiste à définir les besoins sociaux, à faire en sorte que les maigres ressources disponibles soient intelligemment employées pour venir en aide aux Canadiens les plus démunis et que dans le domaine économique, nous nous attachions surtout aux investissements générateurs de développement économique, de manière à augmenter finalement l'assiette fiscale du pays et à alimenter la prospérité.

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: Je dirai que dans notre parti, la plupart espèrent que le président du Conseil du Trésor aura un certain poids au cabinet. Mais il est intervenu diverses choses, tel l'exposé fait par le ministre des Finances le 21 avril, qui tendent à montrer que le ministre n'est pas écouté quand il s'agit de réduire les dépenses.

Le gouvernement a l'intention de dépenser cette année plus de 60 milliards et prévoit un déficit de 14.165 milliards. Manifestement, depuis 1975, nous avons seulement réussi à augmenter sans cesse le déficit, la dette et les emprunts.

Si c'est cela que le ministre appelle une meilleure administration des affaires du pays, je me demande où il a la tête. S'il croit toujours ce qu'il a dit dans son livre «Fiscalamity», il devrait peut-être le relire et s'ouvrir les yeux. Ses collaborateurs et les gens des autres ministères ont peut-être déjà annihilé sa volonté, s'ils ne l'ont pas mis sous leur coupe ou ne lui ont pas fait perdre de vue le sens de sa fonction.

Je voudrais parler du rapport du vérificateur général. Notamment, à la page 27, le vérificateur général indique que l'enquête menée auprès d'un groupe de 50,000 employés de la Fonction publique a révélé que leur taux d'efficacité était de 60.8 p. 100 au lieu de 87.7 p. 100 dans le secteur privé.

Par la même occasion, le ministre pourra peut-être nous dire ce qu'il pense de l'interview donnée par James Macdonell à Bruce Phillips, le chef du bureau d'Ottawa de CJOH-TV, le dimanche 4 mai. Au cours de cette interview, M. Macdonell a déclaré que nous avions une bonne Fonction publique, mais que le système était sens dessus dessous. Le ministre peut-il nous dire ce qu'il pense des commentaires de M. Macdonell au sujet de l'expansionnisme à outrance du gouvernement, s'il s'en souvient, et peut-il dire ce qu'il a fait depuis qu'il a été nommé président du Conseil du Trésor, il y a trois mois, pour réduire les effectifs et améliorer l'efficacité? Peut-il également nous dire ce qu'il a fait à la suite des commentaires du vérificateur général qui dit dans son rapport que la Fonction publique a un taux d'efficacité de 61 p. 100 seulement?

M. Johnston: Je dois dire que les allusions à mon livre me flattent. Je ne voudrais pas accuser les députés d'en face de me déposséder de mes droits d'auteur, mais apparemment ils ont des photocopies de mon livre et non l'original.

Des voix: Oh, oh!

M. Stevens: Ce sont de simples notes.

M. Johnston: Quoi qu'il en soit, pour en revenir à la question posée par le député au sujet de l'inefficacité de la Fonction publique, je précise que le vérificateur général n'a pas dit que le rendement de tous les services était de 61 p. 100.

Le député m'a demandé par ailleurs ce que j'avais fait à cet égard. Avant de choisir la méthode à appliquer, j'ai voulu commencer par savoir et ce, pour un certain nombre de raisons, si l'on pouvait généraliser ce chiffre, comme le député voulait le faire. Comme je l'ai dit à de très nombreuses reprises à la Chambre, je suis convaincu qu'on ne le peut pas et qu'il serait même injuste de le faire.

Quant à ce que j'ai fait, puisque c'est ce qu'il aimerait savoir, je me suis longuement entretenu avec le contrôleur général depuis que le vérificateur général a déposé son rapport, afin de savoir ce qu'il pensait des conclusions de ce document. J'ai organisé une réunion à laquelle ont participé le vérificateur général, le contrôleur général, le leader de l'opposition à la Chambre, le député qui représente une circonscription dont j'ai oublié le nom et le député du NPD qui s'est montré intéressé par ce domaine. Je crois que nous avons eu un dialogue très fructueux et très honnête sur la question.

● (1730)

M. Stevens: Quelle est votre conclusion?

M. Johnston: J'y arrive. La conclusion que j'en tire et dont j'ai déjà fait part au début de l'après-midi, est la suivante: nous avons beaucoup de travail à accomplir en ce qui concerne la gestion de notre fonction publique et c'est là que se situe le problème. Ce ne sont pas les employés qui ne travaillent pas et qui ne sont pas efficaces. Le problème, c'est la gestion et par conséquent, c'est une question dont notre gouvernement, et dont moi, à titre de président du Conseil du Trésor, devrons nous occuper. J'ai l'intention de m'y attaquer le plus vite possible, espérons-le, en applicant les recommandations des rapports de la commission D'Avignon et Lambert dont j'ai parlé.

M. Blenkarn: Le ministre, dans un communiqué publié lors de la présentation du budget, a dit qu'il avait, au total, autorisé 318,435 années-personnes l'an dernier et que ce nombre serait réduit à 312,575. Le ministre, j'en suis certain, sait que, d'après un tableau dressé par son ministère, le nombre total des fonctionnaires à la fin de février était de 290,206.

Pourquoi le ministre a-t-il prévu ou dit dans son communiqué que le nombre de fonctionnaires devrait passer de 290,000 à 312,000, c'est-à-dire augmenter de 22,000 alors que durant toute l'année financière d'avril 1979 à février 1980, soit une période de 12 mois, ce nombre n'a jamais dépassé 302,937 employés même à la fin de juin 1979? Pourquoi le ministre a-t-il accepté les prévisions du ministère sur l'effectif nécessaire, alors que les chiffres établis par sa direction de l'analyse de la rémunération prévoyaient que nous n'avions nullement besoin de tant de personnes et que ce nombre de personnes autorisées n'a jamais été atteint en 12 mois?

Tandis qu'il y est, le ministre peut-il dire s'il continuera à dire aux députés, comme le faisait son prédécesseur, combien de personnes travaillent dans la Fonction publique, par catégorie d'emploi, afin de les tenir au courant de la situation et de leur permettre de savoir combien de personnes au juste sont au service du gouvernement?

Je trouve plutôt bizarre que le ministre présente à la Chambre un budget où il est question d'effectifs autorisés totaux de 312,000 personnes, alors que jamais ce chiffre n'a été atteint dans le courant de l'année dernière. En fait, le maximum atteint a été de 302,000 et à la fin de l'année, il y avait 22,000 fonctionnaires de moins que ce qu'il demande. Cela fait une différence énorme et le ministre nous doit des explications à ce sujet. Il doit justifier cette différence. Pourquoi a-t-il réclamé cet argent malgré les critiques du vérificateur général? Il y a quelque chose qui cloche et il nous faut des explications.

Le président: Le président du Conseil du Trésor a quelques minutes pour répondre.

M. Johnston: Je serai très bref, monsieur le président, parce que je crois que l'honorable député compare des pommes avec des oranges. Nous parlons ici de deux choses différentes; d'abord, il est question du personnel permanent moins nombreux et ensuite des années-personnes comparativement aux autres chiffres qui incluent les employés temporaires et ainsi de suite. Les années-personnes autorisées sont les chiffres dont j'ai parlé dans le document que j'ai présenté avec le budget il y a quelques semaines et c'est ce qui explique l'écart.

Je serai heureux de donner à l'honorable député une explication à ce sujet. Je crois que probablement il y a de la confusion dans plusieurs esprits à cause de cette distinction, mais elle s'estompe très vite une fois qu'on l'explique.

M. Masters: Monsieur le président, j'aimerais seulement rappeler au président du Conseil du Trésor que dans tous les efforts que nous déployons pour contrôler les dépenses du pays, même si nous devons agir avec détermination et avec zèle, nous devons faire preuve de sagacité en décidant de la façon dont ces dollars seront utilisés. En nous efforçant de réduire les dépenses, nous ne devons pas sacrifier certains principes et certaines idées importantes quant à la façon de dépenser les fonds à bon escient. C'est là un autre aspect de la responsabilité financière.

Tout cela m'amène à dire quelques mots de la décentralisation, là où il convient de l'appliquer au pays, parce que ce processus revêt une signification particulière dans la région de Thunder Bay-Nipigon, une région très étendue, comme nous sommes si fiers de le dire, mais une région importante, comme toutes celles du Canada.

La décentralisation a un rôle à jouer non seulement à Thunder Bay, mais dans toutes les nombreuses régions du Canada qui désirent vraiment pouvoir se développer. Nous désirons un Canada fort, mais notre premier ministre a dit que le Canada ne peut être fort que si chacune des nombreuses régions qui le constituent le sont. Si je soulève la question de la décentralisation, c'est en raison des effets qu'elle peut avoir sur notre partie du monde. Dans notre région, nous bénéficierions dans une certaine mesure de la décentralisation mais dans l'ensemble, je pense qu'il est dans l'intérêt du pays que les régions soient très fortes.

Le nord et le nord-ouest de l'Ontario sont l'une des nombreuses régions importantes du pays, du fait qu'elles chevauchent, si on veut, l'Est et l'Ouest, et que la décentralisation favoriserait dans ce cas les investissements dans notre région, ce qui avantagerait non seulement la population de Thunder Bay-Nipigon et du nord-ouest de l'Ontario, mais aussi tout le Canada en établissant un lien entre l'Est et l'Ouest. Nous sommes au centre et nous tenons un peu des deux, c'est pourquoi nous voudrions que le centre soit fort. Si le pays était une équipe de hockey, nous dirions que c'est par là qu'une bonne équipe commence.

C'est pourquoi je demande au président du Conseil du Trésor de ne pas oublier au cours de ses délibérations, tout comme nous au Parlement, que tout en ayant le devoir d'assumer notre responsabilité fiscale, nous devons aussi penser à ce que la décentralisation pourrait signifier pour le pays.

Il serait insensé d'abuser de ce principe, mais il y a certains services, ceux du MEER par exemple, qui fonctionnent mieux lorsqu'ils sont décentralisés. Leurs fonctionnaires peuvent alors mieux comprendre la région qu'ils doivent desservir, peuvent mieux saisir par exemple le problème des distances qui se pose dans le nord-ouest de l'Ontario. Ils vivraient au diapason de la population et seraient donc en mesure de prendre des décisions beaucoup plus rationnelles et répondant beaucoup mieux aux besoins de la région. Voilà l'un des aspects qui militent en faveur de la décentralisation. Il ne s'agit pas là d'un simple stratagème pour créer des emplois, car ce serait alors un mauvais procédé qui compromettrait nos efforts visant la responsabilité financière. Si nous pouvions légitimement établir des services gouvernementaux dans des régions où ils pourraient vraiment être utiles en se rapprochant davantage de la population, les gens constateraient alors que le Parlement et le gouvernement répondent aux besoins de la population et, en même temps, cette politique favoriserait le développement de nos diverses régions.

● (1740)

Par conséquent, lorsque nous discutons des dépenses, nous devons nous rappeler que certaines ne sont pas des dépenses à proprement parler, mais plutôt un investissement visant à favoriser la croissance de chaque région et à l'aider à jouer un rôle véritable au sein du pays. Je le répète, le gouvernement s'est fait le défenseur du principe de la décentralisation et je suis moi-même fier de défendre ce principe aujourd'hui comme je l'ai fait dans le passé.

Je veux donc plaider cette cause, parce qu'à mon avis la décentralisation permet de rapprocher la population du gouvernement sans pour autant faire grossir l'administration, ce qui n'est certes pas notre but. Nous voulons faire de bons placements et permettre l'expansion de nos régions. Nous estimons, en ce qui concerne le nord-ouest de l'Ontario et la région de Thunder Bay-Nipigon, que certains projets à venir s'inscriront justement dans ce processus de décentralisation. J'espère que tout au cours du débat sur le coût de ces projets et sur la façon d'utiliser les deniers publics et de déployer nos ressources, comme la main-d'œuvre de qualité qui compose notre fonction publique, pour obtenir un rendement maximum, nous nous rappellerons que la décentralisation est un processus qui favorise l'expansion et la solidarité des diverses régions du pays.

Je tiens à signaler au président du Conseil du Trésor que, nonobstant tous les obstacles auxquels il peut se heurter et toutes les questions qui lui seront posées sur le bien-fondé de telle ou telle dépense, il viendra un moment où il pourra honnêtement dire qu'il appuie un certain projet parce qu'il s'inscrit dans le processus nécessaire, logique et légitime de décentralisation et qu'il est dans l'intérêt du pays.

M. Johnston: Monsieur le président, je veux assurer au député que nous partageons les vues qu'il a exprimées, compte tenu de la nécessité qui nous est faite de veiller à la rentabilité de tous les projets de décentralisation. Chaque projet doit être examiné quant à son fond.

M. Beatty: Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député d'Ottawa-Vanier quand il a signalé les injustices auxquelles se livrent de temps à autre certaines personnes à la façon des bureaucrates. A la différence de la plupart des Canadiens, j'ai eu l'occasion de lire l'ouvrage du ministre intitulé «Fiscalamity». Il y a longtemps qu'il a été soldé à Coles et il est très difficile d'en trouver un exemplaire, mais je me ferai un plaisir de faire circuler mon exemplaire et de le montrer au député d'Ottawa-Vanier. Au bas de la page 6 et en haut de la page 7, le président du Conseil du Trésor a traité de l'adoption de ce qui était le Bill 259 par le Parlement. La phrase s'étend sur les deux pages et se lit comme suit:

> Ce fut effectivement le jour du triomphe pour les technocrates et bureaucrates anonymes rongés d'ambition qui se cachent derrière la façade politique d'Ottawa.

Le ministre croit-il que cela constitue une bonne description de la Fonction publique dont il est responsable?

M. Johnston: Monsieur le président, il existe plusieurs éditions de ce livre. J'ignore à laquelle le député fait référence, non pas que je mette en doute l'exactitude de sa citation. Je suis ravi qu'il prenne plaisir à lire certains de mes écrits. Je suis l'auteur d'un certain nombre de documents divers, mais j'ai écrit très peu de livres. L'extrait cité par le député doit être placé dans le contexte de la mesure législative dont il s'agissait alors, soit la réforme fiscale de 1971.

M. Beatty: Monsieur le président, le Conseil du Trésor ne serait pas marqué par le gâchis actuel si Don Johnston était encore vivant.

Je voudrais poser au président du Conseil du Trésor une question qui a trait à la déclaration que le premier ministre a faite à Toronto le 12 janvier au cours d'une réunion électorale. J'ai déjà posé la même question au premier ministre de qui je n'ai pu tirer une réponse franche. Le premier ministre, qui parlait alors au nom du parti libéral, s'est engagé, s'il réussissait à prendre le pouvoir, à faire en sorte que les dépenses gouvernementales augmentent moins rapidement que le produit national brut. Cette promesse sera-t-elle tenue, oui ou non?

M. Johnston: Monsieur le président, si j'ai bien compris la remarque du premier ministre, elle n'est qu'une répétition de celle qui a déjà été faite en 1976 et même écrite avant cette date, je crois. Je crois que le gouvernement actuel et le Conseil du Trésor sont toujours d'avis que l'accroissement des dépenses doit être maintenu en-deça de la courbe de croissance du PNB. C'est là un engagement important, d'autant plus que le gouvernement s'y est toujours conformé. On peut en effet se rendre compte que depuis 1976, l'accroissement global des dépenses est sensiblement inférieur à la hausse cumulative du PNB.

M. Stevens: Parlez-nous donc des dépenses fiscales.

M. Johnston: Je suis sûr que le député aura l'occasion plus tard de nous faire part de ses commentaires d'une façon plus formelle. Je crois que j'ai répondu à la question, à savoir que cette politique s'inscrit bien dans le cadre des objectifs fixés au milieu des années 1970.

M. Beatty: Monsieur le président, après avoir critiqué le budget du gouvernement conservateur, le premier ministre, qui était alors chef de l'opposition, a dit que son gouvernement s'engageait à faire en sorte que l'accroissement des dépenses soit inférieur à l'accroissement du PNB. Cet objectif sera-t-il atteint cette année? Autrement dit, le gouvernement fédéral maintiendra-t-il le taux d'augmentation de ses dépenses pour l'année financière 1980-1981 à un niveau inférieur au taux de croissance du produit national brut?

M. Johnston: Monsieur le président, compte tenu des données dont je dispose, j'en doute. Je ne pense pas non plus que le gouvernement précédent aurait pu y arriver. Mais nous ignorons quelle sera cette année la croissance du produit national brut, de sorte qu'il serait prématuré de ma part de donner une réponse précise. Certes, j'entends bien faire en sorte que le gouvernement suive la tendance générale du PNB, et je pense qu'il y arrivera.

M. Beatty: Monsieur le président, nous savons maintenant ce que valent les promesses des libéraux une fois qu'ils accèdent au pouvoir. La question valait cependant la peine d'être posée, car les Canadiens ont droit à une réponse claire et nette à la question de savoir si le gouvernement va respecter la promesse solonnelle qu'il avait faite aux Canadiens. Mon collègue le député de York-Peel a demandé une projection quiquennale des dépenses fédérales. Je n'irai même pas aussi loin. Le président du Conseil du Trésor, qui est chargé de faire connaître au Parlement les intentions du gouvernement en ce qui a trait aux dépenses, pourrait-il me dire quelles seront les dépenses fédérales pour l'année financière 1980-1981?

M. Johnston: Monsieur le président, comme vous le savez, c'est du budget principal des dépenses et du budget supplémentaire (A) qu'il est question pour le moment. Dans l'allocution qu'il a prononcée à la chambre il y a quelques semaines, le ministre des Finances a dit que les dépenses prévues pourraient atteindre environ 60.4 milliards de dollars en tout. Par la même occasion, il a déclaré que l'on pourrait déduire jusqu'à un milliard de dollars de ce montant, selon le prix du pétrole, le prix pondéré dont on conviendra, ce qui donnerait 59.4 milliards de dollars. Telles sont les prévisions du ministre des Finances. Je n'ai aucune raison de ne pas le croire pour le moment.

M. Beatty: Monsieur le président, le ministre pourrait-il nous répondre franchement? Quand il a déposé le budget, le ministre des Finances s'est évertué à essayer de nous faire comprendre qu'il ne s'agissait pas du plan de dépenses du gouvernement libéral. Le ministre des Finances a dit dans son mini-budget, il y a quelques jours, que les prévisions qu'il présentait à la Chambre ne constituaient pas le plan des dépenses du gouvernement. Cette somme de 60.4 milliards de dollars, dont on pourra peut-être retrancher 1 milliard de dollars selon le succès du programme pétrolier du gouvernement, constitue-t-elle un plafond? Autrement dit, les dépenses peuvent-elles excéder ce montant?

● (1750)

M. Johnston: Monsieur le président, le député connaît très bien le nouveau système de gestion des dépenses du gouvernement. Je peux l'assurer que les enveloppes établies ne dépasseront pas ce plafond, et que ce montant de 60.4 milliards de dollars comprend une réserve.

J'ai expliqué plus tôt aux députés ce qui faisait la différence entre le montant de 58.4 milliards de dollars prévu en décembre par l'ex-ministre des Finances et le montant actuel de 60.4 milliards. Je pense que le député conviendra que les événements qui ont entraîné cette augmentation ne dépendaient pas du présent gouvernement et n'auraient pas pu être évités par le gouvernement précédent, si l'on excepte les 345 millions de dollars affectés au supplément de revenu garanti. C'est là en effet une nouvelle initiative libérale.

M. Beatty: Assurons-nous que le compte rendu est très clair, afin que nous puissions nous y reporter en toute confiance dans quelques mois. Le ministre veut-il dire qu'il ne viendra pas demander l'autorisation au Parlement de dépenser plus de 60.4 milliards de dollars au cours de la présente année financière?

Les subsides

M. Johnston: Monsieur le président, je suis peut-être un homme politique inexpérimenté, mais je n'ai quand même pas la naïveté de dire que je ne ferai «jamais» telle ou telle chose. J'espère pouvoir dire au Parlement plus tard que nous avons réussi à dépenser moins que le montant en question.

M. Beatty: Monsieur le président, le ministre est à lui seul une véritable fiscalamité. Vendredi dernier, je lui ai posé à la Chambre une question concernant une tentative illicite d'accès à 21 banques de données canadiennes à partir de New York. Deux de ces banques étaient situées dans des locaux du gouvernement fédéral. J'ai alors demandé au ministre s'il déposerait à la Chambre une liste de toutes les banques de données du gouvernement fédéral qui sont reliées aux réseaux Infodat ou Datapac.

Pourrait-il le faire maintenant et pourrait-il nous dire ce que contiennent ces banques de données? Le ministre m'avait alors répondu qu'il n'y avait pas de renseignements de nature sécuritaire ou confidentielle dans ces banques de données; il ne devrait donc avoir aucune objection à déposer ces documents à la Chambre aujourd'hui.

M. Johnston: Monsieur le président, suite à la demande du député j'ai donné l'ordre de réunir ces renseignements en vue de les déposer à la Chambre. Je pourrais ajouter que je suis heureux que le député ait posé cette question, parce que j'avais l'intention de soulever un point à la Chambre. Quand j'ai lu ma réponse à la question que le député avait posée, j'ai vu que j'avais déclaré qu'il n'y avait pas de renseignements confidentiels dans aucune banque de données à laquelle il est possible d'avoir accès en signalant le numéro. Si je ne l'ai pas dit dans ces termes, j'ai certainement donné cette impression.

J'aimerais apporter une correction: je ne dirai pas qu'il y a des renseignements confidentiels dans ces banques de données, mais je tiens à préciser que les directives auxquelles les banques de données sont assujetties ne permettent pas qu'on y emmagasine des renseignements confidentiels. Je ne suis toutefois pas en mesure d'assurer qu'il n'y en a pas dans ces banques de données. Il aurait fallu faire cette distinction lorsque j'ai répondu à la question. Je suis désolé de ne pas l'avoir fait et je m'en excuse auprès du député.

M. Beatty: Monsieur le président, je sais que les députés seront très curieux de connaître la nature des documents emmagasinés dans les banques de données auxquelles il est possible d'avoir accès en signalant un numéro.

Puis-je maintenant poser une question au ministre sur un autre sujet? Les rapports Lambert et d'Avignon ont tous deux recommandé d'enlever son rôle de dotation en personnel à la Commission de la Fonction Publique et ont fait valoir que ces fonctions devraient être confiées à un Conseil du Trésor remanié. Dans son rapport annuel de 1974 qui a été publié il y a quelques semaines, le vérificateur général déclarait qu'il souscrivait à ces recommandations. Quelle est la position du président du Conseil du Trésor?

M. Johnston: Monsieur le président, j'ai déjà effleuré cette question un peu plus tôt. J'ai entendu des arguments en faveur des deux positions. Je n'ai pas encore pris de décision à propos de cette recommandation en particulier, mais c'est manifestement là une question importante. Cette possibilité a été étudiée par les trois sources que le député a mentionnées, à savoir, le rapport du vérificateur général, le rapport Lambert et le rapport d'Avignon. Nous avons étudié cette question sérieusement, de même que d'autres recommandations que l'on retrouve dans les deux rapports et j'espère que nous prendrons une décision à ce propos très bientôt.

M. Beatty: Monsieur le président, j'aimerais poser une question au ministre à propos d'un autre aspect de ses fonctions. A l'époque de l'avant-dernière législature, lorsqu'elle était ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'actuelle titulaire de ce même ministère avait prétendu que les questions posées à la Chambre sur l'utilisation du numéro d'assurance sociale lui paraissaient «bizarres». Elle n'avait pas saisi l'inquiétude qu'ont manifestée de nombreux Canadiens au sujet de l'emploi abusif que l'on fait du numéro d'assurance sociale.

Le gouvernement, dont j'ai eu l'honneur de faire partie, avait élaboré un projet de loi qui devait être présenté au Parlement vers la Noël ou au début de la nouvelle année et qui aurait permis de restreindre sensiblement l'utilisation du numéro d'assurance sociale au sein de l'administration fédérale. Le président du Conseil du Trésor accepte-t-il la décision prise par le précédent gouvernement de limiter à six ou sept le nombre de cas où le gouvernement peut exiger des citoyens qu'ils utilisent leur numéro d'assurance sociale?

M. Johnston: Monsieur le président, le député sait très bien, puisqu'il a eu compétence à cet égard, qu'une étude est actuellement effectuée par le commissaire à la protection de la vie privée sur le sujet. Je crois qu'un rapport sera déposé au mois d'août prochain.

M. Beatty: Le président du Conseil du Trésor sait-il que cette étude qui a été commandée par mon collègue le sénateur Flynn et moi-même portait sur l'utilisation du numéro d'assurance sociale à l'extérieur de l'administration fédérale, notamment par le secteur privé et les gouvernements provinciaux? Quelle est la position du président du Conseil du Trésor en tant que ministre de qui relève l'utilisation du numéro d'assurance sociale au sein de l'administration fédérale?

M. Johnston: Monsieur le président, je sais que nous avons accepté les recommandations du député lui-même à cet égard. Je crois aussi comprendre que ces recommandations avaient été adoptées par le cabinet précédent et, pour autant que je sache, ces recommandations sont appliquées actuellement.

M. Beatty: Monsieur le président, quand le gouvernement présentera-t-il le projet de loi que le gouvernement précédent avait rédigé pour établir la politique adoptée par le Conseil du Trésor de l'époque?

M. Johnston: Monsieur le président, je devrai consulter le leader du gouvernement à la Chambre, le président du Conseil privé, sur cette question.

M. Beatty: Monsieur le président, à propos d'un autre aspect de la compétence du ministre, le rapport Lambert, le comité des comptes publics et le vérificateur général se sont tous deux préoccupés de toute la question de la responsabilité financière et de la direction des sociétés de la Couronne. Le gouvernement précédent dont je faisais partie a présenté le bill C-27 dont le but était de mettre un peu d'ordre dans le rôle et la charge des sociétés de la couronne fédérale.

Que pense le nouveau ministre de ce projet de loi? Depuis qu'il est entré en fonction, il n'a pas indiqué si ce bill allait être présenté à nouveau. Où en est maintenant ce bill? Le ministre accepte-t-il une des constatations qui figurent dans le rapport de 1979 du vérificateur général, à savoir qu'une action s'impose de toute urgence dans ce domaine?

M. Johnston: Monsieur le président, j'ai entrepris d'examiner le projet de loi en tenant compte des suggestions et réactions auxquelles il a donné lieu, ainsi que ses différentes dispositions qui affectent bien des secteurs. Comme le député le sait, certaines parties du projet de loi ont soulevé des objections. Cependant, je compte présenter un bill relatif aux sociétés de la Couronne qui comprendrait des modifications au projet initial, modifications qui pourraient aplanir certaines difficultés. J'espère pouvoir le faire bientôt. Et tout comme le député, je considère ce projet comme prioritaire.

M. Beatty: Monsieur le président, le groupe de travail qui enquête sur les sociétés de la Couronne existe-t-il toujours, et le ministre a-t-il rencontré ses membres?

M. Johnston: Oui, monsieur le président, ce groupe de travail existe toujours et je me suis entretenu avec M. Hy Calof.

M. Beatty: Avez-vous rencontré tous les membres?

M. Johnston: Non, mais je me suis entretenu avec M. Calof et j'ai discuté avec lui du mandat du groupe. J'espère bien recevoir . . .

Le président: A l'ordre. Comme il est 6 heures, il est de mon devoir de lever la séance, de faire rapport de l'état de la question et de demander à étudier le bill de nouveau à la prochaine séance de la Chambre. Les députés acceptent-ils?

Des voix: D'accord.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

* * *

● (1800)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, je veux simplement confirmer ce dont il a été question dans mes entretiens avec les représentants des autres partis de la Chambre, c'est-à-dire avec le député du Yukon, leader adjoint des conservateurs à la Chambre, et avec le député de Winnipeg-Nord-Centre.

Comme l'étude des subsides occupe le temps réservé au gouvernement aujourd'hui et demain et non le temps réservé à l'opposition, et comme le Règlement prévoit qu'une heure serait normalement réservée demain à l'étude de mesures d'initiative parlementaire, nous avons convenu de supprimer l'heure réservée aux initiatives parlementaires afin de poursuivre l'étude des subsides, conformément à l'esprit de l'ordre que nous avons adopté à ce sujet pour toute l'année 1980.

M. Knowles: Il est juste de dire, monsieur l'Orateur, que les trois partis se sont entendus sur cette proposition.

Puisque j'ai la parole, je demanderai au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé s'il peut nous assurer que les trois autres ministres dont nous avons demandé la présence seront bien ici demain, à savoir le ministre des Transports, celui de l'Industrie et du Commerce et celui de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. Collenette: Oui, monsieur l'Orateur. Je puis confirmer que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et celui de l'Industrie et du Commerce seront ici demain, de même, je l'espère, que le ministre des Transports. Ce dernier était prêt à répondre aux questions cet après-midi, mais tout me porte à croire que les trois ministres seront ici demain après-midi.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, j'espère qu'il ne faut pas conclure des remarques faites par mon collègue à ma gauche et par le représentant du gouvernement, que le président du Conseil du Trésor sera absent demain, car nous avons de nombreuses autres questions à lui poser. Nous espérons pouvoir en poser à un autre ministre en temps voulu, mais nous nous proposons de consacrer toute la journée de demain au président du Conseil du Trésor.

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, les partis ont nettement le choix. Cependant, le Nouveau parti démocratique voudrait peut-être questionner un autre ministre et c'est la raison pour laquelle, je crois, le député de Winnipeg-Nord-Centre a posé la question. Il est à espérer que ces ministres seront disponibles; je suis porté à croire qu'ils le seront. Toutefois, les conservateurs peuvent agir entièrement à leur guise.

M. l'Orateur adjoint: On a proposé la suspension de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire demain. En est-il ainsi convenu et ordonné?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur adjoint: Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne maintenant à 2 heures demain après-midi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 6 h 3, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 15 mai 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE PIPE-LINE DE GAZ NATUREL ENTRE MONTRÉAL ET LES MARITIMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Madame le Président, je prends la parole afin de proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement.

Étant donné que le premier ministre avait promis durant la campagne électorale à Halifax, Nouvelle-Écosse, le vendredi 25 janvier 1980, qu'un gouvernement libéral veillerait à ce qu'on entreprenne immédiatement la construction d'un gazoduc entre Montréal, Québec et les provinces Maritimes, je propose, appuyé par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

Que des mesures soient prises immédiatement pour entreprendre la construction de ce prolongement essentiel du gazoduc, afin de permettre à la Nouvelle-Écosse de ne plus devoir compter sur des importations coûteuses de pétrole qui sont actuellement indispensables pour la production d'environ 70 p. 100 de nos besoins en matière d'électricité.

Mme le Président: Pour mettre en discussion une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'EMPLOI

L'AIDE À SYDNEY STEEL ET DONKIN MINES (N.-É.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. A cause de son équipement archaïque, la société Sydney Steel a été obligée de mettre à pied des centaines d'ouvriers alors qu'il existe actuellement une demande soutenue dans son secteur d'activité.

Étant donné que le gouvernement fédéral pourrait réduire la dépendance énergétique de l'Est du Canada à l'égard du pétrole importé en développant les mines Donkin en Nouvelle-Écosse, et qu'il lui serait ainsi possible de créer plus de 1,100 emplois, étant donné que le gouvernement a successivement confirmé puis démenti à maintes reprises son intention de venir en aide à ces deux entreprises, je propose avec l'appui du député de Beaches (M. Young):

Que le gouvernement dépose sans plus tarder à la Chambre le plan qu'il a l'intention d'appliquer pour venir en aide à ces deux entreprises d'une importance capitale.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[*Français*]

L'UNITÉ CANADIENNE

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS—ON DEMANDE DE MODIFIER LA CONSTITUTION ADVENANT UNE VICTOIRE DU NON—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ray Chénier (Timmins-Chapleau): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question pressante et importante.

Étant donné que les Québécois qui voteront non mardi prochain au référendum exprimeront ainsi leur désir d'obtenir une réforme en profondeur de la Constitution canadienne, je propose, appuyé par le député d'Egmont (M. Henderson):

Que la Chambre exprime son accord et manifeste sa solidarité à l'égard de l'engagement pris par le premier ministre, advenant une victoire du non, à mettre en marche les mécanismes requis pour modifier la Constitution et renouveler le fédéralisme canadien en consultation avec les provinces.

[*Traduction*]

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Une voix: Qui a dit non?

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES DÉDUCTIONS DE FRAIS DE GARDE D'ENFANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que l'abaissement de la déduction des frais de garde d'enfants accordée en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu cause beaucoup de difficultés aux mères qui travaillent, surtout à celles qui sont la seule source de revenu de leur famille, je propose, avec l'appui du député de Vancouver-Centre (M^lle^ Carney):

Article 43 du Règlement

● (1410)

Que la Chambre ordonne au ministre des Finances de réviser l'article 63 de la loi de l'impôt sur le revenu relatif à la déduction des frais de garde d'enfants de manière à ce qu'il prévoie à l'intention des mères qui travaillent des allocations plus réalistes.

Mme le Président: Cette motion ne peut-être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

DEMANDE DE DOTER BATTLEFORD (SASK.) D'UN SERVICE RÉGULIER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Étant donné que la région des Battleford, qui compte une population de 30,000 âmes, ne dispose d'aucun service régulier de transport aérien, je propose, avec l'appui du député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse):

Que le ministère des Transports amorce immédiatement des pourparlers avec la ville de Battleford, celle de North Battleford, le Conseil de développement économique du Nord-Ouest, les municipalités de la région et un transporteur aérien en vue de doter la région des Battleford d'un service régulier de transport aérien.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'EMPLACEMENT DES BUREAUX DU MAAC À CHARLOTTETOWN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une question urgente et importante.

Le ministre des Travaux publics a déposé hier à la Chambre l'analyse dont le gouvernement s'est inspiré en choisissant le centre-ville de Charlottetown de préférence au front de mer pour y installer les bureaux du ministère des Affaires des anciens combattants; mais comme cette analyse est bourrée d'erreurs de faits, je propose, appuyé par le député de Don Valley-Ouest (M. Bosley):

Que la Chambre condamne le ministre d'avoir déposé un tel document et de s'être appuyé dessus pour prendre sa décision, et que le ministre comparaisse devant le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics afin d'expliquer les erreurs et les inexactitudes dont est farci ce document.

Mme le Président: Une telle motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

NOUVEAU-BRUNSWICK—LA VENTE D'ÉLECTRICITÉ AU MAINE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une question urgente.

Selon des nouvelles récentes, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources aurait pris des mesures en vue de faire modifier une entente entre le Nouveau-Brunswick et le Maine, entente par laquelle le Nouveau-Brunswick vend au Maine de l'énergie électrique produite dans sa centrale thermique de Saint-Jean. C'est en toute bonne foi que le Nouveau-Brunswick a signé ce contrat qui lui a permis de construire cette centrale, laquelle emploie 140 travailleurs. Je propose donc, appuyé par le député de York-Sunbury (M. Howie):

Que le ministre, par l'intermédiaire de la Chambre, assure à la province qu'il ne remettra pas en question le contrat entre le Nouveau-Brunswick et le Maine ni l'exploitation future de la centrale, en jonglant avec les subventions pétrolières applicables aux centrales électriques.

Mme le Président: Pour débattre cette motion, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'HYMNE NATIONAL

LA RECONNAISSANCE DE «O CANADA»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, j'aimerais attirer l'attention de tous les députés sur une question importante et urgente que je soulève aux termes de l'article 43 du Règlement.

Comme le Canada n'a pas d'hymne national, ce qu'ignorent bien des Canadiens, et comme en cette année 1980 on parle beaucoup d'unité nationale et de rapatriement de la constitution, je propose, appuyé par le député de Verdun (M. Savard):

Que la Chambre reconnaisse officiellement «O Canada» comme hymne national du Canada et «Dieu sauve la Reine» comme hymne royal.

Mme le Président: Une telle motion exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE NORD CANADIEN

L'ÉTUDE DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): J'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le 6 mars 1980, l'honorable C. M. Drury, représentant spécial pour l'évolution constitutionnelle dans les Territoires du Nord-Ouest, a remis son rapport et présenté ses conclusions au premier ministre qui lui avait confié cette mission.

Étant donné que le premier ministre n'a pas dit un mot sur ce document important et considéré comme faisant autorité sur cette question qui est tout aussi importante dans les Territoires du Nord-Ouest que le référendum l'est au Québec, je propose, avec l'appui du député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

● (1415)

Que la Chambre étudie et débatte sans plus tarder la question de l'évolution constitutionnelle dans le Nord soulevée dans le rapport Drury.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LE RAPPORT SUR L'ÉVALUATION DES POSTES—LA STRATÉGIE D'EMPLOI POUR LES FEMMES

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre est certainement au courant du fait que le gouvernment fédéral semble enfreindre la loi fédérale qui garantit un salaire égal pour un travail égal.

Étant donné que le principe ne pourra pas être appliqué équitablement tant qu'on n'aura pas déterminé la valeur relative de tous les emplois dans la Fonction publique, le ministre peut-il informer la Chambre de l'état actuel du programme d'évaluation globale auquel procède le Conseil du Trésor depuis un certain temps? Peut-il de plus nous assurer que l'on a donné la plus haute priorité à l'achèvement rapide de cette tâche importante?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je vais voir où en est le rapport et je ferai une communication à la Chambre à ce sujet.

M. Clark: Madame le Président, j'avoue être étonné et inquiet du fait que le président du Conseil du Trésor ne puisse me fournir une réponse immédiate et me dire où en est rendu l'examen de ce rapport pourtant si essentiel à l'application des principes d'équité et d'obéissance à la loi du Canada au sein de la Fonction publique fédérale.

Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre s'en souvient sûrement, le gouvernement a déclaré, dans le discours du trône, qu'en reconnaissance du rôle de la femme dans la société il était «décidé à donner l'exemple par les mesures qu'il appliquera dans la Fonction publique». Le ministre peut-il nous dire aujourd'hui si l'une de ces mesures sera le respect obligatoire des conventions de travail?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le chef de l'opposition a tout à fait raison de rappeler l'engagement que nous avons pris de poursuivre l'objectif d'égalité en donnant la Fonction publique fédérale en exemple. Nous rédigeons actuellement un document qui, espérons-nous, sera présenté au cabinet tard ce printemps ou tôt cet été, et dans lequel nous préciserons les divers moyens qui s'offrent au gouvernement pour mettre en œuvre des plans d'action positifs.

L'une de ces options est évidemment l'exécution obligatoire. Nous tenons actuellement des réunions avec de hauts fonctionnaires américains qui vivent déjà ce genre d'expérience. Nous voulons aussi consulter des gens du secteur privé, soit du patronat et des syndicats, avant de faire toute recommendation. C'est néanmoins là une des options étudiées et, aussitôt que nous en aurons terminé avec ce genre de consultations et que le cabinet aura pu en prendre connaissance, je suis sûr que le chef de l'opposition en sera informé.

M. Clark: Il est intéressant de remarquer que le ministre promet que cette question sera soumise au cabinet à la fin du printemps. Je serais curieux de savoir à quelle époque de l'année il situe cette saison. Il y a quelques semaines, plus exactement le 7 mai, en répondant à une question qui lui a été posée à la Chambre, le ministre a indiqué que son ministère «lancerait d'ici une ou deux semaines un certain nombre de nouveaux programmes de création d'emplois pour les femmes».

J'aimerais savoir si le ministre prévoit lancer ces programmes au compte-gouttes plutôt que d'instaurer une stratégie globale d'emploi à l'intention des femmes. Voilà pourtant de quoi il a parlé ici, il y a une semaine, lorsqu'il a dit qu'il prendrait des mesures d'ici une ou deux semaines. Nous voulons savoir d'abord si les programmes qui seront proposés seront fragmentaires ou formeront une stratégie complète de l'emploi pour les femmes. Nous voulons ensuite savoir à quelles dates précises les Communes et les Canadiens peuvent compter connaître les politiques, les intentions fermes du gouvernement au sujet des emplois pour les femmes.

M. Axworthy: Madame le Président, je dois dire au chef de l'opposition que pour un libéral, c'est toujours le printemps.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: C'est le temps où la sève monte.

M. Axworthy: Madame le Président, après l'hiver ingrat que le chef de l'opposition a traversé, il sera probablement du même avis.

Pour répondre à sa question, je lui signale, comme je l'ai fait à plusieurs reprises à la Chambre, que nous avons bien l'intention d'annoncer des programmes de création d'emplois d'ici deux ou trois semaines. Ces programmes viendront combler le vide laissé par les nombreux programmes que son gouvernement a annulés.

● (1420)

Par ailleurs, outre ces programmes que nous allons annoncer, nous allons aussi examiner à fond les stratégies d'emploi qui conviendraient au Canada pour la décennie à venir tout en tenant compte des futurs besoins du marché du travail. Nous espérons présenter cette année au Parlement un document exposant cette stratégie globale. Entretemps, nous lancerons des programmes pour combler les vides laissés par le gouvernement antérieur.

M. Clark: Le ministre nous dit que le printemps c'est n'importe quand. Or, il semble qu'il annoncera des mesures vers la fin du printemps, ce qui veut dire que ce qui était auparavant «bientôt» ou «dans une quinzaine de jours» est devenu «vers la fin de n'importe quand».

Le ministre peut-il cesser de faire des vœux pieux et nous dire avec certitude la date à laquelle le gouvernement du Canada présentera à la Chambre des communes et à la population une stratégie d'emploi globale et précise à l'intention des Canadiennes?

M. Axworthy: Je signale au chef de l'opposition que son caucus et l'opposition elle-même pourraient grandement nous aider à cet égard puisque nous débattons depuis très longtemps le programme de crédit d'impôt à l'emploi, ce qui nous permettrait de créer des emplois au Canada. Dans la mesure où ils consentiront à mettre le projet de loi aux voix et à l'adopter nous pourrons alors mettre nos projets à l'œuvre.

Je le répète, nous avons l'intention d'annoncer l'expansion de notre programme de création d'emplois dans deux ou trois semaines. Je suis convaincu que le chef de l'opposition y souscrira et que ces mesures aideront beaucoup les femmes. A long terme, nous mettrons au point une stratégie d'emploi globale qui sera destinée non seulement aux femmes mais à tous ceux qui éprouvent des difficultés particulières sur le marché du travail.

* * *

L'EMPLOI

LE PROGRAMME DE CRÉATION D'EMPLOIS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Madame le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a dit que le gouvernement conservateur a supprimé certains programmes de création d'emplois. Ce qu'il a oublié de dire c'est que nous avions l'intention de les remplacer par des programmes que nous jugions plus efficaces.

Ma question s'adresse au ministre de l'Emploi. L'autre soir, il m'a dit qu'il lisait ces temps-ci la recherche sur l'emploi que j'avais faite pour le ministère et qui portait sur l'emploi pendant la première moitié des années 1970. Parmi cette recherche figure un document intitulé «Remarques sur le rôle du gouvernement fédéral dans la création d'emplois» qui expose un dilemme: fallait-il donner les emplois créés à l'aide des impôts à des travailleurs qualifiés qui n'en ont peut-être pas besoin ou à ceux qui ont le plus de difficulté à s'assurer un emploi stable ou qui ont le plus besoin de travail. Les emplois que le ministre va créer, iront-ils à ceux qui pourraient s'en passer ou à ceux qui en ont vraiment besoin?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Je voudrais tout d'abord féliciter le député des évaluations qu'il a effectuées pour le ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Elles étaient excellentes et nous apprécions son aptitude à faire des évaluations. Il constatera, j'espère, que notre programme de création d'emplois reflète certaines de ses idées et que ses évaluations ont été vraiment utiles.

Je dois ajouter, cependant, que notre parti n'a pas l'intention de choisir une catégorie plutôt qu'une autre. Notre programme de création d'emplois est un programme mixte destiné à remédier à certains problèmes sur les lieux de travail. Il ne s'agit pas simplement de choisir une seule catégorie, mais aussi de venir en aide à ceux qui ont des besoins spéciaux et aux régions du pays où le chômage est général.

M. Hawkes: Nous avons entendu nombre de ministres parler des difficultés financières attribuables aux fonds limités, qu'il faut donc utiliser le plus efficacement possible. Il y a trois façons de créer des emplois.

● (1425)

Mme le Président: A l'ordre. Je demande au député de bien vouloir poser sa question.

M. Hawkes: J'aimerais que le ministre indique à la Chambre laquelle des trois grandes méthodes de création d'emplois il a l'intention d'appliquer et ce que coûtent approximativement les mesures fiscales, les subventions directes ou la création directe d'emplois. Quelle méthode est la plus coûteuse en fonction du nombre d'emplois créés et auquel de ces trois mécanismes le ministre compte-t-il recourir dans les mois qui viennent?

M. Axworthy: Madame le Présisent, j'aimerais bien satisfaire la curiosité du député mais, comme je l'ai dit au chef de l'opposition, je serai probablement en mesure de faire une déclaration au Parlement dans deux ou trois semaines quand tous les détails du programme auront été réglés et que les consultations seront terminées.

Le député conviendra qu'un programme aussi vaste et complexe exige une déclaration en bonne et due forme du ministre et mérite plus qu'une réponse à la période des questions. Que le député se sente tout à fait rassuré en ce qui concerne l'utilisation des fonds; nous en ferons la meilleure utilisation possible sans dépasser le budget établi par le gouvernement qui nous a précédés.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA PROSPECTION PÉTROLIÈRE DANS LA MER DE BEAUFORT— LES RISQUES DE DÉVERSEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, j'ai une question à poser au premier ministre. Il doit savoir que des hauts fonctionnaires ont remis au gouvernement un rapport confidentiel dont j'ai un exemplaire sous la main et qui démontre clairement que ni le gouvernement ni la société Dome Petroleum ne disposent de la technologie ou de plans d'urgence permettant de faire face à un déversement éventuel de pétrole résultant des travaux de prospection dans la mer de Beaufort.

C'est pourquoi je voudrais demander au premier ministre pourquoi le gouvernement vient d'approuver des forages pour cette année dans la mer de Beaufort. Pourquoi, après avoir reçu un tel rapport, le gouvernement est-il prêt à prendre un aussi grand risque écologique en autorisant la reprise des travaux de forage?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, si l'honorable chef du Nouveau Parti Démocratique veut bien m'envoyer une copie de ce rapport en toute confidence, je le lirai avec intérêt. Il se peut que certaines notes exposent des renseignements partiels et expriment un seul point de vue. Je sais que le cabinet a discuté de la question et que le ministre de l'Environnement nous a donné certaines assurances. Non seulement récemment mais dans les années passées, contrairement à ce que dit ce rapport, on nous a donné l'assurance que la technologie existante permettrait de lutter contre une marée noire éventuelle.

M. Fulton: Il n'y a même pas un sac d'éponges dans la mer de Beaufort.

M. Trudeau: Je vois qu'un de vos députés de l'arrière-ban essaie de vous aider, Ed.

M. Hnatyshyn: Il en a bien besoin.

M. Trudeau: On nous a assuré que la technologie existe, à condition cependant qu'elle puisse servir au moment de l'année où la mer de Beaufort n'est pas gelée. C'est pourquoi nous avons décidé de limiter les forages à ces périodes de l'année.

M. Broadbent: Madame le Président, je dis très sérieusement que je serais enchanté de transmettre au premier ministre une copie du rapport car on y signale que la compagnie Dome Petroleum a compté l'an dernier, pendant la saison de forage, 22 fuites de pétrole dont elle a refusé de faire rapport ou du moins dont elle n'a pas fait rapport comme elle était censée le faire en vertu des règlements. Le rapport ajoute, et je cite: «Le gouvernement n'a pas encore établi son propre plan d'urgence en cas de marée noire». C'est là ce qu'affirme un important sous-comité du gouvernement.

Le rapport est récent et je croyais savoir que le cabinet en avait discuté. Est-ce bien le cas, ou le premier ministre affirme-t-il le contraire? Veut-il nous dire qu'il a un plan d'urgence qui satisfaisait aux règlements l'année dernière et qu'il est certain que nous pouvons entreprendre les forages malgré la façon dont Dome s'est conduite l'année dernière, et ce que nous dit le rapport?

• (1430)

M. Trudeau: Madame le Président, je pense que je vais demander au ministre compétent, le ministre de l'Environnement, de répondre sur le fond de la question, mais en ce qui me concerne, je peux seulement faire remarquer au député que si les fonctionnaires anonymes qui lui ont transmis des documents confidentiels sous pli discret faisaient preuve de la même courtoisie envers moi, je serais en mesure de répondre à ses questions.

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, j'ai mené enquête après avoir lu certains articles de journaux au sujet de ce rapport. Même si je n'ai pas terminé mes investigations, je crois savoir qu'il s'agit là non pas du rapport du sous-comité, mais de l'opinion d'un des membres de ce comité. Je vais m'en assurer.

Manifestement, les projets de forage en question ont été étudiées en collaboration avec le personnel de mon ministère. Il y a toujours un risque dans ce genre d'entreprise, mais nous pensions qu'il valait la peine de le courir en assurant la protection de l'environnement. Nous tenons beaucoup à ce que les recherches se poursuivent dans ce domaine et nous avons fait part de nos inquiétudes au secteur privé, aux compagnies intéressées, ou du moins nous allons le faire, car nous sommes persuadés qu'il faudrait étudier de plus près les risques d'accident de ce genre.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Madame le Président, je vais me tourner à nouveau soit vers le premier ministre, soit vers le ministre concerné. Toutefois, je trouve qu'il appartiendrait au premier ministre de répondre, car je crois savoir que le cabinet vient de décider d'autoriser la poursuite des activités de forage.

Étant donné que le rapport—je reprends les termes employés par le ministre—précise que des «risques inacceptables» ont été pris l'année dernière et que la même chose va se produire cette année, je voudrais que soit le premier ministre soit le ministre de qui cette question relève m'affirme sans équivoque que le gouvernement ne partage pas l'opinion négative exprimée dans ce rapport et qu'en l'occurrence les forages ne nuiront pas à l'environnement dans le nord de notre pays.

M. Roberts: Madame le Président, tout ce que je peux faire, c'est répéter ce que j'ai dit tout à l'heure à savoir que ce document n'est pas le rapport du comité, mais plutôt un document qui exprime l'opinion d'un seul membre du comité. Je n'ai donc aucune raison de croire que des risques inacceptables aient jamais été pris.

Questions orales

LE RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DES RESSOURCES EN EAU DE L'ARCTIQUE—DEMANDE DE DÉPÔT

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'environnement. Déposera-t-il à la Chambre le rapport du Comité consultatif des ressources en eau de l'Arctique et déposera-t-il aussi toutes les ébauches précédentes de ce rapport, de même qu'une explication des contradictions que l'on peut constater entre ces ébauches et la version finale du rapport?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Comme je l'ai déjà dit, je ne sais pas exactement quelle est la provenance du document que le leader du NPD a mentionné. Après avoir vu les articles de journaux sur lesquels se fonde en partie, je pense, la question du député, j'ai demandé que l'on fasse des recherches et que l'on m'informe.

Pour ce qui est de déposer des documents à la Chambre des communes, j'aimerais bien mieux que nous sachions exactement de quel rapport nous parlons, quelles transformations il a subies et si les opinions qu'on y trouve sont celles de l'ensemble d'un comité ou d'un seul de ses membres. J'ai besoin d'en savoir davantage avant de penser à suivre la suggestion du député.

M. McMillan: Madame le Président, étant donné la confusion qu'il y a, tout au moins dans l'esprit du ministre, à propos de toute cette affaire et au sujet de toutes sortes de rapports, le ministre ne pourrait-il pas déposer ces documents à la Chambre, conformément au principe de la liberté d'information, et pourrait-il tout au moins faire comparaître devant le comité parlementaire permanent responsable de l'environnement des membres du Comité consultatif des ressources en eau de l'Arctique, pour que les députés puissent les interroger et tirer cette affaire au clair, puisque le ministre ne peut manifestement pas le faire lui-même?

Des voix: Bravo!

M. Roberts: Madame le Président, ce n'est évidemment pas mon rôle de convoquer des témoins à comparaître devant les comités parlementaires. Ce sont les comités parlementaires eux-mêmes qui dirigent leur travail et il ne m'appartient pas de leur dire comment s'y prendre.

* * *

LES TRANSPORTS

L'AIDE FINANCIÈRE POUR L'EXPLOITATION DE LA HOUILLE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES MOTIFS DU REFUS DU GOUVERNEMENT

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et a trait à l'équité des programmes fédéraux d'aide économique.

Vu les 200 millions de dollars que le gouvernement fédéral a récemment accordés à Chrysler Canada et également le programme d'achat de chasseurs, qui profite surtout à l'économie du centre du Canada, comment le ministre peut-il justifier le refus du gouvernement fédéral de payer, comme le lui a demandé le premier ministre Bennett de la Colombie-Britannique, 50 p. 100 des 215 millions de dollars requis pour construire la ligne de chemin de fer qui permettra d'expédier un jour du charbon du nord-est de la Colombie-Britannique au Japon, surtout quand on considère qu'il récupérera tout l'argent qu'il aura avancé en recevant sa part de la surtaxe qui sera perçue sur les expéditions du charbon?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, premièrement, pour répondre à la question concernant Chrysler, ce n'était pas un prêt, mais le ministre de l'Industrie et du Commerce pourrait vouloir expliquer l'affaire plus à fond.

Quant à l'exploitation du charbon dans le nord-est de la Colombie-Britannique, nous avons eu de longues négociations avec bon nombre de membres du gouvernement de la Colombie-Britannique à ce sujet. Les parties ont exposé leurs arguments, y compris le fait que le gouvernement fédéral n'a pas l'habitude de contribuer à l'établissement de chemins de fer pour l'exploitation des ressources, mais on en est arrivé à un compris et le gouvernement fédéral a décidé de contribuer une bonne somme d'argent à ce projet. On est actuellement en train d'établir les détails.

Mlle Carney: Ma question supplémentaire s'adresse encore au ministre des Transports. Le premier ministre de la Colombie-Britannique a indiqué très clairement que, à son avis, le gouvernement fédéral n'a pas l'habitude d'aider qui que ce soit à l'ouest de la tête des Grands lacs.

Comme la Colombie-Britannique a transféré au gouvernement fédéral l'administration et le contrôle des terrains du port, dans l'île Ridley, pour en faciliter l'aménagement, et comme le Conseil des ports nationaux n'a pas procédé à cet aménagement, le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi il hésite à en retourner le contrôle à la province de façon que le port puisse être aménagé à temps pour que les expéditions de charbon au Japon commencent au moment prévu dans le troisième trimestre de 1983?

M. Pepin: Madame le Président, j'avais l'impression que le terrain de Prince-Rupert était un terrain fédéral et qu'il n'y avait pas eu de transfert à ce sujet. Quoi qu'il en soit, les négociations entre le Conseil des ports nationaux et le consortium en sont à un point où une annonce sera faite très bientôt. Toutes les questions litigieuses ont été réglées et le projet ira de l'avant comme prévu. Je ne comprends donc pas la raison de tout cet émoi parce qu'en fait tout va bien.

LE TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. J'aimerais attirer son attention sur le chantage éhonté auquel se livre la société CP Rail. En effet, le vice-président exécutif a annoncé ce matin à Revelstoke que la société annulerait ses projets d'expansion dans la région des Rocheuses, d'une valeur de 322 millions de dollars, à moins que le gouvernement fédéral ne révoque l'entente concernant le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, reniant ainsi la garantie formelle qu'il a donnée aux agriculteurs de l'Ouest au sujet des tarifs de transport. Je rappelle au ministre que les bénéfices du Canadien Pacifique . . .

Des voix: La question!

M. Hovdebo: . . . ont augmenté de 158 millions de dollars l'année dernière, par rapport à l'année d'avant.

Des voix: Règlement!

M. Hovdebo: Le ministre des Transports dirait-il quelles mesures il entend prendre pour répondre à pareil chantage de la part d'une entreprise qui cherche à infléchir la politique des transports du gouvernement du Canada?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, l'un de mes dévoués adjoints a communiqué ce matin avec la direction du Canadien Pacifique, et le résultat de cet appel ne laisse pas de m'amuser quelque peu, car les responsables de la société soutiennent qu'on les a cités de travers à ce sujet. Il est donc intéressant de constater que pour changer, les hommes d'affaires peuvent aussi être cités incorrectement. Ce n'est pas ce qu'ils ont voulu dire.

• (1440)

Je suppose que les changements proposés au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau permettront à la société ferroviaire de rendre viable le projet du tunnel Beaver. Mais je suppose également que la déduction pour amortissement y est pour quelque chose. Quoi qu'il en soit, j'étudierai cette question à fond avec le président le 29 mai prochain.

M. Hovdebo: Madame le Président, compte tenu du blocage éventuel de ce projet d'expansion et du fait que les recommandations du rapport Hall sur le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau n'ont pas encore été mises en œuvre, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'elles le seront effectivement, pour éviter toute possibilité de chantage?

M. Pepin: Madame le Président, le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau nous cause des problèmes depuis 1897.

Une voix: Le problème, c'est vous et votre équipe.

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: Ce tarif est prévu dans la loi depuis 1925. D'après mes renseignements, étayés par certains entretiens que j'ai eus, l'opinion dans l'ouest du Canada évolue en ce qui concerne le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Une voix: Non, elle ne change pas.

M. Pepin: Je projette d'étudier la question à fond, de consulter largement les parties intéressées dans les semaines à venir et d'élaborer une stratégie générale qui nous permettrait de régler le problème.

Questions orales

L'ÉNERGIE

ON DEMANDE D'ASSURER À PETROSAR ET À SUNCOR UN APPROVISIONNEMENT EN MATIÈRE PREMIÈRE

L'hon. Bud Cullen (Sarnia): Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné que le gouvernement de l'Alberta ne se réjouit pas particulièrement du fait que Petrosar, Suncor et d'autres sociétés pétrolières de l'Est produisent du fuel résiduel en tant que sous-produit; étant donné que le gouvernement fédéral exerce des pressions sur ces sociétés en les obligeant à régler ce problème et que Petrosar et Suncor ont annoncé aujourd'hui leur intention d'investir quelque 500 millions de dollars dans l'amélioration de leurs installations, le ministre pourrait-il maintenant obtenir du gouvernement de l'Alberta qu'il s'engage à assurer à ces sociétés un approvisionnement sûr de matière première?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je voudrais d'abord remercier les représentants des deux raffineries concernées de Sarnia ainsi que de la raffinerie Ultramar de Saint-Romuald, près de Québec, d'avoir coopéré avec le gouvernement lorsque nous les avons pressés instamment d'améliorer le pétrole qui passait par leurs raffineries, de manière à mettre à bien meilleur profit notre pétrole dans le cadre de notre stratégie énergétique.

Quant à la question soulevée par le député, je tiens à lui dire que j'en ai discuté deux fois déjà avec mon collègue de l'Alberta, et que le gouvernement de cette province a applaudi à la déclaration que j'ai faite aujourd'hui. Je tiens également à assurer au député que j'ai discuté avec le ministre albertain de la question de l'approvisionnement de Petrosar et que j'ai reçu l'assurance, toujours au cours de la réunion à laquelle j'ai participé au début de la semaine, que Petrosar ne sera pas traitée injustement.

Si la société ne peut être approvisionnée directement, j'ai eu l'assurance qu'on n'interdira à personne ni à aucune société approvisionnée en pétrole par l'Alberta d'en revendre à Petrosar. Ainsi, je suis assuré qu'aucun préjudice ne sera causé à Petrosar au chapitre de l'approvisionnement.

* * *

L'EMPLOI

LE NOMBRE D'EMPLOIS PROJETÉS POUR LES FEMMES, LES JEUNES ET LES AUTOCHTONES

M. Walter McLean (Waterloo): Madame le Président, je suis le porte-parole de mon parti pour les questions concernant la condition féminine . . .

Des voix: Bravo!

M. McLean: . . . mais je tiens à assurer à la Chambre que je ne m'intéresse pas uniquement à cette question.

Des voix: Oh, oh!

M. McLean: Toute ma vie, je me suis efforcé d'aider les gens et c'est dans cet esprit que je désire interroger le ministre de l'Emploi et de l'Immigration au sujet des programmes de création d'emplois. Les femmes, les jeunes et les autochtones sont plus souvent en chômage que les autres citoyens. Le ministre veut-il nous dire combien d'emplois il compte créer pour les femmes, les jeunes et les autochtones? Peut-il nous dire si les chiffres qu'il va nous citer sont des objectifs qu'il va tenter d'atteindre ou des engagements fermes et même des chiffres qu'il espère dépasser?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, pour commencer, je voudrais féliciter le député d'assumer des responsabilités aussi importantes. Comme je joue le même rôle du côté ministériel, je dirai que les députés jouent un rôle extrêmement important en veillant à ce que les femmes soient traitées de façon juste et équitable sur le marché du travail.

Mme Bégin: Bravo!

M. Axworthy: Cela dit, je voudrais faire remarquer au député que les programmes d'emploi que nous comptons annoncer ne s'attaquent pas exclusivement à cet aspect du problème, car il existe déjà un certain nombre de programmes à l'intention des groupes qu'il a mentionnés.

Une voix: Ne faites pas de discours.

M. Axworthy: Nous nous sommes engagés à aider les autochtones dans le cadre du programme PACLE. La Chambre est actuellement saisie du programme de crédit d'impôt à l'emploi qui va faire beaucoup pour la création d'emplois. Nous avons également instauré d'importants programmes de formation auxquels participent actuellement près de 200,000 personnes. Un pourcentage important de ces gens sont des femmes, des jeunes et des autochtones. Il existe donc déjà un certain nombre de programmes très efficaces.

Ce que nous avons l'intention d'annoncer, ce sont des programmes complémentaires visant à régler des problèmes spéciaux que nous avons identifiés sur le marché du travail. Si le député veut bien attendre quelques semaines, je pense qu'il verra exactement l'efficacité de ces programmes.

M. McLean: Madame le Président, j'ai demandé: combien d'emplois? Dans le cadre de cette stratégie qui sera finalisée au cours des quelques prochaines semaines et suite au fait qu'il ait confirmé à la Chambre la nomination de la vice-présidente du parti libéral, Lorna Marsden, à un poste de conseiller sur la question de la création d'emplois pour les femmes, le ministre peut-il dire à la Chambre si cette nomination a été faite en consultation avec le Conseil consultatif de la situation de la femme?

M. Lalonde: Et Pat Carney?

M. Clark: Elle a été élue. Vous n'êtes pas habitués à faire élire des gens de Colombie-Britannique.

M. Axworthy: Madame le Président, j'aimerais signaler au député que le Conseil consultatif de la situation de la femme est assez indépendant. Son rôle est de donner des conseils au ministre, pas nécessairement l'inverse. Ses conseils sont bienvenus et très utiles, mais le conseil établit son propre programme et ses propres priorités.

Pour ce qui est de M[lle] Marsden, je pense qu'il est important de signaler au député qu'elle a été par le passé présidente du comité d'action nationale au Canada, un des grands pionniers dans le domaine des droits des femmes, et est l'une des grandes démographes étudiant le marché du travail au Canada. C'est sur ces qualités qu'elle a été jugée et je ne pense pas qu'on devrait discriminer contre une personne simplement parce qu'elle est libérale.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE QUAND ET COMMENT ON AMORCERA LE PROCESSUS DE MODIFICATION

M. Serge Joyal (Hochelaga-Maisonneuve): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre.

Compte tenu de l'engagement pris par le premier ministre, hier soir, à Montréal, au nom des 74 députés libéraux du Québec, de mettre en œuvre immédiatement le processus de modification de la Constitution canadienne, le chef du gouvernement pourrait-il informer les députés de quelle manière il entend procéder, à savoir, est-ce qu'il se propose de convoquer une conférence fédérale-provinciale des premiers ministres, ou encore, comme l'a suggéré l'honorable Maurice Lamontagne, de procéder à la création d'un comité qui aurait pour but de consolider les diverses études ou rapports connus ou publiés jusqu'à maintenant, et entend-il mettre en marche ce processus dès avant l'ajournement de la Chambre pour la période d'été?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, les méthodes proposées par le député dans sa question sont effectivement de celles que nous sommes en train d'étudier. Je ne suis toutefois pas en mesure d'annoncer dès aujourd'hui le choix que nous ferons entre ces diverses techniques, ou s'il y en aura d'autres.

Au sujet de la deuxième partie de sa question, je peux assurer le député que des décisions seront prises et des démarches seront amorcées avant l'ajournement d'été.

● (1450)

[*Traduction*]

LES DÉPENSES PUBLIQUES

LA LISTE DES PROJETS AVEC LES DÉPASSEMENTS PRÉVUS

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et fait suite à la réponse suivante qu'il a donnée hier:

> . . . je lui dirai tout de suite qu'on nous a signalé 497 projets dont les budgets s'élevaient à l'origine à 4.752 milliards de dollars et qui pourraient dépasser le montant prévu de 1.062 milliard de dollars au total.

Le président du Conseil du Trésor pourrait-il fournir une liste de ces 497 projets qui pourraient dépasser le montant prévu de 1.062 milliard?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, je ne suis pas en mesure de le faire et je ne voudrais pas accaparer le temps de la Chambre pour fournir cette liste en ce moment. Toutefois, je la lui fournirai volontiers. Je voudrais signaler que le dépassement des coûts estimés à raison de 1.062 milliard représente la somme globale pour les 497 projets remontant jusqu'au budget initial. Environ 500 millions de cette somme étaient approuvés par le Conseil du Trésor au 31 décembre 1979. Quant au reste, chaque cas devra recevoir l'approbation expresse du Conseil du Trésor.

J'espère que l'honorable représentant se rend compte ainsi de notre façon de procéder à l'égard de ces projets. Je le répète, je ne prendrai pas le temps de la Chambre pour fournir une liste ou des renseignements plus détaillés à l'honorable représentant, mais je m'empresserai d'accéder à sa demande.

M. Stevens: Madame le Président, je m'adresse encore au président du Conseil du Trésor. Puisqu'il a déclaré qu'on était encore en train d'approuver les dépassements de coûts possibles, le président du Conseil du Trésor pourrait-il nous dire s'il n'applique pas la circulaire 1970-20 du Conseil du Trésor portant sur le contrôle des coûts et indiquant en substance qu'il n'y a pas lieu de s'occuper des demandes d'approbations rétroactives? Pourquoi le président du Conseil du Trésor songe-t-il à faire approuver les dépassements de coûts que les ministères lui ont signalés?

M. Johnston: Madame le Président, je me ferai un plaisir d'étudier la question soulevée par le député. Je crois comprendre que nous étudions les programmes, dont certains se poursuivent, et que, d'après les dispositions du Conseil du Trésor ou d'après les autorisations du ministère lorsqu'elles existent, nous sommes tenus d'étudier ces programmes un à un. Je répète que je serais heureux d'indiquer au député la ventilation de ces programmes.

L'AGRICULTURE

LES RÉSIDUS D'ANTIBIOTIQUES ET DE MÉDICAMENTS DANS LA VIANDE—L'INSPECTION DES ABATTOIRS

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Les commentaires du ministre sont rapportés dans un communiqué sur la présence d'antibiotiques et de résidus de médicaments dans la viande qui est destinée à la consommation humaine et qui est soumise à une inspection fédérale dans tous les abattoirs du Canada. Voici l'un des commentaires qu'il a faits:

> Nos services d'inspection . . . veillent . . . à l'innocuité des produits carnés. Les résultats obtenus sont, de toute façon, une preuve tangible de leur bon travail.

Étant donné que dans une lettre que j'ai reçue du ministre le 13 mai il déclare que, au cours de l'année financière 1979-1980, ont été testées pour vérifier la présence de résidus d'antibiotiques seulement 781 carcasses de bœuf d'apparence normale sur un abattage total de quelque trois millions de bovins et seulement 302 carcasses de porc d'apparence normale sur un abattage total de quelque 12 millions de porcs dans les abattoirs soumis à l'inspection fédérale, comment le ministre peut-il dire aux consommateurs canadiens que les services d'inspection font du bon travail pour ce qui est de déceler la présence dans la viande d'antibiotiques et de résidus de médicaments?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, peut-être aurais-je dû écrire une plus longue lettre au député.

M. Hnatyshyn: N'allongez-pas votre discours.

M. Whelan: Après ma conversation avec le député l'autre jour, j'ai revérifié et découvert qu'on avait effectué des tests sur plus de 10,000 échantillons différents. Je sais que le député connaît la question mieux que moi parce qu'il est vétérinaire diplômé.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Y'en a-t-il d'autres genres?

M. Whelan: Je suis certain que bien des collègues du député ne savent pas que beaucoup d'agriculteurs se considèrent vétérinaires amateurs même sans diplôme en médecine vétérinaire. Il reconnaîtra sûrement aussi qu'ils font un très bon travail parce qu'il a souvent travaillé avec eux toute sa vie.

Je défie le député de contester ces 10,000 tests et les vétérinaires diplômés de mon ministère qui m'ont fourni ce renseignement. Je m'en tiendrai à ce qu'ils me disent et ils m'ont fait d'ailleurs remarquer que c'est un des programmes de tests les plus efficaces, fiables et approfondis qu'aucun pays dans le monde ait effectués.

M. Mitges: Madame le Président, des bêtes normales ayant subi les tests, neuf dixièmes de 1 p. 100 portaient des traces de résidus d'antibiotiques, et des porcs ayant subi les tests, six dixièmes de 1 p. 100 portaient des traces de résidus d'antibiotiques. Même si on inclut les 10,000 bêtes qu'a mentionnées le ministre, cela voudrait dire que quelque 26,000 bêtes de plus et quelque 74,000 porcs de plus auraient été condamnés à cause de la présence de résidus. Je parle du nombre total des bêtes envoyées à l'abattoir et . . .

Mme le Président: A l'ordre. Le député voudrait-il poser sa question.

M. Mitges: Vu le coût et le temps supplémentaires énormes qu'il faudrait pour tester tous les animaux pour voir s'ils portent encore des résidus d'antibiotiques et de médicaments et pour régler ce problème très difficile, le ministre suggérerait-il au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de se servir de la loi sur les aliments et drogues pour s'assurer que tous les animaux envoyés à l'abattoir ne portent plus de traces de résidus d'antibiotiques ou de médicaments lorsqu'ils y arrivent?

M. Whelan: Encore une fois, madame le Président, je suis certain que le député sait que la Direction de l'hygiène vétérinaire de mon ministère travaille en très étroite collaboration avec le ministère de la Santé. Ils sont très préoccupés par cette question et il faut dire que les producteurs sont ceux qui s'inquiètent le plus. Le député croit autant que moi, j'en suis certain, que les producteurs eux-mêmes ne veulent pas envoyer au marché des produits qui soient nuisibles à qui que ce soit. Nous nous en préoccupons tous et mon ministère augmentera sa surveillance.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LES CAS DE CANCER ATTRIBUABLES AUX ESSAIS ATOMIQUES

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. On a dit dernièrement qu'un certain nombre d'anciens membres des forces armées craignent d'être atteints de cancer pour avoir été exposés à des radiations quand ils ont participé, au cours des années 50, à des essais atomiques qui ont eu lieu aux États-Unis.

Le ministre voudrait-il dire à la Chambre comment il envisage de vérifier l'état de santé de ces Canadiens qui ont eu à participer aux essais de bombes atomiques?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Madame le Président, mon ministère s'occupe activement de la question. La Commission canadienne des pensions a déjà accompli beaucoup de travail et ses chercheurs continuent d'examiner ces cas. On a décelé des affections et on doit étudier d'autres cas dans un proche avenir.

M. Young: Madame le Président, j'ai une question supplémentaire. Le ministre a-t-il communiqué avec tous les intéressés? A-t-il approuvé un programme de surveillance médicale? Le gouvernement compte-t-il assumer la responsabilité de n'avoir pas protégé suffisamment nos militaires qui participaient à ces essais atomiques?

M. MacDonald: Madame le Président, quand les spécialistes de mon ministère, les médecins entre autres, auront terminé les analyses et prononcé les diagnostics, nous verrons ce qu'il y aura lieu de faire.

* * *

L'ÉNERGIE

LE TRANSPORT DE L'ÉLECTRICITÉ DE TERRE-NEUVE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui, je l'espère, me répondra par un oui. Ma question a trait à l'aménagement hydro-électrique du bas Churchill, non pas au contrat qui concerne le haut Churchill. Dans son discours à Toronto, prononcé le 6 mai dernier, le ministre a dit ceci:

> Les biens et les services doivent circuler librement dans notre pays. Aucune province n'a le droit, en dehors de ses limites, de dicter à une autre comment aménager son territoire et le gouvernement fédéral défendra âprement ce principe constitutionnel fondamental.

Le 16 avril, le premier ministre de Terre-Neuve avait écrit au premier ministre du Canada pour lui demander de faire en sorte que la province de Terre-Neuve et du Labrador puisse acheminer à travers le territoire du Québec, l'électricité destinée aux autres provinces et à d'autres clients. Il a rappelé que depuis huit ans, des négociations ont lieu avec le Québec sans qu'une solution soit trouvée. Les deux provinces ne peuvent réussir à s'entendre.

● (1500)

Le ministre fédéral voudrait-il dire s'il compte invoquer l'article 92(1)*c*) sur les travaux qui sont à l'avantage général du Canada, pour permettre à Terre-Neuve d'acheminer son électricité à travers le territoire du Québec sans l'intermédiaire obligatoire de l'Hydro-Québec? S'il songe à agir dans ce sens, quand passera-t-il à l'action?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, si la question avait été un peu plus courte peut-être que j'aurais pu y répondre par oui ou par non. Mais comme ce n'est pas le cas, je dois d'abord rappeler au député que l'aménagement du Bas-Churchill—et je suis sûr qu'il le sait—reste encore une question à l'étude.

Nous attendons toujours le rapport d'un groupe fédéral-provincial qui étudie la faisabilité et la rentabilité du projet. Hier, j'ai eu des entretiens très fructueux avec mon collègue, le ministre de l'Énergie de Terre-Neuve. Je lui ai dit que je devais m'entretenir avec mon collègue du Québec, chose que je n'ai pu faire jusqu'à présent, et que nous avions convenu tenir une réunion à la fin du mois ou au début du mois prochain pour examiner cette question entre autres choses.

Ensuite, je m'entretiendrai encore avec mon collègue de Terre-Neuve pour revoir la situation, surtout à la lumière du rapport que nous aurons reçu du groupe fédéral-provincial chargé d'examiner la faisabilité du projet d'aménagement des Chutes Churchill nº 2 ou encore du Bas-Churchill.

M. Crosbie: Une question supplémentaire, madame le Président. Le Bas-Churchill recèle en puissance quelques 2,500 mégawatts d'électricité et nous en avons grand besoin pour remplacer l'énergie thermique ou l'électricité produite à partir de pétrole en Nouvelle-Écosse, dans l'Île-du-Prince-Édouard et ailleurs au Canada. Le temps presse.

Je pose de nouveau la question au ministre: le gouvernement suit-il de près ce dossier et va-t-il agir au sujet de l'hydro-électricité, qui est une forme d'énergie, comme il l'a fait pour la distribution interprovinciale du pétrole et du gaz, soit la considérer en somme comme une ressource nationale? Les provinces ne peuvent interdire leurs frontières. Le même principe s'appliquera-t-il au transport de l'hydro-électricité de manière que l'excédent d'énergie produit par le Bas-Churchill puisse être vendu ailleurs qu'au Québec?

M. Lalonde: Madame le Président, s'il était si évident pour le député que le projet du Bas-Churchill pouvait être réalisé, je me demande alors pourquoi il n'a pas aboli le groupe de travail fédéral-provincial qui étudiait et continue d'étudier la possibilité de réaliser ce projet. Je lui ai déjà dit que nous devons attendre la publication du rapport de ce groupe pour savoir si le problème risque même de survenir.

Une fois que le rapport nous aura été remis, et s'il recommande la réalisation du projet nous allons évidemment passer au stade des négociations qui seront vraisemblablement serrées. J'espère cependant que tant le gouvernement de Terre-Neuve que celui du Québec, une fois qu'ils auront pris connaissance du rapport, accepteront de négocier de bonne foi, comme cela a été le cas par le passé pour toutes les provinces, la question de l'acheminement de l'électricité sans chercher à nuire à la réalisation du projet, à formuler des objections injustifiés ou même à l'entraver.

Pour nous c'est effectivement une question qui revêt une grande importance et d'une haute priorité. Je puis assurer au député que nous ferons tout en notre possible pour aider les deux gouvernements concernés à en arriver bientôt à une entente satisfaisante.

M. Crosbie: Je veux que vous interveniez et non pas que vous laissiez cela entre les mains des deux gouvernements.

* * *

LA FÊTE DU CANADA

LA PRÉSENTATION D'UN BILL DÉSIGNANT LE 1er JUILLET— L'HYMNE NATIONAL

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Vu l'importance pour un pays d'avoir ses propres symboles nationaux, le premier ministre demandera-t-il à son gouvernement d'accorder la priorité à la présentation d'un bill qui désignera officiellement le jour du Canada sous ce nom avant le 1er juillet de cette année et le gouvernement songera-t-il aussi à présenter un bill pour reconnaître officiellement l'hymne national du Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il s'agit là de deux objectifs auxquels vise le gouvernement lui-même et je sais gré au député d'avoir présenté une motion récemment à la Chambre afin d'essayer d'obtenir le consentement unanime pour quelque chose d'aussi raisonnable que cela. Malheureusement, il a été impossible d'obtenir le consentement unanime et c'est le genre de problème . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Si je comprends bien, les chefs des partis d'opposition prétendent maintenant que le refus venait de ce côté-ci de la Chambre.

Une voix: C'est exact.

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est certainement ce qui est arrivé aujourd'hui.

M. Trudeau: Je pense que nous pourrions peut-être demander immédiatement le consentement unanime de la Chambre pour revenir à ces motions et nous prononcer immédiatement.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Des voix: D'accord!

Une voix: De mieux en mieux!

M. Trudeau: S'il faut que j'obtienne le consentement de la Chambre, madame le Président, je propose, appuyé . . . Je reviens à l'appel des motions . . .

Une voix: Vous ne pouvez pas faire cela!

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

Une voix: Ne connaissez-vous pas le Règlement?

Mme le Président: A l'ordre. Je ne pense pas que la période des questions soit le moment de présenter des motions. Je me trompe peut-être . . .

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je m'excuse, madame le Président. J'ai demandé le consentement unanime et j'ai entendu beaucoup de «oui». Je pensais l'avoir obtenu.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Je pense que le député de Northumberland-Miramichi connaît maintenant la réponse à sa question: les conservateurs s'opposent à la présentation d'une telle motion.

Mme le Président: Le solliciteur général m'a donné préavis de son intention de soulever la question de privilège. Il a la parole.

Privilège—M^lle Carney

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. ROBINSON (BURNABY)—L'OBLIGATION DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL DE DÉPOSER LES RAPPORTS DE SON MINISTÈRE

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général): Madame le Président, je soulève la question de privilège afin de répondre au député de Burnaby (M. Robinson) qui a déclaré hier que je n'avais pas déposé, dans les cinq jours suivant le début de la session, comme la loi l'exige, le rapport annuel du solliciteur général et le rapport annuel des Services correctionnels du Canada. Comme je l'ai fait savoir au député, je suis sorti de la Chambre hier parce que je devais assister à une réunion du comité du cabinet. A mon grand regret, c'est lui qui est absent aujourd'hui. Il m'a dit qu'il rentrait dans sa circonscription pour le week-end.

Il est vrai, madame le Président, que je n'ai pas déposé ces rapports annuels. Je me suis renseigné auprès des autres ministres et j'ai constaté qu'en général, la plupart d'entre eux n'avaient pas pu se conformer non plus à cette exigence de la loi. J'en suis désolé, mais en ce qui me concerne, j'ai fait tout mon possible pour présenter rapidement ces rapports annuels. Je les ai signés tous les deux la semaine dernière et ils ont été envoyés à l'imprimerie. Dès qu'ils seront imprimés, je viendrai les déposer à la Chambre.

M^lle CARNEY—LA PRÉTENDUE OBSERVATION DU PREMIER MINISTRE AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre): Madame le Président, je soulève la question de privilège au sujet de la remarque que m'a adressée le premier ministre lorsque j'interrogeais le ministre des Transports (M. Pepin). En posant ma question, j'ai répété les commentaires du premier ministre de la Colombie-Britannique qui s'était plaint de l'attitude du gouvernement fédéral chaque fois qu'il négociait un accord de partage des frais. Pendant que je posais la question, j'ai entendu le premier ministre dire, et mes collègues peuvent le confirmer: «On croirait entendre Lévesque, toujours la victime d'Ottawa.»

Madame le Président, en tant de député de l'Ouest, je trouve inacceptable la remarque du premier ministre. Mes collègues estiment qu'il s'agit là d'une question de privilège étant donné qu'il m'attribue des intentions. Je voudrais vous signaler que j'ai l'intention de proposer une motion lui demandant de retirer ses paroles lorsque votre Honneur aura eu la possibilité de vérifier le compte rendu.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je n'ai pas les bleus devant moi et je ne me souviens pas exactement des termes que le député a employés dans sa question. Mais je me rappelle l'avoir entendue déclarer en substance que le gouvernment fédéral ne dépensait pas d'argent à l'ouest de la frontière Ontario-Manitoba. M. Lévesque fait exactement le même genre de remarque lorsqu'il affirme que le gouvernement fédéral ne dépense pas d'argent au Québec.

Si le député n'a pas employé ces mots ou des termes voulant dire la même chose, je retirerai ma remarque, mais je vous demande, madame le Président, de bien vouloir nous laisser le temps à l'un et à l'autre de vérifier les bleus. Je suis certain d'avoir bien entendu.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1510)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre de nous dire quels seront les travaux le reste de la semaine? Si j'ai bien compris, il compte désigner jeudi prochain comme jour réservé à l'opposition. Peut-il nous dire ce qu'il compte faire à part cela?

M. Pinard: Madame le Président, l'ordre des travaux demain sera le suivant: nous étudierons d'abord le bill C-27 sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, puis le bill C-15 sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme et, si nous en avons le temps, le bill C-28 sur les prêts aidant aux opérations de pêche.

[*Français*]

En ce qui concerne les travaux de la Chambre la semaine prochaine, je dirai que lundi, la Chambre ne siégera pas, conformément à l'article 2(3) du Règlement. Mardi nous étudierons au stade de la deuxième lecture la loi sur les subventions aux municipalités et, si possible, au stade de la deuxième lecture également, la loi sur la relocalisation des agences gouvernementales.

Mercredi, nous désirons entreprendre, et espérons pouvoir compléter l'étude de la loi sur la sécurité de la vieillesse, de façon à augmenter le supplément de revenu garanti des gens âgés. Jeudi sera une journée réservée à l'opposition, et je pense que c'est le parti néo-démocrate qui saura nous entretenir d'un sujet de son choix pour l'occasion.

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, nous pourrions peut-être en discuter plus tard, mais en attendant, le leader du gouvernement à la Chambre songera-t-il à la possibilité de changer le troisième bill pour vendredi et de mettre en délibération le bill C-7 tendant à modifier la loi sur le poisson salé au lieu du bill C-28 sur les prêts aidant aux opérations de pêche? J'ai déjà discuté de cette question avec son secrétaire parlementaire. Serait-il disposé à apporter ce changement si nous nous rendons jusque là vendredi?

[*Français*]

M. Pinard: Madame le Président, je ne vois aucune objection à informer mon honorable collègue des raisons qui m'empêcheront de répondre favorablement à sa requête.

Cependant, si mon collègue voit des objections à ce que le bill C-28 soit étudié demain, je pourrai sûrement compenser cela en proposant un autre sujet de discussion en consultation avec lui.

[*Traduction*]

M. Knowles: Madame le Président, j'espère qu'il est encore temps de modifier l'ordre des travaux pour demain. Le leader du gouvernement à la Chambre m'a pris un peu au dépourvu en annonçant que le bill sur les prêts agricoles serait étudié en premier. Pendant nos entretiens ce matin, j'avais cru comprendre que le bill sur les pêches serait mis en délibération d'abord et que, s'il restait du temps, la Chambre étudierait ensuite le bill sur les prêts agricoles, et c'est ce que j'ai signalé à mes collègues. Nous devrions dissiper ce malentendu.

J'aimerais confirmer que notre parti est disposé à accepter jeudi prochain comme journée de l'opposition et que nous ferons inscrire une motion pour ce jour-là.

Il y a une autre question dont j'aimerais parler au leader du gouvernement à la Chambre. J'espère que je n'aurai pas besoin de revenir là-dessus chaque semaine pendant la session. Comme il le sait, nous essayons de collaborer avec lui, surtout lorsqu'il s'agit de questions urgentes, et je lui rappelle qu'il faudrait de toute urgence adopter le bill qui vise à aider les veuves des anciens combattants.

Comme la Chambre le sait, l'ancien gouvernement a fait beaucoup pour rédiger ce bill. Je pense que le ministère est au courant de la situation. Jeudi dernier, le leader du gouvernement m'a dit qu'il discuterait de la question avec le ministre des Affaires des anciens combattants à son retour de Hollande. J'espère qu'il présentera cette très urgente mesure législative d'ici deux semaines.

M. Pinard: Madame le Président, pour ce qui est de la première partie des propos tenus par mon ami, le député de Winnipeg-Nord-Centre, il est exact que nous avons convenu ce matin d'étudier la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. Mais après la réunion, j'ai reçu une note de mon collègue du parti conservateur m'indiquant qu'il préférerait discuter la loi sur le poisson salé. Malheureusement, c'est impossible. J'ai alors pensé que je pourrais placer la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche en fin de journée et présenter seulement les bills C-27 et C-15. C'est pour cette raison que nous discuterons d'abord des bills sur l'agriculture, ensuite de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche, si nécessaire. Si mon collègue a des objections sérieuses à cela, je suis prêt à le consulter plus tard dans la journée et à mettre autre chose en discussion. Quoi qu'il en soit, nous avons discuté de ces bills ce matin, seul l'ordre a changé. Je l'ai fait pour tâcher d'arriver à un compromis avec mon collègue du parti conservateur. Je n'ai pas pensé à ce moment-là que cela pourrait ne pas convenir à mon autre collègue.

Quant à son deuxième point, je tiens à assurer au député de Winnipeg-Nord-Centre que ses remarques seront communiquées au ministre responsable. J'espère qu'il n'aura pas à poser la même question la semaine prochaine.

M. Knowles: Madame le Président, je voudrais d'abord remercier le leader du gouvernement à la Chambre du ton rassurant de sa dernière phrase, au sujet de la loi sur les anciens combattants.

Pour ce qui est des modifications de l'ordre du jour de demain, je n'ai sûrement pas l'intention de soulever la question de privilège ou d'en faire toute une histoire, car nous nous entendons très bien tous les trois. Toutefois, je voudrais seulement rappeler à mes deux collègues que s'ils modifient l'ordre du jour après que nous nous soyons entendus, j'aimerais bien qu'ils n'oublient pas que nous sommes concernés tous les trois par ces changements. J'en ai parlé à mes collègues qui s'occupent des questions touchant l'agriculture et la pêche, et nous n'avons qu'à changer nos plans. J'espère que les trois partis à la Chambre continueront à se consulter pleinement comme à l'accoutumé.

M. Roche: Madame le Président, au sujet du même rappel au Règlement, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre quand il a l'intention de fixer le débat de deuxième lecture du bill C-5, tendant à modifier les accords de Bretton Woods. J'avais l'impression que ce bill avait la priorité, ce qui ne semble plus être le cas.

M. Pinard: Madame le Président, ce bill a la priorité et j'espère être en mesure d'en proposer la deuxième lecture la semaine prochaine ou la semaine suivante.

M. Stevens: Madame le Président, au cours de la période des questions d'aujourd'hui, le président du Conseil du Trésor a dit qu'il déposerait une liste de 497 projets dont le budget initial est estimé à 4.7 milliards de dollars, mais qui pourraient finir par coûter 1.62 milliard de plus. Le ministre peut-il nous dire s'il a l'intention de déposer cette liste aujourd'hui ou au plus tard demain?

M. Johnston: Madame le Président, je vais immédiatement m'informer du travail qui sera nécessaire pour fournir la liste au député et je vais lui dire ce qui en est le plus tôt possible. S'il est possible de déposer cette liste cet après-midi ou demain, ce sera fait.

M. Beatty: Madame le Président, hier, lorsque le président du Conseil du Trésor a répondu à ma demande de déposer la liste de tous les ordinateurs du gouvernement qui sont reliés aux réseaux Infodat et Datapac, il a dit, comme on le voit à la page 1092 du hansard:

> Monsieur le président, suite à la demande du député, j'ai donné l'ordre de réunir ces renseignements en vue de les déposer à la Chambre.

Le ministre va-t-il déposer ces renseignements aujourd'hui ou demain?

M. Johnston: Madame le Président, je ne suis pas encore en mesure de donner une date précise au député à ce sujet. On m'a dit qu'on travaillait présentement à dresser cette liste en vue de la déposer à la Chambre. Je réponds donc au député ce que je lui ai déjà dit, à savoir que je vais m'informer et lui dire aussitôt que je le saurai quand cette liste sera déposée.

Questions au Feuilleton

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LES PÉTITIONS

LE GROUPE ACTION CANADA DEMANDE AU QUÉBEC DE DEMEURER DANS LE CANADA

Mme le Président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le greffier adjoint a déposé sur le Bureau le quatrième rapport du greffier des pétitions. Il fait connaître qu'il a examiné la pétition présentée par l'honorable député de Labelle (M. Dupras), et qu'il constate qu'elle est conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Madame le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 233, 313, 349, 351, 379, 607, 646, 665, 679 et 696.

[*Texte*]

SOLLICITEUR GÉNÉRAL—LE NOMBRE D'EMPLOYÉS

Question nº 233—**M. Herbert:**

Le 31 mars 1979, combien d'employés *a*) permanents, *b*) nommés pour une période déterminée, étaient inscrits sur la feuille de paye du ministère du Solliciteur général?

L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général):

Secrétariat du Ministère:

a) 194.

b) 28.

Le Service correctionnel du Canada:

a) 9,545.

b) 383.

Gendarmerie royale du Canada:

a) Membres de la GRC	16,057	
Employés de la Fonction publique	3,279	
		19,336;
b) Agents de police embauchés à titre provisoire	1,920	
Employés de la Fonction publique embauchés à titre provisoire	334	
		2,254.

Commission nationale des libérations conditionnelles:

a) 254;

b) 21.

CONSTRUCTION DE DÉFENSE (1951) LIMITÉE—LES DÉFICITS

Question nº 313—**M. Herbert:**

Pour chacune des cinq dernières années financières où la Construction de Défense (1951) Limitée a connu un déficit, quel était ce déficit et pourquoi le ministère de la Défense nationale n'a-t-il pas accordé suffisamment de fonds pour couvrir la dépense nette?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):

1. 1978-1979	$241,974
1977-1978	45,105
1976-1977	164,208
1975-1976	90,788
1974-1975	165,310.

2. Les fonds qu'accorde le ministère de la Défense nationale à Construction de défense (1951) Limitée s'appliquent aux dépenses de caisse nettes (traitements des employés, administration, locaux, etc.); cependant, les dépenses nettes comprennent les frais de dépréciation des meubles et du matériel ainsi que les frais courus, comme les indemnités au titre de vacances payées et les indemnités de fin de service, qui ne sont financées que lorsqu'elles deviennent payables.

TRANSPORTS—LES EMPLOYÉS DU NIVEAU SX

Question nº 349—**M. Herbert:**

1. Le 31 mars 1979, *a*) combien de personnes du niveau SX étaient à l'emploi du ministère des Transports, *b*) combien étaient (i) francophones (ii) de sexe féminin?

2. Quels sont les chiffres correspondants à ce jour?

3. Depuis le 31 mars 1979, a-t-on apporté une réforme au Ministère au chapitre de l'organisation et, le cas échéant, quelles répercussions a-t-elle eues sur le nombre de ces employés?

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):

1. *a*)	90;	
b) (i)	15,	
(ii)	1.	

2. Au 31 mars 1980:

a)	92;	
b) (i)	26,	
(ii)	3.	

3. La seule modification importante apportée à la structure du ministère depuis le 31 mars 1979 a été le regroupement de la recherche et du développement et de la planification stratégique. Ce changement a entraîné la suppression du poste de sous-ministre adjoint à la recherche et au développement et la création d'un poste de directeur général de la recherche et du développement, lequel relève du sous-ministre adjoint à la planification stratégique.

AGRICULTURE CANADA—LES EMPLOYÉS DU NIVEAU SX

Question nº 351—**M. Herbert:**

1. Le 31 mars 1979, *a*) combien de personnes du niveau SX étaient à l'emploi du ministère de l'Agriculture, *b*) combien étaient (i) francophones (ii) de sexe féminin?

2. Quels sont les chiffres correspondants à ce jour?

3. Depuis le 31 mars 1979, a-t-on apporté une réforme au Ministère au chapitre de l'organisation et, le cas échéant, quelles répercussions a-t-elle eues sur le nombre de ces employés?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):

1. *a*) 36;

b) (i) 9,

(ii) Néant.

2. *a*) 41, y compris 2 suppléants,

b) (i) 9,

(ii) Néant.

3. Oui, cependant, elle n'a eu aucune répercussion sur le nombre des employés au niveau SX.

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS—L'AIDE

Question nº 379—**M. Herbert:**

La Société pour l'expansion des exportations limite-t-elle l'aide qu'elle offre aux entreprises canadiennes lorsque les exportations sont destinées à des pays qui ne sont pas reconnus officiellement par le Canada?

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce)): Voici la réponse de la Société pour l'expansion des exportations. Pour ce qui est des transactions conclues par la Société sur son propre compte, à même ses fonds et à ses risques, des assurances et des garanties délivrées aux termes de l'article 24 de la loi sur l'expansion des exportations, des prêts et garanties octroyés aux termes de l'article 29 de ladite loi, la reconnaissance diplomatique *n'*entre *pas* en ligne de compte lorsqu'il s'agit de déterminer si l'on doit fournir un service pour une opération dont le risque est strictement commercial. Toutefois, jusqu'à présent, la SEE n'a pas offert ses services de prêts à l'appui d'une opération d'exportation conclue avec un pays ne jouissant pas de la reconnaissance diplomatique du Canada, lorsque l'opération exigeait une garantie du gouvernement du pays concerné ou de l'un de ses organismes. Les opérations entreprises par la Société pour le compte de l'État, suite à une décision du cabinet, ont toutes été conclues avec des pays jouissant de la reconnaissance diplomatique du Canada. Les opérations de cette catégorie portent sur des assurances et des garanties délivrées aux termes de l'article 27 de la loi, de même que sur des prêts et des garanties octroyés aux termes de l'article 31 de ladite loi, pour lesquelles on a eu recours aux fonds de l'État ou qui ont été souscrites par lui.

AGRICULTURE CANADA—LE NOMBRE D'AVOCATS PARMI L'EFFECTIF

Question nº 607—**M. Howie:**

Combien d'avocats comptent parmi l'effectif du ministère de l'Agriculture?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Le ministère de la Justice compte six avocats qui desservent Agriculture Canada, ses offices et organismes.

Questions au Feuilleton

LA BFC GAGETOWN—LE NOMBRE DE MILITAIRES

Question nº 646—**M. Howie:**

Combien de militaires étaient en poste à la base des Forces armées canadiennes de Gagetown, le 1er avril *a*) 1980, *b*) 1979, *c*) 1978, *d*) 1975?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): *a*) 3,111. *b*) 3,273. *c*) 3,271. *d*) 2,741.

TRAVAIL—LES ÉTUDES SUR LES SOLUTIONS DE RECHANGE AUX GRÈVES

Question nº 665—**M. Howie:**

Du 1er janvier 1977 à ce jour, le ministère du Travail a-t-il entrepris des études sur des solutions de rechange aux grèves?

L'hon. Gerald Regan (ministre du Travail): Le ministère du Travail fait continuellement des recherches et des études sur les façons nouvelles d'améliorer les relations de travail dans le secteur privé fédéral et, par ce moyen, de réduire la fréquence des grèves et des lock-out. Au cours des dernières années, Travail Canada a cherché à améliorer le système des relations industrielles en modifiant le Code canadien du travail et en lançant divers programmes. De plus, la direction de la médiation et de la conciliation du service fédéral de médiation et de conciliation de Travail Canada a mis à exécution un programme de «médiation préventive» destiné à résoudre les problèmes de relations industrielles qui se présentent pendant que la convention collective est encore en vigueur. Pour aider les dirigeants syndicaux actuels et futurs à acquérir les connaissances et aptitudes dont ils ont besoin pour s'acquitter efficacement de leurs responsabilités, le ministère a mis sur pied un programme de soutien à l'éducation syndicale en vertu duquel une aide financière est accordée aux syndicats établis juridiquement au Canada qui veulent entreprendre et promouvoir des activités d'éducation. Ces initiatives et quelques autres projets de Travail Canada ont pour but de rendre les intéressés plus conscients de leur responsabilité mutuelle dans la bonne marche du système de relations industrielles.

LA BFC BORDEN—LE PERSONNEL

Question nº 679—**M. Stewart:**

1. En *a*) 1976, *b*) 1977, *c*) 1979, combien de civils faisaient partie du personnel de la base des Forces armées canadiennes de Borden?

2. Au cours de ces mêmes années, combien de militaires faisaient partie de l'effectif en poste à cette base?

Mme Ursula Appolloni (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):

1. Au 1er avril:

a) 1 403;

b) 1 813;

c) 1 591.

2. Au 1er avril:

a) 3 141;

b) 3 352;

c) 3 283.

Les subsides

AGRICULTURE CANADA—LES CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS

Question nº 696—**M. Clarke (Vancouver Quadra):**

1. Durant l'année financière 1978-1979, combien de contrats pour services professionnels le ministère de l'Agriculture a-t-il accordé à des personnes engagées par la Commission de la Fonction publique, au cours des cinq dernières années?

2. Combien de contrats avaient une durée *a*) de moins d'un an, *b*) de un à deux ans, *c*) de plus de deux ans?

3. Combien de contrats ont été accordés à l'extérieur de la région de la Capitale nationale?

4. A combien s'élevaient tous ces contrats?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):

1. 18.
2. *a*) 17;
   b) 1;
   c) Aucun.
3. 8.
4. $85,000.94.

[*Français*]

Mme le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

M. Collenette: Je demande, madame le Président, que les autres questions soient réservées.

Mme le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

● (1520)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

LA LOI Nº 1 DE 1980-1981 PORTANT AFFECTATION DE CRÉDITS

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Francis, reprend l'étude, interrompue le mercredi 14 mai, du bill C-29, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1981, présenté par M. Johnston.

Sur l'article 2.

Le président: Je crois qu'il reste encore trois minutes au député de Wellington-Dufferin-Simcoe.

M. Beatty: C'est vrai, monsieur le président. Mais comme le président du Conseil du Trésor n'est pas ici nous ne pourrons le questionner. Ah, le voilà justement. J'espère que le retard du ministre ne sera pas comptabilisé dans mes trois minutes.

Le président: Comme nous sommes en comité plénier, la procédure veut que ce soit le député qui ait la parole.

M. Beatty: Hier, j'ai cité un passage d'un livre intitulé «Fiscalamity» dont l'auteur est le président du Conseil du Trésor. Ce dernier a eu l'amabilité de me faire tenir ce matin une version révisée de son texte qui s'intitule: «How to Survive Canada's Tax Chaos» par Donald J. Johnston. Et sur la couverture du volume on indique que ce devrait être une lecture obligatoire pour tous les députés. Le ministre m'a conseillé de lire l'avertissement qu'il a inséré dans son ouvrage et je l'ai fait. Je voudrais maintenant citer une phrase qui figure à la page 9 et qui se lit comme suit:

La liste toujours plus longue des «éléphants blancs» qui ont englouti des milliards de fonds publics, l'impuissance du gouvernement à établir et à respecter des contrôles financiers courants comme l'illustrent les dernières révélations du vérificateur général, les taux très élevés de rémunération, les avantages et les prestations de retraite dont bénéficient certains de nos «fonctionnaires», avantages qu'on ne retrouve pratiquement pas dans le secteur privé, enfin le mépris apparent pour les priorités du public, voilà autant de facteurs qui ont engendré une certaine hostilité vis-à-vis tous les échelons de gouvernement.

Je demande au ministre si, à son avis, le membre de phrase «les taux très élevés de rémunération, les avantages et les prestations de retraite dont bénéficient certains de nos «fonctionnaires», avantages qu'on ne retrouve pratiquement pas dans le secteur privé» décrit la situation dans la Fonction publique dont il a la responsabilité?

M. Johnston: Oui, monsieur le président, je me suis permis de faire parvenir un exemplaire de la dernière édition de l'ouvrage à plusieurs députés d'en face pour qu'on ne leur intente pas de poursuites pour violation des droits d'auteur. Je crois que le membre de phrase cité qui a trait aux fonctionnaires valait au moment où il a été écrit il y a quelques années. Je ne peux que signaler au député l'étude exécutée par le Conference Board et publiée cette semaine. A vrai dire, les résultats démontrent que le secteur public ne bat pas de l'aile par rapport au secteur privé. Je crois l'avoir indiqué hier: certaines des opinions qu'on y retrouve sont valables. Je suis ravi qu'on ait apporté des améliorations depuis et le député aussi, je n'en doute pas.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, la note de l'auteur était datée du 21 décembre 1976. Puis-je demander au ministre s'il veut nous dire aujourd'hui que son observation portant sur «les taux très élevés de rémunération, les avantages et les prestations de retraite dont bénéficient certains de nos «fonctionnaires», avantages qu'on ne retrouve pratiquement pas dans le secteur privé» ne s'applique plus ou n'a plus aucune valeur pour ce qui est du niveau fédéral?

M. Johnston: Monsieur le président, les renseignements dont je disposais au moment de la rédaction de ce texte faisaient état d'une perception publique et ne se limitaient pas uniquement à la Fonction publique. Le député a énuméré, je crois, quelques éléphants blancs. J'entendais par là un nombre de projets pour lesquels il y avait eu des dépassements des coûts, non seulement au niveau fédéral, mais aussi provincial et municipal dans tout le pays.

Je peux affirmer au député qu'au moment où j'écrivais ces mots en décembre 1976, j'étais très inquiet de certains dépassements des coûts que connaissait ma ville par rapport aux travaux préparatoires aux Jeux olympiques. Le député demande si je suis toujours du même avis: je ne peux pas me souvenir des personnes, des citations ou des exemples concrets sur lesquels je me fondais en décembre 1976, mais c'était ce que percevait le public. Je soulignais à quel point le public s'inquiétait de la façon dont les recettes fiscales étaient dépensées. Il en veut pour son argent. A mon avis, tout le monde ici à la Chambre, y compris le député, est d'accord à cet égard. C'est ce que nous du Conseil du Trésor allons faire.

Mlle Campbell: Monsieur le président, je suis d'autant plus heureux de l'occasion qui m'est donnée aujourd'hui d'intervenir sur le budget que je n'ai pas pris la parole à la Chambre depuis presque un an. J'aimerais poser certaines de mes questions au ministre des Transports. Je vais attendre pour voir s'il a besoin de ses collaborateurs pour y répondre.

Je profite donc de l'occasion qui m'est donnée de vous faire part des inquiétudes des commettants de South West Nova au sujet des transports et des problèmes connexes. Le ministère des Transports connaît très bien les préoccupations qu'un député représentant cette circonscription peut avoir, en particulier en ce qui concerne le service CN Marine qui exploite trois traversiers dans les ports de cette région. Nous nous demandons quelle orientation la nouvelle législature, aidée du ministère des Transports, donnera à cette société pour qu'elle offre un service amélioré entre la Nouvelle-Écosse, Saint-Jean et le Maine.

J'aimerais aujourd'hui vous entretenir de quelques sujets, de VIA Rail et des ententes qui ont été conclues pour offrir un service entre Halifax et Yarmouth. Je félicite VIA Rail. C'est une société de la Couronne à laquelle on a donné des pouvoirs pendant que j'exerçais mon mandat. J'aimerais en savoir plus long au sujet du financement du programme d'une durée d'un an qui entrera en vigueur en juin.

J'aimerais que le ministre accorde son attention à l'activité de VIA Rail dans la région où elle se propose d'offrir un service entre Halifax et Yarmouth, en passant par la vallée; j'aimerais ici que le ministre me dise quels frais le ministère ou la CCT devront engager pour respecter ces nouvelles ententes afin d'améliorer le service et le rendre accessible au plus grand nombre. Le fait qu'il y aura un train aller-retour tous les jours et à tarif réduit, ce que de nombreux groupes et moi-même avions préconisé, va encourager les gens à prendre le train. La province devrait ainsi réaliser des économies d'énergie.

La deuxième préoccupation dont je veux vous entretenir, c'est l'entente sur l'amélioration routière signée par la province de la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral au début de 1978. Le but de cette entente était de pourvoir à l'amélioration de la route en Nouvelle-Écosse. La circonscription de South West Nova a été très chanceuse . . .

M. Stevens: Monsieur le président, j'aimerais invoquer le Règlement. Si je comprends bien les observations du député, elle semble maintenant adresser ses remarques et éventuellement ses questions au ministre des Transports. Il me semble qu'il a été convenu que nous poserions des questions au président du Conseil du Trésor et qu'après, nous passerions à un autre des trois autres ministres susceptibles d'être interrogés.

● (1530)

La plus grande confusion régnera si les députés peuvent poser des questions aux divers ministres et j'aimerais obtenir une décision. Interrogerons-nous le président du Conseil du Trésor ou passerons-nous à un autre? Comme je le signalais hier soir, je suis porté à croire que des députés, notamment des députés ministériels et peut-être même néo-démocrates, veulent protéger le président du Conseil du Trésor, qu'ils n'ont aucune question à lui poser; ils ne s'inquiètent pas du niveau des dépenses ou des déficits croissants au Canada. Si l'honorable représentante veut dire effectivement qu'elle ne se préoccupe pas des dépenses excédentaires ou croissantes qui ont été révélées nous devrions, je crois, éclaircir la question. N'est-il pas vrai que nous sommes censés actuellement interroger le président du Conseil du Trésor en comité plénier? Si tel est le cas, allons-y.

M. Knowles: Monsieur le président, je crains que le député de York-Peel ne comprenne pas tout à fait ce qui se passe.

M. Stevens: Parlez pour vous-même.

M. Knowles: Je dirai au député de York-Peel que nous discutons en comité plénier l'article 2 du projet de loi indiquant les douzièmes de chaque crédit qui figure dans le Livre bleu. Donc, n'importe quel député qui prend la parole peut traiter de n'importe quel aspect du budget.

En tant que partis de l'opposition, nous avons demandé que quatre ministres soient présents à la Chambre, le président du Conseil du Trésor, le ministre des Transports, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre de l'Industrie et du Commerce. C'est donc dire que nous ne pouvons nous plaindre si les autres ministres ne sont pas ici, mais le député qui prend la parole a néanmoins le droit de parler de n'importe quel crédit. Comme nous avons interrogé hier le président du Conseil du Trésor, nous avons décidé que nos représentants qui prendront la parole à leur tour interrogeront d'abord le ministre des Transports, ensuite le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et enfin, le ministre de l'Industrie et du Commerce. Je crois que Votre Honneur devra reconnaître, étant donné que nous discutons de l'article 2 du projet de loi, que cette façon de procéder est tout à fait correcte et que la représentante de South West Nova s'y conforme.

M. Collenette: Monsieur le président, j'aimerais corroborer les propos du député de Winnipeg-Nord-Centre. Je suis sûr que le député de York-Peel a oublié le Règlement par inadvertance.

M. Stevens: Oh non, nous respectons les ententes de ce côté-ci.

M. Collenette: D'abord, le Règlement dit que lors de l'étude d'un bill de subsides en comité plénier, un député a le droit de poser des questions à n'importe quel ministre. Le député a parlé d'ententes et je tiens à signaler que les leaders à la Chambre se sont entendus pour que les partis d'opposition désignent plusieurs ministres qu'ils souhaiteraient interroger de façon intensive. Hier, le président du Conseil du Trésor a passé l'après-midi avec nous. D'autres ministres étaient présents à la Chambre, mais les députés de l'autre côté ont laissé entendre qu'ils aimeraient continuer à poser des questions au président du Conseil du Trésor. Je me suis dépêché durant la période des questions de faire tous les arrangements voulus. Le ministre de l'Industrie et du Commerce sera ici à 4 h 30, le ministre des Transports est avec nous actuellement, et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sera à la Chambre de 5 heures à 10 heures ce soir, afin de répondre aux questions. Somme toute, j'approuve l'entente conclue entre le député de Winnipeg-Nord-Centre, le leader à la Chambre de notre parti et celui du parti conservateur.

Le président: A l'ordre. J'espère que nous pouvons couper court à ces propos. Le député de Hamilton-Ouest.

M. Alexander: A propos du rappel au Règlement, je suis quelque peu étonné des mesures que prend le gouvernement pour protéger le président du Conseil du Trésor. Si j'ai bien compris, votre liste indique en fait . . .

Une voix: La question!

M. Alexander: Peut-on être aussi bête? Il n'y a pas de question. C'est un rappel au Règlement.

Une voix: Quelle arrogance! Je pensais que vous partiez.

Le président: Le député devrait s'adresser à la présidence.

M. Alexander: Oui, je m'en vais. J'ai parfois des sentiments ambivalents à ce sujet. J'ai remarqué ceci: nous voyons le président du Conseil du Trésor assis avec ses fonctionnaires, ce qui montre qu'il est prêt à commencer. Il était prêt à continuer, mais il n'y a que le président du Conseil du Trésor qui doit répondre selon l'entente. D'après ce que je peux voir, selon l'entente conclue, le président du Conseil du Trésor devrait être interrogé aujourd'hui, quoi qu'ait dit le député à ma gauche.

Le président: A l'ordre. Avec tout le respect que je dois au député, le comité en est maintenant à l'étude de l'article (2) des crédits. La parole est au député de South West Nova. Si j'ai bien compris, on s'est entendu avant l'ajournement d'hier soir, comme on peut le vérifier au hansard, au sujet des ministres qui seraient présents aujourd'hui. Je ne suis pas au courant des autres détails de cette entente, sauf que la présidence a noté que certains ministres, tel qu'entendu, seraient présents à la Chambre et que deux de ces ministres sont ici présentement. Il me semble que la présidence ne peut faire autrement que de donner la parole au député de South West Nova, qui a maintenant le droit de soulever n'importe quelle question de son choix.

[*Français*]

M. Olivier: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Je prierais l'honorable député de Longueuil d'être bref si cela est possible.

M. Olivier: Monsieur le président, je serai très bref. Je voudrais tout simplement rappeler à la Chambre que mon honorable collègue qui est en face de moi, lorsqu'il était ministre, faisait répondre les fonctionnaires de son ministère en comité, alors qu'aujourd'hui il réclame le contraire. Je me demande comment il peut faire cela maintenant.

[*Traduction*]

Le président: A l'ordre. Je suis certain que les députés tiennent à continuer le plus vite possible l'étude du budget des dépenses dont la Chambre est saisie. Le député de South West Nova a la parole.

Mlle Campbell: Monsieur le président, je vais continuer mes observations sur l'entente relative à l'amélioration du réseau routier que la Nouvelle-Écosse et le gouvernement fédéral ont conclue au début de 1978. Où en étais-je lorsqu'on m'a interrompue? J'ai peine à retrouver le fil de ce que je disais. Je disais, je crois, que cette entente visait à améliorer et à enrichir le réseau routier de la Nouvelle-Écosse, surtout les routes de la série des centaines—la 101 et la 103—qui passent directement par South West Nova.

Je voudrais que le ministre me dise ce qui a été fait en vertu de cette entente, combien d'argent a été dépensé par la province et combien par le gouvernement fédéral. Il y a aussi beaucoup de localités dans le sud de la province qui ont de meilleures routes et ainsi un meilleur accès à Halifax et au sud de la Nouvelle-Écosse.

Avant de poser d'autres questions au sujet de l'accord sur les routes, j'aimerais demander au ministre s'il peut nous dire combien d'argent a été dépensé, combien il en a été alloué cette année, combien il en reste aux termes de l'accord, et quels projets seront réalisés dans le cadre de cet accord au cours de la saison qui vient. Si je pose ces questions, c'est parce que je crois savoir que nous en sommes à la dernière année de l'accord. Peut-être le ministre pourrait-il répondre avant que je poursuive.

M. Pepin: Monsieur le président, j'admets que je me sens un peu solitaire pour le moment. Je saurais gré à l'honorable représentante de bien vouloir poursuivre, car j'aimerais formuler un certain nombre d'observations avant de répondre à des questions précises. Si elle veut bien, peut-être pourrait-elle poursuivre. Pour ma part, je prends note de toutes ses questions.

● (1540)

Mlle Campbell: Je remercie le ministre et j'espère qu'il se souviendra des questions. J'ai demandé des renseignements sur la société VIA Rail et sur les subventions qu'on lui a accordées. En ce qui concerne l'entente sur l'amélioration des routes, j'ai demandé quelles sommes avaient été dépensées jusqu'ici par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'entente sur le partage des frais. En outre, je voulais savoir quelles routes seront améliorées à l'avenir, tout particulièrement dans la circonscription de South West Nova.

Je voudrais aussi parler de la décision de relier Kingston à Annapolis Royal à travers la vallée. A ce moment-là, certains habitants de la vallée étaient pour, d'autres étaient contre le tracé choisi. La plupart des gens aimeraient cependant avoir cette route et il va de soi que l'on devrait entreprendre les travaux. Cependant, au moment où la décision a été prise, il me semble que la décision avait été laissée à la province, puisque cette question relève de sa compétence.

Le ministre sait-il si l'on avait procédé à une évaluation écologique à ce moment-là? Cette évaluation devait être faite parce qu'il s'agissait du financement par un organisme fédéral d'un projet provincial. Dans l'affirmative, le gouvernement fédéral est-il au courant de répercussions possibles de la route sur l'environnement?

Je vois que les fonctionnaires du ministère s'approchent. Je voudrais savoir quel rôle le gouvernement fédéral a joué dans cette évaluation écologique et quels ministères fédéraux y ont participé.

Je passe maintenant à un autre aspect des transports qui m'intéresse, le réseau d'autobus. A peu près au moment de la signature de l'entente sur l'amélioration des routes, le ministre des Transports de l'époque, l'honorable Otto Lang, a présenté un projet d'amélioration du réseau d'autobus. J'aimerais savoir quels montants ont été dépensés dans le cadre de ce programme, particulièrement en Nouvelle-Écosse.

Je voudrais également savoir quels crédits ont été affectés au programme d'amélioration de l'aéroport municipal qui a été présenté à cette époque.

Je voudrais enfin aborder un sujet bien délicat: les problèmes de transport dans la pointe sud de la Nouvelle-Écosse. Les habitants de la région ont toujours été préoccupés par la question des moyens de transport entre leurs localités et les États-Unis, le Nouveau-Brunswick et Halifax. C'est un aspect très important de leur vie.

Le ministre est-il disposé à répondre maintenant? Autrement, je pourrais vous parler du Bluenose. J'aimerais bien cependant avoir tout de suite les réponses du ministre au sujet des problèmes locaux de South West Nova et du sud de la Nouvelle-Écosse. Je pourrais parler longuement des transports, mais j'aimerais connaître les réponses du ministre d'abord.

[*Français*]

M. Pepin: Monsieur le président, est-ce qu'on me permettrait d'abord de faire quelques remarques tout à fait générales et très brèves sur le budget 1980-1981 que je présente aujourd'hui? J'essaierai ensuite, autant que je le pourrai, de répondre à quelques-unes des questions pendant que les fonctionnaires de mon ministère essaient de trouver le prix de chacun des articles que le député de South West Nova (M^lle^ Campbell) a mentionnés.

Monsieur le président, les prévisions budgétaires de 1980-1981 pour le ministère des Transports font état d'un besoin net de dépenses de l'ordre de 1 milliard 852 millions de dollars, ce qui représente 3.1 p. 100 de l'ensemble du budget du gouvernement fédéral. Ceci donne donc une idée de l'importance de ce ministère. Ce montant de 1.8 milliard de dollars comprend 1.595 milliard de dollars pour le ministère des Transports et 253.7 millions de dollars pour la Commission canadienne des transports.

Les besoins du ministère augmentent de 156 millions ou de 10.9 p. 100 par rapport à 1979 et 1980. Les principales augmentations viennent des dépenses affectées au personnel.

Le nombre autorisé de personnes-années pour le ministère est de 20,747 par rapport à 21,147 pour l'année précédente. On voit donc que le nombre de mes fonctionnaires diminue. Je vais utiliser quelques-uns de ces arguments plus tard en répondant à certaines questions précises.

Le programme de l'administration centrale, pour un total de 80.9 millions de dollars, reflète une augmentation de 11 millions de dollars sur l'année précédente. Les principales dépenses de capital dans ce programme sont affectées au Collège de la garde côtière de Sydney, en Nouvelle-Écosse, ce qui représente un coût total prévu de 19.5 millions de dollars, comprenant 8.3 millions de dollars en 1980-1981.

Il y a aussi l'Institut de formation des transports, situé à Cornwall, en Ontario, dont le coût total prévu est de 61.3 millions de dollars, comprenant 4.5 millions de dollars sur le budget de 1980-1981. Ces deux projets que j'ai mentionnés seront terminés ou devraient l'être en 1981-1982.

[*Traduction*]

Le deuxième poste de mon budget concerne l'Administration maritime, dont le montant est de 356 millions. Il s'agit d'une augmentation de 35.4 millions sur 1979-1980, dont 13.9 millions pour les frais d'exploitation et 13.5 millions pour les dépenses en capital.

Au chapitre du Conseil des Ports nationaux il y a deux grands projets d'importance, dont mes honorables amis sont tous très conscients; d'abord celui du banc Roberts, au port de Vancouver, puis celui de l'île Ridley, au port de Prince-Rupert. Ces deux très importants projets ont fait les manchettes récemment, et j'espère qu'on m'interrogera à leur sujet.

Le troisième poste d'importance, particulièrement pour un député que je regarde en ce moment, c'est le programme des transports aériens. Il est en augmentation de 39.9 millions sur le budget 1979-1980 mais—et je vous prie d'en prendre très bonne note—cette augmentation est principalement attribuable aux coûts de fonctionnement et d'entretien, spécialement les salaires et les relèvements de prix. Il importait de souligner cela.

Je tiens à souligner également que le budget en capital du programme aérien est de 124.6 millions.

Je vois les députés de la région de Hamilton. Le budget en capital est réduit de 3.7 millions par rapport à 1979-1980. Le budget du programme aérien diminue annuellement depuis 1975-1976, alors qu'il était de 245 millions. Je tenais à le faire observer parce que je commence à avoir la réputation d'un pingre qui compte ses sous en matière d'aménagements aéroportuaires. Il serait utile que l'opinion canadienne sache que les crédits budgétaires diminuent au lieu d'augmenter, en sorte que lorsque les distingués membres de cette Assemblée viendront nous suggérer d'augmenter le nombre des aéroports, de construire des installations dans tous les azimuts, de doubler et d'améliorer la couverture radar, ils comprennent bien qu'on ne peut pas tout faire.

Je ne vais pas me répandre en larmes cet après-midi sur le parquet de la Chambre, ce n'est pas la chose à faire.

Une voix: Ne vous gênez pas.

M. Pepin: Je tiens simplement à informer les députés. Mes amis et collègues se demanderont peut-être pourquoi on a décidé de réduire les dépenses d'immobilisations du programme des transports aériens. C'est pour plusieurs raisons. Tout d'abord, un certain nombre de programmes importants ont été achevés. Je pense notamment à la construction, au cours des dernières années, des aéroports de Calgary et de Mirabel. Un certain nombre d'autres projets ont été suspendus, comme la construction de l'aéroport de Pickering, d'une part à cause des critiques dont ils ont fait l'objet et, d'autre part, à cause de la politique d'austérité du gouvernement. Je tiens à rappeler que nos moyens sont limités. Parfois, lorsque je réponds à des questions à la Chambre, j'ai l'impression que les gens pensent qu'on pourrait construire ou réaménager une infinité d'aéroports.

● (1550)

La dernière partie des prévisions budgétaires de mon ministère concerne le programme des transports de surface. De grosses sommes sont inscrites à ce poste qui représente près de la moitié du budget du ministère. On remarque une augmentation de 70.3 millions de dollars par rapport à 1979-1980, ce qui porte le montant total à 802 millions de dollars.

Cette augmentation est surtout due—et je réponds là à l'intervention du député de South West Nova—aux 52 millions affectés à VIA Rail. Elle est aussi due aux 26.7 millions de dollars qui iront au programme d'aide au transport urbain et aux 10.8 millions qui serviront à l'acquisition ou à la location de wagons-trémies. Ces montants sont en partie compensés par des réductions dans d'autres programmes dont le plus important est le programme d'amélioration des routes: le programme de renforcement des routes dans la région de l'Atlantique a été réduit de 12.6 millions, celui des Prairies de 16.5 millions, et celui des terres septentrionales de l'Ouest de 10 millions.

Nous allons peut-être amorcer ici un débat de caractère philosophique sur le principe qui s'impose de plus en plus au Canada et selon lequel—mon honorable vis-à-vis le député de Joliette en conviendra sans doute—deux paliers de gouvernement ne devraient pas, si possible, faire la même chose. La plupart de ces programmes d'amélioration de routes sont de caractère intraprovincial, de sorte que le gouvernement, en réduisant le financement de projets de ce genre, pourra allouer plus d'argent à des projets de caractère fédéral. C'est une décision qui est bien difficile à prendre, et je prévois que certains députés me blâmeront sévèrement de ne pas manifester assez de sympathie à l'endroit de certaines localités. C'est là un point de théorie constitutionnelle dont il faut tenir compte lorsqu'on critique le ministre des Transports.

J'ai ici quelques notes sur le programme d'aide au transport urbain qui est si populaire auprès des députés. Il bénéficie de crédits de 57.7 millions en comparaison de 31 millions auparavant. Les crédits ont donc augmenté à ce poste. Comme tout le monde le sait, ce programme fournit une aide destinée aux projets importants de transport urbain de même qu'aux travaux d'élimination des passages à niveau entrepris en vertu de la loi sur le déplacement des lignes et sur les croisements de chemins de fer. Nous disposons de 57.7 millions, mais la demande est incroyable. Il semble que ces dernières années, toutes les grandes villes canadiennes dignes de ce nom se soient dotées d'un plan d'urbanisme prévoyant l'élimination de passages à niveau et le déplacement de voies ferrées. Or, mon ministère ne dispose que de 57.7 millions à cette fin. J'essaie donc d'évaluer les possibilités en fonction de la demande.

L'assistance aux services ferroviaires pour les voyageurs au Canada, y compris l'aide aux employés touchés par la création de VIA Rail en mars 1978, est prévue dans le cadre d'un crédit de 424.3 millions, contre 277 millions l'année dernière. Il y a donc une augmentation très considérable à ce poste.

Je souligne ce point à l'intention du comité, afin que les députés soient en mesure de juger à quoi sert l'argent. Une bonne partie de cet argent va à VIA Rail. J'insiste sur les chiffres: sur ces 424 millions, 307 millions vont à l'exploitation et 117 millions aux immobilisations, c'est-à-dire à l'achat de matériel. Ces dernières dépenses servent entre autres à l'achat du LRC, le train léger, rapide et confortable mis au point par le groupe Bombardier-MLW et d'autres. Je précise tout cela pour que l'on comprenne à quoi sert l'argent attribué au ministère des Transports.

Si quelqu'un d'autre voulait bien prendre la parole maintenant, cela me donnerait l'occasion de vérifier mes notes avant de répondre aux questions précises et détaillées posées par le député de South West Nova.

M. Gamble: Monsieur le président, les observations et les questions que je vais formuler cet après-midi s'adressent au président du Conseil du Trésor. Nous dirait-il s'il est au courant de la proposition avancée par Michael Pitfield, le greffier du Conseil privé, concernant l'utilisation d'un système électronique de transfert de fonds; dans l'affirmative, envisage-t-il l'installation d'un tel système?

M. Johnston: Non, monsieur le président, je ne connais pas ce projet. Je n'ai pas les renseignements en main, et comme les députés le savent, mes fonctionnaires ne sont pas ici actuellement parce que ceux du ministère des Transports et les miens sont présents en alternance. Mais si le député souhaite obtenir ces renseignements, je me ferai un plaisir de les lui obtenir dans quelques minutes.

M. Gamble: Dans les circonstances, monsieur le président, je serais en mesure d'expliquer certains des avantages de ce projet qui prévoit la mise en œuvre d'un système électronique de transfert de fonds.

L'un des avantages les plus intéressants de ce système, c'est qu'il permettrait de supprimer ce que le greffier du Conseil privé a estimé, à un moment, à environ 60,000 postes dans la fonction publique. Je sais fort bien à quel point il répugne au président du Conseil du Trésor de parler d'objectifs numériques, mais compte tenu du fait que la plupart de ces emplois pourraient se trouver aux Postes et que nous aurons peut-être à faire face à une grève du service des Postes, je me demande s'il ne serait pas opportun d'examiner la possibilité d'adopter ce système.

Pendant que le président du Conseil du Trésor attend les aides qui pourront le renseigner sur le système en cause, laissez-moi vous raconter un incident survenu hier dans mon bureau au sujet d'un de mes commettants avec lequel je suis en relations depuis trois semaines environ. Vers la fin d'avril, cette personne communiqua avec moi parce qu'elle avait besoin du montant élevé que lui devait Revenu Canada—le président du Conseil du Trésor est sûrement au courant des retards dans la délivrance de ces chèques. Le sous-ministre de Revenu Canada me promit que l'intéressé recevrait son remboursement, par courrier, d'ici le 10 mai. Bien sûr, il ne reçut pas son chèque, et une fois de plus je me trouvai en présence d'un citoyen inquiet et bouleversé.

● (1600)

J'ai alors communiqué de nouveau avec le bureau du sous-ministre de Revenu Canada, Impôt, afin d'obtenir une explication. Voici grosso modo ce qu'on m'a dit. A partir du 23 mai, divers autres ministères émettant des chèques de pension et d'allocations familiales dont les bénéficiaires ont grandement besoin, ont décidé qu'il serait préférable que ces chèques soient expédiés avant les chèques ordinaires de remboursement d'impôt. Compte tenu des circonstances, ils ont décidé d'utiliser prioritairement à cette fin les services postaux par rapport à l'usage ordinaire qu'en fait Revenu Canada.

Il semble que la situation d'urgence ainsi créée par crainte d'une grève postale n'existe plus et qu'il est maintenant possible d'émettre les chèques. Ce qui me frappe c'est qu'un tel système électronique permettrait de procéder facilement à l'envoi et au transfert de fonds en général. J'estime qu'il incombe au président du Conseil du Trésor d'en étudier les implications et les avantages apparents. Il devrait aussi s'engager à expliquer à la Chambre pourquoi un tel système n'est pas adopté si, après examen, il se révèle approprié et souhaitable.

Je comprends très bien l'inquiétude de certains députés, surtout celle du député de Winnipeg-Nord-Centre quand il voit que les personnes dont il prend si souvent la défense, les retraités, ne peuvent recevoir régulièrement et ponctuellement les chèques dont ils ont désespérément besoin. Le député de Winnipeg-Nord-Centre pourrait bien se trouver devant un dilemme le jour où il s'apercevra que pour qu'on puisse assurer un système à la fois effectif et efficace il se pourra que les membres du Syndicat des postiers soient obligés d'être moins nombreux qu'avant.

Cela me rappelle ce commentaire que le président du Conseil du Trésor faisait à la Chambre le 12 mai:

> J'ai été particulièrement encouragé de rencontrer dans notre Fonction publique des gens dévoués, compétents et dignes de confiance qui partagent mon objectif d'une saine gestion et ma détermination à y arriver.

J'ai justement reçu, l'autre jour, une lettre de l'un de mes commettants, la société Con-Drain Co. Ltd., de Concord, en Ontario, qui m'avait d'ailleurs déjà écrit pour se plaindre de la mauvaise qualité du service postal; apparamment, une lettre mettait 11 jours à couvrir l'énorme distance de quatre milles. J'ai évidemment attiré l'attention du ministre des Postes sur la lenteur de la livraison du courrier. A la suite de cela, la situation s'est encore détériorée, aussi incroyable que cela puisse paraître. J'ai en mains une lettre de ce commettant datée du 7 mai, dont voici un extrait:

> Vous remarquerez que ces lettres sont respectivement datées du 15 avril, du 30 avril et des 1er et 5 mai . . .

Et celle qui m'est adressée est datée du 7 mai. J'en poursuis la lecture:

> Les trois premières lettres ont été postées à Don Mills; la quatrième, qui est parvenue le plus rapidement au destinataire, a été postée à Montréal.

Il a donc fallu trois semaines pour acheminer une lettre. Je suppose que c'est pour les fonctionnaires chargée de ce service que le président du Conseil du Trésor a tant d'admiration. La Fonction publique est dans un état déplorable, comme l'a d'ailleurs bien signalé le vérificateur général.

J'ai déjà eu l'occasion d'interroger le président du Conseil du Trésor précisément sur cette question. Il a répondu, de façon tout à fait remarquable, qu'en ma qualité de membre du comité permanent des comptes publics je serai en mesure de corriger, comme par magie, les absurdités que nous remarquons. C'est un peu comme laisser entendre que nos actions d'aujourd'hui pourraient influer sur l'issue de la bataille de Waterloo.

Le comité permanent des comptes publics, compte tenu de sa structure actuelle en vertu du Règlement de la Chambre, ne peut absolument rien faire de plus que de se lamenter sur le passé. Le président du Conseil du Trésor le sait fort bien, car il était président du comité permanent des comptes publics au cours de la dernière législature.

Nous ne réglerons pas le problème en louangeant la Fonction publique. Elle compte certainement des milliers de gens compétents, dévoués et travailleurs, mais je n'ai pas entendu le président du Conseil du Trésor prononcer une seule parole de blâme à l'endroit de ceux qui ne font pas leur travail, qui commettent le genre de négligence dont je viens de parler. Il faut qu'un jour ou l'autre le président du Conseil du Trésor se rende compte qu'il est chargé de contrôler la Fonction publique du Canada et qu'il fasse quelque chose de concret au lieu de venir nous dire: «J'ai trouvé à la Fonction publique des gens dont j'ai seulement beaucoup de bien à dire». Je sais que les députés qui ont des fonctionnaires dans leur circonscription trouvent bien commode et bien agréable de les louanger régulièrement, mais quand le président du Conseil du Trésor et ses autres collègues vont-ils enfin reconnaître que cela ne saurait contenter les Canadiens qui sont scandalisés des mauvais services de la Fonction publique? Il faut des mesures concrètes pour se débarrasser des incompétents et de ceux qui sabotent le service en les congédiant.

Au cours de la dernière législature, j'ai pu poser des questions au président de la Commission de la Fonction publique. J'ai alors appris qu'avant 1978 la Commission de la Fonction publique avait présenté au Conseil du Trésor des recommandations précises pour se débarrasser des incompétents et les renvoyer. Nous avons découvert qu'il avait fallu 15 mois, dans des circonstances très pénibles, pour se débarrasser d'une personne qui ne donnait pas satisfaction. Le public mérite bien qu'on ait pitié de lui, et pas seulement de ceux qui travaillent pour le gouvernement. Malheureusement, quand toute la Fonction publique se rend compte qu'il n'y a aucun inconvénient à se montrer négligent et à ne pas faire son travail, le mal se propage dans tout le système comme un cancer. C'est au président du Conseil du Trésor de faire quelque chose. Je trouve insultant pour les députés qu'on nous dise que le comité permanent des comptes publics va, d'une manière ou d'une autre, remédier à ce genre de problème.

Je vois que le président du Conseil du Trésor a devant lui le monsieur qu'il attendait. Je vais peut-être pouvoir obtenir la réponse aux premières questions que j'ai posées.

M. Johnston: Monsieur le président, pour ce qui est de la première question, le ministère des Approvisionnements et Services semble étudier activement avec l'Association des banquiers canadiens la question du transfert de fonds par ordinateur. Apparemment, c'est une question du ressort du ministre des Approvisionnements et Services.

● (1610)

Sauf erreur, avant qu'un tel système ne puisse être institué, il faudra qu'on ait apporté certaines modifications à la loi sur les banques afin de rémunérer les banques canadiennes pour les services rendus à cet égard. Mais je ne puis m'empêcher de répliquer à certaines observations du député. J'ai l'impression qu'il n'était pas présent hier sinon il aurait entendu ce que j'avais à dire au sujet des méthodes de gestion et des améliorations que nous cherchons activement à y apporter. Nous sommes tous prêts à blâmer quiconque ne fait pas son travail, que ce soit dans le secteur public ou privé.

Si jamais j'ai donné l'impression d'être trop indulgent envers les gens qui ne font pas leur travail, je tiens à assurer au député qu'il n'en est rien. Le fait est que l'analyse du député, tout comme celle de mon prédécesseur au ministère, le député de York-Peel, est simpliste à l'extrême. Ce dernier entendait résoudre le problème de l'efficacité dans la fonction publique en éliminant 60,000 employés d'un seul trait de plume. Nous savons tous où l'a mené un tel programme. Nous savons à quel genre de problèmes moraux il a donné lieu et à quel point cette technique était nuisible quand on avait affaire à de bons éléments qui se demandaient quand ils allaient passer à la guillotine. C'est ainsi que le député de York-Peel a été affublé partout au Canada du sobriquet de joyeux sabreur.

Je tiens à assurer au député que nous n'avons nullement l'intention d'adopter une politique aussi inconsidérée. Si le député veut se lamenter sur le passé, comme il a promis de le faire au comité des comptes publics, il devrait se trouver à l'aise dans cette voie, puisque c'est là l'essence même de l'idéologie conservatrice, se lamenter sur le passé.

Notre objectif est d'instaurer dans le gouvernement de saines pratiques de gestion, d'appliquer les recommandations du rapport Lambert, de faire admettre l'imputabilité et d'être en mesure de dénicher les cas d'inefficacité, mais sans aller jusqu'à démolir ce qui est probablement l'une des meilleures fonctions publiques du monde occidental, ce que la plupart des observateurs étrangers admettent volontiers. J'invite le député à cesser de lancer des accusations gratuites et à se mettre à la tâche de constater les faits par lui-même. Il devrait s'entretenir avec le vérificateur général, examiner les enquêtes et la méthode suivie afin de s'assurer que le vérificateur général a fait pour le mieux dans les circonstances.

Le député en a eu l'occasion, mais malheureusement il n'a pas pu se rendre à la réunion que j'avais convoquée avec le vérificateur général. Je suis sûr cependant qu'il en aura l'occasion devant le comité des comptes publics et c'est bien d'ailleurs la tribune devant laquelle ces questions-là devraient être soulevées.

M. Gamble: Monsieur le président, je puis assurer le président du Conseil du Trésor que je me trouvais à la Chambre hier et que j'ai bien entendu ses explications. C'est précisément pour cette raison que je soulève de nouveau cette question. Il semble qu'il soit impossible au président du Conseil du Trésor de prendre des mesures concrètes susceptibles de changer le cours de l'histoire que lui-même et son gouvernement ont tracé pour la population canadienne.

En ce qui concerne la réponse que le ministre nous a donnée tout à l'heure, peut-il nous dire si les modifications à apporter au système bancaire ont en fait été incorporées dans le projet de loi dont est présentement saisie la Chambre. Si, comme je le suppose, la réponse est affirmative, que le président du Conseil du Trésor nous explique alors pourquoi il est nécessaire de calculer les coûts qu'entraîneraient les paiements faits aux banques à charte.

M. Johnston: Brièvement, monsieur le président, je vais vérifier où en est le projet d'amendement visant à fournir le service dont j'ai parlé, et j'en informerai le député aussitôt.

M. Gamble: Si je me souviens bien, monsieur le président, il existe une directive du Conseil du Trésor, en date, sauf erreur, du 19 juillet 1979, qui pénalise les ministères qui commettent des dépassements de coûts? Ce programme et cette politique existent-ils toujours?

M. Johnston: Oui, monsieur le président, ils sont toujours en vigueur.

M. Fisher: Monsieur le président, mes commentaires et mes questions s'adressent au ministre des Transports. J'aimerais faire un bref exposé et poser ensuite certaines questions sur les projets du ministre visant l'aéroport international de Toronto et certaines propositions dont j'ai eu vent au sujet de son expansion dans un avenir rapproché. Je veux d'abord parler de ce que je considère comme un bon équilibre entre la communauté et l'aéroport. L'équilibre est quelque peu précaire lorsque les avions changent leur itinéraire de vol ou volent plus près du sol. La communauté s'en inquiète. Si le bruit court qu'on construira une quatrième piste, la communauté s'en inquiète. Si le bruit court qu'on exercera d'autres pressions ou qu'un plus grand nombre d'avions sera utilisé, la communauté s'en inquiète.

Par contre, nous tirons profit de ce service. Notre circonscription compte 12,000 emplois et une multitude d'avantages qui sont directement reliés à l'aéroport. Personne ne veut perdre ces emplois ou ces avantages. Toutefois, à ce moment-ci, les habitants de Mississauga, de Peel et de l'ouest de Toronto ont besoin de garanties supplémentaires. Nous avons entendu dire que l'on envisageait de construire d'autres installations sur le terrain. Le directeur-général de l'aéroport s'est adressé à deux de nos groupes communautaires pour exposer diverses propositions.

Lors de son exposé, il a souligné que ces propositions faisaient encore l'objet de discussions. Il s'agirait d'un hangar pour la Wardair, du site possible de l'aérogare nº 3, d'autres voies de circulation pour les avions et d'autres installations pour les marchandises. Il y a quelque temps, on s'est engagé auprès des habitants de l'ouest de Toronto et de Peel à ne pas construire de quatrième piste à l'aéroport international de Toronto. Les planificateurs de cet endroit ont pris cette promesse au sérieux. Ils ont approuvé la construction de maisons près de l'aéroport dans des endroits où le bruit et la fumée n'incommodaient pas. Ils ont situé les industries dans d'autres régions moins convenables et moins souhaitables.

Les propriétaires qui ont acheté des maisons aux environs de l'aéroport ne veulent pas vivre maintenant avec une quatrième piste. Par conséquent, le ministre voudrait-il décrire en détail les projets d'expansion de l'aéroport de Toronto qu'il connaît et peut-il nous donner des garanties que ces projets n'augmenteront pas le trafic aérien à cet aéroport?

M. Pepin: Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord répondre aux questions soulevées par l'honorable député de South West Nova. Elle a posé un très grand nombre de questions qui nécessiteront des réponses précises.

La première série de questions porte sur CN Marine. Trois contrats ont été approuvés en ce qui concerne les traversiers. Le premier porte sur la liaison Digby-Saint-Jean pour laquelle la compagnie recevra une subvention de 3.772 millions de dollars. Le deuxième contrat porte sur la liaison Yarmouth-Bar Harbour, dans le Maine. Il s'agit d'un service d'été qui est assuré par le *Bluenose*. La subvention est de 2.362 millions de dollars. Le troisième contrat a trait à la liaison entre Yarmouth, en Nouvelle-Écosse et Portland, dans le Maine; c'est un service permanent de transport de marchandises et la subvention est de 4.542 millions de dollars. Voilà les chiffres pour 1980 et ils correspondent à peu près aux chiffres de l'année précédente. Sauf erreur, il n'y a pas de changement important.

La deuxième question que le député a posée porte sur les activités de VIA Rail dans sa région. Pour le moment, la subvention pour les trains qui relient Yarmouth à Halifax est de 1.259 million de dollars. Apparemment, l'été dernier, la CCT a décidé de considérer le service comme expérimental—il n'y a vraiment pas moyen de se souvenir de toutes ces données et j'ai besoin de mes collaborateurs pour m'aider. L'expérience est donc en cours et c'est VIA Rail qui s'en occupe. VIA Rail va donner bientôt les résultats d'une analyse de cette expérience. Nous ne les connaissons pas encore.

● (1620)

Passons au troisième point, l'amélioration des grandes routes en Nouvelle-Écosse. La représentante l'a dit, ce programme a été institué en 1977-1978. Il s'agit d'un programme à frais partagés également entre le gouvernemnt central et celui de la Nouvelle-Écosse, selon lequel chacun versera 32 millions de dollars pendant trois ans. Le gouvernement fédéral doit encore verser pour 1980-1981 3.57 millions de dollars à la Nouvelle-Écosse pour respecter son engagement. Ce programme comporte un certain nombre de projets qui concernent surtout la route 101.

Pour ce qui est des garanties pour l'environnement dont a parlé le député, cette responsabilité est laissée aux provinces. Dans l'accord proprement dit, aucun engagement intéressant l'environnement n'a été pris bien que, sauf erreur, la province ait rédigé un rapport proposant d'autres routes. A la suite d'audiences et d'assemblées publiques tenues dans la région, le cabinet de la Nouvelle-Écosse a approuvé la route du nord, et ainsi de suite. On part du principe que le gouvernement fédéral fournit l'argent et que le gouvernement provincial s'occupe de l'environnement.

La quatrième question portait sur un programme d'autobus en Nouvelle-Écosse. L'aide s'élève à 4 millions de dollars et 2 millions ont déjà été versés. Si je comprends bien, l'ancien gouvernement avait mis fin à ce programme. Pour revenir à ce que j'ai dit tout à l'heure—je suis tout à fait impartial—à mon avis, cette décision était justifiée, car il faut limiter la participation du gouvernement fédéral au niveau régional. Je ne m'en prends aucunement à ceux qui ont utilisé ce programme. Je suis heureux de savoir qu'ils l'ont trouvé utile, mais ce n'est peut-être pas le meilleur parti à tirer des deniers publics et du gouvernement fédéral comme institution.

Quoi qu'il en soit, ce programme semble avoir été supprimé. Pour être bon prince, je vais tâcher de voir s'il ne serait pas possible de trouver des sommes non dépensées pour d'autres programmes qui pourraient être affectées à celui-ci, pour qu'au moins le programme se termine en beauté, sans que le gouvernement fédéral n'ait à briser de belles promesses fédérales. Vous voyez à quel point je peux être obligeant, monsieur le président.

Il a aussi été question du Programme d'aide aux transports urbains comme programme général. Je possède quelques renseignements à ce sujet. La contribution de la Nouvelle-Écosse à ce programme s'élève à 8.287 millions de dollars. Un projet important financé par le PATU est en voie de réalisation. Il s'agit d'une installation d'entretien pour la Halifax-Darmouth Regional Transit Commission dont le coût estimatif total atteindrait 7.1 millions de dollars. La quote-part du gouvernement fédéral s'élève à 5.6 millions de dollars. Cinq autres projets figurent sur la première liste de la Nouvelle-Écosse et quatre sur sa seconde liste qui a été approuvée en principe. Tout cela pour dire que la Nouvelle-Écosse semble bien profiter du programme d'aide aux transports urbains.

Le grand problème qui se pose pour moi, comme le sait le député de South West Nova, découle du simple fait que les crédits affectés à ce programme ne sont pas suffisants pour nous permettre d'aider les municipalités, de Vancouver à Halifax, à accomplir autant de choses qu'elles le souhaiteraient. C'est regrettable, mais, malheureusement, il y a certaines limites.

Le député a également dit quelque chose au sujet des petits aéroports. Je ne sais pas si elle visait un aéroport en particulier, mais la question m'a paru assez générale. Elle voulait savoir combien nous avions dépensé pour les aéroports municipaux en Nouvelle-Écosse. Je constate qu'en Nouvelle-Écosse, pour l'aéroport de Liverpool, nous avons dépensé $57,600; pour Waterville, $56,000; pour Digby, $80,200; pour Trenton, $183,100; pour Debert, enfin, $60,500.

L'aspect investissement de ce programme a été supprimé en août 1978, mais il existe toujours un budget d'exploitation, qui s'élève actuellement à 10.7 millions de dollars, pour aider les petits aéroports. Toutefois, nous ne finançons plus d'investissements.

Les députés qui avaient en vue de semblables projets le regretteront sans aucun doute, mais le gouvernement doit effectuer tellement de dépenses importantes dans les grands aéroports, dont il est plus directement responsable, pour l'équipement, qu'il a dû réduire sa participation au financement des aéroports municipaux.

M. Fisher: Monsieur le président, je voudrais remercier le ministre de ses réponses concernant South West Nova. Pourrait-il à présent revenir à la question de l'aéroport international de Toronto? J'ai été étonné par la déclaration du ministre selon laquelle il lui fallait réduire des fonds destinés aux petits aéroports pour réaliser des projets nécessaires dans de grands aéroports. Je voudrais lui assurer que s'il doit ralentir les projets d'expansion de l'aéroport international de Toronto, les habitants de ma région et moi-même l'y aiderons.

J'ai demandé au ministre si le projet d'agrandissement des installations au sol de l'aéroport international de Toronto augmenterait le trafic aérien.

M. Pepin: Monsieur le président, si d'autres députés ont des questions à poser sur le transport, cela me permettrait de prendre le temps de rassembler les documents nécessaires pour répondre au député.

M. Fisher: Monsieur le président, j'ai deux ou trois autres questions à poser. Si le ministre ne peut me répondre en ce moment, j'attendrai avec plaisir qu'il soit en mesure de le faire.

Il est évident que ce projet de quatrième piste à cet aéroport me préoccupe. J'aimerais bien faire remarquer au ministre que le gouvernement avait pris un engagement, que des zones y ont été délimitées et des maisons construites, que des promoteurs locaux ont agi sur la foi du gouvernement fédéral, ainsi que les gens qui y ont acheté des maisons. L'addition d'une quatrième piste serait une intrusion dans ces subdivisions et reviendrait dans un certain sens à abuser de la confiance des propriétaires de maisons qui s'étaient fiés à notre parole. C'est l'addition de la quatrième piste qui me préoccupe le plus.

● (1630)

M. Pepin: Monsieur le président, le député de Mississauga-Nord a une théorie très intéressante dont j'ai été heureux de prendre connaissance. D'après cette nouvelle théorie il suffirait d'établir une relation entre le nombre des habitants d'une région et le nombre des voyageurs, du moins c'est ce que j'ai compris . . . Ah! non?

Je recommence. Voici la réponse toute simple: Les plans d'expansion sont établis uniquement en fonction de la croissance normale du nombre des voyageurs. Ça ne s'explique donc pas par de grands principes. On considère la clientèle, puis les besoins, on en fait une évaluation et ensuite on construit ce qu'il faut. Je présume que certains veulent construire en fonction des besoins actuels, des besoins d'aujourd'hui, tandis que d'autres qui pensent en termes plus savants voudront construire en fonction des besoins futurs.

On a parfois accusé le ministère des Transports de prévoir un peu trop à long terme. Mais pour le moment nous ne pouvons plus nous le permettre de toute façon. Donc la réponse à la première question c'est qu'on considère la relation entre la croissance normale et la circulation aérienne.

La deuxième réponse, que le député tient sûrement pour la plus importante, est qu'on ne procède actuellement à aucune étude concernant la quatrième piste. Elle sera construite un de ces jours. Je ne saurais prédire l'avenir, mais peut-être quelque chose se fera-t-il lorsque Malton ne sera plus capable de répondre aux besoins de la région de Toronto. D'ici là, nous effectuons un certain nombre d'études pour trouver le meilleur moyen de décongestionner l'aéroport de Malton en dirigeant la circulation vers d'autres aéroports de la région. Certains ont dit que celui de Hamilton pourrait bien prendre une partie du trafic. Apparemment, c'est à ce genre de réflexions qu'on s'emploie actuellement.

Le député a demandé aussi ce qu'on fait pour réduire le bruit. Le niveau du bruit dépend en premier lieu de l'orientation des pistes, autrement dit, de la façon dont on utilise les différentes pistes en tenant compte notamment de la direction du vent et du moment de la journée. L'autre aspect que j'ai déjà abordé, c'est qu'il existe des techniques spéciales de décollage et de départ. J'en ai eu une démonstration l'autre jour. La troisième possibilité consiste à installer un système de vérification du niveau du bruit. Si le député de Mississauga-Nord désire davantage de renseignements, je les lui donnerai dans la correspondance que j'ai déjà commencé à échanger avec lui sur une autre affaire.

Le président: Le député de Regina-Lake Centre.

M. Benjamin: Je représente désormais la circonscription de Regina-Ouest, monsieur le président. Ce changement m'a enlevé beaucoup de mes agriculteurs, mais je vais quand même dire quelque chose pour eux.

J'ai de nombreuses questions à poser au ministre des Transports et je lui en ai envoyé une liste il y a quelques heures. Il a déjà répondu à une de ces questions.

Les trois premières questions que je voudrais lui poser sont d'un intérêt plutôt local, mais elles ont des implications pour beaucoup d'autres endroits au Canada. D'abord, la question du déplacement des voies ferrées. Le ministre sait qu'il y a quelques jours, mes collègues de Winnipeg-Nord et de Winnipeg-Nord-Centre de même, si je ne m'abuse, qu'un député conservateur de Winnipeg ont soulevé la question du déplacement des voies ferrées de la gare de triage du CP à Winnipeg. J'espère qu'on travaille activement à la planification et à la préparation de ces travaux. Par contre, j'espère que le ministre annoncera que Winnipeg devra attendre son tour. La ville de Regina attend depuis quatre ans. Deux ministres des Trans-

ports se sont engagés à quatre reprises en tout, au nom du gouvernement fédéral, à assumer comme il se doit leur juste part du coût du déplacement des gares de triage de Regina. La première phase consiste à déplacer les voies du CN, dans le nord-ouest de Regina. Cela s'arrête là. Les fonds n'ont même pas été alloués.

Est-ce que la ville de Regina touchera une partie des 8.816 millions de dollars inscrits dans les prévisions budgétaires au chapitre du réaménagement des voies et de la construction des passages à niveaux, pour réaliser la première tranche de son programme ferroviaire?

Deuxièmement, il y a deux ans, au mois de février ou de mars, le sous-ministre des transports aériens de l'époque—j'ignore s'il occupe encore ce poste—m'avait dit que, dans un délai de trois ans, on agrandirait l'ancienne aérogare ou qu'on en construirait une nouvelle. Depuis, deux ans se sont écoulés et rien ne s'est passé. Nous obtenons qu'on installe un nouveau climatiseur dans l'ancien bâtiment, mais ça s'arrête là. Le ministre peut-il me dire où en sont les choses, quand on va faire quelque chose et quel est le nouveau calendrier?

Quant à la troisième question, nous avons déjà eu l'occasion de l'aborder le ministre et moi-même par écrit et de vive voix, et je sais qu'il en a déjà parlé avec d'autres également. Il s'agit des centres de transports urbains multimodaux et de l'utilisation des gares ferroviaires, desservies actuellement par le CN ou le CP, ainsi que des terrains attenants appartenant à la gare, comme gares ferroviaires et routières, comme bureaux de compagnies aériennes, arrêts pour le réseau de transports urbains, etc. Via Rail a bien étudié une vingtaine de villes, de Moncton, au Nouveau-Brunswick, à d'autres villes de la côte du Pacifique où ce projet pourrait être mis en œuvre.

En ce qui concerne Regina, il est extrêmement urgent d'agir. Si l'on donne suite à ce projet, c'est par Regina qu'il faudra commencer parce que la Saskatchewan Transportation Company, la principale société d'autocars à vouloir partager une gare multi-modale avec Via Rail, attend depuis trois ans. Il y a en effet trois ans qu'elle attend la construction d'une nouvelle gare d'autocars qui pourrait être exploitée de concert avec la gare centrale du CP à Regina.

Il y a déjà de 15 à 18 mois que VIA Rail et le Canadien Pacifique ont entrepris des négociations. Je crois savoir que le CP n'accepterait de vendre à VIA Rail, à la valeur comptable, que la partie de la gare utilisée pour le service voyageurs au moment où VIA Rail a été créée. Elle comprend un guichet, la consigne des bagages et la passerelle menant aux voies. C'est tout ce que le CP consent à vendre à la valeur comptable. Il ne cèderait le reste qu'à la valeur commerciale.

Encore une fois, le Canadien Pacifique met à rançon VIA Rail et les voyageurs du Canada. Les terrains sur lesquels les gares des voies ferroviaires principales sont construites n'ont rien coûté. Le coût des batiments a été amorti deux ou trois fois. Celui de Regina a été construit en 1912. C'est un bel immeuble de marbre mais il a besoin d'une rénovation.

Le Canadien Pacifique refuse de coopérer à ce projet nécessaire et valable dans de nombreuses villes canadiennes alors que tous, les conseils municipaux, les compagnies d'autobus, les gouvernements provinciaux, les chambres de commerce et les conseils syndicaux, s'accordent pour dire qu'il faut agir. Il faudrait maintenant que le ministre et le gouvernement fassent savoir au CP que ce n'est pas lui qui mène le pays. Le ministre songera-t-il maintenant à faire émettre une ordonnance par la CCT afin que le Canadien Pacifique cède cette propriété à VIA Rail pour la valeur comptable?

Si le ministre veut bien répondre brièvement à ces trois questions, je lui en poserai trois autres après.

M. Pepin: Monsieur le président, je vais m'attaquer à ces trois-là. La première qui concerne le déplacement des voies n'est pas nouvelle. Le débat se poursuit toujours sur la question de savoir qui a pris l'initiative, Winnipeg, Regina ou une autre ville.

M. Benjamin: C'est Regina.

M. Pepin: Je vais vous donner raison jusqu'à ce que quelqu'un de Winnipeg vous contredise.

M. Knowles: Le besoin existe chez nous depuis 25 ans.

M. Pepin: Il y a eu des promesses ou des engagements, je ne sais trop comment les appeler; si ma mémoire est bonne, dans le cas de Regina le montant était de 16 millions de dollars.

Nous nous sommes entretenus l'autre jour avec les ministres qui s'occupent de ces questions, dont M. Smishek de Regina. J'ai expliqué les problèmes que me posent le Programme d'aide au transport urbain et la première étape du déménagement des voies du CN. Nous espérons trouver des fonds supplémentaires plus tard, quand nous aurons un deuxième programme ou une deuxième génération d'aide au transport urbain. De toute façon, c'est un échange de vues intéressant.

● (1640)

J'aimerais féliciter le gouvernement de la Saskatchewan des efforts qu'il fait pour nous accommoder de la même façon que nous essayons de l'accommoder. Je crois que le gouvernement provincial a maintenant une proposition. Nous avons pu nous entendre là-dessus. Je ne peux en dire plus aujourd'hui, sinon que nous essayons de répartir les dépenses de façon à satisfaire les deux gouvernements.

En ce qui a trait au centre de transport multimodal de Regina, malheureusement, je n'ai rien qui vaille la peine d'être annoncé. Comme mon honorable ami, je crois comprendre que des entretiens sont en cours. J'espère que le CP lira le compte-rendu de ce que j'ai dit. J'espérais qu'on pourrait en arriver à une entente assez rapidement, mais on m'a dit que cela n'avait pas encore été possible, car on peut aborder cette question de plusieurs manières. Le CP hésite à se départir de tout le terrain où se trouve la gare. Il est disposé à le faire, mais pas pour la totalité.

Je viens tout juste de recevoir une note que je vais vous lire. Elle ne provient pas de l'autre endroit. Elle dit: «Le programme de transport de voyageurs par chemin de fer prévoit le transfert de gares du CN et du CP à VIA.» Cela fait l'objet de discussions entre le CP et VIA, ce que tous les députés savent. «Les discussions portent sur la valeur comptable nette.»

[*Français*]

Tiens, tiens, cela est intéressant!

[*Traduction*]

Je le répète, ces questions sont encore à l'état de négociation. «Et j'espère qu'on pourra en arriver à un règlement satisfaisant.» Cela aussi, je l'ai déjà dit. «Sinon, nous étudierons d'autres moyens.» J'y songeais. «Le projet multimodal de Regina jouit d'un fort appui.» Le député de Regina-Ouest l'a très bien dit. Les discussions se poursuivent au sujet de ce projet que bien des gens approuvent, dont celui qui vous parle. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour le faire aboutir.

Une voix: Il vous reste à peu près deux semaines.

M. Knowles: N'oubliez pas Winnipeg.

M. Pepin: J'ai dit au cours de la période des questions que le président de CP Rail reviendrait me voir le 29 mai.

M. Benjamin: Sortez votre fusil la prochaine fois.

M. Pepin: Je lui donnerai une tablette de chocolat. Au sujet de l'aéroport de Regina, le 13 juin 1978, le ministre des Transports et le ministre des Affaires municipales de la Saskatchewan ont annoncé qu'ils avaient accepté la recommandation de l'étude qui a été faite concernant l'aéroport de Regina. Elle recommandait l'agrandissement de l'édifice de l'aérogare, l'acquisition de terrains et l'aménagement de la piste et d'un complexe de voies d'accès. Voici où en sont les choses.

Nous avons entrepris d'incorporer les modifications majeures proposées dans l'étude en dressant un plan directeur détaillé et on prévoit que ce plan directeur de l'expansion de l'aéroport sera terminé en août prochain. Cependant, nous avons déjà préparé une esquisse du nouvel aérogare, laquelle a été soumise aux sociétés aériennes ainsi qu'à la province. Nous sommes en train de préparer les documents nécessaires à l'approbation du programme. On prévoit terminer en 1981-1982 l'ensemble des plans et devis à condition qu'on ait obtenu les autorisations nécessaires. Les travaux commenceraient donc en 1982-1983 et on espère que le tout serait terminé en 1984-1985.

M. Benjamin: Une brève mise au point, monsieur le président. Le ministre a dit que le déplacement des voies ferrées pourrait s'effectuer dans le cadre du programme d'aide au transport urbain. Ce programme a permis à la Saskatchewan d'obtenir en tout 8 millions de dollars. Le gouvernement de la province pourrait difficilement utiliser toute cette somme au même endroit sans tenir compte d'autres localités qui réclament aussi l'aide du PATU.

Le ministre peut-il nous dire s'il a été décidé ces jours-ci ou si cela se fera d'ici quelques jours, de donner suite aux recommandations du rapport Hall relativement au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau ainsi qu'au tarif compensateur, car cette question est également liée à la relance des chemins de fer, à la rénovation générale des voies et à l'acquisition de nouveau matériel.

D'après ce que j'ai entendu, le Canadian Pacific affirme que des projets de construction d'une valeur de quelque 300 et quelque millions de dollars dans les Rocheuses seront bloqués en attendant qu'Ottawa accepte de réexaminer les tarifs de transport des grains. Le vice-président du CP a même ajouté que sa compagnie ne financerait pas le projet à moins qu'on lui assure que c'en sera fini du transport déficitaire des grains. Si le gouvernement donnait suite à la recommandation de la commission Hall relativement au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, cette question serait réglée une fois pour toutes.

Le fait est que le CP a encore une fois fait comme s'il dirigeait le Canada à la place du gouvernement et qu'il soumet les Canadiens à un chantage en leur mettant le couteau sur la gorge. Depuis plusieurs années, le CP refuse d'acheter des wagons, non seulement pour le transport des céréales, mais aussi pour le transport d'autres marchandises. Le député de Medicine Hat peut bien dire qu'il faudrait environ deux fois plus de wagons à bestiaux.

Le CP a refusé de remettre ses wagons à neuf pendant tellement longtemps que le ministre des Transports d'un gouvernement antérieur avait dû s'en mêler. Il a refusé d'entretenir convenablement ses voies et son matériel et il a refusé d'assurer le service toute l'année sur les lignes d'embranchement.

L'année dernière, ses bénéfices s'élevaient à environ 258 millions de dollars. En outre, il a obtenu l'année dernière un autre report de 200 millions de dollars en impôt sur le revenu. Il doit maintenant presque un milliard de dollars aux contribuables canadiens en impôt reporté et il refuse de réparer ses voies ferrées. Le ministre va-t-il permettre au Canadien Pacifique de se comporter de cette façon? Compte-t-il appliquer l'article 262 de la loi sur les chemins de fer qui stipule que les sociétés ferroviaires doivent prévoir un matériel et des installations appropriés pour toutes les marchandises qu'elles peuvent être appelées à acheminer? Cela veut dire des voies, des plateformes, du matériel et tout le reste.

Toute la question du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau en dépend. Si le gouvernement suivait la recommandation du juge Hall, il n'aurait pas besoin de faire d'autres dépenses. Il pourrait arrêter de verser des subventions pour les lignes d'embranchement, de payer pour la remise en état des voies ferrées, et ainsi de suite. On pourrait payer presque toute la différence entre le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau et le tarif compensatoire avec l'argent qui sert maintenant à autre chose. Nous pourrions alors exiger que les sociétés ferroviaires offrent des services convenables, qu'elles réparent les voies ferrées et qu'elles achètent le matériel nécessaire.

J'aimerais bien que le ministre nous donne une liste des lignes et des embranchements du CP et du CN qui seront remis en état cette année au coût de $71,350,000.

Ma dernière question a trait à l'octroi à CP Air du service entre Toronto et Halifax. Bien des députés ont reçu des instances de divers groupes et de nombreux particuliers de la Nouvelle-Écosse qui protestaient contre cette décision et demandaient que le gouvernement octroie plutôt le service à Eastern Provincial Airways. Je me rappelle un ancien ministre des Transports, M. Marchand, qui avait annoncé le partage des liaisons aériennes. J'avais dit à ce moment-là qu'il se comportait comme un pape du XV^{e} siècle s'appliquant à partager le monde entre le Portugal et l'Espagne. L'ancien ministre essayait de partager le monde entre le CP et Air Canada.

Le CP n'a pas besoin de cette ligne. Cette décision nuirait à Eastern Provincial Airways qui exploite à perte certaines lignes locales et qui a besoin, pour compenser, de lignes rentables. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement est d'accord pour revenir sur la décision de la Commission et pour attribuer la ligne Halifax-Toronto à Eastern Provincial Airways?

M. Pepin: Monsieur le président, le député a soulevé trois questions. La première porte sur les tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau. Je ne veux pas me lancer dans le débat que soulève le député au sujet du rôle du CP dans l'histoire du Canada. Ce n'est pas cet après-midi que je vais essayer de le faire changer d'avis. Je me contenterai de répéter ce que j'ai déjà dit au sujet des tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau.

● (1650)

La discussion sur le taux du Pas du Nid-de-Corbeau m'intrigue. D'une part, beaucoup de mes interlocuteurs souhaitent qu'on n'y change goutte, préférant conserver le statu quo qui les satisfait. On m'a même recommandé en très haut lieu de ne pas m'amuser à changer ce taux. D'autre part, on m'affirme que depuis la publication du rapport Snavely, les agriculteurs de l'Ouest ont constaté qu'il y avait un problème, à savoir que les chemins de fer perdaient des centaines et des centaines de millions de dollars par année en raison du tarif établi à ½c. par tonne-mille. Je crois que les pertes subies en 1979 s'établissent à 173 millions de dollars. Voilà pourquoi ces gens réclament des initiatives de notre part.

Une voix: Le juge Hall vous a dit ce qu'il en était.

M. Pepin: Le juge Hall a donné son point de vue sur le sujet. D'autres ont exprimé des opinions quelque peu différentes. Ainsi, certains me recommandent de ne pas me mêler de cette affaire et d'autres, au contraire, m'exhortent à intervenir. Je crois que je céderai à l'invitation de ces derniers car le fonctionnement du système ferroviaire me paraît anormal en ce qui concerne le transport du grain; il y a sûrement moyen de faire mieux qu'en ce moment, c'est un fait reconnu.

On reconnaît également que les agriculteurs de l'Ouest ont droit au taux du Pas du Nid-de-Corbeau et qu'il nous faut respecter ce droit. Ainsi, nous sommes tous à la recherche de la formule idéale, qui à la fois tiendrait compte de ce droit et nous permettrait d'exploiter de façon plus rentable le système ferroviaire. Et c'est bien cela que nous tâcherons d'accomplir. Beaucoup d'autres avant nous ont essayé de découvrir cette formule—je sais que je ne suis pas le premier, mais j'espère pouvoir suivre leur exemple en ce sens.

A propos de la Eastern Provincial Airways, cette société et Air Canada ont interjeté appel auprès du ministre des Transports, en vertu de l'article 25 de la loi sur les transports qui m'impose de permettre aux intervenants de présenter des instances. Bien entendu, il en sera ainsi. CP Air doit mettre en œuvre la décision de la Commission canadienne des transports au début de juillet, et c'est pourquoi nous espérons que d'ici là nous aurons réglé la question en confirmant ou en infirmant la décision de la Commission. Je ne devais pas en parler car l'affaire est pendante.

La troisième question porte sur le programme d'amélioration des voies ferrées des Prairies, si je me rappelle bien. Le député voudra peut-être poursuivre afin de me laisser quelques moments de réflexion avant de répondre.

M. Mazankowski: La réponse du ministre au député de Regina m'a intrigué. A propos des tarifs-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau, pourrais-je demander au ministre s'il compte soumettre la question à un comité ou une commission d'enquête? D'après les rumeurs, c'est une des solutions auxquelles songe le gouvernement. L'envisage-t-on sérieusement?

M. Pepin: Pour répondre à mon distingué prédécesseur, j'ignore en fait quelle serait la meilleure stratégie, la meilleure voie à suivre. Certains préconisent une commission comme celle dont il a parlé et avancent même le nom des personnes à qui on pourrait demander de la diriger. D'autres envisagent quelque chose de moins officiel, une commission dans le genre de celle dont j'ai fait partie, le groupe de l'unité nationale, quoique un peu moins flamboyante—un groupe d'hommes sages. On ferait appel à des hommes sages. Et à des femmes. Des personnes sages. Oh, mon Dieu!

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: Cela prend du temps. Cet organisme serait moins officiel et son rôle consisterait à écouter les opinions, à les décanter et à aider à les formuler. Je dois dire que cette solution me sourit beaucoup et je voudrais connaître le point de vue du député de Vegreville s'il veut bien se donner la peine de nous le communiquer.

M. Mazankowski: Je suppose que je pourrais exprimer mon point de vue ou faire des commentaires à ce sujet, mais il y a d'autres questions que je désire poser pour le moment. J'ai conclu d'après la réponse du ministre qu'il songeait, en fait, à mettre sur pied un organisme pour étudier les tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau. Pourrais-je obtenir un simple «oui» ou «non» à cette question? Je vois le ministre répondre par l'affirmative.

J'ai autre chose à demander. C'est une question de politique générale ou de principe. Je remarque que le sujet est venu sur le tapis quand il n'était pas encore certain que le projet de Prince Rupert serait poursuivi. C'est alors qu'est sorti le vieux principe du paiement par l'usager. Puis-je demander au ministre ceci: A-t-il l'intention d'en revenir au principe du paiement par l'usager préconisé par l'ancien ministre des Transports, Otto Lang?

Peut-il aussi dire à la Chambre s'il a pensé à appliquer cette politique dans le secteur maritime, pour ce qui concerne la Garde côtière? Quel est le sentiment général du gouvernement quant au recouvrement des coûts pour la Voie maritime du Saint-Laurent? Je suppose que le sujet s'étend aussi à l'administration des transports aériens, à l'exploitation, à l'entretien et à l'expansion de l'infrastructure aéroportuaire. Le ministre songe-t-il à augmenter sensiblement les frais exigés des utilisateurs et les droits d'atterrissage, et peut-il dire au Comité quelle position il entend prendre à l'égard de la philosophie du paiement par l'usager en ce qui concerne le recouvrement des coûts dans le secteur maritime?

M. Pepin: Monsieur le président, si j'avais voulu devenir philosophe, je serais resté à l'université.

M. Stevens: Bonne idée! Quand y retournerez-vous? Vous y serez moins nuisible.

M. Pepin: Êtes-vous sérieux? Que veut dire cette remarque? Je ne la trouve pas drôle du tout. A l'avenir, gardez vos mots d'esprit pour vous.

● (1700)

Pour revenir à l'importante question du paiement par l'usager, je le répète, je ne veux pas m'engager fermement d'une façon ou d'une autre. Je pense que cela est impossible. Chaque situation doit être examinée individuellement.

En ce qui concerne Prince Rupert, c'est un cas dont j'ai hérité à mon arrivée. Un de mes prédécesseurs de l'avant-dernier gouvernement semblait vouloir mettre en place un régime de recouvrement des frais. Par contre, mon prédécesseur immédiat a laissé entendre qu'il préférait plutôt que le tout soit subventionné. C'est ce qu'il a donné à entendre, du moins dans l'Ouest. Dans les circonstances, après avoir examiné la viabilité du terminus et ce qui s'est fait ailleurs pour le transport des céréales et d'autres produits, il m'a semblé qu'il y avait place à compromis. Étant donné la viabilité du projet de l'île Ridley—personne ne s'y intéresserait si ce n'était pas le cas—il m'a semblé qu'il y avait lieu de verser une subvention, et nous y consacrerons effectivement 22 millions de dollars. Par contre, le consortium remboursera le prix du quai suivant un principe de recouvrement des frais.

Cela a été fait. Je dois dire que mon approche n'a pas trop étonné le consortium. Peut-être s'y attendait-il.

M. Mazankowski: C'était une partie de l'entente.

M. Pepin: En effet. Je suis ravi de l'entendre dire maintenant. J'en suis heureux, en fait, parce qu'à bien des endroits de la côte ouest, je passe pour—je n'ose employer l'expression . . .

M. Orlikow: Elle est juste. Employez-la.

M. Pepin: . . . car je n'ai pas été aussi généreux que mon prédécesseur immédiat. Nous apprenons maintenant qu'il aurait fait la même chose. Pourquoi alors aurais-je l'air de montrer moins de bienveillance envers l'ouest du Canada à cause de Prince-Rupert, quand mon prédécesseur immédiat vient de dire ou a semblé dire qu'il aurait fait ce que j'ai fait?

M. Blenkarn: Vous auriez dû aller dire là-bas que vous feriez ce qu'il allait faire.

M. Pepin: Eh bien, je ne le savais pas.

M. Blenkarn: Vous auriez pu lui parler.

M. Pepin: Ce n'était pas notoire, et c'est assez important.

M. Blenkarn: Vous auriez dû en parler.

M. Pepin: C'est assez important.

Le vice-président: A l'ordre. Nous reviendrons peut-être là-dessus, mais pour l'instant, c'est le député de Vegreville qui interroge le ministre.

M. Mazankowski: J'aimerais que le ministre réponde à mes questions. Il a longuement parlé de Prince-Rupert. Pourtant, ma question ne concernait pas Prince-Rupert. Ce n'était qu'un exemple. Comme le ministre l'a dit, le protocole d'entente de même que le communiqué confirment l'entente qui est intervenue, et je suis heureux que le ministre l'ait réexaminée à fond et la comprenne.

Puisque le ministre doit répondre à la question du recouvrement des frais de la garde côtière et nous dire s'il compte majorer les droits d'atterrissage et les frais d'utilisation des installations aéroportuaires ou encore majorer la taxe d'aéroport, je voudrais également qu'il nous dise quel sort il réserve au coordonnateur du transport des grains. Le ministre envisage-t-il de modifier son mandat? Envisage-t-il de présenter une mesure législative? Peut-il nous assurer que l'actuel coordonnateur du transport des grains, M. Horner, conservera son poste?

Quand le ministre aura répondu à ces questions, j'en aurai encore quelques-unes à lui poser.

M. Pepin: Monsieur le président, j'essaie d'être le plus bref possible. Je voulais dire tout à l'heure qu'en ce qui me concerne, la question du recouvrement des frais ou du paiement par l'usager n'est pas une question de principe. C'est une question d'ordre pratique et chaque cas doit être examiné pour ce qu'il vaut. Est-ce clair? En ce qui concerne la Voie maritime, nous avons augmenté les droits de péage pour la troisième fois de sorte que nous allons rentrer dans nos frais. En ce qui concerne les taxes d'aéroport, nous allons en discuter avec les sociétés aériennes.

Du côté maritime, la question est plus complexe. Il est plus difficile d'essayer de recouvrer les frais dans ce cas-là et tout doit donc dépendre des circonstances et de la capacité de remboursement des clients. Je crois cependant que, de façon générale, on essaie de récupérer la plus grande partie possible des frais. Pourquoi? Simplement parce qu'on peut faire beaucoup avec l'argent ainsi recouvré. Vu que le trésor public est assez restreint, je pense que nous devons promouvoir le recouvrement des frais pour les services rendus, mais je répète que je ne veux pas être lié par des principes rigoureux à cet égard puisque chaque cas est différent.

En ce qui concerne M. Horner, le coordonnateur des céréales, je l'ai rencontré quelque fois. Nous nous sommes très bien entendus et je suis tout à fait d'accord quant aux objectifs qu'il s'est fixés. Au cours de nos entretiens j'ai voulu savoir s'il avait besoin de pouvoirs plus vastes, s'il y avait lieu de structurer ces pouvoirs et de les sanctionner par des lois, et ainsi de suite. Je pense que nous avons décidé qu'il était trop tôt pour faire quoi que ce soit et que M. Horner déciderait progressivement quels autres pouvoirs il devrait posséder. Si les pouvoirs que le ministre peut lui déléguer suffisent, ce sera tant mieux, mais nous avons décidé d'examiner cette question de façon très pratique et très réaliste. Est-ce que cela suffit comme réponse?

M. Mazankowski: Monsieur le président, j'ai aussi demandé au ministre s'il pouvait garantir à la Chambre que M. Horner continuera d'être coordonnateur du transport des céréales étant donné qu'il a signé un contrat renouvelable tous les douze mois.

M. Pepin: Monsieur le président, quant à moi, il restera à son poste. Il m'a signalé qu'il était tout disposé, j'allais dire qu'il tenait, à le faire et, pour ma part, il est donc tout à fait certain que M. Horner restera à son poste.

M. Mazankowski: Le ministre sait sans doute qu'un événement très important est survenu en novembre dernier à Churchill, en l'occurrence, l'arrivée dans le port du *MV Arctic* deux ou trois semaines après la fin de la saison. Notre gouvernement comptait essayer de répéter l'expérience avant l'ouverture de la saison normale dans le port de Churchill et, si possible, organiser un voyage du même genre à la fin de juin ou au début de juillet. Est-ce que le gouvernement y songe encore activement et le ministre peut-il nous dire quels sont les projets à cet égard?

M. Pepin: La réponse la plus simple est oui, monsieur le président, le navire se rendra à Churchill cette année encore.

M. Mazankowski: Le ministre peut-il nous fournir plus de précisions? Je déduis de sa réponse que des préparatifs sont en cours. Le ministre peut-il nous dire à peu près à quelle date aura lieu le départ? Peut-il nous dire si nous avons une cargaison? Je crois que ces préparatifs révèlent que le voyage sera effectué.

M. Pepin: Monsieur le président, la réponse est en juin, mais je ne peux pas fournir d'autres précisions. Comme mon honorable ami le sait, certains concurrents du *MV Arctic* ont protesté au sujet du transport de marchandises dans la région. On tiendra apparemment compte de ces protestations et il y aura du travail pour tous. Par conséquent, le *MV Arctic* ne fera pas une concurrence injuste aux autres transporteurs dans la région.

M. Mazankowski: Monsieur le président, le ministre peut-il dire si le navire obtiendra sa cargaison par l'intermédiaire de la Commission canadienne du blé?

M. Pepin: Je crois savoir qu'on y travaille activement.

M. Mazankowski: Le ministre peut-il exposer sa position ou celle du gouvernement au sujet de la formation progressive d'une flotte hauturière ou d'une marine marchande? Comme il le sait, et il le reconnaîtra, j'en suis sûr, le gouvernement précédent a amorcé des travaux préliminaires assez importants sur l'étude des différents moyens et méthodes à utiliser pour inciter les constructeurs de navires à reconstruire graduellement une flotte canadienne de haute mer. Je pense que le ministre sait à quel point ce serait important pour l'économie du Canada et quels avantages on pourrait en retirer. Pourrait-il nous dire s'il poursuivra avec énergie le projet de créer une flotte canadienne hauturière?

● (1710)

M. Pepin: Oui, dès que possible. Je travaille présentement, en collaboration avec beaucoup d'autres personnes, à rédiger un discours que je prononcerai à la conférence de la marine nationale qui aura lieu dans dix jours. Bien entendu, j'ai discuté très longuement de cette question avec mes collaborateurs. Je partage l'opinion de mon prédécesseur, je pense, sur l'essentiel de leurs arguments.

Jusqu'ici le Canada, l'un des grands pays commerciaux du monde, s'en est remis aux chargeurs étrangers pour faire transporter ses marchandises en haute mer. Je suppose que c'était la meilleure politique à suivre à l'époque parce qu'il y avait alors de la concurrence dont nous profitions. Comme nous n'avions pas à nous servir de nos propres navires, nous pouvions faire des ventes à des pays qui possédaient leur flotte de haute mer et qui voulaient s'en servir pour transporter nos exportations. Ainsi, cela nous a peut-être avantagés pendant un certain temps, mais je pense que mon ami conviendra que la situation a bien changé depuis. Nous avons vu que la pêche hauturière a suivi la même évolution que celle du commerce en général, c'est-à-dire qu'il est encore libre de façon générale, mais les gouvernements, les groupes de pays et de particuliers ont tendance à le monopoliser; nous assistons à la collectivisation du commerce international, si vous me permettez l'expression. Le même phénomène se produit pour la pêche en haute mer.

Les pays de l'Europe de l'Est et l'Union soviétique s'y sont acquis une place très importante. De plus, les pays en voie de développement ont également délimité leur domaine grâce à la CNUCED et ils y travaillent dans leur intérêt. Étant donné leur puissance dans ces régions, les États-Unis peuvent arriver à trouver des avantages des deux côtés. Si j'ai bien compris, mon honorable ami me dit que le Canada devrait prendre une importante décision à ce propos.

Ayant été témoin des changements qui se sont produits dans le monde du commerce en tant que ministre de l'Industrie et du Commerce il y a dix ans, je suis bien placé maintenant pour constater que des changements semblables se produisent dans le domaine de la navigation en haute mer.

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, la réponse du ministre est encourageante. J'espère qu'au cours de ses délibérations, il consultera très souvent les responsables de ce secteur, et je suis sûr qu'il s'acquittera de cette tâche, parce que je crois qu'on peut en tirer de grands avantages. Je crois qu'il est très important que le secteur privé participe à l'élaboration de ces mesures.

J'aimerais poser une autre question au ministre, monsieur l'Orateur. Peut-il nous dire s'il a l'intention de suivre les lignes directrices que notre gouvernement a adoptées pour constituer le comité consultatif ou un conseil consultatif sur la voie maritime qui pourrait très bien être le précurseur d'un conseil d'administration? En ce qui concerne le transport aérien, le ministre peut-il donner des renseignements plus à jour sur l'accès à l'ouest du Canada que réclament les transporteurs britanniques et les autres transporteurs européens, en particulier la société Lufthansa? De toute évidence les habitants de l'Ouest exigent ce service supplémentaire, et de même les Britanniques et les lignes aériennes Lufthansa veulent avoir accès à cette région. A maints égards, les habitants de l'Ouest estiment être traités comme des citoyens de deuxième classe. La circulation aérienne augmente considérablement et les possibilités d'accroître le tourisme sont nombreuses.

En outre, il est juste de dire qu'une assez bonne partie de la circulation aérienne est dirigée vers les États-Unis à cause de cette liberté de choix. Lorsque le ministre se rendra à Calgary et qu'il y sera reçu par les autorités responsables du transport dans cette ville, qui sont très efficaces, il constatera que beaucoup d'affaires sont transigées au sud de la frontière, ce qui n'est pas très bon pour nous. J'espère que le ministre va poursuivre rapidement les entretiens bilatéraux à ce sujet et faire en sorte que l'accès à l'Ouest soit accordé à ces sociétés aériennes parce que je crois que c'est là une question importante pour l'ouest du Canada. Il ne fait aucun doute que c'est là un élément essentiel pour l'ensemble de l'économie canadienne, plus précisément en ce qui a trait au tourisme.

M. Pepin: D'abord en ce qui concerne la voie maritime, je dois dire que lorsque j'ai étudié le projet qui avait été laissé sur mon bureau et qui prévoyait la création d'un comité de la voie maritime et peut-être d'un conseil consultatif qui pourrait mener à la création d'un conseil d'administration, l'idée m'a beaucoup plu. Malgré les difficultés qui vont surgir quand cela deviendra un conseil d'administration— parce qu'après tout certains de ses membres éventuels deviendront parties prenantes et seront intéressés à l'exploitation de la voie maritime— j'ai depuis lors fini par admettre, malgré mes hésitations, d'en passer par le conseil consultatif. Depuis lors, j'ai rencontré les porte-parole de l'industrie et j'ai constaté avec un certain regret que ce n'est peut-être pas ce qu'ils cherchent. Ce qu'ils veulent, c'est un contact direct, entre quatre-z-yeux, à se toucher, avec les autorités de la voie maritime afin d'arriver à tout savoir sur la planification, et cetera. Cela n'est pas tout à fait de la nature du conseil consultatif traditionnel. Donc j'hésite encore à ce sujet, mais je retourne la question.

En ce qui concerne les négociations internationales sur les transports aériens, le député en a souligné l'importance et, j'en suis tout à fait conscient. Importance pour le Canada, importance pour l'ouest du pays, importance pour notre transporteur national, importance pour un grand nombre de gens. Donc, je leur reconnais toute l'importance qu'elles méritent.

Franchement, je ne pense pas que dans l'ouest du Canada on soit si monté à ce sujet que mon honorable ami veut bien le dire. Telle n'est pas l'impression que j'ai recueillie. Mon impression, c'est que les gouvernements et les populations des trois provinces de l'Ouest étaient tout à fait disposés à admettre que les négociations seraient très difficiles et qu'il y avait toutes sortes de choses à mettre en balance, par exemple les intérêts des transporteurs régionaux, ceux des transporteurs nationaux, les concessions consenties dans le passé et les avantages à retirer à l'avenir.

Quand je suis allé dans les provinces de l'Ouest, j'ai eu l'impression que les gens étaient tout à fait disposés à admettre qu'il s'agit d'une question très complexe, qui demande beaucoup de travail et des négociations très serrées. De toute façon les négociations sont en cours. Celles avec le Royaume-Uni n'ont pas trop bien démarré, cela est admis, mais je pense que les difficultés ont été raccommodées et qu'une rencontre de type normal aura lieu très bientôt si elle n'a pas déjà débuté, et les autres sont en attente.

Je me rends compte que mon prédécesseur est au courant de ces choses, mais je voudrais en même temps les consigner au compte rendu, afin de renseigner les autres députés.

• (1720)

Les discussions à cet égard comportent trois étapes. Tout d'abord, il y a les pourparlers entre les compagnies, entre les transporteurs; deuxièmement, les organismes de réglementation entrent en jeu; et enfin, les gouvernements interviennent. Les transporteurs internationaux font porter leurs discussions sur deux principales régions du Canada, soit l'ouest du Canada et la région de Toronto. L'accès à ces régions revêt pour eux un intérêt économique très considérable. Nous abordons la question avec une attitude très réaliste, très terre à terre—montrez-nous votre jeu et nous vous montrerons le nôtre. Ce sont des négociations. Les Canadiens ne devraient pas s'inquiéter outre mesure si ces négociations donnent lieu à quelques récriminations, car c'est normal.

M. McRae: Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir intervenir brièvement dans ce débat. Je trouve intéressant de constater, à l'occasion de séances de ce genre où nous avons des ministres à notre disposition, que nous passons la première journée à critiquer le président du Conseil du Trésor au sujet des dépenses publiques, pour exposer le lendemain nos idées sur la façon dont nous pourrions dépenser encore davantage.

Des voix: Bravo!

M. McRae: Je dis cela pour défendre le président du Conseil du Trésor, bien que ses réparties nous prouvent qu'il n'en a vraiment pas besoin. Quoi qu'il en soit, je pense que ce débat est utile, et je vais moi aussi en profiter pour parler un peu de la façon dont nous pourrions faire très avantageusement des dépenses à Thunder Bay, au profit de tout le pays.

J'aimerais entretenir le ministre de toute la question du transport des céréales, en ce qui concerne plus particulièrement le port de Thunder Bay. Le *Toronto Star* publiait l'été dernier un long article suivi deux ou trois semaines plus tard par un éditorial dans le *Globe and Mail*. Les deux articles traitaient du transport des céréales et des difficultés que nous connaissons à cet égard dans le pays. C'étaient de longs articles, de longs éditoriaux et ainsi de suite. Ils parlaient du port du Churchill, de ceux de Prince-Rupert et de Vancouver, et des difficultés qui s'y posaient. Il est intéressant de noter que ni dans l'éditorial ni dans l'article il n'était question du port de Thunder Bay, alors que c'est par là que transite deux tiers de tout le grain acheminé dans notre pays. C'est tout à fait incroyable.

Cela s'explique en partie par le fait que c'est un port très efficace. Il n'y a pratiquement pas de conflits sociaux, pas de grèves, rien de ce genre, ainsi les choses vont leur train. Les gens finissent même par oublier qu'il existe; pour qu'un port attire l'attention, il faut qu'il y ait des perturbations ou autres ennuis. Si je dis tout cela, c'est pour appeler l'attention du ministre, parce qu'il est important de se rendre compte qu'environ deux tiers de tout le grain transporté dans notre pays passe par Thunder Bay. Thunder Bay est, selon les années, le deuxième ou le troisième port de marchandises en vrac de notre pays. C'est un centre extrêmement important, en particulier pour le transport du grain.

Nous avons calculé, par exemple, que le port de Thunder Bay pouvait expédier en quatre jours la même quantité de grain que le port de Churchill en expédie en une saison. Je ne dis pas cela pour dénigrer Churchill, mais pour bien montrer comment se fait l'acheminement du grain dans notre pays et pour signaler le port qui est le plus actif dans ce domaine. Comme nous l'ont dit les dirigeants du CP, il serait bien moins coûteux de faire transiter tout le grain produit dans chaque province des Prairies par Thunder Bay, puis de l'acheminer par bateaux jusqu'au canal de Panama et en Asie plutôt que de lui faire franchir les Rocheuses, si les taux du Pas du Nid-de-Cobeau n'existaient pas, c'est-à-dire si les taux de transport étaient alignés sur les coûts. Ce sont des données dont le ministre devrait tenir compte en cherchant le moyen le plus rentable d'acheminer le grain.

Il y a quelque temps, je me suis intéressé, comme beaucoup d'autres députés, à un projet de déplacement de voie ferrée. Il en a été question en 1972, 1973 et 1974, alors que nous tentions d'obtenir que l'on déplace des voies au lieu de construire des viaducs. J'ai suivi cette question pendant bon nombre d'années. Le dernier gouvernement libéral avait financé une étude restreinte. Cette étude sur le déplacement des voies aboutissait à des conclusions assez intéressantes pour la ville de Thunder Bay. En effet, on constata que l'on aurait un bien meilleur aperçu du problème en examinant la question du transport du grain à l'intérieur de la ville. Il s'avéra que l'efficacité laissait à désirer, surtout pour ce qui est du rail.

Cette étude, créée, je le répète, pour étudier la question du déplacement des voies, démontrait qu'il suffirait en réalité de fusionner les deux réseaux, de construire de nouvelles gares de triage et de se débarrasser d'un croisement qui créait de graves ennuis pour améliorer de beaucoup l'acheminement du grain à Thunder Bay. J'invite le ministre a considérer cette étude non pas comme un plan pour le déplacement des voies, même si c'est là son point de départ, mais bien comme un moyen d'améliorer le transport du grain au Canada.

Je ne demande pas au ministre de nous dire aujourd'hui ce que le gouvernement a décidé ou ce qu'il pense. J'estime qu'il y a lieu de considérer cela sur une longue période de temps. Mais je lui demande de songer à ces 30 ou 35 millions de dollars, de les ajouter aux quelque 700 ou 800 millions de dollars qui serviront à acheter des wagons-trémies au cours des dix prochaines années, aux sommes que coûteront le doublement des voies et la construction de voies de garage supplémentaires et aux autres dépenses nécessaires: il verra que non seulement le projet est valable mais qu'il sera très rentable. C'est sous cet aspect seulement que la chose devrait être envisagée.

En terminant, j'aimerais formuler une dernière observation. Cette espèce d'opposition entre l'Est et le centre est l'un des problèmes auxquels le Canada doit faire face. J'exhorte vivement les Canadiens à reconnaître que le port de Thunder Bay est essentiellement un port de l'Ouest. C'est le port qui ouvre l'accès à l'Ouest. Je pense qu'on peut faire beaucoup pour arriver à ce résultat. Je ne cherche pas à dénigrer les ports de Prince-Rupert, de Vancouver ou de Churchill, mais je voudrais que la Chambre reconnaisse que le port de Thunder Bay est véritablement un port de l'Ouest.

J'ai demandé à mes concitoyens de réfléchir pour voir quelle attitude nous pourrions adopter vis-à-vis de l'Ouest. Je demanderais au ministre de réfléchir à la proposition toute simple que je vais lui faire car je pense qu'elle mérite son attention. Nous avons une commission portuaire qui ne relève pas du Conseil des ports nationaux. Elle est autonome. J'aimerais beaucoup que la commission élargisse ses cadres afin que les provinces de l'Ouest puissent y jouer un rôle.

Il existe à cet égard plusieurs possibilités. Chacune des provinces des Prairies pourrait nommer un représentant membre de la commission de sorte que notre port serait vraiment un port de l'Ouest. Ayant vécu dans le proche voisinage de l'Ouest, je comprend que les habitants de cette vaste région se sentent isolés et croient que le centre du pays est trop puissant. Je puis leur dire qu'à Thunder Bay nous ressentons la même chose à l'égard de Toronto. Nous nous sentons vraiment subjugés par cette métropole du «golden horseshoe». A bien des égards, nous devons considérer notre port comme un port de l'Ouest. J'espère que les habitants de l'Ouest seront de notre avis.

● (1730)

Je termine en demandant au ministre s'il envisagerait sérieusement d'accorder plus de pouvoirs à notre commission portuaire pour lui permettre de diversifier considérablement ses activités de manière à ce que les habitants de l'Ouest considèrent le port de Thunder Bay comme leur port et que, de notre côté, nous considérions l'Ouest comme une source de richesses, ce qui nous rapprochera beaucoup.

M. Chénier: Monsieur le président, l'aéroport de Timmins-Chapleau est depuis quelques années un des aéroports importants du nord de l'Ontario. Ce sont les compagnies Air Canada, NorOnt Air et Austin Airways qui assurent le transport de passagers. Austin Airways est la troisième compagnie régionale du Canada en importance, et elle dessert l'Arctique. Ses appareils font en moyenne de 12 à 40 décollages et atterrissages par jour.

Pour le moment, le système d'atterrissage utilisé à l'aéroport est le système Vasis. Depuis deux ans, le gouvernement investit de l'argent dans les travaux préparatoires à l'installation d'un système d'atterrissage aux instruments à l'aéroport de Timmins. Au cours de l'exercice financier 1979-1980, on a acheté du terrain pour les balises qui se trouvent à trois et à sept milles du seuil de piste. Il semblerait que l'installation du système d'atterrissage aux instruments serait terminée en 1981-1982.

Par ailleurs, étant donné l'importance du trafic aérien de cet aéroport, on a recommandé au ministre la construction de nouvelles voies de circulation sur la plus longue des deux pistes. Étant donné le grand nombre de passagers passant par cet aéroport, les parcs de stationnement sont actuellement inadéquats. La plupart des passagers de l'aéroport de Timmins viennent du Nord ou s'y rendent; ils parcourent donc en avion de longues distances et la salle d'attente et le restaurant semblent trop petits. Ces données faisaient partie des projections du ministère des Transports. Le ministre pourrait-il nous faire part de ses commentaires sur les projections relatives à l'aéroport de Timmins pour les deux ou trois prochaines années?

Les subsides

M. Thomson: Monsieur le président, je voudrais poser mes questions au président du Conseil du Trésor. J'ai été intrigué par sa déclaration d'hier soir dans laquelle il s'est dit pleinement d'accord avec l'idée de publier les projections de dépenses pour les quatre ou cinq prochaines années. Il n'était pourtant pas prêt à produire ces prévisions de dépenses à la Chambre. S'il est d'accord avec cette idée, je serais curieux de savoir pourquoi il refuse de fournir ces renseignements à la Chambre des communes.

M. Johnston: Monsieur le président, je crois avoir dit clairement, lors de déclarations antérieures, que je suis en faveur d'une planification financière à long terme, qui exige des prévisions financières à long terme. C'est ce que recommande d'ailleurs la Commission Lambert. J'ai dit tout simplement que j'appuyais cette recommandation.

M. Thomson: Ce n'est pas ce que j'ai demandé. Ma question était tout simplement la suivante: le président du Conseil du Trésor est-il d'accord pour présenter ces prévisions et, si oui, quand les présentera-t-il? Pourquoi ne les a-t-il pas présentées à la Chambre?

M. Johnston: Monsieur le président, nous sommes encore en comité plénier, tout comme hier soir. Il me semble avoir répondu à cette question en entier. On m'a demandé si j'étais en faveur de prévisions financières à long terme. Le député le sait, tout comme le député de York-Peel qui est ici avec nous, qu'une saine gestion des dépenses dépend d'une planification sur plusieurs années. Elle ne saurait donner de bons résultats autrement. Il me semble que cette question n'a rien à voir avec celle de savoir si je devrais déposer ou non des dépenses ou plutôt des prévisions.

Nous sommes là pour discuter du budget des dépenses pour 1980-1981. J'ai été heureux de voir qu'au moins le député de Vegreville était prêt à poser des questions sérieuses à mon collègue, le ministre des Finances. Voilà maintenant deux jours que j'ai des fonctionnaires à la Chambre pour répondre à toute question sérieuse que les députés pourraient poser au sujet de ce bill de subsides que nous étudions et nous attendons encore la première. On m'a posé des questions qui auraient normalement dû être adressées à mon collègue, le ministre des Finances.

M. Thomson: Monsieur le président, je ne vois pas ce que la planification plusieurs années à l'avance a à voir avec le fait de déposer des projections à la Chambre si vraiment le ministre est favorable à cette idée.

M. Johnston: Monsieur le président, si je peux revenir au débat d'hier, le député de York-Peel m'a demandé si je croyais à l'utilité du programme de planification quatre ou cinq ans à l'avance qui a été recommandé dans des rapports comme le rapport Lambert. Je lui ai répondu que oui. Au sujet du dépôt de projections à la Chambre, j'ai dit que je n'avais pas l'intention de le faire pendant les délibérations du comité.

M. Stevens: Pourquoi pas?

M. Johnston: Parce que je n'y suis pas disposé, voilà tout. C'est mon droit.

M. Thomson: Monsieur le président, le président du Conseil du Trésor est-il oui ou non responsable des dépenses? Si oui, pourquoi ne peut-il pas déposer ces projections à la Chambre? Serait-ce qu'il ne les a pas?

M. Johnston: Monsieur le président, je trouve que nous assistons à un dialogue de sourds, les sourds étant nos vis-à-vis. La même question m'a été posée hier soir. J'ai répondu alors que je suis en faveur des projections s'étendant sur plusieurs années. J'ai répété aujourd'hui que ces projections sont nécessaires dans le cadre du système de gestion des dépenses.

Lorsqu'on m'a demandé si j'étais disposé à déposer de telles projections, j'ai dit que je ne l'étais pas pour le moment. Je refuse de m'engager à déposer ces projections, parce qu'ainsi que je l'ai signalé, c'est le ministre des Finances qui est chargé de la planification budgétaire. Le député de York-Peel a beaucoup insisté sur le fait que le précédent ministre des Finances—ce qu'il croyait être, mais c'était le député de Saint-Jean-Ouest—avait présenté des projections en décembre dernier. A ma connaissance, ce n'est pas l'ancien président du Conseil du Trésor qui avait déposé ces chiffres. Si je me trompe, j'aimerais bien qu'on me corrige.

M. Stevens: Il y a eu un communiqué le 22 janvier.

M. Johnston: Si ma mémoire est bonne, ces projections avaient été déposées par le ministre des Finances de l'époque, qui avait la responsabilité de ce genre de projections.

M. Thomson: Monsieur le président, est-ce que le président du Conseil du Trésor reconnaît, oui ou non, qu'il est responsable de toutes les dépenses gouvernementales?

M. Johnston: Monsieur le président, le député ne semble pas être au courant du système de gestion des dépenses mis en place par l'honorable Bob Andras quand il était président du Conseil du Trésor. Ce système, qui a été conservé par le dernier gouvernement conservateur, a pour but de permettre aux comités de politique d'être en mesure de fixer leurs propres priorités. La tâche du Conseil du Trésor est alors d'assurer la gestion d'ensemble des enveloppes budgétaires. Il est à espérer que le rôle du Conseil du Trésor évoluera. Il assume maintenant la responsabilité et la gestion d'ensemble de ces enveloppes, le contrôle des dépenses et l'approbation des plans opérationnels et stratégiques.

● (1740)

Le député n'est peut-être pas tout à fait au courant du système de dépenses, mais le député de York-Peel l'est, j'en suis sûr. Dans le cadre du système de gestion des dépenses, la responsabilité des économies est placée dans la même enveloppe que la responsabilité des dépenses. Le contrôle et la fixation des priorités, la suppression et le remplacement de programmes relèvent normalement des ministres membres du comité de politique chargé de l'enveloppe en question.

M. Thomson: Monsieur le président, je ne sais pas si les autres députés ont pu comprendre quelque chose à cette déclaration. J'ai posé une question très simple: le ministre est-il responsable des dépenses? Je demande une réponse par oui ou par non. Je ne veux pas entendre parler d'enveloppes. Le président du Conseil du Trésor a-t-il la responsabilité de placer une certaine somme dans l'enveloppe et de veiller à ce que le ministre en question n'aille pas au-delà ou est-ce que cette responsabilité incombe à quelqu'un d'autre?

M. Stevens: Il n'est qu'un pion.

M. Johnston: Monsieur le président, il est tout à fait évident . . .

M. Blenkarn: Faites attention.

M. Johnston: Je n'ai pas besoin de protection comme le député l'a laissé entendre. C'est lui qui doit être protégé contre lui-même, monsieur le président. Il est son pire ennemi. Je lui saurais gré de s'abstenir de faire des remarques jusqu'à ce qu'il ait l'occasion de me poser d'autres questions à huit heures ce soir.

Le plan de dépenses ou le plan budgétaire du gouvernement est établi par le ministre des Finances, de concert avec le président du Conseil du Trésor, moi-même.

M. Thomson: Monsieur l'Orateur, dois-je comprendre que le Conseil du Trésor n'est ni plus ni moins qu'un comptable qui inscrit toutes les dépenses du gouvernement? Cela reviendrait à dire que le Conseil du Trésor n'a pas de comptes à rendre au sujet de l'argent dépensé et qu'il ne fait que l'inscrire sans rien contrôler.

Permettez-moi de passer à une autre question. Le vérificateur général a affirmé que, dans leur forme actuelle, les prévisions budgétaires sont obscures et peu instructives. S'il a été exposé comme plusieurs d'entre nous au genre de prévisions présentées aux députés de la Chambre, je suis sûr que le ministre sera d'accord. Le vérificateur général a fait des recommandations précises sur la façon dont il conviendrait de présenter les prévisions pour que les députés puissent facilement les comprendre. Nous ne sommes pas tous des comptables. Le président du Conseil du Trésor pourrait-il nous dire précisément quand il compte nous présenter les prévisions budgétaires sous la forme recommandée par le vérificateur général?

M. Johnston: Monsieur le président, le député sera sans doute heureux d'apprendre que la révision de la présentation du budget, indispensable pour bien renseigner les députés, la presse et le grand public, vient d'être entreprise, du moins je l'espère. Cette nouvelle formule a été recommandée dans un rapport du comité des comptes publics, en mars 1979 je crois. Il y a eu des retards, à cause des élections de mai 1979, comme les députés s'en souviendront, si bien que la question n'était pas sur la liste des priorités comme elle l'est dans mon esprit—je devrais répéter ma phrase pour éviter toute confusion. A nos yeux, c'est de la plus haute importance; ce n'était peut-être pas le cas pour mon prédécesseur.

Quoi qu'il en soit, le contrôleur général assume maintenant la responsabilité de ce programme. Je crois que nous publierons vers la fin de l'année des projets pilotes pour, disons, cinq ministères, et les députés pourront les examiner. Ils pourront ainsi voir ce que cela vaut. Je suis certain qu'ils seront satisfaits des résultats.

Je crois qu'en 1981-1982, nous allons présenter les mêmes cinq budgets ou d'autres budgets parallèles pour ces ministères, mais si je me souviens bien, ils auront la forme de l'année précédente. Autrement dit, ils seront présentés sous une forme qui permettra aux députés de faire la comparaison, d'évaluer ou, si vous préférez, de saisir la différence entre les prévisions budgétaires actuelles et la nouvelle formule que nous espérons présenter. Nous avons établi un échéancier pour ce programme. Il est contrôlé par mon bureau et je ferai de mon mieux pour veiller à ce que l'échéancier que j'ai mentionné aujourd'hui soit respecté.

M. Stevens: C'était notre échéancier.

M. Thomson: Monsieur le président, je suis ravi d'apprendre qu'après toutes les recommandations faites par le vérificateur général pendant des années, les prévisions budgétaires seront enfin présentées de façon lisible et compréhensible et qu'il nous sera donné de voir ça.

Le vérificateur général a également recommandé que les dépenses réelles soient indiquées en regard des prévisions détaillées. Le président du Conseil du Trésor n'ignore pas que nous avons ici le budget pour l'année se terminant le 31 mars 1979 ainsi que les montants réellement dépensés pour cette année-là. La recommandation du vérificateur général visait à présenter ces deux chiffres parallèlement afin que les députés voient où il y a eu des écarts, où nous avons dépensé plus et où nous avons dépensé moins, et que nous puissions examiner les dépenses réelles et les prévisions pour l'année suivante en toute connaissance de cause. Le président du Conseil du Trésor voudrait-il me dire quand il compte disposer de ces données comparatives?

M. Johnston: Monsieur le président, le projet relatif aux comptes publics et le programme relatif au même projet témoin sont menés concurremment, de sorte qu'après 1981-1982, les comptes publics pourront être examinés en regard de la nouvelle présentation du budget des dépenses. En somme, les députés pourront faire ce que le député réclame, c'est-à-dire comparer directement la nouvelle formule du budget des dépenses et la nouvelle formule des comptes publics conçue de façon à refléter les dépenses effectuées en fonction des prévisions.

M. Thomson: Monsieur le président, parmi ses plus importantes propositions, le vérificateur général avait proposé qu'on engage un contrôleur général. Il a aussi recommandé que chaque ministère engage des contrôleurs des finances. Dernièrement, le vérificateur général a dit que le contrôleur général avait terminé son programme de perfectionnement des pratiques et contrôles de gestion, mais qu'il ne pouvait y donner suite parce que les ministères n'étaient pas encore dotés de contrôleurs des finances. Le président du Conseil du Trésor voudrait-il s'occuper lui-même de la question?

M. Johnston: Monsieur le président, le bureau du contrôleur général sera en mesure de communiquer cette année même des programmes relatifs aux contrôleurs des ministères. Soyez assuré que le bureau du contrôleur général, qui dépend de moi, ainsi que moi-même, en ma qualité de président du Conseil du Trésor, sommes tout disposés à réaliser cette partie du programme qui est essentiel à la mise en place de contrôles financiers efficaces dans les différents ministères.

M. Thomson: Monsieur le président, je doute que le président du Conseil du Trésor ait compris ma question. Les contrôleurs financiers devront être en place avant que le programme puisse être appliqué. Ces fonctionnaires sont-ils déjà en place ou quand le seront-ils?

M. Johnston: Monsieur le président, j'ai bien compris la question. Elle comporte d'ailleurs deux aspects. D'abord, il faudra engager des gens compétents et qualifiés pour faire le contrôle financier dans les différents ministères. C'est déjà tout un programme. Ensuite, il s'agira, bien sûr, d'établir et d'autoriser les plans d'action, une fois terminées les diverses études de PPCG en cours à l'heure actuelle.

● (1750)

Un contrôleur ministériel est un haut fonctionnaire des finances doté d'une vaste expérience de diverses disciplines, ce qu'on peut déjà trouver dans bien des ministères. Le bureau du contrôleur général s'emploie actuellement à résoudre le problème qui, par certains côtés, est un problème de personnel. Il est aussi probable que nous examinerons la question sous l'angle des possibilités qu'offriraient diverses formules, par exemple, des programmes d'échange au niveau du personnel exécutif, et autres programmes conçus, espérons-nous, de façon à permettre l'acquisition des talents et des disciplines professionnelles requises en s'adressant peut-être au secteur privé, afin de faire des progrès dans ce secteur très important des systèmes de contrôle de la gestion dans les ministères, comme l'a signalé le député.

M. Thomson: Monsieur le président, ce que je voudrais faire ressortir, c'est que le vérificateur général a déclaré dans son rapport que le contrôleur général a terminé ses études sur le perfectionnement des pratiques et contrôles de gestion et qu'il est prêt à passer à leur phase de mise en application mais qu'il ne dispose pas du personnel nécessaire.

Le président du Conseil du Trésor soutient quant à lui que ces études se poursuivent parallèlement à la recherche de personnel compétent. Telle n'est pas la version du vérificateur général. Il soutient que les études sont terminées et que nous avons maintenant besoin du personnel nécessaire à la mise en application, mais que nous ne l'avons pas. Ma question est donc la suivante: Quand allons nous pouvoir disposer de ce personnel?

M. Johnston: Monsieur le président, peut-être devrais-je revenir en arrière et réexaminer les propos du vérificateur général. Je serais fort surpris d'apprendre qu'il ait dit que ce programme était terminé. En fait, des plans d'action ont maintenant été conclus avec sept ministères et organismes, si je ne me trompe. Nous espérons être en mesure d'y faire adhérer environ 25 autres d'ici la fin de l'année financière.

Il ne faut cependant pas oublier que la mise en application de nombreuses recommandations, y compris le recours à de nouveaux procédés et à de nouvelles méthodes de gestion pour ces programmes de travail, ne nécessite nullement la présence d'un contrôleur ministériel. Pour beaucoup de ces programmes, ce dernier n'aurait aucune utilité. Ce que je dis au député, c'est que nous nous occuperons bientôt, aussi tôt que possible, de cet autre aspect également. Qu'il sache que j'ai l'intention d'aider le plus possible le bureau du contrôleur général à mener à bien cette partie du programme général de contrôle de la gestion.

M. Thomson: Monsieur le président, le président du Conseil du Trésor devrait peut-être en discuter avec le vérificateur général. Dans ce document daté du 2 mai 1980, celui-ci mentionne en effet une conversation qu'il a eue avec le contrôleur général et au cours de laquelle il dit avoir parlé du programme de PPCG que son service met en train depuis 18 mois et qu'il est finalement prêt à mettre en œuvre sans cependant y parvenir faute d'un contrôleur ministériel.

Ce sont là les paroles du vérificateur général et je me ferai un plaisir de fournir la source exacte de cette citation au président du Conseil du Trésor.

M. Johnston: Monsieur le président, le député ne doit pas oublier que la déclaration du vérificateur général ne vaut peut-être plus parce qu'il y a eu beaucoup de progrès.

M. Stevens: C'était le 2 mai.

M. Johnston: Le rapport du vérificateur général dont nous parlons est celui de l'année se terminant le 31 mars 1979. Il y a des agents des finances dans chacun de ces ministères et il y a eu de très nettes améliorations. Si le député veut plus d'information à ce sujet, ici, au comité permanent des comptes publics ou au comité permanent des prévisions budgétaires en général où je comparaîtrai, je développerai la question en détail ou je lui ferai tenir un rapport. On n'a jamais fini de perfectionner et d'améliorer la gestion. Tout ce que je peux dire, c'est que nous faisons tout ce qu'il est raisonnablement possible de faire à cette étape pour remédier aux situations que le vérificateur général a critiquées.

Le vice-président: Le ministre des Transports demande la parole, mais le temps est écoulé.

M. Pepin: Au cas où je ne pourrais pas revenir après 8 heures, j'aimerais répondre d'abord à deux ou trois questions pour la gouverne de mon jumeau siamois, le député de Timmins-Chapleau. C'est au sujet de l'aéroport de Timmins. Le gouvernement a reconnu la nécessité de cet aéroport, et a consacré $20,000 à l'achat de terrains en 1979-1980. Pour cette année, en 1980-1981, un montant de $90,000 sera alloué à l'aménagement de l'aéroport afin de le doter d'un système d'atterrissage aux instruments, et en 1981-1982, on dépensera 1.7 million pour le système d'atterrissage aux instruments plus $229,000 en équipement électronique. Le programme d'aménagement pour le système d'atterrissage aux instruments devrait prendre fin en 1982-1983 avec la dépense de $613,000.

Je tiens à remercier le député de Thunder Bay-Atikokan de son intervention plutôt positive et même enthousiaste à propos du transport des céréales. Il nous a dit que Thunder Bay faisait à certains égards partie de l'ouest du Canada. J'allais dire que si les référendums étaient plus populaires il pourrait en organiser un à Thunder Bay pour connaître l'opinion de ses concitoyens à ce sujet. Mais, sérieusement, je suis tout à fait d'accord avec lui. Les céréales circulent. Nous possédons maintenant le matériel nécessaire. Nous ne déplorons heureusement aucun problème dans les relations de travail pour le moment, bien que nous en ayons connu un à Churchill qui a été résolu il y a quelques jours.

Le port de Thunder Bay a été ouvert à la navigation 23 jours avant la date habituelle. L'élévateur à grains de l'île Ridley sur la côte ouest sera exécuté. Le coordonnateur du transport des grains est déjà à l'œuvre. Les wagons-trémies sont en service. Les wagons couverts sont en réparation et les voies d'embranchement sont remises à neuf. Le CN et le CP améliorent leurs voies et les doublent là où le besoin se fait sentir. Tout fonctionne à merveille.

M. Knowles: Tout va bien dans le meilleur des mondes.

M. Pepin: Nous devrions nous en réjouir.

Des voix: Bravo!

M. Pepin: Si les députés d'en face veulent me faire dire que l'ancien ministre des Transports a contribué à la bonne marche des choses, je ne m'y refuserai pas, mais à la seule condition qu'ils reconnaissent aussi la grande contribution de M. Lang qui était là avant lui.

Des voix: Oh, oh!

M. Pepin: C'est ainsi.

A propos du programme d'amélioration des voies ferrées des Prairies, pour répondre au député de Regina-Ouest, nous avons approuvé le programme pour cette année et nous ferons une déclaration à ce sujet dans quelques jours.

Je ne sais pas si le député de Kindersley-Lloydminster a l'intention de participer au débat. Oui? Alors je reviens à 8 heures.

M. Johnston: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. J'ai devant moi le rapport détaillé sur les projets qui ont entraîné les dépassements de coût dont j'ai parlé. Je me suis engagé à déposer ce rapport dans les plus brefs délais. Je suis prêt en ce moment à le déposer, mais je signale que la chose s'étant faite en un laps de temps très court, je n'ai que la version anglaise du rapport—ce ne sont que des titres avec des chiffres. Il s'agit d'un imprimé d'ordinateur. Mais, avec le consentement unanime des députés . . .

M. Knowles: Monsieur le président, je voudrais dire, à ce même sujet, que le rapport ne peut pas être déposé en comité plénier. Il devrait l'être plutôt lorsque nous serons en séance ordinaire, ce soir.

Le vice-président: A cette fin, il vous faut le consentement unanime. Et le rapport serait simplement reçu, non déposé. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

Le président: Lorsqu'il a suspendu sa séance à 6 heures, le comité étudiait l'article 2 du bill C-29, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1981. Le député de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe avait la parole.

M. Tobin: Monsieur le président, je voudrais faire quelques observations et poser une question au ministre des Transports. Celui-ci sait évidemment que ma circonscription de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe est visée par l'étude qui se fait actuellement des services de transport offerts dans l'ouest de Terre-Neuve. Les deux aéroports dont traite cette étude, que les fonctionnaires appellent affectueusement une rationalisation des services aériens, sont ceux de Stephenville et de Deer Lake. Le ministre sait également que les deux aéroports assurent des services aériens à deux régions géographiques distinctes de ma circonscription. C'est justement à cause du caractère rural de celle-ci qu'il a fallu construire deux aéroports.

Je voudrais dire tout simplement, aux fins du compte rendu, que si j'accepte, encourage et approuve une étude des services aériens dans l'ouest de Terre-Neuve, je tiens à bien faire comprendre au ministre et à ses services que, pour ma part, et la grande majorité des habitants de la circonscription de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe et surtout les responsables des deux aéroports, celui de Deer Lake et celui de Stephenville, sont de mon avis, le ministère des Transports devrait accepter l'idée de deux aéroports, car ceux-ci jouent un rôle économique essentiel dans ma circonscription.

Après ces brefs commentaires, je voudrais maintenant poser ma question. Il y a quelques semaines, M. Harry Steele, président de la compagnie Eastern Provincial Airways, le transporteur régional qui a sa base à Deer Lake et à Stephenville, a dit dans un discours prononcé devant les membres de la Chambre de commerce de Stephenville que même si l'on effectuait pour le moment une étude sur les transports aériens à Terre-Neuve, il savait que le ministère des Transports avait déjà décidé de fermer un des deux aéroports de l'ouest de Terre-Neuve. S'il faut prendre les observations de M. Steele au pied de la lettre, et je n'ai aucune raison de ne pas le faire, les efforts du ministère des Transports frisent le ridicule. Voici la question que je pose au ministre des Transports. Le ministre ou quelqu'un de ses collaborateurs a-t-il avisé M. Harry Steele qu'un aéroport allait être fermé dans l'ouest de Terre-Neuve? Je voudrais aussi lui poser une autre question.

Les subsides

M. Pepin: Monsieur le président, nous examinons l'opportunité de faire fonctionner deux aéroports, un à Stephenville et l'autre à Deer Lake. Une étude approfondie de cette région de Terre-Neuve sera effectuée en vue de recueillir toutes les données et tous les chiffres possibles. Une décision n'a pas encore été prise. J'ignore où le président d'Eastern Provincial Airways a obtenu ce renseignement. Je crois avoir déjà débattu la question avec le député. On ne peut douter de nos bonnes intentions.

Par ailleurs, la situation n'est pas particulière à la région ouest de Terre-Neuve. Dans certaines autres régions au Canada, les aéroports sont situés assez près les uns des autres. En toute franchise, je considère la question du point de vue économique. Je croyais avoir été assez clair cet après-midi sur la question des limites financières. J'envisage aussi le problème du point de vue des activités d'un transporteur régional. Tout naturellement, on me dit qu'il est plus coûteux d'exploiter deux aéroports. Je veux donc assurer à l'honorable député que nous étudions la question le plus attentivement possible et que nous espérons prendre la bonne décision en temps opportun.

● (2010)

M. Tobin: J'ai une autre observation, monsieur le président. N'oublions pas que le président de la compagnie aérienne régionale qui dessert Terre-Neuve a annoncé à une réunion publique qu'une décision avait déjà été prise sans attendre les résultats de l'étude des services aériens dans l'ouest de Terre-Neuve. D'autre part, à la fin du mois, le ministre du Transport se propose de se rendre dans cette région, plus particulièrement à Deer Lake, à Cornerbrook et à Stephenville qui sont les villes en cause. Dans ces conditions, lorsque la population viendra aux audiences publiques que donnera le ministre des Transports pour exprimer son opinion sur le service aérien, elle s'y rendra en pensant que le ministre a déjà pris sa décision et je crois que ces rencontres publiques aboutiront à une confrontation; chaque ville présentera un dossier contre l'autre et expliquera pourquoi c'est l'aéroport de l'autre ville qu'il faut fermer.

Il me semble donc que le ministère des Transports aurait tout intérêt à publier une déclaration destinée à la population de Terre-Neuve, et peut-être le ministre devrait-il s'engager lui-même à le faire. Pour ma part, j'ai dit ce qu'il en était, mais je pense que le ministre et ses fonctionnaires devraient déclarer publiquement que M. Steele ne parle pas au nom du gouvernement du Canada, qu'il ne dicte pas la politique de ce dernier, que la question n'a pas encore été réglée et que ceux qui ont l'intention de participer à ces audiences doivent avoir bien en tête qu'aucune décision n'a été prise. J'assisterai aux audiences et je souhaite que ces deux aéroports puissent continuer d'être exploités dans l'ouest de Terre-Neuve. C'est la position que je défendrai. Si le ministre ne clarifie pas la situation en déclarant qu'aucune décision n'a encore été prise, il en résultera probablement des conflits et, au lieu de discuter de transport aérien de façon rationnelle et objective, deux villes vont s'affronter, chacune essayant de démontrer pourquoi son aéroport doit rester ouvert.

M. Pepin: Je tiens à bien insister sur le fait qu'aucune décision n'a encore été prise. L'enquête doit se dérouler dans les formes et de façon objective. Je suppose que le député qui a assisté à une de nos conversations avec M. St. John, l'administrateur adjoint des services aériens, a compris que ce dernier tenait à ce que cette enquête soit la plus objective possible. Aussi charmant et dévoué soit-il, M. Steele n'a manifestement pas dit ce que devait faire le ministère. Autrement, on aurait pris un certain nombre de décisions assez avantageuses pour la EPA. Enfin, j'invite les gens, par l'intermédiaire du député de la région, à venir assister à ces audiences et leur accorder toute l'importance qu'elles méritent.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le président, les quelques propos que je tiendrai ce soir s'adressent au ministre des Transports qui, j'espère, tâchera de répondre à une question extrêmement importante pour ma circonscription, à savoir l'expansion de l'aéroport de Mount Hope qui nous a été promise à deux reprises. Même s'il ne peut pas satisfaire mes électeurs à titre de ministre des Transports peut-être aura-t-il quelque sympathie à mon égard car je peux me compter parmi ses administrés étant donné que je passe énormément de temps dans sa circonscription d'Ottawa-Carleton. J'espère qu'il pourra nous satisfaire dans une certaine mesure, mes électeurs et moi-même, étant donné toute la confusion que lui-même et son collègue, le député de Hamilton-Est, sèment dans la région de Hamilton et de Niagara. Le ministre, qui est mon député, me cause toutes sortes de tracas et d'inquiétudes au sujet de l'expansion de l'aéroport de Hamilton dont il est question depuis si longtemps.

Ce que le ministre des Transports a déclaré cet après-midi dans son numéro à la Maurice Chevalier m'a ouvert les yeux encore davantage. Je cite la transcription préliminaire du hansard d'aujourd'hui: le ministre a commencé par parler, et j'ajouterai, en me regardant d'un air indulgent, des distingués membres de cette Assemblée, ce dont je le remercie, qui suggèrent d'augmenter le nombre des aéroports, de construire des installations dans tous les azimuts, de doubler et d'améliorer la couverture radar, pour ajouter qu'il y a des limites à ce qu'on peut faire. Monsieur le président, c'est à n'y pas croire! Il y a aussi des limites à la patience des gens que je représente et, en fait, à la patience de toute la population de la région de Hamilton-Wentworth et des régions avoisinantes qui en ont assez de voir le gouvernement piétiner, tergiverser, faire constamment traîner les choses, les embobeliner, pour reprendre l'expression favorite du député de Hamilton-Ouest, et leur débiter toutes sortes de balivernes au sujet de ce qu'il y a lieu de faire et quand le faire, à l'aéroport de Hamilton.

Franchement, j'étais encore plus irrité cet après-midi lorsque le ministre, en tâchant de ne pas faire de flaques avec ses larmes de crocodile a affirmé qu'il s'attendait à être grondé de temps à autre par les députés de la Chambre parce qu'il ne s'intéressait pas suffisamment aux petites questions d'intérêt régional. Eh bien, en tant que député de Hamilton, j'ai déjà grondé le ministre mais ce fut en vain, malheureusement, car faire affaire avec le député d'Ottawa-Carleton, c'est comme tenter de pelleter de la fumée; je regrette de ne pouvoir accepter la philosophie ou la théorie constitutionnelle du ministre des Transports quand je le critique. Les observations du ministre cet après-midi démontraient qu'il s'en balançait des deux millions de personnes de ma région. Non seulement ne respecte-t-il pas l'engagement de l'ancien gouvernement conservateur d'améliorer et d'agrandir Mount Hope mais aussi il manque à la promesse de l'ancien gouvernement libéral formulée par son prédécesseur l'honorable Otto Lang, promesse qui a été répétée récemment au cours de la campagne

électorale et depuis par son collègue le député de Hamilton-Est.

Voici ma question: nos craintes sont-elles bien fondées? Cette petite question d'intérêt régional, comme le dit le ministre, dans la région de Hamilton-Niagara, est-elle si bas dans la liste des priorités du gouvernement? Je le demande car l'industrie, les planificateurs et le gouvernement doivent le savoir.

M. Pepin: Monsieur le président, je ne réussis pas à me faire comprendre par le député de Hamilton-Wentworth, et c'est très regrettable car un de mes plus grands souhaits est de lui plaire ainsi qu'aux gens de la région de Hamilton en particulier. Voici ce que je veux lui dire: nous voulons, nous souhaitons et nous prévoyons répondre aux besoins de l'aéroport de Hamilton. Mon distingué secrétaire parlementaire l'a signalé l'autre jour et je vous lis un extrait tiré du hansard du 13 mai à la page 1052:

> Il est certain que la population de la région Hamilton-Niagara-Brantford doit disposer d'une desserte aérienne adéquate et pratique, et le gouvernement a bien l'intention de veiller à la satisfaction de ce besoin.

Je ne peux que répéter ces propos. Mais avant de verser les sommes requises, que ce soit 50 millions, 30 millions ou 60 millions de dollars, il nous faut savoir plus clairement ce que nous voulons faire et pourquoi nous voulons le faire. La situation a changé. Les promesses du passé sont sujettes à la règle universellement reconnue: *facta sunt servanda*, les promesses doivent être respectées. Les promesses sont faites pour être tenues, mais elles sont aussi assujetties à l'autre règle internationale bien connue qui dit *rebus non sic stantibus*. Ce qui veut dire les circonstances changent.

En l'occurrence, j'ai dit de nombreuses fois que nous avons besoin d'en savoir davantage sur la situation. Nous devons savoir dans quelle direction il serait préférable d'orienter la piste, entre autres choses. Nous devons connaître les intentions d'Air Canada qui songe à déménager certains de ses services de Malton—qui est extrêmement achalandé en ce moment—et étudier la possibilité de dévier une partie de son traffic vers Hamilton. Nous devons savoir tout cela pour décider ce qu'il faudra faire et prévoir l'ampleur des dépenses que cela entraînera.

● (2020)

Mon honorable ami aimerait que je répète les deux promesses qui ont déjà été faites, mais je ne peux lui promettre qu'une chose, c'est que nous ferons toutes les dépenses nécessaires pour accroître les services à l'aéroport de Hamilton.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le président, nous venons d'assister à une autre cabriole, cette fois-ci en latin. Le ministre des Transports a touché à une quinzaine de sujets qui mettent la population de Hamilton en rogne et c'est sur ces points que je vais devoir tenter d'attirer son attention.

Premièrement, l'un des plus grands sujets d'inquiétude dans notre région est la possibilité que l'aéroport de Hamilton devienne le Pickering qui n'a jamais vu le jour, c'est-à-dire une sorte de dépotoir international où déverser le surplus de traffic à l'aéroport international de Toronto qui est très congestionné. Depuis mon élection à la Chambre, je fais des mains et des pieds pour expliquer à la population de Hamilton-Wentworth que cela n'arrivera pas. Le prédécesseur du ministre des Transports nous a assurés que l'aéroport de Mount Hope ne deviendrait jamais un autre Pickering. J'espère que ce n'est pas à cela que le ministre pense lorsqu'il dit qu'Air Canada et d'autres transporteurs aériens songent à aller à Mount Hope. Pour l'instant, je lui donne le bénéfice du doute.

Ensuite, il y a eu beaucoup d'études d'effectuées. On se demande s'il y a lieu d'évaluer à quel point ce secteur a besoin d'un aéroport. En fait, le besoin existe depuis plus d'une décennie et la population de la région de Hamilton à fait des pieds et des mains pour obtenir une amélioration quelconque de nos installations, qui sont déplorables, et le gouvernement conservateur était sur le point de mettre des travaux en chantier à cette fin. Nous avions affecté 45 millions de dollars à l'amélioration de cet aéroport. J'y reviendrai dans un instant, mais je voudrais d'abord demander au ministre s'il veut entreprendre encore une nouvelle étude, la dix-huitième, vingt-huitième ou trente-huitième, je ne sais trop, pour évaluer les besoins et l'état des installations à Hamilton?

M. Pepin: Monsieur le président, je tentais justement d'expliquer au député ce qu'il y a lieu de faire.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Une nouvelle étude!

M. Pepin: J'ai fait allusion à l'enquête et aux discussions avec Air Canada quant à la possibilité—mais il est inutile de poursuivre. J'ai déjà tout dit. Le député est le premier dans l'histoire de notre Parlement qui semble rejeter l'idée que la présence de cette grande compagnie aérienne à l'aéroport de Hamilton soit un objectif souhaitable.

Encore une fois, je ne sais pas comment prendre mon collègue, car j'essaie d'être aussi constructif que possible. J'essaie de contribuer à l'amélioration de l'aéroport de Hamilton, mais apparemment, je n'arrive pas à faire comprendre cela au député.

Dans son intervention au cours du débat auquel je viens de faire allusion, il a déclaré à la page 1052:

> Les honoraires de $220,000 versés aux experts-conseils, comme l'a dit le ministre des Transports, couvraient uniquement la première étape du projet, c'est-à-dire la conception définitive.

Celle-ci se poursuit. Ce qui reste à faire est d'évaluer les autres dépenses nécessaires dans cet aéroport.

Je préfère donc en rester là, car j'ai tout essayé.

Et pour ce qui est de la promesse de subvention de 45 millions de dollars, je ne veux pas revenir là-dessus. J'en ai déjà parlé. D'après les dossiers auxquels j'ai accès, le cabinet avait approuvé le projet en principe, ce cabinet, si cher à mon honorable ami, de l'ancien gouvernement. Mais le projet n'avait pas été soumis à l'approbation rigoureuse du Conseil du Trésor, et ainsi de suite. Voilà tout ce que je peux vous répéter et je l'ai déjà dit trois fois.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Monsieur le président, puis-je reprendre le ministre d'abord sur la dernière remarque qu'il a faite? Il a répété cela à plusieurs reprises et je dois dire, malgré tout le respect que je lui dois, qu'il se trompe complètement. Ces crédits de 45 millions de dollars ont été soumis à l'approbation rigoureuse du Conseil du Trésor et ont été approuvés par le Conseil ainsi que par le cabinet. Le feu vert a été donné et ce montant a été affecté dans sa totalité. Les $220,000 dont nous parlions représentaient les frais pour la première étape des travaux de la conception définitive effectués par la société d'études. En cela le ministre a raison, et sur ce point, nous sommes donc d'accord. Les 45 millions de dollars ont été affectés à la réalisation des travaux de l'aéroport municipal de Hamilton.

Le ministre a dit cet après-midi que c'était à cause du programme d'austérité budgétaire du gouvernement qu'il revoyait les priorités, et c'est sans doute pour cela que l'aéroport municipal de Hamilton figure désormais si loin sur la liste des programmes du gouvernement. Le ministre a parlé des restrictions budgétaires, ce en quoi il avait raison. C'est ce à quoi nous assistions avec l'ancien ministre des Transports, M. Otto Lang. Le ministre actuel des Affaires indiennes et du Nord, le député de Hamilton-Est, parle d'accorder les 100 millions de dollars promis par les libéraux pendant la campagne électorale. Nous avons baissé à 45 millions de dollars les crédits du programme de Hamilton, ce qui a permis néanmoins de construire des installations régionales d'excellente qualité. J'aimerais bien que le ministre vérifie auprès de son collègue, le député de Hamilton-Est, de sorte que, comme je l'ai dit dans une de mes questions, nous sachions à quoi nous en tenir quant au montant d'argent que le gouvernement est prêt à dépenser pour cet aéroport.

J'aimerais soulever une autre question à l'intention du ministre. Je tiens d'excellente source, et la nouvelle a été confirmée aujourd'hui par un des cadres de Nordair, qu'on songe à supprimer le service régulier et très efficace actuellement assuré à destination de l'aéroport de Mount Hope. En fait, quelqu'un a déclaré aujourd'hui même, devant un comité de l'aéroport à Hamilton, que Nordair ne peut plus longtemps garantir le service qu'elle assure en ce moment à Hamilton. La situation est vraiment très étrange. Le ministre a déclaré à la Chambre qu'il est en train de négocier avec Air Canada. La société Air Canada affirme qu'elle desservira Mount Hope dès qu'on se sera engagé à agrandir les installations aéroportuaires. D'autre part, la compagnie Nordair—qui, soit dit en passant, appartient pour une bonne part à Air Canada—nous assure qu'à moins d'obtenir des assurances sous peu, elle cessera de desservir l'aéroport de Hamilton. Tout cela crée beaucoup de confusion, ce que le ministre comprendra sûrement, dans la région de Hamilton, parmi les dirigeants et la population des municipalités que j'ai l'honneur de représenter ici.

En toute franchise, je commence à être las des atermoiements, de la confusion et de l'incertitude. Le ministre prétend que je ne parviens pas à comprendre ses explications mais, je le répète, en l'écoutant, on a l'impression qu'il aime simplement s'entendre parler. Je ne peux lui faire comprendre qu'il s'agit d'un engagement pris non seulement par l'ancien gouvernement libéral, mais repris aussi par notre gouvernement conservateur, sauf que les sommes en cause étaient réduites de 100 à 45 millions de dollars. Le ministre voudrait que toute l'affaire soit remise en veilleuse et que les deux promesses restent en plan. Le ministre a l'obligation d'expliquer aux députés et assurément à la population de l'agglomération de Hamilton-Niagara quand cette confusion sera dissipée.

M. Pepin: Monsieur le président, je commence également à être las, nous le sommes donc tous les deux. Je veux répéter catégoriquement que la décision du cabinet précédent n'était qu'une décision de principe non approuvée par le Conseil du Trésor. C'est bien clair. Si mon honorable ami a la preuve du contraire, qu'il l'apporte à la Chambre et nous reprendrons la discussion.

● (2030)

Le deuxième point que j'aimerais signaler, c'est que je tiens presque autant que lui au succès de ce projet. Nous dépenserons l'argent qu'il faudra. Si c'est 50 millions, nous le dépenserons. Je n'ai donc pas l'intention d'être désagréable. J'essaie simplement de traiter de la chose sérieusement, et c'est ce que je veux lui faire comprendre. Nous dépenserons donc les montants qu'il faudra. Mais, d'abord, il faudra déterminer combien il faut dépenser et c'est ce que j'essaie humblement de faire de façon consciencieuse.

Au sujet de Nordair et d'Air Canada, je m'en remets à ce que dit mon honorable ami. Nous étudierons la question, nous parlerons aux deux compagnies pour nous assurer que Nordair ne prendra pas la décision de ne pas rester et qu'Air Canada ne donnera pas suite à sa décision de ne peut-être pas continuer si les installations en cause ne sont pas construites.

M. Scott (Hamilton-Wentworth): Le dernier point que j'aimerais faire valoir, monsieur le président, c'est que j'espère que le ministre ne veut pas vraiment dire ce qu'il a dit à la toute fin, comme il s'en rendra compte en relisant le hansard, à savoir qu'Air Canada ne donnera pas suite à sa décision de ne pas y emménager si les installations ne sont pas construites. Je pense que cela choquerait Air Canada et certainement les gens de ma région.

Quant à combien il faut dépenser, j'aimerais encore une fois lui suggérer respectueusement de consulter son collègue au cabinet, le député de Hamilton-Est, pour voir comment ils peuvent concilier les 100 millions de dollars dont le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a parlé. Qui sait de quel montant le ministre parle? En passant, au sujet des 45 millions de dollars, oui, monsieur, j'en ai la preuve et je puis prouver par un document que cela a effectivement été approuvé par le Conseil du Trésor.

M. Pepin: Monsieur le président, si une telle décision avait été prise, les 50 millions feraient partie du budget actuel parce que c'est le budget de l'administration précédente. Il doit donc y avoir quelque chose qui cloche dans l'information qu'obtient mon honorable ami.

Mlle Campbell: Monsieur le président, j'aimerais passer à la rubrique du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources dans le budget supplémentaire, et plus particulièrement à la contribution de 12 millions et demi de dollars à la Tidal Power Corporation pour un projet pilote de centrale hydro-électrique de basse chute. Si j'ai bien compris, cela fait déjà plusieurs années qu'on discute du projet d'utilisation de l'énergie marémotrice d'Annapolis, et je suis heureuse de voir que nous sommes en train d'approuver une partie de la contribu-

tion du gouvernement fédéral à ce projet dans le budget supplémentaire à l'étude. La subvention et la contribution sont inscrites au poste relatif aux recherches énergétiques et à l'élaboration de techniques, et le gouvernement nous demande d'approuver le versement de 12 millions et demi de dollars sur un total d'au plus 25 millions de dollars à la Tidal Power Corporation pour un projet pilote de centrale hydro-électrique de basse chute.

La centrale énergétique de la chaussée d'Annapolis est un projet pilote élaboré conjointement par le gouvernement fédéral et la province de Nouvelle-Écosse. La turbine Straflo est un nouveau modèle de turbine hydraulique et l'on attend depuis 1978 une occasion de la mettre à l'essai dans un projet de grande envergure. Cette turbine hydraulique pourrait réduire sensiblement le coût en capital des centrales hydro-électriques de basse et de moyenne chutes du Canada et rendre la production de l'énergie marémotrice plus rentable. Tout au moins, elle devrait nous apprendre quelque chose sur l'énergie marémotrice.

Le gouvernement fédéral et la province de Nouvelle-Écosse se sont entendus pour mettre sur pied le projet pilote de la chaussée d'Annapolis à un coût estimé à 46 millions de dollars. Les avantages énergétiques que la Nouvelle-Écosse en tirera sont évalués à 17 millions et demi de dollars, et le gouvernement fédéral offre à la province une subvention allant jusqu'à 25 millions de dollars.

Ce modèle de turbine a été mis au point par la maison Escher-Syss en Suisse et il n'a pas encore été mis à l'essai dans un projet d'une envergure suffisante pour prouver qu'il pourrait s'adapter aux systèmes générateurs plus gros qui seraient utilisés par les projets importants d'utilisation de l'énergie marémotrice ou dans les grosses centrales fluviales. Le projet pilote vise donc avant tout à confirmer l'efficacité des modèles plus gros et à inspirer assez confiance dans le modèle pour qu'on puisse s'en servir pour des projets importants.

On prévoit que ce modèle permettrait de réduire sensiblement les sommes versées en frais d'ingénierie pour installer cette turbine dans une centrale hydro-électrique, par rapport aux turbines de modèle plus courant qui existent maintenant.

La Nouvelle-Écosse a le mérite d'avoir fourni l'emplacement de cette expérience et de s'être engagée à faire un apport de capitaux correspondant aux avantages énergétiques escomptés grâce à l'économie de l'huile combustible qui servirait dans une centrale thermique à produire la même quantité d'électricité. Il y a lieu de noter que la Nouvelle-Écosse prend un risque financier en avançant ces capitaux et en acceptant la responsabilité de la gestion industrielle de la centrale si, par malheur, il arrivait que l'expérience ne soit pas un succès.

Je constate, monsieur le président, que ce projet est justifié sur une base nationale, mais je me demande s'il sera dépendant ou non. On m'a dit que ce projet permettrait d'économiser 85,000 barils de pétrole par année à la Nouvelle-Écosse qui en consomme présentement 5 millions par année. Je me demande s'il faut que l'ensemble du projet soit un succès pour que cette contribution equivalant à la valeur du pétrole économisé soit versée. Autrement dit, il est possibe que d'autres aspects du projet échonent si l'on ne pouvait utiliser cette turbine, mais je me demande si ce serait quand même une réussite pour la NouvelleÉcosse grâce aux avantager découlant de l'économie de pétrole.

Cette subvention du gouvernement fédéral devait dépendre, d'autre part, d'une première évaluation de l'environnement. Avant que le gouvernement fédéral n'accepte d'investir avec la province dans la Tidal Power Corporation, il a approuvé l'évaluation Martec de l'environnement ainsi que d'autres travaux touchant ce projet. Ce qui m'inquiète, c'est qu'il a donné une approbation officielle, et comme ce projet se trouve dans ma circonscription, je puis dire que cette approbation officielle est soumise à quatre conditions que j'aimerais rappeler au ministre. J'aimerais qu'il me dise si la Tidal Power Corporation satisfait à ces conditions. Comme je l'ai dit, le projet a été approuvé officiellement moyennant ces quatre conditions.

La première de ces conditions était que la Tidal Power Corporation garantisse qu'elle prendrait les mesures nécessaires pour réduire au minimum la perte de terres agricoles présentement productives, notamment par érosion des rives. Je crois savoir qu'on a mené, au mois d'avril, une enquête sur les niveaux d'eau.

Ce qui m'amène à poser ce soir une seconde question au ministre: avons-nous les résultats de cette enquête? Il semblerait qu'en raison du dégel du printemps, le niveau de l'eau aurait été tel qu'on n'aurait pas pu évaluer correctement la quantité d'eau que devrait contenir le bassin pour que les turbines fonctionnent à plein rendement. Je me demande à quoi s'engage exactement la Tidal Power Corporation, car le gouvernement fédéral, lui, s'engage ce soir à payer en vertu d'un accord qui a été signé en janvier, pendant la campagne électorale.

La deuxième condition à l'approbation officielle du financement de ce projet était qu'on planifie la construction de concert avec les autorités locales et provinciales, de manière à éviter de surcharger l'infrastructure socio-économique de la région. Je le répète, je voudrais savoir si la Tidal Power Corporation s'en occupe.

● (2040)

La troisième condition consistait à permettre au comité des agriculteurs de l'endroit de collaborer avec la société pour la planification et la réalisation des premiers essais de niveaux d'eau.

Cette semaine, j'ai parlé à un agriculteur qui s'était donné beaucoup de mal pour drainer son terrain. Durant le mois d'avril, ses drains étaient recouverts d'environ un pied d'eau. Je me demande si l'un de vous est déjà allé voir ces terres agricoles au mois d'avril, pendant les essais. Je voudrais savoir si la Tidal Power Corporation consulte effectivement les agriculteurs. Je pense qu'il y a environ 250 propriétaires de marais dans cette région.

Enfin, on avait demandé de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour aménager des échelles à poissons. Si le ministre des Pêches et des Océans était ici, il comprendrait, j'en suis certaine, que lorsqu'on construit une digue ou lorsqu'on bloque un passage, il faut aménager une échelle pour permettre aux poissons de passer. D'après ce ministère des Pêches, trop de poissons pourraient rester pris dans la turbine. L'échelle devrait être assez bien aménagée et assez grande pour permettre au poisson de franchir cet obstacle. Je me demande quelle sera la pression de l'eau et comment le poisson arrivera à passer. J'ai donc décrit quelques projets qui, pensais-je, avaient été approuvés officiellement, et qui devraient résoudre ces quatre types de problèmes.

Je tiens à conserver un peu de temps pour poser mes questions. Je n'en ai que deux, à vrai dire. Je voudrais savoir si la Tidal Power Corporation s'occupe de ces problèmes et ce qu'elle a fait pour les résoudre. Par ailleurs, je voudrais savoir si l'économie de pétrole que permettrait de réaliser cette usine marémotrice en vaut réellement la peine, peu importe que le projet soit une réussite sur le plan de l'utilisation d'une turbine à faible hauteur de chute.

Je suppose qu'il convient également de se demander comment se fera l'inondation des terres et quelles en seront les conséquences. Je pense que cette question se rattache au premier point, celui qui concerne les niveaux d'eau.

Avant d'inviter le ministre à répondre, je voudrais signaler quelque chose dont j'ai eu connaissance aujourd'hui. Il s'agit d'un communiqué ou d'un télex dans lequel le premier ministre de la Nouvelle-Écosse semble se plaindre amèrement de la décision prise par le gouvernement fédéral de ne pas prolonger vers les Maritimes le gazoduc qui devait y amener le gaz naturel de l'Ouest. En tant que député ministériel, je tiens à dire que je n'ai pas entendu parler de cette décision. Le ministre voudrait-il nous dire s'il est vrai que le gouvernement fédéral ne compte pas prolonger le gazoduc jusqu'aux Maritimes, comme le dit le télégramme du premier ministre Buchanan? Si tel est le cas, le premier ministre Buchanan a peut-être raison de s'indigner. Le télex aborde par ailleurs deux autres points dont je voudrais parler.

Il laisse entendre que la Commission canadienne des transports a rejeté la demande d'Eastern Provincial Airways. Ce que je crois savoir à ce sujet, c'est que la compagnie aérienne a fait appel, et qu'aucune décision n'a encore été prise. Il est quelque peu injuste de faire croire aux gens de la Nouvelle-Écosse que le gouvernement fédéral les opprime alors que les recours n'ont pas encore été épuisés. Le premier ministre termine son télex en disant qu'il viendra à Ottawa la semaine prochaine et qu'il tâchera de convaincre le cabinet fédéral d'infirmer la décision prise par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sur la recommandation de l'Office national de l'énergie. Si le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a besoin d'en être convaincu, je suis certaine que nous pouvons le faire nous-même. Je pense quand même que ce ne n'est pas nécessaire car, après tout, nous sommes aussi concernés que le reste du Canada pour savoir comment la politique énergétique s'appliquera dans toute l'étendue du pays.

M. Rae: Vous n'avez pas besoin du tout de l'aide des autres partis.

Mlle Campbell: Peut-être l'ai-je cité hors contexte mais je crois que le communiqué devrait être versé au compte rendu. Je ne sais pas s'il émane de la CP Press de Halifax ou du CP Telex mais il commence en rapportant que «Le premier ministre John Buchanan a déclaré jeudi»—si le terme «a déclaré» est employé, il doit s'agir de la CP Press ou peut-être même de CP Air. Il se lit comme suit:

> Le premier ministre provincial, M. John Buchanan, a déclaré jeudi que la décision du gouvernement fédéral de ne pas prolonger le gazoduc jusqu'aux Maritimes allait beaucoup détériorer les relations avec Ottawa.
>
> «Les habitants de la Nouvelle-Écosse sont des gens plutôt paisibles . . .»

C'est vrai, nous sommes de braves gens.

Puis:

> . . . «et nous aimons négocier . . . à l'amiable», a dit M. Buchanan au sujet de la déclaration du ministre fédéral de l'Énergie, M. Marc Lalonde. «Mais vient le moment où nous somms prêts à nous défendre bec et ongles. Si le gouvernement fédéral ne veut pas tenir compte des difficultés particulières que nous connaissons dans les provinces de l'Atlantique . . .»

Je suis bien contente qu'il ait envoyé ce télex puisque nous sommes sur le point de débloquer 25 millions de dollars pour un projet en Nouvelle-Écosse, dont la moitié ira d'office au projet d'usine marémotrice.

Et le texte d'ajouter ceci:

> «. . . des difficultés particulières que nous connaissons dans les provinces de l'Atlantique, je dirai, pour parler net, que ce moment-là est venu.» M. Buchanan a ajouté que les relations étaient déjà tendues à cause de la confrontation au sujet du contrôle des ressources sous-marines. Il a également blâmé la récente décision de la Commission canadienne des transports d'accorder à CP Air des droits d'atterrissage à Halifax, bien que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse se soit prononcé publiquement en faveur de la société Eastern Provincial Airways qui avait également présenté une offre.

Certes, tous les députés aimeraient favoriser Eastern Provincial Airways, qui est une société de la région de l'Atlantique. Mais un appel a été interjeté de cette décision, et nous devrons attendre.

Le texte poursuit:

> M. Buchanan a dit qu'il se rendrait à Ottawa la semaine prochaine pour tâcher de convaincre le cabinet fédéral d'infirmer la décision que M. Lalonde a prise sur la recommandation de l'Office national de l'énergie.

Je voudrais entendre les observations du ministre à ce sujet, et j'aimerais surtout entendre ce qu'il a à dire sur la Tidal Power Corporation à laquelle nous versons 25 millions de dollars, et sur les conditions préalables à l'approbation officielle de cet accord.

Il y a en fait trois choses qui me préoccupent. Premièrement, faut-il que l'ensemble du projet soit une réussite, du point de vue de l'intérêt national, pour que nous réalisions l'économie de pétrole envisagée? Deuxièmement, la Tidal Power Corporation de la Nouvelle-Écosse a-t-elle accepté les conditions? Troisièmement, le ministre peut-il nous dire s'il a renoncé à l'idée d'un pipe-line allant de Québec vers les provinces de l'Est?

M. Lalonde: Monsieur le président, je dois tout d'abord féliciter le député de sa connaissance approfondie de la situation en ce qui concerne le projet d'usine marémotrice dans sa région. Il me semble, en fait, qu'elle en est beaucoup plus au courant que moi, et je l'en félicite.

Je voudrais faire une observation sur cette question en général. L'accord concernant l'usine marémotrice d'Annapolis a été signé par le gouvernement précédent pendant la campagne électorale, plus précisément le 29 janvier 1980. En fait, il prévoyait l'expérience dont le député a parlé et il stipule que le gouvernement fédéral versera 25 des 46 millions de dollars que coûtera au total le projet. Il est prévu que le gouvernement fédéral versera cette somme en deux versements annuels égaux. C'est pourquoi l'on trouve dans le budget un poste de 12 millions et demi de dollars. Il s'agit vraiment d'une participation importante à l'expérience de Nouvelle-Écosse. Comme le député l'aura remarqué, elle dépasse 50 p. 100. Le gouvernement a l'intention de contribuer ainsi—si la Chambre veut bien voter ce montant—à la réalisation de ce projet-là.

● (2050)

Le député a posé une question sur la substitution du pétrole. Il est évident que cette possibilité de substitution du pétrole ne se matérialisera que si l'expérience réussit. Si elle échouait, nous serions probablement ramenés à la planche à dessin et la Tidal Power Corporation de Nouvelle-Écosse aurait à mettre au point des solutions de remplacement pour l'utilisation du développement réalisé dans la vallée d'Annapolis. L'exécution du projet relève de cette société.

On m'informe que c'est une société provinciale, au conseil d'administration de laquelle l'État fédéral n'est pas représenté. Le député comprendra donc que, même si j'aimerais être aussi bien informé qu'elle sur les détails de l'ouvrage, il s'agit d'une chose qui relève du gouvernement provincial de Nouvelle-Écosse. On m'informe toutefois qu'un accord général prévoit une participation financière fédérale et que les fonctionnaires fédéraux sont consultés à l'occasion sur la marche du projet.

En ce qui concerne les conditions précises auxquelles le député a fait allusion, je dois avouer que je ne suis pas au courant. Je vais me renseigner, en particulier auprès du gouvernement de Nouvelle-Écosse ou de la Tidal Power Corporation, sur ce qu'ils ont fait exactement au sujet de ces conditions et sur l'état de la question. Je me ferai un grand plaisir de communiquer au député les renseignements que j'aurai pu obtenir auprès des autorités de la Nouvelle-Écosse. Je puis lui dire qu'un conseil consultatif écologique et un comité technique vont être constitués pour assurer la liaison avec la société, afin que les meilleurs spécialistes participent aux diverses études portant sur l'environnement.

On m'informe également que la société en question s'est engagée à informer et à consulter la population locale au cours de l'élaboration du projet. Je suis persuadé que ma collègue n'hésitera pas à m'approcher si, pour une raison quelconque, elle n'arrivait pas à obtenir de moi, des autorités provinciales ou de la Tidal Power Corporation les renseignements qu'elle désire.

Pour répondre à la dernière question de l'honorable député en ce qui a trait au projet de gazoduc de l'est du Canada, elle n'ignore sans doute pas, ni les honorables députés non plus, que les décisions de l'Office national de l'énergie peuvent être acceptées ou refusées par le Cabinet, mais qu'elles ne peuvent être modifiées. L'Office national de l'énergie nous a présenté un rapport dans lequel il recommandait que le gazoduc soit immédiatement prolongé de Montréal à Québec. Cependant, en ce qui concerne l'autre partie du projet, soit la prolongation en direction des provinces maritimes, l'Office national de l'énergie a soulevé deux objections qu'il faudra, à son avis, aplanir avant de songer à réaliser ce projet dans les provinces Maritimes.

D'abord il est fait mention des études environnementales qui, de l'avis de l'Office, n'ont pas toutes été effectuées par la Quebec and Maritime Corporation. L'Office national de l'énergie estime qu'il doit obtenir une évaluation plus précise des conséquences écologiques avant d'étudier le projet de la Q & M. L'Office a laissé entendre qu'à son avis, cette société n'avait pas réalisé un nombre suffisant d'études sur l'environnement. En fait, nous espérons que la Q & M agira le plus rapidement possible pour satisfaire aux normes sur l'environnement.

Le second point qu'a soulevé l'Office national de l'énergie concernait la demande présenté par la Quebec and Maritime Corporation qui n'a pas suffisamment tenu compte de l'expansion possible des ressources pétrolières au large des côtes. L'Office a aussi signalé qu'un délai assez long devrait être accordé pour obtenir de plus amples renseignements sur ces possibilités d'expansion, particulièrement en ce qui concerne l'île de Sable et qu'à ce moment-là, la demande de la Q & M serait plus opportune. Toutes les parties seraient alors mieux placées pour déterminer ce qui est plus souhaitable, c'est-à-dire que le gazoduc soit construit de Québec à Halifax avec possibilité d'acheminement de gaz dans les deux sens et qu'en fin de compte, le gaz soit acheminé non de l'Ouest vers l'Est, mais bien plutôt, heureusement, de l'Est vers l'Ouest.

Ce sont les raisons que l'Office national de l'énergie a données dans son rapport au gouvernement. Le gouvernement a examiné ce rapport et l'a accepté. Je le répète, le gouvernement pouvait le rejeter ou l'accepter. Puisque nous l'avons accepté, on peut procéder immédiatement à la construction d'au moins une partie du pipe-line, celle qui relie Montréal à Québec. Nous considérons toujours le prolongement du pipeline vers les Maritimes comme une question de très haute priorité.

Le gouvernement a affirmé dans le discours du trône qu'il souhaitait prolonger le gazoduc jusqu'à Québec et aux provinces maritimes le plus tôt possible. Nous avons précisé que nous attendions le rapport de l'Office national de l'énergie sur ce projet. J'aurais, bien sûr, aimé qu'il nous recommande de prolonger immédiatement le pipe-line jusque dans les provinces maritimes.

J'en ai parlé au premier ministre de la Nouvelle-Écosse la semaine dernière ainsi qu'aux ministres du Nouveau-Brunswick. Je dois dire que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a déclaré à l'Office national de l'énergie et lui a encore répété la semaine dernière qu'il craignait que les décisions ne soient prises trop rapidement et qu'il n'y ait pas assez de temps pour envisager toutes les autres alternatives avant de construire ce pipe-line. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick estime que si on construit un pipe-line, il faut qu'il apporte aux consommateurs des provinces maritimes un produit pouvant remplacer le pétrole et que ce produit de remplacement soit transporté aussi efficacement que possible, et qu'ils ne finissent pas par le payer plus cher que s'ils avaient opté pour une autre solution de remplacement.

La semaine dernière, j'ai aussi parlé au premier ministre de la Nouvelle-Écosse de la publication éventuelle d'un rapport en ce sens. Il ne m'a pas fait part à ce moment-là de ses sentiments qu'il semble avoir exprimés dans l'article de la PC. Je serai certainement heureux de le recevoir s'il vient à Ottawa la semaine prochaine. Je voudrais toutefois lui dire qu'il devrait se rendre compte que ce projet ne concerne pas que la Nouvelle-Écosse mais qu'il y a aussi deux autres provinces maritimes en cause.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a exprimé quelques opinions. J'ai remarqué, même en Nouvelle-Écosse, qu'il y a des gens qui voudraient que ces travaux profitent aux consommateurs et aux travailleurs de la province et que ce ne soit pas seulement un projet que l'on impose aux provinces maritimes. J'ai remarqué, par exemple, que les travailleurs de l'acier du Cap Breton ont manifesté aujourd'hui leur appui à la position du gouvernement fédéral en déclarant que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse devrait effectivement tenir compte des intérêts des travailleurs, qu'il était opportun d'exploiter à fond nos ressources en charbon et d'examiner soigneusement toutes les autres solutions possibles. Ils ont dit qu'il ne faudrait pas négliger l'éventualité d'une importante découverte de gaz au large de l'île de Sable.

● (2100)

Je le répète, le gouvernement est encore d'avis que nous devrions étudier en toute priorité le projet de construction d'un pipe-line vers les provinces de l'Atlantique. J'espère que la société Q & M va faire les travaux de recherche qui sont exigés d'elle dans le domaine de l'environnement et que nous aurons très bientôt de plus amples informations au sujet de la présence possible de gisements de gaz naturel au large de l'île de Sable. Nous avons l'intention d'employer tous les moyens à notre disposition pour accélérer le rythme des travaux de prospection dans cette région de manière à avoir le plus tôt possible les renseignements voulus et à recevoir le feu vert de l'Office national de l'énergie.

J'espère que ces quelques observations répondent à la question du député. Je n'en dirai pas plus sur l'autre partie de la déclaration que le premier ministre de sa province a faite à ce moment-là et qui tient plutôt de la tartuferie.

M. Skelly: Monsieur le président, ce soir, mes observations s'adresseront encore au ministre des Transports. Je dois dire que j'ai beaucoup aimé les réponses très humoristiques qu'il a données ce soir et la diplomatie dont il a fait preuve. J'admets que je me suis perdu dans la brume avec la flotte marchande canadienne.

Je voudrais en revenir aux services de recherches et du sauvetage sur la côte ouest et au rôle que joue le ministère des Transports dans ce domaine particulier.

Une voix: Le ministère a deux embarcations à rames.

M. Skelly: Mais avant, je voudrais reparler d'un incident qui s'est produit au large de la côte est de Terre-Neuve dans lequel 13 marins hollandais se sont noyés lors du naufrage du navire hollandais *Gabriella*. Je rappelle au ministre qu'à la suite de cette tragédie, son gouvernement a établi un poste de recherches et de sauvetage qu'il a doté de trois hélicoptères. Il a aussi pris certaines mesures pour réorganiser les services de recherches et de sauvetage au Canada. On avait pris des mesures visant à coordonner l'action des comités de recherche et de sauvetage et ainsi de suite.

Je vais comparer l'accident de Terre-Neuve avec un autre qui s'est produit sur la côte ouest du Canada, en Colombie-Britannique. En deux semaines, vers la période des Fêtes 1979, soit il y a quelques mois à peine, 42 personnes ont trouvé la mort à la suite du naufrage d'un cargo panaméen, de celui d'un bateau de pêche et de quelques autres tragédies.

Dans ce cas comme lors de l'accident de Terre-Neuve, il a bien fallu constater que les services gouvernementaux ont été absolument incapables d'amener les équipes de sauvetage dans le secteur en temps utile. Encore là, les précisions m'échappent, mais si je me rappelle bien, l'appel de détresse a été lancé vers 9 heures du matin. On a réussi à amener à pied d'œuvre un hélicoptère du ministère des Transports à 1 h 15. Mais après avoir passé quatre heures dans l'eau, tous les survivants, s'il y en avait, étaient morts de froid. Le naufrage du bateau de pêche, le *Lee Wan Zing*, fut une véritable tragédie. Des constatations faites par les habitants de la Colombie-Britannique, il ressort que le ministère n'a absolument rien fait à ce sujet; il n'a pas levé le petit doigt en quatre mois. Je crois que le ministère de la Défense nationale semble avoir pris des mesures concrètes en réduisant le programme d'amélioration des services de recherche et de sauvetage par hélicoptère. Il y a quelques jours, le ministre a eu l'impudence de dire que ce service était suffisant et même en voie d'amélioration.

Je vais poser au ministre une question bien simple. A titre de ministre des Transports, peut-il donner à la Chambre l'assurance que si le gouvernement n'a rien fait à propos de ces 42 morts ce n'est pas parce que les victimes étaient des marins de Taïwan et des Indiens du Canada? Le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'il n'y a pas de rapport entre ce fait et l'inaction du gouvernement?

M. Pepin: Monsieur le président, mon honorable ami semble d'humeur querelleuse; il nous accuse de ne rien dire, de ne rien faire et de quoi encore. Je veux simplement répéter ce qu'on m'a dit ce matin, que le service de recherches et de sauvetage a beaucoup d'importance pour le ministère des Transports et en a toujours pour le ministère de la Défense nationale. Comme mon honorable ami le sait, la première responsabilité revient à la Défense. Nous appuyons ses efforts de notre mieux.

Le député a tort de crier à l'inaction. En fait, on prévoit d'ajouter neuf bateaux de sauvetage au service, dont l'un à Campbell River, en Colombie-Britannique, un autre dans le détroit de Géorgie, en Colombie-Britannique et un autre à Prince-Rupert. Nous multiplions donc nos efforts. En un mot, nous faisons de notre mieux avec ce que nous avons et nous améliorons notre équipement. Le Canada est extrêmement . . .

Une voix: Il y a de l'argent pour les avions de chasse.

M. Pepin: Si jamais ces avions devaient servir, les mêmes personnes qui prétendent aujourd'hui que nous n'en avons pas besoin se cacheraient quelque part. La situation s'améliore et les prévisions à l'étude ce soir le démontrent. Nous essayons d'améliorer nos rapports avec le ministère de la Défense de façon à coordonner nos efforts le mieux possible, de même qu'avec les États-Unis avec lesquels la coopération est excellente. Encore une fois, étant donné notre géographie, l'étendue de nos côtes et de nos eaux intérieures, il y a des limites à la qualité de service que nous pouvons donner.

Je suis persuadé que mon honorable ami se rend compte que pour accomplir un excellent travail dans ce territoire, il faudrait des milliards.

Une voix: Dix millions!

M. Pepin: Que dites-vous?

M. Skelly: Si vous me permettez de préciser, monsieur le président, cela montre l'embarras dans lequel nous nous trouvons. Le ministre des Transports ne comprend pas vraiment l'idée fondamentale. Son ancien collègue de Skeena a harcelé le gouvernement pendant cinq ans, tentant de lui faire comprendre que le service était entièrement insuffisant. Le ministre a parlé du programme pour la construction d'un navire de 21 mètres, mais il s'agit d'un besoin tout à fait différent. Il peut simplement naviguer dans les eaux côtières, mais ne peut franchir l'entrée Dixon et le détroit de la Reine-Charlotte où les eaux sont fort agitées. En outre, il ne pourrait se rendre sur les lieux. Quelqu'un y meurt en moins de 35 minutes.

Il serait toutefois possible de mettre sur pied un autre programme. Il y a, sur la côte ouest du Canada, 14 hélicoptères qui sont utilisés de façon sporadique. Il suffirait de les envoyer à la base des Forces armées à Holbrook ou à Masset. Ces hélicoptères sont des Sikorski, soit des appareils à vocation maritime, et ils pourraient se rendre n'importe où le long de la côte en 35 minutes. Ils pourraient desservir toute la côte, de Sitka, en Alaska, jusqu'à Port Angeles, en 35 minutes.

J'ai eu l'occasion de discuter avec des représentants de la société Boeing qui fabrique les CH113 et avec ceux de Sikorski, du montant approximatif, vague et qu'on a plutôt grossi qu'il en coûterait pour déplacer ces appareils. Il semble que cela ne coûterait même pas 10 millions de dollars. Il s'agit d'un montant approximatif, vague et plutôt exagéré. Si le ministre ne me croit pas, il n'a qu'à vérifier auprès des sociétés.

Le navire de 21 mètres ne suffira pas à la tâche dans une situation telle que l'affaire du *Lee Wan Zing*. Si cela ne suffit pas à faire comprendre au gouvernement et au ministère qu'il faut procéder à des changements cruciaux dès maintenant, je tiens à leur rappeler qu'Iona Campagnolo a elle-même reconnu comme tant d'autres qu'il existe un grave problème. Le gouvernement semble n'avoir rien compris. De toute façon, je crains qu'il ne faille attendre le naufrage du *Queen of Prince Rupert* ou quelque catastrophe de ce genre pour qu'il finisse par comprendre.

L'accord sur les transports en Colombie-Britannique est une autre source de grave préoccupation pour la population de cette province. On compte de nombreux villages d'Indiens le long de la côte et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien devrait comprendre certains des dilemmes auxquels ils sont confrontés. Un ancien ministre des Transports, Otto Lang, a conclu un jour un accord avec le gouvernement de la Colombie-Britannique qui s'est traduit par la suppression du service maritime assuré par Northland Navigation qui desservait toute la côte. M. Lang n'a pas trouvé mieux que d'approcher le premier ministre de la Colombie-Britannique et lui accorder une subvention de transport de 8 millions de dollars. Selon une des dispositions de cet accord, la province de Colombie-Britannique accepte, contre les subventions du gouvernement fédéral dans le cadre de cet accord pour le transport des passagers et des marchandises par traversiers dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique, d'assurer un service raisonnable et adéquat et un contrôle convenable.

● (2110)

Le *Queen of Prince Rupert*, le seul navire voyageant le long de la côte n'a pu desservir la côte de la Colombie-Britannique le 6 avril. Le service de traversier devrait reprendre le 1er juin, mais il s'agira d'un autre navire, le *Queen of the North* et absolument rien ne le garantit.

Les localités d'autochtones le long de la côte se trouvent isolées. L'avion est le seul moyen de transport et le billet aller-retour coûte environ $180. Les nouveaux tarifs pour le transport des marchandises sont très élevés. Le gouvernement de la Colombie-Britannique n'a certainement pas respecté l'esprit de cette disposition.

Je propose au ministre de comparer les deux régions côtières du Canada en ne portant pas l'attention pour l'instant sur les exigences constitutionnelles, mais en mettant l'accent sur la façon dont le gouvernement fédéral s'acquitte de sa responsabilité en matière de transport grâce à un programme de subventions. Sur la côte est du Canada, la subvention moyenne par habitant est de $44 tandis qu'en Colombie-Britannique elle est de $4. Certaines mesures adoptées par votre prédécesseur ont tout à fait bouleversé le service de la côte de la Colombie-Britannique. Un exemple: la Northland Navigation. Un autre secteur de votre ministère a construit un quai d'un million de dollars à Bella Coola pour les navires et tout à coup le service est interrompu. Le ministre des Affaires indiennes a consacré des millions de dollars au développement économique des communautés indiennes pour résoudre des problèmes comme le taux de chômage impressionnant; mais, en raison du caractère imprécis et désordonné de votre accord avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, par une sorte de refus de faire face à ses responsabilités, il vient d'annoncer que la situation durera neuf semaines, en plein durant la saison touristique et de pêche.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a décidé de fermer la localité d'Ocean Falls qui se trouve en plein centre et dépend tout à fait du service de traversier. La localité a été fermée. Environ 400 personnes ont déjà été mises à pied et elles n'ont aucun traversier pour transporter leurs biens. Ils ne peuvent pas les expédier par avion et doivent payer des tarifs extrêmement élevés pour les faire transporter par chaland.

J'exhorte le ministre à supprimer la subvention à la Colombie-Britannique. De fait, il devrait la supprimer sur-le-champ parce que le gouvernement de la Colombie-Britannique n'a pas respecté les termes de l'entente. C'est étrange que quelqu'un qui est originaire de la Colombie-Britannique dise une telle chose, mais j'exhorte le ministre à s'y rendre, à entamer des négociations avec la province et à conclure une entente conditionnelle qui déterminera de façon précise quels services seront fournis à quelles localités et selon quelles modalités. Ensuite, le ministre pourrait offrir une subvention équitable qui pourrait se comparer à celles qui sont offertes aux régions de la côte est. J'aimerais avoir votre avis sur cette possibilité.

M. Pepin: Monsieur le président, je serai relativement bref parce que je ne veux pas empiéter sur le temps des autres.

D'abord, j'ai écouté attentivement ce qu'a dit mon honorable ami à propos des opérations de sauvetage. Nous nous pencherons probablement là-dessus et nous ferons enquête à ce sujet. Je vous remercie d'en avoir parlé.

En ce qui concerne les traversiers, mon ami simplifie trop les choses en comparant la côte est et la côte ouest du Canada. Sur la côte ouest, les traversiers fonctionnent à l'intérieur de la province. Le gouvernement du Canada avait donc de bonnes raisons de conclure avec la Colombie-Britannique une entente qui permette à la province d'exercer les pouvoirs provinciaux qui lui revenaient normalement.

Selon moi, une fois que de telles ententes ont été conclues, le gouvernement fédéral ne peut pas du point de vue constitutionnel prendre la peine de surveiller les faits et gestes des autorités provinciales pour s'assurer qu'elles respectent les normes établies par le gouvernement central. S'il y a des reproches à adresser au gouvernement provincial, les habitants de la province s'en chargeront d'une façon ou d'une autre, sans doute au moment des élections. Je tenais simplement à souligner qu'on ne peut pas vraiment comparer la côte ouest à la côte est parce que les traversiers sur la côte est franchissent les frontières provinciales.

M. Skelly: Monsieur le président, je ne saisis pas la distinction. Il s'agit d'un domaine dont le gouvernement fédéral s'occupait déjà. Il reconnaissait auparavant qu'il avait certaines obligations à cet égard, mais plus maintenant. Je suis convaincu qu'il faudrait une entente conditionnelle. Même le prédécesseur du ministre avait déclaré que le service était tellement critiqué qu'il songeait sérieusement à prendre des mesures quelconques pour conclure une entente conditionnelle.

J'aimerais maintenant passer à une autre question qui touche toute la côte de la Colombie-Britannique et montre de quelle façon le gouvernement conçoit les transports. Il existe deux petites îles au milieu de la côte de la Colombie-Britannique, environ à 200 milles de chaque extrémité. Il s'agit de l'île Campbell et de l'île Denny. L'île Campbell est habitée par quelque 1200 Indiens. A quelque distance de là, l'île Denny est occupée par une cinquantaine de personnes.

Il y a quelques années, le ministère des Transports entreprit une étude sur le transport aérien dans le centre de la côte. On avait constaté qu'il n'y avait aucune base d'où pourraient partir des équipes de sauvetage. L'an dernier nous avons perdu une centaine d'avions et un certain nombre de pêcheurs ont perdu la vie. Quand on envoie un hélicoptère dans cette région, il doit décoller de Port Hardy situé à une centaine de milles ou encore d'un endroit appelé Sandspit, qui est également situé à une distance considérable. Le ciel de la région est également très achalandé, non seulement par les oies sauvages, mais aussi par des avions qui font la navette entre l'Alaska et les États du Sud. On rencontre aussi beaucoup d'avions canadiens, mais il n'existe aucune piste d'atterrissage. Il est même arrivé qu'un avion en provenance d'Alaska, étant à court de carburant au beau milieu d'une tempête et de vents violents, dut atterrir dans la cour d'une école de l'île Campbell. C'était pour le moins risqué. Il n'y a aucune localité entre Sandspit et Port Hardy.

Le problème a donc un aspect international en plus de se révéler une source de dangers. Mais, pour comble de malheur, le gouvernement fédéral a dit que cela ne le regardait pas, que c'était l'affaire du gouvernement de la Colombie-Britannique. Pour sa part, le gouvernement provincial a rétorqué qu'il ne voulait pas s'en mêler puisque c'était du ressort du gouvernement fédéral. Or, les 1250 habitants des deux petites îles ont entrepris de construire deux aéroports. La collectivité indienne bâtit des pistes pendant que l'autre fait la même chose. C'est l'absurdité à son meilleur. Tout cela parce que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a offert aux collectivités indiennes des millions de dollars pour des projets de développement économique, pour créer de l'emploi. Les résidants de l'île Campbell disposent d'un hôpital et d'un poste de la GRC. En toute logique, c'est cette collectivité qui devrait se développer. Mais voilà, on a entrepris de construire deux aéroports et de dépenser des ressources considérables parce que deux gouvernements ne cessent de se renvoyer la balle.

Je sais que le gouvernement fédéral et le ministre tiennent à ce que les sommes qu'ils dépensent servent à assurer des services convenables au public. Cependant, si le gouvernement fédéral bâtissait un aéroport dans la région, cela épargnerait beaucoup d'argent aux résidants de la Colombie-Britannique, contribuerait grandement à améliorer la sécurité de la région et constituerait une aide incomparable à la collectivité indienne.

Je recommanderais vivement au ministre d'examiner encore une fois l'étude et de négocier une entente afin de permettre à ces collectivités de collaborer et de construire un deuxième aéroport. Je conseillerais au ministre d'appuyer le projet de construction d'un aéroport à l'île Campbell à cause des besoins fondamentaux de la population. Je demande au ministre de nous sortir de cette impasse.

M. Pepin: Monsieur le président, je ne peux pas faire grand chose. La construction de l'aéroport relève de la province et c'est sous cet angle qu'il faut l'envisager. Je le répète, mon collègue nous conseille pour la deuxième fois de nous substituer à la province; c'est du moins ainsi que je comprends ses propos. Le gouvernement fédéral a déjà bien des projets qui relèvent incontestablement de lui à réaliser en Colombie-Britannique et ailleurs, et nous nous en contentons. Je remercie toutefois infiniment le député pour ses conseils, surtout pour le dernier.

• (2120)

[*Français*]

M. Bachand: Monsieur le président, je désire poser mes questions à l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce. J'en ai trois, et elles se rapportent au contrat de l'achat des avions F-18. Ma première question est la suivante: Faisant suite au choix du F-18, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il y a des événements nouveaux, ou s'il peut apporter des précisions au sujet du choix du site de l'implantation de deux importants projets, à savoir, l'implantation de l'usine de la General Electric pour la fabrication des aubes et palettes qu'on nous avait promise pour les Cantons de l'Est ainsi que le site de l'implantation du centre d'usinage à contrôle numérique qu'on nous avait promis au Québec.

Ma deuxième question est la suivante: Est-ce que le ministre demeure convaincu que les prévisions de 1.5 milliard de dollars en retombées économiques pour la province de Québec sont toujours réalistes?

Monsieur le président, ma troisième question est la suivante: Est-il exact que, lors des négociations, on ait offert au ministre du gouvernement péquiste, M. Duhaime, pour ne pas le nommer, de venir consulter le dossier du F-16 et du F-18 et que ce ministre ne s'est pas prévalu de cette offre?

M. Gray: Monsieur le président, je pense que notre analyse des retombées économiques du contrat du F-18 pour la province de Québec est très réaliste. A notre avis, au moins 48 p. 100 de ces retombées économiques se retrouveront dans la province de Québec.

Comme nous le savons, la province de Québec est très importante dans le secteur aéronautique pour notre gouvernement. Nous désirons faire de ce secteur aéronautique un secteur de pointe dans la province de Québec, mais en même temps en rendant plus fort ce secteur partout dans notre pays.

L'honorable député a aussi demandé des précisions sur les sites possibles de l'usine pour fabriquer les aubes et palettes et le centre d'usinage des contrôles numériques, je peux confirmer à mon honorable collègue qu'il est bien évident que l'usine pour fabriquer les aubes et les palettes sera construite dans les Cantons de l'Est, mais on n'a pas fixé jusqu'à maintenant le site exact. Je regrette mais je dois faire la même réponse à la question du site du Centre de l'usinage.

Dans sa troisième question, mon honorable collègue demande si l'on a donné au ministre péquiste l'occasion de consulter toutes les données sur lesquelles nous avons basé notre décision d'accorder le contrat F-18 à la compagnie McDonell Douglas. Selon mes renseignements on a offert un *briefing* à ces ministres juste avant l'annonce de notre décision. Mais plus tard on leur a aussi donné l'occasion d'avoir des échanges de vues et des discussions entre nos fonctionnaires et ceux du gouvernement québécois.

Je désire finir ma réponse en confirmant qu'à notre avis et selon notre analyse assez poussée, le contrat F-18 représente une bonne affaire pour l'industrie de la province de Québec et celle de tout le pays.

[*Traduction*]

M. Crouse: Monsieur le président, je me réjouis de la possibilité de pouvoir poser quelques questions ce soir. Mais auparavant, je ferai observer que depuis que je suis à la Chambre des communes, c'est bien la première fois en 23 ans que je suis en présence d'un groupe de ministres aussi distingués. Le fait de les avoir tous les quatre devant moi présente une telle tentation . . .

Une voix: Comme devant un stand de tir.

M. Crouse: Oui, c'est comme si je me trouvais devant un stand de tir. Je ne sais pas trop par où commencer. Pour reprendre les propos de mes électeurs compte tenu de ce que j'ai entendu aujourd'hui, il serait peut-être temps de chercher à remettre ce gouvernement sur la bonne voie car, manifestement, il en est sorti. Et cela m'incombe peut-être. Le gouvernement ne sait plus à quel saint se vouer et nous paraît en proie à de grandes incertitudes, ne sachant que faire.

Si je dis ceci c'est qu'au cours de la dernière campagne électorale, nous avons eu droit à un grand défilé de personnages fort imposants. Ces éminents personnages libéraux sont venus chez nous, en Nouvelle-Écosse, en nombre plus grand—certains auraient pu condescendre à me rendre visite, mais non, ils ont préféré faire cette gentillesse à d'autres—que celui des épaves qui échouent sur nos côtes. On a beaucoup parlé d'énergie et de pétrole, et on nous a même promis du gaz. Avant de poser ma question . . .

Une voix: Posez-la!

M. Crouse: Je dispose de 20 minutes, monsieur. Vous en avez eu autant. J'estime que je puis les employer de la façon qu'il me plaît. J'espère avoir raison à ce sujet. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources me fait signe que oui. J'ai lu dans l'édition du samedi 2 février du *Chronicle-Herald* de Halifax ce qui suit:

> Dans un discours prononcé à Halifax, vendredi dernier, qu'on pourrait qualifier du plus important à ce jour de la campagne électorale, les libéraux, par l'entremise de leur chef, M. Pierre Trudeau, ont présenté le programme énergétique de leur parti pour les années 80. Ce programme vise à assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique pour tous les Canadiens à un prix raisonnable. Le programme libéral contenait les sept grandes promesses que voici.

Je ne me donnerai pas la peine de vous les lire, car les libéraux les connaissent fort bien, même s'ils n'ont pas l'intention de les présenter. En voici une:

> Les libéraux se rendent compte que le Canada devra remplacer les ressources énergétiques qui nous font défaut, tel le pétrole, par d'autres ressources que nous avons en abondance comme le gaz naturel. Voilà pourquoi, en vertu de politiques «faites au Canada» le prix du gaz naturel ne sera pas lié aux prix internationaux. Pour encourager les gens à la conversion, le prix sera fixé à un niveau inférieur, un prix établi au Canada. Les exportations massives comme celles proposées par Joe Clark feront l'objet d'un examen attentif afin que les Canadiens aient toujours l'accès prioritaire à leurs ressources naturelles de gaz.
>
> On songe à construire un gazoduc pour permettre à tous les Canadiens d'avoir accès à leurs ressources.
>
> Les libéraux songent à entreprendre sans tarder . . .

J'espère que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a l'oreille attentive.

> . . . des négociations en vue de prolonger le gazoduc jusqu'à Québec et aux Maritimes. Au début, le gazoduc acheminerait le gaz naturel vers l'Est, mais quand les réserves des Maritimes seront disponibles, le pipe-line fonctionnera alors comme une voie ferrée qu'on peut utiliser dans les deux sens.

Le même jour le premier ministre était de passage à Halifax. Voici un bref extrait de son discours:

> Mais pour changer de l'un à l'autre, les gens doivent avoir accès au gaz et c'est dans l'est du Canada que cet accès est le plus impérieux. J'annonce aujourd'hui un autre élément de notre programme: un gouvernement libéral entreprendra des démarches sur-le-champ pour s'assurer que toutes les parties collaborent entièrement à la construction d'un gazoduc vers Québec et les Maritimes. Ce gazoduc pourra fonctionner dans les deux sens . . .

Je suppose qu'on avait prévenu l'Office national de l'énergie.

> . . . afin que les résidents des Maritimes puissent en premier lieu utiliser le gaz en provenance de l'Ouest et par la suite, expédier leur gaz de provenance sous-marine vers le Canada central. Comme le chemin de fer des années 1880, les pipe-lines des années 1980 auront l'effet d'un lien d'acier unificateur.

C'est une très belle promesse, un engagement fort honorable. Je voudrais maintenant demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources comment il entend concilier son discours d'aujourd'hui avec les promesses, avec les engagements formels du premier ministre à Halifax.

M. Lalonde: Monsieur le président, je me ferai un plaisir de répondre à la question du député. Je suis heureux de constater qu'il est un lecteur assidu des énoncés de politique libérale. On voit en effet qu'il a bien lu et compris la déclaration du premier ministre.

Comme je l'ai mentionné, le présent gouvernement croit que la construction d'un gazoduc s'étendant jusqu'à Halifax et au Cap-Breton est un projet prioritaire. Nous avons dit au cours de la campagne, comme le député l'a bien lu, qu'un gouvernement libéral prendrait immédiatement des mesures pour s'assurer l'entière collaboration de toutes les parties dans la construction d'un gazoduc qui s'étendrait jusqu'à Québec et aux Maritimes.

Dès que nous avons reçu le rapport de l'Office national de l'énergie, nous l'avons étudié au cabinet. Après une analyse approfondie de la question, il a été décidé aujourd'hui d'approuver la conclusion du rapport de l'Office comme première et plus importante étape de la réalisation de tout le gazoduc dont le député a parlé.

● (2130)

Dès qu'il aura l'occasion de consulter les intéressés, le député comprendra pourquoi l'Office national de l'énergie a pris cette décision; je lui recommande de lire plus particulièrement les pages 6-127, 8-49 et 11-6 du rapport. Il constatera, par exemple, que le gouvernement du Nouveau-Brunswick, je l'ai d'ailleurs déjà dit, a exprimé quelque inquiétude, en particulier à propos des aspects écologiques et économiques de ce projet. L'Office national de l'énergie a déclaré, je le répète, qu'il faudrait étudier d'encore plus près les aspects écologiques de ce projet et tenir compte de l'opportunité d'exploiter les ressources sous-marines de gaz naturel. En ce qui concerne le gouvernement, nous invitons le Québec et les Maritimes à entreprendre ces études écologiques avec la plus grande célérité possible, afin d'assurer les habitants des Maritimes que la construction de ce projet n'aura pas de répercussions fâcheuses sur l'environnement.

En deuxième lieu, de concert avec les sociétés intéressées, nous comptons voir s'il n'y aurait pas moyen d'accélérer les travaux d'exploration au large de l'île de Sable, afin de pouvoir le plus tôt possible prendre une décision définitive sur la construction du pipe-line. Nous sommes décidés à ne diminuer en rien notre élan pour ce qui est de permettre à la région de l'Atlantique de délaisser le chauffage au mazout au profit du chauffage au gaz naturel, mais nous voulons le faire avec la collaboration de toutes les provinces intéressées—à mon avis, nous ne devrions pas négliger l'apport des autres provinces à l'égard d'une question aussi importante que celle-ci. Nous voulons également nous assurer que cette décision sera dans l'intérêt supérieur des habitants des Maritimes.

Je le répète, nous accordons une très haute priorité à cette question. Nous sommes décidés à faire en sorte que la pause demandée par l'Office national de l'énergie soit aussi courte que possible, et nous ferons l'impossible pour que le temps nécessaire à l'obtention de ces renseignements ne retarde pas indûment la livraison prévue du gaz naturel aux Maritimes.

M. Crouse: Je remercie le ministre de sa réponse. Je lui signale que j'ai lu la décision, datée du 15 mai, de l'Office national de l'énergie. Le rapport renferme certaines contradictions intéressantes, le ministre en conviendra certainement. Par exemple, je lis à la page 11:

> L'Office signale que la Quebec and Maritime Corporation n'a pas réussi à le convaincre qu'elle pouvait construire le pipe-line tout en respectant l'écologie.

Je n'ai pas pu m'empêcher de me demander pourquoi il devait en être ainsi. Je note ensuite au bas de la page 11-10:

> L'Office estime que les preuves recueillies au sujet des ressources sous-marines ont suscité de graves doutes quant à la configuration du pipe-line du Québec et des Maritimes; en outre, l'Office ne croit pas que le pipe-line que se propose de construire et d'exploiter la Q & M réponde aux besoins actuels et futurs.

Devant une telle déclaration, je me demande vraiment si nous verrons un jour ce gazoduc à Halifax malgré toutes les promesses du premier ministre et du ministre de l'Énergie. Donc, je voudrais savoir, et le ministre pourra peut-être m'en donner une idée, combien de millions il faudra dépenser pour empêcher le prix de l'électricité d'augmenter en Nouvelle-Écosse malgré la hausse du prix du pétrole, disons, au cours des sept ou huit prochaines années, étant donné que nous utilisons du pétrole étranger pour produire environ 70 p. 100 de l'énergie utilisée par les industries de Nouvelle-Écosse. Combien cela coûtera-t-il d'après le ministre et d'où viendra cet argent?

M. Lalonde: A propos du gazoduc, le député a cité une partie du rapport, mais je signale que le rapport mentionne un peu plus loin que les données obtenues dans les zones d'exploration au large de la côte et permettront d'établir quel type de gazoduc il faudra construire par la suite. Pour ce qui est de l'environnement, le député se demandait sur quelle base l'Office de l'énergie fondait ses conclusions. C'est certainement sur les témoignages qu'il a reçus. Mais on remarquera à la page 6-127 que l'Office demande à la Q & M, la Quebec and Maritime Corporation, de présenter des études écologiques et des renseignements complémentaires pour dix secteurs différents. Donc, l'Office exige des renseignements complémentaires pour divers secteurs.

Quant à la question soulevée par le député au sujet de l'électricité produite à partir du pétrole, il a raison de dire que cela revient cher. Il a mentionné que cela coûte cher parce qu'il est nécessaire d'importer du pétrole. Néanmoins, il n'ignore pas, j'en suis sûr, que ce pétrole importé est payé par tous les Canadiens grâce à la politique établie par le gouvernement libéral en 1974. Par conséquent, les Canadiens paient le pétrole à un prix nettement inférieur au prix mondial ou international, ou encore au prix du pétrole importé, et les citoyens de Nouvelle-Écosse profitent de cette politique nationale qui permet à tous les Canadiens de s'approvisionner au même prix, inférieur au prix mondial. Nous nous sommes battus pour défendre cette politique. Nous l'avons encore défendue pendant la dernière campagne électorale et j'espère que nous obtiendrons l'appui du parti du député ou, en tout cas, des députés de son parti qui viennent des Maritimes, pour notre politique qui vise à établir au Canada un prix indépendant du prix mondial.

Néanmoins, même à un prix inférieur au prix mondial, la production d'électricité à partir de pétrole en Nouvelle-Écosse est coûteuse. Le député demande combien cela coûte. Cela dépend, de toute évidence, des prix qu'il prévoit, et plus précisément du genre d'entente que nous pourrons conclure avec le gouvernement de l'Alberta. Je peux lui dire que lors de mes derniers entretiens avec les représentants du gouvernement de sa province, ces derniers m'ont présenté une facture éventuelle de 555 millions en subventions fédérales qu'ils espèrent obtenir au cours des sept prochaines années, seulement pour amortir le coût de leur électricité produite à partir de pétrole et pour aider à la conversion à d'autres formes d'énergie. C'est plus de un demi-milliard de dollars seulement pour la Nouvelle-Écosse.

A cette époque, j'ai signlé qu'effectivement nous étions prêts à étudier cette question parce qu'il est essentiel que l'électricité produite en Nouvelle-Écosse ne le soit pas à partir de pétrole, mais évidemment, le gouvernement fédéral devait s'assurer les ressources grâce à la conclusion d'une entente éventuelle sur le pétrole, qui lui permettraient d'aider une province comme la Nouvelle-Écosse.

M. Crouse: Au fond, ce que le ministre a dit au comité ce soir, c'est que lorsqu'il a fait campagne, et je parle ici de tous les libéraux qui ont fait campagne en Nouvelle-Écosse, lui et ses collègues savaient, et il devait en être de même du premier ministre, quelle position l'Office national de l'énergie allait adopter face à ce problème. En effet, on a dupé la population de la Nouvelle-Écosse avec cette promesse. Je souligne qu'il n'y avait pas d'équivoque dans ce discours du premier ministre. Il a dit: «Nous prolongerons immédiatement ce gazoduc jusqu'à Halifax.» C'est ce qu'il a dit, et on s'est rendu compte ce soir que ce n'était rien de plus qu'une promesse électorale.

● (2140)

Je passerai à deux autres questions. J'en ai d'autres, si le temps me le permet, mais j'aimerais demander au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources s'il est prêt à faire savoir plus tard à l'Office national de l'énergie, pour appuyer une nouvelle demande de Q and M, qu'il est prêt à subventionner le coût de la transmission de gaz jusqu'aux Maritimes de la même façon que le gouvernement subventionne maintenant le pétrole canadien expédié à Montréal.

Je ne voudrais pas oublier les autres ministres, et j'aimerais donc, pendant que j'y suis, poser une—quelqu'un me crie d'arrêter. S'il ne désire pas participer aux délibérations ici ce soir, il est libre de partir ou de se lever et d'essayer de poser une question. Je n'aime pas qu'on m'interrompe, et si le député veut bien se lever et se faire connaître . . .

Le vice-président adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de South Shore a la parole.

M. Crouse: Merci, monsieur le président. J'espère que vous ferez cesser le chahut en face parce que nous sommes en comité . . .

Une voix: Fermez-vous.

M. Crouse: Il me dit de me fermer, monsieur le président. Je pense que vous devriez lui demander de retirer cette remarque. Ce n'est pas très parlementaire ni constructif.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Dehors, Olivier.

M. Crouse: Oui, peut-être devrait-il partir parce qu'il souffre de crampes d'estomac ou de quelque chose.

Une question très simple pour le président du Conseil du Trésor. Nous dirait-il où en est le programme de privatisation de certaines sociétés de la Couronne? Peut-être pourrait-on répondre à ces deux questions l'une après l'autre.

M. Lalonde: Monsieur le président, premièrement, je regrette que le député ait si évidemment faussé la déclaraton qu'il a citée au début de son intervention. Il l'a consignée au compte rendu, et je suis certain que le public se rendra compte de quoi il s'agit, une déformation pure et simple d'une déclaration du premier ministre. Ce qu'il vient de dire est complètement faux, et il devrait retirer ses paroles.

Quand le député lira le hansard demain, il verra que les propos qu'il a fait consigner n'ont été attribués ni à notre parti ni au premier ministre. Le premier ministre a dit, et je cite encore une fois, pour le cas où le député aurait oublié ce qu'il a lu lui-même: «Un gouvernement libéral va intervenir immédiatement pour assurer la collaboration entière de toutes les parties à la construction d'un pipe-line de gaz naturel à destination de Québec et des Maritimes».

M. Crouse: C'est exact.

M. Lalonde: Cela est écrit. Nous nous y tenons, c'est cela que nous avons promis. Nous ne cherchons pas à nous défiler.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Je dirai même que pour nous assurer de la pleine collaboration de toutes les parties intéressées, j'ai déjà consulté les gouvernements de Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, et j'ai déjà fait rapport à la Chambre de certains problèmes et questions en discussion.

Le député devrait se rappeler qu'en janvier et février son parti était au gouvernement. Il ne peut pas l'avoir oublié, même s'il n'a pas eu la chance de participer tellement aux travaux de ce gouvernement.

Une voix: Il était en Nouvelle-Zélande.

M. Lalonde: On me dit qu'il était en Nouvelle-Zélande à l'époque, mais je ne le crois pas. Il faisait campagne dans sa circonscription, comme un honnête candidat.

M. Crouse: Et je suis encore ici.

M. Lalonde: Mais de quel droit ose-t-il dire ici que nous savions ce qui se passait à l'Office national de l'énergie et à quelles conclusions cet Office était arrivé? L'Office national de l'énergie poursuivait encore son enquête ou était en train d'étudier les témoignages. Nous étions dans l'opposition. J'espère que même le gouvernement d'alors n'a pas été mis au courant des délibérations auxquelles procédait l'Office national de l'énergie. Cela aurait été tout à fait irrégulier. Nous avons pris connaissance des conclusions de l'Office national de l'énergie lorsqu'il a rendu son rapport au gouvernement dans le courant d'avril. Depuis lors le cabinet a eu le temps de lire ce rapport, de l'analyser, de peser ses arguments, pour conclure que la meilleure façon de faire avancer la réalisation de ce projet consiste à appuyer et accepter le rapport de l'Office national de l'énergie. Car la loi ne nous laisse que deux possibilités, comme le député le sait: accepter le rapport ou le rejeter.

En l'acceptant, nous nous assurons qu'au moins une partie du pipe-line sera construite. Il se rendra jusqu'à Québec.

Dès que ce tronçon sera terminé, et si après avoir tenu des audiences, l'Office national de l'énergie présente d'autres recommandations et si la Q & M présente une autre proposition, advenant une recommandation positive, j'espère que le cabinet l'approuvera et nous serions alors en bien meilleure position pour terminer tout le pipe-line à temps pour que la population des Maritimes puisse profiter de la réalisation de ce projet. C'est là notre approche et notre politique, et je crois que c'est une façon très honnête, réaliste et raisonnable d'aborder ce problème. Lors de sa dernière intervention, je ne trouve pas que le député a interprété la situation correctement ni justement.

M. Johnston: Monsieur le président, le député de South Shore m'a demandé de lui fournir une mise à jour, si j'ai bien compris, au sujet des projets de privatisation qui, comme bien des députés s'en souviendront, ont été amorcés en 1976 par le gouvernement libéral; ce projet consistait à étudier certaines sociétés de la Couronne et aussi certaines opérations du gouvernement qui pourraient éventuellement passer au secteur privé.

Si je me souviens bien, on avait demandé aux sous-ministres de déterminer certains domaines et on faisait l'étude de quelques sociétés avant le changement de gouvernement. Je dis cela parce que je crois que mon prédécesseur, le député de York-Peel, se présente souvent comme le père de la privatisation, alors qu'il n'en est rien.

Quoi qu'il en soit, mon prédécesseur a fait faire l'examen de cinq sociétés de la Couronne, et l'évaluation de ces sociétés a été faite par des experts-conseils indépendants, soit First Boston Corporation et A.E. Ames. Les sociétés qui ont fait l'objet de ces études sont la Corporation de développement du Canada, De Havilland, Canadair, les Transports du Nord et l'Eldorado, je crois. Nous avons reçu de A.E. Ames une évaluation préliminaire de la Corporation de développement du Canada et nous prévoyons recevoir d'autres évaluations très bientôt sur ces cinq sociétés de la Couronne.

Pour ce qui est des mesures que nous avons prises, nous n'avons rien fait d'autre que d'attendre que ces rapports nous soient remis, et nous avons aussi suspendu les travaux du comité consultatif que mon prédécesseur avait formé et que présidait M. Derek Hannaford.

Nous n'avons pas laissé tomber cette affaire, mais ce n'est pas une question d'idéologie pour nous, de ce côté-ci de la Chambre. Nous considérons la question de la privatisation dans le contexte général d'une amélioration de l'efficacité du gouvernement.

[*Français*]

Le vice-président adjoint: A l'ordre! Comme il est 9 h 45 du soir, il est de mon devoir en conformité des dispositions de l'ordre adopté le mardi 29 avril 1980 de mettre aux voix sur-le-champ . . .

[*Traduction*]

M. Baker (Nepean-Carleton): J'invoque le Règlement, monsieur le président. La Chambre serait-elle d'accord pour prolonger cette séance de quelques minutes? Il n'est pas encore 10 heures. Je n'ignore pas le Règlement, mais ne serait-il pas possible de permettre au député de Kindersley-Lloydminster, qui a attendu très patiemment, de poser quelques questions aux ministres? Je me demande si les ministres, puisqu'ils sont ici en compagnie de leurs collaborateurs, ne pourraient pas le lui accorder.

Le vice-président adjoint: Le député de Nepean-Carleton demande le consentement unanime de la Chambre pour prolonger la séance de quelques minutes.

[*Français*]

M. Pinard: Monsieur le président, je suis étonné de la requête qui est faite par mon honorable collègue. Je voudrais bien l'accommoder, mais si l'on établit ce précédent d'accommoder un de ses collègues que je respecte beaucoup, de mon côté je serai dans une très mauvaise posture parce que plusieurs députés désirent également intervenir qui n'ont pas pu le faire, justement parce que le temps est plutôt limité, quoique nous devons tous admettre que nous avons eu une très bonne journée de travail. Étant donné les circonstances, je ne voudrais pas être injuste à l'égard des députés. J'ai mentionné hier d'une façon non équivoque que je considérais que tous les députés étaient égaux, des deux côtés de la Chambre. Je pense que ce serait aller à l'encontre de ce principe si je permettais à un député de l'opposition d'intervenir sans permettre à mes collègues d'intervenir s'ils voulaient le faire, sans qu'on puisse ajourner avant minuit ou très tard ce soir. Alors, comme on a conclu une entente, tout ce que je veux, c'est de la respecter. Cet automne nous aurons des journées où la Chambre siégera en comité plénier parfois jusqu'à minuit. Je pense que nous avons été plus que raisonnables, et je suis convaincu que mon honorable collègue va comprendre l'attitude que j'adopte ce soir au nom de l'équité, et j'en appelle à son bon jugement pour comprendre mon attitude.

● (2150)

[*Traduction*]

M. Waddell: Monsieur le président, pour en revenir aux remarques de l'orateur qui m'a précédé, le problème, c'est qu'en donnant la parole à un seul député, on lèse les autres. Peut-être le ministre pourrait-il envisager de laisser les travaux du comité se poursuivre jusqu'à 11 heures, pour permettre aux autres députés d'intervenir. Nous avons rarement l'occasion d'interroger les ministres si ce n'est brièvement pendant la période des questions. Les ministres sont là ainsi que leurs collaborateurs. Le match de hockey est certainement terminé, donc je ne vois pas pourquoi nous ne pourrions pas continuer à étudier jusqu'à 11 heures certaines des prévisions budgétaires. Je demande au ministre d'y songer.

Le vice-président adjoint: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Nepean-Carleton a demandé si la Chambre consentait à l'unanimité à ce que nous continuions le débat. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président adjoint: Il n'y a manifestement pas consentement unanime.

Comme il est 9 h 50, il est de mon devoir, conformément à l'ordre adopté le 29 avril 1980, de mettre aux voix toute motion nécessaire pour mettre fin à l'étude du bill en comité plénier.

L'article 2 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

M. Baker (Nepean-Carleton): Sur division.

(L'article est adopté, sur division.)

Le vice-président adjoint: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(L'article est adopté, sur division.)

Le vice-président adjoint: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(L'article est adopté, sur division.)

Le vice-président adjoint: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(L'article est adopté, sur division.)

Le vice-président adjoint: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(L'article est adopté, sur division.)

Le vice-président adjoint: L'Annexe A est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(L'Annexe est adoptée, sur division.)

Le vice-président adjoint: L'Annexe B est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(L'Annexe est adoptée, sur division.)

Le vice-président adjoint: L'Annexe C est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(L'Annexe est adoptée, sur division.)

Le vice-président adjoint: L'Annexe D est-elle adoptée?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(L'Annexe est adoptée, sur division.)

Le vice-président adjoint: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(L'article est adopté, sur division.)

Le vice-président adjoint: Le préambule est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(Le préambule est adopté, sur division.)

Le vice-président adjoint: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Des voix: Sur division.

(Le titre est adopté, sur division.)

(Rapport est fait de l'état du bill, qui est lu pour la 3e fois et adopté.)

[*Français*]

M. Olivier: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): L'honorable député de Longueuil (M. Olivier) invoque le Règlement.

M. Olivier: Monsieur le président, je m'excuse de vous déranger. Je voudrais connaître le Règlement. Est-ce qu'il est normal d'adopter 20 milliards de dollars lorsqu'il y a exactement 20 députés de l'opposition à la Chambre? L'opposition est absente.

[*Traduction*]

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Quand le député demande la parole pour faire un rappel au Règlement, je présume que c'est pour faire un rappel au Règlement. Le député de Longueuil (M. Olivier) ne s'attend sûrement pas à ce que la présidence voit dans son intervention un authentique rappel au Règlement.

Comme il est 10 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 9 h 54, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)